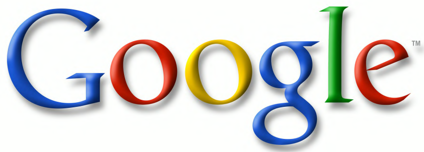
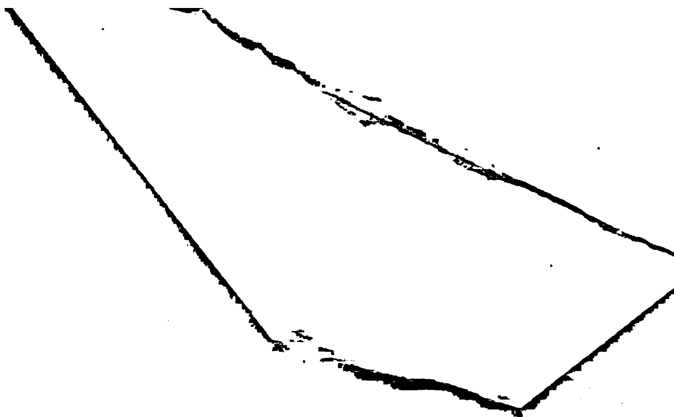
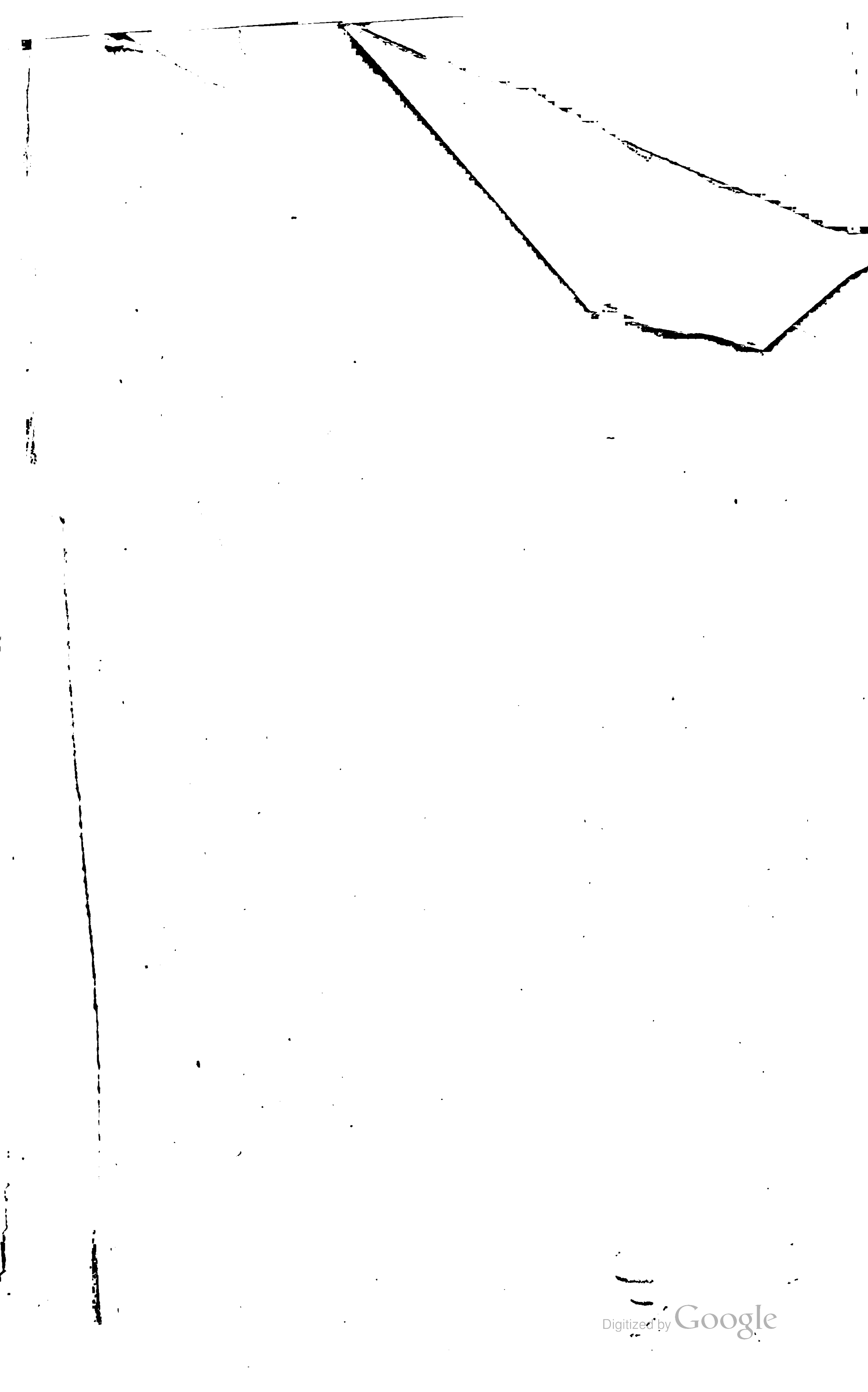








TROISIÈME ET DERNIÈRE

ENCYCLOPÉDIE THÉOLOGIQUE,

OU TROISIÈME ET DERNIÈRE

SÉRIE DE DICTIONNAIRES SUR TOUTES LES PARTIES DE LA SCIENCE RELIGIEUSE,

OFFRANT EN FRANÇAIS, ET PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE,

LA PLUS CLAIRE, LA PLUS FACILE, LA PLUS COMMODE, LA PLUS VARIÉE
ET LA PLUS COMPLÈTE DES THÉOLOGIES.

CES DICTIONNAIRES SONT CEUX :

DE PHILOSOPHIE CATHOLIQUE, — D'ANTIPHILOSOPHISME, —
DU PARALLÈLE DES DOCTRINES RELIGIEUSES ET PHILOSOPHIQUES AVEC LA FOI CATHOLIQUE, —
DU PROTESTANTISME, — DES OBJECTIONS POPULAIRES CONTRE LE CATHOLICISME, —
DE CRITIQUE CHRÉTIENNE, — DE SCOLASTIQUE, — DE PHILOLOGIE DU MOYEN AGE, — DE PHYSIOLOGIE, —
DE TRADITION PATRISTIQUE ET CONCILIAIRE, — DE LA CHAIRE CHRÉTIENNE, — D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE, —
DES MISSIONS CATHOLIQUES, — DES ANTIQUITÉS CHRÉTIENNES ET DÉCOUVERTES MODERNES, —
DES BIENFAITS DU CHRISTIANISME, — D'ESTHÉTIQUE CHRÉTIENNE, — DE DISCIPLINE ECCLÉSIASTIQUE, —
D'ÉRUDITION ECCLÉSIASTIQUE, — DES PAPES, — DES CARDINAUX CÉLÈBRES, — DE BIBLIOGRAPHIE CATHOLIQUE, —
DES MUSÉES RELIGIEUX ET PROFANES, — DES ABBAYES ET MONASTÈRES CÉLÈBRES, —
D'ORFÉVRERIE CHRÉTIENNE, — DE LÉGENDES CHRÉTIENNES, — DE CANTIQUES CHRÉTIENS,
— D'ÉCONOMIE CHRÉTIENNE ET CHARITABLE, — DES SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES, —
DE LÉGISLATION COMPARÉE, — DE LA SAGESSE POPULAIRE, — DES ERREURS ET SUPERSTITIONS POPULAIRES, —
DES LIVRES APOCRYPHES, — DE LEÇONS DE LITTÉRATURE CHRÉTIENNE EN PROSE ET EN VERS, —
DE MYTHOLOGIE UNIVERSELLE, — DE TECHNOLOGIE UNIVERSELLE, — DES CONTROVERSES HISTORIQUES, —
DES ORIGINES DU CHRISTIANISME, — DES SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES DANS L'ANTIQUITÉ,
— DES HARMONIES DE LA RAISON, DE LA SCIENCE, DE LA LITTÉRATURE ET DE L'ART AVEC LA FOI CATHOLIQUE.

PUBLIÉE

PAR M. L'ABBÉ MIGNE,

ÉDITEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE DU CLERGÉ,

OU

DES COURS COMPLETS SUR CHAQUE BRANCHE DE LA SCIENCE ECCLÉSIASTIQUE.

PRIX : 6 FR. LE VOL. POUR LE SOUSCRIPTEUR A LA COLLECTION ENTIÈRE, 7 FR. ET MÊME 8 FR. POUR LE SOUSCRIPTEUR
A TEL OU TEL DICTIONNAIRE PARTICULIER.

60 VOLUMES, PRIX : 360 FRANCS.

TOME TRENTE-DEUXIÈME.

DICTIONNAIRE DES PAPES.

TOME UNIQUE.

—

PRIX : 7 FRANCS.

—

S'IMPRIME ET SE VEND CHEZ J.-P. MIGNE, EDITEUR,
AUX ATELIERS CATHOLIQUES, RUE D'AMBOISE, AU PETIT-MONTROUGE,
BARRIÈRE D'ENFER DE PARIS.

1857

DICTIONNAIRE

DES PAPES,

OU

HISTOIRE COMPLÈTE DE TOUS LES SOUVERAINS PONTIFES

DEPUIS SAINT-PIERRE JUSQU'A PIE IX,

CONSIDÉRÉS A LA FOIS COMME PAPES ET COMME SOUVERAINS TEMPORELS;

avec

celle de la cour de Rome, de ses institutions et de ses cérémonies.

Histoire puisée principalement dans les documents originaux et les lettres mêmes des Souverains Pontifes, qu'elle reproduit pour la plupart.

LEUR ACTION RELIGIEUSE, SOCIALE ET CIVILISATRICE,

CONSTITUANT LE CENTRE DE L'ÉGLISE, LE FOYER DE LA VIE SPIRITUELLE DU MONDE, L'UNITÉ VIVANTE DU GENRE HUMAIN;

CRÉANT LES PEUPLES MODERNES, LEURS MOEURS, LEURS INSTITUTIONS, LEURS GOUVERNEMENTS, LEURS LOIS;

SUSCITANT, CONSERVANT, PROPAGEANT LES LETTRES, LES ARTS, LES SCIENCES, L'ÉCONOMIQUE, L'INDUSTRIE, EN UN MOT, TOUT L'ORDRE DE LA CIVILISATION MORALE ET MATÉRIELLE DE L'HUMANITÉ.

OUVRAGE SUIVI D'UNE TABLE CHRONOLOGIQUE ET D'UNE TABLE ALPHABÉTIQUE, indiquant l'une et l'autre la date de l'élection et celle de la mort de chacun des Souverains Pontifes.

PAR M. C.-F. CHEVÉ,

Auteur des Dictionnaires des *Conversions*, des *Apologistes involontaires* et des *Bienfaits du Christianisme*.

PUBLIÉ

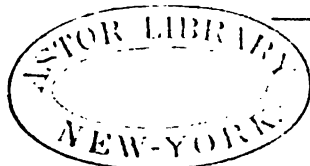
PAR M. L'ABBÉ MIGNE,

ÉDITEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE DU CLERGÉ,

OU

DES COURS COMPLETS SUR CHAQUE BRANCHE DE LA SCIENCE RELIGIEUSE.

TOME UNIQUE.



PRIX : 7 FRANCS.

S'IMPRIME ET SE VEND CHEZ J.-P. MIGNE, ÉDITEUR,
AUX ATELIERS CATHOLIQUES, RUE D'AMBOISE, AU PETIT-MONTROUGE,
BARRIÈRE D'ENFER DE PARIS.

1857

SIMPLES APERÇUS GÉNÉRAUX

PRÉLIMINAIRES INDISPENSABLES A L'HISTOIRE DE LA VIE DES PAPES.

—

I.

Vers 1820, sur le point de terminer sa prophétique carrière, Joseph de Maistre s'écriait : « O sainte Eglise de Rome, tes Pontifes seront bientôt universellement proclamés agents suprêmes de la civilisation, créateurs de la monarchie et de l'unité européenne, conservateurs de la science et des arts ; fondateurs, protecteurs-nés de la liberté, destructeurs de l'esclavage, ennemis du despotisme, infatigables soutiens de la souveraineté, bienfaiteurs du genre humain. »

Le temps de cette grande réhabilitation est venu, et les protestants eux-mêmes ont proclamé les grandeurs de la papauté. Voigt a publié la vie de Grégoire VII ; Frédéric Hurter, celle d'Innocent III ; Léopold Ranke a retracé le tableau des Papes aux XVIe et XVIIe siècles. Partout l'histoire des faits est venu donner un éclatant démenti à cette grande conjuration contre la vérité qui avait dénaturé, jusqu'à les rendre méconnaissables, tous les actes des Souverains Pontifes, s'attaquant surtout à ceux qui méritaient le plus la reconnaissance de l'humanité.

Certes nous n'avons pas l'intention de rappeler ici tout ce que les Papes ont fait pour la civilisation et pour le genre humain, tous les bienfaits dont le monde leur est redevable. Pour cela il nous faudrait renvoyer d'abord à la vie de chacun d'eux, c'est-à-dire à tous les articles de ce Dictionnaire.

Comment dire en effet ce que la papauté a accompli pour l'Europe et la civilisation tout entière, en combattant les hérésies sans cesse renaissantes, en civilisant les Barbares, en repoussant l'islamisme, en provoquant les croisades, en fondant des universités, en protégeant, en créant, pour ainsi dire, les arts et les sciences, les institutions et les lois des temps modernes? Comment retracer son action sur le monde tout entier? La papauté est d'ailleurs par elle-même un de ces immenses bienfaits sociaux dont tous les esprits d'élite comprennent aujourd'hui la portée. En effet, quel est le lien d'unité entre tous les peuples modernes? La papauté! Quel est le tribunal suprême qui, s'élevant au-dessus de la tyrannie des rois et du despotisme des peuples, leur rappelle sans cesse la loi morale? La papauté! Quelle est en un mot, l'institution qui organise, pour ainsi dire, l'unité du genre humain, et fait de toutes les nations une seule et même nation, ayant pour règle la morale de l'Evangile, pour devoir la vertu, pour but le sacrifice, pour principe la fraternité universelle de tous les hommes? Cette institution c'est la papauté!

Au sommet de l'échelle catholique, et, pour ainsi dire, à la cime de l'univers, la foi nous montre la papauté ; et, dans le Pape, le vicaire de Jésus-Christ, le suprême dépositaire des intérêts de l'Evangile, le fondement de l'Eglise, le tuteur-né du dogme, de la morale, du culte et de la discipline, la source de l'autorité spirituelle, le centre et le foyer de l'unité catholique, le port de salut pour les naufragés de l'intelligence ou du cœur, et pour les victimes de tous les genres de persécutions ; la protection de la faiblesse, la glorification de tout ce qui est dignité même du sacerdoce en l'épurant, en le maintenant au sublime niveau de la perfection évangélique. La papauté a organisé l'apostolat, en envoyant à toutes les extrémités du monde de généreux missionnaires qui pouvaient lui dire en recevant la bénédiction du départ, mais avec autant de bonheur que les gladiateurs de Claude le lui di-

saient avec tristesse : *Morituri te salutant*. Elle a sauvé les sciences, les lettres et les arts, en se montrant toujours supérieure à son siècle, en répandant partout les lumières, en ne cessant d'encourager les études ecclésiastiques, en élevant aux plus hautes dignités les hommes de doctrine, en appelant autour d'elle toutes les gloires ou en se les attachant dans tous les temps par des engagements et par des munificences nonpareilles, en accueillant les Grecs fugitifs de Byzance, en imprimant à la renaissance une activité qui fait le plus grand honneur du moins au sentiment qui l'inspira, en élevant des monuments magnifiques où l'art moderne a déployé toutes ses merveilles, où l'art ancien réunit toutes les sciences arrachées avec des frais immenses aux entrailles de la terre et à l'oubli. Elle a sauvé l'idée de la souveraineté, si tristement avilie sur la plupart des trônes de l'univers, rougis de sang, souillés de voluptés et ne connaissant guère d'autre loi que celle du plaisir ou des batailles, par une paternité, par une sainteté, par un amour héréditaire de la justice et de la paix, pendant dix-huit siècles. Elle a élevé peu à peu l'humanité par ses idées progressives de législation, de droit public, de discipline, de bon goût et de politesse, par l'adoucissement qu'elle apportait dans les mœurs, et par une lutte opiniâtre contre les préjugés grossiers, contre les coutumes barbares, et enfin par le double mobile de ses actes, mobile qui résume tout l'Evangile : la vérité et la charité. Pour opérer ces œuvres immenses, qui était choisi ? Tantôt un pâtre, comme Sixte-Quint ; un charpentier, comme Grégoire VII, ou bien un Médicis, comme Léon X ; et, j'ose l'affirmer, toujours les plus dignes, lorsque l'empire, les couronnes ou l'intrigue féodale ne mettaient pas la main sur le scrutin de l'élection ; car c'est toujours là qu'on découvre la source des malheureuses exceptions dont les fâcheux résultats ont passé avec elles, tandis que l'influence des biens inappréciables que le monde entier doit à la papauté, dure encore et durera jusqu'à la fin des temps.

On s'est étonné, souvent même scandalisé du pouvoir omnipotent des Papes au moyen âge. Et cependant qu'était-ce que ce pouvoir ? Une puissance purement spirituelle et morale, n'obligeant que ceux qui en acceptaient librement les arrêts, et ne s'imposant aux consciences elles-mêmes que par la libre persuasion de la vérité, ou plutôt par les attraits de la charité. A ce pouvoir tout moral préfère-t-on donc cet écrasant argument de la force brutale, cette autocratie des peuples ou de leurs gouvernants, qui ne laissent aucune place à la libre volonté, et n'ont souvent d'autre argument que le bon plaisir d'une multitude ou d'un homme ? Préfère-t-on le tranchant du glaive à l'empire de la justice et de l'amour ? Car, remarquez-le bien, il n'existe plus aujourd'hui, entre les rois comme entre les peuples, de tribunal suprême qui les unit et les concilie, partant, plus d'unité entre les branches diverses du genre humain. La papauté au moyen âge était ce tribunal, cette institution unitaire, cette organisation vivante de la fraternité des peuples. Elle le redeviendra et reprendra dans le monde cette fonction sublime, car le salut des sociétés modernes est à ce prix.

Le pouvoir temporel des Papes au moyen âge était alors ce que sont nos constitutions modernes ; il servait d'équilibre à l'autorité souveraine et de base à la liberté civile. « Le fondement de la liberté allemande, » dit M. Woigt, « reposait sur l'autorité du Pape et des princes qui, réunis, mettaient un frein à la puissance impériale. » Le pouvoir des Papes, stipulé par les peuples, reconnu et accepté par les souverains faisait partie de la constitution des Etats ; il entrait, pour me servir de cette expression dans la *chair* du moyen âge ; jamais pouvoir ne fut plus légitime. Placés par le respect des peuples et des rois à la tête de la société chrétienne, les Papes s'offrent pour médiateurs dans toutes ces querelles. Dans la chaleur des discussions, parmi le tumulte des armes, ils font entendre une voix conciliatrice : et combien de fois, heureux pacificateurs, n'ont-ils pas ramené la concorde dans deux camps prêts à s'entrégorger. Admirez surtout leurs efforts pour abolir les guerres particulières ou du moins pour en adoucir la rigueur. Que de canons dressés, que d'anathèmes lancés par eux ou par des conciles tenus sous leur autorité, pour affaiblir et déraciner enfin cette coutume barbare. C'est toujours contre les têtes couronnées qu'ils dirigent les foudres apostoliques.

Mais aux grands génies seul appartient le droit de caractériser les grandes choses. Laissons donc à M. de Maistre lui-même le soin de nous représenter le vrai caractère des

Souverains Pontifes dans son livre si magnifique consacré spécialement à ce sujet : « Le Pape, » dit-il, « est revêtu de cinq caractères bien distincts ; car il est évêque de Rome, métropolitain des églises suburbicaires, primat d'Italie, patriarche d'Occident, et enfin Souverain Pontife. Le Pape n'a jamais exercé sur les autres patriarcats que les pouvoirs résultant de ce dernier ; de sorte qu'à moins de quelque affaire de haute importance, de quelque abus frappant, ou de quelque appel dans les causes majeures, les Souverains Pontifes se mêlaient peu de l'administration ecclésiastique dans les Eglises orientales..... »

« Si les Papes avaient eu sur l'empire d'Orient la même autorité qu'ils avaient sur l'autre, non-seulement ils auraient chassé les Sarrasins, mais les Turcs encore. Tous les maux que ces peuples nous ont faits n'auraient pas eu lieu. Les Mahomet, les Soliman, les Amurat, etc., seraient des noms inconnus pour nous. Français, qui vous laissez égarer par de vains sophismes, vous régneriez à Constantinople et dans la *cité sainte*. Les assises de Jérusalem, qui ne sont plus qu'un monument historique, seraient citées et observées au lieu où elles furent écrites ; on parlerait français en Palestine. Les sciences, les arts, la civilisation illustreraient ces fameuses contrées de l'Asie, jadis le jardin de l'univers, aujourd'hui dépeuplées, livrées à l'ignorance, au despotisme, à la peste, à tous les genres d'abrutissement.

« Si l'aveugle orgueil de ces contrées n'avait pas résisté constamment aux Souverains Pontifes ; s'ils avaient pu dominer les vils empereurs de Byzance ou du moins les tenir en respect, ils auraient sauvé l'Asie, comme ils ont sauvé l'Europe qui leur doit tout, quoiqu'elle semble l'oublier.

« Longtemps déchirée par les Barbares du Nord, l'Europe se voyait menacée des plus grands maux. Les redoutables Sarrasins fondaient sur elle, et déjà ses plus belles provinces étaient attaquées, conquises ou entamées. Déjà maîtres de la Syrie, de l'Egypte, de la Tingitane, de la Numidie, ils avaient ajouté à leurs conquêtes l'Asie et l'Afrique, une partie considérable de la Grèce, l'Espagne, la Sardaigne, la Corse, la Pouille, la Calabre et la Sicile en partie. Ils avaient fait le siége de Rome et brûlé ses faubourgs. Enfin ils s'étaient jetés sur la France, et dès le VIIIe siècle, c'en était déjà fait de l'Europe, c'est-à-dire du christianisme, des sciences et de la civilisation sans le génie de Charles Martel et de Charlemagne qui arrêtèrent le torrent. Le nouvel ennemi ne ressemblait pas aux autres ; les nobles enfants du Nord pouvaient s'accoutumer à nous, apprendre nos langues et s'unir à nous enfin par le triple lien des lois, des mariages et de la religion. Mais le disciple de Mahomet ne nous appartient d'aucune manière ; il est étranger, *inassociable*, *immiscible* à nous. Voyez les Turcs ! spectateurs dédaigneux et hautains de notre civilisation, de nos arts, de nos sciences ; ennemis mortels de notre culte, ils sont aujourd'hui ce qu'ils étaient en 1454 ; un camp de Tartares assis sur une terre européenne. La guerre entre nous est naturelle, et la paix forcée. Dès que le Chrétien et le musulman viennent à se toucher, l'un des deux doit servir ou périr :

Entre ces ennemis, il n'est point de traités.

« Heureusement que la tiare nous sauve du croissant. Elle n'a cessé de lui résister, de le combattre, de lui chercher des ennemis, de les réunir, de les animer, de les soudoyer et de les diriger. Si nous sommes libres, savants et Chrétiens, c'est à elle que nous le devons.

« Parmi les moyens employés par les Papes pour repousser le mahométisme, il faut distinguer celui de donner ces terres usurpées par les Sarrasins au premier qui pourrait les en chasser. Eh ! que pouvait-on faire de mieux dès que le maître ne se montrait pas ? Y avait-il un meilleur moyen de légitimer la naissance d'une souveraineté ?

« Qu'on lise l'histoire avec des yeux purs, et l'on verra que les Papes ont fait tout ce qu'ils ont pu dans ces temps malheureux. On verra surtout qu'ils se sont surpassés dans la guerre qu'ils on faite au mahométisme.

« Déjà dans le IXe siècle, lorsque l'armée formidable des Sarrasins semblait devoir dé-« truire l'Italie et faire une bourgade mahométane de la capitale du christianisme, le Pape

« Léon IV, prenant dans ce danger une autorité que les généraux de l'empereur Lothaire « semblaient abandonner, se montra digne, en défendant Rome, d'y commander en sou- « verain. Il fortifia Rome, il arma les milices; il visita lui-même tous les postes..... Il « était né Romain. Le courage des premiers âges de la république revivait en lui dans un « âge de lâcheté et de corruption, tel qu'un beau monument de l'ancienne Rome, qu'on « trouve quelquefois dans les ruines de la nouvelle. » (Voltaire, *Essai sur les mœurs*, etc., t. II, ch. 28.)

« Mais à la fin, toute résistance eût été vaine, et l'ascendant de l'islamisme l'eût infailliblement emporté, si nous n'avions été de nouveau sauvés par les Papes et par les croisades dont ils furent les auteurs, les promoteurs et les directeurs, hélas! autant que le permirent l'ignorance et les passions des hommes, les Papes découvrirent, avec des yeux d'Annibal, que pour repousser ou briser sans retour une puissance formidable et extravasée il ne suffit pas du tout de se défendre chez soi, mais qu'il faut l'attaquer chez elle. Les croisés, lancés par eux sur l'Asie, donnèrent bien aux soudans d'autres idées que celle d'envahir ou seulement d'insulter l'Europe. *Sans ces guerres saintes, toute la race humaine serait peut-être encore de nos jours dégradée jusqu'aux plus profonds abîmes de la servitude et de la barbarie.* (*Quaterly Review*, sept. 1819, p. 546.)

« Ceux qui disent que les croisades ne furent pour les Papes que des guerres de dévotion, n'ont pas lu apparemment le discours d'Urbain II au concile de Clermont. Jamais les Papes n'ont fermé les yeux sur le mahométisme, jusqu'à ce qu'il se soit endormi lui-même de ce sommeil léthargique qui nous a tranquillisés pour toujours. Mais il est bien remarquable que le dernier coup, le coup décisif, lui fut porté par la main d'un Pape. Le 7 octobre 1571, fut enfin livré ce combat à jamais célèbre, « le plus furieux combat de mer qui se soit « jamais livré. Cette journée, glorieuse pour les Chrétiens, fut l'époque de la décadence « des Turcs. Elle leur coûta plus que des hommes et des vaisseaux dont on répare la « perte; car ils y perdirent cette puissance d'opinion qui fait la principale puissance des « peuples conquérants; puissance qu'on acquiert une fois, et qu'on ne recouvre jamais. « Cette immortelle journée brisa l'orgueil ottoman et détrompa l'univers qui croyait les « flottes turques invincibles. » (Don Quixote, part. I, chap. 39. Madrid, 1799, in-16, t. IV, p. 40.)

« Mais cette bataille de Lépante, l'honneur éternel de l'Europe, époque de la décadence du croissant, et que l'ennemi mortel de la dignité humaine a pu seul tenter de ravaler, à qui la chrétienté en fut-elle redevable? Au Saint-Siége. Le vainqueur de Lépante fut moins don Juan d'Autriche que ce Pie V dont Bacon a dit : « Je m'étonne que l'Eglise ro- « maine n'ait pas encore canonisé ce grand homme. » (Dans le dialogue *De bello sacro.*) Lié avec le roi d'Espagne et la république de Venise, il attaqua les Ottomans; il fut l'auteur et l'âme de cette glorieuse entreprise qu'il aida de ses conseils, de son influence, de ses trésors, de ses armes même, qui se montrèrent à Lépante d'une manière tout à fait digne d'un Souverain Pontife.

« La conscience éclairée et la bonne foi n'en sauraient plus douter, c'est le christianisme qui a formé la monarchie européenne, merveille trop peu admirée. Mais, sans le Pape, il n'y a point de véritable christianisme; sans le Pape, l'institution divine perd sa puissance, son caractère divin et sa force convertissante; sans le Pape, ce n'est plus qu'un système, une croyance humaine, incapable d'entrer dans les cœurs et de les modifier pour rendre l'homme susceptible d'un plus haut degré de science, de morale et de civilisation. Toute souveraineté, dont le doigt efficace du Souverain Pontife n'a pas touché le front, demeurera toujours inférieure aux autres, tant dans la durée de ses règnes que dans le caractère de sa dignité et les formes de son gouvernement. Toute nation, même chrétienne, qui n'a pas assez senti son action constituante, demeurera de même au-dessous des autres; toutes choses égales d'ailleurs, et toute nation séparée sans avoir reçu l'impression du sceau universel, sentira enfin qu'il lui manque quelque chose, et sera ramené tôt ou tard par la raison ou par le malheur.... et quand on a tout bien examiné et pesé dans les balances de la plus froide et de la plus impartiale philosophie, il reste démontré que *les Papes furent les instituteurs, les tuteurs, les sauveurs et les véritables génies constituants de l'Europe.* »

Pouvez-vous voir sans admiration le courage de Léon le Grand, le dévouement de Grégoire le Grand, qui a mérité bien autrement qu'Aétius le nom de *dernier des Romains*, l'énergie de Grégoire II, de Sergius Ier, de Grégoire VII, d'Innocent III et du centenaire Gregoire IX; le noble enthousiasme d'Urbain II, les munificences de Léon X, le savoir de Benoît XIV, la ferme sérénité de Pie VI et de Pie VII, la sollicitude, la charité sans bornes, l'intelligence sans préjugés et sans faiblesses, la magnanimité sans limites, en un mot, la sublime vertu de tant de Papes?

II.

Auguste médiatrice entre les rois et les peuples, la papauté, rappelant à la fois les uns et les autres à la loi de l'Evangile et à la grandeur de leur éternelle destinée, met partout la paix, la concorde et l'union. Grégoire IV rétablit sur son trône, en l'an 834, le roi Louis, qui avait été banni de France. Le concile de Soissons écrit, en 858, à tous les évêques de la Bretagne, de rappeler Salomon, usurpateur de la province, à l'obéissance à Charles le Chauve. Le deuxième concile de Toul prie Nicolas Ier, en 860, de prononcer des censures ecclésiastiques contre cet usurpateur, à moins que ce prince ne se soumît sur-le-champ à son légitime souverain. Adrien II protége, en 868, les possessions de Louis II, qui était en guerre avec les Sarrasins, contre Louis, roi de Hongrie, qui était sur le point de marcher pour s'en emparer. Jean VIII exhorte, en 870, les évêques allemands à se servir de leur influence pour empêcher le roi d'Allemagne de s'emparer du royaume de Charles le Chauve, et il observe que ce ne serait pas mériter le nom de Vicaire de Jésus-Christ que de ne pas tenter de réprimer l'ambition des princes qui veulent envahir la propriété des autres. Foulques, archevêque de Reims, écrit, en l'an 925, au Pape, pour le prier de venir au secours de Charles le Simple, contre le roi Othon, qui voulait partir pour s'emparer de ses domaines. Le Pape ayant écrit aux évêques français, pour les exciter contre l'usurpateur, le comte Herbert, qui tenait Charles en prison, écrivit au Pape qu'il lui rendait sa liberté pour obéir aux ordres de Sa Sainteté. Alphonse, roi de Castille, qui avait été déposé par son fils Sanche, s'adressa, en l'an 1283, à Martin IV, pour en être protégé. Le Pontife romain écrivit aux évêques espagnols, pour qu'ils privassent de la communion l'usurpateur et son parti; il exhorta même le roi de France à aider le prince déposé contre son fils ingrat et rebelle. Par suite de la protection accordée par les évêques de Rome aux rois déposés ou malheureux, les rois de Hongrie, d'Ecosse, de Portugal, d'Aragon, etc., soumirent leur royaume au Pape, et ils en furent en retour protégés contre leurs propres sujets rebelles et contre les princes étrangers. Mais en même temps l'Eglise et le clergé ne surent pas moins défendre avec énergie les gouvernés contre la tyrannie, les violences et les vices des gouvernants.

Comment rappeler tout ce que firent les Papes pour concilier les princes, pacifier les différends et empêcher les guerres. Dans le VIe siècle, Grégoire le Grand s'occupa à négocier la paix entre l'empereur Maurice et les Lombards, qui commettaient des hostilités dans différentes parties de l'Italie, et il réussit dans sa négociation. Pendant la guerre que firent les Francs et les Lombards, en 754, le Pape Etienne III supplia, avec les plus vives instances, Pépin d'arrêter l'effusion du sang humain, et ses exhortations produisirent la paix et des ligues d'amitié. Dans le siècle suivant, on vit de même les évêques mettre beaucoup de zèle à faire cesser la guerre contre les princes et les Etats. Le Pape Nicolas exhorta Charles et Louis, rois des Francs, à entretenir la paix qu'ils avaient faite l'un avec l'autre, en l'an 865 : «Ne faites pas usage du glaive,» dit le Pontife, «redoutez l'effusion du sang humain, réprimez votre colère, apaisez les différends, et bannissez la haine de vos propres cœurs. Que chacun de vous soit content de son lot, et jouisse en paix de son propre héritage, sans troubler et sans envahir les droits des autres; mettez-vous en garde contre la vaine gloire, l'orgueil et l'ambition d'usurper les droits des autres peuples; que la justice, la charité, l'harmonie et la paix règnent parmi vous. Quiconque agit autrement n'agit pas d'une manière agréable à notre Père céleste. » Un autre exemple remarquable de ce genre se présente, en 990, lorsque le Pape Jean XV envoya un légat en Angleterre, pour réconcilier Ethelred, roi des Saxons occidentaux, et Richard, duc de

Normandie. Ce légat réussit dans son ambassade, en inspirant à chacun d'eux l'amour et la crainte de Dieu et du Siége apostolique. Le Pape Alexandre III rétablit, en 1161, la paix entre Louis de France et Henri d'Angleterre; et Innocent III envoya un légat, en 1203, pour ménager la paix entre Jean d'Angleterre et Philippe de France. Le dernier de ces princes ayant dit au légat que le Pape ne devait pas se mêler de pareilles affaires, le Souverain Pontife soutint, avec piété et modestie, que c'était son devoir, pourvu qu'il n'enfreignît pas les lois de la justice et de l'humanité. Le Psalmiste, dit-il, demande que nous cherchions la paix, et que nous la suivions, c'est-à-dire que nous la cherchions jusqu'à ce que nous l'ayons trouvée; et les anges, lors de la naissance de Jésus-Christ, proclamèrent la paix sur la terre aux hommes de bonne volonté.

La papauté n'a cessé de protester contre le trafic honteux de vendre et d'acheter les hommes. En 1462, Paul II; en 1537, Paul III; en 1639, Urbain VIII défendirent les droits de l'humanité méconnus dans l'Inde par les Espagnols et les Portugais qui séparaient les hommes d'avec leurs femmes et les vendaient avec leurs enfants. En 1741, Benoît XIV; en 1814, Pie VII; en 1840, Grégoire XVI ont fulminé leurs anathêmes contre ce commerce qui avilit la plus noble des créatures de Dieu et la réduit en servitude.

La papauté connaissait et pratiquait la tolérance. Sur la demande de Théodoric, le Pape Jean Ier se rendit à Constantinople pour prier l'empereur Justin de ne pas user de contrainte ni de violence contre les ariens. Le Pape Agapet fit aussi le voyage de Constantinople au nom de Théodat, successeur de Théodoric, et qui professait aussi l'arianisme, afin de conclure la paix avec Justinien. Le Pape Hormisdas, écrivait à ses légats: « Laissons à l'empereur le soin de punir l'injure faite à sa puissance plutôt qu'à nous. Ce qui nous regarde, c'est que personne ne se convertisse sans connaissance de cause, et ne soit contraint à faire profession de foi sans être persuadé. »

Les Juifs de Cagliari s'étant plaints à saint Grégoire le Grand de ce que l'un d'eux, nouvellement converti au catholicisme, s'était emparé de leur synagogue le lendemain de son baptême, le Pontife blâma ce zèle inconsidéré; il n'hésita point à faire retirer de ce lieu la croix et l'image de la sainte Vierge, ni à rendre l'édifice aux Juifs après l'avoir rétabli dans son premier état. « Il faut user avec eux, » écrivait-il à l'évêque Janvier, « d'une modération qui les attire en les édifiant, et non d'une impétuosité qui les révolte en les contraignant, puisqu'il est écrit: *Je vous offrirai un sacrifice volontaire.* (*Psal.* LIII, 8.) C'est par les exhortations et l'édification de la charité qu'il faut gagner les infidèles à la religion chrétienne, il ne faut pas les en éloigner par les menaces et la terreur. »

« Les Papes, » dit de Maistre, « ont lutté quelquefois avec des souverains, jamais avec la souveraineté. L'acte même par lequel ils déliaient les sujets du serment de fidélité, déclarait la souveraineté inviolable. Les Papes avertissaient les peuples que nul pouvoir humain ne pouvait atteindre le souverain dont l'autorité n'était suspendue que par une puissance toute divine, de manière que leurs anathèmes, loin de jamais déroger à la rigueur des maximes catholiques sur l'inviolabilité des souverains, ne servaient au contraire qu'à leur donner une nouvelle sanction aux yeux des peuples.

« Si quelques personnes regardaient comme une subtilité cette distinction de souverain et de souveraineté, je leur sacrifierais volontiers ces expressions dont je n'ai nul besoin. Je dirai tout simplement que les coups frappés par le Saint-Siége sur un petit nombre de souverains presque tous odieux et quelquefois même insupportables par leurs crimes, purent les arrêter ou les effrayer, sans altérer dans l'esprit des peuples l'idée haute et sublime qu'ils devaient avoir de leurs maîtres. Les Papes étaient universellement reconnus comme délégués de la Divinité de laquelle émane la souveraineté. Les plus grands princes recherchaient dans le sacre la sanction, et pour ainsi dire, le complément de leur droit. Le premier de ces souverains dans les idées anciennes, l'empereur allemand, devait être sacré par les mains du Pape même. Il était censé tenir de lui son caractère auguste, et n'être véritablement empereur que par le sacre. On verra plus bas tout le détail de ce droit public, tel qu'il n'en a jamais existé de plus général, de plus incontestablement reconnu.

« Chaque roi était tranquille chez lui de la part de l'Eglise; les Papes ne pensaient point à se mêler de leur administration; et jusqu'à ce qu'il leur prît fantaisie de dépouiller le sa-

cerdoce, de renvoyer leurs femmes ou d'en avoir deux à la fois, ils n'avaient rien à craindre de ce côté.

« L'expérience se trouve donc parfaitement d'accord avec le raisonnement. Les excommunications des Papes n'ont fait aucun tort à la souveraineté dans l'esprit des peuples; au contraire, en la réprimant sur certains points, en la rendant moins féroce et moins écrasante, en l'effrayant pour son propre bien qu'elle ignorait, ils l'ont rendue plus vénérable; ils ont fait disparaître de son front l'antique caractère de la bête pour y substituer celui de la régénération; ils l'ont rendue sainte pour la rendre inviolable: nouvelle et grande preuve, entre mille, que le pouvoir pontifical a toujours été un pouvoir conservateur. Tout le monde, je crois, peut s'en convaincre; mais c'est un devoir particulier pour tout enfant de l'Eglise, de reconnaître que l'esprit divin qui l'anime

..... Et magno se corpore miscet
(Virgil., *Æneid.*, lib. vi, v. 726.)

ne saurait enfanter rien de mal en résultat, malgré le mélange humain qui se fait trop et trop souvent apercevoir au milieu des tempêtes politiques.

« A ceux qui s'arrêtent aux faits particuliers, aux torts accidentels, aux erreurs de tel ou tel homme; qui s'appesantissent sur certaines phrases qui découpent chaque ligne de l'histoire, pour la considérer à part, il n'y a qu'une chose à dire. *Du point où il faut s'élever pour embrasser l'ensemble, on ne voit plus rien de ce que vous voyez; partant il n'y a pas moyen de vous répondre, à moins que vous ne vouliez prendre ceci pour une réponse.*

« Si l'on examine, sur la règle incontestable que nous avons établie, la conduite des Papes pendant la longue lutte qu'ils ont soutenue contre la puissance temporelle, on trouvera qu'ils se sont proposé plusieurs buts, invariablement suivis avec toutes les forces dont ils ont pu disposer en leur double qualité, entre autres, l'inébranlable maintien des lois du mariage contre toutes les attaques du libertinage tout-puissant; la conservation des droits de l'Eglise et des mœurs sacerdotales; la liberté de l'Italie.

« Un grand adversaire des Papes, qui s'est beaucoup plaint *du scandale des excommunications*, observe que, *c'étaient toujours des mariages faits ou rompus qui ajoutaient ce scandale au premier.* (*Lettre sur l'histoire;* Paris, Nyon, 1805, tom. II, lettre 47, p. 485.)

« Ainsi un adultère public est un *scandale*, et l'acte destiné à le réprimer est un *scandale* aussi. Jamais deux choses plus différentes ne portèrent le même nom. Mais tenons-nous-en pour le moment à l'assertion incontestable *que les Souverains Pontifes employèrent principalement les armes spirituelles pour réprimer la licence anti-conjugale des princes.*

« Or jamais les Papes et l'Eglise, en général, ne rendirent de service plus signalé au monde que celui de réprimer chez les princes, par l'autorité des censures ecclésiastiques, les accès d'une passion terrible même chez les hommes doux, mais qui n'a pas de nom chez les hommes violents et qui se jouera constamment des plus saintes lois du mariage partout où elle sera à l'aise. L'amour, lorsqu'il n'est pas apprivoisé jusqu'à un certain point par une extrême civilisation, est un animal féroce, capable des plus horribles excès. Si l'on ne veut pas qu'il dévore tout, il faut qu'il soit enchaîné, et il ne peut l'être que par la terreur; mais que fera-t-on craindre à celui qui ne craint rien sur la terre? La sainteté des mariages, base sacrée du bonheur public, est surtout de la plus haute importance dans les familles royales, où les désordres d'un certain genre ont des suites incalculables dont on est bien éloigné de se douter. Si dans la jeunesse des nations septentrionnales, les Papes n'avaient pas eu le moyen d'épouvanter les passions souveraines, les princes, de caprices en caprices et d'abus en abus, auraient fini par établir en loi le divorce et peut-être la polygamie; et ce désordre se répétant comme il arrive toujours, jusque dans les dernières classes de la société, aucun œil ne saurait plus apercevoir les bornes où se serait arrêté un tel débordement.

« Luther, débarrassé de cette puissance incommode qui, sur aucun point de la morale, n'est plus inflexible que sur celui du mariage, n'eut-il pas l'effronterie d'écrire dans un commentaire sur la Genèse, publié en 1525, que *sur la question de savoir si l'on peut avoir plusieurs femmes, l'autorité des patriarches nous laisse libres; que la chose n'est ni permise,*

ni défendue, et que pour lui il ne décide rien (Bellarmin, *De controv. Christ. fid. Ingolst*, 1601 in-fol. t. III, c. 1734.) : édifiante théorie qui trouva bientôt son application dans la maison du landgrave de Hesse-Cassel.

« Qu'on eût laissé faire les princes indomptés du moyen âge, et bientôt on eût eu les mœurs des païens. L'Eglise même, malgré sa vigilance et ses efforts infatigables, et malgré la force qu'elle exercait sur les esprits, dans les siècles plus ou moins reculés, n'obtenait cependant que des succès équivoques ou intermittents. Elle n'a vaincu qu'en ne reculant jamais.

« Le noble auteur que je citais tout à l'heure a fait des réflexions bien sages sur la répudiation d'Eléonore de Guyenne. « Cette répudiation, dit-il, fit perdre à Louis VII les riches provinces qu'elle lui avait apportées... Le mariage d'Eléonore arrondissait le royaume et l'étendait jusqu'à la mer de Gascogne. C'était l'ouvrage du célèbre Suger, un des plus grands hommes qui aient jamais existé, un des plus grands ministres, un des plus grands bienfaiteurs de la monarchie. Tant qu'il vécut il s'opposa à une répudiation qui devait attirer sur la France tant de calamités ; mais après sa mort, Louis VII n'écouta que les motifs de mécontentement personnels qu'il avait contre Eléonore. *Il devait songer que les mariages des rois sont autre chose que des actes de famille ; ce sont et c'étaient surtout alors, des traités politiques qu'on ne peut changer sans donner les plus grandes secousses aux États dont ils ont réglé le sort.* » On ne saurait mieux dire. (*Lettres sur l'Histoire, ibid.*, lettre 46, p. 479 à 481.)

« L'écrivain que j'ai cité dit fort bien, *surtout alors*. Sans doute, *surtout alors !* Il fallait donc *alors* des remèdes dont on peut se passer et qui seraient même nuisibles *aujourd'hui*. L'extrême civilisation apprivoise les passions : en les rendant peut-être plus abjectes et plus corruptives, elle leur ôte au moins cette féroce impétuosité qui distingue de la barbarie. Le christianisme, qui ne cesse de travailler sur l'homme, a surtout déployé ses forces dans la jeunesse des nations ; mais toute la puissance de l'Eglise serait nulle si elle n'était pas concentrée sur une seule tête étrangère et souveraine. Le prêtre sujet manque toujours de forces, et peut-être même qu'il en doit manquer quelquefois à l'égard de son souverain. La Providence peut susciter un Ambroise (*rara avis in terris*) pour effrayer un Théodose ; mais dans le cours ordinaire des choses, le bon exemple et les remontrances respectueuses sont tout ce que l'on doit attendre du sacerdoce. A Dieu ne plaise que je nie le mérite et l'efficacité réelle de ces moyens ! mais, pour le grand œuvre qui se préparait, il en fallait d'autres ; et pour l'accomplir, autant que notre faible nature le permet, les Papes furent choisis. Ils ont tout fait pour la gloire, pour la dignité, pour la conservation surtout des races souveraines. Quelle autre puissance pouvait se douter de l'importance des lois du mariage *sur les trônes surtout*, et quelle autre puissance pouvait les faire exécuter *sur les trônes surtout ?* Notre siècle grossier a-t-il pu seulement s'occuper de l'un des plus profonds mystères du monde ? Il ne serait cependant pas difficile de découvrir certaines lois, ni même d'en montrer la sanction dans les événements connus, si le respect le permettait ; mais que dire à des hommes qui croient qu'ils peuvent faire des souverains ?

« Je ne veux point accumuler les citations. Il suffira d'observer en général que les Papes ont lutté, et pouvaient seuls lutter sans relâche, pour maintenir sur les trônes la pureté et l'indissolubilité du mariage, et que, pour cette raison seule, ils pourraient être placés à la tête des bienfaiteurs du genre humain. « Car les mariages des princes (c'est Voltaire qui parle) « sont dans l'Europe le destin des peuples ; *et jamais il n'y a eu de cour entièrement livrée à la débauche, sans qu'il y ait eu des révolutions et même des séditions.* » (Voltaire, *Essais sur l'hist. gén.* t. III, ch. 101, p. 518 ; ch. 102, p. 520.)

« Lothaire ayant répudié sa femme pour épouser sa maîtresse, avait fait approuver son mariage par deux conciles assemblés, l'un à Metz, l'autre à Aix-la-Chapelle. Le Pape Nicolas Ier le cassa, et son successeur, Adrien II, fit jurer au roi, en lui donnant la communion, qu'il avait sincèrement quitté Waldrade (ce qui était cependant faux), et il exigea le même serment de tous les seigneurs qui accompagnaient Lothaire. Ceux-ci moururent presque tous subitement, et le roi lui-même expira un mois juste après son serment. Là

dessus Voltaire *n'a pas manqué* de nous dire, *que tous les historiens n'ont pas manqué de crier au miracle*. (Voltaire, *Essais sur l'hist. gén.*, t. I, ch. 30, p. 449.) Au fond, on est étonné souvent de choses moins étonnantes ; mais il ne s'agit point ici de miracles ; contentons-nous d'observer que ces grands et mémorables faits d'autorité spirituelle sont dignes de l'éternelle reconnaissance des hommes, et n'ont jamais pu émaner que des Souverains Pontifes.

« Et lorsque Philippe, roi de France, s'avisa, en 1092, d'épouser une femme mariée, l'archevêque de Rouen, l'évêque de Senlis et celui de Bayeux n'eurent-ils pas la bonté de bénir cet étrange mariage, malgré l'opposition d'Yves de Chartres ?

Quand un roi veut le crime, il est trop obéi.

« Le Pape seul pouvait donc y mettre opposition ; et, loin de déployer une sévérité exagérée, il finit par se contenter d'une promesse fort mal exécutée : dans ces deux exemples on voit tous les autres. »

III.

Les décrets de la Providence avaient confié au Siége de Rome une mission extraordinaire, tout à fait incompatible avec le règne du vice ; il était appelé ensuite à remplir le rôle de médiateur entre l'Orient et l'Occident, à devenir le tribunal suprême où seraient incessamment portés les intérêts des peuples et la cause des rois. Il devait donc asseoir les fondements de sa grandeur future sur une réputation sans tache, établir son influence, imposer son ascendant par l'éclat de toutes les vertus.

Et de quelles vertus ! l'héroïsme de l'austérité, l'héroïsme du martyre, l'héroïsme enfin de toutes les saintetés chrétiennes, la vie évangélique dans sa perfection. Telles furent les vertus privées des premiers Papes surtout ; quant à leurs vertus sociales, rappelez-vous ce qu'ils ont fait pour l'indépendance de Rome, pour le soulagement des contrées éloignées, pour la délivrance des captifs, pour la défense des opprimés, pour la diffusion des lumières, pour le progrès de la civilisation, et vous trouverez largement dans leurs actes de quoi composer un tableau, je ne dis pas seulement de la plus haute éloquence, mais de la plus ravissante poésie....

Qui pourrait dignement raconter les travaux de la papauté ? Partout s'élèvent des Eglises florissantes ; avec la foi, les peuples reçoivent des idées nouvelles et prennent de nouvelles mœurs ; les nations se constituent, la superstition recule et se cache, les lumières fleurissent, les lois s'adoucissent, la face de la terre est miraculeusement renouvelée. Et qui donc a fait ce monde nouveau ? Ce sont les Papes. Parcourez la terre, demandez à chaque Eglise le nom de son fondateur : chacune vous répondra en vous nommant un Pape ; toutes unanimement rapporteront leur origine à Rome.

Mais les terribles enfants du Nord viennent de se mettre en marche ; c'est un torrent d'hommes qui renversent toutes les digues, et qui bientôt inonde les villes et les champs des provinces civilisées ; l'Afrique et l'Espagne, comme la Grande-Bretagne et les Gaules en sont bientôt couvertes ; la riche Italie surtout les tente ; c'est le premier nom qu'ils appellent ; c'est celui qu'ils répètent pour s'encourager au combat. Ils l'envahissent et l'assaillent par tous les côtés, tandis que les uns gravissent les rochers des Alpes, les autres se cramponnent aux bords du rivage ; le sang coule, les campagnes sont rasées, les villes fument, les ruines s'amoncellent, les lois sont suspendues, la terre de la civilisation chrétienne arrosée de tant de sueurs va se couvrir de ronces, la superstition revient avec son épais nuage de ténèbres et son cortége d'horreurs ; le monde nouveau est menacé d'être abîmé dans le chaos. Qui pourrait dire, au milieu de ces désastres qui se succédaient comme les jours, quelles étaient les douleurs poignantes, les mortelles angoisses des Papes ; quelle amertume inonda leur cœur, combien ils répandirent de larmes, combien ils poussèrent de gémissements ? Les armées pliaient et disparaissaient ; les chefs désespéraient et prenaient la fuite ; les Papes restent seuls, et seuls ils font face à l'orage. On ne voit qu'eux, mais on les voit partout ; ils vont au-devant des Barbares, d'Attila, de Genséric ; ils prient, ils les fléchissent, ils les désarment à moitié ; s'ils ne peuvent les repousser,

ils les convertissent, ils les réconcilient avec les peuples vaincus et les mêlent à eux; ils pétrissent ensemble ces deux masses, dont l'une apporte la force et l'autre la douceur, et ils en forment les nouvelles nations de l'Europe. Voilà l'œuvre des Papes, voilà leurs titres à la reconnaissance et à la gloire.

Les Papes ont su dès les premiers siècles remplir leur rôle humanitaire; mais ils ne se montrent à la tête des nations qu'au moment où les conducteurs ordinaires sont trop faibles ou font défaut; leur charge de tous les instants est de conserver et de répandre la foi; car tout est dans la foi, toutes les institutions politiques et sociales, le bonheur et le progrès du genre humain sont à l'état de germe dans les dogmes chrétiens. La garde et la prédication du dogme est donc avant tout, même au point de vue temporel, le soin le plus important, la fonction la plus élevée. Les Papes y ont été fidèles, et la Providence y a pourvu d'une manière extraordinaire. Chose vraiment surprenante! aucune hérésie n'a jamais pu s'établir sur le Siége de Rome. Pour s'y introduire, l'erreur multiplie ses ruses et ses détours; elle change de langage et de déguisement, elle flatte, elle rampe, elle cherche à insinuer, à surprendre le mot d'ordre pour se faire ouvrir les portes de la citadelle; elle parvient, soutenue par les empereurs, à envahir et à occuper les autres siéges; elle promène en triomphe son drapeau d'une Eglise à une autre Eglise; elle élève sa voix, elle dicte ses arrêts, elle exerce violence, elle sévit en fureur; une partie des évêques cède à la peur et grossit son parti; les légats se laissent corrompre ou dominer; les Papes seuls résistent toujours; comme ils le disent, ils savent mourir, ils ne savent pas céder. Le Siége romain reste inaccessible à toutes les attaques; il brise la force ailleurs victorieuse, et, dit saint Cyprien, la perfidie n'y trouve pas d'accès.

La Providence ne l'a jamais permis, elle ne peut jamais le permettre, puisque c'est là qu'elle a établi le phare de la catholicité, le port commun du salut.

Là, de ce point élevé qui domine toutes les choses de la terre, et que le soleil des intelligences ne cesse point d'éclairer, lors même que l'atmosphère des autres empires est chargé de brouillards et de tempêtes, le saint Pontife, assis sur son trône immortel a l'oreille attentive aux bruits de la terre, et, sans que sa paupière vacille, son œil contemple au loin les mouvements et les déplacements de ce monde. Dès qu'une hérésie paraît, il donne partout le signal à ses lieutenants répandus dans l'univers, et toute l'Eglise est aussitôt debout, attentive à ses ordres; on combat, on poursuit l'erreur; il encourage, il menace au besoin; il a saisi ses armes spirituelles, qui ne frappent pas souvent, mais qui ne frappent pas en vain, et pour lui, il n'y a ni repos, ni sommeil que le dogme catholique attaqué n'ait été salué par de nouvelles acclamations, que les conséquences, mises en doute, n'aient été clairement détruites et universellement acceptées, que l'hérésie soit confondue, que l'éternelle vérité n'ait reçu les adorations du genre humain.

Pour apprécier le mérite des Papes dans les décisions dogmatiques qu'ils ont portées, il faut savoir dans quel inextricable dédale de subtilités les hérétiques, les Grecs surtout, s'étaient enfermés. Pour les suivre et les atteindre, il fallait entrer dans la région de la métaphysique la plus déliée, démêler le nœud des questions les plus ardues, saisir les distinctions les plus subtiles. Eh bien! ces questions ont toujours été abordées par les Papes avec autant de franchise que d'empressement, ils ont poursuivi les hérétiques dans les plus obscurs recoins du labyrinthe où ils prétendaient se cacher; ils ont approché la lumière de leur face, ils l'ont fait briller là où jamais elle n'avait parue, et ce qui est surprenant encore, c'est que tranchant, des questions aussi difficiles, aussi délicates, insaisissables pour la plupart des esprits, ils n'ont jamais dévié dans la moindre erreur. Leurs lettres dogmatiques, qui sont le plus souvent des chefs-d'œuvre de doctrine, ont toujours été approuvées par les conciles, et sont restées dans l'Eglise comme les plus beaux monuments de la tradition chrétienne.

Cette remarque, on l'a faite souvent, mais il en est une autre qu'on a trop négligée; je veux parler du bon goût, de l'admirable adresse, du ton de politesse et de dignité qui respirent dans toute leur correspondance avec les empereurs. Jamais on ne croirait, si d'ailleurs on ne le savait pas positivement, que ces hommes ont vécu au sein de la barbarie : on croirait plutôt qu'ils se sont formés dans les siècles les mieux choisis, dans les cours les

plus polies de l'Europe moderne. On a regret, en lisant ces lettres, de penser qu'elles sont enfouies, sans lecteurs, dans les cases inamovibles de nos bibliothèques.

C'est quelque chose de prodigieux que la masse des écrits composés par les Papes : ce qui ne l'est pas moins, c'est qu'ils aient tous leur valeur, et beaucoup une très-grande valeur. Il faut le dire parce que c'est tout simplement la vérité, le monde n'avait jamais vu jaillir tant de lumières. Puis, quelle profondeur et quelle sublimité! ils semblent être allés jusque dans le ciel chercher leurs inspirations et leur langage, car ce n'est ni la pensée, ni le langage de la terre. Par exemple, n'est-ce pas un prodige de ce genre que la lettre du Pape Léon Ier contre Eutychès, cette lettre qui a excité l'enthousiasme des évêques de Chalcédoine, et que le grand théologien Bossuet, digne de comprendre Léon, appelait, *nobilis ac plane cœlestis epistola?* Quels chefs-d'œuvre encore que les écrits des Papes combattant l'ambition des évêques de Constantinople! Le pape Gélase en particulier s'est acquis dans cette lutte une gloire immortelle, et ses œuvres seront toujours lues avec admiration.

Demandez-vous où en serait la religion, sans le zèle et l'action des Papes, ce que serait devenue la civilisation même, sans leur intervention, je vous soumets avec confiance la solution de ce double problème ; ou plutôt supprimons la question et effaçons le nom de problème, il ne peut plus y en avoir après la preuve que nous a apportée une longue et multiple expérience. Sous le rapport religieux, la preuve est assez faite; sous le rapport social et politique : mettez en comparaison les nations qui, les premières, se sont isolées par le schisme avec celles qui sont restées fidèles et unies ; la Grèce, l'Asie, l'Egypte et l'Afrique, où les lumières et les arts brillaient d'un si vif éclat, avec tous nos royaumes d'Occident : le schisme a tout glacé, l'unité à tout vivifié.

Résumons maintenant ce que les Papes ont fait pour le maintien des lois ecclésiastiques et des mœurs sacerdotales.

« On peut dire, au pied de la lettre, en demandant grâce pour une expression trop familière, que vers le xe siècle le genre humain en Europe, *était devenu fou.* Du mélange de la corruption romaine avec la férocité des Barbares qui avaient inondé l'empire, il était enfin résulté un état de choses que, heureusement peut-être, on ne reverra plus. *La férocité et la débauche, l'anarchie et la pauvreté étaient dans tous les états.* Jamais l'ignorance ne fut plus universelle. » (VOLTAIRE, *Essais sur l'histoire générale*, t. I, ch. 38, p. 533).

« Pour défendre l'Eglise contre le débordement affreux de la corruption et de l'ignorance il ne fallait pas moins qu'une puissance d'un ordre supérieur, et tout à fait nouvelle dans le monde : et c'est aux Papes que l'on dut le nouvel ordre qui s'établit. » (*Ibid.*)

Le prince Henri V ne voyait que les possessions temporelles et le titre féodal. Le pape Calixte II lui fit proposer d'établir les choses sur le pied où elles étaient en France, où, quoique les investitures ne se prissent point par l'anneau et par la crosse, les évêques ne laissaient pas de s'acquitter parfaitement de leurs devoirs pour le temporel et les fiefs.

Au concile de Reims, tenu en 1119 par ce même Calixte II, les Français prouvèrent déjà à quel point ils avaient l'oreille juste. Car le Pape ayant dit : *Nous défendons absolument de recevoir de la main d'une personne laïque l'investiture des églises, ni celle des biens ecclésiastiques* toute l'assemblée se récria parce que le canon semblait refuser aux princes le droit de donner les fiefs et les régales dépendant de leurs couronnes. Mais, dès que le Pape eut changé l'expression et dit : *Nous défendons absolument de recevoir des laïques l'investiture des évêchés et des abbayes,* il n'y eut qu'une voix pour approuver tant le décret que la sentence d'excommunication. Il y avait à ce concile aux moins quinze archevêques, deux cents évêques de France, d'Espagne, d'Angleterre et d'Allemagne même. Le roi de France était présent et Suger approuvait.

Ce fameux ministre ne parle de Henri V que comme d'un parricide dépourvu de tout sentiment d'humanité; et le roi de France promit au Pape de l'assister de toutes ses forces contre l'empereur. (MAIMBOURG, *Histoire de la décadence de l'empire*, t. II, l. IV, ann. 1119.)

Ce n'est point ici un caprice du Pape ; c'est l'avis de toute l'Eglise, et c'est encore celui de la puissance temporelle la plus éclairée qu'il fut possible de citer alors.

Le Pape Adrien IV donna un second exemple de l'extrême attention qui était indispen-

sable alors pour distinguer des choses qui ne pouvaient ni différer davantage, ni se toucher de plus près. Ce Pape ayant avancé, peut-être sans y bien réfléchir, que *l'empereur* (Frédéric Ier) *tenait de lui le bénéfice de la couronne impériale*, ce prince crut devoir le contredire publiquement par une lettre circulaire; sur quoi le Pape voyant combien ce mot de *bénéfice* avait excité d'alarmes, prit le parti de s'expliquer, en déclarant que par *bénéfice* (*beneficium*) il avait entendu bienfait, ce qui est en effet la signification du latin.

Cependant l'empereur d'Allemagne vendait publiquement les bénéfices ecclésiastiques. Les prêtres portaient les armes, un concubinage scandaleux souillait l'ordre sacerdotal; il ne fallait plus qu'une mauvaise tête pour anéantir le sacerdoce, en proposant le mariage des prêtres comme un remède à de plus grands maux. Le Saint-Siége seul put s'opposer au torrent et mettre l'Eglise au moins en état d'attendre, sans une subversion totale, la réforme qui devait s'opérer dans les siècles suivants. Ecoutons encore Voltaire, dont le bon sens naturel fait regretter que la passion l'en prive si souvent.

« Il résulte de toute l'histoire de ces temps-là, que la société avait peu de règles certaines chez les nations occidentales; que les Etats avaient peu de lois, et que l'Eglise voulait leur en donner. » (VOLTAIRE, *Essai sur l'hist. gén.* t. I, ch. 30, p. 50.)

Mais parmi tous les Souverains Pontifes appelés à cette grande œuvre, Grégoire VII s'élève majestueusement

Quantum lenta solent inter viburna cupressi.
(VIRG., *Eclog.*, I, v. 26.)

Les historiens de son temps, même ceux que leur naissance pouvait faire pencher du côté des empereurs, ont rendu pleine justice à ce grand homme. « C'était, » dit l'un d'eux, « un homme profondément instruit dans les saintes lettres et brillant de toutes les sortes de vertus. » (LAMBERT d'Aschaffenbourg, le plus fidèle des historiens de ce temps-là; MAIMB., *ibid.*, ann. 1071 à 1076.)

« Il exprimait, » dit un autre, « dans sa conduite toutes les vertus que sa bouche enseignait aux hommes (1); » et Fleury, qui ne gâte pas les Papes, comme on sait, ne refuse point cependant de reconnaître que Grégoire VII « fut un homme vertueux, né avec un grand courage, élevé dans la discipline monastique la plus sévère, et plein d'un zèle ardent pour purger l'Eglise des vices dont il la voyait infectée, particulièrement de la simonie et de l'incontinence du clergé. » (*Discours sur l'hist. eccles.*, disc. 3, n. 17; et disc. 4, n. 1.)

Ce fut un superbe moment, et qui fournirait le sujet d'un très-beau tableau que celui de l'entrevue de Canosse près de Reggio, en 1077, lorsque ce Pape, tenant l'Eucharistie entre ses mains, se tourna du côté de l'empereur, et le somma *de jurer, comme il jurait lui-même, sur son salut éternel, de n'avoir jamais agi qu'avec une parfaite intention pour la gloire de Dieu et le bonheur des peuples*; sans que l'empereur, oppressé par sa conscience et par l'ascendant du Pontife, osât répéter la formule ni recevoir la communion.

Grégoire ne présumait donc pas trop de lui-même, lorsqu'en s'attribuant, avec la confiance intime de sa force, la mission d'instituer la souveraineté européenne, jeune encore à cette époque et dans la fougue des passions, il écrivait ces paroles remarquables : « Nous avons soin, avec l'assistance divine, de fournir aux empereurs, aux rois et aux autres souverains les armes spirituelles dont ils ont besoin pour apaiser chez eux les tempêtes furieuses de l'orgueil. »

C'est-à-dire je leur apprends qu'un roi n'est pas un tyran. — Et qui donc le leur aurait appris sans lui?

Les Papes ne disputaient point aux empereurs l'investiture *par le sceptre*, mais seulement l'investiture *par la crosse et l'anneau*. Ce n'était rien, dira-t-on. Au contraire, c'était tout. Et comment ce serait-on si fort échauffé de part et d'autre, si la question n'avait pas été importante? Les Papes ne disputaient pas même sur les élections, comme Maimbourg le prouve à l'exemple de Suger. (*Hist. de la décad.*, etc; liv. III, ann. 1121.) Ils consentaient de plus à l'investiture par le sceptre; c'est-à-dire qu'ils ne s'opposaient point à ce

(1) OTHON DE FREISINGUE, *ibid.* Le témoignage de cet annaliste n'est pas suspect.

que les prélats, considérés comme vassaux, reçussent de leur seigneur suzerain par l'investiture féodale, *ce mère et mixte empire* (pour parler le langage féodal), véritable essence du fief, qui suppose de la part du seigneur féodal une participation à la souveraineté, payée envers le seigneur suzerain qui en est la source, par la dépendance politique et la loi militaire.

Mais ils ne voulaient point d'investiture *par la crosse et par l'anneau* de peur que le souverain temporel, ne se servant de ces deux signes religieux pour la cérémonie de l'investiture, n'eût l'air de conférer lui-même le titre et la juridiction spirituelle, en changeant aussi le bénéfice en fief; et sur ce point l'empereur se vit obligé de céder. (*Ibid.*) Mais dix ans après, Lothaire revenait encore à la charge et tâchait d'obtenir du Pape Innocent II le rétablissement des investitures *par la crosse et par l'anneau* [1131] tant cet objet *paraissait*, c'est-à-dire était *important*.

Il faut se placer au véritable point de vue, et l'on trouvera moins légère cette raison alléguée dans le concile de Châlons-sur-Saône [1073] pour soustraire les ecclésiastiques au serment féodal, *que les hommes qui consacraient le corps de Jésus-Christ ne devaient point se mettre entre les mains trop souvent souillées par l'effusion du sang humain, peut-être encore par des rapines ou d'autres crimes*. Chaque siècle a ses préjugés et sa manière de voir d'après laquelle il doit être jugé. C'est un insupportable sophisme du nôtre de supposer constamment que ce qui serait condamnable de nos jours, l'était de même dans les temps passés et que Grégoire VII devait en agir avec Henri IV comme en agissait Pie VII envers Sa Majesté l'empereur François II

On accuse ce Pape d'avoir envoyé trop de légats; mais c'est uniquement parce qu'il ne pouvait se fier aux conciles provinciaux; et Fleury, qui n'est pas suspect et qui préférait ces conciles aux légats (*Hist. eccl.*, disc. 4, n° 11), convient néanmoins que si les prélats allemands redoutaient si fort l'arrivée des légats, c'est qu'ils *se sentaient coupables de simonie* et qu'ils voyaient arriver leurs juges. (*Hist. eccl.*, l. LXII, n° 11.)

En un mot c'en était fait de l'Eglise, humainement parlant; elle n'avait plus de forme, plus de police, et bientôt plus de nom, sans l'intervention extraordinaire des Papes qui se substituèrent à des autorités égarées ou corrompues, et gouvernèrent d'une manière plus immédiate pour rétablir l'ordre.

C'en était fait aussi de la monarchie européenne, si des souverains détestables n'avaient pas trouvé sur leur route un obstacle terrible, et pour ne parler dans ce moment que de Grégoire VII, je ne doute pas que tout homme équitable ne souscrive au jugement parfaitement désintéressé qu'en a porté l'historien des révolutions d'Allemagne : « La simple exposition des faits, dit-il, démontre que la conduite de ce Pontife eut celle que tout homme d'un caractère ferme et éclairé aurait tenu dans les mêmes circonstances. » On aura beau lutter contre la vérité, il faudra enfin que tous les bons esprits en reviennent à cette décision. »

IV.

C'est Rome qui a conservé précieusement pour l'Europe et pour le monde toutes les belles et nobles idées élaborées par le grand peuple, purifiées par le christianisme, seules capables de façonner le cœur de l'homme et de donner de la vie, de la consistance, de la force, de l'avenir, du bonheur et de la gloire aux nations. Ces semences de civilisation moderne qu'elle gardait en dépôt, elle les a répandues à temps dans le monde, aussitôt que les terres, épuisées par la vieille civilisation païenne, eurent été remuées et renouvelées par le sabre des Barbares. Quand la violence de l'envahissement dictait ses ordres capricieux sans prendre la peine de faire des lois ou d'établir des tribunaux, où était la justice avec ses formes et ses garanties? elle s'était réfugiée à Rome; elle n'était pas ailleurs, et c'est là que nous avons été la chercher pour l'installer dans nos cours et dans nos tribunaux. Tandis que les peuples, poussés par leurs rois, se jetaient les uns sur les autres, se culbutaient et se massacraient dans la mêlée, qui faisait entendre des paroles de paix et de réconciliation? c'était Rome. Ce fut Rome qui calma ces cœurs où fermentait la rage de la destruction; et quand, plus tard, les nations ayant pris leur assiette, étaient foulées sous le pied

au despotisme vainqueur, à qui s'adressaient-elles? elles tournaient les yeux, elles étendaient leurs bras suppliants vers Rome, et Rome étendait son sceptre médiateur : elle menaçait, au besoin elle frappait les tyrans ; elle protégeait les peuples. Il n'y avait pas d'opprimé, si bas placé qu'il fût dans l'échelle hiérarchique ou sociale, qui ne fût assuré de trouver un refuge sous l'immense bouclier que Rome étendait sur l'Europe.

Le but que les Papes poursuivirent aussi sans relâche, comme princes temporels, fut la liberté de l'Italie qu'ils voulaient absolument soustraire à la puissance allemande : mais dans le vrai ce fut une guerre entre l'Allemagne et l'Italie, entre l'usurpation et la liberté, entre le maître qui apporte les chaînes et l'esclave qui les repousse; guerre dans laquelle les Papes firent leur devoir de princes italiens et de politiques sages en prenant parti pour l'Italie, puisqu'ils ne pouvaient ni favoriser les empereurs sans se déshonorer, ni essayer même la neutralité sans se perdre.

Henri VI, roi de Sicile et empereur, étant mort à Messine, en 1197, la guerre s'alluma en Allemagne pour la succession entre Philippe, duc de Souabe, et Othon fils de Henri-Léon, duc de Saxe et de Bavière. Celui-ci descendait de la maison des princes d'*Est-Guelfes* et Philippe des princes *Gibelins*. (Muratori, *Antich. ital.*, in-4°, 1769, t. III, dissert. 51, p. 11.) La rivalité de ces deux princes donna naissance aux deux factions trop fameuses qui désolèrent l'Italie pendant si longtemps; mais rien n'est plus étranger au Pape et au sacerdoce : la guerre civile une fois allumée, il fallait bien prendre parti et se battre. Par leur caractère si respecté et par l'immense autorité dont ils jouissaient, les Papes se trouvèrent naturellement placés à la tête du noble parti des convenances, de la justice et de l'indépendance nationale. Tous les peuples sont convenus de mettre au premier rang des grands hommes ces généreux citoyens qui eurent l'honneur d'arracher leur pays au joug étranger ; héros s'ils ont réussi, ou martyrs s'ils ont échoué, leurs noms traverseront les siècles. La stupidité moderne voudrait seulement accepter les Papes de cette apothéose universelle et les priver de l'immortelle gloire qui leur est dûe comme princes temporels pour avoir travaillé sans relâche à l'affranchissement de leur patrie.

Harmonieux héritiers de la Grèce, illustres descendants des Scipion et des Virgile, vous à qui il ne manque que l'unité et l'indépendance, élevez des autels aux sublimes Pontifes qui firent des prodiges pour vous donner un nom.

Or l'autorité des Papes fut la puissance choisie et constituée dans le moyen âge pour faire équilibre à la souveraineté temporelle et la rendre supportable aux hommes.

Et ceci n'est encore qu'une de ces lois générales du monde qu'on ne veut pas observer et qui sont cependant d'une évidence incontestable.

Toutes les nations de l'univers ont accordé au sacerdoce plus ou moins d'influence dans les affaires politiques, et il est prouvé jusqu'à l'évidence que, *de toutes les nations policées, il n'en est aucune qui ait attribué moins de pouvoirs et de priviléges à leurs prêtres que les Juifs et les Chrétiens.* (*Histoire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, in-12, t. XV, p. 143. — *Traité hist. et dogm. de la relig.*, par l'abbé Bergier, t. VI, p. 120.)

Jamais les nations barbares n'ont été murées et civilisées que par la religion, et toujours la religion s'est occupée principalement de la souveraineté.

« L'intérêt du genre humain demande un frein qui retienne les souverains, et qui mette à couvert la vie des peuples : ce frein de la religion aurait pu être, par une convention universelle, dans la main des Papes. Ces premiers Pontifes, en ne se mêlant des querelles temporelles que pour les apaiser, en avertissant les rois et les peuples de leurs devoirs, en reprenant les excommunications pour les grands attentats, auraient toujours été regardés comme des images de Dieu sur la terre. Mais les hommes sont réduits à n'avoir pour leur défense que les lois et les mœurs de leur pays ; lois souvent méprisées, mœurs souvent corrompues. « (Voltaire, *Essai*, etc., t. II, chap. 60.)

Je ne crois pas que jamais on ait mieux raisonné en faveur des Papes. Les peuples, dans le moyen âge, n'avaient *chez eux* que des lois nulles ou méprisées, *et des mœurs corrompues.* Il fallait donc chercher ce *frein* indispensable *hors de chez eux.* Ce *frein* se trouva et ne pouvait se trouver que *dans* l'autorité des Papes. Il n'arriva donc que ce qui devait nécessairement arriver.

Et que veut dire ce grand raisonneur, en nous disant d'une manière conditionnelle que ce *frein*, si nécessaire aux peuples, *aurait pu être, par une convention universelle, dans la main du Pape?* Elle y fut en effet, non par une convention expresse des peuples, qui est impossible ; mais par une convention tacite et universelle, avouée par les princes même comme par les sujets, et qui a produit des avantages incalculables.

Si les Papes ont fait quelquefois plus ou moins que Voltaire ne le désire dans le morceau cité, c'est que rien d'humain n'est parfait, et qu'il n'existe pas de pouvoir qui n'ait jamais abusé de ses forces. Mais si, comme l'exigent la justice et la droite raison, on fait abstraction de ces anomalies inévitables, il se trouve que les *Papes ont, en effet, réprimé les souverains, protégé les peuples, apaisé les querelles temporelles par une sage intervention, averti les rois et les peuples de leurs devoirs, et frappé d'anathème les grands attentats qu'ils n'avaient pu prévenir.*

C'était donc une idée tout à fait plausible que celle d'une influence modérée des Souverains Pontifes sur les actes des princes. L'empereur d'Allemagne, *même sans Etat*, a bien pu jouir d'une juridiction légitime sur tous les princes formant l'association germanique; pourquoi le Pape ne pourrait-il pas de même avoir une certaine juridiction sur tous les princes de la chrétienté ? Il n'y avait là certainement rien de contraire à la nature des choses qui n'exclut aucune forme d'association politique.

Il y avait des moments bien honorables pour la cour de Rome. C'est encore Voltaire qui parle. *Si les Papes avaient toujours usé ainsi de leur autorité, ils eussent été les législateurs de l'Europe.* (VOLTAIRE, *Essais*, etc., t. II, chap. 60.)

Or, c'est un fait attesté par l'histoire entière de ces temps reculés, que les Papes ont usé sagement et justement de leur autorité assez souvent pour être *les législateurs de l'Europe*, et c'est tout ce qu'il faut.

Les abus ne signifient rien ; car, « malgré tous les troubles et tous les scandales, il y eut toujours dans les rites de l'Eglise romaine, plus de décence, plus de gravité qu'ailleurs; l'on sentait que cette Eglise, *quand elle était libre* et bien gouvernée, était pour donner des leçons aux autres. Et dans l'opinion des peuples, un évêque de Rome était quelque chose de plus saint que tout autre évêque.

Mais d'où venait donc cette opinion universelle, qui avait fait du Pape un être plus qu'humain, dont le pouvoir, purement spirituel, faisait tout oublier devant lui ? Il faut être plus qu'aveugle pour ne pas voir que l'établissement d'une telle puissance était nécessairement impossible ou divin. »

L'influence des Pontifes romains, si heureuse dans ses efforts contre l'islamisme, s'est exercée avec non moins de bonheur au milieu des nations chrétiennes pour le soulagement des calamités publiques et l'abolition de la servitude. Représentez-vous l'Europe au moyen âge, telle que l'avaient faite l'ignorance, l'affaiblissement de l'autorité royale, l'esprit exclusivement guerrier des seigneurs. Alors, comme aujourd'hui, les peuples s'armaient contre les peuples, et le sang chrétien s'épuisait dans des combats sans fin. Alors encore, à défaut d'ennemis étrangers, l'on tirait le glaive contre ses voisins et ses proches. Chaque terre était un royaume; chaque manoir une forteresse; et des vassaux malheureux, froissés par le choc de prétentions rivales, payaient les frais de ces expéditions sanglantes. Au milieu de ces scènes de malheur, voyez le rôle devolu aux Souverains Pontifes; placés, par le respect des peuples et des rois, à la tête de la société chrétienne, ils se font médiateurs dans toutes les querelles. Dans la chaleur des discussions, parmi le tumulte des armes, ils font entendre une voix conciliatrice ; et combien de fois, heureux pacificateurs, n'ont-ils pas ramené la concorde dans deux camps prêts à s'entrégorger? Admirez surtout leurs efforts pour abolir les guerres particuliculières, ou du moins en adoucir les rigueurs. Que de canons dressés, que d'anathèmes lancés par eux ou par les conciles tenus sous leur autorité, pour affaiblir et déraciner enfin cette coutume barbare ! S'ils n'ont pas réussi tout d'abord, ils ont procuré du moins aux malheureux quelques jours de trêves et de repos ; et la continuité de leurs efforts a obtenu, à la longue [illegible] complet. Vous parlerai-je encore de leurs sévères remontrances aux [illegible] peuples, courbés sous un sceptre de fer, tournaient leurs regards [illegible] le Vicaire de

Jésus-Christ ne craignait pas de prêter à leurs lamentations la puissance de sa voix et l'autorité de la religion.

Nous ne rechercherons pas l'origine de cette influence extraordinaire que les Papes ont exercée sur les plus fiers potentats, bien qu'elle soit peut-être facile à découvrir. Cette influence est un fait notoire; elle était également reconnue par les peuples et par les rois; elle s'exerçait sans contestation sur l'Europe soumise; et, si l'on admet en principe l'action réciproque des Etats sur leurs destinées, suivant leurs forces respectives ou le caractère de leurs souverains, nous ne voyons pas ce que l'on trouverait à redire à l'intervention des Papes dans les affaires de la chrétienté, intervention réclamée, longtemps par l'opinion générale et toujours employée pour le bonheur public.,

La barbarie et des guerres interminables ayant effacé tous les principes, réduit la souveraineté d'Europe à un certain état de fluctuation qu'on a jamais vu, et créé des déserts de toutes parts, il était avantageux qu'une puissance supérieure eût une certaine influence sur cette souveraineté; or, comme les Papes étaient supérieurs par la sagesse et par la science, et qu'ils commandaient d'ailleurs à toute la science qui existait en ce temps-là, la force des choses les investit, d'elle-même et sans contradiction, de cette supériorité dont on ne pouvait se passer. Le principe très-vrai, *la souveraineté vient de Dieu*, renfermait d'ailleurs ces idées, et il se forma enfin une opinion réellement universelle, qui attribuait aux Papes une certaine compétence sur les questions de souveraineté. Cette idée était très-haute et valait mieux que tous nos sophismes. Les Papes ne se mêlaient nullement de gêner les princes sages dans l'exercice de leurs fonctions, encore moins de troubler l'ordre des successions souveraines, tant que les choses allaient suivant les règles ordinaires et connues; c'est lorsqu'il y avait grand abus, grand crime ou grand doute, que le Souverain Pontife interposait son autorité. Or, comment nous tirons-nous d'affaires en cas semblables, nous qui regardons nos pères en pitié? Par la révolte, les guerres civiles et tous les maux qui en résultent. En vérité, il n'y a pas de quoi se vanter. Si le Pape avait décidé le procès contre les ligueurs, il aurait adjugé le royaume de France à ce grand prince, *à la charge par lui d'en professer la religion;* il aurait jugé comme la Providence l'a jugé, mais les préliminaires eussent été un peu différents.

Il est bien important d'observer comment ces mêmes idées qui entraînèrent jadis des peuples barbares, ont pu réunir dans ces derniers siècles l'assentiment de trois hommes tels que Bellarmin, Hobbes et Leibnitz (2).

Et peu importe ici que le Pape ait eu cette primauté de droit divin et de droit humain, pourvu qu'il soit constant que, pendant plusieurs siècles, il a exercé dans l'Occident, avec le consentement et l'applaudissement universel, une puissance assurément très-étendue. Il y a même plusieurs hommes célèbres parmi les protestants qui ont cru qu'on pouvait laisser ce droit au Pape, et qu'il était inutile à l'Eglise si l'on retranchait quelques abus. (Leibnitz, *Oper.*, t. IV, part. II, p. 420.) »

La théorie seule serait donc inébranlable, mais que peut-on répondre aux faits qui sont tout dans des questions de politique et de gouvernement?

Personne ne doutait et les souverains mêmes ne doutaient pas de cette puissance des Papes, et Leibnitz observe avec beaucoup de vérité et de finesse a son ordinaire, que l'empereur Frédéric, disant au Pape Alexandre III, *non à vous, mais à Pierre*, confessait la puissance des Pontifes sur les rois, et n'en contestait que l'abus. (Leibnitz, *ibid.*, p. 401.)

Cette observation peut être généralisée. Les princes frappés par l'anathème des Papes, n'en contestaient que la justice, de manière qu'ils étaient constamment prêts à s'en servir contre leurs ennemis, ce qu'ils ne pouvaient faire sans confesser manifestement la légitimité du pouvoir.

Voltaire, après avoir raconté à sa manière l'excommunication de Robert de France, remarque que *l'empereur Othon III assista lui-même au concile où l'excommunication fut*

(2) Les arguments de Bellarmin qui, de la supposition que les Papes ont la juridiction sur le spirituel, infère qu'ils ont une direction au moins indirecte sur le temporel, n'ont pas paru méprisables à Hobbes lui-même. Effectivement, il est certain, etc. (Leibnitz, Oper., t. IV, part. III, p. 401, in-4°; *Pensées de Leibnitz*, in-8°, t. II, p. 406.)

prononcée. (Voltaire, *Essai*, etc., tom. II, chap. 39.) L'empereur confessait donc l'autorité du Pape ; et c'est une chose bien singulière que les critiques modernes ne veulent pas s'apercevoir de la contradiction manifeste où ils tombent, en observant tous d'une commune voix, *que ce qu'il y avait de plus déplorable dans ces grands jugements, c'était l'aveuglement des princes qui n'en contestaient pas la légitimité et qui souvent les invoquaient eux-mêmes.*

Mais si les princes étaient d'accord, tout le monde était donc d'accord, et il ne s'agira plus que des abus qui se trouvent partout.

Philippe Auguste, a qui le Pape venait de transférer le royaume d'Angleterre en héritage perpétuel, ne publia point alors *qu'il n'appartenait pas au Pape de donner des couronnes..* Lui-même avait été excommunié quelques années auparavant, parce qu'il avait voulu changer de femme. Il avait déclaré alors les censures de Rome insolentes et abusives. Il pensa tout différemment lorsqu'il se vit l'exécuteur d'une bulle qui lui donnait l'Angleterre. (Id., *ibid.*, chap. 50.)

C'est-à-dire que l'autorité des Papes sur les rois n'était contestée que par celui qu'elle frappait. Il n'y eut donc jamais d'autorité plus légitime, comme jamais il n'y en eut de moins contestée.

La diète de Forcheim ayant déposé, en 1077, l'empereur Henri IV, et nommé à sa place Rodolphe, duc de Souabe, le Pape assembla un concile à Rome pour juger les prétentions des deux rivaux : ceux-ci jurèrent par la bouche de leurs ambassadeurs de s'en tenir à la décision des légats (D. Maimbourg, *ad annum* 1077), et l'élection de Rodolphe fut confirmée. C'est alors que parut sur le diadème le vers célèbre :

La pierre *a choisi Pierre, et Pierre t'a choisi* (3).

Henri V, après son couronnement comme roi d'Italie, fait en 1110 un traité avec le Pape, par lequel l'empereur abandonne ses prétentions sur les investitures, *à condition que le Pape, de son côté, lui céderait les duchés, les comtés, les marquisats, les terres, ainsi que les droits de justice, de monnaie et autres dont les évêques d'Allemagne étaient en possession.*

En 1209, Othon de Saxe s'étant jeté sur les terres du Saint-Siége, contre les lois les plus sacrées de la justice, et même contre ses engagements les plus solennels, il est excommunié. Le roi de France et toute l'Allemagne prennent parti contre lui : il est déposé en 1211 par les électeurs, qui nomment à sa place Frédéric II.

Et ce même Frédéric II ayant été déposé en 1228, saint Louis fait représenter au Pape *que si l'empereur avait réellement mérité d'être déposé, il n'aurait dû l'être que dans un concile général*, c'est-à-dire, au fond, par le Pape mieux informé.

En 1245, Frédéric II est excommunié et déposé au concile général de Lyon.

En 1335, l'empereur Louis de Bavière, excommunié par le Pape, envoie des ambassadeurs à Avignon, pour solliciter son absolution ; ils y retournèrent pour le même objet en 1338, accompagnés par ceux du roi de France.

En 1346, le Pape excommunie de nouveau Louis de Bavière, *et de concert avec le roi de France*, il fait nommer Charles de Moravie, etc. (4).

Voltaire a fait un long chapitre pour établir que les Papes ont donné tous les royaumes d'Europe avec le consentement des rois et des peuples. Il cite un roi de Danemarck disant au Pape, en 1329 : *Le royaume de Danemarck, comme vous le savez, Très-Saint-Père, ne dépend que de l'Eglise romaine, à laquelle il paye tribut, et non de l'empire.* (Voltaire, *Essai sur les mœurs*, etc., t. III, ch. 63.)

Voltaire continue ces mêmes détails dans le chapitre suivant; puis il écrit à la marge, avec une profondeur étourdissante : *Grande preuve que les Papes donnaient tous les royaumes.*

(3) Petra (c'est Jésus-Christ) dedit Petro, Petrus diadema Rodolpho.
(4) Tous ces faits sont universellement connus. On peut les vérifier, sous les années qui leur appartiennent, dans l'ouvrage de Maimbourg, qui est bien fait, *Histoire de la décadence de l'empire*, etc.; dans les *Annales de l'Italie* de Muratori; et généralement dans tous les livres historiques relatifs à cette époque.

Pour cette fois, je suis parfaitement de son avis. *Les Papes donnaient tous les royaumes*, donc *ils donnaient tous les royaumes*. C'est un des plus beaux raisonnements de Voltaire. (*Essai*, etc., t. III, ch. 64.)

Lui-même encore a cité ailleurs le puissant Charles-Quint demandant au Pape une dispense pour joindre le titre de *roi de Naples* à celui d'empereur. (*Ibid.*, ch. 123)

L'origine divine de la souveraineté, et la légitimité individuelle conférée et déclarée par le Vicaire de Jésus-Christ, étaient des idées si enracinées dans tous les esprits, que Livon, roi de la petite Arménie, envoya faire hommage à l'empereur et au Pape, en 1242. Il fut couronné à Mayence par l'archevêque de cette ville. (Maimbourg, *Histoire de la décadence*, etc., ann. 1242.)

Au commencement de ce même siècle, Joannice, roi des Bulgares, se soumet à l'Eglise romaine, envoie des ambassadeurs à Innocent III, pour lui prêter obéissance filiale et lui demander la couronne royale, comme ses prédécesseurs l'avaient autrefois reçue du Saint-Siége. (Id., *Histoire du schisme des Grecs*, t. II, liv. iv, ann. 1201.)

En 1075, Démétrius, chassé du trône de Russie, en appelle au Pape, comme au juge de tous les Chrétiens. (Voltaire, *Ann. de l'empereur*, t. I, p. 178.)

Et pour terminer par quelque chose de plus frappant peut-être, rappelons que dans le xvi[e] siècle encore, Henri VII, roi d'Angleterre, prince passablement instruit de ses droits, demandait cependant la confirmation de son titre au Pape Innocent VII qui la lui accordait par une bulle que Bacon a citée. (Bacon, *Hist. de Henri VII*, p. 29 de la trad. franç.)

Il n'y a rien de si piquant que de voir les Papes justifiés par leurs accusateurs qui ne s'en doutent pas. Ecoutons encore Voltaire : « Tout prince, » dit-il, « qui voulait usurper ou recouvrer un domaine, s'adressait au Pape comme à son maître. Aucun nouveau prince n'osait se dire souverain, et ne pouvait être reconnu des autres princes sans la permission du Pape ; et le fondement de toute l'histoire du moyen âge, est toujours que les Papes se croient seigneurs suzerains de tous les Etats, sans en excepter aucun. » (Voltaire, *Essai sur les mœurs*, t. III, ch. 64.)

Je n'en veux pas davantage ; la légitimité du pouvoir est démontrée. L'auteur des *Lettres sur l'histoire*, plus animé peut-être contre les Papes que Voltaire même, dont toute la haine était pour ainsi dire superficielle, s'est vu conduit au même résultat, c'est-à-dire à justifier complétement les Papes en croyant les accuser.

« Malheureusement, » dit-il, « presque tous les souverains, par un aveuglement inconcevable, travaillaient eux-mêmes à accréditer dans l'opinion publique une arme qui n'avait et qui ne pouvait avoir de force que par cette opinion.

« Quand elle attaquait un de leurs rivaux et de leurs ennemis, non-seulement ils l'approuvaient, mais ils provoquaient quelquefois l'excommunication ; et en se chargeant eux-mêmes d'exécuter la sentence qui dépouillait un souverain de ses Etats, ils soumettaient les leurs à cette juridiction usurpée. » (*Lettres sur l'histoire*, t. II, lett. 41, p. 413, in-8°.)

Il cite ailleurs un grand exemple de ce droit public, et, en l'attaquant, il achève de le justifier. « Il semblait réservé, dit-il, « à ce funeste traité (la ligue de Cambrai) de renfermer tous les vices. Le droit d'excommunication en matière temporelle y fut reconnu par deux souverains, et il fut stipulé que Jules fulminerait un interdit sur Venise, si dans quarante jours elle ne rendait pas ses usurpations. » (*Ibid.*, t. III, lett. 62, p. 233.)

Dès que les peuples et les rois étaient d'accord sur l'autorité des Papes, tous les raisonnements modernes tombent, d'autant plus que la théorie la plus certaine vient à l'appui des usages anciens.

Je me résume. Nulle souveraineté n'est illimitée dans toute la force du terme, et même nulle souveraineté ne peut l'être ; toujours et partout elle a été restreinte de quelque manière. La plus naturelle et la moins dangereuse, chez les nations surtout neuves et féroces, c'était sans doute une intervention quelconque de la puissance spirituelle. L'hypothèse de toutes les souverainetés chrétiennes réunies par la fraternité religieuse en une sorte de république universelle, sous la suprématie mesurée du pouvoir spirituel suprême ; cette hypothèse, dis-je, n'avait rien de choquant et pouvait même se présenter à la raison, comme supérieure à l'institution des Amphictyons. Je ne vois pas que les temps modernes

aient imaginé rien de meilleur, ni même d'aussi bon. Qui sait ce qui serait arrivé si la théocratie politique et la science avaient pu se mettre tranquillement en équilibre, comme il arrive toujours lorsque les éléments sont abandonnés à eux-mêmes et qu'on laisse faire le temps? Les plus affreuses calamités, les guerres de religion, la révolution française, etc., n'eussent pas été possibles dans cet ordre de choses tel encore que la puissance pontificale a pu se déployer, et malgré l'épouvantable alliage des erreurs, des vices et des passions qui ont désolé l'humanité à des époques déplorables, elle n'en a pas moins rendu les services les plus signalés à l'humanité.

Les écrivains sans nombre qui n'ont pas aperçu ces vérités dans l'histoire savaient écrire sans doute; ils ne l'ont que trop prouvé, mais certainement aussi, jamais ils n'ont su lire.

Les Souverains Pontifes furent très-incontestablement les précepteurs, les rois, les conservateurs de la science et les instituteurs de l'Europe.

V.

Les Papes n'ont pas moins entrepris et réalisé pour le bonheur domestique. La famille n'est heureuse qu'autant que les mœurs sont pures et les cœurs unis; et cette union intime, cette pureté de mœurs ne se peuvent conserver sans la sainteté du lien conjugal et la stabilité des mariages. Ici brillent encore la prévoyance et la fermeté des Pontifes romains. Dans ces temps où les passions étaient moins raffinées, moins raisonneuses, mais plus franches dans leur expression, plus impétueuses dans leurs écarts, des hommes puissants cherchaient à secouer le joug incommode d'une union indissoluble. Si ces doctrines du vice avaient prévalu, c'en était fait des mœurs et de la paix domestique; l'exemple serait descendu comme un torrent des sommités sociales jusqu'aux dernières classes, la corruption passait en principe, et la loi conjugale recevait une blessure incurable. Les Papes le comprirent; ils surent aussi comprendre qu'eux seuls pouvaient parer à ce malheur; car quelle résistance attendre de quelques évêques isolés, circonvenus? Le Pape ou l'Eglise, c'est tout un, a dit saint François de Sales. Cette maxime se vérifia surtout aux époques dont nous parlons, et les Souverains Pontifes se montrèrent les défenseurs infatigables de la doctrine catholique. Dans l'ardeur de leur courage, ils ne s'arrêtèrent point à guerroyer avec quelque prévaricateur subalterne; c'est contre les têtes couronnées qu'ils dirigèrent les foudres apostoliques; l'histoire est pleine de ces grands exemples de fermeté sacerdotale.

Que n'ont-ils pas fait aussi pour les sciences et l'enseignement? Quiconque n'est pas étranger à l'histoire, n'ignore pas que presque toutes les universités de l'Europe ont été fondées par les Papes, ou du moins de leur consentement formel et sous la protection de leur autorité; et, comme l'étude des lettres sacrées en fut pendant longtemps l'objet principal, on croyait avec raison qu'elles relevaient naturellement du Chef de la religion.

Les écoles fondées par le christianisme embrassèrent toutes les branches de philosophie, sciences naturelles, sciences mathématiques, métaphysique, les diverses questions qui s'y rattachent; les philosophes de la Grèce et de Rome y étaient mieux connus que de nos jours. Le premier titre où l'on trouve mentionné le titre d'*Université*, appliqué à l'agglomération de toutes les études, dont Paris devint comme le centre, est un privilége concédé par Innocent III, qui fut fait Pape en 1198, et fut contemporain de Philippe-Auguste. Il conférait à l'université des étudiants de Paris le droit d'avoir un procureur pour les représenter dans les procès. Les grâces, les exemptions, les priviléges pontificaux, furent répandus avec profusion sur cette université de Paris, car les Papes comprenaient combien il importait, dans l'intérêt de l'Eglise, de favoriser l'instruction et la culture de toutes les sciences.

Quand Grégoire VII eut sauvé une seconde fois l'Europe du naufrage inévitable où l'entraînaient la corruption et la barbarie, on vit les Papes travailler à l'envi à répandre l'instruction et à encourager les études. L'Italie vit naître l'école de Naples et l'université de Rome vers le milieu du XIIIe siècle, dans laquelle Innocent VI institua une école de droit, et accorda aux étudiants tous les priviléges, qu'on accordait alors au *studium generale*,

ou université; Eugène IV institua également à Rome un *Studium generale*, avec les plus grands priviléges : l'école avait pour chancelier le cardinal camerlingue ; pour curateurs, quatre nobles romains ; elle avait quatre-vingt huit professeurs, et une somme de 14,000 florins était affectée à leur traitement. Les universités de Perrugia, de Plaisance, furent également érigées par les Papes ; et celle de Turin en reçut de grands priviléges. En 1354, Clément VI fonda pour toutes les sciences l'université de Pise, sous le titre de *Studium generale;* et, en 1391, Boniface IX fondait, sous le même titre, celle de Ferrare. La célèbre université de Bologne, si elle ne fut pas fondée par les Papes, leur dut cependant une grande partie de sa splendeur, la conservation de son indépendance et l'accroissement de ses priviléges.

Dès 1180, l'université de médecine existait à Montpellier; en 1289, le Pape Nicolas V y ajouta le droit canon, le droit romain et les arts libéraux, c'est-à-dire toutes les facultés, excepté la théologie. En 1364, le Pape Urbain V y fonda le collége de Saint-Matthieu, pour douze étudiants en médecine, natifs du diocèse de Mende. Ce même Pontife, zélé protecteur des lettres, entretint pendant tout son pontificat mille écoliers en diverses sortes de sciences; il fournissait des livres à un grand nombre d'autres, dont on lui faisait connaître les heureuses dispositions et l'indigence. Les plus savants étaient toujours les mieux pourvus en bénéfices et en grades distingués. Le 27 janvier 1306, le Pape Clément érigea l'université d'Orléans sur le même pied, et jouissant des mêmes droits que celle de Toulouse. Enfin le xve siècle a vu les principales villes de France devenir des centres de lumières. En 1431, Eugène IV fonde l'université de Poitiers ; et, en 1437, celle de Caen, que son successeur Nicolas V confirma. Le Pape Paul II confirma les érections d'universités fondées par les princes, et le 4 avril 1460, Pie II fondait l'université de Nantes, avec tous les mêmes droits et les mêmes priviléges que celle de Paris; le 6 janvier 1547, Paul III octroyait, par une bulle, ces mêmes priviléges à l'université de Reims, fondée par le cardinal de Guise.

Les Papes du xvie siècle, comme ceux qui les ont précédés et suivis, protégèrent les lettres et les sciences, eux-mêmes les cultivèrent avec zèle ; ils élevaient aux premières dignités de l'Eglise les savants; ils s'appliquèrent à fonder de nouvelles universités ; ils les comblaient de priviléges; ils s'attachaient à réformer les abus qui existaient dans celles qui étaient plus anciennes et à y améliorer de plus en plus les études. Pour reconnaître que les Papes étaient en effet des hommes éclairés, zélés propagateurs des connaissances humaines, il nous suffira de nommer Pie II, si connu avant d'être élevé au souverain Pontificat sous le nom de Æneas Sylvius Piccolomini ; Innocent VIII, consideré comme un des plus grands hommes de son temps; Pie III, a qui ses vastes connaissances acquirent une grande réputation ; Paul III, protecteur des savants ; Sixte IV, qui trouva à Rome d'illustres Mécènes, et sous le règne duquel il se fit dans cette ville un grand nombre d'éditions en tout genre; Léon X, lui, donna son nom à son siècle; Adrien VI, auteur d'ouvrages très-estimés. Que serait-ce si nous voulions parler des Papes antérieurs, tels que saint Léon Ier, saint Grégoire le Grand, Sylvestre II et tant d'autres qu'il serait trop long d'énumérer ?

C'est dans les Etats du Pape, au monastère de Subiaco, en 1465, et à Rome en 1467, que furent établies les deux premières imprimeries italiennes. De tout temps, on le voit, la protection des Papes fut noble et élevée ; les premiers à répandre l'instruction, à dissiper les ténèbres, à provoquer les découvertes, ils s'étaient montrés les plus ardents promoteurs de l'étude dans ce qu'elle a de grand et de généreux; et prenez garde que ce n'était pas seulement les études sacrées qu'ils favorisaient, mais aussi les arts, mais l'étude de l'antiquité, de ses auteurs, de ses systèmes. Seulement ils conservaient leur caractère religieux et leur prépondérance sociale ; ils ne se croyaient pas obligés d'applaudir au cynisme, parce que la foule y applaudissait, et la peinture ni la poésie ne pouvaient leur faire oublier leur saint et auguste caractère.

Mais comment rappeler toutes les grandeurs, toutes les gloires de la papauté, sinon en considérant dans leur ensemble la vie des Souverains Pontifes à qui l'humanité doit tout? Voulez-vous, disent les Bénédictins de la communauté de Solesmes, vous former une idée des

mœurs primitives du christianisme et sa situation dans l'empire à l'âge des persécutions? Considérez la suite des Pontifes romains de Lin à Melchiade, athlètes indomptables *résistant jusqu'au sang*, comme parle l'Apôtre; portant peu de lois, mais sachant au besoin faire éclat pour la vérité et la discipline, témoin Victor, Etienne et Marcel, et vous aurez vu l'Eglise d'alors telle qu'elle nous est visible dans le récit d'Eusèbe, dans les Actes des martyrs, les Epîtres de saint Cyprien, la doctrine de saint Irénée. Etes-vous arrivé aux siècles des Sylvestre, des Jules, des Lérice, des Innocent, des Célestin, des Léon, des Grégoire le Grand, tout l'esprit de la hiérarchie entière se reflète dans ces grands législateurs du dogme et de la discipline, à cette époque où l'Eglise, émancipée par les empereurs, jetait les bases de son droit écrit, et comprimait vigoureusement les hérésies qui s'attaquaient au grand mystère de l'Homme-Dieu. Bientôt les Grégoire II et III, les Adrien, les Léon III, les Nicolas Ier, mettant la main à la constitution de l'Occident, faisaient en grand ce qu'opéraient, sur des milliers de points, les évêques et les abbés; en sorte que, tandis que les évêques faisaient les royaumes de France et d'Espagne, et les moines celui d'Angleterre, les Papes faisaient l'Europe. Au xe siècle, les désastres de l'Eglise romaine se reproduisaient lamentablement dans la société chrétienne tout entière. Durant ces tristes jours où la majesté du siége apostolique était opprimée, l'œil d'une foi timide eût cru que l'étoile du catholicisme avait pâli, lorsque, tout à coup, l'héroïque Grégoire VII vint, en rappelant la sainteté sur le trône du prince des apôtres, raviver la discipline et les mœurs ecclésiastiques qui s'écroulaient de toutes parts. Après lui, cette pléiade éclatante des grands Papes, Urbain II, Pascal II, Alexandre III, Innocent III, Grégoire IX, Innocent IV, qui, dans des conciles fameux, rendaient la vie aux Eglises en promulguant des canons fondés sur l'esprit de Dieu, ou des décrétales dans lesquelles une équité surhumaine le disputait à la science du droit, en même temps qu'ils organisaient, par leur influence paternelle, ce moyen âge qui nous a légué de si grandes œuvres.

Lors de Léon X, et quand s'éleva la prétendue réforme, Dieu sauva encore son Eglise par la Papauté. Convoqué par Paul III, le saint concile de Trente vint fixer le dogme ébranlé et relever avec force et douceur la discipline renversée; mais qui ne sait que cette grande tentative eût été sans résultats, si Dieu n'eût suscité cette admirable suite de Pontifes intègres dans les mœurs et ardents pour la cause de Dieu, Pie IV, Paul IV, Pie V, Grégoire XIII, Sixte-Quint, Clément VIII? Plus tard, lorsque la criminelle sécularisation de la société n'avait pas encore refoulé, comme au XVIIIe siècle et aujourd'hui, la juridiction ecclésiastique bien en deçà des limites qui lui ont été assignées d'en haut, l'Eglise résista avec énergie en la personne d'Innocent XI, d'Alexandre VIII, de Benoît XIII, même de Clément VIII; tandis qu'elle renversait le honteux protée du néo-calvinisme par Innocent X, Alexandre VII et Clément XI. Non moins purs que ceux-ci, mais prédestinés à une action toute pacifique, Innocent XII, Benoît XIV, Clément XIV, semblèrent avoir pris pour règle cette parole du Sauveur : *N'achevez pas de rompre le roseau déjà brisé, et n'éteignez pas la mèche qui fume encore.* (*Matth.* XII, 20.) Enfin ces derniers temps ont vu saint Pie V, les augustes infortunes de Pie VI et Pie VII, et les grands pontificats de Léon XII, de Grégoire XVI et de Pie IX.

DICTIONNAIRE

DES PAPES.

A

ADEODAT. — Contemporain de l'empereur Constantin Pogonat et de Thierri I, roi de France, Adéodat, que quelques-uns, traduisant son nom, appellent Dieudonné, fut élu Pape le 22 avril 672. Il etait Romain de naissance, fils de Jovinien et tint le siége 4 ans 2 mois et 5 jours. Il avait été élevé dans le monastère de saint Erasme au mont Celius, dont il augmenta les bâtiments, et y établit un abbé et une communauté. Ce Pape, à la requête d'Agaric, abbé de Saint-Martin de Tours, autorisa par ses lettres le privilége que Robert, archevêque de Tours, avait accordé à ce monastère, et qui consistait à conserver aux moines la liberté de vivre suivant leur règle, sans préjudice du droit de l'évêque diocésain. Du reste l'histoire nous apprend peu de chose des actes d'Adéodat. Anastase le bibliothécaire dit qu'il fut toujours d'un caractère doux, accessible à tout le monde, libéral et compatissant pour les pauvres. Il fit rebâtir l'église du prince des apôtres, où son corps fut déposé, et mourut en juin 676.

ADORATION DU PAPE. — *Voy.* BAISEMENT DES PIEDS.

ADRIEN Ier fut élu Pape le 9 février 772 huit jours après la mort d'Etienne III son prédécesseur. — Il fut contemporain de Charlemagne, de Léon III et de Constantin IV empereurs. Fils de Théodore, et né à Rome d'une très-noble famille, bien qu'il eût perdu son père en bas âge, il donna dès sa jeunesse de grandes marques de vertu, priant souvent le jour et la nuit dans l'église de Saint-Marc, voisine de sa maison, mortifiant son corps par le cilice et par le jeûne, et faisant d'abondantes aumônes. Toute la ville parlait de sa piété, de son mérite, de la pureté de ses mœurs et de sa libéralité pour les pauvres. Tant de saintes qualités étaient encore relevées par un extérieur imposant. Le Pape Paul le mit dans le clergé, le fit notaire régionnaire et ensuite sous-diacre. Etienne III l'ordonna diacre, et alors il employa son savoir à expliquer l'Evangile au peuple. Enfin l'estime générale le fit élire Pape aussitôt après la mort d'Etienne, et il tint le Saint-Siége 23 ans. Le jour même de son élection, il rappela plusieurs des magistrats du clergé et de la milice, que Paul Asiarte et ses partisans avaient exilés à la mort du Pape Etienne, et délivra ceux qu'ils tenaient en prison; en sorte que la joie fut redoublée à sa consécration.

Sitôt que le roi Didier l'eut apprise, il envoya des ambassadeurs au Pape pour l'assurer de son amitié. Le Pape répondit : *Je désire d'avoir la paix avec tous les Chrétiens, même avec le roi Didier, et je ferai mon possible pour conserver le traité fait entre les Romains, les Français et les Lombards. Mais comment puis-je me fier à votre roi, après ce que le Pape Etienne mon prédécesseur m'en a dit? Qu'il avait manqué à tout ce qu'il lui avait promis sur le corps de saint Pierre, et n'avait cherché qu'à perdre par ses artifices Christophe et Sergius, prétendant que le Pape lui en devait avoir beaucoup d'obligation, et le menaçant de Carloman, roi des Français.* Voilà quelle est la bonne foi du roi Didier. Toutefois ses ambassadeurs promirent avec tant de serments qu'il accomplirait tout ce qu'il avait promis au Pape Etienne, et garderait une paix inviolable, que le Pape Adrien les crut, et envoya ses légats à Didier pour l'exécution de ses promesses; mais ils apprirent en chemin qu'il avait pris plusieurs villes de l'exarchat, et qu'il tenait Ravenne bloquée, ruinant tout le pays d'alentour. Bientôt après les habitants, pressés de famine, envoyèrent leur archevêque Léon avec une députation au Pape, qui se plaignit au roi Didier; celui-ci lui répondit qu'il ne rendrait point ces places que le Pape ne vînt conférer avec lui. Le roi Carloman était mort le 4 décembre de l'année précédente 711, et sa veuve Gerberge, avec ses deux fils, venait d'arriver en Lombardie pour se mettre sous la protection de Didier. Il voulait obliger le Pape à sacrer ces deux princes en qualité de rois des Français, pour l'opposer à Charlemagne, leur oncle, que les seigneurs français avaient reconnu pour leur seul roi, et qui avait été sacré de nouveau en cette qualité. Mais le Pape Adrien ne donna pas dans ce piége, et refusa constamment d'aller trouver Didier.

Didier voyant que tous ses artifices avaient

été inutiles, pour obliger le Pape Adrien à le venir trouver et sacrer les enfants de Carloman, sortit de Pavie avec eux et avec ses troupes. et marcha vers Rome. Il envoya devant en avertir le Pape, qui répondit : *Si le roi ne rend les villes qu'il a promises, et ne nous fait entièrement justice, il est inutile qu'il se donne la peine de venir, car il est impossible que je paraisse devant lui.* Cette réponse n'arrêta pas Didier; et le Pape, sachant qu'il approchait, rassembla les troupes qu'il put pour la défense de Rome, y fit porter tous les ornements et les trésors des églises de Saint-Pierre et de Saint-Paul, et les fit si bien fermer, que le roi n'y pouvait entrer qu'en brisant les portes. Ensuite il envoya au roi un écrit où il le conjurait, par tous les divins mystères, de ne point entrer sans sa permission sur les terres des Romains. Cette protestation fut portée par trois évêques, Eustrate d'Albane, André de Préneste et Théodore de Tibur; le roi l'ayant reçue à Viterbe, y eut égard et s'en retourna chez lui.

Cependant il assurait Charlemagne qu'il avait rendu les villes prises et fait justice à l'Eglise romaine. Charlemagne, pour s'éclairer avant tout sur la vérité du fait, envoya à Rome un évêque nommé George, Vulfard abbé de Saint-Martin de Tours, et Abbin son favori, à qui l'on fit voir sur les lieux tout le contraire, et que Didier n'avait rien rendu. Charlemagne ayant encore essayé plusieurs fois d'obliger Didier à traiter à l'amiable, passa enfin les Alpes et l'assiégea dans Pavie, où il s'était enfermé. Cependant tous les Lombards de Rieti et de Spolète vinrent se donner au Pape Adrien qui, les ayant assemblés dans l'église de Saint-Pierre, leur fit prêter serment de fidélité à lui et à ses successeurs: après quoi ils se firent couper la barbe et les cheveux à la manière des Romains, et le Pape leur donna pour duc l'un d'entre eux qu'ils choisirent, nommé Hildebrand. Les habitants de Fermo et d'Osimo, d'Ancône et de Foligni en firent de même.

Le siége de Pavie dura six mois, et Charlemagne y passa l'hiver et le carême de l'année 774. Il laissa Bernard, son cousin, devant Pavie, et lui-même alla assiéger Vérone, qui se rendit. Aldegise, fils de Didier, se retira à Constantinople auprès de l'empereur des Grecs, et Charlemagne reçut les clefs de presque toutes les villes qui sont au delà du Pô. Quand il vit approcher la fête de Pâques, il résolut de satisfaire le désir ardent qu'il avait de visiter les églises des saints apôtres, et marcha vers Rome, accompagné de plusieurs évêques et de plusieurs abbés. Il menait aussi des ducs, des comtes et d'autres seigneurs, et des troupes pour sa sûreté. Il hâta sa marche pour arriver à Rome le samedi saint, qui était le second jour d'avril. Le Pape Adrien, extrêmement surpris de cette agréable nouvelle, envoya tous les magistrats de Rome au-devant du roi, jusqu'à 30 milles ou 10 lieues, où ils le reçurent avec la bannière. Quand il fut à un mille de Rome, le Pape envoya au-devant toutes les compagnies de la milice avec leurs chefs, et tous les enfants que l'on instruisait dans les écoles, portant des rameaux de palmes et d'oliviers, et chantant des acclamations à la louange du roi. On portait aussi devant lui les croix, comme on avait coutume de faire à la réception d'un exarque ou d'un patrice; en un mot, on lui rendit les plus grands honneurs.

Charlemagne était alors âgé de vingt-sept ans, de la plus grande taille, les yeux grands et vifs, le nez aquilin, le visage gai. On voit encore son portrait sur quelques sceaux de ses lettres. Sitôt qu'il vit les croix que l'on portait à sa rencontre, il descendit de cheval avec ses seigneurs qui l'accompagnaient, et s'avança à pied jusqu'à l'église de Saint-Pierre. Le Pape était venu dès le grand matin, et l'attendait avec son clergé sur les degrés que le roi baisa tous; puis il embrassa le Pape et le prit par la main. Ils entrèrent ainsi dans l'église, le roi étant à la droite du Pape, et tout le clergé commença à chanter à haute voix : *Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur.* (*Matth.* XXI, 9.) Le roi et sa suite s'avancèrent jusqu'à la confession de Saint-Pierre, où ils se prosternèrent et remercièrent Dieu de la victoire qu'il avait accordée au roi par l'intercession de ce saint apôtre. Ensuite le roi pria instamment le Pape de lui permettre d'entrer à Rome, pour accomplir ses vœux et faire ses prières en diverses églises. Ils descendirent l'un et l'autre près du corps de saint Pierre, avec les seigneurs romains et français, et se promirent sûreté par des serments réciproques. Après quoi le roi et les Français entrèrent dans Rome : le Pape célébra devant eux le baptême solennel à la basilique de Latran; puis le roi retourna loger à Saint-Pierre.

Le lendemain, qui était le jour de Pâques, le Pape envoya au roi, dès le matin, tous les magistrats et les officiers de guerre, qui le conduisirent, avec les Français, à Sainte-Marie-Majeure. Après la Messe, le Pape le mena au palais de Latran, où il lui donna à dîner, et se mit à table avec lui. Le lendemain lundi, le Pape célébra la Messe à Saint-Pierre, suivant la coutume, et y fit chanter des louanges à Charlemagne, c'est-à-dire des acclamations en forme de litanies, que l'on nommait en latin *Laudes*. Le mardi, il dit encore la Messe devant le roi à Saint-Paul. On voit ici les mêmes stations qui sont encore marquées pour les mêmes jours dans le missel romain. Le mercredi, le Pape vint conférer avec le roi à Saint-Pierre, et le pria de confirmer la donation qu'il avait faite au pape Etienne, à Quercy, avec le roi Pépin son père, et Carloman son frère. Le roi la fit lire; et l'ayant approuvée avec tous les seigneurs, il en fit dresser une pareille devant Ethérius ou Itier, son chapelain et son notaire, et la signa de sa main, c'est-à-dire qu'il y mit une croix ou un monogramme. On appelle monogramme un chiffre com-

posé de lettres du nom, qui semblent n'en faire qu'une; et Charlemagne est le premier de nos rois qui en introduisit l'usage ordinaire. Les évêques et les seigneurs souscrivirent aussi à la donation : elle fut mise premièrement sur l'autel de saint Pierre, puis sur sa confession, et ils promirent tous de la conserver sous un terrible serment. Le roi en fit faire par Ethérius une copie qu'il mit de sa propre main sur le corps de saint Pierre et sous l'Evangile qu'on avait coutume d'y baiser, et en emporta une autre copie écrite par le scriniaire de l'Eglise romaine. Cette donation était plus ample que celle de Pépin, et commençait sur la côte de Gênes par le promontoire de la Lune, où est aujourd'hui le pont de Spezzia, avec l'île de Corse vis-à-vis; puis elle s'étendait à Bardi, à Rege, à Mantoue, et comprenait l'exarchat de Ravenne, les provinces de Vénétie et d'Istrie, les duchés de Spolète et de Bénévent : car c'est ainsi qu'Anastase en marque l'étendue.

Ce fut, comme l'on croit, à ce premier voyage de Rome que le pape Adrien donna au roi Charlemagne le code des canons de l'Eglise romaine, suivant l'édition de Denys le Petit, à laquelle on avait ajouté les Décrétales des six Papes, savoir : d'Hilaire, de Simplice, de Félix, de Symmaque, d'Hormisdas et de Grégoire II. A la tête de ce livre, le pape Adrien mit un éloge du roi en vers acrostiches, dont les premières lettres marquent à qui il l'adresse; et dans le corps de la pièce, il lui souhaite d'être vainqueur dans Pavie, de dompter Didier, et de conquérir le royaume des Lombards. On trouve un abrégé de ce code, attribué aussi au pape Adrien, mais apparemment fait depuis par quelque particulier.

Charlemagne étant retourné au siége de Pavie, Didier fut obligé de se rendre et envoyé en France, dans le monastère de Corbie, où il acheva saintement ses jours dans les veilles, les prières, les jeûnes et les bonnes œuvres. Ainsi finit le royaume des Lombards, après avoir duré en Italie 204 ans; et Charlemagne prit depuis ce temps le titre de roi des Français et des Lombards.

Sur la fin de l'année 780, Charlemagne fit un second voyage à Rome, à la prière d'Adrien. Ce Pape baptisa son fils Carloman, le leva lui-même des fonts, et changea son nom en celui de Pepin; ensuite il le sacra roi d'Italie, et son frère Louis roi d'Aquitaine.

Pendant le séjour du roi à Rome, ce prince se plaignit au Pape de ce que les Romains vendaient des esclaves aux Sarrasins, et de ce que les évêques d'Italie menaient une vie répréhensible. Quant à ce second fait, le Pape montra que c'était une calomnie; quant au premier, il dit que c'étaient les Grecs qui, naviguant sur les côtes des Lombards, en recevaient des esclaves, et qu'il avait fait son possible pour empêcher cet abus.

Nous avons dû insister avec quelque étendue sur ce grand événement de l'entrevue de Charlemagne et du pape Adrien, non-seulement à cause de l'importance historique du renouvellement de la donation du patrimoine de saint Pierre par Charlemagne, mais encore à cause de la majesté de ces deux grandes figures du Pape et de l'empereur, qui, dès la fin du VIIIe siècle, constituaient ainsi la chrétienté sur ses bases inébranlables. Un document, récemment découvert par M. Champollion-Figeac, montre comment Charlemagne traitait dès lors le Souverain Pontife, et avec quelle respectueuse vénération ses ambassadeurs l'approchaient. Voici la traduction littérale de ce manuscrit qui date de 784, et dont malheureusement la fin nous manque :

Capitule premier. — I. *Vous salue notre maître votre fils Charles et votre fille notre maîtresse Fastrade, les fils et les filles de notre maître, en même temps toute sa maison.*

II. *Vous saluent tous les prêtres, évêques et abbés, et toute la congrégation d'iceux, constituée pour le service de Dieu, ainsi que l'universalité du peuple des Francs.*

III. *Notre maître votre fils vous rend grâces de ce que vous avez daigné lui faire passer par d'honorables envoyés, et dans une lettre d'où coule le miel, des nouvelles de votre santé consacrée (par) de Dieu, parce qu'alors il regarde comme joie, salut et prospérité, d'avoir mérité d'ouïr avec assurance des nouvelles de votre santé et du salut (bonne situation) de votre peuple.*

IV. *Semblablement notre maître votre fils vous rend beaucoup de grâces de vos sacrées et saintes prières adressées constamment pour lui, pour les fidèles de la sainte Eglise, vos intérêts et les siens, et non-seulement pour les vivants, mais encore pour les défunts; et s'il plaît au Seigneur, notre maître votre fils désire rendre en tout, avec toute bénignité, votre bon procédé.*

V. *Votre fils, c'est-à-dire notre maître, nous a envoyés à vous parce que, grâces à Dieu et à vos saintes prières, elles ont apporté prospérité à lui, à votre fille, son épouse, à la race donnée (par) de Dieu à notre maître, et à toute sa maison, ou à tous les fidèles.*

VI. *Ensuite il faut donner la lettre en disant de cette manière : « Notre maître votre fils vous a envoyé la présente lettre en demandant à Votre Sainteté que Votre Almité la reçoive avec amour. »*

VII. *Ensuite, il faudra dire : « Notre maître votre fils nous a envoyé maintenant des présents tels qu'il a pu les préparer dans la Saxe, et quand il plaira à Votre Sainteté, nous les montrerons. »*

VIII. *Ensuite, il faudra dire : « Notre maître votre fils a destiné ces petits présents à votre paternité, demandant cependant trève jusqu'à ce qu'il ait pu en préparer de meilleurs pour Votre Sainteté. »*

IX. *Ensuite.....* (Le reste manque.)

Il existe une lettre détaillée, écrite par Adrien, où il parle de deux magnifiques chevaux qu'il avait reçus de Charlemagne. Le Pape Adrien avait envoyé en Angleterre des légats qui tinrent, en 787, deux conciles pour

le rétablissement de la discipline, l'un dans le royaume de Northumbre et l'autre dans celui des Merciens. On y fit vingt canons remarquables.

Cependant l'empereur Constantin et Taraise, patriarche de Constantinople, écrivirent au Pape pour assembler un concile général. Adrien répondit à l'un et à l'autre. Dans sa lettre à l'empereur il dit : *C'est votre bisaïeul, qui, par le conseil de quelques impies, a ôté chez vous les images, au grand scandale de tout l'univers. De quoi les deux Papes Grégoires étant dans une grande affliction, lui écrivirent plusieurs fois pour le prier de les rétablir, mais il n'eut aucun égard à leurs prières.* Ensuite : *Nos saints prédécesseurs Zacharie, Etienne, Paul et l'autre Etienne ont fait la même prière aux empereurs votre aïeul et votre père. Je vous supplie de même en toute humilité de faire observer en Grèce, ce que nous pratiquons en honorant les images, suivant la tradition de nos pères.* Puis : *Nous adorons Dieu en esprit et en verité; et n'avons garde de faire des divinités des images; ce n'est qu'un monument de notre vénération.* Il traite fort au long la question, et ajoute : *Nous avons pris soin de vous envoyer les passages des Pères qui recommandent les saintes images. Et je supplie votre clémence du fond du cœur, à genoux et prosterné à vos pieds, comme si j'étais présent : je vous conjure, dis-je, devant Dieu, de faire rétablir les images en leur ancien état; tant à Constantinople que dans les autres parties de la Grèce. Que s'il est possible à cause des hérétiques de les rétablir sans tenir un concile, il faut premièrement que le faux concile tenu contre toutes les règles, soit anathématisé en présence de nos légats. Ensuite que vous nous envoyiez, suivant la coutume, une déclaration avec serment en votre nom, de l'impératrice votre mère, du patriarche de Constantinople et de tout le sénat, que vous laisserez dans le concile une entière liberté. Et vous renverrez nos légats avec toute sorte d'humanité, quand même on ne s'accorderait pas.*

Je vous supplie aussi de nous faire restituer en entier les patrimoines de saint Pierre donnés par les empereurs et les autres fidèles, pour le luminaire de l'Eglise et la nourriture des pauvres. Et de faire restituer à l'Eglise romaine les consécrations des archevêques et des évêques qui sont de notre juridiction suivant la tradition ancienne. Il faut entendre les évêques d'Illyrie qui était tout entière sous la juridiction du Pape, et quant aux patrimoines, ce sont ceux de Grèce et d'Orient.

Le Pape Adrien ajoute : *Nous avons été fort surpris de voir que, dans votre lettre, on donne à Taraise le titre de patriarche universel. Le patriarche de Constantinople n'aurait pas même le second rang, sans le consentement de notre Siége : mais s'il est universel, il a donc aussi la primauté sur notre Eglise : ce que tous les Chrétiens voient bien être une prétention ridicule. Taraise lui-même nous a envoyé sa lettre synodique : sa confession de foi nous a réjoui; mais nous avons été troublé de voir qu'il été tiré de l'état laïque et du service de l'empereur pour être élevé tout d'un coup à la dignité de patriarche. Ce qui est tellement contre les règles que nous n'aurions point consenti à son ordination, qu'il ne concourût fidèlement au rétablissement des images.*

Le Pape propose ensuite à l'empereur l'exemple de Charlemagne, qui, *suivant nos avis*, dit-il, *et accomplissant nos désirs, a soumis à sa puissance toutes les nations barbares de l'Occident, et a donné à l'Eglise romaine, à perpétuité, des provinces, des villes, des châteaux et des patrimoines qui étaient détenus par les Lombards, mais qui appartenaient de droit à saint Pierre ; et il ne cesse point d'offrir tous les jours de l'or et de l'argent pour le luminaire et la nourriture des pauvres.* Enfin le Pape recommande à l'empereur les deux légats qu'il chargeait de ces lettres, savoir : Pierre, archiprêtre de l'Eglise romaine, et Pierre, prêtre et abbé du monastère de Saint-Sabas, à Rome. La lettre à l'empereur est datée du 26 octobre 785. La lettre au patriarche Taraise approuve sa confession de foi, et ne contient rien de particulier.

Adrien recueillit la tradition sur le culte des images, donna ses instructions, et envoya Pierre, archiprêtre de l'Eglise romaine, auquel il adjoignit Pierre, prêtre et abbé du monastère de Saint-Sabas; et le 24 septembre 787, s'ouvrit, dans l'église de Sainte-Sophie, le second concile de Nicée, septième concile œcuménique. Les deux légats du Pape y siégèrent au premier rang quoique simples prêtres. On y lut la lettre du Pape Adrien au patriarche Taraise, et les légats du Pape lui demandèrent s'il était content. Taraise répondit que le Pape avait expliqué clairement la tradition de l'Eglise. « Je suis, » ajouta-t-il, « dans la même créance, qu'il faut adorer les images d'une affection relative, réservant à Dieu seul la foi et le culte de latrie. » Tout le concile déclara qu'il était du même avis, et qu'il recevait les lettres du Pape. Les légats du Pape retournèrent à Rome, pour soumettre leur conduite et les actes du concile au Souverain Pontife, qui les approuva, les souscrivit selon l'usage, et les envoya à tous les évêques qui n'y avaient pas assisté. Les évêques de la domination de Charlemagne firent quelques difficultés pour les recevoir. Le grand empereur d'Occident fit composer et publier sous son nom un ouvrage contre ce concile. Cet ouvrage, nommé les *Livres carolins*, est indigne à tous égards de lui, et fut réfuté comme nous le verrons plus loin, par le Pape Adrien.

La sollicitude du Souverain Pontife s'étendait à tout, et il favorisa la transformation et l'abolition progressive de l'esclavage, surtout en maintenant, malgré la prétention des maîtres, les mariages validement contractés entre esclaves.

Selon les paroles de l'Apôtre, dit-il, *de même que en Jésus-Christ on ne doit point écarter des sacrements de l'Eglise, ni*

l'homme libre ni l'esclave, de même il n'est permis en aucune manière d'empêcher les mariages des esclaves. Et si ces mariages ont été contractés malgré l'opposition et la répugnance des maîtres, néanmoins ils ne doivent être dissous en aucune façon. (*De conjug. serv.*, l. IV, t. IX, c. 1.)

En Espagne, il s'éleva une nouvelle hérésie. Elipand, qui avait succédé à Cixila dans le siége de Tolède, consulta Félix, évêque d'Urgel, qui avait été son maître, pour savoir de quelle manière il reconnaissait Jésus-Christ pour Fils de Dieu : s'il le tenait pour fils naturel ou pour adoptif. Félix répondit que Jésus-Christ, selon la nature humaine, n'est que fils adoptif et nuncupatif; c'est-à-dire, de nom seulement. Elipand ayant reçu cette réponse, répandit cette doctrine dans les Asturies et dans la Galice, et Félix la répandit au delà des Pyrénées, dans la Septimanie, qui est à peu près notre Languedoc. Elipand attira encore à son parti Ascaric, archevêque de Brague, et quelques Chrétiens de Cordoue.

Le Pape Adrien, averti de cette erreur naissante, écrivit, en 790, une lettre à tous les évêques d'Espagne, par laquelle il les exhorte à s'en préserver, et à demeurer fermes dans la doctrine de l'Eglise. *Saint Pierre*, ajoute-t-il, *a reconnu Jésus-Christ pour le Fils du Dieu vivant ; et saint Paul dit* (*Rom.* VII, 32), *que Dieu n'a pas épargné son propre Fils*. Il rapporte ensuite les autorités de plusieurs Pères grecs et latins, pour montrer que le nom d'enfants adoptifs convient aux Chrétiens, et non à Jésus-Christ même. Il se plaint, dans cette même lettre, de quelques autres abus qui régnaient en Espagne. Quelques-uns reculaient la Pâque au delà des bornes prescrites dans le concile de Nicée; et les chefs de cette secte étaient deux évêques, Migetius et Egila, Quelques-uns traitaient d'ignorants ceux qui ne voulaient pas manger du sang de porc et des viandes suffoquées, quoique la pratique générale fut de s'en abstenir; et le Pape déclare ceux qui en mangent chargés d'anathème: d'autres entendant mal la prédestination, niaient la liberté, ou la relevaient trop, au préjudice de la grâce. D'autres se conformaient aux mœurs des Juifs et des païens, c'est-à-dire des Musulmans, et contractaient des mariages avec eux; des femmes se mariaient du vivant de leurs maris. Les prêtres étaient ordonnés sans examen, et plusieurs autres abus régnaient en Espagne, sans doute à la faveur de la domination des Arabes. Egila, dont il est parlé dans cette lettre, était évêque d'Elvire ou d'Illiberis, dans la Bétique, et avait été ordonné par Villicaire, archevêque de Sens, qui en avait obtenu commission du Pape, sur le rapport avantageux qu'il lui avait fait de sa foi et de ses mœurs.

Le Pape Adrien envoya à Charlemagne, une lettre adressée aux évêques de Galice et d'Espagne, c'est-à-dire, tant à ceux de l'obéissance du roi Alphonse qu'à ceux qui vivaient sous la domination des Arabes. Il y répond à la lettre d'Elipand, que le roi lui avait envoyée et en réfute les erreurs par plusieurs autorités de l'Ecriture. Jésus-Christ dit : *Je monte à mon Père, et votre Père.* (*Joan.* XX, 17.) Le sien par nature, le nôtre par adoption. Saint Paul dit : *Dieu n'a pas épargné son propre Fils ; mais il l'a livré pour nous tous.* (*Rom.* VIII, 32.) Or il n'a pas été livré selon la divinité, mais selon l'humanité. Il insiste sur la confession de saint Pierre : *Vous êtes le Christ Fils du Dieu vivant.* (*Matth.* XVI, 16.) Ensuite il rapporte plusieurs autorités des Pères, tant grecs que latins, qui condamnent ceux qui diraient que Jésus-Christ est fils adoptif comme nous. Il conclut en exhortant les évêques d'Espagne à se réunir à la croyance de l'Eglise; autrement il les en déclare séparés et anathématisés par l'autorité de saint Pierre.

Au commencement de l'été de 794 un concile général de toutes les provinces soumises à l'obéissance de Charlemagne, se tint à Francfort-sur-le-Mein, assemblé par l'autorité du Pape qui y envoya deux évêques légats Théophylacte et Etienne, concile dans lequel fut condamnée l'hérésie d'Elipand et de Félix d'Urgel.

Vers ce même temps, Angilbert abbé de Centule, envoya au Pape les livres carolins, auxquels Adrien répondit avec une modération d'autant plus remarquable que l'écrit était extrêmement violent. Il parle ainsi dans cette longue lettre adressée à Charlemagne: *Nous avons reçu l'abbé Angilbert ministre de votre chapelle, qui a été nourri dans votre palais, presque dès l'enfance, et admis à tous vos conseils. C'est pourquoi nous avons écouté favorablement tout ce qu'il a voulu nous expliquer, comme si vous nous l'eussiez exposé vous-même; entre autres choses il nous a présenté un capitulaire contre le concile tenu à Nicée pour l'érection des saintes images. L'affection que nous vous portons nous a obligé d'y répondre article par article, non pour défendre personne, mais pour soutenir l'ancienne tradition de l'Eglise romaine.* Il répond ensuite à divers articles sans suivre l'ordre des livres carolins; mais en chacun il marque de quelle session du concile de de Nicée est tiré l'article qu'il défend. Il commence par soutenir ce que Taraise avait dit que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, et emploie pour ce sujet plusieurs autorités des Pères. Cette réponse est remarquable, en ce qu'elle fait voir que l'Eglise romaine ne reprochait rien alors aux Grecs sur ce sujet.

Sur l'objection tirée de l'avis de Constantin de Chypre, à qui l'on faisait dire qu'il adorait les images comme la sainte Trinité, le Pape ne fait d'autre réponse, que de rapporter la définition du concile, où l'honneur dû aux images est nettement distingué du culte dû à la nature divine. Il fait mention de deux conciles tenus à Rome contre les Iconoclastes, l'un en 732, par le Pape Grégoire III, l'autre en 769 par Etienne III, et ce dernier était important à la discussion présente, en ce que douze évêques choisis de France y avaient

assisté ; et toutefois on y avait ordonné que les images seraient honorées. Sur ce que l'on avançait contre l'autorité des Vies des Pères, le Pape Adrien dit : que l'on ne lit dans l'Eglise que celles qui portent les noms d'auteurs approuvés, et que l'on lit plutôt les Actes des martyrs. Il rapporte les exemples de plusieurs Papes qui avaient fait faire des images dans les églises de Rome, que l'on y voyait encore saint Sylvestre, saint Marc, saint Jules, saint Damase, saint Célestin, saint Sixte, saint Léon, Vigile, Pelage, Jean Ier et saint Grégoire.

Enfin il rapporte le dernier article des *Livres carolins* où il est dit : « Non que l'on défend d'adorer les images, mais que l'on n'y contraint personne. » Sur quoi le Pape Adrien dit : *Cet article est bien différent des précédents ; c'est pourquoi nous reconnaissons qu'il est de vous, en ce que vous faites profession de suivre entièrement le sentiment de saint Grégoire.* Il parle à Charlemagne. Ensuite il rapporte le passage de la lettre de saint Grégoire à Serenus, où il dit que les images sont utiles pour l'instruction, mais qu'il ne faut adorer que Dieu. Il joint d'autres passages de saint Grégoire, savoir : de deux lettres à Secondin, où il dit qu'il lui envoie des images pour exciter sa dévotion et adorer Jésus-Christ en la présence de son image.

Le Pape ajoute en parlant du concile de Nicée : *Nous l'avons reçu parce que sa décision est conforme au sentiment de saint Grégoire, craignant, si nous ne le recevions pas, que les Grecs ne retournassent à leur erreur et que nous ne fussions responsable de la perte de tant d'âmes. Toutefois nous n'avons encore donné aucune réponse à l'empereur au sujet du concile.* C'est que le Pape était bien informé de l'état chancelant de la cour de Constantinople et du pouvoir des Iconoclastes. Il ajoute : *En les exhortant à rétablir les images, nous les avons avertis de restituer à l'Eglise romaine sa juridiction sur certains évêchés et archevêchés et les patrimoines qui leur furent ôtés quand on abolit les images ; mais nous n'avons eu aucune réponse. Ce qui montre qu'ils sont convertis sur un article, mais non sur les deux autres. C'est pourquoi, si vous le trouvez bon, en rendant grâce à l'empereur du rétablissement des images nous le presserons encore pour la restitution de la juridiction et des patrimoines ; et s'il la refuse nous le déclarerons hérétique.* Telle est la réponse du Pape Adrien aux *Livres carolins*, où l'on ne peut assez admirer la douceur avec laquelle il répond à un écrit si plein d'emportement et de mauvais raisonnements.

En deux ordinations au mois de mars 7[illegible], Adrien fit vingt-quatre prêtres et sept diacres, et en d'autres occasions cent quatre-vingt cinq évêques. Il fit aux églises de Rome un très-grand nombre d'offrandes en vases et en ornements de diverses sortes, dont le poids montait à treize cent quatre-vingt-quatre livres d'or, et dix-sept cent soixante et treize livres d'argent, où il faut toujours entendre la livre romaine de douze onces. Il fit quantité de réparations aux églises, et en bâtit plusieurs nouvelles, il rebâtit plusieurs diaconies et ordonna des distributions considérables d'aumônes ; donnant plusieurs terres pour cet objet. Le monastère de Saint-Etienne qui portait le nom de Barbe praticienne, près de l'église de Saint-Pierre, était tellement négligé, qu'on n'y faisait plus le service divin. Adrien le rétablit, y mit des moines et un abbé, et ordonna qu'ils célébrassent l'office dans l'église de Saint-Pierre, comme les autres communautés qui venaient y chanter. Il rétablit le monastère de Saint-André, fondé par le Pape Honorius, y mit un abbé avec des moines, et ordonna qu'ils chantassent toutes les Heures dans la basilique de Latran, avec les moines de Saint-Pancrace, à deux chœurs, dont chaque monastère faisait le sien. Il unit deux monastères voisins, l'un de Saint-Laurent dans les ruines de l'ancien palais, et ordonna aux moines de faire l'office dans l'église de Saint-Marc. Il rétablit le monastère de Saint-Adrien et de Saint-Laurent tombé en ruine et habité par des séculiers, leur donna de grands biens et ordonna que les moines viendraient chanter, jour et nuit, dans l'église de Sainte-Marie-Majeure. L'église de Saint-Anastase ayant été brûlée avec la maison de l'abbé et les autres bâtiments, en sorte que l'on n'avait sauvé que la châsse du saint, le Pape Adrien alla lui même éteindre le feu, et rebâtit ce monastère en meilleur état qu'auparavant.

On ne saurait énumérer tous les travaux entrepris par le Pape Adrien pour la splendeur et les besoins de Rome. Il couvrit le tombeau de saint Pierre de lames d'argent, et son autel d'un parement en broderies d'or sur lequel était peint sa délivrance miraculeuse de la prison par un ange. Il fit relever et paver de marbre l'église de Saint-Paul tombée en ruines. Il faisait nourrir tous les jours cent pauvres sous le portail de Latran. Il fit reconstruire les anciens aqueducs que le temps et la guerre avaient ruinés, et particulièrement celui qu'Auguste avait fait conduire par la grande voie de Claudius du lac d'Alciet à vingt deux milles de Rome jusqu'au delà du Tibre. Il fit rebâtir celui du lac Sabatin longeant la voie d'Aurèle jusqu'au Vatican. Cet aqueduc servait à des moulins. Il releva celui de Julia sur la voie latine, à douze milles de Rome. Le réservoir de Claudius et celui de la Vierge furent améliorés par ses soins. Dans une violente inondation du Tibre il fit jeter des bateaux dans les rues, et porter des vivres aux habitants qu'il consolait par ses paroles et soulageait par ses aumônes. Il employa cent livres d'or pour la réparation des tours et des murailles. Ami des pauvres, protecteur des orphelins et des veuves, il fit, en un mot, les plus grandes choses pour les progrès de la religion et la liberté des citoyens.

Ce Pape tint le Saint-Siége 23 ans, 10 mois et 17 jours, mourut à la fin de 795, et fut enterré à Saint-Pierre le 26 de décembre de cette année. Charlemagne ayant appris sa mort, le pleura comme s'il eût

perdu un frère ou un fils; et quoiqu'il ne doutât point que son âme ne fût dans le repos éternel, il ne laissa pas de faire prier pour lui, et il donna pour cet effet de grandes aumônes. Il en envoya de son trésor à toutes les églises métropolitaines, et des dalmatiques et des chapes à toutes les églises épiscopales d'Angleterre, comme il témoigne dans une lettre à Offa, roi des Merciens; enfin Charlemagne, pour monument éternel de son amitié envers Adrien Ier, composa son épitaphe en vers latins élégiaques, parmi lesquels nous remarquons les quatre suivants:

Nomina jungo simul titulis, clarissime, nostra
Hadrianus, *Carolus*, rex ego, tuque Pater,
Quisque legas versus, devoto pectore supplex
Amborum mitis, dic, miserere Deus !

ADRIEN II, élu sous le règne de Charles le Chauve, roi de France, et de Basile, empereur d'Orient, était né à Rome, et fils de Valar, qui fut depuis évêque. — Il était de la famille des Papes Etienne VI et Sergius II. Grégoire IV le fit sous-diacre; ensuite il fut admis au palais patriarcal de Latran, et ordonné prêtre du titre de Saint-Marc, Pape. Il était fort charitable, et on dit qu'un jour, distribuant aux pauvres quarante deniers qu'il avait reçus du Pape Sergius, avec les autres prêtres, ils se multiplièrent entre ses mains, en sorte qu'après en avoir donné chacun trois à un grand nombre de pauvres, et autant à chacun de ses domestiques, il en resta encore six. Il ne fut pas moins ardent à exercer l'hospitalité. On l'élut Pape tout d'une voix après la mort de Léon IV, et encore après Benoît III; mais il sut si bien s'excuser, qu'il l'évita. Enfin après la mort de Nicolas Ier, le concours de tout le peuple et de tout le clergé fut si unanime, les cris et les instances si pressantes, qu'il fut obligé d'accepter, quoique âgé de 76 ans. Il était marié, sa femme Stéphanie vivait encore, et il avait une fille. Plusieurs personnes pieuses, moines, prêtres et laïques, disaient avoir eu depuis longtemps des révélations qui promettaient à Adrien cette dignité. Les uns l'avaient vu sur le siége épiscopal orné du pallium; d'autres, célébrant la Messe revêtu de la chasuble; d'autres, distribuant des pièces d'or dans la basilique; d'autres, enfin, marchant en cérémonie à Saint-Pierre sur le cheval du Pape Nicolas.

On le tira donc de l'église de Sainte-Marie-Majeure, où il était souvent en prières, et on le porta avec empressement au palais patriarcal de Latran. Les envoyés de l'empereur Louis l'ayant appris, trouvèrent mauvais, non pas qu'on l'eût élu Pape, car ils le souhaitaient comme les autres; mais qu'étant présents, les Romains ne les eussent pas invités à l'élection. Les Romains répondirent qu'ils ne l'avaient pas fait par mépris de l'empereur, mais par prévoyance pour l'avenir, de peur qu'il ne passât en coutume d'attendre les envoyés du prince pour l'élection du Pape. Ils furent satisfaits de cette réponse, et vinrent eux-mêmes saluer Adrien. Le peuple voulait qu'il fût consacré sur-le-champ, et le demandait à grands cris; mais il fut retenu par le sénat. On attendit donc la réponse de l'empereur Louis, qui ayant vu le décret de cette élection avec les souscriptions, écrivit aux Romains des éloges de l'avoir faite, déclarant qu'il ne prétendait point qu'on donnât rien pour la consécration d'Adrien, et que, loin d'ôter quelque chose à l'Eglise romaine, il entendait que ce qu'on lui avait ôté lui fût rendu.

Après donc que l'on eut fait, selon la coutume, les prières, les veilles, et les aumônes le samedi 13 décembre 867, le lendemain dimanche, Adrien fut conduit à Saint-Pierre et consacré solennellement par Pierre, évêque de Gabii, ville à présent ruinée, près de Prenestre, Léon de la Forêt-Blanche et Donat d'Ostie. On prit ces trois évêques, parce que celui d'Albane était mort, que celui de Porto, qui était Formose, avait été envoyé par le Pape Nicolas pour prêcher les Bulgares. A la Messe que célébra le nouveau Pape, tout le monde s'empressait de recevoir de sa main la communion; et il la donna à quelques-uns que ses prédécesseurs en avaient exclus; car il admit à la communion ecclésiastique Theutgaud, archevêque de Trèves et Zacharie, évêque d'Anagnia, excommuniés par le Pape Nicolas; et le prêtre Anastase, que Léon et Benoît avaient réduits à la communion laïque. Toutefois il ne les reçut qu'après une satisfaction convenable. Etant de retour au palais de Latran, il refusa les présents que les Papes avaient coutume de recevoir, excepté ce qui pouvait servir aux tables, disant: Il faut mépriser ce honteux commerce d'argent, donner gratuitement ce que nous avons reçu gratuitement, selon le précepte de Notre-Seigneur, et partager les oblations des fidèles avec les pauvres pour qui elles sont données.

Mais tandis qu'on sacrait le Pape, Lambert, duc de Spolète, entra dans Rome à main armée et la livra en pillage aux gens de sa suite. Les grands rachetèrent leurs maisons par de grosses sommes; on n'épargna ni les églises, ni les monastères, et plusieurs filles nobles furent enlevées. Les plaintes en étant portées devant l'empereur, Lambert perdit son duché et encourut la haine de tous les Français, comme ennemi du Saint-Siége. Le Pape, de son côté, excommunia ceux qui avaient commis ce pillage, et nommément cinq des principaux, jusqu'à ce qu'ils fissent restitution et satisfaction; et il y en eut deux qui satisfirent.

Aussitôt après l'ordination d'Adrien, Anastase, bibliothécaire, en donna avis à Odon, archevêque de Vienne, en ces termes: « Je vous annonce une triste nouvelle, hélas! notre Père Nicolas a passé à une meilleure vie le treizième de novembre, et nous a laissés fort désolés. Maintenant tous ceux qu'il a repris pour des adultères ou d'autres crimes, travaillent

avec chaleur à détruire tout ce qu'il a fait, et à abolir tous ses écrits; et on dit que l'empereur les appuie. Avertissez-en donc tous les frères; et faites pour l'Eglise de Dieu ce que vous croirez qui puisse réussir. Car, si on casse les actes de ce grand Pape, que deviendront les vôtres? Mais quoique nous ayons peu de gens qui n'aient fléchi le genou devant Baal, je crois qu'il y en a beaucoup chez vous. Nous avons un Pape nommé Adrien, homme zélé pour les bonnes mœurs; mais nous ne savons pas encore s'il voudra se charger de toutes les affaires ecclésiastiques, ou seulement d'une partie. Il a une confiance entière en mon oncle Arsène, votre ami, dont, toutefois, le zèle pour la réformation de l'Eglise est un peu refroidi, à cause des mauvais traitements qu'il a reçus du défunt Pape, et qui l'ont attaché à l'empereur. Je vous prie de le ramener par vos sages avis, afin que l'Eglise profite du crédit qu'il a auprès de l'empereur et du Pape. » Anastase ajoute par apostille : « Je vous conjure d'avertir tous les métropolitains des Gaules, que si on tient ici un concile, ils ne doivent pas travailler à déprimer le défunt Pape, sous prétexte de recouvrer leur autorité, vu principalement que personne ne l'a accusé, et qu'il n'y a plus personne qui puisse le défendre; qu'il n'a jamais consenti à aucune hérésie comme on le suppose faussement, et n'a agi que par un bon zèle. C'est pourquoi je vous conjure, au nom de Dieu, de résister à ce qu'on veut faire contre lui ; ce serait anéantir l'autorité de cette Eglise. »

Après son sacre, Adrien II envoya en Bulgarie les évêques Dominique et Grimoald, que Nicolas y avait destinés et congédiés immédiatement avant sa mort, et fit mettre son nom aux lettres dont Nicolas les avait chargés. Quand ils furent partis, il obtint de l'empereur Louis le rappel de Gauderic, évêque de Velletri, d'Etienne, évêque de Nepi et de Jean Simonide, exilés sur de fausses accusations. L'empereur même renvoya tous ceux qu'il tenait en prison comme criminels de lèse-Majesté. Ensuite le Pape fit peindre, suivant l'intention de son prédécesseur, l'église que celui-ci avait fait bâtir avec trois aqueducs, et qui était la plus belle de toutes celles de Latran.

Tout cela donna sujet aux ennemis du Pape Nicolas de dire publiquement et d'écrire que le Pape Adrien était nicolaïte; et parce qu'il tolérait chez lui avec patience quelques-uns d'entre eux, d'autres crurent, au contraire, qu'il voulait casser les actes de son prédécesseur. D'où il arriva que tous les évêques d'Occident lui écrivirent des lettres solennelles, pour l'exhorter à honorer la mémoire du Pape Nicolas. C'était peut-être l'effet des sollicitations d'Anastase, le bibliothécaire, et d'Adon de Vienne. Cependant, à Rome, quelques moines, tant grecs que d'autres nations, s'abstinrent secrètement de sa communion pendant quelques jours. Ce qui fut cause que le vendredi de la Septuagésime, 20 février 868, leur donnant un dîner suivant la coutume, il en invita un plus grand nombre qu'à l'ordinaire. Il leur donna lui-même à laver, leur servit à boire et à manger; et, ce qu'aucun Pape de sa connaissance n'avait fait avant lui, il se mit à table avec eux, et pendant tout le dîner on chanta des cantiques spirituels.

Au sortir de table, il se prosterna sur le visage devant tous, et dit : *Je vous en supplie, mes frères, priez pour l'Eglise catholique, notre fils très-chrétien l'empereur Louis, que Dieu lui soumette les Sarrasins pour notre repos; et priez aussi pour moi, qu'il me donne la force de gouverner son Eglise si nombreuse.* Ils s'écrièrent que c'était plutôt à lui à prier pour eux. Et il ajouta avec larmes : *Comme les prières pour ceux qui ont très-bien vécu, sont des actions de grâces, je vous prie de remercier Dieu d'avoir donné à son Eglise mon seigneur et mon père le très-saint et orthodoxe Pape Nicolas, pour la défendre comme un autre Josué.* Alors les moines de Jérusalem, d'Antioche, d'Alexandrie et de Constantinople, députés de la part des princes, demeurèrent longtemps en silence d'étonnement, puis ils s'écrièrent : « Dieu soit loué, Dieu soit loué d'avoir donné à l'Eglise un tel pasteur, et si respectueux envers son prédécesseur. Que l'envie cesse, que les faux bruits se dissipent. » Puis ils dirent trois fois : « Vive notre seigneur Adrien, établi de Dieu Souverain Pontife et Pape universel. Au très-saint et orthodoxe seigneur Nicolas, établi de Dieu, Souverain Pontife et Pape universel, éternelle mémoire. Au nouvel Elie, vie et gloire éternelle. Au nouveau Phinées, digne de l'éternel sacerdoce, salut éternel. Paix et grâce à ses sectateurs. » Chacune de ces acclamations fut répétée trois fois

Le Pape Adrien écrivit à ce sujet aux évêques français, comme on le voit par la première des lettres qui leur sont adressées. Elle est du 2 février 868, et c'est la réponse synodale du concile de Troyes. Actard, évêque de Nantes, qui en était chargé, n'arriva à Rome qu'après la mort du Pape Nicolas et l'ordination d'Adrien, et cette première réponse fut apportée en France par Sulpice, envoyé de Vulfade, archevêque de Bourges ; aussi lui est-elle très-favorable, car le Pape Adrien y parle ainsi : *L'innocence de notre frère l'évêque Vulfade et de ses collègues, qui avait été obscurcie pour un peu de temps, est devenue, par vos soins, aussi claire que la lumière du soleil. C'est pourquoi nous affirmons et approuvons votre jugement, et, ayant égard à votre prière, nous accordons à Vulfade, archevêque de Bourges, l'usage du pallium. Notre prédécesseur l'aurait volontiers accordé, s'il avait reçu ce que vous venez de nous envoyer, et nous ne faisons qu'exécuter ses intentions. Aussi comme nous vous accordons ce que vous demandez, nous vous prions de faire écrire le nom du Pape Nicolas dans les livres et les diptyques de vos églises, de le faire nommer à la Messe, et d'ordonner la même chose aux évêques vos confrères. Nous*

vous exhortons principalement de résister vigoureusement de vive voix et par écrit, aux princes grecs et aux autres, principalement aux clercs, qui voudraient entreprendre quelque chose contre sa personne ou ses décrets. Sachant que nous ne consentirons jamais à ce que l'on pourrait ici tenter contre lui. Il est vrai que nous ne voulons pas être inflexible envers ceux qui imploreront la miséricorde du Saint-Siége, après une satisfaction raisonnable, pourvu qu'ils ne prétendent pas se justifier en accusant ce grand Pape, qui est maintenant devant Dieu et que personne n'a osé reprendre de son vivant. Soyez donc vigilants et courageux sur ce point, et instruisez tous les évêques d'au delà les Alpes. Car si on rejette un Pape ou ses décrets, aucun de vous ne peut compter que ses ordonnances puissent subsister. Peu de temps après, c'est-à-dire le 6 mai 868, le Pape Adrien, écrivit de même à Adon, archevêque de Vienne, qui l'avait exhorté à soutenir les décrets de son prédécesseur. *Je prétends les défendre*, dit Adrien, *comme les miens propres; mais si les circonstances des temps l'ont obligé d'user de sévérité, rien ne nous empêche d'en user autrement, selon la différence des occasions.*

Nous avons vu, en parlant de Nicolas Ier (*Voy.* ce mot), quelle avait été sa conduite à l'égard de Lothaire répudiant la reine Theuteberge pour s'unir à Valdrade. Aussitôt que ce prince apprit la mort du Pape Nicolas, il envoya à Rome Adventius évêque de Metz, et Grimland son chancelier avec une lettre, par laquelle il témoignait regretter le Pape Nicolas, se plaignant néanmoins qu'il s'était laissé prévenir contre lui. « Je me suis soumis à lui, » ajoutait-il, « ou plutôt au prince des apôtres, au delà de tout ce qu'ont fait mes prédécesseurs. J'ai suivi ses avis paternels et les exhortations de ses légats au préjudice même de ma dignité. Je n'ai point cessé de le prier, que, suivant les lois divines et humaines, il me fût permis de me présenter à lui avec mes accusateurs; mais il me l'a toujours refusé, et m'a empêché de visiter le Saint-Siége, dont mes ancêtres ont été les protecteurs. Nous sommes bien aises que les Bulgares et les autres Barbares soient invités à visiter les tombeaux des apôtres; mais nous sommes sensiblement affligé d'en être exclu. » Ensuite il félicite le Pape Adrien sur son élection, lui offre sa protection et son obéissance, témoigne un grand désir d'aller à Rome, et prie le Pape de ne lui préférer aucun des rois ses égaux. Il ajoute : « Ne nous envoyez vos lettres, que par notre ambassadeur, par le vôtre ou par celui de l'empereur Louis notre frère; parce que, faute de cette précaution, il est arrivé de grandes divisions. »

Le Pape fit réponse par une lettre que nous n'avons plus, mais dont la substance était : Que le Saint-Siége est toujours prêt à recevoir une digne satisfaction, et n'a jamais refusé ce qui est déclaré juste par les lois divines et humaines. Qu'ainsi Lothaire pouvait hardiment se présenter, s'il se sentait innocent des crimes dont on le chargeait; et que, quand-même il se reconnaîtrait coupable, il ne devait pas laisser de venir pour recevoir la pénitence convenable.

L'empereur Louis, apparemment sollicité par les ambassadeurs de Lothaire, travailla puissamment à adoucir le Pape Adrien à son égard. Depuis dix-huit mois, Louis, aidé par les troupes de Lothaire, faisait avec avantage la guerre aux Sarrasins d'Afrique, qui ravageaient la partie méridionale d'Italie, et y tenaient plusieurs places. Dès 866 il avait pris Capoue après un siége de trois mois. Il avait battu les ennemis auprès de Lucera dans la Pouille, et pris leur camp. Il prit Matera sur eux, la brûla, et il les tenait assiégés dans Bari où ils se défendirent quatre ans. Le Pape ne pouvant donc rien refuser à ce prince, lui accorda même l'absolution de Valdrade, comme il paraît par plusieurs lettres, dont furent chargés l'évêque Adventius et le chancelier Grimland, ambassadeurs de Lothaire.

La première est à Valdrade même, et le Pape y parle ainsi : *Nous avons appris par les rapports de plusieurs personnes et principalement de l'empereur Louis, que vous vous étiez repentie de votre péché et de votre opiniâtreté : c'est pourquoi nous vous délivrons de l'anathème et de l'excommunication, et vous remettons dans la société des fidèles : vous donnant permission d'entrer dans l'Eglise, de prier, de manger et de parler avec les autres Chrétiens. Soyez si bien sur vos gardes à l'avenir, que Dieu vous accorde dans le ciel l'absolution que vous recevez sur la terre; car si vous usez de dissimulation, loin d'être déliée, vous vous engagez davantage devant celui qui voit le cœur. Ne vous laissez pas tromper par ceux qui vous flattent, et sachez que la vérité ne peut demeurer cachée.* A cette lettre, le Pape en joignit une pour les évêques de Germanie, où il leur fait part de l'absolution de Valdrade. Elle est du 12 février 868 aussi bien que celle qui est adressée au roi Louis de Germanie, et où il parle ainsi :

Notre cher fils l'empereur Louis combat, non contre les Chrétiens comme quelques uns, mais contre les ennemis du nom chrétien, pour la sûreté de l'Eglise, principalement pour la nôtre, et pour la délivrance de plusieurs fidèles qui étaient dans un extrême péril dans le Samnium, en sorte que les Sarrasins étaient prêts à entrer sur nos terres. Il a quitté son repos et le lieu de sa résidence, s'exposant au chaud, au froid, à toutes sortes d'incommodités et de périls. Il a déjà fait de grands progrès : plusieurs infidèles sont tombés sous ses armes victorieuses, et il en a converti plusieurs à la foi. C'est de quoi nous avons cru vous devoir avertir, afin qu'il ne vous arrive pas d'attaquer rien de ce qui lui appartient, non-seulement à lui, mais à Lothaire, car qui touche son frère le touche. Autrement, sachez que le Saint-Siége est fortement uni à ce prince; et que nous sommes prêt à employer pour lui les puissantes ar-

mes que Dieu nous met en main, par l'intercession de saint Pierre. Il y avait des lettres pareilles pour le roi Charles et pour les évêques de son royaume, qui furent rendues à ce prince par l'évêque de Metz et le chancelier de Lothaire, le mardi des Rogations, 24 mai 868.

Dès la fin de l'année précédente, le roi Lothaire avait envoyé à Rome Thietberge son épouse, pour demander elle-même la dissolution de son mariage. Mais le Pape Adrien ne donna pas dans ce piége, non plus que son prédécesseur, comme il le paraît par une lettre énergique qu'il écrivit à Lothaire, dont l'évêque et le chancelier furent aussi chargés. Le Pape y parle ainsi : *La reine Thietberge votre épouse nous a expliqué ses peines de sa propre bouche, et nous a dit, qu'à cause de quelques infirmités corporelles, et de ce que son mariage n'a pas été légitimement contracté, elle désire se séparer de vous, renoncer au monde et se consacrer à Dieu. Cette proposition nous a surpris, et quoiqu'elle eût votre consentement, nous n'avons pu lui donner le nôtre; au contraire, nous lui avons enjoint de retourner avec vous, et de soutenir le droit de son mariage. Quant aux raisons qu'elle prétend avoir de se séparer, nous avons remis à les examiner mûrement avec nos frères dans un concile. C'est pourquoi nous exhortons Votre Excellence à ne point écouter les mauvais conseils, mais à recevoir cette reine avec l'affection qui lui est due, comme à une partie de vous-même. Que si la difficulté du chemin ou quelque infirmité corporelle l'oblige à demeurer dans quelqu'une de ses terres, en attendant le concile, elle doit y rester en sûreté, sous votre protection royale, et disposer des abbayes que vous lui avez promises, pour avoir de quoi subsister avec dignité. Si quelqu'un s'y oppose, il sera frappé d'anathème, et vous-même excommunié si vous y prenez part.*

L'infortunée princesse avait été contrainte, par les mauvais traitements de Lothaire, de venir solliciter elle-même à Rome l'annulation de son mariage, et, ainsi que nous l'avons vu, Adrien voulait cependant qu'elle fût toujours traitée comme légitime épouse. En même temps il avait expressément défendu à Valdrade de se trouver jamais avec Lothaire. Ce prince, après plusieurs autres démarches également basses où l'engageait l'intérêt de sa passion, partit pour l'Italie et alla d'abord à Bénévent s'aboucher avec l'empereur Louis, son frère, occupé à faire la guerre aux Sarrasins. De là il se rendit au Mont-Cassin (869), accompagné de l'impératrice Angilberge, qu'il avait gagnée. L'artificieux Lothaire fit toutes les soumissions propres à toucher le Souverain Pontife. L'impératrice y joignit ses instantes sollicitations. Lothaire souhaitait sur toutes choses que le Pape le réconciliât solennellement, en célébrant les saints mystères en sa présence et en lui donnant la communion de sa main. Adrien y consentit, pourvu néanmoins que le roi n'eût eu aucun commerce, même de paroles avec Valdrade, depuis que le Pape Nicolas Ier l'avait excommunié. Le Pape promit également de recevoir à la communion Gonthier de Cologne (*voy.* NICOLAS Ier), moyennant une déclaration par écrit qu'il se soumettrait à la sentence prononcée contre lui, qu'il n'exercerait jamais une fonction sainte et demeurerait toujours fidèle à l'Eglise romaine et au Souverain Pontife. Après cette première entrevue avec le Pape au monastère du Mont-Cassin, Lothaire se rendit à Rome, où personne du clergé ne vint au-devant de lui, et le Pape, pour lui faire sentir qu'il le regardait bien comme excommunié, ne voulut pas d'abord permettre qu'on lui dît la Messe; mais après ce refus, il se montra disposé, selon sa promesse, à l'absoudre de son excommunication. Lothaire s'applaudissait de son triomphe et allait bientôt fournir dans sa personne un des plus terribles exemples du châtiment des communions sacriléges. Adrien lui demanda s'il avait exactement observé les avis du Pape Nicolas. Lothaire répondit qu'il les avait suivis comme des ordres du ciel, et les seigneurs qui l'accompagnaient confirmèrent cette déclaration. Alors, au jour convenu, le Pape célébra la Messe en présence du roi dans l'Eglise de Saint-Pierre, et au moment de la communion, tenant la sainte hostie entre ses mains : *Prince*, lui dit-il d'une voix haute et distincte, *si vous n'êtes pas coupable de l'adultère depuis que vous avez été averti par le Pape Nicolas, et si vous avez formé une ferme résolution de n'avoir plus de commerce avec Valdrade, votre concubine, approchez avec confiance et recevez le sacrement de la vie éternelle; mais si votre repentir n'est pas sincère, n'ayez pas la témérité de profaner les saints mystères et de les recevoir pour votre condamnation.* Lothaire frémit sans doute à ces mots; mais il consomma le crime, ajoutant le parjure au sacrilége. Le Pape, s'adressant ensuite aux seigneurs qui communiaient avec le roi, dit à chacun d'eux : *Si vous n'avez ni contribué, ni consenti aux adultères de votre maître avec Valdrade, et si vous n'avez point communiqué avec les autres personnes anathématisées par le Saint-Siége, que le corps du Seigneur vous soit un gage de salut éternel.* L'horreur du sacrilége en fit retirer quelques-uns; mais la plupart communièrent à l'exemple du roi. Gonthier de Cologne, qui était du nombre et qui demeurait déposé de l'épiscopat, reçut la communion parmi ces laïques.

Après cette fatale communion, Lothaire dîna avec le Pape, à qui il fit de magnifiques présents en vases d'or et d'argent. Adrien, de son côté, lui donna un manteau, une férule et une palme, triple symbole que les courtisans du roi interprétaient au gré de ses passions. Enivré de ces flatteries, le prince, plein de joie, et se croyant désormais sans inquiétudes, partit de l'église de Saint-Pierre de Rome. Mais il fut à peine à Lucques, que lui-même et presque tout son cortége furent attaqués d'une fièvre maligne produisant les effets les plus étranges et les plus effrayants. Les

cheveux, les ongles, la peau même leur tombaient tandis qu'un feu interne les dévorait. La plupart moururent sous les yeux du roi, qui se fit porter jusqu'à Plaisance, où il perdit la connaissance avec la parole, et mourut le lendemain, 8 août 869. On observa que les gens de sa suite, qui n'avaient point osé communier, furent les seuls que la mort épargna, et que tous ceux qui, comme Lothaire, avaient profané avec lui le corps du Seigneur moururent de la même manière : en sorte que personne ne put méconnaître la vengeance du Ciel dans ce terrible châtiment.

Pour ne pas interrompre le récit si tragique du dénoûment de l'affaire de Lothaire, qui avait si longtemps occupé la papauté, nous avons dû renvoyer ici l'analyse des trois lettres suivantes, du Pape Adrien, qui précédèrent cette époque. Après les ambassadeurs du roi Lothaire, Actard, évêque de Nantes, fut aussi renvoyé de Rome avec plusieurs lettres en sa faveur. La première est adressée aux évêques qui avaient assisté aux conciles de Soissons et de Troyes, et le Pape y parle ainsi d'Actard : *Mais parce que, suivant votre rapport, ce vénérable prélat est depuis longtemps chassé de son Eglise par la persécution des païens, et réduit à mener une vie errante, quoique sa science et sa vertu le puissent rendre très-utile à l'Eglise; nous ordonnons, suivant les maximes de nos prédécesseurs, et principalement de saint Grégoire, qu'il soit pourvu de quelque Eglise qui se trouvera vacante, et qui ne soit pas moindre qu'était la sienne, si toutefois son Eglise est tellement ruinée qu'il n'y ait plus d'espérance de la rétablir. Nous lui avons même accordé le pallium en considération de ce qu'il a souffert pour la religion; mais cet honneur sera attaché à sa personne, et non à l'Eglise dont il doit être pourvu.*

La seconde lettre est au roi Charles, en réponse à la lettre que celui-ci avait écrite au Pape Nicolas, après le concile de Troyes, touchant l'affaire d'Ebbon. Le Pape Adrien déclare que cette affaire doit être désormais ensevelie dans le silence, puisqu'Ebbon n'a jamais été accusé d'aucune hérésie ; et puisqu'il est mort aussi bien que les évêques qui avaient connaissance de son affaire, il est impossible d'en connaître exactement la vérité. Ensuite il recommande Actard au roi, comme il avait fait aux évêques. La lettre est du 23 février 868. Il y en a une à Hérard, archevêque de Tours : il le prie de rendre à Actard le monastère qu'il a eu autrefois dans le diocèse de Tours, afin qu'il ait de quoi subsister; et marque qu'il a écrit à Salomon et aux Bretons ses sujets, pour conserver les droits de l'Eglise de Tours.

Le Pape écrivit aussi à l'archevêque Hincmar en ces termes : *Quoique je vous connaisse depuis longtemps par votre réputation, toutefois je suis bien mieux instruit de votre mérite par le rapport de nos vénérables frères Arsène, apocrisiaire du Saint-Siége, l'évêque Actard et mon cher fils Anastase bibliothécaire. Ce qui m'a donné autant d'affection pour vous, que si je vous avais entretenu mille fois. Vous savez combien les Papes Benoît et Nicolas ont travaillé dans l'affaire du roi Lothaire; nous avons le même esprit et nous suivons ce qu'ils ont décidé. C'est pourquoi, nous vous exhortons à ne point vous ralentir, mais à parler hardiment de notre part aux rois et aux seigneurs, pour empêcher que l'on ne relève par de mauvais artifices, ce qui a été détruit par l'autorité divine. Et comme notre cher frère Charles entre les rois, et vous entre les évêques, avez principalement concouru avec le Saint-Siége à cette bonne œuvre, nous vous prions de soutenir ce prince, et l'exhorter continuellement à achever le bien qu'il a commencé.* Il lui recommande ensuite les intérêts d'Actard, pour lui faire obtenir une Eglise même métropolitaine.

A la sollicitation de l'empereur Louis, le Pape employa son intervention pour conserver à ce prince l'héritage de son frère Lothaire. Il envoya des légats en France avec des lettres où il représentait avec force les droits de l'empereur Lothaire, et l'indignité qu'il y aurait à dépouiller un prince chrétien au moment où il protégeait seul l'Eglise contre les infidèles en combattant les Arabes qui envahissaient l'Italie. La première de ces lettres, adressée aux seigneurs du royaume de Lothaire, les exhorte à être fidèles à l'empereur Louis, à le reconnaître comme légitime héritier de son frère et à ne céder aux promesses, ni aux menaces de qui que ce soit, pour se soustraire à son obéissance, sous peine d'excommunication et d'anathème. La seconde lettre adressée aux seigneurs du royaume de Charles, relève les services que l'empereur Louis rend à l'Eglise en combattant les Arabes, et rappelle la sainteté des serments que les rois frères avaient faits, de conserver leur partage entre eux et leur neveu. Le Pape ajoute : *Si quelqu'un s'oppose aux justes prétentions de l'empereur, qu'il sache que le Saint-Siége est pour ce prince; et que les armes que Dieu nous met en main sont préparées pour sa défense.* Cette lettre, datée du 5 septembre 869, fut portée par deux évêques, Paul et Léon, légats envoyés exprès. Ils étaient chargés de deux autres lettres datées du même jour; l'une adressée à tous les évêques du royaume de Charles, l'autre à Hincmar de Reims en particulier. Le Pape exhorte les évêques à détourner le roi Charles de son injuste usurpation et donne pouvoir à Hincmar d'agir en cette circonstance comme délégué du Saint-Siége, répétant la même menace d'anathème. En effet, il appartenait au Père commun des Chrétiens de se porter publiquement le défenseur du droit international de cette époque, et, sans s'ériger en juge absolu des affaires temporelles, de chercher à faire respecter la sainteté des contrats et des serments royaux. Mais l'affaire était déjà consommée quand les lettres du Pape arrivèrent en France. Charles le Chauve n'avait pas plutôt appris la mort de Lo-

thaire qu'il s'était rendu à Metz, le 5 septembre 869 et y avait été solennellement couronné roi le 9 du même mois.

Hincmar, qui avait sacré ce prince, se trouva dans la plus embarrassante alternative. Il répondit aux légats de vive voix qu'il exécuterait autant qu'il serait en lui les ordres du Souverain Pontife; mais il ne voulait pas plus se brouiller avec Charles le Chauve qu'avec le Pape. Il fit donc lire aux rois, aux évêques et aux seigneurs, une note par laquelle il déclarait que le Pape lui avait intimé de leur faire connaître que si quelqu'un usurpait le royaume de Lothaire qui appartenait par droit de succession à l'empereur Louis, il serait excommunié et que les évêques qui auraient consenti à l'usurpation seraient déposés; que néanmoins il avait appris que déjà les rois Charles et Louis de Bavière avaient conclu, pour se partager ce royaume, un traité qui, s'il était rompu, donnerait sans doute lieu à des guerres civiles; en conséquence, dans un tel état de choses, voyant du péril soit à ne pas exécuter les ordres du Pape, soit à rompre un traité confirmé par serment, il n'osait prendre sur lui-même aucune résolution et laissait au Pape à décider une affaire aussi grave.

Le Pape Adrien ayant appris que, malgré ses défenses, le roi Charles s'était mis en possession du royaume de Lothaire, renvoya de nouveaux légats chargés de six lettres en date du 26 juin 870. La première est à Charles même, à qui il reproche d'avoir méprisé ses légats, sans les recevoir comme les rois avaient coutume de le faire. Il lui reproche encore d'avoir violé les serments par lesquels il avait promis de ne point usurper les royaumes de ses frères; et par conséquent tous les Etats de l'empereur Lothaire, dont ceux du jeune Lothaire faisaient partie; enfin de l'avoir fait au préjudice de l'empereur Louis, héritier légitime de son frère; tandis qu'il était à combattre les Sarrasins ennemis du nom chrétien. Il conclut en disant: *Nous vous enjoignons paternellement, qu'après ce troisième avertissement, vous cessiez d'envahir le royaume de ce prince; autrement nous irons nous-mêmes sur les lieux, et ferons ce qui est de notre ministère.* Enfin, il lui recommande ses légats Jean et Pierre, évêques, et Pierre, cardinal, chargés de lui dire de bouche ce qu'il ne voulait pas écrire. Le Pape écrivit les mêmes choses aux évêques du royaume de Charles, et en particulier à Hincmar. Il se plaint que ce prélat n'a point répondu à ses lettres, envoyées par les légats précédents, ce qui, ajoute-t-il, est sans exemple. Il dit que Hincmar n'ayant pas détourné le roi de cette usurpation, s'en est non-seulement rendu complice, mais auteur; et il lui ordonne à lui et aux autres évêques, qu'en cas que le roi Charles persiste dans sa désobéissance, ils se séparent de sa communion, et n'aient aucun commerce avec lui, s'ils veulent demeurer dans la communion du Pape. Il adressa aussi aux seigneurs du royaume de Charles une lettre, qui n'était qu'une copie de celle aux évêques.

Enfin le Pape Adrien écrivit à Louis de Germanie et aux évêques de son royaume. Il loue le roi de ce qu'il a toujours conservé la paix et l'union avec l'empereur Louis, sans prétendre au royaume de Lothaire; ce qui montre qu'il était mal instruit des intentions du roi Louis, comme nous allons le voir; mais il se plaint que ce roi eût permis d'ordonner un évêque de Cologne, sans la participation du Saint-Siége. *Car*, dit-il, *Gontier ayant été déposé par notre jugement, on n'a pas dû lui donner un successeur sans nous consulter; c'est pourquoi nous ne confirmons point cette ordination, jusqu'à ce que celui qui a été ordonné se présente devant nous, pour être jugé dans un concile.*

Hincmar, ayant reçu la seconde lettre du Pape, lui fit connaître la démarche qu'il avait faite, et se plaignit vivement de l'ordre qu'il avait reçu de se séparer de la communion du roi Charles, s'il ne voulait lui-même être séparé de celle du Saint-Siége.

Deux autres affaires attirèrent en même temps à Charles le Chauve des reproches de la part du Pape Adrien. Ce roi avait fait entrer dans le clergé dès l'enfance, son fils Carloman, qu'il fit ensuite ordonner diacre malgré lui. Mais le jeune prince, renonçant bientôt à un état qu'il n'avait embrassé que par force, rassembla des troupes, pilla les églises et commit toutes sortes d'excès. Son père le fit condamner dans le concile d'Attigny, en 870, et les évêques publièrent, l'année suivante, une sentence d'excommunication contre ses complices. Carloman cité à comparaître devant un concile à Sens, et menacé lui-même d'excommunication, envoya des députés avec des lettres contenant un appel au Saint-Siége. Le Pape écrivit au roi pour lui reprocher son odieuse conduite envers son fils. Il écrivit en même temps aux seigneurs pour leur défendre de prendre les armes contre Carloman, sous peine d'excommunication, et défendit aux évêques d'excommunier Corloman avant qu'il n'eût pris connaissance de cette affaire. Ces trois lettres sont du 13 juillet 871.

Hincmar, évêque de Laon et neveu du célèbre archevêque de Reims, avait appelé à Rome de plusieurs jugements rendus contre lui. Le Pape désapprouva la condamnation dont on l'avait frappé lorsqu'il en appelait au Saint-Siége, et ordonna d'envoyer cet évêque à Rome avec ses accusateurs, pour que la cause y fût jugée. Il écrivit dans le même sens à Charles le Chauve, et lui reprocha son peu de respect pour les avis et les légats du Saint-Siége. Il déclara surtout d'une manière positive qu'il ne consentirait jamais à la déposition de l'évêque de Laon, s'il n'était envoyé à Rome pour y être jugé. Le roi répondit avec hauteur au Pape qui répliqua avec une admirable modération à cette lettre inconvenante. Après quelques éloges et des témoignages d'affection, Adrien déclare qu'il ne veut prendre aucune connaissance de l'appel de l'évêque de Laon,

que suivant les canons, et promet, après qu'il sera revenu à Rome, d'envoyer le jugement sur les lieux.

Tandis que le Pape s'occupait ainsi activement à pacifier les affaires spirituelles et temporelles de la chrétienté en Occident, celles de l'Eglise d'Orient vinrent fournir un aliment à son zèle. Basile, s'étant emparé de l'empire en 867, chassa Photius et rétablit Ignace. Lorsque cette nouvelle fut parvenue à Rome, Adrien chargea Euthymius de deux lettres en date du 1er août 868, l'une pour l'empereur Basile, l'autre pour le patriarche Ignace. Dans l'une et dans l'autre, il déclare qu'il suivra inviolablement tout ce qu'a fait le Pape Nicolas Ier touchant l'affaire de Photius. De son côté, Basile avait déjà fait partir un ambassadeur pour Rome afin d'obtenir le consentement du Pape avec des légats. Adrien, ayant reçu les envoyés de l'empereur et du patriarche, convoqua à Rome un concile qui condamna de nouveau Photius, et envoya à Constantinople trois légats, Donat, évêque d'Ostie, Etienne, évêque de Nepi, et Marin, un des sept diacres de l'Eglise romaine, qui fut depuis Pape. Ils étaient chargés de deux lettres, l'une à l'empereur Basile, l'autre au patriarche Ignace. Dans la lettre à l'empereur, le Pape Adrien déclare que, lui et toute l'Eglise d'Occident, ont été très-satisfaits de ce qu'il a fait à l'égard de Photius et d'Ignace : *Quant aux schismatiques*, dit-il, *comme ils ont péché diversement, ils doivent être diversement jugés; et nous en remettons la connaissance à nos légats avec notre frère Ignace. Vous pouvez compter que nous userons de clémence envers eux, excepté Photius dont l'ordination doit absolument être condamnée. Nous voulons que vous fassiez célébrer un concile nombreux, où président nos légats, et où l'on examine les différences des fautes et des personnes; que dans ce concile on brûle publiquement tous les exemplaires du faux concile tenu contre le Saint-Siége, et qu'il soit défendu d'en rien garder, sous peine de déposition et d'anathème. Nous vous demandons aussi que les décrets du concile de Rome, contre Photius, soient souscrits de tous dans le concile qui sera tenu chez vous, et gardés dans les archives de toutes les églises. Nous vous prions de nous renvoyer Basile, Pierre et Zozime, qui, se sentant coupables et animés de passion, ont abandonné leurs monastères, et, sans lettre de recommandation, sont allés à Constantinople. Nous voulons les faire rentrer dans les maisons où ils ont été élevés et ordonnés prêtres; et ceux qui les retiendront ne demeureront pas impunis.* Ces moines étaient ceux qui avaient porté des plaintes à Photius contre le Pape Nicolas Ier.

Dans la lettre au patriarche Ignace, le Pape Adrien déclare qu'il suit en tout la conduite et les décrets de Nicolas, son prédécesseur (*Voy.* NICOLAS Ier), principalement contre Grégoire de Syracuse et contre Photius. *Quant aux évêques*, ajoute-t-il, *et aux clercs, qui ont été ordonnés par Méthodius et par vous, s'ils ont résisté à Photius et souffert persécution avec vous, je les compte entre les serviteurs de Jésus-Christ, et suis d'avis qu'ils aient une place distinguée dans votre Eglise et reçoivent la consolation qu'ils méritent. Mais ceux d'entre eux qui ont pris le parti de Photius, s'ils reviennent à vous, en faisant la satisfaction dont nous avons donné le modèle à nos légats, nous avons jugé qu'on leur doit pardonner et qu'ils doivent conserver leur rang.* Ces lettres sont du 10 juin 869.

Les légats arrivèrent à Constantinople, le 24 septembre 869 et y furent reçus avec les plus grands honneurs. On fixa l'ouverture du concile général dont la première session fut tenue le 5 octobre suivant. Les trois légats du Pape prirent la première place. On lut les lettres du Pape à l'empereur et au patriarche Ignace, les lettres de créance des légats d'Orient, ainsi que le formulaire dont le Pape exigeait la signature de tous les évêques, ecclésiastiques et moines, sous peine d'être exclus de la communion du Saint-Siége. C'est le même que le Pape Hormisdas envoya en 519 pour la réunion de l'Eglise de Constantinople, et qui fut souscrit par le patriarche Jean, le même aussi que l'empereur Justinien envoya au Pape Agapet en 535. Les Pères trouvèrent ce décret conforme à la foi et aux saintes maximes, et s'écrièrent d'une voix unanime : « Qu'il était très-sage, et qu'ils l'admettaient. » Le concile approuva les sept conciles œcuméniques auxquels on joint celui-ci comme le huitième, confirma la condamnation prononcée contre Photius, et fit vingt-sept canons de discipline. Les Pères témoignèrent leur approbation par de vives acclamations. Les trois légats du Pape souscrivirent les premiers avec cette clause : *Jusqu'à la ratification du Pape.*

Avant de se séparer, le concile écrivit une lettre synodale au Pape Adrien pour le prier de confirmer ce concile et de le faire recevoir dans toutes les Eglises. On y donnait de grandes louanges aux légats et au Pape Nicolas, dont on s'applaudissait d'avoir suivi le jugement. Un an après, l'empereur Basile et le patriarche Ignace écrivirent au Pape pour demander la permission d'élever aux ordres sacrés les lecteurs ordonnés par Photius, et de rétablir dans leurs fonctions deux évêques interdits. Le Pape répondit qu'il ne pouvait rien changer de ce qui avait été établi par le concile et par le Saint-Siége, à moins que les parties ne vinssent se présenter devant lui, et exposer les motifs légitimes de dispense. Ce fut à cette époque qu'eut lieu la conversion des Russes. En 872, l'empereur Louis vint à Rome à la Pentecôte, et y fut couronné par le Pape Adrien qui parut ainsi se désister de son ancienne opposition contre lui. Ce Pape mourut en novembre 872, après avoir tenu le Saint-Siége près de cinq ans, et eut pour successeur Jean VIII.

ADRIEN III. — Fils de Benoît, et Romain de naissance, Adrien III fut ordonné le dimanche, premier jour de mars 884, sous le règne de Basile, empereur d'Orient et de Charles le Gros, roi de France. Dès son en-

trée dans le pontificat il représenta énergiquement au sénat et au peuple romain que l'Eglise ne devait pas attendre l'ordre et la volonté de l'empereur pour la confirmation d'un Pape, et que les suffrages du peuple et du clergé devaient être absolument libres. Il rejeta Photius, comme l'avaient fait ses prédécesseurs. Ce fut sous son pontificat que Photius écrivit une lettre violente contre les Latins, au sujet de la procession du Saint-Esprit. Cette lettre, adressée à l'archevêque d'Aquilée, est une réponse à celle que ce prélat lui avait écrite. Photius lui dit avoir appris avec douleur que quelques Occidentaux soutiennent que le Saint-Esprit ne procède pas seulement du Père, mais encore du Fils. Il combat cette doctrine qui fut toujours celle de l'Eglise, prétendant que le Pape saint Léon a enseigné que le Saint-Esprit ne procédait que du Père, et que Léon III a déclaré la même chose, en faisant graver le symbole sans addition sur deux boucliers d'argent. Mais il y a bien de la différence, entre dire que le Saint-Esprit procède du Père, sans parler du Fils, et nier expressément qu'il procède du Fils. Adrien III, ne voulant pas communiquer avec l'impie Photius, et l'empereur Basile, voyant qu'il ne pouvait le gagner par des prières, lui écrivit des lettres injurieuses qui le trouvèrent mort lorsqu'elles arrivèrent à Rome.

Charles le Gros, empereur d'Allemagne, ayant invité Adrien III à se rendre en France pour déposer quelques évêques indignes, et pour faire reconnaître héritier du royaume Bernard, son fils naturel, le Pape se mit en route, mais il mourut avant d'être sorti de l'Italie, le 8 juillet, et selon quelques auteurs, le 20 juillet 885, après seize mois de pontificat. Il fut enterré à Nonantola, monastère du diocèse de Modène, sans avoir pu, dans un si court espace de temps, réaliser toutes les espérances que ses vertus avaient fait naître. Il fit, avant de mourir, deux décrets importants : l'un, qu'on consacrerait le Pontife romain sans attendre l'empereur, ni aucun envoyé de sa part; l'autre, que si l'empereur Charles venait à mourir sans enfants, le royaume d'Italie, avec le titre d'empereur, passerait à des princes de la nation italienne. Il est honoré comme saint et patron de Siplimbert dans le duché de Modène. Son successeur fut Etienne V.

ADRIEN IV, contemporain de Frédéric Ier, roi d'Occident, et de Louis VII, roi de France. — « Il se trouve peu de fortunes, » dit le P. Maimbourg, « semblables à celle de ce grand Pontife que la Providence divine semble avoir pris soin de tirer de la poussière et d'une extrême pauvreté pour le faire asseoir sur le trône de la suprême grandeur ecclésiastique, et le mettre au rang des princes de son peuple. » Il était Anglais de nation, nommé Nicolas Breks-peire, c'est-à-dire Brise-lance, fils d'un clerc du nom de Robert, qui se fit moine à Saint-Alban, laissant ce fils en bas âge et presque sans ressources. Nicolas étant devenu plus grand, et n'ayant pas de quoi aller aux écoles, subsistait des aumônes du monastère, où il venait tous les jours. L'esprit et le sentiment croissant à la faveur des années et des instructions paternelles, il eut honte de cette dépendance, passa la mer, vint en France, pénétra jusqu'en Provence, et s'arrêta à Saint-Ruf, monastère fameux de chanoines réguliers près d'Avignon. Il s'appliqua à gagner leurs bonnes grâces par tous les services qu'il leur pouvait rendre. Comme il était bien fait de sa personne, sage en ses discours, prompt à exécuter les commissions, il se rendit agréable à toute la communauté, en sorte qu'ils l'engagèrent à prendre leur habit, et il vécut plusieurs années avec eux dans la plus grande régularité. Il s'appliqua à la lecture; il avait d'ailleurs l'esprit pénétrant, et une grande facilité à parler; avec ces belles qualités, il fit beaucoup de progrès dans les sciences et dans l'éloquence. Enfin il se fit tant estimer, que l'abbé Guillaume étant mort, il fut choisi pour lui succéder.

Mais, comme il était profondément pieux, ayant voulu entreprendre de réformer les religieux qui menaient une vie peu conforme à leur profession, ils se repentirent de l'avoir mis à leur tête; ils inventèrent contre lui des calomnies et l'accusèrent devant le Pape Eugène. Ce Pape ayant ouï leurs plaintes, et voyant la sagesse et la modestie avec lesquelles Nicolas se défendait, s'appliqua à rétablir la concorde; et, après les avoir réconciliés, il les renvoya. Cette paix ne fut pas de longue durée; il s'éleva bientôt une tempête plus violente encore, et ces chanoines revinrent porter leurs plaintes au Pape Eugène, qui leur dit : *Je sais quelle est la cause de cet orage; choisissez quelqu'un avec qui vous puissiez vivre en paix, celui-ci ne vous sera plus à charge:* il les renvoya ainsi, et retint auprès de lui Nicolas pour le service de l'Eglise romaine, et le fit évêque d'Albane. Il fut ensuite envoyé légat en Norwége, où il instruisit avec soin, dans la loi de Dieu, cette nation encore barbare; et, à son retour, il fut élevé sur le Saint-Siége, le 3 décembre 1154, le lendemain de la mort d'Anastase, son prédécesseur. Le nouveau roi d'Angleterre, Henri, ayant appris l'élection de ce Pape, né son sujet, lui fit écrire une lettre où il félicite son pays d'avoir produit un arbre si heureusement transplanté; il l'exhorte à remplir l'Eglise de dignes ministres, et à procurer du secours à la Terre-Sainte. En même temps il lui demande la permission de se rendre maître de l'Irlande pour y rétablir le christianisme dans sa pureté: ce qui fut accordé par le nouveau Pape qui, en signe d'investiture, envoya au roi un anneau d'or orné d'émeraude.

Cependant Arnaud de Bresse était à Rome, où il continuait à tenir des discours séditieux, étant soutenu par les sénateurs. Quelques-uns de ceux qu'il avait séduits, attaquèrent Gérard, prêtre-cardinal, comme il

passait dans la rue sacrée pour aller trouver le Pape, et le blessèrent assez dangereusement. Le Pape Adrien mit la ville de Rome en interdit, et on y cessa les Offices divins. Mais les sénateurs, pressés par le clergé et le peuple, vinrent trouver le Pape, et lui jurèrent sur les Evangiles, qu'ils chasseraient de Rome Arnaud et ses sectateurs : ce qui fut exécuté, et alors le Pape leva l'interdit. Le lendemain, qui était le jeudi saint 1155, on accourut de toutes parts, selon la coutume, pour recevoir l'absolution du Pape. Ce Pontife, accompagné d'évêques et de cardinaux, étant sorti de la ville Léonine où il était demeuré depuis son ordination, et passant au travers de Rome, au milieu des applaudissements de tout le peuple, arriva au palais de Latran, où il célébra la fête de Pâques.

Peu de temps après Frédéric Barberousse marcha sur Rome. Ce prince d'une ambition sans limites se prétendait successeur des Césars et voulait s'attribuer un pouvoir absolu et universel tant sur l'Eglise que sur l'Etat. Il désirait surtout subjuguer l'Italie qu'il considérait comme son patrimoine. Le Pape était alors à Viterbe. Quand il apprit que Frédéric marchait sur Rome en diligence, il assembla son conseil, envoya au-devant du prince trois cardinaux et leur prescrivit les articles suivant lesquels ils devaient traiter. Frédéric ayant juré de conserver au Pape et aux cardinaux la vie, la liberté, l'honneur et les biens, on fixa le jour et le lieu de l'entrevue entre le Pape et l'empereur. Alors plusieurs seigneurs allemands conduisirent le Pape à la tente du roi avec les évêques et les cardinaux de sa suite. Mais, comme le roi ne vint point tenir l'étrier au Pape, les cardinaux se retirèrent fort choqués. Le Pape ne laissa pas de descendre de cheval et de s'asseoir dans un fauteuil qui lui était préparé. Alors le roi vint se prosterner devant lui ; et, après lui avoir baisé les pieds, il s'approcha pour recevoir le baiser de paix ; mais le Pape lui dit qu'il ne l'y admettrait point, jusqu'à ce qu'il lui eût rendu l'honneur que tous les empereurs orthodoxes avaient rendu à ses prédécesseurs. Le roi soutint qu'il ne devait point s'y soumettre, et tout le jour suivant se passa en conférences sur ce sujet. Enfin le roi ayant interrogé les vieux seigneurs qui avaient accompagné l'empereur Lothaire à l'entrevue avec le Pape Innocent, et s'étant informé de la coutume, tant par leurs rapports que par les anciens monuments, consentit, malgré sa répugnance, à faire auprès du Pape la fonction d'écuyer, ce qui fut exécuté le lendemain, à la vue de toute l'armée ; il tint l'étrier au Pape la longueur d'un jet de pierre, et le Pape ensuite le reçut au baiser de paix.

Le lendemain matin, le Pape alla à Saint-Pierre, où le roi se rendit. On chanta la Messe, et après le Graduel, le roi s'approcha du Pape, et reçut de sa main l'épée, le sceptre et enfin la couronne impériale. Les Romains, irrités de ce que Frédéric avait été couronné empereur sans leur consentement, se jetèrent en furie sur quelques-uns des écuyers de ce prince, les tuèrent dans l'Eglise même. L'empereur vint avec ses troupes ; on combattit pendant quatre heures, et les Romains furent repoussés : on en tua près de mille, et on en prit deux cents dont le Pape obtint la délivrance.

La rébellion des Romains était fomentée par Guillaume, roi de Sicile, surnommé le Mauvais, qui avait succédé l'année précédente à Roger, son père. Celui-ci, n'ayant pas obtenu du Pape la confirmation de son royaume attaqua les terres de l'Eglise romaine, et le Pape Adrien, après l'avoir excommunié, marcha contre lui avec une armée dans la Campanie, reprit plusieurs places et fut reconnu de tous les seigneurs. Guillaume offrit alors de faire hommage au Saint-Siége, de lui donner trois villes en propriété, de rendre la liberté à toutes les églises et d'employer ses forces pour aider le Pape à soumettre les Romains. Le Pape se montrait disposé à accepter ses conditions ; mais les cardinaux, pleins d'une vaine confiance, l'en détournèrent. Cependant l'année suivante [1156], comme il était assiégé dans Bénévent et hors d'état de résister, il fut obligé de souscrire à des conditions moins favorables. Mais le roi promit de faire hommage au Pape, du royaume de Sicile, du duché de Pouille et de la principauté de Capoue, et de payer le tribut annuel comme ses prédécesseurs. Pendant qu'Adrien était dans la Pouille, il fut visité par Jean de Salisbury, son compatriote et son ami, alors chapelain de l'archevêque de Contorbéry. Adrien lui ouvrit son cœur, et lui avoua qu'il avait trouvé bien des misères dans le Saint-Siége; qu'il aurait mieux aimé être demeuré toujours caché dans le cloître de Saint-Ruf, que de s'être jeté dans de tels embarras, mais qu'il n'avait osé résister à la Providence.

Jean de Salisbury était porteur de lettres du roi d'Angleterre demandant au Pape la permission d'entrer en Irlande et de s'en rendre maître pour rétablir le christianisme dans sa pureté ; demande fondée sur le droit de suzeraineté de l'Eglise romaine sur toutes ces îles comme nous le verrons en parlant d'Urbain II. Le Pape accorda à la prière de Jean de Salisbury ce que le roi d'Angleterre demandait, comme il paraît par la bulle où il dit : *On ne doute pas, et vous le connaissez vous-mêmes, que l'Irlande et toutes les îles qui ont reçu la foi chrétienne appartiennent à l'Eglise romaine : or, vous nous avez fait entendre que vous vouliez entrer dans cette île, pour en soumettre les peuples aux lois et en extirper les vices : faire payer à saint Pierre un denier par an de chaque maison, et conserver en leur entier les lois de l'Eglise. Ce que nous vous accordons avec plaisir pour l'accroissement de la religion chrétienne.* Avec cette bulle, le Pape envoya au roi d'Angleterre un anneau d'or, orné d'une émeraude, en signe d'investiture.

La même année 1156, le Pape confirma la renonciation de la vicomtesse de Narbonne à

la mauvaise coutume de prendre les biens des évêques morts. L'empereur Frédéric, malgré son traité fait avec le Pape Eugène, et renouvelé à l'époque de son couronnement, ne tarda pas à montrer des prétentions extravagantes qui l'engagèrent dans une suite de querelles avec le Pape Adrien et ensuite dans un schisme déclaré. Il se regardait comme l'ancien héritier légitime des anciens empereurs romains, et se croyait, à ce titre, des droits à l'empire du monde entier. On dit même qu'il voulait obliger le Souverain Pontife à les appuyer par l'excommunication contre tous ceux qui refuseraient de les reconnaître. Quoi qu'il en soit, comme ce prince tenait sa cour à Besançon, vers la fin de 1157, le Pape Adrien lui envoya deux légats, dont l'un était Roland, chancelier de l'Eglise romaine, avec des lettres où il lui reprochait de laisser impuni l'attentat commis sur les terres de l'Empire, contre l'archevêque de Lund, qui, en revenant de Rome, avait été attaqué et volé par des scélérats qui le retenaient encore en prison. *Cependant cette atrocité ne vous est pas inconnue*, écrivait le Pape. *Mais, au lieu d'user du glaive que vous avez reçu de Dieu pour punir les méchants, on dit que vous avez dissimulé, et que vous négligez votre devoir au point que ceux qui ont eu l'audace de commettre cet attentat inouï n'ont pas même à craindre de s'en repentir. Nous ne concevons pas la raison d'une telle conduite, car notre conscience ne nous reproche pas de vous avoir offensé en rien ; elle nous dit au contraire que nous vous avons toujours aimé comme notre cher fils, et traité comme un prince que nous savons être, par la grâce de Dieu, solidement attaché à la foi apostolique. Vous devez vous remettre devant les yeux avec quelle joie la sainte Eglise romaine, votre Mère, vous reçut l'autre année ; quelle affection elle vous témoigna, quelle plénitude d'honneur et de dignité elle vous attribua, et comment, en vous conférant de si bon cœur l'insigne de la couronne impériale, elle prit soin de favoriser aussi dans son sein bienfaisant votre sublime élévation ! Elle eut l'attention toute particulière de ne contredire en rien la volonté royale. Nous ne nous repentons pas néanmoins d'avoir accompli en tout vos désirs ; au contraire, Votre Excellence aurait reçu, s'il était possible, de plus grands bienfaits de notre main, nous nous en réjouirions en considération des secours et des avantages qu'elle peut procurer à l'Eglise de Dieu et à nous-même. Quand donc vous laissez impuni un crime énorme qui outrage publiquement l'Eglise universelle et l'autorité impériale, nous craignons que vous ayez été porté à le dissimuler et à négliger en cette occasion votre devoir par la suggestion de l'homme pervers qui sème la zizanie contre la sainte Eglise romaine, votre Mère si clémente, et que vous n'ayez conçu contre nous, (ce qu'à Dieu ne plaise !) quelque sentiment d'aversion*, etc. Frédéric, dont l'orgueil et l'ambition étaient sans frein, s'irrita à la pensée suggérée par ses courtisans, que le Pape manifestait, dans quelques passages de cette lettre, la prétention de lui avoir conféré l'Empire comme un bénéfice dépendant uniquement de lui. Ce qui ajoutait à son irritation, c'est que les Romains soutenaient que les rois d'Allemagne n'avaient possédé jusque-là le royaume d'Italie, que par la libéralité des Papes, et qu'ils voulaient transmettre à la postérité cette idée de la suzeraineté du Pape, non-seulement par la parole et les écrits, mais encore par les peintures. Car on voyait dans le palais de Latran un tableau représentant l'empereur Lothaire qui recevait à genoux la couronne de la main du Pape avec cette inscription : *Le roi s'arrête aux portes de la ville, et, après avoir juré les droits de Rome, il devint vassal du Pape, duquel il recevait la couronne.* L'empereur Frédéric s'était plaint de cette peinture et de l'inscription, et le Pape Adrien lui avait promis de les faire effacer ; ce qui n'avait pu être exécuté. Tout cela, joint à la lecture de la lettre, ayant excité un grand murmure parmi les seigneurs allemands. On dit qu'un des légats que le Pape avait envoyés pour porter sa lettre, les irrita encore, en disant : De qui donc tient-il l'Empire, s'il ne le tient pas du Pape ? Et que le comte Palatin de Bavière menaça de lui couper la tête. L'empereur apaisa le tumulte par son autorité : mais il renvoya les légats avec escorte, et leur ordonna de s'en retourner dès le lendemain à Rome. Le Pape, voulant apaiser Frédéric, lui envoya d'autres légats plus prudents que les premiers, qui donnèrent à ce prince toute la satisfaction qu'il pouvait désirer. Ce prince leur déclara qu'il rendait son amitié au Pape et au clergé de Rome ; il leur fit des présents et les renvoya pleins de joie.

Frédéric convoqua, en novembre 1158, une assemblée générale à Roncailles, entre Crémone et Plaisance. Il s'y trouva un grand nombre de légistes qui, non-seulement lui attribuèrent les droits régaliens, mais qui déclarèrent que l'empire du monde entier, tel que les empereurs des premiers siècles l'avaient possédé, appartenait à l'empereur d'Allemagne. Ils poussèrent la folie jusqu'à déclarer hérétiques ceux qui oseraient mettre en doute cette monarchie universelle. On le voit, c'est toujours cette grande lutte du sacerdoce et de l'empire que nous verrons surgir avec tant d'éclat sous Grégoire VII. Au fond, cette grande question se résout en celle-ci : A qui appartiendra l'empire du monde ? Sera-ce à la force brutale représentée par les Césars païens et par les empereurs d'Allemagne, leurs prétendus successeurs ? Sera-ce au contraire par la force purement spirituelle et morale représentée par l'Eglise et par la papauté ? Y aura-t-il, comme aujourd'hui en Russie, comme autrefois sous le paganisme, un autocrate absolu, à la fois czar et souverain Pontife, qui réglera tout par le seul caprice de sa volonté et par la seule puissance du glaive ? ou bien y aura-t-il à côté et au-dessus de la puissance matérielle un libre gouvernement des âmes s'exerçant uniquement

par la puissance de l'esprit et de la charité? Cette question, comme on le verra, fut à jamais tranchée par les décrets de la Providence et de l'histoire, en faveur de la puissance spirituelle ou de l'Eglise. Nous bornerons là, du reste, nos observations, ayant à revenir souvent sur cette grande lutte qui occupe toute la période du moyen âge.

Adrien IV fut justement mécontent de ce que les évêques de la Lombardie avaient reconnu tenir de l'empereur les droits régaliens, et consenti à lui rendre hommage ; il avait d'ailleurs à se plaindre des entreprises ou des actes de souveraineté que Frédéric exerçait sur les possessions du Saint-Siége. Enfin, ce prince, au mépris des usages ou des droits de l'Eglise, avait interdit aux légats du Pape l'entrée des villes et des églises de son royaume. Adrien lui adressa des plaintes auxquelles Frédéric lui répondit par une lettre insolente, où il mit son nom avant celui du Pape, et dans laquelle il mettait *toi* au lieu de *vous*, quoique l'usage fût établi depuis longtemps de nommer au pluriel, par honneur pour celui à qui on parlait. Le Pape, voyant la hauteur avec laquelle ce prince lui écrivait, le menaça de le priver de la couronne, s'il ne devenait plus juste. L'empereur répliqua qu'il ne tenait sa couronne que de ses prédécesseurs, et il ajoutait : « Du temps de Constantin, saint Silvestre avait-il part à la dignité royale? C'est ce prince, disait-il, qui a rendu à l'Eglise la liberté et la paix, et tout ce que vous avez, comme Pape, vient de la libéralité des empereurs. Lisez les histoires, vous y trouverez ce que nous disons. Pourquoi n'exigerons-nous pas l'hommage de ceux qui possèdent nos terres, puisque celui qui n'avait rien reçu des hommes, paya le tribut à César pour lui et pour saint Pierre? Qu'ils nous laissent donc les terres qui relèvent de notre couronne, ou, s'ils jugent qu'elles leur sont utiles, qu'ils rendent à Dieu ce qui est à Dieu, et à César ce qui est à César. Nos églises et nos villes sont fermées pour vos cardinaux, parce que nous ne voyons pas qu'ils viennent annoncer l'Evangile et procurer la paix, mais piller partout, et amasser de l'or et de l'argent avec une avidité incroyable. Quand nous les verrons tels que l'Eglise voudrait qu'ils fussent, nous ne leur refuserons pas ce qui est nécessaire pour les faire subsister. Il est fâcheux que l'orgueil, cette bête si détestable, se soit glissé jusque sur la chaire de saint Pierre. » On voit par cette lettre, comme on le verra mieux encore par la suite, que les souverains s'attribuaient la suprématie dans l'Eglise par suite de leur prétendu droit sur le patrimoine de Saint-Pierre. Mais, outre qu'une telle prétention est complétement démentie par l'histoire, puisque les Etats de l'Eglise étaient en sa possession bien avant la confirmation de Charlemagne, d'un autre côté et comme souverain temporel, le Pape jouissait dans ses Etats de la même autorité que les empereurs d'Allemagne dans les leurs.

Cependant les esprits s'échauffaient de plus en plus, et l'on prétendait même avoir intercepté des lettres du Pape, par lesquelles il excitait à la révolte Milan et quelques autres villes. Alors Eberard, évêque de Bamberg, écrivit au Pape une lettre dans laquelle il dit, avec une liberté respectueuse : « Il est à craindre que les paroles dures de part et d'autre n'allument un feu qu'on ne pourra plus éteindre. Il vaut mieux se hâter de détruire le mal, que de disputer de quel côté il est venu. Ecrivez de nouveau à l'empereur avec douceur, et ramenez-le avec une bonté paternelle ; il est disposé à vous rendre toutes sortes de respect. » L'évêque qui parlait ainsi au Pape Adrien, était recommandable par sa science et la pureté de ses mœurs. L'empereur avait une confiance particulière en ses conseils, et partageait avec lui la conduite de l'Empire.

En conséquence, on entama une négociation. L'empereur offrait de rendre justice au Pape sur tous les chefs dont il se plaignait, pourvu que le Pape la lui rendît aussi, de son côté, sur plusieurs griefs qu'il exposait. Mais les légats ne voulaient point mettre les droits du Pape en compromis, disant qu'il ne pouvait se soumettre au jugement de personne, et qu'ils ne pouvaient rien faire sans savoir sa volonté. Ainsi on résolut qu'il choisirait six cardinaux, et l'empereur six évêques, pour examiner et terminer cette affaire. On en fit la proposition au Pape, mais il la rejeta, disant qu'il ne voulait point d'autre paix que celle qui avait été faite par le Pape Eugène. L'empereur, de son côté, refusa de s'en tenir à ce traité, et la mort d'Adrien mit seule fin à cette contestation. Elle arriva le 1er septembre 1159. Il avait tenu le Saint-Siége 4 ans et 9 mois. Ce Pape augmenta le patrimoine de Saint-Pierre de plusieurs acquisitions ; mais il était si éloigné d'enrichir ses parents, qu'il ne laissa pour subsistance à sa mère qui vivait encore, que les charités de l'église de Cantorbéry.

ADRIEN V, successeur d'Innocent V, fut contemporain de Philippe III, roi de France, et de Rodolphe de Haltbourg, empereur d'Allemagne. — Il était neveu d'Innocent IV qui le fit cardinal-diacre du titre de Saint-Adrien et l'envoya légat en Angleterre pour pacifier le différend qui s'était élevé entre le roi et les barons du royaume. Il se nommait Ottogoni, Génois, et de l'illustre maison des Fiesques. Le Saint-Siége ayant été vacant 17 jours, il fut élu le 11 juillet 1276, et prit le nom d'Adrien V. Il sortit aussitôt de Rome avant que d'être sacré, pour aller à Viterbe d'où il pria l'empereur Rodolphe de venir en Italie pour combattre Charles, roi de Sicile, qui disposait de Rome à sa volonté. Rodolphe se trouvant alors engagé dans la guerre de Bohême, ne put satisfaire aux désirs du Saint-Père, et Charles porta ses armes en Acaï.

Aussitôt après son élection, Adrien suspendit l'exécution de la constitution du conclave, faite par Grégoire X, voulant en ordonner autrement ; mais la mort le prévint, et il mourut à Viterbe, le 18 août 1276, un mois

et neuf jours après son élection. En réformant la constitution de Grégoire, il aurait fortifié l'Eglise contre la violence des tyrans et lui aurait rendu la liberté de l'élection du Pape; mais la mort ne lui laissa pas le temps d'accomplir ses grands desseins. Il fut enterré à Viterbe dans l'église des Frères mineurs où l'on voit encore son tombeau; et après lui le Saint-Siége vaqua vingt-huit jours.

ADRIEN VI était Hollandais, né à Utrecht, le 2 mars 1459. — Dans les documents originaux, il s'appelle Maître-Argan Florisse d'Utrecht. Son père, nommé Florisse Boyens, était, selon les uns, brasseur de bière, selon les autres, tapissier. N'ayant pas les ressources nécessaires pour le faire étudier, et le voyant d'ailleurs montrer du goût pour les sciences, il le mena à Louvain et lui procura une bourse dans le collége des Porciens où l'on nourrissait gratuitement de pauvres écoliers. Il s'y distingua en philosophie et en théologie, et reçut le bonnet de docteur, le 29 juin 1491. Marguerite d'Angleterre, sœur d'Edouard IV, roi d'Angleterre, alors veuve de Charles le Hardy, duc de Bourgogne, et gouvernante des Pays-Bas, voulut elle-même faire la dépense de cette cérémonie. Quelque temps après, par le crédit de cette princesse, il fut chanoine de l'église de Saint-Pierre à Louvain, puis professeur en théologie, doyen de la même église, et enfin vice-chancelier de l'université. L'empereur Maximilien le choisit pour être précepteur de son petit-fils l'archiduc Charles. Dans ce poste honorable, il gagna si bien la confiance de ce prince, qu'il l'éleva, dans la suite, aux premières dignités de l'Eglise et de l'Etat. Adrien fut d'abord envoyé en Espagne, en qualité d'ambassadeur, auprès du roi Ferdinand; il partagea la régence d'Espagne avec le cardinal Ximenès, et demeura enfin vice-roi; le Pape Léon X l'avait fait cardinal le 1er juillet 1517. Après la mort de ce Pontife, Charles-Quint, qui était alors devenu empereur, ne crut pas pouvoir mieux faire que de le proposer pour la papauté.

Après la mort de Léon X, le conclave traîna beaucoup en longeur. « Messieurs, » disait un jour le cardinal Médicis, que le retour des ennemis de sa famille à Urbino et à Pérugia mettait en épouvante, au point qu'il craignait même pour Florence, « Messieurs, je vois qu'aucun de nous tous qui sommes assemblés ici, ne peut devenir Pape. Je vous en ai proposé trois ou quatre, cependant vous les avez refusés; en revanche, je ne puis accepter ceux que vous proposez. Il nous faut chercher un Pape parmi les cardinaux qui ne sont pas présents. » On lui demanda, en adoptant son opinion, quel était celui auquel il pensait. « Prenez, » s'écria-t-il, « le cardinal de Tortosa, un homme honorable, avancé en âge, que l'on regarde généralement comme un saint. » C'était Adrien d'Utrecht, auparavant professeur à Lœwen et précepteur de Charles-Quint, par l'affection personnelle duquel il avait été élevé à la fonction de gouverneur d'une des provinces d'Espagne et à la dignité de cardinal. Le cardinal Cajetan, qui d'ailleurs n'appartenait pas au parti des Médicis, se leva pour louer le Pape proposé. Qui aurait dû croire que les cardinaux, habitués de tout temps à faire prévaloir, lors de l'élection d'un Pape, leur propre autorité, se décideraient pour un cardinal absent, pour un néerlandais, connu du plus petit nombre d'entre eux, avec lequel aucun d'eux ne pouvait songer à stipuler des avantages personnels? Ils se laissèrent entraîner par l'impulsion inattendue qu'ils reçurent. Quand l'élection fut terminée, ils ne savaient pas bien eux-mêmes comment ils en étaient venus là.

Le conclave s'était ouvert vingt-six jours après la mort de Léon X, et Adrien avait été élu le 9 janvier 1522. Comme il était en Espagne, on choisit au sort trois cardinaux pour l'aller trouver en qualité de légats du Sacré Collége. Adrien était dans la Biscaye, lorsqu'il apprit la nouvelle de son élection sur le Saint-Siége. Aussitôt il prit les habits pontificaux, et garda le nom qu'il portait, contre l'usage établi depuis plusieurs siècles. Le peuple romain, qui voulait un Italien, éclata en injures contre les cardinaux, en apprenant l'élection d'un étranger, dont on ignorait le caractère; la France en fut piquée, se voyant par là déchue à Rome de toute considération. Cependant l'élection n'était pas tombée depuis longtemps sur un homme plus digne d'occuper le Saint-Siége. Adrien avait une réputation tout à fait irréprochable, et Ortiz, qui le connaissait intimement, dit que c'était un modèle de toutes les vertus. Il était pieux, actif et très-sérieux; on ne vit jamais qu'un imperceptible sourire effleurer ses lèvres; il était rempli de vues bienveillantes : c'était un vrai prêtre. Il s'embarqua sur la Méditerranée le 2 août, et arriva le 29 à Rome, où on lui rendit les marques accoutumées de respect. Le lendemain il fut solennellement couronné : il avait défendu les arcs de triomphe que les Romains avaient coutume de dresser en pareille circonstance : il disait que ces sortes de décorations étaient des restes du paganisme qui ne convenaient point à des Chrétiens.

Quel contraste, lorsqu'il fit son entrée dans cette ville où Léon X avait tenu une cour si magnifique et si prodigue ! Il existe une lettre d'Adrien dans laquelle il dit qu'*il aimerait mieux servir Dieu dans son prieuré de Lœwen que d'être Pape.* En réalité, il continua dans le Vatican sa vie de professeur. Un fait qui le caractérise, qu'on nous permette de le rapporter, c'est qu'il avait même amené avec lui sa vieille domestique, qui prenait soin, après son élévation comme auparavant, de son ménage. Il ne changea rien aussi à son ancien genre de vie; il se levait de grand matin, disait la Messe et se rendait ensuite, selon l'ordre habituel, à ses affaires, à ses études qui n'étaient interrompues que par le repas le plus simple. Il n'était point étranger à la civilisation de son siècle; au contraire, il aimait les arts, estimait l'élégance dans l'érudition, et Erasme avoue

qu'il n'a été défendu que par lui seul contre les attaques des scolastiques fanatiques. Il ne désapprouva que la direction presque païenne que l'on suivait à Rome : il ne voulait pas surtout entendre parler de la secte des poëtes.

Adrien s'attacha d'abord à réformer les mœurs du clergé. Il examinait avec des hommes vertueux quels moyens il pourrait employer pour corriger les abus. Sensible aux maux que la prédication des indulgences avaient causés dans l'Eglise, il s'appliqua à arrêter ces désordres; il ne voulut pas qu'on vendît les charges de la cour romaine, comme on avait fait sous son prédécesseur. Il modéra les taxes de la daterie, abolit les coadjutoreries et les regrès, et fit ce qu'il put pour empêcher que les bénéfices ne fussent conférés à des sujets indignes. Il ne laissait pas de veiller aussi sur les intérêts temporels de l'Eglise romaine. Il recouvra Rimini, et força par les armes ceux qui s'en étaient emparés, de lui rendre cette place; mais on voyait que c'était contre son inclination d'user de ces moyens. Sollicité en faveur de son propre neveu par des personnages importants, il refusa de lui donner un second bénéfice, parce qu'il en avait un de 70 écus d'or. Et comme on lui représentait que ce revenu était peu de choses pour le neveu d'un Pape : « Les hommes, » répondit-il, « sont pour les bénéfices, et non les bénéfices pour les hommes. » Il s'efforça de remédier aux abus de la prédication et de la multiplication des indulgences. Il s'associa, pour la réforme de la discipline, deux hommes d'une sainteté exemplaire et dont il prenait conseil, Jean Pierre Caraffa, archevêque de Théate, vulgairement Chietti, et Marcel Gaëtan de Thienne. Il pardonna au duc d'Urbin, leva les censures dont Léon X l'avait frappé, et l'investit de nouveau de son évêché, *sans préjudice des droits contraires*. Il reçut aussi en grâce Alphonse d'Est qu'il investit une seconde fois de tout ce qu'il possédait.

Personne plus qu'Adrien ne désirait ardemment remédier aux embarras où se trouvait alors la chrétienté. Les progrès des armes turques, la chute de Belgrade et de Rhodes lui inspirèrent encore un plus vif désir de travailler au rétablissement de la paix entre les puissances chrétiennes. Quoiqu'il eût été le précepteur de l'empereur, il continua cependant à garder une position neutre. L'ambassadeur de Charles-Quint, qui avait espéré déterminer le Pape à faire une déclaration en faveur de son élève, à l'occasion de la guerre qui venait d'éclater, fut obligé de quitter Rome sans avoir réussi. Lorsqu'on lut au Pape la nouvelle de la conquête de Rhodes, il baissa les yeux, ne dit mot, et soupira profondément. La Hongrie courait un danger imminent; il craignit même pour l'Italie et pour Rome. Tous ses efforts tendaient à effectuer, sinon de suite la paix, du moins immédiatement une trêve de trois ans, afin de préparer pendant ce temps une expédition générale contre les Turcs. Il n'était pas moins résolu à prévenir les exigences de l'Allemagne. On ne peut pas s'expliquer d'une manière plus décidée qu'il ne le fit lui-même, sur les abus qui s'étaient introduits dans Rome. *Nous savons*, dit-il dans l'instruction pour le nonce Chieregat qu'il envoya à la diète, *que depuis longtemps d'abominables excès ont eu lieu près du Saint-Siége; des abus dans les choses spirituelles; la transgression des pouvoirs; tout a été vicié. La corruption s'est répandue de la tête aux membres, du Pape aux prélats; nous avons tous dévié; il n'y en a aucun qui ait fait le bien, pas même un seul.* Il s'engagea à remplir tous les devoirs d'un bon Pape, à ne donner de l'avancement qu'aux plus vertueux et aux plus savants, et à abolir les abus. Dans ces instructions à son légat pour la diète de Nuremberg, il n'oublie rien de ce qui peut amener la pacification de la chrétienté.

Le nonce était en outre chargé d'un bref adressé aux électeurs et à tous ceux qui composaient la diète. Il y exhortait les princes chrétiens à cesser leurs discordes et à se réunir contre le double fléau de l'hérésie et de l'islamisme. *Pour passer ensuite*, continue le Pape, *de ces dangers extérieurs aux maux internes et domestiques, avec quelle douleur ai-je appris que Martin Luther, si souvent averti avec toute la tendresse d'un père, enfin condamné et proscrit par Léon X, par plusieurs universités, par l'empereur dans la diète de Worms, non-seulement ne s'arrête point, mais continue plus fortement que jamais à répandre ses pernicieuses erreurs et à composer de nouveaux livres qui renversent et la religion chrétienne et la sainteté des mœurs. Et ce qui m'est plus sensible, est d'apprendre que cette hérésie se trouve non-seulement parmi le peuple, mais encore parmi beaucoup de seigneurs, qui, protégeant l'hérésie, sont cause qu'on commence à secouer le joug de l'obéissance due aux ecclésiastiques, à piller leurs biens et à exciter des guerres civiles; qu'il est vrai que saint Paul dit (I Cor.* XI, 19) *: qu'il faut qu'il y ait des hérésies, mais que celle-ci paraît dans le temps le plus fâcheux et le plus funeste, où le démon emploie toutes ses forces pour nous accabler de malheurs, et où la religion éprouve toute la fureur des Turcs, qui ne cherchent qu'à étendre leur cruelle domination, et qui y réussissent. Comment s'opposer à leurs progrès tant que la république chrétienne sera déchirée par une hérésie qui ne saurait manquer de causer des séditions?* Il ajoute que, lorsqu'il était en Espagne, il avait entendu parler des nouveaux sentiments de Luther, et qu'il en avait été d'autant plus touché, que ce mal avait pris naissance dans sa patrie, où l'on avait toujours fait profession de suivre la religion dans toute sa pureté; qu'il ne pouvait trouver sa consolation qu'en deux choses, l'une en ce que cette doctrine de Luther était si visiblement mauvaise, que tout homme de bon sens ne pouvait pas croire qu'on pût la tolérer; l'autre, en ce qu'il était persuadé que ces plantes envenimées et pestiférées venues d'ailleurs

ne prendraient point racine dans un pays qui avait toujours produit des ennemis de l'hérésie. *Cependant comme le contraire arrive,* continue le Pape, *soit par un juste jugement de Dieu, soit par la négligence de ceux qui devaient y remédier, et que ce mauvais arbre ayant pris racine pousse fort loin ses branches, on pourrait croire que la nation semble avoir oublié son ancienne vertu, et qu'elle approuve un si grand crime; elle ne fait pas réflexion qu'il est tout à fait honteux qu'un peuple si religieux et si ferme dans la religion qu'il avait reçue de Jésus-Christ et des apôtres, que tant de martyrs avaient scellée de leur sang, se soit ainsi laissé séduire par un misérable petit Frère qui s'écarte du chemin que nos ancêtres ont tenu jusqu'à présent, comme si nous avions été dans l'erreur; comme si Jésus-Christ, qui nous a promis son assistance, aurait souffert son Eglise universelle ensevelie dans les ténèbres; comme si enfin Luther était le seul qui fût sage, et que Dieu l'eût suscité pour découvrir l'erreur de tout l'univers. Pour peu qu'on ait de raison, on voit aussitôt le ridicule de cette conduite.*

Mais tout cela n'est encore que le prélude des maux qui sont préparés à l'Allemagne, et, par une contagion funeste, à toute l'Eglise. Luther et ses sectateurs commencent déjà à manifester leurs pernicieux desseins par les brigandages qu'ils exercent, par le mépris qu'ils font des saints canons, des décrets, des conciles et des Souverains Pontifes, qu'ils ont déchirés et brûlés publiquement. Croit-on qu'ils doivent avoir plus de respect pour les lois de l'Empire? et puisqu'ils ont secoué le joug de l'obéissance due au Souverain Pontife, aux évêques et aux prêtres, il ne faut pas espérer qu'ils obéissent aux magistrats; puisqu'ils n'ont épargné ni les personnes, ni les choses consacrées à Dieu, il ne faut pas croire qu'ils épargnent les personnes, les maisons et les biens des laïques.

Le Pape finit en priant et exhortant les princes et les autres à travailler d'un commun accord à l'extinction de cette hérésie, à faire tous leurs efforts pour obliger Luther et ses partisans à rentrer dans leur devoir, à renoncer à leurs erreurs; et, s'ils ne veulent pas écouter les avis salutaires qu'on leur donnera, Adrien veut qu'on procède contre eux, et qu'on les punisse selon les lois de l'Empire. Ce bref du Pape est daté de Rome, le 25 novembre 1522.

Adrien montra, comme on le voit, un zèle ardent pour arrêter les progrès de l'hérésie de Luther, non-seulement en Allemagne, mais aussi dans le Nord. Il envoya à ce sujet en Suède un légat, né dans ce pays, et nommé Jean Magni, homme d'un rare mérite. Gustave essaya de le séduire pour s'en servir dans le projet qu'il avait d'asssembler un synode dans lequel la doctrine luthérienne serait approuvée; mais il ne put gagner ce grand homme qui, voyant sa patrie menacée d'un changement de religion, se retira à Rome. Adrien canonisa saint Bennon et poursuivit l'affaire de la canonisation de saint Antonin, archevêque de Florence, commencée par Léon X, et la termina. La bulle de canonisation ne fut néanmoins publiée que par son successeur Clément VII, le 6 septembre suivant. Il donna pouvoir à Charles-Quint et à tous les rois d'Espagne, ses successeurs, d'élire et de présenter des sujets à tous les évêchés de ce royaume; il affecta à perpétuité à la couronne de Castille l'administration de l'ordre de Calatrava et des autres ordres établis en Espagne. De concert avec l'ambassadeur de cette couronne, il fit une ligue offensive et défensive pour éloigner les Français d'Italie, et pour la guerre d'Allemagne contre les Luthériens. La perte de l'île de Rhodes l'affligea beaucoup, comme nous l'avons dit; il crut qu'il était de l'honneur du christianisme de la recouvrer. Dans cette vue, il s'efforça de procurer une trêve entre tous les princes chrétiens.

François Ier n'ayant pas répondu à cet appel, le Pape entra dans une grande ligue qui se fit contre la France en 1523, et voulut qu'on publiât solennellement une déclaration contre la France. Cette cérémonie se fit le 15 août de la même année dans l'église Sainte-Marie-Majeure, où Adrien célébra la Messe. En effet, la prise de Rhodes ne parvint nullement à déterminer les Français à la paix. Il y a plus, voyant que cette perte donnerait une occupation de plus à l'empereur, ils conçurent contre lui de vastes projets. Ils établirent des relations en Sicile, avec le secours du cardinal dans lequel Adrien mettait encore sa plus grande confiance, et formèrent un complot pour s'emparer de cette île. Le Pape se trouva donc obligé d'entrer avec l'empereur dans cette nouvelle alliance contre la France.

Adrien se montrait le réformateur infatigable de tous les abus; mais la plupart avaient poussé des racines si profondes, qu'il avait la plus grande peine à les extirper. Voulait-il supprimer le revenu dont jouissait jusqu'à présent la Curie, ceux dans lesquels il remarquait une apparence de simonie? Il ne le pouvait pas sans blesser les droits acquis de ceux dont les emplois étaient fondés sur ces revenus, emplois qu'ils avaient légalement et régulièrement achetés. Se proposait-il d'opérer un changement dans les dispenses de mariage, de supprimer peut-être quelques prohibitions conservées jusqu'à ce jour? On lui représentait qu'une telle décision ne ferait qu'attaquer et affaiblir la discipline de l'Eglise. Il eût volontiers rétabli les anciennes expiations, afin d'arrêter le désordre des indulgences; mais la pénitencerie lui faisait observer qu'il courait alors le risque de perdre l'Italie, en cherchant à maintenir son autorité en Allemagne. A chaque pas, il voyait surgir mille difficultés.

Ajoutez à ces embarras qu'il se trouvait à Rome dans un pays étranger sur lequel il ne pouvait exercer une influence souveraine, parce qu'il ne connaissait pas assez sa vie intime et ne savait s'identifier avec elle. Il avait été reçu avec joie; on se disait qu'il avait à accorder 5,000 bénéfices vacants,

et chacun se berçait des plus belles espérances. Mais jamais, sous ce rapport, un Pape ne s'est montré plus réservé. Adrien voulait savoir à qui il confiait les emplois; il procédait à ses choix avec une conscience scrupuleuse : une foule d'attentes furent donc trompées. Le premier acte de son pontificat fut de supprimer les survivances des dignités ecclésiastiques accordées jusqu'à son avénement; il retira même celles qui avaient déjà été conférées. Lorsqu'il publia cet arrêté dans Rome, il devait nécessairement s'attirer une multitude d'amères inimitiés. Jusqu'à ce jour, on avait joui à la cour d'une certaine liberté de parler et d'écrire; il ne put la permettre plus longtemps. Voyant l'épuisement des caisses et les besoins toujours croissants, il établit de nouveaux impôts.

A cette époque, la guerre recommença dans la Haute Italie; Luther parut de nouveau en Allemagne; Rome fut ravagée par la peste; un découragement universel s'empara des esprits. Adrien a dit : *Combien n'est-il pas malheureux qu'il y ait des temps dans lesquels le meilleur homme est obligé de succomber!* Tout le résumé de sa position est contenu dans cette exclamation douloureuse, et c'est avec raison qu'on l'a gravée sur son tombeau dans l'église allemande à Rome. En effet, la papauté était alors entourée des immenses difficultés qui dominaient le monde, et qui suffisaient pour arrêter tous les efforts d'un homme de génie.

Adrien ne créa qu'un seul cardinal durant son pontificat, et ne voulut en cela déférer à la coutume que quand il se vit au lit de la mort. La fièvre le prit pour la seconde fois en rentrant dans son palais. Sentant que sa fin approchait, il demanda et reçut les sacrements, et recommanda aux cardinaux les intérêts de l'Eglise. Il mourut le 14 septembre, dans la soixante-cinquième année de son âge et la deuxième de son pontificat. Les Romains se réjouirent de sa mort, parce qu'il avait voulu corriger les abus; on l'accusait d'avarice, parce qu'il n'était ni fastueux ni prodigue, qu'il ne tenait point table, et qu'il avait des traits de conformité avec les Papes des beaux siècles de l'Eglise. Ce Pape a composé quelques ouvrages qui l'ont fait mettre au nombre des auteurs ecclésiastiques : le principal est un Commentaire sur le IVe livre des Sentences. Il le fit réimprimer étant Pape, sans y rien changer, pas même cette maxime, que le Pape n'est point infaillible, et qu'il peut errer.

AGAPET Ier (Saint). — Cinquante-septième Pontife, et successeur de Jean II. Romain de naissance et fils du prêtre Gordien, Agapet fut admis de bonne heure dans le clergé de Rome. Attaché à l'église de Saint-Jean, puis à celle de Saint-Pierre, son mérite et sa sainteté le firent élever à la dignité d'archidiacre. Il s'y distingua par sa science et sa sagesse, et donna aux fidèles une si haute opinion de ses vertus, qu'après la mort du Pape Jean II, le clergé et le peuple, d'une voix unanime, l'élevèrent à la dignité pontificale. En conséquence, il fut ordonné le 4 mai 535, et commença les fonctions de son pontificat par l'examen qu'il fit des décisions du concile de Carthage, assemblé peu de temps auparavant pour le rétablissement de la foi catholique et de la discipline dans l'Eglise d'Afrique, d'où Bélisaire avait chassé les ariens, après la conquête qu'il avait faite de tout le pays sur les Vandales. Dès que l'empereur Justinien eut appris son élection, il lui envoya sa profession de foi, selon l'usage où étaient les empereurs catholiques de Constantinople, et le pria de conserver dans les dignités ecclésiastiques les ariens convertis. Agapet répondit à l'empereur, en approuvant la profession de foi : quant aux ariens, il loue son zèle pour leur réunion, mais il lui représente qu'il ne peut rien faire contre les canons qui défendent de promouvoir ou de conserver dans les ordres les hérétiques réconciliés. *Ils montrent*, dit le Pape, *que leur conversion n'est pas solide, s'il leur reste de l'ambition. Touchant l'affaire d'Etienne de Larisse, sur laquelle vous nous consultez, comme vous nous offrez qu'elle soit terminée par nos légats, nous la commettrons à ceux que nous enverrons incessamment, et nous recevrons dès maintenant à notre communion Achile, élu en place par Epiphane de Constantinople. Vous excusez l'évêque Epiphane de l'avoir ordonné, en disant que c'est par votre ordre; mais il devait vous représenter lui-même ce qui était dû au respect du Saint-Siége.* Cette lettre est du 15 octobre 535; et le Pape Agapet envoya en effet, à Constantinople, cinq évêques pour ses légats.

Le Pape Agapet Ier mit ensuite tous ses soins à guérir les plaies que l'hérésie avait faites à l'Eglise, depuis plus d'un siècle, sous les Goths et les Vandales. Considérant que l'ignorance qu'ils avaient introduite dans tous les lieux de leur domination avait donné entrée à quantité de vices honteux, il prit des mesures pour établir des écoles publiques de théologie; et le célèbre Cassiodore, qui était encore alors tout-puissant à la cour des Goths, se joignit à lui pour seconder ses desseins et les étendre encore à d'autres études : mais les troubles de la guerre en traversèrent l'exécution.

Cependant les progrès que faisaient les armes de l'Empire sous la conduite de Bélisaire alarmèrent tellement Théodat, roi des Goths, qu'il céda toute la Sicile à l'empereur Justinien, et qu'il offrit même de se contenter d'une pension pour mener une vie privée selon sa qualité, plutôt que de se résoudre à la guerre. Mais ce prince se repentit bientôt de toutes ses avances; et, voulant rétablir ses affaires, il crut que personne ne serait plus propre que le Pape à lui faire obtenir la paix à des conditions plus favorables. Il lui écrivit pour le porter à envoyer une ambassade en son nom à Constantinople. Il écrivit aussi au sénat, pour qu'on y joignît des personnes

choisies de son corps. Ne les trouvant pas aussi ardents à le servir qu'il le souhaitait, il menaça de venir saccager Rome, s'il n'était promptement obéi. Les âmes lâches sont ordinairement cruelles, et l'on craignait que ce roi barbare n'exécutât sa menace. C'est ce qui obligea le Pape à partir avec Pierre, ambassadeur de Justinien, qui retournait à Constantinople.

Le fait le plus saillant du court pontificat d'Agapet Ier, fut ce voyage à Constantinople. Le Pape, en satisfaisant à la demande de Théodat, se proposait aussi de remédier aux maux de l'Eglise d'Orient ; car il venait de recevoir de quelques abbés catholiques de Constantinople des lettres qui lui exposaient le triste état de la religion dans leur pays. Il partit donc, et, arrivé en Grèce, on lui présenta un homme qui ne pouvait ni parler, ni se lever de terre. Agapet demanda à ses parents qui le lui avaient amené, s'ils croyaient qu'il pût guérir. Ils dirent qu'ils en avaient une ferme espérance par la puissance de Dieu et l'autorité de saint Pierre. Aussitôt le Pape se mit en prières et commença la Messe, après laquelle, sortant de l'autel, il prit le boiteux par la main, le leva de terre, et le fit marcher en présence de tout le peuple ; puis, ayant mis dans sa bouche le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ, sa langue fut déliée. Agapet fit son entrée à Constantinople le 2 février 536, et fut reçu par l'empereur avec de grandes marques de respect et d'affection. On traita d'abord la question politique; mais Justinien était trop assuré de la conquête de l'Italie pour vouloir rien rabattre des conditions qu'il imposait à Théodat. Vinrent ensuite les affaires religieuses, dont la principale était la translation d'Anthime, évêque de Trébizonde, sur le siége de la ville impériale. Agapet refusa de ratifier cette translation, parce qu'elle avait été faite en violation des lois canoniques. Du reste, le saint Pontife, instruit qu'Anthime était un eutychien, ne voulut point avoir de communication avec lui. L'empereur le pressait de le voir, et Agapet s'en défendait toujours. Justinien se tenant offensé de ce refus, s'emporta jusqu'à lui dire que, s'il refusait plus longtemps, il l'enverrait en exil. Alors le Pape lui répondit en ces termes : *Je pensais être venu chez un empereur très-chrétien ; mais, à ce que je vois, j'ai trouvé un Dioclétien. Sachez pourtant que je ne crains point vos menaces ; mais, pour vous convaincre qu'Anthime est hérétique, faites-lui confesser seulement qu'il y a deux natures en Jésus-Christ, et, s'il le fait, je communique avec lui.* L'empereur manda aussitôt le patriarche au palais, et lui proposa de reconnaître et de confesser deux natures en Jésus-Christ. Anthime s'en défendit, et Justinien voyant qu'il avait été trompé, fit ses excuses au Pape de son emportement, chassa ensuite Anthime du siége patriarcal et de la ville, et pria Agapet d'ordonner en sa place Mennas, abbé du couvent de Saint-Sanson, homme très-orthodoxe. Ensuite Agapet envoya à l'empereur les requêtes de quatre-vingt-douze évêques qui l'avaient prié d'être leur médiateur auprès de ce prince, et dans lesquelles ils exposaient les maux que les hérétiques faisaient à l'Eglise, surtout en Orient. Il pria en même temps l'empereur d'employer l'autorité que Dieu lui avait donnée, pour purger l'Empire de l'hérésie dont on l'infectait contre ses intentions. Le Pape écrivit ensuite une lettre synodale à Pierre, patriarche de Jérusalem, pour lui donner avis de ce qu'il avait fait. *Etant arrivé*, dit-il, *à la cour de l'empereur, nous avons trouvé le siége de Constantinople usurpé contre les canons, par Anthime, évêque de Trébizonde. Il a même refusé de quitter l'hérésie d'Eutychès. C'est pourquoi, après l'avoir attendu à pénitence, nous le déclarons indigne du nom de catholique et d'évêque, jusqu'à ce qu'il reçoive pleinement la doctrine des Pères. Vous devez rejeter de même les autres que le Saint-Siége a condamnés. Nous nous sommes étonnés que vous ayez approuvé cette injure faite au siége de Constantinople, au lieu de nous en avertir, et nous l'avons réparée par l'ordination de Mennas, qui est le premier de l'Eglise orientale ordonné par notre Siége.*

Cependant le saint Pape travaillait activement à faire tout ce qui dépendait du ministère apostolique, et il se préparait à quelque chose de plus efficace encore que tout ce qu'il avait fait, lorsque Dieu, content de son zèle et de sa fidélité, le retira à lui après une maladie de peu de jours, et après onze mois et trois semaines de pontificat, le 17 avril 536. Son corps fut transporté de Constantinople à Rome. Jamais funérailles ne furent plus magnifiques que les siennes. On y vit un grand nombre d'évêques venus de toute l'Italie, une multitude de prêtres et de moines accourus des pays les plus éloignés. Le peuple, qui avait déjà beaucoup de preuves de sa sainteté, faisait connaître par ses pleurs et ses cris combien il était sensible à sa perte.

AGAPET II, cent trentième pontife, et successeur de Martin III, fut élu en janvier 946. — La première démarche de ce Pape fut d'envoyer à Othon, dit le Grand, le légat Marin, afin d'assembler un concile général, et il y appela par ses lettres quelques évêques des Gaules et de Germanie. Le concile se tint à Ingelheim, l'an 948, en présence des deux rois Othon et Louis; le légat Marin y présida. Platine assure que le Pape Agapet fut un saint personnage et fort zélé pour le bien de la religion. Il mourut l'an 956, après avoir tenu le Saint-Siége 9 ans et 7 mois. Contemporain de Constantin Porphyrogénète, empereur d'Orient, et de Louis d'Outre-Mer, roi de France, Agapet II eut pour successeur Jean XII.

AGATHON (Saint), soixante-dix-neuvième Pontife et successeur de Saint-Donus Ier, fut le contemporain de l'empereur Constantin Pogonat et de Thierry Ier, roi de France. — Saint Agathon naquit en Sicile, et dans une partie de l'Italie qu'on appelle aujourd'hui

le royaume de Naples. Il avait été élevé dans la piété, et avait passé une grande partie de sa vie dans les monastères, qui étaient comme des écoles où l'on se formait à la vertu ; en sorte que le clergé et le peuple de Rome le choisirent pour succéder à Donus. Agathon fut donc élu en juin 678, et répondit parfaitement aux espérances qu'on avait conçues de son mérite. Il était d'une douceur et d'une affabilité merveilleuses envers tout le monde. Saint Wilfrid, évêque d'York, ayant été chassé de son siége, le Pape Agathon assembla à Rome un concile de plus de cinquante évêques. Il se tint au mois d'octobre 679 dans la basilique du Sauveur. Après que le Pape eut dit sommairement le sujet du concile, André d'Ostie et Jean de Porto firent leur rapport des actes qu'ils avaient été chargés d'examiner avec d'autres évêques, tant contre saint Wilfrid, que de sa part. « Ayant tout considéré, dirent-ils, nous ne le trouvons convaincu canoniquement d'aucun crime qui méritât la déposition; au contraire, nous voyons qu'il a gardé la modération convenable, sans exciter de sédition pour se rétablir. Il s'est contenté de protester devant les évêques, et d'appeler au Saint-Siége, où Jésus-Christ a établi la primauté du sacerdoce. »

Le Pape ordonna ensuite que l'on fît entrer saint Wilfrid qui était à la porte de la salle. On lut sa requête, où il prenait le titre d'évêque de Saxe, et marquait qu'il avait déjà instruit le Pape, de vive voix et par écrit. Il se plaignait de ce qu'on l'avait déposé injustement, et ordonné trois évêques à sa place. « Je n'ose » dit-il « accuser Théodore, parce qu'il a été envoyé par le Saint-Siége; mais si vous jugez que je ne sois plus évêque, je me soumets humblement : je vous prie seulement de chasser par votre autorité les usurpateurs de mon diocèse. Si l'archevêque et les évêques mes confrères trouvent à propos d'augmenter le nombre des évêques, qu'ils les choisissent dans un concile, et les tirent du clergé de la même Eglise, j'obéirai absolument aux décrets du Saint-Siége. » On voit ici que le principal prétexte de la déposition de saint Wilfrid était que le pays avait besoin d'un plus grand nombre d'évêques.

Après la lecture de sa requête le Pape loua sa conduite et sa soumission, et le concile prononça qu'il serait rétabli dans son évêché; que ceux qui y avaient été mis irrégulièrement seraient chassés; mais que les évêques qu'il choisirait avec le concile assemblé sur les lieux pour lui aider, seraient ordonnés par l'archevêque : le tout sous peine de déposition et d'anathème, contre les évêques, les prêtres et les diacres, et d'excommunication contre les autres, même contre les rois. Saint Wilfrid demeura encore à Rome plus de quatre mois.

En effet il assista au concile que le Pape Agathon tint le troisième jour de Pâques, c'est-à-dire, le mardi 27 mars 680, afin de nommer des députés pour aller à Constantinople, suivant le désir de l'empereur. Ce concile se composa de cent vingt-cinq évêques assemblés de toutes les parties d'Italie : premièrement des provinces immédiatement soumises au Saint-Siége, la Campanie, les Brutiens, la Calabre et les autres plus voisines de Rome et de Sicile; ensuite, de la province de Milan, dont l'archevêque Mansuet assistait au concile avec Jean de Bergame, Anastase de Pavie, et plusieurs autres.

Il ne nous reste de ce concile que les deux lettres de l'empereur; l'une au nom du Pape en particulier, l'autre au nom du concile : toutes deux adressées, non-seulement à Constantin, mais à ses frères Héraclius et Tibère, qui portaient aussi le titre d'Auguste. La lettre du Pape est très-longue; en voici la substance : *Nous avons reçu avec une grande consolation vos lettres adressées au Pape Donus, notre prédécesseur, par lesquelles vous nous exhortez à examiner la vraie foi. Aussitôt j'ai commencé à chercher des personnes telles que le malheur des temps et l'état de cette province permettent de les trouver. J'ai pris le conseil de mon clergé, et des évêques voisins de ce siége, mais il a fallu du temps pour assembler ceux que nous attendions des provinces les plus éloignées, où mes prédécesseurs ont envoyé prêcher la foi; sans parler de mes maladies continuelles.*

Donc, pour vous rendre l'obéissance que nous vous devons, nous vous envoyons nos vénérables frères les évêques Abundantius, Jean et un autre Jean; et nos chers fils Théodore et Georges, prêtres, Jean, diacre, et Constantin, sous-diacre de notre église; Théodoret, prêtre, légat de l'église de Ravenne, avec des moines serviteurs de Dieu. Ce n'est pas par la confiance que nous avons en leur savoir, car comment pourrait-on trouver la science parfaite des Ecritures, chez des gens qui vivent au milieu des nations barbares, et qui gagnent à grand peine leur nourriture chaque jour par leur travail corporel? Seulement nous gardons avec simplicité de cœur la foi que nos pères nous ont laissée, demandant à Dieu comme notre principal avantage, de conserver et le sens et les paroles de leurs décisions, sans rien ajouter ni diminuer. Nous avons donné à ces députés quelques passages des Pères, avec les livres mêmes, pour vous les présenter quand vous l'ordonnerez, et vous expliquer la foi de cette Eglise apostolique, votre Mère spirituelle, non par l'éloquence séculière, dont ils sont dépourvus, mais par la sincérité de la foi que nous avons apprise dès le berceau; et nous vous supplions de les écouter favorablement.

Le Pape explique ensuite la foi de l'Eglise sur la Trinité et l'Incarnation, principalement par rapport à la question des deux volontés, sur laquelle il dit nettement que les trois personnes divines, n'ayant qu'une nature, n'ont aussi qu'une volonté; mais qu'en Jésus-Christ, comme il y a deux natures, il y a deux volontés et deux opérations. Il montre que le Saint-Siége n'a jamais erré, et ne s'est jamais écarté du chemin de la vérité, en vertu de la promesse faite à

saint Pierre, et que ses prédécesseurs n'ont jamais cessé d'exhorter les hérétiques pour les ramener. Ensuite il prouve la distinction des deux volontés, par les passages de l'Ecriture expliqués par les Pères. Il y joint la définition du concile de Chalcédoine, et celle du cinquième concile; puis, plusieurs passages des Pères grecs en original, et des Pères latins traduits en grec, de saint Grégoire de Nazianze, de saint Grégoire de Nysse, de saint Chrysostome, de saint Cyrille d'Alexandrie, de saint Hilaire, de saint Athanase, de saint Denis l'Aréopagite, de saint Ambroise, de saint Léon. Le Pape Agathon fait l'application de tous ces passages, et ajoute : *On y pourrait joindre ceux qui ont combattu pour le concile de Chalcédoine, savoir : Jean évêque de Scythopolis, Euloge d'Alexandrie, Ephrem et le grand Anastase d'Antioche.*

D'ailleurs, il rapporte les passages des anciens hérétiques, qui ont soutenu qu'il n'y avait en Jésus-Christ qu'une opération et une volonté : d'Apollinaire, Sévère chef des acéphales, de Nestorius, de Théodose d'Alexandrie; puis des nouveaux hérétiques, c'est-à-dire des monothélites; Cyrus, Théodose de Pharan, Sergius, Pyrrhus, Paul et Pierre de Constantinople, et relève leurs contradictions. Après avoir ainsi prouvé la vérité de la foi catholique, il exhorte l'empereur à se servir de sa puissance pour la défendre, et délivrer l'Eglise de ceux qui la combattent. Puis il ajoute : Si l'évêque de Constantinople enseigne avec nous cette doctrine, il n'y aura plus de division; s'il embrasse la nouveauté, il en rendra compte au jugement de Dieu. Il finit en priant l'empereur de donner une entière liberté à quiconque voudra parler pour la foi catholique. Telle est la lettre particulière du Pape Agathon.

Les légats du Pape étant arrivés à Constantinople, l'empereur assembla un concile dans un salon du palais appelé *Trullus*, c'est-à-dire dôme. Ce prince y présida. Les légats du Pape y parlèrent les premiers; on lut les lettres du Pape Agathon, et on les approuva; le concile prononça son jugement contre les monothélites. Ce concile est le sixième général.

Au reste, le Pape Agathon ne survécut pas longtemps, car on croit qu'il mourut à la fin de l'an 681, après avoir tenu le Siége deux ans et demi. Ce Pape se rendit recommandable par toutes sortes de vertus, et principalement par une douceur naturelle, mêlée de gaieté et accompagnée d'un grand fonds d'humilité et de modestie, qui le fit aimer de tout le monde. Sa charité pour le prochain éclata principalement dans une peste très-violente, dont Dieu affligea la ville de Rome et une grande partie de l'Italie. Il combla de ses bienfaits le clergé et les églises de Rome, et abolit le tribut que les Papes payaient à l'empereur au sujet de leur élection. Les miracles nombreux qu'il opéra lui méritèrent le surnom de Thaumaturge. On cite surtout qu'il guérit un lépreux en lui donnant un baiser. Il fut enterré à Saint-Pierre, le 10 janvier 682, jour auquel l'Eglise l'honore comme saint, et il eut pour successeur Léon II.

ALBERT, antipape [1100]. — *Voy.* PASCAL II.

ALEXANDRE Ier (Saint) était Romain de naissance, et dès ses premières années il fit paraître une sagesse au-dessus de son âge. — Il fut le cinquième successeur de saint Pierre, et prit la conduite de l'Eglise en 109, après la mort de saint Evariste, et sous le règne d'Adrien. Cet empereur ayant fait cesser la persécution que l'empereur Trajan avait suscitée contre les Chrétiens, l'Eglise, durant une grande partie de ce pontificat, jouit d'une parfaite tranquillité. On ne connaît que peu de choses sur la vie de ce saint Pape. Il fut le premier qui, en mémoire de la Passion du Rédempteur des hommes, ajouta ces paroles au canon de la Messe : *Avant qu'il souffrit*, et ce qui suit, jusqu'à la forme de la consécration : *Ceci est mon corps*. Il ordonna qu'on gardât dans les églises et les maisons l'eau bénite avec du sel et des prières, pour chasser l'esprit du mal. Il voulut aussi que l'on mît de l'eau dans le calice avec le vin, pour la consécration du sang du Christ, afin de nous représenter son union avec l'Eglise. Regardant le pain sans levain comme plus pur que tout autre, il prescrivit aux prêtres de s'en servir, pour ôter aux ébionites tout prétexte de calomnie. Il consacra trois diacres, cinq prêtres et cinq évêques. Ayant été arrêté durant la persécution de l'empereur Adrien, il fut chargé de chaînes par ordre du juge Aurélien, et, après avoir enduré la prison, le chevalet, les ongles de fer et le feu, il fut percé par tout le corps de coups de poinçons, et mourut le 3 mai de l'an 119 de Jésus-Christ, après avoir occupé le Siége pontifical pendant dix ans, deux mois, dix jours. L'Eglise honore sa mémoire le 3 mai, et nous voyons même des marques de ce culte dans le canon de la Messe : Alexandre y est inséré après saint Ignace, évêque d'Antioche. Saint Alexandre Ier eut pour successeur dans son ministère pontifical saint Sixte Ier.

ALEXANDRE II, cent cinquante-quatrième Pape et successeur de Nicolas II, fut le contemporain de Constantin IX et de Romain Diogenète, empereurs d'Orient, et de Philippe Ier, roi de France. — La mort prématurée de Nicolas II, en 1061, vint mettre en question l'application de la constitution de ce Pape, décrétée par le concile de Rome, et qui établissait l'indépendance de l'élection pontificale. Tous les prélats incontinents, simoniaques, excommuniés, qu'avait frappés Nicolas II, et qui voulaient un Pape « qui eût de la condescendance pour leurs faiblesses, » envoyèrent à l'empereur d'Allemagne un message pour lui demander de nommer lui-même un Souverain Pontife. La cour convoqua aussitôt à Bâle, dans ce but, une réunion de tous les ennemis du Pape précédent.

Les cardinaux, voyant ce qui se passait, se réunirent de leur côté, et envoyèrent un député en Allemagne pour conjurer l'orage.

Mais le député, Etienne, cardinal-prêtre du Mont-Cassin, ne fut pas même reçu à la cour. En vain attendit-il une audience pendant sept jours : il ne put l'obtenir, et fut obligé de revenir avec ses lettres cachetées. Alors Hildebrand, indigné de tant de mauvaise foi, convoqua les cardinaux, les évêques et les seigneurs fidèles à l'Eglise. Parmi ces derniers, en première ligne, se trouvaient Godefroi, duc de Toscane, et Robert Guiscard, chef des Normands. Ces hauts et pieux personnages ne furent pas longtemps à se décider. Anselme, Milanais, évêque de Lucques, fut élu Pape sous le nom d'Alexandre II. C'était un homme distingué par sa douceur, son savoir et ses mœurs austères. Dans cette nomination, on s'était plu à garder encore des ménagements pour la cour impériale : car Anselme y avait été employé, et possédait toutes les bonnes grâces de l'impératrice. Cette élection eut lieu dans les premiers jours d'octobre 1061, après trois mois de vacance du Siége. Mais Anselme ne convenait pas le moins du monde aux mauvais évêques, aux prêtres scandaleux; il déplaisait encore plus aux seigneurs de l'Italie, qui firent tous leurs efforts et réussirent à persuader l'impératrice et les grands du royaume qu'on venait de leur faire l'injure la plus grave, en nommant un Pape sans leur avis et leur consentement. L'impératrice Agnès regarda donc cette élection comme nulle. Guibert de Parme, qui gouvernait le royaume d'Italie pour l'empereur, excita les évêques de Lombardie, la plupart simoniaques et concubinaires, à ne point recevoir ce Pape. Ils voulaient un homme qui eût, disaient-ils, de la condescendance pour leurs faiblesses. Ils firent donc élire Abace Cadaloüs, évêque de Parme, sous le nom d'Honorius II. Il était lui-même infesté des mêmes vices. Etant arrivé à Rome avec ceux de son parti, on en vint aux mains. Il eut quelque avantage au premier combat, où quantité de Romains furent tués; mais Godefroi, duc de Toscane, étant survenu quelque temps après, Cadaloüs se trouva tellement pressé, qu'il ne put sauver même sa personne qu'à force de prières et de présents. Il retourna donc à Palerme, sans toutefois abandonner son entreprise. Annon, archevêque de Cologne, célèbre par sa vertu et sa doctrine, et qui avait pris le gouvernement du jeune Henri, roi d'Allemagne, du consentement des seigneurs, fit tenir un concile à Osbot en Saxe, où Cadaloüs fut déposé. Pierre Damien composa, à cette occasion, un écrit en forme de dialogue, pour la défense du Pape Alexandre II, entre l'avocat du roi Henri et le défenseur de l'Eglise romaine. Cadaloüs fut condamné, en 1062, par tous les évêques d'Allemagne et d'Italie.

Cependant il se soutenait toujours, il avait même attiré à son parti Godefroy, duc de Lorraine. Pierre Damien l'ayant appris, lui écrivit sur ce sujet une lettre très-forte, le pressant de revenir à l'obéissance du Pape Alexandre. Il écrivit aussi au jeune roi Henri, se plaignant de ses ministres qui semblaient tantôt reconnaître le vrai Pape, et tantôt prendre le parti de l'antipape.

D'un autre côté, les Romains, mécontents de ce que le roi avait voulu faire Cadaloüs Pape, sans les consulter, semblaient disposés à se révolter; c'est pourquoi la cour jugea à propos d'envoyer à Rome Annon; le Pape le reçut bien, et l'archevêque lui dit avec douceur et modestie : « Mon frère, comment avez-vous reçu le pontificat sans l'ordre et le consentement du roi mon maître? car les rois sont depuis longtemps en possession de ce droit, et en même temps il nomma les empereurs, par le consentement desquels plusieurs Papes étaient montés sur le Saint-Siége ? » Mais l'archidiacre Hildebrand et les évêques-cardinaux prouvèrent que l'élection pontificale devait être libre, et dirent à Annon : *Sachez que selon les canons, les rois n'ont aucun droit à l'élection des Papes*; et ils rapportèrent plusieurs décrets des Pères, entre autres celui de Nicolas II, souscrit de 113 évêques. Enfin, après quelques contestations, l'archevêque de Cologne demeura bien convaincu qu'il n'avait rien de raisonnable à opposer, mais il pria le Pape d'assembler un concile en Lombardie, pour y montrer la justice de son élection; ce qui fut exécuté. Le Pape se rendit à Mantoue, et il se purgea par serment, devant le concile, de l'accusation de simonie élevée contre lui, et prouva, par de solides raisons, la validité de son élection. Cadaloüs fut condamné comme simoniaque. Il ne se rendit pas néanmoins. Il vint à Rome une seconde fois en cachette, et ayant gagné les capitaines et les soldats par argent, il s'empara de l'Eglise de Saint-Pierre. Mais le peuple étant accouru, les soldats prirent la fuite, et il fut obligé de sortir secrètement de Rome, dépouillé de tout. Durant le peu de temps qu'il survécut, il continua de se porter pour Pape légitime, sous le nom d'Honorius II, comme nous l'avons déjà dit.

Les moines de Vallombreuse étant venus à Rome accuser Pierre, évêque de Florence, le Pape Alexandre II tint, en 1063, un concile de plus de cent évêques. Les moines y dénoncèrent publiquement l'évêque comme simoniaque et hérétique, déclarant qu'ils étaient prêts à entrer dans un feu pour le prouver; mais le Pape ne voulut ni déposer l'évêque ni accorder aux moines l'épreuve du feu. Ce fut sans doute à cette occasion que le Pape Alexandre fit une constitution adressée au clergé et au peuple de Florence, où il dit : *Suivant le concile de Chalcédoine, nous ordonnons aux moines, quelque vertueux qu'ils soient, de demeurer dans leur cloître, conformément à la règle de saint Benoît; nous leur défendons d'aller par les villages, les châteaux et les villes; et si quelqu'un veut prendre leur habit pour le salut de son âme, il pourra les consulter, mais dans leurs cloîtres*. Ce concile de Rome fit douze

canons que le Pape adressa à tous les évêques, le clergé et le peuple, leur en ordonnant l'exécution. Ils regardent principalement la simonie, et sont les mêmes presque mot pour mot du concile tenu à Rome en 1059 par le Pape Nicolas II. Le plus remarquable est le quatrième, qui établit l'institution des chanoines réguliers. Il est ainsi conçu : *Nous ordonnons que les prêtres et les diacres, qui obéissent à nos prédécesseurs, gardent la continence, mangent et dorment ensemble près des églises, pour lesquelles ils sont ordonnés, comme doivent faire des clercs religieux, et qu'ils aient en commun tout ce qui leur vient de l'Eglise, et nous les exhortons à faire tout leur possible pour parvenir à la vie commune apostolique.*

Vers ce temps, le Pape Alexandre réunit les deux Eglises de Dioclée et d'Antibari en Epire. La bulle donnée à ce sujet est datée du 18 mars 1063. Il avait envoyé en France Pierre Damien dont la légation s'étendait à tout ce pays comme on le voit par la lettre du Pape adressée aux cinq archevêques de Reims, de Sens, de Tours, de Bourges et de Bordeaux. Alexandre leur ordonne de recevoir Pierre comme lui-même et d'obéir à ses jugements sous peine d'encourir la disgrâce du Saint-Siége. Par une autre lettre à l'archevêque de Reims en particulier, il paraît que Adéric, évêque d'Orléans, avait été accusé de simonie au concile de Châlons, et, pour couvrir son crime, avait trompé Pierre Damien par un faux serment. Il refusa ensuite d'obéir aux lettres par lesquelles le Pape l'appelait pour en rendre compte. C'est pourquoi le Pape ordonna à l'archevêque de Sens de l'excommunier, exhortant l'archevêque de Reims à l'aider dans cette affaire. Il le remercie en même temps d'avoir concouru à chasser du siége de Chartres un usurpateur intrus par simonie et d'avoir conseillé au roi Philippe de mettre à sa place un sujet digne. Dans une autre lettre il lui recommande d'anathématiser Reynaud qui avait envahi par simonie l'abbaye de Saint-Médard et avait été condamné en concile par Pierre Damien et par lui.

En 1065 Alexandre tint à Rome, au palais de Latran, un concile auquel il appela, outre les évêques et les clercs, des légistes de diverses provinces. Ce concile régla les degrés de parenté formant empêchement au mariage.

Depuis longtemps l'Eglise de Milan était plongée dans la plus affreuse anarchie à l'occasion des luttes soulevées par les prêtres simoniaques et incontinents. Pour faire cesser ces troubles, Alexandre y envoya deux légats qui publièrent des constitutions datées du 1er août 1067, et dont voici la substance : *Nous défendons suivant les anciennes règles, que dans tout ce diocèse, aucun abbé reçoive un moine pour un prix dont il soit convenu et qu'aucun chanoine soit reçu autrement que gratuitement ; que, dans aucune ordination des personnes ecclésiastiques, dans les consécrations des églises, ou la distribution du saint chrême, il intervienne aucune récompense convenue.* Ce décret frappe ensuite les clercs incontinents ou concubinaires, et règle tout ce qui les concerne. Il poursuit : *Défense aussi à tout laïque de rien exiger d'un clerc, pour le faire promouvoir à quelque ordre que ce soit. L'archevêque ira une fois ou deux, s'il le peut, par toutes les paroisses, pour confirmer et faire sa visite selon les canons, sans qu'aucun laïque ou clerc lui résiste ; au contraire, ils lui obéiront et le serviront en ce qui regarde la religion. Il aura aussi une entière puissance de juger et punir, selon les canons, tout son clergé, tant dans la ville que dehors.*

Quant aux clercs et aux laïques qui ont juré contre les simoniaques et les clercs incontinents, de s'employer de bonne foi a réprimer ces désordres, et, sous ce prétexte, ont brûlé, pillé, répandu du sang et commis plusieurs violences, nous leur défendons d'une manière absolue d'en user ainsi à l'avenir ; mais qu'ils se contentent de bien vivre et de dénoncer les coupables à l'archevêque, aux chanoines de cette église et aux évêques suffragants. Qu'il n'y ait aucune poursuite pour les dommages et les injures reçues à cette occasion, et qu'on n'en garde aucun ressentiment, mais que la paix de Jésus-Christ règne dans vos cœurs. Le Pape ajoute ensuite aux peines spirituelles des amendes prélevées au profit de l'église métropolitaine. Déjà précédemment Ariald, le grand défenseur de la sainteté de l'Eglise à Milan, s'était rendu à Rome avec Herlembald son compagnon, qui ne voulait recevoir sa mission que des mains du Souverain Pontife. « Alexandre, » dit saint André, « se jeta plein de joie aux bras de ce chevalier ; il montra à Ariald les anciens sentiments que les amis parvenus au faîte du pouvoir oublient si souvent. Il remit à Herlembald un drapeau à l'effigie de saint Pierre, l'exhortant à rester en union avec Ariald contre les ennemis de Jésus-Christ, au prix de tout leur sang, et d'élever courageusement ce drapeau pour repousser leurs efforts, toutes les fois que la fureur des hérétiques viendrait à s'élever contre eux. »

En 1071, le célèbre Lanfranc, archevêque de Cantorbéry, qui avait été abbé de l'abbaye du Bec, vint à Rome pour demander le pallium. Le Pape Alexandre le reçut avec grand honneur, jusqu'à se lever devant lui, et dit : *Je ne l'ai pas fait parce qu'il est archevêque de Cantorbéry, mais parce que j'ai été son disciple au Bec.* Ce qui montre combien cette école était célèbre. Le Pape chargea Lanfranc d'une lettre pour le roi d'Angleterre, où, après avoir loué son zèle pour la religion, il l'exhorte à suivre les conseils de Lanfranc pour l'exécution de ses bons desseins, déclarant qu'il l'a établi légat pour tout le royaume d'Angleterre.

La même année 1071, Alexandre II fit la dédicace de la nouvelle église du mont Cassin. Il tira de ce monastère plusieurs moines remplis de science et de vertu, soit pour les appeler auprès de lui au service de l'Eglise romaine, soit pour en faire des évêques et des abbés.

Alexandre envoya à Constantinople, pour légat, Pierre, évêque d'Anagnia, célèbre par sa vertu et par sa doctrine. Pierre y demeura un an, c'est-à-dire, tout le reste de la durée du pontificat d'Alexandre. Depuis longtemps déjà Henri IV, empereur d'Allemagne, avait exercé de telles violences, de tels attentats contre l'Eglise, que le Pape s'était trouvé dans la nécessité de recourir aux derniers moyens. Henri avait vendu à Godefroi l'archevêché de Milan, et il trafiquait publiquement de toutes les dignités ecclésiastiques. De leur côté, les clercs dissolus ou irrégulièrement promus, s'abritaient incessamment sous le sceptre impérial. Tous les efforts faits jusque-là, pour mettre un terme à ces affreux désordres, ne pouvaient produire quelques fruits qu'en enlevant aux coupables ce refuge, et dès lors il devenait inévitable que l'Eglise entrât en lutte avec l'Empire. Reconnaissant cette nécessité absolue, Alexandre avait excommunié les conseillers de Henri IV, et le cita lui-même à Rome, pour qu'il y donnât satisfaction de toutes ses entreprises simoniaques, et se soumît aux prescriptions de l'Eglise. Mais la Providence avait déjà fait choix d'un autre champion pour soutenir cette grande lutte. Après un pontificat de onze ans et six mois, Alexandre II mourut le 21 avril 1074, et fut enterré à Saint-Pierre. On raconte deux miracles qu'il fit vers la fin de sa vie; l'un d'un démoniaque délivré au mont Cassin, l'autre d'une femme boiteuse à Aquin, à qui il fit donner de l'eau dont il avait lavé ses mains après la Messe, et qui fut guérie aussitôt après l'avoir bue. Il nous reste de ce Pape quarante-cinq lettres qui témoignent de son zèle pour le rétablissement de la discipline. Nous citerons en particulier une décrétale adressée aux évêques de Dalmatie, pour leur notifier les peines canoniques prononcées récemment contre les mariages des clercs, ce qui montre que cette province était soumise à la discipline de l'Eglise latine, et une lettre où il loue la conduite des évêques de France, qui avaient protégé les Juifs et empêché qu'ils ne fussent tués par les Chrétiens qui allaient en Espagne combattre le Sarrasins. On voit aussi dans ces lettres plusieurs exemples de pénitences canoniques. Alexandre II eut pour successeur saint Grégoire VII.

ALEXANDRE III, successeur d'Adrien IV et cent soixante-huitième Pape, fut contemporain de l'empereur Frédéric et de Louis VII, roi de France. — Les cardinaux s'étant assemblés après la mort d'Adrien, et ayant délibéré trois jours, s'accordèrent tous, à l'exception de trois, à choisir Roland, cardinal et chancelier de l'Eglise romaine, qu'ils élurent le 7 septembre 1159. Il était de Sienne, et fut d'abord chanoine de Pise, d'où le Pape Eugène, sur sa réputation, le fit venir à Rome, l'ordonna prêtre du titre de Saint-Marc, et le fit enfin chancelier. Il avait beaucoup d'éloquence et d'érudition. Son élection fut approuvée par le clergé et le peuple de Rome, et on le nomma Alexandre III. Ceux qui l'avaient élu, le revêtirent aussitôt de la chape d'écarlate. Cette cérémonie était l'investiture du pontificat. Alexandre résistait et s'enfuyait, protestant de son indignité, mais enfin il fut revêtu de la chape par le premier des diacres. En même temps Octavien, un des trois cardinaux qui n'avaient point consenti à l'élection d'Alexandre, et que les deux autres avaient nommé Pape, arracha la chape des épaules d'Alexandre, et la voulut emporter; mais un sénateur qui était présent, indigné de cette violence, la lui ôta des mains. Octavien tourna les yeux avec furie vers son chapelain, lui faisant signe de lui donner la chape rouge qu'il avait apportée. Puis ayant ôté son bonnet, il s'en revêtit avec tant de précipitation, que, ne pouvant trouver le capuce, il mit le devant derrière, ce qui fit rire tous les assistants, et fit dire à ses adversaires qu'il était élu à rebours. Aussitôt on ouvrit les portes de l'Eglise, que les sénateurs avaient fermées, et des troupes de gens armés entrèrent avec grand bruit, l'épée à la main, pour prêter main forte à Octavien, que son parti nommait Victor III.

Le Pape Alexandre et les cardinaux qui l'avaient élu, craignant la violence, se retirèrent dans la forteresse de Saint-Pierre, où ils demeurèrent neuf jours renfermés et gardés jour et nuit par des gens armés, et du consentement de quelques sénateurs gagnés par Octavien; mais le peuple, par ses cris, obligea les sénateurs de les mettre en liberté. Alexandre et les cardinaux qui lui étaient attachés traversèrent la ville au milieu des acclamations de joie et au son de toutes les cloches; et ils allèrent à quatre lieues de Rome, en un lieu nommé *les Nymphes*. Alexandre y fut sacré par l'évêque d'Ostie, assisté de cinq évêques, de plusieurs cardinaux et abbés. Octavien fut de même sacré par l'évêque de Tusculum, accompagné de deux autres évêques.

Il suffit d'avoir mis sous les yeux ces deux élections pour faire toucher du doigt le crime de celle d'Octavien. Comment une manœuvre aussi dépourvue de couleurs plausibles pouvait-elle faire la moindre illusion à l'empereur d'Allemagne? Aussi ne concevrait-on pas qu'elle eût eu pour protecteur Frédéric, si l'on n'était habitué à voir depuis longtemps les rois de Germanie remplir ce rôle scandaleux et se jouer de la religion. Mais Frédéric haïssait le Pape Adrien, et conservait un ressentiment personnel contre Alexandre. C'est pourquoi il se déclara d'abord pour l'antipape, reçut fort mal les nonces que lui envoya le Pape légitime, et ne fit point de réponse à ses lettres. Elles lui apprenaient cependant tout ce qui s'était passé, avec un détail facile à vérifier, si près du lieu de la scène. On n'avait pas manqué de marquer que l'antipape avait été frappé des anathèmes de l'Eglise. Les cardinaux avaient écrit de leur côté, et s'étaient prononés au nombre de vingt-deux pour Alexandre, c'est-à dire tout ce qu'il y en avait alors, à l'exception de deux qui avaient élu Octavien, et de deux qui l'avaient reconnu depuis.

Le Pape Alexandre et les vingt-deux cardinaux qui lui étaient attachés écrivirent de leur côté à l'empereur Frédéric pour l'exhorter à réprimer les schismatiques; mais ce prince ne fit aucune réponse. Il s'arrogea le droit de convoquer un concile général, et d'y citer les deux prétendants pour faire examiner leur cause, et décider la contestation par un jugement ecclésiastique. Il adressa donc une lettre circulaire à tous les évêques non-seulement de l'Allemagne, mais des autres royaumes, pour les appeler à un concile, avec défense de prendre parti, jusque-là, entre les deux Papes. Il envoya en même temps deux évêques au Pape Alexandre, avec une lettre, pour lui ordonner, de la part de Dieu et de toute l'Eglise, de se présenter à ce concile avec les cardinaux de son parti. Les deux évêques, admis auprès du Pape, ne rendirent aucun respect à sa dignité, qu'ils ne voulaient point reconnaître, et après avoir remis la lettre de l'empereur, ils demandèrent une réponse. Les cardinaux, prévoyant bien tout ce qu'on avait à craindre des violences de ce prince, n'en résolurent pas moins de braver tous les périls pour demeurer fermes dans l'obéissance d'Alexandre; et le Pape, de son côté, répondit qu'il était surpris de la prétention inouïe qu'avait l'empereur de lui donner des ordres et de convoquer un concile sans sa participation; que l'Eglise romaine avait reçu de Jésus-Christ, par saint Pierre, le privilége de juger toutes les autres Eglises, et de n'être soumise au jugement de personne, et qu'il était bien résolu de tout souffrir plutôt que d'autoriser, par sa faiblesse, une telle entreprise contre la liberté de l'Eglise et les droits du Saint-Siége.

Cependant le concile convoqué par l'empereur se tint à Pavie au mois de février 1160. On y proclama Octavien, et on écrivit une lettre circulaire aux évêques pour leur notifier cette décision. L'empereur, de son côté, envoya dans le même but des ambassadeurs aux rois de France, d'Angleterre et aux autres princes, et publia un édit dans tous ses Etats pour ordonner à tous les évêques de reconnaître l'antipape Victor, sous peine de bannissement perpétuel. Le Pape Alexandre avait envoyé aussi partout des légats pour prémunir les princes et les évêques contre les menées des schismatiques, et son autorité fut bientôt reconnue dans la plupart des royaumes chrétiens. Deux cardinaux, Henri et Odon, répondirent à la lettre synodale du concile de Pavie par un écrit adressé à tous les fidèles.

Malgré l'édit, par lequel Frédéric ordonnait à tous les évêques de reconnaître l'antipape Victor sous peine de bannissement perpétuel, plusieurs choisirent l'exil plutôt que de participer au schisme, et on mit à leur place, par violence, des partisans de l'antipape; ce qui causa un grand trouble dans l'Eglise. Alexandre, de son côté, excommunia l'empereur à Agnani, le jeudi saint, et déclara tous les sujets de ce prince déliés du serment de fidélité. Il excommunia aussi Octavien et ses sectateurs. Il envoya des légats en diverses provinces, et il fut reconnu pour vrai Pape en France et en Angleterre. Les plus savants prélats de ce siècle, tels qu'Arnoul, évêque de Lisieux, Jean de Salisbury, Philippe, abbé de l'Aumône et d'autres, écrivirent des lettres circulaires en faveur d'Alexandre, et prouvèrent, par des raisons convaincantes, qu'il avait été élu légitimement.

Les évêques d'Angleterre s assemblèrent à Londres, et après avoir lu les pièces des deux partis et entendu les témoins, ils ne balancèrent pas à se prononcer pour le Pape Alexandre. Ils envoyèrent leur avis au roi, et l'archevêque de Cantorbéry ayant reçu cette réponse, adressa un mandement à tous les évêques pour leur ordonner de rendre obéissance au Pape Alexandre reconnu pour légitime par l'Eglise d'Angleterre et par celle de France. En effet, un concile venait de se réunir à Beauvais, en juillet 1160, et les évêques, les seigneurs de France, avaient reconnu Alexandre et rejeté Octavien. En outre, les rois de France et d'Angleterre, pour reconnaître plus solennellement encore le nouveau Pape, réunirent en 1161 un concile à Toulouse, où ils assistèrent eux-mêmes avec plusieurs seigneurs, et des envoyés de l'empereur Frédéric et du roi d'Espagne. On y entendit les députés des deux partis, et il fut prouvé par toutes les dépositions et par les aveux mêmes des schismatiques, que l'antipape Octavien, après s'être revêtu lui-même de la chape, avait été intronisé par le secours des laïques et sacré par des évêques excommuniés; qu'au contraire, Alexandre avait été élu canoniquement par la presque totalité des cardinaux, et qu'enfin au concile de Pavie plus de la moitié des évêques s'étaient retirés avant la décision et que les autres n'avaient cédé qu'à l'autorité de l'empereur. En conséquence de ces dispositions, les deux rois et le concile, d'un avis unanime, proclamèrent leur adhésion au Pape Alexandre.

Alexandre avait été aussi reconnu par le roi de Jérusalem et par tous les évêques de la Palestine, où l'on tint, l'an 1160, un concile à Nazareth, tant pour ce sujet que pour délibérer sur la réception d'un légat envoyé depuis longtemps par le Pape Innocent. Le patriarche Amoris lui écrivit en son nom et au nom de ses suffragants une lettre où il dit: « Ayant reconnu que votre élection a été faite par la volonté unanime des évêques et des cardinaux avec le consentement du clergé et du peuple, nous l'avons louée et approuvée; nous avons excommunié les schismatiques, Octavien avec les deux cardinaux Jean et Gui et leurs fauteurs, et nous vous avons élu et reçu unanimement pour seigneur temporel et père spirituel. » Par ce titre de seigneur temporel donné au Pape on voit que le royaume de Jérusalem était soumis à la suzeraineté du Saint-Siége. Ce titre est d'autant plus remarquable que le

roi de Jérusalem et les seigneurs étaient présents à ce concile.

Cependant l'antipape tint, le 19 juin 1161, un concile à Lody, qui confirma l'élection d'Octavien, excommunia l'archevêque de Milan et plusieurs autres Catholiques. Alexandre était venu à Rome, mais les schismatiques ne l'y laissèrent pas longtemps en repos, car la famille d'Octavien y était puissante. Comme les Allemands occupaient la plus grande partie du patrimoine de Saint-Pierre, il résolut de passer en France. S'étant embarqué à Terracine, il arriva à Gênes, où il fut reçu et traité avec honneur, malgré la défense de l'empereur. De là, il arriva à Maguelonne le 11 avril 1162, et passa à Montpellier, ville voisine, et dès lors très-peuplée. Il y entra sur un cheval blanc, revêtu des ornements pontificaux, et tout le peuple s'empressa à lui baiser les pieds. Le seigneur de Montpellier vint au-devant avec les barons du pays, et lui servit d'écuyer pendant mille pas. Le Pape entra dans la ville en procession. Quatre archevêques et six évêques se trouvèrent à Montpellier, et le Pape y tint un concile qui réitéra l'excommunication contre Octavien et ses complices.

Le roi Louis le Jeune ayant appris l'arrivée du Pape en France, lui envoya Thibaut, abbé de Saint-Germain des Prés, pour le complimenter. A la fin de juin il partit de cette ville et vint à Clermont en Auvergne, et de là à l'abbaye de Bourg-Dieu. Il y fut visité par Henri, roi d'Angleterre, qui, après lui avoir baisé les pieds, lui offrit des présents d'or. Il refusa même le fauteuil qu'on lui avait préparé et s'assit à terre aux pieds du Pape avec ses barons. Il s'en retourna trois jours après. Le Pape étant venu ensuite à Couci-sur-Loire, le même prince et le roi de France s'y trouvèrent et le reçurent avec de grands honneurs. Ils le conduisirent à sa tente, marchant à pied à côté de lui et tenant à droite et à gauche la bride de son cheval. Dans le Carême de l'année suivante, il vint à Paris. Le roi Louis alla au-devant de lui avec ses barons et ses chevaliers, et courut lui tenir l'étrier et lui baiser les pieds, après quoi ils s'embrassèrent. Ils entrèrent dans la ville, marchant ensemble, et ils allèrent à l'église cathédrale, précédés du clergé qui était venu au-devant. Il célébra à Paris la fête de Pâques, après quoi il retourna à Tours pour y célébrer le concile qu'il avait convoqué pour l'octave de la Pentecôte et qui s'ouvrit en effet ce jour, 19 mai 1163. Il s'y trouva dix-sept cardinaux et cent vingt-quatre évêques, quatre cent quatorze abbés et une grande multitude d'autres personnes. Arnoul, évêque de Lisieux fit un sermon pour l'ouverture du concile, où il exhorta les évêques à combattre courageusement pour l'unité de l'Eglise contre les schismatiques et pour sa liberté contre les tyrans qui la pillaient et qui l'opprimaient. On s'y proposait d'imposer au schisme toute la flétrissure qu'il méritait. On déclara nulles les ordinations faites par Octavien et les schismatiques entre lesquels deux sont taxés d'hérétiques, le cardinal Gui de Créme et Jean abbé de Strume. Ils justifièrent par la suite cette sévérité en se faisant l'un et l'autre antipapes. On y fit plusieurs canons contre la simonie et d'autres abus. Enfin le concile tenta d'arrêter les progrès des manichéens qui remplissaient le Languedoc et qui furent nommés depuis Albigeois. Ces hérétiques si nombreux et si adroits avaient agi longtemps en secret et remué tout le midi de la France. Le nombre de leurs prosélytes s'était considérablement augmenté. Les évêques étaient restés dans une inaction presque complète, soit parce qu'ile ne comprenaient pas encore le danger de l'hérésie, soit parce qu'ils n'avaient pas la conscience ou le courage de leur devoir.

Déjà le Pape Alexandre leur avait donné l'impulsion. Il s'était appliqué à la fois à éteindre le schisme et à extirper l'hérésie. Pour cela il alla dans le midi de la France, et tint un nombreux concile à Toulouse et à Montpellier. Nous n'avons plus les Actes de ces conciles; mais nous savons par quelques fragments historiques que le Pape s'occupa spécialement de l'unité de l'Eglise : unité dans son chef, unité dans sa doctrine. Un décret du concile de Montpellier nous montre quelle était la véritable situation du Midi. Les hérétiques y étaient très-nombreux et leur audace ne pouvait plus être réprimée que par l'autorité civile, mais le clergé n'était pas secondé par la puissance séculière. Celle-ci, au contraire, tolérait et protégeait les hérétiques, malgré les plaintes et les avertissements des évêques. C'est pourquoi le Pape Alexandre déclara excommunié, *ipso facto*, tout prince qui, averti par l'Eglise, n'emploierait pas son pouvoir temporel contre les hérétiques.

Ce décret, qui est de 1162, et par conséquent treize ou quatorze ans après la mission de saint Bernard, est fort remarquable. Le Pape voyant que les hérétiques méprisaient l'autorité ecclésiastique, recourt à l'autorité civile : il veut que celle-ci appuie les décisions du clergé et maintienne l'unité catholique. En cela, il ne demande que l'accomplissement d'un devoir qui était imposé à tous les princes, même aux souverains, et qui les obligeait à maintenir dans leurs Etats l'intégrité de la foi catholique. C'est l'obligation que contractaient tous les chevaliers, tous les comtes et tous les souverains, en prenant possession de leur dignité. C'était une des conditions du pacte social que signaient les princes et les souverains; c'était, si je puis m'exprimer ainsi, le premier article de la charte du moyen âge. Ensuite le Pape ne demande pas qu'on extermine ces hérétiques, il veut seulement que, suivant les lois, il les éloigne de la société, et qu'on les mette en lieu de sûreté, pour qu'ils ne puissent pas répandre leurs doctrines. C'est ce qui est expliqué par un canon du concile de Tours, qui se tint l'année suivante, 1163, et qui fut présidé par le Pape. Voici ce décret

porté par le Pape en présence de dix-sept cardinaux, cent vingt-quatre évêques, quatre cent quatorze abbés, et d'un nombre infini d'ecclésiastiques de tous les pays de l'Occident.

Il y a déjà longtemps, dit le concile, *qu'une hérésie détestable, qui a pris son origine dans Toulouse, gagne, comme un cancer, les villes voisines, et infecte un grand nombre de fidèles dans la Gascogne et les provinces voisines; elle se cache comme un serpent qui se replie sur soi-même, et plus elle a d'artifice à se glisser en secret, plus elle en impose aux simples.* On voit que le Pontife a bien étudié la marche de cette hérésie. Il indique le lieu de son origine en France, et dépeint ses ruses sous l'image d'un serpent. Le Pape continue : *Nous ordonnons donc aux évêques et aux prêtres qui sont dans ces provinces, d'y veiller avec soin, et nous défendons, sous peine d'excommunication, de donner retraite et secours à ceux qu'on saura soutenir cette hérésie. Nous recommandons aussi de cesser tout commerce avec eux, soit pour vendre, soit pour acheter, afin que la privation de toute consolation humaine les force à sortir de leur mauvaise voie. Si quelqu'un ose contrevenir à ces ordres, qu'on l'excommunie; que les princes chrétiens fassent emprisonner les hérétiques et confisquent leurs biens; qu'on fasse une recherche exacte des lieux où ils tiennent leurs assemblées, et qu'on les empêche de s'y attrouper.*

Ce décret est de 1163. On voit que le Pape ne veut pas la mort des hérétiques; il ordonne seulement qu'on les sépare de la société, d'après le principe admis au moyen âge, qui déclarait non citoyen celui qui n'était pas Chrétien. Mais observez la marche prudente et progressive de la papauté : Eugène III, au concile de Paris, en 1148, défend aux princes, sous peine d'excommunication, de protéger ou de favoriser l'hérésie. Alexandre III va plus loin : il leur ordonne, sous la même peine, de prêter à l'Eglise le secours de leur autorité temporelle. Le concile de Tours explique quel est ce secours : c'est de priver les hérétiques de tout commerce, de les emprisonner au besoin, et de confisquer leurs biens; dispositions puisées dans le droit romain. Le Pape parle avec autorité : la législation du moyen âge lui en donnait le droit.

Mais le décret du concile de Tours resta sans effet. Le Pape ne put en poursuivre l'exécution, parce qu'il fut absorbé par d'autres affaires non moins graves et plus pressantes. Le schisme, soutenu par la puissance impériale, continua et ne s'éteignit pas même à la mort de l'antipape Victor III. On lui substitua un second puis un troisième, on alla même jusqu'à un quatrième. L'empereur, excommunié de nouveau, bouleversa toute la haute Italie, et vint mettre le siége devant Rome. Au milieu de ces graves événements, arrive l'affaire de Thomas Becket, qui, rappelé d'un long exil, est assassiné cruellement dans son église par des serviteurs de son souverain. De là de nombreux conciles et d'inextricables embarras pour la papauté. A la faveur de ces troubles, les manichéens gagnent plus de treize ans sans qu'on puisse s'occuper d'eux.

Quand le concile de Tours fut terminé, les deux rois de France et d'Angleterre firent inviter le Pape Alexandre à établir sa résidence dans leurs royaumes, lui offrant pour son séjour le lieu qu'il trouverait le plus convenable. Il choisit la ville de Sens, la plus distinguée alors dans l'ordre hiérarchique, comme métropole de la capitale de France; il s'établit au commencement d'octobre, et y demeura environ un an et demi, et y expédia les affaires de toute l'Eglise, comme s'il eût été à Rome.

L'antipape Octavien étant tombé malade à Lucques, vers la fête de Pâques, il mourut le 22 avril 1164. Les chanoines de la cathédrale et ceux de Saint-Fridgin refusèrent de l'enterrer chez eux, et il fut inhumé dans un monastère hors de la ville. Il n'y avait de son parti que les deux cardinaux Jean de Saint-Martin et Guy de Crême. Ayant appelé quelques schismatiques d'Italie et d'Allemagne, ils élurent pour Pape Guy de Crême, sous le nom de Pascal III, et envoyèrent aussitôt à l'empereur d'Allemagne pour lui faire confirmer l'élection. L'empereur le fit, et Pascal, sacré le 26 avril, porta le nom de Pape trois ans.

A Rome, le cardinal Jules, vicaire du Pape Alexandre, mourut, et on mit à sa place Jean, prêtre-cardinal, du titre de Saint-Jean et Saint-Paul. Il fit tant, par ses exhortations, qu'il ramena à l'obédience d'Alexandre la plupart du peuple romain. Ceux-ci promirent avec serment de reconnaître Alexandre. Ils établirent un nouveau sénat qui lui était dévoué; ils remirent entre les mains de son vicaire les lieux jusqu'alors occupés par les schismatiques. Alors le cardinal-vicaire, de concert avec le peuple de Rome, lui envoya en France une députation pour le prier de revenir en cette ville. Le Pape en ayant délibéré avec les évêques et les cardinaux qui étaient auprès de lui, à Sens, promit de revenir, dans l'espérance que son rétablissement à Rome mettrait fin au schisme. Mais il ne put partir que l'année suivante. Pendant son séjour en France, Alexandre ordonna, dans un concile tenu à Reims, une collecte pour venir au secours de la Terre-Sainte, avec obligation aux laïques, comme au clergé, d'y contribuer pendant cinq ans. Il s'embarqua ensuite à Montpellier, au mois d'août 1165, pour retourner en Italie; et, après une navigation dangereuse, il aborda à Messine en Sicile. Le roi Guillaume le fit conduire à Rome, où il le fit accompagner par plusieurs seigneurs. Le Pape y entra vers la fin de novembre, et y fut reçu avec une grande solennité; mais l'empereur Frédéric ne l'y laissa pas tranquille. Il revint en Italie l'année suivante, pour rétablir à Rome l'antipape Pascal. Il se rendit maître de toutes les villes voisines, et attaqua Rome par force. Les Romains voyant qu'ils ne pouvaient plus tenir contre l'empereur, résolurent de traiter avec lui, et promirent de

reconnaître Pascal pour Pape légitime. C'est ainsi que le parti des schismatiques triomphait, lorsque tout à coup il fut humilié et déconcerté par une mortalité effroyable qui arriva dans l'armée de l'empereur. Cette maladie emporta un grand nombre d'évêques schismatiques, et obligea l'empereur de retourner en Allemagne. L'antipape Pascal, qui était toujours à Saint-Pierre, mourut l'an 1168, après avoir porté le nom de Pape trois ans. Son parti élut à la place Jean, abbé de Strum, et lui donna le nom da Calixte III.

L'empereur voyant que son autorité était presque perdue en Italie, songea sérieusement à quitter le schisme. On fit un traité dans lequel furent compris le roi de Sicile et les Lombards. L'empereur promit d'obéir au Pape Alexandre et à ses successeurs légitimes, il renonça au schisme d'Octavien, de Gui de Crême et de Jean de Strum, et fut absous de l'excommunication et réuni à l'Eglise catholique. La réconciliation entre le Pape et l'empereur se fit à Venise. Ce prince se prosterna devant le Pape, lui baisa les pieds, lui servit d'huissier dans l'église, et d'écuyer lorsqu'il monta à cheval; et il conduisit quelque temps le cheval par la bride, jusqu'à ce que le Pape lui permît de se retirer. Six jours après, la paix fut jurée solennellement. Le Pape Alexandre, sollicité par les Romains de retourner à Rome, le clergé vint au-devant de lui avec les bannières et les croix. Les sénateurs et les magistrats marchaient au son des trompettes; les nobles et la milice étaient revêtus magnifiquement; un peuple innombrable allait à pied avec des rameaux d'olivier, et tous s'empressaient de baiser les pieds du Pape, et de recevoir sa bénédiction.

Dès l'année 1162, Manuel Commène, empereur de Constantinople, avait envoyé une ambassade au pape Alexandre, pour lui déclarer qu'il le reconnaissait comme Pontife légitime. Quelque temps après, comme il était question d'un projet de croisade, il écrivit au Pape qu'il était prêt à favoriser cette entreprise, pourvu qu'on lui donnât des sûretés et qu'il y eût un légat du Saint-Siége pour maintenir l'ordre parmi les croisés. En 1166, il envoya de nouveau à Rome, Robert, fils de Jourdain, prince de Capoue, qui offrit de grands présents au Pape, et lui assura que Manuel voulait réunir l'Eglise grecque à l'Eglise romaine, comme elles l'étaient dès la plus haute antiquité, et de manière qu'elles ne fissent plus qu'un seul peuple chrétien sous un seul chef. Alexandre lui envoya dans ce but deux légats. Le même empereur fit tenir à Constantinople un grand concile où l'on condamna les écrits d'un certain Démétrius, et où l'on fit à ce sujet neuf canons de discipline. En 1167, Alexandre déclare, au nom d'un concile, que tous les Chrétiens devaient être exempts de la servitude. « Cette loi seule, » dit Voltaire, « doit rendre sa mémoire chère à tous les peuples. »

Plusieurs lettres du Pape Alexandre III servent à nous faire connaître l'état de la religion parmi les peuples du Nord. Dans les unes, il réclame des secours en faveur de Foulques, évêque d'Esthonie, province encore presque tout idolâtre, et il excite les rois et les seigneurs de Danemarck, de Norwége et de Suède, à réprimer par les armes la férocité des Esthoniens et des autres païens de ces contrées, leur accordant pour cela une indulgence d'une année, comme aux pèlerins qui visitaient le Saint-Sépulcre. Dans une autre lettre il recommande de prendre des garanties contre l'inconstance des Finlandais qui, pour se délivrer des armées ennemies, promettaient d'embrasser le christianisme, et après le danger passé retournaient aussitôt à l'idolâtrie. Enfin, par une autre lettre adressée à l'archevêque d'Upsal et à ses suffragants, il s'élève contre plusieurs désordres, notamment contre l'usage de traduire les clercs devant les tribunaux laïques, et de les obliger aux épreuves du fer chaud et du duel, et il veut qu'on envoie à Rome les pénitents coupables de certains crimes énormes, tels que l'infanticide, l'inceste ou les abominations contre nature.

Du fond du Nord, le Pape Alexandre reporta ses vues sur les puissances du Levant les plus animées contre le nom chrétien. Il entretint même des relations habituelles avec le sultan d'Iconie, et s'efforça de procurer sa conversion; mais on ignore quelles furent les suites de cette entreprise. Ce prince musulman lui avait envoyé une ambassade avec des lettres où il témoignait beaucoup de penchant pour la religion chrétienne. Les livres de Moïse, les prophéties d'Isaïe et de Jérémie lui étant tombés entre les mains avec quelques écrits évangéliques, il n'avait pu les lire sans apercevoir des traits frappants de la divinité du christianisme : il demanda au Pape des personnes qui pussent l'instruire plus amplement. Alexandre saisit avec empressement une occasion si précieuse. Il écrivit sans délai au prince musulman combien sa demande lui était agréable, promit de lui envoyer des missionnaires dont les mœurs autant que la doctrine pussent l'édifier, et lui fit parvenir des instructions par écrit.

Alexandre fut informé des miracles qui se faisaient au tombeau de saint Thomas, archevêque de Cantorbéry, d'abord par la voix publique, puis par des témoignages de plusieurs personnes dignes de foi, et enfin par celui de ses deux légats. Sur ces témoignages et sur la connaissance que le Pape avait des vertus du saint prélat, après avoir pris l'avis des cardinaux, il la canonisa solennellement le 21 janvier 1173, en présence d'une grande multitude de clercs et de laïques. Il ordonna qu'il serait mis au nombre des martyrs, et que sa fête serait célébrée tous les ans, le jour de sa mort, 29 décembre. Il donna, à ce sujet, deux bulles datées de Legny, le 12 mars, et adressées, l'une aux moines de l'Eglise métropolitaine de Cantorbéry, l'autre au clergé et au peuple de toute

l'Angleterre. Du reste, les meurtriers de l'illustre archevêque, pressés par les remords de leur conscience, allèrent trouver le Pape qui leur imposa pour pénitence le voyage de Jérusalem. Mais tous quatre moururent bientôt d'une horrible maladie.

Il y avait déjà plus de dix ans que l'on poursuivait aussi la canonisation de saint Bernard, dont la sainteté avait tellement éclaté par ses vertus et ses miracles. Le Pape étant à Paris en 1163, avait déjà commencé à poursuivre cette canonisation, mais diverses circonstances ne lui permirent de la proclamer solennellement que dix ans après, par quatre bulles datées d'Agnagni, le 14 janvier 1174. La première est adressée à tous les évêques, les abbés et autres prélats de France ; la seconde au roi Louis, à qui le Pape recommande la direction du monastère de Clairvaux; la troisième à tous les abbés de Cîteaux et la quatrième à Gérard, abbé de Clairvaux et à sa communauté.

Le pape Alexandre n'était pas encore fixé à Rome, quand il approuva, l'année suivante, un nouvel ordre militaire, institué en Espagne, sous le nom de Saint-Jacques. La bulle souscrite par treize cardinaux est datée de Ferentina, le 11 avril 1175.

Au delà de la Perse, vers la partie septentrionale des Indes, il y avait un roi très-connu sous le nom de Prêtre-Jean. Ce prince indien ou tartare, fameux par de grandes victoires remportées sur les Perses, fit témoigner au Pape, par un voyageur européen, nommé Philippe, le désir de se réunir à l'Eglise catholique, et d'embrasser la foi du Saint-Siége. Le Pape qui était alors à Venise, lui écrivit, en 1177, une lettre où il dit en substance : *Nous avons appris, il y a longtemps, par le rapport de plusieurs personnes, que vous faites profession de la religion chrétienne, que vous vous appliquez aux bonnes œuvres et cherchez à plaire à Dieu. Mais le médecin Philippe, notre ami, dit avoir appris sur les lieux, vos dispositions par les grands de votre royaume; et que vous voulez être instruit de la doctrine catholique, et n'avoir point d'autre foi que celle du Saint-Siége. Il ajoute, que vous désirez ardemment avoir une église à Rome, un autel à Saint-Pierre, et un dans l'église du Saint-Sépulcre, où des hommes sages de votre royaume puissent demeurer pour se mieux instruire de la doctrine catholique et vous en instruire ensuite, vous et les vôtres. C'est pourquoi nous vous envoyons le même médecin Philippe, homme habile et prudent, que nous vous prions de recevoir favorablement, d'écouter ce qu'il vous dira de notre part, et d'envoyer avec lui, vers nous, des personnes considérables chargées de vos lettres qui nous expliquent vos intentions.* Cette lettre est datée du 28 septembre 1177. L'antipape Calixte vint trouver le Pape Alexandre III, confessa publiquement ses erreurs, et renonça au schisme. Alexandre ne lui fit aucun reproche, le traita même depuis avec honneur. Afin de remédier aux abus qui s'étaient introduits et fortifiés pendant un si long schisme, il indiqua un concile à Rome pour l'année suivante. Néanmoins, quelques schismatiques élurent encore pour antipape, un nommé Lando, de la famille des Frangipanes.

Le concile se tint dans l'église de Latran, et ce fut le troisième général de ce nom. Le Pape était sur un siége élevé, avec les cardinaux, les préfets, les sénateurs et les consuls de Rome. Il s'y trouva trois cent deux évêques. On y fit 27 canons; le premier et le plus remarquable porte en substance : *Pour prévenir les schismes, si dans l'élection du Pape les cardinaux ne s'accordent pas assez pour la faire unanimement, celui-là sera reconnu pour Pape qui aura les deux tiers des voix ; et celui qui n'ayant que le tiers, ou moins des deux tiers, en prendra le nom, sera privé de tout ordre sacré, et excommunié ; en sorte qu'on ne lui accorde que le viatique à l'extrémité de la vie. La même peine s'étendra à tous ceux qui l'auront reçu pour Pape.* Le dix-huitième est ainsi conçu : *Afin de pourvoir à l'instruction des pauvres, il y aura dans chaque église cathédrale un maître à qui on assignera un bénéfice compétent pour ses besoins et dont l'école sera ouverte à ceux qui voudront s'instruire gratuitement. On fera de même dans les autres églises et dans les monastères où il y a eu autrefois des fonds destinés à cet effet. On n'exigera rien pour la permission d'enseigner même sous prétexte de quelque coutume et on ne la refusera pas à celui qui en sera capable : ce serait empêcher l'utilité de l'Eglise.* Le vingtième canon prive de la sépulture ecclésiastique ceux qui mourront dans les tournois ; et le dernier condamne les manichéens, vaudois, catharins, patharins et albigeois.

Ces hérétiques avaient fait d'immenses progrès surtout dans le midi de la France où ils tenaient des assemblées générales et se signalaient par toutes sortes de meurtres et de brigandages. Plus de quatre-vingts ans avant la croisade prêchée contre les albigeois, la guerre avait été sollicitée par le comte de Toulouse et avait été résolue par deux souverains, ceux de France et d'Angleterre. L'Eglise n'est pour rien dans cette résolution. Le Pape Alexandre, son digne représentant, a détourné au contraire les souverains de la guerre et l'a changée en mission. C'est ce qui semble résulter de la relation d'un des missionnaires, qui dit qu'ils sont partis *ad imperium domini Papæ*, en vertu d'un ordre du Pape. La mission ne produisit aucun fruit. L'hérésie avait fait trop de progrès dans les villes du Midi, ses partisans étaient trop fiers et trop opiniâtres pour céder à la douceur et à la persuasion. La force des armes pouvait seule remédier à cet état de choses ; c'était l'avis du comte de Toulouse et celui des deux rois. Tel était l'état des choses en 1178.

Le Pape en substituant la mission à la guerre n'avait écouté que les sentiments que lui inspirait sa charité. Il ne connaissait pas toute l'étendue du mal, toute la profondeur de la plaie dont les provinces méridionales étaient affligées. Il n'avait pas pesé toutes les

paroles de la dépêche du comte de Toulouse au chapitre de Cîteaux ; peut-être cette pièce ne lui était-elle pas parvenue. D'ailleurs, devons-nous être surpris que le Pape ait ignoré le triste état du Midi, puisque les missionnaires eux-mêmes, qui étaient en France, l'ignoraient en grande partie ; car ils disent dans leur relation que tout ce qu'ils avaient entendu dire n'était pas le tiers de ce qu'ils voyaient. Quoi qu'il en soit, le Pape Alexandre voulut étouffer par une mission une hérésie qui avait pris un immense développement et qui ne pouvait plus être comprimée que par la force des armes. Le comte de Toulouse qui était sur les lieux en jugeait ainsi. Le glaive spirituel, avait-il dit, est insuffisant, il faut le glaive matériel. L'hérésie ne peut plus être extirpée sans une force supérieure, celle du roi de France. Mais il était persuadé que la présence du roi suffirait pour réduire les rebelles. En effet, si la présence des commissaires, si mal reçus à Toulouse, put intimider pour un moment les rebelles jusqu'à les obliger à se cacher, que n'aurait pas fait le roi lui-même s'il était venu à la tête de ses troupes ? En punissant quelques chefs hérétiques, en réduisant les autres par la force des armes, et en obligeant les seigneurs à s'opposer aux hérétiques et à maintenir l'ordre dans leurs provinces, il aurait mis fin à l'hérésie sans grande effusion de sang. Enfin, en 1178, il était encore facile de remédier au mal ; le comte de Toulouse en était persuadé, et la suite de l'histoire a montré qu'il ne s'était pas trompé. A cette époque on aurait terminé en quelques jours ou en quelques mois ce que plus tard on aura de la peine à terminer après trente ans de guerre. Mais les occasions passent et souvent ne reviennent plus. Il faut les saisir au front, par les cheveux, disait le célèbre Photius : quand on les laisse passer, on ne les retrouve plus. C'est ce qui va arriver dans l'histoire des albigeois.

Le Pape Alexandre eut lieu de se convaincre que les missions ne suffisaient plus pour arrêter les progrès de l'hérésie. Il fut sans doute informé de l'état des choses par le rapport des missionnaires, et peut-être aussi par celui du roi de France. A cette époque l'Eglise avait un peu de repos. Le Pape Alexandre était sorti victorieux des longues et terribles luttes qu'il avait eu à soutenir. Il avait mis fin au schisme des antipapes, qui avait duré dix-sept ans ; l'empereur s'était réconcilié avec lui. Henri II, roi d'Angleterre, accusé par l'opinion publique d'avoir été complice du meurtre de Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, s'était justifié et avait reçu l'absolution et la pénitence de l'Eglise. Cette pénitence confirme l'usage où l'on était au XII[e] siècle d'appliquer la pénitence publique pour certains grands crimes. Le roi d'Angleterre avait juré au concile d'Avranches en 1171, sur les saints Evangiles qu'il n'avait point participé au meurtre de l'archevêque de Cantorbéry. Néanmoins, comme il avait contribué indirectement à cette mort par sa haine et ses persécutions contre l'archevêque, il s'imposa lui-même une pénitence. Revêtu d'une simple tunique, nu-pieds et les épaules découvertes il se fit frapper de verges par tous les évêques et les quatre-vingts moines de la communauté de Cantorbéry, après avoir passé un jour et une nuit en prières, sans avoir pris aucune nourriture.

Le Pape Alexandre, informé de la situation des provinces du midi de la France, en fit le sujet principal de ses occupations et du troisième concile de Latran, composé de plus de trois cents évêques venus de toutes les parties de l'Europe et même de l'Asie. La plupart de ces évêques étaient seigneurs temporels, et pouvaient par conséquent faire des règlements concernant la police des Etats. D'ailleurs, les princes chrétiens y avaient envoyé des ambassadeurs pour sanctionner les peines temporelles dont les hérétiques ne faisaient plus aucun cas. Mais l'Eglise a bien soin dans ce concile de distinguer les peines spirituelles qu'elle décerne par sa propre autorité, d'avec les peines temporelles appliquées par les princes. En effet, voilà comment s'exprime son canon contre l'hérésie. *Quand l'Eglise, comme dit saint Léon, se contente de prononcer des peines spirituelles par la bouche de ses ministres, quoiqu'elle ne fasse point d'exécution sanglante, elle est pourtant aidée par les lois des princes chrétiens afin que la crainte des châtiments temporels engage les coupables à recourir aux remèdes spirituels.* Le concile distingue ensuite deux sortes d'hérétiques. Les premiers qui se contentent de prêcher l'erreur : il n'emploie contre eux que les peines spirituelles. Les seconds qui dévastent les provinces et mettent l'hérésie en pratique par le fer et le feu : il invoque contre eux le droit de légitime défense : *Quant aux Brabançons*, dit-il, *aux Aragonais, Navarrais, Basques, Cottereaux et Triaverdins qui ne respectent ni les églises ni les monastères et n'épargnent ni veuves, ni orphelins, ni âge, ni sexe, mais pillent et désolent tout comme des païens.....* Pour ceux-là encore le concile fait une distinction. Ceux qui soudoient, reçoivent ou protégent ces hommes : le concile veut qu'on les dénonce et qu'on les excommunie. Pour ceux qui commettent ouvertement les violences le fer à la main, le concile dit : *Nous enjoignons à tous les fidèles pour la rémission de leurs péchés de s'opposer courageusement à ces ravages et de défendre par les armes le peuple chrétien contre ces malheureux. Nous ordonnons aussi que leurs biens soient confisqués et qu'il soit permis aux princes de les réduire en servitude.* Le Pape Alexandre ramena en 1180 l'antipape Lando qui se faisait nommer Innocent III. Ainsi le schisme fut complètement éteint.

Alexandre III ayant appris quelle était la triste situation des croisés en Palestine, écrivit la même année deux lettres, l'une à tous les princes et à tous les fidèles, l'autre à tous les prélats, toutes datées de Tusculum, 16 janvier, et par lesquelles il représente

l'extrême danger où se trouve le royaume de Jérusalem. Il exhorte vivement tous les fidèles à marcher à son secours, disant que ce n'est pas être Chrétien que de ne pas être touché des malheurs de la Terre-Sainte. Il promet à ceux qui feront le voyage l'indulgence accordée par Eugène IV et Urbain II, et met sous la protection de l'Eglise leurs femmes, leurs enfants et leurs biens. Les lettres aux prélats leur enjoignent de prêcher la croisade et de faire publier partout la lettre précédente. Les porteurs de ces lettres étaient les Templiers et les Hospitaliers qui se présentèrent aux deux rois Philippe de France et Henri d'Angleterre, lesquels promirent d'envoyer un prompt secours en Terre-Sainte.

Le trente août 1181, le Pape Alexandre termina sa vie dans un âge fort avancé après avoir tenu le Saint-Siége près de 22 ans. Il passait pour un des plus savants Papes qui eussent été depuis cent ans, tant dans l'Ecriture sainte, que dans les décrets, les canons et les lois romaines. Il a laissé plusieurs épîtres. Ce fut lui qui réserva au seul Souverain Pontife le droit de canoniser les saints : car les métropolitains en jouissaient auparavant.

ALEXANDRE IV. — Après la mort d'Innocent IV, les cardinaux assemblés à Naples, élurent pour son successeur le cardinal Rainald, évêque d'Ostie, qui, élu le 12 décembre 1254, prit le nom d'Alexandre IV. Il était neveu du Pape Grégoire IX, qui le fit cardinal-diacre et puis évêque d'Ostie. Il avait beaucoup de piété et des qualités estimables. Ses premiers soins furent d'arrêter les progrès de Mainfroy; et pour cet effet, il donna la légation du royaume de Sicile à Octavien Ubaldin, cardinal-diacre.

Alexandre fut très-favorable aux religieux mendiants, et dès les premiers jours de son pontificat, il révoqua la bulle par laquelle Innocent IV avait restreint leurs priviléges. Trois mois après il publia une grande bulle pour terminer les différends entre les docteurs de Paris et les Frères prêcheurs, et pour servir de règlement à l'université. Elle commence ainsi : *L'école de Paris est comme l'arbre de vie dans le paradis terrestre, ou comme la lampe allumée dans la maison du Seigneur.* Et après s'être étendu sur les louanges de cette école, il raconte l'origine des différends, et finit par rétablir les docteurs de l'ordre des Frères prêcheurs, que l'université avait retranchés de son corps.

Pour bien comprendre la grande lutte entre l'université d'une part et les Frères mineurs et prêcheurs d'autre part, il faut remonter un peu plus haut et donner un résumé des grandes questions qui s'agitaient alors.

Reprenant, dans toute leur pureté, les traditions de l'Eglise primitive de Jérusalem, saint François d'Assise se dépouille de tout ce qu'il possède, jusqu'aux vêtements qui le couvrent, qu'il remet à son père en présence de l'évêque. Il embrasse dans toute sa rigueur la pauvreté volontaire. Pour mieux devenir la providence des pauvres, il se fait lui-même le plus pauvre de tous, vivant du travail de ses mains et d'aumônes. Ses disciples l'imitent et il leur donne pour règle de ne posséder quoi que ce soit. Alors surgit dans le monde, avec un éclat sans pareil, cet ordre prodigieux qui dès le début se recrute par milliers, et qui répondait si bien, par sa sainteté et par sa pauvreté absolue, aux objections que jetaient à la face de l'Eglise les hérétiques de ce temps. Cette histoire de la pauvreté et de la désappropriation absolue rentre de trop près, par son principe fondamental et par ses conséquences sociales, dans le sujet qui nous occupe, pour que nous n'en résumions pas ici au moins l'historique sommaire.

D'après saint Thomas d'Aquin, Albert le Grand et saint Bonaventure, dans leurs Apologies des ordres mendiants, et d'autres Pères et docteurs, Jésus-Christ et ses apôtres enseignèrent et pratiquèrent eux-mêmes cette renonciation à toute propriété, non seulement individuelle, mais collective. Dans son traité *Contre ceux qui attaquent la religion*, saint Thomas d'Aquin rappelle que les moines les plus parfaits de l'antiquité renonçaient aux biens mêmes possédés en commun; et l'histoire en fournit en effet d'innombrables exemples. Mais saint François d'Assise peut être regardé comme le premier qui en expliqua formellement le principe dans sa règle, où il proscrit de la manière la plus absolue toute propriété, non seulement personnelle mais commune. Les Dominicains adoptèrent à cet égard la même règle que les Frères mineurs. De là les Carmes, les Jacobins, les Cordeliers et les Augustins furent appelés par excellence les quatre ordres *mendiants*. Ce principe de la renonciation volontaire à toute propriété même collective, fut vivement attaqué, surtout par les docteurs de l'université de Paris. Mais pendant trois siècles consécutifs que dura cette discution et depuis, la papauté vint consacrer ce principe de son irréfragable autorité et par un si grand nombre de bulles qu'il est impossible de les énumérer, en même temps que tous les grands saints, tous les grands génies de l'Eglise se firent les défenseurs ardents et infatigables de ce principe. En 1210, Innocent III approuva de vive voix la règle de Saint-François d'Assise. Comme il hésitait d'abord, le cardinal Jean de Saint-Paul lui dit : « Si vous rejetez cette règle, prenez garde que vous ne rejetiez l'Evangile, puisque la forme de vie dont on vous demande la confirmation, n'est autre chose. » Alors le Pape approuva la règle, ainsi qu'il le déclara publiquement au concile de Latran.

Vint ensuite l'approbation du concile de Latran. Honorius III confirma authentiquement le principe posé par les ordres mendiants, en publiant en leur faveur ses bulles du 21 juin 1219 et du 21 novembre 1223. Grégoire IX expliquant la règle de Saint-François dans sa bulle du 29 septembre 1230, en reconnait et en proclame de nouveau le

principe *qui est*, dit-il, *de n'avoir aucune propriété ni en commun ni en particulier*; et le consacre encore par d'autres bulles, notamment par celles des 21 et 23 août 1231. Innocent IV l'approuva en 1245. De même Alexandre IV dans plus de quarante bulles consécutives destinées à défendre les ordres mendiants et les communautés monastiques contre l'université de Paris, et dont la première est du 31 décembre 1254, cinq jours seulement après son couronnement. Parmi les autres on remarque surtout celle du 14 avril 1255, *Quasi lignum vitæ*; celles du 3 mars 1256, *De quibusdam magistris*; celles du 4 avril, du 17 juin suivant, *Cunctis processibus*, celle du 15 novembre suivant, *Parisius peritiæ* et celle de 1259.

Déjà la question se posait nettement entre l'université d'une part, et de l'autre la papauté et les ordres mendiants. En 1256, Guillaume de Saint-Amour, docteur de l'université de Paris, publia un livre intitulé : *Des périls des derniers temps*, où, s'élevant avec la plus grande violence contre les ordres mendiants, il combattait le principe de la renonciation à toute propriété tant collective qu'individuelle proclamé par la papauté et les ordres mendiants. Saint Louis envoya le livre au Pape pour le faire examiner, et l'université députa de son côté plusieurs docteurs, entre autres, Guillaume de Saint-Amour, pour soutenir sa cause. Sur le rapport des quatre cardinaux chargés de cet examen, le Pape donna sa sentence en forme de bulle, le 5 octobre 1256, par laquelle il condamne ce livre comme inique, criminel et exécrable, ordonnant à quiconque l'aurait, de le brûler dans huit jours, sous peine d'excommunication, avec défense de l'approuver ou le soutenir de quelque manière que ce soit. Cette condamnation fut prononcée solennellement dans l'église cathédrale d'Anagni, et le livre brûlé en présence du Pape. Guillaume de Saint-Amour fut interdit de ses fonctions de docteur, privé de toutes dignités et bénéfices, frappé de plusieurs bulles, et le Pape défendit à l'université tout commerce avec lui et refusa son rappel. Albert le Grand, évêque de Ratisbonne, saint Thomas d'Aquin, l'ange de l'école, et saint Bonaventure, le docteur séraphique avaient défendu à Rome contre Guillaume de Saint-Amour, le principe posé par les ordres mendiants. Saint Thomas d'Aquin en avait prononcé l'Apologie devant le Pape à Anagni, et la publia l'année suivante, sous ce titre : *Contre ceux qui attaquent la religion*. Il y prouve que la renonciation à toute propriété tant collective qu'individuelle n'est autre chose que la pratique même de l'Evangile, et que dès l'antiquité les moines les plus parfaits l'ont pratiquée. Saint Bonaventure publia sur le même sujet, plusieurs écrits où se trouvent les mêmes arguments que dans saint Thomas. Un docteur de Paris, Gérard d'Abbeville, ayant pris le parti de Guillaume de Saint-Amour, et publié un ouvrage dans le même sens, saint Bonaventure y répondit, en 1269 par son *Apologie des pauvres*. Il montre par l'exemple de Jésus-Christ qui doit servir de modèle à tous, par celui de ses apôtres et par l'Ecriture sainte, que la perfection évangélique consiste dans le renoncement à toute propriété des biens temporel, tant en commun qu'en particulier, se contentant du simple usage absolument nécessaire à la vie. Il établit que, tandis que dans la première Eglise de Jérusalem, tous les fidèles possédaient leurs biens en commun, les apôtres renonçaient à toute propriété même collective. Il montre qu'il est plus sûr et plus parfait de ne rien posséder du tout, comme eux, même en commun, et relève les immenses avantages de cette renonciation absolue, l'enseignement des vérités divines puisant toute sa force dans ce mépris complet des biens de la terre. Il explique par des exemples et des principes tirés du droit civil, comment le renoncement à toute espèce de propriété peut se concilier avec le simple usage. Nous sommes, dit-il, à l'égard de la communauté universelle, ce que sont, suivant le droit romain, les enfants de famille qui ne peuvent rien recevoir dont la propriété ne passe aussitôt à leur père. Quelle que soit l'intention de celui qui donne à l'un de nous, la propriété et la disposition de la chose donnée passe à la communauté. D'ailleurs, suivant les règles du droit, personne ne peut rien acquérir sans en avoir l'intention. Or, loin d'avoir l'intention d'acquérir quoi que ce soit, les Frères mineurs ont la volonté toute contraire de renoncer à toute propriété même en commun. Ainsi, lors même qu'ils touchent corporellement ce qu'ils reçoivent, ils n'en acquièrent ni la propriété ni la possession. Ce qui est confirmé par l'autorité du Pape supérieure à toutes les lois humaines. Enfin, quant à ce qui sert à la subsistance et à l'entretien de la vie des Frères, c'est toujours la communauté qui seule le possède et en dispose, les Frères devant toujours lui rendre par le travail, plus même qu'ils n'ont consommé, ce qui est le dernier caractère de cette renonciation véritable et complète à toute propriété. On voit que le Pape Alexandre est l'un de ceux qui jouent le principal rôle dans cette grande question. C'est pourquoi nous avons dû l'éclaircir ici.

Une autre question non moins importante occupa le pontificat d'Alexandre. Elle remonte jusqu'à Joachim, abbé de Flore, mort en odeur de sainteté, et qui écrivait sous la direction et la protection des Papes. Ce saint abbé annonçait dans ses écrits l'avénement du règne de l'Esprit-Saint, tradition qui s'était conservée depuis les temps apostoliques jusqu'à lui, et s'est perpétuée sans interruption jusqu'à nos jours. Cette croyance se propagea avec la rapidité de l'éclair, envahit bientôt presque toute la chrétienté, et eut pour principaux fauteurs, les ordres religieux et particulièrement les Franciscains. Jean de Parme, leur septième général fut surtout un ardent apôtre de cette croyance. On lui attribuait un livre intitulé : l'*Evan-*

gile éternel, qu'on commençait à expliquer publiquement à Paris vers 1254. C'était l'Evangile du Saint-Esprit. Jean de Parme, s'étant démis de ses fonctions de général des Frères mineurs fut accusé à Rome : mais après un sérieux examen, on ne trouva rien dans ses écrits qui pût blesser la foi. Plus tard le cardinal Ottobon, neveu d'Innocent IV, et depuis Pape lui-même écrivit au cardinal Cajetan et à saint Bonaventure, qu'il se rendait caution de la foi de Jean de Parme, et déclarait qu'il considérait comme fait à lui-même ce qu'on ferait à ce religieux. Pressé à outrance par les députés de l'université, le Pape Alexandre se crut obligé de condamner, quoiqu'en secret, l'*Evangile éternel*, non parce qu'il annonçait le règne du Saint-Esprit, mais parce qu'il semblait dire que ce règne mettrait fin à celui de Jésus-Christ; non parce qu'il montrait que le règne de l'Esprit-Saint devait être purement spirituel, mais parce qu'il semblait que ce règne dût exclure toute pratique extérieure. C'est dans ce sens seulement que le concile d'Arles, en 1160, condamna la doctrine des Joachimites, sans cependant condamner leur auteur.

Le Pape accorda au roi saint Louis quelques grâces que ce prince avait demandées, comme il paraît par deux lettres dans lesquelles il fait son éloge. *Quoique*, dit-il, *le royaume de France soit au-dessus des autres par sa noblesse, Louis le relève encore davantage par l'éclat de ses vertus.*

Cependant les armes de Mainfroy prospéraient de jour en jour : il se rendit maître de presque toute la Pouille et de la Sicile ; il prit à Palerme, le frère Rufre, de l'ordre des Mineurs, vicaire général du légat Octavien, et considéré en Sicile comme le légat même; en sorte que sa prise fit venir plusieurs villes à l'obéissance de Mainfroy. Le Pape fit prêcher la croisade contre lui, et fit demander des sommes aux Anglais pour soutenir cette guerre.

Vers le même temps, Guillaume de Hollande, roi des Romains, périt malheureusement en faisant la guerre aux Frisons. Le Pape Alexandre en fut fort affligé; car il avait beaucoup lutté pour cette guerre. Les électeurs furent longtemps partagés. A la fin ils élurent Richard, comte de Cornouailles, frère du roi d'Angleterre. Il fut couronné roi des Romains à Aix-la-Chapelle, l'an 1257; et Alexandre IV, le reconnut pour tel. Ce Pape n'en était pas moins accablé de soins et d'affaires. Au mois de mai 1257, il fut obligé de quitter Rome pour se garantir de la violence du peuple. Les séditieux menaçaient de le poursuivre avec ses cardinaux, jusqu'à leur entière ruine. Alexandre se retira à Viterbe, et il y demeura jusqu'en septembre 1258. L'année suivante il donna une bulle contre les clercs concubinaires. Il avait déjà écrit une lettre circulaire aux archevêques et à leurs suffragants, aux abbés et aux supérieurs ecclésiastiques, dans laquelle il leur parlait fortement du compte terrible qu'ils rendront à Dieu, des âmes dont ils ont la conduite. Ensuite il représentait vivement la grandeur du scandale que donnent les clercs qui entretiennent publiquement des concubines, au mépris des canons, et n'ont pas honte d'exercer, avec des mains impures, les fonctions sacrées de leur ministère. Il marque les reproches qu'ils s'attirent de la part des hérétiques, l'oppression de l'Eglise par les seigneurs et le mépris des peuples. Il exhorte les prélats à faire cesser ce désordre par leur vie exemplaire, en procédant contre les coupables, et il déclare que leurs poursuites ne seront point retardées par l'appel, et que les lettres apostoliques qu'ils pourraient obtenir, au préjudice de ces poursuites seront nulles. Cette lettre est belle ; mais de tels maux demandaient des remèdes plus efficaces encore que les exhortations. Alexandre n'était plus à Rome depuis quatre ans. Après avoir passé quelques temps à Anagni, il retourna à Viterbe en 1260, et il y mourut le 25 mai de l'année suivante, après six ans et cinq mois de pontificat.

ALEXANDRE V, contemporain de Charles VI roi de France et de Robert de Bavière, empereur d'Allemagne. — Le concile de Pise, voulant mettre fin au schisme qui déchirait depuis si longtemps l'Eglise, déposa les deux contendants Grégoire XII et Benoît XIII, les déclara déchus de leurs dignités et retranchés du corps de l'Eglise. Ces précautions étant prises, on procéda à l'élection d'un nouveau Pape. Après une procession solennelle, le conclave s'ouvrit le 15 juin 1409, et le 26 du même mois les vingt-trois cardinaux élurent d'un consentement unanime le cardinal de Milan, Pierre Philarge, religieux de l'ordre de Saint-François, qui prit le nom d'Alexandre V.

Il était né dans l'île de Candie, de parents très-pauvres. Un religieux Franciscain, le voyant mendier son pain, et lui ayant reconnu de l'esprit et de la mémoire, se chargea de lui apprendre le latin et la philosophie ; il le fit entrer dans son ordre où il se distingua par ses talents. Philarge, après avoir fini ses études dans les universités d'Oxford et de Paris, fut envoyé dans le Milanais, où sa réputation lui procura accès auprès de Jean Galeas Visconti : ce prince lui donna sa confiance, et le fit élire successivement évêque de Vicence et de Novare, et archevêque de Milan ; il devint cardinal et enfin Pape. On voit rarement le mérite seul se frayer ainsi une si brillante route à la fortune. Alexandre V, parvenu au comble des honneurs, n'oublia jamais l'état d'indigence dans lequel il était né. Ce souvenir lui inspirait un grand empressement à soulager les malheureux ; il donnait à pleines mains, et sa charité devint prodigue au point de le faire manquer du nécessaire; on blâma ses libéralités excessives, mais la censure qui se borne là est un éloge. Il n'abandonna jamais la pauvreté dont il avait fait vœu pendant qu'il était Franciscain. Il était savant, modeste, plein de piété, de douceur et d'affabilité; c'était, en un mot, un des plus

dignes pasteurs qui pût honorer l'Eglise. Cette élection fut proclamée partout avec les plus vives acclamations de joie.

Louis d'Anjou, étant arrivé à Pise après le couronnement d'Alexandre, ce nouveau Pape donna à ce prince, en plein concile, l'investiture du royaume de Naples. C'était un ennemi qu'il voulait opposer à Ladislas, qui, ouvertement déclaré pour Grégoire XII, ravageait les terres de l'Eglise. Mais les Siennois et les Florentins, ayant joint leurs troupes à celles du duc d'Anjou, reprirent en peu de temps toutes les places du patrimoine de Saint-Pierre. Cette armée parut devant Rome, et la soumit à l'obéissance d'Alexandre, par le secours du cardinal de Bologne, Balthasar Cossa et de Paul des Ursins. Le premier usage qu'Alexandre fit de son autorité pontificale, fut de régulariser la nomination des cardinaux et de les réunir en un seul collége; de lever toutes les censures portées par les deux anciens prétendants. Il confirma néanmoins les provisions de bénéfices et les ordinations faites pendant le schisme. Il songeait aussi à la réformation générale de l'Eglise, tant dans son chef que dans ses membres, mais le concile de Pise étant déjà dissout de fait, il déclara qu'on tiendrait au bout de trente ans un autre concile général.

Alexandre V, obligé de remettre la réforme de l'Eglise à un autre concile, s'occupa d'un objet qui pressait encore davantage, l'hérésie de Jean Hus et de Jérôme de Prague. Ce Pape aimait la France et les docteurs français de l'université de Paris. Cependant, il ne négligea rien pour soutenir les ordres religieux dans leur lutte contre cette université, fidèle en cela aux précédents d'Alexandre IV. Ce sont là, à peu près, tous les actes remarquables de son règne, car il mourut le 3 mai 1410, après avoir occupé le Saint-Siége dix mois et huit jours, protestant sur son lit de mort de la validité du concile de Pise dont il avait précédemment approuvé les actes. Il eut pour successeur Jean XXIII.

ALEXANDRE VI, contemporain de Charles VIII, Louis XII roi de France, et de Maximilien empereur d'Allemagne. — Après la mort d'Innocent VIII, la ville de Rome fut comme abandonnée à la fureur du peuple qui pillait les maisons, et commettait toutes sortes de désordres; la populace maudissait le Pape défunt, et lui reprochait de n'avoir eu aucune compassion des pauvres. Les rues étaient remplies de voleurs et d'assassins, et les cardinaux furent obligés de mettre des troupes dans leurs palais, pour empêcher les pillages. Quelques jours après, Léonelli, évêque de Concarde, fit l'oraison funèbre d'Innocent VIII, en présence des cardinaux et de toute la cour romaine, et après avoir exposé le triste état où se trouvait alors l'Eglise, il exhorta les cardinaux à élire un Pape qui fût irréprochable dans ses mœurs; qui eût toujours vécu dans la pratique des vertus; qui se fût rendu recommandable par son zèle et ses travaux pour l'Eglise; qui fût sans ambition, savant, saint, et tel, en un mot, que devait être un vicaire de Jésus-Christ.

Le 10 août 1492, les cardinaux entrèrent en conclave, au nombre de vingt-trois. L'élection ne fut pas retardée par des cabales; car, dès le second jour, le cardinal Borgia eut pour lui toutes les voix, et fut élu Pape. Roderic de Borgia, de la première noblesse de Valence, fut élevé au cardinalat par Calixte III et envoyé en Espagne par Sixte IV, en qualité de légat, pour engager le roi de Castille et les autres princes dans la guerre contre les Turcs. Il avait des qualités peu communes pour le gouvernement: beaucoup d'esprit, une grande habitude des affaires, de l'adresse, de l'éloquence; son air était grand et majestueux.

Nous sommes loin de vouloir justifier toute la conduite d'Alexandre VI; mais plus on étudie attentivement et profondément l'histoire et les documents originaux de cette époque, plus on reste convaincu que sa mémoire a été horriblement calomniée. Pour le juger impartialement il faut se rendre compte d'abord de tous les éléments sociaux qui l'entouraient : c'est ce qu'on a complétement oublié. Il y a déjà longtemps que la véritable critique historique absout le nom d'Alexandre VI, des empoisonnements et des autres horreurs que lui imputèrent sans preuves de haineux mémoires d'antichambre et d'horribles satires. L'hostilité ardente de la réforme contre Rome, et le ressentiment de la France contre l'attitude politique d'Alexandre VI, n'ont pas peu contribué non plus à faire noircir gratuitement sa mémoire. Sans prétendre excuser toutes les irrégularités de sa vie, on peut voir par le chapitre que lui consacre M. Audin (*Histoire de Léon X*, t. I, ch. 11), que ce Pape fut horriblement diffamé; qu'il avait beaucoup d'instruction et d'esprit, était charitable, actif, équitable, sobre, et que, s'il s'est attiré tant de haines, c'est pour avoir abattu l'aristocratie féodale dans Rome. On ne saurait nier au moins que sous son règne la subsistance du peuple n'ait été assurée, les finances restaurées, l'ordre rétabli et la sûreté rendue aux Etats romains, et qu'Alexandre VI fut l'un des Souverains Pontifes qui appelèrent avec le plus d'ardeur la chrétienté aux armes contre l'invasion musulmane.

Dès que la nouvelle de son élection eut été annoncée, on fit à Rome de grandes réjouissances, et on rendit au nouveau Pape des honneurs extraordinaires. Quand il alla prendre possession de Saint-Jean de Latran, toutes les rues par où il passa étaient tapissées, et il y avait des arcs de triomphe en plusieurs endroits : ce qui ne s'était point encore fait à l'égard d'aucun Pape. Tous les princes chrétiens entrèrent dans le sentiment du peuple de Rome, et lui témoignèrent, par des ambassadeurs, la joie que leur causait son élection. Les sages règlements qu'il fit au commencement de son pontificat, pour l'administration de la justice, et pour le soula-

gement des peuples, donnèrent de lui une idée avantageuse. Sous Alexandre VI, le pauvre comme le riche put trouver des juges à Rome. Peuples, soldats, citoyens se montrèrent attachés à lui-même après sa mort parce qu'il avait des qualités vraiment royales. La nuit Alexandre dormait à peine deux heures. Il passait à table comme une ombre, presque sans s'y arrêter. Jamais il ne refusait d'entendre la parole du pauvre; il payait les dettes du débiteur malheureux et se montrait sans pitié pour la prévarication. Voltaire lui-même, l'auteur de la *Galerie universelle*, l'anglican Roscoë, Muratory et M. de Mathias, démontrent parfaitement qu'il ne fut point coupable des crimes dont on l'accuse. Nous ne voulons pas cependant réhabiliter Alexandre VI. Il y a en lui deux êtres, l'homme et le Pape : l'homme est tombé souvent de bien haut; comme Catholiques, nous pleurons amèrement ces chutes; le Pape a fait des œuvres admirables, nous les revendiquons comme historien au nom de la vérité.

Ludovic Sforce gouvernait le Milanais, au nom de Jean Galeas son neveu, et il eût voulu s'en rendre maître : il employait alors toutes sortes d'intrigues pour engager le roi de France, Charles VIII, à dépouiller Ferdinand, roi de Naples, de ses Etats. Son but était de mettre ce prince hors d'état de traverser l'usurpation qu'il méditait. Cette entreprise mit le trouble en Italie. Dès qu'on sut que Charles VIII se disposait à y passer, Alexandre s'efforça de réunir tous les Etats italiens contre lui. Mais déjà Charles VIII était entré en Italie et son armée étendit bientôt ses quartiers aux environs de Rome. Alexandre se réfugia au château Saint-Ange, Charles VIII entra dans Rome et voulait profiter de la circonstance pour faire déposer Alexandre. Mais Guillaume Briçonnet, évêque de Saint-Malo, qui pouvait beaucoup sur l'esprit du roi, l'engagea à traiter Alexandre plus favorablement, et à faire avec lui un traité de paix. Le Pape s'obligea à demeurer uni avec le roi pour la sûreté de l'Italie, à lui laisser Viterbe et trois autres villes, et à lui livrer Zizim. Alexandre se vit ainsi contraint de recevoir les lois que le vainqueur voulut lui imposer. Zizim fut livré au roi de France. Dès que la paix eut été signée avec le Pape, il sortit du château Saint-Ange, et vint au Vatican, où il reçut le roi. La première entrevue se fit dans les jardins. Charles VIII n'y fut pas plutôt entré, que le Pape, accompagné de plusieurs cardinaux, vint au-devant de lui et l'embrassa en se découvrant. Tous deux se couvrirent en même temps. Cependant le roi voulant montrer au Pape qu'il était disposé à lui rendre son obéissance filiale, on convint du jour pour la cérémonie, et on dit au roi le cérémonial qu'il devait observer. Le 10 janvier, le Pape tint un consistoire. Le roi s'y rendit, accompagné de deux cardinaux, de plusieurs évêques, et suivi des princes et des grands. En arrivant, Charles fit trois révérences profondes. La première à l'entrée du consistoire; la seconde, devant le trône du Pape; et la troisième, lorsqu'il fut auprès du Pontife, dont il baisa les pieds, étant à genoux et ensuite la main. Aussitôt le Pape le releva, et il confirma tous les priviléges qui avaient été accordés au roi très-chrétien, sur la demande qui lui en fut faite.

Le lendemain, le Pape célébra la Messe pontificalement dans sa chapelle, en présence du roi, qui avait laissé ses gardes hors de la chapelle. Ce prince se fit un honneur de servir le Pape à la Messe, et ce fut lui qui lui versa de l'eau sur les mains.

Trois mois après, Charles VIII, ayant fait la conquête du royaume de Naples, vint à Rome, où il voulut avoir une seconde entrevue avec le Pape. Mais Alexandre qui venait d'entrer dans la ligue formée contre ce prince, voulut éviter tous éclaircissements avec lui, et se retira à Pérouse. Devenu ainsi l'ennemi des Français, il animait contre eux toutes les puissances. Charles VIII séjourna peu de temps à Rome; il parcourut plusieurs villes d'Italie, dont il s'était rendu maître, gagna la bataille de Fornoue, et se rendit à Turin. Alors le Pape envoya un de ses officiers dans cette ville, pour demander à ce prince, sous peine d'excommunication, de sortir de l'Italie, de rappeler de Naples ses troupes, et en cas de désobéissance, de venir à Rome rendre compte de sa conduite. Charles VIII répondit à l'envoyé qu'il s'étonnait que le Pape qui n'avait pas voulu le voir à son dernier passage à Rome, lui ordonnât présentement de l'aller trouver; qu'au surplus, pour lui obéir, il s'y rendrait une seconde fois, à condition que le Pape aurait la bonté de l'y attendre. Alexandre avait alors joint ses galères à la flotte vénitienne, pour agir hostilement contre Charles VIII. Il fit même tous ses efforts avec les princes alliés, pour engager le roi de Portugal à entrer dans la ligue contre la France; mais ce prince le refusa ouvertement, et déclara que le Portugal étant depuis longtemps allié à la France, il ne croyait pas pouvoir avec justice, ni avec honneur, rompre une alliance si ancienne. Les instances du Pape auprès de Henri VIII, roi d'Angleterre, eurent un un peu plus de succès : ce roi promit d'envoyer du secours au Pape et à ses alliés; mais ce secours était peu de chose, et la ligue n'en pouvait pas tirer de grands avantages.

Alexandre VI reprit bientôt son projet d'attaquer les Colonnes et les Ursins qui étaient presque toujours en guerre les uns contre les autres, et qui avaient suscité tant d'embarras au Pape précédent. Deux ou trois grandes familles tenaient alors la papauté captive, et c'était lui rendre l'essor de son pouvoir que de comprimer cette aristocratie féodale qui causait tant de mal à Rome et dans toute l'Italie.

Charles VIII était mort le 7 avril 1498, et Louis XII était monté sur le trône : ce prince voulut aussitôt faire dissoudre son mariage avec Jeanne de France, fille de Louis XI

pour épouser Anne de Bretagne, veuve de son prédécesseur. La conjoncture parut favorable à Alexandre; il en profita pour obtenir de Louis ce qu'il désirait. Louis XII s'engagea à donner à César Borgia, le duché de Valentinois, vingt mille livres de pension, une compagnie de cent lances pour l'aider à se mettre en possession de la Romagne, et à lui procurer une alliance considérable. La bulle de divorce fut accordée, et Alexandre s'engagea à appuyer de tout son pouvoir les droits de Louis XII sur le duché de Milan. Cependant Alexandre VI montra un grand zèle pour l'honneur du nom chrétien. Il fit solliciter les princes souverains, par ses nonces, de se réunir contre les Turcs, qui faisaient alors la guerre aux Vénitiens. Ce zèle ne fut pas stérile. Alors florissait le célèbre Savonarole. Il était né à Ferrare, de parents nobles, en 1452; il entra dans l'ordre de Saint-Dominique, à 23 ans; il s'y distingua par ses talents et par sa régularité. On l'appliqua à la prédication, et il y eut les plus grands succès; il se fixa à Florence, et s'y acquit l'estime et l'affection de cette république, au point qu'on ne prenait aucune résolution sans le consulter. Elle était alors divisée en deux partis. Les uns étaient pour la France, et contre les Médicis qui voulaient opprimer la liberté publique; les autres étaient attachés aux Médicis, et ne voulaient point d'alliance avec la France. Savonarole prit le premier parti, et, en expliquant l'*Apocalypse*, il prédit que l'Eglise serait renouvelée; mais qu'elle serait exposée auparavant à de terribles épreuves. Ses ennemis l'accusèrent devant le Pape, comme un séditieux, qui annonçait au peuple une fausse doctrine. Le Pape prévenu contre lui le cita à Rome, pour répondre aux chefs d'accusation dont on le chargeait. Savonarole ne jugea pas à propos d'y aller, il se contenta d'écrire au Pape pour se justifier. Alexandre lui interdit la prédication; et voyant ensuite qu'il ne se rendait point à sa citation, il l'excommunia comme hérétique. Les Florentins qui avaient intérêt de ménager le Pape, abandonnèrent Savonarole; les magistrats de Florence lui firent son procès; il fut appliqué à une question des plus cruelles, et persista à soutenir qu'il n'avait rien avancé dans ses sermons, qui ne fût très-certain. On envoya deux juges à Florence, qui recommencèrent à le tourmenter, pour lui faire avouer quelque crime qui pût le faire condamner à mort; mais n'ayant pu y réussir, ils ne laissèrent pas de le juger digne du dernier supplice. La sentence fut prononcée le 22 mai 1498. On le pendit, et avec lui deux de ses compagnons; il était à sa quarante-sixième année. On dit que Dieu honora la mémoire de Savonarole par plusieurs miracles. Alexandre VI mourut à l'âge de 72 ans, après 11 ans de pontificat, le 18 août 1503.

ALEXANDRE VII, contemporain de Louis XV, roi de France, de Frédéric III et de Léopold empereur d'Allemagne. — Le conclave qui se tint après la mort d'Innocent X, présenta un aspect inacoutumé et dura quatre-vingts jours. Les nouveaux cardinaux y entrèrent avec une liberté absolue de vote, c'étaient pour la plupart des hommes distingués, d'un caractère indépendant et tous bien d'accord entre eux; on les désignait sous le nom de l'*escadron volant*. Ils étaient déterminés à ne plus obéir aux volontés d'un neveu, mais à leur propre convictions et à leur conscience.

Un deux, le cardinal Ottobuono, s'écria au lit de mort d'Innocent X: « Il nous faut chercher un homme de bien! » — « Si vous cherchez un homme de bien », lui répondit Azzolino, un autre d'entre eux, « là bas, » dit-il en montrant Chigi, « il y en a un. » En effet, Chigi s'était acquis, non-seulement la réputation d'un homme habile et plein de bonnes intentions, mais il s'était particulièrement montré l'adversaire des abus de la forme du gouvernement pratiquée jusqu'à ce jour, abus qui n'avaient jamais été plus criants.

Les cardinaux, séduits par la piété de Chigi, vinrent à bout de réunir le plus grand nombre de voix en sa faveur. Il fut élu le 8 avril 1655, et prit le nom d'Alexandre VII. Chigi était né à Sienne, d'une famille noble, considérée depuis longtemps dans cette ville. Il fut envoyé de bonne heure à Rome, il y obtint du Pape Urbain VIII, un emploi honorable: il servait la maison des Barberins avec respect et sincérité. Sa vertu le fit élever à la charge d'inquisiteur de Malte, il se fit estimer et aimer des chevaliers. Vice-légat à Ferrare, nonce à Cologne, il s'acquit une grande réputation dans ces emplois, par sa prudence et son adresse. Innocent X, pour le récompenser de tous les services qu'il avait rendus à l'Eglise, le fit cardinal, et de là, il fut élevé sur le Saint-Siége. Il affecta aussitôt de marcher sur les traces de ses prédécesseurs les plus saints; il continua de jeûner deux fois la semaine, comme il avait fait étant cardinal; il fit faire son propre cercueil, le fit mettre sous son lit, afin d'avoir plus occasion de penser à la mort: il défendit à ses parents de venir à Rome sans sa permission, et aux cardinaux de porter le deuil, même de leur père et mère.

L'estime qu'on conçut pour ce nouveau Pape était générale. On venait de tous côtés pour recevoir sa bénédiction. Chacun vantait sa modestie et sa vie austère; ce qui faisait une grande impression sur le peuple.

Dans la première année de son pontificat, il reçut avec joie la lettre que l'assemblée des évêques lui avait écrite au sujet des cinq propositions attribuées à Jansenius, et fit expédier une bulle le 16 octobre de la même année, dans laquelle il confirme la constitution de son prédécesseur. Il s'élève avec force contre ceux qui disent que les cinq propositions ne sont pas dans Jansenius, il y déclare, en supposant que l'affaire avait été examinée à fond sous son prédécesseur, qu'elles y sont en effet, et qu'elles sont con-

damnées dans le sens de cet auteur, *in sensu ab auctore intento*. Il avait été sollicité par la cour de France d'autoriser le formulaire de l'assemblée des évêques; mais ne voulant pas donner force de loi à un formulaire qu'il n'avait pas dressé lui-même, il aima mieux en donner un nouveau, qu'il inséra dans la bulle du 15 février de la même année. Pour rendre la signature de son formulaire plus authentique, il y ajouta un serment, par lequel ceux qui signaient, prenaient Dieu à témoin de la sincérité de leur soumission; il est conçu en ces termes: *Je me soumets à la constitution Apostolique d'Innocent X, et à celle d'Alexandre VII, du 16 octobre 1656, je rejette et condamne sincèrement les cinq propositions extraites du livre de Cornelius Jansenius, intitulé* Augustinus, *et dans le sens du même auteur, comme le Saint-Siege Apostolique les a condamnées par les susdites constitutions: c'est ce que j'assure: ainsi Dieu me soit en aide, et ses saints Evangiles.*

La bulle d'Alexandre VII fut publiée en France dans tous les diocèses, dès le 15 avril suivant, le roi donna une déclaration, par laquelle il ordonnait à tous les archevêques et évêques du royaume, de signer et de faire signer ce nouveau formulaire par tous les ecclésiastiques séculiers et réguliers, par les religieuses et les maîtres d'école, sans aucune dissimulation, ni explication, ni restriction.

En 1659, le Pape reçut un sujet de mécontentement de la part de la France, à l'occasion de la paix des Pyrénées, entre ce royaume et l'Espagne: il s'attendait à l'honneur de la médiation, il fut fort surpris d'apprendre la conclusion de ce traité, sans autre mention de lui que par ces paroles: Qu'on ne doutait point que les prières du Pape n'eussent beaucoup contribué à un si heureux succès. Il refusa de se prêter aux vues du cardinal Mazarin, qui s'intéressait pour faire restituer au duc de Parme, la principauté de Castro, dont Innocent X s'était emparé. Alexandre VII assembla aussitôt son consistoire, et en ayant pris l'avis, il réunit Castro à la chambre apostolique, le déclarant sujet aux bulles qui défendent d'aliéner les Etats réunis à l'Eglise.

Dans la même année, il donna une preuve signalée de son attachement aux Jésuites. Ces Pères étaient toujours bannis de l'Etat de Venise. Alexandre VII chargea son nonce d'intercéder auprès du sénat pour les rétablir. Les voix furent partagées, et sans les conjonctures où se trouvaient alors les Vénitiens, les Jésuites n'auraient jamais obtenu leur retour. Mais, comme la république avait alors à soutenir la guerre de Candie, et qu'elle avait besoin du Pape pour en tirer quelques secours pécuniaires, et des permissions de lever quelques taxes sur le clergé; dans ces circonstances, les Jésuites firent offrir au Pape une somme considérable d'argent, dont Sa Sainteté userait comme elle voudrait. Ils exposèrent que la Compagnie ne lui demandait autre chose que d'employer ses soins à faire en sorte que l'édit de leur bannissement de l'Etat de Venise fût élevé. Le pape eut égard à leur requête, et fit de si fortes instances auprès des Vénitiens, que ceux-ci consentirent à la demande des Jésuites. Alexandre VII, après avoir donné à la Société une marque si éclatante de sa protection, ne les favorisa pas moins en France par le fameux formulaire dont ils avaient été les instigateurs, et dont ils firent un si grand usage par le crédit énorme dont ils jouissaient.

Trois ans après, les Corses qui faisaient partie de la garde du Pape, ayant outragé deux ou trois Français de la suite du duc de Créqui, ambassadeur de France, ceux-ci se défendirent et se retirèrent après avoir reçu quelques blessures. Les Corses n'en demeurèrent pas là. Ayant assemblé leurs compagnies au nombre de quatre cents, ils marchèrent en armes sur le palais de l'ambassadeur, et se saisirent de toutes les rues qui y aboutissaient. L'ambassadeur ayant paru sur un balcon pour savoir les causes de cet attroupement, on tira plusieurs coups de mousquet du côté où il était. Ensuite ces furieux ayant vu le carrosse de l'ambassadrice qui allait par la ville, firent feu dessus et tuèrent un page de la suite. L'ambassadeur se retira promptement sur les terres de Toscane. Louis XIV fut bientôt instruit de l'insulte faite à son ambassadeur. Jeune alors, et le plus puissant prince de l'Europe, il exigea une satisfaction prompte et éclatante. Dans le premier mouvement de sa colère, il ordonna au nonce Piccolomini, de sortir de France, fit saisir Avignon et le Comtat Venaisin. Alexandre VII, tout alarmé, écrivit sans succès, plusieurs lettres d'excuses et de protestations d'innocence. Louis exigea qu'on satisferait les ducs de Parme et de Modène; que le cardinal Chigi viendrait en France, en qualité de légat, assurer Sa Majesté du chagrin que le Pape ressentait de l'accident qui était arrivé; que la garde corse serait déclarée incapable de servir dans Rome et dans l'Etat ecclésiastique; qu'on dresserait une pyramide vis-à-vis de l'ancien corps-de-garde des Corses, avec une inscription qui contiendrait le décret de cette incapacité. Tous ces articles furent exécutés de point en point.

Vers le même temps, la Faculté de théologie de Paris ayant censuré deux livres, l'un de Jacques Vernant, Carme, l'autre du P. Moïa, Jésuite d'Espagne, sous le nom d'Amedœus Guimanœus, le Pape Alexandre VII adressa au roi un bref à ce sujet, où il se plaignait de cette censure. Le parlement s'éleva contre ce bref, et prit la défense de la censure. Le Pape voulut soutenir son bref. Il donna une bulle, par laquelle il condamnait cette censure comme présomptueuse et téméraire. Le parlement rendit un arrêt le 28 juillet, par lequel il maintenait cette faculté dans le droit de censurer tous les livres qui contiendraient quelques maximes contraires à la morale chrétienne, aux droits de la couronne et aux libertés de l'Eglise

gallicane. Le 24 septembre de la même année, le Pape condamna 28 propositions des casuistes relâchés.

Cependant les troubles, à l'occasion de la signature du formulaire, continuaient toujours. Quatre évêques de France publièrent des mandements, dans lesquels, en ordonnant la signature; ils expliquaient la distinction du fait et du droit, et déclaraient que ce n'était que touchant le droit qu'ils exigeaient une soumission de foi; que, touchant le fait, ils ne demandaient qu'une soumission de respect et de silence. Les quatre évêques étaient MM. Pavillon, évêque d'Alet, de Caulet, évêque de Pamiers, de Buzanval, évêque de Beauvais, d'Arnauld, évêque d'Angers. Mais au commencement de février 1666, le Pape envoya à la cour de France, un bref qui ordonnait aux quatre évêques de révoquer leur mandement, sous peine d'interdit de l'entrée de l'Eglise, et nommait des commissaires pour procéder contre eux.

Dans ces circonstances, et au milieu des troubles qu'excitait cette affaire, le Pape Alexandre VII mourut après avoir tenu le Saint-Siége douze ans. Il fut souvent en hostilité avec plusieurs des princes de l'Europe, qui déjà menaçaient de toutes parts les droits et la liberté de l'Eglise.

On commençait déjà à cette époque à vouloir que le Pape se vouât aussi exclusivement que possible aux affaires spirituelles, et laissât à ses conseillers la maniement des affaires temporelles. Avec Alexandre VII, la papauté commença à se débarrasser ainsi des préoccupations séculières et politiques que la nécessité des circonstances lui avaient trop exclusivement imposées. Ce Pape prit en effet une part peu active à l'administration de l'Etat, se vouant spécialement au ministère des choses religieuses. Il avait de l'inclination pour les lettres, et les manuscrits qu'il avait composés montrent son application à l'étude. Il laissa des poésies qui furent imprimées au Louvre, *in-folio*, en 1656, sous ce titre : *Philomathi musæ juveniles*, parce qu'il les regardait comme un amusement de sa jeunesse. Il mourut, le 22 mai 1667, après un pontificat de onze ans, et eut pour successeur Clément IX.

ALEXANDRE VIII. (Louis XIV, roi de France, et Léopold, empereur d'Allemagne.) — Innocent XI étant mort le 16 août 1689, le conclave s'ouvrit pour l'élection de son successeur.

La guerre était alors allumée entre la maison d'Autriche et la France. Les cardinaux neutres craignirent avec raison de compromettre la religion catholique, si l'on créait un Pape qui fût né sujet du roi d'Espagne, comme était le dernier, dont la propension contre la France avait excité bien des querelles. Ils jetèrent donc les yeux sur Ottoboni, qu'ils reconnurent plus propre aux conjonctures du temps, parce qu'il était Vénitien. Il fut élu le 6 octobre 1689.

Pierre Ottoboni était né, en 1610, d'une famille ancienne : les uns la font venir de Padoue, d'autres de la Dalmatie, quelques-uns de l'île de Négrepont. Quoi qu'il en soit, plusieurs personnages de cette famille s'étaient signalés par des emplois importants. Après avoir fait ses études à Venise et à Padoue, Ottoboni vint à Rome, à l'âge de vingt ans; il s'y acquit bientôt des patrons puissants par son mérite et sa douceur.

Urbain VIII, reconnaissant en lui des talents, lui donna des emplois considérables. Innocent X le créa cardinal en 1652. Alexandre VII le fit dataire. Il eut beaucoup de part aux affaires sous les Papes suivants. Par sa prudence et sa modération, il s'attira la confiance de tout le monde. Un agréable extérieur décorait ces bonnes qualités : il était de belle taille, avait de l'embonpoint, un air riant et des manières affables. Il était actif, vigilant, bon politique, et plaisant infiniment dans la conversation. Quoiqu'il n'eût été élevé sur le Saint-Siége que dans un âge très-avancé, chacun se réjouit de son élection; la France s'en promit de grands avantages. Mais le seul qu'elle en tira, fut qu'Alexandre VIII anima si puissamment les Vénitiens à la guerre contre les Turcs, qu'il fit évanouir la paix que l'empereur avait souhaité conclure avec la Porte, pour employer toutes ses forces contre les Français.

Louis XIV, voulant gagner l'affection du nouveau Pape par ses bienfaits, lui rendit Avignon, et cessa de poursuivre l'affaire qui regardait les franchises. Alexandre VIII, de son côté, ne cherchait qu'à décider le roi, à défendre les droits de l'Eglise. Malgré sa vieillesse, il paraissait extrêmement actif et vigoureux; il voulait tout savoir, tout voir, tout faire; ce qui donnait de bonnes espérances. Il écrivit à Jacques II, roi d'Angleterre, un bref, par lequel il l'exhortait à souffrir patiemment tous les malheurs auxquels il était exposé, lui promettant de ne rien épargner pour le rétablir sur le trône. Il s'occupa aussi de l'agrandissement de sa famille; il donna à un petit-neveu, qu'il aimait beaucoup, le chapeau de cardinal, avec le titre de cardinal-patron, le fit légat d'Avignon, et grand chancelier de l'Eglise romaine.

L'année suivante, il proscrivit, par un décret du 14 août, l'erreur du *péché philosophique*. On appelait de ce nom une action qui offense la raison, sans offenser Dieu, parce que celui qui la fait, ou ignore Dieu absolument, ou ne pense point à Dieu au moment qu'il la fait. Cette erreur fut soutenue et enseignée dans plusieurs écrits. Elle fut dénoncée par Arnault le docteur. Le Pape condamna aussi comme hérétique une autre proposition soutenue à Pont-à-Mousson, qui portait que l'*homme n'est point obligé d'aimer sa fin dernière, ni au commencement, ni dans le cours de sa vie morale, c'est à-dire depuis qu'il a l'usage de la raison.*

Malgré tout ce qu'on dit en France pour gagner Alexandre VIII, il refusa constamment des bulles à tous ceux que le roi avait nommés évêques, et qui avaient été de la

célèbre assemblée de 1682. Persistant sur cette question dans les principes d'Innocent, il fit dresser une bulle contre les quatre articles, déclara que les ordonnances de 1682 étaient nulles, non avenues et non obligatoires, même quand on les aurait acceptées par serment. Il y pensait jour et nuit, le cœur plein d'amertume, ne cessait d'élever les yeux au ciel en versant des larmes et en soupirant. Il ne voulut rien relâcher au sujet de la Régale. Louis XIV avait fait dire au nonce, que si les bulles pour les évêques n'étaient pas accordées avant les fêtes de Pâques, il rétablirait la pragmatique sanction; mais soit que le Pape jugeât que cette menace ne serait point exécutée, soit qu'il voulût signaler sa fermeté, il se contenta de suspendre, pendant six mois, la bulle contre l'assemblée qui avait dressé ces mêmes articles.

Cependant il était tombé dangereusement malade; le grand pénitencier l'avertit de son état. Il reçut son avis avec action de grâces, et exhorta les cardinaux à élire un Pape qui pût être utile à l'Eglise. Il se plaignit d'avoir fait inutilement ses efforts pour porter les puissances à la paix. Le 31 janvier 1691, il reçut les sacrements, s'entretint longtemps avec son confesseur, et mourut le lendemain âgé de 81 ans, dans le seizième mois de son pontificat.

ANACLET ou CLET.—Ces deux noms sous lesquels ce Pape est désigné ont donné à penser que deux personnages distincts les avaient portés. Cette opinion est aujourd'hui généralement abandonnée. En effet, le nom de Clet ne figure pas dans les catalogues des Papes qui ont admis celui d'Anaclet, et réciproquement le nom d'Anaclet n'entre pas dans les séries où celui de Clet est compris. Anaclet était originaire d'Athènes. Les Latins par abréviation l'appelèrent Clet: de là sans doute est venue la confusion. Néanmoins Platine distingue l'un de l'autre. « Saint Clet, » dit-il, « était Romain de nation, du quartier de la rue Patricienne, et fils d'Emilian. Quoiqu'il fût recommandable par sa vie et par sa dignité, il n'accepta qu'à regret et sur les sollicitations de saint Clément la charge de chef de l'Eglise universelle. Il régla l'état de l'Eglise selon ces temps et ordonna vingt-cinq prêtres suivant les instructions de saint Pierre. Saint Anaclet était Grec de naissance, de la ville d'Athènes et son père se nommait Annochus. Il tint le le Saint Siége neuf ans, deux mois, six jours. »

Cependant Clet ou Anaclet, que nous persistons à croire un seul et même Pape, vint à Rome du temps des apôtres, et il fut converti par eux à la foi. Après qu'ils l'eurent parfaitement instruit des vérités de la religion, et reconnu son zèle et sa capacité, ils le tirèrent du nombre des disciples pour l'associer au saint ministère. L'opinion la plus probable, le place entre saint Lin et saint Clément. Elu Pape vers l'an 76, il gouverna l'Eglise pendant l'espace de douze ans, un mois, onze jours, vers la fin du règne de Vespasien, et sous celui de ses fils, Tite et Domitien. Il souffrit le martyre, l'an 83 de Jésus-Christ, pendant la persécution de Domitien, et fut enterré près de saint Lin, son prédécesseur, dans l'église du Vatican où l'on conserve ses reliques. Son nom a été inséré dans le canon de la Messe, et sa mémoire est honorée le 26 avril.

ANACLET, antipape [1130]. — *Voy.* INNOCENT II.

ANASTASE I[er] (Saint) trente neuvième Pontife. — Saint Anastase était Romain de naissance; il mérita par ses travaux et par ses combats pour la foi, de succéder au Pape saint Sirice, le 4 décembre 398. A son avénement, l'Eglise était troublée à l'occasion des erreurs d'Origène, et de la traduction qu'avait faite Rufin, prêtre d'Aquilée, de l'ouvrage de cet homme célèbre, intitulé: *Periarchon*, c'est-à-dire, des Principes. Rufin ayant répandu cette version à Rome, une dame romaine, nommée Marcelle, le déféra au Pape Anastase, comme ayant semé dans Rome les erreurs d'Origène. On produisit contre lui des témoins, qui, ayant été infectés d'origénisme, en étaient revenus. L'accusé, qui s'était retiré à Aquilée, averti de ce qui se tramait contre lui, ne jugea pas à propos de venir à Rome; il se contenta d'écrire à Anastase et de lui exposer que sa foi avait été assez éprouvée par la persécution qu'il avait soufferte à Alexandrie du temps de Valens; qu'il avait fait sa profession de foi touchant la Trinité, l'Incarnation, la résurrection de la chair, l'éternité des peines, en termes conformes à la doctrine catholique. Touchant l'origine des âmes, il rapportait trois opinions, entre lesquelles il disait qu'il n'avait point pris de parti, et qu'il s'en tenait à ce que l'Eglise enseigne manifestement: que Dieu est l'auteur des âmes et des corps. Sur la traduction d'Origène, il disait qu'il n'était ni son défenseur, ni son approbateur, mais seulement son interprète, et protestait qu'il n'avait et qu'il n'aurait jamais d'autre foi que celle de l'Eglise romaine.

Sur cet exposé, il semble que Rufin méritait quelque indulgence de la part du clergé de Rome. Cependant, malgré ses protestations et l'orthodoxie de sa confession de foi, il fut condamné. Mais Jean de Jérusalem écrivit au Pape Anastase en sa faveur. Ce Pape lui répondit, entre autres choses, que Rufin ayant exposé dans sa traduction les erreurs d'Origène, devait être traité de la même manière que celui qui les avait avancées, et qu'il se tenait séparé de sa communion. On doit ajouter à cela que saint Jérôme fut un des plus grands adversaires de Rufin, et qu'il le traita fort durement dans ses écrits.

On peut conclure de la conduite d'Anastase, qu'il était animé d'un grand zèle contre les ennemis de la vraie foi, qu'il les poursuivait partout où ils se cachaient, et qu'il mettait hors d'état de pouvoir imposer ou nuire à personne. On doit dire aussi que ce saint Pape remplit avec zèle les devoirs de l'épiscopat. Il est fort loué pour sa sollici-

tude pastorale et pour ses travaux touchant la conservation du précieux dépôt de la foi. Saint Jérôme le reconnaît pour un homme de sainte et heureuse mémoire et le loue d'avoir vécu dans une pauvreté très-riche. Il dit aussi qu'il n'était pas moins pourvu des qualités nécessaires pour bien gouverner le troupeau qui lui était confié, et que Dieu le retira de ce monde, le 14 décembre 401, avant que Rome fût affligée des maux qui l'accablèrent bientôt après. On attribue à ce saint Pape plusieurs règlements: ce fut sous son pontificat que Flavien fut reconcilié avec l'Eglise d'Occident. Au reste, Anastase fut plus favorable à Flavien d'Antioche, que ne l'avait été son prédécesseur à Paulin, évêque de Nole. Ses reliques furent déposées dans l'église de Sainte-Praxède.

ANASTASE II (Saint). — Comme son prédécesseur saint Gelase, le Pape Anastase II était Romain de naissance. Il fut élu d'une voix unanime le 24 novembre 496. A peine assis sur le trône de saint Pierre, il s'occupa de réunir l'Eglise d'Orient avec celle d'Occident. Il écrivit, pour ce sujet, à l'empereur Anastase, relevant la piété que ce prince avait montrée dans sa vie privée, et le priant de procurer la paix de l'Eglise en supprimant le nom d'Accace, mort dans l'anathème. « Toutefois, » dit Henrion, « il n'approuva point ceux qui prétendaient que cet évêque n'avait plus eu le pouvoir de faire aucune fonction depuis qu'il avait été condamné par le Pape Félix II. Il déclara expressément que l'indignité du ministre n'empêche pas la vertu des sacrements, il tenait pour valides les baptêmes et les ordinations conférés par Accace. Cette lettre fut portée par deux évêques, qui accompagnèrent le patrice Festus de Rome à Constantinople. » Dioscore, prêtre de l'Eglise d'Alexandrie, et Thérémond, lecteur, chargèrent les légats du Pape, qui avaient porté sa lettre à l'empereur, d'un mémoire pour demander d'être reçus à la communion d'Anastase; mais comme dans leur confession de foi ils ne faisaient aucune mention du concile de Chalcédoine, leur demande fut rejetée.

Un événement qui arriva sous le pontificat de ce Pape, fixa toute son attention et celle de l'Eglise d'Occident. Clovis, roi de France, avait embrassé le christianisme, et s'était fait baptiser le même jour qu'Anastase avait été élevé sur le Saint-Siége. La nouvelle de cette conversion engagea le nouveau Pontife à écrire à ce prince pour le féliciter de la grâce que Dieu lui avait faite en l'éclairant des lumières de la foi; « mais, » continue l'auteur que nous venons de citer, « usant de l'éloge comme d'un lait accommodé à son état d'enfance en Jésus-Christ, il lui dit qu'il se réjouissait, avec l'Epouse de ce Dieu fait homme, de ce qu'elle venait de lui enfanter un fils sage et valeureux, capable de la défendre lui seul contre tous ses innombrables et furieux ennemis. » Il lui donnait ensuite de sages conseils, que Clovis suivit avec respect et qui produisirent sur ce prince et la nation qu'il gouvernait les plus heureux résultats.

Après un pontificat de 2 ans à peine, le Pape saint Anastase II mourut le 17 novembre 498, et eut pour successeur Symmaque. Son nom ne se trouve pas dans le Martyrologe romain, mais il est nommé dans plusieurs calendriers le 8 septembre.

ANASTASE, antipape [855]. — *Voy.* BENOIT III.

ANASTASE III, cent vingt et unième Pape, et successeur de Sergius II, fut élu au mois d'août 911. — Il était Romain de naissance, fils de Lucien et contemporain d'Alexandre et de Constantin, empereurs d'Orient, et de Charles le Chauve, roi de France. Ce Pape est loué pour sa douceur et la pureté de ses mœurs; mais ce qu'il peut avoir fait nous est inconnu. Au reste, son pontificat ne fut que de 2 ans et environ 2 mois. Il mourut en octobre 913, eut pour successeur Landon, et fut enterré dans l'église de Saint-Pierre. Il se fit remarquer par sa modération et sa vertu.

ANASTASE IV, cent soixante sixième Pape, contemporain de Frédéric Ier, empereur d'Allemagne, et de Louis VII, roi de France. — Son père se nommait Benoît, comme le saint patriarche dont il porta l'habit en qualité de moine et d'abbé de Saint-Roux, diocèse de Belitre, d'où il fut tiré pour être cardinal, puis Pontife de l'Eglise romaine. Dès que le Pape Eugène III fut inhumé, les cardinaux s'étant assemblés, l'élurent, le 9 juillet 1153. Il était alors évêque de Sabine, chanoine régulier, et était né à Rome. Il fut nommé Anastase IV. C'était un vieillard d'une grande vertu et de grande expérience dans les usages de la cour de Rome. Au commencement de son pontificat, il fit présent d'un calice de très-grand prix à l'église de Latran, et fit faire un bâtiment superbe à l'église de la Rotonde. Dans une famine qui fut presque générale par toute l'Europe, il exerça d'immenses libéralités. Il avait de magnifiques projets, et donnait l'espoir d'un illustre pontificat: mais il ne tint le Saint-Siége que 16 mois et 24 jours, mourut le 2 décembre 1154, et fut inhumé à Saint-Jean de Latran.

ANICET (Saint). — Successeur de saint Pie Ier, saint Anicet fut élu Pape en 157, et gouverna l'Eglise 11 ans. Il était Syrien de naissance. Dès la première année de son pontificat, il fut visité par saint Polycarpe, disciple de saint Jean l'Evangéliste et évêque de Smyrne. Ils agitèrent ensemble plusieurs difficultés sur des points dont ils demeurèrent bientôt d'accord, si l'on en excepte celui qui regardait le jour de la célébration de la Pâque. Saint Polycarpe suivait l'usage des Asiatiques, qui, d'après l'exemple de saint Jean, observaient cette fête le 14 de la première lune de Mars, comme les Juifs. Mais Anicet, attaché à la tradition de son Eglise, ne la célébrait que le dimanche après le 14. Cependant il n'eut pas de peine à s'accorder avec saint Polycarpe à ce sujet, en consentant de demeurer attachés tous

deux, l'un, à ce qu'il avait appris de saint Jean, et l'autre, à la pratique de ses prédécesseurs. Pour s'expliquer le véritable sujet de cette discussion, il faut savoir qu'afin d'imiter l'exemple de Jésus-Christ, les Chrétiens de l'Asie Mineure avaient coutume de manger un agneau le soir du 14e jour de la lune de mars, comme font les Juifs, et de nommer comme eux ce repas la *Pâque*. En conséquence, les uns rompaient le jeûne du Carême, et, si les autres l'observaient encore les deux jours suivants, ce repas y avait mis du moins une interruption. A Rome et dans tout l'Occident, les Chrétiens retardaient le repas de l'agneau pascal jusqu'à la nuit du samedi, afin de le joindre à la joie du mystère de la Résurrection. Conséquemment l'on représentait aux Asiatiques qu'il ne convenait pas aux Chrétiens de manger la Pâque avec les Juifs, de rompre le jeûne du Carême avant la fête de la Résurrection, ni de célébrer celle-ci un autre jour que le dimanche.

Ainsi, quand on dit que les Asiatiques faisaient la Pâque le 14e de la lune de mars, cela ne signifie point que ce jour-là ils célébraient la fête de la Résurrection, mais qu'ils mangeaient l'agneau pascal. Le P. Daniel, Jésuite, a éclairci ce fait en 1724, dans une dissertation sur la discipline des Quartodécimans, (*Recueil de ses ouvrages*, t. III.) Mosheim l'a prouvé de nouveau en 1753, (*Hist. Christ. sæc.* II, § 71.)

Quoique cette diversité d'usages n'intéressât point le fond de la religion, il en résultait néanmoins des inconvénients. Lorsque deux Eglises de différent rite étaient voisines, il semblait étrange que l'une donnât dans son culte extérieur des signes de joie, pendant que l'autre était encore dans un deuil religieux de la mort du Sauveur, jeûnait et faisait pénitence; ce pouvait être un sujet de scandale pour les infidèles et la marque d'une espèce de schisme entre les deux Eglises. Saint Anicet jugeait qu'une fête aussi solennelle devait être uniforme, d'autant plus qu'elle sert à régler le cours de toutes les autres fêtes mobiles. De là cette contestation du Pape avec saint Polycarpe, qui se réveilla plus tard sous le Pape saint Victor, et qui paraît durer jusqu'au concile de Nicée tenu en 325.

Saint Anicet veilla avec sollicitude à la sainteté du sacerdoce, ordonna que les clercs obéiraient aux commandements de l'Apôtre; qu'un évêque ne pourrait être sacré que par trois autres évêques, ce qui fut confirmé plus tard au concile de Nicée; que tous les évêques de la province se trouveraient au sacre de leur métropolitain; que l'évêque ne pourrait accuser d'aucun crime son métropolitain que devant le primat ou le Saint-Siége, ainsi que le décrétèrent depuis les conciles et les constitutions papales; et que les archevêques et métropolitains ne prendraient le titre de primat ou de patriarche que s'ils en avaient le droit.

Saint Anicet eut, durant son pontificat, à combattre plusieurs sectaires, tels que Basilide et Carpocras, chefs des gnostiques.

Basilide, entêté du pythagorisme et des prétendues propriétés que Pythagore attribue aux nombres, imagina que l'unité, symbole du soleil, le nombre septénaire relatif aux sept planètes, le nombre 365 qui exprime celui des jours de l'année ou de la révolution autour du soleil, devaient avoir des propriétés merveilleuses, et déterminer l'esprit gouverneur du monde à opérer des prodiges. Là-dessus il fonda sa confiance dans la théurgie, la magie, les talismans. Il soutint que le nom *abracsas* ou *abraxas*, dont les lettres forment en grec le nombre 365, imprimé sur une médaille avec la figure du soleil et avec quelques autres figures, était un talisman très-puissant. Les basilidiens remplirent le monde d'*abraxas* de toute espèce.

Quelques Chrétiens peu instruits se laissèrent séduire et commençaient à frapper des *abraxas* en l'honneur de Jésus-Christ, lorsque saint Anicet s'éleva contre cette superstition.

Basilide enseignait aussi la métempsycose comme les Indous, et niait la résurrection de la chair. Il avait composé un faux évangile, ou plutôt un long commentaire, puisqu'Eusèbe nous apprend qu'il avait écrit vingt-quatre livres sur les Evangiles, et qu'il avait forgé des prophéties sous le nom de *Barcabas* et de *Barcoph*.

Quant à Carpocrate, pour expliquer la célèbre question de l'origine du mal, il supposa, comme Platon, que le monde n'avait pas été créé par un Dieu suprême infiniment puissant et bon, mais par des génies inférieurs très-peu soumis à Dieu. Pour rendre raison des imperfections, des misères, des faiblesses de l'homme, Carpocrate supposa la préexistence des âmes, prétendit qu'elles avaient péché dans une vie antérieure, qu'en punition de leurs crimes elles avaient été condamnées à être renfermées dans les corps et soumises à l'empire des génies créateurs du monde; que pour plaire à ces génies, il fallait satisfaire tous les désirs de la chair et tous les mouvements des passions. Il concluait qu'aucune passion n'est bonne ou mauvaise, vertueuse ou criminelle en soi, mais seulement selon l'opinion des hommes. L'hérésie des carpocratiens n'était autre qu'une branche de la grande hérésie des gnostiques qui, se divisèrent en mille sectes, prirent mille noms divers et reparaissent plus tard sous le nom de *manichéisme*.

Après avoir combattu ces sectateurs avec une grande energie, et tâché de réparer les ravages faits par eux parmi les Chrétiens, saint Anicet mourut le 17 avril 168, et fut enterré dans le cimetière de Saint-Calixte, sur la voie Appienne. Il a le titre de martyr dans plusieurs martyrologes, notamment dans le martyrologe romain, et sa mémoire est honorée par l'Eglise le 17 avril. Saint Anicet eut pour successeur saint Soter.

Selon toutes les apparences, ce fut saint Anicet qui, vers le milieu du IIe siècle, en-

voya une troupe illustre d'ouvriers évangéliques de l'Asie dans les Gaules. Saint Pothin en était le chef. Il s'arrêta à Lyon, et y forma une florissante Eglise dont il fut le premier évêque. D'autres prêchèrent à Vienne et dans les villes voisines. Jusqu'alors le petit nombre des fidèles avait fait leur sécurité; mais quand on les vit se multiplier de jour en jour, la haine des païens s'irrita peu à peu, et éclata enfin par une violente persécution, l'an 177.

ANTÈRE (Saint). — Dix-neuvième Pape. Saint Antère était Grec de naissance, fils de Romulus, et fut élu, pour succéder à saint Pontien, le 21 novembre 235. On ne connaît rien sur la vie de ce Pape, et son pontificat ne fut que de quelques semaines. Les martyrologes lui donnèrent le titre de martyr. Il souffrit la mort le 3 janvier de l'année 236, sous l'empereur Maximin Ier, et fut inhumé sur le bord de la voie Appienne, dans un lieu nommé Paraphagène. On le regarde comme le premier auteur du martyrologe; il est du moins constant qu'il donna tous ses soins à recueillir les actes des martyrs pour les conserver dans les Eglises.

ARABE (Etude de l'). — C'est un Pape, Honorius IV, qui, le premier, introduisit l'enseignement de l'arabe dans l'Université de Paris; cette idée fut adoptée par le concile de Vienne, réuni en 1311 par le Pape Clément V. Une constitution fut publiée par ce Pontife, avec approbation des conciles, ordonnant que, dans le lieu de la résidence du Pape et dans chacune des universités de Paris, d'Oxford, de Bologne et de Salamanque, deux professeurs seraient établis pour les langues grecque, arabe et chaldaïque.

B

BAISEMENT DES PIEDS. — Dès le IIIe siècle, nous voyons par les actes de sainte Susanne, martyrisée à Rome, que c'était un usage populaire de se prosterner, en signe de respect, devant les Souverains Pontifes. Lorsqu'en 525 et en 710 les Papes Jean Ier et Constantin se rendirent à Constantinople, les empereurs Justin le Vieux et Justinien le Jeune se conformèrent à cette coutume; « ce qui, » dit l'historien, « causa une grande joie parmi le peuple, » qui voyait le diadème des Césars s'abaisser devant les successeurs du pêcheur. Impuissants à faire cesser cet hommage, les Papes trouvèrent dans leur humilité un moyen ingénieux de reporter au Christ seul et au signe sacré des Chrétiens, l'honneur qu'on leur rendait; ce fut de faire tracer ou broder une croix sur le haut de leur chaussure, de sorte qu'en se prosternant devant eux on ne se prosternait que devant le Christ, et qu'en embrassant leurs pieds on n'embrassait en réalité que la croix. De nombreux monuments attestent qu'il en fut ainsi dès le commencement du VIIe siècle, et cet usage s'est perpétué jusqu'à nos jours.

Ce prosternement a été souvent désigné sous le nom d'adoration, parce qu'en latin le mot *adorare* signifie *se prosterner en signe de vénération*. Ce mot n'a donc pas la même signification que lorsqu'il exprime l'ordre de sentiments exclusivement réservés à Dieu seul.

« Il est des esprits infirmes que les mots offusquent et desquels on ne peut jamais obtenir d'en chercher le vrai sens. Dites-leur que le chef de l'Eglise est digne de vénération, ou, du moins, que des Catholiques ne peuvent moins faire que de le vénérer, ils en conviendront sans peine; ajoutez qu'en honorant le vicaire de Jésus-Christ, le représentant du Fils de Dieu, nous honorons le Seigneur même dans son vicaire, dans son représentant, ils l'avoueront sans le moindre scrupule; mais parlez-leur *d'adorer* le Pape, de *l'adoration* que lui rendent ses sujets, et les étrangers admis en sa présence et les ambassadeurs des puissances européennes, et les évêques et les cardinaux; ils se boucheront les oreilles et crieront, aux idolâtres! Si vous ajoutez surtout que les plus grands rois et les plus grands empereurs ont ainsi *adoré* le Père des Chrétiens, rien ne pourra contenir leur indignation, ils vous accuseront d'ultramontanisme, crime bien autrement grand que l'idolâtrie.

« Et pourtant, ne leur déplaise, il en est ainsi, il en a toujours été ainsi, et dans l'Eglise de Dieu, et partout où les hommes ont cru à un sacerdoce, à une représentation visible de la Divinité, à un lien réel entre le ciel et la terre, c'est-à-dire partout où les hommes ont cru à une religion.

« Les exemples abondent dans l'histoire profane: mais quoique les païens ne regardassent pas, assurément, comme des dieux tous les hommes qu'ils *adoraient*, on ne s'indignerait que plus fort si je prétendais m'appuyer de leur autorité et de leurs exemples. Permettra-t-on pourtant à la Bible d'en citer quelques-uns? J'y trouve certain roi de Babylone, de sa nature, je pense, médiocre amateur des humiliations qui, dit l'histoire sacrée : *Accedit in faciem Danielis et pedes osculavit*. Ce que le Pape souffre, Daniel le souffrait. Ailleurs, je vois Alexandre le Grand baiser les pieds du grand prêtre des Juifs; il est vrai qu'Alexandre se disait fils de Jupiter Ammon.

« Peut-être ces conquérants faisaient-ils violence au grand prêtre et à Daniel? Peut-être aussi les Egyptiens obligeaient-ils Joseph à se laisser *adorer?* Le mot est-il dans la Bible? l'en ôtez-vous? Mais quelle excuse trouver à Abraham qui se prosterna pour adorer des anges? C'étaient des anges, à la bonne heure! Puis tout cela est dans l'An-

cien Testament. Cherchons dans le Nouveau : Voici deux femmes qui adorent le Sauveur, l'une baise ses pieds sacrés, les essuie avec ses cheveux et les inonde de parfums; l'autre touche la frange de son vêtement, pour obtenir la guérison d'une incurable maladie. Eh bien! qu'en prétendez-vous conclure? Rien; mais voici ce qu'en conclut un auteur assez érudit qui, s'appuyant d'un passage des *Commentaires* de saint Cyrille d'Alexandrie, sur le *Lévitique*, justifie le rite de l'adoration et du baisement des pieds du chef de l'Eglise, par les exemples que l'Esprit-Saint nous a proposés dans l'histoire sainte. Ces deux femmes, dit-il, ne voyaient encore dans le Sauveur qu'un simple prophète, et c'est en cette qualité qu'elles l'adoraient; comme elles, les Chrétiens doivent donc baiser les pieds du Pontife romain, puisqu'ils reconnaissent en lui le vicaire, le lieutenant de Jésus-Christ.

« Joseph Stévans raisonne mal sans doute? Il paraît que le centurion Corneille n'était pas meilleur logicien, car, d'après les *Actes des apôtres*, il adora saint Pierre; et *procidens ad pedes ejus adoravit*. (*Act.* x, 25.) Voilà certes un abus, une superstition, une idolâtrie qui remonte très-haut : saint Pierre est le premier des Papes, Pie IX le dernier; on les a adorés l'un et l'autre. Si le centurion Corneille ne vous inspire pas assez de confiance, saint Clément, d'après la tradition, vient se joindre à lui pour baiser les pieds de celui sur lequel le Christ a bâti son Eglise; et si ce disciple du Sauveur, ce martyr vous est suspect, parce qu'il fut Pape, vous entendrez saint Paul féliciter les Galates de l'avoir reçu, *non comme un ange, mais comme le Christ lui-même*.

« Du reste, cette idolâtrie s'est perpétuée sans interruption : au II° siècle, on baisait les pieds du Pape, selon Tertullien; on les baisait au IV° siècle, si saint Jérôme est digne de foi. Le grand Constantin baisa les pieds de saint Sylvestre; Justin, les pieds du Pape Jean I°; Justinien, en 708, les pieds de Constantin, le Souverain Pontife (5). Aux siècles de ténèbres, les rois lombards imitèrent les exemples que les princes et les peuples d'Italie ont toujours suivis. En 827, les habitants de Rome courent en foule à Saint-Jean de Latran baiser les pieds du nouveau Pape Valentinien. En 844, Siginolfo, prince de Bénévent, baise les pieds de Sergius II. Mais on sait que l'Italie est superstitieuse! Charlemagne n'est pas Italien, il monte à genoux les marches de la basilique de Saint-Pierre, et baise les pieds d'Adrien; Charles-Quint n'est pas Italien, il baise les pieds de Clément VII et de Paul III; François I° n'est pas Italien, à Bologne il baise les pieds de Léon X, et : *se lætissimum dixit quod videret facie ad faciem Pontificem, vicarium Jesu Christi.*» (RAINALDI, *Ann. eccles.*)

. Les pairs d'Angleterre, qui ne sont pas Italiens, fléchissent le genou devant le trône du roi (6). On trouve, chez les peuples les plus civilisés, des coutumes semblables, dans lesquelles personne ne s'avise de voir de l'idolâtrie; mais ce qui paraît tout simple et tout naturel dans l'ordre humain, devient étrange et odieux, par cela seul que la religion l'épure et le sanctifie.

Quoi qu'il en soit, la tradition est constante, non interrompue, et vraiment Rome sera à jamais incorrigible. Aujourd'hui encore, quiconque est admis à l'audience du Pape, fait trois génuflexions, et après la troisième se prosterne pour lui baiser humblement les pieds. Les ambassadeurs des puissances, les personnages les plus illustres, les grandes dames comme les plus humbles femmes, font de même dans les églises et les monastères où ils viennent se faire présenter au Pape qui visite ces lieux.

Les cardinaux donnent l'exemple, et baisent les pieds du Pape en vingt occasions. Le jour de son élection et les jours suivants, comme nous le dirons (*Voy.* CARDINAUX), le jour de son couronnement, etc.; le jour où ils sont promus à la pourpre, le jour où ils reçoivent le chapeau, le jour où quelque légation leur est confiée, le jour où ils reviennent de cette mission, le jour où quelque dignité leur est conférée au sein du Sacré Collége.

Le Pape donne audience tous les jours, et à des jours déterminés de la semaine, il reçoit ses ministres, les ministres étrangers, et les ambassadeurs : comme les cardinaux, ceux-ci sont assis sur des banquettes de bois; toutes les autres personnes reçues dans le temps de l'audience, demeurent à genoux, jusqu'à ce que, ayant baisé les pieds du Saint-Père, il les relève avec bonté, on doit en convenir, mais après qu'elles l'ont adoré comme Corneille et Clément adoraient saint Pierre.

Du reste, c'est à un Pape, et à un des Papes les plus haïs de nos esprits forts, que l'on doit de voir l'adoration idolâtrique moins commune : dans la primitive Eglise, on baisait les pieds des évêques, et cet usage dura jusqu'en 1073, sous saint Grégoire VII, qui réserva aux seuls Pontifes romains ce témoignage d'amour et de vénération. Le successeur de saint Pierre est le représentant de Jésus-Christ. Les hommes conservent et baisent quelquefois les images de ceux qui leur sont chers. Le sentiment qui inspire les Chrétiens est pareil; seulement, de même que d'une froide peinture à une image vivante, il y a la distance de la mort à la vie; de même entre le sentiment humain et le sentiment religieux il y a la distance de la terre au ciel. Un homme baise les pieds du Pape, un autre baise les pieds d'un roi : l'acte extérieur est le même, et pourtant

(5) ANASTAS., Biblioth., *Vie de Léon IV et Vie de Constantin*. — MAUCLERC, *Della monarchia ecclesiastica*. — Christian. LUPO, *Schol. ad dictatum Gregorii VII*, cap. 9; Oper. tom. V, p. 195, *edizion Ven.*

(6) Holvuveck, by C. M. Bagga.

les plus aveugles comprennent que ce sont deux actes d'ordres tout différents. L'honneur rendu aux rois, souvent pur et légitime, ne se rapporte à Dieu que d'une manière indirecte et confuse, comme tout ce que l'homme fait de bon et de louable dans l'ordre des sociétés humaines, sans même penser à Dieu qui les a établies; mais l'honneur rendu aux Pontifes se rapporte à Dieu d'une manière directe et déterminée, comme tout ce que le Chrétien fait dans l'ordre de la société spirituelle, ayant sans cesse présent à la pensée le Sauveur tout-puissant et tout bon qui l'a fondée et qui la maintient. En se prosternant devant les rois on peut oublier Dieu, on ne l'oublie que trop souvent; en se prosternant devant le Pape, il est impossible de ne pas se rappeler Jésus-Christ dont il est le vicaire, ne fût-ce qu'à la vue de la croix sur laquelle l'adorateur imprime ses lèvres, car, sur les pieds du Pape, c'est toujours la croix que l'on baise et que l'on adore (7); les Catholiques glorifient le Pape, le Pape ne se *glorifie en autre chose qu'en la croix de Notre-Seigneur Jésus Christ*. (8) » *Voy.* du reste, pour cette cérémonie, l'*Esquisse de Rome chrétienne*, par l'abbé Gerbet.

BENEDICTION URBI ET ORBI. — Le caractère de la papauté est parfaitement empreint dans cette bénédiction de la ville et du monde, que le Pape donne trois fois par an du haut de la basilique vaticane. Cette cérémonie est si connue qu'il est inutile d'en donner ici les détails. C'est le plus haut degré de solennité des grandes cérémonies pontificales, et cependant la bénédiction papale se distingue si peu des autres, que les paroles dont elle est composée sont à peu près les mêmes. Rien ne saurait exprimer l'effet de cette scène auguste en face de laquelle tous les étrangers présents à Rome sont saisis d'une indicible admiration, quelle que soit d'ailleurs leur croyance religieuse. Nous ne saurions mieux faire que de renvoyer encore ici le lecteur à l'ouvrage si remarquable de M. l'abbé Gerbet. (*Esquisse de Rome chrétienne.*)

BENOIT Ier, soixante-deuxième Pontife et successeur de Jean III. - Après la mort de ce dernier, le Saint-Siége vaqua plus de dix mois. Quelques-uns en attribuèrent la cause aux ravages que firent les Lombards en Italie; d'autres prétendent que ce furent les brigues qu'il y eut pour l'élection d'un Pape. Quoi qu'il en soit, Benoît, surnommé Bonose, Romain de naissance et fils de Boniface, fut élevé sur le Saint-Siége, le 6 mai 573, au milieu de la persécution que les Barbares exerçaient dans Rome. Cette ville aurait péri de faim, si l'empereur Justin n'y eût envoyé d'Egypte des vaisseaux chargés de blé. On ne sait rien des actions de ce Pape. Il mourut, après avoir tenu le Saint-Siége environ 4 ans, le 31 juillet 557; il fut enterré dans l'église de Saint-Pierre, et eut pour successeur Pélage II.

BENOIT II (Saint), quatre-vingt et unième Pontife et successeur de saint Léon II. — Il fut le contemporain de l'empereur Constantin-Pogonat et de Thierri Ier, roi de France. Fils de Jean, le Pape Benoît II était Romain de naissance, bien instruit dans les saintes Ecritures et dans le chant ecclésiastique. Il avait servi l'Eglise dès son enfance et exercé dignement la prêtrise. Il était amateur de la pauvreté, humble, doux, patient et libéral. Sa tendre piété et ses autres vertus le firent élever au sacerdoce, et il eut une grande part au gouvernement de l'Eglise, sous les Papes Agathon et Léon II. Après la mort de ce dernier, arrivée en 683, il fut élu pour lui succéder, mais son intronisation n'eut lieu que l'année suivante, parce qu'il fallut attendre le retour des envoyés qui étaient allés à Constantinople prier l'empereur Constantin-Pogonat de confirmer son élection, selon l'usage qui se pratiquait alors. Bientôt, secondé par ce prince, il mit beaucoup de zèle à faire recevoir partout les décrets du concile général de Constantinople contre les monothélites. Les évêques d'Espagne s'assemblèrent à Tolède pour souscrire à la décision de foi faite à Constantinople, et ils envoyèrent au Pape une copie de leur décret, avec un exposé de leurs sentiments sur le point de controverse. Quoiqu'ils reconnussent deux volontés en Jésus-Christ, Benoît trouva cependant que les expressions dont ils se servaient n'étaient point assez claires, et il les pria de s'expliquer de manière à ne laisser aucun doute sur leur orthodoxie, ce qu'ils firent dans le quinzième concile de Tolède. Comme l'usage de demander à l'empereur, qui résidait à Constantinople, la confirmation de l'élection d'un nouveau Pape, entraînait de longs délais qui étaient préjudiciables à l'Eglise, le saint pria Constantin d'y apporter remède, et le prince donna une loi adressée au clergé, au peuple et à l'armée de Rome, par laquelle il permettait de procéder sur-le-champ à l'intronisation de celui qu'ils auraient élu pour Pape. Cet empereur avait beaucoup de vénération pour le saint : il lui en donna une preuve en lui envoyant à Rome une boucle de cheveux de ses deux fils, Justinien et Héraclius; c'était une espèce d'adoption usitée dans ce temps-là. Celui qui recevait des cheveux d'un jeune homme, était en quelque sorte regardé comme son père. Benoît II travailla beaucoup à la conversion des hérétiques; il s'appliqua aussi à réparer et à orner les églises. Il illustra par une multitude de bonnes œuvres son

(7) Dès les premiers temps, comme de nos jours, les Papes portaient la croix sur leur chaussure : les témoignages de l'histoire et les monuments en font foi. D'anciennes mosaïques, que l'on voit encore à Rome, représentent plusieurs Papes des premiers siècles avec la croix sur les pieds. Telle est, par exemple, la mosaïque de la basilique Sainte-Marie, *in Transtevere*, où se trouve figuré saint Corneille, Pape en 251.

(8) *Election et couronnement du Souverain Pontife*

trop court pontificat, qui ne fut pas de onze mois entiers. L'humilité, la douceur, la patience, la mortification et l'amour des pauvres, telles étaient les principales vertus qui brillaient dans ce saint Pape. Il mourut le 7 mai 685, et fut enterré dans l'église de Saint-Pierre.

BENOIT III, cent quatrième Pape et successeur de saint Léon IV, fut le contemporain de Michel III, empereur d'Orient, et de Charles le Chauve, roi de France. — Après la mort du Pape Léon IV, le clergé de Rome, les grands et le peuple s'assemblèrent, et ayant prié Dieu de leur faire connaître celui qui devait être leur pasteur, ils élurent tous d'une voix unanime le prêtre Benoît. Il était Romain, et après avoir été instruit dans les saintes Lettres, il fût placé au palais de Latran, et reçu dans le clergé. Le Pape Léon IV l'ordonna prêtre du titre de Saint-Calixte, et le peuple en foule alla lui porter la nouvelle de son élection. On le trouva en prières; il se leva, et ayant appris de quoi il s'agissait, il se remit à genoux, et dit, en versant des larmes : *Ne me tirez point de mon Eglise, je vous en prie, je ne suis point capable de porter le poids d'une si grande dignité.* Cependant ils vinrent à bout de l'emmener au palais de Latran, en chantant des hymnes et des cantiques spirituels, et le mirent sur le trône pontifical, ce qui causa une joie publique. Ensuite on dressa un décret d'élection qui fut souscrit du clergé et des grands, et envoyé aux empereurs Lothaire et Louis.

Mais Benoît ne fut rien moins que tranquille dès le commencement de son pontificat. Le prêtre Anastase, déposé dix-huit mois auparavant dans le concile de Rome, et soutenu par Arsène, évêque d'Eugubiel, gagna par ses intrigues l'empereur Louis. Ce prince envoya à Rome des députés, auxquels se joignirent quatre évêques du parti d'Anastase et trois capitaines. Ces députés étaient chargés d'élire Anastase et de chasser Benoît. Etant arrivés à Rome, ils entrèrent dans l'église de Saint-Pierre, vinrent à main armée dans le palais de Latran, et firent asseoir Anastase sur le trône pontifical, après en avoir fait ôter de force Benoît. Non contents de cela, ils le dépouillèrent des habits pontificaux, le chargèrent d'injures et de coups, et le donnèrent en garde à deux prêtres déposés par le Pape Léon, pour leurs crimes. Une telle entreprise jeta la ville de Rome dans la consternation. Les évêques et les prêtres se frappant la poitrine, et fondant en larmes, étaient prosternés devant les autels.

Le lendemain, s'étant assemblés avec le clergé et le peuple dans l'église Emilienne, et s'étant assis pour chanter des hymnes, les députés de l'empereur arrivèrent, et, leur présentant les pointes de leurs dards et de leurs épées, ils leur dirent avec fureur : « Rendez-vous et reconnaissez Anastase pour Pape. »Les évêques répondirent : « Nous ne recevrons jamais un homme déposé et anathématisé par le Pape et par le concile. » Les députés voyant leur constance, les quittèrent avec colère, et, étant entrés dans une chapelle, ils commencèrent à délibérer. Ils contraignirent les évêques d'Ostie et d'Albane d'y entrer, et, après avoir tâché de les gagner par la douceur, ils leur dirent d'un ton menaçant : « Il y va de votre tête, si vous refusez de sacrer Anastase. » Mais ils répondirent qu'ils aimaient mieux souffrir la mort, et leur remontrèrent par l'autorité de l'Ecriture, l'injustice de leur prétention. Alors les députés se mirent à parler en leur langue; car ils étaient Français, après quoi ils parurent s'apaiser.

Le surlendemain, les évêques s'assemblèrent dans l'église de Latran avec le clergé et le peuple, qui cria à haute voix : «Nous voulons le bienheureux Pape Benoît; c'est lui que nous désirons.» Les députés étonnés de cette union du peuple, voyant qu'ils ne pouvaient élire Anastase, assemblèrent les évêques dans une chambre du palais patriarcal : on y disputa longtemps; mais les Romains apportèrent de si puissantes raisons, que les Français se rendirent et dirent aux évêques : « Prenez celui que vous avez élu, nous allons chasser de ce palais Anastase, que vous dites être déposé; » ce qui fut exécuté à sa grande honte. Ensuite les évêques tirèrent Benoît du lieu où on le gardait, ils le mirent à cheval, et le menèrent comme en triomphe à l'église de Sainte-Marie Majeure, où ils passèrent trois jours en jeûnes et en prières. Tous ceux qui avaient suivi le parti d'Anastase vinrent, dans la même église, baiser les pieds de Benoît, avouant leur faute; il les reçut à bras ouverts, et les embrassa. Les députés de l'empereur vinrent aussi, et lui parlèrent avec amitié. Les esprits étant ainsi réunis, les évêques et le clergé menèrent Benoît à l'église de Saint-Pierre, où il fut sacré solennellement, le 1er septembre 855. Sa charité lui gagna tous les cœurs avant comme après son pontificat. Consacrant toutes ses pensées au culte de Dieu, il fit relever plusieurs églises qui tombaient en ruine, et fit de riches présents pour l'usage des autels. Il ordonna que les Papes assisteraient aux funérailles d'un évêque, d'un prêtre et d'un diacre, et que réciproquement le clergé rendrait les derniers devoirs aux Papes. Il visitait les malades, assistait les pauvres, consolait les affligés, protégeait les orphelins et les veuves, et se rendit vénérable par ces saintes pratiques. Ce religieux Pontife ne tint le siége que deux ans et demi, et mourut le 10 mai 858. Il eut pour successeur Nicolas Ier, et son corps fut enterré devant la porte de l'église Saint-Pierre.

BENOIT IV, cent dix-septième Pape et successeur de Jean IX, était Romain de naissance et de la plus haute noblesse. — Il fut élu au mois de décembre de l'an 900, et se rendit recommandable par ses belles qualités : on loue son amour pour le bien public, et sa libéralité envers les pauvres. L'histoire ne nous apprend presque rien de ce Pape, qui mourut au mois d'octobre 903, après avoir tenu le Saint-Siége deux ans et dix mois, et qui eut pour successeur Léon V.

BENOIT V, cent trente-deuxième Pape,

et successeur de Jean XII, fut élu en mai 964. — Aussitôt après la mort de Jean XII (voyez ce Pape), les Romains, oubliant la promesse qu'ils avaient faite à l'empereur Othon et au Pape Léon, élurent et firent ordonner Pape Benoît, cardinal-diacre, et lui promirent avec serment de ne jamais l'abandonner et de le défendre contre l'empereur. Ce prince, ayant appris cette élection, fut fort irrité. Ayant assemblé ses troupes, il fit le siége de Rome, n'en laissant sortir personne sans les mutiler de quelque membre. Le Pape Benoît, de son côté, animait les habitants de Rome; il montait sur les murailles, et menaçait d'excommunication l'empereur et ses soldats. Othon pressa si vivement le siége, que la famine contraignit les Romains de lui ouvrir les portes de la ville. Ils lui abandonnèrent Benoît, et reçurent pour Pape Léon VIII.—*Voy.* Léon VIII.

On tint aussitôt un concile dans l'église de Latran. Léon y présida; l'empereur y assista avec les évêques italiens, lorrains et saxons, le clergé et le peuple de Rome. On y amena le Pape Benoît V, revêtu de ses habits pontificaux, et on lui fit divers reproches, en termes très-durs, de s'être laissé ordonner Pape. On lui ôta son pallium et le bâton pastoral que Léon montra au peuple, après l'avoir rompu. On le fit asseoir à terre; on lui ôta la chasuble et l'étole, et Léon dit qu'il ne lui laissait que l'ordre de diacre. L'empereur, touché de ce spectacle, pria qu'on fît grâce à Benoît; et à sa considération, Léon se borna à le condamner à l'exil. Après que l'empereur eut séjourné quelque temps à Rome, il en sortit et passa le reste de l'année 964 en Italie; après quoi il retourna en Saxe, menant avec lui le Pape Benoît qui venait d'être déposé. Il en confia la garde à l'archevêque de Brême, qui l'amena à Hambourg, où il fut traité avec beaucoup d'honneur; car Benoît était savant et vertueux. Il édifia les Saxons par son exemple et par ses instructions. Il mourut à Hambourg, l'année suivante, le 5 juillet 965. Son compétiteur Léon VIII était mort quelques mois auparavant; et le 1er octobre de la même année [965], on élut Pape Jean, évêque de Narni; qui prit le nom de Jean XIII.

BENOIT VI, cent trente-quatrième Pape, et successeur de Jean XIII, était Romain de naissance et fils d'Hildebrand. — Il fut élu le 22 septembre 972, et tint le Saint-Siége dix-huit mois. Mais l'empereur Othon étant mort, Crescentius, homme turbulent et séditieux, chef du parti contraire à l'empereur, entreprit de rétablir l'ancien gouvernement, ou plutôt de se faire le tyran de Rome. Pour venir à bout de son dessein, il résolut de se défaire du Pape Benoît VI, qu'il savait être dévoué à l'empereur. Ayant donc pris avec lui une troupe de satellites, il entra dans le palais pontifical, se saisit du Pontife, l'entraîna comme une victime dans le château de Saint-Ange, et on ordonna Pape, du vivant de Benoît, Francon, diacre de l'Eglise romaine, qui prit le nom de Boniface VII; mais cet intrus fut chassé bientôt après, et s'enfuit à Constantinople avec les trésors du Vatican. Quant à Benoît VI, il fut inhumainement étranglé dans sa prison; et après sa mort, on élut, pour lui succéder, Domnus II.

BENOIT VII, cent trente-sixième Pape, fut élu le 28 décembre 975. — Après la mort de Domnus, la faction des comtes de Toscanelle mit sur le Saint-Siége l'évêque de Sutri, parent d'Albéric, seigneur de Rome, qui prit le nom de Benoît VII. Les chefs du parti contraire ayant été chassés de la ville, Benoît fut reconnu de tous pour vrai Pape; et comme il avait la force en main avec beaucoup d'esprit et de courage, et qu'il était fort bien avec l'empereur, il se maintint huit ans dans le pontificat, sans que la faction contraire osât rien entreprendre contre lui, comme elle fit sous son successeur. L'histoire dit peu de chose de ce Pape. On sait seulement qu'il soumit, par les censures ecclésiastiques, les Romains spoliateurs des églises, rétablit à Rome le couvent de Sainte-Croix de Jérusalem, en y appelant des moines de Cluny, confia les églises de Saint-Boniface à Sergius, métropolitain de Damas, chassé par les Sarrasins, et accomplit beaucoup d'autres choses dans l'intérêt de l'ordre et de la discipline. Il mourut le 10 juillet 984, après huit ans et demi de pontificat, et fut enterré à Sainte-Croix de Jérusalem. Son successeur fut Pierre, évêque de Pavie, qui avait été chancelier de l'empereur Othon II. Il changea le nom de Pierre, par respect pour le prince des apôtres, en celui de Jean XIV.

BENOIT VIII cent quarante-quatrième Pape et successeur de Sergius IV. — Après la mort de ce dernier les Romains se partagèrent: les uns élurent un nommé Grégoire, les autres Jean, évêque de Porto, fils de Grégoire, comte de Tusculum. Celui-ci l'emporta, et étant reconnu Pape, il prit le nom de Benoît VIII. Il fut sacré en juillet 1012, et le P. Maimbourg dit qu'il était grand homme de bien. Mais quelque temps après, Grégoire ayant relevé son parti, Benoît fut chassé de Rome et contraint d'aller en Allemagne implorer le secours du roi Henri. Il ne demeura pas longtemps dans ce voyage; car, étant assuré de la protection de ce saint roi, il revint en Italie l'année suivante, et les Romains instruits que le roi Henri, après avoir assemblé toutes les forces de l'Allemagne, était venu célébrer la fête de Noël à Pavie, craignirent la punition de leur révolte, chassèrent leur antipape Grégoire, et rappelèrent en même temps le Pape Benoît. Henri, étant arrivé à Rome avec la reine Cunégonde, son épouse, entra dans l'église de Saint-Pierre où le Pape l'attendait, et avant qu'il y entrât, il lui demanda s'il voulait être le protecteur et le défenseur de l'Eglise, et fidèle en tout à lui et à ses successeurs: le roi le promit, et alors le Pape le sacra et le couronna empereur avec la reine. Dans la même cérémonie, le Pape fit présent à Henri d'une pomme d'or, ornée

de deux cercles de pierreries, avec une croix d'or, plantée dessus. Ce prince reçut ce présent avec plaisir, et dit au Pape : *Vous voulez, Saint-Père, m'apprendre par là, comment je dois gouverner*. Puis, regardant la pomme, il ajouta : *Ce présent ne peut mieux convenir à personne qu'à ceux qui ont foulé aux pieds les pompes du monde pour suivre plus librement la croix*. Il l'envoya ensuite au monastère de Cluny, estimé alors le plus régulier de tous. Puis ce prince retourna en Allemagne.

La quatrième année du pontificat de Benoît, les Sarrasins vinrent par mer en Italie, et se rendirent maîtres de la Toscane. Le Pape Benoît assembla tous les évêques et les défenseurs des Eglises, et leur ordonna de venir avec lui attaquer les ennemis. Les Sarrasins eurent d'abord de grands avantages sur les Chrétiens; mais ayant ensuite essuyé des revers, ils prirent la fuite, et furent tous tués jusqu'au dernier; et les Chrétiens ne pouvaient compter le nombre des morts ni la quantité du butin. Leur reine fut prise, et décapitée. Peu de temps après, Benoît VIII appela les Normands pour l'aider à chasser les Grecs d'Italie; surtout à cause des dispositions schismatiques de ces derniers. Il fit ensuite un voyage en Allemagne, pour obtenir du secours contre eux, et célébra avec l'empereur Henri la fête de Pâques à Bamberg.

On croit que ce fût à cette occasion que l'empereur Henri confirma au Saint-Siége la donation de la souveraineté de Rome, de l'exarcat de Ravenne et du domaine utile sur d'autres provinces. C'est le troisième acte authentique de ce genre que l'histoire nous rapporte. Benoît VIII fit de grandes choses pour la sûreté et la paix d'Italie. La vigueur qu'il déploya contre les Sarrasins et les Grecs, il la retrouva pour l'administration de l'Eglise, et travailla avec zèle à la réforme du clergé. Dans un concile tenu à Pavie, il proclama le précepte du célibat ecclésiastique et renouvela les décrétales de saint Sirice et de saint Léon, et les canons du concile de Nicée. Il mourut le 10 juillet 1024, après avoir tenu le Saint-Siége près de douze ans, fut enterré à Saint-Pierre, et eut pour successeur Jean XIX.

BENOIT IX, cent quarante-sixième Pape, neveu et successeur de Jean XIX se nommait, avant son élection, Théophilacte. — Il était fils d'Albéric, comte de Tusculum, et prit en 1033 possession du Saint-Siége, alors livré à la merci des familles puissantes de l'Italie. Nous ne saurions mieux caractériser cette déplorable époque qu'en empruntant à M. l'abbé Jager le récit de ces temps d'indicible anarchie. « Après la mort de Jean XIX, dit M. Jager, la maison de Tusculum n'avait alors à présenter pour candidat qu'un enfant de douze ans nommé Théophilacte. On le trouvait un peu jeune, mais avec de l'argent tout s'arrangea à la cour impériale comme à Rome, et le petit Théophilacte sous le nom de Benoît IX, alla trôner sur la chaire de saint Pierre. On était partout fatigué des dissensions qui s'élevaient à chaque succession, et de guerre lasse le jeune Pape fut partout reconnu. Le jeune homme n'avait pas, à ce qu'il paraît, une vocation décidée pour l'état ecclésiastique : il le sentit avec l'âge, se livra de bonne heure à des plaisirs qui n'étaient pas innocents : bientôt il reproduisit les scandales de Jean XII, il devint voluptueux et cruel. Les détails, nous les ignorons : l'histoire l'a flétri sans raconter ses crimes.

Benoît IX régna douze ans. La sixième année de son règne, le clergé et le peuple révoltés, dit-on, de son infâme conduite, de ses rapines et de ses meurtres, le chassèrent ignominieusement, et sans forme de procès le remplacèrent par Jean, évêque de Sabanie, sous le nom de Sylvestre III. Celui-ci n'avait pas épargné l'argent pour arriver au poste qu'il convoitait; mais il ne faut pas s'en étonner, la simonie marcha tête levée jusqu'à Clément II. Benoît IX, soutenu par sa famille et aidé par l'empereur Conrad qu'il avait appelé à son secours, revint à Rome et reprit sa place. Cette restauration dura six autres années pendant lesquelles sa conduite fut la même, et au bout desquelles les Romains le chassèrent de nouveau. Cependant Sylvestre III restait à Rome, protégé par sa faction : dans cet indéchiffrable imbroglio, un autre Pape paraît encore, c'est Jean, archiprêtre de Rome, qui trouve le moyen de se faire nommer, et s'appelle Jean XIX ou XX. Ainsi, voilà trois Papes, trois Papes dans Rome, trois Papes défendus chacun par sa faction. Le seul légitime des trois aspire à descendre de son siége pour satisfaire sa passion en donnant sa main à la fille du comte Gérard; il nie la validité des liens qui l'enchaînent et se prétend en droit de contracter un mariage. Le comte Gérard, soit qu'il fût secrètement partisan de Sylvestre, soit que tout simplement il voulût débarrasser Rome de Benoît IX, lui promit la main de sa fille à condition qu'il renoncerait à sa dignité. Celui-ci va consulter un vertueux prêtre, Jean Gratien, qui lui conseille fortement de rentrer dans la vie privée et de faire pénitence. Benoît suit une partie du conseil, il abdique, mais non pour faire pénitence : quand il a déposé son abdication, il s'achemine, vers la demeure de Gérard; mais quel n'est pas son désappointement lorsqu'il entend le comte lui faire un refus bien précis et bien net ! Quitter sa dignité pour avoir une épouse, cela avait pu accommoder le jeune Théophilacte, mais n'avoir ni l'une ni l'autre, cela ne pouvait faire son compte. En conséquence, il intéresse sa famille à sa déconvenue ; et, avec son appui, il se réintègre de lui-même dans le siége, sans s'inquiéter beaucoup si le titre est attaché à la simple possession. Jean Gratien injustement qualifié en se présentant comme un prêtre vertueux, imagine un singulier moyen de remédier au désordre et de remplir le siége. Se voyant entouré de la considération générale des gens de bien, il se procure une somme d'argent et achète à

deniers comptants la faveur des nobles romains sans lesquels il ne peut parvenir à ses fins. La mesure réussit : il est élu Pape et prend le nom de Grégoire VI. Ce n'est plus trois Papes que nous avons, c'est bien quatre. Heureusement qu'un des quatre a disparu sans qu'on sache où il est. L'histoire l'a perdu de vue et n'en parle plus. C'est bien assez de trois; Benoît est installé au palais de Latran, Sylvestre à Sainte-Marie Majeure, et Grégoire dans l'église Saint-Pierre. Le meilleur est cette fois le plus habile; il élimine ses deux rivaux : Benoît IX, en le déterminant à une seconde démission par l'appât d'une forte somme et d'un revenu fixe; Sylvestre III, en le faisant retourner dans son diocèse, par je ne sais quelle considération. Grégoire VI reste seul maître de Rome, seul en possession du Saint-Siége qu'il va garder pendant vingt mois. Il avait les qualités nécessaires pour gouverner l'Eglise. Pierre Damien se réjouit de son élévation; Hildebrand fut son disciple et son chaud partisan, mais il n'était pas entré par la bonne porte, et il se trouva environné d'une foule de difficultés. Il est facile d'imaginer dans quel désordre se trouvaient toutes les affaires de l'Eglise après une telle anarchie; mais l'histoire seule peut nous apprendre l'état des choses à Rome. Les rues et les places étaient infestées par des voleurs et par des malfaiteurs de tout genre; il n'y avait plus de sécurité pour les particuliers; les églises elles-mêmes n'étaient pas respectées; les biens du Saint-Siége étaient usurpés, et le Pape avait peine de pourvoir à sa subsistance. Il travailla d'abord à ramener l'ordre autour de lui : il commença par les moyens de persuasion, ils n'eurent point d'effet : il employa les censures ecclésiastiques, elles ne firent qu'irriter; il eut recours à la force, on l'accusa d'être un homme sanguinaire, d'être indigne d'offrir le Saint-Sacrifice, d'être complice des meurtres qui se commettaient; on lui reprocha de s'être élevé par la simonie; le peuple, habitué au pillage, poussait les hauts cris; les cardinaux peu dévoués au nouveau Pontife, n'étaient pas des derniers à s'en faire les échos, Sylvestre III et Benoît IX profitant de cette disposition des esprits, reprenaient leurs titres, Rome était à la veille d'un nouveau bouleversement.

Ce fut sans doute cette complication de circonstances qui appela en Italie le roi d'Allemagne, Henri le Noir, qui avait succédé à son père Conrad. Henri le Noir ou Henri III était un esprit distingué, un noble et loyal caractère, ami de la justice et de la vérité, ennemi du désordre et de la violence. Il avait déjà révélé ses intentions droites par les mesures sévères qu'il avait dirigées dans ses Etats contre la vente des dignités ecclésiastiques que son père lui-même avait honteusement pratiquée. Il vint en Italie en 1046. Le 25 octobre, il réunit à Pavie les évêques de la contrée, au nombre de trente-neuf, fit commencer les informations sur la situation des affaires de l'Eglise, sans laisser prendre aucune détermination ni porter aucun jugement. Le Pape s'avança au-devant du roi jusqu'à Plaisance, où s'étaient terminées les délibérations relatives à sa personne, et reprit avec lui le chemin de Rome, où Henri désirait aller recevoir la couronne impériale. A une journée de Rome, à Sutry, le roi s'arrêta et pria le Pape d'y convoquer un concile, pour mettre un terme aux discussions qui agitaient l'Eglise. Le concile assemblé et présidé par le Pape se composa du clergé de Rome et d'un assez grand nombre d'archevêques, d'évêques et d'abbés. Le roi y assista. L'intrusion de Sylvestre III fut unanimement reconnue; il fut déposé du sacerdoce et condamné à passer le reste de ses jours dans un monastère. Benoît IX ayant lui-même deux fois abdiqué, on déclara tout jugement superflu. On passa enfin à l'examen de l'élection de Grégoire VI, et par considération pour sa personne, on l'invita à s'expliquer lui-même. Il exposa avec simplicité les intentions qui l'avaient dirigé, et se rangeant ensuite à l'avis des évêques qui, tout en l'excusant, n'approuvaient pas les moyens qu'il avait choisis, il donna un admirable exemple d'humilité et de générosité en déposant, de son propre mouvement, les insignes de sa dignité, et en renonçant solennellement au trône pontifical. Cet acte, qui est du 21 décembre 1046, mit fin au schisme et posa un terme aux agitations qui avaient tourmenté l'Eglise pendant un siècle et demi.

Le temps des humiliations de la papauté est passé; elle va reprendre son antique splendeur et faire briller aux yeux du monde l'éclat de ses vertus; elle va se trouver investie d'un pouvoir nouveau, d'une puissance immense et terrible; mais, nous le verrons, elle ne s'en servira que pour protéger la marche et favoriser le développement de la société chrétienne. Nous avons traversé l'orage; les nuages sont en fuite, la sérénité renaît, l'air devient pur, nous pouvons à présent respirer à l'aise. L'arrivée d'Henri III en Italie est donc un événement hautement providentiel; il a débarrassé l'Eglise des cruelles entraves qui enchaînaient ses pas; mais il ne faut pas, comme un grand nombre d'historiens, lui attribuer dans les affaires ecclésiastiques une intervention irrégulière qu'il n'a pas exercée. Sans prendre la peine d'arrêter leurs yeux sur les pièces originales, ils affirment, sur la foi les uns des autres, qu'il a déposé trois Papes. C'est bientôt dit, mais c'est faux. On a déclaré l'intrusion de Sylvestre III, on ne l'a pas déposé; Benoît IX avait abdiqué, on ne s'est pas occupé de lui; Grégoire VI a volontairement renoncé à la papauté, on ne l'y a pas forcé. Le concile de Sutry ne pouvait déposer un Pape, et il n'en a déposé aucun.

Après l'abdication de Grégoire VI, il s'agissait de le remplacer; l'élection devait se faire à Rome, on quitta Sutry. Toute liberté d'élection fut laissée aux Romains : mais leur embarras fut grand; ils regardaient au-

tour d'eux et ne voyaient aucun sujet à qui s'arrêter. La confusion de tant de troubles, la destruction des écoles, l'intrigue, la violence et la corruption avaient frappé de stérilité cette pauvre Eglise de Rome. Le roi Henri, voyant leur anxiété, prit inopinément par la main, son chancelier, Sindger, évêque de Bamberg, et le présenta au clergé et au peuple. L'évêque, pris à l'improviste, refusa, se défendit; mais les réclamations couvrirent sa voix, et il fut obligé d'accepter. Le lendemain, jour de Noël, la cérémonie de son installation s'accomplit avec une pompe qui étonna Rome elle-même, au milieu d'une allégresse et d'un concours de peuple tout à fait extraordinaire. Il fut intronisé sous le nom de Clément II, et le roi, après les serments accoutumés, reçut la couronne impériale. L'exaltation d'un Pape et le couronnement d'un empereur; au même jour et dans la même ville, étaient deux grands événements dont la rencontre était bien faite pour électriser le peuple chrétien qui en était témoin.

Clément II n'eut pas assez de jours pour réaliser l'attente qu'on avait fondée sur lui. Il mourut au bout de neuf mois, et l'inévitable Benoît IX s'installa pour la troisième fois depuis sa démission, et fit asseoir de nouveau à ses côtés, sur le trône pontifical, l'immoralité et la simonie. Il s'y maintint pendant 8 mois, depuis le 9 octobre 1047 jusqu'au 10 juillet 1048. Après bien des supliques, des délais et des négociations, le marquis de Toscane, de l'ordre de l'empereur, marcha sur Rome pour chasser l'intrus. Celui-ci, dans la crainte d'un châtiment sévère, prit le parti de se retirer définitivement, et cédant ensuite aux exhortations d'un sage religieux, il s'appliqua à expier ses péchés par la pénitence, et mourut, croit-on, en 1054, dans le couvent de ce religieux. »

L'an 1041, les Polonais s'ennuyant de l'anarchie où était tombé leur royaume, par la retraite de leur roi Casimir, fils de leur dernier roi, qui s'était fait moine à Cluny, envoyèrent à Rome. Les députés, ayant eu audience du Pape Benoît, ils lui représentèrent le triste état de leur pays, et le besoin qu'ils avaient du prince Casimir pour la conservation du royaume et de la religion. Le cas était nouveau et la demande extraordinaire. Toutefois, le Pape crut devoir l'accorder. Il dispensa donc Casimir de ses vœux; lui permettant de sortir du monastère et de se marier, à condition que les nobles de Pologne payeraient tous les ans, chacun, au Saint-Siége, un denier de redevance. Ainsi Casimir retourna en Pologne, où il fut reconnu roi, et épousa Marie, sœur du prince des Russes, dont il eut plusieurs enfants.

BENOÎT X, natif de la Campagne de Rome, et évêque de Vélitre, usurpa par la faction de quelques seigneurs, le gouvernement de l'Eglise [1058]. — Ce Pape, n'ayant pas été légitimement élu, fut déposé par Hildebrand, à son retour de Florence, et Nicolas II fut canoniquement élu à sa place. Benoît étant sans titre et sans Eglise, se retira à Vélitre, dont il avait été évêque. — *Voy.* Nicolas II.

BENOÎT XI, successeur de Boniface VIII, contemporain de Philippe le Bel, roi de France et d'Albert d'Autriche empereur d'Allemagne.— Les cardinaux étaient entrés en conclave, neuf jours après la mort de Boniface, conformément au règlement de Grégoire X, qu'ils observèrent pour la première fois; ils élurent, le 22 octobre 1303, tous d'une voix, Nicolas de Trévise, cardinal-évêque d'Ostie, qui prit le nom de Benoît XI. Il était de médiocre naissance, et fut élevé à Venise, où étant jeune clerc, il gagna sa vie, pendant quelque temps à instruire des enfants; puis il entra dans l'ordre des Frères prêcheurs, où il se distingua tellement par sa sience et par sa vertu, qu'il passa par toutes les charges, et devint enfin le général de son ordre. Ce fut Boniface VIII qui le fit cardinal.

Benoît montra une extrême douceur, une prudence tout évangélique, un coup d'œil sûr et un esprit juste. Dès que le roi Philippe le Bel eut appris la promotion de ce Pape, il lui écrivit une lettre dans laquelle il témoignait beaucoup d'estime pour lui, et donnait pouvoir à ses quatre envoyés de traiter avec lui des différends qu'il avait eus avec Boniface VIII, et, par une autre lettre, le roi leur permettait d'accepter en son nom l'absolution du Pape, pour toutes les censures qu'il pouvait avoir encourues. Benoît reçut très-bien les envoyés, et donna au roi l'absolution des censures, quoiqu'il ne l'eût pas demandée; ce que le Pape fit valoir comme une grâce singulière dans la réponse au roi. Il est vrai que, six mois après, il fit publier une bulle à Pérouse, 7 juin 1304, par laquelle, après avoir raconté tout ce qui s'était passé à la prise de Boniface, et en particulier, le pillage du trésor, il dénonce excommunié Guillaume de Nogaret, Sciarra Colonne et onze autres, et les cite à comparaître devant lui, à la Saint-Pierre.

Mais l'orgueil de Philippe le Bel ne lui permit pas de céder facilement aux avances du pacifique Pontife. Son irritation ne put être calmée par toute la prudence de Benoît. Ce Pape donna de grands priviléges aux Frères prêcheurs et aux Frères mineurs, et entre autres, celui de prêcher librement dans leurs églises, et dans les places publiques, sans demander permission aux évêques diocésains; mais non dans les églises paroissiales, malgré les curés.

Le pontificat de Benoît XI ne fut que de huit mois: le bruit courut qu'il avait été empoisonné; ce que l'on raconte ainsi. Comme il était à table à Pérouse, où il résidait, vint un jeune homme habillé en femme, se disant tourière des religieuses de Sainte-Pétronille, tenant un bassin d'argent plein de belles figues, qu'il présenta au Pape de la part de l'abbesse. Le Pape les reçut avec grand plaisir, parce qu'il en mangeait volontiers, et comme elles venaient d'une per-

sonne de sa connaissance, il en mangea. Aussitôt il tomba malade, et mourut en peu de jours, savoir, le 6 juillet 1304. Après sa mort, le Saint-Siége fut vacant près de onze mois, et il eut pour successeur Clément V.

BENOIT XII vivait sous Philippe VI, roi de France, et Louis de Bavière, empereur d'Allemagne. — Les cardinaux, qui étaient à Avignon au nombre de vingt-quatre, furent enfermés au conclave, dans le palais où Jean XXII était mort, par le comte de Noailles, et par le maréchal de Provence qui commandait pour Robert, roi de Naples, afin qu'ils fissent promptement l'élection. Ce qu'ils exécutèrent; car au bout de quelques jours, ils élurent unanimement, le 20 décembre 1334, le cardinal Blanc, ainsi nommé parce qu'il avait été moine de l'ordre de Cîteaux. Le nouveau Pape fut plus surpris que personne de ce choix, et ne put s'empêcher de leur dire : *Qu'avez-vous fait, mes frères? de tous les sujets, vous avez élu le plus indigne.*

Il ne tarda pas cependant à montrer que c'était là une simple parole d'humilité. Modèle, non-seulement de toutes les vertus, mais de toutes la ferveur de la perfection, il était profond dans les sciences, habile jurisconsulte et canoniste éminent. Il signala toutes les qualités augustes et religieuses qui le rendaient propre à ce haut rang auquel il avait été appelé. Mis en possession des trésors de son prédécesseur, il consacra 50 mille florins d'or à réparer les temples et les palais les plus ruinés de Rome, et destina le double à subvenir aux besoins des cardinaux. Il avait pris le nom de Benoît XII, et fut couronné le 8 janvier 1335, dans l'église des Frères prêcheurs d'Avignon.

Son nom de famille était Jacques de Nouveau, surnommé Fournier. Il était né à Saverdon, au comté de Foix. Dès sa jeunesse, il embrassa la vie monastique dans l'ordre de Cîteaux. Il vint étudier à Paris, où il fut reçu docteur. On l'éleva sur le siége de Pamiers, où il demeura neuf ans, ensuite sur celui de Mirepoix; enfin Jean XXII le fit cardinal. Dès qu'il eut été couronné Pape, il ordonna à tous ceux qui n'avaient pas de raison légitime de demeurer auprès du Saint-Siége, de se retirer à leurs bénéfices. Il écrivit en même temps aux évêques de Castille, pour se plaindre des horribles désordres qui régnaient dans ce royaume, et il leur enjoignit de s'appliquer à la correction des mœurs. Dès la première année de son pontificat, il révoqua toutes les expectatives dont son prédécesseur avait chargé les églises, et il refusa de donner des bénéfices à ceux qui avaient de quoi vivre selon leur condition. Sur les instances que lui firent les Romains, par les députés qu'ils lui envoyèrent, il résolut de se transporter en Italie, et de résider à Bologne; mais, ayant fait sonder les dispositions des habitants à ce sujet, il apprit que la ville était encore remplie de l'esprit de révolte qui avait fait chasser le légat, un an auparavant, comme étaient alors presque toutes les villes de l'Italie. Benoît en fut affligé, et abandonna le dessein de transférer son siége en Italie. Obligé ainsi de rester à Avignon, il commença à y faire bâtir un palais très-bien fortifié, entouré de tours et de murs, et qu'il continua tant qu'il vécut.

Benoît XII opposait la fermeté à l'intrigue et à l'ambition, autant qu'il s'appliquait à récompenser les ecclésiastiques lettrés et vertueux. Il savait les trouver dans l'obscurité où ils s'ensevelissaient. Quant à ses parents, Benoît avait pris pour règle de conduite ces paroles du Roi-Prophète : « Si les personnes de mon sang ne s'arrogent pas la domination, ma vertu sera sans tache. » Il disait encore : *Le Père de tous les fidèles doit être comme Melchisédech, sans père, sans mère, sans généalogie.* Inébranlable dans ces principes, il ne procura jamais l'élévation d'aucun de ses neveux. Quant à ses parents laïques, il ne souffrit pas qu'un seul d'entre eux s'élevât au-dessus du rang dans lequel il était né. Il avait une nièce qui lui était particulièrement chère; mais il la refusa à un grand nombre de seigneurs pour la marier au fils d'un marchand de Toulouse avec une dot scrupuleusement proportionnée à sa condition. *Je vous reconnais*, disait-il, *pour les parents de Jacques Fournier; car pour le Pape il n'a ni parents ni alliés!*

Se voyant fixé en deçà des monts, il tourna d'abord ses regards sur les Eglises d'Arles et de Narbonne qu'il réforma complétement. Connaissant parfaitement par lui-même les besoins de l'ordre de Cîteaux, il en détruisit tous les abus. Voulant rendre ces moines utiles à l'Eglise, il leur fit établir des écoles dans toutes les principales villes de la chrétienté. Il donna également des bulles pour la réformation des moines noirs, c'est-à-dire des Clunistes et des autres Bénédictins, pour celle des différentes espèces de chanoines réguliers et des Frères mineurs. Il s'employa à réconcilier l'empereur Louis de Bavière avec l'Eglise romaine. Il tint le concile des trois provinces, d'Arles, d'Embrun et d'Aix, où il voulut que les archevêques de ces provinces présidassent [1337]. On y abolit quelques procédés contraires à la dignité et à la douceur ecclésiastique dont on usait dans la poursuite des excommuniés, et on y fit plusieurs canons de discipline. Dès le commencement de la même année, arrivèrent à Avignon des envoyés du grand Kan des Tartares avec une lettre donnant les plus grands titres d'honneur au Souverain Pontife. Quatre princes de la nation des Alains avaient joint leurs lettres à celle du Kan et demandaient un pasteur. Le Pape combla ces envoyés de présents et répondit au grand Kan et aux Alains, y joignant plusieurs lettres pour différents princes tartares avec une confession de foi. Quatre mois après, il fit partir pour ces régions lointaines quatre Frères mineurs en qualité de nonces apostoliques [1338]. Il s'occupa avec non moins de zèle de la réunion des Grecs à l'Eglise romaine. En même temps il réprimait aux extrémités de l'Allemagne l'ambi-

tion des religieux militaires de l'ordre Teutonique, et revendiquait la Sicile pour Robert de Naples. Il gagnait, par sa douceur évangélique, Bologne et plusieurs villes de la Lombardie.

L'an 1335, il avait terminé la question de la vision béatifique, et donna une bulle à ce sujet, où il dit que les âmes justes, avant d'être réunies à leurs corps, sont dans le ciel avec Jésus-Christ, et voient l'essence divine d'une vision intuitive et face à face, et que c'est cette vision qui les rend vraiment heureuses. C'est ainsi que le Pape s'attacha à la croyance qu'enseignait l'école de Paris avec toute l'Eglise.

L'an 1342, le mal de jambes qui l'incommodait depuis longtemps ayant beaucoup augmenté, il en mourut le 14 avril de la même année, après avoir tenu le Saint-Siége sept ans et quatre mois.

BENOIT XIII. — Le 23 septembre 1394, vingt et un cardinaux élurent, à voix unanimes, pour Pape le cardinal Pierre de Lune, Boniface IX étant encore vivant. C'est le dernier Pape d'Avignon. Il prit le nom de Benoît XIII. Il porta la tiare pendant trente ans, règne plus long que celui d'aucun Pape légitime. Il était très-capable, fort instruit, surtout dans le droit canon qu'il avait professé à Montpellier; il était d'ailleurs d'une haute naissance et irréprochable dans ses mœurs. Il avait assisté au premier et au second conclave, d'où était sorti le schisme d'Occident qu'il vint si malheureusement continuer.

Benoît XIII avait juré au conclave de donner sa démission du moment que les cardinaux ou la majorité d'entre eux le jugeraient nécessaire pour la paix de l'Eglise. Il fit les mêmes protestations en donnant avis aux souverains de son élection. Mais ces paroles et ces promesses n'avaient rien de sincère, et après mille et mille démarches inutiles, après la soustraction d'obédience, le concile de Pise fut obligé, dans sa 37ᵉ session, le 26 juillet 1417, de déposer solennellement Pierre de Lune, dit Benoît XIII, comme parjure, schismatique et hérétique, comme ayant donné atteinte, autant qu'il était en lui, à l'unité et à la catholicité de l'Eglise. — *Voy*. BONIFACE IX.

BENOIT XIII, successeur d'Innocent XIII, naquit à Rome en 1649, et fut élu le 29 mai 1724, à l'âge de 75 ans. — Il exerça le pontificat sous Louis XV, roi de France, et Charles VI, empereur d'Allemagne.

Les cardinaux étant entrés au conclave, les suffrages se réunirent bientôt en faveur du cardinal des Ursins, archevêque de Bénévent, qui prit le nom de Benoît XIII. Sa famille était originaire de Naples, de la branche des ducs de Gravina. Quoiqu'il en fût l'aîné, il était entré de bonne heure dans l'ordre de Saint-Dominique, où il véçut avec une simplicité, même avec une austérité peu commune dans une personne de sa naissance. En 1672, ses parents le firent cardinal malgré lui, car il refusa constamment le chapeau qu'on lui apportait; il fallut un ordre de son général pour le lui faire accepter. Forcé de prendre un rang qu'il n'ambitionnait pas, il conserva sous la pourpre l'humilité du cloître; devenu archevêque de Bénévent, il fit voir dans le gouvernement de cette Eglise un zèle et une piété dignes des temps apostoliques. Il avait un grand attachement pour la doctrine de saint Thomas, dont il avait pour ainsi dire sucé le lait. Il était zélé pour la bonne morale et les pratiques de l'antiquité, faisait tenir des conciles dans son diocèse et instruisait lui-même son peuple. Ce fut dans le temps de son épiscopat que le Ciel le sauva de la mort, comme par miracle; car il faillit être englouti par un tremblement de terre, il aurait été enterré tout vivant, si deux de ses domestiques ne l'eussent promptement enlevé du bord de l'abîme qui s'ouvrit sous ses pieds; mais Dieu le réservait pour être le chef de son Eglise.

Elevé sur le Saint-Siége, le pontificat ne changea rien, ni à ses principes, ni à ses mœurs. Sa piété fut la même; il fuyait l'ostentation, rien n'était plus simple que le cortége qui l'environnait; sa charité envers les pauvres le faisait vivre dans une grande frugalité; il trouvait qu'il avait toujours trop, lorsqu'il n'avait que le nécessaire. Il avait un grand penchant pour la réforme, et il prêchait d'exemple. Aussitôt après son élection, il se renferma pendant trois jours pour implorer le secours du Ciel, afin de pouvoir gouverner l'Eglise d'une manière digne d'un successeur des apôtres. Enfin, on voyait en Benoît XIII ce qu'on y avait toujours vu, même simplicité dans l'extérieur, mêmes sentiments d'humilité, même détachement des vanités du monde. Il voulait sortir du palais pontifical sans l'appareil qui suivait ses prédécesseurs, lorsqu'ils se montraient en public : ce fut dans cette vue qu'il fit tenir une congrégation dans laquelle il fut décidé qu'il pourrait sortir accompagné seulement de 12 ou 15 chevau-légers et d'un pareil nombre de suisses. Ayant fait appeler un jour ses clercs de chambre, il leur dit, après un entretien familier qui les surprit tous : *Je serai en particulier Frère Vincent-Marie Ursini, et en public je serai Pape.* Enfin, on ne lui connaissait d'autre défaut que celui de l'âge, car il avait près de 76 ans, mais il était d'ailleurs exempt des infirmités de la vieillesse.

Il s'occupa d'abord à mettre le bon ordre dans la ville de Rome; il ordonna au gouverneur d'interdire absolument tous les lieux de débauche, et de faire exercer à cet égard la police avec rigueur. Le principal de ses soins était de mettre fin aux troubles que la Constitution avait causés.

L'un des premiers actes de son pontificat consista à promulguer le 4 juin 1724 la canonisation de huit bienheureux. Le 19 juillet suivant, il approuva et confirma les décrets du concile tenu à Zamoski en Pologne, par les évêques grecs-unis. Benoît XIII, élevé à l'école de saint Thomas, était profondément attaché aux vérités de la grâce et à la pureté

de sa morale. Gardien de l'intégrité du dogme et des prérogatives du Saint-Siége, il s'attacha à ne point donner la moindre atteinte aux décisions de ses prédécesseurs. Dans ces dispositions, il ne pouvait prendre d'autre parti, pour réunir deux sentiments opposés, que de soutenir que la bulle *Unigenitus* qui l'occupa particulièrement ne condamnait ni les vérités de la grâce, ni les règles de la morale; d'autoriser de plus en plus cette bulle, et en même temps d'accréditer de toutes ses forces les vérités qu'on reprochait à cette bulle de condamner. C'est ce qu'il fit d'abord par le bref qu'il adressa le 6 novembre 1724, à tous les professeurs de l'ordre de Saint-Dominique, dans lequel il dit que c'est injustement que des gens mal intentionnés publient que Clément XI, en condamnant par sa bulle *Unigenitus*, les erreurs dont il fait mention, a voulu donner atteinte à la doctrine de saint Augustin et de saint Thomas, etc. « Méprisez donc courageusement, leur dit-il, les calomnies qu'on tâche de répandre sur les dogmes de *la grâce efficace par elle-même, et de la gratuite prédestination à la gloire, sans aucune provision démérites*, que vous avez jusqu'ici enseignés, et que vous avez puisés dans les livres de saint Augustin et de saint Thomas, dans la parole de Dieu, dans les décrets des conciles, et dans les autorités des Pères. »

Vers le même temps le cardinal de Noailles, lié depuis longtemps avec Benoît XIII, par la confirmité de leurs sentiments et de leur caractère, lui écrivit pour lui marquer la joie qu'il avait de son exaltation. Benoît XIII lui répondit avec bonté, et son bref daté du 27 août 1724, contenait les expressions les plus tendres; mais le Pontife le conjurait en même temps de rendre la paix à l'Eglise, par une sincère obéissance, lui montrant qu'il ne pouvait se départir des vues et des actes de ses prédécesseurs.— *Voy.* pour cette affaire Clément XI et Innocent XIII. — Le cardinal de Noailles répondit le 1er octobre d'une manière qui pouvait faire espérer sa soumission. Comme une des réclamations de ce prélat avait pour objet la liberté des écoles et en particulier la doctrine de saint Thomas, Benoît XIII crut fixer toute ces incertitudes en publiant sa bulle du 6 novembre en faveur de l'ordre de Saint-Dominique. Un mois après, il adressa un second bref au cardinal, qui dans le même temps envoyait à Rome les douzes articles suivants les plus captieux peut-être qu'on ait formulé sur cette matière.

I. *Depuis le péché d'Adam, personne n'a pu acquérir la véritable justice ou le salut éternel, sans la foi au Médiateur et au Rédempteur, plus ou moins développée ou distincte, selon la différence des temps et des personnes.*

II. *La loi de Moïse ne donnait point, par sa propre vertu, la grâce qui est nécessaire pour accomplir les commandements de Dieu.*

III. *Personne ne résiste à la volonté absolue de Dieu.*

IV. *Dans l'état de la nature tombée, afin que le libre arbitre de l'homme soit censé pécher ou mériter, il n'est pas nécessaire qu'il y ait une égale facilité pour le bien et pour le mal, ou un penchant égal des deux côtés, ni des forces égales dans la volonté.*

V. *Plusieurs théologiens celèbres soutiennent sans aucun danger d'erreur, que les aveugles et les endurcis sont quelquefois destitués de toutes grâces intérieures, en punition de leurs péchés précédents; mais que qui que ce soit n'ait la hardiesse d'avancer, que ceux qui étant privés de toute grâce, commettent des péchés considérables, ne sont pas coupables devant Dieu.*

VI. *Le point capital et le plus essentiel de la religion, est le divin commandement de l'amour de Dieu, et ce commandement est distingué des autres.*

VII. *Le rapport de toutes nos actions à Dieu, est de précepte et non pas seulement de conseil, il ne suffit pas que nos actions y tendent interprétativement.*

VIII. *Celui qui commet des péchés considérables offense Dieu, quoiqu'il ignore Dieu, ou qu'il ne pense pas actuellement à lui, ou qu'il ne fasse pas une attention expresse à la malice du péché.*

IX. *Ceux-là ne suivent pas la voie sûre du salut, qui ne demandent point dans le sacrement de pénitence le même amour de Dieu que le second concile d'Orange et le concile de Trente exigent des adultes pour être justifiés dans le baptême.*

X. *C'est une conduite conforme aux préceptes de l'Evangile et aux règles de l'Eglise, de différer le bienfait de l'absolution aux pénitents qui sont chargés de très-grands crimes, ou de crimes publics, ou à ceux qui sont dans l'habitude, ou même dans l'occasion prochaine de péché mortel; à ceux qui refusent de se réconcilier sincèrement avec leurs ennemis, de restituer les biens qu'ils ont enlevés à leur prochain, son honneur, sa réputation, de réparer les scandales qu'ils ont causés, ou même qui diffèrent à s'acquitter de ces obligations par leur faute; ou à ceux encore qui donnent des signes douteux et équivoques d'une sincère conversion, à ceux qui négligent de s'instruire des mystères de la foi, et des préceptes de la vie chrétienne, et en général à tous ceux qu'un confesseur prudent ne juge pas suffisamment préparés et disposés.*

XI. *La lecture de l'Ecriture sainte est, sans doute, utile, par elle-même; mais elle n'est pas nécessaire, de nécessité de salut, à tous et chacun des hommes sans exception; et il n'est pas permis à chaque particulier de l'interpréter à sa fantaisie, en suivant pour règle son propre esprit; ni de la lire, sans conserver le respect et l'obéissance due aux pasteurs, ou sans une sincère soumission à l'esprit de l'Eglise à qui il appartient de juger du vrai sens et de la vraie interprétation de l'Ecriture.*

XII. *Si quelque sentence d'excomunication défend clairement d'exercer l'acte d'une vraie vertu, ou détourne d'un vrai précepte, elle doit être regardée à la fois comme nulle et injuste, et cela conformément aux décrets de l'Eglise.*

Comme on peut le voir, ces articles sont équivoques, plusieurs faux, quelques-uns

susceptibles d'un mauvais sens, presque tous contraires aux sentiments des théologiens et à la liberté des écoles catholiques. Eussent-ils été aussi orthodoxes qu'ils le sont peu, on ne pouvait en demander l'approbation, comme un préalable nécessaire pour accepter la bulle *Unigenitus* sans faire injure à cette bulle et paraître supposer qu'elle donnait atteinte aux vérités contenues. Ce n'était d'ailleurs de la part des quesnélistes qu'un voile spécieux pour couvrir le dessein qu'ils avaient de perpétuer le trouble.

Benoît XIII ayant fait de nouvelles démarches auprès du cardinal de Noailles, établit une congrégation particulière composée de cinq cardinaux, qui décida que leurs collègues devaient accepter purement et simplement la bulle *Unigenitus*. Nous verrons que malgré les décisions de cette congrégation, malgré celles du concile que convoqua le Pape, malgré tout ce que fit ce dernier depuis, ces troubles se prolongèrent longtemps encore.

Au commencement de l'année 1725, la cour de Vienne consentit à restituer Commachio au Saint-Siége. Cette affaire était en négociation depuis longtemps. La restitution se fit purement et simplement comme patrimoine de saint Pierre. Le Pape, de son côté, consentit à la levée de certaines dîmes sur le clergé des Etats héréditaires, à condition que le provenu fût employé à la réparation des places de Hongrie, qui étaient exposées aux insultes des Turcs.

Benoît XIII avait fort à cœur l'instruction des peuples qui vivent dans une profonde ignorance des mystères de la religion. Pour remédier à ce mal, il voulait que les pasteurs recommandassent la lecture de la sainte Ecriture, surtout du Nouveau Testament; il fit expédier une permission d'imprimer à un particulier qui avait traduit les psaumes en langue vulgaire. Il rendit aussi justice au célèbre P. Alexandre, Dominicain de Paris, dont les ouvrages avaient été mis à l'index, il les en fit rayer.

Mais rien n'occupait plus le Saint-Père, que la tenue d'un concile où l'on devait traiter de la doctrine et de la réforme du clergé. Il cherchait véritablement la paix; il voulait étouffer l'esprit de parti qui conduit au schisme; il publia donc une bulle pour l'indiction du concile, et en fixa l'ouverture à la Pentecôte. Les matières les plus importantes qu'on y devait traiter, étaient les fameuses bulles *Ex illa die* contre les cultes chinois, et *Unigenitus* contre les réflexions morales du P. Quesnel. Il y eut à cette occasion beaucoup de débats.

Au temps marqué, le Pape fit l'ouverture du concile; trente-deux cardinaux et cinquante-sept archevêques et évêques se trouvèrent à la première session. On y agita dix articles sur diverses matières de la foi et de la discipline. Ce fut dans la cinquième session que l'on traita de la constitution *Unigenitus*; on en fit la lecture, elle fut insérée dans les actes du concile. On forma un décret sur ce sujet. Le dimanche de la Trinité on tint la dernière session; c'est ainsi que finit ce concile dont on attendait de grandes choses, et qui remplit cette attente.

Quelque temps après, le Pape tint un consistoire où il fit un discours au Sacré Collége, touchant la paix conclue entre l'empereur et le roi d'Espagne; il insista sur le préjudice que ces deux princes faisaient au Saint-Siége, en déclarant les Etats de Parme et de Plaisance, fiefs de l'empereur. Il protesta contre cette inféodation, et déclara qu'il prendrait des mesures pour soutenir les droits du Saint-Siége. Cette affaire causa un différend entre le Saint-Siége et la cour impériale; car le Pape persistait dans la défense qu'il avait faite aux évêques de Sicile, de reconnaître les tribunaux de la monarchie de Sicile; il voulait même étendre cette défense dans le royaume de Naples.

Deux ans après, Sa Sainteté fit défendre au duc Antoine de Parme, de recevoir l'investiture de ses Etats, d'aucun autre que du Saint-Siége. Mais, d'un autre côté, comme l'empereur fit insinuer à ce duc de ne prendre l'investiture que de lui, on crut que ce prince, pour ne désobliger personne, ne la prendrait ni de l'un ni de l'autre, jusqu'à ce que leur différend fût terminé. Cependant le Pape fit déclarer à l'empereur qu'il protesterait contre tout ce qui serait fait à cet égard, au préjudice des droits du Saint-Siége. Sa Majesté Impériale fit répondre qu'on ne pouvait empêcher Sa Sainteté de protester tant qu'elle voudrait; mais aussi qu'on pourrait n'avoir aucun égard à ces protestations: Que Parme et Plaisance étaient fiefs de l'Empire, et que toutes les puissances de l'Europe reconnaissaient à présent que c'était effectivement un fief de l'Empire qui ne perd jamais ses droits. Cette réponse jeta la cour de Rome dans de grands embarras.

Cependant le Pape souhaitait ardemment de terminer les disputes au sujet de la Constitution. Pour cet effet, il donna deux bulles, l'une dite *Pretiosus*, pour autoriser la doctrine des Dominicains sur la prédestination gratuite et sur la grâce efficace, l'autre pour pacifier les troubles que cette affaire avait excités. Dans la première, parmi beaucoup de priviléges et d'avantages accordés aux Dominicains, il renouvelle dans les mêmes termes, les témoignages qu'il avait rendus dans le bref à la grâce efficace et à la prédestination gratuite; mais en même temps il s'y déclare encore plus ouvertement pour la Constitution. Il rappelle les lettres *Pastoralis officii* de Clément XI, et s'élève contre les erreurs de Jansénius.

La bonne volonté du Saint-Père pour la paix de l'Eglise était sensible, il tâchait d'établir cette paix partout. On en peut juger par les effets de la bulle *Pretiosus*. Les démarches du Pape dans cette affaire entraînaient ceux qui ne pouvaient résister à l'impression que faisait sur eux le témoignage des trois Papes consécutifs déclarés pour la bulle. Bien plus, le suffrage de ce Pontife pour la constitution, autorisa de plus en plus les constitutionnaires à la faire regarder comme un jugement irréfragable, et

engagea la cour de France d'en venir aux dernières extrémités contre ceux qui ne voulaient pas la recevoir. On redoubla les efforts pour tâcher d'anéantir l'appel. Nous croyons devoir passer sous silence tout ce qui se passa en France en cette occasion, parce que ces faits ne regardent pas personnellement le Pape Benoît XIII. Mais nous dirons seulement que ce Pape, par une suite de son zèle pour la constitution, se déclara contre l'évêque de Senez, par un bref qu'il écrivit à l'archevêque d'Embrun, le 25 octobre 1727. Il s'éleva de même contre la consultation des cinquante avocats, en faveur de ce prélat, il donna un bref contre cet écrit, comme contenant des dispositions scandaleuses, séditieuses et injurieuses à l'autorité du Saint-Siége, et favorisant l'hérésie. D'un côté, il approuve dans son bref aux Dominicains, la doctrine de saint Thomas et de saint Augustin; il publie les douze articles qui la représentent en abrégé; et de l'autre côté, il excommunie ceux qui refusaient de se soumettre à cette bulle.

Trois Papes consécutifs qui avaient été unanimes sur la bulle, tant d'assemblées du clergé de France qui avaient demandé qu'on tînt la main à son exécution; trois conciles particuliers, celui de Latran, celui d'Avignon et celui d'Embrun, qui l'avaient comblée des plus grands éloges; presque tous les prélats du royaume qui l'avaient acceptée; nul évêque dans tous les pays étrangers qui eût réclamé contre une si solennelle et si sainte décision; l'horreur qu'ils témoignaient des appels schismatiques qu'on en avait si scandaleusement interjetés; tout enfin devait conduire à son terme cette malheureuse affaire. En effet, le cardinal de Noailles, voyant approcher l'éternité, et convaincu qu'il devait enfin se soumettre d'une manière absolue au Saint-Siége, fit cette soumission le 11 octobre 1728, de la manière la plus complète et la plus solennelle. Vers le même temps, les évêques de Saint-Malo, d'Agen, de Condom, d'Acques, de Blois, d'Angoulême, de Rhodez et un très-grand nombre d'autres firent cesser tout scandale et se rendirent à leurs collectes et à l'Eglise.

Benoît XIII donna des preuves de son amour pour le peuple. Le trésorier général avait proposé une imposition sur la viande, pour subvenir aux besoins de la chambre apostolique : Sa Sainteté refusa d'y consentir, et dit qu'elle aimait mieux congédier ses gardes et ses chevau-légers, puisqu'elle ne s'en servait pas, et qu'elle ne les croyait pas nécessaires.

Il eut de grands démêlés avec la cour de Turin; mais les bornes de cet ouvrage ne nous permettent pas d'entrer dans ce détail.

En 1729, Sa Sainteté donna un bref qui autorisait toute l'Eglise à réciter l'Office du Pape Grégoire VII. Ce bref se trouve dans le *Bullarium Romanum*, édition de Luxembourg, tom. X, pag. 408, en ces termes : *Benedictus Papa XIII, ad perpetuam rei memoriam*. Ce bref casse et annule le Mandement de Mgr l'évêque d'Auxerre, qui défendait ledit Office, imprimé sur une feuille volante, qui commençait par ces mots : *Die XXV Maii in festo sancti Gregorii VII, Papæ et confessoris*, donné à Regennes le 24 juillet 1729. Ce bref attira de grandes difficultés au Pape, car toutes les puissances se soulevèrent contre l'Office de Grégoire VII. Mais Benoît ne survécut pas longtemps. Il mourut d'une fièvre et d'un rhume, le 21 février 1730, à l'âge de 81 ans, après un pontificat de 5 ans 8 mois.

On ne peut que célébrer sa piété, sa vertu, son zèle, la droiture de ses intentions pour la paix, et sa libéralité envers les pauvres. Ce fut l'un des plus saints Papes qui aient gouverné l'Eglise. Il honora la chaire pontificale par son amour pour la prière, sa ferveur pour la réforme des abus et son exactitude à observer sur le trône la règle qu'il avait observée dans le cloître. La bonté de son cœur allait, pour ainsi dire, jusqu'à l'excès.

Jamais Pape ne fut plus humble; entre autres traits qu'on pourrait en rapporter, l'exposé suivant en sera suffisamment la preuve. Quand le Pape officie solennellement à Saint-Pierre de Rome, il descend de son trône à l'offertoire pour commencer le sacrifice; il reste à l'autel jusqu'à l'*Agnus Dei*, alors il remonte sur son trône, où étant assis, il fait les prières qui précèdent la communion, et on lui apporte les espèces eucharistiques à consumer : il prend l'hostie qu'il partage en deux; il en consume une moitié, et distribue l'autre aux diacre et sous-diacre qui sont cardinaux : ensuite, avec un chalumeau d'or, il prend une partie du précieux sang et remet le calice au diacre qui le reporte sur l'autel, où il consume le reste avec le sous-diacre. Les Papes les plus éclairés et les plus saints ont observé cet usage, parce qu'ils l'ont trouvé établi. Mais Benoît XIII y dérogea, et jamais il ne quitta l'autel pour remonter sur le trône et y communier, ce qui fait voir que ce Pape, quoique d'une maison illustre, était vraiment pénétré des sentiments de l'humilité la plus profonde. Benoît XIII comprit parfaitement la nécessité d'assurer au peuple une instruction gratuite. C'est ce que l'on peut voir dans sa bulle d'institution des Frères des Ecoles chrétiennes publiée dans le commencement de son pontificat en 1725 où il dit que *cette institution a pour but de prévenir les désordres et les inconvénients sans nombre que produit l'ignorance, source de tous maux, surtout parmi ceux qui, accablés par la pauvreté, se trouvent, faute d'argent, privés de toutes connaissances humaines*.

BENOIT XIV naquit à Bologne, ville de l'Etat ecclésiastique, le 31 mars 1675. — Son père, Marcel Lambertini, Lucrèce Bulgarini, sa mère, illustres par leur noblesse, lui firent le plus riche présent en lui donnant Paul Pasi pour précepteur. C'était un homme rare, qui tenait aux mœurs antiques par ses vertus, aux temps modernes par sa manière d'enseigner.

La trop grande vivacité du jeune Lamber-

tini, qui reçut au baptême le nom de Prosper, se changea, par les soins d'un tel maître, en une ardeur incroyable pour l'étude. « Les livres sont ses jouets, » disait l'abbé Stancari, chargé de veiller sur sa conduite, « et il n'y a point d'enfant qu'on puisse lui comparer, s'il tient parole, comme tout nous l'annonce. » Il n'avait que treize ans lorsqu'on prit le parti de l'envoyer à Rome, au collége Clémentin, dont les PP. Somasques avaient la direction. Ces clercs réguliers, qui n'existaient qu'en Italie, furent bientôt avertis, par leur nouvel élève, combien il importait de cultiver ses talents. Il n'y eut pas d'exercice où il ne se signala d'une manière frappante. Innocent XII (Pignatelli), après l'avoir entendu prononcer un discours latin de sa composition, lui donna un bénéfice dépendant de Bologne. *C'est un petit phénomène* dit le Pape avec effusion de cœur, *et qui deviendra par la suite, un prodige, pourvu qu'on ait soin d'allumer son esprit au flambeau de la religion. — Je fais tous mes efforts pour acquérir des connaissances*, répondit le jeune Lambertini, *sachant qu'on doit se comporter en Romain lorsqu'on vit à Rome.* » Les cardinaux le regardèrent comme une plante précoce qui fructifierait un jour pour l'honneur de l'Eglise et des lettres. Le mérite échappe rarement aux regards du Sacré Collége. Le cardinal Davia, si renommé pour sa science et sa vertu, se déclara son protecteur, à titre de parent et de compatriote.

Le temps des classes étant achevé, la théologie fixa son esprit, et pour la puiser dans sa source, saint Thomas devint son maître, les Dominicains ses répétiteurs, et ce fut dans leur bibliothèque qu'il se nourrit assidûment des meilleurs livres. Il commença à être clerc du fameux avocat Justiniani, et lorsqu'il eut profondément étudié le droit canonique et civil, il exerça lui-même l'emploi d'avocat consistorial. On le vit remplir, avec la plus grande distinction, cette place qu'occupait ordinairement un noble bolonais. Habile à saisir le vrai dans les questions religieuses, ne s'égarant jamais dans le labyrinthe de la chicane, rendant ses conseils aussi sûrs que la loi, son travail fut aussi prompt que le désir des clients. Alors Lambertini, plein d'amour pour les sciences et pour les savants, formait des liaisons intimes avec tous ceux qui cherchaient l'étude. Il n'y eut point de bibliothèques dont il ne fît l'analyse, point de bons livres dont il ne prît connaissance : on le voyait chaque jour courir à la découverte de quelque médaille ou de quelque manuscrit, étudier la perfection des arts, chercher avec avidité, parmi tant d'étrangers dont Rome abonde, ceux qui pouvaient l'éclairer. *Que m'importe*, disait-il, *qu'ils soient riches ou pauvres, nobles ou roturiers; je sais que l'indigence est souvent compagne des talents, et qu'on est toujours assez grand lorsqu'on est philosophe.*

La haute estime dont il fut toujours pénétré pour la congrégation de Saint-Maur, qu'il nommait un nid de savants, vint de ses étroites liaisons avec le P. Montfaucon, qui résidait alors à Rome. Celui-ci disait de Lambertini : « Tout jeune qu'il est, il a deux âmes; l'une pour les sciences, l'autre pour la société. » Ils eurent un jour la plus vive contestation sur les droits des Papes, et Lambertini finit par dire, en riant : « Moins de libertés de l'Eglise gallicane de votre part, moins de prétentions ultramontaines de la nôtre, et nous mettrons les choses au niveau qu'elles doivent avoir. » La cour de Rome jugea qu'elle ne pouvait mieux faire que de nommer notre jeune avocat promoteur de la foi, place d'autant plus importante qu'on doit discuter les actions de ceux dont on propose la béatification, examiner la nature des témoignages et le caractère des témoins, se défier des illusions que l'esprit trop crédule ou trop ami du merveilleux ne confond que trop souvent avec des inspirations, plaider enfin contre les saints même, pour mieux constater leur sainteté.

Lambertini répandit un si beau jour sur toutes ces productions, qu'il en fit, par la suite, le sujet d'un excellent ouvrage, et qu'elles parurent des démonstrations aux yeux même des protestants. Deux Anglais s'étant ri de la manière dont Rome canonise les saints, Lambertini leur porta toutes les pièces d'un procès relatif à cet objet. Ils trouvèrent, après un mûr examen, les preuves si complètes, qu'ils se rendirent à l'évidence, et qu'ils furent les premiers à publier que les canonisations étaient à l'abri de toute surprise. Mais ils ne purent revenir de leur étonnement, quand Lambertini leur assura que la Congrégation rejetait ce qui leur semblait si décisif. Cette anecdote, souvent répétée dans Rome, la venge des outrages qu'on lui fait en croyant qu'elle ne canonise que par intérêt et par prévention.

Après avoir passé quelques mois à Bologne, moins pour y voir sa famille que pour connaître les hommes qui illustraient alors son pays, il revint à Rome, et Clément XI (Albani) le nomma chanoine de l'église de Saint-Pierre, ensuite prélat, dignité qui ne donne aucune juridiction, et qu'on ne doit pas confondre avec celle d'évêque, d'autant plus qu'on peut entrer en prélature sans être dans les ordres sacrés. Rome, jalouse de faire valoir ses talents, ne cessait de lui donner des emplois. Il devint presqu'en même temps, consulteur du Saint-Office, associé à la congrégation des Rites, à celle des Immunités ecclésiastiques, secrétaire de la congrégation du Concile; et le Pape Innocent XIII (Conti) crut devoir y ajouter la place de canoniste de la pénitencerie. Il en fut pourvu en 1722, comme un sujet capable de tous les offices : chacun s'étonnait de son amour pour le travail et de sa grande facilité. *On me suppose un homme à trois têtes*, écrivait-il à dom Quirini, religieux du Mont-Cassin, *à raison des charges dont on m'accable. Il me faudrait une âme pour chaque place, et la mienne peut à peine me gouverner.*

Tout autre que lui n'eût pu résister à tant de travaux; et ce même Lambertini, qui

éclaircissait les matières les plus embrouillées, qui compilait les auteurs les plus abstraits, qui réduisait ses remarques à des analyses dont les juges formaient leurs décisions, remplissait Rome de ses bons mots, donnait à son imagination le plus brillant essor, passait du sujet le plus grave au plus léger, sûr de plaire aux personnes enjouées comme aux hommes sérieux. Benoît XIII, qui l'estimait singulièrement, ne consulta que soi-même pour l'avancer, il lui donna l'évêché d'Ancone en 1727; mais il ne lui permit d'aller dans son diocèse, situé sur la mer Adriatique, qu'après avoir fait usage de ses lumières dans le concile romain dont la discipline ecclésiastique fut l'unique objet.

Après ce concile, Lambertini partit pour Ancône, et ce fut pour s'y livrer sans réserve aux travaux de l'épiscopat. Visites, synodes, prières, instructions, tout fut employé à l'édification de son peuple et de son clergé; regardant ses curés comme ses coopérateurs, il eût cru manquer à l'Eglise, s'il ne les eût pas pris pour son conseil. On voyait avec admiration l'évêque ne point dominer sur les pasteurs du second ordre, et les prêtres obéir plus par amour que par devoir. Les bons vicaires étaient presque toujours sûrs de succéder aux curés. Il ne quittait les ouvrages solides et religieux qu'aux moments de la récréation. Alors Virgile, Horace, Cicéron, Pline, Sénèque se présentaient comme d'anciens amis qu'on est charmé de revoir. *Ils me délassent de mes fatigues*, disait-il, et *ils me rappellent l'heureux temps où, n'ayant que moi-même à diriger; j'existais sans soucis et sans embarras.*

Ainsi vivait notre illustre prélat, donnant à la prière, comme à l'étude, tous les moments dont il pouvait disposer, lorsque le Pape le créa cardinal du titre de Sainte-Croix de Jérusalem. Il y avait longtemps qu'il lui disait: *Nous vous avons dans notre cœur, in petto*, quand Lambertini lui répondit par un mot qui n'a de sel que dans la langue italienne, et qui hâta sa promotion. Benoît XIII, qui, tout pieux qu'il était, aimait singulièrement les saillies, le déclara sur-le-champ cardinal; c'était le 30 avril 1728. Voilà comme il annonçait lui-même cette nouvelle à un de ses amis: *Il faut croire bien fortement à l'infaillibilité du Pape, pour se persuader qu'il ne s'est point trompé dans ma promotion; l'on veut à toute force que je sois une Eminence, moi qui suis le plus petit homme du monde à mes propres yeux: ce qu'il y a de sûr, c'est que, dans cette nouvelle métamorphose, je ne changerai que de couleur, et que je serai toujours Lambertini pour mon caractère, pour ma gaieté et pour l'amitié que je vous ai vouée jusqu'au tombeau.*

Clément XII voulut que le cardinal Lambertini devînt archevêque de Bologne, et qu'il acceptât cette place le 30 avril 1731. Ce fut une joie bien vive, mais bien légitime, quand la patrie de notre illustre cardinal apprit cette heureuse nouvelle; il s'y rendit avec une modestie qui confond les prélats fastueux; on le vit arriver sans autre cortége que des vertus, le seul qui doit annoncer un évêque. Bologne se souviendra longtemps de sa manière de gouverner; la modération régla toujours son zèle, et jamais la prévention ne troubla son épiscopat. Voyant tout par lui-même, n'écoutant, ni la flatterie, ni la délation, il n'ouvrit son cœur qu'à la vérité. *Je n'attends pas qu'elle vienne*, disait-il, *je vais la chercher, d'autant mieux qu'elle est d'un rang à ne devoir jamais faire antichambre.*

Visitant ses diocésains, se communiquant aux simples comme aux personnes éclairées, accueillant les pauvres comme les riches, sa présence ne fut jamais infructueuse; il avait l'art d'instruire en riant; et sa conversation, qui semblait souvent n'avoir été qu'agréable, devenait très-utile. Simple dans ses meubles, frugal dans ses repas, il n'était archevêque que pour assister les malheureux. Il allait chaque semaine au tombeau de saint Dominique, dont les cendres reposent à Bologne, ranimer sa piété, discourir ensuite avec les disciples de ce célèbre instituteur, sur les questions les plus importantes de la théologie. Ses synodes ressemblaient aux sessions des conciles, ses conversations à des séances académiques. Entouré de ces hommes célèbres que Bologne possédait alors dans son sein: tels que les Manfredi, les Becari, les Galeazzi, les Zanotti, il traitait les questions les plus intéressantes, et jamais la vérité n'échappait à ses recherches. On trouvait jusque dans ses saillies la plus saine raison, et son enjouement donnait aux discussions mêmes, un agrément dont elles ne sont pas susceptibles. Le comte de Sales, père du cardinal de Lances, homme le plus aimable et le plus instruit, après avoir été le favori du roi de Sardaigne, Victor-Amédée, prit son domicile à Bologne, et fit ses délices de fréquenter Lambertini. C'est dans cette ville que notre archevêque retoucha presque tous ses ouvrages; la fécondité qu'on y trouve y fait briller l'érudition et la richesse des pensées donne de la substance aux expressions. *Ma plume est ma meilleure amie*, disait-il, *et je ne redoute ni les peines, ni les chagrins, quand je la promène au milieu de mes idées; tantôt elle fait éclore un parterre à mes yeux, et tantôt elle produit un monde intellectuel que j'aime à contempler.*

La science ecclésiastique, quoique le principal objet des études du cardinal Lambertini, ne le rendit point indifférent aux connaissances physiques et politiques. Il honora la célèbre Académie de l'Institut, dont il était membre, d'une attention scrupuleuse à suivre ses découvertes, et sa curiosité lui procurait des lumières que son génie savait multiplier. Ayant reçu des plaintes de Clément XII, sur la conduite d'un grand vicaire dont il était extrêmement satisfait, il fit cette réponse à Sa Sainteté: *Comme je suis beaucoup plus à portée que vous, Très-Saint-Père, de savoir la manière dont se comporte l'abbé M...., je m'en tiendrai, s'il vous plaît, à la bonne opinion que j'ai de sa personne. Le rang suprême que vous occupez vous expose à la préven-*

tion, dont je ne suis guère susceptible, parce que j'ai le temps d'approfondir. Je vous sacrifierais l'homme qu'on a calomnié s'il était coupable; mais je le connais, et je prie tous les jours notre divin Sauveur, pour qu'il soit aussi content de son Vicaire que je le suis du mien. Cette lettre lui fit le plus grand honneur dans l'esprit de Clément XII; il n'y eut que les âmes basses qui la trouvèrent trop forte.

Un curé de son diocèse s'étant rendu coupable d'une faute extrêmement grave, et craignant au milieu de sa honte et de sa douleur, d'aborder son archevêque, Lambertini le prévint et l'alla trouver. *Je dois à Dieu seul,* lui dit-il, *la grâce de ne pas prévariquer, de sorte que je viens pleurer avec vous, et non vous gronder. Le scandale que vous avez causé ne peut se réparer qu'en quittant votre paroisse de bon gré; le bénéfice simple que je vous offre vaut au moins votre cure; car je ne veux pas vous molester. Allez, ne péchez plus, embrassez-moi comme un père qui verse des larmes sur un fils qui lui sera toujours cher. Vous viendrez me voir de temps en temps, afin qu'un ministre des autels soit toujours honoré.* Le curé, confus, refusa le bénéfice, se retira dans un monastère, et parla toute sa vie de la charité d'un si digne archevêque.

On sait qu'à cette époque, la manière de prêcher, en Italie, ressemblait assez généralement à celle qui régnait en France : citations païennes, expressions ridicules, comparaisons bizarres, pensées guindées, gestes comiques, le tout lié de manière à parodier les mystères et les dogmes; tels étaient à Bologne même la plupart des sermons. Lambertini, de concert avec les supérieurs des communautés, voulut corriger cet abus; il recommanda qu'on ne mît plus les anciens sermonaires entre les mains des jeunes religieux, mais qu'on traduisît quelques fragments des meilleurs orateurs français pour leur servir de modèles, sans néanmoins changer le genre d'éloquence propre au pays.

Les superstitions étant un mal plus actif que partout ailleurs dans les climats méridionaux, Lambertini s'appliqua fortement à les déraciner. Il supprima plusieurs dévotions populaires et quelques confréries capables de nuire à l'essence de la vraie piété. On vint l'avertir qu'un malheureux poëte avait fait une satire amère contre lui; il la prit, la lut, et lorsqu'il l'eut corrigée de sa propre main, il l'envoya lui-même à l'auteur, lui marquant qu'elle s'en vendrait mieux. Ses parents se plaignaient de ce qu'ils ne le voyaient pas assez, et il se contentait de leur répondre, que tout son diocèse étant devenu sa famille, il ne cessait de visiter des frères et des enfants. Jamais il ne connut la manière d'éparpiller les aumônes, qui ne se répandent de la sorte, que pour leur donner plus d'éclat; et, quoiqu'il dût de préférence des secours à ses diocésains, cela ne l'empêcha point d'assister les étrangers qui souffraient. Lorsqu'on lui parlait d'un homme distingué par sa naissance ou par ses talents, dont la situation exigeait quelque secours, il avait soin que le bienfait répondît à la qualité. *Vous venez puiser dans ma bourse,* dit-il un jour à un noble Ferrarois dont il connaissait l'indigence, *et c'est la meilleure nouvelle que vous puissiez m'apporter.*

Il s'éleva, de son temps, beaucoup de troubles dans une communauté de filles, au sujet d'une postulante qui demandait l'habit. Les religieuses, dont l'esprit se dédommage quelquefois du silence du cloître par leur empressement à savoir ce qui se passe au milieu du monde, apprirent des médisances ou des calomnies sur son compte, et l'accablèrent de reproches. Lambertini leur écrivit : *Je suis indigné de l'orgueil et de la dureté qui règnent parmi vous. Que peut faire de mieux la personne dont vous vous plaignez, si elle a commis des fautes, que de se réfugier dans un asile de pénitence? Votre présomption est mille fois plus condamnable aux yeux de Dieu que le péché dont vous l'accusez. Je vous priverai toutes des sacrements, si la paix et la charité ne renaissent pas dans votre maison, et j'irai moi-même en personne, vous imposer silence, si vous vous avisez encore de tourmenter celle que je prends sous ma protection; je l'ai interrogée plusieurs fois, je connais le fond de son âme, et je souhaite, pour votre salut, que vous ayez sa douceur et son humilité; je l'ai chargée de prier Dieu pour moi, et je n'ai garde de vous donner cette commission, jusqu'à ce que vous ayez repris des sentiments de charité, sans laquelle toutes les prières ne peuvent monter au trône de l'Eternel.* C'était parler en apôtre, et ce fut le moyen de ramener la paix. On se tut, ou du moins, si l'on murmura, la chose resta secrète.

Par la sollicitude de Lambertini, le séminaire de Bologne devint l'asile de la science et de la piété. On y exigeait la plus vive ardeur pour l'étude, la plus grande décence pour le maintien. On posa pour base qu'on lirait assidûment l'Ecriture sainte et les Pères, et qu'on en ferait des extraits. La théologie dénuée de cette ressource n'est qu'un simulacre, disait Lambertini, et ceux qui l'apprennent ne connaissent qu'une scolastique hérissée de distinctions, et ne savent que des mots.

Le pontificat de Clément XII eut plus d'une fois besoin des lumières de notre illustre cardinal. La haute réputation dont il jouissait, comme le meilleur canoniste de l'Italie, et conséquemment de l'Europe, l'exposait à de fréquentes relations. Ses avis faisaient tellement autorité, qu'il n'y avait point de tribunal dans Rome où l'on ne citât Lambertini.

Les vacances, qu'il nommait le temps de ses travaux, le plongeaient tellement dans l'étude, qu'il n'avait pas un moment libre : c'est alors qu'il s'environnait d'hommes éclairés, et qu'on le voyait tirer de leur savoir, les matériaux dont il avait besoin pour porter ses ouvrages à leur perfection. L'un

lui rappelait une date, l'autre lui faisait un extrait, et de ce travail, cimenté par la concorde et par l'amour du bien public, il résultait le plus grand avantage pour la religion et pour la société.

Il n'est point de pays, chez les protestants même, où les productions de Lambertini n'aient pénétré. L'on y trouve une érudition immense, souvent mêlée de ce qu'il y a de plus piquant dans les poëtes et dans les orateurs. Ainsi saint Jérôme composait ses écrits : *On me gronde parfois*, disait notre illustre cardinal, *de ce qu'au milieu de mes travaux les plus sérieux, il m'arrive d'avoir, à la dérobée, quelques légers entretiens avec le Tasse, le Dante et l'Arioste; mais j'ai souvent besoin de me les rappeler pour avoir l'expression plus vive et la pensée plus énergique.*

Le séjour de la campagne le mettait souvent à portée de faire des promenades philosophiques, comme il les appelait lui-même. C'est alors qu'il donnait l'essor à son âme, et qu'il n'y avait rien dans la nature qu'il ne parcourût en idée pour s'élever jusqu'à son Auteur. Il l'apercevait jusque dans la moindre fleur, et il disait à ce sujet : « que nous avons fait un monde qui n'est point celui de Dieu, par la manière grossière dont nous envisageons les objets.

Ses correspondances embrassaient l'Europe, et ses connaissances lui méritèrent l'estime de tous les savants. L'antiquité lui révéla ses secrets, et sa mémoire, toujours secondée de la plus brillante imagination, le rendait présent à tous les lieux comme à tous les temps; il avait l'art de diversifier son esprit d'une manière surprenante.

Au moment où il se plaignait de ne plus entendre parler de Rome, il reçut une dépêche qui lui apprenait la mort de Clément XII. Il partit pour le conclave avec la plus grande simplicité. Ses gens annonçaient, par leurs habits, qu'ils servaient réellement un successeur des apôtres.

L'exaltation de Lambertini ne fut nullement concertée. Pendant ce conclave, qui dura six mois, le cardinal de Tencin fit tous ses efforts pour placer la tiare sur la tête d'Aldovrandi, dont il connaissait parfaitement la politique; et comme il crut avoir la seule voix qui lui manquait dans le suffrage du cardinal Accoramboni, par le moyen de son secrétaire qu'on avait gagné, l'on crut la chose assurée. Mais le pieux Accoramboni, revenant à sa conscience, ne donna pas la voix qu'il avait promise pour le lendemain, et le cardinal de Tencin, tout fin qu'il était, se vit forcé d'abandonner la partie.

Les chaleurs devenaient excessives, et la plupart des cardinaux dépérissaient sous les toits brûlants du Vatican, lorsque Lambertini leur dit avec son enjouement ordinaire, ces paroles qu'il crut prononcer en l'air, et qui furent cause de son exaltation : *Voulez-vous faire un saint, nommez Gotti; un politique, Aldovrandi; un bon homme, prenez-moi.* Les cardinaux l'envisagent, se retirent, et d'après quelques réflexions sur son érudition immense, sur ses rares qualités, ils croient devoir prendre au sérieux la plaisanterie du cardinal Lambertini. C'était mettre la tiare sur la meilleure tête du Sacré Collége, et rapprocher de la cour de Rome ses plus grands ennemis. Le respect avec lequel le cardinal de Roban l'aborda, lui fit dire : *Ah! je suis perdu, votre air composé m'annonce qu'on veut me priver de ma liberté.* L'on s'assemble, on scrutine, et Lambertini est élu Pape, à la satisfaction du monde entier, le 17 août 1740. Il prit le nom de Benoît, en reconnaissance de ce que Benoît XIII l'avait créé cardinal.

La première action du nouveau Pontife fut un acte de bienfaisance et de magnanimité. Il rendit la liberté au cardinal Coscia, détenu depuis douze années au château Saint-Ange, pour n'avoir pas voulu restituer une somme considérable à laquelle la chambre apostolique l'avait condamné. Le peuple justement indigné contre sa personne, s'attroupa, de sorte qu'il risquait sa vie, s'il ne se fût promptement évadé. Bientôt il gagna le royaume de Naples, et dans ce lieu qui lui avait donné le jour, il mourut en 1754, chargé de mépris et de richesses.

Les fêtes se succédèrent sans interruption, et Rome, glorieuse d'avoir un Pontife digne d'être associé aux plus grands Papes, célébra ce triomphe par des acclamations et par des monuments. Le cardinal Valenti, de la ville de Mantoue, justifia le choix qu'on avait fait du Saint-Père, en devenant son ministre. C'était un homme plein de talents et d'énergie, dont l'esprit saisissait sur-le-champ les choses les plus difficiles, et les rendait avec précision. Il avait appris dans la nonciature cette politique qui sait tout, en paraissant tout ignorer ; son but était de ne rien négliger pour tirer l'Etat ecclésiastique de l'assoupissement où il était.

Il commença par tenir parole, et ce ne fut qu'à regret qu'il trouva des obstacles dans les circonstances et dans les événements. Les personnes intelligentes reconnurent au choix de Benoît XIV, qu'il savait discerner les hommes, et qu'il voulait donner au monde entier le spectacle d'un règne mémorable.

Les bienfaits dont il combla les cardinaux Passionei et Quirini, ne prouvèrent pas moins sa sagacité. Le premier n'avait rien oublié de ce qu'il avait lu, et dans un commerce qu'il entretint jusqu'à sa mort avec tous les livres et tous les savants, il s'était fait une réputation que rien ne pouvait égaler. Le second, célèbre par ses connaissances théologiques et littéraires, excellait dans l'art de la controverse, et savait orner ses écrits de ce qu'un long séjour en France lui avait appris, lorsqu'il n'était encore que religieux du Mont-Cassin. On ne pouvait se défendre d'adopter leurs opinions, lorsqu'on les entendait discourir, tant ils avaient une élocution séduisante ; il en était de même de Lambertini.

On ne tarda point à s'apercevoir que le règne de Benoît XIV répondrait aux désirs

de tous, qu'il serait le règne de la douceur et de la paix. Il se fit une gloire d'aller au-devant des princes qui avaient besoin des faveurs du Saint-Siége, soit pour obtenir des dispenses, soit pour conférer des bénéfices. Lorsqu'il s'éleva par la suite des différends entre la cour de Rome et celle de Turin, un nonce fut envoyé pour marque de réconciliation, et le roi de Sardaigne impétra ce qu'il avait désiré.

La France voyait impatiemment que des prêtres nourris dans son sein se trouvaient forcés d'aller à Rome et de se soustraire à la vigilance de leurs pasteurs, pour obtenir les cures qui vaquaient dans leur propre pays; Benoît remit aux évêques de Bretagne le droit qu'il avait de nommer pendant six mois. Sa maxime était de donner aux lois ecclésiastiques toute leur vigueur, dans la crainte que la discipline, déjà trop énervée, ne pût reprendre son activité. La lettre circulaire qu'il écrivit à tous les évêques du monde entier, n'avait pas d'autre objet. On y reconnaît son zèle et son érudition; de manière que l'Angleterre elle-même en fit le plus grand éloge.

Le Pape, continuellement interrompu par les affaires qui se succédaient sans interruption, ne cessait de regretter sa tranquillité. *Je ne me reconnais plus*, écrivait-il à l'évêque de Spolète, *tant je suis accablé d'occupations et d'étiquettes; on m'enchaîne en me visitant; on me suffoque en me louant, et je dois sans cesse ramer contre les mensonges qu'on veut me persuader, contre l'orgueil dont on veut m'enivrer, contre les importunités de toute espèce, qui sont les accessoires de la papauté. Priez Dieu pour que le Ciel me tienne compte de la violence que je souffre. Il m'arrive souvent de reprendre une lettre jusqu'à trois fois, et voilà ce que le monde appelle des honneurs, et qu'il croit la suprême félicité; pour moi, j'attesterai quand on voudra, que mon rang, tout sublime qu'il est, n'a rien que de redoutable pour ce monde et pour l'autre......*

Il parut alors un décret du Saint-Père, qui avait pour objet le culte divin. Par cette ordonnance, il était enjoint aux ministres des autels, de faire l'Office avec toute la décence possible, de bannir la musique des prises d'habit et des professions, d'empêcher les femmes immodestement vêtues de se présenter aux églises.

On vit paraître une autre loi, qui recommandait à tout supérieur de communauté de recevoir avec une tendre cordialité les religieux apostats; et qui permettait, pour raison de maladie, de passer dans des ordres mitigés. Plus d'une fois, il menaça des gardiens et des prieurs d'une prochaine déposition s'ils n'avaient pour leurs confrères la douceur qu'exige la charité. L'on connaît la lettre qu'il fit écrire au prieur d'un monastère, qu'une domination despotique rendait odieux.

Apprenez, lui dit-il, *que l'Evangile est votre première règle, et que c'est là qu'on doit puiser la charité chrétienne, qui rend notre divine religion si belle et si touchante; apprenez qu'un supérieur n'est qu'un tyran, lorsqu'il ne se distingue que par la sévérité; apprenez que des hommes qui n'ont pour perspective que des murs, ont moins besoin d'un maître que d'un père, et que, s'il y en a de mécontents, c'est presque toujours parce que les prieurs affectent l'austérité dans leurs actions, comme dans leur maintien, quoiqu'ils sachent prendre plus que personne des adoucissements.*

Dans la guerre où il s'agissait de rendre dom Philippe paisible possesseur de Parme, et qui remplit l'Italie d'Espagnols, d'Allemands et de Français, il sut, par sa prudence, préserver ses Etats des ravages dont ils étaient menacés; l'entente qu'il eut soin d'entretenir avec toutes les couronnes, lui mérita le respect des armées. Il eut la consolation de voir le roi de Naples, depuis roi d'Espagne, venir rendre en sa personne les hommages dus au Vicaire de Jésus-Christ. Enfin par ses lumières et ses soins, il pourvut à tout, soit pour empêcher la disette, soit pour arrêter les incursions.

Les premières années de son pontificat furent employées à connaître les besoins de chaque Eglise et à y pourvoir; à nommer dans les gouvernements des hommes intègres et capables; à soulager les malheureux, à faire discipliner les troupes, et à donner des édits sévères contre les blasphémateurs. Le fanatisme ayant soufflé contre une instruction pastorale de Mgr Frautson, archevêque de Vienne en Autriche, instruction où ce zélé prélat établissait l'absolue nécessité de la médiation de Jésus-Christ, et se plaignait amèrement de ce qu'on oubliait ce grand objet, pour ne s'occuper que des pèlerinages et des confréries, Lambertini vint au secours de ce digne pasteur, qu'on osait déjà taxer d'hérétique, et loua publiquement son zèle et ses lumières.

Il ne fût pas moins ardent à venger la doctrine du célèbre cardinal Noris, qu'on voulait rendre suspecte, et à protéger les sentiments des PP. Berti et Belelli, contre les attaques de quelques disciples de la doctrine de Molina, qui les inculpaient de jansénisme. Il fit aussi l'apologie du livre intitulé *de la vraie dévotion*, par Muratori, qui allait être décrié par quelques superstitieux. Il se donna de grands soins pour réformer la congrégation de l'Index, et pour la rendre plus circonspecte dans la condamnation des livres. Il lui prescrivit les règles les plus sages et les plus utiles, et il réhabilita plusieurs ouvrages qu'elle avait trop légèrement flétris. C'est dans ces mêmes vues, qu'il crut devoir condamner la bibliothèque du P. Colonia (Jésuite), comme un ouvrage passionné, où l'auteur note et taxe d'hérésie des livres très-orthodoxes; le proscrit comme un ouvrage capable d'en imposer aux ignorants, et qui arrachait ainsi des mains des fidèles, des livres non-seulement irrépréhensibles, mais aussi des écrits qui renferment, disait ce Pape, *ce que la religion a de plus excellent et de plus épuré.*

Son zèle ne fut ni moins actif, ni moins

éclairé à l'égard de la congrégation de la *Propagande*. Il prit une connaissance exacte des missionnaires, et de la manière dont ils s'acquittaient de leurs missions, afin que l'Evangile fût annoncé sans trouble, sans jalousie, sans altération.

Le népotisme ne lui fut pas moins odieux qu'aux Romains. Quoiqu'il eût des parents médiocrement partagés des biens de la fortune, il ne leur donna ni dignité, ni richesses. Il ne voulut pas même permettre à son propre neveu de le venir voir; et ses petits-neveux seraient restés dans une espèce d'indigence, si le roi de Sardaigne n'avait eu soin d'y pourvoir. Cette rigueur qui peut paraître excessive, est un grand exemple et montre qu'un Vicaire de Jésus-Christ doit être de la race de Melchisédech, et ne reconnaître pour frères que ceux qui accomplissent la volonté de Dieu. *Je me souviendrai toujours*, disait Benoît, *que je suis né très-petit particulier; que la dignité que je possède ne doit point être partagée, et que Rome ne s'est obligée par aucun contrat à enrichir ma famille, qui ne sera respectable, qu'autant qu'elle conservera sa simplicité.*

C'est par une suite de ces humbles sentiments de lui-même, qu'il avait un éloignement pour tout ce qui respirait le faste, la magnificence et la grandeur. La frugalité régnait dans ses repas : un seul par jour lui suffisait et ne passait pas la valeur d'un écu romain. Indifférent sur les détails domestiques, à peine se serait-il aperçu s'il était bien ou mal servi. Toujours il parut étranger à l'appareil qui environnait sa dignité; il ne se croyait vraiment libre, que dans les moments où il se trouvait sans spectateurs et sans éclat. Aussi ne craignait-il point de compromettre sa dignité, en parlant familièrement à ceux qui l'abordaient, bien éloigné du laconisme glacé de la grandeur. Il était trop pénétré du véritable esprit chrétien pour s'assujettir à toutes les étiquettes attachées à sa dignité, et trop ami des savants, pour leur refuser des marques d'estime et de confiance.

L'élection de l'empereur François I[er] ayant réuni dans Francfort les ministres de tous les souverains, Benoît députa le prélat Doria, et l'abbé Aymaldi, deux hommes qui s'y firent admirer, et qui honorèrent son discernement. Ce Pontife avait l'art de deviner les sujets au premier coup d'œil : aussi ses légations furent-elles toujours confiées à des sujets capables.

Son attention à entretenir une heureuse harmonie avec tous les souverains, lui concilia leur estime: il en reçut souvent des marques de la part de la célèbre Elisabeth Petrowna, impératrice de Russie; il en reçut aussi du roi de Prusse, avec qui les affaires concernant les Catholiques de la Silésie, le mirent en relation. Bien loin de prendre un ton impérieux en parlant aux princes souverains, il comprit que la douceur, un ton modeste et évangélique seraient bien plus propres à faire respecter les droits du Saint-Siége. Ce fut par ces qualités aimables, qu'il sut ménager également tous les ambassadeurs; et s'il parut plus lié avec ceux de la France, c'est que leurs qualités personnelles les lui rendirent plus chers. Il estima M. le duc de Nivernois, comme un esprit propre à embellir les sciences et les arts; il chérit le cardinal de Larochefoucault, comme une âme droite, pacifique, désintéressée.

« La mémoire de Benoît XIV, » dit Ranke (*Histoire de la papauté pendant les* XVI[e] *et* XVII[e] *siècles*, t. IV, p. 476-478), » sera à tout jamais bénie. On sait combien il se laissa peu éblouir et enorgueillir par la haute importance de sa dignité : parce qu'il était devenu Pape, il ne renonça pas à son humeur enjouée et à ses bons mots bolonais; on le voyait quitter le sujet de ses méditations, s'approcher de son entourage, raconter une saillie qui lui était venue dans l'esprit, et se remettre de nouveau à sa table de travail. Il resta toujours supérieur aux affaires qu'il eut à traiter, planant avec un coup d'œil libre sur tous les rapports du Saint-Siége avec les puissances européennes, et apercevant ce que l'on pouvait maintenir, ce qu'il fallait abandonner. Il était trop bon canoniste et trop bon Pape pour se laisser aller dans ses concessions, plus loin qu'il ne devait.

« L'acte le plus remarquable de son pontificat est peut-être le concordat qu'il fit en 1753 avec l'Espagne. Il prit sur lui de renoncer au droit de collation des petits bénéfices, droit que la cour romaine possédait toujours en Espagne, non toutefois sans d'énergiques résistances. Mais la cour devait-elle perdre, sans aucune indemnité, la quantité considérable d'argent qu'elle retirait de ces bénéfices? Devait-elle laisser échapper l'influence qu'elle était appelée à exercer sur les personnes? Benoît trouva l'expédient suivant : Cinquant-deux de ces bénéfices furent réservés à la collation par le Pape, « afin qu'il puisse récompenser ceux des ecclésiastiques espagnols qui auraient acquis quelque droit à ces bénéfices par leur vertu, par la pureté de leurs mœurs, par leur savoir ou par les services qu'ils auraient rendus au Saint-Siége. » La perte éprouvée par la cour romaine fut évaluée en argent : elle se montait à 34,300 scudi. Le roi s'engagea à payer un capital de 1,143,330 scudi, dont les intérêts fixés à trois pour cent pourraient rapporter la somme que la cession faisait perdre au Saint-Siége.

« Benoît XIV passa aussi des traités, pleins du même esprit de modération, avec la plupart des autres cours. Le droit de patronage que possédait déjà le roi de Portugal fut étendu, et le titre de *très-fidèle* fut encore ajouté aux autres distinctions ecclésiastiques qu'il avait acquises. La cour de Sardaigne très-mécontente, parce que les concessions qu'elle avait obtenues lui avaient été retirées sous le dernier pontificat, fut apaisée par les instructions concordatives de 1741 et 1750. A Naples, où une école de droit s'était établie sous la protection du gouvernement impérial, prin-

cipalement par les soins de Gaëtano Argento, école qui faisait son étude principale du droit canon et qui opposait une vive résistance aux prétentions papales, Benoît XIV souffrit que les priviléges fussent très-limités et que les ecclésiastiques fussent astreints à contribuer aux impôts. On accorda à la cour impériale l'abolition de plusieurs jours de fêtes, abolition qui, dans son temps, fit tant de bruit. Le Pape s'était contenté d'autoriser le travail durant ces jours fériés; mais la cour impériale n'hésita pas à employer la force pour faire travailler.

« Les puissances catholiques se réconcilièrent donc de nouveau avec leur chef spirituel. La paix fut encore une fois rétablie. »

Benoît XIV s'acquitta des fonctions épiscopales avec autant de vigilance que de celles de Souverain Pontife. Il fit des statuts synodaux qui peuvent servir de guide aux meilleurs évêques. Ses bulles sont un excellent monument du XVIII° siècle. Son ouvrage sur la canonisation des saints fait comprendre la vaste érudition de son auteur : car il s'y montre tout à la fois théologien, jurisconsulte, canoniste, métaphysicien, historien. Il est vrai que, dans une entreprise d'une aussi grande étendue, il se fit aider par des personnes capables, et entre autres par le docteur Richini, Dominicain et maître du sacré palais, par le P. Gerdil, Barnabite, et par le P. Mancini, des Minimes.

Comme il avait un goût décidé par les livres français, il voulut que les prédicateurs prissent pour modèle Bourdaloue et Massillon; qu'ils n'employassent leur langue si riche en expressions, qu'à faire connaître l'essence de la religion, et qu'à l'imprimer dans les cœurs. C'est dans cette vue qu'il alla chercher jusqu'au fond des cloîtres des hommes puissants en œuvres et en paroles, pour les consacrer évêques: car il fut toujours empressé à connaître les hommes célèbres. Il donna de grands témoignages d'estime aux sociétés distinguées dans l'Eglise, et aux particuliers recommandables par leur savoir. Il adressa des brefs à différentes universités; il fit part de ses ouvrages à la Sorbonne, et fit connaître son goût pour les sciences et pour les savants, par quantité de lettres dont il honora les écrivains les plus célèbres.

La bonté de son caractère le rendit sensible à tous les besoins de ses frères. On le voyait quelquefois descendre au milieu de ces pèlerins qui sont ordinairement nourris dans le palais du Souverain Pontife, s'asseoir avec eux, les instruire et les consoler : il voulait connaître tous les genres de misères, afin de les soulager.

En 1756, les Dominicains étant assemblés pour élire un général à la place du P. Bremond, le Pape voulut présider lui-même à cette élection, non pour y contraindre les suffrages, mais pour donner une preuve authentique et solennelle de sa reconnaissance et de son amour envers l'ordre de Saint-Dominique. Le discours qu'il prononça à ce sujet, est un morceau d'éloquence et de latinité. C'est là qu'il confesse devoir tant aux Dominicains, qu'il se félicite de leur avoir été toujours attaché et qu'il préconise la doctrine de saint Thomas, comme la source où l'Église a souvent puisé ses décisions, et où il puisa lui-même tout son savoir; et c'est là qu'il exalte tous les saints et tous les Pontifes sortis de la famille des Frères prêcheurs.

Benoît fit connaître qu'il aimait la beauté de la maison du Seigneur. Il employa plus de cent mille écus romains à embellir la basilique de Sainte-Marie Majeure. Il fit bâtir une église dont il donna lui-même le plan, appelée Saint-Marcellin. Le séminaire de Bologne lui doit son magnifique domicile, et la cathédrale son embellissement : d'une carrière qu'elle était, il trouva moyen d'en faire une église, et de lui donner un air de majesté dont les étrangers sont frappés. Il fit élever des arcades à Notre-Dame-de-Lorette, pour servir d'avenue à ce lieu de dévotion, et de retraite aux voyageurs. La bibliothèque du Vatican, ce magasin de richesses en tout genre, s'accrut considérablement par ses soins. Il envoya Assemani, ce prélat si savant dans les langues orientales, chercher des manuscrits partout où il pourrait en découvrir. Il seconda les intentions du cardinal Quirini, bibliothécaire versé plus qu'aucun autre Italien dans la littérature française, toutes les fois qu'il fut question de l'augmenter et de l'embellir. Sous son pontificat, il n'y eut point d'année où on ne trouvât parmi les ruines de Rome, quelque morceau de mosaïque, quelques statues, quelques vases d'un prix inestimable. Lambertini, aussi connaisseur et aussi amateur qu'il l'était, avait grand soin de recueillir ces richesses; il en fit faire une magnifique collection, il voulut qu'on la plaçât dans le Capitole, afin de rendre à ce lieu mémorable une partie de son ancien lustre, et de mettre chacun à portée de contempler d'un coup d'œil les restes de la magnificence romaine.

Un de ses plus grands désirs était de pacifier les troubles de l'Eglise, troubles qu'il avait vus naître en 1713, dont il connaissait parfaitement la nature et la cause, et dont il suivit la trame jusqu'à sa mort. Après avoir longtemps gémi de ce que les divisions subsistaient toujours en France, et y fomentaient l'incrédulité; après avoir écouté les vœux du roi Louis XV, qui ne tendaient qu'à rétablir la paix, il donna sa fameuse lettre encyclique, adressée à tous les prélats du royaume; lettre où il détermine la conduite qu'on doit tenir dans l'administration à l'égard de ceux qui sont opposés à la bulle *Unigenitus*. Les règles que ce Pape y établit, les conditions qu'il exige, bien entendues et suivies exactement, devraient rendre le refus des sacrements si rare, que la paix de l'Eglise n'en serait jamais troublée. Cette lettre a toute l'autorité d'une bulle, selon les canonistes et les théologiens.

Son [illegible]ndait à tout, l'engagea à mo[illegible] des indulgences, ces

trésors que l'Eglise nous offre, et qu'elle a droit de nous offrir, mais que la trop grande facilité a quelquefois bien multipliés. Il ne le déploya pas moins contre les erreurs du Jésuite Berruyer. Il vit avec douleur que ce disciple du fameux P. Hardouin avait osé, dans son Histoire du peuple de Dieu, travestir l'Ecriture sainte en roman; il en interdit la lecture par un bref des plus énergiques et des plus solennels. Il donna également d'autres brefs contre ces ouvrages ténébreux où l'incrédulité de nos jours distille son venin. Il la regardait comme le prélude de l'apostasie prédite par saint Paul; il s'affligeait d'avoir été réservé à des temps si mauvais.

Il semblait qu'un pontificat aussi sage, aussi célèbre que celui de Labertini, devait être à l'abri des troubles et des discussions; mais quel est le règne dans l'histoire qui n'ait eu des orages? Tout était en paix lorsque la république de Venise entreprit de faire valoir des prétentions auxquelles le Pape crut ne pouvoir acquiescer. Peut-être n'est-ce qu'une suite du ressentiment des Vénitiens, à l'occasion du patriarcat d'Aquilée, qu'il avait supprimé malgré leurs représentations et leurs plaintes, à la réquisition de l'impératrice reine de Hongrie, dont il respecta toujours les grandes qualités. Quoi qu'il en soit, il écrivit deux lettres, où il démontre les raisons du Saint-Siége avec une force capable de toucher et de convaincre. Dans la première, il parle aux Vénitiens en père tendre et affligé; il entre dans des détails qui constatent, aux yeux de tout le monde, que la chambre apostolique est prodigieusement endettée et que la cour de Rome est bien moins riche qu'on ne le croyait communément. Dans la seconde, il parle en Pontife qui connaît toute l'étendue du pouvoir spirituel qui lui est confié, et qu'il doit soutenir aux dépens de sa propre vie. Malgré un zèle aussi sage et aussi ardent, il n'eut pas la consolation de terminer ces divisions: cette gloire était réservée à son successeur.

Dans la même année, à la prière du roi de Portugal, Benoît XIV donna un bref pour la réforme des Jésuites dans tous les Etats de ce prince. Il établit le cardinal Saldanha, visiteur et réformateur de ces Pères dans le Portugal. Ce visiteur les ayant convaincus d'un commerce contraire aux lois de l'Eglise, fit saisir tous leurs magasins et marchandises, et, de concert avec le patriarche de Lisbonne, il leur ôta tous les pouvoirs de confesser et de prêcher, et fit fermer tous leurs colléges.

Ce bref fut le dernier écrit de Benoît: il y avait déjà quelque temps que Sa Sainteté était affaiblie; l'enflure d'une de ses jambes donnait de l'inquiétude. Les médecins s'assemblaient fréquemment à Montecavallo. S'ils donnaient quelques lueurs d'espérance, on n'en craignait pas moins pour un homme de quatre-vingt-trois ans, et ce n'était pas sans raison: les symptômes de la mort ne tardèrent pas à se déclarer. Ce Pontife respectable ne se flatta pas sur son état; il demanda avec empressement les sacrements, il les reçut avec toute l'édification qu'on pouvait attendre d'un Pape qui avait passé sa vie dans les bonnes œuvres. Il supporta avec une patience chrétienne ses douleurs, quelque aiguës qu'elles fussent. Quand la voix commença à lui manquer, il s'entretint de saintes pensées que lui fournissaient les divines Ecritures dont il s'était nourri jusqu'au moment où il expira, qui fut le 3 mai 1758, après avoir tenu le Saint-Siége dix-huit ans.

Benoît XIV était de petite taille; il avait le front large, le visage long, la vue perçante, un air fin et enjoué, qui dénotait la pénétration de son esprit et la gaieté de son caractère. Il disait à cette occasion, qu'il n'avait point une physionomie papale, parce qu'il n'était pas assez grave, mais qu'il prierait les peintres et les sculpteurs de la lui donner: car il aimait à dire des bons mots: si c'était un faible, il faut l'attribuer à une certaine vivacité dont il n'était pas le maître; à quoi il faut ajouter que l'usage du pays pouvait le justifier. Savant et laborieux autant qu'il l'était, il a beaucoup écrit. Ses ouvrages répandus aujourd'hui dans tous les pays, composent plus de douze volumes *in-folio*. Il y en a cinq en latin sur la canonisation des saints, et les autres, parmi lesquels on trouve des morceaux en italien, renferment des bulles, des brefs et des statuts.

BONIFACE Ier (Saint). Quarante-deuxième Pontife. — Boniface Ier, Romain de naissance, était un prêtre de Rome d'une vertu éminente et très-versé dans la connaissance de la discipline ecclésiastique, lorsqu'il fut élu, le 29 décembre 418, pour succéder à saint Zozime. On voit, d'après la relation de son élection, envoyée à l'empereur Honorius par le clergé de Rome et les évêques voisins, que Boniface fut placé malgré lui sur la chaire pontificale. Eulalius, diacre, homme ambitieux et intrigant, trouva le moyen de se faire ordonner et de prévenir Symmaque préfet de Rome en sa faveur: ce qui forma un schisme et mit un trouble dans la ville. Le préfet voulut rendre compte à l'empereur Honorius, qui était à Ravenne, de tout ce qui s'était passé dans les deux élections; et il lui en envoya une relation qui était plus favorable à Eulalius qu'à Boniface.

L'empereur croyant la relation véritable, lui envoya un rescrit pour maintenir Eulalius et pour chasser Boniface. C'est ce qui fut exécuté par Symmaque, de sorte que l'antipape fut établi par son autorité dans l'Eglise de saint Pierre. Cependant les prêtres qui avaient élu Boniface, sachant la surprise qui avait été faite à l'empereur, lui envoyèrent un manifeste pour lui exposer au vrai comment les choses s'étaient passées; ils lui firent en même temps l'éloge de Boniface, lui rendirent témoignage de sa doctrine et de sa piété, et le prièrent de faire venir les parties devant lui, pour les entendre et terminer le différend. Honorius,

sur cette requête, envoya ordre à Boniface et à Eulalius de se rendre à Ravenne, où il assembla plusieurs évêques pour examiner, par des voies régulières et ecclésiastiques, une cause qui n'appartenait proprement qu'à l'Eglise. L'affaire tirant en longueur à cause des incidents nouveaux qu'Eulalius y faisait naître, l'empereur envoya l'évêque de Spolète à Rome pour y célébrer les saints mystères aux fêtes de Pâques, et ne voulut pas que, ni Boniface, ni son compétiteur, sortissent de Ravenne, que leur affaire ne fût décidée. Cependant il convoqua les évêques d'Italie, des Gaules et d'Afrique pour ce sujet. Mais l'impatience d'Eulalius ne leur donna pas le loisir de s'assembler : car étant retourné à Rome contre la défense de l'empereur, sa présence y excita une sédition si dangereuse, que le préfet Symmaque y courut risque de la vie. L'empereur fut tellement irrité, qu'il envoya ordre au préfet de chasser Eulalius de la ville, de traiter de même les laïques et les clercs de sa communion et de mettre Boniface en possession de son siége. Le Pape légitime fut confirmé par un synode d'évêques, et voici d'après Fleury l'historique de ce schisme.

« Symmaque préfet de Rome, fils de celui qui s'était signalé sous le grand Théodose, sitôt que le Pape Zozime fut mort, parla au peuple, pour l'avertir de laisser au clergé la liberté de l'élection; menaça les corps de métiers et les chefs des quartiers s'ils troublaient le repos de la ville. Plusieurs évêques s'étaient assemblés selon la coutume pour procéder à l'élection ; mais avant que les funérailles de Zozime fussent achevées, l'archidiacre Eulalius s'empara de l'église de Latran, dont il fit boucher presque toutes les entrées, ayant pour lui les diacres, quelques prêtres, et une assez grande multitude de peuple. Il y demeura deux jours, attendant le jour solennel de l'ordination, c'est-à-dire le dimanche prochain, qui cette année 418, était le 29 décembre. Cependant la plus grande partie du clergé et du peuple s'assembla dans l'église de Théodore, et résolut d'élire Boniface ancien prêtre très-instruit de la loi de Dieu, de mœurs très-éprouvées, et qui ne voulait point être évêque : ce qui le rendait plus digne à leur jugement. Ils envoyèrent trois prêtres annoncer par écrit à Eulalius de ne rien entreprendre sans la participation de la plus grande partie du clergé. Mais ces prêtres furent maltraités et emprisonnés.

Le préfet Symmaque qui favorisait Eulalius, fit venir devant lui tous les prêtres qui étaient pour Boniface, et les avertit aussi avec menaces de ne rien faire contre les règles. Mais ils ne laissèrent pas de s'assembler dans l'église de Saint-Marcel, et d'y élire Boniface évêque de Rome, le dimanche 29 décembre. Il fut ordonné avec toutes les solennités requises, par neuf évêques de diverses provinces; et environ soixante-dix prêtres souscrivirent avec eux l'acte qui en fut dressé. Ils le menèrent ensuite à la basilique de Saint-Pierre. Eulalius de son côté fut ordonné par l'évêque d'Ostie, que l'on avait fait venir, quoique très-âgé et malade: parce que, suivant l'ancienne coutume, il devait ordonner le Pape. Le même jour 29 décembre le préfet Symmaque écrivit ce qui s'était passé à l'empereur Honorius, qui était à Ravenne, traitant de faction l'élection de Boniface, et demandant les ordres de l'empereur, à qui il dit qu'il appartient de porter son jugement dans cette affaire. Il envoya en même temps les actes qui faisaient paraître la cause d'Eulalius bonne.

L'empereur Honorius prévenu par la relation de Symmaque, se déclara pour Eulalius, et commanda que Boniface fût averti de sortir de Rome, et chassé de force s'il résistait; que Symmaque fît arrêter les chefs de la sédition, et les châtiât comme ils le méritaient. Pour l'exécution de ses ordres, il envoya Aphrodisius tribun et notaire. Ce rescrit est du 3 janvier 419. Symmaque le reçut le jour de l'Epiphanie, et aussitôt il envoya son primiscrinius, qui était comme son premier secrétaire, dire à Boniface de venir le trouver, pour apprendre l'ordre de l'empereur, et ne pas faire la procession ni l'office. Boniface ne laissa pas de marcher, et le peuple battit l'officier que Symmaque avait envoyé. Symmaque l'ayant appris, marcha vers Saint-Paul hors de la ville, où Boniface s'était retiré, et où le peuple était alors assemblé : Boniface de son côté continuait de s'avancer vers la ville, et y entra malgré les officiers de Symmaque; mais un plus grand nombre les repoussa, et le peuple qui l'accompagnait fut dispersé. Cependant Eulalius célébra la fête dans l'église de Saint-Pierre, où est encore marquée la station du jour de l'Epiphanie. Tout cela se passa sans sédition, et Symmaque en rendit compte à l'empereur le huit de janvier.

Les prêtres qui avaient élu Boniface, écrivirent à l'empereur pour le désabuser. Ils lui expliquèrent la vérité du fait, le prièrent de révoquer son premier ordre et de mander à sa cour Eulalius avec ceux qui le soutenaient, promettant de leur part, que le Pape Boniface s'y rendrait avec les évêques et les prêtres qui l'avaient ordonné; et demandant que ceux qui ne voudraient pas s'y trouver fussent chassés de Rome. L'empereur Honorius ayant égard à cette requête, envoya ordre à Symmaque de suspendre l'exécution de son premier édit, et de signifier à Boniface et à Eulalius qu'ils eussent à se trouver à Ravenne le 8 février, avec tous les auteurs de l'une et de l'autre ordination : sous peine au défaillant de voir déclarer son ordination illicite. Ce second rescrit fut envoyé par Aphtone, décurion du palais, le 15 janvier. Dans ce même temps l'empereur manda plusieurs évêques de diverses provinces, pour venir juger ce différend. Symmaque publia à Rome ce second rescrit, le fit signer à Boniface, à Eulalius et aux clercs de chaque parti, et défendit au peuple qui les suivait de s'assembler dans la même église. Il envoya à l'empereur les mémoires

qui lui furent donnés de part et d'autre : cherchant à se justifier lui-même, et à ne paraître d'aucun parti. Sa lettre est du 25 janvier.

Les évêques convoqués à Ravenne, s'y assemblèrent en concile, où ils ordonnèrent que les évêques, qui avaient assisté ou souscrit aux deux ordinations contestées, ne seraient reçus ni comme juges, ni comme témoins : ce que l'empereur approuva. Mais trouvant ce concile trop divisé, pour terminer le différend, il en remit la décision au premier jour de mai. Cependant comme la fête de Pâques était proche, car cette année 419, c'était le trente du mois de mars, l'empereur, de l'avis du concile et du consentement des parties, ordonna que Boniface et Eulalius sortiraient tous deux de Rome, et que les saints mystères y seraient célébrés par Achille, évêque de Spolète, qui n'était d'aucun parti. L'empereur lui écrivit, ainsi qu'à Symmaque, afin qu'il empêchât tout tumulte : il écrivit au sénat et au peuple romain. Ces dernières sont datées du 15 mars.

D'ailleurs l'empereur Honorius écrivit à plusieurs évêques, pour les appeler au concile du premier mai, en particulier à saint Paulin de Nole, dont il connaissait le mérite et la sainteté. Il l'avait déjà appelé au premier concile ; mais il s'en était excusé sur une maladie. Il écrivit aussi aux évêques d'Afrique et de Gaule, prolongeant le jour du concile au treize de juin. Outre la lettre générale à tous les évêques d'Afrique, il y en avait une particulière pour Aurélius de Carthage, et une circulaire à sept des principaux évêques, dont les trois premiers étaient saint Augustin, Alypius et Evodius.

Cependant Eulalius vint à Rome dès le 18 mars, et y entra à l'insu du préfet Symmaque. Le même jour, Achille, évêque de Spolète, écrivit au préfet qu'il avait ordre de célébrer à Rome la fête de Pâque, et arriva lui-même trois jours après. A son arrivée le peuple s'émut, et quelques-uns s'assemblèrent sur la place tout armés. Symmaque, avec les principaux de la ville, s'avança pour exhorter le peuple à la paix ; ils vinrent d'abord à l'assemblée. On attendait Achille pour publier ses ordres, mais la multitude l'empêcha d'approcher; Symmaque avec le vicaire, poussés par le peuple, entrèrent dans la place de Vespasien, voulant apaiser les deux partis, quand tout d'un coup des esclaves armés attaquèrent le peuple du parti d'Eulalius, qui était sans armes. Ils en blessèrent quelques-uns, et attaquèrent même le préfet et le vicaire, qui furent contraints de se sauver par un endroit détourné. On reconnut et on arrêta quelques-uns de ces séditieux; c'est ce que porte la relation de Symmaque à Constantius du 23 mars, par laquelle il demande des ordres précis avant la fête de Pâques, parce que le peuple des deux partis menaçait d'en venir aux mains pour se chasser l'un l'autre de la basilique de Latran. Constantius était celui qui avait servi l'empire si utilement contre les tyrans en Gaule et en Espagne. Pour récompense, l'empereur Honorius lui avait donné en mariage sa sœur Galla Placidia, l'appelait son frère, et l'associa depuis à l'empire. Il envoyá à Symmaque l'ordre d'Honorius par Vitulus, son chancelier : ce n'était alors que le titre d'un simple secrétaire. Le rescrit d'Honorius, daté du 25 mars, portait : *Puisqu'Eulalius est entré à Rome au mépris des ordres précédents, qui défendaient aux deux contendants d'en approcher, il doit absolument sortir de la ville, pour ôter tout sujet de sédition, sous peine de perdre non-seulement sa dignité, mais sa liberté; et on ne recevra point pour excuse que le peuple le retient par force ; si quelqu'un des clercs communique avec lui, il sera puni de même, et les laïques à proportion. L'évêque de Spolète fera l'office pendant les saints jours de Pâques : pour cet effet, l'église de Latran ne sera ouverte qu'à lui seul. Les officiers du préfet Symmaque sont chargés de l'exécution sous peine de grosse amende et de la tête.*

Symmaque, ayant reçu ce rescrit, le fit signifier le même jour à Eulalius, qui, l'ayant lu, dit qu'il en délibérerait : mais il ne voulut point sortir, quelque instance qu'on lui en fît. Le lendemain il fut encore averti, et ne laissa pas d'assembler du peuple et de s'emparer de la basilique de Latran, où il baptisa et célébra la Pâque. Le préfet Symmaque envoya à tous les métiers et les officiers pour le chasser, et ne voulut pas y aller, de peur qu'on ne le rendît suspect à cause de sa religion : apparemment qu'il était païen comme son père. Eulalius fut donc chassé de l'église de Latran, où l'on mit des officiers pour la garder, afin qu'Achille de Spolète y pût célébrer tranquillement la solennité. Eulalius fut même chassé de Rome, et conduit au lieu de son exil ; on arrêta quelques clercs de son parti, qui excitaient la sédition.

L'empereur Honorius, étant instruit de tout, déclara qu'Eulalius avait été bien chassé, et que Boniface devait entrer à Rome pour y prendre le gouvernement de l'Eglise. Ce rescrit fut donné à Ravenne le 3 avril, et reçu à Rome le 8. Le sénat et le peuple en témoignèrent une extrême joie. Deux jours après Boniface entra dans la ville avec le concours de tout le peuple et de grandes acclamations : ainsi la paix y fut rétablie. Eulalius fut évêque de Népi. Le schisme étant ainsi terminé, l'empereur Honorius contremanda les évêques d'Afrique, et sans doute tous les autres qu'il avait mandés pour le concile du 13 juin. Toute cette histoire du schisme d'Eulalius est tirée des actes publiés par le cardinal Baronius. »

On peut attribuer aux sollicitations du Pape Boniface une constitution de l'empereur Honorius, mentionnée dans une lettre qu'il écrivit de Ravenne à Aurélius, évêque de Carthage, le 9 juin 419. Elle porte que, pour réprimer l'opiniâtreté de quelques évêques, qui soutiennent encore la doctrine de Pélage, il est enjoint à Aurélius de les avertir; que ceux qui ne souscriront pas sa condam-

nation, seront déposés de l'épiscopat, chassés des villes et excommuniés. La même lettre de l'empereur fut envoyée à saint Augustin : ce qui fait voir qu'il était autant distingué par son mérite entre les évêques d'Afrique, qu'Aurélius par sa dignité. Aurélius ne manqua pas d'exécuter cet ordre, comme il paraît par sa lettre du premier jour d'août de la même année, pour obliger tous les évêques de souscrire la condamnation de Célestius et de Pélage. L'empereur Honorius fit, peu de temps après, une loi qui renouvela la défense à tous les ecclésiastiques de loger avec des femmes étrangères : et toutes sont réputées telles, hors les mères, les filles et les sœurs. On les exhorte même à ne pas quitter celles avec lesquelles ils ont contracté un mariage légitime avant leur sacerdoce, puisqu'ils s'en sont rendus dignes dans leur compagnie; mais ils ne vivaient plus que comme frères et sœurs. La même loi condamne au bannissement, avec confiscation de biens, les ravisseurs des vierges consacrées à Dieu, qui peut-être s'étaient multipliés depuis l'hérésie de Jovinien.

Le Pape Boniface, ayant été attaqué d'une longue maladie, craignit que, s'il mourait, il y eût des brigues pour l'élection de son successeur, comme il y en avait eu à la sienne. Ainsi il écrivit à l'empereur Honorius, par des évêques députés en son nom et de toute l'Eglise romaine, le priant que sous son règne l'Eglise eût au moins la même liberté qu'elle avait sous les empereurs païens, de maintenir ses anciennes règles. Cette lettre est du 1er juillet, et on la croit de la même année 419. L'empereur répondit aussi par un rescrit, dont il chargea les mêmes députés : *Si, contre nos vœux, il arrivait quelque accident à Votre Sainteté, que tout le monde sache qu'il faut s'abstenir des brigues; et que, si deux personnes sont ordonnées contre les règles, aucun d'eux ne sera évêque, mais seulement celui qui sera élu de nouveau du consentement de tous.*

Le Pape Boniface avait écrit aux évêques de Gaule peu de temps auparavant, c'est-à-dire le 13 juin 419. La lettre est adressée à Patrocle, Remi, Maxime, Sévère et dix autres qui y sont nommés, et en général aux évêques des Gaules et des sept provinces. Maxime, évêque de Valence, était accusé de plusieurs crimes, entre autre d'être manichéen ; on le prouvait par des actes synodaux. On montrait aussi, par des actes de juges séculiers, qu'il avait été poursuivi devant eux comme homicide, et même mis à la question. Il se disait toujours évêque dans les lieux où il se cachait, et ne voulait point subir le jugement de ses confrères, quoique les Papes l'y eussent souvent renvoyé. Le clergé de la ville de Valence s'en plaignit au Pape Boniface, et les évêques des Gaules lui envoyèrent aussi des mémoires.

Quoique la fuite de Maxime donnât assez de droit de le condamner dès lors, le Pape voulut bien encore lui donner un délai, et ordonna qu'il serait jugé par les évêques des Gaules assemblés en concile avant le premier jour de novembre; et que, présent ou absent, il serait jugé sans aucun délai, à la charge que le jugement serait confirmé par l'autorité du Pape. Le Pape ajoute : Nous envoyons des lettres par toutes les provinces, afin qu'il ne puisse s'excuser sur l'ignorance; et quand ce que vous aurez ordonné nous aura été rapporté, il doit nécessairement être confirmé par notre autorité. Quelques personnes croient que le clergé de Valence avait porté cette accusation directement au Pape, à cause des contradictions qui étaient dans la province de Vienne pour le droit de métropole, auquel prétendait Patrocle d'Arles.

L'empereur Theodose, peu de temps après son mariage, fit une constitution contre l'autorité du Pape en Illyrie; à cette occasion Périgène, né et baptisé à Corinthe, ayant passé par tous les degrés du clergé, fut ordonné prêtre, et vécut longtemps dans cet état avec une grande intégrité. Le siége de Patras ayant vaqué, l'évêque de Corinthe en ordonna Périgène évêque : mais le peuple ne voulut point le recevoir, et il revint à Corinthe. L'évêque de Corinthe étant mort quelque temps après, les Corinthiens le demandèrent pour évêque par une requête qu'ils envoyèrent au Pape Boniface. Le Pape ne voulut rien décider, qu'il n'eût reçu les lettres de Rufus, évêque de Thessalonique, qui exerçait l'autorité du Saint-Siége sur l'Achaïe et la Macédoine. Car toute l'Illyrie avait été d'abord de l'empire d'Occident; et la division dans l'Illyrie orientale et occidentale faite sous Arcade, n'avait rien changé au gouvernement ecclésiastique. Le Pape avait toujours autorité sur l'Illyrie entière, et il donnait l'exercice à l'évêque de Thessalonique, comme il paraît par les lettres de Damase, de Sirice et d'Innocent. Le Pape Boniface écrivit donc à Rufus, lui envoyant la requête des Corinthiens, et approuvant l'élection de Périgène. Rufus ayant notifié la lettre du Pape, plusieurs évêques y consentirent, quelques-uns résistèrent ; mais le Pape ne voulut rien décider qu'il n'eût reçu l'avis de Rufus, et n'écrivit pas même à Périgène. Sa seconde lettre à Rufus est du 19 septembre 419. Enfin le Pape ayant reçu la réponse de Rufus conforme à son intention, il confirma l'élection ; et, par son ordre, Périgène fut mis dans le siége de Corinthe qu'il conserva toute sa vie.

Les évêques qui avaient résisté à cette élection, et qui souffraient avec peine l'autorité du Pape dans toutes les parties de l'empire d'Orient, obtinrent de l'empereur Théodose une constitution, du 14 juillet 421, par laquelle, sous prétexte d'observer les anciens canons, il ordonne que, s'il arrive quelque difficulté dans l'Illyrie, elle soit réservée à l'assemblée des évêques, non sans la participation de l'évêque de Constantinople, qui jouit de la prérogative de l'ancienne Rome. Ainsi l'empereur pré-

tendait transférer à l'évêque de Constantinople l'inspection sur les évêques de l'Illyrie, dont l'évêque de Thessalonique était en possession, comme délégué du Saint-Siége.

Le Pape Boniface, averti de cette nouveauté, et que l'évêque de Constantinople avait indiqué un concile à Corinthe pour examiner l'ordination de Périgène, écrivit trois lettres : la première à Rufus de Thessalonique, à qui il mande de ne pas céder à ceux qui veulent innover et s'attribuer une dignité qui ne leur est pas due, marquant par là l'évêque de Constantinople. Il mande à Rufus en particulier, de prendre connaissance de l'affaire de Péribus, évêque de Pharsale, qui avait eu recours au Saint-Siége. La seconde lettre est adressée aux évêques de Thessalie, pour les exhorter à reconnaître toujours Rufus pour leur chef. Dans cette lettre, il excommunie Pausien, Cyriaque et Calliope, permettant toutefois à Rufus d'intercéder pour eux ; mais il dépose absolument de l'épiscopat Maxime, mal ordonné.

La troisième lettre est aux évêques de Macédoine, d'Achaïe, de Thessalie, d'Epire, de Prévale et de Dacie, pour le concile qui doit s'assembler à Corinthe pour la cause de Périgène, quoique décidée par le Saint-Siége. Le Pape se plaint fortement de cette entreprise, et demande quel évêque a pu ordonner, après cela, de s'assembler : *Si vous lisez les canons*, dit-il, *vous verrez quel est le second siége après l'Eglise romaine, quel est le troisième ; ces grandes Eglises d'Alexandrie et d'Antioche gardent leur dignité par les canons, dont elles sont bien instruites. Elles ont un recours à l'Eglise romaine dans les grandes affaires, comme d'Athanase et de Flavien d'Antioche. C'est pourquoi je vous défends de vous assembler pour remettre en question l'ordination de Périgène. Mais si depuis qu'il a été établi évêque par notre autorité, on prétend qu'il ait commis quelque faute, notre frère Rufus en prendra connaissance avec ceux qu'il choisira, et nous en fera le rapport.* Il leur recommande encore, d'obéir en tout à Rufus, et menace ceux qui voudront soutenir cette entreprise d'être séparés de la communion du Saint-Siége. Ces trois lettres sont de même date, du 11 mars 422. Elles furent envoyées par Sévère, notaire du Saint-Siége.

Le Pape Boniface envoya une députation à l'empereur Honorius, pour le prier de soutenir les anciens priviléges de l'Eglise romaine. Honorius écrivit à Théodose, qui y satisfit. Sa réponse à Honorius porte que, sans avoir égard à ce que les évêques d'Illyrie ont obtenu par surprise, les anciens priviléges de l'Eglise romaine seront observés selon les canons ; qu'il a chargé les préfets de prétoire de les faire exécuter. Cette constitution de Théodose s'est conservée dans les archives de l'Eglise romaine, mais non pas dans les codes compilés depuis par ordre de Théodose, et même de Justinien : au contraire, on y a mis la constitution que celle-ci avait révoquée comme avantageuse à la ville de Constantinople, où ces compilations ont été faites, on voit, au reste, par toute cette conduite de Boniface, avec quelle vigueur les Papes résistaient dès lors aux entreprises des évêques de Constantinople, dont ils prévoyaient les conséquences. Mais Boniface s'opposant à celle-ci, n'attaque directement que les évêques d'Illyrie, sans nommer celui de Constantinople, ni se plaindre de l'empereur d'Orient.

Le Pape Boniface réprima cette même année dans les Gaules une entreprise de Patrocle d'Arles, qui avait ordonné à Lodève hors de sa province un évêque qui n'était demandé ni par le clergé, ni par le peuple de la ville. Ils s'en plaignirent au Pape, qui écrivit à Hilaire, évêque de Narbonne, métropole de la province, et lui envoya la requête du clergé et du peuple de Lodève ; lui ordonnant d'aller sur les lieux et d'y ordonner un évêque suivant leur désir, tant par son droit de métropolitain que par l'autorité du Saint-Siége. Tout cela en exécution du sixième canon de Nicée, qui conserve les droits de métropolitains dans chaque province. La lettre est datée du 9 février 422.

Le Pape Boniface mourut peu de temps après, la même année 422, après avoir tenu le Saint-Siége trois ans et huit mois. Il défendit qu'aucune femme ou religieuse ne touchât ou ne lavât la palle sacrée ou nappe d'autel, mais seulement les ministres de l'Eglise. Il fit une ordination à Rome au mois de décembre et ordonna treize prêtres, trois diacres et trente-six évêques pour divers lieux. Il bâtit un oratoire au cimetière de Sainte-Félicité, et orna son sépulcre et celui de saint Silvain.

Il fut enterré dans le même lieu près du corps de sainte Félicité, le vingt-cinq octobre, et le Saint-Siége vaqua neuf jours. Une ancienne épitaphe marque que le Pape Boniface mourut vieux; qu'il avait servi le Saint-Siége dès ses premières années ; qu'il éteignit le schisme par sa douceur et sa clémence, et qu'il soulagea Rome dans une année de stérilité. Saint Boniface I[er] fit réparer plusieurs églises de Rome, à la décoration desquelles il consacra des sommes immenses, et est honoré comme saint le 25 octobre. Il eut pour successeur saint Célestin, premier du nom.

BONIFACE II, cinquante-cinquième pontife et successeur de Félix III, était Romain de naissance, Goth d'origine et fils de Ligisvult. — Il fut ordonné le 15 octobre 529. « Son élection, dit l'abbé Receveur, rencontra une forte opposition dans une partie du peuple et du clergé, et on élut le même jour 15 octobre un certain Dioscore, qui mourut au bout d'un mois. Boniface ne laissa pas de l'anathématiser après sa mort et le schisme n'eut pas plus de suite. Il fit approuver en même temps par un concile un décret qui lui permettait de désigner son successeur ; après quoi il obligea les évêques à promettre par écrit et avec serment de choisir le diacre Vigile. Mais ayant bientôt

reconnu sa faute, il assembla un nouveau concile où ce décret fut annulé comme contraire aux canons, et il le brûla lui-même en présence du clergé et du sénat. Il eut à s'occuper l'année suivante d'une plainte occasionnée par l'ambition toujours croissante des évêques de Constantinople. Etienne, métropolitain de Larisse en Thessalie, accusé devant le patriarche Epiphane, refusa de reconnaître sa juridiction et déclara qu'il n'avait d'autre juge que le Saint-Siége dont il relevait immédiatement. Cette protestation n'empêcha pas de le mener de force à Constantinople, où le patriarche prononça une sentence contre lui, et prit toutes les mesures pour qu'il ne pût s'évader et se rendre à Rome. Mais Etienne trouva le moyen d'y faire porter sa plainte par Théodose, un de ses suffragants. Plusieurs évêques de la même province appuyèrent son appel par une requête présentée en leur nom contre les entreprises de l'évêque de Constantinople. Après la lecture de ces pièces, Théodose ajouta : « Il est certain que le Saint-Siége, outre qu'il jouit de la primauté sur toutes les Eglises, a de plus un droit particulier sur celles d'Illyrie. » Il fit lire ensuite des lettres des Souverains Pontifes qui avaient institué des légats dans cette province, et d'autres pièces constatant qu'elle avait toujours fait partie du patriarcat d'Occident. Nous n'avons plus le jugement rendu par le Pape Boniface II sur cette affaire ; mais on sait que l'évêque de Constantinople, soutenu par Justinien, persista longtemps encore à maintenir ce qu'il avait fait. » Boniface II étant enfin universellement reconnu pour Pape légitime, le concile d'Orange, tenu à cette époque, lui envoya sa Lettre synodale écrite par saint Césaire d'Arles. Il était prié par cette lettre de confirmer, par l'autorité du Saint-Siége, que la foi et le commencement de la bonne volonté sont inspirés par la grâce prévenante. Boniface répondit que c'était une vérité constante, que l'on ne pouvait, ni voulait, ni commencer aucun bien, ni avoir la foi que par la grâce de Jésus-Christ. Il loue les évêques du concile qui avaient approuvé cette doctrine, et il espère que ceux qui étaient contraires à ce sentiment, se rendraient à la fin. Le Pape Boniface II survécut peu de temps à la réception de cette lettre, et mourut en novembre 532, après un pontificat de plus de trois ans. Il eut pour successeur Jean II, surnommé Mercure.

BONIFACE III, soixante-septième Pape, et successeur de Sabinien. — Les contestations qui suivirent la mort du Pape Sabinien, firent durer un an la vacance du Saint-Siége. Enfin, le 25 février 606, on ordonna Pape Boniface III, Romain de naissance, diacre et apocrisiaire de l'Eglise romaine. Il avait été envoyé, en 603, à Constantinople en qualité de nonce du Pape saint Grégoire. Comme il avait gagné la bienveillance de l'empereur Phocas pendant son séjour dans cette ville, il en ressentit bientôt les effets : car il obtint de ce prince la conservation de la primauté du Saint-Siége de Rome, contre les prétentions de Cyriaque, patriarche de Constantinople ; ce qu'il faut entendre du titre de patriarche œcuménique que Phocas lui défendit de prendre.

Boniface, ayant obtenu ce qu'il désirait, assembla un concile à Rome dans l'église de Saint-Pierre, où se trouvaient soixante-douze évêques et tout le clergé de Rome. Il y fut défendu sous peine d'anathème, que, du vivant du Pape ou de quelque autre évêque, personne ne fût assez hardi pour parler de son successeur : mais que, trois jours après ses funérailles, le clergé et les enfants de l'Eglise devaient s'assembler pour procéder à l'élection. Ce Pape ordonna vingt et un évêques en divers lieux, et mourut le 12 novembre 606, après un pontificat de 8 mois et 23 jours. Le même jour il fut enterré dans l'église Saint-Pierre, et le Saint-Siége vaqua dix mois et six jours. Il eut pour successeur Boniface IV.

BONIFACE IV (Saint), soixante-huitième Pape. Elu le 18 septembre 607. Boniface était de Valeries, au pays des Marses, et fils de Jean, médecin. — Il ne tint le Saint-Siége que six ans. Après son ordination, il fit de sa maison un monastère, et lui donna de grands biens. Il demanda à l'empereur Phocas le temple nommé Panthéon, parce qu'il était dédié à tous les dieux. Agrippa, gendre de l'empereur Auguste, l'avait fait bâtir l'an de Rome 729, vingt-cinq ans avant la naissance de Jésus-Christ. Boniface l'ayant obtenu, en fit une église, sans changer le bâtiment, et le dédia en l'honneur de la sainte Vierge Marie et de tous les martyrs. Elle subsiste encore à Rome sous le nom de Notre-Dame de la Rotonde. De cette dédicace est venue la fête de tous les Saints.

Ce fut à ce Pape que saint Colomban eut recours, étant toujours inquiété par les Gaulois sur l'observation de la Pâque. Il lui envoya copie des lettres qu'il avait écrites à saint Grégoire, et qui ne lui avaient point été rendues, et demanda qu'il lui fût permis d'observer l'ancienne tradition, si elle n'était point contraire à la foi. L'histoire ne nous apprend rien des autres actions de ce Pape. Boniface tint, en 610, un concile à Rome, en faveur des moines auxquels on reconnut le droit de posséder des dignités ecclésiastiques, et l'on y traita des affaires de l'Eglise d'Angleterre. Ce saint Pape mourut l'année 614, et fut enterré à Saint-Pierre le vingt-cinquième de mai, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire. Il tint le Saint-Siége 6 ans et 8 mois, et eut pour successeur Deusdedit.

BONIFACE V, soixante-dixième Pontife et successeur de saint Deusdedit. — Né à Naples, Boniface V fut ordonné le 29 décembre 617. Il défendit aux acolytes de lever les reliques des saints martyrs, ou de baptiser avec les diacres, voulant qu'ils fussent aidés en ces fonctions par les sous-diacres, et que les reliques fussent levées par des prêtres. Il acheva le cimetière de Saint-Nicomédie et le dédia. Sur la fin de son pontificat, il écrivit à Juste, archevêque de Cantorbéry, pour le

féliciter de ses travaux apostoliques dans l'Eglise d'Angleterre Il lui annonce qu'il lui envoie le pallium, et lui accorde le pouvoir d'ordonner des évêques, pour faciliter la propagation de la foi. Ayant appris les bonnes dispositions d'Edouin, roi de Northumbre, et alors le plus puissant des Anglais, il lui écrivit une lettre pour l'exhorter à se faire Chrétien, par la considération de la grandeur de Dieu, de la vanité des idoles, et à l'exemple de tous les autres princes. Il écrivit en même temps à la reine Edelburge, pour la féliciter de sa conversion, qu'il avait apprise avec celle du roi son frère. Il l'exhorta à s'appliquer fortement à gagner à Dieu le roi son époux, et lui en faire savoir des nouvelles. Avec ces lettres, il leur envoyait des présents de la part de saint Pierre, qu'il nomma leur protecteur, savoir : au roi une chemise ornée d'or et un manteau ; à la reine, un miroir d'argent et un peigne d'ivoire garni d'or. Mais Boniface V n'eut pas la satisfaction de voir l'effet de ses lettres, car il mourut la même année 625, après avoir tenu le Saint-Siége 7 ans et 10 mois, et eut pour successeur Honorius Ier.

BONIFACE VI, cent douzième Pape et successeur de Formose, était Romain de naissance et fils d'Adrien. — Il avait été déposé du sous-diaconat, et ensuite de la prêtrise. Après la mort de Formose il fut élu par une faction populaire ; mais il mourut de la goutte après quinze jours de pontificat, en avril 896. Son élection fut déclarée nulle par un concile tenu deux ans après à Ravenne ; ce qui fait que plusieurs historiens ne le comptent pas au rang des Souverains Pontifes. Il eut pour successeur Etienne VI.

BONIFACE VII, antipape, connu sous le nom de Francon, était, avant son intrusion, diacre de l'Eglise romaine. Un mouvement populaire conduit par Crescentius l'éleva en 973, à la place de Benoît VI.— *Voy.* BENOIT VI. — Ce vertueux Pape fut traîné en prison, étranglé, d'autres disent empoisonné par Boniface ; mais ce forfait, loin de lui servir, devint la cause de sa chute. Le peuple révolté de sa cruauté, l'obligea de prendre la fuite. Il eut le temps, avant de partir, de piller le trésor de l'église et le palais de Latran, et se réfugia à Constantinople sans renoncer à ses prétentions.

BONIFACE VIII. — Après la cession de Célestin V, les cardinaux, s'étant assemblés en conclave, élurent Pape à la pluralité des voix, le 24 décembre 1294, le cardinal Benoît Gaëtan, né à Anagni, prêtre du titre de Saint-Sylvestre, qui prit le nom de Boniface VIII. Dès sa jeunesse, Boniface s'était appliqué à l'étude du droit civil et canonique, et avait été reçu docteur en cette faculté. Ensuite il fut chanoine de Paris et de Lyon, et exerça à Rome les fonctions d'avocat et de notaire du Pape. En 1281, Martin IV le fit cardinal, et Nicolas IV le fit légat en Pouille.

Il commença son pontificat par la révocation des grâces accordées par Célestin, de la bonne foi duquel on avait abusé ; ensuite il se mit en chemin pour aller à Rome, au commencement de janvier 1295. Il passa à Anagni sa patrie, où il fut reçu avec de grandes marques de la réjouissance publique. Etant arrivé à Rome, la noblesse, pour honorer son entrée, fit des courses à cheval, et le clergé l'accompagnait, marchant en procession avec l'encens et en chantant. Il alla d'abord à Saint-Jean-de-Latran, puis il vint loger à Saint-Pierre, où il fut sacré solennellement et couronné à la porte de l'église. Ensuite il marcha en cavalcade à Saint-Jean-de-Latran accompagné des rois de Sicile et de Hongrie, l'un le père, l'autre le fils, qui tenaient chacun la bride de son cheval à droite et à gauche, et les mêmes rois le servirent à table au festin solennel, la couronne en tête.

Nous avons rapporté, dans la Vie de Célestin, avec quelle attention Boniface veilla sur la conduite de ce saint Pape, craignant qu'on n'abusât de sa bonne foi pour lui persuader de reprendre la dignité qu'il avait quittée. Dans le même temps, le nouveau Pape faisait tous ses efforts pour persuader aux Siciliens et à Frédéric d'Aragon, de remettre le royaume de Sicile au pouvoir de l'Eglise romaine ; mais toutes les bulles qu'il publia à ce sujet restèrent sans résultat. « Si Grégoire VII, » dit M. Wiseman, « a trouvé un courageux défenseur dans Voigt, Innocent III dans Hurter, et Sylvestre II dans Hock, il y a un Souverain Pontife des siècles catholiques qui n'a encore trouvé parmi les auteurs modernes aucun champion qui ait pris en main sa défense, et dont la mémoire semble abandonnée aux calomnies qui l'assaillirent de son vivant et l'ont poursuivi avec une rage infatigable depuis sa mort jusqu'à nous. Cet homme est Boniface VIII, dont le pontificat termina le XIIIe siècle et commença le XIVe avec le premier Jubilé. Son règne commença sous les plus glorieux auspices et se termina au milieu des calamités. Il consacra à l'accomplissement des plus nobles projets toute la force d'un génie orné par une longue expérience des affaires ecclésiastiques les plus délicates. Dans le cours de sa carrière, il montra d'éclatantes qualités, et, comme excuse de ses défauts, il put alléguer la rudesse de son siècle, le caractère violent et sans foi de la plupart de ceux avec lesquels il eut à traiter, toutes choses qui réagissant sur cet esprit naturellement juste et inflexible, le portèrent à des sentiments si sévères, à des actes si rigoureux que toutes les fois qu'on les juge avec nos idées modernes, ils peuvent paraître excessifs. »

L'an 1297, ce Pape termina une affaire glorieuse à la France, et qui durait depuis vingt-quatre ans : savoir, la canonisation de saint Louis : il en adressa la bulle à tous les évêques de France. Elle contient en abrégé la vie du saint roi et plusieurs de ses miracles, et il ordonna que sa fête serait célébrée le jour de sa mort, c'est-à-dire le 25 août. La même année, Boniface eut un grand différend avec les deux Colonnes, Jacques et Pierre, tous deux cardinaux ; et comme ils

déclarèrent qu'ils ne le reconnaissaient pas pour Pape légitime, il les priva de la dignité de cardinal.

Boniface VIII interposa son autorité paternelle entre Gênes et Venise, entre les factions de la Romagne et de la Lombardie; il crut réconcilier à la fois la France, l'Aragon et les Deux-Siciles par le traité de Tarascon. En 1298, il fit travailler à la compilation du texte des Décrétales : c'est le recueil des constitutions des Papes, publiées depuis la collection de Grégoire IX et des Papes suivants, jusqu'à Boniface lui-même.

L'an 1300, ce Pape institua le Jubilé au commencement de chaque siècle, et il donna une bulle à cet effet, dans laquelle il accorda indulgence plenière à tous ceux qui, ayant un véritable repentir de leurs péchés, et, les ayant confessés, visiteront avec respect les églises de Saint-Pierre et de Saint-Paul, la présente année 1300, et toutes les centièmes années suivantes : il est bon de remarquer qu'il n'est parlé dans cette bulle ni de Jubilé, ni de l'exemple de l'ancienne loi. Cette bulle fut reçue avec une extrême joie. Les Romains les premiers visitèrent les églises pendant le nombre des jours prescrits, c'est-à-dire, trente pour eux, et quinze pour ceux qui étaient hors de Rome. Ensuite, on vint dans cette ville de toute l'Italie, de France, d'Espagne, d'Allemagne pour gagner l'indulgence.

Nous avons dit ci-dessus, que Boniface avait étudié dans l'un et l'autre droit. Ajoutons qu'il était habile dans le gouvernement et consommé dans les affaires. Il montra dès le début d'ardentes sympathies pour la France. Ce sont ces sympathies qui le firent s'empresser à dissoudre la ligue offensive formée entre les souverains d'Angleterre et d'Allemagne, célébrer avec une pompe infinie la canonisation de saint Louis, choisir un prince de Valois pour pacificateur des discordes civiles de l'Italie. C'était le même amour pour la paix et la prospérité des nations qui le fit intervenir entre les cités tumultueuses de la Lombardie, de la Toscane et de la Romagne; ses reproches allaient troubler le roi d'Angleterre dans la conquête injuste de l'Ecosse, et faisaient rendre à la liberté Baliol captif; un traité qu'il dictait mettait fin aux guerres sanglantes des maisons de Naples et de Sicile; les querelles de succession en Hongrie se terminaient par son arbitrage; et pendant ce temps il encourageait les dernières espérances du christianisme en Orient; il cherchait des alliés aux princes d'Arménie et aux khans des Tartares qui seuls arrêtaient encore la marche conquérante de l'islamisme. C'était pour tout un zèle pareil pour les droits de l'Eglise. Ces dispositions étaient soutenues par une intelligence peu commune et par une volonté énergique. Mais peut-être une longue étude du droit canon avait donné à cette intelligence des habitudes trop sévères, et plus convenables à un juge qu'à un pasteur; peut-être cette volonté impétueuse manquait-elle de la modération que l'on doit rencontrer dans le représentant de Dieu qui est patient, parce qu'il est éternel. D'un autre côté, des passions haineuses s'étaient manifestées dans la noblesse française dès le temps de saint Louis, et les grands vassaux de la couronne s'étaient ligués contre la juridiction ecclésiastique. Des défiances d'un autre genre s'étaient formulées dans la pragmatique sanction. Ces mécontentements furent entretenus et mis à profit par Philippe le Bel dont le règne ne fut qu'une longue exploitation des sueurs et des larmes publiques. Jamais le sang chevaleresque des Capétiens n'avait palpité dans son cœur plus étroit : entouré de jurisconsultes qui lui enseignaient les théories de l'absolutisme, et d'usuriers qui lui conseillaient les honteuses mesures d'où lui vint le surnom de *faux monnayeur*, il voulait de l'argent et du pouvoir, et en prenait partout où sa main trouvait prise. Il étendit cette main rapace sur le clergé de son royaume, prétendant s'immiscer dans l'érection de l'administration des siéges épiscopaux, et faisant plier sous ses exactions pécuniaires les immunités antiques des clercs et prélats du royaume. En même temps il repoussait la sentence équitable prononcée entre lui, le comte de Flandre, et le roi d'Angleterre, par Boniface VIII, dont lui-même avait accepté la médiation et le jugement futur. Telles furent les causes qui firent redescendre dans l'arène les deux puissances spirituelle et temporelle, représentées par d'autres athlètes, sur une autre terrain qu'autrefois, mais avec une issue plus tragique. Il serait long de redire et d'apprécier tout ce qui se fit alors. Si, en envoyant comme légat au roi de France l'évêque de Pamiers qui ne pouvait lui plaire; en convoquant à Rome une assemblée de prélats et de docteurs du royaume, alors que des ordres sévères en fermaient les issues, en ne ménageant pas dans ses bulles les paroles amères; en prononçant à la fois des excommunications, des interdits, des déchéances, des déclarations de guerre, si Boniface VIII péchait par la dureté de la forme que les usages de ce temps rendaient peut-être excusable, certes de son côté était le droit, le droit de réclamer des libertés jurées, de défendre des propriétés acquises, de faire exécuter des lois reconnues; le droit de censurer hautement, au nom de la morale catholique, un despotisme cupide et déloyal. Mais du côté de Philippe le Bel ne se rencontraient ni le droit, ni l'honneur, lorsqu'il prétendait livrer un évêque légat à des tribunaux incompétents; lorsqu'il réunissait deux fois les états généraux pour proclamer, sous le titre d'indépendance de la couronne, la servitude morale de la nation; qu'il faisait brûler une bulle du Souverain Pontife après en avoir falsifié les termes dans une lecture solennelle, diffamait calomnieusement le Pontife lui-même, et ne craignait pas de compromettre, pour le service de sa colère, les croyances et les consciences d'un grand royaume. Peu de temps après,

on vit une bande d'aventuriers rassemblés à prix d'argent sous la bannière des lis et sous la conduite d'un garde des sceaux de France, entrer par trahison dans Anagni; on vit le vieillard apostolique intrépide au milieu de ses ennemis mortels ; on vit sa captivité, sa merveilleuse délivrance, son retour triomphal à Rome, où il mourut de douleur; et une horreur profonde remplit le monde chrétien, et dans toutes les mémoires le nom de Philippe le Bel fut gravé avec celui de Frédéric II parmi les noms des tyrans. Toutefois, chose étonnante! la papauté ne désespéra pas de la piété de la France; elle s'en rapprocha plus encore en se fixant dans Avignon. L'Italie pleurera son délaissement; ses poëtes rempliront de leurs plaintes ces jours appelés avec plus d'amertume que de vérité la captivité de Babylone. Car, si Benoît XI et Clément V ne firent point monter avec eux sur le trône papal l'apostolique liberté de leurs prédécesseurs, la science s'y assit du moins avec Jean XXII, l'influence intellectuelle remplaça l'influence politique : ce que la crainte ne pouvait plus, l'admiration le fit encore.

Mais tous les efforts de l'Eglise pour le maintien de sa constitution et de son indépendance convergeaient vers le bien spirituel des individus, comme vers leur fin commune. Les religions de l'antiquité, toutes nationales, s'attachaient à l'existence d'une société qui se croyait impérissable; elles semblaient faites pour l'Etat, non pour l'homme. Le christianisme au contraire, découvrant dans chaque homme une image de la Divinité, lui attribue une valeur personnelle indépendante de sa valeur sociale, et ne pense pas que, pour la conduire à l'accomplissement de ses destinées, ce soit trop de toutes les forces réunies de la doctrine et du culte. Or, plus l'action de l'Eglise sur les individus est essentielle et moins elle est sujette au changement, et moins aussi elle offre de matière à l'histoire : il n'y a pas d'histoire pour les choses immuables, sans donc rappeler cet ensemble de moyens d'institution divine par lesquels l'Eglise s'empare de l'homme et le fait passer de la vie de la nature à la vie de la grâce, le conserve dans celle-ci, l'y perfectionne et le conduit à la vie de l'immortalité, il suffit d'indiquer ici les ressources nouvelles et secondaires que son génie lui suggérait. Tandis que ses missionnaires, dont nous avons tracé les courses faisaient, entrer dans le bercail de l'orthodoxie de pauvres âmes égarées, ses Pontifes, en livrant contre le schisme, l'hérésie et le despotisme, les combats auxquels nous avons assisté, retenaient dans le bercail sacré les âmes croyantes; et celles-ci croissaient en lumières et en vertu. La lumière venait de deux foyers principaux : l'enseignement scolastique et la prédication. L'enseignement résidait dans les universités que le pouvoir religieux fondait sur les points les plus importants de la chrétienté, comme des phares pour éclairer la marche des intelligences. Le concile de Latran avait institué des écoles gratuites auprès de toutes les églises épiscopales; Boniface VIII, au milieu des orages qu'il traversa, trouva le loisir de créer à Rome la Sapience, à Avignon des écoles célèbres. La prédication se développait aussi : les honneurs et la puissance de la chaire s'accrurent par l'institution des Frères prêcheurs de l'ordre de Saint-Dominique; et les porteurs de la parole évangélique se multiplièrent pareils à des flambeaux agités dans plusieurs mains et dont les lumières voyageuses visitent tous les points d'un lieu obscur. D'un autre côté la vertu paraissait devoir renaître au sein des nombreuses réformes qui s'opéraient, et dont le clergé donnait le signal et l'exemple. Les quatre conciles généraux, plusieurs conciles provinciaux, parmi lesquels il en faut distinguer deux de Reims et de Ravenne, poursuivirent la simonie et la mollesse jusque dans l'ombre du sanctuaire, et pénétrèrent au fond des monastères pour y rétablir la discipline. Une constitution dont Boniface VIII honora son pontificat, défendit aux juges ecclésiastiques l'abus des censures et prohiba l'usage de l'interdit en toutes causes d'intérêt pécuniaire. D'autres actes législatifs proscrivaient les coutumes barbares des duels et des épreuves judiciaires, restreignaient les empêchements de mariage où la mauvaise foi avait su trouver une source de divorces, sévissaient contre les adultères, les concubinaires, les usuriers; entouraient de faveur les lépreux et les pauvres.

L'histoire des longs démêlés entre Philippe le Bel et Boniface a été tellement défigurée par l'ignorance, l'aveuglement, l'esprit de parti et souvent la mauvaise foi, qu'il importe de la rétablir ici dans toute son exactitude. Comme sous Grégoire VII, sous Innocent III et tant d'autres grands Pontifes, il s'agissait au fond de savoir si les rois et les princes étaient soumis, ainsi que tous les autres hommes, à la loi suprême de la morale et de la justice, si le trône déliait celui qui l'occupait de ses devoirs de Chrétien, en un mot, si l'empire de l'égoïsme et de la force brutale devait se soumettre à celui de la puissance spirituelle, de l'Evangile et de l'Eglise. Il serait par trop étrange en vérité qu'un monarque s'intitulât roi Très-Chrétien, uniquement pour avoir le droit d'outrager, d'emprisonner et d'assassiner le christianisme dans la personne du Pape, son suprême représentant. Voilà pourtant ce qu'on a osé soutenir à propos de Philippe le Bel. Nous avons assez montré, surtout en parlant de saint Grégoire VII, que, dans le moyen âge, toute société temporelle reposait exclusivement sur le principe chrétien de la soumission à l'Eglise.—*Voy.* Grégoire VII, etc.—C'est ce qu'il faut se garder d'oublier au sujet de Boniface VIII. L'histoire de ses différends avec Philippe le Bel étant parfaitement exposée par M. Henrion, (*Histoire générale de l'Eglise*, t. V, p. 425, 442), nous ne saurions mieux

faire que d'en donner ici le résumé suivant:

Le roi de France, de concert avec Edouard Ier, roi d'Angleterre, avait consenti à prendre le Pape pour arbitre de leur différend. Le Pape avait accepté l'arbitrage, non comme juge, mais en qualité de médiateur et d'ami. Le compromis ayant été envoyé à Rome en 1298, les ambassadeurs des deux princes firent valoir leurs raisons réciproques. Le 27 juin, le Pape prononça la sentence arbitrale, en plein consistoire, devant une foule de peuple que l'éclat de cette cause avait attirée au Vatican, et la fit ensuite expédier le 30 juin en forme de bulle. Cette pièce, donnée en son entier dans Rymer, fait honneur à l'impartialité de Boniface, quoiqu'il n'eût pas sujet d'être content du roi de France. Ce n'est pas ainsi, à la vérité, qu'en parlent la plupart des historiens français ; mais leur récit est hautement démenti par la bulle qu'ils attaquent, et par la docilité avec laquelle les deux rois obéirent à cette sentence arbitrale, comme le prouvent divers actes manuscrits recueillis à la cour de Londres par Pecquigni, et enfin comme on le voit par la paix qu'ils conclurent sur le modèle de ce jugement, en l'an 1303.

Les rois de France et d'Angleterre, ainsi que l'empereur Rodolphe, mettant des impositions, tant sur le clergé que sur le peuple, pour subvenir aux frais de la guerre, et plusieurs prélats des deux royaumes qui les chargeaient de taxes, Boniface donna la constitution fameuse qui commence par ces mots : *Clericis laicos*. Elle défend, nonobstant tout privilége, sous peine d'excommunication réservée au Souverain Pontife lui seul, à tous les prélats et ecclésiastiques, de rien payer aux laïques des impositions faites à quelque titre que ce soit, sans l'autorisation du Saint-Siége; et à tous rois, princes, magistrats et autres, de faire ces impositions de biens ecclésiastiques, de les exiger, et de donner aide ou conseil pour ce sujet. Boniface dit en substance : que l'antiquité nous montre l'inimitié des laïques contre les clercs, et que le temps présent manifeste aussi contre eux leur mauvaise volonté; que, non contents de se tenir dans les limites de leur pouvoir, qui ne s'étend ni sur les personnes ni sur les biens ecclésiastiques, ils imposent des charges intolérables au clergé; qu'ils s'efforcent de le réduire en servitude ; et que, ce qui est pour le Saint-Siége un grand sujet de douleur, on voit des ecclésiastiques et même des prélats acquiescer à ces abus, craignant moins d'offenser le souverain Seigneur que de déplaire au prince temporel. Cette bulle, bien que générale en apparence, regardait plus particulièrement le roi d'Angleterre, qui accablait les ecclésiastiques, et faisait lever les tributs sur eux par des soldats qui commettaient toutes sortes de violences. Toutefois des critiques l'ayant considérée comme l'origine des différends qui s'élevèrent entre Boniface et Philippe le Bel, nous devons faire remarquer que le grand démêlé ne commença qu'en 1301, et que dans circonstances le Pape ne se compromit envers le roi que pour avoir pris la défense des évêques et du clergé de France.

Philippe le Bel, qui avait besoin d'argent pour soutenir la guerre tout à la fois contre l'empereur, le roi d'Angleterre et le comte de Flandre, et qui supposait à tort que Boniface VIII lui préférait ces princes, se tint particulièrement offensé de la défense que notifiait la bulle. De son côté, il défendit aussi généralement de transporter hors du royaume, sans sa permission par écrit, or et argent monnayé ou en lingot, joyaux, pierreries, armes, chevaux, vivres et autres choses nécessaires à la guerre. Le Pape sentit le coup, et s'en plaignit comme d'une atteinte portée à la gloire et à la liberté de l'Eglise. Il écrivit plusieurs lettres, envoya des légats, expliqua sa bulle *Clericis laicos*, reconnut que dans les besoins de l'Etat le clergé devait contribuer de ses biens, et que le roi pouvait demander et recevoir, sans même consulter le Saint-Siége. Enfin il déclara qu'il n'avait eu intention de choquer en rien les coutumes du royaume, ni les droits du roi et des seigneurs. Philippe s'expliqua aussi avec modération; mais il protesta, devant les légats du Pape, que, si dans l'ordre du salut il était disposé à se conformer aux décrets et aux avis du chef de l'Eglise, néanmoins le gouvernement temporel de son royaume n'appartenait qu'à lui roi, à l'exclusion de qui que ce pût être ; qu'il n'avait et ne reconnaissait sur la terre aucun supérieur à cet égard, et qu'il était résolu à défendre ce droit inaltérable, sans pouvoir être arrêté par aucun obstacle. Du reste, il suspendit l'effet des ordonnances qu'il avait rendues contre le commerce des étrangers et contre le transport de l'argent à Rome ; ce qui avait principalement offensé Boniface.

Aussitôt après l'année jubilaire, la paix chancelante, qui avait été rétablie quelques années auparavant entre Boniface et Philippe le Bel, finit par une rupture éclatante. Philippe, roi hautain, conseillé par des ministres sans probité, ne se faisait aucun scrupule de s'approprier les revenus, de violer les droits et la liberté de l'Eglise. Boniface ne pouvait passer ces griefs sous silence. Il envoya au roi, pour légat, Bernard de Saisset, qu'il avait institué évêque de Pamiers lors de l'érection de l'évêché, et qui se comporta à la cour de France avec une courageuse liberté. Le Pape ne fut pas longtemps à reconnaître toute la violence du roi. Pour donner le change à l'opinion, Philippe imputa à Bernard de Saisset les torts les plus graves. Ce prince n'hésita pas à accuser le légat du crime de lèse-majesté, spécialement d'avoir tenté de soustraire à l'obéissance du roi le comté de Toulouse. Le monarque fit informer sur ces forfaitures, qui ne furent rien moins que prouvées : cependant, d'après l'avis des grands du royaume assemblés avec plusieurs ecclésiastiques et laïques, l'évêque de ...été, puis remis entre les

mains de l'archevêque de Toulouse, pour qu'il lui fît son procès jusqu'à la dégradation, et qu'il le punît ensuite.

Afin de persuader au Pape de ne point mettre obstacle à cette résolution, ou plutôt pour lui faire entendre qu'il n'en susciterait que d'inutiles, Philippe lui envoya Pierre Flotte de Revel, magistrat et militaire tout ensemble, tels qu'étaient alors les membres des parlements, qui, à quelques égards, avaient succédé aux anciennes assemblées de la nation. La hardiesse militaire de cet envoyé ne parut guère propre qu'à braver et à offenser Boniface VIII. Ce Pape s'étant vu forcé de lui dire un jour : *Sachez que j'ai la puissance temporelle, aussi bien que la spirituelle, sur votre roi et sur son royaume*; Flotte lui répondit : *Saint Père, vos armes ne font que du bruit, au lieu que celles du roi mon maître font des plaies sanglantes et donnent la mort.* Mais ce qui est bien opposé à la loyauté et à la noble franchise de nos juges chevaliers, l'art de semer la zizanie, le goût du mensonge, l'infidélité à porter et à rapporter les paroles sacrées des souverains dont il était l'intermédiaire, ce sont là autant de taches que les meilleurs critiques impriment à la mémoire de Pierre de Revel, d'après les déclarations authentiques des cardinaux en corps.

Quelque offensé que fût le Pape, il écrivit d'abord au roi une lettre de prière et d'exhortation, pour obtenir par la douceur la liberté de l'évêque de Pamiers. Le même jour, 5 décembre 1301, Philippe prétextant des concessions apostoliques pour opprimer l'Eglise, il suspendit l'usage des priviléges concédés à nos rois. Il prescrivait un terme avant lequel on pouvait lui représenter les priviléges accordés, afin qu'il jugeât s'il devait modérer la suspension. Il finit, en priant le roi de ne pas être étonné de ce procédé. Le Pape, en usant contre le roi de la suspension des priviléges apostoliques, imitait en quelque sorte ce prince, qui, dans la première rupture, avait suspendu les rapports entre Rome et la France, pour le commerce et le transport d'argent. Le même jour encore, il expédia la bulle qui commence par ces mots : *Ausculta, fili charissime* (Ecoutez, très-cher fils). Dans cette bulle, après avoir averti Philippe d'écouter avec docilité : *Dieu nous a établi*, lui dit-il, *sur les rois et les royaumes, pour arracher, détruire, perdre et dissiper, pour édifier et planter. Ne vous laissez donc pas persuader que vous n'ayez point de supérieur, et que vous ne soyez pas soumis au Chef de la hiérarchie. Qui a cette idée est un insensé, et qui la soutient est un infidèle.* Le Pontife ensuite recueille tous les graves sujets de reproches qu'il avait à faire au roi, non-seulement par rapport aux intérêts de l'Eglise, mais pour le gouvernement purement temporel du royaume. Il lui reproche les altérations commises par lui dans la monnaie, et il l'accuse de tyrannie, tant à l'égard du peuple et de la noblesse, que des ecclésiastiques. Il le cite après à un concile de Rome, où il lui annonce qu'il a convoqué tous les prélats et les docteurs français, à qui en effet il adressa des lettres de convocation, datées encore du jour même où le zélé Pontife écrivait au roi de France, savoir, le 5 décembre 1301. *Si vous croyez*, dit-il à Philippe, *que cela soit expédient pour votre intérêt, vous pouvez venir vous-même au concile, ou envoyer des députés fidèles et instruits de vos volontés; autrement nous procéderons, ni plus ni moins, comme Dieu nous inspirera.* Le reste est une allocution très-forte contre les conseillers du roi, et une exhortation à travailler au recouvrement de la Terre-Sainte.

Jacques des Normands, archidiacre de Narbonne et nonce apostolique, fut envoyé de Rome pour présenter la bulle *Ausculta, fili*, au roi Philippe. Selon Villani, il somma verbalement le monarque de reconnaître qu'il tenait du Pape, comme les autres souverains, la puissance temporelle de son royaume, ajoutant que, si le roi refusait de faire cet aveu, il avait ordre de l'excommunier et de jeter l'interdit sur la France. La vérité est qu'à la bulle véritable, qui fut tenue cachée, le chancelier Pierre Flotte en substitua une autre d'une forme brève et piquante, afin d'irriter les esprits contre le Pape. Le 11 février 1302, en présence des seigneurs et de toutes les personnes considérables qui se trouvaient à Paris, le roi fit brûler cette bulle supposée. Ensuite, mettant le comble à l'outrage, il renvoya sous bonne escorte, jusqu'aux extrémités du royaume, et le nonce et l'évêque de Pamiers, avec défense à tous les deux d'y entrer sans sa permission, et ordre aux gouverneurs des frontières d'en garder soigneusement les avenues, afin qu'il n'y entrât plus ni nonces ni bulles. Les historiens ajoutent que ces démarches furent suivies de lettres et de propos si indignes de la dignité royale, qu'ils sont à peine vraisemblables. Ainsi, le roi osa écrire au Souverain Pontife : « Philippe, par la grâce de Dieu, roi de France, à Boniface, soi-disant Pape, peu ou point de salut. Sachez, extravagant que vous êtes, que pour le temporel nous ne sommes soumis à personne; que la collation des bénéfices nous appartient par le droit de notre couronne, et que les fruits de ces bénéfices sont à nous; que les provisions que nous avons données et que nous donnerons sont valides et pour le passé et pour l'avenir, et que nous sommes résolus de maintenir en possession ceux que nous y avons mis. Ceux qui croiront autrement seront réputés fous et insensés. A Paris, » etc. Dans cette lettre, Philippe le Bel traite le vrai et unique Pape de Pape prétendu, ce qui est schismatique; de plus, il soutient que c'est non pas un privilége pontifical, mais un droit propre de sa couronne, de conférer les Eglises vacantes, c'est-à-dire que, par un droit inhérent à sa couronne, il est en France à la fois évêque et Pape, ce qui est hérétique. Aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner que le ton de ce libelle soit celui d'un hérétique

Afin de mettre, en quelque sorte, tout son peuple entre le Pape et lui, et de s'abriter derrière l'opinion publique contre les légitimes anathèmes du Saint-Siége, le roi avait pris le parti de convoquer les trois ordres de la nation. Ces états généraux de Philippe le Bel se tinrent dès le dixième jour d'avril. Pierre Flotte ouvrit l'assemblée par un discours où il osait rejeter sur le Pape tous les maux que les Eglises de France avaient eu à souffrir de la part du roi. Ensuite, Philippe demanda spécialement ce qu'on jugeait de la prétention principale du Pape, et de qui l'on pensait que relevât, quant au temporel, la couronne de France. Le cri fut unanime en faveur de l'indépendance du monarque. « Le roi, » dit Fleury, « voulut ensuite avoir la réponse des prélats, qui demandèrent plus de temps pour délibérer, et s'efforcèrent d'excuser le Pape et de persuader au roi et aux principaux seigneurs que son intention n'était pas de combattre la liberté du royaume ou la dignité royale, exhortant le roi à conserver l'union qui avait toujours été entre l'Eglise romaine, ses prédécesseurs et lui-même. Mais on les pressa de répondre sur-le-champ, et on déclara publiquement que, si quelqu'un paraissait être d'un avis contraire, il serait tenu pour ennemi du roi et du royaume. Alors, dans cet extrême embarras, ils répondirent qu'ils assisteraient le roi de leurs conseils et des secours convenables pour la conservation de sa personne, des siens et de sa dignité, de la liberté et des droits du royaume, comme quelques-uns d'entre eux, qui tenaient des seigneuries et autres fiefs y étaient obligés par leur serment, et les autres par la fidélité qu'ils devaient au roi. Mais, en même temps, ils supplièrent le roi de leur permettre d'aller trouver le Pape, suivant son mandement, à cause de l'obéissance qu'ils lui devaient. Ce que le roi et les barons déclarèrent qu'ils ne souffriraient en aucune sorte. »

A cette nouvelle la cour de Rome frémit d'effroi, et celle de France ne fut pas sans inquiétude. On en vint aux négociations que conseillèrent toutes les personnes d'une conscience délicate, vivement alarmées du péril qui menaçait l'unité catholique. Le roi permit aux évêques d'Auxerre, de Noyon, de Coutance et de Béziers de se transporter à Rome. Le Pape justifia facilement en leur présence la bulle *Ausculta fili* par cette explication : *Nous reconnaissons qu'il y a deux puissances établies de Dieu, et nous protestons que notre dessein ne fut jamais d'usurper la juridiction du roi ; mais le roi, de son côté, ne saurait disconvenir qu'il ne nous soit soumis à raison du péché*. C'était reconnaître, à la vérité, que la France ne dépendait pas du Saint-Siége en qualité de fief, ou que le Souverain Pontife ne prétendait pas s'y arroger le domaine direct sur le temporel : mais par là aussi il s'y réservait ce qu'on a depuis nommé le domaine ou pouvoir indirect, et qui revient à peu près au même dans la pratique, puisqu'il se réservait le droit de corriger généralement toutes les fautes des souverains, sans excepter aucune de celles qu'ils commettraient dans l'administration de leurs Etats, de les punir pour ce sujet par l'excommunication, et même par la déposition. Ainsi, Boniface VIII marchait sur les traces d'Innocent III, qui, indépendamment des différends de souverain à souverain, s'était prononcé hautement contre l'adultère public de Philippe Auguste, contre la protection ouverte que Raymond VI accordait aux Albigeois, contre les injustices et les cruautés de Jean-Sans-Terre envers l'archevêque et le clergé de Cantorbéry.

Il y avait trop d'éloignement entre ces prétentions opposées, pour qu'on pût se rapprocher. Cependant le temps assigné pour la célébration du concile de Rome arriva. Un très-grand nombre de prélats, intimidés par le Pape, étaient partis malgré les défenses du roi. Les actes en conservent les noms et le nombre ; savoir : quatre archevêques, trente-cinq évêques (y compris les quatre députés par le roi et le clergé) et six abbés. Le roi, par un édit daté du dimanche d'après la Saint-Luc, ordonna la saisie du temporel de tous les ecclésiastiques sortis du royaume, voulant avoir leurs noms et le mémoire de leurs revenus, qu'il mit en sa garde durant leur absence. Boniface tint l'assemblée le 20 d'octobre de cette année 1302. On ne sait trop ce qui s'y passa, sinon que le Pape éclata fortement en paroles et en menaces, sans en venir cependant à l'exécution. Il est du moins constant que le roi n'y fut pas excommunié. Mais quelques jours après, on vit paraître la décrétale *Unam sanctam*, qui éclaircissait tout ce qu'il pouvait y avoir d'ambigu dans la bulle *Ausculta, fili*. Elle comprend deux parties, qu'on a distinguées, savoir : l'exposé et la décision. L'exposé tend à prouver que la puissance temporelle est soumise en tout à la spirituelle, qui a droit d'instituer, de corriger et de déposer les souverains, suivant la jurisprudence du temps, que les rois ne repoussaient que lorsqu'elle ne leur profitait pas. Quand il s'agit de porter la décision dogmatique, le Pontife décida simplement que tout homme, pour parvenir au salut, doit être soumis au Pape : principes dont convenaient les deux partis, mais qu'ils appliquaient tout différemment. L'analyse de cette pièce importante donnera la mesure de la confiance qu'il faut accorder à la distinction que certains critiques se sont efforcés d'établir et que nous venons de rapporter : La vraie doctrine de l'Eglise distingue deux puissances, mais sans diviser la société, qui est essentiellement une. Jésus-Christ en est le chef suprême : et comme le Pontife, successeur de saint Pierre, est son vicaire dans l'ordre spirituel, le roi est son vicaire, son ministre dans l'ordre temporel ; car la société suppose deux choses : une loi éternelle, immuable, de justice et de vérité, fondement et règle des devoirs et des droits ; et

une force qui contraigne les volontés rebelles à se soumettre à cette loi. Donc deux glaives, pour parler le langage de l'Eglise : le glaive spirituel, qui retranche l'erreur, et dont l'usage appartient au seul Pontife ; le glaive matériel, qui retranche le mal, et dont l'usage appartient au prince seul. Mais comme la force que ne dirigent point la justice et a vérité, est elle-même le plus grand mal, et ne peut être qu'une cause de désordre et de ruine, le glaive matériel est nécessairement subordonné au glaive spirituel, de même que le corps doit-être subordonné à la raison : autrement il faudrait admettre deux puissances indépendantes, l'une conservatrice de la justice et de la vérité, l'autre aveugle et dès lors destructive, par sa nature, de la vérité et de la justice. Or qu'est-ce que cela, sinon livrer le monde à l'empire de deux principes, l'un bon, l'autre mauvais, et constituer un véritable manichéisme social ? *Quiconque,* dit l'Eglise, *roi ou peuple, adopte cette erreur monstrueuse, sort par là même des voies du salut.*

Le jour même de la publication de cette bulle, 18 novembre, Boniface en donna une seconde, dans laquelle, nonobstant tout privilége et à l'exemple de ses prédécesseurs, il excommunie toutes les personnes de quelque dignité qu'elles soient, roi même et empereur, qui empêchent d'aller librement au Saint-Siége, en arrêtant les voyageurs, en les retenant ou en les dépouillant. Le but de cette censure, quoique générale, était trop bien déterminé par les circonstances, pour qu'on ne la rapportât point au roi Philippe et à ses adhérents. Du reste, Boniface ne jugea pas nécessaire de couvrir longtemps de ce faible voile sa véritable intention.

Cependant les malheurs qui arrivèrent à la France dans le cours de cette année 1302 rendirent le roi plus attentif au nouvel avertissement qu'il recevait de Rome. La perte de la bataille où le comte d'Artois, prince du sang, le plus animé de tous contre Boniface, et le fameux Pierre Flotte, périrent avec un nombre infini de noblesse, fit diversion aux autres chagrins du roi. On renoua les négociations avec le Pape, et Philippe consentit à recevoir pour légat le cardinal Jean Le Moine, natif d'Amiens et agréable au prince. Mais ces lueurs d'espérance furent bientôt dissipées. Le Pape faisait proposer jusqu'à douze chefs de demande ou de reproche, sur lesquels il n'obtint pas à beaucoup près ce qu'il prétendait. En conséquence, il se vit forcé de sévir. Le légat fut chargé d'annoncer au roi, non-seulement qu'il devait s'appliquer les censures générales déjà publiées à Rome, mais qu'on l'excommuniait nommément et de nouveau, avec défense à tout ecclésiastique, sous la même peine d'anathème, de lui administrer les sacrements, ou de célébrer la Messe en sa présence. Ainsi, malgré la bienveillance du roi Philippe envers le cardinal Le Moine, malgré la sagesse que tout le monde attribue à ce légat, il n'y eut d'autre fruit de sa légation que le collége qui portait naguère son nom à Paris, et qu'il fonda sans doute avant cette rupture sans retour. Un nouveau trait de sa prudence, ce fut de renoncer à une mission devenue inutile, en se dérobant aux gardes qu'on lui avait donnés, et qui ne demandaient pas mieux apparemment que de le laisser disparaître.

Le roi n'avait pas attendu ces extrémités pour manifester son ressentiment. Dès le carême de l'année 1303, il avait tenu dans son palais du Louvre une assemblée composée de quelques prélats et des premiers seigneurs du royaume. Guillaume de Nogaret, chevalier et magistrat, assez ressemblant à Pierre Flotte, présenta une requête contre Boniface, qu'il accusait, dans les formes juridiques, des plus grands crimes qui puissent exclure du pontificat, entre autres, d'usurpation de cette sainte dignité, d'hérésie manifeste, de simonie criante et notoire. Il y concluait à la convocation d'un concile général, afin de rejeter solennellement cet intrus endurci, et de donner à l'Eglise universelle un pasteur légitime. « Cependant, » ajoutait-il, « en qualité de protecteur des Eglises nombreuses de votre royaume, et à l'exemple de vos ancêtres, défenseurs constants de l'Eglise romaine, vous ferez emprisonner cet impie, et, de concert avec les cardinaux, vous établirez un vicaire apostolique jusqu'à ce qu'il y ait un Pape.» Ce ne sont là que les prémices des excès auxquels Nogaret devait se porter.

Le 13 juin de la même année, il y eut au Louvre une assemblée nouvelle et plus nombreuse, où Guillaume du Plessis, revêtu des mêmes qualités que Nogaret, et adhérant à son appel, fit les mêmes réquisitions en promettant un mémoire plus circonstancié des crimes de Boniface. Il tint parole dès le lendemain, en des termes et avec un détail que le bon sens de nos lecteurs, autant que leur religieuse délicatesse, nous dispense assurément de rapporter. Mais l'émotion des esprits les tenait alors disposés bien différemment. Tous les ordres de l'Etat adhérèrent au scandaleux appel de Du Plessis. Cependant les évêques qui étaient présents, au nombre de trente-neuf, témoignèrent leur respect pour le Saint-Siége. Quoiqu'ils consentissent à la tenue d'un concile, ils déclarèrent qu'ils le faisaient afin de détourner les maux de l'Eglise, et même afin d'aider à la justification du Pape Boniface, contre lequel ils ne voulurent être ni accusateurs ni parties. Pour procéder à la convocation du concile qu'on résolut de tenir à Lyon, le roi nomma deux ambassadeurs, chargés d'aller inviter les cardinaux à coopérer à ce projet, et les villes principales d'Italie à le soutenir ; puis il écrivit, dans le même but, en Espagne, en Navarre et en Portugal. L'audacieux Nogaret se chargea d'aller signifier l'appel au Pape même.

Instruit de cette fermentation, Boniface, tout résolu qu'il était, se retira fort inquiet, à Anagni sa patrie ; mais son courage ne l'abandonna point. On vit pour la seconde fois

partir cinq bulles foudroyantes en un seul jour, 15 du mois d'août. La plus remarquable est la seconde : elle portait que toutes les citations à Rome, adressées aux personnes même de qualité royale, auraient leur force et leur vigueur comme si elles leur étaient parvenues, dès qu'elles auraient été affichées aux portes de l'église principale du lieu ou se trouvait le Pape. C'était pour obvier à la difficulté de faire pénétrer en France les lettres pontificales, depuis les défenses du roi à ce sujet. Boniface se justifia aussi en plein consistoire des accusations portées contre lui dans ce royaume, surtout à l'égard de l'hérésie et de l'impiété, causes légitimes de déposition contre les Papes. Mais proportionnant les moyens de défense au péril où il se trouvait, après avoir renouvelé l'excommunication contre le roi et l'interdit sur la France, il délia les Français du serment de fidélité, donna le royaume au roi des Romains, Albert, fils de l'empereur Rodolphe, anima fortement les Anglais, les Flamands, les Aragonais, les Siciliens, tous les ennemis de la France, et mit tout en œuvre afin de détrôner Philippe.

Tandis que le feu de la discorde s'attisait ainsi de part et d'autre, quelques gentilshommes français, plus propres aux coups de main qu'aux froides lenteurs du conseil, s'offrirent à terminer le différend en s'emparant de la personne de Boniface. Nogaret, qui s'était chargé de signifier l'appel, voulut encore avoir l'honneur de l'amener prisonnier au concile. Sous prétexte de ménager un accommodement entre le Pape et le roi, il parcourut l'Italie, afin de s'y former des complices, parmi les seigneurs mécontents, surtout parmi les Gibelins. L'orage ayant été formé en fort peu de temps, Etienne Colonne, surnommé Sciarra, c'est-à-dire *querelleur* ou *boute-feu*, vint trouver Nogaret près Sienne. Il était neveu du cardinal Jacques Colonne, et frère de Pierre Colonne, aussi cardinal. Il avait eu récemment [1297] la hardiesse de piller les effets du Pape, tandis qu'on les transportait d'Anagni à Rome. Boniface ayant fait citer les Colonne à son tribunal, loin de comparaître, ils allèrent se renfermer dans Palestrine, place forte qui leur appartenait, bien résolus de s'y défendre si on les y attaquait. Ils avaient été dépouillés du cardinalat, de toutes leurs dignités, de tous leurs biens ; leurs palais et toutes leurs maisons avaient été abattus dans Rome ; on avait prêché la croisade contre eux ; leur ville de Palestrine avait été détruite ; et les deux prélats, avec leurs proches, erraient hors de leur patrie en misérables fugitifs. Sciarra, dans sa fuite, fut pris par des corsaires, et réduit au plus dur esclavage, qu'il aima mieux supporter que de se faire connaître, au risque de retomber entre les mains du Pape. Mais son malheur parvint à la connaissance du roi Philippe, qui le délivra. La paix s'étant faite par la médiation du Sacré Collége, en 1208, Sciarra Colonne resta en France plutôt que de se soumettre au Pape son souverain.

Nogaret, excité par ce boute-feu sacrilége, partit à la tête de trois à quatre cents chevaux, de plusieurs compagnies de gens de pied, et parut de grand matin, le 7 de septembre, devant la ville d'Anagni, où le Pape achevait de dresser une bulle plus terrible que toutes les précédentes, et qui devait se publier le lendemain, jour de la Nativité de la Vierge. Après y avoir dit qu'en qualité de vicaire du Fils de Dieu, il avait le pouvoir de régir les rois avec la verge de fer et de les briser comme des vaisseaux d'argile, il déclarait tous les sujets du roi Philippe absous de la fidélité qu'ils lui devaient même par serment, leur défendait sous peine d'anathème de lui obéir, ni de lui rendre aucun service, et annulait toutes les confédérations que ce prince pourrait avoir faites avec d'autres princes.

Nogaret et Colonne avaient dans la ville des intelligences ; on leur ouvrit les portes. Ils entrèrent sans obstacle, accompagnés de leurs troupes, qui, en déployant l'étendard de France, se mirent à crier : *Vive le roi Philippe, périsse Boniface!* Le peuple gagné se joignit aux soldats, et cria comme eux. Ils s'emparèrent si vite des différents postes de la ville, que le Pape ne fut averti que par le tumulte du péril extrême où il se trouvait. La réduction du palais pontifical ne coûta guère plus d'efforts. Presque tous les gens du Pape, domestiques, officiers, prélats, les cardinaux mêmes, dont quelques-uns, à ce qu'on prétend, étaient de concert avec les Français, prirent la fuite, où se tinrent cachés. Le courage du Pontife ne se démentit point. ***Je suis trahi comme Jésus-Christ***, dit-il ; ***mourons, s'il le faut ; mais du moins mourons en Pape***. Il se fait à l'instant revêtir de la chape, nommée le manteau de saint Pierre, met la tiare sur sa tête, prend en main les clefs et la croix, et s'assied ainsi sur la chaire pontificale, accompagné de deux cardinaux seulement : Nicolas Boccasini et Pierre d'Espagne.

Quand Nogaret fut entré, il prit un air de modération auquel on ne s'attendait pas, parut avoir oublié son personnage de guerrier, et ne pensa, dit-on, qu'à remplir celui d'homme de robe. Il notifia tranquillement au Pape, en présence de tout le monde, l'accusation et les procédures faites en France contre lui ; déclara qu'il était réputé convaincu, puisqu'il ne s'était pas mis en devoir de se défendre ; mais que, devant être jugé par l'Eglise, on l'arrêtait pour être présenté au concile général qui se tiendrait à Lyon ; que dans ce dessein seulement on lui donnait des gardes, sans qu'il eût rien à craindre pour sa vie. « Je suis bien résolu, » ajouta Nogaret qui le raconte, « à vous préserver de la fureur de vos ennemis. » Colonne ne fut pas si maître de lui-même : il chargea le Pontife d'injures, le voulut contraindre à renoncer au pontificat, et comme Boniface répondit qu'il mourrait plutôt, et offrit sa tête à couper, le violent Italien lui donna sur la joue un coup de gantelet, et l'eût mis à mort si Nogaret ne l'en eût empêché. Mais

ce chef, mal obéi dans une si grande confusion, ne put empêcher qu'on ne pillât les meubles du Pape et son trésor, qui était immense, à ce qu'on publia.

Tant d'indignités ouvrirent les yeux aux citoyens d'Anagni. Il eurent horreur de voir ainsi traiter le chef de l'Eglise, qui d'ailleurs était leur compatriote. S'étant aperçus du petit nombre des Français, il prirent les armes au bout de trois jours, et se mirent tout à coup à crier : *Vive le Pape, et périssent les traîtres!* En quelques moments le palais et la ville furent évacués, non pas cependant sans résistance, ni sans qu'il en coûtât la vie à plusieurs Français; mais le sort de Boniface délivré n'en devint pas meilleur. Il partit pour Rome, sa capitale, navré de douleur, y fut attaqué d'une fièvre dévorante et mourut le 11 d'octobre suivant, après avoir néanmoins satisfait aux devoirs du christianisme, et déclaré que, pour imiter le Sauveur du monde, il oubliait entièrement les outrages qu'il avait reçus.

BONIFACE IX, successeur d'Urbain VI, contemporain de Charles VI, roi de France, de Winceslas et de Robert de Bavière empereurs d'Allemagne.— L'Occident était alors divisé par le déplorable schisme qui l'agita si longtemps. Après la mort d'Urbain VI, les cardinaux de Rome s'assemblèrent en conclave. S'ils avaient eu une véritable envie de terminer le schisme, cette mort en fournissait l'occasion : ils n'avaient qu'à se réunir sous l'obédience de Clément VII, et toutes les difficultés étaient levées; mais ils ne le voulurent pas, et le 2 novembre 1389, ils élurent le cardinal de Naples, qui prit le nom de Boniface IX. La concurrence pour la couronne du royaume de Naples fut perpétuée par cette continuation de schisme. Clément VII venait de couronner roi de Sicile, le jeune Louis d'Anjou ; Boniface se déclara pour Ladislas, fils de Charles de la Paix, et envoya le cardinal de Florence pour le couronner. Clément VII et lui luttaient l'un contre l'autre, et soufflaient partout le feu de la discorde, par des démonstrations apparentes de zèle pour la cessation du schisme.

Cependant les princes chrétiens ne s'occupaient que de l'union de l'Eglise. La cour de France était le centre des négociations, et les deux Papes y avaient également recours pour la défense de leurs droits : on y travaillait à l'extirpation du schisme avec une ardeur et une bonne foi qui causaient une égale inquiétude à Boniface et à Clément. L'université de Paris, touchée des discordes que causait le schisme, employa sa médiation pour l'éteindre, et fit à ce sujet de vives remontrances au roi. On ordonna des prières publiques et des processions pour la réunion. Chacun donna des Mémoires sur les moyens les plus capables de la procurer. On peut dire que cette célèbre école fut en cette occasion l'âme de toutes les négociations pour la paix de l'Eglise, et que c'est à elle que l'Europe eut la principale obligation de la fin du schisme; mais avant que d'y parvenir, on eut de grands obstacles à surmonter. Elle écrivit à Clément VII, une lettre très-vigoureuse, dans laquelle elle l'exhortait à se démettre du pontificat Cette lettre fut lue en plein consistoire, Clément en fut choqué; mais les cardinaux, lui ayant représenté, que les moyens que l'université proposait, leur paraissait très-raisonnables, cette parole fut pour lui un coup de foudre. Peu de jours après, il fut attaqué d'une apoplexie qui l'emporta à l'âge de 52 ans, le 16 septembre 1394, après avoir tenu le siége près de seize.

La mort de Clément VII aurait pu procurer la paix, si les intéressés avaient eu un véritable amour pour l'Eglise. Charles VI se pressa d'écrire aux cardinaux d'Avignon, afin de suspendre l'élection qu'ils étaient sur le point de faire. Sa lettre leur fut rendue dans le conclave ; mais ils ne voulurent l'ouvrir qu'après l'élection faite: ils élurent donc, tout d'une voix, Pierre de Lune, qui prit le nom de Benoît XIII.—*Voy.* ce nom.— Ainsi cette élection ne fit que prolonger le partage de la papauté. Ce prétendu Pape fit d'abord entendre, qu'il était prêt à céder le pontificat; mais il usait de mille subterfuges pour éviter d'exécuter cette cession. Les princes qui s'étaient soumis à son obédience prirent le parti de l'y contraindre. Les rois de France et de Castille défendirent à leurs sujets de lui obéir. Le maréchal de Boucicaut se rendit à Avignon, et assiégea Benoît dans son palais; mais ayant renouvelé ses promesses de céder, il obtint une sorte de liberté. D'un autre côté Boniface IX, qui était à Rome, ne persistait pas moins que Benoît, à ne vouloir point entendre parler de cession; il se rendait ainsi odieux de jour en jour.

Cependant, Benoît XIII s'ennuyant de sa captivité, concerta les moyens de s'en délivrer, et s'étant assuré d'une escorte de 500 hommes, il s'échappa sous un déguisement. Dès qu'il se vit en liberté, il écrivit au roi de France et aux autres souverains, une lettre où il faisait de grandes protestations de zèle pour la paix de l'Eglise; il envoya à ce prince des cardinaux qui firent de sa part les plus belles promesses. Ceux-ci gagnèrent le duc d'Orléans et plusieurs évêques, et engagèrent le roi à faire rendre l'obédience à Benoît. Ce prince fit en effet expédier un arrêt, par lequel il ordonnait à tous ses sujets d'obéir à Benoît XIII. Ce Pape députa à Boniface IX plusieurs évêques, pour lui faire croire qu'il renonçait au pontificat, et qu'ainsi Boniface devait en faire de même. Boniface, offensé de ces propos, répondit qu'il était le vrai Pape, et Benoît un antipape. Mais peu de temps après, la fièvre le prit et il mourut le 1er octobre 1404, agé de 65 ans; il avait tenu le siége quinze ans.

C

CADALOUS (ABACE), antipape [1061].— *Voy.* ALEXANDRE II.

CAIUS (SAINT), vingt-huitième successeur de saint Pierre.—Saint Caïus était originaire de Dalmatie, et proche parent de l'empereur Dioclétien. Successeur de saint Eutychien, mort le 7 décembre 283, après dix jours de vacance, il fut élevé sur le Siége de saint Pierre, le 17 décembre de la même année. L'Eglise jouissait alors, d'une assez grande tranquillité. Néanmoins l'on vit quelques martyrs durant son pontificat. Un des plus célèbres fut l'illustre saint Sébastien, qui en suscita beaucoup d'autres par son exemple. Les actes de ce martyr disent que le Pape Caïus eut beaucoup de part à ses travaux et à ses combats. Ce Pape s'appliqua à réparer les maux que les dernières persécutions venaient de faire souffrir à l'Eglise; mais le calme ne fut pas de longue durée. Bientôt commença la première persécution de Dioclétien, qui dura deux ans. Dans cette persécution, la plus violente de toutes, le rang qu'occupait Caïus dans l'Eglise le tenait trop exposé aux yeux des persécuteurs, pour qu'ils fussent longtemps sans le remarquer et sans le faire mourir. Mais la prudence, qui obligeait le pasteur à se conserver pour le bien du troupeau, le fit se retirer de la ville, pour servir les fidèles avec plus de sûreté. On ignore ce que fit Caïus dans sa retraite, et après qu'il en fut sorti. On sait seulement qu'il répondit dignement à tout ce que l'Eglise pouvait attendre d'un vicaire de Jésus-Christ, et d'un successeur des apôtres. Le saint Pape ne cessait d'encourager les confesseurs et les martyrs, et, s'il prit quelques précautions contre l'orage, ce ne fut pas par la crainte de la mort, mais afin de prêter assistance aux Chrétiens persécutés. Il eut à essuyer lui-même, pour la foi, plusieurs tourments qui lui ont mérité le titre de martyr. Après avoir gouverné l'Eglise pendant 12 ans et 4 mois, avec une sagesse et une habileté remarquables, saint Caïus mourut le 21 avril 296. Sa mémoire est honorée le 22 avril, jour où il fut inhumé.

Saint Caïus signala son pontificat par une loi qui depuis fut toujours observée, et qui prescrit que les clercs ne pourront être ordonnés évêques avant d'avoir reçu les quatre ordres mineurs et les trois ordres sacrés. Ces sept ordres qu'il distingue sont : le portier, le lecteur, l'exorciste, l'acolyte, le sous-diacre, le diacre, le prêtre et l'évêque. A l'exemple de Fabien, il établit aussi des diacres dans les quartiers de la ville, pour recevoir les actes des martyrs. Il fit en outre une constitution qui défend aux laïques de citer un prêtre en jugement, aux païens et aux hérétiques d'accuser un Chrétien.

CALIXTE Ier (Saint), Romain de naissance et seizième Pontife. — Saint Callixte succéda à saint Zéphirin, le 2 août 217. A son avénement au trône pontifical, il trouva l'Eglise dans le calme dont elle jouissait depuis la mort de Sévère. Héliogabale régnait et n'était occupé que de ses débauches. Callixte n'oublia rien pour profiter des avantages de ce temps de paix, et encore plus de celle dont les Chrétiens jouissaient sous Alexandre Sévère, qui laissa aux Chrétiens une liberté plus grande qu'ils n'avaient encore eue depuis la naissance de l'Eglise; ce qui donne lieu de croire que ce fut sous son règne qu'il commença à y avoir des églises publiques, par la tolérance des magistrats. Alexandre Sévère honorait ce saint Pape, et admirait la prudence avec laquelle il savait choisir ceux des Chrétiens qu'il élevait au sacerdoce. Les pontificaux et d'autres monuments authentiques attribuent à saint Callixte un décret qui ordonne le jeûne des Quatre-Temps. Saint Calixte opposait le jeûne et les larmes aux désordres et aux folles joies des païens, et mettait tout en œuvre pour étendre le royaume de Jésus-Christ. Ce Pape est surtout célèbre pour avoir fait agrandir le cimetière qui porte son nom, c'est-à-dire un de ces souterrains ou catacombes où l'on enterrait les morts, et où les fidèles se cachèrent souvent durant les persécutions qui suivirent. Ce cimetière situé sous la voie Appienne, qui conduisait à Brindes et à Capoue, porte aujourd'hui le nom de Catacombes de saint Sébastien. Il est le plus grand de ceux qui sont autour de Rome, et cent soixante-quatorze mille martyrs et quarante-six Papes y furent enterrés.

Il défendit qu'on reçût en jugement les accusations contre les clercs, portées par des personnes infâmes, suspectes ou ennemies. Il déclara hérétiques ceux qui pensent que les prêtres, après un crime qu'ils ont effacé par la pénitence, ne peuvent plus être reçus aux honneurs et aux charges qu'ils possédaient auparavant. Ce fut lui, dit-on, qui bâtit en l'honneur de la sainte Vierge une église au delà du Tibre.

Le zèle apostolique de ce saint Pape fut couronné par le martyre, le 12 octobre 222. Il fut enterré dans le cimetière de Saint-Calepode, à côté de ce saint martyr, à qui il avait lui-même donné la sépulture quelques mois auparavant. Les reliques de ces deux saints furent transférées, au VIIIe siècle, dans l'église Sainte-Marie, au delà du Tibre. Le Martyrologe romain nous apprend qu'il fut mis en prison, où on lui fit souffrir la faim, et où on l'accablait de coups de bâtons, par ordre d'Alexandre, et qu'il fut précipité d'une fenêtre de sa prison dans un puits. Cependant ce prince ne persécuta pas les Chrétiens, et, s'il y eut des martyrs sous son règne, ce fut par un effet de la haine que les principaux fonctionnaires de l'empire portaient au christianisme. Au reste, il paraît, par les

Actes de saint Calixte, qu'il fut mis à mort dans une émeute populaire. Vers le milieu du IXᵉ siècle, le comte Everard obtint du Pape Léon IV le corps de saint Calixte et le mit dans l'abbaye de Cisoin ou Chisoing, qu'il avait fondée à quatre lieues de Tournay; l'église abbatiale lui fut dédiée et porta son nom. Il fut ensuite transporté à Reims, lors de l'invasion des Normands.

CALIXTE II, cent soixantième Pape, contemporain de Louis le Gros, roi de France, et de Henri V, empereur d'Allemagne. — Gui, archevêque de Vienne, étant arrivé à Cluni après la mort du Pape Gélase, fut élu Pape le 1ᵉʳ février 1119, et nommé Calixte II par les cardinaux et les évêques qui étaient présents; mais il résista fortement, surtout par la crainte que son élection ne fût pas approuvée à Rome. Gui était fils de Guillaume Tête-Hardie, comte de Bourgogne, parent des empereurs, des rois de France et d'Angleterre. Les Romains ayant appris son élection, l'approuvèrent d'une voix unanime, et Calixte fut couronné solennellement à Vienne, par Lambert, évêque d'Ostie, et son élection fut publiée partout.

Digne successeur de saint Grégoire VII et de son œuvre, Calixte II était ce même archevêque de Vienne qui avait prononcé une sentence d'excommunication contre l'empereur Henri, et avait déclaré que l'investiture était une hérésie. Il eut la gloire de terminer cette grande querelle et de rétablir la paix dans l'Eglise, mais ce ne fut pas sans difficultés. Pape Français, Calixte prit, dès le commencement de son pontificat, un ascendant auquel il était difficile de résister, et que lui donnaient sa haute naissance et ses éminentes vertus. Sa force de caractère fut semblable à celle de Grégoire VII. Il était déterminé à trancher la question des investitures, d'une manière ou d'une autre. Il s'en occupa immédiatement avant d'aller à Rome : il vint à Toulouse, où il tint un concile avec des évêques et des abbés du Languedoc et de l'Espagne, désirant établir la paix entre l'Eglise et l'Empire. Il indiqua un concile à Reims, où il fit venir des évêques de toutes les provinces d'Occident : il s'y en trouva plus de deux cents. Le concile fut interrompu par la conférence de Mouson, où l'on espérait que l'empereur se réconcilierait avec le Pape; mais cette conférence fut sans effet.

Le Pape étant revenu à Reims, fit exposer au concile le sujet de son voyage par Jean de Crême, prêtre-cardinal, un des députés, qui parla en ces termes: *Vous savez que nous avons été à Mouson, mais ç'a été sans aucun fruit; car l'empereur y est venu comme pour combattre, avec une armée de près de trente mille hommes. Ce qu'ayant vu, nous avons tenu le Pape enfermé dans cette place qui appartient à l'archevêque de Reims. Nous avons demandé plusieurs fois à parler à l'empereur en particulier; mais sitôt que nous le tirons à part nous nous trouvons environnés d'un nombre infini de gens de sa suite, qui nous intimidaient en branlant leurs lances et leurs épées. L'empereur nous parlait artificieusement, usant de divers détours, et attendait que le Pape vint en sa présence pour le prendre; mais nous eûmes grand soin de le lui cacher; nous souvenant comment il avait pris à Rome le Pape Pascal. La nuit nous sépara; et craignant que ce prince ne nous suivît avec ses troupes, nous sommes revenus au plus vite.*

Le Pape étant retourné à Reims, continua le concile dans lequel on publia cinq décrets, et il fit un sermon sur la charité. Ensuite il parcourut diverses provinces de la France, et continuant ses voyages, il vint à Maguelonne, près Montpellier; de là, ayant traversé la Provence, il passa les Alpes et entra en Italie, où le peuple accourut de toutes parts. La nouvelle de son arrivée étant venue à Rome, y causa une joie incroyable. La milice de la ville vint jusqu'à trois journées au devant de lui. Les enfants portaient des branches d'arbres, et les rues étaient tapissées; les processions furent si nombreuses, qu'elles durèrent depuis le matin jusqu'à quatre heures après midi. Comme le Pape avait besoin de troupes pour forcer l'antipape à se soumettre, il alla en Pouille demander du secours aux Normands. Il passa à Bénévent, où il demeura quelque temps sans pouvoir revenir à Rome, parce qu'il n'y avait pas de sûreté de la part des schismatiques; il trouva quelque temps après le moyen d'y retourner; il y leva une grande armée, et alla attaquer l'antipape Bourdin, qui s'était retiré à Sutri. Les habitants voyant abattre leurs murailles, prirent Bourdin, et le livrèrent aux soldats de Calixte. Ceux-ci, après l'avoir chargé d'injures, le firent monter sur un chameau à rebours, lui faisant tenir la queue au lieu de la bride, et lui mirent sur le dos une peau de mouton toute sanglante, voulant, par cette dérision, représenter le Pape, vêtu d'une chape écarlate, et monté sur un cheval. Ils firent ainsi entrer Bourdin dans Rome, pour intimider, par cet exemple, ceux qui oseraient à l'avenir usurper le Saint-Siége. Le peuple l'aurait mis à mort, si le Pape Calixte ne l'eût délivré de leurs mains, et envoyé dans un monastère pour faire pénitence. Telle fut la fin de l'antipape Bourdin, qui porta trois ans le nom de Pape, et qui d'ailleurs avait plusieurs bonnes qualités.

Le Pape Calixte rétablit à Rome la paix et la sûreté publique; il fit abattre les tours des Frangipanes et des autres petits tyrans qui pillaient les biens de l'Eglise, et devant qui les Papes précédents n'osaient ouvrir la bouche.

Cependant on faisait dans toutes les villes, des jeûnes, des processions et des prières pour la paix de l'Eglise. Après la lecture des canons du concile de Reims, contre l'incontinence et la simonie, le Pape avait solennellement prononcé, à la lueur de quatre cents cierges, l'excommunication majeure et solennelle contre l'empereur Henri, et délié ses sujets du serment de fidélité. Ayant imité son père et frappé comme lui, il résolut de réduire en cendres la ville de Reims d'où

était partie sa condamnation. Il chassa de leurs siéges les évêques qui ne le reconnaissaient pas; mais bientôt menacé d'une insurrection générale, et craignant pour sa couronne, il consentit à tenir une assemblée à Virsbourg, sur le démêlé touchant les investitures; mais elle se tint à Worms le 8 septembre. L'évêque de Spire, l'abbé de Fulde qui avaient été députés à Rome pour la paix s'y rendirent, emmenant avec eux trois cardinaux, légats du Pape; et après plus d'une semaine de conférences, on s'expliqua enfin. L'empereur laissa au Pape la liberté entière des élections, et le Pape assura à ce prince les droits qu'il avait sur le temporel des Eglises, et la paix fut solennellement conclue.

L'année suivante, 1123, le Pape tint un concile à Rome, que l'on regarde comme le neuvième concile œcuménique, et le premier de Latran; ils s'y trouva plus de trois cents évêques, et six cents abbés. Ce concile approuva le traité conclu entre Henri et Calixte sur les bords du Rhin, et qui se résumait dans les deux déclarations suivantes. Voici celle de l'empereur: « Moi, Henri, par la grâce de Dieu, auguste empereur des Romains, pour l'amour de Dieu, de la sainte Eglise romaine, du seigneur Pape Calixte, et pour le salut de de mon âme, je remets à Dieu et aux saints apôtres Pierre et Paul, toute investiture par la crosse et l'anneau, et j'accorde à toutes les Eglises de mon Empire la liberté d'élire et de consacrer leurs prélats. » Les légats du Pape signèrent aussi un écrit conçu en ces termes: *Moi, Calixte, serviteur des serviteurs de Dieu, j'accorde à vous, Henri, empereur des Romains, et mon cher fils, que les élections des évêques et des abbés du royaume teutonique se fassent en votre présence, mais sans contrainte, sans simonie, et afin que, s'il y a division, vous protégiez le parti le plus juste selon le jugement des métropolitains et des comprovinciaux. L'élu recevra de vous, par le sceptre, les droits réguliers, excepté néanmoins ce qui appartient à l'Eglise romaine, et il vous en rendra les devoirs de droit.* L'année suivante Calixte fut attaqué d'une fièvre qui l'emporta en peu de jours; il mourut le 12 décembre de l'an 1124, après avoir tenu le Saint-Siége cinq ans et dix mois. Pendant ce peu de temps, il rétablit la paix dans l'Eglise et dans Rome en particulier.

CALIXTE III. — Le cardinal Alphonse Borgia, qui succéda à Nicolas V le 8 avril 1455, était contemporain de Charles VII, roi de France et de Frédéric III, empereur d'Allemagne. Il était né à Valence en Espagne, et sa maison était illustre: il avait été chanoine de Lerida, et docteur en droit; Martin V le fit évêque de Valence. Etant venu en Italie, il se fit connaître au Pape Eugène, dans le différend qu'il eut entre ce Pape et le roi Alphonse, touchant le royaume de Naples, et ce Pape le créa cardinal-prêtre, du titre des quatre saints couronnés, ou de *Santi Quattro*. Platine dit qu'il était si grave et si sincère en opinant dans les assemblées, qu'il ne lui échappa jamais aucune parole de flatterie; et Ciaconius ajoute qu'étant évêque, il ne voulut jamais accepter aucun bénéfice en commende, disant qu'il était content de son épouse qui était vierge: il appelait ainsi l'Eglise de Valence. Il était déjà d'un âge fort avancé lorsqu'il fut élu Pape, et prit aussitôt le nom de Calixte III. Après son élection, il fut porté en chaire à Saint-Pierre, et s'étant assis sur l'autel des saints apôtres, les cardinaux vinrent lui baiser les pieds.

Dès le commencement de son pontificat, il fit vœu de déclarer la guerre aux Turcs, et il envoya des prédicateurs par toute l'Europe, pour engager les fidèles à contribuer de leurs biens pour cette guerre. Cependant la division se mit bientôt entre Calixte et le roi Alphonse. La cause fut que Calixte avait retiré beaucoup de places, et retranché plusieurs droits des royaumes de Naples et de Sicile, qu'Alphonse s'attribuait, et qui appartenaient au Saint-Siége. Il y avait rétabli la juridiction de l'Eglise, voulant avoir la disposition des bénéfices; car le roi les donnait à des sujets, souvent incapables de les posséder, se souciant peu de ceux qu'on lui proposait, pourvu qu'on lui donnât de l'argent. Le Pape Calixte ne se contenta pas de solliciter toute la chrétienté à se liguer contre Mahomet; il indiqua des prières et des processions. Dieu parut écouter les vœux des fidèles; Huniade, vaivode de Transylvanie, fit lever le siége de Belgrade à Mahomet, et défit entièrement l'armée de ce prince.

Il y eut à la fin de l'année 1456 de furieux tremblements de terre dans presque toute l'Italie: un grand nombre d'églises et de maisons en furent renversées. Saint-Antoine assure qu'il mourut en cette occasion plus de soixante mille personnes, parmi lesquelles il y eut près de trente mille dans la seule ville de Naples. La terre s'ouvrit auprès de Roians, et il sortit un lac de ce gouffre. On dit qu'il parut dans la mer Egée une petite île qu'on n'avait jamais vue, qu'elle était élevée de quatre coudées au-dessus de l'eau, et qu'elle parut tout en feu durant quelques jours. Alphonse, roi d'Aragon, qui était brouillé, comme on l'a dit, avec le Pape, fut tellement étonné de ce phénomène, qu'à chaque instant il renouvelait son vœu de faire la guerre aux Turcs, et promit de l'accomplir au plus tôt. Mais dès que le danger fut passé, il ne se ressouvint plus de ses promesses. On vit entre Florence et Sienne des nuées élevées à la hauteur de vingt coudées, agitées par des vents furieux, qui emportaient les couvertures des maisons, renversaient les murailles, déracinaient les arbres, et transportaient assez loin les hommes et les animaux. En même temps, l'Italie était déchirée par des guerres civiles, mais ces guerres n'empêchaient pas Calixte de s'occuper de la croisade contre les Turcs.

Alphonse, roi d'Aragon et de Naples, étant tombé malade de la maladie dont il mourut le 7 juin 1458, avait disposé du royaume de Naples en faveur de Ferdinand, son fils naturel. Dès qu'il fut mort, le Pape Calixte

refusa l'investiture de ce royaume à Ferdinand, prétendant qu'Alphonse étant décédé sans enfants légitimes, le royaume de Naples, comme fief du Saint-Siége, était dévolu à l'Eglise. Il défendit donc à Ferdinand de prendre la qualité du roi de Naples, sous peine d'excommunication : il avertit les princes et les villes, sous les mêmes peines, de ne point le reconnaître pour tel. En conséquence, il déclara le royaume de Naples vacant, et conféra tous les évêchés que le défunt roi l'avait empêché de donner. Ferdinand, outré de colère, leva une armée pour venir à Rome, dans le dessein d'appeler du Pape au concile. Il publia qu'il respectait la dignité de Callixte, et non sa personne ; qu'il tenait de Dieu son royaume de Naples par les bienfaits de son père, par la concession des Papes Eugène et Nicolas, et par le consentement des villes et des peuples ; que les raisons de Callixte, pour s'emparer de ses Etats, étaient frivoles ; qu'il ne craignait ni ses menaces, ni ses armes, ni ses censures. Cependant, avant que d'en venir à une guerre déclarée, il essaya, par ses lettres et par ses ambassadeurs, d'obtenir du Pape, ce qu'il voulait. Enfin la mort de Calixte délivra Ferdinand d'inquiétude, et il resta possesseur de son royaume. Ce Pape mourut à Rome le 6 août 1458, âgé de quatre-vingts ans, après avoir occupé le Saint-Siége trois ans et quatre mois. Selon Platine, il laissa en mourant 50,000 écus d'or.

CAMERLINGUE (Cardinal). — Dans cette histoire complète de la papauté nous ne saurions nous dispenser de donner les détails nécessaires pour connaître l'organisation de la cour romaine. Nous commencerons par les suivants : «Le cardinal camerlingue a, en quelque sorte, succédé à l'archidiacre de l'Eglise romaine comme le cardinal-vicaire ou le grand pénitencier en rappelle l'archiprêtre. Nous voyons, en effet, que les fonctions qu'il remplit étaient autrefois annexées à celles du premier diacre ou d'archidiacre. Sous Alexandre on trouve *dominus Hildebrandus venerabilis archidiaconus*, jugeant comme président de la chambre pontificale un différend entre les monastères de Farfa et de Mica-Auron. Mais depuis saint Grégoire VII, les deux charges sont séparées, et à côté de l'archidiacre apparaît le camérier, nom qui se changea plus tard en celui de camerlingue. Un acte de 1159 porte : *Domnus Boso, venerabilis cardinalis, diaconus Sanctorum Cosmæ et Damiani, Domini Papæ camerarius.*

Le cardinal camerlingue est le chef de la chambre apostolique ; (9) il la préside, il a un droit spécial de connaître des causes et des affaires qui, d'une manière ou d'une autre, sont du ressort de cette chambre.

A la mort du Pape, les droits du cardinal camerlingue, au lieu de se perdre, s'étendent et s'accroissent, il représente en quelque sorte, la puissance temporelle du Saint-Siége comme le Sacré Collége représente la puissance spirituelle, et de même que la juridiction spirituelle passe au Sacré Collége, de même le pouvoir gouvernemental passe principalement aux mains du camerlingue. La garde suisse est à ses ordres ; il fait battre monnaie aux armes de sa maison, sous le signe de la vacance du Saint-Siége (deux clefs en croix sous le gonfalon, ou pavillon de l'Eglise), et il ne partage la suprême administration qu'avec trois cardinaux renouvelés tous les trois jours, c'est-à-dire d'abord avec le cardinal doyen, premier cardinal-évêque, le premier cardinal-prêtre et le premier cardinal-diacre, présents à Rome, qui, au bout de trois jours sont remplacés par le cardinal sous-doyen, le second cardinal-prêtre, le second cardinal-diacre, remplacés à leur tour, trois jours après, par les cardinaux suivants, toujours d'après le rang d'ancienneté, et ainsi de suite, jusqu'à l'élection du nouveau Pape. Cependant pour obvier aux inconvénients que pourrait entraîner, en certaines circonstances, ce mode de gouvernement, il arrive quelquefois que le Sacré Collége confie la direction des affaires à une commission permanente, prise en entier parmi ses membres. En tous cas, le camerlingue a, conjointement avec eux, la charge du gouvernement, ils donnent les ordres, règlent tout ce qui concerne la justice, la politique, les finances, l'armée, etc., etc. ; ils nomment aux fonctions publiques ou confirment ceux qui les possèdent ; car, par la mort du Pape, tous les fonctionnaires sont révoqués *ipso facto*. La Rote et les autres tribunaux de justice sont suspendus ; la daterie n'expédie plus de bulles. Ainsi l'a réglé la bulle *In eligendo* de Pie IV. Les seules charges qui se conservent à la mort du Pape sont celles que nous ferons connaître plus loin, et celle de secrétaire du Sacré Collége, dont nous allons parler, puis nous dirons un mot de la chambre apostolique, que dirige le cardinal camerlingue.

CARDINAUX ou SACRÉ COLLEGE. — Après le Souverain Pontife, rien n'est plus grand dans l'Eglise que le Sacré Collége. Les cardinaux, conseillers du Pape pendant sa vie, prennent à sa mort les rênes du gouvernement ecclésiastique, jusqu'à ce qu'ils aient, suivant les règles établies, désigné celui que Jésus-Christ fait son vicaire. Dans la société spirituelle tout se tient, et lorsqu'on étudie cet organisme divin, l'esprit découvre d'admirables analogies entre les diverses parties, entre chaque partie et le tout. Le Sacré Collége est au Souverain Pontife, toute proportion gardée, ce que le chapitre est à l'évêque, et de même qu'à la mort de l'évêque, la juridiction est dévolue

(9) On ne doit pas confondre le cardinal camerlingue de la sainte Eglise romaine, qui est inamovible, avec le cardinal camerlingue du Sacré Collége, nommé tous les ans, et qui est comme l'économe du Sacré Collége. Chaque cardinal l'est à son tour, selon son rang d'ancienneté, moyennant la confirmation de ses collègues.

au chapitre, de même à la mort du Pape la puissance spirituelle passe au Sacré Collége, qui est vraiment le chapitre, le sénat (10) de l'Eglise universelle.

Dans l'antiquité, les Eglises principales étaient dites Eglises cardinales, comme on appelle cardinales les principales vertus morales, parce qu'elles sont le fondement et le soutien de toutes les autres. Des Eglises le titre passa à ceux qui les occupaient (Bellarm., *De cleric.* lib. I, c. 16), et il fut donné aux chanoines des grandes Eglises, comme Milan, Crémone, Ravenne, Naples, etc. Mais en 1567, saint Pie V, par une constitution datée du 13 des calendes de mars, abolit ce titre dans toutes les Eglises, et le réserva aux seuls cardinaux de l'Eglise romaine, auxquels Urbain VIII donna le titre d'*Eminentissimes*, qui n'appartient qu'à eux seuls (11).

De même que les chanoines sont attachés à leurs églises, et ne les peuvent quitter tant qu'ils conservent la dignité et la charge de chanoines; de même dans l'origine, chaque cardinal devait occuper l'église dont il avait le titre, et ne pouvait la confier à des mains étrangères; il était dit *cardinal*, non seulement à cause de la dignité de son église, mais encore parce qu'il ne faisait qu'un avec elle : *Presbyter incardinatus Ecclesiæ*. D'où il suivait que les titulaires des évêchés suburbicaires avaient seuls parmi les cardinaux la charge épiscopale; les cardinaux-prêtres n'étaient pas, comme beaucoup d'entre eux le sont aujourd'hui, des archevêques et des évêques des différents siéges de la chrétienté, ils pouvaient avoir un titre d'évêque, *in partibus*, ils ne pouvaient pas avoir d'évêché; ils devaient tous leurs soins à leur Eglise cardinale.

Il est difficile de fixer, d'une manière précise, l'époque où cette loi commença à tomber en désuétude; toutefois, il semble que Léon X ne la considérait pas comme abolie, puisque, lorsqu'il voulut rendre leur dignité aux cardinaux-évêques, Carvajal et Brissonnetta, déposés par Jules II, il crut nécessaire d'élever au rang d'évêché cardinalistes suburbicaires, les Eglises de ces deux Pontifes, Rieti et Tivoli. Du reste, le IIIe concile de Latran (sess. 29) a conservé comme un souvenir et un vestige de l'ancienne coutume, en imposant aux cardinaux l'obligation de pourvoir aux besoins des églises dont ils sont titulaires, et de les visiter, au moins une fois l'an. Aujourd'hui même cette loi n'est pas complétement abolie; les cardinaux éloignés de Rome visitent leurs églises par procureurs, et ont à leur charge certaines dépenses, par exemple celle que nécessite la fête patronale. En ces solennités, le portrait du cardinal titulaire est exposé dans son église, vis-à-vis le portrait du Souverain Pontife.

On voit, d'après ce que nous avons dit, que la charge, la dignité et le nom même de cardinal remontent à l'antiquité la plus reculée (12). Sous une forme ou sous une autre, depuis saint Pierre jusqu'à nos jours, les Papes ne négligèrent jamais de s'entourer des conseils et des lumières des membres éminents de leur clergé. Au IIIe siècle, saint Corneille parle de *presbyterium* de l'Eglise romaine, et c'est à l'exemple des Souverains Pontifes que les plus grands évêques, saint Cyprien, saint Ambroise, saint Augustin, prennent, au début de leur épiscopat, la résolution de ne rien faire sans consulter leurs prêtres. (S. Cypr., *Epist.* lib. III.) L'Eglise est une monarchie, mais une monarchie toute paternelle, et où rien ne se fait que par conseil. *Voilà pourquoi*, dit Benoît XIV, *le Souverain Pontife ne traite jamais une affaire difficile sans prendre conseil de ses frères, c'est-à-dire des cardinaux, bien qu'il ne dépende en rien de leur assentiment.* (*De synodo diœcesano*, lib XIII, cap. 1, n. 67.)

Le Sacré Collége se divise en trois ordres : l'ordre des cardinaux-évêques, l'ordre des cardinaux-prêtres, l'ordre des cardinaux-diacres. Les cardinaux-évêques sont les titulaires des évêchés *suburbicaires*, ainsi appelés parce qu'ils se trouvent aux portes de Rome.

Etienne IV, dans le concile qu'il tint à Rome en 769, parle des *cardinaux-évêques*. C'est la première mention que l'on trouve de ce nom. Ils étaient alors appelés *évêques-cardinaux hebdomadaires*, parce que, chaque semaine, ils célébraient à leur tour, dans la basilique de Latran, à la place du Pape, ou l'assistaient lorsque le Souverain Pontife officiait lui-même. On voit, par les monuments de la même époque, qu'on les appelait aussi *vicaires du Souverain Pontife, évêques collatéraux*, et encore *évêques de la ville* (*urbis episcopi*), *évêques de la sainte Eglise romaine, évêques romains.* (Giorgi, dissert. 1, *De hierarchiâ. S. R. E.*, t. II; *Liturg. Rom. Pont.*, p. 5.)

Les cardinaux-évêques furent d'abord au nombre de sept (Baron., ad ann. 1057); c'étaient les évêques d'Ostie, de Porto, de Sainte-Rufine, d'Albano, de Sabine, de Tusculum (Frascati) et de Palestrine. Ils ne sont que six depuis que Calixte II, en 1120, a réuni l'évêché de Sainte-Rufine à celui de Porto. En 1150, Eugène III unit l'évêché de Velletri à celui d'Ostie. Il y a cependant quelquefois un plus grand nombre de cardinaux-évêques, mais accidentellement et pour des raisons particulières. Nous citions tout à l'heure un de ces exemples, en rappelant que Léon X avait adjoint pour un

(10) Le concile de Trente donne le nom de sénat aux chapitres des églises cathédrales : *Ecclesiæ senatus* (sess. 24). Muratori nous apprend qu'au temps d'Alexandre III, les cardinaux étaient appelés *sénateurs*. (*Rerum Ital.*, t. I, part. II, p. 540.)

(11) D'après un décret de la sainte Congrégation des Rites, du 10 juin 1630, approuvé par Urbain VIII, il n'est permis de donner ce titre qu'aux cardinaux, aux trois archevêques électeurs de l'Empire et au grand-maître de Malte.

(12) Le lecteur peut consulter sur ce point le savant Thomassin : *De beneficiis*, part. I, lib. II, cap. 115, num. 1.

temps, aux évêchés suburbicaires, Tivoli et Rieti.

Les cardinaux-prêtres étaient les recteurs des *titres*, aujourd'hui appelés *paroisses*. Au temps du Pape saint Marcel, les titres étaient regardés comme des *quasi-diocèses*, dit Anastase, à cause du grand nombre de ceux qui, convertis du paganisme, venaient y recevoir le baptême et la pénitence, et à cause de la sépulture des martyrs. Dans l'origine, les titres et les paroisses n'étaient pas une même chose. Innocent Ier les distingue très-expressément; les cardinaux-prêtres sont au nombre de cinquante.

Les diaconies étaient des maisons ou lieux pieux qui avaient ou un oratoire, ou une chapelle, et où la charité entretenait des pauvres et des malades. Il y en eut d'abord sept; ce nombre augmenta ensuite et fut porté à quatorze, puis à seize, et, sous Honorius II, à dix-huit. Selon Léon d'Orviéto, il y en avait dix-neuf au XIVe siècle. Ducange en a compté jusqu'à vingt-quatre. Les directeurs de ces diaconies eurent le titre de cardinaux-diacres. Le nombre des cardinaux-diacres est aujourd'hui fixé à quatorze.

Parmi les titres des cardinaux-prêtres est compris celui de Saint-Laurent in Damaso, qui n'est pas un titre, à proprement parler; puisqu'il est réservé au vice-chancelier de la sainte Eglise qu'il soit cardinal-diacre, cardinal-prêtre ou cardinal-évêque.

Les cardinaux-prêtres jouissent, dans leurs églises titulaires, d'un droit épiscopal ou quasi-épiscopal, par concession d'Honorius III (Cap. 11 : *His quæ*, etc., De major. et obed.); et, dans leurs diaconies, les cardinaux-diacres peuvent user de même de la juridiction quasi épiscopale, par privilége de Sixte-Quint. (*Constitution publiée en avril 1589.*)

Sixte-Quint établit que le nombre des titres et diaconies ne pourrait plus être augmenté; que les titres et diaconies ne seraient jamais donnés qu'à des cardinaux; les titres aux cardinaux-prêtres, les diaconies aux cardinaux-diacres.

Le Sacré Collége se compose donc de soixante-dix membres : six cardinaux-évêques, cinquante cardinaux-prêtres, quatorze cardinaux-diacres.

Le nombre des cardinaux fut d'abord indéterminé; chaque Souverain Pontife l'augmentait ou le diminuait, comme il le jugeait à propos. On en comptait sept seulement sous Nicolas III, vingt sous Jean XXII, vingt-trois sous Urbain VI. Eugène IV fut élu par quatorze cardinaux, Nicolas V par vingt-deux, Calixte III par quinze, Pie II par huit, Paul II par vingt, Sixte IV par vingt-deux, etc., etc. Les conciles de Constance et de Bâle prétendirent en fixer le nombre à vingt-quatre; mais les Souverains Pontifes ne ratifièrent point les décrets de ces assemblées, et Sixte IV l'éleva à cinquante-trois. En 1517, Léon X, par une création de trente-un cardinaux, le porta à soixante-cinq, et Paul IV à soixante-dix. Sixte-Quint décréta que ce dernier chiffre ne serait plus jamais dépassé. Le même Pape fixa les règles d'après lesquelles doit être fait le choix des cardinaux, et il voulut que quatre au moins fussent pris dans les ordres religieux et mendiants. Par une autre constitution, il établit que les cardinaux ne seraient créés selon l'ancien usage que dans la quatrième série des semaines dites des Quatre-Temps; mais cette disposition est tombée en désuétude, et maintenant les Papes créent des cardinaux en tout temps et quand ils le jugent à propos.

Les Papes créent souvent des cardinaux dont ils taisent les noms, et qu'ils réservent, comme on dit, *in petto*, pour les publier plus tard. Clément XIV en réserva ainsi jusqu'à onze en une seule fois. A la mort du Pape, et lors même qu'il aurait laissé des traces authentiques de ses volontés, les nominations de cardinaux réservés *in petto* sont comme non avenues. Grégoire XVI a laissé cinq cardinaux réservés *in petto*; un cardinal-diacre, le cardinal Mangelli, était mort depuis les dernières promotions; il restait deux places vacantes : il y avait donc alors huit places inoccupées au sein du Sacré Collége, qui comptait en ce moment soixante-deux membres.

Le nombre des cardinaux, fixé à soixante-dix, comme nous venons de le dire, n'est presque jamais complet; il est d'usage de réserver au moins deux chapeaux pour les éventualités futures.

C'est le Pape qui choisit et nomme les cardinaux, librement et *proprio motu;* néanmoins, il est dans l'Eglise romaine un certain nombre de places qui, occupées pendant un certain laps de temps, donnent des droits à cette dignité, et il est rare que les règles établies à cet égard soient arbitrairement violées par le Souverain Pontife.

Les puissances catholiques avaient autrefois le droit de présenter à la nomination du Pape un certain nombre de cardinaux, appelés pour cela *cardinaux des couronnes* Rome paraît considérer ce droit comme aboli par les révolutions, qui ont si profondément modifié les rapports de l'Eglise avec les Etats divers. Néanmoins, en fait, la France et l'Autriche jouissent encore du privilége de désigner des cardinaux. Les cardinaux de la France, à l'avénement de Pie IX, étaient : les archevêques de Lyon et d'Aix et l'évêque d'Arras; ceux de l'Autriche : le patriarche de Venise et l'archevêque de Milan (l'archevêque de Salzbourg fut nommé par Grégoire XVI *proprio motu*). Les archevêques de Naples et de Palerme sont également nommés cardinaux à la sollicitation du roi de Naples; mais le droit de ce souverain, restreint d'ailleurs à ces deux siéges (tandis qu'en France et en Autriche le gouvernement présente l'évêque qui lui convient), est d'un degré inférieur. Ce n'est, en quelque sorte, qu'un droit de supplique; le roi prie le Pape de nommer, et quoiqu'il soit d'usage d'accorder, il y a eu pourtant des exemples du contraire. L'Espagne et le Portugal avaient,

au moment de l'avénement de Pie IX, un cardinal, l'archevêque de Séville et le patriarche de Lisbonne; mais le premier avait été créé par Léon XII, en 1826; le second, nommé par Grégoire XVI en janvier 1846, était cardinal pour ainsi dire de droit, et en vertu d'un privilége spécial attaché au siége patriarcal qu'il occupe. Dans l'état de révolution où se trouvent ces deux nations, leur droit ancien peut maintenant être regardé, sinon comme entièrement éteint, du moins comme suspendu. Quant à la Belgique, elle a, si je puis user de cette expression, un cardinal gracieusement accordé; on sait que le gouvernement belge ne peut légalement intervenir en aucune manière dans les affaires de l'Eglise. Les autres puissances n'ont aucun droit de ce genre. On ne doit pas confondre les cardinaux des couronnes avec les cardinaux nés dans les Etats soumis à ces couronnes. Il est évident, par exemple, que le cardinal Maï, quoique né dans les Etats de l'empereur d'Autriche, n'était pas ce qu'on appelle un cardinal de la couronne d'Autriche; que le cardinal Lambruschini, quoique né à Gênes, n'était pas un cardinal de la couronne de Sardaigne; que le cardinal Acton, quoique Anglais, n'était pas un cardinal de la couronne d'Angleterre, etc. Le Souverain Pontife prend indistinctement dans toutes les nations les hommes les plus utiles au service de l'Eglise; seulement, comme les cardinaux sont ses conseillers, comme ils représentent l'Eglise romaine, il est bon, il est nécessaire que la plupart soient en mesure de remplir les devoirs de cette charge, que la plupart soient à Rome ou près de Rome.

Lorsque le Pape veut créer un cardinal, il convoque les cardinaux en *consistoire secret*, leur donne le nom du nouvel élu, et demande leur avis: *Quid vobis videtur?* La promotion est publiée hors du consistoire (12*), et pendant deux jours Rome la célèbre par une fête publique.

Si le nouveau cardinal est à Rome, le jour même, dans l'après-midi, il se rend au palais pontifical, en voiture couverte, vêtu comme à l'ordinaire et sans aucun cortége. Il est reçu dans la première salle par le secrétaire d'Etat ou par un autre cardinal, qui le présente à Sa Sainteté; le Saint-Père lui donne la barrette rouge et la mosette. Il retourne chez lui en grande pompe, *in fiocchi*, comme on dit en Italie; mais, à moins d'une autorisation spéciale du Saint-Père, il ne peut ni visiter ni recevoir les cardinaux avant que le Pape l'ait décoré, en consistoire public, des insignes du cardinalat, la pourpre et le chapeau rouge (13).

Le consistoire public a lieu d'ordinaire le jeudi, samedi ou mardi qui suit la promotion. Les cardinaux revêtent, ce jour-là la *cappa* violette; le Pape le pluvial rouge et la mitre précieuse. Les cardinaux lui rendent l'obédience; les nouveaux élus viennent également à ses pieds, et c'est alors qu'il place le chapeau sur leur tête. Ils prêtent ensuite le serment de fidélité. Dans la journée, le nouveau cardinal doit visiter la basilique Vaticane, et de là aller présenter ses hommages au cardinal doyen.

Ces formalités remplies, on tient le consistoire secret dans lequel Sa Sainteté ferme la bouche au nouvel élu: *Nous te fermons la bouche*, dit le Souverain Pontife, *afin qu'il te soit interdit de donner ton avis dans les consistoires*, *dans les congrégations*, *dans les autres fonctions du cardinalat.* Le nouveau cardinal quitte alors le consistoire; le Pape demande aux cardinaux s'il doit lui ouvrir la bouche, et, lorsqu'ils ont donné leur avis, le nouvel élu rentre, et le saint Père lui ouvre la bouche, en disant: *Nous t'ouvrons la bouche, afin que tu aies le droit de donner ton avis dans les consistoires, dans les congrégations et dans les autres fonctions ecclésiastiques. Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Amen.'*

Lorsque le nouvel élu ne se trouve pas à Rome, lors de sa promotion, le Pape lui envoie la barrette rouge par un camérier secret; mais, pour recevoir le chapeau et les autres insignes du cardinalat, il doit se rendre auprès du Saint-Père. On cite cependant quelques exceptions à cette règle. Ainsi, en 1735, Clément XII envoya à Louis, Infant d'Espagne, et, en 1746, Benoît XIV, à Théodore, évêque de Liége, le chapeau et les autres insignes.

En ces occasions extraordinaires, le délégué du Souverain Pontife fait la cérémonie dans la principale église de la ville, à moins que l'élu ne soit cardinal de la couronne; alors le roi lui-même fait la remise des insignes dans sa propre chapelle.

Ce n'est qu'après lui avoir ouvert la bouche, que le Pape donne l'anneau au nouveau cardinal agenouillé à ses pieds, et qu'il lui assigne un titre ou un diocèse. Tant que les cardinaux nouvellement nommés n'ont pas reçu du Souverain Pontife les insignes du cardinalat, ils demeurent sans titre; ainsi, les cardinaux de Corvallho, patriarche de Lisbonne, et Bernet, archevêque d'Aix, qui n'avaient pu faire le voyage de Rome, depuis leur promotion, n'avaient pas de titre.

Une constitution d'Eugène IV, du 25 octobre 1431, excluait des congrégations et même du conclave, les cardinaux qui se trouvaient dans cette position; mais saint Pie V l'a révoquée par un décret du 26 janvier 1571, que Grégoire XV a confirmé dans son cérémonial.

A la mort d'un cardinal, le titre qu'il laisse vacant peut être pris par un autre, qui

(12*) On peut voir dans le *Cérémonial romain*, lib. I, sect. 8, cap. 7, les paroles qu'emploie le Pape pour la création des cardinaux.

(13) On voit par l'*Ordo romain* [illegible] bien avant Paul II, les cardinaux [illegible] pre. En 1246, Innocent I[illegible]

rouge. (*Voy.* Pagi le Jeune, dans la *Vie* de ce Pape.) Paul II leur accorda la barrette rouge, dont l'usage fut concédé aux cardinaux des ordres réguliers par Grégoire XIV, en 1591. Ce fut encore Paul II qui [illegible] devant les cardinaux la masse

abandonne le sien. Alexandre V est le premier qui ait donné cette faculté d'option, consacrée plus tard par Eugène IV, en 1431, et enfin convertie en loi par Sixte-Quint. Toutefois l'option n'est jamais imposée; purement facultative, elle n'est accordée qu'aux cardinaux qui habitent Rome, ou du moins qui n'en sont pas éloignés de plus de deux journées. Ces cardinaux-diacres ne peuvent opter pour l'ordre des évêques, s'ils n'ont passé d'abord par celui des prêtres.

Voici comment se fait l'option :

Dans le premier consistoire, après la mort d'un cardinal-évêque, les autres cardinaux de cet ordre sont admis, selon leur rang d'ancienneté, dans l'ordre à opter pour l'archevêché suburbicaire vacant, et le premier cardinal-prêtre, à prendre celui qui reste sans possesseur. De même, parmi les cardinaux-prêtres et les cardinaux-diacres, chacun est admis, d'après son rang d'ancienneté, à opter pour les titres ou diaconies vacants. Toutefois, le cardinal-diacre ne peut s'élever à l'ordre des cardinaux-prêtres, que s'il est, depuis au moins dix années, dans l'ordre des cardinaux diacres; mais alors il garde son rang d'ancienneté, de telle sorte qu'il se trouve au-dessus des cardinaux moins anciens que lui comme cardinaux, quoiqu'ils soient plus anciens dans l'ordre des prêtres, et comme s'il eût été établi tout d'abord dans cet ordre.

Les cardinaux qui prennent un nouveau titre peuvent, par indult du Souverain-Pontife, retenir leur ancien titre, comme commendataires; c'est ainsi que le cardinal Brignole avait le titre de Sainte-Cécile, et gardait comme commendataire le titre de Saint-Jean à la Porte-Latine. Les cardinaux-évêques peuvent, de la même manière, conserver comme commandataires leur ancien titre presbytéral, les cardinaux-prêtres leur ancienne diaconie. Le nombre des diaconies (on en compte seize) se trouve supérieur à celui des cardinaux-diacres.

Grégoire XVI a assigné au cardinal-prêtre Louis Altieri, la diaconie de Sainte-Marie *in Portico*. C'est le premier exemple de ce genre que nous connaissions; cette diaconie aura sans doute été érigée en titre presbytéral.

Deux cardinaux sont abbés commendataires et ordinaires de l'abbaye de Subiaco, et de l'abbaye des S.S. Vincent et Anastase aux Trois-Fontaines; une troisième abbaye, celle de Farfa, était récemment encore, également donnée à un cardinal. Grégoire XVI, la réunissant à d'autres territoires, en a fait l'évêché de Poggio-Mirtelo.

Les archevêques et évêques qui occupent un siége, gardent avec leur titre de cardinal celui de leur église; il n'en est pas de même des archevêques ou évêques *in partibus;* ce dernier titre s'efface et disparaît sous celui de cardinal. C'est ainsi que plusieurs cardinaux revêtus du caractère épiscopal n'ont aucun titre épiscopal.

A Rome, le traitement des cardinaux était fixé à quatre mille écus romains, ou 21,600 francs (l'écu vaut 5 fr. 40). Quelques-uns, tels que le cardinal-vicaire, le grand pénitencier, le cardinal secrétaire d'Etat, etc., avaient jusqu'à 6,000 écus, à raison de leur charge, mais c'est tout.

Autrefois, les cardinaux n'avaient pas le droit de tester; leurs biens revenaient à l'église dont ils étaient titulaires, à celle dont ils occupaient le siége, ou à la Propagande. Aujourd'hui la faculté de tester leur est accordée, mais à la condition de faire à la Propagande un don de 600 écus romains. Lorqu'ils ont payé cette somme, un bref spécial leur est octroyé, qui les autorise à faire testament. Si un cardinal mourait avant d'avoir satisfait à cette obligation, la Propagande hériterait de plein droit. Les cardinaux étrangers sont, comme les autres, soumis à cette loi.

Grégoire XVI a renouvelé presque en entier le Sacré Collége; il ne restait que deux cardinaux de la création de Pie VII : le premier cardinal-prêtre, Charles Opizzoni, archevêque de Bologne, et le premier cardinal-diacre Thomas Riario-Sforza, cardinal camerlingue; sept étaient de la création de Léon XII : le cardinal doyen Micara, le cardinal sous-doyen Vincent Macchi; les cardinaux-prêtres : Gayssuck, archevêque de Milan; Cienfuegoy Jovellanos, archevêque de Séville; Fransoni, Barberini et le second cardinal-diacre, Thomas Bernetti, vice-chancelier de l'Eglise romaine. Il n'y en avait point de la création de Pie VIII, dont le pontificat fut si court; les cinquante-trois autres étaient tous de la création de Grégoire XVI. Ce Pape a vu mourir soixante-six cardinaux, dont vingt-deux créés par lui; c'est donc en tout soixante-quinze cardinaux qu'il a créés pendant le cours de son pontificat. Parmi ceux qu'il a vus descendre dans la tombe, nous comptons le pieux et vénéré Père Odescalchi, mort Jésuite, après avoir renoncé à la pourpre.

CARDINAL DOYEN. — Le plus ancien cardinal-diacre est le chef de l'ordre des diacres; le plus ancien cardinal-prêtre, de l'ordre des prêtres. Le plus ancien des cardinaux-évêques, présent à Rome, ou absent seulement pour affaires publiques ou par commission du Souverain Pontife, est le chef de l'ordre des évêques et a la charge du doyen du Sacré Collége. Clément XII, en excluant de l'option pour le décannat les cardinaux absents, a réglé que, pour cette importante fonction, on n'aurait point égard à l'ancienneté dans le cardinalat, mais seulement à l'ancienneté dans l'ordre des évêques. (*Constitution du* 10 *janv.* 1731.)

Le cardinal doyen représente, pour ainsi dire, en sa personne, tout le Sacré Collége. C'est à lui que les ambassadeurs font les premières visites, à lui que les cardinaux nouvellement créés doivent présenter les premiers hommages. C'est lui qui, après la mort du Pape, convoque la première congrégation des chefs d'ordre. Il a le droit de porter le pallium archiépiscopal, car c'est à

lui qu'il appartient de consacrer le Souverain Pontife. Cette prérogative lui est assurée, pourvu qu'il soit évêque d'Ostie, ce qui arrive presque toujours. Cependant on a vu quelquefois ces deux dignités séparées; ainsi, en 1471, l'évêque d'Ostie, qui consacra Sixte IV, n'était pas cardinal doyen. En des temps plus rapprochés, le cardinal doyen Pignatelli n'était point évêque d'Ostie, et l'on pourrait citer quelques exemples semblables d'une date encore plus récente.

Cette prérogative de l'évêque d'Ostie remonte à la plus haute antiquité; en 411, saint Augustin écrivait : *Nec Romanæ Ecclesiæ episcopum ordinat aliquis episcopus metropolitanus, sed de proximo Ostiensis episcopus.*

Le plus ancien cardinal dans l'ordre des évêques, après le cardinal doyen, est sous-doyen du Sacré Collége. C'est toujours, ou presque toujours l'évêque de Porto.

CARDINAL-VICAIRE. — Ce cardinal remplace en quelque sorte le Pape comme évêque de Rome; il en remplit les fonctions et exerce la juridiction épiscopale.

Le vicariat de Rome ne peut être rempli que par un cardinal, et lorsque le vicaire s'absente, il est remplacé par un provicaire choisi dans le Sacré Collége. Il n'en fut pas toujours ainsi; cette charge a été quelquefois confiée à un évêque ou même à un simple abbé; Paul II la donna à l'évêque de Torcello, Paul III à celui de Borgo du Saint-Sépulcre, Boniface IV à l'abbé du monastère, Bénédictin de Saint-Martin, au diocèse de Viterbe.

La juridiction du cardinal-vicaire est pareille à celle de l'évêque dans son propre diocèse; il convoque les synodes, approuve les confesseurs, tant séculiers que réguliers, administre le sacrement de confirmation, fait les ordinations aux Quatre-Temps, ordonne non-seulement les Romains, mais encore les Orientaux qui habitent Rome et les autres étrangers pourvus de leurs dimissoires. Aucun autre évêque, pas même les évêques suburbicaires, ne peuvent conférer les ordres dans Rome sans son consentement, etc., etc.

CELESTIN Ier (Saint) était Romain de naissance, et il fut élu, d'une voix unanime, le 13 septembre 422, pour succéder à saint Boniface.—Il était diacre de l'Eglise de Rome, et il passait avec raison pour un sujet très-capable de bien gouverner l'Eglise : il était savant et vertueux, et il ne manquait ni de capacité, ni d'expérience pour conduire les affaires.

A peine fut-il élevé sur le Saint-Siége, que le grand différend des appellations au Pape, des évêques et des clercs d'Afrique, qu'on appelait d'outre-mer, ému du temps de Zozime et de Boniface, se renouvela par deux appels, d'un prêtre et d'un évêque de Numidie. On vit ce saint Pape se comporter à l'égard de ces difficultés avec tant de circonspection et de sagesse, que sa conduite ne choqua nullement les évêques, qui se plaignaient que ces entreprises se faisaient contre les usages de leurs églises.

Aussitôt après son exaltation, saint Augustin lui écrivit pour l'en féliciter, le conjurant en même temps, par la mémoire de saint Pierre, de ne pas accorder sa protection à l'évêque de Pussale, condamné par un concile de Numidie pour ses rapines et ses extorsions. Cet évêque, nommé Antoine, avait d'abord été disciple de saint Augustin, qui contribua à son élévation à l'épiscopat; mais sa dignité lui fournit l'occasion de satisfaire son penchant à l'orgueil et à l'avarice, qui l'entraînèrent dans des excès criants. Saint Augustin, qui craignait qu'on ne le rendît responsable des crimes d'un homme à l'élection duquel il avait beaucoup contribué, fut un des premiers à s'élever contre lui et à le faire condamner dans le concile de Numidie. Antoine, qui avait gagné le métropolitain de cette province, en appela à Rome, dans l'espérance de gagner aussi le Pape Boniface, prédécesseur de Célestin Ier. Ce Pape, ayant lu les lettres de recommandation qu'il avait obtenues de son primat, écrivit en sa faveur aux évêques de Numidie, leur mandant même de le rétablir sur son siége, pourvu toutefois que l'exposé de l'affaire qu'on lui avait transmis fût conforme à la vérité. Antoine revint à Pussale, et menaça les habitants de se faire recevoir par force s'ils s'opposaient à son retour. Boniface étant mort sur ces entrefaites, saint Augustin informa son successeur de tout ce qui s'était passé, et Célestin confirma la sentence du concile et déposa le coupable. Il écrivit ensuite aux évêques d'Illyrie pour leur apprendre qu'il maintenait à l'archevêque de Thessalonie la dignité de vicaire du Saint-Siége dans cette province.

Vers le même temps, le Pape Célestin écrivit une lettre décrétale aux évêques des provinces de Vienne et de Narbonne pour corriger plusieurs abus. Elle commence ainsi : *Ma vigilance pastorale n'est point bornée par les lieux; elle s'étend dans toutes les contrées où on adore Jésus-Christ.* Comme quelques évêques affectaient un habit particulier, qu'ils portaient un manteau de philosophe et une ceinture, sous prétexte qu'il est ordonné dans l'Evangile d'avoir une ceinture sur les reins : *Si on le prend à la lettre,* dit le Pape, *pourquoi ne portent-ils pas à la main des lampes allumées aussi bien que des bâtons? Ces paroles de l'Ecriture sont mystérieuses. La ceinture signifie la chasteté : le bâton est le gouvernement pastoral : la lampe allumée est l'éclat des bonnes œuvres. Cet habit particulier peut convenir à ceux qui vivent en des lieux écartés, c'est-à-dire aux moines; mais pourquoi changer dans les Eglises de Gaule la coutume pratiquée tant d'années par de si grands évêques? Il faut nous distinguer du peuple, non par l'habit, mais par la doctrine et par les mœurs, et ne pas chercher à imposer aux yeux des simples, mais à leur éclairer l'esprit.* Quelques auteurs ont inféré de ce passage, que les ec-

clésiastiques ne portaient point encore d'habits distingués de ceux des laïques, au moins quant à la forme; mais cette conséquence parait mal tirée. Le sens des paroles du saint Pontife est précisément que le clergé doit se distinguer des laïques, plus par les solides qualités de l'âme que par l'apparence extérieure des vêtements; mais non que les vêtements des uns et des autres ne dussent différer en aucune manière.

Le second abus que reprend le Pape Célestin, est que l'on refusait la pénitence aux mourants. Le Pape s'élève avec force contre cette coutume abominable, et voici les expressions même de ce saint Pontife, qu'il est bon d'opposer aux principes d'un rigorisme outré qui ne peut inspirer que le désespoir. *Nous avons appris*, dit-il, *qu'on refusait la pénitence à des mourants, et qu'on ne secondait pas les vœux des pécheurs qui, aux approches de la mort, demandent ce remède pour le soulagement de leur âme. Oui, je le déclare hautement, je ne regarde qu'avec horreur une impiété assez cruelle pour désespérer de la bonté divine, comme si elle ne pouvait secourir celui qui recourt à elle en quelque temps que ce soit, ni soustraire l'homme en péril au poids des péchés sous lesquels il désire de ne pas gémir plus longtemps. Qu'est cela, je vous prie, sinon ajouter une seconde mort à la première, et, par le comble de la cruauté, tuer à jamais une âme en refusant de lui rendre la vie?* N'est-il pas vrai, d'après une pareille manière de s'exprimer, que ce saint Pontife regarde comme un abus très-blâmable, en quelques cas que l'on puisse imaginer, de laisser mourir sans les secours de l'Eglise, ceux qui les demandent avec les dispositions convenables ?

Le troisième abus est que l'on ordonnait évêques de simples laïques, sans qu'ils eussent passé par les degrés de la cléricature, et même des gens prévenus de crimes. Il confirme le droit des métropolitains, et défend les entreprises d'une province sur l'autre. Il défend d'élire des clercs étrangers et inconnus, au préjudice de ceux qui servent depuis longtemps dans l'Eglise même, et à qui leurs citoyens rendent bon témoignage. *Car*, dit-il, *on ne doit point donner un évêque désagréable au troupeau; il faut le consentement du clergé, du peuple, des magistrats.* « Enfin », dit M. Henrion, « la décrétale du Pape Célestin fournit un nouvel exemple du recours à Rome, au sujet d'un certain Daniel, accusé par des religieuses qu'il avait gouvernées en Orient, et devenu évêque en Gaule, dans le même temps que le Pape écrivait à l'évêque d'Arles, de le lui envoyer pour être jugé sur cette accusation. Célestin déclare que ce Daniel est séparé du corps épiscopal, jusqu'à ce qu'il vienne se présenter au tribunal apostolique, si sa conscience lui en laisse l'assurance. En même temps, il renvoie au jugement des évêques de la province Viennoise et de la Narbonnaise, la cause de l'évêque de Marseille, qui, en accueillant favorablement le meurtre d'un autre évêque, paraissait applaudir au meurtre même. » Cette décrétale est du 25 juillet 428. L'année suivante 429, sous le consulat de Florentin et de Denis, saint Célestin écrivit une lettre décrétale aux évêques d'Apulie et de Calabre, pour leur recommander l'observance des canons, et particulièrement de ne point ordonner évêques des laïques, au préjudice des clercs, qui ont passé leur vie dans le service de l'Eglise.

Nestorius, patriarche de Constantinople, voyant que les Orientaux se prononçaient contre sa doctrine, écrivit à saint Célestin deux lettres où il déguisait ses sentiments sous des expressions captieuses; mais saint Cyrille, patriarche d'Alexandrie, pour apprendre au Pape les artifices de l'hérésiarque et les erreurs qu'il répandait, lui écrivit une lettre, où il lui rend compte de tout ce qui s'était passé, de sa lettre aux solitaires, de ses deux lettres à Nestorius, et de la nécessité qui l'avait engagé de s'opposer à lui. Il déclare qu'il n'a encore écrit, concernant cette affaire, à aucun autre évêque, et marque ainsi l'état de Constantinople: « Maintenant les peuples ne s'assemblent point avec Nestorius, sinon quelques-uns des plus légers et de ses flatteurs; presque tous les monastères et leurs archimandrites et plusieurs du sénat ne vont point aux assemblées, craignant de blesser la foi. Votre Sainteté doit savoir, » poursuit-il, « que tous les évêques d'Orient sont d'accord avec nous; que tous sont choqués et affligés, principalement les évêques de Macédoine. Je n'ai pas voulu rompre ouvertement la communion avec lui, avant de vous avoir fait part de tout ceci. Ayez donc la bonté de me donner votre sentiment, pour savoir s'il faut encore communier avec lui, ou lui dire nettement que tout le monde l'abandonnera, s'il persiste dans ses opinions. Votre avis sur ce sujet doit être déclaré par écrit aux évêques de Macédoine et d'Orient. Afin de mieux instruire Votre Sainteté de ses sentiments et de ceux des Pères, j'envoie les livres où les passages sont marqués, et je les ai fait traduire comme on a pu à Alexandrie; je vous envoie aussi les lettres que j'ai écrites. » Cette lettre au Pape fut portée par le diacre Possidonius, qui fut chargé d'une instruction contenant en abrégé la doctrine de Nestorius et la manière dont il avait déposé le prêtre Philippe.

Le Pape saint Célestin ayant reçu les sermons de Nestorius, sa lettre et ses écrits par Antiochus, voulut, avant d'y répondre, faire tout traduire en latin. Il fit même composer un traité pour soutenir la doctrine catholique contre cette nouvelle hérésie; ce fut sans doute par son ordre que saint Léon, alors archidiacre de l'Eglise romaine, en chargea Jean Cassien, qui était plus propre qu'aucun autre à cette œuvre, parce qu'il était très-savant dans la théologie, et que d'ailleurs il entendait parfaitement le grec, et avait demeuré longtemps à Constantinople.

Nestorius ne recevant pas de réponse du

Pape, lui avait écrit une seconde lettre par Valère, chambellan de l'empereur, qui fait mention de plusieurs lettres précédentes au sujet de Julien et des autres pélagiens. Il prenait ce prétexte, comme dans la première, pour parler des autres prétendus hérétiques qui combattaient, selon lui, le mystère de l'Incarnation, et qui étaient en effet les Catholiques. Enfin le pape saint Célestin, ayant reçu par le diacre Possidonius la lettre de saint Cyrille, assembla un concile à Rome, au commencement du mois d'août 430, où les écrits de Nestorius furent examinés et comparés avec la doctrine des Pères. Le Pape y rapporta des autorités de saint Ambroise, de saint Hilaire et de saint Damase : après quoi la doctrine de Nestorius fut condamnée, et saint Cyrille chargé de l'exécution du jugement. De ce concile, le Pape écrivit sept lettres de même date : la première à saint Cyrille ; la seconde à Nestorius ; la troisième au clergé de Constantinople ; la quatrième à Jean d'Antioche; la cinquième à Rufus de Thessalonique; la sixième à Juvénal de Jérusalem, la septième à Flavien de Philippes, c'est-à-dire aux évêques des plus grands siéges de l'empire d'Orient. Toutes ces lettres sont datées du 11 août 430, sous le treizième consulat de Théodose et le troisième de Valentinien; le diacre Possidonius en fut chargé pour les porter à saint Cyrille, qui devait ensuite les faire tenir à ceux à qui elles étaient adressées. Dans la *Lettre à saint Cyrille*, le Pape loue son zèle et sa vigilance, et lui déclare *qu'il est entièrement dans ses sentiments touchant l'Incarnation; que si Nestorius persiste dans son opiniâtreté, il faudra le condamner; mais qu'il faut tenter auparavant tous les moyens de le ramener. Donc*, ajoute-t-il, *tous ceux qu'il a séparés de sa communion doivent savoir qu'ils demeurent dans la nôtre; lui-même ne peut avoir désormais de communion avec nous, s'il continue de combattre la doctrine apostolique. C'est pourquoi vous exécuterez ce jugement par l'autorité de notre Siége, agissant à notre place en vertu de notre pouvoir; en sorte que si dans l'espace de dix jours, à compter depuis cette admonition, il n'anathématise en termes formels sa doctrine impie, et ne promet de confesser à l'avenir, touchant la génération de Jésus-Christ notre Dieu, la foi qu'enseigne l'Eglise romaine et votre Eglise et toute la chrétienté, Votre Sainteté pourvoie aussitôt à cette Eglise, c'est-à-dire à celle de Constantinople, et qu'il sache qu'il sera absolument séparé de notre corps.*

Dans la lettre à Nestorius, il marque combien il a été trompé dans la bonne opinion qu'il avait conçue de lui sur sa réputation. Il dit qu'il a lu ses lettres et les volumes qu'il lui a envoyés, qu'il a trouvé ses opinions sur le Verbe divin contraires à la foi catholique. Parlant des pélagiens, il dit : *Quant à ces hérétiques, sur lesquels vous nous avez consultés, comme si vous ne [illegible] ce qui s'est passé, ils ont é[illegible] damnés et chassés de leurs s[illegible] étonne, c'est que vous souffriez des gens qui ont été condamnés pour nier le péché originel, vous qui le croyez si bien, comme nous avons lu dans vos sermons. Les contraires ne s'accordent jamais sans donner du soupçon. Et pourquoi demandez-vous ce qui s'est passé ici, puisque Atticus, votre prédécesseur, nous a envoyé des actes contre eux? Pourquoi Sisinnius, de sainte mémoire, ne s'en est-il point informé, sinon parce qu'il savait qu'ils avaient été justement condamnés sous Atticus? Sachez que si vous n'enseignez, touchant Jésus-Christ notre Dieu, ce qu'enseigne Rome, Alexandrie et toute l'Eglise catholique, ce que la sainte Eglise de Constantinople a enseigné jusqu'à vous, et si dans dix jours, à compter depuis ce troisième avertissement, vous ne condamnez nettement et par écrit cette nouveauté impie, qui veut séparer ce que l'Ecriture joint, vous êtes exclu de la communion de toute l'Eglise catholique. Nous avons adressé ce jugement par le diacre Possidonius, avec toutes les pièces, à l'évêque d'Alexandrie, afin qu'il agisse à notre place, et que notre ordonnance vous soit connue à vous et à tous nos frères.*

La Lettre au clergé et au peuple de Constantinople est pleine d'exhortations à demeurer fermes dans la foi catholique, et de consolations pour ceux que Nestorius persécutait. Le Pape y déclare nulles toutes les excommunications prononcées par Nestorius depuis qu'il a commencé à enseigner ses erreurs. Il ajoute que, ne pouvant agir en personne à cause de l'éloignement, il a commis à sa place saint Cyrille; puis il met la sentence qui termine la lettre précédente. La lettre à Jean d'Antioche contient en substance les mêmes choses, la condamnation de Nestorius s'il ne se rétracte dans dix jours, et la nullité des excommunications ou des dépositions par lui prononcées. Les trois autres lettres à Juvenal de Jérusalem, à Rufus de Thessalonique, et à Flavien de Philippes, n'étaient que des copies de celle-ci.

Vers le même temps, le Pape saint Célestin envoya dans la Grande-Bretagne saint Germain, évêque d'Auxerre, pour résister à Agricola, fils d'un évêque pélagien nommé Séverin, qui corrompait les Eglises de Bretagne en y semant son hérésie. Saint Germain y fut envoyé comme vicaire du Pape, sous le consulat de Florentius et de Denis, l'an 429, Pélage était de la Grande-Bretagne, ainsi, il n'est pas extraordinaire qu'il y eût des disciples. Le diacre Pallade envoyé par le Pape sur les lieux, l'excita à y procurer du secours, et les évêques de Gaule de leur côté reçurent une députation de la Grande-Bretagne, qui les invitait à venir promptement défendre la foi catholique. On assembla pour ce sujet un concile nombreux, et de l'avis de tous, on pria saint Germain d'Auxerre et saint Loup de Troyes de se charger de cette entreprise : ainsi la mission de ce concile concourait avec celle du Pape.

Saint Cyrille, en exécution de la commis[illegible] [illegible]mbla un concile à Alexan-

drie, peut-être le concile ordinaire du mois d'octobre de tous les évêques de la province d'Egypte; et, au nom de ce concile, il écrivit à Nestorius une lettre synodale pour servir de troisième et dernière monition : lui déclarant que, si dans le terme marqué par le Pape, c'est-à-dire dans huit jours après la réception de cette lettre, il ne renonce pas à ses erreurs, ils ne veulent plus avoir de communion avec lui, et ne le prendront plus pour évêque; et que dès lors ils communiquent avec tous les clercs et les laïques qu'il a déposés ou excommuniés. *Au reste*, ajoute-t-il, *il ne suffira pas que vous professiez le symbole de Nicée; car vous savez y donner des interprétations violentes : il faut confesser par écrit et avec serment, que vous anathématisez vos dogmes impies, et que vous croirez et enseignerez ce que nous croyons tous, nous et tous les évêques d'Occident et d'Orient et tous ceux qui conduisent le peuple. Car le saint concile de Rome et nous tous sommes convenus que les lettres qui vous ont été écrites par l'Eglise d'Alexandrie, sont orthodoxes et sans erreur.*

La lettre synodale contient ensuite la profession de foi. Premièrement le symbole de Nicée, puis une explication ample et exacte du mystère de l'Incarnation conforme à ce que saint Cyrille en avait déjà dit dans ses autres lettres. Il y répond aux principales objections de Nestorius, et tire un argument de l'Eucharistie en ces termes : *Nous annonçons la mort de Jésus-Christ, et nous confessons sa résurrection et son ascension, en célébrant dans les Eglises le sacrifice non sanglant. Ainsi, nous nous approchons des eulogies mystiques, et nous sommes sanctifiés, participant à la chair sacrée et au précieux sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, nous ne la recevons pas comme une chair commune, à Dieu ne plaise, ni comme la chair d'un homme sanctifié et conjoint au Verbe par une union de dignité, ou en qui la divinité ait habité, mais comme vraiment vivifiante et propre au Verbe. Car lui qui est vie de sa nature comme Dieu, étant devenu un avec sa chair, il l'a rendue vivifiante : autrement, comment la chair d'un homme serait-elle vivifiante de sa nature?* Cette lettre finit par douze anathèmes qui en renferment toute la substance en ces termes :

1° *Si quelqu'un ne confesse pas qu'Emmanuel est véritablement Dieu, et par conséquent la sainte Vierge Mère de Dieu, puisqu'elle a engendré selon la chair le Verbe de Dieu fait chair : qu'il soit anathème.*

2° *Si quelqu'un ne professe pas que le Verbe qui procède de Dieu le Père est uni à la chair selon l'hypostase, et qu'avec sa chair il fait un seul Christ, qui est Dieu et homme tout ensemble : qu'il soit anathème.*

3° *Si quelqu'un après l'union divise les hypostases du seul Christ, les joignant seulement par une connexion de dignité, d'autorité ou de puissance, et non par une union réelle : qu'il soit anathème.*

4° *Si quelqu'un attribue à deux personnes ou à deux hypostases, les choses que les apôtres et les évangélistes rapportent comme ayant été dites de Jésus-Christ par les saints ou par lui-même; et applique les unes à l'homme considéré séparément du Verbe de Dieu, et les autres comme dignes de Dieu au seul Verbe procédant de Dieu le Père : qu'il soit anathème.*

5° *Si quelqu'un ose dire que Jésus-Christ est un homme qui porte Dieu : au lieu de dire, qu'il est Dieu en vérité, comme Fils unique et par nature, en tant que le Verbe a été fait chair, et a participé comme nous à la chair et au sang, qu'il soit anathème.*

6° *Si quelqu'un ose dire que le Verbe procédant de Dieu le Père, est le Dieu ou le Seigneur de Jésus-Christ, au lieu de confesser que le même est tout ensemble Dieu et homme, en tant que le Verbe a été fait chair selon les Ecritures : qu'il soit anathème.*

7° *Si quelqu'un dit que Jésus, en tant que homme, a été possédé du Verbe Dieu, et revêtu de la gloire du Fils unique, comme étant un autre que lui : qu'il soit anathème.*

8° *Si quelqu'un ose dire que l'homme pris par le Verbe, doit être adoré, glorifié, et nommé Dieu avec lui, comme l'un étant en l'autre : car y ajoutant toujours le mot* avec, *il donne cette pensée : au lieu d'honorer Emmanuel, par une seule adoration, et lui rendre une seule glorification, en tant que le Verbe a été fait chair : qu'il soit anathème.*

9° *Si quelqu'un dit que Notre Seigneur Jésus-Christ a été glorifié par le Saint-Esprit ; comme ayant reçu de lui une puissance étrangère, pour agir contre les esprits immondes, et opérer des miracles sur les hommes : au lieu de dire que l'Esprit par lequel il les opérait lui était propre : qu'il soit anathème.*

10° *L'Ecriture divine dit que Jésus-Christ, a été fait le Pontife, et l'Apôtre de notre foi, et qu'il s'est offert pour nous à Dieu le Père en odeur de suavité. Donc, si quelqu'un dit que notre Pontife et notre Apôtre n'est pas le Verbe de Dieu lui-même, depuis qu'il s'est fait chair et homme comme nous, mais un homme né d'une femme, comme si c'était un autre que lui : ou si quelqu'un dit qu'il a offert le sacrifice pour lui-même, au lieu de dire que c'est seulement pour nous, car il n'avait pas besoin de sacrifice, lui qui ne connaissait pas le péché : qu'il soit anathème.*

11° *Si quelqu'un ne confesse pas que la chair du Seigneur est vivifiante, et propre au Verbe même procédant de Dieu le Père : mais l'attribue à un autre, qui lui soit conjoint selon la dignité, et en qui la Divinité habite seulement, au lieu de dire qu'elle est vivifiante, parce qu'elle est propre au Verbe, qui a la force de vivifier toutes choses : qu'il soit anathème.*

12° *Si quelqu'un ne confesse pas que le Verbe de Dieu a souffert selon la chair, et qu'il a été crucifié selon la chair, qu'il a été le premier né d'entre les morts, en tant qu'il est vie et vivifiant comme Dieu : qu'il soit anathème.*

Voilà les douze fameux anathèmes que saint Cyrille prononça au nom et par ordre du Pape Célestin, contre toutes les pro-

positions hérétiques que Nestorius avait avancées. La lettre synodale qui les contient, est datée du 30 novembre, mais on croit que c'est plutôt le jour où elle fut apportée à Constantinople. Elle fut accompagnée de deux autres lettres, l'une au clergé et au peuple de Constantinople, l'autre aux abbés des monastères de la même ville, par lesquelles saint Cyrille marque qu'il a attendu à la dernière extrémité, pour en venir à ce fâcheux remède de l'excommunication; et les exhorte à demeurer fermes dans la foi, et à communiquer librement avec ceux que Nestorius avait excommuniés. Pour porter ces lettres, on députa quatre évêques d'Egypte, Théopempte, Daniel, Potamon et Macaire: ils furent aussi chargés de la lettre du Pape saint Célestin à Nestorius.

Irrité de ces fulminantes condamnations, l'hérésiarque, confiant dans le prestige de ses richesses, la violence de ses partisans et la protection de l'empereur, exerça toutes sortes de mauvais traitements contre un grand nombre de fidèles. L'abbé Basile et plusieurs moines maltraités se plaignirent à Théodose, et le conjurèrent de convoquer un concile œcuménique. De son côté, Nestorius, dans la vue de prévenir les impressions qu'on aurait pu donner de sa foi au souverain, lui demanda un concile général, espérant d'influencer la majorité par son crédit à la cour, ou tout au moins d'y brouiller les esprits par son talent et ses subtilités. Sollicité de toutes parts, Théodose fit la convocation (14), désigna la ville d'Ephèse pour le point de la réunion, et fixa au jour de la Pentecôte de l'an 431 l'ouverture des travaux.

Saint Cyrille, comme titulaire du second siége de l'Eglise, chargé d'ailleurs par saint Célestin de représenter le chef visible de la chrétienté, présida dans la première session du concile, qui fut tenue avant l'arrivée des légats du Saint-Siége.

On commença par lire le symbole de Nicée, comme l'expression de l'unique doctrine. On examina ensuite les écrits de l'accusé, et on y trouva tant de blasphèmes, que les Pères s'écrièrent à l'unanimité: *Nous anathématisons l'hérétique Nestorius, et quiconque ne l'anathématise pas, qu'il soit anathème.* Enfin on prononça une sentence par laquelle l'hérésiarque fut déposé du siége de Constantinople et retranché de toute assemblée ecclésiastique. Cet arrêt, signé par plus de deux cents évêques, fut affiché dans la ville d'Ephèse, où il causa une grande joie; il fut en même temps communiqué au clergé de Constantinople, avec injonction de conserver les biens de cette Eglise pour en faire la remise au futur évêque.

Nestorius rendit un compte désavantageux du concile à l'empereur, et intercepta la relation fidèle que les Pères lui en avaient envoyée. De concert avec Jean d'Antioche, il fit tenir un conciliabule, dans lequel saint Cyrille et Memnon furent déposés. Cette assemblée illégale, composée de quarante-trois évêques, qui s'arrogèrent le droit d'en juger deux cents, envoya ses actes à Théodose, déjà circonvenu par Candidien, protecteur de Nestorius. Privé de la relation capable de l'éclairer, l'empereur écrivit au concile qu'il cassait ses travaux. Vainement les Pères écrivirent à l'empereur, Candidien s'empara encore de leur dépêche, et tint les évêques enfermés à Ephèse comme dans une prison.

Le Pape Célestin, instruit des entraves élevées contre ce concile, s'empressa d'y envoyer les évêques Arcade et Projectus avec le prêtre Philippe, munis d'un lettre pontificale, afin d'aplanir les difficultés, et donner plus d'authenticité à la condamnation de Nestorius. (*Abrégé des conciles généraux.*)

Les légats du Saint-Siége arrivèrent à Ephèse; et aussitôt on tint la seconde session du concile, dans la maison épiscopale de Memnon, le 10 juillet 431. Saint Cyrille présidait toujours, comme tenant la place du Pape. Juvénal de Jérusalem, Memnon d'Ephèse, Favien de Philippes, vicaire de Rufus de Thessalonique, Théodote d'Ancyre, Firmas de Cappadoce, et tous les autres évêques y assistaient, et le diacre de Carthage, Bessula. On fit entrer et asseoir avec eux les légats du Pape, Arcade et Projectus, et Philippe prêtre. Il parla le premier, et dit: « Nous rendons grâces à l'adorable Trinité de nous avoir fait venir à votre sainte assemblée. Il y a longtemps que notre Père Célestin a porté son jugement sur cette affaire, par ses lettres au saint évêque Cyrille, qui vous ont été montrées; maintenant il vous en envoie d'autres, que nous vous présentons; faites les lire et insérer aux Actes ecclésiastiques. » Les deux évêques députés, Arcade et Projectus, demandèrent la même chose; et comme tous les trois parlaient en latin, on expliquait ce qu'ils disaient en grec, qui était la langue du concile. Saint Cyrille ordonna de lire la lettre de saint Célestin; et Sirice, notaire de l'Eglise romaine, la lut en latin, Juvénal, évêque de Jérusalem, demanda qu'elle fût insérée dans les Actes. Tous les évêques demandèrent qu'elle fût traduite et lue en grec. Le prêtre Philippe dit: « On a satisfait à la coutume, qui est de lire d'abord en latin les lettres du Siége apostolique; mais nous avons eu soin de faire traduire celle-ci en grec. » Les évêques Arcade et Projectus ajoutèrent la raison, parce que plusieurs évêques n'entendaient pas le latin. Pierre, prêtre d'Alexandrie, fut donc la traduction grecque de la lettre du Pape saint Célestin.

Elle commence ainsi: *L'assemblée des évêques témoigne la présence du Saint-Esprit;*

(14) Les Actes du concile d'Ephèse témoignent expressément en plusieurs endroits qu'il avait été assemblé *selon les canons*, ce qui montre évidemment que le Pape avait donné son consentement à la convocation; mais quand on n'aurait pas à cet égard un témoignage aussi positif, on serait obligé de convenir au moins qu'il l'avait approuvée et ratifiée en envoyant ses légats au concile.

car le concile est saint par la vénération qui lui est due, comme représentant la nombreuse assemblée des apôtres. Jamais leur Maître, qu'ils avaient ordre de prêcher, ne les a abandonnés. C'était lui-même qui enseignait, lui qui leur avait dit ce qu'ils devaient enseigner, et qui avait assuré qu'on l'écoutait dans ses apôtres. Cette charge d'enseigner est venue également à tous les évêques : nous y sommes tous engagés par un droit héréditaire, nous qui annonçons à leur place le nom du Seigneur en divers pays du monde, suivant ce qui leur a été dit : « Allez, instruisez toutes les nations.» (*Matth.* XXVIII, 18.) *Vous devez remarquer, mes frères, que nous avons reçu un ordre général, et qu'il a voulu que nous l'exécutions tous, en nous chargeant tous également de ce devoir. Nous devons tous entrer dans les travaux de ceux à qui nous avons tous succédé en dignité.*

Le Pape saint Célestin reconnaît par ces paroles, que c'est Jésus-Christ même qui a établi les évêques pour docteurs de son Eglise dans la personne des apôtres; il se met lui-même dans leurs rangs, et déclare qu'ils doivent concourir tous ensemble à conserver le pieux dépôt de la doctrine apostolique. C'est à quoi tend le reste de la lettre et il emploie la considération du lieu ou ils sont assemblés, la ville d'Ephèse, où saint Paul et saint Jean avaient annoncé l'Evangile. *Saint Jean*, dit la lettre, *dont vous honorez les reliques présentes.* Elle porte créance pour les évêques Arcade et Projectus, et le prêtre Philippe, *qui assisteront*, dit-elle, *à ce qui se fait, et exécuteront ce que nous avons déjà ordonné.* La date est du 8 du mois de la même année 431.

Après cette lecture, tous les évêques s'écrièrent : *Ce jugement est juste. A Célestin nouveau Paul : à Cyrille nouveau Paul : à Célestin conservateur de la foi : à Célestin qui s'accorde avec le concile : tout le concile rend grâces à Célestin. Un Célestin, un Cyrille, une foi du concile, une foi de toute la terre.* L'évêque Projectus dit : « Considérez la forme de la lettre du Pape : il ne prétend pas vous instruire comme des ignorants; mais vous rappeler ce que vous savez, afin que vous exécutiez ce qu'il a jugé il y a longtemps. » Firmus de Cappadoce dit : « Le Saint-Siége de Célestin a déjà réglé l'affaire et donné sa sentence, par des lettres adressées à Cyrille d'Alexandrie, à Juvénal de Jérusalem, à Rufus de Thessalonique, et aux Eglises de Constantinople et d'Antioche. En conséquence, et en exécution de cette sentence nous avons prononcé contre Nestorius un jugement canonique ; après que le terme qui lui avait été donné pour se corriger a été passé, et que nous sommes demeurés longtemps à Ephèse au delà du jour prescrit par l'empereur. »

L'évêque Arcade, un des légats, dit : « La lenteur de la navigation et le temps contraire nous ont empêchés d'arriver aussitôt que nous l'espérions : c'est pourquoi nous vous prions de nous faire instruire de ce que vous avez ordonné.» Le prêtre Philippe fit la même demande. Après avoir rendu grâces au concile des acclamations en l'honneur du Pape, et relevé la primauté de saint Pierre, Théodote d'Ancyre dit : « Dieu a montré combien la sentence du concile est juste, par l'arrivée des lettres du très-pieux évêque Célestin, et par votre présence. Mais puisque vous demandez ce qui s'est passé, vous vous en instruirez pleinement par les actes mêmes de la déposition de Nestorius. Vous y verrez le zèle du concile, et la conformité de sa foi avec celle que Célestin publie à haute voix. » Ainsi se termina la seconde session du concile.

Les légats du Pape avaient un ordre par écrit, daté du même jour que la lettre au concile, c'est-à-dire du 8 mai, et conçu dans ces termes : *Mémoire du Pape Célestin aux évêques et aux prêtres qui vont en Orient. Quand, par la grâce de Dieu, comme nous l'espérons, vous serez arrivés au lieu où vous allez, tournez toutes vos pensées sur notre confrère Cyrille, et faites tout ce qu'il jugera à propos. Nous vous recommandons aussi de conserver l'autorité du Siége apostolique, puisque les instructions qui vous ont été données portent que vous devez assister au concile: mais que si on vient à quelque contention, vous devez juger de leur avis sans entrer en dispute. Que si vous voyez que le concile soit fini, et que tous les évêques soient retournés, il faut vous informer comment les choses se sont terminées. Si c'est en faveur de l'ancienne foi catholique, et si vous apprenez que mon frère soit allé à Constantinople, il faut que vous y alliez, et que vous présentiez nos lettres au prince. S'il est arrivé autrement, et qu'il y ait division, vous jugerez, par l'état des choses, ce que vous devez faire avec le conseil de notre dit frère.* Nous n'avons plus les instructions mentionnées dans cet ordre ; mais nous avons une lettre du Pape à l'empereur Théodose en date du 15 mai, portant créance pour les trois légats; et une pour Cyrille datée du 7, portant qu'il faut toujours recevoir à la pénitence celui qui rétracte ses erreurs.

Le lendemain, 11 juillet de la même année 431, le concile s'assembla dans le même lieu, dans la maison épiscopale de Memnon. Juvénal de Jérusalem demanda aux légats du Pape, s'ils avaient pris communication des actes de la déposition de Nestorius, comme le concile avait ordonné. Le prêtre Philippe dit avoir trouvé par la lecture des actes, que l'on avait en tout procédé canoniquement. Toutefois il demanda qu'ils fussent encore lus en plein concile; l'évêque Arcade fit la même demande. Memnon d'Ephèse ordonna qu'on y satisfît, et Pierre, prêtre d'Alexandrie, lut les actes de la première session, dont on inséra dans cette troisième le commencement et la sentence de déposition contre Nestorius. Après cette lecture, le prêtre Philippe dit : « Personne ne doute que saint Pierre, chef des apôtres, colonne de la foi et fondement de l'Eglise catholique, a reçu de Notre-Seigneur Jésus-Christ les clefs du royaume, et la puissance de lier et

délier les péchés, et que jusqu'à présent il vit, et exerce des jugements dans ses successeurs. Notre saint Pape l'évêque Célestin, qui tient aujourd'hui sa place, nous a envoyés au saint concile, pour suppléer à son absence. Nos très-chrétiens empereurs ont ordonné la tenue de ce concile, pour conserver la foi catholique qu'ils ont reçue de leurs ancêtres. » Il reprend ensuite sommairement la procédure faite contre Nestorius, et ajoute : « La sentence prononcée contre lui demeure ferme, suivant le jugement de toutes les Eglises, puisque les évêques d'Orient et d'Occident ont assisté au concile, par eux ou par leurs députés ; c'est pourquoi Nestorius doit savoir qu'il est retranché de la communion du sacerdoce de l'Eglise catholique. »

L'évêque Arcade opina ensuite, et conclut ainsi : « Suivant la tradition des apôtres et de l'Eglise catholique, suivant aussi le décret du très-saint Pape Célestin, qui nous a envoyés pour être de sa part les exécuteurs de cette affaire, et suivant les décrets du saint concile : nous déclarons à Nestorius qu'il est dépouillé de la dignité épiscopale, et séparé de toute l'Eglise, et de la communion de tous les évêques. » L'évêque Projectus conclut ainsi son opinion. « Moi aussi, par l'autorité de la légation du Siége apostolique étant avec mes frères exécuteur de la sentence, je déclare que Nestorius, ennemi de la vérité et corrupteur de la foi, est privé de la dignité épiscopale, et de la communion de tous les évêques orthodoxes. » Saint Cyrille dit : « Le concile voit ce qu'ils ont déclaré au nom du Siége apostolique, et de tout le concile des saints évêques d'Occident. Puis donc qu'ils ont exécuté la sentence du très-saint évêque Célestin, et approuvé celle que ce saint concile a prononcée contre l'hérétique Nestorius, il faut joindre les actes de ce qui s'est passé hier et aujourd'hui aux actes précédents, afin qu'ils marquent leur consentement par leurs souscriptions. » Les légats offrirent de souscrire ; le concile ordonna qu'on leur présentât les Actes, et ils souscrivirent tous trois à la déposition de Nestorius. Ainsi finit la troisième session du concile.

Le Pape Célestin entreprit de rétablir la paix dans l'Eglise d'Orient et d'éteindre les divisions qui régnaient parmi quelques évêques par suite de la condamnation de Nestorius ; mais ce fut avec beaucoup de peine qu'il y réussit. C'est vers ce temps que le Pape écrivit aux évêques de Gaule, pour la défense de saint Augustin, dont quelques prêtres gaulois continuaient d'attaquer la doctrine après sa mort. Prosper et Hilaire, qui en avaient écrit à saint Augustin, allèrent à Rome et se plaignirent au Pape Célestin ; ce qui lui donna occasion d'écrire cette lettre. Elle est adressée à Venerius, évêque de Marseille, Léonce de Fréjus, Marin, Auxone, Arcade, Filtanius, et autres évêques des Gaules. Le Pape leur reproche fortement leur négligence à réprimer le scandale. *Les prêtres*, dit-il, *ne doivent pas enseigner à votre préjudice ; votre silence dans cette occasion est suspecte de connivence ; nous serions suspect nous-même si nous nous taisions. Tous ceux qui enseignent mal, doivent savoir qu'il leur convient plutôt d'apprendre. Que faites-vous dans les églises, s'ils ont l'autorité de prêcher ? Si ce n'est que quelques évêques ignorent leurs droits, parce qu'ils ont été depuis peu tirés d'entre les laïques.* Venant à saint Augustin, il en parle ainsi : *Augustin, homme de sainte mémoire, a toujours été dans notre communion pour son mérite, et n'a jamais été flétri du moindre bruit d'aucun mauvais soupçon ; sa science était telle, je m'en souviens, que mes prédécesseurs le comptaient entre les principaux docteurs ; il était aimé et honoré de tout le monde ; c'est pourquoi vous devez résister à ceux qui osent attaquer sa mémoire, et leur imposer silence.*

Comme ces prêtres de la Gaule blâmaient la doctrine de saint Augustin sur la grâce, le Pape saint Célestin joint à cette lettre neuf articles touchant la grâce, cités comme en faisant partie, dès le commencement du siècle suivant.

Ces articles sont suivis d'un avertissement qui porte : *Que quelques-uns, qui se glorifient d'être Catholiques, et qui anathématisent Pélage et Célestius, ne laissent pas de parler contre nos maîtres, comme s'ils avaient excédé les bornes nécessaires, et font profession de n'approuver que ce que le Saint-Siége a défini. C'est pourquoi l'on a cru devoir rechercher ce que les Papes ont déjà défini touchant la grâce, contre les défenseurs exclusifs du libre arbitre, et y joindre quelques sentences des conciles d'Afrique, que les Papes ont adoptées en les approuvant.*

1° *Par le péché d'Adam, tous les hommes ont perdu le pouvoir naturel et l'innocence ; personne ne peut sortir de l'abîme de cette chute par le libre arbitre, si la grâce de Dieu ne le relève.* 2° *Personne n'est bon par lui-même ; il faut que celui qui seul est bon, se communique à lui.* 3° *Personne, même étant renouvelé par la grâce du baptême, n'est capable de surmonter les attaques du démon et les désirs de la chair, si, par le secours journalier de Dieu, il ne reçoit la persévérance dans la bonne vie.* Ces trois articles sont tirés de la lettre du Pape saint Innocent au concile de Carthage, écrite en 417. Dans le premier, il faut entendre par le pouvoir naturel, celui que l'homme avait dans la justice originelle. 4° *Personne n'use bien du libre arbitre que par la grâce de Jésus-Christ.* Tiré de la lettre du même Pape au concile de Milève. 5° *Tous les désirs, les œuvres et les mérites des saints, se doivent rapporter à la grâce de Dieu ; parce que personne ne lui est agréable que par les dons qu'il a reçus de lui.* Tiré de la lettre du Pape Zosime à tous les évêques du monde, y joignant la réflexion des évêques d'Afrique. 6° *Dieu opère tellement dans les cœurs des hommes, et même dans le libre arbitre, que la sainte pensée, le pieux dessein, tout mouvement de la bonne volonté vient de Dieu ; car si nous pouvons quelque bien, c'est par celui sans lequel nous ne pourons rien.* Tiré de la même lettre

du Pape Zosime, qui est perdue. 7° *La grâce de Jésus-Christ par laquelle nous sommes justifiés, ne sert pas seulement pour la rémission des péchés commis, mais pour nous aider à n'en point commettre : non-seulement en nous donnant l'intelligence des commandements pour savoir ce que nous devons désirer ou éviter ; mais en nous faisant aimer et pouvoir ce que nous connaissons qu'il faut faire ; et non-seulement pour le faire plus facilement, mais absolument pour le faire.* Tiré des canons 3, 4 et 5 du concile de Carthage, du 1er mai 418. 8° *Nous apprenons aussi ce que nous devons croire, par les prières établies dans tout le monde par les apôtres, et observées uniformément dans toute l'Eglise catholique, qui demandent que la foi soit donnée aux fidèles, aux idolâtres, aux Juifs, aux hérétiques ; la charité aux schismatiques, la pénitence aux pécheurs, la grâce du baptême aux catéchumènes. Ces prières ne sont point de vaines formules, puisque l'on en voit les effets dans plusieurs conversions dont on rend grâces à Dieu.* 9° *Les cérémonies des exorcismes et du souffle, que toute l'Eglise observe, pour préparer au baptême, tant les enfants que les adultes, montrent bien qu'elle les croit tous sous la puissance du démon.*

Il faut donc confesser que la grâce de Dieu prévient les mérites de l'homme ; qu'elle n'ôte pas le libre arbitre ; mais le délivre, l'éclaire, le redresse et le guérit. Dieu veut, tant il est bon, que ses dons soient nos mérites ; et leur accorde la récompense éternelle. Il fait en nous, que nous voulons et faisons ce qu'il veut ; mais ses dons ne sont pas oisifs en nous ; nous coopérons à sa grâce, et si nous sentons quelque relâchement qui vient de notre faiblesse, nous recourons promptement à lui. Quant aux questions plus profondes et plus difficiles, qui ont été traitées amplement par ceux qui ont combattu les hérétiques, nous ne les méprisons pas, mais nous n'avons pas besoin de les traiter. Il nous suffit d'avoir déclaré ce que nous croyons être de la foi catholique.

Ayant appris qu'un certain Agricola propageait le pélagianisme en Angleterre, et qu'il troublait par ses erreurs les Eglises britanniques, le Pape Célestin envoya sur les lieux le diacre Pallade, qui fut dans la suite évêque des Scots ; mais celui-ci ne pouvant remédier efficacement au mal, il en écrivit au Pape, et le pria d'avoir pitié de tant d'âmes que le poison de l'erreur mettait en danger de périr. Célestin manda, en 429, à saint Germain d'Auxerre, d'aller au secours des Bretons, et lui donna le titre de vicaire apostolique : cette mission, à laquelle s'adjoignit saint Loup de Troyes, porta au pélagianisme un coup dont il ne se releva pas. Ayant reçu avis de la mort de saint Pallade qu'il avait envoyé en Ecosse, le Pape saint Célestin substitua en sa place saint Patrice, l'ordonna évêque et l'envoya prêcher la foi en Irlande.

Ayant reçu, le jour de la Noël 431, les lettres d'avis de la condamnation de Nestorius et de l'élection de Maximien évêque de Constantinople, saint Célestin les fit lire dans l'église Saint-Pierre, pour confirmer la foi à l'incarnation qui est le sujet de la fête : cette lecture excita les applaudissements de tout le peuple. Ensuite le Pape fit réponse par quatre lettres de même date. La première est adressée au concile d'Ephèse, c'est-à-dire aux évêques qui y avaient assisté, car il y avait six mois que le concile était séparé. Le Pape y félicite les Pères de leur victoire sur l'hérésie, de la déposition de Nestorius, et de l'ordination de Maximien dont il fait l'éloge. Il dit qu'il le regarde comme le successeur immédiat de Sisinnius, tenant le siége pour vacant pendant le pontificat de Nestorius ; et qu'il a assisté en esprit, comme tous les évêques catholiques, à l'ordination de Maximien. Il se plaint que Nestorius soit retourné à Antioche dont il a attiré l'évêque à son parti ; et exhorte les Pères à faire en sorte qu'il soit éloigné tout à fait, et envoyé dans quelque solitude. Il vient ensuite aux complices de Nestorius, et dit qu'il faut agir, dans ces occasions, avec grande circonspection. S'ils se convertissent, ils ont la liberté de revenir, que n'ont pas ceux qui ont été condamnés avec les auteurs de l'hérésie. Ceux-ci cependant doivent demeurer excommuniés et chassés de leurs siéges, jusqu'à ce qu'ils se déclarent Catholiques ; quand bien même, par surprise, l'empereur les y aurait rétablis. *Pour l'évêque d'Antioche, s'il y a espérance de correction, nous désirons que vous lui écriviez, que, s'il ne condamne par écrit la nouvelle hérésie, l'Eglise ordonnera de lui suivant qu'elle y est obligée par l'intérêt de la foi.*

La seconde lettre est adressée à l'empereur Théodose : elle loue son zèle pour la foi, approuve l'ordination de Maximien, que le Pape reconnaît pour membre de l'Eglise romaine ; mais il insiste principalement sur la nécessité d'éloigner Nestorius, pour couper la racine de l'hérésie. A la fin de la lettre, il recommande à l'empereur une affaire particulière, savoir : de maintenir la disposition de l'illustre dame Proba, qui avait laissé à quelqu'un des terres qu'elle avait en Asie, à la charge d'employer la plus grande partie du revenu à la subsistance des pauvres clercs et des monastères : ce qui était mal exécuté. La troisième lettre est à Maximien, pour l'exhorter à réparer les désordres de l'Eglise de Constantinople, et à imiter les prédications de Jean, la vigilance d'Atticus contre les hérétiques, la simplicité de Sisinnus. Il l'exhorte en particulier à s'opposer à l'erreur de Célestius, c'est-à-dire de Pélage, dont les sectateurs faisaient toujours de nouveaux efforts pour se relever. La quatrième lettre est adressée au clergé et au peuple, de Constantinople. Le Pape y marque toute la suite de l'affaire, le péril où ils ont été, l'inquiétude qu'il en a ressentie, le zèle de saint Cyrille et ses efforts pour ramener Nestorius, et auquel toutefois il n'avait osé se présenter : le secours qu'il a recherché dans les pélagiens. Ensuite ce Pape exhorte l'Eglise de Constantinople à

écouter Maximien, qui ne leur prêchera que l'ancienne doctrine qu'il a prise dans l'Eglise romaine, et demeurera ferme dans la foi. Ces quatre lettres furent envoyées par le prêtre Jean et le diacre Epictet, qui avaient apporté à Rome celles de Constantinople; comme ils étaient arrivés à Rome à la Noël, ils devaient arriver à Constantinople vers Pâques, qui, cette année, 432, était le 3 avril.

Le Pape saint Célestin ne survécut que trois semaines à la date de ces lettres, et mourut le 27 février 433, après avoir tenu le Saint-Siége 9 ans et 10 mois. On dit qu'il institua le chant des psaumes avant le sacrifice de la Messe, au lieu qu'auparavant on se contentait de lire les Epîtres de saint Paul et l'Evangile; ce qui signifie apparemment qu'il institua le psaume de l'Introït, comme saint Augustin témoigne que, de son temps, on avait commencé à Carthage de chanter des psaumes à l'Offertoire et à la Communion. Saint Célestin dédia la basilique de Julie, et y offrit plusieurs vases d'argent, et plusieurs autres à Saint-Pierre. Il fut enterré dans le cimetière de Priscille, où il avait fait peindre le concile d'Ephèse, afin de témoigner par là le respect qu'il avait pour cette auguste assemblée. Plus tard, ses reliques furent transférées dans l'église de Sainte-Praxède. Son épitaphe, qui est authentique, porte qu'il fut excellent Pontife, chéri et honoré de tout le monde, et qu'en récompense de la sainteté de sa vie, il jouit de la vue de Jésus-Christ dans l'éternelle félicité. Ce saint Pontife dont la mémoire est honorée le 6 avril eut pour successeur saint Simplice.

CÉLESTIN II, cent soixante-troisième Pape.— Après la mort d'Innocent II, le Saint-Siége ne vaqua qu'un jour, et le 26 septembre 1143, on élut Pape Gui de Castel, Toscan de nation, prêtre-cardinal du titre de Saint-Marc, qui prit le nom de Célestin II. Sous son pontificat comme sous le précédent, le Pape eut à souffrir de l'esprit remuant et séditieux des Romains. Célestin, sachant que Pierre, abbé de Cluny, était en peine de l'état de l'Eglise romaine, en ce temps de trouble et de sédition, lui écrivit comment il avait été élu par les cardinaux, les évêques et les sous-diacres aux acclamations du clergé et du peuple romain. La lettre est du 6 novembre, et l'abbé Pierre, l'ayant reçue le 29 du même mois, la fit lire en plein chapitre. C'est ce qu'il atteste dans sa réponse, où il félicite le Pape de ce que sa promotion a été plus pacifique que celle de tous ses prédécesseurs depuis Alexandre II. Il témoigne un grand désir d'aller le trouver et de renouveler leur ancienne amitié. Mais il n'en eut pas le temps, car Célestin II mourut l'année suivante, le 9 mars 1144, après avoir tenu le Saint-Siége 5 mois et 13 jours.

CELESTIN III, cent soixante-treizième Pape, se nommait Hyacinthe Bobo, et était de la puissante et nombreuse famille des Orsini. — Célestin II l'avait fait cardinal en 1143. Au moment où il fut élu, il était sur le point de se rendre en Espagne en qualité de légat. Il avait alors quatre-vingt-cinq ans; et fut choisi à cause de la noblesse et de l'amabilité de son caractère, de son habileté et de sa longue expérience. Il était cardinal du titre de Sainte-Marie; il fut élu deux jours après la mort de Clément III, et nommé Célestin III. Il ne fut sacré que quinze jours après son élection, le 15 avril 1191. On observa sans doute, en cette occasion, les cérémonies décrites par le camérier Cencio dans l'Ordre romain qu'il écrivait alors. Cencio dit que le Pape étant élu, le premier des cardinaux-diacres le revêt aussitôt de la chape rouge, et lui donne le nom. Le Pape élu se prosterne devant l'autel pendant qu'on chante le *Te Deum*. Puis les cardinaux-évêques le conduisent à son siége derrière l'autel; là ils viennent à ses pieds, et lui donnent le baiser de paix. On le mène ensuite à une chaire de pierre, posée devant le portique de la basilique du Sauveur de Latran. Cette chaire était nommée dès lors *stercorario*. Le Pape y commençait ses largesses en jetant quelques poignées de monnaie; puis on le conduisait dans la basilique de Saint-Sylvestre, où l'on le faisait asseoir dans un siége de porphyre, et on lui mettait en main la férule pour marque du gouvernement, et les clefs de la basilique et du palais de Latran. Ensuite il s'asseyait sur un autre siége semblable, et on lui mettait une ceinture de soie rouge, d'où pendait une bourse de pourpre, contenant douze cachets de pierres précieuses et du musc. Ce que Censio explique ainsi: « La ceinture signifie la continence, la bourse marque l'aumône, les pierres précieuses les douze apôtres, le musc la bonne odeur de Jésus-Christ. »

Henri, roi d'Allemagne, était venu à Rome avec des troupes, se tenant assuré de la couronne impériale; Célestin crut devoir le sacrer lui-même. Il le couronna empereur, et Constance, sa femme, impératrice. Dans le serment que le Pape fit prononcer à ce prince avant que de le couronner, il lui fit promettre de lui rendre Tusculum. Ensuite, étant assis dans sa chaire pontificale, il poussa du pied la couronne impériale qu'il tenait entre ses pieds, et la fit tomber à terre, pour montrer qu'il avait le pouvoir de déposer l'empereur, s'il le méritait. Mais aussitôt les cardinaux prirent la couronne et la mirent sur la tête de l'empereur. Le lendemain, ce prince donna au Pape la ville de Tusculum, comme il l'avait promis, et deux jours après le Pape la livra aux Romains, suivant le traité que Clément III avait fait avec eux. Les Romains la détruisirent entièrement, et elle n'a jamais été rétablie.

Célestin III ayant appris les injures faites à Guillaume, évêque d'Eli, son légat en Angleterre, écrivit à tous les évêques de ce royaume: *Le roi Richard étant absent pour le service de Dieu, nous sommes obligé*, dit-il, *de prendre la protection de son royaume. Ayant donc appris que Jean, comte de Mortain, et quelques autres, ont attenté contre ce royaume et contre notre vénérable frère Guillaume, évêque d'Elie, légat du Saint-Siége,*

nous vous ordonnons, s'il est ainsi, de vous assembler et de dénoncer excommuniés le comte et tous ceux qui se trouveront ses complices, pour avoir mis la main sur cet évêque, l'avoir pris et détenu en prison, ou changé le gouvernement du royaume établi par le roi. Vous interdirez aussi tout Office divin dans les terres des coupables, jusqu'à ce qu'ils viennent s'en faire absoudre par nous, avec les lettres du légat et les vôtres, qui témoignent qu'il est en liberté, et le royaume en son premier état. Cette lettre, datée du 2 décembre 1191, n'eut aucun effet. Le Pape envoya ensuite un légat qui tint un concile à Montpellier, dans lequel on acccorda toutes les indulgences et les priviléges des croisés à ceux qui marcheraient en Espagne contre les Sarrasins. On y confirma la trêve de Dieu et l'excommunication contre les bandes de pillards aragonais. En Orient, Saladin était mort au mois de mars 1193, et les divisions survenues pour le partage de ses Etats semblaient offrir une occasion favorable de reprendre Jérusalem et le reste de la Terre-Sainte. Le Pape envoya donc, vers la fin de 1195, des légats en France et en Allemagne pour y faire prêcher la croisade, et écrivit pour le même objet à l'archevêque de Cantorbéry, son légat en Angleterre.

Ce fut vers cette époque que Philippe-Auguste épousa Ingelburge, princesse danoise; mais, dès le lendemain de son mariage, il la prit tellement en aversion, qu'il résolut de s'en séparer. Il tint à cet effet une assemblée à Compiègne, où quelques témoins affirmèrent, par serment, qu'il y avait parenté entre Ingelburge et Isabelle de Hainault, première femme de Philippe-Auguste. Quelques évêques, presque tous ses parents, déclarèrent la parenté suffisante pour constituer un empêchement dirimant, et Guillaume, archevêque de Reims, prononça une sentence de nullité. Le Pape Célestin, sur les plaintes du roi de Danemark, envoya deux légats en France pour examiner l'affaire, et adressa de vifs reproches aux évêques pour avoir jugé une cause de cette nature sans consulter le Saint-Siége, écrivit plusieurs lettres au roi pour le faire rentrer dans la loi du devoir, et le menaça d'employer les peines ecclésiastiques; puis, ayant reçu des évêques danois un acte authentique de la généalogie de la princesse, il cassa, en 1196, la sentence de divorce, avec défense au roi Philippe-Auguste de contracter un autre mariage. Mais le roi n'ayant pas tenu compte de cette défense, le Pontife éleva de nouveau la voix, et ordonna une séparation immédiate.

Le Pape Célestin publia ensuite plusieurs décrétales, dont l'une mérite d'être remarquée comme ayant changé la discipline établie concernant les enfants offerts à Dieu dans les monastères. Elle statue qu'arrivés à l'âge de majorité, ils seront libres de retourner dans le monde. Il fit bâtir deux palais : l'un au Vatican, l'autre à Latran. Mais déjà chargé d'années et d'infirmités, ce saint Pontife tomba malade vers Noël 1197; il voulut faire élire, avant sa mort, Jean de Saint-Paul, dont il connaissait le mérite, et qu'il avait établi son vicaire général; mais les cardinaux dirent que l'élection devait être libre. Leur opposition venait de ce que la plupart prétendaient au pontificat. Ce Pape mourut le 8 janvier 1198, après avoir tenu le Saint-Siége 6 ans et 9 mois, fut enterré dans l'église Saint-Pierre, et son successeur fut Innocent III.

CÉLESTIN IV. — Grégoire IX étant mort en août 1241, les cardinaux se réunirent pour procéder à l'élection d'un nouveau Pontife : mais leurs voix étaient partagées. Cinq élurent Geoffroy, Milanais, évêque de Sabine; et trois choisirent Romain, cardinal de Saint-Ange, et auparavent évêque de Porto. Ces deux élections se trouvèrent nulles, parce qu'aucun des deux n'avait le tiers des voix, comme l'exigeait la constitution d'Alexandre III. Enfin, après de longues luttes, les voix s'arrêtèrent sur le cardinal Geoffroy, qui fut élu vers la fin du mois d'octobre, et prit le nom de Célestin IV. Il était de bonnes mœurs et savant, mais vieux et infirme; en sorte qu'il mourut au mois de novembre suivant [1241] à Saint-Pierre de Rome, après avoir régné 16 jours seulement. Il fut enterré à Saint-Pierre; et, après lui, le Saint-Siége vaqua pendant un an.

CÉLESTIN V (Saint). — Nous touchons presque au XIVᵉ siècle, et c'est encore un saint qui va monter sur la Chaire de saint Pierre. Nous allons le voir entrer, prendre possession de son pontificat, monté comme le Christ sur un âne pour montrer combien il a en horreur le faste et la pompe. Mais bientôt, ne pouvant continuer dans toute sa perfection sa vie d'anachorète, il va se démettre de la tiare pour aller finir ses jours dans une prison. Heureux, disait-il, de cette cellule, qui lui a été donnée, et ne souhaitant rien de plus. Il mourut répétant ces paroles du Psalmiste : *Que tout ce qui respire loue le Seigneur*. (*Psal.* CL, 6.)

Pierre, surnommé du Mourron, naquit l'an 1215, dans un bourg près de la Terre-de-Labour, de parents obscurs, mais vertueux. Il témoigna dès l'enfance un grand attrait pour la piété et la solitude. A l'âge de 20 ans, il alla sur une montagne où il trouva une roche; il s'y creusa une loge au-dessous, et y passa trois ans dans les plus grandes austérités. La réputation de sa sainteté lui attira les visites de divers personnages qui le pressèrent d'entrer dans l'état ecclésiastique. N'ayant pu se refuser à leur avis, il alla à Rome, y reçut les ordres sacrés, et étant retourné dans la Pouille, il voulut reprendre le genre de vie qu'il avait choisi. Il se retira sur la montagne de Mourron ou Morono, d'où lui est venu le surnom qu'on lui a donné; et il prit pour sa demeure une caverne. Bientôt après, quelques-uns de ceux qui venaient le consulter au sujet de leur salut, ayant renoncé au monde, vinrent se renfermer avec lui sur la montagne de Magelle, où il s'était retiré; et insensi-

blement il se forma sous lui une communauté de personnes dévouées au service de Dieu, sans avoir d'autres règles que ce qu'elles lui voyaient faire. Cependant l'éclat de sa vertu attira près de lui une si grande multitude de personnes pour servir Dieu sous sa conduite, que l'ermitage qu'il avait bâti sur la montagne n'étant pas capable de les recevoir, ils se logèrent en divers lieux voisins; ils lui rendaient une obéissance parfaite, et ils vivaient tous dans les mêmes austérités. Son ordre prit de tels accroissements par la bénédiction que Dieu y répandit, qu'en peu de temps on le vit composé de six cents religieux en trente-six monastères qui donnèrent une grande édification à l'Eglise. Tels furent les commencements de l'ordre des Célestins. Ils embrassèrent la règle de Saint-Benoît; mais Pierre, leur instituteur, ajoutait à l'observation de la règle bien d'autres austérités. Son zèle n'avait pas seulement ses religieux pour objet, il s'étendait encore sur toutes sortes de personnes : il retira une infinité d'âmes du péché, et il en fit revenir de l'erreur à la vérité. Ses actions et ses discours faisaient tant d'impression sur l'esprit des habitants des lieux voisins de sa montagne, qu'à regarder leur conduite, on les aurait pris pour de véritables religieux. Il avait pour les pauvres une charité sans bornes; et comme, dans les premières ferveurs qu'on avait pour son ordre, on lui donnait beaucoup pour l'entretien de ses frères et la multiplication de sa maison, au lieu de se l'approprier, il n'en était que le dispensateur. Les aumônes spirituelles étaient encore plus abondantes, car il venait à lui de tous côtés des personnes de toutes conditions; il les entretenait des vérités les plus pures, et quoiqu'il ne fût pas très-instruit dans les sciences humaines, il était tellement rempli de la sagesse qui vient d'en haut, qu'il donnait toujours des avis très-salutaires à chacun selon son état. Cependant son amour pour la retraite lui rendit cette affluence de monde si pénible, qu'il retourna sur la montagne de Mourron, et se remit dans son ancienne cellule, où il vivait plus austèrement que jamais malgré son grand âge et ses infirmités.

Il y avait déjà quatorze mois qu'il était dans cette cellule, lorsque le Saint-Siége vint à vaquer par la mort du Pape Nicolas IV, et vaqua encore treize mois depuis, sans que les cardinaux pussent s'accorder sur l'élection de son successeur. Las des brigues et des contestations, ils convinrent enfin de ne plus s'arrêter à des intérêts humains et de chercher le meilleur sujet qui se pourrait trouver pour remplir dignement la place de saint Pierre. On ne connaissait point alors de plus saint personnage que Pierre de Mourron : de sorte que, s'étant assemblés, ils le nommèrent tous d'une voix, le 5 juillet de l'an 1294. Aussitôt ils lui envoyèrent cinq députés, qui, étant montés à la montagne par un chemin très-rude, arrivèrent enfin à la cellule du saint ermite qui ne parlait que par une fenêtre grillée. Les députés se prosternèrent devant Pierre qui se prosterna de son côté. L'archevêque de Lyon, l'un des députés, lui apprit son élection et le conjura d'accepter et de faire ainsi cesser les troubles de l'Eglise. Pierre répondit : « Une si étonnante nouvelle me met dans un grand embarras : je vais prier Dieu pour connaître sa volonté, priez-le aussi de votre côté. »

Alors il prit par la fenêtre le décret de l'élection, s'étant encore prosterné, il pria quelque temps et dit ensuite : « J'accepte le pontificat et je consens à l'élection : je me soumets, craignant de résister à la volonté de Dieu. » Etant sorti de sa cellule, les députés lui baisèrent les pieds et rendirent grâce à Dieu. La nouvelle de cet événement s'étant répandue, on accourut de tous côtés voir le nouveau Pape. Il écrivit en même temps aux cardinaux de venir jusqu'à la ville d'Aquila, où il se rendit aussitôt. Il y entra monté sur un âne dont la bride était tenue à droite et à gauche par deux rois, Charles de Sicile, le père et le fils. Il fut sacré et couronné dans cette ville, le 29 août 1294, et prit le nom de Célestin V, nom que se donnèrent depuis les religieux de son ordre. Après son sacre, il demeura quelque temps à Naples. Il y créa divers officiers pour remplir les charges du temporel de l'Etat ecclésiastique. Il pourvut de bons sujets les Eglises qui manquaient de pasteurs. Il fit aussi une promotion de douze cardinaux bien choisis, sept de France, et cinq d'Italie. Cette promotion déplut à la plupart des cardinaux; ils étaient choqués qu'on leur donnât des confrères inconnus, comme étaient la plupart des Français.

Mais bientôt Célestin, pressé du désir de retourner dans sa solitude, prit la résolution de se défaire du pontificat, et, ayant assemblé les cardinaux, il leur représenta que son âge, ses habitudes, son peu de capacité, lui faisaient craindre le danger auquel il était exposé sur le Saint-Siége. Les cardinaux lui conseillèrent d'ordonner des prières publiques, pour demander à Dieu qu'il fît connaître ce qui serait le plus utile à son Eglise; en conséquence, on fit une grande procession. Quelques jours après, il tint un consistoire, où, étant assis avec les cardinaux, il lut tout haut une abdication en forme et volontaire, qu'il faisait du pontificat, ajoutant que c'était pour retrouver le repos de sa vie passée. Les cardinaux parurent fort touchés de son humilité : ensuite, étant sorti, il quitta toutes les marques de sa dignité et reprit l'habit de simple moine. Il avait tenu le Saint-Siége huit mois depuis son élection. Le cardinal Gaëtan, qui fut ensuite élu Pape, sous le nom de Boniface VIII, craignant qu'on abusât de Pierre de Mourron pour lui persuader de reprendre la dignité qu'il avait quittée, ou qu'on ne le reconnût Pape malgré lui, le fit observer avec grand soin, et lui refusa même la permission qu'il lui avait demandée, à genoux, de retourner dans sa cellule. Ce refus lui ayant fait prendre le dessein de s'enfuir, Boniface le fit chercher avec tant de soin qu'on le trouva. Aus-

sitôt il eut l'inhumanité de le faire enfermer dans le château de Fumone, en Campanie, où il était gardé par six chevaliers et trente soldats. On lui fournissait les choses nécessaires, dont il usait sobrement, gardant son ancienne abstinence, et souffrant les incommodités de la prison sans aucun murmure. Après y avoir passé dix mois, il alla se reposer dans le Seigneur, le premier dimanche après la Pentecôte, l'an 1313. Boniface fit faire ses funérailles avec beaucoup de solennité ; à quoi il ajouta un éloge du saint, et il ordonna la célébration de sa fête tous les ans au 30 mai.

CÉLIBAT ECCLÉSIASTIQUE. — Nous ne voulons pas redire ici tout ce que les Souverains Pontifes ont fait pour le maintien de de la discipline relative au célibat ecclésiastique, ce serait une trop longue tâche; et d'ailleurs on peut le voir, en parcourant l'histoire successive des différents Papes. Nous ne prétendons pas non plus montrer les immenses et bienfaisants résultats du célibat des prêtres, tant pour la société tout entière, que pour l'édification de l'œuvre spirituelle poursuivie par l'Eglise. Qu'on nous permette seulement de rappeler ici ces belles parole de de Maistre.

« Le christianisme, en imposant aux prêtres la loi du célibat, n'a fait que s'emparer d'une idée naturelle ; il l'a dégagée de toute erreur ; il lui a donné une sanction divine, et l'a convertie en loi de haute discipline. Mais, contre cette loi divine, la nature humaine était trop forte, et ne pouvait être vaincue que par la toute-puissance inflexible des Souverains Pontifes. Dans les siècles barbares surtout, il ne fallait pas moins que le bras invincible de Grégoire VII pour sauver le sacerdoce. Souvenons-nous qu'il existe, dans le corps du droit canon, un chapitre intitulé: *De filiis presbyterorum.* Sans cet homme extraordinaire, tout était perdu humainement. On se plaint de l'immense pouvoir qu'il exerça dans son temps; autant vaudrait se plaindre de Dieu, qui lui donna la force sans laquelle il ne pouvait agir. Le puissant *Demiurge* obtint tout ce qu'il était possible d'une matière rebelle; et ses successeurs ont tenu la main au grand œuvre avec une telle persévérance, qu'ils ont enfin assis le sacerdoce sur des bases inébranlables.

« Je suis fort éloigné de rien exagérer, et de vouloir présenter la loi du célibat comme un dogme proprement dit; mais je dis qu'elle appartient à la plus haute discipline; qu'elle est d'une importance sans égale, et que nous ne saurions trop remercier les Souverains Pontifes à qui nous la devons.

« Le célibat ecclésiastique étant doublement utile à la population, et comme *restreinte morale* sans corruption, et comme principe fécondateur sans interruption ni limites, il s'ensuit qu'il est impossible d'imaginer une institution plus avantageuse politiquement, et que tous les souverains de l'univers devraient adopter, indépendamment de toute considération, comme simple mesure de gouvernement.

Salut et honneur éternel à Grégoire VII et à ses successeurs, qui ont maintenu l'intégrité du sacerdoce contre tous les sophismes de la nature, de l'exemple et de l'hérésie! »

CHAMBRE APOSTOLIQUE — Ce tribunal se compose de douze prélats, dits *clercs de la chambre*, ainsi qu'il est établi par la constitution 24, *Licet*, de Léon X. Le gouverneur de Rome, comme vice-camerlingue, l'auditeur de la chambre, le trésorie, le président de la chambre, le commissaire général, l'avocat du fisc, l'avocat des pauvres et l'avocat fiscal en font en outre partie, au nom et comme représentant, en une certaine mesure, le cardinal camerlingue.

Les matières dont connaît ce tribunal sont toutes celles relatives aux impôts et aux droits fiscaux. Un des clercs de la chambre, dit président de l'*annone*, est chargé de veiller à l'approvisionnement de Rome, de faire observer tous les règlements pour l'entrée, la sortie et la vente des grains, de punir tous les délinquants que juge le tribunal de l'annone, présidé par lui.

Ce que le président de l'annone fait pour les grains, un autre clerc de la chambre, dit président *delle gracie*, le fait pour les viandes et les autres comestibles. Un troisième, commissaire des armes, a, conjointement avec le comité établi à cet effet, la surintendance de tout ce qui est relatif à l'état militaire du pays; un autre, président *della zecca*, est chargé de la monnaie; un autre des ponts et chaussées, etc., etc. Le président de la chambre préside à la révision des comptes, l'avocat du fisc plaide les causes de la chambre, l'avocat des pauvres plaide gratuitement pour les indigents. Il y a, en outre, la prélature *amadori*, instituée spécialement pour la défense des pauvres injustement opprimés.

Ces indications sur la *chambre apostolique* nous ont paru nécessaires pour donner une idée claire de la nature et de l'étendue des pouvoirs de son chef, le cardinal camerlingue.

CHRISTOPHE, cent dix-neuvième Pape et successeur de Léon V, était Romain de naissance et fils d'un autre Léon. — Il fut élu au mois de décembre 903, et ne tint le Saint-Siége qu'environ six mois. L'histoire nous apprend peu de chose sur ce Pape, qui fut le contemporain de Léon le Philosophe, empereur d'Orient, et de Charles le Simple, roi de France. Il eut pour successeur Sergius III. Il s'éleva, à ce qu'il paraît, par le moyen d'une faction populaire. Il fit chasser et enfermer Léon V, choisi sous la protection de l'empereur Lambert. Il fut chassé lui-même par la faction du marquis de Toscane, et mis en prison.

CLEMENT I[er] (Saint). — Troisième successeur de saint Pierre, il fut élu Pape l'an 91, et son pontificat, qui commence sous l'empereur Domitien, ne finit que sous l'empereur Trajan. L'histoire nous apprend

avec une entière certitude, que saint Clément était le disciple des apôtres saint Pierre et saint Paul (Iren., *Adv. hæres.*, lib. iii, c. 3; Euseb., *Hist. eccles.*, lib. iii, c. 16; Hier., *Catal. script. eccles.*, c. 15; Origen., *De princip.*, lib. xi, c. 3), et que c'est ce même Clément dont parle saint Paul dans son *Epître aux Philippiens* (iv, 3), et qu'il nomme comme « un des plus zélés ouvriers de l'Evangile, dont le nom est inscrit dans le livre de vie. » (Origen., *in Joan.* i, 29; Euseb., *Hist. eccles.*, lib. iii, c. 13; Hier., *Adv. Jovinian.*, 17.) Il n'est pas moins certain qu'il fut ordonné évêque par les apôtres eux-mêmes, et qu'il succéda à Pierre sur le siége de Rome. Mais ce qui ne l'est pas autant, c'est l'ordre dans lequel il faut le placer. Selon Tertullien, qui a été suivi par la plupart des écrivains latins, il lui aurait succédé immédiatement (*De præscript. hæret.*, c. 31), tandis que dans la liste des évêques de Rome qui nous a été transmise par saint Irénée, Eusèbe et d'autres écrivains ecclésiastiques grecs, il n'occupe que la troisième place après cet apôtre, c'est-à-dire qu'il suit saint Lin et saint Anaclet ou Clet. (Iren., *Adv. hæres.*, lib. iii, c. 3; Euseb., *Hist. eccles.*, lib. iii, c. 2; S. Epiphan., hæres. 27.) Cette dernière assertion étant plus ancienne, et attestée par des témoins plus dignes de foi, mérite à tous égards la préférence. Du reste, quoi qu'il en soit à cet égard, l'ordination apostolique de saint Clément n'est rendue nullement douteuse par cette incertitude; il serait possible, d'ailleurs, que saint Lin et saint Anaclet aient rempli ces fonctions durant la vie de saint Pierre, pendant son absence de Rome, et qu'ils soient morts avant lui; ou bien que saint Clément, chargé de proclamer l'Evangile dans d'autres contrées, et ordonné évêque dans cette intention, ne soit monté dans la Chaire de saint Pierre qu'après la mort des deux précédents.

Eusèbe nous apprend, en outre, que saint Clément fut chargé de l'administration de l'Eglise de Rome, dans la douzième année du règne de Domitien (vers l'an 92 de Jésus-Christ), et qu'il la conserva jusqu'à la troisième année du règne de Trajan (100 et 101). Mais l'histoire ne nous apprend rien des événements de son épiscopat, à l'exception du schisme funeste qui troubla la paix de l'Eglise de Corinthe, et qui donna lieu à l'*Epître* que saint Clément adressa *aux Corinthiens*. Le commencement et la fin de l'histoire de saint Clément demeurent ensevelis pour nous dans une profonde obscurité. Des écrivains plus récents disent, sans indiquer leur source, qu'il était fils d'un sénateur romain d'une naissance distinguée; qu'il avait reçu une éducation soignée, et qu'il était versé dans les arts et les sciences des Romains et des Grecs, et certes ses écrits ne contiennent rien qui prouve le contraire. Dans ceux qui lui ont été faussement attribués, tels que les *Récognitions*, les *Homélies*, et certaines épîtres, il est non-seulement placé à la tête des disciples des apôtres, mais encore l'antiquité chrétienne lui attribue quelques autres écrits qu'il aurait composés par l'ordre des apôtres eux-mêmes.

Les ouvrages de ce grand évêque, de ce célèbre disciple des apôtres, qui sont parvenus jusqu'à nous, se bornent à quatre épîtres, deux desquelles sont adressées *aux Corinthiens*, et les deux autres *à des vierges*, et même, de ces quatre épîtres, il n'y a que la première, *aux Corinthiens*, dont l'authenticité est incontestable; les autres prêtent à des doutes plus ou moins fondés.

1° *Première épître aux Corinthiens* — Dès le premier moment, cette Lettre pastorale de saint Clément jouit d'une haute estime dans les Eglises, et acquit une grande célébrité dans l'antiquité chrétienne. Eusèbe, en parlant des disciples des apôtres, dit que cette épître est généralement avouée, et qu'elle se lit publiquement dans beaucoup d'églises. (Euseb., *Hist. eccles.*, lib. iii, c. 16; iv, 23.) Mais, bien avant Eusèbe, saint Irénée la cite et l'appelle une très-excellente épître. (*Adv. hæres.*, lib. iii, c. 3, n. 3.) Clément d'Alexandrie (*Stromat.*, lib. i, c. 7; iv, 17; v, 12, vi, 8), Origène (*De princip. in Ezech.*, lib. viii) et saint Jérôme (*De vir. ill.*, c. 15) disent aussi qu'elle est de saint Clément de Rome. Quant à l'identité de l'épître dont parlent ces Pères avec celle que nous possédons, elle se prouve par la comparaison des passages qu'ils citent avec le texte qui nous est parvenu. Toutes les preuves, tant intrinsèques qu'extrinsèques, sont tellement palpables, que les doutes que quelques écrivains ont voulu élever à son sujet doivent être regardés comme complétement éclaircis (15). La principale circonstance qui donna lieu à cette épître fut, comme nous l'avons déjà remarqué, une malheureuse division qui éclatait pour la seconde fois dans l'Eglise de Corinthe. (*Patrologie* de J.-A. Moehler.)

Cette seconde fois, les fidèles de Corinthe craignant que ce schisme n'eût des suites encore plus fâcheuses, s'adressèrent à l'Eglise de Rome pour trouver les moyens de l'éteindre. Rome était alors au milieu des tribulations par la persécution que l'empereur Domitien lui faisait éprouver. Mais Dieu ne lui eut pas plutôt rendu la paix, par la mort de son persécuteur, arrivée l'an 96, qu'elle vint au secours de l'Eglise de Corinthe, et ce fut par la lettre que le Pape saint Clément lui adressa. Les anciens Pères ont fort loué et admiré cette lettre, et ont jugé qu'elle était un remède efficace pour guérir les maux dont celle de Corinthe était agitée. La modestie de ce saint Pape ne lui permit pas d'y mettre son nom; mais on est assuré, par le témoignage de tous les anciens, qu'il en était l'auteur. Elle était écrite au nom de toute l'Eglise de Rome, parce que, dans ces temps apostoliques, les évê-

(15) Ce que Gysbert, Voet de Leyde, Jean Leclerc et Mosheim ont allégué contre cette épître, a été complétement réfuté par Maderus, Wotton et Frey.

ques ne faisaient rien qu'avec la participation de leur Eglise, c'est-à-dire de leur clergé, et du peuple même sous un nom commun, qui marquait l'union du pasteur avec le troupeau; cette lettre est un des plus précieux monuments de la primitive Eglise, après l'Ecriture sainte. Elle est écrite avec un mélange admirable de force et d'onction. On y voit éclater tout à la fois la prudence, la douceur, le zèle et la charité de son auteur. Le style en est naturel, clair, sans fard, sans ornement étranger, et, comme dit Photius, très-convenable à la simplicité que la religion demande à des écrivains ecclésiastiques. Elle a beaucoup de rapport pour le caractère avec celle de saint Paul aux Hébreux. Elle fut universellement reçue dans toutes les Eglises: on la lisait en public, non-seulement à Corinthe, mais encore dans beaucoup d'autres lieux.

Quant à l'époque précise où cette lettre fut écrite, elle n'est pas facile à fixer; l'opinion la plus accréditée est qu'elle fut écrite vers l'an 96 de Jésus-Christ; le contenu répond à la circonstance qui y donna lieu. Elle renferme les motifs qui doivent engager à conserver l'union dans l'Eglise, et quelques autres enseignements dogmatiques convenables à la situation où se trouvaient les Corinthiens. Trop longue pour la reproduire ici, nous en donnerons avec Mœhler l'analyse suivante :

« Clément commence par faire l'éloge des anciennes mœurs si parfaitement chrétiennes des Corinthiens, et nous offre un tableau plein de charme de la vie des premiers Chrétiens. Il déplore d'autant plus les troubles qui se sont élevés parmi eux, qu'il les attribue à l'ambition et à l'égoïsme de quelques-uns d'entre eux, sentiments qui de tout temps ont produit de grands maux (c. 1-7), et qui sont en opposition directe avec l'esprit de pénitence et d'obéissance envers Dieu qui doit animer tous les Chrétiens, et dont l'Ancien Testament offre déjà des exemples. (C. 7, n. 13.) Il les exhorte à l'humilité, d'après l'exemple de Jésus-Christ : *Jésus-Christ*, dit-il, *est la propriété de ceux qui sont humbles et qui ne se révoltent point contre son troupeau. Le sceptre de la Majesté divine, Notre-Seigneur Jésus-Christ, n'est pas venu dans l'éclat de la magnificence et de l'orgueil, bien qu'il eût pu le faire, mais dans l'humilité, ainsi que le Saint-Esprit l'avait prédit de lui.* (C. 16.) *Les saints de l'Ancien Testament aussi sont devenus par là vraiment grands, et des modèles dignes d'imitation.* (C. 13, n. 20.) Pour leur apprendre l'obéissance envers Dieu, il les renvoie même aux phénomènes de la nature (c. 20, n. 24), puis il leur rappelle le jugement qui les attend et la résurrection dans laquelle il cherche à affermir leur foi. (C. 23, n. 28.) Il se sert de cette vérité fondamentale, pour les ramener, par la conséquence qu'il en tire, de la route funeste où ils sont engagés, à une entière soumission à Dieu et à la concorde qui sied à des saints. Après avoir jeté à cause de cela un regard sur la vie éternelle, il termine ainsi : *Oh! que les dons de Dieu sont salutaires et merveilleux, mes bien-aimés! La vie dans l'immortalité, l'éclat de la lumière dans la justice, la vérité dans l'assurance, la foi dans la confiance, la continence dans la sanctification, tout cela est caché dans le cercle de ce que nous avons exposé. Qu'est-ce donc qui attend ceux qui persévèrent jusqu'à la fin? Le Créateur, le Père du temps, le Très-Saint en connaît la grandeur et la beauté. Luttons donc, afin d'être au nombre de ceux qui l'auront attendu avec patience et qui auront part aux biens qu'il a promis. Comment cela arrivera-t-il? Cela arrivera si notre pensée se dirige vers la foi en Dieu, si nous cherchons ce qui lui est agréable, si nous remplissons sa volonté, et si nous le suivons sur le chemin de la vérité...* (C. 28, n. 36.) *C'est là le chemin, mes bien-aimés, sur lequel nous trouverons Notre-Seigneur Jésus-Christ, le grand prêtre de notre sacrifice, le protecteur et le soutien de notre faiblesse. Par lui, nous pouvons contempler les hauteurs du ciel; par lui, nous pouvons regarder la face pure et majestueuse de Dieu; par lui, les yeux de notre cœur seront ouverts; par lui, notre esprit insensé et obscurci se réveillera au sein de sa merveilleuse lumière; par lui, le Seigneur a voulu que nous obtinssions une connaissance immortelle; par lui, qui est le resplendissement de sa majesté d'autant supérieur aux anges, que son nom l'emporte plus sur le leur.* (C. 36.) Il passe ensuite aux services matériels que les divers états se doivent les uns aux autres, et leur recommande de maintenir la subordination réciproque. Il leur prescrit comme un devoir sacré le respect et l'obéissance aux supérieurs ecclésiastiques, parce que, dans le Nouveau Testament, comme ils l'étaient dans l'Ancien, ils sont institués par une ordonnance divine. (C. 37, n. 45.) Il les exhorte, avec une tendresse toujours croissante, à faire cesser le scandale, à se corriger, à renouveler la charité. Il fait sentir avec force aux coupables la nécessité de faire pénitence, et aux offensés de céder avec générosité; à tous il recommande de prier unanimement et avec ferveur, pour que les pécheurs obtiennent miséricorde, afin qu'ils se repentent et rentrent en grâce. (C. 46, n. 58.) Cette dernière partie est sans contredit la plus frappante. L'auteur rassemble avec une éloquence entraînante tout ce qui peut instruire, toucher, faire rougir et édifier; tout ce qui peut ébranler et enthousiasmer, exciter le repentir et enflammer de l'amour le plus vif. Cette épître est la première Lettre pastorale qui ait été écrite; elle demeure le modèle de lettres de ce genre, elle est digne du disciple de saint Pierre et du chef de l'Eglise catholique.

Puis, traçant le portrait du Fils de Dieu, il dit que Jésus-Christ est le resplendissement de la majesté de Dieu, élevé infiniment au-dessus des anges (c. 36), et ne peut être connu que par la sainteté, qui est un don de lui. Dans le chapitre 2, il dit même qu'il est Dieu. *Vous avez été satisfaits du don de Dieu, si vous avez écouté avec attention sa*

parole; vos cœurs étaient loin et sa Passion était devant vos yeux. Donc la Passion de Jésus-Christ était la Passion de Dieu.

Ecoutons maintenant la plainte douloureuse de saint Clément sur le schisme de Corinthe : *Pourquoi y a-t-il parmi vous des dissensions, de la colère, de l'inimitié, du schisme, de la guerre? N'avons-nous pas un seul Dieu et un seul Jésus-Christ? N'est-ce pas le même esprit de grâce qui a été répandu sur nous, et n'avons-nous pas été tous appelés en Jésus-Christ? Pourquoi déchirons-nous les membres de Jésus-Christ, et nous soulevons-nous contre notre propre corps? Nous sommes donc arrivés à un tel point d'irréflexion, que nous oublions que nous sommes des membres les uns des autres?... Votre schisme a égaré beaucoup de personnes; il en a jeté beaucoup dans l'effroi, beaucoup dans le doute, toutes dans le deuil, et la révolte continue toujours!...* (C. 46.)

Il leur met devant les yeux la charité de Moïse, qui prie pour le peuple pécheur. (*Exod.* XXXII, 31.)

O grand amour! ô perfection que rien ne peut surpasser! Le serviteur parle en toute liberté à son Seigneur; il demande que le peuple ait son pardon, ou bien il veut périr avec lui!... Qui d'entre vous est aussi généreux, aussi miséricordieux, aussi charitable? Qu'il dise, s'il en est un : Si, à cause de moi, il est survenu des troubles, des dissensions, des schismes, je vais partir, je m'éloignerai, j'irai partout où vous voudrez; tout ce que le peuple ordonnera, je le ferai, afin que le troupeau de Jésus-Christ vive en paix avec ses prêtres. (C. 54.) Et dans le cas où cette exhortation demeurerait inutile, il les engage tous à prier en commun. *Prions donc aussi pour ceux qui sont livrés au même péché afin qu'il leur soit accordé un esprit plus humble et plus conciliant, et que s'ils ne veulent pas céder à ce que nous leur conseillons, ils se soumettent du moins à la volonté de Dieu. De cette manière, le Dieu saint leur accordera un souvenir salutaire et parfait, et aura pitié d'eux.* (C. 56.) C'étaient là les pensées, les sentiments, le langage du pieux Pontife, pour l'unité et la paix de l'Eglise.

Un des arguments les plus remarquables dont il se sert pour reprocher aux perturbateurs l'injustice de leur conduite consiste à leur rappeler avec force que l'institution de l'ordre hiérarchique dans l'Eglise est d'origine divine. Il leur fait voir d'abord que le sacerdoce des lévites, et dans ses diverses parties, et dans ses fonctions, a été institué et réglé par Dieu jusque dans ses moindres détails, qu'il n'était pas permis, sans de graves peines, d'y porter atteinte. La même chose se retrouve dans le Nouveau Testament : *Les apôtres nous ont annoncé l'Evangile par Jésus-Christ, et Jésus-Christ par Dieu; car Jésus-Christ a été envoyé par Dieu, et les apôtres l'ont été par Jésus-Christ; l'un et l'autre dans l'ordre convenable, d'après la volonté de Dieu. Or après qu'ils eurent reçu la mission, qu'ils eurent acquis une pleine certitude par la résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qu'ils eurent été affermis par la parole de Dieu, et nourris de la plénitude du Saint-Esprit, ils partirent pour annoncer le royaume de Dieu. Ils prêchèrent dans les campagnes et dans les villes, et établirent les premiers (d'entre les convertis) qu'ils trouvèrent forts par l'esprit, comme évêques et comme diacres des futurs fidèles. Et ce n'était là rien de nouveau, cela avait été prédit depuis longtemps.... Et les apôtres reconnurent, par Notre-Seigneur Jésus-Christ, que des prêtres s'élèveraient pour l'honneur de l'épiscopat, et pour cette raison, comme ils possédaient une prévision parfaite, ils établirent ceux que je viens de nommer pour être leurs successeurs, et fondèrent aussi pour l'avenir la règle de la succession, afin que quand ceux-là viendraient à mourir, d'autres hommes éprouvés fussent chargés à leur place des fonctions ecclésiastiques.* (C. 42-44.) »

Seconde épître aux Corinthiens. — Indépendamment de l'*Epître* de Saint Clément *aux Corinthiens*, dont nous venons de rendre compte, il y en a une seconde adressée aux mêmes et qui lui est attribuée. Photius l'atteste; et dans le manuscrit de l'Ecriture sainte, dans lequel la première nous a été conservée, elle porte le même titre. Mais nous ne la possédons plus entière; il ne nous en reste que des fragments, qui ont plutôt l'apparence d'une homélie que d'une épître.

Les deux épîtres à des vierges. — Sous ce titre nous possédons encore deux encycliques dont saint Clément est l'auteur. Ces deux épîtres étaient demeurées inconnues jusqu'à notre temps. Wettstein fut le premier qui les découvrit dans une version syriaque en 1752, et il les publia à la suite de son édition de la Bible. Nous passerons sous silence les ouvrages faussement attribués à saint Clément et dont la collection entière est connue sous le nom de *Clementina*.

L'histoire ne nous a rien conservé de certain touchant les autres actions de la vie de saint Clément et les circonstances de sa mort, néanmoins tous les écrivains du temps conviennent que saint Clément souffrit le martyre vers l'an 100, pendant la persécution de Trajan. Nous lisons dans le Martyrologe romain qu'il fut précipité dans la mer avec une ancre qu'on lui avait attachée au cou. Son corps, transporté à Rome sous le Pape Nicolas Ier, fut placé dans l'église qui avait été bâtie en son honneur, longtemps avant cette translation. Louis II, ayant fondé l'abbaye de Cave près de Salerne, le Pape Adrien II lui envoya des reliques de saint Clément pour enrichir l'église abbatiale. L'ancienne église du saint, dans laquelle saint Grégoire le Grand prêcha plusieurs de ses homélies en a toujours conservé une partie. L'Eglise honore sa mémoire le 23 novembre.

CLEMENT II, cent quarante-huitième Pape et successeur de Grégoire VI, était Saxon de naissance et se nommait Suedger. — Il fut sacré le jour de Noël 1046. L'abbé Jager,

dans son *Cours d'histoire ecclésiastique* retrace ainsi l'histoire de son pontificat.

« Grégoire VI, le seul Pape légitime des trois et même quatre qui existaient alors — *Voy.* GRÉGOIRE IV et BENOIT IX,—consentit à donner sa démission; on nomma à sa place, sous le nom de Clément II, Suedger, évêque de Bamberg. C'est à ce Pape que commence la noble série des Pontifes qui vont travailler à la réforme de tant d'abus : c'est lui qui le premier attaqua la corruption. Il dut user de ménagements infinis afin de ne pas trop brusquer, de ne pas soulever contre lui les évêques et les seigneurs presque tous simoniaques. Aussi, dans le concile qu'il assembla en 1047, Clément II attaque seulement ceux qui se sont fait ordonner sciemment par des évêques coupables de simonie. La simonie fut proscrite, en termes généraux; on y défendit de vendre la dédicace des églises, la bénédiction des autels, les bénéfices et l'ordination des clercs ou des prêtres; on y inséra une clause qui menaçait de l'anathème quiconque se permettrait de parler contre les décisions du concile, ce qui indique que la simonie avait même dans le clergé d'obstinés défenseurs. Le Pape ne s'arrêta pourtant pas tout à fait à ces défenses générales; il condamna à une pénitence de 40 jours, et pendant ce temps à l'interdition de toutes les fonctions de leur ordre, ceux qui sciemment s'étaient fait ordonner par des simoniaques ou à prix d'argent. Les termes de cette décision laissent deviner le grand embarras du Pontife, qui, osant à peine formuler sa sentence, craint d'attaquer les premiers, les plus grands coupables, et ne punit que les moins criminels, ceux à qui souvent tout autre moyen d'ordination a manqué : ce sont des clercs, de simples prêtres qui sont atteints, et tout le mal vient des évêques.

Voilà un commencement qui paraît bien timide, bien faible, et cependant c'est un grand pas de fait. Clément II a atteint le but; il a pu flétrir et condamner la simonie; il a donc porté un rude coup à ce vice honteux, qui, une fois extirpé de l'Eglise, lui laissera la victoire assurée sur la corruption; car si les trafiquants sont chassés du sanctuaire, si les dignités ecclésiastiques ne sont données qu'à la capacité et à la vertu, le clergé sera bientôt composé d'hommes intelligents, dévoués, animés du pur esprit chrétien, dont les efforts et les exemples auront sur les peuples une puissance souveraine, éclaireront les âmes, purifieront les cœurs, rendront à la foi sa force, aux mœurs leur dignité, et, par un progrès insensible, relèveront la société de son abaissement.

Cependant la papauté, presque seule contre tous, semble bien faible pour résister aux rudes attaques de ses puissants adversaires. Illusion! la papauté est forte, assez forte pour prendre l'offensive. Je vais vous faire toucher au doigt cette puissance d'une si grande réalité, et que de vaines apparences cachent à l'œil inattentif. Au XIe siècle, la compétence du pouvoir religieux n'était contestée par personne; le droit canonique faisait loi dans toute la chrétienté, et la souveraineté spirituelle que ce droit donne à la papauté était universellement reconnue; pour peu qu'on réfléchisse, on comprend que cela devait suffire. En effet, dès que le Pape sera assez énergique pour user de son droit, dès que l'on verra que ni la crainte ni la séduction ne peuvent l'émouvoir, que le crime ne peut échapper à la condamnation, qu'un appui sûr, une protection efficace ne manque jamais à la vertu; dès lors, invinciblement attirés et réunis en faisceau par cette force centrale de l'Eglise, dans tous les rangs, dans tous les temps, dans tous les lieux, les vrais Chrétiens se dévoueront pour la soutenir; les faibles, les indifférents seront entraînés, et comme il faut que les événements se complètent ici-bas par des moyens humains, il y aura contre le mal et contre les puissances temporelles qui viendraient à le personnifier des luttes opiniâtres et sanglantes. Dans les dernières convulsions d'une rage expirante, l'erreur semblera au moment de broyer sous ses dents son immortelle ennemie, qui lancera alors l'inévitable flèche, l'excommunication! Poussé jusque dans ses derniers retranchements, le Pape jettera l'anathème à ses persécuteurs, et dès que cette parole sera tombée sur eux, quelle que soit leur puissance, se roulant dans les douleurs du trait qu'ils ne peuvent arracher, ils périront ou ils demanderont grâce à celui qui seul peut faire de telles blessures, et qui seul aussi peut les guérir.

L'excommunication, arme terrible, calmait les plus irascibles souverains, car elle pouvait bouleverser le pouvoir le mieux affermi, en soulevant l'indignation et la colère des peuples. L'excommunication faisait trembler les plus audacieux scélérats; d'abord, parce qu'ils croyaient tous un peu au fond du cœur à ses effets surnaturels; ensuite parce que, même au point de vue humain, être mis hors l'Eglise, était une chose vraiment épouvantable. Celui qui était excommunié n'excitait plus qu'horreur et répulsion; on le fuyait littéralement plus que la peste; ses domestiques, ses amis, ses parents mêmes craignaient de toucher à ses vêtements. On frottait avec soin tout ce qui avait pu subir son contact. S'il était souverain, ses sujets se regardaient comme déliés de toute obéissance : l'excommunié voyait un vaste désert se former autour de lui, un tombeau l'enfermait tout vivant; enfin être excommunié était une situation intolérable pour celui qui ne croyait pas en Dieu; jugez de ce qu'elle devait être, alors que tout le monde croyait à l'enfer. Je crois vous avoir cité quelques exemples de cette souveraine puissance de l'anathème; en voici un assez remarquable. Les citoyens de Bénévent avaient fermé les portes de leur ville à Henri III, et rompu ainsi la convention sacrée qu'on appelait la trêve de Dieu. L'empereur fut obligé d'avoir recours au Pape, le priant d'excommunier les coupables de cette infraction sacrilége. Clément II lance l'excom-

munication, et les Bénéventins se soumettent immédiatement à la parole du Saint-Siége, eux qui n'avaient pas redouté les armées de l'empire.

Après neuf mois et demi de règne, Clément II mourut, dans le cours d'un voyage, le 9 octobre 1047, empoisonné, selon le dire de quelques auteurs. Sa mort laissa un grand vide dans l'Eglise. Rome n'avait plus de sujets distingués; ses écoles étaient depuis longtemps négligées ou détruites; aussi fut-on obligé de demander pour Pape Halinard, évêque de Lyon, qui ne voulut point accepter le fardeau d'une si haute dignité.

Clément II fut enterré à Bamberg, dont il avait été évêque, et où l'on voit encore son tombeau. Le Saint-Siége vaqua jusqu'au 17 juillet de l'année suivante [1048], et Damase II fut élu pour lui succéder.

CLEMENT III, cent soixante et douzième Pape et successeur de Grégoire VIII, se nommait Paul ou Paulin. — Romain de naissance, cardinal-évêque de Prénestre, il fut élu à Pise le 19 décembre 1187, et nommé Clément III. Dès qu'il eut été couronné, il envoya des députés aux Romains, ses concitoyens, pour établir avec eux une paix durable et solide. L'occasion de la discorde était la ville de Tusculum, à trois lieues de Rome, appartenant au Pape, à laquelle les Romains faisaient une guerre implacable pour s'en rendre les maîtres, ce qui causait une cruelle division entre eux et le Pape. Clément III leur céda ses droits sur les remparts de cette place. A cette condition, ils lui rendirent leur ville, leur sénat et le droit de monnaie. Ils s'engagèrent de plus à marcher avec leurs troupes qui seraient alors défrayées par le Pape, dès qu'ils en seraient requis. Après ce traité, le nouveau Pape vint à Rome, où il arriva le 3 mars 1188.

Il prit alors les dispositions nécessaires pour faire prêcher la croisade dans les différents Etats de la chrétienté; et pour cet effet, il envoya des légats en Allemagne, en France et en Angleterre. Il ordonna pour apaiser la colère de Dieu, de jeûner pendant cinq ans tous les vendredis; et à ceux qui jouissaient d'une pleine santé, de s'abstenir de viande le mercredi et le samedi; les ecclésiastiques y ajoutaient le lundi. Il donna l'exemple d'une réforme générale de la dépense de la table, des ameublements, des habits et des équipages, afin d'assister plus libéralement ceux qui se croisaient. Les cardinaux se firent un devoir de l'imiter.

Travaillant constamment à procurer la paix, Clément III envoya en France le cardinal Jean d'Aanagni pour terminer un différend entre Philippe-Auguste et Richard Iᵉʳ, roi d'Angleterre. Henri IV, successeur de Richard Iᵉʳ, vint en Italie pour se faire couronner empereur; comme il approchait de Rome, le Pape Clément III mourut le 28 mars 1191, après avoir tenu le Saint-Siége 3 ans 2 mois, et eut pour successeur Célestin III

CLEMENT IV. — Après la mort d'Urbain IV, le siége vaqua pendant quatre mois. Le cardinal Gui Fulcadi, évêque de Sabine, que le Pape avait envoyé comme légat en Angleterre, n'ayant pu entrer dans Londres à cause de la révolte des barons et des évêques contre leur roi Henri III, se mit en chemin pour retourner à la cour de Rome. Mais pendant le voyage, il apprit qu'il avait été élu Pape à Pérouse, le 2 février 1265, et il s'y rendit déguisé en Frère mendiant, pour éviter les embuscades de Mainfroi. Etant arrivé, il fit tous ses efforts pour éviter le pontificat, mais enfin il l'accepta. Il était né à Saint-Gilles, en Languedoc, et fut d'abord avocat, devint jurisconsulte fameux, et fut admis dans le conseil de saint Louis. Après la mort de sa femme, dont il avait plusieurs enfants, il entra dans l'état ecclésiastique et fut archidiacre du Puy en Velay, puis évêque de la même Eglise en 1257, et archevêque de Narbonne en 1259. Le Pape Urbain IV le fit cardinal-évêque de Sabine. Devenu Pape, il prit le nom de Clément IV, parce qu'il était né le jour de saint Clément, et qu'il avait reçu de Dieu plusieurs grâces singulières le même jour. On voit ses sentiments sur sa nouvelle dignité, dans les réponses qu'il fit aux princes qui l'en félicitaient, et encore mieux dans la lettre à Pierre le Gros, son neveu, où il parle ainsi :

Plusieurs se réjouissent de notre promotion, mais nous n'y trouvons qu'un sujet de crainte et de larmes, parce que nous sentons le poids immense d'une pareille charge. Notre élévation ne doit nous servir qu'à nous rendre plus humble. Nous ne voulons point que ni vous, ni votre frère, ni aucun de vos parents veniez nous trouver sans notre ordre particulier, autrement ils s'en retourneraient confus et frustrés de leurs espérances. Ne cherchez pas à marier votre sœur plus avantageusement à cause de nous; car nous ne pourrions l'approuver ni rien faire en sa faveur. Néanmoins si elle épouse le fils d'un simple chevalier, nous lui donnerons trois cents tournois d'argent (c'était environ cent cinquante livres de notre monnaie), *si vous voulez monter plus haut n'espérez pas un denier de nous. Nous ne voulons pas que notre élévation porte aucun de nos parents à s'enfler d'orgueil*, etc.

Clément IV donna ses premiers soins à l'affaire du royaume de Sicile, comme la plus pressante pour la cour de Rome, et il disposa de cette couronne en faveur de Charles, comte d'Anjou. Il fit expédier une bulle pour ce sujet [1265]; il y déclare que l'Eglise romaine est en pleine liberté de disposer de ce royaume. Ce prince étant arrivé à Rome, y fut reçu avec une extrême joie et de grands honneurs. Le Pape qui était toujours à Pérouse, envoya à Rome quatre cardinaux qui lui donnèrent l'investiture du royaume de Sicile avec l'étendard, devant l'autel de Latran. Le nouveau roi ne fit pas de grands progrès le reste de cette année, tant son armée qui venait par terre,

composée de croisés et soudoyée des décimes du clergé de France. Ensuite le Pape donna commission à cinq cardinaux de couronner Charles d'Anjou roi de Sicile, avec la reine Béatrix de Provence, sa femme. En conséquence, et après qu'ils eurent reçu, au nom du Pape, l'hommage-lige de ce prince, ils le sacrèrent et le couronnèrent le jour des Rois 1266.

Le roi Charles ne tarda pas à entrer sur les terres du royaume avec son armée, et rencontra celle de Mainfroi près de Bénévent. Là se donna une grand bataille, où les Français remportèrent la victoire. Mainfroi y fut tué sur la place. Les Français pillèrent Bénévent, quoique cette ville fût de l'Etat ecclésiastique, et le Pape en fit des reproches au roi Charles.

Pure dans ses intentions, mais inefficace dans ses résultats, fut l'action politique des Souverains Pontifes, dont les intérêts avaient cessé d'être en cause durant ces dernières phases des révolutions de la péninsule. Sans être à l'abri des infirmités qui accompagnent partout la nature humaine, ils ne se lassèrent pourtant pas de se montrer sévères contre les forts, médiateurs entre les égaux, défenseurs des faibles. Au moment même où les Français, maîtres de Naples, s'enivraient de la joie de leur victoire, la parole réprobatrice de Clément IV avait flétri leurs excès et prédit leur châtiment : *Si ton royaume*, écrivait-il à Charles d'Anjou, *est cruellement dilapidé par tes agents, c'est toi-même qu'on en accuse, et à bon droit, puisque tu as rempli tes bureaux de voleurs enrichis. Ceux qui te servent commettent des actions dont Dieu ne peut soutenir la vue. Ils ne craignent pas de se souiller par des enlèvements et des adultères, comme par des exactions et des brigandages.*

Assemblant des conciles, redressant les erreurs, poursuivant l'hérésie, Clément IV s'occupa activement des croisades, et surtout de la réunion de l'Eglise grecque à l'Eglise romaine. C'est dans ce but qu'il écrivit à l'empereur Michel Paléologue, en lui envoyant la profession de foi de l'Eglise latine. Après la défaite de Mainfroi, Conradin prit le titre de roi de Sicile, y étant excité par les princes allemands, ses parents ou amis. Le Pape Clément défendit à qui que ce fût de le reconnaître, et déclara excommunié ce jeune prince (il n'avait que quinze ans), aussi bien que ceux qui le favorisaient. Conradin fit cependant de grands progrès : il s'avança jusqu'à Rome, où il fut reçu comme s'il eût été empereur. Il passa ensuite dans la Pouille, où le roi Charles vint pour s'opposer à lui. Il y eut une sanglante bataille; Conradin fut défait, pris et conduit à Naples, en prison avec plusieurs de sa suite. Charles assembla quelques jurisconsultes pour juger ces prisonniers, et ceux-ci les condamnèrent à mort, comme criminels de lèse-majesté et ennemis de l'Eglise. Charles donna la vie à Henri de Castille, et il eut la cruauté de laisser exécuter à mort le jeune Conradin et son cousin le duc d'Autriche; ils eurent la tête tranchée, avec quelques autres, le 26 octobre 1268. On voit encore à Naples cette scène tragique, peinte à fresque sur les murs d'une chapelle bâtie sur l'endroit même de l'exécution. La mort de Conradin fut désapprouvée de toutes les personnes équitables, et rendit odieux le roi Charles, qui en fut repris fortement par le Pape et les cardinaux.

Dans la même année, Clément IV, qui était toujours à Viterbe, y mourut le 29 novembre, après avoir tenu le Saint-Siége 3 ans et 9 mois. Ce Pape était d'une grande prudence, bon jurisconsulte, grand prédicateur, et prêchait souvent à Viterbe étant Pape. Sa vie était pure et austère, car pendant longtemps, il ne mangea point de viande; il couchait sur la dure et ne portait point de linge. Après sa mort, le Saint-Siége vaqua près de trois ans.

CLEMENT V fut élu à Pérouse, le 5 juin 1305, et donna son consentement public dans son église cathédrale, le 22 juillet suivant. — Le décret d'élection fut porté par trois députés qui étaient en même temps chargés d'une lettre par laquelle les cardinaux priaient instamment le Pape de venir à Rome prendre possession du Saint-Siége.

Le nouveau Pape, Bertrand de Got, était né à Villandran, dans le diocèse de Bordeaux; il était de la première noblesse du pays, et fut fait évêque de Comminges en 1294, par le Pape Boniface VIII. Quatre ans après, ce Pape le transféra à l'archevêché de Bordeaux, qu'il possédait depuis près de six ans quand il fut élu Pape. Le décret de son élection lui fut présenté en son église cathédrale. Il prit le nom de Clément V. Un mois après il partit pour se rendre à Lyon, où il manda aux cardinaux de se trouver. Il passa à Agen, à Toulouse, à Montpellier, où il fit quelque séjour, et où Jacques, roi d'Aragon, vint le trouver et lui rendit en personne, l'hommage pour le royaume de Sardaigne et de Corse.

Cependant les cardinaux italiens ayant reçu l'ordre du Pape de se rendre à Lyon, en furent mécontents, parce qu'ils avaient compté qu'il viendrait se faire couronner à Rome; mais ce couronnement se fit à Lyon, le 14 novembre 1305, en présence du roi de France, de celui d'Angleterre, et d'un grand nombre de seigneurs français que le Pape avait priés de se trouver à cette cérémonie. Le cardinal Matthieu Rosso lui mit sur la tête la couronne qui avait été apportée de Rome à Lyon par un camérier du Pape. Ensuite Clément V retourna à son logis, à cheval, et portant la tiare. Le roi de France, en tête, le conduisit d'abord quelques pas par la bride, et ensuite les deux frères du roi Charles de Valois, et Louis d'Evreux avec Jean de Bourgogne. Comme ce spectacle avait attiré une grande foule de peuple, une vieille muraille, trop chargée de spectateurs tomba dans le même moment que le Pape passait auprès : ce Pontife fut renversé de son cheval sans être blessé; mais parmi ceux qui l'environnaient, il y en eut douze tellement blessés, qu'ils moururent peu de jours après, entre autres le duc de Bretagne. Charles de Valois fut

aussi dangereusement blessé, mais il n'en mourut pas. A la chute du Pape, la couronne tomba de sa tête, et il s'en détacha une pierre précieuse. Le 23 novembre suivant, le Pape célébra sa première Messe pontificale.

Un de ses premiers soins fut d'affranchir l'Eglise de Bordeaux de la primatie de Bourges et de créer dix cardinaux dont neuf étaient Français et un Anglais. Il parcourut successivement et presque sans interruption les différentes provinces de France, en expédiant néanmoins une multitude d'affaires avec l'activité que l'on admirait particulièrement en lui. Après avoir passé le fort de l'hiver à Lyon, il voulut, dès le commencement de février 1306, retourner à Bordeaux. Il alla d'abord à Cluny, accompagné de neuf cardinaux, et y demeura cinq jours. Chemin faisant, il avait fait citer l'archevêque de Cantorbéry, dénoncé au Saint-Siége par le roi Edouard. Ce prélat comparut à Bordeaux où le Pape l'interdit de ses fonctions jusqu'à ce qu'il se fût lavé des accusations intentées contre lui. En son nom, le cardinal Napoléon Orsini paraissait à Bologne et dans Arezzo, chargé de terminer les discordes dont ces deux villes étaient le foyer [1306].

L'an 1307, et dans le temps qu'il était à Poitiers, Philippe le Bel se rendit à cette ville avec ses quatre fils et d'autres seigneurs, pour y conférer avec le Pape. Ce prince y réitéra la demande qu'il lui avait faite de condamner la mémoire de Boniface VIII, et de faire brûler ses cendres. Clément et ses cardinaux frémirent à cette proposition, et, par le conseil du cardinal Prato, Clément prit la résolution de traîner la chose en longueur, afin de donner à la colère du roi le temps de s'apaiser. Il répondit qu'il était nécessaire d'assembler un concile général pour décider une affaire de ce genre, et que ce concile se tiendrait à Vienne en Dauphiné. L'impatience de Philippe ne s'accommodait nullement de ce parti. Ce Pontife révoqua toutes les sentences d'excommunication, d'interdit et d'autres peines portées contre le roi et son royaume, contre les dénonciateurs et les accusateurs de Boniface et tous leurs complices, depuis le commencement du démêlé entre Boniface et Philippe. Déjà le 1er février de l'année précédente 1306, Clément avait donné deux bulles en faveur du roi. Dans l'une, il révoquait la constitution *Clericis laicos*; par l'autre, il déclarait la constitution *Unam sanctam* incapable de porter aucun préjudice au roi ni au royaume de France. Enfin, par la bulle donnée à la conférence de Poitiers, le Pape Clément absout Guillaume de Nogaret, qui avait arrêté Boniface, à condition néanmoins qu'il se soumettrait à la pénitence que lui imposeront trois cardinaux nommés dès lors à cet effet.

Au printemps de l'année 1308, Clément V alla à Avignon où les cardinaux le suivirent avec toute la cour de Rome : et c'est à cette époque que l'on doit compter le séjour des Papes à Avignon : ils y tinrent leur siége pendant soixante et dix ans.

L'événement le plus considérable du pontificat de Clément, fut le concile général de Vienne, où fut aboli l'ordre des Templiers. Cet ordre était décrié depuis longtemps, à cause de sa mauvaise foi, de son indocilité et de l'abus qu'il faisait de ses priviléges. Dans la bulle de convocation du concile, le Pape dit, qu'il a appris avec douleur que cet ordre était tombé dans l'apostasie et dans des crimes abominables. Il y est dit encore, que Philippe le Bel, roi de France, lui a donné des instructions à ce sujet, qu'il ne l'a fait que par zèle pour la foi sans aucun motif d'intérêt, puisqu'il ne prétend rien s'approprier des biens de cet ordre; *Nous en avons interrogé*, dit le même Pape, *jusqu'à soixante et douze, en présence de plusieurs cardinaux : ils ont confessé que dans la réception des frères, celui qui est reçu renonce à Jésus-Christ, crache sur une croix qu'on lui présente, et qu'il fait d'autres actions que l'honnêteté ne permet pas de dire.*

Mais il faut convenir aussi, que pour leur faire confesser ces crimes, on les appliquait à la question, et qu'on les y tourmentait avec la plus grande cruauté : on doit ajouter encore qu'il y a une variété étonnante dans la manière dont les historiens racontent ce triste et célèbre événement. Quoi qu'il en soit, le Pape avait encore donné une autre bulle, pour ordonner à tous les évêques d'informer contre les Templiers qui se trouvaient dans chaque province, et il nomma des commissaires pour procéder contre tout l'ordre. Nous n'entrerons point dans le détail de cette procédure, ni du cruel sort des Templiers, dont soixante-huit périrent par le supplice du feu.

Le Pape, ayant donc quitté le comtat d'Avignon vers la mi-septembre de l'an 1311, se rendit à Vienne, où il avait mandé la plupart des évêques : il s'y en trouva trois cents, sans compter les abbés et les princes. L'ouverture du concile se fit le 14 octobre suivant. Dans la première session, le Pape fit un sermon dans lequel il expose les trois causes de la convocation du concile. Il se passa ensuite un an jusqu'à la seconde session, et on l'employa aux conférences sur l'affaire des Templiers. Dans la seconde session, qui se tint le 3 avril 1312, en présence du roi Philippe le Bel, de son frère et de ses trois fils, le Pape publia la suppression de l'ordre des Templiers qui avait subsisté 184 ans. On donna leurs biens aux Hospitaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, appelés aujourd'hui chevaliers de Malte, à l'exception des biens situés dans le royaume de Castille, d'Aragon, de Portugal et de Majorque; car ils furent destinés à la défense contre les Musulmans. A l'égard de la personne des Templiers, il fut réglé, que ceux qu'on jugerait innocents, seraient entretenus sur les biens de l'ordre; que ceux qui auraient confessé leurs crimes, seraient traités avec indulgence, et les impénitents rigoureusement punis : que ceux qui auraient souffert la question sans avouer, seraient réservés et séparés des autres pour être jugés selon les canons.

Le Pape Clément V, avait mandé à tous les évêques, d'apporter au concile des Mémoires de tout ce qu'il convenait d'y régler pour le bien de l'Église. Nous avons deux de ces Mémoires : l'un de Guillaume Durand, évêque de Mende, et l'autre d'un prélat dont on ignore le nom, mais qui est un ouvrage digne d'un grand évêque. Ce dernier proposait divers moyens pour le rétablissement de la discipline et le retranchement de plusieurs abus : entre autres, la quantité des excommunications pour des sujets légers, les voyages fréquents des ecclésiastiques à Rome, la quantité des bénéfices que la cour donnait aux ecclésiastiques, au préjudice des prélats qui sont sur les lieux, la pluralité des bénéfices, la vie déréglée des bénéficiers, la superfluité de leur table, le luxe de leurs habits, etc. Le Mémoire de l'évêque de Mende n'est pas moins remarquable. On termina dans ce concile, le célèbre différend de Philippe le Bel avec Boniface VIII. Le concile déclara que le Pape Boniface, dont Philippe le Bel avait toujours poursuivi la condamnation comme d'un hérétique, avait toujours été Catholique; mais pour contenter le roi, le Pape fit un décret portant qu'on ne pourrait jamais reprocher au roi, ni à ses successeurs, ce qu'il avait fait contre Boniface. Il confirma l'établissement de la fête du Saint-Sacrement, instituée par Urbain IV. Enfin, le concile fut terminé le 6 mai 1312, et le Pape retourna à Avignon.

Dès l'année 1307, Clément donna une bulle pour remédier aux abus des commendes. Les Vénitiens s'étant rendus maîtres de Ferrare, et en ayant chassé les nonces du Pape, Clément publia contre eux une bulle foudroyante datée d'Avignon le jeudi saint 27 mars 1309. Les Vénitiens n'ayant pas obtempéré à cette bulle, elle fut mise à exécution par la force. On préparait en ce moment une croisade en Espagne. Le Souverain Pontife accorda selon la coutume l'indulgence comme pour la Terre-Sainte, à tous ceux qui iraient combattre les Arabes.

Au mois de mars 1314, Clément V fut attaqué de la maladie dont il mourut; il voulut se faire porter à Bordeaux pour respirer l'air natal; mais il mourut à Roquemaure, dans le diocèse de Nîmes, le 20 avril 1314, après avoir tenu le Saint-Siége 9 ans et quelques mois.

CLEMENT VI. — Onze jours après la mort de Benoît XII, les cardinaux élurent Pierre Roger, cardinal, qui prit le nom de Clément VI. Il était né au diocèse de Limoges. A l'âge de dix-huit ans, il entra dans l'abbaye de la Chaise-Dieu en Auvergne, où il embrassa la règle de Saint-Benoît. De là il vint à Paris, et y fut reçu docteur à l'âge de trente ans; Jean XXII le fit évêque d'Arras. Le roi Philippe de Valois l'admit dans son conseil, et le fit garde des sceaux. En 1329, il fut élu archevêque de Sens, et en cette qualité, il soutint les prétentions du clergé contre Pierre de Cugnières. L'année suivante, il fut transféré à l'archevêché de Rouen, étant alors proviseur de la maison de la Sorbonne à Paris; et enfin Benoît XII le fit cardinal. Ayant été élu Pape, le 7 mai 1342, il se fit couronner le jour de la Pentecôte. Jean, duc de Normandie, fils aîné du roi de France, Jacques, duc de Bourbon, Philippe, duc de Bourgogne, Humbert, Dauphin de Vienne, et plusieurs autres seigneurs assistèrent à cette cérémonie.

Au commencement de son pontificat, Clément VI publia une bulle par laquelle il promettait des grâces à tous les pauvres clercs qui se présenteraient sous deux mois. Il en vint un si grand nombre à Avignon, que l'on en compta jusqu'à cent mille. Il fit en même temps quantité de réserves de prélatures et d'abbayes, regardant comme nulles les élections des chapitres et des communautés. Il fit la même année une promotion de dix cardinaux, dont neuf étaient Français et un seul Italien, établi en France.

Toutes les puissances envoyèrent des ambassadeurs au nouveau Pape; mais la députation que lui adressa le peuple romain, fut la plus solennelle. Elle était composée de dix-huit citoyens de chaque Etat; ils lui demandèrent trois choses. La première, qu'il acceptât les qualités de sénateur et de capitaine qu'ils lui offraient; la seconde, qu'il vînt à Rome, qui était son premier siége; la troisième, qu'il voulût bien accorder pour la cinquantième année le jubilé que Boniface VIII, n'avait établi que pour la centième. Sur la première demande, le Pape répondit qu'il acceptait les charges de la ville de Rome; à la seconde, il dit que quelque désir qu'il eût d'aller à Rome, il ne le pouvait alors. Mais il accorda la troisième, et publia la bulle *Unigenitus* qui est du nombre des *Extravagantes* (16). *Le Fils unique de Dieu*, dit-il, *nous a acquis un trésor infini de mérites auxquels se joignent encore ceux de la sainte Vierge et de tous les saints, et il a laissé la dispensation de ce trésor à saint Pierre et à ses successeurs.* Sur ce fondement, le Pape Boniface VIII, ordonna que tous ceux qui, l'an 1300, et tous les cent ans ensuite, visiteraient un certain nombre de jours les églises de Saint-Pierre et de Saint-Paul à Rome, obtiendraient la rémission de tous leurs péchés. *Nous avons considéré*, dit-il, *que dans la Loi mosaïque que Jésus-Christ est venu accomplir spirituellement, la cinquantième année était le Jubilé et la remise des dettes. Nous avons eu égard à la courte durée de la vie des hommes dont bien peu arrivent à cent ans; et voulant qu'un grand nombre participent à cette indulgence, nous l'accordons à tous les fidèles qui, étant vraiment pénitents, et ayant confessé leurs péchés, visiteront les églises de Saint-Paul et de Saint-Jean de Latran, l'an 1350, et ensuite à perpétuité de 50 en 50 ans.* C'est la première bulle qui compare cette indulgence au jubilé de l'ancienne Loi.

(16) Ce sont les constitutions des Papes, postérieures aux Clémentines; elles ont été ainsi appelées: *Quasi vagantes extra corpus juris canonici.*

Edouard III, roi d'Angleterre, lui ayant écrit pour le prier de laisser aux chapitres la liberté des élections, et de ne plus nommer aux évêchés de son royaume, le Pape lui répondit : *Vous paraissez faire entendre qu'il est permis à vos parlements d'ordonner quelque chose touchant les réserves et les provisions des Eglises; que celles que fait le Saint-Siége dépendent de votre volonté, et que vous pouvez à votre gré restreindre sa puissance. Vos conseillers ne doivent pas ignorer les peines canoniques portées contre ceux qui font des règlements préjudiciables à la liberté ecclésiastique. Ce ne sont pas les apôtres, mais le Seigneur lui-même qui a donné à l'Eglise romaine la primauté sur toutes les Eglises du monde. C'est elle qui a établi toutes les Eglises patriarcales, métropolitaines, cathédrales, et toutes les dignités qui s'y trouvent. C'est au Pape qu'appartient la pleine disposition de toutes les Eglises, personnats, offices et dignités ecclésiastiques.* C'est en conséquence de ce droit, que Clément VI donna la propriété des îles Canaries à un seigneur nommé Louis d'Espagne, qui la lui avait demandée, parce qu'il voulait y établir la religion chrétienne, après qu'il en aurait fait la conquête. Cette donation montre que les Papes conservaient toujours les droits souverains sur les îles marquées par Urbain II.

Une épidémie du Levant, apportée vers l'an 1347 en Italie par des marchands, s'étant propagée les années suivantes, le nord de l'Europe perdit en plusieurs lieux les trois cinquièmes de ses habitants. Les ordres religieux, répondant à l'appel du Pape Clément VI, se levèrent de toutes parts, et vinrent à la rencontre du fléau. Le Pape se distingua par sa charité et ses bienfaits dans cette affreuse calamité. Dans la ville d'Avignon, en particulier, il prodigua les aumônes, et tous les pauvres furent secourus par son ordre et à ses dépens. Il établit des médecins et des personnes pieuses pour cette bonne œuvre; et comme les cadavres remplissaient les villes et augmentaient la contagion, il acheta pour la sépulture des morts un terrain dans la campagne où il les faisait porter à ses frais. On y ouvrait des fosses larges et profondes; on les y entassait, toutefois ensevelis décemment, et c'était encore le Pape qui avait voulu faire la dépense des suaires.

Clément VI s'occupa activement de la croisade et étendit sa sollicitude au delà des confins de la Grèce, jusqu'en Arménie et dans la haute Asie. Il poursuivit l'erreur et l'hérésie sous les mille formes qu'elle revêtait alors. Il condamna entre autres les propositions de Nicolas d'Auticourt, membre de l'Université, et celles de Jean de Mirecourt, moine de Cîteaux. Le 19 mai 1347, il canonisa solennellement saint Yves de Tréguier, qui était mort quarante-quatre ans auparavant. Il reprit avec zèle le procès de l'empereur Louis de Bavière commencé par le Pape Jean XXII, et que n'avait pas terminé le pacifique et modeste Benoît. Louis de Bavière avait sollicité sa réconciliation dès 1344, et demandé à Clément une formule de soumission dont il pût être content. On lui en envoya une portant qu'il s'avouerait coupable de toutes les erreurs et des hérésies qui lui étaient imputées; qu'il renoncerait à son premier droit sur l'empire, et ne consentirait à régner que par la grâce du Pape; enfin qu'il se mettrait lui, ses enfants, ses biens et ses Etats à la disposition du Saint-Siége. Louis souscrivit à ces conditions et jura de les observer sans les révoquer jamais, et envoya des ambassadeurs qui, en consistoire public, firent le serment suivant la procuration qu'il en avait donnée [1344]. Mais cet acte de soumission n'ayant pas été exécuté, Clément prononça l'année suivante d'une manière définitive contre l'empereur; puis, par une bulle terrible fulminée le jeudi saint 1346, il défendit à toute personne non-seulement de demeurer dans sa communion, mais de lui obéir en rien, de lui donner retraite et d'observer les traités faits avec lui.

Ce fut l'an 1348 que le Pape Clément VI acquit de la reine Jeanne de Naples, la souveraineté qu'elle avait sur la ville d'Avignon, comme comtesse de Provence. Cette princesse qui était alors fort mal dans ses affaires et attaquée par le roi de Hongrie, la lui vendit pour 80,000 florins d'or.

Comme le Jubilé de la cinquantième année approchait, le Pape crut devoir en renouveler la mémoire, en envoyant partout sa bulle de l'an 1343, en ordonnant à tous les évêques de la publier dans leurs diocèses. Cette publication attira à Rome un concours prodigieux de pèlerins. L'ouverture du Jubilé se fit à Noël 1349 : le froid fut extrême cette année-là; mais la dévotion et la patience des pèlerins étaient telles que rien ne les arrêtait. Les hôtelleries et les maisons n'étaient pas suffisantes pour contenir les hommes et les chevaux. Toutes les rues étaient pleines. Les pèlerins faisaient des offrandes à chacune des trois églises qu'ils visitaient. Selon l'estimation qui en fut faite, on trouva que depuis les fêtes de Noël pendant le Carême et jusqu'à Pâques, il y en eut sans interruption un million deux cent mille.

Sur la fin de l'année 1351, le Pape tomba malade, et mourut le 6 décembre 1352, après avoir tenu le Saint-Siége dix ans et sept mois. Son corps fut porté à la Chaise-Dieu où il avait été moine, et on y voit encore son tombeau.

CLEMENT VII. — A la mort de Grégoire XI, les cardinaux s'assemblèrent à Rome au nombre de seize et choisirent pour Pape l'archevêque de Bari, Napolitain, qui prit le nom d'Urbain VI. — *Voy.* URBAIN VI. — Ils le proclamèrent, l'intronisèrent, le couronnèrent, et firent part de leur choix, qu'ils dirent avoir été libre et unanime, aux cardinaux absents. Cinq mois après les mêmes cardinaux s'assemblent à Fondi, petite ville du royaume de Naples. Là, ils défont leur premier ouvrage, rejettent l'élection d'Urbain comme ayant été fai[illegible] [illegible]oisissent à sa place Robe[illegible] [illegible]e, qui prend

le nom de Clément VII, et qui va demeurer à Avignon. Voilà donc la division introduite, l'unité de l'Eglise rompue dans son chef, le trône de Saint-Pierre brisé et partagé en deux. Les plus grands savants ne sont jamais parvenus à éclaircir nettement et avec certitude quel est entre les deux le Pape légitime. Les narrations sont si contradictoires, que c'est une sorte de labyrinthe dont il est impossible de sortir. Cependant Clément VII paraît avoir plus de droits que son compétiteur. C'est le sentiment des cardinaux français; parmi les cardinaux italiens eux-mêmes, celui de Milan déclara, avant de mourir, dans un acte public, que l'élection de l'archevêque de Bari avait été faite par violence, et que celle de Clément VII était la seule vraie et canonique. Mais la politique et l'ambition des princes divisèrent tous les royaumes de la chrétienté au sujet de ces deux Papes.

Robert était de Genève, d'une haute noblesse et allié à presque toutes les familles souveraines. Il était d'un grand caractère, distingué par son zèle, son activité, son éloquence, par une grande aptitude aux affaires et au travail, et il n'avait que trente-six ans. Jamais choix plus heureux ne semblait avoir été fait. La France garda d'abord la neutralité entre les deux Papes. Après un mûr examen, les prélats d'Espagne se prononcèrent en faveur de Clément. Les deux compétiteurs se firent une lutte acharnée, et la mort d'Urbain VI allait mettre fin au schisme, si quatorze cardinaux, entraînés sans doute par le peuple romain, n'avaient élu pour nouveau Pape le cardinal Pierre Thomacelli du royaume de Naples, qui prit le nom de Boniface IX.—*Voy.* Boniface IX. —Nous n'entrerons pas dans le détail des tristes luttes de ces compétiteurs et des longs efforts faits de tous côtés et principalement de l'Université de Paris pour mettre fin à ce malheureux schisme. Qu'il nous suffise de dire que Clément VII, se voyant près d'être abandonné, fut frappé d'une apoplexie foudroyante, et mourut tout à coup le 16 septembre, 1394 après un pontificat de seize ans.

CLEMENT VII, contemporain de François Ier, roi de France, et de Charles-Quint, empereur d'Allemagne. — Le conclave qui se tint pour donner un successeur à Adrien VI, fut rempli de cabales que les factions des Médicis et des Colonne occasionnèrent; mais enfin après deux mois de débats, Médicis l'emporta, et fut élu le 19 novembre 1523; il n'avait que quarante-cinq ans. Il voulut prendre le nom de Clément VII, quoiqu'il y eût eu déjà un Pape de ce nom, mais dont la légitimité était contestée, comme on l'a vu dans l'article précédent. Il était fils de Julien de Médicis, qui avait été tué à Florence dans la conjuration des Pazzi, en 1478. Son oncle Laurent eut grand soin de son éducation. Il fut d'abord chevalier de Rhodes et grand prieur de Capoue; mais son cousin qui fut élu Pape, sous le nom de Léon X, lui fit embrasser l'état ecclésiastique. Il le nomma ensuite archevêque de Florence, puis cardinal et chancelier de l'Eglise romaine. Après la mort de Léon X, Médicis gagna la confiance d'Adrien VI.

Dès le commencement de son pontificat, il donna une bulle pour réformer les abus et arrêter les désordres qui régnaient à Rome et dans toute l'Italie; il approuva l'institut des Capucins qui commençait à se former. Il envoya des missionnaires dans le Mexique, conçut contre les Turcs de grands desseins et prit des mesures pour donner quelque satisfaction aux Allemands, au sujet des cent griefs qu'ils avaient allégués, du temps d'Adrien, contre la cour de Rome. Il envoya le cardinal de Campége à la diète de Nuremberg; mais quelque mérite qu'eût ce cardinal, cette légation produisit peu de fruit. Clément VII était consommé dans les affaires. Nullement ami de la France, il se tourna du côté de l'empereur, et fit un traité avec lui, par lequel il s'obligea de le servir, à condition qu'il retirerait les troupes impériales des terres de l'Eglise et qu'on lui rendrait Reggio, moyennant 200 mille ducats. Mais il fut trompé par l'empereur, qui n'avait d'autre vue que de désunir les Etats d'Italie; on reçut l'argent du Pape et on ne retira point les troupes.

Cependant les grands succès des généraux de Charles-Quint en Italie faisaient craindre que ce prince ne s'en rendît entièrement le maître. Le Pape se ligua avec les Vénitiens contre lui. Quelques souverains d'Italie entrèrent dans la ligue, de même que le roi de France et celui d'Angleterre, dans le dessein de chasser les impériaux de ce pays; mais ces deux princes ne donnèrent point le secours qu'ils avaient promis.

Charles-Quint, alors en Espagne, informé de cette ligue, envoya Launay, un de ses généraux, qui entra dans l'Etat ecclésiastique et y prit plusieurs places. Le connétable de Bourbon, mécontent de la France, et qui s'était jeté dans le parti de l'empereur, prit le château de Milan, et acheva de s'emparer du Milanais. Le Pape et les Vénitiens, après avoir attendu l'effet des promesses de François Ier et de Henri VIII, furent forcés de conclure une trêve avec l'empereur, et aussitôt après ils licencièrent leurs troupes, et désarmèrent leurs galères. Le connétable de Bourbon n'eut aucun égard à ce traité. Comme il manquait d'argent pour la subsistance de ses troupes, il les mena vivre sur les terres du Pape, prit la résolution d'aller attaquer Rome, et d'abandonner au pillage de ses soldats cette ville si riche et si puissante. Arrivé devant Rome, il fit demander au Pape un passage qui lui fut refusé comme il s'y attendait; il présenta dès le lendemain l'escalade au faubourg du Vatican; mais dans le moment qu'il appuyait lui-même une échelle contre la muraille, il reçut un coup d'arquebuse qui le blessa à mort. Le prince d'Orange ayant pris le commandement, fit continuer l'assaut. Les soldats, animés par la mort de leur général, se portèrent avec la dernière fureur à toutes les attaques, et après deux heures de combat,

ils forcèrent la muraille, et entrèrent dans la ville. Clément VII, voyant le faubourg du Vatican emporté, se sauva au château Saint-Ange. La plupart des Romains se refugièrent dans leurs maisons, où il croyaient être en sûreté ; ils pouvaient en effet espérer que des soldats chrétiens, et même en certain nombre catholiques, auraient quelque égard pour la capitale du monde chrétien et le centre de la religion. Mais les Espagnols furent les premiers à égorger les Romains. Ils entrèrent dans une rue, où ils tuèrent trois mille hommes avec une barbarie sans exemple. Nous n'entrerons point dans le détail de toutes les cruautés et de toutes les infamies qui se commirent dans le sac de Rome. On est saisi d'horreur quand on lit ce qu'en ont écrit les historiens. Qu'il nous suffise de dire que les impériaux se portèrent à tous les excès qui sont le malheureux partage des villes prises d'assaut. Toute l'Europe frémit en apprenant que Rome avait été inhumainement saccagée et que le Pape était assiégé dans le château Saint-Ange.

Pendant ce temps, Charles-Quint, qui d'un seul mot pouvait rendre au Pape la liberté, faisait faire des processions pour implorer la miséricorde de Dieu sur les maux de l'Eglise, et affectait une affliction sensible de la captivité du chef des pasteurs. Il assurait que ces attentats s'étaient commis non-seulement sans son aveu, mais contre ses intentions et contre ses ordres. Mais il s'en fallait bien que de sa part les effets répondissent aux paroles. En effet, le siége du château Saint-Ange continuait sans qu'il voulût ordonner de le faire cesser.

Cependant Clément VII souffrait beaucoup dans le château Saint-Ange ; il y manquait de vivres, et, n'ayant plus d'espérance d'être secouru, il fut forcé de traiter avec les impériaux ; il ne put avoir la paix qu'en s'obligeant à leur payer 400 mille ducats, à leur livrer le château Saint-Ange, à leur faire rendre Parme et Plaisance, à leur livrer les villes d'Ostie, de Civita-Vecchia et de Citta-di-Castello. Malgré ces sacrifices, on ne s'obligeait point à lui rendre la liberté, mais on devait le conduire à Gaëte, en attendant que l'on sût ce que l'empereur avait déterminé relativement à sa personne et à celle des cardinaux, et qu'on eût reçu de lui la ratification du traité ; en sorte que ce Pontife demeurait toujours prisonnier des impériaux, et sa liberté dépendant des conditions qu'il n'avait pas le pouvoir de remplir, ils étaient toujours maîtres de sa personne. Il envoya aux commandants des places qu'il s'était obligé de remettre, ordre de les livrer ; mais pas un d'eux ne voulut obéir. On lui demandait l'argent qu'il avait promis, et qu'il n'avait point. Cet embarras l'exposait à toutes les insultes d'une soldatesque sans respect pour sa dignité ; car un grand nombre étaient luthériens.

Mais enfin l'armée de France, composée de trente mille hommes, que François Ier, touché du sort du Pape, avait envoyée en Italie, étant entrée dans l'Etat de l'Eglise, les impériaux virent qu'ils allaient être forcés d'abandonner Rome, et Hugues de Moncade reçut ordre de conclure un accommodement avec le Pape. Clément VII promit, 1° de payer 95 mille ducats le jour qu'il sortirait du château Saint-Ange, et 200 mille trois mois après ; 2° de renoncer à la ligue faite contre l'empereur, et de ne point se déclarer contre lui en ce qui concernait le Milanais et le royaume de Naples. Moyennant ces conditions, on convint qu'il serait mis en liberté. Le Pape n'ayant plus rien à ménager, gagna le chancelier Moroné, en lui promettant le duché de Modène pour son fils, et se concilia le cardinal Colonne, qui avait été son plus grand ennemi, en lui promettant la légation de la Marche d'Ancône. A la faveur de cette négociation, il réussit à se sauver, déguisé en marchand, et se retira à Orviette.

A peine Clément VII était en liberté, que le roi d'Angleterre lui fit demander l'approbation de son divorce avec Catherine d'Aragon, pour épouser Anne de Boulen ; mais le Pape refusa de se rendre aux sollicitations de Henri VIII, qui en elles-mêmes étaient iniques. Quelque temps après, Clément eut une entrevue avec l'empereur à Bologne. La paix de l'Italie fut le principal objet de leurs conférences, et cette paix fut signée. Ce fut dans une de ces conférences que l'empereur, qui venait de faire un traité de paix avec les protestants, demanda au Pape la convocation d'un concile général. Le Pape y consentit, mais à des conditions qui ne furent point acceptées par les princes protestants, assemblés à Smalkalde pour délibérer sur cette affaire.

En 1533, il eut une entrevue avec François Ier à Marseille, où il avait conduit lui-même sa nièce Catherine de Médicis qui devait épouser Henri, duc d'Orléans, second fils de François Ier. La cérémonie du mariage fut faite par le Pape, qui partit ensuite de Marseille à la fin de novembre. Vers le même temps éclata l'affaire du divorce d'Henri VIII. Clément évoqua à Rome cette affaire. Henri, résolu de se porter aux derniers excès et tranchant la difficulté, épousa secrètement Anne de Boulen. En même temps il travaillait sourdement à persécuter le clergé de son royaume ; il faisait agir le parlement contre les droits les plus constants de l'Eglise, enlevait aux Papes le denier de saint Pierre, les annates, le prix des expéditions et des redevances apostoliques. Le même statut déclarait nulles les censures que le Pape pourrait lancer contre le roi et contre ses sujets, défendait expressément d'interjeter aucun appel à Rome, supprimait le serment que les nouveaux évêques prêtaient au Pape, et décidait que si le Pape refusait des bulles pour les évêchés, les évêques seraient sacrés par quelque archevêque, et ceux-ci par deux évêques au choix du roi. A la nouvelle de tous ces attentats contre la liberté de l'Eglise, Clément VII se plaignit à Henri VIII, lui exprima son extrême douleur de tous ces scandales, et le conjurait de renvoyer Anne de Boulen. *Ce n'est pas sans me faire violence*

dit le Pape, en finissant son bref, *que j'en viens à ces tristes extrémités. Plût à Dieu qu'il ne s'agît plus que de mes intérêts temporels! Vous en seriez bientôt l'arbitre absolu. Mais il y va de la gloire de Dieu, de l'édification de l'Eglise, de mon propre sort pour l'éternité, et je suis contraint, malgré moi, d'appliquer le fer à une plaie qu'on ne peut plus guérir autrement.* Henri VIII répondit injurieusement au Pape, qui n'en mit que plus de longanimité dans cette affaire. Il fit même examiner en plein consistoire la demande nouvelle que formait le roi d'Angleterre, de ne point comparaître à Rome. Comme le délai fixé pour comparaître et pour envoyer procuration allait expirer, le Pape fit encore de nouvelles tentatives pour fléchir le prince, et lui adressa en même temps de nouvelles propositions. Enfin, à bout de patience, ayant épuisé toutes les voies de conciliation, le Pape assembla son consistoire le 23 mars 1534. L'affaire étant instruite, on déclara la nullité du mariage de Henri. Le Pape fit aussitôt dresser la sentence qui réprouvait l'union de ce prince avec Anne de Boulen, et lui ordonnait, sous peine de censure, de reprendre Catherine d'Aragon, sa légitime épouse. On y mit ensuite le dernier sceau en la publiant avec les solennités ordinaires. Ici, comme partout et toujours, la papauté se montrait gardienne inflexible de la morale, de la sainteté du mariage et de la famille.

Henri VIII ayant appris les procédures faites contre lui à Rome, et le mauvais succès de toutes ses négociations, ne garda plus de mesures dans son ressentiment, et exécuta la résolution qu'il avait prise de se soustraire à l'autorité du Pape. Clément VII ne survécut pas longtemps à cet événement, car il mourut le 10 septembre de la même année, après 10 ans de pontificat, et à l'âge de 56 ans.

CLEMENT VIII, successeur d'Innocent IX, et contemporain de Henri IV, roi de France, et de Rodolphe II, empereur d'Allemagne, fut élu le 2 janvier 1592.—Il avait 56 ans, était né à Fano, sur les confins de la mer Adriatique, d'une famille noble (Aldobrandini): il s'était déjà acquis beaucoup de réputation par sa vie exemplaire. Après la cérémonie de l'adoration, il se prosterna à terre, et demanda à Dieu de lui ôter la vie, si son élection ne devait pas être avantageuse à l'Eglise. Il confirma par une bulle authentique les constitutions apostoliques, et les décrets du concile de Trente. Le nouveau Pape apporta dans l'exercice de sa dignité l'activité la plus exemplaire. Les séances commençaient de bon matin, les audiences après midi; toutes les informations étaient reçues et examinées, toutes les dépêches lues et discutées; les raisons de droit étaient recherchées, les cas antérieurs comparés. Le Pape se montrait souvent mieux instruit que les référendaires qui faisaient les rapports; il travaillait avec tout autant d'assiduité qu'auparavant, lorsqu'il était simple *auditor di Rota;* il ne consacrait pas moins d'attention aux détails de l'administration intérieure de l'Etat, aux relations personnelles, qu'à la politique européenne et aux grands intérêts du pouvoir spirituel. Quand on lui demandait où il trouvait son plaisir, il répondait: *A tout ou à rien.*

Malgré toutes ces graves préoccupations, il ne se serait pas rendu coupable de la plus légère négligence dans l'accomplissement de ses devoirs religieux. Tous les soirs, Baronius entendait sa confession; tous les matins, il célébrait la Messe. Dans les premières années de son pontificat, douze pauvres mangeaient toujours à midi avec lui, dans un de ses appartements, et il ne donnait rien aux plaisirs de la table; de plus, il jeûnait le vendredi et le samedi. Quand il avait travaillé pendant toute la semaine, sa récréation du dimanche consistait à faire venir quelques moines pieux, ou les Pères de la *Vaticella*, afin de converser avec eux sur quelques profondes questions religieuses. La renommée de vertu, de piété, de vie exemplaire dont il avait joui jusqu'à ce jour, s'accrut extraordinairement par ces austères habitudes, conservées sous la tiare. C'est cette renommée même qui augmenta la considération de son pontificat. En tout, ce Pape procédait avec une circonspection très-éclairée. Il aimait le travail, et c'était précisément une de ces natures qui acquièrent de nouvelles forces par le travail. On ne remarquait jamais dans sa personne que la plus parfaite convenance, des manières qui s'accordaient avec l'idée d'un homme bon, pieux et sage.

Au commencement de son pontificat, il se laissa prévenir contre le roi Henri IV par les Espagnols et les ligueurs; mais ce prince ayant envoyé à Rome d'Ossat et Duperron, pour faire confirmer par Clément VIII l'absolution qu'il avait reçue à Saint-Denis, ce Pape, à qui ils présentèrent une requête, parut assez bien disposé : il avait découvert par quels motifs les Espagnols se donnaient de si grands mouvements pour empêcher cette réconciliation. Le Pontife s'entretenant avec Séraphim, auditeur de Rote, sur la requête qui lui avait été présentée de la part du roi de France, le pressa de lui dire ce qu'il pensait. Sa réponse fit impression sur le Pape, et acheva de le déterminer. Il chargea les cardinaux d'examiner cette affaire; il ordonna des processions et des prières pour implorer les lumières du Ciel; enfin, il déclara en plein consistoire que l'avis du plus grand nombre était que l'on accordât la réconciliation au roi de France. Il traita ensuite des conditions avec d'Ossat et Duperron; mais ceux-ci en rejetèrent plusieurs, ils en modifièrent d'autres, et l'accommodement fut enfin conclu.

La cérémonie de l'absolution du roi fut fixée au 17 septembre; elle se fit avec beaucoup de solennité. On avait élevé dans la place de l'église de Saint-Pierre une estrade sur laquelle était un trône destiné pour le Pape, qui fut assisté de tous les cardinaux, d'un grand nombre d'évêques et d'officiers de la cour de Rome. Tous étant assis, d'Os-

sat et Duperron se prosternèrent aux pieds du Pape, et lurent la requête présentée au nom du roi. Après que les procureurs de ce prince eurent juré que Henri IV rendrait au Pape l'obéissance telle que les rois très-chrétiens la lui avaient rendue, et qu'il garderait inviolablement la foi, un assesseur de l'Inquisition lut tout haut le décret du Pape, qui déclarait le roi absous de toutes les censures qu'il avait encourues. Après cette première cérémonie, on lut la pénitence que le Pape imposait au roi; les procureurs l'ayant acceptée, ils se prosternèrent encore aux pieds du Pape, qui les frappa légèrement d'une baguette, à l'imitation de la verge par laquelle les Romains affranchissaient les esclaves; ce qui est marqué dans le Pontifical, pour signifier qu'on rend la liberté chrétienne à ceux qui sont liés par les censures. Pendant ce temps-là, on chantait le psaume *Miserere*, après lequel le Pape se leva, récita debout les prières qui sont dans le Pontifical; s'étant ensuite remis sur son trône, il éleva la voix, et déclara qu'il donnait, par l'autorité du Tout-Puissant, par celle des apôtres saint Pierre et saint Paul, et par la sienne, à Henri de Bourbon, roi de France, l'absolution des censures ecclésiastiques pour cause d'hérésie. Aussitôt les portes de l'église furent ouvertes aux deux procureurs, et le Pape leur dit : *Vous manderez au roi, votre maître, que maintenant que je lui ai ouvert la porte de l'Eglise militante sur la terre, c'est à lui à mériter par une foi vive, par des œuvres de piété, d'entrer un jour dans l'Eglise triomphante du ciel.* La cérémonie finit par le chant du *Te Deum*.

L'an 1597, le duché de Ferrare retourna au Saint-Siége, faute d'héritiers légitimes, par la mort du duc Alphonse II, le dernier prince légitime de la maison d'Este. Ferrare était du nombre de ces terres que la comtesse Mathilde, fille et héritière de l'aînée de la maison d'Este, donna au Saint-Siége par vénération pour le Pape Grégoire VII. Vers le même temps, Clément VIII avait conçu le dessein de conclure une ligue des princes catholiques contre les Turcs; et dans cette vue, il voulut être le médiateur entre la France et l'Espagne pour la conclusion de la paix de Vervins, et cette paix se fit l'année suivante.

Deux ans après, la reine Marguerite, femme de Henri IV, présenta requête au Pape, du consentement de ce prince, pour demander la nullité de son mariage, attendu qu'il y avait eu défaut de consentement et une contrainte manifeste, diversité de religion et parenté au troisième degré. Le Pape ayant nommé des évêques pour juger cette affaire, les juges déclarèrent le mariage nul et non valablement contracté, et permirent aux parties de se marier ailleurs. Le Pape confirma la sentence.

L'année 1600, Clément VIII travailla à réconcilier Henri IV avec le duc de Savoie. Ce dernier, après avoir promis la restitution du marquisat de Saluces, la refusa : ce qui contraignit le roi à lui déclarer la guerre; mais le Pape vint à bout de procurer la paix.

La nouvelle doctrine de Molina, Jésuite espagnol, sur les matières de la grâce et de la prédestination, ayant été taxée de pélagianisme par les Dominicains, occasionna de grands troubles en Espagne. Le Pape Clément VIII, en étant informé, donna un bref par lequel il se réservait la connaissance de cette affaire; et il imposa silence aux deux parties sur les matières contestées. Mais la dispute devenant plus vive, il établit les célèbres congrégations dites *De auxiliis*, parce que l'on y examina la nature des secours que Dieu donne à l'homme pour faire le bien.

Elles durèrent environ neuf ans, sous les Papes Clément VIII et Paul V. Ce fut dans le troisième examen que Clément VIII s'éleva avec force contre la doctrine de Molina. Il l'accusa de nouveauté, comme s'écartant de celle des saints Pères, et le réfuta par des passages tirés de l'Ecriture sainte, de saint Augustin et de saint Thomas. Il présida à la congrégation du cinquième examen, et l'ouvrit par un discours où il représenta avec force aux novateurs le tort qu'ils avaient de troubler l'Eglise, en renouvelant des erreurs que l'Eglise avait condamnées douze siècles auparavant; il leur reprocha d'avoir abandonné les saints Pères, pour suivre des auteurs sans nom. Ce fut à cette occasion qu'il reprocha à Valentia d'avoir osé en imposer au Souverain Pontife, en attribuant à saint Augustin un passage qui ne se trouvait point dans les Œuvres de ce Père. Le dessein de Clément VIII était de publier une bulle contre la doctrine de Molina; mais la mort l'empêcha d'exécuter son dessein. Il fut attaqué d'une fièvre qui l'emporta le 5 mars 1605, dans la quatorzième année de son pontificat. On loue, avec raison, l'affection qu'avait ce Pape pour les savants, et sa bonté avec tout le monde.

CLÉMENT IX. — Un mois après la mort d'Alexandre VII, Jules Rospigliosi, cardinal du titre de Saint-Sixte, fut élu Pape, le 20 juin 1667, sans avoir brigué ni recherché cette éminente dignité. Il prit le nom de Clément IX. Sa famille était une des plus considérables de la ville de Pistoie en Toscane. Il était né dans cette ville l'an 1600; il occupa divers emplois considérables. Urbain VIII, qui avait beaucoup de discernement dans le choix des sujets, le fit auditeur de la légation du cardinal Barberin, son neveu, en France. Comme il fut fort satisfait de sa conduite, il l'envoya nonce en Espagne, où il exerça pendant onze ans cette charge. Après la mort d'Innocent X, le collége des cardinaux le nomma gouverneur de Rome. Alexandre VII le créa cardinal, lui donna ensuite la charge de secrétaire d'Etat, d'où il fut élevé sur le Saint-Siége. Il avait un grand fond de probité, beaucoup de littérature et de goût pour la poésie; enfin, un caractère propre à se faire aimer de tout le monde. Il possédait à un haut degré la

pureté des mœurs, la modestie et la modération.

Jusqu'à cette époque, à chaque avénement de Souverain Pontife, les fonctionnaires étaient changés en totalité, ou du moins en grande partie. Clément IX abolit cet usage; ne voulant mécontenter personne, à l'exception d'un petit nombre d'emplois élevés, il conserva tous les fonctionnaires. Il déploya aussi cette générosité par laquelle les Papes avaient coutume de signaler leur avénement au trône; il alla même, sous ce rapport, extraordinairement loin; car dans le premier mois de son règne, il distribua des présents pour plus de 600,000 scudi.

Les commencements de son pontificat firent connaître ce qu'on pouvait attendre de lui. Il déchargea d'abord les peuples de l'Etat ecclésiastique, des tailles et des autres subsides, employa la plus grande partie de ses revenus pour envoyer des secours à Candie, contre les infidèles. Il supprima quelques ordres religieux peu utiles à l'Eglise, qui étaient tombés dans le relâchement, ce qui procura de l'argent pour le même objet. Il ne voulut point enrichir sa famille, il était toujours en garde contre les discours artificieux que les flatteurs lui tenaient à cet égard. Cette modestie de Clément IX était relevée par un amour sincère de la paix. Celle qu'il procura à l'Eglise de France, troublée par les disputes concernant le *Formulaire*, fut l'événement qui signala le plus son pontificat.

Nous avons dit plus haut qu'Alexandre VII, son prédécesseur, avait donné un bref portant commission à neuf prélats de faire le procès aux quatre évêques qui, dans leurs Mandements pour la signature du *Formulaire*, avaient distingué le fait et le droit Dès que Clément IX fut sur le Saint-Siége, on se hâta de le prévenir; on lui fit entendre qu'il était de l'honneur du Saint-Siége de faire exécuter tous les décrets qui en étaient émanés, particulièrement celui de son prédécesseur contre les quatre évêques. On l'engagea ainsi à donner de nouveaux brefs contre eux; mais dans le même temps l'archevêque de Sens (Gondrin), qui avait reconnu dans le nouveau Pape des qualités propres à le faire entrer dans un accommodement, entama une négociation auprès du nonce Barginelli, qui était arrivé depuis peu en France. Il lui représenta vivement combien il serait glorieux à Sa Sainteté de pacifier l'Eglise de France; il ajouta qu'on n'y trouverait aucune difficulté, pourvu qu'on n'exigeât rien des prélats, qui pût blesser leur conscience ou leur dignité. Ensuite s'étant joint à l'évêque de Châlons (Félix Vialart), ils dressèrent une lettre commune pour Sa Sainteté, destinée à justifier les quatre évêques, et à le conjurer de donner la paix à l'Eglise. Dix-neuf évêques dont la vertu et la réputation étaient connues, se réunirent à eux, signèrent cette lettre, et l'envoyèrent au Pape. En même temps, ils en adressèrent une au roi, dans le même but.

L'intervention de ces dix-neuf évêques, qui élevèrent la voix pour la défense de leurs confrères, fut ce qui décida surtout la cour de Rome à se prêter à un accommodement. On souhaitait, en France, de voir cette affaire terminée; le Pape le désirait de son côté. Ces raisons engagèrent Sa Sainteté à écouter les propositions qu'on lui fit. Ces propositions furent que les quatre évêques, sans révoquer leurs Mandements, feraient faire une nouvelle signature par des procès-verbaux qui demeureraient dans leurs greffes, et qu'ils écriraient au Pape une lettre de soumission, ce qu'ils exécutèrent. Dans ces procès-verbaux on distinguait le fait du droit. Clément IX en eut connaissance par le moyen des prélats médiateurs. Dès le 3 décembre, l'évêque de Châlons, le seul des prélats qui était à Paris, donna une déclaration par laquelle il attestait que les quatre évêques avaient agi de bonne foi. Cette déclaration fut remise au nonce, qui l'envoya au Pape. Les archevêques de Sens et de Rouen, et l'évêque de Laon, écrivirent en même temps à Sa Sainteté, pour lui certifier la même chose : « Après quoi, » dit le cardinal Rospigliosi dans sa *Relation*, « Sa Sainteté, crut devoir demeurer persuadée que les quatre évêques avaient rendu une obéissance entière et souscrit le *Formulaire* avec toute sincérité : c'est pourquoi se tenant satisfaite, elle résolut de leur rendre ses bonnes grâces et de les honorer d'un bref. »

Ce bref était daté du 19 janvier 1669. Clément IX y mande, aux quatre évêques, qu'ayant reçu les lettres par lesquelles ils l'avaient assuré qu'ils avaient souscrit sincèrement, et fait souscrire le *Formulaire* d'Alexandre VII, néanmoins, à l'occasion de certains bruits qui avaient couru, il avait cru devoir aller plus lentement dans cette affaire : *Car*, dit-il, *nous n'aurions jamais admis, à cet égard, ni exception ni restriction quelconque, étant très-fortement attaché aux constitutions de nos prédécesseurs*. Puis il ajoute : *Que présentement, après les assurances nouvelles et considérables, qui lui sont venues de France, de la vraie et parfaite obéissance par laquelle ils ont souscrit le Formulaire, outre qu'ayant condamné, sans aucune exception ni restriction, les cinq propositions, selon tous les sens dans lesquels elles sont condamnées par le Siége apostolique, ils sont très-éloignés de vouloir renouveler en cela les erreurs que ce même Siége y a condamnées; il veut bien leur donner une marque de sa bienveillance paternelle.* Le Pape adressa des brefs au roi et aux prélats médiateurs, où il s'exprima dans le même sens, touchant la signature des quatre évêques. Le roi, satisfait du succès de la négociation, annonça lui-même la paix; pour en conserver le souvenir, il fit frapper une médaille portant cette devise : *Ob restitutam Ecclesiæ concordiam.*

Clément IX apaisa aussi les différends qui existaient en Portugal, et donna des évêques à ce royaume qui en demandait depuis long-

temps ; il envoya du secours à Candie, et en procura de la part de la France. Mais tous ses soins ne purent empêcher la prise de cette place par les Turcs. Le Pape mourut le 9 décembre 1669, dans la troisième année de son pontificat.

Clément IX fut un des plus dignes Papes que l'Eglise ait eus depuis longtemps. Il faisait d'abondantes aumônes, visitait les hôpitaux, donnait audience à tout le monde. Il cherchait sans cesse l'occasion d'obliger la France, et allait au-devant de tout ce qui pouvait être avantageux à ce royaume. Il canonisa, durant son pontificat, saint Pierre d'Alcantara, religieux de Saint-François, et sainte Madeleine de Pazzi, Carmélite.

CLEMENT X. — Onze jours après la mort de Clément IX, les cardinaux entrèrent au conclave. Ils étaient divisés en cinq ou six factions, qui, pendant quatre mois, ne purent s'accorder sur l'élection d'un Pape. Enfin les factions de Chigi, de Barberini et de Rospigliosi s'unissant ensemble, firent donner cinquante voix à Emile Altiéri, qui avait 80 ans. Il fut ainsi élu le 29 avril 1670, et prit le nom de Clément X. Ce Pape était d'une famille de Rome des plus anciennes, qui allait de pair avec celle des Colonne. Il fut d'abord envoyé nonce à Naples par Urbain VIII; ensuite il fut dépouillé de cet emploi par Innocent X, qui lui ôta même tous ses biens. Alexandre VII lui conféra la nonciature de Pologne, et rétablit ainsi ses affaires. Clément IX le fit maître de la chambre, et le créa cardinal.

Il eut pour premier ministre Paluzzi, fait cardinal par Alexandre VII. Il attaqua le premier les franchises, dont les ambassadeurs jouissaient à Rome, sous prétexte des fraudes qui se commettaient à cette occasion ; il rendit une ordonnance contre l'exemption des droits d'entrée dont les ambassadeurs jouissaient. Ceux-ci s'en plaignirent hautement, et firent de grandes menaces au nom de leurs souverains ; mais aucune des couronnes intéressées ne témoigna son ressentiment, celles de France et d'Espagne ne voulant point alors se brouiller avec le Pape, à cause de la guerre qu'elles se faisaient l'une à l'autre. Clément X reçut un ambassadeur de Moscovie ou de Russie, qui venait proposer une ligue entre les princes chrétiens, pour secourir la Pologne contre les Turcs, avec des offres magnifiques en faveur de ce royaume. Cet ambassadeur s'en retourna mécontent de ce que l'on avait refusé à son maître le titre d'empereur qu'il voulait avoir, et que les puissances de l'Europe lui ont accordé depuis. Le Pape mourut accablé de vieillesse, le 22 juillet 1676. On lui rend la justice d'avoir été fort pacifique au milieu de la guerre, qui était alors allumée dans toute l'Europe ; il favorisait les Français, sans néanmoins choquer les Autrichiens. Il se fit aimer par sa douceur et sa bonté. Sous son pontificat, Louis XIV ne cessa d'empiéter sur le pouvoir spirituel. Il confisca, de sa propre autorité, des biens ecclésiastiques; réclama le droit de mettre des pensions militaires à la charge des bénéfices de l'Eglise ; et chercha à étendre à des provinces, dans lesquelles ce privilége n'avait jamais existé, le droit de jouir des revenus d'un évêché pendant sa vacance, et de conférer les bénéfices qui en dépendaient, droit qui est devenu si célèbre sous le nom de *régale*.

CLEMENT XI. — Les luttes furent assez vives dans le conclave qui se tint après la mort d'Innocent XII : mais enfin toutes les factions se réunirent en faveur du cardinal Albani, qui donna à cette occasion un grand exemple de modestie ; car il refusa pendant trois jours de se rendre au choix qu'on avait fait de sa personne. Il pria, pleura et conjura les cardinaux de tourner leurs yeux ailleurs : il se rendit à la fin, et prit le nom de Clément XI. Il n'avait que 51 ans, et fut élu le 23 novembre 1700.

Jean-François Albani, était né en 1650, d'une famille distinguée, dans l'Etat d'Urbin. Il s'appliqua de bonne heure aux sciences ; il y fit des progrès. Comme il avait l'esprit gai et agréable dans la conversation, il se fit aimer surtout du cardinal Ottoboni, qui, devenu Pape sous le nom d'Alexandre VII, le fit secrétaire des brefs, puis peu après cardinal. Innocent XII l'employa dans les affaires comme un homme habile. Les commencements de son pontificat furent applaudis de tout le monde. Il déclara d'abord au gouverneur de Rome, et aux principaux officiers, que son intention était que la justice fût exercée avec la dernière exactitude ; il voulait tout voir, tout ordonner sans se fier entièrement à ses ministres.

Clément XI pouvait être considéré comme un élève, comme un fidèle représentant de la cour de Rome qu'il n'avait jamais quittée. Ses mœurs affables, ses talents littéraires, une vie irréprochable lui avaient acquis l'estime générale. Il avait su conserver l'affection des trois derniers Papes, en se rendant nécessaire à eux malgré la différence de leurs caractères. Il s'éleva, par une habileté exercée, toujours utile, jamais incommode. En reprenant, dès son avénement, les questions juridictionnelles avec une nouvelle ardeur, il ne fit que se soumettre à l'opinion publique.

Il faut avouer que Clément XI parvint au pontificat dans des circonstances fort épineuses. La France était résolue à maintenir la disposition du testament de Charles II, roi d'Espagne, qui appelait le duc d'Anjou, petit-fils du roi de France Louis XIV, à la succession à la couronne. D'un autre côté, la maison d'Autriche ne voulait rien épargner pour élever sur le trône d'Espagne, l'archiduc Charles, qui fut depuis empereur, sous le nom de Charles VI. Le royaume de Naples et le Milanais, faisant partie de la monarchie espagnole, devenaient par là le théâtre d'une guerre sanglante, ce qui jetait le Pape dans de grands embarras. On le pressait de se déclarer; et il n'osait, dans la crainte de compromettre la gloire et la liberté de l'E-

glise. Il aurait bien voulu contenter l'empereur et le roi de France; mais il ne pouvait en venir à bout. Cependant l'empereur ayant fait passer des troupes en Italie, le Pape lui écrivit un bref pour lui offrir sa médiation dans cette guerre; mais ce bref ne produisit aucun effet. Il témoigna alors son inclination pour la France, et déclara qu'il n'accorderait point l'investiture du royaume de Naples, que la paix n'eût décidé en faveur de l'un ou de l'autre concurrent.

En 1703, l'inondation du Tibre et plusieurs secousses de tremblements de terre remplirent d'effroi la ville de Rome. Le 2 février, dans le temps que le Pape était au Vatican où il tenait chapelle avec les cardinaux, les secousses furent extrêmement violentes et durèrent quinze minutes. Les plus jeunes et les plus dispos des cardinaux sortirent du lieu et abandonnèrent le Saint-Père, qui resta avec les plus vieux, les mains en croix sur la poitrine, attendant le moment d'être enseveli sous les ruines du palais. Enfin, le danger étant passé, le Saint-Père et plusieurs cardinaux exercèrent leurs charités envers les familles ruinées par ce terrible événement. Clément XI s'appliqua ensuite à réformer un grand nombre d'abus. Plein de zèle pour la pureté des mœurs, il établit des officiers pour visiter les boutiques des peintres et des sculpteurs, avec ordre de confisquer tous les tableaux et les statues obscènes qu'ils trouveraient exposés aux yeux du public. Il fit aussi publier un édit, portant défense aux hommes d'enseigner la musique aux femmes, soit pour chanter ou pour jouer des instruments; il fit savoir aux prélats et aux ecclésiastiques, que ceux qui ne s'abstiendraient pas de la fréquentation des personnes du sexe encourraient sa disgrâce.

On avait agité sous le pontificat précédent, l'affaire des cérémonies chinoises contre les Jésuites, qu'on accusait d'autoriser à la Chine une espèce d'idolâtrie. On attendait un jugement du Saint-Siége; mais Clément XI, porté d'inclination pour la Société, différa pendant quatre ans de le rendre. Enfin, par un décret du 20 novembre 1704, il autorisa celui de la congrégation de Rome, qui condamnait ces cérémonies, et envoya le cardinal de Tournon à la Chine, pour prendre connaissance de cette affaire. Ce cardinal y arriva en 1705; quoiqu'il eût toujours été ami des Jésuites, il ne put s'empêcher de les désapprouver. Mais ce prélat infortuné, fut persécuté de tant de manières par l'empereur de la Chine qu'après avoir essuyé toute sorte de mauvais traitements, il mourut de misère au mois de juin 1710, dans la maison des Jésuites à Macao, où il avait été mis par ordre de l'empereur. Clément XI, ayant appris la triste fin du cardinal de Tournon, quelque ami qu'il fût des Jésuites, il ne put s'empêcher de les condamner solennellement par sa bulle *Ex illa die*. Mais bientôt après ils vinrent à bout d'apaiser le Saint-Père.

Cependant l'affaire du cas de conscience avait excité en France de grandes discussions; Clément XI s'en préoccupait vivement. Voici ce dont il s'agissait: on avait proposé un cas à décider à des docteurs de Sorbonne, où on leur demandait ce qu'on devait penser d'une personne qui ne croyait point le fait de Jansénius, qui était très-persuadée que l'Eglise n'en pouvait point exiger la croyance, et qui cependant aurait signé purement et simplement le *Formulaire* dans cette disposition. Des docteurs répondirent qu'une telle personne était en sûreté de conscience, et qu'on pouvait lui donner l'absolution. Cette décision fut signée par quarante d'entre eux. Le Pape, instruit de cette décision, donna un bref qui la condamnait : quelques évêques de France, zélés pour le *Formulaire*, engagèrent le roi à demander au Pape une bulle qui décidât qu'il ne suffisait pas de garder un silence respectueux à l'égard des faits décidés, qu'il fallait les croire intérieurement. En conséquence, Clément XI donna la bulle *Vineam Domini sabaoth*, le 20 octobre 1705; mais il se contenta de définir qu'on ne satisfait pas à la soumission due aux bulles apostoliques par un silence respectueux : ce qui est évident, puisque les bulles contiennent des points de foi et des faits. Or le point de la question entre les uns et les autres était de savoir si, par rapport aux faits contenus dans cette bulle, il ne suffisait pas d'avoir une soumission de silence et de respect; c'est ce que le Pape décide en principe. Cependant cette bulle fut publiée par ordre du roi, et les jansénistes, après tant de disputes et de troubles soulevés par eux, trouvèrent encore moyen d'en exciter de nouveaux.

En 1708 parut un décret du Pape contre le livre des *Réflexions morales sur le Nouveau Testament*, du P. Quesnel. Ce fut aussi dans la même année que Clément XI donna une bulle pour la suppression du monastère de Port-Royal des Champs, près Paris. On avait voulu obliger ces religieuses à signer la bulle *Vineam Domini*; ce qu'elles firent dans les mêmes termes que leur archevêque (le cardinal de Noailles) leur avait prescrit. Mais comme elles ajoutèrent à la formule que c'était sans déroger à ce qui s'était passé à leur égard pour la paix de l'Eglise, sous le Pape Clément IX : cette clause, fut le signal de la destruction de leur monastère.

Clément XI avait bien d'autres embarras par rapport à la situation des affaires politiques. Comme il s'était déclaré pour le parti de Philippe V, l'empereur et ses troupes, qui étaient déjà entrées en Italie, ne gardaient plus aucune mesure. Elles entrèrent dans l'Etat ecclésiastique, et répandirent la terreur jusque dans Rome, vivant à discrétion sur les terres du Pape. On déclara au Saint-Père qu'on allait mettre tout à feu et à sang dans ses Etats, s'il ne souscrivait aux conditions qui lui avaient été proposées par l'empereur; savoir, que le Pape désarmerait, qu'il reconnaîtrait Charles III

pour légitime roi d'Espagne, et qu'il lui donnerait l'investiture du royaume de Naples. Dans cette fâcheuse extrémité, Clément XI consentit à tout ce que voulait l'empereur. Dès que l'accommodement eut été signé, les hostilités cessèrent.

Des querelles d'un autre genre s'élevèrent bientôt après. La bulle *Vineam Domini* n'avait pas terminé les disputes. Les évêques de Luçon, de la Rochelle et de Gap firent des Mandements contre le livre des *Réflexions morales*, dont le cardinal de Noailles avait pris la défense, puis qu'il condamna plus tard. Louis XIV croyant pouvoir étouffer tous ces troubles, sollicité d'ailleurs par le P. le Tellier son confesseur, demanda au Pape une constitution sur cet ouvrage. Clément XI nomma des commissaires pour l'examiner. Les bornes que nous nous sommes prescrites dans ce Dictionnaire ne nous permettent pas d'entrer dans le détail des propositions que cette constitution censurait, ni sur quelles matières elles roulaient. Le Pape et les consulteurs jugèrent à propos de ne pas les qualifier en particulier; ils les condamnèrent toutes respectivement comme fausses, mal sonnantes, capables de blesser les oreilles pieuses, etc., enfin, hérétiques et renouvelant diverses hérésies.

Louis XIV ayant reçu cette constitution, décida qu'il se tiendrait une assemblée de prélats, résidant actuellement à Paris, sur les moyens d'accepter la constitution; ce qui fut exécuté. Plusieurs d'entre eux contestaient; les autres soutenaient que le Pape avait prononcé, et qu'il fallait se soumettre. Après plusieurs débats, ils convinrent de donner des explications de la bulle. Pour cet effet, après avoir reconnu que l'assemblée avait accepté avec soumission et respect la constitution *Unigenitus*, ils firent dresser une Instruction pastorale; on y fixa le sens des propositions condamnables, après quoi tous les prélats signèrent l'instruction.

Clément XI, instruit de ce qui s'était passé en France, fut naturellement affligé qu'on eût recours à tous ces tempéraments, et manda à son nonce que les propositions devaient être condamnées en elles-mêmes, *pro ut jacent*. Dans le même temps, Louis XIV donna des lettres patentes pour la publication de la constitution. Elles furent enregistrées au parlement; ensuite la constitution fut portée en Sorbonne, et bientôt reçue partout. Cependant Louis XIV, irrité de la résistance du parlement pour l'enregistrement pur et simple de la constitution, prit la résolution de venir tenir son lit de justice; mais il en fut empêché par la maladie qui lui survint, dont il mourut le 1er septembre 1715.

Clément XI donna encore des brefs fulminants contre la Sorbonne, dont il suspendit tous les priviléges. L'abbé Chevalier et le P. de la Borde furent envoyés à Rome par l'ordre du régent, pour engager le Pape à donner des explications. L'opiniâtreté des jansénistes leurs distinctions de plus en plus subtiles, leur mode d'appel et tous les moyens qu'ils employaient pour susciter des difficultés sans cesse renaissantes, perpétuaient le trouble au sein de l'Eglise de France sur les matières inaccessibles de la grâce. De son côté, le gouvernement s'appuyait adroitement sur cette demi-révolte pour empiéter de plus en plus sur les droits de l'Eglise et du Saint-Siége. Il fit donner une déclaration qui imposait silence sur la bulle. Le Pape se plaignit avec raison qu'on imposât silence sur une constitution déjà reçue dans le royaume, semblant confondre ainsi ceux qui l'avaient acceptée et ceux qui la rejetaient. Des négociations furent entamées avec le Saint-Siége, mais elles restèrent sans résultats, par l'obstination incurable des jansénistes qui trouvaient sans cesse de nouveaux prétextes pour éluder une soumission absolue. Il était certain désormais que tous les évêques des différentes parties de la catholicité adhéraient à la constitution *Unigenitus*, et regardaient l'appel comme un acte illégitime et nul. Quesnel avait demandé, pour se soumettre, l'attestation de toutes les Eglises de l'Europe. Or cette attestation avait été fournie. En Italie, tous les grands siéges attestèrent que la constitution était reçue partout: il en fut de même en Allemagne, en Saxe, en Hongrie, en Pologne, en Dalmatie, en Espagne, en Portugal, en Suisse, en Piémont, en Angleterre et dans les Pays-Bas. Devant cette unanimité de témoignages, de quel prétexte les jansénistes pouvaient-ils étayer encore leur indocilité? D'aucun. Aussi s'épuisaient-ils en distinctions frivoles.

Voulant enfin mettre un terme à cette lutte déjà si prolongée, Clément XI fit publier, le 8 septembre 1718, les lettres *Pastoralis officii*, où il déclarait qu'il séparait de sa communion et de celle de l'Eglise romaine, tous ceux qui refuseraient de recevoir la constitution, quand même ils seraient évêques, archevêques ou cardinaux; il exhortait tous les évêques à faire la même chose. Mais le cardinal de Noailles rendit public, le 24 septembre 1718, l'appel qu'il avait fait dès le 3 avril 1717: il en interjeta bientôt après un autre des lettres *Pastoralis officii*. Dans ce dernier acte, il prétend établir la maxime que l'appel lie les mains au Pape, et qu'il n'y a plus que le concile général seul qui ait droit de juger. Ces mêmes lettres furent encore l'occasion de l'appel de l'Université de Paris, et qu'elle fit le 5 octobre 1718. Ce corps donna peu après un Mémoire qui contient les motifs de son appel. Mais les cardinaux de Rohan et de Bissy donnèrent des Mandements par lesquels, suivant l'exemple du Pape, ils se séparaient de la communion des appelants: ils entraînèrent avec eux les évêques, qui publièrent des Mandements dans le même esprit.

D'un autre côté, le cardinal de Noailles ayant publié son Instruction pastorale sur la Constitution, le tribunal de l'Inquisition à Rome promulgua un décret par lequel il la

condamnait et la supprimait, comme contenant des doctrines et des assertions fausses, captieuses, scandaleuses, favorisant les hérésies et les schismes. Vers le même temps, le régent imagina de former entre les évêques un accommodement qui pût aboutir à faire accepter la Constitution. Ce prince prit cette affaire fort à cœur. Le moyen qu'on proposa pour faciliter l'acceptation aux évêques opposants, fut un nouveau corps de doctrines, intitulé *Explications sur la bulle*, qui devait être joint à leur acceptation. Mais comme on ne pouvait se flatter que le Pape approuvât ces explications, pour essayer de leur donner quelque autorité, on prit le parti de les faire approuver par environ cent évêques de France, tant constitutionnaires qu'opposants, qui déclareraient, dans une lettre au régent, que ces explications ne contenaient rien qui ne fût conforme à la saine doctrine et au vrai sens de la bulle. En même temps, on faisait regarder comme un grand avantage pour les évêques opposants, qu'un corps de doctrine qui contenait, disait-on, les sentiments les plus exacts sur les points controversés, fût approuvé par tout le corps épiscopal. Le cardinal de Noailles et quelques autres crurent que ces avantages compenseraient les inconvénients qu'ils trouvaient à recevoir la bulle, et cet accommodement fut conclu le 3 mars 1720. Mais des évêques crurent blesser la vérité en adoptant cet expédient : ils dirent que cet accommodement péchait par le principe fondamental, par la manière dont toute cette affaire avait été conduite, et par la désunion de ceux qui avaient souscrit à ces supplications : mais un coup d'autorité termina cette affaire. Le régent fit donner une déclaration, dans laquelle le roi, en supposant que les explications avaient rétabli l'unanimité parmi les évêques, et qu'ils s'accordaient à recevoir la bulle *Unigenitus*, ordonne que la Constitution sera observée dans ses États, défend d'en interjeter appel, veut que les appels ci-devant interjetés soient regardés comme de nul effet, défend de publier aucun écrit contre la Constitution, et défend de s'attaquer par les noms odieux de novateurs et de jansénistes. Le parlement, exilé alors à Pontoise, refusa d'enregistrer la déclaration ; mais le régent étant venu au grand conseil, accompagné des princes, avec tout l'appareil de la puissance royale, la fit enregistrer de l'exprès commandement du roi.

Clément XI ne donna aucune marque d'approbation, ni au corps de doctrine, ni à l'accommodement. Tant de traverses et tant de mouvements que cette affaire et celles de l'Europe lui avaient données, avaient si fort altéré sa santé qu'il touchait à la fin de sa carrière. Il nous reste à rapporter succinctement plusieurs faits qui regardent personnellement ce Pontife, comme prince temporel, et que nous avons laissés en arrière, pour ne pas interrompre le récit de l'affaire de la constitution, à laquelle Clément XI eut la principale part

Outre le différend qui avait eu lieu entre ce Pontife et l'empereur, le Saint-Père en avait eu un autre non moins grand en 1711, avec le roi d'Espagne, comme roi de Sicile, au sujet de la monarchie de ce nom. Le sujet de la querelle était celui-ci : en 1570, sur quelques difficultées survenues à l'égard du tribunal de Sicile, qu'on nomme la monarchie, il se fit un concordat entre Pie V et Philippe II, à la suite duquel le roi de Sicile établit un juge ordinaire de cette juridiction : il fut appelé juge de la monarchie ; le tribunal où il présidait, jugeait en dernier ressort les causes ecclésiastiques, dont on avait appelé des juges ordinaires, aussi bien que les causes de ceux qui relevaient immédiatement du Saint-Siége ; en un mot, il exerçait le pouvoir d'un légat *a latere*. Clément XI révoqua ces priviléges monstrueux. Il voulait envoyer en Sicile un légat, contre la volonté du souverain, et y établir un tribunal de juges délégués. Ce démêlé fut long ; le Pape excommunia le juge de la monarchie. Le procureur général du roi d'Espagne, interjeta appel de la bulle du Pape. Le Pape refusa des bulles au cardinal Alberoni pour l'archevêché de Séville, ce cardinal gouvernait alors les affaires d'Espagne. Sa Sainteté révoqua encore le bref qu'elle avait donné en faveur de ce prince, qui lui accordait pendant cinq ans un subside sur les revenus ecclésiastiques. Philippe V, piqué, fit donner ordre au nonce de se retirer de Madrid et de sortir du royaume. L'absence du nonce fut aussitôt suivie du départ du cardinal Aquaviva, ambassadeur d'Espagne à Rome, qui eut ordre de sortir de cette ville, et d'en faire sortir incessamment tous les Espagnols. Ils en sortirent au nombre de plus de quatre mille : leur départ causa aux Romains et aux négociants des pertes considérables.

L'historien allemand (le P. Leben), dit qu'enfin ce Pontife fut obligé de céder et de se montrer plus favorable aux désirs de Sa Majesté catholique. L'empereur Charles VI, voyant que le Pape se réconciliait avec l'Espagne, et qu'il refusait de lui accorder les décimes sur les biens ecclésiastiques, et des subsides pour la guerre contre les Turcs, fit signifier à ce Pontife, par le comte de Galles, son ambassadeur à Rome : 1° qu'il eût à se désister du droit d'investiture pour le royaume de Naples ; 2° que le duché de Bénévent fût réuni à ce royaume ; 3° que la collation des vingt-quatre évêchés du royaume de Naples n'appartenait qu'à l'empereur ; 4° que les évêques avaient seuls droit, en ce pays-là, de conférer les bénéfices à leurs diocésains ; 5° que la Daterie n'avait pas le droit d'alternative à cet égard, et qu'elle ne pouvait réserver des pensions sur les bénéfices ; 6° que les évêques et les autres bénéficiers du royaume devaient être exempts d'annates ; 7° que les laïques ne devaient plus être cités à Rome ; 8° que toute juridiction du Pape dans le royaume de Naples devait être abolie ; 9° enfin, que Sa Sainteté devait dégrader Alberoni du cardinalat. Clément XI

ne pouvait évidemment consentir à ces demandes; sur le refus qu'il en fit, son nonce eut ordre de sortir de Vienne. Le nonce qui était à Naples, et l'internonce de Bruxelles, reçurent le même ordre, et furent contraints d'obéir. Cette querelle ne fut terminée qu'en 1721. On voit que tous les souverains semblaient se liguer contre la liberté de l'Eglise et les droits du Saint-Siége.

Dans l'année 1720, on apprit, par les lettres de la Chine, que les Jésuites de Macao ayant su que le Pape avait pris la résolution d'envoyer un nouveau légat *a latere*, pour y régler les affaires de la religion chrétienne, et terminer tous les différends entre les missionnaires, s'étaient saisis de tous les papiers du feu cardinal de Tournon. Quelque affection qu'eût Clément XI pour les Jésuites, il parut mécontent. Cependant il se borna d'abord à en parler à l'ambassadeur de Portugal, et à faire écrire à son nonce à Lisbonne, pour se plaindre de cet outrage, lui ordonnant de demander une entière satisfaction, en châtiant les Portugais qui avaient servi les Jésuites dans cette affaire.

Nous avons dit que Clément XI paraissait toucher au terme de son pontificat. Les fréquentes infirmités dont il était tourmenté, donnaient de trop justes motifs de crainte. Dans le mois de février 1721, il fut attaqué d'une maladie qui fut dès l'abord jugée mortelle à cause d'une inflammation de poumon. Il reçut la nouvelle du danger où il était avec une résignation exemplaire, et employa les moments qui lui restaient à se préparer à la mort. Le cardinal Paulucci qui lui administra le saint viatique, en qualité de grand pénitencier, ayant voulu lui dire quelques paroles tendres et touchantes, le Pape lui dit : *Non, non, cela ne nous touche plus.* Comme on l'exhortait fortement à remplir les deux places vacantes dans le Sacré Collége, il répondit que ce n'était pas le temps de faire une promotion, mais de penser à son âme. Il pria les cardinaux qu'on laissât toujours résider le prétendant dans le palais qui lui avait été assigné, qu'on lui continuât le revenu accordé, afin qu'il pût toujours soutenir sa dignité royale, jusqu'à ce qu'il fût rétabli dans ses Etats. Clément XI mourut le 9 mars de cette même année, âgé de soixante et onze ans et sept mois, après avoir tenu le Saint-Siége vingt ans et trois mois.

Son pontificat fut semé de bien des difficultés : il eut d'abord la douleur de voir l'Italie affligée d'une longue guerre qui s'alluma après la mort du roi Charles II, pour la succession d'Espagne, que Charles VII et Philippe V se disputaient avec acharnement. Il garda autant qu'il put un juste équilibre entre les prétendants ; mais toute son impartialité ne put empêcher que le patrimoine de l'Eglise ne fût souvent exposé aux brigandages des troupes. La constitution *Unigenitus* fut pour lui une source de désagréments et de luttes qui ne finirent qu'avec sa vie.

La charité de Clément XI envers les pauvres n'eut aucunes bornes. Dans une année de famine, il nourrit à ses dépens huit mille pauvres venus à Rome de toutes les parties de ses Etats. A sa mort, on trouva une liste de plus de six cents familles qui subsistaient de ses aumônes. Pendant la peste qui ravagea Marseille, il fit passer aux habitants de cette ville trois cent cinquante charges de blé pour être distribuées aux pauvres. On aura tout dit, en ajoutant qu'après son décès on ne lui trouva qu'une soixantaine d'écus, seul argent qui lui restât de plusieurs grosses sommes destinées à l'entretien des malheureux.

CLEMENT XII. — Le conclave qui se tint après la mort de Benoît XIII dura quatre mois et sept jours. Enfin, le 12 juillet 1730, on élut Pape le cardinal Corsini, alors âgé de soixante et dix-huit ans. Son élection avait été arrêtée dès le jour précédent. Mais il avait prié le Sacré Collége de la différer jusqu'au lendemain, fête de saint Jean Gualbert, parent de sa famille, ce qui lui fut accordé; de sorte qu'il ne fut élu que ce jour-là, sur le midi, d'une voix unanime, par tous les cardinaux qui se trouvèrent dans le conclave, au nombre de cinquante-trois. Ensuite son élection fut publiée solennellement avec les cérémonies accoutumées. Il prit le nom de Clément XII, en mémoire de Clément XI, qui l'avait élevé au cardinalat. Le 16 du mois il fut couronné, en la forme ordinaire, dans la basilique de Saint-Pierre.

Laurent Corsini, issu d'une ancienne et illustre famille de Florence, en Toscane, était né le 7 avril 1652. Après avoir fait ses études, et parvenu à l'âge où l'on arrive aux dignités, il fut nommé préfet de la signature de grâce, le 13 février 1690; puis nonce apostolique à la cour de Vienne, le 1er avril suivant, et fait archevêque de Nicomédie, le 10 du même mois. Mais il n'alla pas à cette nonciature, l'empereur ayant persisté à ne point le recevoir en cette qualité, malgré les instances et les sollicitations qui lui furent faites, pour l'engager à l'agréer. Depuis il fut nommé trésorier général au mois de février 1696. Des Mémoires portent qu'il en avait été autrefois auditeur. Clément XI, lorsqu'il fut élevé sur le Saint-Siége, le continua dans cette charge, et le créa cardinal le 17 mai 1706. Il lui donna le chapeau dans un consistoire public le 20 du même mois ; et, après avoir fait la cérémonie de lui ouvrir et fermer la bouche, il lui assigna le titre de Sainte-Susanne le 25 juin suivant. Le cardinal Corsini quitta ce titre, et opta pour celui de de Saint-Pierre-ès-Liens, le 14 décembre 1720. Il fut nommé député de la congrégation du concile le 12 juillet 1723 ; il passa dans l'ordre des évêques, et obtint l'évêché de Frascati, qui fut proposé pour lui dans un consistoire le 17 novembre 1725, et fut déclaré préfet de la signature de justice, au lieu et place du feu cardinal Bernardin Scotti : il prit possession de cette charge le 28 novembre 1726. Après la mort de Benoît XIII, il fut élevé sur le Saint-Siége.

Le lendemain de son élection, il quitta le Vatican pour aller demeurer au Quirinal,

Le peuple assemblé de toutes parts, criait : « Vive le Pape Clément XII, justice des injustices du dernier ministre. » Il entendit parler en particulier des affaires de Bénévent, pour l'examen desquelles il crut devoir établir un tribunal extraordinaire. Le 19 novembre suivant s'étant rendu en cavalcade à Saint-Jean de Latran, il prit solennellement possession de cette basilique avec beaucoup de pompe. La veille de son couronnement, pour s'attirer l'amour du peuple romain, il fit publier un édit portant confirmation de l'abolition de la ferme du savon qui avait été suspendue par les cardinaux chefs d'ordre, durant le dernier interrègne. Il en fit publier un autre le lendemain, pour le règlement du prix de l'huile.

Au mois de juillet 1730, il établit la congrégation de *Nonnullis* pour faire le procès à ceux qui avaient été accusés de malversation sous le dernier pontificat, parmi lesquels le cardinal Coscia était des principaux : en conséquence, tous ses bénéfices furent déclarés vacants. Il fut condamné à rembourser à la Chambre apostolique une somme de quatre-vingt mille écus, qu'il avait fait remettre au trésorier de Ferrare, qui les devait à la Chambre : on lui donna des gardes, pour être sorti de l'Etat de l'Eglise, sans la permission du Pape. Ce procès fut très-long, et occupa un grand nombre de séances. Clément XII établit aussi une congrégation civile, par ordonnance du 12 août suivant, composée du cardinal camerlingue, de trois autres cardinaux, et de deux commissaires de finances, pour la révision des comptes des dépenses faites durant le même pontificat. Le 11 septembre il indiqua, suivant la coutume, un Jubilé universel, à l'effet d'implorer l'assistance de Dieu pour le bon gouvernement de l'Eglise catholique confiée à ses soins. Il fit plusieurs décrets ayant pour but de réprimer le luxe, et défendit de porter de l'or et de l'argent sur les habits dans les terres de son obéissance.

Le 20 septembre 1731, il fit afficher un acte de prise de possession en son nom, par lequel il était déclaré que les duchés de Parme et de Plaisance, étant des fiefs qui relevaient du Saint-Siége, il était défendu aux peuples de ce duché, de reconnaître d'autres souverains que le Pape. Mais le général Stampa, ayant pris possession de ce même duché, au nom de l'infant don Carlos, fit ôter l'acte affiché.

Le 10 mai 1733 fut prononcé le jugement contre le cardinal Coscia : il portait qu'il resterait prisonnier pendant dix ans dans le château Saint-Ange, privé de voix active et passive dans l'élection d'un Pape, et que jusqu'à ce qu'il restituât toutes les sommes qu'il avait acquises illégitimement, il resterait excommunié.

Dans la même année, Clément XII adressa une bulle *Verbo descripto* aux Dominicains, pour attribuer à toutes leurs écoles les droits, prérogatives et priviléges des universités, et il fit l'éloge de saint Thomas et de sa doctrine. Mais peu de temps après, il accorda aux Jésuites le bref dit *Apostolicæ providentiæ*, dans lequel Sa Sainteté déclare qu'elle n'entend pas que les louanges données par elle et ses prédécesseurs à la doctrine de saint Thomas, empêchent que les autres écoles ne soutiennent à l'ordinaire sur les matières de la grâce les sentiments qu'elles ont soutenus et enseignés jusqu'ici librement et en tous lieux ; défend de flétrir d'aucune note ces mêmes écoles, ou de donner à leurs sentiments des qualifications injurieuses, jusqu'à ce qu'il ait plu au Saint-Siége de définir et de prononcer définitivement sur cette controverse.

En 1734, Clément XII donna un bref commençant par ces mots : *Cum sicut*, qui condamnait l'Instruction pastorale de l'évêque de Montpellier (Colbert), comme contenant des propositions fausses, scandaleuses, schismatiques. Dans la même année il condamna pareillement un Mandement de l'évêque d'Auxerre (Caylus).

L'entrée et le séjour des troupes impériales sur les terres de l'Etat ecclésiastique causèrent à Clément XII de grands embarras : il fit à ce sujet de vives représentations à l'empereur. Il donna vingt-cinq mille écus pour aider les habitants de Ferrare, de Bologne et de Ravenne à payer les contributions exigées par les troupes impériales. Celles du roi d'Espagne qui entrèrent aussi en Italie, à cause de son différend avec le roi des Deux-Siciles, le jetèrent pareillement dans de vives inquiétudes. Il eut aussi de longs différends avec la cour de Turin.

Le 20 juin 1737, le Pape fit la canonisation du bienheureux Vincent, instituteur de l'ordre des prêtres de la Mission, ainsi que celle du bienheureux Régis, qui avait été quelque temps de la Compagnie de Jésus. Le 27 du même mois, il fit la béatification du bienheureux Joseph Léonissa, Capucin.

En 1738, il donne un bref qui délègue l'archevêque de Paris, comme visiteur et commissaire apostolique des monastères des religieuses de la congrégation du Calvaire, établis à Paris, ainsi que tous les évêques dans le diocèse desquels il y a des monastères de cette congrégation, lequel archevêque s'associerait deux évêques qui lui rendraient compte. Cette congrégation avait été établie sous le gouvernement de trois supérieurs majeurs et évêques, qui, au décès de l'un des deux, avaient le droit d'en nommer un troisième, ainsi successivement.

Le 23 mai de la même année, il donna au roi des Deux-Siciles l'investiture du royaume de Naples, dans la même forme qu'elle avait été accordée aux prédécesseurs de Sa Majesté sicilienne ; et, le 28 juin, le connétable Colonne présenta la haquenée au Pape, de la part du roi.

L'année suivante, il publia un indult qui accordait au duc de Lorraine, ensuite au roi de France, la nomination de toutes les abbayes régulières des duchés de Lorraine et de Bar. Sous son pontificat, il y eut en Italie plusieurs tremblements de terre ; ce Pape donna une bulle pour faire faire des prières. Pendant tout le temps que Clément XII fut

sur le Saint-Siége, il eut de fréquentes attaques de goutte. Epuisé enfin par les infirmités de la vieillesse, il mourut le 6 février 1740, à l'âge de quatre-vingt-huit ans, après dix ans de pontificat. L'idée mère du régime pénitentiaire appartient à Clément XII. Puisse-t-il ne pas se présenter à nous veuf du principe vivifiant qui avait présidé à son avénement en Italie, et qui l'a soutenu dans le Nouveau-Monde, le principe religieux, sans lequel toute réforme est impossible!

C'est Rome qui a bâti la première prison cellulaire, il y a un siècle et demi; c'est un Pape qui a le premier écrit de sa main le règlement d'une maison de *correction*, mot qui renferme à lui seul toute la pensée du régime pénitentiaire. Enfin, c'est dans l'emprisonnement adopté et appliqué par les monastères, qu'a d'abord subsisté, dans toutes ses conditions, le *solitary confinement* de Cherry-Hill, à Philadelphie.

CLEMENT XIII. — Après la mort de Benoît XIV, le Saint-Siége fut vacant pendant soixante-cinq jours; dans ce même espace, le conclave en occupa cinquante-trois. Le résultat fut l'élection de Charles Rezzonico, Vénitien, né le 7 mars 1693. Dans la suite il devint évêque de Padoue, fut fait cardinal du titre de Saint-Marc en 1737, élu Pape le 6 juillet 1758. Comme il était redevable au Pape Clément XII, il prit le même nom, et fut couronné le 16 du même mois. Clément possédait une âme pure, des intentions droites; il priait beaucoup et ardemment: c'était un saint. Fermement convaincu que les droits de l'Eglise doivent être inviolables et sacrés, il gémissait profondément de ce qu'on en avait laissé périmer quelques-uns; décidé à ne faire aucune concession sur ce point, il était même persuadé que l'on pouvait, à force de persévérance, reconquérir tout ce qui avait été perdu, et rétablir la splendeur de l'Eglise. Il regardait les Jésuites comme les défenseurs les plus fidèles du Saint-Siége et de la religion.

Dès le commencement de son pontificat, il donna le chapeau à quatre cardinaux, savoir: ceux de Rovero, d'Albert de Luynes, de Gesvres et de Reth. Dans le même temps, il fit continuer les travaux commencés sous le pontificat de Benoît XIV, pour la réparation et l'embellissement de l'église du Panthéon, l'un des plus beaux monuments de l'antiquité. Il fit divers règlements pour bannir de Rome la licence des divertissements du carnaval, et pour défendre aux ecclésiastiques d'assister aux représentations qui se font sur les théâtres publics. Dans la même année il donna ses lettres apostoliques contre la troisième partie de l'*Histoire du peuple de Dieu*, par le P. Berruyer: Sa Sainteté y rappelle les différents décrets contre cet auteur, condamne et réprouve cette troisième partie, et déclare qu'elle met le comble au scandale.

Vers le même temps, Clément XIII adressa une lettre circulaire aux patriarches, archevêques et évêques de l'Eglise catholique. Il les y exhorte à conserver les liens de l'unité et de la paix, à arracher toutes les semences de division, les instruit sur la dispensation des biens ecclésiastiques et sur les devoirs des évêques. Il fit aussi un décret qui ordonnait de dire tous les dimanches la Préface de la Trinité, à cause des erreurs avancées contre ce mystère, par les PP. Hardouin et Berruyer

Le 31 janvier 1759, il publia des *Lettres apostoliques*, portant condamnation et prohibition de l'ouvrage intitulé: *De l'esprit*. Clément XIII donna dans ces lettres des preuves de sa sollicitude *pour déraciner*, dit-il, *les différentes ivraies que l'homme ennemi sème dans toute l'étendue du champ du Seigneur, comme aussi celles qui tendent à corrompre les mœurs, et celles qui combattent la pureté des dogmes de la religion catholique. Cet auteur*, ajoute le Pape, *foulant aux pieds les lois divines et humaines, ferme toutes les voies qui peuvent conduire à la pratique des vertus chrétiennes, lâche la bride à tous les vices, sape les fondements de la doctrine catholique, et, sous les dehors d'un langage étudié, ouvre le chemin le plus large pour conduire les âmes à la perdition*. Le Pape, après avoir pris l'avis des cardinaux, condamne et réprouve ledit livre, *comme tendant à renverser la religion chrétienne, à étouffer la loi et l'honnêteté naturelle, en adoptant et soutenant les fictions perverses des épicuriens et des matérialistes, comme rempli de propositions impies, scandaleuses et hérétiques*. Vers le même temps, Clément XIII fit écrire une lettre de congratulation, par le cardinal Torrégiani, au sieur Chaumeix, excellent refutateur du livre *De l'esprit*. Sa Sainteté donna ensuite d'autres lettres apostoliques en forme de bulle, par lesquelles il condamne et réprouve le *Dictionnaire de l'Encyclopédie*, comme contenant des propositions fausses, scandaleuses, ouvrant la voie à l'incrédulité et à la corruption des mœurs.

L'an 1759, il écrivit une *Lettre aux patriarches, archevêques et évêques, sur l'observance des lois canoniques contre les clercs qui font le négoce et qui s'ingèrent dans les affaires séculières*. Il y dépeint leur désir désordonné d'amasser des richesses. Dans la même année, il rendit une ordonnance par laquelle il enjoint à tous les archevêques, évêques et autres ecclésiastiques titulaires de se rendre au lieu de leur résidence, sous peine d'encourir les peines de droit.

L'année suivante, Clément XIII accorda pour toujours au roi de Portugal et à son conseil de conscience la décision de tous les différends ecclésiastiques qui pourraient survenir dans ses Etats. Sa Sainteté demandait seulement qu'on y appelât un évêque qui eût fait une étude des cas de conscience et de droit ecclésiastique.

Le 4 février de la même année, le cardinal Orsini, ministre plénipotentiaire du roi des Deux-Siciles, reçut du Pape, au nom de ce prince, l'investiture du royaume de

Naples. Ce Pontife donna une bulle en conséquence. Cette bulle, semblable à celle que Clément XI donna à l'empereur Charles VI, porte donation du royaume de Naples, non-seulement au roi Ferdinand, mais encore à ses descendants, tant hommes que femmes. Vers le même temps, le Pape autorisa la congrégation des Rites à entreprendre le procès-verbal de la béatification du vénérable Alphonse Rodriguez, de la Société de Jésus; le 13 mai suivant, cette congrégation donna un décret par lequel elle déclara suffisante la preuve des vertus de ce serviteur de Dieu. Dans la même année, Sa Sainteté donna un bref approbatif de la lettre encyclique ou circulaire de Benoît XIV; elle annula le décret du gouvernement de Gênes contre le visiteur apostolique; elle donna aussi ses ordres pour faire travailler aux Marais Pontins.

Le 15 décembre, la même congrégation des Rites statua de procéder à la béatification du vénérable évêque Jean de Palafox.

Le 21 mars 1761, Clément XIII fit reconstruire le port de Civitta-Vecchia, beau monument de son règne.

Le 22 septembre 1762, il fit condamner, par le tribunal de l'Inquisition, l'ouvrage de Jean-Jacques Rousseau, de Genève, intitulé : *Emile*, comme impie, hérétique, et la lecture en fut défendue, sous peine d'excommunication.

La disette qui se fit sentir à Rome, en 1764, donna beaucoup d'embarras au Pape. Sa Sainteté chercha tous les moyens possibles de soulager le peuple; elle ordonna une diminution considérable dans le poids et la qualité du pain; elle indiqua une procession pour implorer le secours du Ciel, et la suivit en personne à pied; elle ordonna qu'on tirât du trésor déposé par Sixte-Quint, au château Saint-Ange, une somme d'argent pour acheter de l'étranger la quantité de grain nécessaire à la subsistance du peuple.

En 1765, le Pape ordonna des prières publiques, à l'occasion des fréquents désastres arrivés en Italie pendant cette même année. En 1766, il interdit les spectacles pour l'hiver de 1767, et toute espèce de divertissement en usage dans le carnaval, voulant que ce temps-là fût employé à des prières publiques, afin d'obtenir les secours du Ciel, dans les conjonctures où se trouvait l'Etat ecclésiastique, que les mauvaises récoltes des grains exposaient à manquer de subsistance. En 1767, il sécularisa les Jésuites de Corse ou d'ailleurs, qui le demandaient. En 1768, Clément XIII donna un monitoire contre le ministre de Parme, qui attaquait les droits régaliens. Le Pape, dans ce monitoire, se qualifie souverain de Parme, titre qu'aucun de ses prédécesseurs ne s'était encore arrogé depuis l'extinction de la maison Farnèse. Ferdinand, duc de Parme, proscrivit la bulle du Pape par une ordonnance du 3 mars de la même année. Don Carlos, roi d'Espagne, fit en même temps publier un décret dans lequel il expose que c'est mal à propos qu'on rappelle dans cette bulle celle dite *In Cœna Domini*. Le roi des Deux-Siciles donna, le 4 juin, un édit portant suppression du bref que le Pape avait donné contre les édits de Parme, sous le prétexte que ce bref attaque tous les souverains.

En 1769, le 17 janvier, le Pape adressa un bref aux Vénitiens, où il se plaignait de ce qu'ils voulaient affranchir les religieux de l'obéissance du Saint-Siége et de la censure de leurs supérieurs généraux. Il ne survécut pas longtemps à cet acte d'autorité.

La plupart des souverains de l'Europe, principalement celui de Portugal, poursuivaient, auprès de Clément XIII, la dissolution de la Société des Jésuites. Depuis deux ans la patience et la modération du Pape étaient en butte aux insolences de Carvalho, ministre de Portugal. Ce ministre, aidé des sophistes français, fit traduire et répandre en tout pays et jusqu'en Chine un grand nombre d'écrits destinés à rendre les Jésuites odieux et suspects. Il essaya de les faire chasser de la Chine, du Tonking et de la Cochinchine. Une multitude de libelles diffamatoires contre la Société ne cessaient de s'imprimer, surtout en Portugal. Près de deux cents évêques des différentes nations, indignés de tant de calomnies, s'adressèrent à Clément XIII pour le prier de mettre fin au scandale. Le Pontife, cédant à leurs instances et à sa propre inclination, adressa au nonce d'Espagne un bref où il condamnait tous ces ouvrages de ténèbres. Remontrances paternelles, exhortations, prières, le Pape avait tout tenté pour dérober cet ordre religieux à la haine de ses implacables ennemis. Il avait écrit dans ce but à Louis XV, aux évêques de France, à l'assemblée du clergé; mais tout avait été inutile. En apprenant les nouvelles atteintes portées à la religion dans la personne de cette Société, Clément XIII publia, le 3 septembre 1762, un bref apologétique des Jésuites, et annula les arrêts des parlements portés contre eux. Alors le corps épiscopal de France s'éleva presque tout entier à la suite de l'archevêque de Paris, pour prendre en main la cause de l'ordre poursuivi par de si hautes influences. Le 7 janvier 1765, Clément donna hautement la bulle *Apostolicum*, qui les confirmait dans leurs priviléges, qui les justifiait dans tous les points, et qui faisait l'éloge le plus pompeux de leur zèle, de leurs services et de leurs talents. Le roi de France prit Avignon, et le roi de Naples Bénévent. Pendant ces actes d'hostilité, Clément XIII, craignant d'agir contre sa conscience, s'annonçait comme un autre Thomas de Cantorbéry, prêt à souffrir le martyre pour conserver et défendre les droits de l'Eglise. Dans le même temps, se voyant vivement pressé par tous les souverains, par la maison de Bourbon et celle de Bragance, qui lui demandaient la suppression des Jésuites, il ne se trouva extrêmement embarrassé. Il lui fallait, en ce cas, se déclarer contre son propre ouvrage, sa bulle *Apostolicum*, dont nous avons parlé, ou mé-

connaître encore des souverains qui ne le ménageaient pas, et exposer Rome à quelque violente tempête. Enfin, il se détermina à faire examiner solennellement la question. En conséquence, il indiqua un consistoire pour le 3 février; là il devait proposer aux cardinaux d'acquiescer aux désirs des souverains; mais ce qu'il y a de frappant, c'est que le soir même, en se mettant au lit, il se trouva mal et s'écria : *Je me meurs.* On le saigna aussitôt du bras droit, ensuite au bras gauche. Cette saignée fut suivie d'un vomissement de sang, mêlé d'écume, et sur-le-champ le Saint-Père expira. Cette mort arriva contre l'attente de tout le monde. *Præter omnium exspectationem;* ce sont les termes du pape Clément XIV, dans sa bulle de la suppression des Jésuites.

CLÉMENT XIV.— Quand on lit l'histoire des conclaves, on y voit que le sujet poussé par les factions n'arrive presque jamais à la papauté : il s'élève tout à coup un avis qui prévaut, qui réunit les suffrages en faveur d'un candidat auquel on ne pensait pas, et qui jette dans l'étonnement ceux mêmes qui l'ont choisi. C'est ce qui arriva dans le conclave tenu après la mort de Clément XIII. Il y avait un parti considérable pour Chigi, petit-neveu d'Alexandre VII; cependant un autre cardinal, sans intrigue et sans ambition, eut la gloire d'être élu. Le conclave dura trois mois ; la difficulté de nommer un Pontife dans des circonstances épineuses, le rendait tumultueux. Les Jésuites, qui craignaient la ruine prochaine de leur Société, avaient beaucoup de cardinaux qui leur étaient dévoués. Les opinions étaient continuellement contrebalancées. Les cardinaux attachés à la maison de Bourbon n'ignoraient pas que le cardinal Ganganelli était savant et vertueux; que, sans avoir aucune haine contre les Jésuites, il ne les avait jamais cultivés; qu'étant professeur en théologie, il avait combattu plus d'une fois leurs opinions, et ils pensaient qu'il serait agréable à tous les souverains. Sur ces considérations, ils réunirent bientôt le plus grand nombre de voix, et le proclamèrent Souverain Pontife, le 19 mars 1769. Sa vie est intéressante par les événements mémorables et singuliers dont son règne fut accompagné. Il prit le nom de Clément XIV.

Jean-Vincent-Antoine Ganganelli naquit en 1705, au bourg de Saint-Arcangelo, près Rimini, d'une famille noble et patricienne de Saint-Angelo in Vado.

Fils d'un médecin, il eut trois sœurs. Il était très-jeune lorsqu'il perdit son père, et l'on aperçut, dès son enfance, une âme créée pour de grandes choses. L'esprit le plus pénétrant le faisait souvent sortir de la sphère étroite où un pays sans ressource le tenait concentré.

Il lui semblait que ses camarades étaient trop frivoles pour l'intéresser, et quoique toujours actif et toujours gai, il aimait mieux rester seul que de les fréquenter ; « Je crains, » disait sa mère, « qu'il ne soit glorieux ou singulier; il ne prend aucune part à tout ce qui amuse les enfants; mais ce qui me console, c'est qu'il a toujours un livre à la main.»

Il fit ses premières études à Rimini, et ceux qui prirent soin de son éducation eurent de fréquentes occasions de l'admirer. On voyait un disciple qui promettait de devenir un grand maître, et l'on s'applaudissait de lui donner des leçons, comme d'une honorable fonction. « Il ne me laisse pas le temps de lui faire des questions, tant il est prompt à me prévenir, » disait un curé qui l'avait pris en affection. La langue latine fit bientôt ses délices. Il s'essayait à la parler avec tous ceux qui voulaient lui répondre..

Il avait douze ans quand il adressa à l'évêque de Rimini un compliment de sa composition. Le prélat en fut ravi, il ne cessait de répéter : « Voilà un enfant qui servira quelque jour utilement la religion. » Les âmes sensibles ne s'annoncent pas comme le reste des hommes.

Une étude trop opiniâtre pensa précipiter au tombeau celui qui donnait de si brillantes espérances, et il n'y eut qu'un topique appliqué à propos qui lui rendit la vie. *Ma plus grande peine*, dit-il, en revenant à lui-même, *était de mourir sans avoir vu Rome.* Il ne prévoyait pas alors qu'il en serait un jour le maître et qu'il y recevrait les hommages de toute la chrétienté.

Il avait un parent chez les Frères mineurs Cordeliers; et c'est ce qui le lia avec eux, et qui lui fit connaître la règle de Saint-François dont il fut vivement touché.

Il ne pensa plus dès lors qu'à quitter son lieu natal, dès que la Providence lui en fournirait les moyens. On eût dit qu'il éprouvait ces tourments du génie qui agitent les grands hommes jusqu'à ce qu'ils soient placés dans leur centre.

Cependant ce fut dans le lieu de sa naissance qu'il acquit un protecteur dans la personne d'un gentilhomme riche et éclairé, nommé Barnaldi, qui le prit dans la plus grande amitié. Outre qu'il lui offrit sa bibliothèque, il lui procura souvent l'occasion de connaître la bonne société. Les études, selon le cardinal Paleotti, ont besoin d'être civilisées par le commerce des hommes aimables et polis. Ganganelli contracta une amitié intime avec un jeune homme d'une grande espérance. Il faisait avec lui des parties d'études, comme les autres en font de plaisir, lorsque la mort lui enleva ce vertueux ami.

On conseillait vivement au jeune Ganganelli d'embrasser l'état ecclésiastique et de renoncer au projet qu'il avait formé de se faire religieux, lorsqu'il répondit d'un air enjoué : *Si c'est la piété qui vous fait parler, vous conviendrez qu'elle brille éminemment chez les disciples de saint François, où je veux me retirer : si c'est l'ambition, où peut-elle être mieux que dans un ordre qui fit la fortune de Sixte IV et de Sixte-Quint ?*

Ses amis comme ses parents ayant épuisé leurs réprésentations, et sa mère surtout, après la résistance la plus opiniâtre, ayant

enfin donné son consentement, il partit pour Urbino, à dessein d'entrer au noviciat : il avait alors dix-huit ans, et des lumières qui le mettaient à l'abri d'une démarche inconsidérée.

Son début dans le cloître lui gagna tous les cœurs. Il y parut avec cette sainte liberté qui caractérise les enfants de Dieu, et il y porta cet air de candeur et de gaieté qui dénote une âme sans nuage et sans feinte. C'est alors qu'il prit le nom de François-Laurent.

Toujours ami de ses devoirs, toujours ennemi de la dévotion minutieuse, il servit Dieu comme un père qu'on aime, et non comme un maître qu'on redoute. L'état de novice ne le gêna pas plus que celui de profès : *Je ne suis jamais plus libre*, disait-il souvent, *que lorsque j'ai des obligations à remplir, parce que je me fais un plaisir de tout ce que je dois faire.*

Il s'accoutuma de bonne heure à ne répondre jamais qu'avec justesse et précision : « Ses reparties sont vives, » disaient quelquefois ses supérieurs ; « mais il y met tant de raison qu'on ne peut s'en offenser. »

On le fit passer successivement à Pesaro, à Recanati, à Fano, pour y étudier la philosophie et la théologie, et il s'appliqua à cette double science, avec la différence qu'on doit mettre entre ce qui élève l'âme, et ce qui amuse l'esprit. Lorsque d'écolier il devint maître, il enseigna le scotisme tel qu'il est, mais ajoutant des réflexions qui en combattaient les opinions ou qui en faisaient voir la singularité. Ses disciples l'admiraient autant qu'ils l'aimaient.

Jamais on ne l'entendit se plaindre, jamais on ne le vit cabaler. Etranger aux intrigues, comme aux affaires du siècle, il n'aimait qu'à se renfermer dans ses devoirs. Son humilité le garantit toujours de l'ambition ; les promotions qui se faisaient dans son ordre au temps des élections ne l'intéressaient nullement : *Peu m'importe*, disait-il, *que les supérieurs changent, puisque la religion ne doit jamais varier.* Elle fut toujours sa boussole, et c'était le vrai moyen de goûter la solitude et d'en connaître les douceurs.

Il fut appelé à Rome pour y faire ses études, et il les termina avec le plus grand succès. C'est là qu'il eut pour professeur le P. Antoine Lucci, et pour directeur le P. Ange Sandréati, tous deux morts en odeur de sainteté. On l'envoya, par la suite, régenter à Ascoli, à Milan et à Bologne, la philosophie et la théologie ; et dans cette dernière ville, le P. Marc Giannechini, déjà mis sur les rangs pour être un jour béatifié, fut son disciple chéri.

S'il meublait alors son intelligence des connaissances les plus exquises et les plus sublimes, il communiquait son esprit à une multitude d'élèves qui perpétuèrent sa mémoire et qui la chérirent.

On jugea que le séjour des provinces ne suffisait point à son mérite, et ses supérieurs s'empressèrent de le rappeler à Rome pour demeurer au couvent des Saints-Apôtres, et pour professer la théologie au collége de Saint-Bonaventure, fondé par Sixte-Quint : il avait alors trente-cinq ans. Il remplit cette place, non comme un personnage décoré des honneurs du doctorat, mais comme un homme docte dont l'enseignement répandait le plus grand jour sur les matières les plus obscures. C'est alors que son directeur lui pronostiqua sa future élection en le retenant à Rome, car il voulait en sortir, et qu'il lui dit en termes formels : *Que Dieu avait de grands desseins sur sa personne.*

Quoique Ganganelli fût sur le plus brillant théâtre du monde, associé par son rang comme par son mérite à la première université, il ne chercha que l'ombre du cloître, et il n'aima qu'à vivre ignoré.

Cependant ses talents le décelaient malgré lui, et, s'il ne devint pas général de son ordre, c'est qu'il s'obstina toujours à refuser cette dignité. *Je vous conjure de n'être point pour moi*, disait-il aux religieux français qui, dans les différents chapitres, voulaient lui donner leur voix, *mais d'être toujours constamment mes amis : Non sitis pro me, sed sitis mihi ;* » il craignait sans doute que la place de général ne l'arrachât à ses livres ; et comme il était extrêmement assidu au chœur, il ajoutait en riant : *Si vous me mettez en place, je n'y paraîtrai plus.* Mais par la raison qu'il était universellement estimé et chéri, il enlevait les suffrages pour ceux qu'il croyait les plus capables de gouverner ; on s'en rapportait aveuglément à sa décision. Lorsqu'il devint procureur-général des missions, il fit transporter à Rome le collége que son ordre avait à Assise, pour former les religieux aux missions étrangères.

Quelques entretiens familiers, quelques lectures amusantes, quelques promenades solitaires lui rendaient l'élasticité dont il avait besoin quand il se sentait épuisé par le travail. Il allait de temps en temps converser avec lui-même dans le jardin des Capucins ; et c'est là, si l'on doit ajouter foi à une tradition populaire et donner dans le merveilleux, qu'un certain frère George de Viterbe qui vivait alors, et qui est mort depuis en odeur de sainteté, se jetant à ses pieds pour lui demander sa bénédiction, lui dit : « C'est à raison de ce que vous serez un jour que je vous supplie de me bénir ; car vous deviendrez Pape, et après avoir régné autant de temps que Sixte-Quint, vous mourrez d'une mort violente, et vous n'ouvrirez point la Porte sainte (de la basilique de Latran). »

Quoique Ganganelli s'efforçât de mettre une barrière entre le public et lui, sa cellule était le fréquent rendez-vous des savants, des cardinaux.

Ce fut sous le règne de Benoît XIV que Ganganelli devint consulteur du Saint-Office, place importante à Rome, qui exigeait beaucoup de connaissances pour la remplir avec distinction, et qui donnait un lustre encore bien plus éclatant, lorsqu'on la devait au choix de Lambertini.

On n'a point oublié que ce Pontife, mettant un jour la main sur la tête de Ganganelli, dit à son général : *Tenez grand compte de ce petit Frère, je vous le recommande fortement.* « *Fate gran' contodi questo Fratellucio, vi le raccommendo fortemente.* »

La confiance qu'on avait dans les lumières de Ganganelli l'appliqua souvent à des études qui n'avaient nul rapport avec ses emplois : il lui fallut approfondir les questions qu'on traite dans les diverses congrégations, telles que celles du *Concile*, de l'*Index*, des *Rites*, du *Gouvernement de l'Eglise*, de l'*Examen des évêques*. Et pour ne pas donner des décisions au hasard : *Je crains tellement de me tromper*, disait-il, *que j'emploie trois jours à ce qui n'en exigerait qu'un, quand on me demande un avis important*. Le matin le surprit plus d'une fois la plume à la main, lorsqu'il croyait encore n'être qu'au milieu de la nuit, et surtout lorsqu'on l'appliqua à la correction des Livres orientaux. Il n'y avait pas un seul de ses moments qui ne fût utilement employé; on le voyait tous les samedis à la bibliothèque du cardinal Passionci, y feuilletant les livres les plus rares, y faisant des extraits et y écrivant des lettres. Tout autre que lui eût succombé sous un pareil travail; et, au lieu de prendre du relâche de temps en temps, il faisait sa récréation de l'étude du droit canon.

Benoît XIV, encore plus canoniste que théologien, appelait souvent le Père Ganganelli pour avoir son avis : *Il joint*, observait-il, *une mémoire immense à une vaste érudition; et ce qui fait plaisir, c'est qu'il est mille fois plus modeste qu'un homme qui ne sait rien, et qu'on croirait qu'il n'a jamais gardé la retraite, tant il est gai.*

Le Père Ganganelli allant un jour à Assise recueillir l'esprit de son fondateur, qui naquit et mourut dans ce lieu, rencontra un paysan dont il fit sa compagnie pendant plus d'une heure. Ils marchaient bonnement, discourant ensemble, lorsque le paysan, après l'avoir entendu parler, lui dit : *C'est dommage que vous ne soyez qu'un Frère convers* (il jugeait de lui par son extérieur négligé), *car il me paraît, mon frère, que si vous aviez étudié, vous pourriez bien être comme Sixte-Quint. Nous avons son portrait chez nous, et je trouve que vous avez son air.*

Il était temps que les honneurs vinssent chercher Ganganelli, ou plutôt l'investir; car il fallait qu'ils lui fissent violence pour qu'il les acceptât. Des appréciateurs du vrai mérite voulant augmenter la gloire du Sacré Collége (le corps le plus fécond en grands hommes), le proposèrent à Clément XIII, *c'est*, lui dirent-ils, *le religieux le plus humble, le plus savant, le plus laborieux, et c'est honorer la pourpre romaine que de l'en décorer.*

Le Souverain Pontife n'eut pas de peine à se déterminer. Outre que c'était lui faire plaisir que de lui proposer de dignes sujets, il connaissait par lui-même et par les notes favorables de Benoît XIV son prédécesseur, le consulteur du Saint-Office, *Ganganelli.*

Ce fut le neveu du Pape, Rezzonico, connu sous le nom de cardinal *Patron*, qui l'envoya chercher au couvent des Saints-Apôtres, et qui, après lui avoir demandé si son travail était en règle, s'il n'avait rien à se reprocher, lui déclara d'une manière propre à l'intimider : « Qu'on avait dit au Saint-Père bien des choses sur son compte; qu'il hésitait de lui intimer les ordres de Sa Sainteté, dans la crainte de lui causer une trop grande révolution; que cependant il ne pouvait s'empêcher de lui apprendre que, dès l'instant même, le Pape voulait absolument..... mais absolument..... qu'il fût cardinal. »

Le dénoûment de cette nouvelle à laquelle Ganganelli ne s'attendait pas, et qui lui faisait croire, comme il l'a dit plusieurs fois, qu'on avait indisposé le Saint-Père contre lui, fut un coup de massue qui parut l'atterrer. Il tomba aux pieds du cardinal, et lui dit tout étonné : *Ce n'est point une fausse humilité qui m'engage à vous déclarer que je ne mérite nullement cet honneur, mais la conviction que j'ai de mon néant et de mes imperfections. J'ose vous protester*, ajouta-t-il, *que cette promotion ne fera point d'honneur à Sa Sainteté, qu'elle troublera mon repos par les envieux qu'elle me suscitera, et que si le Pape veut honorer l'ordre de la pourpre, il y a plus de dix sujets dans le couvent que j'habite qui méritent, à tous égards, beaucoup mieux que moi cette singulière faveur.*

Quand le cardinal lui eut répondu que le Saint-Père avait prévu son refus, et qu'il lui ordonnait, sous peine de désobéissance, de se soumettre à sa volonté, il n'y eut plus moyen de résister, et Ganganelli, confus de son élévation, vint apprendre, presque en tremblant, cette nouvelle à ses confrères : *Sa Sainteté me nomme cardinal*, leur dit-il; *mais ne vous effarouchez point, à la vue de cette dignité. Je vivrai toujours au milieu de vous, comme un d'entre vous, toujours votre serviteur, toujours votre ami, ne vous laissant jamais apercevoir que j'ai changé d'état.*

Il répondit avec esprit au cardinal Rezzonico, qui voulait lui donner un auditeur, un maître d'hôtel ou chef de cuisine : *L'auditeur étant une personne de confiance, Votre Eminence trouvera bon que je le choisisse à mon gré, et quant à mon chef de cuisine et à mon maître d'hôtel, ce sera le frère François qui me tiendra lieu de tout, comme par le passé, car je suis déterminé à toujours vivre en simple religieux.* « *Per credenciere, per coco ho il frate Francesco e basta cosi volendo semper vivere da religioso.* »

Il m'est impossible de voir le cardinal Ganganelli, disait un milord qui le visitait fréquemment : *Je ne trouve jamais en lui qu'un religieux rempli d'humilité.*

A peine fut-il élevé à la pourpre, que Clément XIII, enchanté d'avoir fait cette promotion, ne pouvait contenir sa joie, et qu'il dit au cardinal Galli, en levant les yeux au ciel : *Nous bénissons Dieu de ce qu'il nous a*

inspiré le désir de l'associer au Sacré Collége, d'autant mieux que tout le peuple l'a déjà désigné pour notre successeur : « La ja nomi nato il nostro successore. » Il est vrai que les Romains comme les étrangers même croyaient voir en lui le Pape futur.

Le marquis d'Aubeterre, ambassadeur de France à Rome, dont les paroles furent toujours pesées, ne faisait pas difficulté de dire publiquement que le cardinal Ganganelli était du Sacré Collége, celui qui méritait mieux occuper le trône pontifical, et c'est en conséquence de la haute opinion qu'il en avait qu'il s'intéressa vivement à son exaltation.

L'abbé Richard s'exprime à son sujet sur le même ton dans son *Voyage d'Italie*, après avoir parlé de son goût pour les livres et de la considération infinie dont il jouissait.

Bientôt les visites de cérémonie, les consultations, les fonctions cardinalistes, vinrent troubler sa chère solitude; mais il économisa toujours son temps de manière à pouvoir étudier : *La nuit est une bonne amie sur laquelle je compte*, disait-il lorsqu'on l'avait distrait pendant la journée; *elle réparera le dommage qu'on m'a causé, en me faisant part de ses heures et de son silence, pour travailler tout à mon aise.*

Les diverses congrégations qui se tiennent à Rome successivement ne faisaient que répéter les décisions du cardinal Ganganelli; il en était l'âme et le flambeau, il y parlait avec autant de clarté que d'érudition, comme un homme qui avait fait une ample provision de connaissances et d'idées, et qui avait des principes inébranlables.

C'est ce qui me console de me voir dans la classe des Éminences, disait le cardinal Ganganelli ; *car on doublerait et triplerait les honneurs du cardinalat dont je suis environné*, ajoutait-il en parlant à un religieux du couvent des Saints-Apôtres, *que je n'en serais pas moins le très-humble serviteur du dernier des malheureux. Mon âme aurait-elle donc changée, parce qu'on m'appelle Eminence? Il me semble que je suis toujours le même individu qui naquit à Saint-Arcangelo, et que mon être n'a pas plus d'amplitude qu'il en avait avant ma promotion.*

Ses lumières encore plus que sa dignité le mirent en relation avec des hommes de tous les climats, distingués par leur naissance et par leurs talents. Tantôt on le sollicitait comme le cardinal le plus obligeant; tantôt on le consultait comme celui du Sacré Collége qui saisissait mieux une affaire, et qui en rendait compte avec plus de précision.

Toutefois ses correspondances lui préparaient insensiblement, sans qu'ils s'en doutât, le rang suprême que la Providence lui destinait. On entendait dire en Angleterre, en Russie comme en Portugal, qu'il n'y avait que le cardinal Ganganelli qui pût, en devenant Souverain Pontife, pacifier les esprits. On le regardait de toutes parts comme celui qui serait un jour l'ange de paix et qui réconcilierait la cour de Rome avec ses adversaires.

Lui seul ignorait les jugements aussi avantageux qu'on portait sur son compte, et tandis qu'on le préconisait déjà comme le Pape futur, il se renfermait en lui-même et il ne se communiquait que pour répandre des lumières et pour exercer des actes d'humilité.

C'est ce qui paraît dans une lettre qu'il écrivait à un de ses amis en 1766. *Plus on a voulu m'élever*, lui marquait-il, *et plus je dois m'humilier. Malheur à moi si, considérant autre chose dans ma dignité de cardinal que l'obligation de défendre l'Eglise au prix même de mon sang, je m'en prévalais pour me livrer à un vain orgueil, ou pour me repaître d'illusions.*

Un cardinal de l'ordre de Saint-François, tel que moi, et dans des temps aussi peu favorables aux religieux, ne doit s'occuper que de faire le bien selon son pouvoir, sans chercher à se produire, sans jamais désirer de sortir de sa simplicité.

Un prêtre, et surtout un religieux, qui a de l'ambition, ne mérite que le mépris; cette vie est-elle donc éternelle, pour en faire son bonheur.

On porte la barrette, on porte la tiare pendant quelques malheureux jours, fastidieux par des servitudes; on est vivement agité par des orages, après quoi l'on tombe dans ce gouffre universel, où les personnes et leurs noms vont s'engloutir. Cela mérite-t-il donc la peine de perdre son âme en désirant des honneurs si frêles et si rapides.

La pensée de l'éternité m'a toujours guéri de l'ambition; quand je considère le sein de Dieu même comme devant être mon repos, je n'ai pas le courage de souhaiter une gloire aussi frivole et aussi passagère que celle d'un titre ou d'un rang.

Toute ma satisfaction est de jouir d'un excellent livre ou de la conversation de quelque homme de bien qui m'éclaire, et qui m'édifie.

Et si quelque chose doit flatter l'homme dans un rang où la fortune l'élève, c'est le pouvoir d'y faire du bien; autrement on ne se voit élevé que pour irriter les petits et pour se rendre odieux.

Son cœur fut toujours ouvert aux malheureux, et il disait, à ce sujet, que son âme, par une sympathie dont il n'était pas maître, s'identifiait avec tous ceux qui souffraient.

Dans le conclave de 1769, il y avait un parti considérable pour Chigi, petit-neveu d'Alexandre VII, et le cardinal Ganganelli, quoique sans intrigue et sans ambition, eut le même triomphe que Sixte-Quint, après avoir porté le même habit. Il fut proclamé Pape le 19 mai 1769 et prit le nom de Clément XIV.

Quand le doyen du Sacré Collége lui demanda s'il acceptait la papauté, il répondit : *qu'on ne devait ni la désirer, ni la refuser*; et il dit à quelques cardinaux : *Il faut que cette place ne soit pas actuellement bien ex-*

cellente, puisqu'on veut en charger un pauvre religieux de Saint-François.

Il est incroyable combien le peuple romain fit éclater sa joie, lorsque le cardinal-diacre vint, selon l'usage, annoncer à haute voix : « Vous avez pour Souverain Pontife François-Laurent Ganganelli, qui s'est imposé le nom de Clément. »

On n'entendit que des cris d'allégresse, et il n'y eut jamais un triomphe aussi marqué, *Allora tutto il mondo era infervorato, e si credera che il secolo doro ricommincir a da capo.* Alors tout le monde était transporté, écrivait une dame anglaise à une de ses amies, et l'on s'imaginait que le siècle d'or allait recommencer.

Il prononça, quelques jours après son avénement au trône pontifical, un discours digne de son cœur et de son génie. Après avoir exposé qu'on voyait dans sa personne *comment le néant pouvait devenir quelque chose entre les mains de Dieu*, il s'éleva insensiblement jusqu'à déployer la puissance et les prérogatives du souverain pontificat, et lorsqu'il eut tracé le plan qu'il se proposait dans le gouvernement de l'Eglise, il finit par ces paroles énergiques : *Sic juvante Deo, gubernabimus Ecclesiam militantem, ut non amittamus triumphantem.*

Chacun s'empressa de le combler d'éloges, et ce fut à cette occasion qu'il dit au tribunal du Saint-Office, lorsqu'il le complimentait : *Le Sauveur du monde fut béni à son entrée dans Jérusalem, et bientôt après on demanda sa mort! Pour moi, qui suis son vicaire, je pourrais bien subir le même sort dans l'état funeste où sont les affaires de l'Eglise.*

Jamais Pape n'avait été élu dans un temps plus orageux. Le Portugal, vivement irrité contre Rome, comme n'en ayant pas reçu la satisfaction qu'il désirait dans ce qui concernait les Jésuites, méditait les moyens de s'en tenir à un patriarche et de ne plus communiquer avec le Pape que par la voie des prières. L'Espagne, qui exigeait à toute force leur abolition, tonnait continuellement auprès du Saint-Siége, et laissait entrevoir quelque démarche funeste à la cour de Rome. La France, en possession d'Avignon depuis quelques années, et vivement irritée de la manière dont on avait traité le duc de Parme, s'unissait à l'Espagne pour faire éclater en toute occasion la grandeur de son ressentiment. Naples, soutenue par les autres couronnes et par un ministère plein de vigueur, retenait Bénévent, Ponte-Corvo, et menaçait de pousser plus loin ses limites. Parme, la pierre d'achoppement, exigeait une rétractation de la part du Pape même, comme une justice qui lui était due. Venise prétendait réformer les communautés religieuses sans en conférer avec Rome; la Pologne avisait aux moyens de diminuer les priviléges de la nonciature, et de mettre conséquemment un frein à l'autorité papale; les Romains eux-mêmes murmuraient de voir leurs possessions devenir la proie des étrangers ; et pour comble de maux, un esprit de vertige répandu de toutes parts attaquait les rois, les Pontifes, Dieu lui-même, et rangeait le christianisme dans la classe des chimères et des superstitions. Quel coup d'œil pour le chef de l'Eglise!

Clément XIV commença par adresser des vœux au Ciel pour les besoins de l'Eglise et de l'Etat ; et, pleinement occupé de réparer les brèches qu'un zèle indiscret avait faites à la religion, il écrivit à tous les monarques, leur montrant une âme pacifique et les intéressant vivement par la tendre affection qu'il leur témoigna. Il nomma le cardinal Palavicini son secrétaire d'Etat, comme un ministre agréable aux couronnes; mais bien résolu de gouverner lui-même, et de prendre sur le fait tous les agents subalternes au moment qu'ils malverseraient. *Rien*, dit-il, *n'est à négliger lorsqu'on est souverain; les plus petits objets ont des ramifications qui s'étendent jusqu'aux premières racines.*

Il fit diminuer le prix du pain, de la viande, de l'huile, du savon. Il refusa le présent qu'on offre aux Souverains Pontifes pour le tabac, en ordonnant d'en faire un meilleur usage

Un secret inviolable dérobait à ses plus intimes amis la connaissance des projets qu'il méditait, et les nouvellistes étaient obligés de se nourrir de conjectures et d'avouer que le *pontificat de Ganganelli n'était pas celui des curieux.* C'est ce que répondit un cardinal à une dame romaine, qui le persécutait pour savoir ce que deviendraient les Jésuites.

Personne n'ignore que ces Pères, fondés par saint Ignace de Loyola, et approuvés par Paul III l'an 1540, eurent dès le moment de leur naissance de grands amis, et de puissants ennemis.

Clément XIV se trouvant précisément au centre des plaintes et des éloges qu'on faisait de la Compagnie de Jésus, voyait tout à la fois des motifs pour la détruire et des raisons pour la conserver. Il savait que depuis son établissement la plupart de ses membres travaillaient avec un zèle infatigable pour prêcher les peuples, pour enseigner la jeunesse, et que, selon l'exposé même de l'évêque de Soissons (Fitz James), dont le témoignage n'était pas suspect, *ils vécurent toujours d'une manière vraiment exemplaire.* Mais il savait en même temps qu'on lui reprochait de *commercer*, de *troubler la paix*, *d'avoir une morale relâchée* (ce sont les termes de son bref), et que c'était Sa Majesté Chrétienne, Sa Majesté Catholique, Sa Majesté Fidèle, qui, après les avoir expulsés de leurs Etats, sollicitaient vivement leur destruction.

Autant de griefs qu'on devait peser au poids du sanctuaire : aussi Ganganelli, toujours modéré, prit-il le terme de quatre années pour supputer les avantages et les inconvénients d'une pareille démarche, malgré les instances journellement réitérées des princes et de leurs ambassadeurs, malgré les murmures d'un public toujours impatient.

Le premier soin du Pontife fut de ramener le Portugal, qui s'éloignait de la cour de Rome de plus en plus. On ne le vit point alléguer sa dignité pour se dispenser de faire la première démarche. En père tendre comme en homme éclairé, il alla lui-même au-devant des Portugais, et il fit si bien, que la cour de Lisbonne reçut un nonce et reprit pour celle de Rome son ancienne affection.

Il avait été couronné dans la basilique de Saint-Pierre, le 4 juin 1769, au milieu des acclamations; et le 26 novembre de la même année, il prit possession de Saint-Jean de Latran, avec la magnificence attachée à cette pompeuse cérémonie.

Il fallait, selon l'usage, expédier la bulle du Jubilé que chaque Pape a coutume de donner à son exaltation. Celle de Clément XIV fut un chef-d'œuvre d'éloquence et d'instruction. On y trouva cette piété mâle et lumineuse qui caractérise les âmes élevées, et chaque nation se fit un plaisir de la lire et un devoir de la conserver. L'amour de la paix qu'on y recommande à tous les fidèles, et qui en fait la substance, eût étouffé toute dispute, si la modération chrétienne dirigeait les esprits, et si les hommes, au lieu de n'écouter qu'eux-mêmes, voulaient avoir le veritable esprit de la religion.

Ce fut pour l'affermissement de cette paix, que Clément, par un trait qui n'a pas d'exemple, et qui le couvre de gloire, omit de lire la bulle *In Cœna Domini*.

Cependant les Anglais, les Allemands, les Français, les Russes, les Hollandais, les artistes, les savants, en abordant Clément XIV, ne cherchaient que Ganganelli. On connaissait son mérite, on était instruit de ses talents, et l'on était curieux de voir un disciple de saint François, qui, dans le temps le plus défavorable aux religieux, avait été préféré pour la tiare, aux princes romains, et aux fils même des rois.

Il recevait les hommes de tous pays, comme s'il fût né dans tous les climats : il leur parlait comme si son langage eût toujours été celui d'un père et d'un souverain; et c'était autant d'admirateurs qui publiaient de toutes parts ses rares qualités. Peut-être n'y eut-il jamais un Pape aussi généralement connu que Clément XIV.

De misérables monopoleurs, le fléau de l'Europe, affamèrent l'Etat ecclésiastique pour nourrir leur insatiable cupidité, et firent passer chez les Vénitiens des provisions destinées à la substance des Romains. Ganganelli usa de toute l'activité possible pour ramener l'abondance, et il y réussit : Rome reprit son allégresse et son bien-être, chacun bénit l'ange tutélaire qui veillait au salut des malheureux.

Il est vrai, qu'en se multipliant en autant de secours qu'il y avait de besoins, il pourvut à tout, et qu'en faisant donner des semences aux cultivateurs; qu'en diminuant la taxe des denrées, il coupa la racine du mal : *J'aurais bien mauvaise grâce*, disait-il un jour au cardinal Stopponi, *de ne pas soulager les indigents, moi qui suis venu au monde longtemps avant ma fortune, et qui fus un pauvre religieux de l'ordre de Saint-François.*

Laissez, dit-il une autre fois à un de ses chevau-légers, *laissez approcher ces bonnes gens qui veulent me voir : leur amour-propre est flatté d'apercevoir un homme ordinaire, parvenu à une telle élévation.*

Il ne vit pas indifféremment les Cordeliers français reprendre les constitutions et l'habit des Conventuels, que le cardinal d'Amboise leur avait ôtés lorsqu'il les réforma. Cela augmentait le nombre de ses anciens confrères qu'il aima toujours tendrement, et il été charmé de pouvoir entretenir parmi eux une honnête émulation. On vit paraître un bref tout écrit de sa main, au sujet de cette réunion qui fut glorieusement cimentée, et on le vit lui-même présider au chapitre général, en père qui rassemble des enfants chéris, et qui leur parle dans l'effusion d'un cœur pénétré.

Ce fut un spectacle attendrissant que l'humble Ganganelli devenu Pape, environné d'une multitude de religieux de tout âge et de toute nation, dont les uns excités par la curiosité, les autres par le respect, tous par l'attachement, savouraient le plaisir inestimable de l'entendre et de le contempler. Un habile peintre eût fait de ce point de vue le plus excellent tableau. C'était, au milieu des extases, à qui l'approcherait, tant l'impression de ses lumières, de ses vertus, de sa dignité agissait puissamment sur les cœurs et sur les esprits.

On le conduisit, selon ses désirs, à son ancienne chambre dont il garda toujours la clef, et c'est là que l'idée de ce qu'il était, le souvenir de ce qu'il avait été, attendrirent son âme et baignèrent ses yeux.

Le P. Marzoni, son confrère, le voyait souvent, et ne cessait de l'admirer. L'assiduité auprès des grands hommes, est la pierre de touche pour bien les connaître. Ganganelli, toujours vide de l'esprit du monde, toujours rempli de celui de Dieu, n'avait de moments heureux qu'autant qu'il les unissait à l'éternité; mais chaque heure de sa vie lui paraissait aussi précieuse que la dernière, et dès lors, tout son temps était sagement employé.

Jamais l'éclat de son trône ne l'éblouit : *Saint Archangelo*, disait-il, *fait disparaître Rome à mes yeux, et toute la magnificence extérieure qui m'environne ne m'empêche pas de me rappeler ma cellule et mon cloître.* Il ne voulut être servi que comme un simple religieux. Le repas le plus frugal, qui ne valait guère mieux que la portion ordinaire du couvent des Saints-Apôtres, et préparé des mains *du bon frère François*, le réduisait à manger uniquement pour subsister. Lorsqu'on lui représenta que la dignité papale exigeait plus d'apprêt, il se contenta de répondre : *Ni saint Pierre ni saint François ne m'ont point appris à dîner splendidement;* et lorsque le chef de cuisine vint le

supplier de le conserver, il lui dit : *Vous ne perdrez pas vos appointements, mais pour vous mettre en exercice, je ne perdrai pas ma santé.*

Rien ne put jamais le distraire de ses augustes fonctions. On le vit toujours à toutes les chapelles papales donner les marques de la plus haute piété, célébrer les saints mystères, comme un Pontife qui exerce réellement le sacerdoce de Jésus-Christ, prier dans un esprit tout brûlant de l'amour divin, et édifier tous ceux qui l'approchaient. Rome n'a pas oublié que, descendant un jour de son équipage, pour suivre le Saint-Sacrement jusque dans le triste réduit d'une pauvre femme, il lui fit l'exhortation la plus pathétique ; et qu'il la gratifia d'une somme digne de sa générosité : *Un Pape*, disait-il, *n'est pas le chef de l'Eglise, pour vivre en prince du monde, mais pour servir les autres et pour se sanctifier lui-même.* Aussi ne connut-il point cet esprit de domination si condamné par saint Pierre, et qui des ministres de Jésus-Christ fait des esclaves. Les prêtres comme les religieux trouvèrent en lui un père toujours prêt à les écouter, un ami toujours sensible à leurs peines comme à leurs besoins.

On lui reproche d'avoir été trop indulgent à l'égard des religieux qui quittent leurs cloîtres, et qui demandent des brefs de sécularisation ; mais il savait qu'un moine mécontent est un scandale perpétuel dans une communauté, et que la charité veut qu'on compatisse au malheur de ceux qui s'engagent dans des cloîtres, ou par dépit ou par légèreté.

Clément ne pouvait résister au plaisir de donner ; son cœur l'entraînait malgré toutes les réflexions, et il fallait pour le tranquilliser, qu'il s'épanchât dans le sein de l'indigent : une belle âme est une source de richesses pour les malheureux. Ganganelli n'en connut point qu'il ne les assistât. Il leur distribuait de l'argent, il leur faisait faire des habits, et il disait que la seule chose qui le contrariait, lorsqu'il vivait dans le cloître, c'était de n'avoir pas la faculté de donner. Aussi, s'écria-t-il avec transport, lorsqu'il devint cardinal : *Ah! du moins, pourrai-je quelquefois secourir mon prochain.*

Pour peu qu'on le vît sortir, on s'apercevait aisément qu'il était libéral. Les pauvres formèrent toujours la plus grande partie de son cortége. Il s'épanouissait en les voyant ; souvent même il leur parlait avec cette bonté qui donne aux moindres paroles un prix infini.

Les louanges, qu'il appelait *l'aliment des petits esprits*, et la *friandise des faux dévots*, lui étaient insupportables. Il défendait qu'on lui adressât aucun éloge.

Que me demandez-vous, dit-il une fois à un abbé qui lui fit un beau compliment, *car on ne loue pas les souverains sans intérêt? Ce qu'il y a de sûr, c'est que je ne vous accorderai rien, l'humilité chrétienne me défend de récompenser un flatteur qui travaille à me donner de l'orgueil. Dites-moi la vérité, et je vous avancerai. Ni les louanges, ni les satires ne changent pas l'individu, et je crains toujours qu'on ne me trompe, ou qu'on ne me joue, quand on vient m'encenser.*

Quelquefois, las d'avoir trop médité, il se retirait avec le frère François dans un bosquet inaccessible aux regards; ils se rappelaient avec bonheur les anecdotes du cloître, et l'on eût dit à les entendre qu'ils étaient parfaitement égaux. Un jour, en le montrant, il répéta jusqu'à deux fois : *Il a gardé son habit, il est plus heureux que moi qui porte la tiare. On a voulu me faire Pape, et je crains bien...* (il n'acheva pas). *Du reste, il faut se soumettre à ce que Dieu veut.*

Le public s'imaginait qu'il perdait de vue la grande affaire des Jésuites, que, selon l'usage de la cour de Rome, il ne cherchait qu'à gagner du temps ; mais depuis le moment de son exaltation, il ne cessa de s'en occuper. Tantôt il faisait ouvrir les archives de la propagande, pour consulter les Mémoires du cardinal de Tournon, de MM. Maigrot, de la Beaume, et ceux des missionnaires Jésuites : tantôt il se faisait lire les accusations contre la société, et ses apologies. Il n'y eut point d'ouvrages importants, contraire et favorable à la Compagnie de Jésus, dont il ne prît une connaissance exacte ; et se défiant également des éloges et des satires, il n'alla chercher les preuves qui devaient le décider, ni chez des critiques, ni chez des panégyristes. Il fit demander au roi d'Espagne la correspondance de Philippe II, avec Sixte-Quint sur le compte des Jésuites, dont on méditait dès lors la suppression. Jamais homme ne fut plus impartial, se détachant de sa propre volonté, se dépouillant de tout ce qui respirait la prévention, il jugeait comme la postérité.

Laissez-moi le loisir d'examiner la grande affaire sur laquelle je dois prononcer, répondit-il aux souverains qui le pressaient de se décider. *Je suis le père commun des fidèles, surtout celui des religieux, et je ne puis détruire un ordre célèbre, sans avoir des raisons qui me justifient aux yeux de tous les siècles, et surtout devant Dieu, je ne veux point être exécuteur, mais juge.*

Il manquerait quelque chose à sa gloire, s'il n'eût pas contribué à l'embellissement de Rome, cette ville si susceptible d'ornements, si fécondes en richesses propres à la décorer : mais jaloux de marcher sur les traces de Charles-Quint, de Paul V, de Benoît XIV, il composa un *Musæum* de tout ce qui peut satisfaire la curiosité des antiquaires et des voyageurs, c'est-à-dire des choses les plus rares qui sortirent de la main des anciens.

On eût dit que Rome, jalouse d'honorer son pontificat, s'empressait de mettre au jour des chefs-d'œuvre qu'elle recélait dans son sein. Il n'y eut pas d'années qu'on ne trouvât en creusant, des vases, des urnes, des statues d'un prix infini, et qu'on n'augmentât de ces restes précieux la superbe collection commencée sous Lambertini

Jamais il ne fit le moindre présent à sa famille. *Quand on m'aura demandé des bagatelles*, dit-il à un chanoine de Fossembrone, et au P. Buontempi qui le sollicitaient d'envoyer quelque chose à sa sœur, *on exigera des choses plus importantes*.

Dur à lui-même, indulgent pour les autres, ne connaissant les commodités de la vie que pour s'en priver, il s'en tint exactement aux termes de saint Paul, qui nous recommande d'user des choses créées, comme n'en usant pas.

L'impératrice de Russie, dont les domaines s'étendaient déjà si loin, frappée du mérite de Ganganelli, lui écrivit dans les termes les plus honorables, pour lui demander un évêque catholique, qui gouvernât dans ses Etats les prêtres et les religieux du rite romain.

Le roi de Prusse lui-même, par une prédilection marquée pour Clément XIV, lui accorda ce qu'il avait persévéremment refusé à Benoît XIV et à Clément XIII; une permission, à l'évêque de Breslau, de visiter une partie de ses diocésains, privés depuis nombre d'années de la présence de leur pasteur.

Il n'y eut pas jusqu'au sultan qui régnait à cette époque, prince vraiment éclairé, qui ne l'estimât : il dit un jour à un ambassadeur de Venise: « Si tous vos Papes étaient comme le Pontife que vous avez maintenant, nos patriarches grecs n'auraient pas tant d'éloignement pour la cour de Rome : c'est un sage dont j'estime beaucoup la droiture et les lumières, et qui ne tombera pas dans la foule. »

Les Catholiques irlandais se ressentirent de ses liaisons avec le roi d'Angleterre. Ils ne furent point persécutés sous son pontificat, comme ils l'avaient été précédemment : c'est ce que lui dirent les Cordeliers venant d'Irlande pour la tenue du chapitre général. Il voulut de les combler d'amitié, en dédommagement de ce qu'ils avaient souffert pour la foi.

On fit par ses ordres plusieurs réparations au port d'Ancone, à celui de Civita-Vecchia; et, à raison des encouragements qu'il prodiguait aux hommes de talents, l'on employa sous ses yeux cette fameuse machine qui, détournant les eaux du Tibre, fleuve aussi profond que fangeux, donna le moyen d'y puiser de précieuses richesses. On avait tenté ce projet sous Clément XI, et l'on n'avait pu l'exécuter. Mais, ce qui mérite plus d'attention, c'est le soin qu'il prit de la bibliothèque du Vatican.

Tandis que les esprits étaient partagés sur le sort que les Jésuites devaient subir, et que cette incertitude donnait lieu à mille conjectures et à mille propos, le Souverain Pontife, qui avait eu le temps d'examiner par lui-même les accusations et les apologies, nommait une commission de cinq cardinaux, et de quelques prélats, pour l'aider dans l'exécution de ses projets.

Marifoschi, connu par sa droiture et par ses lumières; Zelada, par son esprit facile et subtil; Casali, par son bon sens et par sa fermeté; Caraffa, par ses bonnes intentions, Cassini, par sa candeur et par son équité, étaient les cardinaux que le Pape avait choisis, et qu'il avait institués par un bref *De rebus Jesuitarum agendis*, pour examiner les maisons et les affaires de la Société avec tout le zèle, toute l'exactitude et toute la discrétion qu'exigeait une pareille entreprise.

Il était à propos de joindre aux commissaires, des avocats, et l'on nomma ceux qu'on crut les plus propres à s'acquitter dignement de cette délicate fonction. Clément, comptable de sa conduite à Dieu, à l'Eglise, au public, au siècle, à la postérité, devait employer toutes les formes ecclésiastiques, civiles et judiciaires; sans cette précaution on l'eût accusé de ne s'être décidé que par son propre esprit, et il fallait que tout l'univers fût témoin de la manière dont il procédait.

Le Saint-Père avait indiqué des prières publiques, sans déclarer précisément son intention; mais personne n'ignorait qu'elles avaient pour objet la Compagnie de Jésus. Il priait lui-même continuellement, se rendant presque tous les jours à l'église de Notre-Dame des Victoires, afin de recevoir les lumières dont il avait besoin.

Si le Pape n'eût consulté que son cœur, il n'y a pas de doute, comme il l'a dit lui-même plusieurs fois, qu'il n'eût adouci leur sort; mais il s'était décidé par les raisons les plus puissantes, *gravissimis adducti causis*.

La commission exerçait son ministère, faisait des visites, prenait des informations; et Clément paraissait n'avoir d'autre affaire, que celle d'entretenir les étrangers, et de vaquer à ses fonctions.

Cependant l'affaire des Jésuites était à son point de maturité, et il ne s'agissait plus que de prononcer un jugement définitif sur leur sort. Clément redoubla ses prières, comme il le dit lui-même, et dans la confiance que l'Esprit-Saint l'assistait par sa présence et par son inspiration, il médita le bref qu'il allait tracer : *Divini Spiritus, ut confidimus, adjuti præsentia et afflatu*.

Malgré les précautions du Saint-Père pour ne pas se tromper, il se défiait encore de lui-même, et, afin qu'on n'eût point de reproches à lui faire, il communiqua son bref à des théologiens et à des cardinaux des plus éclairés. Il voyait qu'il allait éteindre un ordre fécond en grands hommes, qui avait produit des littérateurs, des missionnaires, des prédicateurs, des savants, des saints, en très-grand nombre et trop connus pour qu'on puisse le contester; qu'il allait former un vide immense dans les chaires comme dans les colléges, et qu'on aurait beaucoup de peine à remplir.

Il voyait en même temps que leur existence avait occasionné des troubles depuis leur berceau : *Suo fere ab initio varia dissidiarum ac æmulationum semina pullulasse*. Que les plaintes et les accusations contre la Société s'augmentaient chaque jour de plus en plus.

Auctis enim quotidie magis in prædictam societatem clamoribus et querelis ; que les rois de France, d'Espagne, de Portugal, des deux Siciles, s'étaient cru forcés de les expulser de leurs Etats, et qu'ils demandaient leur abolition : *Reges Francorum, Hispaniarum, Lusitaniæ, ac utriusque Siciliæ, suis ex regnis socios dimittere coacti omnes fuerint et expellere* ; que le nombre d'évêques et autres personnages distingués par leur dignité, leur science, leur religion, avaient sollicité leur suppression : *Episcopi cumplures, aliique viri dignitate, doctrina, religione plurimum conspicui* ; qu'ils ne pouvaient plus produire ces fruits, aussi excellents qu'abondants, pour lesquels ils avaient été institués : *Prædictam societatem Jesu uberrimos, amplissimosque fructus et utilitatem afferre amplius non posse.*

Ce sont les propres termes du bref, auquel je n'ajoute rien.

Il voyait enfin qu'ils avaient eux-mêmes consenti à leur anéantissement, en déclarant sans ambiguïté, par la bouche de leur général, qu'ils aimaient mieux ne plus exister que de souffrir une réforme : *Sint ut sunt, aut non sint*.

Enfin Clément XIV, après avoir mûrement balancé les motifs qui le faisaient agir, signa, en levant les yeux au ciel, le fameux bref qui supprime à jamais la Compagnie de Jésus, en date du 21 juillet 1773. (Jour qui, dans l'histoire, ne sera sûrement pas oublié.) Aussi le bref est-il intitulé : *Ad perpetuam rei memoriam.*

Lorsqu'il eut signé, il dit, étant appuyé sur son bureau, en présence d'une personne distinguée par son mérite et par son rang : *Ecco la dunque fatta questa soppressione*; la voilà donc faite, cette suppression. *Non me ne pento*; je ne m'en repens pas. *Non mici sono determinato che doppo aver tutto esaminato e ponderato*; je ne m'y suis déterminé qu'après avoir tout examiné et tout pesé. *E perche lho judicata utile, e necessaria per il bene della chiesa*; et parce que je l'ai jugé utile et nécessaire pour le bien de l'Eglise. *Ho creduto dever far là*; j'ai cru devoir la faire : *E la farei encora, senon fasse fatta*; et je la ferais encore, si elle n'était pas faite. *Ma questa soppressione mi dara la morte*; mais cette suppression me donnera la mort.

Il échappa quelques larmes au Souverain Pontife, qui ne s'était pas couché, lorsque le prélat Macedonio vint lui annoncer, à deux heures après minuit, que ses ordres avaient été ponctuellement exécutés. Il dut en coûter à son cœur naturellement compatissant : aussi disait-il qu'il fut à la torture, pendant qu'on signifiait aux Jésuites ses dernières volontés.

Clément ne fut capable, ni de haine, ni de prévention : de sorte que s'il détruisait la Société il s'y crut obligé. *On se trompe*, disait l'ambassadeur d'un grand prince, *si l'on s'imagine que Clément XIV est un Pape qu'on fait agir comme on veut : nous l'avons trouvé inébranlable dans l'occasion, et, quelque chose qu'on lui dise, il ne se détermine qu'après avoir mûrement réfléchi.*

Le Pape adressa son bref à tous les évêques catholiques, leur enjoignant de s'y conformer. Il est entièrement semblable à celui qui supprime les *Templiers*, les *Oblates*, les *Jésuates*, les *Humiliés*. Aussi a-t-il soin de dire, toutes les fois qu'il rappelle ces exemples : *In forma brevis nostri* : selon la forme de notre bref; et Clément XIV dit dans son bref, de la manière la plus énergique, que Dieu l'a établi sur les nations et sur les royaumes, afin que, dans la culture de la vigne du Seigneur, il arrache, il détruise, il perde, il édifie, il plante : *Quinimo probe scientes divino nos consilio constitutos fuisse super gentes et regna, ut in excolenda vinea Sabahot, evellamus, et destruamus, et disperdamus, et dissipemus, et ædificemus et plantemus.*

Quand il apprit qu'on lui reprochait de n'avoir pas consulté l'Eglise universelle sur l'abolition de la Société, il répondit : *Que si Paul III ne prit conseil que de lui-même, en l'approuvant, Clément XIV étant surtout de concert avec les souverains, n'avait besoin de prendre des avis en la supprimant.*

Ce ne fut pas une petite consolation pour Clément, que le retour d'un primat, d'un patriarche, de plusieurs prélats, les uns hérétiques et les autres schismatiques, qui lui écrivirent afin qu'il les reçût dans son sein. Des Transilvains, des Ancyroniens de la Galatie, le primat de Perse, le patriarche de l'ancienne Assyrie, frappés des vertus de Ganganelli, dont le nom pénétra jusque dans les régions les plus éloignées, et tourmentés par de justes remords, reconnurent enfin que l'Evêque de Rome est le chef de l'Eglise, et que sa primauté est de droit divin. Plût à Dieu! s'écria le Saint-Père, en recevant leurs lettres, que toutes les communions séparées suivissent un pareil exemple ; je consentirais bien volontiers à mourir sur-le-champ : *E io darei presto la mia vita.*

Cependant le bref du Saint-Père s'exécutait de toutes parts, malgré les petites résistances qu'il éprouva dans quelques pays. La Pologne elle-même, où les Jésuites furent toujours dans un grand crédit, se vit contrainte d'accéder aux volontés du Pape et des souverains qui venaient de les supprimer.

Plus les événements donnaient de la célébrité au pontificat de Clément, et plus on souhaitait avoir une juste idée de ses vertus, de son génie, de sa figure même. On aime à voir les grands hommes jusque dans les moindres linéaments. La Sorbonne demanda son portrait, et il crut, malgré sa modestie, ne pouvait le refuser à une école fameuse dès son berceau, à qui Benoît XIV avait accordé la même faveur.

Il était écrit que Clément passerait dans l'agitation les jours de son pontificat. Il fut encore moins tranquille après l'abolition de la Société. Malgré les mouvements qu'il fallut se donner pour remettre l'ordre et la paix, il était nécessaire de pourvoir sur-le-champ à l'instruction de la jeunesse, et de

remplir les colléges, en y plaçant des hommes capables d'enseigner et d'édifier.

Le Pape alors, comme s'il n'eût eu que cette seule affaire, se renferma quelques jours, consulta sa mémoire et son génie, prit une plume, traça un plan d'éducation digne des plus grands maîtres, jeta un coup d'œil rapide sur les prêtres et des religieux capables de remplacer la Société pour l'exemple et pour les talents, les fit appeler, les institua professeurs, et Rome étonnée ne s'aperçut presque pas qu'il y eût quelque intervalle entre les Jésuites et ceux qui leur succédaient. On vit les écoles s'ouvrir dans le moment même où le public les croyait fermées pour longtemps.

Le Saint-Père ne se borna point à cet objet. L'université de Ferrare prit par ses soins une nouvelle forme et un nouvel éclat, et elle ne fut plus une triste solitude.

Les missions offraient beaucoup plus de difficultés. Peu de personnes ont le zèle et la force de saint François Xavier, pour courir aux extrémités du monde et pour catéchiser des idolâtres; et c'est ce qui occupa sérieusement le Souverain Pontife. Les Indes sont un pays qui exige des missionnaires actifs, éclairés, uniquement occupés du salut des âmes. Les Jésuites, depuis leur origine, étaient en possession d'y aller exercer leurs talents, et par leur suppression cette source tarissait.

Le Pape chargea la Propagande de remplacer les absents, en attendant qu'on y pourvût plus efficacement. On ne peut pas obvier à tout au même instant, et il poussa le zèle si loin sur ce point, qu'à la réquisition de l'évêque de Ceram, vicaire apostolique et coadjuteur de Tonquin, qu'il affectionna toujours sincèrement, il écrivit le bref le plus tendre et le plus paternel à M. George Alary, des Missions étrangères, pour l'arracher à la Trappe, où il s'était confiné, et pour l'engager à reprendre ses travaux apostoliques comme auparavant.

Dès que les cours de Versailles et de Naples eurent remis au Saint-Siége les domaines qu'elles avaient sequestrés, Sa Sainteté, pénétrée de reconnaissance, remercia l'infant de ses bons offices.

Cependant la santé du Saint-Père, qui fut toujours brillante et vigoureuse, commençait à s'altérer, et son visage, qui semblait avoir pris une nouvelle carnation depuis son pontificat, se décolorait insensiblement : ce fut au mois d'avril 1774 qu'on aperçut des symptômes de langueur.

On ne peut rien lire d'aussi touchant que la lettre qu'il écrivit à Louis XVI au moment de son avénement au trône : on y voit les sublimes qualités d'un Pontife uniquement occupé du bonheur des hommes, enfin l'âme de Ganganelli.

Il avait en effet des connaissances fort étendues, comme ses lettres le font voir, et ce qu'il y a encore de plus admirable, les hommes à ses yeux étaient transparents.

Rien ne donna une plus haute idée de son savoir et de son génie, que les magnifiques discours qu'il prononçait dans ces assemblées connues sous le nom de *consistoires*, où l'on discute des intérêts de l'Eglise parmi ces hommes vénérables qui en sont les princes et l'ornement. Il peignait avec les couleurs les plus fortes les ravages de la corruption et de l'incrédulité; de sorte qu'on l'appelait le *Michel-Ange* de l'éloquence, tant il y avait d'énergie et de fierté dans son pinceau.

Les lettres qu'il écrivit aux premiers pasteurs de l'Eglise pour les encourager à maintenir la discipline, et à ne confier l'exercice du saint ministère qu'après des épreuves, sont marquées au même coin que celles des Grégoire et des Léon : ce ne sont point des phrases, comme l'éloquence à la mode, mais des raisons.

La maladie du Saint-Père augmentant de plus en plus, et ses entrailles étant souvent déchirées par des douleurs inouïes, on lui conseilla les eaux; et comme elles n'apportèrent aucun soulagement, on crut, d'après l'avis du docteur Bianchi, médecin à Rimini, devoir exciter une abondante transpiration par des moyens artificiels, quoiqu'au milieu des chaleurs brûlantes de l'été. Cela n'empêcha pas le Saint-Père de tomber insensiblement dans un marasme général. Dès la fin de juillet, Clément n'était plus qu'une ombre de lui-même. Ses os s'exfoliaient et semblaient diminuer. A mesure qu'il se sentait mourir, il redoublait ses prières et même ses travaux; mais les maux qu'il souffrait étaient si aigus, qu'on ne voyait plus rayonner cette aimable sérénité qui lui gagnait les cœurs.

A mesure que sa santé s'altérait, son médecin lui recommandait de se tranquilliser, et il répliquait : *La mort, contre laquelle nous luttons en vain, me mettra bientôt dans le cas de me reposer.* Il est vrai qu'elle l'investissait de toutes parts, et qu'il paraissait la traîner avec lui toutes les fois qu'il sortait. Plus sa santé s'affaiblissait, plus il désirait voir le P. Marzoni, général des Mineurs conventuels, son confesseur et son ami, non pour disserter sur des objets indifférents, mais pour s'entretenir sur le bonheur du ciel. On le voyait recueillir ses lumières et celles de son directeur, pour se disposer à soutenir le jour du Seigneur, ainsi que l'aigle rassemble ses forces pour accoutumer ses yeux à l'éclat du soleil. C'est dans ces entretiens familiers que, spectateur de sa longue mort, il apercevait les honneurs comme une vapeur, les siècles comme un atome; il ne tenait plus qu'au ciel par la ferveur de ses désirs. *Si l'éclat de la tiare*, s'écriait-il, *avait pu m'éblouir, voilà bien le moment de me détromper.*

Il convenait qu'en qualité de Pape et de Souverain il s'occupât de la résidence des évêques, recommandée dans tous les temps par les saints canons, ordonnée par tous les princes catholiques attentifs à faire observer les lois de l'Eglise. Le cardinal Marc-Antoine Colonna, vicaire de Sa Sainteté, fit publier un édit par lequel le Saint-Père ordonne

expressément, sous peine de censures et de confiscation de revenus, qu'on ne quittera point son Eglise sans les plus fortes raisons.

Clément avait une juste notion de presque tous les évêques catholiques, touchant leur science et leur piété; il se faisait un plaisir, dans les instants dont il pouvait disposer, de parcourir les mandements de ceux qui se distinguaient par le talent de l'instruction. Il défendit aux Juifs, qui avaient une synagogue dans Rome même, et conséquemment le libre exercice de leur religion, d'y célébrer publiquement une fête nommée *Purim*, qu'ils solennisaient pendant le Carême, et qui donnait lieu à des divertissements profanes.

Le mois de septembre étant arrivé, on persuadait au Saint-Père que malgré les progrès du mal qui le consumait, il aurait encore assez de force pour soutenir le voyage de Castelgandolfe; il est vrai que, depuis cinq mois, il forçait la mort même, qui travaillait sourdement dans son sein, à respecter ses augustes fonctions; mais enfin il vint un temps où la nature succomba, et ce moment arriva, le 10 septembre, lorsqu'au sortir de la promenade il entra dans une église pour y faire sa prière. Il fallut le ramener dans son carrosse au palais Quirinal, et depuis ce moment il ne lui fut plus possible de sortir. Il sentit des douleurs atroces; sa voix s'éteignit insensiblement, sa tête même ne fut pas toujours à lui, et sa constitution, qui fut toujours vigoureuse et qui promettait pour le moins un règne aussi long que celui de saint Pierre, se trouva tout à coup dérangée par un mal dont l'activité trompa l'art des plus habiles médecins et l'espérance de tout le monde: *Valetudinem illam vegetam firmamque, paucis ad hinc mensibus, acer intercepit morbus, qui raptim ingravescens peritorum artem, omniumque voto fefellit.*

C'est ainsi que s'exprime le révérend P. Marzoni, son confesseur, dans la lettre circulaire, qu'en qualité de général, il adresse à tout l'ordre des Conventuels ou Cordeliers. Mais pour bien juger de la situation du Pape, il faut se figurer le moment où son corps, réduit presque à rien tant il était atténué; il n'y avait plus que son courage et sa piété qui paraissaient le soutenir. Alors s'élançant continuellement vers le Ciel, il prouvait à tous ceux qui l'entouraient, que Dieu seul avait toujours été son refuge et son unique espoir. Il exhorta lui-même son confesseur à ne point s'attrister, lui rappelant *que la mort des créatures est un hommage rendu à l'éternité du Créateur, et que tout homme ne vit que pour mourir.*

Il ranima sa main presque glacée pour signer la bulle qui met ses anciens confrères en possession de la pénitencerie de Saint-Pierre de Rome, en attendant qu'on leur donnât celle de Lorette, voulant apprendre à la postérité qu'il les aima jusqu'à la fin, *usque in finem dilexit eos.* Les Pères Marzoni et Buontempi ne le quittèrent point tant qu'il respira, et ils eurent à chaque instant occasion d'admirer sa patience, sa douceur, sa magnanimité, qui, l'élevant au-dessus de lui-même, l'unissaient intimement à Dieu. Il désirait qu'on ne lui parlât que de ce grand objet, et c'est ce qu'il fit entendre lorsqu'on le supplia de nommer les onze cardinaux réservés *in petto.*

Je ne le puis, ni ne le dois, répondit-il, *et le Seigneur jugera mes raisons;* et lorsqu'en se mettant à ses genoux l'on insistait encore pour qu'il les déclarât, il répliqua d'un ton absolu : Non, non; je vais à l'éternité, et je sais le pourquoi : *No, no, jo me ne viado à l'eternita, e jo so il perche.* On a présumé, mais peut-être à tort, que les cardinaux qu'il se proposait de nommer ne lui auront plus paru si dignes; la mort est le moment de la vérité, et par cette raison presque tous les Papes en mourant craignent de faire des promotions.

Les hommes terrestres plaignent Clément XIV d'avoir peu joui des honneurs de la papauté, et en mourant il bénissait Dieu de l'avoir délivré d'un pareil fardeau. Une vie aussi pleine et aussi édifiante devait se consommer dans la participation des sacrements. Il demanda le saint viatique avec la plus vive ardeur, et il le reçut avec les mêmes transports qu'éprouvait le prince des Apôtres quand il disait à Jésus-Christ : *Vous savez, Seigneur, combien je vous aime : Domine, tu scis quia amo te.* (*Joan.*, XXI, 15.) Le lendemain, en présence du Sacré Collége, on lui administra l'extrême-onction, et il ne cessa jusqu'au moment de sa mort, qui arriva le 22 septembre 1774, à sept heures du matin, de témoigner sa confiance dans la miséricorde divine, et la plus parfaite résignation à la volonté du Tout-Puissant. Les généraux des Augustins, des Dominicains, des Conventuels, des Observantins, récitèrent, selon l'usage, les prières des agonisants, et le P. Marzoni reçut son dernier soupir.

Ainsi mourut, à l'âge de soixante-neuf ans dix mois vingt-deux jours, François-Laurent Ganganelli, de l'ordre des Frères mineurs conventuels, Souverain Pontife sous le nom de *Clément XIV*, après avoir éprouvé ce que la prospérité a de plus grand et de plus orageux, sans avoir été un seul instant ébloui ou abattu.

Il était d'une taille ordinaire, il avait un large front, des sourcils noirs et fort épais, des yeux vifs, un visage allongé; sa constitution lui promettait un siècle de vie, d'autant mieux qu'elle fut toujours soutenue par la plus grande sobriété.

La mort de ce Pontife à jamais mémorable fut une calamité publique et un deuil chez toutes les nations. Elles pleurèrent Ganganelli comme un grand homme, qui, indépendamment de la diversité des religions, avait part aux respects et aux éloges du monde entier. L'histoire rappellera sa tranquillité, sa résignation qui furent d'autant plus admirables, que, selon une expression de saint Bernard, *il savoura sa propre mort.*

Les obsèques se firent, selon l'usage, dans la chapelle du chapitre de Saint-Pierre. Le

Sacré Collége et toute la prélature y assistèrent en grande cérémonie. On avait élevé dans le milieu de l'église un immense et magnifique catafalque, où l'on voyait, sous les symboles les plus majestueux et les plus expressifs, les mémorables effets du pontificat de Clément XIV. Le prélat Buonamici, l'un de ses secrétaires, prononça l'oraison funèbre, et il n'eut pas besoin de recourir à des hyperboles pour y faire paraître Ganganelli comme un des plus grands Pontifes qui aient régné.

Il naquit le 31 octobre 1705, il fut élu Pape le 19 mai 1769, et il mourut le 23 septembre 1774.

COLLÉGE (Sacré). — *Voy.* CARDINAUX.

CONCLAVE. — *Voy.* ÉLECTION. — *La veille du conclave.* — Le jour qui suit le dernier des *novendiali*, les cardinaux se rendent à Saint-Pierre, dans la chapelle du chœur, avec la prélature, et entendent la Messe du Saint-Esprit célébrée par le cardinal doyen. Après la Messe, le célébrant, portant la mitre précieuse, donne la bénédiction solennelle; puis l'orateur désigné fait le discours : *De eligendo Pontifice;* s'il est évêque, il garde la mitre. Ce discours est imprimé et distribué.

Selon la remarque du P. Papebrock, ce fut après la mort d'Eugène IV, en 1446, que, pour la première fois, deux discours furent prononcés, l'un par un auditeur de Rote, à la louange du Pontife décédé, l'autre par un cardinal, sur la nécessité de lui donner un digne successeur. Avant cette époque, il n'y avait pas d'oraison funèbre.

Autrefois, le conclave se tenait au Vatican, et les cardinaux s'y rendaient processionnellement, immédiatement après la Messe du Saint-Esprit. Maintenant, le conclave a lieu au Quirinal. Le jour où la Messe du Saint-Esprit a été chantée, vers le soir, les cardinaux, en rochet et camail, et suivis de leurs conclavistes, se rendent, avec deux voitures, au couvent des Prêtres de la Mission; réunis d'abord dans une salle commune, ils déposent le camail pour prendre la cappa, et vont en silence adorer dans l'église (Saint-Sylvestre) le Saint-Sacrement. Les chantres de la chapelle papale entonnent le *Veni, Creator;* après la première strophe, tout le Sacré Collége se met en marche, précédé de la croix, et traverse la place du Quirinal, entre une double haie de soldats, au bruit des fanfares et au sein d'une foule immense.

La procession se rend à la chapelle Pauline; après avoir récité les oraisons d'usage, le cardinal doyen prend la parole, et, dans une courte allocution, exhorte ses collègues à élire sans délai le chef de l'Eglise. Les constitutions apostoliques relatives au conclave sont lues de nouveau; les cardinaux prêtent serment de leur être fidèles. Le majordome, le maréchal du conclave, le trésorier général, les patriarches, les archevêques et évêques assistant au trône (17), les protonotaires apostoliques, les auditeurs de Rote, les clercs de la chambre; en un mot, tous les prélats préposés à la garde des tours, pendant le conclave, jurent également d'observer ces lois en ce qui les concerne.

Les conservateurs de Rome, le commandant de la garde du Capitole, le gouverneur du château Saint-Ange et le général en chef des troupes pontificales viennent ensuite prêter serment de fidélité.

Les formalités remplies, les cardinaux quittent la chapelle Pauline, et, précédés de quatre ou de six valets de pied portant des torches enflammées, chacun gagne la cellule que le sort lui a donnée (18). Là, ils reçoivent debout les visites du corps diplomatique, de la noblesse, de la prélature, des personnages étrangers. Aux portes, les domestiques sont rangés, la torche à la main. Vers une heure et demie de nuit, un premier signal est donné, au bruit d'une sonnette, par un maître des cérémonies; une demi-heure après, un second lui succède. Enfin, à trois heures de nuit, c'est-à-dire à onze heures du soir dans la saison d'été, le troisième et dernier avertissement retentit. Le maître des cérémonies parcourt les corridors du palais, agitant sa sonnette et faisant entendre ces paroles latines : *Extra omnes.*

Les étrangers se retirent. Accompagné des trois cardinaux chefs d'ordre, le cardinal camerlingue procède à la clôture intérieure du conclave. Le maréchal et le majordome ferment les portes extérieures, et, dès ce moment, il n'est plus possible d'y pénétrer ni d'y rien introduire.

Le conclave. — L'usage de fermer le conclave ne date guère que de Grégoire X. Avant cette époque, les cardinaux se réunissaient chaque matin, de bonne heure, à Rome, ou dans la basilique de Saint-Jean de Latran, ou dans celle de Saint-Pierre, ou ailleurs, selon les temps et les circonstances; hors de Rome, dans la cathédrale de la ville où ils se trouvaient, ils s'assemblaient pour traiter de l'élection d'un Souverain Pontife, à peu près comme ils le font de nos jours quand il s'agit d'assister à quelque congrégation particulière. Il y a cependant des exemples des Papes antérieurs à Grégoire X, élus par les cardinaux réunis dans un lieu fermé. C'est ainsi que se firent notamment les élections d'Honorius III, de Grégoire IX, de Célestin IV, d'Innocent IV, d'Alexandre IV, et, grâce aux supplications et exhortations de saint Bonaventure, celle de Grégoire X lui-même. Mais il n'y avait à cet égard rien de réglé; et ce fut ce Pontife qui,

(17) Les archevêques et évêques *assistant au trône* ont sur les autres évêques un droit de préséance dans les cérémonies religieuses de l'Eglise romaine; ils jouissent en outre de divers privilèges. A la mort de Grégoire XVI, on comptait 178 prélats revêtus de ce titre, dont 12 archevêques ou évêques français.

(18) Un garde-noble est donné à chaque cellule. Celui qui a gardé la cellule du cardinal élu Pape, a le droit de demander une pension, ou de l'avancement, ou telle autre faveur.

le premier, en 1274, au quatorzième concile œcuménique, tenu à Lyon, porta sur ce point la loi salutaire qu'on observe encore. Pendant longtemps le Pape fut nommé par le clergé de Rome, auquel se joignaient les évêques présents dans cette ville, et avec le consentement du peuple, ou seulement de ceux qui le représentaient; mais ce mode d'élection donnant trop de prise aux menées des factions qui s'étaient formées dans la capitale du monde chrétien et aux iniques tentatives des empereurs et des rois contre la liberté de l'Epouse du Christ, des changements devenus nécessaires eurent lieu. Et d'abord le clergé étant désormais trop nombreux pour qu'il fût aisé de le rassembler sans tumulte et sans confusion, le droit de suffrage fut réservé aux prêtres élevés en dignité et aux évêques voisins de la ville de Rome. De là à remettre l'élection aux seuls cardinaux, il n'y avait qu'un pas, puisque les membres du Sacré Collége représentent et sont véritablement les prêtres romains les plus élevés en dignité, et que parmi eux se trouvent les évêques suburbicaires. Ce pas, Nicolas II le franchit en décrétant au concile de Latran, tenu en 1059, que désormais les cardinaux auraient le privilége exclusif de concourir à l'élection du Pape. Néanmoins Eugène III, en 1145, et Adrien IV, en 1154, furent élus par le clergé et le peuple. Ce fut Alexandre III qui, au troisième concile de Latran, en 1179, assura définitivement au Sacré Collége le droit qu'il a toujours exercé depuis cette époque.

L'élection n'a pas toujours eu lieu à Rome. Avant Grégoire X, Urbain II, en 1088, avait été élu à Terracine; Calixte II, en 1119, à Cluny; Grégoire VIII, en 1187, à Ferrare; Clément III, encore en 1187, à Pise; et, depuis, Innocent V, à Arezzo; Jean XXIII, Benoît XII, Clément VI, Innocent VI, Urbain V et Grégoire XI, à Avignon. Grégoire X avait prescrit d'une manière générale que le conclave se tiendrait dans le palais de la ville où le Pape décédé résidait avec la cour pontificale; Clément VII ordonna que l'élection se fît à Rome, quand bien même il mourrait dans son voyage de France. Pie IV, le 22 septembre 1761, dans la prévision d'un voyage à Trente, qui n'eut pas lieu, et Clément VIII, allant prendre possession du duché de Ferrare, rendirent de semblables décrets. A moins de circonstances extraordinaires, pareilles à celles qui, en 1800, obligèrent les cardinaux à aller chercher à Venise (19), la liberté des suffrages et la sécurité; régulièrement, l'élection doit se faire à Rome.

De Boniface VIII, en 1294, à Pie VI, en 1775, les conclaves se sont tenus au Vatican, sauf deux qui, en 1431, pour l'élection d'Eugène IV, et en 1447, pour celle de son successeur, Nicolas V, eurent lieu au couvent des Dominicains de Sainte-Marie *sopra Minerva*. A la mort de Pie VII, les cardinaux résolurent à l'unanimité, dans leur première congrégation, de tenir le conclave au palais Quirinal; c'est là que le Sacré Collége s'est également assemblé pour l'élection de Pie VIII et de Grégoire XVI; c'est là qu'il s'est réuni trois jours pour l'élection de Pie IX.

Une aile entière du palais est disposée pour l'habitation des cardinaux et de leurs conclavistes, et des différents officiers ou employés du conclave. La rue est fermée aux deux extrémités, depuis les quatre fontaines jusqu'à la place du Quirinal. Tous les endroits par où l'on pourrait entrer ou sortir sont murés; on ne laisse qu'une seule porte libre, afin que les cardinaux qui arrivent après l'ouverture du conclave puissent entrer, et par où puissent sortir, pour n'y plus rentrer, ceux, cardinaux ou autres, que la maladie ou toute autre cause y forcerait (20). Cette porte est fermée avec quatre clefs; deux à l'intérieur qui sont remises au maître des cérémonies, deux à l'extérieur que garde le maréchal du conclave. Il ne reste dans le conclave que les cardinaux, leurs conclavistes, le prélat sacriste, les maîtres des cérémonies désignés, le secrétaire du Sacré Collége, qui est en même temps secrétaire du conclave, le prélat sous-sacriste, le confesseur du conclave, les gardes nobles, médecins, chirurgiens, pharmaciens et barbiers, domestiques et ouvriers désignés. Le soir du second jour, ils sont tous pour plus de sûreté, reconnus dans la chapelle; le cardinal camerlingue et les trois chefs d'ordre s'assurent par eux-mêmes que personne n'est caché dans l'intérieur, les cardinaux choisis à cet effet vérifient les postes, et acte en est dressé.

Les cellules des cardinaux, numérotées au-dessus de la porte, sont tapissées, celles des cardinaux de la création du Pape décédé, de rouge; les autres en vert; avec les meubles de même couleur. Les balcons et les grandes fenêtres demeurent murés. Le jour vient par des ouvertures laissées à une certaine hauteur, devant lesquelles s'é-

(19) A propos de l'élection par *inspiration*, c'est-à-dire de celle qui se fait spontanément par l'adhésion unanime des cardinaux, un journal citait l'élection de Pie VII, et l'attribuait à l'*inspiration* de Bonaparte! Nous ne qualifierons pas comme elle le mériterait cette docte plaisanterie : nous nous contenterons de remarquer d'abord que le conclave était réuni à Venise, sous la protection de l'empereur d'Autriche et fort à l'abri des colères de Bonaparte; en second lieu, que l'élection fut longtemps incertaine : le conclave dura cent quatre jours. Il est vrai que le choix de Pie VII fut agréable à la France; mais il était alors dans les intérêts de l'Eglise, et les événements le prouvèrent, de faire tout ce qui était permis pour ramener le gouvernement français dans des voies meilleures. Cette élection, à ne la considérer qu'humainement, fut donc un acte de sagesse, acte méritoire, car, à Venise, il était parfaitement libre et désintéressé.

(20) La maladie du cardinal doit être constatée; quelques auteurs croient que le cardinal sorti pour cause de maladie, pourrait être admis de nouveau. Cela nous paraît en contradiction avec toutes les lois du conclave.

tend un rideau blanc. Il n'y a de communication possible avec le dehors, que par des trous pareils à ceux qu'on voit dans certains couvents de religieuses, et qui sont établis sur trois points divers pour le service du conclave. L'un de ces trous, appelé tour d'honneur, est réservé aux cardinaux, et divisé de manière à ce que trois à la fois puissent s'y trouver sans se gêner mutuellement. C'est là qu'ils reçoivent ceux qui vont les visiter. Le second trou est affecté au service général et aux communications des personnes attachées aux cardinaux. Le troisième sert aux secrétaires du conclave, exclusivement. Celui-ci peut s'ouvrir à toute heure, les fonctions du prélat exigeant qu'il puisse communiquer au dehors toutes les fois que le demandent les affaires, ses rapports avec les ministres des cours étrangères, avec les fonctionnaires, etc., etc. Les autres trous ne seront ouverts que de huit heures à midi et demi, le matin; de cinq heures et demie à sept heures et demie, le soir. Celui des cardinaux ferme une demi-heure plus tard.

La garde des trous est confiée à l'extérieur, à tour de rôle, aux patriarches, archevêques et évêques assistant au trône, auditeurs de Rote et autres prélats à ce désignés; ils les ferment et les ouvrent, pendant qu'un maître des cérémonies, chargé de la garde intérieure, les ferme et les ouvre au dedans. Pour être admis aux trous, il faut présenter soit la baguette violette ou verte que les cardinaux seuls peuvent donner, soit une des médailles que font frapper, à l'occasion du conclave, le camerlingue, le majordome, le maréchal du conclave, les conservateurs et le gouverneur de Rome, l'auditeur de la Chambre, le trésorier général. Les lettres qu'on apporte sont ouvertes, celles qui partent, lues et cachetées par les prélats gardiens. Un cardinal ne peut envoyer de dépêches secrètes que par l'entremise du secrétaire du conclave. Dans tous les entretiens entre les personnes du conclave et celles qui viennent les visiter, on doit parler à haute voix. Aux portes du conclave, chaque cardinal a un domestique prêt à exécuter les ordres de son maître.

La Chambre apostolique fournit à toutes les dépenses et pourvoit à tous les besoins; mais il est d'usage que le repas des cardinaux leur soit apporté de chez eux. Les corbeilles qui le contiennent sont remises au trou et soigneusement visitées par un garde commis à cet effet, sous la surveillance des prélats gardiens. Outre les trous, on ouvre, en certains moments, la grande porte non murée; c'est là que les cardinaux vont recevoir les ambassadeurs; c'est par là que sont introduits les cardinaux arrivés après l'ouverture du conclave.

On sait que les souverains catholiques ont coutume de nommer un ambassadeur extraordinaire auprès du Sacré Collége, pendant la vacance du Saint-Siége, et que cet envoyé diplomatique se rend en grande pompe à l'audience du conclave, pour remettre ses lettres de créance. Introduit par le majordome et par le maréchal jusqu'à l'entrée de la salle ducale où les cardinaux sont réunis, la grande porte lui est ouverte, mais il demeure séparé par une grille du Sacré Collége. Il présente ses lettres dont le secrétaire du conclave brise le cachet, et prononce un discours auquel le cardinal chef de l'ordre des évêques est chargé de répondre. Les ambassadeurs haranguent en latin; le représentant de la France a seul le privilége de parler au Sacré Collége dans la langue de son pays. Après le discours, le cardinal-doyen et les autres cardinaux qui désirent entretenir l'envoyé, s'approchent successivement de la grille. Dans la soirée, de brillantes fêtes ont lieu au palais de l'ambassade.

Lorsqu'un cardinal arrive après l'ouverture du conclave, le Sacré Collége lui marque le jour et l'heure où il sera reçu. Le matin, il se rend avec une voiture de suite à Saint-Pierre, pour prier au tombeau des saints Apôtres; le soir, il arrive au Quirinal avec le même cortége; le maréchal du conclave le reçoit dans ses salons. Après le scrutin du soir, les cardinaux se réunissent dans la salle ducale, le cardinal-doyen s'avance vers une petite porte pratiquée dans la grille de clôture, et dont il a toujours la clef; il tire le cordon d'une sonnette qui doit avertir le maréchal du conclave. La grande porte s'ouvre, le nouveau venu se présente devant la grille; le premier maître des cérémonies et le cardinal camerlingue, du côté intérieur, le maréchal, du côté extérieur, ouvrent successivement la triple clôture : les trois chefs d'ordre, le doyen et le camerlingue accueillent leur collègue, qui reçoit ensuite l'accolade de tous ses frères. Les chefs d'ordre le conduisent à la chapelle commune, où, après avoir adoré le Saint-Sacrement, il prête le serment prescrit. Les mêmes cardinaux, précédés de quatre domestiques portant des torches, le mènent à sa cellule. Dans la soirée, il reçoit tous les membres du Sacré Collége, et les visite à son tour. Le lendemain, il prend avec eux, part à l'élection.

Entre les deux scrutins qui ont lieu chaque jour, les cardinaux se livrent aux occupations qui leur conviennent. Ils peuvent se faire mutuellement des visites, se promener dans la cour du conclave (les cours et les jardins du palais leur sont interdits), etc. Mais à trois heures de nuit, à la suite du triple signal donné par le maître des cérémonies, chacun doit rentrer dans sa cellule. C'est dans ces entretiens que sont discutés les titres des membes du Sacré Collége qui semblent le plus dignes d'être élus; c'est alors que se forment et se dénouent les négociations, que tout se prépare pour le résultat définitif. Les personnes qui s'étonnent ou se scandalisent de ces choses, oublient que les cardinaux sont des hommes, et que les hommes ne peuvent s'entendre que par des moyens humains. Dans l'économie de

l'ordre surnaturel, la grâce ne détruit pas la nature; elle la suppose, au contraire, et la laisse subsister pour la transformer. Les cardinaux le savent, et c'est pourquoi ils peuvent employer tous les moyens que la sagesse et la prudence conseillent quand la conscience et la religion les avouent.

Le maréchal occupe, au rez-de-chaussée, un appartement où il est à portée de remplir les devoirs de sa charge, et d'où il peut aller promptement, selon les occurrences, ouvrir et fermer la grande porte non murée. Le gouverneur du conclave qui, d'après une constitution de Clément XII, doit être le majordome pontifical, occupe également un appartement spécial; l'un et l'autre ont leur garde. Tous les matins, Mgr le sacriste, préfet de la chapelle papale, célèbre la Messe devant le Sacré Collége (des autels sont disposés en diverses salles pour que les cardinaux et les prêtres qui sont dans le conclave puissent dire la Messe quand cela leur convient). Après le saint sacrifice, le sacriste entonne le *Veni, creator*, et quand il a récité les dernières oraisons, tous les prélats conclavistes ou maîtres de cérémonies se retirent, les cardinaux restent seuls, et l'un d'eux va lui-même fermer à clef la porte de la chapelle. Quand le scrutin est terminé, le cardinal doyen donne le signal, tous se lèvent; on tire le cordon d'une sonnette qui correspond à la salle ducale où attendent les conclavistes et les serviteurs. Ce premier scrutin a lieu de neuf heures à onzes heures du matin; un second se fait le soir de cinq heures et demie à sept heures. Les deux tiers des voix des membres présents sont nécessaires pour la validité de l'élection, et lorsqu'il n'y a pas de résultat, le scrutin est annulé; les bulletins, mêlés avec de la paille humide, sont brûlés dans l'âtre d'une petite cheminée placée derrière l'autel, la fumée sort par un tuyau au-dessus du grand balcon extérieur, et apprend aux Romains qui attendent sur la place du Quirinal, que le Pape n'est pas encore nommé.

La chapelle Pauline, où siégent les cardinaux, est disposée d'une manière particulière, un vaste rideau de soie violette sépare le Sacré Collége de la partie inférieure du temple. Le tableau de l'autel représente la descente du Saint-Esprit sur les apôtres; sur les marches du même autel, du côté de l'Evangile, est préparé le fauteuil où ira s'asseoir le Pape élu pour recevoir le premier hommage des cardinaux. Chaque membre a son trône particulier, arrangé de manière à ce que le baldaquin qui le surmonte puisse être subitement abaissé lorsque le nom du Souverain Pontife sortira du scrutin. Devant chaque trône est une table recouverte en soie de la même couleur que le baldaquin, violette si le cardinal est de la création du Pape décédé, verte, s'il est d'ancienne création; sur la table, ce qu'il faut pour écrire, les cachets, la cire, etc. Les cardinaux sont placés selon leur rang dans le Sacré Collége; leurs siéges forment un carré ouvert autour de l'autel; six autres siéges, avec un nombre égal de tables, sont disposés au centre pour les cardinaux qui ne sont pas encore arrivés ou pour ceux qui craindraient d'être vus en écrivant leur vote à leur place.

Pendant toute la durée du conclave, sur les ordres du cardinal-vicaire, le clergé séculier et régulier (le clergé de chaque église au jour qui lui est fixé), se rend processionnellement, de l'église des Saints-Apôtres, au Quirinal, en chantant les litanies des saints et les prières pour l'élection du Souverain Pontife, s'arrête à la chapelle des auditeurs de Rote, où chaque jour, pendant le conclave, les chapelains, chantres pontificaux, chantent la Messe du Saint-Esprit, y entonne le *Veni, creator*, et, après avoir fait, en chantant cette hymne, le tour de la cour du palais, va finir, à l'église Saint-Sylvestre, la cérémonie. Le Saint-Sacrement est exposé, tour à tour, dans chaque église comme pour les Quarante-Heures; les diverses confréries s'y réunissent aux jours qui leur sont fixés.

Le premier jour du conclave, avertis par le maître des cérémonies qui parcourt trois fois les corridors, de demi-heure en demi-heure, avec sa sonnette, et en criant au troisième tour : *In capellam, Domini!* à la chapelle, Seigneurs (21)! les cardinaux vont, vers neuf heures, entendre la Messe que célèbre ce jour-là le doyen du Sacré Collége. A la communion, ils se lèvent, déposent leur croix, prennent une étole blanche, et s'avancent deux à deux pour recevoir, à genoux, des mains du célébrant, la sainte Eucharistie. C'est après cet acte solennel que commence l'élection du Souverain Pontife.

CONGREGATION DES CARDINAUX AVANT ET PENDANT LE CONCLAVE. — Le matin du troisième jour après la mort du Pape, les cardinaux, en *cappa* violette, se réunissent au Vatican, dans la salle de *Paramenti*, et y tiennent la première congrégation générale dans laquelle le prélat, secrétaire du Sacré Collége, et le maître des cérémonies pontificales donnent lecture des constitutions pontificales, relatives à la vacance du Saint-Siége, qui règlent les cérémonies à suivre, qui frappent les élections simoniaques, qui, en un mot, régissent le conclave, ce sont : Les constitutions de Grégoire X : *Ubi periculum;* de Jules II (du 24 janvier 1505) : *Cum tam divino*; de Pie IV (du 9 octobre 1521) : *In eligendo;* de Grégoire XV (du 15 novembre 1621) : *Eterni Patris;* (et du 12 mars 1622) : *Romanum;* d'Urbain VIII (du 28 janvier 1628): *Ad Romani*; et de Clément XII (du 5 octobre 1731) : *Apostolatus officium.*

Les cardinaux font serment d'être fidèles à toutes ces lois; après quoi le cardinal camerlingue présente l'anneau du pêcheur que l'on rompt, on porte également les *formes* du sceau de plomb, pour les bulles; elles

(21) Tel est le sens; on ne doit pas traduire, comme certains auteurs : *A la chapelle du Seigneur.*

sont brisées. Le sous-diacre remet aux cardinaux la cassette contenant, les mémoriaux ou suppliques de la daterie ; on la confie à la garde d'un prélat, clerc de la chambre, de même pour la cassette des brefs.

La congrégation élit ou confirme le gouverneur de Rome, et nomme ensuite deux prélats : le premier pour prononcer l'oraison funèbre du Pape, le jour des *novendiali* ; le second, pour prononcer le discours, *De eligendo Summo Pontifice*, après la Messe du Saint-Esprit, qui précède immédiatement l'ouverture du conclave. Enfin, on désigne deux cardinaux pour ordonner et surveiller les travaux de la construction du conclave. Tous les cardinaux présents prennent part à ses votes.

Dans la seconde congrégation, qui se tient, comme celles qui suivent, dans la sacristie de Saint-Pierre, on confirme où l'on révoque les fonctionnaires de la ville et des provinces des Etats de l'Eglise, nommés par les chefs d'ordre ; on donne audience aux *conservateurs* de Rome; le cardinal doyen leur répond ; les cardinaux désignés dans la congrégation précédente, rendent compte de l'état des travaux pour la construction du conclave. On lit les réponses des souverains aux lettres de notification de la mort du Pape.

Dans la troisième congrégation, on choisit le confesseur du conclave, qui appartient presque toujours à une congrégation religieuse : dans la quatrième, les deux médecins et le chirurgien; dans la cinquième, le pharmacien, ses deux aides, les deux barbiers , leurs deux garçons ; dans la sixième, le dernier cardinal diacre tire au sort les cellules du conclave pour les cardinaux ; et les maîtres de cérémonie, non participants, exhibent les brefs du Pape décédé, en vertu desquels on peut les admettre au conclave : on ne peut admettre plus de six maîtres de cérémonies, trois participants, trois non participants, et le premier des surnuméraires.

Dans la septième congrégation, on examine les requêtes des cardinaux qui demandent à avoir un troisième conclaviste (les constitutions n'en accordent que deux), et l'on charge un ou plusieurs cardinaux de choisir les domestiques et valets pour le service du conclave. Il y en a autant que de cardinaux : chaque cardinal désigne le sien, mais il ne peut le prendre dans sa maison ni hors de celles de ses collègues. Autrefois le nombre en était fixé à trente-cinq, et plus anciennement à dix-sept.

Dans la huitième, on nomme trois cardinaux pour examiner et approuver les conclavistes. Chaque cardinal doit présenter un rapport détaillé sur ceux qu'il demande. Les conclavistes ont certains droits et priviléges que les cardinaux, en entrant dans le conclave, jurent de maintenir. La chambre apostolique, pendant le conclave, leur donne une certaine somme, et, après, le nouveau Pape leur fait distribuer 100 écus romains (54,400 fr.).

Dans la neuvième, on nomme, à la pluralité des voix, les trois cardinaux qui doivent veiller à la sévère clôture du conclave, et à ce que tout y soit dans l'ordre.

Dans la dixième et dernière, on choisit les ouvriers menuisiers, maçons, serruriers, plombiers, qui doivent murer le conclave, et enfin les cardinaux qui ne sont point dans les ordres sacrés exhibent les brefs qui leur donnent droit de prendre part à l'élection du nouveau Pontife.

La bulle du Pape Pie IV, *in eligendo*, confirmée par Sixte-Quint (Const. 50), exclut du vote les cardinaux qui se trouvent dans cette position, mais Grégoire XV a déposé qu'ils pourraient y être admis sur la présentation du bref spécial de dispense.

On sait que le cardinal qui n'est pas *in sacris* lors de sa promotion, s'il ne se fait ordonner immédiatement, doit obtenir du Pape un bref qui l'en dispense pour un temps. Le délai fixé est rarement de plus de six mois, mais il peut être prorogé (22). Dans le cas où le délai viendrait à expirer pendant le conclave, le cardinal devrait en sortir, à moins qu'il ne se fît ordonner.

Tel est en général, et sauf les modifications que peuvent réclamer les circonstances, l'ordre des travaux dans les dix congrégations qui précèdent l'ouverture du conclave. Quelquefois ces travaux sont interrompus par les réceptions des ambassadeurs, qui, après en avoir fait la demande officielle, et au jour fixé par le Sacré Collége, sont admis à son audience, présentent leurs compliments de condoléance sur la mort du Souverain Pontife, et sont remerciés par le cardinal doyen. Le cérémonial est le même que pour les audiences du Pape, dont, en ce moment, les cardinaux tiennent la place ; les ambassadeurs rendent les mêmes hommages, et, en entrant, font la génuflexion.

Ces congrégations générales n'empêchent point les congrégations particulières des cardinaux chefs d'ordres, qui, jusqu'au jour où le conclave est assemblé, se tiennent chaque soir chez le cardinal doyen , et se composent de ce cardinal premier évêque, du cardinal premier prêtre, du cardinal premier diacre, du cardinal camerlingue, et du prélat secrétaire du conclave.

Ce n'est que lorsque le conclave est réuni, qu'a lieu, tous les trois jours, ainsi que nous l'avons expliqué, le renouvellement de cette haute commission, où viennent successivement prendre place, selon leur rang

(22) On connaît la touchante histoire de ce pieux et dévoué ami de Pie VI, qui, ayant tout quitté pour le suivre, le servir et lui rendre les derniers devoirs, fut fait cardinal par Pie VII. Il ne voulait point accepter, parce qu'il voyait sa famille s'éteindre dans la personne de son frère, malade et jusqu'alors sans enfants. Pie VII ne voulait pas laisser sans récompense le dévouement qui avait consolé son prédécesseur. Il fut convenu que le nouveau cardinal serait dispensé, et que la dispense serait prorogée jusqu'à ce que l'état de son frère lui permît de prendre une détermination. Son frere étant mort, il quitta la pourpre et se maria.

d'ancienneté, les cardinaux des trois ordres. Beaucoup moins nombreux que ceux de l'ordre des prêtres, les cardinaux de l'ordre des évêques et de l'ordre des diacres voient leur tour arriver plus souvent. Une salle du conclave est affectée à ces congrégations qui se tiennent tous les soirs à la dernière heure du jour (vers huit heures en été). Les trois cardinaux représentants des trois ordres, et le cardinal camerlingue sont assis à côté l'un de l'autre; le secrétaire du conclave, sur un tabouret, au bout de la table du conseil; ce prélat est chargé de l'exécution; toutes les décisions doivent être signées des quatre cardinaux.

Ces congrégations ont la direction du gouvernement de l'Eglise et de l'Etat; elles sont chargées de la correspondance diplomatique, des rapports avec les fonctionnaires, etc., etc. Néanmoins, lorsque survient une affaire trop grave pour que les cardinaux chefs d'ordre puissent en prendre la responsabilité, ils la soumettent au Sacré Collége dont tous les membres, prévenus par le secrétaire du conclave, l'examinent et la discutent en congrégation générale (*Election et couronnement du Souverain Pontife*).

CONON, quatre-vingt-troisième Pontife et successeur de Jean V. — Après la mort de ce dernier, le Saint-Siége vaqua deux mois et demi après lesquels les évêques et le clergé s'assemblèrent dans le palais de Latran, et leur choix tomba sur le prêtre Conon. Il fut ordonné le 21 octobre 686, c'était un vieillard vénérable par son caractère et ses cheveux blancs, vrai dans ses paroles, simple, paisible, qui jamais ne s'était mêlé dans les affaires séculières. Il était né en Sicile et était originaire de Thrace. Aussitôt qu'il fut élu, tous les magistrats avec les principaux citoyens, vinrent le saluer par leurs acclamations.

Ce saint Pape, se laissa persuader contre la répugnance du clergé, d'établir pour directeur du Patrimoine de Sicile, Constantin, diacre de l'Eglise de Syracuse, homme artificieux. Bientôt, il s'éleva une sédition contre lui, à cause des procès qu'il suscitait à divers particuliers; mais le gouverneur de la province le fit mettre dans une étroite prison. Peu après son élection, Conon envoya saint Kilien et plusieurs autres prêcher les infidèles en Allemagne, et, cette mission eut les plus heureux succès. Ce Pape fut le contemporain de Justinien II, empereur d'Orient, et de Thierri Ier roi de France. Il ne tint le Saint-Siége que onze mois et trois jours, pendant lesquels il fut longtemps malade. Durant sa dernière maladie l'archidiacre Pascal voulant s'emparer de l'or qu'il avait légué au clergé et aux monastères, écrivit à Jean, exarque de Ravenne et lui promit de lui donner cet or, afin qu'il le fît élire Pape. L'exarque accepta le marché et envoya aussitôt à Rome des officiers de sa part, pour gouverner la ville, et élire Pascal sitôt que Conon serait mort. Ce Pape mourut le 26 septembre 687, il fut enterré dans l'église Saint-Pierre et eut pour successeur Sergius Ier.

CONSECRATION DU PAPE. — Le chef de l'Eglise peut-être choisi dans tous les rangs parmi les enfants de l'Eglise, pourvu qu'ils ne soient pas dans les liens du mariage. En 1003, nous voyons un simple laïque Jean XIX, monter au Saint-Siége, cet exemple est unique. Peu de clercs mineurs, peu de sous-diacres, ont été élus; dans les premiers siècles, c'était surtout entre les diacres que l'on choisissait le Souverain Pontife, par suite de la discipline alors en vigueur, l'élection était rare, celle d'un évêque plus rare encore.

Le successeur immédiat de saint Pierre, saint Lin, avait reçu le caractère épiscopal du Prince des apôtres lui-même, mais il n'était attaché à aucune Eglise particulière avant son élévation à la chaire de son maître. Après lui, le premier évêque élu Pape, est Formose, évêque de Porto, en 891. (Selon quelques auteurs, Marin Ier, en 882, aurait été également, avant son élection, revêtu du caractère épiscopal.) Mais, depuis la fin du XIIIe siècle, le Pape est ordinairement pris parmi les évêques; de 1592 à nos jours, on ne trouve que quelques exceptions; Clément VIII, cette année-là; Clément XI, en 1700; Clément XIV, en 1769; Pie VI, en 1775, et Grégoire XVI. Dans les premiers siècles, le Pape était toujours pris parmi les membres de l'Eglise romaine. Des Grecs, des Syriens, des Dalmates, des Espagnols, des Africains étaient choisis, mais ils se trouvaient déjà incorporés à l'Eglise de Rome. Le Sacré Collége remplaçant et représentant le clergé romain, c'est aussi presque toujours dans son sein que le Souverain Pontife est choisi. Depuis longtemps, la coutume s'est introduite de ne choisir le Pape que parmi les cardinaux présents au conclave.

Quel que soit son rang dans la hiérarchie, le nouvel élu possède, immédiatement après son élection, la juridiction suprême, et voit les princes de l'Eglise lui rendre les honneurs dus au souverain pouvoir. Simple clerc, il peut se faire conférer le même jour tous les ordres sacrés. C'est assis sur son siége, et portant la mitre, que, dans la collation du sous-diaconat, il reçoit de l'évêque le calice vide, la patène et les burettes, le livre des Epîtres et le manipule; c'est encore assis que, lorsqu'on l'ordonne diacre, il reçoit l'imposition des mains; le célébrant seul porte la mitre, les autres cardinaux et évêques vont lui imposer les mains, tête nue et dans l'attitude du respect : *Accedentes cum reverentia et detectis capitibus*. (*Cérémonial*.)

Dans l'origine, le diacre élu n'était pas ordonné prêtre; on le sacrait évêque immédiatement, mais cet usage ne se maintint pas; en 1079, saint Grégoire VII, et en 1118, Gélase II, simples diacres, sont ordonnés prêtres avant d'être sacrés. Portant la mitre et sur son siége, le Pape reçoit les onctions sacrées, le calice avec le vin et l'eau, la pa-

tène avec l'hostie ; il reçoit la communion à côté du célébrant, qui, ensuite, est admis, ainsi que les autres cardinaux et évêques, *ad osculum oris*. Ils lui baisent la main et les pieds ; la croix papale est là ; et lui, simple prêtre, donne, du milieu de l'autel, la bénédiction apostolique. Le célébrant fléchit le genou pour adresser à l'élu les souhaits *ad multos annos*. Ce rite, ainsi que celui de la bénédiction, s'observe à la collation des trois ordres. Si le Pape les reçoit à plusieurs jours d'intervalle, on omet la formule *Postulat a te Ecclesia*, usitée pour l'ordination des diacres et des prêtres.

Lorsque le Pape est prêtre, la consécration a lieu comme pour le sacre d'un évêque, sauf les différences que nous allons indiquer. Après le chant de Tierce, le Pape revêt sur son trône les habits pontificaux. Le cardinal consécrateur, portant le *pallium* ce jour-là seulement, et ses deux collègues, vont revêtir les ornements sacrés et reviennent. La procession se rend à l'autel. Le cardinal-diacre ôte la mitre au Pape, qui, à genoux, fait l'acte solennel de la profession de foi ; puis, il monte sur le marchepied de l'autel, s'agenouille sur un prie-Dieu, ayant à sa gauche et derrière lui le cardinal consécrateur et les deux cardinaux-évêques assistants. Après le chant des litanies, les bénédictions prescrites, l'imposition des mains et du livre des Evangiles, le cardinal entonne l'antienne *Unguentum in capite*. Le chœur tout entier chante le psaume *Ecce quam bonum*, et réplique l'antienne.

Le cardinal consécrateur met au doigt du Pape l'anneau pontifical, et, avec les cardinaux assistants, lui fait toucher le livre des saints Evangiles, ils s'inclinent profondément devant lui, et vont déposer leurs habits sacrés. Le cardinal doyen revêt la chape, ornée du formal, pour assister, comme évêque, à la Messe solennelle du Souverain Pontife. Le cardinal-diacre d'office, s'approchant du Pape assis, essuie sa tête qui vient de recevoir les onctions ; et le Pontife, descendant au pied de l'autel, assisté du cardinal-diacre d'office, et d'un auditeur de rote, sous-diacre apostolique qui doit lui mettre le manipule au bras gauche, commence la Messe. Le même auditeur de Rote présente ensuite au premier cardinal-diacre le *pallium*, qu'il doit placer sur les épaules du Pape ; et la Messe pontificale se continue, comme nous le dirons en décrivant le cérémonial du couronnement.

A l'offertoire, pendant le chant du motet *Exsultate Deo*, cinq prélats votants de signature (23), précédés d'un maître des cérémonies et des massiers, portent les offrandes, deux cierges à l'écusson pontifical, deux pains et deux petits barils de vin, que le cardinal doyen présente successivement au Souverain Pontife.

Lorsque le Pape élu est évêque, il n'y a point d'autre consécration que le couronnement : *Episcopus qui in Papam electus est, non consecratur denuo, sed benedicitur aliquo die Dominico et coronatur*, dit l'Ordo romain du cardinal Stephaneschi, *si electus Pontifex jam episcopus est, tantum benedicendus et coronandus*, répète le cérémonial de Patrizzi. C'est cette bénédiction particulière que certains auteurs ont improprement appelée *consécration*. La papauté n'est pas un ordre nouveau, et l'épiscopat donne la plénitude du sacerdoce ; la papauté est le souverain pouvoir, la royauté de la société spirituelle ; on est sacré évêque, on est couronné Pape.

La consécration et le couronnement se font d'ordinaire le même jour ; cependant les deux cérémonies peuvent être séparées, comme cela eut lieu pour Clément XIV. Autrefois, la consécration se faisait toujours le dimanche ; dans ces derniers temps, elle a été célébrée aux autres jours de la semaine indifféremment.

Nous avons dit que le droit de consacrer le Pape appartient au cardinal-évêque d'Ostie, qui toujours, ou presque toujours, est le cardinal doyen. Il est assisté par les deux cardinaux-évêques les plus anciens après lui, dont le premier est le cardinal sous-doyen, toujours, ou presque toujours (24) évêque de Porto. Le second cardinal assistant est donc le plus ancien des quatre cardinaux-évêques ou suburbicaires d'Albano, de Sabine, de Palestrine, de Frascati. On lit dans Anastase que Léon II, en 682, fut ordonné par les trois évêques André d'Ostie, Jean de Porto et Placentinus de Velletri (Velletri n'était pas encore alors réuni à l'évêché d'Ostie), parce que, en ce moment, le siége d'Albano se trouvait vacant, d'où il résulte que, avant Léon II, le droit de consacrer le Pape, avec l'évêque de Porto et l'évêque d'Ostie, appartenait exclusivement à l'évêque d'Albano.

CONSTANTIN, quatre-vingt-huitième Pontife et successeur de Licinius. — Après la mort de ce dernier, le Saint-Siége vaqua un mois et dix-neuf jours, et le 4 mars 708 on élut Constantin, né en Syrie, homme d'une extrême douceur. C'est le septième Pape de suite venu de Syrie, ou de Grèce. Peut-être que la persécution des Arabes et les fréquentes révolutions de l'empire obligeaient plusieurs Grecs et Orientaux à se réfugier à Rome. Le Pape ayant ordonné Félix, archevêque de Ravenne, celui-ci refusa de faire à l'Eglise les promesses que ses

(23) Les votants de signature sont les membres des tribunaux dit *della segnatura*, qui y ont voix délibérative. Les prélats rapporteurs, *ponenti*, sont appelés référendaires. Le tribunal de la signature est, à Rome, ce qu'est chez nous la Cour de cassation.

(24) Par ces mots, *presque toujours*, tant à l'égard du décanat que du sous-décanat, nous voulons seulement rappeler les quelques exceptions qui ont eu lieu jadis, mais qui depuis longtemps ne se renouvellent jamais.

prédécesseurs avaient coutume de faire. L'empereur Justinien, qui favorisait le Pape, en ayant été informé, envoya à Ravenne Théodore, général de l'armée de Sicile, qui prit la ville et emmena l'archevêque et les rebelles chargés de chaînes à Constantinople; mais il eut la cruauté de faire crever les yeux à l'archevêque et le condamna à l'exil dans le Pont.

Cependant l'empereur Justinien envoya ordre au Pape Constantin de venir à Constantinople. Le Pape s'embarqua à Porto, et, après avoir passé l'hiver à Otrante, il arriva à Constantinople, et de là à Nicomédie, où l'empereur le vint trouver de Nicée. Le dimanche suivant, le Pape célébra la Messe devant l'empereur. Ce prince communia de sa main, le pria d'intercéder pour ses péchés et renouvela tous les priviléges de l'Eglise. On ignore quel était le sujet de ce voyage; mais, quoi qu'il en soit, le Pape reçut partout de très-grands honneurs; il rentra à Rome l'an 711, ayant été un an absent.

Cependant, Justinien ayant été tué, Philippique fut mis à sa place. Ce nouvel empereur était hérétique et favorisait le monothélisme. Il fit tenir un concile, où le sixième concile général fut condamné, et en ayant trouvé les Actes dans le palais, il les fit brûler publiquement; il persécuta même ceux qui ne voulurent pas souscrire à son conciliabule. Il envoya au Pape Constantin une lettre où son erreur était exprimée; mais le Pape la rejeta. Le zèle du peuple en fut excité, et on éleva dans l'église de Saint-Pierre une image qui contenait les six conciles généraux. Cependant les officiers des troupes de la maison de Philippique, ayant conspiré contre lui, lui firent crever les yeux, et Anastase fut élu empereur. Ce prince écrivit aussitôt une lettre au Pape Constantin, par laquelle il faisait profession de la foi catholique et recevait le sixième concile général. Quelque temps après, Benoît, archevêque de Milan, vint à Rome, et il y discuta devant le Pape pour le droit de consacrer l'évêque de Pavie; mais il perdit sa cause, parce que de tout temps ce droit avait appartenu au Pape. Constantin mourut après sept ans de pontificat, le 7 février 708, et fut enterré dans la basilique de Saint-Pierre. Il eut pour successeur Grégoire II.

CORNEILLE (Saint), vingtième successeur de saint Pierre, et Romain de naissance. — Saint Corneille fut admis dans le clergé de Rome. Il avait déjà gouverné l'Eglise des fidèles pendant seize mois que le Saint-Siége vaqua après la mort de saint Fabien. La cruelle persécution de l'empereur Dèce avait causé cette longue vacance. Ainsi, lorsqu'il fut élu, il avait déjà donné des preuves de sa vertu et de son zèle pour le bien de l'Eglise. On avait toujours remarqué en lui une modestie, une retenue et une tranquillité d'esprit que doivent avoir les personnes que Dieu appelle au gouvernement de son peuple, une pudeur semblable à celle des vierges, qui ont toujours la conscience pure, et une humilité de cœur qui est le guide de la chasteté. Il fallut lui faire violence pour le contraindre à accepter le pontificat, et son élection fut le résultat du témoignage de presque tout le clergé et des suffrages de la plus grande partie du peuple qui était présent. Mais, quelque légitime et quelque sainte que fût cette élection, elle ne laissa pas d'être traversée par quelques esprits inquiets et ambitieux, qui causèrent un schisme de longue durée. Voici ce que saint Cyprien dit au sujet de cette élection qui eut lieu le 4 juin 251 : « Ce qui recommande surtout notre très-cher Corneille à Dieu, Jésus-Christ et son Eglise, ainsi qu'aux évêques ses collègues, c'est qu'il n'a pas été élevé tout à coup à la dignité épiscopale, mais qu'il a passé par tous les grades inférieurs des fonctions ecclésiastiques, et qu'il s'en est rendu digne par le mérite de son administration. D'ailleurs, il n'a point désiré ni voulu l'épiscopat; il ne l'a point arraché, comme d'autres, qui sont remplis d'orgueil et d'esprit d'usurpation. Tranquille et modeste, comme le sont ceux qui sont choisis d'en haut pour cette place, dans la délicatesse de sa conscience pure et virginale, et avec l'humilité et la déférence qui lui étaient naturelles, il n'eut pas besoin, ainsi que d'autres, d'user de violence pour devenir évêque, mais il fallut au contraire qu'on le violentât pour lui faire accepter cette dignité..... Et quand il eut enfin pris l'épiscopat, que de vertus ne déploya-t-il pas dans l'exercice de ses fonctions! quelle force d'esprit! quelle fermeté dans la foi! Il faut bien que nous rappelions à sa louange l'intrépidité avec laquelle il occupa le siége de Rome, pendant que le tyran menaçait de toute sa colère les prêtres de Dieu, et prétendait que l'évêque que l'on avait nommé à Rome était un rival qui voulait lui disputer l'empire » (CYPRIAN., epist. 52, *Ad Antonian.*, edit. Maur.)

Le prêtre Novatien se déclara hautement contre cette élection, et voici ce que Fleury rapporte à ce sujet :

« Novatien, » dit-il, « avait été philosophe stoïcien, et en réputation pour son éloquence. Ayant été délivré du démon par le secours des exorcistes, il était demeuré catéchumène jusqu'à ce qu'étant tombé dangereusement malade, il fut baptisé dans son lit par infusion. Etant guéri, il ne reçut point le sceau du Seigneur de la main de l'évêque, c'est-à-dire la confirmation ni le reste de ce que l'on faisait après le baptême, selon la règle de l'Eglise. Il fut toutefois ensuite ordonné prêtre, nonobstant l'opposition de tout le clergé et de plusieurs laïques, fondée sur ce qu'il n'était pas permis d'ordonner ceux qui avaient été baptisés dans le lit; mais l'évêque qui l'aimait, pria instamment qu'on lui permît d'imposer les mains seulement à celui-ci. La persécution étant venue, Novatien se tint enfermé dans sa maison, et comme les diacres le priaient de sortir pour venir assister les frères qui avaient besoin de secours, il se sépara d'eux plein de colère et disant qu'il ne voulait plus être prêtre, parce qu'il était sectateur d'une autre

philosophie. Ensuite, il affecta de la sévérité et se plaignit qu'à Rome on recevait les apostats à la pénitence avec trop de facilité. Plusieurs du clergé de Rome encore prisonniers pour la foi, se laissèrent séduire à cette apparence de zèle pour la discipline, entre autres Maxime, Nicostrate, Urbain, Sidoine, Macaire, Célerin. Il n'y eut que le prêtre Moïse qui demeura ferme.

« Novatien et le schismatique Novat, venu d'Afrique, publiaient diverses calomnies contre le Pape Corneille, disant qu'il avait pris un billet du magistrat pour éviter la persécution, et qu'il avait communiqué avec des évêques coupables d'avoir sacrifié aus idoles, entre autres, avec un nommé Trophime. Sous ces prétextes, Novatien sépara plusieurs confesseurs et plusieurs autres fidèles de la communion de Corneille, et se fit lui-même ordonner évêque de Rome, quoiqu'il eût protesté avec serment qu'il ne désirait point l'épiscopat. Il choisit ceux de ses plus chauds partisans et les envoya en un coin de l'Italie, où ils s'adressèrent à trois évêques, gens fort simples, et leur persuadèrent de venir à Rome en diligence, assurant que leur présence y était nécessaire, pour apaiser la division. Ces évêques s'étant ainsi laissé séduire, et étant arrivés à Rome, Novatien, accompagné de plusieurs autres, les tint enfermés, et les força de lui imposer les mains, et de l'ordonner évêque de Rome, comme si le Siége eût été vacant, comptant pour rien l'ordination de Corneille, et le consentement de tout le clergé et de tout le peuple, qui était fort nombreux. Car il y avait alors à Rome quarante-six prêtres, sept diacres, sept sous-diacres, quarante-deux acolytes, cinquante-deux tant exorcistes que lecteurs et portiers, quinze cents veuves et autres affligés, que l'Eglise nourrissait. Le reste du peuple chrétien était innombrable. Un des évêques qui avait eu part à la fausse ordination de Novatien, revint peu de temps après à l'Eglise, pleurant et confessant son péché, et saint Corneille lui accorda la communion, à la prière de tout le peuple, mais seulement la communion laïque ; car il demeura déposé aussi bien que les deux autres, et saint Corneille envoya d'autres évêques remplir leurs places. Telle fut l'ordination de Novatien, le premier antipape, et le chef du premier schisme dans l'Eglise romaine.

« Au schisme il joignit l'hérésie, soutenant que l'Eglise ne pouvait accorder la paix à ceux qui étaient une fois tombés dans la persécution, quelque pénitence qu'ils fissent, et qu'il n'était jamais permis de communiquer avec eux. Il condamnait aussi les secondes noces; ses disciples se nommèrent en grec *cathares*, c'est-à-dire *purs*, et affectèrent de porter des habits blancs, et cette secte dura plus d'un siècle. Pour retenir ses partisans dans le schisme, Novatien les faisait jurer sur la sainte Eucharistie; car après l'oblation, distribuant à chacun sa part, il lui prenait les deux mains, et ne le quittait point, qu'il ne lui eût fait faire au lieu de bénédiction un serment en ces propres termes: *Jure-moi, par le corps et le sang de Notre-Seigneur-Jésus-Christ, de ne jamais me quitter pour retourner à Corneille!* et le malheureux qui faisait ce serment, ne mangeait point qu'il n'eût prononcé cette malédiction, et qu'il n'eût dit: *Je ne retournerai plus à Corneille*, au lieu de dire *amen*, comme on avait accoutumé de le dire, en recevant le pain sacré.

« Novatien, incontinent après son ordination, envoya des députés à diverses Eglises, avec des lettres par lesquelles il donnait avis de son élection suivant la coutume, feignant d'avoir été ordonné malgré lui. Il exhortait tous les évêques à ne point admettre les apostats à la participation des mystères, mais seulement de les exciter à la pénitence, et en laisser le jugement à Dieu; et il n'oubliait pas les calomnies dont il chargeait le Pape saint Corneille. Ce qui leur donnait autorité, était le témoignage des confesseurs qu'il avait séduits, et qui écrivaient en même temps. Ces lettres troublèrent presque toutes les Eglises ; car on ne croyait pas pouvoir se tromper, en suivant ceux qui avaient confessé Jésus-Christ si glorieusement, et souffert une année de prison. Mais saint Denis, évêque d'Alexandrie, répondit en ces termes à Novatien : *Si on vous a ordonné malgré vous, comme vous dites, vous le montrerez en cédant volontairement; car il fallait tout souffrir pour ne pas diviser l'Eglise de Dieu, et le martyre que vous auriez enduré pour ne pas faire de schisme, n'eût pas été moins glorieux que pour ne pas faire acte d'idolâtrie, et même plus grand selon moi ; car ici chacun souffre le martyre pour sa seule âme, et là, pour toute l'Eglise. Maintenant, si vous persuadez aux frères de se réunir, l'action sera plus belle que la faute n'a été grande ; on ne vous l'imputera plus, et vous recevrez des louanges. Si vous n'êtes plus le maître des autres, sauvez au moins votre âme à quelque prix que ce soit.*

« Saint Cyprien étant sorti de sa retraite, tint un concile avec un plus grand nombre d'évêques, qui, après avoir célébré les fêtes de Pâques, chacun chez eux, s'étaient assemblés à Carthage, pour régler les affaires de l'Eglise. D'abord ayant reçu les nouvelles de l'élection de Corneille et du puissant parti qui s'était élevé contre lui, ils suspendirent leur jugement, et avant de le reconnaître pour évêque et de communiquer avec lui, ils voulurent s'instruire plus à fond de la régularité de son ordination. Pour cet effet, ils envoyèrent à Rome deux évêques, Calcédonius et Fortunat ; et aussi pour travailler à réunir les membres de l'Eglise, et à y rétablir la charité. Cependant saint Cyprien exhortait tous ceux qui allaient à Rome, de s'informer quel était le parti de l'Eglise catholique, et de s'y attacher.

«Mais quand les lettres de Novatien vinrent à Carthage, portées par Maxime prêtre, Augendus, diacre, et deux autres nommés Machée et Longin, les évêques d'Afrique ayant connu que les schismatiques avaient poussé

leur audace jusqu'à se faire un autre Pontife, furent indignés de l'irrégularité de cette ordination, et résolurent aussitôt de refuser leur communion aux députés de Novatien, ne laissant pas toutefois de réfuter les calomnies qu'ils soutenaient avec obstination. Alors Pompée et Etienne, évêques africains, revinrent de Rome, et instruisirent leurs collègues de ce qui s'y était passé. C'étaient des personnages si graves, et d'une fidélité si connue, qu'après leur témoignage, on ne jugea pas à propos d'écouter davantage les députés de Novatien. Ils n'en persistèrent pas moins à faire grand bruit dans l'assemblée, et à demander, à haute voix, que les évêques et le peuple examinassent publiquement les accusations dont ils se disaient porteurs, et qu'ils offraient de prouver. Les évêques d'Afrique, pesant toutes choses, eurent plus d'égard à la sainteté du sacerdoce, et répondirent qu'il ne convenait pas à leur gravité de souffrir que la réputation de leur confrère fût encore attaquée, après qu'il avait été élu, ordonné et approuvé par tant de suffrages, et que, dans une si grande assemblée, où les Pontifes de Dieu étaient assis et l'autel dressé, on ne devait ni lire ni entendre un livre diffamatoire. On dit pour toute réponse aux schismatiques, qu'un évêque étant une fois établi et approuvé par le témoignage et le jugement des évêques et du peuple, il n'y a plus moyen d'en établir un autre. Les schismatiques ainsi rejetés ne se rendirent pas; ils continuèrent à aller de maison en maisons, et de ville en ville, cherchant à propager leur erreur. Saint Cyprien et les évêques d'Afrique envoyèrent au Pape saint Corneille le prêtre Primitif, pour l'instruire amplement de tout ce qui s'était passé en cette occasion.

« Dans ce même concile de Carthage fut examinée la cause de Félicissime et des cinq prêtres qui l'avaient suivi. Ils furent entendus, condamnés et excommuniés, et le concile en écrivit au Pape saint Corneille une lettre synodale souscrite de la main des évêques. Dans ce concile fut aussi examinée la cause des apostats, qui y avait été réservée. Les saintes Ecritures y furent longtemps alléguées de part et d'autre, et on trouva enfin ce tempérament de ne pas leur ôter tout à fait l'espérance de la communion, de peur que le désespoir ne rendît leur chute encore pire, et que, voyant l'Eglise fermée pour eux, ils ne retournassent au siècle pour vivre en païens. D'un autre côté on ne voulait pas relâcher la discipline, en les admettant sans choix à la communion; mais on résolut de tirer en longueur leur pénitence, de prier pour eux avec larmes le Père des miséricordes, d'examiner les causes, les volontés et les besoins de chacun en particulier. Ce décret du concile fut rédigé en plusieurs articles ou canons, que l'on envoya à Rome et aux autres Eglises. Ce sont ces canons que l'on a depuis appelés pénitentiaux, qui réglaient la conduite des évêques à l'égard des pécheurs pénitents, suivant les divers degrés des péchés. Avec ces canons et la lettre synodale, saint Cyprien envoya aussi une lettre qu'il écrivit en particulier au Pape saint Corneille par Mettius, sous-diacre, et Nicéphore, acolyte; et il écrivit en même temps aux confesseurs qui étaient tombés dans le schisme de Novatien. Mais il ordonna à Mettius de lire auparavant au Pape les lettres qu'il écrivait, et de ne les point rendre si le Pape ne le jugeait à propos, de peur qu'on ne lui fît dire autre chose que ce qu'il disait effectivement.

« Le Pape saint Corneille ayant reçu ces lettres d'Afrique, assembla à Rome un concile de soixante évêques, et d'un plus grand nombre de prêtres et de diacres. Le décret du concile de Carthage touchant les apostats y fut reçu et confirmé, entre autres le canon qui portait, *que les évêques tombés dans le crime seraient reçus dans l'Eglise après avoir fait pénitence; mais seulement au rang des laïques, sans jamais pouvoir offrir de sacrifice, ni faire aucune fonction sacerdotale.* Ce même concile condamna Novatien, son schisme et sa doctrine cruelle, qui refusait la communion à ceux qui étaient tombés, quelque pénitence qu'ils fissent. Saint Corneille fit part aux autres Eglises de ce qui s'était passé dans ce concile; il en écrivit entre autres à Fabius, évêque d'Antioche, lui montrant que toutes les Eglises d'Italie et d'Afrique étaient du même sentiment; il en écrivit aussi à Denys d'Alexandrie. Il se tint des conciles semblables dans les autres provinces, touchant le schisme et l'erreur des novatiens. On dit que ce fut dans ce même temps et à l'occasion de leur condamnation, que les évêques ajoutèrent au canon ou catalogue du clergé de chaque Eglise, un prêtre-pénitencier, pour recevoir les confessions de ceux qui seraient tombés après le baptême. Novatien se voyant ainsi vaincu à Rome, envoya en Afrique un évêque de son parti nommé Nicostrate, confesseur, et deux autres schismatiques nommés Primus et Denys, pour faire une nouvelle tentative en faveur de leur secte, et saint Corneille en donna aussitôt avis à saint Cyprien, par une lettre dont il chargea le confesseur Augendus.

« Novat étant parti de Rome, les confesseurs qu'il avait séduits, revinrent à eux. Ils pouvaient aussi avoir vu la lettre de saint Denys d'Alexandrie à Novatien; ils avaient reçu celles que saint Cyprien leur avait écrites, et peut-être son traité *De l'unité de l'Eglise*, qu'il publia dans le même temps et envoya à Rome. On s'apercevait déjà qu'ils étaient adoucis et moins opiniâtres. Urbain et Sidoine vinrent trouver les prêtres de l'Eglise romaine, disant que Maxime, prêtre et confesseur, voulait revenir à l'Eglise avec eux : mais, comme ce qu'ils avaient fait donnait sujet de s'en défier, le Pape voulut que les prêtres les entendissent condamner de leur propre bouche leur erreur. Ils vinrent, les prêtres leur demandèrent compte de leur conduite, et particulièrement des lettres remplies de calomnies qui venaient d'être envoyées sous leur nom, et qui avaient troublé la plupart des Eglises. Ils assurèrent.

qu'ils avaient été trompés, et qu'ils n'avaient point su ce que contenaient ces lettres, mais qu'en effet ils étaient entrés dans le schisme et l'hérésie, en souffrant que l'on imposât les mains à Novatien pour le faire évêque. Comme on leur en fit des reproches et de tout le reste de leurs actes, ils supplièrent que leur tort fût oublié.

Tout cela étant rapporté au Pape, il assembla ses prêtres, avec cinq évêques qui s'y trouvèrent. Ils délibérèrent et résolurent d'un commun avis ce qui devait être observé à l'égard de ces confesseurs schismatiques, et la délibération fut rédigée par écrit. Cela fait, on fit entrer dans l'assemblée Maxime, Urbain, Sidoine, Macaire, et la plupart des frères qui s'étaient joints à eux, qui prièrent très-instamment que le passé fût oublié, et que tout fût remis comme s'il n'était rien arrivé ni rien dit de part et d'autre. Ensuite, le Pape fit part au peuple de ce fait, afin qu'il vît dans l'Eglise ceux dont l'égarement l'affligeait. Le peuple fidèle ayant appris leur bonne volonté accourut en grand nombre. On n'entendait que des actions de grâces rendues à Dieu tout d'une voix ; ils exprimaient par leurs larmes la joie de leur cœur, embrassant les confesseurs comme s'ils n'étaient sortis de prison que ce jour-là. Les confesseurs firent leur déclaration publique en ces termes : *Nous savons que Corneille est évêque de la très-sainte Eglise catholique, par le choix de Dieu tout-puissant et de Jésus-Christ Notre-Seigneur. Nous confessons notre erreur ; on nous en a imposé par des discours captieux ; encore qu'en apparence nous eussions quelques communications avec un homme schismatique et hérétique, notre cœur a toujours été sincèrement dans l'Eglise. Car nous n'ignorons pas qu'il n'y a qu'un Dieu, un Seigneur Jésus-Christ, que nous avons confessé, un Saint-Esprit, et qu'il ne doit y avoir qu'un Souverain Pontife dans l'Eglise catholique.*

« Après cette déclaration des confesseurs, le Pape ordonna au prêtre Maxime de reprendre sa place, et reçut tous les autres avec de grands applaudissements du peuple, remettant tout à Dieu, qui a tout en sa puissance. Au même moment il envoya l'acolyte Nicéphore pour porter cette nouvelle à saint Cyprien par l'ordre de qui il était venu à Rome, et le fit partir du lieu même où l'Eglise était assemblée, pour s'embarquer. Il pria saint Cyprien d'envoyer sa lettre aux autres Eglises, afin que tout le monde sût que le parti schismatique s'évanouissait de jour en jour. Avec cette lettre, saint Corneille envoyait à saint Cyprien l'acte de la délibération qu'il avait prise avec les prêtres de l'Eglise romaine et les cinq évêques qui s'étaient trouvés présents. Il chargea aussi l'acolyte Nicéphore d'une lettre à saint Cyprien, où il l'avertit pour la seconde fois du passage de Novat et des autres quatre schismatiques en Afrique, et l'instruisit des crimes d'Evariste et de Nicostrate, qui seuls de tous les confesseurs étaient demeurés dans le schisme

« Saint Cyprien ayant appris la réconciliation des confesseurs de Rome, écrivit au Pape saint Corneille pour l'en féliciter et pour lui dépeindre la personne et les crimes de Novat : car comme il était prêtre de l'Eglise de Carthage, il y était mieux connu qu'à Rome.

« Dans sa lettre à Antonien, saint Cyprien explique le mérite du Pape Corneille et la régularité de son élection, et le disculpe des calomnies des schismatiques. *Sachez*, dit-il, *que nos collègues ont reconnu très-certainement, qu'il n'est coupable ni d'avoir pris un billet de sûreté, ni d'avoir eu une communication sacrilége avec les évêques qui ont sacrifié aux idoles. A l'égard de Trophime, une grande partie du peuple qui s'était séparée avec lui, ne serait point revenue sans lui, et il les ramenait avec une humilité et une satisfaction entière. Corneille en ayant délibéré avec plusieurs de nos collègues, Trophime a été reçu, mais seulement à la communion laïque, et non comme les malicieux vous l'ont écrit, pour avoir le rang d'évêque.*

Ce que l'on a dit que Corneille communique indifféremment avec ceux qui ont sacrifié, est encore un faux bruit inventé par les apostats. Si quelqu'un est surpris de maladie, on le secourt dans le péril, comme il a été résolu; mais après que nous leur avons ainsi donné la paix, nous ne pouvons pas les étouffer de nos propres mains, ni les obliger à mourir effectivement, parce qu'ils n'ont reçu la paix que comme mourants.

« Le Pape saint Corneille écrivit à Fabien d'Antioche depuis la réconciliation des confesseurs, outre deux lettres qu'il lui avait adressé auparavant, touchant la condamnation de Novatien, et le consentement des deux autres Eglises. Dans cette dernière, il expliquait au long les crimes de Novatien et l'irrégularité de son ordination, le retour des confesseurs qu'il avait séduits, et comment tout le monde l'abandonnait. A la fin de cette lettre étaient les noms des évêques assemblés à Rome, qui avaient condamné l'erreur de Novatien, et les noms de leurs Eglises. On y lisait aussi les noms et les Eglises de ceux qui, étant absents, avaient envoyé à Rome leur avis et leur adhésion par lettres ; et c'est peut-être ce que saint Jérôme appelle le concile d'Italie.

« Saint Corneille écrivit aussi à saint Denys d'Alexandrie contre Novatien : et saint Denys dans sa réponse lui marquait qu'il avait été invité de se trouver à un concile qui devait se tenir à Antioche, où quelques-uns s'efforçaient d'établir l'hérésie de Novatien. Ceux qui avaient invité saint Denys à ce concile, étaient Hélénus, évêque de Tarse en Cilicie, Firmilien de Césarée en Cappadoce, Théoctiste de Césarée en Palestine, tous trois évêques de métropoles voisines d'Antioche. Mais, avant la célébration du concile, Fabien mourut après avoir tenu le siége environ deux ans depuis le martyre de saint Babylas. A Fabien succéda Démétrien, quatorzième évêque d'Antioche. Il tint le concile où Novatien fut condamné et

déposé comme favorisant le péché en rendant la pénitence impossible.

« L'hérétique Privat, qui avait été évêque de Lambèse en Numidie; mais déposé pour ses crimes par un concile de quatre-vingt-dix évêques, vint se présenter à ce concile de Carthage, accompagné du faux évêque Félix, qu'il avait ordonné depuis sa séparation, et accompagné aussi de Jovin et de Maxime, condamné par neuf évêques, pour des sacrifices impies et pour d'autres crimes, et de nouveau excommuniés par le concile de Carthage de l'année précédente. Privat se présenta donc à ce concile, disant qu'il voulait se justifier; mais il n'y fut pas reçu. De dépit il ordonna un faux évêque de Carthage, savoir Fortunat, l'un des cinq prêtres qui, l'année précédente, avaient été chassés de l'Eglise. Il fut ordonné par Privat, Jovin, Maxime et Reposte de Tubuosique, qui, non-seulement était tombé dans la persécution, mais en avait entraîné plusieurs autres. Ces cinq évêques, accompagnés de quelques-uns de ceux qui avaient sacrifié, reconnurent Fortunat pour évêque.

« Il envoya aussitôt à Rome pour demander la communion du Saint-Siége, comme évêque de Carthage. Le chef de la légation fut Félicissime, ancien ennemi de Cyprien et auteur du schisme. Il se chargea de lettres qui portaient que Fortunat avait été élu par vingt-cinq évêques, et qui contenaient plusieurs autres mensonges et plusieurs calomnies contre saint Cyprien. Il s'embarqua pour l'Italie avec une troupe de gens de sa faction. Saint Cyprien ne s'empressa pas de donner à saint Corneille la nouvelle de cet attentat.

« Toutefois ayant trouvé l'occasion de l'acolyte Félicien, homme de confiance, que le Pape saint Corneille lui avait envoyé avec l'évêque Persée, entre autres avis, il lui donna encore celui-ci, de l'entreprise de de Fortunat. Mais Félicien fut retardé, soit par le vent, soit par d'autres lettres de saint Cyprien qu'il attendait; et le schismatique Félicissime ayant usé de diligence, le prévint.

« Quand il fut arrivé à Rome, il se présenta à l'église accompagné d'une troupe de schismatiques désespérés, prétendant faire reconnaître Fortunat pour évêque de Carthage : mais le Pape saint Corneille ne voulut pas seulement l'écouter, et le rejeta de l'église avec une vigueur sacerdotale, comme ayant été légitimement condamné pour de grands crimes. En effet ce Félicissime avait détourné de l'argent qu'il avait en dépôt, corrompu des vierges et commis des adultères. Saint Corneille en donna avis à saint Cyprien, par une lettre pleine de charité et de force, dont il chargea Satur, acolyte. Les schismatiques se voyant rejetés, revinrent à la charge avec des menaces et des emportements furieux, disant que, s'il ne recevait pas les lettres dont ils étaient porteurs, ils les liraient publiquement et diraient quantité de choses honteuses; ils faisaient sonner haut le nombre de vingt-cinq évêques, qu'ils disaient avoir assisté à l'ordination de Fortunat. Saint Corneille fut ébranlé par ces menaces, et écrivit une seconde lettre à saint Cyprien où il se plaignait de n'avoir point reçu de réponse, touchant la prétendue ordination de Fortunat : car l'acolyte Félicien n'était pas encore arrivé à Rome.

« Saint Cyprien ayant reçu cette seconde lettre de Saint Corneille, lui répondit en ces termes : *S'il est ainsi, mon très-cher frère, que l'audace des méchants se fasse craindre, et qu'ils emportent par leur insolence ce qu'ils ne peuvent obtenir par la justice, c'en est fait de la vigueur épiscopale, et de la puissance sublime et divine du gouvernement de l'Eglise. Car les gentils et les Juifs nous menacent, les hérétiques et tous ceux que le démon obsède, témoignent leur rage par des discours furieux : il ne faut pas toutefois céder pour cela, ni croire que l'ennemi soit plus grand que Jésus-Christ parce qu'il a tant de puissance dans le siècle. Nous ne devons pas seulement considérer les menaces des gentils et des Juifs. Il n'importe qui nous trahisse; et ce ne nous est pas une honte de souffrir de nos frères comme Jésus-Christ en a souffert, ni à eux une gloire de faire ce qu'a fait Judas.* Et ensuite : *Les hérésies et les schismes ne sont venus que faute d'obéir au Pontife de Dieu, et de songer qu'il y a dans l'Eglise un seul évêque et un seul juge pour un temps, qui tient la place de Jésus-Christ. Autrement il ne se trouverait personne qui, après le jugement de Dieu, le suffrage du peuple, le consentement des autres évêques, ne se fît juge, non de l'évêque, mais de Dieu même; si ce n'est qu'il y ait quelqu'un assez impie et assez insensé, pour croire qu'un évêque se fait sans le jugement de Dieu, tandis qu'il nous dit qu'un passereau ne tombe pas à terre sans sa volonté; il y a des évêques qui ne se font pas à la volonté de Dieu, mais ce sont ceux qui se font hors de l'Eglise. Le Seigneur lui-même a souffert que plusieurs le quittassent, se contentant de dire à ses apôtres : « Voulez-vous aussi vous en aller. » (Joan. VI, 68.) Mais Pierre, sur qui il avait bâti l'Eglise répondit pour tous : « Seigneur à qui irions-nous (Ibid.), » montrant que ceux qui quittent Jésus-Christ, périssent par leur faute; que l'Eglise qui croit en lui ne le quitte jamais, et que ceux-là sont l'Eglise qui demeurent dans la maison de Dieu.*

« Ensuite parlant des calomnies des schismatiques : *Je ne dois pas*, dit-il, *les imiter, en rapportant le détail de leurs crimes : nous devons considérer ce que doivent dire et écrire les Pontifes de Dieu : la douleur doit moins me faire parler que la modestie; et je ne dois pas donner lieu de croire qu'étant attaqué, je me défende par des médisances. Je ne parle donc point des fraudes qu'ils ont faites à l'Eglise : je passe les conjurations, les adultères et divers genres de crimes; il y en a un seul sur lequel je ne crois pas pouvoir me taire, parce qu'il ne s'agit ni de mon intérêt, ni de celui des hommes, mais de Dieu. C'est que, dès le premier jour de la persécution, lorsque les péchés étaient récents, et que la*

fumée des sacrifices abominables se voyait encore, non-seulement sur les autels, mais dans les mains et la bouche des apostats, ils n'ont point cessé de communiquer avec eux, et de les détourner de la pénitence. En effet, les deux schismes qui divisaient alors l'Eglise, étaient fondés sur des excès opposés. Novatien ne voulait point que l'on donnât l'absolution ni la paix à ceux qui étaient une fois tombés dans l'idolâtrie, quelque pénitence qu'ils fissent; Félicissime voulait qu'on les reçût d'abord, sans leur imposer la pénitence.

« Saint Cyprien continue : *Non content d'avoir ôté aux pécheurs l'espérance de la satisfaction, leur faisant perdre tout le sentiment et le fruit de la pénitence, ils ont encore établi hors de l'Eglise et contre l'Eglise une assemblée de leur faction, composée d'une troupe de gens qui ne veulent point satisfaire à Dieu pour les crimes dont ils se sentent coupables.*

« *Après cela ils osent encore passer la mer, et porter des lettres de la part des schismatiques à la Chaire de Pierre et à l'Eglise principale, qui est la source de l'unité sacerdotale sans penser que ceux à qui ils s'adressent sont ces Romains dont l'Apôtre a loué si hautement la foi, et auprès de qui l'infidélité ne peut trouver d'accès. Mais quelles raisons ont-ils d'y aller, et d'y porter la nouvelle d'un faux évêque établi contre les évêques véritables? Car, ou ils sont contents de ce qu'ils ont fait, ou s'ils s'en repentent, ils savent où ils doivent revenir. Il est établi entre nous tous et avec justice, que chaque coupable soit examiné au lieu où le crime a été commis; une portion du troupeau est attribuée à chaque pasteur pour le gouverner et en rendre compte au Seigneur. Il ne faut donc pas que ceux qui nous sont soumis courent ça et là, et mettent la désunion entre les évêques; mais qu'ils plaident leur cause au lieu où ils peuvent avoir des accusateurs et des témoins de leur crime, Si ce n'est que ce petit nombre de désespérés ne trouve pas suffisante l'autorité des évêques d'Afrique qui les ont déjà jugés et condamnés. Leur cause a été examinée, leur sentence prononcée, et il serait indigne de la gravité des évêques qu'on leur pût reprocher d'être légers et inconstants, puisque le Seigneur nous apprend que nous ne devons dire que : «Oui, oui! Non, non. » Si l'on compte ceux qui les jugèrent l'année dernière avec les prêtres et les diacres, on en trouvera plus qu'il n'en paraît maintenant avec Fortunat.*

« Il ajoute que la plupart des schismatiques revenaient à l'Eglise; mais qu'il ne les recevait pas sans choix. *Car*, dit-il, *il y en a à qui plusieurs crimes ou l'opposition de nos frères font un tel obstacle, qu'il n'est pas possible de les recevoir, au scandale du plus grand nombre : pour recueillir de misérables fragments, il ne faut pas blesser ce qui est sain et entier.* Et ensuite : *Je souhaite que tous retournent à l'Eglise : je remets tout, je dissimule, je n'examine pas en toute rigueur les fautes commises contre Dieu; je pèche presque moi-même par trop de facilité; j'embrasse, avec joie et avec amour ceux qui reviennent avec repentir, et qui confessent humblement leur péché. Mais si quelques-uns croient pouvoir s'ouvrir la porte de l'Eglise par les menaces et par la terreur, plutôt que par les prières et la soumission, qu'ils sachent que le ministre invincible de Jésus-Christ ne cède point à des menaces. Un évêque tenant l'Evangile et gardant les préceptes de Jésus-Christ peut être tué, mais il ne peut être vaincu. Faut-il abandonner la dignité de l'Eglise catholique, afin que celui qui y préside soit jugé par ceux qui en sont dehors? Que reste-t-il, sinon que l'Eglise cède au Capitole, que les prêtres se retirent, emportant l'autel du Seigneur, et que les idoles avec leurs autels profanes passent au milieu de notre sanctuaire?* Ce sanctuaire était un demi-cercle, où les prêtres étaient assis, ayant l'évêque au milieu d'eux, et environnant la table sacrée, où l'on offrait le saint sacrifice. Saint Cyprien continue : *Ne serait-ce pas donner à Novatien une ample matière de déclamer contre nous, si ceux qui ont renié publiquement Jésus-Christ, non-seulement sont reçus sans pénitence, mais encore se rendent terribles? S'ils demandent la paix, qu'ils quittent les armes; s'ils veulent satisfaire, pourquoi menacent-ils? Qu'ils sachent que les prêtres de Dieu ne les craignent point. Quand l'Antechrist viendra, on ne lui cédera pas, parce qu'il menacera de mort ceux qui lui résisteront. Il ne nous importe par qui et quand nous soyons tués, puisque nous recevrons toujours de Jésus-Christ la récompense de notre mort. Et quoique je sache que l'affection que nous nous devons, vous oblige de lire toujours mes lettres à votre clergé et à votre peuple, je vous prie néanmoins de faire cette fois à ma prière, ce que vous faites de vous-même, afin que si les discours empoisonnés que l'on a répandus contre moi ont laissé quelque mauvaise impression, elle soit entièrement effacée.* Enfin il avertit les fidèles de Rome de n'avoir aucun commerce avec les schismatiques, non pas même dans les repas ou les conversations. » (FLEURY, *Hist. eccl.*, t. II, p. 228 et suiv.)

Peu après, l'empereur Gallus suscita une violente persécution; car la peste faisant alors de grands ravages, on attribuait aux Chrétiens les maux publics. Le Pape saint Corneille fut le premier à Rome qui confessa le nom de Jésus-Christ dans cette persécution. Son exemple encouragea tellement les fidèles, que tous ceux qui surent qu'il était interrogé, accoururent pour confesser avec lui : et plusieurs de ceux qui étaient tombés, se relevèrent en cette occasion. Saint Corneille ayant donc refusé de sacrifier aux faux dieux, fut envoyé en exil, par ordre de l'empereur Gallus, à Centumcelles, aujourd'hui Civita-Vecchia. Là, il reçut une lettre de saint Cyprien, qui le félicitait, et toute l'Eglise romaine, de sa glorieuse confession. Il marque la différence de Novatien, que les persécuteurs laissaient cependant en repos, puis il conclut : « Puisque nous sommes avertis par la Providence divine, que le jour de notre combat appro-

che, appliquons-nous sans cesse, avec tout le peuple, aux jeûnes, aux veilles et aux prières. Souvenons-nous les uns des autres, et qui que ce soit de nous qui sorte d'ici le premier, par la miséricorde de Dieu, que notre charité continue auprès de lui, et que nos prières ne cessent point pour nos frères. ». Ainsi parlait le confesseur Cyprien au confesseur Corneille. Ce dernier souffrit le martyre le 14 septembre 252. Saint Jérôme dit qu'il fut ramené à Rome et qu'il y souffrit le martyre, et le Martyrologe romain marque la même chose. D'un autre côté, on lit dans le calendrier de Libère, qu'il s'endormit à Centumcelles le 14 septembre. Quoi qu'il en soit de cette opinion, nous dirons, après saint Cyprien : Ne doit-on pas compter parmi les confesseurs et les martyrs les plus illustres celui qui se vit exposé si longtemps à la fureur des ministres d'un tyran barbare? celui qui courait continuellement les risques de perdre la tête, d'être brûlé, d'être crucifié? Il fut enterré dans la voie Appienne, dans le grand cimetière construit par le Pape saint Calixte; mais, au VIIIe siècle, le Pape Adrien Ier mit ses reliques dans l'église qu'il fit bâtir sous son invocation; et dans le IXe, elles furent transportées à Compiègne, dans l'abbaye des Bénédictins, dite de Saint-Corneille. Une partie fut depuis transférée à Reims et à la collégiale de Rosnay en Flandre. Le nom de saint Corneille se lit dans le canon de la Messe, et sa mémoire est honorée le 16 septembre, jour où il fut inhumé.

CORTÉGE DU PAPE. — Nous donnerons plus loin les détails complets sur le couronnement des Papes, indiquant ici particulièrement le cortége qui l'accompagne.

Le couronnement a lieu d'ordinaire un dimanche (le dimanche qui suit l'élection), ou un jour de fête; cependant cette règle ne fut pas toujours observée : Léon X fut couronné le samedi, Clément VIII le jeudi, Paul II le mardi, etc. C'est à Saint-Pierre, et depuis Marcel II (en 1555), dans la grande loge (balcon) de la basilique, que le Pape est couronné ; il l'était, dès les premiers temps, à Saint-Jean de Latran ; et c'est là que Nicolas Ier prit la couronne pontificale en 858. La plupart des historiens ne font remonter qu'à ce Pontife l'usage de cette grande et imposante cérémonie. On en trouve cependant des traces dans les temps antérieurs; en 795, saint Léon III fut couronné sur les degrés inférieurs de la basilique Vaticane. On renouvelait jadis les cérémonies du couronnement, non-seulement comme aujourd'hui, chaque année, au jour anniversaire, mais encore plusieurs fois l'année, aux principales fêtes et solennités.

Depuis saint Sylvestre, à qui Constantin la donna, les Papes ont toujours porté la couronne, symbole de la royauté et du pouvoir conféré à saint Pierre sur toute l'Église par Jésus-Christ. Une seconde couronne fut ajoutée à la première, sinon par Nicolas II en 1058, du moins par Boniface VIII en 1294, et au plus tard par Clément V en 1305; Benoît XII en 1334, Urbain V en 1362, ou, selon d'autres, Boniface IX en 1389, prirent la troisième.

La veille du couronnement, l'aumônerie apostolique donne à chaque pauvre qui se présente au Vatican un paul (55 centimes); chaque année, à l'anniversaire, on donne un demi-paul. Paul IV, saint Pie V, Grégoire XIII et Sixte-Quint abolirent l'usage de jeter de l'argent au peuple, et supprimèrent le banquet donné aux cardinaux et aux ambassadeurs, consacrant les sommes ainsi dépensées à des aumônes, ou à la fondation d'établissements de bienfaisance.

On plaçait autrefois devant le nouveau Pape une colonne surmontée d'un coq de bronze, pour lui rappeler, avec la faute de saint Pierre, la fragilité humaine; mais on n'a jamais chanté devant le Souverain Pontife : *Non videbis annos Petri*. C'est sans doute parce que, en fait, aucun pontificat n'a jusqu'à présent duré autant que celui du Prince des apôtres, parce que aucun Pape n'a eu vingt-cinq ans de règne, qu'on a supposé cette particularité dans la cérémonie.

Si le Pape habite le Quirinal, il se rend à Saint-Pierre en cortége semi-public, ayant dans sa voiture les deux cardinaux étrangers qu'il désigne parmi ceux qui ont assisté au conclave. Le Saint-Père se rend à la salle des parements (*de paramenti*), où il va directement de ses appartements, lorsque le Vatican est sa résidence. Les cardinaux y sont réunis : le Pontife revêt les ornements sacrés ; un prélat, auditeur de Rote, prend la croix pontificale, et fait une génuflexion devant Sa Sainteté qui monte sur la *sedia*.

Le cortége se forme : maître des cérémonies, suisses, procureurs des colléges, procureurs généraux des ordres religieux, *bussolanti*, chapelains, curseurs, adjudants des chambres, avocats consistoriaux, chantres, votants de signature, élèves de la chambre, auditeurs de Rote, camériers secrets; l'auditeur de Rote, sous-diacre apostolique, portant la croix, l'image du Christ toujours tournée du côté du Pape ; acolytes portant les sept chandeliers dorés, aux cierges ornés d'arabesques, d'étoiles et de dorures, maîtres-portiers de la verge rouge, gardiens de la croix papale; auditeur de Rote, qui remplit les fonctions de sous-diacre latin, diacre et sous-diacre grecs, pris parmi les élèves du collége grec ou de la Propagande, pénitenciers de Saint-Pierre, abbés mitrés et commandeur du Saint-Esprit, archevêques et évêques non assistants, archevêques et évêques orientaux, archevêques et évêques assistant au trône, patriarches, cardinaux-diacres, cardinaux-prêtres, cardinaux-évêques, suivis de leurs caudataires, curseurs pontificaux, suisses, les conservateurs de Rome, le prieur des chefs de quartier, les sénateurs romains, revêtus de leur robe d'or, le gouverneur de Rome en cape fourrée d'hermine blanche, et le prince assistant en habit de ville, manteau de soie noire garni de dentelles de la même couleur; les camériers secrets, séculiers, de cape et d'épée, le

fourrier-majeur, l'écuyer-majeur, le doyen des *sediarii* (25) en simarre rouge, portant la *sedia*, à droite et à gauche, les camériers secrets à cape d'hermine, portant les flabelles, les huit référendaires de signature en rochet et *mantelletta* violette, soutenant les huit bâtons du dais en moire d'argent, sous lequel est le Pontife qui bénit la foule, les protonotaires apostoliques et auditeurs de Rote qui portent la *falda*, les deux premiers maîtres des cérémonies pontificales en *cotta* (26) et rochet, soutanes et ceintures violettes, les deux cardinaux-diacres assistants et le cardinal-diacre d'office, ensemble devant la *sedia* que précèdent et entourent les capitaines et officiers de la garde suisse en grand uniforme, les commandants et exempts de la garde-noble, le général en chef des troupes pontificales et son adjudant-major, les curseurs pontificaux et les massiers à la *bæmia* (27) de drap violet garni de velours noir. Derrière la *sedia*, le *bussolante* sous-fourrier pontifical qui veille à ce qu'elle soit toujours portée horizontalement, le doyen de la Rote tenant la mitre usuelle du Pape entre deux camériers secrets, l'archiâtre (médecin) pontifical en cape rouge bordée d'hermine, le premier adjudant de chambre suivi d'un *scopatore*, l'auditeur de la chambre, le trésorier, le majordome avec les protonotaires participants ou honoraires et le régent de la chancellerie, tous à la cape bordée d'hermine, les généraux d'ordres religieux portant l'habit de leur institut, des suisses. Tel est l'ordre de la procession qui traverse la salle royale, descend l'escalier royal et s'arrête sous le portique de la basilique dont les chantres entonnent l'antienne: *Tu es Petrus*.

Sur un trône élevé en face de la *Porte sainte*, le Saint-Père reçoit l'obédience du cardinal-archiprêtre de la basilique qui le harangue au nom du chapitre et du clergé de Saint-Pierre dont, sur sa demande, les membres, depuis les chanoines jusqu'aux séminaristes du Vatican (28), sont tous admis au baisement des pieds. Le Pape remonte sur la *sedia* et entre dans le temple par la grande porte, surmontée de ses armes entre les images de saint Pierre et de saint Paul. Au moment où il franchit le seuil, placés dans les galeries des portes intérieures, les trompettes des gardes-nobles jettent tout à coup leurs fanfares éclatantes. Le cortége se développe dans la nef immense.

Devant la chapelle du Saint-Sacrement le Pape s'arrête, descend de la *sedia*, quitte la mitre, s'agenouille au prie-Dieu et adore le corps du Sauveur exposé sur l'autel; il est porté ensuite à la chapelle de Saint-Grégoire, dite *Clémentine*, du nom de Clément VIII qui la décora, laquelle était jadis le *secretarium* (ou sacristie) célèbre où les Papes avaient coutume de revêtir leurs habits sacrés. Le Pape descend de la *sedia*, s'agenouille et prie, monte sur le trône qui lui est préparé et ayant à sa droite, debout, le prince assistant, sur les marches inférieures du même côté, le sénateur romain, les conservateurs et le prieur des chefs du quartier, il reçoit à l'obédience les cardinaux qui, en manteau traînant, viennent tour à tour baiser sa main droite sous la frange de la chape. Puis la croix s'avance du trône, le Pape se lève, ôte sa mitre, et bénit en disant le *Sit nomen Domini benedictum*.

Alors les cardinaux ôtent la cape, mettent l'amict, sont revêtus par leurs maîtres de chambre et leurs camériers des habits sacrés de leur ordre; les diacres de la dalmatique blanche, brodée d'or et ornée de glands d'or, les prêtres de la chasuble blanche brodée d'or, les évêques de la chape d'argent à torsades et à franges d'or, avec le formal précieux. Les évêques orientaux prennent les ornements propres à leur rite, ainsi que le diacre et le sous-diacre grecs; les évêques assistants et non assistants et les abbés mitrés, mettent la chape et la mitre; en un mot, tous ceux qui ont un rôle à remplir dans les cérémonies, l'ornement le plus riche et le plus éclatant de leurs fonctions.

COURONNEMENT DU PAPE. — Une foule innombrable remplit la place immense; sur les galeries et terrasses de la colonnade sont les siéges occupés par les princes et des personnages de toute nation. Le cortége entre et se range dans la *loggia*; la croix papale apparaît entre les sept chandeliers; voici la *sedia* avec les flabelles; voilà le Pape sous le grand dais flottant. Les chantres font retentir dans les airs les accents de Palestrina : *Corona aurea super caput ejus*.

Le chant cesse, le cardinal doyen récite le *Pater ;* il chante, et le chœur répond :

℣ *Cantemus Domino.* — ℟ *Gloriose enim magnificatus est.*

℣ *Buccinate in neomenia tubæ.* — ℟ *In insigni de die solemnitatis vestræ.*

℣ *Jubilate Deo omnis terra.* — ℟ *Servite Domino in lætitia.*

℣ *Domine exaudi orationem meam.* — ℟ *Et clamor meus ad te veniat.*

℣ *Dominus vobiscum.* — ℟ *Et cum spiritu tuo.*

(25) Les *sediarii*, ou porteurs de la *sedia*, sont attachés au palais apostolique et ne cessent point de lui appartenir par la mort du Pape; c'est ce qui les distingue des autres domestiques à livrée, appelés *parafrenieri*. Autrefois les Papes allaient à cheval et non en voiture; leurs domestiques étaient à la tête du cheval, tenant le frein; de là ce nom qui est resté à tous les domestiques. Outre les *parafrenieri* et les *sediarii*, il y a encore les *scopatori*, balayeurs, les *scopatori* *sreti*, chargés du service intérieur de la chambre du Pape, et les adjudants de chambre, qui sont proprement ce que nous appelons en France les valets de chambre.

(26) La *cotta* est, à proprement parler, le surplis à larges manches; le surplis romain se porte sur le rochet.

(27) La *bæmia* est une espèce de mantelet que portaient jadis les Bohémiens.

(28) Le séminaire du Vatican est à peu près ce que l'on appelle chez nous une maîtrise.

Le cardinal doyen s'aproche du Pontife, et récite sur lui l'oraison latine dont voici la traduction :

Dieu éternel et tout-puissant, instituteur de la dignité du sacerdoce et auteur de la royauté, faites la grâce à votre serviteur Pie, notre Pontife, de régir avec fruit votre Eglise, afin que, constitué et couronné, par votre miséricorde, Père des rois et guide de tous les fidèles, toutes choses, par votre secourable providence, soient gouvernées comme il convient. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur, qui vit et règne avec vous, Dieu, en l'unité du Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. Amen.

A ce moment, le second cardinal-diacre ôte la mitre au Pape, et le premier cardinal-diacre, auquel est réservé le privilége de le couronner, lui met la tiare sur la tête, en disant :

Reçois la tiare aux trois couronnes, et souviens-toi que tu es le père des princes et le guide des rois sur la terre, le vicaire de notre Sauveur Jésus-Christ, à qui est l'honneur et la gloire dans les siècles des siècles. Amen.

Accipe tiaram, tribus coronis ornatam, et scias te esse patrem principum et regum rectorem orbis in terra, vicarium Salvatoris nostri Jesu Christi cui est honor, et gloria, in sæcula sæculorum. Amen.

La *sedia* avance, portant vers le peuple, qui d'en bas le contemple, le Pontife couronné; deux évêques à genoux tiennent, l'un le livre, l'autre le cierge allumé, et le Pape prie :

Que les saints apôtres Pierre et Paul, dans la puissance et l'autorité desquels nous mettons notre confiance, intercèdent eux-mêmes pour nous auprès du Seigneur.

Que par les prières et les mérites de la bienheureuse Marie toujours Vierge, du bienheureux Michel archange, du bienheureux Jean-Baptiste, et des saints apôtres Pierre et Paul, et de tous les saints, le Dieu tout-puissant ait pitié de vous, et que tous vos péchés étant remis, Jésus-Christ vous conduise à la vie éternelle. Amen.

Indulgence, absolution et rémission de tous vos péchés, au temps de véritable et abondante pénitence, un cœur toujours pénitent et la correction de la vie, la grâce et la consolation de l'Esprit-Saint, et la persévérance dans les bonnes œuvres, vous soient accordés par le Seigneur tout-puissant et miséricordieux. Amen.

Puis le Pontife se lève; il est debout sur la *sedia*, entre la terre et le ciel, les yeux en haut, les bras entr'ouverts; trois fois sa main trace dans l'air le signe de la croix à droite et à gauche, devant lui ; il bénit : *Benedictio Dei omnipotentis, Patris, et Filii et Spiritus Sancti, descendat super vos, et maneat semper. Amen.* Et l'*Amen*, trois fois répété, remonte comme un seul cri du sein de la multitude, et les cloches de la basilique et l'artillerie du château Saint-Ange l'accompagnent, le portent au loin.

Avant de quitter la *loggia*, le Souverain Pontife donne une dernière bénédiction, et la *sedia* rentre, pendant que le peuple se précipite aux avenues du portique pour prendre des mains des deux cardinaux-diacres assistants les formules imprimées (les unes en latin, les autres en italien) de l'indulgence plénière accordée à tous ceux qui ont reçu, avec les dispositions requises, la bénédiction papale.

Les cardinaux quittent les habits sacrés, et, couverts du manteau rouge, ils accompagnent le Pape, porté sur la *sedia*, à la salle des parlements; là, quand il a repris son costume habituel, le Saint-Père écoute le cardinal doyen, qui le complimente au nom de tout le Sacré Collége, et lui exprime les vœux universels de bonheur et de prospérité *ad multos annos*. Le Saint-Père remercie, demande à ses bienheureux frères le secours de leurs prières et de leurs conseils, et, précédé de la croix, accompagné de son cortége privé, il rentre dans le palais.

La joie de Rome est grande en ce jour; durant les deux nuits qui suivent, ce ne sont de toutes parts que signes d'allégresse, feux de joie, pétards, boîtes qui éclatent, salves d'artillerie, illuminations; les palais des cardinaux, des prélats, des ambassadeurs, des fonctionnaires de tous les ordres resplendissent de luminaires; la façade de Saint-Pierre inonde de ses feux tous les alentours, et la ville entière contemple au château Saint-Ange le gigantesque feu d'artifice, la *girandola*. Chaque année, toute la cérémonie et les mêmes fêtes se renouvellent au jour anniversaire du couronnement; à moins toutefois que l'anniversaire ne tombe en Carême, car alors on remet à Pâques la solennité. (*Election et couronnement du Souverain Pontife.*)

D

DAMASE I (Saint), trente-septième Pape, naquit à Rome l'an 306, d'un père Espagnol, nommé Antoine, qui embrassa l'état ecclésiastique, soit du consentement de sa femme, soit après qu'il fut devenu veuf, et qui devint prêtre de l'Eglise paroissiale de Saint-Laurent. — Après avoir été élevé avec grand soin dans les lettres et dans la piété chrétienne, saint Damase fut admis dans le clergé. Toute sa conduite y fut d'une très-grande édification ; et, selon le témoignage de saint Jérôme, il fit profession d'une continence parfaite qu'il garda jusqu'à la mort. Il était diacre de l'Eglise romaine, lorsqu'en 355 le Pape Libère fut chassé de son siége par l'empereur Constance, pour la défense de la foi orthodoxe et de l'innocence de saint Athanase contre les ariens.

Le jour même qu'on enleva ce Pape pour le conduire au lieu de son bannissement, Damaso s'engagea, par un serment solennel devant le peuple avec tout le clergé, de ne jamais recevoir d'autre évêque tant qu'il vivrait; il voulut même l'accompagner dans son exil, et il demeura quelque temps avec lui à Bérée en Thrace; il revint ensuite à Rome, où l'on ne doit point douter qu'il ne demeurât toujours fidèlement attaché à la communion de Libère.

Après la mort de ce Pape, Damase, âgé alors de plus de soixante ans, fut élu le 1er octobre 366, pour lui succéder, par la plus grande partie du clergé et du peuple Romain. Il fut sacré dans la basilique de Saint-Laurent, qui était son titre avant son pontificat. Quoiqu'il eût été ordonné selon la disposition des saints canons, un diacre de l'Eglise romaine, nommé Ursin, ou Ursicin, ne pouvant souffrir qu'on lui eût préféré Damase, assembla une troupe de séditieux dans une autre basilique, dite Libérienne et aujourd'hui Sainte-Marie-Majeure, où il forma un parti en sa faveur. Il vint à bout de persuader à Paul, évêque de Tivoli, homme fort ignorant, de l'ordonner évêque de Rome. C'était agir contre la règle de la tradition générale, qui demande que l'ordination épiscopale se fasse par trois évêques. Il trouva aussi le moyen de diviser le peuple qui prit parti dans ce nouveau schisme. On en vint à une fâcheuse sédition, où il y eut beaucoup de sang répandu de part et d'autre. Mais le parti du Pape fut le plus fort, et Ursin fut chassé de Rome.

Ce fut après ces premiers tumultes que l'empereur Valentinien ordonna que l'évêque de Rome jugerait les autres évêques, et qu'il examinerait leurs causes conjointement avec ses autres collègues. Cependant la paix, qui était nécessaire au Pape Damase pour travailler aux affaires de l'Eglise, était toujours troublée par la faction de l'antipape Ursin. Depuis que ce schismatique avait été banni, ses partisans n'avaient cessé d'importuner l'empereur Valentinien Ier pour demander son retour : ils obtinrent enfin une lettre adressée à Prétextat, préfet du prétoire, portant permission de rappeler Ursin et ceux qui avaient été relégués avec lui, avec ordre néanmoins de les punir plus sévèrement s'ils recommençaient à y exciter des troubles. Par ce moyen Ursin revint à Rome avec deux de ses diacres : mais il se comporta de telle manière que deux mois après il fut encore chassé de la ville et envoyé en exil dans les Gaules avec plusieurs de ses adhérents. Il semblait que le schisme dût s'éteindre, n'ayant plus de chef dans Rome; mais les schismatiques étaient toujours maîtres dans l'église de Sainte-Agnès, hors des murs de Rome, où ils tenaient leurs assemblées dans les cimetières. Valentinien ordonna que cette église fût rendue au Pape Damase; et Maximien, un des magistrats de Rome, chargé de cette affaire, fit mettre à la torture plusieurs des partisans d'Ursin, sans que le Pape eût contribué en rien à cette mesure cruelle que les schismatiques avaient eux-mêmes provoquée, en demandant une information où l'on emploierait les tortures. Le Pape, loin d'approuver ces moyens de rigueur, était le premier à en gémir : il avait fait vœu de demander à Dieu, par l'intercession de certains martyrs, la conversion de ceux des ecclésiastiques de son clergé qui persévéraient dans le schisme, et lorsque des prières les eurent ramenés à l'unité, ils en témoignèrent leurs reconnaissance en ornant à leurs frais les tombeaux de ces martyrs. Les autres partisans d'Ursin, qui ne pouvaient se dissimuler que Damase ne fût le Pape légitime, puisque son élection, antérieure à celle d'Ursin, avait été faite dans toutes les règles, finirent par se soumettre.

La cause du mécontentement des ecclésiastiques contre saint Damase, était la sévérité de la discipline qu'il faisait garder dans l'Eglise romaine. Rien ne déplaisait tant à quelques-uns d'entre eux, qui aimaient les commodités de la vie et la société des séculiers, que l'exactitude avec laquelle il faisait observer la loi que l'empereur Valentinien publia l'an 370. A dire le vrai, cette loi qui paraissait si sévère au clergé, était nécessaire pour arrêter le cours d'un abus qui scandalisait le peuple. Elle défendait aux ecclésiastiques et aux continents, c'est-à-dire aux religieux et à tous séculiers qui menaient la vie ascétique, d'aller dans les maisons des veuves et dans celles des filles qui demeuraient seules, et elle permettait à leurs proches ou à leurs alliés de les déférer aux tribunaux. Elle ordonnait de plus qu'ils ne pourraient rien recevoir de la femme à qui ils se seraient particulièrement attachés, sous prétexte de direction spirituelle ou de quelqu'autre motif de religion, ni par testament, ni par quelqu'autre sorte de donation que ce pût être, ni même par une personne interposée, à moins qu'ils ne fussent les héritiers naturels de ces femmes par droit de proximité. Cette loi avait été adressée au Pape saint Damase, qui, l'ayant approuvée, en avait fait faire publiquement la lecture dans les églises de la ville de Rome.

Vers ce temps, ce saint Pape assembla dans Rome un concile nombreux pour travailler à relever ceux qui étaient tombés dans l'arianisme, sous l'empereur Constance. Dans ce concile furent condamnés Ursace et Valens, deux évêques d'Illyrie, qui depuis longtemps portaient le poison de l'hérésie par tout l'empire. Damase écrivit aussitôt à saint Athanase, évêque d'Alexandrie, le principal soutien de la foi catholique contre les ariens, qui lui récrivit pour le remercier de son zèle. Il reçut en même temps une lettre de saint Basile, évêque de Césarée en Cappadoce, qui l'exhortait fortement à travailler à la réunion des Eglises de l'Orient et de l'Occident. Le saint Pape assembla à Rome un concile de quatre-vingt-treize évêques. Auxence, usurpateur du siége de Milan, et

ses adhérents y furent condamnés, et la foi de Nicée confirmée.

Le Pape Damase eut encore à combattre les lucifériens, autres schismatiques, qui tenaient toujours des assemblées dans la ville de Rome; mais, en vertu d'une loi qui défendait les assemblées illicites, il fit prendre un prêtre luciférien qui tenait des assemblées la nuit, et l'envoya en exil. On bannit de même quelques. autres de cette secte, tant prêtres que laïques. Mais, malgré tous ses soins, il ne put empêcher que les lucifériens n'eussent un évêque dans Rome. Les donatistes en avaient aussi un sous ce même Pape, et on l'envoyait d'Afrique où résidait toujours le centre du schisme.

L'an 376 Damase tint un concile à Rome, où il condamna l'hérésiarque Apollinaire qui n'admettait point d'autre entendement en Jésus-Christ que la Divinité. Deux ans après la mort de Valens, et avant que Gratien eût élevé Théodose à l'empire, saint Damase tint à Rome un concile de plusieurs évêques, pour arrêter les entreprises de l'antipape Ursin qui tâchait de faire revivre son parti. Les Pères du concile écrivirent à Gratien et au jeune Valentinien pour se plaindre qu'Ursin, tout relégué qu'il était, ne cessait pas de solliciter la populace de Rome par ses émissaires. L'empereur Théodose voulut travailler à remettre par tout l'empire l'uniformité de sentiments pour la religion, suivant la foi de Nicée, prit pour règle celle que suivaient Damase à Rome, et Pierre, successeur de saint Athanase, à Alexandrie: c'est ce qu'il fit par une loi qu'il publia l'an 380, conjointement avec les empereurs d'Occident, Gratien et Valentinien, où il marque qu'il n'y aurait que ceux qui suivraient la foi enseignée par Damase et par Pierre, qui seraient réputés catholiques; que tous les autres seraient traités comme hérétiques et punis de diverses peines.

L'année d'après, on tint en Occident le concile d'Aquilée. Après qu'on y eut condamné l'arianisme, on y examina de nouveau les accusations dont les schismatiques chargeaient le saint Pape Damase. N'ayant pas osé toucher à la pureté de sa foi, qui était reconnue par tout le monde, ils attaquèrent celle de ses mœurs, et ils renouvelèrent l'accusation du crime d'adultère, qu'avaient faite autrefois deux diacres dévoués à Ursin. Mais Damase, distingué dès l'enfance par une continence parfaite, ne pouvait être suspect à personne. Aussi ses ennemis ne fondaient leur calomnie que sur ce que les dames romaines avaient presque toutes pris son parti avec zèle contre celui d'Ursin. On était tellement persuadé de sa vertu et de son mérite jusqu'au fond de l'Orient, que Théodoret le représente comme un homme de très-sainte vie, toujours prêt à maintenir la foi des apôtres. Cependant le concile, pour fermer la bouche à ses accusateurs, voulut examiner juridiquement tous les chefs d'accusation; et, en ayant reconnu la fausseté, il mit le dernier sceau au témoignage que le public rendait à l'innocence et à la sainteté de Damase.

Ce saint Pape se vit encore en butte aux priscillianistes. Il refusa de voir et d'entendre leur chef Priscillien, lorsqu'il vint à Rome pour se justifier devant lui. Les païens même regardaient Damase comme un dangereux adversaire, car il s'opposa au rétablissement de l'autel de la Victoire dans le sénat : ce fut lui qui se chargea de la requête des sénateurs chrétiens contre celle des sénateurs païens. Il l'adressa à saint Ambroise, qui sut la faire valoir auprès de Gratien et de Valentinien, et sa demande eut un heureux succès. Parmi les vertus de Damase, on célèbre sa charité. Il n'y avait personne qui n'eût part à sa bienveillance autant qu'il dépendait de lui. On doit attribuer la prévention où il fut contre saint Mélèce et saint Flavien, son successeur, à l'horreur qu'il avait du schisme qui divisait l'Eglise d'Antioche entre ces deux prélats. Ce fut pour tâcher d'y remédier, qu'il assembla un concile à Rome de plusieurs provinces d'Occident, et où parurent entre autres, saint Ambroise de Milan, saint Valérien d'Aquilée, et saint Ascole de Thessalonique. Il y invita même les Orientaux, par une lettre synodale : il n'y eut que saint Epiphane, évêque de Salamine, et Paulin, évêque d'Antioche, qui y vinrent, et ils amenèrent avec eux saint Jérôme. Damase et le concile ne voulurent point reconnaître d'autre évêque d'Antioche que Paulin, et refusèrent leur communion à Flavien et aux évêques qui l'avaient ordonné.

Le concile fini, saint Jérome demeura à Rome et s'attacha au Pape Damase, pour l'aider tant à écrire ses lettres, qu'à répondre aux consultations que les conciles des diverses Eglises lui adressaient. Le saint Pape l'avait déjà engagé à corriger la version latine du Nouveau Testament; et il continua, l'ayant auprès de lui, à le faire travailler sur les saintes Ecritures. Ce fut vers ce temps, que ce saint docteur écrivit le dialogue contre les lucifériens, qui, s'étant joints aux partisans de l'antipape Ursin, excitaient des troubles à Rome contre saint Damase.

Durant le séjour de Paulin d'Antioche à Thessalonique, saint Damase lui écrivit, au sujet d'Apollinaire, une lettre ainsi conçue: *Je vous avais déjà dit, par mon fils Vital, que je laissais tout à votre jugement. C'est pourquoi, afin que vous ne fassiez point de difficulté de recevoir ceux qui voudront se réunir à l'Eglise, nous vous envoyons notre profession de foi : non pas tant pour vous, qui la tenez comme nous, que pour ceux qui se joindront à vous. Donc, après le concile de Nicée, et celui qui fut tenu à Rome par les évêques catholiques, on a ajouté quelque chose touchant le Saint-Esprit, parce que quelques-uns ont avancé depuis qu'il était fait par le Fils. C'est pourquoi nous anathématisons ceux qui ne disent pas franchement que le Saint-Esprit a la même puissance et la même substance que le Père et le Fils : nous ana-*

thématisons les sabelliens qui disent que le Père est le même que le Fils ; Arius et Eunomius, qui disent également, quoiqu'en différentes paroles, que le Fils et le Saint-Esprit sont des créatures ; les macédoniens qui viennent d'Arius sous un autre nom; Photin, qui, renouvelant l'hérésie d'Ebion, soutient que Notre-Seigneur Jésus-Christ ne vient que de la Vierge Marie : ceux qui disent qu'il y a deux Fils, l'un avant les siècles, l'autre après l'incarnation. Ensuite il y a un autre anathème contre Apollinaire, et un contre Marcel d'Ancyre, sans les nommer, un canon contre les translations si fréquentes dès lors en Orient ; puis les anathèmes continuent contre diverses propositions des ariens et des macédoniens. Le dernier défend de se servir du nom de dieux au pluriel, en parlant des personnes divines, quoique l'Ecriture le donne quelquefois aux anges et aux saints. Ensuite le Pape saint Damase continue : *C'est pourquoi si mon fils Vital et ceux qui sont avec lui veulent se joindre à nous, ils doivent premièrement souscrire la foi de Nicée; ensuite, parce que l'on ne peut remédier aux maux futurs, il faut déraciner l'hérésie que l'on dit avoir paru depuis en Orient, et confesser que la Sagesse même, le Verbe, le Fils de Dieu, a pris le corps humain, l'âme et l'entendement, c'est-à-dire Adam tout entier, tout notre vieil homme, sans péché. Car comme en confessant qu'il a pris un corps humain, nous ne lui attribuons pas pour cela les passions humaines : ainsi, en disant qu'il a pris l'âme et l'entendement de l'homme, nous ne disons pas qu'il ait été sujet au péché, qui vient des pensées.* On voit ici que l'erreur d'Apollinaire était clairement connue et condamnée à Rome, mais que Vital n'était pas encore convaincu d'en être infesté, quoiqu'il en fût soupçonné : au contraire, il avait donné au Pape Damase une confession de foi qui paraissait orthodoxe, et le Pape le renvoyait à Paulin pour s'en éclaircir.

On rapporte au même temps une lettre du Pape saint Damase aux Orientaux, qui commence ainsi : *Quand vous rendez au Siége apostolique l'honneur qui lui est dû, le plus grand avantage vous en revient à vous-mêmes, mes très-honorés frères.* Ensuite, il déclare qu'il a condamné, il y a longtemps, Timothée avec son maître Apollinaire, en présence de Pierre, évêque d'Alexandrie ; et qu'ils n'ont pas de sujet de demander qu'il soit déposé de nouveau. Il les exhorte donc à se tenir fermes à la foi de Nicée, et à ne pas souffrir que ceux qui leur sont soumis, écoutent de vains discours et des questions déjà résolues.

Ce saint Pape, après avoir gouverné l'Eglise pendant l'espace de huit ans et quelques mois, avec beaucoup de prudence et de piété, mourut âgé de quatre-vingts ans, le 11 décembre 384. On prétend que sa mort fut suivie de quelques miracles ; il fut enterré auprès de sa mère et de sa sœur la vierge Irène, dans un oratoire qu'il avait fait bâtir dans les catacombes voisines de la voie Ardeatine. Leurs tombeaux furent découverts en 1736. Dans les éloges que les écrivains ecclésiastiques ont donnés à saint Damase, ils ont surtout relevé sa constance à maintenir la pureté de sa foi, l'innocence de ses mœurs, sa profonde humilité, sa charité pour les pauvres, son zèle à décorer les lieux saints et les tombeaux des martyrs. Saint Jérôme l'appelle un homme excellent, un homme incomparable, savant dans les Ecritures, le docteur vierge d'une Eglise vierge, et Théodoret, qui le met à la tête des docteurs qui ont illustré l'Eglise latine, dit qu'il s'est rendu illustre par sa sainte vie, et qu'il était plein de zèle pour instruire, et qu'il ne négligea rien pour la défense de l'Eglise apostolique. On remarque dans ses lettres beaucoup d'esprit et de goût, et dans ses poésies un style noble et élégant. Outre le recueil de ses épitaphes, les meilleurs critiques lui attribuent généralement les petits poëmes chrétiens qui ont été imprimés parmi les Œuvres de Claudien. Plusieurs recueils, notamment celui de dom Constant (*Epist. Rom. Pontif.*, in-fol.) sont enrichis de diverses lettres de saint Damase. Le *Corpus poetarum* de Mattaire, renferme aussi quelques vers latins du même Pontife. On prétend, sans en fournir de témoignages certains, que c'est saint Damase qui ordonna de chanter les psaumes, suivant la correction des Septante, faite par saint Jérôme, ainsi que le *Gloria Patri* à la fin de chacun d'eux, et l'*Alleluia* pendant le temps de Pâques.

Saint Damase fit rebâtir ou du moins réparer l'église de Saint-Laurent, qu'il avait desservie après son père, et qui porte encore aujourd'hui le titre de Saint-Laurent *in Damaso*, l'embellit de peintures qui représentaient plusieurs traits de l'histoire sainte, et lui fit don de patènes, calices, chandeliers, etc. ; le tout d'argent et d'un travail exquis : il y ajouta des fonds de terre et des maisons. Il fit dessécher au Vatican les sources dont les eaux passaient sur les corps qui y avaient été enterrés ; il décora les tombeaux d'un grand nombre de martyrs, et les orna d'épitaphes en vers, où l'on remarque un génie vraiment poétique.

Ce fut en 381, trois ans avant la mort de ce Pape, qu'eut lieu le premier concile général tenu à Constantinople. Selon Socrate, Théodoret et Sozomène, saint Damase n'intervint point dans la convocation de ce concile ; le cardinal Baronius et Séverin Bini sont d'une opinion contraire. Quoi qu'il en soit, le Pape n'envoya aucun légat à ce concile, lequel n'ayant d'ailleurs été composé que d'évêques orientaux, ne fut considéré comme œcuménique qu'après que saint Damase en eut approuvé et confirmé les décisions en matière de foi.

DAMASE II, cent quarante-neuvième Pape et successeur de Clément II. — Après la mort de ce dernier et avant l'élection de Damase, Benoît IX rentra pour la troisième fois dans le Saint-Siége, et s'y maintint huit mois jusqu'au 17 juillet 1048. Enfin, touché de

repentir, il découvrit ses péchés à un saint abbé, qui lui déclara qu'il ne lui était pas permis d'exercer les fonctions du sacerdoce, et qu'il ne devait penser qu'à se réconcilier à Dieu par la pénitence. Benoît suivit son avis et renonça à sa dignité. — *Voy.* BENOIT—. Le même jour on couronna Pape Pappon, évêque de Brixen, que l'empereur avait choisi et envoyé à Rome où il fut reçu avec honneur. Il prit le nom de Damase II, mais il ne tint le Saint-Siége que 25 jours, et mourut à Prénestre le 8 août 1048. Il fut enterré à Saint-Laurent hors de Rome, et eut pour successeur saint Léon IX.

DENYS (Saint). — Ce Pape élevé sur le trône pontifical, le 22 juillet 259, sous l'empereur Gallien, fut le vingt-quatrième successeur de saint Pierre. Il avait été élevé dans les exercices spirituels de la vie ascétique, lorsqu'il fut ordonné prêtre de l'Eglise romaine. On le choisit pour succéder à saint Sixte II; mais il ne fut ordonné que l'année suivante, à cause de la violence de la persécution qu'avait excité l'empereur Valère.

Dès qu'il fut sur le Saint-Siége, il vérifia les témoignages que les Pères rendirent depuis à sa haute vertu et à la pureté de sa doctrine. Denys d'Alexandrie dit que c'était un homme admirable, et il le trouvait éloquent dans ses lettres. Saint Athanase le comptait avec raison parmi les Pères anciens qui ont été les plus capables de nous informer de la véritable doctrine de l'Eglise; et saint Basile dit qu'il s'était rendu illustre par l'intégrité de sa foi et par sa charité. En effet, lorsque la ville de Césarée en Cappadoce, fut à demi ruinée par les Barbares qui ravageaient les provinces de l'empire par la négligence de Gallien, saint Denys écrivit à Firmilien, évêque de cette Eglise affligée. Il envoya de l'argent et des personnes sûres en Cappadoce, pour racheter chez les Barbares les Chrétiens prisonniers. Saint Denys fit éclater aussi son zèle pour la défense de la foi catholique à l'occasion des erreurs de Sabellius et de Paul de Samosate. Le premier enseignait qu'il n'y a en Dieu qu'une seule personne qui est le Père, duquel le Fils et le Saint-Esprit sont des attributs, des émanations, et non des personnes subsistantes. Dieu le Père, disait Sabellius, est comme la substance du soleil, le Fils en est la lumière, et le Saint-Esprit la chaleur. De cette substance est émané le Verbe comme un rayon divin, et il s'est uni à Jésus-Christ pour opérer l'ouvrage de notre Rédemption; il est ensuite remonté au Père comme un rayon à sa source, et la chaleur divine du Père, sous le nom du Saint-Esprit, a été communiquée aux apôtres.

De là il s'ensuivrait évidemment que Jésus-Christ n'est point une personne divine, mais une personne humaine; qu'il n'est ni Dieu, ni Fils de Dieu. Pour soutenir son erreur, Sabellius abusait des passages de l'Ecriture sainte qui enseignent l'unité de Dieu, surtout de ces paroles de Jésus-Christ (*Joan.* x, 20) : *Mon Père et moi sommes une même chose.* Cette hérésie, réfutée par saint Denys et par d'autres Pères de l'Eglise, fit néanmoins des progrès non-seulement dans l'Asie Mineure, dans la Cyrénaïque, mais encore dans la Mésopotamie et jusqu'à Rome. Au XIVe siècle, elle fut renouvelée par Photius, et c'est encore aujourd'hui la doctrine des sociniens. Il nous reste un long fragment d'une lettre où le Pape saint Denys combattait à la fois le trithéisme, le sabellianisme et l'arianisme. Cette lettre était adressée à saint Denys d'Alexandrie, qui avait été accusé d'être tombé dans cette hérésie. Nous nous bornerons à citer les quelques passages suivants de cette encyclique où le saint Pape s'exprime ainsi :

L'ordre de mon discours me conduit à parler de ceux qui déchirent, qui mettent en pièces la respectable doctrine de l'Eglise, et qui la détruisent en partageant la monarchie en trois puissances, en trois substances distinctes et en trois divinités. Car j'ai appris qu'il y avait parmi vous quelques prédicateurs de la parole divine qui ont exprimé un système semblable, qui prennent le contre-pied de Sabellius. Celui-ci blasphéma en disant que le Fils est le Père; ceux-là prêchent en quelque façon trois dieux, puisqu'ils divisent la sainte unité en trois substances entièrement séparées l'une de l'autre. Car le Verbe est nécessairement uni au Père de toutes choses, et le Saint-Esprit doit aussi nécessairement habiter et vivre en Dieu. Il faut donc assembler et réunir la sainte Trinité en un, *comme en un point central, je veux dire le Dieu de toutes choses, le Tout-Puissant.* Et plus loin: *Mais il ne faut pas moins blâmer ceux qui regardent le Fils comme une créature, et qui pensent que le Seigneur a été fait comme un des êtres faits, tandis que les saintes Ecritures lui reconnaissent la génération proprement dite et ne disent pas qu'il ait été fait ou formé. C'est donc un fort grand blasphème de dire que le Seigneur est un objet fait par les mains, car si le Fils a été fait, il y a donc eu un temps où il n'était pas. Or il y a été de toute éternité, s'il est dans le Père et si Jésus-Christ est le Verbe, la sagesse et la puissance. Et c'est là ce que l'Ecriture dit de lui. Or ce sont là des facultés divines. Il s'ensuit que si le Fils a été fait, il y a eu un temps où toutes ces choses n'existaient pas, et par conséquent un temps où Dieu était sans Verbe, sans sagesse, etc., ce qui serait complétement absurde. Il faut que ceux qui ont imaginé cette erreur ne se soient pas rappelé ou n'aient pas compris la grande différence intrinsèque qu'il y a entre* γεννᾷν *et* ποιεῖν *sans cela il n'auraient pas confondu deux idées si essentiellement distinctes.* Il termine en disant : *Il n'est donc pas permis de séparer la sublime et divine unité en trois divinités, ni de rabaisser la dignité et la majesté du Seigneur en le regardant comme une créature; il faut au contraire croire à Dieu le Père tout-puissant, et à Jésus-Christ, son Fils, et au Saint-Esprit; il faut se figurer le Verbe uni au Dieu de toutes choses, puisqu'il dit : « Moi et mon*

Père nous sommes un. » (*Joan.* x, 30.) *C'est ainsi que l'on conserve à la fois la divine Trinité et le dogme sacré de l'unité.*

Saint Denys assembla ensuite un concile à Rome, pour condamner saint Denys d'Alexandrie; mais l'accusation intentée contre ce dernier venait de ce qu'on n'avait pas lu avec assez d'attention son ouvrage contre les sabelliens. Saint Denys se justifia pleinement dans une lettre qu'il écrivit au Pape, où il fit voir le sens orthodoxe des expressions qui avaient donné lieu aux injustes soupçons que l'on avait eus de la pureté de sa foi.

On retrouve le fond des principes de Sabellius, avec quelques modifications, dans l'hérésie de Paul de Samosate. Ce dernier enseignait que Jésus-Christ n'était qu'un homme auquel la sagesse divine s'était communiquée par une abondance extraordinaire de grâces et de lumières, sans néanmoins s'unir à lui hypostatiquement, de sorte qu'il était Fils de Dieu par adoption et non par nature. En un mot, selon lui, le Verbe divin et le Saint-Esprit n'étaient que les attributs par lesquels la personne du Père se manifestait en agissant au dehors, à peu près comme la pensée et la volonté révèlent l'âme humaine, sans avoir une personnalité propre qui les distingue. Pour remédier au scandale et arrêter les progrès de cette erreur, le Pape saint Denys ordonna aux évêques d'Orient de s'assembler en concile à Antioche. Parmi le grand nombre de saints prélats qui s'y trouvèrent, l'on remarque saint Grégoire le Thaumaturge, saint Athénodore son frère, évêque d'une Eglise dans le Pont; Firmilien de Césarée en Cappadoce, Hélénus de Tarse, Hyménée de Jérusalem, Théotecne de Césarée en Palestine, outre une quantité de prêtres et de diacres. « Ce concile, » dit M. Receveur, « se tint l'an 264, et l'on y discuta, dans plusieurs sessions, la doctrine de Paul de Samosate, qui, à l'exemple de tous les hérétiques, essaya longtemps de dissimuler ses erreurs en les enveloppant sous des termes obscurs et équivoques. Mais convaincu enfin d'avoir innové dans la foi, il fit semblant de se rétracter, et protesta de son attachement à la doctrine des apôtres. On crut devoir se contenter de cette rétractation et de ne pas prononcer de sentence contre lui, dans l'espérance que l'erreur s'étoufferait ainsi sans éclat. Mais on ne tarda pas à reconnaître que l'on avait été trompé, et que l'hérésiarque n'avait changé ni de mœurs ni de principes. Le Pape saint Denys et les évêques, après avoir essayé par leurs lettres tous les moyens de le ramener, furent donc obligés de se rassembler de nouveau à Antioche, l'an 269, pour prononcer enfin leur jugement contre lui. » Ils se trouvèrent à ce concile au nombre de soixante et dix, et l'hérésiarque y fut déposé et excommunié.

Le Pape saint Denys partagea les églises et les oratoires de Rome entre les prêtres de cette ville, institua les paroisses et même les diocèses de sa dépendance immédiate. En cela il ne fit que rendre des pasteurs aux églises qui les avaient perdus par le malheur des temps et régler les limites de leur ressort d'une manière plus exacte ou plus fixe qu'auparavant. On ignore les autres circonstances de la vie de ce saint Pape qui mourut le 26 décembre 256, et fut remplacé deux jours après par Félix.

Il ne nous reste de saint Denys que trois lettres qui offrent à la fois la preuve de sa sollicitude pastorale et de son érudition.

La première est intitulée : *Epistola encyclica adversus Sabellianos;* elle est adressée aux Eglises d'Egypte; les diverses hérésies qui régnaient alors au sujet de la Trinité y sont combattues.

La seconde, à Denys d'Alexandrie, attirait son attention sur les assertions erronées dont on l'accusait, et lui demandait l'explication des expressions désignées. C'est celle dont nous avons cité plus haut quelques fragments.

La troisième, adressée à l'Eglise de Césarée en Cappadoce, la consolait des malheurs que lui avait fait souffrir l'invasion des barbares. Des députés de l'Eglise de Rome étaient chargés en même temps de racheter les Chrétiens de cette Eglise que l'ennemi avait faits prisonniers. Du temps de Basile, cette ville conservait encore, avec une respectueuse reconnaissance la lettre de ce Pape.

DEUS-DEDIT, DEODAT ou DIEUDONNÉ, (Saint) soixante-neuvième Pontife.—Ce Pape, Romain de naissance, fils d'Etienne, sous-diacre, fut élu le 13 novembre 614, pour succéder à Boniface IV. Il eut toujours une affection singulière pour le clergé et un grand zèle pour l'honneur de l'état clérical. Saint Deus-Dedit se signala aussi par sa science et ses vertus, et l'on rapporte qu'il guérit un lépreux en l'embrassant. C'est le premier Pape dont on ait des bulles scellées en plomb. L'histoire ne nous apprend rien au sujet de ce saint Pape, qui mourut le 7 novembre, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire. Il eut pour successeur Boniface V.

DOMAINE TEMPOREL DU SAINT-SIÉGE. — Nous indiquerons d'abord en quoi consiste et a précédemment consisté le domaine temporel du Saint-Siége; nous examinerons ensuite comment s'est formé ce domaine temporel par l'abandon des empereurs, la volonté du peuple et la force inévitable des circonstances, bien avant les prétendues donations de Charlemagne qui, selon leur texte lui-même, ne firent que restituer à l'Eglise son ancien patrimoine.

Les Etats de l'Eglise s'étendent sur environ 90 lieues de long et 44 de large, d'une mer à l'autre, du port de Civitta-Vecchia, sur la mer de Toscane, à celui d'Ancône sur l'Adriatique; et des bouches du Pô aux champs de Terracine et de Nettuno. Il y faut joindre le territoire et la ville de Bénévent, dans le royaume de Naples, et le petit duché de Ponte-Corvo, sur les confins du même royaume. Donnons d'abord l'ancienne divi-

sion de l'Etat ecclésiastique : on le partageait en treize provinces :

La première était celle de la Campagne de Rome, où se trouvent autour de la capitale du monde, Ostie, Vellétri, Albano, Frascati, Tivoli, Anagni, Véroli, Terracine, Frasinone, et un grand nombre de terres et de châteaux appartenant jadis à divers seigneurs, princes, ducs, marquis et comtes.

La seconde province, appelée le Patrimoine de saint Pierre, comprenait : Viterbe, Civita-Vecchia, Corneto, Porto, Nepi, Sutri, Civita-Castellana, Ostie, Montefiascone, etc.

La troisième, l'Ombrie ou duché de Spolète, avait Spolète, Terni, Narni, Narcia, Rieti, Todi, Amelia, Bevagna, Assise, Foligno, Spello, Nocera, Camerino.

La quatrième se trouvait formée du duché de Castro, du comté de Ronciglione et du château de Caprarola.

Dans la cinquième, celle d'Orvieto, étaient la ville de ce nom, Bolsène, Acquapendente et Bagnorea.

La sixième, où l'on rencontrait peu de villes, au milieu d'une quantité de bourgs, possédés à divers titres par des barons romains, s'appelait la Sabine, pays renommé pour sa fertilité.

La septième était le comté auquel donnait son nom l'antique et illustre Pérouse.

La huitième, celle de la ville de Castello, sur le Tibre.

La neuvième, celle de la Marche d'Ancône, comptait Ancône, Lorette, Recanati, Fermo, Ascoli, Macerata, Tolentino, San-Severino, Cingali, Fabriano, Iési, Osimo et Montalto.

La dixième, le duché d'Urbin, qui renfermait Urbino, Cagli, Sinigaglia, Fano, Pesare, Fossombrone, San-Leo, Castel-Durante, Civita-Urbana, San-Angelo in Vado.

La onzième, la Romagne, avait Ravenne, Sarsina, Rimini, Césène, Bertinoro, Cervia, Forli, Imola, Faënza, Savignano, Roversano.

Ferrare et le Ferrarais formaient la douzième, Bologne et le Bolonais, la treizième.

Le gouvernement de ces quatre dernières provinces était confié à des cardinaux avec le titre de légats. Les gouverneurs des autres et ceux des villes principales étaient des prélats, la charge des gouvernements d'une moindre importance était donnée à des docteurs en droit. Un prélat gouverneur était envoyé à Bénévent et Pontecorvo.

La division que nous venons de retracer ne subsiste plus; aujourd'hui les Etats de l'Eglise sont partagés en six légations, gouvernées par des cardinaux légats, qui sont : Velletri, Bologne, Ferrare, Ostie, Ravenne et Urbino, etc., Pesaro, une présidence, celle de la Comarche de Rome, *Comarca di Roma*, qui comprend la Campagne de Rome, l'*Agro Romano ;* un commissariat, celui de la sainte maison de Lorette, *santa casa di Loreta*, et treize délégations, dont les gouverneurs ont le titre de légats, savoir : Macerata, Ancône, Fermo, Pérouse, Spolète, Rieti, Viterbe, Frasinone, d'où dépend Ponte-Corvo, Ascoli, Camerino, Civita-Vecchia, Orvieto et Bénévent.

Quant à la division ecclésiastique, les Etats romains comprennent : Rome et ses six évêchés suburbicaires ; huit archevêchés; Bénévent, Bologne, Camerino et Tréja, Ferrare, Fermo, Ravenne, Spolète, Urbin ; sous la dépendance de ces trois métropoles, vingt évêchés suffragants, et enfin trente-six évêchés relevant directement du Saint-Siége.

Autrefois, l'Eglise romaine possédait les duchés de Parme et de Plaisance, et en France, Avignon, avec le comtat Venaissin. Benoît XII céda Parme et Plaisance aux Visconti. Il fut stipulé que le haut domaine demeurant au Saint-Siége, les nouveaux possesseurs lui payeraient un tribut annuel de mille florins, et l'acte d'investiture portait qu'il en serait ainsi toujours, que ces Etats appartinssent au Pape, en vertu de donation, de prescription ou de tout autre titre : *Sive ex donatione, sive ex præscriptione vel alio titulo quocunque.* Le terme de prescription indique que, dans ces temps reculés, il y avait déjà une longue possession en faveur du Saint-Siége.

Les mêmes traités qui garantissent au Saint-Siége les principautés de Bénévent et de Ponte-Corvo, comme domaine à lui appartenant, obligent le roi de Naples au payement d'un tribut annuel et à l'envoi d'une haquenée. Depuis longtemps ce roi et les souverains de Parme et Plaisance refusent de remplir leurs obligations, et chaque année, le jour de la Saint-Pierre, le Pape proteste solennellement, en général, contre tous ceux qui retiennent les biens du Saint-Siége, ou qui négligent de payer les tributs qu'ils lui doivent, et, en particulier, nommément contre l'occupation des duchés de Parme et Plaisance et contre la non prestation de la haquenée et du tribut dû par le roi des Deux-Siciles. Il n'y a point, comme on l'a prétendu, de protestation expresse contre l'occupation d'Avignon et du comtat que l'assemblée constituante, par décret du 14 septembre 1791, réunit à la France, sans autre forme de procès, quoique le Saint-Siége les eût achetés à beaux deniers comptant. A la paix de Tolentino, Pie VI fut contraint par la force de renoncer à ses droits sur Avignon, le comtat, la Romagne, Ferrare et Bologne. En 1815, le congrès de Vienne rendit ces trois légations au Saint-Siége, mais la cession du comtat fut maintenue, malgré les protestations des légats de Pie VII.

En 1817, de nouveaux siéges étant érigés en France, et Avignon étant déclarée métropole, le Pape fit encore valoir ses droits. Pie VII écrivit à Louis XVIII : *Nous attendons de la religion du roi très-chrétien la restitution de ces provinces aux domaines des saints apôtres, ou du moins une compensation proportionnée. Ainsi Sa Majesté remplira les promesses de son glorieux frère Louis XVI,*

faites à notre prédécesseur de sainte mémoire.

Les biens de l'Eglise romaine ne sont pas les biens du Pape, il n'en est que l'usufruitier; le Pape ne peut disposer selon son plaisir du domaine de saint Pierre; à son avénement, il prête serment de le conserver en entier, de le défendre et d'employer toutes les voies légitimes pour recouvrer ce qui en a été illégitimement distrait.

Il n'y a pas dans le monde de possessions dont l'origine soit aussi sainte et aussi pure. Dès les premiers siècles, et au milieu même des persécutions, les fidèles comprirent que le chef de l'Eglise ne pouvait, s'il était pauvre et dénué de ressources, subvenir aux nécessités de l'Eglise, ni remplir dans toute leur plénitude, les devoirs de sa charge; ils s'empressèrent d'offrir à Dieu, dans la personne de son vicaire, les prémices de leurs biens. Lorsque Constantin eut donné la paix aux Chrétiens, ces dons pieux s'accrurent encore, et les empereurs y joignirent les leurs. Au temps de saint Grégoire le Grand, les biens de l'Eglise romaine étaient déjà immenses, ainsi que l'atteste la magnificence des aumônes et des largesses que ce grand Pape répandait dans tout l'univers (28*). Les empereurs et les rois catholiques tinrent à honneur de payer tribut au Pontife romain; ils eurent l'intelligence des besoins de la royauté spirituelle, et voulurent qu'elle possédât aussi son royaume temporel. Ils lui donnèrent des terres, des villes et des provinces (Gretser, *De munificentia principum in Sedem apostolicam*, cap. 11); heureuses d'avoir un tel maître, d'autres le choisirent spontanément. Ce n'est point par la conquête, c'est par des donations volontaires et libres que s'est formé l'Etat pontifical; quel autre royaume sur la terre pourrait se glorifier d'une origine aussi juste, aussi pacifique (29)?

Au moyen âge le pouvoir des Papes fut grand, et les ennemis de l'Eglise en ont encore exagéré l'étendue; certes, les successions n'ont pas manqué d'agrandir leur puissance temporelle; et cependant ces grands Pontifes que l'hérésie et l'incrédulité dépeignent comme dévorés d'ambition, n'ont rien fait pour l'accroître; ils l'ont, au contraire, constamment maintenue dans d'étroites limites. Y a-t-il jamais eu sur la terre une souveraineté qui ait montré une semblable modération? Si, dans leurs luttes avec les empereurs et les rois, les Papes avaient été inspirés par l'ambition humaine, leur politique eût sans doute cherché ce que demande l'ambition; mais elles ne luttèrent jamais que pour la défense de la société spirituelle; que pour soustraire au joug de la force brutale la conscience des peuples confiés à leur garde; que pour imposer le respect de la justice et de la loi chrétienne aux dépositaires du pouvoir humain. Tous leurs efforts tendirent à ce but suprême, et voilà pourquoi ils ne firent jamais servir à l'agrandissement de leur domaine temporel la puissance spirituelle qu'ils tiennent de Dieu, et que la foi des peuples avait faite si grande.

Ils acceptèrent toutefois de la piété des particuliers, de la piété des rois, de la piété des peuples, ce qui était nécessaire, afin de pourvoir aux charges qui leur sont imposées, autant pour le service et le bien des fidèles, que pour l'avantage et la gloire de la religion. Ils acceptèrent le petit royaume que la chrétienté leur forma autour de Rome par la main de ses plus grands hommes, afin que l'Epouse du Christ ne pût jamais être la servante de tel ou tel prince, afin que le chef de l'Eglise universelle ne fût pas sous la main et en la puissance d'une seule nation: « L'indépendance, » dit Bossuet, « et la pleine liberté du chef de la religion sont nécessaires pour le libre exercice de la suprématie spirituelle dans l'ordre qui se trouve établi de la multiplicité des royaumes et des empires. » (*Election et couronnement du Souverain Pontife.*)

Ecoutons maintenant ce que dit de Maistre au sujet du pouvoir temporel des Papes et de la manière dont s'est progressivement constitué le patrimoine de saint Pierre. C'est l'histoire qui parle elle-même ici plus encore que l'illustre écrivain: « C'est, » dit M. de Maistre, « une chose extrêmement remarquable, mais nullement ou pas assez remarquée, que jamais les Papes ne se sont servis de l'immense pouvoir dont ils se sont vus en possession pour agrandir leur Etat. Qu'y avait-il de plus naturel par exemple et de plus tentatif pour la nature humaine que de se réserver une portion des provinces conquises sur les Sarrasins, et qu'ils donnaient au premier occupant pour repousser le Croissant qui ne cessait de s'avancer? Cependant jamais ils ne l'ont fait, pas même à l'égard des terres qui les touchaient, comme le royaume des Deux-Siciles sur lequel ils avaient des droits incontestables, au moins selon les idées d'alors, et pour lequel néanmoins ils se contentèrent d'une vaine suzeraineté qui finit bientôt par la *haquenée*, tribut léger et purement nominal, que le mauvais goût du siècle leur dispute encore.

« Les Papes ont pu faire trop valoir, dans le temps cette suzeraineté universelle, qu'une opinion non moins universelle ne leur disputait point. Ils ont pu exiger des hommages, imposer des taxes, trop arbitrairement si l'on veut; je n'ai nul intérêt d'examiner ici ces différents points, mais toujours il demeurera vrai qu'ils n'ont jamais cherché ni saisi l'occasion d'augmenter leurs Etats aux dépens de la justice, tandis qu'aucune autre souveraineté temporelle n'échappa à cet anathème, et que, dans ce moment même,

(28*) *Voy.* sur ce sujet les *Origines romaines*, publiées par les Bénédictins de Solesmes.

(29) *Voy.* Orsi, *Dissert. della origine del dominio et della sovranita de Romani Pontifici sopra gli stati loro temporalmente soggetti.*

avec toute notre philosophie, notre civilisation et nos beaux livres, il n'y a peut-être pas une puissance européenne en état de justifier toutes ses possessions, devant Dieu et la raison.

« Nous n'observerons point sans admiration que, parmi tous les Papes qui ont régné, dans le temps de leur plus grande influence il n'y ait pas eu un usurpateur et qu'alors même qu'ils faisaient valoir leur suzeraineté sur tel ou tel Etat, ils s'en soient toujours prévalus pour le donner, non pour le retenir.

« Considérés même comme simples souverains, les Papes sont encore remarquables sous ce point de vue. Jules II, par exemple, fit sans doute une guerre mortelle aux Vénitiens; mais c'était pour avoir les villes usurpées par la république.

« Ce point est un de ceux sur lequel j'invoquerai avec confiance le coup d'œil général qui doit déterminer le jugement des hommes sensés. Les Papes règnent depuis le IXe siècle au moins; or, à compter de ce temps, on ne trouvera dans aucune dynastie souveraine plus de respect pour le territoire d'autrui, et moins d'envie d'augmenter le sien.

« Comme princes temporels, les Papes égalent ou surpassent en puissance plusieurs têtes couronnées d'Europe. Qu'on examine les histoires des différents pays, on verra en général une politique toute différente de celle des Papes. Pourquoi ceux-ci n'auraient-ils pas agi *politiquement* comme les autres? Cependant on ne voit point de leur côté cette tendance à s'agrandir qui forme le caractère distinctif et général de toute souveraineté.

« Jules II que je citais tout à l'heure, est, si ma mémoire ne me trompe point, le seul Pape qui ait acquis un territoire par les règles ordinaires du droit public, en vertu d'un traité qui terminait une guerre. Et même encore, d'après une observation faite à Rome, on pourrait contester cette exception unique, Jules II n'ayant fait que revendiquer les droits légitimes du Saint-Siége sur le duché de Parme, droits qui dérivaient incontestablement des libéralités de Pépin ou de celles de la comtesse Mathilde. Il se fit céder ainsi le duché de Parme; mais cette acquisition, quoique non coupable, choquait cependant le caractère pontifical; elle échappa bientôt au Saint-Siége. A lui seul est réservé l'honneur de ne posséder aujourd'hui que ce qu'il possédait il y a dix siècles. On ne trouve ici ni traités, ni combats, ni intrigues, ni usurpation; en remontant on arrive toujours à une donation. Pepin, Charlemagne, Louis, Lothaire, Henri, Othon, la comtesse Mathilde, formèrent cet Etat temporel des Papes, si précieux pour le christianisme; mais la force des choses l'avait commencé, et cette opération cachée est un des spectacles les plus curieux de l'histoire.

« Il n'y a pas en Europe de souveraineté plus justifiable, s'il est permis de s'exprimer ainsi, que celle des Souverains Pontifes. Elle est comme la loi divine, *justificata in semetipsa*. Mais ce qu'il y a de véritablement étonnant, c'est de voir des Papes devenir Souverains sans s'en apercevoir, et même, à parler exactement, malgré eux. Une loi invisible élevait le Siége de Rome, et l'on peut dire que le chef de l'Eglise universelle naquit souverain. De l'échafaud des martyrs, il monta sur un trône qu'on n'aperçoit pas d'abord, mais qui se consolidait insensiblement comme toutes les grandes choses, et qui s'annonçait, dès son premier âge, par je ne sais quelle atmosphère de grandeur qui l'environnait, sans aucune cause humaine assignable. Le Pontife romain avait besoin des richesses, et les richesses affluaient; il avait besoin d'éclat, et je ne sais quelle splendeur extraordinaire partait du trône de saint Pierre.....

« Les richesses de l'Eglise romaine étant donc le signe de sa dignité et l'instrument nécessaire de son action légitime, elles furent l'œuvre de la Providence qui les marqua dès l'origine du sceau de la légitimité. On les voit et l'on ne sait d'où elles viennent; on les voit et personne ne se plaint. C'est le respect, c'est l'amour, c'est la piété, c'est la foi qui les ont accumulées. De là ces vastes *patrimoines* qui ont tant exercé la plume des savants. Saint Grégoire, à la fin du VIe siècle en possédait vingt-trois en Italie, et dans les îles de la Méditerranée, en Illyrie, en Dalmatie, en Allemagne et dans les Gaules. La juridiction des Papes sur ces patrimoines porte un caractère singulier qu'on ne saisit pas aisément à travers les ténèbres de cette histoire, mais qui s'élève néanmoins visiblement au-dessus de la simple propriété. On voit les Papes envoyer des officiers, donner des ordres et se faire obéir au loin, sans qu'il soit possible de donner un nom à cette suprématie dont, en effet, la Providence n'avait pas encore prononcé le nom.

« Dans Rome, encore païenne, le Pontife romain gênait déjà les Césars. Il n'était que leur sujet; ils avaient tout pouvoir contre lui. Il n'en avait pas le moindre contre eux; cependant ils ne pouvaient tenir à côté de lui. On lisait sur son front le caractère *d'un sacerdoce si éminent, que l'empereur, qui portait parmi ses titres celui de souverain pontife, le souffrait dans Rome avec plus d'impatience qu'il ne souffrait dans les armées un César qui lui disputait l'empire.* (Bossuet, *Lettre pastor. sur la comm. pascale*, n° 4, ex S. Cyp., epist. 41, *Ad Ant.*) Une main cachée les chassait dans *la ville éternelle* pour la donner au chef de l'*Eglise éternelle*; peut-être que, dans l'esprit de Constantin, un commencement de foi et de respect se mêla à la gêne dont je parle, mais je ne doute pas un instant que ce sentiment n'ait influé sur la détermination qu'il prit de transporter le siége de l'empire, beaucoup plus que les motifs politiques qu'on lui prête : *Ainsi s'accomplissait le décret du Très-Haut.* (*Iliade*, I, 5.) La même enceinte ne pouvait renfermer l'empereur et le Pontife. Constantin céda

Rome au Pape. La conscience du genre humain, qui est infaillible, ne l'entendit pas autrement, et de là naquit la *fable* de la donation qui est *très-vraie*. L'antiquité, qui aima assez voir et toucher tout, fit bientôt de l'*abandon* (qu'elle n'aurait même pas su nommer) une *donation* dans les formes. Elle la vit écrite sur parchemin et déposée sur l'autel de saint Pierre. Les modernes crient à la *fausseté*, et c'est l'innocence même qui racontait ainsi ses pensées. Il n'y a donc rien de plus vrai que la donation de Constantin. De ce moment on sent que les empereurs ne sont plus chez eux à Rome. Ils ressemblent à des étrangers qui, de temps en temps, viennent y loger avec permission. Mais voici qui est plus étonnant encore : Odoacre avec ses Hérules vient mettre fin à l'empire d'Occident, en 475; bientôt après les Hérules disparaissaient devant les Goths, et ceux-ci à leur tour cèdent la place aux Lombards qui s'emparent du royaume d'Italie. Quelle force, pendant plus de trois siècles empêchait tous les princes de fixer d'une manière stable leur trône à Rome? Quel bras les repoussait à Milan, à Pavie, à Ravenne, etc.? C'était la *donation* qui agissait sans cesse, et qui partait de trop haut pour n'être pas exécutée.

« C'est un point qui ne saurait être contesté, que les Papes ne cessèrent de travailler pour maintenir aux empereurs grecs ce qui leur restait de l'Italie contre les Goths, les Hérules et les Lombards. Ils ne négligeaient rien pour inspirer le courage aux exarques et la fidélité aux peuples : ils conjuraient sans cesse les empereurs grecs de venir au secours de l'Italie; mais que pouvait-on obtenir de ces misérables princes? Non-seulement ils ne pouvaient rien faire pour l'Italie, mais ils la trahissaient systématiquement, parce qu'ayant des traités avec les Barbares qui les menaçaient du côté de Constantinople, ils n'osaient pas les inquiéter en Italie. L'état de ces belles contrées ne peut se décrire et fait encore pitié dans l'histoire. Désolée par les Barbares, abandonnée par les souverains, l'Italie ne savait plus à qui elle appartenait, et ses peuples étaient réduits au désespoir. Au milieu de ces grandes calamités, les Papes étaient le refuge unique des malheureux; sans le vouloir, et par la force seule des circonstances, les Papes étaient substitués à l'empereur, et tous les yeux se tournaient de leur côté. Italiens, Hérules, Lombards, Français, tous étaient d'accord sur ce point. Saint Grégoire disait déjà de son temps : *Quiconque arrive à la place que j'occupe est accablé par les affaires, au point de douter souvent s'il est prince ou Pontife.*

« En plusieurs endroits de ses lettres, on le voit faire le rôle d'un administrateur souverain. Il envoie, par exemple, un gouverneur à Népi, avec injonction au peuple de lui obéir comme au Souverain Pontife lui-même; ailleurs, il dépêche un tribun à Naples, chargé de la garde de cette grande ville (Lib. II, epist. 11, *al.* 8, *Ad Nepes.*, *ibid.*, p. xx.) On pourrait citer un grand nombre d'exemples pareils. De tous côtés on s'adressait au Pape; toutes les affaires lui étaient portées; insensiblement encore, et sans savoir comment, il était devenu en Italie, par rapport à l'empereur grec, ce que le maire du palais était en France à l'égard du roi titulaire.

« Et cependant les idées d'usurpation étaient si étrangères aux Papes, qu'une année seulement avant l'arrivée de Pépin en Italie, Etienne II conjurait encore le plus misérable de ces princes (Léon l'Isaurien) de prêter l'oreille aux remontrances qu'il n'avait cessé de lui adresser pour l'engager à venir au secours de l'Italie.

« On est assez communément porté à croire que les Papes passèrent subitement de l'état particulier à celui de souverain, et qu'ils doivent tout aux Carlovingiens. Rien cependant ne serait plus faux que cette idée. Avant ces fameuses donations qui honoreraient la France plus que le Saint-Siége, quoique peut-être elle n'en soit pas assez persuadée, les Papes étaient souverains de fait, et le titre seul leur manquait.

« Lorsque le Pape Etienne se rendit en France, Pépin vint à sa rencontre avec toute sa famille, et lui rendit les honneurs souverains; les fils du roi se prosternèrent devant le Pontife. Quel évêque, quel patriarche de la chrétienté aurait osé prétendre à de telles distinctions? En un mot, les Papes étaient maîtres absolus, souverains de fait, ou, pour s'exprimer exactement, souverains forcés, avant toutes les libéralités carlovingiennes; et pendant ce temps même, ils ne cessaient encore, jusqu'à Constantin Copronyme, de dater leurs diplômes par les années des empereurs, les exhortant sans relâche à défendre l'Italie, à respecter l'opinion des peuples, à laisser les consciences en paix; mais les empereurs n'écoutaient rien, et la dernière heure était arrivée. Abandonnés par leurs maîtres, déchirés par les Barbares, ils se choisirent des chefs et se donnèrent des lois. Les Papes, devenus ducs de Rome, par le fait et par le droit, ne pouvant plus résister aux peuples qui se jetaient dans leurs bras, et ne sachant plus comment les défendre contre les Barbares, tournèrent enfin les yeux sur les princes français.

« Tout le reste est connu. Que dire, après Baronius, Pagi, Lecointe, Maria, Thomassin, Muratori, Orsi, et tant d'autres qui n'ont rien oublié pour mettre cette grande époque de l'histoire dans tout son jour? J'observerai seulement deux choses, suivant le plan que je me suis tracé :

« 1° L'idée de la souveraineté pontificale antérieure aux donations carlovingiennes était si universelle et si incontestable que Pépin, avant d'attaquer Astolphe, lui envoya plusieurs ambassadeurs, pour l'engager à rétablir la paix et à *restituer les propriétés de la sainte Eglise de Dieu et de la république romaine*; et le Pape, de son côté, conjurait le roi lombard, par ses ambassadeurs, de *restituer de bonne volonté et sans effusion de sang, les propriétés de la sainte Eglise de*

Dieu et de la république des Romains; et dans la fameuse charte *Ego Ludovicus*, Louis le Débonnaire énonce que *Pepin et Charlemagne avaient depuis longtemps, par un acte de donation*, RESTITUÉ *l'exarchat au bienheureux apôtre et aux Papes.*

« Imagine-t-on un oubli plus complet des empereurs grecs, une confession plus claire et plus implicite de la souveraineté romaine?

« Lorsque les armes françaises eurent ensuite écrasé les Lombards, et rétabli le Pape dans tous ses droits, on vit arriver en France les ambassadeurs de l'empereur grec, qui venaient se plaindre, et, *d'un air incivil*, proposer à Pépin de rendre ses conquêtes. La cour de France se moqua d'eux, et avec grande raison. Le cardinal Orsi accumule ici les autorités les plus graves pour établir que les Papes se conduisirent dans cette occasion selon toutes les règles de la morale et du droit public. Je ne répéterai point ce qui a été dit par ce docte écrivain qu'on est libre de consulter. (ORSI, *ibid.*, cap. 7, p. 104 et seqq.) Il ne paraît pas d'ailleurs qu'il y ait des doutes sur ce point.

« 2° Les savants que j'ai cités plus haut ont employé beaucoup d'érudition et de dialectique pour caractériser avec exactitude le genre de souveraineté que les empereurs français établirent à Rome, après l'expulsion des Grecs et des Lombards. Les monuments semblent assez souvent se contrarier, et cela doit être. Tantôt c'est le Pape qui commande à Rome, et tantôt c'est l'empereur. C'est que la souveraineté conservait beaucoup de cette mine ambiguë que nous lui avons reconnue avant l'arrivée des Carlovingiens. L'empereur de Constantinople la possédait de droit; les Papes, loin de la leur disputer, les exhortaient à la défendre. Ils prêchaient de la meilleure foi l'obéissance aux peuples, et cependant ils faisaient tout. Après le grand établissement opéré par les Français, le Pape et les Romains, accoutumés à cette espèce de gouvernement qui avait précédé, laissaient aller volontiers les affaires sur le même pied. Ils se prêtaient même d'autant plus aisément à cette forme d'administration, qu'elle était soutenue par la reconnaissance, par l'attachement et par la saine politique. Au milieu du bouleversement général qui marque cette triste, mais intéressante époque de l'histoire, l'immense quantité de brigands que suppose un tel ordre de choses, le danger des Barbares toujours aux portes de Rome, l'esprit républicain qui commençait à s'emparer des têtes italiennes; toutes ces causes réunies, dis-je, rendaient l'intervention des empereurs absolument indispensable dans le gouvernement des Papes. Mais à travers cette espèce d'ondulation qui semble balancer le pouvoir en sens contraire, il est aisé néanmoins de reconnaître la souveraineté des Papes qui est souvent protégée, quelquefois partagée de fait, mais jamais effacée. Ils font la guerre, ils font la paix; ils rendent justice, ils punissent les crimes; ils frappent monnaie, ils reçoivent et envoient des ambassadeurs; le fait même qu'on a voulu tourner contre eux dépose en leur faveur; je veux parler de cette dignité de *patrice* qu'ils avaient conférée à Charlemagne, à Pépin, et peut-être même à Charles Martel, car ce titre n'exprimait certainement alors *que la haute dignité dont un homme peut jouir sous un maître.*

« Je crains de me laisser entraîner; cependant je ne dis que ce qui est rigoureusement nécessaire pour mettre dans tout son jour un point des plus intéressants de l'histoire. La souveraineté, de sa nature, ressemble au Nil, elle cache sa tête; celle des Papes seule déroge à la loi universelle. Tous les éléments en ont été mis à découvert, afin qu'elle soit visible à tous les yeux, *et vincat cum judicatur.*

« Il n'y a rien de si évidemment juste dans son origine que cette souveraineté extraordinaire. L'incapacité, la bassesse, la férocité des souverains qui la précédèrent; l'insupportable tyrannie exercée sur les biens, les personnes et les consciences des peuples; l'abandon formel de ces mêmes peuples livrés sans défense à d'impitoyables Barbares; le cri de l'Occident qui abdique l'ancien maître; la nouvelle souveraineté qui s'élève, s'avance et se substitue à l'ancienne sans secousse, sans révolte, sans effusion de sang; poussée par une force cachée inexplicable, invincible, et jurant foi et fidélité jusqu'au dernier instant à la faible et méprisable puissance qu'elle allait remplacer; le droit de conquête enfin obtenu et solennellement cédé par l'un des plus grands hommes qui aient existé, par un homme si grand, que la grandeur a pénétré son nom, et que la voix du genre humain l'a proclamé *grandeur* au lieu de *grand*: tels sont les titres des Papes, et l'histoire ne présente rien de semblable.

« Cette souveraineté se distingue donc de toutes les autres dans son principe et dans sa formation. Elle s'en distingue encore d'une manière éminente, en ce qu'elle ne présente point dans sa durée, comme je l'observais plus haut, cette soif inextinguible d'accroissement territorial qui caractérise tous les autres. En effet, ni par la puissance spirituelle dont elle fit jadis un si grand usage, ni par la puissance temporelle, dont elle a toujours pu se servir comme tout autre prince de la même force, on ne la voit jamais tendre à l'agrandissement de ses Etats par les moyens trop familiers à la politique ordinaire. De manière qu'après avoir tenu compte de toutes les faiblesses humaines, il n'en reste pas moins dans l'esprit de tout sage observateur l'idée d'une puissance évidemment assistée. » (*Du Pape.*)

DOMNUS Ier ou DONUS (Saint), soixante-dix-huitième Pontife, et successeur d'Adéodat, fut contemporain de l'empereur Constantin Pogonat et de Thierri Ier, roi de France. — Il était Romain de naissance, fils de Maurice, et fut élu le 2 novembre 676. On ne sait que peu de chose de ce Pape, attendu le peu de durée de son pontificat.

Ayant appris son élection, Jean, patriarche de Constantinople, qui s'était déclaré pour le monothélisme, ne lui adressa pas, selon la coutume, la lettre synodale de sa confession de foi, mais il se contenta de lui écrire en forme d'exhortation pour le prier de procurer enfin la réunion des Eglises d'Orient et d'Occident. On ignore quelle fut la réponse du Pape.

Domnus Ier fit paver de grandes pierres de marbre la cour qui était devant l'église de Saint-Pierre, environnée de quatre galeries. Il répara l'église des Apôtres, sur le chemin d'Ostie, et la dédia, ainsi que l'église de Sainte-Euphémie, sur la voie Appienne. Il trouva à Rome, dans le monastère nommé de Boëce, des moines syriens, nestoriens, qu'il distribua en divers couvents, et mit à leur place des moines romains. De son temps l'Eglise de Ravenne, qui s'était séparée de l'Eglise romaine, s'en prétendant indépendante, revint à l'obéissance du Saint-Siége. Ce saint Pape mourut le 11 avril 678, après avoir tenu le Saint-Siége 1 an 5 mois et 10 jours. Il fut enterré dans l'église Saint-Pierre, et eut pour successeur Agathon.

DOMNUS II, cent trente-cinquième Pape, et successeur de Benoît VI, fut le contemporain de Jean Zimiscès, empereur d'Orient, et de Lothaire, roi de France. — Romain de naissance et homme très-vertueux, Domnus II fut élu en 974, et mourut la même année après avoir tenu le Saint-Siége environ 2 mois. Son pontificat est très-obscur, à cause des troubles qui régnaient alors en Italie. Son successeur fut Benoît VII.

E

ELECTION DU PAPE. — Il est nécessaire d'entrer dans quelques détails pour faire connaître toutes les formes et les incidents de l'élection des Papes.

On a énuméré jusqu'à dix-huit modes différents, usités en divers temps, pour l'élection des Souverains Pontifes. Mabillon n'en admet que sept, Joseph Catalani prétend démontrer qu'on ne peut s'empêcher d'en reconnaître un plus grand nombre. Laissant aux érudits le soin de débrouiller cette question, nous n'avons à nous occuper que des modes employés dans les temps modernes. On en compte quatre : l'élection par inspiration, par compromis, par scrutin et par accession.

L'élection par inspiration, — par adoration ou acclamation, a lieu lorsque les cardinaux, réunis dans un même sentiment, comme par une inspiration divine, nomment le Pape spontanément et à l'unanimité. Les exemples n'en sont pas aussi rares qu'on pourrait le croire. Il y a eu douze ou quatorze Souverains Pontifes proclamés ainsi, entre lesquels saint Grégoire VII. Pendant que ce grand homme célébrait, à Saint-Jean de Latran, la Messe des funérailles d'Alexandre II, la voix unanime du clergé et du peuple l'appela, au nom de Dieu, au gouvernail du vaisseau de l'Eglise que la tempête, à ce qu'il semblait, allait engloutir, et qu'il devait sauver.

Grégoire XV a prescrit diverses règles pour régulariser ce mode d'élection ; il n'est considéré comme légitime que lorsque aucun traité, aucune convention particulière n'a précédé, que si le conclave est demeuré strictement uni, que si tous les membres présents du Sacré Collége y ont concouru.

L'élection par compromis. — Il est arrivé quelquefois que les cardinaux, pour mettre fin aux difficultés qui retardent l'élection, conviennent de s'en rapporter à la décision de l'un ou de plusieurs d'entre eux qu'ils désignent. Tous les cardinaux présents doivent y consentir, le *veto* d'un seul annulerait le compromis. Les conditions du mandat doivent être clairement et nettement articulées. Il doit être expliqué, par exemple, si les cardinaux, auxquels l'élection est remise, doivent la faire sans rien découvrir d'abord de leurs intentions à quelques-uns de leurs collègues, ou s'ils peuvent consulter ceux qui ont leur confiance, ou si, avant d'arrêter leur choix, ils seront obligés de soumettre au Sacré Collége les noms entre lesquels ils croiront qu'on peut opter, si la majorité des cardinaux chargés de cette tâche délicate pourra suffire, ou si l'on exige leur unanimité; si l'option n'est laissée qu'entre les cardinaux présents au conclave, ou si l'on pourra aussi nommer un absent; enfin, telles ou telles autres conditions bonnes et utiles. Les conditions convenues doivent être consignées dans un acte que les cardinaux délégués font dresser, et que tous les membres présents au conclave doivent revêtir de leur signature. Cet acte investit exclusivement ceux en faveur desquels il est donné du droit de faire l'élection. Nul autre ne peut s'en mêler en aucune façon, et il est entendu que les paroles obligeantes qu'ils pourraient adresser à ceux-ci ou à ceux-là ne seront regardées que comme des formules de politesse; qu'on ne devra voir l'expression de leur volonté que dans les écrits signés de leur main.

D'après les constitutions de Grégoire XV, lorsqu'il a été satisfait à toutes les clauses stipulées, l'élection est valide. (*Constit.* 19, t. III.; *Bullarii rom.*, etc.; c. *Licet*, 6; c. *Eodem, ubi periculum*, 3, *Hic sacro eodem*, in-6. *Election et Couronnement du Souverain Pontife.*) Clément IV, en 1265, Grégoire X, en 1271, Clément V, en 1305, et Jean XX, en 1316, furent nommés par compromis.

L'élection par scrutin. — Pour bien comprendre comment se fait l'élection par scru-

tin, il faut se reporter au règlement donné par Grégoire XV. Les cinq points suivants surtout méritent attention :

1° On doit avoir des bulletins ou cédules imprimés selon le modèle prescrit;

2° On doit élire des scrutateurs;

3° Chaque cardinal doit écrire son bulletin de sa propre main;

4° Il faut savoir de quelle manière le bulletin doit être plié;

5° Et comment les cachets doivent être placés.

Avant la séance, les maîtres des cérémonies mettent les bulletins dans deux bassins d'argent posés sur une table devant l'autel. Ces bulletins ont environ huit pouces de longueur sur quatre de largeur; ils sont divisés par différentes lignes parallèles formant des cases qui ont chacune leur destination spéciale.

Dans la première, l'électeur inscrit son nom à la suite des mots : *Ego Cardinalis*, et plie cette partie du bulletin de telle manière qu'elle tombe et s'applique sur la seconde case, aux extrémités de laquelle elle est fixée, avec de la cire rouge, sur laquelle l'électeur imprime son cachet.

Dans la troisième case, à la suite des mots : *Eligo in Summum Pontificem reverendissimum D. meum D. cardinalem*, il écrit le nom du cardinal qu'il veut élire.

Dans la cinquième et dernière, il écrit un chiffre quelconque, 20 par exemple, et à la suite, en forme de devise, une parole de l'Ecriture, comme celle-ci : *Gloria in excelsis Deo;* puis il fait un second pli qu'il cachète aux deux extrémités de la quatrième case; cela fait il plie le bulletin en deux.

Le revers de ces bulletins est orné de vignettes, particulièrement derrière les deux places où l'électeur doit écrire son nom et sa devise, afin que l'œil le plus pénétrant n'en puisse rien deviner.

Les plis, comme on voit, cachent entièrement, le premier le nom de l'électeur, le second sa devise; de telle sorte qu'en ouvrant le bulletin, on ne voit que le nom de l'élu. Le cachet est le même aux quatre endroits; il doit porter une empreinte : une ou plusieurs lettres, ou tout autre signe. Il va sans dire que ce ne peut pas être le cachet ordinaire du cardinal. Les cardinaux se munissent d'une assez grande variété de ces cachets de fantaisie, afin de pouvoir en changer à chaque scrutin.

On commence par tirer au sort les scrutateurs; le dernier cardinal-diacre prend sur la table, devant l'autel, de petites boules, sur chacune desquelles est écrit le nom d'un des cardinaux présents au conclave; il les compte à haute voix, une à une, en lisant le nom qu'elle porte et les jetant à mesure dans une grande bourse de damas violet placée sur la table. Il la prend, l'agite, en tire trois boules au hasard; les trois cardinaux dont les noms sortent sont scrutateurs, mais pour ce scrutin seulement. Puis il en tire trois autres qui désignent les infirmiers.

Les scrutateurs s'approchent aussitôt de la table devant l'autel, et y prennent une petite cassette, dont le couvercle est percé d'une ouverture tout juste assez grande pour laisser passer les bulletins. Ils l'ouvrent et font voir qu'elle est vide, la ferment à clef devant tout le monde, et la remettent aux infirmiers.

Ces premières opérations terminées, le doyen vient le premier, prend un bulletin dans le bassin et va l'écrire à sa place, ou, s'il le préfère, à l'une des tables à pupitre placées au milieu de la chapelle, mais toujours de manière à ce que l'électeur soit vu de tous, et que personne ne puisse lire son vote. Il écrit son bulletin, le plie et le scelle; pour abréger l'opération, les maîtres des cérémonies ont eu soin d'en former les plis.

Tous les membres présents procèdent ainsi, l'un après l'autre, par ordre et rang d'ancienneté. Ensuite le doyen (et après lui tous les autres), prend son bulletin avec l'index et le pouce, et le tenant élevé de manière à ce que tout le monde puisse le voir, le porte à l'autel, se met à genoux et prête à haute voix ce serment inscrit sur une tablette en gros caractères :

Testor Christum Dominum qui me judicaturus est, me eligere quem secundum Deum judico eligi debere, et quod idem in accessu præstabo.

Il pose le buletin plié sur la large patène d'un grand calice d'argent, dont la coupe est en vermeil. De la patène il le fait glisser dans le calice, puis, après avoir salué la croix, il retourne à sa place. L'emblème du Saint-Esprit est gravé sur la patène ainsi qu'au pied du calice qui porte également les armes du Siége vacant.

Si quelqu'un des cardinaux présents est dans l'impossibilité d'aller jusqu'à l'autel, le dernier désigné des trois scrutateurs lui porte le bassin où sont les cédules; il en prend une, écrit, plie, met les cachets, le tout secrètement, prête le serment dont le scrutateur lui présente la formule, et donne son bulletin à celui-ci qui va le mettre dans le calice, comme il a été dit.

Les cardinaux infirmiers votent d'ordinaire immédiatement après le cardinal-doyen, afin d'avoir le temps de remplir leurs fonctions. Ils prennent la petite cassette que leur ont confiée les scrutateurs, la table du serment, et dans un petit bassin d'argent, autant de bulletins qu'il y a de cardinaux malades, dans les cellules desquels ils se rendent successivement. Ceux-ci écrivent, plient, scellent leur bulletin, et, après avoir prêté le serment, l'introduisent dans la cassette par l'ouverture ménagée à cet effet. Si quelque cardinal est dans l'impossibilité d'écrire, un autre le fait pour lui, en prêtant serment devant les cardinaux infirmiers, de garder inviolablement le secret sous les peines d'excommunication portées par les bulles. Les infirmiers rapportent la cassette à la chapelle; les scrutateurs l'ouvrent publiquement, ils comptent les bulletins, en comparent le nombre à celui des

malades, et les posent un à un sur la patène, puis dans le calice.

Lorsque tous les bulletins sont déposés dans le calice recouvert de sa patène, le premier scrutateur les mêle plusieurs fois, le dernier les compte et les met un à un dans un second calice. Si le nombre s'en trouve plus grand ou moindre que celui des cardinaux présents, on ne va pas plus loin, on brûle tous les bulletins, et l'opération recommence. Si les deux chiffres sont identiques, on procède au dépouillement.

Le premier scrutateur prend un bulletin dans le calice et l'ouvre de manière à voir seulement le nom de l'élu placé au milieu. Ayant lu ce nom, il passe le bulletin au second scrutateur qui le lit aussi et le passe au troisième. Celui-ci proclame le nom à haute et intelligible voix, et les cardinaux qui ont chacun sous les yeux une liste imprimée de tous les membres du Sacré Collége, font une marque à côté du nom que le vote désigne; l'on continue ainsi jusqu'au dernier bulletin.

Si, en ouvrant les bulletins, les scrutateurs en trouvent deux pliés ensemble, de manière à faire présumer qu'ils sont du même électeur, ces deux bulletins ne comptent que pour un seul suffrage quand ils portent le même nom; ils ne comptent pas du tout quand ils portent deux noms différents, bien que le scrutin soit regardé comme valide pour tout le reste. Le vote doit toujours être déterminé; tout bulletin qui contient plus d'un seul nom est annulé; il en est de même du vote qu'un cardinal se donnerait à soi-même, cas, du reste, qui ne s'est jamais présenté.

Lorsque tous les bulletins ont été lus, les cardinaux font l'addition des votes et en écrivent le résultat sur une seule feuille de papier, comme par exemple: *Reverendissimus cardinalis N...... N...... habuit suffragia duodecim*, et au-dessous: *Reverendissimus cardinalis N...... N...... habuit suffragia octava*, etc.

Cependant, le dernier scrutateur prend les bulletins un à un, les transperce d'une aiguille au mot *eligo*, et les réunit ainsi par un fil de soie dont il noue les deux bouts et qu'il pose sur la table.

Lorsque l'un des cardinaux a réuni les deux tiers des voix, le premier scrutateur recompte les bulletins sous les yeux des deux autres, on les vérifie de nouveau, on s'assure, en un mot, de la validité de l'opération, selon les règles et de la manière que nous ferons connaître en parlant de l'accession; si tout est trouvé en règle, le Pape est élu.

Les partis. L'exclusion. — Il est rare que l'élection ait lieu, comme au conclave de 1846, au bout de quelques jours: au moment où ils se réunissent, les cardinaux ne savent presque jamais où doit se trouver le Pape; ils le cherchent, et lorsque Dieu daigne le leur montrer tout d'abord, ce n'est que par une grâce particulière, et qui n'entre pas, si je puis m'exprimer ainsi, dans l'ordre habituel de sa providence.

Le Sacré Collége est assisté, il n'est point violenté du Saint-Esprit. L'élection du Souverain Pontife est un acte libre, et comme tous les actes libres, elle peut et doit être déterminée selon les règles de la prudence et de la raison, éclairée des lumières de la foi, aidée des secours de la grâce, et dans les conditions que comporte l'humanité chrétienne dans son état présent, dans cet état qui n'est plus celui de la nature perdue, dégradée, abandonnée sans ressources à l'erreur et au mal, mais qui n'est pas encore celui de la nature relevée, glorifiée, divinisée, attachée pour toujours à la vérité et au bien; dans cet état où l'on est assuré de trouver Dieu lorsqu'on le cherche, mais où il faut *chercher pour trouver*, *frapper*, et frapper quelquefois longtemps pour se faire *ouvrir*.

Cela bien compris, il ne peut paraître étrange, on doit trouver tout simple que, quelquefois comme à toutes les réunions d'hommes, le temps, la réflexion, les lentes et mûres délibérations soient nécessaires aux cardinaux pour se mettre d'accord. Les uns, affligés et pour ainsi dire blessés de ce qui se mêle d'humain aux choses de la religion, désirant ardemment ne voir jamais que le côté lumineux de la nuée divine qui guide Israël, voudraient à Rome une politique inflexible comme le dogme; ils demandent un Pape qui ne craigne pas de lutter, à la face du monde, contre les puissants et les rois; un Pape qui rappelle les grands jours de l'Eglise, qui rétablisse la puissance spirituelle dans tous ses droits et toute son autorité. Les autres, plus préoccupés des dangers de l'Eglise et des difficultés que les temps ont fait naître, considérant d'ailleurs qu'il est dans son essence de supporter beaucoup, que sa grande vertu est la patience, que l'on doit au bien de la paix de grands sacrifices, et qu'enfin l'Epouse du Christ est souvent ici-bas condamnée, comme son Maître, à la honte, à l'ignominie, aux douleurs de la passion, souhaitent surtout une politique patiente, modérée, conciliatrice; ils demandent un Pape sage, prudent, circonspect, incapable de se laisser entraîner à aucune extrémité, et qui, tout en sauvegardant les droits et les intérêts de l'Eglise, ne la jette jamais dans aucun péril.

Tels sont les deux principaux partis qui se forment d'ordinaire au conclave, pour peu qu'il se prolonge; le premier est celui des *zelanti*, le second celui des *politiques*, du moins les qualifie-t-on ainsi; mais pour être juste, on doit singulièrement adoucir le sens outré que la première, le sens quasi injurieux que la seconde de ces appellations prennent presque toujours dans les bouches françaises.

Les partis une fois formés, il est naturel, il est sage, il est nécessaire qu'ils discutent ensemble, qu'ils délibèrent, qu'ils cherchent mutuellement à se convaincre, à faire prévaloir leur sentiment; que des deux côtés les

membres les plus modérés se rapprochent et fassent effort pour se gagner les uns les autres, pour aboutir à une transaction, quand de trop nombreux scrutins ont eu lieu sans résultat, quand aucun des deux partis n'a l'espoir fondé de triompher pleinement. On discute donc au conclave comme dans toute autre assemblée; une assemblée n'est pas faite pour autre chose; on y travaille à la réunion des suffrages sur une seule tête, c'est là le but suprême de toute élection; seulement les discussions, les moyens employés diffèrent profondément des discussions, des moyens employés dans les assemblées profanes, en ce que, sauf d'imperceptibles ou très-rares exceptions, la charité y domine toujours la dispute, et le respect de la vérité et de la justice, le désir de servir la plus sainte cause.

Le parti de la majorité se nomme l'*inclusive*; le parti de l'opposition l'*exclusive*. Ce sont toujours les cardinaux italiens qui forment comme le noyau du premier, et d'ordinaire les cardinaux dévoués aux diverses puissances sont le plus solide appui du second. L'*inclusive* comprend les cardinaux parmi lesquels la majorité entend choisir le Pape; elle circonscrit et resserre, pour ainsi parler, les limites dans lesquelles l'élection doit se faire, elle détermine le milieu où, suivant elle, l'élu doit se trouver. Elle n'exclut nommément personne; seulement elle propose la personne qui lui semble réunir mieux que toute autre les conditions voulues. L'*exclusive*, au contraire, n'ayant que peu ou point d'espérance d'emporter l'élection, se borne à repousser, à *exclure*, à faire échouer les candidats ainsi proposés, jusqu'à ce que le parti contraire lui en offre un qu'elle veuille agréer, ou jusqu'à ce que quelques-uns de ses partisans, se lassant peu à peu, l'abandonnent pour donner enfin à l'*inclusive* la majorité voulue. Il arrive rarement qu'un retour en sens contraire ait lieu, et que le Pape sorte des rangs de l'*exclusive*.

Comme dans toute réunion d'hommes sages et qui veut sérieusement le but auquel elle tend, les partis ont leurs chefs et leurs guides et se laissant diriger par eux, on ne peut atteindre le but qu'en agissant de concert, on ne peut agir de concert qu'en se soumettant à une certaine discipline. Tous les efforts de l'*exclusive* tendent à conserver au moins le tiers des voix, il ne lui en faut pas davantage pour empêcher l'élection, puisque l'*inclusive* ne peut triompher qu'à la condition de réunir les deux tiers des voix, plus une. Les deux tiers suffisent pour que l'élection soit valide; mais l'*inclusive* compte dans son sein le cardinal qu'elle propose, et celui-ci ne peut se donner sa propre voix, sous peine de nullité; c'est donc une voix perdue.

Quelquefois, s'apercevant que sa cause se perd, que des défections ont eu lieu, que d'autres se préparent, qu'enfin une victoire prochaine du parti contraire est probable, l'*exclusive* a recours à un moyen extrême, elle dénonce l'*inclusive*.

La France, l'Espagne, le Portugal et l'Autriche se sont arrogés, on ne sait trop ni pourquoi, ni comment, ni sur quel fondement, ni à quel titre, le droit d'*exclusion*, c'est-à-dire que chacune de ces puissances se réserve, et en mainte occasion, à faire valoir ce privilége exorbitant, d'exclure un candidat qui ne lui serait pas agréable, et dont elle aurait lieu de redouter l'élection. Ce droit ne s'exerce que contre un seul candidat pour chacune des trois cours, et il ne peut en être question contre un Pape déjà canoniquement élu. Il faut que l'exclusion soit dénoncée avant l'élection consommée, et une fois appliquée à un candidat par l'une des trois puissances, cette puissance est obligée d'accepter tous les autres, à moins que l'un d'eux ne soit exclu à son tour par l'une des deux autres cours privilégiées. L'exclusion ne peut être déclarée ni avant, ni après le conclave, ni hors du conclave, ni par une personne étrangège au Sacré Collége.

Ce droit prétendu n'est qu'un véritable et révoltant abus; jamais l'Eglise ne l'a reconnu; on ne trouve rien qui l'autorise, ni dans les décrets des conciles, ni dans les constitutions des Souverains Pontifes; il n'a aucune valeur canonique, et certes une élection faite d'ailleurs validement, en dépit de l'exclusion dénoncée, serait bonne et valable, et regardée comme telle par tous les vrais Catholiques. Aussi Rome a-t-elle toujours protesté contre la prétention des puissances; seulement, tout en réservant le droit, pour éviter de plus grands maux, et afin de prévenir toutes les conséquences d'une rupture violente avec des souverains trop portés à abuser de leur pouvoir, elle a cru devoir subir le fait. Après tout, le Sacré Collége est juge dans cette occasion; son but est de donner à l'Eglise un Pape qui fasse le bien; c'est au Sacré Collége à voir, à apprécier les temps et les circonstances, et s'il croit qu'en nommant un Pape en dépit des préventions et des répugnances hautement et nettement articulées d'un puissant état, il rend à ce Pape le bien impossible, personne ne peut le blâmer d'abandonner cette candidature pour en adopter une qui n'offre pas les mêmes dangers. Seulement on ne doit pas oublier que cette sagesse, cette condescendance du Sacré Collége ne constitue pas un droit en faveur des souverains aux désirs desquels il n'a égard que par la considération des maux qu'ils pourraient faire à l'Eglise. L'avenir n'est nullement engagé, et si jamais les circonstances étaient telles que les princes de l'Eglise romaine, après les avoir pesées devant Dieu, crussent, devant une exclusion dénoncée, devoir passer outre, les rois ne trouveraient rien dans la tradition qui excusât leurs tentatives de schisme; ils n'auraient pas même la ressource d'alléguer, comme un précédent favorable à leurs prétentions, les exclusions données en d'autres temps; car la question n'a jamais été posée,

personne ne nie, en effet, que le Sacré Collége n'ait le droit de tenir compte de leurs prières et même de leurs menaces, mais alors il s'agirait de savoir s'il n'a pas aussi le droit de rejeter les unes et de mépriser les autres.

En d'autres temps, vous nous avez écoutés, diraient les gouvernements; vous vous êtes abstenus d'élire les hommes que nous repoussions ?

Sans doute, pourrait répondre le Sacré Collége, et nous serions parfaitement libres de tenir la même conduite, si nous la trouvions convenable; mais nous sommes libres également de faire le contraire; nous n'avons jamais reconnu le droit que vous vous arrogiez; les lois de l'Eglise ne vous en confèrent aucun de semblable; vous ne vous appuyez sur aucun titre; il n'y a ni traité ni concordat qui vous le concède. C'est uniquement pour éviter un plus grand mal, pour le plus grand bien de l'Eglise, qu'à certaines époques, nous avons cru devoir condescendre à vos exigences; c'est pour éviter un plus grand mal, c'est pour le plus grand bien de l'Eglise, qu'aujourd'hui nous refusons de les subir. Nous avons toujours été et nous sommes toujours seuls juges souverains de la question, jamais l'Eglise ne vous la livra; elle a supporté, elle n'a pas consacré votre intervention; elle n'a ni cédé ni vendu aucun droit sur l'élection de ses Pontifes; Dieu ne vous a pas chargés d'écarter du Siége suprême les mauvais pasteurs. Aujourd'hui, comme autrefois, à *Nous* de dire si le moment est venu pour l'Eglise, de lui résister. Retirez-vous : nous prononcerons comme il *semblera bon à l'Esprit-Saint et à nous.*

Comme nous l'avons dit, ce n'est pas le premier jour d'ordinaire que l'exclusion est signifiée; en procédant avec tant de hâte, les gouvernements qui la donneraient s'exposeraient à épuiser en pure perte ce qu'ils appellent leur droit. Pour le faire valoir, les puissances ont besoin de trouver et d'avoir, dans le conclave même, des *ambassadeurs intérieurs*, c'est-à-dire des cardinaux de la couronne, accrédités auprès du Sacré Collége, munis de leurs instructions, chargés de veiller à leurs intérêts, et en particulier, de déclarer l'exclusion au moment opportun. C'est le rôle, qu'en 1823 le cardinal Albani jouait au conclave, en faveur de l'Autriche. L'*Inclusive*, les *Zelanti*, portaient le cardinal Severoli. Après dix-huit jours de scrutin, il avait obtenu, le 21 septembre au matin, vingt-six voix, et il devenait probable que le soir, les trente-quatre voix formant les deux tiers des cardinaux présents lui seraient acquises. Le soir à l'ouverture de la séance, le cardinal Albani remplit sa triste mission; il déclara, par une note officielle, que *l'impériale et royale cour de Vienne ne pouvait accepter pour Souverain Pontife, Son Eminence M. le cardinal Severoli, et lui donnait une exclusion formelle.*

Dieu tire le bien du mal : c'est à cette exclusion que l'Eglise a dû le pontificat de Léon XII, comme plus tard, le 2 février 1831, après la mort de Pie VIII, elle dut le pontificat de Grégoire XVI, à l'exclusion prononcée par l'Espagne contre le cardinal Justiniani. Les *Zelanti* indignés, déférèrent au cardinal exclu le droit de nommer celui qui le remplacerait, il désigna Della Genga. Mais l'*Inclusive* comprit que, pour réussir et prévenir une nouvelle exclusion, un peu d'habileté était nécessaire; dissimulant ses forces, elle ne donnait encore à son candidat, le 27 septembre, que onze voix le matin et treize le soir (30). L'*Exclusive* dormait en paix; le lendemain, trente-quatre voix nommèrent Annibal Della Genga (31).

L'exclusion n'est que la forme extrême et odieuse de l'intervention des puissances, comme les discours des ambassadeurs au Sacré Collége n'en sont que la forme respectueuse et légitime. Elles donnent leurs instructions aux cardinaux des couronnes, qui trop souvent semblent ainsi ne paraître au conclave, que pour y faire les affaires de telle ou telle cour. Mais le nombre des cardinaux des couronnes est heureusement fort restreint, et tous ne sont pas toujours disposés à croire que la politique de leur gouvernement soit nécessairement conforme aux intérêts, aux droits et à la gloire de l'Eglise.

Les détails que nous venons de donner indiquent suffisamment au lecteur comment s'exerce l'intervention des puissances, comment les partis se forment au sein du Sacré Collége, comment les chefs des diverses fractions les dirigent, et comment, en général, l'élection est conduite. C'est là le côté humain et tout extérieur du conclave, le seul que puissent voir les philosophes et les politiques du monde. Mais, sous ces apparences, qui ne l'étonnent point, parce qu'il sait que l'Epouse de l'Homme-Dieu est elle-même à la fois humaine et divine, et soumise ici-bas, comme le fut le Seigneur, aux conditions de l'humanité, le Chrétien voit le Saint-Esprit assistant son Eglise, inspirant les bons, se servant des méchants, donnant aux uns la prudence et le conseil, faisant tomber les autres dans leurs propres piéges, *disposant toutes choses avec force et avec douceur,* pour donner toujours à l'Eglise le Pontife le plus propre à remplir, au moment où il est appelé, les desseins de Dieu.

Devant cette intervention spéciale et toute particulière de Dieu, que sont et que peuvent les interventions des rois de la terre? Quelquefois l'Esprit-Saint ne laisse pas même à celles-ci le temps de se produire;

(30) Une indiscrétion manqua trahir l'*Inclusive.* Un conclaviste eut l'imprudence de dire au *dapifero* (gentilhomme chargé de porter le repas au tour du conclave) de son cardinal : *State zitto, proximus Urbi Annibal :* « *Soyez discret, Annibal approche de Rome.* » Ce mot fut rapporté et deviné dans divers lieux de Rome le 27 au soir.

(31) On trouvera, avec plus de développement, tous ces détails dans l'*Histoire de Léon XII*, par M. Artaud, t. I, ch. 6.

quand les peuples en ont besoin, il manifeste sa présence par des signes éclatants, afin que les faibles ne soient pas tentés de méconnaître son œuvre. C'est ainsi que, contre toutes les prévisions humaines, et pendant que la diplomatie en était encore à préparer ses intrigues, les cardinaux se sont trouvés réunis dans une même pensée le 16 juin 1846, et, après vingt-quatre heures de conclave, ont proclamé S. S. Pie IX.

L'élection par accession. — Lorsqu'aucun des cardinaux n'a réuni les deux tiers des suffrages, conformément à la bulle de Grégoire XV, on passe à l'accession, qui diffère peu du scrutin. Chaque cardinal, le doyen en tête, va prendre dans le second bassin d'argent un des bulletins d'accession, en tout pareil à ceux que nous avons décrits, sauf que les mots : ***Eligo in Summum Pontificem reverendissimum D. meum D. cardinalem***, sont remplacés par les mots : ***Accedo reverendissimo Domino meo D. cardinali***, à la suite desquels l'électeur a écrit le nom du cardinal à l'élection duquel il a accédé. Remarquons qu'il ne peut accéder à un cardinal pour lequel il a voté d'abord, ni à un cardinal qui n'aurait pas obtenu au premier tour au moins un suffrage; mais il lui est libre de n'accéder à personne, et, en ce cas, il écrit : *accedo nemini*. Chaque électeur doit avoir soin de mettre au bulletin d'accession le même chiffre, la même devise qu'au bulletin de scrutin.

Tout se passe, du reste, comme pour le scrutin, sauf qu'on ne réitère pas le serment, le premier engageant pour l'accession comme on le voit par la formule. Les infirmiers portent aux malades, avec les bulletins d'accession que ceux-ci doivent remplir, une feuille imprimée où est marquée la somme des votes donnés au premier tour à chaque cardinal.

Si les votes de l'accession, joints à ceux du scrutin, donnent à un cardinal les deux tiers des voix, alors le premier scrutateur, sous les yeux des deux autres, vérifie la validité des bulletins d'accession en les comparant à ceux du scrutin, les cachets aux cachets, les chiffres aux chiffres, les devises aux devises. S'il les trouve pareils, il les montre aux second et troisième scrutateurs, qui, après avoir reconnu l'identité des cachets, des chiffres et des devises dans les deux bulletins, s'assurent encore que les deux noms ne sont pas les mêmes. Si le même nom était porté sur les deux bulletins, le vote serait nul; mais si cette condition, et toutes les autres que nous avons indiquées en parlant de l'élection par scrutin, sont remplies, le vote est valide, et le troisième scrutateur proclame les signes que porte l'empreinte du cachet, le chiffre, la devise, et, enfin, le nom de l'élu. Le tout est inscrit sur une feuille de papier préparée à cet effet. Les scrutateurs recomptent ensuite les votes, et lorsque personne n'a obtenu, par cette réunion des votes d'accession aux votes de scrutin les deux tiers des suffrages, on renvoie à la prochaine séance la reprise des opérations. Chaque séance comprend ainsi un vote au scrutin, auquel succède un vote d'accession si le scrutin n'a pas de résultat. Mais si un cardinal a réuni les deux tiers des voix, le dernier cardinal-diacre tire au sort trois cardinaux-diacres appelés reviseurs (*recognitores*), et chargés de vérifier une dernière fois si les bulletins ont tous été bien lus, si les signes caractéristiques ont été convenablement indiqués, si les votes ont été comptés exactement, s'il n'y a pas eu d'erreur dans la confrontation des bulletins de scrutin avec les bulletins d'accession; enfin, si toutes les conditions voulues, tant pour le scrutin que pour l'accession, ont été remplies. On ouvre les bulletins pour s'assurer que l'élu ne s'est pas donné sa propre voix; car, en ce cas, l'élection serait nulle; et si toutes ces vérifications ne laissent plus de doute, le cardinal qui a réuni les deux tiers des suffrages est déclaré canoniquement élu. Après la révision, tous les bulletins sont brûlés, quel qu'en soit le résultat; mais quand il est définitif, la fumée ne s'échappe point par l'ouverture ordinaire, et le peuple, assemblé sur la place du Quirinal, ne la voyant pas sortir, s'écrie : le Pape est nommé.

En même temps, le dernier cardinal-diacre sonne la cloche (*il campanello*); à ce signe, le premier maître des cérémonies et le secrétaire du Sacré Collége entrent dans la chapelle, et immédiatement le cardinal-doyen, premier évêque, le premier évêque, le premier diacre et le cardinal camerlingue s'avancent devant le cardinal élu. Assistés du premier et d'un autre maître des cérémonies, du sacriste et du secrétaire, ils demandent son consentement à l'élection; le cardinal-doyen lui dit : *Accipisne electionem de te canonice factam in Summum Pontificem?*

Aussitôt le consentement obtenu, tous les petits baldaquins placés sur les siéges occupés par les cardinaux s'abattent; celui du nouveau Pape reste seul, et les deux cardinaux placés à ses côtés s'écartent par respect. Alors le cardinal-doyen le prie de faire connaître le nom qu'il veut prendre. Jusqu'en 1009 les Papes conservaient leur nom de baptême; mais le Pape nommé cette année-là s'appelait Pierre; il ne voulut pas porter le nom sacré donné par le Christ au prince des Apôtres; il prit celui de Sergius IV. Depuis, les Papes ont toujours pris un nouveau nom en montant au Saint-Siége. Ce nom prononcé, le premier maître des cérémonies, faisant fonctions de notaire du Saint-Siége, dresse du tout un acte authentique, en présence des cardinaux, et le signe, ainsi que le sacriste, le secrétaire du Sacré Collége et l'autre maître des cérémonies. Dès que l'acte est dressé, le Pontife élu, accompagné des deux premiers diacres, s'avance vers l'autel, s'agenouille, et, après une courte prière, va, derrière ce même autel, où ils sont préparés depuis le com-

mencement du conclave (32), recevoir des maîtres des cérémonies, qui l'habillent, les vêtements du souverain pontificat : les bas blancs, les souliers de velours rouge à la croix brodée d'or, la soutane blanche, la ceinture à glands d'or, le rochet de dentelles, la mosette rouge bordée d'hermine, la petite calotte blanche (33) et l'étole rouge.

Revenu à l'autel, après avoir donné au Sacré Collége la première bénédiction apostolique, le Pontife prend place dans le riche fauteuil placé sur le marchepied, et reçoit la première *adoration* de ses frères les cardinaux. A genoux, ils baisent le pied et la main du Vicaire de Jésus-Christ, qui, les relevant, leur donne le double baiser de paix. Quelquefois le Pontife saisit ce moment pour annoncer aux cardinaux les charges qu'il veut leur imposer. Léon II en embrassant le cardinal della Somaglia, lui dit : *Votre Eminence nous servira en qualité de secrétaire d'Etat.*

Le cardinal camerlingue passe au doigt du Pape l'anneau du pêcheur, que Sa Sainteté confie ensuite au maître des cérémonies, chargé d'y faire graver le nom nouveau du successeur de saint Pierre.

Cependant, après avoir rendu l'obédience, le premier cardinal-diacre, immédiatement précédé d'un maître des cérémonies portant haut la croix papale, se dirige vers le grand balcon (*gran loggia*) du Quirinal, fait démolir la cloison qui en fermait extérieurement l'ouverture, et de sa voix la plus forte, annonce au peuple la création du nouveau Pape, par la formule consacrée : ***Annuntio vobis gaudium magnum : Papam habemus eminentissimum ac reverendissimum dominum Joannem Mariam, archiepiscopum-episcopum Imolanum, tituli SS. Petri et Marcellini presbyterum, S. R. E. cardinalem Mastai Feretti qui sibi imposuit nomen : Pius IX. « Je vous annonce une grande joie : nous avons un Pape, l'éminentissime et révérendissime seigneur Jean-Marie, archevêque-évêque d'Imola, du titre des Saints Pierre et Marcellin, cardinal-prêtre de la sainte Eglise romaine, Mastai-Feretti, qui a pris pour nom Pie IX. »***

Cependant le nouveau Pontife admet au baisement des pieds le majordome, le maréchal, les conclavistes, les employés du conclave ; puis les prélats préposés à la garde des tours, et enfin ses parents, ses amis, les seigneurs romains, les membres du corps diplomatique, les fidèles qui se précipitent pour le contempler.

Le cardinal camerlingue présente les clefs des appartements du palais au Pape, qui peut en prendre possession immédiatement ; mais qui, le plus souvent, achève dans la cellule qu'il occupait au conclave cette première journée de son pontificat. » (*Election et couronnement du Souverain Pontife*.)

ELEUTHERE (Saint), fils d'Abundius, était Grec de naissance et originaire de Nicopolis. — Jeune encore, il vint à Rome, et le Pape Anicet le fit diacre de l'Eglise romaine. Sa grande piété le fit choisir pour succéder à saint Soter, en l'an de Jésus-Christ 177, sous l'empereur Marc-Aurèle. Saint Eleuthère eut la douleur, en montant sur la chaire de saint Pierre, de voir Marc-Aurèle persécuter les Chrétiens, surtout dans les Gaules et particulièrement à Lyon ; mais il eut aussi la consolation de voir le règne de Jésus-Christ s'étendre dans la Grande-Bretagne. Ce fut sous son pontificat que le roi Lucius, qui régnait sur une partie de cette île, sous la dépendance des empereurs romains, envoya à saint Eleuthère une ambassade solennelle, et lui demanda des missionnaires pour instruire ses sujets, leur administrer les sacrements et célébrer, au milieu d'eux, les saints mystères. Cette demande causa la plus grande joie au saint Pape, et il envoya au pieux roi saint Damien et saint Fugace. Saint Damien, le premier qui évangélisa les Bretons, en convertit un grand nombre, ainsi que le roi Lucius qui, quoique ayant demandé au Pape des missionnaires, n'était pas encore Chrétien. Il y a dans le comté de Sommerset une église paroissiale qui porte le nom de saint Déruvion, qui est le même que saint Damien. Dans le pays de Galles on l'appelle saint Duvien ou Dwywan. Son disciple Fugace est aussi honoré en Angleterre.

Saint Eleuthère y établit des évêques, trois archevêques et des primats. Il pourvut aussi à la défense des accusés et à ce qu'on conservât leur rang tant qu'ils n'étaient pas convaincus. Il fit une constitution qui fut reçue du Pape Damase et insérée dans le droit canon pour qu'on n'arrêtât rien en l'absence de l'accusé, jusqu'à ce qu'il se fût présenté. Sous son pontificat l'Eglise prit de merveilleux accroissements par tout l'univers, et particulièrement à Rome, où presque tous les nobles se convertirent avec leurs femmes et leurs enfants.

Dès le commencement de son pontificat, il reçut la célèbre députation des martyrs de Lyon qui s'adressèrent à lui pour remédier aux troubles que les montanistes excitaient parmi les fidèles de l'Asie. La vigilance et le zèle de ce saint Pape eurent de quoi s'exercer pour apaiser la division que les nouvelles hérésies causaient.

Après avoir combattu avec zèle l'hérésie des valentiniens et celle des montanistes, saint Eleuthère condamna Florin, lequel enseignait une doctrine qui faisait Dieu auteur du mal, et Blaste qui prétendait que la coutume de célébrer la Pâque le quatorzième jour de la lune de mars devait être adoptée par l'Eglise romaine. Cette question de la célébration de la Pâque, déjà entamée sous le pontificat de saint Anicet, fut agitée de nouveau sous le Pape saint Victor, suc-

(32) On a soin d'y en mettre plusieurs de grandeurs différentes pour que l'élu en trouve toujours qui aille bien à sa taille.

(33) Autrefois le Pape portait sur la petite calotte le *camauro*, grande calotte blanche, embrassant toute la tête et quelquefois bordée d'hermine

cesseur de saint Eleuthère, qui convoqua un concile à ce sujet; en conséquence, nous renvoyons pour de plus amples détails au Pape saint VICTOR.

Après avoir gouverné l'Eglise pendant près de quinze années avec beaucoup de prudence et de sagesse, saint Eleuthère mourut en l'an 192, peu de temps avant que l'Eglise fut délivrée de la tyrannie de l'empereur Commode. Il fut enterré sur la voie Salarienne. Plusieurs le considèrent comme martyr, et sa mémoire est honorée le 26 mai.

EPREUVES JUDICIAIRES. — Un décret du Pape Etienne prohibe les épreuves par l'eau et par le feu; et saint Thomas, le grand codificateur de la doctrine catholique, montre parfaitement que c'est en même temps condamner les duels, par la raison que, dans l'un ou l'autre moyen, l'homme tente Dieu et lui impose de perpétuels miracles, là où il n'en a point promis. Yves de Chartres tient le même langage. Citons encore le concile de Valence, en 855, Nicolas Ier dans une lettre à Charles le Chauve, Célestin III, Innocent III, etc.

A une époque plus moderne, les Papes ont proscrit avec une égale rigueur les duels et combats singuliers de tout genre, déférant, avec le concile de Trente, les peines les plus graves contre tous ceux qui y prendront une part directe ou indirecte.

ETIENNE Ier (Saint), vingt-troisième Pontife. — Saint Etienne, fils de Jules, était Romain de naissance, et, après s'être engagé dans les ordres sacrés, il fut fait archidiacre de l'Eglise romaine sous les Papes saint Corneille et saint Lucius Ier, ses prédécesseurs. Ce dernier, lorsqu'on le conduisait au supplice, recommanda à son clergé de le lui donner pour successeur. On eut égard aux volontés du martyr, et Etienne fut élevé sur le trône papal le 23 mai 253, sous le règne de l'empereur Valérien. La multitude des affaires que lui suscitaient les persécuteurs d'un côté, et les hérétiques de l'autre, fut cause qu'il se laissa surprendre par deux évêques d'Espagne qui avaient été déposés comme convaincus d'être du nombre des libellatiques, c'est-à-dire de ceux qui, bien qu'ils n'eussent pas sacrifié aux idoles, donnaient des billets portant attestation qu'ils l'avaient fait, et sauvaient par là leur vie. Etienne n'étant pas bien informé de la vérité des choses, reçut leurs plaintes et était disposé à les remettre sur leurs siéges; mais saint Cyprien, évêque de Carthage, ayant assemblé un concile sur ce sujet, on y conclut que ces évêques ne pourraient jamais être reconnus pour tels. Ainsi cette affaire n'eut point de suite. Etienne agit avec plus de précaution à l'égard des novatiens. Ce fut vers le même temps, an de Jésus-Christ 254, que saint Cyprien écrivit au Pape saint Etienne au sujet de Marcien, évêque d'Arles, qui avait embrassé le parti de Novatien, et qui se glorifiait même d'avoir rompu toute communion avec ses collègues. Adoptant complétement les erreurs de cette secte, il avait eu la dureté de voir mourir plusieurs pénitents sans leur accorder la réconciliation qu'ils demandaient avec larmes. Faustin, évêque de Lyon, après avoir écrit à saint Etienne conjointement avec les autres évêques de la province, adressa en particulier deux lettres à saint Cyprien, qui, de son côté, intervint auprès du Pape pour le conjurer d'apporter promptement un remède au mal, afin d'en arrêter les progrès. « Envoyez, lui écrivait-il, des lettres aux évêques des Gaules, et au peuple d'Arles en particulier, pour excommunier Marcien et faire ordonner un autre évêque à sa place, afin de réunir le troupeau qu'il a divisé. » On voit dans cette lettre un témoignage bien incontestable de l'autorité du Saint-Siége. Nous n'avons plus les réponses du saint Pape; mais on ne peut douter qu'il n'ait fait exécuter ce que proposait saint Cyprien.

Mais la troisième année de son pontificat, il eut à soutenir contre saint Cyprien et d'autres saints évêques, une question de plus grande importance, et dont l'issue fait honneur à sa mémoire. Ce fut la fameuse discussion qui s'éleva touchant le baptême des hérétiques. Cette question avait été déjà plusieurs fois agitée précédemment et examinée dans un concile tenu à Icone, l'an 231, par les évêques de Cappadoce, de la Cilicie et des provinces voisines. Ce concile, auquel assistait Firmilien de Césarée, se prononça contre la validité du baptême des hérétiques. Un concile de Synnade, en Phrygie, et quelques autres dont on ne sait ni le lieu ni le temps, portèrent la même décision. C'est probablement à l'occasion des montanistes que la question avait été soulevée en Afrique, et décidée dans le même sens, au commencement du IIIe siècle, sous Agrippin, évêque de Carthage. Celui-ci fut le premier qui s'écarta de la tradition de l'Eglise, et qui introduisit l'usage de réitérer le baptême donné par les hérétiques, même lorsqu'il était administré selon la forme établie par Jésus-Christ. Sa raison était que les hérétiques ne peuvent opérer la régénération, n'ayant pas la vie eux-mêmes, ni conférer la grâce qu'ils n'ont point; mais il oubliait que les sacrements tiennent leur efficacité de Jésus-Christ, et qu'ils opèrent en vertu de sa puissance, et non par les mérites des ministres. Agrippin assembla un concile de soixante-dix évêques de l'Afrique et de la Numidie pour délibérer sur cette question, et le concile décida, conformément à son avis, qu'il fallait rebaptiser tous les hérétiques qui revenaient à l'Eglise.

Saint Cyprien, appuyé de la pratique de son prédécesseur Agrippin, soutenait que tout baptême donné hors de l'Eglise catholique était nul, parce qu'il n'y a qu'un baptême; et, de là il prétendait qu'il fallait rebaptiser tous les hérétiques qui revenaient à l'Eglise. Ayant appris que le Pape Etienne n'était point de son sentiment, il assembla deux conciles où l'on décida qu'il n'y a

point d'autre baptême que celui qui se donne dans l'Eglise catholique; il en donna avis au Pape, et lui députa deux évêques. Mais Etienne refusa de les recevoir, et récrivit à saint Cyprien, lui déclarant, dans sa lettre, qu'il ne communiquerait plus avec lui ni avec les évêques du même sentiment, s'ils y persistaient. Saint Cyprien, choqué de la réponse du Pape, entreprit de le réfuter; il fit plus, il tint à Carthage un concile de trois provinces d'Afrique. Il s'y plaignait de la hauteur avec laquelle il prétendait avoir été traité par Etienne. « Aucun de nous, » dit-il, « ne s'établit *évêque des évêques*, et ne réduit ses collègues à lui obéir par une terreur tyrannique. » Le concile confirma le jugement de saint Cyprien, et députa au Pape pour l'informer de ses raisons. Mais Etienne, prenant le résultat de cette assemblée pour une conjuration contre la vérité, ne voulut ni voir les députés, ni leur parler; il défendit même d'exercer l'hospitalité à leur égard. Quelque dure que fût, en cette occasion, la conduite de saint Etienne, on n'a jamais douté dans l'Eglise qu'il n'eût raison pour le fonds. Nous ajouterons même que le sentiment de ce saint Pape, qui fut celui de toute l'Eglise, trouva dès lors un défenseur en la personne d'un évêque inconnu, qui réfuta l'opinion de saint Cyprien par un traité que nous avons encore parmi les œuvres de ce saint. Il faut conclure sans doute que le zèle de ce saint Pape était louable, mais qu'il aurait dû considérer que la vérité qu'il soutenait n'était pas encore assez éclaircie pour lever toutes les difficultés, ni décidée par l'autorité de toute l'Eglise; qu'ainsi il eût été bon, peut-être, d'user de ménagements envers saint Cyprien et les autres évêques qui étaient de son sentiment.

Dans sa *Patrologie*, M. Mœhler s'exprime ainsi sur ce différend entre saint Cyprien et le Pape saint Etienne:

« Il s'agissait, comme nous l'avons dit, de savoir si le baptême conféré par les hérétiques était un *baptisma ratum*, et par conséquent si les personnes ainsi baptisées devaient ou non être considérées comme des Chrétiens. Etienne soutenait l'affirmative; il voulait que l'on ne changeât rien à la tradition existante, et que, lorsque ces personnes rentraient dans l'Eglise, on se contentât de les admettre à la communion par l'imposition des mains. Cyprien était d'un avis opposé, et ne reconnaissant pas la tradition alléguée des apôtres, il disait que, sans égard pour le premier baptême hérétique, il fallait leur administrer celui de l'Eglise. On aurait tort du reste de penser que Cyprien ait été, dans cette occasion, induit en erreur par ses principes sur l'unité de l'Eglise. Il avait trouvé cette erreur devant lui et à côté de lui, et il n'en fut pas l'auteur. Il est vrai qu'il cherche à ramener à ses principes et à confirmer par eux ce qui se présentait extérieurement à lui avec une apparence de vérité. Ce qui rend pour nous un jugement difficile à porter, c'est que nous ne possédons plus les lettres mêmes d'Etienne, mais seulement des fragments de ces lettres, dans les réponses; or, voici ce que nous croyons pouvoir conclure de ces fragments, quant à son système. *Les hérétiques*, disait-il, *sont d'accord avec les Catholiques quant au baptême; celui qu'ils administrent est par conséquent baptisma ratum et validum* (Epist. 57; epist. 20), *attendu que ses effets ne dépendent pas de l'individualité soit de celui qui l'administre, soit de celui qui le reçoit, mais de lui-même par la vertu du nom de Jésus-Christ que l'on invoque* (Epist. 75.) En réponse, Cyprien observait: *l'Eglise catholique est une; elle est renfermée dans les limites de l'épiscopat; elle est tellement exclusive qu'elle ne saurait admettre, pour détruire l'idée que l'on doit se former d'elle, que les bienfaits qu'elle accorde puissent être obtenus hors d'elle, dans l'hérésie et le schisme. Donc nul ne saurait donner, par le baptême, la rémission des péchés, ni la grâce du Saint-Esprit, là où elle ne réside point, ni personne la recevoir là où la vraie foi n'existe point.*

« Saint Augustin remarquait avec raison à ce sujet (*De bapt.* lib. I, c. 6, init.) que saint Cyprien et ceux qui partageaient son opinion, ne distinguaient pas bien le sacrement en lui-même et ses effets sur les personnes. Le baptême n'est point l'acte d'un homme, mais de Dieu; c'est Jésus-Christ lui-même qui baptise; la personne dont il se sert pour cela n'entre point en considération, mais l'effet subjectif dépend toujours, même dans l'Eglise, des dispositions de celui qui le reçoit. La seule chose indispensable est l'observation de la forme et de la matière essentielles. Or, les adversaires mêmes du Pape reconnaissent qu'il posait en principe que celles-là étaient observées par tous les hérétiques sans en excepter Marcion. L'erreur de ces hérétiques, quant à telle ou telle personne de la Trinité, n'influe pas sur la substance du sacrement (Epist. 75.) Il s'agit encore de savoir si Etienne reconnaissait au baptême hérétique tous les effets de celui de l'Eglise. Ses adversaires, qui, comme nous venons de le voir, confondaient le sacrement avec ses effets, semblent lui attribuer cette pensée. Mais rien ne l'indique dans les paroles d'Etienne. En admettant avec lui que le baptême des hérétiques était valable, comme étant un acte divin, on ne prétend pas soutenir pour cela qu'un baptême ainsi administré puisse conduire au salut. Il avait, au contraire, pour maxime, que *Hæresis quidem parit et exponit; expositos autem Ecclesia suscipit*; ce qui fait voir qu'il rendait l'effet subjectif du baptême dépendant de la communion de l'Eglise. On retrouve la même idée dans cet autre passage : *Quod non sit quærendum quis baptizaverit, quando is, qui baptizatus sit, accipere remissam peccatorum potuerit, secundum quod credidit*; ou bien encore : *Dicunt, eum, quomodocunque foris baptizatur, mente et fide sua gratiam consequi posse.* On voit, d'après cela, qu'E-

tienne reconnaissait toujours dans le baptême l'*Opus operatum*, mais qu'il ne lui accordait son effet salutaire que dans la supposition qu'aucun obstacle n'y était opposé de la part de celui qui le recevait. Ce système ne contient rien qui soit contraire à la doctrine de l'Eglise, et les objections de Cyprien et de Firmilien étaient sans fondement (*De bapt.* lib. IV, c. 12) Enfin, on voit encore plus bas ce qu'Etienne voulait quand il disait : *Si quis ergo a quacunque hæresi venerit ad nos, nihil innovetur, nisi quod traditum est, ut manus illi imponatur in pœnitentiam.* Les adversaires du Pape citaient aussi ce passage pour le réfuter. Comme à cette imposition des mains était attachée l'invocation du Saint-Esprit, par la descente duquel dans celui qui le recevait, ce dernier était incorporé à l'Eglise, ils en concluaient que le Saint-Esprit ne pouvait être communiqué hors de l'Eglise. Comme on le voit par ce rite, le baptême ne pouvait pas non plus être donné. (Epist. 73.) Mais Etienne n'entendait pas par là l'imposition des mains par le sacrement de la Confirmation sur ceux qui auraient déjà été confirmés, mais celle par laquelle une personne baptisée par des hérétiques était admise à la communion de l'Eglise comme un hérétique qui abjurait. Ce qui le prouve, c'est qu'Etienne veut qu'on les regarde sous le même aspect, et que saint Cyprien avoue lui-même que c'était sous cette forme qu'il accordait la réconciliation de l'Eglise aux Catholiques qui s'étaient laissé entraîner dans le schisme.

« Telle a été du reste la pratique de l'Eglise, tant avant qu'après Etienne. Saint Augustin indique de la manière suivante l'origine de ce rite : *Si l'on n'observe point l'imposition des mains sur ceux qui abjurent l'hérésie, on aurait l'air de les acquitter purement et simplement. On impose les mains aux hérétiques à cause de la réunion avec la vérité qui est le plus grand don de l'Esprit-Saint, et sans lequel rien de ce que l'homme peut avoir de saint en lui ne peut contribuer à son salut.*

« On reconnaît sur-le-champ qu'Etienne avait raison, et que ce ne fut que pour avoir mal compris le rapport entre Dieu, origine du sacrement, d'une part, et de l'autre celui qui l'administre ainsi que ses effets, que Cyprien se laissa entraîner à défendre une pratique erronée en place de la véritable. Le zèle d'Etienne est digne à cet égard des plus grands éloges. Une fois que l'affaire était arrivée à ce point, toute condescendance aurait été intempestive et aurait eu pour résultat nuisible de fausser le dogme en question. C'est là ce qui justifie sa sévérité. »

Saint Etienne n'eut pas la satisfaction de voir terminer de son vivant cette fâcheuse contestation : il fallut en suspendre les poursuites pour s'appliquer à munir les fidèles contre la persécution que l'empereur Valérien fit à l'Eglise. On ignore même quelles en furent les suites. Saint Augustin pense que saint Cyprien rétracta son sentiment, et cela paraît assez probable. Mais la discussion continua encore au moins avec les évêques de l'Orient, sous le pontificat de Sixte II, successeur de saint Etienne. On le voit par plusieurs lettres que saint Denis d'Alexandrie lui écrivit à ce sujet. Peu à peu cependant l'usage de rebaptiser s'abolit partout; les évêques d'Afrique renoncèrent bientôt à leur opinion, et firent même un décret pour la condamner; la plupart des Orientaux ne tardèrent pas à se rétracter de même. La question fut enfin entièrement terminée en Occident par un décret du concile d'Arles, en 314, et peu de temps après dans toute l'Eglise par le concile de Nicée.

Saint Etienne défendit aux prêtres et aux lévites de se servir des ornements sacrés, ailleurs qu'à l'autel. Il convertit un grand nombre de païens à la foi par sa doctrine et ses vertus. L'empereur Valérien ayant suscité contre les Chrétiens une cruelle persécution, saint Etienne en fut une des premières victimes. Ce saint Pape, célébrant la Messe, fut investi par des soldats envoyés pour le mettre à mort. Il resta courageusement à l'autel, acheva les saints mystères, et fut ensuite décapité sur sa chaire pontificale, le 2 août 257, après avoir tenu le Saint-Siége pendant cinq ans. Il fut enterré sur la voie Appienne, dans le cimetière du Pape saint Calixte avec sa chaire qu'on montre encore aujourd'hui, comme teinte de sang. Ses reliques furent transférées à Pise l'an 1680, et déposées dans une église qui porte son nom. Après vingt-deux jours de vacance, saint Sixte II fut élu pour succéder à saint Etienne.

ETIENNE II, quatre-vingt-douzième Pontife et successeur de saint Zacharie. — Quelques jours après la mort de ce dernier, le peuple s'étant assemblé dans l'église de Sainte-Marie-Majeure, on élut d'une commune voix, le 26 mars 752, Etienne, second du nom. Il était Romain de naissance, fils de Constantin, et fut élevé dans le palais de Latran, près des Papes, qui le firent passer dans tous les ordres ecclésiastiques jusqu'au diaconat. Etienne aimait l'Eglise, conservait les traditions avec une grande fermeté, prêchait avec force la parole de Dieu, et était toujours prêt à secourir les pauvres, les veuves et les orphelins. Il rétablit d'abord dans Rome quatre anciens hôpitaux abandonnés depuis longtemps, et il en fonda un cinquième. Il en fit deux hors de Rome, près l'église Saint-Pierre, et les dota magnifiquement.

Cependant Astolfe, roi des Lombards, qui voulait se rendre maître du duché de Rome, avait déjà pris Ravenne, et menaçait les Romains de les passer tous au fil de l'épée, s'ils ne se soumettaient à sa puissance. Le Pape Etienne exhorta son peuple à implorer la miséricorde de Dieu, fit une procession où l'on portait plusieurs reliques, entre autres une image de Jésus-Christ qui était fort respectée par son antiquité. Le Pape la portait sur ses épaules, marchant nu-pieds, comme tout le peuple qui avait la cendre

sur la tête et poussait de grands gémissements. Enfin, voyant qu'il ne pouvait arrêter le roi des Lombards, ni par prières, ni par présents, il écrivit à Pépin, roi de France, une lettre pleine des plus vives expressions de douleur, qu'il envoya secrètement par un pèlerin; puis, par un autre, il lui mandait: « Envoyez vous-même des ambassadeurs à Rome, pour m'engager à vous aller trouver. »

Le roi Pépin envoya sa réponse, par laquelle il accédait à tout ce que le Pape demandait. Etienne écrivit en même temps à tous les ducs des Français, les exhortant de venir au secours de saint Pierre, qu'il nomme leur protecteur. Vers le même temps, les légats que le Pape avait envoyés à l'empereur revinrent avec une lettre de ce prince, par laquelle il ordonnait au Pape d'aller trouver le roi des Lombards pour retirer de ses mains la ville de Ravenne. Etienne y consentit, et sortit de Rome l'an 753. Quand il fut arrivé près de Pavie, et qu'il eut abordé le roi Astolfe, il lui fit de grands présents, et le pria instamment de restituer Ravenne et les autres places de l'empire. Astolfe demeura inébranlable dans son refus. Mais les ambassadeurs du roi Pépin étant arrivés, pressèrent fortement le roi Astolfe de laisser passer le Pape pour aller en France. Ce prince y consentit, mais non sans beaucoup de peine. Le Pape partit donc pour la France, et, étant arrivé jusqu'auprès de Ponthion en Champagne, le roi Pépin vint au-devant de lui, descendit de cheval, et se prosterna, avec la reine sa femme et ses enfants, et les seigneurs de sa cour; il marcha même quelque temps à côté de son cheval, lui servant d'écuyer. Le Pape et ceux qui l'accompagnaient rendirent grâces à Dieu, chantant à haute voix des hymnes et des cantiques spirituels jusqu'à Ponthion, où ils arrivèrent le jour des Rois, l'an 754. Le Pape fit de grands présents au roi et aux seigneurs. Mais, le lendemain, il parut avec tout son clergé sous la cendre et le cilice, et se prosterna aux pieds du roi Pépin, le conjurant par la miséricorde de Dieu et par les mérites de saint Pierre et de saint Paul, de délivrer le peuple romain de la domination des Lombards. Pépin lui promit, avec serment, de le faire et d'attaquer Astolfe. Ensuite il envoya le Pape avec sa suite au monastère de Saint-Denis, près Paris, et prit grand soin qu'il y fût logé dignement.

Dans la même année 754, il tint une assemblée à Quercy-sur-Oise, de tous les seigneurs de son royaume: il y résolut le voyage d'Italie pour secourir le Pape qui était présent, et il lui fit une donation ainsi qu'à l'Eglise romaine, de plusieurs villes et territoires d'Italie usurpés par les Lombards. Dans cette même assemblée de Quercy, Etienne II fut consulté sur divers points de la discipline, et sa réponse contient dix-neuf articles, dix sur le mariage, cinq sur le baptême quatre touchant le clergé. Les questions sur le mariage regardent la plupart son indissolubilité. Le Pape défend d'épouser sa commère, soit de baptême, soit de confirmation; ce qui montre qu'à la confirmation il y avait aussi des parrains. On met en pénitence le prêtre qui, ayant de l'eau, a baptisé avec du vin; mais on l'excuse s'il n'avait point d'eau. Ce n'est pas que ce baptême soit approuvé, mais le prêtre est exempt de peine canonique. Le Pape Etienne résout la plupart des questions proposées par l'autorité des anciennes décrétales de saint Léon, de saint Innocent, de saint Sirice, ou des canons de Chalcédoine, d'Antioche, de Néocésarée et de Carthage.

Etienne II revint ensuite à Saint-Denis où il tomba malade, et en peu de jours on désespéra de sa vie. Lui seul conserva une vive confiance en Dieu, et un matin qu'on s'attendait à le voir expirer, on le trouva parfaitement guéri. On rapporte à ce sujet une lettre de lui, où il dit: *Je vis dans l'église de Saint-Denis, debout près de l'autel, les apôtres saint Pierre et saint Paul avec saint Denis, à qui saint Pierre dit qu'on lui accordait la santé d'Etienne; et saint Denis tenant un encensoir et une palme, vint me trouver et me dit: La paix soit avec vous, mon frère, ne craignez point, vous retournerez heureusement à votre Siége. Levez-vous et consacrez cet autel en l'honneur de Dieu et des apôtres que vous voyez, en célébrant une Messe d'actions de grâces.* Le Pape, se sentant guéri, voulut aussitôt accomplir cet ordre; mais les assistants prirent ce désir du malade pour un accès de délire. C'est pourquoi il leur raconta sa vision, ainsi qu'au roi et aux seigneurs. La guérison miraculeuse et l'entier rétablissement de ses forces persuadèrent les plus incrédules. Le lendemain, Etienne II célébra une Messe solennelle, suivant l'ordre des apôtres, et, pendant cette Messe il sacra de nouveau pour rois de France, par l'onction de l'huile, Pépin et ses deux fils, Charles et Carloman, avec la reine Bertrade, et défendit aux seigneurs français, de l'autorité de saint Pierre, sous peine d'excommunication, que jamais eux, ni leurs descendants ne se donnassent des rois d'une autre race. Le Pape donna en même temps au roi et à ses deux fils le titre de patrices des Romains, pour les engager à protéger Rome. Il accorda de grands priviléges à l'abbaye de Saint-Denis, et laissa sur l'autel qu'il avait consacré son pallium, que l'on conserva longtemps dans ce monastère.

Ensuite Pépin se mit en chemin pour aller faire la guerre à Astolfe; mais quand les troupes furent à moitié chemin de la Lombardie, il envoya vers le roi des Lombards, à la prière du Pape qui voulait éviter l'effusion du sang des Chrétiens. Astolfe ne répondit au roi que par des menaces. Pépin fit donc avancer ses troupes, força le passage des Alpes, et réduisit Astolfe à s'enfermer dans Pavie, où il l'assiégea. Alors le Pape le pria encore d'épargner le sang chrétien: on fit un traité entre les Romains, les Français et les Lombards, par lequel

Astolfe et les seigneurs de sa nation promirent, avec de grands serments et par écrit, de rendre incessamment Ravenne et plusieurs autres villes ; après quoi Pépin se retira, nonobstant les remontrances du Pape qui le conjurait de ne point se fier à la parole d'Astolfe, et de faire exécuter le traité en sa présence.

Le Pape Etienne retourna à Rome, et ce qu'il avait prévu arriva. Dès que Pépin fut retourné en France, Astolfe, bien loin de rendre les places qu'il avait promises, recommença à maltraiter les Romains. Le Pape le fit savoir au roi Pépin par une lettre où il parle ainsi : *Je vous conjure par le Seigneur notre Dieu, sa glorieuse Mère, toutes les vertus célestes, et saint Pierre qui vous a sacré roi, de faire tout rendre à la sainte Eglise de Dieu, suivant la donation que vous avez faite à saint Pierre, et de ne plus vous fier aux paroles trompeuses de ce roi. Vous rendrez compte à Dieu et à saint Pierre, au jour terrible du jugement, de la manière dont vous les aurez défendus. C'est vous que Dieu a choisi pour cette grande œuvre, par sa prescience de toute éternité; car ceux qu'il a prédestinés, il les a appelés, et ceux qu'il a appelés il les a justifiés.* C'est ainsi que ce Pape appliquait les paroles de saint Paul.

Quelque temps après, le Pape écrivit une autre lettre à Pépin. Le pressant de venir à son secours, il lui disait : *C'est pour cela que le Roi des rois vous a soumis tant de peuples, afin que vous releviez la sainte Eglise. Car il pouvait la défendre d'une autre manière, s'il lui eût plu; mais il a voulu éprouver votre cœur. C'est pourquoi il nous a commandé d'aller vers vous, et de faire un si grand voyage au travers de tant de fatigues et de périls..... Sachez que le prince des apôtres garde votre promesse; et si vous ne l'accomplissez, il la représentera au jour du jugement. Là seront inutiles les excuses les plus ingénieuses.*

Cependant Astolfe faisait avancer ses troupes, et le premier janvier 755 elles parurent devant Rome qu'il tint assiégée trois mois, ravageant par le fer et par le feu tous les environs, et donnant des assauts tous les jours. Sept semaines après le commencement du siége, le Pape envoya en France l'évêque George et le comte Tomarie avec l'abbé Vernica. Ils étaient chargés de deux lettres, l'une adressée au roi Pépin, la seconde aux princes ses enfants et à tous les Français ecclésiastiques et laïques, écrites au nom du Pape et de tous les Romains. Elles commencent ainsi : *Nous sommes environnés d'une tristesse si amère, et pressés d'une angoisse si extrême; la continuité de nos maux nous tire tant de larmes, qu'il nous semble que les éléments mêmes doivent le raconter.* Ensuite les Romains font ainsi parler Astolfe : « Ouvrez-moi la ville et livrez-moi votre Pape : si non je renverserai vos murailles, et vous passerai tous au fil de l'épée; et je verrai qui pourra vous tirer de mes mains. » Puis parlant des Lombards, Etienne II s'exprime ainsi : *Ils ont brûlé les églises, brisé et brûlé les images: ils ont mis dans des sacs impurs le corps de Notre-Seigneur..... Ils ont emporté les voiles et les ornements des autels pour leur usage. Ils ont déchiré de coups les moines et violé les religieuses, dont ils ont tué quelques-unes. Ils ont brûlé les fermes de saint Pierre et de tous les Romains, emmené les bestiaux, coupé les vignes jusqu'à la racine, foulé les moissons, en sorte qu'il ne nous reste plus de quoi vivre. Ils ont égorgé quantité de serfs et emmené les autres en captivité ; jusqu'à arracher les enfants des bras de leurs mères pour les égorger. Les païens mêmes n'ont jamais fait tant de maux.*

Toujours persécuté, le Pape, dans cette extrémité, écrivit au roi des Français une épître au nom du prince des apôtres qu'il faisait parler comme s'il eût encore été sur la terre; il fait de même parler la sainte Vierge, les anges, les martyrs et les saints. Cette épître est conçue en ces termes : *Pierre, appelé à l'apostolat par Jésus-Christ, Fils du Dieu vivant, aux trois excellents princes Pépin, Charles et Carloman, aux très-saints évêques, abbés, religieux, comme aussi à tous les ducs, comtes, capitaines et guerriers, et à tout le peuple de France, salut et bénédiction. C'est à moi Pierre, tout indigne serviteur de Dieu que je suis, que le Seigneur a spécialement confié son bercail, en me disant* (Joan. XXI, 17) : « *Paissez mes agneaux, paissez mes brebis ;* » *c'est moi qu'il a prédestiné et choisi pour éclairer toutes les nations, entre lesquelles il m'a donné les Français pour mon peuple particulier et pour mes enfants adoptifs. C'est pourquoi je m'adresse à vous préférablement à tous les autres, vous conjurant, par votre piété et votre affection filiale, de voler au secours de l'Eglise de Dieu, plongée dans la plus triste affliction, de venir délivrer de la détestable nation des Lombards cette ville de Rome, mon Siége et ma maison, où je repose selon la chair; car n'en jugez pas autrement, mes très-chers fils, et tenez pour certain que je vous suis aussi présent que si vous me voyiez des yeux du corps, vivant et agissant en chair et en os. Croyez sans hésiter, ô rois très-chrétiens, Pépin, Charles et Carloman, et vous aussi prêtres, évêques, abbés, moines, avec les juges, les ducs, les comtes, et tout l'empire français ; croyez que c'est moi Pierre, apôtre du Dieu vivant, qui vous parle dans ce discours, et que, si vous ne me voyez pas dans ma chair, je n'en suis pas moins près de vous en esprit. La reine du ciel, Marie, Mère de Dieu, et toujours vierge, vous parle aussi et vous conjure avec moi. Il en est de même des Trônes, des Dominations, des princes de la milice céleste, des martyrs, des confesseurs, de tous les anges et saints chéris du Très-Haut, qui vous recommandent instamment cette ville de Rome, les ouailles du Seigneur qui l'habitent et la sainte Eglise qu'il a confiée à mes soins. Hâtez-vous, ne perdez pas un moment, volez pour la dérober à la fureur des Lombards, de peur que mon corps, depuis longtemps immolé dans ses murs à la gloire du Christ, et le lieu où il repose toujours par l'ordre du Seigneur, ne deviennent avec le peuple Romain commis à*

ma garde, le jouet de leur impiété barbare..... Je vous conjure par le Dieu vivant, de ne pas permettre que ma ville de Rome soit plus longtemps assiégée par les Lombards, afin que vos corps et vos âmes ne soient point livrés aux flammes éternelles. Si vous ne m'obéissez au plus tôt, sachez que, par l'autorité de la sainte Trinité et la grâce de mon apostolat, vous serez privés du royaume de Dieu et de la vie éternelle..... Hâtez-vous de venir à notre secours avant que votre Mère la sainte Eglise soit déshonorée et ruinée; montrez-vous inséparablement unis avec Rome, afin que vous ne soyez pas rejetés, comme étrangers, du royaume de Dieu; combattez généreusement pour les Romains, mes enfants et vos frères, parce que personne ne sera couronné s'il n'a dignement combattu. (*II Tim.* II, 5.)

Pépin se rendit à de si vives instances; il marcha en Lombardie avec toutes ses troupes, fit le siége de Pavie, obligea Astolfe à lui demander quartier, et à rendre toutes les places qu'il avait prises. Il en fit restitution à saint Pierre, à l'Eglise romaine et à tous les Papes à perpétuité, et l'acte en fut gardé dans les archives de cette Eglise. Fulrad, conseiller du roi Pépin, rendit au Pape toutes ces villes, au nombre de vingt-deux.

L'an 756, Astolfe, roi des Lombards, étant mort, Didier, duc de Toscane, se fit reconnaître roi sans combat, promettant au Pape de faire rendre les villes qui restaient en la possession des Lombards. Le Pape Etienne mourut l'année suivante, après avoir tenu le Saint-Siége cinq ans. Il assemblait souvent son clergé dans le palais de Latran, et l'exhortait à s'appliquer avec soin à l'étude de l'Ecriture sainte et aux lectures spirituelles; il accorda à Fulrad, abbé de saint Denis, le privilége d'avoir un évêque particulier, qui serait élu par l'abbé et les moines, et consacré par les évêques du pays, pour gouverner ce monastère, ainsi que ceux que Fulrad avait fondés, et qui étaient tous sous la protection du Saint-Siége. Etienne II fut enterré à Saint-Pierre le 26 avril 757, et eut pour successeur, son frère Paul Ier.

ETIENNE III, quatre-vingt-quatorzième Pape et successeur de saint Paul Ier. — Après la mort de ce dernier, un duc nommé Toton, qui demeurait depuis longtemps à Népi, avec son frère Constantin, vint à Rome avec une grande troupe de soldats et de paysans qu'il avait ramassés tant de Népi que des autres villes de la Toscane. Ils entrèrent par la porte Saint-Pancrace, et s'assemblèrent dans la maison de Toton, où ils élurent Pape Constantin, encore laïque. Ensuite, revêtus de cuirasses et les armes à la main, ils le menèrent au palais patriarcal de Latran, dont il demeura maître. Le dimanche suivant, Constantin, accompagné d'une multitude de gens armés, alla à Saint-Pierre, s'y fit consacrer évêque de Rome, et demeura pendant treize mois en possession du Saint-Siége. C'est le premier exemple d'une pareille intrusion. Cependant Christophe, primicier et conseiller du Saint-Siége, indigné d'une pareille élection, assembla les évêques, les premiers du clergé et de la milice, avec tout le peuple de Rome; et, étant tous d'accord, ils élurent Etienne, Sicilien de naissance et fils d'Olivius. C'était un homme instruit des saintes Lettres et des traditions apostoliques. Le Pape Zacharie l'avait ordonné prêtre de Sainte-Cécile, où il vivait retiré. On l'alla prendre et on l'amena, avec de grandes acclamations, au palais de Latran, où il fut ordonné selon toutes les règles, le 7 août 768.

Cependant l'élection de Constantin avait causé une émotion dans Rome; on se porta aux plus grands excès : quelques furieux tirèrent Constantin du monastère où il s'était retiré, et lui arrachèrent les yeux; ils firent éprouver le même traitement à deux des partisans du Pape intrus. Ce tumulte étant apaisé, le Pape Etienne envoya en France Sergius, fils de Christophe, au roi Pépin, avec des lettres par lesquelles il le priait d'envoyer à Rome des évêques savants, pour y tenir un concile sur l'intrusion de Constantin. Mais Sergius étant arrivé en France, et ayant appris la mort du roi Pépin, alla trouver les rois Charles et Carloman, qui, sur son exposé, envoyèrent avec lui à Rome douze évêques de France, bien instruits dans l'Ecriture et dans les canons. Lorsqu'ils furent arrivés en cette ville, le Pape Etienne assembla un concile qui se tint dans la basilique du Sauveur, et composé des évêques venus de France, de ceux de Toscane, de Campanie et du reste de l'Italie. Le Pape Etienne y présida. On amena le malheureux Constantin, et on lui demanda pourquoi, étant laïque, il avait osé usurper le Saint-Siége par une entreprise inouïe? Il soutint que le peuple lui avait fait violence et l'avait mené par force au palais de Latran; puis, se jetant à terre, les mains étendues sur le pavé, il confessa avec larmes qu'il était coupable et que ses péchés excédaient le nombre des grains de sable de la mer, demandant miséricorde au concile. On le fit relever, et ce jour-là on ne prononça rien contre lui.

Le lendemain, il fut encore amené; et étant interrogé sur son intrusion, il dit qu'il n'avait rien fait de nouveau; que Sergius, n'étant que laïque, avait été fait archevêque de Ravenne, et qu'Etienne, aussi laïque, avait été sacré évêque de Naples. Les évêques, indignés de cette insolence, le condamnèrent à faire pénitence le reste de ses jours. On examina ensuite tout ce qu'il avait fait pendant son pontificat, et on brûla au milieu du sanctuaire les actes du concile qui avait confirmé son élection. Le Pape Etienne se prosterna à terre avec tous les évêques et le peuple romain; et criant : *Kyrie eleison*, avec beaucoup de larmes, ils déclarèrent qu'ils avaient tous péché en recevant la communion des mains de Constantin, et on leur imposa pénitence. Alors on apporta les canons; et les ayant examinés, le Pape fit un décret, approuvé du concile,

portant défense, sous peine d'anathème, de promouvoir à l'épiscopat aucun laïque, ni clerc, qui ne fût pas monté par degrés au rang de diacre ou de prêtre-cardinal, c'est-à-dire attaché à un titre. Ce décret fut fait dans la troisième session. On y ajouta défense, sous peine d'anathème, à aucun laïque, soit de la milice, soit des autres corps, de se trouver à l'élection du Pape, qui doit être faite par les évêques et tout le clergé. Mais avant que le Pape soit élu et conduit au palais patriarcal, toute l'armée, les citoyens et le peuple de Rome viendront ratifier l'élection.

Dans la même session, on statua sur les ordinations faites par Constantin, et le décret fut conçu en ces termes : *Premièrement, nous ordonnons que les évêques qu'il a consacrés, s'ils étaient auparavant prêtres ou diacres, retournent au même rang; et qu'ensuite, après avoir fait à l'ordinaire un décret pour leur élection, ils viennent au Saint-Siége, et reçoivent du Pape la consécration, comme s'ils n'avaient point été ordonnés évêques. Quant aux prêtres et aux diacres qu'il a ordonnés dans l'Eglise romaine, ils retourneront à l'ordre de sous-diacre, ou tel autre qu'ils exerçaient auparavant; et il sera en votre pouvoir* (ils parlent au Pape) *de les ordonner ou d'en user comme il vous plaira.* Ce décret fut ponctuellement exécuté : les évêques ordonnés par Constantin retournèrent chez eux, furent élus de nouveau, et revinrent à Rome, où le Pape Etienne les consacra.

Dans la quatrième session, on traita de la vénération des images; on rapporta et on examina plusieurs passages des Pères, et la *Lettre synodale* de Théodore, patriarche de Jérusalem, adressée au Pape Paul Ier. On ordonna que les reliques et les images des saints seraient honorées suivant l'ancienne tradition; et l'on anathématisa le concile tenu en Grèce depuis peu contre les images. Le concile de Rome étant terminé, le Pape, tous les évêques, le clergé et le peuple, allèrent en procession à Saint-Pierre, nu-pieds et en chantant. Le secrétaire Léonce monta sur l'ambon et lut les Actes du concile; le Pape y monta ensuite, et prononça anathème contre les transgresseurs des décrets de ce concile.

Etienne III ayant appris que la reine Berthe voulait marier un des rois de France, ses fils, à Ermengarde, fille du roi Didier, et leur sœur Giroselle au fils du même roi, écrivit aux deux rois de France pour les en détourner. Il leur représenta ce projet comme une tentation du démon, et les Lombards comme une nation méprisable et perfide, indigne d'être alliée avec l'illustre nation des Francs, et la noble famille royale. *Vous êtes déjà engagé,* dit le Pape, *par la volonté de Dieu et l'ordre de votre père, en des mariages légitimes avec des femmes de votre nation, que vous devez aimer, et qu'il ne vous est pas permis de quitter pour en épouser d'autres. Souvenez-vous que le roi, votre père, a promis, en votre nom, que vous demeureriez fermes dans la fidélité à la sainte Eglise, l'obéissance et l'amitié des Papes, et que vous avez renouvelé les mêmes promesses par vos lettres. Je vous conjure donc, au nom de saint Pierre, par le jugement de Dieu et tout ce qu'il y a de plus saint, de ne point faire ces mariages, mais de résister aux Lombards, et de les obliger à exécuter l'entière restitution des droits de saint Pierre, le tout sous peine d'anathème et de damnation éternelle.* Pour rendre cette adjuration plus solennelle, le Pape mit sa lettre sur la confession de saint Pierre, en y célébrant la Messe et la renvoya ainsi. Malgré ces représentations, Charles ne laissa pas d'épouser la fille du roi des Lombards, mais la quitta un an après : il épousa dans la suite Hildegarde, de la première noblesse des Suèves, et il en eut plusieurs enfants.

Le Pape Etienne mourut le 1er février 772, après trois ans et demi de pontificat : il se montra grand observateur des traditions ecclésiastiques, et renouvela plusieurs anciennes coutumes pour l'honneur du clergé. Il ordonna que tous les dimanches les évêques d'Ostie, de Porto de la Forêt-Blanche, de Sabine, de Prénestre, de Tusculum et d'Albane célébreraient la Messe sur l'autel de Saint-Pierre. Il fut enterré à Saint-Pierre, et eut pour successeur Adrien Ier.

ETIENNE IV, quatre-vingt-dix-septième Pontife et successeur de saint Léon III, fut le contemporain de Léon IV, empereur d'Orient, et de Louis le Débonnaire, empereur d'Occident et roi de France. — Après la mort de Léon III, Le Saint-Siége vaqua dix jours après lesquels, le second dimanche qui suivit la Pentecôte, 22 juin 816, on élut Etienne IV. Ce Pape était d'une famille noble et fut mis, dès sa première jeunesse, dans le palais patriarcal de Latran, et élevé par les soins du Pape Adrien. Léon, son successeur, connaissant la vertu d'Etienne, l'ordonna sous-diacre, et, voyant qu'il s'appliquait de plus en plus aux choses spirituelles, lui conféra le diaconat dont il exerça les fonctions si saintement, qu'il fut élu d'une voix unanime après la mort du Pape Léon. Dès qu'il eut été ordonné, il fit jurer fidélité à l'empereur Louis pour tout le peuple romain. En même temps, il se disposa à faire un voyage en France, pour voir l'empereur Louis. Ce prince, averti de sa venue, envoya au-devant de lui Bernard, roi d'Italie, pour le conduire à Reims, où il voulait le recevoir. Il s'avança lui-même à Nielle, près du monastère de Saint-Remi. Dès qu'ils s'aperçurent, ils descendirent tous deux de cheval. L'empereur se prosterna aux pieds du Pape, qui le releva; ils se saluèrent en latin. L'empereur dit : Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur; et le Pape répondit : Béni soit Dieu, qui nous a fait voir de nos yeux un second David. Ensuite, s'étant embrassés, ils marchèrent à l'église, l'empereur soutenant le Pape de sa main On chanta le *Te Deum*; puis le Pape chanta à haute voix, avec son clergé, les louanges ou acclamations de prières pour l'empereur. On

rentra ensuite. Le Pape exposa à Louis les causes de son voyage, que l'histoire ne rapporte point. Le lendemain, l'empereur lui donna un repas magnifique et de grands présents. Le troisième jour, le Pape invita l'empereur, et lui donna des présents, ainsi qu'à l'impératrice. Le dimanche suivant, le Pape sacra de nouveau l'empereur, lui mit sur la tête une couronne d'or, ornée de pierreries; et une autre à Irmingarde, qu'il nomma impératrice. Pendant son séjour à Reims, il conféra souvent avec l'empereur, et il en obtint tout ce qu'il demandait. Ensuite il s'en retourna à Rome, chargé de présents beaucoup plus considérables que ceux qu'il avait faits à l'empereur.

Le Pape Etienne mourut trois mois après son retour à Rome, le 22 janvier 817, n'ayant tenu le Saint-Siége que sept mois. Il fut enterré à Saint-Pierre, et eut pour successeur Pascal Ier.

ETIENNE V, cent dixième Pape, et successeur d'Adrien III. — Il était Romain de naissance, et de famille noble, avait été instruit par les soins de Zacharie, évêque d'Anagnio. Le Pape Adrien III, voyant ses saintes inclinations, l'ordonna sous-diacre, et le prit auprès de lui dans le palais de Latran. Après la mort d'Adrien, les évêques, le clergé de Rome, et tout le peuple s'étant assemblés, demandèrent pour évêque le prêtre Etienne, persuadés que, par sa vertu, il les délivrerait des périls qui les menaçaient. Ils allèrent le tirer de sa maison, et l'emmenèrent au palais de Latran malgré sa résistance: car il se croyait indigne de l'honneur qu'on lui voulait faire. Le dimanche suivant, 25 juillet, 885, il fut consacré à Saint-Pierre.

Quelques jours après, il fit la visite du palais de Latran, accompagné des évêques, de l'envoyé de l'empereur et du sénat. On trouva les garde-meubles pillés, et peu de chose du trésor des églises, les greniers et les celliers étaient vides, et le Pape eut la douleur de ne rien trouver pour racheter les captifs, et nourrir les pauvres dans la famine, qui était grande. Il eut donc recours à son patrimoine, qui était riche, et le distribua libéralement. A son dîner, il avait toujours des orphelins qu'il nourrissait comme ses enfants. Quand il donnait à manger aux nobles, il y joignait la nourriture spirituelle: car on faisait toujours à sa table de saintes lectures. Il célébrait tous les jours la Messe, et était nuit et jour occupé à la psalmodie et à l'oraison, autant que lui permettaient les besoins de son peuple, qu'il était obligé d'écouter et de soulager.

Comme les sauterelles affligeaient tout le pays depuis quelques années, il publia qu'il donnerait une certaine somme à quiconque lui en apporterait un boisseau, ce qui fut exécuté. Mais comme ce moyen ne suffisait pas, il alla à l'oratoire de Saint-Grégoire, où il pria longtemps avec larmes, puis il bénit lui-même de l'eau, la donna aux mansionnaires, et leur dit : Distribuez-la à tout le peuple pour asperger leurs blés et leurs vignes, en implorant le secours de Dieu. Partout où l'on jeta de cette eau il ne parut plus de sauterelles; ce qui attira à Rome tous les peuples d'alentour pour y chercher le même secours.

Dans l'espoir de faire approuver l'élection de Photius, faux patriarche de Constantinople, Basile, empereur d'Orient, avait écrit au Pape Adrien III, et il s'emportait contre le Pape Marin, qui y fut contraire. Le Pape Etienne V, ayant reçu ces lettres injurieuses, y répondit par une lettre où il marque d'abord la distinction des deux puissances : *Comme vous nous êtes donné de Dieu*, dit-il, *pour gouverner les choses terrestres*, ainsi *Dieu nous a donné, par saint Pierre, le gouvernement des choses spirituelles. C'est à vous à réprimer les rebelles par votre puissance, d'envoyer des troupes par terre et par mer, de rendre justice, de faire des lois : mais c'est à nous qu'est confié le soin du troupeau.* Ensuite il ajoute : *Nous nous étonnons qu'un prince aussi éclairé que vous ait pu écouter de telles calomnies contre le Pape Marin... Si l'affection que nous vous portons ne nous faisait souffrir avec patience l'injure faite à notre Eglise, nous aurions été obligé à prononcer, contre le prévaricateur Photius, des peines plus graves que n'ont fait nos prédécesseurs.* Cette lettre n'arriva à Constantinople qu'après la mort de l'empereur Basile, à qui succéda Léon, son fils. Celui-ci chassa Photius, et ayant reçu la lettre du Pape Etienne, il lui fit écrire par Scylien, métropolitain de Néocésarée, pour lui demander dispense et absolution en faveur de ceux que Photius avait ordonnés. Le Pape Etienne répondit qu'il fallait que les deux parties envoyassent des évêques, afin, disait-il, que nous puissions prononcer ce que Dieu nous inspirera.

Le Pape Etienne était très-libéral envers les pauvres, les captifs et les églises, qu'il orna magnifiquement. On rapporte un sermon qu'il fit à son peuple, pendant la Messe, contre l'immodestie et les vains discours dans l'église : le style en est simple et familier, mais soutenu d'autorités de l'Ecriture. Ce Pape mourut le 7 août 891, après avoir tenu le Saint-Siége six ans; et le 19 septembre, on élut, pour lui succéder, Formose, évêque de Porto.

ETIENNE VI, cent treizième Pape et successeur de Boniface VI, Romain de naissance et fils d'un prêtre nommé Jean. — Etienne VI fut élu sous le règne de Léon le Philosophe, empereur d'Orient, et de Charles le Simple, roi de France. Son pontificat de quatorze mois n'est marqué que par un trait moins honorable encore pour son gouvernement qu'un entier oubli. Il tint un concile, et ne se contenta pas de condamner son prédécesseur Formose; mais il fit déterrer son corps, et le fit apporter au milieu de l'assemblée. On le mit sur le Siége pontifical, revêtu de ses ornements, et on lui donna un avocat pour répondre en son nom. Alors Etienne parlant à ce cadavre, comme s'il eût été vivant : « Pourquoi, lui dit-il, évêque

de Porto, as-tu porté ton ambition jusqu'à usurper le Siége de Rome? »

L'ayant condamné, on le dépouilla des habits sacrés, on lui coupa trois doigts, et enfin la tête; puis on le jeta dans le Tibre. Le Pape Etienne déposa tous ceux que Formose avait ordonnés, et les ordonna de nouveau; mais il reçut bientôt la peine de tous ces actes. On le prit, on le chassa lui-même du Saint-Siége. On le mit dans une obscure prison, chargé de fers, et on l'étrangla (année 897). Il eut pour successeur Romain-Gallesin.

ETIENNE VII, cent vingt-cinquième Pontife et successeur de Léon IV, fut le contemporain de Constantin Porphyrogénète, empereur, et de Raoul, roi de France. — Ce Pape, Romain de naissance, fut élu en février 929. Il tint le Saint-Siége 2 ans, 1 mois et 12 jours, et mourut en mars 931. Platine le loue de sa douceur et de sa piété; mais on ignore ce qu'il fit durant son pontificat. Il eut pour successeur Jean XI.

ETIENNE VIII, cent vingt-huitième Pape et successeur de Léon VII, fut élu en juillet 939. — Les Romains le prirent en aversion, parce qu'il était Allemand, et se portèrent contre lui à de telles violences, qu'ils lui découpèrent le visage, et le défigurèrent de telle sorte, qu'il n'osait paraître en public, ce qui ne peut que nous donner d'étranges idées du caractère des Romains de ces temps. Cependant Etienne VIII tint le Saint-Siége 3 ans et 4 mois. Il accorda le pallium à l'archevêque de Reims, et fit venir à Rome, pour la troisième fois, Odon, ce saint abbé de Cluny, afin de procurer la paix entre le roi Hugues et le patrice Albéric, car la guerre continuait toujours entre eux. Il s'efforça également de mettre fin aux guerres civiles qui désolaient la France, et écrivit aux seigneurs français pour les menacer d'excommunication, s'ils ne rentraient dans l'obéissance qu'ils devaient à Louis d'Outremer. Ce Pape, dont l'histoire ne dit rien de remarquable, mourut en novembre 942, et eut pour successeur Marin II ou Martin III. On lui reproche d'avoir reconnu le jeune Hugues de Vermandois pour archevêque de Reims; mais il est probable qu'il fut trompé dans cette affaire par de faux rapports en faveur d'un intrus à qui sa naissance procurait de nombreux et puissants protecteurs.

ETIENNE IX, cent cinquante-deuxième Pape et successeur de Victor II. — La nouvelle de la mort de ce dernier ayant été portée à Rome, les Romains allèrent trouver le cardinal Frédéric, abbé du Mont-Cassin, qui se trouvait à Rome; ils le tirèrent par force de Saint-André de Paltare, où il logeait, et le menèrent à l'église Saint-Pierre aux Liens, où ils l'élurent Pape, et le nommèrent Etienne, parce que c'était la fête de saint Etienne, Pape. Ensuite ils le menèrent au palais patriarcal de Latran, suivi de toute la ville, avec des acclamations de joie. Le lendemain 2 août 1057, les cardinaux, le clergé et le peuple le conduisirent à Saint-Pierre, où il fut consacré.

Etienne IX, nommé auparavant Frédéric, était frère de Godefroi, duc de Lorraine, un des plus grands princes de son temps. Il fut d'abord archidiacre de Liége, d'où le Pape Léon IX le retira, et le fit chancelier de l'Eglise romaine. Il fut un des trois légats qu'il envoya à Constantinople en 1054. Après la mort de ce Pape, il se retira au Mont-Cassin, où il embrassa la vie monastique, et fut ensuite élu abbé du monastère. Etant allé trouver le Pape Victor en Toscane, pour recevoir la bénédiction abbatiale, le Pape le fit prêtre du titre de Saint-Chrysogone; ce qui l'obligea d'aller à Rome prendre possession de ce titre, et ce fut là où on l'alla prendre pour l'élever sur le Saint-Siége.

Etienne IX tint plusieurs conciles à Rome pour empêcher les mariages des prêtres et des clercs, ainsi que les mariages incestueux. Il chassa tous ceux du clergé qui avaient été incontinents depuis la défense du Pape Léon IX. Quoiqu'ils eussent quitté leurs femmes et embrassé la pénitence, il voulut qu'ils sortissent du sanctuaire pour un temps, et n'eussent plus d'espérance de célébrer la Messe. Il fit un voyage au Mont-Cassin, le jour de Saint-André, et y passa deux mois. Là il s'appliqua à bannir le vice de propriété qui s'était glissé dans le monastère.

« Ce fut Etienne IX, » dit M. l'abbé Jager (*Cours d'histoire ecclésiastique : Université catholique*, t., XIX p. 113), « qui retira de la solitude où il vivait saint Pierre Damien, l'un des plus grands et des plus féconds écrivains de ce temps-là : il le nomma évêque d'Ostie, le premier des cardinaux, et fut obligé de le menacer d'excommunication pour lui faire accepter ces hautes dignités. » Ce saint Pontife, rempli d'un ardent amour, d'une sollicitude infinie pour l'Epouse du Christ, tombait dans les angoisses les plus violentes, car sa haute intelligence lui faisait apercevoir sans cesse les dangers de l'avenir et les douleurs cruelles que l'Eglise aurait à souffrir par suite de l'élection de son successeur. Tous les jours et sous les images les plus vives l'histoire du passé et la connaissance du présent retraçaient à ses yeux gonflés de pleurs le lugubre tableau des excès où se portaient les familles romaines, qu'il savait si désireuses de renouveler et de faire valoir par tous les moyens possibles leurs ambitieuses prétentions, et de la complaisance servile qu'elles trouveraient dans le peuple prêt à favoriser qui saurait mieux le capter ou le corrompre. Pour comble de malheur, en Allemagne, il ne voyait dans un enfant qu'une ombre de royauté et l'incertitude de ce qu'elle deviendrait, lorsqu'il eût fallu un bras fort et redoutable pour réprimer l'ambition indomptable des princes et des seigneurs de l'Italie. En ce moment même, les ravages des Normands augmentaient les maux. Etienne IX avait, hélas! tant de peine à conduire le vaisseau si agité de l'Eglise. Quel pilote viendrait à sa mort en prendre le gouvernail, lui faire traverser les mers orageuses et parsemées d'écueils

qu'il distinguait dans le lointain? Au milieu des fluctuations incessantes de son esprit, le Pape songea un instant à ôter l'empire à l'Allemagne, et à l'assurer sur la tête de son frère, le duc Godefroi, entièrement dévoué au Saint-Siége : mais des réflexions nouvelles l'engagèrent à abandonner ce projet. Il est à croire qu'Etienne IX dut reculer devant les innombrables et sérieux embarras dont fût venue compliquer la situation déjà si mauvaise, une rupture éclatante et décisive avec l'Allemagne, et peut-être aussi ne jugea-t-il pas le génie et la puissance du duc de Lorraine et de Toscane de force à soutenir le poids de la couronne impériale, poids bien lourd et qui le fût devenu davantage encore.

Enfin, Etienne IX, poussé et agité par toutes ses préoccupations, assembla un jour le clergé et le peuple, et lui fit promettre solennellement, au cas qu'il vînt à mourir, de ne point lui élire de successeur avant le retour d'Hildebrand, envoyé, pour affaire d'Etat, en ambassade auprès de la reine Agnès. Il disait avec un esprit prophétique : ***Je sais qu'après ma mort il surgira des hommes qui chercheront à prendre possession du Saint-Siége, non suivant les prescriptions des canons, mais par violence.*** Ce furent là les derniers règlements d'Etienne IX à Rome; il mourut peu après à Florence, entre les mains de l'abbé de Cluny, qui employa de pieux efforts à consoler ses derniers moments. Son règne n'avait duré que 8 mois, depuis le 2 août 1057 jusqu'au 29 mars 1058; et son successeur fut Nicolas II.

EUGÈNE Ier (Saint), soixante-quinzième Pontife et successeur de saint Martin Ier, fut contemporain de Constantin Pogonat, empereur d'Orient, et de Clotaire II roi de France. — Il était Romain de naissance, fils de Rufinien, et clerc dès son bas âge. Après l'enlèvement de Martin Ier, son prédécesseur (*Voy.* ce Pape), l'empereur Constantin donna ordre au clergé de Rome d'élire un nouveau Pape, et, sous prétexte que Martin s'était fait ordonner sans son consentement, il déclara le Saint-Siége vacant. On éluda cet ordre aussi longtemps que possible; mais, dans la crainte que l'empereur ne mît sur le Siége un monothélite, on se décida enfin, le 6 septembre 654, à élire Eugène Ier, qui, en l'absence du Pape, gouvernait l'Eglise comme archiprêtre. Dès qu'Eugène fut installé sur le Saint-Siége, il envoya des légats à Constantinople, qui entrèrent en accommodement avec les monothélites, et communiquèrent avec eux. Cela paraît du moins par la Vie de saint Maxime : d'où quelques-uns conjecturent qu'Eugène leur avait donné des instructions secrètes sur ce sujet; d'autres prétendent que les légats furent séduits. Cette dernière conjecture nous paraît la mieux fondée : car le patriarche Pierre, qui avait succédé à Pyrrhus, lui ayant envoyé les lettres synodiques, le Pape refusa de les recevoir, parce que Pierre ne s'expliquait pas clairement sur les deux opérations et les deux volontés en Jésus-Christ.

Eugène Ier mourut le 2 juin 657 après un court pontificat de 2 ans 8 mois et 24 jours, qui ne lui permit pas de remédier aux maux de l'Eglise, surtout en Orient. Il fut enterré à Saint-Pierre, et eut pour successeur Vitalien. Ce Pape est loué pour sa bonté, sa piété et sa libéralité. Il est qualifié de saint dans le Martyrologe romain moderne, et sa mémoire est honorée le 2 juin, jour anniversaire de sa mort.

EUGENE II, quatre-vingt-dix-neuvième Pontife, successeur de saint Pascal Ier, Romain de naissance et fils de Boëmond. — Son humilité, sa simplicité, sa libéralité, jointes à la pureté de sa foi et de ses mœurs, le rendaient recommandable. Il fut élu le dimanche 5 juin 824, et n'était encore qu'archiprêtre de l'église de Sainte-Sabine. Son élection ne se fit pas toutefois sans difficulté : il avait un concurrent nommé Zizime; mais le parti des nobles, qui étaient pour Eugène, l'emporta. L'empereur Louis, ayant appris cette nouvelle, envoya son fils Lothaire à Rome, pour aviser, à sa place, avec le nouveau Pape, à ce qu'exigeait la nécessité des affaires.

Lothaire fut accompagné, dans ce voyage, par Hilduin, abbé de Saint-Denis. Etant arrivé à Rome, il se plaignit que, parmi ceux qui avaient été fidèles à l'empereur, son père, et aux Français, les uns avaient été mis à mort injustement, et les autres étaient traités avec mépris. Il demanda pourquoi il y avait tant de plaintes contre les Papes et les juges de Rome. On trouva que plusieurs terres avaient été injustement confisquées par l'avarice des juges. Lothaire en ordonna la restitution. Le Pape Eugène y consentit de bonne grâce, et tout le peuple en eut une grande joie.

Le 15 novembre 826, Le Pape Eugène II tint un concile à Rome. Soixante-deux évêques, tous venus d'Italie et des provinces soumises aux Français y assistèrent, et le Pape y présida. Le diacre Théodore lut au nom du Pape un discours pour servir de Préface aux canons qui sont au nombre de trente-huit, la plupart pour la réforme du clergé et parmi lesquels nous remarquons les suivants :

Les prêtres ignorants seront avertis par l'évêque, et suspendus, pour leur donner le temps de s'instruire, et, s'ils n'en profitent, ils pourront être déposés. Le métropolitain en usera de même à l'égard des suffragants. Ce même concile ordonne d'établir des écoles dans les évêchés, les paroisses et les autres lieux où elles seront nécessaires. *On établira des cloîtres pour l'église cathédrale, où les clercs vivront en commun, sous la conduite des supérieurs capables et dépendants de l'évêque Les évêques ne nommeront les curés que du consentement des habitants, et n'ordonneront les prêtres que pour un certain titre, afin qu'ils ne soient pas obligés de demeurer dans des maisons séculières. Les prêtres ne seront ni usuriers, ni chasseurs, ni*

occupés au travail de la campagne, et ne paraîtront hors de leurs maisons qu'en habit sacerdotal. Les évêques et les clercs auront des avocats qui poursuivront en justice leurs causes, et celles de leurs Eglises, afin de n'être point détournés de leurs fonctions; mais pour le criminel, ils se défendront en personne. Les prêtres ne seront point obligés d'être témoins en justice, s'ils ne sont témoins nécessaires. Les évêques ne pourront tourner à leur usage particulier les biens des paroisses et des autres lieux de piété, ni les charger d'exactions au delà des anciennes coutumes. Les abbés seront prêtres, pour avoir plus d'autorité. Les évêques corrigeront les moines qui n'en ont que l'habit, et leur feront observer leur règle; mais on ne tiendra point dans les monastères ceux qui y ont été mis par force, sans l'avoir mérité par leurs crimes.

Peu de temps après avoir dicté ces sages règlements, le Pape Eugène II mourut, le 27 août 827, ayant tenu le Saint-Siége 3 ans et 3 mois.

Ce Pape se fit remarquer par les soins qu'il prit pour faire venir du blé à Rome, et en telle quantité, qu'on y vivait à meilleur marché qu'en aucune autre ville. Il eut encore une attention singulière à soulager les pauvres, les malades, les veuves et les orphelins, en sorte qu'on l'appelait le père des pauvres. Il eut pour successeur Valentin.

EUGÈNE III. — Le patrice et le sénat romain voulaient faire un Pape à leur dévotion. Ils commençaient même à exciter des troubles à ce sujet; mais les cardinaux, s'étant assemblés dès le 4 février 1145, élurent Pape Bernard, abbé de Saint-Anastase. Il était né à Pise, et avait été vidame de cette Eglise; depuis il entra dans l'ordre des Cîteaux, et passa quelque temps à Clairvaux sous la discipline de saint Bernard. Arnuse, abbé de Farsa, en Italie, ayant demandé à saint Bernard des moines pour fonder une communauté, le saint abbé lui envoya Bernard de Pise avec quelques autres, mais le Pape Innocent les prit pour lui-même : il leur donna l'église de Saint-Anastase, et en fit abbé Bernard. C'est de là qu'il fut tiré pour être Pape. Aussitôt qu'il fut élu, on le mena au palais de Latran; on le fit asseoir, selon la coutume, dans la chaire pontificale, et on le nomma Eugène III.

Quand saint Bernard eut appris cette élection, il écrivit une lettre aux évêques et aux cardinaux, dans laquelle il témoignait son étonnement «de ce qu'ils avaient tiré,» disait-il « un mort du tombeau, pour replonger dans les affaires un homme qui ne cherchait qu'à s'en éloigner, d'avoir jeté les yeux sur un pauvre moine, lui avoir ôté des mains la coignée et la bêche, pour le revêtir de pourpre et l'élever sur la chaire pontificale. Hélas! » ajoutait-il, « si Dieu ne le soutient, il faut qu'il succombe sous un fardeau formidable aux anges mêmes. » Ce saint abbé écrivit aussi au nouveau Pape, et lui disait entre autres choses : « Mon fils Bernard est devenu, par un changement heureux, mon Père Eugène. Je souhaite que l'Eglise change aussi en mieux, et que vous vous regardiez comme étant obligé de donner votre vie pour elle. Que je serais heureux, si, avant de mourir, je voyais l'Eglise telle qu'elle était dans son premier âge, quand les apôtres étendaient leurs filets, non pour prendre de l'or et de l'argent, mais pour prendre des âmes! C'est ce que l'Eglise attend de vous. Prenez donc courage : faites sentir votre pouvoir aux ennemis de la vertu; mais souvenez-vous toujours que vous êtes homme. »

Le Pape Eugène fut sacré au monastère de Farsa, parce qu'il craignait la fureur des Romains qui demandaient la confirmation du sénat nouvellement établi. Cette même crainte l'obligea de passer quelque temps dans des places fortes. Il alla ensuite à Viterbe, où il fit un assez long séjour. Cependant les Romains, excités par les discours du fameux Arnaud de Bresse, qui disait qu'il fallait rétablir la dignité du sénat, et que le gouvernement de Rome ne regardait point le Pape, obligèrent tous les principaux des nobles et des citoyens de se soumettre au patrice. Ils abattirent les maisons des cardinaux et des ecclésiastiques; ils fortifièrent l'église Saint-Pierre, et obligèrent les pèlerins, par leurs mauvais traitements, à faire des offrandes qu'ils prenaient pour eux; ils en tuèrent même plusieurs.

Eugène, voulant réduire les Romains, commença par excommunier leur patrice; il se servit des troupes des Tiburtins, et par leur moyen il réduisit les Romains à lui demander la paix. Mais ils ne la leur accorda qu'à condition d'abolir le patriciat, et de reconnaître que les sénateurs ne tenaient leur autorité que du Pape. Il rentra donc à Rome vers la fin de l'an 1145, et le peuple vint en foule au-devant de lui avec des rameaux à la main, et se prosterna à ses pieds; toutes les compagnies marchaient avec leurs bannières. Les Juifs mêmes y vinrent avec le livre de la loi. Mais Eugène ne demeura pas longtemps à Rome. Car, comme les Romains le sollicitaient de jour en jour de ruiner Tibur, il fut obligé, pour éviter leurs importunités, de passer au delà du Tibre. Il donna bientôt une bulle pour le rétablissement de l'évêché de Tournai et sacra comme évêque de ce siége Anselme, abbé de Saint-Vincent de Laon.

Pendant que le Pape était à Viterbe, il reçut des députés d'Arménie qui venaient au nom de leur patriarche et des évêques témoigner leur soumission au Saint-Siége et le consulter sur différents points. Leur patriarche avait, selon eux, plus de mille évêques sous sa juridiction. Un de ces envoyés déclara publiquement qu'en assistant à la Messe le jour de la dédicace de Saint-Pierre, il avait vu sur la tête du Pape un rayon de lumière avec deux colombes, et que cette merveille le confirmait davantage dans l'obéissance au Saint-Siége. Ce fait est rapporté par Othon de Frisingue, qui était présent. L'évêque de Gabale en Syrie vint aussi

trouver le Pape à Viterbe pour quelques affaires de son Eglise, mais surtout pour solliciter le secours des Occidentaux en faveur des Chrétiens d'Orient. Le Pape Eugène III touché des périls qui menaçaient l'Eglise d'Orient et le royaume de Jérusalem, écrivit à ce sujet une lettre au roi Louis le Jeune; il exhortait tous les Français, et principalement les nobles, de prendre les armes pour la défense de l'Eglise d'Orient, qui était consternée de la perte d'Edesse, et d'aller au secours des Chrétiens d'outre-mer. Il leur en faisait un commandement pour la rémission de leurs péchés : il accordait à ceux qui s'engageraient à cette seconde croisade la même indulgence que donna Urbain II à la première. Il écrivit de même aux autres princes. Saint Bernard lui-même prêcha cette croisade en Allemagne; il y engagea le roi Conrad. Quant à Louis le Jeune, il était déjà résolu de se croiser pour accomplir le vœu qu'avait fait Philippe, son frère aîné, peu de temps avant sa mort.

Cependant le Pape, fatigué de toutes les séditions des Romains[1], vint en France. Le roi et l'évêque de Paris allèrent au-devant de lui, et l'amenèrent à l'église de Notre-Dame. Quelques jours après, il voulut aller dire la Messe à Sainte-Geneviève. Les officiers de l'église étendirent devant l'autel un drap de soie, où il se prosterna pour faire la prière. Ensuite il entra dans la sacristie, et aussitôt ses officiers prirent le drap, disant qu'il leur appartenait, selon la coutume. Les chanoines voulurent le leur arracher, et, en tirant des deux côtés, il le mirent en pièces. On en vint après cela aux coups. Le roi lui-même, voulant apaiser le tumulte, fut frappé dans la foule. Les officiers du Pape vinrent lui montrer leurs habits déchirés et leurs visages ensanglantés. Le Pape en demanda justice au roi. Cette affaire donna lieu à la réforme des chanoines de Sainte-Geneviève ; car, comme leur vie était peu régulière, on fut d'abord d'avis de faire venir huit moines de Cluny de la maison de Saint-Martin des Champs; mais, à la prière des anciens chanoines, le Pape leur permit d'y mettre des chanoines réguliers tirés de Saint-Victor; ce qui fut exécuté par l'abbé Suger.

Ce même Pape étant à Paris, tint un concile au sujet des erreurs de Gilbert de la Porée ; il s'y trouva un grand nombre de très-savants hommes, entre lesquels était saint Bernard. Le Pape y présida. Les principales erreurs dont on accusa Gilbert étaient de dire que l'essence divine n'est pas Dieu ; que les propriétés des personnes divines ne sont pas les personnes mêmes. Gilbert nia d'avoir jamais parlé ainsi. Saint Bernard était son principal adversaire. La dispute dura quelques jours ; mais le Pape en remit la décision au concile qui devait se tenir l'année suivante, et qui ont lieu en effet à Reims. Le Pape y termina cette affaire par la condamnation des erreurs de Gilbert. A la même époque, Eugène envoya Alberic, évêque d'Ostie, en qualité de légat dans le Languedoc pour combattre les manichéens et les sectateurs de Pierre de Bruys et de Henri son disciple, qui depuis longtemps infestaient le midi de la France. Ce légat fut accompagné de saint Bernard qui, par son éloquence et ses nombreux miracles, ramena un multitude innombrable de ceux qui s'étaient laissé séduire.

Le Pape Eugène fit un voyage, en 1148, à Trèves, avec dix-huit cardinaux. Il y tint un concile où l'archevêque de Mayence se rendit avec les principaux de son clergé pour consulter le Pape touchant les révélations d'Hildegarde, religieuse d'une grande réputation. Le Pape envoya à son monastère des personnes capables pour apprendre d'elle ce qu'il en était. Elle répondit avec la plus grande simplicité. On apporta ses écrits au Pape, qui les lut publiquement, et tous les assistants en rendirent grâces à Dieu. Saint Bernard, qui était présent, rendit aussi témoignage de ce qu'il savait de cette sainte fille, et pria le Pape de publier une si grande grâce. Eugène suivit son conseil, et écrivit à Hildegarde, lui recommandant de conserver par l'humilité la grâce qu'elle avait reçue et de déclarer avec prudence ce qu'elle connaîtrait en esprit. Le concile convoqué à Reims se tint au jour indiqué, 21 mars 1148. Outre les prélats français et allemands, il en vint d'Angleterre et d'Espagne. Le principal but du concile était d'arrêter le désordre des mœurs et les nouveautés impies des hérétiques. Il prononça l'anathème contre quiconque donnerait la moindre protection aux nouveaux manichéens ou seulement les laisserait séjourner chez lui quand ils voyageraient. Il jugea Eon de l'Etoile et Gilbert de la Porée dont la cause était enfin éclaircie. Le premier, chevalier breton, se disait le Fils de Dieu, le juge des vivants et des morts ; jugé plutôt insensé qu'hérétique, il fut renfermé dans une prison où il mourut peu de temps après. Quant à Gilbert de la Porée, après une longue discussion on condamna ses assertions sans rien prononcer contre sa personne. Sa doctrine, du reste, n'ayant pas trouvé de défenseurs se dissipa d'elle-même. Il mourut six ans après dans la communion de l'Eglise.

Eugène, qui se disposait à retourner en Italie, vint à Clairvaux, où il édifia toute la communauté par son humilité et sa régularité. Il portait sur sa chair une tunique de laine, et ne quittait la coulle ni jour ni nuit. Cependant, pour garder ce qui était dû à sa dignité, on lui portait des carreaux en broderie, et son lit était entouré de pourpre et de riches étoffes ; mais par-dessous, il n'était garni que de paille battue et de draps de laine. En parlant à la communauté, il ne pouvait retenir ses larmes : il les exhorta et les consola, vivant avec eux plutôt en frère qu'en maître ; mais sa nombreuse suite ne lui permit pas de faire chez eux un long séjour. Enfin il reprit le chemin de Rome où il eut encore beaucoup à souffrir de la part des séditieux. Il envoya des légats en

Allemagne et en Irlande pour travailler à la réforme de divers abus. L'histoire ne mentionne plus rien de remarquable touchant la suite des actions de ce Pape jusqu'à sa mort, qui arriva le 8 juillet 1155. Comme il mourut à Tibur, on le porta à Rome en grande solennité, et il fut enterré dans l'église de Saint-Pierre.

On le regarde comme saint, quoiqu'il ne paraisse pas avoir été honoré d'un culte public. Ce fut pour l'édification et la consolation de ce Pape que saint Bernard composa l'ouvrage des trois livres de la Considération dans lesquels il donna d'excellents avis à ce Pape, pour lequel il avait une tendresse de père. Eugène, profitant de ces conseils, gouverna avec une grande sagesse et une grande équité pendant un pontificat d'environ huit ans et demi presque toujours agité par les factions. Ce solitaire élevé tout à coup sur le trône pontifical garda toute la simplicité, l'humilité et la sainteté de son premier état. Il y acquit de l'habileté, de la grandeur d'âme et s'y montra aussi éloigné de la faiblesse que de la roideur. Un trait de sa vie, qui mérite d'être cité, c'est qu'il prit soin de faire traduire en latin plusieurs ouvrages des Pères grecs.

EUGENE IV. — Dix jours après la mort de Martin V, les cardinaux, au nombre de quatorze, entrèrent dans le conclave le 1er mars, et le 2 de ce mois, 1431, l'élection tomba sur Gabriel Condolmere, Vénitien, qui prit le nom d'Eugène IV. Il était petit-neveu de Grégoire XII, du côté maternel, et il n'avait que quarante-huit ans. Il était évêque de Sienne, et avait été fait cardinal par Grégoire XII. Saint Antonin qui eut de fréquents rapports avec lui, en parle avec éloge, et loue particulièrement sa charité, sa ferveur et son zèle.

A peine fut-il sur le Saint-Siége, qu'il reprit l'affaire de la convocation du concile, commencée par son prédécesseur. Il écrivit au cardinal Julien, nommé par Martin V président du concile, de se rendre à Bâle. En conséquence le concile s'étant assemblé, les Pères prirent toutes les précautions pour lui donner la force et l'autorité d'un concile général. Dès les premières sessions, on y confirma le décret du concile de Constance, qui décidait que le concile général représente l'Eglise militante ; qu'il tient son pouvoir immédiatement de Jésus-Christ, et que le Pape même est obligé de lui obéir, dans ce qui regarde la foi, le schisme et la réforme générale de l'Eglise dans son chef et dans ses membres. Mais Eugène ayant appris que le nombre des Pères de ce concile se bornait à trois évêques et sept abbés ; que les nouvelles hérésies pénétraient jusqu'à Bâle, et que les Grecs, pour se réunir aux Latins, demandaient que le concile se tînt dans une ville d'Italie plus à portée d'eux, répondit le 12 novembre à son légat qu'il eût à dissoudre ce qu'il y avait de concile à Bâle et à le transferer à Bologne, pour y être célébré dans dix-huit mois. Apprenant en outre qu'on semblait remettre en question ce qui avait été si solennellement décidé en invitant les sectaires de Bologne à venir conférer à Bâle avec les Catholiques, il donna, le 18 décembre, une bulle, adressée à tous les fidèles, qui déclarait formellement le concile de Bâle dissous et transféré à Bologne. Telle fut la première origine des tristes débats, au milieu desquels nous allons voir, si longtemps et à tant de reprises différentes, le Pape Eugène IV lutter avec le concile de Bâle.

En effet, dans l'intervalle de la première à la seconde session, on fut informé que le Pape avait dessein de dissoudre le concile, et on travailla aux moyens de l'en empêcher. Le cardinal Julien écrivit au Pape, à ce sujet, une lettre où il prétendait qu'il n'avait pas le pouvoir de dissoudre le concile. Les Pères qui composaient cette assemblée, lui en adressèrent une dans le même sens; ils lui disaient que personne ne peut contester l'autorité de l'Eglise; que les conciles généraux la représentent ; qu'ainsi, ils sont infaillibles, puisqu'ils sont l'Eglise même; que le Pape, quoique chef ministériel de l'Eglise, n'est pas cependant au-dessus de tout le corps mystique, parce que ce corps mystique, même sans compter le Pape, ne peut pas errer, surtout dans les choses de foi. Eugène ayant donné une bulle pour la dissolution du concile, ce même concile crut devoir opposer son autorité à la sienne. Il écrivit à Eugène, pour le prier et le sommer de révoquer cette bulle, et de se trouver au concile dans trois mois, ou d'y envoyer des personnes en son nom, si sa santé ne le lui permettait pas ; et, en cas de refus, il déclare qu'il pourvoira aux nécessités de l'Eglise, et qu'il procédera par les voies de droit.

Dans la sixième session et les suivantes, comme le Pape n'avait pas comparu en personne, ni par procureur, et qu'il n'avait pas révoqué sa bulle, on lui accorda encore un délai de deux mois. Ce terme expiré, on fit de nouvelles tentatives auprès de lui ; on lui accorda de nouveaux délais, et on lui envoya des ambassadeurs du roi de France, pour conclure un arrangement. Eugène; pressé par l'empereur Sigismond, étonné du cours inattendu qu'avait pris l'affaire des hussites, et de la faveur qu'acquérait le concile, frappé de mille autres considérations nouvelles, craignit de passer pour indifférent aux vrais intérêts de l'Eglise. Après avoir encore défendu le terrain pied à pied, il consentit enfin à ce que le concile se tînt à Bâle. Par une autre bulle, il chargea ses légats de travailler avec le concile à la réformation de l'Eglise. Mais quelques réserves, toutes implicites d'ailleurs, blessèrent les Pères, qui craignaient que les légats fussent seuls arbitres de la réforme. On voulait tout emporter ou tout rompre. Le 19 février, dans la dixième session, on requit qu'Eugène fût déclaré contumace. Le 27 avril, dans la onzième, on le menaça de suspense et de déposition. Dans la session suivante

on commença à vouloir dresser le décret de suspense. Enfin une réconciliation eut lieu entre le Pape et le concile vers la fin de 1433. Eugène choisit quatre cardinaux pour présider au concile avec le cardinal Julien, et il révoqua la bulle qu'il avait donnée pour le dissoudre; il en donna une, par laquelle il déclarait que le concile avait été légitimement continué, et qu'il confirmait généralement tout ce qu'on y avait statué depuis l'ouverture. Quelques sessions se passèrent tranquilles, et l'on pouvait croire la bonne intelligence rétablie; mais au fond, il n'en était pas ainsi.

Dans la dix-septième session, on déclara aux légats du Pape, qu'on ne les recevrait pour présider, qu'à condition qu'ils n'auraient qu'une autorité dépendante du concile, sans aucune juridiction coactive, et qu'ils seraient obligés de donner leurs conclusions conformément à ce qui aurait été décidé par le concile. Les légats d'ailleurs, sur les instances des Grecs, demandaient aux Pères que l'on tînt le concile, pour la réunion des Grecs à Florence, ou en quelque autre ville d'Italie. Mais dans la vingt-cinquième session, dans laquelle il se trouva jusqu'à 357 prélats, le concile fit un décret portant, que ce serait à Bâle ou à Avignon qu'on travaillerait à cette réunion. Il est vrai que la ville de Bâle paraissait trop éloignée pour les Grecs, mais les Pères du concile craignaient que, sous prétexte de translation, le Pape n'entreprît encore de dissoudre le concile, et qu'il ne le transférât dans un lieu où l'on n'aurait pas la liberté de travailler à la réformation. Comme l'Italie était plus à la portée des Grecs, et la ville de Ferrare plus commode pour le Pape, les Pères de Bâle offraient seulement de transférer le concile à Avignon, ou dans quelque ville de Savoie. Telle fut la cause de tous les débats entre le Pape et le concile. Le plus grand nombre voulait qu'on tînt le concile à Avignon; les autres, en moindre nombre, se joignant aux légats, firent un décret, au nom du concile, pour le transférer à Florence. Eugène confirma aussitôt ce décret par une bulle qui transférait le concile à Ferrare. Et pour empêcher qu'il ne se continuât à Bâle, il fit équiper des galères à Venise, afin de prévenir celles que le concile devait envoyer pour aller prendre les Grecs. En effet, les ambassadeurs des Grecs s'y embarquèrent avec les légats que le Pape envoyait en Orient, et arrivèrent à Constantinople avant ceux que le concile envoya : ce qui fit que l'empereur des Grecs s'embarqua sur les galères du Pape. Le cardinal Julien se retira du concile.

Depuis cette époque jusqu'à l'arrivée des Grecs à Ferrare, il y eut à Bâle session sur session, outrage sur outrage envers le chef de l'Eglise. Casser la nomination d'un cardinal, supprimer les bulles de Rome, déclarer Eugène contumace, puis suspens tant au spirituel qu'au temporel, avertir les princes et le clergé qu'ils eussent à ne plus lui rendre obéissance; tous ces excès furent l'affaire de quelques mois et de cinq sessions. Mais si l'échec essuyé par l'assemblée de Bâle dans l'affaire de la réunion des Grecs, l'avait mortifiée d'une manière sensible, une autre mortification non moins dure qu'éprouva cette assemblée, fut le cri général qui s'éleva dans les cours de l'Europe, quand on commença les procédures contre Eugène.

Dans la trente-deuxième session, tenue le 24 mars 1438, comme le Vicaire de Jésus-Christ, à la tête du concile de Ferrare, avait déjà frappé de censures tous ceux qui osaient encore tenir à Bâle des assemblées ecclésiastiques, ils osèrent à leur tour fulminer contre le concile uni avec le chef de l'Eglise, et le traiter de conventicule schismatique. Ils dressèrent contre Eugène huit articles, portant que c'est une vérité de foi catholique, que le concile général est supérieur au Pape; et qu'il ne peut être dissous ni transféré sans le consentement du concile. Déjà, il se trouvait cependant à Ferrare plus de quatre-vingts évêques, et deux mois après, il y en eut plus de cent quatre-vingts, en y comprenant les Orientaux qui, avec les Latins, formèrent le concile général des deux Eglises, le 9 avril 1438. Le 6 juillet de l'année suivante, dans la dixième et dernière session de ce concile général, fut publié le décret de réunion des Grecs aux Latins.

A Bâle cependant, Eugène fut mal récompensé de ce qu'il faisait à Florence; on y tint le 16 mai de cette année (1439), la trente-troisième session, où, malgré l'opposition des cours et des plus grands prélats, on prit les conclusions qui préparaient les plus grands scandales. Ce conciliabule, qui se composait en tout de vingt prélats, dont la plupart n'étaient pas même évêques, osa procéder à la déposition du Pape. Dans la trente-quatrième session, on cita une seconde fois le Pape, et on le jugea par contumace : on prononça sa sentence de déposition, et on examina si on élirait sur-le-champ un nouveau Pape. Dans ces circonstancces la peste qui survint à Bâle, et qui obligea les Pères de se retirer de cette ville, suspendit les sessions suivantes. Cependant elles furent reprises ensuite. Ce fut dans la trente-huitième, qu'on nomma les officiers pour le conclave, et le choix tomba sur Amédée, duc de Savoie. Ce prince, après avoir abdiqué la souveraineté en faveur de son fils, s'était retiré à Ripailles, sur le lac de Genève, où, sous l'habit d'ermite, il menait une vie pénitente, selon quelques-uns, et voluptueuse, selon quelques autres. Amédée consentit à son élection, et prit le nom de Félix V. Il vint en personne au concile, le 23 juillet 1440, et fut sacré évêque et couronné Pape. Cette élection causa un nouveau schisme; quelques-uns étaient pour Félix; tous les autres pour Eugène; les Français, quoiqu'ils fussent pour le concile de Bâle, reconnurent toujours Eugène. Les Anglais et les Ecossais demeurèrent pareillement dans son obéissance; mais Alphonse, roi d'Aragon, la reine de Hongrie, les ducs de

Bavière et d'Autriche reconnurent Félix : quelques universités d'Allemagne et de Cracovie furent pour lui, et firent plusieurs écrits pour défendre l'autorité du concile de Bâle.

Ainsi, une assemblée de trente-neuf prélats, parmi lesquels il n'y avait que sept ou huit évêques, poussait l'audace jusqu'à déposer un Pape et en élire un autre, tandis que les canons exigent douze juges de cet ordre pour déposer un simple évêque. Encore ces sept ou huit évêques étaient-ils indignes ou incapables de juger, comme le prouve Saint-Sixte et Turre Cremata. La majesté du Siége apostolique avait été violée à Bâle d'une manière trop outrageante pour que Rome gardât le silence. Le successeur de saint Pierre ne se contenta pas de casser comme pernicieux toutes les conclusions prises contre lui et tous les actes de cette assemblée ; mais il l'appela brigandage, conjuration satanique pour introduire l'abomination et la désolation dans l'Eglise de Dieu. Il en déclara les assistants opiniâtres, frappés d'anathème, privés de toutes dignités et réservés à la rigueur de la justice divine.

Le Pape Eugène ayant convoqué, comme on a dit ci-dessus, un concile à Ferrare, pour l'opposer à celui de Bâle, fit ses efforts pour le rendre nombreux, et vint à bout d'y rassembler jusqu'à cent soixante-douze évêques, et il y présida en personne dans la seconde session. Sur ces entrefaites les Grecs arrivèrent, ayant à leur tête l'empereur Jean Manuel Paléologue : ils étaient au nombre de sept cents. On examina avec eux la question sur la procession du Saint-Esprit, et autres matières : on signa le décret d'union. Le Pape en fit un pour réunir les Arméniens à l'Eglise romaine; il expliqua, dans un traité fait pour eux, la forme et la manière de chaque sacrement. Eugène fit ce qu'il fallait pour réunir les sectes d'Orient au Saint-Siége, mais il ne put y réussir : car, pour ce qui regarde les Grecs, à peine ceux qui avaient consenti à la réunion furent arrivés à Constantinople, qu'il y eut une conspiration générale contre eux de la part du clergé, et le schisme s'affermit plus que jamais.

Eugène eut encore, pendant sa vie, des ennemis non moins opiniâtres que les Pères du concile de Bâle. Il lança de vains anathèmes contre les Colonnes, qui entretenaient la guerre dans ses Etats ; il avait alors à défendre son autorité spirituelle attaquée par le conciliabule de Bâle, et son pouvoir temporel, prêt à être envahi par Philippe, duc de Milan. Il eut la guerre avec Alphonse, roi d'Aragon, à qui il refusa l'investiture du royaume de Naples : il fit marcher des troupes conduites par le patriarche d'Aquilée : ces troupes chassèrent des environs de Rome celles de ce prince. Il eut à soutenir les hostilités de Philippe, duc de Milan, et celles du comte Sforce. Il renouvela la sentence d'excommunication contre Sforce ; et soumit au même anathème la ville de Bologne, et tous ceux qui détenaient les biens de l'Eglise.

Eugène IV mourut le 23 février 1447, dans la soixante-quatrième année de son âge, et la seizième de son pontificat. Instruit qu'il ne lui restait que peu d'heures à vivre, il montra la fermeté de courage et les grands sentiments de religion qui l'avaient animé toute sa vie. Il fit rassembler dans sa chambre tous les cardinaux qui se trouvaient à Rome, afin de pourvoir, autant qu'il le pouvait encore, au bien de l'Eglise. Durant son long pontificat, tous, à l'exception d'un seul, avaient reçu de lui le chapeau. Il les exhorta paternellement à la concorde et à l'union fraternelle, à l'exemple de Jésus-Christ, qui, avant de se livrer à la mort, avait légué sa paix à ses disciples, comme l'héritage le plus précieux. Il les conjura par ce qu'il y a de plus sacré, d'établir dans un saint accord, un digne Vicaire de l'éternel Pasteur ; de préférer dans ce choix, à tout intérêt particulier le bien public, la gloire de l'Eglise, le service de Dieu ; et surtout de choisir une personne que l'esprit de charité et de modération, si spécialement nécessaire à un Pape dans ces conjonctures, rendît agréable à tout le monde. *Dieu veuille me pardonner*, ajouta-t-il, *les fautes que j'ai pu commettre dans l'administration de cette dignité formidable ! J'avoue qu'il est arrivé bien des choses fâcheuses au Saint-Siége tandis que je l'occupais ; mais toujours mes intentions furent droites, et ma consolation en ce moment terrible, c'est que la divine miséricorde a plus d'égard à la bonne volonté qu'au succès. J'avais sans doute pris trop de plaisir de me voir élevé aux grandeurs qui m'échappent comme une ombre, et le Seigneur a usé des revers pour me faire sentir l'instabilité des choses humaines.* Eugène, fort éloquent sur cet article, au moins à ce dernier moment, s'écriait devant tout le monde : *O Gabriel !* (c'était son nom de baptême) *ô Gabriel ! qu'il te serait bien plus avantageux de n'avoir jamais été ni Pape, ni évêque, mais d'avoir fini tes jours comme tu les avais commencés, en suivant paisiblement dans ton monastère les exercices de ta règle !*

Eugène fut toutefois un des plus grands Papes, quoique un des moins heureux. Il eut toutes les qualités qui font révérer et chérir les grands, l'élévation de l'esprit, la fermeté du courage, la noblesse des goûts et des manières, la libéralité et la bienfaisance, le don de la parole, le talent des affaires, l'amour des lettres sans être très-savant par lui-même, et, ce qu'on ne peut trop apprécier dans sa place et dans son siècle, la sagesse de ne point intervenir dans les différends temporels des princes. Sa vie fut édifiante et régulière ; il se montra extrêmement charitable envers les pauvres, et très-zélé pour l'extinction des sectes, qu'il eut le bonheur de réunir en si grand nombre au centre de l'unité.

EULALIUS, antipape [418]. — *Voy.* BONIFACE Ier.

EUSEBE (Saint), trente et unième Pontife, était fils d'un médecin, Grec de naissance, d'une vertu et d'une capacité reconnues. — Il

fut élu le 20 mai 310. Après la mort du Pape saint Marcel, prédécesseur de saint Eusèbe, le Saint-Siége vaqua plusieurs mois, à cause des troubles qui s'élevèrent. D'un côté, Maxence qui régnait à Rome en tyran, pillait les maisons, enlevait les femmes aux maris, répandait le sang des citoyens, réduisait les peuples à la misère. D'un autre côté, les Chrétiens qui, par faiblesse, étaient tombés dans la persécution, demandaient à être rétablis dans la communion des fidèles, sans passer par les rigueurs de la pénitence, suivant la discipline des saints canons, entretenaient la discorde. Saint Marcel montra un grand zèle pour le maintien de la pénitence canonique. Cette fermeté lui attira des ennemis, entre autres Héraclius, homme turbulent, qui lui suscita des contradictions dont le saint Pape triompha par sa patience. La piété et la douceur de saint Eusèbe avaient déjà calmé tous ces troubles, lorsqu'il fut exilé en Sicile par le tyran Maxence. Il était à peine rendu au lieu de son exil lorsqu'il mourut le 26 septembre 310, après quelques mois d'un pontificat agité qui ne lui laissa pas le temps de faire tout le bien que l'on attendait de lui. Son corps fut rapporté à Rome et placé dans les Catacombes.

EUTYCHIEN (Saint), vingt-septième Pontife, originaire de Toscane et fils de Maxime. — Saint Eutychien fut élu pour succéder au Pape saint Félix Ier, le 6 janvier 275, sous l'empereur Aurélien. L'histoire ne nous apprend rien touchant les actions de la vie de ce saint Pape, quoiqu'il ait occupé le Saint-Siége près de neuf ans. Ce fut en l'année 277, deuxième du pontificat de saint Eutychien, que parut l'hérésiarque Manès. Cette hérésie a duré si longtemps, après tant de formes différentes, a trouvé tant de défenseurs, a été attaquée par des hommes si célèbres, que nous ne pouvons nous dispenser d'en parler ici. Nous résumerons donc avec Fleury, l'origine et la doctrine de Manès.

« Il y avait en Egypte » dit-il, un « nommé Scythien, Sarrasin de nation, qui n'avait rien de commun avec le christianisme, ni le judaïsme. Il demeurait à Alexandrie, et suivait la secte d'Aristote. Il composa quatre livres. Scythien mourut, avant de passer en Judée, qu'il se proposait d'infecter de sa doctrine. Il avait un disciple nommé Terbinthe, qui fut héritier de ses livres, de sa doctrine, et de l'argent qu'il avait amassé en trafiquant aux Indes. Terbinthe vint en Palestine et en Judée, où étant connu et condamné, il résolut de passer en Perse. Il y trouva aussi pour adversaire les prêtres de Mithra; après plusieurs disputes, il fut convaincu d'erreur, chassé, et se retira chez une veuve qui hérita de ses livres et de son argent.

« Comme elle n'avait point de parents, elle acheta de cet argent un jeune esclave nommé Coubric, qu'elle adopta pour son fils, et le fit instruire dans les sciences des Perses : en sorte qu'il devint considérable entre leurs sages. La veuve étant morte, il hérita des livres et de l'argent. Afin qu'on ne pût lui reprocher sa servitude, il quitta le nom de Coubric, et prit celui de Manès. Il disait qu'il était le Paraclet, et se vantait de faire des miracles. Le fils du roi de Perse était malade. Il y avait un grand nombre de médecins, mais Manès promit de le guérir, par ses prières. Les médecins se retirèrent; l'enfant mourut. Manès fut mis en prison : il trouva moyen de s'échapper. Le roi fit mourir les gardes. Manès s'enfuit en Mésopotamie. Plus tard il tomba entre les mains des sodats du roi de Perse, qui le cherchaient de tous côtés. Il fut pris et mené au roi, qui lui reprocha ses mensonges, sa fuite, sa servitude; et pour expier la mort de son fils et des gardes de la prison, le condamna, suivant la coutume des Perses, à être écorché avec une pointe de roseau. Son corps fut donné aux bêtes pour le dévorer : la peau fut pendue aux portes de la ville. Telle fut la triste fin de Manès.

« Il avait douze apôtres, dont trois étaient ses principaux disciples, Thomas, Baddas et Hermas. Il se nommait apôtre de Jésus-Christ, non pour se mettre au rang de saint Pierre, de saint Paul; il prétendait bien être au-dessus; mais pour dire qu'il était envoyé de la part de Jésus-Christ, étant le Paraclet promis. Toute la doctrine de Manès roulait sur la distinction des deux principes : le bon, qu'il nommait prince de la lumière, et le mauvais, qu'il nommait prince des ténèbres. Le monde avait été fait du mélange de ces deux natures du bien et du mal. En chaque homme il y avait deux âmes, l'une qui venait du bon principe, l'autre était une partie du mauvais principe.

« Les manichéens étaient divisés en deux ordres : les auditeurs et les élus. Les élus faisaient profession de pauvreté et d'une abstinence très-rigoureuse. Les auditeurs pouvaient avoir du bien, et vivre à peu près comme les autres hommes. Ils devaient néanmoins tous s'abstenir du vin, de la chair, des œufs et du fromage; parce qu'ils disaient que ces corps n'avaient aucune partie de la substance divine. Entre les élus, il y en avait douze, qu'ils nommaient maîtres; et un treizième, qui était le premier, à l'exemple de Manès et de ses douze disciples. Au-dessous étaient soixante-douze évêques ordonnés par les maîtres; ces évêques ordonnaient des prêtres et des diacres. Ils avaient un baptême, mais corrompu. Ils célébraient l'Eucharistie, mais avec un mélange si exécrable, qu'on n'ose l'écrire. » Le manichéisme fut condamné par le Pape saint Eutychien, dès l'an 277, dans un concile de Mésopotamie.

Ce saint Pape ordonna qu'on ensevelirait les corps des martyrs dans des tuniques de pourpre. Il en ensevelit lui-même de ses propres mains *trois cent quarante-deux*, et il eut ensuite le bonheur de leur être associé le 28 décembre 283, ayant été mis à mort pour la foi sous l'empereur Numérien. Saint Eutychien fut enterré dans le cimetière de Saint-Calixte, sur la voie Appienne. Quoique l'Eglise donne à ce Pape

le titre de martyr, l'ancien calendrier romain du IVe siècle, ne lui donne rang que parmi les évêques confesseurs, c'est-à-dire, qui étaient morts en paix, quoiqu'ayant souffert pour la foi de quelque manière que ce fût, ou prêts à mourir pour elle dans la préparation du cœur.

EVARISTE (Saint). — Ce fut sous le règne de l'Empereur Trajan, que saint Evariste fut choisi pour succéder au Pape saint Clément Ier. Il était Grec de naissance, et le quatrième des successeurs de saint Pierre. La paix de l'Eglise, durant son pontificat, fut troublée par la cruelle persécution que Trajan excita contre les Chrétiens. Quoique nous ne sachions rien de particulier de ce que ce saint Pape fit et souffrit dans son ministère, on peut juger de ses soins et de leurs succès, par la belle peinture que saint Ignace, évêque d'Antioche, fait de l'Eglise et des fidèles de Rome, dans la lettre qu'il leur écrivit en venant dans cette ville terminer sa vie par le martyre : c'était sept ans après que saint Evariste eut été chargé de la conduite de cette Eglise. Quelques-uns pensent que ce fut ce saint Pape, qui établit la division ecclésiastique de la ville de Rome, en la partageant par quartiers, et qui distribua les titres et les paroisses. Selon l'opinion la plus vraisemblable, il mourut à la fin du mois d'octobre de l'an 109, après avoir gouverné l'Eglise près de neuf ans.

Dans son histoire de la *Vie des Papes*, Platine en parle ainsi : Saint Evariste Grec, né d'un père Juif, nommé Jude, de la ville de Bethléem, fut élevé sur le siége de l'Eglise Romaine, après qu'il eut vaqué 13 jours sous le règne de Trajan. Il donna des titres aux prêtres de la ville de Rome, et nomma sept diacres pour accompagner l'évêque quand il prêcherait, et prendre part à sa doctrine. Il défendit qu'on reçût les accusations du peuple contre son évêque. Il ordonna six prêtres deux diacres et cinq évêques. Il voulut *qu'après la célébration des noces, les époux passassent deux ou trois jours dans la prière et observassent la chasteté.*

La plupart des martyrologes lui donnent le titre de martyr, et l'Eglise honore sa mémoire le 26 octobre. Il fut enterré au Vatican, près du sépulcre de saint Pierre, dont il avait occupé le siége pendant 9 ans 10 mois et 6 jours. Le corps de l'Eglise demeura 19 jours sans chef.

F

FABIEN (Saint), vingtième Pontife, était Romain de naissance. — Huit jours après la mort du Pape saint Antère, c'est-à-dire le 11 janvier 236, saint Fabien fut choisi pour lui succéder, et son élection eut quelque chose de miraculeux. Il avait quitté la campagne pour venir à Rome, avec plusieurs de ses amis. Comme les fidèles étaient assemblés dans l'église pour l'élection d'un Pape, on proposait plusieurs personnes considérables : mais personne ne pensait à Fabien, quoiqu'il fût présent, parce qu'il était laïque, et peu connu dans la ville. Mais l'on vit tout d'un coup une colombe descendre d'en haut, et venir se reposer sur sa tête. Comme on se souvint que c'était la forme que le Saint-Esprit avait prise au baptême de Jésus-Christ, pour le manifester aux hommes, on crut que Dieu marquait par ce signe sa volonté, et aussitôt le peuple se mit à crier tout d'une voix, que Fabien devait être leur évêque. On lui imposa les mains, et il fut porté sur le siége épiscopal après huit jours de vacance. Fabien répondit parfaitement au choix qu'on avait fait de lui, mais l'antiquité ne nous a presque rien conservé de ce qu'il a fait d'important.

Nous pouvons seulement juger, sur les éloges que saint Cyprien nous en a laissés, que toute sa conduite a été aussi sainte, que son entrée avait été pure. Il établit sept diacres par tous les quartiers de la ville pour recevoir des notaires les Actes des martyrs, et les proposer aux autres fidèles, comme des exemples qu'ils devaient imiter. Il voulut qu'un lieu particulier fût destiné aux martyrs dans les cimetières et fit une constitution statuant qu'on renouvellerait le saint chrême tous les ans le jour du jeudi saint. Saint Fabien donna des marques de sa fermeté et de sa vigilance pour la conservation de la pureté de la foi. C'est à sa sollicitude pastorale, que l'Eglise de France est redevable d'une partie des lumières qu'elle reçut.

Il ordonna sept évêques, leur associa un plus grand nombre de ministres inférieurs, et les envoya dans les diverses provinces de la Gaule, tant pour secourir les anciennes Eglises que pour en établir de nouvelles. « Ces sept évêques, » dit M. Henrion, « furent, selon Grégoire de Tours, Trophime d'Arles, différent de l'ancien Trophime, disciple de saint Paul, mais successeur de l'évêque Marcien, déjà infecté de novatianisme; Paul de Narbonne, différent aussi du fameux Sergius Paulus, disciple de l'Apôtre des nations; Denys de Paris, Gatien de Tours, Saturnin de Toulouse, Martial de Limoges, et d'Austremoine d'Auvergne.

« Paul s'arrêta d'abord à Béziers, où la vérité qu'il prêchait fit de grands progrès. Mais l'éclat de ses vertus et de ses miracles engagea les citoyens de la ville métropolitaine de Narbonne à l'attirer chez eux. Avant de les suivre, il établit Aphrodise évêque de Béziers. Quelque temps après, il fonda de même l'Eglise d'Avignon, en lui donnant saint Rufe pour premier évêque; enfin il couronna un long épiscopat par une mort sainte et tranquille.

« Saint Austremoine se fixa dans la ville

d'Auvergne; c'est ainsi qu'on nomma, jusque vers le IXe siècle, la capitale de cette province, dont Clermont n'était que la citadelle. On sait, en général, que le saint s'y rendit recommandable par ses travaux, qui eurent du succès; mais on n'en connaît point les détails. Il souffrit, dit-on, le martyre, par suite de la haine des Juifs. Les fidèles l'enterrèrent à Issoire. On lui donna pour compagnons les saints Syrénat, Marin, Mommet, Antonin et Nectaire. La piété, qui fleurit de bonne heure dans cette province, fait croire qu'elle y fut en effet cultivée par un grand nombre d'ouvriers évangéliques. Quelques auteurs prétendent que l'Eglise de Nevers doit aussi sa fondation à saint Austremoine.

« Saint Martial choisit Limoges pour le lieu de sa mission. Il eut la consolation de voir, avant la fin de sa vie, les idoles abattues et la ville presque toute chrétienne. Il eut pour coopérateurs les saints Altirien et Austriclinien, qui furent enterrés avec lui, mais dans des cercueils différents. Cet homme apostolique se rendit des plus célèbres par toute la Gaule, et l'on mit son nom dans les litanies avec ceux des apôtres, distinction qu'il mérita par ses travaux vraiment apostoliques, mais non pour avoir été un des premiers disciples du Verbe fait chair, comme on l'a faussement prétendu.

« Saint Gatien fonda l'Eglise de Tours. C'était une ville extrêmement adonnée à l'idolâtrie, et ses habitants, renommés dès lors pour leur caractère doux, honnête et fort humain, n'en étaient pas moins intraitables au sujet de leurs superstitions. Aussi les affronts et les souffrances furent les fruits les plus précieux que le saint recueillit de ses travaux. Il était obligé de célébrer les divins mystères en de profonds souterrains; et l'on montre encore, près Marmoutiers, une caverne dans un roc escarpé, où il offrit longtemps le saint sacrifice. Durant cinquante ans, il travailla avec un zèle toujours nouveau à cultiver cette terre ingrate, qui, par la continuité de ses travaux, devint, dans la suite, un champ très-fertile.

« L'apôtre de la France, saint Denys, que personne ne confond plus avec l'Aréopagite, s'avança jusqu'à Paris, où il fonda une Eglise florissante, tandis que plusieurs compagnons de son apostolat se rendirent par ses ordres dans les villes voisines et jusque dans la Belgique. Ce grand nombre d'ouvriers qu'on lui associe, montre combien sa mission fut éclatante. On compte parmi ses coopérateurs saint Taurin d'Evreux, saint Rieule de Senlis, saint Saintin, que les Eglises de Meaux et de Verdun reconnaissent pour leur fondateur, saint Lucien de Beauvais, saint Quentin, apôtre d'Amiens et du Vermandois, les saints Fuscien et Victoric, apôtres de Térouane, les saints Crépin et Crépinien, apôtres de Soissons. Mais si tous ces illustres missionnaires ont été disciples de saint Denys, la plupart ne seront venus qu'après plusieurs années le seconder dans ses grandes entreprises, puisqu'ils n'ont souffert le martyre que sous Maximien, environ quarante ans après l'arrivée de Denys dans les Gaules. » Saturnin alla fonder une Eglise à Toulouse, et convertit un grand nombre d'infidèles.

« Après avoir procuré la lumière évangélique aux provinces de la Gaule, saint Fabien condamna Privat, évêque de Lambèse, qui répandait une nouvelle hérésie en Afrique, et bâtit plusieurs églises dans les cimetières où reposaient les corps des martyrs. Il avait tenu, la seconde année de son pontificat, un concile où furent condamnées les erreurs d'Origène, qui vivait encore, et dont la personne fut épargnée; il n'est pas même certain que ses écrits y aient été condamnés. Ce saint Pape ne survécut pas longtemps à la grande œuvre d'évangélisation qu'il avait entreprise dans les Gaules; l'empereur Decius ayant excité une cruelle persécution contre l'Eglise, saint Fabien en fut une des premières victimes et souffrit glorieusement le martyre le 20 janvier 250, après avoir gouverné l'Eglise pendant quatorze ans, avec autant de zèle que de sagesse. C'est ce que nous apprend saint Cyprien qui, dans une lettre au Pape saint Corneille, appelle saint Fabien un homme incomparable, et dit que la gloire de sa mort a pleinement répondu à la sainteté de sa vie. Son corps fut inhumé dans le cimetière construit par le Pape saint Calixte, sur la voie Appienne; et, dans le IXe siècle, Sergius II le transféra dans l'église du titre d'Equice. C'est seulement depuis le pontificat de saint Fabien que les années des Papes commencent à être fixées d'une manière plus précise et plus certaine. Il fallut attendre, pour lui donner un succeseur, que la persécution de Dèce fût apaisée: car une partie des prêtres de Rome et la plupart des évêques voisins se trouvaient alors prisonniers, ou étaient réduits à se cacher, en sorte que le Siége pontifical demeura vacant près de dix-huit mois. Le clergé prit soin du gouvernement de l'Eglise jusqu'à une nouvelle élection.»

FÉLIX Ier (Saint), vingt-sixième Pontife et successeur de saint Denis.— Saint Félix fut élu sur le trône papal le 29 décembre 269, sous le règne de l'empereur Claude II. Selon l'opinion la plus accréditée, ce Pape était Romain de naissance et fils de Constantin. Mais on ne sait rien de son éducation, ni de la suite de sa vie jusqu'au temps de son pontificat. L'Eglise jouissait alors de quelque paix au dehors; mais elle était troublée au dedans par l'hérésie de Paul de Samosate, évêque d'Antioche, qui attaquait le mystère de la Trinité et de l'Incarnation. Après que cet hérésiarque eut été condamné et déposé dans un concile tenu à Antioche l'an 269, les Pères de ce concile écrivirent au Pape saint Denis, qui mourut dans l'intervalle, et leur lettre fut remise à saint Félix, qui se prononça fortement contre ce précurseur du nestorianisme, et écrivit à ce sujet une belle lettre à saint Maxime, patriarche d'Alexandrie. Cette lettre, dont il ne nous reste

qu'un fragment conservé par saint Cyrille d'Alexandrie, contenait une excellente explication du mystère de l'Incarnation, et le Pape s'y exprimait ainsi : *Nous croyons en Notre-Seigneur Jésus-Christ né de la Vierge Marie. Nous croyons que lui-même est le Fils éternel de Dieu et le Verbe, non pas un homme que Dieu ait pris, en sorte que cet homme soit un autre que lui. Car le Fils de Dieu étant Dieu parfait, a été fait aussi homme parfait, étant incarné dans la Vierge.* Cette lettre fut lue avec de grandes acclamations dans les conciles de Chalcédoine et d'Ephèse. L'empereur Aurélien ayant élevé une violente persécution dans les Gaules et dans l'Italie, saint Félix pourvut avec zèle aux besoins de son troupeau, baptisa les catéchumènes avant le temps prescrit, encouragea les faibles et s'appliqua à faire de nouvelles conversions. Ses discours et ses exemples animèrent les fidèles au combat. Le Martyrologe romain, qui le nomme le 30 mai, dit qu'il souffrit le martyre sous Aurélien ; cependant on croit généralement qu'il survécut quelques mois aux tourments qu'il avait soufferts pendant la persécution, et qu'il ne mourut que le 22 décembre 274, après 5 années de pontificat. Saint Félix eut pour successeur saint Eutychien.

FELIX II (Saint), Romain de naissance, d'une famille sénatoriale et bisaïeul de saint Grégoire le Grand.—Félix II fut élu le 2 mars 483 pour succéder au Pape, saint Simplice. Jeune encore, il entra dans l'état ecclésiastique et fut admis parmi le clergé de Rome. Il parvint à un si haut degré de science, de vertus et de mérite, que personne ne fut jugé plus digne que lui de remplir le Siége apostolique après la mort du Pape Simplice. Dès qu'il eut été ordonné, il entreprit avec beaucoup de courage la continuation des travaux commencés par son prédécesseur, pour le rétablissement de la foi orthodoxe dans les Eglises d'Orient.—*Voy.* Simplice.—Talaïa, élu évêque d'Alexandrie, après la mort de Timothée Solofaciole, était venu se réfugier à Rome du vivant de Simplice, n'ayant pu se maintenir sur son siége à cause de la violence avec laquelle l'empereur Zénon, excité par Acace, évêque de Constantinople, l'en avait fait chasser, pour y remettre Pierre Monge, homme décrié pour son hérésie et ses autres crimes. Félix profita du long séjour que Talaïa fit à Rome, pour connaître plus particulièrement le caractère et la conduite d'Acace de Constantinople. Acace était un prélat dissimulé et fort inconstant, qui savait s'accommoder au temps, faire servir la religion à ses intérêts, et qui favorisait secrètement Pierre Monge. Ce Pape reconnut que ce prélat se jouait de la discipline de l'Eglise.

Dès son avénement au pontificat, Félix déclara qu'il rejetait l'*Hénotique*, c'est-à-dire, l'édit d'union que l'empereur Zénon avait publié l'an 482, à la persuasion d'Acace, pour réunir les sectes, en condamnant Eutychès, de même que Nestorius, mais sans approuver ou recevoir le concile de Chalcédoine.

Jean Talaïa continua de solliciter auprès de lui son rétablissement dans le siége d'Alexandrie, et le Pape lui donna l'Eglise de Nole en Campanie, où il demeura plusieurs années, et mourut en paix. Pendant qu'il était à Rome, il fit connaître au Pape plus à fond la conduite d'Acace de Constantinople: car comme on lui lisait ce qu'Acace avait écrit de Pierre le Foulon, et de Jean qui était aussi intrus à Antioche, on vit manifestement les variations d'Acace. Il avait écrit au Pape de ne les point recevoir, s'ils s'adressaient à lui, et de ne pas même les voir; toutefois il avait envoyé ce même Jean tant de fois condamné, pour gouverner l'Eglise de Tyr.

Le Pape Félix voyant donc que les lettres de son prédécesseur n'avaient été d'aucun effet, et qu'Acace se jouait de la discipline de l'Eglise, tint un concile dans l'Eglise de Saint-Pierre, où il choisit Vital, évêque de Tronto dans le Picenum, Misène, évêque de Cume en Campanie, et Félix, défenseur de l'Eglise romaine, et les envoya avec cette instruction: Que Pierre Monge fût chassé de l'Eglise d'Alexandrie, qu'Acace répondît au libelle que Jean Talaïa avait présenté au Pape contre lui; et qu'on lui dénonçât de prononcer anathème contre Pierre Monge. Le Pape chargea ses légats de deux lettres, l'une à Acace, l'autre à l'empereur Zénon.

Dans la lettre à Acace, il se plaint de son silence affecté sur l'affaire d'Alexandrie, après avoir été tant de fois pressé de s'expliquer, par les lettres du Pape Simplice : *Vous devez*, dit-il, *représenter à l'empereur tout ce qu'il a écrit contre Pierre d'Alexandrie, et en faveur de Timothée le Catholique, d'autant plus que vous y avez eu grande part, comme vous l'avez écrit ici; vous deviez faire tous vos efforts pour l'empêcher de relever l'hérésie qu'il avait abattue, de peur de vous rendre suspect de la favoriser vous-même. Car on sait assez le crédit que vous avez auprès du prince. Où est, mon frère Acace, le travail que vous avez employé contre le tyran hérétique?* Il veut dire contre Basilisque. *Voulez-vous en perdre la récompense? Souffrirez-vous tranquillement que le troupeau du Seigneur soit déchiré? Voulez-vous fuir comme le mercenaire, ou plutôt, puisque vous n'avez rien à craindre, ne pourra-t-on pas dire que vous exposez le troupeau? Ne craignons rien pour l'Eglise, après les promesses de Jésus-Christ, mais craignons de nous perdre nous-mêmes, si nous abandonnons le gouvernail pendant la tempête. C'est pourquoi je vous avertis, je vous conseille et vous exhorte de corriger le passé, et de ne pas souffrir que toute l'Eglise soit remise en péril par l'audace de ceux qui s'élèvent contre le concile, sans compter qu'au jour du jugement, Dieu nous la redemandera telle que nous l'avons reçue de nos pères; dès cette vie, c'est s'en retrancher, que de ne pas pourvoir à sa sûreté, et comme nous ne voulons pas avoir si mauvaise opinion de vous, nous vous ex-*

hortons très-instamment à éviter désormais tout ce qui le pourrait faire penser.

Dans la lettre à l'empereur, il marque d'abord qu'il envoie ses légats pour lui faire part de son ordination et s'acquitter de ses premiers devoirs. Ensuite il se plaint que l'empereur n'a point fait de réponse aux lettres de son prédécesseur, pour le repos de l'Eglise d'Alexandrie, et qu'il semble se vouloir séparer de la confession de Saint-Pierre, et par conséquent de la foi de l'Eglise universelle. *Souvenez-vous*, dit-il, *de ce qui a abattu vos ennemis et vous a rétabli sur le trône. Ils sont tombés en voulant attaquer le concile de Chalcédoine et les écrits du bienheureux Pape Léon, et vous avez recouvré la puissance en rejetant leurs erreurs. Il n'y a plus que vous qui portiez le nom d'empereur; cherchez à vous rendre Dieu propice, plutôt que d'attirer son indignation, je vous en prie, je vous en conjure. Regardez vos prédécesseurs Marcien et Léon, d'auguste mémoire; suivez la foi de ceux dont vous êtes le successeur légitime; suivez celle que vous avez professée vous-même; faites chercher dans les archives de votre palais ce que vous avez écrit à mon prédécesseur, quand vous êtes remonté sur le trône. Vous n'y parlez que de conserver le concile de Chalcédoine, et de rappeler Timothée le Catholique. Que l'on cherche ce que vous lui avez écrit à lui-même pour le féliciter de son retour à Alexandrie, comme en étant le véritable évêque; d'où il s'ensuit que Pierre, qui en avait été chassé, était un faux évêque et un partisan de l'erreur. Enfin vous avez menacé, par vos lettres, tous les évêques et tout le clergé d'Egypte, que, si dans deux mois ils ne revenaient à la communion de Timothée, ils seraient déposés et chassés de toute l'Egypte. Vous avez voulu que ceux qui avaient été ordonnés par Pierre ou par l'hérétique Timothée déjà mort fussent reçus à la communion de Timothée le Catholique, s'ils revenaient dans le temps marqué; mais vous n'avez point voulu que la cause de Pierre pût être examinée de nouveau, ni qu'il prétendît jamais gouverner des Catholiques. Au contraire, vous avez déclaré que si Timothée venait à mourir, vous ne souffririez point qu'on lui donnât de successeur qui ne fût pris entre les clercs catholiques, et consacré par des Catholiques. Comment donc souffrez-vous que le troupeau de Jésus-Christ soit encore ravagé par ce loup que vous avez chassé vous-même?... N'est-ce pas lui qui depuis trente ans, ayant abandonné l'Eglise catholique, est le sectateur et le docteur de ses ennemis, et toujours prêt à répandre le sang? Enfin, comme Dieu a délivré l'Etat du tyran hérétique, il délivrera l'Eglise de ceux qui enseignent l'hérésie, et ramenera le siége de saint Marc à la communion de saint Pierre.* Telles furent les lettres que le Pape Félix envoya à Constantinople, par les évêques Vital et Misène, ses légats.

Ils étaient encore en chemin, lorsque le Pape Félix II reçut une lettre de Cyrille, abbé de Constantinople, qui se plaignait à lui-même de ce qu'il agissait si lentement avec Acace, après tant d'attentats contre la foi catholique. Le Pape, ayant reçu cette lettre, écrivit à ses légats de ne rien faire qu'ils n'eussent vu l'abbé Cyrille et appris de lui comment ils devaient se conduire. Mais ils n'en eurent pas la liberté: car, étant arrivés à Abyde, ils y furent arrêtés par ordre de l'empereur Zénon et du patriarche Acace. On les mit en prison, après leur avoir ôté leurs papiers, de peur qu'ils ne remissent aux Catholiques de Constantinople les lettres qu'ils avaient pour eux. Pendant cette prison, l'empereur les menaça de mort, s'ils ne communiquaient avec Acace et Pierre Monge; ensuite il employa les caresses, les présents et les serments. Les légats cédèrent enfin, et, contre leur ordre, promirent de communiquer avec Acace. Alors on les tira de prison; ils vinrent à Constantinople; ils parurent en public avec Acace, et reconnurent Pierre Monge pour évêque légitime d'Alexandrie, et communiquèrent avec ses apocrisiaires. Après quoi on les renvoya en liberté. Il n'y avait que les deux évêques Vital et Misène; car le troisième légat, Félix, défenseur de l'Eglise romaine, était tombé malade en chemin, et n'arriva à Constantinople qu'après que Vital et Misène furent sortis de prison. On lui ôta aussi ses papiers; on le mit dans une prison, et, comme il demeura ferme, Acace ne voulut pas le voir. Mais avant que les deux évêques légats partissent de Constantinople, les Catholiques de la ville firent trois protestations contre leur prévarications. Ils en attachèrent une publiquement à l'habit des légats; ils publièrent la seconde comme un livre. Cyrille, abbé des acemètes, et d'autres abbés de Constantinople avec les évêques catholiques d'Egypte qui y étaient, écrivirent au Pape Félix; et Cyrille envoya Siméon, un de ses moines, porter les lettres à Rome. Il y arriva avant les légats, et instruisit le Pape de leur prévarication; ajoutant qu'avant leur arrivée à Constantinople, on n'y récitait qu'en cachette le nom de Pierre Monge dans les dyptiques, mais depuis on le récitait publiquement: ce qui servait aux hérétiques pour séduire plusieurs, comme si le siége de Rome avait reçu Pierre Monge.

Vital et Misène arrivèrent à Rome, chargés de lettres de l'empereur et du patriarche. Celles de l'empereur accusaient Jean Talaia de parjure, et disaient que Pierre Monge n'avait pas été ordonné sans examen, mais après avoir souscrit de sa main qu'il recevrait le concile de Nicée, suivi par celui de Chalcédoine. « Vous devez tenir pour certain, » ajoutait-il, « que nous recevons et honorons, avec le saint évêque Pierre et toutes les Eglises, le saint concile qui s'accorde à la foi de Nicée. » Il entend le concile de Chalcédoine. Les lettres d'Acace étaient pleines aussi de louanges pour Pierre Monge.

Alors le Pape Félix assembla un concile, où l'affaire des légats Vital et Misène fut examinée. On produisit les lettres de Cy-

rille et des autres abbés de Constantinople et des évêques égyptiens, qui portaient que « Jean Talaïa était Catholique et ordonné; que Pierre Monge, au contraire, était hérétique et ordonné seulement par deux hérétiques comme lui, et qu'après la fuite de Jean, on avait fait souffrir aux Catholiques toutes sortes de supplices; qu'Acace avait appris tout cela par des personnes qui l'étaient venues trouver à Constantinople, et qu'il favorisait Pierre en toutes choses. » Le moine Siméon soutint la vérité de tous ces faits, et convainquit Vital et Misène d'avoir communiqué avec les hérétiques, et prononcé à haute voix le nom de Pierre Monge dans les sacrés dyptiques. Il leur soutint que, bien qu'on leur eût fait plusieurs questions, ils n'avaient voulu parler à aucun Catholique, ni rendre les lettres dont ils étaient porteurs, ni rien examiner des attentats commis contre la foi. On produisit aussi le prêtre Silvain, qui avait été à Constantinople avec Vital et Misène, qui confirma la déposition de Cyrille et des autres moines qui l'accompagnaient. On lut la lettre d'Acace au Pape Simplicius, qui portait que Pierre avait été déposé depuis longtemps, et le qualifiait d'enfant de ténèbres.

Vital et Misène, étant ainsi convaincus, furent déposés de l'épiscopat et excommuniés. Tout le concile se prononça aussi contre Pierre Monge en ces termes: *L'Eglise romaine ne reçoit point l'hérétique Pierre, condamné depuis longtemps par le jugement du Saint-Siége, excommunié et anathématisé; car, quand il n'y aurait pas autre chose contre lui, il suffirait qu'il eût été ordonné par des hérétiques pour ne pouvoir pas gouverner des Catholiques.* Quant à Acace de Constantinople, on voit par le fait même combien il est répréhensible; puisque ayant qualifié Pierre d'hérétique dans ses lettres à Simplicius, il ne l'a pas déclaré à Zénon, comme il devait le faire, s'il aimait la foi plus que l'empereur. Dans ce même concile ou dans quelque autre précédent avant l'arrivée des légats, le Pape, pleinement informé qu'Acace était hérétique, lui écrivit une lettre synodale, où il disait: *Vous avez péché; n'y retournez plus, et demandez pardon du passé.* Mais Acace, ayant reçu cette lettre, ne changea point de conduite. Il ne quitta point la communion de Pierre Monge, et ne lui conseilla point ouvertement de recevoir le concile de Chalcédoine et la lettre de saint Léon.

Le Pape Félix, en étant informé, procéda enfin à la condamnation d'Acace dans un concile des évêques d'Italie, et donna sa sentence, qui commence ainsi: *Vous êtes trouvé coupable de plusieurs fautes. Au mépris des canons de Nicée, vous avez usurpé les droits des autres provinces; vous avez non-seulement reçu à votre communion des hérétiques usurpateurs que vous avez vous-même condamnés, mais vous leur avez encore donné le gouvernement d'autres Eglises: témoin Jean que vous avez mis à Tyr, après que les Catholiques d'Apamée l'avaient refusé et qu'il avait été chassé d'Antioche, et Himerius déposé du diaconat et excommunié, que vous avez élevé à la prêtrise.* Il lui reproche ensuite la protection qu'il donne à Pierre Monge, ennemi du concile de Chalcédoine, pour le maintenir dans le siége de Saint-Marc; les violences exercées contre les légats Vital, Misène et Félix, au mépris du droit des gens. *Vous n'avez point voulu répondre*, ajouta-t-il, *devant le Saint-Siége, suivant les canons, au libelle de mon confrère Jean; c'est Talaïa qui a intenté contre vous des accusations très-graves, et, par ce silence affecté, vous les avez confirmées.* Il conclut: *Ayez donc part avec ceux dont vous embrassez si volontiers les intérêts, et sachez que par la présente sentence vous êtes privé de l'honneur du sacerdoce et de la communion catholique, étant condamné par le jugement du Saint-Esprit et de l'autorité apostolique, sans pouvoir jamais être absous de cet anathème. Cœlius Félix, évêque de la sainte Eglise catholique de Rome, j'ai souscrit. Donné le vingt-huit juillet 484.* Soixante-sept évêques souscrivirent cette sentence avec le Pape; ce qui montre que sous le règne d'Odoacre arien, les évêques d'Italie avaient la liberté de s'assembler comme sous les empereurs catholiques.

Tutus, ancien clerc de l'Eglise romaine, en fut fait le défenseur, et chargé de porter à Constantinople cette sentence que l'on ne pouvait y envoyer autrement. Il fut aussi chargé de deux lettres, l'une à l'empereur, l'autre au clergé et au peuple. La lettre à l'empereur Zénon est datée du 1er août de la même année: c'est une réponse à celle qu'il avait envoyée au Pape par Vital et Misène. Le Pape s'y plaint d'abord de la violence exercée à leur égard contre le droit des gens, respecté par les nations les plus barbares. Ensuite il déclare que « le Saint-Siége ne peut jamais communiquer avec Pierre d'Alexandrie, quand ce ne serait que parce qu'il a été ordonné par des hérétiques: *Je vous laisse à juger si on doit choisir la communion de l'apôtre saint Pierre ou celle de Pierre d'Alexandrie. Vous pourrez connaître quel il a été, comment il a usurpé le sacerdoce, ayant à peine un ordinateur: comment il a été compté depuis longtemps parmi les condamnés, même chez vous: vous le pourrez, dis-je, connaître par les lettres qu'Acace maintenant son protecteur, a écrites à mon prédécesseur, dont je vous envoie les copies.* Il lui annonce ensuite la condamnation d'Acace, et l'exhorte à y obéir comme à une condamnation du Ciel, parce qu'il est plus utile à l'empereur de suivre l'autorité de l'Eglise que de vouloir lui donner la loi. Dans la Lettre au clergé et au peuple de Constantinople le Pape déclare la condamnation de Vital et de Misène pour lever le scandale de leur prévarication. Il annonce aussi la condamnation d'Acace, dont il leur envoie la copie, et ajoute: *Vous devez par votre jugement conserver dans son rang le prêtre Salomon, qu'Acace a déposé pour plaire aux hérétiques, et tous ceux qu'il peut avoir traités de même.*

Enfin il avertit que tous ceux qui veulent demeurer Catholiques doivent se retirer de la communion d'Acace.

Le défenseur Tutus étant arrivé en Orient, passa malgré ceux qui l'attendaient à Abyde, et vint à Constantinople au monastère de Dius de l'Ordre des Acemètes. Ne pouvant obliger Acace à recevoir la lettre du Pape, qui portait sa condamnation, il fut contraint de la faire attacher par les moines de ce monastère au manteau d'Acace, le dimanche, comme il entrait dans l'église pour célébrer l'Office. On fit mourir quelques-uns des moines qui avaient attaché sa sentence, et on en mit d'autres en prison, après les avoir maltraités. Mais Tutus, après s'être si bien acquitté de sa commission, se laissa lui-même gagner par l'argent, et communiqua avec Acace. Le Pape en fut averti par des lettres de Rufin et de Thalassius, prêtres et abbés à Constantinople, apportées par un nommé Basile. Tutus étant de retour, et convaincu en plein concile par ses lettres et par sa propre confession, fut privé de la charge de défenseur, qu'il n'avait que pour un temps, et excommunié. Le Pape en donna avis à Rufin, à Thalassius et autres moines de Constantinople et de Bithynie : les avertissant de séparer de leur communion, les moines qui se seraient laissé séduire par les hérétiques : en distinguant toutefois ceux qui n'auraient cédé qu'à la violence des tourments, et les traitant plus humainement.

Acace, appuyé de la protection de l'empereur, ne compta pour rien la déposition prononcée contre lui par le Pape, et continua jusqu'à la mort à offrir le saint sacrifice. Il ôta même des diptyques le nom du Pape, et fit déposer dans tout l'Orient grand nombre d'évêques catholiques, auxquels il en fit substituer d'hérétiques, ou communiqua avec ceux qui l'étaient. Il fit chasser d'Antioche l'évêque légitime Calendion, qu'il avait lui-même ordonné.

Cette même année, sous le consulat de Boëce, il se tint à Rome un concile le 13 mars, dans la basilique de Constantin. Il fut composé de quarante évêques d'Italie, le Pape Félix à la tête, quatre évêques d'Afrique, et soixante-seize prêtres. Là le Pape fit lire, par le diacre Anastase, une lettre adressée à tous les évêques des diverses provinces où, après avoir rapporté la persécution d'Afrique, et la chute de plusieurs, qui s'étaient laissé rebaptiser, même des prêtres et des évêques, il leur prescrit *que les évêques, les prêtres et les diacres feront pénitence toute leur vie, sans même assister aux prières, non-seulement des fidèles, mais encore des catéchumènes, et recevront seulement à la mort la communion laïque. Pour les autres clercs, les moines, les religieuses et les séculiers, on observera la règle du concile de Nicée : que ceux qui se sont fait rebaptiser sans y être contraints, seront trois ans auditeurs, sept ans prosternés, deux ans assistants à l'oraison sans offrir ; mais s'ils meurent dans ce temps-là, ils recevront le viatique, c'est-à-dire l'absolution : soit du même évêque qui leur aura imposé la pénitence, soit d'un autre, qui saura qu'ils l'ont reçue, ou d'un prêtre.*

Les impubères seront tenus quelque temps sous l'imposition des moines, après quoi on leur rendra la communion, de peur qu'ils ne tombent dans de nouvelles fautes, pendant le temps de leur pénitence. Que si, venant en danger de mort, ils reçoivent l'absolution et reviennent après à la santé, ils ne communiqueront qu'à la prière seulement, jusqu'à ce que leur temps soit achevé. Les catéchumènes qui ont été baptisés par les ariens, seront trois ans avec les auditeurs, puis entre les catéchumènes, pour recevoir avec eux la grâce de la communion catholique, par l'imposition des mains. Les moindres clercs et les laïques, qui auront été rebaptisés par force ou par surprise, ne feront que trois ans de pénitence; mais aucun de ceux qui auront été baptisés ou rebaptisés hors de l'Eglise, ne pourra jamais être admis au ministère ecclésiastique. Aucun évêque ou prêtre ne recevra dans sa ville le pénitent d'un autre évêque sans son attestation par écrit. S'il arrive quelque cas imprévu, on consultera le Saint-Siége. Cette lettre, qui est le décret du concile de Rome, n'est datée que d'un an après, sous le consulat de Dynamius et de Sippidius, 488. On y traite la rebaptisation comme l'apostasie, parce que personne ne peut se faire rebaptiser, qu'il ne se reconnaisse païen.

La même année le Pape avait écrit à saint Césaire d'Arles, contre les ordinations précipitées des évêques : recommandant de s'attacher inviolablement à la règle; de ne les ordonner qu'après de longues épreuves, afin qu'ils soient fermes dans leur devoir. Car on se plaignait que quelques évêques, après leur ordination, avaient passé à la vie séculière. Ce mal pouvait venir du commerce avec les Barbares, et des hostilités universelles, qui étaient cause que les bons évêques étaient obligés d'avoir des châteaux fortifiés, pour leur servir de retraites. On le voit dans ce même temps, par l'exemple d'Honorat, évêque de Novare. La lettre du Pape à saint Césaire, est du 3 février 488.

A la place d'Acace, Flavila ou Flavita, prêtre de Sainte-Thècle, fut ordonné patriarche de Constantinople. Il ne voulut pas entrer dans son siége, sans la participation du Pape Félix, et lui envoya une lettre synodale; mais il en envoya aussi à Pierre Monge, faux patriarche d'Alexandrie. La lettre de Flavita fut portée à Rome avec une lettre de l'empereur Zénon par des moines catholiques ; le Pape voulant les recevoir à sa communion, leur demanda, si eux et Flavita, qui les avait envoyés, ne promettaient pas de rejeter les noms de Pierre d'Alexandrie et d'Acace de Constantinople. Les députés de Constantinople dirent qu'ils n'avaient point cet ordre. Le Pape, en étant surpris, différa de les admettre à sa communion; et écrivit à Flavita et à l'empereur, pour rendre raison de sa conduite. Il écrivit aussi à un évêque nommé Vetranion, le conjurant de profiter de la confiance que l'empereur avait en lui,

pour procurer la paix de l'Eglise; et à Thalasius, abbé d'un monastère de Constantinople, pour l'exhorter à tenir ferme, et à ne point communiquer avec leur évêque, qu'il ne soit en communion avec le Pape, quand même on aurait ôté des dyptiques les noms de Pierre et d'Acace. Cette lettre est du 1er mai, sous le consulat de Fauste, 490. Cependant quelques personnes de bien apportèrent à Rome copie de la lettre que Flavita avait écrite à Pierre Monge. Ainsi le Pape voyant sa mauvaise foi, chassa honteusement ses députés. Flavita ne tint que quatre mois le siége patriarcal. Il eut pour successeur Euphème, prêtre de Constantinople, homme très-catholique, qui rétablit dans les dyptiques le nom du Pape Félix; mais parce qu'il n'en voulut point effacer celui de ses prédécesseurs, Acace et Flavita, Félix ne crut pas devoir lui accorder la communion de l'Eglise romaine, car il regardait ces deux hommes comme des hérétiques, dont la mémoire était condamnée. Ce saint Pape mourut dès le 25 février de l'an 492, après un pontificat de neuf ans; il avait donné en toutes rencontres des exemples de vertu, et de nombreuses preuves de la sainteté de sa vie. Saint Félix II est le premier Pape qui ait employé l'indiction comme date et ordonné que les Eglises ne seraient dédiées que par des évêques. Il eut pour successeur saint Gélase et est honoré comme saint le 30 janvier.

FELIX III (Saint), cinquante-quatrième Pontife et successeur de Jean Ier. — Ce Pape, fils de Castor et natif de Bénévent monta sur la chaire de saint Pierre le 12 juillet 526, et fut en partie redevable de son élection à Théodoric, roi d'Italie, qui avait pour lui une grande vénération. Il gouverna l'Eglise avec beaucoup de zèle, de prudence et de sainteté. Athalaric, successeur de Théodoric, respecta, quoique arien, ses vertus, et ce fut à sa considération qu'il donna un édit solennel qui consacrait les libertés et les priviléges de l'Eglise en affranchissant les clercs de la juridiction des juges séculiers. L'histoire ne nous apprend rien des actions de Félix III; et, quoiqu'on produise trois lettres sous le nom de ce Pape, il est indubitable que les deux premières sont supposées; dans celle qui est écrite à Césaire, Félix y approuve le règlement, qui défendait d'ordonner des évêques qui n'eussent auparavant servi dans le clergé. Ce Pape mourut après trois ans de pontificat, le 12 octobre 529. Il est honoré le 25 février et eut pour successeur Boniface II. Il bâtit à Rome dans la rue Sacrée, l'église de Saint-Cosme et Saint-Damien, et rebâtit celle de Saint-Saturnin qui avait été brûlée.

FELIX, antipape [1439]. — *Voy.* EUGÈNE IV.

FORMOSE, cent onzième Pape et successeur d'Etienne V. — Avant son élection qui eut lieu le 19 septembre 891, Formose était évêque de Porto. C'est le premier exemple d'un évêque transféré d'un autre siége à celui de Rome. « L'évêque de Porto, » dit un auteur contemporain, « ne fut élevé au souverain pontificat qu'en considération de son attachement sincère à la religion, de son zèle et de ses vertus exemplaires, de son activité et de son expérience, de son habileté dans les divines Ecritures et les autres sciences; qualités rares surtout alors et réputées plus nécessaires au chef de l'Eglise qu'à un simple évêque. Il avait travaillé avec fruit à la conversion des Bulgares, et s'était si bien concilié la vénération et la confiance de ces peuples, qu'ils le demandèrent pour archevêque au Pape, Nicolas Ier, dont il fut constamment estimé. Jean VIII l'avait condamné dans un concile, d'une manière également dure et humiliante : mais ce procédé d'un Pape, qui put être alors trompé comme il le fut ensuite pour le rétablissement de Photius, ne pouvait préjudicier à la réputation de Formose, dont le plus grand crime vraisemblablement avait été de ne point approuver les entreprises de Charles le Chauve sur le royaume d'Italie, contre l'ordre naturel de la succession. » — *Voy.* JEAN VIII. — Le Pape Marin au lieu d'adopter les préventions de Jean, rétablit au contraire Formose dans l'évêché de Porto.

Stylien, évêque de Néocésarée, avait écrit au Pape Etienne V, afin que ce Pape confirmât la condamnation de Photius; mais en même temps il le priait de traiter avec indulgence ceux qui n'avaient adhéré que par contrainte à l'auteur du schisme. Etienne V étant mort avant l'arrivée des lettres de Stylien, le premier soin de Formose fut de renvoyer des légats en Orient avec une lettre ainsi conçue :

Vous demandez miséricorde, dit-il, *et vous n'ajoutez point pour qui, si c'est pour un laïque, il mérite grâce; si c'est pour un prêtre, vous ne songez point que Photius, étant laïque, n'a pu rien donner que sa condamnation. Votre église devrait donc être purifiée par une sévère pénitence; mais nous écoutons la douceur et l'humanité; c'est pourquoi nous vous envoyons nos légats avec lesquels nous vous prions de vous assembler, en sorte qu'avant toutes choses la condamnation de Photius demeure perpétuelle et irrévocable. Quant à ceux qu'il a ordonnés, nous ne leur accordons grâce qu'en présentant un libelle où ils reconnaîtront leur faute, et qu'en demandant pardon, avec promesse de n'y plus retomber, ils soient reçus à la communion des fidèles comme laïques, suivant l'instruction que nous vous envoyons, et que vous suivrez exactement.*

L'année suivante, le Pape Formose envoya en France deux légats, qui présidèrent à un concile tenu par son ordre, à Vienne en 892. Vers le même temps, il répondit à Foulques, archevêque de Reims, qui lui avait écrit pour témoigner la joie de le voir sur la chaire de saint Pierre, Formose l'exhortait, lui et les autres évêques de France, à compatir à l'Eglise romaine et à la secourir, parce qu'elle était menacée de sa ruine. Le même Foulques lui ayant écrit sur le couronnement du roi Charles, qu'on appela le Simple, et lui demandant son conseil, le

Pape écrivit au roi Eudes, pour l'exhorter à se corriger des excès dont on l'accusait, à ne point attaquer le roi Charles dans sa personne, ni dans ses biens. Il écrivit aussi au roi Charles, et lui donna des avis convenables. La même année il couronna Guy, empereur; c'était le fils de Lambert, duc de Spolète qui avait fait tant d'actes contre le Pape Jean VIII.

L'an 895, Arnoul, roi de Germanie, ayant passé en Italie, assiégea Rome, et la prit d'assaut. Formose le reçut avec de grands honneurs, et le couronna empereur. Le peuple prêta serment de fidélité à Arnoul, sauf la foi due au Pape, et Arnoul retourna en Bavière. Formose mourut le jour de Pâques de l'année 896, après avoir tenu le Saint-Siége quatre mois et demi. Il eut pour successeur Boniface VI.

FUNERAILLES DU PAPE. — Vingt-quatre heures après la mort du Pape, les chirurgiens pontificaux ouvrent le corps et en présence des cubiculaires, procèdent à l'embaumement. Le cœur et les entrailles sont placés dans une urne scellée avec soin, et le soir portée en voiture par le chapelain particulier et le caudataire du Pontife, à l'église paroissiale des Saints Vincent et Anastase (33*); deux serviteurs escortent la voiture, avec des torches ardentes. Le curé, assisté des Pères *Ministres des infirmes* (de la congrégation de Saint-Camille de Lellis), attachés à cette église, reçoit ces restes vénérables et fait l'absoute avec les cérémonies accoutumées. L'urne est ensuite déposée dans un tombeau bâti exprès.

Sixte-Quint fut le premier dont les entrailles furent portées en ce lieu, en 1590, parce que, le premier, il mourut au Quirinal, palais situé alors dans les limites de cette église, qui en prenait jadis le titre de pontificale (34). Autrefois lorsque le Pape mourait au Vatican, ses entrailles étaient transportées dans les souterrains de la basilique de Saint-Pierre. Léon XII et Grégoire XVI sont morts au Vatican, et ont cependant voulu laisser à l'église des Saints-Vincent et Anastase leur cœur et leurs entrailles. Cette église a été bâtie par le cardinal Mazarin. Les tombeaux sont dans la chapelle souterraine. Des deux côtés du maître-autel, les noms de plus de vingt Papes, de Sixte-Quint à Grégoire XVI, sont gravés sur deux pierres tumulaires.

Cependant le corps, revêtu d'une soutane de laine blanche avec la mosette et le camail rouges, est exposé dans la chapelle Sixtine, au Vatican; ou, si le Pape est mort au Quirinal, dans la chapelle Pauline de cette résidence. Il repose sur un lit magnifiquement orné, aux pieds duquel sont deux chapeaux pontificaux, symbole de la double juridiction. Quatre gardes-nobles portent le crêpe de deuil (35), veillent autour, et les Pères Pénitenciers de la basilique Vaticane continuent les prières, commencées au moment même ou le Pontife expirait, les Suisses montent la garde autour de l'estrade funèbre (36). On ne voit dans la chapelle ni le trône, ni le fauteuil pontifical; la cire qui brûle sur l'autel, sur la balustrade, et autour du lit funéraire, est blanche; le tableau de l'autel représente la résurrection de Lazare. Les fidèles sont admis dans la chappelle et s'y portent en foule, pour rendre un dernier hommage au Père commun.

Si le Pape est mort au Quirinal, le corps est transporté au Vatican, le soir, à une heure de nuit. Le cortége suit les rues qui forment la voie Papale, *strada Papale.* Des cavaliers précèdent, d'espace en espace, pour écarter la foule; un piquet de dragons ouvre la marche; puis les massiers portant des torches ardentes, une compagnie de la garde suisse, le drapeau replié; entre deux officiers, l'épée nue à l'épaule, le capitaine à cheval; un maître des cérémonies à cheval; un grand nombre de *parafrenieri* (37) du palais, en livrée rouge; des maréchaux ferrants avec des torches en feu; enfin le brancard aux litières, doublé de drap cramoisi à franges d'or, ouvert de tous côtés, sauf par derrière, et porté par deux mules blanches caparaçonnées de deuil (38). Le corps est revêtu de la soutane blanche, de la mosette et du camail rouges; il a le chapeau dont le Saint-Père se servait habituellement, les souliers rouges avec la croix brodée d'or au milieu. Tout autour douze pénitenciers de Saint-Pierre, récitant l'office des morts, et les *sediarii* portant des torches de cire blanche. Des deux côtés, marchent sur deux rangs les gardes suisses; un détachement des gardes nobles avec leurs officiers supérieurs, et le maître des écuries pontificales; un détachement de carabiniers précédé de leurs trompettes; une compagnie de lanciers avec leurs banderoles repliées et la lance baissée vers la terre; une

(33*) Il y a à Rome trois églises de ce nom; celle-ci est distinguée des autres par la désignation *a Trevi.* La fontaine ainsi nommée se trouve tout auprès.

(34) Léon XII a séparé des paroisses les palais apostoliques du Vatican et du Quirinal, qui forment comme une paroisse dirigée par le sacriste et le sous-sacriste.

(35) Les gardes-nobles se recrutent dans les familles les plus honorables des Etats pontificaux; ils doivent faire preuve de noblesse et avoir une certaine somme de revenus assurée. Ils sont les gardes du corps du Souverain Pontife. Leur grand uniforme est: habit rouge galonné d'or, bandouillière bleue à galons d'or, culottes blanches, bottes à l'écuyère, chapeau français à plume blanche.

(36) Les gardes suisses ont conservé le chapeau de Henri IV et le costume pittoresque du XVIe siècle; ils montent la garde la hallebarde à la main. Outre cette garde et celle du Capitole, dont nous avons déjà parlé, le Pape avait à son service deux régiments de troupes suisses, recrutés exclusivement dans les cantons catholiques. Le chiffre de l'armée pontificale, toutes troupes comprises, était d'environ vingt mille hommes.

(37) Les *parafrenieri* ne sont pas des *palefreniers*; on ne les voit pas dans les écuries, leur service est tout autre; les *parafrenieri* sont proprement les domestiques à livrée.

(38) Ces mules, placées aux deux extrémités du brancard, portent et ne trainent pas; il y a des rou s.

compagnie de cuirassiers, l'épée nue et baissée, et un train d'artillerie de sept pièces de canon terminent le cortége, éclairé sur tous les points par de grandes torches. Le corps est ainsi conduit au Vatican, au pied de l'escalier de Constantin, où quatre pénitenciers de Saint-Pierre le prennent et le portent à la chapelle Sixtine. On le place sur le lit funèbre au milieu des torches ardentes, et après lui avoir mis la mitre à la lame d'or, pendant que les Pères pénitenciers continuent leurs prières.

Dans la matinée du jour suivant, le chapitre et le clergé de la basilique Vaticane montent à la chapelle Sixtine; les pénitenciers leur remettent le corps. Les cardinaux arrivent vêtus de leurs insignes en soie violette (les cardinaux, *créatures* du Pape décédé, les portent en serge) et les chantres pontificaux entonnent le répons *Subvenite sancti*, etc. Le chanoine doyen, en chape noire, fait l'absoute, en observant de fléchir le genou devant le corps du Pontife. Huit chapelains de la basilique prennent le lit avec le corps, et, précédés du chapitre et du clergé avec la croix et les cierges allumés, ils descendent par l'escalier royal: les chanoines soutiennent les extrémités du drap mortuaire; les cardinaux accompagnent, ainsi que les prélats en soutane et en *mantelletta* noires (39), récitant en commun les psaumes et les prières pour les morts.

Lorsque, comme Grégoire XVI, le Pape est mort au Vatican, les pénitenciers portent le corps, par l'escalier secret, à la chapelle Sixtine, où, dans la matinée du jour suivant, le chapitre et le clergé du Vatican, ainsi que les cardinaux, vont le prendre, comme nous venons de le dire.

Arrivé au milieu de la basilique, le cortége funèbre s'arrête; le corps est placé sur un lit funéraire élevé et richement décoré de tentures de velours violet, aux armes du Pontife défunt. Le plus digne des archevêques ou évêques chanoines, vêtu pontificalement, fait une seconde absoute, selon le cérémonial; et le clergé, les cierges allumés, conduit le corps dans la chapelle du Saint-Sacrement, où il demeure trois jours exposé sur une estrade, revêtu des habits sacrés, la dalmatique, la chasuble, le fanon, la mitre, etc. On le place de telle manière que les pieds, placés en dehors de la grille qui ferme l'entrée de la chapelle, peuvent aisément être baisés par le peuple. Le peuple, en effet, s'y porte en foule pendant ces trois journées; des chapelains pontificaux se relèvent auprès de ces pieds vénérables, les gardes suisses maintiennent l'ordre, et empêchent toute confusion; un luminaire immense inonde de lumière le corps du Pontife et la multitude qui prie.

Dans la soirée du troisième jour, les cardinaux de la création du Pape décédé, en habit de serge violette, arrivent à la sacristie de Saint-Pierre, avec leurs gentilshommes et leurs caudataires. Les prélats clercs de la chambre y accompagnent le cardinal camerlingue. Le cardinal archiprêtre de Saint-Pierre, en chape noire, et les chanoines précédés de la croix, se rendent, les cierges allumés, en chantant sur le ton le plus grave le *Miserere*, à la chapelle du Saint-Sacrement. Les chapelains et les confrères du Saint-Sacrement prennent le corps et, accompagnés des gardes-nobles et des Suisses, ils le portent, à la suite du clergé, à la chapelle dite du Chœur (40), où viennent, immédiatement prévenus, les cardinaux, le majordome, le maître de chambre, les chapelains particuliers vêtus de violet (parce que le corps du Pape, auprès duquel ils continuent leur service, n'est pas encore dans sa dernière demeure), et les maîtres de cérémonies pontificaux en *mantelline*. On chante le répons: *In paradisum*. Le chanoine évêque, vêtu pontificalement, en pluvial et mitre, fait une troisième absoute, bénit et encense le corps. Puis il bénit et encense en récitant l'oraison spéciale à cette circonstance, celle des trois bières de cyprès, préparée dès longtemps, qui doit le renfermer; les chantres entonnent l'antienne *Ingrediar*, et continuent ensuite le psaume *Quemadmodum desiderat*. On répète l'antienne, et les chapelains, tenant dans un grand et large linceul rouge, lamé d'or, bordé de soie cramoisie et aux franges d'or, le corps revêtu de la soutane blanche, de l'aube, des dalmatiques et des autres ornements pontificaux, y compris la chasuble rouge, le pallium, le fanon avec l'anneau, les sandales rouges et la mitre, le placent ainsi dans la bière. Le majordome y met trois bourses contenant des médailles d'or, d'argent et de bronze en nombre égal à celui des années du pontificat qui vient de finir. Le premier cardinal de la création du Pape ainsi enseveli, après avoir déposé aux pieds du corps un cylindre de fer-blanc renfermant un parchemin où sont indiqués les principaux événements du règne, couvre la tête d'un grand voile blanc, pendant que le maître de chambre enveloppe les mains d'un voile semblable; on étend sur tout le corps le grand linceul rouge. Les cardinaux livrent alors le cercueil au chapitre, dont les notaires dressent acte de cette remise. La bière de cyprès, fermée avec des vis et scellée, est placée dans une bière en plomb, aux armes du Pape décédé, qu'entourent diverses inscriptions; celle-ci est enfermée dans une bière en bois sur laquelle sont apposés les sept sceaux du camerlingue, de l'archiprêtre, du majordome et du chapitre. Les bières où est renfermé le corps du Pape précédent, déposées au lieu fixé près le vestiaire des

(39) Les prélats doivent s'habiller ainsi, tant que dure la vacance du Saint-Siége.

(40) Cette chapelle, la plus spacieuse de la basilique, séparée du bas-côté de l'église par une porte en fer garnie de grandes glaces qui interceptent l'air extérieur, est celle où l'on chante l'Office canonial et la Messe capitulaire; elle se trouve précisément vis à vis la chapelle du Saint-Sacrement; le cortége n'a qu'à traverser l'église.

chantres, ont été transportées la veille, sans aucune solennité dans les souterrains de la basilique ou dans une autre église ; on constate l'authenticité du cercueil, on dresse un acte de reconnaissance, et le Pape, qui vient de mourir, prend la place de son prédécesseur jusqu'au moment où son successeur viendra l'occuper à son tour.

Si, par son testament, le Pape a choisi une autre église pour lieu de sa sépulture, la translation n'est permise qu'après une année entière écoulée sur la tombe, dans l'endroit consacré. Grégoire XVI désigna l'église de Saint-Grégoire *al monte Celio*, qu'occupent les Camaldules. (*Election et couronnement du Souverain Pontife*, etc.)

G

GÉLASE Ier (Saint), quarante-neuvième Pape et successeur de saint Félix II. — Après la mort de ce dernier, le Saint-Siége vaqua cinq jours, et on élut, le 1er mars 492, pour lui succéder, Gelase, Africain, fils de Valère, recommandable par la pureté de sa foi, et la sainteté de sa vie. La nouvelle de son élection étant parvenue à Constantinople, Euphonius, patriarche de cette ville, lui écrivit par un diacre nommé Syncetius, se plaignant qu'il ne lui eût pas donné part de son ordination, suivant la coutume. *Il est vrai*, répond le Pape Gélase, *c'était l'ancienne règle entre nos pères, qui étaient unis de communion; mais vous avez préféré une société étrangère à celle de saint Pierre. Vous dites que je dois user de condescendance; il est vrai que l'on doit se pencher pour relever ceux qui sont tombés, mais non pas se précipiter avec eux. Ainsi, nous accordons sans difficulté à ceux qu'Acace a baptisés ou ordonnés, le remède établi par la tradition de nos pères. Vous condamnez Eutychès; mais Acace, dites-vous, n'a rien avancé contre la foi; comme si ce n'était pas encore pis de connaître la vérité, et communiquer avec ses ennemis. Vous demandez quand Acace a été condamné, comme s'il fallait une condamnation particulière contre un catholique qui communique avec un hérétique. Vous dites que vous recevez le concile de Calcédoine, et vous ne tenez pas pour condamnés, en général et en particulier, ceux qui ont communiqué avec les sectateurs de ceux qu'il a condamnés.*

Prétendez-vous que Pierre, avec qui Acace a communiqué ait été justifié? Donnez-en des preuves : puisqu'il est manifestement convaincu d'avoir été eutychéen : et ne vous flattez pas de la déclaration que vous faites de tenir la foi catholique et d'avoir ôté le nom d'Eutychès. Il ne suffit pas de dire, il faut encore le montrer par les effets : en renonçant à la communion des hérétiques et de ceux qui ont communiqué avec leurs successeurs. Mais il y a des gens qui vous contraignent? Permettez-moi de le dire, un évêque ne doit jamais parler ainsi, quand il s'agit de publier la vérité : mais pardonnez aussi à ma crainte, je tremble à la vue du terrible jugement de Dieu; nous devons comme ministres de Jésus-Christ donner notre vie pour la vérité. Vous dites qu'il faut persuader le peuple de Constantinople et que je dois envoyer quelqu'un pour l'apaiser. N'est-ce pas au pasteur à conduire le troupeau, plutôt que de suivre ses égarements? Votre troupeau rendra-t-il compte de vous ou vous de lui? Comment m'écoutera-t-il, moi qui lui suis suspect, s'il méprise les avertissements de ses pasteurs? Nous viendrons, mon frère Euphemius, nous viendrons sans doute à ce redoutable tribunal de Jésus-Christ; où les chicanes et les fuites ne seront point admises. On y verra clairement, si c'est moi qui suis aigre et dur comme vous le dites. Quoique le Pape dans cette lettre traite Euphémius de frère, il y déclare toutefois que ce n'est pas par une marque de communion, et qu'il lui écrit comme à un étranger.

Comme on le voit par cette citation, le Pape ne demandait autre chose à Euphémius sinon qu'il ôtât des dyptiques le nom d'Acace, son prédécesseur, qui était mort excommunié par le Pape Félix, non pour avoir enseigné par lui-même aucune hérésie, mais pour avoir favorisé le rétablissement du fameux hérétique Pierre Monge, sur le siége d'Alexandrie ; pour avoir porté l'empereur Zénon à faire l'Hénotique, ou l'Edit d'union, par lequel on prétendait réunir les eutychéens aux catholiques, sans leur faire abjurer leur hérésie ; enfin pour avoir mal traité les légats du Pape, et méprisé l'autorité du Saint-Siége. Toutes ces raisons ne purent faire changer de résolution à Euphemius. Il croyait que l'excommunication d'Acace avait quelque chose de trop dur et d'injuste même, et que ces effets extérieurs devaient au moins finir avec sa vie. Il considérait que sa mémoire était honorée du peuple de Constantinople, et il craignait une sédition, s'il rayait son nom des dyptiques : de sorte qu'une sévérité réciproque, dont ils auraient pu se relâcher de part et d'autre, pour le bien de l'Eglise, sans préjudice de la foi, tint ces deux grands siéges désunis par une espèce de schisme qui dura plus qu'eux, et qui passa aux successeurs de l'un et de l'autre.

Comme la cause d'Acace partageait alors tous les esprits, Gelase entreprit de faire voir quelle était l'obstination des Grecs au sujet d'Acace, et de justifier la conduite du Pape Félix, qui l'avait, comme nous le verrons plus loin, excommunié en vertu du concile de Calcédoine. Il s'opposa fortement à l'hérésie des pélagiens, qui semblait renaître dans la Dalmatie. Il découvrit, par sa vigilance, plusieurs manichéens qui se cachaient au milieu de Rome, et les ti-

chasser de la ville par l'autorité du magistrat. Il écrivit à l'empereur Anastase, pour l'exhorter à maintenir la condamnation que le Saint-Siége avait prononcée sur la mémoire d'Acace, dont l'affaire lui tenait toujours à cœur. Sur les instances que les Grecs faisaient en sa faveur, il manda à l'ambassadeur du roi Théodoric, à Constantinople, qu'il n'était pas au pouvoir de l'Eglise de pardonner à un homme mort, séparé de la communion, ni de le délivrer d'une excommunication qui n'avait pas été levée de son vivant. En combattant les eutychéens, il prit garde que les nestoriens qui donnaient dans une autre extrémité, ne tirassent avantage de la force de ses arguments. C'est ce qui lui fit entreprendre son *Traité des deux natures* contre Eutychès et Nestorius tout à la fois. Il travailla à remédier aux désordres que les guerres des Goths et des autres Barbares avaient causés en Italie; car les églises étaient réduites à un état si pitoyable, qu'on n'y observait presque plus la discipline; la plupart étaient sans ministres, et la corruption des mœurs augmentait toujours parmi les peuples. Gélase tint, à cet effet, un concile; il se vit obligé de passer par-dessus les formes ordinaires et de diminuer quelque chose de la rigueur des anciens canons; mais de peur qu'on n'abusât de cette condescendance, il fit divers règlements qu'il adressa aux évêques de la Lucanie et de la Sicile. Il prit un soin particulier de régler les fêtes de l'Eglise, la liturgie, les Offices divins, et tout ce qui regarde le culte extérieur. Il dressa un code de prières, de rites et de cérémonies, où il ajouta de nouvelles formules à celles qui étaient en usage avant lui dans l'Eglise romaine.

Le Pape Gélase reçut une lettre de Laurent évêque de Lignide en Illyrie, portant que dans l'Eglise de Thessalonique, et dans les autres du pays, on avait lu la lettre du Pape Félix, concernant les excès d'Acace: que tous lui avaient dit anathème et que personne n'était entré dans sa communion. Laurent priait le Pape d'envoyer aux évêques d'Illyrie une profession de foi qui servît d'antidote contre l'hérésie. Le Pape, dans sa réponse, reconnaît que c'est la coutume que l'évêque nouvellement établi dans l'Eglise romaine, envoie aux Eglises le formulaire de la foi. Il l'insère en effet dans cette lettre, expliquant principalement le mystère de l'Incarnation contre l'hérésie d'Eutychès; et témoigne, à la fin espérer que l'empereur travaillera efficacement à faire cesser ces disputes téméraires. *Nous avions résolu*, dit-il, *de vous envoyer quelques-uns des nôtres, si l'état des affaires nous l'eût permis.*

Le Pape Gélase ayant appris par Fauste les plaintes des Grecs contre l'Eglise romaine, lui envoya une instruction afin d'y répondre: *J'ai bien compris*, dit-il, *que les Grecs demeuraient dans leur obstination, et qu'ils ne cherchent qu'à renverser la foi catholique, à l'occasion de l'ambassade du roi. Mais que veut dire l'empereur, quand il se plaint que nous l'avons condamné: puisque mon prédécesseur lui a écrit sur son avènement à l'empire, et que je lui ai fait aussi mes compliments par lettre, sans en avoir jamais reçu de lui: et ensuite ils disent qu'on doit leur pardonner. Qu'on donne un exemple depuis le commencement du christianisme, que des évêques, que les apôtres, que le Sauveur lui-même aient pardonné, sinon à ceux qui se corrigeaient. Nous lisons que Jésus-Christ a ressuscité des morts: mais non pas qu'il ait absous des gens morts dans l'erreur. Il a donné à saint Pierre le pouvoir de délier; mais seulement ceux qui sont encore sur la terre.*

Euphémius dit qu'Acace n'a pu être condamné par un seul. En effet les Grecs disaient que le jugement du Pape seul ne suffisait pas, et qu'il fallait un concile général pour condamner un patriarche de Constantinople. Gélase répond: *Ne voit-il pas qu'Acace a été condamné en vertu du concile de Calcédoine, comme on en a toujours usé à l'égard de toutes les hérésies, et que mon prédécesseur n'a fait qu'exécuter un ancien décret, sans rien prononcer de nouveau. Non-seulement un Pape, mais tout évêque pouvait le faire, car Acace n'a pas inventé une nouvelle erreur, pour avoir besoin d'un nouveau jugement. Ils nous opposent les canons, et ils y contreviennent, en refusant d'obéir au premier siége, qui ne leur demande que la raison. Ce sont les canons, qui veulent que ces appellations de toute l'Eglise soient portées à ce Siége, et que l'on ne puisse en appeler nulle part: en sorte qu'il juge de toute l'Eglise sans être jugé de personne, et que ses jugements demeurent sans atteinte. Timothée d'Alexandrie, Pierre d'Antioche, Pierre, Paul, Jean, et les autres qui se prétendaient évêques, ont été déposés par la seule autorité du Siége apostolique: Acace lui-même en est témoin, puisqu'il a été l'exécuteur de ce jugement. Il a donc aussi été condamné de la même manière, quand il est retombé dans leur communion.*

En vertu de quel concile ont-ils chassé de son église Jean d'Alexandrie, sans qu'il ait été convaincu avant ni après? En vertu de quels canons a-t-on chassé Calendion, et plusieurs autres évêques? Quoi! l'on a dû chasser les évêques du second et du troisième siége, et tant d'autres évêques innocents; et l'évêque de Constantinople à qui les canons ne donnent aucun rang, retombant dans la communion des hérétiques, n'a pas dû être déposé! Au reste, c'est une grande impudence de supposer qu'Acace a demandé pardon, et que c'est nous qui avons été difficiles. Témoin votre frère l'illustre Andromaque, à qui nous avons donné d'amples instructions, pour exhorter Acace à rentrer dans la communion du Siége apostolique, et qui nous a assuré par serment qu'il y avait fait de grands efforts. Le Pape Gélace s'attribue ici en commun ce qu'avait fait Félix son prédécesseur, qui survécut à Acace. Gélase continue: *Je leur demande, où prétendent-ils que s'exerce le jugement qu'ils proposent chez eux, en sorte qu'ils soient les parties, les témoins et les juges?*

S'il s'agit de la religion, la souveraine autorité de juger n'est due, selon les canons, qu'au Siége apostolique. S'il s'agit de la puissance du siècle, elle doit être jugée par les évêques, et principalement par le vicaire de saint Pierre. Personne, quelque puissant qu'il soit dans le siècle, pourvu qu'il soit Chrétien, ne s'attribue le pouvoir de juger des choses divines, s'il ne persécute la religion.

Vers le même temps, le Pape Gélase reçut une lettre des évêques de Dardanie, où ils le nomment Père des Pères, déclarant qu'ils veulent obéir en tout à ses ordres, et que dès avant qu'ils les eussent reçus, ils avaient renoncé à la communion d'Eutychès, de Pierre, d'Acace et de tous leurs sectateurs ; enfin qu'ils veulent demeurer inviolablement attachés au Saint-Siége. Ils prient le Pape de leur envoyer quelqu'un des siens, en présence duquel ils puissent régler ce qui concerne la foi catholique. Cette lettre est souscrite par Jean, évêque de Scopia, métropole de la province, et par cinq autres évêques. Le Pape leur envoya un évêque nommé Ursicin avec une lettre, où il marque qu'il n'a pu leur faire part, suivant la coutume, de son entrée au pontificat, aussitôt qu'il l'aurait désiré, à cause des troubles des guerres : c'est-à-dire de la révolution d'Italie, et de la conquête de Théodoric. Il dit que l'hérésie d'Eutychès a commencé depuis environ quarante-cinq ans, ce qui revient à l'an 493, à compter depuis la condamnation d'Eutychès au concile de Constantinople en 448. Il les instruit de cette hérésie, et de la condamnation d'Acace, les confirme dans l'attachement au Saint-Siége, et les charge communiquer cette lettre aux évêques des provinces voisines.

D'un autre côté, le Pape Gélase ayant appris que l'on recommençait en Dalmatie à semer l'hérésie de Pélage, écrivit à un évêque du pays, nommé Honorius, pour avertir ses confrères de s'éloigner de ceux qui en seraient infectés, et de les en désabuser. Il nomme six Papes qui ont condamné cette hérésie : Innocent, Zozime, Boniface, Célestin, Sixte et Léon. L'évêque Honorius envoya des députés au Pape, et paraît s'étonner du soin qu'il prenait des églises de Dalmatie, disant au reste qu'il avait toujours tenu sur ce point la saine doctrine. Le Pape lui répondit que de tout temps le Saint-Siége avait pris soin de toutes les églises du monde, et lui envoya des réponses à quelques articles pour sa plus grande instruction. L'hérésie avait passé la mer, et gagné la partie d'Italie la plus voisine qui était le Picenum. Là un vieillard, nommé Senèque, enseignait le pélagianisme : il disait qu'il n'y avait pas de péché originel; que les enfants morts sans baptême ne pouvaient être condamnés, que l'homme, par le bon usage de son libre arbitre, pouvait devenir heureux. D'où, passant à la pratique, il permettait aux clercs et aux moines de demeurer avec des filles consacrées à Dieu comme n'ayant rien à craindre s'ils le voulaient. Il parlait indignement de saint Jérôme et de saint Augustin, et avait excommunié un prêtre qui résistait à ses erreurs.

Ce vieillard fut amené au Pape Gélase, qui le trouva fort ignorant, et même d'un esprit bas et grossier; en sorte qu'il n'avait que l'opiniâtreté sans raison. Après avoir essayé en vain de le convaincre, il écrivit une grande lettre aux évêques de cette province, où il réfute ces erreurs, et reprend fortement les évêques de leur négligence à s'y opposer. Elle fut envoyée, par un diacre nommé Romulus, elle est datée du 1er novembre 493. Le Pape Gélase fit aussi un traité *contre les pélagiens*, où il montre principalement que l'homme ne peut vivre sans péché. Il y explique le mystère de la Résurrection, et cette parole de l'Apôtre : Que l'homme infidèle est sanctifié par la femme fidèle.

Les ambassadeurs du roi Théodoric, Fauste et Irénée étant revenus à Rome, dirent au Pape Gélase que l'empereur Anastase demandait pourquoi il ne lui avait pas écrit. Le Pape lui écrivit en ces termes : *Ce n'est pas de mon choix, mais ceux que vous avez envoyés à Rome dirent dans toute la ville que vos ordres ne leur permettaient pas même de me voir : j'ai cru devoir m'abstenir de vous écrire pour ne pas me rendre importun.* Il dit ensuite ces paroles remarquables : *Il y a deux moyens par lesquels ce monde est principalement gouverné; l'autorité sacrée des évêques, et la puissance royale. La charge des évêques est d'autant plus grande, qu'ils doivent rendre compte des rois mêmes au jugement de Dieu. Car vous savez, qu'encore que votre dignité vous élève au-dessus du genre humain, vous baissez la tête devant les prélats, vous recevez d'eux les sacrements, et leur êtes soumis dans l'ordre de la religion. Vous suivez leurs jugements, et ils ne se rendent pas à votre volonté. Que si les évêques obéissent à vos lois, quant à l'ordre de la police et des choses temporelles, sachant que vous avez reçu d'en haut la puissance, avec quelle affection devez-vous être soumis à ceux qui sont établis pour distribuer les sacrements? Et si les fidèles doivent être soumis généralement à tous les évêques, qui traitent dignement les choses divines : combien plus doit-on se conformer à l'évêque de ce Siége, que Dieu a établi au-dessus de tous les évêques, et qui a toujours été reconnu pour tel par toute l'Eglise?* Il presse ensuite l'empereur, par la piété qu'il avait témoignée jusqu'alors, étant simple particulier, et montre la nécessité d'effacer le nom d'Acace, par les mêmes raisons que contiennent ses autres lettres. Comme on objectait la résistance du peuple de Constantinople il répond : que ce peuple a bien souffert que l'on ait rejeté Macédonius et Nestorius ; et que l'empereur a su réprimer ce peuple, quand il a voulu remuer à l'occasion des jeux publics. *Enfin,* dit-il, *si l'on craint d'irriter le peuple d'une seule ville, combien doit-on plus craindre de blesser la foi de tous les peuples du monde, qui seraient scandalisés de notre prévarication?*

Jean, évêque de Ravenne, donna plusieurs

fois avis au Pape Gélase du triste état de plusieurs parties de l'Italie, tellement désolées par la guerre et la famine, que l'on y manquait de clercs, pour le service des églises, et l'administration des sacrements. Cette nécessité obligea le Pape de relâcher quelque chose de la discipline établie, touchant les interstices des ordinations ; il en écrivit une grande lettre aux évêques de Lucanie et des Brutiens, qui étaient les parties les plus méridionales d'Italie, et à ceux de Sicile, contenant vingt-huit articles ou canons.

Premièrement pour les ordinations : *Celui qui sera tiré des ordres monastiques pourra être ordonné prêtre en un an. D'abord lecteur, notaire ou défenseur, ce qui est du même rang : trois mois après, acolyte; six mois après, sous-diacre, s'il a l'âge ; le neuvième mois, diacre, s'il le mérite par sa conduite ; et enfin prêtre au bout de l'an. Mais il faut qu'il n'ait d'ailleurs aucune irrégularité, ni crime ni pénitence publique, ni bigame, ni condition servile, ni défaut corporel, ni ignorance des lettres : car celui qui ne sait pas lire ne pourra tout au plus être que portier. Celui qui sera ordonné étant simple laïque, sera éprouvé six mois de plus, et ne pourra être prêtre qu'après dix-huit mois. Il est défendu d'ordonner des hommes de condition servile, ni de les recevoir dans les monastères, si ce n'est du consentement des seigneurs, qui les aient affranchis ou cédés par écrit.* Il venait de tous côtés des plaintes de cet abus au scandale de l'Eglise. Quelques évêques ordonnaient des énergumènes ou des criminels, même sans qu'ils eussent fait pénitence, ou souffraient dans le ministère des clercs, qui avaient commis des crimes depuis leur ordination. Tous ces abus sont rigoureusement défendus, aussi bien que de recevoir, et encore plus de promouvoir les clercs déserteurs qui passent d'une Eglise à l'autre.

On ne doit faire les ordinations qu'aux jours solennels, c'est-à-dire au jeûne des quatrième, septième et dixième mois, et au commencement du Carême : ce sont les Quatre-Temps ; et encore au milieu du Carême. Le jour doit-être le samedi soir. On ne doit donner le voile aux vierges qu'à l'Epiphanie, à Pâques, et aux fêtes des Apôtres ; si ce n'est qu'étant dangereusement malades, elles demandent de ne pas mourir sans cette consolation. On ne doit baptiser qu'à Pâques et à la Pentecôte, or le cas de nécessité.

Les clercs ne doivent point excéder leur pouvoir. Les prêtres ne s'attribueront point la bénédiction du crême ou l'onction pontificale ; c'est-à-dire, la confirmation. Ils ne feront en présence de l'évêque, ni la prière, ni le sacrifice, que par son ordre ; et ne feront sans lui ni sous-diacre ni acolyte. Les diacres ne baptiseront point sans nécessité : auquel cas les laïques même le peuvent. Il est défendu aux clercs de faire aucun trafic, ni de chercher des gains sordides. La simonie est expressément défendue, c'est-à-dire, de rien exiger pour le baptême, la confirmation ou l'ordination. Il est défendu aux femmes de servir à l'autel. On ne doit point donner aux veuves ni voiles, ni bénédiction ; mais seulement les exhorter à être fidèles dans leur bonne résolution. Ceux qui auront épousé des vierges sacrées feront pénitence toute leur vie. On ne doit point consacrer de nouvelles églises sous d'autres noms que de saints, ni sans la permission du Saint-Siége ; ce qu'il faut entendre de cette partie de l'Italie qui dépendait particulièrement du Pape. *Suivant l'ancienne règle, on doit faire quatre parts des revenus de l'Eglise et des oblations, dont on attribuera la première à l'évêque, la seconde aux clercs, la troisième aux pauvres, la quatrième aux fabriques ; c'est-à-dire aux bâtiments. Tous les clercs doivent avertir le Pape des abus qu'ils verront commettre, soit par l'évêque, par les prêtres, ou les autres clercs.*

Voilà les règles que le Pape Gélase donne dans cette lettre aux évêques d'Italie. Quoique le relâchement de discipline qu'il y accorde, soit très-léger, car il se borne à restreindre les interstices des ordinations ; il ne laisse pas de témoigner dans plusieurs endroits, qu'il ne l'accorde qu'avec une peine extrême, et seulement en cas de nécessité, pour ne pas laisser manquer les églises des ministres nécessaires. Voulant que dans ces cas mêmes on observe toutes les autres règles, et que hors de ces cas, on ne se dispense en rien de la rigueur de l'ancienne discipline. C'est qu'il prévoyait les conséquences des moindres relâchements. La lettre est datée du 11 mars 494. Le 15 du mois de mai de la même année, le Pape Gelase écrivit aux évêques de Sicile, marquant à peu près le même partage des biens ecclésiastiques, et chargeant la part de l'évêque du soulagement des étrangers et des captifs. Il veut que la prescription de trente ans ait lieu en faveur de l'Eglise, suivant les lois des empereurs.

La lettre aux évêques de Lucanie semble être le résultat d'un concile ; et en effet le Pape Gélase en tint un à Rome avec soixante-dix évêques la même année 494, dont nous avons un décret concernant la distinction des livres authentiques et apocryphes. Il contient premièrement, le catalogue des Écritures saintes conforme à celui que reçoit aujourd'hui l'Eglise catholique : excepté que celui de Gélase ne compte qu'un volume des Machabées, suivant la plupart des exemplaires. Ensuite il est dit *qu'encore que toutes les églises catholiques du monde ne fassent qu'une Épouse de Jésus-Christ ; toutefois l'Eglise romaine a été préférée à toutes les autres, non par aucune ordonnance du concile, mais par la parole de Notre-Seigneur, quand il dit : « Tu es Pierre, » et le reste. A saint Pierre a été associé saint Paul, qui a souffert comme lui le martyre à Rome en même jour, et non pas dans un autre temps, comme disent les hérétiques. Le second siége a été établi à Alexandrie au nom de saint Pierre, par saint Marc son disciple. Le troisième siége, établi à Antioche, porte aussi le nom de saint*

Pierre : parce qu'il a demeuré avant de venir à Rome, et que le nom des Chrétiens y a commencé.

Ensuite il est dit qu'*après les Ecritures saintes, l'Eglise romaine reçoit aussi les quatre conciles de Nicée, de Constantinople, d'Ephèse et de Calcédoine, et après eux les autres conciles autorisés par les Pères. Puis les ouvrages de saint Cyprien, de saint Grégoire de Nazianze, de saint Basile, de saint Athanase, de saint Cyrille d'Alexandrie, de saint Jean de Constantinople qui est saint Chrysostome, de Théophile d'Alexandrie, de saint Hilaire, de saint Prosper, de saint Ambroise, de saint Augustin, de saint Jérôme; et la lettre de saint Léon à Flavien. Enfin les ouvrages de tous les Pères, qui sont morts dans la communion de l'Eglise romaine, et les Décrétales des Papes. Quant aux Actes des martyrs, l'ancienne coutume de l'Eglise romaine est de ne point les lire par précaution, parce que les noms de ceux qui les ont écrits sont entièrement inconnus, et qu'ils ont été altérés par des infidèles, ou des ignorants, comme ceux de saint Cyrique, et de sainte Juliette, et de plusieurs autres, composés par des hérétiques. Pour éviter la moindre occasion de raillerie, on ne les lit point dans l'Eglise romaine, quoiqu'elle honore avec une entière dévotion tous les martyrs et leurs combats, plus connus de Dieu, que des hommes.* Le concile reçoit avec honneur les Vies des Pères, celles de saint Paul, de saint Antoine, de saint Hilarion, et les autres écrites par saint Jérôme. Il permet les Actes de saint Silvestre Pape, ceux de l'Invention de la Croix, et les nouvelles relations de l'Invention du chef de saint Jean ; mais avec précaution. Il permet de même les ouvrages de Rufin et d'Origène, en tant qu'ils n'ont point été repris par saint Jérôme, et l'*Histoire* d'Eusèbe de Césarée. Mais il approuve celle d'Orose, et les poëmes de Sédulius et de Juvencus.

Il vient ensuite à la censure des livres apocryphes, entre lesquels il met premièrement le Concile de Rimini, puis l'Itinéraire de saint Pierre sous le nom de saint Clément, les Actes de saint André, de saint Thomas, de saint Pierre, de saint Philippe : les Evangiles de saint Thaddée, de saint Mathias, de saint Pierre, de saint Jean, de saint Barnabé, de saint Thomas, de saint Barthélemy, de saint André : ceux que Lucien et Hesychius avaient falsifiés. Le *Livre de l'enfance du Sauveur*, le *Livre de la Nativité du Sauveur, de Marie*, et *de la sage-femme*, et de plusieurs autres, dont les plus connus sont le *Fondement et le trésor des manichéens*, les *Centons de Virgile*, attribués à Proba Falconia, et la *Révélation de saint Paul*, les *Actes de sainte Thècle*, et le *Passage ou l'Assomption de sainte Marie*, la *Pénitence d'Adam*, la *Pénitence d'Origène*, les *Sorts des apôtres*, la *Lettre de Jésus-Christ à Abgar*, celle *d'Abgar à Jésus-Christ;* mais il met entre ces apocryphes le *Livre du Pasteur*, révéré de l'antiquité, et les canons des apôtres. Ce qui montre que tous ces livres ne sont pas également condamnés. Ensuite sont les ouvrages de quelques hérétiques, comme Tertullien, Montan, Fauste, manichéen, Tyconius donatiste, et de quelques catholiques qui se sont écartés en quelque point de la doctrine de l'Eglise : comme Lactance Africain, saint Clément Alexandrin, Arnobe, Cassien, Fauste de Riès. Le concile condamne aussi tous les caractères ou billets préservatifs, qui portent le nom des anges, et en général tous les écrits des hérétiques, dont il rapporte les noms, depuis Simon le Magicien jusqu'à Acace de Constantinople, et les frappe tous d'anathème. Telle est la censure des livres qui se trouve dans ce concile, mais la variété des anciens exemplaires peut faire supposer qu'il ne s'y soit glissé quelques noms d'auteurs, que le concile n'avait pas condamnés.

La même année le Pape Gélase écrivit aux évêques de Dardanie, comme il avait écrit à ceux de Dalmatie, pour les féliciter de leur fermeté dans la communion avec le Saint-Siége et l'Eglise catholique. Il les avertit de se tenir en garde contre l'évêque de Thessalonique, qui, n'ayant point voulu condamner le nom d'Acace après avoir été averti plusieurs fois, avait enfin été retranché de la communion du Saint-Siége. *Ne croyez pas*, ajoute-t-il, *ce que l'on vous dit, qu'Acace a été absous. Il est mort condamné, et il ne nous est plus permis de juger celui qui a comparu au jugement de Dieu. Ne croyez pas non plus ceux qui disent, qu'il ne s'agit ici que des mœurs et non de la religion; et que le Saint-Siége a du ressentiment* de ce *qu'il croit avoir été méprisé par Acace. Vous voyez qu'il s'agit d'introduire l'hérésie avec les noms des hérétiques ; le Saint-Siége a si peu de ressentiment, qu'il est prêt à recevoir à bras ouverts tous ceux qui l'ont méprisé, s'ils reviennent sincèrement à la communion catholique.* La lettre est du 3 août 494.

Le Pape Gélase reçut ensuite des lettres des mêmes évêques, où ils paraissent touchés de cette objection des schismatiques, qu'Acace n'était pas légitimement condamné, ne l'ayant point été dans un concile exprès : vu principalement qu'il était l'évêque de la ville impériale. Le Pape leur répondit par une grande lettre, où il traite à fond toute l'affaire d'Acace. *Parcourez*, dit-il, *ce qui s'est passé depuis les Apôtres, et vous verrez que nos Pères les évêques catholiques, ayant une fois condamné en concile chaque hérésie, ont voulu que ce qu'ils avaient décidé demeurât inébranlable, sans permettre qu'il fût venu en question, prévoyant très-sagement, qu'autrement il n'y avait rien de solide dans les jugements de l'Eglise. Car quelque manifeste que soit une vérité, l'erreur ne manque jamais d'objections : étant soutenue par l'opiniâtreté, au défaut de la raison. Ils ont donc jugé suffisant de condamner l'hérésie avec son auteur, et de déclarer, que quiconque à l'avenir communiquerait à la même erreur, serait compris dans la première condamnation. Ainsi Sabellius a été condamné dans un concile ainsi les ariens au concile de Nicée.*

ainsi Eunomius, Macedonius, Nestorius. Tout cela bien considéré, nous nous assurons qu'aucun vrai Chrétien ne peut ignorer, que c'est principalement au premier Siége à exécuter les décrets des conciles approuvés par le consentement de l'Eglise universelle, puisque ce siége confirme les conciles par son autorité, et en conserve l'observation en vertu de sa primauté. Il faut se souvenir que c'est le Pape Gélase qui parle ainsi.

Le Saint-Siége, continue-t-il, *ayant des preuves certaines qu'Acace s'était écarté de la communion catholique, a été longtemps sans le croire, parce qu'il avait souvent été lui-même l'exécuteur de ses jugements contre les hérétiques. On n'a point cessé de l'avertir par lettres, pendant près de trois ans. On lui a envoyé une députation d'évêques avec des lettres; pour l'exhorter à ne pas se séparer de l'unité catholique, et à venir ou envoyer pour se défendre contre les accusations graves de Jean, évêque d'Alexandrie. Car encore qu'on ne dût point tenir de nouveau concile, il n'y avait pas d'évêque qui dût éviter le jugement du premier Siége, à qui s'était adressé l'évêque du second siége, qui n'avait point d'autre juge. Acace au lieu de satisfaire, a corrompu les légats, pour s'efforcer d'attirer le Saint-Siége dans la communion des hérétiques; et par ses lettres a déclaré, qu'il communiquait à Pierre d'Alexandrie, le louant et faisant des reproches contre Jean, sans oser venir, ni envoyer ce qu'il avançait. Acace a donc été condamné en vertu du concile de Calcédoine; et le Saint-Siége l'a retranché de sa communion, pour ne pas tomber dans celle de Pierre d'Alexandrie, avec lequel Acace communiquait.*

C'est ainsi que Timothée Elure et Pierre d'Alexandrie, qui passaient pour évêques du second siége, ont été condamnés sans un nouveau concile, par la seule autorité du Saint-Siége, à la poursuite d'Acace même. C'est à nos adversaires à montrer que Pierre ait été justifié. Toute l'Eglise sait que le Siége de saint Pierre a droit d'absoudre des jugements de tous les évêques, et de juger de toute l'Eglise, sans que personne puisse juger son jugement; puisque les canons veulent que l'on puisse y appeler de toutes les parties du monde, et qu'il n'est pas permis d'appeler de lui. Acace n'a donc eu aucun pouvoir d'absoudre Pierre d'Alexandrie, sans la participation du Saint-Siége qui l'avait condamné. Qu'on dise par quel concile il l'a fait, lui qui n'était qu'un simple évêque dépendant de la métropole d'Héraclée.

Souvent même sans un concile précédent, le Saint-Siége a absous ce qu'un concile avait condamné injustement; et condamné ceux qui le méritaient. Le Pape Gélase rapporte les exemples de saint Athanase, de saint Jean Chrysostome, de saint Flavien. Il insiste sur ce dernier, et parlant du brigandage d'Ephèse, et du concile de Calcédoine, il dit: *Un concile illégitime, c'est-à-dire contraire à l'Ecriture, à la doctrine des Pères, aux canons, que toute l'Eglise a rejeté et principalement le Saint-Siége, a pu et dû être révoqué par un concile légitime, reçu de toute l'Eglise, et approuvé du Saint-Siége; mais un concile légitime, ne peut être révoqué en aucune manière, je leur demande donc, ce qu'ils croient d'Eutychès: s'ils le tiennent pour hérétique ou non? S'ils ne le croient pas hérétique; pourquoi usent-ils de détours? Qu'ils se déclarent ouvertement Eutychéens: aussi bien voit-on assez, que leur attachement à ceux qui communiquent à ces hérétiques, n'est qu'un artifice pour nous engager dans la même erreur sans la nommer. Mais s'ils n'osent pas nier qu'Eutichès fût hérétique, il faut qu'ils approuvent le concile de Calcédoine; et qu'ils confessent que quiconque s'est écarté de la foi de ce concile ou a communiqué avec ceux qui s'en étaient écartés, est engagé dans sa condamnation, sans qu'il ait été besoin de nouveau concile.*

Qu'on dise par quel concile Acace lui-même, a déposé Jean évêque du second siége, à qui on ne reprochait rien contre la foi catholique: pour mettre à sa place, Pierre, hérétique manifeste, qu'il avait lui-même condamné? Par quel concile Acace a-t-il fait chasser Calendion évêque du troisième siége: et dans tout l'Orient tant d'évêques catholiques et sans reproches, pour leur substituer des gens chargés de crimes? Veut-on l'excuser par l'autorité de l'empereur? Pourquoi a-t-il résisté, quand il a voulu, au tyran Basilisque et à l'empereur Zénon lui-même, pour ne pas communiquer avec Pierre d'Antioche? Il pouvait aussi, s'il eût voulu, lui résister dans le reste. Mais l'empereur Zénon déclare dans ses lettres qu'il a tout fait par le conseil d'Acace, et Acace le reconnaît lui-même. S'il ne pouvait seul s'opposer à l'empereur, que n'écrivait-il au Saint-Siége, pour agir de concert et ramener l'empereur à la raison? Posons le cas qu'il n'y eût point de concile, dont le Saint-Siége fût l'exécuteur, avec qui pouvait-on tenir un concile sur l'affaire d'Acace? Avec ceux qui étaient visiblement ses complices, qui avaient été mis à la place des évêques catholiques, chassés avec violence par tout l'Orient, et qui communiquaient avec les hérétiques. Il n'était donc pas possible de tenir un concile, outre qu'il n'en était pas besoin après le concile de Calcédoine.

Nous avons ri de la prérogative qu'ils veulent attribuer à Acace, pour avoir été évêque de la ville impériale. L'empereur n'a-t-il pas longtemps demeuré à Ravenne, à Milan, à Sirmium, à Trèves? Les évêques de ces villes ont-ils pour cela excédé les bornes que l'antiquité leur a prescrites? S'il s'agit de la dignité des villes, les évêques du second et du troisième siége ont plus de dignité que l'évêque d'une ville qui n'a pas même le droit de métropole. Autre chose est la puissance de l'empire séculier, autre chose la distribution des dignités ecclésiastiques. Pour si petite que soit une ville, elle ne diminue point la grandeur du prince qui l'habite; mais aussi la présence de l'empereur ne change point l'ordre de la religion, et cette ville doit plutôt profiter d'un tel avantage pour conserver la liberté de la religion en demeurant tranquille-

ment dans ses bornes. Qu'ils écoutent l'empereur Marcien, qui, n'ayant pu rien obtenir pour l'élévation de l'évêque de Constantinople, demande de grandes louanges au Pape Léon de sainte mémoire, pour avoir défendu les canons. Qu'ils écoutent l'évêque Anatolius, qui disait que cette entreprise venait plutôt du clergé et du peuple de Constantinople que de lui, et que le Pape en était le maître. Saint Léon lui-même qui avait confirmé le concile de Chalcédoine, cassa tout ce qui s'y était fait de nouveau contre les canons de Nicée, et outre le pouvoir qu'il avait donné à ses légats. Sous le Pape Simplicius, Probus, évêque de Canase, légat du Saint-Siége, soutint en présence de l'empereur Léon, que cette prétention était mal fondée.

Enfin, pour lever tout scrupule, le Pape Gélase déclare que la sentence prononcée contre Acace a été rendue dans un concile d'Italie, quoiqu'elle ne porte que le nom du Pape, parce qu'elle devait être envoyée secrètement à cause des gardes que l'on avait mis partout, et que l'on ne pouvait assembler les évêques d'Orient chassés de leurs siéges, ou privés de liberté. Ainsi le Saint-Siége a tenu le concile où il pouvait et avec qui il pouvait. Telle est la lettre du Pape Gélase aux évêques de Dardanie, datée du premier février 495.

Il y promet des instructions plus amples sur l'affaire d'Acace : nous avons en effet trois pièces de lui sur ce sujet. Premièrement, un fragment qui comprend des extraits d'une lettre du Pape Simplicius, une du Pape Félix et une d'Acace : très-forte contre Pierre Monge. Dans cet écrit le Pape Gélase soutient que quand même Pierre se serait converti, toutefois étant évêque du second Siége, il n'avait pu rentrer dans la communion de l'Eglise, sans la participation du siége de Rome. La seconde pièce est une lettre aux évêques orientaux, où il se plaint qu'ils ont souffert à Antioche Pierre le Foulon à la place de Calendion, et sont demeurés en communion avec lui. Il dit de même de l'expulsion de Jean Talaïa, pour mettre Pierre Monge à Alexandrie. Il y remarque que celui-ci est demeuré en communion avec Pierre d'Antioche, jusqu'à la mort de ce dernier avec lequel Acace se vantait de n'avoir jamais communiqué. Les Orientaux disaient qu'ils n'avaient point eu connaissance de ce que le Saint-Siége avait ordonné. *Mais*, dit le Pape, *vous le pouviez aisément apprendre de tant d'évêques qui conservaient la communion avec le Saint-Siége, et qui n'ont été chassés des leurs, que parce qu'ils approuvaient son jugement. Ainsi, tous les évêques orientaux sont coupables comme Acace.*

Le troisième écrit est le traité *De l'anathème*, où d'abord il se fait cette objection : « Si l'on reçoit le concile de Calcédoine, on doit l'admettre tout entier, et par conséquent le privilége du second rang accordé à l'évêque de Constantinople. » Gélase répond : *Toute l'Eglise reçoit sans hésiter ce que le concile a décidé, conformément à la tradition et aux canons pour la foi catholique, pour laquelle le Saint-Siége a ordonné qu'il fût tenu, et l'a confirmé. Mais ce qui a été avancé sans autorité et sans ordre du Saint-Siége, a été aussitôt contredit par ses légats, et le Saint-Siége ne l'a jamais approuvé, quelque instance qu'en fît l'empereur Marcien.* Il explique ensuite cette clause de la sentence contre Acace qu'il ne devait jamais être absous ; c'est-à-dire, tant qu'il demeurerait obstiné ; et cette clause n'ajoute rien à la condamnation.

Dans ce traité, Gélase parle ainsi de la discipline des deux puissances, l'ecclesiastique et la séculière : *Je veux croire qu'avant la venue de Jésus-Christ quelques-uns aient été en figure, rois et prêtres en même temps, comme Melchisédech : ce que le démon a imité, en sorte que les empereurs païens prenaient aussi le nom de souverains pontifes. Mais quand on est venu à celui qui est véritablement roi et pontife tout ensemble, l'empereur n'a plus pris le nom de pontife, et le Pontife ne s'est plus attribué la dignité royale. Car encore que tous les membres de Jésus-Christ soient nommés une race royale et sacerdotale ; toutefois, Dieu connaissant la faiblesse humaine, et voulant sauver les siens par l'humilité, a séparé les fonctions de l'une et de l'autre puissance ; en sorte que les empereurs chrétiens eussent besoin des Pontifes pour la vie éternelle, et que les Pontifes suivissent les ordonnances des empereurs pour les choses temporelles ; que celui qui sert Dieu ne s'embarrasse point d'affaires séculières, et que celui qui y est engagé ne gouverne pas les choses divines. Ainsi l'un et l'autre ordre sont contenus dans la modération, et chacune est appliquée aux actions qui lui conviennent.*

Il tint un concile à Rome la même année 495, le 13 mai, où se trouvèrent quarante-cinq évêques parmi lesquels sont saint Epiphane de Pavie, et saint Laurent de Milan. Il y avait aussi cinquante-huit prêtres et deux magistrats séculiers, Amandien et Diogénien. Misène, l'un des évêques légats qui avaient prévariqué à Constantinople, présenta à ce concile une requête qui fut lue par le diacre Anastase, le même apparemment qui fut Pape l'année suivante. Elle ne tendait qu'à demander miséricorde, attendu la vieillesse et les infirmités du suppliant, qui craignait de mourir hors la communion de l'Eglise. Le Pape ordonna qu'on le fît entrer. Il se prosterna, et demeurant à terre il présenta encore une autre requête qui contenait anathème contre l'hérésie et la personne d'Eutychès et contre ses sectateurs, particulièrement Dioscore et Acace de Constantinople.

Gélase ayant demandé l'avis du concile, tous les évêques et les prêtres se levèrent, et crièrent : *Jésus-Christ, exaucez-nous : longue vie à Gelase*, vingt fois. *Usez de la puissance que Dieu vous a donnée*, douze fois. *Faites comme saint Pierre*, dix fois. *Nous vous prions de pardonner* neuf fois. Ils se rassirent, et Gélase dit : *Le Saint-Siége en condamnant Misene et Vital, ne leur a pas*

été l'espérance du pardon. Vital a subi le jugement de Dieu, sans que nous ayons pu le secourir. Mais nous ne devons pas différer de recevoir celui-ci, tandis qu'il vit encore: ainsi, il rentrera dans notre communion et dans la dignité sacerdotale. Tous les évêques et les prêtres se levèrent et témoignèrent leur consentement par plusieurs acclamations, reconnaissant le Pape pour vicaire de Jésus-Christ, et lui souhaitant les années de saint Pierre. Sixte, notaire de l'Eglise romaine, en expédia l'acte par ordre du Pape qui parla beaucoup dans ce concile contre l'obstination des Grecs.

Le Pape Gélase mourut la même année 496, après avoir tenu le Saint-Siége quatre ans et huit mois. Outre les écrits dont il a été parlé, il fit un traité contre le sénateur Andromaque et d'autres romains qui voulaient établir l'ancienne superstition des jeux nommés Lupercales, abolie de son temps. Faisant profession d'être Chrétiens, ils ne laissaient pas de soutenir publiquement que la cause des maladies était, que l'on n'apaisait pas le dieu Fébruarius. *Dites-moi*, répond le Pape Gélase, *quand Rome était si souvent affligée de pestes, comme nous lisons dans Tite-Live, ne sacrifiait-on point à ce dieu et ne faisait-on pas les Lupercales? Elles n'ont pas même été instituées pour remédier aux maladies, mais à la stérilité des femmes. Quand l'empereur Anthemius vint à Rome, on faisait assurément les Lupercales, et toutefois il y eut une peste insupportable. Si c'est la cause de nos malheurs, prenez-vous en à vous-mêmes, qui observez cette cérémonie si négligemment, en comparaison de vos ancêtres, l'ayant abandonnée à des personnes viles et méprisables. Pourquoi Castor et Pollux, dont vous n'avez pas voulu quitter le culte, n'ont-ils pas rendu la mer favorable, afin que Rome eût des blés en abondance? Dites-moi, vous qui n'êtes ni Chrétiens, ni païens, défenseurs des Lupercales et des chansons infâmes, dignes d'une religion dont le culte est si honteux; quel bien vous peut-elle faire, tandis qu'elle attire une telle corruption de mœurs? Sacrifiez donc aussi dans les temples des démons et au Capitole? Pourquoi voulez-vous conserver une partie de la superstition en abandonnant le principal? Mais, dites-vous, on a souffert les Lupercales depuis le christianisme; on a souffert aussi quelque temps les sacrifices; s'en suit-il qu'on n'ait pas dû les abolir depuis? Chaque évêque a aboli en divers temps plusieurs superstitions méprisables ou criminelles. On ne guérit pas toutes les maladies à la fois; on commence par les plus dangereuses, de peur que le corps n'ait pas la force de souffrir les remèdes. Enfin, pour ce qui me regarde, je défends à tout homme baptisé, à un Chrétien de le faire; que les païens seuls le pratiquent. Je dois déclarer aux Chrétiens que ces superstitions leur sont pernicieuses et funestes. J'acquitterai ce que m'ordonne ma conscience; c'est à ceux qui n'obéiront pas à mes justes avis à penser à eux. Je ne doute pas que mes prédécesseurs n'en aient fait autant, et qu'ils n'aient sollicité les empereurs d'abolir ces abus: on ne les a pas écoutés; c'est ce qui a fait périr l'empire. Je n'ose pas les accuser de négligence, mais chacun de nous rendra compte de sa conduite.*

Le Pape Gélase fit aussi un traité *contre Eutychès et Nestorius*. Nous avons aussi des fragments de dix Lettres, qui sont des commissions à divers évêques pour des affaires particulières. On y voit le nom d'évêque-cardinal pour désigner le titulaire ou propre évêque à la différence du visiteur, qui ne gouvernait que par commission. On voit qu'outre les peines canoniques, les ecclésiastiques pouvaient aussi s'adresser aux juges séculiers, pour la punition des injures atroces commises contre eux ou les leurs. Du temps de Gélase on trouva à Rome des manichéens qu'on envoya en exil; on brûla leurs livres devant la porte de la basilique de Sainte-Marie. Gélase fit deux ordinations à Rome, au mois de février et au mois de décembre, et ordonna trente-deux prêtres, deux diacres, et soixante sept évêques.

Les mœurs de ce Pape répondaient à sa doctrine: il regardait sa dignité, non pas comme une domination, mais comme une servitude. Toute son occupation était la prière ou la lecture, si ce n'est qu'il fût obligé d'écrire. Il se plaisait à la compagnie des serviteurs de Dieu, et aimait à s'entretenir avec eux des choses spirituelles. Il fuyait la bonne-chère et l'oisiveté; pratiquait le jeûne et vivait dans la pauvreté, nourrissant tous les pauvres. Il regardait la moindre négligence d'un évêque comme un grand péril pour les âmes. Il se gouverna avec beaucoup de prudence et de patience dans les temps difficiles où se trouva son pontificat. C'est le portrait qu'en fait Denis le Petit, sur le rapport du prêtre Julien, qui avait été son disciple. Denis met le Pape Gélase au nombre des saints, et l'Eglise honore sa mémoire le vingt-un novembre, qui fut le jour de sa mort.

Il avait composé des hymnes à l'imitation de saint Ambroise; des préfaces et des oraisons pour le saint Sacrifice, et pour l'administration des sacrements. On lui attribue avec beaucoup de vraisemblance un ancien Sacramentaire de l'Eglise romaine, qui contient les Messes de toute l'année, et les formules de tous les sacrements. Il est divisé en trois volumes, dont le premier comprend principalement l'Office du temps, le second l'Office des saints, et le troisième les Offices qui ne sont point attachés à certains jours. Chaque Messe a deux collectes au commencement, une secrète, une post-communion, et une oraison sur le peuple; la plupart ont des préfaces propres. Le premier volume commence à Noël, et met les trois Messes, outre celle de la vigile; au premier janvier, il y a des oraisons pour détourner des superstitions païennes qui se pratiquaient ce jour-là. Après la Messe de la Sexagésime, sont plusieurs oraisons sur les pénitents, pour marquer qu'on les préparait dès lors à

l'imposition de la pénitence publique, suivant cette rubrique : «Vous le recevez le matin du mercredi à l'entrée du carême, vous le couvrez d'un cilice, vous priez pour lui, et l'enfermez jusqu'au jeudi Saint.» Ailleurs il ordonne, pour l'imposition de la pénitence, les psaumes VI°, CII° et L°, avec trois oraisons.

Pendant le Carême, il y a des Messes pour tous les jours, excepté les jeudis. Au samedi de la première semaine sont marquées les prières des Quatre-Temps pour le premier mois; car on nommait alors ainsi le mois de mars. On disait ces jours-là douze leçons, et on faisait les ordinations : c'est pourquoi le Sacramentaire en parle. On y voit les prières de l'ordination du prêtre et de celle du diacre, à peu près telles qu'on les dit encore à présent; mais il n'est point parlé de leur donner les habits sacrés, le livre des Evangiles ou le calice. La consécration des mains est rapportée dans un autre lieu à l'occasion du sous-diacre; et l'on y trouve les bénédictions pour les moindres ordres, pour le portier, le lecteur et l'exorciste. On y voit les règles des ordinations, telles que nous les avons vues dans les Décrétales de Gelase en cette sorte. Si dès l'enfance il a donné son nom au ministre de l'Eglise, il demeurera jusqu'à l'âge de vingt ans parmi les lecteurs. S'il se donne à l'Eglise dans un âge plus avancé, mais incontinent après son baptême, il sera cinq ans parmi les lecteurs ou les exorcistes, puis quatre ans acolyte ou sous-diacre, puis diacre, s'il le mérite, pendant cinq ans; puis prêtre et ensuite évêque. On n'admettra aux ordres ni bigame ni pénitent. Les défenseurs de l'Eglise qui sont laïques seront sujets aux mêmes règles s'ils entrent dans le clergé. A l'ordination de l'évêque, deux évêques lui tiendront sur la tête le livre des Evangiles, un d'eux prononcera la bénédiction, tous les autres évêques présents lui toucheront la tête de leurs mains. Tous les prêtres présents en feront de même à l'ordination du prêtre; mais, à l'ordination du diacre, l'évêque seul lui met la main sur la tête, parce qu'il est consacré pour le ministère et non pour le sacerdoce. Quant au sous-diacre, parce qu'il ne reçoit point l'imposition des mains, il reçoit de la main de l'évêque la patène et le calice vide, et de la main de l'archidiacre la burette avec l'eau et l'essuie-mains. L'acolyte reçoit de l'archidiacre le chandelier avec le cierge, et le reste, comme il se pratique aujourd'hui; de même pour l'exorciste, le lecteur et le portier. Ensuite sont les Messes propres pour la consécration du diacre, du prêtre et de l'évêque, et pour l'anniversaire de leur ordination.

Le troisième dimanche de Carême, on commence à parler des scrutins ou examens des élus, c'est-à-dire des catéchumènes choisis pour être baptisés à Pâques. On prie dans le canon, pour eux et pour leurs parrains et marraines. L'évangile du possédé, sourd et muet convenait bien à ce sujet. On commençait ces scrutins dès le lundi suivant, et on le continuait à différents jours; mais on les annonçait auparavant au peuple, afin qu'il pût y assister. On commençait vers le midi avant la Messe, qui ne se disait en Carême que le soir. Quand les élus étaient venus à l'église, un acolyte écrivait leurs noms, et on les rangeait, les garçons à droite, et les filles à gauche; puis on faisait sur eux les oraisons et les exorcismes. Le second scrutin est marqué au quatrième dimanche, et un autre au cinquième; mais il n'y est point parlé de la Passion. Après cette semaine, on rapporte de suite tout ce qui regarde la préparation et l'instruction des cathécumènes : la première bénédiction, celle où on donne le sel, les exorcismes, qui se faisaient par des acolytes, et étaient différents pour les garçons et pour les filles.

Le mercredi de la quatrième semaine, on leur expliquait les Evangiles, ce qu'on appelait leur ouvrir les oreilles. Quatre diacres sortaient de la sacristie, portant les quatre Evangiles, précédés de deux chandeliers avec des encensoirs. Ils mettaient les livres sur les quatre coins de l'autel, et un prêtre commençait à instruire les catéchumènes, leur expliquant ce que signifie le mot d'Evangile, qui sont les évangélistes; et comment on expliquait les figures des quatre animaux mystérieux. Puis il faisait lire par les diacres le commencement de chaque Evangile. Un autre jour le prêtre leur expliquait le Symbole. D'abord il leur disait en général ce que c'est; puis un acolyte prenait sur son bras gauche un des enfants destinés au baptême, lui tenant la main droite sur la tête; le prêtre demandait : Dans quelle langue confesse-t-il Notre-Seigneur Jésus-Christ? on répondait : En grec ou en latin; car il y avait toujours grand nombre de Grecs à Rome. Alors l'acolyte prononçait le symbole de Nicée en chantant premièrement en grec, puis en latin; ce qui marque l'antiquité de ce Sacramentaire, c'est qu'il y est dit seulement que le Saint-Esprit procède du Père. Le prêtre expliquait de même l'oraison Dominicale.

Le dimanche des Rameaux est aussi nommé « de la Passion. » Il est dit au jeudi saint que l'on ne chante point, et que l'on ne salue point le peuple. Ce même jour comprend deux grandes cérémonies : la réconciliation des pénitents et la consécration des saintes huiles. Le pénitent sortait du lieu où il avait été renfermé, et se présentait à l'église prosterné par terre. Alors le diacre intercédait pour lui auprès de l'évêque, qui, l'ayant exhorté à ne plus retomber, faisait sur lui plusieurs prières. On marque ensuite la manière de réconcilier un pénitent à la mort. La bénédiction des saintes huiles était telle à peu près qu'elle est encore, excepté la salutation et les génuflexions. Ce jour du jeudi saint, il y avait deux Messes, l'une le matin, l'autre le soir, comme saint Augustin a remarqué qu'il se pratiquait en quelques églises. Le Sacra-

mentaire marque, pour le vendredi Saint, les mêmes oraisons que nous disons; l'adoration de la croix et la communion générale de l'Eucharistie réservée le jour précédent.

Le samedi saint, le matin, les catéchumènes élus venaient rendre le symbole. Premièrement, l'évêque ou le prêtre faisait sur eux le dernier exorcisme; puis il leur touchait de sa salive le nez et les oreilles, en disant *Ephpheta* et le reste, puis il les marquait de l'onction de l'huile des catéchumènes, leur faisait faire les renonciations, et disait sur eux le symbole; et après les avoir fait prier pour le diacre, les renvoyait jusqu'à l'heure du baptême. Au mileu de la huitième heure, c'est-à-dire à une heure et demi, l'Office commençait par une litanie, suivie de la bénédiction du cierge pascal, et des douze leçons, avec les oraisons après chacune. Ensuite on allait aux fonts en faire la bénédiction, et baptiser tous les élus l'un après l'autre, en les plongeant trois fois. Au sortir des fonts, le prêtre leur faisait l'onction du crême sur la tête; puis l'évêque leur donnait la confirmation. Premièrement, il leur imposait les mains en demandant pour eux les sept dons du Saint-Esprit; puis il leur faisait l'onction au front. On retournait au sanctuaire, et on commençait la Messe quand la première étoile paraissait au ciel. Après l'octave de Pâque, est la Messe de la Pâque annotine; on nommait ainsi l'anniversaire du baptême, soit que chacun le célébrât le même jour qu'il avait été baptisé, soit qu'on le célébrât pour tous ensemble, le samedi de l'octave de Pâque. A la Messe de l'Ascension, a lieu la bénédiction des premiers fruits. Le samedi de la Pentecôte, à l'occasion du baptême solennel, on indique la manière de baptiser un malade, ou un énergumène, ou un païen. Car il en restait peu, et, la plupart de ceux que l'on baptisait, étaient enfants des Chrétiens Après avoir baptisé les malades, on leur donnait la communion, et l'évêque les confirmait.

Après l'Office de la Pentecôte, est la dénonciation du jeûne des Quatre-Temps, pour le quatrième, septième et dixième mois, à peu près comme dans les sermons de saint Léon, c'est-à-dire le jeûne du mercredi et du vendredi et le samedi, les veilles dans l'église de Saint-Pierre. Viennent ensuite les prières pour la réconciliation des ariens et autres hérétiques, puis le diacre d'une église beaucoup plus simple que dans les derniers temps; et tout de suite la consécration de l'autel, des vases sacrés et des linges. On marque séparément la dédicace du baptistaire. On voit ensuite les ordinations, puis la consécration des vierges, qui doit se faire à l'Epiphanie, le lundi de Pâque, ou aux fêtes des apôtres.

Le second volume du Sacramentaire de Gélase contient les Messes des saints; premièrement la formule de dénoncer le jour et le lieu, auquel on devait transférer des reliques dont nous avons un exemple dans saint Ambroise. On ne trouve que des fêtes de martyrs, et séparément celles de saint Pierre et de saint Paul; ce qui marque l'antiquité de ce Sacramentaire. Le troisième volume contient d'abord seize Messes pour les dimanches; sans en désigner aucun en particulier; ce qui semble montrer qu'elles servaient indifféremment pour tous les simples dimanches, pendant le cours de l'année. Ensuite est le canon de la Messe, tel que nous le disons encore; et plusieurs bénédictions sur le peuple, après la communion; puis six Messes pour les jours ordinaires. Ensuite plusieurs Messes votives pour les voyageurs, pour les affligés, pour les stériles et les autres causes semblables. Il y en a quelques-unes plus remarquables; pour ceux qui font une agape ou festin de charité: une Messe pour dire dans un monastère, apparemment quand l'évêque allait le visiter. La Messe pour les noces y est aussi, avec la bénédiction nuptiale, et la Messe pour le jour de la naissance. La Messe pour les malades, et à la fin les prières pour les morts, avant et après la sépulture, et plusieurs Messes pour eux; entre autres pour un mort nouvellement baptisé, et pour ceux qui ont désiré la pénitence, et n'ont pu la recevoir. On voit dans ce même volume la bénédiction, et l'aspersion de l'eau bénite, et plusieurs autres bénédictions. C'est ce qu'on trouve de plus remarquable dans le Sacramentaire du Pape Gelase. Ce Pape servit l'Eglise avec une vigilance et une activité infatigables; il eut la réputation d'un homme très-habile et très-saint, qui avait encore plus d'humilité que de science; et il s'acquitta de tous les devoirs d'un saint évêque. Les écrits qui nous restent de lui ont toujours été en grande estime dans l'Eglise. Les principaux sont: Le *Traité du lien de l'anathème*, le *Traité contre les Pélagiens*; le livre *Des deux natures en Jésus-Christ, contre Eutychès et Nestorius*; quelques *Lettres* qui ont beaucoup servi à Baronius pour écrire l'Histoire ecclésiastique de ce temps. Le style de saint Gelase est plein de noblesse et d'élégance.

GELASE II. — Les évêques et le plus grand nombre du clergé s'étant assemblés après la mort du Pape Pascal II, élurent, le 25 janvier 1118, Jean de Gaëte, chancelier de l'Eglise romaine, lui donnèrent le nom de Gelase, et l'intronisèrent malgré sa résistance. Il était né à Gaëte, de parents nobles, qui le firent étudier dès son enfance. Oderic, abbé du mont Cassin, le leur ayant demandé, ils le donnèrent à ce monastère, où il se distingua par ses progrès dans les sciences et dans l'observance régulière; il était encore jeune quand le Pape Urbain II le tira de ce monastère, le fit cardinal-diacre de l'Eglise romaine, et puis chancelier. Il avait toujours été attaché au Pape Pascal, et l'avait aidé à supporter toutes ses afflictions. Mais Cencio, chef de la puissante maison de Frangipanes, toute dévouée au service de l'empereur, voyant qu'on n'avait pas élu un cardinal qu'il avait vivement recommandé, accourut à l'é-

glise, accompagné de satellites, prit le Pape à la gorge, le frappa à coups de poing et de pieds, le mit tout en sang, et le traînant par les cheveux, le mena chez lui, l'y enchaîna et l'y enferma. Les cardinaux, et ceux qui avaient concouru à l'élection, furent aussi maltraités par les gens des Frangipanes. Au bruit de cette violence, le peuple s'assembla, et obligea les Frangipanes de rendre le Pape. Gélase, ainsi délivré de ses ennemis, fut ensuite couronné, mis sur un cheval blanc, et mené à Saint-Jean de Latran, précédé et suivi de bannières, selon la coutume. Son pontificat paraissait devoir être paisible, mais on apprit tout d'un coup que l'empereur Henri était en armes à Saint-Pierre. Gélase se leva la nuit, et s'étant fait mettre sur un cheval, malgré son grand âge et ses infirmités, il se retira dans la maison d'un particulier, où il se tint caché. Ensuite il s'embarqua sur le Tibre, et alla à Porto. Les Allemands, qui étaient sur le rivage, tiraient sur les gens du Pape des traits empoisonnés. Un cardinal, voyant le danger que courait le Pape, le prit sur ses épaules, et, à la faveur de la nuit, l'emporta dans un château. On dit aux Allemands que le Pape s'était enfui, et ils se retirèrent, mais on le ramena, et il s'embarqua avec les siens, pour aller à Gaëte, sa patrie, où il fut très-bien reçu. L'empereur le fit prier de revenir à Rome se faire sacrer ; mais Gelase ne voulut pas s'y fier ; il fut sacré à Gaëte, en présence d'un grand nombre de prélats et de seigneurs, qui lui prêtèrent serment de fidélité.

Cependant l'empereur Henri osa faire un autre Pape, et choisit Maurice Bourdin, archevêque de Prague. Ce prélat était né en Limousin, et avait fait de grands voyages dans lesquels il s'était acquis beaucoup de crédit. On donna à cet antipape le nom de Grégoire VIII.—*Voy.* ce mot.—Il passa à Rome le reste de l'année, et le jour de la Pentecôte, et couronna, comme Pape, l'empereur Henri V, qui se retira ensuite en Allemagne. Bourdin envoyait des bulles de tous côtés, mais on ne le reconnaissait nulle part. En France surtout, et dans la plupart des autres royaumes, on s'attachait à Gelase. Ce Pontifé légitime se pressa d'écrire au clergé et au peuple romain, en France et jusqu'en Espagne, afin de prémunir les fidèles contre l'intrusion si notoire du prétendu Grégoire VIII. Il alla ensuite tenir un concile à Capoue, où il excommunia l'empereur et son antipape. Ayant appris que l'empereur s'était retiré, il revint secrètement à Rome et se tint caché dans une petite église. Mais les Frangipanes, ayant découvert où il était, vinrent l'attaquer avec une troupe de gens armés, ce qui occasionna un rude combat. Dans ces circonstances, le Pape s'enfuit dans l'état le plus déplorable. Son porte-croix tomba de cheval, en le suivant, et fut retiré par une pauvre femme. On trouva le Pape dans la campagne, accablé de fatigue et de douleur. *Suivons*, dit-il alors à ses amis, qui étaient venus le trouver, *l'exemple de nos pères et le précepte de l'Evangile, puisque nous ne pouvons vivre dans cette ville, allons dans une autre, et fuyons cette Babylone et cette Egypte.*

C'est alors qu'il donna sa bulle, datée du 1er septembre, qui rend au siége de Ravenne tous ses anciens droits de métropole, et accorde le pallium à Gauthier, tiré malgré lui du cloître pour être élevé à l'épiscopat. Gélase choisit pour asile la France de tout temps si dévouée à l'Eglise et s'embarqua le 2 septembre, accompagné de six cardinaux et de quelques nobles romains. Il relâcha à Pise, où il fut reçu avec de grands honneurs, et prêcha avec une éloquence qui justifie l'opinion que le Pape Urbain II avait conçue de ses talents. Quelques jours après il se rembarqua et arriva en Provence, où il fut très-bien reçu. La noblesse et tous les évêques du pays se rendirent auprès de lui, et lui offrirent leurs services. Il tint ensuite un concile à Vienne en Dauphiné, et passa à Cluni, où il fut attaqué d'une pleurésie qui le réduisit à l'extrémité. En cet état, il fit sa confession devant un grand nombre de personnes, reçut le corps et le sang de Notre-Seigneur, se fit coucher à terre, suivant l'usage monastique, et expira après un an de pontificat, le 29 janvier 1119.

GRÉGOIRE Ier dit LE GRAND (Saint), soixante-cinquième Pape, était né à Rome en 540 d'une famille aussi illustre que vertueuse. — Son père Gordien était sénateur, possédait de grands biens, et, après la naissance de son fils Grégoire, il embrassa l'état ecclésiastique et devint diacre régionnaire. Sylvie, sa mère, imita l'exemple de son mari et quitta aussi le monde pour se consacrer au service de Dieu. Elle est honorée, comme sainte, le 3 novembre. Il avait parmi ses ancêtres le Pape Félix quatrième de nom, et dont les petites-filles Tarsille et Emilienne sont aussi comptées parmi les saintes. Dans sa jeunesse, Grégoire étudia la grammaire, la rhétorique et la philosophie, ensuite le droit civil et canonique. Il fut créé préteur ou premier magistrat de Rome par l'empereur Justin II, en 573. Le signe distinctif de cette dignité était une robe de soie enrichie d'une magnifique broderie et recouverte de pierres précieuses qu'on nommait *trabée;* mais, loin d'être ébloui par cet éclat extérieur, son mépris pour les grandeurs humaines et son amour pour les choses célestes lui faisaient consacrer à la prière et à la méditation tous les instants qu'il pouvait dérober aux obligations de sa place, et il n'était heureux que quand il pouvait se rendre dans quelque église, ou converser de Dieu avec de fervents religieux. Même avant d'être préteur, Grégoire avait résolu de se consacrer entièrement au service de Dieu. Il croyait pouvoir le servir au milieu du siècle ; mais il connut bientôt qu'il tenait plus au monde qu'il ne pensait. Les affaires dans lesquelles il était engagé lui firent différer longtemps son dessein. Etant enfin devenu maître de ses biens par la mort de son

père, il fonda six monastères en Sicile; leur donna des revenus suffisants en fonds de terre, et en établit un septième à Rome dans sa propre maison, dédié en l'honneur de saint André. Ce monastère subsista longtemps et fut occupé en dernier lieu par les Camaldules. Grégoire le choisit pour sa retraite, et ayant quitté ses riches habits et ses meubles précieux, qu'il donna aux pauvres, il prit l'habit monastique, et vécut d'abord sous la conduite de l'abbé Hilarion et ensuite de Maximien.

Il s'adonna tellement au jeûne et à l'étude des Livres sacrés, qu'il s'affaiblit l'estomac, à un point qu'il tombait en défaillance, s'il ne prenait souvent de la nourriture. Ce qui l'affligeait le plus dans cet état, c'est qu'il ne pouvait jeûner le samedi saint, jour auquel, dit Jean diacre, tout le monde jeûne sans même en excepter les petits enfants. Il s'adressa à saint Eleuthère, qui, après avoir été abbé de Saint-Marc, près de Spolète, était alors religieux au monastère de Saint-André, et le conjura de demander à Dieu la grâce de pouvoir jeûner au moins ce saint jour. Elheutère se rendit à l'église avec Grégoire, et, après avoir prié ensemble, ce dernier se trouva guéri tout à coup, et en état de faire plus qu'il n'avait demandé. Saint Grégoire se nourrissait de légumes crus, que lui fournissait sainte Sylvie, sa mère, alors retirée près de la porte de Saint-Paul, au lieu nommé la *Celle-Neuve*, où depuis il y eut un oratoire en son nom, et un fameux monastère de Saint-Sabas. Elle lui envoyait ces légumes trempés dans une écuelle d'argent que saint Grégoire fit un jour donner à un pauvre, n'ayant plus autre chose à lui. Grégoire était dès lors abbé de son monastère de Saint-André : car quelque désir qu'il eût d'obéir, le consentement unanime des Frères l'obligea à les gouverner. L'esprit de mortification animait toutes ses actions, et malgré ses infirmités, il était continuellement occupé à prier, à lire, à écrire, ou à dicter : il n'avait dans l'esprit que les choses du ciel : la mort était le seul objet de ses désirs, parce qu'elle devait le mettre en possession de Dieu qu'il aimait uniquement.

C'est peu de temps après qu'il fut élu abbé de son monastère, qu'il projeta la conversion des Anglais, et voici à quelle occasion : passant un jour sur le marché de Rome, il y vit exposés en vente des esclaves d'une blancheur et d'une beauté extraordinaire. Il demanda au marchand de quel pays il les avait amenés. De l'île de Bretagne, répondit-il, dont tous les habitants sont aussi bien faits. Grégoire demanda s'ils étaient Chrétiens : « Non, » dit le marchand, « ils sont encore païens. » *Quel dommage*, s'écria saint Grégoire, *que des créatures aussi belles soient sous la puissance du démon, et qu'un tel extérieur ne soit accompagné de la grâce de Dieu!* Interrogeant encore le marchand, il apprit qu'ils étaient de la nation des Anglais, du pays nommé alors Deïri, à présent dans le duché d'Yorck Saint Grégoire alla aussitôt trouver le Pape Benoît I[er] et le pria instamment d'envoyer dans la Bretagne des ministres de la parole de Dieu; et comme personne ne se sentait le courage de se dévouer à une mission aussi difficile, il demanda au Pape la permission de s'y consacrer lui-même. Malgré la répugnance du peuple et du clergé de Rome, le Pape y consentit et souhaita que Dieu bénît son entreprise. Aussitôt saint Grégoire partit avec quelques religieux de son monastère. Les Romains, ne pouvant souffrir son absence, tinrent conseil et se partagèrent en trois troupes pour se placer sur les trois chemins par où le Pape pouvait aller à Saint-Pierre, et lui crièrent : *Saint Père, qu'avez-vous fait? En laissant partir Grégoire, vous avez détruit Rome: vous nous avez réduits à l'état le plus déplorable, et vous avez offensé saint Pierre.* Le Pape voyant cette manifestation populaire, envoya promptement des courriers pour rappeler Grégoire, qui avait déjà fait trois journées et pressait ses compagnons d'avancer, prévoyant ce qui arriva. Mais il fut devancé par les courriers du Pape et obligé, à son grand regret, de reprendre le soin de son monastère. Le Pape Benoît, voyant les progrès qu'il faisait dans la vertu, le tira de ce monastère et l'ordonna un des sept diacres de l'Eglise romaine; et Grégoire servit en cette charge avec autant d'humilité que d'application. Pélage II, qui savait apprécier sa sagesse et sa capacité, l'envoya à Constantinople, près de l'empereur Tibère II, en qualité d'apocrisiaire ou de nonce apostolique, pour demander du secours contre les Lombards. La réception pompeuse que lui fit Tibère et les marques d'honneur qu'il lui prodigua n'altérèrent en rien l'humilité de Grégoire, et pendant son séjour à Constantinople, il vécut en moine avec quelques religieux de sa suite, formant ainsi, au milieu de la cour, une petite communauté. Saint Grégoire, étant encore à Constantinople, se crut obligé de résister au patriarche Eutychius, qui avait écrit, qu'après la résurrection, notre corps ne serait plus palpable, mais plus subtil que l'air, ce qui était un reste des erreurs d'Origène. Ils entrèrent en conférence sur ce sujet, et saint Grégoire lui objecta ces paroles de Jésus-Christ dans l'Evangile (*Luc.* XXIV, 39) : *Touchez, et voyez qu'un esprit n'a point de chair ni d'os.* Eutychius répondit : « Notre-Seigneur le fit, pour ôter à ses disciples le doute de la résurrection. » *Cela est merveilleux*, reprit saint Grégoire, *que, pour ôter le doute à ses disciples, Jésus-Christ nous ait donné sujet de douter.* Eutychius ajouta : « Son corps était palpable quand il le montra à ses disciples, mais après avoir confirmé leur foi, il devint plus subtil. » A quoi saint Grégoire opposa ce passage de saint Paul : *Jésus-Christ ressuscité ne meurt plus* (*Rom.* VI, 9) : *d'où il conclut qu'il ne lui est arrivé aucun changement après sa résurrection.* (*I Cor.* XV, 50.) Eutychius lui objecta ce qui est dit : que *la chair et le sang ne posséderont point le royaume de Dieu.* (*Ibid.*) A

quoi saint Grégoire répondit : que *la chair et le sang se prennent dans l'Ecriture en deux manières : ou pour la nature humaine en elle-même, ou pour la corruption du péché;* et il en apporta les preuves concluant que *dans la gloire céleste, la nature de la chair restera, mais délivrée des infirmités de cette vie.* Comme Eutychius demeurait dans son opinion, saint Grégoire fut obligé de rompre tout commerce avec lui. Ce que l'empereur Tibère ayant appris, il les fit venir devant lui en particulier, et ayant pesé leurs raisons, il délibéra de faire brûler le livre d'Eutychius. Ce patriarche avait d'ailleurs d'excellentes qualités et une conduite irréprochable. Il eut le bonheur d'ouvrir les yeux à la vérité et donna une rétractation publique de son erreur.

Saint Grégoire se lia d'amitié particulière avec saint Léandre, alors à Constantinople. Cette amitié était fondée sur la conformité, non-seulement de langue et de profession, mais de mœurs et d'inclinations. Saint Grégoire lui ouvrit son cœur et lui déclara tout ce qui lui déplaisait en lui-même, comment après avoir différé sa conversion, il s'était réfugié dans le monastère où il se croyait en sûreté contre les tempêtes du monde. *Mais*, ajoute-t-il, *vous me voyez rejeté en pleine mer, sous prétexte des affaires ecclésiastiques, pour lesquelles on m'a envoyé ici, et je ne respire qu'en la compagnie de mes frères.*

Pour s'occuper saintement avec eux, il commença à leur expliquer le *Livre de Job*, après qu'ils l'en eurent pressé souvent, et saint Léandre avec eux. Il leur en exposa le commencement de vive voix, puis il dicta des homélies sur le reste; et ayant plus de loisir, il repassa tout l'ouvrage et en fit un grand commentaire en trente-cinq livres. C'est ce que l'on appelle les *Morales* de saint Grégoire, parce qu'il tourne toutes ses explications sur les mœurs; et cet ouvrage a toujours été en grande estime dans l'Eglise. Il suit ordinairement pour texte la version de saint Jérôme, qu'il nomme nouvelle; mais il cite aussi l'ancienne, *parce que*, dit-il, *l'Eglise romaine se sert de l'une et de l'autre.*

Saint Grégoire, pendant son séjour à Constantinople, se fit plusieurs autres amis illustres, tant des personnes les plus considérables de la cour, que des prélats d'Orient, entre autres, Euloge, qui avait succédé depuis peu à Jean dans le siége d'Alexandrie. On le voit par quantité de lettres qu'il leur écrivit depuis. Il s'acquitta de sa charge d'apocrisiaire avec une grande autorité; les empereurs mêmes le respectaient, et il procura souvent par ses soins des secours à l'Italie, comme le prouvent les lettres du Pape Pélage à saint Grégoire et que Jean d'Acre nous a conservées.

Maurice, gendre de Tibère, lui ayant succédé en 581, voulut que Grégoire fût le parrain de son fils aîné. En 584, Pélage II ayant rappelé Grégoire, celui-ci rapporta à Rome un bras de saint André et le chef de saint Luc, dont l'empereur lui avait fait présent : il plaça ces deux précieuses reliques dans son monastère de Saint-André. Le chef de saint Luc fut transféré depuis à l'Eglise de Saint-Pierre, où on le garde avec beaucoup de vénération. Grégoire, heureux d'être rendu à sa chère solitude, en conserva toujours le gouvernement, même après son élévation à la papauté. Un de ses moines, nommé Juste, ayant caché trois pièces d'or, révéla sa faute, étant sur le point de mourir. Le saint abbé, pour punir d'une manière frappante cette infraction de la règle, qui interdisait aux religieux d'avoir rien en propre, défendit à la communauté de visiter le malade et d'aller prier autour de lui, comme cela se pratiquait ordinairement : il se borna à lui envoyer un prêtre pour l'exhorter à la pénitence et l'assister dans ses derniers moments. Il fit ensuite enterrer les trois pièces d'or dans un tas de fumier avec leur possesseur; mais, comme celui-ci était mort repentant, s'il le priva de la sépulture chrétienne, il ne voulut pas le priver en même temps des prières de l'Eglise, et il fit offrir pour le repos de son âme le saint Sacrifice pendant trente jours consécutifs. On lit dans les *Dialogues* de saint Grégoire, qu'après la Messe du trentième jour, Juste apparut à un de ses Frères et lui apprit qu'il venait d'être délivré des peines qu'il avait endurées après sa mort.

Pélage II étant mort de la peste, au mois de janvier 590, le clergé, le sénat et le peuple romain élurent pour Pape, d'un consentement unanime, le diacre Grégoire : quoiqu'il y résistât de toute sa force, disant qu'il était indigne de cette place, et craignant que sous prétexte de gouvernement de l'Eglise, il ne rentrât dans la gloire du monde qu'il avait quittée. Enfin ne pouvant empêcher son élection, il fit espérer qu'il y consentirait; et, se fiant à l'amitié de l'empereur Maurice, dont il avait tenu le fils sur les fonts, il lui écrivit secrètement pour le conjurer de ne point approuver ce choix. Mais Germain, préfet de Rome, prévint son courrier : l'ayant fait arrêter et ouvrir sa lettre, il envoya à l'empereur le décret de l'élection. Maurice rendit grâces à Dieu d'avoir trouvé l'occasion qu'il désirait de procurer cette dignité au diacre Grégoire, et donna ses lettres portant ordre de le sacrer.

Cependant à Rome la peste continuait avec une grande violence : comme on attendait de Constantinople la réponse de l'empereur, saint Grégoire fit un sermon au peuple, et lui parla ainsi : *Il faut, mes frères, craindre au moins les fléaux de Dieu quand nous les sentons, puisque nous n'avons pas su les prévenir. Vous voyez que tout le peuple est frappé du glaive de sa colère, la mort n'attend pas la maladie, et enlève le pécheur avant qu'il songe à faire pénitence. Considérez en quel état il parait devant le Juge terrible. Ce n'est pas une partie des habitants qui périt, tout tombe à la fois : les enfants demeurent sans père, et les pères voient mourir leurs enfants. Rappelons donc le souvenir de nos fautes, et*

les expions par nos larmes. Que personne ne désespère à cause de l'énormité de ses crimes : les Ninivites effacèrent les leurs par une pénitence de trois jours, et le larron à l'heure même de sa mort. Celui qui nous avertit de l'invoquer, montre bien qu'il veut pardonner à ceux qui l'invoquent. Saint Grégoire conclut ce sermon en indiquant une litanie ou procession à sept bandes qui devaient marcher au point du jour le mercredi suivant, sortant de diverses églises, pour se rendre toutes à Sainte-Marie-Majeure. La première troupe était composée du clergé ; la seconde des abbés avec leurs moines ; la troisième des abbesses avec leurs religieuses ; la quatrième des enfants ; la cinquième des hommes laïques ; la sixième des veuves ; la septième des femmes mariées. Chaque troupe était conduite par les prêtres du quartier. On croit que de cette procession générale est venue celle du jour de saint Marc, qui s'appela *la grande litanie*. Pendant celle-ci il mourut en une heure quatre-vingts de ceux qui y assistaient : mais saint Grégoire ne cessa point d'exhorter le peuple et de prier, jusqu'à ce que le fléau fût passé.

Comme il apprit que le préfet Germain avait intercepté sa lettre, il voulut prévenir la réponse de l'empereur, jugeant bien qu'elle serait contraire à son désir ; ne pouvant sortir ouvertement des portes de Rome, où l'on avait mis des gardes, il se fit enlever par des marchands, déguisé et enfermé dans une manne d'osier. Il se cacha dans des bois et dans des cavernes pendant trois jours, durant lesquels le peuple romain faisait des jeûnes et des prières. Enfin ayant été découvert par des indices miraculeux, il fut pris et ramené à Rome. Alors il se rendit, et fut consacré solennellement dans l'église de Saint-Pierre le 3 septembre 590. Il tint le Saint-Siége treize ans.

Comme on lui faisait des compliments sur sa nouvelle dignité, il s'en plaignit sérieusement à ses amis. Voici comme il en parle au scolastique Paul, prêt à quitter le gouvernement de Sicile : *Je ne me mets pas beaucoup en peine que les étrangers me félicitent de l'honneur du sacerdoce ; mais je suis sensiblement affligé que ceux qui connaissent comme vous parfaitement mon inclination, croient que j'y trouve quelque avantage. Rien ne m'était plus utile que d'obtenir le repos que je désirais.* Et à Jean, patriarche de Constantinople : *Je sais avec quelle ardeur vous avez voulu fuir la charge de l'épiscopat, et cependant vous n'avez pas empêché qu'on me l'ait imposée. Vous ne m'aimez donc pas comme vous-même, suivant la règle de la charité.* Et à Théoctiste, sœur de l'empereur : *On m'a ramené au siècle sous prétexte de l'épiscopat. J'y suis chargé de plus de soins temporels que je n'en avais étant laïque. J'ai perdu la joie de mon repos ; et paraissant monter au dehors, je suis tombé au dedans. Je m'efforçais tous les jours de me tirer hors du monde, hors de la chair, d'éloigner de mon esprit toutes les images corporelles, pour voir spirituellement la joie céleste. Et je disais du fond du cœur : Je cherche, Seigneur, votre visage. Ne désirant et ne craignant rien en ce monde, j'étais, ce me semblait, au-dessus de tout. Mais l'orage de la tentation m'a jeté tout d'un coup dans les alarmes et les frayeurs ; car encore que je ne craigne rien pour moi, je crains beaucoup pour ceux dont je suis chargé. Je suis battu des flots de tous côtés ; et quand après les affaires je veux rentrer en moi-même, le tumulte des vaines pensées m'en empêche, et je trouve mon intérieur loin de moi.* Et ensuite : *L'empereur doit s'imputer toutes mes fautes et mes négligences, d'avoir confié un si grand ministère à une personne si faible.* Il dit encore au patrice Narsès : *Je suis tellement accablé de douleur qu'à peine puis-je parler ; j'ai l'esprit environné de ténèbres ; je ne vois rien que de triste, et tout ce que l'on croit agréable, me paraît affligeant : car je pense de quel comble de tranquillité je suis tombé, et en quelles occupations je suis relégué loin de la face du Seigneur.* Et à Anastase, patriarche d'Antioche : *Vous qui m'aimiez spirituellement, il me semble que vous ne m'aimez plus que temporellement, en me chargeant d'un fardeau qui m'abat jusqu'à terre, et ne me permet plus de m'élever aux pensées du ciel. Mais quand vous me nommez la bouche et le flambeau du Seigneur, et quand vous dites que je puis être utile à plusieurs : c'est le comble de mes inquiétudes de recevoir des louanges, au lieu des châtiments que je mérite.* Et à André, du rang des illustres : *Sur la nouvelle de mon épiscopat, pleurez si vous m'aimez : car il y a ici tant d'occupations temporelles, que je me trouve par cette dignité presque séparé de l'amour de Dieu.* Et au patrice Jean, qui avait contribué à son élévation : *Je me plains de votre amitié, de m'avoir tiré du repos que vous saviez que je cherchais. Dieu vous rende les biens éternels pour votre bonne intention : mais qu'il me délivre comme il lui plaira de tant de périls. Car comme mes péchés le méritaient, je suis moins l'évêque des Romains que des Lombards. Voilà où votre protection m'a conduit.*

Jean, évêque de Ravenne, ayant repris saint Grégoire avec amitié et modestie de s'être caché pour éviter l'épiscopat, lui qui en était si capable, ce reproche lui donna occasion de composer un livre sur les devoirs des évêques ; c'est le *Pastoral*, si fameux depuis dans toute l'Eglise. Son dessein est de justifier sa résistance, en expliquant tout ce qu'il pensait sur la grandeur de cette charge. L'ouvrage est divisé en quatre parties. La première est sur la vocation à l'épiscopat, afin que celui qui y est appelé examine avec quelles dispositions il y vient. S'il a la science, la vertu, le courage, la fermeté, l'amour du travail ; s'il est exempt de toutes les imperfections figurées par les défauts corporels, qui, suivant l'ancienne Loi, excluaient des fonctions du sacerdoce. La seconde partie montre comment le pasteur appelé légitimement doit s'acquitter de la charge qu'il n'a point recherchée ; quelle doit être son application à la prière, à l'instruction, au soulagement du prochain ; son

humilité, son zèle, sa discrétion. La troisième partie marque les différentes instructions proportionnées à la diversité des personnes : suivant le sexe, l'âge, les conditions, les inclinations, les dispositions permanentes ou passagères, sur quoi saint Grégoire entre dans un grand détail. Dans la quatrième partie il marque en peu de mots, comment le pasteur doit faire de fréquentes réflexions sur sa conduite, pour s'instruire lui-même, et conserver l'humilité. Cet ouvrage fut si estimé dès lors, que l'empereur Maurice en demanda une copie au diacre Anatolius, qui résidait à Constantinople pour les affaires de l'Eglise romaine; et qu'Anastase, patriarche d'Antioche, le traduisit en grec pour l'usage des Eglises d'Orient.

C'est dans ce traité que, examinant les marques de la vocation, il dit ces paroles si frappantes : *Celui qui a toutes les qualités et les vertus nécessaires ne doit pas même accepter une charge si redoutable, à moins qu'il n'y soit forcé. Celui qui ne les a pas ne le doit pas, quand même on voudrait le contraindre : « Virtutibus pollens, coactus accedat ; virtutibus vacuus, etiam coactus, recedat. »*

Mais les appréhensions, les regrets et les plaintes de saint Grégoire, loin de le rendre négligent dans son ministère, ne servaient qu'à exciter de plus en plus son zèle et sa vigilance. Il portait ses vues jusqu'aux extrémités de l'Eglise avec une présence d'esprit toujours égale, et il donnait aux moindres choses autant de soin et d'application qu'aux grandes. C'est ainsi qu'il prenait le soin d'un pasteur universel, sans en prendre le titre. Il se faisait tout à tous ; il donnait ordre que les églises fussent toujours pourvues de leurs pasteurs. Il regardait tous les ecclésiastiques comme ses frères ; soutenait leurs droits et leurs intérêts légitimes en toutes rencontres; il appuyait de toute son autorité les prélats qui s'acquittaient de leurs obligations et reprenait avec beaucoup de fermeté ceux qui se trouvaient en faute. Il envoyait des ouvriers évangéliques pour annoncer le royaume des cieux, combattre l'hérésie, et éteindre le schisme ; il réformait les abus, en maintenait la pureté de la discipline avec beaucoup de zèle; et, ce qui doit nous étonner, c'est qu'il remplissait toutes les fonctions de son ministère avec un courage et une activité qu'on ne pouvait pas espérer d'un homme d'une complexion très-faible, et sujet à beaucoup de maladies. Néanmoins la vigueur de son esprit lui faisait si bien surmonter les douleurs du corps, qu'elles ne pouvaient l'empêcher de prêcher, de dicter et de veiller sans cesse sur les besoins des peuples. Ce qui nous fait comprendre qu'un pasteur, dévoré de zèle pour la gloire de Dieu et pour le salut des âmes, peut procurer des biens infinis.

C'est l'idée générale de la conduite que saint Grégoire a tenue pendant son pontificat, dont l'espace, quoique assez court, n'a pas laissé de renfermer un grand nombre d'actions saintes et de grand éclat, dont nous ne pouvons donner ici tout le détail. Nous nous contenterons d'en remarquer les principales. A son avénement, il trouva la ville de Rome toute déserte, à cause de la peste, d'un grand tremblement de terre et des courses des Lombards. Dans une désolation si grande, il se vit obligé de travailler d'abord à réparer tous les désordres dont les calamités avaient été suivies. Il fit si bien par ses prières auprès de Dieu, et par ses efforts auprès des hommes, qu'il rétablit la pureté, la paix, et l'abondance même dans la ville. Il s'appliqua ensuite à réduire les donatistes schismatiques ; en 591 il vint à bout de les soumettre par le moyen de Gaudence, gouverneur des sept provinces de l'Afrique. Dieu accorda de grands succès aux soins qu'il prit de détruire les restes de l'arianisme. Son désir fut comblé, lorsque, l'année suivante, il vit cette hérésie éteinte dans toute l'Italie, par la conversion de la nation des Lombards; ce fut par ses soins qu'ils furent ramenés à l'Eglise catholique, avec leur roi Agilulphe.

Toutes les affaires temporelles dont il était obligé de se charger, ne prenaient rien sur l'attention qu'il devait aux spirituelles; et, malgré la faiblesse de sa santé, il faisait seul le travail de plusieurs ouvriers évangéliques. Quoique son humilité fût profonde, elle ne l'empêchait pas de soutenir avec fermeté les intérêts de Dieu et les droits de son Eglise. L'empereur Maurice avait défendu par une loi, à tous les soldats enrôlés, d'embrasser la vie monastique. Saint Grégoire lui écrivit une lettre qui commence ainsi : *C'est se rendre coupable devant Dieu que de ne pas dire la vérité aux princes.* Ensuite il lui représente qu'il est épouvanté de la défense que cet empereur avait faite. *C'est*, dit-il, *fermer à plusieurs le chemin du ciel ; car quoique l'on puisse vivre saintement dans le monde, il y a néanmoins beaucoup de personnes à qui l'asile d'un monastère est nécessaire.*

Saint Léandre ayant appris l'élection du Pape saint Grégoire, lui écrivit, lui marquant la solide conversion et la piété du roi Recarède. Il le consultait en même temps sur les trois immersions du baptême dont les ariens abusaient; pour savoir si on devait les continuer, puisque les coutumes de l'Eglise étaient diverses, sans préjudice de la foi. De plus, il lui demandait plusieurs livres; entre autres, ses *Expositions sur Job.*

Saint Grégoire ne put répondre à la lettre de saint Léandre que longtemps après, au mois de mai de l'année suivante 591, il le fit en ces termes : *Je désirerais de tout mon cœur répondre à vos lettres : mais je suis tellement accablé des soins de l'épiscopat, que j'ai plus envie de pleurer que de parler. Vous le verrez par la négligence avec laquelle je vous écris, à vous que j'aime si tendrement. Je suis chargé de la conduite d'un vieux bâtiment si usé et si battu de la tempête, que je ne puis le conduire au port.* Il écrivait de même, l'année précédente, à Jean de Cons-

tantinople, lui demandant le secours de ses prières. *Vous pouvez d'autant mieux prier* ajoutait-il, *que vous êtes plus éloigné des afflictions que souffre ce pays.* Ces paroles font voir que par ce vaisseau si cassé et si maltraité des flots, il n'entend pas l'Eglise, mais la ville de Rome, demi-ruinée, et continuellement inquiétée par les Lombards; car il ne pouvait se dispenser de prendre soin de son repos même temporel et de ses affaires publiques. Il continue de parler ainsi à saint Léandre : *Je ne puis exprimer la joie que je sens de voir le roi Recarède si parfaitement converti à la foi catholique. La description que vous faites de ses mœurs, m'oblige à l'aimer sans le connaître. C'est pourquoi vous devez veiller plus soigneusement sur lui, afin qu'il ne s'élève pas de ses bonnes œuvres et que la pureté de sa vie réponde à celle de sa foi. Quant aux trois immersions du baptême, nous les pratiquons pour exprimer les trois jours de la sépulture, ou, si l'on veut, les trois personnes de la Trinité : comme l'immersion unique peut signifier l'unité de la nature divine. Mais parce que les hérétiques plongeaient trois fois, je suis d'avis qu'on ne le fasse point chez vous, de peur qu'il ne leur semble que nous divisions comme eux la divinité, et qu'ils ne se vantent que leur coutume l'a emporté sur la nôtre. Je vous envoie les livres dont le mémoire est ici joint, pour l'Explication sur Job, je l'ai réduite d'homélies en livres suivis, et ils sont entre les mains des écrivains.* Cette lettre est datée du mois de mai 591

Au mois de février de la même année, saint Grégoire tint un concile à Rome, d'où il écrivit ses lettres synodales aux quatre patriarches, ou plutôt la même lettre, dont il leur envoya à chacun un exemplaire : savoir, à Jean de Constantinople, à Eulogé d'Alexandrie, à Grégoire d'Antioche, à Jean de Jérusalem, à Anastase d'Antioche. La raison de nommer les deux patriarches d'Antioche est qu'encore que Grégoire fût en possession, le Pape ne laissait pas de reconnaître Anastase; il avait même écrit à l'empereur pour obtenir que si on ne lui permettait pas de retourner à son siége, du moins on l'envoyât à Rome, avec l'usage du pallium, pour célébrer la Messe à Saint-Pierre avec le Pape. Il commence sa lettre synodale par représenter son affliction d'avoir été chargé de l'épiscopat, en étant si indigne qu'il se croit; puis il s'étend sur les devoirs des pasteurs, et fait presque l'extrait de son *Pastoral*. Il se recommande aux prières de ceux à qui il écrit : ensuite il fait sa profession de foi suivant la coutume, déclare qu'il reçoit et révère les quatre conciles généraux, comme les quatre Evangiles. Il ajoute : *Je porte le même respect au cinquième, où la prétendue lettre d'Ibas a été condamnée, Théodore convaincu de diviser la personne du Médiateur, et les écrits de Théodoret contre saint Cyrille réprouvés. Je rejette toutes les personnes que ces vénérables conciles rejettent, et je reçois toutes celles qu'ils honorent : parce que comme ils sont fondés sur un consentement universel, celui-là se détruit sans leur nuire, qui présume lier ceux qu'ils délient, ou délier ceux qu'ils lient.*

Ce que saint Grégoire dit ici du cinquième concile et de la nécessité de condamner les personnes que les conciles condamnent, regarde manifestement la question des trois chapitres. Aussi prit-il grand soin de la réunion des schismatiques qui refusaient de les condamner; et dès le commencement de son pontificat, il écrivit à Sévère, évêque d'Aquilée, qui était leur chef en Occident, de venir à Rome avec ses sectateurs, suivant l'ordre de l'empereur, pour assister au concile qui s'y devait tenir; apparemment le même où il dressa sa *Lettre synodale*. Pour éviter de se trouver au concile, les évêques d'Istrie s'assemblèrent à Maran, et envoyèrent des clercs à l'empereur Maurice, avec trois requêtes : l'une au nom des évêques sujets des Lombards; une au nom de Sévère et des autres évêques sujets des Romains; la troisième au nom de Sévère seul.

Ils se plaignent des violences exercées par l'exarque Smaragde, contre leurs archevêques Elie et Sévère : « Enfin, » disent-ils, « nous venons d'apprendre que le Pape Grégoire a donné ordre, de faire amener à Rome notre archevêque. Nous l'avons souvent averti de ne rien décider en notre absence, touchant la cause commune de l'Eglise : car nos peuples sont tellement exaltés sur cette affaire, qu'ils souffriraient plutôt la mort, que d'être séparés de l'ancienne communion catholique. Nous sommes donc tous résolus, comme nous l'avons écrit à notre archevêque, de nous contenter du jugement de Dieu, tant que nous serons sous le joug des Barbares, et d'attendre le temps favorable pour nous présenter à vos pieds, afin que vous jugiez ce différend à l'exemple de vos prédécesseurs, les deux Théodose et Marcien. Car nous sommes prêts à vous rendre compte de notre foi : mais nous ne pouvons reconnaître pour juge, celui qui est notre partie, et dont nous évitons tous la communion. » Ils veulent dire le Pape : « Que si on use de violence, » continuent-ils, « pour conduire notre archevêque à Rome, nous n'espérons plus avoir justice; et si quelqu'un de nous vient à mourir, nos peuples ne souffrirons plus qu'il se fasse ordonner par l'archevêque d'Aquilée; mais ils s'adresseront aux archevêques des Gaules qui sont voisins. L'empereur Maurice, touché de ces raisons, écrivit à saint Grégoire de laisser ces évêques en repos, jusqu'à ce que l'Italie fût plus tranquille. »

Saint Grégoire n'était pas moins zélé pour la conversion des hérétiques. Autarit, roi des Lombards, défendit que les enfants de cette nation fussent baptisés dans l'Eglise catholique à la fête de Pâque 590. Il mourut le 3 septembre suivant : sa veuve Théodelinde était si aimée des Lombards, qu'ils promirent de reconnaître pour roi celui qu'elle choisirait pour époux. Ce fut

Agilulfe, duc de Turin; il commença de régner au mois de novembre. Peu de temps après, saint Grégoire écrivit à tous les évêques d'Italie d'avertir les Lombards, dont les enfants avaient été baptisés par les ariens, de les faire réconcilier à la foi catholique pour éviter la colère de Dieu, qui se déclarait par une grande mortalité. *Avertissez*, dit-il, *tous ceux que vous pourrez, et les attirez à la foi par la persuasion.* La reine Théodelinde était Catholique, et dans la suite elle convertit le roi son époux et toute la nation des Lombards.

Saint Grégoire prit aussi soin de l'Eglise d'Afrique, encore affligée par les restes des manichéens et des donatistes. Dès la première année de son pontificat, il écrivit à Gennade, patrice et exarque d'Afrique, dont il loue extrêmement la valeur et la piété, l'exhorte à réprimer fortement les hérétiques, *qui ne manquent jamais*, dit-il, *de s'élever contre l'Eglise, dès qu'ils en trouvent l'occasion. Faites avertir les évêques catholiques de ne pas choisir leur primat par le rang qu'il tient, sans avoir égard au mérite. Et qu'il ne demeure pas dans les villages à l'ordinaire, mais dans la ville qu'ils choisiront, afin qu'il soit plus en état de résister aux donatistes. Que si quelqu'un des évêques de Numidie veut venir vers le Saint-Siége, permettez-le, et empêchez qu'on ne s'y oppose.* C'est que la coutume de Numidie était de prendre pour primat le plus ancien évêque, selon le rang d'ordination; souvent c'était l'évêque d'un village et un homme peu capable. Les évêques de Numidie avaient demandé au Pape Pélage de conserver leurs anciennes coutumes établies dès le temps de saint Pierre, ce que saint Grégoire leur accorda. Mais il leur défendit en même temps d'élever à la dignité de primat, les évêques qui avaient été donatistes.

Argentius, évêque de Lamige, était accusé d'avoir pour de l'argent, confié des églises à des donatistes; un autre évêque, nommé Maximien, d'avoir permis pour de l'argent d'établir de nouveau un évêque donatiste dans le lieu de sa résidence. Saint Grégoire en écrivit en ces termes à Colomb, évêque de Numidie : *Je vous exhorte qu'à l'arrivée d'Hilaire, notre cartulaire, vous assembliez un concile général où l'affaire soit examinée; et si ce fait est prouvé, que Maximien soit déposé absolument. Nous apprenons aussi que l'hérésie des donatistes s'étend tous les jours, et que pour de l'argent ils obtiennent la liberté de rebaptiser grand nombre de Catholiques. Vous voyez la grandeur de ce mal, et combien nous nous rendons coupables, si loin d'augmenter le troupeau, nous souffrons que les loups le ravagent ouvertement.* Dominique, évêque de Carthage, avait écrit à saint Grégoire pour le féliciter de son ordination, et lui demandait la confirmation de ses priviléges. Saint Grégoire lui répondit : *Tenez pour certain, que comme nous défendons nos droits, nous conservons aussi à chaque Eglise les siens.*

L'Eglise romaine avait de grands patrimoines où l'on envoyait des recteurs ou intendants, qui recevaient cette charge, devant le corps de saint Pierre. Nous avons la formule de leur provision entre les lettres de saint Grégoire. Le Pape écrivait en même temps aux habitants du patrimoine, de lui obéir; au gouverneur et aux autres officiers publics, de le protéger. C'était quelquefois un défenseur, souvent un sous-diacre. Il y avait de ces patrimoines en Afrique, comme dans les autres provinces; et l'exarque Gennade en avait pris soin, jusqu'à repeupler les lieux qui manquaient d'habitants pour les cultiver. Saint Grégoire l'en remercia par une lettre dont le même Hilaire, cartulaire fut le porteur; et il le lui recommandait en même temps. Le cartulaire n'était originairement qu'un secrétaire, gardien des chartres; mais alors il avait juridiction dans les provinces où il était envoyé. Saint Grégoire recommanda de même au scolastique Paul, gouverneur de Sicile, le sous-diacre Pierre, qu'il y envoyait, pour gouverner le patrimoine de l'Eglise romaine; il était très-considérable en cette île, comme il paraît par plusieurs lettres écrites au même Pierre et au défenseur romain. Pierre était en même temps vicaire du Pape dans la Sicile, et devait assister au concile, que le Pape recommande aux évêques de tenir tous les ans. Un abbé, voisin de Palerme, se plaignit que les habitants d'une terre de l'Eglise romaine voulaient s'emparer d'une terre voisine appartenant à son monastère. Saint Grégoire écrivit au sous-diacre d'aller sur les lieux, et d'abandonner la prétention de l'Eglise romaine, si le monastère était en paisible possession depuis quatre ans.

Pierre ayant reconnu plusieurs abus, qui se commettaient dans l'administration des patrimoines de Sicile, en envoya un ample Mémoire au Pape, qui lui donna la solution exacte de toutes ses difficultés. *Nous avons appris*, dit-il, *que l'on diminue aux paysans, sujets de l'Eglise, le prix du blé dans le temps d'abondance; nous voulons qu'on leur paye toujours suivant le prix courant; sans déduire le blé qui périt par les naufrages : bien entendu que vous aurez soin de faire le transport à temps. Il est injuste qu'ils fournissent le blé à plus grande mesure, que celle qui entre dans les greniers de l'Eglise. Nous défendons aussi que les fermiers payent au delà du prix de leur bail, et nous retranchons toutes les exactions sordides, qui excéderont la somme que vous leur aurez prescrite, selon leurs forces. Et afin qu'après notre mort, on ne puisse les charger de nouveau : nous voulons que vous leur donniez une assurance par écrit, qui porte la somme que chacun d'eux doit payer. Et ce que le recteur du patrimoine prenait sur ces menus droits; nous voulons que vous le preniez sur le prix du bail. Surtout ayez soin qu'on n'use point de faux poids, en recevant les payements des fermiers, comme le diacre Servusdei en a trouvé; mais faites les rompre et en mettez de nouveaux.*

Nous avons encore appris, que nos paysans sont vexés dans le payement du premier terme

de leurs rentes : car n'ayant pas encore vendu les fruits, ils sont obligés d'emprunter à gros intérêts. C'est pourquoi nous ordonnons, que vous leur donniez du fond des églises ce qu'ils auraient emprunté à des étrangers, et que vous le receviez d'eux peu à peu, selon qu'ils en auront : de peur que les denrées qui leur suffiraient pour s'acquitter, ne suffisent pas, si en les pressant on les oblige de les vendre à vil prix. Nous voyons encore, qu'on prend des droits excessifs pour les mariages des paysans; nous voulons que ce droit n'excède pas un sou d'or, même pour les riches; qu'il soit moindre pour les pauvres; et qu'il tourne au profit du fermier, sans entrer dans nos comptes. Ce droit était purement seigneurial, et une espèce de tribut sur ces paysans, qui étaient demi-serfs. En général, il lui donne cette règle : *Nous ne voulons point que les coffres de l'Eglise soient souillés par des gains sordides.* Le reste de la lettre contient de semblables règlements; et fait voir dans quel prodigieux détail entrait le Pape saint Grégoire, malgré ses autres occupations : la conduite de l'Eglise romaine, l'inspection sur toutes celles d'Italie et sur l'Eglise universelle. Mais il ne croyait aucun travail indigne de lui, pour entretenir en valeur les patrimoines de l'Eglise, et surtout pour y faire observer une justice rigoureuse.

On voit un détail semblable dans une autre lettre que saint Grégoire écrivit au même Pierre, deux ans après, en 593, lorsqu'il était prêt de revenir à Rome. *Apportez*, lui dit-il, entre autres choses, *les payements de la neuvième et dixième indiction, et tous les comptes.* Ces deux indictions marquent les années 591 et 592. Il lui donne pouvoir de laisser à sa place, dans les différents patrimoines ceux qu'il jugera à propos. C'était des défenseurs, que le recteur employait pour le soulager. Il lui recommande de faire aux officiers des lieux, les gratifications ordinaires, *Mais que ce soit*, dit-il, *par les mains de ceux que vous laissez à votre place : afin de leur concilier les bonnes grâces des officiers.* Et ensuite : *Si vous trouvez des laïques craignant Dieu, qui doivent être tonsurés, pour servir d'agents sous le recteur du patrimoine, je le trouve très-bon.* Ainsi l'on voit qu'on ne se servait que des clercs du moindre rang, dont le chef n'était qu'un sous-diacre. Saint Grégoire ajoute vers la fin : *Vous m'avez envoyé un mauvais cheval et cinq bons ânes. Je ne puis monter le cheval, parce qu'il est mauvais, ni les ânes, parce que ce sont des ânes : si vous voulez aider à notre entretien, envoyez-nous des choses qui nous conviennent.* Ces paroles montrent comment vivait saint Grégoire et quel était le peu d'appareil extérieur des Papes.

Il n'avait pas moins de soin du bon emploi de ses grands revenus, que de leur conservation. Comme il aimait à imiter en tout le Pape saint Gelase, il suivit l'état qu'il avait dressé des patrimoines de l'Eglise, et en estima les revenus en argent, dont il faisait des distributions à tout le clergé, aux officiers de sa maison, aux monastères, aux églises, aux cimetières, aux diaconies, aux hôpitaux de Rome et du voisinage. Il avait réglé ce que l'on devait donner à chacun quatre fois l'année : à Pâques, à la Saint-Pierre, à la Saint-André, et au jour de son ordination; cet ordre de distribution s'observait encore du temps de Jean, diacre, trois cents ans après. On gardait au palais de Latran, un gros volume, contenant les noms de tous les pauvres que saint Grégoire avait coutume d'assister, leur âge, leur condition; tant à Rome qu'aux environs, même dans les provinces éloignées. De plus, le jour de Pâques, le matin, il était assis dans l'église du Pape Vigile, près de laquelle il demeurait ordinairement; et donnant le baiser de paix aux évêques, aux prêtres, aux diacres, et aux personnes constituées en dignité, il leur distribuait des pièces d'or. Tous les premiers jours du mois, il distribuait aux pauvres en espèces, selon la saison, du blé, du vin, du fromage, des légumes, du lard, de la chair, du poisson, de l'huile; et aux personnes principales, des liqueurs ou d'autres rafraîchissements. Tous les jours il faisait distribuer dans chaque rue, aux malades et aux invalides, certaine aumône par des officiers établis exprès; et avant de manger, il envoyait de sa table des portions à des pauvres honteux. Un pauvre ayant été trouvé mort dans un coin de rue écartée, on dit qu'il s'abstint de la Messe pendant quelques jours, se regardant comme coupable de sa mort.

Mais tandis qu'il faisait tant de libéralités, il n'en voulait point recevoir; il écrit aussi à Félix, évêque de Messine : *Nous devons remettre les coutumes qui sont à charge aux Eglises, afin qu'elles ne soient pas obligées d'apporter en ce lieu, d'où elles doivent plutôt recevoir. Vous devez garder la coutume à l'égard des autres clercs, et leur envoyer tous les ans ce qui est établi par l'usage; mais pour nous, nous vous défendons de nous rien envoyer à l'avenir. Et parce que nous n'aimons pas les présents, quoique nous ayons reçu avec reconnaissance les palmes que vous nous avez envoyées, nous les avons fait vendre, et vous en avons renvoyé le prix.*

Les guerres dont l'Italie était affligée depuis plus de soixante ans avaient ruiné plusieurs villes et désolé leurs Eglises. Saint Grégoire en prit soin dès l'entrée de son pontificat; et afin que le peu qui y restait de peuple ne demeurât pas abandonné, il résolut d'en charger les évêques les plus voisins. Ainsi Bacauda, évêque de Formie, lui demanda d'unir l'Eglise de Minturne, qui n'avait plus ni peuple ni clergé, à la sienne, qui était pauvre. Le Pape trouva la proposition raisonnable, et lui accorda tous les revenus et tous les droits de l'Eglise de Minturne. Ayant appris que l'Eglise de Populonium était tellement abandonnée, qu'on n'y administrait ni la pénitence aux mourants, ni le baptême aux enfants, il ordonna à Balbin, évêque de Roselle, de prendre soin de cette Eglise en qualité de visiteur, d'y établir un prêtre-cardinal, deux diacres et trois prêtres dans les paroisses de la campa-

gne. On appelait alors cardinaux les évêques, les prêtres et les diacres titulaires attachés à une certaine Eglise, à la différence de ceux qui ne les servaient qu'en passant et par commission.

Saint Grégoire ordonna de même à Félix, évêque de Siponte, d'établir à Canuse au moins deux prêtres pour les paroisses de la campagne. Il unit les Eglises de Misène et de Cumes, qui étaient voisines et n'avaient plus assez de population pour avoir chacune un évêque. Il les donna toutes deux à Benenatus, avec la liberté d'établir sa résidence où il jugerait le plus commode et le plus utile, mais à la charge de prendre également soin de l'Eglise où il ne résidait pas, et d'y faire célébrer les saints mystères. Il unit de même l'Eglise de Trois-Tabernes, qui était ruinée, à l'Eglise de Valletrie; il ordonna à Jean, évêque de celle-ci, de changer de résidence et de s'établir dans un lieu plus sûr, où il fût à couvert des hostilités. Agnel, évêque de Fondi, ayant été élu évêque de Terracine, le Pape y consentit avec joie, et unit à Terracine l'Eglise de Fondi, tellement ruinée par les guerres, qu'on ne pouvait y habiter, sans toutefois supprimer le titre de cette Eglise. Jean, évêque de Lissitano en Dalmatie, ayant été chassé de sa ville, prise par les ennemis, saint Grégoire l'établit évêque cardinal de Squillace en Italie, à la charge de retourner à sa première Eglise si elle recouvrait sa liberté.

Plusieurs évêques d'Illyrie ayant été chassés de leurs siéges par la guerre, l'empereur ordonna qu'ils se retireraient chez les évêques qui étaient demeurés en place, et que ceux-ci se chargeraient de leur subsistance. Saint Grégoire, en étant averti par le gouverneur de la province, écrivit à tous les évêques d'Illyrie de s'acquitter de ce devoir, non-seulement pour obéir à l'empereur, mais encore plus pour obéir à Dieu, qui nous oblige de donner les secours temporels, même à nos ennemis, quand l'occasion s'en présente. Il déclare, toutefois, que ces évêques dépouillés n'auront aucune autorité dans les Eglises qui leur donneront retraite, et se contenteront d'y recevoir leur subsistance. Dans l'île de Corse, Martin, évêque de Tamite, ayant été chassé, et la ville tellement ruinée par la guerre, qu'il n'avait plus d'espérance d'y retourner, il demanda l'Eglise d'Alérie, dans la même île, vacante depuis longtemps; et le Pape la lui accorda, l'en établissant évêque-cardinal. Nous voyons même un exemple de provision à une cure vacante, dans un autre diocèse que celui de Rome. Le Pape écrit à un évêque, nommé Importunus, qu'il a destiné le prêtre Dominique, porteur de la lettre, à une telle Eglise, et lui ordonne de le faire jouir des revenus, même de l'année précédente.

Saint Grégoire prenait grand soin de l'élection des évêques en Italie et en Sicile, et y exerçait une grande autorité. Démétrius, évêque de Naples, fut déposé pour des crimes qui, dans la rigueur de justice, méritaient la mort, suivant les lois divines et humaines. Cette Eglise étant ainsi vacante, saint Grégoire écrivit au clergé, aux nobles, aux magistrats et au peuple, d'élire de suite un évêque; et cependant il envoya à Naples, pour visiteur, Paul, évêque de Nepi. Le peuple de Naples en fut si content, qu'il pria le Pape de le leur donner pour évêque titulaire; mais le Pape voulut délibérer plus longtemps sur ce choix si important. Cependant il recommanda à Paul l'instruction du peuple et du clergé, lui permit d'ordonner des clercs et de recevoir dans l'Eglise des affranchissements de serfs, lui ordonnant aussi de payer au clergé ce que l'on avait coutume. Paul, après avoir été quelques mois à Naples, priait le Pape de disposer promptement de cette Eglise, ayant impatience de revenir à son petit siége de Nepi; mais saint Grégoire demanda encore du temps pour rétablir solidement l'Eglise de Naples; ensuite, voyant approcher la fête de Pâques, il recommanda l'Eglise de Nepi à un évêque nommé Jean, afin qu'il y célébrât la fête en qualité de visiteur, pendant l'absence de Paul. Ainsi, saint Grégoire ne faisait point difficulté de faire quitter à un évêque une petite Eglise dont il était titulaire, pour en gouverner par commission une plus importante, ne regardant que l'utilité des fidèles.

Au mois de décembre de la même année 592, les Napolitains envoyèrent au Pape un décret d'élection en faveur de Florentius, sous-diacre de l'Eglise romaine; mais il refusa avec beaucoup de larmes, ne pouvant se résoudre d'aller à Naples. Ce qui donna autant d'affliction à saint Grégoire, que cette élection l'avait consolé. Il renvoya donc ceux qui avaient apporté le décret, avec une lettre à Scolastique, duc de Campanie, par laquelle il le prie d'assembler les principaux et le peuple de Naples pour choisir un autre évêque : *Que si*, ajoute-t-il, *vous ne trouvez personne dont vous puissiez convenir : choisissez au moins trois hommes, dont la droiture et la sagesse soient connues, et les envoyez ici au nom de toute la communauté, peut-être trouveront-ils à Rome quelqu'un capable d'être votre évêque.* On voit ici un exemple d'élection par compromis.

Cet ordre du Pape n'ayant point eu d'effet, il en donna encore un pareil au mois de mai suivant 593, écrivant à Pierre, sous-diacre de Campanie, apparemment recteur du patrimoine, d'exciter le clergé de Naples à députer deux ou trois d'entre eux, et les envoyer à Rome, pour y choisir un évêque au nom de toute la ville. *Avertissez-les*, ajoute-t-il, *d'apporter tout le vestiaire de l'évêque, et l'argent qui sera nécessaire à sa dépense.* C'est qu'il devait être consacré à Rome, et en partir pour Naples. Cependant l'évêque Paul demandait toujours à saint Grégoire de le renvoyer à son Eglise de Nepi, dont il était absent depuis environ dix-huit mois; ce que le Pape jugea à propos, et il ordonna au sous-diacre Pierre de lui faire donner aux dépens de l'Eglise de Naples, cent sous d'or et un petit orphelin à son choix; c'est-à-dire

un esclave, avant le mois d'août 593, comme il paraît par deux lettres de saint Grégoire.

Quelques-uns des habitants de Rimini, ayant choisi pour évêque Odeatin, en envoyèrent la relation à saint Grégoire, pour le consacrer; mais il refusa, et leur ordonna d'en choisir un autre. *Que si*, ajoute-t-il, *vous n'avez personne dans votre ville qui y soit propre, le porteur des présentes vous en dira un dont vous devez convenir.* On voit ici que le Pape avait droit d'exclure les sujets qui ne lui étaient pas agréables. Enfin, pressé par leurs importunités, il leur donna Castarius, qu'il jugeait trop faible pour gouverner cette Eglise; qui en effet tomba malade de chagrin, par le peu de soumission de son peuple et les dégoûts qu'il en avait reçus; ce qui obligea saint Grégoire de commettre en son absence, pour visiteur de l'Eglise de Rimini, Léonce, évêque d'Urbin. Quelquefois il donnait un seul visiteur à plusieurs Eglises voisines, d'autres fois il commettait seulement un prêtre, pour avoir soin d'une Eglise vacante, et y procurer l'élection. Il voulait que l'évêque fût élu de la ville même, autant qu'il était possible. L'évêque élu venait à Rome se faire ordonner avec le décret d'élection et les lettres du visiteur.

Saint Grégoire ne prenait pas moins soin des Eglises de Sicile que de celles d'Italie. Dès la première année de son pontificat, il écrivit au sous-diacre Pierre, recteur du patrimoine de Sicile, que s'il s'y trouvait quelques Eglises vacantes, par le crime de leurs évêques; il examinât ceux qui pourraient remplir leurs places, soit du clergé des mêmes Eglises, soit des monastères; et les envoyât à Rome, après s'être informé de leurs mœurs. *Que si*, ajoute-t-il, *vous ne trouvez personne sur les lieux, ne laissez pas de nous en informer, afin que Dieu y pourvoie.* Maximien, moine et abbé de Saint-André à Rome, ami particulier de saint Grégoire, ayant été ordonné évêque de Syracuse, il l'établit son vicaire sur toute la Sicile, au mois de décembre 591, lui donnant pouvoir de terminer sur les lieux les moindres causes, se réservant la connaissance des plus difficiles; mais il déclare, que cette prérogative est attachée à sa personne et non à sa place. Il ordonne ensuite à Maximien d'établir Paulin, évêque de Taur en Calabre, dans le siége vacant de Lipari: et à Paulin, d'obéir absolument: ce qui marque qu'il résistait à cette translation. Il lui ordonne de visiter l'Eglise de Taur; en sorte toutefois, que Lipari soit sa résidence. Ayant été averti par Félix, homme consulaire, qu'il y avait en Sicile un prêtre digne de l'épiscopat, écrivit à Maximien de le faire venir devant lui. *Et si, après l'avoir examiné*, ajoute-t-il, *vous le trouvez digne de ce rang, envoyez-le-nous pour l'ordonner évêque en quelque lieu*.

Saint Grégoire n'entrait dans ce détail que pour les Eglises qui dépendaient particulièrement du Saint-Siége, et que par cette raison on nommait suburbicaires: savoir celles de la partie méridionale d'Italie, où il était seul archevêque; celles de Sicile et des autres îles, quoiqu'elles eussent des métropolitains. Mais on ne voit pas qu'il exerçât le même pouvoir immédiat dans les provinces dépendantes de Milan et d'Aquilée, ni dans l'Espagne et les Gaules. Il est vrai que dans les Gaules il avait son vicaire qui était l'évêque d'Arles, comme aussi l'évêque de Thessalonique l'était pour l'Illyrie occidentale. Le Pape prenait soin encore des Eglises d'Afrique, pour y faire tenir des conciles, et maintenir les canons. Il était en communion et en commerce de lettres avec tous les patriarches, sans entrer dans la conduite particulière des Eglises de leur dépendance, si ce n'était dans quelques cas extraordinaires. La multitude des lettres de saint Grégoire nous donne lieu d'observer toutes ces distinctions.

Venance, homme de qualité, après avoir embrassé la profession monastique, l'avait quittée, s'était marié, et exerçait la charge de chancelier d'Italie, qui dès lors était considérable, et lui donnait une inspection générale sur la province. Saint Grégoire était son ami, plusieurs croyaient, qu'étant devenu évêque il ne lui écrirait pas souvent; mais le saint Pape crut que sa place ne lui permettait pas de se taire. *Je vous parlerai donc*, dit-il à Venance, *quand vous devriez le trouver mauvais; parce que je désire de tout mon cœur votre salut, et que je ne veux point être coupable de votre perte. Vous savez quel habit vous avez porté, et où vous êtes tombé. Considérez ce que vous mériterez au jugement de Dieu; vous qui lui avez ôté, non pas quelque argent, mais vous-même, que vous lui aviez dévoué sous l'habit monastique. Je suis si accablé de tristesse, qu'à peine puis-je vous parler, et toutefois le reproche de votre conscience vous rend mes paroles insupportables; vous en rougissez, vous en détournez les yeux. Si donc vous ne pouvez supporter les paroles d'un homme qui n'est que poussière, que ferez-vous au jugement du Créateur? Je sais qu'à la réception de ma lettre vous assemblez vos amis, et vous consultez sur votre vie les complices de votre mort: ces gens qui ne vous disent que ce qui vous est agréable dans l'occasion, parce qu'ils aiment vos biens, et non pas vous. Si vous cherchez un conseil, prenez le mien: personne ne vous en peut donner un plus fidèle, que celui qui vous aime, et non pas vos biens. Si mon zèle vous est suspect, j'appellerai toute l'Eglise au conseil, et je souscrirai volontiers à ce qui sera décidé d'un commun accord.* Venance ne se convertit point, mais saint Grégoire ne renonça pas à son amitié.

Vers le même temps, en 591, un Juif nommé Joseph, se plaignit à saint Grégoire de Pierre, évêque de Terracine, qui, après avoir chassé les Juifs d'un lieu où ils avaient coutume de s'assembler, et permis qu'ils s'assemblassent dans un autre, voulait encore les en chasser. *S'il est ainsi*, dit saint Grégoire écrivant à l'évêque, *nous voulons que vous fassiez cesser ces plaintes. Car c'est par la douceur, la bonté, les exhorta-*

tions, qu'il faut appeler les infidèles à la religion chrétienne ; non pas les en éloigner par les menaces et la terreur

Les Juifs de Cagliari, métropole de Sardaigne, vinrent à Rome se plaindre, en 598, qu'un d'entre eux nommé Pierre, qui s'était fait Chrétien, le lendemain de son baptême, c'est-à-dire le jour de Pâques, s'était emparé de leur synagogue par violence, s'étant fait accompagner d'une troupe d'insolents; et y avait mis une image de la sainte Vierge, une croix et l'habit blanc qu'il avait reçu au baptême. Saint Grégoire en écrivit à Janvier, évêque de Cagliari, le louant de ce qu'il n'avait point consenti à cette violence; et l'exhortant à faire ôter l'image et la croix avec la vénération qui leur est due, et rétablir les choses comme auparavant. *Car*, ajoute-t-il, *comme les lois ne permettent pas aux Juifs de bâtir de nouvelles synagogues, aussi leur permettent-elles de posséder sans trouble les anciennes. Il faut user avec eux d'une telle modération, qu'ils ne nous résistent pas; mais il ne faut pas les amener malgré eux ; puisqu'il est écrit : « Je vous offrirai un sacrifice volontaire. »*

Saint Grégoire avait écrit dans le même esprit au sous-diacre Pierre, et au diacre Cyprien, recteur du patrimoine de Sicile : *J'ai appris*, dit-il, *qu'il y a dans nos terres des Juifs qui ne veulent point se convertir. Je suis d'avis que vous envoyiez des lettres par toutes les terres, pour leur promettre de ma part que l'on diminuera la rente à ceux qui se convertiront : en sorte que celui qui paye un sol d'or, aura remise du tiers : celui qui en paye trois ou quatre, en payera un de moins. Et il ne faut pas craindre que cette diminution de nos revenus soit inutile, car encore qu'ils ne se convertissent pas assez sincèrement, leurs enfants seront baptisés avec de meilleures dispositions.*

Toutefois saint Grégoire écrivit à Libertin, préfet de Sicile, pour le prier de réprimer l'attentat d'un Juif nommé Nasas, qui avait osé élever un autel sous le nom du prophète Elie, et avait séduit plusieurs Chrétiens, pour y venir adorer. Il achetait aussi des esclaves chrétiens, au mépris des lois. Ce Juif avait gagné par argent le gouverneur précédent nommé Justin, qui l'avait laissé impuni

Dès la première année du pontificat de saint Grégoire, plusieurs Juifs d'Italie, que leur trafic appelait de temps en temps à Marseille, se plaignirent à lui, que l'on y baptisait grand nombre de Juifs, plus par force que par persuasion. Saint Grégoire en écrivit à Virgile, évêque d'Arles, et à Théodore, évêque de Marseille. *Je loue*, dit-il, *votre intention ; mais si elle n'est réglée par l'Ecriture, je crains qu'elle ne nuise à ceux mêmes que vous voulez sauver ; et que venant au baptême par nécessité, ils ne retournent plus dangereusement à leur première superstition. Il faut donc se contenter de les prêcher et de les instruire, pour les éclairer et les convertir solidement*

Le Pape saint Grégoire était obligé par le malheur des temps, à prendre soin même de l'Etat temporel de Rome. Romain, patrice et exarque de Ravenne, avait rompu la paix avec les Lombards, et ne pouvait soutenir la guerre. Ariulfe duc de Spolète, venait jusqu'à Rome, tuait les uns et mutilait les autres, ce qui affligea tellement saint Grégoire qu'il en tomba malade, comme il l'écrit, à Jean, évêque de Ravenne, pendant l'été de l'an 592. *J'étais fort étonné*, ajoute-t-il, *que vous ne fissiez rien pour nous, vous dont la vigilance m'est si connue. J'ai vu par vos lettres, que vous agissez assez; mais que vous n'avez personne auprès de qui vous puissiez agir. En effet, celui qui y est, c'est-à-dire l'exarque, néglige de combattre nos ennemis, et nous défend de faire la paix, quoiqu'à présent nous ne pourrions la faire, quand il le voudrait ; car Ariulfe, ayant les troupes d'Autaris et de Nordulfe, veut avoir les contributions qui leur sont dues, avant que de parler de paix. Au reste, l'animosité du patrice romain ne doit pas vous alarmer : plus mon rang me met au-dessus de lui, plus je dois avoir de gravité pour souffrir ses légèretés. Si toutefois vous le trouviez un peu traitable, faites-le consentir que nous fassions la paix avec Ariulfe. Car on a ôté les meilleures troupes de Rome, comme il sait ; et les théodosiens qui restent n'étant point payés, veulent à peine garder les murailles.* Et ensuite : *Quant à Naples, représentez aussi à l'exarque, qu'Arigise s'est joint avec Ariulfe, et en veut à cette ville : en sorte qu'il la faut compter perdue, si on n'y envoie promptement un commandant.* Arigise était le duc de Bénévent. Saint Grégoire ajoute : *Si vous persuadez à l'exarque de nous laisser traiter la paix ; je vous enverrai une autre personne, pour convenir du prix.* C'est qu'on ne traitait avec les Lombards que pour de l'argent. On voit par quelques lettres, qui semblent regarder la même guerre, le soin de saint Grégoire, pour exciter les capitaines romains à résister aux Lombards : mais la plus remarquable est celle où il ordonne aux soldats de Naples d'obéir au tribun Constantius, qu'il envoyait pour y commander. La négligence de l'exarque l'obligeait d'en user ainsi ; peut-être payait-il ces troupes.

Jean de Ravenne avait écrit au Pape, touchant les évêques schismatiques d'Istrie, qui avaient obtenu de l'empereur de faire cesser les poursuites que le Pape faisait contre eux, alléguant pour raison de cette surséance, les ravages des Lombards. Car ils avaient désolé leur pays et brûlé Grade, où leur patriarche Sévère faisait sa résidence. Jean de Ravenne proposait même au Pape d'envoyer à Sévère quelque aumône, sur quoi le Pape lui répondit : *Vous ne parleriez pas ainsi, si vous saviez les présents qu'il envoie à la cour contre nous. Et quand il ne le ferait pas, nous devons faire la charité à ceux qui sont fidèles à l'Eglise, avant de la faire à ses adversaires. La ville de Fano est proche, d'où on a enlevé plusieurs captifs ; j'y voulus envoyer l'année passée, mais je n'osai au milieu des ennemis. Je suis donc d'avis que vous y envoyiez l'abbé*

Claude avec quelque argent, pour acheter ceux qu'il pourra. Quant à la somme, j'approuve tout ce que vous réglerez. Claude était abbé de Saint-Jean de Classe, près de Ravenne.

Dans cette même lettre, saint Grégoire parle de Natalis, évêque de Salone en Dalmatie, témoignant une grande joie de ce qu'il s'est corrigé. Nous voyons de quoi il s'agissait par les lettres précédentes de saint Grégoire. Dès le temps du Pape Gélase, son prédécesseur, Honorat, archidiacre de Salone, s'était plaint que l'évêque Natalis le traitait mal, « parce, » disait-il, « que je l'empêche de donner à ses parents les vases sacrés dont je suis chargé. » Le Pape Pélage avait défendu à Natalis de garder du ressentiment contre Honorat, ni de le faire prêtre malgré lui. Toutefois Natalis assembla un concile de la province dont il était métropolitain, où il déposa Honorat, et ordonna à sa place un autre archidiacre plus commode pour lui. Puis il ordonna prêtre Honorat contre son gré. Ils en écrivirent de part et d'autre à saint Grégoire, dès la première année de son pontificat. Sur quoi il ordonna à Honorat de continuer ses fonctions d'archidiacre. *Si vous pouvez finir ce scandale,* ajoute-t-il, *vous gagnerez beaucoup pour votre âme : sinon venez incessamment devant nous, et que l'évêque y envoie pour lui une personne bien instruite. Sachez cependant, que nous vous ferons rendre un compte bien exact des meubles précieux tant de votre Eglise que des autres qu'on y a rassemblés de diverses Eglises.* Pour Natalis, il lui écrivit en ces termes : *Les actes que vous m'avez envoyés de votre concile, touchant la condamnation de l'archidiacre Honorat, ne sont propres qu'à fomenter vos différends ; puisque en même temps, vous le déposez du diaconat comme indigne, et vous l'élevez malgré lui à la prêtrise. C'est pourquoi nous vous admonestons de le rétablir dans sa fonction ; et, s'il reste encore entre vous quelque différend, qu'il vienne ici, et quelqu'un pour vous.*

Natalis n'ayant point satisfait à cette lettre, saint Grégoire lui écrivit au mois de mars de l'année 592 : *J'apprends,* dit-il, *par plusieurs personnes qui viennent de chez vous, que vous abandonnez le soin de votre troupeau et que vous êtes occupé à tenir une grande table ; au reste votre conduite fait voir que vous ne vous appliquez ni à la lecture, ni à l'exhortation.* Il reprend ce qui s'était passé sous le Pape Pélage, et de son temps ; puis il ajoute : *Après tant d'avertissements, rétablissez Honorat en sa place, sitôt que vous aurez reçu cette lettre; si vous différez encore, sachez que vous êtes privé de l'usage du pallium, qui vous a été accordé par le Saint-Siége ; et si vous continuez dans votre opiniâtreté, vous serez privé de la participation du corps et du sang de Notre-Signeur. Après quoi nous examinerons juridiquement si vous devez demeurer dans l'épiscopat. Quant à celui qui s'est laissé promouvoir à l'archidiaconat au préjudice d'Honorat, nous le déposons de cette dignité ; et s'il continue d'en remplir les fonctions, il sera privé de la sainte communion.* Saint Grégoire chargea de cette lettre, et de l'exécution des ordres qu'elle contenait, le sous-diacre Antonin, qu'il envoyait pour administrer le patrimoine de l'Eglise romaine en Dalmatie. Il le chargea aussi de deux autres lettres : une aux évêques de la province, pour leur faire part de cette affaire ; l'autre au préfet Jobin, pour lui recommander Antonin, et le prier de ne point donner à Natalis de protection contre la justice.

Natalis se rendit enfin : il se soumit aux ordres du Pape, et corrigea ses mœurs : toutefois il lui écrivit une lettre, où il prétendait se justifier, alléguant plusieurs passages de l'Ecriture mal appliqués, entre autres celui-ci (*Rom.* XIV, 3) : *Que celui qui ne mange point, ne juge pas celui qui mange. — Ce passage,* dit saint Grégoire, *ne convient point du tout. Car il n'est pas vrai que je ne mange point ; et saint Paul ne parle ainsi que pour ceux qui jugent les autres, dont ils ne sont point chargés. Vous souffrez avec peine que je vous aie repris de vos grands repas : et moi, qui suis au-dessus de vous par ma place, quoique non par mes mœurs, je suis prêt à recevoir la correction de tout le monde. Et je ne compte pour amis, que ceux dont les discours me font effacer les taches de mon âme, avant la venue du Juge terrible.* Il remet à l'arrivée de ses députés à juger son différend avec Honorat. Mais Natalis mourut environ six mois après.

Au mois d'octobre de la même année 592, saint Grégoire rétablit Adrien évêque de Thèbes, injustement déposé. Quant au métropolitain Jean de Larisse, saint Grégoire lui parle ainsi : *Vous méritez d'être privé de la communion du corps de Notre-Seigneur, pour avoir méprisé l'admonition de mon prédécesseur, par laquelle il exemptait de votre juridiction Adrien, et son Eglise de Thèbes ; toutefois nous nous contentons d'ordonner l'exécution de cet ordre; en sorte que si vous avez quelque prétention civile ou criminelle contre l'évêque Adrien, elle soit décidée par nos nonces à Constantinople, si elle est médiocre; ou renvoyée ici au Saint-Siége, si elle est considérable. Le tout sous peine d'excommunication, dont vous ne pourrez être absous que par ordre du Pontife romain, excepté à l'article de la mort. Vous restituerez aussi sans délai tous les biens sacrés ou profanes, meubles ou immeubles de l'Eglise de Thèbes, que l'on vous accuse de retenir, et dont l'état est ici joint; sur quoi, s'il y a quelque différend, nous voulons que notre nonce à Constantinople en prenne connaissance.* C'est ainsi que le Pape saint Grégoire termine cette affaire, où nous voyons un grand détail de la procédure ecclésiastique, et un exemple notable de l'autorité du Saint-Siége. Saint Grégoire ayant appris ensuite par les évêques de la province de Corinthe, qu'Adrien s'était réconcilié avec ses accusateurs, envoya sur les lieux un diacre de l'Eglise romaine, pour savoir s'il n'y avait point de prévarication dans cet accord.

Au mois de juillet 593, saint Grégoire en-

voya pour nonce à Constantinople Sabinien, qui fut depuis son successeur. Il le chargea de plusieurs lettres par lesquelles il le recommanda aux personnes puissantes qui étaient de ses amis, comme au patrice Priscus, qui commandait les troupes en Orient, et au médecin Théotime. Il le recommanda aussi à Jean le Jeûneur, par une lettre qui fait voir le commencement de la froideur entre saint Grégoire et ce patriarche. Le Pape lui avait écrit deux fois, touchant l'affaire d'un prêtre nommé Jean, et de quelques moines d'Isaurie, accusés d'hérésie ; dont l'un, qui était prêtre, et se nommait Anastase, avait reçu des coups dans l'église de Constantinople. Le patriarche Jean écrivit à saint Grégoire qu'il ne savait ce que c'était, sur quoi saint Grégoire lui dit : *J'ai été fort surpris de cette réponse; car si vous dites vrai, qu'y a-t-il de pire que de voir les serviteurs de Dieu ainsi traités, et que le pasteur qui est présent, ne le sache pas? Mais, si vous le savez, que répondrai-je à l'Ecriture, qui dit* (*Sap.* I, 11) : « *La bouche qui ment, tue l'âme.* » *Est-ce là où se termine cette grande abstinence, et ne vaudrait-il pas mieux qu'il entrât de la chair dans votre bouche, que d'en voir sortir un discours faux, pour vous moquer de votre prochain? Dieu me garde d'avoir de vous cette pensée. Ces lettres portent votre nom; mais je ne crois pas qu'elles soient de vous. Elles sont plutôt de ce jeune homme qui est près de vous, qui ne sait encore rien des choses de Dieu; qui ne connaît pas les entrailles de la charité, que tout le monde accuse de plusieurs crimes, qui, tous les jours, dit-on, cherche à profiter de la mort de quelqu'un, par des testaments secrets; n'ayant ni crainte de Dieu, ni respect humain qui le retient. Croyez-moi, mon vénérable frère, vous devez commencer par le corriger. Car si vous continuez à l'écouter, vous n'aurez point de paix avec vos frères.* Il se remet au diacre Sabinien, pour traiter plus amplement cette affaire des prêtres offensés, et conclut en disant : *Je souhaite qu'il vous trouve tel que je vous ai connu autrefois à Constantinople.*

Saint Grégoire écrivit de cette même affaire au patrice Narsès en ces termes : *Je vous déclare que je suis résolu à la poursuivre de tout mon pouvoir; et si je vois qu'on ne garde pas les canons du Saint-Siége, Dieu m'inspirera ce que je dois faire contre ceux qui les méprisent. Je vous prie de me pardonner, si je vous fais une réponse si courte. Je suis si accablé d'afflictions, que je n'ai le courage, ni de lire, ni d'écrire de longues lettres.*

L'empereur Maurice avait fait l'année précédente [592] une loi, portant défense à ceux qui auraient exercé des charges publiques, d'entrer dans le clergé, ni dans les monastères; et à tous ceux qui étaient marqués à la main, comme soldats enrôlés, d'embrasser la vie monastique. Saint Grégoire reçut cette loi par un écuyer de l'empereur nommé Longin, et ne put alors faire de réponse, étant malade. Mais, au mois d'août 593, il écrivit à l'empereur une lettre qui commence ainsi : *C'est se rendre coupable devant Dieu, de ne pas agir avec les princes en toute sincérité. Je ne vous parle en cette remontrance, ni comme évêque, ni comme ministre public, mais comme particulier : parce que j'étais à vous, avant que vous fussiez le maître de tout le monde.* Il rapporte ensuite la disposition de la loi, et loue la première partie, qui exclut de la cléricature les officiers publics. *Car*, dit-il, *ces gens veulent plutôt changer d'emploi, que quitter le siècle. Mais j'ai été fort étonné de ce que vous défendez par la même loi, à ceux qui ont administré les affaires publiques d'embrasser la vie monastique. Car le monastère peut rendre leurs comptes, et payer leurs dettes.* C'est que les moines portaient alors leurs biens avec eux dans la communauté, et recevaient des successions : ainsi le monastère qui profitait de leurs biens devait se charger de leurs dettes, ou ne les pas recevoir. Saint Grégoire continue : *La défense que la loi fait aux soldats, d'embrasser la loi monastique, m'épouvante pour vous, je l'avoue. C'est fermer à plusieurs le chemin du ciel : car encore que l'on puisse vivre saintement dans le siècle, il y en a beaucoup qui ne peuvent être sauvés sans tout quitter.* Dans cette lettre, et en plusieurs autres, saint Grégoire parle des empereurs au pluriel, parce que Maurice avait associé à l'empire Théodose son fils, le 14 d'avril 591. Il continue : *Moi qui parle ainsi à mes maîtres, qui suis-je, sinon un ver de terre? Toutefois je ne puis m'empêcher de leur parler, voyant cette loi opposée à Dieu. Car la puissance vous a été donnée d'en haut sur tous les hommes, pour aider les bons désirs, et faire servir le royaume de la terre au royaume des cieux. Et cependant on dit tout haut, que celui qui sera une fois engagé au service de la terre, ne pourra servir Jésus-Christ, avant que son temps soit expiré, ou qu'il n'ait reçu son congé comme invalide. Voici ce que Jésus-Christ vous répond à cela par ma bouche : De secrétaire je vous ai fait capitaine des gardes, puis César, puis empereur et père d'empereur, j'ai soumis à votre puissance mes prêtres; et vous retirez vos soldats de mon service? Répondez, je vous prie, Seigneur, à votre serviteur, que répondrez-vous à votre maître quand il viendra vous juger et vous parler ainsi?* Et ensuite : *Je vous conjure par ce juge terrible, de ne pas obscurcir devant Dieu tant de larmes que vous répandez tant de prières, de jeûnes et d'aumônes, que vous faites : mais d'adoucir ou de changer cette loi. Pour moi, étant soumis à vos ordres, je l'ai envoyée dans les diverses parties du monde, et je vous ai représenté qu'elle ne s'accorde pas avec la loi de Dieu. J'ai donc rempli mon devoir de part et d'autre, puisque j'ai obéi à l'empereur, et déclaré mes sentiments pour l'intérêt de Dieu.*

Saint Grégoire adressa cette lettre à Théodore son ami particulier, médecin de l'empereur, auprès duquel il avait grand crédit; il l'employa depuis à négocier la paix avec le khan des Avares. Saint Grégoire lui dit

entre autres choses : *Si le motif de cette loi est que les conversions des soldats diminuent les armées, l'empereur doit songer que c'est moins par la force de ses troupes, que par celle de ses prières, qu'il a vaincu les Perses. Or il me semble dur, qu'il détourne des soldats du service de celui qui l'a rendu le maître non-seulement des soldats, mais des évêques.* Et ensuite : *Je vous prie donc de présenter ma remontrance à l'empereur en secret, et dans un temps favorable. Je ne veux pas qu'elle lui soit rendue publiquement par mon nonce. Comme vous le servez avec plus de familiarité, vous pouvez lui parler plus librement de l'intérêt de sa conscience au milieu de tant d'occupations qui le détournent. Si vous êtes écouté, vous procurerez le bien de son âme et de la vôtre : si vous ne l'êtes pas, vous aurez toujours travaillé pour la vôtre.* Nous verrons ensuite comment cette loi fut modérée.

Laurent, archevêque de Milan, étant mort vers le mois de mars de cette année 593, un prêtre de la même Eglise nommé Magnus, se plaignit au Pape que Laurent l'avait excommunié injustement. Le Pape ayant reconnu qu'il était ainsi, permit à Magnus d'exercer ses fonctions et de communier, laissant à sa conscience, s'il se sentait coupable de quelque faute, de l'expier en secret. En même temps il le chargea d'avertir le clergé et le peuple de procéder unanimement à l'élection d'un évêque. Ils choisirent Constantius, diacre de la même Eglise de Milan : le clergé envoya le décret de l'élection à saint Grégoire par le même prêtre Magnus, et un clerc nommé Hippolyte. Mais parce que ce décret n'était pas souscrit, le Pape craignit qu'il une surprise, et envoya Jean sous-diacre de l'Eglise romaine, avec ordre d'aller à Gênes, où plusieurs Milanais s'étaient retirés, pour éviter les hostilités des Lombards : *Vous les assemblerez,* dit saint Grégoire ; *et si vous voyez que tous unanimement s'accordent à l'élection de Constantius, vous le ferez consacrer, de notre consentement, par les évêques de la province, suivant l'ancienne coutume. En sorte que le Saint-Siége conserve son autorité, sans diminuer les droits des autres.* Dans le reste de l'Italie, les évêques élus sur les lieux, venaient à Rome, pour être sacrés par le Pape : comme nous avons vu par l'exemple de Naples. Dans la province de Milan, l'archevêque les consacrait, et ils le consacraient lui-même, mais avec le consentement du Pape.

Saint Grégoire chargea le sous-diacre Jean de deux lettres : l'une, pour le clergé de Milan : l'autre, pour Romain, exarque d'Italie, à qui il recommande Constantius. Dans la première, il dit : *Je connais bien le diacre Constantius, que vous avez choisi, il a été longtemps avec moi, quand j'étais nonce à Constantinople et je ne lui ai rien connu de répréhensible, mais parce que j'ai formé la résolution depuis longtemps, de ne procurer l'épiscopat à personne je me contenterai de joindre à votre élection mes prières vers Dieu, afin qu'il vous donne un digne pasteur. Jugez à présent celui qui vous convient, avec d'autant plus de circonspection, que quand il sera une fois consacré, il ne vous sera plus permis de le juger ; mais seulement de lui obéir avec une entière soumission, ou plutôt à Dieu qui vous l'aura donné.* Ce que saint Grégoire dit ici, qu'il ne procure l'épiscopat, se doit entendre des Eglises qui ne dépendaient pas immédiatement de lui ; car pour celles-là, il ne faisait pas difficulté de nommer des évêques, quand le clergé et le peuple avaient peine à s'accorder. Constantius fut élu et consacré évêque de Milan d'un commun consentement : saint Grégoire le félicita sur son élection, lui donnant les avis convenables, et lui envoyant le pallium. La lettre est du mois de septembre 593

Constantius avait envoyé au Pape sa confession de foi, selon la coutume; quoiqu'il n'y fût point parlé des trois chapitres, trois évêques de sa province ne laissaient pas de faire courir le bruit, qu'il s'était obligé par écrit à les condamner. Sous ce prétexte ils se séparèrent de sa communion, et persuadèrent à la reine Théodelinde de s'en séparer aussi. Saint Grégoire l'ayant appris, écrivit deux lettres à Constantius : la première, pour lui seul, où il dit : *Vous savez s'il a été parlé entre nous des trois chapitres : quoique Laurent votre prédécesseur en eût envoyé au Saint-Siége une reconnaissance très-expresse, à laquelle souscrivirent les personnes les plus nobles, et moi entre eux, comme étant alors préteur de Rome.* La seconde lettre était pour être montrée aux évêques qui s'étaient séparés. Le Pape y déclare encore qu'il n'a point été mention des trois chapitres entre lui et Constantius, et proteste en sa conscience, qu'il conserve la foi du concile de Chalcédoine, et n'ose rien ôter ni ajouter à sa définition ; anathématisant, quiconque croit plus ou moins. Puis il ajoute : *Celui qui n'est pas content de cette déclaration, n'aime pas tant le concile de Chalcédoine qu'il hait l'Eglise notre Mère.*

Outre ces lettres saint Grégoire en envoya une troisième à Constantius, pour la reine Théodelinde ; mais comme il y parlait du cinquième concile, Constantius ne jugea pas à propos de la rendre à cette princesse, de peur de la scandaliser. Saint Grégoire approuva sa conduite, et lui envoya une autre lettre pour elle : où il se contente de louer les quatre premiers conciles, sans parler du cinquième ; et exhorte la reine à écrire incessamment à Constantius, pour lui témoigner qu'elle agrée son ordination, et qu'elle embrasse sa communion. Saint Grégoire écrivant en même temps à Constantius, lui dit : *Quand au concile de Constantinople, que plusieurs nomment le cinquième, vous devez savoir qu'il n'a rien décidé contre les quatre précédents. Car on n'y a point traité de la foi, mais seulement de quelques personnes, dont il n'y a rien dans le concile de Chalcédoine. Seulement après avoir fait les canons, on émut quelque dispute sur ces personnes, et on l'examina dans la dernière action.* On voit ici, que le Pape

saint Grégoire ne comptait pour actes du concile de Chalcédoine, que les sept premières actions, comprenant la définition de foi et les canons; et regardait tout le reste comme des affaires particulières, et sans conséquence pour l'Eglise universelle.

Dans la même lettre saint Grégoire répond à Constantius sur plusieurs autres articles. L'évêque et les citoyens de Bresse voulaient que Constantius leur déclarât avec serment qu'il n'avait point condamné les trois chapitres, sur quoi saint Grégoire dit : *Si votre prédécesseur ne l'a pas fait, on ne doit pas vous le demander; s'il l'a fait, il a faussé son serment et s'est séparé de l'Eglise catholique; ce que je ne crois pas. Mais pour ne point scandaliser ceux qui vous ont écrit, envoyez-leur une lettre, où vous déclariez avec anathème, que vous n'affaiblissez en rien la foi du concile de Chalcédoine, ni ne recevez ceux qui l'affaiblissent; que vous condamnez tous ceux qu'il a condamnés, et justifiez tous ceux qu'il a justifiés. Quant au scandale qu'ils prennent de ce que vous ne nommez point à la Messe notre confrère Jean, évêque de Ravenne; il faut vous informer de l'ancienne coutume, et la suivre. Sachez aussi, s'il vous nomme à l'autel; car s'il ne le fait pas, je ne vois rien qui vous oblige à le nommer.* On voit qu'il était d'usage alors de nommer à l'autel les évêques vivants des grands siéges, comme nous y nommons le Pape.

Saint Grégoire n'était pas content de Jean, évêque de Ravenne, qui sous prétexte du séjour que les empereurs avaient fait en cette ville, et de la résidence que les exarques y faisaient encore, voulait se distinguer, non-seulement des autres évêques, mais des métropolitains. Le Pape ayant appris qu'il affectait de porter le pallium, même dans les processions, lui en écrivit par Castorius, notaire de l'Eglise romaine. Jean de Ravenne répondit par une lettre fort soumise en apparence; mais où il soutint son usage, touchant le pallium dans les processions, et touchant les manipules, que ses prêtres et ses diacres portaient même à Rome, à ce qu'il prétend. On appelle manipule, ce que le latin nomme *mappula*, c'est-à-dire un linge, que les prêtres et les diacres portaient, lorsqu'ils servaient à l'autel. Saint Grégoire n'étant point content de cette réponse, écrivit à Jean de Ravenne une lettre, où il dit, parlant des processions : *Comment se peut-il faire que dans ce temps de cendre et de cilice, au milieu des gémissements du peuple, vous portiez par les rues cet ornement, que vous vous défendez d'avoir porté dans la salle secrète de l'Eglise? Vous devez vous conformer à l'usage de tous les métropolitains, ou montrer un privilége du Pape, si vous prétendez en avoir. Or nous avons fait chercher exactement dans nos archives, et nous n'avons rien trouvé. Nous avons interrogé Pierre diacre, Gaudiose défenseur, et Michel primicier, qui ont été nonces de nos prédécesseurs à Ravenne, ils ont nié absolument que vous l'ayez ainsi pratiqué en leur présence. Notre clergé nie aussi ce que vous attribuez au vôtre, touchant l'usage des manipules. Nous le permettons toutefois à vos premiers diacres, mais seulement quand ils servent.* Cette lettre est du mois de juillet 593.

Jean de Ravenne ne se rendit pas; mais il fit solliciter le Pape par l'exarque, par le préfet de l'Italie, et par les autres personnes considérables qui demeuraient à Ravenne, de lui accorder sa prétention. Le Pape ayant appris, qu'effectivement ses prédécesseurs avaient porté le pallium aux processions, des fêtes de saint Jean-Baptiste, de saint Pierre et de saint Apollinaire, premier évêque de Ravenne, lui accorda par provision de le porter à ces trois fêtes, et au jour de son ordination. Mais comme Jean de Ravenne continua toujours de porter le pallium hors de l'Eglise, sans observer cette restriction, le Pape lui écrivit une lettre plus forte, qui commence ainsi : *La première chose qui m'afflige est, que vous m'écrivez d'un cœur double des lettres pleines de flatteries, qui ne s'accordent pas avec vos discours ordinaires. En second lieu, de ce que vous usez de railleries, qui ne conviennent qu'à de jeunes écoliers, de discours mordants, dont vous vous savez bon gré, et de médisance contre ceux que vous louez en leur présence. En troisième lieu, quand vous êtes en colère, vous dites à vos domestiques des injures les plus infâmes. De plus, vous ne vous appliquez point à régler les mœurs de votre clergé, vous ne le traitez qu'en maître. Enfin, ce qui montre le plus de hauteur, que vous portiez le pallium hors l'église. Tout cela fait voir que vous mettez l'honneur de l'épiscopat dans l'ostentation extérieure et non pas dans l'intérieure.* Il l'exhorte ensuite fortement et tendrement à se corriger de ces défauts, principalement de la duplicité; et finit par ces mots: *Répondez-moi non par des paroles, mais par vos mœurs.*

Ce fut vers ce temps-là que saint Grégoire composa des *Dialogues*, la quatrième année de son pontificat, à la prière de ses frères, c'est-à-dire des clercs et des moines qui vivaient familièrement avec lui, et qui le pressaient d'écrire quelque chose des miracles des saints, dont ils avaient ouï parler en Italie. C'est ce qu'il dit dans une lettre écrite vers le mois de juillet 593, à Maximien évêque de Syracuse, le priant de lui écrire les faits de cette nature, qui lui reviendraient en mémoire. Lui-même rapporte ainsi l'occasion de cet ouvrage : *Un jour étant accablé de l'importunité de quelques gens du monde, qui exigent de nous en leurs affaires, ce que nous ne leur devons point; je me retirai dans un lieu écarté, où je pusse considérer librement tout ce qui me déplaisait dans mes occupations.* Ce lieu de retraite était le monastère de Saint-André à Rome, que saint Grégoire avait fondé. Il continue : *Comme j'y étais assis très-affligé, et gardant un long silence, j'avais près de moi le diacre Pierre, mon ami depuis ma première jeunesse, et le compagnon de mes études sur l'Ecriture sainte. Me voyant dans cette affliction, il me demanda si j'en avais quelque nouveau sujet. Je lui répondis : Ma*

douleur est vieille par l'habitude que j'en ai, et nouvelle en ce qu'elle augmente tous les jours. Je me souviens de ce que mon âme était dans le monastère, au-dessus de toutes les choses périssables, uniquement occupée des biens célestes, sortant de la prison de son corps par la contemplation; désirant la mort, que la plupart regardent comme un supplice, et l'aimant comme l'entrée de la vie et la récompense de mon travail. Maintenant à l'occasion du soin des âmes, je suis chargé des affaires séculières, et après m'être répandu au dehors par condescendance, je viens plus faible à mon intérieur. Le poids de mes souffances augmente, par le souvenir de ce que j'ai perdu, mais à peine m'en souvient-il: car à force de déchoir, l'âme en vient jusqu'à oublier le bien qu'elle pratiquait auparavant. Pour surcroît de douleur, je me souviens de la vie de quelques saints personnages, qui ont entièrement quitté le monde; leur élévation me fait mieux connaître la profondeur de ma chute. « Je ne sais, » répondit Pierre, « de qui vous voulez parler; car je n'ai point entendu dire, qu'il y ait eu en Italie des gens d'une vertu extraordinaire, du moins qui aient fait des miracles. » Saint Grégoire dit : *Le jour ne me suffirait pas, si je voulais raconter ce que j'en sais, soit par moi-même, soit par des témoins d'une probité et d'une fidélité reconnue.* Pierre le pria de lui raconter quelques-uns de ces faits, pour l'édification de ceux qui sont plus touchés des exemples que de la doctrine; saint Grégoire y consentit, et ajouta: *Pour ôter tout sujet de doute, je marquerai à chaque fait ceux de qui je l'ai appris. En quelques-uns je rapporterai leurs propres paroles, en d'autres je me contenterai de rapporter le sens, parce que leur langage serait trop rustique.* C'est que la langue latine était déjà fort corrompue dans la bouche du peuple.

Saint Grégoire continue son dialogue entre lui et Pierre, lui racontant les histoires merveilleuses de plusieurs saints d'Italie, distribuées en quatre livres. Le premier commence à saint Honorat, qui établit un monastère à Fondi où il gouverna environ deux cents moines, et mourut vers l'an 550. Il passe ensuite à saint Libertin, et saint Hortulan du même monastère; puis il vient à saint Equice, abbé dans la province de Valérie. Il fait mention de plusieurs autres saints abbés et moines; par où l'on peut juger que dans le VIe siècle le nombre des monastères était déjà grand en Italie. Il parle aussi de quelques saints évêques: Marcellin d'Ancône, Boniface de Férente, Fortunat de Todi. Le second livre est tout entier de la vie de saint Benoît. Le troisième traite encore de plusieurs saints évêques, entre autre des Papes Jean Ier et Agapet; de saint Datius de Milan, saint Sabin de Canufe, saint Cassius de Narni, saint Sabin de Plaisance, saint Cerbone de Populonium, saint Herculan de Pérouse; de plusieurs saints prêtres et moines. Le quatrième livre est principalement employé à prouver l'immortalité de l'âme, dont plusieurs doutaient même dans le sein de l'Eglise, et saint Grégoire avoue, dans un de ses sermons, que lui-même avait autrefois douté de la résurrection. Il prouve donc l'immortalité de l'âme, premièrement par l'autorité de l'*Ecclésiaste* qui dit : *Quel avantage a le sage sur l'insensé? et quel avantage a le pauvre, sinon qu'il va où est la vie?* (*Eccl.* VI, 8.) Et en passant, il donne la clef de ce livre, en distinguant les objections des solutions. Ensuite, pour rendre cette vérité sensible aux hommes les plus grossiers, il rapporte plusieurs apparitions des âmes, ou à la sortie de leurs corps, ou après la mort. Et à cette occasion, il enseigne qu'il y a un purgatoire de feu pour purifier les âmes des péchés les plus légers, qu'elles n'ont pas expiés pendant cette vie. Dans cet ouvrage de saint Grégoire, on reconnaît partout la sainteté, l'humilité, la candeur du saint Pontife avec une grande vertu et une prudence consommée. Aussi ces *Dialogues* furent reçus avec un merveilleux applaudissement, et ont continué d'être estimés. Saint Grégoire les envoya à la reine Théodelinde; et l'on voit qu'elle s'en servit pour la conversion des Lombards, qui pouvaient savoir la vérité de la plupart des miracles qu'ils contiennent, puisqu'ils étaient arrivés sur des gens de leur nation, qui n'étaient en Italie que depuis environ trente ans. Le Pape Zacharie traduisit cet ouvrage en grec environ cent cinquante ans après; il fut tellement recherché des Grecs, qu'ils en donnèrent à Grégoire le surnom de *Dialoge*. Sur la fin du VIIIe siècle, ces livres furent traduits même en arabe.

Saint Grégoire ayant appris la mort de Natalis, évêque de Salone, métropole de Dalmatie, écrivit ainsi au sous-diacre Antonin, recteur du patrimoine de cette province, au mois de mars de l'an 593. *Avertissez incessamment le clergé et le peuple de la ville, d'élire unanimement un évêque, et nous envoyez le décret d'élection, afin que l'évêque soit ordonné de notre consentement, comme dans les anciens temps. Prenez garde surtout qu'il n'y ait dans cette action ni présents donnés, ni protection de personnes puissantes; car celui qui est élu par cette voie, est obligé d'obéir à ses protecteurs, aux dépens des biens de l'Eglise et de la discipline. Faites faire devant vous un inventaire fidèle des biens et des ornements de cette Eglise, et en donnez la garde au diacre Respectus et à Etienne, primicier des notaires, à la charge d'en répondre en leur propre bien. Mais avertissez l'évêque Malcus de ne se mêler de cette affaire en aucune façon.* C'était un évêque de Sicile qui avait administré le patrimoine de Dalmatie, mais avec si peu de fidélité, que saint Grégoire n'en était pas content. Il continue de parler ainsi à Antonin : *La dépense nécessaire sera fournie par l'économe, qui s'est trouvé en charge à la mort de l'évêque, et il en rendra compte à son successeur.*

Cependant comme Natalis était mort avant d'avoir fait juger à Rome son différend avec l'archidiacre Honorat qu'il avait déposé, Saint Grégoire écrivit à Honorat, le déclarant absous, lui ordonnant de continuer ses fonctions. Il fut élu lui-même par le clergé

de Salone. Le Pape approuvait extrêmement cette élection; mais plusieurs s'y opposèrent, et les évêques de la province préférèrent à Honorat un nommé Maxime, qu'ils regardaient comme plus traitable et plus favorable à leurs passions. Il obtint un ordre de l'empereur qui confirmait son élection, et le fit exécuter à main armée par les gens de Romain, exarque de Ravenne, qu'il avait gagnés par présents. Il y eut des prêtres et des diacres battus en cette occasion; et le sous-diacre Antonin, recteur du patrimoine, eût été tué, s'il n'eût pris la fuite.

Sitôt que saint Grégoire eut avis de cet attentat, il écrivit aux évêques de Dalmatie pour leur défendre, par l'autorité de saint Pierre, d'ordonner un évêque à Salone sans son consentement, sous peine d'être privés de la participation du corps et du sang de Notre-Seigneur, et de nullité de l'élection, excluant la personne de Maxime. La lettre est du mois d'octobre 593. Au mois d'avril suivant [594], saint Grégoire, informé des violences commises à l'intrusion de Maxime, lui écrivit à lui-même, déclarant d'abord, qu'il tient pour subreptice ou pour faux l'ordre de l'empereur. *Car*, dit-il, *nous n'ignorons pas votre vie, et nous savons l'intention de l'empereur, qui n'est pas accoutumé de se mêler des affaires des évêques, pour ne pas se charger de nos péchés. Nous ne pouvons donc nommer ordination une cérémonie célébrée par des excommuniés; et jusqu'à ce que nous sachions par les lettres de l'empereur ou de notre nonce, que vous avez été véritablement ordonné par son commandement, nous vous défendons à vous et à vos ordinateurs, de faire aucune fonction sacerdotale, ni d'approcher du saint autel, jusqu'à notre réponse. Le tout sous peine d'anathème.* Cette lettre fut affichée publiquement à Salone; mais Maxime la fit déchirer, et continua de faire les fonctions d'évêque sans y avoir aucun égard.

Dans le même temps, c'est-à-dire au mois de juin 594, saint Grégoire travaillait à la conversion des Barbariciens, habitants de Sardaigne, encore idolâtres. Il y envoya Félix, évêque d'Italie, et Cyriaque, abbé de Saint-André de Rome, parce que Janvier, évêque de Caillari, métropolitain de la province, n'était pas assez zélé; jusque-là, que les serfs de sa propre Eglise étaient encore païens. Les autres évêques de l'île ne négligeaient pas moins la conversion de ces idolâtres. Zabarda qui commandait en Sardaigne pour les Romains, seconda les intentions de saint Grégoire, et offrit la paix aux Barbariciens, au cas où ils voudraient être Chrétiens. Leur chef, nommé Hospiton, l'était déjà, et saint Grégoire lui recommanda ses missionnaires, l'exhortant à procurer le salut de sa nation. En général, presque tous les paysans de cette île étaient encore païens, comme saint Grégoire l'apprit de Félix et de Cyriaque. Il en fut sensiblement affligé, en écrivit à tous les nobles et les propriétaires des terres : *Considérez*, dit-il, *quel compte vous rendrez à Dieu de vos sujets. Ils vous sont confiés pour vous servir dans vos intérêts temporels, afin que vous procuriez à leurs âmes les biens éternels; s'ils font leur devoir, pourquoi ne faites-vous pas le vôtre?*

Quant aux paysans serfs des Eglises, il dit à l'évêque de Cagliari : *Que me sert de vous exhorter à convertir les étrangers, si vous négligez de convertir les vôtres? Il faut absolument vous y appliquer; car si je puis trouver que quelque évêque de Sardaigne ait un paysan païen, j'en punirai sévèrement l'évêque. Que si le paysan demeure obstiné dans son infidélité, il faut le charger d'une si forte taille, qu'elle l'oblige à entendre raison.*

Il se plaint dans cette même lettre de plusieurs autres abus : que les évêques étaient opprimés par les juges laïques; que Janvier se laissait mépriser par son clergé, et négligeait la discipline sous prétexte de simplicité. Et toutefois, il l'avait repris dans une autre lettre, d'avoir excommunié un homme considérable, parce qu'il l'avait injurié. Mais c'est le propre des gens faibles, de se fâcher légèrement. Saint Grégoire lui dit à ce sujet, que les canons défendent à un évêque d'excommunier pour son injure personnelle. Il se plaint encore, qu'en Sardaigne, on rétablissait dans leurs fonctions des clercs qui, étant dans les ordres sacrés, étaient tombés dans des péchés de la chair; ce qu'il défend absolument, comme contraire aux canons; quand même ces clercs auraient fait pénitence : *Pour prévenir ces inconvénients*, ajoute-t-il, *il faut bien examiner ceux que l'on ordonne; s'ils ont gardé la continence pendant plusieurs années, s'ils sont affectionnés à la prière et à l'aumône.*

Dans une lettre précédente, saint Grégoire avait dit au même Janvier de Cagliari: *Les prêtres ne doivent pas marquer sur le front avec le saint chrême les enfants baptisés, mais seulement leur faire l'onction sur la poitrine, afin que les évêques leur fassent ensuite celle du front.* Mais ayant appris que quelques-uns avaient été scandalisés de cette défense, il lui écrivit ensuite : *Nous l'avons fait suivant l'ancien usage de notre Eglise; si quelques-uns en sont si fort contristés, nous permettons même aux prêtres de faire aux baptisés l'onction du chrême sur le front, au défaut des évêques.* Plusieurs théologiens concluent de cette autorité de saint Grégoire, qu'encore que l'évêque soit le ministre ordinaire du sacrement de confirmation, le prêtre peut l'administrer par dispense; que les usages ont été différents sur ce point entre les Eglises d'Occident, comme ils le sont encore entre l'Eglise grecque et la latine.

L'impératrice Constantine demanda à saint Grégoire le chef de saint Paul, ou quelque autre partie de son corps, pour mettre dans l'église que l'on bâtissait en l'honneur de ce saint Apôtre, dans le palais de Constantinople. Saint Grégoire lui répondit: *Vous m'ordonnez ce que je ne puis ni n'ose*

faire, car les corps des apôtres saint Pierre et saint Paul sont si terribles par leurs miracles, que l'on ne peut en approcher, même pour prier, sans être saisi d'une grande crainte. Mon prédécesseur ayant voulu changer un ornement d'argent qui était sur le corps de saint Pierre, éloigné, toutefois, d'environ quinze pieds, eut une vision terrible. Moi-même, j'ai voulu réparer quelque chose près du corps de saint Paul : il fallut creuser un peu avant auprès de son sépulcre; le supérieur du lieu trouva quelques os, qui, toutefois, ne touchaient pas au sépulcre, et les transporta à un autre lieu; en mourut subitement, après une triste apparition. Mon prédécesseur voulant faire quelque reparation près du corps de saint Laurent, comme on fouillait, sans savoir précisément le lieu où il était, on ouvrit tout d'un coup le sépulcre; mais les moines et les mansionaires qui y travaillaient, pour avoir vu le saint corps, sans y avoir touché, moururent tous dans l'espace de dix jours.

Sachez donc, Madame, que quand les Romains donnent des reliques des saints, ils ne touchent pas aux corps, ils mettent seulement dans une boîte un linge, que l'on dépose auprès du corps saint; puis on l'en retire et on l'enferme avec la vénération convenable dans l'église que l'on doit dédier: et il s'y fait autant de miracles que si l'on y avait transféré le corps. Du temps du Pape saint Léon, quelques Grecs doutant de la vertu de ces reliques, il se fit apporter des ciseaux, et coupa le linge dont il sortit du sang, comme le rapportent nos anciens. Car, non-seulement à Rome, mais dans tout l'Occident, on regarde comme un sacrilége de toucher aux corps des saints. C'est pourquoi nous sommes fort étonnés de la coutume des Grecs, d'enlever, à ce qu'ils disent, les os des saints, nous avons peine à le croire. Quelques moines grecs étant venus ici il y a environ deux ans, déterraient de nuit des corps morts dans un champ, près de l'église Saint-Paul, et serraient les os. Étant pris sur le fait, et interrogés exactement pourquoi ils le faisaient, confessèrent qu'ils voulaient emporter ces os en Grèce, comme des reliques. Cet exemple nous a fait d'autant plus douter, s'il est vrai, ce que l'on dit, que l'on transporte effectivement les os de saints.

Il ajoute ensuite, parlant toujours à l'impératrice : *Ce commandement, que je ne puis exécuter, ne vient pas de vous, autant que je puis croire; mais de ceux qui veulent me faire perdre vos bonnes grâces. Je me confie en Dieu, que vous ne vous laisserez point surprendre. Mais afin de ne pas frustrer votre pieux désir, je vous enverrai incessamment quelque particule des chaînes que saint Paul a portées au cou et aux mains, qui font beaucoup de miracles; si toutefois je puis en emporter quelque chose avec la lime. On vient souvent demander de cette limaille : l'évêque prend la lime, et quelquefois il en tire des particules en un moment, quelquefois il lime longtemps sans en rien tirer.* Cette lettre à l'impératrice est du mois de juin 594. On y voit ce que c'était que les reliques des saints apôtres, dont parle saint Grégoire en plusieurs autres lettres. C'était ordinairement un *brandeum :* on nommait ainsi ces linges, qui avaient été mis quelque temps auprès de leurs sépulcres. Quelquefois c'était de la limaille des chaînes de saint Pierre ou de saint Paul, que l'on enfermait dans des croix ou dans des clefs d'or. Il y a un très-grand nombre de lettres où il est parlé de ces clefs et de leurs miracles.

Ce que dit saint Grégoire, que quelques personnes voulaient lui nuire dans l'esprit de l'impératrice, semble se rapporter principalement à Jean, patriarche de Constantinople, avec lequel il eut alors un grand différend. Jean envoya à saint Grégoire les actes d'un jugement qu'il avait rendu contre un prêtre accusé d'hérésie, dans lesquels il prenait, presque à chaque ligne, le titre de patriarche œcuménique; saint Grégoire voulant garder l'ordre de la correction fraternelle, en fit parler deux fois par son nonce; et ensuite lui en écrivit le 1er janvier 595. Sa lettre commence ainsi : *Vous savez quelle paix vous avez trouvée dans les Eglises, et je ne sais par quel motif vous prétendez vous attribuer un nouveau nom, capable de scandaliser tous vos frères. Ce qui m'étonne, c'est que vous avez voulu fuir l'épiscopat; et maintenant vous en voulez user, comme si vous l'aviez recherché avec ambition; vous vous déclariez indigne du nom d'évêque, et maintenant vous voulez le porter vous seul. Pélage, mon prédécesseur, vous en écrivit des lettres très-fortes, où il cassa les actes du concile que vous aviez tenu en la cause de notre frère l'évêque Grégoire; et défendit à l'archidiacre, qui était son nonce auprès de l'empereur, d'assister à la Messe avec vous. Depuis que je suis appelé au gouvernement de l'Eglise, je vous en ai fait parler par mes autres nonces, et maintenant par le diacre Sabinien. Et parce qu'il faut toucher les plaies doucement avec la main, avant d'y porter le fer, je vous prie, je vous conjure, je vous demande avec toute la douceur possible, de résister à ceux qui vous flattent et vous attribuent ce nom plein d'extravagance et d'orgueil.* Ces flatteurs du patriarche n'étaient pas seulement ses amis particuliers; mais la plupart des évêques d'Orient, qui n'avaient accès que par lui auprès de l'empereur. Saint Grégoire continue : *Ne savez-vous pas que le concile de Chalcédoine offrit cet honneur aux évêques de Rome, en les nommant universels? Mais pas un n'a voulu le recevoir, de peur qu'il ne semblât s'attribuer seul l'épiscopat, et l'ôter à tous ses frères.* Le reste de la lettre est une exhortation véhémente à l'humanité. Nous trouvons en effet dans le concile de Chalcédoine des requêtes adressées à saint Léon, sous le titre d'archevêque œcuménique : savoir celle de Théodose et d'Ischyrion, diacre d'Alexandrie, et d'Athanase, prêtre, qui le nomme patriarche œcuménique.

Saint Grégoire écrivit en même temps à son nonce Sabinien, lui découvrant l'artifice

de Jean, qui faisait écrire l'empereur pour lui. *Il espère*, dit-il, *autoriser sa vaine prétention, si j'écoute l'empereur; ou l'irriter contre moi, si je ne l'écoute pas. Mais je marche le droit chemin, ne craignant, dans cette affaire, que Dieu seul. Ne craignez rien non plus : méprisez pour la vérité tout ce qui paraît grand en ce monde; et vous confiant en la grâce de Dieu et au secours de saint Pierre, agissez avec une grande autorité. Puisqu'ils ne peuvent nous défendre des épées de nos ennemis, et nous ont fait perdre nos biens, pour sauver l'Etat; c'est une trop grande honte, qu'ils nous fassent encore perdre la foi, en consentant à ce titre criminel.* Saint Grégoire traite cette contestation de question de foi; parce qu'en effet la foi ne permet pas de ne reconnaître qu'un seul évêque, dont les autres ne fussent que les vicaires; et il prévoit les suites funestes de l'ambition des évêques de Constantinople qui n'a que trop éclaté dans les siècles suivants.

C'est ce qui l'obligea de répondre à la lettre de l'empereur en faveur du patriarche. Il dit qu'il ne faut attribuer les calamités publiques qu'à l'ambition des évêques. *Nous détruisons*, ajoute-t-il, *par nos exemples, ce que nous prêchons de paroles. Nos os sont consumés de jeûnes, et notre esprit enflé d'orgueil : nous avons le cœur élevé sous des habits méprisables : couchés sur la cendre, nous prétendons à la grandeur; et cachons des dents de loups sous des faces de brebis. La conduite et la primauté de toute l'Eglise a été donnée à saint Pierre; et toutefois on ne l'appelle pas apôtre universel; toute l'Europe est livrée aux Barbares, les villes détruites, les forteresses ruinées, les provinces ravagées, les terres incultes : les idolâtres sont maîtres de la vie des fidèles; et les évêques, qui devraient pleurer prosternés sur la cendre, cherchent de nouveaux titres, pour contenter leur vanité. Est-ce ma cause particulière que je défends? N'est-ce pas celle de Dieu et de l'Eglise universelle? Nous savons que plusieurs évêques de Constantinople ont été non-seulement hérétiques, mais hérésiarques : comme Nestorius et Macédonius. Si donc celui qui remplit ce siége, était évêque universel, toute l'Eglise tomberait avec lui. Pour moi, je suis le serviteur de tous les évêques, tant qu'ils vivent en évêques; mais si quelqu'un élève sa tête contre Dieu, j'espère qu'il n'abaissera pas la mienne, même avec le glaive. Ayez donc la bonté de juger vous-même cette affaire, ou d'obliger l'évêque Jean à quitter sa prétention. Pour obéir à vos ordres, je lui ai écrit avec douceur et humilité. S'il veut m'écouter, il a en moi un frère entièrement dévoué : sinon il aura pour adversaire celui qui résiste aux superbes.*

Saint Grégoire écrivit à l'impératrice Constantine sur le même sujet, mais avec plus de liberté. *Il est triste*, dit-il, *que l'empereur souffre celui qui veut être appelé seul évêque, au mépris de tous les autres. Il est vrai que les péchés de Grégoire le méritent, mais saint Pierre n'a point de péchés qui lui attirent un tel traitement de votre temps. Il y a déjà vingt-sept ans que nous vivons entre les épées des Lombards; et il n'est pas besoin de dire combien cette Eglise leur donne tous les jours. Je dirai, en un mot, que comme l'empereur a un trésorier pour son armée de Ravenne, je suis à Rome le trésorier des Lombards. Et cette Eglise, qui fait continuellement tant d'autres dépenses, pour les clercs, les monastères, les pauvres, le peuple est encore accablé de l'affliction de toutes les Eglises, qui gémissent de l'orgueil de ce seul homme, quoiqu'elles n'osent en parler.*

Comme Maxime de Salone persévérait toujours dans son usurpation et sa désobéissance, saint Grégoire s'en plaint à l'impératrice dans la même lettre. *Il s'appuie*, dit-il, *sur quelques personnes séculières, à qui on dit qu'il fait de grands présents, aux dépens de son Eglise; et refuse de venir me trouver, suivant l'ordre de l'empereur. Pour moi j'obéis au prince; et quoique Maxime ait été ordonné à mon insu, je lui pardonne ce mépris de bon cœur. Mais Dieu ne me permet pas de passer sous silence ses autres crimes, savoir ses péchés d'impureté, son ordination faite à prix d'argent, et les Messes qu'il a osé dire étant excommunié : dont je prie Dieu qu'il se puisse justifier. Il est vrai que l'empereur m'ordonne de le recevoir avec honneur, quand il viendra ici : cela est rude à l'égard d'un homme prévenu de tant de crimes; et si les causes des évêques, dont je suis chargé, sont réglées auprès de l'empereur par le crédit des autres, que fais-je dans cette Eglise?*

Tous les patriarches étaient intéressés à réprimer la prétention de Jean de Constantinople, c'est pourquoi saint Grégoire en écrivit une lettre commune à saint Euloge d'Alexandrie, à saint Anastase d'Antioche. Il y expose dès le commencement la contestation, qui durait depuis huit ans, à compter de ce concile de Jean de Constantinople, qui fut cassé par le Pape Pélage. Saint Grégoire répète les mêmes raisons qu'il avait employées dans les autres lettres, il ajoute : *Ne donnez donc jamais à personne le titre d'universel; et n'ayez sur ce sujet aucun mauvais soupçon de l'empereur. Il craint Dieu, et ne fera rien contre l'Evangile et les canons.* Et ensuite : *Si on permet d'user de ce titre on dégrade tous les patriarches, et quand celui qu'on nomme évêque universel tombera dans l'erreur, il ne se trouvera plus d'évêque qui soit demeuré dans la vérité. Je vous conjure donc d'être constants à garder vos Eglises, telles que vous les avez reçues. Préservez de cette corruption tous les évêques qui vous sont soumis, et montrez-leur que vous êtes vraiment patriarche de l'Eglise universelle. S'il survient quelque adversité, demeurons unanimes, et montrons même en mourant, que ce n'est pas notre intérêt particulier qui nous fait condamner ce titre. Croyez-moi, comme nous n'avons reçu notre rang que pour prêcher la vérité, il est plus sûr de l'abandonner pour elle, s'il est besoin, que de le garder. Priez pour moi, afin que je montre par mes œuvres ce que je prends la liberté de vous dire.* Ces cinq lettres de saint Grégoire,

touchant la prétention de Jean de Constantinople semblent être de même date, c'est-à-dire, du 1er janvier 595, et avaient été envoyées ensemble au nonce Sabinien.

Cependant Rome était pressée par les Lombards. Romain, patrice et exarque de Ravenne, avait pris sur eux, au préjudice des traités, Pérouse et plusieurs autres villes. Agilulfe, leur roi, en fut irrité, et sortant de Pavie, sa résidence ordinaire, vint, avec une puissante armée, reprendre Pérouse, et s'avança jusqu'à Rome qu'il assiégea. L'exarque l'avait dégarnie pour prendre Pérouse; en sorte que le préfet Grégoire et le maître de la milice Castorius, eurent bien de la peine à garder Rome qui manquait de tout, de pain, de troupes et de peuple.

Saint Grégoire expliquait alors dans ses sermons le prophète Ezéchiel. Car étant si appliqué à tous les devoirs d'évêque, il ne manquait pas au premier de tous, qui est la prédication. Dès le commencement de son pontificat, il fit les quarante *homélies* sur les Evangiles, qu'on lisait à Rome pendant le cours de l'année, les mêmes, pour la plupart, qu'on lit encore aux mêmes jours. Il en avait dicté vingt, et les avait ensuite fait lire devant le peuple : il avait prononcé les vingt autres, et on les avait écrites à mesure qu'il parlait. On les recueillit en deux livres, non suivant l'ordre du jour, mais selon qu'il les avait faites, pendant plusieurs années. Depuis qu'elles furent recueillies, il les envoya à Secondin, évêque de Taormine en Sicile, lui marquant qu'elles avaient été dites pendant la Messe ; car c'était alors que la prédication avait lieu.

Saint Grégoire entreprit ensuite d'expliquer à son peuple le prophète Ezéchiel ; on écrivait ses *homélies* pendant qu'il les prononçait. Après qu'il en eut fait douze sur les trois premiers chapitres, le peuple voyant que les affaires dont il était accablé ne lui permettaient pas d'achever ainsi tout le livre, le pria de lui en expliquer au moins la dernière partie, touchant le rétablissement du temple, qui est la plus difficile : *Il faut*, dit-il, *vous obéir, mais il y a dans cette entreprise deux choses qui me troublent, l'obscurité de cette prophétie, et la nouvelle que nous avons reçue qu'Agilulfe, roi des Lombards, a passé le Pô pour venir en diligence nous assiéger. Jugez, mes chers frères, comment un pauvre esprit troublé par la crainte, et partagé en divers soins, pourra pénétrer des mystères si cachés. Mais la grâce du ciel et l'ardeur de vos désirs me soutiennent.* Il commence ainsi une de ces homélies : *De peur qu'on ne m'accuse de témérité, je vous dirai dans quel esprit j'entreprends de vous expliquer ces mystères si profonds. Souvent ce que je n'avais pu entendre seul dans les saintes Ecritures, je l'ai entendu étant en présence de mes frères; d'où j'ai conclu que c'est pour eux que cette connaissance m'est donnée. Je dois donc attribuer à mon peu de lumière ce que je n'entends pas en ce prophète, et à vous ce que j'en entends.*

Dans une autre homélie, il décrit ainsi l'état de l'Italie et de Rome : *Qu'y a-t-il encore dans le monde qui puisse nous plaire? Nous ne voyons que tristesse, nous n'entendons que gémissements. Les villes sont détruites, les forteresses ruinées, les campagnes ravagées, la terre est réduite en solitude. Et ces restes du genre humain sont continuellement battus des fléaux de Dieu. Nous voyons les uns entraînés en captivité, les autres mutilés, les autres tués ; Rome même, autrefois la maîtresse du monde, nous voyons où elle est réduite, accablée de douleurs, abandonnée par ses citoyens, insultée par ses ennemis, pleine de ruines. Où est le sénat? où est le peuple? Que dis-je des hommes? Les édifices mêmes se détruisent, les murailles tombent. Où sont ceux qui se réjouissaient de sa gloire? où est leur pompe et leur orgueil? Autrefois ses princes et ses chefs se répandaient par toutes les provinces pour les piller ; les jeunes gens y accouraient de tous côtés, pour s'avancer dans le monde. Maintenant qu'elle est déserte et ruinée, personne n'y reste, plus de puissants capables d'opprimer les autres.* Cette description de Rome ne doit pas surprendre le lecteur instruit, s'il fait réflexion que, depuis trois cents ans, elle n'était plus le séjour des empereurs. Dioclétien demeurait à Nicomédie, Constantin s'établit à Byzance ; les empereurs d'Occident demeuraient en Illyrie ou en Gaule; et, s'ils étaient en Italie, ils faisaient leur séjour à Milan ou à Ravenne, qui fut aussi la résidence des rois goths, et ensuite des exarques. Ainsi, comme la cour et le centre des affaires n'étaient plus à Rome, on la quitta insensiblement ; ses palais, inhabités, tombèrent en ruine, et elle alla toujours dépérissant, jusqu'à être réduite à cette affreuse désolation que saint Jean avait prédite dans l'*Apocalypse*. Saint Grégoire ajoute : *Ce que nous disons de Rome, nous apprenons qu'il est arrivé dans toutes les villes du monde. Quelques lieux ont été ruinés par la famine, par le glaive, par les tremblements de terre et par d'autres calamités. Méprisons donc de tout notre cœur ce monde, du moins quand il périt, et finissons avec lui les désirs qui nous y attachent.*

Il était effectivement persuadé que la fin du monde était proche, et en regardait comme les préliminaires tant d'incursions des Barbares, tant de guerres et de calamités publiques, dont son siècle était affligé. Il en parle en toute occasion, et ne répète rien plus souvent dans tous ses discours et toutes ses lettres, que la venue du Juge terrible, et la rigueur de son jugement. Il paraît pénétré de cette crainte ; aussi son style ne respire qu'humilité, componction et larmes de pénitence.

Il ne fit que dix homélies sur la dernière partie d'Ezéchiel, et n'en expliqua qu'un chapitre ; après quoi il finit ainsi. *Personne ne doit trouver mauvais, si je cesse après ce discours. Vous voyez tous comme nos afflictions sont augmentées, le glaive nous environne de toutes parts : les uns reviennent ayant les mains coupées, nous apprenons que*

les autres sont pris, et les autres tués. Quand on ne peut plus vivre, comment peut-on expliquer les mystères de l'Ecriture? Que reste-t-il donc, sinon de rendre grâce avec larmes à celui qui nous frappe pour nos péchés? Ces vingt-deux homélies sur Ezéchiel, furent, huit ans après, recueillies en deux livres, comme les homélies sur les Evangiles, et saint Grégoire les envoya à l'évêque Marinien, qui les lui avait demandées.

Saint Grégoire voyant Rome ainsi pressée, fit faire au roi Agilulfe des propositions de paix, qu'il écouta. Pour les faire agréer à l'exarque, saint Grégoire écrivit ainsi au scolastique Sévère, qui était de son conseil : *Sachez que le roi Algilulfe ne refuse pas de faire la paix générale, pourvu que l'exarque lui fasse justice de plusieurs infractions du traité précédent, dont il se plaint. Vous savez combien la paix nous est nécessaire : agissez donc suivant votre prudence ordinaire, pour obliger l'exarque à y consentir promptement. Autrement le roi promet de faire sa paix particulière avec nous; mais nous savons que plusieurs autres lieux seront perdus infailliblement.* L'empereur apparemment prévenu par l'exarque, qui n'aimait pas saint Grégoire, n'approuva pas qu'il voulût traiter avec les Lombards; et lui écrivit une lettre où il traitait de simplicité sa confiance à leurs paroles. Ce reproche fut sensible à saint Grégoire; et il se plaignit à l'empereur, que c'était l'accuser de sottise sous un nom plus honnête. *J'avoue*, dit-il, *que je le mérite; car si j'avais été sage, je ne me serais pas exposé à ce que je souffre ici au milieu des armes des Lombards.* Il se plaint encore que l'on ne le croie pas, quand il dit la vérité, et ajoute : *Je passerais volontiers sous silence cette moquerie, si je ne voyais la servitude de ma patrie croître à tous moments; mais je suis sensiblement affligé, que faute de croire mes avis, on laisse augmenter excessivement les forces des ennemis. Pensez de moi, Seigneur, tout le mal qu'il vous plaira; mais ne prêtez pas facilement l'oreille à tout le monde, sur l'intérêt de l'Etat et la perte de l'Italie, croyez aux effets plus qu'aux paroles.* Il insiste ensuite sur le respect dû aux archevêques, même par les princes qui sont leurs maîtres. Cette lettre est du mois de juin 595.

Dans le même temps il se plaignait ainsi de l'exarque, écrivant à un évêque qui était en Orient : *Je ne puis vous exprimer ce que votre ami, le seigneur romain, me fait souffrir en ce pays. Sa malice est au-dessus des armes des Lombards; nous sommes mieux traités par les ennemis qui nous tuent, que par les officiers de l'empire, dont les rapines et les fraudes nous consument d'inquiétudes. Etre en même temps chargé du soin des évêques, du clergé, des monastères et du peuple; veiller contre les surprises des ennemis; être toujours en garde contre les tromperies et les malices des gouverneurs, quelle peine c'est et quelle douleur; vous le pouvez d'autant mieux comprendre, que vous m'aimez plus sincèrement.*

Il exprime des peines semblables dans une lettre du même temps à l'impératrice Constantine : *Ayant appris*, dit-il, *qu'il y avait en Sardaigne plusieurs idolâtres, et que les évêques de l'île négligeaient de les instruire; j'y ai envoyé un des évêques d'Italie, qui en a converti plusieurs. Mais j'ai appris que ceux qui sacrifiaient aux idoles, payent au juge un droit pour en avoir la permission, et qu'il continue d'exiger le même droit de ceux qui ne sacrifient plus, et qui sont baptisés. L'évêque lui ayant fait des reproches, il a répondu qu'il avait acheté sa charge si cher, qu'il ne pouvait la payer que par de tels moyens. L'île de Corse est tellement accablée d'impositions, que les habitants ont peine à y satisfaire en vendant leurs enfants; ce qui leur fait abandonner l'empire, et recourir aux Lombards. Car que peuvent-ils souffrir de pire de ces Barbares? En Sicile, un nommé Etienne, cartulaire de la marine, est accusé de tant de vexations, s'emparant des biens d'un chacun, et mettant le panonceau aux terres et aux maisons, sans connaissance de cause; que je remplirais un volume de ce que j'en ai appris. C'est ce que je vous prie de représenter à l'empereur. Je sais qu'il dira que ce que l'on tire de ces îles est employé aux dépenses d'Italie; mais c'est peut-être la cause du peu de profit que ces dépenses font dans ce pays; parce qu'elles sont levées avec quelque mélange de péché. Et quand nous devrions être moins secourus, il vaut mieux que nous souffrions la mort temporelle, que de vous exposer à perdre la vie éternelle.*

Saint Grégoire écrivant à Jean de Constantinople, le 1er janvier de cette année 595, avait différé à lui faire réponse sur l'affaire des prêtres Jean et Athanase. Ils étaient venus, à Rome, et leur affaire fut examinée dans un concile : apparemment le même, dont nous avons les canons, tenus devant le corps de saint Pierre, le 5 juillet, la treizième année de l'empereur Maurice : c'est-à-dire en 595. Vingt-trois évêques y assistèrent, en comptant saint Grégoire, qui y présidait; et il y avait trente-trois prêtres, dont tous les titres sont marqués. Ils étaient assis, aussi bien que les évêques; les diacres debout, avec tout le reste du clergé. Le second des évêques était Marinien de Ravenne, qui ne pouvait tenir ce rang, qu'à cause de la dignité de sa ville; car il était nouvellement ordonné. L'évêque Jean mourut vers le mois de février de la même année. Saint Grégoire commit pour visiteur Sévère, évêque de Ficule ou Ficude, aujourd'hui Cervia; et chargea son agent le notaire Castorius, de procurer que l'élection se fît dans les règles. L'exarque voulait faire élire l'archidiacre Donat; mais saint Grégoire ayant examiné sa vie, et trouvé plusieurs fautes qui le rendaient indigne de l'épiscopat, refusa de l'ordonner. Il refusa aussi le prêtre Jean; parce qu'il ne savait pas les psaumes, et que cette négligence marquait peu de soin de son âme. Enfin tous s'accordèrent à choisir le prêtre Marinien, qu'ils savaient avoir vécu longtemps dans le monastère avec saint Grégoire. Il chercha divers moyens de s'en excuser, et on eut bien de

la peine à le persuader d'y consentir. Saint Grégoire, qui connaissait sa vertu et son zèle pour le salut des âmes, l'ordonna sans délai; et apparemment il assista au concile, avant d'aller à Ravenne. Peu de temps après, saint Grégoire lui donna le pallium; mais à la charge de ne s'en servir qu'à la Messe, et aux quatre processions solennelles.

L'année suivante, il lui donna quelques avis importants. *Parce que je vous aime beaucoup*, dit-il, *je vous exhorte instamment à avoir soin, non de l'argent, mais des âmes. C'est à quoi il faut s'appliquer entièrement puisque c'est la seule chose dont Notre-Seigneur demandera compte à un évêque.* Et écrivant à l'abbé Secondin, qui était à Ravenne, il dit : *Eveillez notre frère Marinien, car je crois qu'il est endormi. Il est venu des gens me trouver, entre lesquels étaient des vieillards mendiants. Comme je les ai interrogés, ils m'ont dit en détail ceux qui leur avaient donné par le chemin. Je leur ai demandé avec empressement ce que Marinien leur avait donné. Ils m'ont dit qu'ils lui avaient demandé, mais qu'ils n'en avaient rien reçu, pas même du pain, quoiqu'il soit ordonné à cette Eglise d'en donner à tout le monde. Je m'étonne que celui qui a des habits, de la vaisselle d'argent, des celliers remplis, n'ait rien à donner aux pauvres : dites-lui donc qu'il change d'esprit. Qu'il ne croie pas qu'il lui suffise de lire, de prier, et de se tenir en retraite, s'il n'est libéral envers les pauvres, et ne fait de bonnes œuvres de ses mains : autrement il n'a qu'un vain titre d'évêque.*

Le troisième évêque du concile de Rome était Paul de Nepi, celui qui avait gouverné l'Eglise de Naples, comme visiteur, en 592. Fortunat, évêque de Naples, est nommé des derniers. Tous les autres étaient de la partie d'Italie qui dépendait particulièrement du Pape; et principalement des environs de Rome. Il y en avait un de Sicile, savoir, Secondin de Taormine. Dans ce concile furent faits six canons, tous proposés par le Pape, et approuvés par les acclamations des évêques en cette sorte:

Le Pape Grégoire dit : *Une très-mauvaise coutume s'est introduite depuis longtemps dans l'Eglise romaine, que l'on choisit des chantres pour le ministère du saint autel, et qu'étant diacres, ils continuent de chanter, au lieu de vaquer à la prédication et à la distribution des aumônes, d'où il arrive, le plus souvent, que l'on cherche plutôt dans les ministres sacrés, de belles voix que de bonnes mœurs, et que leur vie irrite Dieu, tandis que leur chant plaît au peuple. C'est pourquoi j'ordonne que, dans cette Eglise, les ministres du saint autel ne chanteront point : qu'ils liront seulement l'Evangile à la Messe, et que des sous-diacres, ou s'il est besoin, de moindres clercs chanteront les psaumes et feront les autres lectures. Si quelqu'un contrevient à ce décret, qu'il soit anathème.* Tous répondirent : *Qu'il soit anathème.*

Saint Grégoire prit grand soin de régler le chant et tout l'Office de l'Eglise. Il continua de proposer le second canon : *La négligence a introduit une coutume honteuse, que les évêques de ce siége emploient des valets laïques et séculiers pour les services secrets de leur chambre : en sorte qu'ils connaissent la vie intérieure de l'évêque, tandis que les clercs l'ignorent : quoique la vie du pasteur doive toujours servir d'exemple à ses disciples. Sur quoi j'ordonne que des clercs, ou même des moines choisis fassent le service de la chambre de l'évêque : afin qu'il ait des témoins du secret de sa vie qui puissent profiter de son exemple.* Ces clercs, qui devaient éclairer de si près toutes les actions de l'évêque, étaient ceux que les Grecs nommaient *syncelles*, et dont la fonction devint une dignité.

Au reste, saint Grégoire pratiquait le premier ce qu'il ordonnait ici. Dès le commencement de son pontificat, il retint près de lui des clercs et des moines de grand mérite; entre lesquels on remarque Pierre, diacre, qui était de son âge, et qu'il fait parler dans ses *Dialogues;* Emilien, notaire, qui, avec d'autres, écrivit sous lui les quatre homélies; Paterius, aussi notaire, fit un extrait très-utile de ses ouvrages; Jean, défenseur, qu'il envoya en Espagne, pour rétablir Janvier, évêque de Malaga, injustement déposé. Voilà les clercs. Entre les moines, on nomme Maximien, abbé de son monastère, puis évêque de Syracuse, qui mourut dès l'année 594; Augustin, prévôt de son monastère; et Mellitus, qu'il envoya depuis, l'un et l'autre, en Angleterre; Marinien, qui fut évêque de Ravenne; Probus, qu'il fit abbé, et l'envoya bâtir un hôpital à Jérusalem; Claude, abbé de Classe, près de Ravenne. Saint Grégoire vivait en commun avec eux, pratiquant la vie monastique. Il les consultait sur les affaires de l'Eglise, et attirait près de lui ce qu'il y avait de plus habiles gens de son temps. Tous portaient l'habit romain, et parlaient la langue latine, sans aucun mélange des mœurs barbares. Il n'employait point de laïques, ni pour le service de sa maison, ni pour l'administration des patrimoines de l'Eglise.

Le troisième canon du concile romain est conçu en ces termes : *Un nouvel abus s'est introduit dans cette Eglise, que les recteurs du patrimoine mettent des panonceaux comme les officiers du fisc, aux terres ou aux maisons qu'ils prétendent appartenir à l'Eglise, et défendent le bien des pauvres par voie de fait. C'est pourquoi j'ordonne, si quelqu'un des ecclésiastiques met des panonceaux de son propre mouvement, qu'il soit anathème.* Tous répondirent : *Qu'il soit anathème.* Saint Grégoire ajoute : *Et si l'évêque l'ordonne, ou ne le punit pas, quand on l'aura fait sans son ordre, qu'il soit anathème.*

Saint Grégoire continua : *Plus les fidèles nous honorent pour le respect de saint Pierre, plus nous devons reconnaître notre faiblesse, et rejeter les honneurs excessifs. Il s'est établi une coutume, que quand on porte en terre les corps des évêques de ce siége, le peuple les couvre de dalmatiques, qu'il partage ensuite, et les garde comme des reliques. C'est pourquoi j'ordonne que l'on ne couvre d'aucun habillement le brancard où on porte le corps d'un évêque de Rome; et je charge les prêtres et les*

diacres de l'exécution de ce décret, sous peine d'anathème. Tous répétèrent l'anathème.

Je défends, ajouta-t-il, *suivant l'ancienne règle, que l'on prenne rien pour les ordinations, le pallium, ni les lettres; même sous le nouveau prétexte du petit repas, nommé* pastellum. *Car comme l'évêque ne doit point vendre l'imposition des mains, ni le diacre la lecture de l'Evangile qui se fait à l ordination, ainsi le notaire ne doit point vendre les lettres qu'il délivre. Si donc quelqu'un donne ou reçoit pour toutes ces choses, il en sera responsable au jugement de Dieu. Mais si, sans aucune demande, exaction ni convention précédente, celui qui a été ordonné, après avoir reçu les lettres et le pallium, veut, par honnêteté, donner quelque chose à quelqu'un du clergé, nous ne défendons pas de le recevoir.* Saint Grégoire défendait aussi de rien exiger pour les sépultures, de peur qu'il ne semble qu'on se réjouisse de la mort des hommes.

Plusieurs serfs des églises ou des séculiers se présentent pour entrer dans le monastère: si nous le souffrons indifféremment, nous donnons occasion à tous les serfs de se soustraire à l'Eglise; si nous les retenons en servitude, sans examen, nous ôtons quelque chose à Dieu, qui nous a tout donné. Il faut donc que celui qui veut se donner à Dieu, soit auparavant éprouvé en habit séculier, afin que si ses mœurs font voir la sincérité de son désir, il soit délivré de la servitude des hommes, pour en embrasser une plus rigoureuse. En effet, la vie monastique était alors si pauvre, si laborieuse, si mortifiée, que des esclaves mal convertis n'y auraient pas trouvé leur compte.

Dans ce même concile de Rome, l'affaire des prêtres Jean et Athanase fut examinée et jugée; Athanase était d'Isaure, prêtre et moine du monastère de Tamnac de Saint-Mile, en Lycaonie. Il était à Rome dès le temps que saint Grégoire écrivait ses *Dialogues*, où il rapporte une histoire sur son récit; Jean, de Constantinople, avait envoyé à Rome ses députés chargés de lettres, où il prétendait montrer qu'Athanase et les moines, ses confrères, avaient parlé contre la définition du concile d'Ephèse; et il avait envoyé certains articles, comme extraits du même concile, portant entre autres anathème à qui dirait que l'âme d'Adam mourut par son péché, et que le diable entra dans le cœur de l'homme. Jean, de Constantinople, avait aussi envoyé un livre, trouvé dans la cellule d'Athanase, contenant des hérésies. Saint Grégoire l'ayant examiné, y remarqua des dogmes manichéens; mais il découvrit aussi que celui qui avait fait des notes, pour en montrer les erreurs, était tombé dans l'hérésie pélagienne, et reprenait, comme hérétique, des propositions catholiques: par exemple, que l'âme d'Adam mourut par son péché. Saint Grégoire ayant examiné le concile d'Ephèse, n'y trouva rien de semblable, et fit porter de Ravenne un exemplaire très-ancien, qui se trouva entièrement conforme à celui de Rome. Il expliqua fort au long aux députés de Jean, de Constantinople, comment ces propositions, attribuées au concile d'Ephèse, étaient hérétiques, et les satisfit pleinement sur ce sujet. Il en écrivit depuis au comte Narsès en ces termes: *J'ai examiné le concile d'Ephèse, et n'y ai rien trouvé touchant Adelphius, Sava et les autres, que l'on dit avoir été condamnés; et nous croyons que comme le concile de Chalcédoine a été falsifié en un endroit par l'Eglise de Constantinople, on a fait quelque altération semblable au concile d'Ephèse. Cherchez donc les plus anciens exemplaires de ce concile; mais ne croyez pas aisément aux nouveaux. Les Latins sont bien plus véritables que les Grecs: car nos gens, qui n'ont pas tant d'esprit, n'usent point d'impostures.* Adelphius et Sava, ou plutôt Sabbas, dont parle saint Grégoire, semblent être les chefs des messaliens, qui furent convaincus et condamnés par Flavien, évêque d'Antioche, vers l'an 590, et ce qu'il dit de la falsification du concile de Chalcédoine, peut se rapporter au canon touchant les prérogatives du siége de Constantinople. Quant à cette définition pélagienne, attribuée au concile d'Ephèse, on croit qu'elle est du concile schismatique tenu à Ephèse contre saint Cyrille, par Jean d'Antioche et les nestoriens, ou du concile de Constantinople, tenu par Nestorius, en 429.

Jean, prêtre de Chalcédoine, fut accusé de l'hérésie des marcianistes; le patriarche de Constantinople lui donna des juges devant lesquels ses accusateurs étant interrogés quelle était cette hérésie, avouèrent qu'ils n'en savaient rien. Le prêtre Jean, de son côté, déclarait qu'il était Catholique, et présenta aux juges sa confession de foi; mais ils ne laissèrent pas de le condamner. Tout cela fut prouvé au concile de Rome, par les actes du procès, sa profession de foi rapportée, qui fut trouvée orthodoxe; c'est pourquoi le Pape saint Grégoire cassa le jugement rendu par les juges, que le patriarche de Constantinople avait commis, et renvoya le prêtre Jean absous. C'est ce qui paraît par les lettres écrites en sa faveur au patriarche, à l'empereur et à Théoctiste, parent de l'empereur. Dans la lettre à l'empereur, ces paroles sont remarquables: *Ne pas croire celui qui professe la vérité, ce n'est pas détruire une hérésie, mais l'établir.* Il faut aussi remarquer cet acte de juridiction du Pape, sur le patriarche de Constantinople dans le temps où il se disait évêque universel; car le patriarche s'y soumettait, puisqu'il envoyait ses députés avec des lettres et les pièces du procès.

Peu de temps après le concile de Rome, saint Grégoire écrivit à saint Virgile d'Arles, lui accordant le vicariat des Gaules, et le pallium. Il lui recommande en même temps la réforme de deux abus, qui régnaient dans les Gaules et la Germanie: la simonie et l'ordination des néophytes, c'est-à-dire des laïques, que l'on élevait tout d'un coup à l'épiscopat, sans qu'ils eussent mené la vie cléricale. Il conclut ainsi sa lettre: *Nous*

vous faisons notre vicaire dans les Eglises de l'obéissance du roi Childebert, sans préjudice du droit des métropolitains. Nous vous envoyons aussi le pallium, dont vous ne vous servirez que dans l'église, et pendant la Messe. Si quelque évêque veut faire un grand voyage, il ne le pourra sans votre permission ; s'il survient quelque question de foi, ou quelque autre affaire difficile, vous assemblerez douze évêques pour la juger. Si elle ne peut être décidée, vous nous en enverrez le jugement. Il écrivit aux évêques de Gaule et au roi Childebert dans le même but, le 12 août 595.

Au mois de septembre de la même année 595, le Pape saint Grégoire écrivit au roi Childebert et à la reine Brunehaut, sa mère, pour lui recommander le prêtre Candide, qu'il envoyait en Gaule gouverner le patrimoine de saint Pierre, dont le patrice Dynamius avait pris soin jusqu'alors. Il loue Brunehaut de la bonne éducation qu'elle avait donnée au roi son fils, et dit au roi qu'il est au-dessus des autres rois. Il lui envoie des clefs de saint Pierre, où il y avait du fer de ses chaînes, pour les porter à son cou, comme un préservatif de tous maux. Le revenu de ce patrimoine était employé en œuvres de charité sur les lieux. C'est pourquoi saint Grégoire recommande au prêtre Candide, d'acheter des habits pour les pauvres, et de jeunes Anglais, depuis l'âge de dix-sept ou dix-huit ans, pour les mettre dans des monastères, et les instruire au service de Dieu ; mais parce qu'ils étaient païens, il veut qu'on envoie avec eux un prêtre pour les baptiser, en cas de maladie dangereuse. Il préparait ces jeunes gens pour la mission qu'il voulait envoyer en Angleterre.

Une des plus glorieuses entreprises de son pontificat fut cette mission d'Angleterre, qui lui acquit le titre d'apôtre de ce royaume. Il est vrai que la Grande-Bretagne avait embrassé le christianisme longtemps auparavant. Mais depuis que les Anglais et les Saxons, peuples idolâtres sortis de la Germanie, avaient conquis la meilleure partie de ce pays, et chassé les Bretons dans les extrémités de l'île, le paganisme y était rentré et y avait presque entièrement éteint la lumière de l'Evangile. Les évêques bretons, réfugiés avec les Catholiques dans les provinces de Galles et de Cornouailles, ne voulaient avoir aucun commerce avec les Anglais et les Saxons leurs ennemis, ni leur enseigner le culte du vrai Dieu. C'est ce qui excita la compassion de saint Grégoire, lorsque, n'étant encore que religieux, il vit de jeunes Anglais que l'on avait fait esclaves et amenés à Rome pour être exposés en vente. Depuis ce temps il avait conçu le dessein de travailler au salut de ces infidèles. Etant devenu Souverain Pontife, il avait persévéré dans ses premières résolutions avec plus d'ardeur que jamais. Mais il s'était trouvé tellement accablé d'affaires, qu'il n'avait pu exécuter cette entreprise. Enfin il l'accomplit en 596, par une célèb[illegible]sion de prédicateurs évangéliques qu'il y envoya, et à la tête desquels il mit saint Augustin, moine du monastère de Saint-André de Rome. Il écrivit en même temps aux rois de France, Thierry de Bourgogne et Théodebert d'Australie ; à leur aïeule, la reine Brunehaut ; aux évêques d'Arles, d'Aix, de Vienne et d'Autun ; au gouverneur de Provence, pour les engager à favoriser cette conquête spirituelle, et à donner à ses missionnaires la protection et l'assistance dont ils auraient besoin. Le succès en fut si prompt et la moisson se trouva si grande que, quoique plusieurs prêtres français se fussent joints à ces prédicateurs évangéliques, saint Grégoire se vit obligé, dans la suite, d'envoyer de nouveaux ouvriers, dont Dieu bénit tellement les travaux, que l'on vit la foi et la piété chrétiennes fleurir en Angleterre autant qu'en aucun autre endroit de la chrétienté.

D'abord Augustin et ses compagnons ayant fait quelques journées de chemin, sans doute jusqu'à Aix, résolurent de ne pas aller plus avant, découragés par ce qu'ils avaient entendu dire de la difficulté du voyage et de l'état de la nation des Anglais, incrédules et barbares, dont ils n'entendaient pas même la langue. Ils résolurent donc, d'un commun accord, de retourner à Rome, et y envoyèrent Augustin, pour prier saint Grégoire de ne pas les exposer à un voyage si dangereux, si pénible et d'un succès si incertain. Mais saint Grégoire le renvoya chargé d'une lettre, où il leur ordonne d'exécuter avec zèle leur entreprise, sans s'arrêter aux discours des gens malintentionnés, assurant qu'il voudrait pouvoir lui-même travailler à cette bonne œuvre. La lettre est du 23 juillet 596. Il écrivit en même temps aux évêques pour leur recommander Augustin et ses compagnons. Il écrivit aussi à Protais, évêque d'Aix, et à Etienne, abbé de Lérins, marquant qu'Augustin lui avait porté de leurs nouvelles : mais il ne le leur recommande point, ce qui fait juger qu'ils n'étaient pas favorables à ce voyage d'Angleterre. Dans les lettres aux rois et à la reine leur aïeule, saint Grégoire dit qu'il a ordonné à ses missionnaires de mener avec eux des prêtres du pays le plus proche, par lesquels ils puissent connaître le génie de la nation. Le Pape saint Grégoire envoya vers le même temps à Pallade de Saintes des reliques, pour dédier quatre autels d'une église qu'il avait fait bâtir, et où il y en avait treize. Ce nombre d'autels, dans une église, est remarquable ; mais il ne faut pas conclure que l'on s'en servît en même temps.

L'empereur Maurice, ayant délibéré quelque temps sur le choix d'un patriarche de Constantinople, fit ordonner enfin Cyriaque, qui, étant depuis longtemps économe de cette Eglise, avait toujours conservé une grande égalité d'âme au milieu de tant d'affaires. Il envoya au Pape, suivant la coutume, sa lettre synodale, contenant sa profession de foi ; elle fut accompagnée d'une [illegible] de l'empereur et d'une des évêques qui

avaient ordonné Cyriaque. George prêtre, et Théodose diacre furent chargés de ces lettres. Saint Grégoire les reçut fort-bien, et mieux que l'on avait coutume en pareille occasion; car bien que Cyriaque prît déjà le titre d'évêque universel, saint Grégoire ne voulut pas pour cela rompre l'unité de l'Eglise, en rejetant sa lettre et ses nonces. Il les eût même retenus plus longtemps, s'ils n'eussent pressé leur retour, à cause de l'hiver qui approchait; car c'était au commencement du mois de septembre 596. Saint Grégoire écrivit deux lettres à Cyriaque, une publique, pour répondre à la lettre synodale, où il approuve sa confession de foi; mais il dit que, pour conserver la paix, Cyriaque doit renoncer au nom profane et superbe, c'est-à-dire au titre d'évêque universel. L'autre est une lettre familière remplie de témoignage d'amitié; car, étant à Constantinople, il avait connu particulièrement le mérite de Cyriaque. Saint Grégoire écrivit aussi à l'empereur et aux évêques; dans cette dernière lettre, il se plaint de ce que, à l'ordination de Cyriaque, on avait cité ces paroles (*Psal.* CXVII, 24) : *Réjouissons-nous en ce jour qu'a fait le Seigneur.* Il reprend cette application de l'Ecriture à la louange d'un homme encore vivant sur la terre; mais il l'excuse, par le transport de joie qui l'avait produite.

Quelque temps après que les nonces de Constantinople furent partis, saint Grégoire avait appris qu'ils avaient dit que Jésus-Christ, descendant aux enfers, avait délivré des peines tous ceux qui l'avaient reconnu pour Dieu. Il crut devoir les tirer de cette erreur, et leur en écrivit au mois de mai de la même année 597 : *Notre-Seigneur,* dit-il, *descendant aux enfers, n'a délivré par sa grâce que ceux qui avaient cru qu'il devait venir, et avaient vécu selon ses commandements.*

Vers le même temps, saint Grégoire rappela de Constantinople le diacre Sabinien, son nonce, qui y était depuis quatre ans, et envoya à sa place Anatolius, aussi diacre de l'Eglise romaine; mais il lui défendit de célébrer la Messe avec Cyriaque, jusqu'à ce qu'il eût renoncé au titre d'évêque universel. Il rendit raison de sa conduite à Cyriaque, à l'empereur et aux patriarches d'Alexandrie et d'Antioche. Il en écrivit d'abord en particulier à Anastase d'Antioche, qui l'exhortait, comme l'empereur, à ne pas faire de scandale pour une cause de néant. Mais saint Grégoire lui répondit *qu'il ne faut pas traiter ainsi une affaire qui tend à corrompre la foi de l'Eglise universelle, puisqu'il était sorti plusieurs hérésiarques de l'Eglise de Constantinople.* Il dit à l'empereur : *J'aurais été bien indiscret, si je n'avais pas su distinguer ce qui était nécessaire, pour conserver l'unité de la foi et la concorde ecclésiastique, d'avec ce que je devais faire pour réprimer la hauteur. Ainsi j'ai reçu les députés de mon confrère avec grande affection, et leur ai fait célébrer la Messe avec moi. Mon diacre à Constantinople ne doit point servir dans les saints mystères celui qui s'élève, ou ne corrige pas la hauteur de ses prédécesseurs; mais ses diacres ont dû assister à la Messe avec moi, qui, par la grâce de Dieu, ne suis point tombé dans une faute pareille. Il y a des titres frivoles, qui ne laissent pas d'être pernicieux, comme quand l'antechrist se dira Dieu. Or je dis hardiment que quiconque se dit évêque universel, est un précurseur de l'antechrist, en se mettant au-dessus de tous les autres.*

La lettre commune à Euloge d'Alexandrie et à Anastase d'Antioche, contient la même distinction entre ses légats et ceux de Cyriaque.

Quelque temps après, saint Grégoire, répondant à une lettre à saint Euloge d'Alexandrie, lui écrivit ces paroles remarquables : *Quoiqu'il y eût plusieurs apôtres, le Siége du prince des apôtres a prévalu seul pour l'autorité, à cause de sa primauté; et c'est le Siége du même apôtre en trois lieux, car il a élevé le Siége où il repose et où il a fini la vie présente : c'est Rome. Il a orné le siége où il a envoyé l'évangéliste son disciple : c'est Alexandrie. Il a affermi le siége qu'il a occupé sept ans, quoique pour en sortir : c'est Antioche. Ainsi ce n'est qu'un siége du même apôtre, dans lequel trois évêques président maintenant par l'autorité divine.* Saint Grégoire voulait sans doute, par ces paroles, montrer l'avantage de ces trois grands siéges au-dessus de celui de Constantinople.

Au mois de décembre de la même année 597, il écrivit à dix métropolitains et à tous les évêques de Sicile, pour leur envoyer la loi de l'empereur, portant défense à ceux qui étaient engagés dans la milice ou sujets à rendre des comptes, d'embrasser la vie cléricale ou monastique. Le Pape les exhorta à ne pas recevoir prématurément dans le clergé ceux qui sont engagés dans des affaires temporelles, de peur qu'ils ne vivent encore en séculiers sous l'habit ecclésiastique. Que s'ils vont dans les monastères, il ne faut pas les y recevoir qu'après qu'ils auront rendu leurs comptes. Et si des gens de guerre veulent embrasser l'état monastique, il faut bien examiner leur vie, avant de les recevoir, et les éprouver, suivant la règle, pendant trois ans dans leur habit séculier. L'empereur est content qu'ils soient reçus à ces conditions. Saint Grégoire avait déjà envoyé cette loi, quatre ans auparavant, comme il témoigne lui-même : mais il crut devoir l'envoyer de nouveau aux évêques qui dépendaient de l'empereur en Occident, c'est-à-dire en Italie, en Illyrie et en Sicile. Les dix métropolitains, auxquels il l'adressa, sont Eusèbe de Thessalonique, Urbicus de Dytrachium, Constantius de Milan, André de Nicopolis, Jean de Corinthe, Jean de Justinienne, Jean de Crète, Jean de Larisse, Maximien de Ravenne, Janvier de Cagliari en Sardaigne.

Les trois ans de probation que saint Grégoire demande dans cette lettre étaient portés par les *Novelles* de Justinien ; mais saint Grégoire y obligeait seulement les gens de guerre; pour les autres, il se contentait de

deux ans. C'est ainsi qu'il en écrit à Fortunat, évêque de Naples : *Défendez étroitement à tous les supérieurs de monastères de tonsurer ceux qu'ils recevront avant qu'ils aient passé deux ans dans l'état monastique. Que pendant ce temps on éprouve soigneusement leur vie et leurs mœurs, de peur que quelqu'un d'eux ne se repente de son choix. Car si les hommes n'engagent personne à leur service sans l'éprouver, combien doit-on s'en assurer davantage pour le service de Dieu. Que si un soldat veut se convertir, il ne faut point le recevoir sans nous en donner avis.* Ce qu'il ajoute, sans doute, à cause de la loi de l'empereur. Au reste, il voulait que l'on reçût avec beaucoup de charité et de douceur ceux qui se présentaient pour entrer dans les monastères.

Saint Grégoire écrivit une grande lettre à la reine Brunehaut, où il la remercie de la charité qu'elle a exercée envers Augustin, qu'il qualifie dès lors d'évêque ; la lettre est du mois d'octobre 597. La même lettre contient quatre autres articles. Premièrement, saint Grégoire déclare vouloir satisfaire le désir de la reine, qui demandait le pallium pour Syagrius, évêque d'Autun : *L'empereur même,* ajoute-t-il , *y consent, comme je l'ai appris de mon diacre, qui était nonce près de lui. Mais il s'y est trouvé plusieurs obstacles ; celui qui était venu pour recevoir le pallium est dans l'erreur des schismatiques ; vous n'avez pas voulu qu'il parût que nous l'eussions accordé à votre prière : enfin Syagrius ne l'avait pas demandé, quoique ce soit l'ancienne coutume, de n'accorder le pallium qu'à celui qui le mérite et qui le demande instamment.* On voit ici les conditions requises pour le pallium ; la demande de l'impétrant, le consentement du roi, même de l'empereur, pour un évêque qui n'était point son sujet. Saint Grégoire commit le prêtre Candide, recteur du patrimoine de Gaule, pour achever les formalités nécessaires dans cette affaire du pallium de Syagrius : elle ne fut terminée que plus d'un an après.

Le second objet de la lettre de saint Grégoire à Brunehaut est pour réprimer les ordinations simoniaques. Le troisième est touchant les schismatiques, qui, sous prétexte de dépendre du concile de Chalcédoine, cherchaient à se soustraire à la discipline de l'Eglise. *Ils croient plus à leur propre ignorance,* dit saint Grégoire, *qu'à l'Eglise universelle et aux quatre patriarches. Mais quand j'ai demandé à celui que vous m'avez envoyé pourquoi il était séparé de l'Eglise, il a avoué qu'il l'ignorait, et a paru n'entendre ni ce qu'il soutenait, ni ce qu'on lui disait.* Le quatrième sujet est d'abolir les restes de l'idolâtrie qui se trouvaient dans les Etats des jeunes rois, où grand nombre de Chrétiens fréquentant les églises ne laissaient pas de rendre un culte aux démons, immolant aux idoles, honorant les arbres et sacrifiant des têtes d'animaux. Ces idolâtres étaient apparemment en Germanie plus qu'en Gaule; car le royaume de Théodebert s'étendait bien avant au delà du Rhin. Toutefois on trouvait des restes d'idolâtrie, même près de Rome, comme il résulte d'une lettre de saint Grégoire à Agnel, évêque de Terracine, écrite au mois d'avril 598. Il exhorte à faire une recherche exacte et une punition sévère de ceux qui adoraient des arbres et commettaient d'autres superstitions; ajoutant qu'il a écrit au vicomte Maur de l'appuyer dans cette occasion. Peut-être que ces idolâtres d'Italie étaient-ils Lombards.

Saint Grégoire ayant reçu les nouvelles de la conversion des Anglais, en fit part à saint Euloge, patriarche d'Alexandrie, qui lui écrivait de temps en temps. La lettre, écrite vers le mois de juillet 598, commence ainsi : *Le porteur, en me donnant vos écrits, m'a trouvé malade, et m'a laissé malade en partant. Mais ç'a été un grand adoucissement à mes douleurs de recevoir des nouvelles de la conversion des hérétiques. Pour vous rendre la pareille, je vous dirai que la nation des Anglais était demeurée jusqu'à présent dans l'infidélité, adorant du bois et des pierres. J'y ai envoyé un moine de mon monastère, que les évêques de Germanie ayant ordonné évêque par ma permission, l'ont fait conduire dans cette nation, à l'extrémité du monde; et nous venons de recevoir des nouvelles de l'heureux succès de ses travaux; car il fait tant de miracles, lui et ceux qui l'ont accompagné, qu'ils semblent approcher de ceux des apôtres. Et nous avons appris qu'à la fête de Noël dernière, ce nouvel évêque a baptisé plus de dix mille Anglais. Ce que je vous écris, afin que vous voyiez les effets de vos prières.* Saint Grégoire appelle ici Germanie le royaume de France, soit parce qu'il comprenait en effet une partie de la Germanie, soit parce que la nation des Francs était germanique.

Ensuite, parlant du titre d'évêque universel qu'Euloge ne donnait plus à l'évêque de Constantinople, il se plaint de ce qu'il disait : « Comme vous me l'avez ordonné. » *Je vous prie,* dit saint Grégoire, *ôtez ce terme d'ordonner. Je sais qui je suis, et qui vous êtes : vous êtes mon frère par votre place, et mon père par votre vertu. Je ne vous ai rien ordonné; je vous ai seulement représenté ce qui m'a semblé utile, encore ne l'avez-vous pas observé exactement. Car j'avais dit que vous ne deviez donner ce titre ni à moi ni à aucun autre; et cependant, au commencement de votre lettre, vous me le donnez à moi-même. Je voudrais me distinguer par la vertu, non par des paroles ; et je ne tiens point à honneur ce qui déshonore mes frères. Otons les mots qui enflent la vanité et blessent la charité.*

Dans une autre lettre du même temps, saint Grégoire dit à saint Euloge : *Vous m'avez mandé de vous envoyer les actes de tous les martyrs, recueillis par Eusèbe de Césarée: mais avant votre lettre, je ne savais pas s'ils avaient été recueillis; et vous rends grâces de m'avoir instruit. Car, excepté les Actes des martyrs, contenus dans le livre du même Eusèbe, je ne sache point qu'il y en ait ni dans les archives de notre Eglise, ni dans les*

bibliothèques de Rome, sinon quelque peu recueillis en un volume. Nous avons les noms de presque tous les martyrs, distribués par chaque jour, et rassemblés en un livre: nous célébrons tous les jours des Messes en leur honneur. Mais ce volume ne nous apprend pas le détail de leurs souffrances. On y voit seulement leurs noms, le lieu et le jour de leur martyre.

Saint Grégoire travaillait depuis longtemps à procurer la paix avec les Lombards. Car il ne voulait les affaiblir par aucune violence; et il dit dans une de ses lettres: *Si j'avais voulu me mêler de la mort des Lombards, cette nation n'aurait aujourd'hui ni roi, ni ducs, ni comtes, et serait dans une extrême division. Mais parce que je crains Dieu, je ne veux prendre part à la mort de quelque homme que ce soit.* Tant que l'exarque romain vécut, la paix ne put être conclue; parce qu'il y était opposé, et traversait les négociations de saint Grégoire, jusque-là que l'on afficha de nuit dans Rome une protestation, où l'on accusait le notaire Castorius, nonce du Pape, qu'il avait employé à cette négociation, et l'on s'opposait avec artifice aux desseins du Pape pour la paix. Saint Grégoire envoya à Ravenne une lettre, adressée à l'évêque, au clergé et au peuple, par laquelle il somme l'auteur ou le complice de la protestation de se déclarer et de prouver ce qu'il avance, sinon il le déclare privé de la communion du corps et du sang de Jésus-Christ; et s'il est assez hardi pour communier, il l'anathématise et le retranche du corps de l'Eglise. La lettre est du mois d'avril 596; cette excommunication, d'une personne inconnue, est remarquable.

Romain étant mort, Callinique lui succéda dans la charge d'exarque, et conclut avec le roi Agilulfe une paix pour quelque temps, c'est-à-dire une trêve. C'était en 598; l'abbé Probus, que le Pape avait envoyé depuis longtemps à Agilulfe, fit avec lui le traité. Saint Grégoire écrivit des lettres de remercîment à ce roi et à la reine Théodelinde, son épouse, qui y avait beaucoup contribué par ses soins. Le roi faisait presser le Pape de souscrire le traité; mais le Pape, pour ne pas être responsable des infractions qu'il prévoyait, et demeurer toujours médiateur entre le roi et l'exarque, s'en excusa, et offrit seulement de faire souscrire un évêque ou un archidiacre.

Sitôt que saint Grégoire fut averti de la conclusion de cette paix, il en fit part à Janvier, évêque de Cagliari, qui lui avait écrit les désordres commis par les Lombards en Sardaigne, que saint Grégoire avait bien prévus. *Sachez*, lui dit-il, *que l'abbé que nous avons renvoyé il y a longtemps à Agilulfe a conclu la paix avec lui. C'est pourquoi tenez-vous partout sur vos gardes, jusqu'à ce que le traité soit écrit, de peur que les ennemis ne nous attaquent encore dans c-t intervalle.*

Il lui parle ensuite d'une affaire su... quelle il lui avait déjà fait une forte réprimande. Janvier était un vieillard simple, faible et facile à émouvoir. Il ne savait pas se faire craindre par son clergé; toutefois il était sensible aux injures, et se laissait entraîner, par de mauvais conseils, jusqu'à commettre des violences. Etant donc irrité contre un particulier, il envoya un dimanche au matin renverser sa maison et y passer la charrue; après avoir célébré la Messe, il y alla lui-même, et fit arracher les bornes du même champ. Saint Grégoire avait peine à croire à un tel excès; mais en étant assuré par l'abbé Cyriaque, il écrivit en ces termes à Janvier: *Je pardonne encore à vos cheveux blancs; et je vous exhorte, malheureux vieillard, à rentrer enfin en vous-même et à vous corriger d'une telle légèreté. Plus vous êtes prêt de la mort, plus vous devez craindre. Vous méritiez une sévère condamnation, si la connaissance que nous avons de votre simplicité et de votre vieillesse ne nous faisait dissimuler quant à présent; mais pour ceux dont vous avez suivi le conseil, nous les déclarons excommuniés pour deux mois.*

Saint Grégoire, ayant eu sans doute des marques de son repentir, lui parle plus doucement dans la seconde lettre; et, remontant à la source du mal, il lui dit: *Souvenez-vous que vous êtes chargé, non du soin des choses terrestres, mais de la conduite des âmes. C'est là qu'il faut attacher votre cœur, et ne penser qu'à leur avantage. Sachez, au reste, que ces reproches ne viennent d'aucune aigreur, mais d'une charité fraternelle; afin que vous ne portiez pas devant Dieu le seul nom d'évêque qui ne servirait qu'à votre condamnation.* Ces lettres à Janvier, de Cagliari, sont du mois de septembre 598. Il vivait encore cinq ans après, en 603; mais si infirme, qu'il ne pouvait plus agir. C'est pourquoi saint Grégoire écrivit au défenseur Vital, son agent en Sardaigne, de charger l'économe et l'archiprêtre de l'Eglise de Cagliari du soin des hôpitaux de cette île, qui étaient fort négligés. *Quant aux églises vacantes*, ajoute-t-il, *nous avons écrit à notre frère Janvier de les remplir; mais à condition de ne pas tirer tous les évêques de son Eglise, afin de ne pas les priver des personnes qui peuvent y être utiles. Ceux qui sont tombés en faute, étant simples moines, ne doivent pas être faits abbés avant d'avoir fait pénitence; toutefois, s'ils paraissent bien corrigés, ils peuvent demeurer en charge.*

Quant à ce que vous nous avez écrit, que notre frère Janvier se trouve souvent si pressé de mal, pendant le temps qu'il célèbre le sacrifice, qu'à peine, après un long intervalle, peut-il revenir à l'endroit du canon qu'il a laissé: ce qui fait que plusieurs doutent s'ils doivent communier de ce qu'il a consacré: il faut les avertir d'en communier hardiment. Car la maladie du célébrant ne profane pas la bénédiction du sacré mystère. Mais il faut avertir notre frère en particulier, que quand il se trouve mal, il ne paraisse point en public; de peur de se rendre méprisable, et de scandaliser les faibles.

L'évêque de Caprite, plus tard Caorla,

petite île au fond du golfe de Venise, ayant été engagé dans le schisme d'Istrie, voulait avec son peuple se réunir à l'Eglise romaine; et présenta à cet effet une requête à l'exarque Callinique. Mais Justin schismatique détourna l'exarque par ses conseils, envoya au Pape copie de l'ordre que l'empereur avait donné, dès le commencement de son pontificat, pour laisser en repos les schismatiques. L'évêque s'étant laissé gagner, ne voulut pas se réunir. Son peuple persévérant dans le désir de l'union, envoya au Pape demander un autre évêque. Sur quoi saint Grégoire écrivit à l'exarque Callinique en ces termes : *Votre excellence a dû considérer, que cet ordre, outre qu'il a été surpris, ne vous ordonne pas de rejeter ceux qui veulent se réunir à l'Eglise; mais de n'y pas forcer ceux qui ne le veulent pas.* Ensuite il prie l'exarque d'éloigner Justin de ses conseils, s'il ne quitte le schisme. Il écrivit en même temps à Marinien évêque de Ravenne, d'exhorter l'évêque de Caprite à se réunir à l'Eglise catholique et à son peuple. *S'il refuse*, ajoute saint Grégoire, *ordonnez-y un évêque; et comptez cette île dans votre province, jusqu'à ce que les évêques d'Istrie reviennent à l'union; priez l'exarque d'en instruire l'empereur. J'en ai aussi écrit à Anatolius :* c'était le nonce du Pape à Constantinople. Ces lettres sont écrites vers le mois d'octobre 598.

Vers le mois de juin 599, saint Grégoire écrivit à Anatolius, de favoriser en tout ce qu'il pourrait, quelques personnes qui étaient allées à Constantinople, pour quitter le schisme d'Istrie. Il écrivit aussi à plusieurs personnes puissantes, qui s'employaient avec zèle pour la réunion des schismatiques; entre autres, à Gulfar, Lombard et duc de Trévise. Il écrivit à Romain, défenseur de l'Eglise romaine en Sicile, de donner le secours nécessaire à quelques-uns des Istriens, pour aller trouver leur évêque, qui désirait aussi se réunir, et aider en tout l'évêque lui-même, jusqu'à le défrayer, s'il voulait venir à Rome. Quelques Istriens étant venus à Rome, renoncer à leur schisme, le Pape en les renvoyant, les recommanda à l'exarque Callinique, et à Marinien, évêque de Ravenne, afin que leur conversion ne leur attirât aucun mauvais traitement, et que la protection qu'ils recevaient, invitât les autres à se réunir. Nous voyons deux ans auparavant, une pension accordée par saint Grégoire à un nommé Jean, qui avait quitté le schisme d'Istrie.

Constantius, évêque de Milan, exhortait les clercs de Côme à se réunir à l'Eglise. Ils répondirent, que la manière dont on les traitait, ne les y attirait pas : que plusieurs Catholiques retenaient leur bien injustement; entre autres, l'Eglise romaine, qui avait usurpé sur eux une certaine terre. Constantius, en ayant écrit à saint Grégoire, il répondit : *Si cette terre nous appartient, nous voulons qu'elle leur soit rendue, quand même ils ne se réuniraient pas à l'Eglise; et s'ils se réunissent, nous sommes prêt à la leur abandonner, quand même ils n'y auraient aucun droit. Car nous voulons ne leur laisser aucun prétexte de demeurer dans le schisme.*

Maxime de Salone était demeuré rebelle pendant quatre ans. Le Pape saint Grégoire ayant appris qu'il avait fait déchirer publiquement les lettres, par lesquelles il lui défendait de remplir les fonctions d'évêque, en écrivit ainsi à Sabinien, qui était alors son nonce à Constantinople : *Vous savez comme je le ressens, moi, qui suis prêt à mourir plutôt que de voir le Siége de saint Pierre abaissé de mon temps. Vous connaissez mon humeur. Je souffre longtemps : mais quand j'ai une fois résolu de ne plus souffrir, j'affronte gaiement tous les périls. J'ai appris qu'il a envoyé un de ses clercs dire que l'évêque Malcus a été tué en prison, pour l'argent qu'il devait. Sur quoi vous n'avez qu'un mot à dire à l'empereur, que si j'avais voulu tremper dans la mort des Lombards, ils n'auraient aujourd'hui ni roi ni duc. L'évêque Malcus, n'a été ni emprisonné ni maltraité; mais le jour qu'il a été condamné, le notaire Boniface l'emmena dans sa maison à son insu. Il y dîna, et fut traité avec honneur, et mourut subitement la nuit.* C'est ce Malcus, qui avait été fait évêque en Sicile, après avoir gouverné peu fidèlement le patrimoine de Dalmatie.

Maxime, ayant été plusieurs fois averti par le Pape de venir à Rome rendre compte de sa conduite, chercha diverses excuses; et enfin demanda que le Pape envoyât quelqu'un à Salone, devant qui il pût se justifier, soutenant même que l'empereur l'avait ordonné. A quoi saint Grégoire répond : *Nous n'avons reçu ordre que de vous faire venir ici : mais quand on en aurait surpris quelque autre, nous connaissons si bien le zèle de l'empereur, et son respect pour les canons, que nous ne laisserions pas de faire notre devoir. Quant à ce que vous craignez si fort, que nous ne vous punissions d'avoir été ordonné sans notre consentement, quoique ce soit une affaire intolérable, nous vous la remettons, suivant l'ordre de l'empereur, pourvu que vous ne demeuriez pas davantage dans la désobéissance. Mais on nous a dit d'autres choses, que nous ne pouvons nous empêcher d'examiner.* Il lui réitère ensuite la défense de célébrer la Messe et le commandement de venir à Rome, dans le terme de trente jours, prévenant les excuses qu'il pouvait alléguer, d'être retenu par les magistrats, les soldats ou le peuple.

Saint Grégoire écrivit en même temps au clergé et aux nobles de Salone, et leur dit : *Je m'étonne que dans un si grand clergé et un si grand peuple, il se soit à peine trouvé deux personnes qui aient refusé de communier avec Maxime, et se soient souvenus qu'ils sont Chrétiens, savoir : l'évêque Paulin et l'archidiacre Honorat. Toutefois, parce que nous avons pour vous des entrailles de miséricorde, et que nous savons que quelques-uns ont été contraints par la violence de communiquer avec lui, nous prions le Seigneur tout-puis-*

sant de vous délivrer de tout péché, et de la participation de ceux d'autrui. C'est ainsi que saint Grégoire, suivant l'ancienne discipline, marquée par saint Augustin, n'emploie que l'exhortation à l'égard de la multitude, sans user d'aucune censure. Ces deux lettres sont du mois de mars 596.

Au mois de juillet de la même année, saint Grégoire écrivit dans le même sens au clergé et au peuple de Jadera ou Zara en Dalmatie, dont une partie avait rejeté la communion de Maxime, une partie l'avait embrassée. Sabinien, leur évêque, était de ces derniers; mais enfin il abandonna Maxime, étant touché d'un tel repentir, qu'il voulut même renoncer à l'épiscopat et s'enfermer dans un monastère pour faire pénitence. Saint Grégoire lui écrivit qu'il le recevait à sa communion et à ses bonnes grâces, et l'exhortait à reprendre la conduite de son troupeau, et à travailler à faire rentrer dans la communion de l'Eglise tous ceux qui s'en étaient séparés.

On peut croire que l'exarque romain, qui n'aimait pas saint Grégoire, entretenait Maxime de Salone dans sa désobéissance; car il se rendit sous l'exarque Callinique, et saint Grégoire en écrivit ainsi à Marinien de Ravenne, vers le mois de novembre 598 : *L'exarque Callinique m'écrit continuellement pour Maxime. Vaincu par son importunité, je n'ai pu faire autre chose que de vous renvoyer cette affaire. Si donc Maxime vient devant vous, Honorat, archidiacre de la même Eglise, y doit aussi être amené, afin que vous connaissiez si Maxime a été ordonné légitimement, s'il n'est point coupable de simonie ou d'impureté, s'il n'a pas su qu'il était excommunié quand il a célébré la Messe; et vous ordonnerez ce que vous jugerez à propos devant Dieu, afin que nous puissions consentir à votre jugement. Que si vous êtes suspect à l'exarque, il faut que notre vénérable frère Constantius, évêque de Milan, vienne à Ravenne, pour juger avec vous; et soyez assuré que le jugement que vous aurez prononcé ensemble sera le mien.* Il en ecrivit ainsi à Constantius de Milan.

Maxime se rendit à Ravenne, et saint Grégoire y envoya Castorius, cartulaire de l'Eglise romaine, avec cette commission : *Si Maxime déclare par serment qu'il n'est point coupable de simonie et des autres crimes, en étant requis devant le corps de saint Apollinaire, et s'il fait pénitence de sa désobéissance, vous lui donnerez pour le consoler, la lettre que nous lui avons écrite. Vous prendrez aussi grand soin qu'il ne garde aucun ressentiment contre Sabinien, évêque de Zara, contre l'archidiacre Honorat et les autres qui ont en recours au Saint-Siége.* Le Pape laissait à Marinien le jugement de la pénitence que Maxime devait faire, pour avoir célébré la Messe étant excommunié. Ces lettres sont du mois de juillet, an 599.

Castorius étant arrivé à Ravenne et ayant déclaré sa commission, Maxime de Salone se prosterna sur le pavé, au milieu de la ville, en criant : « J'ai péché contre Dieu et contre le bienheureux Pape Grégoire, » et demeura ainsi en posture de pénitent pendant trois heures. L'exarque Callinique, le cartulaire Castorius et l'évêque Marinien y accoururent; et Maxime, s'étant relevé, témoigna encore devant eux de plus grands sentiments de pénitence. On le mena au corps de saint Apollinaire, où il jura qu'il était innocent de tout ce qu'on lui avait reproché touchant les femmes ou la simonie. Alors Castorius lui donna la lettre du Pape, par laquelle il lui rendait sa communion et ses bonnes grâces, et lui accordait le pallium, à la charge d'envoyer quelqu'un pour le recevoir, suivant la coutume, lui déclarant l'obligation qu'il avait à l'exarque Callinique. Castorius revint à Rome, amenant un diacre de Maxime, qui fit au Pape la relation de tout ce qui s'était passé, et reçut le pallium, avec une lettre pour Maxime, où le Pape témoigne être pleinement satisfait, et l'exhorte à une parfaite réconciliation avec l'évêque Sabinien, l'archidiacre Honorat et un clerc nommé Messien, qui s'était réfugié à Rome. Ainsi fut terminée cette affaire, le 26 août 599.

Cette année 599, saint Grégoire envoya en Gaule Cyriaque, abbé de son monastère de Rome, pour faire tenir un concile. Comme il devait passer à Marseille, il le recommanda à l'évêque Serenus, à qui il dit dans la même lettre : *J'ai appris il y a longtemps que, voyant quelques personnes adorer les images de l'Eglise, vous les aviez brisées et jetées dehors. Je loue votre zèle pour empêcher que ce qui est fait de main d'homme soit adoré; mais je crois que vous ne deviez pas briser ces images. Car on met des peintures dans les églises, afin que ceux qui ne savent pas lire voient sur les murailles ce qu'ils ne peuvent apprendre dans les livres. Vous deviez donc les garder, et détourner le peuple de pécher en adorant la peinture.* Ces images étaient apparemment sur du bois, comme la plupart des anciens tableaux.

Serenus ne se rendit point à cette lettre, et écrivit à saint Grégoire comme doutant qu'elle fût de lui. Sur quoi saint Grégoire lui répondit, l'année suivante [600] : *Vous ne deviez avoir aucun soupçon de l'abbé Cyriaque, qui était porteur de mes lettres.* Et ensuite, parlant des images qu'il avait brisées : *Dites-moi, mon frère, quel évêque avez-vous entendu dire qui en ait fait autant? Cette seule considération ne devait-elle pas vous retenir, afin de ne pas paraître seul pieux et sage, au mépris de vos frères?* Et ensuite : *On dit qu'en brisant ces images, vous avez tellement scandalisé votre peuple, que la plupart s'est séparé de votre communion. Il faut les appeler et leur montrer, par l'Ecriture sainte, qu'il n'est pas permis d'adorer ce qui est de main d'homme. Puis ajouter que, voyant l'usage légitime des images tourné en adoration, vous en avez été indigné, et les avez fait briser. Vous ajouterez : Si vous voulez avoir des images dans l'église pour votre instruction, pour laquelle on les a faites anciennement, je vous le permets volontiers. Ainsi*

vous les adoucirez et les ramènerez à l'union. Si quelqu'un veut faire des images, ne l'empêchez pas : défendez seulement de les adorer. La vue des histoires doit exciter en eux la componction; mais ils ne doivent se prosterner que pour adorer la sainte Trinité. Je vous dis tout ceci par l'amour que j'ai pour l'Eglise, non pour affaiblir votre zèle, mais pour vous encourager dans votrè devoir.

L'abbé Cyriaque était envoyé pour la réformation des abus, dont saint Grégoire s'était plaint à saint Virgile d'Arles, et à la reine Brunehaut. Le Pape écrivit à cet effet une lettre circulaire à quatre des plus considérables évêques des Gaules, Syagrius d'Autun, Etherius de Lyon, Virgile d'Arles et Didier de Vienne. *J'ai appris*, dit-il, *que dans les Gaules on confère les ordres sacrés par simonie. C'est chercher seulement le vain titre du sacerdoce, et non pas la charge : car il s'ensuit de là, que sans examiner les mœurs, l'on ne juge digne que celui qui offre de l'argent, et qui pour cela même en est plus indigne. Comme il faut amener au saint autel celui qui s'en éloigne, étant recherché; ainsi il en faut chasser bien loin celui qui s'empresse de lui même. Après avoir ainsi acheté, on est obligé de revendre : on ne songe plus à cette parole divine : Vous avez reçu gratuitement, donnez gratuitement. Souvent le démon surprend par une apparence de piété, persuadant de recevoir de la main des riches, pour donner aux pauvres. Mais ce n'est pas une aumône, de distribuer aux pauvres le bien mal acquis; et il n'y a aucun mérite à bâtir des monastères ou des hôpitaux, du prix des ordinations. Autre chose est de faire l'aumône, pour réparer ses péchés ; autre chose de commettre des péchés, pour faire l'aumône.*

J'ai appris aussi que quelques ambitieux se font couper les cheveux, sitôt qu'un évêque est mort, et de laïque deviennent tout d'un coup évêques. Quel bien peuvent faire à leur troupeau, ceux qui osent prendre la place de maîtres, avant d'avoir été disciples ? Quelque mérite qu'ait un homme, il faut qu'il soit auparavant exercé aux fonctions ecclésiastiques dans tous les ordres différents. Il est écrit, que les diacres doivent être éprouvés avant de servir : combien plus celui qui doit prier pour le peuple? Il n'y a donc aucune excuse contre le précepte de saint Paul, qui défend d'ordonner un néophyte, ou de se hâter d'imposer les mains. Car il faut à présent tenir pour néophyte, celui qui est nouveau dans l'habit de la religion. Et il ne faut point alléguer de coutume; puisque celui qui est mauvais doit être corrigé et non pas pris pour exemple. L'habit de religion, dont parle saint Grégoire, est l'habit ecclésiastique, qui commençait à être distingué de l'habit laïque, depuis l'établissement des nations barbares : car les clercs gardèrent l'habit romain.

Saint Grégoire demande encore que l'on défende aux clercs, qui sont dans les ordres sacrés, de loger avec des femmes, autres que celles qui sont exceptées par les canons. Il recommande la tenue des conciles, pour terminer les différends des évêques entre eux ou avec leurs ouailles, et pour conférer ensemble de la discipline. *Vous savez*, dit-il, *qu'il est ordonné par les canons de tenir le concile deux fois l'an ; mais de peur qu'il n'y ait quelque empêchement nécessaire, nous ordonnons toute excuse cessant, qu'il se tienne une fois l'an, afin que chacun soit retenu dans son devoir, par l'attention du concile. Assemblez donc un concile pour toutes ces choses, à la diligence de l'évêque Syagrius et de l'abbé Cyriaque, et y condamnez sous peine d'anathème, tout ce qui est contraire aux canons. L'évêque Syagrius nous enverra par l'abbé Cyriaque la relation de ce qui se sera passé dans le concile.*

Il est remarquable que l'évêque d'Autun soit chargé de la tenue de ce concile, plutôt que celui de Lyon ou d'Arles. Mais c'est que le Pape savait l'affection que les rois et la reine lui portaient : comme il le marque dans une lettre particulière au même Syagrius. Elle commence par des remercîments des bons offices qu'il a rendus à l'évêque Augustin d'Angleterre, pour reconnaissance desquels le Pape lui accorde enfin le pallium, qu'il demandait depuis si longtemps. Et pour en soutenir la dignité, il donne à l'Eglise d'Autun le premier rang dans la province, sans préjudice de Lyon, qui en est la métropole ; et l'Eglise d'Autun jouit longtemps de cette prérogative. Saint Grégoire écrivit à la reine Brunehaut, et aux rois Théodoric et Théodebert ses petits-fils, touchant ce concile, auquel l'abbé Cyriaque devait assister. Dans la lettre aux rois, il se plaint que les terres de l'Eglise payent des tributs : et Grégoire de Tours fait connaître que cet abus régnait de son temps, lorsqu'il dit que le roi Childebert remit toutes sortes de tributs, tant aux églises qu'aux monastères de Clermont en Auvergne.

Saint Grégoire ordonna en particulier à saint Arige, évêque de Gap, d'assister au concile, et de lui en envoyer la relation; parce qu'il avait en lui une parfaite confiance. Saint Arige ou Aridius, avait été élu évêque de Gap vingt ans auparavant, en 579, après la déposition de Sagittaire. Il assista au concile de Valence, et au second de Mâcon, en 585. En même temps saint Grégoire lui envoya par l'abbé Cyriaque des dalmatiques, pour lui et pour son archidiacre, leur en accordant l'usage, comme saint Arige l'avait demandé étant à Rome. Il est à croire que les évêques de Gaule ne portaient pas encore ce vêtement : car saint Grégoire en parle comme d'une grâce qui ne s'accordait pas légèrement.

Vers le même temps, saint Grégoire écrivit encore à Syagrius d'Autun, et aux deux jeunes rois, en faveur d'Ursicin, évêque de Turin à qui on avait ôté quelque église de son diocèse. Les Lombards ayant fait une irruption dans les Gaules, furent battus et repoussés par le duc Monmol, et obligés de céder au roi Gontran les villes d'Aoust et de Ségusinus ou Suse, avec tout le territoire. Le roi Gontran soumit le pays de Suse à l'Eglise de Maurienne. On y avait même ordonné un nouvel évêque, et on avait enlevé

des biens de l'Eglise de Turin. C'est de tous ces griefs que saint Grégoire demande la réparation.

Didier, évêque de Vienne, prétendait que le Saint-Siége avait autrefois accordé quelques priviléges à son Eglise, et entre autres l'usage du pallium; et en demandait le rétablissement. Saint Grégoire lui répond : *Nous avons fait chercher dans les archives de notre Eglise, et on n'a rien pu trouver. Faites chercher entre les titres de la vôtre; et si vous trouvez quelque pièce qui nous puisse instruire, ayez soin de nous l'envoyer.*

De Gaule, l'abbé Cyriaque passa en Espagne, apparemment pour y faire aussi tenir un concile. Il portait des lettres à saint Léandre, au roi Recarède et à Claude, grand capitaine très-vertueux, et en qui le roi avait grande confiance. Dans la lettre à saint Léandre, saint Grégoire se plaint de la charge de l'épiscopat, comme il faisait dès le commencement. *Je ne suis plus*, dit-il, *celui que vous avez connu. En montant au dehors, je suis déchu au dedans. J'avais désiré, suivant les traces de mon divin Chef, d'être l'opprobre des hommes, et l'abjection du peuple. Maintenant je suis accablé de cette dignité onéreuse, une infinité de soins m'étourdissent et me déchirent. Mon cœur n'a point de repos; et il est toujours plongé dans des pensées basses, sans pouvoir presque s'élever un moment à la contemplation. Mon âme est engourdie et presque réduite à la stupidité : étant contrainte à s'appliquer aux choses terrestres, et quelquefois même à faire des fautes par dégoût.* Il finit sa lettre en marquant qu'il lui envoie le pallium; et il ajoute dans la lettre au roi, qu'il le fait en considération de l'ancienne coutume, et du mérite de Léandre.

Cette lettre au roi Recarède est pleine de louange du zèle qu'il avait montré en procurant la conversion des Goths ses sujets; mais saint Grégoire y ajoute des avis modestes, l'exhortant aux deux vertus les plus rares dans les princes, l'humilité et la pureté du corps. *Ayez soin*, ajoute-t-il, *de ne pas vous laisser surprendre à la colère, et ne pas faire promptement tout ce qui vous est permis. La colère, même en punissant les coupables, ne doit marcher qu'après la raison, et lui obéir comme une esclave. Quand elle est la maîtresse, elle fait passer pour justice la cruauté même.* Saint Grégoire loue aussi le roi, de ce qu'ayant fait une constitution contre les Juifs, il avait refusé une grande somme d'argent qu'ils offraient, pour en obtenir la révocation. Il avait envoyé des présents à l'église de Saint-Pierre, et saint Grégoire lui en envoie de son côté, qui consistent en une petite clef contenant du fer des chaînes de saint Pierre, une croix, où il y avait du bois de la vraie croix, et des cheveux de saint Jean-Baptiste, et une autre clef de saint Pierre. Il s'était déjà tenu trois conciles en Espagne, depuis que saint Grégoire était Pape : un à Saragosse, un à Tolède, un à Huesca.

Saint Grégoire prenait toujours grand soin de l'Eglise d'Afrique. Dès l'année 593, il écrivit à Adéodat, primat de Numidie, et à Colomb, évêque de la même province, en qui il avait une confiance particulière, pour empêcher que l'on n'élevât aux ordres sacrés de jeunes gens, et qu'il n'y eût de la simonie dans les ordinations, les priant de l'instruire exactement de ce qui se serait passé dans le concile qu'ils allaient tenir. Mais au commencement du mois de septembre 593, ayant appris qu'il se commettait plusieurs abus contre les canons dans cette province de Numidie, il chargea l'évêque Colomb d'en informer, et écrivit à Gennade, exarque d'Afrique, de lui donner protection pour tout ce qui regardait la discipline ecclésiastique.

Au mois de juin de l'année 594, ayant appris que l'audace des donatistes s'était accrue jusqu'à rebaptiser les Catholiques, et chasser les évêques de leurs Eglises, il en écrivit fortement à Pantaléon, préfet d'Afrique, pour l'exhorter à faire exécuter les lois, tant pour sa réputation, que par la crainte de Dieu, qui lui demanderait compte de ces âmes, s'il ne faisait pas tout son possible pour en empêcher la perte. En même temps, il écrivit à Colomb, et à un autre évêque nommé Victor, les exhortant à chercher ensemble les moyens d'étouffer ce mal dans sa naissance.

Dominique, évêque de Carthage, voulant y remédier, obtint un ordre de l'empereur, contre les donatistes; et pour en procurer l'exécution, tint un concile, où il fut résolu que tous les évêques veilleraient à la recherche de ces hérétiques, sous peine de perdre leur bien et leur dignité. Il envoya les actes de ce concile à saint Grégoire, qui loua beaucoup son zèle. *Mais*, ajouta-t-il, *je crains que ce décret ne scandalise les primats des autres provinces. Or, avant de corriger ceux qui sont hors de l'Eglise, il faut avoir soin de conserver au dedans l'union des évêques, qui vous donnera bien plus de force contre les hérétiques.* C'est que les évêques des autres provinces d'Afrique n'étaient pas obligés d'exécuter les décrets de la province particulière de Carthage. Cette lettre est du commencement de septembre 594.

Les ordres de l'empereur Maurice, contre les donatistes, furent mal exécutés; il se trouvait des Catholiques, et même des clercs, qui leurs laissaient baptiser leurs enfants, leurs esclaves, et les autres personnes de leur dépendance. Ils gagnaient tout par argent, et la foi se vendait publiquement en Afrique. Des évêques du pays étant venus à Rome, s'en plaignirent à saint Grégoire, entre autres un nommé Paul, qui, avec deux autres, prétendaient être persécutés par le patrice Gennade, excité par les donatistes. Le Pape les renvoya tous trois à l'empereur, à cause de l'intérêt que le patrice avait dans cette affaire. La lettre est de la fin du mois d'août 596.

Le primat de la province de Byzacène, étant accusé d'un crime, l'empereur ordonna par deux fois, que le Pape le jugeât, suivant les canons; mais saint Grégoire voyant les oppositions de quelques personnes, ne voulut

point prendre connaissance de cette affaire ; comme il déclara à Jean, évêque de Syracuse, qui lui avait écrit. Il ajoute parlant de ce primat : *Quant à ce qu'il dit, qu'il est soumis au Saint-Siége, je ne sais quel évêque n'y est pas soumis, lorsqu'il se trouve en faute ; quoique hors de ce cas tous les évêques soient égaux selon les lois de l'humilité.* Tant que les évêques font leur devoir, ils les traite d'égaux, mais il est supérieur de tous, quand il s'agit de les corriger. Cette lettre est environ du mois de juin 599.

L'un des travaux les plus considérables de ce saint Pape, et très-utile à l'Eglise, fut la réforme de l'Office. Fleury explique longuement quelle fut l'occasion de cette réforme et en quoi elle consiste : nous regrettons de n'en pouvoir dire qu'un mot. Vers la fin de 599, saint Grégoire écrivit à Jean de Syracuse une lettre importante, touchant plusieurs cérémonies. Elle commence ainsi : *Un homme venant de Sicile m'a dit que quelques-uns de ses amis grecs et latins, murmuraient de mes règlements, sous prétexte de zèle pour l'Eglise romaine, et disaient : Comment prétend-il abaisser l'église de Constantinople, lui qui en suit en tout les coutumes, et il m'a répondu : Vous avez ordonné de dire* Alleluia *à la Messe, hors le temps pascal ; vous faites dire* Kyrie eleison ; *vous dites l'Oraison dominicale, incontinent après le canon. » Je lui ai répondu, qu'en tout cela je n'imite aucune autre Eglise.*

Saint Grégoire continue : *C'était l'ancienne coutume, que les sous-diacres ne portassent que l'aube, comme il paraît par vos Eglises, qui n'ont pas reçu cette coutume des Grecs, mais de l'Eglise romaine leur mère ; et quelqu'un de nos évêques les avait fait marcher revêtus de tuniques. Nous ne disons pas* Kyrie eleison *comme les Grecs. Chez eux, tous le disent ensemble ; chez nous, il n'y a que les clercs, le peuple répond seulement ; et nous disons autant de fois* Christe eleison, *que les Grecs ne disent point du tout.* Au reste on accusait à tort saint Grégoire, d'avoir introduit le *Kyrie eleison ;* puisque soixante et dix ans auparavant, le concile de Vaison témoignait que cette prière était reçue par le Saint-Siége. On la nommait aussi la *litanie.* Saint Grégoire continue : *Nous disons l'Oraison dominicale aussitôt après le canon, parce que la coutume des apôtres était de n'en dire point d'autre pour la consécration ; et il m'a paru peu convenable d'y dire une prière composée par un savant, et n'y pas dire celle que Notre-Seigneur y a composée lui-même.* Et ensuite : *Quant à ce qu'ils disent de l'Eglise de Constantinople, personne ne doute, qu'elle ne soit soumise au Saint-Siége, comme l'empereur et l'évêque de la même ville le déclarent continuellement. Toutefois si cette Eglise, ou quelque autre a quelque chose de bon, je suis prêt à imiter, dans le bien, mes inférieurs mêmes ; car ce serait une sottise de mettre la primauté dans le mépris d'apprendre ce qui est meilleur.*

On voit, par cette lettre, que saint Grégoire avait déjà réformé l'Office de l'Eglise romaine en 599, et comme c'est une des plus célèbres actions de son pontificat, elle mérite que nous en disions quelque chose. Le Pape Gélase avait fait un recueil de l'Office des Messes, dont saint Grégoire retrancha plusieurs parties, en changea quelques-unes, et en ajouta d'autres. Il recueillit le tout en un volume, qui est son *Sacramentaire.* On nommait ainsi autrefois le livre qui contenait les prières que le prêtre devait dire dans l'administration des sacrements, et principalement dans la célébration du saint Sacrifice ; tout ce qui se devait chanter était marqué dans un autre volume nommé *Antiphonaire,* parce que l'on chantait alternativement ; d'où vient le nom d'antiphones ou antiennes, comme on le comprend. Les leçons étaient comprises dans un autre volume nommé *Lectionnaire.* Les psaumes étaient à part dans le Psautier, et pour montrer les règles que l'on devait observer dans la pratique, il y avait un autre volume nommé *Ordre.* Les Grecs ont encore ainsi plusieurs livres séparés pour les différentes parties de l'Office. Les Latins avaient plusieurs *Ordres,* pour les différentes fonctions, comme l'Ordre de la Messe pontificale, l'Ordre du baptême, l'Ordre de l'ordination. Les écrits que nous avons, sous le nom d'*Ordre romain,* sont les plus anciens qui nous restent en ce genre ; on les croit au moins du temps de saint Grégoire. On les nomme Ordres romains, parce que les Eglises de chaque pays avaient leurs Ordres différents pour la Liturgie et les autres prières de l'Office. Non-seulement la Grèce et l'Orient, mais les églises latines ; l'Afrique, l'Espagne, la Gaule, et la partie d'Italie qui dépendait de Milan, avaient leurs liturgies.

Ce fut saint Grégoire qui régla les stations à Rome, c'est-à-dire les églises où se devait faire l'Office chaque jour de Carême, des Quatre-Temps ou des fêtes solennelles ; car les fêtes des saints se célébraient aux églises où étaient leurs reliques. Il marqua donc ces stations dans son Sacramentaire, comme elles sont encore dans le Missel romain, et les attacha principalement aux églises patriarcales et aux titulaires ; mais quoique les stations fussent fixées, l'archidiacre ne laissait pas, après que le Pape avait communié, d'annoncer au peuple la station suivante.

Outre les prières marquées dans le Sacramentaire, il y en avait d'autres moins solennelles, que le célébrant disait en son particulier, soit avant, soit pendant la Messe. Auparavant il faisait la préparation, qui était longue et consistait en plusieurs psaumes, versets et oraisons, qu'il disait avec ses ministres, tant avant de se revêtir qu'en prenant les ornements. Il priait en marchant à l'autel, et quand il y était arrivé, il faisait la confession avec ses ministres. Il faisait d'autres prières tandis que le chœur chantait *Kyrie, Gloria in excelsis,* le Graduel et le reste. Il priait avant de recevoir les offrandes, en les recevant, et après ; en bénissant l'encens, et en encensant. Il se recommandait aux assistants, en disant : *Orate fratres.* Le célébrant [illegible] à la Communion, et

pour lui, et pour les autres. Enfin il faisait ses actions de grâces à peu près telles que nous les faisons encore. Il reste des recueils anciens de toutes ces prières; mais on ne croit pas qu'ils soient du temps de saint Grégoire.

Outre la Messe pontificale, et ce qui regarde l'Eucharistie, on voit dans le Sacramentaire de saint Grégoire, et dans l'Ordre romain, l'administration du baptême et l'ordination. Saint Grégoire ne se contenta pas de régler les prières que l'on devait chanter, il en régla aussi le chant; et pour en conserver la tradition, il établit à Rome une école de chantres, qui subsistait encore trois cents ans après, du temps de Jean, diacre. Il lui avait donné quelques terres, avec deux maisons; l'une près de Saint-Pierre, l'autre près de Saint-Jean de Latran, où, du temps de Jean, diacre, on gardait avec respect l'original de son Antiphonier, avec le lit où il se reposait en chantant, et le fouet dont il menaçait les enfants. Augustin allant en Bretagne, emmena des chantres de cette école romaine, qui instruisirent aussi les Gaulois. On nommait école, non-seulement le lieu où on apprenait à chanter, mais le chœur de l'église et la compagnie même des chantres, et, en général, l'usage de ce temps-là avait donné le nom d'école, ou *scola*, à toutes les compagnies, même à celles des gens de guerre.

Au reste, saint Grégoire n'avait pas moins de soin de réprimer les superstitions que de conserver les saintes cérémonies. On le voit par un bref adressé aux citoyens romains, en ces termes : *J'ai appris que quelques-uns sèment des erreurs parmi vous, et défendent de travailler le samedi. S'il faut garder à la lettre le précepte du sabbat, il faut donc aussi observer la circoncision, contre la défense de saint Paul. Mais l'une et l'autre ne sont plus observés que spirituellement. Ils prétendent aussi que l'on ne doit pas se baigner le dimanche. Si on veut le faire par volupté, nous ne le permettons en aucun jour; mais si c'est par nécessité, nous ne le défendons pas même le dimanche; autrement il ne faudrait pas ce jour-là se laver même le visage. Il faut donc pendant le dimanche s'abstenir du travail corporel, et s'appliquer à la prière, pour expier les négligences des six autres jours de la semaine.*

Il voulait que l'on poursuivît les enchanteurs et les sorciers. Il loua le zèle que le notaire Adrien avait témoigné contre eux, l'assurant qu'il serait autorisé, et l'exhortant à les rechercher et à les punir sévèrement. Maximien, évêque de Syracuse, avait trouvé chez lui des gens infestés d'un maléfice nommé *canterme*, et les avait fait emprisonner; mais il mourut avant d'avoir pu les punir. C'est pourquoi saint Grégoire écrivit au diacre Cyprien, recteur du patrimoine de Sicile, de continuer cette poursuite.

Envoyez-nous ici les coupables, ajoute-t-il, *si l'on peut les y convaincre; mais comme je le crois impossible, vous devez les punir sévèrement sur les lieux. J'espère que le préteur Libertin vous prêtera secours; mais quand le juge séculier s'y opposerait, vous ne devriez pas mollir dans une telle occasion.*

Saint Grégoire ayant appris qu'il devait se tenir un concile à Constantinople, craignit que l'évêque Cyriaque ne s'en prévalût pour faire autoriser sa prétention de titre universel. C'est pourquoi il écrivit aux principaux évêques, qui devaient assister à ce concile : savoir, Eusèbe de Thessalonique, Urbicus de Damas, André de Nicopoli, Jean de Corinthe, Jean de Justinienne, Jean de Crète, Jean de Larisse, tous métropolitains, et à plusieurs autres. Il reprend dès l'origine, la prétention de Jean le Jeûneur, et ajoute : *Je vous exhorte et vous conseille, qu'aucun de vous ne consente jamais à ce titre, ne reçoive aucun écrit où il soit, et ne l'autorise par la souscription. Car si un évêque est universel, comme il prétend, il reste que vous ne soyez point évêques. De plus, nous avons appris que vous êtes appelés à Constantinople. C'est pourquoi, de peur qu'on ne prenne occasion de votre concile, pour vous surprendre, quoique l'on ne puisse rien faire de valable, sans l'autorité du Saint-Siége; toutefois, je vous avertis, et vous conjure devant Dieu, de ne céder ni aux persuasions, ni aux caresses, ni aux promesses, ni aux menaces, mais d'avoir devant les yeux le jugement éternel, et de résister avec une fermeté pastorale, à celui qui voudrait diviser l'Eglise. Et quand même il ne serait point question de ce titre odieux, soyez vigilants, pour empêcher que l'on n'ordonne rien au préjudice de quelque siége, ou de quelque personne, et que les canons ne soient point blessés. Car si quelqu'un manquait à quelque chose, du contenu de cette lettre, il serait retranché de la communion de saint Pierre.* Cette lettre fut écrite en 599.

Au commencement du mois de septembre de la même année 599, saint Grégoire écrivit à l'empereur Maurice, pour le remercier des trente livres d'or, qu'il avait envoyées aux pauvres de Rome, par un de ses officiers. *Il les a fidèlement distribuées*, dit saint Grégoire, *aux évêques et aux autres pauvres. Et parce que plusieurs religieuses sont venues dans cette ville fuyant de diverses provinces: nous avons mis dans des monastères, celles qui ont pu y trouver place; les autres demeurent à part, et vivent fort pauvrement. Nous avons donc cru leur devoir donner ce qui restait, après avoir assisté les aveugles, les estropiés, et les autres invalides. On a aussi distribué la paye aux soldats : ce qui a fait cesser leurs murmures, et attiré des actions de grâces.* Ces évêques comptés entre les pauvres, étaient apparemment ceux, qui, étant chassés de leurs siéges par les Lombards, se réfugiaient à Rome. Quant aux religieuses, saint Grégoire en parle aussi dans une autre lettre à Théoctiste, sœur de l'empereur et gouvernante de ses enfants, qui, deux ans auparavant, lui envoya une pareille somme de trente livres d'or. *Je m'en réjouis pour vous*, dit-il, *mais je crains pour moi; parce que je dois rendre compte à Dieu,*

non-seulement du bien de saint Pierre, mais du vôtre. La ville de Crotone, sur la mer, fut prise l'année passée par les Lombards, ils en emmenèrent captifs plusieurs nobles, dont quelques-uns ont été rachetés; mais plusieurs sont demeurés entre leurs mains, parce qu'ils les mettent à trop haut prix. J'ai envoyé aussitôt la moitié de votre argent, pour les racheter. J'ai destiné l'autre moitié, pour acheter des couvertures de lit aux religieuses, qui souffrent beaucoup du froid dans la rigueur de cet hiver. Elles sont au nombre de trois mille, et reçoivent quatre-vingts livres par an, des biens de saint Pierre; mais qu'est-ce que cela, pour une si grande multitude? principalement dans cette ville, où tout est fort cher? Au reste, elles mènent une telle vie, dans une si grande abstinence, et tant de larmes, que nous leur devons, sans doute, notre conservation entre les glaives des Lombards. Cette lettre à Théoctiste est de l'an 597.

Quatre ans après, il lui écrivit une lettre de consolation, sur ce qu'il apprit, qu'on l'accusait à tort de quelques erreurs, et qu'elle en était sensiblement affligée. *Celui*, dit-il, *qui a dans le ciel le témoin de sa vie, ne doit pas craindre les jugements des hommes sur la terre. Les bons ne peuvent éviter ici-bas d'être mêlés avec les méchants: et comme plusieurs louent les bons plus qu'ils ne doivent, Dieu permet, pour les humilier, que les méchants les calomnient. Vous ne devez donc pas vous en affliger le moins du monde. Mais parce que vous pouvez faire cesser ce murmure, je crois, que ce serait un péché de le négliger. Nous devons mépriser le scandale de ceux que nous ne pouvons contenter; mais quand nous le pouvons arrêter sans pécher, nous le devons.*

Vous devez donc appeler en secret les principaux de ceux qui murmurent contre vous; leur rendre raison de votre croyance, et anathématiser devant eux les erreurs qu'ils vous imputent. Et s'ils croient, comme on dit, que votre anathème n'est pas sincère, vous devez même y ajouter le serment. Et vous ne devez point trouver cette satisfaction indigne de votre rang; puisque nous sommes tous frères, créés et rachetés par un même Maître. Saint Pierre ayant reçu le pouvoir de lier et de délier, et de faire des miracles, n'opposa point son autorité à ceux qui se plaignaient, de ce qu'il était entré chez Corneille: et ne leur dit point, que ce n'était pas aux ouailles à reprendre leur pasteur. Mais il les apaisa en leur rendant humblement raison. Quand j'étais à Constantinople, plusieurs, accusés de ces erreurs, venaient souvent me trouver. Mais je proteste, dans ma conscience, que je n'y ai jamais rien trouvé de ce que l'on disait. C'est pourquoi je méprisais ces discours, je recevais familièrement ces personnes, et m'appliquais à les défendre contre leurs persécuteurs.

On disait qu'ils rompaient les mariages sous prétexte de religion; qu'ils soutenaient que le baptême n'était pas entièrement les péchés: et que si quelqu'un faisait pénitence pendant trois ans, il pouvait ensuite s'abandonner au péché. Enfin, que si on les contraignait d'anathématiser quelqu'une de ces erreurs, ils prétendaient que cet anathème ne les obligeait point. S'il y a des gens dans ces sentiments, il est certain qu'ils ne sont pas Chrétiens. Je les anathématise, moi, et tous les évêques catholiques, et toute l'Eglise. Ensuite saint Grégoire réfute solidement ces erreurs par l'Ecriture, et répète qu'il n'a trouvé personne qui les soutînt à Constantinople. *Je ne crois pas même*, ajoutait-il, *qu'il y en eût: car je les aurais connus. Mais plusieurs fidèles sont échauffés d'un zèle indiscret, et souvent font des hérésies, en poursuivant de prétendus hérétiques. C'est pourquoi il faut avoir égard à leur faiblesse et les apaiser par raison et par douceur.*

Saint Grégoire écrivit en 597 à Grégoria, une des dames de la chambre de l'impératrice; et lui dit entre autres choses: *Vous dites que vous ne cesserez point de m'importuner, jusqu'à ce que je vous écrive, qu'il m'a été révélé que vos péchés vous sont remis: vous me demandez une chose difficile et inutile. Difficile, parce que je suis indigne d'avoir des révélations: inutile, parce que vous ne devez point être sans inquiétude de vos péchés, jusqu'à la fin de votre vie, où vous ne pourrez plus les pleurer. La sécurité est la mère de la négligence: il faut que vous soyez en crainte pendant le peu de temps de cette vie, pour arriver à la sécurié et à la joie éternelle.*

Anastase, patriarche d'Antioche, mourut vers la fin de l'an 598, après avoir tenu ce siége pendant seize ans, à deux reprises: premièrement onze ans depuis 561, jusqu'à 572, qu'il fut chassé, et Grégoire mis à sa place; puis cinq ans depuis son rétablissement, en 593. Ainsi il devait être fort âgé. Il laissa plusieurs lettres et plusieurs sermons, dont quelques-uns se trouvent encore. Mais il faut bien se garder de confondre ses écrits ou sa personne avec saint Anastase Sinaite, prêtre et moine, qui vivait encore vingt ans après; ni avec Anastase d'Antioche, son successeur, que l'on surnomme le Jeune, pour le distinguer, et qui tint le siége neuf ans. C'est à ce dernier, que saint Grégoire écrivit, vers le mois de mai de l'an 599, témoignant être content de sa profession de foi, et l'exhortant, pour première offrande de son sacerdoce, à purger les Eglises de sa dépendance de la simonie dont elles étaient infectées.

Saint Grégoire écrivit la même chose à Hésychius, patriarche de Jérusalem, successeur d'Amos, en 601, par où l'on voit que la simonie avait lieu en Orient. Dans la même lettre, il rend témoignage à l'empereur Maurice, que les hérétiques n'osaient ouvrir la bouche sous son règne.

Saint Euloge, patriarche d'Alexandrie, composa plusieurs écrits contre les diverses sectes d'hérétiques, dont son Eglise était affligée. Il avait particulièrement combattu les agnoïtes, qui attribuaient l'ignorance à Jésus-Christ, abusant des passages de l'Evangile, où il parle comme ignorant quelque chose: il envoya ces écrits au Pape saint

Grégoire, qui lui réponait : *Je n'y ai rien trouvé, qu'à admirer. Car votre doctrine est tellement conforme aux Pères latins, que je ne m'étonne point que le Saint-Esprit ait été le même dans la diversité des langues.* Il confirme ensuite les réponses de saint Euloge, aux passages dont les agnoïtes abusaient, savoir : que Jésus-Christ avait cherché des signes hors de la saison; qu'il dit qu'il ignore le jour et l'heure du jugement; qu'il dit à la Vierge sa Mère : *Qu'y a-t-il entre vous et moi? mon heure n'est pas encore venue;* (*Joan.* II, 4.) qu'il disait, parlant de Lazare mort : *Où l'avez-vous mis?* Sur quoi saint Grégoire rapporte principalement l'autorité de saint Augustin. Il ajoute : *Il est très-manifeste que quiconque n'est pas nestorien, ne peut être agnoïte. En quoi il montre l'absurdité de cette hérésie. Car les agnoïtes faisaient partie des eutychiens, qui accusaient les Catholiques de nestorianisme, et toutefois retombaient dans cette hérésie, dont ils avaient le plus d'horreur.* Saint Grégoire dit ensuite, que le diacre Anatolius, son nonce à Constantinople, lui avait proposé une autre question, en disant : « Que répondrai-je, si l'on m'objecte que, comme Jésus-Christ étant immortel, a bien voulu mourir pour nous, et étant éternel, a bien voulu se soumettre au temps; ainsi la sagesse de Dieu s'est chargée de notre ignorance, pour nous délivrer de l'ignorance. » *Je ne lui ai pas encore répondu sur ce point,* dit saint Grégoire, *ayant été retenu jusqu'ici par une grave maladie : mais je commence par le secours de vos prières, à recouvrer la santé. Au reste, je vous avertis, que nous manquons fort ici de bons interprètes. Nous n'en avons point qui sachent rendre le sens, ils veulent toujours traduire mot à mot : en sorte que nous avons bien de la peine à entendre leurs traductions.* Cette lettre est du mois de février l'an 600.

Dans une autre du mois de juillet de la même année, il dit à saint Euloge : *Il y a près de deux ans que je suis au lit, ayant la goutte aux pieds, avec de si grandes douleurs, qu'à peine les jours de fêtes, puis-je être levé pendant trois heures, et célébrer la Messe.* La Messe était longue, selon l'Ordre romain, et quelquefois on comprenait sous ce nom tous les Offices divins. Saint Grégoire continue : *Aussitôt après, je suis contraint de me recoucher avec une douleur violente. Elle est quelquefois moindre, quelquefois excessive : mais jamais si faible, qu'elle cesse ni si forte, qu'elle me fasse mourir.* Il en écrivait six mois après, à son ami Venance, qui avait quitté l'état monastique pour se marier, et qui était aussi tourmenté de la goutte. *Que devons-nous faire,* dit-il, *dans ces douleurs, sinon nous souvenir de nos péchés, et rendre grâces à Dieu? puisqu'il nous purifie en affligeant cette chair, qui nous a tant fait pécher. La peine présente, si elle nous convertit, est la fin de la faute précédente : sinon c'est le commencement de la peine suivante. Il faut donc bien prendre garde, que nous ne passions d'un tourment à d'autres, et considérer la bonté de Dieu, qui menace de la mort, que nous méritons, sans nous la donner, pour nous inspirer une crainte salutaire de ses jugements. Combien de pécheurs sont demeurés plongés dans leurs crimes jusqu'à la mort, sans souffrir seulement un mal de tête; et ont été tout d'un coup frappés et livrés au feu de l'enfer.* C'est ainsi que saint Grégoire profitait de sa maladie, et de celle de son ami, pour l'exciter à la pénitence. Quelque temps après, sachant qu'il était à l'extrémité, il écrivit à Jean, évêque de Syracuse, où était Venance, de l'exhorter à reprendre l'habit monastique, du moins en cet état : sous peine d'être condamné éternellement au jugement de Dieu. Mais en même temps saint Grégoire console les deux filles de Venance, Barbara et Antonia, et en prend un soin paternel.

Au mois de février de la même année 601, il parlait ainsi de ses maux : *Il y a longtemps que je ne puis me lever; car tantôt je suis tourmenté de la goutte; tantôt un certain feu douloureux se répand par tout mon corps, et me fait perdre courage. Je sens tant d'autres incommodités, que je ne puis les compter. Je le dis seulement en un mot, que je suis tellement imbibé de cette humeur pernicieuse, que la vie m'est une peine; j'attends et je désire la mort comme mon unique remède.* Il en parle encore ainsi à une dame nommée Rusticienne, qui était aussi affligée de la goutte : *Je crains que vous ne souffriez de trop grandes douleurs, pour la délicatesse de votre corps. Vous savez comme j'étais, et cependant l'amertume de cœur, l'affliction continuelle et la douleur de la goutte, m'ont réduit à un tel point, que mon corps est desséché comme dans le sépulcre : en sorte que je ne puis plus guère sortir du lit. Si donc, la goutte a pu consumer la masse de mon corps, que sera-ce du vôtre déjà si sec auparavant.* Ces paroles font juger que saint Grégoire était naturellement grand et puissant. Il marque auparavant, qu'à l'arrivée de celui que Rusticienne envoyait, il était si mal, qu'on désespérait presque de sa vie.

Il n'y comptait guère lui-même, comme il paraît, parce qu'il écrivait vers le même temps à Marinien, évêque de Ravenne : *J'ai appris,* dit-il, *avec une sensible douleur, que vous êtes malade d'un vomissement de sang. J'ai fait consulter les médecins que nous connaissons pour les plus savants, je vous envoie leur avis par écrit. Ils ordonnent tous le silence et le repos, mais je doute fort que vous puissiez le garder dans votre Eglise. C'est pourquoi je suis d'avis que vous commettiez des personnes qui puissent célébrer les Messes, prendre soin de l'évêché, exercer l'hospitalité, et gouverner les monastères; et que vous veniez ici avant l'été, afin que je prenne moi-même soin de vous, autant que j'en suis capable. Car les médecins disent, que l'été est fort contraire à cette maladie. Il est très-important, que vous retourniez en santé à votre Eglise : ou si Dieu vous appelle à lui, que ce soit entre les mains de vos amis. Et moi, qui me vois proche de la mort, si Dieu m'appelle avant vous, il est bon que ce soit*

entre vos mains. Si vous venez, amenez peu de gens; car vous demeurerez avec moi dans l'évêché, et cette Eglise vous fournira les secours nécessaires. Au reste, je ne vous exhorte point, mais je vous ordonne expressément de ne pas entreprendre de jeûner: car les médecins disent que le jeûne est très-contraire à ce mal: je vous le permets seulement cinq fois l'année, aux grandes solennités. Vous devez aussi vous abstenir des veilles, et faire prononcer par un autre la bénédiction du clergé et les explications de l'Evangile, que les évêques font à Pâques. Cette lettre est du mois de février 601.

Constantius, évêque de Milan, étant mort l'année précédente, saint Grégoire en fut sensiblement affligé; parce qu'il était très-vigilant à maintenir la discipline, et à défendre sa ville. C'est ainsi qu'il en écrit au clergé et au peuple de Milan; et il ajoute que l'élection qu'ils ont faite du diacre Deusdedit, lui est fort agréable. *Mais*, continue-il, *je ne connais que son visage et non pas ses mœurs. C'est pourquoi, tant pour l'intérêt de Dieu que pour le vôtre, examinez soigneusement, s'il n'y a point dans sa vie passée quelque reproche qui le puisse exclure selon les canons; et s'il est propre pour le gouvernement et le maintien de la discipline, auquel cas nous voulons qu'il soit ordonné en vertu de cette lettre.*

Quant à ce que vous a écrit Agilulfe (c'était le roi des Lombards), *n'en soyez point en peine; car nous ne consentirons jamais à l'ordination d'un homme élu par d'autres que par des catholiques, et principalement par des Lombards; il serait trop indigne d'être successeur de saint Ambroise. Et vous n'avez rien à craindre, puisque les terres de l'Eglise de Milan ne sont point, Dieu merci, sous la domination des ennemis; mais en Sicile, et dans d'autres pays sujets de l'Empire. Afin donc qu'il n'y ait point de retard, nous avons envoyé notre notaire Pantaléon, pour faire sacrer Deusdedit de notre consentement, selon la coutume.*

L'Eglise de Naples vaqua vers le même temps par la mort de Fortunat; et dans l'élection du successeur, le peuple se partagea entre deux diacres, Jean et Pierre. En ayant écrit au Pape saint Grégoire, celui-ci leur répondit: *Ce partage n'est ni nouveau, ni répréhensible: mais j'ai appris que le diacre Jean a une fille encore petite; ainsi il ne devrait ni être élu, ni consentir à son élection; puisqu'il ne s'est pas encore assez longtemps exercé à la continence. Pour le diacre Pierre, on dit qu'il est fort simple, et vous savez qu'en ces temps on a besoin dans la première place d'un homme qui ait soin, non-seulement du salut des âmes, mais de la sûreté et de l'utilité extérieure de son troupeau.* En effet depuis la chute de l'Empire en Italie, les évêques étaient obligés de prendre part au gouvernement temporel. Tout le monde était employé pour se défendre des Lombards; et les moines n'étaient pas exempts de monter la garde aux murailles des villes, comme saint Grégoire le reconnaît lui-même. Il ajoute, parlant du diacre Pierre: *J'ai encore entendu dire qu'il donnait de l'argent à usure: de quoi je vous prie de vous informer exactement; et, s'il est ainsi, d'en élire un autre; car nous n'imposons point les mains aux usuriers. Si ce reproche est faux, qu'il vienne avec le décret de votre élection, afin qu'en nous informant de sa vie et de ses mœurs, nous puissions aussi connaître sa capacité. Mais préparez-en encore un autre. Car ce serait une grande honte pour votre clergé, de n'avoir personne que vous pussiez élire, en cas que celui-ci fût refusé.* Cette lettre est du mois d'août 600.

Bien que saint Grégoire crût que le malheur des temps obligeait les évêques de prendre part aux affaires publiques, comme il faisait lui-même, il ne laissait pas de les avertir de ne point trop s'appliquer au temporel: *Sachez*, disait-il, à Janvier de Cagliari, *que vous êtes chargé, non du soin des choses de la terre, mais de la conduite des âmes. Mettez-y votre cœur, votre sollicitude, votre application.* En écrivant à Romain recteur du patrimoine de Sicile: *J'ai appris, que l'évêque Basile s'occupe d'affaires séculières, comme un laïque, et rend aux prétoires un service inutile;* c'est-à-dire, suivant l'explication la plus vraisemblable, qu'il servait de conseiller aux magistrats. Saint Grégoire continue: *Parce que cette fonction l'avilit lui-même, et anéantit le respect du sacerdoce, vous l'obligerez à s'en retirer dans cinq jours.*

Les deux diacres, Jean et Pierre, ayant été exclus, Paschase fut consacré évêque de Naples; et saint Grégoire ordonna que l'argent de cette Eglise, que son prédécesseur Fortunat n'avait pas distribué aux clercs et aux pauvres, comme il le devait, et montant à quatre cents sous d'or, serait mis à part, pour leur être distribué. Quelque temps après, il lui envoya l'état de cette distribution à laquelle devait être appelé le sous-diacre Anthémius, recteur du patrimoine de Campanie. La lettre est de l'an 601, vers le mois de février

Le cinq avril suivant, le Pape saint Grégoire tint à Rome un concile, que souscrivirent vingt et un évêques et seize prêtres. Marinien de Ravenne y est nommé le premier: ce qui montre qu'il était venu à Rome, suivant le conseil du Pape. Dans ce concile, saint Grégoire fit une constitution en faveur des moines, qui n'est presque qu'une extension du privilége accordé trois ans auparavant au monastère de Classe, près de Ravenne, dédié à saint Jean et saint Etienne, et gouverné par l'abbé Claude. Ce privilége est adressé à l'évêque Marinien, et marque que le monastère avait souffert beaucoup de persécutions de ses prédécesseurs. Saint Grégoire, dans son concile, dit d'abord: qu'ayant lui-même gouverné des monastères, il sait combien il est nécessaire de pourvoir à leur repos. *C'est pourquoi*, ajoute-t-il, *nous défendons à aucun évêque de rien diminuer des biens, terres, revenus, ou titres des monastères. S'ils ont quelque différend, pour des terres qu'ils prétendent appartenir à*

leurs Eglises, qu'ils choisissent des abbés ou d'autres arbitres craignant Dieu pour le terminer promptement, en présence des saints Evangiles. Après la mort de l'abbé, le successeur sera choisi par le consentement libre et unanime de la communauté, et tiré de son corps. S'il ne s'en trouve point de capable, on le prendra dans les autres monastères. L'élu sera ordonné, sans fraude et sans vénalité; après quoi, on ne pourra commettre à un autre le gouvernement du monastère, sinon en cas que l'abbé soit coupable selon les canons. On ne pourra ôter à l'abbé aucun de ses moines malgré lui pour gouverner d'autres monastères, ou pour entrer dans le clergé Mais, si le nombre des moines est plus que suffisant, pour l'Office divin et le service du monastère, l'abbé pourra offrir pour le service de l'église, ceux qu'il en croira dignes; et celui qui aura passé à l'état ecclésiastique, ne pourra plus demeurer dans le monastère. Saint Grégoire établit encore ailleurs cette distinction, entre l'état clérical et le monastique; il permet à un évêque d'ordonner prêtre des moines, pour le service de son Eglise, du consentement de l'abbé. Mais il défend de donner des clercs pour abbés aux monastères. Il veut que l'on choisisse entre la cléricature et la vie monastique. *Car*, dit-il, *chacune est si grande, que personne ne peut s'en acquitter dignement; loin qu'il puisse exercer l'un et l'autre ensemble, elles se nuisent mutuellement.* Et ailleurs : *Personne ne peut servir aux fonctions ecclésiastiques, et garder exactement la règle monastique.* Il faut donc croire, qu'il ne se comptait plus pour moine, ni Augustin et les autres, qui avaient été tirés du cloître, pour entrer dans le clergé, quoiqu'ils pratiquassent autant qu'ils pouvaient les observances monastiques.

Saint Grégoire continue dans le concile de Rome : *Nous défendons aussi à l'évêque de faire inventaire des biens ou des titres du monastère, même après la mort de l'abbé. Mais, s'il est nécessaire, l'abbé le fera de l'avis des moines. Nous défendons à l'évêque de célébrer des Messes publiques dans le monastère; de peur de donner occasion au peuple, et même aux femmes, de s'assembler dans les retraites des moines; ce qui n'est pas expédient pour leurs âmes. Que l'évêque ne prétende pas y mettre sa chaire ou y faire le moindre règlement, sinon à la prière de l'abbé, qui doit toujours avoir les moines dans sa puissance. Nous voulons que ce décret soit observé à l'avenir par les évêques; en sorte que les moines ne soient détournés du service divin, par aucun trouble, ni aucune vexation de la part des ecclésiastiques ou des séculiers.* Après que saint Grégoire eut ainsi parlé, tous les évêques répondirent : « Nous nous réjouissons de la liberté des moines, et nous confirmons ce que Votre Sainteté vient d'en ordonner. » Ce concile peut être regardé, comme le modèle des premiers priviléges accordés aux monastères.

Saint Grégoire avait déjà fait les mêmes règlements en diverses occasions particulières. Sur la requête de l'abbé Luminosus, il défendit à Castorius, évêque de Rimini, de célébrer des Messes publiques dans son monastère, ni de faire inventaire de ses biens : lui laissant seulement le droit d'ordonner l'abbé élu par la communauté. Il reprit Félix, évêque de Pesaro, de ce que, contre la défense du Pape, son prédécesseur, il avait célébré la Messe solennelle à la dédicace du monastère, et y avait mis sa chaire. Il lui ordonne de l'ôter, et d'y envoyer un prêtre, si les moines veulent qu'on y célèbre la Messe. Il ordonne à Secondin, évêque de Taormine, en Sicile, d'ôter le baptistère d'un monastère, et de mettre un autel à la place où sont les fonts. Il ordonne à Fortunat, évêque de Naples, de consacrer l'église d'un monastère, mais sans Messes publiques, à la charge qu'on n'y construirait jamais de baptistère, et qu'il n'y aurait point de prêtre cardinal. *Mais*, ajoute-t-il, *toutes les fois que les moines voudront qu'on y célèbre la Messe, ils vous demanderont un prêtre.*

En protégeant les moines, saint Grégoire ne prétendait pas autoriser le relâchement. *Soyez*, dit-il, *soigneux du service divin, et continuellement appliqués à la prière, de peur qu'il ne semble que vous ayez moins cherché à vous mettre l'esprit en repos, qu'à éviter la correction de l'évêque.* Aussi, écrivant à Jean, évêque de Squillace, en faveur du monastère de Castel, il ajoute : *Veillez avec soin sur la conduite des moines; si vous en voyez quelqu'un qui vive mal ou qui tombe, ce qu'à Dieu ne plaise, dans quelque péché honteux, corrigez-le suivant la rigueur de la règle.* Il ne voulait pas que les moines fugitifs ou excommuniés par leurs abbés, trouvassent protection chez les évêques.

Il y a dans les lettres de saint Grégoire, plusieurs autres règlements touchant les moines. Il loue Janvier, évêque de Cagliari, d'avoir empêché de fonder un monastère d'hommes, dans une maison attenante à un monastère de filles. Il eut grand soin de réprimer les moines fugitifs et vagabonds. Il ordonna à Anthémius, recteur des patrimoines de Campanie, d'empêcher les moines de passer d'un monastère à l'autre, et de les renfermer dans leurs monastères avec le châtiment convenable : particulièrement ceux qui s'étaient mariés, ce qu'il traite d'abomination. Il prit le même soin, la dernière année de son pontificat, pour faire renfermer deux moines, dont l'un s'était marié. Les habitants de plusieurs terres d'Italie, fuyant les Barbares, s'étaient retirés avec les femmes dans l'île Ophiaria, habitée par des moines. Saint Grégoire écrivit au même Anthémius, d'en bannir les femmes absolument. Et parce que la vie était dure dans ce monastère des îles, il défendit d'y recevoir de jeunes gens au-dessous de dix-huit ans.

Saint Grégoire ne souffrait aux moines, ni de sortir seuls, ni de posséder rien en propre. L'un et l'autre paraît par une lettre du mois de février de l'an 601. Claude, abbé de Classe, étant mort, les moines demandèrent au Pape

pour abbé, un d'entre eux, nommé Constantius. *J'en ai eu horreur*, dit-il, *parce que je sais qu'il aime la propriété : ce qui montre clairement, qu'il n'a point le cœur d'un moine. Je sais de plus, qu'il a osé aller seul à un monastère de la province de Picenum, sans aucun de ces frères. Or celui qui marche sans témoins ne vit pas bien.* Il recommande ensuite très-expressément de bannir la propriété de ce monastère. *Car*, dit-il, *si elle demeure, il n'y aura ni concorde, ni charité. Qu'est-ce que la vie monastique, sinon le mépris du monde? et comment peut-on dire qu'on le méprise, quand on cherche l'argent?*

Comme les moines ne possédaient rien en propre, il ne leur était pas permis de faire de testament, les lois le défendaient. Toutefois, saint Grégoire dispensa de cette règle Probus, abbé de son monastère de Saint-André : mais il n'accorda cette dispense que dans un concile de cinq évêques et dix prêtres, tenu à Rome le cinquième d'octobre l'an 600, et y lut la requête de Probus, où il disait : « Vous savez, qu'ayant quitté le monde depuis quelques années, j'avais résolu de demeurer dans ma cellule en particulier, pour ce qui me reste à vivre. C'est pourquoi je n'ai point disposé du peu que j'avais, sachant que mon fils me succéderait aussi bien *ab intestat*, que par testament. Mais un jour étant venu avec les autres vous rendre mes devoirs, vous m'ordonnâtes d'entrer dans le monastère et de prendre la charge d'abbé; je fus obligé d'obéir aussitôt, sans avoir eu le temps de disposer de mon bien. C'est pourquoi je vous supplie de me le permettre, afin que mon obéissance ne soit pas préjudiciable à mon fils, qui est pauvre. »

Saint Grégoire ayant fait retirer l'abbé Probus, pour délibérer sur sa requête, le fit rentrer, et dit : *Tout ce que vous avez exposé est vrai : nous vous avons fait abbé malgré vous, et pour vous empêcher de vous en dédire, nous avons été obligé de vous envoyer sur-le-champ à ce monastère, dont vous n'étiez pas seulement moine. C'est pourquoi, nous vous accordons la liberté de disposer de tous vos biens, comme si vous n'étiez point entré dans le monastère.*

Si saint Grégoire ne voulait pas que les moines sortissent pour leurs affaires, à plus forte raison les religieuses. Aussi reprend-il sévèrement, Janvier de Cagliari, de ce qu'il ne faisait pas observer le sage règlement de ses prédécesseurs, portant que quelques hommes éprouvés d'entre le clergé, se chargeassent des affaires des religieuses : en sorte qu'elles n'eussent aucun prétexte d'en sortir. *Et si quelqu'une*, ajoute-t-il, *par la licence passée, est tombée dans quelque crime; nous voulons qu'elle soit renfermée pour faire pénitence, dans un monastère de filles, d'une observance plus régulière.* Il ordonne de prendre une religieuse qui avait quitté son habit, et de la renfermer dans un monastère, où elle soit gardée sûrement; et reprend avec une grande sévérité, l'évêque du lieu et le défenseur de l'Eglise romaine, de n'avoir pas empêché ce scandale. Il défend de faire de jeunes abbesses, et veut qu'elles aient soixante ans, qu'elles soient de la maison, choisies par la communauté et établies par l'évêque. C'est dans ce sens qu'il écrit à Respecta, abbesse de Saint-Cassien de Marseille, en confirmant ses priviléges. Il voulait que les monastères de filles fussent suffisamment pourvus.

Le prêtre Laurent, que saint Augustin d'Angleterre avait envoyé à Rome trois ans auparavant, fut renvoyé par saint Grégoire en 601, avec plusieurs autres moines, pour continuer cette mission, dont les principaux étaient Mellitus, Juste, Paulin et Rufinien. Il les chargea de réponses aux consultations d'Augustin, et de plusieurs autres lettres : deux à Augustin même, quinze pour les recommander aux évêques de Gaule et aux princes. Il y en a deux à saint Virgile d'Arles : dans l'une desquelles saint Grégoire lui recommande Augustin, en cas qu'il aille le trouver. Il ajoute : *Comme il arrive souvent que ceux qui sont sur les lieux sont plutôt avertis des désordres : si vous apprenez les fautes de quelques évêques ou d'autres, examinez-les soigneusement avec lui, et y apportez le remède convenable.* Cette lettre est du 22 juin 601.

Saint Grégoire écrivit aussi à Etherius de Lyon et à Aregius de Gap, pour les exhorter, comme Virgile, à tenir un concile contre la simonie, et leur recommander les mêmes moines. Dans la lettre à Etherius, il ajoute : *Quant à ce que vous prétendez à l'avantage de votre Eglise, nous avons fait chercher dans nos archives, et il ne s'est rien trouvé. Envoyez-nous donc les lettres que vous dites avoir, afin que nous voyions ce qu'il faut vous accorder. Quant aux actes et aux écrits de saint Irénée, nous les avons cherchés soigneusement, il y a longtemps : mais on n'en a rien pu trouver jusqu'à présent.* Comme les missionnaires d'Angleterre devaient passer à Vienne, saint Grégoire les recommande encore à l'évêque Didier. Mais, dans la même lettre, il le reprend sévèrement de ce qu'il enseignait la grammaire. *Une même bouche*, dit-il, *ne peut prononcer les louanges de Jupiter et de Jésus-Christ; il est horrible, qu'un évêque chante ce qui ne convient pas même à un laïque pieux. C'est ce qui m'oblige à m'en informer exactement : car, si je trouve que ce bruit est faux, j'en rendrai grâce à Dieu.* Pour enseigner la grammaire, il faisait expliquer les poëtes profanes et se trouvait ainsi en danger de favoriser l'idolâtrie

Enfin il y a une lettre générale à plusieurs évêques des Gaules, chez lesquels les missionnaires pouvaient passer; savoir, Mennas de Toulouse, Serenus de Marseille, Simplicius de Paris et Licinius d'Angers. La souscription de la lettre porte aussi les noms de Loup de Chalon, d'Agilius, ou plutôt Aigulfe de Metz, de Melantius de Rouen : mais on prétend qu'ils n'occupaient pas ces siéges en 601. Simplicius de Paris avait succédé à Faramode. Licinius d'Angers est plus connu sous le nom de saint Lesin. Il était de la famille royale, et parent du roi Clo-

taire, dont il avait été le premier écuyer. Ensuite il fut comte d'Angers : puis il renonça au monde, entra dans le clergé, et fut enfin ordonné évêque de la même ville. On lui attribue plusieurs miracles, saint Grégoire, écrivant à ces évêques, leur dit : *Il se convertit une si grande multitude d'Anglais, que notre frère Augustin assure, que ceux qu'il a emmenés avec lui pour cette œuvre, ne peuvent suffire pour aller dans tant de lieux : c'est pourquoi nous lui envoyons quelques moines avec le prêtre Laurent et l'abbé Mellitus. Nous vous prions d'exercer envers eux la charité convenable; en sorte que rien ne retarde leur voyage, et que vous ayez part au mérite de cette bonne œuvre.*

Quant aux princes, saint Grégoire écrivit à Théodoric, roi de Bourgogne; à son frère Théodebert, roi d'Austrasie; à leur aïeule Brunehaut, et au jeune Clotaire, qui régnait en Neustrie, qui avait perdu sa mère Frédegonde, quatre ans auparavant, en 597. Les lettres à ces trois rois contiennent en substance la même chose. Il les exhorte à faire assembler un concile contre la simonie, et les remercie des services qu'ils ont rendus à Augustin, les priant d'en user de même à l'égard de ceux qu'il lui envoie. Il y a deux lettres à Brunehaut, où saint Grégoire loue extrêmement sa foi et son amour pour la religion : mais il lui écrivit ensuite une autre lettre, pour l'exhorter à corriger quelques évêques, dont il avait appris que la vie était scandaleuse. *Puisque ceux*, dit-il, *qui devraient y remédier, n'en ont pas le zèle* (il entend les métropolitains), *écrivez-moi, afin que j'envoie de votre consentement, une personne qui puisse avec les autres évêques rechercher exactement ces désordres. Car, quand on peut les corriger, on ne peut les dissimuler, sans s'en rendre complice. Ayez donc soin de votre âme et de vos petits-fils, si vous voulez qu'ils règnent heureusement ; et avant que le Créateur lève la main pour frapper, appliquez-vous sérieusement à réprimer ces crimes.* Il semble que saint Grégoire prévit les malheurs dont cette reine et sa famille étaient menacées.

Il ne manqua pas d'écrire au roi des Anglais et à la reine son épouse, qu'il nomme Aldiberge, quoique d'autres la nomment Berthe. Saint Grégoire commence par la remercier de la protection qu'elle a donnée à Augustin. Il la compare à sainte Hélène, mère de Constantin, *dont Dieu s'est servi*, dit-il, *pour exciter l'empire romain à la foi chrétienne.* Il l'exhorte à affermir le roi son époux, dans le zèle de la religion, et à réparer ainsi le temps qu'elle a différé de travailler à sa conversion : il l'excite à procurer celle de tous ses sujets, et ajoute : *Vos bonnes œuvres sont connues, non-seulement à Rome, où l'on prie avec ardeur pour votre conservation; mais en divers lieux, et jusqu'à Constantinople, où la renommée les a portées jusqu'aux oreilles de l'empereur.* Quant au roi Ethelbert, qu'il nomme Aldebert, il l'exhorte à conserver fidèlement la grâce qu'il a reçue, à étendre la foi parmi ses sujets, à abolir le culte des idoles, à détruire leurs temples, et à établir les bonnes mœurs par les exhortations, les caresses, les menaces, mais principalement par son exemple, lui proposant celui de Constantin. Il l'exorte à suivre en tout les instructions de l'évêque Augustin, et à s'unir à lui étroitement ; enfin il lui envoie des présents de la part de saint Pierre, qu'il nomme petits, quoiqu'ils fussent magnifiques; pour toucher ce roi barbare par des choses sensibles. La lettre se trouve datée du même jour, que celle à saint Virgile d'Arles, c'est-à-dire, du vingt-deux juin 601.

Saint Grégoire écrivit encore à saint Augustin deux lettres, dont la dernière est datée du même jour. Dans la première, qui était pour lui seul, il commence par le féliciter de la conversion des Anglais; puis il ajoute : *Dans cette joie, mon cher frère, il y a grand sujet de crainte; car je sais que Dieu a fait pour vous de grands miracles dans cette nation. Souvenons-nous donc que quand les disciples disaient avec joie à leur divin Maître : « Seigneur, à votre nom les démons mêmes nous sont soumis, » il leur répondit : « Ne vous en réjouissez pas, réjouissez-vous plutôt de ce que vos noms sont écrits au ciel. »* (*Luc.* x, 17, 20.) *Les noms de tous les élus y sont écrits, et toutefois ils ne font pas tous des miracles. Or les disciples de la vérité ne doivent pas se réjouir d'un bien passager et particulier pour eux; mais du bien qui leur est commun avec tous, et dont ils se réjouissent éternellement. Tandis que Dieu agit ainsi par vous au dehors, vous devez, mon cher frère, vous juger sévèrement au dedans, et bien connaître qui vous êtes. Si vous vous souvenez d'avoir offensé Dieu par la langue ou par les œuvres, ayez toujours ces fautes présentes à l'esprit pour réprimer la gloire qui s'élèverait dans votre cœur, et songez que ce don des miracles ne vous est pas donné pour vous, mais pour ceux dont vous devez procurer le salut. Moïse, ce grand serviteur de Dieu, après tant de miracles, étant arrivé à la terre promise, Dieu lui reprocha la faute qu'il avait faite trente-huit ans auparavant, en doutant s'il pourrait tirer de l'eau du rocher. Combien donc devons-nous trembler, nous qui ne savons pas encore si nous sommes élus? Vous savez ce que dit la Vérité même dans l'Evangile : « Plusieurs me viendront dire en ce jour-là : Seigneur, nous avons prophétisé en votre nom; nous avons chassé les démons et fait plusieurs miracles, et je leur déclarerai que je ne les ai jamais connus. »* (*Matth.* VII, 22, 23.) *Je vous parle ainsi pour vous humilier : mais votre humilité doit être accompagnée de confiance; car, tout pécheur que je suis, j'ai une espérance certaine que tous vos péchés vous seront remis, puisque vous avez été choisi pour procurer la rémission aux autres, et donner au ciel la joie de la conversion d'un si grand nombre de peuple.* Rien ne prouve mieux la vérité des miracles d'Augustin que ces avis si sérieux de saint Grégoire.

L'autre lettre, qui devait être publique,

a pour but l'établissement des évêchés en Angleterre. *Nous vous accordons*, dit-il, *l'usage du pallium seulement pour la Messe, à la charge d'établir douze évêques qui vous seront soumis, en sorte que l'évêque de Londres soit toujours à l'avenir consacré par son propre concile, et reçoive le pallium du Saint-Siége. Vous enverrez pour évêque, à York, celui que vous jugerez à propos, à condition que, si cette ville et les lieux voisins reçoivent la parole de Dieu, il ordonnera aussi douze évêques, et sera métropolitain. Nous nous proposons de lui donner le pallium, et nous voulons qu'il soit soumis à votre conduite; mais, après votre mort, il sera le supérieur des évêques qu'il aura ordonnés, sans qu'il dépende en aucune manière de l'évêque de Londres. Le rang entre l'évêque de Londres et celui d'York se règlera suivant l'ordination, et ils agiront de concert pour le bien de la religion. Outre les évêques ordonnés par vous et par celui d'York, nous voulons aussi que tous les évêques de Bretagne vous soient soumis.*

Outre ces lettres, le Pape saint Grégoire envoya un grand Mémoire pour répondre à onze articles de difficultés proposées par Augustin ; en voici la substance : *De tout le revenu de l'Eglise, on doit faire quatre portions : la première pour l'évêque et sa famille, à cause de l'hospitalité; la seconde, pour le clergé; la troisième, pour les pauvres; la quatrième, pour les réparations. Pour vous qui êtes instruit dans la vie monastique, vous ne devez pas vivre séparé de vos clercs; mais établir dans la nouvelle Eglise des Anglais la vie commune, à l'exemple de l'Eglise naissante.*

Les clercs qui ne sont pas dans les ordres sacrés, et qui ne peuvent garder la continence, doivent se marier et recevoir leurs gages hors de la communauté : comme dans la primitive Eglise il est écrit, que l'on distribue à chacun selon son besoin; mais il faut avoir soin qu'ils vivent suivant la règle de l'Eglise; qu'ils chantent les Psaumes et pratiquent les bonnes œuvres. Quant à ceux qui vivent en commun, il n'y a point de portions à faire pour l'hospitalité ou pour les pauvres; mais tout ce qui reste, après avoir pris le nécessaire, doit être employé en œuvres pieuses. Saint Grégoire suppose ici la continence dans tous les ordres sacrés. En effet, Pélage, son prédécesseur, sachant qu'en Sicile l'on permettait aux sous-diacres d'habiter avec leurs femmes, ordonna que cette coutume serait abolie; saint Grégoire confirma ce règlement, ordonnant à Léon, évêque de Catane, de faire observer la continence aux sous-diacres, suivant l'usage du Saint-Siége.

Saint Grégoire continue : *Dans l'Eglise des Anglais, où vous êtes encore seul évêque, il faut bien que vous en ordonniez sans être assisté d'autres évêques. Mais, quand il viendra des évêques des Gaules, ils assisteront comme témoins de l'ordination. Pour les évêques que vous ordonnerez en Angleterre, nous prétendons qu'ils ne soient point éloignés, en sorte que rien ne les empêche de s'assembler, pour en ordonner d'autres, au nombre de trois ou quatre; comme, dans le monde, on assemble des personnes déjà mariées pour prendre part à la joie des noces.*

Nous ne vous attribuons aucune autorité sur les évêques des Gaules, au préjudice de l'évêque d'Arles, qui depuis longtemps a reçu le pallium de nos prédécesseurs. Si donc il vous arrive de passer en Gaule, vous devez agir auprès de lui, pour corriger les évêques, et l'exciter, s'il n'était pas assez fervent. Nous lui avons écrit de concourir avec vous pour cet effet. Mais vous n'avez point de juridiction sur les évêques de Gaule, et ne pouvez les réformer que par la persuasion et le bon exemple: car il est écrit dans la loi que celui qui passe dans la moisson d'autrui, ne doit pas y mettre la faucille. Quant aux évêques de Bretagne, nous vous en commettons entièrement le soin, pour instruire les ignorants, fortifier les faibles, et corriger les mauvais. C'étaient les évêques des Bretons, anciens habitants de l'île, Chrétiens depuis longtemps, mais tombés dans l'ignorance et la corruption des mœurs.

« La foi étant une, » disait Augustin, « pourquoi les coutumes des Eglises sont-elles si différentes : comme celle de l'Eglise romaine et des Eglises des Gaulois, dans la célébration des Messes? » Saint Grégoire répond : *Vous savez la coutume de l'Eglise romaine, où vous avez été nourri : mais je suis d'avis que, si vous trouvez, soit dans l'Eglise romaine, soit dans celle des Gaules, soit dans quelque autre, quelque chose qui soit plus agréable à Dieu, vous le choisissiez avec soin, pour l'établir dans la nouvelle Eglise des Anglais; car nous ne devons pas aimer les choses à cause des lieux, mais les lieux à cause des bonnes choses.*

Celui qui aura dérobé quelque chose à l'Eglise, doit être puni, selon la qualité de la personne; mais toujours avec une charité paternelle, qui ait pour but de corriger le coupable et lui faire éviter les peines de l'enfer. Il faut qu'il restitue la chose dérobée, mais sans augmentation, afin qu'il ne semble pas que l'Eglise veuille profiter de sa perte. Saint Grégoire ajoute ceci : *à cause de la restitution du double ou du quadruple, ordonnée par les lois romaines et même par la loi de Dieu.*

Touchant les degrés de parenté ou d'affinité qui empêchent le mariage, saint Grégoire décide que deux frères peuvent épouser les deux sœurs. C'est un crime d'épouser la femme de son père ou de son frère. La loi romaine permet les mariages des cousins-germains, mais l'Eglise les défend, comptant ce degré pour le second, et permet de se marier au troisième et au quatrième. Les nouveaux Chrétiens qui, avant leur conversion, ont contracté des mariages illicites, doivent être avertis de se séparer, par la crainte du jugement de Dieu; sans toutefois les priver de la communion du corps et du sang de Notre-Seigneur, de peur qu'on ne semble les punir de ce qu'ils ont fait par ignorance. Car l'Eglise tolère quelques abus pour les corriger plus facilement. Mais il faut avertir tous ceux qui se convertissent,

de s'abstenir de ces conjonctions illicites; et, s'ils y tombent ensuite avec connaissance, les priver de la communion.

Rien n'empêche de baptiser une femme enceinte, puisque la fécondité est une grâce de Dieu. On peut aussi la baptiser sitôt qu'elle est délivrée, et l'enfant sitôt qu'il est né, s'il y a péril de mort. Il n'y a point de temps réglé après les couches, où la femme doive s'abstenir d'entrer dans l'église; et ce qui en est dit dans l'ancienne Loi doit être pris dans un sens mystérieux. Les maris doivent s'abstenir de leurs femmes tant qu'elles sont nourrices, et elles ne doivent point se dispenser de nourrir elles-mêmes leurs enfants. Saint Grégoire ajoute quelques décisions sur l'usage du mariage, et sur certains accidents naturels de l'un et de l'autre sexe, par rapport à l'entrée de l'église et à la sainte communion, parce qu'il était nécessaire d'instruire sur tous ces points l'Eglise naissante des Anglais.

Saint Augustin avait prié saint Grégoire de lui envoyer des reliques de saint Sixte martyr, parce qu'il y avait un lieu où l'on prétendait avoir son corps; mais saint Augustin n'en était pas persuadé. Saint Grégoire lui en envoie, et ajoute : *Si ce corps, que le peuple croit être d'un martyr, n'éclate par un miracle, et si personne des anciens ne témoigne avoir appris l'histoire de son martyre, je suis d'avis que vous bouchiez entièrement le lieu où est ce corps, et que vous mettiez ailleurs les reliques que vous avez demandées, afin de ne pas permettre au peuple de quitter le certain pour honorer l'incertain.*

Après que Mellitus et ses compagnons furent partis de Rome pour aller rejoindre saint Augustin en Angleterre, et comme ils étaient encore en chemin, saint Grégoire lui écrivit en ces termes : *Quand vous serez arrivé près de notre frère Augustin, dites-lui, qu'après avoir longtemps examiné en moi-même l'affaire des Anglais, j'ai pensé qu'il ne faut pas abattre leurs temples, mais seulement les idoles qui y sont. Il faut faire de l'eau bénite, les arroser, dresser des autels, et y mettre des reliques. Car, si ces temples sont bien bâtis, il faut les faire passer du culte des démons au service du vrai Dieu; afin que cette nation, voyant que l'on conserve les lieux auxquels elle est accoutumée, y vienne plus volontiers. Et, parce qu'ils ont accoutumé de tuer beaucoup de bœufs, en sacrifiant aux démons, il faut leur établir quelque solennité, comme de la dédicace ou des martyrs, dont on y met des reliques. Qu'ils fassent des feuillées autour des temples changés en églises, et qu'ils célèbrent la fête par des repas modestes. Au lieu d'immoler des animaux au démon, qu'ils les tuent pour les manger et rendre grâces à Dieu qui les rassasie de ces viandes. Afin que, leur laissant quelques réjouissances sensibles, on puisse leur insinuer plus aisément les joies intérieures. Car il est impossible d'ôter à des esprits durs toutes leurs coutumes à la fois : on ne s'élève pas dans un lieu haut en sautant, on y monte pas à pas.*

Saint Grégoire avait chargé Mellitus et ses compagnons, de porter en Angleterre généralement tout ce qui était nécessaire pour le service des églises, des vases sacrés, des tapis d'autel, des ornements d'église, des habits pour les évêques et pour les clercs, des reliques des apôtres et des martyrs, et quantité de livres. Augustin de son côté, ayant établi son siége épiscopal dans la capitale du royaume de Kent, nommé alors Duroverne, et depuis Cantorbéry, par la protection du roi, se mit en possession d'une église, que les Romains y avaient autrefois bâtie, la dédia au nom de Saint-Sauveur, et y établit son habitation pour lui et ses successeurs. Ainsi le projet de saint Grégoire ne fut pas entièrement exécuté : ce ne fut pas l'évêque de Londres, mais celui de Cantorbéry, qui fut métropolitain de la partie méridionale d'Angleterre. Augustin fonda aussi un monastère près Cantorbéry, à l'Orient, où, à sa sollicitation, le roi Edelbert bâtit de fond en comble une église en l'honneur des apôtres saint Pierre et saint Paul, et l'enrichit de grands dons. Elle était destinée à la sépulture d'Augustin et des évêques de Duroverne, ses successeurs, et aux rois de Kent. Toutefois ce ne fut pas Augustin, mais Laurent son successeur, qui dédia cette église. Le premier abbé de ce monastère fut le prêtre Pierre, qui avait fait le voyage de Rome avec Laurent. Mais la cathédrale de saint Augustin était aussi une espèce de monastère, puisqu'il vivait en commun avec son clergé, composé de moines comme lui

Vers le temps où saint Grégoire envoyait Mellitus en Angleterre, il fut consulté par Quirice, évêque d'Ibérie, près le Pont-Euxin, au nom de tous les Catholiques de la province, si on devait baptiser les évêques et les peuples qui quittaient l'hérésie nestorienne, pour rentrer dans l'Eglise catholique; ou s'il fallait se contenter de leur confession de foi. Saint Grégoire leur répondit : *Nous avons appris de nos pères, que ceux qui ont été baptisés dans l'hérésie au nom de la Trinité, sont reçus au sein de l'Eglise par l'onction du chrême, par l'imposition des mains, ou par la seule profession de foi : c'est pourquoi on reçoit les ariens, en Orient, par l'imposition des mains; en Occident, par l'onction; les monophysites et les autres, par la seule profession de foi.* On appelait en grec monophysites, ceux qui ne reconnaissaient qu'une nature en Jésus-Christ, comme les eutychéens. Saint Grégoire continue : *Mais on baptise les hérétiques, qui ne sont pas baptisés au nom de la Trinité; comme les bonosiens, qui ne croient pas Jésus-Christ Dieu, et les cataphryges, qui croient que Montan est le Saint-Esprit. Et il ne faut pas craindre de leur réitérer le baptême, qu'ils n'ont pas reçu. Les nestoriens sont baptisés au nom de la sainte Trinité. C'est pourquoi il faut seulement les instruire sur les vérités de l'Incarnation, afin qu'ils croient que le même Jésus-Christ est Fils de Dieu et Fils de l'homme, qu'ils confessent publiquement cette vérité, qu'ils anathématisent Nestorius, avec tous ses sectateurs, et qu'ils promettent de recevoir les conciles que*

l'Eglise reçoit. Alors vous devez les admettre sans difficulté, conservant même leurs rangs dans leurs Eglises, pour les ramener plus facilement.

Un diacre de Numidie se plaignait à saint Grégoire, que son évêque l'avait déposé injustement : mais saint Grégoire averti que c'était pour un crime d'impureté, en écrivit à Colomb, évêque de cette province, en qui il avait une confiance particulière, et lui dit : « S'il est coupable, qu'il soit enfermé, pour faire pénitence : s'il est innocent, qu'il soit rétabli dans son ordre, et l'évêque sévèrement puni. » La lettre est du mois d'octobre 601. On voit par d'autres lettres de saint Grégoire, qu'il était fortement attaché à l'ancienne règle de priver de leurs fonctions les clercs tombés dans des péchés d'impureté, sans qu'ils pussent jamais être rétablis. Paulin, évêque de la même province, fut accusé devant saint Grégoire d'avoir frappé et outragé quelques-uns de ses clercs, il en écrivit encore à Colomb et à Victor, primat de Numidie, les exhortant à examiner l'affaire en concile et à punir sévèrement Paulin, s'il se trouvait coupable. Il avertit Victor de ne pas souffrir que Paulin méprise sa dignité. *J'ai ordonné*, ajoute-t-il, *à Hilaire, notre cartulaire, d'assister à votre jugement, si l'affaire le demande.* C'était apparemment le recteur du patrimoine de saint Pierre dans cette province. Ces lettres furent écrites vers le commencement de l'année 602.

Il écrivit aussi à tous les évêques de la province byzacène en ces termes : *Il est louable de respecter les supérieurs, mais la crainte de Dieu ne permet pas de dissimuler leurs fautes. Il y a longtemps que j'ai appris des choses touchant Clémentin, votre primat, qui m'ont percé le cœur : divers embarras et principalement les ennemis qui nous environnent, ne m'ont donné le loisir de m'en informer. Mais comme des plaintes considérables ne doivent pas demeurer sans examen, nous vous exhortons à vous en informer avec tout le soin et la vigueur possible, afin que, si notre frère est véritablement coupable, il soit puni selon les canons, et que, s'il est innocent, il ne soit pas exposé plus longtemps à des reproches si infâmes. Que si quelqu'un de vous montre, dans cette occasion, de la lâcheté ou de la faiblesse, qu'il sache que, devant Dieu, il se rend coupable des mêmes crimes.* C'est ainsi que saint Grégoire prenait soin des Eglises d'Afrique, et y exerçait son autorité.

La reine Brunehaut et le roi Théodoric, son petit-fils, envoyèrent à Rome Burgoalde et Varmaricaire, leurs ambassadeurs, pour traiter de plusieurs affaires avec le Pape saint Grégoire, entre autres, de la paix qu'ils voulaient faire avec l'Empire. Ils lui parlèrent aussi d'un certain évêque, sujet à des maux de tête, qui allaient jusqu'au délire, et par conséquent ne lui permettaient pas de remplir ses fonctions. Sur quoi saint Grégoire écrivit ainsi à Ethérius, archevêque de Lyon, qui sans doute était le métropolitain : *Il n'est pas permis d'ordonner un autre évêque à la place d'un évêque vivant, et malgré lui, quand c'est la maladie et non le crime, qui le rend incapable de ses fonctions ; mais si la maladie a des intervalles, il doit lui-même présenter requête, pour demander un successeur, auquel cas on pourra l'ordonner, à la charge de donner à l'ancien sa subsistance, aux dépens de la même Eglise. Que s'il ne revient jamais en son bon sens, il faut choisir une personne fidèle et capable, pour prendre soin du gouvernement des âmes, de la discipline et du temporel de l'Eglise ; et, s'il survit à l'évêque malade, il sera ordonné à sa place. Quant aux ordinations des prêtres et des clercs, s'il est nécessaire d'en faire dans cette Eglise, elles nous seront réservées.* On voit ici que le coadjuteur, même avec l'espérance de succéder, n'était pas pour cela ordonné évêque.

A la fin de la lettre à Brunehaut, saint Grégoire déclare qu'il a donné les priviléges qu'elle lui avait demandés, pour les deux monastères et l'hôpital qu'elle avait fondés à Autun. *Mais*, ajoute-t-il, *de peur que les évêques des lieux ne suppriment quelque jour ces décrets, qui leur défendent certaines choses, vous devez les faire insérer aux actes publics, et les conserver dans vos archives royales, comme ils sont dans les nôtres.* Cette lettre est du mois de novembre 602. Ensuite sont trois priviléges. Le premier, adressé à Sénateur, prêtre administrateur de l'hôpital fondé à Autun, par l'évêque Syagrius, la reine Brunehaut, et l'abbé du monastère, qui y était joint. Saint Grégoire défend à qui que ce soit, même aux rois et aux évêques, de diminuer en rien les biens de cet hôpital, ou d'en détourner l'usage. Après la mort de l'abbé, le roi choisira le successeur du consentement des moines, mais gratuitement. L'abbé ne pourra être déposé par l'évêque d'Autun, qu'il ne soit assisté, pour le juger, de six autres évêques ; et il ne pourra lui-même être élu évêque, en demeurant abbé, de peur qu'il ne détourne les biens de l'hôpital. Le second privilége est adressé à Thessalie, abbesse du monastère de Sainte-Marie ; le troisième à Luppon, abbé de Saint-Martin : ils sont semblables au premier.

Saint Colomban était toujours à Luxeuil, où il conservait son usage d'Irlande, de célébrer la Pâque le quatorzième de la lune. Mais il était inquiété sur ce sujet par les évêques de France et par le prêtre Candide, que le Pape saint Grégoire avait envoyé en Gaule. Il écrivit donc au Pape saint Grégoire une lettre, où il soutient son usage avec une grande liberté, s'appuyant sur l'autorité d'Anatolius, approuvée par saint Jérôme, et rejetant le calcul de Victorius avec mépris. Il prie le Pape de lui envoyer sa décision : mais il l'avertit que quiconque viendra contre l'autorité de saint Jérôme sera rejeté comme hérétique dans les Eglises d'Occident, c'est-à-dire d'Irlande, suivant son style. Il demande au Pape si l'on doit communiquer avec les évêques ordonnés par simonie, ou qui, depuis le diaconat, ont péché contre la continence, quoiqu'en secret. Enfin comment il faut user à l'égard des moines qui,

par le désir d'une plus grande perfection, quittent leurs monastères malgré leurs abbés, et au préjudice de leurs vœux, et se retirent dans les déserts. On voit ici que le vœu monastique consistait principalement dans la stabilité, comme selon la règle de Saint-Benoît. Saint Colomban dit qu'il serait allé consulter saint Grégoire de vive voix, s'il n'eût été retenu par la faiblesse de sa santé, et par le soin de son troupeau. Il dit avoir lu son *Pastoral* avec grande satisfaction, et lui demande ses *Commentaires sur Ezéchiel*. Quoique saint Colomban eût envoyé par deux fois à saint Grégoire, ses lettres ne lui furent point rendues : mais il écrivit vers ce temps sur le même sujet à plusieurs évêques des Gaules, assemblés en concile pour cette affaire.

L'empereur Maurice étant décédé, le portrait de l'empereur Phocas, son successeur, et celui de l'impératrice Léontia, furent apportés à Rome le 25 avril 603. Le clergé et le sénat leur firent les acclamations ordinaires, à Latran et à la basilique de Jules, en disant : « Christ, exaucez-nous : vive l'empereur Phocas et l'impératrice Léontia ! » Saint Grégoire fit mettre leur portrait dans l'oratoire de Saint-Césaire au palais. Au mois de juin suivant, il écrivit à l'empereur Phocas pour saluer son avénement à la couronne. *Dieu*, dit-il, *arbitre souverain de la vie des hommes, en élève quelquefois un pour punir les crimes de plusieurs, comme nous avons éprouvé dans notre longue affliction : et quelquefois, pour consoler plusieurs affligés, il en élève un autre, dont la miséricorde les remplit de joie, comme nous l'espérons de votre piété*. Il l'exhorte à faire cesser tous les désordres du règne passé : les testaments suggérés, les donations extorquées, en sorte que chacun jouisse paisiblement de son bien et de sa liberté. *Car*, dit-il, *il y a cette différence entre les empereurs romains et les rois des autres nations, qu'ils commandent à des esclaves, et non à des hommes libres*. On voit par cette lettre combien saint Grégoire était peu content du gouvernement de Maurice. On le voit aussi par la suivante ; car Phocas lui ayant écrit qu'il s'étonnait de n'avoir point trouvé à Constantinople de nonce de sa part, il répondit : *Ce n'est pas l'effet de ma négligence, mais d'une dure nécessité. Tous les ministres de notre Eglise fuyaient avec terreur une si rude domination ; en sorte qu'il n'était pas possible d'en obliger aucun d'aller à Constantinople, pour demeurer dans le palais*. Il lui recommande le diacre qu'il lui envoie, et lui demande instamment du secours contre les Lombards : *Qui nous tourmentent*, dit-il, *depuis vingt-cinq ans, au delà de ce qu'on peut exprimer*. Il écrit aussi à l'impératrice Léontia, l'exhortant à imiter sainte Pulchérie et sainte Hélène, à prendre sous sa protection l'église de Saint-Pierre. Enfin, il écrivit au patriarche Cyriaque, pour lui recommander le diacre Boniface : mais il n'oublie pas de l'exhorter à renoncer au titre d'évêque œcuménique.

Quelque temps après, saint Grégoire reçut des plaintes d'Alcyson, évêque de Corcyre, aujourd'hui Corfou, contre Jean, évêque d'Evrie ou Evorie en Epire, qui, ayant été contraint de quitter son siége, par les courses des Barbares, s'était retiré avec son clergé dans la ville de Cassiope dans l'île de Corfou. Il y avait même apporté le corps de saint Donat, évêque d'Evrie, sous Théodose le Grand, illustre par ses miracles. Ensuite, non content de la retraite qu'on lui avait donnée, il voulut soustraire Cassiope à la juridiction d'Alcyson, et y exercer l'autorité épiscopale ; il surprit même un ordre de l'empereur, qui autorisait sa prétention. Quoique cet ordre n'eût point eu d'effet, Alcyson se plaignit à l'empereur, qui renvoya l'affaire à André, archevêque de Nicopoli, métropolitain de l'un et de l'autre ; celui-ci, avec connaissance de cause, maintint Alcyson dans sa juridiction sur la ville de Cassiope. Saint Grégoire confirma ce jugement ; et quoique l'ingratitude de Jean dût le faire chasser de Cassiope, il voulut qu'Alcyson en usât plus humainement, et qu'il laissât demeurer Jean, à condition qu'il renoncerait par écrit à sa vaine prétention, et que, quand la paix serait rétablie, il retournerait dans son Eglise.

Saint Grégoire instruisit de cette affaire Boniface, son nonce à Constantinople, et lui dit : *Parce que l'empereur a été surpris dans cette affaire, nous avons jugé à propos de ne point délivrer notre sentence, de peur qu'il ne semble que nous méprisions son ordre : ce qu'a Dieu ne plaise ? Vous l'instruirez donc soigneusement de toute l'affaire, et vous ferez en sorte que notre sentence soit envoyée sur les lieux de son consentement ; et, s'il se peut, avec un ordre de sa part pour la faire exécuter*. La lettre est du mois de décembre 603.

Firmin, évêque de Trieste en Italie, quitta le schisme, et écrivit à ce sujet à saint Grégoire, qui le reçut avec joie, et l'exhorta à demeurer ferme, lui promettant sa protection. Il lui tint parole, car Sévère, évêque de Grade, chef du schisme d'Istrie, ne manqua pas de tenter Firmin ; et ne pouvant l'ébranler par les promesses, il excita contre lui une sédition. Saint Grégoire en écrivit au patrice Smaragde, exarque de Ravenne, successeur de Callinique : *Vous pouvez mieux apprendre de près les violences que notre frère Firmin a souffertes. C'est pourquoi je vous prie d'envoyer vos ordres à vos lieutenants en Istrie, pour lui procurer un repos qui en excitera plusieurs autres a suivre son exemple*.

L'Eglise d'Ancône étant vacante, on élut trois sujets pour la remplir : Florentin, archidiacre ; Rustique, diacre de la même Eglise, et Florentius, diacre de Ravenne ; sur quoi saint Grégoire écrivit ainsi à un évêque : *On nous a dit que l'archidiacre Florentin sait l'Ecriture ; mais qu'il est accablé de vieillesse, et si ménager, que jamais un ami n'entre chez lui pour y manger. De plus, qu'il a fait serment sur les Evangiles de n'être jamais évêque. On dit que le diacre Rustique est un homme vigilant, mais qu'il ne sait pas les Psaumes. Pour Florentius, nous savons qu'il est appliqué ; mais nous ne connaissons pas*

son intérieur. C'est pourquoi rendez-vous promptement à Ancône avec notre frère Arménius, visiteur de la même Eglise, pour vous en informer exactement. Si on élit Florentius, il faut avoir le consentement de son évêque : mais il ne doit pas le donner en vertu de notre mandement, de peur qu'il ne semble que ce soit malgré lui. Telle était la circonspection de saint Grégoire à l'égard de ses confrères.

Deux évêques d'Espagne, Janvier de Malaca, et Etienne, d'une autre Eglise, se plaignirent au Pape saint Grégoire d'avoir été déposés et chassés de leurs siéges par injustice et par violence. Il envoya sur les lieux le défenseur Jean, pour juger ces deux affaires, comme délégué du Saint-Siége.

La guerre s'était encore renouvelée en Italie entre les Romains et les Lombards, et au mois de novembre de la même année 603, ils avaient fait une trêve jusqu'au 1er avril 605. Quelque temps après, le Pape reçut des lettres de la reine Théodelinde; elle lui faisait part de la naissance et du baptême de son fils Adoalde. Elle l'avait fait baptiser dans l'église de Saint-Jean de Modèce, le jour de Pâques, sept avril, de la même année 603, et l'avait fait lever sur les fonts par l'abbé Secondin, dont elle honorait la piété. Elle envoyait au Pape quelques écrits, qu'il avait composés sur le cinquième concile, et le priait d'y répondre. Saint Grégoire la félicite d'avoir fait baptiser dans l'Eglise catholique, ce petit prince, destiné à régner sur les Lombards. Quant aux écrits de Secondin, il s'excuse sur sa maladie de ne pas y répondre. *Je suis tellement affligé de la goutte*, dit-il, *que je ne puis même parler, comme l'ont vu vos envoyés. Ils m'ont trouvé malade en arrivant, et en partant ils m'ont laissé dans un grand péril. Si Dieu me rend la santé, je répondrai exactement à tout ce que m'a écrit l'abbé Secondin. Cependant je vous envoie le concile, qui fut tenu du temps de l'empereur Justinien; afin qu'en le lisant, il puisse reconnaître la fausseté de tout ce qu'il a entendu dire contre le Saint-Siége, et contre l'Eglise catholique. Dieu nous garde de recevoir les sentiments d'aucun hérétique, ou de nous écarter en quoi que ce soit de la lettre de saint Léon, et des quatre conciles?*

J'envoie au prince Adoalde votre fils, une croix avec du bois de la vraie croix, et un Evangile dans une boîte de Perse; à votre fille trois bagues, que je vous prie de lui donner de votre main, pour faire valoir le présent. Je vous prie aussi de rendre grâces pour moi au roi votre époux, de la paix qu'il a faite pour nous, et de l'exciter à la conserver, comme vous avez déjà fait. La lettre est du mois de janvier 604; c'est la dernière de saint Grégoire qui se trouve datée.

En effet, consumé par ses maladies et ses travaux, il mourut le douze de mars de la même année 604, après avoirt enu le Saint-Siége treize ans six mois et dix jours. Il fut enterré au bout de la galerie de la basilique de Saint-Pierre, devant une salle où saint Léon et quelques autres Papes étaient enterrés. Il ne bâtit point de nouvelles églises; mais il eut grand soin de réparer les anciennes. Il fit dans l'église de Saint-Pierre un ciboire d'argent, soutenu de quatre colonnes. On appelait alors *ciborium* ou *fastigium*, un dais, pour couvrir et orner l'autel ; saint Grégoire en mit encore un dans l'église de Saint-Paul. Il destina pour le luminaire de la même église, plusieurs fonds de terre situés aux environs : on voit que les églises devaient être magnifiquement éclairées. L'acte de cette donation se trouve entre les lettres de saint Grégoire, et sur un marbre de cette église, avec la date du 25 janvier 604. Saint Grégoire fit deux ordinations, l'une en Carême, l'autre au mois de septembre ; et ordonna trente-neuf prêtres, cinq diacres, et soixante-douze évêques.

C'est de tous les Papes celui dont il nous reste le plus d'écrits. L'estime qu'on en faisait, dès son vivant, l'affligeait. Ayant appris que Marinien, évêque de Ravenne, faisait lire publiquement à l'Office de la nuit ses *Commentaires sur Job*, il s'en plaignit à son nonce, *car*, dit-il, *ce n'est pas un ouvrage populaire; il est plus capable de nuire, que de profiter aux commençants. Dites-lui qu'il fasse lire les Commentaires sur les Psaumes, qui sont propres à former les mœurs des séculiers.* Il entend sans doute ceux de saint Augustin : car nous ne voyons point que saint Grégoire ait expliqué les *Psaumes*. Claude, abbé de Classe, avait rédigé par écrit, ce qu'il avait entendu dire à saint Grégoire sur les *Proverbes*, le *Cantique*, les prophètes, les *Livres des rois*, et l'Heptateuque. Saint Grégoire trouva qu'il avait altéré ses pensées dans beaucoup d'endroits : c'est pourquoi, après la mort de l'abbé Claude, il fit retirer tous ces écrits. Quelques-uns croient que le *Commentaire sur le Livre des Rois*, et *sur le Cantique*, que nous avons entre les OEuvres de saint Grégoire, sont l'ouvrage de l'abbé Claude.

Ceux de saint Grégoire, sont les *Morales sur Job*, divisées en trente cinq volumes : le *Pastoral;* les vingt-deux *Homélies sur Ezéchiel;* les quarante *Homélies sur les Evangiles;* les quatre volumes des *Dialogues;* les *Lettres*, au nombre d'environ huit cent quarante, divisées en douze volumes. Les anciens comptent ainsi les écrits de saint Grégoire ; et il ne paraît pas que nous en ayons perdu. Pour l'Antiphonaire et le Sacramentaire, ils sont véritablement de lui; mais on ne peut nier que l'on n'y ait fait quelques additions, comme il est ordinaire dans ces sortes d'ouvrages.

On conserva avec son corps son pallium, le reliquaire qu'il portait au cou, sa ceinture ; et tout cela montrait à la postérité la pauvreté et la simplicité de ses habits. Le reliquaire, que l'on croit avoir été la croix pastorale, était d'argent et fort mince. Il s'était fait peindre dans le monastère de Saint-André, avec son père Grégoire et sa mère Silvie. Près le Nymphe, c'est-à-dire, le lieu de son monastère, où les femmes étaient, on voyait, d'un côté, saint Pierre assis, qui

tenait par la main Gordien debout, revêtu d'une chasuble de couleur brune, avec une dalmatique par-dessus. Il était de grande taille, le visage long, d'une physionomie grave, la barbe médiocre, les cheveux épais. De l'autre côté était Silvie assise : un voile blanc la couvrait, prenant depuis l'épaule droite, et enveloppant le côté gauche, où la main était arrêtée sous le manteau ; par-dessous elle portait une grande tunique blanche. Elle avait le visage rond, et dans sa vieillesse des restes d'une grande beauté ; sur sa tête était une mitre de femme, arrêtée avec un ruban blanc. Elle étendait deux doigts de la main droite, comme pour faire sur elle le signe de la croix ; et de la main gauche, elle tenait un psautier ouvert. Dans un autre endroit, au dedans du monastère, saint Grégoire était peint de la main du même maître. Il était de belle taille : son visage tenait de la longueur du père, et de la rondeur de la mère ; la barbe était médiocre, les cheveux assez noirs et frisés, chauve sur le devant, avec deux petites touffes de cheveux, la couronne grande. Il avait un beau front, la physionomie noble et douce, les mains belles, son habit était comme celui de son père ; mais il portait de plus le pallium entortillé simplement autour des épaules, et pendant sur le côté. De la main gauche il tenait l'Evangile, et de la droite, il faisait le signe de la croix. Saint Grégoire s'était ainsi fait peindre dans son monastère, pour retenir les moines dans la ferveur de l'observance, par la vue de son image. On voyait encore ces peintures du temps de Jean diacre, qui les décrit exactement. Il constate aussi que l'on avait coutume de peindre le Saint-Esprit en forme de colombe sur la tête de saint Grégoire écrivant. Les discours de ce saint Pape ne respirent qu'humilité, componction, esprit de pénitence. Ses *Lettres*, que l'on regarde, avec raison, comme un trésor de tout ce que l'Eglise avait de plus précieux en son siècle, contiennent les règlements qu'il avait faits pour le maintien ou le rétablissement de la discipline de l'Eglise ; on y voit combien il était zélé pour conserver la pureté des mœurs et de la foi. Ces règlements, qui sont pleins de sagesse, rappellent presque tout ce qu'il y a de meilleur dans les saints canons, dont il était observateur exact, et qu'il tâchait de faire observer aux autres, autant par son exemple, que par son autorité. Elles ne sont pas seulement des preuves de sa vertu et de sa science ; mais elles sont encore une vive peinture de ses mœurs, du caractère de son esprit, et des mouvements de son cœur.

Nous avons cru devoir exposer en détail et avec quelque étendue ce grand pontificat, parce que Grégoire le Grand est un des rares pontifes dont le règne se mesure par des siècles. En effet, son bras puissant imprime un mouvement immense au monde entier. Voyez d'abord comme il parle haut et ferme à l'Orient. Tout s'y renouvelle et s'y régénère sous son influence. Il excommunie Jean de Princa Justiniana, maintient Némésien à Dioclée, chasse Maxime de Salone malgré les légions impériales, réforme les jugements du patriarche, fait respecter les simples moines, abaisse l'orgueil de Jean le Jeûneur, et en appelle contre l'empereur lui-même au jugement de Dieu, qui confirme ses prophétiques paroles.

Grégoire ne règne pas moins en père sur l'Orient. Ses aumônes pénètrent jusqu'au Sinaï ; ses consolations accompagnent les évêques lointains. Sa vigilance étouffe les hérésies renaissantes à Alexandrie, à Thessalonique et partout. Ses encouragements favorisent les tentatives de conversions des Perses ; ses lettres répondent à des consultations familières venues des vallées du Caucase ; en un mot, son infatigable prévoyance n'épargne rien pour sauver l'Orient, « cette vieille barque vermoulue suspendue sur l'abîme, craquant comme à l'heure du naufrage. »

Son génie renouvelle en même temps toute la face de l'Occident. En Italie, il réforme toute la hiérarchie sacerdotale, termine le schisme d'Aquilée, convertit les Lombards, évangélise les Barbaritiens, et défend seul toute l'Italie en dépit des faiblesses et des trahisons des exarques. En Occitanie, il préside à la conversion de Récarède et des Visigoths. En France, il combat et détruit ce vice précoce de la simonie ; simonie d'argent, simonie *a lingua*, qui se sert des adulations et des protections pour s'emparer des dignités ecclésiastiques. Mais l'œuvre bien aimée de Grégoire le Grand, c'est la conversion de ses *anges*, les Anglo-Saxons, dont il fut le premier apôtre. Avant de mourir, il put admirer les merveilles semées sous les pas des humbles thaumaturges, ses enfants : l'*Alleluia* et les *hymnes* romaines répétés dans la langue accoutumée aux chants barbares ; l'Océan aplani sous les pas des saints ; des flots de peuples indomptés tombant calmés à la voix des prêtres.

Mais il est deux faits de la dernière importance et trop peu remarqués dans ce pontificat mémorable : ce sont la royauté des Papes manifestement reconnue et l'inauguration de leur paternelle dictature. Le patrimoine de Saint-Pierre, dont la première donation remonte à Constantin et peut-être plus haut, est parfaitement constitué sous ce règne. Grégoire possède, comme malgré lui, toute l'Italie, la Sicile, la Corse, et a de vastes patrimoines dans les Gaules, en Afrique et jusque dans l'Asie. Il approvisionne Rome, a ses gardes pontificales, son armée, fait des traités avec les Lombards et d'autres peuples ; en un mot, il exerce tous les droits de souveraineté que lui reconnaît la France, l'empereur et tous les peuples opprimés dont il est le tuteur. Esprit vivifiant du monde et de l'Eglise, sa grande image reste au *patriarchium* de Latran comme le perpétuel modèle de ses successeurs. Ses écrits popularisent tous les secrets de l'ascétisme et tous les devoirs du Chrétien dans d'admirables pages. Les fortes traces de ses pas marquent l'invariable sentier que suivront

les Papes qui, jusqu'à Grégoire VII et depuis, continueront la sublime mission dont Grégoire le Grand est le premier initiateur.

GREGOIRE II (Saint) était natif de Rome et fils de Marcel.—Il fut élu Pape le 19 mai 715, et tint le Saint-Siége pendant quinze ans vingt mois huit jours, sous quatre empereurs, Anastase, Théodose, Léon et Constantin. Il avait été élevé, dès sa tendre jeunesse, dans la maison patriarcale de Latran, sous le Pape Sergius et fut sous-diacre sacellaire et bibliothécaire. Il suivit à Constantinople le Pape Constantin, et l'empereur l'ayant interrogé sur plusieurs articles, il satisfit à toutes ses questions par d'excellentes réponses, car il était fort instruit dans l'Ecriture sainte, et s'expliquait facilement. Ses mœurs étaient pures, son courage ferme, et il soutint vigoureusement les droits de l'Eglise. Dès le début de son pontificat, il commença à réparer les murs de Rome; mais diverses difficultés qui survinrent l'empêchèrent d'achever. Il répara diverses églises ruinées. Il reçut de Jean, patriarche de Constantinople, une lettre synodique, et y fit réponse; mais la même année, seconde de l'empereur Anastase, Jean fut déposé, et Germain, évêque de Cyzique, transféré à Constantinople.

L'Italie était en proie aux Lombards. Ils prirent Cume, malgré la paix, et refusèrent de la rendre, quelque instance que le Pape Grégoire II leur en fît; les menaçant par ses lettres de la colère de Dieu, et leur offrant de grands présents s'ils rendaient cette ville. Le Pape, très-affligé, mais se confiant en Dieu, s'appliquait à encourager par ses lettres le peuple de Naples et le duc Jean, qui y commandait, suivant ses ordres. Ils surprirent de nuit la ville de Cume, ayant à leur tête ce duc Jean et un sous-diacre nommé Théodime; le Pape ne laissa pas de donner, pour la racheter, trente livres d'or qu'il avait promises.

Les missions de la Germanie furent aussi l'objet de la sollicitude toute particulière du Souverain Pontife. Il donna, l'an 716, à Martinien, évêque, qui partait pour la Bavière, l'instruction suivante : *Après avoir rendu nos lettres, vous délibérerez avec le duc de la province pour faire une assemblée des prêtres, des juges et de tous les principaux de la nation; ayant examiné les prêtres et les ministres vous donnerez le pouvoir de sacrifier, de servir et de chanter, à ceux dont vous trouverez l'ordination canonique et la foi pure, et leur ferez observer la tradition de l'Eglise romaine : vous défendrez aux autres toute fonction, et leur donnerez des successeurs : vous pourvoirez pour que l'on célèbre la Messe dans chaque église, les Offices du jour et de la nuit, et la lecture des saintes Ecritures : vous établirez des évêchés, ayant égard à la distance des lieux et à la juridiction de chaque duc, et vous réglerez les dépendances de chaque siége : s'il y en a trois, quatre ou plus, vous réserverez le principal siége pour un archevêque; et, ayant assemblé trois évêques, vous en ordonnerez de nouveaux par l'autorité de saint Pierre : si vous trouvez un homme digne de remplir la place d'archevêque, vous nous l'enverrez avec vos lettres, ou vous l'amènerez avec vous : si vous n'en trouvez pas de capable, vous nous le ferez savoir, afin que nous en envoyions d'ici. Vous recommanderez à ceux que vous ordonnerez évêques de ne point faire d'ordinations illicites, marquant en particulier les irrégularités; de conserver les biens de l'Eglise, et en faire quatre parts; de ne faire des ordinations que dans les temps marqués, et n'administrer le baptême qu'à Pâques et à la Pentecôte, hors les cas de nécessité. Au reste, toute la religion est soumise à l'évêque, et tous les Chrétiens obligés de lui obéir.*

Touchant le mariage, enseignez qu'on ne doit ni le condamner sous prétexte d'incontinence, ni donner occasion à la débauche, sous prétexte de mariage. Défendez le divorce, la polygamie, les conjonctions incestueuses entre parents : enseignez que la continence est préférable au mariage : ne permettez pas que l'on juge immonde aucune viande, sinon celle qui aura été immolée aux idoles, ou que l'on s'arrête, ni aux songes, ni aux augures. Défendez les enchantements; les maléfices et les observations de certains jours : défendez de jeûner le dimanche et aux fêtes de Noël, de l'Epiphanie et de l'Ascension, et de recevoir les offrandes de ceux qui sont en division. Enseignez que tous ont besoin de pénitence pour les péchés journaliers, enseignez la résurrection des corps, l'éternité des peines de l'enfer, rejetant ceux qui prétendent que les démons reviendront à la dignité angélique. Telle est l'instruction du Pape Grégoire II pour la Bavière.

Cependant Grégoire travaillait à rétablir en Italie la discipline monastique. Pour relever le monastère du mont Cassin, ruiné pas les Lombards, environ cent quarante ans auparavant, il envoya Pétronax, citoyen de Bresse, qui, étant venu à Rome par piété, y avait embrassé la vie monastique. Avec lui, le Pape envoya quelques frères du monastère de Latran, fondé du temps du Pape Pélage II, par les moines du mont Cassin, réfugiés à Rome. Pétronax et ses compagnons, étant arrivés au mont Cassin, y trouvèrent quelques solitaires qui vivaient en grande simplicité dans les ruines de l'ancien monastère. Ils formèrent avec eux une même communauté, dont ils établirent pour supérieur Pétronax, qui fut ainsi le sixième abbé depuis saint Benoît. Il rétablit le monastère, augmenta l'ancienne église de Saint-Martin, y éleva un autel en l'honneur de la sainte Vierge et des saints martyrs Faustin et Jovite, et y mit le bras de l'un d'eux, qu'il avait apporté de Bresse, sa patrie, où ces saints avaient souffert le martyre. Ainsi, dès lors, on divisait les reliques en Occident. Cet établissement du mont Cassin eut lieu en 718; depuis ce temps, il fut fameux, et considéré comme la source où l'on devait puiser la pure observance de la règle de Saint-Benoît.

Le Pape Grégoire II établit encore à Rome

les monastères qui étaient près de l'église de Saint-Paul, réduits en solitude depuis longtemps, et y établit des moines pour chanter les louanges de Dieu jour et nuit. Toutefois, il y avait un monastère d'hommes dans l'église même de Saint-Paul, l'an 713, sous le Pape Constantin. Grégoire II fit encore un monastère d'un hôpital de vieillards, qui était derrière l'église de Sainte-Marie-Majeure, et rétablit le monastère de Saint-André, dit de Barbara, tellement abandonné qu'il n'y restait pas un moine. L'une et l'autre communautés venaient chanter l'Office tous les jours et toutes les nuits dans l'église de Sainte-Marie. Après la mort d'Honesta, mère du Pape Grégoire, il donna à Dieu sa maison, et y bâtit de fond en comble un monastère à l'honneur de sainte Agathe, auquel il donna des maisons dans la ville et des terres à la campagne. Il donna à la même église de Sainte-Agathe, un ciboire ou tabernacle d'argent du poids de 720 livres, six arcs d'argent de 15 livres chacun, et dix corbeilles de 12 livres, outre les autres offrandes.

En 723, Ouinfrid, que Grégoire II envoya en Allemagne, députa à Rome un des siens, avec une lettre où il rendait compte au Pape du succès de sa mission, et le consultait sur quelques difficultés. Le Pape, dans sa réponse, l'invita à venir : il obéit, et arriva à Rome pour la seconde fois, accompagné de plusieurs de ses disciples. Le Pape l'ayant appris, ordonna qu'il fût bien reçu dans la maison d'hospitalité ; puis, l'ayant fait venir à Saint-Pierre, il l'interrogea sur la foi de l'Eglise. Ouinfrid lui demanda du temps pour écrire sa confession de foi, et la lui porta. Le Pape l'ayant fait asseoir, l'exhorta à conserver cette doctrine et à l'enseigner aux autres. Il passa presque tout le jour à conférer avec lui, lui faisant plusieurs questions sur les matières de la religion et sur la conversion des infidèles.

Enfin il lui déclara qu'il voulait le faire évêque. Le saint prêtre se soumit, et le jour de l'ordination fut fixé au dernier de novembre 723, fête de Saint-André. Le Pape changea son nom, lui donnant en même temps celui de Boniface, sous lequel il est plus connu. Il lui fit prêter un serment daté de la même année 723, par lequel il promet de garder la pureté de la foi et l'unité de l'Eglise, de concourir toujours avec le Pape, et procurer le bien de l'Eglise romaine, de n'avoir point de communion avec les évêques qui n'observeront pas les canons, et les empêcher selon son pouvoir, ou d'en avertir le Pape. Ce serment était écrit de sa main, et il le mit sur le corps de saint Pierre ; ce qui montre qu'il fut ordonné dans l'église du Vatican

Le Pape, de son côté, lui donna un livre de canons pour lui servir de règle de conduite, et le chargea de six lettres : la première à Charles Martel, où il lui recommande l'évêque Boniface, envoyé aux infidèles qui habitaient la partie orientale du Rhin. Car la domination des Français s'étendait au delà de ce fleuve, bien avant dans la Germanie. La seconde lettre est adressée à tous les évêques, les prêtres, les diocèses, les ducs, les comtes, et à tous les Chrétiens que le Pape exhorte à bien recevoir Boniface et ceux de sa suite, à lui donner des vivres et tous les secours nécessaires ; il menace d'anathème ceux qui s'opposeront à son ministère. Elles sont datées du 1er décembre 723, le lendemain de l'ordination de Boniface. La troisième lettre est adressée au clergé et au peuple que Boniface devait gouverner, et marque les règles qu'il devait observer dans ses fonctions, qui sont les mêmes, mot pour mot, que celles de l'instruction envoyée en Bavière l'an 716. La quatrième lettre est adressée aux Chrétiens de Thuringe, particulièrement à leurs cinq princes qui y sont nommés. Le Pape les félicite de ce qu'ils ont résisté aux païens qui voulaient les ramener à l'idolâtrie, les exhorte à la persévérance, à l'attachement pour l'Eglise romaine et l'obéissance à Boniface. La cinquième lettre est à tout le peuple de Thuringe, c'est-à-dire aux païens, que le Pape exhorte à se convertir en recevant les instructions de Boniface, à se faire baptiser, à lui bâtir une maison, et des églises pour eux. La dernière est à tout le peuple des anciens Saxons. On appelait ainsi ceux de Germanie, à la différence de ceux qui avaient passé dans la Grande-Bretagne. Le Pape les exhorte à quitter l'idolâtrie, et leur recommande Boniface.

Le 5 avril 721, le Pape Grégoire II tint à Rome un concile. Dans ce concile, assemblé à Saint-Pierre, outre le Pape, qui y présidait, vingt-deux évêques y assistèrent, entre lesquels il y avait trois étrangers, Sindered d'Espagne, qui avait quitté l'archevêché de Tolède ; Sédulius, Ecossais de la Grande-Bretagne, et Fergust Picte d'Ecosse. Tout le clergé de Rome assistait au concile. Le Pape en fit l'ouverture en disant que plusieurs Chrétiens d'Italie contractaient des mariages illicites avec des femmes consacrées à Dieu et des parentes : les évêques répondirent qu'il fallait anathématiser tous ceux qui commettaient de tels crimes, Romains, Lombards, ou de quelque nation qu'ils fussent. Après quoi le Pape prononça, devant le corps de saint Pierre, la sentence comprise en dix-sept canons, dont le premier porte : *Si quelqu'un épouse une prêtresse, qu'il soit anathème.* Tous répondirent par trois fois, *qu'il soit anathème :* ce qu'ils firent sur chaque canon. On nommait prêtresse, *presbytera*, celle dont le mari avait été ordonné prêtre, et il lui était défendu de se marier, même après la mort de son mari. On condamne celui qui épouse une diaconesse, une religieuse, sa commère, la femme de son frère, sa nièce, la femme de son père ou de son fils, sa cousine, sa parente ou son alliée; celui qui aura enlevé une veuve ou une fille. On prononce anathème en particulier contre un nommé Adrien et une diaconesse nommée Epiphanie, qui s'étaient mariés au préjudice de leur

serment, et l'anathème s'étend à leurs complices. On condamne ceux qui consultent les devins ou les auspices, et se servent d'enchantements ou de caractères; ceux qui usurpent des terres au préjudice des lettres apostoliques; enfin les clercs qui laissent croître leur cheveux. Ce concile est souscrit, non-seulement par les évêques, mais encore par quatorze prêtres et quatre diacres.

L'empereur Léon, irrité de ce que le Pape l'empêchait de dépouiller les églises de leurs richesses en Italie, comme il faisait dans les autres lieux, tenta plusieurs fois de lui faire perdre la vie, et de faire ordonner un autre Pape. Un capitaine, nommé Basile, Jourdain, cartulaire, et Jean, sous-diacre, surnommé Lurion, ayant résolu ensemble de tuer le Pape Grégoire, Marin, écuyer de l'empereur et duc de Rome, envoyé de Constantinople, approuva ce dessein par ordre de l'empereur. Mais Marin, étant tombé en paralysie, fut obligé de se retirer, ce qui fit manquer l'entreprise. Le patrice Paul, envoyé ensuite en Italie en qualité d'exarque, reprit le même complot; mais les Romains le découvrirent, et firent périr Jourdain et Jean Lurion. Basile se fit moine, et s'enferma pour le reste de ses jours.

Après Marin, l'empereur envoya un autre écuyer pour faire déposer le Pape; l'exarque Paul ayant tiré quelques troupes, tant de Ravenne que de l'armée qu'il avait dehors, les envoya vers Rome. Mais les Lombards se joignirent aux Romains pour la défense du Pape, et empêchèrent les troupes de l'exarque d'approcher de Rome.

Saint Boniface écrivit une seconde lettre au Pape Grégoire II, pour lui rendre compte du fruit de sa mission et des traverses qu'il y rencontrait. Le Pape lui répondit par une lettre datée du 4 décembre 724; il lui dit entre autres choses: *Ne vous laissez point étonner par les menaces ni abattre par la crainte. Dieu vous protégera, ayez seulement une ferme confiance en lui, puisque vous prêchez la vérité. Quant à l'évêque qui avait jusqu'ici à instruire cette nation, qui soutient à présent qu'une partie est de son diocèse, nous avons écrit au patrice Charles, l'exhortant paternellement à le réprimer; nous croyons qu'il y mettra ordre.*

Deux ans après, le Pape Grégoire II écrivit encore une lettre à saint Boniface, pour répondre à celle qu'il lui avait envoyée par le prêtre Denval, où il le consultait sur plusieurs points de discipline. Voici les principales décisions de cette décrétale: « On devrait défendre les mariages entre parents, tant qu'ils peuvent se reconnaître; mais, pour user d'indulgence, principalement envers une nation si barbare, on peut permettre de se marier après la quatrième génération. »

Les enfants offerts en bas âge par leurs parents pour la vie monastique, n'ont plus la liberté de se marier, étant consacrés à Dieu par cette offrande. Un prêtre accusé par le peuple sans témoins certains, sera reçu à se purger par serment.

Il ne faut pas mettre deux ou trois calices sur l'autel en célébrant la Messe, mais un seul, puisqu'il est dit que Jésus prit le calice. Il n'est pas permis de manger des viandes immolées, quoiqu'on ait fait dessus des signes de la croix.

Vous ne devez pas éviter de parler, et même de manger avec les prêtres et les évêques dont la vie est corrompue et scandaleuse, puisque souvent on les ramène plutôt par cette condescendance que par les réprimandes. Vous devez en user de même à l'égard des seigneurs qui vous donnent du secours. La lettre est datée du 22 novembre 726.

L'empereur Léon, irrité de l'honneur qu'on rendait aux images de Jésus-Christ, assembla le peuple, et taxa devant lui ce culte d'idolâtrie. Le peuple murmura de ce discours, et saint Germain, alors patriarche de Constantinople, écrivit à plusieurs évêques pour la défense du culte rendu aux images. Il ne manqua pas d'écrire au Pape Grégoire ce qui se passait dans une affaire si importante. Le Pape lui fit réponse par une grande lettre, où d'abord il le félicite sur la vigueur avec laquelle il défend la doctrine de l'Eglise. *Elle ne s'est jamais trompée*, dit le Pape, *quoiqu'on se l'imagine, et cette tradition n'a rien de commun avec la pratique des païens. Il faut regarder l'intention et non pas l'action. Si les prophéties n'ont pas été accomplies par l'incarnation du Fils de Dieu, il ne faut pas peindre ce qui n'a pas été; mais, puisque tout s'est passé réellement, qu'il est né, qu'il a fait des miracles, qu'il a souffert, qu'il est ressuscité, plût à Dieu que le ciel, la terre, la mer, tous les animaux, toutes les plantes pussent raconter ses merveilles, par la parole, par l'écriture ou par la peinture.*

On appelle idoles les images de ce qui n'est point, et qui ne subsiste que dans les fables et les inventions frivoles des païens. Mais l'Eglise n'a rien de commun avec les idoles: à Dieu ne plaise! nous n'avons jamais adoré des vaches, ni le veau d'or, ni regardé la créature comme un Dieu, ni reçu les mystères de Béelphégor. Que si quelqu'un veut imiter les Juifs, en accusant l'Eglise d'idolâtrie, à cause des vénérables images, nous le regardons comme un chien qui aboie en vain, et nous lui dirons comme aux Juifs: Plût à Dieu qu'Israël eût profité des choses sensibles que Dieu lui avait ordonnées pour le mener à lui; qu'il eût aimé le saint autel plutôt que les vaches de Samarie; la verge d'Aaron plutôt que Astarté, et la pierre dont l'eau était sortie plutôt que Baal.

Les Lombards ayant surpris Sutri en Toscane, le Pape fit tant auprès du roi Luitprand par ses lettres et par ses présents, qu'il rendit la place, quoique dépouillée de tout; mais ensuite il convint avec l'exarque Eutichius de joindre leurs forces, afin que le roi pût soumettre à son obéissance le duc de Spolète et de Bénévent, et que l'exarque se rendît maître de Rome, pour exécuter

les ordres qu'il avait depuis longtemps contre la personne du Pape. Le roi, ayant soumis les deux ducs, vint aux portes de Rome, d'où le Pape sortit, et lui parla si fortement, que le roi se prosterna à ses pieds, et promit de ne faire mal à personne. Il ôta même ses armes, et mit devant le corps de saint Pierre son manteau, son baudrier et son épée dorée, une couronne d'or et une croix d'argent; après avoir fait sa prière, il pria le Pape de recevoir aussi l'exarque à la paix; ce qui fut fait. Le roi Luitprand se retira ainsi, et l'exarque Eutichius entra dans Rome.

Tandis qu'il y séjournait, Tibère, surnommé Pétase, se révolta dans la Toscane, voulant se faire reconnaître empereur, et attira à son parti trois villes, Manture, Lune et Blède, qui lui prêtèrent serment. L'exarque, eunuque et timide, en fut fort alarmé; mais le Pape l'encouragea, envoya avec lui son armée et les premiers du clergé. Ils arrivèrent à Manture, où Pétase fut tué et sa tête envoyée à Constantinople. Toutefois l'empereur ne s'apaisa pas envers les Romains. Ensuite, ayant fait son décret contre les images, il l'envoya à Rome, promettant au Pape, s'il y acquiesçait, de le recevoir dans ses bonnes grâces, oubliant tout le passé, et le menaçant de le faire déposer s'il empêchait l'exécution de ses ordres. Le Pape, voyant l'impiété de ses ordonnances, se prépara à résister à l'empereur comme à un ennemi de l'Eglise: il écrivit de tous côtés aux fidèles pour les préserver de cette nouvelle erreur. Les peuples de la Pentapole et l'armée de la Vénétie rejetèrent l'ordre de l'empereur, et déclarèrent qu'ils combattraient vigoureusement pour la défense du Pape. Ils anathématisèrent Paul, exarque de Ravenne, l'empereur et ceux qui lui obéissaient. Ils se choisirent des chefs, et enfin toute l'Italie, par délibération commune, résolut d'élire un autre empereur, et de le mener à Constantinople; mais le Pape, espérant la conversion de Léon, arrêta l'exécution de ce dessein.

Cependant Exhilarat, duc de Naples, avec son fils Adrien, étant maîtres de la Campanie, persuadèrent au peuple de cette province d'obéir à l'empereur et de tuer le Pape; mais les Romains le prirent avec son fils, et les firent mourir; ensuite ils chassèrent Pierre, duc de Rome, disant qu'il avait écrit à l'empereur contre le Pape. A Ravenne, le peuple fut divisé, les uns tenaient le parti de l'empereur, les autres celui du Pape et des catholiques: ils en vinrent aux mains, et tuèrent le patrice Paul, exarque de Ravenne: plusieurs places de l'Emilie et Auxumo dans la Pentapole se rendirent aux Lombards. Enfin ils prirent Ravenne même, comme il paraît par une lettre du Pape Grégoire II à Ursus, duc de Venise, ou plutôt de la province de Ravenne, nommée Vénétie, où il dit: *Puisque, pour nos péchés, la ville de Ravenne a été prise par la nation infâme des Lombards, et que l'exarque demeure à Venise comme nous l'avons appris; vous devez vous joindre à lui, combattre avec lui pour nous, afin que Ravenne soit rendue à l'Empire, et remise sous l'obéissance de nos maîtres, Léon et Constantin.* D'un autre côté, l'empereur envoya à Naples le patrice Eutychius, ennuque, qui avait été exarque de Ravenne. Celui-ci envoya un de ses gens à Rome, avec des lettres portant ordre de tuer le Pape et les premiers de la ville; ce qui ayant été découvert, les Romains voulaient tuer le patrice; mais le Pape s'y opposa si fortement qu'il l'empêcha. Ils anathématisèrent donc le patrice Eutychius, et s'obligèrent tous par serment, grands et petits, à mourir plutôt que de permettre que l'on fît aucun mal au Pape, qui défendait la foi avec tant de zèle. Le patrice Eutychius envoya des députés au roi Luitprand et aux ducs des Lombards, leur promettant de grandes sommes s'ils voulaient abandonner le Pape. Mais, connaissant la mauvaise volonté du patrice par ses lettres, ils se joignirent aux Romains, et firent le même serment pour la défense du Pape. Grégoire, de son côté, pour s'attirer un plus grand secours de la part de Dieu, répandait de très-grandes aumônes, s'appliquait à la prière et au jeûne, et faisait tous les jours des processions. Et, quoiqu'il espérât en Dieu plus qu'aux hommes, il ne laissait pas de rendre grâces au peuple de sa bonne volonté; il l'exhortait à faire des progrès dans la vertu et à conserver la foi, mais en même temps à ne pas se départir de l'affection et de la fidélité qu'il devait à l'empereur romain.

Le nouveau patriarche de Constantinople, Anastase, envoya sa *Lettre synodique* au Pape Grégoire II, qui, le voyant soutenir l'hérésie des iconoclastes, ne crut pas devoir le reconnaître pour son confrère; il lui écrivit pour l'avertir que, s'il ne revenait à la foi catholique, il serait privé du sacerdoce. Le Pape Grégoire II ne survécut pas longtemps à la date de cette lettre; il mourut le 10 février 731, et fut enterré à Saint-Pierre le 13 du même mois, après avoir tenu le Saint-Siége quinze ans, huit mois et vingt jours. Il fit cinq ordinations, quatre au mois de septembre, et ordonna trente-cinq prêtres et quatre diacres, cent cinquante évêques. Il fit faire un calice d'or, orné de pierreries, du poids de trente livres, et une patène d'or de vingt-huit livres et demie. Il donna au clergé et aux monastères 2,160 sous d'or, et 2,000 pour le luminaire de Saint-Pierre. L'Eglise l'honore entre les saints le 13 février.

Saint Grégoire II fut le quatre-vingt-neuvième Pontife, le contemporain d'Anastase II, de Théodore III et de Léon l'Isaurien, empereurs d'Orient. Il eut constamment en vue la gloire de Dieu, l'avantage de l'Eglise, le salut des peuples. Son pontificat de près de treize ans, dans les temps les plus critiques, ne fut qu'un long tissu de traits de vigueur et de sagesse, de vertus paisibles et d'œuvres d'éclat. Il peut se résumer ainsi: Dès le commencement Grégoire II pourvut aux

besoins spirituels de tous les fidèles, avec une activité et une vigilance continuelle; il travailla avec le plus grand zèle à l'extirpation des hérésies, et à la réforme des mœurs; il rétablit plusieurs églises de Rome, des monastères et des hôpitaux; il prit soin de réparer les murs de cette ville, ainsi que les édifices publics; il fut le restaurateur du célèbre monastère du mont Cassin, qui était abandonné depuis plus d'un siècle. Il envoya en Allemagne des missionnaires apostoliques, sous la conduite de saint Boniface; il eut soin en même temps de se concilier les rois et les princes de la chrétienté, afin qu'ils coopérassent avec lui, ou du moins, afin qu'ils ne s'opposassent pas au bien qu'il voulait faire. Enfin, il rendit son pontificat si célèbre par toutes ses bonnes œuvres, et le Saint-Siége si vénérable aux fidèles, qu'on venait à Rome, des extrémités de la terre, visiter par dévotion les tombeaux des apôtres, et baiser les pieds de leurs successeurs. Il eut ensuite beaucoup à souffrir de l'empereur Léon l'Isaurien, qui déclara la guerre aux images de Jésus-Christ et de ses saints. Il fit tous ses efforts pour ramener l'esprit de ce prince, et lui faire comprendre son erreur; la fermeté qu'il montra dans cette persécution, put bien déconcerter Léon, mais elle ne fut pas capable de le faire changer. Grégoire eut recours aux jeûnes, aux aumônes, aux prières publiques, après avoir employé toutes les voies que la charité et la vigueur purent lui suggérer. Il assembla un concile à Rome, où, ayant condamné l'impiété de Léon, il le déclara retranché de la communion de l'Eglise. Ce fut par ce dernier acte qu'il couronna les travaux qu'il avait poursuivis, non-seulement pour la défense et l'honneur des saintes images, mais encore pour la réforme des mœurs, et le maintien de la discipline.

Grégoire, qui envoie des ambassades aux princes, se trouve investi, comme malgré lui, et par l'acclamation unanime des peuples, d'une sorte de dictature universelle. Aussi ne faisait-il que constater un fait lorsqu'il écrivait à l'empereur Léon : *L'Occident entier a les yeux tournés sur notre humilité..., il nous regarde comme l'arbitre et le modérateur de la tranquillité publique... Si vous osiez en faire l'essai, vous le trouveriez prêt à se porter même où vous êtes pour venger les injures de vos sujets d'Orient.* Nous avons déjà vu, en parlant du précédent Pontife Grégoire le Grand, comment s'établit par la force des faits et l'assentiment universel des peuples, le domaine temporel du Saint-Siége. Nous le voyons bien mieux encore sous ce pontificat où les empereurs d'Orient ne songent plus qu'à renverser et à assassiner le Pape qui, de son côté, ne cesse de prêcher l'obéissance à l'empereur et n'accepte enfin la souveraineté, que la nécessité lui délègue, que pour sauver l'Italie tout entière de la ruine et de l'anarchie. Le Souverain Pontife, d'ailleurs, ne pouvait plus reculer devant la volonté si hautement manifestée des populations qui se réfugiaient sous l'égide de sa suzeraineté temporelle, seul moyen de salut qu'il leur restât. C'est ce que constate parfaitement M. l'abbé Jager qui, après avoir retracé l'histoire du Pape Grégoire II, énumère les persécutions qu'il eut à supporter de la part de l'empereur Léon, sa fermeté et sa fidélité, s'exprime ainsi dans son *Cours d'Histoire ecclésiastique* (*Université catholique*) : « Grégoire II a noblement accompli son double devoir de courageux chef de l'Eglise et de sujet fidèle; il a résisté à l'empereur quand il le fallait; il a défendu les intérêts de l'Empire quand il les a vus en péril; mais le dernier attentat d'Eutychius mit le comble à la mesure; la patience des peuples se lassa enfin et pour jamais, ils brisèrent avec la domination impériale. Eutychius fut obligé de fuir; l'exarchat, qui avait duré cent cinquante ans, prit sa fin, et le peuple lui-même remit, de son propre mouvement, entre les mains du Pape, l'exercice de la souveraine puissance. C'est de cette époque, 781, et sous le pontificat de Grégoire II, qu'il faut dater la puissance temporelle des Papes. —(*Voy.* Grégoire le Grand.) Désormais nous allons les voir conclure en leur nom des traités, exercer la prérogative royale, agir en souverains. Voilà l'histoire, je la raconte et je ne la fais pas. Or [illegible]chercher, je le sais, et cent fois on vous l'a sans doute répété, et vous avez dû le croire, on va chercher l'établissement temporel des Papes dans une donation de Pépin, sur laquelle on a fait d'agréables plaisanteries; on a dit qu'on ne la retrouvait pas. On a beaucoup ri, on a beaucoup plaisanté enfin. C'est très-bien. Mais les Papes peuvent se passer de ce titre : plus de vingt ans avant sa problématique existence, ils étaient investis du pouvoir le plus légitime, le plus honorablement acquis, le plus imposant, le plus sacré; ils avaient reçu l'investiture de la main des peuples. Grégoire II, vous l'avez vu, n'a pas ambitionné ce pouvoir, il ne l'a pas recherché, il n'a pas intrigué, il a tout fait, au contraire, pour le conserver au possesseur d'alors; mais, après avoir poussé la fidélité et la longanimité jusqu'à ses dernières limites, lorsqu'il a vu un pouvoir imbécile et oppresseur, qui fatiguait et opprimait les populations sans songer à les protéger, lorsqu'il a vu ces populations blessées dans leurs plus respectables affections, poussées à bout et exaspérées, jeter à bas le joug qui les écrasait et lui tendre les mains, il leur a ouvert ses bras, il les a reçues, il s'est engagé à les conduire et à les défendre. Voilà l'origine, la seule, la véritable origine du pouvoir des Papes. Que Pépin, que Charlemagne, que les autres souverains, leurs successeurs, viennent ensuite, sous la forme de donation (ou plutôt de restitution), reconnaître le pouvoir légitime qui existe, à merveille! nous le voulons bien; mais ils ne peuvent donner ce qu'ils n'avaient pas, ils ne peuvent que reconnaître ce qui existait. Ce sont les populations elles-mêmes qui ont librement et avec réflexion,

par intérêt et par reconnaissance, proclamé les Papes leurs souverains. Laissons donc avec l'Arioste les titres de donations; les peuples ont parlé, les Papes règnent.

« D'après la conduite antécédente du Pape, il y a tout lieu de penser qu'en acceptant la souveraineté, il avait l'intention de la résigner, dès que les circonstances le permettraient, aux mains de l'ancienne autorité. Les circonstances ne se présentèrent pas, et l'empereur fit tout ce qu'il fallait pour les rendre contraires. Pour exciter les Grecs contre le Pape, il l'accusa d'avoir lancé l'excommunication contre lui et d'avoir retenu les impôts. Cette calomnie est également démentie, et par le caractère, et par la conduite de ce vénérable Pontife, et par le témoigage des auteurs latins. On a ensuite accusé Grégoire II, d'avoir délié les sujets de l'empereur du serment de fidélité. Cette assertion ne se fonde sur rien, et l'expression même dans laquelle on la formule est un anachronisme; elle n'était pas dans la langue de cette époque. Il faut donc reconnaître que la papauté est restée pure en recevant l'investiture du pouvoir temporel, et qu'elle ne la doit qu'à ses vertus, à ses services, à la confiance et à la liberté des peuples qui se sont rangés sous son sceptre paternel. « Grégoire II, » continue M. l'abbé Jager, « a simplement constaté un fait et prononcé un mot admirable de vérité, lorsqu'il a dit à Léon l'Isaurien que saint Pierre, dans ses successeurs, *était devenu comme un dieu terrestre* pour les peuples de l'Occident. Pompée se vantait de n'avoir qu'à frapper du pied la terre pour en faire sortir des légions, et les Papes, comme le dit encore le Pontife, n'avaient, eux, qu'à faire un signe pour se faire environner de tous les peuples en armes. Ce pouvoir surhumain, ils l'exercent pour ramener la paix. Grégoire II, calme plusieurs fois l'effervescence populaire; il apaise les séditions, ouvre et ferme les portes de la ville, suivant que les défenseurs ou les ennemis de l'empire se présentent; il suspend par un invisible charme le fer des assassins levé sur sa tête; il désarme le souverain le plus résolu à sa perte. Luitprand marche contre lui avec ses Lombards; Grégoire va au-devant de lui sans armes, et le roi est à ses pieds. »

GREGOIRE III (Saint), quatre-vingt-dixième Pontife. — Ce Pape, successeur de Grégoire II, continue sa pensée, marche dans la même voie, et s'offre avec un caractère, une conduite et une physionomie tellement semblables, qu'on a souvent confondu les actes et les écrits de ces deux Papes. Lorsque ce dernier assistait aux funérailles de saint Grégoire II, tout le peuple de Rome, comme par inspiration divine, l'enleva de force et le porta aussitôt sur le Saint-Siége qu'il occupa près de onze ans.

Grégoire III, originaire de Syrie, s'était rendu recommandable dans l'Eglise de Rome par sa douceur, son humilité, sa sagesse, sa charité, sa science et son intelligence des saintes Ecritures. Il s'était employé avec beaucoup de zèle et de fruit aux instructions chrétiennes parmi le peuple, et il avait travaillé également à y conserver la pureté des mœurs et celle de la foi contre le torrent des vices et les efforts de l'hérésie. Son désintéressement était connu de tout le monde, ainsi que sa charité pour les pauvres, qu'il assistait même de son nécessaire. Il en usait de même à l'égard des captifs et des prisonniers dont il avait souvent fourni la rançon, des veuves ruinées dont il avait payé les dettes, des orphelins abandonnés, à la subsistance desquels il avait pourvu. Il était le sage conseil de tous ceux qui voulaient sérieusement se donner à Dieu; il était l'exemple du clergé. Tant de vertus le firent choisir pour succéder au Pape saint Grégoire II. Il fut sacré le 22 février 731.

Dès le commencement de son pontificat, Grégoire III écrivit à Léon deux lettres éloquentes en réponse à celles que ce prince avait envoyées à Rome pour l'exécution de son décret contre les images. Il lui représenta d'abord que dans les dix premières années de son règne il ne s'était point avisé de taxer d'idolâtrie un culte autorisé par la pratique de toute l'Eglise. Puis il continue: *Nous gardons soigneusement vos lettres dans l'église de Saint-Pierre avec celles de vos prédécesseurs. Dans ces lettres scellées de votre sceau, et souscrites de notre main avec le cinabre, vous confessez notre sainte foi dans toute sa pureté, et vous déclarez maudit quiconque ose contrevenir aux décisions des Pères. Qui vous oblige donc maintenant à regarder en arrière, après avoir si bien marché pendant dix ans? Dans cet espace de temps, vous n'avez point parlé des saintes images, et maintenant vous dites qu'elles tiennent la place des idoles, et que ceux qui les adorent sont des idolâtres. Vous ordonnez de les abolir entièrement, et vous ne craignez point le jugement de Dieu, en scandalisant non-seulement les fidèles, mais encore les infidèles. Pourquoi, comme empereur et chef des Chrétiens, n'avez-vous pas interrogé les hommes savants et pleins d'expérience? ils vous auraient appris pourquoi Dieu a défendu d'adorer les ouvrages des hommes. Les Pères, nos maîtres, et les six conciles nous ont laissé cette tradition, et vous ne recevez pas leur témoignage. Nous sommes obligé, parce que vous êtes grossier et ignorant, de vous écrire des discours grossiers, mais pleins de sens et de la vérité de Dieu. Nous vous conjurons de quitter votre présomption et votre orgueil, et de nous écouter humblement.*

Dieu a ainsi parlé à cause des idolâtres qui habitaient la terre promise et qui adoraient des animaux d'or, d'argent et de bois, des oiseaux et toutes sortes de créatures, et disaient : Voilà nos dieux, il n'y en a point d'autres. C'est pour cela que Dieu a défendu les ouvrages des hommes nuisibles et maudits inventés par le démon. Mais il y en a que Dieu même a ordonnés pour son service, comme les Tables de la loi, l'arche et les chérubins. N'étaient-ce pas des ouvrages de main

d'hommes? Dans les derniers temps, Dieu a envoyé son Fils, qui s'est incarné, a paru dans Jérusalem, a fait plusieurs actions sensibles. Ceux qui l'avaient vu, l'ont peint comme ils l'avaient vu. On a peint de même saint Jacques, parent de Notre-Seigneur, saint Etienne et les autres martyrs. Ces images s'étant répandues par tout le monde, on a cessé d'adorer le démon pour les adorer; non d'un culte de latrie, mais d'un culte relatif. Pourquoi ne peignons-nous pas le Père de Jésus-Christ? Parce qu'il est impossible de peindre la nature divine. Si nous l'avions vu, nous le peindrions de même, et vous diriez que ce serait une idole. Vous dites que nous adorons des pierres, des murailles et des planches. Il n'en est pas ainsi, seigneur; c'est pour nous faire souvenir de ceux dont ce sont les noms et les images, pour élever en haut notre esprit rampant et grossier. Nous ne les regardons pas comme des dieux, à Dieu ne plaise! nous ne mettons pas notre espérance dans ces images; mais si c'est celle de Notre-Seigneur, nous disons : Seigneur Jésus-Christ, Fils de Dieu, secourez-nous, sauvez-nous; si c'est celle de sa sainte Mère, nous disons : Sainte Mère de Dieu, priez votre Fils qu'il sauve nos âmes; si c'est d'un martyr : Saint Etienne, qui avez répandu votre sang pour Jésus-Christ, et qui avez auprès de lui tant de crédit comme premier martyr, priez pour nous.

Nous aurions pu, comme ayant la puissance et l'autorité de saint Pierre, prononcer des peines contre vous. Mais, puisque vous vous êtes donné vous-même la malédiction, qu'elle vous demeure. Il vaudrait mieux que l'on vous nommât hérétique, que persécuteur et destructeur des saintes images. Mais le nom d'hérétique ne vous convient pas, puisque vous combattez ce qui est clair comme la lumière. Ayant un si grand évêque, notre confrère le seigneur Germain, vous deviez le consulter comme votre père, lui qui a une si grande expérience des affaires ecclésiastiques et politiques, à présent âgé de quatre-vingt-quinze ans, qui a servi tant de patriarches et d'empereurs. Vous l'avez laissé pour écouter ce méchant et insensé Ephésien, fils d'Absimare, et ses semblables : comme Théodose, évêque d'Ephèse, l'un des chefs des iconoclastes. Le Pape rapporte ensuite l'exemple de Constantin Pogonat, qui fit assembler le sixième concile et le fit exécuter en s'y soumettant le premier; puis il ajoute : *Vous voyez, seigneur, que les décisions de l'Eglise n'appartiennent pas aux empereurs, mais aux évêques. Comme les évêques qui sont préposés aux Eglises s'abstiennent des affaires publiques, les empereurs doivent s'abstenir des affaires ecclésiastiques, et se contenter de celles qui leur sont confiées. Mais la concorde des empereurs et des évêques fait une seule puissance, quand on traite les affaires en paix et en charité.*

Vous nous avez écrit d'assembler un concile œcuménique : il ne nous semble pas à propos. C'est vous qui persécutez les images : arrêtez, et vous tenez en repos; le monde sera en paix, et les scandales cesseront. Supposez que le concile est assemblé, où est l'empereur pieux pour y prendre séance suivant la coutume, récompenser ceux qui parleront bien, et poursuivre ceux qui s'écartent de la vérité? Vous-même êtes rebelle et agissez en barbare. Ne voyez-vous pas que votre entreprise contre les images n'est que révolte et présomption? Les Eglises jouissent d'une paix profonde, vous excitez les combats et les scandales. Cessez, et il n'est pas besoin de concile. Il lui marque aussi comment tout l'Occident est révolté contre lui, depuis qu'on y a appris les violences qu'il a commises à Constantinople : *On a jeté*, dit-il, *par terre vos images, on les a foulées aux pieds. Les Lombards, les Sarmates et les autres peuples du Nord ont fait des courses dans la malheureuse Décapole, et ont pris Ravenne dont ils ont chassé vos magistrats, et en ont pris de leur pays. Ils veulent traiter de même vos places les plus près de nous, et Rome aussi, sans que vous puissiez nous défendre. Voilà ce que vous vous êtes attiré par votre imprudence.*

Vous croyez nous épouvanter en disant : « J'enverrai à Rome briser l'image de saint Pierre, et j'en ferai enlever le Pape Grégoire chargé de chaînes, comme Constantius fit à Martin. » Sachez que les Papes sont les médiateurs et les arbitres de la paix entre l'Orient et l'Occident. Nous ne craignons point vos menaces; à une lieue de Rome, vers la Campanie, nous sommes en sûreté.

L'empereur Léon écrivit encore au Pape, qui lui répondit en ces termes : *J'ai reçu votre lettre par Ruffin, votre ambassadeur, et la vie m'est devenue insupportable, voyant que, loin de vous repentir, vous demeurez dans vos mauvaises dispositions. Vous dites : J'ai l'empire et le sacerdoce. Vos prédécesseurs le pouvaient dire, eux qui ont fondé et orné les églises, et les ont protégées de concert avec les évêques. Au contraire, vous avez dépouillé et défiguré les églises, que vous avez trouvées magnifiquement ornées. Que sont nos églises, sinon les ouvrages des hommes? Des pierres, du bois, de la chaux, du mortier? Mais elles sont ornées par les peintures et les histoires de Jésus-Christ et des saints. Les Chrétiens y employaient leurs biens; les pères et les mères, tenant entre leurs bras leurs petits enfants nouveaux baptisés, leur montrent avec le doigt les histoires de la religion. On instruisit de la même manière les jeunes gens et les nouveaux convertis; par ce moyen si simple, on les édifie, on élève leur esprit et leur cœur à Dieu. Vous êtes cause que le peuple, privé de ces objets innocents, s'occupera de fables, de chansons profanes et de semblables badineries, au lieu de saintes images qui le portaient à bénir Dieu et à lui rendre grâces.* Il lui marque ensuite la différence de l'empire et du sacerdoce : *Comme il n'est pas permis*, dit-il, *à l'évêque de donner des dignités temporelles, l'empereur ne doit point aussi se mêler des élections du clergé. Chacun de nous doit demeurer dans sa vocation. Voyez la différence des évêques et des princes. Si quelqu'un vous a offensé, vous confisquez ses*

biens, vous le bannissez et lui ôtez même la vie. Les évêques n'en usent pas ainsi : mais si quelqu'un a péché et s'en confesse, au lieu de lui couper la tête, ils lui imposent des jeûnes, des veilles et des prières : le trésor de l'Eglise est leur prison, la croix de l'Evangile sont les chaînes dont ils désirent le charger. Après l'avoir fait arriver à une vraie conversion, ils lui donnent le sacré corps et le précieux sang de Notre-Seigneur, et l'envoient pur et sans tache devant Dieu.

Il continue : *Vous nous persécutez et nous tyrannisez par la main de vos soldats et par les armes de la chair. Pour nous, nous sommes nus et sans armes ; nous n'avons point d'armées terrestres, mais nous invoquons Jésus-Christ, chef de toutes les créatures, supérieur à toutes les armées des vertus célestes, afin qu'il vous livre à Satan pour sauver votre âme, suivant la parole de l'Apôtre. Vous demandez pourquoi, dans les six conciles, il n'est point parlé des images; je réponds qu'on n'y a point parlé non plus s'il faut manger du pain et boire de l'eau, nous avons reçu les images par une ancienne tradition, les évêques eux-mêmes en portaient aux conciles, et aucun de ceux qui aimaient Dieu ne voyageait sans image.*

Le Pape envoya cette lettre et la précédente par le prêtre George, qui eut la faiblesse de n'oser la rendre à l'empereur ; il la rapporta à Rome, et confessa sa faute. Le Pape lui fit de grands reproches, et voulait le déposer dans un concile ; mais à la prière des évêques, il se contenta de lui infliger une pénitence, et le renvoya avec les mêmes lettres. L'empereur le fit retenir en Sicile, sans permettre que le prêtre George les apportât à Constantinople, et le tint lui-même en exil pendant près d'un an.

Cette conduite de l'empereur obligea le Pape à assembler un concile à Rome dans l'église de Saint-Pierre ; il s'y trouva quatre-vingt-treize évêques. Les prêtres, les diacres et tout le clergé de Rome y assistèrent, avec les nobles et le reste du peuple. Il y fut ordonné que quiconque mépriserait l'usage de l'Eglise touchant la vénération des saintes images, les ôterait, les profanerait, ou en parlerait avec mépris, serait privé du corps et du sang de Jésus-Christ, et séparé de la communion de l'Eglise. Ensuite le Pape envoya par Constantin, défenseur de l'Eglise romaine, des lettres à l'empereur Léon. Elles furent retenues comme les précédentes, et Constantin mis dans une étroite prison, où on le laissa près d'un an. On lui ôta ensuite les lettres, et on le renvoya après l'avoir maltraité. Le Pape ne laissa pas d'écrire encore sur ce sujet à l'empereur et au patriarche Anastase, et il envoya à Constantinople ces lettres qui furent aussi sans effet. Au contraire, l'empereur, irrité contre le Pape, augmenta la capitation dans la Calabre, confisqua, dans les guerres de son obéissance, les patrimoines de Saint-Pierre de Rome, qui montaient à 22,400 livres. En Orient, il persécuta cruellement ceux qui soutenaient l'honneur des saintes images ; mais il évitait de les faire mourir, pour les priver de la consolation et de l'honneur du martyre.

Cependant le Pape voulant témoigner le respect qu'il portait aux reliques des saints, dont l'empereur Léon se déclarait l'ennemi comme de leurs images, ramassa ce qu'il en put trouver, et fit bâtir une grande chapelle dans la basilique de Saint-Pierre, où il les plaça, en les accompagnant de riches ornements. Il y établit, dans cette considération, une fête générale en l'honneur du Sauveur, de la sainte Vierge, des apôtres, des martyrs, des confesseurs et des justes, dont les corps reposaient par toute la terre, et en fit faire le service dans cette chapelle et non ailleurs [737]. Il fit, vers le même temps, de nouveaux établissements d'évêchés et d'églises en Allemagne, et beaucoup de règlements pour féconder tout ce qu'avait fait saint Boniface, apôtre de ce pays. Ce missionnaire, ayant appris l'ordination du Pape Grégoire III, lui envoya des députés avec des lettres, pour l'assurer de son obéissance, lui rendre compte de sa mission et lui demander la solution de plusieurs difficultés. Le Pape lui accorda non-seulement la communion et l'amitié du Saint-Siége qu'il demandait, mais encore le pallium et le titre d'archevêque. Il lui envoya des reliques et d'autres présents avec une lettre, où, après avoir déclaré la nouvelle dignité qu'il lui donne, il ajoute : *Et parce que vous nous assurez que par la grâce de Dieu il s'est converti une si grande quantité de peuple, que vous ne pouvez suffire à leur instruction, nous ordonnons que, suivant les canons et de l'autorité du Saint-Siége, vous établissiez des évêques dans les lieux où le nombre des fidèles sera multiplié, prenant garde toutefois de ne pas avilir l'épiscopat, et de ne point faire de consécration d'évêque, sans y en appeler deux ou trois. Quant au prêtre qui vint nous trouver l'année passée, qui prétend avoir été absous de ses crimes, sachez qu'il ne nous a fait aucune confession, et n'a reçu aucune absolution de nous. Il nous demanda seulement des lettres de recommandation pour notre fils Charles. Ceux qui ont été baptisés par les païens, doivent être baptisés encore au nom de la sainte Trinité. De même, ceux qui ont été baptisés par un prêtre qui sacrifie à Jupiter, et mange des viandes immolées, ou qui doutent s'ils ont été baptisés.* Il faut croire que le baptême administré par ces païens n'était pas selon la forme de l'Eglise ; car nous n'avons pas les questions de saint Boniface, pour savoir les circonstances des cas proposés.

Le Pape continue : *On peut offrir pour les morts véritablement chrétiens, mais non pas pour les impies. On doit observer les degrés de parenté pour les mariages jusqu'à la septième génération. Et si vous le pouvez, détournez les hommes de se remarier plus de deux fois.* C'est-à-dire que l'Eglise n'approuvait pas les troisièmes noces, sans les condamner absolument. *Les parricides ne recevront la communion qu'à la mort, en*

viatique, et toute leur vie s'abstiendront de chair et de vin, et jeûneront le lundi, le mardi et le vendredi. Ceux qui vendent leurs esclaves aux infidèles pour les immoler, feront la même pénitence que les homicides. Défendez autant que vous pourrez à vos nouveaux Chrétiens de manger de la chair de cheval et leur imposez pénitence. Cette lettre ne put être écrite avant l'an 732.

Saint Boniface vint à Rome en 738, tant pour conférer avec le Pape Grégoire III, qu'il n'avait jamais vu, que pour se recommander aux prières des saints, étant déjà fort avancé en âge. Il fut très-bien reçu par le Pape, et extrêmement respecté tant par les Romains que par les étrangers; en sorte qu'il était suivi par une grande multitude de Français, de Bavarois, d'Anglais et d'autres nations. Il demeura en Italie la plus grande partie de l'année, après avoir visité les tombeaux des saints; il prit congé du Pape, qui le renvoya, en 739, chargé de présents et de reliques, avec trois lettres: la première, adressée à tous les évêques et les abbés, pour leur recommander saint Boniface, et les exhorter à lui donner des ouvriers pour sa mission. La seconde lettre est adressée aux peuples de Germanie nouveaux convertis: le Pape y nomme les Thuringiens et les Hessiens, et plusieurs autres Barbares, et en général tous ceux qui sont du côté de l'Orient; ce qu'il faut entendre par rapport au Rhin. Il les exhorte à se rendre dociles aux instructions de Boniface, à recevoir les évêques et les prêtres qu'il ordonnera par l'autorité du Saint-Siége. Puis il ajoute: *Que s'il veut ramener ceux qui s'écartent du droit chemin de la foi ou de la discipline canonique, ne vous y opposez point; mais faites qu'ils obéissent, sous peine de s'attirer la damnation. Pour vous qui êtes baptisés au nom de Jésus-Christ, abstenez vous de tout culte du paganisme, et détournez-en vos sujets. Rejetez les devins et les sorciers, les sacrifices des morts, des bois et des fontaines, les augures, les caractères, les enchantements et les maléfices, et toutes les autres superstitions qui avaient cours dans votre pays.* La troisième lettre est adressée aux évêques de Bavière et d'Allemagne. Le Pape exhorte ces évêques à recevoir favorablement Boniface, à écouter ses instructions, à rejeter les hérétiques et les faux évêques de quelque part qu'ils viennent, particulièrement les Bretons; à délivrer les peuples de tous les restes de superstitions, et à célébrer un concile près le Danube, à Augsbourg ou en tel lieu que Boniface jugera à propos.

Saint Boniface rendit compte au Pape Grégoire III de ce qu'il avait fait en Bavière; le Pape lui fit réponse par une une lettre où il dit: *Nous rendons grâces à Dieu de ce que nous apprenons par vos lettres que vous avez converti en Germanie jusqu'à cent mille âmes avec le secours de Charles, prince des Français.* Le Pape approuve l'établissement des nouveaux évêchés en Bavière, et ajoute: *Quant aux prêtres que vous y avez trouvés, si on ne connaît point ceux qui les ont ordonnés, et que l'on doute que ce fussent des évêques, ils doivent être ordonnés de nouveau, supposé qu'ils soient catholiques et de bonnes mœurs. Quant à ceux qui sont baptisés suivant les diverses langues de ces peuples, pourvu qu'ils soient baptisés au nom de la sainte Trinité, il faut les confirmer par l'imposition des mains et le saint chrême. Vous avez tout pouvoir de corriger, s'il est besoin, l'évêque Vivil que nous avons ordonné. Quant au concile que vous devez tenir sur le Danube, de notre autorité, nous voulons que vous y soyez présent, car l'œuvre que vous avez entreprise ne vous permet pas de demeurer en un lieu; mais comme les Chrétiens sont encore rares dans ces pays occidentaux, après les avoir fortifiés, vous devez prêcher partout où Dieu vous ouvrira le chemin, ordonner de notre autorité des évêques dans les lieux que vous trouverez convenables. Ne vous dégoûtez pas, mon cher frère, d'entreprendre des voyages rudes et en divers lieux, pour étendre au loin la foi chrétienne, ayant en vue la récompense éternelle.* Cette lettre est datée du 9 octobre 739.

L'Italie fut alors troublée par la révolte de Trasimond, duc de Spolète, contre le roi Luitprand son maître, qui le poursuivit; il se retira à Rome et le Pape Grégoire, avec Etienne, duc de Rome, refusèrent de le rendre au roi. Il vint donc assiéger Rome, et enleva quatre villes qui en dépendaient; mais Trasimond, avec le secours des Romains, rentra dans Spolète. Dailleurs le roi Luitprand ôta le duché de Bénévent à Gisulfe à cause de son bas âge, et le peuple qui le soutenait se joignit à celui de Spolète et aux Romains contre le roi des Lombards.

Le Pape Grégoire, voyant qu'ils ne pouvaient lui résister, s'adressa à Charles Martel et lui envoya deux légations pendant l'année 741. Ses légats étaient chargés de grands présents, entre autres des clefs de saint Pierre, avec ses chaînes; et ils venaient demander du secours contre les Lombards. On n'avait jamais entendu parler en France d'une pareille légation venue de Rome. Il reste deux lettres du Pape Grégoire III, écrites à cette occasion, dont la première porte en substance: *Nous sommes dans une extrême affliction, voyant que le peu qui nous restait l'année passée pour la nourriture des pauvres et le luminaire des églises, est maintenant consumé par les violences de Luitprand et d'Hildebrand, rois des Lombards.* C'est que Luitprand étant tombé malade, les Lombards crurent qu'il allait mourir, et reconnurent pour roi son neveu Hildebrand, qui régna depuis avec lui. La lettre continue: *Ils ont détruit toutes les métairies de Saint-Pierre, et enlevé le bétail qui y était.*

Quoique nous ayons eu recours à vous, il ne nous en est venu jusqu'à présent aucune consolation. Nous voyons que vous ajoutez plus de foi aux faux rapports de ces rois qu'à la la vérité que nous disons, et nous craignons que votre conscience n'en soit chargée; car ils nous insultent, et disent: Vous avez eu recours à Charles; qu'il vienne maintenant

avec l'armée des Français et qu'il vous tire de nos mains. Oh! quelle douleur nous perce le cœur à ces reproches! voyant des enfants si puissants ne faire aucun effort pour défendre leur mère spirituelle, la sainte Eglise et son peuple particulier. Mon cher fils, le prince des apôtres pourrait bien défendre sa maison et son peuple, et se venger de ses ennemis; mais il éprouve le cœur de ses fidèles enfants. Ne croyez pas les rois des Lombards, quand ils vous disent que le duc de Spolète et le duc de Bénévent sont coupables; ce sont autant de mensonges. Le seul crime pour lequel ils persécutent ces ducs, est de n'avoir pas voulu l'année passée nous attaquer de leur côté comme ont fait les rois au préjudice de leur traité. Car, au reste, ils étaient prêts de leur obéir; pour vous assurer de la vérité, envoyez ici quelque personne fidèle qui voie de ses yeux la persécution que nous souffrons, le mépris de l'Eglise, le pillage de ses biens, les larmes des pèlerins. Il finit en conjurant Charles par le jugement de Dieu, et dans les termes les plus pressants, de ne pas préférer l'amitié du roi des Lombards à celle du Prince des apôtres. Il ajoute enfin : *Le porteur de ces lettres, Anchard, votre fidèle serviteur, vous dira de vive voix ce qu'il a vu de ses yeux et ce que nous lui avons enjoint.*

Comme elle n'eut point d'effet, le Pape Grégoire écrivit encore une lettre pour presser Charles. Il y dit en parlant des Lombards : *Ils ont ôté tout ce qui était destiné au luminaire de Saint-Pierre, et ce qui a été offert par nos parents et par nous. L'Eglise de Saint-Pierre est dépouillée et désolée.* Grégoire III ne survécut pas longtemps à la date de cette lettre. Pendant le cours de son pontificat, il répara et orna plusieurs églises de Rome, entre autres celle de Saint-Pierre, où il fit amener six colonnes précieuses qu'il plaça autour du sanctuaire, des deux côtés, devant la confession de Saint-Pierre. En réparant les églises, il fit faire des peintures, et les orna de présents magnifiques; il rétablit des monastères ruinés, et en fonda de nouveaux: il fit les dépenses nécessaires pour rebâtir une grande partie des murailles de Rome. Il mourut, le 10 novembre 741, après 10 ans et 9 mois de pontificat. Il fut enterré à Saint-Pierre, le 28 du même mois, et eut pour successeur Zacharie. On a de saint Grégoire III sept lettres dans la Collection des conciles. C'est le premier Pape qui gouverna complétement en souverain l'exarchat de Ravenne, que les Grecs avaient abandonné, et dont la possession ne lui fut contestée par personne.

GREGOIRE IV, cent-unième Pontife et successeur de Valentin, était prêtre du titre de Saint-Marc lorsqu'il fut élu. — Sa consécration fut différée jusqu'à ce qu'on eût consulté l'empereur Louis. Ce prince envoya un commissaire à Rome, qui examina l'élection, et après qu'il l'eut approuvée, Grégoire fut ordonné le 5 janvier 827. Il était Romain, fils de Jean, et d'une race noble. Le Pape Pascal le fit sous-diacre et ensuite prêtre, en considération de son mérite. Les Romains l'élurent d'une commune voix, malgré sa résistance. Ce Pape répara plusieurs églises et fit de grandes offrandes; il fortifia la ville d'Ostie contre les courses des Sarrasins, qui pillaient toutes les îles.

Cependant l'empereur Louis, gouverné par sa femme Judith, était brouillé avec ses enfants. Lothaire, son fils aîné, qu'il avait associé à l'empire, vint d'Italie; et, pour rendre sa cause plus favorable, il mena avec lui le Pape Grégoire, qui espérait mettre la paix entre le père et les enfants. Le Pape étant arrivé en France, les évêques du parti du père écrivirent à ce Pontife une lettre, où ils se plaignaient qu'il fût venu sans être mandé et l'accusaient d'avoir violé le serment qu'il avait fait à l'empereur. Le Pape écrivit à ces évêques une lettre, où il relève la puissance ecclésiastique au-dessus de la séculière, et dit qu'en cette occasion ils devaient lui obéir plutôt qu'à l'empereur. Que s'il lui a fait serment, il ne peut mieux s'en acquitter qu'en procurant la paix; qu'étant eux-mêmes coupables de parjure, ils n'avaient pas droit de l'en accuser. Enfin, qu'ils ne pouvaient se séparer de l'Eglise romaine, sans demeurer schismatiques.

Cependant l'empereur Louis ayant été abandonné de ses troupes, gagnées par les présents de Lothaire, fut regardé comme déchu de la dignité impériale; le Pape Grégoire, affligé de le voir ainsi traité, s'en retourna Rome. Nous n'entrerons point dans le détail de l'indigne traitement qu'eut à subir Louis le Débonnaire, ni de son rétablissement; nous nous contenterons d'observer que ce fut à la sollicitation de Grégoire IV [835] que Lothaire ordonna que la fête de tous les saints, qui était établie à Rome depuis plus de deux cents ans, serait observée par toute la Gaule et la Germanie : les évêques y donnèrent leur assentiment.

De retour en Italie, Grégoire IV transféra le corps du Pape saint Grégoire, dont il portait le nom, du lieu où il avait été enterré dans l'église Saint-Pierre, où il fit un oratoire de son nom, dont l'abside était de mosaïque à fond d'or et l'autel orné de tous côtés de tables d'argent. On mit son corps sous cet autel, et tous les ans il y célébrait sa fête, donnant à baiser le pallium, le reliquaire et la ceinture de ce Pape. Grégoire IV mit dans le même oratoire le corps de saint Sébastien et de saint Tiburce; il rebâtit l'église de Saint-Marc, qui avait été son titre et qui menaçait ruine. Il y transféra le corps de saint Hermes; il répara pour l'utilité publique un aqueduc, et fit au palais de Latran plusieurs bâtiments pour la commodité de ses successeurs. Ce Pape mourut au commencement de l'année 844, après avoir tenu le Saint-Siége pendant près de 16 ans. Il fut enterré à Saint-Pierre et eut pour successeur Sergius II.

GREGOIRE V, cent trente-neuvième Pape, fut élu le 3 mai 996 pour succéder à Jean XVI. — Lors du décès de Jean XVI, le roi Othon était en Italie. Les députés du sénat et des premiers de Rome, l'allèrent trouver à Ra-

venne, pour le consulter touchant le Pape qu'ils devaient élire. Ce prince avait dans le clergé de sa chapelle, son neveu Brunon, fils de sa sœur Judith. Brunon était d'un noble caractère, bien instruit dans les lettres humaines; mais il n'avait guère que vingt-quatre ans. Othon résolut de le faire Pape, et l'ayant fait élire par le clergé et le peuple, il le fit conduire à Rome par deux prélats. Il y fut reçu avec honneur et ordonné Pape sous le nom de Grégoire V. C'était le second allemand qui eût été élevé sur le Saint-Siége. Ensuite Othon vint à Rome et y fut couronné empereur par le nouveau Pape, le 25 mai; et à sa prière il pardonna à Crescentius qui avait maltraité le Pape précédent. Mais aussitôt que l'empereur fut repassé en Allemagne, Crescentius chassa de Rome le Pape Grégoire, qui s'enfuit en Lombardie, dépouillé de tout. A sa place, Crescentius fit élire Pape un Grec nommé Philagathe, qui prit le nom de Jean XVII; il était né à Rossane, en Calabre. Cet antipape, de basse condition d'ailleurs, s'étant insinué dans les bonnes grâces de l'empereur Othon, eut l'adresse de devenir un de ses principaux courtisans. L'évêque de Plaisance étant mort, il fit chasser un digne sujet que l'on avait élu pour remplir ce siége, et se le fit nommer avec le titre d'archevêché. L'empereur Othon III l'envoya à Constantinople pour demander en mariage la fille de l'empereur grec; car Philagathe avait grand crédit en l'une et en l'autre cour. Il revint à Rome en 997, portant avec lui de grosses sommes; Crescentius le reçut avec grand honneur, et, gagné par ses présents, le soutint de tout son pouvoir.

Grégoire, instruit de tout se qui se passait, tint un grand concile à Pavie, où il excommunia Crescentius, qui le fut pareillement par tous les évêques d'Italie, d'Allemagne et de France. L'empereur voulant remédier aux désordres de Rome, partit pour l'Italie; il rencontra à Pavie le Pape Grégoire, et le mena avec lui à Rome. L'antipape Jean, averti de son arrivée, s'enfuit, et Crescentius s'enferma au château Saint-Ange; mais quelques serviteurs de l'empereur poursuivirent l'antipape et le prirent, puis, craignant que s'ils le menaient à l'empereur, il ne le laissât impuni, ils lui coupèrent la langue et le nez, lui arrachèrent les yeux et le mirent en prison en cet état.

Cependant Arnoul était toujours prisonnier à Orléans, et Gerbert était demeuré archevêque de Reims.— *Voir* Jean XVI.—Mais Hugues Capet étant mort, son fils Robert, qui avait épousé Berthe sa parente, et qui voulait obtenir la confirmation de son mariage, promit de rétablir Arnoul sur le siége de Reims, et pria Abbon de Fleuri d'aller à Rome pour cette affaire. Abbon obtint du Pape tout ce qu'il désirait, et à son retour il rétablit Arnoul, que le roi avait délivré de prison, et lui donna le pallium qu'il avait reçu pour lui de la main du Pape. Gerbert, ainsi dépouillé de sa dignité se retira à Ravenne, auprès de l'empereur Othon dont il était aimé. — *Voy.* Silvestre II.

On rapporte à l'an 998 un concile que le Pape Grégoire V tint à Rome, dans lequel il condamna le mariage de Robert avec Berthe, imposa à ce prince une pénitence de sept ans, et suspendit de la communion l'archevêque de Tours qui leur avait donné la bénédiction nuptiale, de même que tous les évêques qui y avaient assisté. Le roi Robert fut deux ou trois ans sans obéir aux décrets du Pape et du concile; on le regarda comme excommunié, et la censure ecclésiastique fut si scrupuleusement observée, que personne ne voulait avoir aucun commerce avec lui, excepté deux serviteurs, pour les choses nécessaires à la vie, encore jetaient-ils au feu tous les vases dont ils s'étaient servis. C'est ainsi que le raconte Pierre de Damien qui vivait soixante ans après. Enfin Robert, touché des exhortations d'Abbon de Fleuri, renvoya la reine Berthe et prit une autre épouse.

Grégoire V, tout jeune qu'il était, ne tint le Saint-Siége que deux ans et neuf mois, et mourut le 18 février 1003. Il fut enterré à Saint-Piere, près de Grégoire le Grand. Grégoire V était bien l'homme qui répondait aux besoins de son époque; il avait l'âme élevée, le jugement droit, le coup d'œil sûr, des vues justes, toute la fermeté de caractère qu'il faut pour accomplir les entreprises les plus difficiles; en même temps il était bon, doux, indulgent, comme il le témoigna bien en obtenant de l'empereur la grâce de Crescentius.

GREGOIRE VI, cent quarante-septième Pape et successeur de Benoît IX. — Ce dernier s'étant démis du pontificat, Jean Gratien, qui était le plus estimé pour sa vertu de tout le clergé de Rome, fut ordonné Pape le dimanche 28 avril 1045. Il prit le nom de Grégoire VI et tint le Saint-Siége vingt mois.

Selon le moine Glaber, auteur du temps, Grégoire était très-pieux et d'une sainteté reconnue. Il était Romain de naissance, et sa bonne réputation répara tout le scandale qu'avait causé son prédécesseur. Pierre Damien, personnage distingué par son mérite, lui écrivit sur sa promotion pour lui en témoigner sa joie et celle de toute l'Eglise, par l'espérance de voir abolir la simonie sous son pontificat.

Grégoire trouva le temporel de l'Eglise tellement diminué, que, sans les oblations des fidèles, il n'aurait eu rien pour sa subsistance. Dans toute l'Italie les grands chemins étaient si remplis de brigands, que les pèlerins ne pouvaient marcher en sûreté, qu'en s'assemblant en assez grand nombre pour être les plus forts. A Rome, tout était plein d'assassins et de voleurs. Le Pape commença à représenter l'horreur que l'on devait avoir de ces crimes, et il promit de pourvoir aux besoins de ceux que la pauvreté portait à les commettre. Comme ses exhortations étaient inutiles, il employa l'excommunication; mais elle ne fit qu'irriter les coupables. Ils prirent les armes, et voulurent même attenter à sa vie. Il se vit

donc obligé à employer la force et à lever des troupes. Il se rendit maître de l'église de Saint-Pierre, chassa ceux qui pillaient les offrandes, reprit des terres qui avaient été usurpées, et rétablit la sûreté des chemins. Les Romains, accoutumés au pillage, se plaignaient du Pape. Ce furent apparemment ces plaintes qui obligèrent le roi d'Allemagne, Henri le Noir, à passer en Italie, pour travailler à pacifier l'Eglise de Rome, car Benoît IX et Sylvestre III prenaient toujours le titre de Pape. Le roi fit tenir un concile à Sutrie, près de Rome. Grégoire y assista, pensant être reconnu comme seul Pape légitime; mais l'affaire ayant été examinée, il fut jugé, disent la plupart des auteurs, coupable d'avoir été irrégulièrement élevé sur le Saint-Siége. Il renonça donc au pontificat en décembre 1046, après avoir été Pape près de deux ans.

Le Saint-Siége étant ainsi déclaré vacant, on élut pour succéder à Grégoire VI l'évêque de Bamberg, qui prit le nom de Clément II.

GREGOIRE VII (Saint) se nommait Hildebrand et naquit au commencement du XIe siècle dans la petite ville de Sodano en Toscane. — Son père, nommé Bonice, était charpentier; sa mère était sœur de l'abbé du couvent de Sainte-Marie, au mont Aventin à Rome, sous la conduite duquel il fut placé dès l'enfance, pour être instruit dans les lettres et la piété. Il eut là pour maître l'archiprêtre Jean Gratien, qui devint Pape sous le nom de Grégoire VI. Ce Pontife ayant renoncé à sa dignité pour procurer la paix de l'Eglise, se retira au monastère de Cluny et y mena le jeune moine Hildebrand, qu'un autre Pape devait venir chercher plus tard en ce même cloître pour le ramener à Rome.

Les affreux malheurs qui désolèrent l'Eglise au Xe siècle, dit M. Combeguille, avaient abouti à diviser la chrétienté en trois factions: trois Pontifes, Benoît IX, Sylvestre III et Grégoire VI se disputaient la tiare, lorsque, par un de ces mystérieux desseins de la Providence, qui font sortir le bien de l'excès des plus grands maux, ce fut du pouvoir temporel et de la violation des formes constitutives de la papauté que le salut vint à cette époque. L'intervention de l'empereur dans l'élection du chef de l'Eglise, qui avait produit tant de funestes résultats, peut être regardée en ce moment exceptionnel comme une des causes principales du nouvel éclat que jeta la papauté.

Henri le Noir mit fin au schisme, en faisant élire, sous son influence, trois Papes successivement en deux ans. On ne peut rien dire des deux premiers, Clément II et Damase II, sinon qu'ils jouissaient d'une haute réputation de vertu, et que le temps leur manqua plutôt que la volonté de travailler au salut de l'Eglise. Il n'en fut pas ainsi du troisième, saint Léon IX (Bruno, évêque de Toul), à qui il était réservé de préparer les voies à Grégoire VII.

Afin de rendre cette mission manifeste dès l'aurore du nouveau pontificat, Dieu permit que Léon, élu en Allemagne, voulût voir une dernière fois son église de Toul avant de se rendre à Rome, et qu'il passât par Cluny où se trouvait Hildebrand, alors revêtu de la charge de prieur. La rencontre de ces deux hommes est un événement que l'histoire doit noter, car il marque l'origine de la vie publique d'Hildebrand, son apparition sur la scène du monde, la première occasion qu'il eut de travailler à l'exécution de ses vastes desseins. « C'était, » dit Voigt, « de séparer l'Eglise et l'Etat, le pouvoir spirituel de la puissance temporelle, d'élever l'un au-dessus de l'autre, de rendre le Pape indépendant de l'empereur, d'assurer même au premier la supériorité sur le dernier, et, par cette indépendance, faire naître l'unité et développer dans l'Eglise une réforme qui s'étendît sur toute la chrétienté et procurât le salut du genre humain. Certes, personne ne pourra révoquer en doute ce qu'il y avait de grand, de sublime et de saint dans un pareil projet.

« La gloire des plus grands hommes, ce qui fait le génie, c'est d'avoir un plan tracé, une idée qui domine toute la vie, à laquelle tous les actes se rapportent comme à leur principe, et dont la réalisation se poursuit invariablement à travers tous les obstacles. Plus cette idée est élevée, plus ses applications sont vastes et utiles, plus la gloire s'agrandit. S'il en est ainsi, nul personnage distingué ne saurait être mis au-dessus, ni peut-être à côté de Grégoire VII. »

Nous n'oserions dire toutefois, comme Voigt semble l'insinuer, qu'il ait eu dès le principe toute la conscience de sa destinée, qu'il en ait prévu tout le développement. Ce n'est du moins pas ainsi qu'a coutume de procéder la nature humaine. Mais, s'il fallait assigner ce qu'il y eut de primitif et de fondamental dans les pensées de saint Grégoire VII, nous n'irions pas le chercher ailleurs que dans les vertus chrétiennes élevées à un degré héroïque: une foi ardente, un violent amour du Christ et de son Eglise, un désir immense de se consacrer à leur service, sentiments qui, nés au sein de l'Eglise romaine et à l'ombre des saints apôtres Pierre et Paul, que Grégoire aimait à nommer ses *pères nourriciers*, fortifiés par les principes de la vie monastique, et pénétrant toutes les profondeurs de cette âme à la fois très-sensible et très-forte, tantôt la remplissaient d'inexprimables douleurs à la vue des maux présents, tantôt l'enflammaient de courage au seul espoir d'y apporter remède. Hildebrand était proprement *dévoré du zèle de la maison de Dieu*. Moine, il se fût consumé pour elle en quelque cloître obscur; Pape, il la glorifia, il la défendit contre tous ses ennemis, en face du ciel et de la terre. Lorsque saint Grégoire VI vint à Cluny, il s'était revêtu des insignes de la dignité papale; le prieur Hildebrand lui persuada de s'en dépouiller et de se rendre en habit de pèlerin à Rome, où il déclarerait lui-même que le choix de l'empereur ne lui donnait aucun droit au siége de saint Pierre, jusqu'à ce qu'il eût été procédé canoniquement à son

élection. Grégoire VI était digne d'entendre un tel discours, digne de comprendre Hildebrand : il l'emmena avec lui.

Etant venu à Rome, il y prêcha avec un zèle ardent, et les meilleurs évêques admiraient ses discours. Le Pape Léon IX l'estimait beaucoup et suivait ses conseils. Il l'ordonna sous-diacre et lui confia le gouvernement du monastère de Saint-Paul, où il n'y avait plus que quelques moines qui menaient la vie des gens du siècle. Hildebrand fit rendre les biens de ce monastère à ceux qui les avaient usurpés, et il y assembla une nombreuse communauté à laquelle il fit observer une exacte discipline.

Durant les vingt-quatre ans qui s'écoulèrent entre la seconde arrivée d'Hildebrand à Rome et son élévation au pontificat, il ne cessa de prendre la plus grande part à la direction des affaires ecclésiastiques. Promu successivement aux charges d'administrateur et d'abbé de Saint-Paul, de sous-diacre, d'archidiacre, de chancelier de l'Eglise romaine, il devint l'âme du conseil pontifical, et cette première partie de sa vie publique est d'autant plus importante à étudier, qu'elle renferme le germe et l'explication de tout ce qu'il opéra par la suite. On y peut voir ses nobles facultés croissant avec les circonstances, et se manifestant selon les directions diverses qui s'ouvraient devant lui.

Les maux de l'Eglise avaient deux causes principales ; son asservissement au pouvoir civil, et par suite la corruption de ses membres. Voilà les deux plaies, l'une extérieure, l'autre intérieure, que Grégoire entreprit de guérir; il n'eut jamais d'autre but. Tous ces travaux se résument en deux mots : ***Réforme au dedans, liberté au dehors***. Ce n'est pas ici le lieu de retracer des désordres dont les auteurs contemporains nous ont laissé de si effrayants récits. Les vices du clergé au XIe siècle peuvent se réduire à deux : la simonie et l'incontinence, la double concupiscence de la richesse et des sens. L'orgueil de l'esprit était devenu une trop noble passion pour cette triste époque ; aussi n'y eut-il ni schisme, ni hérésie. On s'occupait peu des choses intellectuelles ; les âmes étaient entraînées en bas vers la terre et la chair. Il ne faut pas oublier surtout que cette dégradation du clergé tirait son origine de la sécularisation de l'Eglise, de sa soumission au pouvoir terrestre, par suite des guerres, de l'établissement féodal et de l'usurpation des bénéfices ecclésiastiques par les laïques. De là vient que l'affranchissement de l'Eglise était une condition indispensable de sa réforme, comme la réforme de l'Eglise était nécessaire pour son affranchissement. Telle fut la conviction de l'archidiacre Hildebrand : il comprit que ces deux choses étaient étroitement unies ; que l'une ne pouvait aller sans l'autre : aussi le voyons-nous, dès l'origine, mener de front ce double projet. Il ne cessa de le poursuivre dans le conseil des Papes, dans les conciles, dans les légations. La légation qu'il remplit en France, mérite attention, en ce que notre patrie semble avoir été choisie pour offrir la première manifestation des plans d'Hildebrand, et comme un aperçu de tout ce qu'on pouvait en attendre. Il y tient deux conciles : L'un dans la province de Lyon, qui tendit spécialement à la réforme du clergé. Le légat y déploya toute la puissance d'un envoyé d'en haut. Six évêques furent déposés dans la première séance. L'archevêque d'Embrun, accusé également de simonie, s'en défendit; mais l'œil d'Hildebrand avait pénétré dans son cœur et l'avait jugé coupable ; sa cause fut remise au lendemain. L'archevêque profita de la nuit pour corrompre ses accusateurs. Il vint donc au concile en disant : « Où sont mes accusateurs ? » Hildebrand indigné d'une telle audace lui dit : ***Archevêque, croyez-vous au Père, au Fils et au Saint-Esprit ?*** Oui, répondit-il. ***Eh bien***, répliqua Hildebrand, ***dites « Gloria Patri, et Filio et Spiritui sancto. »*** L'archevêque put dire ***Gloria Patri et Filio***, mais il ne put jamais prononcer ***et Spiritui sancto***, quoiqu'il l'essayât à diverses reprises. Se voyant ainsi convaincu par le Saint-Esprit lui-même dont il n'avait pu prononcer le nom, il tomba à genoux, confessa sa faute et fut déposé. Ce miracle est attesté par tous les témoins oculaires, et produisit une impression si profonde, que quarante-cinq évêques, outre vingt-sept dignitaires de l'Eglise, se démirent de leurs fonctions, sans qu'on eût besoin de les poursuivre. Le second concile, qui se tint à Tours, eut des suites encore plus importantes pour l'affranchissement de l'Eglise. Hildebrand fut reconnu juge d'un commun accord, par les deux plus puissants monarques de l'Europe, dans une question d'une extrême gravité. Ferdinand, roi de Castille et d'Aragon, refusait l'hommage qu'il devait à l'empereur Henri III; il alla même jusqu'à usurper le titre d'empereur. Plainte au concile de la part d'Henri avec prière d'excommunier le roi de Castille, et de mettre son royaume en interdit. Les Pères prononcèrent selon le droit de l'époque et signifièrent à Ferdinand d'avoir à donner satisfaction, sous peine d'anathème. Ferdinand n'eut garde de désobéir. Par cet acte, deux princes, entre lesquels l'empereur lui-même, reconnaissaient, comme Voigt le remarque très-bien, ***que le Pape seul pouvait faire un empereur, lui accorder ou lui enlever ce titre***. Mais nulle part l'influence d'Hildebrand ne se fit sentir d'une manière plus efficace pour le rétablissement de la liberté ecclésiastique, que dans l'élection des Papes qui succédèrent à saint Léon IX. Il avait si bien gagné la confiance des Romains, il leur avait donné une si haute idée de sa capacité et de son mérite, qu'à la mort de chaque pontife on le députait vers l'empereur pour traiter du choix d'un nouveau Pape. Si l'on veut bien considérer dans quelle position se trouvait alors Hildebrand, et ce qu'il avait à faire d'un côté, rétablir l'ancien droit ecclésiastique, ramener à l'exécution des saints canons, atténuer de plus en plus la prépondérance

usurpée du pouvoir civil, et de l'autre, agir de concert avec l'empereur, éviter tout sujet de rupture, car l'empereur avait bien mérité de l'Eglise, et les malheurs des temps rendaient son assistance nécessaire, on sera convaincu que toute l'habileté d'un négociateur consommé n'était pas de trop pour se tirer de circonstances si délicates. On a beaucoup parlé de la fermeté, de la force du caractère de Grégoire VII; on n'a pas assez remarqué sa prudence, sa modération, quel esprit de conduite il déploya dans les affaires, et à quel point il réunissait les qualités qui font les hommes sages et les hommes forts.

La marche que suivit Hildebrand, et, si j'ose dire, sa tactique, était de présenter à l'empereur un candidat irréprochable, un évêque qu'il était impossible de refuser, quelquefois un Allemand (Victor II), quelquefois un ami de l'empereur (Alexandre II), et de le faire aussitôt élire à Rome selon le droit canonique. Il n'est pas sans intérêt de suivre les progrès qu'obtenait Hildebrand, et comment il arrachait peu à peu les élections à la dépendance du pouvoir impérial. Victor II fut élu par l'empereur et confirmé à Rome. Nicolas II, au contraire, fut d'abord élu canoniquement, et puis reconnu par l'impératrice régente. Enfin, l'élection d'Alexandre II, eut lieu sans aucune intervention séculière. Il est vrai qu'il s'éleva quelques oppositions, les Lombards nommèrent un anti-pape; mais au bout d'un an tout rentra dans l'ordre, et Alexandre fut universellement reconnu.

Ainsi les rapports naturels se rétablissaient entre les deux pouvoirs, lorsqu'un changement de règne vint tout à coup interrompre ces heureux et pacifiques progrès.

Le jeune roi d'Allemagne, Henri IV, n'avait que cinq ans, lorsqu'il succéda à son père Henri le Noir. Il paraissait doué d'heureuses qualités, qui furent étouffées par une mauvaise éducation, ou plutôt par le défaut de toute éducation. Les seigneurs se disputaient la possession de sa personne, à laquelle était attaché l'exercice du pouvoir suprême. Ceux qui parvenaient à s'en emparer, contents d'avoir en main les rênes du gouvernement, ne s'occupaient qu'à flatter les goûts du jeune roi, sous prétexte de ménager son enfance, ils le livraient à la chasse et aux plaisirs. On parvint à en faire un homme violent, dissimulé, d'un dévergondage de mœurs qui ne connaissait point de bornes. A peine eut-il épousé une princesse d'un noble caractère et d'une grande beauté, qu'il songea à faire prononcer le divorce. Entre les moyens qui furent employés pour obtenir une séparation légale, il en est d'une telle nature, au rapport des contemporains, qu'on aimerait pouvoir n'y pas croire. Ce fut la première cause de ses démêlés avec la cour romaine. Les différends entre Rome et les pouvoirs politiques ont toujours eu leur principe dans quelque violation des droits les plus sacrés de la famille ou de la société, et presque toujours dans quelque atteinte portée à la sainteté du mariage qui en est le fondement. Le Pape Alexandre multipliait avertissements et menaces, sans que Henri y fît beaucoup d'attention; mais le scandale continuant, et le trafic des biens ecclésiastiques s'établissant à la cour germanique avec une impudeur dont on n'avait pas eu d'exemple, Alexandre somma le roi de comparaître devant le siége de saint Pierre, afin de rendre compte de sa conduite. Cet acte n'eut pas d'autre résultat que d'arrêter un moment le monarque; mais ce n'en était pas moins un sévère avertissement qu'on recevait en Allemagne, de cette Italie si longtemps courbée sous le joug des empereurs germains. Telle était la situation des affaires, lorsque Alexandre II vint à mourir avec la gloire d'avoir engagé sur tous les points le combat d'où devait sortir le triomphe de l'Eglise, et d'avoir ouvert le chemin qu'un grand homme allait parcourir, à l'étonnement de tout l'univers.

« Alexandre, » dit Voigt, « était plus qu'un instrument d'Hildebrand. Il partageait sans doute ses idées; il était intimement convaincu qu'elles étaient utiles et nécessaires, quoique dans son esprit elles n'eussent pas encore la clarté, la perfection et la vivacité qu'on pourrait désirer; quoique dans sa conduite elles ne fussent pas encore en parfaite harmonie. Mais elles ne pouvaient pas avoir dans sa tête la même vivacité qu'elles avaient dans celle d'Hildebrand, parce qu'il les avait empruntées, tandis que Hildebrand les avait conçues et pouvait seul les conduire à leur maturité. Car les idées ne reçoivent leur vie, leur énergie, leur force invincible et ne se produisent dans le monde avec toutes leurs conséquences que par celui qui les conçoit, qui les nourrit, qui les fortifie et leur donne toute l'impulsion nécessaire.

« Maintenant, continue notre historien, se présente une grande époque : grande, non pas précisément par des événements nouveaux, extraordinaires et féconds en résultats, ou par des scènes terribles ou soudaines, mais par l'exécution d'un vaste plan concerté depuis longtemps; grande, par l'ébranlement général que cause en Europe le génie d'un seul homme, par la secousse et l'impulsion donnée à toutes les affaires; grande, parce qu'à la voix d'un seul homme les trônes chancellent, les peuples tremblants quittent leurs anciens maîtres; parce que la volonté d'un prêtre fait changer la face de la terre, fait naître de nouvelles lois et de nouvelles institutions, et cela depuis le nord de l'Europe, depuis l'Angleterre jusqu'au midi, jusqu'aux déserts de l'Afrique, depuis la mer Atlantique jusqu'à la Palestine, où le fondateur de notre religion avait enseigné, combattu et versé son sang, où l'apôtre saint Pierre avait annoncé des paroles pleines de vie : grande, parce qu'un homme sortant de l'obscurité conçoit le projet d'établir une monarchie universelle au centre de la chrétienté, au siége de saint Pierre, siége qui,

fondé par de pauvres pêcheurs, s'éleva successivement soit par lui-même, soit par le secours d'autrui, et s'établit si solidement que les puissances de l'enfer, comme on le croyait, ne pouvaient l'ébranler; grande enfin, parce qu'un simple moine, fils d'un charpentier, se met dans la tête que le soleil de l'ancienne Rome doit éclairer tous les hommes et former leurs croyances. Si l'on se représente ensuite des peuples qui se soulevèrent, bien déterminés à vaincre ou à mourir, pour la défense de leurs droits et de leurs libertés, pour la conservation de la couronne de leurs empereurs et de leurs princes; un Pape aux prises avec l'empereur, et l'empereur avec les princes ses sujets; toute l'humanité en mouvement. Des Etats et des familles qui se divisent et se séparent pour soutenir les uns leur foi, les autres leurs libertés; l'on voit des peuples qui combattent contre leurs rois, des parents contre leurs enfants; la fortune qui élève un homme jusqu'à en faire le dominateur universel, et qui l'abaisse ensuite jusqu'à le conduire en exil; qui, d'un autre côté, donne une couronne à un prince lorsqu'il est jeune, et le condamne presque à la mendicité lorsqu'il est dans la maturité de l'âge; si l'on se représente toutes ces choses, on voit certainement devant soi une époque grande et extraordinaire. »

Tout cela est grand, mais il y a quelque chose de plus grand encore, quelque chose de plus élevé qui a échappé et devait échapper à la vue d'un auteur protestant. C'est que cet homme, dont il admire la force morale, devenu tout à coup, par l'effet de son exaltation sur le Siége des Pontifes romains, le représentant de la justice sur la terre, comprit et voulut remplir sa mission dans toute son étendue. Par une coïncidence qui n'est pas unique, il se trouva que l'homme qu'on peut considérer comme la plus haute expression du pouvoir temporel, prit sur lui de représenter la violence, le meurtre, l'usurpation, toutes les injustices. La lutte qui s'établit entre eux n'était pas une lutte d'homme, mais bien plutôt une phase du combat entre le bien et le mal, entre le droit et l'iniquité, combat qui ne cesse point, mais se reproduit de temps à autre, sous des formes plus arrêtées et plus terribles; surtout quand ces deux éternels ennemis se personnifient dans les deux sommités humaines d'une époque.

Parmi les services signalés que Hildebrand rendit à l'Eglise, le plus important de tous est d'avoir réglé les élections pontificales, de les avoir mises au-dessus de l'intrigue du peuple et des souverains, d'avoir veillé autour du Saint-Siége pour y faire monter des Pontifes vertueux. Depuis vingt ans, les Papes se livraient à lui et se laissaient diriger par ses conseils. Si le dernier, Alexandre II, retenu par sa bonté de cœur, hésita parfois devant les avis de Hildebrand, il eut lieu de s'en repentir, et tôt ou tard fut forcé par les événements de faire ce que Hildebrand avait conseillé, tant celui-ci avait bien jugé. Enfin Alexandre meurt, après un règne de 11 ans 6 mois et 21 jours, laissant une mémoire honorable. Pour la première fois depuis longtemps, Rome resta tranquille, se confiant entièrement à Hildebrand. Les cardinaux assemblés pour donner un successeur au Pape Alexandre, passèrent d'abord trois jours en jeûne et en prière; ils se rendirent ensuite processionnellement dans l'église de Saint-Pierre, où les attendait une foule immense qui, en les voyant arriver, s'écria : « Saint Pierre a choisi pour Pape le cardinal Hildebrand. Nommez-le; c'est lui que nous voulons. » On essaya de faire cesser ces cris; mais les cardinaux, voyant qu'on ne pouvait obtenir le silence, se rendirent à des vœux si unanimes et si hautement manifestés. L'évêque Hugues, chargé de proclamer l'élection de Hildebrand, déclara, au nom des cardinaux, qu'ils l'avaient choisi d'un commun accord, et qu'ils le jugeaient comme le peuple lui-même, seul digne d'occuper la chaire de saint Pierre. Alors tous, clergé et peuple, évêques et cardinaux, s'écrièrent : *C'est l'archidiacre Hildebrand que Dieu a choisi*. Hildebrand résista fortement; il monta en chaire pour calmer l'esprit du peuple, et pour le détourner de son projet; mais on cria encore plus fort, sans lui laisser le temps de parler. On le revêtit, malgré lui, des insignes de la Papauté, et on l'éleva sur le siége de saint Pierre. Grégoire n'était plus à lui; il fut obligé de céder à l'enthousiasme, comme à la violence. Son élection est ainsi conçue : « Ce vingt-deuxième d'avril de l'an mil soixante-treize, nous cardinaux de la sainte Eglise romaine, clercs, acolythes, sous-diacres et prêtres assemblés dans l'église de Saint-Pierre aux Liens, en présence des évêques et des abbés, et d'un grand nombre d'autres ecclésiastiques et séculiers, nommons et élisons pour vicaire légitime de Jésus-Christ, Hildebrand, archidiacre, homme d'une singulière doctrine et d'une grande piété, prudence, justice, constance et religion, modeste, chaste, sobre, bon ménager, libéral aux pauvres, nourri et élevé dès son enfance, dans le sein de l'Eglise romaine; auquel nous donnons le même pouvoir pour le gouvernement de l'Eglise, que saint Pierre reçut de Jésus-Christ. »

Grégoire était bien, en effet, l'homme qui convenait et que Dieu avait choisi. Les abus de l'Eglise étaient portés à l'excès : il fallait un grand caractère, une vertu et une puissance consommées. Le mal était général et soutenu par presque toutes les puissances de la terre; il fallait une vigilance extrême, une vaste activité, un courage sans bornes. Hildebrand était doué de toutes ces qualités. Il avait, en outre, l'avantage immense de connaître parfaitement l'Eglise dont il était le centre et dont il dirigeait toutes les affaires depuis vingt ans. Oracle de la papauté, et plus Pape que le Pape lui-même, Pierre Damien avait pu lui adresser ces paroles : « Je vénère le Pape; mais pour toi, je t'adore les genoux en terre; tu fais du Pape ton seigneur et lui te fait un Dieu. » Ces mots

indiquent quelle était l'influence d'Hildebrand. Mais, en étudiant sa vie, il faut prendre garde de perdre de vue le successeur de saint Pierre, le vicaire de Jésus-Christ, l'homme chargé du fardeau de toutes les âmes rachetées, à qui le divin fondateur de l'Eglise en avait confié la défense contre toute espèce d'ennemis intérieurs et extérieurs. Grégoire s'était pénétré de longue main de la grandeur d'une telle mission; il avait senti le poids de la papauté. Aussi lorsqu'il se trouve en face d'elle, il s'effraye, il veut détourner le coup qui le menace, il conjure le peuple et le clergé de chercher un autre Pontife.

Ce choix qui convenait si bien à l'Eglise ne convenait pas à lui-même, car il fut en proie à de violents combats et saisi d'une douleur profonde. Il prévoyait sans doute les difficultés et les obstacles qu'il aurait à vaincre, et la terrible responsabilité qui allait peser sur lui Son affliction fut telle qu'il en devint malade. C'est ce qu'attestent les historiens contemporains, et c'est ce qu'il atteste lui-même dans plusieurs lettres, entre autres dans celle qu'il écrivit confidentiellement à son ami Didier, cardinal et abbé du Mont-Cassin. C'est la première de la volumineuse collection.

Le Pape Alexandre est mort, dit-il, *mais sa mort est retombée sur moi, m'a bouleversé les entrailles et m'a mis dans un trouble extrême; car en cette occasion, le peuple romain est demeuré si paisible, contre sa coutume, et s'est tellement remis à notre conduite, que c'était un effet manifeste de la miséricorde de Dieu. Nous avons donc ordonné, par délibération, qu'après un jeûne de trois jours, après des processions, des prières et des aumônes, nous déciderions ce qui nous paraîtrait le meilleur touchant l'élection du Pape. Mais comme on enterrait le Pape Alexandre dans l'église du Sauveur, il s'est élevé tout à coup un grand tumulte du peuple et ils se sont jetés sur moi comme des insensés, en sorte que je puis dire avec le Prophète : « Je suis venu en haute mer et abîmé par la tempête. »* (Psal. LXVIII, 3.) *Mais comme je suis au lit, si fatigué que je ne puis dicter longtemps, je ne vous parlerai pas davantage de mes peines; seulement je vous conjure de me procurer le secours des prières de vos frères, afin qu'elles me conservent dans le péril ce qu'elles devaient me faire éviter. Ne manquez pas de venir au plus tôt nous trouver, puisque vous savez combien l'Eglise romaine a besoin de vous et la confiance qu'elle a en votre prudence.* Grégoire écrivit de même sur son élection à Guibert, archevêque de Ravenne, lui disant: *que sans lui laisser la liberté de parler ni de délibérer, on l'avait enlevé violemment pour le mettre sur le Saint-Siége.*

Dans son extrême douleur, il conçoit encore une lueur d'espérance de pouvoir décliner cette terrible charge. D'après la constitution de Nicolas II, le consentement de l'empereur d'Allemagne était nécessaire, non pour la validité de l'élection, mais pour la consécration. Hildebrand, qui avait tout fait pour résister au peuple, espérait trouver dans le refus du roi, une excuse légitime près du peuple romain pour refuser la dignité qu'on lui avait imposée. Il s'adressa donc dès le lendemain à la cour du roi teutonique, employant les motifs les plus puissants pour être refusé. Il lui disait que, s'il approuvait son élection, il aurait à s'en repentir amèrement, parce qu'en qualité de chef de l'Eglise, il ne laisserait pas impunis les crimes manifestes auxquels il se livrait. Jamais empereur n'avait entendu un langage si hardi, et selon toutes les probabilités humaines, il devait refuser d'autant plus que tous ses conseillers, comme lui-même, étaient personnellement menacés par l'élection de Hildebrand. Cependant le roi, contre toute vraisemblance, confirma l'élection et envoya à Rome son chancelier, celui-là même qui l'avait le plus détourné de l'approbation, pour assister au sacre du nouvel élu. Comment ne pas voir le doigt de Dieu en de telles circonstances?

Hildebrand fut donc ordonné prêtre et ensuite évêque de Rome. Il prit le nom de Grégoire VII, pour honorer la mémoire de Grégoire VI, qui avait pris soin de lui dans sa jeunesse. Il était alors âgé d'environ 60 ans, et d'une stature beaucoup au-dessous de la médiocre; mais il avait dans ce petit corps une âme très-grande, un esprit extrêmement vif, un courage intrépide et incapable de céder, quelques difficultés qu'il rencontrât. Il était d'un naturel ardent, prompt, énergique; au reste, irréprochable dans sa vie, de quelques calomnies que ses ennemis l'aient voulu noircir; savant dans le droit et la discipline ecclésiastique; désirant ardemment de purger l'Eglise des vices dont il la voyait infectée. Ses premières lettres pontificales sont pleines de gémissements et de larmes. C'était dans ses ardentes prières, dans un profond sentiment d'humilité chrétienne que Grégoire trouvait le principe de sa force; c'est là que son génie achevait de dépouiller ce qu'il pouvait y avoir d'humain et de personnel dans les vastes desseins dont nous allons le voir poursuivre l'exécution.

L'avénement de Grégoire VII fut reçu dans la chrétienté avec des sentiments bien divers. Ceux qui se sentaient coupables furent saisis de terreur, redoutant l'énergie de son zèle. Ceux qui désiraient au contraire la fin des désordres de l'Eglise, furent transportés de joie, et plusieurs même s'empressèrent de l'en féliciter, tel entre autres, Guillaume le Conquérant, roi d'Angleterre auquel Grégoire répondit en ces termes: *Nous sommes montés bien malgré nous sur un navire qui, lancé sur une mer orageuse à travers les vents et les trombes, à travers les flots qui montent jusqu'aux nues, à travers les écueils, les uns cachés, les autres manifestes, fait sa route avec péril, mais pourtant la fait, et avec courage. Car la sainte Eglise romaine que nous présidons sans l'avoir mérité ni voulu, est assaillie incessamment et chaque jour par*

des tentations diverses, par les persécutions des hypocrites, par les embûches et les objections frauduleuses des hérétiques; elle est tiraillée de côté et d'autre par les puissances du monde, tantôt d'une manière occulte, tantôt d'une manière ouverte. Obvier à tout cela, y porter remède ainsi qu'à toute autre chose, voilà ce qui, devant Dieu et au milieu des hommes qui partagent notre sollicitude, nous travaille nuit et jour, et nous met continuellement en pièces, quoique pour le moment, aux yeux des enfants du siècle, ces choses semblent nous plaire. Mais, grâce à Dieu, ce qui est du monde nous déplait fortement. Voilà comme nous vivons, voilà comme, avec la grâce de Dieu, nous continuerons de vivre.

La première cause de la résistance de Grégoire et de sa douleur est l'opposition qu'il prévoit de la part des souverains. *Ceux-ci*, dit-il, *ne se contentent pas de tenir l'Eglise asservie, de se livrer à toutes leurs brutales passions et de violer la loi de Dieu; mais ils en sont les ennemis déclarés et l'attaquent de tout leur pouvoir.* La seconde cause qui le plonge dans une profonde affliction et fait le sujet de toutes ses lettres confidentielles, c'est la conduite du clergé, des évêques, qui, au lieu d'être les pasteurs des âmes et le modèle de leur troupeau, donnent l'exemple de l'avarice et des plus viles passions. C'est là le sujet de la lettre qu'il écrit à Lanfranc et de celle qu'il adresse à Godefroi le Bossu, duc de Lorraine, auquel il dit que « son élection était pour lui la cause d'une douleur amère, et qu'il y succomberait s'il n'était aidé par les prières des personnes spirituelles. » *Car*, ajoute-t-il, *tous, et principalement les prélats, travaillent plutôt à troubler l'Eglise qu'à la défendre, et, ne songeant qu'à satisfaire leur avarice et leur ambition, s'opposent, comme des ennemis, à tout ce qui regarde la religion et la justice de Dieu.*

Bien que prévoyant ainsi toutes les difficultés qui l'attendent, Grégoire VII ne se décourage pas; fortifié par le secours d'en haut, il s'offre en holocauste. Il jeûne, il médite, il prie; souvent, au milieu des plus grandes affaires, il reste des heures entières en extase. Sa figure rayonne de joie: le monde, sa richesse, ses plaisirs et sa gloire, ne sont rien pour lui; il ne soupire qu'après le ciel. Il s'impose toutes sortes de privations, et se contente d'une nourriture grossière. Plein du sentiment de sa grande mission, il s'appliquait souvent ces paroles du Prophète (*Ezech.* III, 17, 18): *Fils de l'homme, je t'ai placé comme gardien de la maison d'Israël, tu annonceras donc au peuple de ma part tout ce que tu entendras de ma bouche. Si je dis à l'impie: Impie, tu mourras, et que tu ne l'avertisses pas pour qu'il se garde de la mort, l'impie mourra dans son péché; mais c'est à toi que je demanderai compte de son sang.* Voilà ce que Grégoire se représentait sans cesse. Mais rien ne l'émeut, rien ne l'étonne; il a l'intrépidité d'un héros, et reste calme et tranquille devant le monde entier armé contre lui. Jamais il ne perdit ce calme au milieu des plus grandes tempêtes; et, dès le début, son incroyable activité embrasse à la fois tous les pays et toutes les affaires.

A peine élu, il entame des négociations avec l'Espagne, l'Angleterre, la France, l'Allemagne, les puissances du Nord, l'Afrique, l'empire de Constantinople, en un mot, tout l'Orient et l'Occident. Il écrit d'innombrables lettres, est à la fois partout par ses légats, entreprend lui-même un voyage dans le midi de l'Italie, pour s'assurer de la fidélité des princes, et, dans l'espace de quelques mois, imprime un mouvement universel à l'Europe entière. Ses correspondances s'étendent des côtes de l'Italie jusqu'au Nord de l'Europe, de l'Orient jusqu'à l'extrémité de l'Espagne; il est présent partout, et la grandeur de cet indomptable génie prépare une ère nouvelle à la chrétienté.

Dès qu'il est assis sur la chaire de saint Pierre, il ouvre à Rome cette série de conciles où il venait chaque année lancer de solennels anathèmes contre tous les abus et tous les ennemis de l'Eglise. Dès le premier concile, la simonie et l'incontinence des clercs sont proscrites: *Toute fonction de l'autel est interdite aux clercs impudiques; défense au peuple d'assister aux Offices des prêtres violateurs des saints canons; défense aux clercs de conserver une dignité acquise avec de l'argent.* Il n'était pas facile de faire entendre ces choses aux prélats d'Allemagne, à ces pontifes guerriers, moitié princes, moitié prêtres, plus accoutumés à la vie des camps et des cours qu'à la discipline ecclésiastique. On murmurait, on se soulevait de toute part. Ici le peuple chasse les prêtres concubinaires; en Lombardie, les évêques se révoltent contre le Pape; ailleurs, on outrage les légats. L'archevêque de Mayence, l'évêque de Passau, manquent d'être massacrés par leur propre clergé. Ceux qui se trouvaient atteints par les nouveaux décrets accusent le Pape d'hérésie et de doctrine insensée, puisqu'il semblait avoir oublié les paroles de l'Evangile: *Tous ne comprennent pas cette parole: que celui qui peut la comprendre la comprenne* (*Matth.* XIX, 11); et celles de l'Apôtre: *Que celui qui ne peut garder la continence se marie, car il vaut mieux se marier que brûler.* (*I Cor* VII, 9.) Ils lui reprochaient de vouloir contraindre les hommes à vivre comme les anges, et de causer la débauche en voulant changer le cours ordinaire de la nature: « Que si, » disaient-ils, « il voulait presser l'exécution de son décret, ils aimaient mieux quitter le sacerdoce que le mariage, et qu'alors le Pape verrait s'il peut trouver des anges pour gouverner les églises, puisque les hommes élus déplaisaient. » Grégoire voyait cet orage avec le plus grand calme, et le laissait gronder; mais il ne continua pas moins d'envoyer de nombreuses légations et d'écrire aux évêques pour réprimander leur faiblesse et leur négligence, et pour les menacer de censure, s'ils n'exécutaient

promptement ses ordres; les effets suivaient les menaces. Il commença par frapper les plus grands coups sur les réfractaires les plus redoutables. Le puissant archevêque de Brême, l'évêque de Bamberg, furent déposés. Celui de Constance s'étant permis des propos injurieux au Pape, reçut une lettre foudroyante : *O impudence! ô singulière audace! un évêque mépriser les décrets du siége apostolique; fouler aux pieds les décisions des saints Pères, et prêcher dans la chaire de vérité ce qui est essentiellement opposé à la foi chrétienne! C'est pourquoi, en vertu de l'autorité apostolique, nous vous ordonnons de comparaître au prochain synode, pour y rendre compte de votre désobéissance et du mépris de l'autorité du Saint-Siége, et pour répondre à toutes les autres accusations canoniques qui pèsent sur vous.*

Même injonction est adressée à l'archevêque de Mayence. Le second concile tendit plus directement à rétablir la liberté de l'Eglise en brisant le joug que les pouvoirs temporels étaient parvenus à lui imposer. On y prononça l'importante prohibition de l'investiture conférée par des laïques. Il fut défendu aux laïques de la donner, et aux clercs de la recevoir, sous peine d'anathème contre les uns et les autres. Ces décrets furent suivis de la déposition d'un grand nombre d'évêques en Allemagne et dans la haute Italie. En même temps, Grégoire voulut montrer que les dignités temporelles ne mettaient pas de simples laïques au-dessus des lois de l'Eglise. Il retrancha de la communion ecclésiastique cinq officiers de la maison impériale, accusés d'avoir trafiqué des biens du clergé, avec menace d'excommunication, s'ils ne venaient se justifier à Rome dans un bref délai. Le roi de France fut menacé d'un semblable châtiment, s'il ne promettait de s'amender.

Pour arriver à la réforme et à l'indépendance de l'Eglise, Grégoire n'avait qu'à faire exécuter les décrets de ces deux conciles. C'est à quoi il ne cessa de travailler par de nouveaux synodes, par ses lettres, par ses légats. L'institution des légats reçut une nouvelle existence. Grégoire VII en fit ses véritables représentants, à la fois missionnaires, ambassadeurs, juges, rendant la papauté présente et agissante sur tous les points de la chrétienté; leurs décisions devaient être regardées comme les siennes propres; aussitôt qu'ils apparaissaient quelque part, rois, princes, archevêques, tous devaient s'abaisser comme devant le Pape en personne. Il savait du reste choisir les hommes auxquels il confiait son autorité. Parmi ses légats, nous trouvons saint Pierre Damien, saint Anselme de Lucques, Lanfranc, Hugues, évêque de Die, dont Grégoire était souvent obligé de modérer le zèle. Il eut encore pour coopérateurs, le bienheureux Altmann de Passau, saint Annon de Cologne, saint Arnulfe de Soissons, saint Gébuin de Lyon, saint Stanislas de Cracovie, le grand martyr de la Pologne, qui répandit son sang au pied des autels, sous l'épée du roi Boleslas, un siècle avant le meurtre de saint Thomas de Cantorbéry, cet autre martyr royal du moyen âge. Ce que saint Grégoire VII ne pouvait faire par ses conciles et ses légats, il le faisait par ses lettres. Sa correspondance qui s'étendait à tout l'univers chrétien, fut peut-être son plus puissant moyen d'action; car c'est là que son âme se déployait tout entière; il agissait alors librement, directement, avec toutes les ressources et tout l'ascendant de sa foi et de son génie. La collection de ses *Lettres*, qui forme un des plus précieux monuments de l'histoire du christianisme, renferme aussi les documents les plus sûrs et les plus instructifs pour toute la suite de sa vie. Là seulement on apprend à connaître à fond cette âme si grande, si complète qu'aucun historien n'est encore parvenu à la montrer tout entière. Esprit d'une parfaite rectitude possédant deux qualités rares à trouver ensemble, l'étendue et la profondeur, remontant aux principes des choses, en prévoyant de loin les résultats, et descendant avec une égale facilité aux moindres détails d'exécution; embrassant d'un même coup d'œil toutes les affaires, toutes les sollicitudes des églises, les conduisant de front, sans qu'aucune souffrît de leur multitude et de leur complication. Ajoutez un cœur plus admirable encore au-dessus de toute crainte, parce qu'il était vide de toute affection égoïste, qui renfermait une volonté de fer à côté d'une tendresse, d'une sensibilité maternelles, qui n'agissait que par amour, ne connaissait qu'une passion, l'amour, l'amour immense, éternel, *fort comme la mort* (*Cant.* VIII, 6), l'amour du Christ et de son Eglise, de Dieu et des hommes. Le vice que Grégoire détestait le plus était l'orgueil, l'amour de soi, la tendance à se constituer centre de ses propres affections. *Oui, certes*, écrivait-il à Béatrix et à sa fille Mathilde, deux femmes héroïques, dignes à tous égards d'être les amies de Grégoire VII : *Oui, certes, aimer et aider le prochain par amour de Dieu, soutenir les malheureux et les opprimés est, dans mon opinion, bien préférable aux oraisons, aux jeûnes, aux veilles et à une foule d'autres bonnes œuvres; car je n'hésite pas, avec l'Apôtre, à placer la charité au-dessus de toutes les vertus. Et si cette charité, mère de toutes les vertus, qui a porté Dieu à quitter le ciel pour venir supporter notre misère, ne m'enseignait que c'est elle qui, dans vos personnes, secourt les églises opprimées et malheureuses, qui sert aussi l'Eglise universelle, croyez bien que je vous conseillerais de quitter le siècle et tous ses soucis. Mais comme vous ne chassez pas Dieu de votre cœur, ainsi que font tant d'autres princes; comme au contraire vous l'invitez à y venir, en lui offrant un sacrifice de justice, je vous supplie, très-chères filles, d'accomplir le bien que vous avez commencé.* Rapprochez ces paroles des reproches si vifs qu'il adressait à Pierre Damien de ce qu'il abandonnait *le champ de bataille* pour aller *se reposer dans la solitude*, quoique le saint évêque paraisse

avoir acquis ce droit par ses longs travaux; comparez encore cette autre lettre, une des plus belles de la collection, adressée à l'abbé de Cluny, saint Hugues, coupable d'avoir cédé aux instances d'un duc de Bourgogne qui avait voulu prendre l'habit de moine.

Pourquoi ne considérez-vous pas en quel point et dans quel triste état se trouve l'Eglise? Où sont ceux qui résistent aux impies et qui ne craignent pas de mourir pour la justice et pour la vérité? Les hommes qui semblent craindre et aimer Dieu abandonnent la guerre de Jésus-Christ sans se mettre en peine du salut de leurs frères; ils cherchent le repos et n'aiment qu'eux seuls. Les pasteurs s'enfuient et même les chiens qui devraient défendre le troupeau. Ainsi les loups et les larrons ne trouvent plus aucune résistance. Vous avez enlevé ou du moins reçu le duc Hugues dans le repos de Cluny, et vous avez laissé cent mille Chrétiens sans protecteurs. Que si vous avez été peu touché de mes exhortations, pourquoi ne l'avez-vous pas été des larmes des pauvres, des veuves et des orphelins, du murmure des moines et des prêtres, de la ruine des églises? Que vous diront saint Benoît et le Pape Grégoire, dont l'un ordonne un noviciat d'une année, et l'autre une attente de trois ans, pour qu'un guerrier soit fait moine? On trouve assez de moines, de prêtres, de laïques craignant Dieu; mais, dans tout l'Occident, à peine trouve-t-on un prince qui craint et aime Dieu. Si nous avons tardé à vous écrire, c'est que nous avons espéré que votre charité chrétienne percerait suffisamment notre cœur, et vous montrerait toute la douleur que j'éprouve en voyant un bon prince enlevé à l'Eglise sa mère.

C'est ainsi qu'il faut étudier Grégoire VII dans ses lettres, dans sa vie de prêtre et de Pontife, dans ses combats pour la réforme de l'Eglise, si l'on veut le comprendre dans sa lutte contre le pouvoir temporel. « Alors, » dit un historien philosophe, « ayant appris sa vertu et sa force, l'Eglise interrogea le siècle et le somma de lui rendre la primatie qui lui était due. » L'adultère et la simonie du roi de France, l'isolement schismatique de l'Angleterre, tous les vices, toutes les violences personnifiées dans l'empereur furent appelés à rendre compte. Les longs démêlés entre Grégoire et Henri IV sont reproduits par Voigt avec intelligence et bonne foi, et il en résulte la plus entière justification de notre grand Pontife. Les accusations élevées contre lui par ses plus violents détracteurs peuvent se réduire à quatre chefs: — Intention, supposition d'un droit nouveau qui n'existait pas avant Grégoire. — Violence et emportement dans la défense de ce droit. — Trouble de l'ordre social, destruction de toute liberté. — Orgueil prodigieux qui voulait établir un pouvoir illimité sur la ruine de tous les droits sociaux.

Or, premièrement l'*Histoire* de Voigt et surtout les recherches auxquelles s'est livré M. l'abbé Jager dans son *Introduction*, achèvent de démontrer que Grégoire ne fit qu'user d'un droit manifeste, ressortant de la constitution de l'Europe, droit reconnu par tous et par ceux-là même qui avaient le plus d'intérêt à le contester.

Eichhorn, le savant et renommé protestant, Eichhorn résume à peu près en ces termes le système du droit public de l'Allemagne au moyen âge: « La chrétienté, qui, d'après la destination divine de l'Eglise, embrasse tous les peuples de la terre, forme un tout dont le bien-être est à la garde du pouvoir que Dieu lui-même a donné à certaines personnes. Le pouvoir est de deux sortes, le spirituel et le temporel. L'un et l'autre est confié au Pape; c'est de lui que l'empereur, en qualité de chef visible de la chrétienté pour les affaires du siècle, et que tous les princes en général tiennent le pouvoir temporel. Les deux pouvoirs doivent se prêter un mutuel appui. Tout pouvoir vient donc de Dieu, vu que l'Etat est d'institution divine. Mais le pouvoir spirituel n'appartient qu'au Pape seul, qui en communique une partie aux évêques comme à ses aides (*adjutores*), pour l'exercer sous lui. »

Les preuves de ces assertions se trouvent dans le droit public de l'époque, car voici comme s'exprime le Droit saxon qui était d'un usage général dans l'empire germanique: « Dieu a laissé deux épées sur la terre pour protéger la chrétienté; au Pape l'épée spirituelle, à l'empereur l'épée temporelle. Il est aussi permis au Pape de monter, à un temps déterminé, sur un cheval blanc et l'empereur doit lui tenir l'étrier, afin que la selle ne bouge pas. Cela signifie que, quand on résiste au Pape avec une opiniâtreté qu'il ne peut vaincre par la puissance spirituelle, l'empereur doit contraindre à l'obéissance par la puissance séculière; de même la puissance spirituelle doit prêter assistance ou pouvoir séculier, lorsque cela est nécessaire. »

Le Droit social explique cet article de la manière suivante: « Dieu, qui est appelé le prince de la paix, a laissé, en montant au ciel, deux épées sur la terre. Ces deux épées, Dieu les confia à saint Pierre, l'une pour la justice spirituelle, l'autre pour la justice temporelle. Pour l'épée temporelle, le Pape la confie à l'empereur. » La glose du Droit saxon donne à ce passage la même explication.

D'après le même Droit saxon, on ne pouvait élire ni empereur, ni roi, celui que le Pape aurait justement banni. L'empereur élu n'obtenait le pouvoir et le titre impérial qu'après avoir été sacré par le Pape. Lorsqu'il allait à Rome pour y être sacré, il devait être accompagné des six premiers électeurs qui rendaient compte de la régularité de son élection. Le même code réservait au Pape, mais au Pape seul, le droit d'excommunier l'empereur, et cela pour trois causes: 1° lorsqu'il déviait de la vraie foi; 2° qu'il répudiait sa légitime épouse; 3° qu'il ruinait les églises ou troublait le culte divin. Or, pour comprendre toute l'étendue de ce pouvoir, il faut savoir que, sui-

vant la jurisprudence de l'époque, 579, l'excommunication entraînait la déposition, lorsqu'au bout d'un certain temps, qui était ordinairement celui d'un an, on n'était pas réconcilié avec l'Eglise.

Eichhorn, après avoir fait l'énumération des droits qu'avait l'empereur, comme chef de la chrétienté, ajoute : « Ce pouvoir, l'empereur le tient de Dieu; mais il est obligé, à son couronnement, de jurer au Pape fidélité et obéissance.

En second lieu, il ne fit usage de ce droit qu'avec une grande modération. La lutte violente entre Grégoire et Henri avait été précédée d'une autre lutte de remontrances, d'avis paternels d'une part; de vaines promesses, d'obstination, d'outrages, de l'autre. On lira avec intérêt le tableau qu'en a tracé M. l'abbé Jager :

« Déjà n'étant encore que diacre de l'Eglise romaine, Hildebrand donne à Henri quelques avertissements, l'exhortant, comme il l'atteste lui-même, *à mener une vie plus digne de sa naissance et de son rang*. Mais inutilement; car Henri n'écoutait que les conseils de ses flatteurs. Grégoire, parvenu au souverain pontificat, et le voyant dans un âge mûr, espère le ramener; il y met tous ses soins. L'affaire était importante, car Henri était alors le premier monarque de l'Europe; à la tête d'un vaste empire, la Bourgogne, la Lorraine, les Pays-Bas, la Hongrie, la Bohême, la Saxe, la Pologne, tous les Etats du Rhin, une grande partie de l'Italie le reconnaissaient pour leur souverain. Ainsi, en ramenant Henri, tout était gagné pour la chrétienté. Grégoire, sentant l'importance de la chose, s'y applique d'une manière spéciale. Que dis-je ? il en fait une étude particulière. Il cherche d'abord à se lier étroitement avec lui : il lui écrit les lettres les plus douces et les plus affectueuses. Henri est *le plus excellent et le plus cher de ses fils*; et, s'il lui donne quelques avis, ils sont dictés par l'amitié la plus sincère; mais Henri n'a pas de cœur, ses habitudes criminelles semblaient avoir emporté toutes ses affections. Grégoire ne désespère pas; il emploie l'intermédiaire des personnes qui lui sont les plus chères : c'est tantôt sa mère, ce sont tantôt ses plus proches parents, tantôt ses amis et ses généraux, confidents de tous ses secrets, qui sont chargés de lui parler. Henri semble céder; le cœur du Pontife est plein de joie, il le félicite, mais Henri revient bientôt à ses anciennes habitudes.

« Grégoire recourt à d'autres moyens. Il excommunie des évêques, ses amis, qui avaient reçu leur dignité de ses mains. Henri laissa faire, mais sans profiter de l'avertissement.

« Grégoire ne désespère pas encore, il redouble ses soins; sachant que Henri était guerrier, il tente son jeune cœur, s'insinue dans son esprit et lui propose une croisade. Mais Henri n'y répond pas, il semble mieux aimer se souiller du sang de ses sujets que de s'illustrer dans une guerre lointaine.

« Grégoire, ayant épuisé les moyens de douceur, emploie la sévérité; il ménage encore l'empereur, mais il frappe autour de lui. Cinq officiers de sa maison sont excommuniés, pour avoir vendu les dignités ecclésiastiques. La leçon était forte : Henri ne la comprend pas, ou ne veut pas la comprendre.

« Grégoire, ayant échoué, revint encore une fois à la douceur. Si Henri n'avait marqué aucune disposition vers le bien, du moins il n'avait pas soutenu les évêques frappés par le Saint-Siége, tel que celui de Bamberg : Grégoire s'empresse de le féliciter, il l'encourage, il lui donne des éloges.

« Mais Henri n'était pas sincère. Il va d'une usurpation à l'autre, il donne un nouvel évêque à l'Eglise de Milan, lorsqu'il y en avait déjà deux. Cependant n'ayant pas entièrement soumis les Saxons, et ne voulant pas avoir sur les bras deux ennemis à la fois, il écrit à Grégoire une lettre hypocrite. Grégoire ne se trompe pas sur ses intentions; quoique fortement blessé, il lui répond encore avec la plus grande douceur.

« Henri une fois vainqueur des Saxons, ne connaît plus de mesure. Il lève le masque, en foulant aux pieds toutes les règles de l'Eglise. Il nomme aux siéges vacants, selon ses caprices ou selon ses intérêts. Tous les jours un nouvel outrage est porté au Saint-Siége. De plus par ses ordres, ou du moins avec sa participation, le Pape est maltraité jusque sur l'autel. Il est arrêté, prisonnier, et sur le point d'être amené à l'empereur; Grégoire reste calme, il évite tout éclat, il se contente d'avertissements, donnés cependant avec fermeté et dignité. »

Nous ne poursuivrons pas ce parallèle. Il y a du reste un fait décisif qui prouve jusqu'à quel point Grégoire VII porta la modération : c'est qu'il n'excommunia Henri, qu'après que Henri eut osé déposer Grégoire dans deux conciliabules; il était difficile, ce semble, de pousser la longanimité plus loin. Les intentions de Grégoire VII ne sont pas moins placées au-dessus de toute attaque, son seul but était l'extirpation des vices qui désolaient l'Eglise, le rétablissement de sa constitution, son entier affranchissement du pouvoir laïque. Mais comme cet esprit profond aimait à saisir les objets sous leurs formes les plus générales, toutes les idées secondaires se résolvaient pour lui en une seule idée, toujours présente à son esprit : *La justice, la justice*, tel était le seul mobile, le seul cri de saint Grégoire VII. Il y revient sans cesse dans ses lettres. *Nous serons heureux et il le sera lui-même*, dit-il en parlant du roi Henri IV, *si, marchant dans la voie de la justice, il se rend à nos avertissements; mais si, dissimulant la justice de Dieu, il rend au Tout-Puissant le mépris pour l'honneur, nous ne risquerons pas d'encourir les menaces divines; car nous ne pouvons abandonner le chemin de la justice pour conserver la faveur des hommes.*

Nous cherchons à faire cesser dans votre royaume les meurtres et les dissensions qui

le désolent, afin de lui rendre la paix, la justice et son ancienne splendeur. Nous avons ordonné qu'on convoque une diète et, qu'en présence de nos légats, on décide de quel côté est la justice... Personne ne nous croira jamais capable de favoriser celui dont la cause aura été reconnue injuste, car nous aimons mieux la mort pour votre salut, que toute la gloire du monde pour votre perte. (*Lettres aux états d'Allemagne.*) — *Agissez*, écrivait-il à ses légats, *avec force et avec prudence, afin que tout se fasse selon la charité. Que ceux qui sont opprimés trouvent en vous des défenseurs, et les oppresseurs, des hommes qui aiment la justice. Persuadez-vous que personne ne pourra jamais me faire dévier du sentier de la justice, soit par amour, soit par crainte, soit par cupidité. « Celui qui persévérera jusqu'à la fin sera sauvé. »* (*Matth.* x, 22.) Si nous nous reportons maintenant à l'élévation de Grégoire sur le trône pontifical, et que nous nous souvenions qu'un des principaux motifs qui lui gagnèrent l'unanimité des suffrages fut son amour pour la justice, ainsi que porte en propres termes le décret de son élection; si, nous transportant à Salerne, auprès de son lit de mort, nous écoutons ses derniers adieux : *Mes frères bien-aimés, je compte mes travaux pour peu de chose; ce qui me donne de la confiance, c'est que toujours j'ai aimé la justice et haï l'iniquité*; et encore : *J'ai aimé la justice et haï l'iniquité : voilà pourquoi je meurs dans l'exil*, qui furent ses dernières paroles, nous demeurerons convaincus que la pensée et l'amour de la justice, placés à l'origine et à la fin, et ne cessant de retentir durant le cours de cette admirable vie, la remplissent tout entière et peuvent être considérés comme en formant le type particulier, l'ineffaçable caractère.

Quant à l'influence générale du pontificat de saint Grégoire VII sur la civilisation européenne, les résultats en sont assez généralement appréciés aujourd'hui, pour que nous n'ayons pas à nous arrêter sur ce qui n'est plus guère contesté de personne ; et que nous fassions encore une fois admirer l'accomplissement de la prophétie de Joseph de Maistre : « Un temps viendra où les Papes contre lesquels on s'est le plus récrié, tels que Grégoire VII, par exemple, seront regardés dans tous les pays comme les amis, les tuteurs, les sauveurs du genre humain, comme les véritables génies constituants de l'Europe. Personne n'en doutera, » ajoutait l'illustre écrivain, « dès que les savants français seront chrétiens et dès que les savants anglais seront catholiques. »

« L'Allemagne semble avoir entendu la première l'appel que le comte de Maistre adressait aux Anglais. Or n'est-il pas curieux de remarquer comment les *savants français*, sans être devenu tout à fait Chrétiens, et les *savants allemands*, qui ne sont pas encore Catholiques, semblent avoir conspiré pour réhabiliter la mémoire des Pontifes romains? La marche suivie relativement à Grégoire VII nous paraît surtout digne d'attention. D'abord est venue notre école historique rationaliste, qui a vengé les actes de ce Pontife des accusations intentées par les philosophes du siècle dernier.

« Les Allemands viennent à leur tour et défendent les intentions de Grégoire contre les calomnies des écrivains protestants. Contre Voltaire, nous avons M. Guizot et son école; contre Mosheim et les centuriateurs, nous avons Voigt, Luden, Eichhorn, H. Steffens, Schmidt, Jean de Muller. Les philosophes ont refait l'homme de genie, les protestants l'homme de bien. Maintenant tout est-il dit sur saint Grégoire VII? Non; car il reste à refaire l'homme de foi, l'homme d'amour, l'homme de la *justice*, pour tout dire en un mot, le *saint*; et cette gloire ne saurait être réservée qu'à un écrivain qui croie et qui aime, c'est-à-dire à un Catholique. » (A. Combeguille, *Histoire de Grégoire VII et de son siècle.*)

Ce rapide aperçu d'ensemble n'est rien moins que suffisant pour apprécier et juger dans ses détails l'action prodigieuse de Grégoire VII. Pour s'en faire une idée complète, il faut l'étudier successivement dans chaque pays séparé; ce que nous allons faire en commençant par les contrées qui lui offrirent le moins de résistance, l'Espagne et l'Angleterre.

Grégoire VII obtint en Espagne la reconnaissance de ses droits de suzeraineté, le rétablissement de la discipline ecclésiastique, la réforme du clergé et l'introduction de la liturgie romaine au lieu de la liturgie gothique ou mozarabique. Il obtint, ce qui était plus difficile encore, la rupture du mariage et le renvoi de la femme d'Alphonse, qu'il avait épousée malgré ses liens de parenté. Il réconcilia les deux fils de Raymond comte de Barcelone, qui après sa mort se disputaient les armes à la main l'héritage paternel. Tous ces efforts furent couronnés de succès dans ce pays qui lui dut sa prospérité.

L'action de Grégoire VII n'eut pas moins de succès en Angleterre. Il écrivit au roi et à la reine, ainsi qu'à Lanfranc archevêque de Cantorbéry, et déjà légat du Saint-Siége sous Alexandre II. Il lui fait part de ses angoisses en ces termes :

Si nous voulons éviter le jugement de Dieu, nous sommes obligé d'exciter la colère de bien de gens. Car on ne cherche plus que son propre intérêt et non celui de Jésus Christ. Les premiers du monde, les puissants du siècle ne sont occupés qu'à satisfaire leurs passions; non-seulement ils abandonnent la loi et la justice de Dieu, mais ils les méprisent et les attaquent de toutes leurs forces. Tous se sont élevés contre le Seigneur et son Christ. Quant aux évêques, qui devaient être les pasteurs des âmes, ils ne pensent qu'à la gloire du monde et aux plaisirs de la chair, et entraînent ainsi leurs inférieurs, par leur exemple, à toutes sortes de vices. Ne point les contrarier, c'est dangereux pour nous; mais leur résister, arrêter le cours de leurs iniquités, c'est bien difficile.

Il encourage ensuite le vertueux évêque, lui recommande de réprimer tous les abus, et de commencer par les plus criants. Il excite surtout son attention sur l'Ecosse, où il a appris qu'on vendait les femmes, non content de les quitter. Il le prie de se servir de toute son autorité pour abolir cet usage barbare, partout où il le trouverait établi.

En 1074, il écrit à tous les évêques et tous les abbés de la Grande-Bretagne, pour leur faire observer avec exactitude tous les décrets des Pères; il les invite au concile de Rome, et leur recommande de faire exécuter les lois relatives à la continence des clercs; il prie les évêques de lui faire connaître ceux qui se sont soumis à ses ordres, et ceux qui y ont désobéi, afin qu'il puisse les absoudre ou les excommunier au prochain concile. C'est dans ce concile, tenu l'année suivante [1075] que Grégoire VII interdit aux princes l'invesrtiture, et poursuivit l'incontinence des clercs avec toute rigueur. Il fut puissamment secondé en Angleterre, pour la réforme du clergé, par les conciles de Londres et de Winchester, que présida Lanfranc. Guillaume ayant empiété sur les droits de l'Eglise et mis des entraves à sa liberté, Grégoire VII lui envoya un légat, le cardinal Hubert, sous-diacre de l'Eglise romaine, chargé de lui demander le payement du tribut qui était arriéré depuis trois ans et un serment de fidélité, c'est-à-dire la cérémonie de l'hommage. Le roi promit de payer le tribut, mais se refusa à l'hommage, prétendant qu'il ne l'avait jamais promis. Cette assertion est évidemment fausse, car nous lisons dans la *Chronique de Normandie* que Guillaume promit de « tenir le royaume d'Angleterre, de Dieu et du Saint-Père, comme son vicaire, et non d'autres. » Le Pontife fut vivement piqué, moins du refus encore, que du mensonge, mais n'insista pas davantage Il chargea son légat de représenter vivement au roi la faute qu'il avait commise, en empêchant les évêques d'aller à Rome, et de le menacer même d'excommunication. Guillaume satisfit le Pape à ce sujet, et leurs rapports continuèrent dans les meilleurs termes.

Le zèle infatigable de Grégoire VII, qui embrassait le monde entier, s'étendit jusqu'en Afrique. Cette malheureuse Eglise ne comptait plus en 1053, sous Léon IX, que cinq évêques : encore étaient-ils divisés. Léon IX parvint cependant à les réconcilier. A l'avénement de Grégoire VII, l'Afrique n'avait plus qu'un seul évêque, celui de Carthage, et cet évêque était mal avec son souverain, son clergé et son peuple Ayant refusé d'admettre à l'ordination des sujets indignes, il fut maltraité et battu de verges, par ordre du roi musulman. Grégoire VII, apprenant cette nouvelle, écrivit à l'archevêque pour le consoler et le louer de sa fermeté d'avoir résisté au roi, et d'avoir mieux aimé souffrir divers tourments, que de violer les canons de l'Eglise; il l'exhorte par l'exemple des saints, à ne point se laisser abattre, le prie de lui donner souvent de ses nouvelles, et de demander à Dieu de jeter un regard de pitié sur cette Eglise battue de tant de tempêtes. Il adresse de vives remontrances au clergé et au peuple, sur ce qu'ils avaient fait contre leur archevêque; il les exhorte avec larmes à rétablir la paix entre eux et à expier leurs fautes par la pénitence, s'ils ne veulent encourir la malédiction de la Chaire de saint Pierre.

La ville d'Hippone, illustrée par saint Augustin, comptait encore un grand nombre de Chrétiens, et, par extraordinaire, le roi sarrasin, nommé Annasire, leur était favorable. Un évêque ayant été nommé, Annasire l'envoya à Rome avec une lettre très-respectueuse pour le Pape, de riches présents et le renvoi d'un nombre considérable de Chrétiens, captifs en Afrique. Le Pape ayant sacré le nouvel archevêque, le renvoya dans son pays, portant au roi la lettre suivante, monument curieux du moyen âge, surtout dans la bouche d'un Pape.

Grégoire, serviteur de Dieu, à Annasire, roi de Mauritanie, de la province de Setif, en Afrique, salut et bénédiction apostolique.

Votre Noblesse nous a envoyé cette année des lettres pour nous prier d'ordonner évêque le prêtre Servant, suivant la constitution chrétienne; comme votre demande est juste et de bonne augure, nous nous sommes empressé d'y accéder. Vous y avez ajouté des présents, et, ce qui est bien plus beau, poussé par le respect pour saint Pierre, et par affection pour nous, vous avez rendu la liberté à des Chrétiens captifs chez vous, et promis d'en délivrer encore plusieurs autres; c'est le Dieu créateur de toutes choses, sans lequel nous ne pouvons ni faire ni penser rien de bon, qui a donné cette bonté à votre cœur; c'est lui qui, éclairant tout homme venant en ce monde (*Joan.* I, 19), *a fait luire cette bonne intention dans votre âme. Car le Dieu tout-puissant qui veut que tous les hommes soient sauvés et qu'aucun ne périsse, n'aime rien tant en nous, sinon que l'homme aime l'homme, et qu'il ne lui fasse pas ce qu'il n'aime point qu'on fasse à lui-même. Cette charité réciproque, nous nous la devons plus qu'aux autres nations, puisque nous croyons et confessons, quoique d'une manière différente, un seul Dieu, et que chaque jour nous louons et adorons le Créateur des siècles et l'arbitre de ce monde; car, comme dit l'Apôtre, c'est lui qui est notre paix et qui de deux en fait un.* (*Ephes.* II, 14.) Grégoire VII stimule ensuite son amour-propre par la haute opinion que donnent de lui de telles actions, et par l'estime qu'elles lui attirent. *Plusieurs des nobles romains,* continue-t-il, *ayant appris par nous la grâce que Dieu vous a faite, admirent votre bonté et vos vertus, et les publient partout. De leur nombre sont deux de nos amis particuliers, Albéric et Cennius, élevés avec nous, depuis leur jeunesse, dans le palais romain. Désirant obtenir votre amitié et votre affection, et vous servir de leur mieux dans notre pays, en tout ce qui peut vous plaire, ils vous envoient de leurs gens pour vous faire voir combien ils savent apprécier votre*

noblesse et votre prudence, et combien ils désirent vous rendre service. En les recommandant à votre munificence, nous vous prions, pour l'amour de nous, et pour la récompense de ceux qui vous les envoient, de leur montrer la charité que nous aurons toujours pour vous et pour les vôtres. Car Dieu sait avec quelle intention pure, pour l'honneur de Dieu même, nous vous aimons et désirons votre salut et votre gloire en la vie future. Nous prions Dieu de bouche et de cœur que lui-même, après de longues années ici-bas, vous conduise au sein de la béatitude du très-saint patriarche Abraham.

Tous les mots de cette lettre sont pesés. Les gens qu'il envoie au roi et qu'il recommande à sa charité ont sans doute une mission confidentielle, celle de raffermir le roi dans ses dispositions bienveillantes envers les Chrétiens, et d'examiner peut-être s'il n'est pas possible de le convertir au christianisme. Le Pape écrivit aussi au clergé et au peuple d'Hippone pour leur annoncer la consécration de l'évêque qu'ils avaient élu, et pour leur recommander de lui obéir avec une docilité filiale; de mener une vie pure, et de se distinguer par leur union et leurs œuvres, de manière à exciter les Sarrasins à l'émulation plutôt qu'au mépris de la foi chrétienne. Il faut, ajoute-t-il, qu'en *voyant vos œuvres, ils glorifient le Père qui est dans les cieux.* (*Matth.* v, 16.) C'est la dernière lettre pastorale adressée à l'Eglise d'Afrique, qui, détruite en 1149 par la secte des Almohades, s'éteignit insensiblement.

L'action de Grégoire VII s'étendit jusqu'en Orient. L'empereur Michel, ayant appris son avénement au trône pontifical, lui écrivit une lettre qu'il fit porter par deux moines, Thomas et Nicolas, qui étaient chargés de lui dire de vive voix ce qu'il voulait lui communiquer. Il s'agissait certainement d'un projet de la dernière importance. Le Pape de son côté envoya Dominique, patriarche de Venise, pour s'informer auprès de l'empereur si les projets qu'on lui avait communiqués de vive voix et sous le secret étaient réellement les siens et s'il y persévère. La réponse fut, à ce qu'il paraît, affirmative. Ces projets étaient : 1° la réunion des deux Eglises grecque et latine; 2° une croisade contre les infidèles. Dans la lettre que le Pape remet au patriarche de Venise pour l'empereur de Constantinople, il révèle en ces termes le premier de ces projets : *Nous désirons ardemment, non-seulement rétablir l'ancienne concorde entre l'Eglise romaine, à laquelle nous présidons quoique indigne, et l'Eglise de Constantinople, sa fille, mais encore avoir la paix avec tout le monde, autant que cela dépend de nous. Vous savez que du temps de nos prédécesseurs et des vôtres cette concorde a été aussi utile au Saint-Siége et à la tranquillité de l'empire que le refroidissement de la charité leur a été nuisible. Vous pourrez ajouter foi à tout ce que vous dira secrètement notre envoyé et lui confier ce qu'il plaira à Votre Majesté de nous communiquer.* Cette grande entreprise qui resta secrète avait pour complément la seconde qui consistait dans l'organisation d'une croisade contre les infidèles. Grégoire comptait aller lui-même sur les lieux, et aussitôt qu'il se fut assuré des intentions de l'empereur, il appela l'Occident à la croisade. Il rappelle à Guillaume, duc de Bourgogne, au comte de Saint-Gilles et à d'autres seigneurs, la promesse qu'ils ont faite de porter secours au Saint-Siége, chaque fois qu'ils en seront requis, leur disant qu'il s'agit non de verser le sang chrétien, mais de délivrer l'Orient du joug des Sarrasins. Cette lettre est du mois de février 1074. En mars suivant, il adresse une lettre encyclique à tous les fidèles, où il leur expose, sous les couleurs les plus sombres, la triste situation des Chrétiens de l'Orient et les excite à leur porter secours. *Le porteur de cette lettre*, dit-il, *revenant d'outre-mer, s'est présenté devant nous et nous avons appris de lui, comme de beaucoup d'autres, que les païens ont prévalu contre l'empire des Chrétiens, qu'ils ont presque tout dévasté jusqu'aux murs de Constantinople et égorgé plusieurs milliers de Chrétiens comme de vils troupeaux. C'est pourquoi, si nous aimons Dieu, et si nous sommes Chrétiens, nous devons être très-sensiblement affligés sur le triste état de ce grand empire, et sur le cruel massacre de tant de Chrétiens. Mais il ne suffit pas de nous en affliger, il faut donner notre vie pour la délivrance de nos frères, selon l'exemple que Jésus-Christ nous en a donné, et selon ce qu'exige de nous le précepte de la charité fraternelle. Sachez donc que, nous confiant en la miséricorde et la puissance de Dieu, nous leur préparons des secours par tous les moyens qui sont en notre pouvoir. Nous vous exhortons donc, par la foi qui nous rend enfants de Dieu et par l'autorité de saint Pierre, de vous laisser toucher par le sang de vos frères et le péril dudit empire, et d'y porter des secours. Ce que vous avez résolu à cet égard, faites-nous le connaître au plus tôt.* Grégoire VII s'adresse ensuite à la France et à l'Allemagne, leur annonçant le projet qu'il a formé de secourir les Chrétiens de l'Orient. Il les presse avec les plus vives instances de se réunir en Italie pour passer avec lui en Orient afin d'entreprendre cette guerre sacrée, promettant à leurs travaux passagers des récompenses éternelles. A cette voix puissante qui a retenti dans toute l'Europe, cinquante mille guerriers se sont fait inscrire et n'attendent pour marcher que le signal. Grégoire VII va se mettre à leur tête pour réunir toutes les églises de l'Orient à l'Occident; il rêve déjà la délivrance du saint sépulcre et veut confier la garde de l'Eglise romaine à Henri, son défenseur naturel, auquel il écrit en ces termes : *Je fais savoir à Votre Grandeur que les Chrétiens d'outre-mer, cruellement persécutés par les païens, journellement mis à mort comme de vils animaux, et pressés par la misère extrême qui les accable, ont envoyé me prier très-humblement de les secourir de la manière que je pourrais, et d'empêcher que la religion chrétienne, ce qu'à Dieu ne plaise! ne périsse*

entièrement chez eux. J'en suis navré de douleur, jusqu'à désirer la mort et aimer mieux exposer ma vie pour eux que de commander à toute la terre, en négligeant de les secourir. C'est pourquoi j'ai travaillé à y exciter tous les Chrétiens, et à leur persuader de donner la vie pour leurs frères, en défendant la loi de Jésus-Christ, et de montrer, par cette preuve éclatante, la noblesse des enfants de Dieu. Les Italiens et les habitants d'au delà des monts, inspirés de Dieu, comme je n'en doute pas, ont reçu de bon cœur cette exhortation, et il y en a déjà 50 *mille qui se préparent à cette expédition, s'ils peuvent m'y avoir pour chef et pour Pontife, résolus de marcher à main armée contre les ennemis de Dieu, et d'aller, sous sa conduite, jusqu'au sépulcre du Seigneur. Ce qui m'excite encore puissamment à cette entreprise, c'est que l'Eglise de Constantinople, divisée d'avec nous au sujet du Saint-Esprit, demande à se réunir au Siége apostolique. Presque tous les Arméniens s'écartent de la foi catholique, et presque tous les Orientaux attendent que la foi de saint Pierre décide entre leurs diverses opinions. Notre temps demande l'accomplissement de ce que le Rédempteur a daigné, par une grâce spéciale, ordonner au prince des apôtres, en disant* (*Luc.* XXII, 32) : « *J'ai prié pour toi,* » *Pierre,* « *afin que ta foi ne défaille point ; lorsque tu seras converti, affermis tes frères.* » Et parce *que nos pères, dont nous désirons suivre les traces, malgré notre indignité, ont souvent passé en ce pays-là pour confirmer la foi catholique, nous sommes aussi obligés d'y passer pour la même foi et pour la défense des Chrétiens, si Dieu nous en ouvre la voie. Mais comme un si grand dessein a besoin d'un sage conseil et d'un puissant secours, je vous demande l'un et l'autre ; car si je fais ce voyage, c'est à vous, après Dieu, que je laisse l'Eglise romaine, afin que vous la gardiez comme votre sainte Mère et que vous défendiez son honneur. Faites-moi savoir au plus tôt ce que vous pensez à ce sujet, et ce que votre prudence, divinement inspirée, aura résolu.*

Dans ce projet gigantesque, Grégoire VII avait à la fois pour but de délivrer l'empire de Constantinople et la ville de Jérusalem, de réunir les deux Eglises grecque et latine, et de faire cesser les divisions intestines de la chrétienté, en tournant contre les infidèles la passion désordonnée des princes pour les armes. La première idée des croisades appartient à Sylvestre II, mais Grégoire VII l'a développée; il a tourné les regards de l'Europe vers les lieux saints, et disposé les peuples à leur délivrance. Il fut forcé malgré lui d'en différer l'exécution, car il se trouva bientôt aux prises avec Henri IV, et, d'un autre côté, Michel Ducas fut précipité du trône et remplacé par un prince impie et adultère, Nicéphore Botoniate, qui fut excommunié par Grégoire VII.

Dans le Nord, en Russie, en Norwége, en Suède, en Danemark, en Hongrie, en Bohême, en Pologne, l'étonnante activité de Grégoire exerce son influence. Le fils du roi Démétrius vint à Rome demander au Saint-Siége de placer la Russie sous sa protection immédiate, ce qui lui fut accordé. En Norwége, Olaüs III faisait fleurir le christianisme. Grégoire VII lui donne des éloges justement mérités et quelques sages conseils de bon gouvernement, qui témoignent de sa haute sagesse. Il le prie d'envoyer à Rome de jeunes nobles, pour qu'il puisse les faire instruire dans la loi de Dieu et les renvoyer ensuite dans leur pays, afin d'y faire connaître les décrets du Saint-Siége et cultiver la religion dans toute sa pureté. Grégoire VII donne au roi de Suède à peu près les mêmes conseils qu'à celui de Norwége, et le prie de lui envoyer un évêque pour lui faire connaître la situation religieuse de son royaume, et le renvoyer ensuite muni de Mandements apostoliques et instruit de tout ce qui concerne la religion. En Danemark, le Pape apaisa plusieurs querelles entre le roi et Adalbert de Bavière, vicaire apostolique. Il écrivit à Suénon, pour lui donner de sages conseils et recevoir l'hommage de son royaume. Plus tard, il répondit à Canut IV, qui lui demandait des instructions, le loue de son zèle et de son dévouement à l'Eglise, lui recommande la justice, la miséricorde, le prie de bannir de son royaume les coutumes barbares et de lui envoyer des hommes capables, qui pussent faire connaître les mœurs de la nation et rapporter chez eux les mandements du Siége apostolique.

Votre Excellence, dit-il au roi Canut IV, *doit considérer que, plus elle est élevée et domine au-dessus du grand nombre, plus elle peut, par son exemple, ou incliner ses sujets au mal, ce qu'à Dieu ne plaise! ou ramener au bien même les plus relâchés. Votre prudence doit considérer encore combien les joies de cette vie temporelle sont caduques et fugitives, et, pût-on espérer la vie la plus longue, combien elles sont sujettes à être troublées par les adversités imprévues. Il faut donc vous appliquer surtout à diriger vos pas et vos intentions vers les choses qui ne passent point et qui n'abandonnent pas celui qui les possède.*

Pensez toujours, dit-il au roi de Norwége, *à l'espérance de votre vocation et soyez attentif à ce que dit le Seigneur dans l'Evangile* (*Matth.* VIII, 11) : « *Ils viendront de l'Orient et de l'Occident, et s'assiéront au festin avec Abraham, Isaac et Jacob, dans le royaume des cieux.* » *Ne tardez pas, courez, hâtez-vous. Vous êtes aux dernières limites; mais si vous courez, si vous vous hâtez, vous serez associé, dans le royaume, aux premiers ancêtres. Que votre course soit la foi, la charité et le devoir ; votre carrière, de méditer combien la gloire de ce monde est caduque, et de vous convaincre qu'elle doit être envisagée avec amertume plutôt qu'avec délices. L'usage de votre puissance doit être de secourir les opprimés, de défendre les veuves, de venger les pupilles; enfin, non-seulement d'aimer la justice, mais de la soutenir de toutes vos forces. C'est par cette voie, avec ces trésors et ces richesses, qu'on parvient du royaume terrestre*

au céleste, de la joie passagère à la joie éternelle, de la gloire fragile à celle qui dure toujours.

La Hongrie s'était donnée en fief au bénéfice du Saint-Siége, sous Sylvestre II. Grégoire VII pacifia ce pays et entretint de fréquents rapports avec Ladislas, son souverain. Wratislas, duc de Bohême, servit d'abord avec zèle la papauté, et Grégoire VII parvint à concilier Jaromir, frère de celui-ci et évêque de Prague, avec l'évêque d'Olmutz, contre lequel il était en lutte; mais plus tard, Wratislas se jeta dans le parti de Henri. En Pologne, le roi Casimir Ier avait laissé pour successeur Boleslas II, son fils aîné, qui régna d'abord avec gloire. En 1075, il envoya au Pape de riches présents. Grégoire VII le remercia de ses bons sentiments, lui envoya des légats pour régler les affaires ecclésiastiques du pays, et lui recommanda surtout de rendre aux Russes l'argent qu'il leur avait injustement enlevé. Mais bientôt Boleslas II, se livrant aux mœurs les plus infâmes et à toutes les cruautés, en vint jusqu'à tuer de sa propre main, aux pieds des autels, l'évêque de Cracovie, le 8 mai 1079. A la nouvelle de cet exécrable forfait, Grégoire VII assemble les cardinaux, ôte à la Pologne la dignité royale, frappe d'anathème le roi assassin, et délie tous ses sujets du serment de fidélité. Ce prince, jadis si fier et si puissant, est abandonné de tous; errant et tombé en démence, il est déchiré et dévoré par les chiens. Ses successeurs n'osent plus prendre le titre de roi. Tel était alors le pouvoir d'une sentence du Souverain Pontife.

En France, l'Eglise était dans l'état le plus déplorable, et les rois trafiquaient publiquement de toutes les dignités ecclésiastiques. Philippe Ier, surtout, poussait la simonie jusqu'aux plus incroyables excès, se dégradant d'ailleurs par la vie la plus infâme. Grégoire VII, qui connaissait cet état de choses, lui écrivit immédiatement après son élection pour lui notifier son avénement et lui donner des avis paternels, relativement à sa conduite privée et aux trafics honteux qu'il faisait des charges de l'Eglise. Le roi se hâta de répondre, et envoya à Rome son chambellan Albéric, pour protester que désormais il se soumettrait à la censure, réformerait sa vie, et laisserait les Eglises se pourvoir librement de pasteurs. Mais bientôt Landri, archidiacre d'Autun, prêtre distingué, ayant été élu évêque de Mâcon, le roi s'opposa à son ordination, parce que Landri ne voulait pas donner l'argent qu'il exigeait. Ainsi l'Eglise de Mâcon resta sans évêque; et Grégoire VII, apprenant cette nouvelle et recevant d'autres plaintes encore contre Philippe Ier, ne put contenir son indignation. Voyant que le roi, manquant à ses promesses, ne changeait rien à sa conduite, il écrivit sur-le-champ à Roclin, évêque de Châlons, la lettre suivante :

Entre tous les princes de notre temps qui, par une cupidité perverse, ont vendu l'Eglise de Dieu en dissipant ses biens, et ont ainsi rendu esclave et foulé aux pieds leur Mère, à laquelle, d'après le précepte de Dieu, ils doivent honneur et respect, nous avons appris que Philippe, roi des Francs, tenait le premier rang. Il a tellement opprimé les Eglises des Gaules, qu'on peut dire qu'il est parvenu au comble de ce forfait détestable. Nous en avons reçu la nouvelle avec d'autant plus de douleur, que ce royaume a été plus puissant par la prudence, la religion et la force, et plus dévoué à l'Eglise romaine. Notre zèle pour la charge qui nous est confiée et la destruction des Eglises nous animaient à punir avec sévérité des forfaits aussi audacieux; mais, dans ces derniers jours, son chambellan Albéric est venu nous assurer, de sa part, qu'il se soumettait à notre censure, qu'il allait réformer sa vie et laisser les Eglises se pourvoir de pasteurs. Ainsi nous suspendons les rigueurs canoniques, et nous voulons bien éprouver, à l'occasion de l'Eglise de Mâcon, depuis longtemps privée de son pasteur, quelle foi nous devons ajouter à ces paroles. Qu'il donne donc gratuitement, comme il convient, cet évêché à l'archidiacre d'Autun; car nous apprenons que ce prêtre a été élu, d'un consentement unanime, par le clergé et le peuple, et approuvé par le roi. Mais s'il ne veut pas le faire, qu'il sache, à n'en point douter, que nous ne tolérerons pas plus longtemps cette ruine de l'Eglise; qu'avec l'autorité des apôtres saint Pierre et saint Paul, nous réprimerons la dure contumace de sa désobéissance. Il faudra alors, ou que le roi renonce à son honteux trafic de l'hérésie simoniaque, ou que les Français, frappés du glaive d'un anathème général, renoncent à son obéissance, s'ils n'aiment mieux quitter la foi chrétienne.

C'est la première fois que Rome fait entendre un langage hardi, mais aussi les abus étaient arrivés à leur comble. Ils avaient épuisé la longue patience des Papes, et on ne pouvait en finir qu'en les attaquant dans leur principal auteur qui était le roi. Cependant Grégoire VII, quoique bien décidé à employer l'excommunication, veut user d'abord de tous les moyens qui peuvent l'éviter. C'est pourquoi il charge l'évêque de Châlons d'employer tout son pouvoir, pour que le roi laisse l'Eglise de Mâcon et les autres se pourvoir librement de pasteurs. Il écrit à Humbert, archevêque de Lyon de consacrer Landri malgré l'opposition du roi. Mais Humbert n'osant pas, il appelle Landri à Rome et l'ordonne lui-même évêque. Philippe Ier, connaissant la fermeté du Pape, se désiste de son opposition et lui envoie des ambassadeurs pour lui témoigner de nouveau son respect et son obéissance. Grégoire ne fut pas dupe de ces nouvelles promesses mais, répondit néanmoins au roi par la lettre suivante en date du 13 avril 1074.

Vous nous avez notifié, dit-il, *par vos lettres et vos ambassadeurs que vous voulez obéir, comme il convient, à Pierre, prince des apôtres, écouter volontiers et mettre en pratique nos avis relativement à la religion. Si votre résolution est sincère, nous avons lieu*

de nous en réjouir. Nous vous prions donc, avec une charité affectueuse, de vous corriger et de réparer les torts que vous avez faits à l'Eglise de Beauvais. (C'était sans doute encore une affaire d'argent.) *Vous devez considérer,* ajoute-t-il, *quelle gloire se sont acquise vos prédécesseurs, et combien ils ont été chers au Saint-Siége pendant qu'ils se sont appliqués à protéger et à défendre les Eglises de leurs Etats. Mais quand ce zèle a commencé à se refroidir dans les rois suivants, la gloire, la splendeur du royaume de France ont été éclipsés par les désordres et les vices qui ont pris la place des vertus, et qui ont mis un royaume si noble et si puissant sur le penchant de sa ruine. C'est ce que le devoir de notre charge nous oblige de vous représenter souvent même avec des termes sévères; car, encore qu'il ne nous soit pas libre de taire jamais la parole de la prédication, nous devons cependant y apporter une sollicitude d'autant plus grande, et élever d'autant plus la voix que la dignité est plus grande et la personne plus élevée: surtout que la vertu des princes chrétiens doit surveiller avec nous la milice chrétienne dans le camp du même roi. Afin donc que vous soyez l'héritier de leur noblesse et de leur gloire, comme vous êtes l'héritier de leur royaume, nous vous exhortons à imiter la vertu de vos illustres prédécesseurs, à accomplir la justice de Dieu, à rétablir et à défendre les Eglises de tout votre pouvoir pour que Dieu protége et exalte votre gouvernement ici-bas et vous accorde la couronne de l'éternelle gloire en la rémunération à venir.*

Dans son premier concile de Rome, tenu vers Pâques 1074, au milieu d'un grand concours d'évêques, d'abbés et de prêtres, Grégoire VII, comme nous l'avons dit, avait prononcé la peine de la déposition contre les simoniaques, et contre les prêtres incontinents, et défendu aux laïques, d'assister à la Messe de tels prêtres. Il fit suivre ces décrets d'une espèce d'apologie dans laquelle il montre qu'il ne fait qu'observer les canons des conciles et les décrétales des Papes. Aussitôt que ces décrets furent connus en France on réunit à Paris un nombreux synode qui jeta de hauts cris contre Grégoire et résolut de repousser ses décrets. La guerre était ouverte, le clergé de France touchait au schisme. Ceux qui se portèrent les défenseurs du Saint-Siége furent accablés de mauvais traitements et jetés en prison. Le scandale était au comble, la France était inondée d'un déluge de maux. Il n'y avait plus ni lois, ni propriété, ni justice; on ne voyait partout que brigandages, trahisons, meurtres, incendies, vengeances particulières. Une horrible dépravation dévorait la société tout entière. Le roi, loin de réprimer ces violences, y excitait par son propre exemple et poussa le brigandage jusqu'à faire dépouiller de pauvres marchands qui se rendaient à une foire de France. Les évêques étaient eux-mêmes ses adulateurs et ses complices, et pas un d'eux n'osait élever la voix. Navré de douleur, en voyant un tel état de choses, Grégoire VII sentit son cœur ulcéré, ses entrailles émues, sa droiture et sa justice révoltées, et plein du sentiment de sa grande mission, il adressa aux évêques de France une lettre foudroyante dont voici le texte :

Il y a longtemps, dit-il, *que le royaume de France, autrefois si glorieux et si puissant, a commencé à déchoir de sa splendeur, mais aujourd'hui il paraît avoir perdu toute sa gloire et toute sa beauté, puisque les lois y étant violées et la justice foulée aux pieds, tout ce que l'on saurait faire de honteux, de cruel, de misérable, d'intolérable, s'y fait impunément et y a passé même en coutume par une longue licence. Depuis un certain nombre d'années (c'est-à-dire depuis l'avénement du roi Philippe), la puissance royale ayant perdu toute vigueur parmi vous, et aucune loi ni aucune autorité ne pouvant prohiber ou punir les injures, les ennemis ont commencé à combattre entre eux de toutes leurs forces comme s'ils ne faisaient que se conformer au droit des gens et ils rassemblent ouvertement des armes et des troupes pour se venger. Si de tels usages ont multiplié dans votre patrie les meurtres, les incendies et tous les fléaux de la guerre, on peut s'en affliger sans doute; mais on ne saurait s'en étonner. Bien plus aujourd'hui, une méchanceté nouvelle les ayant atteints comme une peste, ils commencent à commettre des forfaits exécrables et horribles à dire sans que personne ne les y pousse. Ils ne s'arrêtent devant aucun respect ni divin ni humain; ils regardent comme rien les parjures, les sacriléges, les incestes, les trahisons; et, ce qu'on ne voit nulle part ailleurs sur la terre, les citoyens, les proches, les frères, s'arrêtent réciproquement par cupidité. Le plus fort arrache à son captif tous les biens par des tortures et lui laisse terminer sa vie dans une extrême misère. Les pèlerins qui se rendent au tombeau des saints apôtres ou qui en reviennent, sont saisis par ceux qui en ont fantaisie, jetés dans des prisons, soumis à des tourments plus cruels que les païens eux-mêmes n'en sauraient inventer, jusqu'à ce que, pour se racheter, ils aient donné souvent plus même qu'ils ne possédaient.*

Voilà pour la situation de la France. Les détails de cette lettre sont confirmés par tous les témoignages contemporains. Qui est-ce qui est la cause du désordre? le roi qui ne punit aucun crime et qui y excite au contraire par sa conduite. Aussi, Grégoire VII en parlait-il en termes sévères, mais avant de critiquer, il faut se rappeler que les crimes avaient passé toute mesure, et que son indignation était au comble.

C'est votre roi, continue-t-il, *ou bien plutôt c'est votre tyran qui, à la persuasion du diable, est l'origine et la cause de toutes ces calamités. Il a souillé sa jeunesse par des crimes et des infamies; aussi faible que misérable, il porte inutilement les rênes du royaume dont il s'est chargé; et non seulement il abandonne à tous les crimes le peuple qui lui est soumis en relâchant les liens de l'obéissance, il excite encore par l'exemple*

de ses goûts et de ses actions à tout ce qu'il n'est pas permis de faire ni même de dire; il ne lui suffit point d'avoir mérité la colère de Dieu par le pillage des Eglises, par des adultères, par des rapines détestables, par des parjures et des fraudes de tout genre que nous lui avons reprochés à diverses reprises, il vient, à la manière d'un brigand, d'enlever des sommes considérables à des marchands qui, de toutes les parties de la terre, s'étaient rendus je ne sais à quelle foire en France. La fable même n'a rien dit de semblable d'un roi, lui qui devait être le défenseur des lois et de la justice en a été le plus grand contempteur. Il a agi de sorte que ses forfaits ne se sont pas renfermés dans les bornes du royaume qui lui est confié, mais que, pour sa confusion, la connaissance s'en répand en tous lieux.

Après cette vive sortie contre le roi, il en vient aux évêques et leur reproche énergiquement leur silence en présence de tels faits. Ces reproches étaient fondés, car si les évêques, avec l'autorité dont ils étaient revêtus alors, avaient seulement eu parmi eux un seul homme ferme comme saint Dunstan, le roi se serait arrêté depuis longtemps et aurait corrigé tant soit peu sa conduite; mais ils n'en ont rien fait, c'est ce que Grégoire leur reproche en termes énergiques.

Comme tout cela, ajoute-t-il, *ne saurait échapper au jugement du souverain Juge, nous vous conjurons de prendre garde que cette malédiction du prophète ne tombe sur vous : « Maudit celui qui n'ensanglante pas l'épée* (*Jer.* XLVIII, 10), » *c'est-à-dire, comme vous le comprenez bien, celui qui ne déploie pas la parole de la prédication pour réprimander les hommes charnels, car c'est vous, nos frères, qui êtes les coupables; n'ayant pas comme il convient à des évêques, la fermeté de vous opposer à ces violences, vous vous en rendez participants par votre connivence. C'est pourquoi nous craignons bien que vous ne receviez, au lieu de la récompense des pasteurs, la pénitence des mercenaires; vous, qui, en voyant le loup déchirer sous vos yeux le troupeau du Seigneur, prenez la fuite et allez vous cacher comme des chiens qui n'ont pas le courage d'aboyer.*

Il réfute ensuite les prétextes par lesquels ils excusaient leur silence, et cherche à leur inspirer quelque courage.

Si vous croyez, dit-il, *qu'il est contre la fidélité que vous avez promise au roi de l'empêcher de commettre ces fautes, vous vous trompez fort. Nous pourrions aisément vous montrer que celui qui retire du naufrage un homme, même malgré lui, lui est plus fidèle que celui qui le laisse périr. Ce serait aussi une vaine excuse de dire que vous craignez la colère du prince; car si vous vous unissiez tous ensemble de concert pour la justice, vous auriez alors assez d'autorité pour corriger le roi de ses péchés; du moins vous vous acquitteriez d'un devoir de conscience. Mais quand il y aurait pour vous tout à craindre, le danger même de la mort ne devrait pas vous empêcher de faire avec liberté votre devoir d'évêque. C'est pourquoi nous vous prions et vous admonestons par l'autorité apostolique de vous assembler en un même lieu pour pourvoir à votre patrie, à votre réputation, à votre salut; et, après avoir conféré ensemble d'aller trouver le roi pour l'avertir du désordre et du péril de son royaume, lui montrer en face combien ses actions sont criminelles, et vous efforcer de le fléchir par vos exhortations afin qu'il répare le tort qu'il a fait aux marchands : autrement, comme vous savez vous-mêmes, ce sera la source de bien grandes inimitiés; exhortez-le, au reste à se corriger, à quitter les habitudes de sa jeunesse, a rétablir la justice et à relever la gloire de son royaume, enfin, à se réformer le premier pour réformer les autres.*

Ayant fait cette vive exhortation, il vient à ces conclusions qui sont bien rigoureuses: Si le roi ne cède pas aux représentations des évêques : *s'il n'est touché de la crainte de Dieu, ni de sa propre gloire, ni du salut de son peuple, il ne sera pas longtemps à attendre le glaive de la censure apostolique.* Mais il veut qu'auparavant les évêques essayent d'autres moyens, qu'ils se séparent du service et de la communion du prince et qu'ils interdisent l'Office public dans tout le royaume. Si le roi ne se laisse pas toucher, alors il prendra tous les moyens pour lui ôter la possession de son royaume; et si les évêques fléchissent en pareille circonstance, il les déposera tous de l'épiscopat comme ses complices.

Déposer à la fois et le roi et tous les évêques de son royaume, c'était là une de ces résolutions audacieuses que Grégoire VII était seul capable de prendre et d'exécuter. Il paraît que les évêques n'osèrent agir, car nous voyons deux mois après Grégoire s'adresser à Guillaume, comte de Poitiers, le priant de s'associer aux évêques et de se joindre à quelques seigneurs français pour sommer le roi de se rendre. *S'il se corrige*, dit-il, *nous le traiterons avec charité comme nous le devons, mais s'il s'obstine dans la perversité de ses goûts, si, dans la dureté et dans l'impénitence de son cœur, il thésaurise la colère de Dieu et de saint Pierre, nous le séparerons, dans le concile romain avec le secours de Dieu et selon que sa perversité le mérite, de la communion de la sainte Eglise aussi bien que quiconque lui rendrait l'honneur royal et l'obéissance.* Grégoire se reprochait en quelque sorte d'avoir différé. *Il y a trop longtemps*, ajoutait-il, *que nous supportons ces iniquités; il y a trop longtemps que nous dissimulons les injures de la sainte Eglise en épargnant sa jeunesse. Maintenant la perversité de ses mœurs est devenue si notoire qu'aucune crainte ne peut nous empêcher de laisser impunies de si grandes et de si nombreuses iniquités.*

Un mois plus tard, dans une lettre adressée à Manassès, archevêque de Reims, il renouvelle les menaces d'excommunication contre Philippe Ier. Cependant, ce n'est qu'au mois de mars de l'année suivante 1075, qu'il se décide enfin à agir. Rien n'étant encore

changé, il soumet au concile de Rome la situation de l'Eglise de France et prononce l'excommunication contre le roi en lui laissant pourtant le temps du repentir, car il est dit : *Qu'il soit excommunié si toutefois il ne donne pas une entière satisfaction aux légats qui vont partir !* Philippe se soumit, ne mit plus d'opposition ouverte à la réforme de l'Eglise et lui rendit la liberté, c'est tout ce que le Pape exigait.

Grégoire VII était à peine depuis dix-huit mois sur le trône pontifical, et déjà il avait remué le monde entier. Mais l'excès du travail et des contradictions le fit retomber malade, et il s'en réjouit, espérant une mort prochaine. C'est ce que nous voyons dans une lettre adressée à Béatrix et à sa fille Mathilde, princesse de Toscane. *Sachez au reste*, dit-il, *que nous avons échappé à la maladie du corps contre l'attente de ceux qui étaient avec nous, et que nous sommes entré en bonne convalescence, ce qui nous cause plus de douleur que de joie; car notre âme tendait et aspirait de tous ses désirs à cette patrie où Dieu, qui sait apprécier les peines et les souffrances, donne du repos et des rafraîchissements à ceux qui sont fatigués. Mais nous sommes encore réservé pour nos travaux accoutumés et pour ces sollicitudes infinies qui nous accablent à chaque heure, et qui nous causent les douleurs et les angoisses d'une femme en travail, puisque nous voyons de nos yeux l'Eglise sur le point de faire naufrage, sans que nous puissions nous servir du gouvernail pour la sauver.* Il ajoute : *La loi de Dieu et la religion chrétienne ont tellement dépéri, qu'on peut dire que les Sarrasins et les autres païens observent mieux leurs rites que les Chrétiens, à qui l'héritage et la gloire de l'éternelle vie ont été promis, n'observent les préceptes de la loi de Dieu. Jugez donc, si en vue de l'éternelle consolation, nous ne devons pas désirer d'être délivré des inquiétudes de ce siècle, nous qui, au milieu de tant de périls qui nous environnent, sommes obligé de porter la peine de tous.*

Dans une autre lettre également confidentielle qu'il adresse à Hugues, abbé de Cluny, Grégoire dépeint ainsi la tristesse et les angoisses qui l'accablent :

Je voudrais, dit-il, *vous faire comprendre toute l'étendue des maux qui me pressent, et des travaux sans cesse renaissants qui m'accablent et m'écrasent sous leur poids. La compassion que vous auriez de moi vous ferait répandre votre cœur et vos larmes devant le Seigneur, afin que le pauvre Jésus, par qui cependant toutes les choses ont été faites et qui gouverne tout, me tende la main et me délivre de ma misère avec sa bonté accoutumée. Je l'ai souvent prié selon la mesure de la grâce, ou de m'ôter la vie ou de me rendre utile à l'Eglise notre Mère commune; mais il ne m'a pas encore délivré de mes tribulations, et ma vie n'a pas été utile, comme je l'espérais, à l'Eglise où il me tient enchaîné. Malheureux, de quelque côté que je jette les yeux, je n'y vois que des sujets d'une immense tristesse. L'Orient est entraîné par le diable; à l'Occident, au Midi, au Septentrion je découvre à peine quelques évêques qui soient entrés dans l'épiscopat par des voies canoniques, et qui gouvernent pour l'amour de Dieu et le salut de leurs frères. Quant aux princes séculiers, je n'en connais aucun qui préfère la gloire de Dieu à la sienne propre, et la justice à l'intérêt. Pour ceux au milieu desquels je vis, les Romains, les Lombards et les Normands, je leur reproche souvent qu'ils sont pires que des Juifs et des païens. Lorsqu'enfin je reviens à moi-même, je me trouve tellement accablé du poids de ma conduite, que je ne vois presque plus d'espoir de salut, si ce n'est dans la seule miséricorde de Jésus-Christ.*

Car si je n'avais espérance d'une vie meilleure et la perspective d'être utile à l'Eglise, Dieu le sait, je ne demeurerais plus à Rome, où je suis comme enchaîné depuis vingt ans. C'est ainsi que, partagé entre la douleur qui chaque jour se renouvelle pour moi et un espoir, hélas ! trop lointain, je suis assailli par mille tempêtes, et ma vie n'est plus qu'une agonie continuelle.

Je dis souvent à Dieu : Hâtez-vous, ne tardez pas, délivrez-moi pour l'amour de la sainte Vierge et de saint Pierre; mais comme les prières d'un pécheur ne sont pas sitôt exaucées, priez pour moi, et faites prier ceux qui méritent d'être écoutés.

Mais Grégoire VII, loin de se laisser abattre par les immenses difficultés qui l'entourent, ne fait qu'y retremper l'ardeur de son zèle. Il convoque un nouveau concile à Rome pour confirmer ses décrets précédents et prendre d'autres mesures plus énergiques encore. Dans ce concile nombreux et solennel, plusieurs évêques furent déposés, plusieurs souverains excommuniés et parmi eux Robert Guiscard. Après avoir renouvelé et confirmé les décrets du concile précédent contre la simonie et l'incontinence des clercs, Grégoire VII touche la grande question des investitures et défend sous les anathèmes les plus terribles aux laïques et aux princes de donner l'investiture aux évêques. C'était l'unique moyen d'assurer l'indépendance de l'Eglise. Ce pas immense qu'il avait franchi, le mettait en guerre ouverte avec toutes les puissances du monde.

En France, Hugues, évêque de Die et légat du Pape, y représente dignement ce grand Pontife. Malgré d'unanimes résistances il opère partout la réforme de l'Eglise, tient successivement des conciles à Anse, à Clermont, à Dijon, à Autun, à Poitiers, à Lyon, à Saintes, à Meaux, à Avignon et ailleurs; dépose cinq archevêques et fait condamner tous les prélats incontinents ou simoniaques. Amat, évêque d'Oléron, est adjoint à Hugues comme légat du Pape, et le seconde puissamment pour la destruction des abus et la réforme du clergé. Mais il faut nous arrêter, car nous aurions trop à dire si nous voulions entrer dans le détail de tout ce qu'accomplit Grégoire VII pour relever la gloire de l'Eglise de France.

Presque aussitôt après son élection, Gré-

goire VII s'occupa du midi de l'Italie; il s'y transporta lui-même et alla chercher d'abord au mont Cassin, ce calme, ce courage et ces inspirations dont il avait besoin pour résister aux orages qui se formaient contre lui. Il fit renouveler à Landolphe VI, prince de Bénévent, et à Richard Ier, prince de Capoue, le serment de vassaux dont nous possédons encore le texte. Voulant calmer la fureur des Normands, il excommunia Robert Guiscard en 1074 et 1075; mais celui-ci lui ayant envoyé une ambassade, le Pape l'accueillit avec bienveillance et se rendit dans la Pouille jusqu'à Aquino, où il eut une longue conférence avec Robert qui s'était jeté à ses genoux pour lui demander pardon. Il lui donna l'investiture du midi de l'Italie et en reçut le serment de vassal en 1077. Ainsi se trouva pacifié par Grégoire VII tout le midi de l'Italie.

Grégoire réclama les droits de la papauté sur la Sardaigne, ancien fief du Saint-Siége, et qui reconnut sa suzeraineté en 1080, comme la Corse s'y était déjà soumise en 1077. Le but qu'il se proposait en faisant reconnaître ainsi partout les droits de la chaire de saint Pierre, ce n'était point de s'immiscer dans le gouvernement temporel d'aucun royaume, mais seulement d'y assurer la liberté de l'Eglise et l'élection libre des évêques. C'est ce qu'on peut voir dans la lettre suivante qu'il écrivit au peuple et au clergé d'Aquilée, relativement à l'élection d'un nouveau pasteur : *Il est*, dit-il, *une règle antique connue de tous, pleine de sagesse et de vérité, sanctionnée non par les hommes mais par Jésus-Christ, qui dit : « Celui qui entre dans la bergerie par la porte est le pasteur des brebis; mais celui qui entre non par la porte, mais par ailleurs, est un voleur et un larron. » Cette règle longtemps négligée dans l'Eglise à cause de nos péchés et méconnue par une coupable habitude, nous voulons la rétablir et la remettre en vigueur pour la gloire de Dieu, et le salut de toute la chrétienté. Nous voulons donc que pour conduire le peuple de Dieu, il soit fait dans chaque Eglise, un tel choix que l'évêque nommé ne soit pas suivant la parole des Ecritures un voleur et un larron, mais qu'il ait le nom et la charge d'un vrai pasteur. Tel est notre désir, telle est notre volonté, tel sera le but constant de nos efforts, tant que nous vivrons. Nous sommes loin de détourner du service et de la fidélité qu'on doit au roi. N'établissant rien de nouveau et rien de notre propre fonds, nous voulons que, conformément aux décisions des saints Pères, l'autorité évangélique et canonique soit maintenue avant tout en ce qui concerne la nomination des évêques*. Il exprime les mêmes sentiments dans une seconde lettre qu'il adresse au suffragant par l'intermédiaire de deux légats qu'il envoie sur les lieux

Grégoire VII trouvait dans la haute Italie des obstacles presque insurmontables. Les princes des environs de Rome et les seigneurs de la Lombardie étaient ses ennemis implacables. Le clergé lombard était dans un affreux désordre. Trois archevêques avaient été nommés à la fois à Milan. Herlambo et Luitprand soutenaient seuls la cause du Pape ou plutôt celle de la réforme de l'Eglise. Ce dernier avait eu les oreilles et le nez coupés dans les longues luttes dont Milan avait été le théâtre. Grégoire le console et l'encourage par la lettre suivante : *Si nous vénérons*, dit-il, *la mémoire des saints dont nous apprenons la mort ou la perte de quelques membres, si nous louons la patience de ceux que ni le glaive, ni aucuns tourments n'ont pu séparer de la foi de Jésus-Christ, combien n'êtes vous pas digne d'éloges, vous qui par la perte du nez et des oreilles avez mérité la grâce des saints, que nous devons désirer tous; car vous ne différez pas des saints, si vous persévérez jusqu'au bout. Vous avez perdu une partie du corps, mais l'homme intérieur qui se renouvelle de jour en jour, a pris un nouvel accroissement de sainteté. Vous avez été défiguré; mais l'image de Dieu qui est la forme de la justice, en est devenue plus agréable et plus belle, ainsi la forme intérieure n'a rien perdu par cette mutilation ; on n'a pu retrancher le caractère du sacerdoce qui est le propre de la sainteté; qui est moins honoré par l'intégrité des membres que par l'intégrité des mœurs. C'est pourquoi l'empereur Constantin a baisé souvent la cicatrice d'un œil arraché à l'évêque de Jérusalem, pour la foi de Jésus-Christ. Nous apprenons par l'exemple et la doctrine des Pères, qu'on n'ôte point les fonctions saintes aux martyrs qui ont perdu une partie de leurs membres. Ainsi martyr du Christ, fortifiez-vous dans le Seigneur ; soyez persuadé que vous êtes plus prêtre qu'auparavant, puisque vous avez été oint non plus par lui, mais par le sang. Moins vous avez à perdre, moins vous devez craindre de prêcher la vérité, de semer ce qui rapportera le centuple. Nous savons que vous avez toujours été poursuivi et persécuté par les ennemis de l'Eglise; mais ne les craignez point, nous avons mis votre personne et tout ce qui est à vous sous l'autorité tutélaire du Siége apostolique. Si vous avez besoin d'en appeler à ce Siége, nous sommes à vous; si vous venez à Rome, nous vous recevrons avec grande joie et avec beaucoup d'honneur.* Malgré l'énergie et les efforts de Grégoire VII, les troubles de Milan ne finirent qu'en 1085, et ce ne fut qu'après vingt-neuf ans d'agitation que cette ville fut délivrée du joug des schismatiques et se réunit sous un pasteur légitime.

Deux personnages héroïques secondèrent seuls dans la haute Italie l'action du Souverain Pontife : ce sont Anselme, évêque de Lucques, et Mathilde, princesse de Toscane. Anselme s'était tellement identifié avec Grégoire VII qu'il n'avait plus que la même pensée. Il écrivit un ouvrage remarquable pour revendiquer à la papauté le droit d'investiture; mais son dévouement au Saint-Siége lui fit bientôt perdre jusqu'à son évêché. Mathilde, héritière d'un des plus puissants Etats de l'Italie, possédait la Toscane, Lucques, Modène, Regio, Mantoue, Parme

et Plaisance. Héroïne du moyen âge, comme on l'a nommée, elle avait à la fois toutes les qualités d'un homme de génie et toutes les vertus d'une femme chrétienne. Au commencement de son pontificat, Grégoire VII, ayant quelque inquiétude sur les dispositions de son esprit et sur celles de Béatrix sa mère, leur écrivit la lettre suivante :

Le bienheureux Grégoire dit dans un de ses Commentaires sur Job : « Le juge suprême a déterminé la part d'adversité ou de prospérité que chaque mortel doit avoir sur la terre. Si donc au temps de la tentation il se laisse séduire par l'espérance de la prospérité, ou abattre par la crainte de l'adversité au point de s'écarter de la ligne droite, il fait voir qu'il n'espère plus en Dieu et qu'il n'est plus attaché aux divines paroles de l'Ecriture. » Je dis ceci par ce que vous et moi, et tous ceux qui veulent être enfants de Dieu, nous devons chercher à nous pénétrer fortement de la crainte et de la justice de Dieu qui ne reste jamais sans récompense, plutôt que de nous inquiéter de ce qui est utile ou nuisible à notre considération personnelle; car il est écrit : Heureux ceux qui souffrent pour la justice. Vous savez, ô très-chères filles de saint Pierre, combien les évêques Longobards ont cherché à défendre et à fomenter l'hérésie simoniaque, puisqu'ils ont comblé de bénédiction ou de malédiction le simoniaque Godefroi excommunié et condamné, et que, sous l'ombre d'une ordination, quoiqu'il fût un exécrable hérétique, ils l'ont établi évêque. Jusque-là ils avaient lancé secrètement des pierres et des flèches contre le Seigneur; maitenant, en qualité de précurseurs de l'antechrist et de satellites de l'ancien ennemi, ils se présentent avec fureur comme sur un champ de bataille pour bouleverser la religion et renverser la pierre immuable de l'Eglise romaine. Nous exhortons donc Votre Noblesse à éviter tout rapport avec eux et à ne donner à leur faction ni conseils ni secours. Ne vous laissez persuader par aucune raison humaine, car toute raison de ce genre est vaine, transitoire et trompeuse. Par la miséricorde de Dieu et de saint Pierre, nulle astuce ne pourra vous blesser ou vous nuire si votre conscience libre sert de règle à votre esprit.

Grégoire leur insinue ensuite qu'elles ne peuvent s'appuyer non plus sur le roi d'Allemagne : *Quant au roi, nous vous l'avons déjà dit, notre intention est de lui envoyer quelques hommes sages pour le ramener, avec l'aide de Dieu, à l'amour de l'Eglise romaine et de l'Eglise universelle sa mère, et pour lui indiquer une autre manière de gouverner plus digne de la majesté du trône. Si, contrairement à nos vœux, il ne nous écoute pas, nous ne pourrons ni ne devrons nous écarter des lois de l'Eglise romaine, qui nous a nourri et qui, par le sang de ses enfants, a engendré d'autres enfants. Et certes, il est plus sûr pour nous de lui résister jusqu'au sang que de consentir à l'impiété pour satisfaire ses caprices et nous jeter avec lui dans l'abîme.* La princesse Mathilde dissipa bientôt toutes les inquiétudes du Pontife, et après trente ans du plus héroïque dévouement au Saint-Siége, elle mourut en lui léguant tous ses domaines, dont la plupart font encore partie des Etats de l'Eglise. L'acte de donation avait été fait sous Grégoire VII en 1077.

Arrivons maintenant à la grande lutte de Grégoire VII avec l'empire d'Allemagne. Pour la juger sainement, il faut d'abord connaître ce qu'était Henri IV, le principal adversaire du Souverain Pontife. Ce prince, né en 1051 sous le pontificat de Léon IX, qui le baptisa, se trouva héritier de la couronne de son père à l'âge de six ans. A dix-huit ans, il était devenu le plus méchant des hommes, sans mœurs, sans dignité, sans pudeur, tombé au plus bas degré de l'avilissement, hypocrite, cruel et versant le sang au moindre de ses caprices. Le trafic des dignités ecclésiastiques était arrivé à un point incroyable. « Il donnait, dit Fleury, les évêchés et les abbayes à celui qui lui offrait le plus d'argent ou qui savait le mieux flatter ses vices, et, après avoir ainsi vendu un évêché, si un autre lui en donnait plus ou louait plus ses crimes, il faisait déposer le premier comme simoniaque et ordonnait l'autre à sa place, d'où il arrivait que plusieurs villes avaient deux évêques à la fois, tous deux indignes. » Monstre chargé de crimes sans nom, il fit peser sur ses peuples une si effroyable tyrannie, qu'ils se révoltèrent et faillirent plusieurs fois le chasser. Les princes de l'Allemagne qui avaient encore conservé quelques sentiments honnêtes, les évêques même les plus dévoués à la cour, aigris et humiliés par la conduite criminelle et scandaleuse du roi, pensent enfin à s'adresser au Souverain Pontife qui seul peut mettre une digue à un pareil débordement. Ils se réunissent, se concertent et envoient à Rome une députation au Pape Alexandre II. Les députés exposent de vive voix, en fondant en larmes, ce qui se passe en Allemagne sous le patronage de Henri. Le Pape, dont la douceur faisait le fonds du caractère, veut se borner encore à quelques avertissements paternels; mais on lui fait observer que les excès sont à leur comble, et que l'indulgence est désormais impossible. Alors il leur remet des lettres apostoliques qui appelaient Henri à Rome pour donner satisfaction sur la simonie et les autres excès dont le scandale avait retenti jusqu'au Saint-Siége. Mais Alexandre mourut peu après, laissant à son successeur la pénible tâche de venger la pudeur, l'honneur, la justice, et l'outrage fait à l'Eglise et aux mœurs chrétiennes.

Comme nous venons de le dire, Henri était descendu au plus bas degré de la démoralisation, et sa conduite privée présentait une suite de crimes hideux, de faits révoltants qui conduisent aujourd'hui au bagne et à l'échafaud. Sans respect pour les droits et la propriété des peuples et des seigneurs, son gouvernement n'est qu'une suite de vexations les plus grandes, et d'injustices les plus criantes. Les seigneurs sont mal-

traités, dépouillés de leurs états, emprisonnés, assassinés. Deux peuples, les Saxons, et les Thuringiens, sont accablés de la plus horrible oppression. Toutes les dignités de l'Eglise sont vendues à l'enchère avec un scandale inouï. La simonie et l'incontinence règnent dans le sanctuaire sous la protection du prince. En vain Grégoire VII fait les plus grands efforts pour réformer ce clergé qui s'appuie sur l'empereur; il faut nécessairement qu'il atteigne ce dernier lui-même. Pour obtenir cette réforme et la liberté de l'Eglise, il n'y a rien que Grégoire VII ne fasse; il multiplie ces témoignages de bienveillance et d'affection, il emploie le concours des seigneurs, des généraux, de l'impératrice et de toutes les personnes qui peuvent exercer quelque influence sur l'esprit du roi. Il écrit lui-même avec les plus grands ménagements, il envoie des légats. Enfin lorsqu'après avoir épuisé tous les moyens de douceur et de persuasion, il ne peut parvenir à toucher le cœur du prince, il entre hardiment en lutte avec lui. *Nous ne pouvons*, écrit-il dans presque toutes ses lettres, *ni ne devons dissimuler, nous sommes obligé de remplir notre devoir et de faire cesser le scandale*. Henri, alors accablé par les craintes que lui causait l'insurrection générale de la Saxe, et la résolution où étaient les princes de choisir un autre empereur, écrivit à Grégoire VII la lettre suivante, monument insigne de perfidie et d'hypocrisie, qui trompa pour un moment le Souverain Pontife.

Au très-vigilant et très-désiré seigneur, le Pape Grégoire, investi par le ciel de la dignité apostolique, Henri par la grâce de Dieu, roi des Romains, exhibition très-fidèle du service qui est dû.

Comme l'empire et le sacerdoce, pour subsister dans le Christ par une bonne administration, ont besoin de s'assister réciproquement, il faut, mon Seigneur et mon aimé Père, qu'il n'y ait entre eux aucune dissension, mais qu'ils demeurent unis de la manière la plus intime et la plus indissoluble dans le Christ; car c'est ainsi et non autrement que se conservent dans le lien de la charité parfaite, et de la paix de la concorde de l'unité chrétienne, et l'Etat et la religion. Mais nous qui par l'assentiment de Dieu, avons déjà reçu depuis quelque temps le ministère de la royauté, nous n'avons pas rendu en tout au sacerdoce comme nous le devons, le droit et l'honneur légitime. Ce n'est pas sans cause que nous portons le glaive vengeur de la puissance que Dieu nous a donné; cependant nous ne l'avons pas toujours tiré contre les coupables, avec l'autorité judiciaire, comme il était juste. Maintenant, converti quelque peu par la miséricorde divine et rentré en nous-même, nous sommes le premier à nous accuser et à confesser nos péchés à votre très-indulgente paternité, espérant de vous dans le Seigneur, qu'étant absous par votre autorité apostolique, nous mériterons d'être justifié.

Hélas! criminel et malheureux que nous sommes! partie par emportement de jeunesse, partie par licence de notre souveraineté, partie par la séduction de ceux dont nous avons trop suivi les conseils, nous avons péché contre le ciel et contre vous, et nous ne sommes plus digne d'être appelé votre fils: car nous avons envahi, non-seulement les choses ecclésiastiques, mais encore les Eglises; au lieu de les défendre, comme nous le devions, nous les avons rendues aux plus indignes, à des hommes empestés de simonie, qui y entraient non par la porte, mais par ailleurs. Maintenant, comme nous ne pouvons seul et sans votre autorité réformer ces Eglises, nous demandons instamment votre conseil et votre secours, et sur cela, et sur tout ce qui nous regarde. Votre ordonnance est observée en tout. Nous prions surtout pour l'Eglise de Milan, qui est troublée par notre faute, afin que votre autorité apostolique la réforme et procède ensuite à la réformation des autres. Avec l'aide de Dieu, nous ne vous manquerons en rien, et nous supplions votre paternité de nous aider en tout avec clémence. Vous aurez sous peu de nouvelles lettres qui vous seront portées par les plus fidèles de nos serviteurs, par lesquels, avec la grâce de Dieu, vous connaîtrez plus complétement ce que nous avons encore à dire....

Malgré cette lettre Henri ne changea rien à sa conduite. Grégoire VII, ayant publié les décrets des conciles de Rome contre l'incontinence et la simonie des clercs, envoya en Allemagne, pour les faire exécuter, une légation composée des évêques d'Ostie, de Palestrine, de Coire et de Côme, accompagnée de l'impératrice Agnès. Les légats voulant tenir un concile pour procéder à la réforme du clergé, Henri s'y opposa, appuyé sur le canon des évêques simoniaques. Ces obstacles, loin de ralentir le zèle du Pape, lui donnèrent une nouvelle énergie. Il écrit lettres sur lettres aux évêques; à Othon, évêque de Constance; à Altman, évêque de Passau; à Annon, archevêque de Cologne; à Sigefroi, archevêque de Mayence; à Liémar, archevêque de Brême. Mais c'est en vain; la réforme du clergé allemand ne s'opère pas, tant par le mauvais vouloir d'une grande partie de ce clergé que par celui de l'empereur. Grégoire, dont la longanimité semble ici plus que de l'indulgence, essaye encore envers celui-ci une dernière tentative pour l'associer à son œuvre de régénération. Il lui écrit donc du ton le plus affectueux, en date du 8 septembre 1074:

Je vous exhorte, très-excellent fils, à prendre pour conseiller dans ces choses des hommes qui vous aiment pour vous et non pour vos richesses, qui songent plus à votre salut qu'à leur profit; en écoutant de pareils hommes dans la cause de Dieu, vous mériterez sa protection et sa bienveillance. Pour l'affaire de l'Eglise de Milan, envoyez-nous des hommes religieux et prudents; s'ils font voir par de bonnes raisons ou de bonnes autorités que le décret de l'Eglise romaine, confirmé par le jugement de deux conciles, peut et doit être modifié, nous n'aurons point de peine à référer à leur juste conseil et à prendre un parti meilleur; mais si cela est démontré impos-

sible, je prierai et supplierai Votre Altesse, pour l'amour de Dieu et le respect de saint Pierre de restituer librement à cette Eglise son droit; considérez alors que vous posséderez légitimement la puissance royale si vous la faites servir au Roi des rois, le Christ, pour la restauration et la défense de son Eglise. Méditez avec crainte les paroles suivantes : J'aime ceux qui m'aiment, j'honore ceux qui m'honorent, mais ceux qui me méprisent seront sans gloire. (*Prov.* VIII, 17.)

Le Pape ne se borne pas à cette lettre; il en écrit une plus affectueuse encore où, voulant donner à l'empereur une preuve de sa confiance absolue, il pense à lui remettre la garde de l'Eglise romaine pendant son voyage en Orient pour la croisade qu'il méditait alors. Il s'exprime ainsi :

Si Dieu permettait, dit-il, *par un moyen quelconque de sa bonté, que vous puissiez lire dans mon âme, alors personne, j'en suis sûr, ne pourrait vous détacher de mon affection. J'espère de la divine miséricorde qu'un jour vous connaîtrez avec quel amour sincère je vous aime. J'y suis porté par le précepte commun des fidèles, par votre majesté impériale et par la puissance paternelle du Siége apostolique; parce que, si je ne vous aimais pas, ce serait en vain que je me confierais en la miséricorde divine et dans les mérites de saint Pierre. Mais comme je désire travailler nuit et jour dans la vigne du Seigneur, à travers mille périls et même jusqu'à la mort, ce n'est pas seulement à vous que Dieu a placé au faîte des affaires et par qui beaucoup peuvent s'écarter du droit chemin ou observer la religion chrétienne, mais c'est encore au moindre des chrétiens que je m'appliquerais toujours avec l'aide de Dieu à garder une digne et sainte charité; car quiconque sans cette robe tentera d'entrer aux noces royales, y subira une effroyable confusion. Hélas! ô douleur! voilà ce que ne considèrent pas ceux qui chaque jour travaillent à semer la discorde entre nous, afin de pouvoir en préparant leurs filets diaboliques saisir leur intérêt privé, pallier leurs vices par lesquels ils provoquent contre eux la colère de Dieu et le glaive de saint Pierre. Je vous exhorte donc, très-cher fils, à ne pas les écouter et à prêter l'oreille à ceux qui cherchent, non leur propre intérêt, mais celui de Jésus-Christ, et ne préfèrent pas à la justice leur honneur et leur lucre, afin qu'en suivant leurs conseils vous ne perdiez pas la gloire de cette vie et que vous acquerriez celle qui est en Jésus-Christ.* Voilà quels étaient les véritables sentiments de Grégoire VII à l'égard de Henri, qui ne daigna pas même répondre à ces lettres si affectueuses.

Dans sa détresse, Grégoire VII recourt à de nouveaux moyens. Ne pouvant trouver aucun appui ni dans l'empereur, ni dans les évêques, il en cherche un auprès des seigneurs honnêtes et des grands vassaux de l'Etat. Il s'adresse à Rodolphe, duc de Souabe; à Berthold, duc de Carinthie, et à quelques autres non moins religieux, et les charge, en quelque sorte, du ministère épiscopal que les évêques refusent de remplir. Cette lettre, datée du 11 janvier 1075, décrit dans toute sa hideuse nudité l'état déplorable dans lequel était tombé l'épiscopat allemand. C'est un monument historique que nous regrettons vivement de ne pouvoir citer ici, l'espace nous faisant défaut.

Dès le début de cette même année, Grégoire avait envoyé des légats chargés de diverses instructions pour des Eglises particulières et d'une lettre adressée à tous les fidèles; car il sent la nécessité de s'appuyer sur le peuple, sur le corps entier de l'Eglise. Dans cette lettre il déplore la corruption des mœurs qui, par une fraude diabolique, va toujours croissant, le refroidissement de la charité et du zèle pour la religion chrétienne. Mais il ne suffisait pas de punir le clergé coupable; il fallait l'empêcher de se perpétuer dans de telles erreurs. Or il n'y avait qu'un moyen d'y parvenir; c'était d'enlever aux princes temporels le droit des investitures ou de la nomination aux charges ecclésiastiques, qu'ils avaient impudemment usurpé contre le droit de l'Eglise. Il n'y avait pas de milieu; ou s'opposer aux investitures, ou souscrire la ruine totale de l'Eglise. Depuis longtemps Grégoire VII avait le projet de rétablir le droit des élections, et de l'enlever aux souverains qui en avaient fait un si triste usage. Il avait commencé à l'accomplir étant encore diacre de l'Eglise romaine par son décret sur l'élection du Pape sous Nicolas II. Elevé au souverain pontificat, il voulut faire la même chose pour les élections épiscopales. Mais pour soustraire ces élections à l'influence des souverains il fallait leur enlever les investitures. Dans ce but, il convoqua à Rome un concile pour la première semaine du Carême de 1075. Un très-grand nombre d'archevêques, d'évêques, de prêtres, d'abbés et de laïques, s'y étaient rendus. Grégoire VII, indigné de la conduite des évêques, de ceux de l'Allemagne surtout, y déploya toute la force et la fermeté de son caractère. Les rois de France et d'Allemagne reçurent un dernier avertissement. Cinq des ministres de Henri sont frappés d'excommunication; Liémard, archevêque de Brême, y est suspendu de nouveau et privé de la participation à l'Eucharistie; Garnier, évêque de Strasbourg; Henri, de Spire; Therman, évêque de Bamberg; les évêques de Turin et de Pavie sont suspendus de leurs fonctions; Denys, de Plaisance, est déposé; Hugues de Die est revêtu de pleins pouvoirs pour punir et déposer les évêques coupables de simonie. Après avoir puni les évêques et les laïques coupables, il confirma les décrets du concile précédent contre la simonie et l'incontinence, et porta deux décrets qui défendent, sous peine d'anathème et de déposition, aux ecclésiastiques de recevoir les investitures, et aux laïques de les donner, soit rois, empereurs, comtes, marquis ou autres.

Immédiatement après ce concile, Grégoire envoya des légats en France, en Allemagne et dans toutes les provinces de

nord pour en faire connaître les décrets aux rois, aux princes, aux archevêques, aux évêques et à tous les fidèles. Il ordonne pour leur exécution la convocation de synodes qui se tiennent en effet en France, en Angleterre, en Italie et jusque dans les provinces du nord. Un mouvement universel est imprimé à toute la chrétienté. Grégoire redouble d'activité pour faire exécuter ces décrets en Allemagne et en Lombardie. Il écrit aux habitants de Lodi, à Siccard, archevêque d'Aquilée, et aux fidèles de Plaisance, à qui il dit : *Quand même nous aurions contre nous toutes les villes tremblantes de la terre de Chanaan et tous les géants fils d'Enac, nous en viendrions à bout, parce que Dieu est avec nous. Josué, maître des Chananéens, entre hardiment dans la terre promise au son des trompettes.* Grégoire VII s'adresse ensuite aux évêques les plus influents de l'Allemagne : à Annon de Cologne, à Burchard de Halberstadt, à Wécel, archevêque de Magdebourg, et les prie avec les plus vives instances de ne plus souffrir dans l'Eglise les prêtres scandaleux. Dans sa lettre à l'archevêque de Cologne, il montre que ces décrets ne font qu'exécuter les décisions des conciles généraux, oracles du Saint-Esprit. Il lui recommande d'assembler un concile, et lui dit de compter sur le glaive de saint Pierre. Il inspire la même confiance à l'archevêque de Magdebourg, en lui rappelant l'exemple de Josué : *Si nous obéissons à la voix de Dieu, comme lui*, dit-il, *nous ferons les mêmes prodiges, nous renverserons les murs de Jéricho, c'est-à-dire les mauvaises actions du clergé.*

Tandis que Grégoire VII déployait toute la grandeur de son caractère pour inspirer quelque zèle aux évêques d'Allemagne et pour renouveler le sacerdoce, l'empereur Henri foulait aux pieds les droits de l'humanité et tous les devoirs que lui imposait la couronne. Il exterminait les Saxons pour satisfaire sa soif de vengeance, et amusait le Pape par de nouvelles protestations de fidélité, s'efforçant de le réduire à l'inaction. Mais une fois maître des Saxons, il jette le masque et viole effrontément et publiquement les décrets du Saint-Siége sur les investitures. Il donne aux Eglises de Bamberg, de Firmano et de Spolète, des prélats indignes, et fomente secrètement au sein même de Rome une conspiration qui doit attenter aux jours du Pape. Cencius, fils du préfet Etienne, était à la tête de la conspiration, aidé et poussé par Guibert, archevêque de Ravenne. Ces deux ennemis déclarés de Grégoire avaient juré sa perte et s'étaient concertés avec l'empereur à cet effet; ils comptaient sur les seigneurs des environs de Rome et sur les évêques de la Lombardie. Cencius avait visité Robert Guiscard, alors excommunié. Il avait trouvé tant au dedans qu'au dehors de la ville des complices avec lesquels il fixa l'heure où l'on devait attaquer Grégoire, le tuer ou le mener à l'empereur. Le moment convenu était la nuit de Noel Le Pape célébrait la première Messe à Sainte-Marie-Majeure. Il avait déjà communié, le clergé aussi, et l'on était déjà à la communion du peuple, lorsque l'on entendit soudain de grands cris. Les conjurés, l'épée à la main, entrèrent dans l'église, parvinrent jusqu'au Pape, le blessèrent gravement au front et l'arrachèrent de l'autel en le tirant par les cheveux, sans qu'il leur résistât ou leur dit une parole. Ils le dépouillèrent des ornements sacerdotaux et l'entraînèrent avec eux. A la nouvelle de cet horrible attentat, toute la ville frémit d'indignation. On cessa l'Office dans les églises, on sonna le tocsin et l'on mit des gardes à toutes les portes de la ville pour que le Pape ne pût être enlevé. Lorsqu'au lever du jour on apprit que Grégoire VII était enfermé dans une tour, le peuple accourut en foule avec des machines et des béliers et allumant du feu autour. Cencius, voyant que la tour allait être prise, se jeta aux pieds du Pape et lui demanda pardon; promettant de faire une pénitence qu'il n'accomplit point. Grégoire se mit à une fenêtre, faisant signe au peuple de s'apaiser; mais le peuple escaladait déjà la tour et mit le Pape en liberté. On le ramena à Sainte-Marie-Majeure, où, quoique couvert de sang, il acheva la Messe, donna la bénédiction au peuple, retourna au palais de Latran et servit le festin solennel selon la coutume. Cencius et tous les conjurés se réfugièrent en Allemagne auprès de Henri qui les couvrit de sa protection. Grégoire VII tenait tous les coupables entre ses mains, et non-seulement il leur pardonne, mais il leur sauve la vie, les soustrait à la fureur populaire et ne les frappe pas de censure, ni même du plus léger reproche. Bien plus, voulant effacer cet horrible attentat de la mémoire des hommes, il n'en parle jamais; à tel point que la postérité l'aurait ignoré, s'il n'avait été consigné par les historiens contemporains. Tel était la grandeur d'âme de ce saint Pontife.

La correspondance entre le Pape et l'empereur devient excessivement active; les messagers se succèdent et se croisent de l'Allemagne à Rome. Le 8 janvier, quinze jours après le complot de Cencius, Grégoire écrit à Henri une lettre plus sérieuse et plus sévère que les précédentes, mais essayant toujours les voies de conciliation. Nous regrettons de ne pouvoir citer à cause de sa longueur cette lettre qui clôt toute correspondance amicale et pacifique. N'ayant plus désormais aucun espoir de parvenir à un arrangement avec Henri qui venait porter les plus rudes coups à l'indépendance de l'Eglise, Grégoire VII s'entoure d'hommes sages, leur mettant sous les yeux toute sa correspondance avec l'empereur, toutes les lettres d'amitié et de soumission qu'il en avait reçues. En comparant les lettres avec les faits, tous étaient dans le plus grand étonnement. Néanmoins le Pape écrivit de nouveau à l'empereur, demandant satisfaction des torts faits à l'Eglise et le menaçant de le retrancher de la communion

des fidèles, s'il n'éloignait pas de sa personne les excommuniés. De leur côté, les légats voyant Henri incorrigible lui firent connaître les ordres secrets du Pape, qui consistaient à le citer à Rome pour la première semaine de Carême devant un synode; autrement il serait ce jour-là même excommunié et retranché du corps de l'Eglise. Cette sommation des légats avait fait une impression profonde. Cependant l'empereur, poussé par ses conseillers, résolut d'aller jusqu'au bout dans sa lutte contre le Pape et de le faire déposer lui-même.

Il commença par chasser ignominieusement les légats, et par convoquer un concile à Worms pour le 23 janvier. Ce concile présidé par Sigefroi, archevêque de Mayence, et inspiré par le cardinal Hugues le Blanc, se composait de vingt-six évêques. On y rédigea la formule suivante : « Moi..... évêque de telle ville, je refuse désormais ma soumission et mon obéissance à Hildebrand; je ne le regarderai plus comme apostolique, et je ne lui donnerai plus ce nom. » Ce n'était pas une sentence de déposition, mais plutôt un refus d'obéissance. Ceux qui ne voulaient pas signer y furent contraints sous peine de mort. Henri, au comble de la joie, se croyait déjà maître du Pape. Il envoya des messagers en Lombardie et dans la Marche d'Ancône pour engager les évêques au même refus d'obéissance. Il alla jusqu'à écrire au sénat et au peuple de Rome une lettre dont l'insolence dépasse toutes les bornes.

La guerre est donc déclarée au Pape, et le schisme établi sur ce sol de la Germanie jusque-là si dévoué au Saint-Siége. Mais il est profondément impopulaire, et n'a aucune racine dans la conscience des évêques mêmes qui l'ont fomentée. Ivre de son triomphe, Henri envoie à Rome un clerc de Parme, nommé Rolland, qui ose se présenter au synode de cent dix évêques, présidé par le Pape, et adresser à celui-ci ces étranges paroles : « Le roi mon maître, et tous les évêques ultramontains et italiens vous ordonnent de renoncer immédiatement au trône de saint Pierre et au gouvernement de l'Eglise romaine, que vous avez usurpé; car il n'est pas juste de vous élever à une dignité si éminente sans l'approbation des évêques et celle du roi. » Et se tournant vers le clergé : « Mes frères, » dit-il, « j'ai à vous annoncer que vous devez vous présenter devant le roi aux fêtes prochaines de la Pentecôte, pour recevoir un Pape de sa main, puisque celui-ci n'est point un Pape, mais un loup ravisseur. » A ces mots tout le monde bondit d'indignation, et s'élança sur Rolland pour le tuer; mais le Pape courut au-devant, le couvrit de son corps, et lui sauva la vie. Il calma les esprits, recommanda la modération, et prononça ensuite ces mémorables paroles si pleines de dignité et de grandeur : *Mes enfants, ne troublez point la paix de l'Eglise. Voici les temps dangereux dont parle l'Ecriture, où il y aura des hommes amateurs d'eux-mêmes, avares, superbes et désobéissant à leurs parents. Il faut qu'il arrive des scandales, et le Seigneur a dit qu'il nous envoyait comme des brebis au milieu des loups. Nous devons donc avoir la douceur de la colombe avec la prudence du serpent. Ce double esprit forme la sagesse. Nous ne devons haïr personne, et supporter les insensés qui veulent violer la loi de Dieu. Dieu descend une seconde fois parmi nous, disant : « Que celui qui veut me suivre fasse abnégation de soi-même. »* (*Luc.* IX, 23.) *Nous avons vécu assez longtemps en paix, Dieu veut recommencer à arroser la moisson du sang des saints. Préparons-nous au martyre s'il est besoin pour la loi de Dieu, et que rien ne nous sépare de la charité de Jésus-Christ.*

Le Pape, après avoir rétabli le calme dans l'assemblée, prit les lettres et les décisions dont Rolland était porteur et les lut devant les évêques avec un admirable sang-froid. Celle des évêques d'Allemagne fut probablement brûlée par Grégoire VII, qui voulait cacher à la postérité un écrit aussi honteux. Celle adressée par Henri au Pape lui-même est plus insolente encore que la précédente au sénat et au peuple romain, plus indigne encore non-seulement d'un roi et d'un Chrétien, mais d'un homme de quelque éducation. Aussi causa-t-elle dans l'assemblée une telle exaspération que ce ne fut qu'à grand'peine qu'on parvint à sauver la vie de l'envoyé impérial. L'assemblée demandait à grands cris qu'on excommuniât sur-le-champ l'empereur. Mais Grégoire VII restait calme, et lui qui avait le sentiment des hautes convenances, trouva les esprits trop exaspérés pour rien soumettre à leur délibération et renvoya la séance au jour suivant. Le lendemain, il arrive au concile : là, en présence de cent dix évêques encore émus mais plus calmes, il rend compte de sa conduite envers l'empereur, il expose l'indulgence et la bonté qu'il lui a si longtemps témoignée, la douceur de ses remontrances paternelles et son infatigable modération. A peine a-t-il achevé que l'assemblée se lève en masse pour demander l'anathème contre ce prince parjure, oppresseur et tyran, protestant d'une voix unanime de son dévouement absolu au Saint-Père. Alors Grégoire VII, pénétré d'une vive douleur, se lève et prononce comme malgré lui, mais au milieu des acclamations universelles du concile la sentence d'excommunication contre Henri, conçue en ces termes :

Saint Pierre, prince des apôtres, et vous, saint Paul, docteur des nations, daignez, je vous prie, me prêter l'oreille et m'écouter favorablement. Comme vous êtes les fervents disciples de la vérité, aidez-moi pour que je ne m'en écarte pas, en sorte que mes frères aient plus de confiance, qu'ils sachent et qu'ils comprennent que c'est par la foi que j'ai en vous, après Dieu et sa sainte Mère, la Vierge Marie, que je résiste aux pécheurs et aux méchants, et que je soutiens vos fidèles serviteurs. Vous savez, en effet, que c'est malgré moi que j'ai suivi le Pape Grégoire au delà des monts; que c'est malgré moi que je suis revenu avec le Pape Léon vers l'Eglise romaine, dans laquelle

je vous servis; enfin, c'est surtout contre mon gré, au mépris de ma douleur, de mes gémissements et de mes larmes que j'ai été placé, quoique indigne, sur un trône; si je fais cette déclaration, ce n'est pas pour dire que je vous ai choisis, mais que c'est vous-mêmes qui m'avez imposé le lourd fardeau du gouvernement de votre Eglise; et parce que vous m'avez fait monter sur cette montagne sainte, que vous m'avez ordonné de crier et de reprocher au peuple de Dieu et aux enfants de l'Eglise leurs prévarications et leurs crimes, les ouvriers de Satan se sont élevés contre moi, voulant répandre mon sang de leurs propres mains. Les rois de la terre, les princes du siècle, les ecclésiastiques, les courtisans et le peuple se sont réunis contre le Seigneur et contre ses saints, et ont dit : « Brisons leur joug et jetons-le loin de nous (*Psal.* IV, 3) ; » *et dès lors ils ont mis tout en œuvre pour se défaire de moi par la mort ou par l'exil. Me trouvant sur votre chaire, ô saint Pierre, par la grâce divine, et sans l'avoir mérité, je crois que votre volonté est que le peuple chrétien m'obéisse suivant le pouvoir que Dieu m'a donné à votre place de lier et de délier sur la terre.*

C'est en cette confiance que, pour l'honneur et la défense de l'Eglise, de la part du Dieu tout-puissant, Père, Fils et Saint-Esprit, et par votre autorité, je défends à Henri, fils de l'empereur Henri, qui, par un orgueil inouï, s'est élevé contre votre Eglise, de gouverner le royaume Teutonique et l'Italie : j'absous tous les Chrétiens du serment qu'ils lui ont fait ou feront, et je défends à qui que ce soit de le servir comme roi : car celui qui porte atteinte à l'autorité de notre Eglise mérite de perdre la dignité dont il est revêtu. Et, parce qu'il a refusé d'obéir comme Chrétien, et n'est point revenu au Seigneur, qu'il a quitté en communiquant avec des excommuniés, méprisant les avis que je lui avais donnés pour son salut, vous le savez, et se séparant de votre Eglise, qu'il a voulu diviser, je le charge d'anathèmes en votre nom, afin que les peuples sachent, même par expérience, que vous êtes Pierre, que sur cette pierre le Fils du Dieu vivant a édifié son Eglise, et que les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle.

En répondant à une voix insolente qui venait l'insulter jusque sur son trône, et dans l'exercice de ses fonctions sacrées, Grégoire, au lieu d'opposer outrage à outrage, s'exprime en termes pleins de dignité. Bien plus, en excommuniant l'empereur, il n'a pas l'intention de le perdre, mais de l'exciter à la pénitence. Car la sentence, en ce qui regarde la déposition, ne doit avoir son effet définitif que dans le cas où Henri resterait sous le poids de l'excommunication pendant un an et un jour sans se réconcilier avec l'Eglise. Obligé de sévir contre les évêques les plus coupables, le Pape excommunia Sigefroi, archevêque de Mayence, qui avait joué le principal rôle dans cette affaire, et tous les évêques de la Lombardie et de la haute Italie, à l'exception de ceux de Venise et d'Aquilée. Quant aux autres, il les divise en deux classes : les uns qui ont signé volontairement et qu'il suspend de leurs fonctions épiscopales; les autres, qui se sont laissé entraîner et qu'il invite à venir se justifier à Rome le jour de Saint-Pierre, s'ils ne veulent être aussi suspendus.

Plusieurs évêques d'Allemagne n'attendirent pas la sentence de Rome pour se réconcilier avec le Saint-Siége. Chaque jour le nombre des schismatiques diminuait par la rétractation de quelques-uns. Après la clôture du concile, Grégoire VII en fit connaître les décisions dans toutes les parties de la chrétienté, envoyant aux fidèles l'anathème prononcé contre Henri avec la lettre suivante :

Grégoire, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à tous ceux qui veulent se ranger parmi les brebis que Jésus-Christ a confiées au bienheureux Pierre, salut et bénédiction apostolique.

Vous avez appris, mes frères, l'entreprise inouïe et l'audace criminelle des schismatiques qui blasphèment le nom du Seigneur en la personne de saint Pierre, l'injure faite au Saint-Siége, injure telle que nos pères n'ont rien vu, ni rien entendu de semblable, et qu'aucun écrit ne nous apprend qu'il soit jamais rien arrivé de tel de la part des païens et des hérétiques; c'est pourquoi si vous croyez que saint Pierre ait reçu de Jésus-Christ les clefs du royaume des cieux, pensez combien vous devez être affligés maintenant de l'injure qui lui est faite, et que vous n'êtes pas dignes de participer à la gloire du ciel si vous ne prenez part ici-bas à ses souffrances. Nous vous prions donc d'implorer instamment la miséricorde de Dieu, afin qu'il tourne les cœurs de ces impies à la pénitence, ou qu'arrêtant leurs mauvais desseins, il montre combien ils sont insensés de vouloir renverser la pierre posée par Jésus-Christ; vous verrez par le papier ci-inclus pourquoi et comment saint Pierre a frappé d'anathème le roi Henri. Cette lettre produisit son effet; et tous les hommes les plus éclairés de l'époque approuvèrent la sentence. Mais les partisans de Henri voulaient la faire passer pour un acte inspiré par un sentiment de vengeance personnelle. Grégoire VII écrivit aux seigneurs allemands la lettre suivante, monument historique d'une haute importance, où il expose avec dignité et grandeur les motifs de cette sentence fondée sur les lois divines et humaines.

Nous savons, dit-il, *que la nouvelle de l'excommunication du roi vous est parvenue, puisque plusieurs parmi vous doutent que le roi ait été légitimement excommunié. Nous voulons donc en conscience exprimer nos motifs, de manière à répondre à ceux qui nous accusent d'avoir tiré le glaive spirituel plutôt avec témérité et par vengeance personnelle que par zèle pour la justice.*

Lorsque nous étions encore diacre, ayant été informé des actions honteuses du roi et désirant sa correction, nous l'avons averti, par nos lettres et nos envoyés, de mener une vie plus digne de sa naissance et de son rang; mais, étant arrivé au pontifical, et voyant son iniquité croître avec l'âge, nous avons

employé tous les moyens : blâmes, prières, exhortations, pour le ramener dans le droit chemin, car nous avons pensé que Dieu nous demanderait compte de son âme. Mais le roi s'est toujours contenté de nous faire d'humbles promesses, et dans le fait il les foulait aux pieds. Tout le monde sait comment Henri a livré les évêchés et les abbayes à des loups ravissants et non à des pasteurs ; comment il en faisait un honteux trafic et souillait tout par l'hérésie de Simon. Lorsque dans la guerre contre les Saxons une grande partie du royaume eut menacé de l'abandonner, il nous écrivit de nouveau des lettres fort soumises, et nous lui avons donné le paternel avis d'éloigner de sa personne ses perfides conseillers. Mais quand il eut remporté la victoire contre les Saxons, il oublia toutes ses promesses et souleva contre nous tous les évêques de l'Allemagne et de l'Italie. Touché d'une vive douleur nous lui avons encore écrit pour l'exhorter à se reconnaître, et nous lui avons envoyé trois hommes pieux de ses sujets pour l'avertir en secret de faire pénitence, pour tant de crimes, qu'il méritait non-seulement d'être excommunié, mais d'être privé de la dignité royale selon les lois divines et humaines. Enfin nous lui avons déclaré que, s'il n'éloignait de lui les excommuniés, nous ne pouvions donner d'autre jugement si non qu'il demeurera selon son choix excommunié avec eux.

Mais ce prince s'irritant contre la correction n'a point cessé qu'il n'ait obligé presque tous les évêques d'Italie, et en Allemagne tous ceux qu'il a pu, à renoncer à l'obéissance du Saint-Siége. Voyant donc son impiété parvenue au comble, nous l'avons excommunié pour deux principales raisons : pour n'avoir pas voulu éloigner ceux qui, coupables de dilapidations et de simonie, avaient été frappés par le Saint-Siége, pour n'avoir pas voulu faire pénitence de ses crimes et pour avoir déchiré par un schisme le corps de Jésus-Christ, c'est-à-dire l'unité de l'Église. Si quelqu'un regarde cette sentence comme injuste ou déraisonnable et que toutefois il veut s'en rapporter aux règles sacrées, il peut en discuter avec nous, pourvu qu'il écoute avec patience non ce que nous enseignons, mais ce qu'enseigne l'autorité divine, et la voix uniforme des saints Pères, il aura de quoi être tranquille. Mais je ne crois pas qu'il se trouve parmi les fidèles un homme qui, connaissant les lois de l'Église, puisse croire que nous n'avons pas agi avec justice lors même qu'il n'oserait pas l'avouer en public. D'ailleurs, quand nous aurions excommunié le prince sans motifs tout à fait suffisants et contre les formes que veulent les saints Pères, le jugement ne serait point à rejeter pour cela ; il faudrait en toute humilité se rendre digne de l'absolution.

Mais vous, nos bien-aimés, qui n'avez voulu abandonner la justice de Dieu, ni pour l'indignation du roi, ni pour aucun péril, affermissez-vous dans le Seigneur, sachant que vous défendez la cause de ce roi invincible et de ce magnanime triomphateur qui jugera les vivants et les morts, et qui rendra à chacun selon ses œuvres, et de qui les infinies récompenses vous sont assurées si vous persévérez jusqu'à la fin à lui être fidèles. C'est pourquoi nous ne cessons de supplier le Seigneur qu'il vous confirme dans sa vertu et qu'il tourne le cœur du roi à la pénitence, afin qu'il reconnaisse lui-même un jour que, nous et vous, nous l'aimons beaucoup plus véritablement que ceux qui secondent et favorisent maintenant ses iniquités. Que si par la grâce de Dieu il vient à résipiscence malgré tout ce qu'il aura fait contre nous, il nous trouvera toujours prêt à le recevoir à la sainte communion suivant que votre charité nous le conseillera.

Cette lettre produisit son effet. La cause du Pape fit de grands progrès. Beaucoup de nobles et d'autres quittèrent le parti de l'empereur, plusieurs évêques déplorant leurs crimes allèrent nu-pieds à Rome et y restèrent jusqu'à ce que le Pape leur eut pardonné. La Providence d'ailleurs prit la défense de Grégoire VII si indignement outragé et manifesta sa vengeance par un coup tragique qui jeta la terreur dans les esprits. L'évêque d'Utrecht fit en chaire quelques jours avant Pâques une sortie violente contre le Pape, le traitant de parjure, d'adultère, de faux apôtre, et terminant son invective par une amère ironie. A peine la solennité fut-elle terminée qu'il tomba dangereusement malade. En proie à d'horribles douleurs il criait d'une voix lamentable que par un juste jugement de Dieu, il avait perdu la vie présente et future pour s'être rendu complice des crimes du roi, et que pour gagner ses bonnes grâces il avait contre sa conscience chargé d'opprobres le Pape, quoiqu'il sût que c'était un saint homme et d'une vertu apostolique. Puis se tournant vers un des serviteurs de Henri il s'écria : « Allez dire au roi que lui et moi, et tous ceux qui ont favorisé ses déréglements, sommes perdus pour l'éternité » et il mourut dans la frénésie du désespoir montrant les démons prêts à se saisir de son âme et défendant comme inutile toute prière pour lui. Cette mort accompagnée de circonstances si extraordinaires fut suivie bientôt de plusieurs autres non moins effrayantes. Henri de Spire, Godefroi confident du roi, Gozelon duc de la Basse-Lorraine, un des plus grands adversaires du Pape et plusieurs laïques furent frappés de mort presque subite. D'un autre côté les Saxons écrasés de la plus intolérable tyrannie recommençaient la guerre et chassaient Henri. Les seigneurs se liguent dans le but de se délivrer d'un oppresseur commun et de se choisir un nouveau roi. Ils s'adressent au Pape et, chose inouïe qui prouve toute la grandeur du caractère de Grégoire VII, c'est lui qui intercède auprès des princes en faveur de Henri et cherche à les toucher par les motifs les plus puissants. Il adresse à ce sujet la lettre suivante aux évêques, aux ducs, aux comtes et à tous les fidèles du royaume teutonique.

Si vous avez bien réfléchi, leur dit-il, *sur l'excommunication prononcée contre le roi Henri, vous savez ce qui vous reste à faire.*

Il en ressort, en effet, qu'il est enchaîné par les liens de l'anathème; qu'il est privé de la dignité royale, et que le peuple naguère soumis à sa puissance est dégagé de tout serment de fidélité. Mais, comme nous ne sommes animé contre Henri, ni par l'orgueil du siècle, ni par une vaine ambition, que la discipline et le soin des Eglises sont les seuls motifs qui nous font agir, nous vous demandons, comme à des frères, de le traiter avec douceur, s'il revient sincèrement à Dieu; non avec cette justice qui lui enlève l'Empire, mais avec cette miséricorde qui lui efface ses crimes. N'oubliez pas, je vous prie, la fragilité de la nature humaine; rappelez-vous le souvenir pieux de son père et de sa mère auxquels on ne peut comparer nuls princes de son temps. Toutefois en répandant sur ses blessures l'huile de votre piété, ne négligez pas le vinaigre de la discipline, afin que ses plaies ne puissent s'envenimer et que l'honneur de la sainte Eglise et de l'Empire ne souffrent pas de votre négligence; mais qu'il éloigne de lui ses mauvais conseillers qui, excommuniés pour cause de simonie, n'ont pas rougi d'infecter leur maître de leur propre lèpre et de le provoquer à troubler la sainte communion et à encourir la colère de Dieu et de saint Pierre; qu'il en choisisse qui préfèrent à leurs intérêts personnels et Dieu à leurs avantages; qu'il ne pense plus que l'Eglise soit soumise comme une humble servante; qu'il la reconnaisse pour sa supérieure et sa maîtresse; qu'enflé par l'orgueil il ne défende pas des coutumes opposées à la liberté de l'Eglise et qu'il observe la doctrine des Pères que Dieu lui a enseignée pour son salut.

S'il fait ces promesses que nous sommes en droit de lui demander, nous voulons en être aussitôt et régulièrement informé, afin que nous demandions à Dieu ce qu'il faut faire. Au reste, nous vous rappelons surtout ce que nous avons défendu par l'autorité de saint Pierre, que personne d'entre vous ne se permette de l'absoudre avant que le Saint-Siége l'ait accordé et que nous ayons donné notre commandement positif; car nous nous méfions des effets de la faveur ou de la crainte.

Si, contre nos désirs et pour l'expiation des péchés d'un grand nombre, il ne revient pas sincèrement à Dieu, trouvez un prince qui qui vous fasse secrètement la promesse de ce que nous venons de dire, ce qui serait nécessaire à la conservation de l'Eglise chrétienne et au salut de l'empire. Faites-nous connaître au plus tôt en personne sa position et ses mœurs, afin que nous confirmions votre choix par l'autorité apostolique, et que nous lui donnions plus de force, comme nous savons qu'ont fait nos prédécesseurs. C'est ainsi que vous mériterez la faveur du Saint-Siége et la bénédiction du prince des apôtres.

Cette lettre si remarquable est du 3 septembre 1076; mais les seigneurs jugeant que Henri avait assez prouvé qu'il était incorrigible n'étaient pas disposés à la même indulgence que le Pape. Immédiatement après la réception de la lettre ils arrêtèrent qu'on tiendrait le 17 octobre à Tribur près de Mayence une assemblée générale composée de tous les seigneurs. Au jour fixé tous se rendirent à Tribur suivis de troupes nombreuses et bien décidés à déposer Henri. On exposa les crimes infâmes dont il avait déshonoré toute sa vie et, malgré toutes les offres de Henri, on allait choisir un autre roi lorsque les légats intervenants, les seigneurs modifièrent leur première résolution et imposèrent deux conditions à Henri. La première l'obligeait à se présenter le jour de la Purification devant une diète du royaume à Augsbourg où le Pape serait appelé comme arbitre pour prononcer sur son sort. La seconde l'obligeait à se faire absoudre avant le jour anniversaire de son excommunication; et s'il n'obtenait pas la communion par sa faute il serait à jamais exclus du trône, sans espérance de retour, et, cela en vertu des lois de l'Empire, qui déclarent incapable de gouverner celui qui reste excommunié plus d'un an et un jour. Henri promit aux princes de tout observer avec une scrupuleuse exactitude. Les Souabes et les Saxons s'en retournèrent avec joie dans leur patrie et rendirent compte au Pape de ce qui s'était passé, le priant instamment de vouloir bien venir à Augsbourg au jour marqué, ce que Grégoire VII promit en acceptant la charge d'arbitre.

Comprenant que son salut consistait à être absous avant le jour anniversaire, Henri partit pour Rome, sans argent, sans escorte, obligé de faire un long détour et de céder une province entière de la Bourgogne pour obtenir un libre passage jusqu'en Italie. Le Pape de son côté s'était mis en route pour aller à Augsbourg suivant la promesse qu'il avait faite aux seigneurs allemands. Arrivé à Verceil il apprit avec la plus grande surprise l'arrivée de Henri en Italie. Ignorant s'il venait pour se venger d'avoir été excommunié ou pour demander pardon, Grégoire VII se retira au château de Canosse près de Regio. Là, il renvoya absous les évêques excommuniés qui étaient venu le trouver. Henri vint aux portes de Canosse non en roi mais en suppliant, nu-pieds, vêtu d'un peu de laine, exposé au froid et jeûnant tout le jour. Le Pape le laissa pendant trois jours dans cette attitude. Les seigneurs allemands avaient bien entendu que le Pape le soumettrait à de grandes épreuves, lui ferait expier ces crimes par la pénitence et ne lui donnerait l'absolution qu'après avoir pris leur avis. Henri lui-même s'attendait à trouver Grégoire VII inflexible. En effet, le Pape répondit d'abord que s'étant engagé envers les seigneurs allemands, il ne pouvait rien faire sans leur avis; qu'il était d'ailleurs contre les lois de l'Eglise d'examiner un accusé en l'absence de ses accusateurs, et que si le roi se confiait à son innocence il ne devait pas craindre de se rendre à Augsbourg où justice lui serait rendue. Ensuite il ne pouvait l'absoudre sans avoir des preuves d'un sincère repentir. Et quelles preuves donnait l'empereur? Il avouait lui-même qu'il ne demandait l'absolution que

pour échapper à la rigueur des lois. Grégoire VII ne savait-il pas d'ailleurs combien il se jouait de ses promesses les plus solennelles. Cependant cet homme en apparence inflexible avait le défaut de la clémence. Il ne put résister longtemps et dit : *S'il est véritablement repentant, qu'il nous remette la couronne et les autres marques de la royauté et qu'il s'en déclare indigne.* Ces conditions semblant trop dures, il se laissa fléchir encore : *Eh bien! qu'il vienne*, s'écria-t-il, *et qu'il expie par son obéissance aux décrets apostoliques l'injure qu'il a faite au Saint Siége.* Henri admis en sa présence se prosterna les bras en croix en répétant : *Pardonnez, bienheureux Père, pardonnez-moi dans votre miséricorde.* Le Pape le voyant pleurer eut le cœur navré et ne put dire que ces mots : *C'est assez.* Ayant repris son sang-froid il eut plusieurs entretiens avec le roi et convint que celui-ci se présenterait à la diète des seigneurs allemands au jour et lieu marqués par le Pape, et y répondrait aux accusations portées contre lui, dont le Pape serait juge; que jusqu'au jugement de sa cause il ne porterait aucune marque de la dignité royale et ne prendrait aucune part au gouvernement de l'Etat; que s'il se justifiait et demeurait roi, il resterait toujours obéissant au Saint-Siége, l'aidant à corriger les abus de son royaume contraires aux lois de l'Eglise; enfin que s'il manquait à quelqu'une de ces conditions, l'absolution serait nulle, il serait tenu pour convaincu et les seigneurs auraient la liberté d'élire un autre roi.

Ces conditions ne sont autres que celles imposées par l'assemblée de Tribur. Le Pape ne pouvait les changer, dans l'intérêt même de Henri. Aussi celui-ci les accepta-t-il avec reconnaissance. Quand Henri et ceux qui s'étaient rendus ses cautions eurent prêté serment, Grégoire VII donna au roi la bénédiction apostolique et célébra la Messe. Là se présenta une scène terrible qui fit trembler l'empereur. Après la consécration il le fit approcher de l'autel avec tous les assistants et tenant à la main l'hostie consacrée, il dit au roi : *J'ai reçu depuis longtemps des lettres de vous et de ceux de votre parti, où vous m'accusez d'avoir usurpé le Saint Siége par simonie et d'avoir commis, tant avant mon épiscopat que depuis, des crimes qui, selon les canons, me fermeraient l'entrée aux grâces sacrées. Quoique je puisse me justifier par le témoignage de ceux qui savent comment j'ai vécu depuis mon enfance, et qui ont été les auteurs de ma promotion à la dignité épiscopale, toutefois pour ôter tout ombre de scandale, je ne veux m'en rapporter qu'au seul jugement de Dieu et non à celui des hommes. Je veux que le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ que je vais prendre, soit aujourd'hui une preuve de mon innocence. Je prie le Tout-Puissant de dissiper tout soupçon si je suis innocent et de me faire mourir subitement si je suis coupable.* Le Pape prit une partie de l'hostie et la consomma. Le peuple, oubliant la sainteté du lieu, poussa des acclamations de joie. Le Pape, ayant imposé silence, se tourna vers le roi et lui dit : *Faites, s'il vous plaît, mon frère, ce que vous m'avez vu faire. Les princes allemands n'ont pas cessé un jour de vous accuser devant moi d'un grand nombre de crimes, pour lesquels ils prétendent que vous devez être interdit pendant toute votre vie, non-seulement de toute fonction publique de la royauté, mais encore de la communion ecclésiastique et de tout commerce de la vie civile. Ils demandent instamment que vous soyez jugé, et vous savez l'incertitude des jugements humains. Faites donc ce que je vous conseille, et si vous vous sentez innocent, délivrez l'Eglise de ce scandale et vous-même de cet embarras. Prenez cette autre partie de l'hostie, afin que cette épreuve de votre innocence ferme la bouche à tous vos ennemis et m'engagent à être votre défenseur le plus ardent pour vous réconcilier avec les seigneurs, et finir à jamais la guerre civile.* A cette épreuve inattendue, Henri stupéfait recula, se retira à part, délibéra en tremblant avec ses conseillers sur ce qu'il devait faire, et enfin, ayant repris ses sens, refusa. Le Pape ne le pressa pas davantage et acheva la Messe.

Grégoire VII, craignant d'avoir poussé trop loin l'indulgence, écrivit immédiatement aux seigneurs allemands, essayant de justifier la promptitude de l'absolution donnée à Henri. Ces seigneurs, en effet, se plaignirent de sa trop grande précipitation et de son excessive indulgence. Du reste, Henri avait déjà déchiré le traité et était revenu à sa première idée de se défaire du Pape. Il lui tendit des piéges pour s'emparer de sa personne, et mettre un autre à sa place. Mais Grégoire VII, averti par la princesse Mathilde, put les éviter. Il y avait quinze jours que Henri était aux pieds du Pape, implorant sa miséricorde, maintenant il se proclame publiquement son plus implacable ennemi.

Retenu à Canosse ou dans les environs par les piéges que lui tendait l'empereur, Grégoire envoya des légats pour prier instamment les seigneurs allemands de suspendre l'élection d'un roi, jusqu'à son arrivée, si toutefois cela était possible. Mais ceux-ci déjà réunis avaient hâte de se délivrer du joug de Henri. Ils énumérèrent aux légats, chacun à son tour, les injures qu'ils en avaient reçues et les crimes qu'il avait commis. Les légats en furent touchés jusqu'aux larmes; mais ils insistaient toujours pour qu'on ajournât l'élection d'un nouveau roi. Cependant, les seigneurs élurent Rodolphe, duc de Souabe, malgré ses refus, et lui prêtèrent serment de fidélité. Alors commence une guerre acharnée entre les deux souverains. Grégoire s'obstine à ne reconnaître ni l'un ni l'autre, et n'entretient aucun commerce avec eux, voulant remettre la décision de cette affaire à une diète solennelle de l'Empire, et éviter par là toute guerre civile, bien que Rodolphe se montrât aussi dévoué au Saint-Siége, que Henri en

était l'implacable ennemi. Celui-ci ne voulait pas entendre parler d'une diète générale et empêchait le Pape de pénétrer en Allemagne, ce dont Grégoire se plaint dans la lettre suivante aux légats et aux princes, où se trouve expliquée sa situation :

Vous n'ignorez pas, dit-il à ses légats, *que, confiant en la miséricorde de Dieu et dans l'appui de saint Pierre, nous sommes parti de Rome pour aller rétablir la paix dans le royaume d'Allemagne, pour l'honneur de Dieu et l'utilité de la sainte Eglise. Mais ceux qui devaient nous escorter nous ayant manqué, et l'arrivée du roi en Italie ayant suspendu notre voyage, nous nous sommes arrêté en Lombardie, au milieu des ennemis de la religion chrétienne, non sans danger, et jusqu'à présent nous n'avons pu franchir les monts comme nous le désirions. Nous vous prescrivons donc par l'autorité de saint Pierre, d'enjoindre aux rois Rodolphe et Henri, d'assurer la liberté de notre voyage et de nous donner le secours et l'escorte de gens dans lesquels vous aurez toute confiance. Nous avons à cœur de régler leur différend, avec le concours des clercs et des laïques qui, dans ce royaume, craignent et aiment le Seigneur, et de décider entre les mains duquel la justice doit placer les rênes de l'Empire. Vous savez, en effet, qu'il est de notre devoir et du droit du Siége apostolique de traiter et de juger toutes les affaires majeures de l'Eglise. Celle qui s'agite entre les deux princes est si grave et si dangereuse que, si nous la perdions de vue un seul moment, il en résulterait les plus déplorables dommages, non-seulement pour eux et pour nous, mais aussi pour l'Eglise universelle. C'est pourquoi, si l'un de ces deux rois refuse d'obéir à nos commandements et ne tient aucun compte de nos injonctions ; si son orgueil revolté contre Dieu menace l'Empire d'une désolation nouvelle, usez de la force que vous tenez de nous et de saint Pierre pour lui résister jusqu'à la mort, et en lui ôtant l'administration de l'Etat, anathématisez-le avec tous ses adhérents : car n'oubliez pas que c'est un crime d'idolâtrie de désobéir au Saint-Siége.*

Il écrivit le même jour et dans le même sens à tous les sujets du royaume Teutonique, tant il avait à cœur l'extinction de la guerre civile. Cette guerre faisait d'affreux ravages, car Henri livrait tout au fer et aux flammes. La victoire passait souvent d'un camp à l'autre, bien que Rodolphe obtînt les principaux succès.

Grégoire VII gardait toujours la plus stricte neutralité, et cerné par Henri qui lui fermait l'entrée de l'Allemagne, il tint un concile à Rome en 1078. Les évêques s'assemblèrent au nombre de plus de cent, outre les abbés, les clercs de divers ordres et une multitude innombrable de laïques. Le Pape renouvela les canons précédents, réforma beaucoup d'autres abus, et procéda ensuite contre les évêques intrus ou excommuniés. Après avoir terminé les affaires de l'Eglise, il s'occupa des affaires des deux rois, décidant qu'on enverrait des légats en Allemagne pour convoquer une diète où la cause serait jugée et la paix rétablie. Il fit connaître cette décision aux seigneurs d'Allemagne et écrivit dans le même but une lettre spéciale à Odon, archevêque de Trèves. Mais ce qui montre le génie de Grégoire, c'est que les affaires compliquées de l'Empire ne l'empêchèrent pas de se livrer à celles des autres royaumes. Il travaille à la fois à la réforme de toutes les Eglises de la chrétienté. Il écrit de nombreuses lettres en France, en Allemagne, en Italie, en Espagne, en Angleterre et jusque dans les pays du Nord, le Danemark et la Norwége. Aussi était-il horriblement fatigué, ce qu'il marque dans une lettre confidentielle à l'abbé de Cluny, où il épanche toute son âme au sein de l'amitié.

Les Saxons ne comprenant pas que le Pape puisse hésiter un instant entre deux rois, dont l'un lui offre tant de garantie de fidélité, tandis que l'autre est son ennemi déclaré, se plaignent vivement à lui dans une première lettre, bientôt suivie d'une seconde. C'est qu'en effet, ils se trouvaient en définitive, victimes de sa neutralité. Ils reviennent à la charge et adressent au Pape une requête pleine d'amères reproches. « Pourquoi donc, » disent-ils, « la cour apostolique ne montre-t-elle pas, à l'égard du roi coupable, cette sévérité avec laquelle on sait qu'elle punit toute espèce de désobéissance. Si nous, malheureuses brebis, nous avions failli en un seul point, la vengeance du Saint-Siége nous aurait poursuivis sans délai ; mais, maintenant qu'il s'agit de loups qui dévorent le troupeau du Seigneur, pourquoi montre-t-on tant de patience et de longanimité?.. » Grégoire essaye en vain de leur faire comprendre que sa neutralité a pour but d'arrêter l'effusion du sang et de mettre un terme à la guerre civile. Presque toute l'année 1079 se passe en négociations entre lui et les Saxons, qui livrent à son cœur paternel de rudes assauts. Enfin, convaincu par les faits, qu'Henri a violé toutes ses promesses et renouvelé tous ses crimes contre son peuple et l'Eglise, il assemble à Rome un concile dans les premiers jours de mars 1080. Il se lève, mais triste, abattu, et prononce, comme malgré lui, une sentence définitive contre Henri, sentence solennelle et motivée, qui est du 7 mars 1080.

Henri plein de fureur, rassemble trente évêques excommuniés, ennemis déclarés de Grégoire VII, qui portent contre lui une sentence de déposition où l'horrible le dispute à l'absurde, où ils traitent Henri « de roi pieux et pacifique » et où ils « damnent éternellement Hildebrand, en l'accusant de parjure, de meurtre, de pillage, d'assassinat, d'apostasie, » etc. Ils choisissent pour le remplacer un homme qui n'est connu que par ses crimes et par les excommunications qui l'ont frappé. C'est Guibert, archevêque de Ravenne.

Délivré de son principal ennemi par la mort de Rodolphe, Henri entra en Italie,

avec une armée nombreuse, au mois de mars 1081. S'étant ouvert un passage à travers la Toscane, il marche sur Florence, la prend, et arrive le 23 mai sous les murs de Rome, traînant à sa suite l'antipape Guibert. Il pensait s'emparer immédiatement de la ville et de la personne de Grégoire VII; mais le peuple, dévoué à son souverain, se défendit avec énergie, et Henri fatigué de la résistance qu'il trouvait partout, se retira au milieu de l'été, à Ravenne, avec son antipape, laissant devant Rome quelques troupes allemandes, qui périrent presque toutes de maladie. Ayant passé à Ravenne l'automne de 1081 et l'hiver suivant, il vint de nouveau devant Rome avec la ferme résolution d'employer toutes ses ressources pour s'emparer de cette ville. Il les employa en effet, pendant tout le Carême de 1082. Les Romains se défendirent si courageusement qu'Henri fut obligé de se retirer une seconde fois. Il avait laissé ses troupes dans les environs de Rome, sous le commandement de Guibert, qui ravageait les terres, détruisait les récoltes et causa tous les maux que peut faire l'homme le plus sanguinaire.

Quoique renfermé dans Rome et occupé de mille soins, Grégoire VII gouvernait de là toute la chrétienté. Il trouva moyen d'écrire dans les pays les plus éloignés où son intervention était nécessaire. Henri lui attribuant tous les maux de la guerre, il demanda un concile général, tant pour se justifier que pour soumettre le différend entre lui et Henri. Ne craignant pas d'exposer sa conduite aux yeux de l'univers entier, il provoqua ce concile, l'appela de tous ses vœux, en indiqua le but, comme nous le voyons par une lettre adressée à tous les fidèles. Mais Henri ne voulait nullement un concile qui aurait dévoilé toute sa conduite. Il préféra marcher de nouveau sur Rome où il arriva quelques jours avant la Pentecôte de l'an 1083 avec la ferme résolution de ne plus reculer sans être maître de la ville. A la suite d'un violent assaut, il s'empara de la cité Léonine. Les Romains extrêmement fatigués de deux années de guerre, se défendaient avec moins d'ardeur. Un grand nombre, pressés par la faim, s'étaient retirés secrètement de Rome; les autres étaient découragés. Henri connaissant ces dispositions les gagna par son or et ses promesses, séduisit un grand nombre de seigneurs et fit semblant de vouloir se soumettre au Pape et faire la paix avec lui. Les Romains supplièrent donc le Pape d'avoir pitié de la ville presque ruinée et de la sauver par sa clémence. Grégoire promit d'absoudre Henri, s'il voulait satisfaire à Dieu et à l'Eglise. Le roi refusant cette satisfaction, le Pape resta inébranlable, comme c'était son devoir. Il aimait mieux la mort que de sacrifier les droits de l'Eglise. Ne se voyant plus assez en sureté dans la ville, il se retira au château Saint-Ange, et proposa de nouveau à Henri un concile général qui discuterait le différend entre eux et ferait des décrets que personne ne pourrait violer. Henri ne pouvant reculer accepte cette proposition et promet par serment d'accorder un libre passage à ceux qui iraient au concile ou en reviendraient. Le Pape convoqua immédiatement ce concile pour le mois de novembre de la même année 1083. Mais bientôt Henri, se croyant plus fort, viole tous ses serments, attente au droit des gens, et fait arrêter les évêques qui se rendent au concile. Néanmoins cette assemblée s'ouvrit le 20 novembre. Les délibérations durèrent trois jours, et le dernier, Grégoire adressa aux évêques la parole avec une puissance surnaturelle. Il parla de la foi, de la morale chrétienne, du courage, et de la constance nécessaire dans la persécution présente avec une éloquence si vive et si onctueuse, qu'il arracha des larmes à tous les assistants. Il avait ouvert les yeux des Romains, regagné leur affection, et ranimé leur courage, par sa franchise, sa loyauté et la puissance de sa parole.

Cependant Henri ne cessa de chercher à les gagner par menaces et par promesses. Il séduisit les seigneurs des environs de Rome. Ses préparatifs faits, il s'approcha de la ville de Rome, pour la quatrième fois, avec la ferme résolution de ne plus reculer sans l'avoir prise. Les Romains se défendirent avec une telle vigueur, que l'empereur désespérait de prendre la ville et songeait déjà à en lever définitivement le siége et à s'en retourner ensuite en Allemagne, comme il nous l'apprend lui-même par une lettre à l'évêque de Verdun, son partisan dévoué. Mais l'argent de Henri avait produit son effet, et lorsqu'il préparait son départ, il reçut une députation qui lui offrit l'entrée de la ville. Le 21 mars on lui ouvrit la porte de Latran; et il fit son entrée avec pompe, accompagné d'un grand cortége et de son antipape Guibert. Grégoire VII s'était retiré avec les seigneurs fidèles dans le château Saint-Ange. Le dimanche suivant, jour des Rameaux, Henri fit introniser Guibert sous le nom de Clément III, et le jour de Pâques, celui-ci donna à Henri la couronne impériale, couronne non de gloire, mais d'ignominie. Cependant plusieurs quartiers de la ville étaient encore défendus avec énergie. Les partisans de Grégoire étaient si nombreux que Henri et Guibert furent obligés de rester plusieurs jours dans le palais de Latran, sans pouvoir aller à Saint-Pierre. Ils prirent néanmoins le Capitole, le château fort dit Septifolium et firent apporter les machines de guerre devant le château Saint-Ange, où se trouvait le Pape, bien résolus à le forcer dans cette dernière retraite et à se rendre maîtres de sa personne. Grégoire fit part de sa détresse à Robert Guiscard, qui marcha aussitôt vers Rome avec une armée de trente mille hommes d'infanterie, et six mille de cavalerie, parmi lesquels se trouvaient beaucoup de Sarrasins de la Sicile. A cette nouvelle, Henri fut désespéré, car il voyait son œuvre inachevée. Quatre fois il avait fait le siége de Rome, avec l'espérance d'en chasser Grégoire VII, et au moment où

il va s'en rendre maître, il le voit s'échapper. Il ne pouvait songer à résister à Robert Guiscard, aussi quitta-t-il la ville avec son antipape, et ils se rendirent à Civitta-Castellana et de là à Sienne.

Le jour même où il entrait dans cette dernière ville, Robert se trouvait, avec son armée, aux portes de Rome. Les Romains se défendirent contre lui, mais le parti pontifical lui ouvrit une des portes de la ville. C'était le soir, dans les premiers jours du mois de mai 1084 ; Robert y entra avec ses troupes indisciplinées et irritées de la résistance. La nuit fut horrible, tout fut livré au fer et au feu. Les Sarrasins de Sicile ne mirent pas de bornes à leur fureur, L'incendie se manifesta bientôt sur trois points différents de la ville, et en peu d'heures, les palais les plus somptueux, et la plupart des églises n'offraient plus qu'un monceau de cendres. Ceux des Romains, qui avaient échappé au massacre, furent emmenés en servitude. Robert délivra le Pape, le ramena au palais de Latran, et fit rentrer sous son obéissance les châteaux et les villes des environs de Rome. Tel fut le dénoûment de cette longue scission entre Henri et Grégoire VII. Ce saint Pontife, abattu au souvenir des horreurs du sac de Rome, qu'il n'avait pu empêcher, résolut de quitter cette ville. Mais, avant de la quitter, il tint un concile, le dixième et dernier de son pontificat. Il réitéra l'excommunication contre Guibert, Henri et leurs complices, et envoya en France des légats chargés de publier cette sentence et de rétablir la paix de l'Eglise. Il quitta ensuite Rome, s'arrêta quelque temps au Mont-Cassin et s'établit à Salerne. Cependant la princesse Mathilde battit l'armée impériale qui voulait faire entrer de nouveau l'antipape à Rome, et la mit en pleine déroute. A la suite de cette grande victoire les schismatiques rentrèrent en foule dans le sein de l'Eglise et y furent reçus par Anselme de Lucques.

Othon, évêque d'Ostie, ne rendit pas moins de services à l'Eglise en Allemagne. Il y publia partout, selon l'ordre du Pape, la sentence d'excommunication contre Henri et l'antipape Guibert. Les Saxons en concluaient la déchéance de Henri. Mais les partisans de ce dernier attaquaient cette sentence comme anticanonique. Le légat convoqua un concile à Quedlinbourg pour la semaine de Pâques. Tous les évêques catholiques s'empressèrent de s'y rendre. On produisit les décrets des Pères touchant la primauté du Saint-Siége, pour montrer que le jugement du Pape n'est pas sujet à révision et que personne ne peut juger après lui, ce que tout le concile approuva et confirma contre ceux qui contestaient la canonicité de la sentence d'excommunication. On déclara nulles toutes les ordinations faites par les excommuniés, renouvelant aussi le décret sur l'incontinence des clercs et plusieurs autres points de discipline. A la fin du concile, on procéda à une cérémonie solennelle, réservée dans l'Eglise pour les grandes occasions. On alluma des cierges et l'on prononça l'anathème contre l'antipape Guibert, ses prétendus cardinaux et les évêques schismatiques d'Allemagne.

Henri voulut opposer concile à concile. Trois semaines après celui de Quedlinbourg, il en ouvrit un à Mayence, où il n'y eut ni liberté, ni délibération, et où il força les évêques, au nombre de dix-sept, à prononcer la dépositon de Grégoire VII et à reconnaître l'antipape Guibert. Plusieurs ne signèrent même que par contrainte, car, dans le cœur, ils étaient pour Grégoire VII. Tous les autres évêques de l'obéissance de Henri, qui ne voulurent point donner leur adhésion aux décrets de ce conciliabule, furent déposés et remplacés par l'empereur.

Pendant ce temps Grégoire VII vivait dans sa retraite de Salerne, se livrant à la contemplation des choses célestes, et cherchant sa consolation dans les Livres saints, et dans les annales de l'Eglise, ne négligeant pas d'ailleurs les soins de son ministère, ni la défense des droits ecclésiastiques. Il écrivit à Guillaume, roi d'Angleterre, pour l'exhorter à rendre la liberté à Odon, son frère utérin et évêque de Bayeux. Il fit rétablir tous les ecclésiastiques bannis et privés de leurs dignités par Robert comte de Flandre. Mais déjà le Pape était malade : le sac de Rome avait altéré sa santé. Il souffrait facilement un attentat contre sa personne, mais le malheur des autres le trouvait inconsolable. Depuis le mois de janvier 1085, il ressentait une certaine faiblesse qui ne fit que s'augmenter jusqu'au mois de mai, époque où il ne put quitter le lit. Il appela alors autour de lui les cardinaux et les évêques qui lui étaient restés fidèles et l'avaient suivi. Ils se rangèrent autour de son lit, adressant à Dieu de ferventes prières, et le bénissant à la fois pour ses constants efforts et les grandes leçons qu'il avait données au monde. *Mes frères bien-aimés*, dit le Pape, *je compte mes travaux pour peu de chose : ce qui m'inspire de la confiance, c'est que j'ai toujours aimé la justice et haï l'iniquité.* Comme les assistants gémissaient sur leur triste situation après sa mort, Grégoire, étendant ses bras tourna les yeux vers le ciel, et leur dit avec une angélique confiance : *Je monterai là et je vous recommanderai avec instance à ce Dieu souverainement bon.*

Consulté sur le choix de celui qu'il jugeait le plus digne de lui succéder en ce temps de calamités et d'épreuves, et d'être le soutien de l'Eglise contre l'antipape, il désigna l'abbé Didier du Mont-Cassin, Otton, évêque d'Ostie, et Hugues de Die, archevêque de Lyon. Mais comme Otton et Hugues étaient éloignés, il leur conseilla de choisir l'abbé Didier qui était présent. Les cardinaux agréèrent comme un acte testamentaire ce dernier désir du mourant. Les évêques demandant à Grégoire, s'il n'était pas disposé à user de quelque indulgence envers ceux qu'il avait excommuniés, il répondit : *Excepté le prétendu roi Henri, l'antipape Guibert et les principales personnes qui les soutiennent par leurs conseils et leurs secours, je donne*

l'absolution et ma bénédiction à tous ceux qui croient sans hésiter que j'ai spécialement ce pouvoir comme vicaire des apôtres saint Pierre et saint Paul. Après les avoir encore entretenus de divers sujets édifiants, il ajouta : *Je vous défends, de la part de Dieu et par l'autorité des saints apôtres Pierre et Paul, de reconnaître personne pour Pape qui n'ait été élu canoniquement d'après les décrets des Pères.* Comme sa faiblesse s'augmentait toujours, sentant sa fin s'approcher, il prononça ces mémorables paroles que l'histoire a recueillies comme étant le résumé de toute sa vie et qui furent les dernières : *J'ai aimé la justice et hai l'iniquité; c'est pourquoi je meurs en exil.* A ces mots un vénérable évêque lui dit : *Seigneur, vous ne pouvez mourir en exil, car la volonté de Dieu vous a donné les peuples en héritage et les limites de la terre pour terme de juridiction.* Mais Grégoire VII s'était déjà élevé plus haut que les limites de cet héritage terrestre, il avait rendu le dernier soupir. C'était le 25 mai 1085. Il avait tenu le trône pontifical douze ans un mois et trois jours. Il fut enterré à Salerne. Il s'opéra plusieurs miracles sur son tombeau. Vers la fin du XVIe siècle, son nom fut inséré au Martyrologe Romain, par les ordres de Grégoire XIII; et Paul V, au commencement du XVIIe siècle, permit au chapitre de Salerne de l'honorer comme un saint, par un Office public. Enfin, Benoît XIII, non-seulement établit la fête de ce Pape, mais même fit insérer pour cette fête, dans le Bréviaire romain, un Office qui fit beaucoup de bruit en France, parce qu'on y canonisait la conduite de Grégoire VII à l'égard du roi Henri IV. Il *résista*, dit la légende de ce Pape, « avec intrépidité aux efforts impies de l'empereur Henri, et ce prince étant tombé dans le profond abîme des maux, il le priva de la communion des fidèles et de son royaume, et il déchargea les peuples qui lui étaient soumis de la fidélité qu'ils lui avaient jurée.»

Nous avons dû parler avec quelque étendue de Grégoire VII, non-seulement à cause de la grandeur incomparable de ce puissant génie, mais aussi parce que ses actes ont donné lieu à une controverse qui dure encore et dont nous ne pouvons nous dispenser de dire ici quelques mots. Constatons d'abord un fait irrécusable et qui résulte de toute l'histoire de ce Souverain Pontife. Jamais Grégoire VII n'a pensé, comme on l'a souvent répété, à disposer de tous les royaumes. D'après la législation du moyen âge, il se trouvait suzerain de plusieurs princes, ses vassaux, et il n'exigea jamais d'eux que ce qu'exigeait de son vassal tout suzerain. Dans la grande question des investitures et ses démêlés avec Henri IV, toute la question se résumait à ces termes fort simples. Grégoire approuvait parfaitement que les ecclésiastiques rendissent foi et hommage au souverain pour les biens temporels qu'ils tenaient de lui. Mais ce qu'il repoussait avec raison et de toute l'énergie de son âme, c'est que l'empereur eût le droit de donner l'investiture par la crosse et l'anneau, c'est-à-dire en définitive de disposer seul de toutes les charges ecclésiastiques et de conférer le droit des pasteurs, évêques, abbés ou autres. Si Grégoire eût jamais pu consentir à cette aliénation des droits de l'Eglise, celle-ci disparaissait à l'instant, et l'empereur devenait seul Pape, concile, juge et arbitre de tout.

Au reste, les empereurs d'Allemagne ne s'en cachaient pas; ils voulaient être maîtres, souverains et absolus dans l'Eglise comme dans l'Etat, et nommer les Papes et les évêques comme ils nommaient leurs généraux ou leurs fonctionnaires. Ce fut là leur pensée intime, leur idée constante, et un homme de la cour, qui fut chapelain et secrétaire de Henri IV et de son fils, et par conséquent initié à tous leurs secrets, nous révèle ainsi cette pensée : « L'empereur, dit-il, est la loi vivante qui commande aux rois; sous cette vivante loi sont tous les droits possibles; c'est cette loi qui les châtie, les délie et les lie. L'empereur est le créateur de la loi, et ne doit pas y être tenu. S'il s'y soumet c'est qu'il le veut bien. Tout ce qui lui plaît devient un droit par là seul. Dieu, qui lie et délie, l'a proposé à l'univers. La puissance divine a partagé l'empire avec lui; elle a donné les cieux aux immortels, tout le reste à l'empereur. » Jamais, même aux temps les plus dégradants du paganisme, l'absolutisme n'a osé se formuler avec tant d'impudence. Dieu, dit-il, a partagé sa puissance avec l'empereur. Il lui est permis de régner au fond des cieux, mais la terre et tout le genre humain appartiennent en toute propriété à un seul homme, qui est la loi vivante, la source de tous droits, placé lui-même en dehors et au-dessus de tous droits, créateur de la loi et n'étant tenu à se soumettre lui-même à aucune loi. Certes, un tel langage tenu après mille ans de christianisme était le plus horrible des blasphèmes, et la négation la plus absolue non-seulement de l'Eglise, mais de toute loi morale. Si tout homme, dans ses rapports avec les autres hommes comme avec lui-même, est obligé de se conformer à la morale, et si le code de cette loi est l'Evangile, tout homme, qu'il soit empereur ou roi, est donc tenu de se soumettre à la loi morale de l'Evangile sous peine d'être regardé par la chrétienté comme exclu de la société fondée sur cette loi. Or la loi évangélique est représentée par l'Eglise qui en est la gardienne et l'exécutrice. C'est donc l'Eglise qui est la loi vivante, qui commande aux empereurs comme aux rois, les châtie, les lie et les délie, principe de tout droit qui crée la loi, parce qu'elle s'y soumet elle-même et partage, on peut dire, l'empire avec Dieu même, centre et foyer de cette Eglise. Voilà la solution de cette question telle que l'entendait le moyen âge, telle que nous devons la comprendre aujourd'hui comme dans tous les temps, telle qu'elle ressort non-seulement de l'enseignement chrétien, mais même de la simple donnée de la loi morale.

Est-ce à dire que les Papes ont le droit de déposer à leur gré les souverains? Non sans

doute. Grégoire VII ni aucun de ses successeurs n'ont jamais revendiqué un pareil droit. Ils ont frappé d'excommunication et d'anathème ceux qui, par leurs crimes et leurs attentats contre l'Eglise s'étaient déjà placés en révolte ouverte contre elle, et étaient sortis volontairement de son sein. De son côté la législation civile et politique considérait comme déchus de tout droit social ceux qui étaient frappés de cet anathème et de cette excommunication ; en conséquence le souverain n'était plus souverain, et comme le simple citoyen perdait ses droits de cité. L'Allemagne appliqua cette loi civile et politique à Henri IV. Il n'y a rien là que de fort simple, et il faut toute l'ignorance des historiens pour s'en être étonné un seul moment.

Mais, dit-on, le droit civil et politique a changé à cet égard, et aujourd'hui les souverains frappés des foudres de l'excommunication, ne perdraient pas pour cela leur couronne. C'est-à-dire au fond que les souverains devenus absolus n'ont plus d'autre juge qu'eux-mêmes. En vain me direz-vous qu'ils sont liés par les lois constitutives qu'ils jurent d'observer ; car enfin, entre eux, qui prétendent les avoir gardées et leur peuple qui prétendrait qu'ils les auraient violées, qui sera juge ? On a malheureusement dérogé à la grande pensée de la législation du moyen âge, et pour avoir voulu délier les souverains de toute obligation morale, pour avoir voulu les rendre absolus, voilà qu'en définitive on les a rendus comptables envers leurs peuples eux-mêmes, ou plutôt envers tout acte de force brutale qui parvient à les frapper et à les détrôner. Ils n'ont pas voulu pour arbitre la loi morale et l'Evangile, et dès lors ils tombent nécessairement sous l'arbitrage de la force.

Voilà donc où nous ont conduits ces clameurs insensées d'un gallicanisme aveugle contre Grégoire VII et ses successeurs. Partisans effrontés du droit divin des rois contre le droit divin de l'Eglise et de Dieu, ils ont voulu déifier la royauté, dussent-ils ébranler de leurs arguments étranges jusqu'à la chaire de saint Pierre. Eh bien, depuis ce temps, la royauté n'ayant plus pour sanction et pour limite la loi de l'Evangile, les peuples se sont dit : Si l'homme est seul la loi vivante et la source de tout droit, comme chacun de nous est homme au même titre que le plus grand des empereurs et des princes, celui-ci n'a pas plus le droit de nous commander que nous le devoir de lui obéir. Quand la royauté n'était qu'une fonction chrétienne soumise comme chacun de nous à la loi de l'Eglise et du Christ, nous pouvions, nous devions nous incliner devant elle, elle était sainte et inattaquable à ce titre. Mais si ce n'est plus que le bon plaisir, le caprice ou l'orgueil d'un homme, nous ne sommes tenus à rien envers lui, puisqu'il n'est lui-même tenu à rien envers Dieu.

Ainsi ont raisonné, ainsi devaient raisonner les peuples depuis qu'empereurs et rois dans leur ambition démesurée ont osé poursuivre de tant d'outrages Grégoire VII et tous les saints Pontifes qui ont continué sa tâche. La monarchie a vite couru sur son déclin. Bientôt l'Angleterre a fait rouler la tête d'un roi sous la hache d'un bourreau ; la France a envoyé son monarque à l'échafaud, et depuis, la royauté ne se soutient presque partout que par un duel à outrance de la force contre la force. Replacez au contraire la société politique sur cette grande base chrétienne où l'avait assise la constitution du moyen âge, et dès lors tous les pouvoirs sociaux comme tous les hommes ayant pour unique et souverain juge la loi chrétienne et l'Eglise, les sociétés sont réédifiées jusque dans leurs fondements. Tel est le grand enseignement, la conclusion suprême qui ressort des leçons de l'histoire, et surtout de la longue controverse à laquelle a donné lieu le magnifique pontificat de Grégoire VII.

GRÉGOIRE VIII, antipape.—*Voy.* GÉLASE II.

GRÉGOIRE VIII, cent-soixante et onzième Pape et successeur d'Urbain III. — Deux jours après la mort de ce dernier, on élut Pape le 25 octobre 1187, Albert, natif de Bénévent, prêtre-cardinal, chancelier de l'Eglise romaine, qui fut nommé Grégoire VIII. Il était savant et éloquent, d'une vie pure et austère, et d'un grand zèle ; mais il ne tint le siége qu'environ deux mois. Dans ce peu de temps il fit tout son possible pour animer les fidèles à la délivrance de la Terre-Sainte, comme on voit par une de ses lettres, donnée à Ferrare, où il les exhorte à apaiser la colère de Dieu par la pénitence et les bonnes œuvres, et leur promet l'indulgence plénière pour leurs péchés.

Aimant à suivre l'exemple de Grégoire VII en ce qui concerne sa disposition à ramener les princes catholiques à la justice et à l'équité, Grégoire VIII tenta de réconcilier les deux républiques de Gênes et de Pise. Il se rendit à Pise où il fut reçu avec grand honneur le 9 décembre ; et, y ayant fait venir les premiers d'entre les Génois, il parla aux uns et aux autres avec tant de sagesse qu'ils commençaient à s'adoucir, et la paix était en voie de conclusion, quand la fièvre le prit, et après avoir été malade très-peu de jours, il mourut le 16 décembre 1187 et eut pour successeur Clément III.

GREGOIRE IX. — Le cardinal Hugolin, évêque d'Ostie, fut élu d'une commune voix le lendemain de la mort d'Honorius III, 19 mars 1227. Il prit le nom de Grégoire IX. Il descendait des comtes de Seigni ; il était ainsi proche parent du Pape Innocent III. Grégoire était bien fait de sa personne, avait beaucoup d'esprit, possédait le droit civil et canonique, et menait une vie exemplaire. Il fut ami particulier de saint François d'Assise, et protecteur des Frères mineurs, pour lesquels il fonda plusieurs monastères. Les circonstances de son couronnement sont remarquables par la pompe et la magnificence dont il fut accompagné. Après avoir dit la Messe, il alla au palais de Latran, tout couvert d'or et de pierreries. Le jour de Pâques, il célébra la Messe solennellement à

Sainte-Marie-Majeure, et revint la couronne sur la tête. Le lundi, ayant dit la Messe à Saint-Pierre, il revint, portant deux couronnes, monté sur un cheval richement caparaçonné, environné de cardinaux vêtus de pourpre, et d'un clergé nombreux. Les rues étaient tendues des plus riches tapisseries, et parfumées de divers aromates. Le Pape chantait à haute voix *Kyrie eleison* et des cantiques de joie, accompagnés du son des trompettes. Les juges et les officiers avaient des habits couverts d'or, et des chapes de soie. Les Grecs et les Juifs chantaient les louanges du Pape, chacun dans leur langue. Un peuple innombrable marchait devant, portant des palmes et des fleurs. Le premier sénateur et le préfet de Rome étaient à pied aux côtés du Pape, tenant les rênes de son cheval; c'est ainsi qu'il fut conduit au palais de Latran.

Grégoire IX était un homme d'un génie vif et d'un grand caractère, plein de la haute idée que Grégoire VII avait laissée par tradition à tous les Papes des prérogatives de leur siége, et capable comme lui de tout souffrir pour la liberté et la gloire de l'Eglise. Octogénaire au moment où il ceignit la tiare [1227], Grégoire montra, pendant ses quinze ans de règne, la plus indomptable énergie, comme s'il avait rajeuni en devenant dépositaire de cette puissance déléguée par l'Eternel. Ce fut lui qui fut le protecteur et l'ami de sainte Elisabeth de Hongrie; il la rapprocha de saint François d'Assise, dont elle sut imiter les héroïques vertus; il la protégea dans son veuvage et son abandon; et quand Dieu l'eut appelée à lui, il proclama ses droits à la perpétuelle vénération des fidèles, en l'inscrivant parmi les saints. Mais c'est dans tous les rangs qu'il était le protecteur universel des faibles et des opprimés; et tandis qu'il promettait son appui à la royale veuve de Thuringe, il étendait sa paternelle sollicitude sur les plus pauvres serfs des contrées les plus éloignées de la chrétienté, comme on le voit par sa lettre aux seigneurs polonais, où il leur reproche, comme un détestable forfait, d'user la vie de leurs vassaux, rachetés et ennoblis par le sang de Jésus-Christ, à veiller sur des faucons ou des oiseaux de proie. Ami zélé de la vraie science, il fonde l'université de Toulouse, et fait rétablir celle de Paris par saint Louis, non sans avoir sagement protesté contre l'envahissement de la philosophie profane dans la théologie. Dans la collection des Décrétales, il a la gloire de donner à l'Eglise son code, qui était alors aussi celui de la société tout entière. Digne neveu d'Innocent III, il sut unir toujours la justice et la fermeté; réconcilié avec Frédéric II, après l'avoir excommunié d'abord, il le soutint avec une noble impartialité contre la révolte de son fils Henri [1235], et même contre les exigences trop grandes des villes lombardes, qui étaient cependant les meilleures alliées de l'Eglise [1237]. Quand plus tard cet empereur manque à ses plus solennelles promesses, et qu'il faut une seconde fois l'excommunier, qu'il est beau de voir ce vieillard, presque centenaire, s'engager noblement dans une lutte désespérée, tout en recommandant à l'armée de Jean de Brienne, qui marchait contre le perfide empereur, la clémence, la douceur et le soin des prisonniers. Puis vaincu et abandonné de tous, assiégé dans Rome par Frédéric ligué contre lui avec les Romains eux-mêmes, il retrouve dans ce moment terrible, et au sein de la faiblesse humaine, cette force qui n'appartient qu'aux choses divines: il fait tirer les reliques des saints apôtres, les promène en procession à travers la ville, et demande aux Romains s'ils veulent voir périr ce sacré dépôt qu'il ne peut plus défendre sans eux. Aussitôt leur cœur est touché, ils jurent de mourir pour lui; l'empereur est repoussé, et l'Eglise délivrée

Grégoire ne se vit pas plutôt sur le trône pontifical, qu'il pressa vivement le départ de Frédéric pour la Terre Sainte. Ce prince s'avança jusqu'à Brindes, avec l'armée des croisés, pour y faire son embarquement. Mais une maladie, disait-il, l'obligeait de différer son départ, et il s'arrêta à Otrante. C'était au mois d'août de l'année 1227, terme donné à l'empereur pour dernier délai, au delà duquel il avait consenti lui-même à être excommunié, s'il n'accomplissait pas son vœu de la croisade. Le 29 septembre suivant, le Pape, assisté des cardinaux, prononça une sentence d'excommunication contre Frédéric, avec menace de procéder plus rigoureusement contre lui, si sa contumace l'exigeait; et il en donna avis, par une lettre circulaire, à tous les prélats de la chrétienté. Frédéric, après avoir essayé inutilement de s'excuser sur le mauvais état de sa santé, écrivit à tous les princes pour se plaindre de Grégoire.

Les lettres que le Pape reçut des Chrétiens de Syrie, qui lui peignaient vivement le tort que leur faisait la lenteur de Frédéric à accomplir son vœu pour la croisade, déterminèrent Grégoire à réitérer l'excommunication contre cet empereur. Il y joignit l'interdiction de tous les lieux où il ferait son séjour, avec menace, s'il persistait dans sa désobéissance, de le traiter en hérétique, c'est-à-dire, selon le droit religieux du temps, d'absoudre ses sujets du serment de fidélité. Grégoire en vint à cette extrémité, et excommunia Frédéric, non-seulement pour ne pas avoir passé en Terre Sainte, ni fourni les troupes et l'argent qu'il avait promis, mais encore pour avoir empêché l'archevêque de Tarente d'exercer ses fonctions; pour avoir dépouillé de leurs biens les Templiers et les Hospitaliers; pour avoir violé le traité fait entre lui et les seigneurs, dont l'Eglise romaine était caution; pour avoir dépouillé de ses terres le comte Roger placé sous la protection du Saint-Siége; pour avoir refusé de rendre la liberté à son fils injustement retenu en prison, et enfin pour avoir foulé aux pieds les lois de Dieu. A ces crimes, Frédéric en ajoutera bientôt de nouveaux encore. Il brave ouvertement les

censures dont il est frappé, et passe en Palestine, malgré la défense de Grégoire. Les lettres du Pape l'y avaient devancé, avec ordre du patriarche de Jérusalem de le dénoncer excommunié et parjure: ce qui fit que la plupart des Chrétiens de Syrie refusaient de lui obéir; mais d'autres, parmi les Génois, les Pisans, les Vénitiens, moins sensibles à l'horreur qu'inspirait le seul mot d'excommunication, se tinrent unis à ce prince. Pour se venger, Frédéric appela à Rome les Franchipani, souleva le peuple, et on vint insulter le Pape jusque dans Saint-Pierre, pendant la célébration des saints mystères, avec de grandes clameurs et des menaces si effrayantes, que le Pontife chercha par la fuite sa sûreté hors de Rome. Les lieutenants de Frédéric s'emparèrent des principales places de Rome, et firent irruption dans le patrimoine de Saint-Pierre, amenant des Sarrasins qui exercèrent des impiétés et des cruautés inouïes. Ce fut cette lutte qui donna naissance aux deux factions si connues depuis sous le nom de Guelfes et de Gibelins; les premiers tenant pour le Pape, et les seconds pour l'empereur, sans qu'on sache la vraie origine de ces dénominations bizarres. Frédéric se hâta d'entamer une négociation avec les deux soudans, et conclut avec eux une trêve de dix ans. Le principal article concernait la ville de Jérusalem, qui fut rendue aux Chrétiens, à la réserve du temple de Salomon. Ce dernier point déplut beaucoup au patriarche de Jérusalem. Peu de temps après, Frédéric s'embarqua pour l'Italie; mais le Pape, sur les plaintes de ce patriarche, et en face des horribles forfaits exercés par les lieutenants et les armées de Frédéric, exécuta la menace qu'il avait faite de procéder contre ce prince plus rigoureusement. Il réitéra l'excommunication, et déclara absous de leur serment tous ceux qui lui avaient juré fidélité, *parce que*, disait-il, *personne ne doit garder fidélité à celui qui s'oppose à Dieu et à ses saints, et qui foule aux pieds ses commandements.* Cependant Frédéric, voyant une armée, sous le nom d'armée de l'Eglise, défendre avec vigueur les droits du Saint-Siége, songea à entrer en accommodement avec le Pape, en offrant de se soumettre et en demandant l'absolution; ce qui s'exécuta l'année suivante [1230]. Il alla trouver Grégoire à Anagni. Lorsqu'il fut devant lui, il ôta son manteau, se mit à ses pieds, et reçut le baiser de paix. Ils mangèrent ensemble, et eurent une longue conversation; mais cette paix fut rompue huit ans après.

Vers le même temps [1228], Grégoire IX travailla au rétablissement de l'université de Paris, qui avait cessé ses leçons à l'occasion d'une émeute où les écoliers avaient été maltraités. Il donna une bulle en faveur de cette université, et conforme au règlement qu'elle avait demandé. Il écrivit au jeune roi saint Louis une lettre, où il l'exhorta à protéger les étudiants: *Il est important*, lui dit-il, *pour votre honneur et pour votre salut, que les études soient rétablies à Paris comme auparavant.* Il avait écrit aux professeurs, leur défendait d'expliquer l'Ecriture sainte par la doctrine des philosophes, et leur ordonnait de suivre dans leurs explications, la tradition des saints Pères. Grégoire ayant fait composer un recueil de Décrétales, adressa ce recueil à plusieurs universités. Il confirma, en 1233, l'université de Toulouse, avec des priviléges semblables à ceux de l'université de Paris.

En 1234, Grégoire, après les informations ordinaires, canonisa saint Dominique, fondateur des Frères prêcheurs. Déjà quatre ans auparavant il avait publié, le 29 septembre 1230, une bulle par laquelle il expliquait divers points controversés de la règle des Frères mineurs. Il envoya aussi aux princes musulmans de longues instructions sur la religion chrétienne, dans lesquelles il les menaçait, s'ils ne se convertissaient, de soustraire à leur autorité les Chrétiens qui étaient dans leurs Etats. Il favorisa l'établissement des chevaliers teutoniques en Prusse; convertit par les missionnaires les Courlandais et le roi Lammechin. Informé des abus qui régnaient en Hongrie, il chargea l'archevêque de Trivonie de remédier à ces désordres. Il envoya, en 1234, des nonces et des missionnaires en Orient, pour essayer de ramener l'Eglise grecque à l'obéissance du Saint-Siége. Vers le même temps il adressa une bulle à tous les évêques pour la réforme des monastères.

Cependant les Romains s'étaient révoltés contre Grégoire, et ce Pape avait été contraint de sortir de Rome. Il se retira successivement à Spolette et à Anagni en 1232; mais enfin il écrivit à l'empereur Frédéric, pour le prier de venir promptement au secours de l'Eglise, sa Mère. L'empereur fomentait sous main la révolte des Romains, et ne laissait pas de promettre au Pape d'employer ses armes pour la protection de l'Eglise. Après tant de réconciliations feintes ou sincères ce prince rompit de nouveau avec le Souverain Pontife, à l'occasion de la Sardaigne qui appartenait au Saint-Siége par donation de Louis le Débonnaire et des autres empereurs. Grégoire revendiquait cette île qui lui appartenait évidemment, de même que toutes les îles de la mer. L'empereur soutenait, au contraire, que l'île de Sardaigne avait autrefois appartenu à l'Empire, et qu'il avait fait serment de retirer tout ce qui en avait été démembré. En conséquence, il envoya Henri, son fils naturel, qui s'empara de la plus grande partie de l'île, et en fut déclaré roi. Le Pape, frustré dans ses droits, fit à l'empereur plusieurs monitions dans les formes; en sorte que Frédéric vit bien qu'il en arriverait aux censures ecclésiastiques. Pour le prévenir, il écrivit ainsi aux cardinaux: « Puisque vous êtes les successeurs des apôtres, et que vous entrez dans les conseils du Pape, il est étonnant que vous n'empêchiez point qu'il s'emporte jusqu'à vouloir tirer le glaive spirituel contre l'empereur romain et le protecteur de l'Eglise. Nous vous prions de retenir ces mouvements du

Pape, qui viennent plus de passion que de justice, afin de prévenir les scandales qui en seraient les suites. » Comment Frédéric pouvait-il parler ainsi ? Ce prince dont le Pape avait protégé la personne et les droits pendant son enfance, à qui il avait conservé le royaume de Sicile, qui l'avait fait élire empereur et qui l'avait lui-même couronné; ce prince ingrat avait suborné les Romains pour chasser le Pape de son siége, avait laissé sans pasteurs dix-neuf Eglises, en avait dépouillé d'autres, avait été un éternel obstacle à tout ce qu'on avait projeté en faveur de la Terre-Sainte, s'était emparé des territoires du Saint-Siége, et avait vomi les plus horribles blasphèmes contre le Christ, l'Eucharistie, la religion tout entière. Aussi Grégoire IX après avoir épuisé toutes les voies de conciliation, publia solennellement à Rome, le dimanche des Rameaux, l'excommunication contre Frédéric, déclara ses sujets absous du serment de fidélité, et leur défendit de l'observer. L'empereur ayant appris cette nouvelle, écrivit aux Romains, et leur fit de grands reproches d'avoir souffert que le Pape lui fît une telle injure. En même temps le Pape écrivit une lettre circulaire à tous les évêques de la chrétienté, pour leur ordonner de publier tous les dimanches, au son des cloches, la sentence contre l'empereur. Cette lettre fut adressée aux rois et aux principaux seigneurs. Frédéric, de son côté, en écrivit une aux mêmes princes, où il exposa tous les prétendus sujets de plaintes qu'il avait contre Grégoire IX. Après avoir dit qu'il ne reconaît point pour juge Grégoire IX, parce qu'il s'est toujours déclaré son ennemi, il conjure les cardinaux de convoquer un concile.

Après tant de scandaleux manifestes dont il inondait tous les Etats chrétiens, l'empereur en vint aux effets, et fit publier un acte de rupture ouverte dans le royaume de Sicile, comme le plus voisin de Rome, et le plus à craindre pour le Pape. Il ordonnait de chasser tous les religieux, de dépouiller tout le clergé et de brûler toute personne de quelque condition, de quelque âge, de quelque sexe qu'elle soit, qui aurait déféré à la sentence du Pape. Le Pontife répondit à ces actes atroces d'hostilité, en envoyant des légats pleins de fermeté et de prudence pour encourager les peuples de Milan, de Ravenne et des autres villes d'Italie, soulevées contre Frédéric. Il publia une croisade contre ce prince, et demanda des subsides en France et en Angleterre, sur les biens ecclésiastiques pour subvenir aux frais de cette guerre. Cependant Grégoire voulant tenter un dernier moyen d'éviter une lutte armée, résolut de convoquer un concile à Rome, et écrivit partout des lettres par lesquelles il ordonnait aux évêques de s'y trouver. L'empereur s'opposa à ce concile, et fit répandre partout une lettre anonyme, où étaient exposés tous les dangers que couraient ceux qui iraient à ce concile. Et en effet, l'armée navale de l'empereur ayant attaqué la flotte des Génois, sur laquelle bien des prélats de France, se rendant aux ordres du Pape, s'étaient embarqués, les Génois furent défaits, les prélats arrêtés, et eurent à souffrir des mauvais traitements. Il fallut que saint Louis écrivît à l'empereur, pour le prier de les mettre en liberté, ce qu'il accorda. Mais ce prince continua ses dévastations en Italie, faisant le dégât autour des villes qui ne voulaient pas le recevoir. Il obligeait même les évêques de donner à titre de prêt, l'argenterie de leurs églises, pour fournir aux frais de la guerre.

Au milieu de tant de difficultés, Grégoire IX, travaillait avec un zèle ardent au succès de la croisade; défendait les Juifs contre les indignes violences dont ils étaient victimes; travaillait sans relâche à l'extension du christianisme, jusque dans les régions les plus éloignées du Nord; canonisait saint François d'Assise; approuvait l'ordre des Trinitaires pour la rédemption des captifs; en un mot veillait avec une incessante sollicitude à tous les besoins de l'Eglise, et cela à l'âge de près de cent ans.

La guerre se poursuivait toujours vivement entre le Pape et l'empereur; ce dernier s'avançait en personne vers Rome, où il était appelé par l'indigne Jean Colonne. Il avait pris Tivoli, et portait le ravage jusque sous les murs de Rome, que plusieurs grands de la ville devaient lui livrer. Alors le Pape indiqua une procession générale où il se montra portant entre ses bras les chefs sacrés des deux princes des apôtres. A cette vue, l'enthousiasme des Romains se ranime, et l'armée impériale est forcée de se retirer. Telle était la position de Rome, quand le Pape Grégoire IX, succombant au chagrin que lui causait la captivité des prélats qui s'étaient embarqués pour venir au concile, mourut le 21 août 1241. Il était âgé de près de cent ans, et avait tenu le Saint-Siége 14 ans et 5 mois.

GREGOIRE X. — Après la mort de Clément IV, les cardinaux qui étaient à Viterbe, ne purent s'entendre sur l'élection d'un Pape. Comme leurs contestations semblaient ne devoir jamais finir, saint Bonaventure, qui était cardinal, leur persuada de déférer la nomination du Pape à six de leurs confrères; ce qu'ils firent par un compromis entre les mains de ces six, auxquels ils donnèrent le pouvoir d'élire un Pape, et ceux-ci élurent tous d'une seule voix, le 1er septembre 1271, Thibault, archevêque de Liége, et de la famille de Visconti. Il était alors à Acre, étant allé par dévotion visiter les lieux saints; il y reçut la nouvelle qu'il avait été élu Pape. On lui écrivit aussitôt pour le conjurer de venir incessamment: son élection causa beaucoup de joie aux Chrétiens de la Terre-Sainte, dans l'espoir qu'il les secourrait puissamment. Il prit le nom de Grégoire X. S'étant embarqué, il se rendit à Viterbe, où était la cour de Rome; il s'appliqua d'abord à trouver le moyen de secourir la Terre Sainte qui était dans un état déplorable.

Grégoire vint ensuite à Rome; il y fut

sacré le 27 mars 1272, et écrivit aussitôt après à tous les évêques pour la convocation d'un concile général. Il en marquait principalement trois causes : le schisme des Grecs, le mauvais état de la Terre Sainte, les vices et les erreurs qui se multipliaient dans l'Eglise. Il fixait l'ouverture de ce concile au mois de mai 1274, et y invitait tous les princes chrétiens, même le roi d'Arménie, et jusqu'aux Tartares. Afin de le célébrer avec plus de fruit, il appliqua tous ses soins à pacifier l'Italie et l'Allemagne.

L'année suivante, il vint à Lyon, avec saint Bonaventure, qu'il avait élevé à la dignité de cardinal. Ce concile fut très-nombreux : il s'y trouva cinq cents évêques, soixante-dix abbés, et mille autres prélats. Il y avait aussi des ambassadeurs d'Allemagne, de France, d'Angleterre et de divers autres Etats catholiques, ceux des Grecs, des Tartares et le roi d'Aragon en personne. Grégoire ouvrit cette auguste assemblée le 7 mai 1274, dans l'église de Saint-Jean. Dans la première session, il fit un discours dans lequel il exposa les motifs de cette convocation. Dans la seconde, il lut des lettres qui annonçaient le départ pour Rome, des ambassadeurs de l'empereur d'Orient au concile. Ils arrivèrent dans l'intervalle de la troisième à la quatrième session. A cette même époque, 4 janvier, le concile reçut une ambassade plus étonnante encore. Abaïn grand kan des Tartares occidentaux, envoyait ses ambassadeurs à l'assemblée de l'Eglise chrétienne pour contracter avec elle une étroite alliance contre les Musulmans. A la cinquième session, qui se tint le 16 juillet, on lut la constitution sur l'élection des Papes, qui fut l'ouvrage de Grégoire IX, et fut publiée dans ce concile. En voici la substance.

« Le Pape étant mort dans la ville où il résidait avec sa cour, les cardinaux présents attendront les absents pendant dix jours seulement, après lesquels ils s'assembleront dans le palais où logeait le Pape, et se contenteront chacun d'un seul serviteur, clerc ou laïque, à leur choix ; ils logeront tous dans une même chambre, sans aucune séparation de muraille ou de rideaux, ni autre issue que pour le lieu secret : cette chambre commune sera tellement fermée de toutes parts, qu'on ne puisse y entrer ni en sortir. Personne ne pourra approcher des cardinaux, ni leur parler en secret, si ce n'est du consentement de tous les cardinaux présents, et pour l'affaire de l'élection. On ne pourra leur envoyer ni messages, ni écrits, le tout sous peine d'excommunication par le seul fait. Le conclave (car c'est le nom de cette chambre commune dans le texte latin de cette constitution) aura toutefois une fenêtre, par où l'on pourra commodément servir aux cardinaux la nourriture nécessaire, mais sans qu'on puisse entrer par cette fenêtre. Que si, ce qu'à Dieu ne plaise, trois jours après leur entrée dans le conclave, ils n'ont pas encore élu de Pape, les cinq jours suivants, ils se contenteront d'un seul plat, tant à dîner qu'à souper. Mais après les cinq jours, on ne leur donnera plus que du pain, du vin et de l'eau, jusqu'à ce que l'élection soit faite. Pendant le conclave, ils ne recevront rien de la chambre apostolique, ni des autres revenus de l'Eglise Romaine ; ils ne se mêleront d'autre affaire que de l'élection, sinon en cas de péril ou d'autres nécessités évidentes. Si quelqu'un des cardinaux n'entre point dans le conclave, ou en sort sans cause manifeste de maladie, il n'y sera plus admis, et on procédera sans lui à l'élection. S'il veut rentrer après être guéri, ou si d'autres absents surviennent après les dix jours, la chose étant en son entier, ils seront admis en l'état où l'affaire se trouvera. Les cardinaux ne feront entre eux aucune convention, ni serment, ni ne prendront aucun engagement, sous peine de nullité ; mais ils procéderont à l'élection de bonne foi et sans passion, n'ayant en vue que l'utilité de l'Eglise.»

Ensuite le Pape dit qu'à l'égard de la troisième cause de la convocation du concile qui était la réforme des mœurs, que si les prélats se corrigeaient, il ne serait pas nécessaire de faire des constitutions pour leur réformation ; qu'il s'étonnait que quelques-uns qui menaient une vie déréglée ne se corrigeassent point, et déclara que s'ils ne le faisaient, il le ferait lui-même avec beaucoup de sévérité, ajoutant que les prélats étaient cause de la chute du monde entier. Enfin il promit de remédier à plusieurs autres abus.

Grégoire X étant revenu en Italie, vint à Florence où il arriva le 10 décembre ; mais il ne voulut pas entrer dans la ville, parce qu'elle était interdite et les habitants excommuniés, pour n'avoir pas observé la paix qu'il avait faite entre les Guelfes et les Gibelins, lorsqu'il passa chez eux deux ans auparavant. De là il vint à Arrezzo ; mais il y tomba malade, et mourut le 10 janvier 1276, après avoir tenu le Saint-Siége quatre ans et deux mois. Ce Pape est regardé comme saint dans cette contrée de l'Italie, mais il n'a pas été canonisé selon les formes.

GRÉGOIRE XI. — Dix jours après la mort d'Urbain V, les cardinaux étant entrés en conclave, élurent dès le lendemain, 30 décembre 1370, le cardinal de Beaufort. Son vrai nom était Pierre Roger ; il était né dans le diocèse de Limoges, et neveu du Pape Clément VI. Il avait été fait cardinal par son oncle, avant l'âge de dix-huit ans ; il était d'un noble caractère, aimait l'étude, et s'était appliqué longtemps au droit civil et canonique.

Pierre Roger refusa longtemps le souverain pontificat, mais dut céder à la persévérance des cardinaux qui voulaient absolument donner à Urbain V un successeur si propre à suivre les vues de ce saint Pontife. Il n'était que diacre du titre de Sainte-Marie la Neuve ; on l'ordonna prêtre le 4 janvier suivant, et le lendemain veille des Rois,

1371, il fut sacré et couronné. Il prit le nom de Grégoire XI, et tint le Saint Siége sept ans et trois mois. Dès la première année, il créa douze cardinaux, et neuf quatre ans après; son règne fut glorieux. Ce Pape se rendit recommandable par la bonté de son caractère et par sa science : il s'occupa aussi de la destruction du schisme grec, et signala le début de son pontificat par son zèle à conserver le dépôt de sa foi dans toute son intégrité. Il fit tous ses efforts pour procurer la paix entre la France et l'Angleterre, jusqu'à retarder son départ pour la Ville éternelle, où il avait résolu de rétablir le Siége de Pierre. Il écrivit aux deux rois, et nomma deux légats pour les réconcilier. Toujours attentif à défendre les priviléges de l'Eglise, il demanda qu'on abolît en France l'usage cruel qui défendait d'accorder aux justiciés la permission de faire la confession sacramentelle, et de recevoir les consolations des prêtres et des religieux.

Sur la fin de l'an 1373, Edouard III, roi d'Angleterre, envoya des ambassadeurs au Pape pour le prier de surseoir aux réserves des bénéfices d'Angleterre, qui vaquaient en cour de Rome, et de laisser au clergé la liberté des élections pour les évêchés, et aux métropolitains le droit de les confirmer. Le roi se plaignait encore d'être lésé sur plusieurs articles. D'après ces plaintes, le Pape Grégoire envoya en Angleterre des nonces avec une déclaration qu'ils présentèrent au roi, portant, 1° que toutes les instances pendantes, soit en cour de Rome, soit en celle du roi d'Angleterre, touchant les bénéfices vacants en régale, demeuraient en suspens jusqu'à la Saint-Jean prochaine, après quoi elles pourraient être reprises et poursuivies; 2° que ceux qui possédaient des bénéfices en Angleterre par autorité du Pape, demeureraient en possession sans pouvoir être inquiétés.

En 1375, Grégoire XI publia une constitution datée du 29 mai, afin d'obliger les prélats à la résidence, qu'il n'avait cessé de leur recommander depuis qu'il occupait la chaire de Saint-Pierre. Il y est enjoint à tous les patriarches, archevêques, évêques, abbés et autres supérieurs monastiques, de se rendre sous deux mois à leurs Eglises ou à leurs monastères, et d'y résider assidûment.

Cependant les Romains, ennuyés de voir les Papes tenir leur siége hors de Rome, envoyèrent à Grégoire une ambassade pour l'exhorter à venir tenir son siége à Rome, plutôt que de rester à Avignon. Grégoire témoigna qu'il voulait satisfaire les Romains. Il en écrivit à l'empereur et aux autres souverains catholiques. Déjà son départ était fixé au mois de septembre de cette année 1375; mais le désir de concilier les rois de France et d'Angleterre l'engagea encore à le différer jusqu'à l'année suivante. Vers la fin d'août 1376, les Romains envoyèrent au Pape de nouveaux ambassadeurs pour le supplier de venir résider à Rome avec les cardinaux, lui représentant que depuis l'absence des Papes, la ville avait été réduite à une affreuse désolation par les factions des Guelfes et des Gibelins; que le patrimoine de Saint-Pierre avait été pillé; qu'une partie de l'Etat ecclésiastique était occupé par des seigneurs particuliers, qui en avaient fait leur domaine, et que l'autre partie était ravagée par la guerre que les Florentins faisaient au Saint-Siége. Grégoire, touché de ces raisons et persuadé par les continuelles sollicitations de sainte Catherine de Sienne, prit enfin la résolution de rétablir son siége à Rome.

Les cardinaux français en furent fâchés, parce qu'ils craignaient les Romains; le roi de France Charles V en était mécontent, parce qu'il lui était commode d'avoir le Pape à Avignon. Il chargea même son frère Louis, duc d'Anjou, d'aller trouver le Pape pour le détourner de ce dessein; mais toutes ses raisons furent inutiles. Avant son arrivée, trois cardinaux, qui étaient à Rome, firent une capitulation avec les Romains pour la sûreté du Pape: les Romains promirent de remettre au Pape la pleine et libre seigneurie de Rome, sitôt qu'il serait arrivé à Ostie, et que dès lors on remettrait au cardinal de Saint-Pierre la garde des portes, des ponts, des tours et toute la partie au delà du Tibre. Le Pape promit de son côté de conserver la compagnie des exécuteurs de justice et de les faire payer de leurs gages, à condition qu'ils lui prêteraient serment de fidélité.

Grégoire partit d'Avignon le 13 septembre 1376 et n'arriva à Rome qu'au mois de janvier de l'année suivante, s'étant arrêté en différentes villes où il avait passé. Il fit son entrée accompagné de treize cardinaux et d'un peuple innombrable. Il traversa la ville à cheval, et vint à Saint-Pierre vers le soir. On l'y attendait avec quantité de flambeaux, et on alluma toutes les lampes de l'Eglise.

Mais quoique Grégoire eût été reçu à Rome avec de grandes démonstrations de joie, il fut pourtant trompé par les Romains, car ils n'accomplirent qu'une très-petite partie de ce qu'ils avaient promis par leur capitulation: les bannerets reprirent bientôt le gouvernement dont ils s'étaient désistés. Grégoire fut troublé et même effrayé de voir qu'ils méprisaient son autorité. Les Florentins, qui avaient déjà fait une ligue et avaient communiqué un esprit de révolte dans tous les esprits, se moquèrent des censures dont le Pape les avait frappés, et firent célébrer dans leurs terres l'Office divin, malgré l'interdit. Ces difficultés firent prendre à Grégoire le dessein de retourner en France. Mais la mélancolie où il tomba de jour en jour, jointe à une santé très-faible, lui causa une maladie, dont il mourut à Rome le 27 mars 1378 : il avait à peine 47 ans.

GREGOIRE XII. — Le 30 novembre 1406, les cardinaux élurent Conrario, cardinal, qui prit le nom de Grégoire XII. Il passait pour un homme d'une sainte vie et pour un rigide observateur des canons. Il ratifia d'abord l'acte qu'il avait signé en commun avec les autres cardinaux; il leur déclara qu'il travaillerait à l'extinction du schisme de tout

son pouvoir; il écrivit au Pape Benoît XIII que, quoiqu'il crût son droit sûr et certain, qu'il se ferait un devoir de l'abandonner pour la paix de la chrétienté. Il offrait de renoncer au pontificat, si Benoît renonçait au droit qu'il prétendait y avoir. Il écrivit dans les mêmes termes aux princes et aux évêques.

Le roi de France, instruit de l'état des choses, envoya une ambassade aux deux Papes pour les sommer l'un et l'autre de remplir l'engagement qu'ils avaient contracté de céder le pontificat. Les ambassadeurs se rendirent à Marseille, où Benoît était avec sa cour. Ils lui déclarèrent que, s'il ne renonçait pas au pontificat, lorsqu'il en serait requis, la France et les autres pays cesseraient de le reconnaître.

Vers le même temps, les cardinaux des deux obédiences s'adressèrent au roi de France, pour l'exhorter à concourir avec eux à la paix de l'Eglise. Les deux Papes qui virent qu'on commençait à prendre contre eux des résolutions fermes et vigoureuses, disputèrent le terrain avec une égale vivacité. Benoît répondit à cette déclaration des ambassadeurs du roi, par une bulle qui défendait à toutes personnes, sous peine d'excommunication, de se soustraire à son obéissance. Dès que cette bulle eut paru, le roi convoqua une assemblée du clergé et de l'université. Le docteur Courtecuisse y fit un discours, dans lequel il releva l'injustice de cette bulle, et fit voir que Benoît méritait d'être dépouillé du pontificat. Toutes les personnes sensées voyaient clairement dans la conduite des deux Papes, leur collision, et que, dans la crainte de perdre une dignité qui les flattait, ils travaillaient de concert à en perpétuer le partage. Ainsi le roi de France Charles VII publia une lettre, portant soustraction d'obédience aux deux Papes. Il envoya ordre au maréchal de Boucicaut qui résidait à Gênes, de faire arrêter Benoît, qui s'était retiré à Savone; mais celui-ci se déroba aux poursuites du maréchal, et s'étant embarqué, il passa en Catalogne, et alla établir sa cour à Perpignan.

Grégoire, plus modéré, se contenta de publier des apologies qui n'eurent aucun effet. Ses cardinaux, de concert avec ceux qui s'étaient transportés à Livourne, convoquèrent un concile général pour l'élection d'un nouveau Pape, et en indiquèrent l'ouverture à Pise. Ce concile se tint le 25 mars 1409. Il s'y trouva vingt-deux cardinaux, un très-grand nombre d'évêques et de prélats, les députés des principales universités, et les ambassadeurs de la plupart des princes de l'Europe. L'assemblée fut une des plus augustes et des plus nombreuses qu'on eût jamais vu dans l'Eglise. Le concile confirma d'abord la soustraction d'obédience aux deux Papes. Dans la quinzième session, tenue le 5 juin, on publia la sentence qui déclarait Pierre de Lune, dit Benoît XIII, et Ange Conrario, dit Grégoire XII, notoirement schismatiques, fauteurs du schisme ... ques, coupables de parjure, et d... leur serment, scandalisant toute l'Eglise par leur obstination, déchus de toute dignité, séparés de l'Eglise *ipso facto*, et il fut défendu à tous les fidèles, sous peine d'excommunication de les reconnaître, ou de les favoriser. Dix jours après, les cardinaux entrèrent en Conclave, et le 26 du même mois, ils élurent unanimement le cardinal de Milan, qui prit le nom d'Alexandre V.

Grégoire par ses lettres aussi bien que par ses discours et ses œuvres avait paru quelque temps envisager sa place avec le plus complet détachement et le désir le plus sincère de rendre la paix à l'Eglise. Aussitôt après son élection, et avant la fin du conclave, il en ratifia tous les engagements. Il fit ponctuellement toutes les démarches et les avances promises; il conjura les cardinaux de concourir avec lui à une pleine et prompte exécution. Dans ses entretiens privés, il ramenait à chaque instant la conversation sur cet objet. Il ne s'étonnait d'aucune difficulté, pour procurer un si grand bien à la religion, fallût-il pour cela, au défaut de galères (c'est ainsi qu'il s'en exprimait), passer la mer sur la première chaloupe qui se rencontrerait, ou traverser à pied les provinces et les royaumes, au cas que les voitures ou les chevaux vinssent à lui manquer. Mais bientôt par tergiversation, par faiblesse, par condescendance pour ceux qui l'entouraient, il se montra peu disposé à toutes les démarches qui pouvaient mettre un terme au schisme. Cependant après la résolution solennelle du concile de Pise, il donna sa démission sans aucune difficulté et abdiqua volontairement le souverain pontificat dans la quatrième session du concile de Constance le 4 juillet 1415. Chargé de ses pleins pouvoirs, le prince de Malatesta se plaça sur un trône préparé comme pour le Pape lui-même, et lut au nom de Grégoire XII un acte de renonciation pure et simple, qui fut reçue et approuvée par le concile. Grégoire, après avoir été informé à Rimini de ce qui s'était fait à Constance, assembla les cardinaux en consistoire, ratifia solennellement sa renonciation, et quitta sur-le-champ la tiare et toutes les marques de sa dignité. Il mourut deux ans après avec le titre de premier des cardinaux et de légat perpétuel de la Marche d'Ancône, que lui avait décerné le concile. Les six cardinaux qui lui restaient au moment de son abdication furent incorporés au Sacré Collége, et l'on confirma tout ce qu'il avait fait canoniquement dans son obédience.

GRÉGOIRE XIII. — Les cardinaux ne furent pas plutôt assemblés dans le conclave, que toutes les voix se réunirent bientôt pour le cardinal Charles Boncompagno, qui fut élu Pape le 14 mai 1572, et qui prit le nom de Grégoire XIII. Il était né à Bologne au commencement du XVIe siècle. Il reçut de ses parents une bonne éducation, et on l'appliqua de bonne heure à l'étude, sous les meilleurs maîtres de ce temps-là. Il acquit de ... es connaissances dans le droit, et il ... de docteur à l'âge de dix-huit

ans. En 1531, il fut en public les *Institutes* de Justinien; trois ans après, il fut fait professeur ordinaire dans l'université de Bologne, et il en exerça les fonctions pendant cinq ans. Etant ensuite venu à Rome, il obtint les emplois d'abréviateur et de référendaire; et sous Paul III, il assista au concile de Trente. De retour à Rome, il fut fait vicaire de l'auditeur de la chambre; sous Jules III, secrétaire apostolique, puis vice-légat dans le territoire de Rome. Paul IV le fit évêque, et Pie IV lui donna le chapeau de cardinal du titre de Saint-Sixte. Après la mort de Pie V, il fut élevé sur le Saint-Siége, par le crédit du cardinal de Granvelle.

« Il chercha, » dit Ranke, « non-seulement a atteindre mais a surpasser la sainteté de Pie V. Pendant les premières années de son pontificat, il disait la Messe trois fois par semaine, et jamais il ne négligea de la dire le dimanche. Sa conduite était non-seulement irréprochable, mais édifiante.

« Jamais Pape n'a rempli plus fidèlement que Grégoire XIII certains devoirs de sa dignité. Il tenait une liste exacte des hommes de tous les pays propres à l'épiscopat: à chaque proposition, il se montrait très-bien informé, voulant diriger avec un soin scrupuleux la nomination à ces importantes fonctions.

« Avant tout, il s'efforça de propager l'instruction ecclésiastique dans toute sa pureté. Il favorisa avec une générosité extraordinaire, le succès des colléges des Jésuites. Il fit des dons considérables à la maison des profès à Rome; il acheta des édifices, ferma des rues et consacra des revenus pour établir le collége comme nous le voyons encore aujourd'hui; il était disposé pour vingt salles dites auditoires. On a calculé que l'appui qu'il donnait à de nombreux jeunes gens pour faire leurs études lui a coûté deux millions. Combien devait encore lui coûter seulement les vingt-deux colléges qu'il avait fondés! »

Ce fut dans le commencement de son pontificat qu'arriva en France le massacre de la Saint-Barthélemy. On avait donné au Pape comme certain que c'était le résultat de la conjuration des huguenots, pour exterminer jusqu'aux derniers rejetons des descendants de saint Louis, et proclamer le calvinisme en France. Voilà pourquoi il permit quelques démonstrations. Mais doux par caractère, il avait une grande horreur de l'effusion du sang; et fit connaître, par ses discours, qu'il jugeait avec horreur les auteurs de ce cruel massacre. La même année, il envoya des légats dans toutes les cours de l'Europe pour exhorter les princes à s'unir contre les Turcs. Il ordonna aux cardinaux de veiller à l'exécution des décrets du concile de Trente, surtout pour ce qui regardait la réforme des mœurs, et il recommanda aux évêques de ne conférer les saints ordres qu'à ceux dont la vie était édifiante; il ratifia tous les engagements de son prédécesseur, relativement à la Ligue qui s'était formée en France.

Dès le commencement de l'an 1574, ce Pape fit de grands préparatifs pour l'ouverture du Jubilé qui devait se faire la veille de Noël. Il se rendit ce jour là à l'église de Saint-Pierre pour ouvrir une porte murée, et à laquelle on a donné le nom de Sainte. Il prit un marteau d'or, et en frappa trois coups en disant ces mots du psaume CXVII: *Ouvrez-moi les portes de la justice*, etc. On acheva d'abattre la maçonnerie. Ensuite le Pape se mit à genoux devant cette porte, qu'on lava avec l'eau bénite, et étant entré dans l'église avec le clergé, il entonna le *Te Deum*. On dit qu'il y eut à Rome jusqu'à trois cent mille pèlerins pour gagner cette indulgence. L'année suivante, le Pape confirma l'établissement de la congrégation de l'Oratoire, d'où elle s'est ensuite répandue en France. Il fonda à Rome plusieurs colléges: un pour de jeunes Anglais qui avaient été obligés de quitter leur patrie afin de conserver leur foi, un autre pour les enfants de la ville, un troisième pour les Allemands, un quatrième pour les Juifs néophytes, un cinquième pour les Grecs, un sixième pour les Maronites. Il établit, en différents pays, jusqu'à vingt colléges et séminaires. Il entreprit de réformer l'ancien ordre de Saint-Basile, qui s'était multiplié en Occident, et qui était tombé dans le relâchement. Il eut un grand différend avec les Vénitiens au sujet de la visite générale des ecclésiastiques et des religieux, que Grégoire avait ordonnés par toute l'Italie.

Mais de tous les établissements utiles que fonda Grégoire XIII, aucun n'a plus illustré son pontificat que la réforme du calendrier. Il s'y était glissé des erreurs si considérables, que la fête de Pâques se serait trouvée insensiblement au solstice d'été, au lieu de demeurer entre la pleine lune et le dernier quartier de la lune de mars. Cet inconvénient venait de ce que l'ancien calcul ne s'accordait pas entièrement avec le mouvement du soleil et de la lune. Depuis longtemps, les Papes et les évêques sentaient la nécessité de cette réforme. Grégoire XIII l'entreprit. Il assembla à Rome les plus habiles mathématiciens de différentes universités pour les faire conférer ensemble: leurs sentiments furent partagés sur la manière de faire cette correction. Mais le Pape s'en tint à celui de Louis Lilio, médecin et homme fort habile. Par un nouveau cycle d'épactes, réglé selon le nombre d'or, et accommodé à toute sorte de grandeurs de l'année solaire, Lilio montrait qu'on pouvait rétablir le calendrier de manière qu'il n'y faudrait plus toucher. On sait que ce que nous appelons le nombre d'or est le cycle de la lune, qui est de dix-neuf ans, parce qu'on croit que la lune revient, par rapport au soleil, au même point où elle était dix-neuf ans auparavant. Le Pape communiqua cette découverte aux princes chrétiens par une bulle qui ordonnait que la réforme serait exécutée dès l'année suivante. On rétablit donc l'équinoxe au 21 mars, comme il était au temps du concile de Nicée, et on retran-

cha, pour cet effet, dix jours de suite de l'année 1582. Grégoire XIII ordonna que ce retranchement se fît dans le mois d'octobre. Ainsi le lendemain de la fête de saint François, qui est le quatrième, fut le quinzième jour du mois, au lieu du cinquième. C'est ce qui fit que l'équinoxe du printemps, qui tombait le onzième jour de mars, se trouva au vingt-unième, comme il était au temps du concile de Nicée. Le Pape voulut que cet équinoxe fût fixé à ce même jour, et ordonna, pour cela, qu'il n'y aurait point d'année bissextile chaque centième année. On sait que le bissexte est un jour intercalaire que l'on ajoute de quatre en quatre ans, pour accorder l'année civile avec le cours du soleil. Jules César en fut l'inventeur; car, ayant observé que le soleil achevait son cours annuel en trois cent soixante-cinq jours et six heures ou environ, il fit ajouter un jour à chaque quatrième année, à laquelle on donna le nom de bissexte, parce qu'on répétait deux fois le sixième jour avant les calendes (ou le premier jour de mars). On s'aperçut, avec le temps, qu'il y avait encore erreur dans le calendrier de Jules César, et que le bissexte ajoutait onze minutes à la durée du cours du soleil, lesquelles étant rassemblées, faisaient un jour en cent trente-trois ans, et trois jours en quatre cents ans ou environ; ce qui, dans une longue suite, eût dérangé l'ordre des saisons et la célébration de la fête de Pâques. C'est ce qui engagea Grégoire XIII, par le conseil des plus habiles astronomes, à ordonner qu'en quatre ans on retrancherait trois jours de bissexte. Vincent Laurier, Christophe Clavius et Ciaconius, eurent la principale part à cette réforme. Les ordres du Pape furent suivis en Italie. En France, on eut d'abord quelque peine à se soumettre; mais enfin on se rendit à la raison, et le roi Henri III rendit un arrêt qui ordonna qu'on retrancherait dix jours dans le mois de décembre, et que du 9 de ce mois on passerait au 20. Ce qu'il y a de singulier, c'est que les protestants d'Allemagne et d'Angleterre, et les Grecs schismatiques, ne voulurent point recevoir le calendrier, uniquement parce qu'il venait du Pape, quoiqu'ils convinssent que cette réforme était nécessaire.

Grégoire apprit avec indignation les protestations des baïanistes, opiniâtres contre la bulle de son saint prédécesseur. Dès le 29 janvier 1579, il publia une constitution confirmative de la bulle *ex omnibus afflictionibus*, qu'il y inséra tout entière. Il commit le P. Tolet pour obtenir de Baïus une rétractation que celui-ci fit dans les termes les plus précis.

L'an 1582, Grégoire XIII publia à Rome une édition correcte du décret de Gratien, avec des notes savantes et des gloses. Depuis longtemps on travaillait à corriger les défauts de ce décret, parmi lesquels étaient les fausses décrétales fabriquées par Isidore Mercator, et que l'auteur rapportait comme certaines. L'année suivante, il donna plusieurs bulles, dans l'une desquelles il anathématise ceux qui contreviendraient à ce qui est contenu dans la bulle *In cœna Domini*, ou qui appelleraient du Pape au concile général.

Peu de temps avant sa mort, il reçut une ambassade de l'empereur du Japon. Il logea les ambassadeurs au Collége romain; le lendemain, il leur donna audience en présence des cardinaux et des seigneurs. Ils présentèrent au Pape leurs lettres, que les Jésuites avaient traduites en italien. Ces lettres étaient remplies des expressions les plus humbles et les plus respectueuses pour le Pape. On dit que Grégoire et ses cardinaux pleurèrent en entendant la lecture de ces lettres, et que ce Pape répéta, en embrassant les ambassadeurs, le cantique (*Luc.* II, 29): *Nunc dimittis servum tuum, Domine*, etc.

Le 10 avril 1585, Grégoire XIII fut attaqué d'une espèce d'apoplexie. On appela les médecins, qui lui dirent qu'il était en grand danger. « Puisqu'il n'est plus temps de penser aux affaires du monde, dit-il, qu'on me donne mon crucifix, afin que je ne m'occupe plus que de lui. En achevant ces paroles, il fit plusieurs signes de croix, et recommanda son âme à Dieu. On lui donna l'extrême-onction, après laquelle il expira. Il avait quatre-vingt-trois ans et trois mois, et avait occupé le Saint-Siége près de 13 ans. Ce Pontife avait de la science et de la modération. Il était d'un génie doux, bienfaisant, charitable.

Dans toutes les conjonctures, le Pontife se montra ce qu'il devait être, c'est-à-dire pacificateur habile et plein de modération. Grégoire XIII ne voulut pas non plus perdre les fruits de la bataille livrée aux Musulmans en 1571, à Lépante, et qui avait couvert de gloire les flottes chrétiennes sous saint Pie V. Il tira donc tout le parti possible pour le bien de la religion des conséquences de cette bataille. Puis il se déclara hautement en faveur des Maronites, et les couvrit de la protection du catholicisme, protection dont la France, oublieuse de ses anciennes amitiés envers l'Orient, semble ne plus vouloir, à cette heure, partager l'honneur avec la religion. De plus, Grégoire XIII se montra le soutien de la compagnie fondée par saint Ignace de Loyola. Il fit preuve d'une sage et profonde politique dans ses démêlés avec l'empereur Rodolphe, et dans plusieurs affaires avec les rois de France, de Pologne et de Portugal; créa l'ordre du Saint-Esprit; dissipa les troubles qui s'étaient élevés parmi les chevaliers de Malte; corrigea le *Martyrologe*; protégea les gens de lettres; fit solennellement transporter au Vatican les reliques de saint Grégoire de Nazianze; se montra constamment habile administrateur, Pontife magnanime et plein de bonté, digne successeur, enfin, de saint Pierre. Il mourut comblé d'années, de vertus et de gloire, et il eut pour successeur Sixte-Quint.

GRÉGOIRE XIV.—Après bien des débats qui occupèrent le conclave pendant deux mois, le cardinal de Crémone fut élu le 5 décembre 1590, et prit le nom de Grégoire XIV. Il se nommait Nicolas Sfondrate, était né à

Crémone, dont il devint évêque dans la suite, et fut fait cardinal par Grégoire XIII. Aussitôt qu'il eut été élu, il fit donner mille écus à chacun des cardinaux, pour les dédommager des dépenses qu'ils avaient faites pendant le conclave ; ils étaient au nombre de cinquante-deux. Il fut couronné le 8 décembre par le cardinal d'Autriche, évêque de Constance. C'était un homme d'une extrême piété qui jeûnait deux fois par semaine, qui célébrait tous les jours la Messe, disait constamment les *heures* à genoux, et consacrait ensuite une heure à Saint-Bernard, son auteur favori, dont il notait avec soin les pensées qui le frappaient le plus vivement. Son âme était d'une innocence virginale, et l'on disait de lui qu'il possédait trop peu d'éléments terrestres. Il signala le commencement de son pontificat par des bienfaits, et secourut abondamment la ville, dans la disette que l'on souffrait depuis longtemps. Il favorisa les entreprises des ligueurs en France. Sollicité par le roi d'Espagne, il se déclara contre Henri IV ; il envoya un nonce chargé de deux monitoires contre ce prince qu'il déclara hérétique, persécuteur de l'Eglise, et privé de ses royaumes et de ses domaines.

Vous qui avez commencé d'une manière si digne d'éloges, écrivait-il aux Parisiens, *persévérez donc et ne vous arrêtez pas jusqu'à ce que vous soyez parvenus au terme de votre course. Inspiré par Dieu, nous avons résolu de venir à votre aide. Nous vous adressons d'abord un secours en argent qui est même au delà de nos ressources ; ensuite nous députons en France notre nonce, Landriano, chargé de ramener dans votre union tous ceux qui s'en sont séparés. Enfin nous vous envoyons, quoique non sans une grande charge pour l'Eglise, notre cher fils et neveu, Hercule Sfondrato, duc de Montemarciano, avec de la cavalerie et de l'infanterie, dans le but d'employer les armes pour votre défense. Mais dans le cas où ces secours seraient insuffisants, nous vous en ferons passer de plus grands.*

Toute la politique de Grégoire XIV est dans cette lettre. Elle eut un grand résultat. Cette déclaration elle-même, le renouvellement de l'excommunication de Henri IV qui accompagnait ce manifeste, et ensuite la sommation faite sous des peines sévères à tous les membres du clergé, à la noblesse, aux fonctionnaires de la justice et au tiers état, de se séparer de Henri de Bourbon, sommation apportée en France par Landriano, produisit une profonde impression. Il y avait du côté de Henri IV un grand nombre de Catholiques austères qui furent très-embarrassés par cette démarche décisive du chef de l'Eglise.

Les autres mesures annoncées par le Pape dans sa lettre, et qu'il ne tarda pas à mettre à exécution, firent espérer encore de plus grands succès. Il appuya les Parisiens par un secours mensuel de 15,000 scudi, et envoya le colonel Lusi en Suisse, pour y enrôler des troupes ; après avoir solennellement remis, dans l'église Sainte-Marie-Majeure, l'étendard de l'Eglise à son neveu Hercule, général de ses troupes, il le fit partir pour Milan où son armée devait se rassembler. Mais le pontificat de ce Pape fut très-court, et ne dura pas une année entière, Grégoire était depuis longtemps attaqué de la fièvre et tourmenté de la gravelle. A la fin, il succomba à ses infirmités, et mourut à l'âge de 57 ans, n'ayant tenu le Siége que dix mois et dix jours. Ce Pape était d'une piété éminente, d'une chasteté angélique et d'une sobriété qui ne lui permit l'usage d'un peu de vin que dans la langueur de la vieillesse. Ce fut lui qui accorda le chapeau rouge aux cardinaux.

GRÉGOIRE XV. — Après la mort de Paul V, les cardinaux, au nombre de cinquante-deux, étant entrés dans le conclave, furent divisés en plusieurs factions. Celle de Borghèse parut d'abord si puissante, qu'on ne doutait point de l'élection de Campora. Mais celle des Ursins prit de si bonnes mesures pour l'exclusion de ce cardinal, qu'il se forma une sorte de ligue contre lui. A la fin, ils se réunirent le 9 février 1621, pour élire Ludovisio. Aussitôt il fut porté à Saint-Pierre pour y recevoir l'adoration publique. Il prit le nom de Grégoire XV ; ce Pape était de la maison de Ludovisio, l'une des plus illustres de Bologne : il se nommait Alexandre, et était né l'an 1554. Il fut instruit dans les belles-lettres chez les Jésuites, au collége allemand : il étudia les lois à Bologne, sa patrie. Etant retourné à Rome, le Pape Grégoire XIV, son compatriote, le créa collatéral du sénateur. Clément VIII le fit référendaire et juge des causes du vicaire, et dans tous ces emplois, il montra une grande droiture. Il fut fait archevêque de Bologne, par Paul V, et nonce en Espagne ; ensuite, prêtre cardinal, et enfin Pape, à l'âge de 67 ans. On loue sa politesse, sa candeur, sa piété et son inclination à faire du bien. Il n'occupa le Saint-Siége que deux ans et quelques mois, et néanmoins il fit plusieurs entreprises considérables. Il prescrivit une nouvelle forme d'élection pour les conclaves futurs, permettant que chaque cardinal pût donner secrètement son suffrage par voie de scrutin, et ainsi suivre les lumières et les mouvements de sa conscience ; au lieu qu'ils le donnaient auparavant publiquement ; ce qui faisait que les chefs des factions en entraînaient plusieurs contre leur gré. Il ordonna un Jubilé universel, pour implorer le secours de Dieu sur son gouvernement. Il canonisa sainte Thérèse, saint Ignace de Loyola, saint François Xavier, saint Philippe de Néri, saint Isidore agriculteur, et béatifia Albert le Grand. Il contribua avec beaucoup de zèle à la guerre que l'empereur et le roi de Pologne soutenaient ; le premier contre les hérétiques en Allemagne, et l'autre contre les Turcs. Ce fut lui aussi qui érigea l'évêché de Paris en métropole, et qui fonda la congrégation de la Propagande pour la foi.

Le grand âge de ce Pape l'obligea à se

décharger en partie des affaires sur son neveu Ludovico Ludovico qu'il décora de la pourpre. Ludovico ne perdait jamais de vue les grands intérêts de l'Eglise ; ses ennemis même s'accordent à lui reconnaître un véritable talent, un esprit juste et droit, un courage tranquille et une grande habileté. Le gouvernement papal prit des mesures pour faire suivre de conversions les victoires remportées par les catholiques, pour justifier et consolider par le rétablissement de la religion, les conquêtes qu'elle avait faites. *Nous devons appliquer toutes nos pensées*, dit une des premières instructions de Grégoire XV, *à tirer autant d'avantages que possible de cet heureux changement et de la situation victorieuse de nos affaires.* Résolution qui obtint le plus brillant succès. Grégoire XV écrivit dans ce sens à l'empereur. Pendant ce temps la propagande réalisait les plus magnifiques résultats, et l'on sait quels services elle a rendus depuis, non-seulement au catholicisme mais à la science et à la civilisation.

En 1622, la maison palatine ayant succombé sous les armes impériales et bavaroises, le Pape aida l'empereur, dans le dessein qu'il avait d'abaisser cette puissante famille. En reconnaissance, Maximilien, duc de Bavière, donna à Grégoire XV la plus grande partie de la riche bibliothèque des électeurs palatins. Le savant Allatius fut envoyé de Rome pour y apporter ce précieux butin, et enrichir la bibliothèque du Vatican.

L'année suivante 1623, la cour de France forma une ligue contre la maison d'Autriche, pour obtenir la restitution de ce que les Espagnols, et l'archiduc Léopold avaient usurpé dans la Valteline. Les puissances liguées étaient le roi de France, les Vénitiens et le duc de Savoie. Philippe III, roi d'Espagne, pressa le Pape Grégoire XV de terminer le différend. On convint que la Valteline serait mise entre les mains du Pape, jusqu'à ce que l'affaire fût accommodée à la satisfaction des prétendants, et l'année suivante les Français s'en rendirent maîtres, à la sollicitation d'Urbain VIII.

Grégoire XV mourut le 8 juillet de la même année 1623. Il avait entretenu, autant qu'il lui avait été possible, l'abondance dans Rome, en faisant venir du blé du dehors. Il aimait à secourir les pauvres, et leur donnait libéralement la nourriture et les habits dont ils avaient besoin. Il avait un soin particulier des malades, et tâchait de leur procurer toute sorte de soulagements : il était savant et composa divers ouvrages entre autres, les décisions de la Rote.

GRÉGOIRE XVI. — Maur Capellari, né à Bellune, entre Cadore et Trévise, dans l'ancien Etat vénitien, le 18 septembre 1765, appartenait à une famille honorable et dont plusieurs membres avaient exercé les fonctions de la magistrature.

Entré de bonne heure dans la congrégation des Bénédictins Camaldules, il s'y fit remarquer, non-seulement par une conduite exemplaire, mais encore par de rapides progrès dans l'étude des diverses branches de la science ecclésiastique. Il s'adonna spécialement aux langues orientales, qu'il cultiva avec succès, et à la théologie qu'il fut bientôt appelé à professer dans son monastère.

Ses supérieurs ne voulurent point que son talent demeurât enfoui. Sous ce titre : *Le triomphe du Saint-Siége et de l'Eglise, contre les attaques des novateurs battus par leurs propres armes*, le P. Capellari publia, en 1799, un ouvrage remarquable et qui restera. Le rapprochement de ce titre et de cette date témoigne de l'invincible foi de l'auteur ; on sait sous quel poids de calamités gémissait à ce moment l'Eglise catholique et de quels malheurs le Saint-Siége allait être frappé. Mais le moine bénédictin ne pouvait se laisser préoccuper des nuages qui passent dans le ciel, ni oublier que le soleil y demeure immobile ; il parlait donc de *triomphe*, sans prendre garde aux orages. Ce livre, dirigé particulièrement contre les écrits de Tamburin de Pavie, le coryphée des jansénistes italiens, réfute du même coup la foule des écrivains français, qui, dans le dernier siècle et dans celui-ci, ont travaillé à propager et à ressusciter les doctrines des jansénistes parlementaires et du gallicanisme politique.

L'auteur traite de la nature des gouvernements, établit l'immutabilité du gouvernement de l'Eglise, démontre que Jésus-Christ en a fait une monarchie, et donné, dans cette monarchie le souverain pouvoir au Pontife romain. Il fait voir que dans l'Eglise le pouvoir ne vient pas d'en bas, mais d'en haut, que le Pape le tient immédiatement de Dieu, au lieu de le recevoir de la multitude des fidèles, et que toute participation à ce pouvoir, que toute juridiction vient du Pape. S'élevant ensuite contre tous ceux qui, ne le sachant pas, trompeurs ou trompés, travaillent à déchirer la robe sans couture du Sauveur, à détruire l'unité de la foi, en plaçant le centre de cette unité dans les conciles pour l'ôter du Saint-Siége où Jésus-Christ l'a mise, le P. Capellari montre la vanité de leur doctrine et prouve contre tous leurs sophismes l'infaillibilité du Souverain-Pontife.

Si le Souverain Pontife n'est pas infaillible, personne ne l'est dans l'Eglise, et le dépôt de la révélation demeure livré aux disputes des hommes. Avec le Souverain Pontife infaillible, on comprend l'infaillibilité des conciles qu'il convoque, qu'il préside par lui-même ou par ses légats dont il approuve et confirme les décisions ; le concile et le Pape ne font alors qu'une seule et même personne morale, et les membres participent aux priviléges divins du chef. Mais avec un chef infirme et faillible, que peuvent être les membres, sinon infirmes et faillibles comme lui? D'ailleurs les conciles ne sont point des assemblées permanentes, et leurs décisions ont besoin d'une autorité toujours et partout présente qui les interprète et qui les ap[illegible] a besoin pour l'interpréte[illegible]

de l'Ecriture sainte, autrement abandonnée à toutes les folies de la raison individuelle, d'une autorité extérieure, vivante et visible. Les décisions des conciles approuvées et et confirmées par le Saint-Siége, sont comme l'Ecriture, inspirées par le Saint-Esprit; mais comme l'Ecriture, elles sont susceptibles d'interprétations et d'applications diverses : le droit de les interpréter, de les appliquer sera-t-il laissé à tous, et ne faudra-t-il pas une autorité pour elles comme pour l'Ecriture? Cette autorité, où sera-t-elle, si le Souverain Pontife n'est pas infaillible?

On ne peut voir dans la doctrine de l'infaillibilité du Pape une simple et indifférente opinion : les théologiens de toutes les écoles (j'excepte, bien entendu, l'imperceptible minorité que l'Eglise tolère, formée de ceux qui la combattent et qui sont incompétents pour la qualifier), les théologiens, dis-je, s'accordent à enseigner que cette doctrine *tient à la Foi;* car c'est ainsi, ce me semble, que l'on peut, en bon français, rendre leur expression : *Proxima fidei*. D'où il suit que l'opinion contraire, quoique non hérétique, se rapproche de l'hérésie, à la grande joie de tous ceux qu'attire ce voisinage. On ne peut donc s'étonner que le savant religieux qui devait un jour s'appeler Grégoire XVI, ait consacré ses premiers travaux à la combattre.

L'ouvrage dont nous venons d'indiquer le sujet ne fut pas le seul fruit de ses veilles. Membre de l'Académie de la religion catholique, récemment fondée à Rome, le P. Capellari y lisait, dès 1801, le mémoire dont voici le titre : *Les diverses erreurs qui ont accompagné quelquefois le consentement général sur l'existence de Dieu, n'atténuent pas la force de cet argument.*

De semblables Mémoires furent présentés par lui les années suivantes : il établissait, dans celui de 1802, *que la loi naturelle prescrit de rendre à Dieu un culte intérieur et extérieur que l'on désigne sous le nom de religion;* réfutant avec une invincible puissance les sophismes de ces rationalistes, selon lesquels les actes du culte extérieur ne sont pas des actes de religion.

En 1807, le P. Capellari était un des censeurs en exercice de l'Académie dont nous venons de parler; il devint, un peu plus tard, professeur émérite en théologie, vice-procureur général des Camaldules et abbé du monastère de Saint-Grégoire, à Rome. C'est dans l'église de ce monastère que se trouve la chapelle de Saint-André, où le martyre de ce saint apôtre est si admirablement peint dans les fresques du Dominiquin et du Guide. Lorsque Pie VII fut enlevé de Rome, les ordres religieux étant dispersés par la force, le P. abbé de Saint-Grégoire se réfugia avec quelques-uns de ses frères, à son ancien monastère de Saint-Michel de Murano, près de la ville de ce dernier nom, dans l'Etat de Venise. L'abbé Traversi leur procura un peu de sécurité, en fondant avec eux dans le monastère, un collége dont il fut proviseur, dont le P. Zurla, depuis cardinal, était recteur, et où le P. Capellari enseigna. Au commencement de 1814, ce collége fut transporté à Padoue où le professeur dut se rendre : c'est là qu'il apprit le retour de Pie VII à Rome, où il fut bientôt appelé, ayant reçu la charge de procureur général des Camaldules.

Pie VII le nomma successivement consulteur dans les sacrées congrégations de l'Inquisition, de la Propagande, des Affaires extraordinaires ecclésiastiques pour l'examen des évêques, pour la correction des livres de l'Eglise orientale. Il fut choisi pour vicaire général du P. Zurla dans la congrégation des Camaldules, lorsque ce savant religieux fut créé cardinal.

Léon XII, après l'avoir réservé *in petto*, le 21 mars 1825, le proclama cardinal le 15 mars 1826, et lui donna le titre presbytéral de Saint-Calixte; puis il le nomma préfet de la Propagande, poste difficile et dans lequel le cardinal Capellari apprit à connaître l'état des missions catholiques auxquelles Grégoire XVI devait donner un si grand développement dans tout l'univers. Chargé de négocier, en qualité de plénipotentiaire, un concordat avec l'ambassadeur des Pays-Bas, il sut obtenir un traité qui garantissait les droits de l'Eglise. Ce fut avec le même succès qu'il traita avec les agents des Etats-Unis, après les avoir amenés à mettre de côté des prétentions inacceptables.

Sous Pie VIII, le cardinal Capellari eut une grande part, comme préfet de la Propagande, aux négociations dont le résultat fut l'émancipation des Arméniens catholiques de Constantinople.

Pie VIII mourut le 30 novembre 1830; le conclave s'ouvrit le 14 décembre, et le 2 février 1831, après cinquante jours de conclave et soixante-quatre jours de vacance, après une exclusion donnée par l'Espagne au cardinal Giustiniani, le cardinal Capellari fut élu. Il prit le nom de Grégoire XVI, en mémoire de Grégoire XV, fondateur de la Propagande.

Nous n'essayerons pas même de retracer les principaux événements de ce long et laborieux pontificat; ce serait, même en abrégeant beaucoup, un volume à écrire. Il suffit de dire que, comme souverain temporel, il introduisit dans l'administration de ses Etats de salutaires et réelles améliorations; qu'il fonda ou encouragea la création d'un grand nombre d'établissements industriels et d'utilité publique; que les travaux magnifiques exécutés par ses ordres à Tivoli préservèrent les contrées voisines des ravages que l'Anio leur causait depuis la ruine des vieilles cascades; qu'il embellit Rome et les principales villes de l'Etat ecclésiastique; que la capitale des beaux-arts lui doit de nouveaux et magnifiques musées, entre autres le musée étrusque.

Comme évêque de Rome, il acheva la reconstruction de la basilique de Saint-Paul hors les murs, si malheureusement dévorée par l'incendie, la décora avec splendeur et en consacra l'autel.

Comme Souverain Pontife, il eut le bonheur de décréter la canonisation de plusieurs saints, d'ériger dans les cinq parties du monde, *quarante* nouvelles églises, archevêchés et évêchés, de préparer l'érection de plusieurs autres, de donner à l'Angleterre quatre nouveaux vicaires apostoliques, d'imprimer à la Propagation de la foi une impulsion nouvelle et de voir, sous cette impulsion, la prédication évangélique prendre, sur tous les points du globe, d'immenses développements. Il créa *soixante-quinze cardinaux* de la sainte Eglise romaine, et plus de *cinq cents* évêques, ont été institués par lui.

Le temps n'est pas venu d'apprécier les actes de Grégoire XVI, dans ses rapports avec les puissances temporelles; le monde n'en connaît encore ni les causes premières, ni les derniers résultats; on ne sait point les raisons qui déterminèrent le Pontife en ces circonstances; on ne connaît point les obstacles qu'il avait à vaincre, les ressources qui lui manquaient, et nous admirons la témérité de ceux qui, placés comme nous dans la foule, se permettent de juger et de condamner ce que, dans la position où la Providence les a placés, il leur est impossible de comprendre. Néanmoins, nous pouvons bien constater les résultats obtenus, les rapports rétablis entre le Saint-Siége et le Portugal, la fin de la lutte, si héroïquement soutenue par l'archevêque de Cologne entre le cabinet de Berlin et l'Eglise, et l'audience mémorable demandée par l'empereur de Russie au Souverain Pontife.

Comme docteur suprême des Chrétiens, Grégoire XVI a frappé du glaive de la parole apostolique et immolé sur l'autel de la vérité de grandes et puissantes erreurs; l'hermésianisme en Allemagne, le lamennaisianisme en France; et ceux-là surtout doivent à sa mémoire une éternelle gratitude, qu'il a détournés des voies dangereuses où ils s'aventuraient. Sorti du cloître, Grégoire garda sur le trône pontifical la simplicité et l'austérité monastiques; il n'avait dans son palais, comme dans son monastère, qu'une paillasse pour couche; après son élection, son maître d'hôtel demandant comment désormais serait servie sa table: *Crois-tu*, dit-il, *que mon estomac ait changé?*

Bon pour sa famille, il sut se préserver de cet entraînement si naturel, qui va trop souvent au delà des bornes de la convenance ou même de la justice. Une de ses parentes, à la veille de marier sa fille, aurait voulu que le Saint-Père célébrât le mariage: *Elle a son curé*, répondit le Pontife, *cela suffit*. Une députation lui offrant pour son neveu, la place de grand bailli de l'ordre de Malte, qui rend cinq mille écus romains, *J'accepte avec plaisir*, répliqua le Pape, *mais pour le cardinal Odescalchi*.

Une humble mort du Vatican a couronné cette vie humble au sein des grandeurs: *Je veux mourir en moine et non en souverain*, disait Grégoire XVI, peu de jours avant d'expirer: *Voglio morir da frate, non da sovrano*; et il l'a fait comme il l'a dit. La mort ne l'a point surpris, car il était prêt, et la veille même, il avait reçu le pain des anges. Mais la mort a surpris ses serviteurs les plus dévoués, ils n'étaient point là quand elle est venue, et c'est, entouré de quelques simples prêtres, qu'il a rendu son âme à Dieu.

Jusqu'au dimanche 31 mai, dit une lettre de Rome, on n'avait pas d'inquiétudes sérieuses au Vatican. Personne n'y songeait à prendre les mesures nécessaires pour administrer les derniers sacrements à Sa Sainteté, tant on était loin de redouter une mort prochaine. Dans la nuit du samedi au dimanche 31, jour de la Pentecôte, le Saint-Père fit dire la Messe dans sa chambre, après minuit, afin de recevoir la sainte communion par dévotion, et non encore sous la forme du saint viatique. Le bruit se répandit, dans la journée, que le Pape était mieux; mais le soir, l'oppression augmentait, et dans la nuit l'ordre fut envoyé aux plus célèbres médecins de Rome de se rendre au Vatican, le lendemain dans la matinée. La consultation eut lieu le lundi 1er juin, à sept heures du matin. Mais le Saint-Père avait perdu connaissance dès cinq heures, et l'on avait à peine eu le temps de lui donner l'extrême-onction. Ni le *sacriste*, ni le *cardinal grand pénitencier*, ni le *confesseur* de Sa Sainteté, ni le cardinal Lambruschini, secrétaire d'Etat, premier cardinal de la création de Grégoire XVI, n'étaient présents. C'est le sous-sacriste, curé du Vatican, qui lui donna l'extrême-onction. Vers huit heures, l'ordre fut envoyé par Son Eminence le cardinal-vicaire à tous les curés et supérieurs de communautés religieuses de faire dire la collecte *pro Pontifice infirmo*. Cet ordre fut porté, comme partout, à l'église Saint-Grégoire où résidait le cardinal Bianchi, de l'ordre des Camaldules et confesseur de Grégoire XVI. (41). En ce moment, Son Eminence était à l'autel. Averti de réciter cette collecte qui ne se dit que lorsque le Pape est *in extremis*, il fut saisi de surprise et de douleur. Après avoir achevé le saint sacrifice dans la plus vive émotion, il se rendit au Vatican, où déjà il ne trouva plus que les restes inanimés du Père commun des fidèles, de son fils spirituel et de son frère dans la congrégation à laquelle il appartenait. Tous les généraux d'ordre qui ont le privilége d'accorder certaines indulgences, arrivèrent également trop tard pour les conférer au Très-Saint Père.

Grégoire XVI mourut le 1er juin 1846, à neuf heures un quart du matin, après quatre-vingts ans, huit mois et quatorze jours de

(41) Les fonctions de confesseur du Pape peuvent être remplies par tout prêtre séculier ou régulier; Pie VII s'est longtemps confessé à l'évêque de Porphyre, sacriste. Le confesseur entend debout la con-f[illegible] [illegible]e tient à genoux; il omet, [illegible]ation, les paroles qui au-[illegible] toute peine canonique.

vie, après quinze ans, deux mois et vingt-neuf jours de règne. (Voy. *Election et couronnement du Souverain Pontife.*)

Nous compléterons ce rapide abrégé de la vie de Grégoire XVI par une énumération des principales bulles et allocutions de son règne. Le 5 août 1831, il publia la constitution *Sollicitudo Ecclesiarum*, où il déclare ne vouloir favoriser en rien les prétentions d'un prince quelconque en traitant avec lui, proclamant ainsi le grand principe de l'indépendance de l'Eglise. Le 15 août 1832, dans l'encyclique *Mirari vos*, les opinions émises par l'*Avenir* et par l'école de l'abbé de Lamennais, sont signalées et flétries. Le 2 décembre de la même année, les lettres apostoliques *Plura post susceptam* annoncent une indulgence à l'instar du Jubilé général. Le 5 octobre 1833, est envoyé, à l'évêque de Rennes le bref *Litteras accepimus*, au sujet de l'abbé de Lamennais. Ce bref est suivi de trois autres du 28 décembre de la même année, sur le même sujet. Le 18 février 1834, Sa Sainteté approuve et confirme par un bref spécial la société des prêtres de la Miséricorde. Le 25 juin de la même année l'encyclique *Singulari nos* frappe le livre des *Paroles d'un croyant*, et le 20 décembre suivant, un bref à l'évêque de Strasbourg, signale le danger des opinions alors soutenues par M. l'abbé Bautain. Le 26 septembre 1835 et le 7 janvier 1836, les ouvrages de Georges Hermès sont condamnés et prohibés. Le 20 octobre 1837, un bref est envoyé aux Bénédictins de Solesme érigés en congrégation par Lettres apostoliques du 1er septembre précédent. Le 10 décembre de la même année et le 8 juillet 1839, Sa Sainteté prononce en consistoire secret une allocution sur les violences exercées contre les archevêques de Cologne et de Pausen; le 22 juillet 1842, l'allocution sur les affaires religieuses de Russie; et en 1844, il publie la lettre encyclique sur les sociétés bibliques. Mais le document, sans contredit, le plus remarquable de Grégoire XVI, au point de vue de la civilisation et de l'unité du genre humain, monument impérissable de la sollicitude du Souverain Pontife pour la partie la plus délaissée de l'humanité, sont ses Lettres apostoliques *In supremo*, en date du 3 décembre 1839, et qui prohibent la traite des nègres. Nous en donnerons ici le texte à cause de son importance. Grégoire XVI s'exprime ainsi :

C'est avec une profonde douleur, que nous le disons, on a vu, même parmi des Chrétiens, des hommes qui, honteusement aveuglés par le désir d'un gain sordide, n'ont point hésité à réduire en servitude, sur des terres éloignées, les Indiens, les noirs et d'autres malheureuses races; ou bien à aider à cet indigne forfait, en instituant et organisant le trafic de ces infortunés que d'autres avaient chargés de chaînes. Un grand nombre de Pontifes romains, nos prédécesseurs de glorieuse mémoire, n'oublièrent point de réprimander, selon toute l'étendue de leur charge, la conduite de ces hommes comme opposée à leur salut et flétrissante pour le nom de Chrétien; car ils voyaient bien que c'était là une des causes qui retenaient le plus fortement les nations infidèles dans leur haine contre la vraie religion.

C'est à cette fin que tendent les Lettres apostoliques de Paul III, du 29 mai 1537, adressées au cardinal-archevêque de Tolède, sous l'anneau du Pêcheur, et d'autres lettres beaucoup plus amples d'Urbain VIII, du 22 avril 1639, adressées au collecteur des droits de la Chambre apostolique dans le Portugal, lettre où les plus graves reproches sont dirigés contre ceux qui osent réduire en esclavage les habitants de l'Inde occidentale ou méridionale, les vendre, les acheter, les échanger, les donner, les séparer de leurs femmes et de leurs enfants, les dépouiller de leurs biens, les emmener ou les envoyer en des lieux étrangers, ou les priver, de quelque manière que ce soit, de leur liberté, les retenir en servitude ou bien prêter aide, conseil, secours et faveur à ceux qui font ces choses, sous quelque couleur ou prétexte que ce soit; ou encore prêcher, enseigner que cela est licite, et enfin y coopérer en quelque façon que ce puisse être; Benoît XIV confirma depuis et renouvela ces prescriptions pontificales, déjà mentionnées, par de nouvelles Lettres apostoliques aux évêques du Brésil et de quelques autres régions, en date du 20 décembre 1741, au moyen desquelles il excite, dans le même but, la sollicitude de ces évêques.

Longtemps auparavant, un autre de nos prédécesseurs plus ancien, Pie II, dont le pontificat vit l'empire des Portugais s'étendre en Guinée et dans le pays des nègres, adresse des lettres, en date du 7 octobre 1462, à l'évêque Ruro, prêt à partir pour ces contrées; dans ces lettres, il ne se bornait pas à donner au prélat les pouvoirs convenables pour exercer dans ces contrées le saint ministère avec le plus grand fruit, mais il y prenait occasion de blâmer très-sévèrement les Chrétiens qui réduisaient les néophytes en esclavage! Enfin de nos jours, Pie VII, animé du même esprit de charité et de religion que ses prédécesseurs, interposa avec zèle ses bons offices auprès des hommes puissants pour faire cesser entièrement la traite des noirs parmi les Chrétiens.

Ces prescriptions et cette sollicitude de nos prédécesseurs n'ont pas peu servi, avec l'aide de Dieu, à défendre les Indiens et les autres peuples que nous venons de citer, contre la barbarie des conquêtes et contre la cupidité des marchands chrétiens; mais il s'en faut bien encore que le Saint-Siége puisse se réjouir du plein succès de ses efforts et de son zèle, puisque, si la traite des noirs a été en partie abolie, elle est encore exercée par un grand nombre de Chrétiens. C'est pourquoi, désirant écarter un tel opprobre de toutes les contrées chrétiennes, après en avoir mûrement traité avec plusieurs de nos vénérables frères, les cardinaux de la sainte Eglise romaine, réunis en conseil, suivant les traces de nos prédécesseurs, en vertu de l'autorité apostolique, nous avertissons et admonestons avec force, dans le Seigneur, tous les

Chrétiens, de quelque condition qu'ils puissent être, et leur enjoignons que nul n'ose à l'avenir vexer injustement les Indiens, les nègres ou autres hommes, quels qu'ils soient, les dépouiller de leur bien ou les réduire en servitude, ou prêter aide et faveur à ceux qui se livrent à de tels excès, ou exercer ce trafic inhumain par lequel les noirs, comme s'ils n'étaient pas des hommes, mais de véritables et impurs animaux, réduits comme eux en servitude, sans aucune distinction contre les droits de la justice et de l'humanité, sont achetés, vendus et dévoués à souffrir les plus durs travaux, et à l'occasion duquel les dissentiments sont excités, des guerres presque incessantes fomentées chez les peuples par l'appât du gain proposé aux premiers ravisseurs des nègres.

C'est pourquoi, en vertu de l'autorité apostolique, nous réprouvons toutes les choses susdites, comme absolument indignes du nom chrétien; et par la même autorité, nous prohibons absolument, et nous interdisons à tout ecclésiastique ou laïque, d'oser soutenir comme permis ce commerce des noirs, sous quelque prétexte ou couleur que ce soit, ou de prêcher, ou enseigner en public ou en particulier, de manière ou d'autre, quelque chose de contraire à ces Lettres apostoliques....

Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, sous le sceau du Pêcheur, le 3 novembre 1839, *neuvième année de notre pontificat.*

Signé : Louis, cardinal Lambruschini.

GUIBERT dit CLEMENT III antipape [1081]. — *Voy.* Grégoire VII

H

HILAIRE ou **HILARIUS** (Saint), quarante-sixième Pontife. — Fils de Crispin, et originaire de l'île de Sardaigne, saint Hilaire, étant venu à Rome, y fut fait diacre. Il donna de si grandes preuves de sa capacité, de sa vertu et de son zèle au Pape saint Léon, qui le choisit pour l'un des légats qu'il envoya en Orient, afin d'assister en son nom et en celui de tous les évêques de l'Occident, au concile d'Ephèse, à l'occasion de l'hérésie d'Eutychès. Hilaire présenta au concile la lettre de saint Léon, dans laquelle ce Pape expliquait, avec netteté, la doctrine de l'incarnation; mais Dioscore, évêque d'Alexandrie, fauteur de la nouvelle hérésie, empêcha qu'elle ne fût lue; et soutenu des ministres de l'empereur Théodose, il changea cette assemblée en une sorte de brigandage, où Eutychès triompha. Hilaire s'opposa au nom du Pape à la sentence de Dioscore, mais la violence prévalut. On déposa les évêques catholiques qui marquèrent de la fermeté. Dioscore fit arrêter saint Flavien, évêque de Constantinople, ainsi que les légats. Le diacre Hilaire trouva le moyen de se sauver; et après avoir couru risque de la vie, il arriva à Rome, où il informa saint Léon de tout ce qui s'était passé. Ce Pape étant ensuite décédé, personne ne fut jugé plus digne de remplir sa place que le diacre Hilaire. Il fut élu le 12 novembre 461, aux acclamations de tout le peuple romain, et se montra le successeur du zèle et de la vigilance de son illustre prédécesseur saint Léon. Il écrivit d'abord une lettre circulaire pour condamner de nouveau Nestorius et Eutychès, et il fit des règlements utiles pour la discipline de l'Eglise. Il ordonna que les clercs ne sortiraient point de leur province sans la permission de l'évêque diocésain, et que le concile provincial s'assemblerait tous les trois ans.

Un nommé Hermès ayant été ordonné évêque de Bézières, les habitants ne voulurent pas le recevoir, parce qu'en effet sa vie passée le rendait indigne de l'épiscopat. Irrité de ce refus, il fit en sorte de s'emparer de l'église de Narbonne; ensuite lui et l'évêque de Bézières, portèrent leurs plaintes à Rome, au Pape Hilarius qui, en étant encore instruit par un diacre nommé Jean, écrivit premièrement à Léonce d'Arles, l'exhortant à lui envoyer une relation du fait, souscrite de lui et des autres évêques, sur laquelle il pût interposer son jugement. Cette lettre est du 3 novembre 462. On envoya des députés de part et d'autre, et deux évêques de Gaule, Fauste et Auxanius étant venus à Rome, assistèrent au concile que le Pape tint dans le mois de novembre, avec les évêques qui s'étaient assemblés en grand nombre, et de diverses provinces, pour l'anniversaire de son ordination. L'affaire d'Hermès y fut jugée, et le Pape écrivit la décision du concile aux évêques des provinces de Vienne, de Lyon, de Narbonne et des Alpes Pennines. La lettre est du 3 décembre 462.

Elle porte que, pour le bien de la paix, Hermès demeurera évêque de Narbonne, mais à condition qu'il n'aura point le pouvoir d'ordonner les évêques, qui est transféré à Constantius, évêque d'Uzès, comme le plus ancien de la province; mais, après la mort d'Hermès, le droit des ordinations reviendra à l'évêque de Narbonne. Pour éviter de pareils inconvénients, on recommande aux évêques de Gaule, de tenir tous les ans un concile des provinces, où on pourra l'assembler; apparemment à cause des hostilités, qui ne permettaient pas de les tenir partout régulièrement. Léonce, évêque d'Arles, doit marquer le lieu et le temps du concile par ses lettres aux métropolitains; mais on doit consulter le Saint-Siége dans les affaires plus importantes, qui ne pourront être terminées au concile de la province. Les évêques ne doivent point sortir de leurs provinces, sans avoir des lettres de leur métropolitain; et en cas de refus, ils s'adresseront à l'évêque d'Arles. Ils ne peuvent aliéner les terres de l'Eglise que par l'autorité du concile. Léonce s'était adressé au Pape, pour redemander quel-

ques paroisses de l'Eglise d'Arles, aliénées par saint Hilaire son prédécesseur; mais le Pape en renvoie la connaissance aux évêques des Gaules.

On rapporta au Pape Hilarius que Mamert, évêque de Vienne, avait ordonné un évêque à Die, malgré le peuple et par violence; et il trouva, dans les archives de l'Eglise romaine, que cette Eglise n'était pas du nombre de celles qui dépendaient de Vienne. Car, suivant les règlements de saint Léon, elle n'en avait que quatre sous sa juridiction: Valence, Tarantaise, Genève et Grenoble. Le Pape Hilarius se plaignit à Léonce d'Arles de ne pas l'avoir averti de cette entreprise: *Examinez*, dit-il, *cette affaire dans le concile qui, selon nos ordres, doit s'assembler tous les ans, et où vous devez présider, faites y rendre compte à Mamert de sa conduite, et nous en instruirez par une lettre commune.* Cette lettre est du 2 octobre 463, sous le consulat de Basile. Le Pape écrivit aussi aux évêques des provinces de Vienne, de Lyon, de Narbonne et des Alpes, par un évêque nommé Antoine: les exhortant à réprimer cette entreprise et les autres du même genre, et à tenir exactement les conciles.

Antoine rapporta les réponses du concile de Gaule, composé de vingt évêques, comme il résulte de la lettre que le Pape leur écrivit le 24 février de l'année 464. Il dit que l'évêque de Vienne devait être déposé, avec celui de Die, qu'il avait ordonné contre les règles; toutefois, il en use plus modérément pour conserver la paix de l'Eglise, et charge l'évêque Véron, l'un d'entre eux, comme délégué du Saint-Siége, d'aller trouver Mamert de Vienne, pour l'admonester de ne plus faire de telle entreprise, sous peine d'être privé de sa juridiction sur les quatre Eglises de sa province, qui sont attribuées à l'évêque d'Arles. Il ordonne aussi que l'ordination de l'évêque de Die soit confirmée par Léonce, évêque d'Arles, s'il le juge à propos.

Ascane, évêque de Tarragone, avec tous ses suffragants, écrivirent au Pape Hilarius, pour se plaindre de Silvain, évêque de Catahorre, à l'extrémité de la même province, qu'il avait ordonné un évêque que le peuple ne demandait point, et avait pris un prêtre d'un autre évêque, pour le faire évêque malgré lui. L'évêque de Saragosse s'en était plaint, et avait averti tous les évêques voisins de se séparer de ce schismatique: les évêques de la province de Tarragone priaient donc le Pape de leur prescrire ce qu'ils en devaient ordonner dans leur concile. Ils lui écrivirent ensuite sur une autre affaire: Nundinaire, évêque de Barcelone, avait déclaré, en mourant, qu'il désirait pour successeur Irénée, déjà évêque d'une autre ville, dépendant originairement de la même Eglise, à qui il laissait le bien qu'il avait. Les évêques de la province ayant égard à la volonté du défunt, avec le consentement du clergé et du peuple de Barcelone, et des plus considérables de la province, consentirent à la translation d'Irénée. Ils en demandèrent au Pape la confirmation.

Ces affaires furent examinées dans un concile tenu à Rome, le 17 novembre 465, dans la basilique de Sainte-Marie, à l'occasion de l'anniversaire de l'ordination du Pape. Il s'y trouva quarante-huit évêques, en comptant le Pape et deux Africains. Après le Pape, saint Maxime, de Turin, est nommé le premier, aussi était-il en réputation dès le temps de l'empereur Honorius. Il nous reste de lui plusieurs sermons. L'évêque de Porto n'est nommé que le cinquième; il paraît que l'on suivit l'ordre de l'ordination. On fit, dans ce concile, cinq canons que le Pape publia, et que les autres évêques approuvèrent par leurs acclamations, sans dire leurs avis en particulier. Le quatrième canon porte qu'un évêque doit condamner lui-même ce que lui ou ses prédécesseurs ont fait contre les règles; mais que, s'il ne le fait pas, il sera châtié. Le cinquième a pour objet les évêques qui désignent en mourant leurs successeurs, prévenant ainsi et empêchant les élections légitimes.

Comme le Pape proposait ce règlement à l'occasion de ce qui était arrivé à Barcelone, il fit lire la lettre des évêques d'Espagne sur ce sujet; et la lecture fut deux fois interrompue par les évêques, qui se récrièrent contre cet abus de donner les évêchés comme par testament. On lut aussi l'autre lettre touchant les entreprises de Silvain. Après quelques acclamations, le Pape demanda les avis. Saint Maxime, de Turin, protesta qu'il ne ferait jamais rien de ce qui était défendu par les canons; et que quiconque le ferait devait en rendre compte au Saint-Siége. Ingenuus d'Embrun fit la même protestation, et les autres l'imitèrent. Le Pape ordonna que les Actes du concile seraient publiés par les notaires, et en écrivit le résultat dans une Lettre décrétale, adressée à Ascagne et à tous les évêques de la province de Tarragone, et datée du 30 décembre de la même année 465. Le Pape y marque d'abord qu'il avait reçu des lettres des magistrats et des principaux citoyens de plusieurs villes d'Espagne, pour excuser la conduite de Silvain: ce qui fait que, vu la nécessité des temps, il pardonne le passé, pourvu qu'à l'avenir on observe les canons. Il ordonne donc, d'abord, que l'on ne consacrera aucun évêque sans le consentement du métropolitain. Il défend les translations, veut que Irénée retourne à son Eglise, sous peine d'excommunication, et qu'Ascagne fasse élire parmi le clergé de Barcelone un évêque digne d'en remplir le siége, et le consacre, sans qu'à l'avenir on puisse regarder comme héréditaire l'épiscopat, qui n'est conféré que par la grâce de Jésus-Christ. Il n'y aura jamais deux évêques dans une Eglise; on n'ordonnera ni bigames, ni pénitents, ni mutilés, ni gens sans lettres, quoique le peuple le demande. Le Pape permet toutefois que les évêques ordonnés à l'insu d'Ascagne demeurent évêques, s'ils n'ont aucun de ces défauts. La nécessité des temps, qui sert de

motifs pour user d'indulgence, semble indiquer l'oppression des Barbares, dont l'Espagne était remplie.

Ingenuus, évêque d'Embrun, métropole des Alpes maritimes, se plaignit au Pape Hilarius de ce que, dans le concile de Rome tenu en 462, l'évêque Auxonius avait obtenu, par surprise, quelque avantage au préjudice de sa métropole. Le Pape écrivit aux évêques Léonce, Verran et Victurus de prendre connaissance de ce différend, déclarant qu'il ne veut rien faire contre les canons ou contre les priviléges des Eglises, ni favoriser l'ambition des évêques, dont le ministère doit fructifier, non par l'étendue du pays, mais par l'acquisition des âmes. Il confirme ce que saint Léon avait ordonné touchant les deux villes de Cemele et de Nice, qui ne doivent avoir qu'un évêque. Il résidait alors à Cemele; ayant été ruinée, on l'a transféré à Nice.

Anthemius avait auprès de lui un nommé Philothé, hérétique Macédonien, qui, appuyé de sa faveur, voulait introduire à Rome de nouvelles assemblées de diverses sectes. Le Pape Hilarius s'y opposa, pria l'empereur Anthemius, lui en parla publiquement à haute voix dans l'église de Saint-Pierre, et l'obligea de promettre avec serment qu'il n'en serait rien.

Le Pape Hilarius mourut la même année 467, le 17 septembre, après avoir tenu le Saint-Siége cinq ans dix mois. Il bâtit plusieurs églises et leur fit des dons considérables. Il fonda trois oratoires dans le baptistère de la basilique de Constantin : un de Saint-Jean-Baptiste, un de Saint-Jean l'Evangéliste, et un de la Sainte-Croix, où il mit du bois de la vraie croix, avec une croix d'or ornée de pierreries. Il fit aussi un oratoire de Saint-Etienne dans le même baptistère de Latran, et mit dans ce lieu deux bibliothèques. Il fit bâtir plusieurs monastères et fut enterré à Saint-Laurent, dans une voûte, près de saint Sixte.

HONORIUS I[er], soixante et onzième Pontife, et successeur de Boniface V. — Après la mort de ce dernier, le Saint-Siége vaqua six mois, et on élut, le 14 mai 626, Honorius de Campanie, fils de Pétrone, consul.

Sous son pontificat, l'hérésie du monothélisme, qui ne reconnaît qu'une seule volonté en Jésus-Christ, fit de grands maux à l'Eglise. Sergius, patriache de Constantinople, en est regardé comme le principal auteur. Cet homme favorisait en secret l'hérésie des eutychiens, et, quoiqu'il reconnût publiquement deux natures en Jésus-Christ, il prétendait qu'on ne devait lui attribuer qu'une seule opération et une volonté, laquelle, selon lui, était l'action et la volonté divine. Or, on ne pouvait soutenir cette opinion sans nier que Jésus-Christ fût véritablement homme, ce qui anéantissait le mystère de l'Incarnation. Il fit entrer cette nouvelle doctrine dans l'esprit de l'empereur Héraclius, qui, à l'exemple de ses prédécesseurs, aimait à se mêler des affaires de l'Eglise; il lui insinua que le moyen de recevoir les schismatiques qui refusaient d'admettre le concile de Chalcédoine, était de leur faire avouer qu'il n'y a en Jésus-Christ qu'une seule volonté. Il avait aussi infecté de cette hérésie Cyrus, patriarche d'Alexandrie. Ainsi ces deux patriarches d'Orient étant du même sentiment, on dressa l'article de la réunion. Les schismatiques rentrèrent en foule dans l'Eglise, sachant bien que reconnaître l'unité de volonté, c'était avouer l'unité de nature et soutenir l'eutychianisme.

Sergius ne se contenta pas de répandre cette doctrine en Orient; il essaya de gagner le Pape Honorius. Il lui écrivit une lettre si artificieuse qu'il capta son approbation. Il lui apprit, comme une excellente nouvelle, la réunion des schismatiques à l'Eglise; et le prévint contre le saint moine Sophrone, depuis évêque de Jérusalem, qui avait fait tous ses efforts pour s'opposer aux progrès de l'hérésie naissante. Il lui dit que Cyrus avait montré à ce moine plusieurs passages des Pères, qui ne parlent que d'une opération; qu'après tout, il n'y avait rien à craindre dans cette occasion; que la question d'une ou de deux volontés était obscure, et que l'on pouvait soutenir les deux sentiments; que l'on n'en avait parlé que pour gagner à Dieu un grand nombre d'âmes. Il explique ensuite de la manière la plus captieuse, la doctrine des opérations de Jésus-Christ.

Le Pape Honorius, séduit par les artifices du patriarche Sergius, lui répondit ainsi : *Nous avons appris, par votre lettre, qu'il y a eu quelques disputes et quelques questions de mots, introduites par le moine Sophrone, contre notre frère Cyrus, évêque d'Alexandrie, qui enseigne aux hérétiques convertis qu'il n'y a qu'une opération en Jésus-Christ. Que Sophrone étant venu vers vous, a renoncé à ses plaintes par vos instructions, et vous les a demandées par écrit. Considérant la copie de cette lettre à Sophrone, nous voyons que vous lui avez écrit avec beaucoup de prévoyance et de circonspection; et nous vous louons d'avoir ôté cette nouveauté de paroles, qui pouvait scandaliser les simples. Nous confessons une seule volonté en Jésus-Christ, parce que la Divinité a pris notre nature telle qu'elle était avant d'être corrompue par le péché, et non pas une nature viciée avec des penchants ou des désirs contraires à la loi de l'esprit* (42). *Nous ne voyons point que l'Ecriture ni les conciles nous autorisent à enseigner une ou deux opérations; ou si quelqu'un a parlé ainsi pour s'accommoder à la faiblesse des intelligences, on ne doit pas en*

(42) Le Pape, trompé par la manière équivoque dont Sergius lui avait présenté les faits, croyait qu'il s'agissait de deux volontés humaines, c'est-à-di de la double loi qui afflige notre malheureuse natu et qui certes était parfaitement étrangère au S: veur. Légitime, s'il se rapporte à l'humanité du Sauveur exempte par son auguste association de la ... *chair* et de l'*esprit* qui nous dégrade, ...élisme ne devient hétérodoxe que ...rsonne théandrique.

faire un dogme; car, que Jésus-Christ soit un seul qui opère par la divinité et l'humanité, c'est une chose manifeste par toute l'Ecriture; mais de savoir si, à cause de la divinité et de l'humanité, on doit dire ou entendre une seule ou deux opérations, c'est ce qui ne doit point nous importer, et nous laissons cette question de mots aux grammairiens. Nous devons rejeter ces expressions nouvelles, qui sont un germe de scandale, de peur que les simples, choqués des termes des deux opérations, ne nous croient nestoriens, ou qu'au contraire, on ne nous regarde comme eutychiens si nous n'en admettons qu'une seule.

Cependant saint Sophrone, ayant été élevé sur le siége de Jérusalem, assembla un concile, et écrivit une lettre synodale aux évêques des grands siéges. Il expliqua clairement les dogmes catholiques sur la Trinité et sur l'incarnation, s'appliquant à prouver l'unité de personne contre Nestorius, et la distinction des natures contre Eutychès; il établit ensuite la doctrine de l'Eglise sur les deux opérations et les deux volontés. Comme en Jésus-Christ, dit-il, chaque nature conserve sa propriété, ainsi chacune opère ce qui lui est propre; car on ne connaît les natures que par les opérations. Pour rendre plus sensible la distinction des opérations, il les rapporte en détail. Premièrement, les opérations humaines. Jésus-Christ naît comme nous, il est nourri de lait, il croît, il passe par les différents âges; il souffre la faim, la soif, la fatigue; car il était véritablement homme, avec un corps borné et déterminé à une certaine figure. Quand il était las, il s'asseyait; il sentait la douleur quand on le frappait, comme au temps de sa Passion; il donnait, quand il voulait, à la nature humaine l'occasion de faire ou de souffrir ce qui lui est propre, de peur que son incarnation ne parût un vain spectacle. Mais aucune de ses actions n'était involontaire, quoiqu'elle fût humaine et naturelle.

C'était un Dieu qui voulait bien ainsi souffrir par sa chair pour nous sauver. Il était revêtu d'un corps passible, sujet à nos passions naturelles et innocentes, et il lui permettait d'agir et de souffrir selon sa nature. Quant aux opérations divines, c'est, 1° sa conception miraculeuse, sa naissance pendant laquelle et après laquelle sa sainte Mère est demeurée vierge comme avant; les bergers avertis par une voix céleste qu'il leur était né un Sauveur, les mages attirés par une étoile, l'eau changée en vin, la guérison des malades et tous ses autres miracles, qui, quoique bien exécutés par le corps, sont les preuves de sa nature divine.

Cette lettre n'empêcha pas que le Pape Honorius, trompé par les artifices et les mensonges de Sergius, ne crût utile au bien de la paix d'écrire à Cyrus, qu'il fallait rejeter ces vaines disputes de mots d'une ou de deux opérations, et ne point obscurcir la doctrine de l'Eglise, par les nuages de ces discussions, mais bannir de l'explication de la foi ces mots nouvellement introduits. Il écrivit aussi une seconde lettre à Sergius de Constantinople, où il disait : *Ceux qui parlent ainsi ne s'imaginent pas que, suivant que l'on attribue à Jésus-Christ une ou deux natures, on reconnaît aussi une ou deux opérations; ce qui est très-impertinent à dire ou à penser. J'ai cru vous le devoir déclarer, pour vous montrer la conformité de ma foi avec la vôtre, afin que nous soyons animés d'un même esprit. Nous avons aussi écrit à nos frères Cyrus et Sophrone, qu'ils n'insistent point sur ce nouveau terme d'une ou de deux volontés; mais qu'ils disent avec nous, que c'est un seul Jésus-Christ, qui en deux natures opère ce qui est divin et ce qui est humain. Nous avons même averti ceux que Sophrone nous a envoyés, de ne point parler à l'avenir de deux opérations, et ils ont promis très-expressément qu'ils le feraient, pourvu que Cyrus s'abstînt aussi de parler d'une opération.* Telle est la seconde lettre du Pape Honorius I[er] à Sergius, où il se déclare d'accord avec lui, et traite également l'expression de deux opérations et d'une seule de discussions inutiles. On voit par les citations que nous venons de faire, qu'Honorius enseignait au fond la doctrine catholique sur les opérations propres à chacune des deux natures, et que s'il ne confessait qu'une seule volonté, c'était seulement en ce sens qu'il excluait deux volontés contraires, où, en d'autres termes, toute opposition de la volonté humaine à la volonté divine. « Mais, » dit l'abbé Receveur, « il eut le tort grave de s'exprimer sur une question de foi dans un langage obscur, embarrassé, sujet à équivoque; d'improuver même comme une nouveauté dangereuse l'expression nette et précise du dogme catholique, et de favoriser l'hérésie en commandant le même silence aux partisans de l'erreur et aux défenseurs de la vérité. Tout ce qu'on peut dire pour l'excuser, c'est que la distance des lieux, les mensonges de Sergius, et peut-être l'ignorance de la langue grecque, l'empêchaient de connaître exactement l'importance ou l'objet de la dispute et de prévoir les funestes conséquences de sa lettre. »

Vers le même temps, le Pape Honorius ayant appris la conversion d'Edouin, roi de Northumbre, lui écrivit pour l'exhorter à la persévérance : il lui recommanda la lecture des œuvres de saint Grégoire. *Quant à ce que vous nous avez demandé*, ajoute-t-il, *pour l'ordination de vos évêques, nous vous l'accordons volontiers, et nous envoyons aux deux métropolitains, Honorius et Paulin, à chacun un pallium, afin que, quand Dieu retirera l'un des deux, l'autre puisse lui donner un successeur en vertu de cette lettre, ayant égard à la distance des lieux, c'est-à-dire afin qu'il ne faille pas recourir à Rome.* Le Pape Honorius fit de grandes réparations à plusieurs églises. Il en bâtit plusieurs de fond en comble, leur donna en argent plus de trois mille livres romaines et renouvela les vases de Saint-Pierre. Il réunit à l'Eglise, Aquilée et toute l'Istrie séparée par le schisme

des trois chapitres, depuis soixante-dix ans. Ce Pape mourut en 638, après avoir tenu le Saint-Siége, 12 ans et 5 mois. Il fut enterré à Saint-Pierre, le 12 octobre 638, et le Saint-Siége vaqua plus de dix-huit mois. Le Pape Jean IV, écrivant à Constantin, empereur et successeur d'Héraclius, fait une belle apologie du Pape Honorius Ier, dans laquelle on remarque le passage suivant : *Nous recevons un grand nombre d'avis de diverses cités, qui nous apprennent que tout l'Occident est scandalisé par les lettres que répand le patriarche Pyrrus, enseignant des choses nouvelles contre la foi, et prétendant tirer à son sentiment notre prédécesseur Honorius, quoiqu'il en ait été entièrement éloigné.*

HONORIUS II. — Trois jours après la mort de Calixte II, les cardinaux et les évêques s'assemblèrent à Saint-Jean de Latran et choisirent pour Pape, Thibaud, cardinal prêtre de Sainte-Anastasie, qu'ils nommèrent Célestin. Mais la faction de Robert Frangipane et de quelques laïques puissants proclamèrent de leur côté le cardinal Lambert, évêque d'Ostie, sous le nom d'Honorius II, ce qui donna lieu à un grand tumulte. Cependant, Thibaud se démit le jour même et tous consentirent à l'élection de Lambert. Toutefois, celui-ci reconnaissant qu'elle était peu canonique, se dépouilla sept jours après de toutes les marques de son pontificat. Les cardinaux touchés de cette humilité, et pour la paix de l'Eglise, rectifièrent ce qu'il y avait eu de défectueux, le reconnurent de nouveau pour Souverain Pontife, et l'intronisèrent le 21 décembre 1124.

Le nouveau Pontife envoya partout des légats pour réformer les abus et veiller au maintien de la discipline. Il confirma la mission que le Pape Callixte avait donnée à saint Othon, évêque de Bamberg, pour prêcher la foi dans la Poméranie, conquise depuis peu par Boleslas, duc de Pologne. Vers ce temps, le monastère de Cluny étant troublé par le schisme scandaleux de l'abbé Pons, le Pape le déposa comme usurpateur sacrilége et schismatique, et assura à l'abbé Pierre le monastère de Cluny, avec tout ce qui en dépendait. Oderise, abbé du Mont-Cassin, ayant donné le même scandale, Honorius le cita à son tribunal. L'abbé refusa d'y venir, et le Pape, après avoir réitéré deux fois la citation, suivant les formes canoniques, prononça contre lui une sentence de déposition. L'abbé n'en tint aucun compte, et continua d'exercer ses fonctions. Le Pape, justement irrité, l'excommunia publiquement avec tous ses fauteurs. Honorius publia une bulle, en date du 16 février 1126, par laquelle il confirmait l'ordre de Prémontré, avec les abbayes qui en dépendaient, sous la réserve de la juridiction des évêques diocésains. Honorius fut ensuite obligé de se défendre contre Roger, comte de Sicile, duc de Pouille et de Calabre, parce qu'il n'avait pu lui acccorder le titre de duc. Roger irrité, fit ravager par les seigneurs ses vassaux le territoire de Bénévent. Honorius prétendait, avec raison, que Roger avait dû commencer par recevoir de lui l'investiture; mais Roger l'obligea à faire la paix avec lui. L'an 1130, Honorius, étant tombé malade au palais de Latran, mourut le 14 février de la même année 1130, après avoir tenu le Saint-Siége cinq ans et deux mois.

HONORIUS III. — Cencio Savelli, Romain, fut élu le 18 juillet 1216, par les cardinaux assemblés, pour succéder à Innocent III. Il était cardinal-prêtre et camérier de l'Eglise romaine; et comme, en cette qualité, il avait l'intendance des revenus de cette Eglise, il entreprit d'en faire, sur les anciens Mémoires, un registre plus exact que l'on n'en avait fait jusqu'alors. Il intitula cet ouvrage le Livre des cens de l'Eglise romaine. Il composa aussi un Ordre au Cérémonial romain, qui est imprimé. Cencio prit le nom d'Honorius III.

Dès le lendemain de son sacre, il écrivit au roi de Jérusalem une lettre, où il lui apprend la mort du Pape, son prédécesseur, et son élection. Il ajoute : *Que cette perte ne vous décourage pas : je lui suis inférieur en mérite, mais je ne lui cède pas en zèle pour délivrer la Terre-Sainte.*

Honorius III eut le premier à lutter contre Frédéric II, ce pupille ingrat du Saint-Siége. Doux et patient, il semble placé entre deux combattants impérieux et inflexibles, Innocent III et Grégoire IX, comme pour montrer jusqu'où pouvait aller la longanimité apostolique. Il prêchait aux rois sa propre mansuétude; il épuisait son trésor pour fournir aux frais de la croisade. Il eut le bonheur de confirmer solennellement les trois grands ordres qui devaient, en quelque sorte, allumer un nouveau foyer de charité et de foi dans le cœur des peuples chrétiens : les Dominicains [1226], les Franciscains [1223], et les Carmes [1226]. Malgré sa douceur, il se vit forcé de mettre une première fois au ban de l'Eglise Frédéric, en laissant à Grégoire IX le soin de continuer le combat.

Le Pape Honorius s'occupa avec une constante sollicitude des progrès de la foi dans la Prusse et la Livonie. Dès l'année 1218, il exhorta les évêques d'Allemagne à secourir les Chrétiens de ces provinces et à les défendre contre les idolâtres. Il écrivit quelque temps après aux abbés des ordres de Cluny et de Cîteaux, pour leur recommander d'envoyer quelques-uns de leurs moines prêcher l'Evangile à ces Barbares. Il exhorta ensuite les Saxons et les autres peuples voisins à prendre les armes contre les païens, et leur accorda pour cette guerre l'indulgence de la croisade. Enfin, en 1224, il envoya l'évêque de Modène, en qualité de légat, pour diriger les missions et régler tout ce qui concernait les nouvelles Eglises du Nord.

Dès le commencement de son pontificat, il s'était employé, avec le zèle le plus ardent, pour presser le départ des croisés à la Terre-Sainte et pour terminer la guerre qui y mettait obstacle. André, roi de Hon-

grie, et Léopold, duc d'Autriche, partirent en 1217, avec un grand nombre de seigneurs et des troupes considérables. D'un autre côté, Guillaume, comte de Hollande, et beaucoup de croisés allemands s'embarquèrent également.

Dès que le Pape Honorius eut appris la mort du roi Jean-sans-Terre, il crut devoir soutenir le jeune Henri contre Louis, fils de Philippe-Auguste. Il écrivit, pour cet effet, à l'abbé de Cîteaux et à celui de Clairvaux, dont il savait que le crédit était grand à la cour de France, et les chargea: 1° d'aller trouver le roi, et de le supplier de remettre aux jeunes princes l'offense qu'ils pouvaient avoir reçue du roi leur père; 2° d'aller en Angleterre pour parler au prince Louis, et le conjurer de cesser de persécuter ses pupilles; et s'il ne se rendait à leurs exhortations, de lui déclarer que lui, Honorius, appesantirait sa main de pontife sur ce prince. Cette lettre eut d'abord son effet. Louis abandonna le dessein qu'il avait de s'emparer de la couronne d'Angleterre, et retourna en France; mais le roi son père ne voulut pas communiquer avec lui, tant il respectait les censures du Pape, dont son fils avait été frappé. Ce prince en fut irrité; il retourna en Angleterre pour secourir la ville de Lincoln, que les Anglais assiégeaient. Le légat était avec eux, et les encourageait contre les Français. Ceux-ci furent défaits et mis en fuite. Alors le prince Louis fit la paix, fut absous de l'excommunication par le légat, et retourna en France.

Quelques années après le Pape Honorius envoya au roi Henri un nonce chargé d'une bulle où il parlait ainsi : *Depuis très-longtemps l'Eglise de Rome est décriée et accusée d'avarice, à cause des présents qu'elle reçoit et des grandes sommes d'argent que l'on y exige pour l'expédition des affaires. La cause de ce scandale est la pauvreté de cette même Eglise, qui ne pourrait soutenir sa dignité, ni même avoir la subsistance nécessaire, sans le secours de ses enfants. Or, nous avons trouvé un moyen de faire cesser ce scandale, si vous y voulez consentir; c'est que vous nous donniez deux prébendes de toutes les églises cathédrales et le revenu de deux places dans chaque ministère.* Mais on dit au légat qu'on ne pouvait lui donner de réponse, sans avoir consulté ceux qui étaient intéressés dans cette affaire.

Cependant le Pape sollicitait depuis longtemps Frédéric, roi de Sicile, et déjà élu des Romains, d'aller au secours de la Terre-Sainte, et ce prince l'avait souvent promis; mais il trouvait toujours des prétextes pour différer. Il voulut auparavant recevoir la couronne impériale, et il y était d'autant plus excité, qu'il n'avait plus de compétiteur, car l'empereur Othon était mort dès l'an 1218. Etant donc venu à Rome, il fut couronné par le Pape Honorius dans l'église de Saint-Pierre, avec l'impératrice Constance son épouse. Ensuite il reçut la croix, et renouvela publiquement le vœu qu'il avait fait d'aller à la Terre-Sainte.

Comme le Pape n'avait rien plus à cœur que l'affaire de la croisade, il travaillait de tous côtés à envoyer du secours à Damiette. Il écrivit à l'archevêque de Rouen et à ses suffragants d'envoyer par toute la province des prédicateurs pour exciter les croisés à prendre les armes. En Italie, il fit son légat, pour cette entreprise, le cardinal Hugolin, évêque d'Ostie, qu'il jugea propre à y exciter les peuples par son zèle et sa vie exemplaire.

La guerre contre les Albigeois fut aussi l'objet de la sollicitude particulière du Pape Honorius. Ces hérétiques, dont les progrès effrayants mettaient en péril la société tout entière, exerçaient leurs violences et leurs ravages dans tout le midi de la France. Le Pape écrivit, en 1217, aux docteurs de l'université de Paris pour les exhorter à envoyer quelques-uns d'entre eux travailler à la conversion des hérétiques, promettant l'indulgence plénière à ceux qui feraient ce voyage. Quelque temps après il écrivit dans le même but au roi de France une lettre où il dit : *Vous devez savoir que la puissance séculière est tenue de réprimer les rebelles par le glaive matériel, quand le glaive spirituel ne peut les retenir; que les princes doivent purger leurs terres de méchants, et que l'Eglise a droit de vous y contraindre. Vous devez donc, et pour votre gloire et pour votre salut, délivrer au plus tôt votre royaume de ces hérétiques* (c'étaient les Albigeois), *de peur que les Catholiques ne perdent les terres qui leur restent en ces provinces, et que celles qui sont plus proches de vous ne soient infectées d'hérésie.*

Philippe-Auguste étant mort en 1222, Honorius écrivit une lettre dans le même sens au roi Louis VIII, qui lui succéda. *Comme les princes chrétiens*, lui disait-il, *sont obligés de rendre compte à Dieu de la défense de l'Eglise leur Mère, vous devez être sensiblement affligé de voir les hérétiques attaquer insolemment la religion dans l'Albigeois, qui est sur l'étendue de votre royaume.* Ensuite il l'exhorte et le prie de se croiser contre les Albigeois. Afin que le roi de France tournât toutes ses forces contre ces hérétiques, il lui écrivit une seconde lettre, dans laquelle il lui recommande de ne pas attaquer les terres du roi d'Angleterre, au préjudice du secours de la Terre-Sainte. *Qu'on ne nous dise point*, ajoute-t-il, *que ce n'est pas à nous à prendre la défense de ce roi, en cette occasion, sous prétexte qu'il s'agit de choses féodales. Il a été dit à Jérémie qui était prêtre* (*Jerem.* I, 10) : « *Je t'ai établi sur les peuples et les royaumes pour arracher et détruire, édifier et planter;* » *d'où il paraît qu'il appartient au Pape, qui tient le premier rang dans le sacerdoce, d'arracher tout péché mortel*, *ce qui ne peut se faire quelquefois sans réprimander les rebelles. Puis donc que l'on croit que vous péchez manifestement contre le roi d'Angleterre, nous que regarde la correction de tout péché, en quelle conscience pourrons-nous nous boucher les oreilles à ses plaintes? C'est pourquoi, malgré tous vos refus, nous vous conjurons de restituer à ce prince les terres*

que vous avez envahies sur lui, et de cesser de le maltraiter, etc.

Honorius III introduisit l'usage d'accorder des indulgences dans la canonisation des saints. Il confirma la règle austère de l'ordre des Trinitaires pour le rachat des captifs. Il mit à la charge des chapitres l'entretien d'un certain nombre de clercs dans les écoles publiques, et institua la charge de maître du palais, pour récompenser Jean Colonni, qui attirait une foule immense à ses explications des épîtres de saint Paul.

Toujours occupé de la croisade, il tomba malade l'an 1227, et mourut le 18 mars, après avoir tenu le Saint-Siége 10 ans et 8 mois. Honorius marcha sur les traces d'Innocent III, en montrant toute la mansuétude d'un caractère vraiment évangélique.

HONORIUS IV. — Jacques Savelli, noble romain, cardinal-diacre de Sainte-Marie, fut élu Pape à Pérouse, le 2 avril 1285, quatre jours après la mort de Martin IV. Il avait étudié plusieurs années dans l'université de Paris, avait été chanoine de Châlons-sur-Marne, et fait cardinal par le Pape Urbain IV. Il prit le nom d'Honorius IV. Il était fort incommodé de la goutte aux pieds et aux mains, en sorte qu'il ne pouvait célébrer la Messe qu'avec beaucoup de peine. Après son élection il alla aussitôt à Rome, où il fut sacré, et il écrivit sa lettre circulaire pour faire part à tous les fidèles de sa promotion. Ensuite il publia une constitution pour retrancher les abus introduits dans le royaume de Sicile, qui avaient causé la révolte qui eut lieu sous Martin IV, son prédécesseur : ce fut du consentement du nouveau roi Charles II, qui se soumit entièrement à ce que le Pape ordonnerait. En même temps Honorius travailla à ramener les Siciliens à l'obéissance des Français. Il se montra plus indulgent que son prédécesseur pour lever les excommunications. Il ne tint le Saint-Siége que 2 ans, et mourut à Rome, le 13 avril 1287, dans le palais qu'il avait fait bâtir près de Sainte-Sabine; il était sobre, pacifique, discret, sage, ne cherchant que le bien, et se faisant tout à tous. Après sa mort, le Saint-Siége vaqua plus de dix mois à cause d'une épidémie qui enleva plusieurs cardinaux et obligea les autres à se séparer. Il eut pour successeur Nicolas IV.

HORMISDAS (Saint), cinquante-troisième Pontife et successeur de saint Symmaque, était fils de Juste, né à Prusione en Campanie, et diacre de l'Eglise romaine. — Il fut élevé avec soin dans l'étude des lettres, et donna tant de preuves de sa vertu et de sa capacité dans les fonctions du ministère, qu'après la mort du Pape Symmaque, le clergé et le peuple romain le choisirent d'une commune voix pour l'élever sur le Saint-Siége, le 26 juillet 514. Dès qu'il fut installé, il écrivit aux Eglises d'Orient pour les exhorter à l'union, et pour faire rentrer dans la foi orthodoxe ceux que l'hérésie des eutychiens, divisés en diverses branches, en tenait séparés. L'empereur Anastase, le principal instrument des troubles de ces Eglises, y protégeait particulièrement les Acéphales, c'est-à-dire ceux qui faisaient profession de ne reconnaître point de chef, quoiqu'ils suivissent l'hérésie d'Eutychès, et il persécutait les Catholiques avec plus de violence que jamais. Le nouveau Pape envoya aussi des légats à Constantinople, avec une ample instruction qui commence ainsi : *Quand vous arriverez en Grèce, si les évêques viennent au-devant de vous, recevez-les avec le respect convenable, et s'ils vous préparent un logement, ne le refusez pas, de peur qu'il ne semble aux laïques que vous ne voulez point de réunion. S'ils vous prient de manger, excusez-vous-en honnêtement, en disant : Priez Dieu que nous communiquions auparavant à la table mystique, et alors celle-ci nous sera plus agréable. Ne recevez point les autres choses qu'ils pourront vous offrir, si ce n'est les voitures en cas de besoin; dites que vous ne manquez de rien... Lorsque vous serez à Constantinople, prenez le logement que l'empereur aura ordonné, et, avant que de le voir, ne recevez personne que ceux qui seront zélés pour l'union, mais avec une grande précaution, et pour vous instruire de ce qui se passe.*

Etant présentés à l'empereur, rendez-lui nos lettres, en disant : « Votre Père vous salue, priant Dieu tous les jours pour la prospérité de votre règne, par les intercessions de saint Pierre et de saint Paul; afin que, comme il vous a donné le désir de le consulter, pour l'unité de l'Eglise, il vous en donne la volonté parfaite. » Ne lui parlez de rien avant qu'il ait reçu vos lettres; et, après qu'elles auront été lues, ajoutez : « Le Pape a aussi écrit à votre serviteur Vitalien, qui lui a envoyé des gens de sa part, avec votre permission, à ce qu'il a écrit : mais le Pape a ordonné que les lettres que nous lui portons ne lui soient rendues que par votre ordre. » Si l'empereur demande les lettres que nous envoyons à Vitalien, il faut répondre : « Le Pape ne nous l'a pas ordonné : mais, afin que vous connaissiez la simplicité de ces lettres, et qu'elles ne tendent qu'à vous porter à la réunion de l'Eglise, envoyez quelqu'un avec nous, en présence de qui on les lise. » S'il dit : « Vous pouvez avoir encore d'autres ordres; » vous répondrez : « Dieu nous en garde, ce n'est pas notre coutume. Nous venons pour la cause de Dieu, et nous offenserions Dieu. Le Pape agit simplement et ne demande autre chose, sinon que l'on n'altère point les constitutions des Pères, et que l'on chasse de l'Eglise les hérétiques. Notre commission ne contient rien de plus. »

Si l'empereur dit : « C'est pour cela que j'ai invité le Pape au concile, afin que, s'il y a quelque difficulté, elle soit terminée. » Il faut répondre : « Nous en rendons grâces à Dieu; mais le moyen de rétablir l'union entre les Eglises, c'est que vous observiez ce que vos prédécesseurs, Marcien et Léon, ont observé. » S'il demande ce que c'est, vous direz : « Que l'on ne donne point atteinte au concile de Chalcédoine et à la lettre du Pape saint Léon. S'il dit : « Nous recevons le concile de Chalcédoine et les lettres du Pape Léon, »

vous lui rendrez grâce et lui baiserez la poitrine en disant : « Nous voyons maintenant que Dieu vous favorise; c'est la loi catholique, sans laquelle on ne peut être orthodoxe.» S'il dit : « Les évêques sont catholiques et ne s'écartent point des maximes des Pères, » vous répondrez : « Pourquoi donc y a-t-il tant de division entre les Eglises de ces provinces? » S'il dit : « Les évêques étaient en repos, c'est le prédécesseur du Pape qui les a troublés par ses lettres, » vous direz : « Nous avons en main les lettres de Symmaque : si elles ne contiennent autre chose que ce dont vous convenez, le concile de Chalcédoine, la lettre de saint Léon, et des exhortations pour les observer, que peut-on y trouver à reprendre? » Ajoutez à ce discours des prières et des larmes, en disant : « Seigneur, regardez Dieu, mettez devant vos yeux son jugement. Les Pères qui ont fait ces décisions ont suivi la foi de saint Pierre, par laquelle l'Eglise a été bâtie. »

Si l'empereur dit : « Eh bien, communiquez avec moi, puisque je reçois le concile de Chalcédoine et les lettres du Pape Léon. » Vous répondrez : « Nous nous en réjouissons, et nous vous prions de réunir l'Eglise ; que tous les évêques sachent votre intention, et que vous observez le concile et les lettres du Pape Léon. » S'il demande en quel ordre cela se doit faire, vous répondrez : « Le Pape écrit à tous les évêques en général. » Joignez-y vos lettres, déclarant que vous soutenez ce qu'enseigne le Siége apostolique; alors on reconnaîtra ceux qui sont orthodoxes et ceux qui ne le sont pas. Le Pape est prêt à venir en personne, s'il est besoin, et ne refusera rien pour la réunion de l'Eglise. Si l'empereur dit : « Cela va bien, cependant recevez l'évêque de cette ville, vous direz : « Seigneur, il s'agit de deux personnes, c'est-à-dire de Macédonius et de Timothée, c'est une affaire particulière; il faut auparavant régler le général des évêques, et rétablir une communion universelle; ensuite on pourra mieux examiner l'affaire de ceux-ci ou des autres qui sont hors de leurs Eglises.» Si l'empereur dit : « Vous parlez de Macédonius, j'entends votre finesse, c'est un hérétique, il ne peut être rappelé en aucune manière, » vous répondrez : « Nous ne marquons personne en particulier, nous parlons pour l'intérêt de votre conscience et de votre réputation, afin que si Macédonius est hérétique on le connaisse, et qu'on ne dise pas qu'il est opprimé injustement. »

Si l'empereur dit : « L'évêque de cette ville reçoit le concile de Chalcédoine et les lettres du Pape Léon, » vous répondrez : « La cause en sera plus favorable; mais, puisque vous avez permis à Vitalien d'examiner ses affaires devant le Pape, laissez-les en leur entier. » Si l'empereur dit : « Ma ville sera-t-elle sans évêque?» Il faut répondre : « Il y a plusieurs remèdes pour faire que vous ne soyez pas sans communion, en conservant la forme de jugements. On peut tenir en suspens la cause des autres évêques, et cependant, par provision, laisser en la place d'évêque de Constantinople celui qui s'accordera à votre confession de foi et aux décrets du Saint-Siége. »

L'instruction continue : *Si on vous donne des requêtes contre d'autres évêques, principalement contre ceux qui anathématisent le concile de Chalcédoine et rejettent les lettres de saint Léon, recevez les requêtes, mais réservez la cause du jugement du Saint-Siége. Si l'empereur promet tout, pourvu que nous venions en personne, il faut absolument envoyer auparavant sa lettre dans les provinces, et qu'un des vôtres accompagne ceux qu'il enverra, afin que tout le monde connaisse qu'il reçoit le concile de Chalcédoine et les lettres du Pape saint Léon : alors vous nous manderez de venir. De plus, c'est la coutume que tous les évêques sont présentés à l'empereur par l'évêque de Constantinople. S'ils veulent s'en prévaloir pour vous obliger à voir Timothée, et que vous le puissiez prévoir, vous direz : « Les ordres que le Pape nous a donnés portent que nous voyions Votre Clémence, sans aucun évêque, » et vous tiendrez ferme jusqu'à ce qu'il renonce à cette coutume. S'il ne veut pas, ou si, par adresse, on vous fait voir Timothée devant l'empereur, vous direz : « Que Votre Piété nous fasse mettre en particulier, pour exposer notre charge. » S'il ordonne de le dire devant lui, vous répondrez : « Nous ne prétendons pas l'offenser, mais nous ne pouvons parler en sa présence; » enfin ne proposez rien devant lui en quelque manière que ce soit.*

Telle est l'instruction du Pape Hormisdas à ses cinq légats, la plus ancienne pièce de ce genre qui nous reste, où la prudence et la charité éclatent également. Au reste, il ne faut pas s'étonner que le Pape prévoie si bien les réponses et les objections de l'empereur; il pouvait en être bien instruit par Patrice, envoyé d'Anastase, et par ceux de Vitalien. Après cette instruction, saint Hormisdas ajoute que *les évêques qui voudront se réunir doivent déclarer dans l'Eglise, devant le peuple, qu'ils reçoivent la foi de Chalcédoine, et les lettres de saint Léon contre Eutychès, Nestorius, Dioscore et leurs sectateurs, Timothée, Eleure, Pierre et ceux qui sont en la même cause, anathématisant aussi Acace de Constantinople et Pierre d'Antioche avec leurs compagnons. Ils doivent l'écrire de leur main en présence de personnes choisies, suivant le formulaire tiré des archives de l'Eglise romaine. Ceux qui ont été chassés de leurs Eglises étant en communion avec le Saint-Siége, doivent être rappelés avant toutes choses.* Le Pape chargea ses légats d'une lettre pour l'empereur, contenant en substance les mêmes conditions pour la réunion des Eglises, et offre d'aller en personne au concile pour un si grand bien, quoique la chose fût sans exemple. Cette lettre est du 11 août 515.

Comme on le voit, les mêmes conditions que le Pape Hormisdas demandait à l'empereur et aux évêques d'Orient, avant que de rien conclure sur le fait du concile que ce prince demandait, furent que l'on reçût celui de Chalcédoine, avec la lettre du Pape

saint Léon à Flavien, qu'on anathématisât les hérétiques nestoriens et eutychiens; que la cause des évêques déposés et relégués fût renvoyée à Rome. Anastase reçut les légats du Pape avec honneur, et parut disposé à leur accorder toutes leurs demandes, hors celle où l'on réclamait la condamnation d'Acace de Constantinople, qui avait composé l'*Hénotique*. Cette *Hénotique* ordonnait l'union des Catholiques avec les hérétiques. L'empereur écrivit au Pape pour le prier de passer sur cet article, en faveur de la vénération où était la mémoire d'Acace parmi le peuple, et pour le bien de la paix. Hormisdas récrivit à ce prince de manière qu'il semblait ne point s'arrêter sur le fait d'Acace, comme s'il en eût réservé les décisions au concile futur; mais le sénat de Rome lui écrivit qu'il n'y avait point de paix à espérer sans la condamnation d'Acace. C'est à quoi les Orientaux ne voulurent jamais consentir. Ainsi les légats du Pape revinrent sans rien faire.

En même temps qu'Ennodius, Fortunat et les autres légats du Pape étaient à Constantinople, il y avait aussi plusieurs évêques catholiques d'Illyrie. L'empereur Anastase fit amener devant lui les quatre principaux et les condamna à l'exil. Pour plaire à l'empereur, Dorothée, évêque de Thessalonique, embrassa la communion des schismatiques; mais quarante évêques d'Illyrie et de Grèce s'étant assemblés, déclarèrent par écrit qu'ils se séparaient de lui, quoique leur métropolitain, et envoyèrent à Rome pour demander la communion du Pape Hormisdas. De tous ces évêques d'Illyrie, nous n'avons les lettres que de ceux de l'ancien Epire et de leur métropolitain Jean, évêque de Nicopolis, successeur d'Alcyson. Il y a d'abord la lettre synodale souscrite par huit évêques, pour faire part au Pape de l'ordination de Jean; puis une lettre particulière de Jean, où il déclare qu'il reçoit les quatre conciles généraux, et anathématise Dioscore, Thimothée Elure, Pierre Monge, Acace, Pierre le Foulon, et reçoit les lettres de saint Léon, demandant au Pape de l'instruire plus amplement de ce qu'il doit faire.

Le Pape Hormisdas répondit à Jean de Nicopolis, et à son concile, que ceux qui veulent revenir à l'union, doivent condamner nommément Nestorius, Eutychès et Acace; c'est-à-dire, non-seulement les chefs, mais les sectateurs de l'hérésie, suivant le mémoire qu'il leur envoie par Polion, sous-diacre de l'Eglise romaine, à qui il donna aussi cette instruction :

Quand vous serez arrivé à Nicopolis, et que l'évêque aura reçu nos lettres, faites qu'il assemble les évêques de la province, et leur fasse souscrire le libelle joint à ces lettres. S'il dit qu'il est difficile de les assembler, qu'il envoie avec vous des personnages à chaque évêque, afin qu'ils souscrivent en votre présence. Si vous devez lire publiquement nos lettres, ou si les évêques n'osent le faire, qu'ils les lisent au moins à leur clergé. Laissez leur en le choix, et rapportez-nous leurs souscriptions, et de Jean leur métropolitain, sans vous arrêter sur les lieux, à cause des artifices des ennemis. Ces lettres du Pape aux évêques d'Epire sont du mois de novembre 516.

Le Pape Hormisdas avait écrit l'année précédente, 515, à saint Avit, évêque de Vienne, pour lui faire part de la conversion des provinces de Dardani, d'Illyrie et de Thrace, et le prémunir contre les artifices des schismatiques. Saint Avit savait aussi que le Pape avait envoyé Ennodius en Orient, et croyait qu'il y avait eu une seconde légation, sur ce qu'en effet elle était prête à partir. Pour en apprendre le succès, il envoya à Rome le prêtre Alexis et le diacre Venance, au nom de toute la province de Vienne, parce que les Grecs se vantaient d'être réconciliés avec l'Eglise romaine.

Le Pape répondit qu'il n'avait envoyé qu'une légation, et encore sans effet, parce que les Grecs ne désiraient la paix qu'en paroles. *C'est*, ajoute-t-il, *la cause de mon silence; car que pourrais-je vous mander, voyant qu'ils persistent dans leur opiniâtreté? C'est pourquoi je vous avertis, et par vous, tous les évêques des Gaules, de demeurer fermes dans la foi, et vous garder des artifices des séducteurs. Mais, afin que vous sachiez la disposition de ces contrées, plusieurs des Thraces, quoique persécutés, demeurent dans notre communion; la Dardanie et l'Illyrie, voisine de la Pannonie, nous ont demandé qu'on leur ordonnât des évêques, et nous l'avons fait où il a été nécessaire. L'évêque de Nicopolis, métropolitain d'Epire, s'est joint à notre communion avec son concile. Nous sommes obligés d'envoyer une seconde légation, afin de ne rien omettre, pour rendre les schismatiques inexcusables. Joignez vos prières aux nôtres pour le succès. Nous vous envoyons les pièces qui vous feront connaître comment ceux de Nicopolis et de Dardanie se sont réunis*, etc. Cette lettre de saint Hormisdas, est du 5 février 517. Il écrivit sur le même sujet à saint Césaire d'Arles. Dans cette lettre, le Pape parle d'une légation en Orient, qui doit être la seconde, et témoigne en attendre encore le résultat. Cette lettre est du 6 septembre 518.

Peu de temps après sa lettre à saint Avit, le Pape Hormisdas, ne se rebutant point, envoya une seconde légation à Constantinople. Il en chargea encore Ennodius de Pavie avec Pérégrin de Misène, et leur donna six lettres, avec le libelle ou formulaire de réunion des schismatiques, et dix-neuf copies de la protestation, qu'ils devaient faire répandre dans les villes, si on ne recevait pas leurs lettres. La première de ces lettres est adressée à l'empereur Anastase, que le Pape exhorte à exécuter ce qu'il a promis, lui déclarant qu'il ne suffit pas de condamner Nestorius et Eutychès, s'il ne condamne encore Acace, qui est cause que l'Eglise d'Alexandrie demeure dans le schisme, où le reste de l'Orient est depuis tombé. La seconde lettre est à Timothée de Constantinople. Quoique intrus et excommunié, le Pape ne laisse pas de lui écrire, de le traiter d'évêque, pour l'ex-

horter à revenir à l'union et à supplier l'empereur de la procurer. Le Pape écrivit aussi aux évêques schismatiques d'Orient, supposant que la plupart étaient dans la vraie foi, et leur représentant la nécessité de se déclarer, et de la professer courageusement. Il écrivit aux évêques orthodoxes, pour les consoler de leurs souffrances ; et en particulier à un évêque africain nommé Possessor, qui, étant banni de chez lui pour la foi par les Ariens, s'était retiré à Constantinople, d'où il avait envoyé au Pape, par les premiers légats, sa confession de foi, et soutenait vigoureusement la cause orthodoxe. Enfin le Pape Hormisdas écrivit au peuple et aux moines de Constantinople, pour les consoler et les encourager. Toutes ces lettres sont du même jour, 8 avril 517.

Les légats ne faisaient que partir lorsqu'un diacre de Nicopolis arriva à Rome. Ce diacre présenta au Pape des lettres de Jean, évêque de Nicopolis, et du concile de sa province, par lesquelles il se plaignait que Dorothée, évêque de Thessalonique, excitait contre eux les juges ordinaires, et les officiers de l'empereur, les accablant de toutes sortes de mauvais traitements, étant irrité de ce que Jean ne lui avait pas donné avis de son ordination. « Il est vrai qu'il eut dû le faire, » dit le concile, « suivant l'ancien usage, qui donnait à l'évêque de Thessalonique juridiction sur toute l'Illyrie occidentale, comme vicaire du Saint-Siége ; mais Dorothée étant schismatique, et les évêques d'Epire Catholiques, ils ne pouvaient le reconnaître. » Ils demandaient toutefois au Pape Hormisdas la permission de lui écrire en cette occasion, suivant la coutume, pour se délivrer de la persécution.

Sur cet avis, le Pape envoya à ses légats quatre lettres, toutes datées du 12 avril 517. La première adressée à l'empereur Anastase, où il le prie de faire cesser la persécution contre ces évêques, afin d'encourager les autres à se réunir comme eux. La seconde à Jean de Nicopolis et à son concile, où il les reprend fortement de la permission qu'ils lui avaient demandée d'écrire à l'évêque de Thessalonique, puisque, se soumettant à ce schismatique, c'était retourner au schisme qu'ils venaient de quitter, et y engager même le Pape qui communiquait avec eux. Il écrivit aussi à Dorothée et lui dit : *Vous auriez sujet de vous plaindre, si nous étions tous unis par la charité ; on n'a pas négligé l'ancienne coutume, mais on a évité le schisme, et vous deviez le premier en montrer l'exemple. De quel front prétendez-vous conserver le privilége que le Saint-Siége vous a accordé, en ne suivant pas sa foi, et persécutant ceux qui s'y réunissent?* Enfin le Pape saint Hormisdas écrit à ses légats et leur donne l'instruction suivante :

Quand vous serez arrivés à Thessalonique, rendez à l'évêque nos lettres, observant à son égard ce que nous vous avons enjoint touchant ceux qui ne communiquent point avec le Saint-Siége. Vous devez le presser fortement de faire cesser la persécution contre l'Eglise de Nicopolis ; lui représentant que l'évêque, étant revenu à la communion de l'Eglise, n'a pu communiquer avec ceux qui n'y sont pas ; et que si Dorothée veut y entrer, loin de révoquer ses priviléges, nous en poursuivons avec lui la conservation. Si vous pouvez terminer l'affaire de Thessalonique, donnez-en avis à l'évêque de Nicopolis. Si Dorothée demeure obstiné, vous poursuivrez l'affaire auprès de l'empereur et lui direz : «Si vous n'arrêtez cette vexation, il semblera que Jean de Nicopolis la souffre, pour être rentré dans la communion du Saint-Siége ; et ceux qui s'attendent que vous procurerez l'union, commenceront à en douter...» *Nous croyons expédient,* ajoute le Pape, *que vous rendiez publiques en divers lieux nos lettres à l'évêque de Thessalonique, et principalement dans sa ville ; cela pourra arrêter la persécution et le corriger lui-même.*

Cette seconde légation n'eut pas plus de résultat que la première. L'empereur Anastase refusa le formulaire de réunion, et s'efforça de corrompre les légats par argent ; mais n'y ayant pu réussir, il les fit embarquer avec les préfets Héliodore et Démétrius, défendant de les laisser entrer dans aucune ville. Les légats ne laissèrent pas de répandre leurs dix-neuf protestations par des moines catholiques, qui les affichèrent dans toutes les villes. Mais les évêques qui les reçurent, craignant d'être accusés, les envoyèrent toutes à Constantinople. Alors l'empereur Anastase, fort irrité, écrivit au Pape, le 11 juillet 517, une lettre qui se termine ainsi : « Nous ne croyons pas raisonnable de prier ceux qui rejettent opiniâtrément les prières ; car nous pouvons souffrir les injures et les mépris, mais non pas les commandements. » Ensuite il congédia environ deux cents évêques réunis pour le concile qu'il avait convoqué. Comme le sénat et le peuple lui reprochaient son parjure, il ne rougit pas de répondre qu'il était permis aux princes de mentir et de se parjurer. Ainsi il confirma le soupçon depuis longtemps répandu qu'il était infecté de la doctrine des manichéens. Dans cette même lettre, Anastase se plaint au Pape Hormisdas de son inflexibilité. Bientôt après, il ordonna de chasser Elie de Jérusalem, et l'on mit à sa place un évêque nommé Jean, qui promettait d'embrasser l'hérésie. Ce prince autorisa la persécution que les moines eutychiens de Syrie exercèrent contre les moines catholiques du pays. Il voulait même pousser les choses aux dernières extrémités, mais Dieu envoya saint Sabas et saint Théodore avec près de dix mille moines à Constantinople, où ils présentèrent une requête à l'empereur, déclarant hautement leur attachement aux quatre conciles, disant qu'ils les recevaient comme les quatre Evangiles. L'empereur ayant reçu cette requête fut conseillé de se tenir en repos.

Les moines de Syrie envoyèrent au Pape Hormisdas une ample relation de la persé-

cution exercée contre eux, dans laquelle ils s'expriment ainsi : « Comme nous allions, » disaient-ils, « au monastère de Saint-Siméon pour la cause de l'Eglise, ces méchants nous ont dressé une ambuscade sur le chemin, et venant fondre sur nous, ont tué trois cents cinquante hommes des nôtres, et en ont blessé une foule d'autres; ils ont même tué, près des autels, ceux qui s'y étaient réfugiés ; ils ont brûlé les monastères, envoyant de nuit des gens séditieux et gagnés par argent, qui ont enlevé le peu qu'il y avait. Vous serez instruit de tout par les mémoires que vous rendront nos vénérables frères Jean et Sergius. Nous les avions envoyés à Constantinople, espérant avoir raison de tous ces excès ; mais l'empereur, sans daigner leur dire une parole, les a chassés honteusement, ce qui nous fait connaître qu'il est lui-même auteur de ces maux. Nous vous supplions donc, très-saint Père, de compâtir aux blessures du corps de l'Eglise, dont vous êtes le chef, et de venger le mépris de la foi, des canons et du concile, vous à qui Dieu a donné la puissance de lier et de délier. » Ils terminent leur lettre en anathématisant Nestorius, Eutychès, Dioscore. Pierre Monge, Pierre le Foulon et Acace, Cette requête est souscrite par plus de deux cents, tant abbés que prêtres et diacres. Le Pape y fit réponse par une longue lettre datée du 19 février 518, où il les exhorte à demeurer fermes dans la foi.

Vers la même époque, et, sur la demande de Jean, évêque de Tarragone, le Pape saint Hormisdas écrivit une lettre aux évêques d'Espagne, touchant l'observation de la discipline. Il leur recommande de faire les ordinations des évêques suivant les canons; de fuir la simonie, et de ne pas ordonner par faiblesse celui dont l'élection serait simoniaque ; enfin, de tenir les conciles au moins une fois l'an. Il accompagna cette lettre d'une à Jean en particulier, où il loue son zèle ; il le fait son vicaire en Espagne, sans préjudice des priviléges des métropolitains. Ces deux lettres sont du 2 avril 517. Le Pape Hormisdas fit vicaire du Saint-Siége dans les provinces de Bétique et de Lusitanie, Saluste, évêque de Séville, lui donnant le pouvoir d'assembler en concile les évêques de ces provinces, quand il serait nécessaire, et de juger leurs différends, à la charge de lui en faire part.

Malgré tous les efforts du Pape Hormisdas, la paix ne fut rendue à l'Eglise que par la mort de l'empereur Anastase, qui fut tué de la foudre, le 8 juillet 518. Justin, son successeur, désirant la réunion de l'Eglise de Constantinople avec Rome, dont elle était séparée depuis trente quatre ans, écrivit pour cet effet au Pape Hormisdas, lui faisant part de son élection. Dans cette lettre, datée du 1er août 518, Justin prie le Pape de concourir aux désirs de Jean de Constantinople et des autres évêques, pour la réunion, et d'envoyer des évêques capables de la procurer. Une lettre du patriarche Jean, qui accompagnait celle-ci, contenait sa déclaration qu'il recevait les quatre conciles généraux, et que le nom de saint Léon et celui d'Hormisdas avaient été mis dans les dyptiques. Le comte Justinien, neveu de l'empereur Justin, écrivit au Pape sur le même sujet, marquant qu'il n'y avait plus de difficulté que sur le nom d'Acace. Ces lettres furent apportées à Rome le 20 décembre de la même année 518, par Gratus, comte du consistoire. Saint Hormisdas, voyant les dispositions favorables de l'empereur, envoya à Constantinople une troisième légation composée de cinq personnes, Germain, évêque de Capoue, déjà envoyé dans ce but du temps de l'empereur Anastase; Jean, évêque d'une autre église, Blandus, prêtre, Félix et Dioscore, diacres. Il leur recommanda de ne rien relâcher sur la condamnation d'Acace, et les chargea de plusieurs lettres pour l'empereur Justin, l'impératrice Euphémie, le patriarche Jean de Constantinople, son archidiacre et son clergé; pour le comte Justinien, Céler et Patrice, deux des principaux de la cour ; le préfet du prétoire résidant à Thessalonique, où les légats devaient passer, et pour deux dames illustres, Anastasie et Palmatia, qui, du temps de l'empereur Anastase, avaient été persécutées pour la foi. Saint Hormisdas donna encore aux légats une instruction à peu près semblable à celle de la première légation du temps de l'empereur Anastase, mais avec moins de précautions, parce qu'il savait que les choses avaient changé de face, et que l'empereur Justin désirait la paix sincèrement. Le Pape, dans cette instruction, ordonne à ses légats de recevoir à leur communion les évêques qui souscriront le formulaire dont ils étaient porteurs, et qui commence ainsi :

Le commencement du salut est de garder la règle de la foi et de ne s'écarter en rien de la tradition des Pères. Et parce que Jésus-Christ a dit (*Matth.* XVI, 18) : « *Tu es Pierre,* » *etc., et qu'il est impossible que ses promesses ne s'accomplissent pas, la doctrine catholique est toujours conservée inviolable et sans altération dans le Siége apostolique. C'est pourquoi, ne voulant pas déchoir de cette foi, j'anathématise tous les hérétiques, principalement Nestorius, Eutychès, etc., et, me conformant aux décisions du Siége apostolique, j'espère obtenir d'être admis dans sa communion. Je promets de ne point réciter dans le saint sacrifice les noms de ceux qui sont séparés de l'Eglise catholique et de la communion du Saint-Siége. Que si je viens à m'écarter de la profession que je viens de faire, je me trouverai joint par mon propre jugement au nombre de ceux que je viens de condamner. J'ai souscrit de ma main cette déclaration pour l'envoyer au saint Pape de Rome.*

Outre les hérétiques et leurs fauteurs nommément désignés, et parmi lesquels se trouvait en particulier le fameux Acace, l'anathème comprenait en général tous les sectateurs ou partisans des condamnés ; *Mais*, dit le Pape Hormisdas dans l'instruction qu'il donne à ses légats, *si l'empereur*

ou les évêques, consentant à l'anathème d'Acace, croient que l'on doit laisser dans les diptyques les noms de ses successeurs, parce que quelques-uns, comme Euphémius et Macédonius, ont été exilés pour la défense du concile de Chalcédoine, vous représenterez que vous ne pouvez rien ôter du formulaire qui contient les sectateurs des condamnés. Si vous ne pouvez dissuader l'empereur de cette prétention, tenez-vous en au moins à ceci : qu'Acace étant nommément anathématisé, on passe sous silence les noms de ses prédécesseurs, les effaçant des diptyques. Après cela vous recevrez à votre communion l'évêque de Constantinople. Vous ferez lire devant le peuple le libelle que lui et les autres, que Dieu vous fera la grâce de recevoir, auront donné : si cela ne se peut, vous le ferez lire au moins dans la salle secrète, en présence du clergé et des abbés. Ensuite vous prierez l'empereur d'envoyer ses lettres aux métropolitains avec celle de l'évêque de Constantinople pour leur faire savoir que cet évêque, ayant fait la profession de foi envoyée par le Saint-Siége, a été reçu à sa communion, et les exhorter à en faire autant. Si l'empereur y apporte quelque difficulté, l'évêque de Constantinople enverra des ordres aux provinciaux et aux autres métropolitains, pour leur déclarer ce qu'il aura fait en sa présence de ceux que vous enverrez de votre côté. Ce que vous exigerez de lui en toute manière, afin que les plus éloignés en soient instruits.

L'empereur, le patriarche et les autres évêques acquiescèrent à toutes les demandes du Pape, témoignant que, s'ils lui passaient les choses qui leur semblaient dures ou contraires aux sentiments des Orientaux, c'était un sacrifice qu'ils voulaient faire à Dieu, pour la paix et la réunion des Eglises. Non-seulement le nom d'Acace fut retranché des diptyques, et conséquemment de la communion des fidèles, mais encore ceux d'Euphème et de Macédonius ses successeurs, évêques orthodoxes d'ailleurs, mais qui avaient mieux aimé être séparés de l'Eglise romaine que de rien faire contre la mémoire d'Acace.

C'est ainsi que Hormisdas, par sa prudence et sa fermeté, rétablit l'autorité apostolique de l'Eglise romaine par tout l'Orient. On a jugé diversement d'une conduite si entière et si inflexible que ce Pape voulut garder envers deux patriarches de Constantinople qui, quoique étant séparés de l'Eglise romaine, avaient vécu saintement et qui étaient morts pour la défense du concile de Chalcédoine. Mais enfin leur mémoire était un sujet de scandale pour les fidèles, du moins en Occident, et il était important qu'on sût que l'unité de l'Eglise a son centre au siége de saint Pierre. Cette réconciliation tant souhaitée entre les Eglises d'Orient et de Rome fut publiée dans Constantinople le jour de Pâques de l'an 519.

Dorothée, évêque de Thessalonique, ne put apprendre sans affliction cette réunion. Il calomnia les légats, et par là excita une émeute populaire dans laquelle plusieurs légats furent grièvement blessés et beaucoup de Catholiques furent tués.

Le Pape Hormisdas ayant appris par d'autres que ses légats ces fâcheuses nouvelles, leur écrivit : *Je ne me plains pas tant du peuple, car il sera au pouvoir de l'empereur de punir, comme il voudra, l'injure faite à son règne et à des évêques catholiques. Mais ce qui nous regarde et à quoi vous devez travailler, c'est que personne ne se convertisse sans connaissance de cause, ou ne se plaigne que le prince l'oblige à faire profession de foi, sans en être persuadé. Donc, puisque l'évêque de Thessalonique n'a pas voulu recevoir votre instruction, demandez que l'empereur l'envoie à Rome pour recevoir celle du Saint-Siége, et avoir de nous la solution de ses doutes. Que s'il ne veut pas s'instruire, il fait voir avec quel esprit il résiste à l'ordre de Dieu et à l'exemple du prince. Il faut aussi que l'empereur nous envoie avec lui le prêtre Aristide...*

Cette lettre est du 13 octobre 519. Peu après, le Pape Hormisdas, ayant reçu de ses légats une ample relation de tout ce qui s'était passé au sujet de Dorothée, leur écrivit une autre lettre datée du 3 décembre 519, où il dit avoir appris que l'empereur a ordonné de faire venir Dorothée à Constantinople ; il leur recommande de poursuivre sa déposition et d'empêcher que l'on ne mette à sa place le prêtre Aristide. Dorothée fut mené par ordre de l'empereur à Héraclée, en attendant que l'on jugeât l'affaire. Les légats du Pape demandèrent, suivant ses ordres, qu'il fût mené à Rome avec le prêtre Aristide.

Dans la crainte de paraître favoriser l'hérésie des eutychiens, saint Hormisdas refusa d'approuver une proposition que lui soumirent quelques moines de la Scythie, et qui était conçue en ces termes : « Un de la Trinité a souffert dans la chair, » quoiqu'elle présentât un sens orthodoxe, comme le déclara plus tard un de ses successeurs, Jean II. Le comte Justinien écrivit au Pape à ce sujet, disant que ces moines ne cherchaient qu'à troubler la paix des Eglises par des nouveautés et de vains discours ; il le prie de les recevoir comme ils méritent, et de les chasser bien loin. Dans une autre lettre, ayant apparemment mieux examiné la chose, Justinien prie le Pape de décider et de renvoyer ces moines ; puis il ajoute : « Ce n'est qu'une dispute de mots, tous les Catholiques conviennent du même sens ; mais nous tiendrons pour doctrine catholique ce que vous aurez décidé. »

Le Pape saint Hormisdas répondit : *J'ai voulu renvoyer sur-le-champ les moines au sujet desquels vous m'avez écrit ; mais ils prennent Dieu à témoin que, s'ils retournaient à Constantinople, leur vie ne serait pas en sûreté sur les chemins. Ainsi je ne les ai pas fait chasser, et j'ai cru devoir attendre le retour de mes légats pour savoir au vrai le sujet de leur dispute.*

Cette lettre est du 2 septembre 519. Par une seconde lettre à Justinien, le Pape dé-

mande que l'empereur envoie à Rome le diacre Victor que les moines accusaient.

Il écrivit en même temps à ses légats qu'il jugeait à propos de déléguer cette cause à l'évêque de Constantinople afin qu'il entendît les parties. Sur quoi le légat Dioscore répondit au Pape : « Cette proposition ne me déplaisait pas; car qui sent sa conscience nette ne craint point d'être jugé. Vous m'avez mandé qu'ils ont donné une protestation pour que les hérétiques ne se joignissent point à moi. Je ne sais qui sont ceux qu'ils nomment hérétiques, sinon ceux qui reçoivent le concile de Chalcédoine et que je nomme Catholiques. » Ensuite il raconte au long tout ce qui s'était passé à Constantinople entre les moines scythes et le diacre Victor. Cette lettre de Dioscore est du 15 octobre 519.

Vers la même époque, le comte Justinien écrivit au Pape, le priant instamment de lui envoyer des reliques pour mettre dans une église dédiée aux apôtres, et qu'il avait fait bâtir. Le Pape lui en envoya des sanctuaires de Saint-Pierre et de Saint-Paul, comme nous l'apprend une de ses lettres, datée du 2 décembre de la même année 519. Possessor, évêque africain, l'ayant consulté sur cette question : « Un de la Trinité a été crucifié, » le Pape, dans sa réponse, avant d'aborder cette question, lui parle des moines de Scythie et les traite de faux moines, qui, sous prétexte de religion, ne cherchaient qu'à satisfaire leur haine envenimée. *Nous voulons*, dit-il, *les guérir par notre patience; mais ils sont trop accoutumés aux disputes, trop amoureux de nouveautés et trop attachés à leurs opinions. Ils ne comptent point pour Catholiques ceux qui suivent la tradition des Pères, à moins qu'ils ne se rendent à leur sentiment. Ils sont exercés à calomnier, à médire et à exciter des séditions. Nous n'avons pu les retenir, ni par les avertissements, ni par la douceur, ni par l'autorité. Ils se sont présentés jusque dans l'assemblée du peuple, criant auprès des statues des empereurs : et si le peuple fidèle ne leur eût résisté, ils y auraient excité la division; mais avec l'aide de Dieu il les a chassés. Nous vous écrivons ceci par occasion, de peur que, si par hasard ils vont par delà, ils ne trompent ceux qui ne savent pas comment ils se sont conduits à Rome.*

Voilà ce que le Pape Hormisdas dit des moines de Scythie qui avaient soulevé cette question : il ne porte aucun jugement contre eux et ne les frappe d'aucune censure; il ne prononce rien sur la proposition qu'ils soutenaient, quoiqu'il semble incliner à la rejeter. Puis, toujours dans la même lettre à Possessor, il continue ainsi :

Quant à ceux qui vous ont consulté sur les écrits d'un certain Fauste, évêque gaulois (43), *ils auront cette réponse : Nous ne le recevons point, et aucun de ceux que l'Eglise ne reçoit point entre les Pères ne peut causer de l'ambiguïté dans la discipline, ni porter préjudice à la religion.* Le Pape Hormisdas semble ici marquer la censure de Gélase son prédécesseur, où les livres de Fauste de Riez sont notés comme apocryphes. Il ajoute : *Qu'on ne blâme pas ceux qui lisent ces sortes de livres, mais ceux qui les suivent, puisqu'on s'en sert quelquefois pour réfuter les mêmes erreurs.* Ainsi l'on voit que la censure des livres n'était que pour avertir les lecteurs de s'en défier, et non pour en interdire la lecture. Le Pape termine : *Quant à ce que l'Eglise romaine, c'est-à-dire l'Eglise catholique, suit et soutient touchant le libre arbitre et la grâce de Dieu, quoiqu'on le puisse voir en divers écrits de saint Augustin, et principalement à Hilaire et à Prosper, toutefois il y en a des articles exprès dans les archives de l'Eglise, que je vous enverrai, si vous ne les avez pas et si vous le croyez nécessaire.* Cette lettre est du 13 août 520.

Le patriarche Jean étant mort au commencement de cette même année 520, on élut à sa place Epiphane. Le légat Dioscore en donna aussitôt avis au Pape, qui se plaignit amicalement à Epiphane de ce qu'il tardait à lui écrire et lui envoyer des députés, suivant la coutume, ne faisant point de difficulté de le prévenir. Epiphane y satisfit, et écrivit au Pape, déclarant qu'il avait été ordonné évêque de Constantinople par le choix de l'empereur et du consentement des évêques, des moines et du peuple; qu'il veut être uni au Saint-Siége, et y suivre la foi de saint Pierre, et qu'il condamne tous ceux dont le Pape a défendu de réciter les canons dans les diptyques. Cette lettre est du 17 septembre 520.

Le Pape saint Hormisdas était en peine depuis quelque temps de ses légats, dont l'empereur lui avait mandé le départ le 9 juillet. Il apprit, le 1er octobre, que l'évêque Jean, l'un d'eux, était retenu par une longue maladie. Ils arrivèrent enfin dans les derniers jours de novembre, et avec eux les députés de Constantinople, apportant la lettre synodale des évêques qui avaient ordonné le patriarche Epiphane, et une seconde lettre de lui, où il représente au Pape l'attachement de plusieurs évêques à conserver dans les diptyques les noms de leurs évêques, l'exhortant à ne pas en exiger la suppression avec trop de rigueur. A cette lettre, Epiphane joint de nombreux et riches présents pour l'église de Saint-Pierre de Rome. Les mêmes députés apportèrent au Pape une lettre de l'empereur, contenant les mêmes remontrances sur l'attachement de certaines Eglises aux noms de leurs évêques, dans le Pont, l'Asie, et surtout en Orient. « Le clergé et le peuple de ces Eglises, » dit l'empereur, « ne peuvent être fléchis, ni par raison, ni par menaces, pour abolir le nom des évêques qui ont été en réputation chez eux, et ils aiment mieux mourir que de les condamner morts. Nous croyons qu'il faut les traiter avec douceur, d'[illegible] votre pré-

(43) Possessor demandait au Pape son avis sur les écrits de cet évê[illegible] ecl., t. VII, n. 228.)

décesseur Anastase a déclaré qu'il suffisait, à ceux qui demandaient la paix, de supprimer le nom d'Acace. » A cette lettre était jointe une requête présentée à l'empereur par les clercs, les abbés et les principaux laïques de Jérusalem, d'Antioche et de la seconde Syrie, pour le prier de procurer l'union parfaite des Eglises. Elle contenait leur profession de foi, recevant les quatre conciles, et condamnant les nestoriens et les eutychiens.

En réponse à toutes ces lettres, le Pape Hormisdas en écrivit deux à Epiphane, dont l'une marque l'arrivée des légats et des présents pour l'église de Saint-Pierre ; l'autre, beaucoup plus ample, contient la résolution du Pape sur l'attachement de tant d'Eglises au nom de leurs évêques. *Vous devez*, dit-il, *vous mettre à ma place, et vous souvenir que vous rendrez compte à Dieu de votre conduite. Vous nous déclarerez, par vos lettres, ceux qui vous seront unis de communion, et par vous au Saint-Siége, y insérant les libelles qu'ils auront donnés. Ainsi pourront être absous Sévère et ses complices. Mais en usant d'humanité envers ceux qui se soumettent, rejetez ceux qui demeurent dans l'hérésie, ou qui feignent d'être Catholiques, et ne sont d'accord avec nous que de paroles. Quant à ceux de Jérusalem, dont vous nous avez aussi écrit, ils doivent s'en tenir à ce que les Pères ont défini, particulièrement au concile de Chalcédoine. Si donc ils désirent la communion du Saint-Siége, qu'ils nous envoient la profession de foi qu'ils ont présentée à nos légats à Constantinople, ou qu'il vous la donnent pour nous la faire tenir.*

En même temps le Pape Hormisdas écrivit à l'empereur Justin sur le même sujet, disant : *Il faut se garder de la subtilité de ceux qui ne font les difficiles que pour donner atteinte à ce qui est rétabli, et leur persévérance dans l'erreur empêche de les traiter aussi doucement que dans les commencements..... Enfin, j'ai écrit à Epiphane de recevoir ceux qu'il en jugera dignes en sa conscience, suivant la formule que je lui ai envoyée.* Toutes ces lettres du Pape Hormisdas sont du même jour, vingt-six mars 521.

L'Eglise d'Orient n'était pas le seul objet des veilles et des travaux de ce saint Pape. Ses soins ne s'étendaient pas moins en Occident. Pour y conserver la foi et la discipline, il envoya d'excellentes instructions à saint Avit de Vienne, pour la Gaule Narbonnaise; à Jean de Tarragone, pour l'Espagne citérieure, et à Salluste de Séville, pour l'ultérieure. Il continua de servir l'Eglise jusqu'à la fin, avec une application infatigable. Outre les grandes qualités qu'il avait reçues de Dieu pour le gouvernement de l'Eglise, il avait aussi fait voir combien il avait à cœur sa sanctification particulière.

Durant le temps de son Pontificat, il donna dans Rome de grands exemples de modestie, de pénitence et de charité; il prit soin du culte extérieur de la religion, instruisit le clergé dans la psalmodie, et construisit diverses églises dans la ville. Après s'être acquis une grande réputation par la sainteté de sa vie, la sagesse et la prudence avec laquelle il gouverna l'Eglise pendant huit ans et dix mois, ce saint Pape mourut le 6 août 523, nous laissant un grand nombre de lettres, dont quatre-vingts furent insérées dans la collection des conciles. Sa mémoire est honorée le 6 août, et il eut pour successeur Jean Ier. Saint Hormisdas avait été engagé dans le mariage avant d'entrer dans l'état ecclésiastique, et il eut un fils, saint Silvère, qui monta aussi sur la chaire de saint Pierre.

HYGIN (Saint). — Ce Pape, le huitième qui succéda à saint Pierre, était originaire d'Athènes, fils d'un philosophe, et fut élu l'an de Jésus-Christ 139, pour succéder au Pape saint Télesphore, qui était mort le 5 janvier de la même année. L'Eglise jouissait alors de quelque tranquillité, sous l'empereur Antonin, qui, sans aimer les Chrétiens, ne voulait pas cependant qu'on les persécutât pour cause de religion. Le démon, jaloux de cette espèce de paix, suscita Cerdon pour la troubler par ses nouveautés. Cet hérésiarque vint de Syrie à Rome vers l'an 140, et se mit aussitôt à répandre des erreurs monstrueuses, qui furent ensuite adoptées et propagées par Marcion. Comme la plupart des hérétiques de ce siècle, Cerdon soutenait que ce monde n'était pas l'ouvrage d'un Dieu tout-puissant, sage et bon, non plus que la loi de Moïse, qui lui paraissait incomplète et trop rigoureuse. Conséquemment, il admettait deux principes de toutes choses, l'un bon et l'autre mauvais; c'est à ce dernier qu'il attribuait la formation du monde et la loi de Moïse. L'autre, qu'il appelait le principe inconnu, était, selon lui, le père de Jésus-Christ; mais il n'avouait point que le Fils de Dieu se fût réellement revêtu de l'humanité, fût né d'une vierge, eût enduré véritablement les souffrances et la mort; tout cela, disait-il, ne s'est fait qu'en apparence. Il n'admettait point la résurrection des corps, mais seulement celle des âmes; il supposait par conséquent que celles-ci mouraient avec les corps. Il rejetait tous les livres de l'Ancien Testament, et n'admettait du Nouveau que l'Evangile selon saint Luc, encore en retranchait-il une partie. Les mêmes erreurs furent ensuite soutenues par Marcion et par ses disciples.

Plusieurs critiques prétendent qu'outre les deux principes, l'un absolument bon, l'autre mauvais par nature, Cerdon et Marcion en admettaient un troisième intermédiaire, qui était d'une nature mixte, et que c'est à celui-ci que ces hérétiques attribuaient la création du monde et la législation mosaïque. Mais, s'il est vrai que, suivant leur opinion, ce principe mixte, quoique continuellement en guerre avec le mauvais principe, aspire cependant, aussi bien que lui, à supplanter l'Etre suprême, à soumettre à son propre empire tous les habitants de la terre, ce principe mixte nous paraît beaucoup plus méchant qu'il n'est bon. C'est un trait de méchanceté, non-seulement de se révolter contre le Dieu souverainement bon, mais de

vouloir soustraire à son empire les hommes qu'il désire rendre heureux. Suivant les cerdoniens, le Dieu bon a envoyé Jésus-Christ, son Fils, sur la terre, pour détruire l'empire du mauvais principe et celui du principe mixte, et pour ramener à Dieu les âmes qu'ils ont séduites. Tous deux, disent-ils, se sont ligués contre Jésus-Christ, ont suscité contre lui les Juifs pour le crucifier et le mettre à mort; mais comme Jésus n'avait qu'un corps apparent, ils n'ont pu y réussir qu'en apparence. Voilà donc le principe mixte, prétendu Dieu des Juifs, devenu aussi méchant que le mauvais principe ou le prince des ténèbres : ainsi, la supposition de ce principe intermédiaire ne remédie à rien; ce n'est qu'une absurdité de plus.

Le Pape saint Hygin, à la vigilance duquel rien n'échappait, sépara de la communion des fidèles Cerdon, qui eut recours à l'hypocrisie, et rétracta ses impiétés sans y renoncer dans son cœur, car il continua à dogmatiser en secret. Saint Hygin n'eut pas plutôt été instruit de cette conduite, qu'il l'excommunia une seconde fois. Comme si ce n'eût pas été assez d'un tel fléau pour l'Eglise de Dieu, Valentin, piqué de ce qu'on ne l'avait pas fait évêque, renouvela plusieurs impiétés de Simon le Magicien, auxquelles il joignit des absurdités de son invention, dont il infecta la ville d'Alexandrie; et ensuite il se rendit à Rome pour s'y faire de nouveaux disciples. Le saint Pape essaya d'abord les voies de douceur pour le ramener à la vérité; mais cette bonté envers un novateur aussi opiniâtre que dissimulé, ne produisit pas tout l'effet que l'on avait droit d'en attendre; et comme il ne voulait pas se rétracter, saint Pie Ier, successeur de saint Hygin, fut contraint de recourir aux voies de rigueur, et de le chasser de l'Eglise, la première année de son pontificat.

Ce Pape rangea le clergé à son devoir, et défendit qu'on ne dédiât aucune église sans cérémonie et qu'on n'en bâtît ni ruinât aucune sans la permission de l'évêque métropolitain. Il défendit qu'on employât à des usages profanes les matériaux des églises ruinées, mais voulut qu'on s'en servît pour bâtir d'autres églises ou des monastères. Il ordonna qu'il y aurait un parrain et une marraine au baptême des catéchumènes, qui serviraient de garants et de cautions envers Dieu et l'Eglise, pour les promesses faites au baptême. Il ôta aux métropolitains le pouvoir de juger et de condamner un évêque, s'il n'était jugé et condamné par la voix des autres suffragants. Il eut le bonheur de traiter avec saint Polycarpe, disciple de l'apôtre saint Jean, qui démasqua les hérésiarques Marcion et Valentin. Il ordonna cinq prêtres, quinze diacres et six évêques.

Saint Hygin mourut le 11 janvier de l'an 142, après avoir occupé, pendant quatre ans, trois mois, quatre jours, la chaire de saint Pierre. Le Martyrologe romain lui donne le titre de martyr; cependant on croit généralement que, s'il souffrit pour Jésus-Christ, ce ne fut pas jusqu'à donner sa vie et qu'il mourut en paix. Sa mémoire est honorée le 11 janvier. Son corps fut enterré au Vatican et sa dignité conférée à Pie Ier.

I

INNOCENT Ier (Saint), quarantième Pape, était né en 360 à Albano, près de Rome. — Il fut choisi, à cause de sa rare vertu et de sa capacité, pour succéder, en l'an 402, au Pape saint Anastase. On le regarda bientôt comme un homme destiné par Dieu pour consoler et fortifier son Eglise dans les afflictions qui lui arrivèrent sous son pontificat. Dès le commencement de son administration, il fut obligé de veiller plus particulièrement sur son troupeau, de peur que les maux temporels dont la ville de Rome et toute l'Italie se voyaient menacées par les courses et les ravages des Goths, qui avaient à leur tête Alaric, ne jetassent les peuples dans le désespoir. Il n'était pas moins touché des maux de l'Eglise d'Orient, et employa tous ses soins à y remédier. Il ressentit une vive douleur de la persécution que l'on exerça contre saint Jean Chrysostome, patriarche de Constantinople, le plus grand ornement qu'eût alors cette Eglise; car ce saint fut poursuivi par l'impératrice Eudoxie, femme d'Arcade, et par Théophile d'Alexandrie, chassé de son siége pour la seconde fois et relégué pour ne plus revenir. Innocent reçut les députés que saint Chrysostome lui envoya, et remit la décision de cette affaire à un concile Mais bientôt après, connaissant la vérité, et convaincu de l'innocence de ce saint évêque, il lui écrivit pour l'encourager à souffrir l'injure qu'il avait reçue, par le témoignage de sa bonne conscience.

Ensuite, ayant appris que les ennemis de saint Chrysostome exerçaient une cruelle persécution, dans tout l'Orient, contre ceux qui soutenaient son parti, il en fut sensiblement affligé, et, ne pouvant plus dissimuler tant d'excès, il décrivit à l'empereur Honorius l'état où se trouvaient les affaires de l'Eglise d'Orient, et pria ce prince d'en écrire à l'empereur Arcade, son frère, pour obtenir de lui que l'on tînt un concile à Thessalonique, où les prélats d'Orient et d'Occident pourraient plus facilement se rendre. Mais les ennemis de saint Chrysostome eurent le crédit de faire échouer cette négociation, et les députés que le Pape Innocent avait envoyés pour porter sa lettre, après avoir reçu bien des mauvais traitements, furent obligés de revenir en Italie. Saint Chrysostome étant mort dans son exil, Innocent ne voulut avoir aucune communication ni commerce avec ceux qui refusaient de mettre le nom de ce grand évêque dans les dyptiques. Ce saint Pape ne s'occupa pas avec moins

de sollicitude des Eglises de l'Occident, par diverses lettres qu'il écrivit aux prélats pour faire observer exactement tout ce qui se trouvait établi par la tradition des anciens Pères. Elles font voir que les Eglises des Gaules cherchaient à régler leur conduite sur les canons et les décrets que suivait l'Eglise romaine, pour se conformer à sa discipline.

Dans le même temps qu'Innocent travaillait à rétablir l'ordre et la régularité partout, Alaric, roi des Goths, ayant mis le siége devant Rome, la réduisit aux dernières extrémités. A la famine se joignit la peste; et ces deux fléaux remplirent la ville de corps morts beaucoup plus que l'épée des ennemis. On peut juger quelle fut l'affliction du saint Pape : il fallut acheter la levée du siége par une somme immense d'or et d'argent. Alaric ayant reçu la somme qu'il avait demandée leva le siége. Mais ce barbare n'ayant pas voulu faire la paix avec l'empereur Honorius, dont il était mécontent, la ville de Rome demeura ainsi exposée aux maux qu'elle venait d'éloigner. Le sénat députa Innocent vers Alaric, et ensuite vers l'empereur, pour engager ces deux princes à s'accorder : ces deux négociations furent infructueuses. Le Pape, prévoyant ce qui devait arriver à la ville de Rome, s'arrêta à Ravenne, auprès d'Honorius. Bientôt il parut que Dieu avait voulu retirer son serviteur d'une ville dont il allait permettre la ruine. En effet, Alaric remit le siége devant Rome, la prit l'an 410, et l'abandonna au pillage, à l'exception de l'église de Saint-Pierre. L'année suivante elle fut encore ravagée par Atolfe, beau-frère d'Alaric.

Quand l'état de cette ville parut un peu plus tranquille, Innocent y revint, et causa, par son retour, une grande joie à son peuple. Ce saint pasteur leur apprit à faire un bon usage des maux qu'ils souffraient. Il s'en servit même pour détruire les restes de l'idolâtrie, engageant les fidèles à se montrer, dans leur adversité, plus patients que les païens. Ceux-ci, témoins du courage des Chrétiens dans la perte de leurs biens, demandaient à entrer dans une religion qui inspire le mépris des choses temporelles. Au bout de quelque temps la tranquillité se rétablit dans Rome, et le saint Pape en profita pour y faire fleurir la discipline et la régularité.

Le Pape saint Innocent écrivit aux évêques d'Espagne, qui avaient tenu le concile de Tolède en 400. L'évêque Hilaire, qui y avait assisté, alla à Rome avec le prêtre Elpide, et se plaignit au Pape de ce que la paix de l'Eglise était troublée, en Espagne, par le schisme et le mépris des canons. Ils furent entendus dans l'assemblée des prêtres de l'Eglise romaine, et on en dressa des actes. Le schisme venait des évêques de la province bétique et de la carthaginoise, qui s'étaient séparés des autres parce qu'ils avaient reçu à leur communion les évêques de Galice, qui, après avoir suivi les erreurs de Priscillien, les avaient abjurées; entre autres, Symphosius et Dictyonius, reçus au concile de Tolède. Nonobstant leur conversion, les évêques de la Bétique ne pouvaient se résoudre à leur pardonner, ni à ceux qui communiquaient avec eux. Quant à la discipline, Hilaire se plaignit de Rufin et de Mimicius, évêques qui avaient ordonné des évêques hors de leurs provinces, et sans le métropolitain, contre les canons de Nicée, et sans avoir égard à la volonté du peuple. Rufin lui-même avait été ordonné contre les canons, après avoir postulé dans la place publique depuis son baptême; et on faisait le même reproche à Grégoire, évêque de Mérida. Ce fut donc sur ces plaintes que le Pape saint Innocent écrivit aux évêques du concile de Tolède, tenu quelque temps auparavant, pour les exhorter à la concorde et à l'observation des canons, particulièrement touchant les ordinations, sur lesquelles il leur donne les mêmes règles que dans les autres décrétales. (FLEURY, *Hist. eccl.*, t. IV.)

Mais revenons à l'affaire si importante de saint Jean Chrysostome, que nous avons sommairement expliquée et dont Fleury donne les détails suivants :

Le premier qui porta à Rome cette nouvelle fut un lecteur d'Alexandrie, qui vint avec des lettres de Théophile, portant que Jean avait été déposé. Le Pape Innocent les ayant lues, fut surpris de la hauteur de Théophile, qui lui écrivait seul, sans expliquer les causes de la déposition, ni avec qui il l'avait faite : il demeura dans le doute, et ne fit point de réponse, ne voyant rien de solide en cette affaire. Alors un diacre de l'Eglise de Constantinople, nommé Eusèbe, qui se trouvait à Rome pour les affaires ecclésiastiques, vint au Pape et lui présenta une requête, par laquelle il le priait d'attendre un peu de temps, et qu'il verrait toute la conjuration découverte. En effet trois jours après, il arriva quatre évêques du parti de saint Jean Chrysostome, Pansophius de Pisidie, Papus de Syrie, Demetrius de Galatie, Eugène de Phrygie, qui rendirent trois lettres, l'une de saint Chrysostome; l'autre des quarante évêques qui communiquaient avec lui; la troisième de son clergé. Elles étaient toutes trois conformes, et expliquaient ce qui était arrivé.

La lettre de saint Chrysostome n'est adressée, suivant l'inscription, qu'au Pape Innocent; mais dans la suite du discours il parle comme à plusieurs, supposant sans doute qu'elle serait lue dans un concile, suivant la coutume; et il est remarqué à la fin que l'on en avait envoyé autant à Venerius évêque de Milan, et à Chromace d'Aquilée. Saint Chrysostome y marque d'abord, qu'avec les quatre evêques qui ont été nommés, il avait envoyé deux diacres, Paul et Cyriaque. Il y raconte toute la suite de l'affaire : les plaintes à l'empereur contre Théophile d'Alexandrie, son arrivée à Constantinople, son éloignement de saint Chrysostome. « Au lieu de se justifier, » dit-il, « il me fit citer moi-même devant son concile, où, sachant que je n'avais point de justice à espérer, je ne me présentai point; et je renon-

trai qu'il n'avait point de juridiction sur moi. Il ne laissa pas de passer outre; je fus chassé par force de Constantinople. L'empereur me rappela : je rentrai accompagné de trente évêques. Théophile s'enfuit. A mon retour je priai l'empereur de faire assembler un concile, pour juger ce qui s'était passé; mais je ne pus l'obtenir, au contraire j'ai encore été chassé. » Là il explique les violences commises la veille de Pâques, et représente les suites de cette persécution, et la division qu'elle causait dans tout l'Orient. « Je vous prie donc, » conclut-il, « d'écrire des lettres, où vous déclariez nul tout ce qui s'est fait contre moi, et où vous m'accordiez votre communion, comme vous avez fait jusqu'ici, puisque je suis condamné sans être entendu, et que j'offre encore de me justifier devant un tribunal non suspect. »

Le Pape écrivit en effet des lettres en réponse à celles-ci, par lesquelles il conservait également sa communion à l'un et à l'autre parti. Il rejetait le prétendu jugement de Théophile, et disait qu'il fallait assembler un autre concile non suspect d'Occidentaux et d'Orientaux, récusant pour juges, premièrement les amis, et ensuite les ennemis. Peu de jours après, un prêtre de Théophile nommé Pierre, avec Martyrius, diacre de Constantinople, arrivèrent à Rome, et remirent au Pape des lettres de Théophile, et quelques actes, par lesquels il paraissait que Jean avait été condamné par trente-six évêques, dont vingt-neuf étaient Egyptiens. C'étaient les actes du concile du Chesne. Le Pape Innocent les ayant lus, et voyant que les accusations n'étaient point considérables, et que Jean n'avait point été présent, continua à blâmer Théophile d'avoir prononcé un jugement si sévère contre un absent, et lui répondit en ces termes : *Mon frère Théophile, nous vous tenons dans notre communion, vous et notre frère Jean, comme nous vous avons déjà déclaré dans des lettres précédentes; et nous vous écrirons la même chose toutes les fois que vous nous écrirez. Que si on examine légitimement tout ce qui s'est passé par collusion, il est impossible que nous quittions sans raison la communion de Jean. Si donc vous vous confiez à notre jugement, présentez-vous au concile qui se tiendra Dieu aidant, et expliquez les accusations, suivant les canons de Nicée : car l'Eglise romaine n'en connaît point d'autres.* Il voulait marquer par là qu'il n'avait point d'égard à ceux d'Antioche. Le Pape ayant ainsi renvoyé les députés de Théophile, fit des prières accompagnées de jeûnes, pour demander à Dieu de rétablir l'union dans l'Eglise.

Peu de temps après, arriva à Rome un prêtre de Constantinople nommé Théotecne, qui rendit au Pape des lettres d'un concile d'environ vingt-cinq évêques du parti de saint Chrysostome, où ils mandaient qu'il avait été chassé de Constantinople à main armée, envoyé en exil à Cucuse, et l'église brûlée. Le Pape donna aussi à Theotecne des lettres de communion pour Jean, et pour ceux de sa communion, l'exhortant avec larmes à prendre patience, parce qu'il ne pouvait le secourir, à cause de quelques personnes puissantes qui s'y opposaient. Peu de temps après, vint un homme artificieux, nommé Paterre, qui se disait prêtre de l'Eglise de Constantinople, et paraissait par ses discours fort animé contre saint Jean Chrysostome. Il apportait des lettres d'Arsace, de Paul, d'Antiochus, de Cyrin, de Severin, et de quelques autres en petit nombre, qui accusaient Jean de l'incendie de l'église de Constantinople. Le clergé de Rome jugea cette accusation fausse, parce que Jean, dans le concile célèbre des évêques de son parti, ne s'en était pas même défendu; et le Pape Innocent ne crut pas ces lettres dignes de réponse.

Cependant Innocent écrivit à saint Chrysostome par le diacre Cyriaque une lettre de consolation. Il écrivit de même au clergé de Constantinople, soumis à Jean; car il y en avait une partie qui reconnaissait Arsace. C'est la réponse aux lettres qu'il avait reçues d'eux par Germain et Cassien; et il marque aussi que les évêques Démétrius, Cyriaque, Eulysius et Pallade étaient déjà venus à Rome. Dans cette lettre le Pape Innocent déplore les maux de l'Eglise de Constantinople, particulièrement l'intrusion d'un évêque à la place d'un évêque vivant et innocent, au mépris des canons, déclarant qu'il n'en connaît point d'autres que ceux de Nicée, et que ceux que des hérétiques ont imposés, doivent être rejetés, conformément au concile de Sardique, quand même ils seraient d'ailleurs raisonnables. Pour remède à tous ces maux, il dit qu'un concile œcuménique est nécessaire, et qu'il a déjà dit depuis longtemps qu'il fallait l'assembler; qu'en attendant, il faut prendre patience, et se confier en Dieu.

La même année 404, il écrivit à saint Victrice évêque de Rouen une lettre décrétale, en réponse à la prière qu'il lui avait faite, de lui marquer les règles que suivait l'Eglise romaine sur divers points de discipline. Le Pape Innocent lui répond, non pour introduire rien de nouveau, mais pour conserver les anciennes traditions. Sa décrétale contient quatorze articles, assez semblables à ceux de la décrétale du Pape Sirice à Himérius, la plupart sur les ordinations et la continence des clercs. Il y marque que le mariage contracté avant le baptême est compté pour rendre bigame, et par conséquent irrégulier, celui qui en a contracté un autre depuis; parce que le mariage n'est pas comme les péchés, qui sont effacés par le baptême. Il dit qu'une femme, qui du vivant de son mari en a épousé un autre, n'est reçue à la pénitence qu'après la mort de l'un des deux, et que la même chose doit être observée à l'égard d'une vierge voilée, qui s'est mariée au préjudice de son vœu, C'est-à-dire que ces cas étaient de ceux où l'Eglise abandonnait les coupables à la miséricorde de Dieu, sans leur accorder les

sacrements. La décrétale est datée du 15 février 404.

Cependant les amis de saint Chrysostome agissaient toujours à Rome. Démétrius, évêque de Pessinonte, y fit un second voyage, après avoir parcouru l'Orient, et publié la communion de l'Eglise romaine avec saint Chrysostome, en montrant les lettres du Pape saint Innocent. Démétrius rapportait des lettres des évêques de Carie, par lesquelles ils embrassaient la communion de saint Chrysostome, et des prêtres d'Antioche qui suivaient aussi l'exemple de Rome, et se plaignaient de l'ordination de Porphyre, comme irrégulière. Ensuite, arrivèrent à Rome le prêtre Domitien, économe de l'Eglise de Constantinople, et un prêtre de Nisibe, nommé Vallagas, ou Vologèse, qui présentèrent les plaintes des Eglises de Mésopotamie. Ces deux prêtres apportèrent à Rome les actes d'Optat, préfet de Constantinople, par où l'on voyait que des femmes de qualité, de familles consulaires, et diaconesses de l'Eglise de Constantinople, comme Olymtilade et Pentadie, avaient été amenées publiquement devant le préfet, pour les obliger à communiquer avec Arsace, ou à payer au fisc deux cents livres d'or. Il se trouva aussi à Rome des ascètes et des vierges, qui montraient leurs côtés déchirés, et les marques des coups de fouet sur les épaules.

Le Pape saint Innocent en fut touché, et écrivit à l'empereur Honorius, lui marquant en détail le contenu des lettres qu'il avait reçues. L'empereur ordonna que l'on assemblât un concile, et qu'on lui rapportât ce qu'on aurait résolu. Les évêques d'Italie s'assemblèrent, et prièrent l'empereur Honorius d'écrire à l'empereur Arcade, son frère, qu'il ordonnât de tenir un concile à Thessalonique, afin que les évêques d'Orient et d'Occident pussent aisément s'y trouver, et former une assemblée parfaite, non par le nombre, mais par la qualité des suffrages, et rendre un jugement définitif. Honorius ayant reçu cet avis, manda au Pape d'envoyer cinq évêques, avec deux prêtres et un diacre de Rome, pour porter à son frère Arcade une lettre qu'il lui écrivait en ces termes :

« C'est la troisième fois que j'écris à votre clémence pour la prier de réparer ce qui s'est fait par cabale contre Jean, évêque de Constantinople; mais il me semble que mes lettres ont été sans effet. Je vous écris donc encore par ces évêques et ces prêtres, ayant fort à cœur la paix de l'Eglise, dont dépend celle de notre empire, afin qu'il vous plaise d'ordonner que les évêques d'Orient s'assemblent à Thessalonique : car ceux de notre Occident ont choisi des hommes inébranlables contre la malice et l'imposture, et ont envoyé cinq évêques, deux prêtres et un diacre de la grande Eglise romaine. Recevez-les avec toute sorte d'honneur, afin que, si on leur fait voir que l'évêque Jean a été chassé justement, ils me persuadent de renoncer à sa communion, ou qu'ils me détournent de celle des Orientaux, s'ils les convainquent d'avoir agi par malice. Car, pour les sentiments des Occidentaux à l'égard de l'évêque Jean, vous les verrez par ces deux lettres que j'ai choisies entre toutes celles qu'ils m'ont écrites, et qui valent toutes les autres; savoir celles de l'évêque de Rome et de l'évêque d'Aquilée. Mais, je vous prie surtout de faire trouver au concile Théophile d'Alexandrie, même malgré lui; car on l'accuse d'être le principal auteur de tous ces maux. »

Quoique la lettre marque cinq évêques, il n'en paraît que quatre chargés de cette députation, savoir : Emilius, évêque de Bénévent, Gaudence de Bresse, Cythégius et Marien, dont on ne sait pas le siége. Ils étaient accompagnés des prêtres Valentinien et Boniface, et chargés des lettres de l'empereur Honorius, du Pape Innocent, de Chromace d'Aquilée, de Vénérius Vénérius de Milan, et des autres évêques d'Italie; avec une instruction du concile de tout l'Occident. Ils prirent le chemin de Constantinople, par les voitures que fournissait l'empereur, et furent accompagnés de quatre évêques orientaux, qui retournèrent avec eux, savoir : Cyriaque, Démétrius, Pallade et Eulysius. L'instruction des députés portait que Jean ne devait point paraître en jugement, qu'il n'eût été auparavant rétabli dans son Eglise et dans la communion, afin qu'il n'eût aucun sujet de refuser d'entrer au concile.

Vers le même temps, le Pape saint Innocent, étant consulté par saint Exupère, évêque de Toulouse, sur divers points de discipline, lui répondit par une lettre décrétale. Sur la continence des clercs, il renvoie à la décrétale de saint Sirice, donnée vingt ans auparavant et veut que les diacres et les prêtres qui, ayant ignoré cette loi, auraient habité avec leurs femmes, gardent leur rang, à la charge de vivre désormais dans la continence, et de ne pouvoir monter à un dégré plus élevé; mais pour ceux qui ont eu connaissance de la décrétale, il veut qu'ils soient déposés. Quant à ceux qui, après leur baptême, ont toujours vécu dans l'incontinence, et demandent la communion à la mort, saint Innocent dit que l'ancienne discipline était plus sévère et qu'on leur accordait seulement la pénitence, et non la communion; c'est-à-dire, qu'on leur imposait la pénitence, et qu'on les abandonnait ensuite à la miséricorde de Dieu, sans leur donner l'absolution. *Mais à présent*, dit saint Innocent, *on leur accorde l'un et l'autre.* Il rend raison de cet adoucissement. Du temps que les persécutions étaient fréquentes, on craignait que la facilité d'être reçu à la communion, et l'assurance d'être réconcilié, ne détournât pas assez de la chute. Mais depuis que l'Eglise est en paix, on a plus d'égard à la miséricorde divine et on n'a pas voulu paraître imiter la dureté des novatiens. Il est remarquable que la discipline était plus sévère sous les persécutions, et en général, qu'elle peut changer selon les temps.

On doutait si les Chrétiens après leur baptême pouvaient exercer des jugements criminels, ou même donner des requêtes pour demander une peine sanglante. Saint Innocent répond que, puisque la puissance publique, portant le glaive pour la vengeance des crimes, est établie de Dieu, il est permis aux Chrétiens de l'implorer, et même de l'exercer. Saint Ambroise, étant consulté sur ce point, avait répondu de même. Le Pape saint Innocent déclare adultère ceux qui après le divorce contractent un nouveau mariage, et les personnes qu'ils épousent, en sorte que les uns et les autres doivent être exclus de la comunion des fidèles. C'est que les divorces étaient punis par les lois civiles. Il marque que les hommes faisaient plus rarement pénitence pour adultère que les femmes, quoique la religion chrétienne condamne également ce crime en l'un et en l'autre, mais parce que les femmes accusaient plus rarement leurs maris, et que l'Eglise ne punit point les crimes cachés. A la fin de la décrétale, il publie le catalogue des livres sacrés, tel que nous l'avons aujourd'hui, et marque quelques livres apocryphes et condamnés. La décrétale est datée du 20 février 405.

Porphyre, évêque d'Antioche, était mort, et avait eu pour successeur Alexandre, qui avait passé sa vie dans les exercices de la profession monastique, pratiquant la pauvreté et toutes les vertus, et soutenant cet exemple par une grande éloquence. Il réunit par ses puissantes exhortations le parti des eustathiens, séparés depuis si longtemps des autres Catholiques, sous les évêques Paulin et Evagre, et célébra cette réunion par une fête dont on n'avait point vu de semblable. Car, étant accompagné de tous ceux de sa communion, tant clercs que laïques, il alla au lieu où les eustathiens tenaient leur assemblée, et les ayant trouvés qui chantaient, il joignit à leurs voix celle des siens; ils marchèrent tous ensemble vers la grande église, au travers de la place au bord de l'Araxe.

Ce fut aussi saint Alexandre qui rétablit le premier le hom de saint Jean Chrysostome dans les diptyques ecclésiastiques. Il reconnut pour évêques Elpide de Laodicée et Pappus, qui avaient toujours suivi le parti de Jean, et leur rendit leurs Eglises sans examen. Ensuite il envoya des députés au Pape Innocent, pour lui faire part de ces heureuses nouvelles, et lui demander sa communion. Le prêtre Cassien, disciple de saint Jean Chrysostome, se trouvant alors à Rome, sollicita la réponse; et le Pape Innocent ayant examiné les pièces qu'Alexandre lui avait envoyées et le rapport de ses députés, approuva en tout sa conduite, et lui en écrivit une lettre, qui fut souscrite par vingt évêques d'Italie, et qui peut ainsi passer pour une lettre synodale. Il écrivit aussi, en particulier, à Alexandre une lettre d'amitié, pour lui témoigner combien sa députation lui avait été agréable. Il lui envoya de son côté trois députés, Paul prêtre, Nicolas diacre, et Pierre sous-diacre; et l'invita à lui écrire souvent, pour réparer la perte du passé. Innocent fit part de cette nouvelle au prêtre Boniface, qui résidait en son nom à Constantinople, auprès de l'empereur, et qui fut depuis Pape lui-même. Acace, évêque de Bérée, un des chefs du parti contraire à saint Chrysostome, revint aussi en cette occasion, et écrivit au Pape, témoignant approuver tout ce qu'Alexandre avait fait, soit en recevant les clercs de Paulin et d'Evagre, soit en rétablissant les évêques Elpide et Pappus. Le Pape saint Innocent le renvoya à Alexandrie, pour examiner la sincérité de sa réunion, que le passé rendait suspecte, consentant de le recevoir à sa communion quand il aurait déclaré de sa bouche ses sentiments à Alexandre.

La paix et la communion étant rétablies entre l'Eglise romaine et celle d'Antioche, le Pape saint Innocent écrivit à Alexandre une lettre décrétale, sur quelques points de discipline, sur lesquels il l'avait consulté, pour remédier aux désordres introduits en Orient par les schismes et l'hérésie. Le premier chef est sur l'autorité de l'Eglise d'Antioche, qui, suivant le concile de Nicée, s'étendait, non sur une province seulement, mais sur tout un diocèse: *Ce qui lui a été attribué*, dit le Pape, *non tant pour la magnificence de la ville, que parce que c'est le premier siége du premier des apôtres ; et elle ne le céderait point à Rome si ce n'était qu'elle n'a eu, qu'en passant, celui que Rome a possédé jusqu'à la fin; donc, comme vous ordonnez les métropolitains par une autorité singulière, j'estime que vous ne devez point laisser ordonner les évêques sans votre permission. Vous enverrez vos lettres, pour autoriser l'ordination de ceux qui sont éloignés ; et pour ceux qui sont proches, vous les ferez venir, si vous jugez à propos, pour recevoir l'imposition de vos mains. Les évêques de Chypre qui, pour éviter la tyrannie des ariens, se sont mis en possession de faire leurs ordinations, sans consulter personne, doivent revenir à l'observation des canons, c'est-à-dire dans la dépendance de l'évêque d'Antioche. L'Eglise ne suit pas tous les changements du gouvernement temporel. Ainsi une province divisée en deux, ne doit pas avoir deux métropoles ; mais il faut suivre l'ancien usage. Les clercs des ariens ou des autres hérétiques, qui reviennent à l'Eglise, ne doivent être admis à aucune fonction du sacerdoce ou du ministère ecclésiastique ; car, encore que leur baptême soit valable, il ne leur confère point la grâce : c'est pourquoi leurs laïques ne sont reçus qu'avec l'imposition des mains, pour leur donner le Saint-Esprit.* Le Pape saint Innocent ordonne à Alexandre d'Antioche de faire part de ces choses aux évêques, en leur faisant lire sa lettre, et, s'il se peut, en concile.

Dans un concile tenu à Carthage en 416, les évêques, au nombre de soixante-huit, décidèrent que Pélage et Célestius devaient être anathématisés, s'ils n'anathématisaient très-clairement leurs erreurs : afin

que la sentence prononcée contre eux étant connue, fît du moins revenir ceux qu'ils avaient trompés, ou qu'ils pourraient tromper à l'avenir, si elle ne les pouvait ramener eux-mêmes ; car un grand nombre de leurs partisans à force de parler et de disputer, entraînaient les faibles et fatiguaient les plus fermes dans la foi.

Le concile jugea aussi à propos de faire part de son jugement au Pape saint Innocent, afin d'y joindre l'autorité du Siége apostolique ; d'autant plus que les évêques d'Afrique avaient ouï dire que Pélage avait des partisans à Rome, où il avait vécu longtemps ; les uns étaient persuadés de sa doctrine, et la plupart ne la croyaient pas telle qu'on le disait, principalement à cause du concile de Diospolis, où l'on prétendait qu'il avait été absous. Les évêques du concile de Carthage écrivirent donc au Pape une lettre synodale à laquelle ils joignirent les lettres de Héros et de Lazare, et les actes de ce dernier concile, qui contenaient celui de 412. Dans ces lettres ils marquent les principales erreurs de Pélage, qu'ils réfutent sommairement par les autorités de l'Ecriture, et concluent ainsi : « Encore que Pélage et Célestius désavouent cette doctrine, et les écrits produits contre eux, sans qu'on puisse les convaincre de mensonge ; toutefois il faut anathématiser en général quiconque enseigne que la nature humaine lui peut suffire pour éviter le péché, et accomplir les commandements de Dieu. »

Vers le même temps il se tint, à Milève, un concile des évêques de Numidie, au nombre de soixante et un, dont les principaux étaient Silvain de Zumme, primat, Aurélius de Macommades, Alypius, saint Augustin, Sévère de Milève, Fortunat de Cirthe, Possidius de Calame. Ces évêques ayant appris ce qu'avaient fait ceux du concile de Carthage, écrivirent, à leur exemple, au Pape saint Innocent, lui demandant de même la condamnation de cette hérésie, qui ôtait aux adultes la prière, et aux enfants le baptême.

Outre ces lettres synodales, saint Augustin en écrivit encore une au Pape saint Innocent, au nom de cinq évêques, dont il était l'un : les autres étaient Aurélius de Carthage, Alypius, Evadius et Possidius. C'était une lettre familière où ils expliquaient plus au long toute l'affaire de Pélage, et demandaient que le Pape le fît venir à Rome, pour l'interroger exactement, et savoir quelle espèce de grâce il avouait, ou traiter avec lui la même chose par lettres, afin que, s'il reconnaissait la grâce que l'Eglise enseigne, il fût absous sans difficulté. Avec cette lettre, les évêques envoyaient au Pape le livre de Pélage, que Timase et Jacques avaient envoyé à saint Augustin, et la réponse qu'il y avait faite.

Dans ce livre de Pélage, on avait marqué les endroits où il témoignait ne reconnaître point d'autre grâce que la nature, dans laquelle Dieu nous a créés. La lettre ajoutait : « S'il désavoue ce livre, ou ces passages, nous ne contestons pas qu'il les anathématise, et qu'il confesse nettement la grâce propre des Chrétiens. » Et ensuite : « Quand ses amis verront ce livre anathématisé, non-seulement par l'autorité des évêques catholiques, et surtout par Votre Sainteté, mais par lui-même, nous ne croyons pas qu'ils osent encore parler contre la grâce de Dieu. » Saint Augustin envoyait aussi au Pape la lettre qu'il avait écrite à Pélage sur son apologie, qu'il avait reçue par le diacre Canes ; priant le Pape de la lui faire tenir, afin qu'il la lût plus volontiers. Ces trois lettres, c'est-à-dire celles des conciles de Carthage et de Milève, et celle des cinq évêques, furent portées à Rome par un évêque nommé Jules.

Le Pape saint Innocent écrivit aussi à Jean de Jérusalem, au sujet des violences faites en Palestine par une troupe de pélagiens. Ils attaquèrent saint Jérôme et les personnes pieuses de l'un et l'autre sexe, dont il prenait soin. Il y en eut de tuées, et entre autres un diacre ; on brûla et on pilla les monastères. Saint Jérôme se sauva à peine lui-même dans une tour fortifiée. Les vierges saintes Eustochie et sainte Paule, sa nièce, furent pillées et poursuivies ; elles virent massacrer leurs gens, et se sauvèrent à peine. Elles s'en plaignirent, aussi bien que saint Jérôme, au Pape saint Innocent, sans toutefois nommer personne. Ce fut donc le sujet de sa lettre à Jean de Jérusalem, où il dit que l'auteur de ces violences n'est pas douteux ; mais que Jean devait les empêcher par ses soins, ou du moins, après le mal arrivé, consoler et secourir les personnes affligées ; et il l'avertit d'en donner l'ordre, s'il ne veut en répondre lui-même, suivant les lois de l'Eglise. Il écrivit aussi à saint Jérôme une lettre de consolation, où il dit que, si on porte devant lui une accusation contre quelques personnes certaines, il donnera des juges, ou y pourvoira par quelque remède plus prompt. Cette lettre est remarquable pour montrer l'autorité du Pape par toute l'Eglise. On croit que ces lettres ne trouvèrent plus en vie Jean de Jérusalem, quand elles arrivèrent en Palestine ; car il mourut le 10 janvier 417. Il avait succédé à saint Cyrille, et tenu le siége de Jérusalem pendant plus de trente ans. Son successeur fut Prayle, dont les mœurs étaient conformes à son nom, qui en grec signifie doux. Il tint le siége treize ans.

Le Pape saint Innocent écrivit la même année 416, la dernière de son pontificat, une décrétale fameuse à Decentius, évêque d'Eugube, dans l'Ombrie. Il se plaint d'abord du mépris des traditions que l'Eglise romaine a reçues de l'apôtre saint Pierre : *Vu principalement*, dit-il, *qu'il est manifeste que personne n'a constitué des Eglises dans l'Italie, les Gaules, les Espagnes, l'Afrique, la Sicile et les îles adjacentes, sinon ceux que l'apôtre saint Pierre ou ses successeurs ont établis évêques ;* et ensuite : *Vous êtes sans doute souvent venu à Rome; vous avez assisté aux assemblées de notre Eglise, et vous avez vu quel usage elle observe, soit dans la consécration des mystères, soit dans les autres actions se-*

crètes : ce qui suffirait pour votre instruction. On voit ici comment les évêques apprenaient la pratique des sacrements, par l'exemple et la tradition vivante.

Venant au fait particulier, le Pape décide que l'on ne doit donner la paix qu'après la consécration des mystères, pour montrer que le peuple y a consenti, et que l'action est achevée; que l'on ne doit réciter les noms de ceux qui ont fait des offrandes, qu'après que le prêtre les a recommandés à Dieu par sa prière, ce qu'il faut entendre du *Memento* dans le canon; que l'on ne doit point envoyer le serment aux Eglises de la campagne. On croit que ce serment était une partie de l'Eucharistie que l'on gardait après le sacrifice, pour le mêler au sacrifice suivant, comme un levain sacré, et une marque sensible que c'est toujours la même oblation du même corps de Jésus-Christ. Le Pape l'envoyait le dimanche par les titres de Rome, c'est-à-dire dans les Eglises de la ville, dont les prêtres ne pouvaient pas s'assembler ce jour-là avec lui, à cause du peuple qui leur était confié. Ils recevaient donc, par des acolytes, le serment consacré par le Pape, en signe de communion; mais on ne l'envoyait pas aux prêtres des cimetières éloignés, pour ne pas porter trop loin les sacrements, et ces prêtres des cimetières avaient droit de les consacrer. *Toutes nos Eglises*, dit le Pape, *sont dans la ville*, c'est-à-dire qu'elle était tout son diocèse; aussi voyons-nous des évêques dans les petites villes les plus proches de Rome, comme Ostie, Prénestre, Tibur. On doit jeûner le samedi de chaque semaine, comme le vendredi; et ces deux jours on ne célèbre point les mystères, en mémoire de la tristesse dans laquelle les apôtres les passèrent. C'était la coutume de l'Eglise romaine. Les autres ne jeûnaient que le samedi saint, de tous les samedis de l'année. Ceux qui, après le baptême, deviennent possédés du démon, peuvent recevoir l'imposition des mains d'un prêtre ou d'un autre clerc, mais seulement par ordre de l'évêque. Les pénitents ne doivent recevoir l'absolution que le jeudi saint, hors le cas de nécessité. Il n'y avait que l'évêque qui pût donner aux enfants le sceau sacré, c'est-à-dire le sacrement de confirmation. *Nous l'apprenons*, dit ce Pape, *non seulement par la coutume des Eglises, mais encore par l'Ecriture sainte, dans les Actes, en la personne de saint Pierre et de saint Jean. Les prêtres peuvent bien faire aux baptisés l'onction du même, pourvu qu'il soit consacré par l'évêque; mais ils n'en peuvent pas marquer le front; cela n'est permis qu'aux évêques, quand ils donnent le Saint-Esprit. L'onction des malades peut être faite par les prêtres, suivant l'épître de l'apôtre saint Jacques, et la raison en est, que les autres occupations des évêques ne leur permettent pas d'aller à tous les malades : mais l'huile de cette onction doit être sacrée par l'évêque. On ne la donne point aux pénitents, parce que c'est un sacrement.* Voilà les deux sacrements de confirmation et d'extrême-onction bien établis dans cette décrétale sur la tradition et l'Ecriture. Le Pape ajoute à la fin : *Quand vous viendrez ici, je pourrai vous dire le reste, qu'il n'était pas permis d'écrire.* Il avait déjà dit, en parlant du saint sacrifice : *Après toutes les choses que je ne dois pas découvrir* et, en parlant de la confirmation : *Je ne puis dire les paroles, de peur que je ne semble plutôt trahir les mystères que répondre à une consultation.* Tel était encore alors le secret inviolable des mystères

Cette décrétale est datée du 19 de mars 416. Il y a plusieurs autres décrétales du Pape saint Innocent à divers évêques d'Italie, dont on ne sait pas le temps; une à Félix, évêque de Nocera, touchant les ordinations, où il déclare que la mutilation d'un doigt ou de quelque autre partie du corps, ne rend irrégulier que quand elle est volontaire, et non quand elle est arrivée par accident, comme en travaillant à la campagne; qu'entre les laïques, ceux-là étaient irréguliers, qui, depuis leur baptême, avaient porté des armes ou plaidé des causes, ou servi en quelque administration publique; et ceux que l'on appelait *curiales*, de peur qu'on ne les rappelât au service des villes; ceux qui auraient entretenu une concubine; les bigames, entre lesquels sont compris ceux qui ont épousé des veuves.

Dans deux autres lettres, l'une à Maxime et Sévère, évêque dans la province des Brutiens, qui est la Calabre; l'autre à Agapet, Macédonius et Marien, évêques dans la Pouille, le Pape ordonne à ces évêques de faire venir devant eux des clercs qui lui ont été dénoncés par quelques particuliers, et de les déposer si les reproches sont véritables. Mais Florentius, évêque de Tibur, étant accusé d'entreprendre sur le territoire de son voisin, le Pape l'invite à venir à Rome après Pâques pour y faire juger ses prétentions; c'est-à-dire qu'il cite à son concile cet évêque voisin, et renvoie les clercs plus éloignés aux évêques des lieux. Dans une autre décrétale, il décide qu'un second mariage, contracté pendant la captivité de la première femme, doit être déclaré nul, quand elle revient. Il y a trois décrétales adressées aux évêques de Macédoine, à l'occasion des ordinations faites par Bonose, condamné sous le Pape Sirice vers l'an 390. Le Pape saint Innocent reçut une lettre synodale de plus de vingt-trois évêques de Macédoine, dont les premiers étaient Rufus et Eusèbe, qui le consultaient sur divers points de discipline, touchant les ordinations, particulièrement celles des hérétiques. Le Pape saint Innocent, dans sa réponse, établit d'abord pour maxime que les ordinations des hérétiques sont nulles, c'est-à-dire qu'elles doivent être sans effet; et ceux qu'ils ont ordonnés, revenant à l'Eglise, ne doivent être comptés que pour laïques, comme tous les autres pécheurs publics, parce que l'ordination n'efface pas les crimes. Il prouve la maxime par la conduite d'Anysius de Thessalonique, et deux évêques de son temps, qui n'avaient reçu ceux que Bonose avait ordonnés que

par dispense et pour éviter le scandale; ce qui prouve que l'ancienne règle apostolique y était contraire.

On prétendait que Bonose en avait ordonné plusieurs malgré eux. A quoi le Pape répond qu'on peut le croire de ceux qui après cette ordination se sont retirés aussitôt de sa communion, pour revenir à l'Eglise. Mais qu'à l'égard de ceux qui ne sont revenus qu'au bout d'un an ou d'un mois, on peut juger que, se sentant indignes de recevoir l'ordination légitime, ils se sont adressés à celui qui la donnait à tous venants, espérant conserver leur place dans l'Eglise catholique. Encore faut-il distinguer ceux qui n'ont fait aucune fonction, de ceux qui ont consacré et distribué les mystères, et célébré les Messes selon la coutume. Le Pape conclut, que ce qui a été accordé à la nécessité du temps, ne doit point tirer à conséquence pour la paix de l'Eglise, et établit cette maxime importante, que, quand un peuple entier a péché, on passe beaucoup de choses, parce qu'on ne peut punir tous les coupables. Cette décrétale est datée du 13 décembre 414. Le Pape saint Innocent étant à Ravenne pour les affaires du peuple romain, reçut une députation de quelques-uns, qui prétendaient avoir été ordonnés par Bonose avant sa condamnation; et il écrivit à Marcien, évêque de Naïse, de les recevoir si leur exposé était véritable. Mais pour les sectateurs de Bonose, nommés aussi photiniens, parce qu'ils niaient comme lui la divinité de Jésus-Christ, le Pape saint Innocent écrivit à Laurent, évêque de Segma, de les chasser, comme on avait chassé de Rome leur chef nommé Marc, et d'empêcher qu'ils ne séduisissent les simples et les paysans.

L'an 416, le 2 juin, le Pape saint Innocent écrivit à Aurélius, évêque de Carthage, une lettre sévère touchant les ordinations. Il se plaint que l'Eglise est traitée indignement en Afrique, et que l'on choisit les évêques si négligemment, que les plaintes en sont publiques même dans les lettres des gouverneurs; que l'on rejette les clercs nourris dans la science et le service de l'Eglise, pour élever tout d'un coup au sacerdoce des hommes embarrassés d'affaires, et dont les mœurs sont toutes séculières. Il prie Aurélius de faire lire sa lettre par toutes les Eglises d'Afrique, et d'y joindre celles des préfets, qu'il lui envoie. Ce désordre pouvait venir de la rareté des clercs, dont nous avons vu qu'Aurélius se plaignait lui-même en plein concile. Le Pape saint Innocent ayant reçu les lettres synodales du concile de Milève, et la lettre familière des cinq évêques, y fit réponse par des lettres séparées, toutes trois de la même date, savoir, du 27 janvier 417; et l'évêque Jules, qui avait apporté les lettres des Africains, fut le porteur des réponses. Les deux premières, qui répondent aux deux lettres synodales, sont à peu près semblables. Le Pape y loue d'abord des évêques d'Afrique de ce que, suivant l'ancienne coutume, ils ont consulté le Saint-Siége, dont ils relèvent l'autorité et la dignité. Il établit sommairement la doctrine catholique sur la grâce, et condamne Pélage, Célestius, et leurs sectateurs, les déclarant séparés de la communion de l'Eglise, à la charge de les y recevoir s'ils renoncent à leurs erreurs.

Dans la troisième lettre, qui est la réponse aux cinq évêques, le Pape saint Innocent dit qu'il ne peut ni assurer, ni nier, qu'il y ait des pélagiens à Rome; parce que, s'il y en a, ils se cachent et ne sont pas aisés à découvrir dans une si grande multitude. Il ajoute, parlant de Pélage : *Nous ne pouvons croire qu'il ait été justifié, quoique quelques laïques nous aient apporté des actes par lesquels il prétend avoir été absous. Mais nous doutons de la vérité de ces actes, parce qu'ils ne nous ont point été envoyés de la part du concile, et que nous n'avons reçu aucune lettre de ceux qui y ont assisté. Car si Pélage avait pu s'assurer de sa justification, il n'aurait pas manqué d'obliger ses juges à nous en faire part. Et dans ces actes mêmes il ne s'est point justifié nettement, et n'a cherché qu'à esquiver ou embrouiller. C'est pourquoi nous ne pouvons ni blâmer ni approuver ce jugement. Que si Pélage prétend n'avoir rien à craindre, ce n'est pas à nous à l'appeler, c'est à lui plutôt à se presser de venir se faire absoudre. Car s'il est encore dans les mêmes sentiments, quelques lettres qu'il reçoive, il ne s'exposera jamais à notre jugement. Que s'il devait être appelé, ce serait plutôt par ceux qui sont les plus proches. Nous avons lu entièrement le livre qu'on dit être de lui, et que vous nous avez envoyé. Nous y avons trouvé beaucoup de propositions contre la grâce de Dieu, beaucoup de blasphèmes, rien qui nous ait plu, et presque rien qui ne nous déplût, et qui ne doive être rejeté de tout le monde.* Tel est le jugement du Pape saint Innocent sur la doctrine de Pélage.

Ce saint Pape mourut peu de temps après, le 12 mars de la même année 417, âgé de cinquante-sept ans, après avoir tenu le Saint-Siége environ quinze ans. Il dédia une église au nom de saint Gervais et de saint Protais, bâtie en vertu du testament et par la libéralité d'une femme illustre, nommée Vestine, par les soins des prêtres Ursicin et Léopard, et du diacre Libien. Saint Innocent I[er], qui eut pour successeur dans la chaire de saint Pierre, saint Zozime, est honoré le 28 juillet.

INNOCENT II. — Le jour même de la mort d'Honorius II, les cardinaux qui avaient eu le plus de part à la familiarité de ce Pape, voulant prévenir les troubles qui pouvaient arriver à l'élection d'un successeur, élurent Grégoire, cardinal de Saint-Ange, le nommèrent Innocent II, et le revêtirent des ornements pontificaux. Quelque bonne que fût leur intention, ils devaient prévoir et craindre les suites d'une précipitation si contraire aux règles. Les autres cardinaux, ayant su la mort du Pape, s'assemblèrent à Saint-Marc, et élurent Pierre de Léon, prêtre-cardinal, et le nommèrent Anaclet II. Ainsi il y eut un schisme.

Grégoire avait été moine à Saint-Jean de Latran, puis abbé d'un monastère de Saint-

Nicolas. Il fut fait cardinal-diacre par le pape Urbain II, et envoyé légat en France avec Pierre de Léon. En devenant cardinal, le commerce du grand monde et la faveur des Souverains Pontifes ne lui avaient rien fait perdre de sa piété, de son détachement, ni de sa modestie. Quoique sa pénétration et sa prudence l'eussent fait juger digne du pontificat longtemps avant qu'il y fût élevé, il s'opposa de tout son pouvoir à son élévation, déchira la chape quand on la lui présenta, et tenta tous les moyens imaginables de s'enfuir. Il fallut le retenir de force : on n'obtint son consentement qu'en le menaçant d'excommunication, s'il le refusait plus longtemps.

Pierre était fils de Pierre Léon, qui avait acquis dans Rome beaucoup d'autorité et de réputation. Il avait servi si utilement l'Eglise romaine dans la querelle des investitures, par ses armes et par ses conseils, qu'il fut fait gouverneur du château Saint-Ange, et il amassa de grands biens et des dignités. Pierre, son fils, ayant été destiné aux lettres, vint en France, étudia à Paris, et, étant allé à Cluny, y prit l'habit. Le pape Pascal II le rappela à Rome, le fit cardinal, et, du temps du pape Calixte, il fut envoyé en France avec Grégoire. Tels étaient les deux concurrents

Du côté d'Innocent, on comptait dix-neuf cardinaux qui lui rendirent tout l'honneur qu'ils purent, selon la circonstance du temps. Mais Anaclet avait de grandes richesses, tant celles que son père avait laissées, que celles qu'il avait acquises dans ses légations. Il gagna donc par ses largesses le peuple de Rome et la plupart des grands. Innocent et ceux de son parti, voyant qu'Anaclet était le plus fort à Rome, se retirèrent dans les maisons fortifiées des Frangipane, où ils se défendirent quelque temps. Cependant l'évêque de Porto, chef des cardinaux d'Anaclet, écrivit à ceux d'Innocent une lettre dans laquelle il leur représentait que ce n'était pas dans un coin et dans le secret qu'on élisait un Pape, et qu'on ne devait compter pour rien ce qu'ils avaient fait. Anaclet lui-même écrivit aussi de tous côtés pour se faire reconnaître Pape. Il envoya un légat en France, et un à Constantinople. Il fut reconnu en Italie par Roger, duc de Calabre; mais il fut excommunié par saint Hugues, évêque de Grenoble. Le roi de France, Louis le Gros, ayant appris ce qui se passait à Rome, indiqua un concile à Etampes pour examiner lequel de ces deux Papes avait été élu canoniquement. Saint Bernard fut appelé à ce concile; il y vint en tremblant, connaissant l'importance de cette affaire. Le roi et les seigneurs convinrent de s'en rapporter à son avis, sur la haute idée qu'ils avaient de ses lumières et de sa sainteté. Le serviteur de Dieu, après avoir examiné avec grand soin la forme de l'élection, le mérite des électeurs, la vie et la réputation de celui qui avait été élu le premier, déclara qu'Innocent devait être reconnu Pape, et toute l'assemblée y applaudit.

Vers le même temps, Innocent, qui etait parti de Rome avec les cardinaux de son parti, arriva en France, et vint à Cluny, où les moines le retinrent onze jours. L'honorable réception qu'on lui fit dans ce célèbre monastère lui donna une grande autorité dans tout l'Occident. L'empereur Lothaire s'attacha aussi à Innocent, de même que les rois d'Espagne et de Jérusalem. Saint Bernard allait de tous côtés pour éteindre le schisme, et détacher d'Anaclet ceux qui lui étaient favorables. C'est, disait-il, une maxime constante dans l'Eglise, qu'après une première élection, il ne peut y en avoir une seconde. Supposé donc qu'il eût manqué quelque formalité à la première, fallait-il procéder à une autre élection, sans avoir auparavant examiné la première, et l'avoir cassée juridiquement? Bien plus, ce jugement a été approuvé par les évêques les plus respectables de l'Eglise, par les hommes qui sont morts au monde, et par les plus saintes communautés.

Au reste, Innocent fut reçu dans les monastères de France, avec la plus grande vénération. Lorsqu'il arriva à Saint-Denis, le célèbre abbé Suger alla au-devant de lui en procession avec la communauté. Ce Pape y fit une entrée magnifique. Ceux de sa suite s'habillèrent à la romaine, et allaient à cheval deux à deux, avec des manteaux. Le Pape était monté sur un cheval blanc, orné d'une riche housse. Il avait sur la tête une tiare en broderie, avec un cercle d'or. Les barons, vassaux de l'abbaye, marchaient à pied, et servaient d'écuyers au Pape, menant son cheval par la bride. Les nobles venaient au-devant, suivis d'une multitude de peuple. Les Juifs mêmes étaient venus de Paris pour prendre part à cette cérémonie. Ils présentèrent au Pape le livre de la loi en rouleau et couvert d'un riche voile. *Plaise au Tout-Puissant*, leur dit le Pape, *d'ôter le voile de vos cœurs!* Etant arrivé dans l'église, il célébra solennellement la Messe; il alla ensuite, avec tout son cortége, dîner dans le cloître qui était tapissé. Ils mangèrent d'abord un agneau, étant couchés comme les anciens; le reste du repas se fit selon l'usage du temps. Le Pape continua de visiter les Eglises de France, qui suppléèrent à ses besoins, parce qu'il ne pouvait rien tirer des Etats du Saint-Siége; ce qui leur fut une grande charge, car il menait avec lui une multitude de Romains. Sa réception à Clairvaux fut différente de celle qu'on lui avait faite à Saint-Denis.

On lui témoigna une affection singulière, mais avec une simplicité digne des habitants de cette sainte vallée. Les moines étaient vêtus pauvrement, portant une croix de bois et chantant modestement. Les évêques et le Pape lui-même ne purent retenir leurs larmes. Au milieu d'une affluence si capable de causer quelque dissipation, tous ces saints religieux avaient les yeux fixés à terre, sans que la curiosité les leur fît lever

ailleurs : en sorte que tout le monde admirait la gravité de cette communauté. Les Romains ne virent rien, dans cette église, qui excitât leur cupidité : il n'y avait que les murailles toutes nues, et ces admirables religieux ne présentaient rien de désirable que l'imitation de leurs vertus. Le repas qu'ils offrirent fit connaître l'austérité de leur vie : on servit à manger du pain noir, des herbes, des légumes, et il ne se trouva pour le Pape que quelques petits poissons.

Déjà le concile du Puy s'était solennellement déclaré en faveur d'Innocent II, qui alla tenir un concile à Clermont, où il excommunia l'antipape. Saint Bernard, saint Hugues de Grenoble, et tout ce que l'Eglise comptait de plus auguste, s'était prononcé pour lui. On convoqua à Reims un concile de toutes les nations, afin de confirmer d'un commun accord l'élection d'Innocent. Ce concile s'ouvrit le 19 octobre 1131. Il s'y trouva treize archevêques, deux cent soixante-trois évêques, une infinité d'abbés, de clercs et de moines français, allemands, espagnols et anglais. Le plus éminent de ces prélats était saint Bernard, qui ne se séparait plus du Pape, et qui assistait, avec les cardinaux, à toutes les délibérations publiques. L'élection d'Innocent fut unanimement ratifiée, et Pierre de Léon excommunié, s'il ne venait à résipiscence; après quoi on publia dix-sept canons de discipline.

Innocent, étant ensuite retourné en Italie, vint à Pise; il y appela les Génois, et les réconcilia avec les Pisans, leur faisant prêter serment de part et d'autre qu'ils s'en tiendraient à son jugement, touchant la guerre qu'ils se faisaient entre eux; et il leur ordonna de vivre désormais en paix. Saint Bernard, qui avait suivi le Pape dans ce voyage, fut le médiateur de cette paix. Ensuite, le roi Lothaire étant venu à Pise joindre le Pape, comme ils en étaient convenus, ils marchèrent vers Rome, et y entrèrent le 1er mai. Innocent couronna empereur ce prince, avec la reine Richilde, son épouse, dans l'église du Sauveur, à Latran, et non à Saint-Pierre, parce que l'antipape Anaclet en était le maître. Il se tenait à couvert sur les hauteurs, d'où il incommodait avec ses machines l'armée de Lothaire, qui n'était que de deux mille chevaliers. Cet empereur, voyant qu'il n'avait pas assez de forces pour prendre le château Saint-Ange, et encore moins pour attaquer Roger, roi de Sicile, qui protégeait Anaclet, se retira en Allemagne. Le Pape Innocent, ne se trouvant plus en sûreté dans Rome, revint à Pise. Il y convoqua un concile, et il y appela saint Bernard. Ce saint assista à toutes les délibérations; et comme il était vénéré de tout le monde, on s'en rapportait à ses avis. On y excommunia de nouveau Pierre de Léon, dit Anaclet.

Cet antipape mourut au commencement de l'année 1138, après avoir porté le nom de Pape pendant près de huit ans. Les cardinaux de son parti élurent, pour tenir sa place, Grégoire, prêtre-cardinal, qu'ils nommèrent Victor; mais deux mois après il alla se jeter aux pieds du Pape Innocent, et les clercs schismatiques suivirent son exemple. Alors Innocent reprit l'autorité tout entière à Rome; il rétablit le service des églises, en répara les ruines, rappela les exilés et repeupla les colonies désertes. L'année suivante, il fit tenir le concile général qu'il avait indiqué à Rome, dans le palais de Latran. Il s'y trouva environ mille évêques, et on le compte pour le dixième général. Le Pape y fit un discours qui tendait principalement à la réunion de l'Eglise, après le schisme; car c'était le principal objet du concile. On y fit trente canons; ensuite le Pape appela par leur nom chacun des évêques ordonnés pendant le schisme; et, après leur avoir reproché leur faute, il leur attacha leur crosse, leur anneau et leur pallium.

Le roi Roger de Sicile, sachant qu'il avait été excommunié dans ce concile, vint à Salerne avec son armée, et parcourut la Pouille, dont toutes les villes se rendirent à lui. Le Pape, à cette nouvelle, sortit de Rome avec les troupes qu'il put rassembler, et s'avança jusqu'au pied du mont Cassin. On envoya de part et d'autre des députés pour négocier la paix; mais, dans cet intervalle, le fils du roi Roger, à la tête de mille chevaux, attaqua par derrière le Pape en marche, le prit et l'amena à son père. Aussitôt le roi envoya des députés au Pape, son prisonnier, dans les termes les plus soumis; et le Pape, se voyant abandonné, sans forces et sans armes, consentit à la paix. Les principaux articles du traité furent que le Pape accorderait à Roger le royaume de Sicile; à un de ses fils, le duché de Pouille, et à l'autre, la principauté de Capoue. Après quoi, le roi et ses deux fils vinrent en présence du Pape, et, se jetant à ses pieds, lui demandèrent pardon, lui promirent obéissance et lui jurèrent fidélité. Innocent retourna à Rome, où il était très-impatiemment attendu.

L'an 1140, Albéric, archevêque de Bourges, étant mort, le Pape mit à sa place Pierre de la Châtre, d'une famille noble du pays, et l'envoya prendre possession. Le roi de France, Louis le Jeune, se tint offensé qu'il eût été élu sans son consentement, jura que, lui vivant, Pierre ne serait jamais archevêque de Bourges, et empêcha qu'il ne fût reçu dans la ville. Pierre alla à Rome, et fut sacré par le Pape, qui dit qu'il fallait instruire ce jeune prince, et empêcher qu'il ne s'accoutumât à de telles entreprises; et parce que le roi avait défendu à Pierre l'entrée des terres de son obéissance, le Pape les mit toutes en interdit, défendant d'y célébrer l'Office divin. Thibault, comte de Champagne, qui avait de grandes terres dans le Berri, prit sous sa protection l'archevêque Pierre : en sorte que toutes les Eglises lui obéissaient. Le roi, irrité, assembla ses vassaux, porta la guerre en Champagne, et la ville de Vitri fut brûlée, avec une grande multitude de peuple de tout sexe et de tout âge. Saint Bernard, prévoyant les suites funestes de l'interdit que le Pape avait jeté

sur la France, à cause de l'archevêque de Bourges, écrivit aux cardinaux de la cour de Rome, les chargeant de demander pardon pour le roi, attendu qu'il le demandait lui-même, et leur représentant la dignité du roi et celle du royaume de France.

D'un autre côté, les Tiburtins, qui avaient été excommuniés par Innocent, voyant leur ville assiégée, se rendirent à des conditions raisonnables; mais les Romains, qui voulaient que le Pape ne leur pardonnât qu'à condition d'abattre leurs murailles, irrités de ce qu'il ne leur imposait point cette condition, recommencèrent la guerre. Le Pape s'opposa à leur dessein de son mieux, et ne pouvant s'en rendre maître, parce que le peuple était le plus fort, il tomba malade, et mourut le 24 septembre 1143, après treize ans et sept mois de pontificat.

INNOCENT III. — Parmi les plus grands hommes qui ont occupé la chaire de saint Pierre, Innocent brille au premier rang, soit que nous contemplions son habileté, ou l'étendue de ses connaissances, son infatigable activité, ou la pureté de sa vie, son attitude digne en parlant au nom de sa charge, qui est celle de Dieu même, ou enfin son humilité, lorsque sa propre personne s'offre seule aux regards. Aussi pourrait-on dire de ce qu'il voulut, prépara, entreprit et termina : Innocent mit au grand jour ce que Grégoire VII montra dans l'ombre, et les germes déposés par ce dernier acquirent sous le premier leur entier développement. Pendant la durée d'un pontificat extraordinairement long pour un chef de l'Eglise, Alexandre III avait souffert et lutté avec une constance romaine pour atteindre le grand but dont son illustre successeur profita moins en combattant que par l'autorité que donne la victoire; et dans un long enchaînement de prédécesseurs et de successeurs, tous plus ou moins animés d'une même et unique idée, Innocent III en présente la plus claire expression, l'application la plus immédiate.

Que l'on songe au torrent d'événements divers qui se pressent dans un espace de dix-huit années, et dont il y eut à peine un seul où Innocent ne jouât un rôle actif; que l'on contemple le théâtre sur lequel son œil toujours vigilant observait tout, était présent partout pour coordonner, régler, diriger depuis l'Irlande jusqu'à l'Euphrate, des montagnes de la *Palestine* aux rivages de la Scandinavie. Au dedans de Rome le pouvoir temporel à rétablir et à défendre contre les machinations des grands obstinés à attaquer l'autorité séculière de l'Eglise; au dehors la Sicile à protéger et à conserver avec énergie: en Allemagne des dissensions de dix années à clore; puis, à peine le calme est-il revenu que de nouveaux déchirements y éclatent dans la collision du pouvoir impérial avec celui du Pape. En France, vient la longue affaire du divorce de Philippe Auguste avec Ingeburge, où il s'agissait de maintenir les lois de l'Eglise contre le caprice royal; au midi du même royaume, l'hérésie à combattre dans ses progrès; ensuite l'agrandissement de la couronne par la conquête de la Normandie et la brillante victoire de Bouvines. De l'autre côté du détroit, l'Angleterre gouvernée par un prince perfide, l'étonnante élection de l'archevêque de Cantorbéry et la folie toujours croissante d'un indigne monarque qui, d'un état libre, fait un fief du Saint-Siége; enfin en Espagne une foule de choses qui réclamaient l'intervention du Pontife et devenaient pour lui une source de consolation, sans compter l'éclatante victoire de las Navas de Toloza, coup mortel porté à la puissance des Maures. Que d'affaires de toute nature en Norwége, en Danemarck, en Suède, en Pologne, en Hongrie, qui attendaient de Rome des conseils, des soins, une direction et même des ordres! L'Arménie, la Bulgarie et la Servie (la dernière du moins pour un temps), se réunissent à l'Eglise romaine : de là des négociations, des dispositions à prendre, des règlements à établir. Plus haut le christianisme fondé dans l'Esthonie, se propageant dans la Prusse, se fortifiant dans la Livonie, lie ces pays au grand centre de la vie spirituelle et les joint irrévocablement au grand faisceau chrétien. Et les croisades, ce premier et dernier but de toute l'activité, de tous les efforts d'Innocent dans l'Europe entière; cette soif du voyage *d'outremer* se réveillant de nouveau dans les peuples, mais qui, soudain, prenant une direction extraordinaire par la conquête de la vieille Byzance, fonde un empire latin où régnait naguère un Grec, et réunit par un lien passager et ne s'appuyant point sur le peuple une Eglise si longtemps séparée de la romaine! Que si vous ajoutez à tout cela des affaires ecclésiastiques en plus grand nombre et plus importantes que dans un autre temps; les unes traînant depuis longues années et heureusement terminées, les autres ranimées de languissantes qu'elles étaient; puis encore tout ce qu'en Europe ce Pape approfondit, décida, régla, en lui donnant le cachet indélébile de son génie, et, pour en finir, un concile général avec la fondation de deux ordres religieux qui, en s'étendant, acquirent une telle influence que, soit ensemble, soit séparément, ils imprimèrent souvent une direction à l'Eglise elle-même et formèrent plus tard une partie essentielle de son histoire : vous avouerez, je crois, au moment de rassembler les parties de cet immense tableau, qu'il exigeait bien une toile aussi grande.

Au moyen âge, la famille des Conti fut longtemps regardée comme une des plus illustres d'Italie. Elle portait originairement le nom de Trasmondo et faisait remonter sa généalogie jusqu'au VIIe siècle, quand Grimoald, roi des Lombards, donna le duché de Spolète à un Trasmondo qui était déjà comte de Capoue. La faveur impériale sous Othon le Grand, des alliances distinguées, des acquisitions importantes, des fonctions élevées et d'autres circonstances augmentèrent encore la grandeur de cette maison dans le cours des siècles, en sorte qu'au XIIIe la

plus grande noblesse de Rome s'honorait de lui être unie par les liens du sang, ou rivalisait avec elle d'éclat et de puissance. Le temps même sembla épargner les Conti, et à mesure que l'histoire moderne les rapproche de nous, nous les voyons toujours, tantôt nobles patrons des arts, tantôt guerriers illustres sur le champ de bataille, tantôt enfin sur le trône pontifical dans la personne de Grégoire IX, d'Alexandre IV, d'Innocent XIII, qui mourut en 1723. Mais alors la main qui les soutenait parut soudain se retirer. Ce Pape comptait neuf oncles, huit frères, quatre neveux, sept petits-neveux : que de garanties de force et d'avenir! Hélas! un siècle ne s'était pas écoulé que déjà l'on déposait dans la tombe le dernier des Conti.

Lothaire Conti, destiné à éclipser la gloire de ses aïeux sous le nom d'Innocent III, était fils du comte Trasmondo et de Clarisse Scotti, qui pouvait aussi vanter sa noble extraction et ses brillantes alliances. Il était le plus jeune de cinq enfants et naquit en 1160 ou 1161. Cette époque, pour l'Eglise, l'Italie, l'Allemagne et toute la chrétienté, était un moment qu'on pourrait appeler *gros d'avenir* (*verhangniszvolle*). En effet, la question de savoir si l'Empire avait un droit de souveraineté ou seulement de protection sur l'Eglise était restée quelque temps en suspens entre l'énergique Hohenstaufen, Frédéric Ier, et le ferme, mais prudent Adrien IV. Mais après sa mort, le cardinal Rob. Bandinelli, chancelier de l'Eglise romaine, fut élevé sur le trône pontifical sous le nom d'Alexandre. C'était le même homme qui, dans une diète à Besançon, avait posé hardiment cette question : « De qui l'empereur tient-il sa dignité, sinon du Pape? » Et ces mots lui assurèrent les voix de ses confrères, dont quatorze partageaient ses opinions. Mais d'autres membres du conclave nommèrent le cardinal Octavien, et celui-ci prit le nom de Victor, dans l'espoir de vaincre son adversaire à l'aide du pouvoir impérial. Néanmoins, ni un concile auquel se réunirent les évêques allemands par déférence pour Frédéric, ni les objections que ce prince insinua contre l'élection d'Alexandre, ni même une enquête juridique faite à son instigation, ni enfin la pompe avec laquelle Victor se fit de nouveau couronner, tout cela ne put décourager Alexandre, ou le pousser à une abdication, dont les suites eussent été de sacrifier l'indépendance de l'Eglise, en la soumettant aux arbitraires caprices de l'empereur. Ainsi donc, en ces jours, il était descendu dans la lice deux adversaires doués d'une pénétration égale, d'une volonté égale, d'un courage égal : c'étaient Alexandre et Frédéric. Que pouvait être Victor? Tout au plus une planète brillante à côté du soleil d'une lumière empruntée.

Comme on le voit, la lutte était engagée, lutte du fait contre le droit, de la force contre l'intelligence, de l'âme contre le corps; duel mystérieux et terrible qui, sous mille formes diverses, subsistera tant qu'il y aura un seul homme pour le sentir dans tout son être. Qui donnera le mot de l'énigme? Qui fera triompher l'esprit? Qui fera dominer l'amour parmi les hommes, en les rangeant de nouveau sous un même pasteur? Dieu seul s'en est réservé le secret. En attendant courbons la tête devant ses desseins cachés, et adorons en silence : heureux celui que n'enorgueillit pas une vaine science!

On sait peu de chose sur la jeunesse de Lothaire; dans les temps passés on ne s'occupait guère de ce qu'avaient fait dans leurs premières années les hommes qui tenaient une large place sur la scène politique, ou qui exerçaient une profonde influence sur leur siècle. L'attention réveillée par leur activité laissait à peine une place au souvenir de leur passé : pour le monde leur existence datait seulement de leur apparition sur le théâtre où ils éblouissaient tous les regards. Tel fut au moins le sort d'Innocent III; beaucoup d'obscurité reste sur son enfance; toutefois on sait positivement qu'il fit ses premières études à Rome, et probablement sous la surveillance de trois cardinaux qu'il comptait au nombre de ses parents.

Mais il y avait alors en Europe un immense foyer de savoir et de génie, qui dardait ses rayons lumineux à travers toute l'Europe : c'était Paris, Paris préludant dès lors aux destinées qu'il doit accomplir; tête gigantesque d'un grand corps dont il paraît aujourd'hui absorber toutes les forces. Ce fut là que se rendit le jeune et ardent Lothaire, pour y puiser à long traits aux sources de la science.

Ce fut au milieu de cette brillante réunion que le jeune Lothaire vint aussi jeter les fondements de sa vertu et de sa gloire à venir. Il sut éviter les piéges qu'y rencontrait la jeunesse, et ses premières liaisons, dont la plupart mûrirent peu à peu et donnèrent les plus beaux fruits de l'amitié, prouvent bien que la sainteté et le savoir formaient l'unique objet de ses recherches parmi tant de décevantes amorces. Le célèbre Pierre de Corbeil contribua particulièrement à lui former l'esprit et le cœur. Cet homme habile laissa dans son âme des traces si profondes que plus tard, tout en portant la triple couronne et accablé d'affaires, il se rappelait encore avec orgueil et reconnaissance les leçons de son illustre maître. Grâce à lui, Conti fut bientôt connu des élèves les plus distingués et des professeurs les plus fameux. Ce fut alors qu'il put deviner le noble caractère du fameux Langhton, dont la glorieuse résistance à la tyrannie enfanta la liberté anglaise; et qu'il s'unit de cœur avec un autre Anglais, Robert Courçon, dont l'esprit cultivé, les mœurs pures et la douceur évangélique lui eurent bientôt concilié l'affection d'une âme à l'unisson de la sienne. Innocent III ne put se résoudre à ne plus voir l'ami de Lothaire Conti; le cardinalat devint pour Robert la récompense de

ses services en même temps qu'un gage de l'attachement de son ancien condisciple.

Avec de pareilles relations, le futur Pontife ne tarda pas à se livrer complétement à son ardeur pour l'étude. L'Ecriture sainte, envisagée sous tous ses points de vue, philosophique, allégorique et religieux, devint d'abord l'objet de ses investigations pour y trouver le secret de la direction spirituelle. Puis, les *Consolations* de Boëce, ouvrage très-répandu au moyen âge; l'histoire ecclésiastique et ses vicissitudes; celle de l'empire avec ses luttes continuelles; les annales juives étudiées dans Josèphe et autres écrivains; enfin les modèles de l'antiquité grecque et latine, sans même excepter la poésie, à laquelle il consacra, dit-on, quelques efforts : tel fut le cercle où Lothaire cherchait sans cesse de nouvelles forces et des connaissances plus profondes (44).

D'un autre côté, l'Europe se rappelait alors avec un mélange de terreur et d'admiration le drame sanglant dont la péripétie avait été le meurtre de Thomas Becket. Ce combat acharné entre un despote puissant et une volonté puissante, entre la violence personnifiée par Henri II et le droit représenté par Thomas qu'exaltait jusqu'au sublime le sentiment de la persécution; cette lutte, dis-je, avait eu un long retentissement dans toute la chrétienté. Qu'était-ce, en effet, sinon un épisode terrible de cette autre lutte engagée entre la papauté et l'empire, entre les guelfes et les gibelins, qui a occupé tant de siècles en remuant le sol jusque dans ses profondeurs? Aussi, à l'exemple du vieux Henri lui-même, rois et peuples, grands seigneurs et manants, beaux chevaliers et troubadours amis de la *gaie science*, mais surtout les ecclésiastiques se prosternaient à l'envi devant la tombe du pieux archevêque. Point là d'ambition, de calcul; n'avait-on pas vu sa résignation, son dénûment dans l'exil, ses scrupules quand il s'agissait d'exposer ses amis, sa hardiesse à se sacrifier pour ce qui, à ses yeux, était la cause de l'Eglise même? Que d'enthousiasme dans le langage de ses contemporains! « Il s'est opposé comme un mur pour le salut d'Israël! c'est un homme entre mille; les géants ensevelis sous les eaux le regrettent, tandis que dans sa joie, il se rit, lui, de la fortune et de sa roue. »

Entraîné avec les autres par ce sentiment impérieux qui pousse parfois les hommes à rendre un éclatant hommage à la vertu, Lothaire s'achemina, pèlerin austère et croyant, vers le sanctuaire fréquenté de Cantorbéry. L'âme remplie des souvenirs du passé, il se prosterna religieusement devant les restes de celui qui avait donné sa vie pour les libertés de l'Eglise. A la vue de ce sang dont les taches parlaient encore si éloquemment sur les marches du sanctuaire, sans doute de hautes et profondes pensées durent dominer et enflammer tout l'être du jeune Conti. Alexandre III sur le trône pontifical, exemple vivant de cons nce; Becket, leçon inanimée, mais plus frappante encore, de dévouement à une même idée: n'y avait-il pas de quoi exalter un noble caractère en lui inspirant un héroïque amour du droit et de la sainteté? « Quels sentiments durent s'élever en lui, » s'écrie Hurter, « à l'aspect de ces dépouilles, lui dont les convictions énergiques avaient tant de rapports avec celles du grand archevêque! Quelle force ne dut pas y trouver sa vocation intérieure d'être tout par et pour l'Eglise! Quelle prodigieuse influence exerça peut-être ce pèlerinage sur Lothaire, quand il avait de plus sous les yeux l'exemple entraînant du Souverain Pontife, animé, comme le sont d'autres de sa trempe, par la ferme détermination de dévouer et leurs forces et leurs vies à un but unique. »

De Paris, notre héros se rendit à Bologne, si célèbre alors par ses études juridiques; mais nous ne l'y suivrons pas. Son esprit sérieux et appliqué s'y montra le même, et bientôt il approfondit les deux principales branches du droit, celui de Rome et celui de l'Eglise. De retour dans sa patrie, Lucius III, successeur d'Alexandre, commença à l'employer dans les affaires, car le Pontife avait été tout d'abord frappé de son instruction étendue et de ses rares facultés. Mais ce fut sous Clément III, son oncle maternel, que Lothaire entra dans la direction immédiate du gouvernement, où il acquit cette expérience pratique indispensable à tout homme d'Etat. La dignité de cardinal devint le prix de son zèle et de son aptitude. Il avait alors trente trois ans. En revanche, l'avénement de Célestin III au trône pontifical le rejeta dans l'ombre [1191]. Ce Pape appartenait à une des familles rivales des Conti, et il donna peu d'occasions à Lothaire de montrer ses talents. Mais celui-ci s'en consola facilement devant le spectacle d'une belle nature, et au sein de l'amitié, deux biens inestimables que ne peuvent procurer les grandeurs ni le luxe des cités. Quand l'injustice ou les vicissitudes humaines répandent de l'amertume sur la vie, les hommes vraiment grands retrouvent la paix en face des simples et gracieux tableaux de la campagne. Le bruissement sourd de tout ce qui se meut et vit sous les ombrages d'arbres séculaires, le gémissement de l'alcyon sur la vague, ou bien les cris qui se répondent dans la montagne, endorment les douleurs profondes, et l'âme se porte naturellement vers le Dieu bon dont le souffle l'anime et la soutient au milieu des épreuves.

« Poussé par l'attrait d'une douce méditation, je me dérobai, dit-il, à l'air orageux de la ville pour ramener mon âme dans un port plus tranquille. Oui, pour jouir en paix de cette vie libre, reposée et sûre, seul reste de ce peu de biens que nous laisse le Ciel, pour alléger les mille soucis de mon esprit fatigué, j'abandonnai la noble enceinte de ma

(44) On attribue à Innocent III la sublime composition du *Stabat*.

ville natale. Une fois caché sous ces ombrages épais du vallon riant dominé par la montagne dont l'antique nom retentit toujours doux à l'oreille, je m'assis à ses pieds : un laurier verdoyant abritait ma tête, et soudain toute pensée sombre s'évanouit. »

Ainsi chantait Laurent le Magnifique aux bords enchanteurs de l'Ambra, et ainsi faisait un génie plus grave encore et frappé plus que lui des vanités et de la misère de l'homme. Le jeune cardinal se retira sur les biens de sa famille ; il y composa son ouvrage intitulé : *Du mépris du monde*, où règne une profonde conviction et un goût réel pour les jouissances élevées de la religion. Qui oserait accuser Lothaire d'hypocrisie dans ces révélations intimes de son âme? Qui l'attribuerait à un amer chagrin de se voir éloigné des affaires ? « Bien souvent, » dit Hurter, « les plus mâles génies contemplent avec une insurmontable tristesse les calamités de la vie mortelle, et les égarements de la race humaine dans cette lutte héréditaire que soutient le mal contre le bien. Leur cœur est accablé par un sentiment douloureux à la vue des soins inutiles et des viles passions où se consument les forces de l'homme pour atteindre des chimères, tandis qu'il demeure ignare ou indifférent à l'égard du but élevé qu'il devrait se proposer, laisse alors échapper de longues lamentations. Ces hommes, regardant seulement les ombres de l'humanité, ne peuvent y trouver ni compensation ni accommodement ; aussi reviennent-ils avec une force doublée à un inflexible attachement aux devoirs de leur position. Toute l'énergie de leur existence se concentre dans ce point unique, ils en écartent même ce qui serait permis pour que rien ne les éloigne de leur grand but ; et il leur est bien plus facile de renoncer à une foule de choses que de confondre le sérieux et le brillant de la vie, de manière à faire du dernier un vêtement gracieux qui voile et rende méconnaissable l'élévation intime du premier. De pareils hommes sont les juges de leur siècle, sont les juges de l'humanité entière ; colonnes inébranlables sur lesquelles celle-ci s'appuie sous peine de tomber en ruines, sel de la terre qui éloigne la corruption ; partout où ils se montrent, ils trouvent leur place ; partout où ils travaillent, ils emploient toutes leurs forces, se dévouent tout entiers à ce qu'ils commencent une fois, luttent pour obtenir quelque chose de durable, au milieu des changeantes vicissitudes des événements, et ce que l'ancien portique cherchait en lui-même, ils le voient plus complet et plus certain dans la nouvelle union que le Christ a effectuée entre Dieu et l'homme. »

Lothaire appartenait à cette classe. Ses vues sur le monde déposent d'une âme grave ; ses jugements sont sévères et portent souvent le cachet d'un profond chagrin inspiré par les erreurs humaines. Alors son regard se fixe uniquement sur le grand Réparateur, comme sur le rayon lumineux qui perce de sombres nuages.

L'Océan est amer et orageux ; de même l'amertume et les flots pénètrent la vie temporelle. Nulle part de paix, de repos, de sûreté ; partout, au contraire, la terreur, le tremblement, la peine et la douleur. Oui, la douleur se mêle au rire, et le chagrin se cache dans les fleurs de la joie. La vie est bien courte, et pourtant si pleine de misère, se fatiguant dans le travail, se consumant dans les angoisses, s'éteignant dans les souffrances. Et cette misère est longue, car elle dure jusqu'à la fin ; elle est tenace, car pas un jour n'en est affranchi..... Oh ! le sort de l'homme ici-bas est triste ; il naît pour la douleur, et son corps corruptible ne pourrait soutenir tant de maux, si de temps à autre un rayon céleste ne venait le réjouir. Mais, hélas ! combien y en a-t-il dans le monde qui ne ressentent jamais aucun goût pour ces joies spirituelles et éternelles, se courbant sous le joug des plaisirs mondains ! Malheureux, à quoi pensons-nous? Que commençons-nous, que faisons-nous chaque jour? Nous tendons de vaines toiles d'araignée ; nous nous dissipons nous-mêmes ; nous dispersons nos jours, et notre temps se perd en d'oiseuses considérations, en de mauvaises actions, ou au milieu de joies futiles et passagères.

Quelquefois sa voix prend des accents encore plus sombres et plus tristes pour peindre le sort de l'homme et ses inénarrables douleurs. *Oh ! plût à Dieu*, s'écrie-t-il avec Jérémie, (*Thren.* II, 12) *que le sein de ma mère fût devenu ma tombe ! L'homme est destiné au malheur. Pétri d'un vil limon, conçu dans le péché, né pour le châtiment, il commet le mal qu'il ne voudrait pas, et le crime qui lui déplait, puis se livre à une vanité sans résultat, et devient la proie de la corruption..... Avant qu'il puisse pécher, il est déjà souillé par le péché. Oui, sa conception est impure, impure encore est sa nourriture dans le sein de sa mère. Les uns arrivent difformes et contrefaits, les autres idiots, sourds et impotents ; tous gémissent dès leur entrée dans la vie, tous sont faibles, incapables de s'aider, pires que les animaux eux-mêmes. Oh ! qu'ils sont plus heureux, ceux qui meurent avant d'avoir vu la lumière ! Chaque jour aussi la vie se fait plus courte : bien peu atteignent la quarantaine, moins encore l'âge de soixante ans. Et alors quelle dégradation de l'âme et du corps n'attend pas le vieillard !....*

C'est sur ce ton que le cardinal Conti continue de passer en revue toutes les positions de la vie, gémissant sur la folie humaine, flétrissant le vice par de brûlants stigmates, ou élevant à son tour la vertu dans un langage exalté. Quelquefois, il semble entendre Hamlet devisant sur le vide de la gloire dans un cimetière, jouant avec les cendres du fameux conquérant de l'Asie ; mais chez l'Hamlet chrétien, la foi éclaire la scène de son flambeau brillant et dissipe les vapeurs qui s'amoncèlent ; le froid scepticisme, le suicide au cœur lâche ne se présentent pas un instant à sa pensée.

Oh ! qu'il est différent, le cri de douleur jeté par Conti sur la vie troublée de ce monde ! Monarques et peuples, riches et pauvres, forts et faibles, rien n'échappe à son appel lugubre auquel chacun répond pour être jugé d'après la loi divine ; mais pourtant Dieu apparaît pour relever, soutenir et fortifier sa créature, et la rigueur même du devoir enflamme cette grande âme chrétienne. On sent que le monde croulerait sur sa tête sans qu'il en fût épouvanté.

> Si fractus illabatur orbis,
> Impavidum ferient ruinæ.
> (HORAT., *Carm.* l. III, oda 3, v. 7-8.)

Oui, Dieu pour Lothaire, c'est le mot de l'énigme ; Dieu, le secret mobile de ses actes, l'objet de ses vœux, et avec cette pensée sublime, bientôt il remuera le monde. Ce Dieu le destinait à de grandes choses ; la retraite l'y prépara. Dans sa solitude d'Anagni, l'œil fixé constamment sur le Ciel, il en fit descendre le principe de cette énergie inébranlable nécessaire aux grands hommes pour accomplir leur mission.

En 1198, Célestin III termina un règne fécond en événements ; et, à la grande surprise de l'Europe, un jeune cardinal de trente-sept ans réunit l'unanimité des suffrages. Innocent III éclosa et fit oublier Lothaire Conti.

Oui, Innocent III domine son siècle bien autrement que Philippe Auguste, mais pourquoi ? Parce que ce Pontife n'a point prostitué son génie au vent de la prospérité ; parce que sa capacité a toujours compris la modération et la religion ; parce que son énergie a été employée tout entière au profit de l'opprimé, parce que sa conduite a déposé, jusque dans les plus petits détails, de l'accord intime existant entre sa vie religieuse et sa vie politique. Voilà pourquoi il a dominé son siècle ; voilà pourquoi nous le saluons ; mais non à cause de sa capacité seule ; car, à nos yeux, la capacité sans la vertu est une *calamité*. Saluons donc cet astre qui se lève brillant et pour nous échauffer de ses rayons bienfaisants, et nous guider de sa lumière dans l'épineux sentier de la vie ; mais ne nous prosternons pas devant chaque météore sanglant qui égare et bientôt n'éclaire que des ruines.

Après la mort de Célestin III, trois membres du Sacré Collége, pouvaient surtout espérer de monter sur le trône papal. Le cardinal Jean de Colonne (c'était le premier), avait pour lui le désir manifesté par le dernier Pontife avant de mourir ; après lui, Jean de Salerne comptait au moins sur dix voix, et les autres se réunissaient sur le cardinal Octavien. Mais soudain celui-ci se lève et déclare qu'il reconnaît dans Lothaire, comte de Segni, un mérite bien supérieur au sien et plus digne d'obtenir la tiare. « Tous connaissaient sa profonde érudition ; sa volonté forte de veiller sur l'indépendance de l'Eglise ; ses efforts pour en faire exécuter les ordonnances ; enfin, son activité, son habitude des affaires et la gravité de ses mœurs. La seule considération de son âge devait-elle rendre inutiles tant de brillants avantages, ou plutôt les circonstances ne prescrivaient-elles pas impérieusement d'oublier les usages ordinaires ; n'exigeaient-elles point la ferme et énergique influence d'un homme dans la force de l'âge, plutôt que la timide et souple dévotion d'un vieillard ? » Tel fut le langage d'Octavien, et sa voix réunit l'unanimité des suffrages sur la tête de Lothaire.

Pendant l'élection, on remarqua trois pigeons qui ne cessaient de voler sur le lieu où délibérait le conclave ; mais quand toutes les voix furent tombées sur Lothaire, et qu'il eut pris la place désignée par l'usage au nouvel élu, le plus blanc de ces oiseaux vint voler à sa droite. On parla aussi de présages et de révélations. Innocent parut si grand à ses contemporains, son influence sur la politique fut si active, qu'ils crurent à une providence spéciale du Chef invisible de l'Eglise sur lui et par lui sur elle-même.

Et cette voix populaire ne se trompait point ; les temps étaient mauvais et de rudes combats attendaient le nouvel athlète. A Frédéric Ier il avait fallu un adversaire comme Alexandre III ; Dieu l'avait formé et donné à son Eglise. Trente-neuf ans plus tard, en 1198, la puissance des Hohenstaufen ne se montrait pas moins menaçante. Son sceptre de fer s'étendait jusqu'aux portes de Rome ; et l'Allemand, fier de sa supériorité physique, dominait en maître sur l'Italie, qui le payait avec usure en haine et en malédictions. Si la couronne impériale était encore donnée à cette maison, c'en était fait, humainement parlant, de l'Eglise ; il fallait des miracles pour lui rendre la vie et sa liberté ; en un mot, il s'agissait de vaincre ou de périr. « Enfermé de tous côtés, » dit Hurter, « par les domaines de cette famille, que des Allemands tenaient en fief pour fortifier encore ses prétentions, le Pape fût devenu (ce que voulait le dernier conquérant moderne) le patriarche de la cour hohenstaufienne, et la chrétienté, semblable à Constantinople, eût été soumise à ses caprices... »

Mais dans ces temps l'Eglise avait une supériorité réelle sur les Etats européens. Reposant sur une base spirituelle, elle concentrait dans son sein l'essence même du pouvoir spirituel, et dans l'usage qu'elle en faisait, ne manquait pas d'éprouver combien elle l'emportait sur les forces purement matérielles. Elle seule était animée d'une idée clairement perçue et qui ne mourait jamais dans ses membres ; car la conservation et la réalisation de cette idée n'étaient pas limitées à la personne d'un Pape, dont l'importance individuelle, toute grande qu'elle pût être, n'en faisait jamais que le représentant, le véhicule de cette même idée pour arriver au monde. Aussi doit-on ajouter que si parfois l'homme paraît contredire cette assertion, cependant la force interne de l'idée n'en souffre point ; car les règnes si courts de la plupart des Papes, la transmettaient intacte à ceux dont la vie s'identifiait avec

celle de l'Eglise, et devenaient un puissant motif pour mettre à sa tête, seulement des gens qui, réunissant et habileté, et lumière, et volonté, donnaient de sûres garanties pour une administration universelle. De cette claire conscience d'elle-même, l'Eglise tirait sa persévérance dans la poursuite d'un grand but bien distinct, sans que le pouvoir pût lui opposer de résistance durable, ni savamment combinée. Autant en effet, dans celui-ci les rayons divergeaient en tous sens, autant dans celle-là ils se rencontraient tous au même foyer. Peu de princes avaient une fin à laquelle ils sacrifiaient leur vie entière. Saisis à l'improviste par la circonstance, dominés par la passion du moment, ils poursuivaient bien leurs projets selon leur caractère, avec une violence irrésistible et une indomptable audace; mais à la longue ils devaient céder devant la puissance de l'Eglise, marchant avec suite, quoique avec lenteur, portée par toute la supériorité de l'esprit sur le corps. Une seule race de souverains osa lutter contre elle pour obtenir la prépondérance terrestre, et cette race seule aussi se proposa un plan arrêté : ce furent les Hohenstaufen. Mais encore ce combat servit-il à assurer la suprématie papale, et les Pontifes qui le soutinrent brillent dans l'histoire d'un éclat dont ils n'auraient pas joui sans ces terribles divisions. Ensuite de ces événements portons nos regards sur le cours des âges; voyons comme la papauté a dépassé en durée toutes les autres institutions de l'Europe; comme elle a vu vivre et mourir les autres Etats; comme, parmi les incessantes vicissitudes des choses humaines, elle seule demeure inébranlable, toujours animée et soutenue par le même esprit; puis, dites : Oserons-nous bien nous étonner de voir tant de gens trouver en elle le rocher qui s'élance ferme et tranquille au-dessus des flots orageux des siècles?

Mais l'action générale de l'autorité papale fut étroite et mesquine, dit-on. Etroite et mesquine! Mais de grâce, faudrait-il au moins nous dire de quelle manière vous eussiez voulu que cette action fut exercée? Détruire est bien quelquefois, mais il faut aussi édifier. Oui, nous soutenons avec raison que l'influence des Papes a été morale, car les exemples en sont nombreux. Et il ne s'agit pas seulement de monarques rappelés au devoir, mais de simples particuliers qui avaient recours à Rome pour être éclairés, fortifiés ou redressés. Qu'il vous plaise d'ouvrir les recueils de droit canon des conciles, des lettres pontificales, et vous y trouverez des *milliers* de plaintes, d'appels et de consultations qui se pressent vers le centre de la sagesse chrétienne.

Quoi qu'il en soit, le nouveau Pape ne regardait pas comme étroits et mesquins les devoirs de sa nouvelle position, car à ses yeux ils embrassaient le monde. Lothaire connaissait en partie par expérience les difficultés de sa sublime dignité. Déjà il s'était précédemment expliqué sur le malheureux sort des grands. Dès que l'homme s'élève sur les degrés de la distinction, les soins et les soucis s'amoncellent sur sa tête; les pénitences demeurent suspendues, les veilles se prolongent, la nature se mine, l'esprit s'affaiblit. On perd le sommeil et l'appétit; les forces s'épuisent, le corps est exténué, et une triste fin est la conclusion d'une triste vie! Ainsi donc, me voilà investi de la plus haute dignité de la chrétienté! Quelle responsabilité pour une seule négligence! Que de travaux qui surpassent presque les forces d'un homme pour tout prévoir, régler, coordonner et conserver. Et moi, « le plus jeune de tous; moi, placé au-dessus de tant d'autres plus âgés, plus recommandables par leur dignité et leurs lumières. » Aussi se répandait-il en gémissements, en prières; aussi se débattait-il avec lui même. Ainsi avait fait Grégoire le Grand, en se cachant quand on lui annonça qu'il remplaçait Pélage; ainsi son successeur, non moins grand, Grégoire VII, avait douté de sa capacité pour occuper une dignité dont aucune autre sur la terre n'approchait, suivant ses idées, et devant laquelle toute dignité humaine devait se reconnaître insuffisante. De même encore, l'homonyme de Lothaire, Innocent II, s'était opposé à sa propre élévation aussi longtemps que possible; de même Eugène III avait dû être mis de force par les cardinaux sur le trône pontifical; puis Adrien IV, dans le tourbillon de soucis et d'affaires qui l'entouraient, soupirait après sa vie passée, après son île et l'obscurité de son cloître, malgré sa confiance que le Seigneur qui le jetait entre le marteau et l'enclume, soutiendrait le fardeau de son bras vigoureux et suppléerait à sa faiblesse. Et Alexandre III lui-même ne s'était-il pas soumis, malgré lui, à diriger l'Eglise comme à la volonté de Dieu? Or que fussent donc devenues et cette volonté et la vérité dont ces chefs de l'Eglise devaient être les mandataires et les apôtres, si, pareils à Octavien, ils eussent usurpé cette dignité d'une manière outrageuse, ou, courant après une gloire humaine, ils eussent livré l'Eglise elle-même aux caprices du pouvoir temporel? Mais pas plus dans le cas actuel que dans les autres, les électeurs sacrés n'abandonnèrent leur grande idée. Le premier d'entre les cardinaux-diacres s'avança vers Lothaire, le revêtit du pluvial de pourpre et le salua du nom d'Innocent.

Le jour même de son intronisation, le nouveau Pape prononça un discours sur les obligations du pasteur universel. Tout le peuple assemblé et le clergé de Rome l'entouraient dans un profond silence. *Quel est donc*, dit-il en élevant la voix, *quel est donc le serviteur fidèle et prudent que son Maître a commis sur sa maison pour distribuer la nourriture au temps marqué?* (*Luc.* XII, 42.) *La parole éternelle nous montre les qualités de celui qui est placé à la tête de la maison, et comment il doit la régir. Il doit être fidèle et prudent pour distribuer la nourriture au temps marqué : oui, fidèle pour la distribuer;*

prudent, pour la donner au temps convenable; puis on nous dit : Qui l'établit? — C'est le Seigneur. — Qui est établi? — Un serviteur. — Ce qu'il est? — Fidèle et prudent. — Sur qui est-il établi? — Sur la maison. — Pourquoi il est établi? — Pour distribuer la nourriture. — Et quand? — Au temps marqué

Pesons chacune de ces paroles, car ce sont celles du Verbe éternel, et chacune a son importance, chacune renferme un sens profond.

D'abord il ne peut y avoir qu'un Seigneur, celui qui porte écrit sur ses vêtements et sur sa ceinture : le Roi des rois, le Seigneur des seigneurs (Apoc. XIX, 16); celui dont il est écrit : Le Seigneur est son nom (Psal. LXVII, 5). C'est lui-même qui a donné au Siége apostolique le premier rang, afin que personne ne soit assez osé pour résister à ses ordres; comme c'est aussi lui qui a dit : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. (Matth. XVI, 18.) Car, comme il a posé le fondement de l'Eglise, et que lui-même est ce fondement, sans doute les portes de l'enfer ne gagneront jamais rien sur elle. Ce fondement est inébranlable, et «personne,» dit l'Apôtre (I Cor. III, 11), «ne peut en établir un autre que celui-ci, qui est Jésus-Christ.» Aussi les flots tumultueux peuvent-ils bien se soulever contre la barque de Pierre où dort le Seigneur, elle ne sombrera pas; car Jésus commande à l'orage et à la mer, et le calme renaît; en sorte que les hommes s'étonnent en disant : Quel est donc celui-ci auquel les vents et la mer obéissent? (Matth. VIII, 27.) C'est là cette maison haute et forte dont la Vérité éternelle a dit; la pluie tomba, les torrents se gonflèrent, les vents rugirent et se précipitèrent sur la maison, mais elle ne tomba pas, parce qu'elle était bâtie sur le roc (Matth VII, 25); oui, sur ce roc dont parle l'Apôtre, sur le Christ. Il est clair que le Saint-Siége ne perd rien par les épreuves, mais que, fort de la promesse divine, il peut dire avec le Prophète : C'est du sein de la tribulation que vous m'avez conduit au loin. (Psal. LIII, 9.) Il s'abandonne plein de confiance à l'assurance donnée par le Seigneur aux apôtres : « Je suis tous les jours avec vous jusqu'à la fin des siècles. » (Matth. XXVIII, 20.) Certes, si Dieu est avec nous, qui peut être contre nous? (Rom. VIII, 31.) Car cette institution venant, non des hommes, mais de Dieu, et même du Dieu-Homme, c'est en vain que travaille l'hérétique ou le schismatique; c'est en vain que travaille le loup perfide à ravager la vigne, à ébranler le roc, à renverser le flambeau pour éteindre la lumière; car, comme disait le célèbre docteur Gamaliel : si l'œuvre vient des hommes, elle périra; mais si elle vient de Dieu, vous ne pourrez la combattre, de peur de devenir comme ceux qui luttent contre Dieu. (Act. V, 38, 39.) Le Seigneur est mon espérance; je ne crains point les hommes. (Psal. CXVII, 6.) Je suis donc ce serviteur que Dieu a placé sur sa maison : puisse-t-il me donner d'être fidèle et prudent pour distribuer à tous la nourriture au temps marqué!

Oui, un serviteur, et le serviteur des serviteurs! Plaise à Dieu que je ne sois pas de ceux dont il est dit : «Qui fait le péché est l'esclave du péché; (Joan. VIII, 34)» ou bien encore: «Fourbe, je t'ai tenu quitte de tout (Matth. XVIII,32) » ou enfin: «Qui connaît la volonté du Seigneur et ne la fait pas, celui-là mérite une double peine!» (Luc. XII, 47.) Mais non; puissé-je plutôt être de ceux à qui le Seigneur a dit : « Quand vous aurez tout bien fait, dites encore : Nous sommes des serviteurs inutiles.» (Luc. XVII, 10.) Je suis un serviteur et non un maître. Le Seigneur dit aux apôtres : « Les rois des peuples dominent sur eux, et les puissants parmi eux sont appelés seigneurs : il ne doit pas en être ainsi parmi vous; mais que celui-là qui est plus haut soit l'esclave de tous et que celui qui est plus distingué devienne le serviteur des autres.» (Luc. X, 25, 26.)

Magnifique honneur! Je suis placé sur la maison; mais aussi quel pesant fardeau! Je suis le serviteur de toute la maison réunie, me devant aux sages et aux non sages. Bien des gens peuvent à peine servir convenablement un seul homme, comment un seul pourrait-il servir tous à la fois? Chacun est faible, et moi je ne le serais pas! Chacun est tourmenté, et moi seul je ne brûlerais pas! Puis au dehors de moi, des peines journalières et le soin de toutes les Eglises. Oh! que d'angoisses, que de douleurs, que de soucis et de difficultés à porter! que de choses à entreprendre plus encore qu'à terminer! Cependant, je ne veux point faire retentir bien haut ce que j'entreprends de peur d'être au dessous de ce que j'aurai entrepris. Qu'un jour dise à l'autre ce que je supporte; que la nuit raconte à l'autre mes soucis. Ma dureté n'est pas celle de la pierre et ma chair n'est point d'airain. Néanmoins, malgré mes faiblesses et mes manquements, Dieu me donne de la force, lui qui règle tout convenablement sans rien négliger. Aussi, parce que la voie de l'homme n'est point dans ses propres mains, espéré-je être conduit par celui qui retira saint Pierre des flots de la mer, afin qu'il ne s'enfonçât pas; qui aplanit l'inégal et redresse le recourbé. Vous venez d'apprendre les conditions, apprenez maintenant les objections.

Je suis un serviteur : je dois être fidèle et prudent pour distribuer la nourriture au temps marqué. Ici, Dieu demande de moi trois choses : la fidélité du cœur, la prudence des actes, la nourriture de la bouche; car si le cœur croit on est juste, et qui confesse sa croyance par sa parole est heureux. Abraham a cru en Dieu, et cela lui a été imputé à justice. (Gen. XV, 6.)

Sans foi il est impossible de plaire à Dieu (Hebr. XI, 6), parce que ce qui n'est pas de la foi est péché. Or, si je n'étais pas moi-même ferme dans la foi, comment pourrai-je affermir celle des autres? C'est même un des principaux devoirs de ma charge, suivant la décision du Seigneur qui dit à Pierre : J'ai prié pour toi afin que ta foi ne défaille point, et

quand tu seras converti une fois, confirme tes frères. (Luc XXII, 32.) *Il pria, et la foi de l'apôtre fut confirmée, parce qu'à cause de sa soumission tout est accordé au Sauveur. C'est pourquoi la foi du Siége apostolique n'a jamais varié, mais est restée ferme et inébranlable, afin que le privilége de saint Pierre ne se perdit jamais. Avant tout, j'ai donc besoin de foi, étant responsable devant Dieu seul de toutes les autres fautes, mais étant responsable devant l'Eglise des erreurs contre la foi. J'ai la foi, et une foi certaine, parce qu'elle est apostolique; j'ai encore confiance que ma foi me rendra heureux, d'après celui qui a dit : « Ta foi t'a sauvé ; va, et ne pèche plus. »* (Luc VII, 50; Joan. VIII, 11.) *Cependant, la foi sans les œuvres est morte; la foi est vive, elle agit par l'amour, parce que la justice vit de la foi. Ce ne sont pas les gens qui écoutent, mais ceux qui pratiquent la parole de Dieu qui sont justes devant lui. Quiconque l'écoute et ne la fait point, cette parole, peut être comparé à l'homme contemplant sa figure dans un miroir.* (Jac. I, 22, 23.) *Du reste, la fidélité sans la prudence sert à peu de chose, non plus que la prudence sans la fidélité.*

Oui, je dois être fidèle et prudent. Il est écrit : « Soyez prudent comme le serpent. » (Matth. X, 16.) *Oh! de quelle prudence n'ai-je pas besoin pour comprendre la plénitude de mes obligations, pour que ma gauche ne sache point ce que fait ma droite* (Matt. VI, 3), *pour savoir distinguer le lépreux de l'homme sain, le bien du mal, la lumière des ténèbres; afin que je n'appelle pas mal ce qui est bien, ni bien ce qui est mal, la lumière ténèbres, ni les ténèbres lumière; que je ne condamne point à mort les âmes qui sont vivantes, ni à la vie celles qui doivent mourir! C'est bien avec raison que le pectoral double et carré était réputé la plus noble partie des ornements du grand prêtre. La raison du Pape dont celui-ci était la figure doit en effet avoir quatre faces et discerner le vrai du faux, le bien du mal; le vrai, pour ne point errer dans la foi; le bien, pour ne point faiblir dans les œuvres. Il lui faut également distinguer entre deux volontés : la sienne et celle du peuple, de peur que si un aveugle en conduit un autre, ils ne tombent tous deux dans un fossé. Le pectoral avait quatre côtés signifiant les quatre sens de l'Ecriture qui doivent être connus au Pape; les sens historique, allégorique, tropique et anagogique. Il était en outre double à cause des deux Testaments, ce que le Pape ne peut méconnaître, parce que la lettre tue et que l'esprit vivifie. A quatre facettes, parce que le Nouveau Testament est divisé en quatre Evangiles; double à cause de l'ancienne loi qui fut gravée sur deux tables. Qu'elle doit être grande la prudence qui répond à toute sagesse, résout toutes les questions embrouillées, lève tous les doutes secrets, traite toutes les affaires, rend toute espèce de jugement, explique l'Ecriture, prêche au peuple, punit les fauteurs de désordres, confirme les faibles, combat l'hérésie et veille sur la chrétienté catholique. Ah! qui peut y suffire?.... que celui-là reçoive nos louanges. Aussi le Seigneur dit-il expressément : « Où est le serviteur fidèle et prudent? je l'établirai sur la maison. »* (Matth. XXIV, 45.)

Moi, je suis établi sur cette maison! Plût à Dieu que je pusse briller non moins par mon mérite que par ma place! La gloire du Seigneur en est accrue quand il opère sa volonté par un mauvais serviteur, car alors on attribue tout, non à la puissance humaine, mais à la force divine. Mais qui suis-je? ou qu'est la maison de mon Père, pour que je siége au-dessus des rois, et que j'occupe la place d'honneur? C'est de moi cependant que le prophète dit : « Je t'ai établi sur les peuples et les royaumes, afin que tu arraches, détruises, anéantisses, et aussi pour que tu bâtisses et plantes. » (Jerem. II, 10.) *C'est encore à moi qu'il a dit dans la personne de l'apôtre : « Je te donne les clefs du royaume du ciel; ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel. »* (Matth. XVI, 19.) *Ainsi Pierre peut lier les autres sans lui-même l'être par personne. « Toi, » continue-t-il, « tu t'appelles Céphas, c'est-à-dire la tête. »* (Joan. I, 42.) *Or, comme dans la tête on trouve réunis tous les sens qui sont répartis séparément dans les autres membres, de même aussi les autres sont-ils appelés à partager ces soins; mais Pierre seul reçoit la plénitude de la puissance.*

Vous voyez maintenant quel est ce serviteur que le Seigneur a établi sur sa maison; aucun autre que le représentant du Christ, le successeur de Pierre. Il tient le milieu entre Dieu et l'homme; au-dessous du premier, au-dessus du second; il juge tout et n'est jugé de personne, car, dit l'Apôtre, « c'est Dieu qui me juge. » (I Cor. IV, 4.) *Mais lui, que la sublimité de sa position élève, est rabaissé par les fonctions d'un serviteur, afin que l'humilité soit élevée et la hauteur abaissée; car Dieu combat le superbe et fait grâce à l'humble, et quiconque s'élève sera humilié; les vallées seront comblées, tandis que les montagnes et les collines seront nivelées. O porte du salut! plus tu es haute, plus aussi tu descends au-dessous de tout. « Ils t'ont fait prince, » est-il aussi écrit, « mais ne sois point arrogant, sois bien plutôt comme un d'entre eux. »* (Eccli. XXXII, 1.) *La lumière est mise sur le chandelier pour que tous puissent la voir dans la maison; mais, si la lumière est sombre, comment les ténèbres ne seraient-elles pas épaisses?* (Matth. VI, 23.) *C'est le sel de la terre, mais si le sel est sans goût, avec quoi assaisonnera-t-on? Assurément il ne sera bon qu'à jeter sur le chemin et à être foulé aux pieds. Il a plus reçu pour veiller avec plus d'assiduité, non pour se glorifier. Il rendra compte à Dieu non-seulement de lui-même, mais encore de tous ceux que celui-ci a confiés à sa direction. Car le Seigneur ne fait aucune distinction dans sa maison; il ne dit pas les domestiques, mais, la maison, comme s'il ne s'agissait que d'une seule, puisqu'il n'y aura qu'un seul pasteur et un seul troupeau.* (Joan. X, 16.) *Ma colombe, ma bien-aimée est unique; la robe du Seigneur n'avait point de coutures, et ne fut point partagée; dans l'arche, tous, quel que fût leur nombre, furent sauvés des eaux sous*

un pilote, et ceux qui étaient dehors furent engloutis ensemble dans les eaux du péché.

Le serviteur est placé sur la maison pour distribuer la nourriture au temps marqué. Notre-Seigneur Jésus-Christ a institué la suprématie de saint Pierre avant sa Passion, pendant sa Passion, et après sa Passion. Avant sa Passion, car il a dit : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise; et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel, et ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le ciel. » (*Matth.* XVI, 18, 19.) *Pendant sa Passion, quand il a dit : « Simon, voilà que Satan a désiré te passer au crible comme le froment; et moi, j'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille pas, et toi, quand tu seras converti, affermis tes frères. »* (*Luc.* XXII, 31, 32.) *Après sa Passion, quand il lui dit par trois fois : « Pais mes agneaux. »* (*Joan.* XXI, 15, 16, 17.) *La première fois, il désignait la sublimité de la dignité; la seconde, la fermeté de la foi; la troisième, la charge de pasteur : trois choses auxquelles se rapporte mon texte. La fermeté dans la foi, c'est-à-dire, prudent et fidèle; l'élévation de la dignité, car il est établi sur la maison; la pâture des brebis, puisqu'il distribue la nourriture.*

Or, cette nourriture, il la distribue par l'exemple, la parole et le sacrement. C'est comme si le Seigneur avait dit : Paissez-les par l'exemple de votre vie, par la parole de votre science, par le sacrement de l'autel; par l'exemple des actes, la parole de la chaire, le sacrement de la communion. La Vérité éternelle a dit du premier : « Ma nourriture est de faire la volonté de celui qui m'a envoyé. » (*Joan.* IV, 34.) *L'Ecriture sainte désigne le second par ces mots : « Il l'a nourri du pain de vie, et il l'a abreuvé des eaux de la sainte sagesse. »* (*Eccli.* XV, 3.) *Enfin, du troisième le Seigneur lui-même dit : « Ma chair est la véritable nourriture, et mon sang est le véritable breuvage. »* (*Joan.* VI, 56).

Je dois donner à la maison la nourriture de l'exemple, afin que ma lumière luise devant les hommes et qu'ils voient mes bonnes œuvres et louent mon Père dans le ciel. Car personne n'allume une chandelle pour la mettre sous le boisseau, mais bien sur un chandelier, afin d'éclairer tous ceux qui sont dans la maison... Si le prêtre pèche, lui qui est l'oint du Seigneur, il fait pécher tout le peuple, car chaque faute devient d'autant plus répréhensible que le coupable est plus grand. Je dois encore distribuer la nourriture de la parole, pour faire profiter le talent qui m'est confié; parce que, suivant les paroles de l'Apôtre, le Seigneur ne m'a pas envoyé pour baptiser, mais pour prêcher (*I Cor.* I, 17), *afin que les petits chiens obtiennent les miettes qui tombent de la table de leur maître; car l'homme ne vit pas seulement de pain, mais de la parole qui vient de la bouche du Seigneur.* (*Matth.* IV, 4.) *Je dois la distribuer, cette nourriture, afin que ces paroles ne trouvent point sur moi et moins encore contre moi leur application : « Les petits enfants demandaient du pain, et il n'y avait personne pour leur en donner. »* (*Thren.* IV, 4.) *Je dois distribuer à la maison la nourriture du saint Sacrement, pour qu'elle reçoive la vie et se sauve de la mort, le Seigneur ayant dit : « Je suis le pain de vie qui vient du ciel. Quiconque en mange, vivra éternellement. Ma chair est le pain de vie du monde. Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, et si vous ne buvez son sang, la vie n'est point en vous. »* (*Joan.* VI, 41, 59, 33, 54).

Ainsi, je dois vous distribuer cette triple nourriture, mais au temps convenable. Suivant Salomon, chaque chose a son temps. (*Eccle.* III, 1.) *D'abord la nourriture de l'exemple; ensuite celle de la parole, pour vous disposer à bien recevoir la nourriture du sacrement, car Jésus a commencé par travailler et enseigner. Par là il nous a donné l'exemple, afin que nous marchions sur les traces de celui qui n'a point fait le mal, et dans la bouche duquel il n'a été trouvé rien de mauvais. Or, qui fait ce qu'il enseigne sera appelé grand dans le royaume du ciel. Car, si j'enseigne sans pratiquer, ne serait-on pas en droit de me dire : « Médecin, guéris-toi toi-même. »* (*Luc.* IV, 23); *et : « Hypocrite, arrache d'abord la poutre qui est dans ton œil, puis viens ôter la paille dans celui de ton frère..... »* *Luc.* VI, 42.) *« Tu prêches qu'il ne faut point voler, et tu voles; qu'on ne doit point commettre d'adultère, et tu le commets. »* (*Rom.* II, 22); *car Dieu dit à l'impie : « Pourquoi parles-tu de ma justice, et prends-tu mon alliance dans ta bouche? »* (*Psal.* XLIX, 16.) *Oui, on méprisera les enseignements de celui dont la vie ment à ses paroles; « Je me suis fait tout à tous, » s'écrie l'Apôtre « pour les gagner tous à Jésus-Christ. »* (*I Cor.* IX, 22.) *Je me réjouirai avec les heureux; je pleurerai avec les infortunés, afin que je remplisse le but de ma mission. Avec les parfaits, je parlerai sagesse; mais croyez que je ne saurai rien sans Jésus le crucifié. Aux petits enfants dans le Seigneur j'offrirai du lait, et non une nourriture forte, car celle-ci ne convient qu'aux adultes. C'est pourquoi il faut que « l'homme s'éprouve lui-même, et qu'il mange le pain et boive le calice, car celui qui mange indignement, mange son jugement même, parce qu'il ne discerne pas le corps du Seigneur. »* (*I Cor.* XI, 28, 29.)

Ainsi donc, mes frères et enfants bien-aimés, moi, je vous distribue la nourriture de la divine parole prise sur la table de l'Ecriture sainte. J'attends de vous la récompense, une rémunération : c'est que, abjurant toutes querelles et haines, vous éleviez vers le ciel des mains pures (*I Tim.* II, 8); *obtenez-moi par votre foi ardente la grâce de remplir convenablement la charge de serviteur apostolique qu'il a mise sur mes faibles épaules; de la remplir pour l'honneur de son nom, pour le salut de mon âme, le bien de l'Eglise universelle, le profit de toute la chrétienté. Que Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est Dieu par-dessus tout, soit loué dans les siècles des siècles.*

Maintenant qu'on se reporte aux paroles échappées à Lothaire dans sa solitude récente, ce discours n'en est-il pas un com-

mentaire sublime? Que d'élévation dans cette bassesse chrétienne dont le nouveau Pontife aime à s'entretenir : *servir*, oui, voilà la condition de tout ce qui gouverne en ce monde ; *servir* en esclave, quand l'ambition dévore l'âme, quand l'insatiable soif des honneurs et du pouvoir s'en emparant, la pousse vers une incroyable abjection, et une prostitution ignoble de toutes ses hautes facultés à de vains hochets d'un moment. Mais *servir*, dans le sens chrétien, c'est régner, régner par la douceur, par la prudence, par l'amour du prochain, par l'abnégation de soi-même.

Les premiers regards d'Innocent III se dirigèrent sur l'Italie : réformer la cour de Rome, raffermir l'autorité papale dans la Sicile, appuyer les villes libres de la Toscane et de la Lombardie, tels furent les sollicitudes qui occupèrent d'abord son administration. Son premier soin fut de recouvrer les domaines que l'Eglise de Rome avait eus en Italie, et d'en chasser ceux qui les avaient usurpés. Pour cet effet, il envoya plusieurs nonces dans les provinces, et visita en personne le duché de Spolète et de Toscane. Il employa même les armes contre quelques villes rebelles. Entre tous les désordres qui régnaient alors à la cour de Rome, un des principaux était la vénalité; le Pape travailla à déraciner ce vice. Il tenait trois fois la semaine le consistoire public, dont l'usage était presque aboli; il y écoutait les plaintes de toutes les parties, renvoyait à d'autres juges les moindres affaires, et terminait par lui-même les plus importantes. Tout le monde admirait la sagesse et la pénétration avec laquelle il faisait cet examen, et les plus savants jurisconsultes venaient l'entendre, afin de se former dans ses consistoires. Il n'avait aucun égard aux personnes dans ses jugements, et et il ne les prononçait qu'après une mûre délibération. C'est ce qui lui attira tant et de si grandes causes ; et l'on n'avait rien vu à Rome de semblable depuis longtemps.

Mais il se préparait en Allemagne des événements d'une haute importance et destinés à absorber l'attention du Pape pendant toute la durée de son règne. « Frédéric, » dit M. Hurter, « avait élevé l'Empire plus haut, et étendu sa puissance plus loin qu'aucun de ses prédécesseurs. A ses diètes, on voyait des ambassadeurs de presque tous les Etats chrétiens; la Bourgogne lui était soumise; Arles se voyait de nouveau réunie à l'Empire ; mais celui-ci reposait toujours sur la base de l'élection, parce que l'empereur n'appartenait point à un seul pays, mais à la chrétienté tout entière. Comme les princes de l'Eglise, qui se trouvaient dans des rapports plus immédiats avec le centre de l'unité chrétienne, élisaient le Pape, de même les princes du royaume allemand, qu'une coutume constante liait étroitement à l'Empire, choisissaient aussi l'empereur. Mais, à raison de la prépondérance que la famille hohenstaufienne avait acquise sur les princes, et de la longue réunion de sa puissance privée avec la dignité impériale, la continuation de ce système fût devenue presque impossible, sans l'autorité du Pape et son intervention énergique; car, d'un autre côté, la grandeur personnelle de plusieurs prédécesseurs d'Innocent III, aidée par les circonstances, n'avait pas moins consolidé et étendu la considération et l'influence du Saint-Siége. C'était seulement tant que les cardinaux étaient divisés entre eux, qu'un empereur pouvait écrire les paroles suivantes à ceux qui ne prenaient pas ses vues pour règle de leur conduite : « Voulez-vous « donc que Dieu soit seulement le Dieu des « Romains? Les vallées de l'Allemagne pro« duisent aussi de fertiles moissons. Le pa« lais n'est ni le ciel, ni le paradis; mais il « n'est point non plus entre les eaux de Ba« bylone. Votre porte est ouverte à tous, « mais quiconque s'y présente reçoit une « morsure, et non un baiser d'accueil; loin « de le guérir, on l'égorge; loin de le justi« fier, on le condamne; en un mot, tout ce « qui se fait chez vous est crime. Or, quand « le Fils de l'homme viendra sur son siége « de gloire, où serez-vous? Vous serez dis« persés çà et là. »

En traversant toutes ces dissensions intestines, l'inébranlable fermeté d'Alexandre avait porté l'Eglise au plus haut point de considération. Il n'était pas moins important pour elle que pour les princes Allemands, de savoir si la première couronne de la chrétienté, dont le principal devoir était de protéger cette Eglise dans toute l'étendue de son action extérieure, devait être la récompense du plus brave, du plus sage et du plus chrétien nommé par un libre choix; ou bien, si elle devait devenir l'héritage d'une maison dominante ; si les prétentions des candidats devaient s'appuyer sur des qualités personnelles, ou sur un simple droit de naissance. Aussi vit-on Innocent aborder avec résolution le combat qui se préparait. Plus d'une fois on a voulu l'accuser d'avoir empiété sur les droits du royaume allemand au profit du Siége apostolique. Cela n'est pas ; il voulut seulement en conserver les prérogatives, mais à la façon des natures fortes qui opposent au moins une résistance opiniâtre, quand ils ne foulent pas aux pieds le droit d'autrui. Il ne voulut pas non plus enlever aux princes la liberté d'élection : au contraire, c'est à ces rapports des Papes avec l'élection impériale que l'Allemagne doit de n'être pas aujourd'hui fondue en un vaste corps doué peut-être d'une grande force extérieure, mais qui aurait paralysé au-dedans cette activité multiforme et cette culture toute spirituelle qui distingue sa population des autres nations européennes. Si nous partons des principes du droit public admis au moyen âge sur l'existence réciproque de l'Eglise et de l'Etat ; si nous les contemplons tous deux dans leur plus haute destination, il nous faudra reconnaître qu'Innocent fit son devoir, et même qu'une coupable indifférence à cet égard lui eût attiré les plus sanglants reproches de ses contemporains, sans

lui assurer la douteuse approbation de la postérité. »

Quand l'empereur Henri VI vint à mourir, en 1198, quatre concurrents pouvaient se disputer le trône électif : son jeune fils Frédéric, encore en bas âge ; Philippe de Souabe, frère du monarque défunt ; Othon de Brunswik, et enfin Berthold de Zœhringen, le célèbre et puissant fondateur de Berne. Ce dernier ne tarda pas à se retirer des rangs, car il tenait, dit-on, plus à ses richesses qu'à l'honneur de gouverner l'Allemagne. D'un autre côté, le jeune Frédéric était encore trop près du berceau pour maintenir la paix de l'Empire, et réprimer la turbulence des seigneurs féodaux ; aussi fut-il presque immédiatement écarté. La lutte se réduisait donc à deux rivaux qui disputaient avec acharnement le sceptre teutonique de Charlemagne. Bientôt, de la mer du Nord au Danube et du Rhin à la Vistule, tout le pays parut être un immense champ de bataille, où l'on combattait avec des chances diverses pour l'un ou l'autre des deux prétendants. Philippe possédait encore une force plus réelle, appuyée de vastes domaines : Othon avait pour lui la haine qu'inspiraient les Hohenstaufen à une foule de seigneurs, et de plus l'appui de Richard Cœur-de-Lion, son oncle maternel. Ce dernier l'avait choisi pour rester en ôtage jusqu'au paiement de sa rançon, et telle était son effection fraternelle pour Othon, qu'il s'était écrié en l'embrassant après sa délivrance : *Ah! d'aujourd'hui seul je me sens libre de la prison allemande.* Le duc de Brunswick avait, en effet, plus d'un rapport avec ce fameux batailleur; c'étaient deux esprits parents (*kindred*), comme disent les Anglais. Dans la mêlée, une audace qui souvent devenait de la témérité, une force physique extraordinaire, une beauté remarquable, et, du côté de l'esprit, plus de penchant à entreprendre de grandes choses que de persévérance à les accomplir : tels sont les principaux traits de son caractère. Un autre avantage qui parlait haut en faveur d'Othon, c'était l'excommunication qui pesait sur Philippe ; Célestin III s'était vu forcé de recourir à ce moyen pour punir les dévastations et les violences du duc sur les terres du Saint-Siége. « Ce seul fait, » dit Hurter, « invalidait son droit au trône impérial, malgré les votes des princes. » Et, à notre avis, ce seul fait révèle au grand jour l'idée qu'on se formait alors d'un empereur. Le protecteur né de l'Eglise ne pouvait l'être réellement hors de son sein ; l'anomalie eût paru trop choquante. Quoi qu'il en soit, un événement aussi important, qui divisait jusqu'aux familles, et semait même la désunion au foyer domestique, devait nécessairement être connu de Rome. Mais, si l'on y conservait la profonde conviction que tout le pouvoir terrestre découle du pouvoir divin et éternel ; si l'on y croyait que le représentant suprême du dernier était supérieur au premier, qu'il avait le droit de confirmer ou de rejeter ; d'approuver ou de désapprouver, cependant Innocent fût sorti des limites assignées à sa position comprise dans le sens le plus étendu, s'il fût intervenu de son propre mouvement dans les affaires d'Allemagne. C'est bien alors qu'on aurait pu lui reprocher à juste titre d'empiéter constamment sur le droit d'élection, l'accuser d'ambition, d'usurpation, de mépris pour les priviléges et la dignité des princes allemands. Son devoir lui prescrivait de ne gêner en rien la liberté d'action. Deux circonstances pouvaient seules légitimer la médiation conciliatrice du Chef de l'Eglise : un appel à son arbitrage, ou bien un danger imminent pour l'Etat, le repos de la chrétienté, ou enfin de l'Eglise elle-même ; car, de l'idée d'un christianisme universel et embrassant tous les Etats, en était sortie une autre, la plus belle peut-être qu'on eût encore conçue, savoir, que dans les luttes entre les souverains et les peuples, il y avait une autorité suprême qui les rappelât aux lois divines, quoique l'interprète lui-même appartînt aussi à l'espèce humaine. Ainsi donc la discorde générale pouvait bien affliger le Pape ; il lui était permis de désirer ce qui aurait contribué au repos de l'Allemagne ; mais le droit du pays et sa position personnelle lui ordonnaient d'attendre le dénoûment de ces dissensions.

Aussi, au commencement de son règne, Innocent ne s'occupa-t-il de l'Allemagne qu'autant que des faits déjà existants l'exigeaient d'un chef de l'Eglise. De ce nombre était le honteux emprisonnement de l'archevêque de Salerne et la perfide détention de la famille royale de Sicile. On avait déjà leurré Célestin de vaines promesses d'élargissement de l'archevêque. Quelques jours après son sacre, le nouveau Pontife envoya l'évêque de Sutri, Allemand de naissance, et l'abbé de Saint-Anastasie vers le duc Philippe, les princes, archevêques et prélats de l'Empire, pour en obtenir la délivrance de ces illustres prisonniers, détenus déjà depuis longtemps dans les cachots. Les évêques du Rhin devaient appuyer les légats. Les biens de celui qui gardait l'archevêque, au mépris de toutes les lois ecclésiastiques, devaient être confisqués, et enfin il leur était enjoint de mettre sous l'interdit non-seulement les fauteurs de cette criante injustice, mais aussi le diocèse entier où elle se pratiquait, et même d'excommunier tous les princes qui ne travailleraient pas efficacement à y mettre fin, en ajoutant l'interdit pour toute l'Allemagne. On confiait à l'archevêque de Mayence l'exécution de cette dernière mesure.

Malheureusement l'évêque de Sutri se laissa gagner par Philippe, qu'il délivra de son excommunication sur une simple promesse de remplir les conditions exigées par lui, mais auxquelles il ne satisfit qu'en partie ; en approchant de Rome, le prélat prévaricateur sentit sa conscience se réveiller ; pressé par sa voix, il avoua qu'il avait indignement trompé la confiance du Pontife. Celui-ci sentit qu'avant tout il fallait s'assurer d'agents fidèles ; autrement c'en était fait

de son autorité. « L'Eglise étant un corps que n'appuyait aucune puissance matérielle », observe M. Hurter, « ne pouvait espérer de force et de respect que dans l'union intime de ses serviteurs. En formant un tout compacte, toute autre force devait échouer devant elle ; divisée et désunie, elle devenait la proie de l'arbitraire, ou devait gémir dans un indigne esclavage. »

Quoi qu'il en soit, cette circonstance profita beaucoup à Philippe, qui voyait ainsi lever le plus grand obstacle à son élévation. Cependant la guerre seule pouvait décider entre les deux rivaux. Le duc de Souabe tira le premier l'épée du fourreau, et chercha à se faire des alliés. Philippe-Auguste se joignit à lui par la seule raison que Richard se déclarait pour Othon. Ce dernier réussit à se rendre maître d'Aix-la-Chapelle, où jusqu'alors les empereurs d'Allemagne recevaient la couronne. Là se trouvait le trône de Charlemagne, là son diadème, emblèmes vénérables que respectaient les peuples, et qui assuraient à leur heureux possesseur la consécration papale ; ainsi le voulait la coutume. Othon, comme on le pense bien, se hâta de profiter de cet avantage. Adolphe, archevêque de Cologne, lui mit sur la tête la couronne du grand empereur des Francs, et alors il put dire : *Moi, j'ai le droit ; Philippe n'a que les insignes de la royauté*, faisant allusion aux joyaux de la couronne, dont il s'était emparé. Après cette cérémonie, les princes de son parti reçurent les différents fiefs et prêtèrent serment. Quant à lui, pour offrir au Seigneur les prémices de sa dignité, il jura de respecter et de maintenir sincèrement les droits de l'Eglise, pour lesquels les Papes avaient si vainement et pourtant si constamment combattu sous les Hohenstaufen ; de ne plus saisir les revenus ecclésiastiques au décès des évêques, et de rendre ce que les précédents empereurs avaient injustement enlevé aux prélats ou à l'Eglise.

Il y avait donc deux empereurs et deux partis en Allemagne. Ni l'un ni l'autre ne voulait céder la couronne qu'avec la vie. Dans une conjoncture aussi délicate, quelle fut la conduite d'Innocent III ? « Aussi longtemps que ni les princes réunis, ni quelques-uns d'entre eux, ni même l'un des deux rivaux n'avaient informé Innocent de l'état des choses, n'avaient élevé aucune plainte, réclamé aucun appui, il paraît, suivant les devoirs de sa position, ne s'être immiscé en rien dans les événements d'Allemagne. Sans doute il en était affligé, et il voyait quelles funestes suites aurait cette querelle sur la plus importante affaire de ces temps, sur les croisades. Mais, après tout, il ne voulut point attenter à la dignité des princes, ni se permettre aucune intervention directe ; il espérait qu'ils finiraient par s'entendre, et lui demanderaient de leur propre mouvement un bon conseil. Othon fut le premier à rompre le silence et à se tourner vers le lieu d'où devait venir la solution de ces questions, quand on ne voulait pas les faire dépendre des armes, ou bien quand on désirait appuyer celles-ci sur cette puissante protection. Le Pape lui-même s'y croyait obligé, à raison de ses relations avec l'Empire dont le chef était installé par le chef spirituel, et aussi comme suprême docteur du droit divin. Il y allait, en effet, de la paix de l'Eglise, de son avenir, de l'élévation d'un empereur dont les dispositions ne fussent pas dangereuses pour elle. Aussi, un Pontife bien moins énergique qu'Innocent se fût regardé comme appelé à exercer toute l'autorité de sa charge et de sa personne, dès que l'affaire prenait une direction qui légitimait son intervention. »

Cependant une année entière s'écoula avant que le Pape voulût rompre le silence, ou donner aucun signe d'approbation à l'un ou à l'autre des deux rivaux. Philippe s'était abstenu pendant ce même temps d'annoncer son élévation à Rome ; mais Richard Cœur-de-Lion étant mort en 1199, Othon perdit en lui un de ses plus fermes appuis, et s'adressa de nouveau à Innocent, qui devenait presque son unique ressource, à cause des nombreuses défections de son parti. Le Pontife répondit aux avances de ses amis par une lettre pleine de bienveillance, dans laquelle il manifestait le désir d'obtenir d'Othon le même dévouement au Saint-Siége que ses prédécesseurs ; une autre lettre fut adressée à tous les princes d'Allemagne, et le ton qui y règne mettra en évidence sous quel point de vue élevé le Pape envisageait les dissensions de l'Empire. Nous saisirons cette occasion de laisser le Père des fidèles s'expliquer lui-même. Il s'efforce surtout de prouver combien est importante l'harmonie entre l'Eglise et l'Etat. *Elle seule*, dit-il, *peut étendre la foi, réprimer l'hérésie, faire fleurir la vertu, extirper le vice, maintenir la justice et bannir l'iniquité ; car il n'y a que la tranquillité qui puisse faire cesser la persécution. La paix de la chrétienté assurera l'abaissement des païens, tandis que le bien-être de l'Empire accroîtra la liberté de l'Eglise. Croyez-le, ces ennemis du repos et de la paix, qui déchirent aussi le sein de l'Eglise romaine, ont semé parmi vous des discordes dont l'effet a été de vous faire nommer à la fois deux souverains qui se partagent vos souffrances, sans considérer l'immense dommage que cela engendre dans l'Etat et dans la chrétienté tout entière. Au milieu de cette lutte, l'indépendance du royaume périclite, ses droits sont affaiblis, sa considération se perd, l'Eglise aussi en souffre, l'indigence est opprimée, les princes se voient tyrannisés, le pays devient un désert, le corps subit la mort, les âmes se perdent, enfin l'ennemi du nom chrétien triomphe. Malgré toute notre affliction, nous avons cependant attendu jusqu'à ce moment, espérant que, pour mettre fin à tant de maux, vous chercheriez secours et conciliation auprès de celui auquel il appartient de décider de cette affaire en premier et dernier ressort. Mais notre attente a été vaine. Aujourd'hui nos fonctions sacrées exigent que nous vous exhortions à mieux pourvoir à l'honneur et à la dignité de l'Etat.*

L'appui du Siége apostolique se déclarera pour celui qui sera soutenu par la majorité et par son mérite personnel.

Cette lettre était écrite depuis huit jours et problablement envoyée, quand Philippe songea à s'adresser au Pontife pour lui annoncer officiellement son élection, et ses partisans joignirent à sa lettre une autre qui la confirmait. Dans l'intervalle, Conrad, archevêque de Mayence, étant revenu de la croisade, Innocent le chargea de concert avec Boniface, marquis de Montferrat, de négocier une réconciliation, ou tout au moins une suspension d'armes entre les deux rivaux. Il ne réussit qu'en partie, et pour les Etats de la haute Allemagne, on convint d'une diète où se débattrait la cause des deux rois. Malheureusement la mort de l'archevêque empêcha l'accomplissement de cette résolution. Cependant Othon demanda que le Saint-Siége se prononçât pour lui d'une manière positive. « Je ne doute en rien, » disait-il, « de la fidélité de mes partisans, et même j'ai l'espérance légitime de gagner ceux de Philippe; mais je suis convaincu que la protection de saint Pierre et l'aide de l'Eglise me seront d'un grand secours pour atteindre ce but. Il priait donc le Pape, ajoutait-il, d'ordonner à tous les princes, en vertu de son autorité apostolique, de le reconnaître pour roi légitime.» Philippe, de son côté, députa une ambassade à Rome pour se concilier la bienveillance d'Innocent, qui lui répondit en public et en présence de tous les cardinaux. Dans son discours, il s'attacha à faire ressortir la supériorité du sacerdoce sur la royauté terrestre : l'un fondé par Dieu même, l'autre par les hommes. Le sacerdoce, royauté de mansuétude et de justice; l'empire, trop souvent le règne de la tyrannie et de la force. Qu'avait perdu l'Eglise par la persécution des souverains temporels ? Rien assurément; n'y avait-elle pas plutôt gagné? Dans Innocent III, c'était la même idée qui dominait Grégoire VII, Innocent II et tant d'autres ; et celui qui se rappelle saint Martin de Tours passant la coupe à un prêtre avant l'empereur romain, dira que, dans une circonstance pareille, le Pape du XIIIe siècle eût fait comme le thaumaturge des Gaules. Ce discours est un curieux monument des idées du temps sur les pouvoirs ; et si les bornes de ce travail nous le permettaient, nous voudrions le mettre tout entier sous les yeux de nos lecteurs. Après avoir rappelé les efforts de Frédéric Ier contre l'Eglise, le Pontife termine par ces mots : *Aujourd'hui, par la grâce de Dieu, l'Eglise jouit de l'unité, tandis qu'à cause de ses péchés l'Empire est divisé. Mais l'Eglise ne le traite pas comme elle en a été traitée. Cette division l'afflige et la fait souffrir, surtout parce que les princes souillent leur réputation, entachent leur honneur, affaiblissent à la fois leur franchise et leur dignité. Déjà depuis longtemps on aurait dû soumettre cette affaire au Siége apostolique, dont elle dépendait en premier et dernier ressort : en premier, parce que c'était lui qui avait transféré l'Empire de l'Orient à l'Occident dans la personne de Charlemagne ; en dernier, parce que c'était lui qui donnait la couronne. Ainsi donc nous vous écouterons, dit-il, en s'adressant à l'envoyé; nous lirons la lettre de votre maître, nous délibérerons ensuite avec nos frères, nous vous donnerons une réponse. Puisse le Dieu tout-puissant nous inspirer et nous découvrir sa volonté, afin que, dans cette affaire, nous agissions pour son honneur, pour le bien de l'Eglise et de l'Etat.*

Voici quelle fut la réponse adressée à toute l'Allemagne, document trop important pour qu'il nous soit permis de le passer sous silence.

Les divisions de l'Empire affligent le Saint-Père. Dans de fréquentes délibérations avec nos frères et autres personnes prudentes, on a déclaré que nous devions peser plus mûrement, et la disposition des électeurs, et le mérite des élus. Si la majorité et les joyaux de la couronne parlent pour l'un, on peut y opposer son couronnement insolite, le serment par lequel il s'était engagé à consulter d'abord le Saint-Siége, puis l'excommunication, l'irrégularité avec laquelle elle a été levée, et enfin la tentative de rendre le trône héréditaire. *A l'égard du second concurrent, il a pour lui le couronnement légitime, contre lui la majorité des électeurs. Nous vous exhortons donc tous à travailler avec zèle et dans la crainte de Dieu à l'honneur du royaume, afin que son bonheur ne tombe pas en ruine, que sa gloire ne soit point obscurcie, et que vos discordes n'ouvrent pas un abîme sous ce trône que vous devez soutenir. Au reste, comme les délais offrent aussi des dangers, nous voulons chercher ce qui peut contribuer au bien général, et montrer la faveur apostolique à celui qu'appuieront les plus grandes sympathies et le mérite le plus éclatant. Nous sommes heureux qu'enfin vous vous soyez rappelé nos avertissements, en prenant la volonté de consulter le plus grand bien de l'Etat. N'appuyez de vos conseils et de vos suffrages que le plus méritant par son énergie et sa loyauté; car, dans les circonstances actuelles, l'Empire a besoin d'un chef fort et loyal. Mais l'Eglise aussi ne peut se passer plus longtemps d'un défenseur probe et prudent qu'elle puisse couronner. Quant à celui que des obstacles trop évidents empêcheront toujours d'obtenir l'approbation apostolique, vous devez vous en éloigner, de peur de faire servir même ces mesures de paix à semer de nouvelles discordes; car, selon toute probabilité, un pareil choix serait mal vu des Romains et de l'Italie entière, tandis que l'Eglise le verrait avec défaveur, et ne s'épargnerait aucune peine pour soutenir le droit de la vérité, devant plaire à Dieu plutôt qu'aux hommes. Alors vous seuls seriez coupables de la perte de la Terre-Sainte, dont le recouvrement est le but de tous nos efforts. Et nous disons ces choses, non pour porter atteinte à vos droits, à votre liberté, à votre dignité, à votre pouvoir, mais bien pour éloigner la dissension. Dans ces temps surtout, le sacerdoce et la royauté doivent se*

porter un mutuel appui. C'est pourquoi vous ne devez en aucune façon vous laisser influencer par ceux qui cherchent leur bien particulier bien plus que le bien général; car, un prince n'est point choisi pour améliorer sa position d'homme, mais pour faire fleurir la chose publique, ce qui n'arrive certainement pas quand le choix ne tombe point sur un homme droit et prévoyant, brave et honorable tout à la fois.

Outre cette réponse générale, les princes du parti de Philippe reçurent une autre lettre, où Innocent les conjure de ne point prêter l'oreille aux calomniateurs qui, dans des vues intéressées, l'accusaient avec dessein de travailler à l'abaissement de l'Empire, quand au contraire il ne désirait que sa gloire et ses vrais intérêts.

Cependant ceux-ci se montrèrent mécontents de la réponse; ils s'étonnaient qu'il ne se prononçât pas pour Philippe, et même qu'il prétendît avoir quelque choix à faire. La papauté n'avait-elle pas été soumise à l'Empire jusqu'à l'empereur Henri Ier? Innocent répliqua qu'il ne contestait en rien le droit des princes, mais qu'assurément on devait lui reconnaître le droit d'opter pour celui qui avait été légitimement nommé. Attaquait-il aucun droit en refusant son assentiment à celui qui regardait l'Empire comme un héritage. Ainsi l'évêque de Préneste (son légat en Allemagne), ne s'était donc rendu coupable d'aucun empiétement; il avait seulement déclaré Philippe incapable de porter la couronne. Lui, Pape, s'était borné à une option, parce qu'on n'avait pas voulu s'entendre; et en cela souvent il avait imité son prédécesseur, qui avait prononcé entre Lothaire et Conrad. Dès lors quelqu'un était-il fondé à se plaindre? A partir de ce moment, le Pape se déclara ouvertement pour Othon. A ses yeux il offrait plus de garanties pour l'Eglise, et déjà dans ses domaines, ce prince avait commencé par rendre aux évêchés la liberté des élections. Aussi Innocent montrait-il une activité infatigable à lui procurer des partisans : lettres, promesses, encouragements, tout fut mis en œuvre pour l'exhorter à persévérer jusqu'à la fin, à ne point abandonner une lutte si noblement entreprise, et dont l'heureuse issue pouvait assurer le repos des deux ordres qui se partagent la société. Quelquefois, pourtant, sa voix prend un accent prophétique; il semble pressentir le caractère d'Othon, versatile et faible, malgré ses brillantes qualités; et, en écoutant les paroles du Pape, on dirait que l'avenir aurait été dévoilé à son génie : *Plaise à Dieu*, lui écrit-il, *à ce Dieu qui tient en sa main les cœurs des hommes, et par lequel les princes obtiennent la pricipauté, de vous faire comprendre notre affection, plutôt par ses effets que par nos paroles! Puisse-t-il graver dans votre cœur, et ce que nous avons fait, et ce que nous faisons, et ce que nous ferons encore pour vous avec son aide. Puisse-t-il en imprimer si profondément le souvenir dans votre âme que vous ne paraissiez ni oublieux, ni ingrat, mais travaillant avec ardeur à l'honneur et à l'exaltation du Siége apostolique; que vous reconnaissiez pleinement sa bienveillance, qui ne s'est jamais refroidie quand vos forces étaient défaillantes; qui ne vous a jamais abandonné dans l'adversité, mais vous a si bien soutenu que vous avez été élevé au gré de vos désirs.*

Othon avait besoin, en effet, de toute la puissance du Saint-Siége, qu'il abusait même par des rapports mensongers sur de prétendus avantages, tandis que son rival voyait croître à chaque instant son parti et baisser celui du duc de Brunswik. Les choses ne tardèrent pas à être présentées au Pape sous leur vrai point de vue, et Philippe, d'ailleurs, crut devoir se rapprocher de Rome, étant bien convaincu que sans son appui il ne pourrait arriver à une tranquille possession du trône. Cependant Innocent tint ferme jusqu'au bout; il sembla encore plus intéressé à la cause d'Othon que lui-même. La protestation des princes avait déjà reçu une réponse; le Pape paraissait avoir à cœur de repousser tout reproche d'usurpation. Il écrivit donc de nouveau à son légat : *Dans l'accomplissement des obligations apostoliques, et devant à tous la justice, nous voulons aussi peu voir les autres empiéter sur nos droits, que nous ne voulons usurper nous-mêmes ceux des princes. Nous leur reconnaissons, d'après la légitime et antique coutume, le droit et le pouvoir d'élire un roi, et de l'élever à la dignité d'empereur; mais les princes doivent en revanche nous reconnaître le droit et le pouvoir d'éprouver le personnage élu, lui que nous sommes obligé d'oindre, de sacrer et de couronner; car il est conforme à l'ordre, et reçu universellement, que l'épreuve appartient à celui auquel revient l'imposition des mains. Si, au lieu d'être divisés, les princes avaient choisi à l'unanimité un spoliateur d'églises, un excommunié, un tyran, un fou, un hérétique ou un païen, pourrait-on nous forcer de lui donner et l'onction, et le sacre et la couronne. Eh bien! non. Notre légat ne s'est fait ni électeur, car il n'a élu, ni fait élire personne; ni arbitre, car il n'a confirmé ni invalidé aucune élection; il a joué uniquement le rôle de rapporteur, en annonçant l'indignité du duc et la légalité du roi véritable, sans égard pour les sentiments privés des électeurs, mais d'après le mérite de l'élu.*

Le roi de France avait aussi appuyé la prétention des princes philippistes; le Pape lui devait donc une réponse. Elle fut digne d'Innocent, pleine de modération et de fermeté. La France était pour lui l'objet d'une bienveillance toute particulière. Ni Philippe, ni son royaume n'aurait rien à craindre de l'élévation d'Othon, car le chef de l'Eglise portait à tous les deux une trop grande affection pour le permettre. L'anathème, le parjure, la persécution de l'Eglise étaient les raisons qui empêchaient Philippe d'arriver au trône. Cet homme se regarderait comme dégénéré de sa race s'il ne surpassait leurs méfaits, et ne remplissait la mesure de sa méchanceté. N'était-ce pas lui qui, loin de se contenter de ce que son père et son frère avaient arraché au patri-

moine de Saint-Pierre, avait voulu étendre son pouvoir jusqu'aux portes de Rome et au delà du Tibre? Quelle protection à espérer pour l'Eglise d'un homme qui l'avait ainsi attaquée? Le Pape avait dû se prononcer pour Othon; car, dans une élection douteuse, il ne pouvait, lui, nommer un troisième empereur, et sûrement il valait mieux appliquer un remède à propos que de le chercher seulement quand la blessure serait devenue trop grande; puis, le roi devait se rappeler que le Siége apostolique avait exigé d'Othon, par serment et par écrit, l'assurance de suivre ses avis en tout ce qui regardait la France. D'ailleurs, maintenant que le fils aîné du roi de France et son héritier direct s'était allié au sang d'Othon, le Saint-Père restait convaincu que Philippe appuierait les prétentions du duc de Brunswik plutôt qu'il ne les combattrait. Les princes allemands eux-mêmes abandonneraient sans doute le duc de Souabe et s'attacheraient au roi dès qu'ils apprendraient, par les légats du Saint-Siége, la pureté de ses intentions. Le roi de France devait en outre craindre que si Philippe réussissait à ceindre la couronne impériale, et à dépouiller son neveu de la Sicile, il n'employât les forces de l'Empire et celles du royaume pour exécuter l'idée de son frère Henri, en les dirigeant contre la France. N'était-ce pas encore ce même prince qui lui avait tendu des embûches en Lombardie, à son retour de la Terre-Sainte? La Providence divine l'avait protégé alors; mais ce serait folie à lui de s'y oposer de nouveau et d'essayer vainement d'apprivoiser le tigre. *Après tout*, ajoutait Innocent, *nous vous donnons à entendre que notre résolution est ferme et inébranlable. Votre Altesse royale pourra réfléchir au peu de valeur de ce qui se fait malgré le Siége apostolique. Si le roi s'offense de ce que le Pape appuie quelqu'un, et nommément un empereur contre la France, le Pape est tout aussi fondé à s'offenser de ce que le roi de France veut aider quelqu'un à monter sur le trône romain en dépit de l'Eglise romaine. Que le roi n'abandonne pas l'Eglise, et l'Eglise n'abandonera jamais le roi.*

« L'opposition, » continue M. Hurter, « ne servait donc qu'à rendre Innocent plus ferme et plus résolu. Plus les difficultés s'amoncelaient, et plus il se montrait actif à menacer, exhorter, encourager et à réunir toutes les forces diverses. Les esprits supérieurs de tous les temps ont affronté la lutte contre les événements extérieurs, quand les autres faiblissaient en leur présence. Sans cela le christianisme fût resté lui-même une secte judaïque, ou un ordre qui, planté dans l'obscurité d'un coin retiré, n'eût jamais eu, pour but l'humanité tout entière et le développement du grain de senevé en un grand arbre. Mais, malgré toute la persévérance et l'énergie du Pontife, Othon ne put tenir contre son puissant adversaire; successivement presque tous ses partisans se détachèrent de lui, et il se vit réduit à défendre ses possessions patrimoniales. Philippe, de son côté, sentit la nécessité de s'abaisser, et annonça au Pape qu'il était prêt à conclure une trêve d'une année avec son rival, à faire tout ce qu'ordonnerait le Saint-Père, à garantir la liberté des élections ecclésiastiques. Son ton était complétement changé; il montrait une condescendance qui lui avait été jusqu'alors inconnue, reconnaissant au Siége apostolique les droits dont le refus paraissait dans ces temps une révolte contre l'institution divine. Peut-être en cela Philippe obéissait-il plutôt aux circonstances qu'à ses propres convictions; car, bien qu'il eût affaibli son adversaire par la force des armes, bien qu'il lui eût enlevé ses partisans, et se vît lui-même maître de presque tout le royaume, cependant il voyait contre lui, dans la personne du Pape, une puissance qui défiait le glaive; qui, seule, par l'autorité dominante, universelle et profonde d'une idée inébranlable, triomphait mieux de chaque pouvoir que les princes avec leurs chevaliers et leurs troupes. Othon pouvait bien être écrasé, mais Philippe n'aurait pas été pour cela tranquille possesseur de la couronne : vaincre l'obstacle matériel était possible, mais restait toujours cette autre barrière élevée par le Siége apostolique contre sa légitimité, et en même temps le refus de le reconnaître. Ainsi la terrible lutte entre la puissance et la conscience continuait de subsister. Mais Philippe réussissait-il à convaincre le Pontife de la justice de ses prétentions, de la pureté de ses vœux, de l'impuissance où était Othon de conserver la couronne, enfin à faire taire toutes les objections soulevées contre sa personne, alors seulement le trône s'affermissait sous lui. » Quelles que fussent les intentions secrètes de Philippe, sa démarche plut au Pontife. Avant tout, le rétablissement de la paix en Allemagne était le premier but à atteindre; car il voyait avec douleur les maux incalculables de la guerre civile. Il conseilla donc à Othon de ne point refuser la trêve; les raisons étaient assez urgentes pour l'y faire consentir. Bientôt [1207] une ambassade solennelle fut députée par le Pape, en Allemagne, pour porter les esprits à la paix. Des conférences eurent lieu; Philippe, ayant promis sous la foi du serment de ne point attenter aux droits de l'Eglise, fut réconcilié avec elle; les négociations entamées entre les deux adversaires furent portées d'un commun accord à Rome, où le Pape devait décider en toute justice. « Celui-ci connaissait, » dit Hurter, « les déchirements de l'Etat et les maux toujours croissants qui en résulteraient pour l'Eglise, si une pareille situation se prolongeait; il connaissait aussi la faiblesse d'Othon, et son propre devoir comme Chef de l'Eglise. Enfin, après en avoir délibéré avec son conseil secret, son aversion pour la maison souabienne, suite de sa position et de l'expérience acquise, céda au désir de pacifier l'Allemagne, de tranquilliser la chrétienté, et peut-être aussi à ses vastes projets contre les ennemis de la foi; en un mot, il agréa Philippe, et les cardinaux retournèrent en Allemagne, pour

terminer l'affaire. » Mais, comme dit Bossuet, *L'homme s'agite et Dieu nous mène;* l'année ne s'était pas écoulée [1208], que Philippe, victime d'une vengeance privée, périssait sous les coups d'un assassin. »

Nous venons de parcourir une époque importantante de la vie d'Innocent III, et de la vie européenne au moyen âge. Qu'y avons-nous trouvé ? Le Pontife s'est-il montré à nous plein d'arrogance et d'ambition? l'avons-nous vu appliqué sans cesse à empiéter sur le pouvoir temporel, semant partout la division et les guerres intestines pour s'élever sur les débris de la prospérité publique? Avons-nous tronqué les faits, altéré les passages, donné de fausses interprétations? Non, mille fois non, nous avons laissé parler le grand Pontife, et, après lui, son judicieux historien. Il nous eût été facile, qu'on le croie, de faire monter la rougeur au front de plus d'un écrivain moderne; nous nous en sommes abstenu: c'est un triste rôle que celui d'avoir à relever les calomnies et les mensonges; vaut mieux les réfuter par le simple narré de la vérité. Le sacerdoce et l'empire, tel est le thème usé de tant de déclamations qui passent trop souvent pour de l'histoire. Le temps de la réparation est venu : honneur aux hommes courageux qui en donnent le signal !

Une des affaires les plus graves, laissée sans être terminée à son successeur par Célestin, fut le divorce du roi de France avec Ingelburge. Innocent III ne pouvait refuser de prêter une oreille attentive à la voix de cette épouse scandaleusement abusée et rejetée. Dieu lui avait imposé le devoir spécial, disait-il, de ramener au bien tout Chrétien coupable de péché mortel, et, s'il méprisait ses avis, de le châtier par les peines spirituelles. La dignité royale ne dispensait pas des devoirs du christianisme, et la position princière n'établissait aucune différence entre le souverain et les sujets. Quant à lui, Pape, il ne voulait pas commencer par la force, mais aussi ne se sentait-il en rien disposé à se laisser arracher un divorce injuste.» Innocent III adressa donc au roi de France une lettre de paternelles remontrances. Il terminait en le conjurant de retourner à Dieu et de reprendre son épouse si indignement délaissée. Philippe resta aussi indifférent à ces exhortations qu'à celles de Célestin. Une seconde lettre, puis une troisième au clergé français, étant restées sans effets, le Pape donna à son légat des instructions précises, qui le forcèrent de convoquer à Dijon un concile, où parurent quatre archevêques, dix-huit évêques et un grand nombre d'abbés. Invité à s'y rendre, Philippe fit jeter en prison les deux religieux chargés de lui en faire la sommation. L'assemblée dura huit jours, au bout desquels le légat déclara tous les domaines du royaume de France en interdit.

Le légat défendit encore la promulgation de l'interdit jusqu'au vingtième jour après Noël. Dans cet intervalle, la certitude d'un châtiment sérieux pouvait porter Philippe à un changement; et, s'il en était autrement, le cardinal avait le temps de se soustraire aux premiers effets de sa colère. Tels étaient ses motifs.

Le délai s'étant écoulé sans aucune démarche de Philippe pour éloigner l'interdit, le cardinal se rendit à Vienne, ville située dans l'ancien royaume de Bourgogne, et alors comprise dans le territoire de l'Empire. Là, il convoqua une nouvelle assemblée et prononça publiquement la sentence de l'interdit. Tous les prélats de France reçurent l'ordre de le publier dans leurs diocèses, et de veiller à sa stricte observation. Si un évêque se permettait de n'en tenir compte, il était suspendu de ses fonctions, *ipso facto*, et devait répondre en personne de cette désobéissance devant le Saint-Siége pour l'Ascension prochaine.

Maintenant donc, en France, tous les jours se ressemblaient. Le croyant se voyait privé de tout ce qui raffermit l'âme dans les vicissitudes de la vie, et soutient le courage dans les luttes de cette existence terrestre. On voyait bien s'élancer au-dessus des chétives habitations des hommes, l'édifice dont l'enceinte offrait en si grand nombre les images visibles du Dieu invisible, mais c'était un immense cadavre d'où la vie s'était enfuie. Le prêtre n'offrait plus le sacrement du corps et du sang de Notre-Seigneur, pour la consolation des âmes fidèles. La voix triomphante des serviteurs de Dieu était muette; à peine, dans quelques cloîtres privilégiés, les moines pouvaient-ils, à voix basse, les portes fermées, sans assistants et dans l'ombre de la nuit, prier le Seigneur de ramener, par sa grâce, les esprits à la pénitence. Pour la dernière fois, l'orgue avait tonné d'ogive en ogive; le silence de la tombe régnait où naguère s'élevaient les chants de joie en l'honneur de l'Eternel. Les lumières furent éteintes avec un appareil de deuil, comme si la nuit et l'obscurité eussent enveloppé la vie. Les images du Crucifié gisaient à terre, et les reliques des héros chrétiens, renfermées dans leurs châsses, semblaient fuir une race souillée; la prédication des vérités saintes restait suspendue, elle qui prêtait tant de force à la vie pour suivre l'étoile bienfaisante dont les rayons éclairaient l'âme sous des formes diverses, et des pierres jetées de la chaire pendant que l'Eglise était encore ouverte, rappelaient à la foule tremblante que le Très-Haut l'avait de même rejetée de sa face, et qu'il lui avait fermé l'entrée de la cité sainte, comme le bedeau fermait celle de l'église terrestre. Triste et morne, le Chrétien passait devant le parvis du temple : pas un seul regard jeté à la dérobée dans l'intérieur, où son cœur avait si souvent ressenti la présence vivifiante de son Dieu, ne venait maintenant calmer pour un instant ses douleurs; les portes étaient closes, et même en dehors il se voyait privé de tout ce qui l'appelait à s'unir à la Divinité. Ni consolation, ni encouragement, ni force ne lui venaient de la vue du Sauveur crucifié; un voile dé-

robait son image aux yeux de l'indigne. Les statues de tous les saints avaient également disparu ; on ne voyait que ces figures difformes qui, grimaçant du haut de leurs chambranles et de leurs gouttières, rappelaient à l'homme les honteux effets du péché mortel. Pas un seul son de cloche, si ce n'est le sombre glas d'un moine moribond, ne proclamait la brièveté de la carrière, le but mystérieux de l'existence, les besoins élevés de l'âme.

Toutes les situations importantes de la vie étaient sanctifiées par l'Eglise ; mais, dans cette circonstance, elle paraissait avoir rompu avec l'humanité ; le soleil de bénédiction s'était éclipsé, et l'existence d'ici-bas restait sans lien avec celle d'en haut. L'enfant trouvait bien encore accès dans la société spirituelle, mais c'était à la hâte et comme furtivement ; le jour, qui d'ordinaire appelait les parents de toutes les classes à se réjouir, s'enveloppait de silence et de deuil. Au lieu d'être contracté en face de l'autel, l'engagement matrimonial se liait sur des tombes ; la conscience chargée trouvait rarement à se calmer par la confession et l'absolution ; la parole du prêtre n'offrait aucune consolation à l'homme de douleur ; la nourriture de vie était refusée à l'affamé ; l'eau bénite cessait d'être distribuée. C'était seulement le dimanche que le prêtre, en vêtements lugubres, osait, au parvis, exhorter le peuple à faire pénitence. Au moment de ses relevailles, la nouvelle accouchée ne pouvait remercier le Très-Haut qu'au porche de l'église, et le pèlerin ne recevait que là la bénédiction de son voyage. Le mourant ne recevait qu'en secret l'hostie sainte, que le prêtre ne consacrait que le vendredi matin de bonne heure ; quant à l'extrême-onction, elle lui était refusée, de même qu'une place en terre sainte, ou même un tombeau quelconque. Les prêtres, les mendiants, les pèlerins et tous ceux qui étaient marqués de la croix jouissaient seuls d'une exception. L'ami ne pouvait enterrer le corps de son ami, ni les enfants celui de leurs parents ; le cadavre du prince subissait le même sort que celui du pauvre manant. Dans les couvents, le nom du maître et du serf était également privé d'épitaphe ; il fallait que l'interdit eût été levé sur tous les morts en général, ou sur chacun en particulier, pour qu'on leur accordât enfin une sépulture chrétienne.

La corde de la harpe et les chants de la joie se taisaient ; on voyait disparaître tout lien de société, tout ornement de toilette, et jusqu'au soin ordinaire du corps ; à leur place, un jeûne universel et la cessation de tout commerce, de tout échange avec les Chrétiens indignes de ce nom. Les revenus du souverain souffraient non moins sérieusement que l'industrie générale. Les écrivains scrupuleux taisaient, dans les documents publics, le nom du prince, et désignaient un pareil temps par ces mots : *Sous le règne du Christ*.

Dans l'emploi de ce châtiment, l'Eglise supposait la privation des grâces spirituelles plus pénibles pour les Chrétiens que les privations corporelles ; dans sa pensée, il était juste d'arracher aux laïques les biens de l'âme, quand ceux-ci arrachaient au clergé ses possessions, ou l'opprimaient par des exigences ou des contributions forcées. Les Pontifes avaient laissé pénétrer dans l'Eglise ce moyen de punir les usurpations royales ou les scandales publics, dans l'espoir d'exciter dans le cœur des princes la compassion pour l'état du peuple, et d'opérer, par l'anxiété générale où l'on était de recouvrer les biens séquestrés, ce que n'aurait jamais pu faire la force des armes. Après tout, était-ce donc une pernicieuse erreur celle qui s'attachait à la plus noble partie de l'homme, qui pensait que le cœur d'un roi ne demeurerait pas insensible aux gémissements des vieillards, aux cris des parents, au deuil du pays, aux soupirs de tout un peuple qui voyait ainsi changer en sévérité la bonté qui bénit ? Etait-ce une pernicieuse erreur, celle qui s'efforçait d'obtenir, par cet immense concours de douleurs, ce qui fût demeuré impossible aux prières, aux exhortations et aux menaces du Père de la chrétienté ? Elle se fondait au moins sur la supposition que, sous la poitrine des princes, battait un cœur de Chrétien et de père.

Tel était donc l'état où la conduite de Philippe-Auguste avait réduit la France ; car les évêques n'osèrent résister à la voix du Souverain Pontife, et tous aimèrent mieux s'exposer à la colère royale que de désobéir. Elle éclata furieuse et terrible, cette colère : prélats, religieux, dignitaires de tout rang, la ressentirent dans l'expulsion de leurs siéges, dans la privation de leurs bénéfices, dans les outrages les plus divers. L'évêque de Paris se hasarda à calmer Philippe et l'exhorta à se soumettre : « J'aime mieux perdre la moitié de mes domaines, » répliqua le roi, « que de me séparer de mon Agnès ; elle ne fait qu'une chair avec moi. » Puis ses satellites chassèrent l'évêque de sa maison, pillèrent sa garde-robe, ses chevaux, sa vaisselle. L'évêque de Senlis aurait éprouvé un sort encore plus cruel, s'il ne s'était dérobé par la fuite à ses persécuteurs. La pauvre Ingelburge, comme on peut le penser, ne fut pas épargnée ; elle qui cherchait son unique consolation dans les prières et les pratiques de piété, se vit enlevée de son asile et renfermée dans le château d'Etampes, à quelques lieues de Paris, où l'attendaient toutes les souffrances d'une étroite captivité. Bientôt toutes les classes furent attaquées avec une rage aveugle : nobles, barons, bourgeois se virent poursuivis comme les prêtres. On commençait à prendre les armes ; les gens du roi le fuyaient comme un être malfaisant. Quant aux prélats, leur union était telle qu'ils se montraient prêts à souffrir le martyre, ou à renoncer à leurs biens temporels, en quittant le pays. Cependant Innocent n'avait encore excommunié personnellement ni Philippe ni Agnès ; c'était sa dernière ressource, et on lui conseil-

lait déjà de l'employer. Le monarque parut enfin trembler; il avait vu les derniers effets de cette peine dans son pays, et, poussé par cette crainte, il fit savoir au Pape qu'il était prêt à se soumettre à la sentence de juges nommés par lui : *Quelle sentence?* demanda Innocent, *celle qui a été prononcée, ou bien une nouvelle? Il connaît la première : éloigner sa concubine, rappeler la reine, rétablir et dédommager les prélats expulsés, voilà ce qu'elle exige : à ce prix l'interdit sera levé. S'il veut un autre jugement et une enquête sur la parenté, qu'il fournisse caution et qu'il accomplisse d'abord le premier.* Agnès fut accablée de cette réponse, et le roi furieux : « Oh! que Saladin était heureux, il n'avait pas de Pape! » Il se voyait forcé de repousser une femme qu'il aimait de toutes les forces de son âme, pour se rapprocher d'une autre qu'il abhorrait.

Ce fut pourtant à ce parti qu'il se décida. Il convoqua un conseil des grands du royaume; Agnès y parut pâle, consumée de chagrin et souffrant d'une grossesse avancée. Ce n'était plus la femme pleine de jeunesse, de grâce et de beauté, qui distribuait à Compiègne le prix au vainqueur.... Les barons assis gardaient un profond silence. Philippe demande ce qu'il devait faire : « Obéir au Saint-Père, éloigner Agnès, rappeler Ingelburge, » telle fut la réponse. Après quelques nouveaux efforts pour fléchir le Pontife, il fallut se soumettre, et le roi consentit à se réconcilier avec Ingelburge, à la visiter, quoique avec répugnance marquée, et même à lui rendre les honneurs dus à son rang. L'interdit fut donc levé. Mais à peine l'assemblée réunie à cette occasion était-elle dissoute, que Philippe oublia ses promesses et fit encore renfermer l'infortunée Ingelburge; surveillée, espionnée jusque dans sa correspondance, elle se vit en butte aux plus indignes traitements; le cardinal légat, parent du roi, se laissa gagner par lui et trompa les intentions d'Innocent. La reine s'en plaignit au Pape, qui pouvait à peine l'en croire. Bientôt cependant il devint impossible de révoquer en doute la prévarication de son ministre : une lettre ferme et noble partit donc de Rome; et comme le roi recommençait à menacer, on y trouve ces paroles énergiques : *Si le roi croit pouvoir nous tromper, qu'il prenne garde de ne pas se tromper lui-même. S'il le faut, nous donnerons notre sang pour la vérité et pour la justice : ainsi, Dieu aidant, nous ne souffrirons pas qu'on biaise ou qu'on prenne la chose légèrement. Abstenez-vous donc de tout commerce avec ceux que la crainte empêche de parler pour la reine. Songez à ce que nous vous avons dit : cette affaire peut beaucoup contribuer à l'honneur du Saint-Siége, si elle est conduite avec prévoyance, ou bien lui causer beaucoup de honte, si elle finit d'une manière insignifiante, et qu'on dût répéter : c'est la montagne qui accouche d'une souris. Encore une fois, songez à votre devoir envers Dieu, envers nous, envers l'Eglise et envers votre propre âme : en face de tout cela, qu'est-ce que le roi, l'individu ou la faveur du souverain? Notre bienveillance pour vous n'a pas diminué; nous vous parlons comme un ami à son ami, nous vous supplions de prêter votre appui à la reine autant qu'il vous sera possible.*

Cependant, pour complaire au roi de France, une nouvelle investigation eut lieu dans un concile nombreux qui se réunit à Soissons. Des envoyés danois y parurent; les débats restèrent ouverts pendant quatorze jours; un jeune ecclésiastique, dont le nom est inconnu, défendit l'innocence d'Ingelburge avec tant d'éloquence, et par des arguments si péremptoires, que ses contemporains le prirent pour un envoyé du Ciel venu pour protéger la vertu opprimée. Après tant d'efforts, Philippe prévoit une décision pareille à la première : soudain il déclare, en présence de tout le monde, qu'il reconnaît Ingelburge pour sa femme et ne se séparera jamais d'elle. On s'étonnait encore de cette déclaration, que le monarque était déjà à cheval et courait à l'abbaye où demeurait la reine; bientôt il la fait monter en croupe avec lui, afin que chacun soit témoin de cette reconnaissance, et, sans prendre congé de personne, sort de la ville avec elle. Dès lors le conseil se dissout, le cardinal Jean se retire. Cette ruse réussit à Philippe; la sentence se trouva éludée et l'assemblée dispersée; Ingelburge ne tarda pas à être de nouveau renfermée dans un vieux château, et l'affaire n'en était pas plus avancée.

Mais la Providence elle-même parut prendre en main la cause de cette malheureuse femme, en retirant Agnès de ce monde. La honte, la douleur de voir ses espérances brisées, le désespoir d'être séparée d'un homme qu'elle aimait épuisèrent ses forces, et, cinq ans après son union avec Philippe, elle descendit consumée de chagrin, dans la tombe. S'il est vrai que les lois de l'ordre physique ne sauraient être impunément violées, à combien plus forte raison peut-on le dire de l'ordre moral? Mais ce qui est digne d'admiration, c'est que Dieu donne presque toujours pour punition la faute même dans ses suites funestes; par cette loi si simple et dont les effets sont pourtant si variés, l'homme a constamment devant lui des phares dont l'éclat sinistre peut au moins l'aider à éviter les écueils. Des cendres arides annoncent la présence du volcan; telles encore se trahissent les plantes vénéneuses par des taches livides.

Si le Pape s'était montré inflexible pour l'union adultère de Philippe-Auguste, il ne voulut point le blesser dans ses affections paternelles. Agnès laissait deux enfants dont le père désirait la légitimation. Innocent accorda sa demande, avec la clause prudente que cet acte ne préjudicierait en rien dans l'affaire d'Ingelburge. Après tout, la sentence précipitée et arbitraire des évêques français pouvait bien avoir porté le roi à exécuter ses projets, et Innocent était peut-être bien aise de lui prouver que son zèle procédait contre les actes et non contre les

personnes. Paix et oubli aux cendres des morts!

Toutefois le décès d'Agnès n'avança pas pour le moment le rapprochement des deux époux; en 1208, Philippe s'acharnait encore à obtenir un divorce, et cette fois la magie et un vœu furent les raisons dont il s'appuya. La réponse du Pape donne lieu de croire que le roi avait arraché d'Ingelburge, à force de menaces, la promesse de ne se laisser jamais approcher par lui. Il est certain que la captivité de cette princesse était des plus dures, et Innocent ne cessa de la reprocher au monarque, comme un sujet de honte et de lâcheté, qui rejaillissait sur lui d'une manière infamante. La reine reçut elle-même des lettres où brille au plus haut point cet esprit de charité et de bonté qui verse un baume consolateur sur les plaies les plus cruelles. Enfin, en 1213, son mari se réconcilia franchement avec elle, et l'harmonie de leur intérieur ne fut plus troublé. La France retentit de joie en apprenant cette heureuse nouvelle.

Déjà plus d'un Pape avait fait des efforts pour réunir l'Eglise grecque et l'Eglise latine. Grégoire VII avait nourri quelque temps cette espérance. Innocent profitant avec joie d'une ambassade envoyée au Saint-Siége par Alexis III de la famille des Comnène, lui écrivit une lettre pressante dans ce but. *L'empereur*, dit-il, *doit s'efforcer de réunir l'Eglise grecque à l'Eglise romaine, de ramener la fille auprès de sa mère, afin que les brebis du Seigneur soient gardées par un seul pasteur. Puisse l'Esprit éveiller dans l'empereur ces sentiments, afin qu'en fils dévoué il agisse conformément à cet avertissement paternel pour son honneur, pour son salut, pour la gloire de l'Eglise.* Ces ambassadeurs sont chargés de négocier à ce sujet et sur des ouvertures réciproques, tout ce qui peut être favorable à la gloire de l'Eglise et à la prospérité de l'Empire. Il le prie de les recevoir avec bienveillance, de les renvoyer promptement; cependant son intention est d'agir aussi longtemps qu'il sera nécessaire. Il écrivit dans le même esprit au patriarche de Constantinople d'employer tous ses efforts à faire rentrer les Grecs dans la communion catholique.

En travaillant à faire cesser toutes les divisions, à constituer l'unité catholique, à concerter toutes les forces du royaume, Innocent avait principalement le noble but de réunir toute la chrétienté contre les Sarrasins pour la délivrance de la Terre-Sainte. C'est dans cette intention qu'il consacra toutes les ressources de son autorité et de son génie à fonder l'ordre en Italie et la tranquillité dans le royaume de Sicile; à terminer les divisions intestines de l'Allemagne; à rétablir la paix entre la France et l'Angleterre; à diriger en Hongrie le goût du duc André vers la croisade; à faire rentrer Byzance dans la grande société chrétienne et à enflammer tout l'Occident par le lugubre tableau de la situation de la Palestine. Ranimer l'enthousiasme des peuples, écarter tous les obstacles, ce fut sa première pensée. Il avait dit un jour publiquement à Rome: *Jésus-Christ pleura sur Jérusalem; aujourd'hui il ne nous reste aussi que des pleurs. Quelle poitrine serait assez cuirassée, quel cœur serait assez dur pour ne pas laisser un libre cours à ses gémissements, pour ne pas verser des larmes en apprenant le malheureux sort de la Terre-Sainte, la misère déplorable du sanctuaire? Les routes de Sion sont désertes, parce que personne ne veut se rendre à ses fêtes, les ennemis du Christ l'emportent.* A peine Innocent III eut-il été sacré que, contristé de la désertion et du découragement de l'armée des croisés, il envoya des lettres d'exhortation à tous les princes, ecclésiastiques et laïques, à tous ceux qui étaient à l'armée, au patriarche de Jérusalem et à ses évêques, les avertissant de sa ferme résolution de consacrer toute l'énergie de son âme à la délivrance de la Terre-Sainte. Il attacha lui-même la croix aux cardinaux Sofred et Pierre; et le cœur navré des horreurs de la dévastation des lieux saints et du massacre des enfants, gémissant de voir les frontières de l'Eglise se rétrécir, il fit un appel énergique à tous les pays du nom chrétien: *Si les croisés avaient eu moins de confiance et plus de foi; s'ils avaient marché dans les voies du Seigneur, un seul d'entre eux eût suffi pour battre mille et dix mille ennemis; et ceux-ci se dissipant comme la fumée, se fondant comme la cire en présence du feu, auraient été renversés. Où est donc celui qui voudrait se soustraire au danger, quand il s'agit de celui qui s'est fait attacher à la croix pour nous délivrer de l'ennemi? Où est celui qui refuse ses biens à celui qui nous a accordé la vie et les biens, et nous promet une récompense centuple pour le présent et l'avenir? Levez-vous, donc fidèles! Levez-vous, armez-vous du glaive et du bouclier! Levez-vous, courez au secours de Jésus-Christ; il conduira lui-même votre bannière à la victoire? C'est lui qui met un terme au combat, qui précipita Pharaon avec ses chevaux et ses chariots, lui qui entoure les faibles de la ceinture de la force, afin qu'ils brisent l'arc du puissant et domptent l'orgueil de ceux qui ne mettent pas leur confiance en Dieu, mais dans leur audace.* Les pays, les princes, les biens des croisés furent placés sous la protection de saint Pierre, de saint Paul, du Saint-Siége et de tous les archevêques et évêques. Ceux qui emprunteraient de l'argent pour subvenir aux frais de la croisade seraient affranchis du payement des intérêts. Chacun devait au moins contribuer aux préparatifs de guerre sous peine d'encourir la plus grave responsabilité. Il ordonna aux ordres de Cîteaux et de Prémontré de payer le cinquantième de leurs revenus; au clergé de tout rang, le quarantième; aux cardinaux, le dixième; lui-même en donna autant, et de plus il équipa un vaisseau neuf et le fit charger de provisions de toutes espèces. Il envoya des évêques à Pise, à Gênes et à Venise, pour exhorter les fidèles à accomplir leurs devoirs envers le Crucifié. Il ordonna aux prélats de la Tos-

cane, de la Pouille et de la Calabre, de parcourir les villes, les forts et les châteaux, et d'exciter la noblesse et les bourgeois à se croiser contre les ennemis de Dieu. En Sicile, l'évêque Laurent de Syracuse et l'abbé Lucas de Cenbucino étaient chargés d'exhorter les ecclésiastiques et les laïques, les nobles et les roturiers, à se hâter à porter des secours en hommes, en vaisseaux et en vivres. L'évêque de Lydda, qui revenait de la Palestine, fut chargé, comme témoin oculaire, de faire à l'impératrice le tableau de la fureur des Barbares qui n'épargnaient ni le sexe, ni le rang. Beaucoup de Siciliens prirent la croix et fournirent des contributions. On devait faire dans toutes les églises, tous les jours après la Messe, une prière spéciale pour les croisés, et offrir chaque semaine le sacrifice de la Messe pour ceux qui luttaient contre les souffrances de la détresse.

Innocent chargea en outre le cardinal Pierre de négocier une trêve de cinq ans entre les deux rois de France et d'Angleterre, et écrivit au premier en ces termes : *Si des hommes périssent, si des Eglises sont accablées, si les pauvres sont opprimés, si des Français et des Anglais courent des dangers à cause de leurs rois, tout cela importe moins que la perte de la Palestine, que l'extermination du nom chrétien; c'est ce qui arrivera s'ils empêchent leurs guerriers de marcher pour conquérir ce qui est perdu, pour protéger ceux qui sont menacés.* Il l'engage à conclure dans l'espace de deux mois, au moins, une trêve, afin que les armées des deux royaumes renforcent ceux qu'il espère envoyer au mois de mars prochain, avec l'aide de Dieu. Mais, si lui ou le roi d'Angleterre s'y refusait, sa ferme résolution et celle des cardinaux, était de jeter l'interdit sur le royaume du récalcitrant et de défendre avec la plus rigoureuse sévérité, sans égard aux privilèges et aux indulgences, l'exercice du service divin. Innocent s'adresse avec la plus vive énergie à tous les archevêques, évêques, abbés, prieurs de la France, pour lui prêter assistance à ce sujet. Il exhorte le comte de Toulouse, celui de Forcalquier et un grand nombre d'autres seigneurs à la croisade. Il ne néglige rien, et presse l'empereur Alexis III de prendre part à la guerre contre les ennemis de la foi. *Qui pourrait le faire mieux que vous*, dit-il, *attendu la proximité du champ de bataille, votre richesse et votre puissance? Le peuple murmure non-seulement contre vous, mais contre l'Eglise romaine qui jusqu'à ce jour a patienté. Puisse votre grandeur mettre toute considération de côté et courir au secours de Jésus-Christ et du pays qu'il a conquis par son sang! Les païens fuiront devant vous, devant votre armée, et vous participerez avec les autres princes aux grâces pontificales.* Il presse le patriarche pour obtenir l'assistance de l'empereur.

Au milieu de toutes ces préoccupations, Innocent n'avait qu'un but, qu'une pensée, préparer et réunir toutes les forces de la chrétienté pour la délivrance de la Terre-Sainte. Rien ne ralentit son infatigable activité. Il renouvelle les demandes de contributions, déjà faites aux ordres religieux et au clergé de tous les royaumes. Il leur peint de nouveau la détresse du petit nombre des croisés et le danger imminent qui les menace. Il ordonne d'établir dans toutes les églises un tronc où chacun puisse mettre son offrande, et de dire chaque semaine une Messe en faveur des donateurs. Les archevêques reçurent le pouvoir de convertir en aumônes pour la Terre-Sainte, les pénitences imposées. On employa aussi, pour la même œuvre, les produits des bénéfices dont les possesseurs avaient été suspendus. Le clergé fut appelé à exhorter tous les hommes valides à s'enrôler dans l'armée des croisés. Innocent peignit de nouveau au roi de France la triste situation du royaume de Jérusalem. Par les dissensions qui divisaient les Sarrasins, le Seigneur donnait aux Chrétiens le signal de la croisade. Il doit donc non-seulement permettre à ses croisés de partir, mais les y forcer; lui-même doit équiper un nombre convenable de combattants, afin d'offrir au moins la dîme au Seigneur. Comme il est impossible que de grandes armées puissent traverser la mer en si peu de temps, il faut d'abord qu'il envoie, pour défendre le pays, quelques chevaliers avec des armes, des chevaux et autres munitions de guerre. Foulques de Neuilly, dont les prédications enfantaient tant de miracles, reçut d'Innocent l'ordre et les pouvoirs pour prêcher la croisade. *Dieu*, lui dit le Pape, *t'a surtout gratifié du don de l'éloquence, afin que tu l'emploies pour le plus grand bien de la Terre-Sainte.* Foulques partit donc avec son compagnon Pierre de Rosny, et il parcourut la Normandie, la Flandre et la Bourgogne, excitant partout un enthousiasme impossible à décrire. Tout le monde voulait l'entendre, voir ses miracles, et lui demander la guérison des malades. On attribuait même à ses vêtements la vertu de guérir, et on les lui arrachait souvent par lambeaux, de sorte que le soir ils étaient complétement déchirés. Foulques lui-même et l'évêque de Langres prirent la croix. Nobles, peuples, jeunes et vieux, hommes et femmes, se pressaient autour de lui pour recevoir la croix de ses mains, et marcher sous sa conduite à la Terre-Sainte. Le moine Arloin porta le même enthousiasme en Bretagne. De tous les points de l'Europe, enfin, la chrétienté s'ébranlait tout entière pour marcher, comme un seul homme, à la conquête de la terre sanctifiée par le Rédempteur.

Un autre ennemi plus redoutable encore que l'islamisme appelait, pour le combat, tous les efforts d'Innocent III. Le manichéisme régnait dans tout le midi de la France, et les pays voisins en étaient déjà infestés. C'était une question de vie ou de mort pour l'Eglise catholique. Déjà elle avait perdu l'Orient; la croix, plantée un moment sur les murs de Jérusalem, venait d'être abattue par Saladin. Toutes les espérances de l'E-

glise sont donc en Occident. Si le manichéisme l'envahit, plus de christianisme. Innocent envisagea de sang froid tout le péril dont la chrétienté était menacée. Il s'en occupa dès les premiers moments de son pontificat, bien décidé à employer contre l'hérésie tous les moyens en son pouvoir. Héritier de toutes les sectes docètes et gnostiques, le manichéisme était comme un Panthéon de toutes les hérésies qui, filles de l'Orient, cherchaient depuis douze siècles à pénétrer le christianisme. Issu de la Perse, et restes transformés de la religion des Gaures, il s'était répandu, dès l'origine, dans tout l'Orient, la Thrace, les vallées de l'Emus, et était entré en Europe avec le commerce et les expéditions militaires. Il s'introduisit en Italie, principalement à Milan, et de là en France. Ses rameaux innombrables avaient reçu les noms les plus divers. Au VII[e] siècle, on les nommait pauliciens; aux XI[e] et XII[e], cathares ou purs, albigeois, bulgares, turlupins, begares, lollhards, pataréens, etc. Leur doctrine ne subit pas de moindres transformations. En général, ils regardaient toute la création matérielle comme l'œuvre du mal. Toutes les âmes étaient, suivant eux, des esprits déchus qui, pour remonter à leur pureté primitive, devaient se purifier, par leur transformation dans le corps, simple instrument de l'esprit. Le Christ, être purement spirituel, n'avait un corps qu'en apparence; ils rejetaient à la fois l'autorité de l'Ecriture sainte et celle de l'Eglise, et expliquaient tous les sacrements dans un sens purement rationnel. Ils n'admettaient, du reste, aucune autorité, quelle qu'elle fût. « L'homme, » disaient-ils, « n'a le droit ni d'en punir un autre, ni de l'exclure de l'Eglise; et, s'il le fait, il usurpe le pouvoir de Dieu même. » Quelques-uns pensent qu'ils avaient un chef, sorte de pape, et toute une hiérarchie organisée; ce qui est douteux, et contraire même à leur principe, qui niait toute autorité. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils se divisaient en deux classes : les parfaits, qui avaient une doctrine secrète, et les simples fidèles. La plupart de leurs prédications semblent conclure à une immense communauté de biens spirituels et matériels. Leur nombre était prodigieux et répandu dans toutes les classes de la société. Les anabaptistes, les sectes protestantes, et francs-maçonnes qui préparèrent la révolution française, ne furent autre chose que leurs successeurs directs.

Les vaudois ou pauvres de Lyon exerçaient surtout une grande influence parmi le peuple. « L'Eglise, » disaient-ils, « avait été corrompue par les possessions temporelles; chez nous, au contraire, on peut trouver la doctrine des apôtres en paroles et en actions. » Comme les pataréens, ils prétendaient rappeler le christianisme à sa simplicité primitive et à la communauté de Jérusalem. Après s'être répandus de la France dans la haute Italie, ils pénétrèrent ensuite dans la Bohême, en Moravie et jusqu'en Pologne. Dans ce même temps, Alméric de Bène émettait ses doctrines à l'université de Paris. Il prétendait que la Trinité se révèle dans l'histoire du genre humain par trois phases successives : La première, révélation du Père, est la loi de nature ou de justice, qui a régné depuis le commencement du monde jusqu'à Jésus-Christ. La seconde, révélation du Fils, dure depuis le Christ dans la loi de grâce. La troisième, qu'Almeric prophétise comme étant proche, est le royaume du Saint-Esprit, qui consistera uniquement dans la charité, et rendra superflus tous les moyens extérieurs, sacrements ou autres.

Aussitôt qu'Innocent fut élevé sur le trône apostolique, il s'occupa des sérieux dangers qui menaçaient l'Eglise. *Parmi les nombreux orages*, écrivait-il après son sacre à l'archevêque d'Auch, *par lesquels la nacelle de saint Pierre est poussée çà et là sur les flots, rien ne nous afflige aussi profondément que de voir les serviteurs de la perversité diabolique s'élever plus audacieusement et d'une manière plus effrénée contre la doctrine orthodoxe, séduire les gens simples, les entraîner à leur perte, et s'efforcer de détruire l'unité de l'Eglise catholique.* La première chose qu'il fait, c'est d'exciter l'attention publique sur le danger de l'hérésie et sur ses conséquences, et d'en inspirer partout l'horreur. Il envoie en conséquence dans tous les pays, et principalement en France, des lettres pleines d'énergie, où il dépeint l'hérésie sous les plus vives couleurs. Le second moyen est la réforme du clergé, qu'il appelle à grands cris. Le troisième est la prédication de la vraie doctrine, et la réfutation publique de l'hérésie qu'il cherche à organiser. Le quatrième, ce sont les censures et les tribunaux ecclésiastiques, et, au besoin, le bannissement. C'est dans ce sens qu'il écrit le 1[er] avril 1198 à l'archevêque d'Auch. Il envoie dans le midi Raynier et Guy, auxquels il donne des instructions qu'il renouvelle dans une lettre circulaire écrite le 21 du même mois aux archevêques d'Aix, de Narbonne, d'Auch, de Vienne, d'Arles, d'Embrun, de Tarragone, de Lyon, à tous leurs suffragants et aux princes, barons, peuples du pays.

Innocent III crut devoir ordonner aux princes de porter les armes temporelles contre les hérétiques; car, disait-il, *le glaive a été confié par le Très-Haut aux puissants pour protéger les pieux et se venger des malfaiteurs. La sévérité ne peut jamais être employée plus convenablement qu'envers ceux qui veulent arracher aux autres, non l'existence temporelle, mais avec la foi la vie spirituelle.* C'est conformément à ces principes que plus tard le concile d'Avignon déclara, en 1209, qu'un évêque doit faire jurer aux comtes, aux châtelains, aux chevaliers et à tout le monde l'engagement d'exterminer les hérétiques exclus de l'Eglise.

Tels étaient les principes qu'Innocent appliqua d'abord à ses propres provinces. Deux villes surtout offraient de grandes difficultés, Orvieto et Viterbe. S'adressant aux ecclé-

siastiques, aux bourgeois et aux consuls de cette dernière ville, il dit : *Nous ordonnons toute rigueur, afin que personne désormais ne donne plus l'hospitalité aux hérétiques, ne les protége, ne leur accorde de la bienveillance ou leur ajoute foi. Si quelqu'un néanmoins osait encore le faire et ne s'en laissait pas détourner, il devra être déclaré déshonoré, incapable de remplir aucune fonction publique, d'être élu conseiller de la ville, d'user de son droit d'élection, de servir de témoin, de disposer de sa fortune, de recueillir un héritage; s'il est juge, de prononcer un jugement ayant force de loi; incapable d'être admis nulle part comme fondé de pouvoirs; et s'il est écrivain juré, aucun écrit émané de lui ne sera reçu. Quiconque sera avec celui qui est réprouvé sera réprouvé. Nous ordonnons qu'on destitue de leurs fonctions les hérétiques, qu'on leur retire leurs bénéfices. Si l'on dénonce à quelqu'un un hérétique, et s'il n'évite pas son commerce, il est par le fait soumis à l'excommunication. Nous ordonnons dans toutes les provinces de notre domination temporelle la vente de leurs biens. Nous commandons la même mesure aux princes et souverains des mêmes pays. Celui qui ne se laissera pas redresser spirituellement devra être châtié par des peines temporelles; mais, comme les lois punissent de mort les crimes de lèse-majesté, comme leurs biens sont confisqués et la vie laissée à leurs enfants, seulement par miséricorde, ceci ne doit-il pas à plus forte raison s'appliquer à l'égard de ceux qui, par leurs erreurs dans la foi, offensent Dieu et le Fils de Dieu?*

Les mesures les plus sévères ne réussirent pas à exterminer l'hérésie à Viterbe. Au contraire, ses partisans devinrent si nombreux qu'ils furent élus consuls. En Toscane, à Florence, dans la Lombardie, à Parme, à Plaisance, l'hérésie se multiplia malgré tous les moyens de répression. Déjà elle s'était introduite dans les montagnes du Tyrol, les Alpes Cottiennes, la Marche Trévisane, la Suisse, l'Autriche, l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Angleterre et l'Espagne. Elle attaquait toute aristocratie, toute noblesse, toute autorité, prêchait aux masses l'égalité qui, disait-elle, a existé primitivement parmi les hommes, et en vertu de laquelle aucune différence extérieure ne doit exister entre eux, toute autorité temporelle ou spirituelle étant l'œuvre du mal. Ils représentèrent symboliquement cette égalité jusque dans leurs vêtements et contractèrent un pacte de fraternité universelle. C'est par là surtout que l'hérésie fit d'immenses progrès dans le peuple. Elle se propagea même si rapidement parmi un grand nombre de puissants seigneurs suzerains, parmi la plus grande partie de la noblesse et les ecclésiastiques de tout rang, qu'Alexandre III fut obligé de convoquer un synode en 1176 à Alby et plus tard d'envoyer des légats, mais sans aucun résultat. Les principaux protecteurs des hérétiques, parmi les seigneurs, étaient Raymond VI, comte de Toulouse, le vicomte Raymond Roger de Béziers, seigneur de Carcassonne, Gaston VI, vicomte de Bearn, Bernard IV, comte de Comminges, le comte Raymond Roger de Foix, et Gerold IV, comte d'Armagnac. Mille causes d'ailleurs, qu'il serait trop long d'énumérer, favorisaient les progrès de l'hérésie, surtout dans le midi de la France.

Vers la fin de l'année 1203, Pierre de Castelnau et le frère de Rodolphe arrivèrent comme représentants du Pape à Toulouse. Ils firent expulser de la ville les hérétiques. Le triste tableau qu'ils firent de la ruine de toute discipline ecclésiastique, et de la propagation considérable de l'hérésie, détermina le Pape à leur adjoindre l'abbé Arnauld de Cîteaux, et à représenter au roi de France que le temps était venu où le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel devaient coopérer ensemble pour la défense de l'Eglise, et se prêter un mutuel appui, afin que le bras séculier écrasât ceux qui ne se laisseraient pas ramener du péché par la discipline ecclésiastique. Il dit au roi que son devoir est de se lever, d'employer la force qui lui a été donnée par Dieu, et, s'il ne peut marcher en personne contre les impies, d'envoyer son fils ou tout autre personnage puissant, et de forcer les grands à confisquer les biens des hérétiques; et, dans le cas où ceux-ci s'y refuseraient, de s'emparer de leurs possessions au profit du trésor royal. Il promit au roi et à tous ceux qui l'assisteraient les mêmes grâces qu'à ceux qui combattaient les infidèles. Plus tard, il somma encore à diverses reprises le roi d'assister ses légats par le glaive. Cependant Innocent III, ne voulant avoir aucun reproche à se faire, avant de venir aux mesures extrêmes, organisa successivement deux missions, dont la seconde dura près de trois ans, mais, comme la précédente, sans produire aucun fruit. Cependant il ne se découragea pas, et en organise une troisième, qui n'a pas plus de succès. Arnauld, abbé de Cîteaux, et plus tard saint Dominique s'étant joints aux missionnaires catholiques, ils firent d'assez nombreuses conversions, mais qui ne changèrent rien à la situation du midi de la France. Les hérétiques, arrivés à des excès où l'on vient rarement, usaient de violence et se signalaient par leurs crimes. Les armes seules semblaient pouvoir trancher cette grande question; mais aucun souverain n'était en état de soutenir le poids de la guerre. Philippe-Auguste, occupé à réprimer une féodalité remuante, se préparait à la bataille de Bouvines; l'Angleterre gémissait sous un lâche tyran; l'Espagne était occupée à combattre et à repousser les Maures, et l'Empire occupé à étouffer ses dissensions intestines. Une croisade devenait donc le seul moyen possible d'atteindre le but qu'on se proposait. Le meurtre du légat Pierre de Castelnau poussa les Catholiques à bout, et au siége de Béziers ils usèrent d'horribles représailles. Saint Dominique, triste et désolé, se retira dans sa patrie pour attendre des jours meilleurs. Dès lors, la guerre prit un caractère de férocité digne des cannibales. Tout était détruit par le fer

et le feu. Simon de Montfort se laissa enivrer par le succès. L'orgueil aveugla même les légats du Saint-Siége, qui se montrèrent durs et exigeants envers Raymond vaincu, et jetèrent, par leur arrogance, Pierre d'Aragon dans son parti. Ils cachèrent la vérité au Saint-Père, redoutant son inflexible amour de la justice. Ainsi le sac de Béziers et de beaucoup d'autres villes, l'oppression et le massacre des Catholiques eux-mêmes, les intolérables conditions imposées au siége de Toulouse; tout cela et beaucoup d'autres injustices furent soigneusement palliées ou omises dans les rapports faits à la cour de Rome. On y accusait avec exagération la mauvaise foi de Raymond. Celui-ci se rendit à Rome avec les comtes de Foix et de Comminges, exposa ses griefs et obtint prompte satisfaction. Des lettres énergiques d'Innocent III exprimèrent aux légats et à Simon de Montfort son mécontentement. Il ne se laissa éblouir ni par les humbles protestations de ce dernier, ni par la satisfaction de voir l'hérésie comprimée. Néanmoins sa voix fut méconnue, car dans ce combat à mort la rage des deux partis était portée au comble. Alors Innocent convoqua lui-même, en 1215, un concile général dans le palais de Latran pour régler les affaires de l'Eglise. Après les questions de foi et de discipline dont on s'occupa avec une grande attention, vinrent celles qui s'y rattachaient indirectement. Les comtes de Toulouse, de Foix et de Comminges parurent devant les Pères assemblés, et éclatèrent en plaintes amères contre Simon de Montfort qui avait usurpé leurs domaines, malgré leur soumission au Saint-Siége. Un des cardinaux et l'abbé de Sintibéry les soutinrent avec chaleur. Le Pape se convainquit qu'on avait foulé aux pieds les conventions arrêtées et désobéi à ses ordres; que Simon avait abrégé la vie du comte de Béziers et ravagé ses propriétés, et qu'enfin lui et les légats s'étaient plutôt conduits comme des meurtriers que comme des Chrétiens. Innocent se fit apporter les actes et déclara que, comme les comtes et leurs amis avaient toujours promis de se soumettre à l'Eglise, on ne pouvait, sans injustice, les dépouiller de leurs Etats. L'archevêque de Narbonne éleva aussi la voix en faveur des accusés. Cependant l'opiniâtreté des prélats français paraît avoir entraîné la majorité de l'assemblée. Malgré le Pape lui-même, le vieux comte de Toulouse fut déclaré dépouillé de ses droits, et Simon de Monfort confirmé dans la possession de tous les pays conquis. Plus tard on rendit aux comtes de Foix et de Comminges leurs châteaux.

« Le jeune Raymond, » dit Hurter, « resta quarante jours à Rome. Quelques personnes adresseront peut-être à Innocent le reproche de n'avoir pas annulé de force la décision du concile. On a déjà vu comment il chercha à calmer par des raisons positives la violence des prélats français. Soutenir qu'il aurait dû heurter de front la majorité de l'assemblée, embarrasserait les gens qui soutiennent la supériorité du concile sur le Pape. Lui-même put y trouver d'autant moins occasion, que, dès le commencement, il prévoyait la possibilité de conserver pour le jeune Raymond, un domaine considérable; probablement il préféra remettre le reste à la fortune des armes, que d'exposer l'unité de l'Eglise à des maux incalculables, en usant de son autorité suprême.

« Raymond s'était rendu à Rome, accompagné de quelques seigneurs auxquels son père le confia pour prendre congé du Pape. Innocent, charmé de la bonne tenue du jeune homme, le prit par la main, le fit asseoir à côté de lui, et lui dit : *Cher enfant, si tu suis mon conseil, tu ne te tromperas jamais. Aime Dieu par-dessus tout, et sers-le fidèlement. N'étends pas ta main sur le bien d'autrui; mais défends le tien contre celui qui voudrait t'en dépouiller; alors tu ne seras point privé d'héritages. Et afin que, dès aujourd'hui, tu en sois pourvu, je te donne le comtat Venaissin, avec Beaucaire et la Provence. Tu pourras ainsi vivre conformément à ton rang. Quand l'Eglise s'assemblera dans un autre concile, tu auras la faculté de faire entendre tes plaintes contre le comte de Montfort.*

« Saint Père, » reprit le jeune homme, « ne « vous irritez pas si je réussis à reprendre, « sur le comte de Montfort, les biens qu'il « m'a retenus. »

« *Dans tout ce que tu fais*, répondit Innocent, *puisse Dieu t'accorder de le bien commencer et de bien finir!* Après ces mots, il lui donna sa bénédiction et les actes nécessaires pour le mettre en possession de ses Etats. Raymond s'embarqua sur-le-champ à Gênes, avec son père, pour Marseille. »

Les ordres donnés par Innocent III à ses légats, les lettres écrites par lui dans ces contrées, ses entrevues avec Raymond prouvent invinciblement qu'il voulait arriver à extirper l'hérésie, sans ce mélange de dureté et d'injustice dont on usa à son insu. La douceur avec laquelle il traita Raymond et ses amis dès qu'ils vinrent à résipiscence, l'énergie qu'il mit à défendre leurs droits contre la cupidité et la passion; la générosité qui le porta à sacrifier ses propres intérêts pour assurer le sort du jeune comte de Toulouse prouvent surabondamment la droiture de son âme vraiment chrétienne. A la vue des flots de sang versé, il recula d'épouvante, et préféra s'en remettre à la Providence.

La prodigieuse activité d'Innocent III s'étendait à tout; et l'on serait effrayé de l'énumération seule des affaires qu'il embrassait, des questions adressées par les archevêques, des délibérations envoyées par les évêques, des doutes soumis par les chapitres, des élections, et des fonctions ecclésiastiques supérieures qu'il fallait préparer et autoriser après une démission, vérifier et confirmer lorsqu'elles étaient terminées, ou casser lorsqu'elles étaient illégales. Quel dévouement de la part de celui qui, appelé à la direction suprême de l'Eglise, avait à en relever les ruines, à combattre les méchants, à éclairer les igno-

vants ! La foule des affaires à traiter consistait non-seulement dans des ordres généraux, tels que le renouvellement de priviléges accordés à des ordres, à des couvents ou à des églises; dans l'introduction des fêtes pour les diocèses; dans les ordonnances pour le maintien des mœurs; dans des sentences prononcées contre ceux qui avaient obtenu des dignités par simonie, ou contre d'autres criminels; non-seulement dans les soins à donner pour conserver l'intégrité royale de l'état ecclésiastique qui parassait souvent souffrir beaucoup, là par la promotion d'hétérodoxes, ici par le cumul de bénéfices; non-seulement dans la décision de beaucoup de doutes particuliers concernant surtout les rapports matrimoniaux, dont la solution était renvoyée par les évêques, les chapitres et par les prêtres, avec une plus grande confiance au chef de l'Eglise, comme gardien de la foi et de la discipline; mais encore il y avait à veiller contre l'arbitraire; à regarder de tous les côtés si les ordres des Papes, aussi bien ceux du Pontife régnant que ceux de ses prédécesseurs, étaient respectés; si aucuns n'avaient été surpris dans des ruses, et, dans ce cas, on les révoquait; si nulle part le pouvoir temporel ne se livrait pas trop à son désir de restreindre les libertés de l'Église, afin de détruire partout les suites de son despotisme. Là, il fallait recommander des fonctionnaires, ou de pauvres prêtres de l'Eglise romaine, souvent les protéger contre les prélats ou les chapitres. Les autres affaires étaient : la confirmation des sentences prononcées par les légats, la suppression de celles qui avaient été portées par les évêques avec trop de sévérité; l'absolution des excommuniés: la canonisation des personnages éminents par leurs vertus. Il fallait accorder l'approbation aux conventions entre ecclésiastiques, confirmer les priviléges consentis, décider les querelles sur les revenus, dissoudre des concessions préjudiciables à d'autres, et renouveler celles acquises. Rien ne parut à Innocent au-dessous des droits ou de l'attention de sa suprême dignité.

Luttant avec un invincible courage contre tous les adversaires de la justice et de l'Eglise, Innocent III donna au monde le modèle le plus accompli d'un Souverain Pontife. Gracieux et bienveillant dans ses manières, doué d'une beauté physique peu commune, plein de confiance dans ses amitiés, généreux à l'excès dans ses aumônes et ses fondations; orateur éloquent et fécond; écrivain ascétique et savant comme le prouvent ses *Sermons* et ses traités *Du mépris du monde* et des *Sept psaumes de la pénitence;* poëte même, comme le démontre cette belle prose : *Veni sancte Spiritus*, et cette belle élégie : *Stabat Mater* dont il fut l'auteur; grand et profond jurisconsulte, protecteur zélé des sciences et des études religieuses, veillant avec sévérité au maintien des lois de l'Eglise et de sa discipline, il avait ainsi toutes les qualités qui eussent pu illustrer sa mémoire, s'il avait été chargé du gouvernement de l'Église dans une époque paisible et facile. Mais une mission plus haute encore lui était réservée. Avant de monter sur le Siége de saint Pierre, il avait compris et publié dans ses œuvres le but et la destinée du pontificat suprême non-seulement pour le salut des âmes et la conservation de la vérité catholique, mais pour le bon gouvernement de la société chrétienne tout entière. En défendant la liberté suprême de l'Eglise, la constitution de l'Europe à cette époque lui conférait la glorieuse fonction de veiller en même temps à tous les intérêts des peuples, au maintien de tous leurs droits, à l'accomplissement de tous leurs devoirs.

Il fut, pendant tout son règne de dix-huit années à la hauteur de cette colossale mission. Quoique sans cesse menacé et attaqué par ses propres sujets, les turbulents habitants de Rome, il planait sur l'Eglise et le monde chrétien avec un calme imperturbable, avec une sollicitude permanente et minutieuse, portant partout un regard de père et de juge. De l'Islande à la Sicile, du Portugal jusqu'en Arménie, pas une loi de l'Eglise n'est transgressée qu'il ne la relève, pas une injure n'est infligée au faible qu'il n'en demande réparation, pas une garantie légitime n'est attaquée qu'il ne la protége. Pour lui, la chrétienté tout entière n'était qu'une majestueuse unité, qu'un seul royaume sans frontières intérieures, sans distinction de races, dont il était le défenseur intrépide au dehors et le juge inébranlable et incorruptible au dedans. Pour la mettre à l'abri de ses ennemis extérieurs, il réveille l'ardeur défaillante des croisades; il se montre dévoré plus que personne de cette sainte ardeur des combats pour la croix, dont saint Grégoire VII a ressenti les premières atteintes, et qui enflamma tous les Pontifes romains jusqu'à Pie II, qui mourut croisé. Le cœur des Papes était alors comme le foyer d'où cette ardeur rayonnait sur toutes les nations chrétiennes; leurs yeux étaient sans cesse ouverts sur les dangers qui menaçaient l'Europe, et tandis qu'Innocent s'efforçait, chaque année, de lancer contre les Sarrasins vainqueurs à l'Orient quelque armée chrétienne, au Nord, il propageait la foi parmi les peuples slaves et et sarmates, et à l'Occident, il prêchait aux rois d'Espagne la concorde et un effort décisif contre les Maures, et présidait ainsi à leurs victoires merveilleuses. Il ramène à l'unité catholique, par la seule force de la persuasion et l'autorité de son grand caractère, les royaumes les plus éloignés, comme l'Arménie et la Bulgarie, qui, victorieuses des armées latines, n'hésitent pas à s'incliner devant la seule parole d'Innocent. A un zèle exalté, infatigable pour la vérité, il savait joindre la plus haute tolérance pour les personnes; il protégeait les Juifs contre les exactions de leurs princes et les aveugles fureurs de leurs concitoyens, comme les vivants témoins de la vérité chrétienne, imitant au reste en cela tous ses prédécesseurs sans exception : il correspondait même avec les princes musulmans dans l'intérêt de la paix et de leur salut, tout en luttant avec une

rare perspicacité et une infatigable constance contre les innombrables hérésies qui éclataient dès lors, et menaçaient les fondements de tout l'ordre social et moral de l'univers. Il ne cessait de prêcher aux Catholiques vainqueurs et irrités, aux évêques mêmes la modération et la clémence. Il chercha longtemps à réunir l'Eglise séparée d'Orient à celle d'Occident par les voies de douceur et de conciliation; et lorsque le succès inespéré de la quatrième croisade, en renversant l'empire de Byzance, eut soumis de force à son autorité cette moitié égarée du monde chrétien, et doublé ainsi sa puissance, il recommande la douceur envers l'Eglise vaincue; et loin d'exprimer un seul sentiment de joie ou d'orgueil en apprenant cette conquête, il refuse de s'associer à la gloire et au triomphe des vainqueurs, il repousse toutes leurs excuses, tous leurs prétextes religieux, parce qu'ils avaient méconnu dans leur entreprise les lois de la justice et oublié le tombeau du Christ! C'est que, pour lui, la religion et la justice étaient tout, et qu'il avait identifié sa vie avec la leur. Son âme était enflammée d'un amour passionné de la justice, qu'aucune acception de personnes, aucun obstacle, aucun échec ne pouvaient ni diminuer ni arrêter; ne comptant pour rien les succès ni les défaites, dès que le droit était intéressé à une cause; doux et miséricordieux envers les faibles et les vaincus; inflexible pour les puissants et les orgueilleux; partout et toujours protecteur de l'opprimé, de la faiblesse et de l'équité contre la force triomphante et injuste. C'est ainsi qu'on le voit défendre avec une sorte de noble acharnement la sainteté du lien conjugal, comme la clef de voûte de la société et de la vie chrétienne. Aucune épouse outragée n'implorait en vain son intervention puissante. Le monde le vit avec admiration lutter pendant quinze années contre son ami et son allié Philippe Auguste, pour défendre les droits de cette infortunée Ingelburge, venue du fond du Danemarck pour être l'objet du mépris de ce prince; seule, emprisonnée, abandonnée de tous, au milieu de la terre étrangère, excepté par le Pontife, qui enfin sut la faire rétablir sur le trône de son époux, au milieu des applaudissements du peuple, heureux de voir qu'il y avait dès ce monde une justice également sévère pour tous.

C'était dans le même esprit qu'il veillait avec une sollicitude paternelle, et jusque dans les pays les plus lointains, sur le sort des orphelins royaux, des légitimes héritiers des couronnes; qu'il sut maintenir dans leurs droits et leur héritage des princes de Norwége, de Pologne et d'Arménie [1199], les infantes de Portugal, le jeune Ladislas de Hongrie, et jusqu'aux fils des ennemis de l'Eglise, tel que Jacques d'Aragon, dont le père avait été tué en combattant pour les hérétiques, et qui, captif lui-même de l'armée catholique, fut délivré par ordre d'Innocent; tel, encore que Frédéric II, l'unique héritier de la race impériale de Hohenstaufen, le rival le plus redoutable du Saint-Siége, mais qui, laissé orphelin à la garde d'Innocent, est élevé, instruit, défendu par lui, et maintenu dans son patrimoine avec une affection et un dévouement non plus de tuteur, mais de père. Il nous paraît surtout admirable, alors qu'il offre un asile, au pied de son trône, au vieux Raymond de Toulouse, l'ancien et opiniâtre ennemi du catholicisme, et à son jeune fils; lorsqu'il plaide lui-même leur cause contre les prélats et les croisés victorieux; lorsque après avoir prodigué les plus tendres conseils à ce jeune prince, après avoir essayé en vain de fléchir ces vainqueurs, il lui assigne, malgré leurs murmures, le comtat de la Provence, pour que le fils innocent du coupable ne soit pas sans patrimoine. Comment s'étonner si à une époque où la foi était regardée comme la base de tous les trônes, et lorsque la justice ainsi personnifiée était assise sur la Chaire de Pierre, les rois cherchaient à s'y rattacher par les liens les plus forts; si le vaillant Pierre d'Aragon ne croit pas pouvoir mieux garantir la jeune indépendance de sa couronne qu'en traversant les mers pour la déposer aux pieds d'Innocent, et la recevoir comme vassal de sa main; si Jean d'Angleterre, poursuivi par la juste indignation de son peuple, se proclame lui-même vassal de cette Eglise qu'il avait si cruellement persécutée, sûr d'y trouver un refuge et un pardon que les hommes lui refusaient; si, outre ces deux royaumes, ceux de Portugal, de Navarre, d'Ecosse, de Hongrie et de Danemark s'honoraient d'appartenir en quelque sorte au Saint-Siége, par un lien de protection plus spéciale? Tous savaient qu'Innocent respectait autant les droits des rois à l'égard de l'Eglise que ceux de l'Eglise elle-même contre les rois. Ainsi que ses illustres prédécesseurs, une haute et prévoyante politique se mêlait à son culte pour l'équité, comme en s'opposant à l'hérédité de l'Empire dans la maison de Souabe, en soutenant la liberté des élections en Allemagne, il a sauvé cette noble contrée de la centralisation monarchique qui aurait altéré sa nature, et étouffé tous les germes de cette prodigieuse fécondité intellectuelle dont elle s'énorgueillit à juste titre. Comme, en rétablissant et en défendant avec une inaltérable confiance l'autorité temporelle du Saint-Siége, il a garanti l'indépendance de l'Italie non moins que celle de l'Eglise. Il forme par son exemple et ses préceptes toute une génération de Pontifes également dévoués à cette indépendance, et dignes d'être ses auxiliaires, comme le furent Etienne Langton en Angleterre, Henri Guesnin en Pologne, Roderic de Tolède en Espagne, Foulques de Toulouse au milieu des hérétiques; et même de mourir martyrs de cette cause sainte, comme saint Pierre, Parentisse ou Pierre de Castelnau. Sa glorieuse vie se termine par le concile célèbre de Latran [1215] qu'il convoqua et présida, où furent révisés tous les jugements de l'Eglise, où les *jugements de Dieu* dégénérés en abus de la force, furent définitivement abolis; où la communion pascale fut prescrite; où fut établie la

procédure criminelle qui a servi de modèle à celle de tous les tribunaux séculiers, où furent enfin présentés, pour ainsi dire, au monde chrétien ces deux grands ordres de Saint-Dominique et de Saint-François qui devaient l'animer d'une vie nouvelle, et qu'Innocent III eut la gloire de voir naître tous deux sous son pontificat. (M. DE MONTALEMBERT, *Histoire de sainte Elisabeth de Hongrie.*)

Humbert, archevêque de Cantorbéry, étant mort en juillet 1205, les moines de l'ordre de Saint-Augustin, sans demander la permission au roi comme la coutume ancienne le voulait, élurent, au milieu de la nuit, Réginald leur supérieur pour archevêque. Convaincus de l'illégalité de leur élection, ils le firent partir immédiatement pour Rome, avec quelques-uns des frères. Apprenant ensuite que Réginald n'avait point tenu son élection secrète, comme il l'avait promis par serment, ils résolurent de nommer un autre archevêque. Le roi leur ayant recommandé Jean de Norwich, son confident, ils se rendirent à ce vœu et l'élurent. Après de longues et amples informations, tous ceux qui avaient été convoqués pour cette affaire comparurent au jour fixe. Rome procéda avec cette circonspection approfondie qu'elle suit dans toutes les questions importantes. Après avoir entendu les témoins, examiné les diplomes, et suffisamment éclairci tous les points, le Pape rendit, le 21 décembre 1206, une déclaration qui cassait les deux élections entachées d'illégalités. Les moines présents à Rome, et qui étaient munis de pleins pouvoirs, après une vacance de deux ans, élurent au siége archiépiscopal de Cantorbéry Etienne Langthon, cardinal-prêtre du titre de Saint-Chrysogone. Les envoyés du roi d'Angleterre n'ayant point voulu donner leur assentiment à cette élection, le Pape fut obligé de s'adresser au roi lui-même. Cette élection excita la colère de ce roi, irritable et si facilement disposé à user de moyens violents. Il envoya de nouveaux messagers à Rome, et fit dire au Pape qu'il ne reconnaîtrait jamais Etienne Langthon pour archevêque. Quelque menaçant que fût le langage du roi, Innocent, loin de s'effrayer, sacra lui-même l'archevêque élu, lui mit de ses propres mains le pallium, et écrivit aux évêques de Londres, d'Elie et de Winchester de se présenter devant le roi, et de lui dire avec autant de liberté que de respect, qu'il doit songer au salut de son âme, à la tranquillité de son peuple, à l'honneur de Dieu, mettre de côté toutes préventions contre l'archevêque, le reconnaître, et le laisser exercer paisiblement ses fonctions. *Si vos paroles*, dit-il, *ne produisent aucun effet, vous devez surmonter toute crainte temporelle, ne pas vous arrêter à cette opposition, prononcer l'interdit sur toute l'Angleterre, et veiller à ce qu'il soit sévèrement observé. Si ces moyens étaient sans résultats, nous élèverons notre main contre le roi lui-même.* Dans une nouvelle lettre, le Pape représente à Jean qu'il lui a écrit humblement, amicalement, avec supplication et prières, et qu'il n'en a reçu pour réponse que menaces arrogantes, et insultes orgueilleuses. Il lui expose de nouveau tous les motifs décisifs qui doivent lui faire agréer l'élection de l'archevêque, et le conjure de ne point troubler plus longtemps la paix de l'Eglise. Ces instances étant restées sans résultats, les évêques reçurent de nouveau l'ordre de faire exécuter dans toute sa sévérité l'interdit, au cas où il faudrait le prononcer ; de sorte qu'on ne mit aucune exception pour les chevaliers du Temple et les frères Hospitaliers et autres congrégations religieuses, et le pays de Galles dut aussi en subir les rigueurs. Innocent écrivit à tous les évêques des lettres d'exhortation, *pour ne se laisser détourner par aucune crainte de l'exécution de ses ordres: car le Pape est prêt à combattre jusqu'à la mort pour une cause aussi juste, et si l'obéissance est l'ornement de chaque Chrétien, à plus forte raison est-elle celui de l'évêque. S'il y avait parmi vous quelques récalcitrants, je leur infligerai une punition qui sera pour plusieurs un avertissement effrayant. Mais les grands seigneurs du pays doivent avant tout faire une dernière tentative pour changer les sentiments du roi*, dit le Pape dans une autre lettre, *car, puisqu'il vous est impossible de servir deux maîtres, votre devoir est de ne pas laisser étouffer la crainte de Dieu par la crainte des hommes, mais de garantir par des conseils prudents et fidèles, le royaume contre tout désordre.*

En attendant, le roi commença par faire bannir tous les moines de Cantorbéry. Il spolia tous les biens du clergé, et se livra à toutes sortes de violences. Ni les exhortations, ni les menaces des évêques, ni les représentations des barons, ne purent le décider à reconnaître l'archevêque élu. Les évêques de Londres, d'Elie et de Winchester se présentèrent devant lui, et le prièrent en versant des larmes de rappeler l'archevêque et les moines expulsés, d'épargner à son royaume le scandale d'un interdit, et de veiller à son salut éternel. Jean les interrompit, entra en fureur, éclata en injures contre le Pape et les cardinaux, et jurant selon son habitude : « Par les dents de Dieu, » s'écria-t-il, « si vous prononcez l'interdit, j'enverrai tout le clergé et tous les évêques au Pape, et je m'emparerai de leurs biens. Alors tous les Romains que l'on trouvera dans mon royaume retourneront dans leur patrie, les yeux crevés et le nez coupé, afin qu'on les reconnaisse dans tout l'univers. Et si votre peau vous est chère, retirez-vous aussi promptement que possible de devant mes yeux. » Méprisant les menaces, les évêques, à l'expiration du délai, le lundi de la semaine de Pâques 24 mars, prononcèrent : « Que l'Angleterre était séparée de la communauté de l'Eglise et de tous les biens spirituels que celle-ci départit aux fidèles. »

On cessa toutes fonctions ecclésiastiques ; on enterrait les morts dans les fossés, sans prières et sans le ministère des prêtres ; on se contentait de baptiser les enfants et de donner le viatique aux mourants. Loin de

changer de sentiments, Jean, transporté de colère, chassa les prélats, dépouilla les églises et se livra à tous les crimes.

Cet interdit ayant duré deux ans, le Pape chargea les évêques qui l'avaient prononcé de déclarer le roi excommunié si, dans trois mois, il ne satisfaisait à l'Eglise. Ils n'osèrent d'abord exécuter cette commission. Néanmoins, en peu de temps, tout le monde en eut connaissance, en sorte que, dans toute la ville, on disait tout haut que le roi serait excommunié. Le roi ayant appris que l'archidiacre de Norwich avait tenu ce discours, le fit mettre en prison, chargé de fers, et le fit revêtir d'une chape de plomb, dont le poids, joint au défaut de nourriture, le fit mourir en peu de jours. Le Pape, informé de l'action du roi, déclara tous ses sujets absous du serment de fidélité, ordonna, par une sentence, que le roi serait déposé, et qu'on lui donnerait un successeur plus digne que lui de la couronne. Il écrivit en même temps au roi de France de se charger de l'entreprise de détrôner le roi Jean, afin que lui et ses sucesseurs possédassent à perpétuité le royaume d'Angleterre. En conséquence Philippe-Auguste entreprit la guerre contre le roi Jean, par ordre du Pape (1213). Il fit armer tout ce qu'il put de vaisseaux. Le roi d'Angleterre, averti de cet armement, fit de grands préparatifs de son côté: mais pendant qu'il se mettait en état de défense, un sous-diacre de Rome, nommé Pandolse, ayant obtenu une conférence de ce prince, lui fit envisager tous les maux dont il allait être accablé, s'il ne se soumettait au Pape: il l'assura que le roi de France se vantait d'avoir des lettres de presque tous les seigneurs d'Angleterre, qui promettaient de le reconnaître. Alors le roi Jean voyant les périls dont il était menacé de toutes parts, se trouva dans le plus cruel embarras, et craignant d'être abandonné des seigneurs d'Angleterre, s'il en venait à une bataille, et livré à ses ennemis, se rendit à tout ce que voulut Pandolse: il convint avec lui et plusieurs seigneurs d'un traité de paix dont le Pape avait envoyé le modèle.

[1213] Deux jours après il déclara, par une charte authentique, que, pour l'expiation de ses péchés, il donnait à l'Eglise de Rome le royaume d'Angleterre et le royaume d'Irlande, avec tous leurs droits; qu'il ne le tiendrait plus que comme vassal du Pape, et que, pour marque de sujétion, outre le denier de saint Pierre, il paierait tous les ans au Pape mille marcs sterlings. En outre, qu'après l'arrivée de celui qui devait l'absoudre, il devait remettre huit mille livres sterlings pour dédommagement des pertes qu'avait souffertes l'archevêque de Cantorbéry et les intéressés dans cette affaire. Après quoi, en présence de Pandolse et des assistants, il fit hommage au Pape et serment de fidélité.

Ensuite Pandolse passa en France, et exhorta fortement Philippe-Auguste à se désister de son entreprise sur l'Angleterre, attendu tout ce que venait de faire le roi Jean, et qu'il ne pouvait attaquer ce royaume sans offenser le Pape. Le roi Philippe répondit qu'il avait entrepris cette guerre par ordre du Pape, et avait déjà dépensé plus de soixante mille livres (qui feraient aujourd'hui un million) pour armer des vaisseaux. De son côté, le roi Jean, reprenant courage, résolut de faire la guerre à Philippe; mais les seigneurs exigèrent qu'il se fît absoudre de l'excommunication; ce qui fut exécuté par les évêques dans l'église cathédrale de Winchester. Ils la lui donnèrent, après avoir récité le psaume *Miserere*.

Le Pape ayant reçu les lettres du roi Jean, lui écrivit pour le féliciter de la soumission qu'il avait faite de son royaume à l'Eglise Romaine: *Qui a pu vous y porter*, dit-il, *sinon l'esprit de Dieu, qui souffle où il veut? Vous possédez maintenant un royaume qui est devenu un royaume sacerdotal, selon les paroles de l'Ecriture.* (*I Petr.* II, 9.) En même temps il lui envoya un légat qui était évêque de Tusculum, et qui fut reçu partout en procession. Ce légat, à la prière du roi, leva solennellement l'interdit, qui avait duré six ans, et avait causé des maux infinis.

A la fin de la même année, les seigneurs demandèrent au roi la confirmation de leurs libertés. Le roi Jean, après leur avoir d'abord refusé leur demande, les voyant disposés à la guerre, leur accorda ces mêmes libertés, dont un des principaux articles était pour la liberté des élections dans les églises cathédrales. Cependant le roi Jean ravageait les provinces septentrionales d'Angleterre, ruinant les châteaux des seigneurs, et pillant le plat pays avec des troupes composées de ses sujets de deçà la mer, qui enlevaient les bestiaux, et portaient partout le fer et le feu. Les barons, dépouillés de leurs biens, maudissaient le roi, et résolurent d'élire pour souverain quelque prince assez puissant pour les rétablir dans leurs biens, et jetèrent les yeux sur Louis, fils de Philippe-Auguste, âgé d'environ 29 ans. Ils lui envoyèrent des ambassadeurs qui donnèrent des otages, et le roi leur envoya dix seigneurs français. Cette guerre civile fut pour le royaume d'Angleterre la source d'une infinité de malheurs; mais, au passage d'une rivière, le roi Jean ayant perdu son bagage et son trésor, il tomba malade de chagrin, et mourut la même année.

« Quelques détails privés sur la vie d'Innocent III nous feront connaître ce Souverain Pontife d'une manière plus intime. Tous les matins, dès qu'Innocent avait dit la Messe, il se rendait au consistoire. Autour de lui s'asseyaient les cardinaux, et en face l'on voyait d'autres ecclésiastiques distingués; c'était là qu'il recevait les demandes de tous ceux qui réclamaient son appui, quelle que fût leur patrie. Chaque pétition trouvait un accueil affable, chaque démarche pour obtenir le redressement de griefs, de faveurs pour des églises, ou la réformation des ordres religieux, pouvait compter sur

une audience favorable. Trois fois la semaine le consistoire était public et consacré à la solution des questions de droit les plus importantes, usage rétabli par ce Pape après une longue interruption. Dans ces débats, il prêtait une attention scrupuleuse à toutes les propositions, examinait chaque point avec rigueur, exigeait des rapports détaillés, des preuves, des témoins, des documents, quand tout cela devenait nécessaire ; l'attaque et la défense avaient une latitude entière pour jeter de la clarté sur l'affaire, sans crainte de fatiguer le Pontife. Mais, malheur à celui qui comptait plus sur les charmes de son éloquence que sur des raisons solides : la perspicacité d'Innocent perçait l'enveloppe, et une exposition ornée ne diminuait en rien pour lui le poids de la logique. On était même convaincu qu'un langage simple et clair faisait plus d'impression sur lui que de belles paroles. En outre, les clameurs contre un individu avaient beau être grandes, le Pape lui-même avait beau être prévenu, dès que l'accusé prouvait son innocence ou reconnaissait ses torts, celui-ci revenait à la bonté. Il faisait même si peu de cas des formes toutes seules, qu'on le vit accorder à des prières instantes une seconde investigation d'une affaire déjà décidée.

« Quand les parties arrivaient à Rome, elles devaient s'adresser au Pape qui les renvoyait à un auditeur. Lui demandait-on de juger en personne ? aussitôt la requête était octroyée le jour fixé. Ni les ruses des avocats, ni leurs raisonnements ne réussissaient jamais à tromper ou à faire biaiser Innocent. Les peines qu'il se donnait pour arriver à la connaissance de la vérité et à une décision équitable étonneraient plus d'un juge moderne : consultations, discussions calmes avec les hommes de lois, examen des Ecritures, exhortations sérieuses faites à tous, rien ne lui coûtait, et véritablement on eût dit que les fonctions de sa charge se bornaient à juger des points de droit et de fait; enfin, après la sentence rendue, il reprenait le caractère de prêtre catholique adjurant vainqueur et vaincu à oublier leurs dissentions, à se réconcilier dans le sein de la charité chrétienne, souvent même on le vit terminer à l'amiable les questions litigieuses pour mieux assouplir les haines et prévenir les divisions. Ses connaissances en droit canonique et civil faisaient l'étonnement universel, mais il préférait une seule parole de paix aux plus beaux procès où pouvait briller son génie. La veuve et l'orphelin trouvaient accès auprès de lui, et il écoutait volontiers leurs longues et incohérentes condoléances. S'agissait-il d'une bulle ou d'un bref, tout lui passait entre les mains; sa mémoire des précédents semblait prodigieuse et la fabrication de brefs apostoliques assez commune au moyen âge devint impossible sous son règne.» (HURTER, *Histoire d'Innocent.*) La plus grande simplicité régnait à sa table, le reste de la journée était consacré aux affaires et souvent pas un moment ne lui restait pour prendre le plus léger repos, ni pour cultiver des études littéraires, vers lesquelles il se sentait entraîné par le goût le plus prononcé. Il avait une activité si prodigieuse que rien ne pouvait satisfaire son ardeur pour accomplir ses devoirs dans leur plus scrupuleuse étendue. Ses lettres et ses décisions canoniques se montent au nombre énorme de plusieurs milliers. Et pourtant ses occupations écrasantes pour sa santé d'ailleurs très-délicate, ne l'empêchaient pas de prêcher souvent au peuple assemblé, qui se pressait avec avidité pour entendre sa parole vive et éloquente. La piété d'Innocent III était exemplaire ; les spectateurs se sentaient émus et pénétrés à la vue de la ferveur avec laquelle il priait et célébrait les divins Offices. Jamais solennité chrétienne ne se passait, sans qu'on le vît donner l'exemple public de la dévotion et de la fidélité à observer les préceptes de l'Eglise.

L'administration intérieure de Rome ressentit nécessairement l'influence de cette action puissante qu'Innocent III imprimait à tout ce qui l'entourait. Dès son avénement, il supprima les fraudes à l'aide desquelles les employés subalternes rançonnaient les étrangers qui recouraient au Saint-Siége; sa conduite personnelle en imposait à tout le monde. Dans ses voyages à travers ses domaines, il défrayait ses dépenses, ne voulant être à charge ni aux villes, ni aux églises. Les dons faits à celle de Saint-Pierre et un dixième de ses revenus étaient consacrés aux pauvres ; pour les cas imprévus, il avait une forte somme en réserve; ainsi, au moment de son élection, les indigents, les veuves et les orphelins reçurent des présents convenables; de plus, quatre mille livres furent distribuées parmi les gens de sa maison. Dans un temps de famine, on le vit nourrir huit mille malheureux par jour, sans compter ceux qui recevaient des secours à domicile. A ses yeux, son devoir spécial et perpétuel lui prescrivait de nourrir les affamés, de vêtir, de doter les filles pauvres, d'élever les enfants abandonnés. Son aumônier avait l'ordre de rechercher surtout les pauvres honteux, et il leur faisait des bons à échanger contre de l'argent. Chaque samedi il lavait et baisait les pieds de douze mendiants. Il envoya de grandes sommes en Terre-Sainte, paya les dettes d'un grand nombre de couvents et il n'était aucune œuvre pieuse à laquelle il ne prît une part active. Autre saint Vincent de Paul, il fonda une maison destinée à recevoir les enfants abandonnés et appropria des fonds à leur éducation. Des palais entiers entrèrent dans son enceinte, et quinze cents malades trouvaient des soins dans un bâtiment contigu, sans compter les pauvres nombreux entretenus par cet hôpital. Cet établissement célèbre comprit plus tard d'immenses édifices séparés. Dans l'un quarante nourrices prenaient soin des enfants abandonnés, tandis que deux mille autres enfants étaient élevés au dehors. Dans une seconde division cinq cents garçons et plus

loin autant de filles recevaient une éducation; enfin, un quatrième bâtiment renfermait mille lits. La dépense annuelle s'élevait à 64,000,000 de francs. Tel est l'hospice du Saint-Esprit, le plus bel établissement de charité qui ait existé et existe encore, et qu'Innocent dota avec magnificence de ses biens patrimoniaux.

Sa sollicitude s'étendait jusqu'aux Juifs si tyrannisés partout, et qui prenaient souvent une rude revanche par leurs extorsions de toutes sortes et leurs crimes. Innocent élève la voix pour prévenir ces tristes scènes et rappeler aux Chrétiens qu'ils ont une origine commune avec la postérité d'Israël. Partout son langage respire la plus tendre charité. *Ils sont*, dit-il, *les témoins vivants de la foi chrétienne. Il n'est pas permis au Chrétien de les exterminer, car ils lui servent à l'empêcher d'oublier la connaissance de la loi. S'ils veulent accomplir dans leur synagogue les préceptes de leur loi, que personne ne soit assez osé pour insulter à leurs pratiques, malgré leur opiniâtreté à préférer leurs endurcissements aux prédictions de leurs prophètes. Etrangers aux mystères de leur loi même et à la connaissance du Messie, ils ont pourtant droit à notre protection. C'est pourquoi nous voulons, par esprit de mansuétude chrétienne, leur offrir le même appui qu'ils reçurent de nos prédécesseurs. Aucun Chrétien ne doit forcer un Juif à être baptisé, car la contrainte ne donne pas la foi, mais s'il consent à le faire de bonne grâce, que personne ne s'avise de le décrier. Le Chrétien n'a aucun droit non plus de se saisir de leurs biens ou de leurs personnes, ni de les priver de leurs biens sans une sentence judiciaire. Il est également défendu de changer leurs usages et coutumes aux lieux de leur habitation, on ne peut les troubler dans leurs jours de fêtes, ni par les coups, ni en leur lançant des pierres. A plus forte raison est-il prohibé de recevoir d'eux en ces occasions, les services auxquels ils sont d'ordinaire soumis, de détruire leurs cimetières ou de déterrer leurs morts, le tout sous peine d'excommunication.*

Conformément à ces principes, le Pontife établit des ressources pour les Juifs convertis, et en même temps s'efforce d'empêcher la perversion des Chrétiens. En agissant ainsi, Innocent III ne fait que suivre les traces de ses devanciers, Innocent II et Alexandre III, comme plus tard il est imité lui-même par Grégoire IX.

Par l'action toute-puissante d'Innocent III, l'Arménie, la Bulgarie et la Servie furent réunies à l'Eglise romaine; le christianisme propagé en Estonie et en Prusse, consolidé en Livonie; et tous ces pays rattachés au centre suprême de la vie chrétienne. La mémoire d'Innocent III a été méconnue, et l'histoire qu'on en a écrite jusqu'à la fin du dernier siècle n'est, selon l'expression de De Maistre, qu'une longue conjuration contre la vérité. Pleins des préjugés du droit divin des rois qui dominaient leur époque, Fleury et Bossuet lui-même en ont tracé le portrait le plus faux. Avant l'*Histoire du Pape Innocent III et de ses contemporains*, par Frédéric Hurter, un seul homme avait réhabilité ce grand Pontife. C'était en 1791, sous la république française et sous le patronage de l'Institut national. Un savant de la race épuisée des Bénédictins M. de la Porte du Theil publia dans le *Recueil des chartes, actes et diplômes pour l'Histoire de France*, les lettres jusqu'alors inédites d'Innocent III, qui formaient deux volumes de supplément au grand travail de Baluze. Les recherches auxquelles fut entraîné du Theil pour éditer ces lettres et leur lecture attentive lui firent apparaître le Pape Innocent III sous un jour tout autre que celui dans lequel on était habitué à le considérer. Il se livra donc à une étude plus approfondie de sa vie et de son siècle, et publia dans un mémoire de l'Institut, une première partie de ce travail divisé en cinquante chapitres et qui traite des événements les plus importants de ce grand pontificat. Nous allons en donner une courte analyse résumant ainsi avec M. du Theil la vie d'Innocent III.

Il constate d'abord la grandeur de son caractère, une fermeté d'âme à toute épreuve, une suite et une constance inébranlable dans tous ses projets, un zèle infatigable pour la gloire de l'Eglise et celle de la chrétienté toute entière, une pureté de mœurs irréprochable, une habileté extraordinaire dans les affaires, une rare supériorité de talents naturels et de lumières acquises, une adresse peu commune à tirer parti de tous les événements favorables à ses desseins. Il montre enfin les succès brillants et constants qu'il obtint, non-seulement pour la gloire et la liberté de l'Eglise, mais pour le bonheur des peuples et l'avantage des sociétés humaines.

En Espagne, Innocent défendit avec energie la sainteté de la famille, et si les différents princes de ce pays éprouvèrent de sa part tant d'obstacles à leurs unions illicites, les lois canoniques comme les lois de la morale l'exigeaient impérieusement. Les rois de Castille et d'Aragon durent à l'assistance du Pape leurs grands succès contre les Sarrasins.

En France, qui pourrait refuser des éloges à sa fermeté chrétienne quand on le voit quinze ans occupé à soutenir contre un puissant monarque, la cause d'une femme infortunée devenue l'objet d'un dégoût injuste et d'une persécution cruelle? La triste Ingelburge également intéressante par sa beauté, ses vertus et ses malheurs, loin de sa patrie, loin de ses parents, au milieu d'une cour étrangère, et livrée sans défense au pouvoir sans bornes de son persécuteur, périssait sans retour si, du haut du Vatican, un bras infatigable ne l'eût constamment soutenue. Grâce à l'inflexible Innocent, la morale, la justice l'emportèrent enfin. Le roi reprit son épouse et dut à cet acte le retour de l'affection de ses sujets et leurs efforts incroyables qui amenèrent la victoire de Bouvines, victoire qui fut le fruit de la longanimité du Pontife, qui, en cette affaire,

et sans le moindre intérêt personnel, se montra invariablement, comme toujours, l'appui de la veuve et le vengeur de l'innocence.

Dans l'affaire des albigeois, Innocent III remplit forcément le rôle de représentant et de censeur de la société tout entière attaquée jusque en ses fondements, par cette hérésie qui niait toute autorité spirituelle et temporelle. Fleury lui-même, si partial contre ce grand Pontife, le constate sans s'en apercevoir. Un des plus célèbres conciles, le quatrième de Latran, fut convoqué à ce sujet, et présidé par Innocent III. Là, se trouvèrent quatre cent douze évêques, soixante et onze primats ou métropolitains, plus de huit cents abbés; un grand nombre de procureurs pour les absents, et des ambassadeurs des principales puissances de l'Europe. La société tout entière de l'Europe était donc représentée dans cette imposante assemblée, et il ne pouvait rien s'y décider que de son consentement. Or, le concile abordant la question des hérétiques, prononça que si le seigneur temporel étant admonesté, néglige de purger sa terre des hérétiques, il sera excommunié par le métropolitain et ses comprovinciaux; et s'il ne satisfait dans l'année, on en avertira le Pape, afin qu'il déclare les vassaux absous du serment de fidélité, et qu'il expose sa terre à la conquête des Catholiques. L'Eglise, dit Fleury, semble ici entreprendre sur la puissance séculière, mais il faut se souvenir qu'à ce concile assistaient les ambassadeurs de plusieurs souverains qui *consentaient* à ces décrets au nom de leurs maîtres. Toute l'explication de la conduite des Souverains Pontifes est dans ce peu de mots. En effet, comme nous l'avons déjà fait remarquer en parlant de Grégoire VII, la constitution du moyen âge était fondée tout entière sur ce principe, que les hommes n'étaient unis en société temporelle que par leur union supérieure en la société spirituelle ou l'Eglise, et qu'ainsi tout homme qui perdait par l'excommunication sa place dans la dernière, était par là même exclus de la première, et perdait tous ses droits d'homme et de citoyen, en perdant tous ceux de Chrétien. Or ce principe n'est pas selon nous une simple question de fait que nous opposons aux adversaires du Pape pour justifier leur mémoire, mais bien une question de justice éternelle et d'immuable vérité. Nous croyons en effet, qu'aucune communauté civile ou temporelle ne peut avoir pour base que la communauté morale, spirituelle ou chrétienne qui définit les droits de chaque homme en définissant ses devoirs. Nous sommes convaincus que c'est pour avoir oublié ce principe fondamental de tout ordre social, que les sociétés sont aujourd'hui menacées d'une universelle dissolution. Or ce principe admis, comme il l'était d'ailleurs sans conteste au moyen âge, le rôle de l'Eglise ou de la papauté était fort simple. Après avoir usé en vain de toutes les voies de conciliation et de douceur, le Pape frappait l'hérétique, non sans avoir essayé de l'ébranler une dernière fois, par l'exposé des conséquences temporelles qu'entraînait nécessairement avec elle cette excommunication. Là se bornait le rôle de l'Eglise et sa mission toute spirituelle. Comme hommes et comme Chrétiens, tous les membres de la société s'élevaient aussitôt contre l'hérétique, pour lui appliquer les peines temporelles, conséquence civile et sociale de l'anathème qui l'avait frappé. C'était là l'œuvre de la société temporelle, dont l'Eglise ne pouvait plus que chercher à adoucir l'application, trop souvent mélangée sans doute du cours de toutes les passions humaines.

Lorsqu'à son avénement au trône pontifical, le rôle qui venait de lui être confié sur le rôle du monde et son dévoûment à la foi chrétienne, avaient fait à Innocent une loi de veiller à ce qui menaçait le christianisme d'une ruine pour ainsi dire complète. Ce Pape usa, comme nous l'avons vu, de tous les moyens possibles pour ramener les albigeois par la persuasion. Tous les monuments historiques prouvent avec quelle constance il résista à toutes les suggestions contraires. Les lettres du Pontife, l'histoire et les actes originaux constatent qu'il fut indignement trompé par ses délégués qui agirent contrairement à toutes leurs instructions. Longtemps le Pape repoussa leurs insinuations, et ce n'est qu'après avoir été trompé jusqu'au bout, qu'il légitima les conquêtes de Simon de Montfort. Encore sut-il toujours rendre justice à Raymond, dès que celui-ci put se faire entendre, et chercha-t-il à terminer cette malheureuse croisade, en prévenant toute nouvelle effusion de sang.

En Angleterre, Innocent soutint et fit triompher la cause de la justice contre le plus détestable des princes. Si les engagements contractés par l'Angleterre envers le Saint-Siége furent l'œuvre volontaire du roi Jean; si un seigneur pouvait donner ses propriétés en fief à un évêque ou à un couvent, pourquoi un roi n'aurait-il pu donner son royaume en fief à celui qui régnait sur tous les évêques et sur tous les couvents? Un très-grand nombre s'étaient ainsi constitués les vassaux du Saint-Siége, et cette suzeraineté de l'Eglise sur les princes n'était, au fond, que l'application du principe dont nous venons de parler, et qui considérait toute société politique comme une simple conséquence temporelle de la société religieuse universelle qui constituait la chrétienté dans dans son droit public comme dans son dogme.

Dans les royaumes du Nord, la conversion d'un grand nombre de païens fut due aux soins infatigables d'Innocent. Nous avons rappelé sommairement ce qu'il fit pour les croisades, ces sublimes élans de la chrétienté tout entière qui eurent pour résultat de refouler l'islamisme, d'établir des rapports étroits entre l'Occident et l'Orient, d'enrichir l'Europe des arts et des sciences cultivés par les Arabes, de préparer la révolution des communes, l'indépendance des nations

chrétiennes, et notre influence actuelle sur les destinées de la Turquie.

En Italie, la puissance temporelle du Saint-Siége s'accrut immensément sous le règne de ce Pape. A peine monté sur le trône et couronné de la tiare, il vit le peuple de Rome, depuis longtemps indocile, devenir tout à coup soumis, et les provinces, qui avaient été soustraites à l'autorité pontificale par les empereurs, se ranger sous son obéissance. Cette révolution pacifique, en rendant au Siége pontifical son ancien éclat, lui donna plus de force pour revendiquer partout la liberté de l'Eglise et les droits méconnus des peuples.

En Allemagne, nous avons vu la droiture de la conduite d'Innocent, et comment Othon perdit la bienveillance de son protecteur, par sa propre ingratitude, et par son infidélité à remplir des engagements volontaires, authentiques et sacrés. Frédéric, cet orphelin royal, placé sous la tutelle du Pape qui prit soin de son enfance et travailla efficacement à sa grandeur, ne paya également ses soins paternels que de la plus noire ingratitude.

Le rôle des Pontifes romains dans l'histoire d'Italie, n'a pas été le même. Au XIIIe siècle, c'étaient les études graves qu'ils favorisaient de tout leur pouvoir; c'était à fonder des universités partout le monde, à les combler de priviléges qu'ils consacraient leurs soins et leur argent. Innocent III présidait trois fois par semaine un consistoire qui jugeait les causes qu'on lui envoyait de toute l'Europe. La science du Pontife, son éloquence, son discernement étaient tels, qu'il y avait à Rome affluence de causes pour être jugées par lui, et affluence d'hommes doctes, de jurisconsultes pour l'entendre. Le même Pape ordonna qu'il y eût dans les églises un professeur de grammaire, et dans les métropoles un théologien pour l'instruction des clercs et du peuple. C'est à lui que remontent les plus anciennes lois de l'université de Paris.

Une confrérie toute spéciale, consacrée exclusivement au soulagement des malades, se forma à Rome sous Innocent III, en même temps à peu près que celle qui s'était chargée de la délivrance des captifs chrétiens. Un certain Gui, de la ville de Montpellier, environ vingt ans avant l'élection d'Innocent, ému à l'aspect de pauvres malades privés de secours, se décida à fonder un hôpital pour les recevoir. Il fit construire, devant les portes de Montpellier, une maison qu'il plaça sous la protection du Saint-Esprit, et s'adjoignit quelques autres hommes animés comme lui de sentiments chrétiens, il y entra lui-même pour la desservir. Elle devait prodiguer toutes sortes de soins charitables : soulager ceux qui avaient faim, revêtir les pauvres, soigner et consoler de toutes manières les malades. Gui comme chef de l'ordre rédigea lui-même les règles, auxquelles devaient se soumettre ceux qui se réunissaient à lui, pour se livrer à des œuvres de charité. Nous avons déjà précédemment raconté comment Innocent avait reconstruit l'ancien hospice du Saint-Esprit, bâti à Rome par les rois anglo-saxons, et l'avait enrichi de bénéfices, de biens fonds, de revenus, de trésors, d'ornements, de livres et de juridictions, afin que l'on pût, en tout temps, s'y livrer tranquillement au culte divin, au soin des malades, au soulagement des malheureux, à l'admission des enfants trouvés et au logement de trois cents pauvres. Le Pape ne négligea pas dans cette occasion le salut de l'âme de ses prédécesseurs et de ses successeurs, de tous les évêques, des cardinaux morts et vivants. Certes il serait difficile de trouver une institution qui ait conservé sa destination primitive pendant plus de six cents ans dans une aussi grande pureté que l'hôpital du Saint-Esprit à Rome. En l'an 1204 Innocent appela maître Gui à Rome, et réunit les deux hôpitaux, celui du Saint-Esprit à Saxia, et celui de Montpellier; de telle façon que les deux devaient être placés sous un seul maître, et les Frères soumis aux mêmes règles qu'il leur donna. A l'hôpital de Rome devaient être attachés au moins quatre ecclésiastiques. Ils devaient y remplir les fonctions religieuses, prier journellement pour les Papes, les évêques et les cardinaux, et être soumis immédiatement au Pape.

Parmi tous les Pontifes qui ont représenté dans leurs personnes l'idée chrétienne du service public, Innocent III est un de ceux qui nous paraît l'avoir le mieux compris dans son application sur une grande échelle, circonstance d'autant plus merveilleuse que l'élévation de son caractère l'eût porté probablement vers des pensées de domination, si son âme eût été moins profondément pénétrée des vrais principes d'un gouvernement catholique. On lui a reproché une sorte de rigueur et d'inflexibilité, sinon même un esprit de domination, pour avoir osé rappeler les princes de la terre aux lois de la morale et de l'Evangile et aux saintes prescriptions du christianisme. Mais ne pourrions-nous pas répondre par ses propres paroles: *Se pourrait-il*, dit Innocent dans un de ses écrits, *que les évêques et plus que tous les autres, le Pape n'eussent pas le droit de punir les princes de la terre lorsqu'ils refusent d'écouter la voix de l'Eglise et d'offrir pour leurs crimes une satisfaction convenable, parce qu'ils n'ont à répondre de leurs péchés qu'à Dieu seul, et non aux hommes? Mais non! quoique le cœur des rois se trouve dans la main du Seigneur, qui le dirige comme il lui plaît, cependant aux évêques et au Pape appartient de prononcer contre les coupables les peines ecclésiastiques.* (INNOCENT III, *in psal. III pœnitent*, t. V, n. 30, 1838.)

Innocent III tomba en paralysie, puis en léthargie, et mourut le 16 juillet 1216 après avoir tenu le Saint-Siége 18 ans et 6 mois.

INNOCENT IV. — Après la mort de Grégoire IX le Saint Siége vaqua près de dix-huit mois, par la division qui était entre les cardinaux. L'empereur Frédéric envoya à Rome l'archevêque de Bari pour négocier

la paix ; mais ce fut inutilement. Il vint lui-même avec une grande armée, ravagea les environs de Rome, et retourna ensuite en Allemagne. Vers le même temps, il écrivit aux cardinaux pour leur reprocher leur division et le retard qu'ils apportaient à l'élection du Pape. « Vous n'avez point, » leur disait-il, « d'attention aux choses spirituelles, mais seulement à celles de ce monde terrestre. Chacun de vous désire ardemment le pontificat, et ne suit que sa passion, sans avoir égard au mérite. Vous poussez la jalousie jusqu'à souhaiter la mort l'un de l'autre, bien loin de contribuer à le faire Pape. Faites donc cesser entre vous les factions, accordez-vous pour donner un chef à l'Eglise. » Non content de ces lettres injurieuses, Frédéric se mit en campagne avec une armée, et ordonna à ses troupes de ravager les terres des cardinaux. Les Sarrasins qu'il avait à sa solde, ne s'acquittèrent que trop de cet ordre. Ils pillèrent cruellement la ville d'Albano, sans épargner les églises, et réduisirent les habitants à la dernière misère. Les cardinaux voyant ces ravages, prièrent l'empereur de les faire cesser, promettant d'élire un Pape au plus tôt. Enfin, le 24 juin 1243, ils s'accordèrent à nommer Sinibalde de Fiesque, Génois, de la maison des comtes de Savagno, et cardinal-prêtre. Il prit le nom d'Innocent IV. Quand on en porta la nouvelle à l'empereur Frédéric, il en parut affligé, et dit qu'il prévoyait que, d'un cardinal ami, il deviendrait un Pape ennemi. Il fit néanmoins faire des prières, par tout son royaume, en action de grâces, et il lui envoya des ambassadeurs. Ils étaient porteurs d'une lettre, où l'empereur reconnaît que le Pape est issu de la première noblesse de l'Empire, et son ancien ami, et lui offre toute sa puissance pour l'honneur et la liberté de l'Eglise. Le Pape reçut cette ambassade très-favorablement, et pour négocier la paix avec l'empereur, il lui envoya trois nonces; mais la négociation fut sans effet, parce que l'empereur proposa des demandes auxquelles le Pape ne pouvait accéder.

On traita de nouveau de la paix, et sous des conditions favorables; il n'y était fait aucune mention de réhabiliter Frédéric dans la dignité impériale dont Grégoire IX l'avait déposé : mais seulement de l'absoudre des censures. L'empereur, après les engagements les plus solennels qu'il parut oublier aussitôt qu'il les eut contractés, ne tendit qu'à surprendre Innocent et à se rendre maître de sa personne. En effet quelques mois après, le Pape, qui voulait s'il était possible, conclure la paix avec ce prince, partit de Rome pour s'approcher du lieu où il était; mais Frédéric lui manda qu'il n'exécuterait rien de tout ce dont il était convenu, s'il ne recevait auparavant les lettres de son absolution. Le Pape répondit que cette proposition n'était pas raisonnable; l'empereur tâchait de se rendre maître du Pape. Innocent en étant averti, résolut de se retirer secrètement, mais ayant appris que trois cents chevaliers Toscans devaient venir la nuit suivante pour le prendre, il en fut si alarmé, que, vers le milieu de la nuit, il quitta les marques de sa dignité, s'arma légèrement, monta sur un bon coursier, et partit sans que personne s'en aperçût. Il poussa si vivement son cheval, qu'avant six heures du matin il avait déjà fait onze lieues. Vingt-trois galères étaient venues de Gênes au-devant du Pape à Civita-Vecchia, ce qui faisait juger qu'il avait déjà formé ce projet. Ces galères étaient commandées par les premiers de la ville. Après une navigation de quelques jours, ils arrivèrent à Gênes, pleins de joie, et furent reçus au son des cloches. Le Pape se trouvait ainsi à quinze journées de Rome, dans la ville de sa naissance, au milieu de ses parents et de ses amis. L'empereur ayant appris sa fuite, en fut fort irrité contre ceux qu'il avait mis à la garde des ports et des villes de son obéissance.

Innocent ayant appris que le roi saint Louis devait aller au chapitre général de Cîteaux, écrivit aux abbés qui devaient s'y trouver pour les prier de conjurer le roi à genoux, qu'il prît la protection du Pape contre Frédéric : ce qu'ils exécutèrent, car saint Louis s'étant rendu à ce chapitre, tous les abbés, et la communauté, qui était de cinq cents moines, s'étant mis à genoux devant ce saint roi, lui firent la prière que le Pape leur avait prescrite. Saint Louis, ému de ce spectacle, se mit pareillement à genoux, promit sa protection au Pape contre les violences de l'empereur, et dit qu'il recevrait volontiers le Pape dans son royaume si ses barons le lui conseillaient, parce qu'attendu sa jeunesse, il ne pouvait se dispenser de suivre leurs avis. Tous les abbés rendirent à ce prince de grandes actions de grâces.

Saint Louis assembla donc les seigneurs de son royaume, pour prendre leurs avis sur ce sujet. Or, pendant qu'ils étaient assemblés, le Pape envoya demander permission de venir à Reims. Mais les barons répondirent qu'ils ne souffriraient pas qu'il vînt s'établir dans le royaume. Ils craignaient que sa présence ne nuisît à la dignité royale, et trouvaient trop de différence entre leur jeune roi et un Pape consommé dans les affaires. Le roi répondit donc aux envoyés, conformément à l'avis des seigneurs; mais dans les termes les plus bienveillants. Le Pape envoya aussi demander au roi d'Aragon la permission de venir dans ses Etats, et il fut refusé de même. Quant au roi d'Angleterre, il se contenta de lui faire écrire par quelques cardinaux, comme de leur propre mouvement. Le roi d'Angleterre ne rejeta pas cette proposition : mais des seigneurs de son conseil l'en détournèrent.

Innocent ne trouvant donc point d'asile chez ces princes, se détermina à venir à Lyon, ville neutre alors, et dont l'archevêque était seigneur. Il partit de Gênes, traversa la Savoie, et arriva à Lyon. Aussitôt il écrivit une lettre circulaire aux archevêques et évêques, pour la convocation d'un concile général; voulant, dit-il, rétablir dans

sa première splendeur, l'Eglise agitée par une terrible tempête. Il y invita aussi les rois et les autres princes au temps marqué, qui était à la Saint-Jean. Cent trente, tant archevêques qu'évêques se trouvèrent à Lyon, mais fort peu d'Allemagne naturellement. Pour les princes, il n'y en eut que deux qui y vinrent; savoir, Baudouin, empereur de Constantinople, et Raymond, comte de Toulouse. Dans la congrégation préliminaire, Thadée de Suesse, au nom de l'empereur Frédéric son maître, offrit au Pape, pour rétablir la paix, de s'opposer aux Tartares et autres ennemis de l'Eglise, d'aller en personne à la Terre-Sainte, pour la délivrer du péril où elle était, et de rendre à l'Eglise romaine ce qu'il lui avait ôté. Mais le Pape rejeta ces offres, montrant que Frédéric ne tenait jamais ses promesses.

Dans la première session, le Pape, revêtu pontificalement, étant monté sur un lieu élevé, et ayant à sa droite l'empereur de Constantinople, et quelques princes séculiers à sa gauche, fit un discours dont les principaux points étaient le dérèglement des prélats et des peuples, l'insolence des Sarrasins, le schisme des Grecs, la cruauté des Tartares, la persécution que l'empereur Frédéric avait exercée contre le Pape Grégoire IX, ajoutant que ce prince était hérétique et sacrilége. Cependant le Pape voulut encore accorder à l'empereur deux semaines de délai. Frédéric n'en tint aucun compte, et ne daigna pas même envoyer de nouveaux pouvoirs à son délégué. Dans la seconde session les Pères du concile ayant appris que l'empereur diffamait leur tribunal, le traitèrent comme contumace et rebelle à l'autorité de l'Eglise. On le convainquit d'avoir exercé des cruautés contre les prélats qui venaient à Rome sous Grégoire IX, et d'un grand nombre d'autres crimes. Dans la troisième session différée au 17 juillet par égard pour Frédéric, le Pape prononça la sentence de déposition. Il réduisit les crimes de ce prince à quatre principaux : Parjure, sacrilége, hérésie et félonie. *Sur tous ces excès*, dit-il, *et après en avoir délibéré avec nos confrères, nous dénonçons ce prince privé de tout honneur et dignité, dont il s'est rendu indigne par ses crimes, et l'en privons, absolvant pour toujours de leur serment tous ceux qui lui ont juré fidélité.*

Pendant la lecture de la sentence, le Pape et les prélats tenaient des cierges allumés, et tous les assistants paraissaient consternés. Les envoyés de l'empereur frappaient leur poitrine en poussant des soupirs.

L'empereur Frédéric, ayant appris la nouvelle de sa déposition, fut transporté de colère. « Quoi, » dit-il, « le Pape a eu l'audace de me déposer dans son concile, et de m'ôter ma couronne? » En se redressant avec des yeux menaçants, il dit : « Mais je ne l'ai pas encore perdue, et le Pape ni le concile ne me l'ôteront pas, sans qu'il y ait beaucoup de sang répandu. » Ce prince, qui était alors à Turin, envoya promptement son fils Conrad en Allemagne, et écrivit des lettres aux princes souverains, pour se les rendre favorables. Il les exhortait à profiter de son exemple : « Que ne devez-vous point craindre, » leur dit-il, « d'un tel Pape, chacun en particulier, puisqu'il entreprend de me déposer, moi qui suis couronné empereur de la part de Dieu, après l'élection solennelle des princes..... Vous en êtes vous-mêmes cause, en vous soumettant à ces hypocrites, dont l'ambition n'a point de bornes. » Il se déchaîne ensuite contre les prétendus vices de la cour de Rome. Ce prince écrivit aussi au roi saint Louis. Il envoya en France Pierre de Vignes, son secrétaire, avec une lettre dans laquelle il disait que pour l'affection singulière qu'il portait au roi de France, il remettait entre ses mains son différend avec le Pape, et qu'il était prêt de donner à l'Eglise telle satisfaction qu'il jugerait convenable. Saint Louis essaya de fléchir le Pape qui, convaincu de la duplicité de Frédéric, crut nécessaire de maintenir la décision du concile de Lyon.

Regardant l'Empire comme vacant, on pressa les princes d'Allemagne d'élire pour roi des Romains Henri landgrave de Thuringe. Les Frères prêcheurs et les Frères mineurs, qui avaient beaucoup de crédit parmi le peuple, prêchèrent en faveur du nouveau roi, et promirent des indulgences à ceux qui s'attacheraient à lui. Le landgrave fut élu, et aussitôt on prêcha la croisade contre les infidèles, entre lesquels on comptait Frédéric. La Providence se chargea de ratifier la sentence du Pape : on connaît la chute et les dernières années de Frédéric, la mort prématurée de son fils, et la ruine totale de cette race redoutable; triomphe à jamais mémorable du droit sur la force brutale, de la foi sur l'intérêt matériel, du christianisme sur la tyrannie.

Innocent partit de Lyon en 1251, après y avoir passé six ans et quatre mois. Il arriva à Gênes, et de là il se retira à Milan, où il passa deux mois.

Deux ans après, l'empereur Frédéric tomba malade; et se trouvant en danger de mort, il chargea son fils Conrad, qu'il avait fait son héritier, de rendre à l'Eglise de Rome ce qu'il lui avait pris. Il reçut l'absolution de l'archevêque de Palerme, et mourut le 14 décembre 1253, âgé de 52 ans. Conrad entra en Italie pour prendre possession du royaume de Sicile. Il s'avança dans la Pouille; et il y faisait tous les jours de nouveaux progrès, lorsque la mort en arrêta le cours. Ce prince n'avait que 26 ans, et laissa un fils, nommé Conradin, encore enfant. Mainfroy, fils naturel de Frédéric, étant devenu son tuteur, crut devoir se soumettre à tout ce que le Pape exigerait.

Innocent IV fut obligé d'excommunier Sanche II, roi de Portugal, et de mettre son royaume en interdit : car depuis Grégoire IX, qui avait déjà prononcé cet interdit, aucun des abus qui y avaient donné lieu n'avait été réformé. Quelque temps après Inno-

cent envoya pour missionnaires aux Mogols des Frères prêcheurs.

L'an 1254, Innocent IV étant venu à Naples, y publia une bulle fameuse pour restreindre les priviléges des religieux mendiants. Ce fut dans cette ville et dans la même année qu'il termina sa vie le 7 décembre, après avoir tenu le Saint-Siége onze ans et cinq mois. Innocent IV aimait et protégeait les lettres; outre les écrits qu'il composa pour la défense de l'Eglise contre la persécution de Frédéric, on a de lui des commentaires sur le livre V des *Décrétales;* il était versé dans la jurisprudence, et on le nommait le *Père du droit.*

INNOCENT V. — Après dix jours de vacance du Saint-Siége, les cardinaux enfermés dans le conclave élurent Pape Pierre des Cours de l'ordre des Frères prêcheurs, cardinal-évêque d'Ostie, qui prit le nom d'Innocent V. Il alla aussitôt à Rome, où il fut couronné le 23 février 1276, et logea au palais de Latran; mais il y tomba malade, et mourut le 22 juin, après cinq mois de pontificat. Nous croyons ne pouvoir donner une biographie plus savante et plus complète de ce Pontife, que celle contenue dans le Mémoire lu par le chanoine Bal Valentin à la réunion de la société académique d'Aoste, le 4 février 1856. Nous regrettons vivement que le défaut d'espace nous mette dans l'absolue nécessité de passer sous le silence la seconde partie de ce Mémoire, si remarquable et si pleine d'érudition, relative à l'origine d'Innocent V.

« La même vallée qui, dans le XIIe siècle, » dit M. Bal Valentin, « a donné à l'Eglise le grand saint Anselme, lui a aussi donné, un siècle plus tard, l'illustre Pape connu sous le nom d'Innocent V. Au couchant du duché d'Aoste, à peu de distance des glaciers du mont Blanc, existe une commune appelée la Salle. C'est dans le château des Cours de Cunes, appartenant aux seigneurs de cette commune, que naquit, l'an 1225, Pierre des Cours.

« La distance, qui nous sépare de l'époque de sa naissance, et l'extinction de la famille des Cours, arrivée au XIIIe ou XIVe siècle, sont cause de l'obsurité où se trouve enveloppée l'origine d'Innocent. Les recherches qu'on a faites ont bien servi à faire connaître certains personnages de cette noble famille, mais les noms du père et de la mère de Pierre sont restés ignorés.

« Quant au jeune Pierre, le château qui abrita son berceau n'eut pas le bonheur de le posséder longtemps. C'était un usage assez répandu à cette époque, que les enfants des nobles étaient placés à l'étranger, dans des couvents, ou sous la direction de quelque personnage distingué, pour leur faire éducation : celle du jeune des Cours fut confiée à l'illustre seigneur Rodolphe de Chatellair, archevêque de la province ecclésiastique de Tarentaise. De là, étant à peine âgé de dix ans, il entra dans l'ordre de Saint-Dominique, de sorte que, selon le langage d'un historien qui a fait sa biographie, Pierre des Cours s'était muni des armes nécessaires pour repousser les assauts de la chair, avant même d'en ressentir les révoltes. Les supérieurs l'ayant ensuite envoyé à Paris, pour y professer l'Ecriture sainte, il y eut pour collègue le grand docteur de l'ordre, l'angélique saint Thomas. Alors cette capitale put se glorifier de posséder dans son sein les deux plus beaux génies de leur siècle.

« A la réputation de savant, Pierre des Cours joignait dès lors celle de saint, aussi fut-il acclamé deux fois provincial des Gaules et vicaire général des Frères prêcheurs. Ayant eu connaissance de son mérite, Grégoire X, qui occupait, depuis 1271 la Chaire de saint Pierre, le promut au siége archiépiscopal de Lyon. Les chanoines de cette ville étaient depuis longtemps en litige avec le peuple. La pacification avait été tentée déjà bien des fois par des personnages éminents, mais elle avait toujours échoué. Il était réservé au zèle et à la charité admirable de Pierre des Cours d'aplanir toutes les difficultés et de rétablir chez les uns et les autres cette union et cette concorde qui sont l'essence de l'esprit chrétien.

« C'est de son temps qu'eut lieu le second concile général de Lyon. En assemblant ce concile l'an 1274, Grégoire X se proposait un double but, celui de recevoir dans le sein de l'Eglise les Grecs qui auraient professé le dogme de la procession du Saint-Esprit et celui de déterminer en même temps les secours qu'on devait envoyer en Syrie aux Grecs persécutés. Notre archevêque avait été chargé de tout disposer pour que cette auguste assemblée pût, en se réunissant dans la ville archiépiscopale, travailler avec succès à ces deux grands objets. Il y réussit si bien, que le Souverain Pontife, voulant lui marquer sa haute satisfaction, et lui donner une nouvelle preuve de sa confiance, s'empressa, avant même que les Pères du concile fussent arrivés à Lyon, de le nommer au siége d'Ostie et de Velletri en Italie, et de lui donner en même temps la dignité de cardinal, ainsi que la charge de grand pénitencier de la sainte Eglise romaine.

« La métropole des Gaules allait donc perdre son pasteur, et la circonstance du concile devait faire comprendre plus que jamais l'immensité de cette perte : car tous les historiens sont d'accord à dire que Pierre fut, dans le concile, l'œil, le bras, l'âme du Souverain Pontife.

« Choisi pour faire le discours d'ouverture de la troisième session, après avoir déploré les maux produits par le schisme des Grecs, et exposé les grands avantages que l'Eglise retirerait de leur union, il développa les causes pour lesquelles cette union, tant de fois projetée, ne s'effectua jamais, et suggéra en même temps les moyens les plus efficaces pour y arriver. Neuf jours après la quatrième session, l'Eglise perdit une de ses plus belles gloires : saint Bonaventure, qui était un des Pères du concile. Le cardinal des Cours fut chargé de son oraison funèbre, il s'en acquitta de manière à

tirer les larmes des yeux de tous les auditeurs. David, pleurant la mort de Jonathas : *Doleo super te, frater mi Jonatha* (*II Reg.* I, 26), lui fournit le texte et la matière de son discours. Sur ces entrefaites, les orateurs du grand kan des Tartares, au nombre de seize, se présentèrent au concile, pour demander à former une ligue commune avec les princes chrétiens contre les Sarrasins ; le cardinal dominicain profita de l'occasion pour administrer le baptême à trois d'entre eux qu'il reconnut les plus dociles à la grâce. Le Souverain Pontife avait proposé aux Pères assemblés à Lyon d'abréger la durée du conclave dans les vacances du Saint-Siége, à cause des désordres qui surgissaient pendant les intrigues : mais les cardinaux s'opposaient, en disant qu'il ne fallait rien précipiter dans l'élection des Papes. L'orateur dominicain prit la parole, et par de solides raisons, détermina le concile à se ranger du côté du Saint-Père.

« Chacun s'étonnait de voir un homme tel que le prélat des Cours, qui avait été élevé dans une étroite cellule, entre le silence du cloître et l'exercice privé des vertus morales, déployer, dans toutes les circonstances, tant de maturité de conseil et de grandeur de vue jointe à une promptitude d'exécution et à une égalité d'esprit si remarquables. Il sut éteindre dans bien des cœurs la haine des guelfes et des gibelins ; et c'est par ses conseils et à ses prières, qu'Alphonse, roi de Castille, se désista de ses prétentions sur l'empire d'Occident. L'affabilité des manières et l'habileté à tirer parti des circonstances, étaient ses plus grandes ressources.

« Le 10 janvier 1276, Grégoire X mourut à Arezzo, et onze jours après, le concile proclamait à pleins suffrages l'élection de Pierre des Cours au souverain pontificat. Le roi Charles envoya ses orateurs annoncer au nouveau Pape son élection, et quelques jours après il fut reçu à Rome avec une pompe et des honneurs extraordinaires. Ses premiers soins, dans sa nouvelle élection, furent pour le rétablissement de la paix parmi les princes chrétiens, et pour y parvenir, il envoya des prélats, en qualité d'ambassadeurs dans toutes les cours de l'Europe. Prévoyant que les Vénitiens seraient entrés dans la ligue formée contre les Sarrasins, leurs ennemis communs, il leva l'interdit que son prédécesseur avait lancé contre la république.

« En même temps il soutint et défendit de tout son pouvoir les droits imprescriptibles du Saint-Siége relativement à la nomination des évêques, droits que l'empereur d'Orient avait tenté de s'arroger déjà sous les Pontifes précédents. C'est ainsi que le zèle et l'activité de ce Pape promettaient à l'Eglise les plus grands biens, lorsque, hélas ! ces espérances furent brisées. Innocent V n'occupa la Chaire de Saint-Pierre que cinq mois et deux jours ; il vit d'un œil serein la mort qui s'approchait, et ayant recommandé son âme entre les mains de son Créateur, il mourut à Rome, le 22 juin 1276, avec la réputation d'un saint. Sa dépouille mortelle fut déposée dans l'église du Saint-Sauveur. Nous avons de lui plusieurs écrits remarquables, tels que : *Notes sur les Epîtres de saint Paul*, sous le nom de Nicolas de Goran ; *Commentaires sur le livre des Sentences ;* quatre *lettres* qui se trouvent dans Ughelli et dans Campi-Postillæ *in Genesim et Exodum*, et plusieurs autres manuscrits dont quelques-uns se trouvent à la bibliothèque de Turin. »

INNOCENT VI.—Les cardinaux étant entrés dans le conclave pour donner un successeur à Clément VI, élurent, le 12 décembre 1352, Etienne Aubert, cardinal-évêque d'Ostie, qui prit le nom d'Innocent VI. Il était né près de Pompadour, dans le diocèse de Limoges. Il professa le droit civil à Toulouse, fut fait évêque de Noyon, ensuite de Clermont, et enfin cardinal-évêque d'Ostie. Il dut son élévation à sa probité singulière, à sa sagesse tout évangélique et à l'intégrité reconnue de ses mœurs. Religieux observateur des lois canoniques, il commença par les mettre en vigueur dans son intérieur, afin de les mieux appliquer partout par son exemple.

Aussitôt après son couronnement, le Pape suspendit plusieurs réserves de bénéfices, faites par Clément VI en faveur des cardinaux ; et il ordonna à tous ceux qu'il trouva à sa cour d'aller résider chacun à son bénéfice ; ce qui fut exécuté. Il diminua le nombre de ses domestiques, sa dépense et celle des cardinaux. Il fit une constitution contre les commandes, dont il montra fort bien les inconvénients ; et corrigea quelques abus. Presque toutes les villes et les places qui appartenaient à l'Eglise romaine, étaient alors occupées par différents usurpateurs. Le Pape travailla à les affaiblir, et à rétablir le bon ordre dans toutes les villes. Mais, malgré ses efforts, l'Italie fut comme auparavant le théâtre de toutes sortes de crimes et de désordres. Dans la bulle de légation qu'Innocent donna pour l'Italie, il dit : *C'est avec la plus vive douleur que nous voyons régner depuis si longtemps en Lombardie, en Toscane et dans les contrées voisines, une division d'où suivent les meurtres, les ravages, la dégradation du culte divin, le pillage des églises et des lieux qui en dépendent, le mépris de la liberté ecclésiastique et ce qui est pis encore l'esprit de schisme et d'hérésie. Cependant les affaires du premier ordre qui nous retiennent en deçà des monts nous empêchent de nous porter en personne dans les lieux chéris où tende sans cesse l'ardeur de nos vœux.*

Par une bulle en forme, Innocent révoqua comme attentatoire aux droits immuables du Siége apostolique le règlement que les cardinaux avaient fait dans le dernier conclave.

Jean Paléologue, empereur de Constantinople, traita la réunion des Grecs avec l'Eglise romaine, animé de dispositions plus sincères que celles de la plupart de ses prédécesseurs. Il fit entre les mains du nonce du Pape les engagements les plus solennels,

ne demandant en retour qu'un faible secours. Mais les factions qui déchiraient en ce moment l'Italie et les autres Etats de l'Europe mirent le Pape dans l'impossibilité de procurer ce secours. Cependant comme Innocent VI avait fort à cœur cette affaire dont il concevait de grandes espérances pour la religion, il envoya en Orient pour légat le bienheureux Pierre Thomas de l'ordre des Carmes qui affermit l'empereur dans ses dispositions.

Le Pape dont les vues d'ordre, d'économie et de désintéressement ont été appréciées par tous les historiens, se trouvait sous le rapport des ressources pécuniaires dans la situation la plus critique. A cette époque il était presque le seul souverain qui soutînt les Chrétiens d'Orient. Dès 1353 il avait envoyé de fortes sommes et des vaisseaux chargés de blé pour secourir Smyrne. Dans l'espoir fondé de la réunion des Grecs, qui ne pouvait être exécutée qu'avec de l'argent et des secours fournis, il crut devoir recourir à l'imposition de quelques décimes. Mais l'empereur Charles ne répondit à cette demande qu'en menaçant de mettre les revenus ecclésiastiques en séquestre entre les mains des princes laïques.

Le Pape s'efforçait en même temps de réveiller le zèle des premiers prélats, s'adressant en même temps aux archevêques de Mayence, de Trèves, de Cologne, de Brême et de Saltzbourg pour réprimer les déréglements du clergé d'Allemagne. Vers le même temps, Innocent se vit exposé aux avanies et à l'insolente férocité de ces troupes de bandits qu'on appelait *Compagnie blanche*, et qui infestèrent d'abord les provinces méridionales de la France. Enfin l'année suivante 1362, Innocent VI consumé de vieillesse, de soucis et de maladie, mourut le 12 septembre après neuf ans et près de sept mois de pontificat. Son corps fut déposé dans la cathédrale d'Avignon, puis transféré à la Chartreuse de Villeneuve qu'il avait fondée. Ce fut un Pontife d'une vie exemplaire, observateur toujours exact de la justice, sévère quelquefois, inflexible même quand le danger du scandale l'exigeait, d'une charité à laquelle on a fait le reproche glorieux d'être allée jusqu'à l'excès, zélé pour les intérêts de l'Église et ami des sciences et des savants, qu'il ne cessa de favoriser.

INNOCENT VII. — Boniface IX étant mort, et son compétiteur Benoît XIII restant seul, on espérait l'extinction du schisme qui régnait depuis si longtemps en Occident. En effet, Benoît avait contracté dans un écrit publié, signé de sa main, l'obligation de renoncer au pontificat en cas de mort de Boniface. Comme tout était disposé pour l'y contraindre, au cas où il refuserait, les cardinaux de Rome n'avaient qu'à s'abstenir de faire une nouvelle élection et le schisme était fini. Le roi de France se hâta de leur écrire dans ce but. Mais, par un empressement que l'on ne peut expliquer, les cardinaux présents à Rome, insensibles aux pressantes sollicitations qui leur étaient faites, entrèrent en conclave le 12 octobre 1404, douze jours après la mort du Pape, et le 17 du même mois lui donnèrent un successeur. Ce fut Cosma de Meliarati, archevêque de Ravenne, plus connu sous le nom de cardinal de Boulogne. Il prit le nom d'Innocent VII. Il s'était engagé par serment, comme tous les autres cardinaux, à sacrifier sa propre grandeur à la paix de l'Eglise, pourvu que Pierre de Lune (Benoît XIII) renonçât aussi à la papauté. Innocent était né dans l'Abbruze, de parents médiocres, et vanté généralement pour son esprit, sa doctrine, son expérience, sa modestie, sa douceur inaltérable, en un mot pour toutes les qualités qui devaient faire un Pape sans reproches. Tous les historiens font l'éloge de sa vertu et de son application aux affaires. Dans un autre temps, ce Pape eût fait la joie et le bonheur de l'Eglise, mais dans le temps actuel, son élection affligeait tous les Chrétiens, par ce qu'elle perpétuait un schisme qui durait depuis vingt-cinq ans.

Innocent VII notifia son élection dans toute l'Europe, par des lettres pleines d'un ardent amour de la paix et qui inspirèrent une grande confiance, parce qu'on connaissait ses vertus et son caractère pacifique. Il indiqua un concile général à Rome, pour chercher les moyens de pacifier l'Eglise. Mais ce concille ne put avoir lieu à cause des troubles excités en Italie par les gibelins, à la tête desquels se trouvait Ladislas. Innocent, ainsi que son compétiteur, Benoît XIII, écrivait de toutes parts des lettres où chacun d'eux exprimait ses désirs pour l'union et les efforts qu'ils faisaient pour l'extinction du schisme; mais ni l'un ni l'autre n'arrivait à une cession volontaire qui, seule pouvait le terminer. Nous n'entrerons pas dans le détail des mille démarches qui eurent lieu à cet effet, principalement sous l'action toute-puissante de l'université de Paris.

Du reste, le pontificat d'Innocent ne fut pas long. Il mourut au bout de deux ans, le 6 novembre 1406. Ses cardinaux, au nombre de quatorze, furent quelque temps incertains s'ils procéderaient à une élection, parce que Benoît XIII, avait promis de renoncer au pontificat, si les cardinaux de Rome n'élisaient pas un nouveau Pape. Mais dans l'incertitude où ils étaient, ils firent un acte, dans lequel ils promettaient tous, que celui d'entre eux qui serait Pape, renoncerait à son droit, si Benoît renonçait au sien, signèrent cet acte, et procédèrent à une nouvelle élection, celle de Grégoire XII.

INNOCENT VIII. — Il y eut de grands troubles à Rome après la mort de Sixte IV, et dès le lendemain, une troupe de jeunes romains alla piller le palais du comte Riario, (neveu de Sixte IV) où ils ne trouvèrent personne : ils en rompirent les portes et les fenêtres, emportèrent tout ce qu'il y avait de plus précieux dans ce beau palais. Le lendemain, ils pillèrent les magasins et les maisons des Génois, et cela en haine de Sixte.

qui était né sujet de la république de Gênes. Ils enlevèrent encore tous les bestiaux qui étaient à un château appartenant à ce comte. Les Colonnes causèrent à peu près les mêmes désordres : ils reprirent le château de Cavarro, dont ils tuèrent le gouverneur et douze soldats, et jetèrent le reste de la garnison par les fenêtres, dans les fossés.

Lorsque ces troubles eurent été apaisés, les cardinaux se rendirent à l'église de Saint-Pierre, où Guillaume de Pereriis, auditeur apostolique, prononça devant eux un discours célèbre sur l'élection d'un Souverain Pontife, et dans lequel il les exhorta à choisir un Pape qui fût capable de secourir l'Eglise dans l'état déplorable où elle était; qui fût en état d'abolir tous les abus, surtout l'avarice et l'ambition, et qui ne craignît pas d'assembler des conciles généraux. Dès le lendemain les cardinaux s'étant assemblés au nombre de vingt-cinq, on procéda à l'élection du Pape, et, le 29 août 1484 ils élurent Jean-Baptiste Cibo, dit cardinal de Melfe, d'extraction grecque, qui prit le nom d'Innocent VIII, avec ces paroles du psaume pour devise : *J'ai marché dans mon innocence.* (*Psal.* xxv, 1.) Il était noble génois, et avait été élevé avec soin. Dès qu'il fut entré dans le monde, on l'envoya à Naples, où il vécut assez longtemps à la cour d'Alphonse et de Ferdinand. Depuis, il vint à Rome, chez le cardinal de Bologne, frère du Pape Nicolas V; ce qui contribua beaucoup à son élévation. Paul II lui donna l'évêché de Savone, et Sixte IV lui conféra celui de Melfe, le fit cardinal en 1473, et lui confia depuis la légation de Sienne : ce fut par ces degrés qu'il s'éleva sur le Saint-Siége.

Innocent VIII confirma la congrégation de religieuses établie à Tolède par Béatrix de Sylva et la rangea sous la règle de Cîteaux, en lui conservant néanmoins son titre de la Conception. Il approuva la conduite remarquable de l'université de Paris, qui avait condamné les propositions de Jean Laillier contre la primauté du Siége apostolique, l'autorité de l'Eglise et diverses pratiques religieuses.

Dès le début de son pontificat il employa tous ses efforts pour réconcilier entre eux les princes d'Italie, et réunir au Saint-Siége ceux que son prédécesseur en avait éloignés : il tâcha aussi d'unir ensemble les princes chrétiens contre les Turcs. Il exhortait les ambassadeurs qui étaient à Rome, à porter leurs maîtres à la paix. Il envoya des légats de tous côtés pour engager les souverains à s'opposer aux Turcs, et à fournir de l'argent, s'ils ne pouvaient faire mieux. Ce fut vers le même temps qu'Innocent VIII publia la canonisation de Léopold, marquis d'Autriche, surnommé le Pieux, et qui était mort en odeur de sainteté dans le XIIe siècle.

Cependant les progrès de Bajazet, empereur des Turcs, avaient répandu la terreur en Italie, et le Pape voulant le prévenir, écrivit aux princes chrétiens de terminer leurs différends, et de s'unir tous ensemble pour défendre la cause de Jésus-Christ, contre l'ennemi de la religion. La lettre qu'il écrivit aux princes d'Italie, ne fut pas sans succès. Le duc de Ferrare promit huit mille écus d'or, le Siennois autant, le marquis de Mantoue six mille, celui de Montferrat deux mille, et la république de Lucques autant. Mais les Florentins, à qui le Pape avait imposé une contribution de trente-six mille écus d'or, représentèrent que leur Etat était épuisé par les grandes dépenses qu'ils avaient été obligés de faire dans la guerre contre les Génois.

L'année suivante, le Pape reçut des ambassadeurs des rois de France, d'Angleterre et de Danemark, ainsi que de plusieurs autres puissances. Il les exhorta tous à la paix, en leur exposant les suites funestes des guerres, les temples profanés, le culte divin interrompu, les villes ruinées, les vierges déshonorées, mais toutes ces exhortations ne produisirent presque aucun effet, à cause de la guerre qui était entre Mathias, roi de Hongrie, et l'empereur Frédéric, d'une part ; et Albert de Brandebourg et Othon de Bavière de l'autre, car on avait besoin de ces princes pour pouvoir arrêter les progrès des Turcs. Dans la même année, le Pape déclara la guerre à Ferdinand, roi de Naples, qui exerçait une violente tyrannie sur les sujets de l'Etat ecclésiastique, et qui, contre toutes les lois, avait fait mourir un grand nombre de personnes. Plusieurs seigneurs du royaume de Naples avaient eu recours au Pape. D'ailleurs, ce prince refusait de payer à l'Eglise de Rome, le tribut dont il était redevable, sous prétexte que le comtat d'Avignon n'avait été cédé par la reine Jeanne au Saint-Siége, que pour tenir lieu de ce tribut, qui montait à quarante mille écus d'or. Innocent VIII, offensé de ce refus, leva une armée, dont il donna le commandement à Robert de San-Severino.

Ferdinand, pour s'opposer au Pape, commença par apaiser les seigneurs de son royaume, qu'il avait maltraités. Il tâcha ensuite d'engager Innocent dans une guerre civile, afin qu'en lui donnant de l'occupation dans Rome, il ne portât point ses armes ailleurs. Ayant attiré dans son parti le duc des Ursins, il ne pensa plus qu'à semer la division dans cette ville. Il employa les promesses, les menaces et toute sorte d'artifices pour engager les cardinaux et le peuple à se révolter contre Innocent; il répandit des écrits, supposant que l'élection de ce Pape n'était pas légitime, et il promettait son secours à ceux qui voudraient en élire un autre. Le Pape se trouva fort embarassé, ses ennemis ravageaient déjà tous les environs de Rome. San-Severino, pour arrêter ces incursions, s'avança avec son armée, et chassa les ennemis d'un pont qu'ils occupaient. Ferdinand fut obligé de ralentir ses poursuites ; il écouta les propositions de paix qui lui furent faites par quelques cardinaux, et promit d'en observer les articles : mais il ne tint aucune de ses promesses ; il continua d'opprimer les seigneurs, et se moqua

des avis du Pape. Innocent, poussé à bout, prononça une sentence d'excommunication contre lui, et le déclara privé de son royaume en faveur du roi de France Charles VIII, qui prétendait y avoir un droit légitime. Il publia même une croisade contre lui. Ce prince ne se soumit au Saint-Siége que deux ans après, parce qu'il appréhendait les armes de Charles VIII, que le Pape avait invité à venir en Italie.

Vers le même temps, le frère de Bajazet, nommé Zizim, s'était réfugié à Rhodes, pour éviter la colère de l'empereur son frère; et le grand maître de Rhodes (d'Aubusson) le faisait garder en France dans la commanderie de Bourgneuf, sur les confins du Poitou. La plupart des princes faisaient tous leurs efforts pour avoir Zizim en leur disposition. Le grand maître donna la préférence au Pape, et le roi Charles VIII y consentit. Un cardinal alla au-devant de lui, et on lui fit à Rome une entrée magnifique. Zizim fut présenté au Pape dans un consistoire public, par l'ambassadeur de France et le grand prieur. Le maître des cérémonies l'avertit de saluer le Pape et de lui baiser les pieds. Ce prince avait le regard farouche, le nez aquilin, la poitrine fort large, et surpassait la taille ordinaire des hommes; il avait environ quarante ans. Dès le lendemain de cette cérémonie, le Pape, pour récompenser le grand maître de Rhodes, le fit cardinal, et déclara que toutes les commendes lui appartenaient; il lui donna encore le pouvoir de disposer des bénéfices et des revenus des ordres militaires du Saint-Sépulcre et de Saint-Lazare, et il réunit ces ordres à celui de Saint-Jean de Jérusalem. Cependant le Pape songea à tirer avantage de la personne de Zizim, dont il était maître, pour faire la guerre aux Turcs; il envoya des nonces à l'empereur et aux rois, pour prendre avec eux les mesures nécessaires. On convint que chacun contribuerait, selon son pouvoir, en armes, soldats ou argent, et qu'on laisserait au Pape la liberté de lever les annates et les décimes, et de publier une croisade. Mais pendant que l'on faisait ces préparatifs, Bajazet, irrité contre le grand maître de Rhodes, de ce qu'il s'était dessaisi de Zizim, son frère, envoya un ambassadeur au Pape, pour faire alliance avec lui et lui promettre 120,000 écus d'or, pourvu qu'il voulût retenir Zizim en prison. Cet ambassadeur eut une audience publique, en présence du Sacré Collége. Il paraît que le Pape reçut 40,000 écus d'or pour l'entretien de Zizim. Cette conduite d'Innocent VIII ne s'explique pas avec la résolution de faire la guerre aux Turcs, et il continuait de lever des décimes pour cette guerre, ce qui nous semble démontrer la fausseté de ce bruit.

Quelque temps après, un homme nommé Macrin, mécontent du Pape, qui l'avait privé d'une charge, s'en alla à Constantinople, et promit au sultan de mettre fin à la guerre, en tuant le Pape et Zizim. On le chargea d'or et de présents, et on lui promit le gouvernement de l'île de Négrepont, s'il pouvait venir à bout de son dessein; mais il fut découvert, et on le fit périr. En septembre 1490, Innocent VIII approuva une confrérie, nommée de la Miséricorde, pour assister les criminels condamnés à mort et pour avoir soin de leurs funérailles.

Deux ans auparavant, il avait donné une bulle pour réunir à la couronne d'Espagne les grandes maîtrises des ordres de Calatrava, de Saint-Jacques et d'Alcantara, ce qui ne s'effectua définitivement qu'en 1500, et mit le roi en état de consommer la réduction des Maures.

L'an 1491, Innocent VIII fut attaqué d'apoplexie, et depuis cet accident il n'eut plus la même liberté d'esprit pour s'appliquer aux affaires. Au mois de janvier de l'année suivante, il fit la paix avec Ferdinand, roi de Naples. Ce prince était alarmé des préparatifs que faisait le roi de France, pour porter la guerre dans son royaume; et c'est par là qu'Innocent VIII finit son pontificat. Sentant sa fin approcher, il ne parut plus occupé que de l'autre vie, et reçut les sacrements avec de grandes marques de piété. Il mourut le 25 juillet suivant, âgé de soixante-deux ans, après en avoir été huit sur le Saint-Siége.

INNOCENT IX. — Les mêmes intérêts qui avaient divisé les esprits dans le précédent conclave subsistèrent dans celui qui se tint après la mort de Grégoire XIV. Cependant tout le monde était persuadé que le cardinal *Santiquatro*, ou des Quatre-Couronnés, serait élu : ce qui arriva effectivement. Il prit le nom d'Innocent IX. Il se nommait Jean-Antoine Fachinetto, et était originaire de Bologne. Il s'était rendu recommandable par son intégrité et son érudition. Dès qu'il fut élu, il s'occupa à faire renaître l'abondance. Il ne voulut accorder aucune grâce sans prendre conseil : il se conduisit avec tant de prudence, qu'il contenta la noblesse, le peuple et les ministres étrangers. Il n'eut rien plus à cœur que de soulager les Romains des impôts onéreux dont on les avait depuis peu chargés.

Innocent IX envoya des secours à la Ligue; et il nous reste la lettre dans laquelle il excite Alexandre Farnèse à hâter ses préparatifs, à entrer en France et à débloquer Rouen : ce que ce général exécuta avec autant de bonheur que d'habileté. Mais le malheur voulait qu'Innocent fût très-vieux : il ne quitta presque jamais le lit; il y donna même des audiences. Du lit de mort d'un vieillard, qui ne pouvait plus remuer, partaient les ordres et les conseils pour une guerre qui mettait en mouvement la France et l'Europe. Mais la mort interrompit tous ses bons desseins le 30 décembre 1691. M. de Thou remarque que ce prince était d'une grande sobriété; qu'il était grave dans ses mœurs et dans ses discours, mais fort affable dans la conversation. Il ne siégea que deux mois.

INNOCENT X. — Le conclave qui suivit la mort d'Urbain VIII fut un des plus embarrassés et des plus difficiles. Les Barbe-

rini, ses neveux, travaillèrent avec ardeur à l'élection de Sachetti; mais l'opposition ferme et constante des Espagnols les empêcha d'y réussir. Le cardinal Antoine Barberini s'efforça de placer sur le Saint-Siége Ferenzola, dit autrement le cardinal de Saint-Clément; mais le parti de la France s'y opposa, parce qu'il était considéré comme ennemi du cardinal Mazarin. Piqué de cette opposition, il sollicita l'élection du cardinal Pamphile, et, après bien des discussions, il y réussit. Pamphile fut élu le 15 septembre 1644, à l'âge de soixante-douze ans; il prit le nom d'Innocent X. Il était Romain, d'une famille noble et ancienne. Après avoir fait ses études, il devint avocat consistorial, puis auditeur de la Rote, nonce à Naples, dataire dans la légation du cardinal François Barberin, en France et en Espagne, et fut fait cardinal en 1629 par Urbain VIII.

Les écrivains varient sur la personne et le caractère d'Innocent X. Le comte Galeazzo Priorato dit qu'il était d'une taille fort haute, d'un port grave et majestueux; qu'il avait un naturel ardent et plein de feu, une âme élevée, une pénétration merveilleuse; qu'il était réservé dans les dépenses superflues, et magnifique dans les occasions; qu'il aimait l'honneur de l'Eglise. « Innocent, » dit Ranke, « était un homme bien loin d'avoir des qualités communes. Dans les fonctions qu'il avait eu à remplir avant son élévation au Saint-Siége, dans la Rote, comme nonce, comme cardinal, il s'était montré actif, irréprochable et loyal; devenu Pape, il conserva cette réputation. On trouvait son zèle d'autant plus extraordinaire, qu'il comptait déjà soixante-douze ans lorsqu'il fut élu. Malgré cela, disait-on, le travail ne le fatigue point : après le travail, il est aussi libre et aussi frais qu'auparavant; il parle avec plaisir aux gens, et laisse chacun s'expliquer. Il opposa un abord facile et une humeur gaie à la fierté de la vie retirée d'Urbain VIII. Il prit particulièrement à cœur de procurer l'ordre et la tranquillité à la ville de Rome. Il mit son ambition à maintenir le respect de la propriété et des personnes, à ne permettre aucun mauvais traitement des inférieurs par les supérieurs, des faibles par les puissants. »

L'élection de ce Pape changea la direction de la cour de Rome. Les Barberini subirent bientôt les conséquences de ce changement. On prétendait qu'ils s'étaient permis des empiétements sur la justice, qu'ils s'étaient approprié des bénéfices étrangers, et surtout qu'ils avaient soustrait des deniers publics. Le Pape résolut de faire rendre compte aux neveux de son prédécesseur de leur administration financière pendant la guerre de Castro. Ce fut là l'occasion de la rupture de la paix, dont la France avait été médiatrice entre le Saint-Siége et le duc de Parme.

Rainuce II, duc de Parme, ayant appris qu'Innocent X voulait donner pour évêque à la ville de Castro un sujet dont ce prince n'avait pas une idée favorable, fit prier le Pape d'en nommer un autre. Innocent X, qui était suzerain du fief, n'eut point égard aux représentations du duc. Celui qui avait été élu, sachant que sa personne n'était pas agréable au duc, pria le Pape de le dispenser d'accepter cet évêché; mais Innocent X le fit sacrer évêque, et le força d'aller prendre possession de son Eglise, lui promettant toute sa protection contre les mauvaises dispositions du duc. Le nouvel évêque, en prenant congé du Pape, lui dit en pleurant que Sa Sainteté l'envoyait à la mort; mais le Pape persista à vouloir qu'il partît, en lui réitérant les mêmes promesses. Mais avant même qu'il eût pris possession, il fut assassiné, et le crime fut commis avec des précautions qui n'en laissaient point connaître l'auteur. Le Pape le mit sur le compte du duc, et fit aussitôt démolir entièrement la ville, et poser, au lieu où elle avait été, une pyramide, avec cette inscription : *Là fut Castro*. Le Pape, ayant déclaré le duc déchu de cette principauté, il s'ensuivit bientôt une nouvelle guerre. Les puissances de l'Europe s'intéressèrent pour ce prince; mais elles ne purent rien obtenir. Dans la suite, le duché de Castro fut réuni à la Chambre apostolique, et le duc en fut déclaré entièrement déchu. Ces mesures énergiques ne furent prises par le Pape qu'à la dernière extrémité, et comme malgré lui. Le duc de Parme ne payait point ses dettes, et le Pape ne pouvait se montrer dans Rome sans qu'on le conjurât de faire rendre justice aux Montis; en outre, l'évêque de Castro avait été assassiné, croyait-on, par des agents du gouvernement ducal, c'est pourquoi on se décida enfin à mettre en vente les biens des Farnèses. Le duc, loin de s'exécuter, tenta d'entrer dans les Etats de l'Eglise, et ce ne fut qu'après cette violence que Castro fut pris et rasé.

Comme nous venons de le dire, Innocent fit faire des poursuites contre ceux qui avaient manié les deniers de la Chambre apostolique. Le cardinal Antoine Barberini était plus exposé que personne à ces poursuites, à cause de sa charge de camerlingue, qui répond à celle de trésorier général. Les Barberini effrayés implorèrent la protection de la France, et ils l'obtinrent facilement par le cardinal Mazarin. En conséquence, le cardinal Antoine se réfugia en France, avec son troisième frère. Dès que le Pape en fut informé, il disposa des charges et des dignités de ce cardinal. Mazarin reçut fort bien les deux frères, et les logea dans son palais. Ils portèrent en France de grosses sommes d'argent, dont le gouvernement profita pour lever de nouvelles troupes. Le cardinal Antoine gagna si bien la cour, qu'il fut nommé, en 1653, archevêque de Reims et grand aumônier.

Innocent X publia en 1646 une bulle contre les deux frères cardinaux. Il y déclarait que les cardinaux qui s'éloigneraient, sans sa permission, de l'Etat ecclésiastique auraient tous leurs biens confisqués; que, s'ils ne retournaient pas six mois après, ils seraient privés de l'entrée des églises, et

dépouillés de leurs bénéfices et de leurs emplois; qu'en persistant dans la désobéissance, ils seraient privés du chapeau, sans qu'ils pussent être rétablis au cardinalat que par le Pape, et non par le Sacré Collége, le Siége vacant. Il voulut que cette bulle eût lieu nonobstant toute raison ou toute excuse, quoiqu'elle fût *proprio motu*. Il y déclarait qu'il dérogeait à tous les canons insérés dans le corps du droit, à toutes les constitutions apostoliques, à toutes les décisions des conciles, faits et à faire. Le parlement de Paris, sur le réquisitoire de M. Talon, avocat général, osa déclarer, la bulle d'Innocent X nulle et abusive. Cet arrêt fut bientôt suivi d'un arrêt du conseil, qui défendait d'envoyer de l'argent à Rome pour l'expédition des bulles; et on menaça même le Pape de se saisir d'Avignon. Cette menace fut bientôt suivie d'un armement de terre et de mer contre l'Italie. Le Pape, ayant appris ces nouvelles, chercha les moyens de se réconcilier avec la maison des Barberini. Il rétablit les Barberini dans tous leurs biens et toutes leurs charges, et déclara qu'il le faisait à la considération du roi Très-Chrétien, qui les avait honorés de sa protection.

Cependant les affaires des Espagnols étaient en fort mauvais état : la guerre que la France leur faisait, surtout en Italie, obligea les vice-rois de Naples et de Sicile à surcharger le peuple d'impôts, pour en soutenir les frais; ce qui causa une révolution générale à Palerme et à Naples. Les rebelles appelèrent à leur secours le duc de Guise, Henri. Il était alors à Rome, où il sollicitait la cassation de son mariage avec la comtesse de Bossu, pour en contracter un avec Mme de Pons. Comme il était rempli de courage, et qu'il croyait avoir des droits bien fondés sur le royaume de Naples, il profita de l'occasion pour l'enlever aux Espagnols. Avant de partir pour aller au secours des rebelles, il voulut sonder sur son entreprise les dispositions du Pape. Mais le cardinal Mazarin le laissa manquer de tous les secours nécessaires pour réussir dans cette expédition. Innocent, persuadé par les raisons du duc de Guise, qui voulait le réconcilier avec la France, donna le chapeau de cardinal à Pierre Mazarin, archevêque d'Aix et frère du cardinal Mazarin.

En 1650, M. Habert, évêque de Vabres, dénonça au Pape cinq propositions qu'on attribuait à Jansénius, qui avaient été déférées à la Faculté de théologie, un an auparavant, par le docteur Cornet, sans néanmoins en nommer les auteurs. L'année suivante, le docteur Saint-Amour, s'étant trouvé à Rome, agit en faveur des cinq propositions. Innocent X, voulant mettre fin à cette dispute, avait établi une congrégation particulière pour les examiner, sur la dénonciation qui lui en avait été faite par environ quatre-vingts prélats français. En 1651, Innocent X fit solliciter si fortement le roi d'Espagne de faire publier la bulle d'Urbain VIII, que ce prince en permit la publication. Cependant la première congrégation pour l'examen des cinq propositions s'était tenue à Rome; on en tint même plusieurs depuis. M. de Saint-Amour et quelques autres docteurs, qu'on lui avait donnés pour collègues, furent entendus une fois dans ces congrégations : c'était dans le mois de mai 1653. Le 31 du même mois, Innocent X donna une bulle pour la condamnation des cinq propositions, qui y sont qualifiées chacune en particulier. Cette bulle était conçue de manière que, dans le commencement, la doctrine de ces propositions se trouve attribuée à Jansénius. Mais le Pape assura les docteurs que la doctrine de saint Augustin était et serait toujours la doctrine de l'Eglise; il leur déclara qu'il était bien éloigné de vouloir donner atteinte aux sentiments de ce Père et de saint Thomas. Cette bulle fut reçue en Flandre. Elle le fut aussi en France : en conséquence, le roi Louis XIV fit expédier, le 4 juillet, des lettres patentes pour la recevoir. Les évêques qui se trouvaient à Paris s'assemblèrent le 11, au nombre de trente, chez le cardinal Mazarin; ils l'acceptèrent d'un consentement unanime, et dressèrent le formulaire pour l'acceptation de cette bulle, qu'ils envoyèrent à tous les prélats du royaume. Innocent X fut rempli de joie quand il apprit que sa bulle avait été acceptée par cette assemblée. Il fit réponse à la lettre des évêques par un bref qu'il leur adressa, dans lequel il louait les prélats de France de leur soumission.

Ce Pape ne survécut pas longtemps à cette affaire : il était affligé de chagrins domestiques, et voyait sa famille partagée par différentes passions de jalousie et d'ambition. Se sentant accablé de vieillesse et tourmenté par les douleurs de la goutte, il rappela sa belle-sœur, comptant qu'elle aurait plus de zèle pour les intérêts de sa maison que n'en avaient tous les autres. Cette femme travailla à réconcilier les Barberini avec ce Pontife. Cette réconciliation promettait de grands avantages aux Pamphiles. Innocent X y avait une extrême répugnance. La chose réussit néanmoins par une alliance entre une petite-nièce du Pape et don Maffei Barberini, depuis prince de Palestrine.

Vers la fin de décembre, Innocent X se trouva très-mal, les médecins en désespérèrent. Personne n'osant lui annoncer son état, le cardinal Azzolina chargea de cette commission le confesseur de Sa Sainteté, qui était un Théatin. Le Pape donna sa bénédiction à ses neveux et nièces, et fit venir son prédicateur, afin qu'il l'exhortât dans ses derniers moments. Ayant aperçu près de son lit le cardinal Sforce, il lui dit : « Vous voyez où vont aboutir toutes les grandeurs du Souverain Pontife. » Il fit ouvrir pendant trois jours toutes les portes du palais, afin que tout le monde pût le voir. Il mourut le 7 janvier 1655, âgé de plus de 80 ans, dans la onzième année de son pontificat. Il avait fait bâtir à Rome deux églises magnifiques et deux palais superbes ; il laissa

beaucoup d'argent, dont on se servit utilement pendant la longue vacance du Saint-Siége, et qui fut d'un grand secours à celui qui lui succéda.

INNOCENT XI. — Peu s'en était fallu que le cardinal Odescalchi n'eût été élu dans le conclave précédent : l'austérité de ses mœurs fut le seul obstacle à son élévation sur le Saint-Siége. Voici que dit à ce sujet M. Amelot de la Houssaye : « Selon quelques gens, il se ruina lui-même, pour avoir dit aux cardinaux, qu'il n'avait pas les talents qu'il fallait à un Pape, particulièrement en ce temps, où il y avait quantité d'affaires en désordre à régler : ce que l'on appréhendait à cause de sa vie irréprochable et de sa sévérité : ce qui faisait dire à plusieurs prélats romains, qu'à la vérité Odescalchi était un très-bon ecclésiastique, mais qu'il n'était pas propre pour être Pape. » Quoi qu'il en soit, il fut élu le 10 septembre 1676, et prit le nom d'Innocent XI.

Benoît Odescalchi était né à Côme en 1611 · sa famille, originaire de Lombardie, s'était fort enrichie dans le commerce. Il fit ses premières études sous les Jésuites, ensuite étudia les lois, partie à Naples, partie à Rome. Comme il avait un frère aîné qui soutenait sa famille, il résolut de prendre l'épée, et s'achemina vers Naples, dans le dessein d'y acheter quelque charge militaire. Odescalchi était de la plus haute taille, naturellement maigre, et avait un air fort sérieux. Le hasard voulut que, passant par Rome, il logeât dans une maison vis-à-vis de laquelle était un vieux seigneur, qui, frappé de sa figure, souhaita de l'entretenir. Odescalchi lui fit une visite : l'entretien ayant roulé sur le sujet de son voyage, et ce seigneur jugeant du caractère du personnage par son extérieur, le détourna de sa résolution, et lui conseilla d'entrer dans l'Eglise. Les raisons qu'il lui en donna firent impression sur le jeune homme, et le déterminèrent à aller à Rome et il y prit l'habit ecclésiastique. Sa piété, sa douceur et sa modestie, lui firent bientôt des amis. Urbain VIII le fit protonotaire apostolique, ensuite commissaire de la province de la Marche. A son retour à Rome, il fut nommé clerc de la chambre par Innocent X, et ensuite cardinal en 1647. Il avait su gagner les bonnes grâces de la fameuse Olympia. Il eut la légation de Ferrare et l'évêché de Novare, dont il se démit en faveur de son frère, aimant mieux faire son séjour à Rome, parce que l'air de son évêché lui était contraire. Pendant son cardinalat qui fut long, il mena toujours une vie fort retirée, fort modeste, et eut grand soin des pauvres. Il était ennemi du faste, zélé avec modération, et austère dans sa manière de vivre. Devenu Pape, il ne se démentit pas, et l'intégrité sévère qui réglait sa vie privée l'excita aussi à remplir sans de lâches ménagements les devoirs sacrés de la papauté. La sainteté de sa vie et ses miracles après sa mort l'ont assez vengé du reproche d'inflexibilité qu'on a osé lui faire.

Au commencement de son pontificat, il s'appliqua avec un soin infatigable à rétablir la discipline et les affaires de la chambre apostolique, à corriger les abus qui s'étaient glissés dans le service divin, à faire revivre dans le clergé la science et la vertu. Il est constant qu'il désirait réussir dans une aussi louable entreprise. Il commanda à son neveu Livio de ne point recevoir de présents, et ne voulut jamais le faire cardinal-patron. Au contraire, il abolit cette dernière charge, et nomma le cardinal Cibo surintendant et secrétaire de l'Etat ecclésiastique. Il envoya d'abord ses nonces en France, en Espagne, en Pologne et en Portugal, pour exhorter les souverains à la paix. Il défendit aux Juifs de Rome toute usure, et renvoya les évêques qui y demeuraient, dans leurs diocèses. Il ordonna qu'on n'en sacrât aucun qui ne fût digne de ce ministère, qu'on éloignât du sacerdoce tous les sujets ignorants ou déréglés, et commit, pour réformer les abus, quatre théologiens, dont le célèbre Recanati faisait partie. Il pourvut libéralement aux besoins des pauvres, et assigna une pension considérable à Christine, reine de Suède, qui s'était réfugiée à Rome. En 1679 il condamna soixante-cinq propositions de morale relâchée, et défendit de les soutenir, sous peine d'excommunication encourue par ce seul fait. Il condamna en même temps les cinq propositions de l'Augustin d'Ypres contenues dans quatre ouvrages différents. Il réforma l'administration des finances romaines qui menaçait d'amener une banqueroute imminente, et abolit d'innombrables abus et exemptions d'impôts.

Ce Pape répondit avec une grande énergie à Louis XIV, dont l'habile tactique consistait à limiter l'influence de son clergé par le pouvoir papal, et celle du pouvoir papal par le clergé. Jamais clergé ne poussa plus loin la soumission servile envers un souverain, que celui de France envers Louis XIV : nous en verrons plus loin de tristes exemples. Aussi le prince de Condé disait-il que s'il prenait fantaisie au roi d'embrasser le protestantisme, le clergé serait le premier à l'imiter. La première occasion de contestation entre le Pape et Louis XIV fut l'ancien droit qui rendait les palais des ambassadeurs des asiles inviolables. Ces franchises abusives s'étendaient à des quartiers de Rome d'une vaste étendue. Elles ne comprenaient pas seulement l'hôtel de l'ambassadeur, mais encore tout le quartier, les places et les rues qui sont autour de son palais, sans qu'il fût permis aux officiers de justice d'y mettre le pied. Plusieurs Papes avaient fait d'inutiles efforts pour abolir ces franchises C'était d'autant plus indispensable, qu'elles procuraient l'impunité à une multitude de scélérats. Odescalchi, devenu Pape, prit la résolution d'arrêter la cause de ces désordres. Inflexible dans ses volontés, lorsqu'elles étaient fondées sur la justice, il osa lutter contre une puissance qui faisait alors tout fléchir ; il fit publier une déclaration, par laquelle il abolissait les franchises

des quartiers, et ordonnait que les magistrats chargés de maintenir le bon ordre pussent partout exercer leurs fonctions ; fit représenter par son nonce en France à Louis XIV, les raisons qu'il avait eues de les abolir : ajoutant que les autres puissances y avaient renoncé pour le bien public et l'honneur de la religion ; qu'il n'en espérait pas moins d'un roi qui portait le glorieux titre de fils aîné de l'Eglise. Louis répondit qu'il ne s'était jamais réglé sur l'exemple d'autrui ; qu'il ne croyait pas que personne pût l'empêcher de jouir des franchises des quartiers, et que c'était un ancien droit de sa couronne à Rome. Innocent XI, justement irrité de cette réponse, se préparait à agir avec vigueur : cependant cette querelle parut comme assoupie pendant quelque temps, et ne se ralluma qu'au bout de dix ans.

Mais un second démêlé qui survint prolongea la mésintelligence qui régnait déjà entre la cour de Rome et celle de France ; ce fut au sujet de la régale. La régale était un droit, par lequel le roi de France jouissait des revenus des évêchés du royaume, et conférait même les bénéfices qui n'avaient point charge d'âmes, pendant la vacance des siéges, jusqu'à ce que le pourvu eût prêté serment de fidélité. En 1673, le roi fit publier une déclaration pour étendre la régale dans tous les diocèses du royaume, à la réserve de ceux qui en étaient exempts à titre onéreux. Cet édit concernait principalement les provinces du Languedoc, de la Guyenne, de la Provence et du Dauphiné. L'opposition qu'y formèrent d'abord les évêques de ces pays engagea le roi à donner, en avril 1675, un second édit qui eut cet effet : la plupart firent enregistrer leur serment de fidélité, les évêques d'Alet (Pavillon) et de Pamiers (Caulet) furent les seuls qui refusèrent. Sur leur refus, le roi fit saisir les revenus de leurs évêchés, et nomma par droit de régale aux bénéfices vacants dans leurs diocèses. Ces prélats fulminèrent des excommunications contre les pouvus des bénéfices par cette voie, nommèrent des sujets pour les remplir, et portèrent leurs plaintes au Pape Innocent XI. Ce Pontife soutint le droit des évêques ; ce qui causa les différends qui durèrent pendant tout le reste de son pontificat entre la cour de France et celle de Rome. Le Pape adressa un bref à Louis XIV, dans lequel il exhortait ce prince à rendre à ces évêques leurs immunités et leurs libertés.

Ce bref n'ayant point arrêté l'exécution de la déclaration du roi, Innocent XI en écrivit un en termes plus forts, et peu de temps après un troisième. Quelque temps après, Innocent XI adressa un bref à l'évêque de Pamiers, dans lequel il lui promit de l'aider de tout son pouvoir dans cette affaire ; mais ce bref ne fut rendu à Pamiers qu'après la mort de l'évêque ; celui d'Alet était mort trois ans auparavant. Le chapitre des anciens chanoines tous réguliers, et qui étaient toujours demeurés en possession de leurs bénéfices, nonobstant les provinces en régale données à divers sujets, élurent deux vicaires généraux. L'archevêque de Toulouse, métropolitain de Pamiers, nomma de son côté un vicaire général qui maintint les pourvus en régale, et le parlement de Toulouse fit le procès au P. Cerle, qui était vicaire général de Pamiers : le parlement le condamna à avoir la tête tranchée, ce qui fut exécuté, mais en effigie seulement. Du fond de la retraite où le P. Cerle s'était caché, il donna une ordonnance contraire, le 15 novembre ; et, vers le même temps, le Pape confirma aux PP. d'Auberade et Cerle la qualité de grands vicaires, par deux brefs, l'un adressé à eux, l'autre au chapitre de Pamiers, dans lesquels il confirmait les excommunications portées contre les régalistes. Il déclara par un autre que l'établissement des grands vicaires, par l'archevêque de Toulouse, était nul, et prononça une sentence d'excommunication contre ceux qui n'obéissaient point aux ordres du P. Cerle.

La part qu'Innocent XI prit à l'affaire de la régale est d'autant plus digne de louanges, qu'il s'y montra le courageux défenseur des faibles opprimés, et que, supérieur à tout esprit de parti, il maintenait les droits d'évêques jansénistes. Il y allait d'ailleurs de toute la dignité et de toute l'autorité de l'épiscopat. L'évêque de Pamiers était réduit à vivre d'aumônes. Avec ce droit prétendu inaliénable de nommer aux bénéfices durant la vacance des siéges épiscopaux, le roi pouvait laisser vaquer les places pour jouir de leurs revenus, supprimer les titres et les offices, nommer des sujets hérétiques ou sans foi, et renverser ainsi la religion. Il était indispensable de prévenir ce désastre en restreignant la prérogative royale. C'était, sous une autre forme, la grande question des investitures, qui a immortalisé saint Grégoire VII, par la grandeur de la lutte qu'il soutint pour les droits et la liberté de l'Eglise. D'ailleurs, Innocent XI avait d'abord prévenu le roi, qui n'avait pas même daigné lui faire de réponse. Après l'avoir fait à trois reprises différentes, il montre, comme il le dit lui-même, qu'il ne craint aucun danger, aucune violence, et place toute sa gloire dans la croix de Jésus-Christ. (Bref du 27 décembre 1679.)

Cependant le clergé de France ne craignit pas d'aider le roi contre le Pape ; il publia d'année en année des déclarations de plus en plus décisives en faveur du pouvoir royal. Enfin vint l'assemblée de 1682 ; « Elle fut convoquée et dissoute, » dit un ambassadeur vénitien, « suivant les convenances du ministère, et dirigée selon les inspirations de celui-ci. »

L'assemblée extraordinaire du clergé, qui avait commencé le 9 novembre, discuta l'affaire de la régale ; elle reconnut ce droit du roi sur toutes les Eglises du royaume : elle écrivit en même temps une lettre à Innocent XI. Il répondit par un bref du 15 avril 1682, par lequel il cassait et annulait

tout ce que l'assemblée du clergé avait fait touchant la régale. Il faut observer ici que cette même assemblée avait déjà donné, le 29 mars, sa célèbre Déclaration touchant la puissance ecclésiastique, ou les quatre articles. Innocent XI, indigné de la Déclaration du clergé, qui plaçait le pouvoir royal, non-seulement au-dessus de l'Eglise, mais en dehors et au-dessus de toute morale, refusa de donner des bulles à ceux du second ordre qui avaient été nommés évêques. Le roi, de son côté, ne voulant pas qu'ils fussent distingués des autres, fit défense de se pourvoir en cour de Rome pour avoir des bulles.

Les quatre articles de la Déclaration de 1682, et principalement le dernier, plaçaient la France sur les dernières limites du schisme. Adulation monstrueuse envers la royauté à laquelle elle ne donnait aucunes bornes, elle osait en prescrire à la papauté elle-même. Au reste, cette tentative avortée, que désavouèrent plus tard la plupart de ses auteurs eux-mêmes, tomba par sa propre impuissance devant la réprobation publique, et Louis XIV la désavoua formellement par sa lettre du 14 septembre 1696, insérée dans l'*Histoire de Pie VII*, par M. Artaud. (T. II, p. 71.)

Comme nous venons de le dire, le roi voulait donner les fonctions épiscopales aux auteurs de la déclaration, et aux membres de l'assemblée qui l'avaient prononcée. Mais Innocent refusait de leur conférer l'institution canonique. Ils pouvaient jouir des revenus, mais non recevoir l'ordination, ni exercer aucun acte spirituel de l'épiscopat. Cette affaire vint se compliquer des actes de Louis XIV à l'égard des huguenots, à la destruction violente desquels il procéda pour couvrir ses usurpations d'un voile d'orthodoxie. Innocent XI ne voulut jamais s'associer à ces violences, et repoussa une œuvre de conversion exécutée par des apôtres armés: *Jésus-Christ*, disait-il, *ne s'est pas servi de cette méthode; il faut conduire les hommes dans le temple, et non pas les y traîner.*

Le 12 mai 1687, se renouvela la querelle sur les franchises : Innocent donna un bref qui les abolissait de nouveau du quartier des ambassadeurs, et excommunia ceux qui prétendaient les conserver. Louis XIV s'opposa vigoureusement à cette bulle; il ordonna au marquis de Lavardin, qu'il envoyait en ambassade à Rome, de maintenir les franchises dans toute leur étendue. Le marquis fit son entrée en homme bien résolu d'exécuter les ordres de son maître : il parut à Rome accompagné de 800 hommes armés, avec un éclat qui tenait plutôt du triomphe que d'une entrée d'ambassadeur. Innocent XI voyant qu'on bravait son autorité jusque dans Rome, dit que cet ambassadeur était notoirement excommunié en vertu de sa bulle; il donna un décret, le 26 décembre 1687, par lequel il prononça, de l'autorité apostolique, que l'église paroissiale de Saint-Louis de Rome était interdite, parce que le recteur et les ministres de cette église avaient osé admettre aux divins Offices et à la participation des sacrements, à la Messe de minuit, l'ambassadeur de France, notoirement excommunié. M. de Lavardin fit aussitôt une protestation contre cette sentence. Louis XIV, instruit de l'action du Pape, en fut irrité, et prétendit renvoyer l'affaire au parlement. Cette cour rendit un arrêt qui reçut l'avocat général appelant comme d'abus de la bulle du Pape, ajoutant que le roi serait supplié d'ordonner la tenue d'un concile national, afin d'aviser aux moyens les plus convenables pour remédier aux désordres que la longue vacance de trente évêchés avait introduits.

Les archevêques et évêques qui étaient à Paris, ayant été assemblés par ordre du roi, firent une déclaration au sujet de ce différend. L'archevêque de Paris (de Morlay), qui portait la parole, dit, que le Pape ayant poussé à bout la patience du roi, Sa Majesté a permis au procureur général d'interjeter un appel au concile général futur des griefs reçus sous son pontificat, et cela, afin que cet appel au concile général, qui, selon les maximes fondamentales du royaume, est reconnu supérieur de tout état et de toute personne ecclésiastique, sans exception, même de celle du Pape, suspendît tous les effets de sa mauvaise volonté, ou les rendît inutiles; que son official avait donné acte de cet appel au procureur général qui l'en avait requis, et que ce magistrat lui avait encore demandé les lettres qu'on appelle *Apostolos*, pour suivre cet appel en temps et lieu. Cet appel est du 17 septembre 1688. Le clergé de Paris et l'Université se joignirent par des actes particuliers à l'appel du procureur général, et soutinrent les intérêts du roi. On s'assura de la personne du nonce, qui était à Paris, en mettant des gardes auprès de lui; et le roi se saisit du comtat d'Avignon. Innocent XI rejeta la demande qu'on faisait de la personne du cardinal de Furstemberg pour l'archevêché de Cologne, à la sollicitation de la France. Ce différend dura tout le reste du pontificat d'Innocent XI, et ne finit que sous celui de son successeur.

Comprend-t-on qu'un parlement français ose déclarer que le Pape n'est pas maître chez lui, et prétende lui imposer ses ordres jusqu'au sein même de sa capitale? Un ambassadeur ose faire son entrée à Rome avec des escadrons de cavalerie, et des prélats français trouvent étrange que le Pape ne veuille pas faire d'une partie de sa capitale un refuge inviolable pour tous les crimes. *Ils viennent avec des chevaux et des chariots*, disait Innocent, *mais nous nous voulons marcher au nom du Seigneur.* En effet, Louis XIV prit en vain les mesures les plus extrêmes : en vain il en appela à un concile général, fit occuper Avignon, enfermer le nonce à Saint-Olon, et pensait à créer un patriarche de France, trente-cinq évêques français restaient sans institution canonique, et Innocent XI ne fit pas une seule concession. Au reste. il s'élevait une oppo-

sition générale, soulevée par les entreprises de Louis XIV, qui menaçait l'Europe dans sa liberté.

Exposons maintenant quelques faits, arrivés dans les années précédentes, qui appartiennent à la vie de ce Pape.

En 1676, il défendit aux Jésuites de recevoir des novices. Il les avait déjà exclus des missions du Tonquin et de la Cochinchine. L'année suivante les évêques de Saint-Pons et d'Arras dénoncèrent à Innocent XI la morale des Jésuites, comme corrompue, et en 1680 ce Pape condamna l'apologie des casuistes relâchés, ouvrage d'Amédus Guimoneus. En 1687, il condamna la doctrine erronée de Michel Molinos, prêtre du diocèse de Saragosse, en Espagne, regardé comme le chef de l'hérésie appelée le *Quiétisme*.

Molinos s'était appliqué, dès sa jeunesse, à lire les livres qui traitent de la théologie mystique : il s'adonna ensuite à la direction, et s'acquit une grande réputation dans cette partie du ministère. Etant venu s'établir à Rome, il y eut bientôt un grand nombre de disciples. Ce faux docteur avait imaginé un système de *quiétude*, ou contemplation, qu'il développa dans son livre intitulé *le Guide spirituel*. L'ouvrage fut imprimé, approuvé, et fit d'abord l'admiration des personnes les plus pieuses. Ce ne fut qu'en creusant dans cette espèce d'abîme, où Molinos s'enfonce et son lecteur avec lui, qu'on aperçut toutes les erreurs de son système. « On vit », dit le P. d'Avrigny, Jésuite, « que l'homme prétendu parfait de Molinos est un homme qui ne raisonne point, qui est dans une inattention et une inaction entière, qui ne réfléchit ni sur Dieu, ni sur lui-même ; qui ne désire rien, pas même l'enfer ; à qui les pensées les plus impures aussi bien que les bonnes œuvres, les actes les plus criminels, aussi bien que l'usage des sacrements, deviennent absolument étrangers et indifférents. » D'habiles théologiens écrivirent contre lui. Enfin, le Pape Innocent XI, touché des plaintes qu'on faisait contre cette doctrine, la décerna au tribunal de l'Inquisition, qui le fit conduire dans les prisons du Saint-Office. Son procès fut instruit ; il fut condamné à faire abjuration publique de ses erreurs, ce qu'il fit ; ensuite on le reconduisit en prison, et il mourut en 1692. Quant à sa doctrine, le Pape donna une bulle qui confirma le décret de l'Inquisition. Ce tribunal avait condamné soixante-huit propositions tirées des écrits de Molinos, comme hérétiques, scandaleuses, détruisant la discipline chrétienne, etc.

Depuis longtemps Innocent XI était incommodé par des fluxions et des catarrhes. En 1689, les médecins crurent le soulager, en lui faisant des incisions aux jambes, où il sentait de grandes douleurs. Mais ce remède fut inutile, parce que son corps accablé d'infirmités et de vieillesse n'avait presque plus de chaleur naturelle. Le 8 août, la fièvre devint si violente, que les médecins perdirent toute espérance : on lui administra le saint viatique. Se voyant près de sa fin, il fit appeler don Livio, son neveu, auquel il donna sa bénédiction ; il lui recommanda de se retirer dans ses terres, et de ne point se mêler dans les intrigues qu'il y aurait dans le conclave pour lui donner un successeur. Deux jours avant sa mort, il fit faire des excuses à tous les membres du Sacré Collége, de ce qu'il ne les faisait pas venir dans sa chambre, selon la coutume : il voulut que les généraux de tous les ordres et des religieux de chacun lui donnassent leur bénédiction, et fussent présents à sa mort, qui arriva le 12 août. Il avait tenu le Saint-Siège 13 ans, et en avait vécu 78. A sa mort, il y avait en France plus de trente Eglises destituées de pasteurs, par le refus qu'il avait fait des bulles aux évêques nommés. Le peuple invoqua Innocent XI comme un saint, et se disputa ses reliques.

INNOCENT XII.—Après la mort d'Alexandre VIII, le conclave pour l'élection d'un nouveau Pape dura plusieurs mois. Il fut enfin terminé le 12 juillet 1691, par l'élection d'Antoine Pignatelli. Il était né à Naples, le 13 mars 1615, d'une ancienne et noble famille, originaire de Tropea, ville de la Calabre ultérieure. Il se rendit fort jeune à Rome, et se mit dans un séminaire, pour y apprendre ce qui convient à la vie ecclésiastique, qu'il avait choisie. Ayant achevé ses études, son mérite le fit connaître de plusieurs Papes. Urbain VIII le fit vice-légat du duché d'Urbin. Innocent X le nomma inquisiteur de Malte, et nonce à Florence. Alexandre VII le fit nonce en Pologne et à Vienne ; Clément X lui conféra l'évêché de Lucques ; Innocent XI lui donna le chapeau, et le fit ensuite archevêque de Naples. Ce fut par reconnaissance pour ce Pape qu'il prit le nom d'Innocent XII ; il déclara en même temps qu'il s'efforcerait de marcher sur ses traces. Innocent XII avait toujours mené une vie exemplaire : il était simple, et sans dissimulation. Le peuple de Rome témoigna, par des réjouissances extraordinaires, la joie qu'il avait de son élection. En effet, les vertus d'Innocent étaient aussi pures qu'éminentes.

Le nouveau Pape fit aussitôt cesser les désordres que la longue vacance du Saint-Siége avait causés ; et il soulagea les pauvres par des aumônes abondantes. Il ne voulut donner à ses parents ni bénéfices, ni aucune part au gouvernement. Il déclara qu'il ne conférerait les charges qu'à des hommes de mérite, sans avoir égard ni à la naissance, ni à d'autres qualités humaines. Dans le premier consistoire qu'il tint, il assura les cardinaux qu'il voulait travailler uniquement à la gloire de Dieu et au bien de l'Eglise. Il défendit sévèrement aux officiers de justice de recevoir des présents dans l'exercice de leurs fonctions, il s'appliqua à chercher les moyens de corriger les abus, et de réprimer les désordres qui régnaient à Rome. Il recommanda l'économie aux commissaires de la chambre apostolique, et voulut que la dépense de son dîner ne passât pas un teston, qui vaut 30 sols de France, qu'on ne lui ser-

vit pour le soir qu'un simple rafraîchissement. Il supprima toutes les charges inutiles, par là il fut en état d'acquitter les dettes qu'on avait contractées sous son prédécesseur.

Un mois après son élection, il commença à donner audience publique, une fois la semaine, aux pauvres et à tous ceux qui avaient quelque chose à lui proposer. Il écoutait avec beaucoup de douceur et de bonté tous ceux qui se présentaient ; il rétablit le bon ordre par quelques exemples de sévérité ; et mit à la raison un prince dont les vassaux se plaignaient, l'obligent de payer ses créanciers : il condamna les jeux de hasard. Il voulut que les ecclésiastiques fussent modestes dans leur extérieur, prudents et circonspects dans leurs sermons. Il obligea tous les curés de Rome de s'assembler tous les mercredis pour conférer sur les cas de conscience. Mais sa grande application était de soulager les pauvres ; il les appelait ses neveux ; et pourvut abondamment à leur subsistance. Il abolit pour toujours le népotisme par une bulle qu'il fit souscrire par tous les cardinaux. Il s'attacha ensuite à réformer les moines et les religieux dont la vie était peu conforme à leur profession ; mais il y trouva les plus grands obstacles.

Cependant les différends de la cour de France avec celle Rome duraient encore ; il y avait deux ans qu'on négociait pour y mettre fin. Le Pape ne voulait rien abandonner des droits de l'Eglise et du Saint-Siége, quelque menace que lui fît faire Louis XIV. Enfin la France se prêta à la paix ; Louis se relâcha sur le droit des franchises de ses ambassadeurs ; les prélats nommés aux évêchés, qui avaient assisté à l'assemblée de 1682, écrivirent à Innocent XII une lettre d'excuse sur la part qu'ils avaient prise à ce qui avait été décidé dans cette assemblée ; ils y déclaraient que si le décret, qui avait été fait dans cette assemblée, pouvait être interprété comme fait au préjudice de la puissance ecclésiastique et de l'autorité des Papes, ils le regardaient comme n'ayant point été ordonné par eux et délibéré ; qu'ils n'avaient eu aucun dessein de rien définir contre les droits de l'Eglise romaine. En vertu de cette déclaration, le Pape accorda des bulles aux évêques. Après deux ans de négociation, le Pape, maintenant l'intégrité des droits du Saint-Siége, avait enfin obtenu la rétractation absolue de la Déclaration de 1682, que les ecclésiastiques français proclamaient eux-mêmes nulle et non avenue. Voici leurs propres expressions : « Prosternés aux pieds de Votre Sainteté, nous confessons et nous déclarons que nous sommes extrêmement fâchés, et au delà de tout ce que l'on peut dire, de ce qui s'est fait dans l'assemblée susdite, qui a souverainement déplu à Votre Sainteté et à ses prédécesseurs. Ainsi tout ce qui a pu être censé ordonné dans cette assemblée, concernant la puissance ecclésiastique et l'autorité pontificale, nous le tenons et déclarons qu'on doit le tenir pour non ordonné. De plus, nous tenons comme non délibéré ce qui a pu être censé avoir été délibéré au préjudice des Eglises ; car notre intention n'a pas été de décréter quoi que ce fût, ni de porter aucun préjudice aux droits des Eglises susdites. » Indépendamment de cette lettre de soumission des prélats, Louis XIV écrivit lui-même à Innocent XII, en date du 24 septembre 1692 : « Je suis bien aise de faire savoir à Votre Sainteté que j'ai donné les ordres nécessaires afin que les choses contenues dans mon édit du 16 mars 1632, concernant la déclaration faite par le clergé du royaume, n'aient point de suites. » Ainsi s'éteignit cette prétendue déclaration faite par trente-quatre évêques, d'ailleurs sans mission pour un tel objet, et qui ne représentaient nullement l'Eglise de France.

La lettre des prélats et celle de Louis XIV firent un extrême plaisir à la cour de Rome. Innocent XII était alors brouillé avec la maison d'Autriche. Comme il était content de la satisfaction que lui avait donné la France, il ne cessa de presser l'empereur pour l'obliger à faire la paix avec Louis XIV. Il procura des secours au roi d'Angleterre pour tâcher de le rétablir, et en accorda aussi aux Vénitiens.

L'affaire du quiétisme l'occupa beaucoup. Cette hérésie avait fait de grands progrès en Italie ; le livre des *Maximes des saints*, de l'archevêque de Cambrai qui semblait la favoriser, avait été déféré à Rome. Innocent XII établit une congrégation pour l'examiner. Les deux partis fournirent leurs Mémoires, et la décision fut longtemps en suspens. Mais enfin, après plusieurs congrégations, le Pape condamna le livre des *Maximes des saints*, non-seulement en général, mais en particulier ; savoir, vingt-trois propositions extraites de ce livre. Ensuite il écrivit un bref au roi de France, pour lui faire part du décret qu'il venait de publier. Aussitôt que la constitution du Pape fut apportée en France, l'archevêque de Cambrai donna un mandement par lequel il se soumettait à cette constitution. En 1694 le Pape donna une preuve de sa droiture et de son équité dans le bref qu'il adressa à l'archevêque de Malines, par lequel il lui défendait d'inquiéter personne sur des accusations vagues de jansénisme et d'hérésie, sans les avoir juridiquement convaincus d'attachement aux erreurs condamnées. La mort d'Innocent XII arriva le 29 septembre 1700. Ce Pape était âgé de 86 ans ; son pontificat fut de 10 ans. Il avait d'excellentes qualités, les protestants eux-mêmes lui ont rendu justice.

INNOCENT XIII. — Après la mort de Clément XI, les cardinaux, au nombre de cinquante-cinq, étant entrés en conclave, élurent le 8 mai 1721, après un mois dix-neuf jours de Siége vacant, le cardinal Michel-Ange Conti, Romain, et évêque de Viterbe. Quand on lui demanda s'il acceptait l'élection qu'on venait de faire de sa personne, il répondit qu'il ne méritait pas cette suprême dignité, qu'il ne se sentait pas capable de porter un tel poids : mais il se rendit enfin aux instances du Sacré Collége. Il fut couronné le

18 mai, sous le nom d'Innocent XIII. Il avait 66 ans, et était créature de Clément XI, qui l'avait élevé à la pourpre en 1707; sa famille avait donné plusieurs Pontifes à l'Eglise. On le regardait comme un homme prudent et éclairé; il avait l'âme noble, aimait les savants, était affable, et porté à récompenser le mérite; tous les souverains avaient concouru à son élection.

La famille du nouveau Pape était assez nombreuse; il avait de quoi exercer ses libéralités : mais on fut rassuré par la défense qu'il fit à tous ses parents de se mêler des affaires du gouvernement. Dans ces circonstances, il arriva un exprès d'Ecosse, envoyé par les Jacobites, avec une lettre au Pape, dans laquelle ils suppliaient Sa Sainteté de suivre l'exemple de son prédécesseur, et de protéger un prince délaissé. Le Sacré Collége s'étant assemblé, le Pape fut d'avis, non-seulement de ne rien retrancher de la pension du prétendant, mais de l'augmenter de sa cassette; ce qui fut approuvé des cardinaux.

Innocent était résolu à suivre les traces de son prédécesseur. En effet, sept évêques de France lui ayant écrit une lettre en date du 9 juin 1721, dans laquelle ils représentaient que la constitution *Unigenitus* venait à l'appui des mauvais principes qui s'étaient introduits dans le dernier siècle, que cette bulle était insoutenable, et que Sa Sainteté devait la révoquer pour l'honneur du Saint-Siége, Innocent XIII écrivit au roi un bref contre les prélats, auteurs de cette lettre. Il remit ce document à la congrégation du Saint-Office. Le 8 janvier il condamna cette lettre, par un décret de cette même congrégation, comme contenant plusieurs propositions injurieuses aux évêques catholiques, notamment aux évêques de France, à la mémoire de Clément XI, au Pape régnant, et au Saint-Siége apostolique. Ce décret du Saint-Office fut solennellement rendu, en présence du Pape, et publié dans Rome le 19 mars 1722. Louis XV fit à son tour examiner la lettre, et, dans un arrêt du conseil d'Etat, la déclara injurieuse au sacerdoce et à l'empire, et la condamna comme téméraire, injurieuse à la mémoire du dernier Pape, au Saint-Siége, aux évêques et à l'Eglise de France, comme contraire à l'affermissement de la paix et aux déclarations de 1714 et de 1720.

Le Saint-Père montra également son zèle pour le maintien de la discipline ecclésiastique. Il publia une ordonnance, par laquelle il était enjoint à tous les archevêques, évêques et abbés, tant réguliers que séculiers, de se rendre à leurs bénéfices dans le terme de douze jours, révoquant à cet effet toutes les permissions qu'elle pourrait leur avoir données pour s'en absenter.

Les affaires politiques n'inquiétaient pas moins Innocent : les mouvements des troupes de l'empereur en Italie l'alarmaient. Pour s'en débarrasser, il consentit à donner à l'empereur l'investiture du royaume de Naples, qu'il demandait depuis que les impériaux avaient fait la conquête de ce royaume. La veille de la fête des Saints-Apôtres, ce prince fit présenter à Sa Sainteté la haquenée blanche, espèce de tribut que la cour de Rome exige pour l'investiture de ce royaume, comme fief dépendant du domaine de l'Eglise. On ajouta à ce présent une bourse de cinq mille ducats d'or.

Mais le Pape avait bien autrement à cœur l'affaire touchant l'investiture des Etats de Parme et de Plaisance. L'Espagne, par l'entremise de la France, venait de demander à l'empereur l'investiture pour ces mêmes Etats, dans l'opinion où l'on était que Sa Majesté impériale en était le seigneur direct, et que ces Etats n'étaient point un fief immédiat du Saint-Siége; la diète de Ratisbonne y avait même donné son approbation et son consentement. Innocent XIII se plaignit vivement, par des brefs circulaires, à l'empereur et aux princes de l'Empire, du préjudice qu'on venait de faire au patrimoine de saint Pierre.

Pour faire voir quelles étaient les prétentions de l'empereur et celles du Pape sur les Etats de Parme et de Plaisance, il faudrait exposer toutes les révolutions que ces Etats éprouvèrent en divers temps, et les différents maîtres dans les mains desquels ils passèrent. Contentons-nous de dire que, dès la plus haute antiquité et de temps immémorial, cette contrée était un fief direct du Saint-Siége, et que ses droits de possession à ce sujet ne sauraient être contestés, ni même discutés. Voici le sommaire des événements qui se passèrent en ce pays depuis Louis XIV.

Les Français, étant alors entrés en Italie, chassèrent de Milan Louis Sforce, dit le More; car jusqu'à ce temps les ducs de la maison de Sforce avaient possédé Parme et Plaisance. Alors Louis XII devint le maître de ces Etats, comme annexe de ce duché. Mais en 1512, le Pape Jules II, ayant chassé les Français, s'en rendit maître. Trois ans après, François Ier, étant entré en Italie, s'empara de Milan, et le Pape Léon X ne fit aucune difficulté de lui rendre Parme et Plaisance. Les Français ayant été de nouveau chassés d'Italie, Charles-Quint, par ménagement pour le Pape Adrien VI, qui avait été son précepteur, le laissa rentrer en possession de ces deux villes. Il importe de dire qu'en 1329, Parme s'était donnée à l'Eglise du temps de l'empereur Louis de Bavière, que Jean XXII poursuivait avec ses censures; mais les seigneurs de Corregio rentrèrent bientôt dans la souveraineté de cette ville. Parme et Plaisance demeurèrent soumises au Saint-Siége jusqu'en 1545, où le Pape Paul III les donna, à titre de duché, à son fils Pierre-Louis Farnèse, dont la postérité les a possédées depuis sans aucune interruption; mais, au milieu de toutes ces révolutions, le Saint-Siége ne perdit jamais ses droits de haute souveraineté. Innocent XIII s'engagea dans cette affaire avec chaleur; il adressa un bref à tous les évêques et Etats catholiques, dans lequel il se plaignait de ce que les ambassadeurs du roi d'Es-

pagne, au congrès de Cambrai, avaient exigé, comme une condition préliminaire de la paix, que la cour impériale accordât à don Carlos, fils du Roi Catholique, l'investiture éventuelle du duché de Parme et de Plaisance, qui appartenait en souveraineté directe au Saint-Siége. C'est pourquoi il y formait opposition, etc.

Le 20 décembre 1723, il tint un consistoire dans lequel il exposa qu'on avait accusé de plusieurs crimes le cardinal Alberoni auprès de Clément XI; que ce Pape était mort avant que les informations eussent été envoyées; qu'il les avait fait venir, mais qu'après avoir été mûrement examinées dans plusieurs congrégations, on n'avait pu trouver les preuves des crimes imputés à ce cardinal; que d'ailleurs, n'étant pas d'une espèce à mériter la privation du chapeau, il jugeait à propos de finir ce procès en imposant silence à la cause, abolissant tout ce qui avait été fait, et voulant que ce cardinal jouît à l'avenir de tous les droits attachés à sa dignité.

L'année où mourut le duc d'Orléans, Innocent XIII donna la bulle *Apostolici ministerii*, dans laquelle il statua sur beaucoup d'objets relatifs à la discipline des Eglises d'Espagne, et prescrivit d'observer avec plus d'exactitude plusieurs décrets du concile de Trente. Au commencement de l'année 1724, voyant que les Jésuites n'exécutaient pas ponctuellement les bulles données contre les superstitions des idolâtres, il leur fit défense de recevoir des novices et prenait même, dit-on, des mesures pour dissoudre cette société, lorsque le 7 mars il mourut à l'âge de soixante-huit ans neuf mois et vingt et un jours, après avoir tenu le Saint-Siége deux ans et dix mois. On convient généralement que, depuis longtemps, on n'avait point vu un Pape d'une aussi grande piété, d'un désintéressement aussi rare et d'un si grand amour pour la paix. Ce Pontife s'était fait rendre Commachio par l'empereur, et payer deux millions de florins pour indemniser l'Etat de l'Eglise d'avoir été privé de cette possession pendant plus de quinze ans. « Les Romains, » dit de Lalande, « ont été bien des années à ne cesser d'en faire l'éloge et de regretter le peu de durée de son pontificat... L'abondance était générale, la police exacte, les grands et le peuple également contents. » Le comte d'Albon dit à son tour que « de grandes vertus et la science du gouvernement avaient fait d'Innocent XIII un grand prince. Aimé de tous les grands, ils donnèrent à sa mort les marques des regrets les plus vifs. Le peuple exprima sa douleur par des larmes. »

INSIGNES DU CARDINALAT. — *Voy.* CARDINAUX. — Les membres du Sacré Collége portent tous et toujours la calotte, la barrette rouge et l'anneau. L'anneau cardinalice est une bague d'or ornée d'un saphir; au-dessous de la ligature est figuré en émail l'écu du Pape qui les a nommés.

Les cardinaux qui appartiennent à un ordre religieux conservent la couleur de cet ordre; ils n'ont ni les bas rouges, ni l'habit de ville, ni la soutane et le grand manteau rouge, comme leurs collègues sortis du clergé séculier.

Soutane noire ou bronze, doublée et liserée de rouge, bas rouges, chapeau ecclésiastique noir à glands d'or, quelquefois un manteau rouge galonné d'or, tel est l'habit de ville.

Le rochet de dentelle, la mosette de soie ou d'hermine, la *mantelletta* et la *cappa magna* ou grand manteau rouge, roulé derrière et que le caudataire déplie quand le cardinal va à l'obédience, forment l'habit de chœur; l'habit sacré est, suivant l'ordre du cardinal, la dalmatique, la chasuble ou la chape.

Les vêtements des cardinaux sont en soie ou en laine très-fine : ni la *mantelletta* ni la mosette ne peuvent être en drap; le velours et le satin sont également interdits pour la soutane. Les couleurs sont le violet ou le rouge, suivant les temps et les cérémonies. Lorsque les cardinaux portent le violet, le chapeau cardinalice de forme allongée, avec galon et glands d'or, a la même couleur. Quand ils prennent le deuil, les glands d'or, tous les parements et liserés rouges disparaissent; mais le noir leur est interdit, le violet est la couleur du deuil comme celle de la pénitence. Aux dimanches *Gaudete*, troisième de l'Avent, et *Lætare*, quatrième du Carême, l'Eglise mêle à sa tristesse des sentiments de joie, et les cardinaux prennent la couleur rose pâle qui tient comme le milieu entre le violet et le rouge.

A Rome, le Pape seul porte l'étole à découvert; dans les églises dont ils sont titulaires, les cardinaux la portent sous la mosette, et ils déposent la *mantelletta* qui est un signe de non juridiction, et que, par conséquent, les membres du Sacré Collége quittent pendant la vacance du Saint-Siége.

La *mantelletta* est une sorte de justaucorps sans manches, attaché au corps, ouvert par devant dans toute sa longueur et descendant jusqu'aux genoux. Elle est aussi à l'usage des évêques et même de certains prélats romains qui n'ont point le caractère épiscopal.

Le *mantellone* rouge, ou manteau fermé par devant, à manches longues et pendantes, est réservé aux prélats d'un rang inférieur. De là, la division des prélats en deux grandes classes : prélats et *mantelletta* et prélats di *mantellone*. (*Election et couronnement du souverain Pontife.*)

J

JEAN I[er] (Saint), cinquante-troisième Pape et successeur de saint Hormisdas, était né en Toscane et fut élevé à Rome dans les sciences et la piété.—Après s'être engagé dans l'état ecclésiastique, il entra dans le clergé de Rome, dont il devint le modèle et l'oracle. Il était archidiacre de l'Eglise romaine lorsque, le 12 août 523, il fut élu d'une commune voix pour succéder à Hormisdas, mort sept jours auparavant.

L'empire d'Orient était alors sous la conduite de Justin, et l'Italie obéissait à Théodoric, roi des Goths. Justin, par un zèle indiscret pour la religion catholique, résolut de détruire tous les hérétiques : il fit des édits pour obliger les ariens à se convertir, et à céder leurs Eglises aux Catholiques. Cette entreprise troubla la paix. Les ariens eurent recours à Théodoric qui écrivit en leur faveur à Justin ; ses lettres n'eurent point l'effet qu'il désirait.

Irrité du mépris que l'on faisait en Orient de sa médiation, il fit venir le Pape Jean à Ravenne, et l'obligea à aller en ambassade à Constantinople, pour faire révoquer les ordres de Justin, le menaçant de traiter avec rigueur les Catholiques, si l'on persécutait ceux de sa secte. Le Pape fut accompagné dans son ambassade de cinq évêques et de quatre sénateurs, dont trois avaient été consuls. Jean I[er] fit tout ce qu'il put pour n'être par chargé de cette mission délicate : mais il fut forcé de se soumettre aux ordres de Théodoric, qui était tout-puissant en Italie. Le saint Pape fut reçu en Orient avec les plus grandes démonstrations de respect ; les habitants de Constantinople allèrent audevant de lui avec des croix et des cierges, et la pompe qu'on déploya pour la réception du successeur de saint Pierre parut surpasser celle d'un jour de triomphe. L'empereur se prosterna à ses pieds, voulut être couronné de sa main quoiqu'il l'eût déjà été par Epiphane alors patriarche ; et, au rapport d'Anastase, le Pape, en entrant dans la ville, rendit la vue à un aveugle en lui touchant les yeux. Les historiens diffèrent sur la manière dont le Pape s'acquitta de sa mission. Les uns disent que le Pape Jean ne pouvant fléchir l'empereur par ses remontrances, lui représenta avec larmes, que sa conduite envers les ariens réduisait les Catholiques à de cruelles extrémités : de sorte que Justin se relâcha de la rigueur de ses édits, et fit rendre les Eglises aux ariens. D'autres s'éloignent de cette opinion, et soutiennent qu'il confirma l'empereur dans son entreprise. Quoi qu'il en soit, le Pape étant revenu de son ambassade fut retenu à Ravenne, par ordre du roi Théodoric, avec les sénateurs qui l'avaient accompagné. Mais ce saint Pape, épuisé déjà par toutes les fatigues que lui avait causées ce voyage, et réduit dans une triste prison où il manquait du plus strict nécessaire, succomba bientôt sous le poids de ses souffrances, et fut heureusement affranchi des liens du corps par une mort précieuse devant le Seigneur, le 18 mai 526. Son corps fut porté à Rome et enterré dans l'église du Vatican. Dieu fit connaître la sainteté de son serviteur par la guérison miraculeuse d'un énergumène, qui fut délivré de son mal par l'attouchement du corps, lorsqu'on le mit sur le lit mortuaire pour l'exposer en public. Théodoric laissa mourir de la même manière ses autres ambassadeurs, sans avoir plus d'égard à leur rang. Quelque temps auparavant il avait fait mourir cruellement et sur des soupçons injustes, Boëce, philosophe chrétien, et attaché au Pape Jean I[er] par les liens de la plus étroite amitié. Ce grand homme avait adressé au Pape Jean la plupart de ses ouvrages, lorsque celui-ci n'était encore que diacre de l'Eglise romaine. Théodoric condamna aussi Symmaque, beau-père du grand Boëce, à être décapité ; mais, peu de jours après, ses officiers lui ayant servi à table la tête d'un poisson d'une prodigieuse grandeur, il s'imagina voir celle de Symmaque, qui le menaçait de le dévorer. La frayeur qu'il en eut lui causa un tel tremblement, qu'on fut obligé de le porter sur son lit, où il rendit l'âme au bout de quelques heures, et trois mois après la mort du bienheureux Pape, qui eut pour successeur Félix III.

JEAN II, surnommé Mercure, fut le cinquante-sixième Pontife. — Il était né à Rome, et était prêtre du titre de Saint-Clément, lorsque, malgré toutes les cabales soulevées contre lui, il fut élu pour succéder à Boniface II, le 21 janvier 533.

Platine assure que, dès qu'il fut assis sur le Saint-Siége, il condamna Anathémius qui, selon quelques-uns, était patriarche de Constantinople, parce qu'il était tombé dans l'arianisme. Peu de temps après, un défenseur de l'Eglise romaine se plaignit au roi Athalaric, que, pendant la vacance du Saint-Siége, quelques-uns faisant des brigues pour l'élection, avaient extorqué des promesses sur les biens de l'Eglise. Pour remédier à cet abus, le roi écrivit au Pape Jean et aux Eglises métropolitaines, qu'il voulait qu'on observât un décret du sénat, fait du temps du Pape Boniface, et portant que quiconque aurait promis quelque chose de lui-même, ou par personne interposée, pour obtenir un évêché, le contrat serait déclaré nul, avec restitution de ce qui aurait été donné.

L'empereur Justinien, désirant ramener des schismatiques à l'unité de l'Eglise, publia un édit auquel il joignit une profession de foi orthodoxe, qu'il fit signer à la plupart des métropolitains d'Orient, et qu'il envoya au Pape Jean avec de riches présents ; il lui donnait en même temps le titre de chef de tous les évêques, et lui demandait la confir-

mation de sa profession de foi. Le Pape l'approuva par une lettre, dans laquelle il condamna les moines qui rejetaient cette proposition : *Un de la Trinité a souffert*.

Le plus obstiné de ces moines était Cyrus, qui avait amené à Rome plusieurs autres moines, pour combattre avec lui cette proposition. Le Pape fit tout ce qu'il put pour les ramener; mais voyant qu'ils demeuraient obstinés, il les déclara exclus de sa communion et de toute l'Eglise catholique, comme ils l'étaient déjà par décision de leur évêque, le patriarche de Constantinople. Toutefois il y eut à Rome quelques moines qui se séparèrent à cette occasion de la communion du Pape. Jean II dans une lettre à l'empereur Justinien approuve authentiquement cette proposition : *Un de la Trinité a souffert*, de la manière que l'empereur l'avait énoncée, après avoir expliqué la foi de la Trinité et de l'Incarnation, et en y ajoutant qu'il a souffert *dans sa chair*. Le Pape marque ensuite comment il a condamné les moines acemètes, exhortant toutefois l'empereur à les recevoir, s'ils renoncent à leurs erreurs. Cette lettre est datée du 25 mars 534. Pour les instruire, suivant leur désir, de ce qu'il avait décidé au sujet de Cyrus et des autres moines acemètes, le Pape Jean II écrivit aux sénateurs de Rome une lettre ainsi conçue : *L'empereur*, dit-il, *nous a marqué qu'il s'était élevé trois questions, savoir : si Jésus-Christ peut être nommé un de la Trinité; s'il a souffert en sa chair, la divinité demeurant impassible; si la sainte Vierge Marie doit être nommée Mère de Dieu, proprement et véritablement. Nous avons approuvé la foi de l'empereur, et montré qu'il en est ainsi par l'Ecriture et les Pères*. Ensuite il rapporte des autorités sur chacune de ces propositions. Le premier des Pères qu'il cite est saint Augustin, *dont l'Eglise romaine*, dit-il, *suit et observe la doctrine, selon les décrets de mes prédécesseurs*. A la fin de la lettre il déclare, que l'Eglise romaine condamne les moines acemètes, qui ont paru évidemment être nestoriens. *C'est pourquoi*, ajoute-t-il, *suivant les canons qui obligent d'éviter les excommuniés, je vous avertis de ne leur pas même parler, et de n'avoir rien de commun avec eux*.

Vers le même temps, le Pape Jean reçut des lettres de saint Césaire d'Arles, et de quelques évêques des Gaules, touchant Contumeliosus, évêque de Riez, convaincu de plusieurs crimes par sa propre confession. Jean écrivit trois lettres sur cette affaire. Par ces lettres, il ordonna que Contumeliosus serait interdit de toutes ses fonctions et enfermé dans un monastère, après toutefois qu'il aura demandé cette permission aux évêques; que cependant son Eglise serait gouvernée par un visiteur qui ne se mêlerait que de la célébration des saints mystères, sans toucher aux ordinations, ni au temporel de l'Eglise. Jean II mourut peu de temps après, le 26 avril 535 après avoir tenu le Saint-Siége trois ans et quatre mois. Il eut pour successeur Agapet.

JEAN III surnommé CATELLIN et fils d'Anastase qui portait le titre d'Illustre, fut le soixante et unième pontife. — Il fut élu, le 18 juillet 559 pour succéder au Pape Pélage Ier. L'histoire de son Pontificat est restée fort inconnue. On y trouve seulement qu'il acheva l'église de Saint-Philippe et de Saint-Jacques, que son prédécesseur avait fait commencer: qu'il fit peindre plusieurs histoires, partie en mosaïque, partie avec des couleurs, qu'il en fit la dédicace, et qu'il augmenta les cimetières des martyrs.

On a prétendu que ce Pape n'avait point approuvé le ve concile; mais le cardinal Noris a prouvé que cette prétention était mal fondée, et contraire à la vérité de l'histoire : le P. Pagi eut aussi ce sentiment. Jean III mourut en 572, après avoir tenu le Saint-Siége près de treize ans. Il fut enterré à Saint-Pierre le 13 juillet de la même année 572, et, après une vacance du Saint-Siége de plus de dix mois, occasionnée par les ravages des Lombards en Italie : il eut pour successeur Benoît Ier, surnommé Bonose.

JEAN IV, soixante-treizième Pape et successeur de Séverin. — Après la mort de ce dernier, le Saint-Siége vaqua quatre mois et vingt-neuf jours, et on élut Jean IV, originaire de Dalmatie et fils de Venance Scolastique. Il fut ordonné Pape le dernier jour de décembre 640, et, aussitôt qu'il fut sacré, il assembla un concile contre l'hérésie des monothélites, que l'empereur Héraclius voulait appuyer par son Ecthèse. C'était un édit que Sergius, patriarche de Constantinople, avait composé sous le nom de l'empereur. On le nomma *ecthèse*, mot grec qui signifie exposition, comme étant une explication de la foi catholique, à l'occasion de la dispute touchant une ou deux opérations de Jésus-Christ. Elle commence par une confession de foi sur la Trinité, qui ne contient rien que d'orthodoxe; elle s'explique ensuite sur l'Incarnation, et marque nettement la distinction des deux natures : mais elle renferme expressément la doctrine de l'unité d'opération et de volonté; elle n'avait été dressée qu'à ce dessein. Le patriarche Sergius la confirma; il assembla un concile, la fit recevoir, et en ordonna la souscription, sous peine d'excommunication. Elle fut envoyée au Pape Séverin, mais on croit qu'il était déjà mort quand elle arriva à Rome; et le Pape Jean IV, plein de zèle pour la véritable doctrine, la condamna solennellement : il la condamna de nouveau en écrivant à Pirthus, patriarche de Constantinople, qui avait succédé à Sergius.

Quand il eut appris que Constantin était devenu empereur, par la mort de son père Héraclius, il lui écrivit une apologie pour le Pape Honorius, où il parle ainsi : *Nous recevons un grand nombre d'avis de divers côtés, qui nous apprennent que tout l'Occident est scandalisé par les lettres que répand notre frère, le patriarche Pirthus, enseignant des choses nouvelles contre la foi, et prétendant tirer à son sentiment notre prédécesseur Honorius, quoiqu'il en ait été extrêmement éloigné. Le patriarche Sergius lui écrivit, que*

quelques-uns admettaient en Jésus-Christ deux volontés contraires ; à quoi Honorius répondit, que Jésus-Christ est tout ensemble Dieu parfait et homme parfait ; mais qu'étant venu réparer la nature humaine, il est seul conçu sans péché. C'est pourquoi il n'a jamais eu deux volontés contraires, et la volonté de sa chair n'a point combattu contre la volonté de son esprit. Nous avons ces deux volontés en conséquence du péché d'Adam, en sorte que l'aiguillon de la chair résiste quelquefois à l'esprit, et quelquefois la volonté de l'esprit s'efforce de combattre celle de la chair. Mais Notre-Seigneur n'a pris qu'une volonté naturelle de l'humanité dont il était absolument le maître, comme Dieu à qui tout obéit. Mon prédécesseur seul a donc enseigné qu'il n'y a point en Jésus-Christ deux volontés contraires, comme en nous autres pécheurs · ce que quelques-uns tournant à leur propre sens, l'ont soupçonné d'avoir enseigné une seule volonté de sa divinité et de son humanité, ce qui est entièrement contraire à la vérité. . ..

Je voudrais qu'ils me répondissent selon quelle nature ils disent que Jésus-Christ n'a qu'une volonté. Si c'est seulement selon la nature divine, que diraient-ils de son humanité? car il faut reconnaître qu'il est homme parfait, pour n'être pas manichéen. Mais, si c'est selon l'humanité de Jésus-Christ qu'ils lui attribuent cette unique volonté, qu'ils prennent garde d'être condamnés avec Photin et Ebion. Que s'ils disent que les deux natures n'ont qu'une volonté, ils confondent non-seulement les volontés, mais les natures; car en soutenant une seule volonté et une seule opération de la divinité et de l'humanité de Jésus-Christ, n'est-ce pas lui attribuer une seule nature comme les eutychiens?

La mort précipitée de Constantin rendit apparemment inutile cette remontrance du Pape : lui-même ne survécut pas longtemps, car il mourut l'année suivante 642, après avoir tenu le Siége un an et neuf mois. Il fut enterré dans l'église de Saint-Pierre, le 12 octobre. Pendant son pontificat, il envoya de grandes sommes d'argent en Dalmatie et en Istrie, pour racheter les captifs pris par les Slaves. Il fit apporter des mêmes pays les reliques des saints martyrs Venance, Anastase et Maur, et de plusieurs autres. Il leur fit bâtir une église près le baptistère de Latran. Après la mort de Jean IV, le Saint-Siége vaqua un mois et treize jours, et on lui donna pour successeur Théodore.

JEAN V, quatre-vingt-deuxième Pontife et successeur de saint Benoît II, fut le contemporain de l'empereur Justinien II et de Thierri Ier, roi de France. — Il fut élu Pape le 10 juin 686. Ce Pape était Syrien, de la province d'Antioche, et fils de Cyriaque. Etant encore diacre, il fut envoyé par le Pape Agathon, comme légat du Saint-Siége, au VIe concile œcuménique. Il était savant, courageux et très-modéré. Son élection, suivant l'ancienne coutume interrompue depuis longtemps, se fit par acclamations unanimes dans l'église de Latran, d'où il fut mené avec pompe au palais pontifical. Il fut ordonné comme l'avait été Léon II, par les évêques d'Ostie, de Porto et de Velletri. Il confirma, dans un concile, un décret du Pape Martin qui obligeait les évêques de Sardaigne à venir se faire ordonner à Rome, suivant l'ancien usage, interrompu pendant quelque temps, par suite d'un privilége accordé à l'évêque de Cagliari pour faire les ordinations. En sorte que Citonat, alors évêque de Cagliari, ayant ordonné Novellus évêque des Torres, sans la permission de Jean V, ce Pape tint un concile où Novellus fut remis sous l'obéissance du Saint-Siége, par un acte authentique, qui fut gardé dans les archives de l'Eglise romaine. Ce Pape fut affligé d'une longue maladie, en sorte qu'à grand'peine pouvait-il faire les ordinations des évêques; et toutefois, pendant un an que dura son pontificat, il en ordonna treize en divers lieux. Jean V mourut le 2 août 687, fut enterré dans l'église de Saint-Pierre et eut pour successeur le Pape Conon.

JEAN VI, quatre-vingt-cinquième Pontife et successeur de saint Sergius Ier, fut le contemporain de Tibère III, empereur d'Orient, et de Childebert II, roi de France. — Ce Pape, Grec de nation, fut élu le 28 octobre 701. Nous ne savons que fort peu de choses des actions de sa vie. Peu de temps après son élection, Théophilacte, chambellan de l'empereur, patrice et exarque d'Italie, vint de Sicile à Rome. Les troupes l'ayant appris, s'assemblèrent tumultueusement dans cette ville pour le maltraiter; mais le Pape Jean s'y opposa, fit fermer les portes de Rome, envoya des évêques au camp où les soldats étaient assemblés, et, par ses vives exhortations, apaisa la sédition. Le calme était à peine obtenu, que Gilulfe, Lombard, duc de Bénévent, vint ravager la Campanie, pillant, brûlant et enlevant beaucoup de captifs, sans que personne lui résistât. Le Pape, étant hors d'état de réprimer ces violences, envoya des évêques avec de grandes sommes tirées des trésors de l'Eglise, racheta tous les captifs, et, à force de présents, obligea Gilulfe à se retirer avec ses troupes. L'année suivante, saint Vilfrid, qui avait des ennemis en Angleterre, vint à Rome trouver le Pape pour se défendre contre ceux qui pourraient l'accuser. Le Pape, avec plusieurs prêtres, assembla un concile dans lequel saint Vilfrid fut pleinement justifié des accusations intentées contre lui par l'archevêque de Cantorbéry. Après avoir absous saint Vilfrid, le Pape Jean VI écrivit une lettre aux deux rois Ethelrède des Merciens et Alfride de Northumbre, où il parle ainsi : *Nous admonestons Berthuald, évêque de Cantorbéry, d'assembler un concile avec l'évêque Vilfrid; qu'il y fasse venir les évêques Bosa et Jean, et qu'après les avoir entendus, il termine, s'il se peut, leur différend dans un concile, sinon qu'il les renvoie au Saint-Siége pour être jugés par un concile plus nombreux, sous peine à celui qui refusera de s'y trouver, d'être rejeté non-seulement par tous les évêques, mais par tous les fidèles.* Le Pape exhorte ensuite les deux rois à procurer l'exécution de ce décret

Bosa avait été intrus dans le siége d'Yorck à la place de saint Vilfrid, et Jean dans le siége d'Hagustad à la place d'Eata. Jean VI mourut le 9 janvier 705, et eut pour successeur Jean VII.

JEAN VII, quatre-vingt-sixième Pontife, Grec de nation et fils de Platon, était savant et très-éloquent pour le siècle où il vivait. — Il fut élu le 1er mars 705, et tint le Siége deux ans sept mois et dix-sept jours sous les empereurs Tibère et Justinien II. Ce dernier, qui était remonté sur le trône, lui envoya deux métropolitains chargés des Actes du concile *in Trullo*, et d'une lettre par laquelle il le conjurait d'assembler un concile, et de confirmer ce qu'il approuverait dans ces Actes. Mais le Pape, craignant de déplaire à l'empereur, renvoya ces actes à Constantinople, sans faire aucun changement, et sans rien décider. « Cette conduite, » dit l'abbé Receveur, « taxée par les uns de faiblesse, et que d'autres ont regardée comme un acte de prudence, ne saurait être présentée comme une approbation du concile quinisexte, et dans tous les cas elle ne pouvait avoir d'autre effet ni d'autre but que d'en permettre, ou plutôt d'en tolérer l'observation dans les Eglises d'Orient. Jean VII obtint d'Aribert, roi des Lombards, la restitution des Alpes cottiennes, c'est-à-dire du mont Genève et du mont Cenis, usurpés depuis longtemps sur le Saint-Siége par cette nation. » Ce Pape répara plusieurs églises, entre autres celle de la Sainte-Vierge, nommée l'Ancienne, où il fit sa demeure pendant son pontificat. Il mourut le 17 octobre 707, et fut enterré le lendemain 18 dans la basilique de Saint-Pierre, devant un oratoire de la Vierge qu'il avait fait bâtir, en ornant les murs de peintures en mosaïque. C'est tout ce que l'on sait du pontificat de Jean VII, qui eut pour successeur Sisinnius.

JEAN VIII, archidiacre de l'Eglise romaine, succéda à Adrien II en 872. — Il fut contemporain de Basile, empereur d'Orient, de Charles le Chauve et de Louis II, rois de France. Dès le commencement de son pontificat il demanda des secours à l'empereur contre les Sarrasins, qui exerçaient les plus grands ravages en Italie. Cette contrée était alors en proie aux violences les plus terribles et à la plus grande anarchie. Dans cette lettre à l'empereur, Jean VIII s'exprime ainsi : *Autant nous avions de joie de celui que vous nous aviez promis, autant avons-nous été affligés d'apprendre qu'il est revenu sans rien faire. On répand le sang des Chrétiens ; celui qui évite le feu ou le glaive est mené en captivité perpétuelle ; les villes, les bourgades, les villages périssent; les évêques sont dispersés, et n'ont plus pour refuge que Rome ; leurs maisons épiscopales sont les retraites des bêtes sauvages; ils sont eux-mêmes vagabonds et réduits à mendier au lieu de prêcher. L'an passé nous semâmes, nous ne recueillîmes rien ; cette année, n'ayant point semé, nous n'avons pas même l'espérance de recueillir. Pourquoi parler des païens? les Chrétiens ne font pas mieux, je veux dire quelques-uns de ceux que vous appelez ducs. Ils pillent les biens de saint Pierre à la ville et à la campagne; ils nous font mourir, non par le fer, mais par la faim ; ils n'emmènent pas en captivité, mais ils réduisent en servitude. Leur oppression est cause que nous ne trouvons personne pour combattre les ennemis. Vous êtes seul, après Dieu, notre refuge et notre consolation. Nous vous supplions donc, de tout notre cœur, avec les évêques, les prêtres, les nobles et le reste de notre peuple, de tendre la main à cette ville accablée et à l'Eglise, votre Mère, de qui vous tenez le royaume et la foi.* Le Pape écrivit aussi à l'impératrice Richilde, pour qu'elle pressât ce secours. Mais l'empereur était resté sourd à la voix du Pontife, et nous verrons bientôt que la France ne put aussi porter secours au Saint-Siége.

Nous avons de Jean VIII un grand nombre de lettres où l'on voit qu'il était fort occupé des affaires temporelles de l'Italie, et qu'il était obligé d'avoir recours aux excommunications. Ce fut par son ordre que Jean, diacre de l'Eglise de Rome, écrivit en quatre livres la *Vie de saint Grégoire le Grand.* Lambert, duc de Spolète, qui avait recouvré son duché, après avoir ravagé les environs de Rome, entra dans la ville, arrêta le Pape, et voulut même empêcher qu'on ne lui portât des vivres. Des évêques, des prêtres et des moines, qui étaient venus à Rome, en procession, pour y offrir le saint Sacrifice, furent chassés à coups de bâton. Pendant un mois il n'y eut aucun Office, ni le jour, ni la nuit. Lambert disait qu'il agissait ainsi par ordre du roi Carloman ; et, en effet, il fit prêter serment à ce prince par les grands de Rome ; mais on disait qu'il voulait se faire empereur lui-même. Quand il se fut retiré, le Pape fit porter au palais de Latran le trésor de Saint-Pierre ; il couvrit l'autel d'un cilice, fit fermer toutes les portes de l'église, et renvoya les pèlerins qui y venaient de tous les pays du monde : il vint ensuite en France pour se plaindre des violences de Lambert. Louis le Bègue, qui était à Tours, le fit prier d'aller à Troyes, pour y tenir un concile que le Pape demandait. Jean VIII fit de grands efforts pour rendre le concile nombreux, mais il fut peu utile pour les intérêts temporels de l'Italie, moins encore pour ceux de la religion.

Ensuite le Pape couronna le roi Louis le Bègue, le 7 septembre 878, quoiqu'il l'eût été par Hincmar de Reims l'année précédente. Après la cérémonie, le roi invita le Pape à un grand repas; il lui fit beaucoup de présents, et le renvoya à Troyes. A la fin du concile, le Pape parla ainsi aux évêques : « Je désire, mes frères, que vous vous unissiez avec moi pour la défense de l'Eglise romaine, avec tous vos vassaux armés en guerre, jusqu'à ce que je retourne à Rome, et je vous prie de me donner sur ce point une réponse certaine, sans différer. » Puis il dit au roi : « Je vous prie, mon cher fils, de venir sans délai défendre et délivrer la sainte Eglise romaine, comme vos prédécesseurs

l'ont fait, car vous êtes le ministre de Dieu contre les méchants, et ne portez pas le glaive sans sujet ; autrement, craignez d'attirer sur vous et sur votre royaume la peine de quelques anciens rois, qui épargnèrent les ennemis de Dieu. Je vous conjure de me répondre ici sans différer. » On ne voit, dans l'histoire, aucune réponse ni du roi, ni des évêques. Sans doute qu'ils ne croyaient pas avoir en ce moment les forces et les moyens nécessaires pour secourir efficacement le Souverain Pontife.

Dès le début de son pontificat, Jean VIII avait excommunié le duc Sergius, qui, s'alliant avec les ennemis du nom chrétien, avait fait un traité avec les Sarrasins, lesquels profitaient de cette alliance pour exercer le pillage jusqu'aux portes de Rome. Il avait aussi déposé Formose, évêque de Porto, qui s'était ouvertement déclaré contre Charles le Chauve. Cette déposition avait eu lieu dans un concile tenu à Rome, en avril 876. Dans un autre concile à Rome, tenu l'année suivante, le Pape confirma l'élection de Charles le Chauve, avec anathème contre ceux qui oseraient se déclarer contre lui. Le discours du Pape, prononcé à ce sujet, contient ces paroles remarquables : « Nous l'avons choisi de l'avis de nos frères les évêques, du clergé, du sénat et de tout le peuple romain, et selon l'ancienne coutume, nous l'avons élevé solennellement à la dignité impériale avec l'onction extérieure, signe de l'onction intérieure du Saint-Esprit. » Peu de temps après le Souverain Pontife tint à Rome un concile qui publia plusieurs canons de discipline.

Lambert, duc de Spolète, s'étant rendu à Rome, y commit toutes sortes de violences, retint longtemps le Pape prisonnier à Saint-Pierre, et rétablit Formose et les autres qui avaient été condamnés. Le Pape excommunia Lambert et ses complices; puis, ayant trouvé le moyen de s'embarquer sur la mer de Toscane, il se rendit en France, où, comme nous l'avons dit il sollicita en vain le roi et les évêques de venir au secours de l'Eglise romaine.

Les Sarrasins continuaient de ravager l'Italie ; et plusieurs villes avaient fait avec eux des traités contre lesquels Jean VIII s'éleva fortement dans plusieurs lettres, où il menace d'excommunier ceux qui persisteraient dans cette alliance avec les ennemis de l'Eglise. N'ayant pu obtenir des rois français les secours qu'il avait sollicités au concile de Troyes, il tourna ses espérances du côté de l'empereur Basile. Il avait envoyé, dès le commencement de l'an 878, deux légats à Constantinople dans ce but. Il les avait chargés d'une lettre pour le patriarche Ignace, qui l'avertissait pour la troisième fois de se désister de ses prétentions sur la Bulgarie. Il écrivit dans le même sens aux évêques grecs qui étaient dans cette province, et au roi Michel. Saint Ignace mourut avant l'arrivée des légats. Photius ayant repris possession de l'Eglise patriarcale, et exercé les plus horribles violences, parvint à séduire les légats du Pape. En même temps il envoya des députés à Rome, avec une lettre où il protestait qu'on l'avait contraint à remonter sur le siége patriarcal. Il surprit les signatures de quelques prélats, leur déroba leurs sceaux, et les apposa sur sa lettre. Il en fabrique ensuite une autre au nom du défunt patriarche et des évêques qui lui étaient restés fidèles, et leur fait adresser une humble supplique au Souverain Pontife, pour le prier de recevoir Photius dans sa communion. Il se fait précéder en outre par une lettre pressante de l'empereur en sa faveur

Le Pape se trouve alors dans la plus grande perplexité, et craignant de prolonger le schisme, croit pouvoir se relâcher de la rigueur des canons. Il répond donc à l'empereur, qu'à sa prière, et attendu la mort du patriarche légitime et les circonstances du temps, il voulait bien user d'indulgence envers Photius, mais à condition qu'on assemblerait un concile où cet intrus demanderait pardon; qu'il rendrait au Saint-Siége la juridiction sur la Bulgarie, et qu'à l'avenir on n'élèverait plus de laïque sur le siége patriarcal. Photius corrompit les légats, falsifia les lettres du Pape, et après avoir ainsi tout apprêté pour tromper le concile, il lui fit faire tout ce qu'il désirait.

Les légats étant revenus à Rome, le Pape écrivit à l'empereur, en disant : *Nous approuvons ce que le concile de Constantinople a ordonné, par indulgence et par grâce, pour le rétablissement de Photius; mais nos légats ont fait quelque chose contre nos ordres, nous le rejetons et le déclarons nul et non avenu.* Il écrivit à Photius avec la même restriction. Mais, sur la réponse qu'il en reçoit, il aperçoit qu'on a enfreint ses instructions, qu'on a soustrait, altéré ou méprisé ses lettres; il ne sait plus qu'imaginer; il ignore ce qu'on a pu faire à Constantinople de l'autorité du Saint-Siége. Il fait appeler Marin, ce diacre de l'Eglise romaine qui, au VIII° concile, avait si énergiquement résisté à Photius ; c'est cet homme éprouvé qu'il députe sur-le-champ à Constantinople. pour tout voir et pour remédier à tout. Marin a bientôt découvert les infâmes machinations qu'on a ourdies, et appris la condamnation du huitième concile général et des conciles tenus à Rome, sous le Pape Nicolas et Adrien. Usant du pouvoir dont il est revêtu, il annule le dernier conciliabule et confirme le huitième concile. En vain Basile le fait mettre dans les fers et l'y retient trois mois. Le trouvant inébranlable et se reprochant d'ailleurs cette violation du droit des gens, il le relâche enfin. L'intrépide et vertueux diacre revient à Rome couvert de gloire et développe au Pape le mystère d'iniquité qu'on a consommé à Constantinople. Alors celui qui avait semblé faible (45) se montre trois fois *viril*, comme

(45) C'est la faiblesse du Pape Jean VIII, en cette occasion, qui a donné lieu à la fable ridicule de la papesse Jeanne.

le dit Photius lui-même. Un grand Pontife se manifeste par des actes dignes de la chaire qu'il occupe. Il monte sur la tribune de Saint-Pierre, et devant le peuple assemblé, saisi d'une sainte horreur, il lance solennellement les plus terribles anathèmes contre le sacrilége usurpateur, contre ceux qui ne le regarderont pas comme séparé de la communion des Chrétiens, et, selon quelques historiens, contre les légats qui ont vendu et avili la puissance du Siége qu'ils représentaient; du même coup, il casse et met à néant les actes du synode qui a basé ses décisions sur un amas de faussetés. Après cet effort de courage, Jean va se reposer dans la tombe, et l'inflexible Marin vient occuper sa place. Jean VIII mourut le 15 décembre 882, après avoir rempli le Saint-Siége pendant dix ans.

JEAN IX, cent seizième Pape et successeur de Théodore, fut élu en juillet 898. — Digne de ses anciens prédécesseurs, il déploya partout la plus louable activité pour remédier aux abus et rétablir l'ordre et la paix. Nous allons le voir réhabiliter solennellement la mémoire du Pape Formose, et rétablir les évêques qu'il avait ordonnés, tout en maintenant l'intégrité de l'ancienne discipline.

Après la mort de Théodore, les Romains furent partagés; les uns élurent le prêtre Sergius, les autres Jean, natif de Tibur, dont le parti prévalut. Sergius, chassé de Rome, se retira en Toscane, et y demeura sept ans. Jean occupa le Siége deux ans, pendant lesquels il tint trois conciles: l'un à Rome, l'autre à Ravenne; nous avons les canons de deux. Le premier de ces conciles fut réuni à Rome pour condamner les scandaleuses violences d'Etienne VI.—*Voy.* ce Pape.— Jean IX interrogea les évêques qui s'étaient trouvés au concile contre Formose, et reconnut qu'ils n'y avaient souscrit que par contrainte. Les clercs qui avaient porté des accusations contre lui s'empressèrent de les désavouer. En conséquence, on rendit un décret par lequel on rejeta le concile tenu par Etienne, et l'on ordonna que les actes en seraient brûlés; mais on consentit à user d'indulgence envers les évêques et les clercs que la crainte seule avait entraînés, et qui avaient demandé pardon de leur faute. On défendit au sénat et à toute personne d'empêcher à l'avenir la liberté des conciles et de faire violence aux évêques; on déclara que Formose ayant été transféré de l'Eglise de Porto sur le Siége apostolique par nécessité et pour son mérite, il ne serait pas permis de tirer cet exemple à conséquence, attendu les défenses faites par les canons qui refusaient même la communion laïque aux contrevenants. On défendit sous peine d'anathème de promouvoir à un ordre supérieur les clercs déposés et non rétablis canoniquement, comme une faction avait osé le faire à l'égard de Boniface VI, successeur de Formose. On confirma aussi la défense faite par les conciles d'Afrique de réitérer les ordinations et le baptême. On rétablit dans leurs fonctions les clercs ordonnés par le Pape Formose, et l'on confirma la condamnation déjà prononcée canoniquement contre le prêtre Sergius et ses complices. Enfin, pour empêcher les violences et les scandales au sujet des élections, Jean IX ordonna que le Pape serait élu dans l'assemblée des évêques et de tout le clergé, sur la demande du sénat et du peuple, et ensuite consacré solennellement en présence des commissaires de l'empereur; on défendit, en même temps, d'exiger de lui des promesses ou des serments autres que ceux établis par l'ancienne coutume. L'abus s'était introduit de piller à la mort du Pape le palais patriarcal, et on dépouillait de même les maisons épiscopales à la mort des évêques. Le concile défendit ces pillages sous peine des censures ecclésiastiques. (RECEVEUR, *Hist. ecclés.*, t. IV, p. 471.)

L'empereur Lambert assista au concile de Ravenne. Le Pape Jean exhorta ce prince à appuyer de son autorité le concile tenu à Rome, pour la cause du Pape Formose, et faire informer des pillages et incendies qui se commettaient aux environs de Rome. Ensuite, s'adressant aux évêques, il les exhorta à faire leur devoir pour la conduite de leur troupeau. Il écrivit à Stylien, évêque de Néocésarée, loua la fermeté avec laquelle il avait toujours résisté au schisme de Photius, et l'exhorta à travailler à la réunion des schismatiques. Jean IX mourut à la fin de novembre 900, après avoir tenu le Saint-Siége deux ans, et eut pour successeur Benoît IV.

JEAN X, cent vingt-troisième Pape et successeur de Landon, fut élu en avril 914, par le crédit de Théodora, sœur de Marozie.— Il était né à Rome d'un père nommé Sergius.

L'évêque de Bologne étant mort, Jean fut élu pour lui succéder; mais avant qu'il fût sacré, Pierre, archevêque de Ravenne, mourut aussi. Alors Jean, à la persuasion de Théodora, quitta Bologne et se fit ordonner archevêque de Ravenne, par le Pape Landon. Ce Pape étant mort, peu de temps après il fut élu et ordonné Pape.

Dès le commencement de son pontificat, il fut invité par les deux frères Landulfe et Arenulfe, princes de Capoue, à se joindre à eux pour chasser les Sarrasins du poste qu'ils occupaient sur le Garillon. Le Pape Jean, plus propre à tirer l'épée qu'à gouverner l'Eglise, y marcha avec des troupes, conduites par le marquis Albéric, fils de Marozie, et un secours de Grecs envoyés de Constantinople. Les Sarrasins furent défaits et entièrement chassés au mois d'août 915. La suite des actions de ce Pape n'a rien de remarquable. Disons un mot de sa fin.

Guy, frère utérin de Hugues, comte d'Arles, qui régna vingt ans en Italie, était alors maître de Rome; il avait épousé Marozie, quoiqu'elle eût eu d'Adalbert, père de Guy, un fils, nommé Adalbéric. Guy et Marozie étant jaloux du pouvoir que le Pape Jean donnait à son frère Pierre, résolurent de se défaire de ce Pape. Un jour donc que Jean X était avec

son frère et quelque peu d'autres dans le palais de Latran, les soldats de Guy et de Marozie entrèrent, tuèrent Pierre aux yeux du Pape, le prirent lui-même, et le mirent en prison, où il mourut quelque temps après, en mai 928. On dit qu'on l'étouffa en lui mettant un oreiller sur le visage. Il avait tenu le Saint-Siége un peu plus de 14 ans, et eut pour successeur Léon VI.

JEAN XI, cent vingt-sixième Pontife, contemporain de l'empereur Constantin Porphyrogénète et de Raoul, roi de France, fut élu le 20 mars 931. — Après la mort d'Etienne VII, son prédécesseur, Marozie se servit du pouvoir absolu qu'elle avait à Rome avec Guy, marquis de Toscane, son époux, pour faire ordonner Pape un de ses fils, nommé Jean, qu'elle avait eu du duc de Spolète et non de Sergius III, comme l'avance Luitprand. Outre le vice de sa naissance, il n'était âgé que d'environ 25 ans. Aussi n'eut-il aucune autorité ni aucun éclat; il faisait seulement les cérémonies de la religion.

Hugues, roi de Lombardie, qui avait épousé Marozie, après la mort de Guy, croyant sa domination bien affermie, commença à mépriser les Romains, et particulièrement Albéric, fils de sa nouvelle épouse et du marquis Adalbert. Celui-ci assembla les Romains, les excita si violemment contre Hugues et contre sa mère, qu'ils choisirent Albéric même pour leur chef, et allèrent aussitôt attaquer le château de Saint-Ange, pour ne pas donner le temps à Hugues d'assembler ses troupes. Hugues fut tellement épouvanté, qu'il se sauva par l'endroit où la forteresse joignait les murs de la ville. Albéric, ainsi maître de Rome, tint enfermé dans le château Marozie, sa mère, et le Pape Jean, son frère. Au reste, Jean XI ne porta le nom de Pape qu'environ deux ans, soit qu'il ne fût plus regardé comme tel depuis sa prison, soit qu'il fût mort dès l'an 933, auquel cas il y aurait eu trois ans de vacance : car Léon VII, son successeur, ne fut ordonné qu'en 936. « C'est pendant la captivité de Jean XI, » dit un auteur moderne, « par le fait d'Albéric plutôt que du Pape, lequel, au reste, ne fut jamais son maître, dominé qu'il était par sa mère ou par son frère, que des légats avaient été envoyés à Constantinople, avec une lettre synodique pour autoriser l'ordination du patriarche Théophylacte. On accorda même à celui-ci le pallium à perpétuité, quoique les patriarches et les autres prélats de l'Orient ne paraissent pas avoir reçu jusqu'alors cet insigne des Papes. Quoi qu'il en soit de ce qui se passait à Rome à cette triste époque, on s'en étonnera moins en considérant l'anarchie qui régnait partout ailleurs. Dans l'état de confusion où se trouvait la société, peut-on être surpris de ce que les petits tyrans, qui tour à tour se rendaient maîtres de Rome, aient disposé du Saint-Siége à leur gré, pour y placer leurs enfants ou leurs créatures? Ne doit-on pas plutôt admirer la Providence qui, au milieu de tant de scandales, a conservé pur le dépôt de l'enseignement dans l'Eglise? Car, dans les archives de cette époque si décriée, on ne trouve aucun décret qui soit contraire à la foi, ou aux mœurs, ou à la discipline générale. »

JEAN XII, cent trente et unième Pape et successeur d'Agapet II, fut élu en janvier 956. — Appelé Octavien avant son élection, Jean XII était fils du prince Albéric, qui était mort en 954. Quoique clerc, il avait succédé en la dignité de son père et à son autorité dans Rome. Après la mort d'Agapet, les Romains l'excitèrent à le faire élire Pape, quoiqu'il ne fût âgé que de dix-huit ans au plus. Il prit le nom de Jean XII, et c'est le premier Pape qui ait changé de nom. Comme il avait joint cette dignité à la puissance temporelle, il assembla une armée, tant de ses troupes que des secours qu'il tira du duché de Spolète et marcha contre Pandolse, prince de Capoue; mais celui-ci lui résista, et l'obligea à retourner chez lui. Le Pape envoya ensuite demander la paix au prince de Capoue, qui l'accepta, et ils firent alliance.

Cependant Bérenger, qui s'était rendu maître de l'Italie après la mort de Lothaire, son compétiteur, et fils de Hugues, se rendit de jour en jour plus odieux par le gouvernement tyrannique qu'il exerçait avec son fils Adalbert. Le Pape Jean XII, las de leurs violences, envoya en Allemagne deux légats prier le roi Othon de venir le délivrer de leur oppression. Ce prince se rendit à la prière du Pape (962); il entra en Italie, où il ne trouva point de résistance; et après avoir passé l'hiver à Pavie, il marcha à Rome, où il fut reçu avec grande pompe, aux acclamations du clergé et du peuple. Le Pape Jean le couronna empereur avec l'onction sacrée, et lui fit serment sur le corps de saint Pierre, avec tous les habitants, de ne jamais renoncer à son obéissance, et de ne donner aucun secours à Bérenger ni à Adalbert. Othon, de son côté, rendit à l'Eglise romaine ce qui lui avait été ôté dans toute l'Italie. Il fit au Pape de grands présents d'or et de pierreries, et confirma par un acte authentique les donations de Pepin et de Charlemagne. En même temps, il obtint du Pape l'érection du Magdebourg en métropole.

Mais Jean XII oublia bientôt le serment qu'il avait fait à l'empereur, Othon; il se réconcilia avec Adalbert, et lui promit de l'aider contre Othon. L'empereur fort surpris de cette nouvelle, envoya à Rome pour en savoir la vérité. Les citoyens romains, si l'on en croit le continuateur de Luitprand, dirent tous d'une voix à ses envoyés que le Pape Jean haïssait l'empereur qui l'avait délivré d'Adalbert, et qu'il était coupable de tous les scandales.

Othon ayant appris cette réponse des Romains, dit en parlant du Pape : « Il est jeune, il pourra se corriger par les exemples et les avis des gens de bien. » Cependant, après avoir passé l'été au siége de Montéfeltro, il vint à Rome, où la plupart des seigneurs

l'appelaient; ils s'étaient même saisis du château Saint-Paul. Le Pape et Adalbert craignant sa venue, s'enfuirent, emportant une grande partie du trésor de Saint-Pierre. L'empereur entra donc à Rome, l'an 963, avec tous les siens ; les Romains lui promirent fidélité, et jurèrent de ne jamais élire un Pape sans son consentement.

Trois jours après, à la prière des évêques et du peuple, on tint un grand concile dans l'église de Saint-Pierre L'empereur y assista avec environ quatre cent dix évêques, seize cardinaux, plusieurs clercs de l'Eglise romaine, plusieurs nobles de la ville et toute la milice. Quand on eut fait silence, l'empereur dit: « Il serait bien séant au Pape Jean d'assister à un si vénérable concile. Dites-nous donc pourquoi il l'a évité? » Le concile répondit : « Nous sommes surpris que vous demandiez ce que personne n'ignore; ses crimes sont si publics, qu'il n'use d'aucun détour pour les cacher. » L'empereur dit: « Il faut proposer les accusations. »

Alors Pierre, cardinal, se leva, et exposa tous les chefs d'accusations. C'étaient à peu près les mêmes que ceux que les citoyens romains avaient exposés aux envoyés de l'empereur. Comme ce prince faisait quelque difficulté d'ajouter foi à tous ces crimes, les évêques, le clergé et le peuple de Rome attestèrent avec serment que Pierre n'avait dit que la vérité. Après cette première session, l'empereur écrivit au Pape Jean de venir se justifier, lui promettant avec serment une entière sûreté. « Etant venu à Rome, » dit l'empereur dans sa lettre, « pour faire ce qui serait agréable à Dieu, nous avons demandé aux évêques la cause de votre absence. Ils vous reprochent des choses honteuses. Tous, tant clercs que laïques, vous ont accusé d'homicide, de parjure, de sacrilége et d'autres crimes. Nous vous prions donc de venir vous justifier sur toutes ces choses. » Le Pape Jean ayant lu cette lettre, répondit par écrit, s'adressant aux évêques: *Nous avons oui dire que vous voulez faire un autre Pape ; si vous le faites, je vous excommunie de la part de Dieu tout-puissant, et je vous ôte le pouvoir d'ordonner personne, et même de célébrer la Messe.* Cette lettre fut lue dans la seconde session du concile. On écrivit une seconde lettre au Pape; mais ceux qui furent chargés de la porter ne purent point le trouver; ce qui fut sans doute cause qu'on ne lui fit pas une troisième monition, selon les règles. Alors le concile dit: « Pour un mal aussi extraordinaire que celui dont nous gémissons, il faut un remède extraordinaire. Si par ses mœurs corrompues il ne nuisait qu'à lui-même, on devrait le tolérer. Mais combien son exemple en a-t-il perverti d'autres? Nous vous prions donc que ce monstre soit chassé de l'Eglise de Rome, et qu'on mette à sa place un homme qui nous donne bon exemple.»—«Nous y consentons,» dit l'empereur, » et rien ne nous sera plus agréable. » On élut unanimement Léon, homme d'un mérite connu, qui fut ordonné Pape, avec toutes les cérémonies accoutumées, au mois de décembre 963, et on lui prêta le serment ordinaire. Il est connu sous le nom de Léon VIII ; mais on ne saurait le regarder comme Pape légitime, car il est visible que la déposition de Jean XII était nulle. L'assemblée réunie par les ordres d'Othon, outre l'irrégularité de ses procédures, n'avait évidemment aucun pouvoir de déposer un Pape, reconnu pour légitime par toute l'Eglise.

Pour être impartial, il est juste de dire que les accusations infâmes portées contre Jean XII furent contredites, du moins révoquées en doute, séance tenante, par Luitprand, évêque de Crémone; que l'accusé étant absent ne put se défendre, et que les Actes de ce concile ont été annulés. On peut donc croire à quelques exagérations dans cette accumulation de scandales.

Comme Othon avait renvoyé la plus grande partie de ses troupes, pour n'être point à charge aux Romains, le Pape Jean excita, sous main, le peuple à la révolte, et l'empereur apprit qu'on en voulait à sa vie. Il les prévint, et en fit exécuter à mort un grand nombre. Les Romains lui firent encore serment de fidélité; ensuite il alla à Spolète, leur ayant rendu leurs ôtages, à la prière du Pape Léon. Alors les partisans du Pape Jean le firent revenir à Rome. Aussitôt on fit couper la main droite à Jean, cardinal-diacre; et à un autre officier de l'Eglise, la langue, le nez et les deux doigts. Après quoi Jean tint un concile dans l'église de Saint-Pierre, le 24 février 964, avec seize évêques d'Italie et deux prêtres-cardinaux. Jean XII ouvrit la première session en disant : *Vous savez, mes chers frères, que j'ai été chassé de mon Siége pendant deux mois, par la violence de l'empereur. C'est pourquoi je vous demande si, selon les règles, on peut appeler concile celui qui a été tenu dans mon Eglise, en mon absence, le 4 décembre, par l'empereur Othon, avec ses archevêques et ses évêques?* Le concile répondit : « C'est une prostitution en faveur de Léon l'adultère et l'usurpateur. » — *Nous devons donc le condamner*, dit le Pape. — « Nous le devons, » dit le concile, « par l'autorité des Pères. » Le Pape le condamna, puis il dit : *Les évêques ordonnés par nous ont-ils pu faire une ordination dans notre palais patriarcal?* — « Non, » répondit le concile. — Le Pape reprit : *Que jugez-vous de Licon, que nous avons sacré évêque, il y a longtemps, et qui dans notre palais a ordonné Léon, officier de la cour et néophyte, le faisant portier, lecteur, acolyte, sous-diacre, diacre et tout d'un coup prêtre; enfin il a osé le consacrer dans notre Siége apostolique, sans aucune épreuve, contre toutes les ordonnances des Pères.* — Le concile dit : « Il faut déposer l'ordinateur et celui qui a été ordonné. » — Le Pape dit : *On ne sait où il est caché.* — « Qu'on le cherche soigneusement, » dit le concile, « jusqu'à la troisième séance. Si on ne le trouve pas, qu'il soit condamné selon les canons. »

Le Pape ajouta : *Que jugez-vous donc de ces deux évêques, Benoît de Porto et Grégoire*

d'Albane, qui ont prononcé les oraisons sur l'usurpateur? — Le concile répondit : «Qu'ils soient punis de même ; cependant nous les laissons à votre discrétion, jusqu'à la troisième séance. » — *Qu'ordonnez-vous donc*, dit le Pape, *touchant l'usurpation de notre Siége?* — Le concile : « Qu'il soit absolument condamné, afin que désormais aucun des officiers de la cour, des néophytes, des juges et des pénitents publics ne soit assez hardi pour aspirer au degré suprême de l'Eglise. » Alors le Pape Jean prononça la sentence contre Léon, le déclarant déposé de tout honneur sacerdotal, et de toute fonction ecclésiastique ; avec menace d'anathème perpétuel, s'il continuait à en exercer aucune, ou s'efforçait de rentrer dans le Saint-Siége; et pareille menace contre ceux qui lui donneraient aide ou conseil. Le Pape ajouta : *Que jugez-vous de ceux qu'il a ordonnés?*—Le concile répondit :« Qu'ils soient déposés. » Alors le Pape ordonna qu'ils entrassent revêtus de chasubles et d'étoles, et fit écrire par chacun d'eux sur un papier : *Mon père n avait rien à lui, et ne m'a rien donné.* Ainsi il les remit au rang qu'ils tenaient auparavant.

A la seconde session du concile, tenue le lendemain, le Pape dit que l'on avait cherché avec soin l'évêque Licon sans le trouver, et le concile ordonna que sa condamnation serait différée jusqu'à la troisième session. Alors le Pape appela les deux évêques qui avaient ordonné Léon, Benoît de Porto et Grégoire d'Albane, et leur fit lire à chacun dans un papier : « Moi *tel*, du vivant de mon père, j'ai consacré à sa place Léon, officier de la cour, néophyte et parjure, contre les ordonnances des Pères. » Puis leur jugement fut remis à la troisième session. Le Pape ajouta : *Que jugez-vous de ceux qui ont prêté de l'argent au néophyte, pour acheter la grâce de Dieu, qui ne se peut vendre?*—Le concile dit :«Si c'est un évêque, un prêtre ou un diacre, qu'il perde son rang; si c'est un moine ou un laïque, qu'il soit anathématisé. Quant aux abbés dépendants du Pape, qui avaient assisté au concile précédent, on les laissa à son jugement. Puis il dit: *Ordonnez que jamais l'inférieur n'ôtera le rang à son supérieur, sous peine d'excommunication, et que les moines, sous la même peine, demeurent dans les lieux où ils ont renoncé au siècle.* Le concile l'ordonna.

A la troisième session le Pape prononça par contumace la sentence de déposition contre Licon, évêque d'Ostie, un des ordonnateurs de Léon, sans espérance de restitution, et remit en leur premier rang ceux que Léon avait ordonnés comme n'ayant rien reçu de lui ; alléguant l'exemple du Pape Etienne III contre ceux qui avaient été ordonnés par Constantin.

Jean XII ne survécut pas trois mois à ce concile. On dit qu'étant hors de Rome, pendant la nuit, il fut frappé dans les tempes; qu'il mourut huit jours après, le 14 mai 964, sans recevoir les sacrements. Il avait tenu le Saint-Siége huit ans et deux mois. Alors les Romains regardant comme nuls les serments qu'ils avaient prêtés à l'empereur et à Léon VIII, élurent et firent ordonner Pape Benoît, diacre-cardinal, et lui promirent avec serment de ne jamais l'abandonner, et de le défendre contre l'empereur. On le nomma Benoît V.

JEAN XIII, cent trente-troisième Pape et successeur de Benoît V. — Après la mort de ce dernier, les Romains à qui l'empereur Othon avait fait craindre la puissance de ses armes, n'osèrent procéder à l'élection d'un Pape sans son consentement. Ils lui envoyèrent des députés pour le prier de choisir le Pape qu'il voudrait. L'empereur les reçut honorablement, et, content de la déférence des Romains, il leur permit de nommer à leur choix un sujet digne, pourvu que l'élection se fît en présence de l'évêque de Spire et de celui de Crémone, qu'il envoya à Rome en qualité de commissaires. On élut donc d'un commun consentement Jean, évêque de Narni, et on l'intronisa sur le Saint-Siége le 1er octobre 965. « Cet homme, » dit un écrivain moderne, « ne manquait pas de caractère. Il avait paru comme accusateur de Jean XII—*Voy.* ce Pape;—mais il avait eu le bon esprit de circonscrire son accusation dans de sages limites ; il ne l'avait accusé que de la violation des règles canoniques, et ensuite n'avait pas cessé de le reconnaître comme son chef légitime. Il appartenait d'ailleurs à cette partie du clergé qui avait conservé la pureté des mœurs et la vigueur de la discipline, au milieu de la corruption presque générale. Devenu Pape, il voulut remédier aux désordres ; mais sa prudence ne marcha pas de front avec sa fermeté ; il traita les Romains avec trop de hauteur ; ses ennemis profitèrent de cette faute pour donner la main aux adversaires des Allemands, et la révolte éclata. » Rofrède, comte de Campanie, et le préfet Pierre, aidé des chefs du peuple, l'arrêtèrent et l'enfermèrent au château Saint-Ange, puis ils l'envoyèrent en Campanie, où il demeura onze mois. D'autres disent que les chefs du peuple romain, qui avaient toujours grande envie de reprendre l'autorité souveraine qu'ils avaient usurpée plus d'une fois, et de secouer le joug de l'empereur, voyant qu'ils ne pouvaient gagner le Pape, pour le faire entrer dans leur révolte, le chassèrent de Rome; de sorte qu'il fut obligé d'aller chercher un asile à Capoue, chez le comte Pandulfe, son ami. Celui-ci le reçut avec honneur, et trouva même le moyen de faire tuer dans Rome le comte Rofrède, que les Romains avaient pris pour chef.

Cependant l'empereur Othon vint en Italie vers la fin de l'année 966. Alors les Romains, craignant l'arrivée de ce prince, rappelèrent le Pape Jean, et demandèrent pardon du passé à l'empereur; mais Othon, irrité de leur perfidie, si souvent réitérée, refusa de le leur accorder. Il fit prendre douze des premiers de la ville, qui avaient été les auteurs de l'expulsion du Pape. Quant à leur chef Pierre, préfet de Rome, il l'abandonna non à la vengeance du Pape, comme l'a dit

Fleury, mais au peuple qui lui coupa la barbe, et le fit pendre par les cheveux au cheval de Constantin, pour l'exposer en spectacle. Ensuite on le dépouilla, on le mit à rebours sur un âne qui avait une clochette au cou ; le patient portant une outre sur la tête et deux à ses cuisses; on le promena ainsi par toute la ville, le fouettant et s'en jouant; on le mit ensuite en prison, où il demeura longtemps; enfin, on l'envoya au-delà les monts. L'empereur fit déterrer les cendres du comte Rofrède, qui avait fait arrêter le Pape, les fit traîner par les boues et jeter à la voirie.

C'est ainsi qu'Othon fit sentir aux Romains les effets de sa vengeance, pour punir leur infidélité. Après cette dure correction, la tranquillité régna enfin dans Rome. Jean XIII profita de ce repos pour gouverner sagement l'Eglise, étendre et rétablir les relations du Saint-Siége et restaurer la discipline ecclésiastique. Il mourut en odeur de sainteté le 6 septembre 972, après un pontificat d'environ sept ans, emportant avec lui la consolation d'avoir contribué par ses légats à la conversion de la nation polonaise. Son successeur fut Benoît VI. Selon Baronius, ce fut Jean XIII qui introduisit dans l'Eglise la coutume de bénir les cloches.

JEAN XIV, cent trente-septième Pape et successeur de Benoît VII, fut élu en novembre 983. — Il avait été chancelier de l'empereur Othon, puis évêque de Pavie, et, avant son élection, il se nommait Pierre; mais, par un témoignage de respect déjà donné au prince des apôtres, et qui passa depuis en usage parmi tous ses successeurs, il changea son nom en celui de Jean XIV. Son pontificat ne fut que de huit mois. L'antipape Françon ou Boniface VII, croyant qu'après la mort de l'empereur Othon et de Benoît, il lui serait facile de renverser le nouveau Pape dont l'autorité n'était pas encore bien affermie, revint de Constantinople, dans le dessein de se remettre sur le Siége. Comme il avait beaucoup d'argent, il se fit bientôt un grand nombre de créatures; sa faction devenue la plus puissante, Jean XIV fut arrêté et mis au château Saint-Ange, puis déposé ; et, au bout de quatre mois, il mourut de faim et de misère, le 20 août 984. L'usurpateur se maintint dans son intrusion environ sept mois, au bout desquels il mourut subitement, et tellement détesté par ceux-mêmes de son parti, qu'après sa mort on traîna son corps par les pieds, et on l'exposa tout nu dans la place publique, devant la statue équestre de Constantin; on élut ensuite Jean XV.

JEAN XV, Romain de naissance, fut élu, comme nous venons de le dire, après la mort de Jean XIV et de l'antipape Boniface VII.—Il ne tint le Saint-Siége que quatre mois, et même, dit-on, ne fut pas sacré; c'est pourquoi on ne le compte parmi les Papes, que pour n'en pas déranger la suite. Son successeur fut Jean XVI.

JEAN XVI, cent trente-huitième Pape, fut élu le 25 avril 986. — Fils de Léon, depuis prêtre, Jean XVI était Romain de naissance, savant et vertueux. Pendant tout le temps de son pontificat, qui ne fut pas paisible, il soutint avec vigueur les droits du Saint-Siége. Comme Crescentius, en qualité de consul, voulait être le maître absolu dans Rome, Jean XVI craignant son humeur violente, se retira dans une des places de l'Eglise en Toscane, et envoya prier Othon III de venir, à l'exemple de son père, délivrer le Saint-Siége du tyran qui l'opprimait. Les Romains, qui appréhendaient l'arrivée des Allemands, tâchèrent, par toutes sortes de soumissions, d'apaiser le Pape; Jean se laissa vaincre à leurs prières et revint à Rome, où il fut reçu avec de grandes acclamations. Crescentius prit le parti de dissimuler, et n'osa pas troubler le Pape dans ses fonctions.

L'an 993, Jean XVI tint un concile où saint Adalric fut mis au nombre des saints, vingt ans après sa mort. Ce fut peut-être dans ce même concile de Rome que le Pape cassa la déposition d'Arnoul, archevêque de Reims, qui avait été décrétée dans le concile tenu en cette ville, et l'ordination de Gerbert à la place d'Arnoul ; car il est certain que, l'ayant apprise, il trouva l'un et l'autre fort mauvais, et interdit tous les évêques qui y avaient eu part. Mais Gerbert ne crut pas devoir obéir à ce décret, et en écrivit à Séguin, archevêque de Sens, en termes très-vifs contre le Pape. Jean XVI envoya comme légat en France Léon, abbé de Saint-Alexis, pour terminer l'affaire de l'archevêque de Reims. Ce légat indiqua de sa part un concile qui se tint à Mousson, dans le diocèse de Reims. Jean XVI mourut d'une fièvre violente, vers la fin d'avril 996, après dix ans de pontificat, et eut pour successeur Grégoire V.

Le caractère, la sagesse et le zèle de Jean XVI le placent à côté de Jean XIII. Il fit preuve de prudence et de fermeté dans l'affaire d'Arnoul de Reims, qu'Hugues Capet avait fait déposer. Il défendit avec courage la liberté et l'indépendance de l'Eglise, rétablit plusieurs fois la paix entre les princes chrétiens, et soutint la discipline ecclésiastique. On ne lui reproche qu'un excès de douceur, par lequel il recula devant des mesures de rigueur peut-être alors nécessaires.

JEAN XVII, antipape.—Crescentius ayant chassé de Rome Grégoire V— *Voy* Souverain-Pontife,— fit élire pour Souverain Pontife un Grec nommé Philagathe, qui prit le nom de Jean XVII. Né à Rossane en Calabre, de basse condition, il avait embrassé la vie monastique, et obtint d'Othon III l'évêché de Plaisance. Elu Pape par l'affection de Crescentius, il fut excommunié par tous les évêques d'Italie, de France et d'Allemagne — *Voy.* du reste ce que nous avons dit à ce sujet en parlant de Grégoire V.

JEAN XVIII (nommé avant son élection Liccon ou Lecco), cent quarante et unième Pape, et successeur de Sylvestre II, fut sacré le 13 juin 1003, quatre jours après son élection, qui s'était faite avec une grande union,

et suivi d'applaudissements unanimes. — Selon Platine, il était d'une famille très-obscure. Comme il ne tint le Saint-Siége qu'environ 5 mois, l'histoire ne nous a rien conservé de son caractère, ni de ses actions. Il mourut le 30 octobre de la même année 1003, et fut enterré au monastère de Saint-Sabas. Le 26 décembre suivant, on élut, pour lui succéder, Jean XIX.

JEAN XIX, cent quarante-deuxième Pape, était Romain de naissance, et s'appelait Phasian. — Elu le 26 décembre 1003, n'étant encore que prêtre du titre de Saint-Pierre, il changea son nom en celui de Jean XIX. Il tint le Saint-Siége 5 ans, et ne fit rien de mémorable. Vers la fin de mai 1009, il abdiqua la papauté, et embrassa la vie monastique, à l'abbaye de Saint-Paul de Rome, où il mourut le 19 juillet de la même année. Le 2 octobre suivant, on élut Sergius IV.

JEAN XX, cent quarante-cinquième Pape, évêque de Porto, selon quelques-uns, et simple laïque, selon d'autres, succéda à son frère Benoît III. — Il fut élevé sur le Saint-Siége en 1024, par la faction et les largesses de son autre frère Albéric, comte de Toscanelle, et de ses autres parents, qui avaient alors le plus d'autorité dans Rome. « Ainsi, » dit M. Maimbourg, « la liberté des élections que l'empereur Henri avait rétablie, n'eut point lieu; et l'on vit par expérience que les élections qui s'étaient faites par l'autorité des empereurs, en leur présence ou en celle de leurs commissaires, avaient été beaucoup plus régulières, et avaient donné à l'Eglise des Papes incomparablement meilleurs que ceux qui se firent dans ces assemblées tumultueuses du peuple et du clergé de Rome, partagés en différentes factions, et surtout par le pouvoir absolu de ces petits tyrans, comtes et de marquis, qui mirent si souvent sur le Saint-Siége des sujets élus à force d'argent. »

« Au commencement de son pontificat, » dit un auteur contemporain, « Eustathe, patriarche de Constantinople, de concert avec l'empereur et le clergé, essaya de se faire confirmer le titre de patriarche universel. Des députés arrivèrent à Rome, chargés de riches présents, et l'or qu'ils répandaient commençait à produire son effet, lorsque le bruit se répandit qu'on allait accéder aux désirs du patriarche. » L'abbé Guillaume, de Dijon, écrivit au Pape une lettre très-vigoureuse pour le détourner de cette funeste condescendance; d'autres représentations respectueuses vinrent d'ailleurs, et firent encore une fois avorter la tentative des Grecs. Les expressions de quelques-unes de ces représentations semblent avoir donné à réfléchir au Pape, car il parut sentir l'irrégularité de son élection, et il abdiqua avec l'intention de se retirer dans la solitude, et de faire pénitence. Touché de cette généreuse résolution, le clergé de Rome s'y opposa, et lui conféra ainsi un titre légitime.

Ce fut Jean XX qui, le jour de Pâques 1027, posa la couronne impériale sur la tête de Conrad, roi des Allemands, qui était venu à Rome au secours du dernier Pape, chassé par les Romains à la fin de sa vie, et sur celle de la reine Giselle, épouse de Conrad. Sous le même Pape vivait le fameux musicien Guy, moine d'Arèse, qui inventa la gamme et les six notes; il les prit des trois premiers vers de l'hymne de saint Jean-Baptiste, *Ut queant laxis*; car, par le moyen de ces notes, un enfant apprit en peu de mois ce qu'un homme apprenait à peine en plusieurs années. Jean XX le fit venir à Rome et admira son invention comme un prodige. L'an 1033, quelques-uns des principaux de Rome conspirèrent contre ce Pape; et, n'ayant pu exécuter le dessein qu'ils avaient de le tuer, ils le chassèrent de Rome; mais l'empereur Conrad étant venu en cette ville, le rétablit et soumit tous les rebelles. Le Pape Jean mourut le 8 novembre de la même année, après avoir tenu le Saint-Siége 9 ans et 3 mois, et eut pour successeur Benoît IX.

JEAN XXI. — Après la mort d'Adrien V, les cardinaux ne voulaient pas s'assembler en conclave pour procéder à l'élection d'un successeur, sous prétexte que la constitution pour le conclave avait été suspendue par le Pape Adrien; mais les prélats et les officiers de la ville les y obligèrent. Se trouvant donc étroitement resserrés, ils élurent, sans trop tarder, le 21 février 1276, Pierre Julien Portugais, cardinal, évêque de Tusculum, qui prit le nom de Jean XXI. Julien était né à Lisbonne. Il avait étudié dans toutes les facultés, ce qui le faisait nommer clerc universel, selon le style du temps. Il était habile dans la médecine, et il en a laissé un traité sous le titre de *Trésor des pauvres*, qui est même imprimé; il favorisait les pauvres étudiants et leur donnait des bénéfices. Son premier soin fut de réprimer les séditions arrivées pendant la vacance du Saint-Siége. Ce Pape se promettait une longue vie; mais comme il était dans une chambre neuve qu'il avait fait faire pour lui, près du palais de Viterbe, le bâtiment tomba et il mourut six jours après, le 16 mai 1277, des blessures qu'il avait reçues. Après sa mort le Saint-Siége vaqua plus de six mois.

JEAN XXII. — Après la mort de Clément V, les cardinaux qui étaient à Carpentras, dans le Comté Venaissin, entrèrent en conclave au nombre de vingt-trois, dans la maison épiscopale, pour procéder à l'élection du successeur. Après y être resté quelque temps, sans pouvoir s'accorder, il survint une querelle entre leurs domestiques qui pillèrent les marchands. On mit le feu à la ville, dont une partie fut brûlée; les cardinaux prirent la fuite, et ils furent deux ans sans se rassembler, les Italiens disant qu'il fallait aller à Rome, d'autres ailleurs.

Cependant un de ces derniers, Napoléon des Ursins, écrivit une lettre très-forte au roi Philippe le Bel, dans laquelle il se plaignait de la conduite qu'avait tenue Clément V. Il dépeignait l'état déplorable où se trouvaient l'Italie et la ville de Rome; ce qu'il

attribuait à la translation du Saint-Siége à Avignon. Le roi parut ému de cette lettre, et en écrivit une à deux des principaux cardinaux français, où il les exhorta à s'assembler promptement à Lyon, pour l'élection d'un Pape, afin de prévenir les maux d'une double élection. Il employa même toute son autorité afin de les y obliger. Mais ce prince étant mort aussitôt après, Louis Hutin, son fils aîné, qui lui succéda, envoya Philippe, comte de Poitiers, son frère, dans le même but. Il y travailla près de six mois, et il vint à bout de rassembler vingt trois cardinaux à Lyon. Dans cet intervalle, étant devenu roi par la mort de son frère, il les fit venir tous dans la maison des Frères prêcheurs, et leur déclara qu'ils n'en sortiraient point qu'ils n'eussent élu un Pape ; et après avoir mis des gardes pour les empêcher de sortir, il revint à Paris.

Les cardinaux ayant été enfermés pendant quarante jours, élurent le 7 août 1316, Jacques d'Euses, cardinal-évêque de Porto. Il était né à Cahors de parents pauvres, s'était rendu habile, surtout en droit, par son esprit et sa grande application : il était de petite taille, mais avait beaucoup de courage. Il fut évêque de Fréjus pendant onze ans, ensuite transféré au siége d'Avignon, et Clément V le fit cardinal et évêque de Porto. Il prit le nom de Jean XXII et fut couronné à Lyon dans l'église cathédrale. Il écrivit aux rois et aux évêques une lettre circulaire, où il dit qu'il a hésité beaucoup à accepter une charge si terrible : ensuite il partit de Lyon et se retira à Avignon.

L'un des premiers actes qui marquèrent l'élévation de Jean XXII fut une lettre, à jamais mémorable, adressée [1317] à tous les marquis, comtes, barons, gentilshommes, aux podestats et capitaines, aux communes, corporations et à tous les habitants de la Lombardie, de la Marche Trévisane, de l'Etat de Venise, des patriarcats de Grado et d'Aquilée, et de l'archevêché de Gênes. (Raynaldus, *Annal. ecclesiastici, ann.* 1317.)

Les tribulations qui ont affligé vos villes et vos contrées, dit-il, *sont parvenues à nos oreilles ; nous avons su les maux innombrables qu'elles ont soufferts, non-seulement de la part des étrangers qui s'y font la guerre, mais encore dans ces guerres plus que civiles, que se font entre eux les frères et les proches, foulant aux pieds tous les droits de la nature. Les maisons se sont élevées contre les maisons, et les cités contre les cités, et les populations se sont divisées en factions rivales ; de là des ruines, des ravages, des incendies, la perte des biens et le péril des âmes... Or, pour accomplir ce devoir de père que la sainte Ecriture m'impose, je vous en conjure, mes fils bien-aimés, prenez garde que de tels excès offensent Dieu, portent préjudice au prochain, froissent les innocents et quelquefois appellent un juste châtiment sur les coupables. Les auteurs de ces forfaits, les perturbateurs du repos public périssent misérablement, ou bien on les voit exilés, contraints d'abandonner tout ce qui était à eux, pour avoir voulu envahir les richesses et les droits d'autrui. Mais ce qui est plus douloureux, aux infortunes particulières s'ajoutent les calamités générales. Les iniquités de quelques-uns deviennent celles de tous, et sur tous retombe la peine ; les partis en se disputant le pouvoir, épuisent leurs forces ; et tandis que la concorde fait s'accroître et prospérer les choses les plus humbles, les plus grandes s'évanouissent, quand la discorde y met la main. Ainsi le Christ est divisé dans ses membres, lui dont la gloire est d'avoir réuni ce qui était séparé, lui qui est le juge équitable, fort et patient, il rendra aux superbes ce qui leur est dû. Car, s'ils ne reviennent à résipiscence, voici ce qui les attend : le feu de l'enfer, les ténèbres extérieures, les pleurs et les grincements de dents éternels. En conséquence nous vous exhortons tous, nos fils bien-aimés, par le sang de l'Agneau sans tache, Jésus-Christ, Notre-Seigneur, qui, du haut de la croix, pria pour ses ennemis, à rejeter loin de vous les armes meurtrières, à déposer vos haines et vos épées, à dissoudre vos ligues hostiles, et à confondre vos volontés dans l'accord parfait d'un sincère amour.*

Cette lettre éloquente, portée au delà des Alpes par un légat, chargé d'en exécuter les dispositions, lue solennellement dans toutes les chaires, était, à l'avénement de Jean XXII, comme la voix des anges à l'avénement de Jésus-Christ. *Paix aux hommes de bonne volonté.* (*Luc.* II, 14.) Mais le vicaire de Jésus-Christ ne pouvait, non plus que lui, contraindre les volontés mauvaises. Les populations, les cités, les familles ne surent point, en ce jour qui leur était donné, accepter ce qui aurait fait leur repos. L'Italie, incapable de former une nation, aurait pu constituer une confédération d'Etats régis par leurs lois et selon leurs mœurs locales, et réunis sous la médiation du souverain pontificat. Elle eût sans doute trouvé là le secret de son bonheur. Elle le méconnut. Les Papes durent renoncer à exercer une influence politique sur cette belle province de la chrétienté ; ils ne songèrent plus qu'au salut éternel des individus, puisque la société temporelle voulait périr.

Cette même année 1317, Jean XXII érigea le siége de Toulouse en archevêché, et lui donna pour suffragants l'évêché de Pamiers et quatre nouveaux siéges. Il fit aussi, dans les provinces de Bourges et de Bordeaux, six nouveaux évêchés, choisissant pour ces siéges épiscopaux, les monastères dont les abbés recevaient le titre d'évêques. L'année suivante, il divisa la province de Tarragone, et érigea en archevêché le siége de Saragosse, auquel il donna pour suffragants cinq des onze évêchés de ces provinces. Il érigea en métropole la ville de Sultanée, bâtie par le grand khan des Tartares, et en nomma premier archevêque François de Pérouse, de l'ordre des Frères prêcheurs, qui avaient fait de nombreuses conversions dans cette province et dans les pays voisins. Il écrivit au khan des Tartares, pour l'exhorter à pro-

téger les missionnaires, et à embrasser la religion chrétienne. Son zèle apostolique s'étendait dans tout l'Orient : il écrivait en même temps au roi d'Arménie, aux évêques répandus dans ce vaste empire; et par ses soins, les missions s'étendaient avec succès jusqu'aux contrées les plus reculées de l'Asie. En Occident, il adressait, en 1317, deux lettres aux rois de France et de Naples, pour les rappeler à l'accomplissement de leurs devoirs ; donnait des conseils à Edouard II, roi d'Angleterre ; et publiait le recueil de Clément V, son prédécesseur, connu sous le nom de Clémentines.

Plusieurs conjurations avaient été faites contre Jean XXII, dès le commencement de son pontificat, et l'on avait tenté de l'empoisonner, ou de le faire périr avec quelques-uns de ses cardinaux. C'est ce qu'on voit par deux commissions qu'il donna en février et avril 1317. Gérard, évêque de Cahors, fut principalement un de ceux que l'on accusa. Jean XXII fit informer contre lui, outre que les habitants de cette ville se plaignaient de sa conduite, et rendit, en 1318, une sentence qui exposa ses injustices et ses vices personnels, le déposa de toute dignité, et le condamna à une prison perpétuelle.

Dans ce temps s'établit l'usage universel de l'*Angelus*, que Jean XXII autorisa par une bulle du 13 octobre 1318, la confirmant par une autre du 13 mai 1327.

La division, qui existait depuis quelque temps déjà parmi les Frères mineurs, prit de telles proportions, qu'elle dût occuper bientôt le Souverain Pontife avec les premiers docteurs, et devenir la cause de l'Eglise. Une partie des religieux de Saint-François prétendaient pratiquer la règle de leur maître dans toute sa rigueur, et étaient pour cette raison, appelés Frères spirituels. Soixante-quatre d'entre eux vinrent trouver le Pape à Avignon pour demander justice. Mais, par les informations juridiques auxquelles ils furent tous soumis, on trouva qu'ils professaient des principes niant toute constitution hiérarchique. Ils soutenaient qu'il n'était permis de jurer en aucune rencontre; que les prêtres, en péchant, perdent le pouvoir de consacrer; qu'il y a deux Eglises, l'une charnelle et opulente, gouvernée par le Pape et les évêques ; l'autre spirituelle et pauvre, composée d'eux-mêmes et de leurs sectateurs, qui seule a la puissance ecclésiastique. A force d'exhortations et de menaces, on soumit la plupart de ces Frères. Mais quatre d'entre eux furent dégradés des saints ordres, puis abandonnés aux juges séculiers qui les firent brûler. La principale question dont il s'agissait, à ce sujet, était celle de la désappropriation absolue. Jean XXII avait publié, au mois d'avril 1317, la constitution *Quorumdam exigit*, où il attribuait aux Franciscains le droit de garder dans leurs greniers les provisions nécessaires à leur usage. Le 30 décembre de la même année et le 23 janvier de l'année suivante, il avait publié deux nouvelles bulles contre les Frères dits spirituels. De là une longue discussion pour savoir si les Franciscains pouvaient avoir la propriété des choses consommées par l'usage, ou si la règle de leur ordre ne les obligeait pas, au contraire, à renoncer à toute espèce de propriété, tant en commun qu'en particulier. Un des Frères spirituels ou fratricelle, jugé à Narbonne, en 1321, donna pour sa justification l'exemple de Jésus-Christ et des apôtres, qui, disait-il, n'avaient eu la propriété de rien, ni en commun, ni en particulier. Bérenger Talon, un des consulteurs, soutint que cette proposition était parfaitement catholique et conforme à la décision du Pape Nicolas III ,dans sa bulle, *Exiit qui seminat*. Le Pape, instruit de cette affaire, donna des ordres pour faire examiner la question. Alors le chapitre général des Frères mineurs, assemblé à Pérouse, publia, au mois de juin, une déclaration adressée à tous les fidèles, où l'on prononçait que Jésus-Christ et les apôtres, modèles assurés de perfection, n'avaient la propriété de quoi que ce soit, ni en commun, ni en particulier, et que l'Eglise, qui ne peut se tromper, l'avait ainsi décidé par la décrétale *Exiit qui seminat*, insérée dans le corps du droit canonique. Le général souscrivit cette déclaration avec neuf provinciaux.

Jean XXII, espérant terminer ces discussions, publia, au mois de décembre 1323, la bulle fameuse, commençant par ces mots *Ad conditorem*, où il établit que, dans les choses qui se consomment par l'usage, cet usage ne pouvait être séparé de la propriété, et qu'ainsi on ne devait pas supposer que le Pape Nicolas eût voulu, dans sa décrétale, en réserver la propriété à l'Eglise romaine. *Par ces motifs*, ajoutait-il, *nous ordonnons qu'à l'avenir l'Eglise romaine n'acquerra aucun droit de propriété ou autres sur les biens de cette nature*. Bonnegrâce de Bergame, chargé de la procuration de l'ordre, en appela de cette constitution en plein consistoire, et fut mis en prison, où il demeura un an.

Quant à ce qui regardait la renonciation du Christ et de ses apôtres à toute espèce de propriété, Jean XXII, après avoir fait examiner la question par les cardinaux, les plus savants évêques et les universités, publia, en novembre 1323, une autre décrétale commençant par ces mots *Cum inter nonnullos*, où il condamnait comme hérétiques les deux propositions suivantes : l'une, *que Jésus-Christ et ses apôtres n'ont rien en particulier, ni en commun;* l'autre, *que Jésus-Christ et ses apôtres n'avaient pas le droit d'user des choses qu'ils possédaient, ni de les aliéner*. Mais le général des Franciscains avec ses capitulants, après avoir représenté la renonciation à toute propriété collective ou personnelle, comme le caractère propre de la règle des Frères mineurs, soutint opiniâtrément que c'était une hérésie de dire que Jésus-Christ eût possédé quoi que ce soit. Alors Jean XXII publia, en novembre 1324, une troisième décrétale, *Quia quorumdam*, qui a pour objet de répondre à toutes les

objections. Comme les Franciscains insistaient particulièrement sur ce que les décisions du Pape étaient contraires à celles de ses prédécesseurs, Jean s'efforça de prouver qu'Honorius III, Grégoire IX, Innocent Ier et Alexandre IV n'avaient point soutenu la doctrine qu'on leur prêtait, et qu'au contraire Alexandre IV avait déclaré que les Frères prêcheurs pouvaient avoir quelque chose en commun. Il y avait plus de difficultés à l'égard de la bulle, *Exiit qui seminat*, de Nicolas III, qui représente la désappropriation de toutes choses, tant en commun qu'en particulier, comme le caractère spécial de la pauvreté des Frères mineurs, très-méritoire et conforme à l'exemple de Jésus-Christ. Jean XXII, ne prétendant pas d'ailleurs faire une définition de foi, dit que Nicolas III, en s'exprimant comme on vient de le voir, n'a pas voulu nier que le Christ ait possédé quelque chose, mais seulement qu'il renonçait volontairement à ce qu'il possédait, renonciation qui implique précisément par elle-même un droit de propriété, au moins en commun. Du reste, la bulle *Ad conditorem* de Jean XXII fut révoquée dans la suite par Martin V, et la question est restée controversée, même parmi les théologiens.

Nous avons dû nous arrêter à cette question, et la traiter avec quelque étendue, non-seulement à cause de son importance, et des longues luttes auxquelles elle donna lieu au sein des ordres religieux, mais encore parce que nous allons la voir bientôt reparaître dans les démêlés du Pape avec Louis de Bavière, et qu'elle fut pour ainsi dire toute la question de ce pontificat. En parlant d'Alexandre IV,—*Voy.* ce Pape,—nous avons déjà abordé cette grande question, que des historiens frivoles ont traitée de ridicule. En effet, il ne s'agit de rien de moins que du problème fondamental de toute société. Les Franciscains prétendus spirituels, en affirmant que l'homme n'a qu'un simple usage de fait, et non aucun droit sur les choses nécessaires à l'entretien de la vie, niaient par là même le droit de l'existence terrestre, impossible sans ce droit. La papauté, et particulièrement Jean XXII, en s'élevant contre une telle prétention, ont donc sauvegardé les droits de la nature et de la vie corporelle, contre cette exagération de la destinée spirituelle de l'homme. D'un autre côté, toute renonciation à la propriété soit collective, soit personnelle, n'est méritoire qu'autant qu'elle est librement et volontairement consentie. Or on ne peut renoncer qu'à ce qu'on possède, et par conséquent, cette renonciation elle-même implique un droit préalable à la chose à laquelle on a renoncé. Ainsi se trouvent conciliées au fond les plus pures théories franciscaines et les décisions de Jean XXII, qui semblent les limiter. En effet, ce Pape s'accorde parfaitement avec les Frères mineurs, pour reconnaître que la renonciation à toute propriété, soit en commun, soit en particulier, est méritoire, sainte et conforme à l'exemple de Jésus-Christ et de ses apôtres. Seulement il ne veut pas qu'on nie le droit préalable de possession, sans lequel cette renonciation est d'ailleurs impossible. Le reste de ses décrets n'est qu'une application disciplinaire de principes immuables en eux-mêmes, mais dont l'application varie selon les lieux, les temps et les circonstances, ainsi que le montrent les bulles de Nicolas III, de Jean XXII et de Martin V, qui, partant toutes des mêmes principes, les appliquent d'une manière différente. Au reste, cette question se rattache directement à la condamnation des écrits de Pierre Jean d'Olive, qui avait donné naissance à cette secte des prétendus spirituels. Disciple des Joachimites dont nous avons parlé ailleurs, Pierre-Jean d'Olive enseignait le règne du Saint-Esprit, accomplissant la plénitude de la perfection évangélique. Il fut condamné avec son *Commentaire sur l'Apocalypse*. Les sectaires rêvaient pour l'humanité un nouvel ordre de choses exclusivement spirituelles qui semble nier toute vie terrestre. La conséquence nécessaire était la négation de toute propriété, comme de tout l'ordre des choses de la nature et de l'existence corporelle. Jean XXII défendit et sauva cet ordre sensible contre les exagérations d'un spiritualisme exclusif qui, en niant la matière, niait toute la destinée temporelle de l'humanité.

Tandis que le christianisme étendait au loin ses conquêtes jusqu'au fond de l'Orient, dans le centre de l'empire chrétien, tout se préparait au contraire pour la ruine de l'ordre et de l'édification publique. Depuis longtemps l'incendie couvait sous la cendre. Après la mort de Henri VII on avait choisi Frédéric III, duc d'Autriche. Mais d'un autre côté, Louis de Bavière, frère de Rodolphe, ayant été aussi élu empereur par cinq électeurs, avait pris le titre de roi des Romains, sans attendre que le Pape eût examiné son élection, pour l'approuver ou la rejeter, et s'était attribué l'administration des droits de l'Empire. C'étaient là les griefs dont le Pape se plaignait, dans un Monitoire qu'il fit publier, et après lequel il excommunia Louis de Bavière. Mais ce prince n'eut aucun égard à cette excommunication : il publia au contraire un Mémoire, où il se plaignait de la conduite du Pape et de ses prétentions. Ajoutons à cette querelle, l'éloignement du Pape de la ville de Rome, la division qui régnait entre les cités de l'Italie, les factions des Guelfes et des Gibelins, qui avaient alternativement l'avantage l'une sur l'autre, toutes ces causes produisirent les plus grands désordres. Ce n'était que guerres, pillages, et toutes sortes de crimes. A Recanati, dans la Marche d'Ancône, on exerça toutes sortes d'horreurs. Le Pape voulut employer les procédures contre les rebelles : il les fit citer devant l'inquisiteur; et comme ils ne comparurent pas, il les excommunia; mais ils méprisèrent son excommunication. D'un autre côté, Louis de Bavière fomentait les troubles qui désolaient l'Italie : il faisait célébrer

devant lui l'Office divin, et excommunia le Pape, qu'il appelait par dérision, le Prêtre-Jean.

Contrairement à la constitution de l'Empire, il y avait alors deux empereurs en Allemagne. Le droit public et la coutume reconnaissaient à Jean XXII le pouvoir d'examiner l'élection de Louis de Bavière, pour l'approuver ou la rejeter. Mais ce prince, déclinant le jugement pontifical, avait pris, dès le premier jour, le titre de roi des Romains. Le Pontife s'étant déclaré contre lui, Louis demanda la convocation d'un concile général. Deux sursits lui furent successivement accordés, mais il n'en profitait que pour exciter des révoltes contre le Pape. Sa mauvaise foi étant manifeste, et ses troupes faisant cause commune avec les ennemis de l'Eglise en Italie, le Pape publia enfin contre lui, une première sentence qui lui accordait cependant encore un nouveau délai. Louis n'en profita que pour tenir une diète à Saxenhausen, où il se déchaîna contre le chef de l'Eglise; et, s'emportant contre lui aux plus violents outrages, le traitait d'hérétique manisfeste, au sujet de ses bulles sur la question qui divisait les Frères mineurs. Depuis trois ans le Pape n'avait donné aucune suite à sa première sentence, quand Louis arriva à Trente, en janvier 1327, et y tint une diète, où il fit déclarer par quelques schismatiques de sa suite, Jean XXII hérétique, indigne du pontificat, et fit serment d'aller jusqu'à Rome. A Milan, il se fit imposer la couronne de fer le 31 mai, institua des évêques pour des siéges qui n'étaient pas même vacants, s'empara de Pise, le 6 septembre, et s'avançait sur Rome, afin d'y consommer le schisme. Réduit à se défendre dans ses derniers retranchements, Jean XXII, porta, le 23 octobre 1327, contre celui que n'avaient fléchi ni les monitions ni les prières, ni la longanimité du Pape, une sentence par laquelle il déclara Louis convaincu d'hérésie, et comme tel privé de toute dignité, de tous biens, de tous droits à l'Empire, et même à l'héritage de ses pères.

Les Romains, irrités de l'absence du Pape et de sa cour, lui avaient envoyé des ambassadeurs pour le prier de venir résider à Rome, lui déclarant qu'autrement ils recevraient Louis de Bavière, en qualité de roi. Le Pape s'excusa sur les affaires pressantes qui le retenaient à Avignon. Mais les Romains lui envoyèrent une seconde ambassade où ils lui disaient : « Nous supplions à genoux Votre Sainteté de venir sur-le-champ, visiter votre premier Siége, que vous paraissez avoir oublié; autrement nous vous protestons que nous serons excusables devant Dieu, s'il arrive quelque accident funeste. » Le Pape écrivit aux Romains pour leur représenter les raisons qui l'empêchaient d'aller sitôt à Rome. Mais, dans le même temps, Louis de Bavière faisait de grands progrès en Italie Après avoir pris la ville de Pise, il vint à Rome, où il fut très-bien reçu; et, le 17 janvier 1328, il fut couronné empereur dans l'église de Saint-Pierre, avec sa femme, en grande cérémonie, par des évêques déposés. Il tint ensuite une assemblée dans la place de Saint-Pierre, où il vint revêtu de la pourpre, la couronne en tête, le sceptre d'or à la main droite, et la pomme ou le globe à la gauche, et il y fit lire une sentence fort longue contre le Pape Jean XXII, dans laquelle il prétend que la révolte des peuples d'Italie venait de ce Pape, lequel avait amassé des trésors, sous prétexte de secourir la Terre-Sainte, tant par des exactions sur le clergé, que par les collations simoniaques des bénéfices, en sorte qu'on pouvait l'appeler le précurseur de l'Antechrist; qu'il avait usurpé les deux puissances, l'impériale et la sacerdotale, que Jésus-Christ a défendu de confondre en disant à Pilate : *Mon royaume n'est pas de ce monde* (*Joan.* XVIII, 36); que lui, empereur, étant chargé de la protection de l'Eglise, il doit venir au secours des cardinaux et des évêques qui n'ont pu jusqu'ici, par leurs remontrances, empêcher cet homme de détruire la discipline ecclésiastique, comme il fait en cassant les élections canoniques, afin d'exclure les bons sujets, etc. ; qu'ainsi à la réquisition du clergé et du peuple romain, il dépose Jean XXII. En conséquence, il fit élire un antipape : ce fut Pierre Rainalle, né à Corbière dans l'Abruzze. Il avait épousé, dans sa jeunesse, une femme du même lieu, et il l'avait ensuite quittée malgré elle, pour entrer dans l'ordre des Frères mineurs. Il passait pour vertueux et habile dans les affaires. Et le jour de l'Ascension, l'empereur étant venu devant la place de Saint-Pierre, où tout le peuple s'était assemblé, il fit avancer Pierre de Corbière, et après un sermon que fit un Augustin, l'ancien évêque de Venise demanda à haute voix au peuple, s'il voulait pour Pape Pierre de Corbière, et le peuple, ayant répondu que oui, l'évêque lut le décret d'élection, et l'empereur nomma Nicolas V le nouveau Pape, lui donna l'anneau, le revêtit de la chape, et, après l'avoir fait asseoir à sa droite, ils se levèrent et entrèrent avec pompe dans l'église où l'on célébra solennellement la Messe, après laquelle ils allèrent au festin. Nous croyons inutile de montrer tout l'odieux et le ridicule de ces actes si visiblement schismatiques, et qui ressemblaient plutôt à des coups de théâtre, qu'à une déposition et à une élection sérieuses.

Tout paraissait devoir affermir le schisme, mais les choses changèrent bientôt de face. Jean des Ursins, cardinal-légat, étant venu à Rome avec des troupes, Louis de Bavière ne se crut pas en sûreté, et s'éloigna de cette ville avec son antipape. On fit aussitôt à Rome des actes contre ce prince et contre Pierre de Corbière, et on brûla tous leurs actes. L'empereur se retira à Pise, où l'antipape le suivit avec les cardinaux qu'il avait créés, et fut reçu par les Pisans; mais dès que le prince eut quitté Pise, Pierre en sortit aussi, et se retira dans un château à dix

lieues de la ville. Dans le même temps, les Romains et les Pisans envoyèrent des ambassadeurs au Pape Jean XXII, pour le prier de leur pardonner leurs fautes, et de lever les censures; ce que le Pape leur accorda. Mais il travailla aussi à faire arrêter Pierre de Corbière. Celui-ci, averti, fit écrire au Pape, pour lui demander pardon, ce qui lui fut accordé. Etant donc venu à Pise, il fit publiquement son abjuration, et reçut l'absolution de toutes les censures qu'il avait encourues. Il vint même à Avignon; il parut en consistoire public devant le Pape et les cardinaux, et, étant monté sur un échafaud, revêtu de son habit de Frère mineur, une corde au cou, il confessa sa faute, fondant en larmes. Ensuite étant descendu, il se jeta aux genoux du Pape, qui le releva et l'embrassa. Mais, pour s'assurer de sa personne et de la sincérité de sa conversion, il le fit renfermer dans une sorte de prison, où il était traité en ami, et gardé comme ennemi; il y vécut trois ans, et mourut dans des sentiments de pénitence.

Jean XXII finit enfin par pacifier les Frères mineurs, par la condamnation de Michel de Césène, à laquelle adhéra tout l'ordre. Il publia à ce sujet diverses autres bulles, entre autres celle qui condamne Marsille Meinardin de Padoue, et Eccard de Cologne. Il s'occupait également de l'érection de nouveaux évêchés, principalement en Orient, travaillait à pacifier l'Italie, en soumettant le parti gibelin, et publiait en même temps la croisade.

Le jour de la Toussaint de l'an 1331, il fit un sermon où il dit : *La récompense des saints, avant la venue de Jésus-Christ, était le sein d'Abraham. Après son avénement, sa passion et son ascension, leur récompense jusqu'au jour du jugement, est d'être sous l'autel de Dieu, c'est-à-dire, sous la protection et la consolation de Jésus-Christ, parce qu'alors ils verront non-seulement son humanité, mais encore sa divinité, comme elle est en elle-même.* Cette opinion sur la vision dite béatifique, fut une occasion de dispute. Deux ans après, elle fut rejetée à Paris par la faculté de théologie. Le Pape apprenant cette décision, fit à ce sujet une déclaration par laquelle il dit : *que s'il avait enseigné quelque chose qui parût contraire à la foi, il le révoquait.* L'année suivante, les Bolonais voyant que le Pape, après leur avoir promis de venir demeurer à Bologne avec sa cour, et qu'après deux ans il ne venait pas, se révoltèrent contre lui, tinrent enfermé le légat de Lombardie, dans le château qu'il avait fait bâtir, et voulaient le mettre à mort; ils maltraitèrent le nonce du Pape et ses partisans, en tuèrent quelques-uns, et mirent le feu au palais épiscopal. Le Pape ordonna des informations, mais sa mort l'empêcha de poursuivre cette affaire.

Se sentant en danger, il fit son testament devant les cardinaux, et leur recommanda l'Eglise; il révoqua toutes les réserves des bénéfices qu'il avait faites, voulant qu'elles fussent nulles du jour de sa mort, qui arriva le 17 septembre 1334. Il avait vécu environ 90 ans, et tenu le Saint-Siége 18.

Après sa mort, on trouva dans le trésor de l'Eglise à Avignon, en or monnayé, la valeur de 18 millions de florins et plus; et en vaisselle, croix, couronnes, mitres et autres joyaux d'or et de pierres précieuses, la valeur de 7 millions. C'est du moins ce que rapporte Jean Villani, dont le témoignage est fort suspect. Le Pape Jean, dit encore Villani, était sobre et dépensait peu pour sa personne. Il se levait presque toutes les nuits pour dire son Office et pour étudier; il disait la Messe presque tous les jours, donnait volontiers audience, et avait l'esprit fort pénétrant.

JEAN XXIII. — Onze jours après la mort d'Alexandre V, les cardinaux, au nombre de seize, entrèrent en conclave, et élurent Balthazar Cossa, qui prit le nom de Jean XXIII. Il était d'une famille noble de Naples, né avec de l'esprit, mais sans fortune. Il avait fait, dit-on, dans sa jeunesse, le métier de corsaire, qu'il abandonna bientôt, pour entrer dans l'état ecclésiastique. Ayant étudié à Bologne, où il fut reçu docteur en droit, il devint archidiacre de cette ville, puis camérier du Pape. Boniface IX le fit cardinal, et lui donna la légation de Bologne. Il encourut plus tard la disgrâce d'Innocent VII et de Grégoire XII. Jean XXIII fut couronné à Bologne, et on fit à Rome de grandes réjouissances au sujet de son élection. Ladislas, roi de Naples, qui était resté maître d'Ostie, voulut profiter de la conjoncture pour tenter une nouvelle entreprise sur Rome. Il choisit le moment où les Romains étaient occupés à célébrer l'exaltation du nouveau Pape, pour faire avancer une armée de trois mille hommes d'infanterie et de cinq mille chevaux. Mais Paul des Ursins, averti de sa marche, sortit de Rome à la tête de quinze cents hommes, attaqua Ladislas et le défit. Dès ce moment Jean XXIII ne ménagea plus ce prince; il le fit sommer de payer la rente de 40,000 ducats qu'il devait à l'Eglise. Ladislas rejeta cette sommation : il répondit qu'il ne devait rien à Balthazar Cossa, et qu'il ne connaissait point d'autre Pape que Grégoire XII. Quoiqu'il eût été sur le point de perdre sa couronne, il rétablit ses affaires en peu de temps. Il envoya une armée jusqu'aux portes de Rome, et en fit pousser le siége vivement; il gagna par argent les meilleurs généraux que le Pape avait à ses ordres, tel que Paul des Ursins, François Sforce, Florentin, de sorte que le Pape, se voyant en danger de tomber entre les mains de son ennemi, fut obligé de lui demander la paix, et lui envoya 5,000 florins pour l'engager à la conclure. Il reconnut Ladislas roi de Naples, au préjudice de Louis d'Anjou; s'engagea à lui fournir des troupes contre Alphonse, roi d'Aragon, qui occupait la Sicile; et lui remit la rente de 40,000 ducats, le nommant gonfalonier de l'Eglise, avec une pension de 100,000 ducats. Ladislas, de son côté, reconnut Jean XXIII pour vrai Pape, et promit d'abandonner le

parti de Grégoire XII, qui se vit obligé de sortir des Etats de ce prince, et de se réfugier à Rimini.

Ladislas n'avait traité avec le Pape que dans l'intention de le surprendre. Dès qu'il sut que ce Pontife avait retiré ses meilleures troupes, il marcha sur Rome avec une forte armée, et y entra de nuit. Jean n'eut que le temps de monter à cheval, et de se réfugier à Florence. Ladislas resta maître de Rome, et y commit mille cruautés. Mais, quelque temps après, étant tombé malade à Pérouse, il y mourut.

Cependant le temps approchait auquel Jean XXIII ne pouvait se dispenser de tenir un concile général; car le concile de Pise en avait ordonné la convocation au bout de trois ans. Il écrivit donc à l'empereur Sigismond, et, pour se le rendre favorable, il le laissa maître de choisir la ville qu'il voudrait, pour la tenue du concile. Sigismond choisit Constance. Le Pape avait beaucoup de peine à se résoudre au départ: il craignait d'aller commettre son autorité dans une ville toute dévouée à l'empereur; il appréhendait encore plus d'être la victime des vues de paix et de réformation qui avaient donné lieu à la convocation du concile. Mais, comme il n'avait plus de prétextes pour reculer, il traita avec Frédéric, duc d'Auriche, qui lui promit de le défendre dans Constance envers et contre tous. Après avoir pris toutes ses sûretés, il se rendit en cette ville. Ce concile avait pour but principal d'opérer l'extinction du schisme, car il y avait alors trois Papes à la fois.

Le concile s'ouvrit le 5 novembre 1414. On tint d'abord plusieurs congrégations auxquelles Jean XXIII n'assista point; on y présenta une liste d'accusations les plus graves, et on résolut de le contraindre à céder le pontificat. On lui proposa de donner une formule de cession; il en donna deux consécutives, qui furent rejetées comme insuffisantes. On lui en présenta une troisième beaucoup plus précise, qu'il refusa d'abord d'accepter; mais on le menaça de procéder contre lui, en sorte qu'il fut contraint de se soumettre, et de notifier sa cession à toute la chrétienté par une bulle. Mais comme dans la congrégation suivante on proposa de donner un Pape à l'Eglise, sentant que le danger pressait, et pour ne pas essuyer en personne l'humiliation qui l'attendait, il sortit de nuit de Constance, déguisé, et se retira à Schafhouse, ville qui appartenait au duc d'Autriche. On fit de vains efforts pour l'obliger de revenir; il alla à Lauffemberg sur le Rhin, où il protesta contre tout ce qu'il avait promis à Constance. L'empereur voulut punir le duc d'Autriche qui avait favorisé l'évasion du Pape; il fit marcher contre lui une armée, qui s'empara de ses Etats. Jean XXIII, ne se croyant pas en sûreté, se réfugia à Fribourg en Brisgaw; mais le duc d'Autriche, pressé par les troupes de Sigismond, consentit à livrer Jean. Ce malheureux Pape n'ayant plus d'appui, fut arrêté à Fribourg par le burgrave de Nuremberg, et conduit à Ratolfcel, ville de Souabe. Pendant ce temps, le concile avait continué ses sessions, et avait fait des sommations au Pape de venir au concile pour se justifier des accusations intentées contre lui. Dans la dixième, après de nouvelles citations, et faute d'avoir comparu, le concile le déclara atteint et convaincu d'avoir scandalisé l'Eglise par ses mœurs, d'avoir exercé publiquement la simonie en vendant les bénéfices; et, comme tel, le suspendit de toutes les fonctions de Pape, avec défense à tout fidèle de lui obéir. On lui fit signifier cette sentence; il la lut, s'humilia et la ratifia d'un air triste et pénitent. Ensuite, il fut transféré à Heildelberg. Ce traitement sans égal à l'égard d'un Pontife qu'on avait regardé comme le Pontife légitime, et même sa déposition, ne furent pas généralement à beacoup près applaudis. Sigismond, qui lui était redevable de l'Empire, fut avec raison accusé d'ingratitude et de dureté odieuses. La cour de France se montra fort mécontente de la sentence de déposition, et quand les députés du concile en portèrent la nouvelle au roi, il leur répondit en plein conseil, qu'il trouvait fort étrange qu'on eût déposé de la sorte un Pape reconnu pour légitime. Bien des docteurs furent de cet avis. Mais comme Jean XXIII donna spontanément un acte authentique de renonciation, toutes réclamations cessèrent.

Nous rapporterons ce qui reste à dire de la vie de Jean XXIII, en parlant de celle de Martin V. Disons un mot de ce qui concerne Grégoire XII et Benoît XIII, afin d'expliquer comment finit le schisme d'Occident. Grégoire ne voulut point essuyer la honte d'une déposition en forme. Il envoya au concile Charles Malatesta, seigneur de Rimini, qui, muni d'un plein pouvoir de Grégoire, renonça au pontificat en son nom. — *Voy.* GRÉGOIRE XII. — Le concile rendit grâces à Dieu de cette renonciation. On conserva à Grégoire le premier rang parmi les cardinaux, et Grégoire, satisfait de son sort, se dépouilla à Rimini de toutes les marques de sa dignité; il mourut le 18 octobre 1417, à Recanati, dans la Marche d'Ancône, âgé de quatre-vingt-douze ans. Il aurait été bon Pape, s'il était parvenu au pontificat dans des temps plus tranquilles: il était d'un esprit doux et modéré; ses mœurs furent toujours très-pures, et il était bon théologien. Mais il montra peu de droiture, en éludant la conférence de Savone, où il était question de céder le pontificat. Cependant il conserva de vrais amis dans sa disgrâce, et fut plaint de ceux même qui lui étaient le plus opposés. La cession qu'il fit au concile de Constance lui rendit toute la considération qu son opiniâtreté lui avait fait perdre.

A l'égard de Benoît XIII, comme il s'agissait de le résoudre à la cession, pour faire disparaître toute ombre de schisme, l'empereur Sigismond se rendit lui-même à Perpignan, et le fit sommer d'acquitter la parole qu'il avait donnée de s'y rendre; Benoît chercha d'abord à gagner du temps, en faisant diverses propositions; le prince em-

ploya toutes les raisons possibles pour déterminer ce vieillard à céder le pontificat, mais il ne put rien obtenir. Sigismond retourna à Constance, où il arriva au mois de janvier 1417; il rendit compte au concile de tout ce qu'il avait fait pour fléchir l'opiniâtreté de Benoît. Alors le concile, après avoir fait faire à Benoît plusieurs citations, prononça la sentence de déposition contre lui, par laquelle il le dégradait de toutes ses dignités, lui défendait de se regarder désormais comme Pape, et à tous les Chrétiens de lui obéir. Benoît alla ensuite établir sa résidence au château de Paniscole, près de Tortose, résolu de se porter pour Pape jusqu'à la mort. Il y fut en quelque sorte oublié, et il ne mourut que dix ans après, et en 1424. Sa mort mit absolument fin au schisme qui durait depuis quarante-sept ans.

JUBILÉ. — Le Pape promulgue ordinairement un Jubilé (46) à l'occasion de son avénement, et pour appeler les bénédictions de Dieu sur son pontificat. Sixte Quint, le premier, introduisit ce pieux usage qu'ont suivi ses successeurs. C'est le Souverain Pontife qui, à moins d'empêchements imprévus, ouvre ce Jubilé extraordinaire, dont les grâces doivent surtout retomber sur lui-même. Il l'annonce par une constitution apostolique, et le commence par une procession, à laquelle il préside en mosette et en étole. D'autres processions, la visite d'églises désignées, l'accomplissement de certaines œuvres de piété et de pénitence, telles sont le plus souvent les conditions auxquelles sont attachées les grâces de ce Jubilé de joyeux avénement, si l'on peut l'appeler ainsi.

Mais ce Jubilé et les autres, que le Saint-Siége publie pareillement en des circonstances graves, pour demander à la miséricorde divine les secours extraordinaires dont l'Eglise a besoin, diffèrent beaucoup du Jubilé universel, promulgué tous les vingt-cinq ans, et n'ont ni la même étendue, ni le même éclat, ni la même durée. Celui-ci s'appelle le Jubilé de l'*année sainte* (47), et ce n'est qu'alors que la *porte sainte* s'ouvre sous la main du Souverain Pontife.

Le Jubilé pour l'avénement d'un nouveau Pontife n'en est pas moins une grande grâce accordée aux Chrétiens; et qui ne serait ému, qui n'admirerait le magnifique spectacle qu'ils donnent à la terre et au ciel, lorsque, dispersés sur tous les points du globe, tant de millions d'hommes de tout âge, de tout sexe, de toute condition, élèvent vers Dieu leurs mains suppliantes pour appeler sa bénédiction sur une même tête, sur la tête de celui qu'ils nomment tous d'une seule voix : leur chef, leur maître et leur père. (*Election et couronnement du Souverain Pontife.*)

JULES Ier (Saint), trente-cinquième Pontife, était Romain de naissance et fils de Rustique. — Elevé dans le clergé de Rome, et bien connu par son savoir et sa piété, Jules Ier fut élu Pape le 6 janvier 337, pour succéder à saint Marc. A peine avait-il pris en main le gouvernement de l'Eglise, que les ariens, dits eusébiens, à cause d'Eusèbe de Nicomédie leur chef, lui envoyèrent des députés pour accuser saint Athanase de divers crimes qu'ils lui imputaient faussement.

« Le chef de leur députation était, » dit M. Henrion, « un prêtre nommé Macaire, qu'ils avaient chargé de lettres adressées au Souverain Pontife, contenant des accusations tant contre Athanase que contre Asclépas de Gaza et Marcel d'Ancyre. Il n'y eut sorte de ruse ni de mensonge que n'employât Macaire pour engager le Pape à communiquer par lettres avec Piste, que les eusébiens avaient ordonné évêque d'Alexandrie, arien sans ménagement, et dont les partisans d'Eusèbe se servaient, selon leur méthode ordinaire, pour publier la doctrine qu'eux-mêmes professaient plus secrètement. Il leur était facile de donner, à une si grande distance, l'idée qu'ils voulaient de cet hérétique, tandis qu'il n'y avait personne pour les contredire.

« Mais le saint patriarche d'Alexandrie, qui n'avait ni moins d'activité que ses ennemis, ni moins d'habileté pour les affaires, envoya de son côté pour défendre sa cause à Rome. Bientôt cette nouvelle parvint à la connaissance des députés eusébiens, et ce fut un coup de foudre pour Macaire. Dans la crainte de se voir confondu avec tant d'opprobre, il prévint l'arrivée des Egyptiens

(46) Selon saint Isidore (*Orig.* I, 5), *jubilé* vient d'un mot hébreu qui signifie *rémission* et *repos*, *trompette*. Il est dit aussi au chapitre 25 du *Lévitique* que, tous les cinquante ans, il y avait pour les Juifs une année de *rémission*, pendant laquelle ils étaient affranchis de tout impôt : les terres et maisons aliénées retournaient à leurs premiers maîtres, les esclaves recouvraient la liberté, etc. Cette année était aussi une année de *repos* : on laissait reposer la terre, on ne la travaillait point, et toutes œuvres serviles étaient interdites; enfin cette année de repos et de rémission était annoncée par les prêtres au son de la *trompette*.

Dom Calmet, au lieu de faire venir *jubilé* de *jobel*, trompette, le dérive de *jobil*, appeler, conduire, ce qui revient au même, puisque c'est au son de la trompette que les prêtres de l'ancienne loi appelaient et conduisaient les Juifs.

D'autres font venir *jubilé* de *jobal*, parce que, de même que le repos laissé à la terre lui rendait la fertilité, le jubilé fait germer dans les âmes toutes les vertus.

(47) Il a été question ailleurs de la *Porte sainte* de Saint-Pierre et de Saint-Jean de Latran; ces deux basiliques et celles de Saint-Pierre *hors des murs* et de Sainte-Marie-Majeure ont chacune, en effet, une porte de ce nom. On sait que la visite de ces quatre églises est ordinairement une des conditions prescrites pour gagner le grand Jubilé. Les fidèles y entrent par une porte, soigneusement murée d'un Jubilé à l'autre, et qui, par conséquent, n'est ouverte que pendant l'année sainte, tous les vingt-cinq ans. C'est le Pape qui ouvre et qui ferme la porte de Saint-Pierre; les trois autres le sont par les cardinaux, nommés pour cela légats *a latere*. Ce sont ces portes que, dans chacune des quatre basiliques, on nomme la *porte sainte*.

orthodoxes, et repartit, tout malade qu'il était, sans nulle précaution, sans le moindre délai, sans sauver en aucune façon les apparences vis-à-vis du Pape, qui, dans ce moment même, l'attendait à son audience. Ainsi les agents d'Athanase n'eurent aucune peine à persuader au Souverain Pontife que Piste était un des plus obstinés disciples d'Arius, excommunié d'abord par son évêque Alexandre, de sainte mémoire, et depuis par le concile de Nicée. Ceux des eusébiens qui restaient à Rome ne purent démentir ces faits, et furent également convaincus d'imposture, sur tous les chefs de leur accusation, dans une conférence publique à laquelle le Pape assista. Poussés vivement, ils ne virent jour à se tirer d'affaire, ou à gagner du temps, qu'en demandant un concile où comparût Athanase avec ses accusateurs. Le Pape Jules souscrivit à leur requête et convoqua un concile à Antioche.

« Toujours calomnié par les mêmes ariens, saint Athanase se rendit à Rome.

« Il produisit au Souverain Pontife les attestations de quatre-vingts évêques d'Egypte, qui déposaient tout ce que l'on pouvait dire de plus convaincant en sa faveur. Mais dès qu'il fut personnellement connu, son mérite éclatant, sa manière de vivre sainte, sage et modeste, sa rare piété, toutes ses vertus, formèrent sa meilleure recommandation. On fut bientôt convaincu qu'il n'était odieux aux impies que parce qu'il leur était redoutable. Le saint Pape Jules sentit même pour Athanase, à son premier aspect, une bienveillance qui prévenait toutes les réflexions et une affection comme irrésistible. Dans toute la suite de sa vie, il rendit grâces à Dieu de lui avoir fait connaître un si digne évêque. Pour le saint patriarche, après qu'il eut mis son affaire en état, suivant les règles de la prudence chrétienne, il en abandonna le soin à la Providence.

« Athanase demeura dix-huit mois à Rome, en attendant inutilement ses accusateurs. Le Pape leur écrivit pour les presser de venir à un concile que leurs députés avaient demandé. Il leur fixa un délai, au au bout duquel s'ils n'arrivaient avec de bonnes preuves, il ne pourrait plus douter de leur mauvaise foi ni de la faiblesse de leur cause. Mais ils étaient désespérés de savoir Athanase à Rome, où dès lors il n'y avait plus moyen pour eux d'intriguer d'autant plus que le souverain en était solidement catholique et ne se mêlait des affaires de l'Eglise que pour la faire jouir de toute la liberté de l'Evangile. Rien ne s'y devait traiter que selon les canons, dans un concile où il ne se trouverait ni tyran ni satellites pour imprimer la terreur et gêner les suffrages. Ainsi le témoignage de leur conscience empêcha ces fourbes de se présenter. Ils affectèrent des lenteurs et retinrent les porteurs des lettres pontificales au-delà du temps assigné. Après quoi ils les renvoyèrent avec une confession de foi, toujours suivant leur méthode artificieuse, c'est-à-dire qui n'exprimait rien d'hérétique, mais qui n'excluait pas formellement l'hérésie par le terme de consubstantiel.

« Le concile ne laissa pas que de se tenir. Il s'y trouva plus de cinquante évêques, dont plusieurs de Thrace, de Syrie même, de Phénicie et de Palestine. Il y avait des prêtres d'Alexandrie, parfaitement instruits de ce qui touchait leur évêque. On discuta son affaire dans toutes les formes. Les noirceurs de la calomnie furent mises en évidence. On démontra que le concile de Tyr n'avait été qu'un brigandage, et le grand Athanase fut absous d'une voix unanime. Le concile jugea aussi en faveur de plusieurs autres évêques persécutés par la faction des ariens. «C'est ainsi,» disent Socrate et Sozo- « mène, » que tous les évêques opprimés « avaient recours au Pape, et trouvaient « leur appui dans les prérogatives de son « Siége, qui lui donnaient droit de prendre « soin de toutes les Eglises. » (HENRION, *Hist. eccl.*, t. I, p. 458.)

Parmi ces évêques absous par le Pape Jules Ier, se trouvaient Asclepas de Gaza, Lucius d'Andrinople et Marcel d'Ancyre. « Comme ce dernier, » dit l'abbé Receveur, « était accusé de sabellianisme, il remit au Pape, sur sa demande, une profession de foi où, se plaignant d'abord que ses ennemis eussent refusé depuis quinze mois de venir à Rome; il les accuse de persister dans leurs anciennes erreurs, de ne pas reconnaître l'éternité du Verbe et de lui attribuer une *hypostase* différente de celle du Père. Après quoi il ajoute que, pour lui, il croit en un seul Dieu, et en son Fils unique toujours coexistant au Père, dont il est la vertu, la sagesse et le véritable Verbe, qui est engendré sans commencement, qui n'a point été créé et qui est inséparable du Père. » Le concile se montra satisfait de cette profession de foi et prononça le rétablissement de Marcel d'Ancyre et des autres évêques injustement déposés. Le Pape écrivit aux eusébiens pour leur notifier ce jugement, et répondre aux vaines excuses qu'ils avaient alléguées, pour ne point comparaître. Il leur reproche d'abord l'animosité, la présomption et la hauteur inconvenante qu'on remarquait dans leur lettre ; il fait voir l'injustice de leurs plaintes au sujet de la convocation d'un nouveau concile, en rappelant que leurs députés eux-mêmes l'avaient demandée, et que la règle établie par le concile de Nicée autorisait les appels légitimes et la révision du jugement ecclésiastique, afin d'offrir aux accusés des garanties contre les effets de la négligence ou de la passion. Il leur oppose tout ce qui se fait depuis quelque temps par leurs intrigues en faveur des ariens, pour montrer combien ils tiennent peu compte eux-mêmes de la décision des conciles, et du jugement prononcé par toute l'Eglise contre les hérétiques. Venant ensuite aux motifs qui avaient déterminé le concile à juger en faveur de saint Athanase et de Marcel d'Ancyre, il insiste sur les nombreux témoignages qui constataient leur innocence. Il dis-

cute les griefs qu'on leur reprochait, et ne manque pas de relever toutes les irrégularités, toutes les preuves d'injustices et de violence que l'on découvrait si visiblement dans les procédures et le jugement des eusébiens. Il blâme surtout fortement l'ordination de Grégoire, faite d'une manière si contraire à toutes les règles de l'Eglise ; *car après qu'il venait de convoquer un concile, on ne devait pas*, dit-il, *en prévenir le jugement, et il ne fallait pas ordonner à Antioche un évêque pour l'Eglise d'Alexandrie sans la participation des évêques d'Egypte, ni le faire escorter par des soldats pour le mettre en possession, malgré le vœu du clergé et de tout le peuple catholique....* » Enfin le Pape termine ainsi : *Si vous avez de meilleurs renseignements sur ces faits, pourquoi n'êtes-vous pas venus ici les proposer, et les soutenir en face à des accusés qui se sont présentés de bonne grâce, et qui se disent prêts à répondre à quiconque et sur quelque chef que ce soit? Il fallait, ou ne pas pousser les affaires au point où vous les avez conduites, ou ne pas vous décrier vous-mêmes, en reculant avec une pusillanimité si suspecte, après vous être avancés avec tant d'ostentation. Mais outre Athanase et Marcel, que répondez-vous au sujet de cette multitude de prêtres et d'évêques persécutés, chassés, tourmentés de toutes les manières, et qui apportent ici de jour en jour la nouvelle de vos violences, en y venant chercher un asile. O mes frères! les jugements de vos Eglises s'écartent étrangement des règles de l'Evangile, et prononcent des peines qui y sont inconnues, le bannissement et la mort. Si ceux que vous poursuivez étaient coupables, comme vous le dites, il fallait écrire à nous tous, afin que nous puissions porter de concert un jugement convenable. Car ce sont des évêques qui ont souffert tous ces maux, ainsi que des Eglises distinguées auxquelles la foi a été prêchée de la bouche même des apôtres. Vous deviez surtout porter à notre Eglise les accusations intentées contre l'évêque d'Alexandrie. Ne savez-vous pas que c'est la coutume de nous écrire d'abord, et que la décision doit venir d'ici. Mais, sans nous avoir instruits, et après qu'on a fait ce qu'on a voulu, on demande que nous le confirmions de notre suffrage, sans connaissance de cause.*

Dans cette lettre, l'un des plus précieux monuments de l'antiquité ecclésiastique, l'on voit un témoignage remarquable de la tradition de l'Eglise sur l'autorité du Saint-Siége, et l'on en trouve aussi la preuve dans l'appel des évêques déposés et dans la décision rendue en leur faveur, décision que Socrate et Sozomène attribuent, non à l'autorité du concile de Rome, mais à celle du Pape lui-même.

Les persécutions et les violences des eusébiens dans l'Orient, et notamment l'élection d'un intrus, nommé Grégoire, sur le siége d'Alexandrie, dont ils avaient déclaré saint Athanase déchu, ayant alarmé le Pape Jules Iᵉʳ, il écrivit à l'empereur Constant, pour la convocation d'un concile général. Ce concile fut tenu en l'année 347, à Sardique. Le saint Pape, ne pouvant s'y rendre, députa Archidamus et Philoxène, qui, avec l'illustre Osius, représentèrent dignement le chef de l'Eglise. A ce concile l'on vit arriver, de toutes les parties du monde chrétien, les dépositaires fidèles et infidèles de la foi. Mais ceux-ci, qui n'étaient environ que quatre-vingts, craignant la supériorité du nombre et du talent des évêques orthodoxes, se trouvant en outre hors d'état de diriger la discussion à leur fantaisie, et d'opprimer la liberté des votes comme ils l'avaient fait dans les conciliabules de Tyr, de Jérusalem et de Constantinople ; assurés que saint Athanase, Marcel d'Ancyre et Asclepas de Gaza se justifieraient facilement des accusations dirigées contre eux, refusèrent de concourir aux travaux du concile.

Ils sortirent furtivement du palais où ils s'étaient enfermés, et se retirèrent à Philippopolis ; là ils tinrent un conciliabule qu'ils nommèrent, pour surprendre les Catholiques, le saint et général concile de Sardique. Dans cette réunion illicite, après s'être efforcés de flétrir la légitime assemblée par de noires calomnies, ils poussèrent l'audace jusqu'à prononcer anathème contre le Pape Jules, Osius, son légat au concile de Sardique et saint Maximin de Trèves.

Ainsi que nous l'avons dit, le saint Pape Jules envoya deux légats au concile que le célèbre évêque de Cordoue présida en son nom, avec autant de talent que d'énergie. Il s'agissait de prononcer sur les imputations dont plusieurs évêques orthodoxes, qui provoquèrent eux-mêmes leur jugement, étaient l'objet, et de réviser en quelque sorte les délibérations de Nicée.

« Le concile se déclara constitué le 22 mai de l'an 347. Les Pères employèrent d'abord la douceur pour attirer dans le sein de l'assemblée les évêques accusateurs ; vainement ils leur firent dire ensuite, que c'était se condamner eux-mêmes que de se tenir cachés. Enfin, ils leur écrivirent qu'ils eussent à se défendre des crimes dont ils étaient eux-mêmes accusés, et pour lesquels le concile allait juger. Alors, comme nous en avons fait mention, le sentiment de leur culpabilité, autant que la crainte d'un juste châtiment, jeta l'épouvante au milieu d'eux, et ils quittèrent Sardique pendant la nuit. Les calomniateurs s'étant ainsi éloignés, le concile décida que, bien loin d'agiter les questions de la foi, on devait se rattacher d'un commun accord au symbole de Nicée. Cette assemblée admit saint Athanase et les autres évêques que l'envie et la malice des eusébiens poursuivaient, à se laver des crimes inventés contre eux. La présence d'Arsène au concile témoigna l'innocence de saint Athanase, son prétendu assassin ; les dépositions les plus respectables prouvèrent aussi que le bris du calice et toutes les autres noirceurs dont on accusait le même prélat, étaient autant d'impostures.

Avant de se dissoudre, les Pères du concile, écrivirent une circulaire à tous les évêques pour les prier de s'unir à eux, et de

souscrire à leurs travaux. Dans cette lettre, l'hérésie d'Eusèbe est appelée l'hérésie arienne, et il est déclaré « *que tous ceux qui sont morts par la persécution des eusébiens, ont obtenu la couronne du martyre.* » (GAUTHIER, *Abrégé des conciles généraux.*)

Les eusébiens gardèrent rancune au Pape Jules de la sentence qu'il avait prononcée contre eux, par ses légats, au concile de Sardique. Ayant publié contre lui d'odieuses calomnies, ils l'excommunièrent. Ce fut ainsi que ce saint Pape eut la gloire de souffrir pour la justice et pour la vérité. Il continua de servir l'Eglise, jusqu'à ce que Dieu l'appela au repos éternel, où il reçut la récompense de ses travaux, après quinze ans et deux mois de pontificat, le 12 avril de l'an 352. Outre la lettre aux eusébiens dont nous avons parlé, il nous reste de ce Pape une autre lettre adressée à Prosdocius et une troisième écrite à l'Eglise d'Alexandrie.

JULES II. — Après la mort de Pie III le conclave s'étant assemblé, élut, le 31 octobre 1503, à l'unanimité, et dès le premier tour de scrutin, Julien de la Rovère, né dans un bourg près de Savone, d'un frère du Pape Sixte IV qui l'avait fait cardinal. Il fut successivement évêque de Carpentras, d'Albano, d'Ostie, de Bologne et d'Avignon. Il voulut être appelé Jules II.

« Il devait être, » dit M. Audin, « le Moïse de l'Italie. Nous ne connaissons pas dans l'histoire un homme prédestiné à porter une couronne, qui réunisse en lui, comme Jules II, toutes les qualités qui font les grands rois. Trouvez dans sa vie un instant où vous puissiez lire sur sa figure la passion qui agite son âme. Il est impénétrable à l'œil comme à l'oreille, et cependant étranger à la dissimulation ; hardi à concevoir un projet, jamais imprudent quand il s'agit de l'exécuter ; sa détermination est prompte et toujours calculée. Il est patient dans l'infortune, courageux dans le danger, miséricordieux dans la victoire. Vous pouvez rêver pour lui toutes sortes de grandeurs, il remplira toujours dignement les vues de la Providence. Si vous en faites un condottière, à l'exemple de Sixte IV, son oncle, quand il lui donna le commandement des troupes pontificales contre les révoltés de l'Ombrie, il se battra valeureusement, et sera le père des soldats; si vous lui mettez dans la main le ciseau du sculpteur, il fera jaillir du marbre quelque figure ressemblant au David de Michel-Ange ; si vous l'élevez à la royauté, il fera tout ce que, plus tard, Napoléon fit de merveilleux. »

A l'avénement de Jules II les Vénitiens occupaient la plus grande partie des côtes de l'Etat de l'Eglise. Ils s'étaient jetés dans la Romagne, avaient surpris Faenza et menaçaient les autres places de la province. Jules, en faisant arrêter César Borgia, parvint à chasser jusqu'au dernier Vénitien, des terres de l'Eglise. N'oubliant pas les soins de son ministère religieux, il donna, en 1505, une bulle relative à l'élection du Souverain Pontife. Comme tout le monde était scandalisé des brigues par lesquelles on parvenait au pontificat, Jules voulut mettre un frein à l'ambition. Il ordonna par cette bulle, que, si désormais il y avait de la simonie dans l'élection des Papes, l'élection serait nulle, et que l'on punirait sévèrement ceux qui auraient eu part à cette simonie. Il voulut en même temps illustrer son pontificat par une entreprise éclatante. L'église de Saint-Pierre du Vatican, bâtie par Constantin, tombait en ruines ; il conçut le dessein de la rétablir entièrement, et de lui donner une forme plus auguste. Le célèbre Bramante, qui avait le goût de l'architecture antique, en donna le plan. Jules publia des indulgences pour tous ceux qui contribueraient à la construction de cet édifice, qu'il voulait rendre magnifique, et qui, par les divers accroissements qu'il prit dans la suite, est devenu le plus superbe de ce genre qu'il y ait dans le monde. Il en posa lui-même la première pierre, le 18 avril 1506, en présence des cardinaux et d'un grand nombre de prélats : il espérait conduire cet ouvrage à sa fin, mais il en vit à peine quelques fondements posés.

On ne savait point encore si les préférences du nouveau Pape seraient pour les Français ou pour les Espagnols. Lorsqu'il n'était que simple cardinal, il avait paru très-attaché aux intérêts de la France ; il avait favorisé de tout son pouvoir la conquête du royaume de Naples. Il devait beaucoup aux Espagnols dont le parti avait contribué à son élection. Le roi Louis XII rendit au Pape des services importants, dans les premières années de son pontificat. Jules, pour les reconnaître, lui céda, par un indult, la nomination aux bénéfices du duché de Milan, et conserva au cardinal d'Amboise la qualité de légat en France, qu'il lui avait déjà donnée. La protection de Louis XII mit Jules en état de faire des conquêtes en Italie. Mais bientôt la royauté temporelle du Pape et la nationalité de l'Italie coururent de véritables dangers C'est alors que Rome fut heureuse d'avoir Jules II pour Pontife. Louis XII avait passé les Alpes, pour venger la défaite de Charles VIII. C'était toujours la même idée folle qui troublait l'intelligence du monarque français : il lui fallait en Italie une position militaire ; avec l'Italie il avait la Méditerranée ; avec la Méditerranée l'Orient ; avec l'Orient la Terre-Sainte. Tout réussissait à Louis XII. Il avait chassé de Milan Louis Sforce, dompté les Vénitiens, et menaçait la Romagne. L'Italie allait devenir une province française, si Jules II n'eût sauvé les Etats de l'Eglise et la nationalité de la Péninsule. Il écrit d'abord à l'empereur pour lui montrer que l'entreprise du roi de France a pour but de le rendre maître de l'élection des Papes par la conquête de l'Italie. Les Vénitiens joignirent leurs plaintes à celle du Pape. Toutes les forces de l'Empire se réunirent aussitôt, et une armée nombreuse était prête à s'avancer vers l'Italie, lorsqu'on apprit que Louis XII avait

licencié ses troupes. Ainsi les choses demeurèrent tranquilles quelque temps.

Mais Jules, toujours plein de zèle pour recouvrer les domaines de l'Etat ecclésiastique, inquiéta de nouveau les Vénitiens à ce sujet ; et, voyant qu'ils ne se rendaient point, il résolut de leur déclarer la guerre. Ne pouvant la soutenir seul contre des ennemis si puissants, il ménagea une alliance avec l'empereur Maximilien, Louis XII, roi de France, et Ferdinand, roi d'Aragon. Ces trois princes entrèrent, par divers intérêts, dans cette fameuse ligue dite de Cambrai, parce qu'on choisit cette ville pour le lieu du congrès. Les Vénitiens en furent consternés : ils envoyèrent offrir au Pape des conditions qu'il avait lui-même auparavant proposées; mais il fut sourd à leurs propositions. Leurs instances auprès des autres puissances furent également inutiles. Quand le Pape apprit que les Français et les autres alliés attaquaient les Vénitiens, il employa en même temps contre ceux-ci les armes spirituelles. Il publia une bulle, par laquelle il leur ordonnait de restituer tous les domaines qu'ils avaient usurpés et les fruits qu'ils en avaient retirés, les menaçant, s'ils y manquaient, de mettre en interdit la ville de Venise, toutes les terres qui en dépendaient, et de donner pouvoir à quiconque le voudrait de s'emparer de leurs biens et de leurs personnes. Le sénat appela de cette bulle au futur concile.

Dès que Jules eut connaissance de cet appel, il donna une autre bulle, dans laquelle il montrait que les prétendus appels doivent être réprouvés dans tous les Etats catholiques. Mais pendant que ce Pape usait, contre les Vénitiens, des armes spirituelles, Louis XII s'avançait avec son armée, qui était d'environ quarante mille hommes. Etant venu camper près de celle des Vénitiens, le combat s'engagea, et les Vénitiens perdirent la bataille connue sous le nom d'Agnadel : huit mille hommes de leur infanterie restèrent sur la place. En même temps, les troupes du Pape firent de grands progrès dans la Romagne, et reprirent tous les anciens domaines du Saint-Siége, démembrés depuis longtemps. L'empereur de son côté vint en Italie avec une armée, et reprit sans efforts toutes les places que les Vénitiens lui avaient enlevées. Ces républicains, épuisés par toutes ces pertes, implorèrent la clémence des puissances, et leur demandèrent la paix. Le doge écrivit au Pape dans les termes les plus soumis, le laissant maître de la satisfaction qu'il exigerait. Jules se laissa fléchir. Il devint de jour en jour plus favorable aux Vénitiens ; il se servit de sa nouvelle puissance sur cette république, contre le roi de France. Ce Pontife lui avait toujours été opposé, parce qu'il craignait qu'il ne fût trop puissant en Italie ; il travailla donc à détacher de ce prince les Suisses, l'empereur, le roi d'Espagne et d'Angleterre. En un mot, il fit tous ses efforts pour chasser les Français d'Italie.

Le duc d'Urbin, son neveu, entretenait en même temps des intelligences dans Gênes. Douze mille Suisses devaient faire une irruption dans le Milanais. Mais le maréchal de Chaumont qui avait pénétré l'objet de tous ces mouvements, fit échouer le projet qu'on avait formé de surprendre Gênes. Cependant le Pape continuait ses négociations en Allemagne, pour forcer l'empereur à faire la paix avec les Vénitiens. Il demanda à Louis XII la restitution de quelques villes appartenant au Saint-Siége. Ce prince ne lui accorda pas sa demande, et sur son refus, Jules l'excommunia, et mit la France en interdit. Il ne s'en tint point à faire usage des armes spirituelles ; il marcha à la tête de ses troupes contre le duc de Ferrare.

A cette époque surtout toute la chrétienté regardait comme une entreprise glorieuse et même religieuse, celle de combattre pour le maintien et le rétablissement de l'Etat de l'Eglise. Or, tous les actes du Pape avaient cet unique but, toutes ses pensées étaient exaltées par l'idée de cette grande mission. M. Audin a parfaitement présenté cet état de choses lorsqu'il dit :

« Tant que les rois d'Espagne et de France respectèrent la péninsule italique, le Pape en resta le maître et l'arbitre. Mais Louis XII, en s'emparant du duché de Milan, et Ferdinand, du royaume de Naples, affaiblirent l'influence qu'exerçait la papauté du moyen âge sur les divers Etats dont Rome était le centre. Or, le projet que Jules II méditait était de refouler par delà les Alpes tous ces étrangers qu'il appelait dédaigneusement des Barbares. Il les accusait de jeter des regards d'envie sur le Patrimoine de saint Pierre; d'ensanglanter ou de ruiner de belles contrées, asile des arts et des sciences, et de retarder le mouvement intellectuel que dirigeait la papauté, et qui de l'Italie, si rien n'en arrêtait le développement, devait s'étendre sur le monde entier. Avide de gloire, patriote exalté, soldat sans peur, évêque et capitaine, Jules pensait, quand la rédemption spiritualiste de l'Italie serait accomplie, à former, de tous les Etats auxquels Rome avait rendu la liberté une première fois en les arrachant aux serres de l'aigle impériale, un seul royaume, sous le sceptre d'un seul maître et à l'abri de toute convoitise et de toute invasion, derrière la triple ceinture de rochers, de neiges et de mers. Ce maître n'était autre que le Pape. »

Après avoir raconté les outrages dont Louis XII, poussé par une fureur de conquête inqualifiable et qui coûta si cher à la France, abreuva le Père commun des fidèles, M. Audin est conduit à apprécier les intentions secrètes des puissances européennes au milieu de ces alliances, de ces ligues presque aussitôt rompues que formées, et où la religion servait trop souvent de masque aux plus viles passions.

« Un seul homme, » dit-il, « parmi les têtes couronnées, agit franchement; c'est Jules II, qui proclame partout qu'en chassant les Français il veut affranchir son pays, et sauver la nationalité italique. Noble pensée qui, si

nous ne nous trompons, doit excuser la fièvre belliqueuse dont le vieillard est malade. Sous la cotte de maille qu'a revêtue le Pontife au siége de la Mirandole, bat le cœur d'un patriote, ajoutons d'un Chrétien, car la patrie délivrée, le Pape déclare qu'il appellera toutes les nations alliées à s'unir contre les infidèles qui, partis de Constantinople, s'avancent en Allemagne pour abattre partout où ils passent la croix du Rédempteur. » Cependant Louis XII convoquait à Orléans, puis à Tours, une assemblée du clergé de France, qui osait décider que le roi pouvait justement faire la guerre au Pape, se soustraire à son obéissance, et mépriser ses censures. La seule raison qu'on en donnait, c'est que le Pape faisait la guerre au duc de Ferrare, comme si le souverain temporel de l'Italie n'était pas, aussi bien que celui de France, maître de défendre ses possessions, qui étaient du reste la condition indispensable de l'indépendance de l'Eglise, par celle du Saint-Siége.

La guerre continuait en Italie avec fureur; mais l'activité du maréchal de Chaumont neutralisait les efforts du Pape et des Vénitiens. Ce fut vers le même temps, que ce maréchal conçut le dessein d'aller surprendre Jules dans Bologne, où il n'y avait qu'une faible garnison. En quatre jours de marche il se trouva, avec son armée, à trois lieues de cette ville. Les cardinaux et les autres prélats de la cour du Pape furent si effrayés, qu'ils allèrent trouver Jules pour le conjurer de prévenir, par un prompt accommodement avec la France, le danger qui les menaçait tous. Ils lui firent de si vives instances, qu'il consentit à traiter avec le maréchal de Chaumont. Mais, pendant qu'on faisait cette négociation, on vint annoncer que toute l'armée vénitienne approchait. Cette nouvelle fit manquer l'affaire, et le Pape se crut en état de tout entreprendre. Quoiqu'on fût au mois de décembre, il reprit avec plus d'ardeur qu'auparavant le dessein d'assiéger Ferrare, et voulut que ses troupes et celles des Vénitiens commençassent le siége de la Mirandole. L'hiver était très-rude, et la difficulté très-grande pour les convois de vivres, parce que les partis des Français et du duc de Ferrare battaient la campagne. Jules, qui s'était avancé contre Concordia et la Mirandole, faillit être enlevé comme il sortait de son quartier pour aller au camp; et sans une neige affreuse qui survint et l'obligea de retourner sur ses pas, il tombait dans une embuscade que le chevalier Bayard lui avait dressée. Il eut à peine le temps de rentrer dans le château, et l'ennemi était sur lui lorsqu'on fit lever le pont-levis. Cet événement ne lui fit rien rabattre de ses desseins. Impatient de la lenteur du siége de la Mirandole, il se rendit au camp pour accélérer ses travaux. Son âge et ses infirmités ne l'empêchèrent pas de visiter tous les quartiers; il voulut même se loger à la portée du canon. Il montrait une intrépidité et une intelligence qui auraient fait honneur aux meilleurs généraux, mais qui étaient peu assorties à son caractère de Pontife. Il y avait déjà brèche au corps de la place, lorsque la gelée devint si forte qu'on pouvait monter à l'assaut, à la faveur de la glace du fossé. En cet état, la Mirandole se vit obligé de capituler. Le Pape y entra par la brèche, victorieux, et il ordonna qu'on marchât droit à Ferrare.

Lorsque le succès paraissait contraire au Pape, quelques cardinaux se détachant du Saint-Siége convoquèrent à Pise un concile, où ils eurent l'insolence de citer le Pape, pour rétablir, disaient-ils, l'ordre et la discipline ecclésiastiques. C'était un attentat contre l'autorité du Chef spirituel de la chrétienté: ajoutons une lâcheté contre un souverain malheureux. Dans le même temps, les hostilités recommencèrent: le maréchal Trivulce emporta d'assaut Concordia, se présenta devant Bologne, qui lui ouvrit ses portes, attaqua l'armée du Pape et des Vénitiens, et la mit en déroute. Jules ne se croyant pas en sûreté à Ravenne se retira à Rome.

Cependant l'ouverture du concile de Pise se fit le 1er novembre 1511. Quatre cardinaux s'y trouvèrent, avec la procuration de trois autres absents; plusieurs évêques de France et plusieurs abbés, plusieurs docteurs de l'Eglise de Paris, et des députés de l'université de Toulouse et de Poitiers. Le Pape Jules opposa un concile à ce conciliabule, donna une bulle par laquelle il convoquait un concile général à Rome, et cita les cardinaux qui avaient indiqué le concile de Pise, sous peine d'être privés de leur dignité de cardinal.

En même temps il fit une ligue entre Ferdinand, roi d'Espagne, et les Vénitiens, et commença par attaquer l'Etat de Florence, de la dépendance duquel était la ville de Pise, ce qui obligea les Pères du concile de le transférer à Milan. L'assemblée y fut plus nombreuse. Dans la sixième session, on cita le Pape Jules, et on demanda qu'il fût déclaré contumace. Dans la huitième, on fit le décret qui suspendait le Pape, et on y exhortait les évêques, les princes et les peuples chrétiens, à ne plus le reconnaître, comme étant contumace et auteur du schisme. Ce fut le dernier acte de ce concile, parce que les Français ayant été obligés d'abandonner le Milanais, les princes se retirèrent de Milan.

Malgré ce mauvais succès, le roi Louis XII accepta le décret du concile qui suspendait le Pape, et fit défense à ses sujets d'impétrer aucune provision en cour de Rome, ou d'avoir égard aux bulles que le Pape pourrait expédier. Jules mit le royaume de France en interdit, ainsi que les villes de Pise et de Florence. Il avait déjà excommunié et déposé les cardinaux qui avaient tenu concile à Pise; mais on ne tint pas compte de ces foudres qu'il lançait d'une main mourante, car quelques jours auparavant il était tombé dans une grande faiblesse qui l'avait mis aux portes de la mort.

Revenu à lui, il recommença de plus fort à continuer la guerre. Il excita les Suisses,

par l'entremise du cardinal de Sion, un des plus grands ennemis de la France, à faire une nouvelle irruption dans le Milanais; il engagea, par un traité, Ferdinand, roi d'Espagne, à joindre ses armes aux siennes et à celles des Vénitiens. Mais les Français, ayant à leur tête Gaston de Foix, gagnèrent la fameuse bataille de Ravenne. Jules craignait à tout moment de voir arriver les Français à Rome. Cependant le roi d'Espagne lui ayant écrit qu'il allait envoyer en Italie le fameux Gonsalve avec de nouvelles troupes, Jules se rassura. Il fit l'ouverture du concile de Latran, dont il présida les trois premières sessions : il y publia un monitoire contre le roi Louis XII; y renouvela la bulle qui annulait tout ce qui avait été fait à Pise et à Milan, et déclara qu'il ne mettrait pas les armes bas que les Français ne fussent chassés de l'Italie.

« Le 3 mai 1512, on vit descendre du Vatican un vieillard dont les cheveux avaient blanchi dans les souffrances de l'âme et du corps. C'était Jules II, qui se rendait à la basilique de Latran, assisté de tous ses cardinaux, de quatre-vingt-trois évêques, de prélats, de députés, de grands dignitaires nationaux et étrangers. A sa vue, le peuple fléchissait le genou. L'empereur Maximilien, Henri VIII d'Angleterre, le roi d'Aragon, la république de Venise, étaient représentés dans le cortége pontifical par les ambassadeurs. C'était ainsi que s'ouvrait le concile de Latran, péristyle du concile de Trente, qui venait venger la dignité outragée du Saint-Siége, et affranchir l'Italie. Pendant que Rome assistait à cette glorieuse cérémonie, un autre spectacle, qui avait bien aussi sa grandeur, se passait à Milan. Le légat prisonnier absolvait, au nom du Pape, ceux qui, par obéissance aux ordres de leurs souverains, avaient pris les armes contre le Saint-Siége. La foule était grande autour du cardinal : gendarmes français, lansquenets allemands, cavaliers albanais, montagnards suisses, qui, à Ravenne, à Brescia, avaient porté de si furieux coups aux soldats de la ligue, s'inclinaient pieusement pour avoir le pardon du légat. » Les Suisses, au nombre de dix-huit mille, étant rentrés dans le Milanais, et s'étant joints aux alliés, les Français, dont l'armée était diminuée, furent obligés de céder à des forces supérieures, et d'abandonner ce pays. Jules lança de nouveaux anathèmes contre le concile de Pise, qui fut ensuite transféré à Lyon. Il publia une bulle contre la pragmatique-sanction, qui avait été établie au concile de Tours. Ensuite il négocia avec la cour d'Angleterre, pour engager Henri VIII à employer ses forces contre la France. Du reste, Jules II eut bientôt affranchi toute l'Italie, et fait disparaître comme par enchantement cette brillante armée de Louis XII. Nous n'entrerons pas ici dans de plus longs détails à ce sujet. Nous voudrions montrer aussi tout ce que les arts, les lettres et les sciences doivent à Jules II, leur éminent protecteur. Mais ce point de vue s'éloignant de l'esprit de ce travail spécialement religieux; nous nous contenterons de renvoyer le lecteur aux chapitres 14 et 15 du tome Ier de l'*Histoire de Léon X*, par M. Audin, qui s'exprime ainsi sur ce Pontife : « Jules II fut encore plus grand Pape que grand homme de guerre, si pour être Pape il faut savoir faire respecter les droits de l'autorité menacée par quelques cardinaux schismatiques, défendre dans un concile les enseignements apostoliques, n'appeler dans ses conseils que des hommes de science et de piété, donner au monde l'exemple d'une chasteté de mœurs irréprochable, veiller sans cesse à l'administration de la justice, garder la foi jurée, pardonner à ses ennemis, se confier en Dieu dans l'infortune, faire l'aumône, aimer les pauvres, épargner le trésor public, n'en distraire pas un denier pour les siens, puis mourir en bon Chrétien, Jules II était digne de la tiare.

Nous avons de la peine à nous séparer de ce Pontife-roi. Ecoutons-le encore un moment; voici ce qu'il écrivait de son lit de mort à son frère :

Mon cher frère, c'est au cardinal Sixte Gaza de la Rovère qu'il s'adresse, *vous ne comprenez pas pourquoi je me fatigue ainsi au déclin de la vie. A l'Italie, notre mère commune, je voudrais un seul maître : ce maître, ce serait le Pape; mais je me tourmente inutilement : quelque chose me dit que l'âge m'empêchera d'accomplir ce projet. Non! il ne me sera pas donné de faire, pour la gloire de l'Italie, tout ce que mon cœur m'inspire. Oh! si j'avais vingt ans de moins! si je pouvais vivre au delà du terme ordinaire, seulement assez pour réaliser mes desseins! Mais j'ai bien peur que toutes mes fatigues ne soient dépensées en vain!*

N'est-ce pas un beau rêve que l'idée de cette monarchie italienne sous le sceptre d'un Pape, tel que de la Rovère? Que n'eût pas été Rome sous un prince qui se levait à quatre heures du matin, ne dormait qu'une ou deux heures, à table ne mangeait qu'un œuf et un peu de pain, et qui, après avoir dompté les Baglioni, les Bentivogli, les Vénitiens, les Français, assiégé la Mirandole, réduit Bologne, enlevé aux ennemis du Saint-Siége trente places fortes, doté sa capitale de rues nouvelles, de places magnifiques, d'aqueducs grandioses, mourut en laissant plusieurs millions? C'est alors que Jules aurait pu mettre en pratique cette maxime qu'il aimait à répéter : *Les belles-lettres sont de l'argent pour le peuple, de l'or pour les nobles, du diamant pour les princes.* Jules II tomba malade et mourut le 22 février 1513, dans la soixante-douzième année de son âge, et la dixième de son pontificat.

JULES III. — Après la mort de Paul III, le Sacré Collége, qui s'assembla pour l'élection d'un Pape, était partagé en trois factions, dont l'une était celle des Impériaux, l'autre des Français, et la troisième des créatures du défunt Pape, qui avaient à leur tête le cardinal Farnèse. Ces trois factions se disputèrent le terrain avec beaucoup d'opiniâtreté. Le cardinal Polus paraissait

le plus digne d'être élevé sur le Saint-Siége, et il eut en effet un grand nombre de voix : mais il montra la plus complète indifférence, et après de longues hésitations qui durèrent pendant six semaines, on élut le 7 février 1550, le cardinal del Monte qui avait joué un grand rôle dans les commencements du concile de Trente, où il présidait en qualité de légat du Pape Paul III. Il prit le nom de Jules III, en mémoire, disait-il, de Jules II, qui avait fait sa fortune, en élevant son oncle au cardinalat.

Ce nouveau Pape s'appelait Jean-Marie Grocchi, il était né d'une famille assez obscure, de la petite ville de Monte-Sansavino, en Toscane, d'où son oncle Antoine, fait cardinal par Jules II, avait pris avant lui le nom de del Monte. Jules III s'était acquis de la réputation dans ses premiers emplois, montrant beaucoup d'application aux affaires, un esprit ferme que les difficultés ne rebutaient pas, et même une force d'âme que Charles V ne put subjuguer, pendant la célébration et la translation du concile de Trente. Jean-Marie del Monte, cardinal laborieux et retiré, fut un Pape appliqué et régulier, qui, au témoignage des meilleurs auteurs, n'avait d'autres plaisirs que ceux qu'il trouvait dans les affaires et les soins de son pontificat.

Un des premiers événements de ce pontificat fut le rétablissement du concile de Trente. Jules III s'était obligé dans le conclave, avec les autres cardinaux, de reprendre cette affaire. En conséquence, il donna une bulle pour la convocation du concile dans cette ville ; il nomma le cardinal Marcel Crescention pour le présider en son nom, en qualité de légat, et ce concile continua ses sessions. Ce Pape était alors en guerre avec le roi de France, Henri II, et voici ce qui y avait donné lieu : Octave Farnèse, petit-fils de Paul III, qui était maître de Parme, sollicita l'empereur, comme avait fait son oncle, de lui rendre Plaisance. Charles-Quint refusa non-seulement la demande de Farnèse, mais même il lui fit connaître qu'il voulait s'emparer de Parme. Il amusa à ce sujet le Pape Jules III, et sut le mettre dans ses intérêts contre Farnèse. Celui-ci avait cru que le Pape le soutiendrait ; mais n'espérant de lui aucun secours, il eut recours au roi de France qui lui promit protection, et bientôt après lui envoya des troupes. Le Pape fit aussitôt éclater son indignation contre la France, déclara Henri II excommunié, dit qu'il mettrait tout son royaume en interdit, et menaça d'excommunication tous ceux qui oseraient soutenir Farnèse. Le roi à son tour rappela tous les évêques qui étaient à Rome, fit défense à tous ses sujets de porter ou d'envoyer de l'argent en cette ville, sous quelque prétexte que ce fût, ni d'y avoir recours pour des bénéfices, et ordonna de s'adresser aux ordinaires pour ces sortes de sujets. En conséquence, il n'envoya pas à Trente les évêques de son royaume. Jules essaya les voies de conciliation et de paix ; il s'efforça même de faire cesser la division qui était entre l'empereur et le roi de France.

Cependant les protestants ayant formé une confédération contre l'empereur, et pris la ville d'Augsbourg, les Pères du concile craignant pour eux-mêmes, se retirèrent de Trente ; ainsi le concile fut encore suspendu plusieurs années. Le Pape Jules empêcha les nouvelles hérésies de pénétrer en Italie, et réconcilia l'Angleterre avec le Saint-Siége, sous le règne de Marie. Ce Pape mourut au Vatican, le 23 mars 1555, dans sa soixante-huitième année, après un pontificat de cinq ans.

L

LANDON, cent vingt-deuxième Pape, succéda en 913 à Anastase III.—Landon était Romain de naissance ; on ignore les actes de sa vie. Contemporain de l'empereur d'Orient Constantin et de Charles le Simple, roi de France, ce Pape mourut après six mois de pontificat, le 26 avril 914, et eut pour successeur Jean X.

LÉON Ier dit LE GRAND (Saint), quarante-cinquième pontife. — La date de sa naissance est demeurée tout à fait inconnue, et on n'a sur sa patrie que des renseignements fort incertains. Son père appelé Quintien, était issu d'une des premières familles de la Toscane. Selon le *Liber pontificalis* et le *Bréviaire romain*, saint Léon était Toscan ; selon saint Prosper, son contemporain et son ami, il était Romain, et saint Léon lui-même nomme toujours Rome sa patrie. On pourrait peut-être concilier ces deux témoignages, en disant que Léon, Toscan d'origine, était Romain de naissance. Le *Bréviaire romain* n'affirme pas en effet qu'il fut né en Toscane, mais seulement qu'il était Toscan : *Leo primus Etruscus*. Rome pouvait d'ailleurs n'être que sa patrie d'adoption ; il l'habita dès sa jeunesse et fut de bonne heure membre du clergé de cette Eglise souveraine : cela ne suffirait-il pas pour qu'il pût se dire Romain ? Quoi qu'il en soit, M. Alexandre de Saint-Chéron qui, dans son magnifique ouvrage intitulé : *Histoire du pontificat de saint Léon le Grand*, a fait les recherches les plus minutieuses sur les commencements de cet homme illustre, croit devoir placer l'époque de sa naissance dans les dix dernières années du IVe siècle. (V. *Université catholique*, t. XXII, p. 463.) « L'admiration et la reconnaissance, » dit M. de Saint-Chéron, « voudraient pouvoir contempler la vie entière d'un grand homme et d'un grand saint, jusque dans les premiers jours de sa naissance, le suivre dans tous les développements de son intelligence et

de son cœur : mais souvent la gloire qui illumine le milieu de son existence jette dans l'ombre les années qui ont précédé. Tout ce que nous font savoir les témoignages des contemporains de saint Léon, c'est que la pénétration de son esprit et la maturité de son jugement se manifestèrent par de rapides progrès dans les études. Il acquit une connaissance approfondie de toutes les parties de la littérature, et surtout de l'éloquence. Il était trop éclairé pour s'en tenir là ; il ne regarda les sciences profanes que comme un préliminaire à l'étude de la théologie et des Livres saints. « Dieu, » dit un ancien concile général en parlant de saint Léon, « Dieu, qui l'avait destiné à remporter « des victoires éclatantes sur l'erreur et à « soumettre la sagesse du siècle à la foi, avait « mis dans ses mains les armes de la science « et de la vérité. »

« Léon, alors acolyte, » dit M. Léopold de Montvert, « apparaît pour la première fois dans l'histoire, en 418, comme envoyé du Pape Zozime en Afrique, et porteur de la décision de ce Pontife contre les pélagiens. Il est question de lui dans la cent quatrième lettre de saint Augustin, et ces deux grands hommes ont dû se connaître. De 423 à 432, constamment honoré de la confiance entière du Pape saint Célestin, il exerça une influence réelle et notable sur la direction des affaires. Sixte III monta sur le trône pontifical après la mort de Célestin, en 432. S'il faut ajouter foi aux actes du concile de Rome de l'an 433, on aurait accusé Sixte d'un crime contre les mœurs, et Léon aurait dans ledit concile confondu la calomnie ; mais, d'après les meilleurs critiques, ces actes sont apocryphes. Saint Prosper nous apprend, dans sa Chronique, que le *diacre Léon assista Sixte de son conseil*, lorsque, vers 439, le Pape déjoua les intrigues de Julien d'Eclane, ce dernier chef des pélagiens, qui s'efforçait de rentrer subrepticement au sein de l'Eglise, pour mieux répandre le venin de son erreur.

« Vers l'an 440, le futur Pontife fut seul jugé capable d'être envoyé dans les Gaules, pour y apaiser les dissensions survenues entre les généraux Aétius et Albinus. Le succès couronna ses efforts : ces deux rivaux réunirent leurs armées contre les Barbares, et les repoussèrent. Léon était encore dans ce pays, pour achever de remplir sa mission, lorsque Sixte III mourut. L'Eglise et l'empire se trouvaient dans un grand péril ; tous les yeux se fixèrent sur Léon, dont les grands talents et les grandes vertus étaient connus et admirés de tous.

« Après la mort du Pape Sixte, » raconte saint Prosper, « le Siége de Rome vaqua « plus de quarante jours ; le clergé attendait « avec une grande patience, et dans une « tranquillité profonde l'arrivée du diacre « Léon, qui était allé dans les Gaules, comme « si ce retardement avait été prolongé ex« près, pour que le mérite de l'élu et le « discernement des électeurs fussent mis en « évidence. »

Des députés choisis parmi les personnages les plus marquants, portèrent à Léon les suffrages du clergé, la volonté du peuple, et les désirs unanimes des gens de bien. Le pieux archidiacre comprit qu'il ne pouvait, sans manquer à ses devoirs, refuser l'honneur et la responsabilité qu'il n'avait pas recherchés, mais que la volonté de Dieu lui imposait manifestement, par le concours de toutes les volontés humaines. L'Eglise l'appelait ; elle avait besoin de lui, il se dévoua à l'Eglise. Le peuple lui fit à Rome une réception d'enthousiasme, et le clergé l'accueillit avec allégresse.

Léon reçut avec de grands sentiments d'humilité et de confiance en Dieu, une charge si élevée et si pesante. Mais l'affection que le peuple lui témoigna, lui fit espérer qu'il aurait plus de facilité à le conduire et à le porter au bien. Dès le jour même qu'il fut ordonné, il monta tout tremblant en chaire pour remercier Dieu, non pas de l'avoir élevé à une dignité si éclatante, mais de l'avoir réduit à l'heureuse nécessité de lui rendre tout ce qu'il avait reçu de lui, en le sacrifiant au service de tous ceux qui le servaient ; et pour intéresser ceux qui l'avaient chargé d'un si pesant fardeau, à demander pour lui à l'Auteur de toutes les grâces les forces nécessaires pour le supporter. C'est par ces degrés d'humilité, de crainte et de défiance, que monta sur le Siége apostolique, l'un des plus dignes successeurs que Dieu ait donnés à saint Pierre.

Léon connaissait parfaitement l'état de l'Eglise et ses besoins, et mettant toute sa confiance en celui qui la conduit intérieurement, il en prit le timon sans s'effrayer, résolu de faire tête de toutes parts aux ennemis qui l'attaquaient.

Depuis ce moment, il crut que le repos lui était interdit, et il n'apporta point d'autre soulagement à ses travaux, que l'assistance de quelques personnes de doctrine et de piété, qu'il prit pour partager ses soins : le plus renommé fut Prosper d'Aquitaine, qui passait pour le plus savant homme de son temps. Léon commença par régler le peuple romain, dont il semblait vouloir former un modèle pour les peuples de toutes les autres Eglises. Non content de l'exciter à la vertu par ses propres exemples, il l'instruisit par ses prédications, avec une assiduité qu'on admira d'autant plus qu'il avait été rare jusque-là de voir monter un Pape en chaire, quoique la chose ne fût pas sans exemple. Il prit la plume pour procurer le même avantage aux fidèles les plus éloignés, et il n'y eut point de lieu si reculé dans la chrétienté, qui ne sentît les effets de sa sollicitude pastorale. Pendant les premières années de son pontificat, il travailla au rétablissement de la discipline ecclésiastique qui était fort déchue dans les lieux où les Barbares avaient exercé leurs violences. Il renouvela et confirma les anciens canons, dont il se rendit si rigide observateur, principalement en ce qui regardait l'ordination vicieuse des prêtres, que toutes les considérations qu'on

pouvait lui alléguer de la nécessité ou de la disette des ministres, ne purent le porter à en donner des dispenses. Il ne fut pas moins zélé pour engager les évêques à tenir la main aux autres règlements faits pour l'administration des sacrements de l'Eglise, pour le commerce de la vie dans les différents états et professions des fidèles, et pour leurs devoirs envers Dieu et envers le prochain. Car il se croyait obligé par sa charge à veiller non-seulement sur sa métropole, mais encore sur toute l'Eglise et de remédier aux maux qu'elle souffrait, et c'est ce qui a couvert de gloire son pontificat. Toutes ses actions faisaient connaître quelle était la vigueur et la force de ce saint Pontife.

Lorsque saint Léon le Grand monta sur le trône pontifical, l'empire d'Occident était dans la dernière faiblesse, étant gouverné par une femme et par un jeune homme, savoir par Placidie, fille du grand Théodose, sœur d'Arcade et d'Honorius, et veuve de Constance; et par Valentinien III, son fils. Ce prince n'était qu'à sa vingt-unième année, et avait encore moins de capacité que d'âge; Rome, déjà livrée au pillage, était courbée sous les humiliations; les limites de l'Italie renfermaient l'ancien empire du monde. Les bandes terribles des Huns se montraient au loin, et faisaient pressentir les effets de leur inévitable apparition La Bretagne, après avoir secoué le pouvoir de Rome, défendait sa liberté contre les Pictes et les Scots; les Francs s'établissaient dans la Gaule et les Visigots en Espagne. « Un homme, cependant, » dit M. de Saint-Chéron, « tenait tête à l'orage; Aétius, de son bras puissant, retenait la chute de l'édifice ébranlé. L'Eglise n'était pas moins agitée que la société politique, les hérésies anciennes et nouvelles se montraient de toute parts : les ariens en Afrique, les manichéens en Italie, les priscilliens en Espagne, les pélagiens en diverses parties de l'Empire; en Orient, les nestoriens suivis des eutychiens. La constance et le génie du grand Pontife, se trouvaient mis, comme on le voit, à de terribles épreuves. Heureusement Léon connaissait bien son siècle; il ne se dissimulait ni les difficultés, ni les périls de sa mission; mais la foi la plus vive et le sentiment des devoirs imposés à sa position soutenaient son courage. Laissons-le parler, et nous exposer lui-même les pensées qui remplissaient son cœur, au moment d'assumer sur sa tête une si redoutable responsabilité; nous allons voir qu'elle était l'opinion de la papauté sur la nature et l'étendue de son pouvoir. »

Nous voudrions pouvoir reproduire les extraits que traduit l'auteur que nous venons de citer, surtout les homélies prononcées par saint Léon aux jours anniversaires de sa consécration. Citons du moins ce passage : *Pierre seul est choisi dans tout l'univers pour être mis à la tête de la vocation de tous les peuples, et pour exercer la primauté sur tous les apôtres, sur tous ceux que l'Eglise regarde comme ses Pères, en sorte que, bien qu'il y ait dans l'Eglise de Dieu un grand nombre de prêtres, tous cependant sont, à bien dire, gouvernés par saint Pierre, sans préjudice du gouvernement suprême que Jésus-Christ s'est aussi réservé sur eux. La divine bonté, mes très-chers frères, a daigné accorder à ce saint personnage un grand et merveilleux partage de sa puissance, et, si elle a voulu que les autres princes de l'Eglise eussent avec lui quelque chose de commun, elle n'a jamais donné que par son canal ce qu'elle n'a pas refusé aux autres... « Sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle* (*Matth.* XVI, 18), » *c'est-à-dire, sur cette pierre j'élèverai le temple éternel, et l'édifice sublime de mon Eglise, qui doit se perdre dans les cieux, s'appuiera sur la fermeté de votre foi. Cette parole, les portes de l'enfer ne l'arrêteront pas, les liens de la mort ne l'enchaîneront pas; car cette parole est la parole divine, et, de même qu'elle élève et introduit dans le ciel ceux qui la confessent, elle plonge dans les enfers ceux qui la nient. C'est pour cela qu'il est dit à saint Pierre : « Je vous donnerai les clefs du royaume des cieux; tout ce que vous aurez lié sur la terre sera lié dans le ciel; tout ce que vous aurez délié sur la terre sera délié dans le ciel.* (*Ibid.*, 19.) *Cette autorité a sans doute passé aussi sur la tête des autres apôtres; la disposition de ce décret s'est étendue à tous les princes de l'Eglise; mais ce n'est pas en vain que l'on confie à un seul, ce que l'on intime à tous : car, ce qui fait que ce pouvoir est disposé d'une façon particulière entre les mains de saint Pierre, c'est que saint Pierre est préposé comme règle et comme modèle à tous les administrateurs de l'Eglise. Le privilége de saint Pierre subsiste donc partout où l'on porte un jugement conforme à l'équité, et il n'y aura rien de lié ni de délié que ce que saint Pierre aura délié ou lié.*

Or le temps de la Passion était proche, et Notre-Seigneur devant éprouver la constance de ses disciples, dit à Simon : « Simon, Satan a demandé que vous lui fussiez tous livrés, pour vous cribler comme on crible du froment; mais j'ai prié pour vous en particulier, afin que votre foi ne défaille pas. De votre côté, lorsque vous vous trouverez changé en un nouvel homme, fortifiez vos frères, afin qu'eux et vous n'entriez pas en tentation. » (*Luc.* XXII, 31, 32.) *Le danger relatif à la tentation de crainte était commun à tous les apôtres; tous avaient besoin du secours de la protection divine, puisque Satan désirait les tourmenter et les briser tous; et cependant Notre-Seigneur prend un soin spécial de saint Pierre; il intercède séparément pour la foi de saint Pierre comme si l'état des autres devait être assuré, pourvu que l'âme du chef ne fût pas vaincue. Le courage de tous est donc affermi dans la puissance de saint Pierre, et l'assistance de la grâce divine est disposée de telle sorte, que la fermeté qui est accordée à saint Pierre par le canal de Jésus-Christ est donnée aux autres par le canal de saint Pierre.... Quoique chaque pasteur en particulier veille sur son troupeau avec une sollicitude spéciale, et qu'il sache qu'il rendra compte pour les bre-*

bis qui lui sont confiées, nous avons cependant un soin qui nous est commun avec tous les pasteurs; il n'en n'est pas un seul dont l'administration ne fasse partie de notre tâche.

Après avoir ainsi fait connaître, par ses propres paroles, les sentiments de saint Léon sur la puissance spirituelle donnée au Souverain Pontife, nous nous attacherons spécialement à l'étude des actes de son pontificat. « A peine monté sur la Chaire de saint Pierre, » dit M. de Saint-Cheron, « le saint Pontife rassembla autour de lui les hommes les plus distingués par leur science, par la pureté de leurs principes, par leurs vertus et la connaissance approfondie des véritables intérêts de l'Eglise.

« Saint Léon prêchait non-seulement par l'exemple d'une vie sainte, mais encore, comme on vient de le voir, du haut de la chaire et avec une puissance, de paroles que peu d'hommes ont égalée. Ce n'était pas du reste, comme l'a insinué Sozomène, le premier Pape qui trouvât le temps d'évangéliser le peuple romain; saint Léon atteste lui-même qu'avant lui, Sixte III s'imposait ce devoir, à l'imitation des Pontifes ses prédécesseurs.

« Il ne nous reste, aucun document sur l'administration de saint Léon, pendant les trois premières années de son pontificat; ses lettres elles-mêmes, source principale de notre récit, sont en fort petit nombre durant ces trois années. Toutefois celles que nous possédons nous portent à conclure que Léon, à cette époque, se livrait assidûment au soin de rétablir dans les affaires de l'Eglise l'ordre si profondément troublé par les discussions religieuses et les événements politiques. L'Afrique infestée par l'hérésie, parait avoir la première attiré son attention; il y rétablit l'ordre dans le clergé par une décrétale que nous avons encore, et dont on ne saurait méconnaître l'importance, car elle montre, dès les premiers actes de saint Léon, le plein exercice de la primauté du Saint-Siége, le droit, l'usage et les efforts des appellations à Rome. Aussi Quesnel et Fleury ont-ils cherché à faire croire que cette pièce était apocryphe ou du moins interpolée; heureusement l'authenticité et la pureté de cette pièce sont invinciblement établies par les meilleurs critiques : Baluze, Constant, Cacciari, Ballerini, » etc., etc. En voici la cause et l'analyse :

Saint Léon ayant été souvent averti par ceux qui venaient de Mauritanie, qu'il s'y faisait des ordinations irrégulières, donna commission à l'évêque Potentius, qui allait de Rome en cette province de s'en informer; et le chargea pour les évêques de la province, d'une lettre que nous n'avons plus. Potentius envoya au Pape une ample relation de l'état de ces Eglises; ce qui l'obligea d'écrire la lettre que nous avons. Saint Léon y marque d'abord, que les troubles du temps ont donné occasion à ces désordres, qu'il explique en particulier. Plusieurs évêques avaient été élus par brigue et par tumulte populaire. On avait élu des bigames, des laïques, des hérétiques convertis; quoiqu'il soit nécessaire d'éprouver dans les ordres inférieurs ceux qui doivent être évêques, afin de s'assurer non-seulement de leur capacité, mais de leur humilité. Il décide que les bigames doivent être déposés et exclus, non-seulement de l'épiscopat, mais de la prêtrise et du diaconat, et il compte pour bigames, ceux qui ont épousé des veuves. A plus forte raison, ajoute-t-il, on doit déposer celui qui, comme on nous a rapporté, a deux femmes à la fois, ou qui en a épousé une autre après que la sienne l'a quitté. Quant à ceux qui ont été ordonnés étant simples laïques, le Pape leur permet de demeurer évêques, sans que cette dispense puisse être tirée à conséquence, au préjudice des décrets du Saint-Siége et des siens en particulier. Ce qui prouve que cette décrétale n'est pas la première de saint Léon. Il conserve dans son siége Donat de Salicine, qui s'était converti avec son peuple, de l'hérésie de Novatien; et Maxime, donatiste converti, quoiqu'il eût été ordonné laïque; mais à la charge que l'un et l'autre donnera sa profession de foi par écrit. Quand à Aggar et Tibérien, qui avaient été ordonnés avec des séditions violentes, étant simples laïques, il en laisse le jugement aux évêques des lieux, se réservant toutefois à décider sur leur rapport. Il y avait eu des religieuses violées par les Barbares. Saint Léon les juge innocentes, et leur conseille toutefois de s'humilier, et de ne pas se comparer aux autres vierges.

Rustique, évêque de Narbonne, était fils d'un évêque nommé Bonose : sa mère, sœur d'un autre évêque, nommé Arator, et veuve très-vertueuse, prit grand soin de son éducation : après qu'il eut étudié en Gaule, où il y avait d'excellentes écoles, elle l'envoya à Rome, pour achever de se former dans l'éloquence. Etant revenu auprès d'elle, il embrassa la vie monastique; et reçut des instructions sur la manière de se conduire, par une lettre fameuse de saint Jérôme, qui le renvoie à saint Proclus, évêque de Marseille, pour s'instruire de vive voix. Après que Rustique eut demeuré quelque temps dans le monastère, il fut ordonné prêtre de l'Eglise de Marseille, qui semble avoir été sa patrie, et enfin évêque de Narbonne, l'an 427.

Saint Léon, étant arrivé au pontificat, Rustique envoya son archidiacre Hermès le consulter sur divers points de discipline; témoignant par ses lettres un grand désir de quitter son siége, pour vivre dans le repos et la retraite. Saint Léon ne le lui conseille pas, et lui représente que la patience n'est pas moins nécessaire contre les tentations ordinaires de la vie, que contre les persécutions pour la foi; que ceux qui sont chargés du gouvernement de l'Eglise doivent garder courageusement leur poste, et se confier au secours de celui qui a promis de ne la point abandonner. Quant aux questions proposées par saint Rustique, Saint Léon y répond ainsi : *Le prêtre, ou le diacre, qui s'est faussement dit évêque, ne doit point passer pour*

tel, puisqu'on ne peut compter entre les évêques, ceux qui n'ont été choisis par le clergé, ni demandés par le peuple, ni consacrés par les évêques de la province, du consentement du métropolitain. Les ordinations faites par ces faux évêques, sont nulles, si elles n'ont été faites du consentement de ceux qui gouvernaient les Eglises, auxquelles ces clercs appartenaient. Cette restriction est difficile à entendre, à moins que l'on ne suppose que ces faux évêques avaient effectivement le caractère épiscopal; mais qu'ils l'avaient reçu par une ordination illégitime, comme Armentarius d'Embrun, déposé au concile de Riés. *Si un prêtre ou un diacre demande d'être mis en pénitence, il la doit faire en particulier; parce qu'il est contre la coutume de l'Eglise, de leur imposer la pénitence publique.*

La loi de la continence est la même pour les ministres de l'autel que pour les évêques et les prêtres. Ils ont pu, étant laïques ou lecteurs, se marier et avoir des enfants. Etant élevés à un degré supérieur, ils ne doivent pas quitter leurs femmes, mais vivre avec elles, comme s'ils ne les avaient pas. Par les ministres de l'autel obligés à la continence, saint Léon entend même les sous-diacres, comme il paraît par sa lettre à Anastase de Thessalonique. *Il faut distinguer la concubine, de sa femme légitime : ainsi celui qui quitte sa concubine pour se marier, fait bien; celle qui épouse un homme qui avait une concubine, ne fait point mal, puisqu'il n'était point marié.* Saint Léon ne parle ici que des concubines esclaves, et non de celles qui étaient en effet des femmes légitimes, mais sans en porter le titre, suivant les lois.

Ceux qui reçoivent la pénitence en maladie, et ne veulent pas l'accomplir étant revenus en santé, ne doivent pas être abandonnés; il faut les exhorter souvent, et ne désespérer du salut de personne, tant qu'il est en cette vie. Il faut user de la même patience à l'égard de ceux qui, pressés de mal, demandent la pénitence, et la refusent quand le prêtre est venu, si le mal leur donne quelque relâche, s'ils demandent ensuite la pénitence, on ne leur doit pas refuser. Ceux qui reçoivent la pénitence à l'extrémité, et meurent avant d'avoir reçu la communion, c'est-à-dire la réconciliation, doivent être laissés au jugement de Dieu, qui pouvait différer leur mort. Mais on ne prie point pour eux, comme morts hors la communion de l'Eglise. En d'autres Eglises on ne laissait pas de prier pour eux. *Les pénitents doivent s'abstenir même de plusieurs choses permises. Ils ne doivent point plaider, s'il est possible, et s'adresser plutôt au juge ecclésiastique qu'au séculier, ils doivent perdre plutôt que de s'engager au négoce toujours dangereux; il ne leur est point permis de rentrer dans la milice séculière, ni de se marier, si ce n'est que le pénitent soit jeune, et en péril de tomber dans la débauche; encore ne lui accorde-t-on que par indulgence.*

Le moine qui après son vœu se marie ou embrasse la milice séculière, doit être mis en pénitence publique. Les filles qui après avoir pris l'habit de vierge se sont mariées, quoiqu'elles n'eussent pas été consacrées, ne laissent pas d'être coupables. C'est qu'il y avait deux sortes de vierges : celles qui ne s'étaient engagées que par le vœu, ou solennel, en entrant dans un monastère, ou simple, en prenant l'habit, et demeurant chez leurs parents : celles qui avaient reçu la consécration, qui ne se donnait qu'à l'âge de quarante ans, comme saint Léon même l'ordonne, et par l'évêque un jour de fête solennelle.

Ceux qui ont été abandonnés jeunes par leurs parents, qui étaient Chrétiens, en sorte qu'on ne trouve aucune preuve de leur baptême, doivent être baptisés, sans craindre de réitérer le sacrement. Ceux qui ont été pris si jeunes par les ennemis, qu'ils ne savent s'ils ont été baptisés, quoiqu'ils se souviennent que leurs parents les ont menés à l'église, il faut leur demander s'ils ont reçu ce que l'on donnait à leurs parents, c'est-à-dire l'Eucharistie, s'ils ne s'en souviennent pas, il faut les baptiser sans scrupule. Il était venu en Gaule des gens d'Afrique et de Mauritanie, qui savaient bien qu'ils avaient été baptisés, mais ils ne savaient pas dans quelle secte. Saint Léon répond, qu'il ne faut pas les baptiser, puisqu'ils ont reçu la forme du baptême, de quelque manière que ce soit, il faut seulement les réunir à l'Eglise catholique par l'imposition des mains, avec l'invocation du Saint-Esprit, c'est-à-dire la confirmation. D'autres ayant été baptisés en enfance, et pris par les païens, avaient vécu comme eux, et étaient venus encore jeunes sur le territoire romain. Saint Rustique demandait ce qu'on devait faire, s'ils requéraient la communion. Saint Léon répond : *S'ils ont seulement mangé des viandes immolées, ils peuvent être purifiés par le jeûne et l'imposition des mains, s'ils ont adoré les idoles, ou commis des homicides, ou des fornications, il faut les mettre en pénitence publique.* On voit ici une imposition des mains différente de la confirmation et de la pénitence publique. Au reste, ces derniers articles font rapporter cette décrétale au temps de l'incursion des Vandales.

Comme on le voit, les évêques des différents pays demandaient au Souverain Pontife des conseils et des décisions sur les questions difficiles, agitées dans les provinces soumises à leur juridiction. Ces suppliques fournirent au Pape des occasions multipliées de déployer sa science profonde, la fermeté de son caractère et l'incessante activité de son génie.« Sa vigilance,» continue M. de Montvert,« sa vigilance sur les Gaules, l'Afrique, l'Espagne, l'Italie, et toutes parties de la chrétienté, était incessante. Sous son inspiration, et secondant ses efforts, les conciles provinciaux travaillaient avec zèle au rétablissement de la discipline, et mettaient sous la protection de l'Eglise, les faibles et les opprimés. Ceux d'Orange, en 441, et de Vaison, en 442, se distinguent principalement par les sentences de charité et de liberté qu'ils impriment, au milieu de ce siè-

cle, où la force était tout. Les canons du concile d'Orange ordonnent de rendre aux aliénés tous les soins que réclame leur malheureux état, et frappent de censures ecclésiastiques les personnes qui retiennent dans l'état de servitude les esclaves affranchis par l'Eglise, ou recommandés à l'Eglise par dispositions testamentaires. Le concile de Vaison prend les mesures les plus intelligentes en faveur des enfants trouvés. On le voit, les œuvres de charité sont d'ancienne date dans l'Eglise catholique, et dans les lieux où elle a exercé son influence salutaire, il y a toujours eu des consolations pour toutes les douleurs. » Mais résumons, avec Fleury, les travaux de saint Léon, durant ces mêmes années 441 et 442, où furent tenus les conciles d'Orange et de Vaison.

Peu de temps après la prise de Carthage, c'est-à-dire, l'an 441, Genseric passa en Sicile, la ravagea, et assiégea Palerme, qui soutint longtemps le siége. Maximin, chef des ariens en Sicile, condamné par les évêques catholiques, l'excita à les persécuter, pour les obliger à embrasser l'arianisme, il y en eut quelques-uns qui souffrirent le martyre. Dans cette calamité de la Sicile, Saint Léon envoya du secours à Paschasin, évêque de Lilybée, par Silanus, diacre de l'Eglise de Palerme, avec des lettres de consolation; en même temps, il le consulta sur le jour de Pâques de l'année suivante 444, comme il avait déjà consulté saint Cyrille d'Alexandrie. Paschasin répondit au Pape : Qu'après avoir bien examiné la question, et calculé exactement, il avait trouvé, comme saint Cyrille, que le jour de Pâques de l'année suivante devait être le dimanche, neuvième des Calendes de mai, c'est-à-dire le vingt-troisième d'avril, ce dont il expliquait les raisons. Il y fait mention du miracle d'un baptistère de Sicile, arrivé l'an 417, sous le pontificat de Zozime.

La même année 441, saint Léon écrivit aux évêques de Campanie, de Picenum, dans la marche d'Ancône, de Toscane et de toutes les provinces suburbicaires, une lettre décrétale. Trois evêques, Innocent, Légitime et Ségèce furent chargés de porter dans les provinces, cette décrétale, qui apparemment était le résultat d'un concile. Elle reprend divers abus : que l'on élevait au plus haut rang du sacerdoce des gens de condition servile, ou engagés à des devoirs incompatibles avec le service de l'Eglise, et quelquefois malgré leurs maîtres ; que l'on ordonnait des bigames ; qu'il y avait des clercs qui prêtaient à usure, ou sous leur nom, ou sous des noms empruntés, quoique l'usure fut défendue, même aux laïques. Le Pape ordonne que tous ces abus soient réprimés, sous peine, aux évêques contrevenants, d'être interdits, et privés de sa communion; il leur recommande d'observer les décrets de saint Innocent et de ses prédécesseurs. La date de cette décrétale est du 3 octobre 443.

Entre ceux que la désolation de l'Afrique et la crainte des Vandales fit passer en Italie, il y eut grand nombre de manichéens qui se refugièrent à Rome et s'y cachèrent quelque temps. Mais saint Léon les découvrit, et en avertit son peuple dans plusieurs de ses sermons, les exhortant à les dénoncer partout à leurs prêtres, c'est-à-dire à ceux qui étaient distribués dans les titres de différents quartiers. Il donne ces deux marques pour les reconnaître : qu'ils jeûnent le dimanche en l'honneur du soleil et au mépris de la résurrection de Jésus-Christ, le lundi en l'honneur de la lune; que recevant la communion avec les fidèles, ils ne prennent que le corps de Notre-Seigneur, et non point le sang, parce qu'ils abhorent le vin. Il reprend aussi une superstition qui semble être venue d'eux : savoir, que plusieurs fidèles entrant dans la basilique de Saint-Pierre, après avoir monté les degrés, se retournaient pour saluer le soleil levant.

Saint Léon ayant donc par sa vigilance découvert grand nombre de manichéens, il y en eut qui abjurèrent dans l'église publiquement et par écrit, et furent reçus à pénitence; d'autres, qui demeurèrent opiniâtres, et furent condamnés par les juges séculiers au bannissement perpétuel, suivant les lois des empereurs. Mais pour mieux faire connaître au peuple leurs erreurs et leurs infamies, le Pape saint Léon en fit une information juridique. Il assembla plusieurs évêques et plusieurs prêtres, avec un grand nombre de citoyens, des personnes illustres et une partie du sénat. A cette assemblée, il fit amener leurs élus et leurs élues : on leur fit découvrir plusieurs choses de leurs dogmes et des cérémonies de leurs fêtes; et on prouva clairement l'infamie de leurs mystères, pour ne laisser rien de douteux aux moins incrédules, ni aux calomniateurs. Toutes les personnes qui avaient commis cette abomination étaient présentes : une jeune fille de dix ans; deux femmes qui l'avaient nourrie et préparée au crime; un jeune homme qui l'avait corrompue, et l'évêque manichéen, qui avait présidé à la cérémonie. Toutes leurs confessions furent conformes et si détestables, que les oreilles des assistants avaient peine à les souffrir. On en dressa des actes authentiques.

Aussitôt après, saint Léon rendit compte à son peuple de cette procédure, dans un sermon des Quatre-Temps, en décembre 442, exhortant particulièrement les femmes à fuir ces hérétiques, sans même leur parler, de peur de se laisser surprendre par la curiosité à écouter leurs fables. Il exhorte tout le monde à les dénoncer, à déclarer où ils logent, où ils enseignent, et ceux qu'ils fréquentent, afin que l'on continue à les découvrir. Il en parla encore le jour de l'Epiphanie, 6 janvier 444, avertissant le peuple de ne pas se laisser surprendre à leur extérieur, à leurs abstinences superstitieuses, à la pauvreté de leurs habits et à la pâleur de leurs visages. On apprit par la confession de ceux qui furent pris à Rome, quels étaient leurs docteurs, leurs évêques, leurs prêtres, en quelles provinces et en quelles villes ils demeuraient.

Plusieurs s'enfuirent de Rome, principalement les plus coupables; ce qui obligea le Pape d'écrire à tous les évêques d'Italie, de peur qu'ils n'en reçussent quelques-uns, sans les connaître, qui infectassent leurs Eglises. Il les instruisit donc de ce qui s'était passé à Rome, et leur envoya les actes de leur jugement, les exhortant à les rechercher soigneusement, et à se tenir sur leurs gardes. La lettre est circulaire, et datée du 30 janvier 444. Plusieurs évêques d'Orient imitèrent sur ce point la vigilance de saint Léon.

Il poursuivit aussi dans le même temps les pélagiens, principalement Julien d'Eane, qui était alors leur chef; car, bien que plusieurs eussent abjuré leur hérésie, ils recommençaient à la semer. Septimus, évêque d'Altinum en Vénétie, en écrivit à saint Léon, et l'avertit que dans cette province on avait reçu à la communion catholique des prêtres, des diacres et d'autres clercs de divers ordres, qui avaient été engagés dans l'hérésie de Pélage, sans avoir exigé d'eux la condamnation de leur erreur; que l'on souffrait même qu'ils passassent en divers lieux, pour exercer leurs fonctions, au mépris des canons qui ordonnaient la stabilité des clercs dans les Eglises où ils avaient été ordonnés. Sur cet avis, saint Léon écrivit à l'évêque d'Aquilée, métropolitain de la province, lui ordonnant d'assembler son concile pour y obliger ces clercs, suspects de pélagianisme, à condamner ouvertement, et par écrit, cette hérésie, et approuver tous les décrets des conciles confirmés par le Saint-Siége en termes si clairs, qu'il ne leur restât aucun prétexte de les éluder. Le Pape recommanda aussi le maintien des canons pour la stabilité des clercs, sous peine de déposition et d'excommunication, parce que les motifs ordinaires de passer d'Eglise en Eglise ne sont que l'ambition et l'intérêt.

Anastase, évêque de Thessalonique envoya demander à saint Léon l'autorité de son vicaire dans l'Illyrie, comme l'avaient eue ses prédécesseurs; saint Léon la lui accorda volontiers, par sa lettre datée du 12 janvier 444. Le saint Pape répond qu'il ne fait que suivre l'exemple de saint Sirice, qui donna le même pouvoir à Amisius, mais qu'il ne doit servir qu'à la conservation des canons. Il recommande principalement les ordinations des évêques, où l'on ne doit regarder que le mérite de la personne, et le service qu'elle a rendu à l'Eglise, sans aucune vue de faveur ni d'intérêt. *Personne*, dit-il, *ne doit être ordonné évêque dans ces Eglises, sans vous consulter; car on les choisira avec un jugement plus mûr, quand on craindra votre examen, et nous ne tiendrons point pour évêques ceux que le métropolitain aura ordonnés sans votre participation. Comme les métropolitains ont le droit d'ordonner les évêques de leurs provinces, nous voulons que vous ordonniez les métropolitains, et que vous les choisissiez avec un plus grand soin, comme devant gouverner les autres; que personne ne manque au concile, quand il y sera appelé. Rien n'est plus utile que les fréquentes assemblées des évêques, pour corriger les fautes et conserver la charité. Vous nous renverrez, suivant l'ancienne tradition, les causes majeures qui ne pourront être terminées sur les lieux et les appellations.*

Il se plaint que, contre les canons, on faisait tous les jours indifféremment les ordinations des prêtres et des diacres, et veut qu'on ne les fasse que le dimanche, comme celles des évêques; ce qu'il faut entendre de la nuit du samedi au dimanche. Saint Léon écrivit aux métropolitains de l'Illyrie une lettre de même date, pour les avertir du pouvoir qu'il avait donné à Anastase de Thessalonique, et les exhorter à s'y soumettre, et à observer les canons.

Saint Cyrille d'Alexandrie étant mort, il eut pour successeur Dioscore, son archi-diacre, qui jouissait d'une grande réputation de vertu, particulièrement de modestie et d'humilité. Il n'avait point été marié, et gagna d'abord l'affection du peuple d'Alexandrie, en prêtant de l'argent sans intérêt aux boulangers et aux cabaretiers, afin qu'ils fournissent au peuple du pain blanc et d'excellent vin à bon marché; mais on prétendait que pour trouver le fond de cette dépense, il avait exigé de grandes sommes des héritiers de saint Cyrille, les chargeant de calomnies. Il envoya à Rome le prêtre Possidonius, faire part de son ordination au Pape saint Léon, qui répondit par une lettre datée du 21 janvier 445. Il y donne à Dioscore quelques instructions, pour l'uniformité de la discipline, ne doutant pas que saint Marc n'eût enseigné à son Eglise les mêmes règles que saint Pierre, dont il était disciple. Saint Léon veut donc que l'on observe à Alexandrie, comme à Rome, de ne faire les ordinations des prêtres et des diacres que le dimanche; que ceux qui donnent l'ordre et ceux qui le reçoivent soient à jeun. Il veut aussi que dans les grandes fêtes, quand le peuple vient à l'église en si grand nombre qu'il ne peut y tenir ensemble, on ne fasse point difficulté de réitérer le sacrifice, autant de fois que l'église, dans laquelle on doit le faire, sera remplie de peuple, déclarant que c'est la coutume de l'Eglise romaine. On voit ici qu'à Rome et à Alexandrie, on n'offrait encore le saint sacrifice que dans une seule Eglise, même aux plus grandes solennités. Saint Léon dit que le prêtre Possidonius était parfaitement instruit des usages de Rome, par les fréquents voyages qu'il y avait faits; ce qui fait croire que c'est le même qui avait été envoyé par saint Cyrille au Pape saint Célestin.

Cependant Célidonius, évêque gaulois, vint à Rome, se plaindre de saint Hilaire d'Arles, qui l'avait déposé dans un concile. Saint Hilaire, faisant sa visite avec saint Germain d'Auxerre, arriva à la ville dont Célidonius était évêque, apparemment dans la province de Vienne. Les nobles et le

peuple vinrent aussitôt à eux, accusant Célidonius d'avoir épousé une veuve, et d'avoir condamné des gens à mort, pendant qu'il était magistrat. Saint Hilaire et saint Germain ordonnèrent qu'on appelât les témoins. Plusieurs autres évêques, d'un grand mérite, s'assemblèrent avec eux. On examina l'affaire avec toute la maturité possible : l'accusation fut prononcée, et on jugea, suivant les règles de l'Ecriture, que Célidonius devait de lui-même renoncer à l'épiscopat. C'est de ce jugement qu'il vint se plaindre au Pape saint Léon, vers la fin de l'an 444. Saint Hilaire l'ayant appris, passa les Alpes, nonobstant la rigueur de l'hiver, et vint à Rome à pied ; car il faisait ainsi tous ses voyages, par amour pour la pauvreté. Après avoir visité les églises des apôtres et des martyrs, il vint se présenter devant saint Léon, avec toute sorte de respect, le suppliant de maintenir à son ordinaire la discipline des Eglises, se plaignant que l'on admettait à Rome, aux saints autels, des évêques condamnés dans les Gaules par sentence du magistrat. Il le conjura, si sa remontrance lui était agréable, de faire corriger secrètement cet abus. « Je suis venu, » ajouta-t-il, « seulement pour vous rendre mes devoirs, et non pour plaider ma cause; je vous instruis de ce qui s'est passé, non pour forme d'accusation, mais par simple récit; si vous êtes d'un autre sentiment, je ne vous importunerai pas davantage. »

Saint Léon assembla un concile pour juger cette affaire ; saint Hilaire y prit séance, comme les autres évêques. Le concile ne fut pas content de ses réponses; saint Léon y trouva trop de hauteur. Il parut, par les dépositions des témoins, que Célidonius était innocent de l'irrégularité pour laquelle il avait été condamné, c'est-à-dire d'avoir épousé une veuve. Il fut donc absous et rétabli dans son siége. Saint Hilaire demeura ferme dans son sentiment, et, quelque menace qu'on lui fît, encore même qu'il crût sa vie en péril, il ne voulut jamais communiquer avec celui qu'il avait condamné. Voyant qu'il ne pouvait persuader le Pape et son concile, il se retira; et malgré les gardes qu'on lui avait donnés, et l'hiver qui durait encore, il revint à son Eglise.

Saint Léon examina ensuite avec son concile les plaintes de l'évêque Projectus et d'un grand nombre de citoyens de sa ville, que l'on croit avoir été dans la première Narbonaise. Projectus se plaignait que saint Hilaire était venu, pendant qu'il était malade, ordonner un autre évêque à sa place, comme si elle eût été vacante, quoique ce fût dans une province étrangère à sa juridiction, et où, avant Patrocle, aucun de ses prédécesseurs ne s'était attribué aucun droit; que cette ordination s'était faite sans attendre le choix du clergé, ni les suffrages du peuple, avec une telle précipitation qu'Hilaire était venu et parti, sans que personne en sût rien. Il ne paraît pas qu'il y eût d'autres preuves de ces faits, que les lettres de Projectus et de ses concitoyens. Mais saint Hilaire avait prévenu contre lui le concile romain, par la hardiesse avec laquelle il s'était défendu dans l'affaire de Célidonius, encore plus par sa retraite. Ainsi l'ordination qu'il avait faite fut cassée, et Projectus rétabli dans son siége. On accusait encore saint Hilaire de s'attribuer l'autorité de régir toutes les Eglises des Gaules, c'est-à-dire, comme l'on croit, de ce qui avait autrefois composé la province Narbonaise. On l'accusait d'aller par les provinces, accompagné d'une troupe de gens armés, pour donner des évêques aux Eglises vacantes; d'indiquer des conciles, et de troubler les droits des métropolitains. Peut-être était-il obligé de prendre quelque escorte dans les pays occupés par les Barbares, et troublés par la guerre.

Le concile de Rome lui défendit d'entreprendre sur les droits d'autrui, le priva même de l'autorité qu'il avait sur la province de Vienne, lui défendit de se trouver à aucune ordination, le déclara retranché de la communion du Saint-Siége, et prétendit lui faire grâce de le laisser dans son Eglise et de ne le pas déposer. Tout cela résulte de la lettre de saint Léon aux évêques de la province de Vienne, où il relève d'abord la primauté de saint Pierre et l'autorité de l'Eglise romaine, et rapporte les plaintes contre Hilaire, qu'il traite de perturbateur de l'union des Eglises, de présomptueux et d'entreprenant. Il donne les règles suivantes sur les ordinations : qu'elles doivent être réservées aux métropolitains ; qu'elles doivent être paisibles et tranquilles; que l'on doit avoir la souscription des clercs, le témoignage des magistrats, le consentement du sénat et du peuple, et qu'il faut les célébrer le dimanche. Il ajoute que chaque province doit se contenter de son concile, et que personne ne doit être excommunié légèrement. Il déclare aux évêques des Gaules qu'il ne veut point s'attribuer le gouvernement de leurs provinces, mais conserver à chacun ses droits et ses priviléges, et les maintenir dans l'union. Enfin, il leur propose de leur donner pour primat, s'ils veulent l'accepter, l'évêque Léonce, recommandable par son mérite et son grand âge, sans préjudice des droits des métropolitains. On croit que ce Léonce était l'évêque de Fréjus, et que saint Léon voulait introduire en Gaule la discipline d'Afrique, d'attribuer la primatie au plus ancien évêque, et non à un certain siége; mais les Gaulois n'acceptèrent pas cette proposition.

Saint Léon voulut appuyer son jugement de l'autorité de l'empereur Valentinien, qui était alors à Rome, et obtint un rescrit adressé au patrice Aétius, qui commandait les troupes des Gaules. Il contient les mêmes plaintes, en général, contre saint Hilaire, qu'il traite d'entreprenant et de séditieux, qui a offensé la majesté de l'empire et le respect dû au Saint-Siége. « C'est pourquoi, » ajoute l'empereur, « nous défendons qu'à l'avenir Hilaire, ni aucun autre, n'emploient les armes pour les affaires ecclésias-

tiques, ni que les évêques des Gaules ou des autres provinces entreprennent rien contre l'ancienne coutume, sans l'autorité du Pape; qu'ils tiennent pour loi ce qu'il aura ordonné, et que tout évêque qui, étant appelé à son jugement, aura négligé d'y venir, y soit contraint par le gouverneur de la province. » Ce rescrit est daté du 6 juin 445.

Le 19 du même mois, Valentinien donna un autre édit contre les manichéens, si bien convaincus à Rome, environ dix-huit mois auparavant. Il est adressé à Albin, préfet du prétoire, et renouvelle contre eux toutes les anciennes peines, ordonnant de les poursuivre partout où ils seront découverts, et permettant à toute personne de les accuser. L'empereur était à Ravenne l'année précédente, lorsque les manichéens furent convaincus; et apparemment le Pape prit occasion de son séjour à Rome pour obtenir cet édit.

Deux ans après, l'empereur Valentinien, étant encore à Rome, fit une loi pour renouveler les anciennes peines contre ceux qui fouillaient dans les sépultures pour en tirer des marbres ou d''autres choses plus précieuses. On accusait de ce crime même des clercs, et l'empereur les juge dignes d'une peine plus rigoureuse que les autres. Il ordonne qu'ils perdent aussitôt le nom de clercs, qu'ils soient proscrits et bannis à perpétuité, et ne veut pas que l'on épargne même les évêques. La loi est adressée à Albin, préfet du prétoire et patrice, et datée du 13 mars 447.

Saint Hilaire, étant de retour à Arles, appliqua tous ses soins à apaiser saint Léon, et écrivit plusieurs lettres à ce sujet. Il envoya d'abord le prêtre Ravennius, qui fut son successeur, puis les évêques Nectaire et Constantius. Auxilliaris, préfet des Gaules, qui se trouvait alors à Rome, les reçut avec grand respect, et s'entretint souvent avec eux des vertus de saint Hilaire, de sa fermeté et de son mépris des choses humaines. Il parla aussi au Pape saint Léon, comme il le témoigne, en écrivant à saint Hilaire, et il ajoute : « Les hommes ont peine à souffrir que nous parlions avec la hardiesse qu'inspire une bonne conscience, et les oreilles des Romains sont d'une extrême délicatesse. Si vous vous y accommodiez un peu, vous gagneriez beaucoup sans rien perdre. Accordez-moi cela, et dissipez ces petits nuages par un petit changement. » Après cette réponse, saint Hilaire reprit ses fonctions pastorales et ses exercices de piété, comme s'il n'eût fait que commencer, et s'y adonna tout entier, pendant trois ou quatre années qu'il survécut, jusqu'en 449.

Il y avait toujours des priscillianistes en Espagne. Saint Thuribius, évêque d'Astorga en Galice, en ayant découvert dans sa ville, les convainquit juridiquement, avec l'évêque Idace; et ils en envoyèrent les Actes à Antonin, évêque de Mérida. Saint Thuribius en écrivit au même Idace et à Céponius, qui semblent avoir été les deux principaux évêques de Galice; et voici comment il s'exprime dans cette lettre : « J'ai envoyé en beaucoup de provinces, et j'ai trouvé partout une même foi; mais, étant revenu dans mon pays, j'ai vu avec douleur les erreurs que l'Eglise catholique a condamnées il y a longtemps, et que je croyais abolies, pulluler encore tous les jours par le malheur de notre temps, qui a fait cesser les conciles. Ainsi, on s'assemble au même autel avec une croyance bien différente: car, quand on presse ces hérétiques, ils nient leurs erreurs et les cachent de mauvaise foi. Ils ont plusieurs livres apocryphes, qu'ils préfèrent aux Ecritures canoniques; mais ils enseignent encore des choses qui ne sont point dans ceux que j'ai pu lire, soit qu'ils les tirent par interprétation, soient qu'elles soient écrites dans d'autres livres plus secrets. Dans les *Actes* qui portent le nom de saint Thomas, il est dit qu'il ne baptisait pas avec l'eau, mais seulement avec l'huile, ce que toutefois nos hérétiques ne font pas; mais les manichéens le font. Ils ont encore de prétendus *Actes* de saint André, ceux de saint Jean, composés par Leutius, et le livre intitulé *La mémoire des apôtres*, où, entre autres blasphèmes, ils font parler Notre-Seigneur contre l'Ancien Testament. Il n'y a pas de doute que les apôtres ont pu faire les miracles contenus dans ces livres; mais il est constant que les discours ont été insérés par les hérétiques. J'en ai tiré divers passages remplis de blasphèmes, que j'ai rangés sous certains titres, et j'y ai répondu selon ma capacité. J'ai cru devoir vous en avertir, afin que personne ne garde ou ne lise ces livres, sous prétexte de ne les pas connaître. C'est à vous à tout examiner, et à condamner avec vos confrères ce que vous trouverez contraire à la foi. » Cette lettre était accompagnée d'un Mémoire que nous n'avons plus.

Saint Thuribius envoya à saint Léon une lettre et un Mémoire semblables, par un diacre de son Eglise nommé Pervinéus; et saint Léon lui répondit par une longue lettre du 21 juillet 447. Il y marque la punition des premiers priscillianistes, et ajoute : *Encore que l'Eglise rejette les exécutions sanglantes, elle ne laisse pas d'être aidée par les lois des princes chrétiens, et la crainte du supplice corporel fait quelquefois recourir au remède spirituel. Mais depuis que les incursions des ennemis ont empêché l'exécution des lois, et que la difficulté des chemins a rendu les conciles rares, l'erreur cachée a trouvé liberté au milieu des calamités publiques. On peut juger de la quantité du peuple qui est infecté, puisqu'il y a même des évêques qui l'enseignent.*

Saint Léon répond ensuite aux seize articles que saint Thuribius lui avait envoyés, qui contiennent les mêmes erreurs que j'ai rapportées. Saint Léon répond, sur chaque article, d'une manière précise et théologique, opposant à ces erreurs les autorités formelles de l'Ecriture. Outre les livres apocryphes dont les priscillianistes se servaient, ils corrompaient encore les livres

canoniques. C'est pourquoi saint Léon ordonne que l'on ne fasse aucun usage de ces exemplaires falsifiés, et que les écritures apocryphes soient entièrement supprimées, parce que, bien qu'elles eussent quelque apparence de piété, elles attiraient dans l'erreur par les récits fabuleux qu'elles racontaient. Et comme quelques-uns gardaient des sermons de Dictynnius, quoique pleins de ces erreurs, sous prétexte qu'il était mort dans la communion de l'Eglise, saint Léon les défend comme les autres. Dictynnius avait été évêque d'Astorga avant saint Thuribius, et avait abjuré le priscillianisme au concile de Tolède, tenu l'an 400.

Saint Léon signale dans sa lettre la conformité des erreurs des priscillianistes avec celles des manichéens, et envoie à saint Thuribius les Actes de la procédure qu'il avait faite à Rome contre eux. Il conclut en ordonnant que l'on tienne un concile où l'on examine s'il y a quelques évêques infectés de cette hérésie, et qu'on les sépare de la communion s'ils ne la condamnent. Il souhaitait que le concile fût général, et composé des provinces de Tarragone, de Carthage, de Lusitanie et de Galice; mais s'il s'y trouve quelque obstacle, il veut du moins que les évêques de Galice s'assemblent à la diligence d'Idace, de Céponius et de Thuribius. Ces lettres de saint Léon, tant à saint Thuribius qu'aux autres évêques d'Espagne, y furent portées par le diacre Pervinéus; et quelques-uns, en Galice, se soumirent à ses décisions, mais en apparence seulement.

Il arriva, comme saint Léon l'avait prévu, que les évêques d'Espagne ne purent s'assembler en concile général. Les provinces étaient trop divisées : Réchila, roi des Suèves, était maître de la Galice; le reste était sous la domination des Goths. Toutefois il se tint deux conciles : l'un en Galice, l'autre des quatre provinces de Tarragone, de Carthage, de Lusitanie et de Bétique. Saint Léon écrivit au concile de Galice, par un notaire de l'Eglise romaine, nommé aussi Thuribius; et le concile des quatre provinces dressa une confession de foi contre les priscillianistes, et l'envoya à Balconius, évêque de Brague, alors métropole de Galice. Nous avons cette confession de foi, suivie de dix-huit articles d'anathèmes; c'est à peu près la même qui se trouve, sous le nom de saint Augustin, dans un ancien code de canons de l'Eglise romaine. L'Eglise honore la mémoire du saint évêque Thuribius le 16 d'avril.

Les évêques de Sicile baptisaient non-seulement à Pâques et à la Pentecôte ; mais encore à l'Epiphanie, pour honorer le jour auquel ils croyaient que Jésus-Christ avait reçu le baptême. Saint Léon l'ayant appris, leur écrivit pour corriger cet abus, les exhortant à suivre la discipline du Saint-Siége, d'où ils reçoivent la consécration épiscopale. Ce qui fait voir que dans les provinces suburbicaires, c'est-à-dire la partie méridionale de l'Italie et la Sicile, il n'y avait que le Pape qui consacrât les évêques. *Toute la vie de Jésus-Christ*, dit saint Léon, *a été une suite de miracles et de mystères, mais l'Eglise ne pouvant les honorer tous à la fois, en a distribué la mémoire à divers jours. Or c'est principalement de sa mort et de sa résurrection, que le baptême a tiré sa vertu ; et c'est le sacrement qui représente plus expressément l'un et l'autre. Sa mort y est exprimée, par l'abolition du péché; les trois jours de la sépulture, par les trois immersions ; sa résurrection, par la sortie hors de l'eau. On y ajoute le jour de la Pentecôte en faveur de ceux qui n'ont pu être baptisés à Pâques : soit parce qu'ils étaient malades, ou en voyage, soit par quelque autre empêchement ; parce que la descente du Saint-Esprit est la suite de la résurrection du Sauveur. Aussi, voit-on que saint Pierre baptisa trois mille personnes le jour de la Pentecôte. Il ne faut donc baptiser qu'en ces deux jours ; et encore ceux que l'on aura choisis, après les avoir exorcisés, examinés, sanctifiés par les jeûnes et préparés par de fréquentes instructions. Ces deux jours sont les seuls légitimes pour ceux qui sont en santé et en liberté : mais on peut baptiser en tout temps en cas de nécessité, comme en péril de mort pendant un siége, dans la persécution, dans la crainte du naufrage.*

Quant à la raison tirée du baptême de Jésus-Christ, saint Léon marque premièrement qu'il n'est pas certain qu'il l'ait reçu le jour de l'Epiphanie, en disant seulement que quelques-uns le pensent. De plus, Jésus-Christ n'a reçu que le baptême de saint Jean ; et cela pour accomplir toute justice, et montrer l'exemple : comme il a été circoncis, et a pratiqué les cérémonies légales. Mais il a institué le sacrement du baptême à sa mort, par l'eau qui coula de son côté avec le sang. Pour mieux conserver l'uniformité de la discipline, Saint Léon, ordonne que tous les ans, trois évêques de Sicile se trouvent à Rome le 29 septembre, pour assister à l'un des deux conciles, qui doivent se tenir tous les ans, suivant les canons. Cette lettre fut envoyée par les évêques Bacillus et Paschasin, qui devaient faire un rapport au Pape de l'exécution de ses ordres. La date est du vingt-un octobre 447.

Au commencement de l'année précédente, il avait écrit à Senecion, et aux autres métropolitains d'Achaïe, qui étaient au nombre de six, pour les maintenir dans la soumission à l'évêque de Thessalonique. Ils avaient témoigné être fort contents de ce que saint Léon avait établi Anastase de Thessalonique son vicaire pour l'Illyrie. Toutefois un de ses métropolitains avait souvent fait des ordinations illicites, et de plus il avait donné à la ville de Thespie un évêque qui y était entièrement inconnu. Saint Léon les exhorte tous à venir au concile général d'Illyrie, quand ils y seront appelés, c'est-à-dire, y envoyer deux ou trois évêques de chaque province : il déclare que le métropolitain n'a pas le pouvoir d'ordonner un évêque à son choix, sans le consentement du clergé et du peuple. (FLEURY. *Hist. eccl.*, t VI.) Cette lettre est du 6 janvier 446

L'hérésie d'Eutychès fut la plus grande affaire du règne de saint Léon, et celle qui lui donna surtout occasion de faire briller sa fermeté comme Souverain Pontife, son génie comme docteur. « Flavien, » dit M. Montvert, « avait été élu archevêque de Constantinople, en 447; l'eunuque Chrysaphius, chambellan et favori de Théodose le Jeune, avait cherché à faire monter sur le siége patriarcal son parrain Eutychès : il jura la perte de Flavien. Plus tard, Chrysaphius chercha de concert avec l'impératrice Eudoxie, à éloigner des affaires Pulchérie, sœur de Théodose, qui jusqu'alors avait toute l'autorité. L'eunuque persuada à l'empereur d'exiger du patriarche qu'il ordonnât Pulchérie diaconesse. Le refus du saint évêque de prêter les mains à cette intrigue redoubla la rage du favori et des courtisans. Cependant Eutychès avait déjà inventé son nouveau système dogmatique : sa vie austère, son zèle contre le nestorianisme lui avaient acquis une grande influence; il était archimandrite du monastère de Constantinople, où il s'était retiré dès sa première jeunesse, et il y propageait ses erreurs dans l'ombre. Il avait cherché à gagner son ami, Eusèbe de Dorylée; mais celui-ci fit tout ce qu'il put pour le ramener à la vraie foi, et n'y pouvant parvenir, dénonça la nouvelle hérésie au concile de trente évêques assemblés pour d'autres causes à Constantinople, par le patriarche Flavien, et dont la première session s'ouvrit le 8 novembre 448. Le 22 du même mois on condamna l'hérésiarque. Celui-ci se voyant condamné, écrivit au Pape saint Léon une lettre, où il se plaint de l'accusation d'Eusèbe de Dorylée. « Je n'ai pas laissé, » dit-il, « de me présenter au concile, quoique accablé de maladie et de vieillesse, quoique je n'ignorasse pas la conjuration formée contre moi. J'ai présenté une requête qui contenait ma profession de foi : mais l'évêque Flavien n'a voulu ni la recevoir, ni la faire lire : J'ai déclaré en propres termes, que je suivais la foi du concile de Nicée, confirmée à Ephèse. On voulait me faire confesser deux natures, et anathématiser ceux qui le nient : pour moi je craignais la défense du concile, de rien ajouter à la foi de Nicée, sachant que nos saints Pères Jules, Félix, Athanase et Grégoire ont rejeté le mot de deux natures ; et je n'osai raisonner sur la nature du Verbe divin, ni anathématiser ces Pères : c'est pourquoi je priais que l'on en fît rapport à Votre Sainteté, protestant en tout de suivre votre jugement. Mais, sans m'écouter, le concile étant rompu, on a publié contre moi une sentence de déposition ; et ma vie même était en danger, si on ne m'eût délivré à main armée. Alors ils ont contraint les supérieurs des autres monastères de souscrire ma déposition : ce qui ne s'est jamais fait contre les hérétiques déclarés, ni contre Nestorius même : jusque-là, que comme je proposais en public ma confession de foi, pour me justifier devant le peuple, ils empêchaient qu'on ne m'écoutât et en arrachaient les affiches. J'ai donc recours à vous, qui êtes les défenseurs de la religion, puisque je n'innove rien contre la foi. Mais j'anathématise Appollinaire, Valentin, Manès, Nestorius, et ceux qui disent que la chair de Notre-Seigneur est descendue du ciel ; et toutes les hérésies jusqu'à Simon le Magicien. Je vous prie que, sans avoir égard à ce qui a été fait contre moi par cabale, vous prononciez sur la foi, ce que vous jugerez à propos ; et ne souffriez pas que l'on chasse d'entre les Catholiques celui qui a vécu soixante-dix ans dans la continence et les exercices de piété. J'ai joint à cette lettre l'une et l'autre requête, celle que mon accusateur a présentée au concile, et celle que j'y ai portée, et qu'on n'a pas voulu recevoir ; et ce que nos Pères ont décidé, touchant les deux natures.» On trouve à la suite de cette déclaration une prétendue lettre du Pape Jules à un évêque Denis, où combattant l'erreur de Paul de Samosate, il dit qu'il ne faut reconnaître en Jésus-Christ qu'une nature : comme l'homme est une seule nature, quoique composé de corps et d'âme, qui sont distincts l'un de l'autre. Mais on doute que cette lettre du Pape Jules soit véritable. En même temps l'empereur Théodose écrivit aussi à saint Léon, sur le trouble qui était arrivé dans l'Eglise de Constantinople, sans expliquer l'affaire, l'exhortant seulement à y rétablir la paix ; et on ne peut douter qu'Eutychès n'eût obtenu cette lettre par le crédit de l'eunuque Chrysaphius, son protecteur.

Saint Léon ayant reçu ces lettres, écrivit à Flavien en ces termes : « *Je m'étonne que vous n'ayez pas écrit de ce scandale, et que vous ne m'ayez pas été le premier à m'en instruire. Sur l'exposé d'Eutychès nous ne voyons pas avec quelle justice, il a été séparé de la communion de l'Eglise. Mais comme nous désirons de la maturité dans les jugements des évêques, nous ne pouvons rien décider sans connaissance de cause, envoyez-nous donc par quelque personne convenable, une ample relation de tout ce qui s'est passé, et nous apprenez quelle nouvelle erreur s'est élevée contre la foi, afin que nous puissions, avec l'intervention de l'empereur, éteindre la division. Il ne sera pas difficile, puisque le prêtre Eutychès a déclaré dans son libelle, que s'il se trouve en lui quelque chose de répréhensible, il est prêt à le corriger.* Cette lettre de saint Léon à Flavien est du 18 février 449. Le 1er mars suivant, il écrivit à l'empereur Théodose, en réponse à la lettre que cet empereur lui avait adressée au sujet d'Eutychès.

La lettre du Pape à Flavien lui ayant été rendue par le comte Pansophius, il lui répondit par une lettre qui porte en substance : « Eutychès veut renouveler les hérésies d'Apollinaire et de Valentin, soutenant qu'avant l'incarnation de Jésus-Christ il y a deux natures, la divine et l'humaine : mais qu'après l'union, il n'y a qu'une nature ; et que son corps pris de Marie, n'est pas de notre substance, ni consubstantiel à sa mère, quoiqu'il l'appelle un corps humain. Nous

l'avons condamné sur l'accusation de l'évêque Eusèbe, et sur les réponses qu'il a faites dans le concile, découvrant son hérésie de sa propre bouche, comme vous apprendrez par les actes, que nous vous envoyons avec ces lettres. Il est juste que vous en soyez instruit : car Eutychès, au lieu de faire pénitence pour apaiser Dieu, et nous consoler dans la douleur que nous sentons de sa perte, s'empresse à troubler notre Eglise, en affichant publiquement des libelles remplis d'injures, et présentant à l'empereur des requêtes insolentes. Nous voyons aussi par vos lettres, qu'il vous a envoyé des libelles pleins d'impostures : en disant qu'au temps du jugement, il nous a donné des libelles d'appellation à Votre Sainteté, ce qui n'est pas vrai; mais il a prétendu vous surprendre par ce mensonge. Tout cela doit vous exciter, Très-Saint-Père, à employer ici votre vigueur ordinaire. Faites votre propre cause de la cause commune : autorisez par vos écrits la condamnation prononcée régulièrement, et fortifiez la foi de l'empereur. Cette affaire n'a besoin que de votre secours, c'est-à-dire de votre consentement, pour procurer la paix, et empêcher le concile, dont on a fait courir le bruit, et qui troublerait toutes les Eglises du monde. » Ce concile dont le bruit courait en Orient, était un concile œcuménique, qui fut en effet convoqué à Ephèse.

Le Pape saint Léon, fut invité au concile avec les évêques d'Occident, mais il ne reçut la lettre de l'empereur que le 13 mai. Il ne restait plus que deux mois et demi, jusqu'au 1[er] d'août, où devait commencer le concile; et la plus grande partie de ce temps se serait passé à préparer le voyage des évêques, puisqu'il fallait tenir un concile à Rome, y nommer des députés, et leur donner leurs instructions. Saint Léon se contenta donc d'écrire diverses lettres pour empêcher, s'il pouvait, ce concile, ou, du moins, faire en sorte que la foi y fût conservée. Il écrivit d'abord à l'empereur Théodose, le 25 mai, lui déclarant son attachement à la foi de Nicée; mais que comme il condamne Nestorius, il ne condamne pas moins ceux qui nient que Jésus-Christ ait pris la réalité de notre chair, c'est-à-dire Eutychès. C'est pourquoi il supplie l'empereur de faire assembler un concile en Italie. Toutefois, voyant qu'il ne pouvait empêcher que le concile se tînt à Ephèse, il résolut d'y envoyer, Jules, évêque de Pouzole; René, prêtre du titre de Saint-Clément; Hilarius, diacre et Dulcitius notaire; et les chargea de plusieurs lettres.

La plus importante est la lettre à Flavien, évêque de Constantinople, où saint Léon explique à fond ce qu'il faut croire sur le mystère de l'Incarnation. Il y marque d'abord l'ignorance d'Eutychès, qui est tombé dans l'erreur, faute d'avoir étudié l'Ecriture, et d'avoir même fait attention aux termes du Symbole, que savent tous les fidèles; car ils disent qu'ils croient en Dieu, le Père tout-puissant, et en Jésus-Chist son Fils unique, Notre-Seigneur, qui est né du Saint-Esprit et de la Vierge Marie.

Ces trois articles, ajoute saint Léon, *suffisent pour ruiner presque tous les artifices des hérétiques ; car, en croyant que Dieu tout-puissant et éternel est Père, on montre que son Fils lui est coéternel, consubstantiel et entièrement semblable. C'est le même Fils éternel du Père éternel, qui est né du Saint-Esprit et de la Vierge Marie. Cette génération temporelle n'a rien ôté, ni rien ajouté à la génération éternelle; mais elle a été employée tout entière à la réparation de l'homme pour vaincre la mort et le démon : car nous n'aurions pu surmonter l'auteur du péché et de la mort, si celui-là n'avait pris notre propre nature et ne l'avait fait sienne, qui ne pouvait être infecté par le péché, ni retenu par la mort. Il a donc été conçu du Saint-Esprit dans le sein de la Vierge, sa Mère, qui l'a enfanté comme elle l'avait conçu, sans préjudice de sa virginité.*

Saint Léon passe ensuite aux preuves de l'Ecriture, et prouve que le Verbe a porté une véritable chair, par l'Evangile, qui le nomme fils de David et d'Abraham; par saint Paul, qui dit qu'il a été fait du sang de David selon la chair; par la promesse faite à Abraham, de bénir toutes les nations en son Fils, expliquée par saint Paul, et appliquée à Jésus-Christ par les prophéties d'Isaïe, touchant l'Emmanuel, fils d'une vierge, et l'enfant qui est né pour nous. D'où il conclut que Jésus-Christ n'a pas seulement la forme d'un homme, mais un corps véritablement tiré de sa Mère. L'opération du Saint-Esprit n'a pas empêché que la chair du Fils ne fût de même nature que celle de la Mère, elle a seulement donné la fécondité à une vierge.

Donc, l'une et l'autre nature demeurant en son entier, a été unie à une personne, afin que le même médiateur pût mourir, demeurant d'ailleurs immortel et impassible. Il a tout ce qui est en nous, tout ce qu'il a mis en nous, tout ce qu'il s'est chargé de réparer; mais il n'a point ce que le trompeur y a mis, il a pris la forme d'esclave, sans la souillure du péché. Une nature n'est point altérée par l'autre; le même qui est vrai Dieu est vrai homme : il n'y a point de mensonge dans cette union. Dieu ne change point par la grâce qu'il nous fait : l'homme n'est point consumé par la dignité qu'il reçoit : le Verbe et la chair gardent les opérations qui leur sont propres. L'Ecriture prouve également la vérité des deux natures.

Il est Dieu, puisqu'il dit : « Au commencement était le Verbe, et le Verbe était en Dieu » (*Joan.* I, 1.) *Il est homme, puisqu'il est dit : « Le Verbe a été fait chair, et a habité avec nous. »* (*Ibid.*, 14.) *Il est Dieu : « Toutes choses ont été faites par lui, et sans lui rien n'a été fait. »* (*Ibid.*, 3.) *Il est homme, né d'une femme, soumis à la loi. La naissance de la chair montre la nature humaine : l'enfantement d'une vierge montre la puissance divine. C'est un enfant dans le berceau, et le Très-Haut loué par les anges. Hérode*

veut le tuer, mais les mages viennent l'adorer. Il vient au baptême de saint Jean, et en même temps la voix du Père le déclare son Fils bien-aimé. Comme homme, il est tenté par le démon : comme Dieu il est servi par les anges. La faim, la soif, la lassitude, le sommeil, sont évidemment d'un homme ; mais il est certainement d'un Dieu de rassasier cinq mille hommes de cinq pains, de donner à la Samaritaine l'eau vive, de marcher sur la mer, et d'apaiser la tempête. Il n'est pas d'une même nature de pleurer son ami mort et de le ressusciter, d'être attaché à la croix, et de changer le jour en nuit, faire trembler les éléments, et ouvrir au larron les portes du ciel. Comme Dieu, il dit :« Le Père et moi, nous ne sommes qu'un. » (*Joan.* x, 30.) *Comme homme : « Le Père est plus grand que moi. »* (*Joan.* xiv, 28.) *Car, encore qu'en Jésus-Christ il n'y ait qu'une personne, de Dieu et d'homme, toutefois, autre est le sujet de la souffrance commune à l'un et à l'autre, et autre le sujet de la gloire commune.*

C'est cette unité de personne, qui fait dire que le Fils de l'homme est descendu du ciel, et que le Fils de Dieu a pris chair de la Vierge ; que le Fils de Dieu a été crucifié et enseveli, comme nous disons dans le symbole, quoiqu'il ne l'ait été que dans la nature humaine. L'Apôtre dit : « S'ils avaient connu le Seigneur de majesté ils ne l'auraient pas crucifié. » (*I Cor.* ii, 8.) *Jésus-Christ demande à ses apôtres : « Et vous, qui dites-vous que je suis ? » moi qui suis le Fils de l'homme, et que vous voyez avec une véritable chair. Saint Pierre répond : « Vous êtes le Christ Fils du Dieu vivant »* (*Matth.* xvi, 15, 16), *le reconnaissant également Dieu et homme. Après sa résurrection il montrait son corps sensible et palpable, avec les trous de ses plaies : il parlait, mangeait et habitait avec ses disciples, et en même temps il entrait, les portes fermées, leur donnait le Saint-Esprit, et l'intelligence des Ecritures : montrant ainsi en lui les deux natures distinctes et unies.*

Eutychès niant que notre nature est dans le Fils de Dieu, doit craindre ce que dit saint Jean : « Tout esprit qui confesse que Jésus-Christ est venu dans la chair, est de Dieu, et tout esprit qui divise Jésus-Christ, n'est point de Dieu et c'est là l'Antechrist, dont vous avez entendu dire qu'il doit venir ; et il est déjà dans le monde. » (*I Joan.* iv, 2, 3.) *Or, qu'est-ce que diviser Jésus-Christ, si ce n'est en séparer la nature humaine ? L'erreur touchant la nature du corps de Jésus-Christ, anéantit par nécessité sa Passion, et l'efficace de son sang. Et quand Eutychès vous a répondu : « Je confesse que Notre-Seigneur était de deux natures avant l'union ; mais après l'union, je ne reconnais qu'une nature : » je m'étonne que vous n'ayez point relevé un si grand blasphème, puisqu'il n'y a pas moins d'impiété à dire que le Fils de Dieu était de deux natures avant l'Incarnation, que de n'en reconnaître qu'une en lui après l'Incarnation. Ne manquez pas de lui faire rétracter cette erreur, si Dieu lui fait la grâce de se convertir. Mais en ce cas, vous pourrez user envers lui de toute sorte d'indulgence : car quand l'erreur est condamnée, même par ses sectateurs, c'est alors que la foi est le plus utilement défendue.* Telle est la fameuse lettre de saint Léon à Flavien, destinée à être lue dans le concile, comme un témoignage de la foi de l'Eglise romaine.

Saint Léon s'explique aussi en écrivant à Julien, évêque de Co, son légat à Constantinople, afin qu'il eût de quoi soutenir la vérité contre les hérétiques, conjointement avec Flavien. Co ou Coos est une petite île près de Gnide. Dans cette lettre, il dit qu'Eutychès accusait les Catholiques de nestorianisme ; mais que son hérésie, niant la vérité de l'Incarnation, détruisait toutes les suites de ce mystère, et toute l'espérance des Chrétiens. Il faut donc croire que le Verbe ne s'est point changé en chair ni en âme, puisque la Divinité est immuable, et que sa chair ne s'est point changée au Verbe : il ne doit point paraître impossible que le Verbe, avec la chair et l'âme, fasse un seul Jésus-Christ, puisqu'en chaque homme la chair et l'âme, qui sont de nature différente, font une seule personne. Quand Eutychès a dit, qu'avant l'Incarnation il y avait deux natures, il faut qu'il ait nié que l'âme du Sauveur était demeurée dans le ciel, avant que d'être unie au Verbe dans le sein de la Vierge : ce qui est contre la foi catholique ; car il n'a pas pris une humanité déjà créée, mais il la créée en la prenant : c'est retomber dans l'opinion condamnée d'Origène, que les âmes aient vécu et agi avant que d'être mises dans les corps. L'âme de Jésus-Christ n'est pas distinguée des nôtres par la diversité du genre ; mais par la sublimité de la vertu. Sa chair ne produisait point de désirs contraires à l'esprit, il n'y avait point en lui de combat, mais seulement des affections soumises à la Divinité.

Saint Léon écrivit en même temps à l'empereur Théodose, lui annonçant les légats qu'il envoyait pour tenir sa place au concile, et pour y porter l'esprit de justice et de miséricorde : *Afin*, dit-il, *que l'erreur soit condamnée, puisqu'on ne peut douter qu'elle est contraire à la foi chrétienne, et que l'on pardonne à Eutychès, s'il se repent, comme il m'a promis dans le libelle qu'il m'a envoyé.* Il écrivit à sainte Pulchérie, louant son zèle contre tous les hérétiques de son temps. Il parle d'Eutychès avec compassion, croyant qu'il y a en lui plus d'ignorance que de malice, et espérant sa correction : *Mais*, ajoute-t-il, *s'il persiste dans son erreur, personne ne pourra révoquer la sentence que les évêques ont prononcée contre lui.* Il rend raison pourquoi il ne va pas au concile en personne : premièrement, parce qu'il n'y en a pas jusqu'alors d'exemple, puis à cause de l'état présent des affaires, qui ne lui permet pas de quitter Rome, sans mettre le peuple au désespoir. On était continuellement en alarmes dans cette décadence de l'empire, et on craignait alors principalement les Huns, qui entrèrent en Italie trois ans après.

Saint Léon écrivit à Fauste, à Martin, et

aux autres abbés de Constantinople, qui avaient souscrit à la condamnation d'Eutychès, pour les encourager à la défense de la foi, les renvoyant à sa lettre à Flavien. *Où je pense*, dit-il, *avoir suffisamment expliqué notre doctrine, afin que vous la receviez par le ministère de votre prélat*. Enfin, il écrivit au concile d'Ephèse une lettre, qui est comme la commission de ses légats. Il y reconnaît que l'empereur a convoqué le concile afin que l'erreur fût abolie par un jugement plus authentique. Il donne pouvoir à ses légats d'ordonner, en commun avec le concile, ce qui sera agréable à Dieu. C'est-à-dire, premièrement de condamner l'erreur, ensuite de rétablir Eutychès, s'il se rétracte et s'il condamne son hérésie. Dans toute ces lettres, il renvoie à la lettre de Flavien : elles sont toutes six de même date, 13 juin 449. Par une autre lettre, il s'excuse de ne pas aller au concile, comme dans la lettre à Pulchérie, et ajoute : *La foi est si évidente en cette affaire, qu'il eût été plus raisonnable de ne point indiquer de concile, car ce n'est pas une question sur laquelle on puisse douter*.

« Mais à cette époque, comme il a été et comme il sera toujours, la cause de la vérité rencontrait contre elle l'alliance inévitable des politiques, des intrigants, des hérétiques, des prêtres lâches et corrompus, exploitant la faiblesse des princes et toujours prêts à céder aux exigences des ennemis de l'Eglise. On voit ici encore le même spectacle qu'à l'époque de la grande lutte de saint Athanase contre l'arianisme : toute la partie pieuse et morale du clergé se rallia autour de Flavien, tandis que ses adversaires traînèrent à leur suite toute la partie corrompue du clergé. Ce fait se reproduit dans toutes les guerres livrées par l'impiété et l'hérésie à l'Eglise catholique. Ce qui se passe de nos jours est loin de démentir cette observation. » (Alexandre DE SAINT-CHÉRON.)

Un prince de l'Eglise, Dioscore, ne craignit point d'entrer en rébellion contre le Pontife de Rome ! Il occupait le siége d'Alexandrie; son ambition et sa témérité n'avaient pas de bornes. Voyant que l'empereur favorisait Eutychès, et jaloux de Flavien, à cause de sa supériorité hiérarchique, et de sa grande et sainte réputation, il crut qu'il lui serait facile d'entraîner son vaste diocèse et tout l'Orient dans les erreurs nouvelles, qui avaient d'ailleurs beaucoup d'analogie avec les opinions répandues en Egypte. Il se mit donc à la tête du complot, en devint l'âme, et dès lors Eutychès fut relégué au second plan. L'empereur, subissant l'influence de Chrysophius, donna à Dioscore la présidence du concile, avec la faculté d'admettre ou de rejeter les évêques soupçonnés de favoriser la doctrine condamnée, et des forces militaires imposantes pour en disposer contre ses adversaires. Flavien et les évêques qui avaient condamné Eutychès à Constantinople, au lieu de siéger comme juges, devaient paraître comme parties, et attendre l'arrêt du concile.

Ce concile, nommé à plus juste titre le brigandage d'Ephèse, eut lieu dans cette ville le 8 août 449. La présidence était due aux légats du Saint-Siége, Dioscore l'usurpa par l'autorité de l'empereur. Il avait à ses côtés Jules, évêque de Cos, envoyé de Léon; puis Juvénal, patriarche de Jérusalem, et Domnus, patriarche d'Antioche. Le patriarche de Constantinople, Flavien, que l'on voulait tout d'abord humilier, n'avait que le cinquième rang. Cent trente évêques orientaux étaient présents. Après eux venaient les prêtres et les moines, entre lesquels étaient l'archimandrite Barsumas et Eutychès. Au dernier rang le diacre Hilaire, et le notaire Dulcitius, envoyé du Saint-Siége. Le prêtre René était mort à Délos. Jules et Hilaire parlaient en latin; Florentin, évêque de Lyde, leur servit d'interprète.

Dioscore commença par chasser tous les notaires que les évêques avaient amenés, à l'exception des siens, de ceux de Juvénal et d'Erasistrate, évêque de Corinthe, dont il s'était assuré. On n'écrivit que ce qu'il voulait laisser écrire; mais les Actes, tels qu'ils furent rédigés par ses soins, suffisent pour le condamner.

Lecture fut donnée de la lettre de l'empereur pour la convocation du concile. Après quoi l'évêque Jules et le diacre Hilaire demandèrent à faire lire les lettres du Pape; mais Dioscore, tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre, ajournait toujours cette lecture qui eût déjoué ses desseins; si bien que, malgré les réclamations incessantes des légats, les lettres de Léon ne furent point lues. On lut à la place des lettres de l'empereur contre le patriarche Flavien. Thalassius de Césarée et les légats en prirent occasion de demander que, suivant l'intention exprimée dans ces lettres, on commençât par traiter la question de la foi; mais, en l'abordant, il aurait fallu entendre tout d'abord ce qu'avait écrit le Chef de l'Eglise. Dioscore et ses partisans répondirent donc qu'on était d'accord sur la foi, et que la seule chose à faire, était d'écouter la défense d'Eutychès.

Eutychès entre, lit sa défense, et sur quelques paroles équivoques, est interpellé par plusieurs évêques. On leur ferme la bouche, toute discussion est interdite, et l'hérésiarque dresse tranquillement son accusation contre Flavien. Flavien demande qu'Eusèbe de Dorylée, le premier accusateur d'Eutychès, soit introduit : le commissaire impérial refuse de le laisser entrer, et déclare qu'Eusèbe a épuisé son rôle d'accusateur, que ce rôle est passé aux juges, qui ont admis la justice de l'accusation, et que le concile n'est assemblé que pour juger les juges eux-mêmes.

On lit tous les Actes du concile de Constantinople : le concile dit anathème à Eusèbe de Dorylée et adopte la foi d'Eutychès. Les soldats du commissaire impérial, les paraboleurs ou enterreurs d'Alexandrie, les moines de Barsumas, sont là armés d'épées et de bâtons; la terreur gagne les âmes les

plus fermes; Basile de Séleucie, Séleucus d'Amasie, rétractent la foi qu'ils ont confessée à Constantinople; Domnus d'Antioche, à la suite de Juvénal de Jérusalem, et tous les évêques, après eux le moine Barsumas, et Dioscore le dernier, comme président, donnent leurs suffrages en faveur d'Eutychès. Les Actes ne parlent pas des légats du Pape; ils s'opposèrent, autant qu'il était en eux, à cette inique décision. Dioscore fit lire les Actes du premier concile d'Ephèse : ils portaient qu'on ne doit rien changer au symbole de Nicée, sous peine de déposition et d'anathème. La question était de savoir qui changeait le symbole, Flavien ou Eutychès. Mais les hérétiques ne la posaient pas ainsi. Suivant eux, il fallait entendre la chose matériellement : or, il était certain que saint Flavien avait exprimé la doctrine de Nicée en d'autres termes, en des termes plus précis que ceux du symbole, et tels qu'ils étaient nécessaires pour détruire la nouvelle erreur. Sur cette interprétation judaïque, Dioscore propose la déposition de Flavien et d'Eusèbe. Alors saint Flavien en appela au Pape; quant aux légats, ils s'écrièrent : Nous nous y opposons, *contradicitur*, et ce mot latin fut inséré dans les Actes grecs.

Les évêques et les moines égyptiens vocifèrent pour encourager Dioscore; les autres évêques, épouvantés, l'entourent et se jettent à ses genoux, le suppliant de ne pas pousser les choses à l'extrémité. Il feint de croire qu'on en veut à sa vie : Où sont les comtes? s'écrie-t-il. A ce mot convenu, les commissaires impériaux se précipitent dans l'église avec leurs soldats les armes à la main; Barsumas les suit avec ses moines et ses paraboleurs. Les évêques veulent fuir, on ferme les portes. Quiconque ne veut pas souscrire, s'écrie Dioscore, aura affaire à moi! Toute résistance cesse; Juvénal, Domnus et les autres votent la déposition. Mais Dioscore voulait une sentence écrite et signée; il les oblige à signer un blanc-seing, en ajoutant à leurs noms ces mots : *J'ai jugé et souscrit*. Flavien est foulé aux pieds, Dioscore lui-même le frappe, marche sur son corps, et le livre à la brutalité des soldats et des satellites de Barsumas.

« Des cent trente évêques qui formaient l'assemblée, aucun n'eut la force de résister; seuls, les légats, bravèrent les menaces et les violences; leurs protestations retentirent jusqu'à la fin; ils avaient mérité et obtinrent les louanges de saint Léon; et Théodoret a écrit que la terre entière admirait le zèle et la liberté avec laquelle ils avaient défendu les règles de la justice et les canons de l'Eglise, et leur courage à menacer l'iniquité jusque sur son trône. Dioscore fit encore déposer Théodoret, à qui on avait interdit l'entrée du concile, tant on craignait son influence; Domnus, patriarche d'Antioche, qui avait rétracté sa souscription forcée à la déposition de saint Flavien, et plusieurs autres évêques. Eusèbe de Dorylée fut arrêté, déposé et envoyé en exil; enfin, pour couronner l'œuvre, Dioscore, de retour à Alexandrie, prononça contre saint Léon une sentence d'excommunication, qu'il fit souscrire par dix évêques égyptiens.

« Flavien mourut en exil, par suite des mauvais traitements de tout genre et des blessures reçues en plein concile. Le concile de Chalcédoine l'a mis solennellement au rang des saints martyrs. Eusèbe de Dorylée parvint à s'échapper, et se réfugia à Rome auprès du Pape. Les légats purent aussi se soustraire par la fuite aux embûches qui leur étaient tendues. Théodoret appela au Saint-Siége de la sentence prononcée contre lui. Saint Léon le rétablit dans l'épiscopat. » (Léopold DE MONTVERT, *Compte rendu de l'Histoire de saint Léon, par M. Saint-Chéron*, dans l'*Université catholique*.)

Cependant saint Léon était fort en peine de ce qui se passait en Orient, et s'étonnait de n'en point recevoir de nouvelles; c'est pourquoi trouvant l'occasion d'un homme considérable nommé Eupsychius, il écrivit à Flavien pour lui témoigner son inquiétude : la lettre est du 11 août 449. Mais il fut instruit de tout quelque temps après, par le retour de son archidiacre, Hilarus.

Tandis que saint Léon était dans cette attente, il reçut une lettre des évêques de la province de Vienne, qui lui faisaient savoir l'élection de Ravennius dans le siége d'Arles, à la place de saint Hilaire. La réponse de saint Léon porte les noms de douze évêques à qui elle est adressée. *Nous confirmons*, dit-il, *par notre jugement la bonne œuvre que vous avez faite, en consacrant dans la ville d'Arles, après la mort d'Hilaire de sainte mémoire, notre frère Ravennius; et cela d'un consentement unanime, selon les désirs du clergé, des magistrats et du peuple.* On voit ici, que quoique l'on fît part au Pape de l'élection d'un évêque, pour un siége si important, on n'attendait pas son consentement pour le consacrer. On peut encore remarquer les termes honorables dont use le Pape saint Léon, en parlant de saint Hilaire d'Arles, nonobstant tout ce qui s'était passé. Cette lettre est datée du 22 août 449. Il écrivit aussi à Ravennius, qu'il connaissait déjà, parce qu'il avait été à Rome pour l'affaire de saint Hilaire, l'exhortant à cultiver toutes les vertus épiscopales, et à lui donner souvent des nouvelles de ce qu'il ferait dans la conduite de son troupeau. Peu de jours après, c'est-à-dire le 26 août, il lui écrivit encore pour l'avertir de se garder d'un vagabond nommé Pétronien, qui courait par les provinces de Gaule, se disant diacre de l'Eglise romaine. *Avertissez*, dit saint Léon, *les évêques de le rejeter de la communion de toutes les Eglises.*

Le diacre Hilaire arriva à Rome vers la fin de septembre, et comme on y tenait tous les ans un concile au commencement d'octobre, il se trouva assemblé tout à propos pour délibérer sur ce qui s'était passé à Ephèse, qui y fut condamné tout d'une voix; on y écrivit plusieurs lettres au nom de saint Léon et du concile. La première à l'empereur Théodose, où il se plaint de la violence de Dioscore, et

de l'irrégularité du concile d'Ephèse. *Nous avons appris*, dit-il, *que tous ceux qui étaient venus au concile, n'ont pas assisté au jugement. On a rejeté les uns, et introduit les autres, qui ont livré leurs mains captives, pour faire au gré de Dioscore ces souscriptions impies : sachant qu'ils perdaient leur dignité, s'ils n'obéissaient. Nos légats y ont résisté constamment ; parce qu'en effet tout le mystère de la foi chrétienne est détruit, si on n'efface pas ce crime qui surpasse tous les sacriléges. Nous vous conjurons donc, mes confrères et moi, de peur que notre silence ne nous rende coupables devant le tribunal de Jésus-Christ, nous vous conjurons devant l'inséparable Trinité, et devant les saints anges, d'ordonner que toutes choses demeurent au même état où elles étaient avant tous ces jugements ; jusqu'à ce que l'on assemble de tout le monde un plus grand nombre d'évêques.*

Et ensuite : *Toutes les églises de nos contrées et tous les évêques vous supplient avec larmes, puisque les nôtres ont fidèlement réclamé, et que l'évêque Flavien leur a donné un libelle d'appellation, que vous ordonniez la célébration d'un concile général en Italie, pour ôter tous les doutes sur la foi, et toutes les divisions qui blessent la charité. Que les évêques des provinces orientales y viennent aussi, afin que ceux qui se sont écartés par faiblesse, puissent être rétablis. Vous verrez par les canons de Nicée joints à cette lettre, combien notre demande est nécessaire, après un appel interjeté.* On ne doute pas que ces canons de Nicée ne fussent ceux de Sardique ; l'application qu'en fait saint Léon, est remarquable. Car encore qu'ils semblent déférer au Pape seul, le jugement des appellations interjetées par les évêques, saint Léon le défère au concile universel, et conclut la nécessité de s'assembler, tant de la disposition de ces canons, que de l'appellation interjetée par Flavien. La seconde lettre synodale de saint Léon et du concile de Rome, est adressée à sainte Pulchérie. Il s'y plaint, comme dans la précédente, que sa lettre à Flavien n'a pas été lue à Ephèse, il déclare que tous les évêques d'Occident conservent la communion avec Flavien, et prie la princesse d'appuyer auprès de l'empereur la demande d'un concile universel. La troisième lettre est adressée au clergé, aux magistrats et au peuple de Constantinople, pour les consoler et les exhorter à demeurer fermes dans la foi et dans l'obéissance à leur évêque. *Car*, dit saint Léon, *quiconque aura usurpé le siége de Flavien de son vivant, ne sera jamais dans notre communion, ni au nombre des évêques.* La quatrième lettre est à Fauste, Martin, Pierre, Magnus, Elie et Emmanuel, tous prêtres et abbés de Constantinople, et tend au même but, de les consoler et les affermir dans la foi, et l'union avec l'évêque Flavien. Les quatre lettres synodales sont de même date, 15 octobre 449.

Saint Léon écrivit encore d'autres lettres en particulier. Premièrement à saint Flavien, pour le consoler et l'encourager : car il n'avait pas encore appris sa mort ; à Anastase de Thessalonique, pour le féliciter de ne s'être point trouvé à Ephèse, et l'exhorter à demeurer ferme dans la foi et la communion de Flavien, et à soutenir les autres ; à Julien, de Cos, de même pour l'encourager ; au clergé, aux magistrats, et au peuple de Constantinople, pour les instruire à fond de la foi de l'Incarnation, qu'ils doivent conserver. Cette dernière semble avoir été écrite plus tard que les autres, car saint Léon y parle des acclamations du peuple, dont on lui avait envoyé copie, et qui devaient être celles par lesquelles ils avaient désapprouvé publiquement la déposition de Flavien. Saint Léon dans cette lettre apporte entre autres preuves de l'Incarnation, le sacrement de l'Eucharistie, *où les enfants même*, dit-il, *reconnaissent de leur bouche la vérité du corps et du sang de Jésus-Christ.* C'est qu'alors les enfants les recevaient, et répondaient *Amen*, comme les autres. Le diacre Hilarus écrivit en particulier à sainte Pulchérie, pour s'excuser de ce qu'il n'avait pas été à Constantinople lui rendre les lettres du Pape, dont il était chargé pour elle. Il lui marque comment les choses s'étaient passées à Ephèse ; la peine qu'il avait eue à se sauver, et les violences de Dioscore, condamnées par le Pape et par tout le concile d'Occident.

Théodoret ayant aussi appris ce qui s'était passé à Ephèse, écrivit au Pape saint Léon une grande lettre, où il reconnaît d'abord que le Saint-Siége tient en tout le premier rang. Il s'étend ensuite sur les louanges de Rome, et de saint Léon en particulier. Il relève son zèle contre les manichéens, et sa lettre à Flavien, qu'il dit avoir lue et admirée comme le langage du Saint-Esprit. Puis venant à son sujet, il se plaint de l'injustice de Dioscore, qui l'a condamné sans l'appeler et sans l'entendre, absent et éloigné de trente-cinq journées. Il représente ses travaux pour l'Eglise. « Il y a vingt-six ans, » dit-il, « que je suis évêque, sans avoir reçu aucun reproche, ni sous Théodose, ni sous les évêques d'Antioche ses successeurs. J'ai ramené à l'Eglise plus de mille marcionites, et quantité d'ariens et d'eunomiens : il ne reste pas un hérétique dans les huit cents paroisses que je gouverne. Dieu sait combien j'ai reçu de coups de pierres, et quels combats j'ai soutenus contre les païens et les Juifs. J'ai écrit plusieurs ouvrages depuis vingt ans, » il en fait le dénombrement. « On y peut voir aisément si j'ai gardé la règle de la foi, ou si je m'en suis écarté.

« Ne rejetez pas, je vous supplie, ma très-humble prière, et ne méprisez pas ma vieillesse, chargée d'opprobres, après tant de travaux. Avant toutes choses, je désire savoir de vous, si je dois acquiescer à cette injuste déposition. J'attends votre décision. Si vous m'ordonnez de m'en tenir à ce qui a été jugé, je le ferai, je n'importunerai plus personne, et j'attendrai le jugement de Dieu. Il m'est témoin que je ne suis pas en peine de mon honneur, mais du scandale, et que ce que plusieurs d'entre les disciples, principalement d'entre les hérétiques convertis, peu-

vent me regarder comme hérétique, voyant l'autorité de ceux qui m'ont condamné, et n'étant pas capables de discerner la doctrine, ni de considérer que depuis tant d'années d'épiscopat, je n'ai acquis ni maison, ni terre, ni sépulcre, ni pas même une obole, mais j'ai embrassé la pauvreté volontaire, ayant distribué mon patrimoine aussitôt après la mort de mes parents, comme sait tout l'Orient. Je vous écris ceci par les prêtres Hypatius et Abram corévêque, et Alpius exarque des moines, qui sont chez nous, ne pouvant aller moi-même vers vous, à cause des ordres de l'empereur, qui me retiennent comme les autres. »

Il chargea les mêmes députés de trois autres lettres à René, prêtre de l'Eglise romaine, et un des légats pour le concile d'Ephèse, dont Théodoret ne savait pas la mort. Il y reconnaît la primauté du Saint-Siége sur toutes les Eglises du monde, principalement par la pureté de la foi, qui n'a jamais été infectée d'aucune hérésie. La seconde lettre est à l'archidiacre de Rome, c'est-à-dire à Hilarus, à qui toutefois Théodoret parle, comme ne sachant pas qu'il eût été à Ephèse. La troisième, à un évêque nommé Florentius; mais dans sa lettre il parle en pluriel, comme aux évêques d'Occident, qui doivent avec saint Léon prendre connaissance de sa cause. En même temps il écrivit au patrice Anatolius, le priant d'obtenir pour lui de l'empereur la liberté d'aller en Occident, pour être jugé par les évêques du pays, ou du moins de se retirer à son monastère, distant de Cyr de cent vingt milles, d'Antioche de soixante-quinze, et à trois milles d'Apamée, et cela, sur ce qu'il avait appris qu'on voulait aussi le chasser de Cyr. Quoique nous n'ayons point les réponses de saint Léon et des autres Occidentaux à Théodoret, nous voyons par la suite, que sa députation fut bien reçue, et que le Pape le rétablit dans l'épiscopat, sans avoir égard au jugement de Dioscore. L'empereur lui permit aussi de se retirer dans son monastère, où l'on croit qu'il composa son *Histoire ecclésiastique*, et il y écrivit plusieurs lettres pour sa justification et la consolation de ses amis.

Saint Léon reçut cependant une réponse de la princesse Pulchérie, témoignant son affection pour la foi catholique, dont il la remercia, la priant toujours de soutenir la demande qu'il faisait d'un concile; *car*, dit-il, *les choses humaines ne peuvent être en sûreté, si la foi n'est pas soutenue par l'autorité royale et sacerdotale.* Sa réponse est du 17 mars 450. Le même jour il écrivit à Martin et à Fauste, abbés de Constantinople, pour répondre à une lettre qu'ils lui avaient écrite en même temps qu'il leur écrivait avec le concile de Rome. Il les exhorte à maintenir le peuple dans la foi catholique.

Vers le même temps, il reçut deux députations de Gaules : la première de l'évêque de Vienne, qui se plaignait que l'évêque d'Arles s'était attribué l'ordination de celui de Vaison; la seconde députation, était des évêques de la province d'Arles, qui avaient envoyé un prêtre nommé Potrone et un diacre nommé Régulus, chargés au nom d'eux tous d'une requête, où ils parlent ainsi: « Il est connu à Rome, que la cité d'Arles a été la première qui a reçu un évêque, savoir: saint Trophime envoyé par l'apôtre saint Pierre; que d'elle la foi s'est répandue dans le reste des Gaules, et par conséquent qu'elle a eu un évêque avant la cité de Vienne, qui veut maintenant usurper la primauté. » Il n'est pas nécessaire de prendre ici le nom de Gaules dans toute son étendue, il suffit de l'entendre de la province Narbonnaise entière, c'est-à-dire, de l'ancienne province romaine, et ce qui est dit de la mission de saint Trophime par saint Pierre, signifie seulement qu'il fut envoyé par le Saint-Siége. La requête continue : « Aussi nos prédécesseurs ont toujours honoré l'Eglise d'Arles, comme leur Mère, nos villes lui ont demandé des évêques, et son évêque nous a toujours consacrés, nos prédécesseurs et nous. Vos prédécesseurs ont confirmé par leurs lettres les priviléges de cette Eglise comme nous ne doutons pas qu'il ne se trouve dans les archives du Saint-Siége. Ils ont voulu qu'elle eût l'autorité dans les Gaules comme l'Eglise romaine a la primauté dans tout le monde. » Ils ajoutent ce qui concerne les avantages temporels de la ville d'Arles. Constantin lui a donné son nom; Valentinien et Honorius l'ont nommée la mère de toutes les Gaules. De leur temps on a donné et reçu le consulat, le préfet du prétoire y fait sa résidence. De là vient que cette Eglise a toujours eu le gouvernement, non-seulement de la province de Vienne, mais des trois provinces, et par commission du Saint-Siége, de toutes les Gaules

La réponse de saint Léon porte le nom de douze évêques, à qui elle est adressée, et marque que l'évêque de Vienne les avait prévenus par ses lettres et ses députés. Les uns et les autres représentèrent leurs intérêts: il parut que Vienne et Arles avaient joui, tantôt l'une, tantôt l'autre, de divers avantages. C'est pourquoi saint Léon confirma l'autorité, qu'il avait déjà attribuée à l'évêque de Vienne contre les prétentions de saint Hilaire d'Arles, et ordonna que l'évêque de Vienne présiderait aux quatre villes voisines, Valence, Tarantaise, Genève et Grenoble, et que les autres villes de la même province seraient sous la conduite de l'évêque d'Arles. Cette lettre est datée du 5 mai 450. Le même jour il écrivit à Ravennius d'Arles, pour le charger de faire connaître à tous les évêques des Gaules sa lettre à Flavien, qu'il lui envoyait avec celle de saint Cyrille. Il dit, qu'il a retenu longtemps les députés de l'Eglise d'Arles, voulant qu'ils fussent témoins de tout ce qui se faisait au sujet de la nouvelle hérésie contre l'Incarnation, ce qui semble marquer qu'ils assistèrent au concile de Rome du mois d'octobre précédent; et il renvoie à eux pour apprendre de leur bouche, ce qui ne pouvait pas être confié à des lettres.

L'empereur Valentinien vint de Ravenne à Rome, pour la fête de saint Pierre, c'est-à-dire, comme l'on croit, à la fin de juin de cette année 450; sa mère Galla Placidia et sa femme Licinia Eudoxia l'accompagnèrent. Le lendemain de leur arrivée, ils allèrent à l'Eglise de Saint-Pierre, et quand la nuit de la vigile fut passée, c'est-à-dire, le jour de la fête, le Pape saint Léon se présenta à l'empereur avec plusieurs évêques de diverses provinces d'Italie; car ils avaient coutume de s'assembler à Rome pour cette solennité. Après la prière, étant encore à l'autel, ils se présentèrent à l'empereur et aux impératrices les conjurant avec larmes d'être touchés du péril où la foi était exposée, et leur représentant le désordre arrivé en Orient, l'injuste déposition de Flavien par la passion de Dioscore. Ils supplièrent donc l'empereur et les impératrices, par la sainteté du lieu où ils étaient, d'en écrire à l'empereur Théodose, et le prier d'assembler en Italie un concile général de toute la chrétienté, pour faire cesser ces désordres. Il y eut des actes dressés de cette action, contenant les prières et les acclamations qui s'étaient faites en cette rencontre.

L'empereur Valentinien écrivit à Théodose, le priant de conserver la dignité de saint Pierre, et la primauté accordée à l'évêque de Rome par l'antiquité, au-dessus de toutes les Eglises, en sorte qu'il ait la liberté de juger de la foi des évêques. « Car c'est pour cela, ajoute-t-il, que, suivant les conciles, l'évêque de Constantinople a appelé à lui. Je vous prie donc que tous les autres évêques du monde étant assemblés en Italie, le Pape prenne avec eux connaissance de toute la cause, et en porte un jugement conforme à la foi et à la religion. Les deux impératrices écrivirent dans le même sens. Placidie écrivit en particulier à Pulchérie, pour l'obliger à agir dans le même but.

Saint Léon avait reçu réponse de l'empereur Théodose, sur la lettre synodale du mois d'octobre 449. Théodose disait que le concile de Nicée était suffisant, sans qu'il fût besoin d'en assembler de nouveau, et demandait que le Pape approuvât l'ordination d'Anatolius, évêque de Constantinople à la place de Flavien. Saint Léon suspend son jugement jusqu'à ce qu'il soit mieux informé de la foi d'Anatolius, et demande qu'il la déclare devant tout le clergé et le peuple, et envoie sa profession de foi au Saint-Siége, pour être publiée par toutes les Eglises; qu'elle soit conforme à la lettre de saint Cyrille à Nestorius, et à celle de saint Léon lui-même à Flavius; et qu'il rejette de sa communion ceux qui croient autrement sur l'Incarnation. *J'envoie*, ajoute-t-il, *mes frères les évêques Abundius et Astérius, et les prêtres Basile et Sénateur, afin que si l'évêque de Constantinople confesse la même foi, nous nous réjouissions de la paix de l'Eglise, et si quelques-uns s'en éloignent, que votre clémence accorde un concile universel en Italie, comme le synode assemblé pour ce sujet à Rome, l'a demandé avec moi*

Il écrivit en même temps à Fauste, à Martin, et aux autres abbés de Constantinople, au nombre de seize; les priant de se joindre à ses légats, pour solliciter la profession de foi d'Anatolius. Ces lettres à l'empereur et aux abbés, sont de même date, juillet 450. Trois jours après il écrivit à l'impératrice Pulchérie dans le même but.

Les légats du Pape saint Léon étant partis de Rome, à la fin du mois de juillet 450, n'arrivèrent à Constantinople qu'après la mort de l'empereur Théodose, et furent reçus favorablement par Marcien et Pulchérie. Anatolius, évêque de Constantinople, assembla un concile des évêques qui se trouvaient présents, avec les abbés, les prêtres et les diacres. Abundius, évêque de Come, l'un des légats, présenta la lettre de saint Léon à Flavien. Elle fut lue publiquement, et trouvée conforme aux autorités des Pères latins et grecs, et à la foi catholique. Ainsi Anatolius le premier y donna son assentiment, et y souscrivit, disant anathème à Eutychès et à Nestorius, à leur dogme, et à leurs sectateurs. Tous les assistants évêques, prêtres, abbés et diacres en firent autant.

Ensuite les quatre légats du Pape Abundius et Astérius, évêques, Basile et Sénateur prêtres, rendirent grâces à Dieu de cet accord, et dirent aussi anathème à Eutychès, et à tous ceux qui, suivant son erreur, prétendaient qu'il y a eu deux natures avant l'Incarnation, et une seule nature après. Ils dirent aussi anathème à Nestorius et à ses sectateurs. On ordonna dans ce même concile que les évêques qui auraient souscrit par crainte à la condamnation de Flavien, ne communiqueraient qu'avec leurs Eglises.

L'empereur Marcien fit rapporter à Constantinople le corps de saint Flavien, qui fut enterré avec honneur dans la basilique des apôtres, avec ses prédécesseurs. Il donna aussi un ordre particulier de faire revenir les évêques qui avaient été exilés, pour avoir maintenu la foi catholique avec saint Flavien; entre autres Théodoret, comme il paraît par ses lettres de remercîment aux personnes puissantes, qui avaient amené son rappel, les patrices Anatolius et Vincomale. Il les prie de procurer la célébration d'un concile, où l'empereur et l'impératrice assisteraient en personne, pour empêcher le désordre. Il écrivit aussi à Abundius, légat du Pape, une lettre où il témoigne qu'il a souscrit à la lettre de saint Léon à Flavien, et qu'Ibas d'Edesse et Aquilin de Byblos en ont fait autant

L'empereur Marcien, aussitôt après son élection, écrivit au Pape saint Léon, comme au chef de la religion, pour se recommander à ses prières, et lui proposer la célébration d'un concile. L'impératrice Pulchérie lui mande ce qui s'était passé à Constantinople, la souscription d'Anatolius, la translation du corps de saint Flavien et le rappel des exilés; le priant de contribuer de sa part à la convocation d'un concile. Enfin, Anatolius de Constantinople écrivit lui-même à saint Léon, pour rendre témoignage de sa foi, et lui en-

voya trois députés, Castérius prêtre, Patrice et Asclépiade diacres, qui apportèrent les actes du concile de Constantinople, la relation des lettres du Pape, de ce qui s'y était passé, et les lettres de Marcien et de Pulchérie.

Le Pape saint Léon renvoya les députés d'Anatolius après la fête de Pâques, qui, en 451, fut le 8 d'avril; et les chargea des réponses à toutes ces lettres, écrites le même jour 13 avril 451. Il rend témoignage à Pulchérie des services qu'elle avait rendus à l'Eglise contre l'hérésie de Nestorius, aussi bien que contre celle d'Eutychès. Il lui recommande Eusèbe de Dorylée, qui était à Rome, à qui on avait donné un successeur. Etant chassé de son siége, et un autre évêque mis à sa place, il était allé trouver le Pape, et pour se justifier de la calomnie de nestorianisme, dont ses ennemis le chargeaient, il fit sa profession de foi en présence des députés de Constantinople, déclarant qu'il recevait les décrets des trois conciles généraux de Nicée, de Constantinople et d'Ephèse. Saint Léon recommande encore à Pulchérie, Julien de Cos, qui était toujours à Constantinople et les clercs de cette ville qui étaient demeurés fidèles à saint Flavien. Il félicite Anatolius de la pureté de sa foi, et de la paix de l'Eglise de Constantinople. Quant aux évêques, qui avaient souscrit par faiblesse à la condamnation de saint Flavien, saint Léon approuve ce qui avait été réglé au concile de Constantinople, qu'ils fussent réduits à la communion de leurs Eglises: *mais* ajoute-t-il, *vous ordonnerez avec la participation de nos légats, que ceux qui condamnent entièrement ce qui a été mal fait, soient reçus à notre communion. Quant à ne point réciter à l'autel les noms de Dioscore, de Juvénal et d'Eustache, vous observerez ce qui ne répugnera pas à l'honneur de Flavien, et n'aliénera pas de vous les esprits du peuple.* Il recommande aussi à Anatolius, Julien de Cos, les clercs fidèles à Flavien, et l'Eglise de Dorylée, en l'absence d'Eusèbe. Enfin, il veut que cette lettre soit rendue publique.

Tatien, préfet de Rome, rendit à saint Léon une seconde lettre de l'empereur Marcien, du 22 novembre de l'année précédente 450, par laquelle il lui témoignait avoir reçu favorablement ses légats, et l'invitait à venir en Orient, pour y tenir le concile. «Que si ce n'est pas votre commodité, ajoutait-il, faites-le-nous savoir, afin que nous envoyions partout l'Orient, la Thrace et l'Illyrie, pour convoquer tous les évêques en un lieu certain, afin de régler ce qui regarde la paix de l'Eglise et la foi catholique, comme vous l'avez définie suivant les canons.» Saint Léon répondit le 23 d'avril. Il prie l'empereur de ne pas permettre que l'on examine le mystère du salut, comme si l'on doutait de ce que l'on doit croire. *Il n'est pas permis*, dit-il, *de s'éloigner par le moindre mot de la doctrine des évangélistes et des apôtres, ni d'entendre autrement les divines Ecritures, que nos Pères l'ont appris et enseigné, ni par conséquent de remuer encore des questions impies, que le Saint Esprit a autrefois éteintes, sitôt que le démon les a excitées. Il serait trop injuste que quelque peu d'insensés fissent révoquer en doute, si Eutychès a eu des sentiments impies, ou si Dioscore a mal jugé. Il n'est point question quelle foi on doit tenir; mais à quoi on doit pardonner, de ceux qui reconnaissent leur faute.* Il remet à s'expliquer touchant le concile, par les légats qu'il doit envoyer.

En effet, après le retour des premiers légats, il en envoya à Constantinople deux autres, Lucentius, évêque d'Ascoli, et Basile, prêtre, pour travailler avec Anatolius à la réunion de ceux qui témoigneraient un sincère repentir de s'être laissés entraîner à la faction de Dioscore, et ne les recevoir qu'avec un judicieux examen, sans toutefois les remettre trop longtemps, ni user de trop de rigueur. Il chargea ses deux légats de trois lettres de même date, 7 juin 451; la première à l'empereur Marcien, la seconde à Pulchérie, la troisième à Anatolius. Dans la lettre à l'empereur, il dit:

Quant au concile, votre clémence peut se souvenir que je l'ai demandé moi-même; mais l'état présent des affaires ne me permet en aucune façon d'assembler les évêques de toutes les provinces, parce que celles dont on veut principalement appeler (il veut dire celles d'Occident), *sont tellement troublées par les guerres, qu'ils ne peuvent quitter leurs Eglises. Remettez-le donc à un temps plus propre, quand, par la miséricorde de Dieu la sûreté publique sera mieux établie.*

Il prie l'impératrice Pulchérie de faire transférer Eutychès loin de Constantinople, dont son monastère était trop proche, et d'y mettre à sa place un abbé catholique. Il recommande à Anatolius de ne rien décider encore touchant les chefs du parti qui ont présidé un faux concile, quand même ils témoigneraient du repentir; mais sans refuser leur satisfaction, la réserver à être mûrement examinée par le Saint-Siége, et cependant ne point réciter leurs noms à l'autel de l'église de Constantinople.

Cependant un concile œcuménique ayant été convoqué à Nicée pour le 1er septembre 451, saint Léon choisit deux nouveaux légats pour représenter la chaire apostolique, Pascasin, évêque de Lilybée en Sicile, et Boniface, prêtre de l'Eglise romaine. Le premier, distingué par son érudition et sa piété, avait déjà, dans plusieurs circonstances, déployé une grande fermeté de caractère; il était très-versé dans la connaissance de l'histoire et des antiquités de l'Eglise, et avait été consulté par saint Léon pour la fixation du cycle pascal. Son influence était grande dans toute la Sicile. Le Pontife lui envoya, avec ses instructions, une copie de sa lettre à Flavien, avec un choix des passages des Pères sur le mystère de l'Incarnation. Il le chargea en même temps de faire calculer, par des gens habiles, le jour de Pâques de l'année 455, parce qu'il se rencontrait des difficultés dans le calcul de Théophile d'Alexandrie, dont toute l'Eglise usait à cette

époque. Boniface, qui partait seul de Rome, fut chargé des lettres de légation datées du 26 juin 451, et adressées à l'empereur, au concile et au patriarche de Constantinople, Anatole. Aux deux légats Pascasin et Boniface, le Pape joignit Lucentius, évêque d'Ascoli, Basile, prêtre, partis peu de temps auparavant, et Julien de Cos, fixé depuis des années en Orient, qui se trouvait instruit à fond de toute l'affaire d'Eutychès. Le concile, réuni d'abord à Nicée, fut ensuite transféré à Chalcédoine, à cause de la proximité de Constantinople, où les nécessités de l'empire retenaient Marcien. Le saint concile ouvrit ses travaux le 8 octobre de l'an 451, dans l'église de Sainte-Euphémie. « Au milieu, » dit M. Gauthier, « se placèrent les officiers de l'empereur. Du côté de l'épître, les légats du Pape, les évêques de Constantinople, de Césarée en Cappadoce, et tous ceux des diocèses de l'Orient, du Pont, de l'Asie et de la Thrace. Du côté de l'Evangile, Dioscore, Juvénal, Thalassius et les autres évêques qui, pour la plupart, avaient assisté au faux concile d'Ephèse. Le concile constitué, les légats du Pape demandèrent l'expulsion de Dioscore, à cause de la conduite abominable qu'il avait tenue dans cette ville, et les officiers enjoignirent à cet évêque coupable de quitter son rang, et de s'asseoir sur le banc placé pour les accusés. Il résulta de l'instruction dirigée contre lui, qu'il avait violenté les membres innocents du conciliabule d'Ephèse, pour protéger Eutychès; qu'il les avait ou frappés, ou menacés d'exil, ou repoussés par la force des armes; enfin, qu'il les avait contraints de donner leur blanc-seing à un papier sur lequel il inscrivit postérieurement des résolutions qui consacraient la prétendue orthodoxie de l'hérésiarque.

« L'innocence de saint Flavien fut proclamée, et tous les évêques qui avaient donné forcément la main au brigandage d'Ephèse, avouèrent leur faute. Dioscore seul, par un orgueilleux entêtement, persista dans ses opinions.

« Lecture faite de la profession de foi d'Eutychès, Dioscore, Juvénal, Thalassius, Eusèbe d'Ancyre, Eustathe de Beryte et Basile de Séleucie, qui tous l'avaient approuvée, furent déposés de la dignité épiscopale.

« Dans la seconde session, qui commença le 10 octobre, et à laquelle n'assistèrent ni Dioscore, ni ses partisans, on examina ce qui concernait le dogme. On lut d'abord la lettre de saint Léon à Flavien, où le mystère de l'Incarnation est développé de la manière la plus claire et la plus précise. »

Pendant cette lecture, les évêques d'Illyrie et de Palestine firent quelques difficultés sur trois endroits, où la distinction des deux natures est fortement exprimée; mais sur les deux premières, l'archidiacre Aëtius leur fit voir des passages tout semblables de saint Cyrille, et Théodoret en fit autant sur le troisième. Après la lecture achevée, les évêques s'écrièrent: « C'est là foi des Pères, c'est la foi des apôtres; nous croyons tous ainsi, les orthodoxes croient ainsi; anathème à qui ne le croit pas. Pierre a parlé ainsi par Léon; les apôtres ont ainsi enseigné. La doctrine de Léon est sainte et vraie; Cyrille a ainsi enseigné: mémoire éternelle à Cyrille. Léon et Cyrille ont enseigné de même. Pourquoi n'a-t-on pas lu cela à Ephèse? Voilà ce que Dioscore a caché. » Après la lettre de saint Léon, on lut les passages des Pères, qu'il avait choisis, savoir: de saint Hilaire, de saint Grégoire de Nazianze, de saint Ambroise, de saint Jean Chrysostome, de saint Augustin et de saint Cyrille.

« Comme la session, qui s'ouvrit le 13 octobre, devait être consacrée à juger, dans toutes les formes, le principal auteur du brigandage d'Ephèse. les officiers de l'empereur s'abstinrent d'y assister, de peur qu'on ne dît qu'ils avaient influencé les Pères par leur présence. Convaincu des atrocités qui lui étaient reprochées, Dioscore, qu'on avait cité par trois fois de comparaître pour se justifier, sans qu'il en tînt compte, fut privé de toutes les dignités ecclésiastiques. Le condamné ne rabattit rien de son audace, mais peu de temps après, il fut exilé à Ganges, dans la Paphlagonie, où il mourut la troisième année de son bannissement.»

La quatrième session commença le 17 octobre. Il y fut arrêté que le concile adoptait les résolutions de ceux de Nicée et de Constantinople, suivant l'exposé fait par saint Cyrille, et les écrits du Pape saint Léon contre les nestoriens et les eutychéens. On demanda pour la seconde fois la lecture de sa lettre à Flavien. Anatolius, archevêque de Constantinople, dit: « La lettre du très-saint archevêque Léon s'accorde avec le symbole de Nicée, à celui de Constantinople et à ce qui s'est fait au concile d'Ephèse, sous saint Cyrille, quand Nestorius a été déposé. C'est pourquoi j'y ai consenti, et l'ai volontiers souscrite. » Paschasin dit, au nom de tous les légats: « Il est clair que la foi du Pape Léon est la même que celle des Pères de Nicée et de Constantinople, et la définition du concile d'Ephèse sous saint Cyrille, et qu'il n'y a aucune différence. C'est pourquoi la lettre du Pape, qui a renouvelé cette foi à cause de l'hérésie d'Eutychès, a été reçue comme étant du même esprit. » Maxime d'Antioche dit: « La lettre du très-saint archevêque Léon s'accorde avec l'exposition de Nicée, à celle de Constantinople et à celle d'Ephèse, et j'y ai souscrit. » Etienne d'Ephèse, Diogène de Cyzique, Cyrus d'Anazarbe, Constantin de Bostre, et tous les autres évêques, au nombre de cent soixante ou environ, approuvèrent de même la lettre de saint Léon, et témoignèrent qu'ils y avaient souscrit, parce qu'ils l'avaient trouvée conforme à la foi des Pères.

Les évêques d'Epire, de Macédoine, de Thessalie, de Grèce et de Crète, c'est-à-dire de toute l'Illyrie orientale, firent leur déclaration par écrit, qui fut dictée, au nom de tous, par Sozon, évêque de Philippes, en ces termes: « Nous gardons la foi des trois cent dix-huit Pères, qui est notre salut, et nous

souhaitons d'y mourir. Celle des cent cinquante n'en diffère en rien : nous observons aussi en tout ce qui a été défini au concile d'Ephèse, où ont présidé le bienheureux Célestin et le bienheureux Cyrille ; et nous sommes persuadés que le très-saint archevêque Léon est très-orthodoxe; Paschasin et Lucentius ses légats nous l'ont démontré au sujet de sa lettre; ils nous ont expliqué ce que l'expression semblait avoir d'obscur. Car nous étant rendus, par votre ordre, chez l'archevêque Anatolius, à l'assemblée qui s'y est tenue, ils ont anathématisé quiconque sépare la divinité de la chair de Notre-Seigneur Jésus-Christ, tirée de la sainte Vierge; qui ne lui attribue pas ce qui lui convient, comme Dieu et comme homme, sans confusion, ni changement, ni division. C'est pourquoi, étant persuadé que la lettre s'accorde parfaitement avec la doctrine des Pères, nous y avons adhéré et souscrit.» Tous les évêques d'Illyrie confirmèrent de vive voix cette déclaration. Les évêques de Palestine firent de même, par écrit, une déclaration commune, où ils avouent qu'ils avaient cru trouver, dans la lettre de saint Léon, quelques mots qui marquaient division et séparation, mais que les légats les avaient satisfaits.

« La cinquième session, » dit M. Gauthier (*Abrégé des conciles généraux*, p. 6), « se fait remarquer par un décret sur les matières de foi d'une grande étendue; car les Pères y insèrent les symboles de Nicée et de Constantinople, les lettres de saint Cyrille contre Nestorius et de saint Léon contre ce dernier et Eutychès. Le décret contient, à la suite de ces commentaires vénérés, un abrégé de la foi sur l'Incarnation, exprimant l'opinion particulière du concile. En voici la substance : « Nous déclarons tous d'une voix que l'on doit confesser un seul et même Jésus-Christ Notre-Seigneur, le même parfait dans la divinité et parfait dans l'humanité, vraiment Dieu et vraiment homme, le même composé d'une âme raisonnable et d'un corps consubstantiel à Dieu le Père selon la divinité, et consubstantiel à nous selon l'humanité; en tout semblable à nous, hormis le péché; engendré du Père avant les siècles, selon la divinité, et dans les derniers temps né de la Vierge Marie, Mère de Dieu, selon l'humanité, pour nous et pour notre salut; en un seul et même Jésus-Christ, Fils unique, Seigneur en deux natures, sans confusion, sans changement, sans division, sans séparation, *sans que l'union ôte la différence des natures;* au contraire, la propriété de chacune est conservée et concourt en une seule personne et en une seule hypostase, en sorte qu'il n'est pas divisé ni séparé en deux personnes, mais que c'est un seul et même Fils unique, Dieu Verbe, Notre-Seigneur Jésus-Christ. »

Le concile obligea de croire à ce décret sous peine d'encourir les foudres de l'Eglise.

Le 25 octobre commença la sixième session que l'empereur Marcien honora de sa présence. Ce souverain prononça un discours où il dit, entre autres choses : « qu'il venait assister au concile, à l'exemple du pieux Constantin, non pour y exercer aucune autorité, mais pour y protéger la foi, afin qu'on ne pût plus désormais induire personne par de mauvais conseils à s'en séparer. »

On lut le décret rendu dans la séance précédente, après quoi l'empereur demanda si tout le concile approuvait cette profession de foi; les Pères ayant répondu à l'unanimité : « Nous croyons tous ainsi, » signèrent le décret. A la suite de cette souscription, le concile arrêta : 1° qu'il ne pourrait être bâti de monastère sans le consentement de l'évêque de la ville, et que les religieux seraient soumis à l'ordinaire et vivraient en repos, ne s'appliquant qu'au jeûne et à la prière; 2° qu'aucun clerc ne pourrait prendre d'autres terres à ferme que celles de l'Eglise, avec la permission de son évêque, à peine d'être dépouillé de sa dignité ; 3° et que les clercs d'une Eglise ne pourraient être employés dans une autre, hors les cas d'urgence et de nécessité.

Sur la demande de Marcien, le concile conféra à l'Eglise de Chalcédoine le titre de métropole, sans rien déroger au rang de celle de Nicomédie. Les évêques prièrent ensuite l'empereur de leur permettre de se retirer; ce qui indique, dit Fleury, qu'ils regardaient le concile comme terminé, puisque la question de la foi avait été définitivement réglée. En effet, il y eut bien encore six séances, mais on ne traita que des questions de personnes ou de circonscriptions de siéges, sauf la dernière, dont il sera parlé. Quant aux autres, la concision que nous nous sommes prescrite, et le peu d'importance de leur objet, nous dispensent de les analyser.

« En lisant le récit des actes du concile de Chalcédoine, il est impossible, » dit M. de Saint-Chéron (*Histoire du pontificat de saint Léon et de son siècle*), « de n'être pas vivement frappé de ce que j'appellerai, pour emprunter une expression du comte de Maistre, *la présence réelle* du Souverain Pontife. C'est lui qui parle, qui agit, qui décide; c'est lui qui fixe la doctrine, qui punit les coupables, qui pardonne aux repentants ; son nom est sans cesse prononcé et accueilli par les acclamations les plus expressives. Les légats mêmes qui le représentent disparaissent en quelque sorte, comme ces mortels de la fable, enveloppés et rendus invisibles par l'auréole lumineuse qui émane de la divinité qui les protége. »

« L'action qu'exerça l'empereur et la nature de son influence, » dit M. Léopold de Montvert, « méritent aussi d'être remarquées. Les rapports entre l'Eglise et l'empire étaient alors intimes. Au nombre des questions qui furent traitées, il en était plusieurs dans lesquelles la puissance temporelle avait réellement le droit d'intervenir, mais loin d'abuser de son autorité, les fonctionnaires du prince surent se maintenir, avec convenance et dignité, dans ces justes limites où la liberté de l'Eglise et les droits légitimes

du pouvoir séculier sont également respectés ; ils se montrèrent calmes, modérés, impartiaux ; se posant comme médiateurs entre les deux partis, ils continrent le zèle trop ardent de quelques-uns, et surent réprimer la passion quand elle éclatait avec trop de violence. Cette intervention active et directe de la puissance temporelle dans un concile est un fait tout exceptionnel, particulier à ces premiers siècles, où la hiérarchie de l'Eglise, n'ayant pas encore pris tout son libre développement, se trouvait plus ou moins dépendante de l'Etat. Les violences commises dans les brigandages d'Ephèse prouvent quels étaient pour l'Eglise les dangers de cette dépendance ; elle soutiendra, pour s'en affranchir, les luttes les plus mémorables, et Dieu lui enverra, pour la conquête de sa liberté, de grands hommes, dignes successeurs de saint Léon. Le Pontife romain instruisit les évêques des Gaules, toujours fidèles au Saint-Siége, du triomphe que la vérité catholique venait de remporter dans le concile de Chalcédoine, l'hérésie y ayant été condamnée d'une commune voix, ainsi que ses auteurs. Saint Léon avait déjà fait parvenir aux évêques d'Occident la fameuse Epître à Flavien, et nous avons dit que tous s'étaient empressés de la souscrire. Il nous reste une lettre synodale de quarante-quatre d'entre eux, témoignage magnifique et de la primauté du Saint-Siége reconnue dans toute l'Eglise, et de l'affection qui unissait à notre grand saint tout l'épiscopat.

« Dès que le Pape eut reçu les actes authentiques du concile, il chargea l'évêque de Cos, Julien, de les traduire du grec en latin, ainsi que tous les documents qui y avaient rapport. On suppose, sans avoir du reste la preuve du fait, que la version latine que nous possédons est le travail de Julien.

« L'Orient et l'Occident étaient dans l'attente de l'accueil qui serait fait par le Pape aux actes et aux décrets du concile de Chalcédoine. Jamais le Saint-Siége n'avait été appelé dans une circonstance plus solennelle, plus décisive, à montrer l'étendue, la dignité et la valeur des droits de la primauté. Le concile avait proclamé que le pouvoir de fixer le dogme était inhérent au Siége apostolique. Il avait solennellement reconnu la primauté de juridiction et d'honneur, privilége exclusif du Pontife romain ; mais dans l'avant-dernière session, le patriarche de Constantinople, Anatole, était parvenu, en l'absence des légats, à faire souscrire un 28ᵉ canon, ainsi conçu :

« Les Pères ont eu raison d'accorder au
« Siége de l'ancienne Rome ses priviléges,
« parce qu'elle était la ville régnante ; et par
« *le même motif*, les cent cinquante évêques
« du concile de Constantinople ont jugé que
« la nouvelle Rome, qui est honorée de
« l'empire et du sénat, doit avoir *les mêmes*
« *avantages* dans l'ordre ecclésiastique, et
« être la seconde après elle. En sorte que
« les métropolitains des diocèses du Pont, de
« Thrace et d'Asie seulement, et les évêques
« de ces diocèses qui sont chez les Barbares,
« soient ordonnés par le siége de Constanti-
« nople, sur le rapport qu'il lui sera fait des
« élections canoniques. Bien entendu que
« chaque métropolitain de ces diocèses or-
« donnera les évêques comprovinciaux selon
« les canons. »

« L'ambition personnelle d'Anatole, celle de l'Eglise et de la ville de Constantinople en général, les raisons politiques qui inspiraient à l'empereur le désir de voir s'accroître l'influence de sa capitale dans la sphère ecclésiastique, un esprit de réaction contre Alexandrie, dont les patriarches, Théophile et Dioscore, avaient si malheureusement abusé de leur puissance, telles furent les principales causes qui entraînèrent un certain nombre de prélats à voter ce canon. Toutefois il ne fut souscrit que par cent quatre évêques sur six cents qui formaient le concile.

« Je ne sais si je me trompe, » poursuit M. de Montvert, « mais il me semble que M. de Saint-Chéron est trop frappé de ces mots qu'il souligne : *le même motif, les mêmes avantages*, et qu'il en exagère la portée ; du moins s'exprime-t-il de manière à faire croire, qu'à son avis, les auteurs du canon qui nous occupe, entendaient faire du patriarche de Constantinople l'égal du Pontife romain, et établir comme deux Papes dans l'Eglise. Le concile, dit-il, *accorde au siége de Constantinople, agissant dans sa sphère, les mêmes droits de juridiction que le siége de Rome exerce dans la sienne, et celui-ci est reconnu comme le premier, en ce sens seulement qu'on lui accorde la préséance d'honneur*. Une telle interprétation est trop contraire à l'ensemble des actes du concile, pour qu'on puisse l'admettre, et si elle était fondée, on ne concevrait pas que l'empereur Marcien et le légat Julien de Cos lui-même eussent pu avoir la pensée de demander à saint Léon la confirmation d'un pareil acte. Il ne s'agissait de rien de semblable ; on ne prétendait pas dépouiller Rome de son autorité suprême et universelle sur toute l'Eglise, ni partager cette autorité entre les deux siéges ; on voulait seulement élever Constantinople au second rang, et étendre son pouvoir de juridiction sur des provinces qui, de droit, en étaient exemptes. Les lettres de saint Léon à l'empereur et au patriarche fixent parfaitement le sens de la discussion. Nulle part il ne se plaint qu'on ait attribué à Constantinople les droits de Rome, ce qu'il n'aurait assurément pas manqué de faire, si telle avait été la prétention de ceux qui sollicitaient son approbation, et qui, en la sollicitant, confessaient par là même son incommunicable et indivisible primauté. Que reproche-t-il donc à ce canon qu'il casse et qu'il annule ? Il lui reproche : 1° de n'avoir pas compris qu'*autre est la nature des choses du siècle, autre la nature des choses de Dieu* (lettre à l'empereur), c'est-à-dire d'avoir fondé les prérogatives des Eglises sur des raisons purement politiques, les prérogatives de Rome sur son titre de *ville régnante*, celles de Constantinople sur son titre de *nouvelle*

Rome; 2° d'avoir oublié qu'*on ne peut faire de Constantinople un siége apostolique (ibid.)*; 3° de faire perdre le second rang au siége d'Alexandrie, fondé par saint Marc, disciple de saint Pierre, et d'ôter le troisième rang à l'Eglise d'Antioche, où naquit le nom chrétien par la prédication du même apôtre (*Lettres à Anatole*); 4° de dépouiller de leurs antiques priviléges les métropolitains du Pont, de Thrace ou d'Asie. (*Ibid.*)

« Si, à ces raisons de droit, on ajoute le danger qu'il y avait à donner la prépondérance sur tout l'Orient au patriarche d'une ville, que sa position de capitale ne rendait déjà que trop puissante, on comprendra de quelle sagesse saint Léon fit preuve en annulant la disposition du concile, malgré les instances pressantes et réitérées de Marcien, de Pulchérie, de Julien, et d'une foule d'autres personnes moins puissantes et moins dévouées. Du reste, ses légats avaient tout d'abord énergiquement protesté; comme nous l'avons dit, le vingt-huitième canon avait été dressé dans l'avant-dernière session, après qu'ils se furent retirés. Le lendemain, 1er novembre 451, ils demandèrent des explications.

« Le légat Lucentius fit observer que la décision des cent cinquante évêques de Constantinople, rendue, disait-on, il y avait soixante ans, ne se trouvait pas dans les canons des conciles, et qu'aucun autre concile n'avait jamais rien dit de semblable. Plus tard saint Léon, écrivant à Anatole, lui disait: Le règlement fait par des évêques, il y a 60 ans dites-vous, ne favorise en rien votre prétention, car, n'ayant pas été communiqué par vos prédécesseurs au siége apostolique, ce règlement a été dès l'origine frappé de nullité, et l'usage que vous en voulez faire est aussi tardif qu'inutile. » A quoi il faut ajouter que le concile en question n'avait décerné au siége de Constantinople que le second rang d'honneur, sans qu'il fût question de juridiction, et avait, au contraire, expressément réservé la franchise et les priviléges des diocèses d'Asie, du Pont et de Thrace. Aussi les partisans du patriarche de la ville impériale n'eurent-ils rien à répondre lorsque le légat Lucentius leur dit: « Si les évêques de Constantinople jouissent de cet avantage depuis un si long temps, que demandent-ils maintenant? s'ils n'en ont jamais joui, pourquoi le demandent-ils? » Les légats firent lire les décrets du concile de Nicée qui, après ces mots: *L'Eglise Romaine a toujours eu la primauté*, met au second rang Alexandrie, au troisième Antioche, avec des priviléges de juridiction, au quatrième, mais sans aucune juridiction, Jérusalem, et qui consacre également les droits des métropolitains des trois grands diocèses d'Asie, du Pont et de Thrace; mais le sénat étant intervenu au nom de l'empereur, le concile, ou du moins ce qui en restait, passa outre, et les légats durent se contenter de faire insérer dans les actes leur opposition.

« Assurément il est triste de voir cent quatre-vingt quatre évêques s'exprimer de façon à croire qu'à leur avis le Saint-Siége tient ses prérogatives des hommes, et non de Jésus-Christ même, et que ces prérogatives lui ont été données, parce que Rome fut la ville des Césars, et non parce qu'elle est l'Eglise du prince des apôtres. Mais il faut cependant tenir compte à ces évêques de la lettre qu'ils adressèrent au Pape, en lui envoyant les actes du concile, et qu'ils signèrent tous, en ajoutant à leur nom quelques-unes de ces paroles expressives: *Priez pour moi, très-saint Père, Père bien-aimé, saint et vénérable Pape, Père bien-aimé de Dieu*, etc., etc. Cette lettre se termine ainsi:

« Nous avons aussi confirmé le canon des « cent cinquante Pères assemblés à Constan- « tinople sous le grand Théodose, qui or- « donne que l'évêque de Constantinople « aura la prérogative, après votre Saint- « Siége, persuadés que, comme vous com- « muniquez sans envie à vos frères, vous « continuerez de prendre soin du siége de « Constantinople, *et d'y étendre la splendeur* « *de votre bonté apostolique*. Il est vrai que « vos légats ont vigoureusement résisté à « ce décret; mais ils ont voulu, sans doute, « vous en laisser l'honneur, afin que l'on « vous attribuât la conservation de la paix « comme de la foi; *nous avons en cela déféré* « *au désir de l'empereur, du sénat et de toute* « *la ville impériale*. Nous vous prions donc « d'honorer notre jugement par votre suf- « frage, et *d'accomplir les justes désirs de* « *vos enfants, qui se sont conformés à vous* « *pour le bien*. Vous ferez plaisir aux em- « pereurs, qui *ont confirmé votre jugement* « *comme une loi*, et le siége de Constanti- « nople vous en témoignera une reconnais- « sance éternelle, en toute occasion, par son « union et par son zèle. »

« N'est-ce pas reconnaître que, si le Souverain Pontife refuse, le décret demeure sans valeur? N'est-ce pas proclamer que la puissance apostolique du Saint-Siége s'étend sur toutes les Eglises et sur l'Eglise de Constantinople, comme sur toutes les autres? N'est-ce pas, enfin, s'excuser sur le désir de plaire à l'empereur, au sénat et à toute la ville impériale?

« La gravité des affaires religieuses en Orient, les difficultés qui s'élevèrent à Constantinople, engagèrent saint Léon à établir des fonctions nouvelles qui, dans la suite, eurent une grande importance: nous voulons parler des légats pontificaux établis à poste fixe auprès des diverses cours.

« Malgré tous leurs efforts, le Pape et l'empereur n'avaient pu calmer l'agitation dans l'Eglise d'Orient. Marcien crut avoir trouvé la cause de cette irritation permanente dans une circonstance qui montre combien la primauté du Saint-Siége était universellement reconnue. Léon n'avait pas encore confirmé les canons du concile de Chalcédoine. Quelques évêques, partisans d'Eutychès, se fondaient, pour résister aux décrets de cette assemblée, sur ce qu'ils n'avaient point été approuvés par l'évêque

de Rome. Marcien pria donc le Pape d'envoyer sa confirmation, ce qui ferait tomber les derniers prétextes de résistance. Cette circonstance prouve invinciblement que la confirmation de l'évêque de Rome était regardée en Orient comme indispensable pour la validité d'un concile œcuménique. La demande de cette confirmation est d'autant plus remarquable, qu'elle fut produite par un mouvement spontané du peuple lui-même. Le Pape répondit à l'empereur, et, par lettre du 21 mars 453, il confirmait nettement et formellement tous les décrets du concile de Chalcédoine, qui se rapportaient au dogme, mais en déclarant néanmoins formellement qu'il ne reconnaîtrait jamais ce qui avait été fait de contraire aux décrets du concile de Nicée.

« Les tentatives du Saint-Siége et de l'empire pour le rétablissement de la paix, échouèrent devant l'opiniâtreté de l'hérésie. De nouveaux coups furent portés à l'Eglise; les moines partisans d'Eutychès, par intérêt ou par système, accueillirent avec colère la nouvelle de son bannissement et de la déposition de Dioscore. Les éléments d'une insurrection menaçante existaient déjà, une seule étincelle pouvait allumer un vaste incendie; elle fut jetée, mais la prudente conduite de l'empereur sauva la société chrétienne.»

Au printemps de l'an 452, Attila ayant renouvelé et augmenté ses troupes, leur annonça que le moment était venu d'aller ravager l'Italie et de prendre sa capitale, la fameuse Rome. Des masses s'ébranlent aussitôt; elles s'élancent dans les plaines verdoyantes du Danube : Attila s'empare d'Aquilée, la pille et la livre aux flammes; il entre dans la Vénitie et la ravage. Milan, Pavie, toutes les cités de la haute Italie tombent entre ses mains. Aucun moyen de défense n'a été préparé; l'empereur, ne se trouvant pas en sûreté à Ravenne, se réfugie à Rome auprès du Pape. Attila avance sur Rome : le sénat, le peuple et l'empereur ne songent pas même à combattre, ils n'ont d'espoir que dans saint Léon. Une députation lui est solennellement envoyée, et réclame son intervention auprès du terrible chef des Barbares; mission dangereuse, difficile, d'où dépendait le sort du monde. C'en était fait de l'Italie et de l'Empire, si Valentinien n'eût trouvé dans le Pape saint Léon un médiateur, ou, pour mieux dire, un ange de paix, puisqu'il fut capable de fléchir Attila. Le saint Pontife vint courageusement au-devant de ce prince barbare; il avait à sa suite l'un des consuls et une partie du sénat romain. Lorsqu'il fut en sa présence : *Grand roi*, lui dit-il, *le sénat et le peuple romain, autrefois les vainqueurs du monde, m'envoient pour implorer humblement votre clémence. De tous les événements qui ont illustré votre règne, le plus glorieux et le plus mémorable, c'est de voir humilié devant vous un peuple qui a vu si longtemps toutes les nations et tous les rois à ses pieds. Vous avez vaincu tous ceux dont Rome a été victorieuse, vous n'avez plus maintenant d'autre gloire à acquérir que celle de vous vaincre vous-même, et de dominer par la clémence sur des peuples que vous avez soumis par la terreur. Nous nous avouons vaincus; épargnez le sang d'une foule de malheureux qui se soumettent à vous sans résistance.*

Tandis que saint Léon parlait de la sorte, Attila avait les yeux fixés sur cet homme vénérable, qui portait sur son front le noble caractère de la vertu. A peine eut-il fini de parler, que le consul et les sénateurs se prosternèrent devant ce roi, fondant en larmes. Un spectacle si nouveau excita dans l'âme d'Attila un sentiment d'humanité; il parut tout d'un coup s'adoucir, et moyennant un tribut qu'on promit de lui payer, il s'engagea à ne pas aller plus avant. Les officiers de son armée, frappés de ce changement, ne purent s'empêcher de lui représenter vivement combien il était contraire à ses intérêts et à sa gloire d'abandonner si facilement la conquête d'un si beau pays. On prétend qu'il leur répondit, qu'il y était forcé par une raison supérieure, que tandis que Léon lui parlait, il avait vu paraître à ses côtés deux hommes d'un extérieur auguste, qui, tirant l'épée sur lui, le menaçaient de le tuer, s'il ne se rendait pas aux vœux du saint Pontife. Quoi qu'il en soit, Attila, au lieu de passer le Pô, pour venir à Rome, repassa les Alpes, et prit le chemin de la Pannonie.

Saint Léon étant revenu à Rome, au lieu d'y entrer, ne songea qu'à y faire triompher la miséricorde de Dieu, voulant qu'on attribuât l'heureux succès qu'il avait eu, non à sa sagesse, mais à la grâce de Dieu, qui avait adouci les cœurs et la fureur des Barbares, et à l'intercession des saints dont les prières avaient fléchi la justice divine, et obtenu le pardon pour ceux qui ne méritaient que le châtiment.

Cette même année, Julien de Cos, qui résidait pour le Pape à Constantinople, lui écrivit une lettre, où il témoignait compatir à ses peines et aux maux qu'avait soufferts l'Italie par l'incursion des Barbares. En même temps il lui donne avis d'une nouvelle entreprise d'Anatolius, qui avait ôté de sa place l'archidiacre Aëtius toujours catholique, et opposé aux nestoriens et aux eutychéens, et l'avait ordonné prêtre de l'église d'un cimetière, pour faire archidiacre un nommé André, ami d'Eutychès, et accusateur de Flavien. Saint Léon en écrivit à Marcien et à Pulchérie, se plaignant qu'Anatolius avait dégradé Aëtius, sous prétexte de lui faire honneur. Car n'ayant rien à lui reprocher pour la foi, ni pour les mœurs, il lui avait ôté la fonction d'archidiacre, qui donnait une grande autorité, parce qu'elle comprenait l'administration de toutes les affaires de l'Eglise, pour le condamner à une espèce d'exil, en l'attachant à un cimetière hors de la ville, dans un lieu écarté, et cela, parce qu'Aëtius avait toujours été attaché à Saint Flavien et à la foi catholique. Ainsi Anatolius se rendait suspect de n'avoir

pas renoncé de bon cœur aux erreurs d'Eutychès. Il avait même violé la tradition apostolique, en faisant cette ordination un vendredi, au lieu de la faire la nuit du samedi au dimanche.

Saint Léon prie l'empereur et l'impératrice de l'obliger à changer de conduite; et en même temps il leur recommande Julien de Cos, qu'il déclare avoir établi son légat pour poursuivre à leur cour tout ce qui regardera la foi et la paix de l'Eglise contre les hérétiques. C'est le commencement des légats du Pape, résidant à Constantinople, que l'on nomma depuis apocrisiaires ou correspondants, comme on nommait déjà ceux que les évêques d'Alexandrie et d'Antioche y tenaient pour les affaires de leurs Eglises. Mais ceux du Pape y étaient pour les affaires générales, pour maintenir la foi et la discipline, observer de près les évêques de Constantinople, et empêcher qu'eux, ni les autres patriarches d'Orient, n'entreprissent rien au préjudice de l'Eglise universelle. Ces lettres sont des 10 et 11 mars 453.

Saint Léon écrivit en même temps à Julien sur le même sujet, le priant aussi de l'instruire de ce qui avait excité les moines de Palestine à des désordres, si c'était pour le parti d'Eutychès, ou par un zèle indiscret contre Juvénal de Jérusalem qui l'avait favorisé. Il lui demanda aussi des nouvelles des moines d'Egypte et de l'Eglise d'Alexandrie, marquant qu'il avait écrit au nouvel évêque. Il lui recommande de lui envoyer les actes du concile de Chalcédoine, exactement traduits en latin, et recueillis en un volume.

Les schismatiques publiaient que saint Léon n'approuvait pas le concile de Chalcédoine, sous prétexte qu'il n'avait pas voulu recevoir le canon fait en faveur de l'évêque de Constantinople. Il est vrai que la lettre de saint Léon à Anatolius aurait pu les désabuser facilement, mais Anatolius n'avait garde de la publier; et on l'accuse même d'avoir répandu cette calomnie. Elle fit tant d'impression, que l'empereur Marcien exhorta saint Léon à s'en expliquer nettement. Il croyait l'avoir assez fait, avant le concile par sa lettre à Flavien; et depuis, par celles qu'il avait écrites à l'empereur, à l'impératrice, et à Anatolius. Toutefois pour satisfaire l'empereur, il écrivit encore une lettre adressée à tous les évêques qui avaient assisté au concile de Chalcédoine; par laquelle il déclare qu'il approuve tout ce qui s'y est fait touchant la foi, et que quiconque osera soutenir l'erreur de Nestorius ou d'Eutychès et de Dioscore, doit être retranché de l'Eglise. Mais il proteste en même temps d'observer inviolablement les canons de Nicée, et de résister à l'ambition, quelque concile qu'elle puisse alléguer en sa faveur, comme il paraît par son opposition aux entreprises de l'évêque de Constantinople. Cette lettre est datée du 21 mars 453.

Saint Léon écrivit en même temps à l'empereur Marcien et à l'impératrice Pulchérie, qui vivait encore, pour les remercier du soin qu'ils avaient pris, de ramener doucement les moines de Palestine. Il écrivit aussi à Julien de Cos sur le même sujet. Il lui dit, en parlant de l'injure faite au prêtre Aëtius, *Il faut souffrir cela, quant à présent, de peur qu'il ne semble que j'excède les bornes de la gravité. Anatolius persiste tellement dans sa prétention, qu'il a voulu y faire souscrire les évêques d'Illyrie. Je ne lui écris point, quoique vous en soyez d'avis, parce que je vois bien qu'il ne veut pas se corriger.*

Dans la même lettre, il marque qu'il a reçu un ordre secret de l'empereur, pour écrire à l'impératrice Eudoxie, comme il fit en effet le 25 juin, l'exhortant à ramener les moines égarés de Palestine, et à leur faire entendre que la foi catholique condamne également les erreurs de Nestorius et d'Eutychès. Il écrivit aussi à ces moines, attribuant l'occasion de leur erreur à la mauvaise traduction de sa lettre à Flavien. Il s'étend sur la matière, et après avoir instruit ces moines, qui la plupart étaient fort ignorants, il leur reproche fortement leur excès, et les exhorte à en revenir. Cette lettre est une des plus éloquentes de saint Léon.

Il dit dans deux autres lettres de la même année, que la prédication ne convient point aux moines. Il écrit à Julien de Cos: *Comme il est de la puissance impériale, de réprimer sévèrement les tumultes et les séditions; aussi est-il de l'autorité sacerdotale, de ne laisser aux moines aucune liberté de prêcher contre la foi, et d'empêcher qu'ils ne s'attribuent ce qui appartient aux évêques.* Et à Maxime d'Antioche: *Vous devez aussi prendre garde, qu'excepté ceux qui sont dans le sacerdoce, personne n'ait la hardiesse de s'attribuer le droit d'enseigner, soit un moine, soit un laïque, qui se flatte de quelque réputation de science. Tout doit être ordonné dans l'Eglise, et chacun de ses membres doit être content de sa fonction.* Il répète la même chose dans la lettre à Théodoret. Tout cela à l'occasion des moines partisans d'Eutychès, et en particulier d'un certain Georges, qui se donnait l'autorité d'écrire et de prêcher, avec la permission de Thalassius, évêque de Césarée en Cappadoce.

Maxime d'Antioche avait écrit à saint Léon, par le prêtre Marien et le diacre Olympius, par lesquels il avait appris qu'il y avait encore en Orient grand nombre de nestoriens et d'eutychéens qui s'anathématisaient réciproquement. Saint Léon exhorta Maxime à tenir ferme dans la foi de saint Pierre, *à qui nous avons*, dit-il, *succédé l'un et l'autre. Ne souffrez point que l'on donne atteinte à cette foi dans les Eglises d'Orient, principalement dans celles que les canons de Nicée ont attribuées au siége d'Antioche. J'ai un tel respect pour ces canons, que je ne permettrai jamais qu'on les viole par aucune nouveauté. Conservez soigneusement les priviléges du troisième siége; et si vous avez quelque chose à poursuivre sur ce sujet, expliquez-le par vos lettres, afin que je puisse vous répondre d'une manière plus précise. L'ambition prend souvent l'occasion de se glisser dans les conciles généraux,*

comme dans le concile d'Ephèse. Juvénal crut pouvoir usurper la primauté de la Palestine, et établit sa prétention par des écrits supposés. Saint Cyrille s'y opposa, et écrivit ici pour faire connaître cette entreprise, et empêcher qu'elle ne fût autorisée. Nous avons trouvé dans nos archives l'original de sa lettre, dont vous nous avez envoyé copie. Que si mes frères envoyés au concile, qui ne regardait que la foi, ont fait quelque autre chose, il n'aura aucune force, puisqu'ils auront excédé leur pouvoir. Vous verrez notre attachement au concile de Nicée, par les copies de la lettre que nous avons envoyées à l'évêque de Constantinople, pour réprimer son ambition, et que vous ferez parvenir à la connaissance de tous nos collègues.

La lettre de saint Léon à Théodoret tend à le consoler, à le confirmer dans le bon parti qu'il avait pris. D'abord ces paroles sont remarquables. *Nous nous glorifions en Notre-Seigneur, de ce qu'il n'a pas permis que nous perdions aucun de nos frères; mais ce qu'il avait auparavant défini par notre ministère, il l'a confirmé par le consentement irrévocable de toute la fraternité, et a montré que ce que le premier de tous les siéges avait décidé, a été reçu par le jugement de toute la chrétienté. Car, de peur que le consentement des autres siéges ne parût une flatterie, ou qu'on pût former quelque autre soupçon fâcheux, il s'en est trouvé qui ont disputé sur notre jugement.* Saint Léon dit ensuite à Théodoret : *Quoique vous n'ayez pas besoin d'instructions, nous croyons vous devoir avertir dans l'occasion présente, qu'en combattant les ennemis de l'Eglise, nous devons mesurer nos discours avec une extrême précaution. Il ne faut plus discuter comme de choses douteuses; mais établir avec une entière autorité, ce qui est défini dans le concile de Chalcédoine. Il ne faut pas laisser aux ennemis de l'Eglise aucune occasion de calomnie.* Il le charge ensuite de l'avertir des progrès que fera la saine doctrine en Orient.

Saint Léon ayant appris le rétablissement de Juvénal de Jérusalem, en rendit grâce à l'empereur Marcien, par une lettre du 9 janvier 454. En même temps, il en écrivit à Julien de Cos, par qui il avait appris cette agréable nouvelle; lui marquant aussi qu'il avait reçu des lettres de Protérius d'Alexandrie, qui rendaient un témoignage suffisant de sa foi. Or il y avait lieu de s'en défier, parce qu'il était disciple de Dioscore. Mais saint Léon se plaint qu'en lisant publiquement à Constantinople sa lettre au concile de Chalcédoine, en présence des évêques et des prêtres, on n'en a lu que la première partie, qui regardait la foi, et non la seconde, touchant l'entreprise d'Anatolius.

Il écrivit quelque temps après à Protérius, qui lui avait écrit et déclaré qu'il recevait sa lettre à Flavien. Il l'exhorte à maintenir la pureté de la foi, et à ramener les sectateurs d'Eutychès, en leur faisant voir combien la doctrine catholique est éloignée de celle de Nestorius. *Montrez*, leur dit-il, *que vous ne leur enseignez que ce qu'ont enseigné leurs Pères, particulièrement Athanase, Théophile et Cyrille, dont vous leur lirez premièrement les ouvrages, et ensuite ma lettre de Flavien, afin qu'ils en voient la conformité.* Il l'exhorte aussi à maintenir la discipline, à conserver la dignité de son Eglise, à contenir sous son autorité tous les évêques d'Egypte; déclarant de son côté, qu'il n'a pas moins à cœur la conservation des canons, que de la foi, ce qui regarde la prétention de l'évêque de Constantinople. Cette lettre est datée du 10 mars 454. Comme l'empereur Marcien rendait témoignage à la foi de Protérius, saint Léon lui écrivit en même temps, et le pria d'envoyer à Alexandrie, par une personne sûre, et sous le sceau impérial, sa lettre à Flavien, fidèlement traduite en grec, par les soins de Julien de Cos, et l'adresser aux juges d'Alexandrie qui la fissent lire publiquement.

Saint Léon était en peine du jour auquel on devait célébrer la Pâque l'année suivante 455, indiction huitième. Selon le calcul de Théophile d'Alexandrie, ce devait être le 24 d'avril, qui semblait un terme trop reculé; car on avait cru jusque-là, que le jour de Pâques ne devait être, ni plus tôt que le vingt-deuxième jour de mars, ni plus tard que le vingt-unième d'avril. Dès l'année précédente 453, le Pape saint Léon en avait écrit à l'empereur Marcien, le priant de faire examiner cette question par les gens les plus habiles, afin que la Pâque fût célébrée en même jour par toutes les Eglises. Il avait aussi chargé Julien de Cos, de poursuivre cette affaire; et on voit par la quantité de lettres, où il en parle, combien elle était importante. L'empereur envoya à Alexandrie un de ses gens avec une lettre à Protérius, qui pour satisfaire saint Léon, lui écrivit une grande lettre, où il traite la question à fond.

Il montre que la Pâque doit être célébrée par les Chrétiens, non le quatorzième de la lune du premier mois, comme chez les Juifs; mais le dimanche suivant; par conséquent quand le quatorzième arrive un dimanche, il faut reculer la Pâque jusqu'au dimanche suivant, qui est le vingt-unième. Et il ne faut point craindre pour cela de célébrer la Pâque dans le second mois; car on ne compte pas ce mois, du jour de l'équinoxe, qui est toujours le vingt-unième de mars; mais du jour de la nouvelle lune après l'équinoxe. Protérius soutient cette doctrine par plusieurs exemples; et conclut que le calcul de Théophile est bon, et que la Pâque de l'an 455, doit être célébrée le 24 avril. Saint Léon se rendit à l'autorité de saint Protérius, plutôt qu'à ses raisons; voulant éviter la diversité en la célébration de la fête; et il écrivit une lettre à tous les évêques de Gaule et d'Espagne, datée du 28 juillet 454, par laquelle il les avertit que la Pâque prochaine sera le 24 d'avril, et non le 17; telle fut la fin de cette question.

Mais pour prévenir de telles difficultés, et n'être pas obligé de suivre aveuglément l'autorité des Alexandrins, saint Léon fit travailler à un nouveau canon pascal. Au

moins est-il vraisemblable que Victorius ne composa le sien que par son ordre. Ce que nous voyons, c'est qu'Hilarus alors archidiacre de Rome, et depuis Pape, enjoignit à Victorius d'examiner à loisir la raison de la diversité d'opinions, qui se trouvait sur cette matière entre les Grecs et les Latins; et de montrer à quoi l'on devait s'en tenir. Victorius était Gaulois d'Aquitaine, apparemment retiré à Rome à cause des Goths; il accepta la commission, et entreprit pour travailler plus surement, de reprendre toute la suite des lunaisons et des jours; c'est-à-dire des féries, depuis le commencement du monde, suivant la chronique d'Eusèbe. Il trouva que le cycle lunaire des dix-neuf ans, dont se servaient les Grecs, était plus sûr que ceux des Latins; et le multipliant par le cyle solaire de vingt-huit ans, il en fit un canon pascal de 532 ans, plus ample que tous ceux que l'on avait faits jusqu'alors; commençant selon lui au consulat des deux Geminus, qu'il mettait pour l'année de la Passion, et finissant à l'an 559 de l'incarnation, suivant notre ère vulgaire. Victorius publia ce canon pascal l'an 457, et il fut depuis le plus suivi par les Latins. L'auteur se trouve aussi nommé Victorin, ou Victor.

Anatolius de Constantinople pressé par l'empereur, offrit de satisfaire saint Léon; se plaignant de ce qu'il avait cessé de lui écrire. *Je n'ai cessé*, dit saint Léon, *que quand j'ai vu qu'il ne me répondait rien qui témoignât du repentir de sa prétention ambitieuse, principalement après ce qui s'est passé touchant Aëtius et André; mais je n'ai jamais cessé de désirer sincèrement sa correction*. Après plusieurs lettres de l'empereur, Anatolius écrivit lui-même à saint Léon, que le prêtre Aëtius avait été rétabli dans l'Eglise dans son premier rang d'honneur, ce qui ne signifie pas qu'il eût repris la place d'archidiacre; il ne le pouvait étant prêtre, mais seulement qu'on l'avait tiré du cimetière où il était comme relégué, pour le remettre dans le clergé de la cathédrale. Anatolius ajoute : « André, qui avait été honoré de la dignité d'archidiacre, a été séparé de l'Eglise, avec ceux qui étaient contre saint Flavien, et du parti d'Eutichès; quoiqu'ils parussent avoir satisfait en souscrivant la lettre de Votre Sainteté; ils demeureront ainsi, jusqu'à ce que vous en ayez ordonné. Quant à ce qui a été décidé en faveur du siége de Constantinople au concile de Chalcédoine, soyez sûr qu'il n'y a point de ma faute : j'ai toute ma vie aimé le repos, et à me tenir dans ma bassesse. Mais le clergé de Constantinople l'a désiré, et les évêques de ces lieux en ont été d'accord, vous le verrez par les actes. »

Anatolius ayant ainsi satisfait, saint Léon lui écrivit : *Il approuve le rétablissement d'Aëtius et la déposition d'André*, et ajoute : *Si André et Euphratas, que j'apprends avoir insolemment accusé Flavien de sainte mémoire, condamnent par écrit authentiquement l'erreur d'Eutychès aussi bien que celle de Nestorius, vous les ordonnerez prêtres après avoir choisi pour archidiacre un homme qui n'ait jamais été soupçonné de ces hérésies. Les autres qui étaient dans la même faute seront rétablis, s'ils satisfont de même; mais il ne faut mettre aux premières places que ceux qui constamment n'auront jamais été engagés dans aucune erreur.* Quant à la prétention ambitieuse d'Anatolius, le Pape ne paraît pas persuadé de sa sincérité sur ce point. Cette lettre est du 29 mai 454.

En même temps, saint Léon écrivit à l'empereur sur le même sujet, et le pria de réprimer le moine Carose, qu'il qualifie de très-ignorant et très-corrompu; qui pervertissait beaucoup de gens, soutenant l'hérésie et méprisant l'autorité du concile. L'empereur eut égard à cette prière et ôta de leurs monastères Carose et Dorothée, les envoyant en lieu où ils ne pouvaient nuire à personne. Peu de temps auparavant, saint Léon avait prié l'empereur d'envoyer Eutychès plus loin, ayant appris par Julien de Cos que, du fond de son exil, il s'efforçait de tromper, et blasphémait contre la doctrine catholique avec l'impudence d'un homme désespéré. Dioscore mourut la même année à Gangres, où il était relégué, et saint Léon l'ayant appris, espéra que ceux qui s'étaient égarés reviendraient plus facilement.

Juvénal de Jérusalem écrivit à saint Léon, pour lui faire part de son rétablissement. *Je m'en réjouis*, dit saint Léon; *mais en faisant réflexion sur le passé, je vois que vous vous êtes attiré vos malheurs, et que vous avez perdu l'autorité, pour résister aux hérétiques, quand vous avez témoigné approuver leur erreur, en condamnant Flavien et recevant Eutychès au faux concile d'Ephèse. Personne*, ajoute-t-il, *n'est plus inexcusable en cette matière que ceux qui demeurent à Jérusalem et qui n'ont pas besoin de lecture pour connaître la vérité de l'Evangile : voyant de leurs yeux les lieux où se sont accomplis les mystères.* Il conclut par ces deux mots qui suffisent pour détruire l'hérésie d'Eutychès : *La Divinité ne peut être passible en son essence, et la vérité n'a pu tromper en feignant de prendre notre nature.* Sa lettre est du 4 septembre 454.

Dans une lettre de cette année, saint Léon se plaint à l'empereur Marcien que les économes de l'Eglise de Constantinople rendaient leurs comptes devant les juges séculiers : ce qu'il dit être sans exemple, et contre l'usage, suivant lequel les comptes des Eglises se rendaient devant les évêques.

L'année 455 fut signalée par les ravages que Genseric fit en Italie. « L'Afrique, » dit M. de Montvert, « avait expié par de cruels malheurs les crimes dont saint Augustin avait annoncé le châtiment. Genseric, réalisant sa prophétie, s'empara de Carthage en 439, et bientôt toute l'Afrique gémit sous le joug de ce chef de Barbares. La veuve de Valentinien, Eudoxie, avait été contrainte d'épouser son meurtrier et son successeur, Maxime; elle n'attendait que l'occasion de

la vengeance. Un de ses affidés fut chargé par elle d'aller trouver le *roi des terres et des mers* (tel était le titre que Genseric s'était décerné à lui-même après la prise de Carthage), et de l'inviter à passer en Italie. Genseric n'hésita pas : sur-le-champ il déploie ses voiles, il s'élance sur les flots à la tête d'Alains, de Maures, de Vandales, ayant à ses côtés le messager de l'impératrice; il arrive et débarque à Ostie le 12 juin 455. Ni le peuple de Rome, ni ses gouvernants, n'avaient cherché à préparer la défense; les sénateurs et les magistrats ne cherchent qu'à fuir le danger; le peuple, furieux de la lâcheté de ses maîtres, se précipite sur Maxime au moment où il allait quitter Rome et le tue, ainsi qu'un de ses fils. Maxime avait régné soixante-dix-sept jours. Mais les Romains, si courageux pour verser le sang d'un homme, n'osent pas même tenter de combattre. Genseric parvient en trois jours aux portes de la capitale du monde : quel n'est pas son étonnement? La grande ville lui apparaît comme un vaste sépulcre d'où ne sort pas même un gémissement. Le roi des terres et des mers ne s'épouvanta pas de ce lugubre et morne silence : il se préparait à entrer dans Rome lorsque saint Léon, revêtu de ses ornements pontificaux, et accompagné de son clergé, que suivaient les principaux personnages de la ville, parut devant lui. Le Pontife obtint de Genseric que Rome ne serait point livrée aux flammes, et que la vie des habitants serait épargnée; mais l'ingratitude des Romains, qui avaient si mal reconnu le prodige opéré pour les sauver des mains d'Attila, demandait un châtiment. A la vue des désordres de son peuple, saint Léon l'avait souvent prédit : la grâce, cette fois, ne fut pas complète. Genseric réserva à ses soldats le droit de piller et d'amener des captifs. Ce pillage dura quatorze jours et quatorze nuits : les églises, les palais, les habitations particulières furent dévastés, soixante mille prisonniers, dont ces Barbares espéraient obtenir la rançon, furent conduits à Carthage.

Après avoir épargné aux Romains la perte de la ville, saint Léon s'appliqua à soulager les maux, suites de tant de désastres. Si son pouvoir avait des bornes, sa charité était sans limites; les églises dévastées furent rendues au culte; des secours furent distribués, etc., etc

« Peu après le sac de Rome, l'empire d'Occident fut livré aux caprices d'un Barbare nommé Ricimer, Suève de nation, et petit-fils, par sa mère, de Wallia, roi des Visigoths. Il s'empara du droit d'élire les empereurs, les créant, les déposant, les assassinant, suivant ses fantaisies ou les intérêts du jour. L'empire d'Occident n'avait plus, en réalité, ni chefs, ni généraux, ni soldats; les divers peuples barbares se partageaient ses provinces. Les Francs s'établissent dans la Belgique, l'Italie est disputée entre Oreste, ancien secrétaire et ambassadeur d'Attila, et Odoacre, fils d'Édecon, autre agent du chef des Huns. Romulus Augustule, fils encore enfant d'Oreste, est nommé empereur par son père. Odoacre soulève les Barbares, massacre Oreste, emprisonne son fils et envoie à Constantinople les ornements impériaux en disant : *Que désormais un seul empereur suffisait dans le monde.* Telle fut la fin de l'empire d'Occident. Détournons nos regards de ce spectacle d'humiliations, d'abaissements, de ruines et de meurtres; il n'y a plus d'empereur à Rome, mais il y a un Pape; là, au nom de Jésus-Christ, règnent le génie, la vertu et la gloire. »

Peu après ces désastres, Anatolius avertit saint Léon que les hérétiques demandaient hautement un nouveau concile, pour casser les décrets de celui de Chalcédoine; mais que l'empereur avait rejeté de lui-même cette proposition; que toutefois il était à propos que le Pape lui écrivît pour le soutenir dans ses bons sentiments, et le prier de remédier à ces maux. Le Pape saint Léon écrivit donc à l'empereur Léon, à qui il avait déjà écrit pour le féliciter sur son avénement à l'empire. Par cette seconde lettre, il le prie de tenir ferme pour l'autorité inébranlable du concile de Chalcédoine, et de procurer la paix de l'Eglise d'Alexandrie, en y faisant ordonner un évêque par les Catholiques. La lettre est du 9 juin 457.

Saint Léon crut aussi devoir exciter les évêques des grands siéges à soutenir la bonne cause par un consentement unanime. Il écrivit donc à Basile d'Antioche une lettre qui commence ainsi : *Nous devrions avoir appris votre ordination suivant la coutume de l'Eglise, par vous ou par nos frères les évêques de la province : vous ne manquez pas de raisons qui peuvent vous en avoir empêché; l'empereur Marcien, de sainte mémoire, nous a fait savoir par ses lettres votre consécration; et d'ailleurs nous vous connaissons assez pour ne pouvoir douter de votre mérite.* Il l'exhorte ensuite à résister aux entreprises criminelles des eutychéens, et à ne pas souffrir que l'on porte atteinte au concile de Chalcédoine; *car on ne l'attaque*, dit-il, *que pour anéantir le mystère de l'Incarnation. Je suis assuré que l'empereur, le patrice et tous les magistrats n'accorderont rien aux hérétiques au préjudice de l'Eglise, s'ils voient que le courage des pasteurs n'est point ébranlé.* Il charge Basile de faire part de cet avis à tous les évêques, c'est-à-dire à ceux de sa province. La même lettre fut envoyée à Juvénal de Jérusalem et à Euxithée de Thessalonique. Elle est du 23 août 457.

Ensuite saint Léon, trouvant l'occasion d'un nommé Gérence, qui retournait à Constantinople, écrivit trois lettres le premier jour de septembre; l'une à Julien de Cos pour le charger de faire tenir les lettres qu'il avait écrites aux métropolitains, et se plaindre de ce que quelques-uns accusaient d'obscurité sa lettre à Flavien, prétendant qu'elle devait être mieux expliquée. La seconde lettre est au prêtre Aëtius, à qui il dit qu'il a écrit au patrice Aspar, à Sporatius, et à d'autres personnes. *Je vous envoie aussi*, dit-il, *des copies de lettres que les évêques de*

Gaule et d'Italie nous ont envoyées, afin que vous voyiez combien nous sommes unis avec eux par la même foi. La troisième lettre est à l'empereur Léon pour le fortifier de plus en plus dans la protection du concile de Chalcédoine. Majorien régnait alors en Occident, ayant été déclaré empereur à Ravenne, du consentement de l'empereur Léon.

Le Pape saint Léon ayant appris que les évêques catholiques d'Egypte s'étaient réfugiés à Constantinople leur écrivit plusieurs lettres, pour les consoler et les encourager. Dans la dernière, qui est du 29 mars 458, il les nomme jusqu'au nombre de quinze, dont les premiers sont Nestorius, Athanase, Paul, Pierre et Thomas. Cependant il écrivait aussi à Anatolius de Constantinople et à l'empereur Léon. Il se plaint à Anatolius que quelques-uns de ses clercs favorisaient les hérétiques, et l'exhorte à les retrancher de l'Eglise, s'il ne peut les corriger. Et comme Anatolius n'avait point donné ordre à ce sujet, il l'en avertit encore plus fortement par une seconde lettre ; marquant en particulier le prêtre Atticus, qui avait prêché dans l'église contre la foi catholique et le concile de Chalcédoine. Il demande qu'il se rétracte publiquement, en condamnant la doctrine d'Eutychès. Anatolius ne trouva pas bon ce soin, que saint Léon prenait de son clerc. Le prêtre Atticus envoya aussi, pour sa justification, un écrit où il protestait qu'Eutychès lui avait été odieux ; sur quoi saint Léon répondit à Anatolius :

Vous ne devez point trouver mauvais que je vous aie renvoyé l'examen de ce que l'on disait contre vos clercs, je n'ai point en cela blessé votre dignité, mais j'ai pris soin de votre réputation, qui m'est aussi chère que la mienne. Quant au prêtre Atticus, l'ambiguïté de son écrit confirme ce qui nous a été rapporté. Car autre chose est l'inimitié qui se trouve même entre les Catholiques, autre chose l'erreur que la foi condamne. Il faut donc qu'il montre évidemment ce qu'il condamne en Eutychès, et qu'il promette de garder la définition du concile de Chalcédoine. Cette lettre est du mois de mars 458.

Saint Léon écrivit en même temps au clergé de Constantinople, pour le confirmer dans la foi et dans l'éloignement des hérétiques, et pour faire déposer Atticus et André, que l'on accusait de la même erreur, s'ils ne la condamnaient publiquement.

L'empereur avait invité le Pape à venir à Constantinople, sur quoi le Pape lui répondit, dès le 1er novembre 457, qu'il n'y avait point de raison d'examiner de nouveau ce qui avait été décidé au concile de Chalcédoine : *Autrement*, dit-il, *les troubles des Eglises n'auraient point de fin, si on renouvelait toujours les disputes au gré des hérétiques.* Il l'exhorte à ne les point écouter et à les chasser, au contraire, du siége d'Alexandrie, qu'ils ont si indignement usurpé. Il remarque la différence des requêtes dont l'empereur lui avait envoyé copie ; les Catholiques avaient souscrit la leur et y avaient mis hardiment leurs noms et leurs qualités ; les hérétiques n'avaient point souscrit, de peur qu'on ne vît leur petit nombre et l'indignité de leurs personnes. Ayant perdu l'espérance d'un concile œcuménique, ils demandaient au moins une conférence où ils pussent exposer leurs raisons ; mais saint Léon tint ferme et soutint qu'il ne fallait entrer avec eux en aucun examen de doctrine. Il promit toutefois d'envoyer des légats en Orient, suivant l'ordre de l'empereur, non pour disputer contre les ennemis de la foi, mais pour instruire ceux qui voudraient simplement être éclairés. « Car nous n'osons, » dit-il, « aucunement mettre en question ce qui a été décidé à Nicée, à Chalcédoine. » Cette lettre est du 22 mars 458.

Il envoya, en effet, quatre mois après, deux députés, Domitien et Geminien, évêques, mais seulement pour solliciter auprès de l'empereur la paix de l'Eglise, comme il paraît par sa lettre du 17 août 458, où, parlant des crimes de Timothée Elure, il dit : *Nous ne désirons point la vengeance, mais nous ne pouvons avoir aucune société avec les ministres du démon. Que si nous les voyons venir à pénitence, nous pouvons prier même pour eux, afin qu'ils ne périssent pas éternellement.* Incontinent après, c'est-à-dire le 20 août, il envoya à l'empereur une instruction plus ample, qu'il lui avait promise, touchant la foi, où il traite du mystère de l'Incarnation et de la Rédemption, et réfute les erreurs de Nestorius et d'Eutychès, à peu près comme il avait fait dans la lettre à Flavien, insistant principalement sur la nécessité de croire que Jésus-Christ a eu une véritable chair comme la nôtre. Il joint à cette lettre des extraits des Pères latins et grecs, savoir : de saint Hilaire, saint Athanase, saint Ambroise, saint Augustin, saint Jean Chrysostome, Théophile d'Alexandrie, saint Grégoire de Nazianze, saint Basile, saint Cyrille d'Alexandrie.

La ville d'Aquilée, une des plus puissantes d'Italie, avait été prise et pillée par Attila, quand il ravagea le pays. On avait amené plusieurs captifs, dont quelques-uns avaient mangé des viandes immolées, ou souffert d'être rebaptisés ; quelques-uns, à leur retour, avaient trouvé leurs femmes remariées. Nicétas, évêque d'Aquilée, consulta saint Léon sur tous ces cas, et saint Léon lui répondit par une décrétale datée du 21 mars 458. A l'égard des femmes qui se sont remariées, croyant que leurs maris avaient été tués, ou qu'ils ne reviendraient jamais, saint Léon décide que, quand ils reviennent, elles doivent retourner avec eux, sous peine d'excommunication ; parce que le premier mariage subsiste toujours, quoique les seconds maris soient excusables. Ceux que la crainte ou la faim a obligés à manger des viandes immolées doivent faire pénitence, mais on la mesure plus par la véhémence de la douleur, que par la longueur du temps. Ceux qui se sont fait rebaptiser, par crainte ou par erreur, ne sachant pas qu'il fût défendu, doivent être mis en pénitence et ré-

conciliés par l'imposition des mains de l'évêque ; mais on abrégera la pénitence si la vieillesse, la maladie ou quelque autre péril les presse. Ceux qui n'ont été baptisés qu'une seule fois, mais par les hérétiques, doivent être seulement confirmés par l'imposition des mains, avec l'invocation du Saint-Esprit, pour recevoir la sanctification que les hérétiques ne donnent point. Saint Léon ordonne à Nicétas de communiquer cette lettre à tous ses comprovinciaux, afin qu'ils observent la même discipline.

On doit rapporter à la même année la décrétale de saint Léon à Néonas, évêque de Ravenne, qui est le résultat d'un concile, et où le Pape décide, suivant l'avis commun, que ceux qui ont été emmenés en captivité avant l'âge de raison, et n'ont aucune mémoire d'avoir été baptisés, doivent être examinés soigneusement, pour voir si on ne découvrira point par eux, ou par d'autres, quelques preuves de leur baptême. Mais enfin, si on n'en trouve point, on doit les baptiser hardiment, sans craindre le péril de les rebaptiser, de peur de les laisser périr par un vain scrupule. Il n'était pas encore mention de baptiser sous condition.

On trouve que saint Léon ordonna que les vierges ne recevraient point la bénédiction solennelle avec le voile, qu'elles n'eussent été éprouvées jusqu'à quarante ans ; ce qui fait croire que ce fut de son avis, que l'empereur Majorien fit une loi contre les parents qui forçaient leurs filles à se consacrer à Dieu : défendant que les filles ainsi forcées par leurs parents, reçussent le voile avant l'âge de quarante ans, leur donnant liberté de se marier jusqu'à cet âge.

La même loi réprime sévèrement les veuves qui, n'ayant point d'enfants, renonçaient aux secondes noces, par libertinage et non par vertu. Cette loi est datée de Ravenne le 26 octobre 458.

L'empereur Léon, ayant reçu les réponses des métropolitains, qu'il avait consultés au sujet de l'autorité du concile de Chalcédoine, écrivit à Styla duc d'Alexandrie, de chasser Timothée Élure, ce qui fut exécuté. Mais à la sollicitation de quelques ennemis de la foi, il eut permission de venir à Constantinople, et faisant semblant d'être Catholique, il demanda à rentrer dans son siége, comme n'en ayant été chassé qu'à cause de la doctrine. Le Pape saint Léon, l'ayant appris, en écrivit à l'empereur Léon. Il le remercie d'abord, au nom de toutes les Eglises, d'avoir chassé l'usurpateur, et le prie de faire élire un évêque d'Alexandrie, qui n'ait jamais été soupçonné de l'hérésie dont il s'agit. *Quant à Timothée*, dit-il, *quand même sa profession de foi serait sincère, l'horreur de ses crimes suffit pour l'exclure à jamais de l'épiscopat, puisque dans un évêque, principalement d'un siége si grand, le son des paroles ne suffit pas, à moins qu'on ne soit assuré de sa religion par ses bonnes œuvres.* La lettre est datée du 17 juin 460.

Saint Léon, apprit environ deux mois après, que Timothée Élure avait été relégué dans la Chersonèse, sous bonne garde, et qu'un autre Timothée surnommé Solofaciole ou le Blanc, avait été élu évêque d'Alexandrie, du consentement commun du clergé et du peuple. Il en reçut ses lettres d'avis, avec celles des dix évêques d'Egypte, et du clergé d'Alexandrie. Saint Léon leur répondit par trois lettres, où il les félicite de cette élection, les exhorte à la concorde, et à ramener avec douceur les hérétiques. Il prie Timothée en particulier de lui écrire souvent, pour l'instruire du progrès que la paix fera dans son Eglise. Ces lettres sont du 18 août 460, et les dernières qui nous restent de saint Léon, suivant l'ordre des temps.

Mais il y en a quelques-unes que nous n'avons pas rapportées selon leurs dates, parce qu'elles ne sont que de discipline. La première adressée à Darus, évêque de Bénévent, est du 15 mars 448. Saint Léon le reprend vivement d'avoir troublé l'ordre qui devait être entre les prêtres de son Eglise. Il avait ordonné un nommé Epicarpe, et l'avait mis à la tête de tous ses prêtres, du consentement, et même à la prière des deux premiers. Un autre prêtre nommé Paul, s'en plaignit au Pape, qui ordonna que chacun d'eux garderait le rang de son ordination, excepté ces deux premiers qui avaient cédé leur rang par une lâche flatterie, et par collusion avec l'évêque. Il veut que ces deux demeurent après celui à qui ils ont cédé, c'est-à-dire les derniers de tous. Encore saint Léon prétend leur faire grâce, et qu'ils méritaient d'être déposés. Il commet l'exécution de ses ordres à un évêque nommé Jules.

La seconde de ces décrétales est adressée à Théodore évêque de Fréjus, et regarde la pénitence. La date est du 10 juin 452. Le Pape saint Léon, reprend d'abord Théodore de ne s'être pas adressé premièrement à son métropolitain, pour l'instruire de ce qu'il ignorait. Puis il marque tout l'ordre de l'administration de la pénitence : la confession, la satisfaction, et la réconciliation, qui fait rentrer dans la participation des sacrements. Il dit que *la pénitence s'accomplit par le ministère des pasteurs, mais par la puissance de Jésus-Christ, et le don du Saint-Esprit. Ce remède n'est que pour les vivants, et ne peut plus être appliqué aux morts, qui l'ont négligé pendant leur vie : mais tant que la vie dure, nous ne pouvons mettre des bornes à la miséricorde de Dieu, et nous devons accorder la satisfaction et la réconciliation à tous ceux qui la demandent, même dans le péril, et à l'extrémité de la vie; pourvu que la conversion soit véritable. Nous ne devons pas être difficiles dans la dispensation des dons de Dieu; ni mépriser les larmes de ceux qui s'accusent : au contraire, nous devons croire que c'est Dieu qui leur inspire la pénitence. Quand ils auraient perdu la parole, il suffit qu'ils donnent des marques d'une connaissance entière; ou que des personnes dignes de foi témoignent qu'ils ont demandé la pénitence.* Le Pape recommande à Théodore de faire

connaître cette réponse à son métropolitain, pour l'instruction des autres évêques.

La troisième décrétale est adressée à tous les évêques de la Campanie, et des deux provinces voisines, nommées Samnium et Picenum, et datée du 6 mars 459. Saint Léon y reprend fortement ces évêques, de ce qu'ils administraient le baptême sans nécessité, hors les deux jours solennels de Pâque et de la Pentecôte; et qu'ils les donnaient sans les préparations nécessaires; l'instruction, les exorcismes, l'imposition des mains et les jeûnes. Il leur reproche de mépriser ainsi les règles, par un motif d'intérêt; et indique les cas de nécessité, où l'on doit administrer le baptême en tout temps : savoir une maladie désespérée, une incursion d'ennemis, la crainte d'un naufrage. Il reprend ainsi ces évêques, de ce qu'ils faisaient réciter publiquement la confession des pénitents. *Cette abondance de foi*, dit-il, *est louable, qui fait que l'on craint Dieu, jusqu'à ne pas craindre de rougir devant les hommes; mais tous les péchés ne sont pas de telle nature, que ceux qui demandent la pénitence, ne craignent point de les publier; et plusieurs s'en éloigneraient, ou par la honte, ou par la crainte de leurs ennemis, qui pourraient les poursuivre en vertu des lois. Il suffit donc que les péchés soient confessés, premièrement à Dieu, ensuite au prêtre, par une confession secrète.*

Les écrits qui nous restent du Pape saint Léon, sont quatre-vingt-seize *Sermons* sur les principales fêtes de l'année, et cent quarante et une *Lettres*. C'est le premier de tous les Papes, dont nous ayons un corps d'ouvrage. Son style est noble et élégant : marquant la solidité de son jugement, la beauté de son esprit, et la grandeur de son courage. Après le ravage des Vandales, il renouvela l'argenterie dans toutes les églises de Rome, ayant fondu pour cet effet, six grands vases de cent livres chacun, donnés autrefois par Constantin. Il répara la basilique de Saint-Pierre, et y construisit une voûte qu'il orna. Il rebâtit aussi la basilique de Saint-Paul, frappée du tonnerre, et y construisit une voûte, où il fit peindre en mosaïque, Notre-Seigneur Jésus-Christ, accompagné de vingt-quatre vieillards, avec une inscription qui marque que cette Eglise avait été commencée par Théodose, achevée par Honorius, et ornée par Placidie et par saint Léon. Il fit aussi une basilique en l'honneur du Pape saint Corneille, près le cimetière de Calliste, sur la voie Appienne. Il établit aux sépulcres des saints apôtres des gardiens, que l'on appelait chambriers, depuis chapelains, parce qu'on nommait alors chambres les chapelles. Il fit quatre ordinations à Rome, au mois de décembre, et ordonna quatre-vingt-un prêtres, trente-un diacres, et cent quatre-vingt-cinq évêques en divers lieux.

Ce saint Pape, après avoir contribué plus que personne à procurer à l'Eglise, le calme dont elle commença alors de jouir, alla lui-même prendre la couronne due à ses travaux, des mains du juste Juge, le 10 novembre de l'an 461, après vingt et un ans de pontificat. Sa mort plongea dans l'affliction la ville de Rome, et tous les Catholiques gémirent de voir l'Eglise privée du pasteur si vigilant contre les hérésies, et si zélé pour arracher l'ivraie du champ du Seigneur. Il fut enterré dans l'église de Saint-Pierre. Peu de temps après, son corps fut levé de terre et transporté dans un autre endroit de la même église, et comme cette cérémonie eut lieu le 11 avril, sa fête a été fixée à ce jour. On fit en 1715, une nouvelle translation de ses reliques, et, après les avoir renfermées dans une boîte de plomb, on les plaça sous l'autel de son nom, dans l'église du Vatican. Benoît XIV, ordonna en 1744, que l'on dît, le jour de sa fête, la Messe propre des docteurs, et dans le décret qu'il publia à cette occasion, il fait le plus grand éloge de sa science et de sa sainteté. Bower, dans les *Vies des Papes*, dit de lui qu'il avait des talents extraordinaires, qu'il a surpassé de beaucoup tous ceux qui l'ont précédé dans le gouvernement de l'Eglise romaine, et qu'il a eu peu de successeurs dont le mérite ait approché du sien. Saint Léon doit en partie à ses écrits le surnom de Grand, que la postérité lui a décerné.

M. de Saint-Chéron, qui a fait une étude approfondie du pontificat de saint Léon et de son siècle, dit « qu'au milieu de tant de travaux et de soucis pour le gouvernement de l'Orient et de l'Occident, saint Léon, était encore le modèle des évêques, par la vigilance avec laquelle il s'occupait de réformer son clergé et de l'instruire, de prêcher la parole de Dieu aux fidèles de Rome, de perfectionner la liturgie, de solenniser le culte, de construire et de réparer les églises; et comment il a attaché son nom aux plus antiques et aux plus célèbres monuments de l'art chrétien. » — « L'éloquence de ce grand Pape, » dit M. l'abbé Guillon, « a un caractère spécial, et qui semble appartenir à lui seul. Ce n'est point la vigueur mâle, impétueuse de saint Grégoire de Nazianze, ni la pompe et la magnificence de saint Jean Chrysostome, ni l'abondante subtilité d'esprit de saint Ambroise, de saint Augustin : c'est une éloquence grave, sans passion, pleine de dignité, et qui respire le souverain, celle, en un mot, qui convient éminemment au vicaire de Jésus-Christ, toujours maître de lui-même comme de toute la nature : c'est vraiment la religion du Roi des rois, qui, assise sur le trône de saint Léon, dicte ses oracles par la bouche de son Pontife. »

Saint Léon montra durant tout le cours de son long pontificat, une force de courage et une grandeur d'âme extraordinaires. Les ouvrages qui nous restent de lui font assez juger avec quel soin il étudia les belles lettres, l'éloquence, et encore plus la science ecclésiastique. « Dieu qui le destinait, » dit un concile œcuménique, « à remporter de grandes victoires sur l'erreur et à soumettre à la vraie foi toutes les pensées des hom-

mes, l'avait, pour ainsi dire, couvert des armes de la science et de la vérité. »

LEON II (Saint) était fils de Paul, et naquit à Cedelle, petite ville de l'Abruzze ultérieure. — Il avait été formé dès le bas âge à l'état ecclésiastique, et s'était rendu fort habile dans les saintes Ecritures et dans l'éloquence. Aussi ne jugea-t-on personne plus propre que lui à remplir le Siége apostolique après la mort du Pape Agathon. Il fut ordonné le 17 août 682. Ses premiers soins furent d'assembler un synode, pour faire recevoir les décrets du sixième concile, dit de Constantinople. Comme il était habile dans le grec, il traduisait lui-même en latin les Actes de ce concile, afin d'en communiquer la connaissance dans tout l'Occident. Il fit ensuite divers règlements pour perfectionner la discipline de l'Eglise. Il réforma le chant que nous appelons Grégorien et composa de nouvelles hymnes pour l'Office divin. Il fit éclater le zèle qu'il avait pour l'honneur de son Siége contre les évêques de Ravenne, qui, se trouvant appuyés des exarques, ou lieutenants de l'empereur en Italie, et qui résidaient à Rome, faisaient difficulté de reconnaître son autorité autrement que les patriarches de Constantinople, d'Alexandrie et d'Antioche. Tous ses soins ne tendaient qu'à rétablir dans toute l'Eglise la pureté de la foi et celle des mœurs.

Ce fut en 683, un an après son élection, que le Pape Léon II envoya à Constantinople Constantin, sous-diacre régionnaire du Saint-Siége, et qui avait assisté au sixième concile œcuménique tenu sous le Pape Agathon. Il le chargea d'une lettre pour l'empereur où, parlant des actes de ce concile, il dit : *Les ayant soigneusement examinés, nous les avons trouvés conformes à ce que les légats nous avaient rapporté; et nous avons vu que ce sixième concile a suivi exactement les cinq précédents. Nous avons eu aussi comme très-agréable l'édit de votre piété qui, avec la décision du concile, fait comme un glaive à deux tranchants pour exterminer les hérésies. C'est pourquoi nous consentons à la définition du saint concile sixième, et la confirmons par l'autorité de saint Pierre, le recevant comme les cinq autres conciles. Nous anathématisons avec lui les inventeurs de la nouvelle erreur, Théodore de Pharan, Cyrus d'Alexandrie, Sergius, Pyrrhus et Pierre de Constantinople. Nous anathématisons aussi Macaire, jadis évêque d'Antioche, Etienne son disciple, l'imposteur Polychrone et tous leurs semblables. Nous avons fait tous nos efforts, comme vous nous y exhortez par votre lettre, pour les instruire et les ramener à la vraie foi; mais ils sont demeurés opiniâtres.*

Toutefois il y en eut deux à qui le Pape rendit la communion, Anastase, prêtre, et Léonce, diacre de l'Eglise de Constantinople, qui avaient été avec les autres enfermés dans divers monastères de Rome, quoique le concile ne les eût pas anathématisés. Le Pape les reçut à la communion le jour de l'Epiphanie, 683, après qu'ils eurent donné leur confession de foi par écrit et anathématisé les hérétiques.

Comme les évêques d'Espagne n'avaient point assisté au sixième concile ni à celui qui avait été tenu à Rome par le Pape Agathon, le Pape Léon II leur envoya la définition de foi contre les monothélites avec une lettre où, leur annonçant la conclusion du concile de Constantinople. Il termine ainsi : *La lettre du Pape Agathon, notre prédécesseur, et celle de notre concile, y ont été lues et approuvées. On y a condamné Théodore de Pharan, Cyrus d'Alexandrie, Sergius, Pyrrhus, Paul et Pierre de Constantinople... Et parce que les actes du concile ne sont pas encore achevés de traduire de grec en latin; nous vous en envoyons cependant la définition avec le discours à l'empereur, et son édit; et nous vous enverrons, si vous le désirez, tous les Actes, quand ils seront traduits. Nous vous prions donc de faire connaître cette définition du concile à tous les évêques et à tout le peuple de votre province, d'y faire souscrire tous les évêques et de nous envoyer vos souscriptions, pour les déposer près de la confession de Saint-Pierre.* Le Pape Léon II écrivit pour le même sujet trois autres lettres adressées à Quirice, archevêque de Tolède, à Simplicius, et au roi Ervige; mais elles seraient trop longues pour les rapporter ici.

Ce saint Pape, très-versé dans la musique et la poésie, établit le baiser de paix à la Messe et l'aspersion de l'eau bénite sur le peuple, et fit, malgré la brièveté de son pontificat, beaucoup de choses utiles à la religion. Il se fit admirer par son éminente piété et par sa grande charité pour les pauvres. Les fidèles souhaitaient de jouir longtemps des avantages que leur procurait son pontificat; mais Dieu en disposa autrement et voulut couronner ses bonnes œuvres en l'appelant à lui le 28 mai 683. Il gouverna l'Eglise avec autant de sagesse que de fermeté pendant un an et demi, et fut enterré dans l'église du Vatican le 28 du même mois, jour auquel il est honoré. Il fut le contemporain de l'empereur Constantin Pogonat et de Thierri Ier, roi de France. De son temps, l'Eglise de Ravenne fut entièrement remise sous la dépendance du Saint-Siége; et l'empereur envoya des lettres portant que l'archevêque étant mort, le nouvel élu irait à Rome se faire ordonner. Le Pape de son côté fit une ordonnance, par laquelle il déchargeait l'archevêque de ce qu'il avait coutume de payer à l'Eglise romaine, pour l'usage du pallium et pour d'autres devoirs. Mais il défendit de faire l'anniversaire de Maur, archevêque de Ravenne, qui avait voulu se soustraire à l'obéissance de l'Eglise romaine, et on obligea ses successeurs à rendre au Saint-Siége le type ou ordonnance de l'empereur, qu'ils avaient obtenu pour leur indépendance. Le Pape Léon II, bâtit une église à Rome près Sainte-Bibienne, où il mit les corps des saints Simplicius, Faustin, Béatrix et de quelques autres martyrs, et la dédia au nom de saint Paul. Il fit bâtir deux autres églises en l'honneur de saint

Sébastien et de saint Georges, et il eut pour successeur Benoît II.

LEON III (Saint), quatre-vingt-seizième Pontife et successeur d'Adrien Ier. Ce Pape fut le contemporain de Constantin VII, Irène, Nicéphore, Charlemagne et Louis le Débonnaire. — Saint Léon III naquit à Rome, et dès son bas âge, il avait été élevé dans le séminaire du palais patriarcal de Latran, où il s'était nourri de l'Ecriture sainte, et, parfaitement instruit de la discipline ecclésiastique; ses mœurs étaient pures, ses discours éloquents, son courage ferme. Porté d'une sainte inclination pour les serviteurs de Dieu, quand il trouvait quelqu'un ou quelque moine distingué par sa vertu, il s'attachait à lui, s'entretenait de choses spirituelles et priait avec lui. Il faisait l'aumône, y excitait les autres, visitait les malades et les exhortait. Une vie aussi édifiante lui attirait les respects de tout le monde; aussi fut-il élu, avec le plus grand empressement tout d'une voix, sans nulle exception, par les évêques et le clergé, aux applaudissements unanimes des grands et du peuple, le jour de saint Etienne, 26 décembre 795. Il était prêtre du titre de Sainte-Susanne, et fut ordonné évêque dès le lendemain de son élection; c'était le jour de saint Jean l'évangéliste, qui, cette année, tombait un dimanche. Il tint le Saint-Siége vingt ans cinq mois et dix-sept jours. Quoiqu'il fût très-doux, il ne laissait pas d'être ferme pour la défense des droits de l'Eglise; il rendait justice à tout le monde et faisait de grandes libéralités. Il augmenta les distributions du clergé, et fit aux églises de Rome, de si grandes et de si riches offrandes, qu'il serait impossible de les énumérer ici.

Dès qu'il fut élevé sur le Saint-Siége, il envoya au roi Charlemagne des légats chargés des clefs de la confession de Saint-Pierre et l'étendard de la ville de Rome, avec d'autres présents, et le pria d'envoyer quelqu'un des seigneurs de sa cour qui reçût le serment de fidélité des Romains pour les assurer dans son obéissance. Le roi envoya Angilbert, abbé de Saint-Riquier, avec une lettre et une partie du trésor que Henri, duc de Frioul, avait apporté de Pannonie, après avoir pillé la capitale des Huns. A la lettre était jointe une instruction pour Angilbert. « Représentez-lui souvent » dit le roi, « que cette dignité est de peu d'années, et que la récompense de celui qui s'en acquitte bien est éternelle. Parlez-lui fortement pour l'extinction de la simonie, et lui représentez tout ce dont vous savez que nous nous sommes plaints ensemble. »

« Comme Félix d'Urgel était retombé dans son hérésie, malgré l'abjuration qu'il en avait faite à Rome devant le Pape Adrien Ier — *Voy.* ADRIEN Ier, — Léon III assembla dans l'église de Saint-Pierre un concile de cinquante-sept évêques, et il y présida. Il ne nous reste que trois fragments de trois sessions de ce concile, dans la seconde desquelles le Pape Léon dit, en parlant de Félix: *Au concile de Ratisbonne, tenu par ordre du roi Charlemagne, il a confessé qu'il avait mal dit, que Jésus-Christ était Fils adoptif de Dieu selon la chair; et il a anathématisé par écrit cette proposition. Depuis, ayant été envoyé par le roi à notre prédécesseur Adrien Ier, il fit, étant prisonnier, cette confession de foi catholique; qu'il mit sur les divins mystères, dans notre palais pontifical, et ensuite sur le corps de saint Pierre, affirmant par serment qu'il croyait ainsi. Mais ensuite ayant fui chez les païens (musulmans d'Espagne), il a faussé son serment. Il n'a pas même craint le concile qui a été tenu en présence du roi Charlemagne.* (C'est le concile de Francfort où il avait été condamné.) Dans la troisième session le Pape prononce excommunication contre Félix, s'il ne renonce à son hérésie.

Peu de temps après ce concile, le 23 avril 799, un crime audacieux vint effrayer la ville de Rome. Une conjuration formée contre le Pape éclata pendant la procession de saint Marc, nommée la grande Litanie. Etant sorti à cheval du palais de Latran, une troupe d'assassins, ayant à leur tête Pascal, primicier de l'Eglise romaine, et Campule, trésorier, tous deux parents du feu Pape Adrien, se jetèrent sur lui, l'accablèrent de coups. Le peuple, qui était à la procession, fut épouvanté et s'enfuit. Les assassins jetèrent le Pape par terre, lui donnèrent des coups de bâton, le déchirèrent, s'efforcèrent de lui arracher les yeux et la langue, et l'enfermèrent dans une étroite prison. Quelques gens de bien trouvèrent le moyen de l'en tirer, le firent descendre par la muraille de la ville, et l'emmenèrent à Saint-Pierre. Plusieurs historiens nous assurent que saint Léon III eut les yeux crevés et la langue coupée. « C'est un miracle, » dit Théodulphe d'Orléans, « que le Pape continue à voir et à parler, si les assassins ont exécuté le projet qu'ils avaient formé de lui couper la langue et de lui crever les yeux; et s'ils ne l'avaient pu exécuter, ayant eu si longtemps le Pontife en leur pouvoir, ce serait un autre miracle plus difficile à croire. » Vinigèse, duc de Spolète, sachant que le Pape Léon était à Saint-Pierre, y vint aussitôt avec son armée pour porter secours au saint Pontife, qu'il ramena avec lui à Spolète. Les ennemis de Léon, désespérés qu'il leur fût échappé, pillèrent sa maison et celle d'Albin qui l'avait fait évader de sa prison. Léon III fit un court séjour à Spolète. Charlemagne, sensiblement affligé de l'outrage fait au père commun de tous les fidèles, envoya sans délai une ambassade à Léon, qui ne pouvait recevoir une consolation plus sensible et qui prit le parti de venir trouver son puissant et généreux défenseur. Dans son voyage, le Pape fut accompagné d'évêques, d'une partie du clergé de Rome et des principaux de la ville. Charlemagne, ayant appris sa venue, alla l'attendre à Paderborn, d'où il envoya son fils Pépin au-devant de lui, avec l'archichapelain Hildebalde, évêque de Cologne, le comte Anschaire et plusieurs autres sei-

gneurs à la tête d'une troupe nombreuse. Il s'avança lui-même à quelque distance de la ville, suivi de toute son armée, qu'il divisa en trois corps et se mit à la tête du centre. Le clergé le précédait, divisé en trois chœurs. A l'arrivée du Pape, tous se prosternèrent par trois fois; le roi et le Pontife s'embrassèrent avec larmes. Ayant entonné le *Gloria in excelsis*, saint Léon III, suivi de ce nombreux cortége, marcha comme en triomphe jusqu'à l'église, et après avoir rendu à Dieu de solennelles actions de grâces, il vint au palais de Charlemagne et y fut reçu avec les plus grands honneurs.

Pendant le séjour que le Pape Léon fit à Paderborn, il en consacra l'église nouvellement bâtie et y mit des reliques de saint Etienne qu'il avait apportées de Rome. Les ennemis du Pape ayant appris qu'il se rendait en France, imaginèrent contre lui diverses accusations, et envoyèrent des députés les porter à Charlemagne; mais ce prince était trop éclairé pour se laisser prévenir par de telles dénonciations. Il fit accompagner le Pape, à son retour en Italie, par une escorte assez nombreuse pour le protéger contre les séditieux, et envoya en même temps des commissaires chargés de l'informer sur les circonstances des troubles survenus à Rome.

Saint Léon III arriva dans cette ville, le 29 novembre 799; le clergé, le sénat, la milice, le peuple, les femmes mêmes, jusqu'aux religieuses et aux diaconesses vinrent au-devant jusqu'à Ponte-Mole, portant des bannières et chantant des cantiques. Diverses troupes d'étrangers, Français, Frisons, Saxons et Lombards, étaient également venus à sa rencontre. Ils le conduisirent en triomphe à Saint-Pierre; le Pape y célébra la Messe et ils communièrent tous. Quelques jours après les évêques et les seigneurs qui avaient accompagné le Pape s'assemblèrent au palais de Latran, pour s'informer des accusations intentées contre lui par Pascal, Campule et leurs complices. Ils examinèrent cette affaire avec le plus grand soin pendant plus d'une semaine, et, n'ayant trouvé aucune preuve contre le Pape Léon, ils firent arrêter les accusateurs et les envoyèrent en France.

L'année suivante, Charlemagne entreprit pour la quatrième fois le voyage de Rome. Le Pape Léon III vint au-devant de lui jusqu'à Nomente, à quatre lieues de Rome, et le roi le reçut avec grand respect. Ils soupèrent ensemble, et ensuite le Pape retourna à Rome, où le roi arriva le lendemain: le Pape l'attendait sur les degrés de la basilique Saint-Pierre, accompagné de plusieurs évêques et de tout son clergé. Charlemagne fut reçu avec de grandes acclamations, et le Pape, après lui avoir donné sa bénédiction, le conduisit dans l'église, chantant des cantiques d'actions de grâces. Sept jours après, le roi fit assembler dans la même église Saint-Pierre, les évêques, les abbés et tout le clergé avec la noblesse française et romaine. Il annonça le sujet de l'assemblée, qui était l'examen de la cause du Pape. Il ne se trouva personne pour soutenir et prouver les crimes imputés au Pape et les évêques dirent: « Nous n'osons juger le Siége apostolique, qui est le Chef de toutes les Eglises. C'est ce Siége, au contraire, et son pasteur, qui nous jugent. Telle est l'ancienne coutume. Que le Souverain Pontife nous commande, comme c'est son usage, et nous obéirons selon les canons. » Le Pape Léon répondit: « *Je marche sur les traces de mes prédécesseurs, et je suis prêt à me purger des calomnies dont on a taché de me noircir*. Le lendemain, les évêques, le clergé et tout le peuple s'étant de nouveau assemblés dans la même église de Saint-Pierre, le Pape prit entre ses mains le livre des Evangiles, monta sur l'ambon et dit à haute voix: *Moi Léon, Pontife de la sainte Eglise romaine, de mon propre mouvement et de ma pleine volonté, je jure, devant Dieu qui lit dans mon âme, en présence de ses anges, du bienheureux apôtre saint Pierre, et de vous tous qui m'entendez, que je n'ai fait, ni fait faire les actions criminelles qu'on m'impute. J'en atteste le Juge suprême au tribunal de qui nous devons paraître, et sous les yeux duquel nous sommes dès ce moment; ce que je fais sans y être obligé par aucune loi, et sans prétendre que mon exemple tire à conséquence pour mes successeurs.*

Le Pape Léon III avait résolu, de concert avec les Romains, de proclamer Charlemagne empereur d'Occident, et, le jour de Noël, 25 décembre 800, le roi, étant venu à Saint-Pierre entendre la Messe, comme il était debout incliné devant l'autel pour faire sa prière, le Pape lui mit, de sa main, sur la tête une couronne très-précieuse, et en même temps tout le peuple de Rome s'écria: « A Charles-Auguste, couronné de la main de Dieu, grand et pacifique empereur des Romains, vie et victoire, » ce qui fut répété par trois fois, en invoquant plusieurs saints. Ainsi il fut reconnu empereur. Le peuple lui donna cette marque de reconnaissance pour la protection qu'il avait accordée à l'Eglise de Rome. Après les acclamations, le Pape se prosterna devant lui, le reconnaissant pour son souverain; et dès lors, au lieu du titre de patrice, on lui donna celui d'empereur et d'auguste. Aussitôt le Pape l'oignit d'huile sainte, lui et son fils le roi Pépin, et après la Messe, le roi fit de riches présents aux principales églises de Rome: au reste, Charlemagne s'attendait si peu à ce couronnement qu'il ne le permit qu'avec répugnance. C'est qu'il voyait bien que le titre d'empereur le rendrait odieux aux Orientaux, sans rien ajouter à sa puissance réelle: il était déjà maître de la plus grande partie de l'Italie depuis la ruine des Lombards; il était souverain de Rome, en particulier; puisqu'on lui prêtait serment de fidélité, et qu'il y rendait justice, soit par lui-même, soit par ses commissaires, et dans la cause du Pape même. Mais les Romains, se voyant abandonnés des Orientaux, qui ne leur donnaient aucun secours, crurent devoir donner le

titre d'empereur à un prince qui en avait la puissance effective. Ainsi le nom d'empereur romain, qui était éteint en Occident, depuis l'an 476, dans la personne d'Augustule, y fut rétabli après trois cent vingt-quatre ans.

Deux ans après, le Pape Léon fit un second voyage en France, dont on ne connaît pas l'objet : il vit Charlemagne à Quercy, et il y célébra la fête de Noël, après quoi ce prince le renvoya avec de grands présents. L'an 809, Charlemagne tint un concile à Aix-la-Chapelle, où l'on traita la question, si le Saint-Esprit procède du Fils comme du Père, et si on n'avait pas raison de chanter dans le Symbole l'addition *Filioque*. Cette addition pour laquelle les Français étaient fort zélés, était une source de division entre les Grecs et les Latins. L'empereur envoya à Rome deux évêques, pour consulter le Pape Léon sur cette question. Après que ces prélats eurent longuement débattu cette matière dans une conférence avec le Pape, Léon dit qu'il reconnaissait la vérité exprimée dans cette parole, mais qu'il était d'avis de la retrancher, puisqu'elle donnait aux Grecs un sujet de dispute sans fin, et le prétexte de se séparer de l'Eglise latine. Mais les Français, à l'"exemple de l'Espagne, où elle avait été introduite bien avant, ne jugèrent pas à propos d'imiter la prudence du Pape. Cependant, dans une conférence avec les députés de Charlemagne, Léon exprima solennellement la doctrine de la procession du Fils, et déclara même hors de la voie du salut ceux qui, contrairement à cet enseignement, n'en feraient point profession. (Baronius, t.XV, p. 396 ; Fleury, t. X, p. 101.)

L'an 815, quelques-uns des premiers de la ville, ayant conspiré pour tuer le Pape Léon, et cette conjuration ayant été découverte, on fit mourir tous les auteurs, suivant la loi romaine. L'empereur Louis, dit le Débonnaire, qui avait succédé à son père, l'ayant appris, envoya Bernard, roi d'Italie, son neveu, pour prendre connaissance de ce qui s'était passé ; mais le Pape envoya de son côté, deux prélats et le duc Sergius, qui satisfirent entièrement l'empereur. L'année suivante, Léon III mourut, le 11 juin 816, après avoir tenu le Saint-Siége 20 ans et 5 mois. Pendant son pontificat, il fit aux églises de Rome des réparations considérables et des offrandes immenses. Il fut enterré à Saint-Pierre le lendemain de sa mort (12 juin). Il est honoré comme saint, et son nom fut ajouté au Martyrologe romain par décret de la congrégation des Rites. Ce Pape, dont il nous reste treize *Epîtres*, eut pour successeur Etienne IV.

LEON IV (Saint), cent troisième Pontife, et successeur de Sergius II. Ce Pape, Romain de naisssance, fils de Rodoalde, fut mis par ses parents dans le monastère de Saint-Martin, près la basilique Saint-Pierre. — Le Pape Grégoire IV, ayant entendu parler de sa science et de sa vertu, le fit venir dans le palais de Latran, le prit auprès de lui et l'ordonna sous-diacre. Sergius II le fit prêtre du titre des Quatre-Couronnés, et la considération de son mérite et de sa piété le fit choisir pour succéder à ce Pape. Léon IV fut donc élu du consentement unanime du clergé et du peuple romain ; et malgré sa résistance, il fut tiré par force de son Eglise et mis sur le Saint-Siége qu'il tint 8 ans et 3 mois.

Ce qui pressa tant l'élection de ce Pape fut la crainte des Sarrasins, qui venaient de piller Rome et qui étaient encore dans le voisinage. Toutefois on n'osait ordonner le Pape sans la permission de l'empereur, et, malgré que l'élection de Léon IV fût faite le jour même de la mort de Sergius II, sa consécration fut différée deux mois et demi. Enfin, craignant que Rome ne fût assiégée de nouveau, on consacra le Pape Léon le 12 avril 847, quoique le consentement de l'empereur ne fût pas encore parvenu à Rome.

Aussitôt après son sacre, il eut un différend avec les empereurs Lothaire et Louis, sur le droit de l'élection des Papes que les princes s'attribuaient depuis quelque temps ; mais il la termina si heureusement pour l'Eglise, qu'il leur fit promettre, tant pour eux que pour leurs successeurs, qu'ils feraient observer les canons avec une liberté entière de suffrages, comme on l'avait toujours pratiqué. La même année Léon IV résolut d'exécuter le dessein que Léon III, son prédécesseur, avait conçu de bâtir comme une seconde ville, afin d'enfermer l'église Saint-Pierre, et de la mettre à couvert des incursions des Barbares. « On se souvenait avec douleur, » dit M. Henrion, « du pillage que les Sarrasins y avaient fait ; on voulut préserver de leur avidité les ornements de toute espèce que Léon IV venait de substituer à ceux qui avaient été enlevés. Il y avait remis des vases sacrés, des croix, des chandeliers, des tableaux et des tapisseries d'un si grand prix, que ces dépenses paraissaient impossibles en des temps si malheureux. A la seule confession de Saint-Pierre, il employa en tables ou retables, 216 livres d'or, ornées de pierreries d'une valeur peut-être plus considérable. L'argent qu'il donna à la même église montait à 3,861 livres. Il décora les autres églises avec une magnificence proportionnée à celle-ci. Pour mettre en sûreté tant de dons précieux, Léon IV répara les murs de Rome qui tombaient en ruine. Il fit refaire les portes et rebâtit quinze tours de fond en comble. Il en ajouta deux autres sur le Tibre, à la porte qui conduisait à Porto, avec des chaînes propres à fermer le passage même aux moindres barques. Cependant les travaux de la nouvelle ville se poussaient avec la plus grande activité. Léon IV animait tout par sa présence, parcourait assidûment les ateliers multipliés, y donnait tout le temps que n'emportaient pas ses fonctions pontificales, sans que le froid, la pluie, ni l'excès de la chaleur le pussent arrêter. Enfin, après quatre ans de soins et de travaux, dans le cours de l'année 852, la sixième du pontificat de Léon IV, cette ville nouvelle fut achevée, appelée

du nom du Pape cité Léonine et dédiée par lui avec une pompe extraordinaire, le 27 juin. Léon IV fortifia encore la ville de Porto, et la repeupla d'un grand nombre de familles corses, réduites à errer sans demeure fixe par les pirateries continuelles des Sarrasins. Il leur donna en propriété des terres avec des bestiaux pour les cultiver, afin qu'ils s'y procurassent une aisance qui pût les dédommager de la perte de leur patrie. »

Après avoir fait tendre des chaînes sur le Tibre, le Pape Léon IV arma les milices avec les fonds de l'Eglise, appela à son secours les habitants de Naples et de Gaëte; et lorsque les Sarrasins furent arrivés près de Porto, dans le dessein de piller cette ville, le Pape visita tous les postes, bénit les troupes et leur donna la communion; et celles-ci, animées par sa présence et ses exhortations, repoussèrent les Sarrasins dont la flotte avait été en partie détruite par une tempête. Un grand nombre de ces Barbares échappés au naufrage eurent le sort qu'ils réservaient aux Romains et furent mis à la chaîne. Léon IV se servit, pour fortifier et embellir Rome, de ceux mêmes qui s'étaient proposé de la détruire. Après ces soins donnés à la défense de la ville pontificale, ce Pape s'appliqua à la réformation des mœurs et au rétablissement de la discipline ecclésiastique. C'est dans ce but qu'il tint à Rome, en 853, un concile de soixante-sept évêques, auquel il présida. Léon IV, dans ce concile, prononça un discours fort éloquent, puis il publia quarante-deux canons, dont les trente-huit premiers sont ceux du concile tenu par le Pape Eugène II, en 826, avec quelques additions. Les quatre derniers canons faits de nouveau en ce concile portent: « Que l'on retranchera le nombre superflu des prêtres qui se trouvaient à Rome, ordonnés par les évêques voisins et dont le tiers suffisait pour le service. Tous les prêtres de la ville et de la campagne viendront au synode de leur évêque. Les laïques ne mettront point de prêtres d'un autre diocèse dans les églises de leur dépendance, sans le consentement de l'évêque diocésain, sous peine d'excommunication pour le laïque et de déposition pour le prêtre. Les abbés ni les autres patrons ecclésiastiques ne se donneront point non plus cette liberté. Car les prêtres ne peuvent être placés que par ceux qui ont le droit de les ordonner et de les corriger; c'est-à-dire par les évêques. » Dans ce même concile fut déposé Anastase, prêtre-cardinal de l'Eglise romaine. Depuis cinq ans il avait quitté Rome et demeurait dans l'Eglise d'Aquilée. Le Pape l'avait averti par lettres jusqu'à quatre fois, et l'avait excommunié en deux conciles, pour sa désobéissance. Quelques années auparavant Léon IV avait assemblé un concile à Rome au sujet de plusieurs évêques de Bretagne, qui avaient reçu des présents pour les ordinations. Il leur en fit de vifs reproches, et les évêques dirent qu'ils l'avaient fait par ignorance; mais un archevêque nommé Arsène leur dit: « Un évêque ne doit pas être ignorant; » et le Pape ajouta l'autorité de l'Evangile (*Matth.* v, 13): *Si le sel devient fade, avec quoi salera-t-on?* Ainsi le concile déclara qu'aucun évêque ne devait rien prendre pour conférer les ordres, sous peine de déposition. Le concile décida plusieurs autres questions, sur lesquelles les évêques de Bretagne avaient consulté le Saint-Siége, comme il paraît par une lettre du Pape Léon IV, où il leur dit:

Vous demandez si les évêques convaincus de simonie peuvent faire pénitence en gardant leur rang; et nous répondons selon les canons qu'ils doivent être déposés; mais ce doit être dans un concile et par douze évêques, ou sur le témoignage de soixante et douze témoins; et si l'évêque demande à être entendu à Rome, il doit être renvoyé. Le Pape répond ensuite à six articles de consultation, et décide entre autres choses que les prêtres venant au synode ne doivent point être obligés d'y apporter des présents, de peur que cette contrainte ne les détourne d'y venir. Qu'il n'est pas permis d'employer le sort dans les jugements, parce que c'est une espèce de divination. Que les évêques ne doivent pas juger sur les écrits des autres, mais seulement sur les canons et les décrétales des Papes, spécifiant les conciles et les Papes compris dans le code des canons.

La ville de Civita-Vecchia était déserte depuis quarante ans, et ses murailles étant ruinées, elle était exposée aux insultes des Sarrasins; ce qui avait obligé les habitants à se retirer dans les bois et sur les montagnes. Le Pape Léon en eut pitié et s'y transporta pour chercher un lieu plus sûr où l'on pût transférer la ville. Il le trouva à douze mille de là sur une montagne, et y fit bâtir une nouvelle ville qu'il nomma de son nom Léopolis et en fit solennellement la dédicace, comme il avait fait celle de la ville de Saint-Pierre. Il fit le tour en procession, jetant de l'eau bénite sur les murailles; et ayant achevé la Messe, il distribua de sa main de grandes aumônes au peuple et fit de riches présents aux églises de cette nouvelle ville. Cette dédicace eut lieu le 15 octobre 854.

Outre les lettres dont nous avons parlé, il nous reste du Pape Léon IV une homélie qu'il adressa à tous les évêques et à tous les pasteurs de la chrétienté sur leurs devoirs, et où la piété se trouve réunie à la science. Ce Pape reçut, avec les plus grandes marques d'honneur, Ethelwolp, roi d'Angleterre qui fit un pèlerinage à Rome, en 854. Sa sainteté fut attestée de son vivant par le don des miracles, et l'on rapporte qu'il éteignit, par le signe de la croix, un violent incendie qui allait gagner l'église du prince des apôtres. Il mourut le 17 juillet 855, après avoir tenu le Saint-Siége huit ans et trois mois, fut enterré dans l'église de Saint-Pierre, et eut pour successeur Benoît III. Outre les immenses travaux dont nous avons déjà parlé, Saint Léon IV fonda plusieurs monastères. Il en fit un dans sa propre maison qu'il dédia à saint Césaire; il rebâtit et

orna celui de Saint-Martin où il avait été moine; rétablit celui de Corsare et de Saint-Etienne près de l'église Saint-Laurent. Les offrandes et les ornements que ce saint Pape donna aux diverses églises de Rome sont innombrables.

LEON V, cent dix-huitième Pape et successeur de Benoît IV.—Natif d'Ardée, Léon fut ordonné Pape le 28 octobre 903, sous le règne de Léon le Philosophe, empereur d'Orient, et de Charles le Simple, roi de France. Mais au bout de six semaines ou deux mois de pontificat, il fut dépossédé par Christophe, son chapelain, et mis dans une étroite prison où il mourut peu de jours après.—*Voy.* CHRISTOPHE.

LEON VI, cent vingt-quatrième Pape et successeur de Jean X, fut le contemporain de Constantin Porphyrogénète, empereur d'Orient, et de Raoul, roi de France.—Léon VI était Romain de naissance, et fut élu en juin 928. Platine fait de lui un grand éloge. Il loue sa modestie, l'intégrité de ses mœurs, et assure qu'il prit autant de soin de la religion qu'il était possible dans les temps déplorables où il vivait, et qu'il ne négligea rien pour pacifier les troubles de l'Italie; cet historien, du reste, ne nous donne aucun autre détail. Quoi qu'il en soit, ce Pape mourut le 3 février 929, après un pontificat de sept mois et cinq jours : il eut pour successeur Etienne VII.

LEON VII, cent vingt-septième Pontife et successeur de Jean XI.—Humble et vertueux serviteur de Dieu, Léon VII, bien loin de rechercher cette dignité, fit ce qu'il peut pour l'éviter, et y fut élevé malgré lui en janvier 936. Il continua sa manière de vivre, c'est-à-dire appliqué à la prière et à la méditation des choses célestes, affable et agréable dans ses discours. Fodoard, qui le dépeint ainsi, avait vécu familièrement avec lui. Cependant Albéric était toujours maître de Rome, malgré les vains efforts du roi Hugues. Léon voulut accorder les deux princes et rétablir la discipline monastique; il fit venir à Rome, la même année, Odon, abbé de Cluny, dont le crédit était grand auprès du roi Hugues. Ce saint abbé, étant arrivé à Rome, procura la paix entre ce prince et Albéric.

Gérard, archevêque de Saltzbourg, vint à Rome consulter le Pape sur plusieurs abus qui régnaient en Bavière et dans les pays voisins; et rapporta une lettre adressée aux rois, aux ducs et aux évêques de Bavière. Le Pape Léon, dans cette lettre, répond ainsi aux consultations de l'archevêque Gérard: *Vous demandez si on doit mettre en pénitence ceux qui ont fait mourir des devins, des enchanteresses ou des sorciers? Quoique l'ancienne loi les condamne à mort, le jugement ecclésiastique leur sauve la vie, pour faire pénitence; mais s'ils ne s'y soumettent pas, ils sont sujet aux lois humaines, dont la rigueur sera innocemment exercée contre eux. Vous demandez si l'on doit dire « Pax vobis, » ou « Dominus vobiscum? » Suivez en tout l'usage de l'Eglise romaine, où l'on dit : « Pax vobis » les dimanches et les fêtes; mais non aux jours de jeûne.... L'archevêque Gérard nous a rapporté un désordre déplorable, que les prêtres se marient publiquement, et a demandé si leurs enfants peuvent être promus aux ordres. On voit combien ces mariages sont criminels par le concile de Nicée, qui défend aux prêtres de loger même avec des femmes; et le concile de Néocésarée ordonne de déposer un prêtre qui se marie, ce que nous voulons qui soit exécuté; mais les enfants ne doivent point porter l'iniquité de leurs pères suivant le prophète, et d'ailleurs le baptême remet tous les péchés. Les corévêques (car il s'en trouvait encore malgré les canons) ne doivent ni consacrer des églises, ni ordonner des prêtres, ni donner la confirmation. Il est défendu d'épouser sa maraine ou sa filleule. Ceux qui étant parents au troisième ou au quatrième degré se sont mariés sans le savoir, doivent être soumis à pénitence.* A la fin de cette réponse, Léon VII prévient les évêques de Gaule et de Germanie qu'il nomme l'archevêque Gérard son vicaire dans leurs provinces, et il leur intime de lui obéir en tout ce qui concerne l'ordre ecclésiastique et le rétablissement de la discipline.

Après trois ans et quatre mois d'un pontificat resté pour nous dans une grande obscurité, Léon VII mourut en juillet 939, et eut pour successeur Etienne VIII. On fait observer que ce Pape, en passant du siége de Pavie à celui de Rome, quitta le nom de Pierre, par respect pour le prince des apôtres, dont aucun de ses successeurs n'a porté le nom.

LÉON VIII, antipape [963]. — Elu par un concile nombreux, mais irrégulier, du vivant d'un Pape légitime, Jean XII, déposé par ce même Pape, élu une seconde fois, du vivant de Benoît V, Pape légitime, la plupart des historiens le qualifient d'antipape. Cependant Fleury semble le reconnaître comme Pape légitime et lui donne un pontificat d'un an et quatre mois; d'où il suivrait, comme le fait très-bien remarquer M. Henrion, que Fleury attribue simultanément trois chefs à l'Eglise, ou qu'il reconnaît à Othon le pouvoir de déposer un Pape légitime par quelques évêques de sa domination.

LÉON IX (Saint), cent quarante-neuvième Pape et successeur de Damase II, fut un des principaux ornements de l'Eglise dans le XI[e] siècle. — Il était connu dans le monde sous le nom de Brunon avant que d'être élevé au souverain pontificat. Après la mort de Damase II, en 1048, l'empereur Henri le Noir, fils et successeur de Conrad, instruit des différends qui régnaient à Rome, causés par les prétendants à la papauté, indiqua une assemblée de prélats et des grands de l'Empire à Worms, pour ce sujet. On y appela Brunon, alors évêque de Toul. Toutes les voix de l'assemblée s'unirent pour le nommer au pontificat, sans qu'il se fût douté qu'on eût aucun dessein sur lui. Quoiqu'il fût surpris, il fit toute la résistance possi-

ble; mais comme l'autorité était du côté de ceux qui lui faisaient violence, il demanda trois jours pour délibérer, et il les employa à consulter Dieu dans la prière, le jeûne et les larmes. Il voulut faire une confession publique de ses péchés devant ceux qui l'avaient élu, dans la vue de les faire désister; mais elle ne fit croire à personne qu'on eût fait un mauvais choix. Se voyant pressé d'y consentir, il acquiesça, en présence des légats de Rome. Outre le sentiment d'humilité qui l'inspirait, l'on conçoit aisément sa répugnance à se charger du lourd fardeau de la papauté dans un pareil moment, et son humble crainte devant l'effrayante responsabilité de cette sublime fonction, qu'il était pourtant si digne d'occuper.

Cousin de l'empereur Conrad, et l'un des princes de l'Eglise les plus distingués de l'époque, soit par sa naissance, soit par ses hautes lumières et sa grande vertu, il se faisait surtout remarquer par la douceur, l'affabilité de son caractère, sa charité, et surtout par l'ardeur de son zèle pour la gloire de l'Eglise du Christ. Ce Pontife naquit le 21 juin 1002 à Dabo, dans l'Alsace, aujourd'hui dans le département de la Meurthe: sur les débris du château où il reçut le jour, s'élève maintenant une petite chapelle. Sa mère, après l'avoir formé jusqu'à l'âge de cinq ans, le donna à Berthold, évêque de Toul, pour l'élever dans la vertu et dans les lettres. Brunon, avec le naturel que Dieu lui avait donné, fit des progrès extrordinaires dans la piété et dans les sciences. Il avait l'esprit et le corps également bien faits, l'humeur douce et affable, et la modestie paraissait sur son visage. Ayant achevé ses études, ses parents l'envoyèrent à la cour de Conrad, empereur d'Allemagne, où sa science et sa vertu lui acquirent l'estime et l'amitié de tous les courtisans. Cependant Brunon demeura toujours attaché à l'Eglise de Toul, et quelque temps après il fut ordonné diacre. L'évêque de cette ville étant mort, le clergé et le peuple le nommèrent d'une commune voix. Dès qu'il eut été sacré, il s'appliqua particulièrement à rétablir la discipline monastique qui avait été autrefois si florissante dans les fameux déserts des montagnes des Vosges, où il y avait tant de célèbres monastères.

Il travailla avec le même zèle à réformer les mœurs de son peuple, et prit un soin tout particulier de bien régler le culte divin. Brunon s'était rendu fort habile dans la plupart des sciences, jusqu'à passer pour l'un des plus savants hommes de son siècle. Mais quoique ces belles qualités de l'esprit ne fussent pas en lui un ornement inutile, il semblait en faire peu de cas auprès de celles de l'âme, auxquelles il les faisait servir, et il était encore plus grand prélat dans l'Eglise de Jésus-Christ, que grand homme de lettres dans le monde; cependant il était toujours très-petit à ses yeux. A cette vertu d'humilité, il joignait une ardente charité pour les pauvres; il en nourrissait un grand nombre, et souvent il les servait de ses propres mains. Il se réduisait quelquefois à l'indigence pour soulager les autres. Il cachait une grande mortification sous les apparences d'une vie commune; et en le voyant prier, on comprenait qu'il était animé d'une vive componction de cœur. Presque tous les ans il faisait un voyage à Rome pour visiter le tombeau des saints apôtres, par une dévotion qui était de grand usage dans ces siècles. Mais la Providence lui épargna la peine de ces voyages, en fixant sa demeure dans le lieu de ce tombeau et en l'élevant sur le Siége de saint Pierre, pour gouverner l'Eglise universelle.

« Ayant cédé, » dit M. Jager, « aux vœux pressants de l'empereur et des prélats qui venaient de l'élire au souverain pontificat, l'évêque de Toul voulut dire adieu à son diocèse chéri et en conserver la charge, quoique Souverain Pontife. A son départ de Worms, il fut accompagné de l'archevêque de Trèves, des évêques de Verdun et de Metz. A sa suite se trouvait aussi un simple moine de Cluny, en ce moment peu connu, et qui devait un jour devenir célèbre parmi les hommes et saint devant Dieu; on le nommait Hildebrand.

« Arrivé à Toul, le nouveau Pape officia pontificalement dans sa cathédrale, fit ses adieux et partit pour Rome en passant par Cluny. Durant le cours de ces voyages, Brunon eut le temps de mieux apprécier le mérite d'Hildebrand, qu'il avait déjà connu à la cour impériale; aussi, avant son départ de Cluny, l'engagea-t-il fortement à venir à Rome l'aider dans le gouvernement, alors si difficile, de l'Eglise. Une pareille offre, c'était le début d'une brillante carrière. Mais Hildebrand refusa, ne considérant que la nomination illégitime de l'évêque de Toul; illégitimité dont il n'eut pas de peine à convaincre Brunon lui-même, qui, tenant fortement aux règles de l'Eglise, ayant d'ailleurs accepté malgré lui, se disposait à rebrousser chemin. Cependant tout le monde, et les moines de Cluny en particulier désiraient beaucoup voir le Saint-Siége occupé par un homme tel que Brunon; Hildebrand, qui avait le même désir, lui indiqua un moyen de régulariser son élection; ce moyen était de se présenter à Rome, non en habits pontificaux comme à Cluny, mais en habit de pèlerin, de soumettre, selon les canons, aux évêques et au peuple de cette ville, la validité de son titre. Brunon, trouvant cet avis juste et bon, résolut de le suivre ponctuellement; alors le futur antagoniste de Henri IV lui promit de l'accompagner. Ayant donc mis de côté tous les ornements pontificaux, l'évêque de Toul prit le bâton de pèlerin et alla pieds nus de Cluny à Rome, en compagnie de l'archevêque de Trèves, de quelques autres évêques et d'Hildebrand. De toutes les villes que ces pieux et illustres pèlerins eurent à traverser, les habitants allaient en foule au loin et en procession devant eux; c'est ainsi qu'ils arrivèrent à Rome, dont le clergé et le peuple, étant aussi venus les attendre, conduisirent Brunon, toujours nu-pieds avec les

habits et le bâton de pèlerin, jusqu'à l'église de Saint-Pierre. Après avoir prié sur le tombeau des apôtres, le saint prélat s'adressa en ces termes au peuple et au clergé : *Désigné par l'empereur pour occuper le Saint-Siége, je suis venu ici tel que vous me voyez, pour connaître votre volonté ; car ce n'est pas volontairement, mais forcé, que j'ai été élevé à l'honneur d'être votre évêque et le Chef de toute l'Eglise ; mais comme, selon les canons, votre choix doit précéder celui de tout autre, je suis prêt, si vous n'approuvez pas le suffrage unanime qui est tombé sur moi, à m'en retourner dans ma patrie d'où je suis venu.*

« Cette déclaration simple et franche plut au clergé et au peuple romain ; à l'instant Brunon fut proclamé Pontife ; consacré quelques jours après, le 2 février 1049, il fut intronisé le 12 du même mois. L'empereur ne fut pas très-content d'une déclaration qui lui paraissait attentoire à ses droits ; mais comme le Pape entra généralement dans ses vues, il lui pardonna bientôt. Ainsi, la piété et surtout la grande humilité de Léon IX réalisèrent la belle pensée d'Hildebrand et rétablirent l'autorité des anciens canons par cette observation solennelle et scrupuleuse de leurs prescriptions.

« Un des premiers actes du nouveau Pape fut de nommer Hildebrand cardinal-sous-diacre de l'église de Saint-Paul ; tels furent les commencements de la glorieuse carrière de celui que l'Eglise appelle saint Grégoire VII.

« Dès le commencement de son pontificat, Léon IX indique un concile pour la seconde semaine après Pâques, et envoie de tous côtés, aux évêques, les invitations les plus pressantes de s'y rendre ; en attendant, il donna un diplôme par lequel la dixième partie des offrandes devait être employée à la réparation de l'église de Saint-Pierre. Pillée tantôt par les Sarrasins, tantôt par les princes chrétiens, dépouillée même par les Papes intrus, cette pauvre demeure du Seigneur se trouvait dans un état déplorable. Le Pape fit aussi quelques courses dans les villes voisines, pour y rétablir l'ordre ; il confirma les exemptions et priviléges de plusieurs monastères, et en accorda de nouveaux ; il alla jusqu'au Mont-Cassin porter aux fils de saint Benoît des encouragements. De retour à Rome, il s'occupa sérieusement de l'administration intérieure de l'Eglise, réduite à la dernière détresse. Enfin, il tint son premier concile ; l'on y vit peu d'évêques étrangers ; les Français surtout y firent défaut ; ils avaient sans doute la conscience un peu chargée : mais le Pape saura bien aller les trouver lui-même et punir les simoniaques avec sévérité. Léon IX confirma dans ce concile les décrets antérieurs contre la simonie et l'incontinence des clercs ; il fit faire des recherches sur la conduite de plusieurs évêques et en suspendit quelques-uns. Il se passa à ce sujet une scène tragique. L'évêque de Sutri, accusé de simonie en plein concile, chercha à se disculper par tous les moyens ; il donna de mauvaises raisons et produisit de faux témoins ; enfin, dans le feu de la discussion, voulant se justifier complètement, il fit un faux serment au successeur de saint Pierre ; à peine ce malheureux en eut-il prononcé les fatales paroles, qu'il tomba frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante ; son cadavre hideux fut emporté hors de l'assemblée, que ce châtiment miraculeux et terrible plongea dans la stupeur.

« Le Pape, cherchant à profiter de la terreur répandue par cet événement, déclara suspendus de leurs fonctions, déposés et dégradés tous ceux qui s'étaient fait ordonner par des évêques coupables de simonie. Mais cette menace bouleversa le concile ; tout le monde s'écria que si on l'exécutait, les Eglises se trouveraient presque partout sans prêtres, et l'Office divin suspendu ; ce qui ferait beaucoup souffrir les fidèles et nuirait à leur piété. Léon IX fut donc obligé de s'en tenir à l'exécution du décret de Clément II, qui imposait aux coupables une pénitence de quarante jours ; il y ajouta cependant la défense de faire monter à un degré plus élevé les clercs atteints et convaincus d'une pareille prévarication, les assimilant par cette peine aux hérétiques convertis ; de plus, il renouvela les lois contre le mariage des prêtres, et punit sévèrement l'incontinence des clercs ; la vie de communauté leur fut expressément imposée ; les femmes qui se seraient abandonnées à eux furent déclarées privées de la liberté civile et adjugées comme esclaves au palais de Latran. C'était les condamner aux travaux forcés à perpétuité.

« Après avoir rétabli la pureté dans les mœurs du clergé, le Pape songea à ramener cette vertu dans les familles ; il proscrivit l'adultère et condamna les mariages entre proches parents. Ces sortes d'unions, souvent réprimées, semblaient depuis quelque temps se multiplier avec plus de fureur ; il les déclara nulles et obtint de quelques seigneurs qui s'en étaient rendus coupables la rupture des liens criminels qui les retenaient dans le mal.

« Il n'y a rien ici-bas d'importun pour le vice comme la voix qui vient lui parler de sa honte ; il n'est rien qui rebute et froisse plus la nature humaine que les conseils donnés à sa faiblesse, si ce n'est l'obligation que lui impose l'autorité établie par Dieu de se surmonter. L'homme redoute le remords et tout ce qui a la vertu d'éveiller le remords dans la conscience ; pour étouffer la voix inexorablement accusatrice, il dépense plus de travail et plus de génie qu'il ne lui en faudrait assurément pour se la rendre favorable par le respect de la vérité et la pratique de la vertu. C'est, inspirés par ces secrets et honteux instincts de la nature dégradée, que les mauvais évêques avaient si mal répondu aux invitations de Léon IX, et qu'ils évitaient autant que possible ses avertissements accusateurs, dont leur quiétude criminelle était troublée ; mais il ne leur fut pas facile de se dérober au zèle de ce saint Pon

tife, qui va nous apparaître comme un grand missionnaire. Les évêques fuient les brûlants rayons de la foi qui partent du Saint-Siége; il les en poursuivra partout, il soulèvera des orages dans leur cœur; il ne veut point les laisser dans le calme léthargique où ils trouvent si doux de s'abandonner et qui les énerve; il ira lui-même en France, en Italie, en Allemagne, secouer rudement leur torpeur sacrilége, et fera vibrer l'anathème aux oreilles du simoniaque et du voluptueux.

« Léon IX part de Rome, où il laisse Hildebrand, et se dirige vers la haute Italie; tous les honnêtes gens, tous ceux qu'a révoltés le relâchement de la discipline et des mœurs, s'empressent de lui apporter sur sa route le tribut de leur reconnaissance et des vœux pour le succès de ses saintes entreprises. Il en est qui, ne pouvant aller le trouver, lui écrivent, et parmi eux Pierre Damien lui fait, dans une lettre parvenue jusqu'à nous, une peinture affreuse des mœurs d'une partie du clergé, qu'il accuse de crimes de toute espèce; ce saint docteur engage avec véhémence le Souverain Pontife à procéder contre les coupables sans ménagement. Ces démarches encouragent le Pape qui, à son tour, relève l'espoir des hommes de bien et réclame l'activité de leur concours. Se trouvant à Pavie la semaine de la Pentecôte, il y tient un concile où il avait convoqué les évêques de la haute Italie et principalement ceux de la Lombardie, dont la réputation était fort compromise; malheureusement les Actes de ce concile n'ont pas été conservés. Après avoir réglé les affaires ecclésiastiques de la haute Italie, Léon IX se rendit en Allemagne par le mont Saint-Bernard et arriva à Cologne fort à propos pour l'empereur, qui se trouvait dans un grand embarras.

« Gozelon ou Gozilon, duc de Lorraine, avait à sa mort partagé son duché entre ses deux fils. Celui à qui échut la haute Lorraine étant venu à mourir, l'empereur disposa de cette province en faveur de Frédéric de Luxembourg; mais Godefroi, frère du défunt, prétendit avoir des droits à cette succession et les fit valoir les armes à la main. Jeune et valeureux guerrier, il disputa la victoire à l'empereur dans plusieurs combats. Enfin, après une assez longue lutte, ayant été obligé de se rendre, il fut dépouillé de son gouvernement et enfermé dans un château fort. Remis plus tard en liberté, Godefroi sut profiter habilement d'une guerre où l'empereur était engagé avec les Hongrois, et reconquit la Lorraine; puis il conclut alliance avec les comtes de Flandre et de Hollande, et parcourut les bords du Rhin en vainqueur, un peu aussi en barbare, ne laissant partout après lui que la désolation. Au nombre des actes de dévastation dont il se rendit coupable, se trouve l'incendie de la ville de Verdun et de sa belle cathédrale.

Craignant de ne pouvoir arêter les armes de Godefroi, l'empereur pria le Pape de venir à son secours contre ce rebelle et de l'excommunier.

« A l'époque dont je parle, beaucoup de faits attestent la puissance de l'excommunication. En voici un de bien frappant: Comme dans le cours de ses guerres, Godefroi n'avait respecté ni les monastères, ni même les temples du Seigneur, Léon IX l'excommunia. Le terrible duc, à qui l'empereur pouvait à peine résister, et qui, dans l'exaltation de ses triomphes, songeait à la vengeance de ses premières défaites et de sa captivité, ce rude guerrier qu'enivraient l'odeur du carnage et les sinistres lueurs de l'incendie, courbe humblement la tête sous l'anathème; et, se rendant à Aix, auprès du Pape, il va lui demander à genoux l'absolution et la pénitence.

« Voyant un profond repentir gravé dans l'âme de ce puissant seigneur, le Pape lui pardonna et engagea Henri le Noir à oublier aussi; après bien des difficultés et les plus vives instances de la part du Pape, l'empereur fit grâce au rebelle, sans cependant lui rendre ses Etats. Quant à Godefroi, il montra que sa conversion était sincère; il se rendit à Verdun, se soumit à la pénitence publique et fit reconstruire la cathédrale qu'il avait brûlée. L'histoire rapporte que pour mieux effacer le scandale qu'il avait donné, ce pieux et humble pénitent y travaillait souvent comme un simple ouvrier.

« Lors de son passage à Toul, pour aller prendre possession de la chaire de saint Pierre, Léon IX fut instamment prié par Hincmar, abbé de Saint-Remi à Reims, de venir consacrer son église qu'il achevait de bâtir dans cette ville. Rome alors réclamait sa présence, mais il promit de faire cette dédicace à la première occasion; avait-il déjà le projet d'un prochain voyage en France? Quoi qu'il en soit, ayant appris l'arrivée du Pape en Allemagne, l'abbé de Saint-Remi s'empressa d'aller trouver le roi de France, Henri, pour lui demander son agrément au sujet de la dédicace, et le prier d'honorer de sa présence cette fête solennelle; cette invitation charma le monarque qui promit de s'y rendre.

« Sûr de l'approbation du roi, Hincmar alla se concerter pour le jour et les apprêts de la cérémonie, avec le Pape, qui promit de se trouver à Reims le 29 septembre, et annonça qu'il tiendrait un concile dans cette ville pendant les trois jours qui suivraient la consécration de l'église de Saint-Remi. L'abbé repartit au plus tôt pour faire tous les préparatifs nécessaires; Léon IX continua de régler les affaires ecclésiastiques de l'Allemagne, et, pour les terminer dignement, il indiqua Mayence aux évêques de ce pays, comme le lieu de réunion d'un concile qu'il viendrait présider à son retour de Reims. Après cela il marcha vers la France, et se trouva à Toul, son diocèse, le 14 septembre, jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix. De cette ville, le Pontife écrivit à tous les évêques et abbés des provinces voisines, pour les prier et les sommer, en vertu de sa sou-

veraine autorité, de se rendre au concile de Reims, qu'il allait présider en personne.

« Cependant, au reçu d'une invitation si pressante et si difficile à éluder, les évêques se trouvant fort peu rassurés contre la sévérité du Pape, résolurent d'empêcher ce concile. Pour y parvenir, ils employèrent précisément les moyens dont useraient aujourd'hui, non les évêques, mais les politiques; ils surent jeter du louche sur la démarche du Pontife, et en donner de l'ombrage au roi. C'était chose inouïe, disaient-ils à Henri, qu'un Pape fût venu faire acte de domination dans le royaume; le souffrir était surtout dangereux, maintenant que l'on se trouvait en guerre contre des seigneurs rebelles. Enfin ils assuraient que jamais aucun monarque n'avait permis au Pape l'entrée de ses Etats pour un pareil motif. Cela était particulièrement faux pour la France, où, dans des circonstances tout à fait analogues, le Pape Formose était venu, cent soixante-dix ans auparavant, et avant lui encore plusieurs de ses prédécesseurs. Mais qu'importe le mensonge? n'est-ce pas toujours l'arme de prédilection des anciens comme des modernes ennemis de l'Eglise? Quoi qu'il en soit, Henri donna dans le piége : il écrivit au Pape, qu'ayant une expédition à faire, le secours des évêques lui était nécessaire, et que ni lui ni eux ne pourraient se trouver au concile. Ce roi ne comprenait pas combien ce concile importait à ses intérêts, parce qu'il ne comprenait pas qu'il est indispensable pour la tranquillité d'un pays que la religion y soit respectée et florissante; et, par conséquent, que les ministres de l'Eglise y soient vertueux et savants.

« Le roi de France n'avait pas le droit de refuser au Pape protection et appui pour la tenue d'un concile que l'Eglise jugeait nécessaire. S'opposer à cette assemblée, c'était de la part du roi, manquer à sa charge de protecteur de l'Eglise et aux devoirs que lui imposait l'intime union des deux puissances. Henri le savait, aussi se garda-t-il de toute opposition ouverte, et usa-t-il de ruse. Le Pape le savait également, aussi ne tint-il aucun compte de la mauvaise volonté du prince; Léon IX répondit à ce roi qu'il célébrerait, comme il l'avait promis, la dédicace de l'église de Saint-Remi, et qu'après cette cérémonie il tiendrait un concile, si toutefois il y avait des évêques. De son côté, le roi se mit en campagne et fit marcher les prélats avec leurs troupes. Parmi ceux-ci, quelques-uns suivirent par force, et s'excusèrent auprès du Pape. Quant aux coupables, ils étaient fort contents d'aller en guerre, pensant éviter ainsi les censures pontificales. Ce qui, dans cette occasion, fit le plus de peine à Léon IX, ce fut qu'à l'instigation des évêques, Hincmar, chargé de tous les préparatifs du concile, avait été obligé de partir : cependant on le renvoya au bout de trois jours.

« Le Pape ne se laissa pas décourager par tant de mauvais vouloirs; il arriva à Reims au jour indiqué, et consacra l'église de Saint-Remi au milieu d'une foule immense de peuple; puis il ouvrit le concile, où se trouvèrent réunis vingt évêques et cinquante abbés. Plusieurs des prélats étaient de la Lorraine et de l'Allemagne; on y comptait les archevêques de Reims, de Trèves, de Besançon et de Lyon; un Italien, l'évêque de Porto, accompagnait le Souverain Pontife.

« Léon IX ne tarda guère à justifier les craintes des princes de l'Eglise dont la conduite criminelle avait redouté sa sévérité. Pierre, diacre de l'Eglise romaine, se leva et prit la parole à l'ouverture même du concile; il en indiqua en peu de mots le sujet: la réforme de l'Eglise, la répression de la simonie, la répression des mariages incestueux ou adultérins, la restitution des biens ecclésiastiques, enfin la correction d'autres graves abus qui désolaient le royaume de France, et termina en suppliant les évêques, au nom du Christ, de venir au secours du Pape, pour arracher cette ivraie qui avait envahi le champ du Seigneur.

« Après quelques instants laissés aux réflexions de l'assemblée, le cardinal-diacre se lève de nouveau; alors, au nom du Pape et sous peine d'anathème, il ordonne aux évêques de déclarer, devant le concile, s'ils sont coupables ou non d'avoir reçu ou donné de l'argent pour les ordinations. Cet ordre si imprévu et si sévère déconcerta la plupart des prélats. Toutefois, il faut remarquer que le Saint-Père s'en rapportait à leur déclaration, sans citer de témoins, sans faire aucune recherche. L'archevêque de Trèves obéit le premier et affirma n'avoir jamais ni donné ni reçu de l'argent pour une semblable cause. Ses collègues de Lyon et de Besançon protestèrent aussi de leur innocence, mais celui de Reims garda le silence; Pierre lui ordonna de nouveau de s'expliquer : embarrassé, l'archevêque demanda grâce jusqu'au lendemain, disant qu'il parlerait en particulier au Souverain Pontife. On passa outre. Tous les autres évêques dirent qu'ils n'étaient point coupables, quatre exceptés, ceux de Langres, de Nevers, de Coutance et de Nantes. On remit au lendemain à examiner leurs causes. On fit aussi aux abbés la redoutable question; la plupart se déclarèrent innocents, quelques-uns s'avouèrent franchement coupables, d'autres laissaient, par leur silence, deviner leur culpabilité.

« La seconde séance eut lieu le lendemain, et l'archevêque de Reims fut de nouveau interpellé; il demanda avant de répondre, à consulter plusieurs évêques. Cette consultation terminée, l'évêque de Senlis déclara l'archevêque innocent; le Pape le pria de l'affirmer par serment; comme il n'osait le faire et qu'on était pressé, l'affaire fut remise au concile de Rome. On commença alors à procéder contre les quatre évêques : celui de Langres fut violemment accusé; l'examen de son affaire prit toute cette séance, que rendit remarquable un incident étrange. L'archevêque de Besançon voulut prendre la parole pour défendre l'évêque de Langres, mais, comme par miracle, il ne put jamais articuler une parole. A cette vue,

l'archevêque de Lyon s'avoua sur-le-champ coupable de simonie, mais innocent de tout autre crime ; son jugement fut remis au lendemain.

« A la troisième séance on appela l'évêque de Langres ; ce fut en vain : il avait pris la fuite pendant la nuit ; il fut excommunié. L'évêque de Nevers déclara que ses parents, à son insu, l'avaient fait nommer en donnant de l'argent, et offrit sa démission. Le Pape l'engagea à reprendre ses fonctions, si toutefois il pouvait affirmer qu'il n'avait rien su du marché ; il le jura, et conserva sa dignité. L'évêque de Coutance, en s'avouant coupable, rejeta la faute sur son frère, et fut acquitté d'après son serment. Enfin l'évêque de Nantes s'étant accusé d'avoir donné de l'argent pour sa nomination, fut dégradé et déposé en plein concile.

« Ce ne fut pas tout encore, car le Pape voulut procéder contre ceux qui, s'étant fait excuser, n'étaient point venus au concile, et pria les archevêques de dénoncer ceux de leurs suffragants absents qu'ils savaient être coupables de simonie ; mais personne ne fut accusé. Alors le Pontife frappa sans pitié les évêques qui, fuyant l'assemblée, sans même alléguer un prétexte, avaient préféré suivre un roi ; il les excommunia tous, et nommément l'archevêque de Sens et les évêques d'Amiens, de Beauvais, de Laon. C'était ce dernier qui avait donné à Henri le conseil de ne point assister au concile. Enfin, et pour terminer dignement, on proscrivit à Reims les mariages incestueux ou adultérins, et le Pape prononça l'excommunication contre plusieurs seigneurs qui en étaient coupables.

« Telle fut l'issue du concile de Reims ; Léon IX s'y montra plus sévère qu'à Rome, et non sans raison ; car les abus étaient bien plus criants en France, où, depuis la mort du roi Robert, le mal était parvenu à son comble. Avant de quitter ce pays, le saint Pontife écrivit à ses évêques une lettre synodale où il rétablit la liberté des élections épiscopales par le clergé et par le peuple ; il se rendit ensuite à Mayence, pour y tenir le concile qu'il avait déjà indiqué.

« Je me suis étendu sur les détails des voyages de Léon IX, afin de vous montrer d'où provenaient les difficultés que ce Pontife avait à vaincre et les désordres qu'il devait réprimer. Vous avez vu que les évêques, seigneurs temporels, prenaient une grande part au gouvernement politique ; qu'ils étaient les colonnes de la monarchie, les fidèles défenseurs de la couronne, alors peu respectée et même attaquée par les seigneurs (ainsi Henri Ier qui ne s'inquiète nullement des mauvaises mœurs des évêques, se sert principalement de leurs troupes pour mettre les rebelles à la raison) ; mais qu'ils n'étaient pas au même degré empressés à remplir les obligations de leur charge et à faire l'œuvre de Dieu. Cet état de choses convenait à la royauté. L'Eglise eût succombé en Europe si les Papes n'avaient eu le courage et la puissance de le faire cesser. Au lieu de s'appliquer avec zèle à l'administration spirituelle des diocèses, les prélats, uniquement préoccupés d'intérêts matériels, se laissaient absorber par les affaires politiques, et, bien loin d'être les apôtres de la paix, ils prenaient les armes dans toutes les querelles de la monarchie, manquant ainsi au premier devoir des ministres du Christ. Aussi, dans l'élection des évêques et des abbés, les rois faisaient tomber le choix non sur l'homme qui se serait entièrement voué au service de Dieu, mais sur un parent ou sur quelque intrigant capable de les aider sans scrupule et de diriger à leur souhait les nombreux vassaux des fiefs qu'il devait posséder. Sortis des cours, ou en perpétuel contact avec les puissants du siècle, les évêques en avaient ou en prenaient les habitudes et les mœurs : de là des scandales dont la souillure rejaillissait jusque sur l'Eglise.

« Telle était la situation que Léon IX voulut faire cesser, dans l'intérêt bien entendu de l'Eglise et de l'Etat ; car ce n'était pas sur de semblables bases que l'union des deux pouvoirs devait reposer : ce n'était pas ainsi que l'avait entendu Charlemagne, qui comprit si admirablement l'harmonie de leur accord. Chacune des deux puissances doit garder ses attributs divers, et rester dans sa sphère, tout en prêtant à l'autre appui et secours. Il ne faut pas que le prince s'immisce dans les affaires du sanctuaire et puisse en distribuer, selon ses passions ou ses intérêts, les fonctions sacrées ; il ne faut pas que les évêques soient des hommes de guerre et de cour, mais il convient qu'ils aient les mœurs et les habitudes ecclésiastiques, qu'ils parviennent à leurs dignités, non au moyen de la faveur ou de la simonie, mais par leurs mérites personnels, par la science et la vertu, ainsi que le prescrivent les saints canons. Voilà ce que voulait Léon IX, ce qu'avant lui et après lui ont toujours voulu les Papes, sauf quelques rares exceptions qui ne font que confirmer la règle ; les vues purement terrestres eurent peu d'empire sur les Pontifes qui ont occupé la Chaire de saint Pierre, et pourtant on les accuse d'ambition personnelle, on leur attribue l'esprit de domination temporelle ; reproche faux et injuste, et qui supposent ou l'ignorance ou la mauvaise foi ; car, si on voit souvent les Papes en lutte contre les puissances temporelles, c'est que celles-ci, tout en voulant faire une part de puissance à l'Eglise, prétendant s'en servir comme d'une machine gouvernementale, ou comme d'un manteau destiné à cacher aux yeux des peuples les plaies repoussantes de leur ambition, de leur immoralité et de leur égoïsme. Le but de la papauté est de maintenir parmi les hommes le règne de la vérité et de la justice ; voilà pourquoi, si l'on consulte l'histoire, on trouve que la papauté est sans cesse l'objet de la haine des tyrans ; car elle ne se prête pas en esclave aux caprices de la politique ou des passions de cour ; c'est pour cela aussi qu'elle est toujours en butte aux

aveugles fureurs des orgueilleux, des impies, des ambitieux; lie de la société, qui trop souvent surnage; race méprisable, mais toujours puissante, impatiente de tout frein moral, de toute obéissance spirituelle, qui rencontre une ennemie redoutable et constante dans cette Eglise immortelle, divine barrière opposée, de tous les côtés, aux flots tumultueux des passions, et par laquelle seule l'humanité est préservée de leurs débordements. »

Revenons à l'histoire des nobles travaux de Léon IX.

Après avoir passé par Toul et Reims, Brunon alla à Metz, et ensuite à Mayence, où il tint un nouveau concile avec les évêques de l'Allemagne. De là, il retourna à Rome et rendit au peuple la joie que sa longue absence lui avait ôtée. Mais sa sollicitude pastorale ne put l'y laisser longtemps. Il partit pour la Pouille, et y corrigea, ainsi que dans les provinces voisines, divers désordres. De retour à Rome, il tint un nouveau concile, où entre autres choses, il condamna l'erreur de Bérenger sur le corps et le sang de Jésus-Christ, et le retrancha même de la communion.

M. Jager poursuit ainsi : « Après que le concile de Rome eut, pour la première fois, anathématisé l'erreur de Bérenger, Léon IX ne laissa pas partir les évêques sans avoir renouvelé les canons contre la simonie et les autres désordres du clergé. L'évêque de Milan fut mis en jugement devant cette assemblée, mais trouva le moyen de se disculper. Ce concile terminé, le Pape ne se donna pas un moment de repos; d'abord il écrit de tous côtés pour faire extirper la simonie ; puis il excommunie les évêques de la Bretagne, qui, invités au concile de Rome, ne s'y étaient pas rendus, parce qu'ils se savaient coupables. Le Pape leur donna assignation à comparaître devant le concile de Verceil pour se justifier s'ils croyaient le pouvoir.

« Cependant Léon IX se met de nouveau en route et va examiner par lui-même si ses décrets sont exécutés dans la haute Italie. De la Toscane, il se rend vers le midi, dans la Pouille ; partout où il passe, réforme les abus, et met un terme aux désordres des ecclésiastiques. Ici, il tient un synode ; là, il ouvre un concile ; plus loin, il dépose des prêtres et des évêques coupables de simonie. Les Normands ravageaient la basse Italie, Léon s'adresse à eux et les exhorte à ne pas augmenter la détresse des pauvres, à protéger les monastères et à servir Dieu dans la chasteté. Cela fait, il revient aussitôt tenir le concile de Verceil, qui confirma la foi de l'Eglise sur l'Eucharistie et condamna le livre de Jean Scot. Cette assemblée procéda avec rigueur contre les évêques et les prêtres simoniaques; d'abord il ne s'était agi que de les condamner à une pénitence; mais une pareille mesure était trop évidemment insuffisante, on les priva de l'exercice des fonctions sacerdotales.

« A peine le concile de Verceil s'est-il séparé, et Léon IX prend encore une fois le chemin de l'Allemagne ; il sait sa présence indispensable dans ce pays pour mener à bien la réforme entreprise ; il y passe tout l'hiver. Tantôt on le voit à Toul, dans les Vosges, tantôt à Trèves ou à Augsbourg, où il célébra avec l'empereur la fête de la Purification. Dans tous les lieux que ce saint Pontife visite, il se trouve entouré d'un grand nombre d'évêques qu'il encourage et auxquels il sait inspirer son zèle pour la réforme et le bien de l'Eglise. L'activité de Léon est à peine croyable. Déjà revenu à Rome pour le jour de Pâques, il y préside la même semaine un concile où plusieurs évêques sont déposés pour cause de simonie, et qui sanctionne de nouvelles mesures contre les désordres du clergé. Les femmes complices des prêtres impudiques sont inexorablement traitées et condamnées à l'esclavage. Un saint docteur, Pierre Damien applaudit à cette mesure et demande qu'elle soit appliquée dans toutes les villes de l'Italie. D'autres soins viennent en outre préoccuper le Pontife; il a à défendre le domaine temporel de saint Pierre. Souvent et surtout à cette époque, l'Italie eût été subjugée par l'étranger sans le secours de la papauté, qui, sous ce rapport, compte dans ses annales de belles pages, presque toutes cependant négligées ou défigurées par nos historiens modernes. Durant les troubles et les jours malheureux de l'Eglise, plusieurs seigneurs s'étaient approprié, sans scrupule, des terres qui lui appartenaient. Léon IX, après le troisième concile de Rome, en exigea, en obtint la restitution, et obligea ceux qui s'en étaient emparés à prêter serment de fidélité à lui-même Souverain Pontife et à l'empereur. Quelques-uns des plus puissants résistèrent néanmoins et se maintinrent par la force des armes. Le Pape dut les laisser tranquilles, car il eut alors sur les bras des affaires plus pressantes.

« Les Sarrasins menaçaient la haute Italie; expulsés par Benoît VIII en 1018, ils paraissent de nouveau, et, sous le commandement d'Ettrégette, que les chroniqueurs appellent le roi d'Afrique, s'emparent de l'île de Sardaigne, d'où ils chassent les troupes de la république de Pise, après bien des combats dans lesquels, de part et d'autre, fut déployée la plus grande valeur. Le chef des Barbares se fit couronner roi de cette île, et commença à y construire des forts pour s'y maintenir. Cet événement était d'une haute gravité; si l'on laissait les Sarrasins établir et fortifier un pareil centre d'opération, il n'était pas douteux que l'Italie ne fût, en temps et lieu, victime de leurs déprédations et de leurs envahissements. Les Italiens cependant étaient découragés; Pise pleurait la mort de beaucoup de ses braves, et l'on n'osait rien tenter pour reprendre l'offensive. Mais Léon IX ne désespère pas et conçoit le projet d'arracher aux Barbares ce fief du Saint-Siége. Il envoie un légat à Pise pour exhorter ses habitants à venger la mort de leurs concitoyens. Une

querelle divisait cette ville et celle de Lucques; le Pape arrange ce différend et promet aux Pisans la possession de l'île de Sardaigne moyennant une légère redevance. Cette offre détermine la république qui se décide à faire un nouvel effort. Une puissante flotte est armée; mais, assaillis par la tempête, les Pisans se voient réduits à chercher un refuge dans les ports de la Corse. Les Corses, croyant que leur île est le but d'une invasion, s'empressent de proposer des conditions de paix à la flotte en détresse. Les chefs profitent de la circonstance pour amener ces alliés inattendus à une ligue offensive contre les Sarrasins. A la première nouvelle de cette réunion, Ettrégette ne croyant pas pouvoir résister à ces forces combinées, embarque rapidement ses troupes et se retire pendant la nuit. La Sardaigne reste aux Pisans, et ils durent à Léon IX la prépondérance que leur donna sur les autres villes d'Italie cette augmentation de puissance.

« Un succès si complet et si peu coûteux enhardit Léon, qui résolut de mettre un terme aux déprédations continuelles des Normands dans le midi de l'Italie. Voici le fait assez ronanesque qui amena l'établissement de ce peuple au delà des Alpes.

« Vers l'année 1016, quarante pèlerins de la Normandie, revenant d'un pieux voyage à Jérusalem, passaient à Salerne, où ils reçurent la plus cordiale et la plus généreuse hospitalité de Guaymard qui en était le prince. Le hasard fournit à ces étrangers l'occasion de montrer leur bravoure et leur reconnaissance. Pendant qu'ils goûtaient les douceurs d'un séjour qu'on leur faisait si attrayant, les Sarrasins vinrent attaquer Salerne, où régna aussitôt la plus grande confusion, et dont les habitants effrayés ne songeaient pas même à se défendre. A cette vue, les Normands demandent des armes, parlent d'honneur et de vaillance, parviennent à ranimer les courages abattus, se mettent à la tête des troupes, fondent à l'improviste sur les ennemis, qui frappés d'une terreur panique, fuient dans le plus grand désordre et périssent en foule dans les flots, pendant qu'ils cherchaient à regagner à la nage leurs vaisseaux trop éloignés des bords.

« Les pèlerins à qui Salerne devait cette brillante victoire et son salut, rentrèrent en triomphe, aux acclamations du peuple. Guaymard voulut à toute force les retenir dans son pays; mais il ne put persuader ces étrangers, désireux de revoir leur patrie vers laquelle ils voguèrent bientôt sur des navires chargés de fruits qui lui étaient inconnus, de riches étoffes, en un mot de présents magnifiques, dont une partie était destinée au duc de Normandie. A leur arrivée, ces Normands firent un récit merveilleux de leur victoire et un tableau magnifique de la contrée, dont ils avaient refusé les offres généreuses. Plusieurs seigneurs parmi leurs compatriotes se montèrent la tête, et, se croyant assurés d'une fortune rapide, passèrent en Italie. Ils y furent favorablement accueillis, et leur nombre augmenta de jour en jour pendant la première moitié du XIe siècle. Très-braves, mais peu scrupuleux, vendant leur secours tantôt aux Latins, tantôt aux Grecs, se brouillant souvent avec les chefs qui les employaient, ils parvinrent à se rendre indépendants, et bâtirent une petite ville nommée Averla, d'où ils faisaient la guerre à leurs voisins, sans plus de respect pour les choses sacrées que pour les profanes. Telle était la position des Normands au moment où Léon IX les avertit et les menaça de l'excommunication s'ils ne cessaient leurs brigandages; mais ils n'en tinrent aucun compte, et attaquèrent même les terres de Bénévent, qui appartenaient au Saint-Siége. Enfin leurs déprédations étaient telles que toutes les populations invoquaient à grands cris la protection et le secours du Pape.

« Léon n'avait pas la puissance matérielle nécessaire pour réprimer de tels ennemis; il prend le parti de faire un troisième voyage en Allemagne, afin de demander aide et appui à l'empereur, qui ne put lui donner que sept cents lances. Pendant le cours de ce voyage, le saint Pontife n'oublia point les affaires de l'Eglise; il tint un concile à Mantoue; on devait y châtier plusieurs prêtres et évêques dont les partisans organisèrent une émeute autour de l'église où avait lieu l'assemblée. Léon sort aussitôt, mais son autorité est méconnue et les flèches sifflent à ses oreilles. Le concile est interrompu. Cependant les coupables vinrent le surlendemain demander grâce aux genoux du Saint-Père. »

Etant en Allemagne, il travailla à la réconciliation du roi de Hongrie, André, avec l'empereur Henri. Il repassa de là en Italie, suivi des troupes que l'empereur lui avait données pour chasser les Normands. Arrivé à Rome [1051], il y tint un concile contre les Grecs schismatiques, qui blâmaient l'Eglise latine, sur ce qu'elle ne consacre l'Eucharistie qu'avec du pain sans levain. Pour arrêter le mal dans sa source, il envoya trois nonces ou apocrisiaires à Constantinople, auprès de l'empereur Constantin Monomaque, qui était bien intentionné pour le Saint-Siége. Ils y firent faire une rétractation au moine Nicétas, qui condamna de bonne foi son livre *Des azymes*, et ils le reçurent dans leur communion. Il n'en fut pas de même du patriarche Michel Cérulaire, qui, demeurant avec obstination dans son schisme et dans la haine qu'il portait au Pape, fut excommunié dans son Eglise même, avec ses adhérents, par les nonces, puis chassé de la ville par l'empereur.

Il fit ensuite prêcher la croisade contre les Normands, et parvint à réunir environ douze mille hommes. Les Normands, qui n'étaient que trois mille, demandèrent à traiter; mais le Pape ayant exigé qu'ils évacuassent l'Italie, ces guerriers préférèrent tout risquer : on en vint donc aux mains, près de Civitella. Les Italiens ne soutinrent pas même le premier choc; et les Normands

n'eussent pas eu besoin de combattre, sans les lances allemandes, qui à la fin furent écrasées sous le nombre. Le Pape tomba au pouvoir des vainqueurs. A sa vue, les soldats normands se prosternent, demandent leur pardon et la bénédiction du Pontife : ce qui n'empêcha pas leurs chefs de le garder prisonnier à Bénévent.

Léon, adorant les jugements secrets de Dieu dans le mauvais succès de cette expédition, demeura huit mois dans cette ville, et employa ce séjour à la prière et à la méditation des Livres saints, passant les jours et les nuits dans les exercices les plus rudes de la pénitence; car, outre ses longs jeûnes, il portait un cilice, et n'avait pour lit que le plancher de sa chambre, couvert d'un tapis. Il récitait tous les jours le Psautier, et offrait le sacrifice de la Messe. Il nourrissait les pauvres et servait les malades, sans cesser de s'occuper des affaires de l'Eglise.

Les Romains eurent pour le Pape toutes sortes d'égards, et finirent par lui proposer la paix, à condition qu'ils recevraient, au nom de saint Pierre, et comme fief du Saint-Siége, l'investiture des terres déjà conquises et de celles qu'ils pourraient conquérir dans la Pouille, la Calabre et la Sicile. Ce traité plaçait les Normands sous la protection directe du Souverain Pontife, dont ils devenaient les vassaux, et leur assurait la possession ainsi légitimée des contrées soumises par la force des armes ; mais, en même temps, ce traité donnait au Pape ce que ne lui eût pas procuré la victoire la plus complète : suzerain de cette nation belliqueuse, il faisait, par elle, rentrer sous la dépendance du Saint-Siége des pays dès longtemps soustraits à son empire, et qu'il n'avait alors aucun moyen de recouvrer. Les écrivains qui font un crime à Léon IX d'avoir signé cette convention oublient qu'il en avait parfaitement le droit. Ce qu'il donnait lui appartenait. Son titre, qui remontait aux donations de Pépin et de Charlemagne, n'était contesté par personne. Le traité n'eut même quelque valeur que parce que ce titre était reconnu de toute l'Europe. Supposé que le droit du Pape fût nul, le traité était nul aussi, les Normands étaient dupes, et les peuples, au lieu de les regarder désormais comme de légitimes possesseurs, n'eussent fait que rire de leurs prétentions.

« Cependant Léon ne survécut pas longtemps à l'heureuse conclusion de cette affaire; sa santé avait été gravement altérée par les douleurs de la défaite et de la captivité, et surtout par le spectacle des maux de l'Eglise. Vers l'an 1054, il se sentit attaqué d'une maladie qui lui ôta le goût de toute nourriture et le réduisit à n'user d'autre aliment que l'eau. Persuadé, par ses pressentiments, qu'il n'en relèverait pas, il se fit transporter à Rome, et, se sentant proche de sa fin, il fit assembler les évêques et son clergé dans sa chambre et leur fit une ardente exhortation touchant l'obligation qu'ils avaient de veiller sur eux-mêmes et sur le troupeau de Jésus-Christ. Le lendemain il se fit porter dans l'église de Saint-Pierre, où il passa toute la journée à prier, et à donner à tous ceux qui étaient présents des avis salutaires. S'étant fait reporter sur son lit, il entendit la Messe, reçut le saint viatique et l'extrême-onction, et expira sans que personne s'en aperçût. Il avait tenu le Saint-Siége 5 ans 2 mois.

Dieu fit connaître combien la mort de son serviteur était précieuse devant lui par les miracles qu'il fit par son intercession. C'est ce qui excita les fidèles à honorer sa mémoire d'un culte religieux. On inséra bientôt après son nom dans les martyrologes.

Après ce résumé sommaire des principales actions de saint Léon IX, laissons à M. l'abbé Jager le soin de retracer le tableau de l'influence sociale et civilisatrice de ce grand pontificat.

« Telle fut, » dit-il, « la belle et sainte carrière pontificale de Léon IX : providentielle figure dont les traits prennent de la grandeur à mesure qu'on les contemple de plus près. Je vous ai parlé du zèle ardent, de l'activité surprenante que déploya ce saint Pontife pour le bonheur et la réforme de la chrétienté. Mais je n'ai pas eu le temps de vous édifier par le récit des grandes vertus et des austérités extraordinaires de sa vie privée, dont les rares loisirs étaient consacrés à la prière, à la méditation des saintes Ecritures, à la pratique des conseils évangéliques. Né dans les premiers rangs de la noblesse, alors généralement dissolue, Brunon conserva toujours une pureté angélique; parvenu à l'épiscopat, il fit briller l'humilité la plus parfaite, une admirable charité, et quand la réputation de son haut mérite eut attiré la tiare sur sa tête, il y joignit la double auréole de la gloire humaine et de la sainteté. L'histoire rapporte plusieurs faits miraculeux qui prouvent que Dieu appuya visiblement les actes et les pieux efforts de ce saint Pape. Je vous en ai cité quelques-uns; vous n'avez pas oublié la mort subite de l'évêque de Sutri au concile de Rome et le silence forcé de l'archevêque de Besançon au concile de Reims. On remarqua aussi que les évêques excommuniés par lui, et qui ne se soumirent pas à ses sentences, moururent bientôt misérablement. Enfin, le monde s'étonna du succès inespéré de plusieurs de ses entreprises, de la délivrance de la Sardaigne, de la pacification de l'Italie, par exemple. Mais après les vertus qui l'ont fait monter au rang des saints, son titre le plus légitime à l'admiration et à la reconnaissance des hommes, est d'avoir si courageusement commencé l'œuvre de régénération indiquée par Clément II, et plus tard accomplie par un autre saint, par Hildebrand, dont Brunon eut la gloire d'être l'ami, le soutien, le premier guide et le précurseur.

« Le triomphe des Normands et la captivité de Bénévent ne furent pas les seules causes qui remplirent de tristesse les derniers jours de saint Léon IX. De son lit de mort, ce grand Pape voyait l'Eglise d'Afrique, jadis si florissante, s'éteindre et dispa-

raître dans la barbarie; et, pendant qu'il cherchait à rendre un peu de vie à cette fille expirante, l'Eglise de Constantinople rompait le lien de l'unité et se précipitait dans les voies du schisme. Aujourd'hui, la croix a reparu sûr les plages d'Afrique, mais les ombres de Photius et de Cérulaire, abritées sous le manteau du czar, veillent encore au pays d'Orient, regardant le croissant qui décroît, et comptant bien resaisir tout entière la proie que leur a ravie Mahomet. Constantinople est-elle à jamais maudite et livrée sans retour à l'erreur? N'échappera-t-elle à la main défaillante du Turc que pour tomber dans la puissante main du Russe? Instruite par de si longs et de si cruels châtiments, ne se tournera-t-elle pas quelque jour vers Dieu pour obtenir de sa miséricorde la vraie foi et la liberté?

« Les derniers évêques de l'Afrique, au lieu de se réunir dans la charité pour travailler en commun à la régénération de leurs peuples, se livraient aux plus tristes querelles sur des questions de préséance. L'évêque de Gummi s'attribuant les prérogatives de son métropolitain, l'archevêque de Carthage, Thomas (c'était le nom de l'archevêque), et deux autres évêques, Pierre et Jean, s'adressent au Pape; saint Léon répond en ces termes :

Les vénérables canons nous rappellent que deux cent cinq évêques assistaient autrefois au concile de Carthage, et maintenant votre fraternité nous apprend qu'il en reste à peine cinq dans toute l'Afrique; nous compatissons de tout notre cœur à un si grand abaissement, mais lorsque nous apprenons que ces restes mêmes de chrétienté se divisent et se séparent, et qu'ils s'enflent l'un contre l'autre par la jalousie et la contention de la primauté, nous ne pouvons que répéter cette parole d'Amos (VII, 2) : « *Pardonnez, Seigneur, pardonnez; qui suscitera Jacob de la pénitence où il est réduit?* »

« Les pontifes africains comprirent cette noble et triste leçon; l'évêque de Gummi se soumit à la décision du Chef de l'Eglise et reconnut les droits du siége de Carthage. Mais vingt ans plus tard, de nouvelles divisions s'élevèrent, l'Eglise d'Afrique adressa encore une fois ses supplications à l'Eglise mère, et puis le monde ne l'entendit plus, ce furent ses dernières paroles, *novissima verba*.

« Saint Pierre, captif, recevait ainsi dans la personne de saint Léon l'hommage suprême des fils de saint Cyprien et de saint Augustin, lorsque le cardinal Humbert (savant homme de l'Eglise de Toul que le Pape avait emmené à Rome et fait cardinal-évêque) lit à Trani, Eglise de la Pouille, que les Grecs prétendaient soumise à leur patriarcat, une lettre adressée à Jean, évêque de cette ville, par le patriarche de Constantinople. Dans cette pièce officielle, Michel Cérulaire attaquait ouvertement l'Eglise romaine et levait audacieusement l'étendard du schisme. Humbert traduit la lettre du grec en latin, et la porte à Bénévent.

« Cependant, à cette même époque, la Providence voulut, comme pour donner un démenti aux prétentions schismatiques de Cérulaire, que la suprématie du Pontife romain, incontestée dans tout l'Occident, fût solennellement attestée, d'un côté par l'Eglise d'Afrique, de l'autre par le patriarcat d'Antioche; et Constantinople elle-même, malgré tous les efforts et toute l'astuce de son patriarche, ne put s'empêcher de la reconnaître et de la proclamer encore une fois.

« Nous avons dit en quelles circonstances les derniers évêques de l'Afrique avaient eu recours à saint Léon IX; disons de même brièvement à quelle occasion Pierre, patriarche d'Antioche, s'adressa à ce grand Pontife. Pierre venait d'être élu, il écrivait au Pape pour lui donner avis de son élection et le prier de la confirmer par son autorité suprême.

« Saint Léon, en lui répondant, l'exhorte à maintenir lui-même les prérogatives de son Eglise, la troisième après celle de Rome, lui offrant son secours contre ceux qui s'efforçaient de diminuer l'ancienne dignité du siége d'Antioche, c'est-à-dire contre le patriarche de Constantinople, qui, s'attribuant le second rang, rejetait, par conséquent, le patriarche d'Antioche au quatrième. Pierre avait prié le Pape de lui faire connaître les causes de la division qui régnait dans l'Eglise universelle; saint Léon répond que s'il y a quelque semence de schisme, c'est de la part de l'Eglise grecque, et il exhorte Pierre à en extirper jusqu'aux derniers germes dans son patriarcat.

« On voit par ces détails que, quoique captif chez les Normands, saint Léon avait l'œil sur toute l'Eglise, et que les menées du patriarche de Constantinople ne lui étaient pas inconnues. Il ne fut donc pas surpris, lorsque le cardinal Humbert lui apporta à Bénévent la traduction de la lettre adressée à l'évêque de Trani par Michel Cérulaire et Léon d'Acridi.

« Prisonnier à la cinquantième année de son âge, et déjà atteint de la maladie dont il devait mourir, le Pontife travailla avec une incroyable activité à la réconciliation de l'Eglise de Constantinople; il poussa le zèle jusqu'à entreprendre l'étude du grec, afin de pouvoir lire dans l'original même les lettres qui lui arrivaient de l'Orient. Mais avant toutes choses, il adressa au patriarche de Constantinople et au métropolitain des Bulgares, une longue épître en quarante et un articles, petit traité sur l'unité de l'Eglise, où tout respire la douceur, la charité, l'humilité, toutes les héroïques vertus qui distinguèrent à un si haut degré le grand saint Léon IX, et où se déploie la force invincible d'une logique que guide la vérité, l'irrésistible entraînement d'une éloquence qu'inspire la foi. Le Pape n'entre pas dans les minutieuses particularités de la lettre de Cérulaire; une réponse détaillée à toutes les accusations, à tous les reproches imaginés par les ambitieux sectaires, sera l'objet d'un autre écrit que ses légats leur porte-

ront; dans celui-ci, saint Léon écarte tous ces vains prétextes et va droit à la question, au but que se proposaient le patriarche et ses complices, la division de l'Eglise.

« Il s'étend donc sur l'unité et sur la paix que Jésus-Christ a tant recommandées, et dont il a fait le fondement de son Evangile; il dit combien il lui est douloureux d'apprendre que des évêques, qui, par leur dignité devraient être les coopérateurs de l'œuvre de Dieu, deviennent les sectateurs du démon et se font ses instruments pour semer la zizanie. Il leur reproche l'audace avec laquelle ils condamnent l'Eglise romaine sans l'avoir convaincue, sans avoir même daigné l'entendre. *Voilà*, s'écrie-t-il, *voilà que plus de mille ans après la passion du Sauveur, l'Eglise romaine commence à apprendre par vous, pontife de Constantinople, et par vous, Léon d'Acridie, de quelle manière elle doit célébrer le souvenir de cette passion divine, comme si la présence de celui à qui le Fils de Dieu vivant a dit* (*Matth.* XVI, 17): « *Tu es heureux, Simon, fils de Jean, parce que ce n'est ni la chair, ni le sang qui t'ont révélé ces choses, mais mon Père qui est au ciel;* » *comme si la présence et le séjour, les instructions prolongées et la mort précieuse de ce prince des apôtres ne lui servaient de rien; comme si ce n'était pas une insigne témérité de prétendre que le Père a caché par son Fils la forme du culte, le rite du sacrifice visible, à Pierre, auquel il a daigné révéler par lui-même le secret ineffable de l'invisible divinité de ce même Fils.*

« Le Pape expose ensuite les magnifiques promesses faites dans la personne de Pierre à ses successeurs, et rappelle que l'histoire de l'Eglise romaine en atteste le perpétuel accomplissement.

« *J'ai prié pour toi*, dit Notre-Seigneur au prince des apôtres, *afin que la foi ne défaille point, et toi, quand tu seras converti, affermis tes frères.* (*Luc.* XXII, 32.) Quelqu'un poussera-t-il donc la démence jusqu'à supposer que la prière de celui dont le vouloir est pouvoir, a été vaine en quelque chose? N'est-ce pas par le Siége de Pierre, par l'Eglise romaine, par Pierre lui-même, par ses successeurs, qu'ont été réprouvées, convaincues les erreurs de tous les hérétiques? et les cœurs des frères n'ont-ils pas été confirmés dans la foi de Pierre, qui n'a point défailli jusqu'à présent, qui ne défaillira jamais?

« Toutes les églises, et celle de Constantinople plus que toute autre, ont imploré l'Eglise romaine et ont reçu d'elle appui et secours pour éteindre les schismes et écraser les hérésies.—Le Pape le rappelle et fait en termes magnifiques le parallèle des deux Eglises; il compte jusqu'à quatre-vingt-dix hérésies sorties de l'Orient; il énumère et nomme les hérésiarques enfantés par l'Eglise de Constantinople, combattus, terrassés, anéantis par l'Eglise romaine : Eusèbe de Nicomédie, le porte-étendard d'Arius, Macédonius, Eudoxe, Eunomius, Démophile, Maxime, Arsace, Nestorius, Eutychès, Acace, Anthime, Eutychius, Jean, qui s'arrogea le titre de patriarche universel, et enfin les monothélites Sergius, Pyrrhus et Paul. *Et c'est l'Eglise de Constantinople qui, maintenant, prétend enseigner à l'Eglise romaine et ce qu'elle doit croire et ce qu'elle doit pratiquer?*

« S'arrêtant un moment à la fable antichrétienne, mise en avant par Photius, que Constantin, en transportant le siége de l'Empire, avait également transféré de Rome à Constantinople le Siége suprême de l'Eglise, saint Léon montre, par les priviléges temporels accordés par Constantin à l'Eglise romaine, que jamais ce prince ne songea à cette usurpation sacrilége de la puissance spirituelle; il allègue la donation de cet empereur au Pape Sylvestre, donation que les Grecs ne pouvaient contester, puisqu'ils la tenaient pour authentique, et qu'ils l'avaient insérée dans leur droit canon; *mais*, ajoute-t-il, *nous avons un témoignage plus grand que celui de Constantin, nous avons le témoignage du Sauveur lui-même.* Et il rapporte et développe les paroles par lesquelles Jésus-Christ promet l'autorité suprême à saint Pierre, les paroles par lesquelles effectivement Jésus-Christ la lui donne, les paroles et les faits de l'Ecriture qui en montrent l'exercice par tout l'univers.

« Le Pape reproche ensuite aux Grecs leur ingratitude : *La charité apostolique et romaine, qui, par l'Evangile, a engendré l'Eglise latine en Occident, n'est-elle pas la Mère de l'Eglise de Constantinople en Orient, puisqu'elle s'est appliquée à la réparer, et par son glorieux fils Constantin, et par les nobles et les sages de Rome, non-seulement quant aux mœurs, mais encore quant aux murailles? Si vous prétendez le contraire, pourquoi donc les acclamations à la louange de votre empereur se font-elles en latin? pourquoi donc à l'Eglise récite-t-on aux Grecs des leçons en latin? n'est-ce point par respect pour cette Mère qui, après avoir été éprouvée par les tortures des princes et épurée par la flamme des persécutions, a mis au monde une fille délicate, l'Eglise de Constantinople..... Et celle-ci, enivrée par les délices, la mollesse et l'oisiveté, elle qui ne descendit jamais dans l'arène des martyrs, la voilà qui ne rougit pas d'insulter sa Mère et de lui disputer la primauté..... Et cependant cette Mère, aujourd'hui méprisée, a honoré cette fille par-dessus les autres. Lorsque l'Eglise de Constantinople n'avait aucun privilége, ni divin, ni humain, qui la distinguât des autres Eglises, et que celle d'Antioche et d'Alexandrie gardaient leurs prérogatives par respect pour le prince des apôtres, l'Eglise romaine ordonna que, sauf l'ancienne dignité des siéges pontificaux et apostoliques, le pontife de Constantinople serait honoré comme évêque de la ville impériale.*

« Saint Léon termine sa lettre en reprochant à Cérulaire la persécution et les indignes violences exercées contre les Latins qui suivaient à Constantinople le rite de leur Eglise. *Combien l'Eglise romaine n'est-elle*

pas plus modérée? puisque au dedans et au dehors de Rome se trouvent plusieurs monastères et plusieurs églises des Grecs, sans qu'on les empêche de suivre les traditions de leurs pères. Au contraire, on les y exhorte, parce que nous savons que la différence des coutumes selon les lieux et les temps ne nuit pas au salut, pourvu qu'on soit uni pour la foi et la charité qui nous rend tous recommandables à Dieu.

« Cette lettre était accompagnée d'un recueil de quelques passages des Pères, soit sur l'usage du pain azyme, soit sur les autres points attaqués par Cérulaire et Léon d'Acridie.

« Le patriarche de Constantinople était occupé, lorsqu'il reçut la réponse du Souverain Pontife, à ourdir des intrigues pour détacher de Rome les patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, et pour les assujettir à son siége. L'entreprise lui semblait d'autant plus aisée, que ces patriarches, opprimés et tourmentés de toutes manières par les Sarrasins, ne pouvaient attendre quelques secours que de Constantinople, et avaient par conséquent le plus grand intérêt à se ménager les bonnes grâces du patriarche de cette ville, et surtout d'un patriarche tout-puissant à la cour impériale. En attendant, Cérulaire se parait du titre de patriarche universel, et ne laissait échapper aucune occasion de le produire.

« Cependant, soit qu'il ne jugeât pas les esprits suffisamment préparés, soit pour se conformer au vœu de l'empereur, qui avait besoin du Pape pour ses provinces d'Italie, menacées par les Normands, il ne crut pas devoir pousser plus avant la rupture, et prenant le parti de dissimuler, il adressa au Souverain Pontife une réponse où ses premières accusations contre l'Eglise latine étaient singulièrement adoucies, et par laquelle il ne témoignait guère qu'un grand désir de voir la paix solidement établie et l'union des Eglises à jamais assurée (l'empereur écrivit de son côté dans le même sens). Néanmoins l'esprit d'orgueil et de révolte respirait encore dans cette lettre pacifique, et l'on y lisait, par exemple, que si le Pape consentait à faire porter son nom (le nom de Michel Cérulaire) dans les sacrés diptyques, lui s'engageait de son côté à faire porter le nom du Pape dans les diptyques de toutes les Eglises de l'Orient.

« Saint Léon répondit et à Constantin Monomaque et à Michel Cérulaire. Il loue le zèle de l'empereur pour le rétablissement de la paix entre les Grecs et les Latins, rapporte en abrégé ce qu'il a fait lui-même pour délivrer les Eglises de Dieu de la persécution des Normands, et la conférence qu'il a eue sur la manière de réduire ces Barbares avec le duc Argyre, chef des forces et des possessions grecques en Italie, se plaint des entreprises de Cérulaire contre les Latins et contre les patriarches d'Alexandrie et d'Antioche, et finit par prier Monomaque de rendre à l'Eglise romaine ses patrimoines situés dans les dépendances de l'empire grec.

« Dans la lettre au patriarche, le Pape le félicite de l'ardeur qu'il exprime pour la réunion des Eglises, lui proteste que lui-même ne le souhaite pas moins, mais ne dissimule pas les bruits fâcheux répandus sur son compte : *On dit que vous êtes néophyte, que vous n'êtes pas monté par degrés à l'épiscopat; que vous voulez soumettre à votre domination les patriarches d'Alexandrie et d'Antioche, et les priver des anciens priviléges de leur dignité; que par une usurpation sacrilége, vous prenez le titre de patriarche universel, titre que saint Pierre ni aucun de ses successeurs n'a voulu prendre, quoique le concile de Chalcédoine eût ordonné qu'on le donnât à saint Léon et aux Papes suivants..... Mais qui ne s'étonnera que, plus de mille ans après la Passion du Sauveur, vous vous soyez avisé de calomnier l'Eglise des Latins, anathématisant et persécutant publiquement tous ceux qui participent aux sacrements faits avec des azymes? Nous avons connu votre entreprise par le bruit public et par la lettre écrite en votre nom aux évêques d'Apulie, où l'on prétend prouver que Notre-Seigneur institua avec du pain levé le sacrement de son corps, ce qui se trouve réfuté par l'autorité de l'Ecriture, qui défendait aux Juifs, sous peine de mort, d'avoir dans leurs maisons du pain levé pendant les huit jours de la Pâque. Et est-il à présumer que Jésus-Christ ou ses disciples aient prévariqué en ce point*, etc, etc.

« Ces deux lettres et un autre écrit où saint Léon réfutait en détail toutes les erreurs et toutes les calomnies exprimées par Michel Cérulaire dans son épître à l'évêque de Trani, furent confiés à une légation qui arriva à Constantinople dans le courant de janvier de l'année 1054. Saint Léon comprenait combien une pareille mission offrait de péril et de difficultés, et ce grand homme se connaissait en hommes ; ceux qu'il choisit se montrèrent dignes de la remplir. Ce furent le cardinal Humbert, autrefois abbé de Moyen-Moutier en Lorraine, et alors évêque de la Forêt-Blanche ou de Sainte-Rufine, l'un des plus savants hommes de l'Occident; Pierre, archevêque d'Amalphi, et Frédéric, diacre et chancelier de l'Eglise romaine, cousin de l'empereur et frère de ce duc de Lorraine, Godefroid, qui, à une certaine époque, luttant contre l'empereur Henri, lui avait causé de si vives inquiétudes. Le Pape avait tiré Frédéric, comme Humbert, de son diocèse de Toul, pour en enrichir la cour pontificale. »

LEON X. — Le 4 mars 1513, les cardinaux se réunirent en conclave dans la chapelle de Saint-André pour donner un successeur à Jules II. Ils étaient au nombre de vingt-cinq. Le scrutin dura sept jours; c'était le cardinal Jean de Médicis, qui, comme premier cardinal-diacre, recueillait les votes. Le septième jour son nom sortit du calice, il avait obtenu le nombre de voix voulu. Tous les jeunes cardinaux lui avaient donné leurs suffrages. Médicis, quand il eut compté

les votes, ne fit paraître aucune émotion. Les cardinaux vinrent alors lui rendre leurs hommages, il les embrassa tendrement. On lui demanda le nom qu'il choisissait, il répondit, le nom qu'il vous plaira. Interrogé de nouveau, il dit qu'il prendrait le nom de Léon X, si le Sacré Collége le jugeait convenable.

Léon X n'était que diacre lorsqu'il parvint à la papauté. Le 15 mars il reçut la prêtrise, le 17 la consécration, et le 19 la couronne. Le 11 août suivant, fête de saint Léon le Grand, il prit possession de la basilique de Saint Jean de Latran. Rome s'attendait à quelque spectacle magnifique, et en effet jamais on ne déploya plus de pompe que dans cette occasion solennelle.

Jean était né à Florence le 11 décembre 1475, de l'illustre famille des Médicis. A sept ans il reçut la tonsure, et le jour où il entra dans les ordres, un courrier partit de Florence pour demander à Louis XI la collation d'un bénéfice. L'abbaye de Pont-Douce, près Saintes, étant venu à vaquer l'année suivante 1483, Louis XI y nomma Jean de Médicis. Dans l'espace de quelques années il obtint successivement un grand nombre de dignités ecclésiastiques et fut nommé cardinal le 9 octobre 1488. Jean avait eu pour maître, dès sa jeunesse, les hommes les plus savants de cette époque, tels que Marsin Picin, Ange Policien, Pic de la Mirandole, Chalcondyle et d'autres. A douze ans il connaissait le grec et le latin. A dix-huit ans il était reçu à Pise docteur en droit canon, et la célébrité de ses thèses étaient dès lors un événement en Italie. C'est à Pise que Jean de Médicis étudiait la jurisprudence civile, sous des professeurs renommés, qu'il connut et aima le célèbre Bibiéna, qui lui resta fidèle aux mauvais jours. C'est alors aussi qu'il se passionnait pour la musique. A Rome, déjà revêtu des honneurs de la pourpre romaine, Jean de Médicis eut la sagesse de s'attacher particulièrement à Jules II qui le nomma son légat à Bologne. Dans cette société italienne si littéraire et pourtant si troublée, de dures épreuves attendaient le cardinal de Médicis comme pour mettre le sceau à la douce sérénité de son caractère qui demeura d'une égalité admirable et chrétienne dans l'une et l'autre fortune. Lorsque la républicaine de Florence assassinait et chassait les Médicis, le jeune cardinal, connu par des dangers personnels et par un long exil, subissait les amertumes et les douleurs des guerres civiles. Repoussé par son ingrate patrie, il demande à des voyages dans toute l'Europe le complément de sa haute éducation. Après de longues courses il revient à Rome et dans la faveur d'Alexandre VI. Légat à Bologne sous Jules II, il est de nouveau mêlé aux secousses de l'Italie et au belliqueux hasard de son patron. Les Français, vainqueurs à Ravenne, le trouvent dans l'armée ennemie et le font prisonnier. Il supporte avec une douce dignité cette captivité, et recouvre enfin la liberté. Le temps approchait où il allait monter lui-même sur ce trône pontifical qui lui avait confié déjà de si importantes missions. Mais un si pesant fardeau effrayait autant son esprit que son cœur avait eu de joie à voir peu auparavant le rétablissement de sa famille dans le gouvernement de Florence. La magnificence, la bonté, la vie régulière du jeune cardinal l'avaient rendu populaire et Rome applaudit avec transport à son élection.

Le premier usage qu'il fit de son autorité fut de réconcilier entre eux les princes chrétiens et d'obtenir la grâce des deux plus puissants ennemis de sa famille, Machiavel et Lodérini. Bien plus, c'est à Machiavel que s'adressera un jour Léon pour prendre ses conseils sur la meilleure forme de gouvernement à introduire dans Florence, et le Souverain Pontife se montrera plus libéral que le publiciste de la république. Mais l'histoire du glorieux pontificat de celui dont le siècle a pris le nom, demande pour être dignement retracée la plume habile d'un historien qui en ait fait le sujet spécial de ses longues études. Laissons donc parler M. Audin lui-même dans sa magnifique *Histoire de Léon X*.

« A Florence, » dit-il, « où l'avénement de Léon X à la papauté fut fêté comme à Rome, un marchand avait inscrit sur un arc de triomphe : *Au restaurateur de la religion, de la paix et des arts*.

« Ce marchand avait compris et deviné Léon X. C'est bien à ces trois grandes œuvres qu'il songeait à se vouer en montant sur le trône. Le protestantisme a méconnu ce Pontife; il n'en fait qu'un artiste auquel il veut bien accorder quelques louanges. Léon X fut un grand Pape et un grand souverain. C'est dans cette triple vie de Pape, de souverain, d'artiste que nous l'étudierons. Jusqu'à son dernier soupir, nous le verrons travailler au triomphe de la paix et des lettres.

« Le rappel de Soderini, le pardon accordé aux conspirateurs florentins et d'autres actes de générosité toute royale, causèrent dans Rome une joie inexprimable; cette fois le peuple fit comme les poëtes, il se mit à chanter des sonnets. Le successeur de Jules II, Léon X, dès qu'il paraissait en public, était accueilli par des cris d'admiration et de reconnaissance. Rome, après tant de luttes sanglantes, allait donc jouir du repos. Dieu semblait avoir suscité Léon X pour relever tout ce que le passé avait si fatalement renversé; pour apaiser les haines, réconcilier les esprits, ramener les cœurs égarés, réunir dans un même amour envers le Saint-Siége tous les souverains nationaux et étrangers.

« Dans toutes les lettres qu'il écrit immédiatement avant et après son couronnement, ce qu'il demande avec le plus d'instance, ce sont des prières pour le repos de la chrétienté. Trop de sang et trop de larmes ont été répandus. Un moment, sous Jules II, le canon a cessé de gronder, et dans ce court intervalle de repos, quelque chose de merveilleux s'est passé à Rome. On a vu accourir

de toutes les provinces, vers la capitale du monde chrétien, les artistes les plus éminents. San Gallo, Bramante, Fr. Giocondo Michel-Ange, Raphaël d'Urbin, Peruzzi, Soddoma, sont venus visiter la ville sainte. C'est la papauté qui leur en fait les honneurs. La place de Saint-Pierre est un vaste atelier où l'on remue et où l'on travaille le marbre la nuit et le jour, et les collines qui l'environnent sont un vaste cimetière qu'on fouille incessamment pour en exhumer les statues antiques qui, là, dorment ensevelies depuis des siècles. A chacune de ces résurrections se trouve un poëte qui chante la relique en latin ou en italien. Que la paix dure encore quelques années, et la Rome d'Auguste va renaître. Léon X le Florentin veut y attirer toutes les gloires. Aussi comme il s'inquiète, en Chrétien d'abord, puis en artiste, des dissensions qui menacent, même de loin, le repos des nations! Sigismond, roi de Pologne, nourrissait contre Albert, marquis de Brandebourg, une veille haine qui ne demandait, pour éclater, qu'une occasion favorable. Il fallait empêcher un conflit entre les deux princes. Alors la voix de la papauté était toute-puissante; on l'écoutait comme un écho de la voix même de Dieu. Le Pape lui écrit: *Au nom de l'intérêt et de l'amour paternel que je vous porte, modérez les transports de colère qui vous animent, attendez l'arrivée du légat que je vous envoie et qui écoutera vos plaintes et vos doléances respectives. Si vous le préférez, prenez pour arbitres les Pères du concile de Latran, qui peuvent bien terminer les différends qui surviennent entre des rois, des ducs ou des princes.*

« Albert dut à cette intervention du Saint-Siége la conservation de ses Etats, que Sigismond s'apprêtait à envahir.

« Le moindre des billets de Léon renferme quelques élans de dévotion à la Divinité ou à la Vierge Marie, aux saints apôtres, ou au patron de l'Italie; son langage est partout digne et chrétien; à chaque ligne c'est un parfum nouveau de charité: pour le Pape, aimer est un besoin. Il dit à tout le monde: Je vous aime: à Sigismond, au roi d'Angleterre, aux religieuses de Florence, à Raimond de Cardonne, vice-roi de Naples, au roi de France lui-même, Louis XII, qui avait souffert qu'on mît Jules II sur la scène.

Je suis heureux, écrit-il à son frère Julien, *que mon élévation au trône pontifical ait été accueillie avec joie par le roi de France. Oui, je suis de votre avis, il faut chercher à faire la paix avec ce monarque; les raisons que vous alléguez me plaisent infiniment. Vous le savez bien, le plus ardent de mes désirs est de voir les cœurs de tous les princes chrétiens unis par les liens d'une sainte et mutuelle amitié. Si je souhaitai la paix quand la fortune m'était moins propice, quels vœux ne dois-je pas former pour l'obtenir, aujourd'hui que je suis Vicaire du Christ, source et auteur de toute charité? Je sais les marques d'affection que le roi vous prodigua quand vous fûtes forcé, dans des temps de troubles domestiques, de chercher un refuge en France! Je connais l'intérêt que les monarques français ont toujours porté à Florence notre patrie, ainsi qu'à notre famille. Je n'ai point oublié non plus les services qu'ils ont rendus au Saint-Siége; j'ai des dettes à payer, et je les acquitterai toutes, s'il n'y met obstacle. Qu'il le sache bien; je veux que vous lui disiez que je ne négligerai rien pour qu'il ne se repente jamais de s'être montré joyeux de mon avénement, surtout s'il me propose des conditions de paix justes, raisonnables, et n'engageant en rien l'honneur de ma couronne.*

« Maintenant, si de nouveau l'Italie est exposée au fléau de la guerre, au moins la papauté n'aura pas de reproche à se faire; elle parle en ce moment un langage évangélique, Léon X ne songe pas à venger l'injure que la France fit à Jules II de si glorieuse mémoire. A Paris et à Lyon, on a vu la déposition du Pape affichée sur les murs des églises. Son successeur oublie cet outrage; c'est lui qui vient le premier demander et offrir la paix à Louis XII. C'est qu'il sent bien que la paix seule peut l'aider à exécuter les vastes projets dont il a conçu l'idée. Si les puissances le lui permettent, il rendra Rome l'asile de la piété, des sciences et des lettres; il achèvera ce saint édifice que son prédécesseur a commencé; et à la construction du temple dédié au Prince des apôtres, il convoquera tous les arts: il en fera quelque chose de merveilleux. Dans Rome il percera de nouvelles rues, il agrandira la bibliothèque du Vatican, et l'enrichira de manuscrits nouveaux; il fera fouiller l'antique Forum et les vignes qui s'étendent autour de la ville pour y chercher les œuvres des statuaires grecs et romains. Rome aura bientôt un gymnase où iront les professeurs les plus habiles qu'il pourra trouver en Italie. Il veut relever le culte de cette belle langue grecque qu'on parle à Florence, et qui servira non-seulement à l'initiation des âmes à la philosophie antique, mais encore à l'étude des Pères de l'Orient, gloire impérissable de notre Eglise. La muse latine, qu'il aima dès son enfance, aura son collége et son académie dans la capitale du monde.

« Au moment où Rome et Florence célébraient l'élection de Léon X, le repos de l'Italie était de nouveau menacé. Louis XII, qui ne pouvait renoncer au duché de Milan, venait de détacher Venise du Saint-Siége. Venise, cette ville rivale de Rome, abandonnait des alliés qui l'avaient sauvée, et signait, le 15 mars 1513, avec le roi de France, un traité où elle garantissait au monarque le duché de Milan, en échange de Crémone et de la Ghioradadda, que ce prince abandonnait à la république. Pendant que Louis, au mois de mai, envahissait la Lombardie, les Vénitiens devaient, avec huit cents gens d'armes, quinze cents chevaux et dix mille fantassins, attaquer le Milanais.

« La ligue franco-vénitienne fut heureuse

Alexandrie et Asti tombèrent au pouvoir des Français, dont la bannière flotta bientôt sur les clochers de Milan. Valeggio, Peschiera, Crémone, reconnurent l'autorité de Venise, et Antoniotto Adorno fut chassé de Gênes, et remplacé par Octavien Frégose, l'ami des Français. L'œuvre de Jules II était compromise : la Lombardie appartenait à l'étranger.

« A la première nouvelle du traité de Blois, Léon X s'était hâté d'écrire à Louis XII. La lettre du Souverain Pontife restera comme un modèle de douceur évangélique. Le Pape engage son cher fils, au nom de Dieu, à renoncer à cette funeste expédition qui ne peut que causer de nouvelles douleurs à l'Italie : *Nous avons vu de nos yeux*, lui dit-il, *et ce souvenir nous déchire le cœur, des villes incendiées ou ruinées, des églises violées et ensanglantées, de jeunes filles déshonorées, de saintes femmes immolées. N'est-il pas temps que l'Italie respire? Si la guerre doit éclater de nouveau, qu'elle épargne au moins ce malheureux pays. Au nom du Dieu des miséricordes, nous vous en prions, songez au beau nom que vous portez; rappelez-vous votre ancienne tendresse pour le Saint-Siége; si vos droits sont fondés, ayez recours aux négociations et non point aux armes. Nous sommes prêts à vous aider, à vous servir de toute notre bienveillance, de tout notre amour; nous n'avons qu'un seul désir, c'est que la paix règne dans toute la chrétienté.*

« Ces conseils ne furent point entendus. Alors Léon X, se rappelant l'exemple de Jules II, prend ses mesures pour préserver l'Italie. En moins de quelques semaines, il conclut avec Henri VIII d'Angleterre, l'empereur Maximilien et le roi d'Espagne une ligue qui est signée à Malines, le 5 avril 1513. Le Pape comptait sur les Suisses; Mathieu Schinner, dont la haine contre les Français n'avait pas même besoin d'être réveillée, alla dans les montagnes d'Uri, d'Unterwald et de Zug, recruter de nouveaux soldats. C'est quelque chose de merveilleux que le dévouement au Saint-Siége de ces cantons alpestres. Un pâtre, sur la cime d'un rocher, fait retentir un cor! à ce son, tous les habitants des villages se rassemblent autour de l'église paroissiale, un moine annonce en chaire la croisade nouvelle, et quelques jours après, souvent même le lendemain, ils partent pour le rendez-vous assigné, précédés d'une bannière où on lit en lettres d'or : *Domitores principum. Amatores justitiæ. Defensores sanctæ Romanæ Ecclesiæ.*

« Les Suisses, qui avaient reçu de nombreux renforts, résolurent d'engager l'action. Le 6 juin, ils s'ébranlaient en colonnes serrées sous le canon ennemi, qui leur emportait des files de cinquante hommes, abordaient les Français, les prenaient corps à corps, et se servaient pour les tuer de hallebardes et de dagues : c'était un duel plutôt qu'une mêlée. Après cinq heures d'une lutte acharnée, les Suisses se jetèrent à genoux pour entonner un vieux cantique montagnard en l'honneur de Marie : ils étaient vainqueurs; huit mille cadavres français, un poignard dans le ventre, jonchaient le champ de bataille.

« La papauté a maintenant de grands devoirs à remplir : voyons maintenant comment elle s'en acquittera :

« Marie-Maximilien Sforce, chassé de Milan par ceux qui l'avaient reçu sous des arcs de triomphe, rentrait dans sa capitale, irrité contre ses sujets; le sang allait couler peut-être. Léon écrit au prince : *Rendez grâce à Dieu qui vient de vous donner la victoire, et montrez-vous digne de sa protection, en ne vous laissant pas succomber aux enivrements du succès. Non : ceux qui vous ont offensé ne voulaient pas votre ruine. Je vous en prie, je vous en conjure, au nom de l'amour que je vous porte, vengez-vous de vos ennemis, non pas par le châtiment, mais par la clémence... Encore une fois, je vous en prie, usez avec modération de votre victoire.* Maximilien se laisse fléchir.

« Raimond de Cardonne, vice-roi de Naples, avait contribué à la victoire des Suisses. Léon lui écrit : *Je viens d'apprendre la victoire des Suisses et le retour de Maximilien à Milan. Combien je déplore la mort de tant de braves soldats, de tant d'illustres capitaines qui auraient pu rendre de si grands services à la cause chrétienne! Ce que nous devons désirer, ce n'es[illegible] la guerre, mais la paix; ce n'est pas d[illegible] ais de la pitié... Vous avez, je le sai[illegible] nde influence sur l'esprit de Maxi[illegible] nez-vous-en pour lui prouver qu'il [illegible] ui sied à un prince comme la douce[illegible], la clémence. Qu'il oublie les injure[illegible] donne, qu'il s'étudie à gagner non p[illegible] ine, mais le cœur de ses sujets.* Et le [illegible] entend la voix du Pontife et inter[illegible] cement pour des sujets révoltés.

« Le marquis de Montferrat ava[illegible] passage aux Français qui marchaien[illegible] Milan; il allait être puni sévèrement, qu[illegible] Léon intervint en sa faveur : *Le prince était trop faible*, écrit le Pape au duc de Milan, *pour s'opposer de vive force au passage des Français; il vous aurait ouvert ses Etats si vous aviez voulu envahir la France. Pitié donc pour le marquis! Si vous pratiquez la clémence, Dieu vous récompensera dès cette vie.* Et Maximilien écoute encore une fois la voix de Léon X.

« Henri VIII, à l'instigation du Saint-Siége, au moment où Louis XII signait avec les Vénitiens le traité de Blois, passait à Calais avec un corps de troupes considérable. Le comte de Shrewsbury assiégeait Térouanne; le duc de Longueville, accouru pour secourir la place, avait livré bataille aux Anglais, et avait été défait à Guinegate, dans cette terrible affaire, connue sous le nom de la journée des Eperons. Cependant Louis XII sentait la nécessité de se réconcilier avec le Saint-Siége; des propositions avait été faites au Pape. Léon X écrivit à Henri VIII : *On vient de m'apprendre vos victoires, j'ai fléchi le genou, levé les mains au ciel et remercié Dieu. Ce n'est pas vous qui avez vaincu, c'est*

le Seigneur qui vous donne la victoire; humiliez-vous, ce sera vous montrer digne de votre triomphe. Maintenant qu'une seule pensée vous occupe : il n'est plus qu'un ennemi que vous deviez poursuivre, le Turc, dont il faut dompter l'orgueil. Votre légat, l'évêque de Worcester, vous entretiendra plus longuement à ce sujet.

« Et Henri VIII rappelle ses armées, quitte Lille le 17 octobre, et arrive le 24 à son palais de Richmond. Ce sont là des choses qu'on raconte simplement; les louer, ce serait les gâter.

« Nous nous rappelons qu'au moment où Jules II travaillait à l'accomplissement des glorieux projets qu'il avait conçus en ceignant la tiare, quelques prélats ne rougirent pas de se révolter contre le Saint-Siége, de mettre au ban de la chrétienté le courageux Pontife, de l'accuser de simonie, et de provoquer son interdiction dans le conciliabule de Pise. A cette comédie sacrilége, jouée par quelques cardinaux indignes de la robe rouge qu'ils portaient, le Pape répondit en convoquant le concile de Latran, où bientôt se réunirent, à la voix de leur pasteur, les évêques des diverses parties du monde. Le schisme, sans asile en Italie, fut obligé de se transporter en France, hué en chemin par les populations catholiques, et sifflé jusque par les enfants. Jules II mourut, comme il avait vécu, sans peur et sans reproche, et sur le lit où il allait rendre sa belle âme à Dieu, il pardonna à ceux qui avaient trahi le Vicaire du Christ, mais en exigeant qu'ils se réconciliassent avec l'Eglise, mère de miséricorde, mais aussi mère de justice.

« Léon X, à son avénement au pontificat, donna ordre qu'on lui préparât des appartements dans le palais de Latran, afin qu'il pût assister en tout temps aux délibérations de l'assemblée. Le 6 avril 1513, il ouvrit, en personne, la sixième session du concile. Après qu'on eut chanté le *Veni Creator*, le Pape, se levant, adressa aux Pères du concile une allocution touchante. Il les conjurait, au nom de Dieu, de sa Mère, des saints apôtres, et de toute la milice céleste, de travailler sans relâche au rétablissement de la paix entre les princes chrétiens, et leur déclarait sa ferme intention de les tenir réunis jusqu'à ce que cette belle œuvre fût terminée. Les princes, un moment dissidents, s'étaient empressés d'adhérer au concile de Latran : Louis XII venait de le reconnaître. L'Eglise était ramenée à l'union. Léon X vient proclamer, en plein concile, la nécessité d'une réforme, qui non-seulement atteindra l'Italie, mais la république chrétienne tout entière. Au sein du concile un comité de réforme a été nommé, qui doit chercher les moyens, non pas seulement d'améliorer les mœurs du clergé, mais de les ramener à la pureté des vieux temps et de l'âge des apôtres.

« A l'exemple d'Alexandre III, Léon veut désormais qu'on n'élève au sacerdoce que des hommes d'un âge mûr, de mœurs exemplaires, et qui aient étudié longtemps sur les bancs de l'école.

« Il défend qu'on agite, comme c'était la coutume à Florence, de vaines questions sur la nature de l'âme · l'âme est immortelle. Il défend d'enseigner qu'il n'y a qu'une âme répandue dans le monde, ainsi qu'on le faisait dans quelques universités d'Italie : à chaque homme, quand il naît, Dieu donne une âme qui ne peut jamais périr. Cette science, qu'il aime à glorifier et qu'on appelle la maîtresse des sciences, la théologie, a trop été négligée jusqu'à ce jour : il faut qu'elle refleurisse. Bannie soit cette philosophie platonicienne qui l'a séduit lui-même! Désormais, qui voudra se livrer au ministère des autels devra connaître les Pères et les canons. Encore cette science, toute belle qu'elle est, ne lui suffirait-elle pas pour mériter d'entrer dans les ordres sacrés, si sa vie n'est exemplaire. Il faut qu'une fois dans le saint ministère le prêtre vive dans la chasteté et la piété; il faut, non-seulement qu'il s'abstienne de faire le mal, mais qu'on ne puisse le soupçonner de pouvoir le commettre; il faut qu'il soit comme une lampe allumée devant les hommes, et qu'il honore Dieu par ses œuvres.

« Voilà pour le prêtre : mais s'il s'agit d'un dignitaire de l'Eglise, combien le Pape est plus exigeant! Il veut que la demeure du cardinal soit comme un port, un hospice ouvert à tous les gens de bien, à tous les hommes doctes, à tous les nobles indigents, à toute personne de bonne vie. La table du prélat doit être simple, frugale, modeste; dans sa maison ne régneront ni le luxe, ni l'avarice; ses domestiques seront peu nombreux; il aura toujours l'œil levé sur eux; punira leurs déréglements, il récompensera leur bonne conduite.

« S'il a des prêtres à son service, ces prêtres seront traités comme des hôtes honorables.

« Vient-on frapper à sa porte? Il regardera le client, et refusera, s'il vient solliciter des places et des honneurs, d'être son avocat à la cour; s'il demande justice, au contraire, il intercédera pour lui. Il faut qu'il soit toujours prêt à plaider la cause du pauvre et de l'orphelin. S'il a des parents dans le besoin, la justice exige qu'il vienne à leur secours, mais jamais aux dépens de l'Eglise.

« L'évêque doit résider dans son diocèse, et s'il en a commis l'administration temporaire à des hommes d'une conduite éprouvée, le visiter au moins une fois chaque année, afin d'étudier les besoins de son Eglise et les mœurs de son clergé. En mourant il n'oubliera jamais que sa fille bien-aimée, l'Eglise qu'il administrait, a droit aux témoignages de sa reconnaissance.

« Pas de vaine pompe à son enterrement : le bien qu'il laisse appartient aux pauvres; ses héritiers ne pourront dépenser au delà de 1500 francs pour la cérémonie funèbre.

« Il faut lire chaque ligne de ce décret pontifical sur le cardinalat, pour voir avec quel soin Léon X descend jusqu'aux moindres détails qui touchent à la vie intime des prélats dans leur palais, avec leurs domes-

tiques, avec leurs parents, avec leurs clients, à l'église, dans leur diocèse, à table même. Ainsi donc ce n'était pas une réforme qui n'atteignait que le pauvre prêtre dans son église que demandait le concile, mais une réforme qui s'étendit jusqu'au prêtre en robe rouge ou violette : *Le champ du Seigneur*, disait-il en 1514, *a besoin d'être remué de fond en comble pour porter de nouveaux fruits.*

« Il faut l'entendre joignant sa voix à celle de l'Allemagne et de la France, et confessant que chaque jour des plaintes arrivent de toutes les parties du monde chrétien sur les extorsions de la chancellerie romaine. Hutten est plus amer, mais non pas plus explicite. Ce que le Pape demande en ce jour, ce qu'il demande bien haut, afin qu'on l'entende au delà des Alpes, des Pyrénées, par delà les mers, c'est que désormais le fisc s'amende, qu'il cesse de pressurer ceux qui ont recours à lui, qu'il redevienne ce qu'il était dans les premiers temps de l'Eglise. Mais pour arriver à cette pureté des temps anciens, il faut que le néophyte qu'on destine aux autels reçoive une éducation sévère, chaste et religieuse.

« A Florence, à Rome, et dans toute l'Italie, on croyait, à la Renaissance, avoir assez fait pour la culture de l'intelligence, quand on avait appris à un écolier à lire Virgile ou Théocrite, à connaître les dieux d'Ovide, à traduire les songes de Platon. Léon X ne veut pas que l'âme se contente désormais de cette nourriture toute sensuelle. Il faut qu'elle sache qu'elle a été créée de Dieu pour l'aimer et le servir; qu'elle pratique la loi du Christ, qu'elle chante à l'église nos saintes hymnes, qu'elle psalmodie à vêpres nos psaumes du Prophète Roi; que chaque soir elle lise les faits et gestes de ces héros chrétiens que l'Eglise inscrivit parmi ses docteurs, ses martyrs et ses anachorètes. Il veut que l'enfant sache par cœur le Décalogue, les commandements de Dieu, les articles du Symbole, son catéchisme enfin; et que, sous la conduite de leurs maîtres, les élèves, laïques ou clercs, entendent la Messe, les vêpres, le sermon, et emploient le dimanche et les jours de fêtes à célébrer le Seigneur.

« On n'a pas assez étudié les Actes du concile de Latran. Qu'on ouvre le beau livre où Raynaldi les a reproduits, et l'on verra combien les plaintes de Hutten étaient injustes! Il disait à Wittemberg, en 1518, que la papauté refusait d'écouter les gémissements de l'Eglise d'Allemagne; il nous trompait. Voyez-la donc, cette papauté représentée par Léon X; quel zèle elle fait éclater au palais de Latran pour la gloire du catholicisme! Ici c'est le Pape qui demande que les votes des Pères soient secrets, afin qu'ils puissent en toute liberté exposer leurs griefs, formuler leurs plaintes, proposer leurs réformes; ailleurs, c'est l'abolition des taxes trop onéreuses de la chancellerie romaine qu'il provoque spontanément; plus loin, c'est l'envoi des légats aux princes étrangers, hérauts de paix, qu'il arrête avec le concile. Voici une page de ce grand livre où le Pape exige que les cardinaux et les abbés rétablissent à leurs frais les autels que la guerre civile a renversés. En voici une autre où chaque prélat est imposé, suivant ses revenus, pour subvenir aux frais de cette glorieuse croisade que le Saint-Siége prêche depuis plus d'un siècle contre les Turcs. Lisez donc ces belles lignes : « Prin« ces, donnez-vous le baiser de paix; vous « n'avez qu'un ennemi à combattre, l'Otto« man, qui menace la chrétienté. » Tournez la page; Erasme ne se moquera plus, s'il revient en Italie, de l'ignorance des moines mendiants : aucun d'eux ne pourra prêcher la parole divine s'il ne remplit ces conditions dont le juge ecclésiastique doit répondre sur le salut de son âme : âge mûr, probité, doctrine, prudence, mœurs exemplaires. Ces sages règlements s'adressent à l'Eglise tout entière; il faut que les évêques des provinces chrétiennes veillent à l'exécution des décrets de Latran, et que, réunis en conciles provinciaux ou en synodes au moins tous les trois ans, ils s'occupent de l'amélioration des mœurs de leurs diocésains, et de la décision des cas de conscience controversés, mais qu'ils n'oublient pas ces belles paroles de l'Ecriture : *Employez, pour guérir les plaies des pécheurs, l'huile et le vin, à l'instar du Samaritain, afin qu'on ne vous dise pas avec Jérémie : « Est-ce qu'il n'y a « plus de résine en Galaad? Est-ce qu'il n'y a « plus ailleurs de médecins? »* (*Jerem.*, VIII, 22.)

« A l'époque de la Renaissance, quand la philosophie de Platon passa de la Grèce en Italie, presque tous les esprits étudièrent l'astrologie : l'école de Florence, représentée par Benivieni, Marsile Firin, et d'autres prêtres de Santa Maria del Fiore, l'enseignait publiquement dans ses vers : le prédicateur la prêchait même, en expliquant dans la chaire l'évangile du dimanche. A Rome, le moine prédisait la fin du monde, qu'il lisait dans les astres. Léon X, au nom de la religion, proteste contre ces superstitions, et défend d'effrayer l'imagination des fidèles par des peintures tirées d'un monde imaginaire. Machiavel avait dit, en parlant des Florentins : « Ce ne sont pas des enfants, et « ils croient pourtant aux prédications de « Savonarole. » Le Pape ne voulut pas que le prêtre répétât en chaire le rôle du Dominicain. Il avait vu quel parti l'incrédulité pouvait tirer de ces révélations surnaturelles que certaines âmes voulaient s'attribuer; et il défendit, de toute l'autorité de sa parole, confirmée encore par l'assentiment du sacré concile, à quiconque enseignait en chaire, dans un cloître ou dans un livre, de prédire des événements dont Dieu seul s'était réservé le secret. L'autorité suprême avait besoin de protester contre des superstitions qui étaient protégées comme autant de vérités, non-seulement dans quelques universités italiennes, mais jusque dans les couvents de l'Allemagne. C'est ainsi qu'à Spanheim, sur les bords du Rhin, l'abbé,

dont l'orthodoxie n'était pas plus douteuse que la science, Tritheim, vénéré de Jules II, avait publié le secret de se mettre, à l'aide des esprits célestes, en communication avec une personne absente. Non pas que le Pape nie que Dieu puisse se révéler à des créatures privilégiées et que ces créatures puissent prédire l'avenir; il l'a dit, il le croit, il le déclare formellement; mais il veut qu'on éprouve ces âmes qui annoncent les futurs contingents, et que les révélations que l'Esprit-Saint peut leur communiquer soient soumises à celui à qui Dieu dit, par la bouche de son Christ (*Matth.* XVI, 18): *Vous êtes Pierre*, etc.

« Nous avons vu ailleurs que, dans son noble enthousiasme pour cette littérature païenne, dont les humanistes de la Renaissance poursuivaient la glorification, le savant avait renoncé trop souvent à la langue de nos Ecritures en parlant de notre Dieu, du Christ, de sa Mère, des anges: il lui semblait que, lorsqu'il avait appliqué au Sauveur des hommes une épithète tirée d'Homère ou de Virgile, la puissance céleste devait apparaître aux regards dans un limbe plus lumineux. Malheureux travers, dont le théologien lui-même ne sut pas toujours se préserver. Il fallait une leçon à ces adorateurs fanatiques de l'antiquité: elle leur fut donnée par le concile de Latran. C'est la langue de l'Evangile qu'il parle constamment; c'est à la source de nos Livres saints qu'il va s'inspirer; les images qu'il emploie sont tirées de l'Ancien et du Nouveau Testament. Une seule fois, à la dixième session, un vieillard au beau langage, l'archevêque de Patras, délaissa l'humble prose pour chanter en vers la Reine des anges; mais sa poétique invocation ne renferme aucune expression que le casuiste le plus sévère oserait blâmer. Il s'excuse si candidement, lui pauvre septuagénaire, *dont le luth ne rend plus que des sons plaintifs*, de son appel aux muses pour célébrer Marie, qu'il serait bien difficile de ne pas le lui pardonner. Luther ne connaît donc pas les Actes de ce concile de Latran, où à chaque pas le sang de l'Homme-Dieu est glorifié, invoqué, adoré? Ouvrez-les yeux, et vous verrez le Pape, les archevêques, les évêques, les prélats, les abbés, s'incliner à ce nom, et répéter ces belles paroles de l'Apôtre: « Il n'est d'autre fondement que celui « qui a été posé, et ce fondement c'est Jésus-« Christ. »

Le concile de Latran prononça aussi sur l'institution des banques nouvelles de prêts gratuits, nommées alors *monts* et plus tard *monts de piété*.

Les Papes, principalement Sixte IV, Innocent VIII, Alexandre VI et Jules II, avaient approuvé et encouragé ces institutions nouvelles, qui donnèrent lieu à une immense controverse qui agita bientôt toute la chrétienté. Le cardinal Cajetan et les Dominicains, s'appuyant sur l'interdiction absolue de l'intérêt prescrite de tout temps par la loi juive et chrétienne, soutenaient contre la papauté que le payement des frais d'administration de ces banques était une usure qui violait les commandements de Dieu et de l'Eglise. Les Franciscains montraient, au contraire, que ce n'était là ni un prélèvement d'intérêt, ni par conséquent une usure, mais le remboursement d'une avance, le paiement d'une fonction, d'un travail réel, sans lequel la banque ne pourrait opérer. Cette controverse fut si générale et si vive, qu'il devint nécessaire de soumettre à un concile la solution de cette grande question.

Au cinquième concile de Latran, en 1515, la question fut débattue et approfondie sur toutes ses faces; toutes les raisons diverses furent longuement examinées et discutées. Léon X, qui présidait ce concile, commence par exposer les deux sentiments qui partageaient les théologiens à ce sujet: *Les uns*, dit-il, *regardent ces établissements comme illicites et usuraires, parce que le Christ nous défend de retirer du prêt un intérêt quelconque, et quoi que ce soit au delà du capital prêté. Les autres*, ajoute-t-il, *pensent au contraire que les banques sont permises et utiles à la société, pourvu toutefois qu'on ne demande rien et qu'on n'espère rien à raison du prêt, ne faisant payer que les frais d'administration indispensables à la gestion de ces établissements, sans en tirer aucun profit, aucun intérêt, de quelque genre qu'il soit.* Après avoir exposé ces deux sentiments, Léon X, le saint concile approuvant, déclare et proclame que les banques sont licites et méritoires, si toutefois on ne prend aucune espèce d'intérêt, faisant payer seulement ce qui est indispensable pour subvenir aux frais de ces établissements, et défendant expressément de prélever aucun profit, aucun intérêt en sus de la restitution pure et simple du capital prêté. Lecture faite de ce décret, le Pape demanda la décision des Pères du concile, qui tous approuvèrent le contenu de la cédule. Un seul se leva et refusa son approbation, en s'obstinant à réclamer la gratuité absolue: c'était Jérémie, évêque de Trani. Sa protestation fut enregistrée aux Actes du concile.

Ainsi fut proclamée et canoniquement décrétée par un Pape et un concile œcuménique, la banque de prêt appelée *mont*, puis *mont de piété*.

Pourrait-il être nécessaire de rappeler tout ce que le Pape Léon X fit en faveur des lettres? Ce fut lui qui envoya le Grec Jean Lascaris dans sa patrie, pour y acheter des manuscrits d'auteurs classiques et de Pères grecs; ce fut encore lui qui invita les jeunes gens les plus instruits de la Grèce à venir en Italie pour enseigner leur langue et qui accorda de riches pensions aux savants les plus distingués.

Si la maison du simple cardinal était l'asile des artistes et des savants, comme sa fortune était leur domaine, que devait-ce être du palais et du trésor de Léon X?

Il compose sa cour des Sadolet, des Bibienna, des Bembo, et de tout ce que Rome, l'Italie et le monde comptent d'intelligences élevées. Ses premiers actes sont d'offrir la

pourpre au mérite modeste, à la vertu simple, à la science théologique : à Egidius de Viterbe, à Adrien d'Utrecht, à Cajétan. Les offres du Pontife vont prévenir et surprendre ces hommes choisis, avec les plus spirituelles caresses, et dans des lettres qui ne sont pas indignes de la plus élégante latinité. Il demeure en correspondance avec le vieil et malin Erasme, accueilli généreusement à la table hospitalière du cardinal Jean de Médicis. Léon X se plaît à écrire en même temps aux rois, aux érudits, aux poëtes, aux artistes, à François Ier, à Henri VIII, comme à Lascaris, à l'Arioste, à Vida, à Raphaël. Paul Jove et Guichardin sont excités, protégés dans leurs travaux, récompensés, attirés ou retenus à Rome.

De toutes parts les lettres sont ressuscitées et favorisées. L'Esquilin sert d'hôtellerie aux lettres de Constantinople. L'étude de la philosophie platonicienne se ranime sous les auspices du Pape. Les plus grands encouragements sont prodigués à l'imprimerie, et des ouvriers allemands sont logés dans un couvent par le Pape même. Un palais s'élève pour recevoir les livres, un autre pour les statues, un troisième pour les tableaux.

L'enseignement de toutes les sciences reçoit une impulsion nouvelle dans le gymnase romain. Des professeurs illustres sont appelés à Rome, et les libéralités pontificales ne s'épuisent et ne se lassent jamais. Un grand nombre d'humanistes sont chargés d'aller au delà des mers à la découverte des livres antiques. Léon X achète, au poids de l'or, des moines de Corbie, quelques manuscrits de Tacite, et confie au savant bibliothécaire du Vatican, Beroald, le soin de publier une édition du grand historien latin. Partout de nobles et dispendieux efforts pour ressusciter les merveilles de la langue de David, d'Homère et de Virgile ; partout des secours et des pensions aux lettrés, aux artistes, aux orientalistes, en même temps que de nouveaux établissements de charité s'élèvent dans Rome et que de miséricordieux asiles s'y ouvrent à la piété, à la souffrance, à la pauvreté, au repentir.

Ces occupations, si douces au cœur et à l'esprit du Pontife, quelques aimables loisirs dans ses belles villas romaines, d'ingénieuses et savantes conversations avec les artistes, les historiens, les érudits, les théologiens, les linguistes, les poëtes, ses familiers habituels, ne l'empêchaient pas de se dévouer aux soucis les plus graves du pontificat.

« S'il vous prend envie jamais, » dit M. Audin, « de connaître les poëtes que Léon X recevait au Vatican, vous serez émerveillé de cette chasteté de style qui règne dans leurs écrits. Pour plaire à leur illustre maître, ils chantent tout ce qu'il aime avec passion : la paix dans la cité, la paix dans le ménage, et la paix aux champs. Il n'en est pas un seul, et le nombre en est bien grand, qui n'ait dans son recueil quelque bel hymne à Dieu ou à la Vierge. Quand on prend pour sujet d'un poëme Jésus sur le Golgotha ou Marie à Bethléem, c'est que le siècle est religieux. Il est incontestable qu'une révolution s'est opérée dans les mœurs de la société romaine depuis l'avénement au trône de Léon X. Les grandes familles des Ursins et des Colonnes, qui, sous Alexandre VI, nous donnaient trop souvent le spectacle de luttes sanglantes, ont fait trêve à leurs querelles. Ce qu'il leur faut à cette heure, ce sont des statues, des livres, des monuments, des médailles, des tableaux; la richesse a cessé d'être un titre à l'admiration, si celui qui la possède ne sait pas, comme Chigi, s'en servir pour glorifier les lettres. Le peuple lui-même prend part à ce mouvement intellectuel qu'il admire et comprend; et nous le voyons fermer ses ateliers pour entendre un ternale qu'improvise Accolti, ou pour aller au Vatican admirer une fresque nouvelle de Raphaël d'Urbin, le peintre bien-aimé de Léon X. Comme tous les arts, la peinture, sous ce Pape, est constamment restée religieuse. Si elle a déserté la voie mystique du maître ombrien, du moins ne peut-on lui reprocher d'avoir sacrifié au paganisme, ainsi qu'on le faisait à Florence. L'école romaine, sous Raphaël, a relevé le culte de la forme, mais en agrandissant l'art.

« Léon X voulut que l'université romaine égalât en splendeur celles que l'Italie citait avec le plus d'orgueil : Pavie, Milan, Bologne; et que Rome régnât sur le monde entier par les lettres, comme elle régnait par les arts. Le tableau de l'université de Rome, en 1514, existe encore aujourd'hui, écrit sur vélin, en beaux caractères, orné des armes du Pape et de figures allégoriques. La Théologie y est représentée avec la double figure de Janus, comme Raphaël a peint la Prudence dans une des chambres du Vatican.

« Léon X voulut qu'on enseignât, au collége romain, la Théologie, le droit canon, le droit civil, la médecine, la philosophie, la botanique, la philosophie morale, la rhétorique, la grammaire, la langue grecque. Sur le tableau dont nous parlons, à côté du nom de chaque professeur est indiquée la somme qu'il reçoit annuellement. Maître Lucas de Burgo a 120 florins pour enseigner les mathématiques; Varino, professeur de grec, 300 florins; maître Augustin de Sessa, professeur de philosophie, 300 florins. Ce sont les médecins qui sont le mieux rétribués. Maître Archangelo de Sienne a 530 florins, et maître Scipion Lancelloti, 500 florins.

« Nous savons, grâce à ce curieux document, qu'un professeur de grammaire, espèce d'instituteur primaire, gagnait 50 florins par an, et il y en avait treize, autant que Rome avait de quartiers. Le recteur touchait 100 ducats d'or; chacun des réformateurs, la même somme; le bidellus, 100 florins; enfin le sonneur, 25 florins. C'est le 3 novembre que les cours et les écoles s'ouvraient. Il y avait des leçons le matin, *de mane*, et le soir, *de soro*, même les jours de

fête. Pandolphe Volfgang, qui professait le droit à Padoue, avait fait un grand bruit en posant, dans un de ses cours, cette question : « Est-il permis de lire, d'écrire, d'étudier les jours de fête? » et il l'avait affirmativement résolue. La question était restée indécise; Léon, comme on voit, la trancha pour toujours.

« Chaque science avait plusieurs maîtres ou lecteurs; la rhétorique était enseignée, le matin, par six professeurs; le soir, par cinq; les jours de fête, le matin, par trois; le soir, par quatre. Il n'y avait pas moins de onze professeurs de droit canon, de vingt professeurs de droit civil, de quinze professeurs de médecine, de cinq professeurs de philosophie morale. Dans sa bulle du 19 décembre 1513, *Apostolici regiminis*, Léon X recommandait aux élèves de s'adonner désormais aux études sérieuses, et de renoncer à cette philosophie mensongère, nommée le platonisme, et à cette folle poésie, qui n'étaient propres qu'à gâter l'âme. On voit si nous avions raison de vanter la sollicitude de ce Pontife pour les saintes lettres.

« Tous les professeurs choisis par Léon X étaient non-seulement des professeurs distingués, mais des hommes de vie exemplaire. Le Pape, en les appelant à lui, leur disait qu'il en faisait des précepteurs de vertus et de bonnes mœurs, plus encore que de belles-lettres, et qu'il leur remettait la charge d'enseigner et de défendre la vérité, c'est-à-dire la religion du Christ, les libertés de l'Eglise, l'autorité du Saint-Siége; grande et noble mission, à laquelle nul d'entre eux ne faillit.

« Léon X avait compris que sans l'étude des Pères d'Orient, le mouvement qu'il voulait imprimer aux sciences théologiques languirait nécessairement. Le gymnase romain eut donc trois professeurs de grec : Augustin Valdo, Basile Chalcondyle et Valino Favorino; chacun d'eux recevait par an 300 florins d'or. Démétrius Chalcondyle, le père de Basile, n'en avait que 40, en 1463, à l'université de Padoue, et Musurus 140 en 1508. Augustin Valdo ou Baldo de Padoue, ami de Bembo, parlait avec tant de pureté la langue grecque, que plus d'un Hellène, en l'écoutant, se trompait et croyait entendre un compatriote. Basile Chalcondyle promettait d'être une des gloires de la littérature grecque, quand la mort vint le surprendre au milieu de ses livres. Varino ou Guarino était élève de Politien, et passait pour l'un des plus grands humanistes de son siècle. En 1493, il enseignait à Florence les grammaires grecque et latine, à 63 florins d'or par an.

« En parcourant la liste des professeurs du gymnase romain, on est frappé des choix heureux de Léon X. Presque tous les maîtres ont fait leurs preuves dans les universités italiennes; tous ont étudié sous des hommes habiles; tous ont eu la passion des voyages; tous ont vu, comme le héros d'Homère, beaucoup d'hommes et beaucoup de cités. Il faut donc les acheter chèrement, car le Pape ne marchande point, il sait payer la gloire; s'ils résistent à ses offres, il a des tentations auxquelles ils succombent ordinairement : il leur écrit, comme à Leoniceno, une lettre bien tendre, bien pressante, en quelques lignes, où le même mot je vous aime est répété à satiété; il faut bien que le professeur parte et dise adieu à ses élèves, à sa patrie, à ses parents; s'obstine-t-il? alors le Pape s'adresse à Sadolet, qui a sa vengeance toute prête : quelques bons bénéfices dont il tient la feuille. S'il cède, des honneurs de toute sorte l'attendent à Rome.

« Au gymnase romain étaient diverses chaires de médecine, où montèrent des praticiens distingués, Barthélemy de Pisis et Jérôme Eugubio, qui, brouillés un moment et divisés sur quelques points de doctrine, en appelèrent au jugement du monde savant.

« Attentif au mouvement de la science médicale, et suivant l'exemple de ses ancêtres, Léon X fit venir à Rome les grandes célébrités qui brillaient en Italie. C'est ainsi qu'il s'attacha Bernardino Speroni, lecteur extraordinaire à l'université de Padoue, et Jérôme Sessas, que Paul IV, plus tard, voulut inutilement décorer de la pourpre romaine, que le médecin refusa, pour achever en paix son petit livre ascétique, *Columba decora*.

« Dans le programme des cours du gymnase, nous trouvons une chaire spécialement affectée à l'enseignement de la vertu des simples ou de ce qu'on nommait la *medicina erbaria*. Cosme Ier, grand-duc de Toscane, fut un des plus ardents protecteurs des sciences botaniques. Par ses ordres, des naturalistes parcoururent les montagnes de la Toscane, les campagnes de Rome, les collines de l'Etna et du Vésuve, cherchant partout à compléter la flore médicale de l'Etrurie. Non content de fonder pour la propagation des plantes sanitaires un jardin près du couvent de Saint-Marc, où plus d'une fois nous avons surpris en prières le frère Savonarole, il s'était mis à étudier le règne végétal avec tant de succès, qu'il consigna dans un livre, écrit de sa main, les propriétés de quelques-unes des plantes dont il avait expérimenté les vertus.

« C'est une heureuse idée, dont il faut remercier la papauté, que la fondation, au collége de la Sapience, d'une chaire de botanique appliquée à la médecine, la première dont s'honore l'Italie. Pendant que le professeur étudiait, dans l'intérêt de l'humanité, les vertus de ces plantes dont Dieu para nos champs, des officines s'élevaient à Rome, où le pauvre venait chercher des remèdes qu'on lui délivrait gratuitement. La papauté avait fait quelque chose de plus admirable encore dans le XIIIe siècle. Quand ces gantelets de fer, ces grands seigneurs feudataires du Saint-Empire, opprimaient leurs vassaux, Rome chrétienne ne se contentait pas de s'interposer entre le maître et

l'esclave; après avoir sauvé la liberté humaine, l'âme, c'est-à-dire, elle cherchait à guérir le corps, et l'un de ses Pontifes, Jean XXI, écrivait, sous le nom de *Trésor des pauvres*, un petit livre où l'artisan, l'ouvrier, l'homme du peuple, apprenaient, à l'aide de quelques recettes simples, faciles et peu coûteuses, à se délivrer des maladies dont Dieu les visite dans cette vie.

« Pendant que l'humaniste essayait vainement de rallier Venise à la politique du Saint-Siége, survenait un de ces événements qui déjouent toutes les combinaisons. Louis XII mourait le 1er janvier 1515, réconcilié avec Rome, après avoir reconnu solennellement le concile de Latran, déploré le schisme qu'il avait favorisé, et promis d'abolir la pragmatique sanction, source de si grands désordres dans l'Eglise de France.

« Les historiens de François Ier se plaisent à décrire la jeunesse de ce prince. On le voit prêter une oreille attentive aux exploits de nos soldats en Italie, aux récits du siége de Brescia, de la bataille de Ravenne, et pleurer quand Gaston de Foix meurt si glorieusement, regretté de ses ennemis eux-mêmes. Le titre du duc de Milan, qu'il venait de prendre, indiquait assez qu'il se chargeait de venger Gaston. Aussi jeune que le duc de Nemours, il n'était ni moins brave ni moins chevaleresque, et il eût donné volontiers sa couronne pour mourir aussi noblement que ce héros.

« La conquête du Milanais fut décidée: mais il fallait que François cachât ses desseins aux puissances chrétiennes. En même temps qu'il organisait les préparatifs d'une nouvelle expédition en Italie, il leur faisait faire des ouvertures pour le rétablissement et le maintien de la paix. Il voulut connaître les dispositions de la cour de Rome. Budé fut choisi pour ambassadeur auprès du Saint-Siége, à s'allier ouvertement à François Ier. Le roi croyait au succès de son ambassadeur, et plus encore, peut-être, à la reconnaissance de Léon X, dont le cousin, le cardinal Jules, venait d'être récemment nommé archevêque de Narbonne. Il aimait les Médicis, et plus d'une fois il s'était montré disposé à servir les intérêts de cette maison. Il comprit, du reste, la politique du Pape, qui refusait d'unir ses armes à celles de la France, et qui préférait, comme père commun des fidèles, garder le beau rôle de médiateur et d'arbitre dans les querelles qui pourraient survenir entre les puissances du continent. Comme prince temporel, Léon X avait aussi des devoirs à remplir. Si, dans la lutte qui se préparait, le vainqueur voulait s'emparer des villes de Parme et de Plaisance, que Jules II avait réunies aux Etats de l'Eglise, rétablir les Bentivogli qu'il avait chassés de Boulogne, restituer au duc de Ferrare Modène et Reggio, qu'il lui avait enlevés, relever ces feudataires du Saint-Siége, qu'il avait abattus, l'ombre du grand Pontife serait sortie de son tombeau, pour dire à Léon qu'il devait défendre le patrimoine de saint Pierre, en recourant aux armes. François Ier fut plus heureux en Angleterre et à la cour du prince Charles de Bourgogne, petit-fils de l'empereur Maximilien. A Venise, les vieux sénateurs, qui avaient à peine écouté l'envoyé du Pape, se décidèrent à renouveler l'alliance conclue avec Louis XII. A Gênes, Octavien Frégose, qui devait la vie peut-être à l'intervention de Léon X, promit aide et secours au roi de France.

« Au premier bruit de la marche des Français, Léon X s'était empressé de conclure avec le roi d'Espagne et l'empereur d'Allemagne, une ligue défensive et offen sive. Les alliés faisaient de sérieux prépar tifs de défense. Le péril était grand, pour Saint-Siége surtout: car, maître de Mil François Ier voudrait nécessairement re prendre Parme et Plaisance, que Jules II avait enlevées aux Sforce. Il fallait sauv ces conquêtes. Léon X fut l'âme de la con dération italique, où le danger commun re nit bientôt, outre les monarques que nous nons de nommer, les ducs de Florence et Milan. Le Pape donna le commandemen ses troupes à Julien son frère, après a béni les drapeaux et le bâton du gén Julien partit pour Milan, accompagné noblesse des deux grandes maisons ro nes si longtemps ennemies du Saint-S mais réconciliées avec l'Eglise depuis nement de Léon X au trône, et qui al gaiement verser leur sang pour un maître qu'ils avaient fait trembler autrefois.

« Le jeune roi, François Ier, qui brûlait du désir de signaler son courage, ayant passé les Alpes, gagna la célèbre bataille de Marignan. Le Pape fit la paix avec ce prince, et lui rendit les villes de Parme et de Plaisance. Dès que la paix eut été signée, il chercha les moyens d'en tirer quelque avantage qui pût le consoler du rétablissement des Français en Italie, et le dédommager des places qu'il avait été obligé de rendre. Il ne doutait point que, s'il pouvait entretenir le roi, il n'en obtînt plusieurs choses qu'il avait fort à cœur. Il lui fit donc demander une entrevue par son nonce, et ce prince la lui accorda volontiers. Ils se rendirent tous les deux à Bologne, et ils eurent ensemble plusieurs conférences pendant trois jours.

« Le Pape et le roi, avant même l'entrevue de Bologne, étaient d'accord sur la nécessité d'abolir la pragmatique. C'était une affaire trop grave pour être traitée dans le peu de jours qu'ils passèrent ensemble. En se séparant, ils laissèrent : le Pape, les cardinaux d'Ancône et de Santi-Quatro; le roi, le chancelier Duprat, munis de pleins pouvoirs, pour terminer les différends qui trop longtemps avaient divisé l'Eglise et la France.

« François Ier prit congé de Sa Sainteté le 15 décembre, emportant avec lui plusieurs grâces spirituelles et temporelles que lui accordait Léon X : la suppression des évêchés de Bourg et de Chambéry, nouveaux siéges élevés au détriment des Eglises de Lyon et de Grenoble, l'autorisation de lever

un décime sur tous les biens de l'Eglise de France; l'abolition des censures que les prélats français avaient encourues sous Jules II; le privilége de nommer, sa vie durant, aux évêchés et aux abbayes de la Bretagne, de la Provence et du Milanais. Le Pape en outre fit présent au prince d'une croix enrichie de pierres précieuses, estimée 15,000 ducats, et contenant un fragment du bois de la vraie croix, « gros comme « une noisette, » dit la relation.

« Le chancelier Duprat travailla quelque temps à Boulogne, avec les commissaires du Pape, à l'œuvre de discipline ecclésiastique qui parut sous le nom de *Concordat*, et fut publiée à Rome, le 18 août 1517, avec l'approbation de Sa Sainteté.

« Citons quelques-unes des dispositions les plus importantes de ce traité :

« Les églises cathédrales et métropolitaines sont dépossédées par les articles IV et X du droit d'élection, en cas de vacance, et dans les six mois, le roi nomme un docteur, un licencié en droit ou en théologie, ayant toutes les qualités requises; le Pape confirme l'élection.

« Même disposition pour les abbayes et les prieurés conventuels.

« Dans chaque cathédrale, une prébende sera dévolue à un docteur, ou licencié, ou bachelier en théologie qui fera preuve de dix ans d'étude dans une université. Ce prébendier, qui recevra le nom de théologal, sera obligé de faire des leçons au moins une fois la semaine, et pourra s'absenter du chœur sans rien perdre des émoluments attachés à la résidence personnelle. (Art. X.)

« La troisième partie des bénéfices, quels qu'ils soient, appartiendra désormais à ceux qui auront pris des grades dans l'université. (Art. XI et XII.)

« Le concordat détermine le temps des études : dix ans pour les docteurs et licenciés en théologie; sept ans pour les docteurs et licenciés en droit et en médecine; cinq ans pour les simples bacheliers en droit. (Art. 13, 14 15.)

« On choisira pour la collation d'un bénéfice le gradué le plus ancien ou le plus titré dans la même faculté, ou qui aura pris des degrés dans une faculté supérieure. Le docteur l'emportera sur le simple licencié, le licencié sur le bachelier; la théologie l'emportera sur le droit, le droit sur la médecine; et pour honorer particulièrement les saintes études, les bacheliers en théologie seront préférés aux licenciés des facultés inférieures. (Art. 17.)

« Les cures des villes et des faubourgs ne seront conférées qu'à des gradués, ou à ceux qui auront étudié trois ans en théologie, ou en droit, ou bien à des maîtres ès arts. (Art. 20 et 21.)

« Les clercs concubinaires seront punis par la soustraction de leurs bénéfices, et ensuite par la privation des bénéfices mêmes, et l'inhabilité aux saints ordres. (Art. 29.)

« Telle est la substance de ce concordat, auquel Léon X attacha son nom ; œuvre de sagesse dont la papauté a droit de se glorifier. Le Pape disait, en parlant de la pragmatique, qu'elle abandonnait l'Eglise de France aux brigues, aux violences, à la simonie. Cette accusation était fondée. « C'est « une vérité incontestable, que les élections « canoniques rétablies par le concile de Bâle « n'étaient qu'un mensonge dans chaque « province, les seigneurs se rendaient maî« tres au moins des principales dignités; ils « avaient en quelque sorte des droits à la « nomination, comme patrons des Eglises, « ou comme descendants des pieux fonda« teurs. »

Bientôt l'empereur Maximilien entra en Italie. Ce prince était à la tête d'une puissante armée, et poussa vivement les Français. Le roi François Ier, sachant combien il était dangereux d'avoir le Pape pour ennemi dans la guerre d'Italie ; l'aida à se mettre en possession du duché d'Urbin; il restitua Reggio et Modène au duc de Ferrare; il procura à son neveu Laurent de Médicis, une alliance considérable.

« Le Pape, » poursuit M. Audin, « remplit toutes les conditions du traité qu'il avait conclu quelques mois auparavant avec François Ier. En cas d'attaque du Milanais, il avait offert à son allié, cinq cents hommes d'armes et un corps de trois mille Suisses. Requis d'exécuter le traité, Léon X répondit qu'il n'était pas en état de fournir le contingent stipulé; mais en compensation, il promit l'assistance d'un corps de troupes florentines qui se mit en marche pour Bologne, où il arriva quand l'empereur était en pleine déroute.

« Il fit plus encore : au moment où les montagnards s'ébranlaient pour porter secours à l'Eglise, qui n'avait même pas besoin de les appeler à elle, Léon X écrivit à l'évêque de Sion une lettre que nous voudrions ne pas avoir trouvée dans le recueil de Bembo. A Dieu ne plaise, que nous blâmions le Pontife du respect qu'il montre pour la foi jurée, de ses généreux efforts pour conserver la paix, de son inébranlable obstination à garder un traité qu'il a signé, quelque dur qu'il soit pour la papauté; mais il nous semble qu'un serviteur comme Schinner, a droit à de grands ménagements. Ce n'est pas assez de lui dire : *Aussitôt que vous aurez reçu ma lettre, renoncez à votre entreprise; demeurez tranquille, et ne cherchez pas à troubler la paix de vos montagnes;* le Pape ajoute : *Il n'est rien qu'un homme sage et prudent doive plus éviter que de jeter le trouble dans une république où la paix va régner, et de pousser à la révolte un pays qui l'a vu naître; c'est mal servir les intérêts de la république chrétienne.*

« Ce fut un coup de fortune pour l'Italie, que la conquête d'Urbin par les armes de Sa Sainteté. Désormais, tant que que la papauté posséderait ce duché, l'Italie n'avait plus à craindre d'être envahie par l'étranger. Si, comme autrefois sous Charles VIII, il voulait la traverser pour s'emparer de Naples, elle avait dans les places fortes de Saint

Costanza, Mondolfe, Pesaro, Sinigaglia, San Leo, Majuolo, autant de forteresses pour arrêter l'ennemi ou l'inquiéter dans sa retraite. Ce qui manquait à ce malheureux pays, c'était l'unité, dont la papauté seule, à partir de Jules II, comprit toute l'importance. Avec ses vingt ou trente maîtres, elle ne pouvait avoir de volonté; réunis au moment du danger dans une commune pensée de salut, tous ces souverains se détachaient un à un, à la première occasion, de la commune alliance, et l'indépendance nationale périssait faute d'un chef suprême. Avec Rome, telle que l'a rêvée Jules II, telle que la veut Léon X, l'Italie n'a plus à trembler pour ses libertés. En cas d'invasion, elle vient s'abriter derrière la papauté, qui, pour défendre la nationalité menacée, a pour armes l'épée et la croix. On accuse d'ambition l'un et l'autre de ces Pontifes; qu'importe, si l'œuvre à laquelle ils travaillaient était dans les intérêts du pays? Mieux valait un Pape qu'un roi, même de France, parce que le Pape est le chef naturel de la famille italienne; que la France en Italie, c'est une nation dans une nation. Un écrivain dont l'opinion n'est pas suspecte, M. Libri, avoue que l'asservissement de l'Italie devenait inévitable le jour où François Ier et Charles-Quint l'auraient choisie pour champ de bataille. Comment alors reprocher à la papauté ses généreux efforts pour en chasser l'étranger?

« L'attention si puissamment excitée à Rome par la guerre d'Urbin, fut un moment distraite par un complot auquel le Pape échappa miraculeusement.

« La papauté, en se faisant homme dans l'intérêt de l'art, qu'elle traitait en grand seigneur, ne négligeait pas la cause des peuples dont Dieu lui confia la conduite.

« Nous ne connaissons pas de plus beau spectacle que celui qu'elle donne au monde Chrétien pendant plusieurs siècles, en convoquant tous ceux qui reçurent le saint baptême, empereurs, rois, ducs, princes, peuples, à se croiser contre les Turcs. Il ne se passe pas un jour, sans que sa voix dénonce les conquêtes de l'islamisme menaçantes pour la religion du Christ. A tous ceux qui voudront combattre l'infidèle, soit l'épée, soit l'obole à la main, elle promet toutes les récompenses spirituelles qu'elle peut accorder. On peut dire que la papauté fait en quelque sorte l'office de journaliste; grâce à cet œil qu'elle tient toujours ouvert sur l'Orient, dès que les Turcs avancent d'un seul pas, la chrétienté en est avertie. A tous les Chrétiens, elle ne dit pas seulement: Ne laissez pas perdre ce sang précieux qui coula sur le Golgotha; l'infidèle est à vos portes, renversant la croix du Sauveur, le sanctuaire sacré, la tombe de vos évêques; mais si le croissant triomphe, c'en est fait de la civilisation, de l'humanité, de l'art; la barbarie sera votre tombeau. La papauté a ses Pontifes qui prient du haut de la Chaire de saint Pierre, ses missionnaires qui parcourent le monde, ses saintes filles qui pleurent, ses ambassadeurs qui négocient, ses poëtes mêmes, comme le Mantouan, qui appellent aux armes dans la langue de Virgile. On dirait que le monde catholique est frappé de vertige et de cécité; il laisse venir les Turcs, et affecte de ne pas croire aux prophéties de la papauté.

« Les plaintes qu'exhala plus tard la papauté, toujours dans ce même concile de Latran, semblent reproduire l'angélique douceur de celui qui en est le représentant. Léon X fait un appel tout à la fois au patriotisme et à la piété des princes: il voudrait les voir s'unir dans une pensée commune de charité pour refouler au loin ces hordes barbares qui vont bientôt effacer de la terre la religion du Christ, c'est-à-dire la civilisation elle-même. Alors la papauté va frapper, comme une mendiante, à la porte de tous les palais: Ouvrez-moi, dit-elle, au nom de Jésus, et donnez-moi un homme, ou une obole.

« Léon X écrit au roi d'Angleterre: *Le moment va venir où vivre ne sera pas un poids insupportable: mon cœur est dans la joie, car j'apprends que Maximilien, empereur d'Allemagne, François Ier, roi de France, Charles, roi d'Espagne, s'entendent pour faire la guerre aux Turcs. Le Turc jusqu'à cette heure, a mis à profit nos dissensions; de jour en jour il devenait plus formidable: enfin, grâce à Dieu, il est sur le point d'être arrêté dans sa marche. Je vais envoyer aux princes chrétiens des légats, tous revêtus de la dignité de cardinal, de grands et nobles personnages, pour presser l'envoi du secours que les princes nous ont promis... Vous ne serez pas le dernier à prendre part à cette glorieuse croisade; il y va de votre gloire. Que vous dirai-je encore? Dieu, notre maître à tous, vous parle pour lui: écoutez sa voix.*

« Léon X ne se décourage pas, il ordonne de nouvelles prières pour que Dieu touche le cœur des rois, et il écrit à François Ier:

« Les Turcs ne discontinuent pas leurs préparatifs; s'ils ne peuvent cet été, comme on le pensait, mettre en mer leur grande flotte, nous savons qu'ils se préparent à infester nos mers de leurs pirates... Je vous en conjure, équipez au plus tôt votre flotte, afin que vos vaisseaux réunis aux miens et à ceux du roi d'Espagne puissent donner la chasse à nos ennemis communs...

« Léon X lève de nouveau les yeux au ciel, il prie encore; il faut que le Seigneur se laisse fléchir: c'est à François Ier qu'il adresse de nouveau ses supplications: *Prenons garde*, lui dit-il, *qu'au jour du jugement le Seigneur ne nous condamne comme des serviteurs indignes qui ont abusé des dons qu'il nous fit, et qu'il ne nous accuse d'insouciance et de lâcheté, nous à qui il confia le soin de son troupeau.*

« Voici venir le loup chassé par la faim, qui a soif de cette sainte rosée dont les pauvres brebis furent baignées au baptême; il sort de sa tanière; attention, veillons à la garde du troupeau évangélique!

« Les Turcs marchent ; ils seront bientôt sous les murs de Vienne : la papauté continue de prier.

« Outre les deux grands actes de son pontificat, le concile de Latran et le concordat avec François Ier, Léon X avait eu besoin de toute sa mansuétude apostolique et de toute sa prudence humaine pour ménager sa situation difficile entre François Ier et Charles-Quint. Le pontife et le prince temporel n'étaient pas alors fort à l'aise au milieu de l'Italie froissée et disputée par les deux illustres compétiteurs.

« Si la victoire de Marignan forçait Léon X à se rapprocher du roi de France, les triomphes de Charles-Quint élu à l'Empire rejetaient le Pape dans l'alliance de l'empereur. Et d'ailleurs notre orgueil national doit comprendre et pardonner dans Léon X, comme dans les autres chefs de l'Eglise, le légitime désir de l'indépendance italienne.

« Malgré le caractère indulgent de Léon X, deux grandes douleurs étaient réservées à son âme. Des ambitions déçues, d'anciens et profonds ressentiments contre la famille et la puissance de Médicis enfantèrent cette odieuse conspiration des cardinaux, qui osèrent attenter à la vie même du Pontife. La miséricorde immense du souverain ne put entièrement pardonner au crime. Mais il sauva ce qu'il put des coupables, et il se trouva heureux de sceller de son émotion et de ses larmes la scène pathétique de la réconciliation et de l'oubli.

« L'autre affliction de Léon X, celle qui attrista le plus ses derniers jours, et qui abrégea peut-être sa vie toujours si débile, ce fut le commencement de cette révolte religieuse qu'il vit naître avant de mourir, et qui devait grandir sur son tombeau.

« Chacun sait de quels ménagements affectueux le Saint-Siége usa longtemps envers le moine rebelle de Vittemberg. Chacun sait que, pendant trois années, Léon X, qui avait soutenu Reuchlin dans ses hardiesses, comme autrefois Innocent VII soutint Pic de la Mirandole, mit tout en œuvre pour ramener Luther. Il réclama d'abord l'intervention de l'archevêque de Mayence, puis de l'évêque de Brandebourg. Il donna à Cajetan plein pouvoir pour terminer la querelle, et envoya tout exprès en Allemagne Miltiz, dans l'espérance de calmer et de toucher l'âme du réformateur. Il alla jusqu'à chercher au fond de leur cellule des frères du moine saxon, de simples et humbles religieux, Staupitz et Spalatin, pour lui porter des paroles de paix. Erasme prit la plume pour combattre les doctrines du moine saxon, Henri VIII lui-même écrivit de sa main royale un écrit dédié à Léon X, pour réfuter les erreurs nouvelles. Dans une solennelle conférence à Leipsick, entre Eckius et Luther, conférence où Mélanchthon lui-même demeurait indécis entre le succès des deux adversaires, on a tenté un dernier et mémorable effort sur l'esprit du sectaire. Rien n'y put faire; rien ne put prévenir cette lamentable et périlleuse anarchie où allaient se précipiter les dissidents. En vain Carlostadt s'est déjà séparé de Luther et veut marcher quand celui-ci lui crie de s'arrêter; en vain Mélanchthon hésite et se trouble devant l'abîme que creuse son maître ; en vain des montagnes de l'Albis, le curé Zwingle veut-il ouvrir dans l'édifice catholique de plus larges brèches encore que la main de Luther ; rien n'éclaire, rien n'avertit le père de l'hérésie ; et la fatale puissance des passions humaines, pareille à la terrible voix dont parle Bossuet, lui crie impitoyablement : Marche ! Marche !

« L'insurrection est désormais entrée dans l'Eglise, et Léon X meurt jeune et triste, après avoir condamné enfin, dans une bulle célèbre, aussi remarquable par la force de la pensée que par la pureté du style, les téméraires propositions de l'hérésiarque, éternel sujet d'étonnement et de regrets. Dans cette bulle *Exsurge Deus : Levez-vous, mon Dieu, défendez votre cause* (*Psal.* LXXIII, 22), il réduit les erreurs de Luther à quarante et un articles, et condamne toutes les propositions *in globo*. Au commencement de janvier 1521, il donna contre Luther et ses sectateurs une nouvelle bulle.

« La malheureuse invasion de Reggio détermina la rupture de Rome avec la France. Un historien contemporain dont l'opinion est d'un grand poids, M. Daru, trouve dans l'état de l'église d'Allemagne, à cette époque, le motif d'un rapprochement naturel entre le Pape et l'empereur.

« Léon X était à sa maison de campagne de la Magliana, quand un courrier vint lui apporter la nouvelle de la restitution au domaine de l'Eglise de Parme et de Plaisance, ces deux bras de l'exarchat de Ravenne, selon l'expression de Jules II. Que Dieu accorde encore quelques jours de vie au Pontife, et dans toute l'Italie il ne restera pas une lance étrangère ! il partit le 24 novembre de la Magliana pour Rome, où il avait hâte de remercier le Ciel, au pied des autels, du triomphe que venait d'obtenir le Saint-Siége.

« Le Pape convoqua le consistoire pour le mercredi 27, et, se trouvant incommodé, se retira dans sa chambre à coucher.

« Les médecins furent appelés, mais l'indisposition leur parut sans danger : c'était un catarrhe, que l'humidité de la villa Magliana avait développé, et qui bientôt revêtit un caractère funèbre. Le Pape avait de la peine à respirer ; il se mit au lit. La nuit fut mauvaise et agitée ; le dimanche matin, 1er décembre 1521, on le vit lever les yeux au ciel, joindre les mains, murmurer quelques mots d'une prière ardente, puis retomber sur son oreiller et mourir : le catarrhe l'avait suffoqué. Il achevait sa quarante-sixième année ; il avait régné huit ans huit mois et dix-neuf jours. Jamais la mort d'un Pape n'avait encore excité d'aussi vifs regrets.

« Quittons le Vatican : ne parlons plus du Pape, du souverain temporel, de l'artiste ; essayons de faire connaître l'homme privé.

« On dit que peu de temps après la mort de Léon X, un vieux serviteur du Pape s'arrêta devant le portrait qu'en avait fait Raphaël, et qu'on trouve à Florence au palais Pitti, et s'agenouilla pour baiser la main de son maître, comme si le sang y circulait encore. C'est que jamais en effet, peintre flamand ne mit plus de vie réelle dans une tête. C'est bien là cette figure de Médicis, au coloris tout vénitien ; ces chairs blanches et mates de tous les hommes de sa race ; cet œil myope qui semble s'échapper de son orbite ; ce front d'une pureté limpide, cette large tête reposant sur deux épaules évasées ; ces mains un peu trop féminines, aux doigts ornés de camées antiques ; et dans tous les traits cet air d'angélique bonté qui charmait ceux qui avaient le bonheur de l'approcher avant même qu'il eût pu les séduire par le doux son de sa voix que les poëtes de l'époque comparaient à de la musique. On n'a pas besoin de connaître le personnage qu'a voulu représenter Sanzio, pour deviner que ces lèvres n'ont dû s'ouvrir que pour bénir ou pardonner. Luther est un aussi grand artiste que Raphaël : en quelques mots il a peint Léon X : *Mitis ut agnus*, a-t-il dit, doux comme un agneau.

« Deux ou trois fois pendant le cours de son pontificat, Léon X dut user de rigueur envers de grands coupables, comme dans la conspiration des cardinaux. Ce jour, il souffrait dans l'âme et dans le corps ; il ne mangeait plus, des larmes involontaires tombaient de ses yeux, et la nuit il priait pour raffermir son courage ébranlé. Il y avait lutte entre le prince et le père ; il fallait bien que la justice fût satisfaite, mais le combat était long et douloureux. L'expiation consommée, alors Léon X de son plein mouvement se laissait aller à ses instincts innés de bonté, il saisissait une solennelle occasion pour témoigner à celui qui l'avait offensé, que le cœur du juge ne conservait plus aucun ressentiment. C'était le prêtre qui, la grille du confessionnal fermée, ne se rappelle plus les péchés du pénitent. Au milieu du saint sacrifice, quand, à la voix du célébrant, Dieu descend sur l'autel, il se levait, marchait droit à celui dont la faute était désormais couverte, l'attirait dans ses bras, l'embrassait avec effusion, et, au nom du sang divin, lui promettait de ne pas garder souvenir du passé, et il tenait religieusement sa parole.

« Dans plus d'une page de notre histoire, nous avons raconté les libéralités du Pontife envers les gens de lettres. Ces libéralités, souvent trop fastueuses, avaient leur récompense dans ce monde, où elles étaient chantées en vers et en prose, sur la toile et sur le papier : car la reconnaissance n'est pas toujours muette. Mais il est des bienfaits qui tombaient dans l'ombre, sur des êtres obscurs, et entre trois témoins, sans compter Dieu : le Pape, son maître des cérémonies et le solliciteur, et dont Rome ne parla qu'après la mort du Pontife. Chaque matin, qu'il sortît du Vatican pour se promener dans Rome, où qu'il restât dans son cabinet d'étude, Pâris de Grassi avait ordre d'emplir de pièces d'or et d'argent une grande bourse que Léon tenait suspendue à ses côtés, et où il puisait à pleines mains, pour secourir le mendiant qui se présentait en haillons, l'exilé qui, chassé de sa patrie dans ces temps de déchirements politiques, venait à Rome chercher un refuge. Car Rome alors, comme aujourd'hui, était l'asile des grandes infortunes ; l'écolier qui manquait de livres nécessaires pour achever ses études, le vieux professeur qui n'y voyait plus et dont l'âge avait affaibli les forces. En vain des voix prudentes essayaient-elles de faire comprendre au Saint-Père que ses libéralités devaient avoir un terme, il n'écoutait personne et retombait sans cesse dans ses habitudes d'enfance : la prodigalité. A ceux qui le tourmentaient trop vivement, il répondait par toutes sortes de belles sentences tirées des Livres saints ou des écrivains profanes : refuser, le faisait souffrir. Un jour, un de ses secrétaires, qu'il aimait comme tous ceux qu'il avait attachés à son service, Bianchi, lui demandait, dans une supplique écrite en termes pressants, une faveur que les canons faisaient au Pontife un devoir de refuser. — *Et si j'accordais le transfert du bénéfice*, dit-il au solliciteur, *qu'est-ce que cela vous rendrait ? — Deux cents écus d'or*, répondit le serviteur. — *Eh bien !* reprit le Pape, *les voilà*, et il déchira la supplique.

« Une autre fois, on lui parlait d'un prêtre qui faisait admirablement les vers latins, et qui mourait de faim. — *Comment donc*, dit en riant le Pape, *moi qui, dans ma vie, ai secouru tant de prêtres rimeurs, j'aurais pu oublier ce chantre divin ? Tenez, tenez, voilà pour le poëte*, et il donnait sans compter.

« A Rome, dans les Etats de l'Eglise et dans d'autres provinces italiennes, Léon X nourrissait un grand nombre de prêtres, de religieuses, de vieux militaires et d'exilés.

« En montant sur le trône, il trouva sa capitale remplie de mendiants, que les guerres avec l'étranger avaient réduits au plus affreux dénûment, et qui souvent tombaient morts de faim au coin d'une borne ; son cœur se sentit ému de pitié, et il fonda l'hospice des incurables de Sainte-Marie, destiné à recevoir les infirmes et les malades atteints d'affections que l'art regardait comme inguérissables. Par ses ordres, des hommes de confiance étaient chargés de parcourir la ville, d'aller à la découverte des pauvres et des malades qui trouvaient dans cette léproserie, tous les secours de l'art et de la charité.

« On lui doit l'établissement d'un monastère, sous le vocable de Saint-Marie-Madeleine, asile ouvert aux filles repenties qui, voulant pleurer les désordres d'une vie passée dans le libertinage, s'amendaient, et réconciliées avec Dieu et la société, trouvaient dans cet hospice les soins de l'âme et du corps, le pardon de leurs fautes, et l'oubli du passé. Le monastère était administré par les frères de l'Archi-charité, entretenu par

les dons du souverain, les aumônes des fidèles, les quêtes faites dans les églises, et les biens des matrones mortes sans tester.

« Cette confrérie de l'Archi-charité avait été instituée par le cardinal Jules de Médicis, pour venir au secours des pauvres honteux et des débiteurs insolvables, dont le nombre était si grand à Rome. Des visiteurs choisis par le conseil d'administration, avaient pour charge de fouiller les greniers, afin d'y découvrir quelque pauvre âme toute honteuse de sa misère, et qui, n'osant pas tendre la main aux passants et révéler sa gêne au curé de la paroisse, était exposée à mourir de désespoir; ou bien encore l'ouvrier jeté en prison par un créancier qu'il ne pouvait payer, même au prix du travail de nuit et de jour. La confrérie veillait aussi sur les morts. Il arrivait souvent qu'on promenait de porte en porte le cadavre d'un indigent, afin de recueillir quelques pièces de monnaie destinées à l'ensevelir. Dans les temps de maladie épidémique, la charité et la pitié, trop souvent sollicitées, avaient fini par ne plus s'émouvoir; alors le corps était conduit au cimetière, sans croix ni flambeau. Léon X vint au secours de l'institution par des dons et d'utiles règlements, et, grâce au Pontife charitable, la société put donner chaque dimanche un pain de plusieurs livres aux pauvres de la ville de Rome.

« La correspondance de Bembo existe, qui témoigne à chaque ligne du zèle de Léon X pour la religion, de son amour pour l'Église, de sa préoccupation à défendre le dogme catholique, de sa tendresse pour les pauvres, de sa sollicitude pour le salut des âmes, de sa foi vive et éclairée. Tel nous l'avons vu au concile de Latran, tel nous le trouverons dans ses épîtres familières; c'est le même travail qu'il poursuit : la réformation des mœurs publiques, la paix parmi les princes chrétiens, le bon exemple dans le sanctuaire.

« Il est dans la vie de Léon X des pages où l'on se dirait transporté au moyen âge, cette époque d'enthousiasme religieux. Sélim, à la tête de ses hordes tartares, faisait chaque jour un nouveau pas en Europe. Pour arrêter cet autre Attila, le Pape, à l'aide de ses légats, remuait les cours chrétiennes; et partout on promettait à l'homme qui représentait à la fois le christianisme et la civilisation, des soldats et de l'argent; mais les secours promis n'arrivaient pas. En Allemagne, un poëte s'était mis en tête de lutter avec le Pape, et conseillait à l'empereur, aux princes, aux diètes, de refuser leur concours au père des fidèles; et la voix du poëte était plus puissante que celle du Vicaire de Jésus-Christ. Alors, dit un historien philosophe, on vit à Rome le Souverain Pontife marcher nu-pieds, et appeler sur son peuple, par des gémissements et des larmes, la protection céleste. Ses prières furent plus efficaces que ses négociations : Sélim mourut avant d'avoir pu exécuter ses projets.

« C'est à Léon X que nous devons en partie l'institution de ces belles cérémonies religieuses qui, chaque année, pendant la semaine sainte, attirent un si grand concours d'étrangers à Rome. On ne saurait dire la majesté avec laquelle officiait le Pontife, le recueillement qu'il gardait pendant la célébration du saint sacrifice. On le voyait, les mains jointes, l'œil fixé à terre ou sur l'autel, prier constamment. Il n'accompagnait et ne portait jamais le Saint-Sacrement que la tête découverte. Il assistait tous les dimanches au sermon, mais il voulait que le prêtre ne parlât pas plus d'une demi-heure, conformément à la décision du concile de Latran. Musicien habile, il faisait chercher dans toute l'Europe les maîtres de chant les plus célèbres, les instrumentistes les plus renommés, pour célébrer le service divin. Il appela de Florence Alexandre Mellini, poëte et musicien, pour accoutumer ses chapelains à garder la tonique dans la psalmodie des psaumes, et la mesure syllabique dans le chant des hymnes ou des proses : car son oreille souffrait quand on brisait le rhythme ou qu'on offensait la prosodie.

« Léon X se levait de bonne heure et faisait sa prière à genoux; quand la maladie dont il était atteint l'avait fait souffrir la nuit, il prenait un luth suspendu à la muraille de sa chambre à coucher, et se mettait à jouer. Il estimait que la musique est un présent du Ciel; qu'elle adoucit le caractère, et qu'elle élève l'âme à Dieu. Il la regardait après les lettres, comme la plus efficace consolation de l'homme dans l'exil. Il aimait à converser sur les principes de l'art musical, et démontrait ses théories, en s'accompagnant sur son luth. Les musiciens comme les humanistes venaient chercher fortune à Rome, où le Pape les accueillait avec empressement.

« Cette passion pour la musique suivait le Pape jusqu'à table; à la fin de ses repas, on appelait des musiciens qui exécutaient diverses mélodies en s'accompagnant sur la guitare ou sur un autre instrument. Ce repas ressemblait assez à ceux que Vida donnait aux étrangers dans son évêché d'Albe. Les légumes y figuraient en abondance; le mercredi, pas un plat de viande ne figurait sur la table; le vendredi, on n'y servait que des racines; le samedi, il était de règle qu'on ne mît pas le couvert, le Pape jeûnant ce jour-là. Léon X mangeait peu et ne buvait que de l'eau. Paul Jove, qui plus d'une fois eut l'honneur de s'asseoir à la table du Pontife, nous dit que l'amour des lettres et des arts était si vif en lui, qu'il ne voulait pas que le temps du repas fût perdu pour l'instruction des convives; il indiquait un sujet souvent religieux, auquel tout le monde prenait part. »

LEON XI.—Après la mort de Clément VIII, le cardinal Aldobradini, son neveu, s'unit à la faction française, et déploya tous ses efforts pour faire élire le cardinal Baronius. Ce savant homme eut un grand nombre de voix; mais les Espagnols, dont la faction était puissante, lui donnèrent l'exclusion, parce

qu'il disait son sentiment dans le consistoire avec trop de franchise, et parlait d'eux sans déguisement dans ses Annales. Enfin, après bien des mouvements, on élut, le 1er avril 1605, le cardinal de Florence qui prit le nom de Léon XI. Il se nommait auparavant Alexandre Octavien, et était de la maison de Médicis, qui régnait à Florence, sa patrie. Clément VIII, connaissant son mérite, l'employa à la paix générale de l'Europe. Il s'acquitta avec honneur de cet emploi, et surtout de la légation qu'il exerça en France, pour y abattre les restes de la Ligue, par le traité de Vervins. La nouvelle de son exaltation répandit la joie dans toute l'Europe, à cause des grandes espérances qu'on avait conçues de lui. Il fut, pendant son cardinalat, l'ornement de la cour de Rome. Il avait auprès de lui plusieurs personnes de lettres; ce qui ne contribua pas peu à son élection, parce que cette magnificence lui fit beaucoup d'amis. D'ailleurs, il fit connaître dans toutes les occasions qu'il haïssait les concussions, la vengeance, la tyrannie, la trop grande complaisance pour les parents, la dissimulation, et qu'il condamnait les mauvais traitements que plusieurs cardinaux avaient reçus sous les pontificats précédents. Il s'était attiré l'amour du peuple par sa magnificence, lorsqu'il était légat en France, et dans les autres emplois qu'il avait exercés; on l'avait comblé de bénédictions, lorsqu'on lui avait vu employer ses revenus à la construction de plusieurs églises et autres monuments publics. Le cardinal Bentivoglio fait en peu de mots un éloge complet de ce Pape. « Il avait toujours été, » dit-il, « fort régulier dans sa manière de vivre; il était plein de zèle pour la vraie gloire de l'Eglise; toutes ses actions portaient l'empreinte de la noblesse et de l'élévation de ses sentiments. » Son élévation ne changea par ses mœurs, il eut toujours la même affabilité pour tous ceux qui l'approchèrent. Il ne songea point à répandre ses bienfaits sur ses parents, quoiqu'un de ses amis, pour lui faire la cour, lui en eût porté une liste, où les plus éloignés étaient nommés. Il avait dessein de faire une promotion de cardinaux, mais il ne voulait honorer de la pourpre que des personnes d'un mérite distingué, et qui pussent faire honneur à l'Eglise. Il ne voulait accorder des grâces qu'à ceux qui les méritaient; il maintint dans les charges ceux qui en avaient été pourvus par ses prédécesseurs. Il se piquait de garder sa parole; il donnait audience facilement. Il pria les cardinaux de ne lui rien demander contre sa conscience, leur promit de leur accorder avec plaisir tout ce qui serait juste. Il soulagea autant qu'il put les provinces des impositions que Clément VIII avait établies pour l'entretien des troupes. Mais Léon fut bientôt accablé sous le poids du pontificat, de sorte qu'étant tombé malade, il mourut le vingt-cinquième jour de son exaltation, dans la soixante-dixième année de son âge.

LEON XII. — Pie VII était mort le 20 août 1823. Le Sacré Collége se divisait alors, mais dans une mesure convenable, en deux parties. Plusieurs de ses membres aspiraient à voir finir la longue autorité du cardinal Consalvi, secrétaire d'Etat du Pape défunt; ils faisaient cause commune avec les *Zelanti*, c'est-à-dire avec ceux qui, ainsi que les définit M. Artaud, *croient que la politique de Rome doit être plus souvent qu'elle ne l'avait été jusqu'alors austère comme le dogme.* Ce parti, auquel le cardinal della Genga, qui allait devenir Léon XII, se rattachait par ses sympathies, désirait un Pape qui rendît la prépondérance au pouvoir ecclésiastique. Ses vues se portèrent sur le cardinal Sévéroli, évêque de Viterbe et qui avait été nonce à Vienne. D'autres cardinaux s'accordaient avec la France, l'Autriche, Naples et la Sardaigne, pour élire un Pape prudent et modéré, sage continuateur du système de gouvernement du cardinal Consalvi, de ce système qui avait passé par l'épreuve du temps et acquis au Saint-Siége la bienveillance de toute l'Europe; les vœux de ce parti étaient pour le cardinal Castiglioni.

M. Artaud (*Histoire du Pape Léon XII*), dépouille les opérations du conclave de tous leurs arcanes, ne laisse absolument rien à désirer à la curiosité la plus exigeante. A voir l'irrésistible publicité à laquelle nulle action humaine ne saurait plus échapper de de nos jours, loin de blâmer ici l'historien, nous estimons qu'il a sagement compris les nécessités de son époque, et qu'en y satisfaisant il n'a pas démérité de l'Eglise. Elle n'a jamais lieu de redouter la lumière, et le jour jeté sur les augustes assemblées qui perpétuent le vicariat de Jésus-Christ sur la terre ne peut qu'augmenter le respect des fidèles pour le père indéfectible de la catholicité, phénix véritable, toujours renaissant à chaque coup de la mort.

M. Artaud n'omet pas de signaler ces *nouvelles à la main* qui circulent dans Rome en temps de conclave, et où le sel de l'esprit national manifeste sa saveur par la satire ou par la louange. Chaque cardinal y a son couplet.

Voici celui du Pape futur dans les quatrains cités par l'historien.

> Chi vuol che l'ordine
> In tuto venga
> Preghi che scelgasi
> Il della Genga.

Il est d'usage que les ambasssadeurs et les ministres des puissances catholiques visitent les cardinaux assemblés en conclave et prononcent un discours de circonstance. Celui du duc de Laval Montmorency, ambassadeur de France, est rapporté tout entier; il se termine par cette remarquable observation adressée au Sacré Collége, et dont la haute portée n'échappera pas aux intelligences catholiques: « L'esprit de la révolution n'a pénétré dans aucune réunion pareille..... La révolution Française, messieurs les cardinaux, à mis le pied partout sur le continent, excepté dans un conclave. »

On sait, en effet, que le premier consul

qui gouvernait la France en 1800, et ce premier consul était le commandant en chef de l'armée d'Italie, le puissant général Bonaparte n'a eu aucune influence dans le célèbre conclave pour lequel une lagune de Venise a remplacé Rome. Cette mémorable assemblée a librement doté l'Eglise du sage nautonnier qui a conduit la barque de Pierre à travers tant d'écueils redoutables, et le souffle révolutionnaire, qui a tout abattu ou courbé jusqu'aux quatre coins du monde, a été comme s'il n'était pas pour l'institution divine qui repose sur les promesses immuables du Verbe éternel.

Vanité des calculs humains! le Pape est élu à la majorité des deux tiers des voix sans qu'on puisse y comprendre celle du candidat. Le cardinal Sévéroli allait réunir le nombre suffisant de votes quand l'Autriche lui donna l'exclusion. On n'ignore pas que lorsque les voix paraissent se diriger sur un cardinal qui n'est pas agréable à une des trois cours de France, d'Autriche ou d'Espagne, chacune d'elles peut exercer une seule fois seulement, le droit d'exclure un candidat qui serait près d'avoir les deux tiers des voix exigées, mais avant l'élection consommée, car cette exclusion ne peut se prononcer que contre une probabilité et non pas sur une certitude. Il va presque sans dire que cette prévention politique n'est pas regardée comme un droit positif; elle y est contestée, mais respectée. (*Voy.* Conclave.) Vanité des calculs humains! avons nous dit; ce droit impuissant en présence de desseins providentiels, l'Autriche croyait l'exercer contre le cardinal Sévéroli, au profit du cardinal Castiglioni. Mais l'effet immédiat de cette exclusion fut d'exaspérer presque tout le Sacré Collége et surtout le parti Italien; le cardinal Castiglioni s'en ressentit. Le cardinal della Genga, désigné au choix du Sacré Collége par le cardinal Sévéroli, l'exclu de l'Autriche, obtint bientôt, le 28 septembre 1823, les trente-quatre voix formant la majorité nécessaire. Mais ici commence le développement libre et généreux du beau caractère et de la bonne foi du cardinal della Genga sommé d'accepter la tiare. Il s'en défendit, en versant des larmes, et en s'autorisant de l'état précaire de sa santé; mais pressé de toute part de revêtir les habits pontificaux, il obéit. Le doyen et le camerlingue lui demandèrent alors quel nom il entendait porter comme Pape. L'élu se donne ordinairement le nom du Pape qui l'a créé cardinal; cependant le choix est libre. Le cardinal della Genga, encore plus ému, répondit qu'il prenait le nom de Léon XII; ensuite il adressa au cardinal Castiglioni des paroles obligeantes où respirait une sorte de regret d'avoir été préféré, et il ajoutait « qu'il était malheureux qu'on n'eût pas suivi le vœu du Pape Pie VII, qui appelait son ami Castiglioni Pie VIII (il le fut en effet plus tard); qu'au surplus le nouveau Pape étant accablé d'infirmités, et n'ayant que peu de temps à passer sur cette terre d'amertumes et de souffrances, le cardinal Castiglioni serait indubitablement Pie VIII son successeur. Il y avait donc encore un mouvement de délicatesse exquise dans le choix du nom que prenait le Pontife. »

Quand, d'une fenêtre de la grande galerie du palais Quirinal, où le conclave s'était réuni, au lieu de se tenir au Vatican, le cardinal Fabrice Ruffo annonça au peuple, assemblé sur la place, l'exaltation de Léon XII, il répondait péremptoirement, après quatorze ans passés, à ce stupide complice du général Radet, qui, lors de l'enlèvement du Pape Pie VII, le 6 juillet 1809, s'écriait: *Général, nous enlevons le dernier Pape : il n'y en aura plus!*

Le cardinal della Somaglia, doyen du Sacré Collége, quoique dévoué à Léon XII au moment de son élection, lui avait été peut-être plus contraire que favorable auparavant. Quand le nouveau Pape reçut, dans le conclave même, la première *obédience* des cardinaux, il dit tout bas à leur vénérable doyen : *Votre Eminence nous servira en qualité de secrétaire d'Etat.* N'est-ce pas là débuter dignement dans la carrière pontificale?

Mgr Cristaldi, trésorier général, charge qui répond à Rome à celle de ministre des finances à Paris, avait eu, au commencement de l'année, un différend très-vif avec le cardinal della Genga, alors vicaire de Sa Sainteté. Le prélat avait parlé en termes peu convenables au cardinal-vicaire, qui ne demandait cependant qu'un simple acte de justice. La contestation était trop récente pour que l'offensé ne s'en souvînt pas. Léon XII prouva qu'il n'avait pas oublié la conduite de Mgr Cristaldi envers le cardinal-vicaire. Ce qui distinguait éminemment Sa Sainteté, c'était l'amour du bien public; et il en trouvait un digne défenseur dans le trésorier qui avait pu ne pas redouter un membre du Sacré Collége. Le Pape déclara nettement qu'il lui paraissait évident que, dans la querelle, le cardinal della Genga avait eu des torts, il les aggrava peut-être : et Mgr Cristaldi conserva sa place.

Annibal-François-Clément-Melchior-Jérôme-Nicolas della Genga, issu d'une famille noble qui avait dû une partie de son élévation à Léon XI, Octavien de Médicis, mort en 1605, après vingt-cinq jours seulement de pontificat, était né au château de la Genga, sur le territoire de Spolète, le 22 août 1760. Son père, Hilaire, comte della Genga, et Marie-Louise Peribertie de Fabriano, sa mère, eurent dix enfants. A treize ans, Annibal fut placé dans le collége Campana d'Osimo; à dix-huit, il passa dans le collége Piceno de Rome, puis dans l'Académie ecclésiastique. Pie VI, visitant l'Académie, le remarqua, et, satisfait de ses réponses, il le désigna sur-le-champ pour être camérier secret. Le 14 juin 1783, Annibal fut ordonné prêtre par le cardinal Gerdil, avec dispense d'âge. Chargé, en 1790, de prononcer, dans la chapelle Sixtine, en présence du Pape et du Sacré Collége, l'oraison funèbre de l'empereur Joseph II, il traita avec tact ce sujet difficile. En 1792, il se trouvait à la fois

chanoine de Saint-Pierre et secrétaire de Pie VI, qui souriait à ses reparties spirituelles. Promu l'année suivante à l'archevêché de Tyr, il fut sacré par le cardinal duc d'York, et envoyé en qualité de nonce à Cologne, où il succéda au célèbre Pacca. Sous Pie VII, après les sécularisations et les envahissements de 1803, il fut accrédité comme nonce extraordinaire près la diète de Ratisbonne, afin de pourvoir aux besoins des Eglises d'Allemagne; mais son zèle et ses talents ne purent triompher de la difficulté des circonstances. Bonaparte, qui voulut un moment qu'on lui donnât Bernier pour successeur, finit par lui ordonner de quitter le pays. Il concourut, en 1808, à Paris, aux négociations des cardinaux Caprara et Bayanne. Après la rupture des conférences, il retourna en Italie, où il fut témoin de la persécution suscitée contre le Pontife romain, et se retira dans la paroisse abbatiale de Monticelli, au diocèse de Fabriano, dont Pie VI l'avait pourvu à perpétuité. A l'époque de la Restauration, Pie VII le chargea d'aller complimenter Louis XVIII. En 1816, della Genga fut le premier cardinal de la promotion du 8 mars. Nommé plus tard évêque de Sinigaglia, il ne put jamais aller y résider. En 1820, il succéda au cardinal Litta dans l'administration spirituelle de Rome, c'est-à-dire dans les fonctions de cardinal-vicaire, que l'on ne confie ordinairement qu'aux cardinaux qui font une profession particulière de piété. Il était d'ailleurs archiprêtre de Sainte-Marie-Majeure, et préfet des congrégations de la résidence des évêques, de l'immunité ecclésiastique, du spirituel du collége et du séminaire Romain.

Elu chef de l'Eglise universelle, ses premiers soins furent pour le soulagement du peuple. Un édit de la secrétairerie, en date du 4 octobre, et qui annonçait les sentiments paternels du souverain, diminua considérablement les impôts. Il remit en vigueur une ancienne coutume introduite par saint Grégoire le Grand, et voulut que tous les jours douze pauvres trouvassent à manger dans son palais. La cérémonie imposante de son couronnement eut lieu le 5 octobre 1823. Le 17 novembre suivant, il tint un premier consistoire, où il prononça une allocution qui fit connaître les desseins et les sentiments de ce Pape, aussi grand par le cœur que par l'esprit.

En 1814, le cardinal Consalvi était accrédité auprès de tous les souverains réunis à Paris; mais Mgr della Genga, alors archevêque de Tyr, avait été chargé de remettre à Louis XVIII des lettres de félicitations au nom de Pie VII. Cette mission déplut au cardinal Consalvi, qui eut le tort de donner au prélat des marques plus que sévères, et blâmables, de son mécontentement. Mgr della Genga ne répondit pas un mot à tant de violences : il devait répondre plus tard.

Après le généreux procédé de Léon XII envers Mgr Cristaldi, les hommes, qui ne comprennent pas la magnanimité du caractère, répétaient : « Ce sera Consalvi qui payera pour les deux! » Mais Léon XII était éminemment vindicatif à sa manière.

La santé du Pape, après avoir présenté les symptômes les plus inquiétants, s'améliora sensiblement au commencement de 1824. Voici quelle vengeance il tira du cardinal Gonsalvi : lorsque le Pape se sentit mieux, il manifesta le désir d'entretenir le cardinal Gonzalvi; celui-ci quitta sur-le-champ Porto-d'Anzo, et se fit porter dans les appartements du Pontife. Le nouveau souverain et l'ancien ministre, tous deux, en quelque sorte, prêts à quitter le monde, commencèrent à se demander des nouvelles de leurs souffrances réciproques.

De ces premiers détails, qui ne pouvaient suffire à des esprits aussi élevés, l'entretien tomba sur les intérêts politiques du Saint-Siége. Entre eux, les hommes d'Etat de Rome ont encore des vœux à diriger vers le ciel, même aux approches du terme fatal, et ces vœux sont pour la prospérité du Saint-Siége. Rien n'est rare, à Rome, comme un sentiment de froideur pour ce qui concerne les avantages de la religion : il semble que l'honneur d'avoir obtenu le dépôt des affaires de la chrétienté rapproche même les dispositions les plus ennemies. Il avait pu exister des rivalités; de ces rivalités avaient pu naître des offenses; mais les cœurs généreux savent tout pardonner. Pour que le retour à une bienveillance mutuelle fût complet, il ne suffisait pas que la belle âme du maître oubliât l'injure : il fallait que l'esprit juste, le dévouement aux intérêts de la métropole du monde, dévouement qui caractérisait aussi Consalvi, répondissent sur-le-champ avec tendresse. L'effort du souverain pouvait avoir quelque chose de grand, l'assentiment de Gonsalvi n'était pas moins digne de louange; il faisait mentir Tacite, qui a dit : *Odisse quem læseris.* L'entretien dura plus d'une heure. Le cardinal, interrogé sur les divers intérêts du Saint-Siége, déclara qu'il venait de réfléchir à tout ce qu'il y avait à répondre; que, dans ses réponses, il manifesterait des sentiments auxquels il s'était arrêté depuis longtemps; que, préoccupé vivement de l'importance d'une conversation aussi solennelle, il avait modifié d'anciennes opinions qu'il allait aussi manifester telles qu'elles étaient présentement dans son esprit, et qu'ainsi il arrivait aux pieds de Sa Sainteté pour dire tout ce qu'il avait pensé et ce qu'il pensait en ce moment, après de mûres délibérations avec lui-même.

M. Artaud nous fait assister à cette conversation si grave, si profonde, si universelle, si intéressante par la sainteté, on peut le dire, de son sujet. Les principaux traits en ont été révélés par le duc de Laval, qui les tenait du cardinal Consalvi, ensuite par la duchesse de Devonshire, amie de ce cardinal, enfin par des communications que Léon XII a daigné faire à l'auteur lui-même. Le cardinal diplomate ne pouvait craindre de n'être pas parfaitement compris d'un Sou-

verain Pontife qui avait eu tant d'occasions diverses d'appliquer la droiture, l'étendue et la supériorité de son esprit aux affaires de l'Eglise dans leurs rapports avec la politique temporelle. Celui qui était alors Léon XII, avait été successivement, et toujours à l'honneur du Saint-Siége, malgré les difficultés des circonstances, nonce à Lucerne, nonce extraordinaire près de la diète de Ratisbonne, nonce à Munich, et enfin chargé, en 1808, en commun avec les cardinaux Caprara et de Bayanne, de traiter, au nom de Rome, avec Napoléon, empereur. Le Pape pouvait dire, en écoutant le cardinal Consalvi, comme le Corrége à la vue des chefs-d'œuvre de Raphaël : *Anch'io son pittore.*

Il est trois points capitaux de cette conversation, auxquels le temps a depuis imprimé un grand cachet d'importance. Sur la question de la protection due par le Saint-Siége aux Catholiques de l'Amérique méridionale, voici comment s'exprimait le clairvoyant ministre de Pie VII : « L'année dernière, je traitais avec ménagement les Cortès, pour introduire dans la politique avec elles, si elles devaient garder quelque temps le pouvoir, le droit et la faculté de nommer des évêques aux siéges vacants dans ces lointaines contrées. J'avais accordé à la légitimité espagnole plus de quinze ans pour se remontrer souveraine, et dans son ingratitude, ou dans son impuissance, l'Espagne d'Europe semblait se faire une arme de notre silence pour frapper plus vivement ses révoltés. A nous, il nous fallait la conservation du catholicisme dans toute sa pureté. Si l'Espagnol du continent avait permis d'instituer des évêques à Colombie, au Mexique, enfin partout où ils étaient demandés, j'aurais donné trente ans à la légitimité pour se rétablir; mais il pouvait arriver un temps où, sans avoir recouvré son autorité, l'Espagne nous aurait dit : *Je suis forcée de renoncer à ma souveraineté, sauvez votre dogme comme vous le pourrez.* Alors il eût été trop tard pour Rome. Notre vicaire apostolique survenant après ces attentes, aurait trouvé autant de méthodistes, de presbytériens, que sais-je? d'adorateurs du soleil renouvelés, notre envoyé en aurait trouvé autant que de Catholiques. J'ai donc entretenu des liens de dépendance et d'amour entre Rome et tous ceux qui se séparaient si violemment, et avec tant de chances de succès si assurées, de toutes soumissions envers les juntes ou Ferdinand VII. »

Est-il possible de mieux définir, de caractériser plus explicitement la politique transcendante qui doit être le mobile de la conduite de Rome?

Dans la question de Russie, « il faut, » disait le cardinal Consalvi, en 1823, « une circonspection qui ne dorme pas un seul jour, pour retenir ces flots de schisme qui tendent à nous envahir. On a fait, de notre part, des tentatives de rapprochement peu mesurées. Ne nous a-t-on pas répondu un jour par le contre-projet d'une *Eglise slave* qui nous dévorerait. L'*œil* doit toujours être fixé sur l'égarement des Russes, mais l'*esprit* prescrit une longue patience. Ils reviendront d'eux-mêmes, s'ils ont à revenir; et puis, si ce grand corps continue de croître, il courra le péril de toutes les obésités politiques. Le catholicisme seul, Très-Saint-Père, je le dis avec des larmes de bonheur et de reconnaissance envers Dieu, le catholicisme seul ne peut jamais être trop étendu. »

Cette *longue patience* recommandée par le cardinal Consalvi, Grégoire XVI l'a pratiquée avec une admirable sagesse, et il n'a parlé, comme il convient que la parole retentisse du haut de la chaire infaillible, que quand la mesure des iniquités a été comblée. Fions-nous-en maintenant, nous Catholiques, aux prévisions du cardinal Consalvi et à Dieu, qui saura bien en faire des prédictions comme il est advenu à l'égard de l'Angleterre. Sur la question anglaise, le cardinal disait au Pape : « J'ai travaillé à Londres à l'émancipation des Catholiques en Angleterre. Depuis, la duchesse de Devonshire m'a aidé près de divers cabinets et auprès du roi George. Cette affaire se suit avec la protection évidente de Dieu; elle marche lentement, sans jamais perdre un avantage. Vivez, et l'émancipation s'effectuera sous votre règne. »

Ne s'est-elle pas effectuée, en effet? e l'historien n'a-t-il pas eu raison d'écrire? « On se demande aujourd'hui d'où vient le puséysme; on se demande d'où part cette doctrine d'Oxford, par laquelle tant de professeurs savants et de bonne foi semblent dire : *Tendimus in Latium;* on se demande à quoi il faut attribuer ce retour. Le premier ébranlement fut donné au commencement de ce siècle, lors du séjour à Rome de lord Hervey, comte de Bristol, évêque protestant de Dery, père d'Elisabeth, duchesse de Devonshire. »

Cet acte de naissance du puséysme, daté de Rome, ne peut qu'accroître les espérances des Catholiques dans cette évolution religieuse.

Après le mémorable entretien sur lequel nous avons la confiance que le lecteur ne nous reprochera pas de nous être trop longuement arrêté, le Pape dit au cardinal Zurla : « Quelle conversation! Jamais nous n'avons eu avec personne de communications plus importantes, plus substantielles, et qui puissent être plus utiles à l'Etat. Nous avons offert au cardinal Consalvi la place de préfet de la Propagande; nous lui avons expliqué la position où il nous a mis nous-même par sa tenue au conclave; nous lui avons dit que Pie VII avait été mille fois heureux de posséder un si grand ministre, que le même bonheur ne pouvait nous être encore réservé. Le cardinal della Somaglia a attendu pendant quarante ans la place de secrétaire d'Etat qu'il possède; il doit la conserver. Nous désirions que le cardinal Consalvi acceptât la place de préfet de la Propagande; il l'a acceptée, nous sommes au comble de la joie. Nous travaillerons souvent

ensemble ; il faut seulement aujourd'hui ne pas mourir. »

Voilà comme Léon XII savait venger les injures du cardinal della Genga !

Mais la joie elle-même a ses périls : une satisfaction aussi complète et aussi inespérée provoqua chez le cardinal Consalvi un redoublement de fièvre, et tout espoir de guérison s'évanouit bientôt ; il s'empressa d'envoyer chercher la bénédiction pontificale, et elle lui fut portée par le grand pénitencier, le cardinal Castiglioni. C'est de cette sainte bénédiction, partant du lit d'un Souverain Pontife malade pour aller reposer sur la tête d'un cardinal mourant, que le duc de Laval a écrit à M. de Châteaubriand qu'*elle était sans doute ce que la religion peut offrir de plus imposant et de plus pathétique*.

Léon XII pleura sincèrement la perte qu'il faisait dans la mort du cardinal Consalvi.

Suivant un usage ancien les Papes, à leur avénement au souverain pontificat, adressent à tous les évêques de la catholicité une circulaire où ils leur donnent des conseils selon les besoins de l'Eglise et les circonstances particulières où elle se trouve ; la maladie de Léon XII l'avait longtemps empêché de remplir ce pieux devoir. Enfin, le 3 mai 1824, parut l'encyclique *Ut primum ad summi pontificatus*, où le Pontife romain signalait à l'attention de l'épiscopat deux plaies qui dévorent le corps social, l'indifférence en matière de religion, et les sociétés bibliques. Nous regrettons vivement que le défaut d'espace ne nous permette pas de la reproduire ici.

Depuis le XVe siècle où il s'établit que le grand Jubilé universel serait célébré tous les vingt-cinq ans, cette pieuse cérémonie avait eu lieu régulièrement à chaque quart de siècle jusqu'en 1775, où le Jubilé, publié par Clément XIV et ouvert par Pie VI, attira à Rome un concours extrêmement nombreux de pèlerins et de fidèles de toutes les classes de la société du monde catholique. En 1800, les circonstances avaient fait une pénible nécessité à Pie VII de s'abstenir d'ouvrir le Jubilé. Quoique la situation de l'Europe fût bien différente en 1824 de ce qu'elle était lorsque les troupes de la république française couvraient l'Italie, le libéralisme voltairien et révolutionnaire, le carbonarisme et les sociétés secrètes ne laissaient pas d'inspirer des inquiétudes qui n'étaient point à mépriser. La publication du Jubilé rencontra de graves obstacles et des oppositions sérieuses ; et pour l'accomplissement de ce grand acte religieux de son pontificat, Léon XII eut besoin de cette force inébranlable de volonté dont il a donné alors l'exemple aux rois et le spectacle aux peuples. La piété sublime de la belle âme du Pontife respire et commandera l'admiration des âges futurs, dans la bulle qui annonce le Jubilé. De l'aveu de son propre auteur, ce document imposant de la grandeur romaine s'est enrichi, dans les longues méditations où il a acquis sa merveilleuse perfection, des conseils de l'éminente sagesse qui rayonne autour du Saint-Siége. Cicéron n'a jamais parlé ni plus purement, ni aussi magnifiquement, la langue destinée à être l'organe du salut du monde, que le Père de la catholicité s'écriant : *Audiat itaque terra verba oris nostri, clangoremque sacerdotalis buccinæ, sacrum Jubilæum populo Dei personantis, universus orbis lætus excipiat.* Après la publication de cette bulle, la résolution du Pape était irrévocablement arrêtée, et on l'avait entendu s'exprimer ainsi : *A présent la trompette sainte a sonné, les nations chrétiennes sont convoquées ; nous accomplirons notre devoir, nous ne craindrons aucun danger ; s'il y a péril, ce péril sera notre joie, notre bonheur, notre palme ; nous devons transmettre l'exemple tel que nous l'avons reçu.* Puis il avait terminé par ces paroles : *Si dirà quel che si dirà, si da far il Giubileo : « On dira ce qu'on dira, le Jubilé doit se faire. »*

Le 27 mai 1824, Léon XII donna le bref *Cum multa in urbe*, singulièrement honorable pour la Compagnie de Jésus. Le 27 août de la même année, il publia une constitution sur la méthode à tenir dans l'état de l'Eglise, pour que la jeunesse des écoles réunît l'étude à la piété. Il établit un collége philologique qui devait embrasser tous les travaux d'érudition et de critique, y compris les inscriptions. Il établit à Spolète les Frères de la Doctrine chrétienne pour l'éducation du peuple. La visite des prisons n'avait pas eu lieu depuis Benoît XIV. Le 26 juillet 1824, Léon XII se porta, sans y être attendu, aux prisons publiques, parcourut les chambres les plus secrètes, goûta les aliments, interrogea les prisonniers, et leur laissa, en partant, une aumône. La même année, il réforma le système d'administration publique, de la procédure et des taxes des jugements. A la même époque il prit dans les Lettres apostoliques *super universam*, diverses mesures touchant l'administration des paroisses et le traitement des curés. Le 24 décembre il fit avec pompe la cérémonie de l'ouverture de la Porte Sainte. Peu après il lança une bulle contre les sociétés secrètes.

Ce saint Pape s'occupa avec la plus grande sollicitude des hôpitaux, ces asiles de l'humanité souffrante. Il abolit de nouveau plusieurs impôts, et en réduisit quelques autres. Depuis 1825, l'abbé Mazenod, plus tard évêque de Marseille, avait fondé à Aix l'institut des Missionnaires oblats de Marie Immaculée. En 1825, il alla à Rome pour les soumettre à l'approbation du Saint-Siége. Léon XII nomma une commission pour les examiner, et sur le rapport de cette commission il donna, le 17 février 1826, des Lettres apostoliques, en vertu desquelles le nouvel institut fut reconnu et approuvé par l'Eglise. Son but était l'œuvre des missions, principalement en faveur des âmes les plus abandonnées, le soin spirituel de la jeunesse, et la direction des séminaires.

La constante sollicitude du Souverain Pontife embrassait à la fois tous les points

de la chrétienté, la France, l'Angleterre, l'Allemagne, la Bavière, le Hanovre, l'Espagne, les Pays-Bas, l'Amérique, les Missions. Nous ne pouvons entrer dans le détail innombrable de ce qu'il fit à cet égard par ses négociations, ses concordats, ses érections d'évêchés, et de toutes manières. Nous renvoyons sur tous ces points à l'excellente Histoire de Léon XII, par M. Artaud.

Sans que ses sentiments nuisissent à ce qu'il devait aux autres contrées de la terre, comme père commun de la chrétienté, Léon XII se complaisait dans une tendre prédilection pour la France. Son attachement pour Louis XVIII l'entraîna à écrire à ce souverain une lettre, qui fut une faute politique, *qu'on voudrait ne point rencontrer dans une vie de prudence expérimentée et de circonspection clairvoyante.* Sous la plume d'un écrivain qui a payé à la mémoire de Léon XII un si riche tribut d'admiration, cette expression sévère d'un blâme qu'on ne peut dire immérité est la garantie la plus respectable de l'indépendance du récit et de l'équité des jugements. Entre Léon XII et Charles X une amitié généreuse, loyale et chevaleresque, s'établit naturellement. Mais n'est-ce pas la confiance même dans les relations, à laquelle le Pontife s'abandonna pour répondre au dévouement du monarque, qui a permis qu'une tache déplorable ne fût pas épargnée à un règne qui s'est couronné d'une gloire si chrétienne par la destruction de la piraterie barbaresque, lorsqu'il a replanté la croix sur la terre illustrée par la vie de saint Augustin et par la mort de saint Louis? M. Artaud a dit le mot que répétera évidemment la justice de la postérité. Quand, avant la signature des funestes ordonnances du 16 juin 1828, la conscience incertaine de Charles X demandait des conseils, le Pape *s'est peut-être trop abstenu.* L'histoire de ces tristes ordonnances, qui se rattache à celle de Léon XII, y est résumée dans l'ouvrage de M. Artaud avec autant de modération que d'impartialité; la part des torts de chacun est faite avec une mesure à laquelle ne peut qu'applaudir le lecteur catholique, qui doit s'élever, dans une aussi haute question, au-dessus de toutes les considérations de cette politique de peur mondaine, la plus dangereuse conseillère des rois. N'est-ce pas pour avoir écouté cette politique de perdition, qui disait, par la bouche de M. le comte Portalis, que la présence des Jésuites était illégale en France, qu'on a si malheureusement erré, ou plutôt qu'on a été si indignement joué? Puisque M. l'évêque d'Hermopolis était consulté par le roi, et que la détermination royale semblait vouloir se conformer à son avis, l'historien n'a pas tort de dire « qu'on eût dû révéler à monseigneur Frayssinous les bases de l'accusation; lui dévoiler les rapports des différentes polices et l'envoyer à Rome pour acquérir une plus ample connaissance des faits. Si l'on eût suivi cette marche, on aurait connu la vérité, et on ne l'a connu que lorsque les comédiens se sont vantés du succès de la mystification qu'ils avaient entreprise, et qui fut acceptée avec tant de crédulité. »

Quand l'histoire parle le langage animé du zèle de la vérité qui convient seul aux écrivains franchement authentiques, elle éclaire d'une lumière réparatrice les faits obscurcis et dénaturés par l'opinion vulgaire, trop souvent encore formée de nos jours à l'école menteuse du XVIIIe siècle, sur des jugements passionnés et calomnieux. Tel sera l'effet utile que produira, auprès des hommes de bonne foi, la publication des pièces importantes, provoquées chez l'historien que nous citons par la recrudescence d'animosité et d'injustice libérales, dont les années qui ont précédé 1830 ont vu le scandale. Les dernières pages de l'ouvrage de M. Artaud satisfont amplement ce besoin de pénétrer les mystères de la politique qui avait demandé, dans le siècle précédent, la destruction de l'œuvre du grand saint Ignace, besoin dont on s'était surtout senti épris à la vue d'ordonnances par lesquelles des ministres du roi très-chrétien, fils aîné de l'Eglise, se sont chargés de la responsabilité d'un attentat à la liberté fondamentale de l'ordre social, la liberté de l'enseignement. Il faut assister, dans le livre dont nous ne faisons qu'effleurer ici la substance, à cette conversation intime sur la politique de l'Europe, qui eut lieu en présence du chevalier de Médicis, lorsque les deux fils de Charles III, Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles, et Charles IV, roi abdicataire d'Espagne, se réunirent en Italie, pour la première fois, après une séparation de soixante ans. L'entretien des deux frères jette une clarté certaine sur les menées diplomatiques qui aboutirent à faire décider à Rome la suppression de la compagnie de Jésus par Clément XIX. « Crois-moi, » disait Ferdinand à son royal interlocuteur, « à Lisbonne et à Madrid, il y avait de frauduleux renards qui cherchaient réciproquement à se nuire. Quant à la France, elle voulait arriver à Avignon par ses complaisances pour les deux cours de Madrid et de Lisbonne. — « Tu m'affliges, mais tu m'éclaires, » répondit brusquement Charles IV.

Mais vient ensuite une révélation plus détaillée, un document authentique, tracé tout entier de la main du duc de Choiseul, signé par ce premier ministre de Louis XV, à la date du 26 août 1769, et adressé au cardinal de Bernis, chargé des affaires de la cour de France à Rome. La trame de cette ténébreuse conspiration où le cabinet de Versailles a joué le triste rôle de solliciter, en commun avec l'Espagne et le Portugal, la suppression des Jésuites, apparaît tout entière dans cette lettre précieuse, improvisée par le ministre à l'insu de ses bureaux, et destinée à demeurer confidentielle : et ce que le duc de Choiseul, un des principaux agents, et possesseur des secrets de la négociation, n'y dit pas, il le laisse clairement entrevoir. En livrant cette pièce à la publicité, l'historien de Pie VII et de Léon XII a excusé Clément XIV « autant qu'il peut l'être, » dit

M. Artaud lui-même. Chacune des trois cours a, sous la plume du duc de Choiseul, la juste part qui lui revient dans la provocation à cet acte ; on voit que Clément XIV avait promis seulement *d'examiner* avec attention ; il voulait s'en référer à tous les souverains de l'Europe, étrangers à l'affaire ; le duc de Choiseul connaissait les dispositions de ces princes à la destruction demandée ; mais on jugeait à Versailles que Louis XV devait être complaisant pour son cousin Charles III, et le roi d'Espagne *avait dans le cœur l'aversion la plus vive contre les Jésuites*, tandis que le Portugal se montrait moins ardent à les poursuivre. Voilà sur quel fond de vérité l'historien rend évident qu'il faut s'appuyer, pour se former une opinion impartiale sur cette grave question, si souvent controversée avec ignorance des faits.

Même après le long pontificat de Pie VII, empreint d'un caractère si extraordinaire, et où les ébranlements du monde politique ont secoué et déplacé la personne du Pape, sans porter la moindre atteinte à l'immutabilité de la chaire de saint Pierre sur sa base inébranlable, le règne de Léon XII est loin d'être dépourvu d'intérêt. « Il célébra le Jubilé, » dit M. Henrion, « excita le zèle des fidèles pour la reconstruction de l'église de Saint-Paul, conclut des conventions avec divers princes pour le bien de la religion, délivra les environs de Rome des malfaiteurs qui les infestaient, fit exécuter de grands travaux à Tivoli pour préserver cette ville des ravages de l'Anio, fit des règlements très-sages sur l'administration, la justice et le commerce, et favorisa les établissements de charité. *Priez bien Dieu pour un homme dont le salut est en péril tous les jours*, disait-il à ceux qui venaient le visiter. Il édifia le monde par sa piété, l'étonna par sa haute intelligence, et commanda son admiration en montrant, à une époque d'agitation et de troubles, cette sagesse qui impose le respect même aux esprits les plus prévenus.

« L'action de la papauté sur la civilisation est trop décisive pour que nous ne résumions pas, d'une manière spéciale, ce que Léon XII fit dans l'intérêt des arts et des sciences. Savant lui-même, il avait été de tout temps l'ami des savants. Elevé au pontificat, il encouragea les jeunes gens qui cultivaient les sciences, ainsi que les jeunes artistes, par des prix et des pensions. Il ne donna les places les plus importantes qu'à des hommes distingués autant par leur savoir que par leur piété. A peine devenu Pape, il s'empressa de promulguer des lois qu'on devrait suivre à l'avenir, et qu'on a depuis suivies exactement pour le bien de la religion et de l'Etat, quant à la direction à donner aux études. Il visita lui-même solennellement l'Académie (l'archi-gymnase) de Rome, et exposa dans un discours profond et éloquent le nouveau plan d'études. Il visita aussi plusieurs fois le séminaire romain, les collèges Grégorien et Urbain, la congrégation *de Propaganda fide* et les autres établissements scientifiques, s'enquérant toujours avec sollicitude des progrès des élèves, et récompensant les plus appliqués par des éloges et des présents. Il doubla le traitement des professeurs, dota les bibliothèques et le musée d'histoire naturelle d'une somme annuelle considérable, enrichit les dépôts littéraires, surtout celui du Vatican, d'un grand nombre de livres précieux, et les musées reçurent de lui plusieurs monuments intéressants. C'est par son ordre que furent entreprises les nouvelles recherches dans les manuscrits du Vatican, ce qui inspira à un des savants les plus distingués de l'époque le distique suivant :

Marmora muta Pius reperit ; nunc ecce loquentes
Audit Aristidem Hippolytumque Leo.

« Il rétablit aussi l'imprimerie vaticane pour faciliter la publication des bons ouvrages. Il répartit tous les savants qui séjournaient à Rome dans cinq collèges, ceux de la théologie, de la jurisprudence, de la médecine, de la philosophie et de la philologie. Il plaça à la tête des études une congrégation composée des cardinaux les plus distingués, et il porta les revenus annuels des académies romaines de 10,000 à 15,000 ducats. Il recommanda de même aux évêques des provinces de ne rien négliger pour l'encouragement des sciences dans l'étendue de leurs diocèses, le bref organique du 25 septembre 1825 leur avait confié la surveillance et la direction de l'enseignement public, et les maîtres, avant d'être admis à instruire l'enfance, devaient faire preuve de capacité, dans un examen, devant une commission d'ecclésiastiques présidée par l'évêque diocésain. Il fit aussi tout ce qui dépendait de lui pour assurer à jamais des professeurs capables et pieux à la célèbre Université de Bologne et autres petites universités de l'Etat romain. L'éducation de la jeunesse était surtout l'objet de sa sollicitude paternelle. Aussi voua-t-il un vif intérêt au collége Grégorien, où l'on élevait les enfants des classes moyennes, et un autre collége spécialement destiné à la jeune noblesse. Il assigna des revenus et donna des professeurs particuliers aux jeunes Allemands qui allaient faire leurs études à Rome, et il rétablit le collége des Irlandais. Si donc l'on peut dire que son pontificat a été court, on doit ajouter qu'il a fait beaucoup.

« Au commencement du mois de février 1829, la santé de Léon XII semblait lui présager encore plusieurs années. Comme il s'entretenait familièrement avec quelques prélats de sa maison, M. Testa, secrétaire pour les lettres latines, lui témoigna sa joie de le voir si bien portant. *Je vous remercie*, mon cher Testa, dit le Pontife; *mais sachez que dans peu de jours nous ne nous verrons plus*. S'adressant ensuite au majordome, il lui remit l'anneau pontifical que les Papes sont dans l'usage de porter. *Cet anneau*, lui dit-il, *appartient à la chambre apostolique*,

et c'est vous qui en êtes le dépositaire et le gardien; je vous le remets. Le majordome hésitant à le recevoir, Léon XII ajouta : *Prenez-le, il pourrait s'égarer; on n'est pas toujours bien à soi lors d'un événement.* Il avait lui-même composé l'inscription suivante que l'on trouva sur sa table. Elle révèle la piété sincère, l'humilité profonde du Pontife, jointes au tact et à la délicatesse de l'homme de goût :

Ici,
Près des cendres sacrées
de
Léon - le - Grand,
j'ai choisi le lieu de ma sépulture,
implorant avec instance l'appui
de mon céleste patron,
pour moi, son humble client
Léon XII,
le moindre
entre les héritiers d'un si grand nom.

« Les prévisions de Léon XII étaient justes. La maladie qui avait failli l'enlever dans les premiers jours de son pontificat le saisit de nouveau le 6 février. Le 9, comme le danger augmentait, il demanda lui-même le saint Viatique. Peu après il voulut recevoir les dernières onctions, et répondit avec piété et courage aux prières accoutumées. Le cardinal Castiglioni, grand pénitencier, entra dans la chambre de l'auguste malade, qu'il assista suivant les devoirs de sa charge. Sur le soir du même jour, Léon XII, qui avait toujours joui de sa présence d'esprit, entra dans un profond assoupissement. Après une longue et tranquille agonie, il rendit le dernier soupir le 10, vers neuf heures trois quarts du matin. Il avait gouverné l'Eglise pendant cinq ans quatre mois et douze jours. Il eut pour successeur Pie VIII.»

LIBÈRE (Saint), trente-sixième pontife, était Romain de naissance. — Il fut admis dans le clergé de Rome, et s'acquitta avec beaucoup de fidélité des emplois du saint ministère dans tous les degrés où il passa. Le Pape saint Jules étant mort, il fut proposé comme le plus digne qu'on pût choisir pour remplir le Saint-Siége; et, malgré sa modestie et la résistance qu'il opposa, il fut élu d'une commune voix, le 22 mai 352. Les évêques Orientaux, tant ariens que semi-ariens, n'eurent pas plutôt appris son élection, qu'ils lui écrivirent contre saint Athanase, pour le porter à lui refuser sa communion. Libère assembla à ce sujet un concile des évêques d'Italie, et il y lut une lettre de soixante-cinq évêques d'Egypte, en faveur de saint Athanase, de sorte que le concile, voyant le plus grand nombre du côté de ce saint, jugea qu'il était contre la loi de Dieu de consentir aux Orientaux.

Libère répondit à ceux-ci conformément à cette résolution, et députa vers l'empereur Constance pour le prier d'assembler un concile. Ce prince le fit tenir à Arles dans les Gaules, et Vincent, évêque de Capoue, y tint la place du Pape. Mais les ariens, soutenus de la faveur de Constance, y furent les maîtres, et obligèrent Vincent par leurs violences et leurs mauvais traitements de signer la condamnation de saint Athanase

Le Pape Libère, vivement affligé de la faiblesse de son légat, s'empressa de le désavouer publiquement et d'exhorter les évêques à ne point se laisser abattre par les violences que l'on exerçait contre eux. Il écrivit aussi à l'empereur, pour demander avec plus d'instance la convocation d'un concile, en lui représentant qu'il ne s'agissait pas seulement de l'affaire de saint Athanase, mais de la foi catholique, visiblement compromise par le refus que l'on faisait de condamner l'hérésie d'Arius. Il envoya cette lettre par Lucifer de Cagliari, métropolitain de la Sardaigne et des îles voisines, qui s'était déjà rendu illustre dans l'Eglise par la pureté de sa vie, par ses lumières, sa fermeté et son zèle pour la foi. Il lui adjoignit un prêtre et un diacre en qualité de légats; et il écrivit en même temps à saint Eusèbe de Verceil et à Fortunatien d'Aquilée, pour les prier d'unir leurs efforts aux siens et d'appuyer par leurs représentations ses démarches auprès de l'empereur.

Constance se rendit au vœu du Pape, et promit d'assembler l'année suivante un concile à Milan. Il ne s'y trouva qu'un petit nombre d'évêques Orientaux; mais c'étaient les fauteurs les plus ardents de l'arianisme. Les Occidentaux furent plus de trois cents. Saint Eusèbe de Verceil, prévoyant quelle en serait l'issue, ne consentit à s'y rendre que sur les instances pressantes des évêques, de l'empereur, et surtout des légats du Pape. Lorsqu'il fut arrivé, on le laissa néanmoins dix jours sans lui permettre d'entrer dans l'église où se tenait le concile. On le fit venir ensuite et on le pressa de souscrire à la condamnation de saint Athanase. Il refusa en demandant qu'auparavant tous les évêques souscrivissent au symbole de Nicée. Saint Denis, évêque de Milan et disciple d'Eusèbe, prit aussitôt un exemplaire de ce symbole et se mit le premier en devoir de le signer. Mais Valens de Murse lui arracha le papier et la plume d'entre les mains; et comme la contestation s'échauffait, le peuple se mit à crier qu'il fallait chasser les ariens. L'empereur, craignant les suites de ce tumulte, transféra le concile au palais, et voulut faire souscrire un édit en forme de lettre, où l'impiété de l'arianisme se montrait à découvert. Il prétendait que cette profession de foi lui avait été révélée dans un songe, et que l'orthodoxie de sa croyance était assez manifeste, puisque Dieu se déclarait en sa faveur par tant de victoires. Les ariens jugèrent à propos de lire cette formule au peuple, qui la rejeta avec horreur. On en revint alors à la condamnation de saint Athanase, et l'empereur ordonna à tous les évêques d'y souscrire. Lucifer, Eusèbe et Denis lui représentèrent vainement que l'innocence du saint patriarche était prouvée par la rétractation même de ses accusateurs, et que d'ailleurs les règles de l'Eglise ne permettaient pas de condamner un absent. « C'est moi, » reprit Constance,

« qui suis son accusateur; vous ne pouvez élever de doute sur ma parole, et ce que je veux doit vous servir de règle. Obéissez, ou vous serez bannis. » Les évêques orthodoxes protestèrent avec fermeté contre une semblable tyrannie, et le supplièrent de ne pas opprimer l'Eglise, en abusant d'un pouvoir dont il n'était que le dépositaire, et dont il aurait à rendre compte au jugement de Dieu. Mais cette courageuse remontrance ne servit qu'à le mettre en fureur. Il tira l'épée contre eux, et commanda de les traîner au supplice; puis, changeant aussitôt d'avis, il les condamna à l'exil. Du reste, la plupart des évêques souscrivirent par faiblesse ou par surprise à la condamnation qu'on exigeait si impérieusement. Telle fut l'issue de ce conciliabule, tenu au printemps de l'an 355. » (RECEVEUR, *Hist. eccl.*) Lucifer fut banni avec Eusèbe de Verceil et le diacre Hilaire dépouillé et fouetté pour s'être chargé de la lettre du Pape pour l'empereur.

L'empereur Constance désirait surtout ardemment que la condamnation de saint Athanase fût confirmée par l'autorité qui réside principalement dans l'évêque de Rome (48). Il envoya donc au Pape, pour essayer de le gagner, l'eunuque Eusèbe avec des présents et des lettres pleines de menaces: mais tout fut inutile. Libère répondit qu'il ne pouvait condamner sans l'entendre un évêque absous par le jugement de plusieurs conciles et rétabli par l'autorité de l'Eglise romaine; que si l'empereur désirait la paix de l'Eglise, il devait commencer par chasser les ariens qui l'entouraient, maintenir la foi de Nicée, et convoquer un concile où la liberté des évêques ne fût point gênée par la violence des officiers et des soldats.

L'eunuque fit au Pape de grandes menaces; puis il s'en alla à l'église de Saint-Pierre, où il déposa ses présents comme une offrande. Libère le sut et les fit jeter dehors, comme quelque chose de profane. L'eunuque, de retour auprès de l'emperur, ne manqua pas d'aigrir l'esprit de ce prince contre le Pape.

Constance, en effet, manda au gouverneur de Rome d'envoyer Libère à la cour, mais d'employer l'adresse pour le tirer de la ville. On eut vent de la chose, ce qui causa une grande émotion dans Rome, parce que le Pape était fort aimé du peuple romain. Il fallut enlever Libère au milieu de la nuit et avec beaucoup de difficultés.

« Dès qu'il fut arrivé, » continue M. l'abbé Receveur, « l'empereur le fit amener devant son conseil et mit tout en œuvre pour l'ébranler. Il leur représenta qu'Athanase était condamné par tout le monde, qu'il avait été déposé et excommunié par un concile, et qu'on ne pouvait revenir sur ce jugement, confirmé par l'adhésion de presque tous les évêques; qu'au surplus, il avait à se plaindre personnellement d'Athanase, qui avait cherché à lui faire déclarer la guerre par l'empereur Constant, et qu'il n'attachait pas plus de prix à la défaite de Magnence qu'à pouvoir chasser enfin cet évêque séditieux, qui depuis si longtemps jetait le trouble et la division dans tout l'empire. Le Pape répondit qu'il n'était conforme ni à l'équité ni aux règles de l'Eglise de condamner un évêque sans avoir entendu sa défense; que ceux qui avaient condamné saint Athanase étaient ses ennemis personnels, et les autres qui avaient souscrit à ce jugement avaient été contraints par la violence et les menaces ou entraînés par l'espérance de faveurs impériales; que la fausseté des accusations dont on le chargeait se trouvait suffisamment démontrée par la rétractation de ses ennemis; que l'empereur ne devait pas employer les évêques pour venger ses propres injures; qu'il fallait d'abord faire souscrire au symbole de Nicée, rappeler les évêques exilés, leur laisser une entière liberté, et qu'alors on pourrait examiner selon les règles canoniques la cause personnelle de saint Athanase. L'empereur le voyant inébranlable, lui donna trois jours pour se décider, et ensuite il le relégua à Bérée dans la Thrace. La faction des ariens s'occupa aussitôt de lui donner un successeur, et choisit Félix, archidiacre de l'Eglise romaine. Mais ils furent réduits à l'ordonner dans le palais, n'ayant pu obtenir l'entrée d'aucune église, car les fidèles se montraient inviolablement attachés au Pape Libère, et le clergé avait juré de ne recevoir aucun évêque à sa place tant qu'il serait vivant. Félix lui-même, quoique ordonné par les ariens et communiquant avec eux, ne se départit jamais de la foi de Nicée. »

Cet exil de Libère eut lieu l'an 355, et dura près de trois ans. L'empereur lui envoya cinq cents pièces d'or, croyant par là vaincre sa résistance; mais le Pape les refusa en disant qu'il fallait les distribuer aux flatteurs du prince : il refusa de même un présent de l'impératrice, et dit à l'envoyé de la princesse qu'il devait apprendre à croire en Jésus-Christ et non à persécuter l'Eglise de Dieu.

L'année suivante Constance, après avoir fait un long séjour à Milan, vint à Rome célébrer la vingtième année de son règne. Les Romains allèrent trouver en foule ce prince pour lui demander le retour de Libère : il leur dit que la ville avait un pasteur en la personne de Félix. Mais quand il vit l'aversion générale qu'on avait pour cet homme, il ordonna, de l'avis de ses évêques, que si Libère voulait communiquer avec eux, il serait rappelé, et gouvernerait l'Eglise de Rome en commun avec Félix. Le peuple se moqua d'un tel ordre, et en fit des railleries sanglantes. Constance voyant l'affection des Romains pour Libère, retourna à Milan, et passant en

(48) Ce sont les propres expressions d'Ammien Marcellin (lib. xv, cap. 7). On voit par ce témoignage d'un historien païen, qui vivait à cette époque, combien était manifeste et authentique la tradition générale des Chrétiens sur l'autorité du Saint-Siége.

Illyrie, il rassembla les ariens dans la ville de Sirmium. Ils y firent une seconde formule de foi, où l'on affecta de ne parler, ni de *même substance*, ni de *semblable substance*, pour ce qui regarde le Fils de Dieu. C'était en quoi consistait le différend entre les Catholiques et les ariens.

Cependant le Pape Libère passa plus de trois ans en exil ; il eut à y souffrir bien des persécutions de la part de l'évêque de Bérée qui était arien. Ces mauvais traitements, réveillant sans cesse l'amour qu'il avait pour son Siége et pour sa patrie, diminuaient insensiblement sa patience. On prétend, mais à tort, que le Pape, se trouvant à Sirmium, souscrivit à une formule qui supprimait le terme ὁμοούσιος ou *consubstantiel*, dont se servaient les anciens orthodoxes pour exprimer une même substance et celui ὁμοιούσιος dont se servaient les ariens pour marquer une semblable substance, souscrivant en même temps à la condamnation de saint Athanase, et, que ce fut par ces concessions qu'il obtint de retourner en son Eglise. « Il y revint, en effet, au mois d'août de l'an 358 et fut reçu avec toutes les démonstrations de la joie la plus vive. L'antipape Félix fut chassé de la ville, et comme il voulut y rentrer et reprendre ses fonctions, les fidèles l'obligèrent d'en sortir une seconde fois. Cette affection du clergé et du peuple pour le Pape Libère ne permet guère de croire qu'il eût acheté par une faiblesse la permission de revenir à Rome (49). On sait en effet que les Catholiques refusaient de se trouver dans l'église avec Félix, parce qu'il communiquait avec les ariens, quoiqu'il rejetât leurs erreurs, et la haine qu'ils témoignaient contre lui était si forte, qu'elle avait même occasionné une sédition violente. Comment donc supposer qu'ils eussent accueilli avec tant d'affection et de joie le Pape Libère à son retour, s'il avait eu à se reprocher aucune transaction avec les hérétiques? On sait aussi qu'il se montra dans la suite fortement attaché à la foi de Nicée, et qu'il ne promit le pardon aux évêques tombés à Rimini qu'à la condition de rompre toute communion avec les ariens. Or il n'est pas probable qu'il eût osé agir avec tant de fermeté envers ces évêques s'il eût été coupable d'une faute pareille, sans en avoir fait au moins une rétractation publique, ce qu'il ne paraît pas cependant qu'il ait fait. On peut donc croire, comme cela paraît résulter du témoignage de Socrate et de Théodoret, que l'empereur se vit forcé malgré lui de renvoyer à Rome le Pape Libère pour apaiser le soulèvement du peuple, et qu'ensuite, pour dissimuler cette contrainte, on fit courir le bruit qu'il avait souscrit à ce que l'empereur lui demandait. Ce qui est au moins certain, c'est que les ariens ne craignirent pas de publier sous le nom de Libère des lettres supposées qui faisaient croire qu'il avait condamné saint Athanase dès le commencement de son pontificat, bien que le contraire paraisse visiblement dans la lettre qu'il écrivit à Constance pour demander la convocation d'un concile avant la tenue de celui de Milan. Du reste, quand il aurait fait réellement les actes de faiblesse qu'on lui reproche, il serait possible, non pas de les justifier complétement, mais de les excuser du moins jusqu'à un certain point par leur motif et par les circonstances ; car, dans l'état des choses et la disposition des esprits, il jugeait peut-être cette condescendance permise pour procurer la paix de l'Eglise en tendant la main à des hommes qui se prononçaient ouvertement contre l'arianisme, et qui semblaient revenir à la doctrine catholique. C'est à tort surtout qu'on a voulu l'accuser d'avoir approuvé l'hérésie, puisqu'il est certain que les formules qu'on suppose avoir été souscrites par lui ne contenaient rien de contraire à la foi, et que d'ailleurs il protesta expressément qu'il excommuniait ceux qui disaient que le Fils n'est pas semblable au Père en substance et en toutes choses. » (RECEVEUR, *Hist. eccl.*)

L'année suivante se tint le concile de Rimini, où se trouvèrent plus de quatre cents évêques, parmi lesquels il y en avait quatre-vingts qui étaient ariens. Les ariens voulurent faire signer le formulaire de Rimini par tout l'empire. Mais le Pape Libère et Vincent de Capoue le refusèrent constamment.

Ces démêlés étant terminés, le Pape saint Libère fut enfin reconnu pour légitime par ceux mêmes qui, le croyant tombé dans l'hérésie, l'avaient jugé déchu et privé de son siége. Il eut encore beaucoup à souffrir pour maintenir les orthodoxes après la prévarication d'un grand nombre d'évêques du concile de Rimini, et il travailla beaucoup pour les réconcilier à l'Eglise. Par une conduite également charitable et éclairée, il se trouva uni de sentiment avec saint Athanase et saint Hilaire. Il se contenta d'exiger de ceux qu'on devait recevoir qu'ils fissent profession de la foi de Nicée, qu'ils prononçassent anathème aux chefs du parti et qu'ils admissent nettement la consubstantialité du Verbe. Ce fut à cette condition qu'il reçut à sa communion les semi-ariens. On reconnut enfin par le succès de sa cause que Li-

(49) Voyez *Dissertation critique et historique sur le Pape Libère, dans laquelle on fait voir qu'il n'est jamais tombé*, par l'abbé CORGNE, Paris, 1726; et le Commentaire critique et historique sur ce Souverain Pontife, inséré dans les *Acta sanctorum*, t. VI, p. 572, au 23 septembre, par le P. STILTING, un des continuateurs de Bollandus. La chute du Pape Libère se trouve victorieusement réfutée dans ces dissertations, auxquelles nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer nos lecteurs. Voyez la *Vie des Saints* d'ALBAN-BUTLER, traduite par GODESCARD, t. III, p. 310, à la note. On y conclut, d'un ensemble de circonstances dont la réunion forme une preuve irréfragable, que Libère n'a pu souscrire que la première formule de Sirmich. Quoique le mot *consubstantiel* ne s'y trouvât pas, elle était, dit l'annotateur, conçue en termes orthodoxes. (*Voy.* aussi HENRION, *Hist. eccl.*, t. I, p. 501, où cette note est insérée.)

bère avait autant de prudence et d'habileté que de zèle et de charité.

Il craignait quelque nouvelle surprise de la part des semi-ariens qu'il regardait comme de dangereux hérétiques; mais ils lui témoignèrent que dans l'âme ils avaient toujours détesté l'erreur, qu'ils n'avaient point imaginé de meilleur moyen pour faire cesser un scandale apparent, que de venir en personnes confesser la foi d'une manière uniforme avec la mère de toutes les Eglises; qu'ils sentaient enfin la nécessité indispensable de s'en tenir aux saints décrets de Nicée, non-seulement pour le fond des choses, mais aussi pour les expressions si sagement employées contre la perfidie arienne; que leur procédé devait paraître d'autant plus intègre qu'en tout temps ils avaient confessé le Fils de Dieu semblable au Père en toutes choses, ce qui était le croire en effet consubstantiel, comme ils le confessaient enfin d'une manière expresse.

Le Pontife leur demanda leur profession de foi par écrit, et ils la donnèrent telle que nous l'avons encore. Le symbole de Nicée y est transcrit d'un bout à l'autre, toutes les hérésies et tous les hérétiques y sont condamnés. Ils ajoutent à la fin, ce qui est digne de remarque par rapport aux formes juridiques et à nos usages: « Si quelqu'un désormais veut intenter une accusation contre nous ou contre ceux qui nous ont envoyés, qu'il vienne avec des lettres de Votre Sainteté par-devant les évêques orthodoxes, qu'il y subisse avec nous le jugement de ceux que vous aurez désignés, et que celui qui sera convaincu soit puni. » On voit que, malgré les troubles de l'Orient, la juridiction du Pape ne laissait pas que d'y être reconnue. Libère, après avoir obtenu cette profession, admit les semi-ariens repentants à sa communion. On ne trouve pas qu'il les ait inquiétés touchant le dogme du Saint-Esprit; soit que les restes du parti ne se fussent pas encore expliqués sur cet article de la manière qu'ils le firent par la suite, et qui leur attira la condamnation authentique de toute l'Eglise; soit plutôt qu'il eût regardé la réception pure et simple du symbole de Nicée par leurs commissaires comme un aveu suffisant de ce point de foi. Il les renvoya donc en paix avec une lettre adressée nommément à soixante-quatre évêques semi-ariens ou macédoniens, et à tous les prélats catholiques de l'Orient en général. Elle leur apprenait que tous ceux qui avaient été surpris ou contraints à Rimini étaient revenus presque sans exception à la profession de la vraie doctrine; qu'ils avaient anathématisé formellement l'exposition de ce pernicieux concile, souscrit celle de Nicée, et qu'ils ne montraient plus qu'une vive indignation contre Arius et ses sectateurs.

Le Pape Libère mourut quelque temps après cet heureux événement, c'est-à-dire le 24 septembre de l'année 366. C'est ainsi qu'il termina sa carrière, avec toute la gloire qui avait illustré un pontificat de plus de quatorze ans; gloire qu'aucune faiblesse, même passagère, n'a flétrie. Du reste, suivant ceux qui admettent sa chute, elle se trouve réparée par tant de traits d'un courage soutenu parfaitement depuis son repentir, que saint Basile, saint Ambroise, saint Jérôme et d'autres docteurs de ce poids le qualifient de bienheureux; et il se trouve, en effet, honoré comme saint dans quelques églises. (Apud Boll., septembre, *Hist. eccl.*, par M. Henrion, t. I, p. 575.)

Saint Libère a laissé des *Lettres* qu'on trouve dans le recueil de dom Constant.

LIN (Saint) fut le successeur immédiat de saint Pierre, après que l'Apôtre eut été crucifié, le 29 juin de l'an 66. Selon le témoignage des pontificaux, il était Toscan d'origine, et son père se nommait Herculan. Selon Damase et plusieurs auteurs ecclésiastiques, il fut élu coadjuteur de saint Pierre l'an 56 de Jésus-Christ, qui était la seconde année du règne de Néron. Tout ce qu'il y a de certain sur ce Pape, c'est qu'il gouverna l'Eglise pendant dix ans, après la mort de saint Pierre, marchant dignement sur les pas que ce prince des apôtres lui avait tracés.

L'Eglise, sous son pontificat, jouit d'une assez grande tranquillité, pendant que la vengeance divine pousuivait les Juifs avec toutes les forces de l'empire romain; car ce fut de son temps que cette nation infidèle et rebelle fut exterminée ou dissipée par la ruine de Jérusalem et du temple. Selon le P. Pagi, saint Lin reçut la couronne du martyre dans la cruelle persécution de Néron. Il a le titre de martyr dans le canon de la Messe de l'Eglise romaine, et l'on voit, dans d'anciens Pontificaux, qu'il versa son sang pour la foi en l'an 76 de Jésus-Christ. Il se rendit, dit Platine, aussi recommandable par la sainteté de sa vie que par la grandeur de ses miracles, délivrant les possédés et rendant la vie aux morts. Le consul Saturnin, dont la fille avait été délivrée de la possession du démon par saint Lin, ne pouvant supporter un si grand ennemi de ses faux dieux, lui fit trancher la tête le 21 septembre. Il avait occupé le Saint-Siége onze ans trois mois et douze jours. Il fut enterré sur le mont Vatican, près du tombeau de saint Pierre, et sa mémoire est honorée le 23 septembre.

LUCIUS Ier (Saint), vingt-deuxième Pontife. Saint Lucius, fils de Porphyre, était Romain de naissance.—Il avait été l'un des principaux ornements du clergé de Rome, sous les deux Papes qui l'ont précédé. Après la mort de saint Corneille, il fut jugé le plus digne d'entre les prêtres de Rome, pour remplir cette fonction dans un temps si difficile; car l'empereur Gallus avait renouvelé la persécution. L'Eglise de Rome ne jouit pas longtemps de la présence de son nouveau pasteur; Lucius, après avoir été élu le 25 septembre 252, fut chassé de son Siége par les persécuteurs; mais il fut rétabli peu de temps après. Saint Cyprien n'eut pas plutôt appris son exaltation et son exil qu'il lui écrivit sur le bonheur qu'il avait de souffrir

pour Jésus-Christ. Lucius ayant été rappelé, fut reçu à Rome avec une grande joie, et tous les fidèles allèrent à sa rencontre. Saint Cyprien lui écrivit une seconde fois pour le féliciter sur son heureux retour; et lui dit que la perte de l'occasion qu'il attendait de répandre son sang pour Jésus-Christ ne diminuait rien du mérite de sa confession et de son martyre; que sa disposition n'en serait pas moins récompensée, ayant été éprouvée beaucoup plus par ses actions que par ses paroles. Le même saint Cyprien dans sa lettre au Pape saint Etienne, successeur de saint Lucius, s'appuie sur l'autorité de celui-ci comme ayant décidé contre les novatiens qu'on ne devait pas refuser la communion à ceux qui étaient tombés, mais qu'il fallait les absoudre lorsqu'ils auraient expié leur apostasie par la pénitence.

Saint Lucius vécut peu de temps après son retour à Rome, ce qui semble insinuer que sa mort fut avancée par la violence de la persécution. Saint Cyprien ne laisse presque aucun lieu de douter de son martyre, car, après sa mort il le joint à saint Corneille, son prédécesseur. C'est sur ce témoignage, sans doute, que les martyrologes donnent communément la qualité de Martyr à saint Lucius, et l'Eglise l'honore généralement comme tel dans son office. Car, quoiqu'il ne soit pas constant qu'il soit mort dans les supplices, elle lui décerne avec raison le titre et les honneurs du martyre, dans la vue de tout ce qu'il a souffert pour la défense de la foi jusqu'à la fin de ses jours.

On croit que saint Lucius mourut le 4 de mars 253, après sept mois et quelques jours de pontificat. En mourant il désigna à son clergé saint Etienne pour lui succéder, et sa recommandation produisit son effet. Son corps fut inhumé dans les catacombes, où il fut découvert, dans la suite, et porté dans l'église Sainte-Cécile. Le Pape Clément VIII le fit exposer dans la même église, à la vénération des fidèles. Entre autres décrets qu'on lui attribue, il en est un qui ordonne que l'évêque soit toujours accompagné de deux prêtres et de trois diacres, afin qu'il ait des témoins de sa conduite. L'Eglise honore la mémoire de saint Lucius le 4 mars.

LUCIUS II.—Le lendemain de la mort de Célestin II, on élut Pape Gérard, prêtre cardinal, du titre de Sainte Croix de Jérusalem; on le nomma Lucius II, et il fut couronné le dimanche de la Passion, 12 mars 1144. Il était né à Bologne. Honorius II le tira d'entre les chanoines réguliers pour le faire cardinal, et le nomma bibliothécaire de l'Eglise romaine. Gérard rebâtit son Eglise, dont il augmenta les revenus, et y établit une communauté de chanoines réguliers. Le Pape Innocent II, connaissant sa vertu et sa capacité, le fit chancelier; et ensuite camérier, lui confiant les biens de l'Eglise. Devenu Pape, il termina d'abord le différend qui durait depuis longtemps entre l'archevêque de Tours et celui de Dol, touchant la juridiction sur les évêques de Bretagne, que le Pape Urbain II avait adjugée à l'archevêque de Tours, cinquante ans auparavant. Le Pape Lucius confirma ce jugement par une bulle dans laquelle il ordonna que l'évêque de Dol et tous les autres évêques de Bretagne seraient soumis à l'Eglise de Tours comme à leur métropole. Ce Pape ne tint le Saint-Siége que onze mois et treize jours, et mourut le 9 mars 1145.

LUCIUS III, cent soixante-neuvième Pape et successeur d'Alexandre III, se nommait Ubaldo Allucingolo, et était évêque d'Ostie. — Né à Lucques en Toscane, Ubaldo était fort âgé, mais d'une grande expérience dans les affaires. C'est lui qui à Pavie avait négocié avec Frédéric Barberousse; il fut élevé sur le Saint-Siége le 1er septembre 1181, le lendemain de la mort d'Alexandre III son prédécesseur. C'est pour l'élection de ce Pape que l'on commença à mettre en pratique le décret du concile de Latran qui demandait les deux tiers des suffrages; et les cardinaux commencèrent à réduire à eux seuls le droit d'élire le Pape, à l'exclusion du peuple et du reste du clergé. Ubaldo fut sacré à Velletri le dimanche après son élection, 6 septembre, par Théodin, évêque de Porto, et par l'archiprêtre d'Ostie, et nommé Lucius III.

Guillaume, roi d'Ecosse, avait été excommunié quelque temps auparavant et son royaume mis en interdit par Royer, archevêque d'York, légat du Pape Alexandre, parce qu'il s'obstinait à maintenir sur le Siége de saint André, un évêque sacré par son ordre, au mépris d'une autre élection faite par le chapitre. Il envoya demander au nouveau Pontife, et obtint l'absolution des censures, moyennant la promesse de se soumettre au jugement qui serait prononcé sur cette affaire.

Les entreprises séditieuses des Romains obligèrent bientôt Lucius à sortir de la ville pontificale. Comme il refusait de souscrire à leurs prétentions, et voulait maintenir les droits de son autorité, ils pillèrent et brûlèrent les terres du Saint-Siége, firent la guerre au Pape, et attaquèrent les places où il s'était successivement réfugié. Sans cesse tourmenté, Lucius III alla s'établir à Vérone, où il demeura jusqu'à la mort. Avec le Pape et l'empereur, se trouvèrent à Vérone un grand nombre de prélats, et il s'y tint un fort nombreux concile qui commença le 1er août 1184, et durait encore le 4 novembre. En ce concile le Pape Lucius fit un décret contre les hérétiques ainsi conçu :

La vigueur ecclésiastique doit s'exciter pour abolir les diverses hérésies qui ont commencé à pulluler de notre temps dans la plupart des lieux. C'est pourquoi en la présence de notre cher fils l'empereur Frédéric, de l'avis de nos frères les cardinaux, patriarches, archevêques et évêques, et de plusieurs seigneurs assemblés de diverses parties du monde, nous condamnons par ce décret toutes les hérésies, quelque nom qu'elles portent, entre autres les cathores, patarins, passagins, joséphins, arnaudistes, humiliés ou pauvres de Lyon, consolés, croyants et parfaits, et nous les soumettons à

l'anathème perpétuel. Et parce que quelques-uns, sous prétexte de piété, s'attribuent l'autorité de prêcher, nous comprenons sous un pareil anathème tous ceux qui oseront prêcher en public ou en particulier, sans avoir mission et autorité de nous et de l'évêque du lieu, tous ceux qui pensent ou enseignent autrement que l'Eglise romaine touchant le sacrement du corps et du sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, le baptême, la rémission des péchés, le mariage et les autres sacrements, et généralement tous ceux qui auront été jugés hérétiques par l'Eglise romaine, par chaque évêque dans son diocèse, avec le conseil du clergé, ou par le clergé même, le Siége vacant, avec le conseil, s'il est besoin, des évêques voisins. Nous condamnons de même tous ceux qui donneront retraite ou protection à ces hérétiques.

Et parce que la sévérité de la discipline ecclésiastique est quelquefois méprisée par ceux qui n'en comprennent pas la vertu, nous ordonnons que ceux qui seront manifestement convaincus des erreurs susdites, s'ils sont clercs ou religieux, soient dépouillés de tout ordre et bénéfice, et abandonnés, à la puissance séculière, pour recevoir la punition convenable: si ce n'est que le coupable, sitôt qu'il sera découvert, fasse abjuration entre les mains de l'évêque du lieu. Il en sera de même du laïque, et il sera puni par le juge séculier s'il ne fait abjuration. Ceux qui seront seulement trouvés suspects seront punis de même, s'ils ne prouvent leur innocence par une justification convenable; mais ceux qui retomberont après l'abjuration, seront laissés au jugement séculier sans plus être écoutés. Et les biens des clercs condamnés seront appliqués selon les lois aux Eglises qu'ils servaient. Cette excommunication contre tous les hérétiques sera renouvelée par tous les évêques aux grandes solennités ou quand l'occasion s'en présentera, sous peine d'être suspendus pendant trois ans des fonctions épiscopales.

Nous ajoutons par le conseil des évêques, sur la remontrance de l'empereur et des seigneurs de sa cour, que chaque évêque visitera une ou deux fois l'année par lui-même ou par son archidiacre les lieux de son diocèse où le bruit commun sera que les hérétiques demeurent; et il fera jurer trois ou quatre hommes au plus de bonne réputation, et même s'il le juge à propos tout le voisinage, que s'ils apprennent qu'il y ait là des hérétiques, ou des gens qui tiennent des conventicules secrets, où qui mènent une vie différente du commun des fidèles, ils les dénonceront à l'évêque ou à l'archidiacre. L'évêque ou l'archidiacre appellera devant lui les accusés; et s'ils ne se justifient suivant la coutume du pays, ou s'ils retombent, ils seront punis par le jugement des évêques, et, s'ils refusent de jurer, ils seront jugés comme hérétiques.

Nous ordonnons de plus que les comtes, les barons, les recteurs, et les consuls des villes et des autres lieux, promettent par serment d'aider efficacement l'Eglise contre les hérétiques et leurs complices, quand ils en sont requis; et qu'ils s'appliqueront de bonne foi à exécuter selon leur pouvoir ce que l'Eglise a statué sur cette matière; sinon ils seront dépouillés de leurs charges, et ne seront admis à aucune autre: outre qu'ils seront excommuniés et leurs terres mises en interdit. La ville qui résistera à ce décret, ou qui étant avertie par l'évêque, négligera de punir les contrevenants, sera privée du commerce des autres villes, et perdra la dignité épiscopale. Tous les fauteurs d'hérétiques seront notés d'infamie perpétuelle, et comme tels, exclus d'être avocats et témoins et des autres fonctions publiques. Enfin ceux qui sont exempts de la juridiction épiscopale seront néanmoins soumis pour ce sujet au jugement des évêques, comme délégués du Saint-Siége.

Peu après ce concile, et sans avoir pu assurer l'exécution de ses décrets, Lucius III mourut le 24 novembre 1185, après avoir tenu le Saint-Siége quatre ans trois mois, et eut pour successeur Urbain III.

M

MARC (Saint), trente-quatrième Pontife. Saint Marc était fils de Prisque et né à Rome. — Il était membre du clergé de l'Eglise romaine, lorsqu'il fut élu, le 18 janvier 336 pour succéder au Pape saint Sylvestre Ier sous le pontificat duquel il s'était distingué par ses vertus et sa capacité pour les affaires. Quoique saint Marc n'ait occupé la chaire de saint Pierre que huit mois et vingt jours, il fit bâtir deux églises, l'une sur la voie d'Ardée, et l'autre dans l'enceinte de la ville, près du Capitole. L'histoire ne nous apprend rien des actions particulières de ce saint Pape, qui, après un court pontificat, mourut le 6 octobre 336. Il fut enterré dans le cimetière de Sainte-Balbine qu'il avait embelli par dévotion envers les saints martyrs qui y reposaient, et qui a pris son nom. Le Pape saint Damase dans l'épitaphe en vers qu'il lui a faite, loue son désintéressement et son amour pour la prière. Il y avait à Rome, dès le ve siècle une église placée sous son invocation, et dans le xie siècle, saint Grégoire VII y fit transférer ses reliques. Son culte est très-ancien dans l'Eglise, quoiqu'il ne soit point martyr; car son nom avec le lieu de sa sépulture, est marqué dans l'ancien calendrier romain dressé du temps du Pape Libère.

MARCEL Ier (Saint), trentième Pontife, et, successeur de saint Marcellin. — Il y avait déjà plus de trois ans et demi que le Saint-Siége était vacant, lorsque saint Marcel, que l'on croit Romain de naissance, fils de Benoît, fut choisi pour gouverner l'Eglise. Saint Marcel fut ordonné le 20 mai 308. Il profita du relâche que Maxence, fils de Maximien l'Hercule, avait donné à la persé-

cution de Dioclétien, pour rétablir la discipline que les troubles précédents avaient altérée, et pour faire des règlements salutaires à l'Eglise. Il érigea vingt-cinq églises en titre dans la ville de Rome comme autant de diocèses pour la facilité des catéchumènes qui recevaient tous les jours le baptême, et pour rendre plus de vénération à la mémoire et aux cendres des martyrs. Il voulut obliger ceux qui étaient tombés dans la persécution à faire pénitence de leurs crimes. Mais il y trouva de grandes oppositions tant de la part de ceux qui étaient tombés, que de ceux mêmes qui, par leur ministère étant chargés de les réconcilier à l'Eglise, leur accordaient des absolutions trop faciles: c'est ce qui mit la division parmi les fidèles. La discorde dégénéra en une sédition qui fut suivie de querelles et de meurtres. Maxence, toujours mal intentionné pour les Chrétiens, sans examiner l'affaire, rejeta la cause du désordre sur le Pape Marcel, et le condamna au bannissement. Ce saint Pape mourut peu de temps après, le 16 janvier 310, et ce qu'il souffrit pour la religion lui a fait donner le titre de martyr. Son corps repose dans l'ancienne église de son nom, qui fut bâtie par une sainte veuve, chez laquelle il logeait à Rome, et qui employa pour ce saint usage sa propre maison, que saint Marcel avait sanctifiée par ses vertus. Il y a quelques portions de ses reliques à Cluny, à Namur et à Mons. Après la mort de saint Marcel Ier le Saint-Siége vaqua quatre mois et quatre jours, et on élut pour lui succéder saint Eusèbe.

MARCEL II. Jules III étant mort, après dix-sept jours de vacance, le cardinal de Sainte-Croix fut élu le 9 avril 1555 : il se nommait Marcel Cervin. — Il ne voulut pas changer de nom, et se fit appeler Marcel II. Il était né à Fano, bourg de l'Etat ecclésiastique. Son père était receveur pour le Saint-Siége dans la marche d'Ancône. Paul III, qui l'avait fait d'abord son premier secrétaire, l'éleva ensuite au cardinalat, et le nomma un des présidents du concile de Trente. Le lendemain de son élection, il fut sacré évêque.

Ce Pape témoigna d'abord un extrême désir de rétablir le concile de Trente, que son prédécesseur avait suspendu. S'entretenant un jour avec le cardinal de Mantoue, sur l'état où se trouvait l'Eglise, et sur les progrès de l'hérésie. *Jusqu'à présent*, lui dit-il, *on n'a rien avancé, parce qu'on a négligé de prendre les moyens. Les disputes cesseraient, et les maux seraient moins funestes, si on travaillait à une véritable réformation, mais le seul mot de réformation a révolté les derniers Papes, parce qu'ils craignaient qu'on ne s'en servît pour diminuer l'autorité pontificale. Pour moi, je crois au contraire que la réformation est l'unique moyen de la conserver et même de l'augmenter. Après tout*, ajouta-t-il, *la réformation ne supprime que le luxe, la pompe, un vain éclat, des dépenses inutiles plus propres à avilir, qu'à relever le sacerdoce.* Marcel était si ennemi du népotisme, qu'il ne voulut pas même permettre à ses neveux de venir à Rome. Il était fort éloigné du faste, jusque-là qu'il voulut retrancher la compagnie de ses gardes, disant que le vicaire de Jésus-Christ n'avait pas besoin de gens armés pour sa conservation, que ses armes étaient le signe de la croix contre les efforts de ses ennemis ; il éloigna de son palais tous les courtisans; il réduisit les pensions à une somme modique, afin de diminuer les impôts dont le peuple était chargé : il se faisait servir avec beaucoup de simplicité, ne voulant pas qu'on employât de vaisselle d'or ou d'argent. Enfin, il avait un grand désir de voir les princes chrétiens réunis.

Pendant toute sa vie il avait donné l'exemple d'une activité et d'une vertu irréprochables, il était l'image vivante de cette réforme de l'Eglise dont les autres n'étaient que les pasteurs. On conçut les plus grandes espérances. « J'avais prié, dit un contemporain, pour qu'il nous vînt un Pape qui sût relever les belles expressions, *église*, *concile*, *réforme*, du mépris dans lequel elles sont tombées; dès lors je regardai mon espoir comme rempli, mon désir me parut être devenu une réalité. » — « L'opinion, dit un autre, que l'on avait de la bonté et de la sagesse incomparables de ce Pape, ranima l'espérance dans tous les cœurs ; si jamais c'est possible, l'Eglise pourra maintenant éteindre les opinions hérétiques, abolir les abus, réformer les mœurs et rétablir dans son propre sein la paix et la santé. »

Il chercha aussitôt son avénement à ramener de nouveau le service divin à sa véritable solennité ; toutes ses pensées se portaient sur un concile et une réforme. Il avait pour maxime de dire peu, de ne point promettre et de faire beaucoup, ou de ne promettre que pour s'imposer la nécessité de bien faire. Sous le rapport politique il prit une position de neutralité. « Cependant, » disent ses contemporains, « le monde n'était pas digne de lui. » Ils appliquent à celui-ci les paroles de Virgile au sujet d'un autre Marcel :

Ostendent terris hunc tan um fata...
(*Æneid.*, lib. VI, vers. 870.)

Le destin voulait seulement le montrer à la terre.

Ce sage Pontife, qui donnait les plus hautes espérances, n'eut pas le temps de mettre en pratique ses excellentes dispositions ; car il mourut le 21e jour de son pontificat à l'âge de 54 ans.

MARCELLIN (Saint), vingt-neuvième Pontife. — Après une vacance du Saint-Siége qui fut de plus de deux mois, Marcellin, Romain de naissance, fut choisi pour succéder à saint Caïus dans le gouvernement de l'Eglise. Il fut élu le 30 juin 296. On était dans des temps fort difficiles, et l'exercice de la dignité pontificale trouvait à chaque pas des difficultés insurmontables. Car ce fut vers ce temps-là, que l'empereur Dioclétien excita contre les Chrétiens la plus horrible et la plus cruelle persécution que l'Eglise eût éprouvée depuis les apôtres. Elle fut déclarée ouvertement vers l'an 303,

et Fleury raconte ainsi quelle en fut la cause : « Dioclétien vint passer l'hiver à Nicomédie, la dix-neuvième année de son règne, 302 de Jésus-Christ. Le César Galérius Maximien, après avoir défait les Perses, y vint aussi, pour l'exciter à persécuter les Chrétiens, poussé lui-même par sa mère. Le jour qui fut marqué pour l'exécution, comme un jour convenable et heureux, fut la fête des Terminales, le dernier jour de l'ancienne année romaine, qui était le vingt-troisième de février, comme pour terminer en ce jour la religion chrétienne. Ce jour étant venu l'an 303 de Jésus-Christ. Le lendemain on afficha un édit, portant que toutes les églises seraient rasées, et les écritures brûlées : que tous ceux de la religion chrétienne seraient privés de tout honneur et de toute dignité ; qu'ils seraient sujets aux tourments, de quelque ordre et de quelque rang qu'ils fussent : que l'on aurait action contre eux, et qu'ils n'en auraient contre personne ; non pas même pour redemander ce qu'on leur aurait enlevé, pour se plaindre d'une injure ou d'un adultère ; que les affranchis perdraient la liberté. Il y eut un Chrétien d'une qualité distinguée, qui poussé d'un zèle excessif eut la hardiesse d'arracher publiquement cet édit et de le déchirer, se moquant des victoires contre les Goths et les Sarmates dont il faisait mention. Ce Chrétien fut pris aussitôt, tourmenté et brûlé ; ce qu'il souffrit avec une patience admirable. Cet édit fut bientôt suivi d'un autre, qui ordonnait de prendre partout les évêques, de les mettre aux fers, et ensuite de les contraindre à sacrifier par toutes sortes de moyens. On écrivit à l'empereur Maximien Herculius, et au César Constance, de faire la même chose de leur côté, quoiqu'on n'eût pas attendu leur avis, pour une affaire de cette importance. »

Après cette persécution furieuse, le comble et la consommation de toutes celles qui avaient précédé, le bras de Dieu s'appesantit, plus rudement et plus visiblement que jamais, sur l'empire et sur les empereurs. « Outre les ravages de la peste, dit M. Henrion, les affreux ouragans et les tremblements de terre, les peuples barbares, contents auparavant de faire quelques incursions dans les provinces écartées, poussés depuis, comme d'un esprit étranger en elles, et perdant tout ensemble la terreur et le respect du nom romain, fondirent de toutes parts sur ses nobles apanages. La dévastation fut telle, que plusieurs siècles après on ne voyait, jusqu'au centre de l'empire, que des cabanes éparses, là où il y avait eu des villes considérables. Les séditions et les guerres civiles achevèrent de désoler ce que la barbarie avait épargné. » Durant cette persécution le ciel fut peuplé de martyrs, et toutes les provinces de l'empire romain furent inondées de leur sang. Il y eut une infinité de Chrétiens qui glorifièrent le nom de Jésus-Christ, et qui finirent leur vie par le martyre et après les plus horribles supplices.

L'histoire ne nous apprend point ce que Marcellin fit, ni ce qu'il souffrit pendant tout ce temps. « C'est de ce Pape, » dit l'auteur que nous venons de citer, qu'on a rapporté des fables déshonorantes qui se détruisent elles-mêmes par les anachronismes et les incidents dépourvus de vraisemblance dont elles sont remplies. » Quelle critique, en effet, de faire comparaître ce Pontife se repentant de ses prétendues idolâtries, devant un concile tenu à Sinusse et composé de trois cents évêques ! Comment eût-on rassemblé tant de prélats durant la plus violente de toutes les persécutions, puisque, alors que l'Eglise était le plus tranquille, on en put rarement réunir un si grand nombre ? Eusèbe, qu'on ne saurait soupçonner d'une omission aussi considérable, ne dit pas un mot de ce fait. L'histoire de Théodoret prouve bien davantage, puisqu'il parle de Marcellin ainsi que de la persécution pendant laquelle on veut qu'il ait idolâtré, et ce sage historien assure au contraire que le Pape se distingua par la fermeté de son courage.

Saint Augustin soutint formellement la fausseté de cette imputation contre le donatiste Pétilien, qui insistait fortement là-dessus avec les sectaires de son temps. Car pour les premiers donatistes, et cette réflexion est des plus concluantes, jamais ils ne reprochèrent à l'Eglise une pareille chute de son chef, tout attentifs qu'ils étaient, pour appuyer leur mauvaise cause, à recueillir les fautes des prélats catholiques, et surtout des Pontifes romains. Quoi qu'il en soit de l'origine de cette imposture, tous les historiens hérétiques ainsi qu'orthodoxes demeurent d'accord que le Pape Marcellin finit saintement ses jours. Après sa mort, qu'on croit avoir eu lieu par le martyre, le Saint-Siége vaqua plus de trois ans et demi, tant il était périlleux d'y monter, à cause de l'implacable cruauté des persécuteurs. Ce saint Pape, selon l'opinion la mieux établie, mourut le 24 octobre de l'an 304, après avoir tenu le siége pendant huit ans et près de quatre mois. L'Eglise honore sa mémoire le 26 avril, et lui rend le culte des martyrs dans son Office. Vers le milieu du IXᵉ siècle le corps de saint Marcellin fut donné par le Pape Léon IV à saint Convoyon qui l'emporta de Rome en Bretagne. Saint Marcellin eut pour successeur saint Marcel.

MARIN Iᵉʳ, cent-huitième Pape et successeur de Jean VIII, fut élu le dimanche 23 décembre 882. — Il avait été légat à Constantinople pour l'affaire de Photius (*Voy.* Nicolas Iᵉʳ), et était déjà évêque, sans être attaché à aucun siége, mais seulement pour travailler à la conversion des Slaves. Ce Pape ne se crut point obligé de soutenir ce qu'avait d'abord fait son prédécesseur trompé par Photius.

Son premier soin fut de condamner cet hérésiarque et de casser les actes de son concile. Basile, enflammé de colère, conteste, en lui écrivant, la légitimité de son exaltation, sous le prétexte de sa translation d'un

évêché à la chaire de saint Pierre, et aussi, dit-on, parce qu'il n'a pas notifié son élévation au patriarche de Constantinople. Il y a lieu de penser que cette lettre avait été inspirée par Photius. Elle renfermait une double contradiction : contradiction de la part de l'empereur, qui venait discuter les règles de la hiérarchie ecclésiastique, après avoir proclamé l'indépendance de l'Eglise et reconnu l'incompétence du pouvoir temporel dans cet ordre de choses; contradiction de Photius qui, après avoir usé et abusé des translations, venait reprocher au Pape celle qui l'appelait au Saint-Siége.

Marin Ier rétablit dans son siége Formose, évêque de Porto, et fit un décret portant qu'à l'avenir on n'attendrait plus les ordres des empereurs d'Occident pour l'élection des Papes. On ne sait presque rien sur ce Souverain Pontife, qui ne tint le Saint-Siége que quatorze mois, et mourut à la fin de février 884. Son successeur fut Adrien III.

MARIN II ou MARTIN III, cent vingt-neuvième Pape et successeur d'Etienne VIII, fut élu en 942. — Il fut le contemporain de Constantin-Porphyrogénète, empereur d'Orient et de Louis d'Outre-Mer, roi de France. On ne sait presque rien de ce Pape, si ce n'est que pendant trois ans et demi que dura son pontificat, il s'appliqua avec beaucoup de zèle au rétablissement de la discipline, à la réparation des églises et au soulagement des pauvres. Il mourut en janvier 946, et eut pour successeur Agapet II.

MARTIN Ier (Saint), soixante-quinzième Pontife et successeur de Théodore Ier, était originaire de Tudertum ou Todi, ville d'Ombrie en Toscane, et issu de parents nobles qui lui donnèrent les meilleurs maîtres. — Né avec une inclination naturelle pour la vertu, et d'excellentes dispositions d'esprit pour l'étude, il fit de grands progrès dans l'un et l'autre en peu de temps. Il était bien fait, mais ce n'était qu'un symbole imparfait de la beauté de son âme, que sa pudeur et sa vie chaste annonçaient. Lorsqu'il eut acquis une connaissance parfaite de la philosophie et de l'art de l'éloquence, il reconnut que la vraie sagesse était de travailler au soin de son salut. C'est ce qui le fit renoncer aux vaines espérances du siècle, et il se consacra au service de Dieu dans l'état ecclésiastique. Il fut admis dans le clergé de Rome, où il fit paraître l'éminence de sa vertu dans les divers ordres où on le fit passer jusqu'à la prêtrise.

Après la mort du Pape Théodore, le clergé et ceux qui avaient droit à l'élection nommèrent Martin d'une commune voix, et accompagnèrent leur choix de mille éloges de sa vertu et de sa capacité. On le vit bientôt répondre aux espérances qu'on avait conçues de son gouvernement. Toutes ses actions ne respiraient que la piété envers Dieu, et étaient animées de la charité qu'il avait pour le prochain; il faisait continuellement part aux pauvres des biens qu'il avait reçus de Dieu. Il jeûnait presque tous les jours, et passait souvent les nuits en prières; il travaillait avec grande application à remettre dans les voies du salut, par la pénitence, les pécheurs qui marquaient un regret sincère de leurs fautes. Il aimait les prêtres et les ecclésiastiques comme ses frères, avait une affection particulière pour les religieux, prenait un grand soin de maintenir la discipline dans toute sa vigueur, comme aussi de réparer les églises et d'entretenir le culte divin, de sorte qu'on ne le jugeait inférieur à aucun des plus saints Papes que Dieu avait donnés à son Eglise depuis les apôtres.

L'Eglise jouit d'abord d'un assez grand calme sous la conduite de ce sage pilote. Mais bientôt les hérétiques et les schismatiques excitèrent une tempête qui demanda tout son courage et toute sa vigilance pour empêcher les fidèles de faire naufrage dans la foi. L'origine du trouble venait de la nouvelle hérésie des monothélites, qui voulaient qu'il n'y eût en Jésus-Christ qu'une volonté et une seule opération. On a vu que Sergius, patriarche de Constantinople, qui était infecté de cette hérésie, avait écrit artificieusement au Pape Honorius, qu'il était à propos, pour la réunion des sectes, *de ne parler ni d'une, ni de deux opérations en Jésus-Christ*, et ce Pape, ne pénétrant pas son dessein, avait semblé approuver cet expédient dans sa réponse. Peu de temps après sa mort, Sergius avait persuadé à l'empereur Héraclius de publier l'ecthèse, qui était un édit par lequel il défendait de parler d'une ou de deux opérations ou volontés en Jésus-Christ. Cette ecthèse avait été présentée au Pape Séverin qui l'avait rejetée, et à Jean IV qui l'avait condamnée. Cependant le monothélisme s'était beaucoup fortifié à Constantinople, par les intrigues des patriarches Pyrrus et Paul, qui avaient succédé, l'un après l'autre, à Sergius. Mais le Pape Jean IV s'étant joint aux évêques d'Afrique, pressa Paul de Constantinople de renoncer à l'hérésie des monothélistes. Ce patriarche, loin de se rendre, porta l'empereur Constant à publier le type : c'était un formulaire de foi, en forme d'édit, portant défense d'agiter la question d'une ou de deux opérations. Le Pape Jéan IV s'était opposé à cet édit avant que de mourir. Paul, irrité, excita une persécution contre ceux qui refusaient de recevoir le type : on exila les uns, on en mit en prison d'autres.

Tel était l'état de cette affaire, lorsqu'au mois de juillet 649 saint Martin prit l'administration de l'Eglise. Sur les plaintes qu'on lui en porta, il assembla un concile de cent cinq évêques, où furent condamnés non-seulement l'ecthèse d'Héraclius et le type de Constant, mais encore les personnes de Pyrrus et Paul, patriarches de Constantinople. Ce concile dura plusieurs jours, et il y eut cinq sessions, dont chacune est nommée *secretarius*, dans le style du temps. En voici le résumé d'après l'abbé Fleury.

La première session se tint le 5 octobre 649. Le Pape commença par en exposer l'objet, et dit en substance : *Vous savez les*

erreurs qui ont été introduites par Cyrus, évêque d'Alexandrie; Sergius de Constantinople et ses successeurs, Pyrrus et Paul. Il y a dix-huit ans que Cyrus fit publier sur l'Ambon neuf articles, où il décidait qu'en Jésus-Christ il n'y a qu'une opération de la Divinité et de l'humanité, conformément à l'hérésie des acéphales, avec anathème à quiconque ne dirait pas ainsi. Sergius, par une lettre écrite à Cyrus, approuva cette doctrine d'une seule opération; et de plus, quelques années après l'entreprise de Cyrus, il composa une exposition hérétique sous le nom d'Héraclius, qui régnait alors, où il soutient, suivant l'impie Apollinaire, qu'il n'y a en Jésus-Christ qu'une seule volonté, comme étant une conséquence d'une seule opération. Sergius a publié son ecthèse en la faisant afficher aux portes de son église, et l'a fait approuver par écrit à quelques évêques qu'il a surpris; Pyrrus, son successeur, en a encore séduit plusieurs par terreurs ou par caresses, et les a fait souscrire à cette impiété. De quoi étant confus, il s'est pressé de venir ici; et pour réparer sa faute, il a présenté à notre Saint-Siége un libelle souscrit de sa main, où il a condamné ce que lui et ses prédécesseurs avaient écrit ou fait contre la foi. Mais ensuite il est retourné comme un chien à son vomissement, et a reçu la peine de son crime par une déposition canonique.

Paul, voulant surpasser ses prédécesseurs, ne s'est pas contenté d'approuver l'ecthèse par une lettre écrite à notre Saint-Siége, mais encore il a entrepris d'en défendre les erreurs; c'est pourquoi il a été aussi justement déposé par le Saint-Siége. De plus, à l'imitation de Sergius, il a surpris le prince, et lui a persuadé de publier un type qui détruit la foi catholique, en défendant de dire ni une, ni deux volontés, comme si Jésus-Christ était sans volonté et sans opération. Le Pape rapporte ensuite les violences de Paul, l'autel renversé au palais de Placide, les légats persécutés; puis il ajoute : *Tout le monde sait ce que lui et ses prédécesseurs ont fait contre les Catholiques, qui en ont porté de divers lieux leurs plaintes au Saint-Siége, et par écrit et de vive voix. Nos prédécesseurs n'ont point cessé d'écrire en divers temps à ces évêques de Constantinople, usant de prières et de reproches, et les faisant avertir par leurs légats envoyés exprès, mais ils n'ont voulu rien écouter. J'ai donc cru nécessaire de vous assembler, afin que tous ensemble, en présence de Dieu qui nous voit et qui nous juge, nous examinions ce qui regarde ces personnes et leurs erreurs. Considérant principalement le précepte de l'Apôtre* (*Act.* xx, 28), *de prendre garde à nous et au troupeau sur lequel le Saint-Esprit nous a établis évêques, et de nous garder des loups et des mauvais ouvriers, puisque nous en rendons compte à Dieu. Que chacun dise donc, avec le secours de Dieu, ce qu'il lui inspirera.*

Alors Maur, évêque de Césène, et le prêtre Deusdedit, présentèrent la lettre de Maur, évêque de Ravenne, dont ils étaient députés, et le Pape en ordonna la lecture. Maur de Ravenne y dit qu'il a été retenu par l'armée et le peuple de sa ville, et de la Pentapole, à cause des incursions des Barbares que l'on craignait (c'étaient les Slaves), et de l'absence de l'exarque, qui n'était pas encore arrivé. Au reste, il déclare qu'il a la même croyance que le Saint-Siége, qu'il condamne l'ecthèse et ce qui vient d'être écrit pour la soutenir, qu'il reconnaît en Jésus-Christ deux opérations et deux volontés. Ensuite Maxime, évêque d'Aquilée, dit que, pour éviter la confusion, il suffisait qu'une ou deux personnes accusassent les coupables, savoir : Cyrus, Sergius, Pyrrus et Paul, d'autant plus que leurs écrits suffisaient pour les convaincre. Deusdedit, évêque de Cagliari, en Sardaigne, demanda la même chose, et tous les évêques en furent d'avis. Ainsi finit la première session.

La seconde fut tenue trois jours après, c'est-à-dire le 8 octobre. Le Pape ordonna que la dénonciation contre les accusés serait proposée ou par les parties intéressées, ou par le primicier et les notaires de l'Eglise romaine, qui retireraient les archives. Théophylacte, primicier des notaires du Saint-Siége, dit : « Je déclare à votre béatitude qu'Etienne, évêque de Dore, premier suffragant de Jérusalem, est à la porte de la salle, et demande à entrer. » Le Pape ordonna qu'il entrât. Il présenta une requête, et le notaire Anastase la lut, traduite de grec en latin. Elle était adressée au concile, et contenait l'origine du trouble, les articles publiés par Cyrus à Alexandrie, l'ordre donné par saint Sophore à Etienne de Dore d'aller à Rome, et comment il l'avait exécuté; les plaintes qu'il avait portées au Pape Théodore contre Sergius de Joppée, et le pouvoir qu'il en avait reçu pour réconcilier les schismatiques. « Je l'ai exécuté, » ajoutait-il, « et comme ils avaient abandonné la vérité volontairement, je n'ai reçu que ceux qui ont donné leur rétractation par écrit. J'en ai depuis peu donné les libelles au très-saint Pape Martin. Je vous supplie de ne pas mépriser ma bassesse ni tous les évêques et les peuples catholiques d'Orient, et les instantes prières de saint Sophrone; mais d'effacer, par vos lumières, les restes de l'hérésie d'Apollinaire et de Sévère, que l'on veut renouveler. » La requête était datée du 6 du même mois d'octobre, deux jours avant la séance. Le Pape ordonna qu'elle fût insérée aux actes.

Ensuite le premicier Théophylacte dit : « Il y a plusieurs abbés, prêtres et moines grecs à la porte de la salle, dont les uns demeurent depuis plusieurs années dans cette ville de Rome; les autres sont arrivés depuis peu. » Ils entrèrent par l'ordre du Pape, et on lut leur requête, où ils parlaient au nom de tous les moines grecs qui étaient à Rome, et marquaient qu'ils avaient passé en Afrique. Ils demandaient que l'on condamnât non-seulement les dogmes, mais les personnes, soutenant que telle est la loi de l'Eglise, quand il y a une accusation par écrit et personnelle. Ils ajoutaient : « Nous de-

mandons aussi que vous anathématisiez le type qui vient d'être fait à la suggestion importune de Paul, déposé par votre prédécesseur Théodore, de sainte mémoire. Car, dans ce type, on fait Jésus-Christ sans opération et sans volonté; c'est-à-dire, sans entendement, sans âme, sans mouvement, comme les idoles des païens. Confirmez donc la doctrine catholique, enseignant deux opérations en Jésus-Christ, et deux volontés comme deux natures; et sachez que si vous décidez autrement, ce que nous ne pouvons croire, nous protestons que nous n'y prenons point part. Et, pour notre entière sûreté, nous vous prions de faire traduire en grec, avec toute l'exactitude possible, tout ce que vous faites et décidez présentement, afin qu'après en avoir pris connaissance, nous puissions y donner notre consentement. » Il est remarquable que ces abbés ne prétendent pas souscrire aveuglément à la décision des évêques ni du Pape, encore qu'au commencement de leur requête ils reconnaissent le Saint-Siége pour le chef de toutes les Eglises, dont tout le monde attend la décision. Cette requête est souscrite par cinq abbés et trente-deux moines, entre lesquels il y a plusieurs prêtres et plusieurs diacres. Le premier est Jean, prêtre et abbé du monastère de Saint-Sabas en Palestine; le second, Thalassius, abbé de Saint-André des Arméniens à Rome. Après la lecture de cette requête, Deusdedit, évêque de Cagliari, remarqua qu'elle contenait une accusation formelle contre Cyrus, Sergius, Pyrrhus et Paul, et une confession de foi orthodoxe des deux volontés et des deux opérations, et ordonna qu'elle fût insérée aux actes.

Le premier théophylacte ayant représenté qu'il y avait dans les archives de l'Eglise romaine plusieurs requêtes présentées au Saint-Siége contre Cyrus, Sergius et leurs adhérents, le Pape en ordonna la lecture, et premièrement de celle que Sergius, archevêque de Chypre, avait présentée au Pape Théodore en 643, puis des plaintes portées au même Pape en 646 par les évêques d'Afrique. Toutes ces pièces furent insérées aux actes, et le Pape saint Martin ajouta : *C'est assez de plaintes contre les coupables; car le temps nous manquerait si nous voulions produire toutes celles qui nous ont été portées par les catholiques. Maintenant il est temps d'examiner canoniquement les écrits de chacun des accusés. C'est ce que nous ferons dans la session suivante.* Ainsi finit la seconde.

La troisième fut tenue le 10 du même mois d'octobre, neuf jours après la précédente. Le Pape proposa d'examiner les écrits des accusés : Sergius, évêque de Temple, demanda que l'on commençât par ceux de Théodore, jadis évêque de Pharan, comme ayant été le premier auteur de cette nouveauté, suivant la requête d'Etienne de Dore et la notoriété publique. On produisit donc le livre de Théodore, et on y lut les endroits qui avaient été marqués, traduits de grec en latin. Premièrement un passage de l'écrit adressé à Sergius, évêque d'Arsinoïte en Egypte, où il disait : « Donc tout ce que l'on rapporte, que le Seigneur a dit ou fait, il l'a dit et l'a fait par l'entendement et par les sens : ainsi, tout doit être nommé une opération du Verbe, de l'entendement, des sens et du corps organisé. » Et ensuite : « Puisque c'est par une conduite très-sage et toute divine qu'il s'est soumis, quand il a voulu, au sommeil, au travail, à la faim et à la soif, c'est avec grande raison que nous attribuons à l'opération toute-puissante et toute sage du Verbe le mouvement ou le repos qui se rencontre dans ces fonctions, et que nous disons que, Jésus-Christ étant un, il n'y a en lui qu'une opération. »

On lut encore trois autres passages du même écrit qu'il avait fait pour expliquer les autorités des Pères. Il y enseignait partout la même doctrine d'une seule opération, dont le Verbe divin était la source, et l'humanité seulement l'instrument, et disait, entre autres choses : « Notre âme n'a pas la vertu d'éloigner d'elle et de son corps les propriétés naturelles du corps. Elle n'en est pas même tellement maîtresse qu'elle puisse se délivrer de ce qui lui convient, comme la solidité, la fluidité, la couleur; mais tout cela est rapporté du divin corps de Jésus-Christ. Car il est sorti du sein de sa Mère sans division comme étant sans masse, et, pour ainsi dire, incorporel : il est sorti de même du tombeau, est entré au travers des portes, et a marché sur la mer. »

Après la lecture de ces passages, le Pape en releva les erreurs, particulièrement cette dernière, qui rend l'incarnation imaginaire, en supposant que Jésus-Christ n'a pas eu un corps véritablement solide comme les nôtres; elle détruit même le miracle, puisqu'il n'est pas merveilleux que ce qui n'était pas solide ait pénétré des corps ou marché sur l'eau. Ensuite le Pape opposa aux erreurs de Théodore l'autorité des Pères, dont il rapporta les passages, savoir : de saint Cyrille, de saint Grégoire de Nazianze, de saint Denis et du concile de Chalcédoine.

Benoît, évêque d'Ajaccio, dans l'île de Corse, demanda qu'on lût les neuf articles de Cyrus d'Alexandrie, principalement le septième, puis la lettre par laquelle Sergius de Constantinople les approuva. On lut donc le septième article de Cyrus, portant anathème à quiconque ne reconnaît pas en Jésus-Christ une seule opération théandrique; puis la lettre de Constantinople; Sergius, évêque de Temple, demanda la lecture du passage de saint Denis, évêque d'Athènes, cité par Cyrus. Il était tiré de la lettre à Gaïus; il fut lu, et est conçu en ces termes : « Enfin il n'a fait ni les actions divines en Dieu, ni les humaines en homme, mais il nous a fait voir une nouvelle espèce d'opération d'un Dieu incarné, que l'on peut nommer théandrique. » Comme personne ne doutait alors que ces paroles ne fussent de saint Denis l'Aréopagite, le Pape saint Martin prit grand soin de les expliquer. Premièrement il accusa Cyrus et Sergius d'avoir

falsifié le passage de saint Denis : Cyrus, en mettant dans son septième article une opération théandrique pour nouvelle opération ; et Sergius, en supprimant dans sa lettre le mot théandrique, et disant seulement une opération. Pour montrer d'où ils avaient pris cette manière d'expliquer saint Denis, il fit lire cinq passages de Thémistius, hérétique sévérien, où il soutenait qu'il n'y avait en Jésus-Christ qu'une opération, et que, par cette raison, saint Denis l'avait nommée théandrique ; que Sévère l'avait enseigné ainsi, et que ce n'était pas assez d'appeler cette opération théoprépe, c'est-à-dire convenable à Dieu.

Au fond, le Pape soutient que le mot *théandrique* enferme nécessairement deux opérations : *Car*, dit-il, *s'il n'en signifie qu'une, elle est simple ou composée, naturelle ou personnelle. Si elle est simple, le Père l'aura donc aussi: s'il a l'opération théandrique, il sera donc aussi Dieu et homme. Si cette opération est composée, le Fils est d'une autre substance que le Père : car le Fils n'a point d'opération composée. Si cette opération est naturelle, la chair est consubstantielle au Verbe, puisqu'elle a la même opération ; ainsi, au lieu de la Trinité, il y a quaternité. Si l'opération théandrique est personnelle, ils séparent le Père d'avec le Fils, selon l'opération ; puisqu'ils sont distingués par les opérations personnelles. Que si, embarrassés par ces difficultés, ils disent que l'opération théandrique est une à cause de l'union des natures : donc avant l'union, le Verbe avait deux opérations, et, après l'union, il n'en a fait qu'une des deux, en retranchant l'une, ou les confondant ensemble.*

Ces absurdités, où ils tombent de toutes parts, montrent certainement que saint Denis a voulu signifier les deux opérations par le mot composé dont il s'est servi pour marquer leur union dans une même personne. C'est pourquoi il dit très-sagement qu'il ne fait ni les actions divines en Dieu, ni les humaines en homme : nous marquant l'union parfaite des opérations naturelles, comme des natures. Car le propre de cette union est de faire humainement les actions divines, et divinement les actions humaines. Il faisait les miracles par sa chair, animée d'une âme raisonnable, et unie à lui personnellement : et par sa vertu toute-puissante, il se soumettait volontairement aux souffrances qui nous ont donné la vie. Ainsi il avait ce qui nous est naturel d'une manière plus éminente et surnaturelle à notre égard; et c'est ce que dit saint Léon, que chaque nature opère en lui ce qu'elle a de propre, mais avec la participation de l'autre.

Deusdedit, évêque de Cagliari, approuva cette explication de l'opération théandrique de saint Denis, et ajouta que Pyrrhus avait reconnu lui-même l'altération du texte, faite par Cyrus ; car, répondant à saint Sophrone, il dit : « Il est vrai qu'il a mis *une* au lieu de *nouvelle* : mais je suis persuadé qu'il l'a fait sans malice : c'est qu'il a cru qu'on ne pouvait entendre autrement le mot de nouvelle. » Ensuite il demanda, comme le Pape avait déjà fait, la lecture de l'ecthèse d'Héraclius.

On lut aussi les extraits des deux conciles de Constantinople, tenus par Sergius et par Pyrrhus, pour l'approuver; puis la lettre de Cyrus à Sergius, tendant à la même fin. Comme elle marquait que l'ecthèse avait été envoyée au Pape Séverin, le Pape Martin dit, après cette lecture : « Ils ont été trompés dans leur espérance; car leur ecthèse n'a jamais été approuvée, ni reçue par le Saint-Siége : au contraire, il l'a condamnée et anathématisée. » Ainsi finit la troisième session.

La quatrième fut tenue le 19 octobre, deux jours après la précédente. Le Pape Martin releva les contradictions qui résultaient des pièces lues dans la session précédente. Cyrus, dans ses articles, prononce anathème contre quiconque ne dira pas que Jésus-Christ agit par une seule opération; Sergius et Pyrrhus l'approuvent; et toutefois, ils approuvent tous trois l'ecthèse qui défend de dire une ni deux opérations. Ils encourent donc eux-mêmes leur anathème; et ils se contredisent, puisqu'il est contradictoire de dire, une opération, et de ne le dire pas. Le Pape relève ensuite la nullité de leurs procédures, où l'on ne voyait aucune personne certaine, ni accusateur, ni accusé : ils usaient seulement de termes vagues, en disant que quelques-uns parlaient ainsi, et jetant des soupçons confus. Enfin le Pape proposa, comme il avait fait à la fin de la session précédente, de lire, pour leur entière conviction, les décrets des cinq conciles généraux.

Mais Benoît d'Ajaccio montra, qu'après Sergius et Pyrrhus, il fallait aussi examiner Paul, leur successeur, défenseur de la même hérésie, et encore plus déclaré, par la persécution qu'il avait faite aux Catholiques. Tous les évêques se joignirent à Benoît, et demandèrent à Martin qu'il fît lire la lettre de Paul au Pape Théodore, et le type dont Paul était le véritable auteur. Après la lecture de la lettre de Paul de Constantinople, Deusdedit, évêque de Cagliari, dit : « Paul a confirmé par cette lettre ce que Votre Sainteté vient de dire et ce qu'ont avancé ses accusateurs : savoir, que vos prédécesseurs l'ont averti, selon les canons, par écrit et de vive voix par leurs légats, et qu'il est toujous demeuré opiniâtre et incorrigible, prenant pour injure ces avertissements salutaires et montrant qu'il n'avait aucune excuse. Au contraire, il a approuvé l'ecthèse, comme ses prédécesseurs, jusqu'à en employer les propres paroles. »

On lut ensuite le type de l'empereur, et le concile dit : « Il paraît avoir été fait à bonne intention ; mais l'effet n'y répond pas. Il est bon sans doute de faire cesser les disputes sur la foi ; mais il n'est pas bon d'ôter le bien avec le mal, et les dogmes des Pères avec ceux des hérétiques ; c'est allumer les disputes, plutôt que les éteindre ; car personne ne veut renoncer à la foi, en repos-

çant à l'hérésie. Le Seigneur nous a ordonné d'éviter le mal et de faire le bien; mais non pas de rejeter le bien avec le mal. Il ne faut donc pas faire sentir indifféremment son indignation à ceux qui reconnaissent en Jésus-Christ une ou deux opérations, ou volontés, mais seulement à ceux qui ne confessent pas ce que les Pères de l'Eglise confessent. Nous louons la bonne intention du type, mais nous en rejetons la manière : car elle ne s'accorde point avec la règle de l'Eglise, qui ne condamne au silence que ce qui est contraire à sa doctrine et défend d'affirmer ou de nier ensemble la vérité et l'erreur. » Le concile relève ensuite les contradictions de Paul, semblables à celles de ses prédécesseurs : en ce qu'après avoir soutenu une volonté, il fait défendre dans le type de la soutenir. Enfin on ordonne la lecture des définitions des conciles.

On lut donc premièrement les symboles de Nicée et de Constantinople. Pour le concile d'Ephèse, on lut les douze anathèmes de saint Cyrille, la définition du concile de Chalcédoine et celle du cinquième concile, c'est-à-dire les quatorze anathèmes; après quoi Maxime, évêque d'Aquilée, dit : « On voit maintenant la calomnie des hérétiques contre les cinq conciles, auxquels ils ont voulu imputer leurs erreurs, quoiqu'ils n'aient rien dit de semblable : au contraire, les conciles les ont condamnés par avance, en condamnant les hérésies qu'ils font revivre, et en défendant de faire aucune nouvelle exposition de foi. Il reste de produire, dans la prochaine session, les livres des Pères, pour achever de les convaincre. » Ainsi finit la quatrième session.

La cinquième et dernière fut tenue douze jours après, savoir, le dernier du même mois d'octobre. Le Pape Martin fit apporter les livres des Pères et lire les passages que l'on y avait marqués. Mais auparavant Léonce, évêque de Naples, demanda que l'on relût l'endroit du cinquième concile, qui établissait l'autorité des Pères, et on lut en ces termes : « Outre les quatre conciles, nous suivrons en tout les saints Pères et docteurs de l'Eglise, Athanase, Hilaire, Basile, Grégoire le théologien, Grégoire de Nysse, Ambroise, Augustin, Théophile, Jean de Constantinople, Cyrille, Léon et Proclus. Nous recevons aussi les autres Pères orthodoxes, qui ont enseigné dans l'Eglise, sans reproche et jusqu'à la fin.»

On commença ensuite à lire les passages des Pères : premièrement de saint Ambroise, puis de saint Augustin, de saint Grégoire de Nysse, de saint Cyrille, de saint Basile, de saint Grégoire de Nazianze, de saint Amphiloque, pour montrer que la volonté du Fils de Dieu est la même que celle du Père, et que, de l'unité de volonté et d'opération on conclut l'unité de nature. Puis on montra qu'outre la volonté divine, Jésus-Christ a une volonté humaine, par plusieurs autres passages des mêmes Pères et de quelques autres, savoir : saint Hippolyte, évêque et martyr, saint Léon, saint Athanase, saint Jean Chrysostome, Théophile d'Alexandrie, Sévérien de Gabale, saint Cyrille. Il y en a deux, saint Athanase et Sévérien, qui disent expressément deux volontés. Pour montrer les deux opérations, on cite saint Hilaire, saint Denis l'aréopagite, saint Justin martyr, dans son livre IIIe *De la Trinité*. C'est l'ouvrage qui porte aussi le titre d'*Exposition de la vraie foi*, et que l'on convient ne pas être du grand saint Justin. Le concile cite encore saint Amphiloque, saint Cyrille de Jérusalem, saint Ephrem d'Antioche, Jean de Scythopolis, et saint Anastase d'Antioche.

Après toutes ces lectures, le concile dit : « Il est clair, et il faut le faire connaître à toute la terre, que les novateurs ont calomnié les Pères, comme les conciles; et que les Pères ont enseigné deux volontés et deux opérations en Jésus-Christ, aussi bien que deux natures. Ils ne l'ont pas seulement décidé, ils l'ont prouvé et l'ont exprimé par le nombre, par les noms, les prénoms, les qualités, les propriétés, dans toutes les manières possibles. Nous nous en tenons à leur doctrine, sans y rien ajouter ni en rien ôter. Maintenant, pour achever de couvrir les novateurs de confusion, et mettre en évidence leur turpitude, il faut produire les passages des hérétiques, conformes à leurs sentiments. »

On lut premièrement un passage de Lucius, évêque arien d'Alexandrie, où, pour montrer que Jésus-Christ n'avait point d'autre âme que le Verbe, créé selon lui, il dit : « Que s'il avait une âme, il s'ensuivrait qu'il aurait deux opérations. » On lut plusieurs passages d'Apollinaire, de Polémon, son disciple, de Sévère, de Thémistius, de Colluthus, de Théodère de Mopsueste, de Nestorius, de Paul Nestorien, de Julien d'Halicarnasse, de Théodose d'Alexandrie, de Théodule Nestorien, qui tous, quoique par différents principes, soutenaient qu'il n'y avait en Jésus-Christ qu'une opération et une volonté.

Après ces lectures, pour rendre plus sensible la conformité des novateurs avec les hérétiques, le Pape Martin compara sur plusieurs articles les paroles des uns et des autres, et conclut que les novateurs étaient encore plus coupables, en ce qu'ils voulaient persuader aux simples, qu'ils suivaient les Pères; au lieu que les hérétiques faisaient profession de les combattre. Maxime d'Aquilée parla ensuite, et répondit à l'objection des monothélithes, qui prétendaient qu'en admettant deux volontés, on les supposait contraires. Deusdedit de Sardaigne appuya la même vérité par l'autorité de saint Cyrille, et montra que, croyant Jésus-Christ Dieu et homme, on ne doit pas être scandalisé de ce qu'il a dit ou fait comme Dieu, et par conséquent, que les monothélithes avaient tort de vouloir tout rapporter à la volonté divine. Enfin le Pape saint Martin apporta encore l'autorité de saint Cyrille et de saint Grégoire de Nazianze, pour montrer que Jésus-Christ a pris la nature humaine toute

entière, par conséquent la volonté, qui est essentielle à l'âme raisonnable.

Le concile ayant ainsi examiné la matière à fond, donna son jugement en vingt canons, où il condamne quiconque ne confesse pas la Trinité et l'Incarnation du Verbe ; que Marie est Mère de Dieu; que Jésus est consubstantiel à Dieu, son Père, et à la Vierge, sa Mère; que c'est une nature du Verbe incarné; que les deux autres subsistent en lui, distinctes, mais unies hypostatiquement; qu'elles conservent leurs propriétés; qu'il a deux volontés et deux opérations, la divine et l'humaine; par conséquent on condamne ceux qui ne reconnaissent en Jésus Christ qu'une volonté et qu'une opération, ceux qui rejettent les deux volontés qui ne veulent dire ni une, ni deux volontés; qui expliquent l'opération théandrique d'une seule opération; qui prétendent que les deux volontés induisent de la division en Jésus-Christ; qui ne reçoivent pas tout ce qui a été enseigné par les Pères et par les cinq conciles généraux jusqu'à la moindre syllabe. On condamne quiconque n'anathématise pas tous les hérétiques; particulièrement ceux qui ont attaqué la Trinité et l'Incarnation, et qui sont ici nommés, depuis Sabellius et Arius, jusqu'à Origène, Didyme et Evagre. On y joint ceux qui ont suivi leurs erreurs; savoir : Théodore de Pharan, Cyrus d'Alexandrie, Sergius de Constantinople et ses successeurs Pyrrhus et Paul ; quiconque reçoit l'ecthèse impie et le type impie; quiconque a égard aux dépositions prononcées par les hérétiques contre les Catholiques. Enfin on condamne ceux qui osent dire, que la doctrine des hérétiques est celle des Pères et des conciles ; et ceux qui font de nouvelles expositions de foi, ou forment de nouvelles questions ; qui fabriquent de fausses pièces et envoient de faux légats.

Le Pape souscrivit en ces termes : *Martin, par la grâce de Dieu, evêque de la sainte Eglise catholique et apostolique de la ville de Rome, j'ai souscrit, comme juge, à cette définition qui confirme la foi orthodoxe, et à la condamnation de Théodore, jadis évêque de Pharan, de Cyrus d'Alexandrie, de Sergius de Constantinople, de Pyrrhus et de Paul ses successeurs, avec leurs écrits hérétiques, et de l'ecthèse impie et du type impie qu'ils ont publiés.* Tous les autres évêques souscrivirent de même au nombre de cent cinq en tout. Jean évêque de Milan et quelques autres, qui n'avaient pas assisté au concile, y souscrivirent ensuite, exprimant dans leurs souscriptions la condamnation des cinq personnes de l'ecthèse et du type.

Le Pape, continue Fleury, envoya ces actes de tous côtés, en Orient et en Occident, avec plusieurs lettres, tant au nom du concile qu'au sien. La première est la lettre circulaire adressée à tous les fidèles, où il les instruit de l'erreur des monothélites, de la nécessité d'assembler le concile et de ce qui s'y est passé, *dont*, ajoute-t-il, *nous envoyons les actes à tout le monde, afin de nous justifier devant Dieu, et de rendre inexcusables ceux qui n'obéissent pas. N'écoutez point les novateurs, et ne craignez point les hommes dont la vie passe comme l'herbe qui se fane, et dont aucun n'a été crucifié pour nous.* C'est qu'il prévoyait bien quelle serait la colère de l'empereur à cause de la condamnation de son type.

Il ne laissa pas de lui écrire ce que le concile avait fait, même la condamnation de l'ecthèse et du type, par laquelle il prétend que l'on a justifié l'empereur : *Car*, dit la lettre, *nos adversaires ont osé écrire aux évêques d'Afrique que vous avez publié le type de votre propre mouvement, pour ordonner de se relâcher un peu de la rigueur excessive, sans préjudice de la vérité. En quoi ils n'ont pas écouté les Pères, qui disent qu'à l'égard des vérités divines, le moindre changement est important. Nous vous envoyons les actes de notre concile, avec leur traduction en grec, vous priant de les lire attentivement, et par vos pieuses lois condamner les hérétiques, et maintenir la doctrine des Pères et des conciles, pour la prospérité de votre règne.* Le Pape et tous les évêques du concile avaient souscrit cette lettre.

Le Pape saint Martin écrivit aussi plusieurs lettres pour l'Orient : une adressée aux Eglises dépendantes des siéges de Jérusalem et d'Antioche, par laquelle il les exhorte à demeurer dans la foi de l'Eglise romaine, à éviter les hérétiques, particulièment Macédonius, usurpateur du siége d'Antioche, et Pierre d'Alexandrie. Il leur déclare ensuite qu'il a établi son vicaire Jean, évêque de Philadelphie, dont il explique les pouvoirs dans une lettre qu'il lui adresse en particulier.

Il témoigne, premièrement, qu'il a appris son mérite et son zèle pour la foi, par le rapport d'Etienne, évêque de Dose, et des moines du monastère de Saint-Théodose. Il l'établit son vicaire pour tout l'Orient, c'est-à-dire dans toutes les Eglises dépendantes de Jérusalem et d'Antioche. *Et cela*, ajoute-t-il, *en vertu du pouvoir que nous avons reçu de saint Pierre, et à cause du malheur des temps et de l'oppression des gentils : de peur que l'ordre sacerdotal ne périsse dans ces contrées et que notre sainte religion n'y soit ignorée, remplissez incessamment les Eglises catholiques d'évêques, de prêtres et de diacres. Car j'aurai le cœur pressé d'une douleur continuelle, jusqu'à ce que je voie cette œuvre achevée par vos soins. Exhortez ceux qui sont déjà disposés à se convertir; faites-leur donner leur profession de foi par écrit : après quoi vous les rétablirez chacun dans leur ordre, pourvu qu'il n'y ait rien d'ailleurs qui empêche leur confirmation. En quoi nous ne prétendons point donner atteinte aux canons. Car ils usent d'indulgence dans les temps de persécution et de nécessité, où on ne s'en dispense pas par mépris... Quant au faux évêque d'Antioche, Macédonius, méprisez courageusement ses lettres menaçantes et ses protestations; car l'Eglise catholique ne le reconnaît point pour évêque, non-seulement parce qu'il en usurpe le*

titre, contre les canons, dans un pays étranger, sans le consentement du peuple et sans décret, mais encore parce qu'il est uni aux hérétiques, qui l'ont élu pour récompenser son crime. Il en est de même de Pierre, qu'ils prétendent avoir fait évêque d'Alexandrie, pour fortifier leur parti par le plus grand nombre.

Nous vous envoyons les actes de notre concile avec nos lettres circulaires, par l'abbé Théodore, prêtre et notre apocrisiaire, et les moines de saint Théodose, Jean, Etienne et Léonce, qui ont assisté au concile. Faites-en observer les décrets à tous les fidèles de vos diocèses. Nous avons exhorté Théodore, évêque d'Esbunte et Antoine de Bacate, à vous aider en tout pour l'exécution de votre commission; et avec eux George, prêtre et archimandrite, Pierre d'Andraé, et tous ceux du pays qui ont un véritable zèle pour la foi.

En même temps que le Pape saint Martin écrivit en Orient, il écrivit aussi à l'évêque de Carthage et à tous les évêques et au peuple de sa dépendance, témoignant comme il avait approuvé la confession de foi contenue dans leurs lettres synodales, et leur envoyant les actes du concile avec les lettres circulaires.

Paul, évêque de Thessalonique, étant ordonné de nouveau, envoya au Pape saint Martin, selon l'usage, ses lettres synodales, contenant sa profession de foi, dont le Pape ne fut pas content, parce qu'elle favorisait les monothélites; mais les députés de Paul l'assurèrent que l'erreur qui paraissait dans ses lettres s'y était glissée par inadvertance, et que Paul les corrigerait sitôt qu'on l'en avertirait charitablement. Le Pape Martin se laissa fléchir et n'usa pas même de son droit, suivant lequel il pouvait obliger Paul, comme particulièrement soumis au Saint-Siége, à venir à Rome se justifier canoniquement. Il se contenta donc de lui faire voir par les légats du Saint-Siége, qui étaient sur les lieux, en quoi il avait failli, lui donnant par écrit la profession de foi qu'il devait suivre; mais Paul trompa les légats, et leur donna une profession de foi, où, en parlant de la volonté et de l'opération de Jésus-Christ, il avait omis le mot de naturelle et l'anathème. Les légats, séduits par ses artifices et ses flatteries, se contentèrent de cet écrit; mais le Pape, l'ayant reçu, leur ordonna de faire pénitence dans le sac et la cendre, et prononça anathème contre Paul de Thessalonique.

Il le lui déclara par une lettre du mois de novembre 649, dans laquelle, après lui avoir reproché tous ses mauvais artifices, il dit: *Sachez que vous êtes déposé de toute dignité sacerdotale et de tout ministère dans l'Eglise catholique, jusqu'à ce que vous confirmiez par écrit, sans aucune omission, tout ce que nous avons ici décidé en concile, et que vous anathématisiez tout ce que nous anathématisons; particulièrement les nouveaux hérétiques avec leur ecthèse et leur type. Vous devez encore réparer la faute que vous avez faite contre les canons, en ne vous reconnaissant pas dans vos lettres pour sujet et vicaire du Saint-Siége.* Le Pape écrivit en même temps à l'Eglise de Thessalonique de n'avoir plus de communion avec Paul, et de faire célébrer l'Office par les prêtres et les diacres catholiques, jusqu'à ce qu'il fût rentré dans son devoir, ou qu'on eût élu un autre évêque à sa place.

Saint Amand, évêque de Maestrich, avait écrit au Pape saint Martin, pour le consulter sur les clercs criminels et sur l'hérésie des monothélites. Le Pape se servit de cette occasion pour envoyer en Gaule les actes de son concile, et en chargea le député saint Amand, avec une lettre, où il le félicite de ses travaux, et le plaint du déréglement de son clergé. *Car nous avons appris*, dit-il, *que les prêtres, les diacres et les autres clercs tombent dans des péchés honteux, et que vous en êtes tellement affligé, que vous voulez quitter les fonctions pastorales et vivre dans la retraite et le silence.* Il l'exhorte à demeurer en place, mais à n'avoir point de compassion pour ces pécheurs au préjudice des canons. *Car*, dit-il, *celui qui est une fois tombé de la sorte, après son ordination, doit être déposé sans espérance de promotion, et passer le reste de sa vie en pénitence, puisque nous cherchons pour les ordres des personnes dont la vie ait toujours été pure.* Le Pape lui explique ensuite ce que les monothélites avaient fait depuis environ quinze ans, et ce qu'il venait de faire contre eux dans son concile. *Nous vous envoyons*, dit-il, *les actes avec notre lettre circulaire, que vous aurez soin de faire connaître à tout le monde; et tous les évêques de vos contrées, étant assemblés en concile, confirmeront par leur consentement ce que nous avons fait pour la foi, et nous enverront leurs souscriptions.* On voit ici, comme dans la lettre à Paul de Thessalonique, que le Pape nommait confirmation le consentement que les autres évêques donnaient à ses décisions. Il ajoute: *Priez le roi Sigebert de nous envoyer des évêques, pour se charger de la légation du Saint-Siége, et porter à l'empereur les actes de notre concile avec ceux du vôtre. Nous avons fait donner au porteur les reliques qu'il a demandées, car pour les livres nous n'avons pu les lui donner, parce que notre bibliothèque est vide; il était si pressé de s'en retourner, qu'il n'a pu en transcrire.*

Le Pape saint Martin sentit bientôt les effets de l'indignation de l'empereur Constant. Avant que l'on eût nouvelle à Constantinople du concile de Latran, l'empereur envoya pour exarque en Italie Olympius son chambellan, avec ordre de faire souscrire le type à tous les évêques et propriétaires des terres: « Si vous pouvez, ajouta-t-il, vous assurer de l'armée d'Italie, vous arrêterez Martin, qui a été légat ici à Constantinople. Si vous trouvez de la résistance dans l'armée, tenez-vous en repos jusqu'à ce que vous soyez maître de la province et que vous ayez gagné les troupes de Rome et de Ravenne, pour faire exécuter nos ordres. »

Olympius arriva à Rome, trouva le con-

cile assemblé. Il voulut d'abord exciter un schisme dans l'Eglise, par le moyen des troupes qu'il amenait; à quoi il travailla longtemps, mais inutilement; ne pouvant réussir par la violence, il eut recours à la trahison. Comme le Pape lui présentait la communion dans l'église de Sainte-Marie-Majeure, il voulut le faire tuer par son écuyer; ce qui était d'autant plus facile, que le Pape allait faire communier chacun à sa place. Mais l'écuyer assura depuis par serment qu'il avait été frappé d'aveuglement, et n'avait point vu le Pape quand il vint donner la communion à l'exarque. Celui-ci, voyant la protection de Dieu sur le Pape, lui déclara les ordres qu'il avait reçus, fit la paix avec lui; et passa en Sicile avec son armée contre les Sarrasins, qui s'y étaient déjà établis; mais l'armée romaine y périt, et l'exarque mourut ensuite de maladie.

L'empereur envoya pour lui succéder Théodose, surnommé Calliopas, avec un de ses chambellans, nommé aussi Théodose, et surnommé Pellure, et leur donna ordre d'enlever le Pape, l'accusant d'hérésie, parce qu'il avait condamné le type. On l'accusait aussi de ne pas honorer la sainte Vierge comme Mère de Dieu, ce qui était une suite de la calomnie précédente; car les monothélites comme les eutychiens accusaient les catholiques de nestorianisme. On chargeait encore le Pape du crime d'Etat, et d'avoir envoyé des lettres et de l'argent aux Sarrasins. Le Pape, averti des desseins que l'on avait contre lui, s'était retiré avec son clergé dans l'église de Latran, quand l'exarque Calliopas arriva à Rome avec le chambellan Théodose et l'armée de Ravenne. C'était le samedi 15 juin 653. Le Pape, qui était très-malade depuis le mois d'octobre, envoya au-devant de l'exarque quelques personnes de son clergé: l'exarque les reçut dans le palais, croyant que le Pape était avec eux. Mais ne l'y trouvant pas, il dit aux premiers du clergé: « Nous voulions l'adorer; mais demain, qui est dimanche, nous l'irons trouver et le saluer, car aujourd'hui il ne nous a pas été possible. » On voit ici les mots d'adorer et de saluer employés indifféremment, et il y avait longtemps que l'on disait adorer l'empereur. — *Voy.* Baisement des pieds.

Le lendemain dimanche, 16 juin, la Messe fut célébrée dans la même église de Latran; l'exarque, craignant la multitude du peuple, envoya dire au Pape: « Je suis si fatigué du voyage, que je ne puis vous aller voir aujourd'hui; mais j'irai demain sans faute adorer Votre Sainteté. » Le lundi matin il envoya son cartulaire et quelques autres de sa suite dire au Pape: « Vous avez préparé des armes et amassé des pierres pour vous défendre, et vous avez des gens armés là dedans. » Le Pape les envoya visiter toute la maison épiscopale, pour rendre eux-mêmes témoignage s'ils y auraient vu des armes ou des pierres. Ils revinrent sans y avoir rien trouvé, et il leur dit: *Voilà comme on a toujours agi contre nous, par des faussetés et des calomnies. Quand Olympius vint, il y avait aussi des menteurs qui disaient que je pouvais les repousser à main armée.*

Ils s'en allèrent avec cette réponse; mais une demi-heure n'était pas encore passée, quand ils revinrent avec des troupes. Le Pape, malade, était couché sur son lit à la porte de l'église. Les soldats entrèrent armés d'écus, de lances et d'épées, avec leurs arcs bandés. Ils brisèrent les cierges de l'église, en jonchèrent le pavé avec un bruit effroyable, joint à celui de leurs armes. En même temps Calliopas présenta aux prêtres et aux diacres un ordre de l'empereur pour déposer le Pape Martin comme indigne et intrus, et de l'envoyer à Constantinople, après avoir ordonné un autre évêque à sa place. Alors le Pape sortit de l'église, et le clergé s'écria en présence de l'exarque et du chambellan Théodose: « Anathème à qui dira ou croira que le Pape Martin a changé un seul point dans la foi, et à quiconque ne persévère pas jusqu'à la mort dans la foi catholique. » Calliopas voulant se justifier devant les assistants, dit: « Il n'y a point d'autre foi que la vôtre, je n'en ai point d'autre moi-même. »

Le Pape se livra donc sans résistance pour être mené à l'empereur. Quelques-uns du clergé lui criaient de n'en rien faire, mais il ne les écouta pas: *Aimant mieux mourir dix fois*, comme il dit lui-même, *que d'être cause qu'on répandît le sang de qui que ce fût.* Il dit seulement à l'exarque: *Laissez venir avec moi ceux du clergé que je jugerai à propos.* Calliopas répondit: « Tous ceux qui voudront, qu'ils viennent, à la bonne heure: nous ne contraignons personne. » Quelques-uns des évêques s'écrièrent: « Nous vivrons et mourrons avec lui. » Ensuite Calliopas dit au Pape: « Venez avec nous au palais. » Il y alla donc le même jour; le lendemain mardi, 18 juin, tout le clergé vint le trouver, avec plusieurs autres qui s'étaient préparés à s'embarquer avec lui, et avaient déjà mis leurs hardes dans les barques. Mais la nuit suivante, vers la sixième heure, c'est-à-dire à minuit, on tira le Pape du palais, et l'on renferma tous ceux de sa suite et diverses choses qui lui étaient nécessaires pour son voyage; on lui laissa seulement six jeunes serviteurs.

On le fit ainsi sortir de Rome, dont on referma les portes aussitôt, de peur que quelqu'un ne le suivît, et on l'emmena dans une barque sur le Tibre. Ils arrivèrent à Porto le mercredi 19 juin, à dix heures du matin. Ils en partirent le même jour et arrivèrent à Misène le 1er juillet. De là ils passèrent en Calabre, puis dans plusieurs îles, où ils furent arrêtés pendant trois mois. Enfin ils arrivèrent à l'île de Naxe, où ils demeurèrent un an. Pendant tout ce voyage, le Pape fut travaillé d'une maladie qui ne lui donnait point de repos, avec un dégoût effroyable; toutefois, on ne lui accorda aucun soulagement, excepté à Naxe, où il logea dans une maison de la ville. Hors de

là, il ne sortit point du vaisseau qui était sa prison, quoique ceux qui le conduisaient prissent terre à toute occcasion pour se reposer. Cependant, à Rome, Eugène fut établi Pape par autorité de l'empereur. Il était romain, fils de Rufinien, et clerc dès son bas âge. Il ne fut élu que le 9 septembre 655, et tint le Saint-Siége près de trois ans.

Le Pape saint Martin était dans l'île de Naxe, où les évêques et les fidèles du pays lui envoyaient souvent et en grande quantité de quoi soulager ses besoins. Mais aussitôt ses gardes pillaient tout en sa présence, le chargeant de reproches injurieux. Ils maltraitaient même de paroles et de coups ceux qui apportaient les présents, et les chassaient en disant : Quiconque aime cet homme est ennemi de l'Etat. Le saint Pape sentait plus vivement les injures de ses bienfaiteurs, que les douleurs de sa goutte et ses autres incommodités. Etant partis de Naxe, et arrivés à Abyde, ceux qui le conduisaient envoyèrent à Constantinople donner avis de son arrivée, le traitant d'hérétique, d'ennemi de Dieu et de rebelle, qui soulevait tout l'empire. Enfin saint Martin arriva à Constantinople le 17 septembre 654. On le laissa au port depuis le matin jusqu'à quatre heures après midi, dans le vaisseau, couché sur un grabat, exposé en spectacle à tout le monde. Plusieurs insolents, et même des païens s'approchaient, et lui disaient des paroles outrageantes. Vers le coucher du soleil, vint un scribe nommé Sagolève, avec plusieurs gardes. On tira le Pape de la barque, on l'emporta sur un brancard, on le mena dans la prison nommée Prandearia et Sagolève défendit que personne de la ville ne sût qu'il y était. Le Pape demeura donc enfermé dans cette prison, sans parler à personne, pendant trois mois; c'est-à-dire, depuis le 17 septembre jusqu'au 15 décembre.

Ce fut apparemment de là qu'il écrivit les deux lettres à Théodore. Dans la première il se justifie contre les calomnies dont on le chargeait; premièrement par le témoignage que le clergé avait rendu de sa foi en présence de l'exarque Calliopas, ensuite par la protestation qu'il fait lui-même de la défendre jusqu'à la mort. Puis il ajoute : *Je n'ai jamais envoyé aux Sarrasins ni argent, ni lettres, ni l'écrit que l'on dit, pour leur marquer ce qu'ils doivent croire. J'ai seulement donné quelque peu de chose à des serviteurs de Dieu, qui venaient chercher des aumônes ; mais ce n'était pas pour les Sarrasins. Quant à la glorieuse Vierge Marie, Mère de Dieu, ils ont porté faux témoignage contre moi. Car je déclare anathème, et en ce monde et en l'autre, à quiconque ne l'honore pas au-dessus de toutes les créatures, excepté son Fils Notre-Seigneur.*

Dans l'autre lettre il raconte comment il fut enlevé de Rome, et comment l'exarque Calliopas présenta un ordre de l'empereur, pour faire élire un autre Pape à sa place; sur quoi il dit : *On ne l'a encore jamais fait, et j'espère qu'on ne le fera jamais : car, en l'absence de l'évêque, l'archidiacre, l'archiprêtre et le primicier tiennent sa place.* Ayant raconté ce qu'il a souffert dans le voyage, il ajoute à la fin : *Il y a quarante-sept jours que je n'ai pu obtenir de me laver ni d'eau chaude, ni d'eau froide ; je suis tout fondu et refroidi : car la maladie ne m'a point donné de repos jusqu'à présent, ni sur mer ni sur terre : j'ai le corps tout brisé, et quand je veux prendre de la nourriture, je manque de celle qui me pourrait fortifier, et je suis entièrement dégoûté de celle que j'ai. Mais j'espère en Dieu, qui voit tout, que, quand il m'aura tiré de cette vie, il recherchera ceux qui me persécutent, pour les amener à la pénitence.*

Le vendredi 15 décembre 654, le Pape saint Martin fut tiré de sa prison dès le matin, et amené dans la chambre de Bucoleon, sacellaire, c'est-à-dire, grand trésorier, où, dès la veille, on avait donné ordre à tout le sénat de s'assembler. Saint Martin y fut apporté dans une chaise ; car la navigation et la prison avaient augmenté ses maladies. Le sacellaire le regardant de loin, lui commanda de se lever de la chaise et de se tenir debout. Quelques officiers représentèrent qu'il ne le pouvait pas; le sacellaire cria en colère qu'on le soutînt des deux côtés : ce qui fut fait.

Alors le sacellaire lui parla ainsi : « Dis, misérable, quel mal t'a fait l'empereur ? T'a-t-il ôté quelque chose ? T'a-t-il opprimé par violence ? » Le Pape ne répondit rien. Le sacellaire lui dit d'un ton d'autorité : « Tu ne réponds pas ? Tes accusateurs vont entrer. » Aussitôt on les fit entrer au nombre de vingt, la plupart soldats et gens brutaux. Quelques-uns avaient été avec l'exarque Olympius ; entre autres, André, son secrétaire. Le Pape les voyant entrer dit en souriant : *Sont-ce là les témoins ? Est-ce là votre procédure ?* Puis, comme on les fit jurer sur les Evangiles, il dit aux magistrats : *Je vous prie au nom de Dieu, ne les faites point jurer : qu'ils disent ce qu'ils voudront, et faites ce que vous voudrez. Qu'est il besoin qu'ils perdent ainsi leurs âmes ?*

Le premier de ses accusateurs fut Dorothée, patrice de Cilicie, qui dit avec serment, parlant du Pape : « S'il avait cinquante têtes, il mériterait de les perdre, pour avoir seul renversé et perdu tout l'Occident. Il était de concert avec Olympius, et ennemi mortel de l'empereur et de l'Etat. » Un des témoins dit aussi que le Pape avait conjuré avec Olympius et pris le serment des soldats. On demanda au Pape s'il en était ainsi. Il répondit : *Si vous voulez entendre la vérité, je vous la dirai; quand le type fut fait et envoyé à Rome par l'empereur...* Alors le préfet Troïle l'interrompit en criant : « Ne nous parlez point ici de la foi ; il est question du crime d'Etat. Nous sommes tous chrétiens et orthodoxes, les Romains et nous. » *Plût à Dieu,* dit le Pape ! *Toutefois au jour terrible du jugement, je rendrai témoignage contre vous sur cet article même.*

Troïle lui dit en colère : « Quand vous voyiez le malheureux Olympius former de

tels projets contre l'empereur, que ne l'empêchiez-vous, loin d'y consentir? » Le Pape répondit : *Dites-moi, seigneur Troïle, quand Georges, qui avait été moine et depuis magistrat, vint ici du camp, et fit ce que vous savez, où étiez-vous et ceux qui sont avec vous? Non-seulement vous ne résistâtes point, mais il vous harangua, et chassa du palais qui il voulut. Et quand Valentin se revêtit de la pourpre, avec un ordre de l'empereur, et s'assit avec lui, où étiez-vous? Que ne l'empêchâtes-vous? Pourquoi au contraire prîtes-vous son parti? Et moi, comment pouvais-je résister à Olympius, qui avait toutes les forces de l'Italie? Est-ce moi qui l'ai fait exarque? Mais je vous conjure au nom de Dieu, faites au plus tôt ce que vous avez résolu de moi. Car Dieu sait que vous me procurez une grande récompense.*

On ne sait quel était ce Georges dont parle le Pape; mais pour Valentin, il fut le chef du parti contraire à l'impératrice Martine. Le Pape parlait latin; ce qu'il disait était expliqué en Grec par le consul Innocent, fils de Thomas, qui était d'Afrique. Mais le sacellaire ne pouvant souffrir les réponses du saint Pape, dit en colère à Innocent : « Pourquoi nous expliquez-vous ce qu'il dit? » Puis il demanda au scribe Sagolève, s'il y avait encore dehors d'autres témoins. « Oui, seigneur, » dit le scribe, « il y en a plusieurs. » Mais ceux qui présidaient à l'assemblée dirent que c'en était assez.

Le sacellaire se leva et entra au palais pour faire son rapport à l'empereur. On fit sortir le Pape de la chambre du conseil, toujours porté sur une chaise; on le mit dans la cour, qui était devant l'écurie de l'empereur où tout le peuple s'assemblait, pour attendre l'entrée du sacellaire. Le Pape était environné de gardes; et c'était un spectacle terrible. Peu de temps après, on le fit porter sur une terrasse, afin que l'empereur pût le voir par la jalousie de sa chambre. On leva le Pape, en le soutenant des deux côtés, au milieu de la terrasse, en présence de tout le sénat; et il s'assembla une grande foule autour de lui. Alors le sacellaire sortit de la chambre de l'empereur; et, fendant la presse, vint dire au Pape : « Regarde comme Dieu t'a livré entre nos mains. Tu faisais des efforts contre l'empereur : avec quelle espérance? Tu as abandonné Dieu, et Dieu t'a abandonné. » Aussitôt il commanda à un des gardes de lui déchirer son manteau et la courroie de sa chaussure; puis il le mit entre les mains du préfet de Constantinople, en lui disant : « Prenez-le, seigneur préfet, et mettez-le en pièces maintenant. » Il commanda aux assistants de l'anathématiser. Mais il n'y eut pas vingt personnes qui crièrent anathème : tous baissaient la tête, et se retiraient accablés de tristesse.

Les bourreaux le prirent, lui ôtèrent son pallium sacerdotal, le dépouillèrent de tous ses habits, ne lui laissant qu'une seule tunique sans ceinture : encore la déchirèrent-ils des deux côtés, depuis le haut jusqu'en bas, en sorte que l'on voyait son corps à nu : ils lui mirent un carcan de fer au cou, et le traînèrent ainsi depuis le palais par le milieu de la ville, attaché avec le geôlier, pour montrer qu'il était condamné à mort; et un autre portait devant lui l'épée avec laquelle il devait être exécuté. Malgré ses souffrances, il conservait un visage serein : tout le peuple pleurait et gémissait. Etant arrivé au prétoire, il fut chargé de chaînes, et jeté dans une prison avec ses meurtriers. Mais une heure après, on le transféra dans la prison de Diomède. On le traînait si violemment, qu'en montant les degrés, qui étaient hauts et rudes, il s'écorcha les jambes et les jarrets, et ensanglanta l'escalier. Il semblait prêt à rendre l'âme, tant il était épuisé; en entrant dans la prison, il tomba, il se releva plusieurs fois. On le mit sur un banc; enchaîné comme il était, il mourait de froid; car l'hiver était insupportable : c'était le 15 décembre. Il n'avait personne des siens, qu'un jeune clerc, qui l'avait suivi et se lamentait auprès de lui.

Deux femmes qui gardaient les clefs de la prison, la mère et la fille, touchées de compassion, voulaient soulager le saint Pape; mais elles n'osaient, à cause du geôlier, qui était attaché avec lui; et elles croyaient que l'ordre allait venir pour l'exécuter à mort. Quelques heures après un officier appela d'en bas le geôlier; et quand il fut descendu, une de ces femmes emporta le Pape, le mit dans un lit, le couvrit bien pour le réchauffer. Mais il demeura jusqu'au soir sans pouvoir parler. Alors l'eunuque Grégoire, qui, de chambellan était devenu préfet de Constantinople, lui envoya son maître d'hôtel, avec quelque peu de vivres; et lui en ayant fait prendre, il lui dit : « Ne succombez pas à vos peines; nous espérons en Dieu que vous n'en mourrez pas. » Le saint Pape, qui désirait le martyre, n'en fut que plus affligé. Aussitôt on lui ôta les fers.

Le lendemain, l'empereur alla voir le patriarche Paul, qui était malade, et lui conta tout ce qu'on avait fait au Pape; Paul soupira, et, se tournant vers la muraille, il dit : « Hélas! c'est encore pour ma condamnation. » L'empereur lui demanda pourquoi il parlait ainsi. Paul répondit : « N'est-ce pas une chose déplorable de traiter ainsi un évêque? » Ensuite il conjura instamment l'empereur de se contenter de ce que le Pape avait souffert. Paul mourut, après avoir tenu le siége de Constantinople treize ans, et Pyrrhus, qui était présent, voulut y entrer. Mais plusieurs s'y opposèrent et publiaient dans le palais le libelle de rétractation, qu'il avait donné au Pape Théodore : soutenant qu'il s'était par là rendu indigne du sacerdoce, et que le patriarche Paul l'avait anathématisé.

Comme le trouble était grand à cette occasion, l'empereur voulut être éclairé de ce que Pyrrhus avait fait à Rome, et pour cet effet, il envoya Démosthènes, commis du sacellaire, avec un greffier, pour interroger le Pape dans la prison. Quand ils furent en-

très, ils lui dirent : « Voyez dans quelle gloire vous avez été, et dans quel état vous êtes réduit. C'est vous seul qui vous y êtes mis. »

Le Pape répondit seulement : *Dieu soit loué de tout !*

Démosthènes dit : « L'empereur veut savoir de vous, ce qui s'est passé ici et à Rome à l'égard de Pyrrhus, ci-devant patriarche. Pourquoi alla-t-il à Rome ? Fut-ce par ordre de quelqu'un ou de son mouvement ? »

De son propre mouvement, répondit le Pape.

Démosthènes dit : « Comment fit-il ce libelle ? Y fut-il contraint ? »

Le Pape répondit : *Non, il le fit de lui-même.*

Démosthènes dit : « Quand Pyrrhus vint à Rome, comment le Pape Théodore, votre prédécesseur, le reçut-il ? Comme évêque ? »

Le Pape répondit : *Et comment donc ? puisqu'avant que Pyrrhus vînt à Rome, Théodore avait écrit nettement à Paul qu'il n'avait pas bien fait d'usurper le siége d'un autre. Pyrrhus venant ensuite de lui-même aux pieds de saint Pierre, comment pouvait-il s'empêcher de le secourir et de l'honorer comme évêque !*

« Il est vrai, » dit Démosthènes ; « mais d'où tirait-il sa subsistance ? »

Le Pape répondit : *Sans doute du palais patriarcal de Rome.*

Démosthènes dit : « Quel pain lui donnait-on ? »

Le Pape répondit : *Vous ne connaissez pas l'Eglise romaine. Je vous dis, que quiconque y vient demander l'hospitalité, quelque misérable qu'il soit, on lui donne toutes les choses nécessaires ; saint Pierre ne refuse personne. On lui donne du pain très-blanc, et des vins de diverses sortes ; non-seulement à lui, mais aux siens. Jugez par là comme on doit traiter un évêque.*

Démosthènes dit : « On nous a dit que Pyrrhus a fait ce libelle par force ; qu'on lui a mis des entraves et fait souffrir beaucoup de maux. »

Le Pape répondit : *On n'a rien fait de semblable. Vous avez à Constantinople plusieurs personnes qui étaient alors à Rome, et qui savent ce qui s'y est passé, si la crainte ne les empêche de dire la vérité. Vous avez entre autres le patrice Platon, qui était exarque, et qui envoya ses gens à Pyrrhus. Mais à quoi bon tant de questions ? Me voilà entre vos mains ; faites de moi tout ce qu'il vous plaira. Quand vous me feriez hacher en pièces, comme vous l'avez ordonné au préfet, je ne communique point à l'Eglise de Constantinople. Est-il encore question de Pyrrhus, tant de fois déposé et anathématisé ?* Démosthènes et ceux qui l'accompagnaient, étonnés de la constance du Pape, se retirèrent après avoir mis par écrit toutes ses réponses.

Le Pape saint Martin demeura dans la prison de Diomède près de trois mois, avec les trois mois de la première prison, près de six mois ; c'est-à-dire, depuis le 10 septembre 654, jusqu'au 10 mars 655. Alors le scribe Sagolève vint lui dire : « J'ai ordre de vous transférer chez moi, et de vous envoyer dans deux jours où le sacellaire le commandera. » Le Pape demanda où on voulait le mener ; mais il ne voulut pas le lui dire, ni lui permettre de demeurer dans la même prison, jusqu'à son exil. Vers le soir, le Pape dit à ceux qui étaient auprès de lui : *Venez, mes frères, disons-nous adieu, on va m'enlever d'ici.* Alors ils burent chacun ; et le Pape se levant avec une grande constance, dit à un des assistants qu'il aimait : *Venez mon frère, donnez-moi la paix.* Celui-ci, qui avait déjà le cœur serré, ne put retenir sa douleur, et fit un grand cri ; les autres s'écrièrent aussi. Le saint Pape les regardant d'un visage serein, les en reprit ; et mettant les mains sur la tête du premier, il dit en souriant : *Tout ceci est bon, mon frère, et avantageux : faut-il en user ainsi ? Vous devriez plutôt vous réjouir de mon état.* Celui-ci répondit : « Dieu le sait, serviteur de Jésus-Christ, je me réjouis de la gloire qu'il vous prépare, mais je m'afflige de la perte de tant d'autres. » Après l'avoir tous salué, ils se retirèrent. Aussitôt vint le scribe, qui l'emmena dans sa maison ; et il fut dit qu'on l'envoyait en exil à Chersone.

En effet, on le fit embarquer secrètement le jeudi saint, qui, cette année 655, était le 20 mars ; il arriva à Chersone le 15 mai. C'est lui-même qui le dit, dans une lettre qu'il écrivit à un de ses plus chers amis à Constantinople, où il ajoute : *Le porteur de cette lettre est arrivé un mois après nous de Byzance à Chersone. Je me suis réjoui de son arrivée, croyant que l'on m'aurait envoyé d'Italie quelque secours pour ma subsistance. Je le lui ai demandé ; ayant appris qu'il n'apportait rien, je m'en suis étonné ; mais j'en ai loué Dieu, qui mesure nos souffrances comme il lui plaît. Vu, principalement, que la famine et la disette est telle dans ce pays, que l'on y parle de pain, mais sans en voir. Si on ne nous envoie du secours d'Italie ou de Pont, nous ne pouvons absolument vivre ici. Car on ne peut y rien trouver. Si donc il nous vient de là du blé, du vin, de l'huile, ou quelqueautre chose, envoyez-le nous promptement, comme vous pourrez. Je ne crois pas avoir si maltraité les saints qui sont à Rome, ou les ecclésiastiques, qu'ils doivent ainsi mépriser à mon égard les commandements du Seigneur. Si saint Pierre y nourrit si bien les étrangers, que dirai-je de nous qui sommes ses serviteurs propres, qui l'avons servi du moins quelque peu, et qui sommes dans un tel exil et une telle affliction ? Je vous ai spécifié certaines choses, que l'on peut acheter par de là, et que je vous prie de m'envoyer avec votre soin ordinaire, à cause de mes grands besoins et de mes fréquentes maladies.*

Il écrivit encore une lettre au mois de septembre, où il dit : *Nous sommes non-seulement séparés de tout le reste du monde, mais privés même de la vie. Les habitants du pays sont tous païens ; et ceux qui viennent d'ailleurs en prennent les mœurs, n'ayant aucune charité, pas même la compassion na-*

turelle, qui se trouve entre les Barbares. Il ne nous vient rien que de dehors, par les barques qui arrivent pour charger du sel, et je n'ai pu acheter autre chose, qu'un boisseau de blé pour quatre sous d'or. J'admire le peu de sensibilité de tous ceux qui avaient autrefois quelque rapport avec moi, et qui m'ont si absolument oublié, qu'ils ne veulent pas seulement savoir si je suis encore au monde. J'admire encore plus ceux qui appartiennent à l'Eglise de saint Pierre, du peu de soin qu'ils ont d'un homme qui est de leur corps. Si cette Eglise n'a pas d'argent, elle ne manque pas, Dieu merci, de blé, de vin et d'autres provisions, pour nous donner au moins quelque petit secours. Avec quelle confiance paraîtrons-nous au tribunal de Jésus-Christ, nous qui sommes tous formés de la même terre? Quelle crainte a saisi tous les hommes, pour les empêcher d'accomplir les commandements de Dieu? Ai-je paru si ennemi de toute l'Eglise, et d'eux en particulier? Je prie Dieu toutefois, par l'intercession de saint Pierre, de les conserver inébranlables dans la foi orthodoxe, principalement le pasteur qui les gouverne à présent, c'est-à-dire, le Pape Eugène. Pour ce misérable corps, le Seigneur en aura soin. Il est proche; de quoi suis-je en peine? Car j'espère dans sa miséricorde qu'il ne tardera pas à terminer ma carrière.

Le Pape saint Martin ne fut pas trompé dans son espérance; car il mourut le jour de sainte Euphémie, seize du même mois de septembre, l'an 655. Il avait tenu le Saint-Siége, à compter depuis son ordination jusqu'à sa mort, six ans un mois et vingt jours. En deux ordinations, au mois de décembre, il fit onze prêtres et cinq diacres, et d'ailleurs trente-trois évêques. Il fut enterré dans une église de la Vierge, à un stade de la ville de Chersone; il y eut depuis un grand concours de peuple à son tombeau. L'Eglise grecque l'honore comme confesseur le 14 avril, et l'Eglise Latine comme martyr le 12 novembre. On prétend que ses reliques ont été depuis apportées à Rome, dans l'église dédiée long-temps auparavant à saint Martin de Tours.

MARTIN II. — *Voy.* MARIN Ier, l'histoire ecclésiastique ayant confondu ces deux noms.

MARTIN III. — *Voy.* MARIN II, ces deux noms étant identifiés dans l'histoire ecclésiastique.

MARTIN IV. — La mésintelligence des cardinaux assemblés à Viterbe fit vaquer le Saint-Siége six mois. Ils s'accordèrent enfin à élire, le 22 février 1281, Simon, cardinal, prêtre de Sainte-Cécile. Il était Français et né dans la Brie; il avait été chanoine et trésorier de l'église Saint-Martin de Tours, et deux fois légat en France. Il résista fortement à son élection jusqu'à faire déchirer son manteau, quand on voulut le revêtir des ornements pontificaux. Enfin, ayant accepté, il prit le nom de Martin, en l'honneur du saint qu'il avait servi à Tours; et quoiqu'il fût le second Pape de ce nom, on le nomma Martin IV, confondant apparemment les deux Marin avec les Martin. Les Romains lui donnèrent plein pouvoir de gouverner et de disposer des revenus appartenant à la communauté du peuple romain. Depuis plusieurs siècles, il est vrai, les Papes étaient souverains de l'Italie; mais l'anarchie de ces contrées, les invasions, les guerres des Barbares et la complication des événements politiques empêchaient souvent l'exercice de cette souveraineté à laquelle les Romains eux-mêmes ne déféraient par fois qu'incomplétement.

Instruit que la réunion des Grecs avec les Latins, qui avait été faite au dernier concile de Latran, n'était qu'une illusion, Martin IV excommunia l'empereur Paléologue, quoique ce prince se fût donné beaucoup de peine pour cette réunion, et il renvoya ses ambassadeurs sans leur avoir rendu les honneurs accoutumés: ce qui ne fit qu'aigrir les esprits des Grecs contre les Latins. La sentence d'excommunication fut prononcée à Orviette, dans la place de la grande église, et on prétend que ce fut à la sollicitation de Charles, roi de Sicile. Mais dans la même année on vit éclater contre ce prince une terrible conjuration. Il s'était rendu odieux à ses sujets par la dureté de son gouvernement et la vie licencieuse des Français. Tous les seigneurs et chefs du complot s'étant rendus à Palerme, tout d'un coup les Siciliens coururent aux armes en criant: *Meurent les Français!* Tous ceux qui se trouvèrent à Palerme furent tués dans les maisons et dans les églises; on ouvrit le ventre à des femmes enceintes pour faire périr leur fruit, et par toute la Sicile on égorgea les Français. On appela ce massacre *les Vêpres Siciliennes*, parce que, selon quelques auteurs, le signal qu'on avait donné, était quand on sonnerait les Vêpres. Le roi Charles en ayant appris la nouvelle, alla trouver le Pape, qui publia une bulle, par laquelle il ordonna aux révoltés de se soumettre. Cependant Pierre, roi d'Aragon, qui avait des prétentions sur le royaume de Sicile, y vint pour s'en faire couronner roi. Le Pape Martin publia aussitôt une bulle contre lui, par laquelle il le dénonçait excommunié, le menaçait, s'il ne se retirait, de le priver du royaume d'Aragon et d'absoudre ses sujets du serment de fidélité. Il exécuta quelque temps après cette menace par une autre bulle, mais on ne tint aucun compte de ces censures; non-seulement le roi et les seigneurs, mais les évêques et le clergé ne se crurent point obligés de garder l'interdit. Martin voyant que les peines spirituelles étaient épuisées, eut recours à la force des armes; il fit prêcher une croisade contre ce prince, par le conseil du cardinal Cholet, son légat en France, et qui fonda depuis le collége qui porta son nom à Paris; il donna le royaume d'Aragon à Philippe le Hardi, mais sans résultat

Depuis quelque temps Charles, roi de Sicile, menait une vie languissante, surtout depuis qu'il eut appris que son fils aîné, Charles le Boiteux, avait été fait prisonnier par le

roi d'Aragon; ainsi il mourut au commencement de l'an 1285, et dans de grands sentiments de pénitence, protestant, en recevant le saint Viatique, qu'il n'avait entrepris la conquête du royaume de Sicile que dans la vue de servir la sainte Eglise. Il était âgé de 65 ans. Ce prince avait toujours eu le dessein d'attaquer les Grecs et de les chasser de Constantinople.

Lorsqu'éclata la guerre entre Charles, roi de Sicile et celui d'Aragon, Martin IV s'était efforcé d'arrêter le choc, ou du moins de prévenir le scandale universel du duel judiciaire, que se proposaient mutuellement les deux champions couronnés. Il publia, au commencement de 1282, une bulle confirmant aux Frères mineurs le pouvoir de prêcher et de confesser. Le jour de Pâques 1285, Martin IV ayant célébré la Messe et mangé comme à son ordinaire avec ses chapelains, se trouva mal, et mourut le mercredi suivant, 28 mars, après avoir tenu le Saint-Siége quatre ans et six mois. Il eut pour successeur Honorius IV.

MARTIN V. — Dans la dernière session du conclave de Constance, on avait réglé, qu'en conséquence de la cession de Grégoire XII, et de la déposition de Benoît XIII, on procéderait à l'élection d'un Pape. Les cardinaux électeurs étant donc entrés au conclave, s'accordèrent sur le choix d'Othon Colonne, cardinal-diacre, qui prit le nom de Martin V, le 11 novembre 1417. Dès qu'il fut élu, il renouvela la promesse qu'il avait faite de travailler à la réformation, et il donna une bulle pour confirmer le concile de Constance. Il prit les mesures nécessaires pour procurer la paix à l'Italie, qui avait éprouvé de grands maux pendant les troubles du schisme. Il eut la satisfaction de voir Balthasar Cossa, auparavant Jean XXIII, revenir à des sentiments de la plus parfaite soumission. Soit que ses malheurs eussent changé son caractère, soit qu'il craignît de s'exposer à de plus mauvais traitements, Cossa prit le parti d'aller à Florence, où il se jeta aux pieds du Pape implorant sa miséricorde et ratifiant librement tout ce qu'il avait été forcé de faire à Constance. Martin le reçut avec affection. Pour le consoler autant qu'il était en lui du changement de sa fortune, il le fit doyen du Sacré Collége. Jean XXIII mourut six mois après.

A la prière du roi Alphonse, Mugnoz qui prenait le nom de Clément VIII donna sa démission. Le Pape Martin, lui tenant compte de sa prompte soumission, lui donna l'évêché de Majorque, en 1429. C'est ainsi que s'éteignit le dernier reste du grand schisme d'Occident.

Après la conclusion du concile, Martin V quitta bientôt Constance pour aller à Genève. Il se rendit ensuite à Florence où il demeura plus d'un an, et il érigea le siége de cette ville en archevêché. Ayant recouvré Pérouse, Bologne et le château Saint-Ange, il vint à Rome où il fit son entrée le 22 septembre 1420, au milieu des acclamations publiques et de toutes les démonstrations d'une joie extraordinaire. Les guerres et les dissensions avaient produit dans cette ville les plus tristes résultats; mais bientôt, grâce au génie réparateur du Pontife, les églises, les palais et les monuments ruinés ou dégradés se relevèrent et s'embellirent. L'autorité des lois contint les factions, l'ordre se rétablit partout, et Rome reprit une face nouvelle.

Comme les hussites continuaient toujours leurs violences dans la Bohême et y séduisaient un grand nombre de Catholiques, le Pape Martin V donna une bulle contre ces hérétiques. Ce Pape était dans le dessein de rétablir la puissance temporelle du Saint-Siége, et il désirait avec ardeur de lever les obstacles que lui opposaient les guerres d'Italie. Pour cet effet, il envoya le cardinal de Sainte-Croix à Ferrare, qui ouvrit un congrès: ce qui procura la paix. En 1425, il confirma l'établissement de l'université de Louvain qui devint bientôt une des plus célèbres de l'Europe. Il indiqua un concile à Bâle qui devait être célébré sept ans après; mais il mourut d'apoplexie dans cet intervalle, le 20 février 1431, à l'âge de soixante-trois ans, après avoir tenu le Saint-Siége treize ans et quinze mois. Ce Pontife était également distingué par sa science et ses vertus, surtout par sa modestie, sa douceur et son habileté dans les affaires. Il eut pour successeur Eugène IV.

MELCHIADE (Saint), MELCHIADES ou MILTIADES. — Ce Pape fut le trente-deuxième Pontife. Il était africain de naissance et avait déjà été admis dans le clergé de Rome; ce fut la considération de sa vertu et de sa capacité qui le fit choisir pour succéder au Pape Eusèbe; il fut élu le 2 juillet 311. A son avénement il trouva les affaires de l'Eglise de Rome et d'Italie dans un assez grand calme, qui durait depuis que Maxence, qui s'était rendu maître de la ville, avait fait cesser la persécution de Dioclétien. Ses premiers soins furent de faire rendre aux Chrétiens tous les lieux et tout ce qu'on leur avait ôté durant la persécution. Il envoya pour cet effet des diacres au préfet de Rome avec des lettres qu'il avait obtenues de Maxence. Mais quoique l'indulgence de ce prince fût utile pour rétablir les exercices de la religion, ses débauches étaient une sorte de persécution qu'il faisait aux fidèles de Rome, principalement aux femmes et aux vierges chrétiennes, qui auraient mieux aimé voir attaquer leur vie que leur honneur. Ce fut pour Miltiade un sujet d'affliction qui dura jusqu'au changement survenu aux affaires de l'empire sous Constantin, déclaré auguste depuis la mort de l'empereur Constance-Chlore, son père. Ce prince, nouvellement devenu Chrétien, était entré victorieux dans Rome. Après la mort de Maxence, qui s'était noyé dans le Tibre l'an 312, il érigea au milieu de la ville le trophée de la croix, qui avait été l'instrument de sa victoire.

Dès le commencement de l'année suivante, Constantin qui voulait procurer le bien de l'Eglise, prit connaissance de ses besoins

pour y pourvoir. Les donatistes, qui avaient déjà formé un schisme en Afrique, ayant porté devant lui des plaintes contre Cécilien, évêque de Carthage, il leur donna pour juge trois évêques des Gaules, auxquels il joignit le Pape Miltiade et leur ordonna de se transporter à Rome pour juger cette affaire avec lui. Ce prince écrivit pour ce sujet à ce saint Pape, et sa lettre est un grand témoignage de l'estime qu'il avait pour lui, et du respect qu'il portait à l'Eglise catholique. En conséquence, Miltiade assembla un concile au palais de Latran, où se trouvèrent dix-huit évêques. On y jugea l'affaire des donatistes et Cécilien y fut absous. Ce concile qui commença le 2 octobre 313, dura trois mois, pendant lesquels tous les griefs furent pesés, discutés et jugés avec une attention et une maturité extraordinaires. Donat des Cases Noires et les autres partisans de Majorin, présentèrent un mémoire contre Cécilien, évêque de Carthage; mais quand on exigea les preuves, ils n'en purent fournir. Les personnes mêmes, qui avaient été citées et qu'ils présentèrent comme témoins, les couvrirent de confusion, en déclarant qu'elles n'avaient rien à dire contre Cécilien. Ils craignirent apparemment qu'elles ne s'expliquassent davantage et ne vinssent à révéler toute la manœuvre employée pour les suborner, puisqu'ils les firent aussitôt disparaître, après les avoir amenées de si loin. Après cette première séance, Donat n'osa même plus se présenter au Concile. Le Pape saint Melchiade prononça lui-même la sentence contre Donat. C'est ce qui paraît par l'éloge que fait de lui saint Augustin. « Quand le bienheureux Melchiade, » dit-il, « vint à prononcer la sentence définitive, combien fit-il paraître de douceur, d'intégrité, d'amour pour la paix ! Il était bien éloigné de vouloir rompre la communion avec ses collègues qui étaient accusés (c'est-à-dire, Cécilien et ceux de son parti), puisqu'on n'avait rien prouvé contre eux. » A l'égard des accusateurs, c'est-à-dire les donatistes, le Pape se contentant de charger Donat, évêque des Cases Noires, qu'il avait reconnu pour l'auteur de tout le mal, laissa aux autres toute la liberté de rentrer, s'ils l'eussent voulu, dans la paix et l'union de l'Eglise. Il offrit encore d'écrire des lettres de communion à ceux qui avaient été ordonnés par Majorin, que les schismatiques avaient élu évêque de Carthage, et de les reconnaître même pour évêques; en sorte que, dans tous les lieux où il se trouverait deux évêques à cause du schisme, celui qui aurait été ordonné le premier serait maintenu dans le Siége du lieu, et qu'on trouverait un autre évêché pour le dernier. *O l'excellent homme!* s'écrie saint Augustin; *ô le vrai enfant de la paix! ô le vrai père du peuple Chrétien!*

Un jugement si sage et si modéré ne fut point capable de faire rentrer les donatistes dans les voies de paix et de réunion. Ils persévérèrent dans leur division avec plus d'animosité qu'auparavant. Ils eurent l'audace de se plaindre du concile et d'accuser les juges de s'être laissé corrompre par Cécilien. Leurs calomnies duraient encore cent ans après, car nous voyons que, sous l'empereur Honorius, ils accusaient le Pape Melchiade d'avoir livré les saintes Ecritures et d'avoir offert de l'encens aux idoles.

Après avoir gouverné l'Eglise avec une prudence et une habileté remarquables, saint Melchiade mourut le 10 janvier 314, ayant tenu le Saint Siége deux ans et demi. Il fut enterré dans le magnifique cimetière de Saint-Calixte. Quelques calendriers lui donnent le titre de martyr, sans doute à cause des tourments qu'il avait soufferts pendant les dernières persécutions. Vingt et un jours après la mort de ce Pape, Saint Sylvestre Ier fut élu pour lui succéder.

MESSE DU PAPE. — Nous donnerons ici une courte description de la Messe du Souverain Pontife telle qu'elle se célèbre aujourd'hui.

Le Pape se lève et récite à voix basse, la tête découverte, le *Pater* et l'*Ave;* puis il entonne *Tierce*, que le chœur chante alternativement; il se rassied, prend la mitre et récite les psaumes et oraisons qui servent de préparation à la Messe. Les deux plus anciens évêques assistants soutiennent, l'un le livre, l'autre le cierge allumé. (Toutes les fois que le Pape lit, c'est un évêque assistant ou un patriarche qui tient le livre; quand il chante, le livre est soutenu par le cardinal-évêque assistant.) On met au Pape les sandales; il se lève pour terminer *Tierce*, et après le *Benedicamus Domino*, le Saint-Père se lave les mains. Un auditeur de rote le ceint d'un grémial de fin lin brodé, entouré de dentelles; les épaules couvertes d'un voile de soie blanche, le prieur des chefs du quartier, ou le maître du Sacré Hospice, verse l'eau sur ses mains, l'un d'eux tenant le bassin de vermeil; un clerc de la chambre présente à Sa Sainteté le linge pour s'essuyer. Toutes les fois que le Pape lave ses mains pendant la Messe, c'est le même cérémonial.

Le cardinal diacre d'office revêt le Pontife des ornements sacrés, que les prélats désignés portent tour à tour, le *succinctorium*, la croix pectorale, le fanon, l'étole, la tunique, la dalmatique, les gants, la chasuble; il met la mitre au Pape, donne le manipule au sous-diacre latin, et le cardinal-évêque assistant, ayant passé l'anneau pontifical au quatrième doigt de la main droite de Sa Sainteté, lui présente la navette afin qu'elle bénisse l'encens; le doyen votant de signature, à genoux, tient l'encensoir.

Le premier cardinal-diacre, tenant la *férule* (49*), chante : *Procedamus in pace*, le chœur répond : *In nomine Christi, Amen*, et le cortége se dirige vers l'autel papal. Cependant un maître des cérémonies porte un coussin de soie duquel sont tirées des étoupes; un second maître des cérémonies tient

(49*) Petit bâton de bois, recouvert de velours rouge et garni d'argent.

un long bâton argenté, à l'extrémité duquel ces étoupes sont liées, et, par trois fois, en sortant de la chapelle Clémentine, en passant devant la statue de saint Pierre, dans la nef de la basilique et devant la chapelle des saints Procès et Martinien, il se retourne et fait une génuflexion devant le Pontife; un clerc de la chapelle allume ces étoupes, et le maître des cérémonies se relève en chantant : *Sancte Pater, sic transit gloria mundi.*

Dans la nef du chevet de l'église, une grande enceinte a été formée de plusieurs rangs de bancs à dossiers et garnis, dessinant un immense carré long, terminé d'un côté par le trône pontifical, de l'autre par le grand autel, l'autel de la confession (50). Le trône est dressé devant, mais à une assez grande distance de la chaire de saint Pierre, soutenue par les quatre docteurs, saint Ambroise et saint Augustin, saint Jean Chrysostome et saint Athanase (51). Il se trouve donc entre le tombeau et la chaire du prince des apôtres. De grandes tentures de damas, rouge ou blanc, selon le rite du jour, ferment la nef, la séparent du chevet de l'église et paraissent servir de point d'appui au trône. Des tribunes réservées remplissent le vide des arcades latérales.

Les statues en vermeil de saint Pierre et de saint Paul, une grande croix en vermeil entre six chandeliers de vermeil décorent l'autel. Derrière la croix, un septième chandelier s'élève, plus grand, pour rappeler la suprématie pontificale (52). A droite et à gauche sont les crédences ; du côté de l'Evangile, la crédence du Pape; de l'autre côté, la crédence du cardinal-diacre d'office et celle du sacriste, où reluisent les vases sacrés de la sacristie pontificale, le chalumeau d'or, des aiguières et des bassins de vermeil, et tout ce qui est nécessaire au service de l'autel. Des deux côtés de l'autel, deux magnifiques candélabres, et tout autour une balustrade garnie de riches chandeliers dont les cierges sont de cire blanche et de grande dimension.

A mesure que le cortége défile devant la Confession, chacun va prendre la place assignée à son rang ; sur les marches de l'autel, à la première place, le chanoine altariste de saint Pierre (53), les camériers secrets, les camériers d'honneur, les clercs secrets, les chapelains, les adjudants de chambre; sur les degrés inférieurs les *bussolanti.*

A gauche du trône, à l'extrémité des bancs, le maître du Sacré Hospice est debout. Sur le dernier banc, les procureurs des colléges, le confesseur de la maison pontificale, le prédicateur apostolique, les procureurs généraux et les généraux d'ordre; au second banc, le régent de la chancellerie (54), les proto-notaires apostoliques, le majordome, le trésorier, l'auditeur de la chambre, le gouverneur de Rome. Au premier banc, les cardinaux-diacres.

A droite, au second et dernier banc, les pénitenciers du Vatican, le commandeur du Saint-Esprit, les abbés mitrés, les évêques et archevêques non assistants au trône. Sur le premier, les cardinaux-prêtres et les cardinaux-évêques.

Devant le marche-pied du trône, au bas de la dernière marche, les auditeurs de rote, le maître du sacré palais, les clercs de la chambre, les votants de signature, les abréviateurs du parc-majeur (55).

Au côté droit du trône, sur la troisième marche, le prieur des chefs de quartier et les trois conservateurs de Rome; un peu au-dessous, les avocats consistoriaux ; au côté opposé, le doyen de la rote entre les deux camériers secrets de la *Falda*. Sur la seconde marche, à droite, le sénateur romain debout.

A droite et à gauche, sur la première marche, les patriarches, les archevêques et évêques assistants. Sur un fauteuil sans dossier, le cardinal-évêque assistant, ayant à sa droite le prince assistant au trône, debout ; à gauche et debout, le premier maître des cérémonies ; à côté du Pape, les deux cardinaux-diacres assistants, et enfin, assis sur le trône en face de la Confession, dominant toute l'assemblée, le Souverain Pontife.

Telle est l'ordonnance que nous verrons tout à l'heure ; à présent, le Pape arrive devant l'autel, la *sedia* s'arrête, les trois derniers cardinaux-prêtres quittent leurs places, s'avancent, et, admis *ad osculum oris et pectoris*, baisent respectueusement le Pontife sur la joue gauche et sur la poitrine. Il descend, ôte la mitre, s'agenouille, prie, se relève et commence la Messe, entre le cardinal-évêque assistant et le cardinal-diacre d'office qui répondent, pendant qu'un peu en arrière les cardinaux-diacres assistants, les prélats, les officiers de l'autel et les dignitaires de la chapelle font de même la confession. Le Pontife a reçu le manipule des mains du

(50) C'est le maître-autel de la basilique sous lequel sont gardés et vénérés les corps des apôtres saint Pierre et saint Paul. On l'appelle *confession*, soit, comme le veulent les uns, parce que l'apôtre établit et rendit stable en ce lieu la religion chrétienne par sa *confession*, par son martyre, soit, comme on le prouve par l'examen de la 4e action du VIIIe synode de Constantinople, parce qu'il n'était jamais autrefois permis à un pèlerin de visiter la basilique de Saint-Pierre, s'il n'avait d'abord fait la *confession* de foi ; soit enfin, et beaucoup plus vraisemblablement, parce que, dans l'antiquité chrétienne, les tombeaux où l'on gardait les reliques et les corps des saints martyrs étaient, pour les distinguer des autres, appelés *confessions*.

(51) La véritable chaire de saint Pierre est renfermée dans ce gigantesque monument de bronze.

(52) On allume sept cierges aux Messes solennelles des évêques, ainsi que le prescrit leur cérémonial, pour figurer les sept chandeliers d'or que saint Jean décrit dans l'*Apocalypse*.

(53) Chanoine chargé de veiller à l'autel de la *confession*, de garder les clefs du tombeau, de prendre soin de tous les autels de la basilique.

(54) C'est comme le remplaçant, le lieutenant du cardinal vice-chancelier.

(55) Qui analysent les suppliques adressées à la chancellerie ; ils se réunissent dans un lieu appelé *Furco*; l'origine de cette dernière dénomination remonte au séjour des Papes à Avignon.

sous-diacre, la mitre des mains du premier diacre, il monte sur la *sedia*. Les trois premiers cardinaux-évêques récitent sur lui, par ordre d'ancienneté, les oraisons prescrites au cérémonial. Il redescend; le premier cardinal-diacre lui ôte la mitre, et, aidé du second, met sur les épaules du Pape le pallium pontifical, que lui donne le sous-diacre latin. Le Pontife monte à l'autel qu'il baise au milieu, ainsi que le livre des Evangiles; il ensence à la manière ordinaire, et, après l'avoir encensé lui-même, le cardinal-diacre d'offico, puis les cardinaux-diacres assistants lui donnent le baiser *oris et pectoris*.

Le Pape descend des marches de l'autel, et, accompagné des trois cardinaux, des auditeurs de rote, des camériers secrets qui soutiennent la *falda*, des patriarches et évêques assistants, il se rend au trône, où il reçoit la dernière adoration. Les cardinaux, debout, baisent le pied et la main du Pontife, dont ils reçoivent une double accolade; les patriarches, archevêques et évêques, après une génuflexion, les pieds et le genou droit; les abbés mitrés et les pénitenciers, à genoux et après trois génuflexions, le pied seulement.

Le Pape se lève, on lui ôte la mitre: il dit l'*Introït*, récite le *Kyrie*, entonne le *Gloria*, remet la mitre, prend sur ses genoux le grémial d'or. Chacun est à la place que nous avons marquée; le cardinal-diacre d'office, sur un siége sans bras ni dossier, la mitre en tête, avec son caudataire et son maître des cérémonies à ses pieds, au marche-pied de l'autel; le sous-diacre d'office sur les marches, entre le diacre et le sous-diacre grecs.

Le *Gloria* terminé, toute l'assistance se lève, le Pape lui-même envoie la paix: *Pax vobis*, et récite l'oraison *In die coronationis*.

Cependant le cardinal premier diacre, la *férule* en main, accompagné des auditeurs de rote et des avocats consistoriaux, se déployant sur deux ailes, descend au tombeau des apôtres Pierre et Paul, sur l'autel de la Confession, et de la chapelle souterraine s'élève le cri trois fois répété :

Exaudi Christe! — Ch. *Domino nostro Pio IX a Deo decreto summo Pontifici et universali Papæ vita!*

Exaudi Christe! — Ch. *Domino nostro Pio IX a Deo decreto summo Pontifici et universali Papæ vita!*

Exaudi Christe! — Ch. *Domino nostro Pio IX a Deo decreto summo Pontifici et universali Papæ vita!*

Salvator mundi! — Ch. *Tu, illum adjuva!*
Salvator mundi! — Ch. *Tu, illum adjuva!*
Salvator mundi! — Ch. *Tu, illum adjuva!*
Sancta Maria! — Ch. *Tu, illum adjuva!*
Sancta Maria! — Ch. *Tu illum adjuva!*
Sancte Michaël! — Ch. *Tu, illum adjuva!*
Sancte Gabriel! — Ch. *Tu, illum adjuva!*
Sancte Raphaël! — Ch. *Tu, illum adjuva!*
Sancte Joannes Baptista! — Ch. *Tu, illum adjuva!*
Sancte Petre! — Ch. *Tu, illum adjuva!*
Sancte Paule! — Ch. *Tu, illum adjuva!*
Sancte Andrea! — Ch. *Tu, illum adjuva!*
Sancte Stephane! — Ch. *Tu, illum adjuva!*
Sancte Leo! — Ch. *Tu, illum adjuva!*
Sancte Gregori! — Ch. *Tu, illum adjuva!*
Sancte Benedicte! — Ch. *Tu, illum adjuva!*
Sancte Basili! — Ch. *Tu, illum adjuva!*
Sancte Sabba! — Ch. *Tu, illum adjuva!*
Sancta Agnes! — Ch. *Tu, illum adjuva!*
Sancta Cecilia! — Ch. *Tu, illum adjuva!*
Sancta Lucia! — Ch. *Tu, illum adjuva!*

Ce sont les *litanies* du *couronnement* dont l'origine se perd dans la nuit des siècles; après les avoir chantées, le cortége remonte dans l'église, chacun reprend sa place; le sous-diacre latin chante l'épître en latin, le sous-diacre grec la chante en grec et tous deux vont, le premier à droite, le second à gauche, baiser les pieds du Pape.

Pendant le chant du *Graduel*, le Pontife lit l'épître et l'évangile; puis le cardinal-diacre d'office, quittant l'autel au milieu duquel il a placé le livre des Evangiles, monte au trône, baise la main droite du Pape qui bénit l'encens présenté dans la navette par le cardinal-évêque assistant; revenu à l'autel, le cardinal-diacre récite à genoux le *Munda cor meum* et s'avance vers le trône accompagné du sous-diacre latin, des sept céroféraires, du thuriféraire votant de signature, et portant l'Evangile.

Il se met à genoux et demande la bénédiction : *Jube domine benedicere*. Le Pape le bénit trois fois en disant : *Dominus sit in corde tuo*, etc.; l'Evangile est chanté à la manière ordinaire. Le diacre grec le chante ensuite en sa langue, suivant de tout point le même cérémonial, et tous deux portent le livre des Evangiles au Pape qui le baise, après quoi le cardinal-évêque assistant encense trois fois Sa Sainteté.

Le Pape entonne le *Credo*, le récite à voix basse, fléchit le genou à l'*Incarnatus est* s'assied, reçoit le grémial d'or, et, au chant de l'*Incarnatus*, s'incline avec toute l'assemblée.

Cependant le cardinal-diacre d'office et le sous-diacre latin étendent sur l'autel la nappe de fin lin damassé, bordée de dentelles et de franges d'or; le sous-diacre prend le voile de soie blanche brodé d'or et porte au cardinal-diacre, qui les place sur l'autel, la bourse contenant le corporal, les deux purificatoires et la boîte d'argent où sont renfermées les hosties.

Le sacriste met sur ses épaules le voile de soie blanche à dentelles d'or, prend sur sa crédence, du côté de l'épître, et porte à la crédence du Pape, du côté de l'évangile, le calice, la patène, deux purificatoires, la cuiller d'or qu'il recouvre avec son voile; le votant-acolyte suit, portant les burettes vides et une petite coupe. Le sacriste purifie avec du vin le calice, la patène, la cuiller et la burette du vin; avec de l'eau, l'autre burette; et le crédencier ou échanson, après avoir versé du vin et de l'eau dans une au-

tre coupe, en fait la prégustation (56); il remplit les burettes et les donne à l'acolyte qui suit le sacriste. Celui-ci reprend et recouvre de son voile les vases sacrés, il les porte à l'autel et les y dépose. Le cardinal-diacre choisit trois hosties dans la boîte d'argent et les place sur la patène en ligne droite, de manière qu'elles ne la dépassent pas.

Après le *Credo*, les chantres de la chapelle exécutent en contre-point le motet de Palestrina : *In diademate capitis Aaron*. Le Pape se lève pour chanter le *Dominus vobiscum*, l'*Oremus*, lit l'Offertoire, et, toujours sur son trône, se lave les mains selon le cérémonial que nous avons décrit. Puis il descend, bénit, en traversant, le Sacré-Collége, arrive à l'autel, en monte les dégrés et le baise au milieu.

Le cardinal-diacre a cependant pris successivement deux des trois hosties, et, après avoir touché la première avec la patène, et fait toucher l'autre intérieurement et extérieurement à la patène et au calice, il les a données au sacriste qui, tourné vers le Pape, les consomme aussitôt. Le sous-diacre latin porte les burettes, le cardinal-diacre les prend, verse de l'eau et du vin dans la petite coupe que le sacriste présente, et qu'il boit immédiatement. Le cardinal présente, avec la patène, la troisième hostie au Pape, qui l'offre à la manière ordinaire; le sous-diacre latin porte le vin, le cardinal-diacre en verse dans le calice pour trois personnes; le sous-diacre prend la cuiller d'or, reçoit du sacriste quelques gouttes d'eau, et, après la bénédiction du Pape, les verse dans le calice que le cardinal présente au Pontife. Après les prières de l'Oblation, après avoir encensé le pain, le vin et l'autel, le Pape reprend la mitre et reçoit l'encens du cardinal-diacre d'office, qui encense ensuite le cardinal-évêque assistant, les deux cardinaux-diacres, les membres du Sacré Collége et les évêques assistants au trône. Un auditeur de Rote l'encense lui-même, et puis les évêques non assistants, le gouverneur de Rome, le prince assistant, etc., etc.

Après avoir de nouveau lavé ses mains et lu le psaume *Lavabo*, le Pape continue les prières de la Messe et entonne la Préface. Au *Sanctus*, huit votants de signature viennent se mettre à genoux sur la dernière marche de l'autel, avec des torches allumées. Toute l'assemblée est dans le recueillement et dans le silence : le Pontife a consacré, il a adoré; il montre au peuple la divine hostie, en élevant ses bras perpendiculairement devant lui, et les tournant ensuite à droite et à gauche. De même pour l'élévation du calice. Les gardes nobles, les suisses se découvrent; les troupes, le genou en terre, présentent les armes; les trompettes font retentir la basilique; le cœur chante le *Benedictus*.

Avant le *Pater*, le votant-acolyte prend les burettes et la coupe, le sacriste son voile, le chalumeau et un calice pour les ablutions. Ils les portent à la crédence du Pape. L'échanson vide les burettes, les purifie ainsi que la coupe, le chalumeau et le calice, et les remplit de nouveau, après avoir renouvelé l'épreuve de la prégustation. L'acolyte et le sacriste reprennent les vases, et, précédés des massiers et d'un maître des cérémonies, vont se placer à la droite du trône, sur le gradin supérieur.

Le Pape, après avoir divisé l'hostie en deux parties, dit l'*Angelus Dei*, que les chantres ne finiront que lorsqu'il aura communié. Il donne la paix au cardinal-évêque assistant, aux deux cardinaux-diacres, fait une génuflexion au saint Sacrement, et, la tête découverte, les mains jointes, accompagné des cardinaux et prélats assistants, il retourne au trône.

Cependant le cardinal-évêque assistant est allé porter la paix au premier cardinal-prêtre, au premier cardinal-diacre, au premier patriarche ou archevêque assistant à droite ou à gauche du trône; enfin, à un auditeur de Rote, qui, accompagné d'un maître des cérémonies, la porte au premier évêque non assistant, au prince assistant, etc. Les divers corps la reçoivent à leur tour, et leurs membres se la communiquent.

Le maître des cérémonies a placé sur la patène, pour recouvrir et garantir la sainte hostie, l'étoile d'or aux douze rayons, portant les noms des douze apôtres, symbole de l'étoile qui guida les Mages. Le cardinal-diacre d'office prend la patène, l'élève jusqu'à la hauteur de son front, se retourne à droite et l'élève plus haut, se retourne à gauche et l'élève encore une troisième fois, toujours de manière à ce que le Pape et le peuple puissent tous deux la voir, du trône et de la basilique. Il la donne, avec l'hostie consacrée assujettie par l'étoile, au sous-diacre agenouillé, qui, l'ayant reçue sur ses mains, couvertes d'un voile brodé d'or, se relève et la porte de l'autel au trône. Toute l'assistance est prosternée · le Pape, à genoux, adore; il se relève, incliné et priant; le sous-diacre se place à sa gauche. Le cardinal-diacre, demeuré à l'autel, prend le calice où est le sang de Jésus-Christ, l'élève par trois fois pour le montrer et au peuple et au Pape, comme il a fait pour la divine hostie, et, le recouvrant d'une palle brodée d'or, il le porte au Pontife qui, à genoux sur son trône, adore et se relève. Le cardinal-diacre se place à sa droite. Deux des premiers patriarches ou évêques assistants présentent le Missel; le Pape lit les oraisons. L'étoile d'or est enlevée de dessus la patène, que tient le sous-diacre; le Pape prend de la main gauche une des deux parties de l'hostie, dit le *Panem cœlestem*, le *Domine non sum dignus*, et communie. Le cardinal-diacre présente le calice, le cardinal-évêque

(56) Ce rite rappelle les antiques usages des cours de l'Orient, où le prince ne touchait à aucun mets, ne portait à ses lèvres aucune liqueur, qu'après que les officiers de sa maison en avaient goûté pour s'assurer que tout était bon.

le chalumeau d'or; le Pape le plonge dans le calice, et boit ainsi une partie du précieux sang.

Après avoir prié, le Pape partage en deux la seconde partie de l'hostie, et donne la communion au cardinal-diacre et au sous-diacre latin. Ils se relèvent, reviennent à l'autel, le premier portant la patène, le second le calice et le chalumeau d'or, le Pape et toute l'assistance fléchissent le genou. Le sous-diacre purifie la patène sur le calice; le cardinal-diacre consomme, avec le chalumeau, une partie du précieux sang; le sous-diacre consomme le reste, sans se servir du chalumeau, et purifie le calice.

Le Pape prend les ablutions dans le second calice pour cela préparé, purifie ses doigts avec du vin versé par le premier cardinal-prêtre, reprend la mitre et se lave les mains. Il descend du trône et monte à l'autel pendant que le chœur chante l'antienne de la communion; après l'*Ite Missa est* chanté par le cardinal-diacre, l'auditeur de Rote, en tunique, prend la croix pontificale, se place devant le Souverain-Pontife, qui bénit l'assemblée, et lit le dernier évangile. Le Pape demeure ensuite quelque temps en prières, à genoux sur un prie-Dieu, au pied de l'autel.

Le Pape, monte sur la *sedia*, et le cardinal archiprêtre de la basilique lui présente, dans une bourse de soie blanche brodée d'or, le *presbyterium* (57) en monnaies antiques (25 jules), disant : *Beatissime Pater, capitulum et canonici hujus sacrosanctæ basilicæ sanctitati vestræ consuetum offerunt presbyterium pro Missa bene cantata.*

Le cortège se reforme, parcourt la grande nef de la basilique, s'arrête devant la chapelle du saint Sacrement, où le Pape fait une courte prière, traverse le portique et se rend processionnellement à la grande loge (*loggia*, balcon ou tribune) qui domine la place de Saint-Pierre. (*Election et couronnement du Souverain-Pontife.*)

MISSIONS. — « Pour connaître les services rendus au monde par les Souverains-Pontifes » dit de Maistre, « il faudrait copier le livre anglais du docteur Ryan, intitulé : *Bienfaits du christianisme* (*Voy.* le *Dictionnaire des bienfaits du christianisme*, publié par M. l'abbé Migne.); car ces bienfaits sont ceux des Papes, le christianisme n'ayant d'action extérieure que par eux. Toutes les Eglises séparées du Pape se dirigent chez elles comme elles l'entendent, mais elles ne peuvent rien pour la propagation de la lumière évangélique; par elles, l'œuvre du christianisme n'avancera jamais. Justement stériles depuis leur divorce, elles ne reprendront leur fécondité primitive qu'en se réunissant à l'Epoux. A qui appartient l'œuvre des missions? Au Pape et à ses ministres. Voyez cette fameuse *société biblique*, faible et dangereuse émule de nos missions : chaque année elle nous apprend combien elle y a enfanté de nouveaux Chrétiens. Si l'on donnait au Pape, pour être consacré aux dépenses des missions, l'argent que cette société dépense en bibles, il aurait fait aujourd'hui plus de Chrétiens que ces bibles n'ont de pages..... Comment d'ailleurs pourrait-on croire que la puissance évangélique n'est pas divine, et que par conséquent elle peut se trouver hors de l'Eglise? La divinité de cette puissance est aussi visible que le soleil. « Il semble, » dit Bossuet, « que les « apôtres et leurs premiers disciples aient « travaillé sous terre pour établir tant d'E« glises en si peu de temps, sans que l'on « sache comment. » (*Hist. des var.*, liv. VII, n. 16.)

« L'impératrice Catherine II, dans une lettre extrêmement curieuse, que j'ai lue à Saint-Pétersbourg (*Lettre de M. de Meillan, membre du Parlement de Paris*), dit qu'elle avait souvent observé avec admiration l'influence des missions sur la civilisation et l'organisation politique des peuples : « A mesure, » dit-elle, « que la religion s'avance, on voit « les villages paraître comme par enchan« tement, » etc. C'était l'Eglise antique qui opérait ces miracles, parce qu'alors elle était légitime; il ne tenait qu'à la souveraine de comparer cette force et cette fécondité à la nullité absolue de cette même Eglise détachée de la grande racine.

« L'Eglise a donc seule l'honneur, la puissance et le droit des missions, et, sans le Souverain Pontife, il n'y a point d'Eglise. N'est-ce pas lui qui a civilisé l'Europe et créé cet esprit général, ce génie fraternel qui nous distinguent. A peine le Saint-Siége est affermi que la *sollicitude universelle* transporte les Souverains Pontifes. Déjà, dans le ve siècle, ils envoient saint Séverin dans la Norique, et d'autres ouvriers apostoliques parcourent les Espagnes, comme on le voit par la fameuse lettre d'Innocent Ier à Décentius.

« Dans le même siècle, saint Pallade et saint Patrice paraissent en Irlande et dans le nord de l'Ecosse. Au VIe, saint Grégoire le Grand envoie saint Augustin en Angleterre; au VIIe, saint Kilian prêche en Franconie, et saint Amand aux Flamands, aux Carinthiens, aux Esclavons, à tous les Barbares qui habitaient le long du Danube. Eluff de Werben se transporte en Saxe dans le VIIIe siècle; saint Willebrod et saint Swidbert dans la Frise, et saint Boniface remplit l'Allemagne de ses travaux et de ses succès. Mais le IXe siècle semble se distinguer de tous les autres, comme si la Providence avait voulu, par de grandes conquêtes, consoler l'Eglise des malheurs qui étaient sur le point de l'affliger. Durant ce siècle, saint Siffroi fut envoyé aux Suédois; Anchaire de Hambourg prêcha à ces mêmes Suédois, aux Vandales et aux Esclavons; Humbert de Brême, les frères Cyrille et Méthodius aux Bulgares, aux Chazares ou Turcs du Danube, aux Mora-

(57) Le mot *presbyterium* se prend, comme on le voit, en plus d'un sens. Voyez le livre de Pierre Moretto : *Ritus dandi presbyterium Papæ. Card. et clericis nonnullarum ecclesiarum urbis.*

ves, aux Bohémiens, à l'immense famille des Slaves; tous ces hommes apostoliques ensemble pouvaient dire à juste titre :

Hic tandem stetimus nobis ubi defuit orbis.
(REGNARD.)

« Mais lorsque l'univers s'agrandit par les mémorables entreprises des navigateurs modernes, les missionnaires du Pontife ne s'élancèrent-ils pas à la suite de ces hardis aventuriers? N'allèrent-ils pas chercher le martyre, comme l'avarice allait chercher l'or et les diamants? Leurs mains secourables n'étaient-elles pas constamment étendues pour guérir les maux enfantés par nos vices et pour rendre les brigands européens moins odieux à ces peuples lointains? Que n'a pas fait saint Xavier (58)? Les Jésuites seuls n'ont-ils pas guéri une des plus grandes plaies de l'humanité (59)? Tout a été dit sur les missions du Paraguay, de la Chine, des Indes, et il serait superflu de revenir sur des sujets aussi connus. Il suffit d'avertir que tout l'honneur doit en être accordé au Saint-Siége. « Voilà, » disait le grand Leibnitz, avec un noble sentiment d'envie bien digne de lui; « voilà la Chine ouverte aux Jé« suites, le Pape y envoie nombre de mission« naires. *Notre peu d'union ne nous permet pas « d'entreprendre ces grandes conversions* (60). » « Sous le règne du roi Guillaume, il s'était « formé une sorte de société en Angleterre, « qui avait pour objet la propagation de « l'Evangile; mais jusqu'à présent elle n'a « pas eu de grands succès. » (LEIBNITZ, *Epist. ad Kortholtam*, dans ses Œuvres, in-4°, p. 323. — *Pensées de Leibnitz*, in-8°, t. I, p. 275.) Que dirait aujourd'hui de Maistre des immenses conquêtes faites par le christianisme, sous la direction des Papes, depuis qu'il a écrit ces lignes?

MONARCHIES. — « Les premiers rayons du christianisme, » dit de Maistre, « ne détrompèrent pas même les hommes au sujet de la guerre, puisque, en suivant la doctrine de saint Augustin lui-même, le soldat qui ne tue pas quand le prince légitime le lui ordonne, n'est pas moins coupable que celui qui tue sans ordre (61); par où l'on voit que ce grand et bel esprit ne se formait pas encore l'idée d'un nouveau droit public qui ôterait aux rois le droit de juger.

« Mais le christianisme, pour ainsi dire disséminé sur la terre, ne pouvait que préparer les cœurs, et ses grands effets politiques ne pouvaient avoir lieu que lorsque l'autorité pontificale ayant acquis ses justes dimensions, la puissance de cette religion se trouverait concentrée par la main d'un seul homme, condition inséparable à l'exercice de cette puissance. Il fallait d'ailleurs que l'empire romain disparût. Putréfié jusque dans ses dernières fibres, il n'était plus digne de recevoir la greffe divine; mais le robuste *sauvageon* du Nord s'avançait, et tandis qu'il foulerait aux pieds l'ancienne domination, les Papes devaient s'emparer de lui, et, sans jamais cesser de le caresser ou de le combattre, en faire à la fin ce que l'on n'avait jamais vu dans l'univers.

« Du moment où les nouvelles souverainetés commencèrent à s'établir, l'Eglise, par la bouche des Papes, ne cessa de faire entendre aux peuples ces paroles de Dieu dans l'Ecriture : *C'est par moi que les rois règnent* (*Prov.* VIII, 15); et aux rois : *Ne jugez pas, afin que vous ne soyez pas jugés* (*Luc.* VI, 37), pour établir à la fois et l'origine *divine* de la souveraineté, et le droit *divin* des peuples...

« Les rois sans doute ont souvent et trop souvent ordonné directement des peines; mais toujours l'esprit de l'Eglise s'avançait sourdement, attirant à lui les opinions, et flétrissant ces actes de la souveraineté comme des assassinats solennels, plus vils et non moins criminels que ceux des grands chemins.

« Mais comment l'Eglise aurait-elle pu faire plier la monarchie, si la monarchie elle-même n'avait été préparée, assouplie, je suis prêt à dire *édulcorée* par les Papes? Que pouvait chaque prélat, que pouvait même chaque Eglise particulière contre son maître? Rien. Il fallait, pour opérer ce grand prodige, une puissance non point humaine, physique, matérielle (car dans ce cas elle aurait pu abuser temporellement), mais une puissance spirituelle et morale qui ne régnât que dans l'opinion : telle fut la puissance des Papes. Nul esprit droit et pur ne refusera de reconnaître l'action de la Providence dans cette opinion universelle qui envahit l'Europe, et montra à tous ses habitants le Souverain Pontife comme la souveraineté européenne, parce que la même autorité agissant partout, effaçait les différences nationales autant que la chose était possible, et que rien n'identifie plus les hommes que l'unité religieuse. La Providence avait confié aux Papes l'éducation de la sou-

(58) *A Paulo tertio Indiæ destinatus, multos passim toto Oriente Christianos ad meliorem frugem revocavit et in numeros propemodum populos ignorantiæ tenebris involutos ad Christi fidem adduxit. Num præter Indos, Brachmanes et Malebaras, ipse primus Puravis, Malais, Jais, Acenis, Mindanais, Molucensibus et Japonibus multis editis miraculis et exantlatis laboribus Evangelii lucem intulit. Perlustrata tandem Japonia ad Sinas profecturus in insula Sanciana obiit.* (*Voy.* son Office dans le Bréviaire de Paris, 2 décembre.)

Les voyages de saint François-Xavier sont détaillés à la fin de sa Vie, écrite par le P. Bouhours, et méritent grande attention. Arrangés de suite, ils auraient fait trois fois le tour du globe. Il mourut à quarante-six ans et n'en employa que dix à l'exécution de ses prodigieux travaux; c'est le temps qu'employa César pour asservir et dévaster les Gaules.

(59) Montesquieu.

(60) *Lettre* de Leibnitz, cité dans le *Journal historique, politique et littéraire* de l'abbé de Feller, août 1774, p. 209.

(61) S. AUG., *De civit. Dei*, lib. II, c. 29. — Ailleurs il dit encore : *Reum regem facit iniquitas imperandi, innocentem autem militem ostendit ordo serviendi.* (ID., *Contra Faustum.*)

veraineté européenne. Mais comment *élever* sans punir? De là tant de chocs, tant d'attaques quelquefois trop humaines, et tant de résistances féroces; mais le principe divin n'était pas moins toujours divin, n'était pas moins toujours présent, toujours agissant, et toujours reconnaissable; il l'était surtout par ce merveilleux caractère, caractère que j'ai déjà indiqué, mais qui ne saurait être trop remarqué, savoir : *Que toute action des Papes contre les souverains tournait au profit de la souveraineté.* N'agissant jamais que comme délégués divins, même en luttant contre les monarques, ils ne cessaient d'avertir le sujet qu'il ne pouvait rien contre ses maîtres. Immortels bienfaiteurs du genre humain, ils combattaient tout à la fois, et pour le caractère divin de la souveraineté, et pour la liberté légitime des hommes. Le peuple, parfaitement étranger à toute espèce de résistance, ne pouvait s'enorgueillir ni s'émanciper, et les souverains ne pliant que sous un pouvoir divin conservaient toute leur dignité. Frédéric, sous le pied du Pontife, pouvait être un objet de terreur, de compassion peut-être, mais non de mépris; pas plus que David prosterné devant l'ange qui lui apportait les fléaux du Seigneur.

« Les Papes ont élevé la jeunesse à la monarchie européenne. Ils l'ont faite au pied de la lettre comme Fénelon fit le duc de Bourgogne.

« Il s'agissait, de part et d'autre, d'extirper d'un grand caractère un élément féroce qui aurait tout gâté. Tout ce qui gêne l'homme le fortifie. Il ne peut obéir sans se perfectionner; et par cela seul qu'il se surmonte il est meilleur. L'effort continuel de l'Eglise, dirigé par le Souverain Pontife, en a fait ce qu'on n'avait jamais vu et ce qu'on ne verra jamais partout où cette autorité sera méconnue. Insensiblement, sans menaces, sans lois, sans combats, sans violence et sans résistance la grande charte européenne fut proclamée, non sur le vil papier, mais dans tous les cœurs européens, alors tous catholiques.

« Les peuples chrétiens, qui n'ont pas senti ou assez senti la main du Souverain Pontife, n'auront jamais cette monarchie. C'est en vain qu'ils s'agiteront sous une main arbitraire; c'est en vain qu'ils s'élanceront sur les traces des nations ennoblies; ignorant qu'avant de faire des lois pour un peuple, il faut faire un peuple pour les lois. Tous leurs efforts seront non-seulement vains, mais funestes : nouveaux Ixions, ils irriteront Dieu et n'embrasseront qu'un nuage. Pour être admis au banquet européen, pour être rendu digne de ce sceptre admirable qui n'a jamais suffi qu'aux nations préparées, pour arriver enfin à ce but si ridiculement indiqué par une philosophie impuissante, toutes les routes sont fausses, excepté celle qui nous y conduit.

« Quant aux nations qui sont demeurées sous la main du Souverain Pontife, assez pour en recevoir l'impulsion sainte, mais qui l'ont malheureusement abandonnée, elles serviront encore de preuve à la grande vérité que j'expose. » (*Du Pape*, par l'auteur des *Considérations sur la France*, t. II, p. 114 et suiv.)

MORT DU PAPE — « Lorsque le Pape n'est pas surpris par la mort et qu'il la voit venir, il appelle autour de son lit de douleur ses prélats domestiques et les principaux dignitaires de la famille pontificale, fait sa profession de foi, accorde des grâces à ceux qui l'environnent, demande leurs prières, reçoit du prélat qui a la charge de sacriste (62) le saint Viatique, du cardinal grand pénitencier l'indulgence plénière, et des généraux d'ordre les indulgences qu'ils ont le privilége de conférer.

« Si son état le permet, le Souverain Pontife mourant convoque une dernière fois ses frères les cardinaux, renouvelle devant eux sa profession de foi, leur recommande l'Eglise de Dieu et l'élection de son successeur, le lien des peuples soumis au sceptre temporel du Saint-Siége, et après avoir fait son testament et désigné le lieu de sa sépulture, il donne au Sacré Collége sa dernière bénédiction apostolique. Rien de beau, de touchant comme ces allocutions suprêmes du Père de la chrétienté. Celles de Nicolas V et de Pie II, que l'histoire a conservées, arrachent encore des larmes à tous ceux qui les lisent.

« Mais la mort est quelquefois plus prompte; elle ne laisse pas toujours au Vicaire de Jésus-Christ la consolation d'adresser solennellement à l'Eglise une dernière parole. Grégoire XVI n'a pas eu cette joie.

« Les prélats domestiques et les cubiculaires (63) ne quittent point le Pape agonisant; le sacriste, après avoir administré les dernières onctions, récite les prières de la recommandation de l'âme et une partie de la Passion du Sauveur. Enfin, si le Pontife vit encore, les pénitenciers de Saint-Pierre lisent les psaumes de la pénitence et l'Office des morts, quand le Pape a rendu le dernier soupir.

« Aussitôt après la mort, le maître des cérémonies prévient le cardinal camerlingue qui, en habit violet et en rochet, et accompagné

(62) Le sacriste (*monsignor sacrista*) est toujours un religieux Augustin, revêtu du caractère épiscopal. Le titre d'évêque de Porphyre, *in partibus*, est attaché à cette dignité et toujours, ou presque toujours, appartient au prélat qui la possède. Le sacriste a la garde et préside à la distribution des saintes reliques, assiste le Pape dans sa chapelle particulière et a soin des vêtements sacrés pontificaux, de la sacristie papale, etc.

(63) Ce mot (*cubare*, coucher) désignait autrefois tout fonctionnaire attaché à la personne du Pape, quel que fût d'ailleurs son emploi dans la famille pontificale. Les cubiculaires, sont aujourd'hui, les camériers secrets, plus particulièrement attachés à la personne du Pape, à sa chambre, *cubiculum*.

des prélats-clercs de la chambre apostolique, pareillement en rochet et vêtus de noir, se rend au palais pontifical. Il entre dans la chambre où le corps se trouve, se prosterne, prie, jette de l'eau bénite, approche au moment même où les adjudants de chambre ôtent de dessus la tête du Pape le voile blanc qui le recouvre, et l'appelle trois fois par son nom de baptême, comme pour Grégoire XVI : Maur !.. Maur !.. Maur !.. en frappant chaque fois à la tempe avec un petit marteau d'argent, puis il se retourne vers les assistants, et dit : « Le Pape est réellement mort : *Papa é realmente morto.* » Se plaçant ensuite au pied du lit, il récite le psaume : *De profundis*, avec l'oraison.

« Quand les prières sont finies, le notaire, secrétaire de la chambre, rédige et lit à genoux l'acte qui constate la mort; il réclame l'anneau du Pêcheur. Le maître de chambre du défunt Pontife remet cet anneau au cardinal camerlingue. Le dataire et les secrétaires font également la remise des autres sceaux entre les mains des clercs de la chambre, désignés à cet effet. Cela fait, le camerlingue passe dans une des grandes salles de l'appartement pontifical, où il notifie la mort du Pape au sénateur romain (64), par les soins duquel la grande cloche du Capitole, dite *cloche majeure*, annonce au peuple la vacance du Siége apostolique. Par ordre du cardinal-vicaire, les cloches de toutes les églises répondent aussitôt, et remplissent la ville de leurs sons funèbres.

« Cependant le cardinal camerlingue, escorté de la garde suisse, qui est désormais à ses ordres, se rend au lieu de sa résidence habituelle, où, le jour même, il tient la congrégation des clercs de la chambre apostolique, pour la distribution, par la voie du sort, des divers offices et fonctions que ces prélats doivent remplir durant la vacance du Saint-Siége.

« Une garde d'honneur est placée aux portes du palais du maréchal du conclave (65).

« Le sénateur romain assemble la milice du Capitole (66) et l'envoie, sous la conduite des présidents régionnaires en exercice, tirer de leurs prisons les condamnés coupables seulement de délits peu graves, détenus au château Saint-Ange; les prisonniers qui subissent la peine de véritables crimes ne participent point à cette grâce; mais il y a du moins un certain nombre de malheureux dont les prières accompagnent devant Dieu l'âme du Souverain Pontife.

« Des mesures de sûreté sont prises; comme il importe que la tranquillité de Rome soit garantie, partout les postes sont doublés, des troupes occupent les lieux suspects; des ordres semblables sont envoyés aux gouverneurs des provinces et villes des Etats de l'Eglise.

« Enfin, le jour même de la mort du Pape, le cardinal doyen convoque et réunit chez lui la première congrégation des chefs d'ordre, qui se compose, comme nous l'avons dit, du cardinal doyen, du cardinal camerlingue, des deux plus anciens cardinaux de l'ordre des prêtres et de l'ordre des diacres présents à Rome, et à laquelle assiste le secrétaire du Sacré Collége.

« Rome est dans le deuil et dans la prière; de proche en proche, la funeste nouvelle se répand, de la ville des saints Apôtres aux extrémités du monde; de toutes parts les évêques ordonnent les prières prescrites, et bientôt la chrétienté tout entière implore le Seigneur pour le père qu'elle a perdu et pour le père inconnu qu'il va lui donner dans ses miséricordes. » (*Election et couronnement du Souverain Pontife.*)

N

NAUFRAGÉS (Pillage des). — Bien que nous énumérions à la Vie de chaque Pape les bienfaits dont lui sont redevables la civilisation et l'humanité, néanmoins nous ne saurions nous empêcher de rappeler quelques faits qui se retrouvent en passant sous notre plume.

Plusieurs Papes, particulièrement Grégoire VII, Alexandre III et Honorius IV, se distinguèrent eux-mêmes en détruisant l'usage horrible de piller les naufragés parmi les nations de l'Occident. Un synode tenu en 1078, pendant le pontificat de Grégoire VII, condamna, dans les termes suivants, ceux qui faisaient du tort aux naufragés : *Apprenant qu'il y a des gens excités par le démon à piller les malheureux qu'il serait de leur devoir de secourir et de consoler avec humanité, nous anathématisons tout individu qui attente aux personnes et aux biens des naufragés.*

Le concile de Nantes, en 1127, condamna

(64) Le sénateur romain est le premier des fonctionnaires laïques de Rome; il a sa résidence au Capitole, son autorité s'étend sur la ville et la banlieue. Sa charge est surtout de veiller au maintien des priviléges de la cité, de faire exécuter les lois et les statuts qui le concernent. Il est nommé par le Pape. Les trois *conservateurs*, qui viennent après lui, sont élus ou confirmés par tour, tous les six mois; ils sont patrices romains et représentent les anciens consuls de la cité, de même que le sénateur représente en quelque sorte, le préfet romain. Ils s'occupent de la partie économique de l'administration municipale et de ses revenus.

(65) Cette charge, autrefois héréditaire dans la famille Savelli, appartient depuis longtemps à la famille des princes Chigi.

(66) Cette milice est sous les ordres du prieur des chefs de quartier (*priore de caporioni*), qui sont comme les maires des divers quartiers de Rome. Le prieur est élu par les chefs des quatorze quartiers. Elle jouit de divers priviléges, entre autres de celui d'avoir toujours six hommes dans le palais du Pape.

l'usage d'enrichir le trésor de tout ce dont on s'emparait par suite d'un naufrage, excommunia ceux qui réduisaient les naufragés en esclavage ou s'emparaient de leurs propriétés, et détermina Guy, noble Français, à renoncer à ce qu'il gagnait de cette manière. Le Pape Honorius confirma, en 1130, le décret de ce concile, avertit les évêques d'avoir soin que les marchandises qu'un individu a jetées dans la mer, dans la crainte du naufrage, fussent conservées au propriétaire, et condamna, comme des hommes injustes et des voleurs, ceux qui s'emparaient des objets que la clémence divine avait épargnés.

NÈGRES (Traite des). — Les lettres de Paul III, du 29 mai 1537, celles d'Urbain VIII, du 22 avril 1639, Benoît XIV, du 20 décembre 1741, Pie II, du 7 octobre 1462, à l'évêque Ruro, Pie VII, etc., combattent avec le langage le plus énergique le trafic fait, par les Chrétiens, des nègres indiens et autres. Mais le document le plus remarquable et le plus récent de la papauté, au sujet de la traite des nègres, est la longue lettre apostolique publiée le 3 novembre 1839 par le Souverain Pontife Grégoire XVI. (*Voy.* le texte de cette encyclique à Grégoire XVI.)

NICOLAS Ier (Saint), cent cinquième Pape et successeur de Benoît III. — Romain de naissance et fils de Théodore, régionnaire. Nicolas Ier fut élevé avec beaucoup de soin dans l'étude des lettres et dans les sentiments de la piété chrétienne. L'inclination qu'il avait pour le bien lui fit faire de si grands progrès dans la vertu et dans la science, que les Papes, prévoyant les services qu'il pourrait rendre un jour à l'Eglise, voulurent l'avancer de bonne heure dans le clergé de Rome. Le Pape Sergius le tira de la maison de son père, le prit dans le palais patriarcal et l'ordonna sous-diacre. Léon IV le fit diacre, et Benoît III l'estima tellement, qu'il lui fit prendre part au gouvernement de l'Eglise et l'avait toujours auprès de lui. A sa mort, Nicolas assista à ses funérailles et aida à l'ensevelir. L'empereur Louis, qui venait de sortir de Rome, ayant appris la mort de Benoît, y revint promptement, et le clergé avec les grands et tout le peuple s'assemblèrent pour l'élection. Après avoir conféré pendant quelques heures, ils convinrent unanimement d'élire Nicolas et l'allèrent promptement chercher à l'église de Saint-Pierre, où il s'était caché, se disant indigne d'une telle fonction. On l'en tira de force, et avec de grandes acclamations on le mena au palais de Latran et on le mit sur le trône apostolique; puis il fut ramené à Saint-Pierre, consacré et intronisé en présence de l'empereur, et il célébra la Messe sur le corps du saint apôtre. Enfin on le ramena au palais patriarcal, chantant des cantiques spirituels; et il fut couronné, à la grande joie de toute la ville, le dimanche 24 avril 858.

L'empereur Louis rendit au nouveau Pape des honneurs extraordinaires: il marcha à pied devant lui, tenant son cheval par la bride.

Dès la première année de son pontificat, Nicolas s'employa à procurer la paix et l'union entre les rois. L'année suivante, il commença à faire sentir l'autorité apostolique du Saint-Siége dans l'Orient. L'empereur Michel III, excité par le fameux Photius, que l'on avait substitué, sur le siége de Constantinople, au patriarche saint Ignace, injustement déposé, envoya au Pape une ambassade célèbre pour le prier d'apaiser le schisme qui se formait à cette occasion.

Le Pape Nicolas ignorait encore ce qui s'était passé à l'égard d'Ignace et de Photius, et les mauvaises intentions de la cour de Constantinople. Toutefois il usa de circonspection; ayant assemblé un concile, il députa deux légats, Rodoalde, évêque de Porto, et Zacharie, évêque d'Anagnia, avec ordre de décider en concile tout ce que l'on pourrait proposer sur les saintes images, parce qu'il ne s'agissait que de l'exécution du VIIe concile. Pour l'affaire d'Ignace et de Photius, les légats avaient ordre d'en faire seulement les informations juridiques, et les rapporter au Pape, qui les chargea de deux lettres: la première à l'empereur Michel, la seconde à Photius, toutes deux datées du 20 septembre 860.

Dans la lettre à l'empereur il se plaint que le dernier concile de Constantinople a déposé Ignace sans avoir consulté le Saint-Siége, et que par la lettre de l'empereur, il paraît qu'Ignace n'était convaincu ni par sa confession, ni par des preuves juridiques. Il se plaint de ce qu'on a pris un laïque pour remplir le siége de Constantinople et prouve par les conciles et les décrétales des Papes l'irrégularité d'une telle ordination: *Nous ne pouvons*, dit-il, *donner notre consentement, jusqu'à ce que nous ayons appris par nos légats tout ce qui s'est passé dans cette affaire; pour observer l'ordre, nous voulons qu'Ignace vienne en présence de nos légats et de tout le concile, qu'on lui demande pourquoi il a abandonné son peuple, et qu'on examine si sa déposition a été canonique. Quand le tout nous aura été rapporté, nous déciderons ce qu'il faudra faire pour la paix de votre Eglise.* Il vient ensuite à la question des images, supposant, conformément à la lettre de l'empereur, qu'il y avait encore des iconoclastes à Constantinople, il traite sommairement la question; puis il demande le rétablissement de la juridiction du Saint-Siége, par l'évêque de Thessalonique, comme son vicaire, sur l'Epire, l'Illyrie, la Macédoine, la Thessalie, l'Achaïe, la Dacie, la Mésie, la Dardanie et la Prévale, enfin la restitution des patrimoines de l'Eglise romaine en Calabre et en Sicile, que l'ordination de l'évêque de Syracuse soit conservée au Saint-Siége. Le Pape fait trois copies de cette lettre, se défiant qu'elle pourrait être altérée. Il en garda une à Rome, il donna les deux autres aux légats, l'une pour présenter à l'empereur, l'autre pour leur servir d'instruction et pour la lire dans le concile qui devait se tenir à Constantinople, en cas

que l'empereur ne voulût pas y faire lire la sienne.

Dans la lettre à Photius, le Pape reconnaît que sa profession de foi est catholique; mais il blâme l'irrégularité de son ordination. *C'est pour cela*, dit-il, *que nous ne pouvons y consentir, jusqu'au retour de ceux que nous avons envoyés à Constantinople, afin que nous puissions connaître par eux votre conduite et votre affection pour la défense de la foi.*

Quand les légats furent arrivés à Constantinople, on les tint pendant trois mois sans les laisser parler à personne, de peur qu'ils ne s'informassent de ce qui s'était passé à la déposition d'Ignace. Puis on leur fit de terribles menaces, s'ils ne se soumettaient à la volonté de l'empereur; on leur dit entre autres choses qu'on les enverrait en exil, où ils demeureraient si longtemps et auraient tant de misère, que la faim les réduirait à mourir. Après huit mois de résistance ils se rendirent; et, dans un concile nombreux, ils condamnèrent saint Ignace, et reconnurent Photius pour patriarche. Ils revinrent à Rome chargés par l'empereur Michel et par Photius de plusieurs lettres pour le Pape. Par ces lettres, encore plus par les actes du concile de Constantinople, le Pape Nicolas vit clairement que ses légats avaient fait tout le contraire de ce qu'il leur avait ordonné; que sa lettre à l'empereur n'avait point été lue dans la première partie du concile, qui regardait Ignace; et que les légats n'y avaient point montré, suivant leurs ordres, la copie qu'ils en avaient; que dans la seconde partie du concile touchant les images, on avait lu quelque partie de sa lettre, mais tellement altérée, qu'il ne paraissait presque pas qu'il y fût parlé d'Ignace. Le Pape jugea par là de ce qu'on avait fait avant l'arrivée de ses légats, puisqu'on avait agi de la sorte en leur présence. Sensiblement affligé de leur prévarication, il assembla toute l'Eglise romaine, en présence de Léon, ambassadeur de l'empereur, déclara qu'il n'avait jamais envoyé de légats pour la déposition d'Ignace, ni pour la promotion de Photius, que jamais il n'avait consenti, ni ne consentirait à l'une ni à l'autre.

La même année 861, le Pape Nicolas tint un concile à Rome au sujet de Jean, archevêque de Ravenne; contre lequel plusieurs habitants de cette ville étaient venus porter leurs plaintes au Pape. Il l'avait souvent exhorté à se corriger, mais il faisait encore pis. Il détournait les uns d'aller à Rome, il excommuniait les autres sans sujet; il s'emparait des biens de quelques-uns, sans qu'ils lui fussent adjugés par justice; il usurpait des terres de l'Église romaine, pour les attribuer à celle de Ravenne et en supprimait les titres: il méprisait les envoyés du Pape. Il déposait sans jugement canonique des prêtres et des diacres, non-seulement de son clergé, mais dépendant du Saint-Siége, et résidant dans la province de l'Emilie: il en mettait en prison et dans les cachots. Il en contraignait d'autres à confesser par écrit des crimes qu'ils n'avaient pas commis. Il prétendait n'être point obligé d'aller à Rome au concile, quand le Pape l'y appelait, et il avait falsifié les soumissions que ses prédécesseurs faisaient à leur entrée au pontificat, et qui demeuraient dans les archives.

Le Pape l'appela trois fois par lettres à son concile; comme il n'y vint point, il fut excommunié. Alors il alla à Pavie trouver l'empereur Louis et obtint de lui des députés, avec lesquels il arriva à Rome fier de cette protection. Le Pape reprit doucement les députés, de ce qu'ils avaient communiqué avec un excommunié; ils en témoignèrent du regret, et le Pape manda à l'archevêque Jean de se trouver, le 1er novembre au concile qui l'avait excommunié, pour y rendre compte de sa conduite; mais l'archevêque se retira. Alors des habitants de l'Emélie et des sénateurs de Ravenne vinrent avec un grand concours de peuple se jeter aux pieds du Pape et le prier de venir à Ravenne pour s'instruire par lui-même et les délivrer de l'oppression. Il y alla: mais Jean ne l'attendit pas et retourna à Pavie trouver l'empereur. Le Pape fit un décret, par lequel il rendait aux habitants de Ravenne, de l'Emilie et de la Pentapole les biens usurpés par l'archevêque Jean et par Grégoire son frère.

Cependant l'archevêque sollicitait la protection de l'empereur, qui lui fit dire, qu'il allât s'humilier devant le Pape, « à qui, » dit-il, « nous nous soumettons avec toute l'Eglise, » et qu'il n'obtiendrait point autrement ce qu'il désire. L'empereur lui donna toutefois encore des envoyés, avec lesquels il vint à Rome. Le Pape lui dit : *Si l'empereur connaissait bien la conduite de cet archevêque, non-seulement il n'intercéderait pas pour lui, mais il nous l'enverrait pour le corriger.* Le Pape, ayant assemblé les évêques de plusieurs provinces, manda à l'archevêque de comparaître à ce concile. Après trois citations, l'archevêque se voyant sans secours, tomba dans une grande tristesse, et fit prier le Pape d'avoir pitié de lui, qu'il était prêt à faire tout ce qu'il ordonnerait. Le Pape résolut de le recevoir : l'archevêque renouvela l'acte de soumission au Pape, qu'il avait mal fait à son ordination, le confirma publiquement par serment sur la croix et les Evangiles.

Le lendemain le Pape vint à l'église de Latran avec tous les évêques et tout le clergé. L'archevêque Jean s'y purgea d'hérésie, dont il était accusé; le Pape le reçut à la communion et lui permit de célébrer la Messe. Le jour suivant il lui fit prendre place dans le concile. Les évêques de l'Emilie, appuyés de quelques habitants de cette province et de Ravenne, donnèrent une requête contre lui, se plaignant de plusieurs abus, dont le Pape, de l'avis de tout le concile, ordonna la correction; le décret en fut formé dans ces termes, au nom du Pape, parlant à l'archevêque Jean : *Nous vous ordonnons de venir tous les ans à Rome. Vous*

ne consacrerez les évêques de l'Emilie, qu'après l'élection du duc, du clergé et du peuple, et la permission, par écrit, de celui qui remplira le Saint-Siége. Vous ne les empêcherez point de venir à Rome quand ils voudront, et n'exigerez rien d'eux contre les canons, ou contre leurs priviléges. Vous ne vous mettrez en possession des biens de personne, qu'ils ne vous soient adjugés juridiquement à Ravenne, en présence du Pape ou de son envoyé, et des vôtres.

Après que le Pape Nicolas eut déclaré à Léon, ambassadeur de Constantinople, qu'il ne pouvait approuver ce que l'on y avait fait contre Ignace et pour Photius, il le renvoya chargé de deux lettres, l'une à Photius, l'autre à l'empereur Michel. Dans la lettre à Photius, il le qualifie seulement d'homme très-prudent, pour montrer qu'il ne le reconnaît que pour un laïque : il répond aux exemples qu'il avait allégués dans sa grande lettre, pour autoriser son ordination : *Nectaire fut choisi par nécessité, parce qu'il ne se trouvait personne dans le clergé de Constantinople qui ne fût infecté d'hérésie. L'ordination de Taraire fut blâmée par le Pape Adrien; il n'y consentit qu'à cause de son zèle pour le rétablissement des saintes images. Saint Ambroise fut choisi par miracle, et fit ce qu'il put pour se cacher. Mais vous, qu'avez-vous de semblable? vous qui non-seulement avez été pris parmi les laïques, mais qui avez usurpé le siége d'un homme vivant. Vous dites que vous ne recevez ni le concile de Sardique, ni les décrétales des Papes : nous ne pouvons le croire. Le concile de Sardique a été tenu dans vos contrées et est reçu de toute l'Eglise : les décrétales sont émanées du Saint-Siége, qui par son autorité confirme tous les conciles.*

Vous dites que vous avez été élevé par force au siége patriarcal : cependant : quand vous y avez été une fois établi, vous n'avez pas agi en père; vous vous êtes montré sévère jusqu'à la cruauté, en déposant des archevêques et des évêques; en condamnant Ignace, que vous prétendez avoir été déposé, tout innocent qu'il est. Mais jusqu'à ce que nous voyions clairement son crime, nous ne le tiendrons jamais pour déposé, ni vous, par conséquent, pour patriarche de Constantinople. Quant aux diverses coutumes que vous alléguez, selon la diversité des Eglises, nous ne nous y opposons point, pourvu qu'elles ne soient point contraires aux canons; mais nous ne voulons point laisser établir chez vous celle de prendre de simples laïques pour les faire évêques. Cette lettre est datée du 18 mars 862.

La lettre à l'empereur contient l'exposé des mêmes griefs contre Photius :

Nous avons en main, dit le Pape, *vos lettres, tant à Léon, notre prédécesseur, qu'à nous, dans lesquelles vous rendiez témoignage à la vertu d'Ignace et à la régularité de son ordination; maintenant vous dites qu'il a été chassé chargé de grandes accusations; vous alléguez, pour cause de sa déposition, qu'il a usurpé le siége par la puissance séculière. Enfin, vous dites que le concile qui l'a déposé était aussi nombreux que le concile de Nicée : ce n'est pas le nombre des évêques que nous considérons dans un concile, c'est leurs avis que nous pesons.*

Le Pape envoya une troisième lettre, adressée à tous les fidèles d'Orient, où, après avoir expliqué sommairement l'affaire et la prévarication de ses légats, il dit :

Sachez que nous n'avons point aucunement consenti, ni participé, à l'ordination de Photius et à la déposition d'Ignace. Et s'adressant en particulier aux trois patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, aux métropolitains et aux évêques : *Nous vous enjoignons*, dit-il, *et vous ordonnons par l'autorité apostolique, d'être dans les mêmes sentiments à l'égard d'Ignace et de Photius; de publier cette lettre dans vos diocèses, afin qu'elle vienne à la connaissance de tout le monde.*

Lothaire, fils de l'empereur de même nom, et roi de Lorraine, s'était abandonné à une malheureuse passion qui troubla tout le repos de sa vie, et qui fut enfin la cause de sa perte. « Après avoir épousé Theutberge, fille de Boson, comte de Bourgogne, et être resté un an avec elle, il se dégoûta de cette princesse, et, pour rompre ses engagements, il l'accusa d'inceste avec son propre frère. L'épreuve de l'eau bouillante, ordonnée par des seigneurs, du consentement du roi, justifia Theutberge, sans lui conférer le don de plaire à son époux. Une jeune personne, nommée Valdrade, avait pris la place de la reine dans le cœur de Lothaire, et le tenait tellement engagé par ses attraits et ses artifices, que, dans les préjugés du temps sur le pouvoir de la magie, elle passa pour l'avoir ensorcelé. Après une longue suite de fourberies indignes de la majesté royale, et plus encore de quelques prélats qui en furent les exécuteurs, on força la reine, par la crainte de la mort, à s'avouer coupable. Son mariage fut dissous par un concile de huit évêques, tenu à Aix-la-Chapelle en 862, la princesse renfermée dans un monastère, et Lothaire épousa Valdrade. » (HINCM., *De divort. Loth. et Th.*, t. I.)

Mais l'infortunée Theutberge craignant les effets plus terribles encore de la violente passion du roi, son mari, s'échappa de prison et se retira dans les Etats du roi Charles. Elle avait pris la précaution d'envoyer implorer le secours du Souverain Pontife contre une oppression si scandaleuse pour le monde chrétien. Elle l'avait même prévenu de l'affreuse alternative à laquelle on la réduisait, ou de se diffamer elle-même, ou de s'exposer aux plus funestes extrémités; ajoutant que, s'il venait à apprendre qu'elle eût fait l'aveu qu'on exigeait d'elle, ce serait la seule violence qui l'aurait arrachée à une reine traitée plus mal que la dernière des esclaves. (HENR., *Hist. eccl.*, t. IV, l. XXVI, p. 17.)

Lothaire, de son côté, avait envoyé au Pape Nicolas deux comtes avec des lettres, portant que les évêques de son royaume et quelques autres lui avaient assuré qu'il

pouvait quitter Theutberge et épouser Valdrade; mais que, pour garder l'ordre, il voulait avoir l'autorité du Pape même, et attendait son conseil, demandant pour cet effet des légats qui vinssent tenir un concile dans son royaume. Le Pape lui manda qu'il lui enverrait certainement des légats, défendant cependant de prendre aucune délibération sur cette affaire. Le Pape ignorant ce que Lothaire avait fait depuis, au préjudice de sa défense, lui envoya sur la fin de la même année 862, Rodoalde, évêque de Porto, le même qui avait été à Constantinople, et Jean, évêque de Ficocle, depuis Cervia dans la Romagne. Il demanda au roi Louis de Germanie et aux deux rois Charles, l'oncle et le neveu, d'y envoyer chacun deux évêques de leurs royaumes. Enfin, il pria l'empereur Louis de faire conduire ses légats en sûreté dans le royaume de Lothaire son frère. Le Pape écrivit aussi aux évêques de Gaule et de Germanie de se trouver à Metz, où se devait tenir le concile, d'y faire venir le roi Lothaire, pour s'y défendre en personne. Le Pape dit dans cette lettre, qu'il vient d'apprendre, comme il était prêt à envoyer ses légats, que Lothaire s'était déjà remarié, sans attendre le jugement du Saint-Siége. Dans une autre lettre qui devait être remise aux évêques, quand ils seraient assemblés à Metz, le Pape les exhorte à faire justice, et à lui envoyer les actes du concile, afin qu'il en puisse juger.

Dans ces lettres, il y en avait deux en faveur du comte Baudouin: l'une au roi Charles le Chauve, l'autre à la reine Ermentrude son épouse. Baudouin était allé à Rome se mettre sous la protection de saint Pierre et du Pape, témoignant un grand repentir de sa faute. Le Pape représente au roi, que ce seigneur a gagné l'affection de Judith, que si on le met au désespoir, il est à craindre qu'il ne se joigne aux Normands. Les légats furent chargés de ces sept lettres, toutes datées du même jour 23 novembre 862.

Le Pape leur donna des instructions, portant, que si le concile de Metz ne s'assemblait pas, ou si Lothaire différait d'y venir, ils iraient le trouver et lui donneraient ses ordres. *Vous irez trouver le roi Charles, pour l'affaire Baudouin, vous lui ferez voir en présence de tout le monde les lettres synodiques et le mémoire que nous vous donnons. Ce mémoire était ainsi conçu : Lothaire soutient qu'il a reçu Valdrade de son père, qu'ensuite il a épousé la sœur de Hubert. Informez-vous soigneusement s'il a épousé Valdrade dans les formes et en présence de témoins; pourquoi il a répudié pour épouse Theutberge. Comme il dit que c'est par crainte, vous lui représenterez qu'un roi comme lui n'a pas dû craindre un particulier, au péril de son âme; s'il n'est point prouvé qu'il eût épousé légitimement Valdrade, exhortez-le à se réconcilier avec Theutberge, si elle est innocente. Vous devez savoir qu'elle a réclamé jusqu'à trois fois le Saint-Siége, quand elle y envoya son acte d'appel, elle déclara qu'on voulait la contraindre à s'accuser d'un faux crime, protestant que si on la pressait davantage, elle serait obligée, pour sauver sa vie, de dire ce que l'on voudrait. Quand elle sera au concile, examinez soigneusement ce qui en est.*

Après que les légats furent partis pour la France, plusieurs personnes de Constantinople venant à Rome, dont quelques-unes fuyaient la persécution de Photius, publièrent la prévarication des légats qui y avaient été envoyés. Le Pape en fut sensiblement affligé, et voulut effacer cette tache. Il assembla un concile de plusieurs provinces dans l'église de Latran; on y lut les actes de celui de Constantinople et les lettres de l'empereur Michel traduites de grec en latin; on amena l'évêque Zacharie, le seul des légats qui était présent; Rodoalde était en France. Zacharie fut examiné et convaincu, même par sa confession, d'avoir consenti à la déposition d'Ignace, et communiqué avec Photius, contre les ordres du Pape. Le concile prononça contre lui une sentence de déposition et d'excommunication; le jugement de Rodoalde fut remis à un autre concile, à cause de son absence.

Ce même concile prononça ainsi sur le fond de l'affaire de Constantinople : *Nous ordonnons que Photius qui a tenu le parti des schismatiques, et a quitté la milice séculière pour être ordonné évêque par Grégoire de Syracuse, condamné depuis longtemps; qui du vivant de notre confrère Ignace, patriarche de Constantinople, a usurpé son siége, et est entré dans la bergerie comme un voleur; qui depuis a communiqué avec ceux qu'avait condamnés le Pape Benoît, notre prédécesseur; qui contre sa promesse a assemblé un concile, où il a osé déposer et anathématiser Ignace; qui a corrompu les légats du Saint-Siége, contre le droit des gens, et les a obligés, non-seulement à mépriser, mais à combattre nos ordres; qui a relégué les évêques qui n'ont pas voulu communiquer avec lui, et en a mis d'autres à leur place, qui persécute l'Eglise encore aujourd'hui, ne cesse de faire souffrir des tourments horribles à notre frère Ignace; nous ordonnons que Photius, coupable de tant de crimes, soit privé de tout honneur sacerdotal, et de toute fonction cléricale, par l'autorité de Dieu tout-puissant, des apôtres saint Pierre, saint Paul, de tous les saints, des six conciles généraux, et du jugement que le Saint-Esprit prononce par nous. En sorte que, si après avoir eu connaissance de ce décret, il s'efforce de retenir le siége de Constantinople, ou empêche Ignace de gouverner paisiblement son Eglise, ou s'il ose s'ingérer à quelque fonction sacerdotale, il soit exclu de toute espérance de rentrer dans la communion, et demeure anathématisé, sans recevoir le corps et le sang de Jésus-Christ, sinon à l'article de la mort.*

Grégoire de Syracuse, schismatique qui, après avoir été déposé par un concile et suspendu par le Pape Benoît, a osé consacrer Photius et faire plusieurs autres fonctions, est privé de toute fonction sacerdotale, sans espérance de restitution; s'il en exerce quelqu'une à l'avenir ou excite quelque trouble

contre Ignace, qu'il soit anathème, lui et tous ceux qui communiquent avec lui. Nous interdisons de toute fonction cléricale tous ceux que Photius a ordonnés.

Quant à notre frère Ignace, qui a été chassé de son siége par la violence de l'empereur et dépouillé des ornements sacerdotaux par la prévarication de nos légats, nous déclarons, par l'autorité de Jésus-Christ, qu'il n'a jamais été déposé ni anathématisé, ne l'ayant été que par ceux qui n'en avaient aucun pouvoir. Nous le rétablissons dans sa dignité et ses fonctions, et quiconque à l'avenir lui apportera quelque empêchement ou quelque trouble, sans le consentement du Saint-Siége, sera déposé s'il est clerc, anathématisé s'il est laïque, de quelque rang qu'il soit. Nous ordonnons que les évêques et les clercs, exilés ou déposés depuis l'injuste expulsion d'Ignace, soient rétablis dans leurs siéges et leurs fonctions, sous peine d'anathème à ceux qui s'y opposeront. Enfin le concile de Rome confirme la tradition concernant la vénération des images, et prononce anathème contre Jean, ci-devant patriarche de Constantinople, et ses sectateurs.

Le concile qui devait se tenir à Metz pour l'affaire du roi Lothaire, était d'abord indiqué pour le jour de la Purification, 2 février 863. On le voit par une lettre d'Adventius de Metz à Teutgaud de Trèves, où il l'exhorte à soutenir le roi dans sa bonne résolution de se soumettre à tout ce qui sera meilleur selon Dieu. Le concile fut remis au 15 mars; enfin il se tint à la mi-juin. Lothaire eut au commencement de cette année des affaires plus pressantes. Les Normands entrèrent en Frise, remontant le Rhin vers Cologne, et vinrent jusqu'à une île près de Nuys. Le jeune roi Charles, frère de Lothaire, mourut; il fut obligé d'aller en Provence partager ce royaume avec l'empereur Louis. Ces délais donnèrent le temps à Lothaire de corrompre les légats du Pape : car il ne persévéra pas dans sa bonne résolution, si toutefois il l'avait jamais eue.

Les légats allèrent à Soissons trouver le roi Charles le Chauve, qui les reçut honorablement dans l'abbaye de Saint-Médard, et les retint quelque temps auprès de lui. Ils lui demandèrent le pardon du comte Baudouin de la part du Pape, quoiqu'il ne l'accordât pas encore, il les renvoya avec des lettres et des présents.

Tandis que les légats Rodoalde et Jean étaient à Soissons, le peuple vint leur demander à grands cris la liberté de l'évêque Rothade, toujours prisonnier, et son rétablissement, quoique Erchanrad, évêque de Châlons, joignant les coups aux menaces, leur défendît de la part du roi et de l'archevêque de crier ainsi. Ce fut ce qui obligea les évêques de plusieurs provinces du royaume de Charles à tenir près de Senlis un concile, d'où ils écrivirent au Pape, le priant de confirmer la déposition de Rothade, dont ils lui envoyèrent les actes. Enfin, ils priaient le Pape de prendre de meilleurs sentiments au sujet des femmes de Lothaire, supposant que ses légats, qu'ils savaient être favorables à Valdrade, n'agissaient que suivant ses ordres; ils lui demandaient la convocation d'un nouveau concile de toutes les provinces pour cette affaire. Odon, évêque de Beauvais, fut chargé de cette lettre.

Avant qu'Odon de Beauvais fût arrivé à Rome, le Pape Nicolas était déjà instruit de l'affaire de Rothade, et en avait écrit à Hincmar : *Nous avons appris par le rapport de plusieurs personnes fidèles, qu'à votre poursuite notre frère Rothade, malgré son appel au Saint-Siége, a été déposé absent et enfermé dans un monastère. Nous voulons qu'il vienne à Rome incessamment, avec ses accusateurs et le prêtre qui a été le sujet de sa déposition; et si dans un mois après la réception de cette lettre vous ne rétablissez Rothade, si vous ne venez à Rome avec lui, ou un député de votre part, nous vous défendons de célébrer la Messe, à vous et à tous les évêques qui ont eu part à sa déposition, jusqu'à ce que le présent ordre soit exécuté.* Le Pape écrivit en même temps au roi Charles, le priant de donner à Rothade la liberté de venir à Rome.

Après que l'évêque Odon fut arrivé, le Pape, mieux instruit de l'affaire, écrivit plus fortement. Premièrement il répondit à la lettre synodique du concile de Senlis, refusant absolument d'approuver la condamnation de Rothade : *Nous ne pouvons juger sans connaissance de cause, Odon n'a point voulu se rendre accusateur contre lui; quand il l'aurait fait, il n'y aurait personne pour le défendre. Nous trouvons fort mauvais que vous l'ayez déposé et enfermé au préjudice de son appel au Saint Siége. Vous dites que, suivant les lois des empereurs, Rothade n'était point recevable dans son appel; quand les lois sont contraires aux canons, ils doivent l'emporter. Or, les appellations au Saint-Siége sont établies par le concile de Sardique; il suffit que l'appelant prétende avoir bonne cause, quand il ne l'aurait pas en effet.* Le Pape se plaint de ce qu'on a ordonné un évêque à la place de Rothade, et ajoute les mêmes menaces qu'il avait faites à Hincmar, puis il dit : *Si vous continuez dans la désobéissance, nous relèverons Rothade de votre condamnation, et vous condamnerons vous-mêmes en plein concile. Nous défendrons jusqu'à la mort les priviléges de notre siége. Et vous y avez vous-mêmes intérêt. Car que savez-vous s'il n'arrivera pas demain à quelqu'un de vous ce qui est arrivé aujourd'hui à Rothade? en ce cas à qui aurez-vous recours?*

Pour l'affaire de Lothaire vous pourrez voir ce que nous avons jugé, par les lettres et les instructions dont nous avons chargé Rodoalde et Jean nos légats, vous y verrez que nous n'avons rien plus à cœur que de faire cesser ce scandale : en sorte que si Lothaire n'obéit pas, nous le retranchons de l'Eglise. Et pour désabuser les faibles, il est bon que vous fassiez part à tous vos confrères de ce que nous pensons sur ce sujet, que vous en instruisiez le peuple publiquement dans vos

églises. Quant au concile que vous proposez nous ne pouvons en délibérer, qu'après que nos légats seront revenus, et nous auront rapporté ce qu'ils auront fait.

Le Pape écrivit aussi par Odon à Hincmar, mêlant ses reproches de marques d'estime, et le renvoyant à la lettre précédente. *Vous deviez*, dit-il, *ayant examiné tant de fois Rothade, honorer la mémoire de saint Pierre, en nous écrivant, et attendre notre jugement, quand même Rothade n'eût pas appelé. Vous nous demandez la confirmation des priviléges de votre Eglise, et vous voulez affaiblir les nôtres autant qu'il est en vous.* Hincmar obtint du Pape la confirmation des prérogatives de sa métropole et du concile de Soissons, tenu le 24 avril 853, où son ordination fut jugée canonique.

Le roi Charles et les évêques de son conseil avaient été choqués de la lettre du Pape en faveur de Baudouin, rendu par les légats à Soissons. Ils croyaient que le Pape n'avait pas dû l'absoudre de leur excommunication, et trouvaient qu'il parlait au roi en termes trop impérieux. Le Pape s'en excusa par la lettre dont il chargea Odon pour le roi. *Nous n'avons point délié Baudouin de l'anathème, nous ne l'avons point reçu à notre communion. Nous avons détesté son crime, et pris part à votre juste douleur : mais comme il s'était mis sous la protection de saint Pierre, nous n'avons pu lui refuser notre intercession : usant toutefois de prières et non de commandements.* Il lui dit ce qu'il écrit aux évêques concernant Rothade, le priant et même lui enjoignant de l'envoyer à Rome, ajoutant encore des excuses des termes un peu durs dont il avait usé dans les lettres précédentes.

Odon fut aussi chargé par le Pape d'une lettre pour Rothade, où il le console et l'exhorte à venir à Rome, sitôt qu'il en aura la liberté. *Si on ne vous le permet pas, ayez soin de nous le mander, et ne cessez de recourir au Saint-Siége.* Cette lettre est datée du 28 avril 863.

Les légats Rodoalde et Jean se rendirent à Metz, et y tinrent le concile de la mi-juin 863 : il ne s'y trouva aucun évêque de Germanie ni de Neustrie, c'est-à-dire, des royaumes de Louis et de Charles ; mais seulement du royaume de Lothaire, ils s'y trouvèrent tous. Tout s'y passa suivant la volonté du roi. Les légats, gagnés par ses libéralités, ne montrèrent point les lettres du Pape, et ne suivirent point ses instructions. Lothaire leur dit qu'ils n'avaient fait qu'exécuter le jugement des évêques de son royaume, assemblés dans un concile général d'Aix-la-Chapelle, tenu l'année précédente.

Parmi les lettres du Pape Nicolas, qu'Odon, évêque de Beauvais, apporta en France, il y en avait trois pour l'affaire d'Hilduin, à qui le roi Lothaire avait donné l'évêché de Cambrai, vaquant par le décès de Thierri. Le Pape écrivit sur ce sujet aux évêques du royaume de Lothaire, à Lothaire lui-même et à Hilduin. Il se plaint que l'Eglise de Cambrai demeure vacante depuis dix mois, contre les canons ; que le roi autorise Hilduin à en piller les biens, et empêche la liberté de l'élection et le droit du métropolitain. Il enjoint à Hilduin de se retirer de Cambrai, sous peine d'excommunication. Le Pape écrivit aussi par Lindon à la reine Hermentrude, qui le sollicitait contre Rothade, montrant qu'il ne peut abandonner ceux qui ont recours au Saint-Siége. Enfin il écrivit à Rothade, et lui dit : *C'est à vous à penser sérieusement si votre conscience vous reproche quelque chose, ou si vous voulez acquiescer au jugement des évêques pour ne pas vous fatiguer inutilement vous et les autres, sinon, venez hardiment, et sachez que nous ne vous abandonnerons point.*

Les légats Rodoalde et Jean, qui avaient présidé au concile de Metz étant revenus à Rome, rapportèrent au Pape que le roi Lothaire avait suivi le conseil des évêques de son royaume, et que les deux principaux d'entre eux, Theutgaud et Gonthier, venaient eux-mêmes lui en rendre compte ; mais le Pape Nicolas, qui pendant l'absence de Rodoalde avait appris comment il avait prévariqué à Constantinople, convoqua un concile pour le condamner. Rodoalde troublé par le reproche de sa conscience, et par l'exemple de Zacharie son collègue, déjà condamné, s'enfuit de nuit avant le temps du concile, abandonnant son Eglise, et passa dans d'autres provinces. Le Pape différa encore de le juger à cause de son absence.

Theutgaud et Gonthier arrivèrent à Rome, présentèrent au Pape les actes du concile de Metz et d'Aix-la-Chapelle. Le Pape les fit lire publiquement et demanda aux archevêques s'ils voulaient les soutenir : ils répondirent que puisqu'ils les avaient souscrit s'ils ne les contrediraient pas. Le Pape, sans s'expliquer, les congédia, et, peu de jours après, les fit appeler au concile assemblé dans le palais de Latran. Ils y présentèrent le même écrit, prétendant le faire souscrire au Pape. Mais le concile y trouva tant de propositions honteuses, qu'il condamna les prélats sur leur propre confession.

Le Pape envoya à tous les évêques de Gaule, d'Italie et de Germanie, le décret de ce concile divisé en cinq parties. Le premier casse le concile de Metz, le comparant au brigandage d'Ephèse. Le second déclare que Thieutgaud archevêque de Trèves, primat de la Belgique, et Gonthier archevêque de Cologne, sont dépouillés de toute puissance épiscopale, pour avoir mal jugé la cause du roi Lothaire, et méprisé le jugement du Saint-Siége, prononcé contre Ingeltrade, femme de Boson, à la requête de Tadon, archevêque de Milan. Il leur est défendu de faire aucune fonction épiscopale, sous peine de n'être jamais rétablis ; on déclare excommuniés ceux qui communiqueront avec eux. Les évêques leurs complices sont aussi déposés ; mais à condition d'être rétablis, en reconnaissant leur faute. Ingeltrude, fille du comte Mattefrid, femme de Boson, qu'elle avait quitté depuis environ sept ans, menant une vie vagabonde, est de

nouveau anathématisée avec toutes ses complices et ses fauteurs ; défense de communiquer avec elle ; on lui promet pardon si elle retourne avec son mari, ou vient à Rome demander l'absolution. Enfin, on prononce anathème contre quiconque méprise les décrets du Saint-Siége, touchant la foi ou la discipline.

On déposa aussi Haganon, évêque de Bergame, qu'on disait être l'auteur de l'écrit présenté au concile de Rome par les archevêques de Trèves et de Cologne ; et Jean, archevêque de Ravenne, qui au mépris de ses serments, conspirait avec son frère Grégoire contre l'autorité du Saint-Siége, particulièrement contre le Pape. Mais ils ne déférèrent point à la condamnation du concile, et continuèrent de faire leurs fonctions.

Rodoalde, évêque de Porto, revint à Rome avec l'empereur Louis, lorsque le Pape était retiré à Saint-Pierre, et comme assiégé. Ce tumulte obligea le Pape à différer le concile où il voulait le juger : ayant appris qu'il voulait encore s'enfuir, il lui dénonça en présence de plusieurs évêques et d'autres personnes, qu'il pouvait demeurer à Rome en toute sûreté, en attendant le temps du concile, où il pourrait se justifier : mais que s'il sortait de Rome sans le congé du Pape, il serait déposé et excommunié. Rodoalde partit sans congé, et ayant dépouillé son Eglise, il se retira en d'autres provinces. Après cette seconde fuite, le Pape le tint pour convaincu ; ayant assemblé un concile nombreux dans l'église de Latran, il le déposa et l'excommunia, avec menace d'anathème, si jamais il communiquait avec Photius ou s'opposait à Ignace.

Le Pape avait convoqué un concile pour le commencement de novembre, et y avait appelé tous les évêques des Gaules, de Germanie et de la Belgique, pour y confirmer la déposition de Teutgaud et de Gonthier. Il devait aussi traiter dans ce concile l'affaire du roi Lothaire et celle du patriarche Ignace. Theutgaud et Gonthier y vinrent, espérant obtenir leur rétablissement, par la recommandation de l'empereur Louis; mais le Pape refusa, bien que Gonthier témoignât se repentir. Les évêques de Gaule et de Germanie s'excusèrent de ne point venir au concile de Rome.

La veille de Noël 864, le Pape officiant à Sainte-Marie-Majeure, monta sur l'ambon, expliqua publiquement l'affaire de Rothade, rapportant sommairement, les faits contenus dans sa requête, soutenant que quand il n'aurait pas appelé, il ne devait pas être déposé sans la participation du Saint-Siége. De l'avis des évêques, des prêtres, des diacres et de toute l'assemblée, il déclara que Rothade déposé au préjudice de son appel, et contre lequel aucun accusateur n'avait paru, devait être revêtu d'ornements épiscopaux. Rothade le prit et protesta qu'il serait toujours prêt à répondre à ses parties. Le Pape attendit encore jusqu'au jour de sainte Agnès, 21 janvier 865 : comme il ne se présenta personne contre Rothade, cet évêque donna publiquement au Pape un libelle contenant sa justification, avec promesse de répondre à ses accusateurs; après quoi Rothade célébra la Messe solennellement dans l'église de Constantia, et fut renvoyé à son siége avec les lettres du Pape, à la charge de répondre devant le Saint-Siége à ses accusateurs, s'il était poursuivi de nouveau.

Le Pape envoya avec lui Arsène, évêque d'Orta en Toscane, pour faire exécuter son rétablissement, et pour obliger le roi Lothaire à quitter Valdrade. Ce légat fut chargé de plusieurs lettres en faveur de Rothade. La plus importante est celle qui est adressée à tous les évêques de Gaule, où le Pape dit : *Ce que vous dites est absurde, que Rothade, après avoir appelé au Saint-Siége, ait changé de langage, pour se soumettre de nouveau à votre jugement. Quand il l'aurait fait, vous deviez lui apprendre qu'on n'appelle point d'un juge supérieur à un inférieur. N'eût-il pas appelé au Saint-Siége, vous n'avez dû en aucune manière déposer un évêque sans notre participation au préjudice de tant de décrétales de nos prédécesseurs. Quelques-uns de vous disent que ces décrétales ne sont point dans les codes des canons. Cependant quand ils les trouvent favorables à leurs intentions, ils s'en servent sans distinction* ; *et ne les rejettent que pour diminuer la puissance du Saint-Siége. S'il faut rejeter les décrétales des anciens Papes, parce qu'elles ne sont pas dans le code des canons, il faut donc rejeter les écrits des Pères, même les saintes Ecritures.* Il prouve par l'autorité de saint Léon et de saint Gélase, que l'on doit recevoir généralement toutes les décrétales des Papes. Puis il dit : *Se trouvera-t-il quelqu'un assez déraisonnable, pour dire que l'on doive conserver à toutes les Eglises leurs priviléges, et que la seule Eglise romaine doive perdre les siens ?* Il conclut en leur ordonnant de recevoir Rothade et le rétablir.

Arsène fut encore chargé de quelques autres lettres : une au roi Charles, pour l'exhorter à la paix avec l'empereur son neveu; il y en avait une pour les évêques du royaume de Charles, pour la même fin. Le Pape les prie d'exhorter le roi à garder ses serments, et ajoute ces paroles remarquables : *Que l'empereur ne soit pas obligé de tourner contre les fidèles le glaive qu'il a reçu du Vicaire de saint Pierre, pour s'en servir contre les infidèles; qu'il lui soit permis de gouverner les royaumes qui lui sont échus par succession, confirmés par l'autorité du Saint-Siége et par la couronne que le Souverain Pontife a mise sur sa tête.* Il ajoute une menace de la colère de Dieu à quiconque osera attaquer l'empereur, et déclare que lui-même le défendra de tout son pouvoir.

Quant à l'affaire du roi Lothaire, le Pape écrivit aux évêques de son royaume, de lui parler avec la liberté épiscopale, pour l'obliger à chasser Valdrade et le menacer, s'il ne le fait pas, de n'avoir plus de communion avec lui. Puis il ajoute à la fin :

J'ai trouvé ridicule une expression de votre lettre, dont vous dites que le porteur est un prêtre du comte Gérard. Ce comte l'a-t-il ordonné prêtre? est-il dans son diocèse? On ordonne des prêtres pour une église de la ville ou de la campagne, ou pour un monastère, mais non pas pour les maisons des laïques. C'est un des abus que nous devons réformer quand nous nous assemblerons.

Après qu'Arsène fut parti, vers la fête de Pâques, qui, cette année 865, fut le 22 avril, le pape Nicolas reçut des lettres des deux rois Louis et Charles, où ils s'excusaient de n'avoir pas envoyé leurs évêques au concile de Rome. Le Pape est peu satisfait de leurs excuses, surtout de ce que le roi Charles disait que la plupart des évêques de son royaume étaient obligés de veiller jour et nuit avec ses autres sujets contre les pirates, c'est-à-dire les Normands. *C'est*, dit-il, *aux guerriers du siècle de porter les armes, et aux évêques de vaquer à la prière. Vous dites que vous avez averti Lothaire, et qu'il vous a souvent mandé qu'il voulait venir à Rome, et s'en rapporter à nous sur l'affaire de son mariage. Il nous l'a mandé lui-même; mais nous le lui avons défendu, et lui défendons absolument de se mettre en chemin dans les dispositions où il est. Nous avons attendu jusqu'ici sa conversion, et avons différé de publier la censure contre lui, pour éviter les guerres et l'effusion du sang; mais, s'il méprise nos avertissements et les vôtres, il sera désormais tenu pour tel, c'est-à-dire qu'il sera excommunié.*

Le pape Nicolas répondit à Arduic, archevêque de Besançon, qui l'avait consulté sur divers point de discipline. Après avoir loué son obéissance et son attachement au Saint-Siége, il lui donne les décisions suivantes : *Ceux qui ont épousé deux frères ou deux sœurs ne peuvent ensuite se remarier à d'autres, ni être réconciliés qu'à la mort. En général, tous ceux qui ont contracté des mariages illicites pour cause de parenté ne peuvent en contracter d'autre, si ce n'est par indulgence, en cas qu'ils soient encore jeunes. Un évêque, une fois élu canoniquement par le clergé du consentement des premiers de la ville, ne peut plus être rejeté. Les chorévêques ne peuvent consacrer des églises, ni donner la confirmation réservée à l'évêque seul. Un prêtre, une fois tombé, ne peut plus être rétabli dans les fonctions de son ordre. Qui a tué son parent doit être excommunié jusqu'à la mort.*

Le pape Nicolas se préparait à envoyer des légats à Constantinople, avec une lettre à l'empereur Michel, pleine de douceur paternelle et de charité, quand Michel, protospataire de l'empereur, arriva à Rome, l'an 865, apportant une lettre de son maître, remplie d'injures et de menaces contre le Pape, s'il ne révoquait le jugement prononcé contre Photius. Le Pape changea de style, et en envoya une autre par le même officier, où il reprend et réfute tout le contenu de la lettre de l'empereur.

Au lieu de commencer par des injures, le Pape commence par des prières, afin que Dieu lui inspire ce qu'il doit dire dans cette occasion, et donne à l'empereur la docilité pour exemple. Il représente le respect dû au sacerdoce, et dit : *Dans les Vicaires de saint Pierre, vous ne devez pas regarder quels ils sont, mais ce qu'ils sont par la correction des églises et pour votre salut; vous ne direz pas qu'ils soient au-dessous des scribes et des pharisiens, à qui le Seigneur voulait qu'on obéit parce qu'ils étaient assis sur la chaire de Moïse. Vous dites que depuis le VI[e] concile, aucun de nos prédécesseurs n'a reçu un honneur pareil à celui que vous avez fait de nous écrire. C'est à la honte de vos prédécesseurs d'avoir été tant d'années sans chercher le remède aux diverses hérésies dont ils ont été affligés, ou de l'avoir rejeté quand nous le leur avons offert. Il est vrai que depuis ce temps-là il y a eu très-peu d'empereurs catholiques, et les hérétiques savaient que nous ne pouvions avoir de commerce avec eux; quand ils l'ont tenté, nous les avons honteusement repoussés, ce que n'a pas fait l'Eglise de Constantinople. Quand les empereurs ont été catholiques, ils ont cherché notre secours pour soutenir la foi.*

Vous traitez de barbare la langue latine; c'est que vous ne l'entendez pas. Voyez combien il est ridicule de vous nommer empereur des Romains, dont vous ne savez pas la langue; bannissez-la donc et de votre palais et de vos Eglises : car on dit qu'à Constantinople dans les stations, on lit l'Epître et l'Evangile en latin avant de les lire en grec.

Vous dites que quand vous avez envoyé vers nous, ce n'était pas pour faire juger Ignace une seconde fois; l'événement prouve le contraire, puisque vous l'aviez fait juger. Nous n'avions envoyé nos légats que pour informer de son affaire. S'il était déjà jugé, comme vous le dites, pourquoi l'avez-vous fait juger une seconde fois contre la défense de l'Ecriture? Mais on voit bien que, connaissant les defauts de ce premier jugement, vous avez voulu le réparer par la présence et l'autorité de nos légats. Il s'étend ensuite sur les nullités du dernier jugement porté contre saint Ignace : en ce que les juges étaient suspects ou même ennemis déclarés, les autres excommuniés ou déposés, les autres ses inférieurs. Il prouve que ces sortes de personnes ne peuvent pas même accuser un évêque par le sixième canon, tenu à Constantinople en 381.

Où avez-vous lu que les empereurs, vos prédécesseurs, aient assisté aux conciles, si ce n'est quand on traite de la foi, qui est commune à tous les Chrétiens? Vous ne vous êtes pas contenté d'assister à ce concile assemblé pour juger un évêque, vous y avez ramassé des milliers de personnes séculières pour être spectateurs de son opprobre. On a tiré l'accusateur de votre palais, on a donné des juges suspects et mercenaires. On a soumis le supérieur au jugement de ses inférieurs, quoique le jugement de l'évêque seul ne suffise pas dans la cause des moindres clercs contre les évêques; car il faut un concile,

suivant le canon de Chalcédoine. Nous avons eu envie de rire, de voir que, pour autoriser ce concile contre Ignace, vous nous dites qu'il était égal en nombre au concile de Nicée. Nommez-le donc aussi le septième ou le huitième concile général : mais la multitude ne fait rien sans la piété et la justice.

Comme l'empereur témoignait un grand mépris pour le Saint-Siége, le Pape en relève les priviléges, et dit : *Si vous vous élevez contre, prenez garde qu'il ne se tourne contre vous-même. Car si vous ne nous écoutez pas, nous vous regarderons comme Notre-Seigneur a ordonné de regarder ceux qui n'étaient pas de l'Eglise. Ces priviléges sont établis de la propre bouche de Jésus-Christ. Ces priviléges sont perpétuels ; on peut les attaquer, mais non pas les abolir. Ils ont été avant votre règne, et subsisteront après vous, tant que le nom chrétien durera. Saint Pierre et saint Paul ont prêché l'Evangile à Rome, et l'ont consacré par leur sang. Ils ont acquis l'Eglise d'Alexandrie par saint Marc, un de leurs enfants ; comme saint Pierre, par sa présence, avait déjà acquis l'Eglise d'Antioche. C'est par ces trois principales Eglises que saint Pierre et saint Paul gouvernent toutes les autres.*

Vous nous dites de vous envoyer Théognoste, que notre frère Ignace a fait exarque des monastères de quelques provinces ; vous demandez aussi d'autres moines comme vous ayant offensé. Nous savons bien que vous ne les demandez que pour les faire souffrir, quoique vous ne les ayez peut-être jamais vus et ne connaissiez pas leur conduite. Quelques-uns d'eux ont servi Dieu à Rome dès leur jeunesse, et Théognoste ne nous a jamais dit que du bien de vous. Il a trouvé ici quelque repos comme une infinité d'autres. Croyez-vous donc juste que nous en livrions quelqu'un aux princes dont ils ont méprisé les grâces ou éprouvé l'indignation ? Les païens même ne le feraient pas.

Vous semblez vouloir nous épouvanter en nous menaçant de ruiner notre ville et notre pays. Nous nous confions en la protection de Dieu ; tant que nous vivrons, nous ferons notre devoir. Quel mal vous avons-nous fait ? Nous n'avons pas ravagé la Sicile, nous n'avons point brûlé les faubourgs de Constantinople. On ne se venge point des infidèles qui ont commis tous ces excès, et on nous menace, nous qui, grâce à Dieu, sommes Chrétiens. C'est imiter les Juifs, qui délivraient Barabbas et mettaient à mort Jésus-Christ.

Il conclut en exhortant l'empereur à ne point entreprendre sur les droits de l'Eglise, comme l'Eglise n'entreprend point sur ceux de l'empire. *Avant Jésus-Christ*, dit-il, *il y avait des rois qui étaient aussi prêtres comme Melchisédech. Le diable l'a imité dans la personne des empereurs païens qui étaient Souverains Pontifes ; mais, après la venue de Celui qui est véritablement Roi et Pontife, l'empereur ne s'est plus attribué les droits du Pontife, ni le Pontife les droits de l'empereur. Jésus-Christ a séparé les deux puissances, en sorte que les empereurs chrétiens eussent besoin des Pontifes pour la vie éternelle, et que les Pontifes se servissent des lois des empereurs pour les affaires temporelles.* Lettre à jamais mémorable par son caractère admirable de force et de grandeur, et qui montre de tout temps, dans l'Eglise, des Grégoire VII, même au IXᵉ siècle.

Le Pape, dans son immense sollicitude, travaillait en même temps à ramener le roi Lothaire à son devoir. Ayant appris, par le retour du légat Arsène, comment Valdrade l'avait trompé, il prononça contre elle une sentence d'excommunication, le second jour de février 866, et l'envoya à tous les évêques de France. Doutant ensuite que sa lettre leur eût été rendue, il leur en écrivit une autre le 13 juin même année. Elle est adressée à tous les évêques d'Italie, de Germanie, de Neustrie et de Gaule ; c'est-à-dire, de tout l'empire français. Il leur déclare les causes de l'excommunication de Valdrade, son adultère avec le roi Lothaire, dont elle ne témoigne aucun repentir ; sa contumace, en ce qu'au lieu de venir à Rome rendre compte de sa conduite, elle est allée en Provence, terre du roi Lothaire, et ne cherche qu'à retourner auprès de lui pour s'entretenir dans la débauche et la domination, gouvernant même des monastères. Enfin, on assure qu'elle ne cesse point de machiner la mort de la reine Theutberge. Il ordonna aux évêques d'annoncer, dans leurs diocèses, l'excommunication de Valdrade et de ses fauteurs, jusqu'à ce qu'elle se soumette à la pénitence et au jugement du Saint-Siége.

On voit, par les lettres que nous avons citées, combien le Pape Nicolas prit à cœur le rétablissement de Rotade, évêque de Soissons, qui avait appelé à Rome d'une sentence de déposition prononcée contre lui par Hincmar de Reims, son métropolitain. Il en vint à bout, mais plutôt par la voie des prières que par celle de l'autorité, quoique le fond de l'affaire fût favorable à Rotade. Parmi tant d'affaires épineuses qui mirent à l'épreuve son courage, sa prudence et sa grande capacité, Nicolas Iᵉʳ eut la joie d'apprendre la nouvelle de la conversion des Bulgares. C'étaient des peuples qui occupaient la petite Scythie, le long du Danube jusqu'à la mer Noire. Il reçut avec une grande satisfaction les ambassadeurs de leur roi Michel, et destina quelques évêques, avec des missionnaires, pour aller prêcher dans leur pays ; il envoya une belle réponse aux questions qu'ils lui avaient faites. Cette réponse contenait cent six articles, c'est-à-dire, autant que le roi des Bulgares lui avait proposé de questions au nom de tous ses sujets convertis. Il députa, avec ses ambassadeurs, deux évêques pour servir de nonces du Saint-Siége auprès de lui (c'était un moyen de conserver cette conquête à l'Eglise).

Le Pape Nicolas eut une très-grande joie de cette conversion, non-seulement pour leur conversion en elle-même, mais encore parce qu'ils étaient venus de loin rechercher les instructions du Saint-Siége, et parce qu'ils lui ouvraient un chemin sûr pour en-

voyer ses légats par terre à Constantinople en passant par la Bulgarie. Il nomma, pour aller les instruire, Paul, évêque de Populonie, en Toscane, et Formose, évêque de Porto, prélats de grande vertu, les chargea de sa réponse à leurs consultations de l'Écriture sainte, et des autres livres qu'il jugea nécessaires. Cette réponse, comme nous l'avons dit, contient cent six articles comme la consultation, mais nous ne citerons que les plus importants.

Vous nous dites que vous avez fait baptiser tout votre peuple, mais qu'ensuite ils se sont élevés contre vous avec fureur, disant que vous ne leur aviez pas donné une bonne loi, voulant même vous tuer et se donner à un autre maître. Que les ayant tous vaincus, avec l'aide de Dieu, vous avez fait mourir tous les grands avec leurs enfants, et vous demandez si en cela vous avez péché. Oui sans doute à l'égard des enfants innocents, qui n'avaient point pris les armes contre vous, ni participé à la révolte de leurs pères. Vous deviez même sauver la vie aux pères que vous aviez pris, et à tous ceux que vous pouviez épargner dans le combat. Mais parce que vous l'avez fait par le zèle de la religion et plus par ignorance que par malice, vous en obtiendrez le pardon en faisant pénitence. Si ce peuple qui s'est révolté contre vous veut la faire, il faut l'y recevoir; autrement ce serait agir comme les hérétiques novatiens. Ceux qui renoncent à la religion chrétienne, après l'avoir embrassée, doivent premièrement être exhortés par leurs parrains, qui ont répondu pour eux au baptême, s'ils ne peuvent les ramener, il faut les dénoncer à l'Église; s'ils ne se rendent pas à ses exhortations, ils seront regardés comme des païens, et réprimés par la puissance séculière. Car le roi ne doit pas moins châtier ceux qui sont infidèles à Dieu, que ceux qui lui manquent de fidélité à lui-même. Quant à ceux qui demeurent dans l'idolâtrie, n'usez d'aucune violence pour les convertir; contentez-vous de les exhorter et de leur montrer par raison la vanité des idoles. S'ils ne vous écoutaient pas ne mangez point avec eux, n'ayez aucune communication; éloignez-les de vous comme des gens étrangers et des gens immondes. Peut-être cette confusion les excitera à se convertir.

Un Grec, qui se disait prêtre, avait baptisé plusieurs personnes chez vous, ayant découvert qu'il ne l'était pas, vous l'avez condamné à avoir le nez et les oreilles coupés, à être fouetté rudement et chassé de votre pays. Votre zèle n'a pas été selon la science. Cet homme n'a fait que du bien en prêchant Jésus-Christ et donnant le baptême; s'il l'a donné au nom de la sainte Trinité, ceux qu'il a baptisés sont bien baptisés. Le baptême ne dépend point de la vertu du ministre, vous avez donc péché en le traitant si cruellement, quoiqu'il fût blâmable de se dire ce qu'il n'était pas; il suffisait de le chasser, sans le mutiler. Les jours solennels du baptême sont seulement Pâques et Pentecôte; mais pour vous il n'y a point de temps à observer, non plus que pour ceux qui sont en péril de mort. Au reste le jour du baptême ni les suivants, il n'y a aucune abstinence particulière à garder.

Vous dites que les Grecs ne vous permettent pas de recevoir la communion sans avoir des ceintures et qu'ils vous font un crime de prier dans l'Église sans avoir les bras croisés sur la poitrine. Ces pratiques sont indifférentes, pourvu qu'on ne refuse pas avec opiniâtreté de se conformer aux autres. Il est bon de prier pour demander de la pluie; mais il est plus convenable, que les évêques règlent ces sortes de prières. Les laïques mêmes doivent prier tous les jours à certaines heures, puisqu'il est ordonné à tous de prier sans relâche; on peut prier en tout lieu. Il faut fêter le dimanche, mais non pas le samedi. Outre le dimanche, vous devez vous abstenir du travail les fêtes de la sainte Vierge, des douze apôtres, des évangélistes, de saint Jean-Baptiste, de saint Étienne, premier martyr, et des saints dont la mémoire est célèbre chez vous. On doit s'abstenir de chair tous les jours de jeûne, qui sont le Carême avant Pâques, le jeûne après la Pentecôte, et celui avant l'Assomption de la sainte Vierge et celui d'avant la Noël. Il faut aussi jeûner tous les vendredis et toutes les veilles des grandes fêtes; mais nous ne vous y obligeons pas à toute rigueur dans ce moment. Pour le mercredi vous pouvez manger de la chair, il n'est pas nécessaire de s'abstenir du bain ce jour-là, ni même le vendredi, comme le disent les Grecs.

Vous pouvez communier tous les jours en carême, comme en autre temps. Mais pendant ce saint temps, on ne doit point aller à la chasse, ni jouer, ni s'entretenir de vains discours. Il ne faut faire en ce temps ni festins, ni noces, les mariés doivent vivre en continence. Nous laissons à la discrétion du prêtre et de l'évêque la pénitence de celui qui en Carême aura habité avec sa femme. On peut faire la guerre en Carême, s'il est absolument nécessaire pour se défendre. Il est permis de manger de toutes sortes d'animaux, sans s'arrêter aux distinctions de l'ancienne loi, que nous prenons dans un sens spirituel. Il est permis aux laïques, à défaut de clercs, de bénir la table avec le signe de la croix. La coutume de l'Église est de ne point manger avant l'heure de tierce, c'est-à-dire, neuf heures du matin. Un Chrétien ne doit point manger de la chasse d'un païen, pour ne pas communiquer avec lui.

L'usage de l'Église romaine, touchant les mariages, est qu'après les fiançailles et le contrat qui règle les conventions les parties font leurs offrandes à l'Église par les mains du prêtre et reçoivent la bénédiction nuptiale et le voile, qui ne se donne point aux secondes noces. Au sortir de l'Église, ils portent sur la tête des couronnes, que l'on garde dans l'Église. Mais ces cérémonies ne sont point nécessaires, il n'y a d'essentiel que le consentement donné selon les lois. Celui qui a deux femmes doit garder la première et faire pénitence pour le passé. Les mariés doivent observer la continence tous les dimanches comme en Carême et tant que la femme nourrit l'enfant

de son lait. Elle peut entrer à l'Eglise quand il lui plaît après ses Couches.

Quant à la punition des crimes, le Pape renvoie les Bulgares aux lois romaines, que l'évêque leur portait. Car comme ils lui avaient demandé des lois pour les choses temporelles, le Pape répond : *Nous vous aurions volontiers envoyé les livres que nous aurions crus nécessaires, si nous savions que vous eussiez quelqu'un capable de vous les expliquer.* Aussi ne l'avaient-ils pas seulement consulté sur la religion, mais sur plusieurs pratiques de leurs mœurs : comme si leur roi pouvait manger seul, quel doigt ils pouvaient donner à leurs femmes, et si elles pouvaient porter des caleçons. Telle était leur simplicité. Ils l'avaient aussi consulté sur plusieurs superstitions, que le Pape condamne : comme d'observer des jours heureux ou malheureux, des augures, des enchantements, de guérir des maladies par certaines prières ou certaine ligature. A la place de leurs anciennes superstitions pour la guerre, le Pape leur conseille de s'y préparer en fréquentant les églises, assistant à la Messe, faisant des offrandes, des aumônes et des œuvres de charité de toutes sortes, se confessant et communiant ; de ne pas omettre leurs prières pendant la guerre, où ils ont le plus besoin du secours de Dieu. Il leur donne la croix pour enseigne militaire, au lieu d'une queue de cheval qu'ils portaient, comme font encore les Turcs. Il recommande la fidélité dans les traités de paix ; il défend d'en faire avec les infidèles. Il veut qu'ils jurent sur l'Evangile, au lieu de jurer sur leur épée.

Vous nous demandez, dit-il, *si l'on peut ordonner chez vous un patriarche? Nous ne pouvons rien décider jusqu'au retour de nos légats, qui nous rapporteront quelle est chez vous la quantité et l'union des Chrétiens. Nous vous donnerons maintenant un évêque, à qui, lorsque le peuple chrétien sera augmenté, nous donnerons les priviléges d'archevêque. Alors il établira des évêques qui auront recours à lui pour les plus grandes affaires; et après sa mort lui donneront un successeur, qu'ils consacreront, sans qu'ils soient obligés de venir ici. Mais il ne pourra consacrer que le corps de Jésus-Christ jusqu'à ce qu'il reçoive du Saint-Siége le pallium. Les vrais patriarches sont ceux qui gouvernent les Eglises établies par les apôtres : c'est-à-dire, celles de Rome, d'Alexandrie et d'Antioche. L'évêque de Constantinople et celui de Jérusalem en ont le nom, mais non pas la même autorité. L'Eglise de Constantinople n'a été fondée par aucun apôtre, le concile de Nicée n'en fait point mention : mais parce que Constantinople a été nommée la nouvelle Rome, son évêque a été nommé patriarche, par la faveur des princes, plutôt que par raison. L'évêque de Jérusalem porte aussi le nom de patriarche, et doit être honoré, suivant une ancienne coutume autorisée par le concile de Nicée. Au reste le second patriarche, après celui de Rome, est celui d'Alexandrie.*

Les évêques que nous vous enverrons vous porteront les règles de pénitence, que vous demandez : nous en disons autant du livre de la Messe, c'est-à-dire du Sacramentaire ou Missel. Vous ne devez point juger des prêtres ou des clercs, vous laïques, ni examiner leur vie, vous devez tout laisser au jugement des évêques. Les criminels qui se réfugient dans les églises n'en doivent point être tirés contre leur gré ; il faut leur sauver la vie, et les soumettre à la pénitence, au jugement de l'évêque ou du prêtre.

Vous dites qu'il est venu chez vous des Chrétiens de divers pays qui parlent différemment selon leurs divers sentiments, et vous désirez savoir quel est le pur christianisme. La foi de l'Eglise romaine a toujours été sans tache; nous vous envoyons nos légats et nos écrits, pour vous en instruire, nous ne cesserons de vous cultiver comme de nouvelles plantes ; au reste, pourvu qu'on vous enseigne la vérité, il ne nous importe de qui elle vienne. On trouve dans ces réponses des preuves précieuses des anciens usages de l'Eglise romaine et de la discipline qui y était encore en vigueur.

Avec les légats pour la Bulgarie, le Pape en destina trois pour Constantinople : Donat, évêque d'Ostie, Léon, prêtre du titre de Saint-Laurent, et Mazin, diacre de l'Eglise romaine ; il les chargea de huit lettres toutes de même date, 13 novembre 866. Dans la première, adressée à l'empereur Michel, le Pape se plaint qu'on a falsifié la lettre qu'il avait envoyée par ses premiers légats, Rodoalde et Zacharie; qu'on ne l'a point lue dans la première action du concile de Constantinople, quoique l'usage fût de lire publiquement dans les conciles les lettres des Papes. Il entre ensuite dans le détail des passages altérés ; c'étaient ceux qui regardaient l'autorité du Saint-Siége, l'expulsion d'Ignace et l'intrusion de Photius.

Il proteste qu'il reconnaîtra toujours Ignace pour patriarche légitime, jusqu'à ce qu'il ait été jugé coupable par le Saint-Siége, qu'il ne communiquera jamais avec Photius qu'il ne se désiste de son usurpation. Il appuie sur la nullité de son ordination faite par Grégoire de Syracuse déposé; puis parlant à l'empereur : *Vous dites que sans notre consentement Photius ne laissera pas de garder son siége et la communion de l'Eglise ; et que nous ne rendrons pas meilleure la condition d'Ignace. Nous croyons au contraire, que l'Eglise n'oubliera pas les canons de Nicée, qui défendent aux uns de recevoir ceux qui ont été excommuniés par les autres. Nous croyons qu'un membre séparé ne subsistera pas longtemps et que les autres suivront enfin leur chef. Le Saint-Siége a fait ce qu'il a dû ; l'effet dépend de Dieu. Ceux qui ont été une fois frappés par le Saint-Siége, sont demeurés notés à jamais, quoiqu'ils aient eu pour un temps la protection des princes. Ainsi Simon le Magicien fut abattu par saint Pierre. Ainsi l'opinion du Pape Victor, touchant la Pâque, a prévalu sur celle des evêques d'Asie : Acace de Constantinople a été condamné par le Pape*

Félix, Anthime par le Pape Agapet, malgré la résistance des princes.

Nous reçûmes l'année dernière une lettre portant votre nom, remplie de tant d'injures et de blasphèmes, que celui qui l'a écrite semble avoir trempé sa plume dans la gorge du serpent. Nous ne pouvons dissimuler un tel mépris de notre dignité; nous vous exhortons à faire brûler publiquement cette infâme lettre, pour vous purger de la honte de l'avoir commandée. Autrement, sachez qu'en plein concile de tout l'Occident, nous anathématiserons les auteurs de cette lettre. Ensuite nous la ferons attacher à un poteau, sous lequel on allumera un grand feu pour la brûler à votre honte, aux yeux de toutes les nations qui viennent au tombeau de saint Pierre.

Il écrivit en même temps aux évêques soumis au siége de Constantinople et au clergé de cette Église, une grande lettre qui contient le récit de toute l'affaire et les six articles du décret du concile de Rome contre Photius. Il parle ainsi : *L'impiété a tellement levé la tête, qu'au mépris des canons les laïques gouvernent maintenant l'Eglise, et à leur fantaisie ôtent les prélats, en mettent d'autres à leur place et les chassent peu de temps après. Voulant commettre impunément toutes sortes de crimes, ils ne permettent pas de prendre les évêques entre les clercs, qui les reprendraient hardiment étant nourris dans la discipline de l'Eglise; mais ils choisissent parmi eux, afin qu'ils les épargnent, leur étant redevables de leur élévation. D'où il arrive, qu'un étranger cueille le fruit qui était dû aux travaux des ecclésiastiques, et qu'il ne leur sert de rien d'avoir passé par tous les degrés du ministère et employé leur vie au service de Dieu, puisqu'un autre vient de dehors se mettre d'abord à leur tête.*

Le Pape Nicolas écrivit aussi à Photius, comme s'il eût été homme à être touché par des paroles, et au césar Bardus, mort plus de six mois auparavant. Ce qui montre combien peu de communication il y avait de Rome à Constantinople. Il écrivit aussi à Ignace, pour le consoler et l'instruire de ce qu'il avait fait pour lui; aux deux impératrices, Théodora, mère de l'empereur Michel, et Eudoxie son épouse. Il n'écrivit à la mère que pour la louer et la consoler, sachant bien qu'elle n'avait plus de crédit; mais il exhorta Eudoxie à prendre courageusement le parti d'Ignace. Enfin, il écrivit une lettre commune, pour ceux du sénat de Constantinople que l'on trouverait le mieux disposés à soutenir Ignace et à s'éloigner de la communion de Photius.

Egilon, archevêque de Sens, et Actard, évêque de Nantes, arrivèrent à Rome; le Pape Nicolas ayant reçu la lettre synodale du concile de Soissons et les autres touchant l'affaire de Vulfade, y fit réponse par quatre lettres du 6 décembre 866. La première est adressée aux évêques du concile de Soissons, où il dit, qu'ayant trouvé les actes du concile où Vulfade et les autres avaient été déposés, c'est-à-dire du concile de Soissons 855, il y a remarqué plusieurs faussetés et plusieurs nullités, dont il accuse Hincmar. Il se plaint qu'on ne lui a pas envoyé une relation exacte de tout ce qui s'était passé dans l'affaire d'Ebbon et des autres clercs dont il s'agit, et ajoute : *Jusqu'à ce que nous ayons reçu ces instructions, nous différons leur entière restitution. Cependant vous devez rétablir les actes par les provisions, afin qu'ils soient mieux en état de se défendre. Nous donnons un an de terme à Hincmar, pour montrer la régularité de leur déposition, faute de quoi nous les déclarons justement rétablis. Au reste, en recevant l'appellation de ces clercs, nous n'avons point permis de les promouvoir à un ordre plus élevé; et vous, tandis que vous prétendez nous réserver de la décision de l'affaire, en voilà un que vous avez fait évêque, quoique nous l'eussions refusé au roi Charles, attendant la résolution de votre concile.*

La seconde lettre est à Hincmar, et contient les mêmes plaintes. Puis le Pape répond à la lettre qu'Hincmar lui avait envoyée par Egilon, et dit : *Vous souhaitez*, dites-vous, *le rétablissement de ces clercs; et qu'avez-vous poursuivi par vos lettres et vos députés, près de mes prédécesseurs, sinon que leur déposition fût confirmée sans espérance de rétablissement. Au contraire, qu'avez-vous fait pour eux? Vous devriez avoir honte d'user de ces finesses en écrivant au Saint-Siége. J'ai sujet de douter que cette lettre soit de vous, puisque vous n'avez point envoyé de député pour l'apporter, et qu'elle n'est pas même scellée de votre sceau.* La troisième lettre est au roi Charles, et la quatrième à Vulfade et à ses compagnons, où le Pape les exhorte à n'avoir point de ressentiment de l'injure qu'on leur a faite.

Salomon, duc de la Bretagne, avait envoyé des députés à Rome avec une lettre à laquelle le Pape répondit ainsi : *Nous avons cherché dans nos archives ce qui regarde la déposition de vos évêques et la subrogation des autres à leur place, et nous l'avons trouvé bien différent de ce que vous prétendez. Car un évêque ne peut être condamné que par douze évêques au moins, avec le métropolitain. Quant à Gislard et Actard, quoique celui-ci ne fasse pas bien de consacrer de nouveau ceux que Gislard a ordonnés, il a toutefois été évêque avant lui : il est approuvé et loué par le Pape Léon écrivant à Nomenog, et Gislard est traité d'usurpateur. Voici donc ce que vous devez faire. Envoyez tous les évêques de votre royaume à l'archevêque de Tours, leur métropolitain; qu'en sa présence et avec le nombre convenable d'évêques, on examine la cause de ceux qui ont été chassés : si leur déposition est canonique, qu'elle ait son effet, et que ceux qui ont été ordonnés à leur place y soient maintenus; mais si les premiers se trouvent innocents, il faut leur rendre leurs siéges. Si vous ne voulez pas envoyer à l'archevêque de Tours, envoyez ici deux évêques dépossédés et deux de ceux qu'on leur a substitués, avec un ambassadeur de votre part, afin que nous puissions juger quels sont les évêques légitimes. Et parce qu'il y a une grande dispute, pour*

savoir quel est le métropolitain de Bretagne, quoiqu'il n'y ait aucune mémoire que votre pays n'ait jamais eu d'église métropolitaine : toutefois on pourra y penser, quand vous serez en paix avec le roi Charles, vous enverrez ici, afin que nous décidions ce point. Car l'Eglise qui prêche la paix, ne doit pas souffrir de la divison des rois.

Le Pape Nicolas répondit quelque temps après aux lettres qu'Egilon de Sens et Adon de Vienne avaient apportées, pour l'affaire de la reine Theutberge. Cette princesse lui avait écrit, que d'elle-même et de son bon gré, elle désirait renoncer à la dignité royale, et quitter Lothaire pour passer le reste de sa vie en continence ; reconnaissant que son mariage était nul, qu'elle était stérile, et que Valdrade avait d'abord été l'épouse légitime de ce prince. Elle ajoutait qu'elle voulait aller à Rome, pour découvrir au Pape ses peines secrètes. Le Pape, bien informé par tout ce qu'il y avait de personnes considérables en Gaule et en Germanie, que Theutberge ne parlait ainsi que pour se délivrer des mauvais traitements de Lothaire et mettre sa vie en sûreté, écrivit une lettre à cette princesse, où il dit : *Le témoignage que vous rendez à Valdrade ne peut lui servir de rien ; puisque, quand vous seriez morte, elle ne peut jamais devenir la femme légitime de Lothaire. Il n'est point à propos que vous veniez à Rome tant à cause du peu de sûreté des chemins, que parce que nous ne vous permettrons point de quitter Lothaire, tant que Valdrade sera près de lui ; car ce n'est que pour la reprendre qu'il cherche à vous éloigner. Votre stérilité ne vient pas de vous, mais de l'injustice de votre mari, et votre mariage ne peut être rompu. Ne travaillez donc pas à vous perdre ; il vaut mieux qu'en disant la vérité, vous receviez la mort des mains des autres, que de tuer votre âme par le mensonge. C'est une espèce de martyre de souffrir la mort pour la vérité. Nous ne recevons point votre confession extorquée par la violence. Autrement tous les maris qui auraient pris leurs femmes en haine, n'auraient qu'à les maltraiter, pour leur faire déclarer que leur mariage n'est pas légitime, ou qu'elles auraient commis un crime capital. Nous ne croyons pas toutefois que Lothaire en vienne à cette extrémité d'attenter à votre vie, ce serait se mettre lui-même et son royaume en péril, puisque vous êtes non-seulement innocente, mais sous la protection de l'Eglise, particulièrement du Saint-Siége. Si vous voulez venir à Rome, il faut qu'il réponde de votre sûreté et qu'il commence par y envoyer Valdrade. Quant à ce que vous dites que c'est l'amour de la pureté, qui vous fait désirer la dissolution de votre mariage; sachez qu'on ne peut vous l'accorder, si votre époux de son côté n'embrasse sincèrement la continence.* Cette lettre est du 24 janvier 867.

Le Pape écrivit en même temps à Lothaire, témoignant sa douleur de se voir trompé par les promesses de ce prince. A la fin il le menace d'excommunication, s'il ne rompt tout commerce avec Valdrade déjà excommuniée. Il adresse cette lettre à Charles ; avec une pour lui, où il le loue de la protection qu'il a donnée à Theutberge, puis il ajoute : *Maintenant on dit que Lothaire a fait un traité avec vous, et vous a fait consentir à la perte de cette princesse, en vous donnant un monastère de son royaume.* Le Pape dit ensuite que Theutberge ayant eu recours à l'Eglise, ne doit plus être soumise à un jugement séculier, et que les parties s'étant rapportées au Saint-Siége, ne peuvent être jugées ailleurs. Il prie le roi Charles de faire rendre sûrement la lettre au roi Lothaire, et une qu'il écrit aux évêques de son royaume.

Dans celle-ci il déclare qu'il n'a point permis à Valdrade de retourner en France, comme on l'avait publié, et dénonce pour la troisième fois son excommunication. Il se plaint de ce que même, après tant d'exhortations, les évêques ne font rien pour retirer leur roi de son égarement. Il s'efforce d'exciter leur zèle et les conjure par la sainte Trinité, de lui envoyer incessamment des députés avec des lettres, pour lui faire savoir si Lothaire traite comme il le doit Theutberge. *Quiconque n'obéira pas*, ajoute-t-il, *se déclarera par là fauteur d'adultère et sera retranché de notre communion. Celui qui n'aura personne à envoyer, doit du moins écrire, excepté l'évêque de Verdun, car nous voulons absolument qu'il envoie quelqu'un de son clergé.* Cette lettre et la précédente sont du 25 janvier 867.

Le 7 mars, le Pape écrivit à Louis, roi de Germanie, pour qu'il travaillât de son côté à ramener Lothaire, et lui ôter l'espérance de conserver Valdrade, par les déclarations forcées qu'il tirait de Theutberge. Il l'exhorta aussi à faire obéir Ingeltrade excommuniée, qui apparemment était dans son royaume, et l'obliger de retourner avec Boson, son mari, qui voulait absolument se remarier. Egilon, archevêque de Sens, revint en France, chargé de toutes ces lettres du Pape, qu'il rendit au roi Charles, le 20 mai 867.

En même temps que l'on tenait le concile de Troyes, le Pape Nicolas renvoya de Rome les clercs qu'Hincmar lui avait envoyés au mois de juillet avec une lettre par laquelle il témoigne être entièrement satisfait de lui. Il y en joignit une autre plus importante, adressée à tous les évêques du royaume de Charles, où il dit : *De toutes nos peines, rien ne nous est plus sensible que les injustes reproches des empereurs grecs, Michel et Basile, qui, poussés de haine et d'envie, nous accusent d'hérésie. Leur haine vient de ce que nous avons condamné l'ordination de Photius, leur envie de ce que le roi des Bulgares nous a demandé des missionnaires et des instructions. Voulant s'assujettir ce peuple, sous prétexte de la religion, ils chargent l'Eglise romaine de calomnies, capables d'en éloigner des gens encore ignorants dans la loi. Ils nous accusent de ce que nous jeûnons les samedis, de ce que nous disons que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils. Ils disent que nous condamnons le mariage, parce que nous défendons aux prêtres de se marier. Ils trouvent mauvais que*

nous défendions aux prêtres de faire aux baptisés l'onction du chrême sur le front, et disent faussement, que nous faisons le chrême d'eau de rivière. Ils nous accusent encore de ce que nous n'observons pas, comme eux, huit semaines avant Pâques, sans manger de chair et sept jours, sans manger ni œufs ni fromage. On voit, par d'autres écrits, qu'ils nous accusent faussement d'imiter les Juifs, en bénissant et offrant, à Pâques, un agneau sur l'autel, avec le corps du Seigneur. Ils trouvent mauvais que, chez nous, les clercs rasent la barbe, et que nous ordonnions évêque, un diacre, sans l'avoir ordonné prêtre. Ils ont voulu exiger de nos légats une confession de foi, où tous ces articles fussent anathématisés, et les obliger à prendre des lettres canoniques de leur prétendu patriarche œcuménique.

Puisqu'il est certain, que tout l'Occident a toujours été d'accord avec le Siége de saint Pierre sur tous ces points, il faut nous unir, pour repousser ces calomnies. Ceux d'entre vous qui sont métropolitains, assembleront leurs suffragants, pour examiner ensemble ce qu'il faut répondre, et ils nous l'enverront, afin que nous puissions le joindre à ce que nous enverrons de notre part. Il est évident que ces reproches sont en partie faux, et que le reste a été observé de tout temps à Rome et dans tout l'Occident, sans aucune contradiction. Il ne faut pas s'étonner que les gens s'opposent à ces traditions, parce qu'ils osent dire, que quand les empereurs ont passé de Rome à Constantinople, la primauté de l'Eglise romaine et ses priviléges ont aussi passé à l'Eglise de Constantinople, d'où vient que Photius, dans ses écrits, se qualifie archevêque et patriarche universel.

Nous voudrions pouvoir vous assembler à Rome, pour examiner cette affaire, si les calamités publiques le permettaient; mais rien ne peut vous empêcher d'étudier la matière et nous donner vos avis. Les Grecs ne nous chargent de ces reproches qu'en récriminant, parce qu'ils ne veulent pas se corriger. Avant que nous leur eussions envoyé nos légats, ils nous comblaient de louanges, et relevaient l'autorité du Saint-Siége; depuis que nous avons condamné leurs excès, ils ont tenu un langage tout contraire, et nous ont chargé d'injures. Et n'ayant trouvé, grâces à Dieu, rien de personnel à nous reprocher, ils se sont avisés d'attaquer les traditions de nos pères. Or, il est à craindre qu'ils ne répandent leurs calomnies dans les autres parties du monde. Ils se vantent déjà d'avoir envoyé aux patriarches d'Alexandrie et de Jérusalem, pour les engager à approuver la déposition d'Ignace et la promotion de Photius. Nous ne craignons pas leur union; mais nous serions affligés de leur perte; car, étant sous l'oppression des Arabes, ils pourraient se laisser séduire dans l'espérance d'être protégés par les Grecs.

Le Pape ajoute, parlant à Hincmar en particulier : *Quand vous aurez lu cette lettre, envoyez-la promptement aux autres archevêques du royaume de Charles, afin que chacun, dans sa province, examine ces questions avec ses suffragants, et nous écrive son avis, que vous aurez soin de nous envoyer.* Cette lettre est datée du 23 octobre 867.

Il écrivit à la même époque plusieurs lettres en France, pour l'affaire du roi Lothaire, d'abord, à Louis, roi de Germanie, qui le pressait de rétablir Theutgaud et Gonthier, déposés en 864. Le Pape le refuse absolument, et reproche à ce roi de n'avoir jamais pris intérêt aux mœurs de l'Eglise. Il déclare que, quand ces deux évêques feraient pénitence, et répareraient les maux qu'ils ont faits, ils ne peuvent jamais espérer rentrer dans leur dignité. Peu de jours après, le Pape écrivit au même roi Louis, en ces termes : *Vous nous avez mandé que vous avez eu une conférence avec le roi Charles, votre frère, et que le roi Lothaire, votre neveu, ne s'y étant pas trouvé, vous lui avez envoyé le roi Charles, avec un évêque de votre royaume, pour l'exhorter à obéir à nos ordres. Nous louons votre charité pour lui, et votre obéissance envers nous; mais nous n'en voyons encore aucun effet, quelque promesse qu'il vous ait faite. Non-seulement il ne nous a point envoyé Valdrade; mais, comme elle était à Pavie pour venir ici, il l'a fait retourner en Gaule. Il ne traite pas la reine Thietberge comme il le doit, et comme il l'a promis par serment; mais il la laisse dans l'opprobre et la pauvreté. Il laisse vaquer depuis longtemps les Eglises de Trèves et de Cologne, au mépris de nos ordres et des sacrés canons. Voilà comme le roi Lothaire nous obéit.*

Il dit qu'il veut venir à Rome, quoique nous lui ayons souvent défendu de le faire, sans notre permission. Empêchez-le d'y venir maintenant, il n'y serait pas reçu avec l'honneur qu'il désire. Qu'il accomplisse avant ses promesses, non en parole mais en effet. Que sert à la reine Thietberge qu'il ne l'éloigne pas de sa présence, quand son cœur en est entièrement éloigné? Que lui sert le vain titre de reine, sans aucune autorité? N'est-ce pas Valdrade sa rivale, tout excommuniée qu'elle est, qui règne en effet avec Lothaire et qui dispose de tout? Quoique pour la forme il s'abstienne de lui parler, elle fait plus par divers entremetteurs, que ne ferait une épouse légitime. Ce n'est que par elle que l'on trouve accès auprès du roi; c'est elle qui procure tous les bienfaits, et qui attire toutes les disgrâces.

Les évêques d'Allemagne avaient écrit au Pape avec le roi, en faveur de leurs confrères Theutgaud et Gonthier. Le Pape leur répond par une longue lettre, où il reprend dès l'origine tous les sujets de plaintes qu'il avait contre ces deux évêques, premièrement, la protection qu'ils avaient donnée à Ingeltrude et ensuite à Valdrade, et rapporte l'ensemble à sept chefs d'accusation, pour lesquels ils furent déposés à Rome. Il prie les évêques de ne plus intercéder pour eux, ni pour le roi Lothaire, à moins qu'il ne se convertisse, mais de se joindre au Pape, pour travailler efficacement à le ramener. Cette lettre est du dernier jour d'octobre 867. Le Pape n'écrivait plus à Lothaire, parce qu'il

l'avait excommunié, comme il le dit expressément dans une lettre au roi Charles son oncle.

Le Pape Nicolas ne survécut pas longtemps à ces lettres, et mourut le 13 novembre 867, après avoir tenu le Saint-Siége neuf ans, sept mois et vingt jours. L'Eglise romaine l'a mis dans les derniers temps au nombre des saints, louant sa vigueur apostolique. On loue aussi sa charité pour les pauvres; il avait un registre de tous les boiteux, les aveugles et les pauvres absolument invalides de Rome, et leur faisait distribuer tous les jours leur nourriture. Quant à ceux qui ne pouvaient marcher, il leur fit donner des gens, pour venir chercher leur subsistance, les uns le dimanche, les autres le lundi, ainsi chaque jour de la semaine. Il fit réparer l'aqueduc qui portait de l'eau à Saint-Pierre, en faveur des pauvres qui demandaient l'aumône à l'entrée de l'église, et des pèlerins de toutes nations qui venaient y chercher le pardon de leurs crimes.

On venait aussi de toutes les nations consulter le Pape Nicolas sur diverses questions, plus qu'aucun de ses prédécesseurs, et chacun s'en retournait content, après avoir reçu sa bénédiction et ses instructions. Cette multitude de consultations l'empêchait de répondre aussi promptement qu'il l'eût désiré.

Il reste plusieurs lettres du Pape Nicolas sur des consultations de ce genre: une à Rodolphe, archevêque de Bourges, où il décide entre autres, cas *que les corévêques ont les fonctions épiscopales, et, par conséquent, que les ordinations de prêtres et d'évêques faites par eux sont valables; que l'archevêque de Bourges, en vertu de son patriarcat, n'avait droit sur l'Eglise de Narbonne, que pour juger en cas d'appel, et gouverner pendant la vacance du siége. Dans l'Eglise romaine, on ne fait l'onction des mains ni aux diacres, ni aux prêtres. Les pénitents qui reprennent le service des armes, agissent contre les règles; mais puisque vous témoignez que cette défense en pousse quelques-uns au désespoir, et d'autres à s'enfuir chez les païens, nous vous en laissons la décision, suivant les circonstances particulières.*

Dans quelques-unes de ses lettres, il prescrit des pénitences. Un moine, nommé Eriarth, ayant tué un moine de Saint-Riquier, qui était prêtre, était allé à Rome, pour être absous de ce crime. Le Pape lui imposa douze années de pénitence. Pendant les trois premières il demeurera à la porte de l'église. La quatrième et la cinquième, il sera parmi les auditeurs, sans communier. Les sept dernières il communiera aux grandes fêtes, mais sans donner d'offrande. Pendant tout ce temps, il jeûnera, comme au Carême, excepté les fêtes et dimanches, et ne voyagera qu'à pied. Il *devait*, ajoute le Pape, *faire pénitence toute sa vie, mais nous avons eu égard à sa foi et à la protection des saints apôtres, qu'il est venu chercher.*

Nous voyons dans les lettres du Pape Nicolas trois autres exemples de ces pénitences canoniques, semblables à celles des premiers siècles. Etienne, comte d'Auvergne, ayant chassé de son siége Sigon, évêque de Clermont et mis un usurpateur à sa place, le Pape lui ordonna de le rétablir immédiatement et de se trouver devant les légats, qu'il envoyait pour présider à un concile, afin de se justifier de ce crime et de plusieurs autres, dont il était accusé. *Autrement*, dit le Pape, *nous vous défendons l'usage du vin et de la chair, jusqu'à ce que vous veniez à Rome vous présenter devant nous.*

Nous avons cent lettres du Pape Nicolas; mais il y en avait un registre entier, au rapport d'Anastase. Pendant tout son pontificat, il ne fit qu'une ordination, qui fut au mois de mars, où il ordonna sept prêtres et quatre diacres; mais il sacra soixante-cinq évêques. Il fut enterré à la porte de l'église de Saint-Pierre et eut pour successeur Adrien II. Son culte ne fut approuvé que depuis le pontificat d'Urbain VIII.

On peut dire qu'il y eut peu de Papes plus versés que lui dans la connaissance des saints canons; qu'il joignait à une grande autorité une facilité merveilleuse de s'exprimer et de décider; qu'il soutenait l'éminence de son siége avec beaucoup de vigueur et de dignité, et qu'il se tira toujours avec honneur des affaires les plus difficiles.

NICOLAS II, cent cinquante-troisième Pape et successeur d'Etienne IX. — Grégoire, fils d'Albéric, comte de Tusculum et Girard de Galère, ayant appris la mort d'Etienne IX, s'assemblèrent avec quelques-uns des plus puissants de la ville, suivis d'une troupe de gens armés, et élurent pour Pape Jean, évêque de Veletri, qu'ils nommèrent Benoît. Le célèbre Pierre Damien, évêque d'Ostie, voulant faire observer le décret du Pape Etienne, s'opposa à cette élection avec les cardinaux; mais comme leurs adversaires étaient les plus forts, ceux-ci furent obligés de s'enfuir et de se cacher. Comme il fallait couronner ce prétendu Pape, les partisans de Benoît contraignirent l'archiprêtre de Pierre Damien à faire cette cérémonie, et Benoît tint le Saint-Siége près de dix mois.

Cependant Hildebrand étant revenu de son ambassade, et ayant appris l'élection qu'on avait faite à Rome, s'arrêta à Florence, écrivit aux Romains les mieux intentionnés, et ayant reçu leur assentiment, il élut Pape Gérard, évêque de Florence, né dans le royaume de Bourgogne. Cette élection se fit paisiblement à Sienne, le 18 janvier 1059, avec le secours de Godefroi, duc de Lorraine, et Gérard prit le nom de Nicolas II. Ce nouveau Pape tint aussitôt à Sutri, par le conseil d'Hildebrand, un concile où les évêques de Toscane et de Lombardie furent appelés. L'antipape Benoît en ayant été informé, fut touché de remords, quitta le Saint-Siége, et se retira dans la retraite. Aussitôt le Pape Nicolas alla à Rome avec les cardinaux et le duc Godefroi; il y fut reçu par le clergé et le peuple, avec les hon-

neurs convenables, et mis sur le Saint-Siége. Ainsi fut terminé le schisme.

Le Pape Nicolas, ayant fait venir du Mont-Cassin Didier, qui en était abbé, l'ordonna prêtre-cardinal du titre de sainte Cécile, et son vicaire pour la réforme des monastères d'Italie. Cet abbé Didier fut un des plus grands personnages de ce siècle. Il était de l'illustre famille des princes de Bénévent. L'an 1059, le même Pape tint à Rome un concile au palais de Latran; et quand on fut assis, il dit: *Vous savez, mes frères, comment après la mort d'Etienne, mon prédécesseur, le Saint-Siége a été exposé aux insultes des simoniaques; afin donc de prévenir de tels accidents, nous ordonnons, suivant l'autorité des Pères, que le Pape venant à mourir, les évêques-cardinaux traitent ensemble les premiers de l'élection, qu'ils appellent ensuite les clercs-cardinaux; et enfin que le reste du clergé et le peuple y donne son consentement. On choisira, dans le sein de l'Eglise même, s'il s'y trouve, un sujet capable, sinon dans un autre, sauf l'honneur dû à notre cher fils le roi Henri, et on rendra le même honneur à ses successeurs, à qui le Saint-Siége aura accordé le même droit. Que si le pouvoir des méchants prévaut jusqu'à empêcher qu'on ne puisse faire dans Rome une élection pure et gratuite, les cardinaux-évêques, avec le reste du clergé et les laïques, auront droit d'élire le Pape dans le lieu qu'ils jugeront le plus convenable. Que si après l'élection, la guerre ou quelque autre obstacle venant de la malice des hommes, empêche que l'élu ne soit intronisé dans le Saint-Siége, il ne laissera pas d'être vrai Pape, et comme tel, de gouverner l'Eglise romaine. Si quelqu'un est élu, ordonné ou intronisé au mépris de ce décret, qu'il soit anathématisé et déposé avec tous ses complices.* Ensuite le Pape Nicolas II défend d'entendre la Messe d'un prêtre que l'on sait avoir une concubine; il défend à tout prêtre, diacre et sous-diacre, qui, depuis la constitution du Pape Léon IX, aura gardé ou pris une concubine, de célébrer la Messe, de lire l'évangile ou l'épître, de demeurer dans le sanctuaire pendant l'Office, ou de recevoir sa part des revenus de l'Eglise. Dans le même concile on fit aussi un décret particulier contre les simoniaques, portant qu'ils seraient déposés sans miséricorde. *Quant à ceux*, ajoute le Pape, *qui ont été ordonnés gratuitement par des simoniaques; nous décidons la question agitée depuis longtemps, en leur permettant par indulgence de demeurer dans les ordres qu'ils ont reçus, car la multitude de ceux qui ont été ainsi ordonnés, est si grande, que nous ne pouvons observer à leur égard la rigueur des canons. Toutefois nous défendons très-expressément à nos successeurs, de prendre pour règle cette indulgence, que la nécessité du temps nous a extorquée; mais à l'avenir, si quelqu'un se laisse ordonner par celui qu'il sait être simoniaque, l'un et l'autre seront déposés.* En conséquence de ces décrets du concile de Rome, le Pape écrivit une lettre aux évêques, aux clercs, en général, et en particulier à tous les évêques de Gaule où il marque une partie de ce qui y avait été ordonné, et apparemment ce qui était le plus nécessaire pour ces provinces.

Après le concile de Rome, le Pape Nicolas II fit un voyage dans la Pouille, à la prière des Normands, qui l'engagèrent à venir les réconcilier avec l'Eglise. Ils se présentèrent devant lui, et remirent à sa disposition toutes les terres de saint Pierre dont ils s'étaient emparés. Le Pape, de son côté, les réconcilia avec le Saint-Siége, et parce qu'ils étaient les plus capables de le secourir contre ceux qui avaient usurpé les biens de l'Eglise de Rome; il leur céda la Pouille et la Calabre, à la réserve de Bénévent. Ce fut l'origine du royaume de Naples. Les Normands ayant assemblé des troupes, suivirent Nicolas, lorsqu'il retournait à Rome. Ils ravagèrent les terres dont les habitants étaient rebelles au Pape, et commencèrent à délivrer Rome des petits seigneurs, qui la tyrannisaient depuis si longtemps.

Dans un nouveau concile tenu à Rome en 1061, Nicolas II fit sanctionner pour la troisième fois le décret sur l'élection du Pape, en confirmant tous ses dispositifs, mais sans rien dire cette fois du droit d'approbation de l'empereur. « Il semblait, » dit M. l'abbé Jager, « prévoir les embarras que ce droit pourrait apporter. Par la suite les grands de l'empire qui entouraient le jeune prince comprirent fort bien la portée de ce silence. Déjà irrités par des mesures de rigueur, ils adressèrent au Pape des lettres pleines de menaces, et comme le Pape n'en avait pas peur et n'y cédait point, ils le déclarèrent déchu de la papauté, et les évêques lui envoyèrent une sentence d'excommunication. Le Pape allait sévir sans doute, mais il fut enlevé, comme ses prédécesseurs, par un trépas, prématuré, en 1061, après deux ans et six mois de règne. Il semblait vraiment que le Saint-Siége ne pouvait plus conserver un Pontife vertueux, et l'on serait fortement tenté de croire que tous n'ont pas péri d'une mort naturelle. Le glas qui annonçait la fin avancée des jours de Nicolas II sonnait aussi les lugubres commencements des terribles orages qui, sans la fermeté et l'habileté d'Hildebrand auraient arraché l'Eglise à ses fondements. Une question allait se débattre, et toute la chrétienté prenait vivement part à l'issue de la lutte dont peu de monde alors comprenait l'importance et qui se résumait dans la conservation du décret de Nicolas II. » Mort à Florence le 21 juillet 1061, Nicolas II fut enterré dans cette ville dont il avait conservé le siége; et l'on rapporte que sa charité respectueuse pour les membres indigents de Jésus-Christ fut telle, qu'il ne passa pas un jour sans laver les pieds à douze pauvres. Il eut pour successeur Alexandre II.

NICOLAS III.—Après la mort de Jean XXI, Jean Gaëtan, Romain, de la famille des Ursins, et cardinal-diacre, fut élu Pape le 25 novembre 1277. Il était si bien fait de sa personne et si modeste qu'on l'appelait le *Composé*. On louait aussi sa prudence et la sagesse de

ses réponses. Après son élection il ne demeura pas longtemps à Viterbe, mais il alla à Rome, où il fut ordonné prêtre, puis sacré et couronné solennellement à Saint-Pierre.

Des ambassadeurs grecs venaient d'arriver à Rome, avec des lettres de l'empereur Paléologue et de son fils, pour annoncer au Pape que les évêques orientaux, dans une assemblée tenue à Constantinople, avaient ratifié l'abjuration du schisme, et souscrit à toutes les décisions du concile de Lyon. On avait déposé le patriarche Josèphe, qui persistait à rejeter l'union; et Jean Veccus, élu à sa place, envoya par les mêmes ambassadeurs une lettre au Pape, où il reconnaissait dans les termes les plus précis et les plus formels la primauté du Saint-Siége et sa juridiction sur toutes les Eglises. Il donnait sa confession de foi conforme à la croyance de l'Eglise latine sur la procession du Saint-Esprit, sur la question du pain azyme dans l'Eucharistie, sur le purgatoire et les suffrages pour les morts, enfin sur chacun des sept sacrements. Quelque temps après le nouveau patriarche promulgua, par une bulle, l'excommunication prononcée en concile par les évêques présents à Constantinople, contre les schismatiques. Le Pape Nicolas crut donc devoir faire partir pour Constantinople, quatre légats avec les instructions les plus détaillées pour la réunion de l'Eglise grecque. Mais déjà ces projets de réunion avaient soulevé une révolte ouverte, et l'empereur avait résolu de dissimuler, et de tromper les légats sans rien accomplir.

Le Pape Nicolas s'efforça comme l'avait déjà fait son prédécesseur de terminer par la conciliation un différend qui existait entre les rois de France et de Castille, et qui mettait obstacle au secours de la Terre-Sainte. Il nomma pour cet effet des négociateurs; mais les députés du roi de Castille refusèrent tout accommodement. Vers le même temps il se plaignit vivement à Philippe, roi de France, de ce qu'il avait révoqué la défense qu'il avait faite des tournois, et ordonna au légat Simon de Brie, de dénoncer excommuniés tous les seigneurs qui avaient pris part à ces exercices, condamnés par les conciles. Il travaillait en même temps à pacifier la Hongrie, en réformant les abus fort nombreux dans ce royaume et dans les pays voisins. Nicolas III eut soin d'affermir et d'étendre les droits temporels de l'Eglise romaine en Italie, tant à l'égard de Rodolphe, roi des Romains, que de Charles, roi de Sicile. Il engagea Rodolphe à reconnaître que Bologne, Imola, Faenze et plusieurs autres villes de l'Etat ecclésiastique appartenaient à l'Eglise romaine. Pour prendre possession de ces villes, le Pape Nicolas III y envoya, en qualité de légat, son neveu Latin, cardinal-évêque d'Ostie. Vers le même temps Nicolas III donna une bulle, en explication de la règle de Saint-François. Il y résout, fort au long, les objections que plusieurs faisaient contre cette règle, disant qu'elle était impraticable et dangereuse. Dans cette bulle fameuse publiée en 1279, et commençant par ces mots (*Math.* XIII, 3): *Exiit qui seminat*, il résout la grande question de la renonciation absolue à toute propriété, qui agitait depuis si longtemps déjà les Frères mineurs et toute la chrétienté. Mais il la résout dans le sens que nous avons déjà indiqué, en parlant de Jean XXII, c'est-à-dire en posant en principe que cette renonciation, quelque absolue qu'elle soit, n'exclut pas le simple usage de fait de toutes les choses nécessaires à la vie. Il fit ensuite une constitution pour remédier aux suites fâcheuses de la longue vacance des Eglises. Ce Pape semblait destiné à vivre longtemps par la force de sa complexion et la modération de son régime, et toutefois il fut frappé d'apoplexie et mourut subitement le 22 août 1285, après avoir tenu le Saint-Siége près de trois ans. Son successeur fut Martin IV.

NICOLAS IV. — Le Saint-Siége vaqua depuis le mois d'avril 1287 jusqu'au mois de février 1288, car les cardinaux s'étant renfermés, pour l'élection, dans le palais du Pape Honorius IV, l'air s'y trouva si malsain durant l'été, que plusieurs tombèrent malades, et il en mourut six ou sept. Mais s'étant rassemblés au mois de février 1288, ils élurent d'une voix et par un seul scrutin, Jérôme, évêque de Palestine, qui renonça deux fois à son élection et n'y consentit que huit jours après. Il prit le nom de Nicolas IV, et fut couronné le 25 du même mois. Il était né à Ascoli, dans la Marche d'Ancône. Etant entré dans l'ordre des Frères mineurs, il fut docteur en théologie, ensuite envoyé nonce à Constantinople par le Pape Grégoire X, et élu général de son ordre au chapitre tenu à Lyon, le 20 mai 1274. En 1278 le Pape Nicolas III le fit cardinal-prêtre de sainte Potentienne, et en 1281, Martin IV le fit évêque de Palestine : ce fut le premier Pape de l'ordre des Frères mineurs.

Il reçut bientôt après, de la part du khan des Tartares, des ambassadeurs avec des lettres où ce prince témoignait l'intention de recevoir le baptême, d'étendre les progrès du christianisme, et d'enlever la Terre-Sainte aux Musulmans. Mais on ignore quelles furent les suites de ce projet. Il confirma un concordat fait entre le roi et les évêques de Portugal. Il tourna ses premiers soins vers le royaume de Sicile, et il envoya aussitôt une nomination à Alphonse, roi d'Aragon, lui ordonnant de mettre en liberté Charles, roi de Sicile. Il lui défendit de donner aucun secours à Jacques d'Aragon son frère, et le cita à comparaître devant le Saint-Siége, sous peine de procéder contre lui spirituellement et temporellement. Dès la première année de son pontificat, il accorda plusieurs priviléges aux religieux de son ordre, les déclara immédiatement soumis au Saint-Siége, et exempts de toute autre juridiction; ajoutant que tous les biens meubles et immeubles dont ils ont l'usage, appartenaient en propriété à saint

Pierre, conformément à la bulle : *Exiit qui seminat* de Nicolas III. Il les employa aussi en plusieurs provinces, et particulièrement dans le Comtat-Venaissin, pour exercer l'inquisition, et il leur donna les règlements suivants : *Vous enjoindrez aux hérétiques qui se convertiront d'éviter la rechute, sous peine pécuniaire, et vous en exigerez caution : si par malheur le cas arrive, vous les contraindrez eux et leurs cautions par censures ecclésiastiques, et l'argent sera fidèlement gardé, pour être employé aux frais de l'Inquisition. Si les gouvernements ou les juges des villes se rendent difficiles ou négligents à faire exécuter vos sentences, vous les y contraindrez par excommunication.*

Vers le même temps, le Pape Nicolas confirma la condamnation, déjà prononcée par Honorius IV, contre de prétendus religieux qui avaient formé un ordre de mendiants sous le nom d'Ordre des apôtres. Il s'occupa également des divisions existant parmi les Frères mineurs, à l'occasion du règne de l'Eprit-Saint et de l'Evangile éternel. Le principal chef de ceux qui soutenaient alors ces croyances joachimites était Pierre-Jean d'Olive. Nicolas ordonna de prononcer contre lui et contre ses partisans, très-nombreux surtout dans la province de Narbonne. Mais Pierre-Jean d'Olive mourut en 1297, protestant de son attachement à la foi catholique. Nous nous sommes déjà longuement expliqués sur cette croyance au règne de l'Esprit-Saint, si répandue pendant des siècles dans toute la chrétienté, et qui y a pour ainsi dire toujours persisté. Nous nous bornerons donc à renvoyer ici aux endroits où nous en avons parlé précédemment.

L'année suivante, le Pape Nicolas couronna à Rome le nouveau roi de Sicile, Charles II, qui, au sortir de sa prison, était revenu en Italie. Dans cette cérémonie, ce prince fit au Pape foi et hommage de son royaume ; et le Pape excommunia Alphonse et Jacques, son frère, qui étaient en possession de la Sicile. Vers le même temps il érigea l'université de Montpellier; car, quoique cette ville eût déjà une école célèbre pour la médecine et la jurisprudence, elle n'avait point encore de priviléges. Le Pape, attendu la réputation de cette école et la commodité du lieu, accorda par sa bulle qu'il y eût à l'avenir école générale, où l'on pût enseigner et apprendre en toutes facultés licites.

Cependant Nicolas faisait de grands efforts pour la croisade ; et comme le roi Philippe le Bel ne s'était point croisé, il envoya en France son pénitencier de l'ordre des Frères mineurs, pour prier ce prince d'envoyer à la Terre-Sainte un secours de cavalerie et d'infanterie. Le roi prit l'avis de son conseil, qui, considérant les affaires que ce prince avait sur les bras, conclut que, pour le présent, il ne devait pas se charger d'envoyer ce secours. Ces lâches délais rendaient la perte de la Terre-Sainte inévitable, ce qui arriva effectivement en 1291, par la prise d'Acre, qui était la seule ville restée aux croisés. Quand le Pape eut appris cette triste nouvelle, il fit tous ses efforts pour exhorter les princes chrétiens à reconquérir la Terre-Sainte. Il écrivit aux généraux vénitiens, aux prélats de France; mais tous ces projets furent arrêtés par sa mort, qui arriva le 4 avril 1292 ; il avait tenu le Saint-Siége quatre ans et un mois.

NICOLAS V. — Le 6 mars 1447, Thomas de Sarsane, cardinal de Bologne, fut élu pour succéder à Eugène IV. Il prit le nom de Nicolas V, en mémoire du saint cardinal Albergoti, qui lui avait prédit, dit-on, qu'il serait Pape. Quelques-uns disent qu'il était d'une naissance illustre : et d'autres au contraire qu'il était d'une basse extraction; mais tous s'accordent à reconnaître qu'il était digne du pontificat, par sa vertu, sa doctrine, sa douceur, sa modestie et sa libéralité. Sa piété, sa profonde érudition et son habileté en tout genre de sciences lui avaient acquis tant d'estime, qu'en moins de seize mois, elles lui firent déférer l'évêché de Bologne, le chapeau de cardinal et enfin la tiare. Eugène IV l'avait fait cardinal, en récompense de ce qu'il avait fait quitter la neutralité aux Allemands.

Dès le commencement de son pontificat, il s'occupa à pacifier l'Italie, regardant cet objet comme un préliminaire indispensable au projet qu'il avait conçu d'unir les princes chrétiens contre les Turcs. Il écrivit donc à toutes les parties belligérantes, pour les exhorter à envoyer leurs plénipotentiaires à Rome, et il fut obéi ; mais ce congrès devint inutile par la diversité des avis.

En 1449, le schisme de Félix fut heureusement terminé par la médiation de Charles VII, roi de France. Félix renonça solennellement à la papauté, et par cette démarche rendit la paix à toute l'Eglise, qui gémissait, depuis plusieurs années, du schisme qu'avait causé son élection. Il fut comblé d'éloges pour avoir ainsi achevé d'éteindre un schisme qui pouvait avoir des suites très-funestes. Les Pères du concile de Bâle, assemblés à Lausanne, approuvèrent cette renonciation. Les cardinaux de sa nomination furent maintenus dans leurs dignités ; toutes les censures furent levées. Félix reprit son premier nom d'Amédée, retourna dans sa solitude de Ripailles, et y demeura jusqu'à sa mort, qui arriva trois ans après.

Pour satisfaire aux plaintes de la nation allemande, et cimenter dans son sein le rétablissement de l'unité, Nicolas V y envoya le cardinal de Carvajal en qualité de légat. Après plusieurs conférences entre ce legat et l'empereur Frédéric, accompagné des princes laïques et ecclésiatiques de l'empire, on fit un règlement qui porta le nom de concordat germanique, et qui fut confirmé par une bulle du Pape, en date du 1er avril 1448. Nicolas envoya aussi plus tard, en Allemagne, le cardinal Cusa, et le chargea d'y ménager une paix solide entre les princes, de publier les indulgences du Jubilé, et d'exhorter les fidèles à secourir de

leurs aumônes ceux que le Turc Mahomet II menaçait. La publication de ces indulgences produisit des quêtes abondantes. Il envoya, en 1451, en Bohême, Jean de Capistran, qui y fit d'innombrables conversions. Il écrivit aux Grecs pour les exhorter à renoncer au schisme, et à recevoir les décrets du concile de Florence : il manda, comme un esprit prophétique, à Constantin, empereur de Constantinople, qu'il y avait déjà longtemps que les Grecs se jouaient de la patience de Dieu; que selon la parabole de l'Evangile, on attendrait encore trois ans que le figuier qu'on avait cultivé portât du fruit; que si, dans ce temps-là, il n'en portait, c'est-à-dire, s'ils ne recevaient le décret d'union, l'arbre serait coupé jusqu'à la racine, et la nation presque ruinée. Le Pape écrivit cette lettre en 1451, et, trois ans après, la ville de Constantinople fut prise d'assaut par les Turcs.

Nicolas voulut aussi s'employer pour ménager la paix entre la France et l'Angleterre. Charles VII ne demandait pas mieux; mais Henri VI ne fut pas de cet avis, et répondit fièrement que lorsqu'il aurait reconquis tout ce que le roi de France lui avait enlevé depuis deux ans, il serait temps d'entrer en négociation.

L'année suivante, l'empereur Frédéric se rendit à Rome, et y fit une entrée solennelle. Les cardinaux, le clergé et les magistrats de la ville vinrent au-devant de lui, et le conduisirent sous un dais magnifique, jusqu'aux degrés de l'église de Saint-Pierre, où le Pape l'attendait, revêtu de ses habits pontificaux, et assis sur une chaise d'ivoire; l'épée nue était portée devant l'empereur. Ce prince baisa les pieds du Saint-Père, et lui présenta une masse d'or, suivant la coutume. Le 15 du mois de mars, le Pape fit la cérémonie du couronnement, et donna de sa pleine puissance et autorité à Frédéric la couronne du royaume de Lombardie, devant le grand autel de la même église. Le dimanche suivant, il le sacra et couronna empereur : Frédéric avait le manteau, l'épée, le sceptre, la pomme et la couronne de Charlemagne, qu'on avait apportés de Nuremberg pour cette cérémonie.

L'an 1453, on découvrit une conjuration formée contre le Pape Nicolas, par un certain Etienne Porcario, qui semblait vouloir troubler l'état de l'Eglise. Il avait déjà formé un parti qui devait se saisir du Pape; mais on eut avis de ce complot : on trouva le coupable, et il fut pendu.

Nicolas V mourut le 24 mars 1455, après avoir gouverné l'Eglise 8 ans et 19 jours. Il avait embelli Rome d'édifices magnifiques que ses successeurs achevèrent. Il aimait les savants, et leur donna des marques de sa libéralité. Il recueillit les plus beaux manuscrits grecs, latins, pour enrichir sa bibliothèque; il fit rechercher par toute la Grèce ce qu'il y avait de bons livres en toute sorte de sciences; il donna aux églises des vases d'or et d'argent, et des ornements magnifiques. Il mariait de ses épargnes grand nombre de pauvres filles. Il s'entoura de savants, d'érudits, appela à sa cour George de Trébisonde, Philelphe, Vallo, Decembrio, Aurispa, Théodore de Gaze, Le Pagge : ce dernier n'était encore connu que comme historien et antiquaire; il n'avait pas publié ses *Facéties*. Nicolas V fit traduire presque tous les ouvrages marquants de la littérature grecque; il donna 500 écus d'or à Laurent de Vallo, pour une traduction de Thucydide, et promit à Philelphe une maison à Rome, une ferme et 10,000 écus d'or, déposés chez un banquier, pour une version de l'Iliade et de l'Odyssée en vers latins. Son zèle et sa libéralité allèrent si loin, qu'il promit 5,000 ducats à celui qui lui apporterait l'Evangile de saint Matthieu en hébreu. A toutes ces qualités éclatantes, il joignait une piété tendre et solide, une charité que son discernement exquis peut seul empêcher d'être qualifiée de profusion, et enfin un désintéressement que la plus maligne calomnie ne trouva jamais moyen de révoquer en doute.

NOVENDIALI. — Nous empruntons les détails suivants à l'*Histoire des chapelles papales* du chevalier Morani, traduite de l'italien par M. Manavit, en y joignant quelques notes. « Il paraît, » dit-il, « qu'anciennement on commençait et on terminait en un seul jour les cérémonies funèbres faites en l'honneur du Pontife que l'Eglise venait de perdre. Boniface III ordonna, en 607 (66*), qu'on ne commencerait à procéder à l'élection d'un Pape que trois jours après la mort de son prédécesseur. Mabillon fait remarquer dans ses *Commentaires sur les Ordo romains*, que cette coutume était depuis longtemps en vigueur, sans qu'aucune loi l'eût prescrite. Grégoire X décida et ordonna, par les lois qui régissent encore l'élection des Pontifes, au quatorzième concile général tenu à Lyon en 1274, que les cardinaux attendraient les absents pendant dix jours, à partir de la mort du Pape; qu'on célébrerait pendant neuf jours dans la ville où il résidait, des cérémonies funèbres en son honneur, et que des cérémonies semblables auraient lieu dans les principales villes des Etats romains. La célébration des obsèques *novendiales* (*exsequiæ novendiales*) fut ordonnée par Pie IV, dans sa bulle *In eligendo*, et par celle *Decet Romanum Pontificem*, de Grégoire XV, qui régla aussi que l'on ne pourrait dépenser plus de dix mille ducats pour les obsèques du Pontife défunt, sans comprendre cependant dans cette somme les dons qu'on avait l'habitude de faire au peuple romain, ni les aumônes versées dans le sein des pauvres.

« On célèbre donc pendant neuf jours consécutifs, dans la chapelle du chœur de la

(66*) Cette loi ne fut pas toujours observée; ainsi nous voyons que saint Grégoire VII fut élu (il est vrai, par l'acclamation unanime du clergé et du peuple) le jour même de la mort d'Alexandre II, son prédécesseur.

basilique de Saint-Pierre, les cérémonies funèbres en l'honneur du Pontife décédé, pourvu que, dans la même période de jours, on n'ait pas à célébrer les fêtes de Noël, de Pâques, de la Pentecôte, ou quelque autre aussi solennelle ; alors on suspendrait, ce jour-là, le service funèbre, pour ne point le reprendre les jours suivants. On doit donner aux pauvres le prix de la cire qu'on a l'habitude de distribuer, le matin de chaque *novendiale*, aux cardinaux et prélats, comme l'ont prescrit Pie IV et Grégoire XV.

« L'architrave de la porte majeure de Saint-Pierre, les vestibules et les portiques sont ornés de tentures violettes à franges d'or, et surmontées des armes du Pape décédé ; au milieu de la chapelle du chœur s'élève un beau monument qu'on n'y laisse que jusqu'au sixième jour. Il est entouré par les gardes nobles en grand costume, tenant l'arme renversée et portant leurs insignes de deuil. Des torches brûlent sur l'autel et autour du monument ; des cierges brûlent sur les principaux autels de la basilique, et devant la statue de saint Pierre, comme autour du corps du Pontife dans la chapelle du Saint-Sacrement, où, pendant les trois jours qui suivent la mort, il reçoit les derniers hommages du peuple.

« Les cardinaux invités, au nom du doyen du Sacré Collége, par les curseurs apostoliques qui en reçoivent l'ordre du préfet des cérémonies, se rendent, en soutane et camail violets, mais sans *mantelletta*, en signe de juridiction, dans la basilique de Saint-Pierre. Ils sont, par leurs caudataires, revêtus dans la sacristie du manteau violet, que les créatures du Pape décédé portent en serge ; ils se rendent individuellement dans la chapelle. Les évêques suburbicaires occupent les premières stalles canoniales ; du côté de l'Epître se placent les cardinaux-diacres, les patriarches, les archevêques et évêques assistants au trône ; les quatre prélats *di fiochetti* (67), les évêques non assistants. Tous les autres prélats qui ont un rang en chapelle, vêtus de leurs habits de chœur en serge et en bas noirs, costume qu'ils doivent porter pendant la vacance du siége, prennent place aux stalles inférieures. Les prélats orientaux conservent le costume ordinaire des chapelles ; le maître de chambre et le majordome ne quittent leur habit violet que lorsque le corps du Pape a été mis dans la dernière bière, parce qu'ils sont considérés comme faisant encore leur service auprès du Pontife. Les auditeurs de Rote et les avocats consistoriaux portent le grand manteau violet ; le rochet des premiers, comme celui des évêques et autres prélats, doit être sans dentelles. Le maître du sacré palais, les généraux et procureurs généraux, des ordres religieux prennent place aux stalles des bénéficiers. Le clerc du Sacré Collége assiste aussi à la cérémonie, en habit de *bussolantes* (68). Tous les assistants, en entrant dans la chapelle, fléchissent le genou, ce qu'observent aussi tous les officiers de l'autel dans l'exercice de leurs fonctions, non-seulement devant l'autel, mais encore à droite et à gauche, devant les stalles occupées par les cardinaux, parce que, quoique inconnu, le Pape à élire se trouve au milieu d'eux.

« Le premier jour des *novendiali*, qui est le quatrième de la mort du Pape, le cardinal doyen chante la Messe solennelle ; les cardinaux-évêques les jours suivants, et les trois derniers jours les cardinaux-prêtres. Le cardinal désigné pour la célébration des saints mystères se rend, en manteau violet, à sa stalle ; prévenu par un maître des cérémonies, il se dirige vers l'autel, où se trouvent réunis le diacre, le sous-diacre et les autres officiers de service. Après avoir quitté le manteau, mettant la barrette sur sa tête, il reçoit l'eau de son maître de chambre pour se laver les mains ; le cardinal prend l'amict, l'aube, le cordon, le manipule, la croix pectorale, qu'il avait quittés pour laver ses mains, l'étole, la tunique, la dalmatique, la chasuble noire, la mitre de damas blanc, les gants et l'anneau cardinalices ; le caudataire a le voile blanc pour soutenir la mitre.

« On chante la Messe *Pro Papa defuncto* en plain-chant. Pendant la prose *Dies iræ*, les acolytes céroféraires distribuent aux caudataires des cardinaux la torche en cire qu'ils doivent leur donner, et les cierges qu'ils doivent garder pour être allumés pendant l'Evangile, et depuis la Préface jusqu'à la communion, ainsi que pendant l'Absoute. Outre les distributions abondantes de cire aux ministres du Saint-Siége, aux officiers du palais et de la chambre apostolique, chaque *famille* de cardinal reçoit aussi sa part, consistant en trois livres de cire blanche par jour, en tout vingt-sept livres ; la famille du cardinal absent et celle du cardinal étranger ont également part à cette distribution. Pendant que l'on chante le *Libera*, le cardinal célébrant prend la chape et s'asseoit ; ensuite il va faire l'Absoute, revient à l'autel qu'il salue profondément, et se retire à la sacristie, où les cardinaux se réunissent pour tenir bientôt après la seconde congrégation générale. C'est ainsi qu'on chante, ce jour là et les cinq jours suivants, les Messes de *Requiem*.

« Le septième jour, après la Messe solen-

(67) On appelle ainsi les quatre premiers prélats : ce sont le gouverneur de Rome, le majordome, l'auditeur de la Chambre et le trésorier général ; seuls ils ont le privilége d'avoir, comme les cardinaux, leurs chevaux parés de houpes, panaches, rubans, etc. De là leur nom ; les quatre premières nonciatures confèrent le même droit.

(68) Les *Bussolanti*, à la violette, au manteau rouge, se tiennent dans les antichambres, accompagnent les prélats en diverses circonstances, jouent un certain rôle dans les cérémonies, etc., etc. *Bussolante de Bussola*, mot qui désigne les portes mobiles qui forment ce que nous appelons un *tambour*.

nelle, on commence les cinq absoutes pontificales prescrites par les *Ordo romains*. Le monument funèbre de la chapelle du chœur a disparu, et un monument plus noble et plus riche a été élevé au milieu de la basilique. Il est orné d'inscriptions et d'emblèmes en l'honneur du Pontife; ils retracent les événements mémorables de son règne et ses vertus apostoliques. On voit, entourés de lumières, son portrait, ses armes et celles de l'Eglise sur les faces du mausolée. Aux quatre extrémités sont des siéges sans bras ni dossiers, placés sur des tapis, destinés aux quatre cardinaux, qui, avec le célébrant, doivent faire les absoutes solennelles. Les frais du mausolée ne doivent pas dépasser plus de 2,000 écus romains (10,800 fr.), y compris les 50 auxquels a droit le chapitre de Saint-Pierre, d'après une disposition d'Alexandre VII. Des gardes-nobles, des Suisses, des grenadiers entourent le catafalque ou gardent la chapelle du chœur. Les secrétaires de la chambre, ou d'autres officiers du palais apostolique, distribuent au peuple, dans ces trois derniers jours, devant la grille en fer de la chapelle du Saint-Sacrement, des cierges de cire blanche de deux onces.

« Après que le saint sacrifice a été offert, le célébrant, revêtu de la chape noire, et les quatre cardinaux suburbicaires qui doivent faire les absoutes, invités par les maîtres des cérémonies, quittent leur stalle et vont à l'autel, où ils prennent l'amict, l'aube, le manipule, l'étole et la chape noire, enfin la mitre et les gants; les maîtres de chambre tiennent leurs torches allumées. Les cinq cardinaux, précédés de la croix, portée par le sous-diacre assistant et gardée par les maîtres portiers, accompagnés de leurs acolytes et des céroféraires, sortent de la chapelle, après avoir salué le Sacré Collége. Arrivé au pied du catafalque, le célébrant s'asseoit devant la croix, tandis que les autres prennent place aux quatre angles; il récite le *Non intres*, et le chœur répond solennellement : *Amen*. On chante ensuite le répons : *Subvenite sancti Dei*; et pendant le dernier *Kyrie*, le moins ancien des quatre cardinaux bénit l'encens qu'on lui présente et entonne le *Pater noster*. Le prélat termine par l'oraison *Deus cui omnia vivunt*. A l'intonation du *Pater*, les cardinaux restés à la chapelle du chœur se sont levés de leurs siéges, et ont pris des mains de leurs caudataires les torches allumées, qu'ils gardent pendant les cinq absoutes. Le cardinal bénit et encense le mausolée, et achève la prière funèbre; les chantres commencent le *Libera*; les trois autres cardinaux font également l'absoute; la dernière est réservée au cardinal célébrant. On chante pour second répons : *Qui Lazarum resuscitasti*, et pour le dernier le *Libera*.

« Après la cérémonie, les cardinaux rentrent dans la chapelle du chœur, où ils reprennent leurs insignes ordinaires. Réunis à leurs collègues, ils vont tenir une des congrégations générales auxquelles ils assistent pendant la vacance du Saint-Siége. Le dernier jour des *Novendiali*, immédiatement après la Messe, on prononce en latin l'oraison funèbre du Pape décédé; l'orateur désigné par le Sacré Collége prononce son discours portant le manteau et la barrette. »

P

PAPAUTÉ. — Nous avons suffisamment résumé dans l'Introduction le rôle social et civilisateur de la papauté dans le monde. Il nous reste à la considérer ici en elle-même dans cette grandeur surnaturelle qui fait son caractère divin et dans cette impérissable durée, que les assauts incessants de dix-neuf siècles n'ont fait que rendre plus admirable et plus éclatante encore. Mais pour retracer ce sublime tableau ce n'est pas trop de la plume du génie. Aussi laisserons-nous la parole à de Maistre.

« Nulle institution humaine, » dit-il, « n'a duré dix-huit siècles. Ce prodige, qui serait frappant, l'est plus particulièrement au sein de la mobile Europe. Le repos est le supplice de l'Européen, et ce caractère contraste merveilleusement avec l'immobilité orientale. Il faut qu'il agisse, il faut qu'il entreprenne; il faut qu'il innove et qu'il change tout ce qu'il peut atteindre. La politique surtout n'a cessé d'exercer le génie innovateur *des enfants audacieux de Japhet*. Dans l'inquiète défiance qui les tient sans cesse en garde contre la souveraineté, il y a beaucoup d'orgueil, sans doute, mais il y a aussi une juste conscience de leur dignité : Dieu seul connaît les qualités respectives de ces deux éléments. Il suffit ici de faire observer le caractère, qui est un fait incontestable, et de se demander quelle force cachée a donc pu maintenir le trône pontifical au milieu de tant de ruines et contre toutes les règles de la probabilité? A peine le christianisme s'est établi dans le monde, et déjà d'impitoyables tyrans lui déclarent une guerre féroce. Ils baignent la nouvelle religion dans le sang de ses enfants. Les hérétiques l'attaquent, de leur côté, dans tous ses dogmes successivement. A leur tête éclate Arius, qui épouvante le monde et *le fait douter s'il est chrétien*. Julien, avec sa puissance, son astuce, sa science et ses philosophes complices, porte au christianisme des coups mortels pour tout ce qui eût été mortel. Bientôt le Nord verse ses peuples barbares sur l'empire romain; ils viennent venger les martyrs, et l'on pourrait croire qu'ils viennent étouffer la religion pour laquelle ces victimes moururent. Mais c'est le contraire qui arrive : eux-mêmes sont apprivoisés par ce culte divin qui préside à leur civilisation, et, se mêlant à toutes leurs institutions, enfante la grande famille européenne et sa

monarchie, dont l'univers n'avait nulle idée. Les ténèbres de l'ignorance suivent cependant l'invasion des Barbares; mais le flambeau de la foi étincelle d'une manière plus visible sur ce fond obscur, et la science même, concentrée dans l'Eglise, ne cesse de produire des hommes éminents pour leur siècle. La noble simplicité de ces temps, illustrés par de hauts caractères, valait bien mieux que la demi-science de leurs successeurs immédiats. Ce fut de leur temps que naquit ce funeste schisme qui réduisit l Eglise à chercher son chef visible pendant quarante ans. Ce fléau des contemporains est un trésor pour nous dans l'histoire : il sert à prouver que le trône de saint Pierre est inébranlable. Quel établissement humain résisterait à cette épreuve, qui cependant n'était rien, comparée à celle qu'allait subir l'Eglise?

« *Luther paraît*, *Calvin le suit*. Dans un accès de frénésie dont le genre humain n'avait pas vu l'exemple, et dont la suite immédiate fut un carnage de trente ans, ces deux hommes de néant, avec l'orgueil des sectaires, l'acrimonie plébéienne et le fanatisme des cabarets (69), publièrent *La réforme de l'Eglise;* et, en effet, ils la *réformèrent* sans savoir ce qu'ils disaient ni ce qu'ils faisaient. Lorsque des hommes sans mission osent entreprendre de réformer l'Eglise, ils déforment leur parti, et ne réforment réellement que la véritable Eglise, qui est obligée de se défendre et de veiller sur elle-même. C'est précisément ce qui est arrivé; car il n'y a point de véritable *réforme* que l'immense chapitre de la *réforme*, qu'on lit dans le concile de Trente; tandis que la prétendue réforme est demeurée hors de l'Eglise, sans règle, sans autorité, et bientôt sans foi, telle que nous la voyons aujourd'hui. Mais par quelles effroyables convulsions n'est-elle pas arrivée à cette nullité dont nous sommes les témoins? Qui peut se rappeler sans frémir les scènes épouvantables qu'elle donna au monde? Quelle fureur, surtout, contre le Saint-Siége! Nous rougissons encore pour la nature en lisant dans les écrits du temps les sacriléges injures vomies par ces grossiers novateurs contre la hiérarchie romaine. Aucun ennemi de la foi ne s'est jamais trompé; tous frappent vainement, puisqu'ils se battent contre Dieu; mais tous savent où il faut frapper. Ce qu'il y a d'extrêmement remarquable, c'est qu'à mesure que les siècles s'écoulent, les attaques sur l'édifice catholique deviennent *toujours* plus fortes; en sorte qu'en lisant *toujours* « il n'y a rien « au delà, » on se trompe *toujours*. Après les tragédies épouvantables du XVIe siècle, on eût dû sans doute croire que la tiare avait subi sa plus grande épreuve; cependant, celle-ci n'avait fait qu'en préparer une autre. Le XVIe et le XVIIe siècle pourraient être nommés les *prémisses* du XVIIIe, qui ne fut en effet que la conclusion des deux précédents. L'esprit humain n'aurait pu subitement s'élever au degré d'audace dont nous avons été témoins. Il fallait, pour déclarer la guerre au ciel, mettre encore *Ossa* sur *Pelion*. Le philosophisme ne pouvait s'élever que sur la vaste base de la Réforme.

« Toute attaque contre le catholicisme portant nécessairement sur le christianisme même, ceux que notre siècle a nommés *philosophes* ne firent que saisir les armes que leur avait préparées le protestantisme; et ils les tournèrent contre l'Eglise en se moquant de leur allié, qui ne valait pas la peine d'une attaque, ou qui peut-être l'attendait. Qu'on se rappelle tous les livres impies écrits pendant le XVIIIe siècle : tous sont dirigés contre Rome, comme s'il n'y avait point de véritables Chrétiens hors de l'enceinte romaine, ce qui est très-vrai si l'on veut s'exprimer rigoureusement. On ne l'aura jamais assez répété : il n'y a rien de si infaillible que l'instinct de l'impiété. Voyez ce qu'elle hait, ce qui la met en colère; et ce qu'elle attaque toujours, partout et avec fureur, c'est la vérité. Dans la séance infernale de la Convention nationale (qui frappera la postérité bien plus qu'elle n'a frappé nos légers contemporains), où l'on célébra, s'il est permis de s'exprimer ainsi, l'abnégation du culte, Robespierre, après son immortel discours, se fit-il apporter les livres, les habits, les coupes du culte protestant pour les profaner? Appela-t-il à la barre, chercha-t-il à séduire ou à effrayer quelques ministres de ce culte pour en obtenir un serment d'apostasie? Se servit-il au moins, pour cette horrible scène, des scélérats de cet ordre, comme il avait employé ceux de l'ordre catholique? Il n'y pensa seulement pas. Rien ne le gênait, rien ne l'irritait, rien ne lui faisait ombrage de ce côté : aucun ennemi de Rome ne pouvant être odieux à un autre, quelles que soient leurs différences sous d'autres rapports. C'est par ce principe que s'explique l'affinité, différemment inexplicable, des Eglises protestantes avec les Eglises photienne, nestorienne, etc., plus anciennement séparées. Partout où elles se rencontrent, elles s'embrassent et se complimentent avec une tendresse qui surprend au premier coup d'œil, puisque leurs dogmes capitaux sont directement contraires; mais bientôt on a deviné leur secret. Tous les ennemis de Rome sont amis; et comme il ne peut y avoir de *foi* proprement dite hors de l'Eglise catholique, passé cet accès de chaleur fiévreuse qui accompagne la naissance de toutes les sectes, on cesse de se brouiller pour des dogmes auxquels on ne tient plus qu'extérieurement, et que chacun voit s'échapper l'un après l'autre du symbole national, à mesure qu'il plaît à ce juge capricieux

(69) Dans les cabarets, on citait à l'envie des anecdotes plaisantes sur l'avarice des prêtres; on y tournait en ridicule les clefs, la puissance des Papes, etc. (*Lettre* de Luther au Pape, datée du jour de la Trinité, 1518, citée par M. Roscoe, *Hist. de Léon X*, in-8°, t. III, Appendice, n. 149, p. 151.)

qu'on appelle *raison particulière* de les citer à son tribunal pour les déclarer nuls.

« Un fanatique anglais, au commencement du dernier siècle, fit écrire, sur le fronton d'un temple qui ornait ses jardins, ces deux vers de Corneille :

Je rends grâces aux dieux de n'être plus Romain,
Pour conserver encor quelque chose d'humain.

« Et nous avons entendu un fou du dernier siècle s'écrier dans un livre tout à fait digne de lui : *O Rome ! que je te hais !* Il parlait pour tous les ennemis du christianisme, mais surtout pour tous ceux de son siècle ; car jamais la haine de Rome ne fut plus universelle et plus marquée que dans ce siècle où les grands conjurés eurent l'art de s'élever jusqu'à l'oreille de la souveraineté orthodoxe et d'y faire couler des poisons qu'elle a chèrement payés. La persécution du XVIIIe siècle surpasse infiniment toutes les autres, parce qu'elle y a beaucoup ajouté, et ne ressemble aux persécutions anciennes que par les torrents de sang qu'elle a versés en finissant. Mais combien ses commencements furent plus dangereux ! L'arche sainte fut soumise de nos jours à deux attaques inconnues jusqu'alors ; elle essuya à la fois les coups de la science, et ceux du ridicule. La chronologie, l'histoire naturelle, l'astronomie, la physique furent pour ainsi dire *ameutées* contre la religion. Une honteuse coalition réunit contre elle tous les talents, toutes les connaissances, toutes les forces de l'esprit humain. L'impiété monta sur le théâtre. Elle y fit voir les Pontifes, les prêtres, les vierges saintes sous leurs costumes distinctifs et les fit parler comme elle pensait. Les femmes, qui peuvent tout pour le mal comme pour le bien, lui prêtèrent leur influence ; et tandis que les talents et les passions se réunissaient pour faire en sa faveur le plus grand effort imaginable, une puissance d'un nouvel ordre s'armait contre la foi antique, c'était le ridicule. Un homme unique à qui l'enfer avait remis ses pouvoirs se présenta dans cette nouvelle arène et combla les vœux de l'impiété. Jamais l'arme de la plaisanterie n'avait été maniée d'une manière aussi redoutable, et jamais on ne l'employa contre la vérité avec autant d'effronterie et de succès. Jusqu'à lui, le blasphème circonscrit par le dégoût ne tuait que le blasphémateur ; dans la bouche du plus coupable des hommes il devenait contagieux en devenant *charmant*. Encore aujourd'hui, l'homme sage qui parcourt les écrits de ce bouffon sacrilége, pleure souvent d'avoir ri. Une vie d'un siècle lui fut donnée afin que l'Eglise sortît victorieuse des trois épreuves auxquelles nulle institution fausse ne résistera jamais : le syllogisme, l'échafaud et l'épigramme.

« Les coups désespérés portés dans les dernières années du dernier siècle, contre le sacerdoce catholique et contre le Chef suprême de la religion, avaient ranimé les espérances des ennemis de la *Chaire éternelle*. On sait qu'une maladie du protestantisme, aussi ancienne que lui, fut la manie de prédire la chute de la puissance pontificale. Les erreurs, les bévues les plus énormes, le ridicule le plus solennel, rien n'a pu le corriger ; toujours il est revenu à la charge : mais jamais ses prophètes n'ont été plus hardis à prédire la chute du Saint-Siége que lorsqu'ils ont cru voir qu'elle était arrivée.

« Les docteurs anglais se sont distingués dans ce genre de délire par des livres fort utiles, précisément parce qu'ils sont la honte de l'esprit humain, et qu'ils doivent nécessairement faire rentrer en eux-mêmes tous les esprits qu'un ministère coupable n'a pas condamnés à un aveuglement final. A l'aspect du Souverain Pontife chassé, exilé, emprisonné, outragé, privé de ses Etats, par une puissance prépondérante et presque surnaturelle, devant qui la *terre se taisait* ; il n'était pas mal aisé à ces *prophètes* de prédire que c'en était fait de la suprématie spirituelle et de la souveraineté temporelle du Pape. Plongés dans les plus profondes ténèbres, et justement condamnés au double châtiment de voir dans les saintes Ecritures ce qui n'y est pas, et de n'y pas voir ce qu'elles contiennent de plus clair ; ils entreprirent de nous prouver par ces mêmes Ecritures que cette suprématie à qui il a été divinement et littéralement prédit qu'elle durerait autant que le monde, était sur le point de disparaître pour toujours. Ils trouvaient l'heure et la minute dans l'*Apocalypse* ; car ce livre est fatal pour les docteurs protestants, et sans excepter même le grand Newton, ils ne s'en occupent guère sans perdre l'esprit. Nous n'avons contre les sophismes les plus grossiers, d'autres armes que le raisonnement ; mais Dieu, lorsque sa sagesse l'exige, les réfute par des miracles. Pendant que les faux prophètes parlaient avec le plus d'assurance, et qu'une foule, comme eux ivre d'erreur, leur prêtait l'oreille, un prodige visible de la Toute-Puissance, manifesté par l'inexplicable accord des pouvoirs les plus discordants, reportait le Pontife au Vatican, et sa main qui ne s'étend que pour bénir, appelait déjà la miséricorde et les lumières célestes sur les auteurs de ces livres insensés.

« Qu'attendent donc nos frères si malheureusement séparés, pour marcher au Capitole, en nous donnant la main ? Et qu'entendent-ils par miracles, s'ils ne veulent pas reconnaître le plus grand, le plus manifeste, le plus incontestable de tous dans la conservation et de nos jours surtout, dans la résurrection (qu'on me permette ce mot), dans la résurrection du trône pontifical opérée contre toutes les lois de la probabilité humaine ? Pendant quelques siècles, on put croire dans le monde que l'unité politique favorisait l'unité religieuse ; mais depuis longtemps, c'est la supposition contraire qui a lieu. Des débris de l'empire romain se sont formés une foule d'empires, tous de mœurs, de langages, de préjugés différents. De nouvelles terres découvertes ont

multiplié sans mesure cette foule de peuples indépendants, les uns à l'égard des autres. Quelle main, si elle n'est divine, pourrait les retenir sous le même sceptre spirituel? C'est cependant ce qui est arrivé, et c'est ce qui est mis sous nos yeux. L'édifice catholique composé de pièces politiquement disparates et même ennemies, attaqué de plus par tout ce que le pouvoir humain, aidé par le temps, peut inventer de plus méchant, de plus profond et de plus formidable, au moment même où il paraissait s'écrouler pour jamais, se raffermit sur ses bases plus assurées que jamais, et le Souverain Pontife des Chrétiens, échappé à la plus impitoyable persécution, consolé par de nouveaux amis, par des conversions illustres, par les plus douces espérances, relève sa tête auguste au milieu de l'Europe étonnée; ses vertus sans doute étaient dignes de ce triomphe, mais dans ce moment ne contemplons que le siége. Mille et mille fois ses ennemis nous ont reproché les faiblesses, les vices mêmes de ceux qui l'ont occupé. Ils ne faisaient pas attention que toute souveraineté doit être considérée comme un seul individu ayant possédé toutes les bonnes et les mauvaises qualités qui ont appartenu à la dynastie entière, et que la succession des Papes, ainsi envisagée sous le rapport du mérite général, l'emporte sur toutes les autres, sans difficulté et sans comparaison. Ils ne faisaient pas attention de plus qu'en insistant avec plus de complaisance sur certaines taches, ils argumentaient puissamment en faveur de l'indéfectibilité de l'Eglise. Car si, par exemple, il avait plu à Dieu d'en confier le gouvernement à une intelligence d'un ordre supérieur, nous devrions admirer un tel ordre de choses moins bien que celui dont nous sommes témoins; en effet, aucun homme instruit ne doute qu'il y ait dans l'univers d'autres intelligences que l'homme et très-supérieures à l'homme. Aussi l'existence d'un chef de l'Eglise supérieur à l'homme ne nous apprendrait rien sur ce point. Que si Dieu avait rendu de plus cette intelligence visible à des êtres de notre nature en l'unissant à un corps, cette merveille n'aurait rien de supérieur à celle que présente l'union de notre âme et de notre corps qui est le plus vulgaire de tous les faits, et qui n'en demeure pas moins une enigme insoluble à jamais. Or il est clair que dans l'hypothèse de cette intelligence supérieure, la conservation de l'Eglise n'aurait plus rien d'extraordinaire. Le miracle que nous voyons surpasse donc infiniment celui que j'ai supposé. Dieu nous a promis de fonder par une suite d'hommes semblables à nous une Eglise éternelle et indéfectible. Il l'a fait puisqu'il l'a dit, et ce prodige qui devient chaque jour plus éblouissant est déjà incontestable pour nous qui sommes placés à dix-huit siècles de la promesse. Jamais le caractère moral des Papes n'eut d'influence sur la foi. Libère et Honorius, l'un et l'autre d'une éminente piété, ont eu cependant besoin d'apologie sur le dogme; le bullaire d'Alexandre VI est irréprochable. Encore une fois qu'attendons-nous pour reconnaître ce prodige et nous réunir tous à ce centre d'unité, hors duquel il n'y a point de christianisme? L'expérience a convaincu les peuples séparés; il ne leur manque plus rien pour reconnaître la vérité; mais nous nous sommes bien plus coupables qu'eux, nous qui, nés et élevés dans cette sainte unité, osons cependant la blesser et l'attrister par des systèmes déplorables, vains enfants de l'orgueil qui ne serait plus l'orgueil s'il savait obéir.

« O sainte Eglise romaine! » s'écriait jadis le grand évêque de Meaux, devant les hommes qui l'entendirent sans l'écouter, « O sainte Eglise de Rome! si je t'oublie, « puissé-je m'oublier moi-même! Que ma « langue se sèche et demeure immobile dans « ma bouche? »

« O sainte Eglise romaine! » s'écriait à son tour Fénelon, dans ce mémorable Mandement où il se recommandait au respect de tous les siècles en souscrivant humblement à la condamnation de son livre: « O sainte « Eglise de Rome! si je t'oublie, puissé-je « m'oublier moi-même! Que ma langue se « sèche et demeure immobile dans ma bou- « che! »

« Les mêmes expressions tirées de l'Ecriture sainte se présentaient à ces deux génies supérieurs pour exprimer leur foi et leur soumission à la grande Eglise. C'est à nous, heureux enfants de cette Eglise, mère de toutes les autres, qu'il appartient aujourd'hui de répéter les paroles de ces deux hommes fameux, et de professer hautement une croyance que les plus grands malheurs ont dû nous rendre encore plus chère.

« Qui pourrait aujourd'hui n'être pas ravi du spectacle superbe que la Providence donne aux hommes et de tout ce qu'elle promet encore à l'œil d'un véritable observateur?

« O sainte Eglise de Rome! tant que la parole me sera conservée, je l'emploierai pour te célébrer; je te salue, mère immortelle de la science et de la sainteté:

Salve, magna parens!....
(VIRGIL., *Georg.*, lib. II, vers 173.)

C'est toi qui répandis la lumière jusqu'aux extrémités de la terre, partout où les aveugles souverainetés n'arrêtèrent pas ton influence, et souvent même en dépit d'elles. C'est toi qui fis cesser les sacrifices humains, les coutumes barbares et infâmes, les préjugés funestes, la nuit de l'ignorance; et partout où tes envoyés ne purent pénétrer, il manque quelque chose à la civilisation. Les grands hommes s'appartiennent:

Magna virum!...
(*Ibid.*, vers. 174.)

Tes doctrines purifient la science de ce venin d'orgueil et d'indépendance qui la rend toujours dangereuse et souvent funeste. Tes Pontifes seront bientôt universellement proclamés agents suprêmes de la civilisation,

créateurs de la monarchie et de l'unité européennes, conservateurs de la science et des arts, fondateurs protecteurs nés de la liberté civile, destructeurs de l'esclavage, ennemis du despotisme, infatigables soutiens de la souveraineté, bienfaiteurs du genre humain. Si quelquefois ils ont prouvé qu'ils étaient des hommes : *Si quid illis humanitus acciderit*, ces moments furent courts : *Un vaisseau qui fend les eaux laisse moins de traces de son passage* (*Sap.* v, 10), et nul trône de l'univers ne porta jamais autant de sagesse, de science et de vertu. Au milieu de tous les bouleversements imaginables, Dieu a constamment veillé sur toi, ô ville éternelle! Tout ce qui pouvait t'anéantir s'était réuni contre toi, et tu es debout; et comme tu fus jadis le centre de l'erreur, tu es depuis dix-huit siècles le centre de la vérité. La puissance romaine avait fait de toi la citadelle du paganisme, qui semblait invincible dans la capitale du monde connu. Toutes les erreurs de l'univers convergeaient vers toi, et le premier de tes empereurs les rassemblant en un seul point resplendissant, les consacra toutes dans le Panthéon. Le temple de *tous les dieux* s'éleva dans tes murs, et, seul de tous ces grands monuments, il subsiste dans toute son intégrité. Toute la puissance des empereurs chrétiens, tout le zèle, tout l'enthousiasme, et, si l'on veut même, tout le ressentiment des Chrétiens, se déchaînèrent contre les temples. Théodose ayant donné le signal, tous ces magnifiques édifices disparurent. En vain les plus sublimes beautés de l'architecture semblaient demander grâce pour ces étonnantes constructions; en vain leur solidité lassait les bras des destructeurs; pour détruire les temples d'Apamée et d'Alexandrie, il fallut employer les moyens que la guerre employait dans les siéges; mais rien ne put résister à la proscription générale. Le Panthéon seul fut préservé jusqu'au moment où, dans les premières années du VII[e] siècle, un Souverain Pontife le consacra *à tous les saints*. (Gibbon, *Hist. de la décadence*, etc., t. VII, ch. 28, note 34*, in-8°, p. 368.) Ah! sans doute il l'ignorait; mais nous, comment pourrions-nous l'ignorer? La capitale du paganisme était destinée à devenir celle du christianisme, et le temps dans cette capitale, concentrant toutes les forces de l'idolâtrie, devait réunir toutes les lumières de la foi. *Tous les saints* à la place de *tous les dieux!* Quel sujet intarissable de profondes méditations philosophiques et religieuses! c'est dans le Panthéon que le paganisme est rectifié et ramené au système primitif dont il n'était qu'une corruption visible; le nom de Dieu, sans doute, est exclusif et incommunicable; cependant, *il y a plusieurs dieux dans le ciel et sur la terre.* (*I Cor.* VIII, 5, 6; *II Thess.* II, 4.) Il y a des intelligences de nature meilleure, des hommes divinisés. Les dieux du christianisme sont les saints. Autour de Dieu se rassemblent tous les dieux pour le servir à la place et dans l'ordre qui leur sont assignés.

« O spectacle merveilleux! digne de celui qui nous l'a préparé, et fait seulement pour ceux qui savent le contempler.

« Pierre, avec ses clefs expressives, a fait disparaître celles du vieux Janus (70). Il est le premier partout, et *tous les saints* n'entrent qu'à sa suite. Le *dieu de l'iniquité* (71), Plutus, a cédé sa place au plus grand des thaumaturges, à l'humble François dont l'ascendant inouï créa la pauvreté volontaire, pour faire équilibre aux crimes de la richesse. Au lieu du fabuleux conquérant de l'Inde, voyez le miraculeux Xavier qui la conquit réellement. Pour se faire suivre par des millions d'hommes, il n'appela point à son aide l'ivresse et la licence, il ne s'entoura point de Bacchantes impures : il ne montra qu'une croix; il ne montra que la vertu, la pénitence, le martyre des sens. Jean de Dieu, Jean de Matha, Vincent de Paul (que toute langue, que tout âge les bénissent!) reçoivent l'encens qui fuma jadis en l'honneur de Mars, de la vindicative Junon. La Vierge immaculée, la plus excellente des créatures dans l'ordre de la grâce et de la sainteté (72), *la première de la nature humaine qui prononça le nom de salut* (73); *celle dont l'Éternel bénit les entrailles en soufflant son esprit en elle, et lui donnant un Fils qui est le miracle de l'univers* (Alcoran, c. 21, *Des prophètes*); celle à qui il fut donné d'enfanter son Créateur (74), qui ne voit que Dieu au-dessus d'elle (75), et que tous les siècles proclameront bienheureuse (76); la divine Marie monte sur l'autel de Vénus Pandémique. Je vois le Christ entrer dans le Panthéon, suivi de ses évangélistes, de ses apôtres, de ses docteurs, de ses martyrs, de ses confesseurs, comme un roi triomphateur entre, suivi des grands de son empire, dans la capitale de son ennemi vaincu et détruit. A son aspect, tous ces dieux-hommes disparaissent devant l'Homme-Dieu. Il sanctifie le Panthéon par sa présence, et l'inonde de sa majesté. C'en est fait, toutes les vertus ont pris la place de tous les vices. L'erreur aux

(70) Præsideo foribus. . . . . . .
. . . . cœlestis janitor aulæ,
. . . .
Et clavem ostendens, hæc, ait, arma gero.
(Ovid., *Fast.*, lib. I, vers. 125, 139, 251.)

(71) *Mammona iniquitatis.* (*Luc.* XVI, 9.)

(72) *Gratia plena, Dominus tecum.* (*Luc.* I, 28.)

(73) Saint François de Sales, liv. VIII, lettre 17. — *Luc.* I, 47 : *Et exsultavit spiritus meus in Deo salutari.*

(74) Tu sei colei che l'umana natura
Nobilitaste si, che'l tuo fattore
Non si sdegnò di farsi tua fattura.
(Dante, *Paradiso*, c. XXIII, vers. 4 seq.)

Du hast. . . . .
Einen ewigen Sohn (ihn schuf kein Schœpfer),
Geboren. . . . .
(Klopstock, *Messiade*, XI, 36.)

(75) Cunctis cœlitibus celsior una,
Solo facta minor Virgo tonanti.
(*Hymne de l'Assomption.*)

(76) *Ecce enim ex hoc beatam me dicent omnes generationes.* (*Luc.* I, 48.)

cent têtes a fui devant l'indivisible vérité. Dieu règne dans le Panthéon comme il règne dans le ciel au milieu de tous les saints.

« Quinze siècles avaient passé sur la ville sainte, lorsque le génie chrétien, jusqu'à la fin vainqueur du paganisme, osa porter le Panthéon dans les airs (77), pour n'en faire que la couronne de son temple fameux, le centre de l'unité catholique, le chef-d'œuvre de l'art humain et la plus belle demeure terrestre de Celui qui a bien voulu demeurer avec nous, plein d'amour et de vérité (78). » (*Du Pape*, par l'auteur des *Considérations sur la France*, t. II, p. 268-288.)

PAPE. — Disons en peu de mots ce que c'est que le Pape, et quelle idée tout Chrétien doit se faire du souverain pontificat. Le Pape est le chef de l'Eglise, le successeur de saint Pierre, le vicaire de Jésus-Christ : l'Eglise est une monarchie; toutes les figures qui la symbolisent, la famille, le vaisseau, le troupeau, l'armée, excluent la pluralité dans le gouvernement; le chef de l'Eglise est un; il paît les agneaux et les brebis (*Joan.* XXI, 15); il régit souverainement les fidèles et la hiérarchie sacrée; il est à la fois le pasteur et le docteur, le pontife suprême; il gouverne et n'est pas gouverné, il enseigne et n'est pas enseigné, il juge et n'est pas jugé. Le Pape n'a pas seulement la souveraine puissance spirituelle, la Providence lui a donné une puissance temporelle assez grande pour assurer l'indépendance de l'Eglise, assez faible pour que les devoirs du pouvoir temporel ne soient jamais un obstacle à l'accomplissement des devoirs de la royauté spirituelle, pour que les peuples ne puissent jamais se méprendre, ni confondre le pouvoir temporel du Saint-Siége avec le pouvoir spirituel, qui peut-être à leurs yeux eût été amoindri et comme absorbé dans un grand empire. Jésus-Christ est venu séparer les deux puissances, et ôter aux rois l'empire que le paganisme leur avait donné, que l'hérésie a voulu leur rendre, sur les choses de la religion et de la conscience; pour que ce principe de la séparation des deux pouvoirs eût son plein et entier effet, il fallait une exception, et il n'en fallait qu'une; il fallait que le chef de l'Eglise universelle fût indépendant, c'est-à-dire qu'il fût aussi souverain temporel. Qu'on se figure, par exemple aujourd'hui, le Pape réduit à la condition de sujet de l'empereur d'Autriche ou de tel autre souverain, n'est-il pas manifeste d'une part, que la tentation serait grande pour ce roi, d'abuser de son autorité; d'autre part, que cette situation jetterait souvent le Souverain Pontife dans d'inextricables embarras, et enfin, que les autres nations soupçonneraient sans cesse, dans les actes mêmes les plus légitimes du Pontife, l'influence de la cour à laquelle il serait soumis. Or, Dieu n'a pas voulu que le souverain pouvoir établi pour régir son Eglise apparût aux hommes comme l'instrument d'une puissance humaine. Voilà pourquoi le Pape est le seul homme sur la terre qui réunisse légitimement en ses mains les deux puissances, la royauté temporelle et le souverain pontificat.

Dans l'origine, le nom de Pape fut donné indistinctement à tous les évêques; dès les V[e] et VI[e] siècles, un grand nombre d'écrivains, comme Cassiodore, Libérat, Ennodius, ne le donnaient qu'au Pontife romain. A la même époque, saint Avril (79) donnait le nom de Pape, non aux évêques, mais aux seuls patriarches. Il disait le *pape de Constantinople*, *le pape d'Alexandrie*, etc.; et quand il était question du Souverain Pontife, le *Pape* tout court. Saint Grégoire le Grand décréta, comme l'ont fait voir Baronius et Sirmond, que ce titre serait regardé comme le nom propre du chef de l'Eglise, et ne pourrait désormais être donné qu'à lui seul. De même, le nom d'apostolique, attribué dans les premiers temps à divers Eglises, fut de bonne heure, et toujours depuis, constamment réservé à la seule Eglise romaine.

Les évêques, en général, sont les successeurs des apôtres, comme le Pape est le successeur de saint Pierre, en ce sens que l'épiscopat a remplacé l'apostolat; mais il n'y a qu'un siége apostolique, car le Siége de Rome est le seul qui soit occupé par le successeur direct d'un apôtre. A l'exception de saint Pierre et de saint Jacques le Mineur, aucun apôtre n'a occupé régulièrement un siége épiscopal particulier. Aucune autre Eglise que celle de Rome ne peut présenter une série non interrompue d'évêques remontant jusqu'aux apôtres; on ne connaît point le successeur de saint André ou de saint Jean, de saint Philippe ou de saint Jude; on ne connaît que le successeur de Pierre.

Dans tous les temps modernes, on a donné le nom de *cour de Rome* au gouvernement pontifical; mais cette appellation, dont les premières traces remontent à peine au XII[e] siècle, est tout à fait impropre, et les ennemis de l'Eglise en ont singulièrement abusé. A peine commençait-elle à être en usage, que les écrivains catholiques la repoussaient, et l'un d'entre eux, s'adressant à Eugène III, s'exprimait ainsi : « La coutume qui s'introduit d'appeler *cour romaine*, ce qu'on nommait jusqu'ici *l'Eglise romaine*, ne semble pas tout à fait irrépréhensible; si l'on consulte les écrits vénérables des Pontifes romains, on n'y trouve jamais ce nom de *cour* pour désigner la très-sainte Eglise romaine. »

Au dernier siècle, les jansénistes exploitèrent ce nom avec leur perfidie habituelle, distinguant entre la cour de Rome et le Saint-Siége, et à l'aide de « cette distinction, » di-

(77) Allusion au fameux mot de Michel-Ange : *Je le mettrai en l'air.*

(78) *Et habitavit in nobis plenus gratiæ et veritatis.* (*Joan.* I, 14.)

(79) Neveu de l'empereur Avitus. Il était archevêque de Vienne, et contribua à la conversion de Clovis.

saient-ils eux-mêmes, « est un petit détour dont on se sert lorsque la cour de Rome se rend digne qu'on ait pour elle quelques ménagement. » (*Gazette ecclésiastique*, Nouvelles, etc., 27 mars 1765.) Les ennemis de l'Eglise sont encore aujourd'hui fidèles à cette tactique.

Comme dans toute monarchie bien réglée, il y a dans l'Eglise une réunion d'hommes éminents par leurs vertus et leurs lumières que le Pape choisit, et parmi lesquels il prend ses ministres et ses conseillers, ce sénat auguste s'appelle Sacré Collége; ses membres portent le titre de cardinaux; les assemblées où ils traitent les affaires de l'Eglise se nomment congrégations. Les ambassadeurs ordinaires du Souverain Pontife sont appelés nonces et internonces; les ambassadeurs extraordinaires et gouverneurs des provinces, légats et délégats; les tribunaux de juridiction, rotes; les tribunaux pour l'expédition des bulles, dateries, etc., etc.

Le gouvernement de l'Eglise est électif; car, dans la société spirituelle, rien ne peut être donné à la chair et au sang. C'est le Sacré Collége qui choisit le nouveau Pape; mais le Sacré Collége ne procède pas de cette élection, ainsi que semblent le croire certains ennemis de l'Eglise, comme agissant au nom de la multitude des fidèles; le Sacré Collége représente l'Eglise romaine. En second lieu, ce n'est pas le Sacré Collége qui donne le souverain pouvoir au Pape élu; le Sacré Collége, que le Saint-Esprit assiste d'une manière particulière, désigne un homme, et cet homme canoniquement élu reçoit immédiatement de Jésus-Christ le pouvoir souverain sur toute l'Eglise. « Qu'il ait ce pouvoir, cela est de foi; qu'il le reçoive immédiatement de Jésus-Christ, cela est certain et ne peut être nié sans erreur,» dit Suarez; « car Jésus-Christ le donna à saint Pierre immédiatement, non-seulement pour lui, mais pour qu'il durât jusqu'à la fin des siècles par une succession continue. » Le Pape, nouvel élu, le reçoit donc en vertu de l'institution même de ce pouvoir et de ces paroles : ***Super hanc Petram ædificabo Ecclesiam meam*** (*Matth.* XVI, 18); ***Pasce oves meas***, etc. (*Joan.* XXI, 17.) Ce n'est pas des apôtres, s'écriait le Pape Anaclet, c'est du Seigneur lui-même que l'Eglise romaine a reçu la primauté : ***Romana Ecclesia non ab apostolis, sed ab ipso Domino primatum obtinuit.*** (Chap. II, dist. 22.) Si le Pape tenait son pouvoir du Sacré Collége, le Sacré Collége pourrait le lui ôter; s'il le tenait de l'Eglise, l'Eglise pourrait le lui ravir; mais il n'en est pas ainsi : le Sacré Collége, les conciles dépendent du Pape; le Pape ne dépend ni du Sacré Collége, ni des conciles (Cap. ***significasti***, De elect.); car son pouvoir est fondé, non sur une constitution humaine, mais sur une constitution divine; il ne vient pas des hommes, il vient de Dieu : ***Cum non humanæ constitutioni, sed divinæ innitatur, quia potestas nostra non ex homine, sed ex Deo est***, disent eux-mêmes les Souverains Pontifes. (Cap. ***Novit.***, De judiciis.)

Et c'est là ce qui distingue surtout la puissance spirituelle des puissances temporelles; les rois de la terre tiennent le pouvoir de Dieu, mais médiatement et par le moyen des hommes; le chef de l'Eglise le tient de Dieu immédiatement. Un tel pouvoir est donc surnaturel et propre à l'Eglise de Jésus-Christ, qui seul le confère. Il n'a pu commencer que par cette donation du Christ, il ne peut être conservé que par elle; sans doute le concours des hommes est nécessaire pour que le successeur du Pape soit élu; il faut un signe visible et authentique pour que le doute et l'incertitude ne soient pas possibles; mais quel que soit le mode d'élection, l'assemblée qui nomme ne confère pas le pouvoir comme *cause en soi*, personne ne peut donner ce qu'il n'a point; or, personne dans le monde ne tient de soi-même un pareil pouvoir, personne ne l'a reçu; Jésus-Christ ne l'a donné ni aux cardinaux, ni aux conciles, ni aux peuples, ni à l'Eglise elle-même; il ne l'a donné, et il ne le donne qu'à Pierre et aux successeurs de Pierre.

PASCAL I[er] (Saint), quatre-vingt-dix-huitième Pontife, était Romain et fils de Bonose. — Dès sa jeunessse il fut élevé dans le palais patriarcal de Latran. Instruit des saintes Ecritures, et ensuite ordonné prêtre, toute sa conduite était si édifiante qu'il inspirait aux autres la piété et toutes les vertus chrétiennes. Il vivait dans une mortification continuelle des sens, et jeûnait presque tous les jours. La réputation de sa sainteté devint si grande, que le Pape Etienne IV étant mort, chacun jeta les yeux sur lui pour remplir sa place; il fut élevé, contre son gré, sur le siége le 25 janvier 817. Pascal fit bientôt connaître à toute l'Eglise qu'il n'avait pas moins d'habileté que de vertu; il fut un exact observateur des saints canons, et s'appliqua, avec un zèle infatigable, à pourvoir à tous les besoins de l'Eglise, et à maintenir la discipline. Il prit une part active aux souffrances des défenseurs des saintes images; car l'hérésie des iconoclastes régnait alors avec fureur dans l'Orient, sous Léon l'Arménien. Il envoya jusqu'au fond du Nord des prédicateurs de l'Evangile, pour travailler à la conversion des Danois. Il montra surtout un grand zèle pour les reliques des saints martyrs de la ville de Rome; il les rechercha, et fit revivre le culte que les fidèles rendaient à leur mémoire, et entre autres à quelques saints Papes des premiers siècles. Il rebâtit beaucoup d'églises qu'il enrichit d'ornements, employa une bonne partie des revenus de son église à réparer divers hôpitaux et monastères, à délivrer des prisonniers et à racheter des captifs.

Aussitôt après sa consécration, Pascal I[er] envoya à l'empereur Louis des légats, avec de grands présents, et une lettre par laquelle il protestait qu'il avait été forcé à accepter cette dignité. Le chef de la légation fut Théodore. Il renouvela avec l'empereur le traité d'alliance et d'amitié, obtint tout ce

qu'il demanda, et emporta à Rome un acte important, confirmant les restitutions faites à l'Eglise Romaine par Pépin et Charlemagne.

En 823, l'empereur Louis ayant envoyé en Italie Lothaire son fils aîné, le Pape Pascal Ier le pria de venir à Rome, où il le couronna empereur, le 5 avril, jour de Pâques. A peine Lothaire fut-il de retour en France que des troubles éclatèrent à Rome. Théodore primicier de l'Eglise romaine et Léon nomenclateur, eurent les yeux crévés, puis furent décapités. Le bruit se répandit que le Pape avait ordonné ou du moins conseillé ce meurtre. L'empereur Louis voulant en être exactement informé, nomma pour aller à Rome Adalong, abbé de Saint-Vaast, et Hunfroy, comte de Goire; mais avant qu'ils fussent partis, arrivèrent deux légats du Pape Pascal, priant l'empereur de ne pas croire qu'il eût participé à ce meurtre, et de faire cesser ce faux bruit. L'empereur ne laissa pas de faire partir ses deux envoyés, qui étant arrivés à Rome, purent s'assurer de la fausseté du fait; et le Pape Pascal se purgea par serment de cette odieuse calomnie, dans une assemblée composée des légats de l'empereur, de trente-quatre évêques, d'une multitude de prêtres, de diacres, et de tout le peuple romain.

Pascal Ier mourut peu de temps après, le 14 mai 824, après avoir tenu le Saint-Siége sept ans trois mois et dix-sept jours, durant lesquels il rebâtit l'hospice des Anglais, brûlé par accident; celui de Saint-Pérégrin, près Saint-Pierre, fondé par Léon III; le monastère de Saint-Serge et de Saint-Bach; l'église de Saint-Praxède, qui menaçait ruine; celle de Sainte-Cécile. Mais il était en peine de trouver le corps de la sainte, croyant que les Lombards l'avaient enlevé : un dimanche, assistant à matines à Saint-Pierre, il s'endormit et vit en songe sainte Cécile qui lui dit que les Lombards avaient inutilement cherché son corps, et qu'il le trouverait. Il le trouva en effet dans le cimetière de Prétextat, et le fit transporter à Rome, dans l'église de Sainte-Cécile, avec ceux de Tiburce et Maxime, martyrs, et des Papes Urbain et Lucius. Il orna magnifiquement cette église, et fonda tout auprès un monastère, afin que les moines y célébrassent l'office jour et nuit. Ce Pape, honoré comme saint le 14 mai, eut pour successeur Eugène III.

PASCAL II. — Le Saint-Siége ne vaqua que quinze jours après la mort d'Urbain II. Les cardinaux, les évêques, et le peuple de Rome, s'étant assemblés pour procéder à l'élection, on convint, le 13 août 1099, du cardinal Rainier. Ce prélat en ayant appris la nouvelle, s'enfuit et se cacha, mais il fut découvert et ramené par force à l'assemblée: et malgré les protestations de son indignité, on lui déclara qu'il était élu et qu'il devait se soumettre à la volonté de Dieu. On lui donna le nom de Pascal II. On le revêtit de la chape écarlate, qui était alors un ornement particulier des Papes; car les cardinaux ne portaient encore que le violet. On lui mit la tiare sur la tête, il monta à cheval, fut conduit en chantant au palais de Latran. Etant descendu à la porte de la basilique du Sauveur, il fut mis sur le siége papal, puis étant monté au palais, on le fit asseoir sur un siége d'ivoire, et on lui mit en main la férule ou le bâton pastoral. C'est ainsi qu'il prit possession du palais de Latran.

Le Pape Pascal II était né en Toscane, et avait été placé, dès l'enfance, à Cluny, où il avait embrassé la vie monastique. Dès le commencement de son pontificat, il s'opposa de tout son pouvoir aux investitures; c'était un disciple de Grégoire VII, qui avait travaillé sous lui, était pénétré de son esprit et de la justesse de ses idées, mais n'avait point sa fermeté. A lui était réservé l'exécution de la grande mesure de la question des investitures. La première lutte qu'il eut à soutenir à ce sujet, fut avec le roi d'Angleterre.

Cependant les Romains pressaient Pascal d'abattre l'antipape Guibert, trouvant honteux qu'il eût résisté à ses trois prédécesseurs. Le Pape se voyant secouru par le comte Roger, chassa Guibert d'Albane, et par là ruina son parti dans Rome. Guibert se retira à Cita-di-Castello, et, dans cette fuite, il mourut subitement.

Au commencement du XIIe siècle, Brunon, archevêque de Trèves, alla à Rome pour témoigner au Pape le désir qu'il avait de recevoir le pallium et d'avoir son amitié. Le Pape lui fit une réprimande sévère, de ce qu'il avait reçu l'investiture par l'anneau et la crosse de la main d'un laïque; c'est-à-dire, de l'empereur Henri, qui avait été excommunié; mais il ne paraît pas qu'il lui ait fait aucun reproche de son attachement à ce prince. Néanmoins cette excommunication fut le prétexte de la révolte de son fils Henri. Ce jeune prince, indigné des crimes de son père se révolta contre lui. Il déclara d'abord qu'il condamnait le schisme, et qu'il voulait rendre au Pape l'obéissance qui lui était due. Ayant fait ensuite entrer dans son parti les seigneurs de l'Allemagne, il passa en Saxe, où il fut reçu avec honneur; il se soumit toutes les villes, et fut reconnu roi par les seigneurs. Il marcha quelques temps après, avec des troupes, vers Virstbourg, où était l'empereur. Ce prince se voyant abandonné, fut réduit à se sauver avec très-peu de monde. Mais peu de temps après, son fils le fit arrêter par surprise et conduire à Bingues où il fut gardé. Il se reconnut coupable, renonça au royaume et à l'empire, on lui fit même dire que si sa renonciation n'était pas volontaire, il ne devait plus songer qu'au salut de son âme. Henri se jeta aux pieds des légats, qui étaient alors assemblés à Mayence, pour obtenir d'eux l'absolution des censures; mais ils répondirent qu'elle était réservée au Pape. Il renonça donc à l'empire en 1106, et remit à son fils toutes les marques de sa dignité. Il se retira ensuite à Liége,

où il fut reçu comme empereur. Là, il se plaignit de la violence que l'on avait mise en usage pour exiger sa renonciation. Mais il mourut dans la même année à l'âge de 55 ans.

Comme le Pape ne se fiait pas aux Allemands, il fit un voyage en France pour y délibérer en sûreté sur les affaires de l'Église. Il célébra à Cluny, en 1106, la fête de de Noël, alla ensuite à Tours, et à Saint-Denis en France, où il fut reçu avec de grands honneurs. Le roi Philippe de France et Louis son fils vinrent le trouver, et se prosternèrent à ses pieds. Pascal conféra avec eux sur les affaires de l'Eglise, les priant de la protéger à l'exemple de Charlemagne et de ses prédécesseurs. Le roi lui promit son amitié et lui offrit son royaume. Après quoi le Pape ayant parcouru plusieurs villes, se rendit, accompagné d'un grand nombre d'évêques et d'abbés à Châlons-sur-Marne, où devaient se rendre les ambassadeurs et l'empereur Henri, chargés de terminer avec lui les différends touchant les investitures. L'ambassade, qui arriva après le Pape, était composée de plusieurs évêques et de plusieurs laïques, parmi lesquels figuraient au premier rang l'archevêque de Trèves, et Albert, chancelier de l'empire. L'archevêque de Trèves, prélat fort lettré et fort éloquent, porta la parole, et commença par protester du respect de son maître pour le Pape, ensuite le pria de lui laisser la faculté d'agréer l'évêque élu, et de lui donner l'investiture par l'anneau et la crosse, suivant l'usage de l'empire, qu'on faisait remonter jusqu'à Charlemagne et Grégoire le Grand. Le Pape fit répondre par l'évêque de Plaisance, que l'Eglise, par sa constitution, était libre et indépendante, qu'elle ne le serait plus si elle ne pouvait choisir ses évêques sans l'agrément du roi; que l'anneau et la crosse, étaient les emblèmes de l'Eglise, et qu'ils ne pouvaient pas être donnés par une main laïque accoutumée à verser le sang. Les ambassadeurs qui, en leur qualité d'évêques, devaient contribuer à la paix de l'Eglise, furent fort mécontents de la réponse du Pape, et lui dirent d'un ton menaçant, qu'ils iraient vider à Rome cette querelle l'épée à la main. C'est un langage de soldats, indigne des évêques. Le Pape envoya plusieurs personnes sages pour arranger cette affaire avec le chancelier, qui n'avait point assisté à la conférence; mais on ne put rien terminer. Le Pape persista dans ses sentiments; il alla à Troyes où il tint un concile, et renouvela les décrets de ses prédécesseurs touchant la liberté des élections et les investitures des princes. De là, il se rendit en Italie, aussi mécontent des Allemands qu'il était satisfait des Français. Il semblait vouloir se confirmer dans ses sentiments, s'armer de courage et de fermeté à la vue des orages qui se préparaient, car, de retour dans sa capitale, il tint un concile dans l'église de Latran, où il confirma de nouveau sous peine d'anathème, la prescription des investitures. Mais la menace de terminer la question des investitures par l'épée, le tint dans de continuelles alarmes. Il fit un voyage dans le midi de l'Italie, pour s'assurer des princes normands en cas d'événements. L'empereur n'avait pas menacé en vain : en 1110, vers le mois d'août, il partit pour l'Italie avec une nombreuse armée et des savants qui devaient discuter et défendre ses droits. Entré dans la Lombardie, il s'y conduisit en vrai tyran. Il avait pris tous les sentiments de son père, son hypocrisie et sa cruauté. Partout où il éprouvait quelque résistance, il mettait tout à feu et à sang. La princesse Mathilde fut obligée de faire la paix avec lui, pour préserver ainsi ses Etats de ses ravages; après quoi le jeune Henri s'avança vers Rome, pour y terminer la question des investitures et se faire donner la couronne impériale.

Etant arrivé près de Rome, le Pape Pascal envoya au-devant de lui divers officiers de sa cour, portant des enseignes. Il y avait cent religieuses qui portaient des flambeaux; une multitude prodigieuse de peuple portaient des palmes et des rameaux; tout le clergé de Rome s'y trouva. Le roi étant descendu de cheval devant les degrés de Saint-Pierre, où le Pape l'attendait, se prosterna devant lui et baisa ses pieds; ensuite ils s'embrassèrent.

Après être entrés dans l'église, ils s'assirent, et le Pape demanda que le roi renonçât aux investitures. Ce prince n'ayant rien répondu se retira à part avec les évêques et les seigneurs de sa suite, et après avoir conféré longtemps, on vint dire au Pape qu'il fallait qu'il couronnât l'empereur; et le Pape ayant déclaré qu'il ne pouvait le faire, le roi se mit en colère, et par le conseil de ceux qui l'accompagnaient, il fit environner le Pape de gens armés et le fit conduire à un logis hors de l'enceinte de l'église. Cependant les Allemands pillèrent tous les meubles exposés pour l'entrée du roi. On prit avec le Pape un grand nombre de clercs et de laïques de tout âge, dont plusieurs furent tués, d'autres emprisonnés. Tout cela se passa le 12 février de l'an 1111, et le Pape demeura prisonnier pendant deux mois entiers.

Les Romains, indignés que le Pape fût retenu en prison, firent main basse sur tous les Allemands qui étaient à Rome. Le lendemain ils attaquèrent les gens du roi, en tuèrent plusieurs, firent tomber le roi lui-même de son cheval et le blessèrent au visage, et ce prince n'eut pas peu de peine à se sauver. Ensuite ayant appris que les Romains s'étaient engagés par serment à s'exposer à tout pour délivrer le Pape, il sortit précipitamment de Rome, emmenant avec lui le Pape, qu'il fit deux jours après, dépouiller de ses ornements et lier de cordes, comme plusieurs autres, tant clercs que laïques; mais il le fit servir avec honneurs par les seigneurs allemands, assurant qu'il ne prétendait donner ni les droits, ni les fonctions de l'Eglise, mais seulement les domaines dépendants de la couronne.

Le Pape résista longtemps; mais, voyant la désolation de la ville de Rome et le schisme dont on était menacé, il dit en gémissant : *Je suis contraint de faire pour la paix de l'Eglise ce que j'aurais voulu éviter aux dépens de mon sang*. On fit donc un traité, et le roi voulut, avant que de délivrer le Pape, avoir une bulle touchant les investitures. Henri fut ensuite couronné empereur par le Pape, dans l'église de Saint-Pierre, toutes les portes étant fermées. Ensuite le roi retourna à son camp, et le Pape délivré, avec les évêques et les cardinaux, rentra dans Rome, où il fut reçu avec la plus grande joie. L'empereur s'en retourna en Allemagne, après avoir fait de grands présents au Pape et aux prélats de sa suite. Mais plusieurs évêques condamnèrent le traité que le Pape avait fait avec l'empereur, comme contraire aux décisions de ses prédécesseurs. Ils firent un décret contre le Pape et contre sa bulle, et l'obligèrent de promettre qu'il corrigerait ce qu'il avait fait par faiblesse. D'un autre côté l'empereur Henri fut excommunié dans plusieurs conciles, à cause de son opiniâtreté à s'arroger le droit des investitures, et l'on ne peut dire combien cette malheureuse affaire, dans laquelle le Pape n'entendait que le droit de conférer les fiefs, et dans laquelle Henri voulait disposer des libertés de l'Eglise, causa de maux et de désordres.

Le Pape Pascal tint ce qu'il avait promis; il assembla, en 1112, un concile dans l'église de Latran, pour prévenir le schisme dont l'Eglise était menacée. Il y eut vingt-trois cardinaux, douze archevêques, cent quatorze évêques, plusieurs abbés et un grand nombre de clercs. Le Pape raconta à tout le concile comment il avait été pris par le roi Henri, et forcé d'accorder les investitures : *Je reconnais*, dit-il, *que l'écrit qu'on m'a contraint de faire sans le conseil de mes frères et sans leurs souscriptions, n'est pas bon, et je désire qu'on le corrige dans cette assemblée, afin que l'Eglise ni mon âme n'en souffrent aucun préjudice*. Il se purgea du soupçon d'hérésie et fit sa profession de foi. Il voulait même renoncer au pontificat, s'en jugeant indigne, à cause de la concession faite à l'empereur; mais le concile ne voulut point recevoir sa démission. Ensuite les évêques, avec l'approbation du Pape, condamnèrent solennellement le privilége accordé à l'empereur Henri, et défendirent, sous peine d'excommunication, de lui donner aucune autorité, parce qu'il est contraire au Saint-Esprit et aux règlements des canons. Gérard, évêque d'Angoulême qui avait lu la sentence au concile, fut chargé de la porter à l'empereur. C'était une mauvaise nouvelle qu'il apportait à la cour; on craignait pour la vie de l'envoyé. En effet, on fit grand bruit à la cour, la fureur était dans tous les cœurs; mais Gérard, bravant la colère impériale, fit connaître la sentence du concile. On n'osa pas porter la main sur lui. Cependant l'empereur ne fut point excommunié; le Pape n'avait pas voulu le faire à cause de ses promesses précédentes, et le concile de Latran, suivant la discrétion du Pape, s'est contenté de casser et de condamner les priviléges, sans frapper l'empereur. Mais les évêques l'auraient fait, si le Pape n'avait point résisté

Le même Pape tint, quatre ans après, un concile dans le palais de Latran, auquel on a donné le titre d'universel. Il s'y trouva des évêques et des abbés de divers royaumes. Pascal dit qu'il n'avait accordé au roi le droit des investitures, qu'afin de délivrer l'Eglise d'une infinité de maux. *Je vous conjure de prier Dieu de me pardonner cette faute. Je condamne à un anathème éternel ce maudit écrit, et je vous prie de le condamner aussi*. Tous s'écrièrent : *Ainsi soit-il*. Le Pape y condamna solennellement le privilége accordé à l'empereur, et renouvela la défense des investitures, sous peine d'anathème, telle qu'elle avait été faite par Grégoire VII. Tout le concile y applaudit; quelques évêques soulevèrent la question théologique, en disant que ce privilége était une hérésie; mais ils furent contredits par d'autres, qui répondirent que l'acte était mauvais, mais n'était pas une hérésie. Le Pape, qui avait toujours été choqué du mot d'*hérésie*, leur imposa silence en disant : *Mes frères et mes seigneurs*, *écoutez : cette Eglise n'a jamais eu d'hérésie, au contraire, c'est ici que toutes les hérésies ont été écrasées, suivant la promesse du Seigneur, que la foi de Pierre ne faillirait point*. Le Pape, fidèle à sa promesse, n'excommunia pas l'empereur; mais, pressé par les évêques, il fut obligé de confirmer les conciles où il avait été excommunié, et entre autres le concile de Vienne

L'empereur était fatigué de sa position, surtout à cause des difficultés que lui suscitaient plusieurs évêques d'Allemagne. Il voulut entamer des négociations avec le Pape, pour se réconcilier avec le Saint-Siége; mais elles n'aboutirent à rien, probablement parce qu'il ne voulait pas renoncer aux investitures.

L'année 1117, le Pape Pascal tomba malade pendant l'automne, et mourut à Rome le 18 janvier de l'année suivante, après avoir tenu le Saint-Siége pendant dix-huit ans et cinq mois. Gelase II lui succéda.

PAUL Ier (Saint), quatre-vingt-treizième Pape, frère et successeur d'Etienne II, fut élu le 22 mai 757, et tint le Saint-Siége dix ans et un mois — Dès sa première jeunesse, il avait été placé dans le palais de Latran pour être instruit dans la discipline ecclésiastique, et ensuite ordonné diacre par le Pape Zacharie. Il était doux, et si charitable, qu'il allait la nuit avec ses domestiques, assister dans leurs maisons les pauvres, et surtout les malades, leur donnant abondamment la nourriture et les autres secours. Il visitait aussi les prisons, payait pour ceux qui étaient retenus pour dettes, et soulageait les veuves et les orphelins.

Dès qu'il fut élu, il écrivit au roi Pepin pour lui faire part de son élection, et lui de-

mander la continuation de sa protection. Il fit transférer solennellement dans la ville les corps saints qui en étaient dehors et dans des cimetières, et les fit enterrer avec honneur en diverses églises. Il en fit bâtir de nouvelles, qu'il orna magnifiquement. Nous avons plusieurs lettres du Pape Paul, dont la plupart sont adressées au roi Pepin, pour lui demander du secours, tantôt contre les Grecs, qui, d'intelligence avec les Lombards, voulaient reprendre Ravenne, tantôt contre les Lombards et le roi Didier, qui refusait toujours la restitution des places promises par son traité. L'histoire ne nous apprend rien de ce Pape qui mérite d'être rapporté. Il mourut le 21 juin 767, et fut d'abord inhumé dans l'église Saint-Paul, où il était mort; mais trois mois après on le transféra, par le Tibre, à Saint-Pierre, et on l'enterra solennellement dans la chapelle de la Vierge, qu'il avait fait bâtir. Ce Pape, qui est honoré comme saint le 21 juin, eut pour successeur Etienne III.

PAUL II. — Après la mort de Pie II, les cardinaux retournèrent à Rome, et, assemblés en conclave depuis douze jours, élurent, le 31 août 1464, Pierre Barbo, Vénitien, âgé de quarante-huit ans seulement, et cardinal du titre de Saint-Marc. Il était neveu, par sa mère, d'Eugène IV. Ce Pape lui donna l'archidiaconat de Bologne, ensuite l'évêché de Cervie dans la Romagne, une charge de protonotaire apostolique, et enfin le chapeau de cardinal. Il prit le nom de Paul II. Il était d'un grand caractère, magnifique dans ses œuvres, et se piquait de faire toutes choses avec beaucoup de générosité et de noblesse.

Avant son élection, on avait fait plusieurs règlements dans le conclave, pour être observés par celui qui serait élu Pape, et tous les cardinaux s'y étaient obligés par serment. Entre autres choses, on était convenu que le Pape élu continuerait la guerre contre les Turcs; qu'il rétablirait l'ancienne discipline de la cour romaine; que dans trois ans il assemblerait un concile général; qu'il n'augmenterait point le nombre des cardinaux au delà de vingt-quatre; qu'il n'en nommerait aucun qui n'eût plus de trente ans, et qui ne fût versé dans l'étude de l'Ecriture sainte et du droit canonique; qu'il ne détournerait point le patrimoine de l'Eglise, etc. Paul II renouvela même ce serment après son élection; mais ses engagements ne furent point exécutés, à l'exception de la guerre contre les Turcs. Le Pape crut qu'il ne convenait point à sa dignité qu'il n'eût pas la liberté de faire ce qu'il jugerait à propos. Il fit un nouveau règlement différent de celui du conclave, et le présenta à signer aux cardinaux : la plupart le signèrent. Pour relever leur dignité, Paul II leur fit prendre des mitres de soie, semblables à celles que les Souverains Pontifes portaient seuls auparavant : il permit de plus que leurs chevaux ou leurs mules eussent des housses de couleur écarlate, et voulut qu'eux-mêmes portassent aussi la soutane rouge. A l'égard du bonnet rouge, c'est Innocent IV qui le leur avait donné au premier concile de Lyon, en 1245; et c'est Urbain VIII qui leur accorda le titre d'Eminence, au lieu de celui d'Illustrissime qu'ils avaient auparavant.

Ensuite le Pape choisit trois cardinaux pour conférer avec les ambassadeurs des princes d'Italie, touchant la guerre contre les Turcs. Son intention était que chacun de ces princes donnât une certaine somme tant que la guerre durerait, et que cet argent serait mis entre les mains du roi de Hongrie, qui était le plus exposé aux attaques des infidèles; mais les ambassadeurs répondirent qu'ils n'avaient point d'ordre touchant la somme à laquelle le Pape avait taxé leurs maîtres. Ferdinand, roi de Naples, offrit quelques secours, mais à condition qu'on lui remettrait les écus dus à l'Eglise romaine. Les autres puissances firent des offres, mais toujours à quelque condition onéreuse. Ainsi toute cette négociation, qui dura plus de six mois, se réduisit à des offres qui étaient plus au profit des princes qu'à l'avantage de l'Eglise.

Dans la même année, Paul II tint un consistoire où l'on traita des grâces expectatives. C'était une assurance que le Pape donnait à un clerc d'obtenir une prébende dans telle ou telle cathédrale quand elle viendrait à vaquer, et le plus grand nombre des cardinaux furent d'avis qu'il ne fallait pas négliger ce privilége. Dans un second consistoire, il fut question des commandes. Le cardinal Carvajal dit qu'elles étaient un abus, et que, si l'on n'y prenait garde, tous les monastères deviendraient en commande; il ajouta qu'elles n'avaient pas été établies pour engraisser les ecclésiastiques, mais pour réformer les monastères et faire en sorte que le service divin s'y célébrât avec plus d'édification.

L'an 1467 Paul II acheva le beau palais de Saint-Marc, et, se voyant libre et en repos, il voulut faire célébrer des jeux magnifiques. Il fit une institution nouvelle ou plutôt une extension de la grâce ancienne du Jubilé qu'il réduisit à la vingt-cinquième année de chaque siècle. La bulle en fut donnée en 1470 pour être mise à exécution cinq ans après.

Paul II termina heureusement la grande affaire de la réunion des princes d'Italie; il n'avait cessé d'y travailler depuis le commencement de son pontificat, malgré les obstacles et les difficultés sans nombre qu'il y trouvait.

Vers le même temps l'empereur Frédéric fit un voyage à Rome, selon le vœu qu'il en avait fait. Deux cardinaux allèrent au devant de lui; il y arriva la veille de Noël, et lorsque le Pape avait déjà commencé les Matines de la fête; on le conduisit à l'Eglise où il fut admis au baiser des pieds, des mains et de la bouche. Le lendemain, avant le jour, il retourna à l'église où il entendit la seconde Messe, et, après que le Pape lui eut donné une épée qu'il avait bénie, on le-

revêtit d'une aube et d'une tunique, et il lut l'évangile de la septième leçon entre deux cardinaux-diacres, dont un fit la lecture de l'homélie. A la troisième Messe, il communia d'une partie de l'hostie consacrée. Dix-sept jours après, il s'en retourna en Allemagne.

Paul II mourut d'apoplexie, la nuit du 25 au 26 juillet 1471, sans que personne le vit expirer et pût lui donner aucun secours; il avait ce jour là tenu un consistoire, où il parla, dit-on, avec beaucoup de jugement et de présence d'esprit; ensuite il avait soupé à son ordinaire. Il était âgé de 53 ans et quelques mois, et avait tenu le Saint-Siége près de sept ans. Nous avons de ce Pape quelques ordonnances et quelques épîtres, et on lui attribue des règles de la chancellerie.

PAUL III. — Le 11 octobre 1534 les cardinaux entrèrent au conclave. Avant que de s'y enfermer, ils avaient résolu d'élire Alexandre Farnèse, doyen du Sacré Collége; il méritait en effet d'être chef de l'Eglise : il y avait quarante et un ans qu'il était cardinal; il avait une parfaite connaissance de toutes les affaires de la chrétienté. D'ailleurs il était bienfaisant, d'un esprit propre au gouvernement, et son âge de 68 ans l'avait rendu modéré. Comme le précédent conclave avait duré plus de deux mois, pour prévenir ces longueurs, on lut la bulle de Boniface VIII, qui porte, qu'après vingt jours de conclave, on ne donnera plus aux cardinaux pour nourriture que du pain et du vin. Tous les esprits se réunirent bientôt en faveur du cardinal Farnèse, et il fut élu. Il prit le nom de Paul III.

Alexandre Farnèse était un homme distingué dans le monde. Né en 1468, il étudia à Rome sous Pomponius Lætus, puis à Florence dans la maison de Laurent Médicis. Instruit par les plus savants hommes de son temps, il s'était appliqué à toute sorte de sciences. Alexandre VI l'avait fait cardinal, quoiqu'il n'eût que vingt-six ans. Dès lors il commença à être chargé des plus grands emplois. Il eut successivement sept évêchés.

Paul III avait des manières aisées, grandes, magnifiques. Rarement à Rome un Pape a été aussi aimé. Il nommait les cardinaux sans qu'ils en sussent rien, choisissant parfaitement ceux qui le méritaient. Cette conduite était bien différente de celle qu'on tenait jusqu'alors, tout empreinte de vues personnelles, de considérations mesquines. Mais, ce qui n'était pas moins précieux, c'était la liberté qu'il laissait aux cardinaux de le contredire hautement dans le Collége, liberté à laquelle on était peu habitué; il encourageait de cette manière les discussions qui pouvaient s'élever, ne voulant qu'on eût égards, quoi que ce fût, qu'à la vérité seule.

Il signala son avénement par une création de cardinaux où rien ne fut considéré que le mérite personnel : il commença par Contarini. Tous étaient de mœurs irréprochables, pleins de science et de piété, et capables de faire connaître les besoins des diverses contrées de l'Europe. Ce sont ces hommes qu'il chargea de travailler au projet d'une réforme ecclésiastique. Ils se mirent à l'œuvre. Contarini, dans quelques écrits qui nous restent, fait une guerre énergique aux abus de la cour de Rome; il déclare simoniaque l'usage des *compositions*, et considère la simonie comme une sorte d'hérésie. Il attaque la bulle dans les dispenses de la manière la plus sérieuse, et trouve que c'est une idolâtrie de dire que le Pape, pour établir ou supprimer un droit positif, n'avait d'autre règle que sa volonté même. Contarini soumit ses écrits au Pape, et le bon vieillard, dit-il, me parla d'une manière si chrétienne des abus qui s'y trouvaient signalés, qu'on put concevoir l'espérance d'une réforme prochaine.

On ne pouvait, il est vrai, rien entreprendre de plus difficile; mais le Pontife marche à son but avec une fermeté soutenue; il nomme des commissaires pour la réforme de la chambre de justice, du conseil de Rote, de la chancellerie, de la pénitencerie. On voit apparaître des bulles réformatrices; des mesures sont prises pour la convocation d'un concile général.

Paul III avait toujours paru désirer que l'on tînt un concile pour apaiser les troubles que causait le luthéranisme. Dès le commencement de son pontificat il envoya des nonces à l'empereur et aux autres princes chrétiens pour les presser de favoriser une si sainte entreprise. Ils avaient ordre de proposer la ville de Mantoue pour le lieu du concile. Le nonce qui fut envoyé en Allemagne traita avec un grand nombre de protestants, mais ils ne lui firent d'autre réponse, sinon qu'ils en délibéreraient dans l'assemblée qu'ils devaient tenir vers la fin de l'année. Le Pape, informé de leur réponse, donna une bulle pour la convocation du concile général à Mantoue, et la fit notifier aux princes chrétiens et aux protestants; mais ceux-ci répondirent qu'ils ne voulaient point d'un concile où le Pape et les évêques assisteraient comme juges; d'un autre côté, le duc de Mantoue n'ayant point voulu accorder sa ville pour la tenue du concile, le Pape en prorogea l'ouverture jusqu'en novembre, sans désigner le lieu. Ensuite par une autre bulle, il le prorogea jusqu'en mai, et désigna la ville de Vicence. Il nomma quelques cardinaux et quelques prélats pour travailler à la réforme. En conséquence ceux-ci firent un long mémoire où ils exposaient les abus à réformer. Paul III proposa lui-même la réforme en plein consistoire; mais les sentiments furent partagés; on la renvoya au jugement du concile.

Aucun évêque ne s'étant rendu à Vicence, le Pape prorogea le concile jusqu'à Pâques 1539, et, sur un partage d'avis, il le suspendit quoique convoqué, jusqu'au temps qu'il lui plairait de le tenir. Il se passa près de trois ans sans qu'il fût question de concile.

enfin, au bout de ce terme et après bien des contestations entre le Pape, l'empereur et les princes catholiques, sur le lieu où il se tiendrait, la ville de Trente, proposée par le Pape, fut acceptée par les princes, et en conséquence le Pape indiqua, par une bulle, le concile à Trente, pour le 21 mars de l'année suivante. Mais les contestations qui survenaient tous les jours firent différer encore plus de deux ans l'ouverture du concile, qui n'eut lieu qu'au 15 décembre 1545.

Les légats que le Pape avait nommés pour tenir sa place au concile, lui ayant demandé une instruction sur la manière dont on devait opiner, Paul III leur répondit qu'il ne fallait pas suivre ce qui s'était observé dans les conciles de Constance et de Bâle, où la décision générale se faisait à la pluralité des nations; qu'il fallait qu'elle se fît à la pluralité des voix. Il ajouta qu'il fallait traiter des points de religion, en condamnant la mauvaise doctrine, et ne point traiter de la réforme avant les dogmes; que, s'il s'élevait quelque dispute sur ce qui concernait la cour de Rome, il faudrait écouter les prélats, et en informer le Souverain Pontife, qui appliquerait les remèdes convenables. Après la septième session, et sur un bruit qui se répandit à Trente, qu'on y était menacé d'une maladie contagieuse, les légats du Pape demandèrent la translation du concile à Bologne. Mais Charles-Quint fit tous ses efforts pour empêcher cette translation, et défendit aux Espagnols et aux Allemands, ses sujets, de se rendre à Bologne.

Dans l'embarras où Paul III se trouvait, il crut qu'il n'y avait point de parti plus avantageux que de suspendre le concile. Il donna donc ordre au cardinal Del Monté de renvoyer les Pères de Bologne, et de leur signifier que l'intention de Sa Sainteté était qu'il n'y eût plus de concile, parce qu'il avait résolu de faire travailler à Rome aux décrets nécessaires pour la réforme des mœurs et de la discipline.

Nous ne devons pas omettre dans la vie de Paul III, qu'en 1538 il voulut ménager une trêve entre l'empereur et le roi de France. Charles-Quint était arrivé à Villefranche, et François Ier était sur les bords du Var: le Pape fit tout ce qui était en son pouvoir pour les attirer à une entrevue en sa présence; ils s'en défendirent constamment sous divers prétextes, et tout ce qu'il put obtenir en faisant négocier auprès de l'un et de l'autre par ses nonces, fut une longue trêve qui, laissant l'affaire du Milanais indécise, donnait du temps pour exécuter le projet de ligue qu'il avait formée contre les Turcs.

Henri VIII d'Angleterre, ce roi apostat et schismatique ayant poussé jusqu'au délire ses actes de férocité et de sacrilége, Paul III, outré de tant d'excès, vit que tout ménagement était désormais impossible. Depuis trois ans, il avait porté la dernière sentence contre ce prince corrupteur de son peuple. A cette bulle, il en joignit une nouvelle, datée du 17 décembre 1538, et toutes deux furent aussitôt publiées à Rome et affichées dans les Etats limitrophes d'Angleterre.

Peu de temps avant sa mort Paul III eut, de la part de ses propres neveux, des sujets de chagrins qui furent, dit Pallavicin, comme un poison qui s'insinua dans son cœur. La colère et la douleur le saisirent: il en tomba malade, et, sentant qu'il n'avait pas longtemps à vivre, il appela les cardinaux et leur dit de régler ce qu'ils croyaient avantageux à l'Eglise. Il mourut le 10 novembre 1549 dans sa 84e année, et dans la 16e de son pontificat. Paul III avait du goût pour la poésie et de la facilité pour faire des vers, talent qui ne dépare point ses autres qualités. On a de lui des lettres d'érudition à Erasme, à Sadolet et à d'autres. Il établit à Naples l'Inquisition, et approuva l'institut des Jésuites. Ce fut un Pontife éclairé dans ses conseils, plein de force dans ses résolutions, égal dans tous les événements, noble dans ses goûts, et toujours prêt à récompenser le mérite. Ce qui l'honore spécialement entre tant de Pontifes, même les plus illustres, c'est qu'il fut le premier à entreprendre la réforme de l'Eglise, et que, grâce à la largeur des ses vues et à celles de Contarini, il fut un moment près de s'entendre avec les protestants, surtout aux conférences de Ratisbonne en 1541; c'est qu'il fut le premier qui fit célébrer le concile désiré depuis si longtemps, et qu'il en respecta la liberté jusqu'à lui sacrifier ses propres idées. Il eut pour successeur Jules III.

PAUL IV. — Les cardinaux étant entrés en conclave au nombre de quarante-quatre, les efforts du cardinal Farnèse procurèrent, le 23 mai 1555, l'élection du cardinal Caraffa, malgré la brigue des Impériaux qui lui avaient donné l'exclusion. Il prit le nom de Paul IV, à cause de Paul III, son oncle, qui l'avait fait cardinal. Jean Pierre Caraffa était d'une famille illustre du royaume de Naples; il naquit en 1476. Dès l'enfance il eut beaucoup de goût pour la vie monastique; il entra fort jeune dans un couvent de Dominicains. Mais, cédant aux remontrances de ses parents, il en sortit, continua ses études, et fit de grands progrès dans les langues grecque, latine, hébraïque, et dans la théologie. Etant venu à Rome, le Pape Jules qui connut son mérite, le fit évêque de Théate. Ensuite Léon X l'envoya en Angleterre pour recueillir le denier de saint Pierre; il y demeura trois ans. De là, il passa en Espagne, où Ferdinand, instruit de sa capacité, le retint à sa cour, l'admit à ses conseils et le fit son chapelain. Huit ans après Adrien VI le rappela à Rome, et le mit à la tête de la congrégation qu'il avait établie pour la réformation des mœurs. Ce fut lui qui porta Paul III à établir le tribunal de l'Inquisition pour réprimer l'hérésie. Enfin, il fut élevé au souverain pontificat, étant alors doyen du Sacré-Collége, et âgé de 79 ans. Ce grand âge ne lui ôta rien de sa vigueur et de sa sévérité naturelle, ni de son application aux affaires. Ce fut lui qui contribua si puissamment à raffermir

l'ancien dogme au concile de Trente. S'il existait un parti qui se proposait la restauration du catholicisme dans toute sa sévérité, ce fut, non un membre, mais bien un fondateur, un chef de ce parti, qui monta sur le trône papal. Paul IV était presque octogénaire; mais ses yeux enfoncés dans leur orbite avaient encore tout le feu de la jeunesse

Il ne connut aucun autre devoir, aucune autre occupation que le rétablissement de l'ancienne foi dans toute sa plénitude. Il fut le premier à s'étonner de son élévation, n'ayant jamais fait la moindre concession à un cardinal, et s'étant toujours montré sous les dehors de la plus grande sévérité. Il se regarda comme élu, non par les cardinaux, mais par Dieu lui-même, et appelé à la réalisation de ses projets de réforme. *Nous promettons et nous faisons serment*, dit-il dans sa bulle d'avénement, *de mettre un soin scrupuleux à ce que la réforme de l'Eglise universelle et de la cour de Rome soit exécutée.* Le jour de son couronnement fut signalé par des décisions concernant les couvents et les ordres religieux. Il envoya deux moines du Mont Cassin en Espagne, pour y rétablir la discipline des couvents dans sa pureté primitive. Il institua une congrégation pour la réforme universelle en trois classes; chacune devait être composée de huit cardinaux, quinze prélats et cinquante docteurs. Les articles sur lesquels on devait délibérer, pour ce qui concernait la nomination aux emplois, furent communiqués aux universités. Il se mit à l'œuvre avec le plus grand zèle. Le mouvement religieux qui s'était emparé depuis longtemps des degrés inférieurs de l'Eglise, avait pris possession de la papauté elle-même, et allait diriger exclusivement l'administration de Paul IV. Jamais Pape ne fut également plus dévoué à la liberté de l'Italie; il avait vu cette belle contrée libre au xve siècle; son âme tout entière, vivant de ce souvenir, comparait l'Italie d'alors à un instrument à quatre cordes parfaitement d'accord : ces quatre cordes étaient Naples et Milan, Venise et l'Etat de l'Eglise.

Paul IV tint d'abord plusieurs consistoires sur la nécessité de réformer le clergé, et de nommer aux évêchés et aux cures les sujets les plus recommandables par leur science et par leur piété. Dans un de ces consistoires il donna audience aux ambassadeurs de Marie, reine d'Angleterre, et leur dit qu'il érigeait l'Irlande en royaume, en vertu du pouvoir apostolique. Ces ambassadeurs, prosternés aux pieds du Pape, confessèrent les crimes de la nation anglaise et son schisme, et ils reçurent l'absolution.

Dès la première année de son pontificat, Paul IV se trouva en guerre avec l'empereur, et il y fut amené par son neveu Alphonse qu'il avait fait cardinal, et à qui cette dignité ecclésiastique n'avait pas ôté son humeur guerrière. Il témoigna vouloir tenir un concile général à Rome, semblable à celui de Latran tenu sous Innocent III, en 1215. Mais pendant qu'il était occupé de ce projet, il apprit que l'empereur avait fait une trêve avec le roi de France; il en fut surpris, et envoya son neveu en France pour engager le roi Henri à rompre cette trêve. Le Pape voulait excommunier l'empereur et le roi d'Espagne, Philippe II. Mais le duc d'Albe vint en Italie avec une armée, et fit de si grands ravages, que Paul IV fut obligé de s'accommoder avec l'Espagne.

Il ne cessa de témoigner son zèle pour la foi catholique, et prit des mesures propres à empêcher qu'on ne la corrompît. On le regarde comme l'instituteur de la congrégation de l'Index, en vertu de laquelle les inquisiteurs dressent un catalogue des mauvais livres, et il ordonna contre ceux qui retiendraient quelqu'un de ces livres des peines sévères, comme l'excommunication, se réservant à lui seul le pouvoir des censures. Ce fut par un effet du même zèle que Paul IV étendit beaucoup l'autorité du tribunal de l'Inquisition, et qu'il ordonna que, outre le crime d'hérésie, il prît encore connaissance de plusieurs autres.

Elisabeth, reine d'Angleterre, après la mort de Marie, fit notifier au Pape, par son ambassadeur, son avénement à la couronne. Paul IV répondit à cet ambassadeur qu'Elisabeth n'avait aucun droit à la couronne d'Angleterre, parce qu'elle était illégitime; qu'il ne pouvait révoquer les bulles de Clément VII et Paul III, ses prédécesseurs; que, d'ailleurs, le royaume d'Angleterre était un fief du Saint-Siége. Le Pape ajouta que, quoiqu'elle ne méritât pas d'être écoutée, si néanmoins elle voulait renoncer à ses prétentions, et lui remettre la décision de cette affaire, il lui donnerait des marques de son affection, mais qu'il ne pouvait souffrir qu'on donnât aucune atteinte à l'autorité des vicaires de Jésus-Christ, auquel il appartenait de régler ces droits.

La reine, informée de la réponse du Pape, envoya un courrier à son ambassadeur pour lui ordonner de sortir de Rome. Ensuite elle fit assembler le parlement, où elle fit tenir une conférence entre les Catholiques et les protestants. Cette conférence dura un mois, et fut suivie d'un arrêt du parlement qui abolit tous les édits publiés par la reine Marie en faveur des Catholiques, rétablit ceux d'Edouard, confirma à Elisabeth le titre de chef de l'Eglise anglicane, confisqua les revenus des monastères que Marie avait établis, défendit qu'on eût aucun commerce avec le Pape et la cour de Rome, et fit mettre en prison les ecclésiastiques qui refusaient de reconnaître avec serment l'autorité d'Elisabeth pour le spirituel comme pour le temporel.

Ferdinand ayant été élu empereur après la démission volontaire de Charles-Quint son frère, envoya un député au Pape pour l'assurer de son respect filial. Paul IV, loin de recevoir favorablement l'envoyé, refusa de lui donner audience. Il disait que l'élection de Francfort était nulle. Ferdinand, offensé, rappela son envoyé, et n'eut point

envie d'aller en Italie pour s'y faire couronner.

Ayant découvert que ses neveux portaient partout le trouble et le scandale, et qu'ils abusaient de son autorité, il leur ordonna de sortir de Rome dans douze jours. Il dépouilla le cardinal Caraffa de ses dignités et l'envoya en exil; il ôta le commandement de l'armée ecclésiastique à son neveu, le duc de Palliano, et le relégua dans un château; il mit de nouveaux magistrats à la place de ceux que ses neveux avaient établis. Pape à jamais mémorable, il sut faire violence à son cœur et sacrifier à ses devoirs tous les liens du sang. Alors, plus que jamais, il porta dans la réforme de l'Etat et surtout de l'Eglise, cette énergie passionnée qui accomplit les grandes choses. Dans tous les degrés de la hiérarchie, il renouvela le personnel de l'administration des affaires. Des sommes considérables furent épargnées et remises en diminution des taxes. Une boîte fut établie dans laquelle chacun pouvait jeter ses griefs; le Pape seul en avait la clef. Tous les jours le gouverneur adressait ses rapports. L'administration, dégagée de ses anciens abus, procédait avec plus de soins et d'égards envers les sujets.

Il travailla à réformer tous les abus, défendit les lieux publics de débauche, et punit les blasphémateurs. Il obligea les évêques d'aller résider dans leurs diocèses. Il érigea des évêchés dans les Indes et dans les Pays-Bas. Enfin, il s'appliqua avec tant de soin au gouvernement de l'Eglise, qu'on prétend qu'il disait qu'il ne fallait dater le commencement de son pontificat que du jour qu'il avait ôté l'administration des affaires à ses neveux. Quoiqu'il n'eût jamais perdu de vue, au milieu des événements accomplis jusqu'à ce jour, la réforme de l'Eglise, il s'y consacra cependant, dès cette époque, avec un zèle plus actif et un cœur plus libre. Il introduisit dans les Eglises une discipline plus sévère, défendit toute espèce de mendicité, même la collecte des aumônes aux ecclésiastiques pour les Messes, fit enlever des églises les tableaux scandaleux que le goût perverti des arts profanes avait osé placer dans les sanctuaires. On frappa en son honneur une médaille sur laquelle on voyait un Christ tenant un fouet et chassant les marchands du temple. Il expulsa de la ville et de l'Etat romain les moines défroqués, força la cour à observer convenablement le jeûne et la communion pascale. Les cardinaux furent obligés à monter quelquefois en chaire; lui-même, il prêchait. Plusieurs des abus, occasion de gains considérables, furent abolis. Il ne voulait plus entendre parler des dispenses de mariage et de leur produit. A l'avenir, il voulait ne plus distribuer que, selon le mérite, une foule d'emplois qui avaient toujours été vendus, même ceux de camérier. Quelle plus scrupuleuse attention il apportait à la capacité et aux sentiments religieux, en accordant des fonctions ecclésiastiques! Il ne consentit pas à tolérer plus longtemps ces compromis, tels qu'ils étaient encore en usage, en vertu desquels l'un remplissait les devoirs d'une charge, et l'autre jouissait de la plus grande partie du revenu. Il eut aussi le dessein de rendre aux évêques un grand nombre de droits qui leur avaient été enlevés; il trouvait extrêmement blâmable la cupidité avec laquelle on avait cherché à tout attirer à Rome.

Il ne se contenta pas de réformer en détruisant; il voulut aussi donner au service divin une plus grande pompe; c'est lui qui a fait élever le lambrissage de la chapelle Sixtine et le Saint-Sépulcre.

Il y avait pour la célébration du service divin un idéal plein de dignité, de piété et de pompe, constamment placé devant les yeux de ce grand Pontife, et qu'il cherchait à réaliser.

Il ne laissa point passer un seul jour, comme il s'en vantait, sans publier une ordonnance concernant le rétablissement de l'Eglise dans toute sa pureté primitive. On reconnaît, dans un grand nombre de ses décrets, les traits principaux des règlements auxquels le concile de Trente donna peu de temps après sa sanction. Paul IV mourut le 19 août 1559, dans la 84e année de son âge et la 5e de son pontificat.

PAUL V. — Après la mort de Léon XI, l'ouverture du conclave s'annonça par des luttes qui firent craindre que l'on ne se réunît pas de longtemps. Mais les partis des cardinaux Aldobrandin et de Montalte mirent tout en œuvre pour arrêter le mal dès sa naissance. Ils proposèrent un homme qui s'était acquis l'estime générale : c'était le cardinal Camille Borghèse. Ils s'en ouvrirent aux cardinaux qui étaient du parti de la France; ils les firent entrer dans leurs vues, et, lorsqu'on s'y attendait le moins, Borghèse fut élu le 16 mai 1605, et prit le nom de Paul V. Il avait un extérieur très-avantageux, et n'était âgé que de 53 ans.

Il était d'une famille noble, originaire de Sienne en Toscane; il naquit à Rome le 17 septembre 1552. Doué d'un heureux naturel, il eut l'avantage de trouver dans sa famille la piété jointe à la lumière, et la force des bons exemples à la solidité de l'instruction. Après avoir fait ses études dans l'université de Pérouse, on se hâta de le mettre en état d'occuper les emplois qui pouvaient lui convenir. Il fut d'abord abréviateur ecclésiastique, puis référendaire de l'une et l'autre signature, ensuite et successivement vice-légat du cardinal de Montalte, auditeur des causes du palais; emploi dans lequel il fit briller sa sagacité et les lumières qu'il avait acquises dans l'étude des lois. Il fut envoyé en Espagne par Clément VIII, en qualité de légat *a latere;* ce Pape, satisfait de sa légation, le créa cardinal en 1596, lui confia les affaires les plus graves, et le fit gouverneur de Rome. Enfin il fut élevé sur le Saint-Siége.

Paul V était habile dans les matières de droit et dans le maniement des affaires. A

des mœurs incorruptibles il joignait une grande douceur et beaucoup d'affabilité; ce qui n'ôta rien à son zèle ardent pour la défense de la religion et des libertés de l'Eglise. Arrivé à la papauté sans sa propre participation, sans aucune intrigue, sans aucun moyen artificiel, il regarda son avénement comme une grâce de l'Esprit-Saint. Plein de cette idée, il se sentit pour ainsi dire élevé au-dessus de lui-même, et se proposa de remplir la suprême dignité avec toute la grandeur qu'elle réclame. Il renouvela de suite les décrets du concile de Trente sur la résidence; déclarant que c'était un péché mortel de rester éloigné de son évêché et d'employer ses revenus à des jouissances personnelles. Les cardinaux eux-mêmes ne furent pas exceptés. Il ne voulut pas recevoir pour excuse la nécessité des places à remplir dans l'administration.

Paul V eut bientôt l'occasion de déployer la force de son zèle. Le sénat de Venise avait fait depuis peu deux décrets : par le premier il défendait, sous des peines très-rigoureuses, de fonder de nouveaux monastères sans sa permission; par le second il ordonnait que personne ne pût ni donner, ni laisser par testament, ni vendre, ni aliéner à perpétuité des immeubles en faveur des ecclésiastiques sans son consentement. Le sénat fit aussi arrêter, emprisonner des ecclésiastiques, et se joua en plusieurs autres circonstances des droits et des libertés de l'Eglise. Paul V regardant avec raison ces entreprises comme une atteinte à la juridiction ecclésiastique, fit demander au sénat, par son nonce, que ces décrets fussent révoqués, et que les ecclésiastiques fussent remis entre les mains de son nonce, pour être jugés par des juges ecclésiastiques, menaçant d'interdire la république, s'il n'était obéi. Ce Pontife qui venait de faire plier les Génois dans une pareille occasion, se flattait qu'il en serait de même des Vénitiens. Mais le sénat lui répondit qu'il ne pouvait rendre les prisonniers, ni révoquer les lois. Le Pape ayant reçu cette réponse, fit expédier deux brefs : l'un adressé au doge, et l'autre à la république, par lequel il demandait de nouveau au sénat de révoquer les deux décrets, comme contraires aux canons, déclarant que ceux qui en étaient les auteurs avaient encouru les censures ecclésiastiques, dont ils ne pouvaient être relevés qu'en les révoquant : il leur enjoignait, sous peine d'excommunication, de les révoquer, et que s'ils ne le faisaient, il en viendrait à l'exécution des peines sans autre citation. Le nonce ayant présenté ces brefs, le sénat refusa de nouveau.

Paul V ayant reçu la réponse du sénat, et voyant qu'il ne voulait point révoquer les deux décrets, lui fit adresser un bref par lequel il lui ordonnait de remettre les deux prisonniers entre les mains de son nonce, à peine d'excommunication. Le sénat déclara qu'il ne pouvait se dépouiller de son droit. Il envoya en même temps un ambassadeur à Rome. Mais Paul V fit dresser un monitoire portant, que le sénat de Venise n'ayant pas voulu révoquer les lois faites au préjudice des lois ecclésiastiques, ni rendre les prisonniers, il déclarait ces lois nulles, et déclarait le doge et la république de Venise excommuniés, si, dans le terme de vingt-quatre jours, à compter du jour de la publication du monitoire, ils ne révoquaient ces lois, et ne remettaient les deux prisonniers entre les mains de son nonce; que, jusqu'à ce qu'ils eussent obéi, il défendait de mettre en terre sainte ceux qui viendraient à décéder; que si, trois jours après les vingt-quatre jours, ils n'avaient pas obéi, il mettait tout leur Etat en interdit, en sorte qu'on ne pourrait y célébrer les Messes et Offices divins, hormis en la forme, aux lieux et aux cas accordés de droit commun.

Le sénat ayant appris que cette bulle monitoriale avait été affichée, protesta contre, et fit défense à tous les prélats de la publier. En même temps les chefs du conseil des Dix mandèrent les supérieurs des monastères et des autres églises de Venise, et leur déclarèrent que l'intention du sénat était qu'on continuât les Offices divins, et que personne ne quittât les terres de la république sans permission. Ils promirent d'obéir; mais comme le terme de vingt-quatre jours porté par le monitoire approchait, les Jésuites témoignèrent qu'ils étaient résolus à observer l'interdit. Le sénat, informé de leurs dispositions, les manda, et leur ordonna de déclarer ce qu'ils voulaient faire. Ils dirent qu'ils ne pourraient pas célébrer la Messe pendant l'interdit; que si le sénat voulait les y obliger, ils aimaient mieux sortir de Venise. Sur cette réponse, le sénat leur fit donner ordre de partir incessamment. Les Jésuites qui étaient dans les autres villes de la république en sortirent aussi. Les Capucins et les Théatins suivirent leur exemple. En outre, le sénat fit un décret par lequel il déclara que les Jésuites ne pourraient plus être reçus à l'avenir en aucun lieu de l'Etat de Venise.

Cette bulle de Paul V donna lieu à une multitude d'écrits, dont plusieurs défendaient les droits et l'autorité de l'Eglise, et attribuaient aux Souverains Pontifes un pouvoir absolu sur les souverains. On ne s'en tint pas à des écrits; on fut sur le point d'employer des armes d'un autre genre. Les princes chrétiens s'entremirent pour accommoder ce différend; mais les Vénitiens ne voulurent écouter aucune proposition d'accommodement que le Pape n'eût levé l'interdit : le Pape demandait, avant toutes choses, la révocation des décrets.

Cependant, sur la fin d'octobre, il fit appeler d'Alincourt, et le pria d'imaginer quelque moyen qui pût terminer cette affaire. On eut recours au roi de France Henri IV. Ce prince voulut bien être le médiateur de cette affaire : il eut l'honneur de l'accommodement. Ses ambassadeurs, à Rome et à Venise, entamèrent la négociation, et le cardinal de Joyeuse passa en Italie pour y mettre la derni[illegible] convint que ce cardinal

déclarerait, à son entrée dans le sénat, que les censures étaient levées, ou qu'il les levait; et qu'en même temps le doge lui remettrait en main la révocation de la protestation faite contre la bulle du Pape. Elle portait en substance, que le Pape, éclairé sur la candeur et la sincérité des intentions de la république, ayant levé et ôté les causes du différend, le sénat, qui avait toujours tâché d'entretenir une bonne intelligence avec le Saint-Siége, en avait conçu une grande joie, et qu'après que ce dont on était convenu de part et d'autre aurait été exécuté, les censures étant levées, la protestation demeurerait pareillement révoquée. On régla la manière dont les prisonniers seraient remis entre les mains de l'ambassadeur de France. On accorda le rétablissement des religieux bannis à l'occasion de l'interdit, excepté les Jésuites; et enfin les Vénitiens promirent d'envoyer à Rome un ambassadeur pour remercier le Pape de leur avoir rendu ses bonnes grâces. Paul V fit paraître autant de modération dans ce différend qu'il avait montré de zèle à revendiquer les droits de l'Eglise.

Lors du conclave qui se tint pour son élection, les cardinaux avaient fait un serment, par lequel ils promirent que celui qui serait élu travaillerait sérieusement à terminer l'affaire des congrégations *De auxiliis* ou du *molinisme* par une prompte décision. Paul V résolut de la suivre : il indiqua une congrégation au 14 septembre; il y assista en personne, comme à toutes les autres, et il y appela les mêmes prélats et les consulteurs que Clément VIII avait employés. Lemos et Alvarez parlèrent pour les Dominicains, Bastide et Perez pour les Jésuites. Ce fut le sixième examen; il dura six mois, pendant lesquels on tint dix-sept congrégations. Ce dernier examen fut aussi contraire à la doctrine de Molina que les précédents. Les Jésuites firent tout ce qu'ils purent pour éloigner la décision : ils adressèrent au Pape une multitude d'écrits qu'ils avaient déjà produits sous Clément VIII. Paul V donna ces écrits aux consulteurs; il leur ordonna de travailler, chacun en particulier, à des mémoires où ils marqueraient leurs sentiments sur les matières discutées, et sur la manière dont il fallait que le jugement du Souverain Pontife fût conçu. Les avis des consulteurs, quoique différents dans la forme, se réunirent tous, excepté celui du Carme Bovin, à condamner les sentiments que les Jésuites avaient défendus dans le cours des congrégations. Le Pape chargea ensuite les deux secrétaires de la congrégation de dresser une constitution conformément aux avis des consulteurs. Cela fait, il régla le projet ou la forme de la bulle que l'on trouve à la fin de l'histoire des congrégations *de Auxiliis*, par le P. Serri.

Après le préambule, qui roule sur l'importance de la matière, le Pape expose qu'il est très-important que, dans l'Eglise, tous les fidèles et les ministres du Seigneur n'aient qu'un même langage et un même sentiment, surtout dans une matière essentielle pour le salut. Ensuite il propose les dogmes qu'on doit croire et les erreurs qu'on doit éviter : ils sont presque tous composés des textes de saint Augustin, et ils établissent nettement l'efficacité de la grâce. A la fin de la bulle, on trouve quarante-deux propositions erronées : elles sont le précis de la doctrine de Molina. Mais cette bulle ne fut point publiée. On prétend que Paul V, sollicité par le cardinal du Perron, qui suivait en cela les intentions du P. Cotton, Jésuite et confesseur de Henri IV, saisit l'occasion de l'interdit de Venise pour faire de nouvelles instances auprès de ce Pape, et l'obliger à suspendre la publication de cette bulle. Il représenta qu'il serait bien dur pour les Jésuites, qu'après s'être fait chasser de Venise pour avoir obéi aux ordres de Sa Sainteté et soutenu les droits du Saint-Siége contre la république, ils reçussent de sa part un blâme. C'est ainsi qu'on empêcha la publication de cette bulle. En conséquence Paul V tint, le 28 août 1607, une assemblée de cardinaux, et deux jours après il fit venir les généraux des deux ordres : il leur donna un écrit, par lequel il déclarait que les disputants et les consultants pouvaient s'en retourner chez eux; qu'il publierait ses décisions quand il le jugerait à propos; que, cependant, il défendait aux parties de se censurer mutuellement. En 1612, le roi d'Espagne pressa Paul V de publier sa décision; les Dominicains lui présentèrent une requête pour demander la même chose; mais toutes ces instances furent inutiles; ni Paul V, ni ses successeurs, n'ont pas jugé à propos jusqu'ici de faire cette publication.

En 1614, Paul V eut un différend avec la France. Suarez, Jésuite espagnol, avait publié un livre intitulé : *Défense de la foi catholique et apostolique, contre les erreurs de la secte d'Angleterre*. Ce livre ayant paru en France, on en fit des extraits qui furent déférés au parlement de Paris. La cour condamna l'ouvrage à être brûlé, comme renfermant des maximes séditieuses, tendant à porter les sujets des rois à attenter à leurs personnes. Le parlement manda les Pères Armand recteur, Cotton confesseur du roi, Fromond le Duc et Sirmond. Le premier président leur dit au nom de la compagnie, que le livre de Suarez leur confrère était contraire à la déclaration qu'ils avaient donnée, et au décret que leur général avait fait en 1610, après l'assassinat de Henri IV. On leur ordonna ensuite d'écrire à Rome pour demander le renouvellement de la publication du décret, d'en rapporter acte dans six mois, et de veiller à ce que les particuliers de la société n'enseignassent point dans leurs livres des propositions pernicieuses; sans quoi la cour traiterait les contrevenants comme criminels de lèse-majesté.

Dès que Paul V eut connaissance de l'arrêt du parlement contre le livre de Suarez, il en fut surpris et vit avec peine attaquer un livre qui revendiquait avec force tous les droits du Saint-Siége. Il envoya faire des

plaintes au marquis de Tresnel, ambassadeur de France, de l'atteinte que les magistrats français avaient porté aux droits du Saint-Siége. L'ambassadeur représenta que la reine régente serait fâchée d'apprendre que Sa Sainteté voulût prendre la protection d'un livre dont l'auteur inspirait des maximes capables de soulever les sujets; que les magistrats ne cesseraient point de veiller à la conservation du roi, sans s'éloigner du respect dû au Saint-Siége.

Paul V, menaça d'en venir aux extrémités, si la régente ne cassait l'arrêt du parlement. L'ambassadeur pria le Pape de réfléchir sur les raisons qu'avait eues le parlement de condamner le livre de Suarez; Paul V répondit que rien ne l'empêcherait de soutenir les droits du Saint-Siége, si le roi ne voulait point casser l'arrêt du parlement. L'ambassadeur insista et finit par supplier le Pape de consulter les cardinaux qui étaient en France, sur les moyens d'accommoder cette affaire. Dans le même temps les Jésuites de Rome s'efforçaient de faire condamner l'arrêt du parlement comme hérétique. Ils ne cessaient d'animer Paul V contre la France. Le marquis de Tresnel les fit avertir qu'ils se feraient chasser une seconde fois de France. Le parlement ordonna aussi aux principaux Jésuites de Paris d'écrire à leurs confrères de Rome, que si le Pape prenait quelque résolution contre lui, on l'imputerait aux suggestions de la société, et qu'on saurait bien l'en punir. Louis XIII, devenu majeur au mois de septembre 1624, se fit apporter en plein conseil l'arrêt du parlement et fit dresser un acte dans lequel, après avoir marqué le désir qu'il avait de contenter le Pape, il déclara qu'il voulait que l'exécution de l'arrêt du parlement ne pût apporter aucun préjudice à l'autorité légitime du Siége apostolique. Paul V dit que cette déclaration ne réparait point la flétrissure des propositions de Suarez, qui concernaient l'autorité que Jésus-Christ avait donnée à saint Pierre et à ses successeurs. *Cet écrivain*, disait le Pape, *a eu raison de soutenir que j'ai reçu la puissance d'excommunier les souverains hérétiques, et même de les déposer, quand ils demeurent obstinés dans leurs mauvais sentiments, et qu'ils veulent obliger leurs sujets à embrasser ces sentiments. Si Jésus-Christ n'avait pas donné ce pouvoir à saint Pierre et à ses successeurs, il aurait manqué de pourvoir à la conservation de son Eglise.* Appuyé sur ces principes, il persista à demander que l'arrêt fût cassé juridiquement. Enfin, à force de sollicitations, on obtint qu'il se contentât que l'exécution fût suspendue. C'était là une noble revendication de cette autorité que les Papes avaient exercée sur les souverains, dans le moyen âge, non en s'ingérant dans le temporel des rois, mais en les jugeant comme tous les fidèles sur les lois de l'Eglise. L'année suivante Paul voulut profiter de la convocation des Etats du royaume pour y faire recevoir le concile de Trente, comme ses prédécesseurs l'avaient tenté plusieurs fois, et toujours inutilement.

Le docteur Richer, imbu du gallicanisme parlementaire le plus exagéré, fit un livre où il niait tous les droits de l'Eglise et du Saint-Siége sur les souverains, comme si un Chrétien, une fois devenu roi, n'était pas, comme tous les autres, soumis à la loi de l'Evangile et à l'autorité de l'Eglise. Paul V ayant eu connaissance de cet ouvrage, en demanda la condamnation. On envoya au Pape la censure qui en avait été faite; mais il demanda que l'on y rappelât les droits du Saint-Siége. *Je n'approuve pas*, dit-il, *ces maximes qui prétendent que les Papes ne peuvent point donner des interdictions contre les souverains; il me semble que toutes ces concessions tendent au mépris de l'Eglise et de la grandeur des Pontifes romains.* De Brèves, craignant de l'aigrir, ne voulut point entrer dans aucune discussion sur ces points: il lui répondit seulement qu'il devait se contenter de savoir quelle affection leurs majestés avaient et témoignaient pour l'avantage et la gloire de l'Eglise de Dieu, et pour sa personne. Enfin le Pape demeura si satisfait de la censure, qu'il adressa sur cela un bref de félicitation aux évêques de France; mais il leur témoigna le désir qu'il avait qu'on déposât Richer du syndicat: ce qui avait déjà été fait. L'année suivante 1613, le livre de Richer fut mis à l'index par l'Inquisition.

Vers le même temps, Paul V reçut diverses ambassades qui lui furent envoyées de la Perse, du Japon, et de quelques autres pays éloignés: mais il nous reste peu de détails sur ce sujet. Celle qui fut faite pour la réunion des nestoriens-chaldéens à l'Eglise romaine, fut la plus solennelle: les députés firent leur profession de foi: elle contient tous les articles du symbole des apôtres, et une adhésion à tous les conciles reçus et approuvés de l'Eglise romaine. Paul V déploya un grand zèle pour étendre le règne de l'Evangile. Il exigea que les religieux qui paraîtraient les plus capables de travailler à la mission du Seigneur, s'appliqueraient à l'étude des langues orientales et des matières controversées, pour être en état de coopérer avec fruit à la conversion des Juifs, des Sarrasins et des autres infidèles, et qu'ils se préparassent à cette œuvre sainte par la prière et le jeûne. Il fit divers règlements pour contribuer, autant qu'il était en lui, aux progrès des bonnes études: il donna un bref du 17 décembre 1607, dans lequel il recommande que l'on ait soin d'étudier la doctrine de Saint Thomas d'Aquin, qu'il appelle un très-illustre défenseur de la foi catholique, dont les écrits, dit-il, servent à l'Eglise militante comme d'un bouclier, pour repousser les traits empoisonnés des hérétiques. L'amour qu'il avait pour la prière le porta à confirmer et établir de nouveau les prières dites de *Quarante heures*, pendant chaque mois de l'année, dans toutes les églises de la ville de Rome. Il donna des bulles pour confirmer l'établissement d'un grand nombre d'ordres religieux et de congrégations, tels que celui des Carmélites, des Carmes

déchaussés, des Minimes, des Augustins déchaussés, des prêtres de la Doctrine chrétienne, des Frères de la charité, des Pères de l'Oratoire en France, des Ursulines, etc. Il publia divers règlements pour réformer les abus introduits dans les tribunaux de Rome, comme aussi pour la tranquillité publique. Il se fit remarquer aussi par les superbes édifices dont il embellit Rome, et par les palais magnifiques qui sont demeurés à la maison des Borghèses, tant à Rome qu'à Frascati : il y rassembla les plus beaux monuments de l'antiquité qu'il put recouvrer, et les plus riches ouvrages de sculpture et de peinture faits par les plus habiles artistes. Ce fut lui qui acheva le palais Quirinal ou de Monte-Cavallo, qui devint dès-lors la résidence ordinaire des Papes. Paul V mourut à Rome le 18 janvier 1621, après avoir occupé le Saint-Siége seize ans et six mois.

PELAGE Ier, soixantième Pontife et successeur de Vigile. — Fils de Jean, vicaire du préfet du prétoire, Pélage Ier était Romain de naissance. Il exerça d'abord à la cour de Justinien la charge d'apocrisiaire de l'Eglise de Rome. Il fut un de ceux qui poursuivirent vivement la condamnation des origénistes.

Il aida le Pape Vigile à tenir ferme contre l'empereur dans l'affaire des trois chapitres, ce qui le fit envoyer en exil, où il demeura jusqu'à ce qu'il eût souscrit à l'édit et au cinquième concile. Lorsque Totila, roi des Ostrogoths, se rendit maître de Rome, en l'an 547, Pélage, vivement affligé du sort des citoyens, qui avaient éprouvé la plus grande famine pendant le siége, et qui devaient vraisemblablement être exterminés par les troupes victorieuses, fit distribuer des vivres aux habitants et se présenta devant le roi, revêtu de ses habits pontificaux, et tenant l'Evangile dans ses mains. Totila le voyant, lui dit : Que voulez-vous Pélage ? Venez-vous à moi comme suppliant ? — *Je viens avec ce titre,* dit l'évêque, *puisque Dieu vous a fait mon seigneur et mon maître. Je vous prie d'avoir pitié de vos serviteurs ; ayez compassion de citoyens aussi malheureux.* Le roi, adouci par l'air vénérable du prélat, par l'aspect de l'Evangile et par ce discours plein de piété, pardonna aux citoyens, ordonna qu'on remît l'épée dans le fourreau et qu'on cessât d'attenter à la chasteté des femmes ; il exhorta ses troupes victorieuses à réprimer leur férocité, et et il leur rappela l'incertitude des choses humaines, dont la situation des Romains, dans ce même moment, leur fournissait un exemple bien instructif.

M. Henrion s'exprime ainsi sur l'élection de ce Pape : « Si l'Eglise romaine, » dit-il, « n'avait jamais essuyé plus d'opprobres que dans la personne du Pape Vigile, jamais aussi les Romains ne se montrèrent plus attentifs à maintenir la dignité du Siége apostolique que quand il fut question de donner un successeur à ce Pontife. Le diacre Pélage, natif de Rome et fils d'un préfet du prétoire, ayant été élu par le plus grand nombre, une multitude de gens de bien, des plus distingués de la ville, se séparèrent de sa communion sur le bruit qui s'était répandu qu'ayant gagné la bienveillance de l'empereur Justinien du vivant même de Vigile, il avait été complice des mauvais traitements et de la mort de ce Pape. Ils craignaient aussi qu'il n'eût pas dans la foi le degré de stabilité nécessaire à un Souverain Pontife, parce qu'il avait condamné les trois chapitres, après en avoir été le défenseur. Par suite de ce zèle précipité, la désertion devint si grande dans toute l'Italie, qu'il ne se trouva que les évêques de Pérouse et de Forentin à la consécration du nouveau Pape, et qu'on fut obligé de leur associer un prêtre d'Ostie pour second assistant. Pélage Ier fut cependant reconnu en Italie, tant grâce à la protection du patrice Narsès que l'empereur y avait envoyé contre les Goths, que grâce à la manière convaincante dont il fit évanouir les soupçons qu'on avait conçus contre lui. Comme il était accusé sans preuves, il se justifia par serment, et acheva de dissiper les préventions, en exposant tout l'ordre de sa conduite ; il représenta qu'il l'avait toujours conformée à celle de Vigile : qu'il avait craint d'abord, comme ce Pontife, de faire injure au concile de Chalcédoine en condamnant les trois chapitres sans explication ; qu'il avait souscrit ensuite à la constitution pontificale, et reçu enfin le dernier jugement de son prédécesseur en confirmation du cinquième concile. »

Pelage Ier ne fut ordonné qu'au mois d'avril 555, trois mois après la mort de Vigile, et, prêchant un jour dans l'Eglise Saint-Pierre, il pria les fidèles de concourir avec lui, pour bannir la simonie des ordinations. Ensuite il donna l'intendance des biens de l'Eglise à Valentin, homme sage et vertueux, qui fit rendre à toutes les églises les vases d'or et d'argent qui leur avaient été enlevés. Après son élection, le Pape Pélage s'appliqua fortement à réprimer les schismatiques d'Italie par l'autorité de Narsès ; et comme ce patrice était pieux, et craignait de pécher contre la religion, ce Pape lui dit dans une de ses lettres : *Ne vous arrêtez pas aux vains discours de ceux qui disent que l'Eglise excite une persécution quand elle réprime les crimes et cherche le salut des âmes. On ne persécute que quand on contraint à mal faire : autrement il faut abolir toutes les lois divines et humaines, qui ordonnent la punition des crimes. Or, que le schisme soit un mal, et qu'il doive être réprimé même par la puissance séculière, l'Ecriture et les canons nous l'enseignent. Et quiconque se tient séparé du corps de l'apostolat est incontestablement dans le schisme. Ne craignez donc pas d'envoyer à l'empereur, sous bonne garde, ainsi que nous vous l'avons demandé, ceux qui troublent l'ordre hiérarchique. Avez-vous oublié ce que le Ciel a fait pour vous, lorsque le tyran Totila possédait l'Istrie et la Vénétie ? Pourquoi donc laissez-vous les évêques de ces provinces, comme ceux*

de la Ligurie, braver le Saint-Siége avec une arrogance insupportable? Si c'est le scrupule qui vous arrête, et la crainte de passer pour persécuteur, rappelez-vous, outre les canons de Chalcédoine et les principes du bienheureux évêque d'Hippone, mille exemples et mille constitutions qui montrent que les puissances doivent punir les schismatiques non-seulement par l'exil, mais par la confiscation des biens et la prison. S'il restait quelque scrupule à ces évêques touchant le jugement de l'Eglise universelle, rendu à Constantinople ces années dernières, ils devaient, selon l'usage, nous envoyer quelques-uns d'entre eux capables, tant de proposer leurs raisons que d'entendre les nôtres, et ne pas se mettre à courir, en fermant les yeux à la lumière, le risque de déchirer l'Eglise, qui est le corps de Jésus-Christ. C'est un attentat, et jamais il ne fut ni ne sera permis de tenir un concile particulier pour en examiner un général; mais s'il naît quelque doute sur un objet de cette importance, ceux qui cherchent la voie du salut doivent demander au Siége apostolique la raison de ce qu'ils ne comprennent pas, et, quant à ceux qui s'obstinent au point de refuser l'instruction et de fuir le guide qui les ramène au bon chemin, les canons veulent qu'ils soient réprimés par la puissance séculière, de peur qu'ils n'en entraînent d'autres avec eux dans le précipice. Une grande partie de cette lettre se trouve répétée dans une au patrice Valérien.

Les schismatiques ayant excommunié Narsès, le Pape le félicita de ce que la Providence l'avait permis, afin de le préserver de leur schisme; mais il l'excita en même temps à punir cet attentat, et à envoyer les coupables à l'empereur, particulièrement Paulin, évêque d'Aquilée, qu'il traite d'usurpateur, et dit qu'étant dans le schisme, il ne peut demeurer évêque. Il parle dans la même lettre d'un autre évêque schismatique nommé Euphrasius, coupable d'un homicide et d'un adultère incestueux. Dans une autre lettre il se plaint à Narsès de Thracius et Maximilien, autres évêques schismatiques accusés d'appliquer à leur profit les biens de l'Eglise. Outre l'évêque d'Aquilée, le Pape pressa encore Narsès d'envoyer à Constantinople l'évêque de Milan, qui avait ordonné celui d'Aquilée contre les canons, non-seulement à cause qu'il était schismatique, mais parce qu'il devait être ordonné par sa propre Eglise, comme il le dit dans une autre lettre. Car, ajoute t-il, *parce qu'il eût été incommode à l'évêque de Milan et à celui d'Aquilée de se faire ordonner par le Pape, à cause de la longueur du chemin, l'ancienne coutume a établi qu'ils s'ordonnassent mutuellement, mais à condition que le consécrateur vînt dans la ville du consacré, afin qu'il fût plus assuré du consentement de l'Eglise vacante, et pour montrer que l'évêque qu'il ordonnait ne lui serait pas soumis.* Le Pape Pélage dit encore dans ces lettres, qu'il n'a jamais été permis, d'assembler un concile particulier, pour examiner un concile général; mais que, si l'on a sur ce sujet quelque difficulté, il faut consulter le Saint-Siége. Il écrivit sur le même sujet à Victor et à Pancrace, hommes illustres, pour les éloigner de la communion des schismatiques, dont l'opiniâtreté ne venait que de l'ignorance, et d'une crainte mal fondée de contrevenir au concile de Chalcédoine. Dans ces lettres le Pape allègue souvent l'autorité de saint Augustin.

Cependant les évêques de Toscane écrivirent au Pape, prétendant lui faire approuver leur schisme à lui-même; sur quoi il leur dit: *Comment ne croyez-vous pas être séparés de la communion de tout le monde, si vous ne récitez pas mon nom, suivant la coutume, dans les saints mystères? puisque, tout indigne que j'en suis, c'est en moi que subsiste à présent la fermeté du Siége apostolique, par la succession de l'épiscopat? Mais de peur qu'il ne vous reste à vous ou à vos peuples, quelques soupçons touchant notre foi, tenez pour assuré que je conserve la foi du concile de Nicée, de ceux de Constantinople, d'Ephèse et de Chalcédoine, et que j'anathématise quiconque veut affaiblir en partie, ou révoquer en doute la foi de ces quatre conciles, ou la lettre du bienheureux Pape Léon, confirmée dans le concile de Chalcédoine.* Pélage fit une pareille profession de foi, adressée à tous les Chrétiens, et où il ajoute qu'il reçoit avec respect les canons reçus par le Saint-Siége, et les lettres des Papes ses prédécesseurs; enfin, qu'il honore comme catholiques les vénérables évêques Théodoret et Ibas.

Il envoya une autre confession de foi plus ample à Childebert, roi des Français, et, dans une lettre postérieure, il lui parle ainsi: *Depuis la mort de l'impératrice Théodora, il n'y a plus de disputes sur la foi en Orient. Et pour vous remettre l'esprit en repos, à vous et à tous nos confrères les évêques de Gaule, nous déclarons que nous anathématisons quiconque s'écarte le moins du monde de la foi que le Pape Léon a enseignée dans ses lettres, et que le concile de Chalcédoine a suivie dans sa définition. N'ayez donc point égard aux vains discours des gens qui aiment les scandales. L'empereur a détruit toutes les hérésies, qui, jusque à son règne, avaient à Constantinople leurs évêques et leurs Eglises. Ceux qui sont demeurés dans l'erreur, s'unissent entre eux et font de grands efforts pour troubler et diviser l'Eglise; tant que nous avons été à Constantinople ils envoyaient ici, en Italie, des lettres sous notre nom, prétendant que nous disions que l'on avait altéré la foi catholique; ils apportent encore ici, à présent, contre nous des lettres sans nom. Ce sont principalement les nestoriens, qui prétendent n'être pas éloignés du sentiment du concile de Chalcédoine et du Pape saint Léon, quoiqu'il ait condamné Nestorius en ce qu'il soutenait deux natures séparées. Ici même ils ont alarmé quelques évêques simples, qui ne savaient pas les premiers éléments de la foi et qui ne comprennent pas quel grand bien c'est de ne point s'écarter de la foi catholique.* Cette lettre est du 11 décembre 556.

Le Pape Pélage Ier ayant reçu les lettres du roi et de Lapaudus, déclara ce dernier

vicaire du Saint-Siége par toute la Gaule et lui accorda l'usage du Pallium. En même temps il envoya à Thildebert une confession de foi, où il explique les mystères de la Trinité et de l'Incarnation par rapport aux dernières hérésies, et la doctrine de la résurrection des morts. Cette confession de foi, ainsi que la lettre à Lapaudus sont du 3 février 557.

Ensuite le Pape Pélage écrivit une seconde lettre à Lapaudus, pour savoir si le roi et les évêques des Gaules étaient contents de sa profession de foi. Il lui recommande les romains qui s'étaient réfugiés en Gaule par la crainte des ennemis qui ravageaient l'Italie. Il le fait souvenir d'envoyer les habits dont il avait parlé; *car*, dit-il, *la pauvreté et la nudité est telle en cette ville, qu'on y rencontre de toute part des gens d'une naissance honnête, et autrefois opulents dans une nudité que l'on ne peut envisager sans avoir l'âme pénétrée de douleur.* Pélage I[er] mourut peu de temps après avoir écrit cette lettre le 2 mars 559, ayant tenu le Saint-Siége trois ans et dix mois. Il commença la construction d'une magnifique église dédiée aux apôtres saint Philippe et saint Jacques, et qui fut achevée par son successeur Jean III surnommé Catellin.

PELAGE II, soixante-troisième Pontife, Romain de naissance et fils de Vinigilde, fut élu le 30 novembre 578, pour succéder au Pape Benoît I[er], mort au mois de juillet précédent. — A l'époque de son élection les Lombards tenaient Rome assiégée : ils faisaient même des martyrs; ils ruinèrent aussi le mont Cassin, comme saint Benoît l'avait prédit. Les moines s'enfuirent à Rome, et Pélage leur permit d'y bâtir un monastère près le palais de Latran. Cependant, pour réprimer les ravages des Lombards, ce Pape envoya demander du secours à l'empereur, et il employa pour cette négociation Grégoire, diacre de l'église romaine, depuis Pape, et le plus grand personnage de son siècle. Comme il cherchait de tous côtés des secours pour l'Italie, il écrivit sur ce sujet à Aunacaire, évêque d'Auxerre : *C'est*, dit-il, *par un effet de la Providence que vos rois font profession de la foi catholique, et afin qu'ils puissent secourir Rome, d'où la foi leur est venue: ne manquez donc pas de profiter de la confiance qu'ils ont en vous, pour leur donner ce conseil et les détourner d'avoir aucune intelligence avec les Lombards.*

Cependant les évêques d'Italie demeuraient toujours dans le schisme pour la défense des trois chapitres; le Pape Pélage leur écrivit plusieurs lettres pour les exhorter à se réunir à l'Eglise. Dans la première de ces lettres il dit : *Saint Pierre a reçu le commandement de confirmer ses frères, et il lui a été promis que sa foi ne manquerait jamais; mais, pour lever les mauvaises impressions que l'on pourrait vous avoir données de la nôtre, sachez que c'est du concile de Nicée, du concile de Constantinople sous Théodose, du premier concile d'Ephèse, auquel a présidé notre prédécesseur Célestin I[er] et saint Cyrille d'Alexandrie; celle du concile de Chalcédoine où le Pape Léon, de sainte mémoire, a présidé par ses légats, et que nous recevons en tout la lettre de Flavien.*

Cette lettre du Pape Pélage II fut envoyée par Redemptus évêque, et Quodvultdeus, abbé du monastère de Saint-Pierre à Rome. Les évêques d'Istrie répondirent par un écrit, où ils n'entraient dans aucun examen, soutenant que la question était décidée. Le Pape Pélage leur écrivit une seconde lettre, où il se plaint de ce procédé; et, répondant à l'autorité de saint Léon, dont ils voulaient se prévaloir, il montre qu'il n'a approuvé le concile de Chalcédoine que quant à la définition de foi. Il leur fait voir ensuite, par saint Augustin et saint Cyprien, les marques de la vraie Eglise à laquelle on doit demeurer uni. *Enfin*, dit-il, *si vous n'êtes pas encore persuadés, envoyez-nous des personnes instruites à qui nous puissions faire entendre nos raisons; comme nous l'avons fait demander à l'exarque Smaragde. Ou si vous craignez d'envoyer ici, à cause de l'éloignement et des circonstances du temps, que les évêques s'assemblent à Ravenne, et nous y enverrons nos légats qui vous donneront entière satisfaction.*

Cette seconde lettre n'eut pas plus d'effet que la première, et les évêques d'Istrie répondirent encore que la chose était décidée, voulant obliger le Pape à venir à leur sentiment. Pour ne rien omettre de ce que la charité pouvait désirer, il leur écrivit une troisième lettre beaucoup plus ample où il répond à toutes leurs objections, et traite à fond la question des trois chapitres. Saint Léon, disaient les évêques d'Istrie, déclare qu'il n'ose mettre en question ce qui a été défini au concile de Chalcédoine. *Il est vrai*, répond le Pape Pélage; *mais il parle seulement de la définition de foi, et non des causes particulières qui y furent examinées.* Les évêques d'Istrie disaient : Nous avons appris du Saint-Siége et des archives de l'Eglise romaine, à ne point recevoir ce qui s'est fait sous Justinien. Car dès le commencement, le Pape Vigile et les premiers évêques des provinces latines, résistèrent fortement à la condamnation des trois chapitres. Pélage répond : *Ces latins n'entendant pas le grec, ont connu tard les erreurs dont il était question: mais plus ils ont eu de fermeté à résister, jusqu'à ce qu'ils connussent la vérité, plus vous devez avoir de facilité à les croire, quand ils se sont rendus. Vous auriez raison de mépriser leur acquiescement, s'ils l'avaient donné précipitamment, avant d'être bien éclairés. Mais, après avoir tant souffert et combattu jusqu'à se faire maltraiter, vous pouvez croire qu'ils n'auraient pas cédé tout d'un coup, s'ils n'avaient reconnu la vérité. Il n'est pas blâmable de changer d'avis, mais de le faire par inconstance; quand on cherche constamment la vérité, sitôt qu'on cesse de l'ignorer, on doit changer de langage.*

Pélage prouve ensuite que l'on ne peut condamner les morts par l'autorité de saint

Augustin lorsqu'il parle de Cécilien; et par l'exemple du concile d'Ephèse, qui a condamné le symbole de Théodore de Mopsueste. Puis il rapporte quelques passages du même Théodore, pour montrer ses erreurs. Il ajoute la requête des évêques d'Arménie à Proclus contre lui; les lettres de Jean d'Antioche, de saint Cyrille, de Rabbula, le témoignage du prêtre Hésychius de Jérusalem dans son histoire, la loi de Théodose le Jeune. Il vient ensuite à la lettre d'Ibas et montre qu'on ne peut la soutenir, sans condamner le concile d'Ephèse, Or, comme le concile de Chalcédoine a approuvé celui d'Ephèse, il se serait contredit en approuvant cette lettre. *Vous devez donc connaître*, ajoute Pélage, *où finit le concile de Chalcédoine. Nous savons tous que dans un concile on ne fait jamais de canons qu'après les définitions de foi. Prenez garde que la confession de foi est achevée dans la sixième action du concile de Chalcédoine, puisque dans la septième on dresse les canons; et dans les actions suivantes on ne traite que des affaires particulières. Et comme vos députés le révoquaient en doute, nous le leur avons fait voir en plusieurs exemplaires. Encore si on l'examine attentivement, on trouvera que les canons n'appartiennent pas à la septième action, comme l'on croit, mais à la sixième; car on n'y a mis ni la date du jour ou de l'année, ni les noms des présents; ce qui montre que c'est la suite de la même action. On voit que la cause de la foi était finie dans la sixième action, par les souscriptions des évêques, et par la prière qu'ils font à l'empereur de les renvoyer. Dans ce qu'ils règlent ensuite sur les affaires particulières, il n'y a point de souscriptions. La plupart des exemplaires grecs du concile ne contiennent que six actions avec les canons; et dans les lettres circulaires à l'empereur Léon, Alipius de Césarée en Cappadoce dit : Je vous déclare que je n'ai point lu ce qui a été fait à Chalcédoine, touchant les affaires particulières : car Thalasius, mon prédécesseur, qui assista au concile, ne nous en rapporta que la définition de foi.*

Passant ensuite au troisième chapitre, le Pape Pélage dit : *Nous ne condamnons pas tous les écrits de Théodoret, mais seulement ceux où il combat les douze articles de saint Cyrille; nous recevons sa personne, et quant à ses autres écrits, non-seulement nous les recevons, nous nous en servons même contre nos adversaires.* Mais, disaient les députés d'Istrie, Jean d'Antioche a loué Théodore de Mopsueste. Pélage répond : *Quelquefois les méchants ont été loués par les bons. Qu'y a-t-il de pire qu'Origène entre les hérésiarques, et de plus célèbre qu'Eusèbe de Césarée entre les historiens? et qui ne sait combien il loue Origène?* Cet éloge d'Eusèbe de Césarée, est remarquable en la bouche du Pape Pélage, ou plutôt de saint Grégoire le Grand; car ce fut lui qui écrivit cette lettre au nom du Pape, et apparemment les deux précédentes. Elles furent toutes trois sans effet.

Le Pape Pélage II mourut peu de temps après d'une maladie contagieuse, qui commença à Rome au milieu du mois de janvier 590. Il mourut le 8 février, après avoir tenu le Saint-Siége 12 ans et près de 3 mois, et eut pour successeur saint Grégoire le Grand. Il rétablit le cimetière de saint Hermes, martyr; il fit de sa maison un hôpital pour de pauvres vieillards; il rebâtit entièrement l'église de Saint-Laurent, dont il orna le sépulcre de tables d'argent, et revêtit de même celle de Saint-Pierre; il ordonna quarante-huit évêques en divers temps; car les Papes donnaient des évêques à la plupart des églises d'Italie.

PENITENCIER (Grand). — Aux premiers siècles de l'Eglise, il y avait à Rome, comme au reste, dans la plupart des villes où les Chrétiens étaient nombreux, des prêtres dont la fonction principale était d'absoudre les pécheurs pénitents tombés dans l'idolâtrie pendant la persécution. Ces prêtres étaient appelés pénitenciers, et leur chef le grand pénitencier. Lorsque la pénitence publique eut cessé d'être en usage en Occident, on vit affluer à Rome, de toutes les parties de la chrétienté, une foule d'hommes qui venaient se faire délier des péchés réservés au Pape. Le Souverain Pontife, ne pouvant par lui-même entendre tous ces pénitents, en commit le soin à un cardinal qui hérita du titre de grand pénitencier, et sous les ordres duquel furent placés des prêtres appelés aussi pénitenciers, pour l'aider dans ces fonctions. Telle est encore aujourd'hui cette charge : le grand pénitencier absout des cas réservés au Pape, comme dans les églises particulières, le pénitencier de l'évêque absout des cas réservés à l'évêque. D'après une constitution de saint Pie V, le cardinal qui porte ce titre doit être prêtre et docteur en théologie ou en droit canon

PIE Ier (Saint). — Ce Pape, natif d'Aquilée et fils de Rufin, fut le neuvième des successeurs de saint Pierre. Il fut d'abord admis dans le clergé de Rome, et les services qu'il rendit à l'Eglise, sous les Papes Télesphore et saint Hygin, le firent élever sur la chaire pontificale après la mort de ce dernier, arrivée en l'an de Jésus-Christ 142. Son pontificat fut assez long et même assez tranquille sous un prince à qui sa douceur naturelle avait fait donner le nom de débonnaire.

Ce saint Pape travailla avec zèle à l'accroissement du christianisme. Sous son Pontificat, l'Eglise romaine fut troublée par divers hérétiques auxquels il s'opposa avec vigueur. En quoi il eut la satisfaction de se voir puissamment secondé par saint Justin, dit le Philosophe, qui avait formé dans Rome une école de piété et qui composa de son temps sa grande apologie des Chrétiens. Celui des hérétiques qui excita le plus la vigilance de ce Pape fut Valentin. Cet hérétique, originaire d'Egypte, commença à dogmatiser dans sa patrie. Mais, ayant voulu répandre ses erreurs à Rome, il fut chassé de cette Eglise et se retira dans l'île de Chypre, où il jeta les fondements de sa secte; de là il se répandit dans une partie de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique. Il admet-

tait un séjour éternel de lumière qu'il nommait *pleroma*, dans lequel habitait la divinité; il y plaçait une multitude d'*eons*, ou d'intelligences immortelles, au nombre de trente; il les distribuait en trois ordres, les supposait nés les uns des autres, leur donnait des noms et en faisait la généalogie. Jésus-Christ et le Saint-Esprit étaient les deux derniers de ces éons, et n'avaient point eu de postérité. Valentin n'a pas été le premier auteur de ce monstrueux système; plusieurs chefs des gnostiques l'avaient enseigné avant lui, il n'avait fait que l'arranger à sa manière.

Saint Irénée, qui a vécu peu de temps après lui, et qui avait conversé avec plusieurs de ses disciples, s'est attaché à réfuter cette doctrine dans son ouvrage contre les hérésies; il fait voir que c'est un tissu de rêveries, d'absurdités, de contradictions et d'erreurs grossières, un vrai polythéisme. Saint Hygin, prédécesseur de saint Pie Iᵉʳ, essaya d'abord les voies de douceur pour ramener Valentin à la vérité. Mais sa bonté envers ce novateur ne produisit aucun effet, et, comme il ne voulut pas se rétracter, Pie Iᵉʳ fut obligé de l'excommunier dès la première année de son pontificat. Ce Pape ne voulut point communiquer avec l'hérétique Marcion, qui était venu du Pont à Rome pour essayer de rentrer dans le sein de l'Eglise.

Le Pape saint Pie Iᵉʳ conserva le livre d'Hermas intitulé *Le Pasteur*. Il fit une constitution relative au baptême des Juifs. Il changea les bains de Novatus en une église qu'il dédia, sous le nom de Sainte-Pudentienne, y fit de riches présents et y célébra souvent le sacrifice de la Messe. Il établit des peines contre ceux qui traitent négligemment ou avec irrévérence le corps de Jésus-Christ. *Si quelqu'un*, dit-il, *laisse tomber à terre par négligence quelques parcelles des saints mystères, il fera pénitence quarante jours; trois jours seulement, si c'est sur l'autel; quatre si c'est sur la nappe, et neuf si c'est sur un autre linge.* Ce Pape sacra dix-neuf prêtres, ordonna vingt et un diacres et fit dix évêques. Les combats qu'il eut à soutenir contre le fanatisme païen lui firent donner le titre de martyr par les anciens Martyrologes, Fontanini soutient que sa vie fut tranchée par le glaive sous le règne d'Antonin. Après quinze années de pontificat, saint Pie Iᵉʳ mourut le 11 juillet 157, fut enterré au Vatican et eut pour successeur saint Anicet.

On lui attribue quelques lettres que plusieurs critiques regardent comme supposées.

PIE II. — Après la mort de Calixte III, les cardinaux étant entrés dans le conclave, tinrent des conventicules où les plus puissants briguèrent des voix pour leurs amis, et employèrent les prières, les promesses. Nous n'entrerons point dans le détail de ces brigues. Enfin après bien des débats, Enée Piccolomini, cardinal de Sienne, fut élu et prit le nom de Pie II. Lorsque la nouvelle de son élection eut été confirmée, la joie fut universelle. Le peuple qui, peu de temps auparavant, avait pris les armes, les déposa aussitôt qu'il apprit que Piccolomini avait été fait Pape. Rome, qui ressemblait à une place de guerre, devint tranquille en un instant, et l'on ne vit dans toutes les rues que tables dressées et feux d'artifice. Le nouveau Pape fut conduit dans l'Eglise de Saint-Pierre; il s'assit sur le trône qu'on lui avait préparé, et reçut ce qu'on appelle l'adoration. On n'entendait partout que le bruit des tambours, des trompettes et des cris de joie. Ces réjouissances se répandirent dans toutes les villes d'Italie et surtout à Sienne, dont les habitants se distinguèrent par leur magnificence.

Pie II était né à Consigni, petite ville à dix milles de Sienne; son père se nommait Silvius Piccolomini; il fut élevé avec soin, et fit de grands progrès dans les belles-lettres. Ses études finies, il alla en 1431, au concile de Bâle en qualité de secrétaire du cardinal di Fermo. Le concile l'honora de plusieurs commissions importantes qui ne l'empêchèrent pas de publier de temps en temps quelques ouvrages. L'empereur Frédéric le fit venir auprès de lui, en 1442, pour y exercer la fonction de secrétaire, et l'employa en diverses ambassades à Rome, à Milan, à Naples et ailleurs. Le Pape Eugène IV faisait beaucoup d'estime de sa science et de ses talents. Nicolas V lui donna l'évêché de Trieste, qu'il quitta quelque temps après pour celui de Sienne; il lui confia aussi différentes nonciatures, où il réussit très-bien, et Calixte III le décora de la pourpre romaine en 1456.

Devenu Pape le 27 août 1458, après avoir passé par tous les grades inférieurs, Pie II, comparable aux plus grands Pontifes pour ce qui est de la littérature, de l'éloquence, de la force d'âme, de la prudence et de la dextérité dans le maniement des affaires, eut tant d'indifférence pour la fortune, et la fortune réciproquement pour lui, que, peu de temps avant son élection, il disait au cardinal de Pavie son ami, qu'il travaillait depuis vingt-cinq ans sans avoir encore de quoi se chausser, qu'il avait néanmoins arrosé de ses sueurs presque tout le monde chrétien, essuyé tous les genres de travaux et de souffrances sur terre et sur mer, battu par les tempêtes, transi par les frimas, brûlé par les ardeurs du soleil, dépouillé par les brigands, réduit en captivité, jeté dans les cachots et conduit vingt fois aux portes de la mort.

Pie II, après avoir été couronné à Rome, donna avis de son élection à tous les princes chrétiens et à l'université de Paris. Il s'appliqua à réunir les différentes puissances, afin qu'elles fussent plus en état d'arrêter les progrès que faisaient les Turcs de jour en jour; et, pour en délibérer avec eux, il les invita à se rendre à Mantoue. Il écrivit une lettre au roi Charles VII pour le prier de venir à cette assemblée. Dans sa lettre, il l'exhorta, comme le prince le plus pieux et le principal défenseur de la reli-

gion chrétienne, à honorer cette assemblée de sa présence. Il dit que les autres princes, voyant le fils aîné de l'Eglise y assister en personne pour la défense de la cause commune, auraient honte de ne pas suivre son exemple.

Au mois de mai 1459, le Pape se rendit à Mantoue, et l'ouverture de la séance se fit le 1er juin. Il se plaignit d'abord dans son discours, de ce que l'assemblée était si peu nombreuse; mais elle le devint trois mois après. Le roi Charles VII y envoya l'archevêque de Tours, l'évêque de Paris et Thomas de Courcelles, célèbre théologien. L'évêque de Paris porta la parole, et loua l'attachement des rois de France aux intérêts de la religion. Le Pape dans sa réponse, exalta le Saint-Siége, dit que tous les princes devaient s'y soumettre, et se plaignit de ce qu'on continuait en France de soutenir la pragmatique sanction qui était, disait-il, un acte injurieux à la dignité du Souverain Pontife. C'était tenir un langage différent de celui qu'il avait tenu lorsqu'il n'était qu'OEnéas Sylvius. Les ambassadeurs de France exposèrent que la pragmatique était au fond le règlement du concile de Bâle, puisqu'elle avait été dressée d'après les décrets de ce concile, et que le roi ne l'avait faite qu'après avoir pris le conseil des évêques et des plus savants docteurs de son royaume. Cette opiniâtreté des ambassadeurs indisposa Pie II contre la France, et il en devint l'ennemi. Voyant donc qu'il ne pouvait rien attendre des Français ni des Anglais, il eut recours aux Allemands; mais il n'en put tirer qu'une promesse de fournir un certain nombre de troupes. Comme on était au mois de décembre, il remit les autres séances à l'année suivante. Ce fut alors qu'il publia sa bulle *Exsecrabilis*, par laquelle il condamna les appels des jugements du Pontife de Rome au futur concile. *Qui ne voit*, dit-il, *le ridicule d'appeler à ce qui n'existe pas, et qu'on ignore s'il existera?* Il ajoute que les appels renversent la discipline. Il finit en menaçant d'excommunier ceux qui les feront ou les favoriseront.

Peu de jours après que ce Pape eut donné cette constitution conforme aux véritables règles du droit canon et à la pratique ancienne de l'Eglise, il assembla les cardinaux, les prélats et les ambassadeurs des princes, et leur exposa ce qui s'était fait dans cette assemblée depuis huit mois, ce qu'on pouvait espérer des secours que les différents royaumes avaient promis, et dont il fit l'énumération. *Qui doute*, ajoutait-il, *qu'on ne puisse vaincre et abattre les Turcs avec une armée de plus de quatre-vingt mille hommes?* Après ce discours, tous ceux qui avaient fait des avances ou des promesses au nom de leurs maîtres les confirmèrent, et les autres gardèrent le silence. Ensuite descendant de son trône et, se tournant vers le grand autel, il se mit à genoux, fit sa prière en poussant des soupirs et versant des larmes, et récita plusieurs versets des Psaumes propres à la conjoncture où l'on se trouvait; les prélats et tout le clergé lui répondaient. Telle fut la fin de l'assemblée de Mantoue, où l'on ne fit que concerter des projets, sans qu'on prît les mesures efficaces pour en venir à l'exécution. Le Pape, voyant toute l'Italie en feu, et la plupart des princes chrétiens divisés, voulait, en qualité de père commun des fidèles, travailler à rétablir la paix parmi eux en les réunissant pour la guerre contre les ennemis de la religion.

Pie II étant parti de Mantoue, s'arrêta à Sienne sa patrie. Pendant un assez long séjour qu'il fit en cette ville, il eut un sujet de plainte de la part de Sigismond, duc d'Autriche. Ce prince était en différend avec le cardinal Cusa, au sujet de la juridiction de l'Eglise de Brixen, dont il était évêque, et qu'il voulait conserver en commende avec la permission du Pape, sans y résider. Sigismond s'opposa fortement à l'établissement de cette commende. Le cardinal voulut l'emporter; Sigismond le fit arrêter prisonnier, et ne lui accorda la liberté quelque temps après qu'en le faisant jurer qu'il ne se souviendrait plus de cette injure; qu'il laisserait l'Eglise de Brixen en repos, et qu'il lui payerait une somme pour sa rançon. Le Pape ayant appris ce fait monstrueux, excommunia Sigismond.

Le Pape, étant de retour à Rome, envoya au roi de France, Louis XI, Jean Joffroi, évêque d'Arras, en qualité d'ambassadeur, et le chargea de porter ce prince à abolir la pragmatique sanction dans son royaume. Le prélat ne négligea rien pour arriver à ce but; il n'eut pas de peine à réussir. Louis avait déjà résolu d'abolir la pragmatique. Ainsi, dès que l'évêque eut fait connaître le désir du Pape, il lui promit de s'y conformer; mais à condition, 1° que Pie II cesserait de protéger Ferdinand contre René d'Anjou pour la couronne de Sicile; 2° qu'il y aurait un légat français dans le royaume pour la nomination des bénéfices, afin que l'argent n'en sortît point. L'évêque lui promit d'engager le Pape à lui accorder ces deux articles. Louis XI, se fiant à sa promesse, écrivit au Pape qu'il allait abolir la pragmatique. L'évêque, satisfait de la docilité du roi, se chargea de porter la lettre au Pape; il n'était pas encore arrivé à Rome, qu'il apprit sa promotion au cardinalat.

Cependant Louis XI ne fit point exécuter sa déclaration contre la pragmatique. Les remontrances que le parlement et l'université de Paris firent à ce prince, contribuèrent encore à la lui faire conserver, et la pragmatique continua de servir de règle dans la plupart des articles qu'elle contenait. Mais ensuite ce prince, par les conseils du cardinal de la Balue, sacrifia aux instances du Pape et abolit la pragmatique.

Cependant Pie II poursuivait toujours son projet de guerre contre les Turcs, et faisait de fréquents voyages à ce sujet. Il allait pour se mettre lui-même à la tête de l'expédition contre les infidèles; les grands mouvements qu'il se donna étant au-dessus de ses forces, lui causèrent une fièvre qui augmenta la

douleur de la goutte dont il était souvent attaqué. Sa maladie devint si sérieuse, qu'il sentit que sa dernière heure approchait. Alors il appela les cardinaux, les exhorta par un long discours, à ne consulter que le mérite dans le choix d'un successeur, à ne point faire de grâces à ceux qui n'en méritaient point, et surtout à poursuivre le dessein de la guerre contre les Turcs; ensuite il se fit administrer les sacrements, et mourut le 14 août 1464, âgé de cinquante-neuf ans, après 6 ans de pontificat. Le cardinal de Pavie, dans le discours qu'il fit à ses collègues touchant l'élection d'un successeur, dit que Pie II fut rempli de vertus, et qu'il s'était rendu recommandable par son zèle pour la religion, par l'intégrité de ses mœurs et par sa grande érudition. Il l'excuse sur ce qu'on lui reprochait qu'il s'absentait trop souvent de Rome. On trouva dans ses coffres près de 50,000 écus d'or qu'il avait amassés pour fournir aux frais de la guerre contre les Turcs. On convint de donner cette somme à Mathias, roi de Hongrie, sans doute parce qu'il était le plus lésé par les infidèles, et qu'il en avait le plus à craindre. Ce Pape a laissé beaucoup d'écrits, et entre autres, des mémoires sur le concile de Bâle, une Histoire des Bohémiens, et un Poëme sur la Passion de Notre-Seigneur.

PIE III. — Après la mort d'Alexandre VI, les cardinaux, au nombre de trente-huit, s'étant assemblés au conclave, on procéda à l'élection. Ceux des cardinaux qui prétendaient au pontificat, comptaient beaucoup sur leurs intrigues et le crédit de leurs amis. Le cardinal Julien de la Rovère s'était dévoué à la France dès le commencement du pontificat d'Alexandre VI, dont il était l'ennemi déclaré. Il avait toute la confiance du cardinal d'Amboise, archevêque de Rouen, ministre de Louis XII, et il affectait le plus grand désir de lui procurer la tiare, qu'Amboise n'aurait pas été fâché d'obtenir. Mais cette ardeur qu'il lui montrait n'était qu'un jeu, dont il couvrait les ressorts qu'il voulait remuer pour se faire élire lui-même. Il fit sentir aux cardinaux italiens combien il était de leur intérêt d'avoir un Pape de leur nation; il persuada sans peine aux Espagnols que, s'ils élisaient un Français, le royaume de Naples était perdu pour l'Espagne; et en continuant de faire accroire au cardinal d'Amboise qu'il agissait pour lui uniquement, il mania si adroitement les esprits, que le choix tomba sur Piccolomini, neveu du Pape Pie II, qui fut élu le 22 septembre 1503. Ses vertus le rendaient digne du pontificat, et c'était le plus régulier de tous les cardinaux; mais il était trop âgé et trop infirme pour en porter longtemps le fardeau : il prit le nom de Pie III. Le cardinal de la Rovère n'avait pas osé se proposer lui-même. Son unique vue avait été d'empêcher que la faction française ne l'emportât, d'éloigner de Rome les troupes du roi, et de faire élire un Pape, dont le grand âge ne lui laissât que le temps de s'assurer les voix pour un autre conclave; il n'eut pas à attendre longtemps.

Pie III désirait fort de réformer le clergé, surtout la cour de Rome; mais il ne vécut pas assez longtemps pour exécuter ses louables projets. Quelques jours après son élection, on fut obligé de lui faire à la jambe deux incisions; il se trouva hors d'état de s'appliquer aux affaires, et il ne fit que languir jusqu'à sa mort, qui arriva le 13 octobre, vingt-six jours après son élection.

PIE IV. — Après la mort de Paul IV, le conclave qui se tint pour l'élection du Pape, dura près de quatre mois, tant il y eut de cabales. D'abord tous les cardinaux firent serment de reconnaître l'empereur Ferdinand, de peur de perdre le reste de l'Allemagne, où plusieurs princes étaient protestants, et de rétablir le concile de Trente. Ensuite on procéda à l'élection. Il y avait quatre ou cinq cardinaux pour lesquels on briguait ouvertement. La Cueva, espagnol, fit solliciter un grand nombre de ses confrères de lui donner leurs voix, faisant entendre à chacun en particulier, que c'était sans conséquence, et seulement afin de lui procurer la satisfaction d'avoir quelques voix. Cet artifice lui procura un grand nombre de bulletins; mais on s'aperçut de son stratagème lorsqu'il était encore temps. Plusieurs cardinaux étaient favorables au cardinal Pacheco, et sa grande réputation fit que pendant quelque temps on ne parlait que de lui; son élection paraissait déjà certaine, lorsque tout le Sacré Collége changea de disposition, et toutes les voix furent pour le cardinal de Médicis, qui fut élu Pape le jour même de Noël au soir, 1559. Il prit le nom de Pie IV.

Il était d'une autre maison que les Médicis de Florence, et s'appelait proprement Médichin ou Médique. Il était né à Milan en 1499. Il devint docteur et se fit une réputation comme jurisconsulte. Il acheta une charge à Rome, jouissait de la confiance de Paul III, et fut fait cardinal. Depuis cette époque il fut constamment chargé de l'administration des villes papales, de la direction des négociations politiques et souvent du commissariat des armées du Saint-Siége. Il se montra partout habile, prudent et doux. S'étant retiré à Milan, il y fit faire un grand nombre de constructions, se livrait aux occupations littéraires, et les prodigalités de sa bienfaisance lui méritèrent le nom de *Père des pauvres*. Il était plein de bonté et de condescendance. On le voyait presque tous les jours à pied et sans suite, parlant avec affabilité à tout le monde. On entendait répéter souvent qu'il aimait naturellement la justice et ne voulait blesser personne dans sa liberté; sa pensée intime et invariable était d'agir de toutes ses forces pour le maintien et la défense des droits de l'Eglise.

Une des premières actions du nouveau Pape fut de reconnaître Ferdinand pour empereur. Il éleva au cardinalat Charles Borromée, fils de sa sœur, et depuis si célèbre par sa sainteté; il décora du même titre les seconds fils du duc de Toscane. Il pardonna au peuple qui s'était porté à tant de violences contre son prédécesseur et contre

l'Inquisition. Dès le commencement de son pontificat il témoigna de l'humanité, de la bonté, de la bienfaisance à tout le monde, parut éloigné de l'ambition et de l'avarice; il traita avec rigueur les Caraffe, neveux du dernier Pape et coupables des plus grands crimes. Mais comme ils avaient contribué à son élévation, il voulut d'abord leur faire du bien; dans la suite ayant appris que le roi d'Espagne leur avait promis des récompenses, et persuadé que la sentence d'abolition obtenue en leur faveur, pendant le conclave, était subreptice et absolument nulle, il les fit arrêter lorsqu'ils s'y attendaient le moins, et les fit conduire en prison. Quelque temps après il fit instruire leur procès, et on procéda à leur condamnation; le cardinal fut étranglé dans la prison, et le duc de Montorio eut la tête tranchée sur le pont du château Saint-Ange. Quelques-uns de leurs parents furent aussi punis du dernier supplice.

Pie IV convoqua un concile œcuménique ou plutôt rétablit le concile de Trente et publia la bulle de convocation à la fin de novembre 1560. En conséquence, les évêques et les théologiens s'y rendirent et on tint la dix-septième session. Vers le même temps, Pie IV envoya à Trente Charles Visconti, évêque de Vintimille, pour être son nonce secret au concile, et l'informer exactement de tout ce qui s'y passerait; il était chargé d'approfondir toutes les mesures qu'on prenait, d'agir avec la plus grande circonspection et de gagner tous les esprits par la douceur.

Il tint dans le même temps un consistoire, où il se plaignit de tous les ambassadeurs du concile, et en particulier de ceux de France, jusqu'à dire que Lansac lui paraissait être un ambassadeur de huguenots, puisque ce ministre et ses collègues appuyaient certaines gens, qui mettaient le concile au-dessus du Pape, opinion hérétique, disait-il, et dont les fauteurs sont hérétiques. Cependant il déclara qu'il voulait que le concile fût libre, et qu'il ne s'opposait point qu'on décidât la question de la résidence, c'est-à-dire, si elle était de droit divin, mais qu'il fallait laisser aux esprits le temps de se calmer. Pie IV avait fort à cœur cette question; il disait qu'il voulait réformer lui-même la cour de Rome sans que le concile s'en mêlât; et que cette question ainsi que d'autres qui intéressaient cette cour, devaient lui être renvoyées pour être décidées dans un consistoire.

Ayant appris que le cardinal de Lorraine devait se rendre à Trente avec un grand nombre d'évêques, il écrivit au roi d'Espagne, pour le prier d'envoyer aussi au concile beaucoup de prélats de son royaume, afin qu'il pût les opposer aux évêques de France, lorsqu'ils voudraient proposer quelque chose contre les droits du Saint-Siége. Philippe II se conforma à ses intentions, et fit dire expressément aux évêques de son royaume d'être favorables au Pape, et de ne se laisser point entraîner par les Français, s'ils attaquaient son autorité. L'empereur Ferdinand recommanda au contraire aux évêques de ses Etats d'imiter l'opposition des Français, et de presser, comme eux, l'ouvrage de la réformation. Les bornes de cet ouvrage ne nous permettent pas de rapporter tout ce que fit Pie IV pour aider dans leur œuvre les Pères du concile, et pour juger les matières qui concernaient la réformation. Enfin, lorsqu'il fut terminé, il témoigna qu'il approuvait les décrets qu'ils avaient faits, touchant la réformation, et qu'il voulait qu'ils fussent exécutés. En conséquence, il ordonna à tous les évêques d'aller résider dans leurs diocèses, et le 26 janvier 1564, il donna sa bulle pour la confirmation du concile.

Après avoir établi une congrégation de huit cardinaux, chargés de veiller à l'exécution des décrets du concile, le Pape s'empressa d'envoyer sa bulle de confirmation à tous les princes catholiques. Tous reçurent le concile. La France seule ayant élevé des difficultés, plusieurs regardèrent longtemps le concile de Trente comme n'y étant pas reçu. Pie IV, sans se borner à des promulgations stériles, employa tous ses efforts et son pouvoir à mettre immédiatement à exécution les décrets et surtout la loi touchant la résidence.

Par une première bulle, il ordonna la confiscation des biens au profit des réserves faites par la chambre apostolique en faveur de l'Eglise et des pauvres, contre les évêques et tous les bénéficiers ayant charge d'âmes et qui ne résideraient point. Il y eut après une seconde bulle plus rigoureuse encore, ou plus circonstanciée que la première, afin d'obvier aux supercheries de la fausse conscience, si ingénieuse à se faire illusion en cette matière; par une troisième, émanée de ce même esprit de vigilance, auquel rien n'échappait, il statua que les bénéficiers étudiants ne jouiraient qu'avec le consentement des ordinaires, du privilége qu'on leur laissait de percevoir, sans résider, les fruits de leurs bénéfices. La sollicitude pontificale n'était cependant pas absorbée tout entière par les affaires du concile; une des meilleures œuvres que Pie IV fit en ce temps-là fut de seconder saint Philippe Néri dans l'établissement de sa congrégation de l'Oratoire, qui prit sa forme régulière en cette année 1564.

Pie IV doit avoir une large part dans l'histoire, puisque ce fut sous son pontificat que se terminèrent les réformes d'une immense valeur décrétées par le concile de Trente. Les fidèles furent soumis à toute la rigueur de la discipline ecclésiastique, on fonda des séminaires et l'on eut soin d'y élever les jeunes prêtres sous la direction d'une règle très-austère et sous l'influence de la crainte de Dieu. Les paroisses furent régularisées; l'administration des sacrements et la prédication réorganisées; et, la coopération des moines soumise à des lois déterminées. On recommanda fortement aux évêques les devoirs de leurs fonctions et en particulier la surveillance du clergé. Mais le grand, l'immense succès fut de voir les

évêques s'engager solennellement à l'observation des décrets du concile et à la soumission envers le Pape par une profession de foi particulière qu'ils jurèrent d'observer.

Après la conclusion de cette grande affaire, Pie IV fit une nombreuse promotion de cardinaux : il orna les plus célèbres monuments de Rome, fit conduire à grands frais les eaux de plusieurs fontaines, jusque dans la ville : il répara les églises, fortifia les ports et les citadelles de plusieurs villes, établit une imprimerie au Vatican pour avoir une édition exacte des Pères. Enfin il embellit son palais, et y ajouta de nouveaux appartements.

Cependant le fanatisme d'un illuminé l'avait poussé à former une conjuration contre le Pape. Benoît Accolti, fils d'un cardinal de ce nom, en était le chef. Ils avaient conçu le projet d'assassiner le Pape au milieu d'une procession où il s'avançait calme, sans soupçon et sans défense. Mais à la vue de Pie IV Accolti ne se sentit plus la force de frapper et son complice Antoine de Canosse n'eut pas une résolution plus ferme. Bientôt le complot fut découvert, les conjurés furent arrêtés et ce crime paraissant de nature à ne pas rester impuni sans danger, ils furent condamnés à mort [1565].

Pie IV échappé à ce péril retomba peu après dans des appréhensions presque aussi cruelles au sujet des efforts prodigieux que firent les Turcs pour se rendre maîtres de Malte et dévaster ensuite l'Italie. Une de ses dernières actions fut la publication d'une bulle en faveur de l'ordre militaire et hospitalier de Saint-Lazare de Jérusalem, qui avait été établi par les Chrétiens d'Occident, lorsqu'ils étaient maîtres de la Terre-Sainte. Pie IV ne fit presque plus que languir après qu'il eut donné cette bulle. Le cardinal Charles Borromée ayant appris sa maladie, se rendit à Rome pour préparer le Pape son oncle à la mort : il le conjura d'employer le peu de temps qui lui restait à s'occuper uniquement du salut de son âme ; il lui administra les sacrements et ne le quitta point qu'il ne fût expiré. Saint Philippe Néri assista aussi à sa mort, qui arriva le 9 décembre 1565 : il était âgé de soixante-six ans huit mois, et avait tenu le Saint-Siége six ans.

PIE V (saint). — Après les obsèques de Pie IV, le conclave qui fut assemblé pour l'élection de son successeur se trouva divisé en plusieurs factions, dont la plus considérable était celle du cardinal Charles Borromée, qui dans une lettre donne les renseignements suivants sur les motifs qui le décidèrent : « Je résolus, » dit-il, « de n'avoir égard pour le choix à faire qu'à la religion et à la foi. Lorsque la piété, la vie irréprochable et les sentiments de sainteté du cardinal d'Alexandrie me furent connus, je pensais que la république chrétienne ne pouvait être mieux gouvernée que par lui et je lui consacrais tous mes efforts. » Il n'était pas possible en effet de voir agir par d'autres considérations un homme possédé comme l'était Charles Borromée d'intentions si parfaitement pures. Le cardinal dit Alexandrin fut donc élu le 15 janvier 1566. Il se nommait Michel Ghisleri, et était né le 17 janvier 1504, à Bosco en Piémont, d'une famille originaire de Bologne, d'où les troubles civils du XVe siècle l'avait expulsée presque mendiante. Ses parents, quoique pauvres, lui firent donner quelques commencements d'étude. Mais Ghisleri, élevant ses pensées au-dessus des vues qu'ils avaient sur lui, renonça au monde et à peine âgé de quatorze ans, entra dans un couvent de Dominicains. Des aumônes qu'il recevait, il ne conserva pour ses propres besoins pas même de quoi se faire un manteau ; il trouvait que le meilleur remède contre la chaleur de l'été était de manger peu ; quoique étant le confesseur d'un gouverneur de Milan, il voyageait cependant toujours à pied, et le sac sur le dos. Enseignait-il, il le faisait toujours avec précision et avec bienveillance ; avait-il un couvent à administrer comme prieur, il était sévère et économe : il en a libéré plus d'un de ses dettes. Son zèle commença à se développer à l'époque où les doctrines de l'Eglise luttaient en Italie contre les tentatives de propagation des protestants. Après avoir achevé ses études monastiques, il fut chargé d'enseigner la philosophie et la théologie. De là il fut prieur dans plusieurs couvents successivement. Il y corrigeait les relâchements et maintenait la discipline, encore plus par les exemples de sa vertu, que par ses discours. Partout où il se trouva, il y fit revivre l'esprit de saint Dominique dans toute sa pureté et dans sa ferveur.

Ses rares vertus, son zèle et sa science lui firent confier diverses charges dans son ordre. L'hérésie cherchant à pénétrer en Italie par le Milanais, le frère Alexandrin fut nommé inquisiteur à Côme. Sa sainte inflexibilité lui attira des ennemis. En 1550, il se rendit à Rome pour en appeler de leurs injustices et de leurs violences. Là, il fut compris par le fondateur des Théatins, le cardinal Caraffa, depuis Pape sous le nom de Paul IV. Approuvé par ses supérieurs, Ghisleri, retourna en Lombardie et y reprit ses austères fonctions avec une grande charité, mais aussi avec la rigueur inébranlable que réclamait la gravité des circonstances. Caraffa, qui ne l'avait pas perdu de vue, le fixa à Rome dès 1551, en lui faisant donner l'importante charge, devenue vacante, de commissaire général du Saint-Office.

Arrivé à la papauté, Caraffa éleva son ami à l'épiscopat, puis au cardinalat [1557], et enfin, il le nomma inquisiteur souverain de la chrétienté, office immense, dans lequel il n'a pas eu de successeur. Après une apparence de disgrâce dans les derniers jours de Pie IV, Michel Ghisleri, c'est-à-dire le cardinal Alexandrin, remplaça ce Pape sur le trône de saint Pierre [1566]. Devenu Pape, il conserva toute la sainteté de sa vie et l'ardeur de son zèle pour la foi chrétienne. Il vivait comme Souverain Pontife avec toute la rigidité d'un moine, observait le jeûne

dans toute son étendue, sans interruption. Il ne se permettait pas un seul vêtement d'étoffe plus fine ; il lisait souvent et entendait tous les jours la Messe. Il eut cependant soin de ne pas se laisser détourner par les pratiques spirituelles de l'attention qu'il devait aux affaires publiques. Il était convaincu, disait-il, que la papauté ne contribuait en rien au salut de l'âme, et ce fardeau lui parut insupportable sans les grâces de la prière. Le bonheur d'une dévotion fervente, le seul qu'il pût éprouver, d'une dévotion qui souvent excitait l'abondance de ses larmes, ce bonheur, il l'a conservé jusqu'à sa mort. Le peuple était entraîné lorsqu'il voyait ce saint Pontife aux processions pieds nus, tête nue, le visage rayonnant de l'expression ineffable d'une sincère et profonde piété, portant une longue barbe, blanche comme la neige; il disait qu'il n'avait jamais existé un Pape aussi pieux et se plaisait à raconter que son regard seul avait converti des protestants. En outre, Pie V était bon et affable, il vivait dans la plus grande familiarité avec ses serviteurs. Avec quelle mansuétude il accueillit le comte della Trinita qui l'avait menacé de mort, et qui plus tard avait été envoyé près de lui comme ambassadeur : *Voyez donc*, lui dit-il, lorsqu'il le reconnut, *voilà comment Dieu vient au secours des innocents*. Il ne fit pas sentir autrement son ancienne conduite à son égard. De tous temps, il se montra charitable; il avait une liste des pauvres de Rome qu'il faisait soutenir religieusement selon l'état de chacun.

Les circonstances n'ont pas prise sur le caractère des saints ; seulement leurs vertus et leurs facultés s'adaptent à la diversité des situations. Tel est Ghisleri, simple religieux, prêtre, évêque, cardinal, Pape. Comme il a su obéir, ainsi il sait commander. Un même caractère se manifeste magnifiquement dans tout le cours de son histoire : ardeur dans la foi, gravité et austérité dans la vie, invincible fermeté et calme dans la poursuite de ce que prescrit le devoir, loyauté dans les relations, clémence et facilité dès qu'elles sont possibles, enfin, toujours et partout charité. *Quand Dieu veut favoriser un pontificat*, dit M. de Falloux, *il lui envoie de grands ministres et de grands capitaines dans l'ordre spirituel, c'est-à-dire, des saints*. En effet, saint Pie V fut grandement favorisé sous ce rapport.

Le premier soin de Ghisleri, devenu Pape, fut d'extirper des Etats pontificaux le brigandage et les mauvaises mœurs publiques. Quant au dehors, son infatigable et constante sollicitude eut simultanément pour objet de propager la vraie foi et d'en maintenir la pureté, d'appliquer à toutes les parties de l'Eglise les décrets du saint concile de Trente, de la protéger contre les envahissements de l'hérésie, de briser la prépondérance protestante, enfin, non-seulement de défendre la république chrétienne contre les Turcs, mais même de renverser les Turcs. Qu'admirable est le détail des immenses travaux de saint Pie V, par la politique, par les armes, par les exhortations, par la sainteté des exemples, en Italie, en Allemagne, en Pologne, en Ecosse, en France, en Corse, en Portugal, en Espagne! Qu'il est beau de voir le Pape s'interposer en faveur des peuples d'Amérique, et arracher Carranza, archevêque de Tolède, à l'Inquisition espagnole! Il fit plusieurs règlements très-utiles à la religion. Dès qu'il eut été couronné, il employa en aumônes pour les pauvres les largesses que les Souverains Pontifes avaient coutume de faire au peuple romain, et les dépenses qu'on faisait pour les festins publics à leur avénement. Il s'occupa ensuite à réformer les désordres publics, il engagea les cardinaux à servir d'exemple de modestie et de piété dans leur maison. Il travailla à bannir le luxe de la ville, à en ôter le scandale que causaient les courtisanes, et il les relégua dans un quartier éloigné. Il en retira plusieurs de ce malheureux état, tant par ses menaces que par ses bienfaits. Il dota grand nombre de pauvres filles pour les garantir d'y tomber; il retrancha la débauche des cabarets ; il défendit dans les spectacles les combats des bêtes, et tout ce qu'il pouvait y avoir d'inhumain, ou de trop licencieux. Il rétablit l'exactitude dans la police, et l'intégrité dans l'administration de la justice. De sorte que la ville de Rome prit une face toute nouvelle sous son pontificat. Pour réussir dans le dessein qu'il avait de réformer l'Eglise dans tous ses membres, il eut soin de publier et de recevoir le concile de Trente : il obligea les évêques à résider ou à se démettre ; il abolit les indulgences pécuniaires, et fit des lois salutaires pour le clergé séculier et régulier, d'autres pour la subsistance des mendiants et la clôture des religieuses. Il travailla de toutes ses forces au rétablissement de la foi catholique dans l'Allemagne, les Pays-Bas et la France; il la maintint dans la Pologne et dans la Prusse, il assista de son avis et de son argent les Catholiques de France contre les calvinistes.

Tant de vertus et de bonnes œuvres lui assignent un des plus haut rangs parmi les Papes les plus remarquables par leur zèle pour la foi et par leur sainteté. Sa conduite et ses sentiments exercèrent une immense influence sur ses contemporains et sur tout le développement de l'Eglise. On vit la réforme de la cour de Rome dont on s'était tant occupé, enfin réalisée. Les dépenses de la maison papale furent extraordinairement restreintes, Pie V avait besoin de fort peu de choses pour lui-même. *Celui qui veut gouverner les autres*, disait-il, *doit commencer par se gouverner lui-même*. Il n'accorda rien à ses parents, il défendit pour l'avenir par une de ses bulles les plus sévères toute inféodation des possessions de l'Eglise romaine sous quelque prétexte que ce fût. Il excommunia d'avance ceux qui ne feraient seulement qu'en donner le conseil, et fit signer ce statut par tous les cardinaux. Il fit procéder contre tous les archevêques et évêques qui ne résidaient pas dans leurs dio-

cèses et ordonna à tous les curés, sous des peines sévères, de ne pas abandonner leurs églises paroissiales. Il commença à mettre à exécution toutes ces réformes à Rome et dans les Etats de l'Eglise. Lui-même s'occupait scrupuleusement de faire rendre une forte et impartiale justice. Il exhortait les magistrats et chaque mois tenait une séance publique où chacun pouvait exposer ses plaintes contre les jugements rendus. Tout le monde, sans distinction, était admis à son audience qui commençait dès le matin; et la réforme s'étendant de Rome à toute l'Italie, pénétra bientôt jusqu'aux entrailles de toute la chrétienté.

Le 1er octobre 1557, Pie V donna une bulle pour la condamnation de soixante-treize propositions tirées des ouvrages de Baïus, fameux docteur de l'Université de Louvain, et dont la doctrine, selon M. Dupin, peut se rapporter aux principes suivants: Que l'état de l'homme innocent est son état naturel; qu'il lui était dû, et que Dieu ne l'a pu créer dans un autre état; que ses mérites en cet état ne peuvent être appelés dons de la grâce; qu'il pouvait alors mériter la vie éternelle par les forces de la nature; que depuis le péché d'Adam, toutes les œuvres des hommes, faites sans grâce, sont des péchés; que la liberté, selon l'Écriture, est d'être délivré de la servitude du péché; qu'elle est compatible avec la nécessité; que les mouvements involontaires de la cupidité sont défendus par le précepte; et qu'ils sont un crime dans les baptisés qui retombent dans le péché; que la contrition seule ne remet pas les fautes sans l'absolution du prêtre; que la Vierge est conçue dans le péché originel; que l'on peut mériter avant d'être justifié; que l'homme ne satisfait pas par ses œuvres de pénitence; mais qu'en considération de ses œuvres, la satisfaction de Jésus-Christ lui est appliquée. La bulle ne qualifiait aucune des propositions; elle les condamnait respectivement comme *hérétiques, erronées, suspectes, téméraires, scandaleuses, et offensant les oreilles pieuses.* Le nom de Baïus fut néanmoins épargné dans cette bulle. Morillon, grand vicaire de Malines, fut envoyé à Louvain par le cardinal de Granvelle, et ayant assemblé la faculté, il intima la bulle qui fut acceptée par tous les docteurs: ils en demandaient en même temps une copie à Morillon, qui répondit qu'il ne pouvait la leur donner. Mais, quoique Baïus se fût soumis comme les autres, il ne laissa pas de se plaindre de ce qu'on l'avait condamné sans l'entendre, et prétendit même qu'on avait mal extrait ces articles: il adressa deux Apologies au Pape, mais inutilement: le jugement du Pape fut confirmé. L'année suivante Pie V adressa à Baïus un bref pour lui notifier le nouveau jugement porté sur ses écrits. Ce docteur, pressé par le grand vicaire Morillon, fit une abjuration secrète entre ses mains. Pressé de nouveau, il entreprit d'expliquer ses sentiments dans ses leçons publiques: « Mais, » dit le continuateur de M. Fleury, « cette explication de Baïus ne calma pas les esprits, et ne le justifia pas. On fut justement choqué de la hardiesse avec laquelle il avait osé avancer que son crime était d'avoir préféré les expressions des saints Pères au langage de l'école. On lui reprocha d'accuser le Saint-Siége d'avoir prononcé précipitamment, d'avoir pris plusieurs de ses articles dans un sens étranger, et de les avoir flétris, quelque vrais qu'ils fussent en eux-mêmes, et dans le sens que ses paroles présentaient. »

Dans la même année Pie V publia solennellement la bulle qui se lit tous les ans à Rome le jeudi saint, d'où elle a pris le nom de bulle *In cœna Domini.* On prétend qu'elle est l'ouvrage de plusieurs Papes. Quelques auteurs la font remonter jusqu'au commencement du XVIe siècle. L'année suivante, Pie V y fit diverses additions, et la publia de nouveau avec un appareil capable d'inspirer le respect. Il ordonna que tous les fidèles s'y soumettraient, sans qu'il fût besoin d'autre publication que celle qui venait d'être faite à Rome; que les curés la liraient publiquement en chaire tous les ans, le jeudi saint, qu'on l'afficherait aux portes des églises, et dans tous les confessionnaux, afin qu'elle servît de règle aux évêques et à tous les confesseurs, et que tous les fidèles en eussent connaissance. Cette bulle déclare excommuniés tous ceux qui en appellent au concile général des décrets, des sentences et autres ordonnances du Pape; toutes les universités, colléges ou chapitres, qui enseignent, ou qui croient que le Pape est soumis au concile général; tous les princes qui font dans leurs Etats de nouvelles impositions, ou qui augmentent les anciennes, sans la permission du Saint-Siége. L'immunité des ecclésiastiques est établie dans cette bulle, comme un privilége qui leur appartient de droit divin, indépendamment de toute concession des princes.

L'Allemagne, la France, l'Espagne, la république de Venise, ne voulurent point que cette bulle fît loi dans leurs Etats: ils voulurent au contraire faire triompher leurs injustes prétentions. Il fut défendu à tous les sujets de ces puissances de recevoir cette bulle et d'y obéir. En France, les parlemens en défendirent la publication sous des peines rigoureuses, déclarant cette bulle attentatoire aux droits du roi et de ses officiers, et contraire aux libertés de l'Eglise gallicane. Cependant Pie V menaçait même l'Espagne et Venise d'un interdit général, mais il en fut détourné par le besoin qu'il avait de ces deux puissances dans la ligue qu'il projetait contre les Turcs. Cependant cette résistance qu'apporta la puissance séculière n'arrêta pas le zèle d'un grand nombre d'évêques du royaume de Naples, qui entreprirent de faire exécuter dans leurs diocèses cette bulle.

Pie V domina l'Espagne et l'Italie d'une manière plus absolue que ne l'avait fait aucun de ses prédécesseurs. Partout les canons du concile de Trente s'emparèrent de plus

en plus des habitudes de la vie chrétienne. Tous les évêques firent serment de maintenir la *profession de foi* qui contient un sommaire des propositions dogmatiques du concile. Il publia le *Catéchisme romain*, substitua à tous les bréviaires divers le Bréviaire romain, et publia un nouveau Missel selon la règle et le rite des saints Pères, à l'usage universel. Il excommunia la princesse Élisabeth par une bulle, et délia ses sujets du serment de fidélité. Il publia encore d'autres bulles comme celle qui ordonnait la réforme de l'ordre de Cîteaux, et celle qui supprimait l'ordre des Humiliés, à cause de la dépravation de leurs mœurs, et dont quelques-uns avaient attenté sur la vie de saint Charles. Il témoigna un grand zèle pour animer les Chrétiens à faire la guerre aux infidèles. Il établit une fête en mémoire de la célèbre victoire qui fut remportée, en 1571, par les Chrétiens sur les Turcs, dans le golfe de Lépante. Elle fut attribuée au zèle de ce Pape, qui, après avoir donné ses ordres pour toute la conduite de cette grande affaire, et pourvu aux dépenses qu'il fallait faire pour la soutenir, avait ordonné des prières, des jeûnes et d'autres bonnes œuvres. Il n'avait cessé lui-même de prier, de jeûner, de veiller et de répandre des larmes devant Dieu pour obtenir cette victoire. Il n'était parvenu qu'après des efforts inouïs à réunir les divers Chrétiens contre les progrès menaçants des Turcs. Il était tellement absorbé par cette grande entreprise que le jour de la bataille il eut une extase où il vit la victoire des armées chrétiennes.

L'intervention du saint Pape dans les guerres civiles de notre pays doit plus particulièrement intéresser les lecteurs français. Les historiens modernes ont glissé sur cette intervention; et beaucoup de gens savent à peine que saint Pie V envoya, à ses frais, 4,500 fantassins et 1,500 cavaliers, armée considérable pour ce temps-là, au secours des Catholiques. Combien la fermeté et la prévoyante droiture du chef de l'Eglise ne contrastent-elles pas avec la débilité de Charles IX, avec la duplicité à courte vue de Catherine de Médicis? On a dit que le mariage de Marguerite de Valois et de Henri de Bourbon, depuis Henri IV, avait été médité dans le dessein de faire tomber les huguenots dans un piége. La vérité est que saint Pie avait voulu marier Marguerite à don Sébastien, roi de Portugal, et que, sur le refus de Charles IX, il refusa à son tour les dispenses pour l'autre alliance, laquelle, en effet, eut lieu seulement sous le pontificat de Grégoire XIII, en août 1572.

Tous les besoins de l'Eglise et de l'humanité eurent part à sa sollicitude. Les hôpitaux, les nécessités des pauvres, l'éducation religieuse du peuple, les arts mécaniques et libéraux, la science ecclésiastique, la liturgie, les séminaires, la musique religieuse, la réforme du calendrier qu'acheva son successeur. Un magnifique établissement, fondé par lui à Pavie, porte encore aujourd'hui le titre de collége Ghisleri. Et tout cela en six années.

Après la victoire de Lépante, Pie V redoubla sa ferveur et toutes ses bonnes œuvres. Il forma aussi plusieurs établissements, entre autres, un collége à Pavie pour élever la jeunesse dans la piété et les lettres, et un monastère de religieux de l'ordre de Saint-Dominique à Bosco, lieu de sa naissance. Il favorisa l'institut de la doctrine chrétienne, et celui des Frères de la Charité. Il procurait aux pauvres des secours abondants, leur lavait les pieds, embrassait les lépreux, les exhortait à la patience : il chérissait les savants, et les élevait aux dignités. Au reste, il avait toujours mené une vie pénitente, et son corps était ruiné d'austérités. Tant de travaux augmentèrent les douleurs de la néphrétique dont il était tourmenté, et redoublèrent si considérablement dans l'année 1572, que, sentant sa fin prochaine, il employa le peu qui lui restait de vie à des actions de piété. Il mourut le 1er mai de cette même année, à l'âge de 68 ans, après avoir tenu le Saint-Siége l'espace de six ans et trois mois. Le Pape Clément X fit solennellement sa béatification cent ans après; le Pape Clément XI l'a mis au nombre des saints l'an 1713, et on a célébré solennellement la fête de sa canonisation dans tout son ordre.

PIE VI. — Le conclave appelé à donner un successeur à Clément XIV s'ouvrit le 5 octobre 1774, et ce ne fut que le 14 février de l'année suivante que le cardinal Braschi réunit tous les suffrages. Il prit le nom de Pie VI et lorsqu'on lui en demanda la raison il répondit : « Pie V est le dernier Pape que l'Eglise ait mis au nombre des saints; je veux marcher sur ses traces pour parvenir au bonheur dont il jouit. » Il devait y arriver par le martyre.

Jean Ange Braschi était né à Césène, ville de la Romagne, le 27 décembre 1717. Ses parents étaient pauvres; mais d'excellentes dispositions lui promettaient des succès dans toutes les carrières. Il embrassa l'état ecclésiastique, et étant venu à Rome, il devint secrétaire de Benoît XIV, qui lui conféra un des canonicats de saint Pierre. Clément XIII, rendant également justice aux talents de Braschi, l'éleva successivement à la place d'auditeur du camerlingue et à celle de trésorier de la chambre apostolique, place qu'il remplit de 1766 en 1773.

La nouvelle de son élévation au souverain pontificat, ayant été répandue à Rome, le peuple s'y livra à tous les transports de la joie. Pie VI débuta par des actes nombreux de bienfaisance, et par la suppression des abus. Protecteur éclairé des beaux-arts, il entreprit le desséchement des marais Pontins, releva le commerce et l'industrie, et régularisa l'administration. Dès la première année de son pontificat, il eut le bonheur de célébrer le Jubilé dont la magnificence surpassa tout ce que l'on avait vu jusqu'alors. Il se montra dès l'abord le protecteur de la Compagnie de Jésus, qui continua d'exister encore de communauté dans

la Prusse Polonaise et dans la Silésie. Pour désarmer la France et l'Espagne, le Pape avait adressé un bref par lequel il déclarait nul, illégitime et abusif tout ce qui s'était fait de contraire à celui de Clément XIV. Mais les Jésuites ayant fait voir que le bref de leur suppression ne pouvait avoir de force que dans les Etats où il avait été publié, les souverains qui les poursuivaient jusqu'en Russie, ne recueillirent de leur démarche qu'un acte de rigueur qui demeura sans exécution.

Après avoir eu la douleur de voir le ministre de la cour de Naples susciter différends sur différends au Saint-Siége, Pie VI eut celle plus grande encore de voir Joseph II porter les plus graves atteintes à la discipline de l'Église, et poursuivre l'accomplissement d'un plan qui n'allait rien moins qu'à la destruction du christianisme tout entier. C'est alors qu'il se décida à l'aller trouver; il lui annonça par un bref mémorable du 15 décembre 1781, son désir de terminer sans intermédiaire tous les différends qui s'étaient élevés entre le Saint-Siége et l'empire. Mille tentatives furent faites auprès de lui pour le détourner de son projet, mais son parti était irrévocablement arrêté. Le 25 février 1782, il tint un consistoire dans lequel entre autre règlement il confia le gouvernement, pendant son absence, au cardinal vicaire Colonna. Il supprima la bulle *Ubi papa ibi Roma* afin que le conclave pût se tenir à Rome, si, succombant aux fatigues du voyage, il venait à expirer hors de ses murs. Deux jours après, il partit au milieu du concours et des larmes d'un peuple immense. Son voyage ne fut qu'une longue ovation triomphale décernée spontanément par les populations accourues sur son passage. Il entra à Vienne le 22 mars, et y présida lui-même à toutes les cérémonies de la semaine sainte, avec une pompe que l'on n'avait jamais vue dans cette ville. Il essaya d'émouvoir Joseph par les raisons les plus évidentes et les discours les plus pathétiques. Mais l'empereur éludait toute discussion, en disant qu'il n'était pas théologien, et le renvoya à son chancelier qui éluda à son tour toutes ses ouvertures. Ne pouvant rien obtenir malgré tous ses efforts, le Pape dut songer à revenir à Rome, d'autant plus que dès le mois d'avril, il avait appris que des affaires importantes et imprévues rendaient sa présence nécessaire dans ses Etats.

Sans avoir obtenu tout ce qu'il était en droit d'attendre, Pie VI parvint cependant à faire sentir à l'empereur que la soumission exigée des évêques à toutes les ordonnances impériales rendues ou à rendre, étaient aussi contraires à la raison qu'à la religion; qu'on ne peut être tenu de se soumettre ainsi à l'avance à ce qu'on ne connaît pas, et de contracter des obligations dont l'étendue est ignorée. Il réussit encore sur quelques autres points. Sur la route qu'il parcourut pour revenir à Rome, les tributs d'admiration et de respect s'accumulèrent de jour en jour, et furent portés à leur comble lorsqu'il approcha de la ville éternelle. Il rendit un compte solennel au Sacré-Collége, dans un consistoire du 23 septembre 1782, de tout ce qui lui était arrivé dans tout son voyage, et du résultat de ses négociations avec l'empereur. Il se proposait dans un bref adressé à toute la catholicité d'en faire connaître l'issue et les avantages qu'en avait recueillis l'Église, mais les procédés ultérieurs de Joseph II empêchèrent l'exécution de ce projet.

En effet, l'empereur laissait publier et circuler librement dans ses Etats une brochure entre autres qui excitait beaucoup de murmures et de mécontentement. Cette brochure intitulée *Qu'est-ce que le Pape*, était l'ouvrage d'Eybel, qui professait depuis longtemps le droit canon à Vienne, et qui composa aussi un écrit contre la confession auriculaire, condamnée par Pie VI dans son bref *Mediator* du 11 novembre 1784. Au moment où le voyage du Pape réveillait partout les sentiments les plus profonds de vénération pour le successeur de saint Pierre, Eybel traitait de fanatique cette multitude de fidèles qui accouraient au-devant de leur Père commun, niant toute autorité au Souverain Pontife. Pie VI, voyant l'ardeur avec laquelle on répandait le livre d'Eybel, et l'opiniâtreté que montraient les ennemis du Saint-Siége pour avilir le centre de l'unité, comprit qu'il était temps de frapper cet odieux libelle. Il le fit dans son bref *Super soliditate*, que nous croyons devoir reproduire ici à cause de sa haute importance, parce que la question qui y est traitée d'une manière si remarquable, est pour ainsi dire encore à l'ordre du jour; que cette question était celle de la révolution française qui allait s'ouvrir, et de la constitution civile du clergé; qu'elle est celle qui s'agite de nos jours comme elle s'est agitée de tout temps entre Rome et tous les schismatiques.

PIE VI, PAPE.

Pour servir de document à la postérité.

« C'est un *dogme de la foi catholique*, enseigné par la bouche de Jésus-Christ, transmis de siècle en siècle, et défendu par la doctrine des Saints Pères, soigneusement conservé dans tous les temps par l'Église universelle, souvent confirmé contre les erreurs des novateurs par les décrets des Souverains Pontifes et des conciles, que Jésus-Christ a fondé son Église sur un rocher inébranlable, et que, par une faveur spéciale, il a choisi Pierre entre tous les autres, pour lui donner la primauté dans le corps apostolique, en qualité de vicaire de son divin Maître, lui confiant le soin suprême de paître tout le troupeau des fidèles, de confirmer ses frères dans la foi, de lier et de délier dans l'univers entier, et de transmettre son autorité à tous ses successeurs jusqu'à la consommation des siècles. C'est par cette primauté de la chaire apostolique que Jésus-Christ a voulu consolider et resserrer le nœud de l'unité, au moyen de laquelle l'Église, qui devait se propager par toute la

terre, ne formât qu'un seul corps, dont les membres, quoique dispersés dans toutes les plages du monde, fussent étroitement unis par leur association sous un seul chef, afin que le pouvoir suprême renforçât non-seulement la dignité du premier Siége, mais surtout l'intégrité et la consistance de tout le corps. Il n'est donc point du tout surprenant que, dans tous les siècles, tous ceux que l'ancien ennemi du genre humain a animés de sa haine jurée contre l'Eglise se soient particulièrement appliqués à attaquer ce Siége où réside toute la force de l'union, dans le dessein de ruiner, s'il était possible, le fondement, et de rompre la liaison des Eglises avec le chef (liaison dans laquelle consiste principalement leur appui, leur vigueur et leur splendeur), pour affaiblir par ce moyen l'Eglise entière, pour la ravager et la détruire, pour la dépouiller de la liberté qu'elle tient de Jésus-Christ, et la ravaler à une indigne servitude.

« D'entre ces ennemis de l'Eglise, il s'est élevé dans ces dernières années un homme audacieux, le trop fameux Eybel, depuis longtemps connu par des ouvrages proscrits, qui a donné une nouvelle preuve de sa haine contre nous et le Siége apostolique, lorsqu'ayant appris le dessein d'un voyage que nous avons entrepris pour le bien-être de la religion, il se hâta de faire glisser dans les mains de ses compatriotes un libelle sous le titre indécent? *Qu'est-ce que le Pape?* se flattant d'étouffer par là les sentiments religieux auxquels l'attente de notre arrivée avait donné lieu, et de faire regarder d'un mauvais œil le lustre de la dignité pontificale par l'ordre sacerdotal et le faire mépriser par le peuple. But que le Dieu des miséricordes ne lui a pas permis d'atteindre; car nous avons eu la satisfaction d'être reçu par ses concitoyens mêmes, qu'il avait voulu indisposer contre nous, avec la plus grande solennité, par un concours innombrable de tous les ordres de citoyens, au milieu des acclamations et félicitations interprètes de leur respect pour nous. Ce qui a rendu sensible la bonté divine, qui veillait à ce qu'il ne fût point dérogé à l'honneur dû à Pierre par l'indignité de son successeur, élevé par la Providence sur le Siége pontifical sans aucun mérite personnel.

« Nous avons cru devoir nous dispenser de flétrir ce libelle par une condamnation dans le moment qu'il a paru, tant parce que nous n'avons pas voulu donner sujet à des gens trop soupçonneux, tels qu'il n'en manque jamais, de croire que cette conduite fût l'effet de notre sensibilité plutôt que du sentiment du devoir; que parce que nous avons jugé que cette brochure, en elle-même de peu de conséquence, pouvait être dévouée à l'oubli, sans autre danger que de voir la licence de réchauffer les vieilles calomnies, s'afficher avec plus de suffisance. Mais nous avons appris dernièrement que la médiocrité même de l'ouvrage a donné lieu à des gens, qui sont toujours prêts à semer le mauvais grain, de le réimprimer non-seulement en langue du pays, mais encore en d'autres langues, et même en grec vulgaire, et de le faire malicieusement circuler au loin, dans l'espoir que la hardiesse de cet écrit satyrique lui gagnerait plus d'un lecteur, et que les hommes inconsidérés, qui ne sont pas en petit nombre, se laisseraient séduire par le ton de suffisance que prend l'auteur lorsqu'il avance des choses quelconques. Ces considérations nous ont fait comprendre qu'il était nécessaire d'aller, autant qu'il serait en nous, sans délai, au-devant des progrès rapides du mal, et d'employer les moyens les plus efficaces pour ramener sous les lois de la bonne raison des hommes pervers, qu'on peut, hélas! appeler des ennemis domestiques, qui, vivant, au moins en apparence, dans l'Eglise même, s'efforcent d'en troubler la paix et d'en rompre l'unité; ou du moins pour empêcher que la bonne foi des fidèles ne soit surprise, et qu'ils ne se laissent misérablement entraîner par la trompeuse iniquité, pour courir avec elle les sentiers tortueux des profanes nouveautés qui s'élèvent de toute part.

« Or, comme c'est dans *le Siége de l'unité que Dieu a placé*, selon l'expression de saint Augustin, *la doctrine de la vérité*, le malheureux écrivain ne néglige aucun moyen pour affaiblir et renverser la Chaire de Pierre, que les Pères ont unanimement reconnue être *le Siége unique qui puisse maintenir l'unité entre tous les fidèles; duquel découlent sur les autres siéges les droits de la communion sainte; et qui doit former le centre de toute l'Eglise, de tous les fidèles dans tous les lieux et dans tous les temps.* Mais le libelliste n'a point hésité à déclarer *fanatique* le peuple assemblé en foule, qu'il prévoyait devoir s'écrier à la vue du Pontife : « Voilà l'homme « à qui Dieu a daigné confier les clefs du « royaume des cieux, avec le pouvoir de lier « et de délier sur la terre; c'est lui qu'aucun « évêque n'égale en dignité, mais de qui ils « doivent recevoir leur autorité, comme il a « lui-même reçu de Dieu l'autorité suprême; « c'est lui, le vicaire de Jésus-Christ, le chef « visible de l'Eglise, le souverain juge des fi« dèles.

« Dira-t-on, d'après cet écrivain téméraire, que ce n'était que *fanatisme* (nous tremblons en lâchant ce mot), que la voix de Jésus-Christ même, qui assura à Pierre les clefs du ciel, avec la puissance de lier et de délier? Tertullien et Optat de Milève étaient-ils *fanatiques*, pour avoir assuré que *Pierre seul avait reçu ces clefs pour les transmettre aux autres?* N'est-ce que le résultat du *fanatisme*, que tant de décrets solennels des Pontifes et des conciles, qui ont condamné tous ceux qui nieraient, que dans la personne de saint Pierre, prince des apôtres, son successeur, le Souverain Pontife ait été comme chef visible de l'Eglise, constitué par Dieu même, vicaire de Jésus-Christ, qu'il ait reçu le plein pouvoir de gouverner l'Eglise, et tous ceux qui portent le nom de Chrétien lui soient redevables de l'obéissance proprement dite; ou que la primauté, dont il est revêtu de *droit divin* consiste non-seule-

ment dans le rang d'honneur qui lui donne la prééminence entre les évêques, mais dans toute l'étendue du pouvoir suprême, qui le met au-dessus d'eux? Ces vérités étant si incontestables, il est bien déplorable que cet homme inconsidéré et aveuglé ait été assez téméraire pour vouloir ressusciter dans son pernicieux libelle, des erreurs condamnées par tant de décrets, et pour oser avancer, ou faire entendre par les propositions erronées (amenées par plusieurs détours), dont il a parsemé sa diatribe : « Que chaque évêque « n'est pas moins appelé pour gouverner « l'Eglise, et n'a pas moins de pouvoir que le « Pape; que Jésus-Christ a donné lui-même « un pouvoir égal à tous les apôtres; que, « malgré l'opinion qu'on ne peut obtenir « certaines choses que du Souverain Pon« tife exclusivement, chaque évêque peut « néanmoins accorder les mêmes choses, « tant en vertu de sa consécration qu'en « vertu de sa juridiction ecclésiastique; que « Jésus-Christ a voulu que l'Eglise fût ad« ministrée à la manière des républiques; « qu'à la vérité, il était nécessaire pour le « le bien de l'unité, qu'il y eût un préposé, « mais auquel il n'appartiendrait pas de se « mêler des affaires de ceux qui règnent avec « lui, et dont la prérogative se bornerait à « pouvoir exhorter les négligents à remplir « leurs devoirs; que tout le pouvoir de la « primauté consiste uniquement à suppléer « à l'indolence des autres, et à travailler pour « la conservation de l'unité, par l'exhorta« tion de l'exemple; que les Pontifes ne « peuvent rien faire dans un diocèse étran« ger, sinon dans des cas extraordinaires; « que le Souverain Pontife est un chef qui « tient tout son pouvoir et toute sa sanction « de l'Eglise; que les Papes se sont arrogé « le pouvoir de violer les droits des évêques, « de se réserver des absolutions, des dispen« ses, des décisions, des appellations, des col« lations, des bénéfices, » et en un mot, toutes les autres fonctions, dont le libelliste fait l'énumération, et qu'il fait passer pour des réservations illégitimes et injurieuses aux évêques.

« Et pour donner du crédit à ce qu'il ose avancer, ou, pour mieux dire, pour arracher quelque aveu à des lecteurs inconsidérés, il fait une longue liste de noms des saints Pères dont il a pris çà et là des passages qu'il applique gauchement à son sujet, et dont il fait, par une fraude insigne, l'usage le plus contraire, en rapportant exclusivement ceux qui établissent l'autorité épiscopale, et passant sous silence ceux où les auteurs établissent l'excellence particulière de la puissance pontificale. Oh! s'il pouvait se faire que ces anciens Pères reparussent pour confondre les calomnies de cet homme impudent, avec la même énergie avec laquelle ils ont autrefois hautement publié et enseigné dans les immortels écrits qu'ils ont fait passer aux générations de tous les siècles, la primauté du Siége apostolique, et le dévouement qu'ils lui portaient! Saint Cyprien même (malgré le différend qu'il eut avec le Pape saint Etienne) s'exprime de la sorte : *Il est un seul Dieu, un seul Christ, une seule Eglise et une seule chaire fondée sur Pierre par la parole du Seigneur.* Ce Père rend hommage à la Chaire de Pierre comme à l'Eglise principale, qui est le fondement et la souche du corps sacerdotal, qui est constamment à l'abri des artifices de l'erreur.

« Saint Jean Chrysostome déclare ouvertement que *Pierre pouvait, de son propre droit, choisir le successeur à Judas.* C'est de ce droit attaché à la primauté que se servirent Pierre et ses successeurs, lorsqu'ils fondèrent des Eglises dans tout l'Occident, et leur préposèrent, même avant la convocation d'aucun concile, des évêques auxquels ils confièrent une partie du troupeau, et qu'après avoir assigné des limites à chaque juridiction spirituelle, ils désignèrent un siége, dont le chef revêtu de l'autorité apostolique présidât aux pasteurs d'un rang inférieur. Innocent Iᵉʳ parle clairement de cette fondation des Eglises comme d'une chose incontestable, et par où il appert pour quiconque y prête attention, que l'autorité pontificale n'a point son principe dans la discipline établie auparavant par les décrets synodaux, mais qu'elle est antérieure à l'établissement de cette discipline. Il est reconnu que c'est par les dispositions du Pontife que nous venons de nommer, que l'Eglise d'Antioche est à la tête de l'Eglise d'Orient.

« Saint Epiphane rapporte qu'Ursace et Valens, touchés par l'esprit de pénitence, présentèrent au Pontife romain, Jules, des écrits pour abjurer leur erreur, pour entrer dans la communion des fidèles, et être admis à la pénitence.

« Saint Jérôme regardait comme profane quiconque ne tenait pas à la Chaire de Pierre : c'est sur cette pierre qu'il savait que l'Eglise était bâtie; pour cette raison, quand il était dans le cas de parler et de traiter dans les contestations les plus importantes, il s'en rapportait toujours à l'autorité du Pape Damase.

« Saint Augustin assure que c'est dans l'Ecriture sainte qu'il a appris « que la pri« mauté des apôtres appartient à Pierre dans « un degré éminent; que cette primauté est « supérieure à l'épiscopat; que l'Eglise « romaine, le Siége de Pierre, est cette « pierre que les portes de l'enfer n'ébran« leront jamais. » Par là on réfute une autre imposture du libelliste, qui prétend que par la pierre sur laquelle Jésus-Christ a bâti son Eglise, il ne faut pas entendre la personne de Pierre, mais plutôt la croyance et la foi de Pierre; comme si ceux d'entre les saints Pères qui (vu l'admirable abondance de l'Ecriture) ont fait usage de ce sens, avaient pour cela renoncé au sens littéral; il constate au contraire qu'ils s'y sont très-ouvertement attachés; entre autres, saint Ambroise, le maître de saint Augustin, s'exprime par ces paroles : « C'est lui, ce Pierre, à qui Jésus-Christ a dit : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise* (*Matth.* XVI, 18); par conséquent où

est Pierre, là est l'Eglise. » Tel est le sentiment unanime des Pères, telle est la tradition constante des docteurs dont saint Bernard, parlant au Pape Eugène, nous a donné le précis en peu de mots : « C'est à toi, » « dit-il, « qu'ont été données les clefs; c'est à « toi qu'ont été confiées les brebis... Les « autres pasteurs ont soin chacun du trou« peau qui leur a été assigné ; mais tous ces « troupeaux sont les tiens, ils ne forment « qu'un seul grand troupeau dont tu es « seul le premier pasteur ; et non-seulement « les brebis, mais les pasteurs mêmes for« ment ton troupeau. » C'est le lait de cette doctrine qu'ont sucé tous ceux qui ont été élevés dans l'Eglise de Jésus-Christ ; c'est dans ces sentiments que se sont nourris, dès leur tendre jeunesse, comme ils peuvent se le rappeler, tous ceux qui se laissent aujourd'hui tourner à tout vent. On a constamment dit, d'après l'Evangile, que les brebis ont été confiées à Pierre, et non pas Pierre à ses brebis.

« La doctrine des conciles œcuméniques a toujours été la même que celle des saints Pères. Les Pères de Chalcédoine écoutèrent docilement la voix de Pierre, parlant par la bouche du Pape Léon, et furent persuadés que ce n'était point d'un évêque quelconque, mais de Léon que leurs actes devaient recevoir la sanction. Au huitième concile général, dans la première session, on lut et approuva un écrit ou formule, où, après l'exposition des prérogatives de l'autorité pontificale, il était prescrit *de ne point faire mention pendant les saints mystères des noms de ceux qui seraient détachés de la communion de l'Eglise catholique, c'est-à-dire de ceux qui s'éloigneraient du Siége apostolique.* De plus, comme il s'agissait encore de porter des décisions sur certaines dispenses, qui paraissaient nécessaires au bien-être de l'Eglise, les Pères n'ont pas cru pouvoir de leur chef accorder ces dispenses; mais ils ont trouvé à propos d'avoir à ce sujet recours à l'autorité pontificale, par la médiation du patriarche Ignace ; ce qui fait voir qu'ils ont reconnu que le pouvoir de modifier les décrets résidait auprès du Saint-Siége, et non pas chez les patriarches.

« Le grand concile de Latran, le quatrième de ce nom, ch. 5, enseigne que c'est de Dieu même que l'Eglise romaine tient la principauté entre toutes les autres, auxquelles il ne compète qu'une puissance ordinaire, puisqu'elle est la Mère et la Maîtresse de tous les fidèles Chrétiens.

« Le deuxième concile de Lyon a publié la profession de foi des Grecs, où ils déclarent reconnaître que l'Eglise romaine a reçu de Dieu même, dans la personne de saint Pierre, prince ou chef des apôtres, dont le Pontife romain est le successeur, une pleine primauté et principauté sur toute l'Eglise catholique, avec la plénitude de la puissance. Le concile de Florence, postérieur au concile ci-dessus nommé, établit solennellement cette primauté comme un dogme de la foi catholique.

« Les Pères du concile de Trente, inspirés par le même Esprit divin, ont défini *que le Souverain Pontife, en vertu du pouvoir suprême qu'il est en droit d'exercer dans l'Eglise universelle, pouvait réserver à son jugement particulier la connaissance de certains crimes graves.* Et personne ne pourra contester (à moins qu'on ne veuille impudemment mettre les supercheries de l'ignorance humaine au-dessus de la sagesse céleste qui a présidé aux conciles), que ce pouvoir qui s'étend sur toutes les autres Eglises et à qui appartiennent d'autres droits semblables, que l'auteur du libelle s'efforce en vain de leur disputer ne vient point du dehors et n'est point transféré des pasteurs inférieurs aux Souverains Pontifes, mais il est inaliénable et inséparable de la primauté

« Eybel réclame le concile de Constance ; mais il devait se rappeler que ce même concile a condamné les erreurs de Wiclef et de Jean Hus, dont le premier avait osé avancer qu'*il n'était point nécessaire au salut de croire que l'Eglise romaine était supérieure à toutes les autres Eglises, ni que le Pape était le premier et immédiat vicaire de Jésus-Christ*, et le second avait prétendu que *Pierre n'est, ni n'a été le chef de l'Eglise catholique.* C'est pour opposer la vraie croyance à ces erreurs, que Martin V prescrivait qu'on interrogeât ceux qui seraient suspects dans cette matière s'ils croient que saint Pierre a été le vicaire de Jésus-Christ, ayant la puissance de lier et de délier sur la terre ; *item*, que le Pape canoniquement élu est le successeur de saint Pierre, avec l'autorité suprême dans l'Eglise de Dieu ; *item*, que le Pape peut accorder des indulgences à tous les Chrétiens, et que les évêques n'ont ce pouvoir qu'autant que les saints canons leur permettent de l'exercer à l'égard de leurs sujets. Ceci confond pleinement l'erreur du libelliste, qui a audacieusement avancé que chaque évêque avait le même pouvoir que le Pape d'accorder des indulgences. Pour tous ceux qui examineront attentivement et avec un esprit calme et juste les témoignages des Pères et des conciles que nous venons de rapporter, c'est une chose évidente que ces témoignages déterminent une autorité bien supérieure à celle qu'on se plaît à définir *un droit de simple direction*, ou un droit d'exhorter, de remontrer et de supplier.

« Les Pères mêmes du concile de Bâle, qu'on n'accusera pas d'avoir flatté les Papes, dans leurs réponses à l'évêque de Tarente, déclarent hautement « qu'ils confessent et croient que le Pontife romain est le chef et le prince de l'Eglise, le vicaire de Jésus-Christ ; établi par Jésus-Christ lui-même, et non par les hommes, ni par les conciles, pasteur des Chrétiens, à qui Dieu a confié les clefs, à qui seul il a été dit : *Tu es Pierre*, et qui seul a été appelé à la plénitude de la puissance, les autres pasteurs n'étant chargés que d'une partie du soin de l'Eglise. » L'auteur du libelle devrait donc être pénétré de honte, vu l'audace impuissante avec laquelle

il entreprend de contester cette plénitude de la puissance que les Pères du concile de Bâle mettent au nombre des points de doctrine, assez connus et manifestés, pour qu'on puisse se dispenser de les exposer. Et si l'on veut une preuve de ce que nous avons avancé ci-dessus, d'après saint Augustin; savoir, que la primauté de la Chaire apostolique a toujours résidé dans le Siége de Rome, et que cette primauté de l'apostolat était supérieure à l'épiscopat; il suffira de faire entre autres cette réflexion importante: que le successeur de Pierre, par là même qu'il succède à Pierre, est chargé de droit divin du soin de tout le troupeau de Jésus-Christ, en sorte que le gouvernement universel est remis entre ses mains avec l'épiscopat: qu'au contraire les autres évêques sont mis à la tête chacun d'une portion particulière du troupeau, qui leur est assigné non du droit divin, mais de droit ecclésiastique; non par la bouche de Jésus-Christ, mais par les lois de la hiérarchie, pour qu'ils puissent la gouverner par l'autorité ordinaire. Que si l'on voulait révoquer en doute que le droit d'assigner ces gouvernements particuliers appartient au Pontife romain, il faudra disputer à tous les évêques du monde la légitimité de leur succession, puisqu'ils gouvernent des Eglises fondées par la seule autorité apostolique, ou détachées l'une de l'autre, ou enfin réunies l'une à l'autre par cette même autorité, et que c'est par la mission du Pontife romain qu'ils exercent ce gouvernement; de sorte que ce serait non-seulement porter le trouble dans toute l'Eglise, mais encore donner atteinte à l'épiscopat même, que de toucher à l'ensemble admirable de la puissance ecclésiastique, dont Dieu a voulu que la Chaire de Pierre fût le centre: de façon que, selon les sentiments de Léon le Grand, « c'est proprement « Pierre, et principalement Jésus-Christ, « qui gouverne tous les membres de l'Eglise: et si Jésus-Christ a voulu rendre certaines choses communes à Pierre et aux « autres préposés, il a toujours accordé par « Pierre tout ce qui a été donné aux autres. »

« L'auteur s'appuie sur les prélats et les docteurs de l'Eglise gallicane, mais très-mal à propos. Car qui trouvera-t-il d'entre eux qui puisse lui servir de garant? Cherchera-t-il des témoignages favorables à ses opinions chez les anciens, ou chez ceux du moyen âge, ou enfin chez les modernes? Mais quant aux anciens, pour nous borner à quelques-uns du grand nombre que nous pourrions citer, il ne sera pas hors de propos de nous arrêter à Césaire d'Arles, et à Avitus de Vienne, dont le premier parle ainsi dans une supplique adressée au Pape Symmaque: « Comme c'est de la personne « de saint Pierre que dérive l'épiscopat, il « est aussi nécessaire que votre sainteté « prescrive par des règles convenables à « toutes les Eglises ce qu'elles auront à observer, et qu'elle leur expose clairement « leurs devoirs. » — « Je vous supplie, » dit Avitus au Pape Hormisdas, « de vouloir « m'instruire sur ce que je dois répondre « à mes frères de l'Eglise gallicane, s'ils « viennent me consulter. Car je puis maintenant vous assurer avec confiance, vu le « dévouement, je ne dis pas de l'Eglise de « Vienne, mais de toute l'Eglise gallicane, « que tous les fidèles de ce royaume se soumettront à ce que vous aurez décidé sur « la croyance. » A ces témoignages on peut joindre la conduite des Pères d'Orléans qui se sont rapportés aux décrets du Siége apostolique, pour la forme canonique de l'élection des métropolitains.

« Ecoutons maintenant du moyen âge, Hincmar de Reims, qui nous fait part de sa fidélité et de son obéissance constantes et inviolables envers le Siége apostolique, la mère et la maîtresse de toutes les Eglises, et envers les Papes; et met par sa conduite personnelle, en plein jour ses sentiments sur les prérogatives du Saint-Siége. On peut aussi se rapporter à Yves de Chartres, qui parle avec vigueur contre l'impudence de ceux qui s'élèvent contre le Siége apostolique, et décide, *qu'on ne peut sans tache d'hérésie contrarier les jugements et constitutions du Saint-Siége, auquel il appartient principalement, et en général de confirmer ou d'annuler la consécration tant des métropolitains que des autres évêques, et de révoquer leurs constitutions et leurs jugements, sans que les leurs puissent être altérés, et sans qu'aucun inférieur puisse les révoquer ou les réformer.* Le même écrivain confirme ensuite ce jugement par l'autorité du Pape Gélase.

« Si nous passons de l'antiquité aux temps plus rapprochés, nous trouvons des censures très-sévères portées par l'illustre Faculté théologique de Paris, contre le fameux apostat De Dominis, archevêque de Spalatro; et il eût été facile à Eybel de voir son libelle condamné d'avance; car les erreurs de De Dominis, que ladite Faculté a taxées d'hérésie et de schisme, consistaient en ce qu'il avançait « que la différence du « pouvoir entre les apôtres était une fiction « humaine, nullement consignée dans les « saints Evangiles et les livres divins du « Nouveau Testament » (proposition déclarée hérétique et schismatique, pour autant qu'elle peut s'entendre de la juridiction apostolique ordinaire, qui n'appartient qu'à saint Pierre); « qu'il n'y avait point dans « l'Eglise d'autre chef suprême que Jésus-« Christ; que tous les évêques ensemble, et « l'un comme l'autre, gouvernaient l'Eglise, « chacun avec un plein pouvoir; que l'Eglise « romaine est la principale en noblesse, en « honneur et en célébrité, mais non pas par « la primauté d'origine et de juridiction » (laquelle proposition est déclarée hérétique et schismatique, parce qu'elle accrédite hautement le sentiment erroné que l'Eglise romaine n'a point, de droit divin, d'autorité sur les Eglises); « que chaque évêque est, « de droit divin, pasteur universel; que la « forme monarchique n'a point été établie « dans l'Eglise immédiatement par Jésus-

« Christ; qu'il est faux que l'union de « l'Eglise catholique consiste dans l'unité « d'un recteur visible. » Et lorsque de Dominis eut recours au subterfuge de dire que la doctrine de la Faculté, nettement entendue, ne différait point de la sienne, les docteurs repoussèrent bientôt cette imposture, *comme une vraie calomnie contre la Faculté de Paris.*

« Un témoignage important et parfaitement conforme à ce jugement des docteurs de Paris, ainsi qu'à la tradition constante des anciens, c'est l'hommage qu'a rendu à la primauté du Pontife romain l'assemblée du clergé de l'Eglise gallicane, en 1618, en nommant le Pape « le chef de l'Eglise, le « centre de l'unité. Il a sur nous, » disent-ils, « une primauté d'autorité et de juridic« tion qu'il a reçue de Jésus-Christ, dans la « personne de saint Pierre. Celui qui s'é« carterait de cette vérité serait schismati« que et même hérétique. »

« Mais l'auteur du libelle n'ignorait pas totalement les documents les plus insignes que nous offre l'antiquité, relativement à la primauté romaine; et ce qui décèle davantage sa haine opiniâtre contre le Saint-Siége, c'est que, ne pouvant point violer ou anéantir les témoignages éclatants des Pères, son impudence n'est point restée en défaut : il fait passer tous ces témoignages comme des allégories, jusqu'à ce jour mal entendues, et prétend que, pour cette raison, on a, pendant une longue succession de siècles, cru Pape celui qui ne l'était pas. Comme si, dans une chose de la première importance, et essentielle à la constitution de l'Eglise, les saints Pères, que Dieu a donnés à son Eglise comme pasteurs et docteurs, avaient eux-mêmes tous été impliqués dans une erreur commune, ou comme s'ils avaient trompé le peuple fidèle en l'engageant dans les ténèbres de l'erreur, et comme si, au contraire, ceux qui pensent autrement du Pontife romain, qu'on a constamment pensé pendant tant de siècles, n'étaient point censés vivre dans une très-coupable erreur.

« Par ces considérations, ne cherchant aucun bien-être personnel, mais le salut des hommes et la conservation de *l'unité par les liens de la paix*, nous avons jugé à propos, à l'exemple de ce que nos prédécesseurs ont fait en pareil cas, de nous étendre sur l'affaire présente, nous proposant de mettre en plein jour les impostures de ceux qui, pour dénaturer les sentiments des Pères, se servent du nom des Pères mêmes; tandis qu'indépendamment du témoignage des Pères, et même avant eux, il a toujours été indispensable de croire que l'unité résidait dans la Chaire qui a été constituée par Jésus-Christ comme la Mère et la Maîtresse de toutes les autres, et de se conformer à cette croyance.

« On ne peut donc révoquer en doute que l'Eglise de Jésus-Christ ne forme qu'un seul bercail, n'ayant qu'un seul Pasteur suprême, savoir : Jésus-Christ, régnant dans les cieux, qui a laissé sur la terre un Vicaire suprême et pasteur visible, par la voix duquel les brebis entendissent la voix de Jésus-Christ, pour qu'elles ne se laissassent point séduire par des voix étrangères et conduire dans des pâturages pestilentiels. Afin donc que les fidèles, qui sont confiés à notre sollicitude, pussent avec d'autant plus de précaution se mettre en garde contre les profanes nouveautés et les discours dangereux qui conduisent à l'impiété; afin qu'au contraire ils restassent constamment attachés à la Chaire de l'unité, *dans laquelle Pierre est encore aujourd'hui assis, et préside comme dans son propre Siége, faisant part de la vérité à tous ceux qui ont recours à lui;* et afin qu'ils ne se laissassent point faussement persuader que c'est l'ambition qui a attribué, ou l'ignorance et l'adulation qui ont cédé, ou les mauvais artifices qui ont procuré au Saint-Siége ce que Jésus-Christ lui-même a accordé, nous avons ordonné que la brochure en question, traduite de l'allemand en latin, fût examinée par plusieurs docteurs en théologie; et en suite de leur consultation, et après avoir entendu les suffrages de nos vénérables cardinaux de la sainte Eglise romaine, inquisiteurs généraux contre l'erreur de l'hérésie dans toute la république chrétienne, assistant à notre trône, nous avons, de notre propre mouvement, de science certaine, et en vertu de la plénitude apostolique, réprouvé et condamné ledit libelle, ayant pour titre en latin : *Quid est Papa?* (Qu'est-ce que le Pape?) imprimé à Vienne chez Joseph de Kurzbeck, 1782, avec permission de la commission impériale et royale des censures (permission subrepticement obtenue, par l'assurance avec laquelle l'auteur y avait osé afficher son nom, et qui ne laissait pas soupçonner l'étrange contenu), comme contenant des propositions respectivement fausses, scandaleuses, téméraires, injurieuses, conduisant au schisme, schismatiques, erronées, conduisant à l'hérésie, hérétiques, et d'autres jadis condamnées par l'Eglise. Voulons et statuons que ce libelle soit éternellement regardé comme réprouvé et condamné.

« Nous défendons en outre à tous les fidèles Chrétiens, de quelque grade et dignité qu'ils puissent être, et de quelque marque d'honneur qu'ils soient illustrés, de lire, retenir, réimprimer, ou faire imprimer ledit libelle imprimé ou manuscrit, en original ou en version quelconque : sous peine de suspension *a Divinis* pour les personnes ecclésiastiques, et pour les laïques sous peine d'excommunication majeure, à encourir l'une et l'autre par le fait même et sans autre déclaration, nous réservant, et à nos successeurs, les Pontifes romains, le droit d'absoudre, et respectivement de relâcher ces peines, excepté à l'article de la mort, auquel chaque confesseur pourra absoudre de cette censure.

« Nous ordonnons aussi aux libraires, aux imprimeurs, et à tous et un chacun, de tous les grades, conditions et dignités, aux personnes ecclésiastiques comme aux séculières, comme si elles étaient ici toutes spécialement

nommées, de remettre promptement à l'ordinaire de l'endroit ledit libelle, s'il arrive qu'il tombe entre les mains, soit en original ou en version, ou même en manuscrit; et cela sous les mêmes peines de suspension et respectivement d'excommunication.

« Et afin que les présentes lettres parviennent d'autant plus facilement à la connaissance d'un chacun, et que personne ne puisse prétexter cause d'ignorance, nous voulons et ordonnons qu'elles soient affichées aux portes de la basilique du prince des apôtres, de la chancellerie apostolique, de la cour générale, au mont Citorio et dans le champ de Flore; et que publiées de cette façon elles obligent tous et un chacun qu'elles regardent comme si elles étaient notifiées et intimées à chacun en particulier. De plus, les copies tant imprimées que manuscrites de ces lettres, signées de la main d'un notaire public et munies du sceau d'une personne revêtue d'une dignité ecclésiastique, feront partout foi, tant en justice que dehors, non moins que les lettres présentes, si elles étaient exhibées et montrées.

« Donné à Rome, à Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 28 novembre 1786, la douzième année de notre pontificat. »

Pie VI, après avoir reçu à Rome la visite de Joseph II, reçut celle de Gustave III, roi de Suède. On touchait à l'époque de la révolution française, et, chose incroyable! l'esprit révolutionnaire soufflait surtout dans toutes les têtes couronnées. Il semblait que tous les souverains se fussent entendus pour multiplier de jour en jour leurs atteintes contre la liberté de l'Eglise et les droits du Saint-Siége, prenant eux-mêmes l'initiative de toutes les innovations dangereuses auxquelles les poussait la philosophie du XVIIIe siècle. Nous n'entrerons pas dans le détail de tous ces faits et de toutes les amertumes dont fut abreuvé le cœur du Saint-Père par les empiétements incessants de tous ces monarques dont le vertige d'incrédulité allait bientôt s'arrêter et reculer devant la révolution qui éclatait à ce moment. Bientôt les trônes ébranlés essayeront de raffermir leurs bases en se rapprochant de l'Eglise et de Rome; mais il sera trop tard. En vain Joseph II lui-même a-t-il recours au Pape contre ses sujets révoltés, la voix de Pie VI qu'il a méconnue le premier demeure impuissante.

Lorsque l'assemblée nationale de France eut publié la Constitution civile du clergé, le Pape adressa deux brefs, l'un aux évêques députés, l'autre à l'Eglise de France, les 10 juillet et 10 août 1790. Mais ils restèrent inconnus jusqu'en 1793, Louis XVI s'opposant à ce qu'ils fussent divulgués, à cause des dangers imminents dont il était entouré. Ce prince avait écrit au Pape pour le prier de confirmer au moins provisoirement quelques-uns des articles de la Constitution civile. Le Pontife répondit au roi le 22 septembre, qu'il lui était impossible de fléchir et de reculer davantage l'accomplissement des devoirs sacrés qui lui étaient imposés. En même temps il avait assemblé une congrégation de cardinaux pour lui soumettre la nouvelle Constitution du clergé. Pendant ce temps, son incessante sollicitude ne cessait de répandre partout les instructions nécessaires pour soutenir ceux qui restaient attachés à la tradition et à la discipline ecclésiastique. Dans ses brefs du 10 mars et du 13 avril 1791, il examine à fond la situation de l'Eglise de France et le caractère des nouveaux décrets qu'une assemblée laïque prétend imposer au clergé. Après ce jugement solennel, plusieurs de ceux qui étaient encore dans le doute et dans l'erreur revinrent sur leurs pas et se soumirent à la décision du Pontife romain. Mais le plus grand nombre de ceux qui s'étaient joints à l'Eglise constitutionnelle persévérèrent dans cette démarche. Dans un bref du 19 mars 1792, sur les affaires ecclésiastiques de France, Pie VI donne des éloges au repentir des prêtres qui avaient le courage de réparer leurs fautes.

Cependant l'assemblée législative continuait ses attentats, les massacres de septembre venaient d'avoir lieu et la révolution déchaînait contre le christianisme une des persécutions les plus cruelles et les plus acharnées qui aient désolé l'Eglise. Au milieu de ces horribles calamités, le Souverain Pontife ne cessa de remplir, avec un zèle infatigable, les fonctions du premier des pasteurs. Il consolait les uns, exhortait les autres, rappelait à leur devoir tous ceux qui s'égaraient, donnait de justes éloges au courage des généreux confesseurs de la foi, répondait à toutes les questions, répandait de tous côtés dans ses brefs, l'instruction et la lumière, pourvoyait aux besoins de tous. Et ce qui distingue surtout sa conduite, dans ces temps orageux, c'est cet admirable mélange de douceur et de fermeté, où l'on ne trouve jamais ni témérité ni faiblesse; mais un zèle éclairé et selon la science, une prudence qui, sans jamais compromettre les véritables intérêts de la religion, sait se conformer aux temps, aux lieux, aux circonstances.

La mort de Louis XVI causa au Pape la plus profonde douleur. Il prit toutes les mesures pour accueillir dans ses Etats et faire accueillir partout les Français exilés. Il prépara principalement des asiles pour les religieux, les religieuses et les prêtres. En novembre 1792 il adressa dans ce but un bref aux princes, archevêques, évêques et abbés, de l'Allemagne, où respire toute la charité universelle du premier des pasteurs. Rien de plus touchant encore que son bref aux cantons suisses catholiques et celui en particulier au canton de Fribourg du 20 avril 1793.

L'état de la Toscane où le synode diocésain de Pistoie avait adopté, en 1786, les erreurs du jansénisme, appelait l'attention du Siége apostolique d'une manière d'autant plus impérieuse que ces maximes se répandaient partout. Après avoir ordonné à cet effet dans Rome des prières publiques et

particulières, Pie VI, se rendant aux demandes réitérées qui lui étaient faites d'un jugement sur ce sujet, donna, le 28 août 1794, la bulle *Auctorem fidei* qui condamnait 25 assertions extraites des actes et décrets du synode et rangées sous quarante-quatre titres suivant la différence des matières.

Bientôt les succès militaires de la France menacèrent Pie VI qui, dépouillé d'Avignon et du Comtat dès le commencement de la révolution, vit sa souveraineté temporelle en Italie, aussi compromise que son caractère de chef de l'Eglise était méconnu. Le Pape adopta quelques mesures de précaution, mais des troubles fomentés à Rome et la mort de Duphaux, fournirent au directoire l'occasion de se rendre maître de la personne du Pape. Berthier reçut l'ordre de marcher sur Rome. Le Pape se soumit, persuadé que toute résistance était inutile. Son cœur humain avait d'ailleurs horreur de l'effusion du sang. Il donna sa parole de remplir les conditions qu'on lui imposait et il y fut fidèle. Vieillard octogénaire accablé de douleurs et d'infirmités, il se tenait enfermé dans son palais et attendait avec résignation le sort que lui réservait le vainqueur. Cependant, le 15 février 1798, au moment même où, suivant l'usage, il célébrait dans la chapelle Sixtine le jour de son exaltation au pontificat, on lui fit signifier par un calviniste l'abolition totale de son autorité. Le Pontife leva les yeux vers le ciel, joignit les mains et adora les décrets de la Providence qui l'éprouvait par un si cruel revers. Aussitôt on licencia ses gardes, on mit des Français en leur place, et Pie VI qui eût pu éviter un sort déplorable en prenant la route de Naples, se vit entre les mains de ses ennemis.

Mais la présence du Pape à Rome contrariant les desseins des révolutionnaires, ils résolurent son bannissement et sa captivité, et après l'avoir abreuvé d'outrages, le lui signifièrent avec une incroyable cruauté. *Je suis âgé de quatre vingt-un ans*, répondit Pie VI avec douceur, *depuis deux mois je suis accablé d'une maladie si cruelle qu'à chaque instant je croyais toucher à ma dernière heure; à peine convalescent, comment supporterais-je les fatigues d'un voyage. Mon devoir m'attache ici; je ne puis sans crime abandonner les fonctions de mon ministère : c'est ici que je dois mourir* — «Vous mourrez partout aussi bien qu'ici, répondit Haller: point de raisonnement ni de prétexte; si vous ne partez pas de bon gré, on saura vous faire partir de force.» C'est ainsi que Pie VI fut inhumainement chassé de son Siége, après avoir été auparavant rassasié de tant d'humiliations et d'opprobres que nous ne saurions en rappeler ici le détail.

Par une nuit épouvantable, par un orage affreux mêlé de tonnerre et d'éclairs, le Pape jeté dans une misérable voiture fut arraché de Rome accompagné de ses geôliers, sans même savoir où on le conduisait. Le lendemain les Romains fidèles redemandaient à grands cris leur pasteur et leur père. Pendant ce temps les conducteurs du Pape avaient pris le chemin de Viterbe et s'étaient arrêtés à Sienne où Pie VI séjourna trois mois, lorsqu'un événement extraordinaire le força de changer de demeure. Le 25 mai 1798 un violent tremblement de terre ébranla la maison qu'il habitait et le plafond de sa chambre s'écroula un instant après qu'il en fut parti. On le transféra hors des murs de Sienne, dans une maison appelée l'Enfer, puis au couvent des Chartreux près de Florence. Ce fut là que l'infortuné Pontife reçut la visite du grand-duc de Toscane et de sa famille, du roi et de la reine de Sardaigne. Il était très-rigoureusement surveillé dans cette prison, et ce n'était qu'avec des peines infinies que les prêtres et les évêques pouvaient avoir le bonheur de l'approcher. Mais plus on cherchait à le priver de toutes communications avec l'Eglise, plus le zèle apostolique du Pontife s'occupait de ses besoins. C'est de la Chartreuse de Florence qu'il a écrit tant de lettres dignes du successeur des Léon et des Grégoire. Dans cet asile où il s'occupait encore des intérêts de la religion avec tant de zèle que sa santé sembla se fortifier grâce à la vie paisible qu'il y menait. Une des plus grandes consolations qu'il y reçut lui vint de la part des divers prélats et souverains du monde chrétien qui s'empressèrent de lui donner des témoignages de la juste douleur dont ils étaient pénétrés. Les évêques, réfugiés en Angleterre lui écrivirent aussi une lettre très-touchante, à laquelle le Pape fit une réponse pleine de grandeur d'âme et des sentiments les plus héroïques.

Mais ce n'était pas assez d'avoir dispersé les cardinaux et de tenir le Pape captif; le directoire ne cessait de presser et de menacer le grand-duc de Toscane, de chasser de ses Etats cet hôte dangereux. On voulait le déporter tantôt sur le Danube, tantôt en Espagne, mais surtout en Sardaigne. Enfin le 27 mars 1799 on l'enleva de Florence.

Depuis cette époque jusqu'à son arrivée à Valence, on le voit, pendant quatre mois, errant de pays en pays, franchir des montagnes, habiter des hameaux et des villages, en proie à des fatigues que les hommes les plus robustes ont bien de la peine à supporter. Escorté de deux cents soldats, il arrive au château de la famille Gambarini, à trois milles de Bologne, et s'y arrête quelque temps. De Bologne on le traîna à Parme, où il séjourna treize jours, livré à la prière et aux exercices de piété, et où il eut une touchante entrevue avec le roi de Sardaigne. Il se flattait d'y finir tranquillement ses jours, lorsque tout à coup un commissaire français se présente, et lui signifie, en termes menaçants, l'ordre de partir dans les vingt-quatre heures. A Borgo-Sandomino, il reçut la visite du cardinal Valenti Gonsagua, qui, proscrit lui-même, avait été exposé aux plus grands dangers. Ces deux victimes d'une persécution cruelle éprouvèrent une grande douceur à mêler ensemble leurs larmes. Le lendemain, il arriva à Plaisance, en

partit dès le matin et prit la route de Milan. Il avait déjà passé le Pô, lorsqu'un ordre contraignit le commandant de l'escorte de retourner sur ses pas et de ramener le Saint-Père à Plaisance. En revenant, l'officier qui le conduisait voulut le faire passer le long des remparts pour le dérober à la vue du peuple; mais les habitants irrités, étant près de se soulever, il fut obligé de changer de résolution. Le lendemain, vers minuit, ont prit la route de Turin. A Crescentino, Pie VI vit le cardinal Martiniana, le dernier qu'il rencontra sur sa route. Auprès de Trino, sa voiture fut arrêtée par la prodigieuse affluence des fidèles accourus de toutes parts et se prosternant à genoux pour recevoir sa bénédiction. On laissait ignorer au Pape où on le conduisait, de sorte qu'il n'y avait rien de prêt lorsqu'il arrivait. Pendant la nuit, sa chambre même était gardée par un détachement de soldats. Arrivé à Turin, on le consigna à la citadelle, et le Pape, apprenant qu'on voulait le mener plus loin : *Où ils voudront*, dit-il, et levant les yeux et les mains au ciel il adora la volonté divine. A Chiavano, le concours du peuple fut plus considérable qu'il ne l'avait jamais été. A Suze, on changea la garde du Pape, qui fut accompagné par des soldats de cavalerie. Le surlendemain, étant arrivé à Oulx, lorsqu'il fallut traverser ces monts effroyables, encore tout couverts de neige, le Pape, qui était dans un tel état de faiblesse qu'il fallait le monter et le descendre de voiture dans une chaise pliante, sentit son courage l'abandonner. *Je n'irai pas plus loin*, dit-il, *cela est impossible; qu'on me fasse mourir ici, j'y consens, plutôt que d'expirer en chemin*. Cependant il recouvre son calme et sa sérénité ; et, placé sur une chaise à porteur, il demeure suspendu pendant quatre heures entières dans le sentier le plus étroit, entre d'affreux précipices qui glacent d'épouvante les âmes les plus intrépides. Le danger etait si grand, qu'un de ceux de sa suite fut sur le point de périr. Les hommes les plus robustes résistaient à peine à la rigueur du froid. En vain les officiers piémontais offrent au Pape leurs pelisses. *Je n'en ai pas besoin*, disait le Pape avec une résignation et un calme céleste, *je n'ai point froid, je ne souffre pas, je ne crains rien; la main du Seigneur me préserve sensiblement de tant de dangers. Allons, mes enfants, mes amis, du courage, et mettons en Dieu toute notre confiance*. Quel spectacle que ce vénérable Pontife traversant ainsi l'horrible mont Genèvre.

Entré à Briançon, un des lieux les plus désolés et les plus tristes de l'Europe, il fut logé près de l'hôpital, dans une misérable maison où il séjourna près de deux mois, privé de tout ce qui est nécessaire à la vie et de toute communication avec les habitants. Enfin arriva l'ordre de le faire conduire à Valence. On ne tint aucun compte de l'avis des médecins, qui tous assuraient qu'il ne pourrait soutenir les fatigues du voyage, et qu'il courrait risque de ne point arriver vivant au lieu de sa destination. On se procura des sortes de charettes, et c'est dans cet équipage que le Pape traversa la ville d'Embrun. A Savine, à Gap, à Vizelle, mais surtout à Grenoble, les peuples accouraient en foule au-devant du Pape lui rendre leurs hommages et lui baiser les pieds. Pie VI entra dans cette dernière ville moins en captif qu'en vainqueur. Pendant le séjour qu'il y fit, on vit des dames du premier rang se déguiser en servantes, et donner de l'argent aux gardes pour obtenir l'honneur de servir les prélats qui accompagnaient le Pape. A son départ de Grenoble, un nombre considérable de citoyens le suivirent à une grande distance de la route de Tullins. On observait que le Souverain Pontife témoignait une prédilection particulière pour les pauvres et pour les enfants. Dans plusieurs endroits de sa route, de jeunes filles vêtues de blanc jetaient des fleurs sur son passage et jusque dans sa voiture. On admirait l'infatigable patience du Pape à bénir ces foules accourues sur son passage. Le 11 juillet, il partit de Tullins pour Saint-Marcellin, où l'affluence fut si grande que l'administration effrayée prit le parti de dire que Pie VI était malade et qu'il avait besoin de repos. Le 13 juillet on le conduisit à Romans, où l'effervescence des esprits était si grande, qu'on fut obligé d'avoir recours au Pape lui-même pour empêcher un soulèvement. On avait choisi pour logement de Pie VI, dans cette ville, la maison d'un homme qui jusqu'alors s'était signalé par son impiété. Mais à peine vit-il cet auguste vieillard, accablé du poids de ses infirmités et qu'on tirait avec peine de sa voiture, qu'il ne put soutenir cet émouvant spectacle. Son cœur fut ébranlé, il tombe à genoux, baise les pieds du Pape, les baigne de ses larmes et l'accompagne respectueusement chez lui. Dès le lendemain Pie VI se remit en route, et arriva le 14 juillet, sur les sept heures du soir, à Valence, ville qui fut le terme de ses courses, ainsi que de sa vie. Il fut conduit au logement du gouverneur, dans la citadelle, dont les portes furent fermées. Là, il fut traité en véritable prisonnier. Mais ce n'était pas encore assez, et, le 4 août suivant, le directoire prit un arrêté conçu en ces termes : « Le directoire décrète que le Pape sera transféré à Dijon, en Bourgogne, le voyage sera fait à ses dépens, et défense expresse de s'arrêter à Lyon. » Cet incroyable acharnement des geôliers contre leur victime arracha quelques plaintes à l'infortuné Pontife: *Hélas ! s'écria-t-il douloureusement, ils ne veulent donc pas me laisser mourir ici en paix!* Et cependant, au milieu d'un si cruel martyre, c'était la situation de l'Eglise qui navrait le plus le cœur du Souverain Pontife. Mais le moment était arrivé où cet illustre confesseur allait enfin recevoir la palme due à ses travaux. Il touchait au terme de sa vie mortelle. Tant d'inquiétudes, de fatigues et de souffrances avaient absolument épuisé ses forces; il est même étonnant qu'il ait pu y résister si longtemps, accablé comme il l'était d'années et d'infirmités. Chacun de

ses jours était une préparation à la mort. Il les passait au sein des pratiques de la plus fervente piété. Son âme n'aspirait plus qu'à sortir de cette prison du corps qui se détruisait chaque jour. Il lui était absolument impossible de se tenir debout et toute la partie inférieure de son corps était paralysée. Cependant les directeurs s'obstinaient encore à faire traîner à Dijon ce moribond, et l'auraient fait expirer sur les grands chemins, si la paralysie, gagnant les intestins, n'avait causé une crise terrible, avant-coureur de sa fin prochaine. Le 19 août, il fut attaqué d'un vomissement violent, et le 27 du même mois Pie VI se faisant descendre de son lit, fit une solennelle profession de la foi catholique, apostolique et romaine. Le lendemain 28, il reçut l'extrême-onction avec une piété si tendre, et une si édifiante résignation que tous les assistants furent pénétrés de respect et d'admiration. Jusqu'au dernier moment, il conserva le libre exercice de ses facultés intellectuelles, et mourut le 29 août 1799, à une heure vingt-cinq minutes de la nuit, âgé de quatre-vingt-un ans huit mois et deux jours, après avoir gouverné l'Eglise vingt-quatre ans six mois et quatorze jours, règne qui avait surpassé en durée celui de tous ses prédécesseurs depuis saint Pierre. C'était le premier exemple que l'on eût depuis des siècles d'un Pape mort dans l'exil.

Telle fut la fin de cet illustre Pontife. La longueur extraordinaire de son pontificat est son moindre titre au souvenir de la postérité; il a bien plus surpassé ses prédécesseurs par ses vertus que par les années de son règne. Elevé sur la Chaire de saint Pierre dans des temps orageux et difficiles, il a déployé dans tout le cours de son administration des talents et des qualités rares, qui lui assurent une place distinguée parmi le petit nombre de souverains qui ont excellé dans l'art de gouverner. Ce qui le caractérise spécialement, c'est la grandeur et la sagesse de ses vues, et l'amour du bien public; ce sont les nombreux établissements qu'il a faits, et surtout le dessèchement des Marais Pontins, ouvrage qui suffirait seul pour immortaliser sa mémoire. Mais ce qui le met bien au-dessus des héros profanes, ce qui lui assure un des premiers rangs parmi les glorieux martyrs de la religion, c'est sa mort lente et cruelle, c'est sa douloureuse agonie, c'est le calice d'amertume qu'il a bu à longs traits depuis le moment où la révolution française a éclaté, jusqu'au dernier instant de sa captivité et de sa vie; accumulation d'outrages, d'humiliations, de souffrances horribles, supportés avec un héroïque courage. Avant de rendre le dernier soupir, il avait confirmé un vœu déposé dans son testament, où il demandait que ses dépouilles, si Dieu le permettait, fussent transportées sous le tombeau des saints apôtres Pierre et Paul, devant lequel il avait tant de fois prié pendant sa vie. Pie VII ayant obtenu du premier consul, par ses pressantes instances, les restes du Pontife persécuté, il fut annoncé qu'on les transporterait de Valence sur le Rhône à Saint-Pierre du Vatican. Mgr Spina eut la charge de retirer et d'accompagner le corps. Quand le cortége approcha de Rome, on y publia un édit portant qu'on allait accomplir, entre autres, les cérémonies qui avaient eu lieu le 17 février 1733, lors du transport de Benoît XIII. Le 15 février 1802, jour anniversaire de l'exaltation de Pie VI, créé Pape 27 ans auparavant, le convoi arriva au bourg de la Storta, où il fut reçu par le cardinal Antonelli. Le lendemain, le convoi s'arrêta à un palais du duc Braschiano, non loin de la porte du Peuple. Le 17, à l'aube du jour, commença la cérémonie dans laquelle on déploya une pompe tout à fait extraordinaire. On procéda ensuite à l'acte de recognition du corps, et on prononça l'oraison funèbre de Pie VI. L'orateur déclara qu'il ne voulait pas énumérer les services rendus au Saint-Siége pendant ce long pontificat (outre les travaux des Marais Pontins; les obélisques élevés, le musée enrichi), les saines doctrines expliquées par ce successeur de saint Pierre. «Voyez-vous,» dit-il, «dans les mains du Pontife ces volumes, ces lettres, ces réponses, ces décrets qu'il a promulgués, après avoir supporté des travaux de toutes les heures, et entendu lui-même, dans son conseil, les hommes les plus distingués dont il pesait les opinions savantes? Dans ces lettres, dans ces décrets, tout le mal est coupé au vif, tout est expliqué distinctement, lucidement, noblement; ce que demandent le cœur et l'esprit est exposé habilement; tout doute est discuté à l'aide des dogmes les plus certains de la foi; les erreurs sont marquées de leurs insignes, et signalées. Les cachettes et les retraites où les adversaires cherchent à se dérober à la vue pour tromper les esprits simples, sont mises à nu; toute ambiguïté est enlevée, les ténèbres et les obscurités sont chassées par l'inaltérable éclat de la vérité. Les lois de la sainte Eglise, les droits du Souverain Pontife sont défendus, sont affermis; le drapeau est présenté à tous les fidèles Chrétiens, à quelque nation qu'ils appartiennent, et dans quelque partie qu'ils se réfugient et qu'ils se réunissent. . . . .

« Qui n'a reconnu dans les écrits de Pie VI *la colonne parlante de la foi?* Qui n'a compris, qui n'a avoué que Pierre *vivait encore et exerçait son ministère* dans la personne de Pie VI? »

L'orateur devait louer le voyage de Vienne. Il est ensuite amené à parler des missionnaires envoyés à Constantinople, des évêques nommés à Baltimore, à Pondichéry, dans le royaume de Siam, dans le Tong-King, d'un ambassadeur du Saint-Siége reçu à Saint-Pétersbourg. Il s'arrête devant Rome là présente, Rome tout entière, comme arrachée à ses fondations, et accourant pour rendre les derniers devoirs à ce Pontife.

PIE VII. — Barnabé Louis Chiaramonti, naquit à Césène dans la légation de Forli,

le 14 août 1742. S'étant destiné aux austérités du cloître, il fit ses premières études à Parme. Le 20 août 1758, il reçut l'habit de saint Benoît, et prit en religion le nom de Grégoire. En 1775, à l'avénement de Pie VI, Chiaramonti, qui lui était attaché par les liens du sang, se trouvait à Rome, et y remplissait les fonctions de professeur de théologie dans le couvent de Saint-Calixte. Quelques mauvais traitements qu'il reçut dans son couvent affligèrent Pie VI, qui lui conféra, par un bref, la qualité d'*abbate* (abbé), qui lui donnait le droit de porter la mitre et l'anneau. De nouvelles accusations attirèrent l'attention du Pape, auquel Chiaramonti plut par sa franchise, la naïveté de ses réponses, l'exposé d'une conduite pleine d'aménité, et surtout par la réserve et le ton de douceur qu'il opposait à ses contradicteurs. Pie VI reconnut en lui un littérateur profond, un canoniste instruit et un moine studieux. Bientôt Chiaramonti fut nommé évêque de Tivoli, faveur qui annonçait presque l'élévation à la pourpre. Le cardinal Bandi, évêque d'Imola, venait de mourir. Le Pape voyait que l'opinion publique, et particulièrement le Sacré Collége, avaient applaudi à sa conduite envers Chiaramonti. Il apprenait que celui-ci organisait son diocèse avec une rare intelligence, qu'il apportait un intérêt particulier à compléter les collections de bons livres; qu'il avait aidé de sa bourse et ensuite promu aux charges distinguées, les hommes instruits et versés dans les études les plus difficiles pour l'éducation de la jeunesse. Le Pape résolut donc d'accorder l'évêché d'Imola à l'évêque de Tivoli, puis il le créa cardinal le 17 février 1785. Le cardinal Chiaramonti partit pour sa nouvelle résidence, et pendant plus de dix ans on ne parla de lui que dans les termes les plus honorables. On disait que c'était un homme modéré, sage, réfléchi, et en même temps un évêque courageux.

Pendant ce temps, les armées françaises avaient envahi les Etats du Saint-Siége. Toute la ville d'Imola, dans la confusion, demandait une règle de conduite au cardinal. Ce fut à cette époque qu'il publia l'Homélie datée du jour de Noël, et qui commence ainsi : *La Voix éternelle, toute-puissante en elle-même, a déployé dans le temps sa vertu au dehors, et en un instant sont sorties les choses créées. Elle s'est promenée terrible sur les ondes orgueilleuses qui inondent la terre, et les a contraintes de se renfermer dans les confins qu'elles avaient toutes dépassés. Sur le Sinaï, à travers des éclairs et des tonnerres, précurseurs de la Majesté divine, cette voix se fit entendre au conducteur du peuple d'Israël, et le doigt de Dieu écrivit sur des tables de pierre les lois qui enseignèrent à l'homme ses devoirs envers la Divinité, envers lui-même, envers ses semblables, devoirs primitivement gravés dans son esprit pour diriger droitement sa conduite et ses mœurs conformément à l'humaine nature.*

La divine Sapience crut faire trop peu, parlerai-je ainsi, en répandant sur l'homme de tels dons. Malgré l'ingratitude et l'égarement de tant de mauvais fils, un autre ordre de choses était arrêté dans les divins conseils; des bienfaits nouveaux et plus éclatants se détachaient d'en haut pour apporter d'autres preuves de la clémence céleste à l'égard des hommes, pour les encourager à glorifier leur Etre suprême, leur Dieu.

Heureuse cabane de Bethléem, c'est toi qui dispensas tant de merveilles! Et toi Bethléem, terre de Judas, non tu n'es pas un coin infime de la terre des Hébreux, puisque de toi sortit ce chef prévu par les patriarches, figuré par les rites et les sacrifices, qui devait tenir en main le sceptre du royaume d'Israël. Tu fus le berceau d'Emmanuel, ce héraut de la paix, l'Homme-Dieu, né d'une Vierge, devant qui les cieux et la terre rendirent témoignage de sa divinité, de sa mission.

Cabane fortunée, et toi, terre glorieuse de Judas, tu me présentes un souvenir de joie; je voudrais que mes larmes d'allégresse excitassent celles de mes frères chéris et que tout l'univers rétentit de tes louanges et de tes honneurs!

Mais que ma joie ne soit pas un tribut stérile, que ma voix ne se borne pas à provoquer dans celui qui m'écoute, un vague applaudissement et une émotion aride! L'Homme-Dieu est né pour donner aux hommes les préceptes d'une doctrine incorruptible, pour les instruire et rompre les ténèbres qui offusquent leurs esprits. Je vous invite à cette école, frères chéris. L'œuvre demande bien que je vous explique l'abrégé de ces préceptes, afin que vous deveniez le modèle du sage Chrétien dans cette vie, et que vous vous prépariez des trésors de mérites pour l'éternelle félicité.

Le cardinal-évêque d'Imola poursuit ainsi ses explications : *Le Fils de Dieu nous a enseigné l'humanité chrétienne. Un sage Chrétien doit prendre sa croix et suivre Notre-Seigneur. L'homme a besoin de secours surnaturels pour se rapprocher de Dieu, et il doit prier souvent; par là, il reconnaît l'ineffable bonté du souverain Maître, qui descend à écouter des prières, à recevoir les vœux de ses créatures, à aimer celui qui l'aime, à couronner celui qui l'honore; de là naissent la grande œuvre du culte et les actes divers qui le composent, sentiment immuable dans toute nation. La constance de cette pensée dispose en faveur de sa vérité, comme les défauts des peuples attestent l'inconstance des hommes et la faiblesse de leur raison, si souvent abandonnée à elle-même, et obscurcie par les passions.*

Après cette définition si neuve du culte, l'évêque s'écrie : *O sainte religion catholique, vous avez imprimé à un si noble sujet des images que ma voix faible ne peut retracer. Je me contente de l'excellence dont vous êtes ornée, de votre fermeté inaltérable; qu'en tout temps je puisse, autant qu'il sera en moi, célébrer vos triomphes et les annoncer comme une preuve brillante de la vertu divine qui reluit en vous! Apprenons, ô frères, d'un s.*

noble maître, et de ses préceptes si simples, combien il importe de déposer tout souffle de vanité éphémère, pour être rendus dignes de l'agrandissement éternel!

Apprenons que notre exaltation aux yeux de Dieu augmente à mesure que nous nous faisons petits à nos yeux et aux yeux des hommes. Quiconque, rempli d'une science trompeuse, veut étendre démesurément son esprit et monter au-dessus du niveau des autres, avide d'un désir frivole de commander, celui-là n'est pas un élève de l'école du Christ, il n'a pas appris ses devoirs envers Dieu. Reconnaissez, ô frères, quel est le premier, le plus grand sacrifice de vos cœurs; reconnaissez qu'en renonçant à vous avec une affection entière pour Dieu, il exaucera tous nos désirs pour votre bien, pour votre paix, pour cette gloire qui ne doit jamais finir.

Vient ensuite une transition qui amène la peinture des devoirs politiques. *Mais les devoirs envers Dieu ne sont pas les seuls devoirs de l'homme; il a encore des obligations subalternes qu'il attache à lui-même. Les principes purs de la raison, sa propre organisation physique, une tendance irrésistible à vouloir son bonheur lui commande de soigner sa conservation, de s'occuper de son bien-être, de sa perfection. Qu'il se contemple tout lui-même d'un œil dégagé de préjugés trompeurs, il verra bien un rayon de grandeur qui semble le consoler; mais il reconnaîtra bien aussi diverses ombres de misères qui tendent à l'accabler. Les passions furent le sort des grands événements dans la vie de l'homme; elles furent aussi la source fatale des résultats les plus funestes. O homme, ô homme, quand apprendras-tu à l'école du Rédempteur les moyens de conserver ta grandeur, d'acquérir ta vraie liberté et de dégager tes pieds de leurs chaînes! Le but que se propose le plus ardemment le philosophe de Jésus-Christ consiste à mettre de l'ordre dans ses actions et dans ses passions; à placer en harmonie les forces inférieures avec les forces supérieures; à subordonner la chair à l'esprit, les plaisirs à l'honnêteté; à diriger ses facultés vers ce centre et cette fin que Dieu a ordonnés: Ne vous effrayez pas, mes frères, d'une leçon qui paraît au premier aspect trop sévère, et qui pourrait incliner à détruire l'homme et à lui ravir sa liberté. Non, frères très-chéris, tant de fois vous ne comprenez pas la vraie idée de liberté! Ce nom, qui a son sens droit dans la philosophie et le catholicisme, ne dénote pas un dévergondage ni une licence effrénée qui permet de faire tout ce qu'on veut, soit le bien, soit le mal, soit l'honnête, soit le honteux. Gardons-nous d'une si étrange interprétation, qui abat tout l'ordre divin et humain, et dénature l'humanité, la raison et tous les glorieux avantages que nous a distribués le Créateur. La liberté chère à Dieu et aux hommes est une faculté qui fut donnée à l'homme, un pouvoir de faire ou de ne faire pas, mais toujours soumis à la loi divine et humaine. Il n'exerce pas raisonnablement sa faculté de liberté, celui qui, rebelle et impétueux, s'oppose à la loi; il n'exerce pas sa faculté de liberté, celui qui contredit la volonté de Dieu et la souveraineté temporelle.*

Quelques-uns ont cru voir dans ce qui suit, non la plume du cardinal lui-même, mais celle de ses conseillers. Cependant, cette homélie ayant été réellement publiée par l'évêque d'Imola, nous continuons à en donner le texte et l'analyse. La république avait été proclamée en Italie, aussi l'homélie continue-t-elle en disant: *La forme du gouvernement démocratique adoptée parmi nous, ô très-chers frères, non, n'est pas en opposition avec les maximes exposées ci-dessus et ne répugne pas à l'Evangile; elle exige au contraire toutes les vertus sublimes qui ne s'apprennent qu'à l'école de Jésus-Christ, et qui, si elles sont religieusement pratiquées par vous, formeront votre félicité, la gloire et l'esprit de votre république.... Que la vertu seule, qui perfectionne l'homme et le dirige vers le but suprême, le meilleur de tous, que cette vertu seule, vivifiée par les lumières naturelles et fortifiée par les enseignements de l'Evangile, soit le solide fondement de notre démocratie.*

Viennent ensuite quelques passages philosophiques *que la belle médiocrité*, poursuit l'évêque d'Imola, *étincelle dans les moyens, mais la fin veut le très-bon; elle veut le tout bien. Avec les pures vertus morales nous serons hommes médiocres, avec les vertus théologiques, ayant pour but Dieu lui-même, nous nous rendrons hommes supérieurs.* Puis l'homélie parle d'Athènes, de Sparte, des lois de Lycurgue et de Solon, de Carthage et de la république romaine. Elle cite ensuite le passage si connu de l'Emile de Jean-Jacques Rousseau où il est dit que la sainteté de l'Evangile parle à son cœur, et que l'histoire qu'il rapporte a des caractères de vérité si grands, si frappants, si parfaitement inimitables, que l'inventeur en serait plus étonnant que le héros. Enfin le cardinal Chiaramonti termine ainsi: *Et vous, mes bien-aimés coopérateurs, à qui sont confiés des parties séparées du soin de mon troupeau, et qui soutenez avec moi le poids spirituel du peuple de Dieu, unissez-vous pour maintenir chez lui, sans souillures, la religion catholique. Tâchez, ô mes sages coopérateurs, que l'intégrité, la religion, l'amour de la félicité commune brillent en vous, de manière que vous soyez pour votre troupeau le modèle des vertus chrétiennes et morales, de manière qu'elle s'étende et se répande dans les âmes fidèles livrées à vos soins. Mes très chers frères, la paix du Seigneur soit toujours avec vous.*

Pie VI étant mort à Valence, en Dauphiné, le 29 août 1799, le 1er décembre suivant, le conclave s'ouvrit pour l'élection de son successeur. Les partis, longtemps divisés, se réunirent enfin à la voix de Consalvi, secrétaire du conclave, pour se porter toutes sur le cardinal Chiaramonti, qui n'était point jusqu'alors candidat, et qui résista vivement. Après cent quatre jours de conclave, le 14 mars 1800, les scrutins, lus au milieu du silence le plus imposant, furent unanimes en faveur du pieux Bénédictin, qui fut élu Pape, et déclara prendre le nom de Pie VII.

en souvenir de la protection de son bienfaiteur Pie VI. Le 21 mars il fut couronné dans l'église Saint-Georges par le cardinal Antoine d'Aurilla. Le 15 mai, il adressa une encyclique aux cardinaux et à tous les évêques de la chrétienté. Le 6 juin, il s'embarqua sur une frégate autrichienne, et débarqua à Pesaro, d'où il s'achemina vers Rome. Le 21 juin il entra à Ancône, où le peuple, dételant les chevaux de sa voiture, voulut le traîner lui-même jusqu'au palais du cardinal Ranuzzi, qui l'attendait. Enfin, le 3 juillet, il entra dans Rome, où il fut reçu avec les acclamations les plus enthousiastes.

Une des premières opérations du gouvernement de Pie VII fut la publication de la bulle *Post diuturnas*, destinée à réformer beaucoup d'abus de l'administration. Plus tard il exécuta avec succès une opération financière importante, qui consistait à retirer du commerce, moyennant un sacrifice d'un million et demi d'écus, la monnaie grossière appelée *moneta* et *Rosa*.

Bientôt fut conclu, entre Pie VII et le gouvernement français, le concordat suivant, qui règle encore aujourd'hui l'état de la religion en France.

« Sa Sainteté le Souverain Pontife Pie VII, et le premier consul de la république française, ont nommé pour leurs plénipotentiaires respectifs :

« Sa Sainteté, son Eminence Mgr Hercule Consalvi, cardinal de la sainte Eglise romaine, diacre de Sainte-Agathe *ad Labarum*, son secrétaire d'Etat; Joseph Spina, archevêque de Corinthe, prélat domestique de Sa Sainteté et assistant au trône pontifical, et le P. Caselli, théologien consultant de Sa Sainteté, pareillement munis de pleins pouvoirs en bonne et due forme;

« Le premier consul, les citoyens Joseph Bonaparte, conseiller d'Etat; Cretet, conseiller d'Etat; Bernier, docteur en théologie, curé de Saint-Laud d'Angers, munis de pleins pouvoirs.

« Lesquels, après l'échange des pleins pouvoirs respectifs, sont convenus de ce qui suit :

« *Convention entre Sa Sainteté Pie VII et le gouvernement français.*

« Le gouvernement de la république reconnaît que la religion catholique, apostolique et romaine est la religion de la grande majorité des citoyens français.

« Sa Sainteté reconnaît, également, que cette même religion a retiré, et attend encore en ce moment, le plus grand bien et le plus grand éclat de l'établissement du culte catholique en France, et de la profession particulière qu'en font les *consuls* de la république.

« En conséquence, d'après cette reconnaissance mutuelle, tant pour le bien de la religion que pour le maintien de la tranquillité intérieure, ils sont convenus de ce qui suit :

« ARTICLE PREMIER. — La religion catholique, apostolique et romaine sera librement exercée en France. Son culte sera public, en se conformant aux règlements de police que le gouvernement jugera nécessaires pour la tranquillité publique.

« ART. 2. — Il sera fait par le Saint-Siége, de concert avec le gouvernement, une nouvelle circonscription des diocèses français.

« ART. 3. — Sa Sainteté déclarera aux titulaires des évêchés français, qu'elle attend d'eux avec une ferme confiance, pour le bien de la paix et de l'unité, toute espèce de sacrifices, même la résignation de leurs siéges.

« D'après cette exhortation, s'ils se refusaient à ce sacrifice commandé par le bien de l'Eglise (refus néanmoins auquel Sa Sainteté ne s'attend pas), il sera pourvu, par de nouveaux titulaires, au gouvernement des évêchés de la circonscription nouvelle, de la manière suivante :

« ART. 4.— Le premier consul de la république nommera, dans les trois mois qui suivront la publication de la bulle de Sa Sainteté, aux archevêchés et évêchés de la circonscription nouvelle. Sa Sainteté conférera l'institution canonique suivant les formes établies par rapport à la France avant le changement du gouvernement.

« ART. 5. — Les nominations aux évêchés qui vaqueront dans la suite seront également faites par le premier consul, et l'institution canonique sera donnée par le Saint-Siége, en conformité de l'article précédent.

« ART. 6. — Les évêques, avant d'entrer en fonctions, prêteront directement, entre les mains du premier consul, le serment de fidélité qui était en usage avant le changement de gouvernement, exprimé dans les termes suivants :

« Je jure et promets à Dieu, sur les saints
« Evangiles, de garder obéissance et fidélité
« au gouvernement établi par la constitution
« de la république française. Je promets
« aussi de n'avoir aucune intelligence, de
« n'assister à aucun conseil, de n'entretenir
« aucune ligue, soit au dedans, soit au de-
« hors, qui soit contraire à la tranquillité
« publique, et si dans mon diocèse, ou ail-
« leurs, j'apprends qu'il se trame quelque
« chose au préjudice de l'Etat, je le ferai
« savoir au gouvernement. »

« ART. 7. — Les ecclésiastiques de second ordre prêteront le même serment entre les mains des autorités civiles désignées par le gouvernement.

« ART. 8.— La formule de prière suivante sera récitée à la fin de l'Office divin, dans toutes les églises catholiques de France :

« *Domine, salvam fac rempublicam.*

« *Domine, salvos fac consules.*

« ART. 9. — Les évêques feront une nouvelle circonscription des paroisses de leurs diocèses, qui n'aura d'effet qu'après le consentement du gouvernement.

« ART. 10. — Les évêques nommeront aux cures. Leur choix ne pourra tomber que sur des personnes agréées par le gouvernement.

« ART. 11. — Les évêques pourront avoir un chapitre dans leur cathédrale, et un sé-

minaire pour leur diocèse, sans que le gouvernement s'oblige à les doter.

« Art. 12. — Toutes les églises métropolitaines, cathédrales, paroissiales et autres, non aliénées, nécessaires au culte, seront mises à la dispositon des évêques.

« Art. 13. — Sa Sainteté, pour le bien de la paix et l'heureux rétablissement de la religion catholique, déclare que ni elle ni ses successeurs ne troubleront, en aucune manière, les acquéreurs des biens ecclésiastiques aliénés, et qu'en conséquence la propriété de ces mêmes biens, les droits et revenus y attachés, demeureront incommutables entre leurs mains ou celles de leurs ayants cause.

« Art. 14.—Le gouvernement assurera un traitement convenable aux évêques et aux curés dont les diocèses et les cures seront compris dans la circonscription nouvelle.

« Art. 15. — Le gouvernement prendra également des mesures pour que les Catholiques français puissent, s'ils le veulent, faire en faveur des églises des fondations.

« Art. 16. — Sa Sainteté reconnaît dans le premier consul de la république française les mêmes droits et prérogatives dont jouissait près d'elle l'ancien gouvernement.

« Art. 17. — Il est convenu entre les parties contractantes que, dans le cas où quelqu'un des successeurs du premier consul actuel ne serait pas catholique, les droits et prérogatives mentionnés dans l'article ci-dessus, et la nomination des évêques, seront réglés, par rapport à lui, par une nouvelle convention.

« Les ratifications seront échangées à Paris dans l'espace de quarante jours.

« Fait à Paris, le 26 messidor de l'an IX de la république française (15 juillet 1801).

« H. card. Consalvi (*locus sigilli*); J. Bonaparte (L. S.); J., *archevêque de Corinthe* (L. S.); frère Charles Caselli (L. S.); Crétet (L. S.); Bernier (L. S.) »

La publication de ce Concordat fut suivie d'*articles organiques*, que le gouvernement français sembla donner comme consentis par le Saint-Siége, bien qu'ils lui fussent inconnus, et qu'il n'ait cessé depuis de protester contre ces dispositions, qui annulent en réalité toutes les garanties du Concordat.

Un Vénitien nommé Cornaro, qui avait été frappé de l'éclat des vertus du Pape, et qui depuis sentait toujours redoubler son admiration, laissa par testament au Souverain Pontife un palais à Venise avec tous les tableaux qu'il contenait. Napoléon, alors premier consul, envoya en présent au Saint-Père deux bricks de guerre destinés à protéger son commerce. Ces deux bricks, appelés exprès l'un le *Saint-Pierre* et l'autre le *Saint-Paul*, furent amenés à Civita-Vecchia, et leur remise fut faite dans ce port avec toutes les formalités.

Le Pape projetait dès lors une réorganisation de la hiérarchie catholique en Allemagne. Les protestants la souhaitaient eux-mêmes; les Catholiques la demandaient avec instances. Dans ce but, le Pape nomma pour résider à Ratisbonne un nonce chargé d'écouter toutes les demandes, de lui rendre compte de tous les besoins des fidèles et des intérêts des gouvernements. Il écrivit à Napoléon le 4 juin 1803 pour le prier de lui venir en aide en cette affaire importante.

Le 18 août de la même année, le cardinal Caprara réclamait au nom du Saint-Siége contre les articles organiques arbitrairement ajoutés au concordat de 1801. « Je suis chargé, » disait-il, « de réclamer contre cette partie de la loi du 18 germinal que l'on a désignée sous le nom d'articles organiques; je remplis ce devoir avec d'autant plus de confiance que je compte davantage sur la bienveillance du gouvernement et sur son attachement sincère aux vrais principes de la religion... Ce code a pour objet les mœurs, la discipline du clergé, les droits et les devoirs des évêques, ceux des ministres inférieurs. M. d'Héricourt (*Loi eccl.*, ch. 19), l'historien Fleury, les plus illustres avocats généraux et M. Castillon (*Réquisit. de* 1763) reconnaissent dans l'Eglise « le pouvoir qu'elle a reçu de Dieu pour conserver par le pouvoir de la prédication des lois et des jugements, la règle de la foi et des mœurs, la discipline nécessaire à l'économie de son gouvernement, la succession et la perpétuité de son ministère. » Le troisième article étend la mesure de la vérification aux canons des conciles mêmes généraux. Ces assemblées si célèbres n'ont obtenu nulle part plus qu'en France le respect et la vénération. Comment se ferait-il donc que chez cette même nation elles éprouvassent tant d'obstacles et qu'une formalité civile donne le droit d'en rejeter, d'en éluder une décision? On veut, dit-on, les examiner: *la voix d'examen en matière religieuse est proscrite dans le sein de l'Eglise catholique;* il n'y a que les communions protestantes qui admettent l'examen, et de là est venue cette étonnante variation qui règne dans leur croyance... Je sais que notre obéissance doit être raisonnable; mais n'obéir qu'avec des motifs suffisants n'est pas avoir le droit, non pas seulement d'examiner, mais de rejeter encore arbitrairement ce qui déplaît.

« Dieu n'a promis l'infaillibilité qu'à son Eglise. Les sociétés humaines peuvent être trompées. Les plus sages législateurs en ont été la preuve... Dira-t-on que le parlement français en agissait ainsi? Je le sais, mais il n'examinait, suivant la déclaration du 24 mai 1756, que ce qui pouvait, dans la publication des canons et des bulles, altérer ou intéresser la tranquillité publique, et non leur conformité avec des lois qui pouvaient changer dès le lendemain... M. d'Aguesseau disait au parlement de Paris, le 5 avril 1757: « Il semble qu'on cherche à affaiblir le pou-« voir qu'a l'Eglise de faire des décrets, en la « faisant dépendre tellement de la puissance « civile et de son concours, que sans ce con-« cours les plus saints décrets de l'Eglise ne « pourraient obliger les sujets du roi. » Presque tous les articles sont ensuite succes-

sivement attaqués avec des citations d'autorités françaises. Cette protestation contre une loi française, remise au gouvernement français par le légat *à latere* du Saint-Siége, a la forme, le ton, les arguments, la méthode exacte et la dialectique serrée d'un ouvrage composé par un français lui-même.

« Napoléon s'étant fait déclarer empereur, il s'ouvrit entre lui et le gouvernement du Saint-Siége une longue négociation ayant pour but de venir le sacrer et le couronner. Les cardinaux furent consultés à deux reprises à ce sujet, et voici le résumé de leurs réponses tirées d'un mémoire du cardinal Fesch, ambassadeur de Napoléon lui-même à Rome.

« Parmi les cardinaux opposants, deux ont dit que l'empereur des Français était illégalement et illégitimement élu; que Sa Sainteté ne devait pas confirmer cette élection par le sacre. Ils ont distingué le droit du fait, s'appuyant de la constitution de Clément V dans le concile général de Vienne en Dauphiné, qui établit que la dénomination que le Pape donne de roi ou d'empereur à quelque prince que ce soit ne constate pas le droit; que c'est sous ce seul aspect que le Pape a pu faire le concordat avec le premier consul; qu'il peut même le reconnaître empereur, et non pas le sacrer et le couronner, puisque les oraisons que l'on ferait sur lui établiraient et canoniseraient un droit usurpé, illégitime.

« Cinq cardinaux ont dit que le sacre et le couronnement de l'empereur par le Souverain Pontife sanctionneraient toutes les lois et tous les actes déjà faits par l'empereur, même les lois organiques contre lesquelles Sa Sainteté a dû s'élever, et les mesures prises en faveur des constitutionnels qui avaient été rebelles aux décisions du Saint-Siége; et qu'elle canoniserait comme ayant bien mérité de l'Eglise le nouvel empereur, qui, bien qu'il ait contribué au rétablissement de la religion en France, y protége des systèmes avilissant la religion et ses ministres. Quelques cardinaux ont ajouté qu'il a sapé l'Eglise d'Allemagne par la sécularisation. Un autre, après l'avoir mis en parallèle avec Charlemagne, conseille au Saint-Père de différer cette grande cérémonie jusqu'à ce que l'empereur s'en soit rendu digne en rendant à l'Eglise ses droits au moins sur le spirituel; il dit que le nouvel empereur, qui a donné à d'autres des couronnes, des royaumes, n'a pas même fait voir des dispositions à rendre à l'Eglise la moitié de son patrimoine qu'il a usurpé lorsqu'il était en sous-ordre.

« Il représente en outre le danger où le Pape exposerait le Saint-Siége par un acte semblable. Il deviendrait ennemi des souverains de l'Europe et particulièrement de ceux de la maison de Bourbon et d'Autriche, qui se vengeraient à la première occasion. Il a même ajouté que Pie VI, pour ne pas faire tort à l'empereur d'Occident, n'avait reconnu celui de Russie qu'après en avoir été sollicité par Joseph II.

« Ces moyens de refus absolu que les cinq cardinaux opposants ont développés ont été indiqués par quelques-uns des quinze autres comme des objets qui doivent exciter la sollicitude de Sa Sainteté. »

Le Pape ayant exigé, pour se décider, des conditions qui obviaient aux difficultés énoncées par les cardinaux opposants, le gouvernement français y satisfit. Le 2 août, Pie VII félicita Napoléon sur son avénement au trône impérial, et le 15 septembre suivant, l'empereur lui écrivit pour l'inviter personnellement à venir le sacrer et le couronner. Pendant ce temps, les évêques français réfugiés adressèrent, pour la seconde fois, au Saint-Père de nouvelles réclamations au sujet du concordat.

La grande majorité des cardinaux ayant enfin approuvé le voyage de Pie VII, on en commença les préparatifs. Le 29 octobre, le Pape assembla un consistoire où il adressa aux cardinaux une allocution remarquable. Le 1er novembre il expédia les décisions qui donnaient au cardinal Consalvi les pouvoirs nécessaires pour gouverner politiquement les affaires de Rome. Le lendemain il partit au milieu des témoignages les plus touchants de respect du peuple qui bordait les avenues pendant l'espace d'une lieue. Le 25, il arriva à Fontainebleau, où Napoléon alla à sa rencontre. Le 28 il arrivait à Paris, et le 30 il recevait une députation de vingt-cinq membres du sénat, dont le président, François de Neufchâteau, lui adressa un discours remarquable. Vint ensuite la députation du corps législatif, dont l'orateur M. de Fontanes dit dans un magnifique discours : « Tout a changé autour de la papauté, seule elle n'a pas changé. » Mais le discours qui produisit le plus d'impression sur l'esprit du Saint-Père fut celui de M. Fabre de Laudet, président du tribunal, qui résume tout le passé de Pie VII. « Le tribunal, » dit-il, « se rappelle avec les sentiments de la plus vive reconnaissance, les services que vous avez rendus à la France, avant même d'être élevé sur le trône pontifical. Il n'oubliera jamais que, dans votre dernier épiscopat d'Imola, vous sûtes apaiser par une conduite sage, éclairée et paternelle, les insurrections organisées contre l'armée française et prévenir celles qui la menaçaient. Mais ce n'est pas sous ce seul rapport que Votre Sainteté a acquis des droits à la vénération et à l'amour des Français. Ils étaient agités par des troubles religieux ; le concordat les a éteints : nous nous félicitons d'avoir concouru de tous nos moyens à seconder à cet égard votre sollicitude paternelle et celle du chef suprême de cet empire. Si nous examinons la conduite de Votre Sainteté dans le gouvernement intérieur de ses Etats, que de nouveaux sujets d'éloge et d'admiration ! Votre Sainteté a réduit les dépenses de tous les palais apostoliques. Sa table, son entretien, ses dépenses personnelles ont été réglés comme ceux du plus simple particulier. Elle a pensé avec raison que sa véritable grandeur con-

siste moins dans le faste et la pompe de sa cour, que dans l'éclat de ses vertus, et dans son administration économique et sage. L'agriculture, le commerce et les beaux-arts reprennent dans l'Etat romain leur ancienne splendeur. Les contributions qu'on y prélevait étaient arbitraires, multipliées, mal réparties. Votre Sainteté les a remplacées par un système uniforme et modéré de contributions foncière et personnelle, toujours suffisant dans un pays auquel sa situation n'impose pas la nécessité d'un grand Etat militaire, et où une sévère économie règne dans les dépenses. Les priviléges et les exemptions ont été abolis : depuis le prince jusqu'au dernier sujet, chacun paye en proportion de son revenu. Le cadastre des provinces ecclésiastiques, commencé en 1775, et celui de l'*agro romano*, commencé par Pie VI, votre auguste prédécesseur, sont terminés, et ils ont reçu la perfection dont ils étaient susceptibles. Un bureau des hypothèques a été organisé, et la bourse des capitalistes est ouverte aux propriétaires mal aisés. Des primes ont été accordées à ceux qui formeront des établissements d'agriculture et des plantations. La Campagne de Rome, depuis longtemps inculte et stérile, sera bientôt couverte de bois, comme dans le temps de la splendeur romaine. Une loi oblige les grands propriétaires à mettre leurs terres en culture, ou à abandonner, pour une modique redevance, celles qu'ils ne pourront pas faire travailler. Enfin, le desséchement des Marais Pontins, en rendant à l'agriculture de vastes terrains, contribuera à la salubrité de l'air et à l'accroissement de la population de cette partie de l'Etat romain. Le commerce a besoin, pour prospérer, d'être dégagé de toutes les entraves de la fiscalité, et de ce système destructeur, de gênes et de prohibitions; il veut être libre comme l'air : Votre Sainteté a proclamé hautement la liberté du commerce. Les monnaies de faux et de bas aloi, sources de discrédit et d'immoralité, ont été remplacées par une monnaie réelle. Des manufactures de laine, des filatures de coton sont établies à Rome et à Civita-Vecchia, pour les indigents des hospices cameraux. En poussant jusqu'à l'excès sa charité envers les pauvres, en ne recevant rien pour elle, ni pour sa famille, Votre Sainteté veille cependant avec un soin particulier à ce que ses libéralités aient un emploi toujours utile.

« La ville de Rome, malgré ses pertes, continuera à être la patrie des beaux-arts. Votre Sainteté a ordonné de fouiller à Ostie et sur le lac Trajan. Tous les chefs-d'œuvre dispersés et rachetables sont rachetés par elle. L'arc de Septime Sévère est *décombré* et la voie capitoline retrouvée. Tels sont les bienfaits qui ont distingué le règne paternel de Votre Sainteté... »

Le 2 décembre eut lieu la cérémonie du sacre et du couronnement de l'empereur. Le bruit courant qu'on voulait retenir le Pape à Paris, Pie VII crut devoir répondre à un grand officier qui le pressentait à ce sujet : *On a répandu qu'on pourrait nous retenir en France; eh bien, qu'on nous enlève la liberté, tout est prévu. Avant de partir de Rome, nous avons signé une abdication régulière, valable, si nous sommes jeté en prison; l'acte est hors de la portée du pouvoir des Français; le cardinal Pignatelli en est dépositaire à Palerme, et quand on aura signifié les projets qu'on médite, il ne vous restera plus entre les mains qu'un moine misérable qui s'appellera Barnabé Chiaramonti.* Cependant le saint Père put partir, et son retour, comme son départ, ne fut qu'une suite d'ovations triomphales. Sa réception à Rome fut surtout magnifique. Ce voyage avait électrisé l'âme du Saint-Père. Il parlait avec feu de ce qu'il avait vu, et s'interrompait à tout instant pour dire des choses nouvelles. L'établissement des Sœurs de Charité de Paris avait vivement excité son intérêt, et il pensait à étendre cet ordre en Italie, en Allemagne, en Irlande. Il racontait surtout son passage à Châlons-sur-Saône, au milieu de plus de 2,000 individus, femmes, enfants et vieillards, et les scènes émouvantes dont le seul récit l'attendrissait jusqu'aux larmes. Le 27 juin, dans un consistoire, il rendit compte aux cardinaux de ce voyage, et des cérémonies du sacre et du couronnement.

Mais déjà commençait à s'élever l'orage qui plus tard devait éclater avec tant de violence sur la tête de Pie VII et de ses principaux conseillers. Héritier des prétentions des empereurs d'Allemagne, dont il surpassait peut-être encore l'ambition, Napoléon rêvait au fond une suprématie universelle, non-seulement sur l'Europe, mais encore sur l'Eglise. Enivré de ses nouvelles victoires, il va bientôt dévoiler ces desseins, qui jusqu'alors n'étaient sans doute pas encore mûrs dans son esprit. Ici commence toute une phase nouvelle du pontificat de Pie VII, phase si importante, si saisissante d'intérêt, que nous croyons nécessaire de la rapporter dans tous ses détails. Pour cela nous ne saurions mieux faire que d'en emprunter la narration complète à l'un des acteurs même de ce grand drame, le cardinal Pacca, qui s'exprime ainsi dans les pages si remarquables de ses *Mémoires*.

« C'est une question intéressante pour l'histoire de savoir si l'usurpation des domaines du Saint-Siége avait été arrêtée de bonne heure dans l'esprit de Napoléon Bonaparte, et quelle en fut la cause véritable. Que Napoléon Bonaparte ait laissé voir ce projet sacrilége, presque aussitôt qu'il a été assis sur le trône de France, les faits que nous allons exposer ne permettent pas d'en douter. Mais qu'est-ce qui le portait à cette spoliation si injuste ? Selon les uns, son ambition insatiable, le désir de reculer de plus en plus les bornes de son empire, d'asseoir son second trône sur la ville des Césars, pour s'enivrer du titre fastueux d'empereur romain ; selon d'autres, une suggestion de quelque secte ou faction ennemie de la papauté, une condition que lui avait imposée

cette secte pour prix de son concours à son élévation au trône de France. J'adopterais volontiers cette dernière opinion, qui me paraît plus vraisemblable (80). Et, en effet, comment supposer que, de la hauteur de ses projets gigantesques, celui qui créait les rois et dispensait les royaumes, ait pu descendre de lui-même à la détermination de détrôner un prince ami, pacifique, sans défense, dont le petit territoire en Italie ne devait point accroître sa puissance et sa gloire, mais au contraire lui faire perdre cette renommée, cette faveur des Catholiques que lui avait si justement acquise le rétablissement du culte catholique en France? Quoi qu'il en soit, voici les moyens qu'il employa pour arriver à l'accomplissement de son projet.

« Napoléon comprenait très-bien que, s'il détrônait purement et simplement un Pape qui lui avait donné de si grandes preuves de bienveillance et d'amitié, il exciterait nécessairement contre lui une indignation générale en Europe, dans les cours étrangères, particulièrement parmi les sujets pontificaux, et qu'il ternirait l'éclat de sa renommée, dont il était si idolâtre. Il conçut donc un plan de conduite, un système de moyens qui pût amener doucement, *sans secousse*, la consommation de son projet, en rendant le Pape un objet de mépris, de haine même pour les gouvernements et les peuples, et en faisant peser le gouvernement de l'Eglise comme un joug insupportable sur les sujets pontificaux. Les condescendances, les concessions précédentes du Pape et de ses ministres, Napoléon ne les attribuait pas à cette prudence chrétienne qui sait quelquefois céder et fléchir pour demeurer plus ferme sur les limites du droit et de la justice; il les regardait, au contraire, comme les fruits de la pusillanimité et de la crainte; et cette basse et fausse opinion, sa mésestime pour les membres du Sacré Collége, qu'il croyait incapables d'énergie et de résistance, lui firent penser qu'il pourrait réussir par les menaces et par la violence: mais il se trompa. Le Sacré Collége ne comptait pas alors, il est vrai, parmi ses membres, des Contarini, des Poli, des Commendoni, et autres illustres cardinaux que la divine Providence suscita au XVIe siècle, pour les opposer aux hérésies naissantes du Nord, pour préparer et accomplir le grand œuvre du concile de Trente; mais cette même Providence, qui veille sans cesse sur son Eglise, lui avait fait et donné dans ces derniers temps des hommes tels qu'il lui en fallait, des hommes pleins de sentiments nobles et généreux, supérieurs aux considérations humaines, incapables de se laisser ni corrompre par les flatteries et les promesses, ni intimider par les menaces; des hommes prêts à tout sacrifier pour conserver au Saint-Siége les droits et les prérogatives qu'ils avaient solennellement juré de défendre au prix même de leur sang (81); des hommes, enfin, ce qui était alors si important, d'une conduite irréprochable, hommage que doivent leur rendre et la capitale et les divers pays de la France où ils furent si arbitrairement exilés.

« Après la solennelle cérémonie du sacre de l'empereur, Pie VII, depuis peu revenu à Rome, les conseillers de ce voyage, de cette grande condescendance, se livraient à l'espérance d'en recueillir bientôt les heureux fruits, lorsque tout à coup la bonne harmonie qui paraissait régner entre Pie VII et Napoléon commença à s'altérer, à l'occasion de quelques légers différends (82) entre le cardinal Fesch, ministre de France à Rome et le Cardinal Consalvi, secrétaire d'Etat. Quelque temps après, un corps de troupes françaises part du royaume de Naples, s'empare d'Ancône et y établit garnison. Il est facile de concevoir quelles durent être la suprise, la douleur, la juste indignation du Pape en voyant d'une part tant de concessions, tant de condescendances pour l'empereur, payées par tant d'ingratitude, et d'autre part, les suites funestes que pouvait entraîner cette injuste occupation; car les puissances en guerre contre la France pouvaient supposer qu'elle était le résultat d'un plan concerté entre l'empereur et le Pape, ce qui leur aurait fourni de justes motifs de se plaindre de la violation de la neutralité, et d'user de représailles contre le port d'Ancône et le littoral de l'Adriatique, dépendant de l'Etat pontifical. Pie VII s'empressa d'écrire lui-même à l'empereur pour réclamer contre l'occupation d'Ancône et demander la prompte évacuation de cette place. Dans cette lettre, le Saint-Père laissa échapper une proposition qui sonne mal en diplomatie: *En cas de refus de l'évacuation d'Ancône, nous ne verrions pas*, disait-il, *comment pourrait se concilier avec notre dignité la continuation des rapports avec le ministre de Votre Majesté à Rome.*

« Profitant de ces paroles pour y voir une menace de rupture, Napoléon adressa au Pape une réponse pleine d'expressions amères, d'injures triviales, indignes du souverain qui les employait et du vénérable Pontife contre qui elles étaient dirigées. « Votre « Sainteté, » disait-il, « avait intérêt à voir « la forteresse d'Ancône, plutôt dans mes « mains que dans celles des Anglais et des « Turcs; je me suis considéré comme le « protecteur du Saint-Siége, et à ce titre, « j'ai occupé Ancône pour la mettre à l'a- « bri d'être souillée par les Grecs et les Mu-

(80) On peut croire à la réunion des deux causes.

(81) Serment exigé des cardinaux à leur exaltation.

(82) Voici quelle en fut la cause. Quelques mauvais sujets romains, portant la cocarde français e, se prirent de querelle la nuit avec deux vendeurs de concombres de Navonne et les tuèrent. Le bruit se répandit d'abord que les assassins étaient Français, et le cardinal Fesch, croyant voir dans cette scène sanglante un moyen d'intrigue, dont le but était d'allumer le feu contre les Français, adressa au cardinal Consalvi des réclamations qui étaient l in [illegible] modérées.

« sulmans. Votre Sainteté est libre de ren« voyer mon ministre et d'accueillir de pré« férence et les Anglais et le calife de Constan« tinople. » La lettre était datée de Munich, le 7 janvier 1806, trente-six jours après la bataille d'Austerlitz.

« Pie VII, le cœur plein d'amertume et d'affliction, fit à l'empereur une réponse admirable de noblesse, de courage et de résignation, justifia sa proposition interprétée si défavorablement, et prit la défense de ses ministres, particulièrement du cardinal Consalvi, accusés d'être les ennemis de la France, les conseillers, les instigateurs de toutes les résolutions du Pape. Il recommandait à l'empereur les intérêts de la religion dans les Etats Vénitiens, dont il était devenu souverain, en ajoutant ces paroles remarquables : *Cet agrandissement de ses Etats en Italie nous fait espérer qu'il est arrivé le temps opportun de voir se réaliser par Votre Majesté les espérances qu'elle ne nous a jamais enlevées, que le patrimoine de saint Pierre ne s'affligera pas plus longtemps de la perte des trois légations, faite dans la révolution.*

« Cette proposition révèle la mauvaise foi de l'empereur, qui avait fait espérer à Pie VII la restitution des trois légations, tandis qu'il nourrissait le coupable dessein de s'emparer de tous les Etats de l'Eglise. Le Pape le priait encore *de faire cesser à Ancône les mesures de guerre, si dispendieuses, si nuisibles au bien-être de cette ville, et de la rendre à l'état pacifique dont elle jouissait avant l'occupation.* Il lui exposait ensuite la situation déplorable du trésor pontifical, et demandait le remboursement des nombreuses avances faites pour l'armée impériale. *Nous avons*, disait-il, *employé à cet usage tous les fonds que nous avions et nous avons même affecté d'avance, pour les payements définitifs, les revenus qui doivent échoir d'ici à cinq mois.* Enfin il terminait ainsi : *Cette liberté de langage sera pour Votre Majesté une arrhe de notre confiance en vous. Si l'état de tribulations auquel Dieu nous a réservé dans notre douloureux pontificat devait arriver à son comble; si nous devions nous voir ravir une chose si précieuse pour nous, l'amitié et la bienveillance de Votre Majesté, le prêtre de Jésus-Christ, qui a la vérité dans le cœur et sur les lèvres, supportera tout avec résignation et sans crainte; de la tribulation elle-même il recevra le reconfort de sa constance. Il espère que la récompense que ne lui offre pas le monde lui est réservée plus solide, éternelle dans le ciel, et ne cessant pas de prier Dieu pour la longue et prospère conservation de Votre Majesté impériale et royale, nous lui accordons de tout cœur la paternelle bénédiction apostolique.* Cette lettre était du 20 janvier 1806.

« Avant qu'on pût savoir à Rome l'impression que cette lettre avait faite sur l'esprit de l'empereur, le secrétaire d'Etat reçut une note ministérielle du cardinal Fesch (82*), dans laquelle celui-ci, sacrifiant un peu la dignité de cardinal de l'Eglise à sa qualité de ministre de France, demandait, au nom de l'empereur, « que le Pape expulsât de « Rome, de tous ses domaines, les Anglais, les « Russes, les Suédois, les Sardes, et fît fer« mer tous les ports de l'Etat aux bâtiments « de ces nations, » demandes étranges que le cardinal prétendait justifier par d'assez faibles raisons.

« Enfin, le 2 mars, arriva à Rome la réponse de l'empereur, datée de Paris le 13 février 1806, lettre plus acerbe encore que la première, et dans laquelle Napoléon, se démasquant entièrement, annonce clairement ses projets contre le Pape et l'Etat de l'Eglise. Voici cette lettre ou plutôt ce manifeste de guerre :

« Très-saint Père,

« J'ai reçu la lettre de Votre Sainteté du « 20 janvier. Je partage toutes ses peines; je « conçois qu'elle doit avoir des embarras; « elle peut tout éviter en marchant dans une « route droite, et en n'entrant pas dans le « dédale de la politique et des considéra« tions pour les puissances qui, sous le point « de vue de la religion, sont hérétiques et « hors de l'Eglise, et sous celui de la politi« que, sont éloignées de ses Etats, incapa« bles de la protéger, et ne peuvent lui faire « du mal. Toute l'Italie sera soumise à ma « loi. Je ne toucherai en rien à l'indépen« dance du Saint-Siége. Je lui ferai même « payer les dépenses que lui occasionnent « les mouvements de mon armée. Mais nos « conditions doivent être que Votre Sainteté « aura pour moi dans le temporel les mêmes « égards que je lui porte pour le spiri« tuel, et qu'elle cessera des ménagements « inutiles envers des hérétiques, ennemis « de l'Eglise, et envers les puissances qui « ne peuvent lui faire aucun bien. Votre « Sainteté est souveraine de Rome, mais *j'en « suis l'empereur*, et ses relations avec moi « doivent être celles de ses prédécesseurs « avec Charlemagne. Tous mes ennemis doi« vent être les siens. Il n'est donc pas con« venable qu'aucun agent du roi de Sar« daigne, aucun Anglais, Russe, ni Sué« dois, réside à Rome ou dans vos Etats, ni « qu'aucun bâtiment appartenant à ces puis« sances entre dans vos ports. Comme chef « de notre religion, j'aurai toujours pour « Votre Sainteté la déférence filiale que je lui « ai montrée dans toutes les circonstances; « mais je suis comptable envers Dieu, qui a « bien voulu se servir de mon bras pour ré« tablir la religion, » etc.

« Il continue sur ce ton, accusant le Pape de négligence dans le gouvernement de l'Eglise, même de *laisser périr des âmes*, traitant ses conseillers d'hommes de mauvais principes, ennemis du bien; se vantant de tout ce qu'il avait fait en faveur de la religion. Cette lettre, indigne d'un grand empe-

(82*) M. Artaud fait arriver cette lettre ou note du cardinal Fesch, après la lettre suivante de l'empereur, ce qui est bien différent.

reur, n'a besoin ni d'interprétation ni de commentaire.

« A la lecture de cette lettre, le reste des illusions de Pie VII s'évanouit, et il reconnut combien avaient été trompeuses et perfides les espérances qu'on lui avait fait concevoir. Se souvenant alors de la conduite que tenaient ses prédécesseurs dans les grandes affaires de l'Eglise, même au temps de la splendeur de la cour de Rome, il convoqua près de sa personne le Sacré Collége pour s'aider de ses lumières. Le 8 mars trente-deux cardinaux se réunirent au Quirinal dans l'appartement du Saint-Père. Sa Sainteté exposa brièvement l'important objet de cette convocation, fit distribuer à chaque cardinal une copie manuscrite de la lettre de l'empereur et de la note du cardinal Fesch; et, pour leur donner le temps de bien examiner l'affaire et de se former une opinion mûrie par la réflexion, il les convoqua de nouveau pour le 10 mars au Quirinal, jour où ils devaient donner leur avis de bouche et par écrit, en rendant les copies manuscrites qui leur avaient été remises.

« Le 10 mars au matin les trente-deux cardinaux se réunirent au Quirinal. Pie VII, le visage pâle, d'une voix émue et tremblante, exposa l'objet de sa délibération, et demanda que chaque cardinal articulât son avis. Je soupçonnais dans l'esprit du Pape quelque crainte que la plupart des cardinaux, mécontents de son ministère, qui les avait laissés jusqu'à ce jour dans l'ignorance des affaires, ne fissent entendre des plaintes sévères, quoique respectueuses, de ce qu'on avait attendu, pour les appeler au conseil, une situation désespérante et presque irrémédiable. Mes soupçons étaient justes, mais il n'en fut pas ainsi, et la conduite de mes collègues fut pleine de dignité. Lorsque le Pape eut fini de parler, le vénérable cardinal Antonelli, doyen du Sacré Collége, se leva, se découvrit, remercia au nom de ses collègues le Saint-Père de la confiance qu'il plaçait dans le Sacré Collége, et l'assura que « les cardinaux, s'élevant au-dessus de toute « considération humaine, de tout intérêt par- « ticulier, n'écouteraient dans leurs conseils « que la voix de la conscience et les serments « qu'ils avaient faits à leur exaltation au car- « dinalat. » Ensuite il exposa brièvement les raisons qui devaient faire rejeter les étranges demandes de l'empereur. Vingt-neuf cardinaux adhérèrent au sentiment de leur doyen, rejetant avec indignation les propositions du gouvernement français; et, dans l'énergie de leur langage, ils ne laissèrent pas échapper une seule parole qui pût indiquer un reproche de la conduite du Pape et de son ministère. Trois cardinaux n'eurent pas le courage de suivre l'exemple de leurs collègues; leur opinion cependant n'était pas le fruit d'une mauvaise doctrine, mais celui de la crainte qu'un refus n'exaspérât Napoléon et n'amenât les plus funestes résultats.

« Voici le développement du vote unanime des vingt-neuf cardinaux : « Ni comme « prince temporel, ni comme chef de l'Egli- « se, le Pape ne peut adhérer aux préten- « tions, aux étranges demandes de l'empe- « reur. Comme souverain temporel, il ne « peut, sans de graves raisons, ni expul- « ser de ses Etats les sujets des puissances « avec lesquelles il est en paix et dont il n'a « reçu aucune injure, tels que les Anglais, « les Russes, les Suédois, les Sardes, ni fer- « mer les ports de l'Etat pontifical aux bâti- « ments de ces nations; un pareil acte d'hos- « tilité serait une injustice manifeste, une « violation du droit public de l'Europe. Sans « doute quelques-uns de ces gouvernements « ne professent pas la religion catholique, « mais ils traitent le gouvernement ponti- « fical en puissance amie; ils ont pour le « Pape régnant du respect et de la véné- « ration.

« Rien de plus frivole que la raison don- « née par Napoléon de l'occupation d'An- « cône, celle de la mettre à l'abri d'être oc- « cupée par des puissances ennemies de la « France, *et d'être souillée par les Grecs et* « *les musulmans*; car, dans la première oc- « cupation d'Ancône par les Français, sous « la république, on a vu la Russie, l'Angle- « terre et même la Porte ottomane, se réunir « pour assiéger cette place, la reprendre et la « rendre à son souverain légitime. Comme « chef de l'Eglise, le Pape doit, à plus forte « raison, rejeter avec un courage apostoli- « que les demandes de l'empereur : vicaire, « sur la terre, d'un Dieu de paix, chef d'une « religion qui est toute douceur et charité, « il lui est impossible d'accéder à cette de- « mande absurde de l'empereur, qu'il devra « toujours regarder comme ses propres « ennemis les peuples en guerre avec la « France, pays qui d'ailleurs par sa posi- « tion, par son contact avec ses voisins, a « rarement joui du bienfait de la paix, « comme le prouve l'histoire. Une pareille « concession ferait perdre à l'instant au « Saint-Siége cette indépendance que la « Providence lui a faite et qui lui est né- « cessaire, de l'aveu même de Bossuet, pour « exercer librement son ministère pastoral, « depuis surtout que l'Europe est divisée « en tant d'Etats différents. Les prétentions « de l'empereur réduiraient le Pape à la « condition d'un *vassal*, d'un prince *lige* de « l'empire français; et voici quel en serait « l'effet le plus funeste : à chaque guerre « contre la France, toute communication « serait à l'instant rompue entre Rome et « les nations ennemies de l'empire français; « le Pape n'aurait plus aucun moyen de « gouverner les Eglises de ces nations, d'y « exercer la juridiction spirituelle, et même, « en temps de paix, son ministère aposto- « lique rencontrerait de continuels obsta- « cles, d'incessantes contradictions. Les « temps étant déjà si mauvais, que les écrits « émanés de Rome sont reçus avec peine et « méfiance dans les pays étrangers, que « serait-ce s'ils sortaient d'un fief de l'em- « pire français? Rien de plus étrange et de « plus romanesque que cette prétention de « l'empereur, *d'être le successeur de Char-*

« *lemagne et d'en avoir tous les droits*, prétention souverainement dérisoire de la part d'un général qui a enlevé trois légations aux Papes, et qui menace d'usurper les anciennes possessions du Saint-Siége, que Charlemagne avait reconquises pour rendre aux Papes, et qu'il avait même accrues par de nouvelles donations. On ne peut plus désormais conserver aucun doute sur le sacrilége projet de Napoléon, si manifestement annoncé par les deux propositions de sa lettre : *Je suis l'empereur de Rome, et le Pape doit avoir pour moi dans le temporel les mêmes égards que j'ai pour lui dans le spirituel*. Il est facile de prévoir la tempête qui va se déchaîner contre le Pape et le Sacré Collége, et tous les maux qui nous sont réservés ; mais, nous souvenant des serments faits à notre promotion au cardinalat, et n'écoutant que la voix de notre conscience, nous promettons au Saint-Père de rester fidèles à nos devoirs, et de défendre, au prix même de notre sang, les prérogatives et les droits du Saint-Siége. »

« Tandis que les vingt-neuf cardinaux émettaient leur avis, si contraire aux demandes de l'empereur, on voyait un changement sensible sur le visage du Pape, l'expression de plus en plus prononcée de la satisfaction. Enfin, après avoir entendu les votes du Sacré Collége, Pie VII, prenant la parole, déclara d'une voix forte et calme qu'il ne pouvait attendre du Sacré Collége un conseil plus juste et plus sage; qu'il l'approuvait, et qu'il était déterminé à le suivre, quoi qu'il pût en résulter. Puis, se tournant vers les trois cardinaux *dissidents*, il détruisit les raisons qu'ils avaient apportées à l'appui de leur opinion, et chercha à leur inspirer plus de courage et de fermeté.

« Ainsi se termina cette congrégation générale si remarquable par la sagesse et la fermeté du Pape, par le courage froid et calme avec lequel mes collègues suggéraient une résolution qui appelait sur eux une persécution certaine et imminente. Cette séance, toujours présente à mon esprit, me rappelle un des plus beaux jours de ma vie, celui où j'ai éprouvé la plus douce satisfaction d'être membre de l'auguste sénat de l'Eglise. Je remarquai que la plupart de mes collègues, en sortant du Quirinal ne laissaient voir sur leur visage aucun signe de trouble ou de préoccupation, en sorte que le peuple, accouru dans l'intérieur du palais et sur la place pour connaître le motif de cette congrégation extraordinaire, la première depuis plusieurs années, ne put comprendre ni conjecturer si l'objet de cette convocation annonçait un événement heureux, ou un triste et funeste avenir.

« Quelques jours après, le Pape fit une longue réponse à l'empereur, lui donnant les raisons qui l'empêchaient, à son grand regret, d'accéder à ses demandes, et réfutant les assertions incohérentes et calomnieuses de la lettre impériale. La réponse du Pape était forte, énergique, mais tempérée par cette douceur, cette mansuétude qui était dans la nature de Pie VII. Depuis cette époque, l'histoire des démêlés de Napoléon et du Pape devint une répétition, une représentation parfaite de ce que nous lisons dans les chapitres I et II du livre de Job.

« A l'arrivée de chaque courrier de France, la secrétairerie d'Etat recevait une note ministérielle de M. de Talleyrand, au nom de l'empereur, transmise à Rome par le légat de Paris, le cardinal Caprara, à qui elle était adressée, et c'était toujours, ou de calomnieuses accusations contre le gouvernement pontifical, ou de nouvelles demandes que le Pape ne pouvait admettre ni comme prince temporel, ni comme chef de l'Eglise. Il y avait là un double but très-perfide : Si le Pape *accédait*, il offensait quelque gouvernement étranger, et souvent une nation entière : *s'il refusait*, c'était un motif de faire de nouvelles plaintes, toujours accompagnées de la menace d'enlever au Saint-Siége ses domaines temporels.

« Pie VII, qui venait d'éprouver, au milieu de ses tribulations, la force et l'encouragement qu'il pouvait puiser dans la réunion du Sacré Collége, eut bientôt l'occasion de le convoquer de nouveau. Le 23 avril 1806, le cardinal Fesch, ministre de France, adressa au secrétaire d'Etat une note dans laquelle il annonçait, au nom de l'empereur, que, l'armée française ayant conquis le royaume de Naples, et ce trône étant vacant, Napoléon avait cru convenable à sa dignité de placer la couronne de Naples sur la tête de son frère Joseph Bonaparte. Le 26 du même mois, le cardinal Consalvi répondit qu'il avait mis cette note officielle sous les yeux du Saint-Père, et que « Sa Sainteté, dans la stricte obligation que lui imposaient ses devoirs de maintenir les droits du Saint-Siége, l'avait chargé d'appeler avant tout l'attention de Son Eminence sur les rapports existant depuis tant de siècles entre le Saint-Siége et la couronne de Naples, rapports constamment observés, même dans les cas de conquête, non-seulement à l'avénement d'une dynastie, mais encore de chaque nouveau roi. » Paroles modestes qui indiquaient sous un voile assez transparent, le droit du Saint-Siége de donner l'investiture à chaque nouveau roi de Naples, et l'obligation pour celui-ci de la demander. Bientôt arrivèrent deux notes ministérielles de M. de Talleyrand du 19 et du 20 mai, qui outrageaient de la manière la plus noire le Saint-Siége et la mémoire de plus de quatre-vingt-dix Pontifes romains. Le droit du Saint-Siége de donner l'investiture aux nouveaux rois de Naples, droit exercé par plus de quatre-vingt-dix Papes, admis pendant plus de sept siècles dans le droit public de l'Europe, reconnu, respecté par tous les rois de Naples, parmi lesquels on compte des rois de France et des empereurs, jusqu'au roi Ferdinand, qui demanda et reçut

l'investiture ; ce droit incontestable, M. de Talleyrand l'appelait un des nombreux abus de l'autorité pontificale, né dans des siècles obscurs du moyen âge, tombé en désuétude, et ne pouvant d'ailleurs se soutenir devant le moindre examen critique. Ses arguments, qui seraient des sophismes ridicules dans la bouche d'un mauvais avocat plaidant une mauvaise cause, étaient par là même indignes d'une correspondance diplomatique. La conclusion des deux notes de M. de Talleyrand était que, si le Pape ne s'empressait pas de reconnaître purement et simplement Joseph Bonaparte comme roi de Naples, l'empereur, tout en conservant les égards dus au chef de l'Eglise, ne reconnaîtrait plus la puissance temporelle du Saint-Siége.

« En présence de ces menaces, le Pape crut nécessaire et prudent de convoquer le Sacré Collége. La congrégation eut lieu le 8 de juin.

« Unanimes pour approuver la réponse faite au cardinal Fesch, les cardinaux se divisèrent sur la résolution qu'il convenait de prendre. Les uns, pensant qu'un refus ne pouvait manquer d'exaspérer l'esprit si irritable de Napoléon et d'accélérer l'usurpation des domaines du Saint-Siége, jugeaient qu'il n'était pas prudent de provoquer la perte de l'Etat et de l'indépendance politique du Pape pour conserver un droit d'investiture ; que, dans des temps si mauvais, il convenait d'ajouter encore à tant de concessions un nouveau sacrifice, une nouvelle condescendance qui peut-être calmerait l'irritation de l'empereur, lui inspirerait des sentiments de reconnaissance et de modération, empêcherait ou du moins éloignerait l'exécution de son inique projet. Les autres furent d'un avis tout contraire. « Le Pape et « les cardinaux », disaient-ils, « ont fait les « serments les plus solennels de défendre « les prérogatives et les droits du Saint-Siége. « Or, parmi ces droits, un des plus beaux, « sans contredit, est de donner l'investiture « aux nouveaux rois de Naples ; c'est d'ailleurs une vaine illusion, l'espoir qu'une « nouvelle condescendance apaisera Napoléon et le fera renoncer à la pensée de « réunir l'Etat pontifical à l'empire français : « une nouvelle concession amènera toujours « une nouvelle demande, jusqu'au temps « fixé par l'empereur pour l'exécution de « son projet sacrilége. C'est au passé qu'il « faut demander des leçons pour le présent « et pour l'avenir. Depuis le commencement « de son pontificat, que n'a pas fait le Saint-« Père pour satisfaire les désirs de l'empe-« reur ? On l'a vu s'arracher de Rome, tra-« verser les Alpes, malgré son grand âge, « malgré la rigueur de la saison, voyageant « ainsi en courrier plutôt qu'en Souverain-« Pontife, pour aller couronner l'empereur « à Paris, sachant très-bien que cet acte de « complaisance singulière de déférence re-« froidirait, indisposerait les cours de l'Eu-« rope, les unes ennemies, les autres rivales « de la France, toutes jalouses de l'accrois-« sement de la puissance de Napoléon. Les « fruits que l'on a recueillis d'une si grande « condescendance, où sont-ils ? Il n'est plus « temps désormais d'écouter ni les promes-« ses, ni les menaces, mais de se souvenir « des serments qu'on a faits de défendre et « conserver les prérogatives et les droits du « Saint-Siége. Elle est inévitable, imminente, « la perte du domaine pontifical, mais si un « jour la divine Providence doit le rendre à « son Eglise, il ne faut pas se préparer le « repentir tardif d'avoir, sans espérance « d'aucun avantage, sacrifié un des plus « beaux droits du Siége apostolique. » Le Pape suivit ce dernier conseil, exposa dans sa réponse les motifs de son refus, et réfuta victorieusement les calomnies, les erreurs historiques et les sophismes des deux notes de M. de Talleyrand.

« Cherchant sans cesse un nouveau sujet d'amertume et d'affliction pour Pie VII, le gouvernement français fit surgir et lança contre le Pape un nouveau champion, Félix Baciochi, nommé par l'empereur prince de Lucques et de Piombino. Ce principicule rendit deux décrets d'une étrangeté inouïe : l'un, du 4 avril, à Piombino ; l'autre, du 12 avril, à Lucques (83). Par le premier, de sa propre autorité, sans l'autorisation du Saint-Siége, il étendait à la petite principauté de Piombino le concordat conclu en 1801 avec le premier consul de la république française. Or, le monde entier sait que, dans ce concordat, il y eut nécessité, devoir douloureux, pour l'Eglise, de faire d'immenses sacrifices, et, pour le Saint-Siége, d'exercer les actes de juridiction sans exemple dans les annales ecclésiastiques, parce qu'il s'agissait de rendre une grande nation, plus de trente millions d'hommes, non-seulement au catholicisme, mais au christianisme, toute espèce de culte chrétien ayant été aboli par la révolution française. Mais, au contraire, dans la petite principauté, il n'y avait ni défection à la foi dans le peuple, ni schisme parmi le clergé. Par l'autre décret, il étendait encore à la principauté de Lucques le concordat conclu entre le Saint-Siége et la république italienne, contrairement à ce principe de droit le plus élémentaire, qu'un pacte solennel, tel qu'un concordat, n'est applicable qu'aux pays pour lesquels il a été fait, et qu'il faut le consentement des deux parties contractantes pour l'appliquer à d'autres pays. Outre ces étrangetés, ces décrets contenaient des dispositions subversives de la juridiction ecclésiastique, opppressives pour le clergé, et modelées sur celles de la fameuse assemblée nationale de France. Il suffit d'en citer un exemple : la puissance laïque enlevait Piombino à la juridiction de l'évêque de Massa, et le plaçait sous celle d'un évêque hors du continent, de l'évêque d'Ajaccio, en Corse.

(83) Ces faits manquent dans l'*Histoire* de M. Artaud.

« Le Saint-Père ne pouvait point garder le silence sur ces scandaleux décrets, qui tendaient ouvertement au schisme; mais par l'esprit de modération et de douceur, il ne voulut pas donner de l'éclat à cette affaire en publiant des notes ministérielles. Il écrivit donc lui-même une lettre en italien au prince Félix Baciochi, lui faisant les représentations les plus paternelles sur l'abus de son pouvoir, sur l'usurpation de la puissance laïque, en matière ecclésiastique, le conjurant de prévenir les maux que ces innovations devaient nécessairement amener.

« Là-dessus arriva bientôt une note de M. de Talleyrand, note qui outrageait le chef suprême de l'Eglise, calomniait le ministère public, et contenait des maximes non-seulement erronées, mais d'une étrangeté inouïe.

« Pour justifier le prince de Lucques, il disait que ces décrets avaient été résolus à Paris, et ordonnés par Napoléon lui-même; comme si une maxime erronée, un décret tendant au schisme, pouvait changer de nature, devenir meilleur. parce qu'il émanait d'un prince puissant. Venait ensuite une furieuse plainte de ce que le Pape s'était adressé, non à l'empereur, mais au prince de Lucques. Nous citons ces paroles remarquables : « Si la cour « de Rome croyait devoir faire des remon-« trances, c'est à l'empereur qu'elle devait « s'adresser. Les gouvernements doivent « correspondre entre eux. Tout appel à leurs « sujets est contraire au droit des gens et « peut avoir pour but ou pour résultat de « soulever les peuples contre l'autorité lé-« gitime. Contrairement à ce principe, la « cour de Rome rend un bref rempli de « maximes inconciliables avec l'autorité des « souverains et avec le désir de conserver la « paix. Qu'espérait-elle? troubler la princi-« pauté de Lucques? changer les détermi-« nations de Sa Majesté? *Les ordres de Sa « Majesté* seront exécutés. Elle maintiendra « son autorité et les droits de sa couronne; « et la responsabilité des troubles qu'on a « essayé de faire naître tombera tout entière « sur la tête des conseillers qui les auront « exécutés. » M. de Talleyrand terminait sa note en justifiant ces scandaleux décrets par de si mauvaises raisons, par des sophismes si pitoyables, que le Pape ne crut ni nécessaire, ni convenable de consulter le Sacré Collége.

« Pie VII fit donc simplement répondre « qu'il s'était adressé au prince de Lucques « parce que c'était en son nom que les dé-« crets avaient été rendus; qu'il ne pouvait « considérer comme un simple sujet le « prince Félix Baciochi, puisque l'empereur « lui-même, en le faisant prince souverain « de Lucques, avait donné à Rome commu-« nication officielle de son élévation à cette « dignité; qu'ainsi la correspondance avait « eu lieu entre souverains, entre deux gou-« vernements; que, du reste, le chef de « l'Eglise, le suprême pasteur des fidèles, a « le droit incontestable de communiquer « directement avec chaque fidèle en parti-« culier, et de rappeler à ses devoirs, par « des exhortations paternelles, celui qui a « eu le malheur de tomber dans quelque « faute ou dans quelque erreur; qu'il était « faux que le Saint-Père eût rendu aucun « bref, qu'il s'en était abstenu par égard « pour l'empereur, se contentant d'écrire « une lettre familière et paternelle au prince « de Lucques; qu'enfin le Pape était très-« étonné et affligé des paroles de M. Talley-« rand, qui indiquaient le soupçon que cette « lettre eût pu avoir pour but d'exciter des « troubles, de soulever le peuple, accusation « atroce et souverainement injurieuse à un « Pontife qui avait donné tant de preuves « de bienveillance et d'amitié à l'empereur. » Cette réponse se terminait par la réfutation des sophismes de M. Talleyrand.

« Les justes plaintes et réclamations du Saint-Siége, loin de produire aucun bon effet, semblaient au contraire exciter davantage la rage et la persécution du gouvernement français. Napoléon ordonna au général Lemarrois d'occuper Pesaro, Fano, Sinigaglia, tout le littoral de l'Adriatique dépendant de l'Etat pontifical; et c'était le trésor pontifical, déjà si obéré, qui devait payer l'entretien des troupes d'occupation. Un corps de troupes françaises part du royaume de Naples, annonce son passage pour la Toscane; puis, tout à coup, marche sur Civita-Vecchia, s'empare du port et de la forteresse (84). Le cardinal Consalvi adressa à M. Alquier, successeur du cardinal Fesch, de justes réclamations contre ces actes d'hostilité, contre ces violations du territoire pontifical; et, afin qu'on ne pût pas croire que le gouvernement papal avait consenti à l'occupation d'Ancône, les nonces-ministres du Saint-Siége près les cours étrangères reçurent l'ordre de représenter la vérité des faits, le mécontentement du Pape, et sa volonté ferme et constante de conserver la neutralité exigée par son caractère sacré de ministre de paix et de père commun. Je ne pourrais exprimer les regrets, les dégoûts que j'éprouve en retraçant tant de faits qui attestent la manière si indigne dont fut traité Pie VII, ce Pontife si doux et si bon, qui trouva un persécuteur dans celui-là même qu'il avait comblé de bontés, et sur lequel il avait fondé trop légèrement, il faut le dire, les plus grandes espérances. Et malgré ma honte, mes regrets d'être l'historien de tant d'indignités, qui sait si l'on ne croira pas mes paroles dictées par un esprit de malveillance, si l'on n'y verra pas l'exagération du ressentiment d'une persécution personnelle? Et cependant les maux dont je viens de parler ne furent que *initia dolorum*.

« Vers le milieu de mai, le *Moniteur* français apporta à Rome une nouvelle aussi étrange qu'inattendue, celle que l'empereur avait érigé en grands fiefs de l'empire fran-

(84) Tous ces faits et les suivants manquent dans l'*Histoire* de M. Artaud

çais, sous le titre de principautés, les duchés de Bénévent et de Pontécorvo, le premier en faveur de M. de Talleyrand, le second en faveur du maréchal Bernadotte. Ainsi, de son autorité propre, et sans aucun titre, Napoléon enlevait au Saint-Siége deux pays qui lui appartenaient depuis plusieurs siècles, sans même en avoir prévenu le Pape, tandis qu'on avait l'impudence de proclamer à Bénévent, par des affiches et par la voix du crieur public, que tout cela avait lieu en vigueur d'une convention entre le Pape et l'empereur. Le cardinal Consalvi adressa à M. Alquier les trop justes plaintes et réclamations du Saint-Siége. Ce fut la dernière note ministérielle de Consalvi, qui fit accepter au Pape sa démission de secrétaire d'État, dégoûté qu'il était de se voir sans cesse accusé par M. de Talleyrand d'être l'ennemi de la France, l'instigateur de toutes les résolutions de Pie VII : calomnie atroce ! car, si la postérité devait adresser quelque reproche à la conduite ministérielle du cardinal Consalvi, ce ne pourrait être, au contraire, que celui d'avoir été le conseiller constant de toutes les condescendances, de toutes les concessions faites à la France, toujours avec des intentions droites, avec la conviction qu'il ne restait pas d'autre moyen de sauver l'État pontifical des sociétés secrètes et du libéralisme politique qui le menaçaient de toute part.

« Les faits que nous avons exposés laissent voir aussi clair que le jour le projet bien arrêté de Napoléon d'usurper tous les domaines de l'Église. Pourquoi donc différait-il la consommation de ce projet sacrilége ? Il est nécessaire de redire les motifs de ce retard, parce que seuls ils donnent l'explication de la conduite de Napoléon, l'intelligence de l'histoire de cette époque. L'empereur voulait et espérait obtenir, avant l'exécution de son projet, les deux résultats suivants, d'une grande importance pour lui : le premier était de parvenir, à force de tracasseries, de violences, d'usurpations partielles, à faire descendre le Pape à des concessions honteuses pour le rendre méprisable, odieux aux peuples et aux gouvernements étrangers, qui auraient vu alors avec indifférence la chute de la puissance temporelle du Saint-Siége ; le second était de détruire ou d'affaiblir l'attachement des sujets pontificaux pour le gouvernement papal, en le faisant peser sur eux comme un joug insupportable. Et certes on avouera bientôt que, s'il n'y réussit pas, ce ne fut pas sa faute.

« Le passage des troupes françaises qui allaient dans le royaume de Naples, l'arrivée continuelle de nouvelles troupes, le retour de celles qui étaient rappelées en France, coûtaient des sommes énormes au trésor pontifical, déjà épuisé par d'autres dépenses extraordinaires et forcées. Nous avons vu que le Pape, dans la lettre du 29 janvier 1806, exposait à l'empereur l'état déplorable des finances, et demandait le remboursement des nombreuses avances faites pour l'armée impériale, ayant employé à cet usage tous les fonds disponibles, et affecté d'avance pour les payements définitifs les revenus qui devaient échoir en cinq mois. En peu de temps, le trésor pontifical avait dépensé plus de 2 millions d'écus ; on en promettait toujours le remboursement, mais le jour de l'acquittement de cette dette si juste se faisait toujours attendre, et il n'est jamais arrivé. Cependant les impôts n'étaient pas payés, les traitements des employés étaient arriérés, et l'on rendait impossible la continuation des secours bienfaisants que le gouvernement papal verse chaque jour sur ses sujets. Et néanmoins les populations souffraient tous ces maux avec une admirable patience, continuant de donner au Saint-Siége des preuves d'une fidélité singulière, d'un constant attachement.

« On voulut alors enlever au Pape les ressources mêmes qui lui permettaient de satisfaire aux demandes des commandants français, pour l'obliger à pressurer son peuple et à le porter au désespoir. Le 6 de juillet, le général Lemarrois, qui prenait le titre de commandant des côtes de l'Adriatique, fit signifier aux fermiers des droits sur le sel et les céréales, ainsi qu'aux douaniers l'ordre de verser dans ses mains toutes les sommes destinées au trésor pontifical. Sur le juste refus des fermiers et des douaniers, il fit arrêter quelques-uns d'entre eux, et envoya la force armée vider et piller les caisses publiques. Un des employés pontificaux ayant demandé à l'officier français, exécuteur de ce brigandage, de quel droit il faisait cela, l'officier lui répondit froidement : « Vous servez un petit prince, et moi un « grand monarque ; voilà mon droit. » Réponse digne de ce *brenn* ou chef des Gaulois qui incendièrent Rome et assiégèrent le Capitole (85).

« A ces violences en succédaient chaque jour de nouvelles, pour abattre le courage de Pie VII et pour exciter le mécontentement du peuple. Le même général Lemarrois força les troupes pontificales des Marches à s'incorporer aux troupes françaises, et, sur le refus que fit un capitaine, M. Ascoli, de se rendre à Ancône, contre l'expresse défense de son gouvernement, Lemarrois le fit arrêter et conduire dans la forteresse d'Ancône. Le général Duchesne, qui occupait Civita-Vecchia, avec le titre de commandant des côtes de la Méditerranée, eut l'arrogance de signifier au prélat gouverneur pour le Pape, que désormais ce n'était plus au gouvernement pontifical qu'il devait adresser ses rapports, mais au commandant de la place, dont il aurait à prendre les ordres pour exercer la justice et régler l'administration. Le prélat ayant méprisé cette intimation arrogante et continué de rester fidèle à ses devoirs, Duchesne déclara la ville et le port en état de siége, et porta l'audace jusqu'à

(85) Ces faits manquent dans l'*Histoire* de M Artaud.

cet excès, de faire arrêter un prélat représentant du Pape, et de le faire conduire par la force armée hors de la ville et du territoire de son gouvernement (86). J'aurais voulu pouvoir jeter un voile sur tant de violences, tant d'attentats, indignes même des peuples barbares, et dirigés ici contre un gouvernement pacifique, contre un Pontife si recommandable par sa douceur et par sa bonté; mais le devoir sévère d'historien exige que je les enregistre pour l'intelligence des faits qui suivent et pour la justification du gouvernement pontifical. Je suis heureux, du reste, de pouvoir affirmer que la plupart des officiers français, avec lesquels j'eus plus tard des rapports, soit pendant mon ministère, soit pendant ma captivité et ma déportation en France, exécutaient à regret les ordres de leur gouvernement, et ne cachaient pas qu'il fallait toute la rigueur de la discipline militaire pour les forcer à l'obéissance en pareilles circonstances.

« De son côté, Napoléon ne donnait aucune trêve aux tentatives, aux instances, aux menaces qui avaient pour but de lasser la patience de Pie VII, pour le faire céder à tous ses désirs. Le 8 juillet, M. Alquier communiqua directement au Pape, comme une bonne nouvelle, un *ultimatum* de l'empereur, qui n'était qu'un nouvel outrage à la dignité du chef de l'Eglise.

« On annonçait que le Pape conserverait l'intégrité de ses Etats sous les deux conditions suivantes : « Sa Majesté demande que Votre Sainteté déclare, dans un concordat ou de toute autre manière, que tous les ports de l'Etat pontifical seront fermés à l'Angleterre toutes les fois qu'elle sera en guerre avec la France; et, en second lieu, que les forteresses de l'Etat romain seront occupées par les Français toutes les fois qu'une flotte ennemie débarquera ou menacera de débarquer dans quelque partie de l'Italie.

« La première condition, le Pape l'avait déjà rejetée plusieurs fois comme contraire à sa conscience, aux devoirs de son ministère apostolique et à sa qualité de Père commun ; la renouveler, c'était donc le croire capable de trahir sa conscience et ses devoirs pour conserver la puissance temporelle. La seconde condition était une prétention nouvelle sans doute, mais tout aussi inadmissible que les autres, parce qu'elle exposait la principauté de l'Eglise au danger d'un état de guerre presque continuel, fléau terrible pour les malheureux peuples. Le cardinal Casoni, secrétaire d'Etat, répondit au nom du Pape à M. Alquier, renouvela les raisons déjà tant de fois données qui rendaient les deux conditions inadmissibles, et, en parlant de la première, il faisait cette observation : « Sa Majesté ne peut pas ignorer qu'un grand nombre de Catholiques « vivent tranquilles et libres dans l'exercice « de leur culte, soit dans le royaume d'Angleterre, soit dans les colonies; mais si, « aujourd'hui, le Pape vient à offenser, par « une opposition persévérante, une grande « puissance qui accorde sa protection à tant « de Catholiques et leur permet de communiquer librement avec Rome, comment « l'Eglise et la religion pourront-elles conserver un bien dont les résultats sont incalculables? » Observation pleine de justice et de sagesse, comme le témoignent hautement les progrès actuels du catholicisme en Angleterre.

« Les deux conditions de cet *ultimatum* montrent, d'une manière évidente, le but de Napoléon de faire de l'Etat de l'Eglise un fief de l'empire français; et dès lors aurait cessé d'être reconnue par les souverains de l'Europe cette indépendance du Saint-Siége, si utile au gouvernement de l'Eglise. On demandait au Pape une déclaration que tous les ports seraient fermés aux Anglais; mais ils l'étaient déjà. Les Français occupaient Ancône et Civita-Vecchia, le littoral de l'Adriatique et de la Méditerranée, et non-seulement ils repoussaient les Anglais de tous les ports, mais ils se livraient chaque jour à des attentats contre le droit des gens. Le 16 septembre, une tartane génoise capturée par un vaisseau anglais, et portant un équipage de huit Anglais et de deux Génois, fut jetée par une affreuse bourrasque sur la plage de Fiumicino, où elle resta ensablée. Quelques soldats français de ce poste voulurent aussitôt courir sus et s'en emparer, mais les officiers sanitaires les arrêtèrent en leur représentant le danger auquel ils exposaient la santé publique. Alors ils firent venir de Civita-Vecchia un vaisseau français, qui se rendit maître de la tartane et de son équipage, violant ainsi un territoire neutre et ami, et oubliant les égards, les sentiments d'humanité que toute nation, même ennemie, doit aux malheureux naufragés.

« Quelque temps après la réponse de Rome à *l'ultimatum* de l'empereur, arriva une dépêche de la légation de Paris, messagère de triste augure, dans laquelle le cardinal Caprara présentait les affaires sous des couleurs encore plus noires qu'à l'ordinaire. Il mandait que, dans une audience du 30 juillet, l'empereur avait montré le plus grand mécontement du refus d'adhésion à ses deux dernières demandes, et qu'il l'avait chargé d'insister de nouveau pour déterminer le Pape à envoyer sur-le-champ la déclaration demandée, en ajoutant : « Si le Pape « persiste dans son refus, je prendrai aussitôt possession de ses Etats, j'établirai « un sénat à Rome, et quand une fois « Rome et l'Etat seront dans mes mains, ils « n'en sortiront jamais plus. Ecrivez tout « cela, « disait-il à Caprara, ne cachez rien ; « je verrai bien par la réponse du Pape si « vous avez tout dit. » Le Saint-Père voulut répondre lui-même, de sa propre main, à la dépêche du cardinal Caprara, pour donner une assurance bien positive de ses propres

(86) Ces faits manquent dans l'*Histoire* de M. Artaud.

sentiments, et détruire la fausse opinion que ses conseillers étaient les ennemis de la France, et lui-même un homme faible, une espèce de mannequin dans les mains de ses ministres. Voici la plus grande partie de cette lettre, mélange de douceur, de sensibilité et de courage héroïque, dans lequel Pie VII semble avoir versé toute sa belle âme :

« Nous nous sommes vivement recommandé à ce Dieu dont nous sommes, bien qu'indigne, le vicaire sur la terre, et à l'apôtre saint Pierre, dont nous sommes le successeur, afin d'obtenir les lumières dont nous avons besoin pour la réponse que vous nous demandez. La voici, cette réponse, et nous la faisons nous-même, de notre propre main, pour vous donner une nouvelle preuve de l'importance que nous mettons dans des affaires si graves, et vous convaincre davantage combien sont sincères et profonds les sentiments qui nous animent, et que nous sommes dans la nécessité de vous faire connaître.

« Les raisons pour lesquelles nous nous sommes refusé à faire la déclaration qu'on nous demande sont trop solides, trop justes et trop puissantes, pour qu'il nous soit possible de changer de sentiment. Elles ne sont pas fondées, comme on le suppose, sur des considérations humaines, mais sur les devoirs les plus essentiels que nous imposent et notre qualité de Père commun, et la nature de notre ministère pacifique. Qu'il soit bien vrai, comme vous l'a dit Sa Majesté, que les Anglais ne croiront jamais que Rome se soit perdue pour eux, à ce titre, et qu'ils ne lui en sauront jamais aucun gré, ce n'est pas ce que nous devons considérer. Dans la détermination de notre conduite, nous n'avons consulté que nos devoirs, lesquels nous imposent l'obligation de ne causer aucun dommage à la religion par l'interruption des communications entre le chef et les membres de l'Eglise, partout où il existe des Catholiques ; et cette interruption, nous la provoquerions nous-même, en exerçant des actes hostiles contre une nation quelconque, en nous associant à un état de guerre progressif contre elle.

« Si les maux faits à la religion provenaient du fait d'autrui, tels que ceux qui résulteraient des mesures que Sa Majesté pourrait prendre par suite du refus de notre adhésion à ce qu'on nous demande, nous en gémirions dans l'amertume de notre cœur, et nous adorerions les jugements de Dieu, qui le permettrait pour ses desseins secrets et providentiels. Mais si, trahissant nous-même notre caractère, la nature de notre ministère, nous venions à nous associer à un état de guerre qui provoquerait des ressentiments, source de maux pour l'Eglise, ces maux seraient notre fait propre, et voilà précisément ce que nous ne pouvons pas faire. Nous ne pouvons, nous, pour éviter un mal dont nous sommes menacé, occasionner par notre faute à l'Eglise les maux dont nous venons de parler. Mais, nous devons le faire remarquer, les maux dont on nous menace ne sont pas des maux nécessaires ; ils dépendent entièrement de la volonté de Sa Majesté, qui est libre de les réaliser ou de les éviter. Sa religion, sa justice, sa magnanimité, le souvenir de tout ce que nous avons fait pour elle, parleront à son cœur, nous voulons l'espérer encore, et ne lui permettront pas, en face des contemporains et devant la postérité, de préférer au nom de protecteur et de bienfaiteur celui de persécuteur de l'Eglise.

« Mais, quoi qu'il puisse arriver, nous remettons notre cause aux mains de ce Dieu qui est au-dessus de nous, au-dessus de tous les rois les plus grands, les plus puissants, et nous compterons sur son secours divin, qui ne nous faillira pas au temps fixé par sa sagesse. Ce que Sa Majesté a dit dans son audience, que, quand une fois Rome et la principauté de l'Eglise seront en ses mains elles n'en sortiront plus, Sa Majesté peut bien le croire et se le persuader facilement ; mais nous répondrons franchement que, si Sa Majesté se flatte, avec raison, d'avoir la force en main, nous savons, nous, qu'au-dessus de tous les monarques règne un vengeur de la justice et de l'innocence, devant lequel doit fléchir toute puissance humaine.

« On nous fait envisager les maux qui peuvent résulter, pour l'Eglise et l'Etat, d'une rupture qui proviendrait de notre refus. Mais déjà nous ne sommes que trop condamné à voir chaque conquête de Sa Majesté renverser les institutions religieuses et les règles de l'Eglise ; nous ne sommes que trop condamné à voir gémir notre Etat sous le poids d'immenses charges, d'énormes dépenses qu'on nous impose, contre toute espèce de droit, pour le séjour et le passage continuel des troupes de Sa Majesté ; nous ne sommes que trop condamné à voir notre dignité compromise et méprisée, en face de nos sujets, en face du monde entier, par tant d'excès, tant d'attentats auxquels se livrent chaque jour les agents de Sa Majesté, en répondant à toutes nos réclamations qu'ils exécutent les ordres formels de l'empereur. On met sans cesse devant nous la menace d'une imminente usurpation de l'Etat pontifical, si nous ne consentons à faire la déclaration qu'on nous demande. Ne pouvant, nous, souscrire à cet acte par les justes et fortes raisons déjà exposées, nous sommes prêt à souffrir encore la consommation des desseins depuis longtemps prémédités, nous le voyons bien, contre le Saint-Siége. Et qui sait ! peut-être que la persécution dont Sa Majesté nous menace est décidée dans les décrets du Ciel pour rallumer la foi et la religion dans le cœur des Chrétiens. Pour nous, nous y verrons un de ces desseins secrets de la Providence que nous adorons déjà avec foi et résignation.

« Vous nous dites que l'empereur vous a fait remarquer que la chose est devenue publique, et que, par conséquent, il ne peut pas reculer. Mais nous devons faire observer à Sa Majesté (87) *qu'elle ne peut rien perdre de sa grandeur et de sa magnanimité quand ce n'est*

(87) Ces considérations rappellent les paroles de l'*agneau* de la fable.

pas devant un potentat de la terre, devant un rival de sa puissance qu'il cède et fléchit, mais devant les représentations et les prières d'un prêtre de Jésus-Christ, de son Père, de son ami. Si cette réflexion ne suffit pas pour le persuader, nous devons lui dire avec une liberté apostolique, que, si Sa Majesté est engagée d'honneur devant les hommes, nous sommes engagé de conscience devant Dieu; que jamais le chef de l'Eglise ne prendra part à la guerre; que certainement nous ne serons pas le premier à donner à l'Eglise et au monde un exemple qu'aucun de nos prédécesseurs n'a donné durant dix-huit siècles, celui de nous associer à un état de guerre progressif, indéfini, permanent, contre une nation quelconque avec laquelle nous avons des relations; que nous ne pouvons accéder au système fédératif de l'empire français; que nos domaines, transmis à nous, indépendants de toute fédération, doivent demeurer tels par la nature de notre ministère apostolique; que si l'on attaquait cette indépendance, si l'on exécutait les menaces qu'on nous adresse, sans aucun égard à notre dignité et à l'amitié qui nous lie à Sa Majesté, alors nous y verrions le signal d'une persécution ouverte, et nous en appellerions au jugement de Dieu (88). *Notre parti est irrévocable; rien ne peut le faire changer, ni les menaces, ni l'exécution de ces mêmes menaces.*

« Après avoir réfuté avec sa modération et sa douceur ordinaires quelques allégations injustes de l'empereur, le Pape terminait cette lettre par ces paroles :

« *Tels sont nos sentiments, que vous pouvez regarder comme notre testament, et nous sommes prêt, s'il le faut, à le signer de notre sang, nous fortifiant, si la persécution se déchaîne, par ces paroles de notre divin Maître : « Heureux ceux qui souffrent persécution « pour la justice. »* (*Matth.* v, 10.) *Faites connaître ces sentiments dans toute leur étendue à Sa Majesté; nous vous l'ordonnons expressément. Il est temps désormais de sortir de cet océan de peines et d'angoisses qui nous font chaque jour demander au Ciel d'abréger cette fin si triste et si amère de nos jours. Mais aussi dites bien à l'empereur que nous l'aimons encore, que nous sommes disposé à lui en donner toutes les preuves qui nous sont possibles, et à continuer de nous montrer son meilleur ami; mais qu'on ne nous demande pas ce que nous ne pouvons pas faire.*

« *Nous vous renouvelons, à vous aussi, les assurances sincères de notre bienveillance, et, au milieu de l'amertume de notre cœur, nous vous donnons avec affection, notre bénédiction apostolique.*

« *Rome*, 31 *août* 1806, *le* 7e *de notre pontificat.*

« Après l'expédition de cette lettre au cardinal Caprara, on croyait à Rome que Napoléon ne tarderait pas d'y répondre par l'usurpation de l'Etat pontifical; et le Pape, ainsi que le Sacré Collége, attendaient avec une pieuse résignation un si triste événement. Mais tout à coup éclata, en septembre, la guerre entre la France et la Prusse; et l'empereur, obligé de partir pour l'armée d'Allemagne, suspendit l'exécution de son projet sacrilége.

« Ainsi se vérifia encore cette observation confirmée par tant d'exemples, que, dans les querelles et les discordes des princes de la terre, l'Eglise trouve quelque calme et quelque repos, et dans la paix du monde, au contraire, ses plus grandes tribulations, ses plus fortes amertumes.

« Tandis que l'empereur guerroyait en Allemagne, les commandants des troupes françaises, cantonnées dans les domaines de l'Eglise, continuèrent à commettre chaque jour de nouveaux attentats, violant l'indépendance et la neutralité de l'Etat, foulant aux pieds l'autorité du Pape, achevant la ruine du trésor pontifical par les dépenses exorbitantes dont il était frappé pour l'entretien des troupes françaises. Dans quelques localités, ils chassèrent la garnison pontificale, même les officiers sanitaires; dans d'autres, ils arrêtèrent le consul d'Angleterre et d'autres individus de cette nation. A Civita-Vecchia, ils capturèrent quelques bâtiments appartenant à des nations ennemies, et ils voulurent même faire exécuter dans les ports de l'Etat le fameux décret impérial rendu le 21 novembre à Berlin, qui prohibait dans tout l'empire français les marchandises et les produits des manufactures anglaises, quoique transportés dans des bâtiments appartenant aux autres nations. Il serait vraiment trop long d'achever ici le tableau dégoûtant de toutes les vexations, de toutes les violences commises au nom de l'empereur durant l'année 1806 et celle de 1807. Rome elle-même fut témoin de la grossière impertinence d'un officier français (89), le 24 mai 1807, jour de la solennelle canonisation de cinq bienheureux, on vit cet officier, dans une voiture escortée par vingt-quatre dragons, tenant le sabre levé, parcourir ainsi une grande partie de Rome, depuis le palais Altieri jusqu'au Vatican, traverser, bousculer la foule qui accourait à la cérémonie de ce jour, puis, fier de cette glorieuse bravade, se retirer dans son habitation.

« Vers la fin du mois de décembre 1806, arriva d'Allemagne à Rome Mgr Arezzo, archevêque de Séleucie, précédemment ministre du Saint-Siége près la cour impériale de Russie. Il se présenta aussitôt au Pape pour s'acquitter d'une commission désagréable dont l'avait chargé Napoléon. Il rapporta au Saint-Père, que l'empereur l'avait fait venir de Dresde à Berlin et avait éclaté, devant lui, en plaintes violentes contre le Pape et le Sacré Collége, à cause du re-

(88) Dieu admit cet appel; par les désastres de l'expédition de Russie, par la bataille de Waterloo, par le déportement de Napoléon à Sainte-Hélène, il décida la cause en faveur du Pontife opprimé, son vicaire sur la terre: *Justa judicia Dei.*

(89) L'adjudant commandant Ramel.

fus constant d'adhérer à ses demandes : « Le « Pape, » disait-il, « refuse de faire alliance « avec moi, de reconnaître pour ennemis « les ennemis de la France, d'éloigner les « Anglais de ses domaines, de leur fermer « ses ports et de consigner ses forteresses à « mes troupes dans les cas de guerre entre la « France et l'Angleterre. Toute l'Italie est à « moi par droit de conquête ; si le Pape n'ad- « hère pas à mes demandes, je lui enlèverai « son domaine temporel, je ferai un roi de « Rome, ou j'y enverrai un sénateur, ou je « diviserai l'État en duchés, et je pourrai me « souvenir de l'exemple de Charles V (90). » Il finit par demander que le Pape donnât au cardinal Caprara ou au cardinal Spina, plein pouvoir de traiter et de conclure, ou qu'il envoyât un cardinal de Rome, ajoutant que tout devait être définitivement arrangé pour le 1[er] février suivant.

« Le Pape fit répondre par Mgr Arezzo à M. de Talleyrand, pour que celui-ci communiquât sa réponse à l'empereur. Il rappelait que déjà plusieurs fois, soit par des lettres écrites de sa main, soit par des notes ministérielles, il avait déclaré ne pouvoir admettre les demandes de l'empereur, et particulièrement celle d'une ligue offensive contre tout gouvernement, toute nation où se trouvaient des sujets catholiques ; et il se plaignait du renouvellement de ces mêmes demandes, comme s'il fut capable de se contredire, de trahir les intérêts de son ministère apostolique, d'agir contre la voix de sa conscience. A la menace de le dépouiller de sa souveraineté temporelle, il répondait qu'il remettait sa cause aux mains de Dieu, et qu'il attendait avec calme et résignation l'accomplissement de ce qui était écrit dans les décrets de la Providence. Il ne répondait pas à la demande d'envoyer en France un nouveau légat avec de nouveaux pouvoirs, parce qu'il voulait auparavant consulter le Sacré Collége.

« Les cardinaux furent d'un avis contraire à cette demande : « Paris, » disaient-ils, « a « déjà un cardinal légat (Caprara), celui que « Napoléon lui-même a choisi, à qui il a « donné des témoignages de sa satisfaction, « en le nommant archevêque de Milan, et « en le décorant de l'ordre de la Légion « d'Honneur. On ne voit donc pas la néces- « sité d'envoyer un autre légat. Les propo- « sitions de l'empereur sont inadmissibles, « et il n'y renoncera pas, comme son minis- « tre Talleyrand l'a clairement annoncé « dans une note officielle. Que ferait un « nouveau légat ? si ce n'est pas un prévari- « cateur, et il faut espérer qu'on se flatte en « vain d'en trouver un dans le Sacré Col- « lége, à la première conférence, la négo- « ciation sera rompue, et cette rupture agran- « dira la plaie au lieu de la fermer, irritera « davantage Napoléon, exposera la dignité « d'un cardinal, réprésentant du Saint-Siége, « à de graves affronts. » Pie VII, persuadé par ces raisons, ne fit aucune réponse à la demande d'un nouveau légat.

« Cependant, l'ambassadeur Alquier, désireux de satisfaire le désir de Napoléon, mais s'apercevant que le Pape était effrayé des *pleins pouvoirs* qu'on demandait pour un nouveau légat, reparla de cette affaire dans une audience particulière, assurant le Saint-Père qu'il ferait une chose très-agréable à l'empereur, et, « du reste, » ajouta-t-il, « que Votre Sainteté choisisse un cardi- « nal qui ait sa confiance, Litta, Pacca, ou « tout autre, et alors elle pourra être assu- « rée qu'il ne sera rien conclu de contraire à « ses intentions et à ses devoirs. »

« L'excellent et loyal pontife ne se douta pas du piége que lui tendait ce renard diplomatique.

« Alquier voulait arracher au Pape la promesse de l'envoi d'un nouveau cardinal, sachant bien, du reste, tout ce qui se méditait et se préparait en France. Le Pape, libre de choisir un cardinal de confiance, dont le caractère et la manière de penser lui seraient bien connus, promit de faire encore cette concession, et quelques jours après il nomma pour nouveau légat le cardinal Litta. Alquier fit semblant d'applaudir à ce choix, et à cette occasion il donna un splendide repas auquel furent invités des personnages considérables.

« Tandis qu'on délibérait à Rome sur l'envoi d'un nouveau légat et sur les pouvoirs qu'on pouvait lui donner, une autre affaire douloureuse occupait le Saint-Siége, la nomination aux siéges épiscopaux vacants dans le royaume d'Italie. Je vais prendre les choses d'un peu loin pour mieux faire comprendre la difficulté de cette importante affaire.

« Le gouvernement français, dans la promulgation faite en 1801 du concordat conclu avec le Saint-Siége, avait ajouté aux articles convenus d'une et d'autre part d'autres articles dits *organiques*, inconnus au Pape et contraires à la discipline de l'Eglise. Par la même mauvaise foi, le gouvernement d'Italie, à Milan, de sa propre autorité, sans l'autorisation du Pape, inséra dans le concordat particulier à l'Italie diverses dispositions contraires aux saints canons, lesquelles détruisaient même les avantages qu'on pouvait espérer des articles du véritable concordat. Le Pape fit d'instantes réclamations, déclarant qu'il ne pouvait exécuter le concordat si le gouvernement ne révoquait et ne supprimait l'intrusion de ces dispositions anticanoniques. Les réclamations du Pape ne furent pas écoutées. Bientôt Pie VII donna au monde entier le plus grand témoignage de bienveillance et de déférence pour Napoléon en se rendant à Paris pour son couronnement. Pendant son séjour dans cette capitale, le Pape renouvela de vive voix ses réclamations, et l'empereur ne voulant ni se rétracter, ni affliger l'hôte illustre qu'il avait reçu dans son palais, se

(90) Qui tenait le Pape prisonnier dans le château Saint-Ange, et faisait dire des prières publiques pour sa délivrance.

tira d'embarras en disant au Pape qu'à son retour à Rome il donnerait au cardinal Fesch, son ministre, les pouvoirs nécessaires pour terminer tous les différends entre le Saint-Siége et le gouvernement d'Italie. Sous le ministère du cardinal Fesch, rien ne put se conclure et quelque temps après vinrent les nominations, faites au nom de l'empereur par le ministre du culte à Milan, des évêques destinés aux siéges vacants d'Italie. Le cardinal Casoni, secrétaire d'Etat, répondit au ministre Bovara « que personne ne « désirait plus vivement que le Saint-Père « de donner des pasteurs aux Eglises veu-« ves, mais que, la nomination aux évêchés « étant un des articles du concordat, Sa « Sainteté ne pourrait rien faire tant qu'on « laisserait subsister les violations si graves « contre lesquelles on avait tant de fois ré-« clamé en adressant à Sa Majesté l'empe-« reur et roi d'instantes représentations par « écrit, et de vive voix aussi à Paris. »

« Quelque temps après, le Pape reçut une lettre du vice-roi d'Italie dans laquelle celui-ci se plaignait hautement de la réponse du secrétaire d'Etat et du refus de donner l'institution canonique aux évêques nommés par l'empereur. Il rapportait que Napoléon étonné de cette opposition du Pape, s'était écrié. « Le Pape ne veut donc plus qu'il y « ait des évêques? A la bonne heure! Si « cela s'appelle servir la religion que doi-« vent donc faire ceux qui veulent la dé-« truire? » Le vice-roi poursuivait ses instances avec le ton insultant de l'ironie et du sarcasme, accusant non le Pape, mais ses ministres, de tout ce qui arrivait, et lui conseillant de les éloigner du trône pontifical.

« Il fallait que Pie VII essuyât encore cette humiliation de recevoir des reproches de négligence, des leçons pour l'administration de l'Eglise, de la part d'un jeune homme qui avait toujours vécu dans les camps, après avoir été élevé au milieu de la tempête de cette révolution impie qui avait proscrit tout culte chrétien.

« Cependant le Saint-Père voulut répondre lui-même à cette lettre du vice-roi. Il justifia pleinement sa conduite, prouva que l'inexécution du concordat ne provenait pas de son côté, mais de celui de l'empereur. *Et toutefois*, disait-il, *nous conservons encore l'espérance que Sa Majesté écoutera enfin nos prières, remédiera aux funestes innovations introduites en Italie, et ne nous réduira pas à la dure nécessité de faire connaître aux fidèles scandalisés de notre silence tout ce que nous avons fait, quoique sans succès, pour le soutien de la discipline de l'Eglise.* Ensuite il réfutait cette accusation devenue banale, qu'il suivait aveuglément les suggestions de ses ministres. Et enfin, voulant encore donner une nouvelle preuve de sa condescendance, en présence même du mépris de ses justes réclamations, il annonçait qu'il donnerait l'institution canonique aux évêques nommés par l'empereur, et que ceux-ci pouvaient venir à Rome pour remplir les formalités d'usage, assurant qu'il avancerait l'époque du consistoire pour qu'ils fussent plutôt préconisés et sacrés.

« Il ne nous convient pas, à nous qui devons toujours respecter les décisions du Chef de l'Eglise, de juger ce nouvel acte de condescendance en présence des abus qui régnaient en Italie, mais on va voir encore ici se vérifier les sages prévisions de mes collègues, qu'il ne fallait plus espérer qu'aucune concession pût toucher l'esprit de l'empereur et lui faire abandonner la pensée de réunir l'Etat de l'Eglise à l'empire français; que l'admission d'une demande en ferait naître de nouvelles jusqu'au temps fixé pour la consommation du projet sacrilége de Napoléon.

« Tandis que cette nouvelle concession faisait espérer au moins quelque signe de satisfaction, le Saint-Père reçut une nouvelle dépêche du vice-roi, avec la copie d'une lettre que l'empereur avait écrite à celui-ci. Lettre si irréligieuse, si outrageante pour le Pape et le Saint-Siége, que Pie VII ne voulut pas la communiquer au Sacré Collége, uniquement par égard pour l'empereur, à qui elle était loin de faire honneur. Nous croyons devoir reproduire ici cette lettre.

Dresde, 22 juillet.

« Mon fils,

« J'ai vu dans la lettre que Sa Sainteté « vous a adressée, et que certainement elle « n'a pas écrite, j'ai vu qu'elle me menace. « Croirait-elle donc que les droits du trône « sont moins sacrés aux yeux de Dieu que « ceux de la tiare? Il y avait des rois avant « qu'il y eût des Papes. Ils veulent, disent-« ils, publier tout le mal que j'ai fait à la « religion : les insensés! ils ne savent pas « qu'il n'y a pas un coin du monde en Al-« lemagne, en Italie, en Pologne, où je n'aie « fait encore plus de bien à la religion « que le Pape n'y fait de mal, non par de « mauvaises intentions, mais par des con-« seils irascibles de quelques hommes bor-« nés qui l'entourent. Ils veulent me dénon-« cer à la chrétienté; cette ridicule pensée « ne peut appartenir qu'à une profonde « ignorance du siècle où nous sommes. Il y « a une erreur de mille ans de date. Le Pa-« pe qui se porterait à une telle démarche « cesserait d'être Pape à mes yeux; je ne le « considérerais que comme l'*Antechrist* en-« voyé pour bouleverser le monde et faire « du mal aux hommes, et je remercierais « Dieu de son impuissance. Si cela était « ainsi, je séparerais mes peuples de « toute communication avec Rome, et j'éta-« blirais une *telle police* qu'on ne verrait « plus circuler ces pièces mystérieuses, ni « provoquer ces réunions souterraines (91) « qui ont affligé quelques parties de l'Italie,

(91) Je ne puis pas comprendre ce que Napoléon veut dire *par ces pièces mystérieuses*, *ces réunions souterraines*.

« et qui n'avaient été imaginées que pour « alarmer les âmes timorées... Que veut « faire Pie VII en me dénonçant à la chrétienté? Mettre mon trône en interdit, « m'excommunier? Pense-t-il alors que « les armes tomberont des mains de mes « soldats (92)? Pense-t-il mettre le poignard « aux mains de mes peuples pour m'égorger (93)? Il ne lui resterait plus alors « qu'à essayer de me faire couper les cheveux et de m'enfermer dans un monastère... Le Pape actuel *s'est donné la peine* de « venir à mon couronnement à Paris. J'ai « reconnu à cette démarche un saint prélat, « mais il voulait que je lui cédasse les légations; je n'ai pu ni n'ai voulu le faire. Le « Pape actuel est trop puissant; les prêtres « ne sont point faits pour gouverner... Pourquoi le Pape ne veut-il pas rendre à César ce qui est à César? Est-il sur la terre « plus que Jésus-Christ? Peut-être le temps « n'est pas loin, si l'on veut continuer à « troubler les affaires de mes Etats, où je ne « reconnaîtrai le Pape que comme évêque « de Rome, comme égal et au même rang « que les évêques de mes Etats. Je ne craindrai pas de réunir les Eglises gallicane, « italienne, allemande, polonaise dans un « concile *pour faire mes affaires sans Pape.* « Dans le fait, ce qui peut sauver dans un « pays peut sauver dans un autre: les droits « de la tiare ne sont au fond que des devoirs, « s'humilier et prier (94). Je tiens ma couronne de Dieu et de mes peuples; je n'en « suis responsable qu'à Dieu et à mes peuples. Je serai toujours Charlemagne pour « la cour de Rome (95), et jamais Louis le « Débonnaire... Jésus-Christ n'a pas institué un pèlerinage à Rome, comme Mahomet à la Mecque. Tels sont mes sentiments, « mon fils. Je n'autorise plus qu'une seule « lettre de vous à Sa Sainteté, pour lui faire « connaître que je ne puis consentir à ce « que les évêques italiens aillent chercher « leur institution à Rome. »

« Le Saint-Père, le cœur plein d'amertume et d'affliction répondit lui-même au vice-roi, se plaignant avec dignité d'avoir été traité d'une manière si indigne. *Nous ne devrions pas nous attendre*, disait-il, *à ce que l'Eglise pût voir dans notre personne son Chef attaqué, de la part d'un souverain catholique, par des accusations telles qu'aucun de nos prédécesseur n'a jamais été exposé à en subir l'humiliation.* A la menace de former des diverses églises de l'empire une église séparée de Rome, et de les réunir en concile pour régler les affaires ecclésiastiques sans le Pape, Pie VII répondait : *Nous gémirions profondément en voyant tant d'âmes séparées du centre de l'université catholique, mais certainement aucune faute de notre part ne pourrait nous faire attribuer un si grand mal. D'ailleurs l'Eglise est assurée par les promesses de son divin Fondateur qu'elle ne périra pas, que la barque de Pierre ne sera pas submergée, quelles que soient les tempêtes qui se déchaînent contre elle. La foi lui donne cette assurance, et l'expérience de tant de siècles écoulés depuis sa fondation en fournit une preuve constante. Nous demeurerons ferme et tranquille dans l'accomplissement de nos devoirs sacrés, et aucune crainte ne pourra nous faire changer.* Puis, à la fin de la lettre reparaissait encore cet esprit de conciliation et de douceur qui était le fond du caractère de cet excellent Pontife; il disait qu'instruit par par M. Alquier du désir de Sa Majesté, il enverrait à Paris un cardinal pour terminer tous les différends et dispenser du voyage à Rome, les évêques nommés qu'il préconiserait dans le plus prochain consistoire.

« Aussitôt après la campagne de Prusse, l'empereur revint à Paris, et dans la première audience qu'il donna au cardinal Caprara, il lui dit d'un ton soldatesque, « qu'il « fallait qu'il écrivît au Pape de lui envoyer « sur-le-champ, à lui légat, les pouvoirs nécessaires pour terminer tous les différends; » ce qui voulait dire, dans la bouche de Napoléon, pour approuver et signer tout ce qu'il lui plairait de prescrire, et cette demande fut accompagnée de la menace ordinaire, de faire occuper par ses troupes toutes les provinces de l'Etat. Le Pape, qui ne pouvait pas confier une mission si importante et si délicate au cardinal Caprara, fit répondre à son légat qu'il enverrait un cardinal de Rome, afin que celui-ci pût assurer l'empereur qu'il était le fidèle interprète des sentiments reçus de la bouche même du Saint-Père; il voulait aussi par là détruire cette accusation injurieuse, et sans cesse renouvelée, de se laisser aveuglément conduire par son cabinet.

« Quelque temps après, le cardinal Caprara communiqua à Rome une note que lui avait adressée M. de Champagny, ministre des affaires étrangères; note la plus étrange et la plus hostile de toutes celles qu'on avait reçues jusqu'alors, indigne non-seulement d'un ministre d'un grand souverain, mais de tout homme qui a reçu une éducation honnête, surtout parmi une nation qui se distingue par sa politesse et son urbanité. M. de Champagny remerciait d'abord le Pape, au nom de l'empereur, des félicitations qu'il lui avait adressées pour son heureux retour à Paris; puis il se déchaînait par une diatribe furieuse et insultante contre les conseillers

(92) L'excommunication fut lancée, et bientôt les armes tombèrent réellement des mains de ses soldats.

(93) Comment Napoléon pouvait-il parler de la sorte du plus doux, du plus indulgent des Pontifes? Dans la bulle même d'excommunication, on remarque ces paroles : *Nous défendons expressément, en vertu de la sainte obéissance, à tous les peuples chrétiens, et surtout à nos sujets, de causer, sous quelque prétexte que ce soit, le moindre tort, le moindre préjudice, le moindre dommage à ceux que regardent les présentes censures, soit dans leurs biens, soit dans leurs droits ou prérogatives...*

(94) Voilà la théologie et le droit canon que Napoléon avait appris à l'école militaire.

(95) Plût au ciel qu'il en eût été ainsi pour son bien et celui de l'Eglise.

du Saint-Père. Napoléon et ses ministres savaient très-bien que, dans les grandes affaires de l'Eglise, Pie VII consultait tout le Sacré Collége: ainsi, les grossières injures adressées à ses conseillers frappaient directement le vénérable sénat de l'Eglise, dont les écrivains hétérodoxes eux-mêmes ont coutume de parler avec respect. « L'empereur, » disait M. de Champagny, « voit avec « peine que les ministres et les conseillers « du Pape s'appliquent à surprendre ses bon« nes intentions, et le poussent aveuglément « à des actes contraires aux intérêts de la « France, actes qui entraînent la ruine de « son autorité et de ses Etats. En trompant « Sa Sainteté, dont les intentions sont pures, « ils lui font donner une fausse direction « aux affaires, contrairement à ses vues « politiques et à ses principes. Ce qu'il fau« drait à Sa Sainteté ce sont les conseils ju« dicieux et modérés d'hommes remarqua« bles par leur sagesse et leur expérience, « tels que Votre Eminence (96). Mais par « une fatalité inexplicable, les hommes *pas« sionnés, inaptes aux affaires*, sont ceux qui « jouissent d'un grand crédit, qui conseil« lent et dirigent tout. *L'ignorance et la pas« sion* paraissent les seuls titres pour les« quels ils sont en faveur (97)... Animés par « l'esprit de malveillance, ils cherchent à « perpétuer les troubles dans le royaume de « Naples, et voilà comment la ville de Rome « est remplie d'ennemis de la France. Sa « Majesté pense que cette fausse direction « des ministres de Rome ne peut être attri« buée qu'à une *profonde ignorance* des vé« ritables intérêts du Saint-Siége et à de *per« fides intentions*. Ces conseillers mal inten« tionnés rendront compte à Dieu et peut« être aussi aux hommes de tous les maux « que leur mauvais gouvernement doit atti« rer sur leur pays. Mais Sa Sainteté peut « encore remédier à tout. » M. de Champagny refusait ensuite, au nom de l'empereur, le cardinal Litta pour nouveau légat, et dirigeait contre sa personne et quelques autres cardinaux des accusations si indignes que Pie VII ne voulut même pas les faire connaître au Sacré Collége. Mais l'objet principal de cette note était l'étrange et ancienne prétention de faire expulser de Rome les Anglais et tous les ennemis de la France, c'est-à-dire les individus appartenant à la plupart des nations de l'Europe.

« Le Pape fit communiquer cette note au Sacré Collége. Les cardinaux entendirent avec la plus froide indifférence les injures dirigées contre eux; et, sachant bien quelle en était la source, ils se crurent honorés plutôt que flétris. Leur avis fut que, le Pape ayant promis d'envoyer à Paris un nouveau légat, et l'empereur refusant formellement de recevoir en cette qualité tout autre cardinal que de Bayanne, il convenait de faire encore cette concession; qu'il fallait donner à ce cardinal des pouvoirs étendus, mais en se tenant toujours dans les limites qui ne permettraient pas une concession contraire aux lois de la discipline universelle de l'Eglise et au droit des gens, lois et droit que le Pape, comme Père et maître universel des fidèles, devait, plus que tout autre, respecter et défendre; qu'il était enfin bien évident, par cette incessante recommandation de donner *pleins pouvoirs* au nouveau légat, que ce n'était pas un négociateur véritable que désirait Napoléon, mais un prévaricateur à qui il pût faire souscrire tout ce qu'il lui plairait; enfin, les cardinaux faisaient observer que toute condescendance ne servirait de rien, et que la mission du cardinal de Bayanne serait nulle, sans aucun résultat.

« A la note de M. de Champagny, le secrétaire d'Etat répondit « que le Pape était « vraiment affligé de voir l'empereur per« sister dans une fausse opinion, si humi« liante pour le Chef de l'Eglise : celle qu'il « fût entouré d'hommes mal intentionnés « contre la France, et qu'il se laissait aveu« glément conduire par leurs conseils; que « c'était une atroce calomnie d'affirmer que « Rome était remplie d'ennemis de l'empire « français, et que, pour preuve de la faus« seté de cette accusation, il en appelait à « l'ambassadeur de France et aux Français « qui habitaient Rome; que le Saint-Père « avait été aussi étonné que fâché de la mé« fiance qu'on avait inspirée à Sa Majesté « contre la personne du cardinal Litta; mais « que, néanmoins, pour être agréable à « l'empereur, il envoyait en France le car« dinal de Bayanne, selon les désirs de Sa « Majesté. »

« De son côté, Pie VII, pour donner encore cette fois à l'empereur un nouveau témoignage de bienveillance et d'amitié, voulut lui écrire lui-même, dans l'espérance de trouver en lui, sinon quelque *reconnaissance*, du moins quelque *compassion*. Dans sa lettre, le Pape, après une douce plainte de n'avoir reçu aucune réponse à d'autres lettres écrites de sa propre main, assurait l'empereur de la continuation de ses anciens sentiments d'affection pour sa personne, et protestait qu'il était et serait toujours prêt à satisfaire ses désirs, à condescendre à ses demandes dans tout ce qui ne serait pas contraire à ses devoirs sacrés et à sa conscience. Il lui disait qu'il lui en donnait une nouvelle preuve en envoyant à Paris le cardinal de Bayanne, comme Sa Majesté l'avait désiré. Enfin, sur le bruit alors répandu que l'empereur devait se rendre en Italie et aller à Rome (98), « il l'invi« tait à descendre dans son palais du Vati« can, ne voulant, » disait-il, « céder à per-

(96) Eloge certainement peu flatteur et honorable pour le cardinal Caprara.

(97) Comment pouvait-on accuser d'ignorance les cardinaux Litta, de Pietro, Antonelli, et d'incapacité aux affaires les cardinaux Saluzzo, Somaglia et Consalvi!

(98) L'empereur n'a jamais vu Rome.

« sonne l'honneur de recevoir un hôte si « illustre. »

« Le 29 septembre, le cardinal de Bayanne, muni des instructions du Pape, venait de partir pour la France, lorsque le cardinal Caprara communiqua une autre lettre de M. de Champagny, laquelle commença à vérifier la prévision des cardinaux, que tout espoir d'accommodement était illusoire, et que le sort de Rome et de l'Etat pontifical était irrévocablement décidé. M. de Champagny disait « que l'invitation du Pape à « l'empereur avait été très-agréable à Sa « Majesté, qui écrivait elle-même au Saint- « Père une lettre de remercîment; que « l'empereur acceptait avec plaisir le cardi- « nal de Bayanne comme négociateur du « Saint-Siége; que ces deux faits lui fai- « saient supposer que Sa Sainteté avait enfin « *secoué le joug de ces hommes passionnés* « *qui ne comprenaient pas leur siècle, et qui,* « *par leur résistance insensée au changement* « *que Dieu avait permis, ruinaient les affai-* « *res temporelles de Rome, et sacrifiaient ses* « *véritables intérêts à la petitesse de leurs* « *idées et de leurs passions;* que la nomina- « tion du cardinal de Bayanne annonçait un » terme à ces difficultés, et faisait concevoir « l'espérance d'un prochain accommode- « ment; que, cependant, cette nomination « serait tout à fait inutile, si ce cardinal « n'était muni de tous les pouvoirs néces- « saires pour conclure un accommodement « si désiré. »

« Ensuite, M. de Champagny indiquait quelles devaient être les bases, les conditions indispensables du traité; et la principale, qu'il formulait en termes positifs et avec les menaces ordinaires, c'était l'accession du Saint-Siége au système politique de la France, la promesse du Pape de faire cause commune avec l'empereur contre la nation anglaise, « cette nation, » disait M. de Champagny, « ennemie du continent et de « la religion. C'est donc l'intérêt de l'huma- « nité, la voix de soixante millions d'hommes « qui crie à l'empereur : *Forcez l'Angleterre* « *à vivre en paix avec nous, à nous rendre* « *nos côtes et nos ports, nos vaisseaux et nos* « *relations politiques et commerciales.* » Si le Pape refusait d'accéder au système politique de la France, la réponse était toute prête : « L'empereur ferait occuper les pro- « vinces d'Urbin, de Macerata et d'Ancône, « comme successeur à la couronne et à tous « les droits de Charlemagne. » Arrivant ensuite aux affaires ecclésiastiques de France, M. de Champagny déclarait arrogamment « qu'on n'avait pas besoin de l'intervention « du Pape, parce que l'Eglise gallicane « avait ses priviléges, et qu'elle jouissait « d'une paix profonde. » Quant aux affaires ecclésiastiques d'Italie, l'empereur exigeait les conditions suivantes : « 1° Qu'il n'y eût « plus d'ordres religieux, par la raison qu'il « n'y en avait pas au temps des apôtres: « que l'Italie avait besoin de soldats, et non « de moines et de frères; 2° que les évêques « italiens fussent dispensés du voyage à « Rome, et que ceci était un droit de celui « qui portait la couronne de fer de Charle- « magne; 3° que le nombre des cardinaux « français fût augmenté en proportion de la « population de l'empire. » M. de Champagny ajoutait « que, comme protecteur de « la Confédération germanique, l'empereur « exigeait que les affaires des Eglises alle- « mandes fussent traitées et réglées sous ses « yeux, à Paris, par les légats du Pape, afin « qu'on pût arriver à la conclusion d'un « accommodement rendu jusqu'alors impos- « sible par *l'aveuglement et l'ignorance de* « *quelques perfides conseillers* (99), *qui* « *avaient sacrifié au protestantisme les inté-* « *rêts du catholicisme.* » M. de Champagny terminait sa note en disant « que le négo- « ciateur du Pape devait avoir des pouvoirs « illimités, pour traiter et conclure sur les « bases indispensables; que sans cela sa « mission à Paris deviendrait inutile, et que « l'empereur, pour les affaires temporelles, « *en appellerait à la suprématie de sa cou-* « *ronne*, et pour les affaires ecclésiastiques, « *à un concile général de la chrétienté, le seul* « *organe de l'Eglise infaillible, et l'arbitre* « *suprême de toutes les controverses reli-* « *gieuses.* »

« Après la lecture de cette note si impertinente et si outrageuse, le Pape ordonna au secrétaire d'Etat d'indiquer au cardinal Caprara la réponse qu'il devait faire en son nom à M. de Champagny, savoir : « Que le « Saint-Père voyait avec la plus grande « douleur qu'aux dispositions si pacifiques, « si conciliantes qu'il avait prises et annon- « cées, pour mettre un terme à une déplo- « rable contestation, on eût répondu d'un « ton menaçant et avec des expressions « dures, qui s'éloignaient trop des égards « dus au Chef de l'Eglise; de plus, qu'il y « avait dans la note de M. de Champagny « des propositions à jamais inadmissibles, « et que, sans vouloir entrer dans une con- « troverse inutile, il ne devait point passer « sous silence les deux propositions sui- « vantes :

« 1° *Que la souveraineté spirituelle de l'E-* « *glise puisse être exercée avec utilité et* « *avec gloire pour la religion sans l'union à* « *la souveraineté temporelle, et quelque part* « *que soit placé le Saint-Siége;* 2° *que le* « *concile général soit le seul organe de l'E-* « *glise infaillible, l'arbitre suprême de toutes* « *les controverses religieuses ;* propositions « contraires aux principes inaltérables de « l'unité catholique et aux droits que Dieu « a conférés au Chef de son Eglise; que, du « reste, la première proposition avait déjà

(99) Ces *perfides conseillers* parurent bientôt en France, et ceux qui eurent l'occasion de les voir et de les connaître en conçurent une opinion bien différente. Les témoignages d'estime, de respect et d'attachement que les Français leur prodiguèrent, adoucirent les souffrances et les ennuis d'un exil si peu mérité.

« été réfutée par Bossuet dans son célèbre « *Discours sur l'unité de l'Eglise*, où l'on re- « marque le passage suivant :

« *Dieu voulut que cette Eglise, la mère com-* « *mune de tous les royaumes, ensuite ne fût* « *dépendante d'aucun royaume dans le tempo-* « *rel, et que le siége où tous les fidèles devaient* « *garder l'unité de la foi fût mis au-dessus des* « *partialités que les divers intérêts et les ja-* « *lousies d'Etat pourraient causer. L'Eglise,* « *indépendante dans son Chef de toutes les* « *puissances temporelles, se voit en état* « *d'exercer plus librement, pour le bien com-* « *mun et sous la protection des rois chrétiens,* « *cette puissance céleste, de régir les âmes, et,* « *tenant en main la balance droite au milieu* « *de tant d'empires souvent ennemis, elle en-* « *tretient l'unité dans tous les corps, tantôt* « *par d'inflexibles décrets, et tantôt par de* « *sages tempéraments.*

« A la demande de l'empereur, que « le « concordat avec l'Eglise germanique fût « discuté et conclu sous ses yeux, à Paris, on répondait que « Sa Sainteté, voulant en- « core en cela condescendre aux désirs de « l'empereur, avait donné l'ordre d'expédier « aux cardinaux Caprara et de Bayanne, et « à Monsignor della Genga, les brefs qui « leur donnaient tous les pouvoirs nécessai- « res à cet effet ; mais le Saint-Père se réser- « vait de voir les articles convenus avant la « signature du concordat, parce qu'on ne « connaissait pas encore assez bien l'état des « affaires ecclésiastiques d'Allemagne, pays « gouverné par des princes protestants. »

« Tandis que Rome se montrait disposée à tous les sacrifices, à toutes les condescendances possibles, on reçut la nouvelle que le cardinal de Bayanne, se trouvant déjà à Turin, avait reçu l'ordre de se rendre à Milan auprès du vice-roi, qui osa lui faire subir le plus étrange interrogatoire. « Pouvez- « vous, lui dit-il, me donner votre parole « de cardinal que vous avez reçu des pou- « voirs illimités pour conclure le traité pro- « posé dans la dernière note de M. de Cham- « pagny? car, autrement, il serait inutile « de poursuivre votre voyage, et l'empereur « ferait prendre possession des provinces « d'Urbin, de la Marche, de Macerata et « d'Ancône. »

« Je ne crois pas qu'on puisse trouver dans les annales de l'histoire de pareils actes de supercherie et d'abus de la force d'un grand monarque contre un prince d'une puissance inférieure ; et ici c'était contre un vénérable Pontife, connu par sa douceur et par son indulgence peut-être trop grande ! Tout négociateur reçoit de sa cour les instructions qui doivent lui servir de règle, et ces instructions doivent toujours être secrètes, sans quoi elles seraient inutiles. Le cardinal de Bayanne répondit qu'il n'était pas autorisé à signer tout ce qu'on lui demandait, et il expédia un courrier à Rome pour donner avis de cette circonstance.

« En même temps, on recevait à Rome une dépêche de la légation de Paris, dans laquelle l'ange des mauvaises nouvelles, le cardinal Caprara, rendait compte d'une audience que l'empereur lui avait donnée à Fontainebleau. Napoléon, d'un air sérieux et courroucé, lui avait, disait-il, renouvelé les mêmes demandes : « Qu'il fallait que le « Pape fît cause commune avec lui contre « tous ses ennemis et qu'il entrât dans la « Confédération germanique, » accompagnant toujours ces demandes de la menace de *lui enlever toutes ses provinces.* On envoya alors au cardinal de Bayanne une extension à ses premières instructions, mais de nature à ne pas permettre une contradiction avec les réponses si souvent faites par le Pape à des prétentions contraires à ses devoirs sacrés et à son ministère apostolique

« De Milan, le cardinal de Bayanne partit pour Paris ; et le 1er novembre 1807, le général Lemarrois, en vertu d'un décret impérial rendu avant l'ouverture de la négociation, prit possession des provinces de Macerata, de Fermo et d'Urbin ; occupation sacrilége accompagnée d'excès, d'attentats qu'il serait difficile de croire s'ils n'avaient été commis de nos jours et sous nos yeux. Dans cette circonstance, le gouverneur de Macerata, Mgr Augustin Rivarola, déjà alors un des ornements du Sacré Collége, remplit un devoir indispensable pour un fidèle ministre du Saint-Siége, celui de protester contre cette injuste occupation ; et le général Lemarrois, sans aucun égard pour un cardinal représentant du Chef de l'Eglise, le fait arrêter et conduire dans la forteresse de Pesaro. Le sous-gouverneur a le courage de protester contre l'arrestation du cardinal Riverola, et Lemarrois le fait enfermer dans la même forteresse. Tous les ministres, magistrats, officiers, qui se montrent fidèles à leur souverain, subissent le même sort.

« Pie VII vit alors clairement qu'il avait affaire à des hommes auxquels on pouvait appliquer les paroles si connues de saint Ignace, évêque d'Antioche, sur les gardes qui le conduisaient en prison. *Quibus cum bene feceris, pejores fiunt* (100). Saisi alors d'une juste indignation, il écrivit de sa propre main la lettre suivante au cardinal de Bayanne, le 9 novembre 1807 :

« *Les attentats commis à Ancône, à Macerata, à Urbin, à Fano et dans les autres villes de ces provinces, pendant la négociation, nous ont causé autant de surprise que d'indignation. Une semblable conduite excitant en nous le plus juste ressentiment en nous montrant enfin ce que nous devons attendre de l'empereur, nous suspendons, « ipso facto, » à vous et à notre légat, tous les pouvoirs donnés pour la négociation, et nous vous défendons d'en faire le moindre usage si la négociation n'est pas terminée ; et si elle l'est, nous la déclarons nulle et non avenue, et vous devez vous préparer à revenir à Rome. Dieu et les hommes nous feront justice des procédés*

(100) Qui deviennent plus méchants, à mesure qu'on leur fait du bien.

de l'empereur. Voilà ce que vous devez signifier à M. de Champagny. Cette lettre doit être commune à vous et au cardinal légat. Nous donnons l'ordre à notre secrétaire d'Etat de vous communiquer le récit affligeant de tous les attentats commis dans nos provinces.

« *Nous vous donnons la bénédiction apostolique.*

« Cependant arriva de Paris une dépêche du cardinal de Bayanne qui parlait d'un commencement de conférence qu'il avait eue avec M. de Champagny, et de la promesse de ce ministre de lui communiquer un projet de traité tel que l'*exigeait* l'empereur, toujours avec ce refrain de menaces : « Si le « Pape n'adhère pas, on fera occuper toutes « les provinces de l'Etat et Rome même. » Comme le cardinal de Bayanne donnait l'assurance qu'il n'outrepasserait pas les derniers pouvoirs qu'il avait reçus, le Pape l'autorisa à poursuivre la négociation sous les deux conditions : « Qu'on ferait cesser « immédiatement l'injuste occupation des « provinces exécutée par Lemarrois, et que « lui, négociateur du Saint-Siége, demeu-« rerait ferme dans les limites fixées par ses « dernières instructions. »

« Enfin parut le projet de traité prescrit par l'empereur, et déjà confidentiellement communiqué au cardinal de Bayanne par M. de Champagny. Ce projet fournissait une preuve évidente de ce que nous avons dit au commencement de ces mémoires, que le système de conduite conçu et poursuivi par l'empereur, avait pour but de rendre le Pape un objet de mépris et de haine pour les gouvernements et pour les peuples, qui auraient vu alors avec indifférence la chute d'un gouvernement qui avait lui-même abdiqué son indépendance, pour se mettre sous le vasselage de l'empire français, et se vendre, pour ainsi dire, à Napoléon.

« Voici le curieux projet de ce traité :

« 1. Sa Sainteté s'oblige à faire cause com-« mune avec Sa Majesté, à unir ses forces de « terre et de mer à celles de Sa Majesté dans « toutes les guerres que celle-ci aura à sou-« tenir contre les infidèles et les Anglais.

« 2. Sa Majesté s'oblige à défendre les « Etats du Saint-Siége dans toutes les guer-« res contre les infidèles, s'engage à faire « respecter le pavillon de Sa Sainteté, et à « garantir ses Etats de leurs incursions, trois « mois après le rétablissement de la paix « maritime.

« 3. Dans toutes les guerres contre l'An-« gleterre, le Saint-Siége s'engage à fermer « ses ports aux bâtiments anglais et au com-« merce de cette puissance, et à ne permet-« tre à aucun Anglais d'entrer ni de résider « dans ses Etats, et à confier aux troupes de « Sa Majesté la garde des ports d'Ancône, « d'Ostie et de Civita-Vecchia.

« 4. Le Saint-Siége s'oblige à recevoir « dans Ancône deux mille hommes de trou-« pes françaises et à payer leur entretien. « Toutes les autres troupes de Sa Majesté « en station ou en passage dans les Etats « romains seront entretenus aux frais de Sa « Majesté.

« 5. Sa Sainteté reconnaît LL. MM. le roi « de Naples, Joseph Napoléon; le roi de « Hollande, Louis Napoléon; et le roi de West-« phalie, Jérôme Napoléon; S. A. I. et R. le « grand-duc de Berg, et LL. AA. II et RR. les « princes de Lucques et de Piombino; elle « reconnait aussi tous les accommodements « conclus par Sa Majesté en Allemagne et en « Italie. Sa Sainteté renonce à toutes les « prétentions et même à toutes les protes-« tations contraires aux droits de S. M. le « roi de Naples et à la pleine et entière sou-« veraineté de sa couronne. Cette rénoncia-« tion s'étend aux principautés et souverai-« netés de Bénévent et de Ponte-Corvo, éri-« gés en grands fiefs de l'empire.

« 6. Le nombre des cardinaux de l'empire « français sera porté au tiers du nombre to-« tal des membres du Sacré Collége. Seront « considérés comme cardinaux français ceux « qui sont nés dans les ci-devant Etats de « Piémont, de Parme et de Gênes. Les car-« dinaux français ne pourront être privés « dans aucun cas du droit d'assister au con-« sistoire. Il n'y aura entre eux et les car-« dinaux italiens aucune distinction.

« 7. Le concordat établi pour le royaume « d'Italie recevra son exécution dans l'ancien « Etat de Venise, dans tous les pays annexés « au royaume d'Italie et dans tous les Etats « de leurs AA. II. et SS. les princes de Luc-« ques et de Piombino. Aucun des évêques « d'Italie ne sera obligé d'aller à Rome pour « y être consacré.

« 8. Sera immédiatement négocié et con-« clu un concordat, à Paris, entre Sa Majesté « et le Saint-Siége, pour tous les Etats alle-« mands compris dans la Confédération du « Rhin.»

« A ce projet de traité devaient être ajoutés les deux articles suivants, selon l'ouverture que M. de Champagny en fit au cardinal Bayanne.

« 1. Le Saint-Siége s'oblige à ne faire « aucune protestation contre les libertés de « l'Eglise gallicane, à n'y porter aucun pré-« judice, et à ne faire aucun acte, soit pu-« blic, soit secret, qui leur soit contraire.

« 2. Le Saint-Siége s'oblige à ne faire ni « permettre aucun acte contenant des clau-« ses positives et propres à troubler les con-« sciences, ou à semer quelques divisions « dans les Etats de Sa Majesté. »

« On a lieu d'être étonné que des hommes de sens et de portée, tels que les ministres de Napoléon, n'aient pas senti l'impossibilité d'obtenir du Chef de l'Eglise la concession de si étranges et si absurdes demandes; mais ce qui est bien plus étonnant encore, c'est que les cardinaux Bayanne, Caprara et Fesch aient pu être d'accord pour envoyer un pareil projet à Rome. Dans toute négociation d'un nouveau projet d'accommodement, les articles primitifs sont toujours modifiés par esprit de conciliation; on adoucit ou l'on supprime ce qu'ils ont de trop dur, de trop exigeant, et le rapprochement

s'opère peu à peu dans les paroles et les faits. Dans ce projet, au contraire, il y avait progression d'exigences, et aux premières prétentions, déjà intolérables, on en ajoutait d'autres qui étaient encore pires. On ne se contentait pas de faire du Pape un homme-lige, de le dépouiller de la puissance temporelle, de faire de l'Etat pontifical une colonie de l'empire français; on avait encore la prétention de limiter la divine juridiction du Chef de l'Eglise, et de la soumettre au pouvoir séculier, en enchaînant le Pape dans l'exécution de ses droits et de ses devoirs. Quelle insolence, surtout dans les deux derniers articles scandaleux qu'on voulait ajouter au traité! Pour le premier, on voulait évidemment mettre Pie VII en contradiction avec ses glorieux prédécesseurs qui avaient toujours réprouvé les prétendues libertés de l'Eglise gallicane; par le second, on avait l'impertinence de faire croire que le Chef visible de l'Eglise, le maître, le docteur des fidèles, était capable d'actes ou de décrets propres à troubler les consciences; on prétendait même lui donner des lois dans l'exercice des réserves pontificales, dans l'usage des anciennes clauses, et l'obliger, en quelque sorte à soumettre ses rescrits, les actes de sa juridiction à l'approbation de S. M. l'empereur des Français. Quoiqu'il fût bien inutile de discuter un pareil projet, le Saint-Père voulut réunir les cardinaux près de sa personne et le leur communiquer. Le Sacré Collége frémit d'indignation, en entendant les demandes si étranges de l'empereur, rejeta avec horreur cet infâme projet, et conclut qu'en présence d'une usurpation sacrilége, il ne restait plus qu'à courber un front résigné devant les impénétrables décrets du Ciel, et compter sur les promesses du Seigneur, de ne jamais abandonner son Eglise.

« Ensuite le Saint-Père écrivit de sa propre main la réponse au cardinal de Bayanne, lui témoignant sa surprise et son indignation d'un projet dans lequel on exigeait des conditions qu'il ne pourrait jamais admettre, ni comme Chef de l'Eglise, ni comme prince temporel. Il rejeta ce projet avec énergie, mit fin à la légation illusoire de ce cardinal, et se prépara à souffrir avec résignation et avec calme la persécution que les ennemis de l'Eglise méditaient depuis longtemps. Quelques jours après, le bruit vint de loin qu'un corps de troupes marchait sur Rome; et, en effet, le général Miollis, qui le commandait, annonça son passage pour se rendre dans le royaume de Naples. Le 1er février on apprit que l'avant-garde de l'armée française approchait de Rome, annonçant qu'elle avait l'ordre d'entrer dans la capitale. Le même jour, le Pape réunit le Sacré Collége près de sa personne, lui communiqua l'avis reçu de l'entrée prochaine des Français dans Rome, et manifesta l'intention de se retirer dans le château Saint-Ange, afin de ne pas être obligé de recevoir les officiers français, ne voulant avoir aucun rapport avec eux. Surpris de cette détermination, la plupart des cardinaux l'en dissuadèrent par de respectueuses représentations. On lui fit observer que, « quelque pures que fussent ses intentions, les chefs de l'armée française regarderaient cette démarche comme un acte d'hostilité, un préparatif de défense, et que, profitant du prétexte que le Pape s'était lui-même déclaré en état de guerre, ils pourraient prendre possession de Rome à titre de conquête, qu'il fallait même leur ôter ce prétexte, et pour cela donner immédiatement l'ordre que les portes de la ville fussent ouvertes à l'heure ordinaire; que les gardes pontificales, au lieu de faire aucune résistance restassent immobiles dans leurs quartiers, et laissassent les Français rentrer librement dans Rome; qu'il était juste, raisonnable, nécessaire même de faire une vigoureuse opposition aux étranges prétentions de l'empereur, qui tendaient à rendre l'Eglise esclave et à troubler la discipline ecclésiastique; mais que, pour les intérêts temporels, après avoir publié une protestation formelle et solennelle contre une usurpation sacrilége, le Saint-Père ne devait plus montrer que douceur, résignation et patience, afin de constater avec plus d'évidence, en face de l'Europe, l'indigne supercherie, le monstrueux abus de la force dont était victime un prince pacifique, qui n'avait donné ni motif ni prétexte à une telle iniquité. » Pie VII approuva le sentiment du Sacré Collége, et, à l'instant, en sa présence, les cardinaux rédigèrent une notification pour être affichée dans Rome à l'entrée de l'armée française, ce qui eut lieu le lendemain matin, 2 février.

Notification et protestation du Pape Pie VII.

« La Sainteté de notre seigneur le Pape Pie VII, n'ayant pu adhérer à toutes les demandes qui lui ont été faites de la part du gouvernement français, parce que la voix de sa conscience et ses devoirs sacrés le lui défendaient, a cru devoir subir les désastreuses conséquences dont on l'avait menacé par suite de son refus et même l'occupation militaire de la capitale où il siége. Résigné dans l'humilité de son cœur devant les impénétrables jugements du Ciel, il remet sa cause aux mains de Dieu; mais, ne voulant pas d'ailleurs manquer à l'essentielle obligation de garantir les droits de sa souveraineté, il nous a ordonné de protester comme il proteste formellement en son nom, en celui de ses successeurs contre toute usurpation de ses domaines, sa volonté étant que les droits du Saint-Siége soient et demeurent tout à fait intacts.

« Vicaire sur la terre de ce Dieu de paix qui nous a enseigné par son exemple la douceur et la patience, il ne doute point que ses sujets bien-aimés qui lui ont toujours donné tant de preuves d'obéissance et d'attachement, ne mettent tous leurs soins à conserver la tranquillité privée et publique; Sa Sainteté les y exhorte et le leur ordonne expressément,

« elle espère que loin de faire aucun tort, « aucune offense à qui que ce soit, ils res« pecteront même les individus d'une nation « dont elle a reçu tant de témoignages de « respect et d'affection dans son voyage en « France ou son séjour à Paris.

« Datée du Quirinal, le 2 février 1808.

« Philippe card. CASONI, secrétaire d'Etat. »

« La première rédaction de cette notification contenait quelques expressions de plainte contre la nation française, mais un cardinal ayant fait observer que toutes les vexations passées et la persécution actuelle étaient le fait du gouvernement, et non celui d'une nation qui avait donné au Saint-Père, en France, tant de preuves de respect, de vénération et d'attachement : « C'est « vrai, s'écria alors Pie VII, je ne puis me « plaindre de cette nation, et je veux que « cela soit dit dans la notification ; » ce qui fut exécuté.

« Le 2 février, vers les huit heures du matin, l'armée française entra dans Rome par la porte du Peuple, désarma la garde pontificale, occupa le château Saint-Ange, et, tandis que le Pape et le Sacré Collége célébraient dans la chapelle du Quirinal la solennelle fonction de la fête de la Purification, un gros corps de cavalerie et d'infanterie fut posté sur la grande place du palais pontifical, et dix pièces d'artillerie furent braquées en face des fenêtres de l'appartement du Pape. Les officiers français et quelques sujets rebelles avaient espéré qu'à la vue de cet appareil terrible, le Pape et le Sacré Collége, effrayés, auraient fini par accepter les conditions de l'empereur. Mais leur étonnement fut grand de voir la cérémonie continuer avec la plus grande tranquillité, et les cardinaux se retirer ensuite sans montrer aucun signe d'altération.

« Le général français ne changea rien au gouvernement, et les ministres du Pape, ainsi que les tribunaux continuèrent l'exercice de leurs fonctions. Je crois à propos de démentir ici un prétendu bref (lettre) du Pape, daté du 8 février 1808, et adressé à chacun des cardinaux présents à Rome, ouvrage de quelque bel esprit qui trompa un grand nombre de personnes et quelques auteurs mêmes qui le citent. Pendant mon séjour en Piémont et en France, j'eus plusieurs fois l'occasion de démentir ce bref apocryphe et calomnieux pour Napoléon, parce que la bonne foi l'exigeait, et que je ne voulais pas d'ailleurs qu'on pût soupçonner qu'il était l'œuvre du gouvernement de Rome, dans le but d'exciter les peuples catholiques à la haine contre l'empereur. Celui qui a quelque connaissance des choses et des usages de Rome s'aperçoit facilement de la fausseté de ce bref, qui contient des expressions et des phrases insolites dans les discours ou les écrits des Papes aux cardinaux. La plume acrimonieuse qui avait tracé ce bref ne pouvait pas être celle de Pie VII, toujours dirigée par cet esprit de modération et de douceur qui était le fond de son caractère inaltérable. Quoique je fusse alors à Rome, cet écrit ne me parvint point ni que je sache, à aucun de mes collègues. Voici un échantillon de ce bref, contenant les plus étranges demandes de l'empereur, toutes inventées : « Le gouver« nement français demande un patriarche « indépendant de nous, il le nomme, il le « proclame, il nous le propose investi de « notre autorité, et nous ordonne de le re« connaître. Il demande la publication et « l'application du code dans tous nos Etats.

« Il réclame la liberté de toute espèce de « cultes et leur exercice public. Il cherche « à rendre les évêques indépendants de « nous. — Il exige l'abolition des bulles « pontificales concernant la collation des « évêchés et des paroisses de notre droit.

« Il sollicite l'abolition général des ordres « religieux de l'un et de l'autre sexe, l'abo« lition du célibat, l'habileté au mariage des « personnes déjà engagées dans la vie reli« gieuse par des vœux solennels. » — Tout dans ce bref est faux, et l'imposture est manifeste.

« Revenons maintenant à la situation de Rome. Le général Miollis distribua ses troupes dans différents quartiers de Rome, et leur fit toujours observer une exacte discipline. On n'opéra pas alors le changement de gouvernement, parce que les instructions du général portaient qu'il devait le faire *lentement et sans secousse*. Mais bientôt, par l'ordre formel du gouvernement français commença une série de violences et d'attentats qu'il me serait difficile de croire, si je n'en avais été témoin. A la fin de février, les cardinaux napolitains reçurent l'ordre de partir dans les vingt-quatre heures, c'étaient Carafa, Trajetto, Saluzzo, Caracciolo, et Reufoscilla. Ils répondirent que leur qualité de cardinal leur faisait un devoir de résider à Rome, ils ne pouvaient partir sans l'ordre du Pape qui le leur avait défendu. Ils furent obligés de céder à la force. Un mois après, le même ordre de quitter Rome fut signifié aux cardinaux nés dans le royaume d'Italie ou dans les pays italiens réunis à l'empire français, en leur accordant trois jours pour se préparer au départ. Le Pape leur fit adresser à chacun par le secrétaire d'Etat, une lettre qui leur défendait d'obéir et dans laquelle on remarquait ce passage : « Dans le cas où la force, après « avoir indignement arraché Votre Eminence « du sein du Chef de l'Eglise vous laisserait « libre à quelque distance de Rome, la vo« lonté de Sa Sainteté est que vous ne pour« suiviez pas le voyage, si la force ne vous « conduit pas jusqu'au lieu de votre des« tination, afin de constater que la violence « seule a pu vous éloigner du Saint-Siége. »

« Les cardinaux obéirent, et la force les conduisit jusque dans leur patrie. On força les troupes pontificales à s'incorporer aux troupes françaises. Les officiers qui voulurent rester fidèles à leur souverain légitime, et nommément D. Pompeo Gabrielli, d'une famille princière romaine, les comtes Aldicino della Porta et Alderano Porti, furent

arrêtés et conduits dans la forteresse de Mantoue; et au contraire, un officier au service du Pape, nommé Frias, Corse d'origine, qui, de bonne heure, avait passé aux Français, et portait les autres à la plus déloyale désertion, fut nommé colonel par Miollis, pour son double mérite de transfuge et d'embaucheur; le vice-roi Eugène, en confirmant cette nomination, daigna lui écrire lui-même pour le complimenter sur sa conduite et lui annoncer qu'il recevrait la décoration de la couronne de fer. Mais Dieu permit bientôt que ceux qui encourageaient ainsi la trahison et la perfidie contre un gouvernement étranger fussent bientôt eux-mêmes victimes de la même trahison, et de la même perfidie dans leurs propres Etats; et cette leçon salutaire de la Providence, les souverains ne devraient pas l'oublier.

« Le 27 mars, le cardinal Joseph Doria, qui avait remplacé avec le titre de prosécrétaire d'Etat le cardinal Casoni, dont la santé donnait de vives inquiétudes, fut arraché de Rome par la force et obligé de se retirer à Gênes. Il fut remplacé par le cardinal Gabrielli.

« Le 22 avril, Mgr Cavalchini, gouverneur de Rome, fut arrêté par un piquet de soldats, enlevé militairement de Rome et traduit dans la forteresse de Fénestrelle. C'était un prélat d'un caractère sévère, mais juste, impartial, vigilant et très-zélé.

« Par un décret en date du 2 avril, Napoléon avait pris possession des provinces d'Urbin, d'Ancône et de Macérata, les déclarant à *perpétuité et irrévocablement réunies au royaume d'Italie*, ce que la divine Providence se chargea de démentir quelques années après.

« Parmi les motifs de cette usurpation sacrilége on remarqua celui-ci : « Parce que « la donation de Charlemagne, notre illustre « prédécesseur, des pays formant l'Etat pon- « tifical, fut faite au profit de la chrétienté, « et non pas pour l'avantage des ennemis « de notre sainte religion. » Ces ennemis de la sainte religion étaient les Anglais.

« Cependant, sous l'influence secrète et la protection du général français, quelques nobles déchus et ruinés, et un banquier failli formaient une prétendue *garde civile*, et y enrôlaient l'écume de la populace des villes, instrument fort utile pour le renversement du gouvernement pontifical. Contre toute cette série de violences, d'attentats, de violation du droit des gens, d'énergiques et trop justes réclamations furent faites au nom du Pape, mais elles restèrent même sans réponse. Enfin le 16 juin, un attentat inouï met le comble à tous les précédents; la force armée pénètre dans le palais pontifical, et, près de l'appartement du Pape, arrête le cardinal Gabrielli, pro-secrétaire d'Etat, met le scellé sur ses papiers, et lui ordonne de partir.

« C'est dans de si tristes circonstances que va commencer mon ministère. »

Dans les derniers jours d'août, un individu déguisé vint à Monte-Cavallo chargé d'avertir le Pape que s'il voulait se rendre secrètement à Fiumissino, il trouverait sur la mer une chaloupe pourvue de rameurs éprouvés qui le conduirait à bord d'une frégate anglaise expédiée de Palerme par le roi Ferdinand pour recevoir Sa Sainteté. Le P. Degaetano Angelini, procureur général de la Compagnie de Jésus, était à bord de cette frégate, et il envoya à Rome, sous un déguisement, le P. Prossida, Mineur réformé, pour en prévenir le cardinal Pacca; il connaissait les signaux convenus pour faire approcher la frégate et la chaloupe, mais le Pape ne voulut pas consentir à prendre la fuite.

Bientôt on voulut arrêter le cardinal Pacca jusque dans les appartements mêmes du Pape, qui, se tournant vers l'officier chargé de cette arrestation, lui dit :

Allez annoncer à votre général que je suis las de souffrir tant d'insultes et d'outrages de la part d'un homme qui ose encore s'appeler catholique. Je n'ignore point quel est le but de toutes ses violences; on voudrait, en me séparant peu à peu de mes conseillers, me mettre hors d'état d'exercer mon ministère apostolique et de défendre les droits de ma souveraineté temporelle. J'ordonne à mon ministre de ne point obéir aux ordres d'une autorité illégitime et de me suivre pour partager ma captivité. Que votre général sache que, si la force doit l'arracher de mon sein, ce ne sera qu'après avoir brisé toutes les portes, et que je le déclare responsable des suites de cet attentat énorme et inouï.

Depuis cette scène, le gouvernement impérial ne pensa plus qu'à s'emparer de la personne du Pape, et ses actes ne furent qu'une longue suite de violation du droit des gens et d'attentats inouïs. Le 17 mai de l'année suivante, Napoléon rendit à son camp impérial de Vienne un décret qui réunissait tous les Etats du Pape à l'empire français. La ville de Rome était déclarée ville impériale et libre. Une consulte, placée sous la dépendance du ministre des finances, devait prendre possession des Etats pontificaux pour que le régime constitutionnel pût y être organisé le 1er janvier 1810.

Le général Miollis allait publier le décret de réunion : on en parlait publiquement. Le Pape pensa qu'il devait faire préparer un document pour annoncer à l'univers catholique les nouveaux événements que l'on prévoyait et pour déclarer que les usurpateurs renonçaient à toute communion avec Rome. Déjà en 1806, sur le bruit des menaces faites par Napoléon, on avait rédigé cette bulle. Sa Sainteté l'examina, l'approuva et l'on en fit faire de nombreuses copies que le Pape signa et scella du sceau pontifical. Le 9 juin, Pie VII fut prévenu de l'imminence du danger. En effet, le lendemain, fut proclamé dans tous les quartiers de la ville le décret qui ordonnait la réunion à l'empire de ce qui restait des Etats pontificaux. Alors le Pape ordonna de donner cours à la bulle d'excomr[illegible]ivante qui fut affichée sur tou[illegible]ne.

Bulle d'excommunication publiée et affichée dans Rome le 10 juin 1809.

PIE VII, PAPE.

Pour en perpétuer le souvenir.

« Lorsque, au jour mémorable du 2 février, les troupes françaises, après avoir déjà envahi les plus riches provinces de l'Etat pontifical, fondirent à l'improviste et d'une manière hostile sur la ville de Rome, nous ne pûmes nous persuader qu'un tel attentat dût être uniquement attribué aux motifs politiques et militaires qu'affectaient de répandre les envahisseurs, en prétextant, soit l'intention de se retrancher ici pour repousser leurs ennemis du domaine de la sainte Eglise romaine, soit celle de tirer vengeance de notre fermeté et de notre constance à refuser notre adhésion à certaines propositions faites par le gouvernement français. Nous vîmes bien qu'ils avaient d'autres desseins, que ce n'était point là le but réel auquel ils visaient. Nous vîmes bien que le génie de l'impiété, qui s'était réveillé comme de son assoupissement, se préparait à poursuivre avec fureur les projets astucieux et pervers qu'avaient nourris dans les ténèbres ces hommes qui, séduits et cherchant à séduire *par les faux raisonnements d'une vaine philosophie, établissent des sectes de perdition* (*Col.* II, 8), en haine de notre sainte religion, dont ils ont juré la ruine. Nous vîmes bien que, dans notre humble personne, on attaquait, on assiégeait, ou voulait prendre de force le siége du Prince des apôtres, dont la chute, si elle était possible, entraînerait nécessairement celle de l'Eglise catholique, que son divin Fondateur a établie sur lui comme sur un roc inexpugnable.

« Nous crûmes dans le temps, nous espérions que, instruit par l'expérience de tous les maux dans lesquels s'était plongée la plus puissante des nations pour avoir lâché la bride à l'impiété et au schisme, le gouvernement français, recueillant le suffrage unanime de la très-grande majorité des citoyens, était bien véritablement et sincèrement persuadé qu'enfin il importait à sa sûreté et au bonheur public de rétablir de bonne foi le libre exercice de la religion catholique, et de s'en déclarer le protecteur spécial. Encouragé par cette idée, par cet espoir, dès que nous avons entrevu la moindre apparence de pouvoir réparer les pertes de l'Eglise de France, l'univers est témoin de l'empressement avec lequel nous qui, sans aucun mérite de notre part, exerçons sur la terre le ministère *du Dieu de paix* (*II Cor.* XIII, 11), nous nous sommes prêté à des négociations pacifiques, et combien il en a coûté à nous et à notre Eglise pour les amener au résultat qu'il était permis d'en attendre.

« Mais, ô Dieu tout-puissant! combien nos espérances ont été trompées, quels ont été les fruits de tant d'indulgence, de tant de libéralité de notre part? Dès la promulgation de ce concordat, nous avons été forcé de nous écrier avec le prophète : *Voilà que dans la paix je trouve mon affliction la plus amère.* (*Isa.* XXXVIII, 17.) Et, certes, nous n'avons point dissimulé cette affliction amère, lorsque, dans l'allocution prononcée en consistoire, le 24 mai 1802, nous déclarâmes à l'Eglise et à nos frères les cardinaux, qu'en proclamant le concordat on y avait ajouté plusieurs articles dont nous n'avions pas la moindre connaissance, et contre lesquels nous avions sur-le-champ protesté. En effet, ces articles non-seulement ôtent au culte catholique, dans l'exercice de ses principales et plus importantes fonctions, une liberté qui, dès le commencement des négociations, avait été déclarée et solennellement jurée comme la base et le fondement du concordat, mais encore quelques-uns attaquent de front la doctrine même de l'Evangile. Tel aussi a été à peu près le résultat du traité que nous avons conclu avec le gouvernement de la république italienne, la plus insigne mauvaise foi en ayant interprété les articles d'une manière aussi arbitraire que perverse, quoique nous eussions mis tous nos soins à ne laisser aucun prétexte d'interprétation perverse et arbitraire dans nos conventions.

« Ainsi furent méprisées et violées les clauses de l'un et de l'autre concordat, surtout celles qui avaient été stipulées en faveur de l'Eglise; ainsi la puissance spirituelle fut soumise au caprice de la puissance séculière ; et, bien loin que ces divers traités aient produit les heureux effets que nous espérions, nous avons eu au contraire à gémir sur les maux et les pertes toujours croissantes de l'Eglise de Jésus-Christ.

« Nous ne ferons point ici l'énumération de tous ces maux, qui sont assez notoires, et qui ont excité les larmes de tous les gens de bien ; nous les avons d'ailleurs assez détaillés dans nos deux allocutions consistoriales, l'une du 16 mars, l'autre du 11 juillet 1808, et nous avons pourvu, autant que nous le pouvions dans ces tristes conjonctures, à ce qu'elles parvinssent à la connaissance du public. Tout le monde y connaîtra, toute la postérité y verra quelle a été notre conduite, notre façon de penser au sujet des prétentions audacieuses du gouvernement français sur des choses qui appartiennent à l'Eglise ; on reconnaîtra combien il a fallu de longanimité et de patience de notre part pour garder aussi longtemps le silence : car, soutenu par l'amour de la paix, et par la ferme espérance qu'enfin nous verrions un remède et un terme à tant de maux, nous différions de jour en jour d'élever publiquement notre voix apostolique. Oui, la postérité saura quelles ont été nos peines et notre sollicitude ; combien, par nos actions, par nos prières, nos supplications, nous avons fait de continuels efforts pour guérir les plaies faites à l'Eglise, et combien nous avons imploré le Ciel pour qu'elle n'en reçût pas de nouvelles. Mais enfin, nous avons épuisé toutes les ressources que nous ont suggérées l'hu-

milité, la modération et la douceur; en vain, jusqu'à présent, nous avons essayé de défendre les droits et les intérêts de l'Eglise auprès de celui qui avait formé, avec les impies, le complot de la détruire entièrement; de celui qui n'avait fait un pacte d'amitié avec elle que pour la mieux trahir, qui n'avait feint de devenir son protecteur que pour l'opprimer plus sûrement. Longtemps, et plus d'une fois, on nous donna les plus flatteuses espérances, afin de déterminer notre voyage en France; ensuite on commença à éluder nos déclarations par des détours adroits, des subterfuges et des réponses astucieuses qui nous étaient faites, soit pour nous tromper, soit pour traîner les discussions en longueur; enfin, n'ayant plus aucun égard à nos observations, à mesure que le temps approchait d'accomplir les projets tramés contre le Saint-Siége et l'Eglise de Jésus-Christ, on a pris le parti de nous éprouver, de nous fatiguer par des demandes toujours nouvelles, et surtout toujours indiscrètes ou captieuses; demandes dont la nature prouvait assez que l'on voulait nous placer dans l'alternative, ou de trahir honteusement notre ministère par une adhésion, ou de fournir par un refus un prétexte à une guerre ouverte contre nous : deux choses également funestes à l'Eglise et à notre Siége apostolique.

« Comme nous n'avons pu consentir à ce qu'on nous demandait, parce que notre conscience s'y opposait, de là un motif pour envoyer des troupes dans cette ville sainte, traitée en ville ennemie; pour s'emparer du château Saint-Ange, placer des corps-de-garde dans les rues et sur les places pour investir d'infanterie et de cavalerie le palais Quirinal que nous habitons, et braquer des canons contre notre appartement. Pour nous, rassuré par ce Dieu en qui nous pouvons tout, soutenu par la conviction de nos devoirs, nous ne fûmes ni intimidé ni troublé par cet appareil menaçant, et conservant, comme il convenait, notre âme calme et tranquille, nous célébrâmes les divins mystères avec les cérémonies usitées en la solennité de ce saint jour, sans que la crainte, la négligence ou l'oubli nous fissent rien omettre de ce que l'importance de nos fonctions exigeait en pareille conjonctures.

« Nous nous souvenions, avec saint Ambroise, que le saint homme Naboth, possesseur d'une vigne, ayant reçu l'ordre de la céder au roi, qui voulait l'arracher pour y semer de vils légumes, répondit : *Dieu me garde de livrer l'héritage de mes pères!* (*III Reg.* XXI, 1-3.) De là, nous avons jugé combien moins il nous était permis de livrer un héritage aussi sacré, aussi antique, c'est-à-dire, le domaine de notre Saint-Siége, possédé pendant une longue suite de siècles, non sans une évidente protection de la divine Providence, par les Souverains Pontifes, nos prédécesseurs; nous avons jugé que nous ne pouvions consentir, par notre silence à ce qu'on s'emparât de la capitale du monde catholique pour y renverser et anéantir la forme sacrée du gouvernement que Jésus-Christ à laissé à son Eglise, et qu'elle a réglé selon les canons dictés par son Saint-Esprit, et cela afin d'y substituer un *code* diamétralement opposé aux sacrés canons et même aux préceptes de l'Evangile, afin d'y introduire, comme c'est l'usage, un nouvel ordre de choses qui tend évidemment à mêler et à confondre avec l'Eglise catholique toutes les sectes et tous les genres de superstition.

« Naboth donna son sang pour défendre sa vigne! Pouvons-nous donc, quoi qu'il pût nous arriver, ne pas défendre les droits et les possessions que nous nous sommes engagé par le serment le plus solennel à maintenir de tout notre pouvoir? Pouvions-nous ne pas défendre la liberté du Siége apostolique, si intimement liée avec la liberté et les intérêts de l'Eglise universelle? Certes les événements présents, sans qu'il soit besoin d'autres preuves, démontrent assez combien cette principauté temporelle était convenable et même nécessaire au Chef suprême de l'Eglise, pour lui assurer l'exercice libre et paisible de cette autorité spirituelle dont Dieu l'a investi par toute la terre. Aussi, quoique les richesses, l'honneur et la puissance du rang suprême n'aient jamais eu aucun charme particulier pour nous, qui fûmes toujours aussi éloigné de le désirer par notre goût personnel que par les devoirs de l'institut respectable dans lequel nous sommes entré dès la plus tendre jeunesse, et que nous avons toujours chéri; néanmoins nous nous vîmes forcé, par les obligations de notre état, dès le jour même du 2 février 1808, malgré la position critique où nous nous trouvions, de faire publier, par notre secrétaire d'Etat, une protestation solennelle qui fit connaître la cause de nos tribulations, et notre intention ferme de maintenir, dans toute leur intégrité, les droits du Siége apostolique.

« Cependant les usurpateurs, ne gagnant rien par les menaces, résolurent d'employer une autre tactique contre nous; ils essayèrent, par un genre de persécution plus lent, plus pénible, et par conséquent plus cruel, d'affaiblir insensiblement notre courage qu'ils n'avaient pu ébranler par une terreur soudaine. Aussi, depuis le 2 février, époque de notre captivité dans ce palais, à peine s'est-il écoulé un seul jour qui n'ait été marqué par quelque nouvel outrage contre le Saint-Siége, ou par quelque chagrin à dévorer au fond de notre cœur. Tous les soldats qui nous servaient à maintenir l'ordre et la discipline de l'Etat, nous ont été enlevés pour être incorporés dans les troupes françaises, nos gardes du corps eux-mêmes, l'élite de la noblesse, ont été conduits à la citadelle; les uns y ont été détenus pendant plusieurs jours, les autres ont été licenciés et dispersés; des corps-de-garde ont été placés aux portes de la ville et dans les endroits les plus importants; les bureaux de la poste aux lettres, toutes les imprimeries, et particulièrement celle de notre chambre apostolique et de la

congrégation de la Propagande, sont devenus subordonnés à la force et au caprice militaire, et c'est ainsi qu'on nous a ôté la liberté, soit de faire imprimer, soit de faire parvenir par lettres l'expression de notre volonté. On a bouleversé et entravé la marche des administrations et des tribunaux; la fourberie, la ruse, tous les genres d'artifices ont été mis en œuvre pour engager nos sujets à grossir un corps de rebelles, soi-disant *gardes civiques ;* on a vu, ce qu'il y avait de plus audacieux et de plus corrompu dans ce ramas d'hommes arborer la cocarde tricolore française ou italienne, et s'en parant comme d'un bouclier, se porter çà et là comme des furieux, tantôt par bandes, tantôt isolément, et se livrer impunément à toutes sortes d'attentats contre les ministres de l'Eglise, contre le gouvernement, contre tous les gens de bien, suivant leurs passions ou l'impulsion qui leur avait été donnée. Malgré nos réclamations, on se mit à imprimer à Rome, à faire circuler parmi le peuple, à répandre dans l'étranger des journaux ou feuilles périodiques remplis de temps à autre d'invectives, de reproches et de calomnies, même contre la puissance et la dignité pontificale; plusieurs de nos déclarations de la plus haute importance, signées ou de notre main ou de celle de notre ministre, et affichées par notre ordre dans les lieux accoutumés, ont été arrachées, lacérées et foulées aux pieds par une vile horde de satellites, au milieu de l'indignation et des gémissements de tous les gens de bien; une jeunesse sans expérience, des citoyens de toutes les classes, séduits ou entraînés, ont été agrégés à des assemblées suspectes, sévèrement prohibées par les lois civiles et ecclésiastiques, et même sous peine d'anathème, par nos prédécesseurs Clément XII et Benoît XIV; nos ministres et la plupart de nos officiers, soit à Rome, soit dans les provinces, hommes recommandables par leur intégrité et leur fidélité, ont été tourmentés, incarcérés, déportés dans des pays lointains; on a fait avec violence perquisition des papiers et écrits de toute espèce dans les bureaux des magistrats du Saint-Siége, sans excepter le cabinet et le portefeuille de notre premier ministre, trois fois nous avons remplacé notre premier ministre trois fois il a été enlevé de notre palais; enfin la plus grande partie des cardinaux de la sainte Eglise romaine, qui restaient près de nous comme nos coopérateurs, ont été, à main armée, arrachés de notre sein pour être exilés.

« Tous ces attentats et nombre d'autres commis avec une audace effrénée par les usurpateurs, contre toutes les lois divines et humaines, sont trop connus du public pour qu'il soit besoin de nous arrêter à les énumérer et à les détailler.

« Nous n'avons pas manqué, à chaque fois, de faire entendre nos plaintes avec force et courage, selon les obligations de notre ministère, pour ne pas paraître conniver à ces désordres ou les autoriser en quelque manière. Ainsi, déjà dépouillé de presque tous les attributs de notre dignité, privé du soutien de notre autorité, dépourvu de tout secours pour remplir l'étendue de notre ministère et surtout pour partager notre sollicitude entre toutes les Eglises; enfin fatigué, tourmenté, accablé par toutes sortes d'outrages, de terreurs et de chagrin, entravé chaque jour de plus en plus dans l'exercice de notre double puissance temporelle et spirituelle, si nous en avons encore conservé jusqu'à ce moment quelque ombre, quelque apparence, nous le devons, après le Dieu tout-puissant dont la Providence nous a donné tant de marques de protection, nous le devons à notre fermeté, à la prudence de nos officiers qui sont encore en place, à la fidélité de nos sujets. et enfin à la piété des fidèles.

« Mais si dans Rome et les provinces limitrophes notre puissance temporelle avait encore conservé un vain fantôme d'autorité, elle avait totalement été anéantie dans les provinces florissantes d'Urbin, de la Marche et de l'Ombrie; nous n'avons manqué, dans le temps, ni de protester solennellement contre cette usurpation sacrilége de tant de pays appartenant à l'Eglise, ni de prémunir nos très-chers sujets contre les séductions d'un gouvernement injuste et illégitime, en donnant à nos vénérables frères les évêques de ces provinces, toutes les instructions nécessaires.

« Combien ce même gouvernement a peu tardé, combien il s'est empressé de réaliser et de justifier par sa conduite tout ce que, dans nos instructions, nous avions pressenti que l'on devait attendre de sa religion! Le patrimoine de Jésus-Christ envahi et pillé, les monastères détruits, les vierges du Seigneur chassées de leurs cloîtres, les temples profanés, le frein ôté à la licence, la discipline ecclésiastique et les saints canons méprisés, des lois opposées non-seulement aux canons, mais encore aux maximes de l'Evangile et au droit divin, publiées et mises en vigueur; le clergé avili et persécuté, le pouvoir des évêques subordonné à la puissance séculière, leur conscience mise aux épreuves les plus violentes; eux-mêmes chassés de leurs siéges et déportés; enfin mille autres attentats sacriléges et inouïs dirigés dans ces personnes contre la liberté, l'indépendance et la doctrine de l'Eglise, et qui déjà avaient été commis dans tous les pays tombés au pouvoir de ce gouvernement : voilà, voilà les gages de son amitié, voilà les preuves éclatantes de ce zèle admirable pour la religion catholique, zèle qu'il ne cesse encore de promettre et de prôner partout.

« Pour nous rassasié d'amertumes de la part de ceux de qui nous devions le moins en attendre, affligé autant qu'il est possible de l'être, nous gémissons moins sur notre situation présente que sur le sort future de nos persécuteurs. *Car si le Seigneur s'est mis un peu en colère contre nous, pour nous châtier et nous corriger, il se réconciliera de*

nouveau avec ses serviteurs (101): *mais comment celui qui est l'auteur de tous les maux dont l'Eglise est accablée, évitera-t-il la main de Dieu? Oui, le Seigneur n'exceptera personne, et il ne respectera la grandeur de qui que ce soit, parce qu'il a fait les grands comme les petits; mais les plus grands sont menacés des plus grands supplices.* Plût à Dieu que nous pussions, aux dépens même de notre vie, détourner la réprobation éternelle, procurer le salut de nos persécuteurs, que nous avons toujours aimés et que nous ne cesserons pas d'aimer sincèrement! Plût à Dieu qu'il nous fût permis de ne pas sortir de cet esprit de charité, *de cet esprit de douceur* que nous tenons également de la nature et de la volonté constante! Que ne pouvons-nous, comme nous l'avons fait jusqu'à ce moment, laisser en repos cette verge que le Roi des pasteurs, en nous confiant la garde des troupeaux de son domaine universel, nous a mise entre les mains dans la personne de saint Pierre, autant pour corriger et punir les brebis égarées et obstinées dans leur égarement que pour imprimer aux autres une leçon et une terreur salutaires?

« Mais le temps de la douceur est passé. Personne, à moins de fermer les yeux à la lumière, ne peut ignorer quel est le but de tant d'attentats, et quelles en seront les suites, si l'on n'emploie à temps tous les moyens possibles de les prévenir. D'ailleurs, tout le monde voit bien qu'il ne nous reste plus aucun espoir que les auteurs de tant de maux puissent jamais être touchés de nos avis et de nos conseils, ou que nos prières et nos réclamations puissent les disposer plus favorablement envers l'Eglise. Depuis longtemps, ils ont fermé l'oreille et le cœur à toutes nos observations, et ils ne répondent qu'en accumulant injures sur injures. Comment peut-il se faire qu'ils obéissent à l'Eglise comme des enfants à leur mère, qu'ils écoutent sa voix comme des disciples celle de leur maître, eux dont toutes les actions, tous les efforts tendent à réduire l'Eglise à l'état d'une esclave vis-à-vis d'un maître impérieux, pour l'anéantir après l'avoir asservie?

« Si nous ne voulons pas être accusé d'indifférence et de lâcheté, ou même d'avoir honteusement abandonné la cause du Seigneur, il ne nous reste plus qu'à faire taire toute considération humaine et toute prudence charnelle pour mettre en pratique ce précepte de l'Evangile: *S'il refuse d'écouter l'Eglise, qu'il soit à vos yeux comme un païen et un publicain.* (*Matth.* XVIII, 17.) Que nos persécuteurs apprennent donc une fois que la loi de Jésus-Christ les a soumis à notre autorité et à notre trône: car nous aussi nous portons le sceptre, et nous pouvons même dire que notre puissance est bien supérieure à la leur, à moins qu'on ne prétende qu'il est juste que l'esprit le cède à la chair, que les intérêts du ciel passent après ceux de la terre.

« Jadis tant de Souverains Pontifes, illustres par leur science et leur sainteté, ont été forcés, parce que la cause de l'Eglise l'exigeait, d'en venir à de pareilles extrémités contre les princes et les rois rebelles, seulement pour un ou deux de ces crimes que les saints canons punissent d'anathème: craindrons-nous donc de suivre enfin leur exemple, après tant de forfaits, de sacriléges si énormes, si atroces et si universellement notoires? Ne devons-nous pas craindre au contraire d'être justement accusé d'inertie et de lenteur, plutôt que de témérité et de précipitation, dans une cause surtout où le dernier attentat porté à notre puissance temporelle, attentat qui met le comble à tous les autres, nous avertit que bientôt nous n'aurons plus la liberté de remplir cet important devoir de notre ministère apostolique?

« *A ces causes, par l'autorité du Dieu tout-puissant, par celle des saints apôtres, Pierre et Paul, et par la nôtre, nous déclarons que tous ceux qui, après l'invasion de Rome et du territoire ecclésiastique, après la violation sacrilége du patrimoine de saint Pierre, prince des apôtres, par les troupes françaises, ont commis à Rome et dans les Etats de l'Eglise, contre les immunités ecclésiastiques, contre les droits même temporels de l'Eglise et du Saint-Siége, les attentats ou quelques-uns des attentats qui ont excité nos justes plaintes dans les deux allocutions consistoriales ci-dessus mentionnées, dans plusieurs protestations et réclamations publiées par nos ordres; tous leurs commettants, fauteurs, conseillers adhérents: tous ceux enfin qui ont facilité l'exécution de ces violences ou les ont exécutées par eux-mêmes, ont encouru l'excommunication majeure et autres censures et peines ecclésiastiques portées par les saints canons et constitutions apostoliques, par les décrets des conciles généraux et notamment du saint concile de Trente, et au besoin nous les excommunions et anathématisons de nouveau, les déclarant, par là même, déchus de tous priviléges et indults accordés de quelque manière que ce soit, tant par nous que par nos prédécesseurs; nous voulons qu'ils ne puissent être déliés ni absous de ces censures par personne autre que nous-même ou notre successeur (excepté néanmoins à l'article de la mort, et en cas de convalescence ils retombent sous les censures); nous les déclarons incapables et inhabiles à recevoir l'absolution jusqu'à ce qu'ils aient publiquement rétracté, révoqué, cassé et annulé tous leurs attentats, qu'ils aient pleinement et effectivement rétabli toutes choses dans leur premier état, et que, au préalable, ils aient satisfait par une pénitence proportionnée à leurs crimes. à l'Eglise, au Saint-Siége et à nous. C'est pourquoi nous statuons et déclarons par la teneur des présentes, que non-seulement les coupables dont il est fait mention spéciale, mais encore leurs*

(101) Paroles prophétiques.

successeurs aux places qu'ils occupent, ne pourront-jamais, en vertu des présentes ni de quelque autre prétexte que ce soit, se croire exempts et dispensés de rétracter, révoquer, casser et annuler tous les attentats, ni de satisfaire réellement et effectivement, au préalable et comme il convient à l'Eglise, au Saint-Siége et à nous; nous voulons au contraire que pour le présent et pour l'avenir, cette obligation conserve sa force, si jamais ils veulent obtenir le bienfait de l'absolution.

« Mais dans la nécessité où nous nous trouvons d'employer le glaive de la sévérité que l'Eglise nous a remis, nous ne pouvons néanmoins oublier que nous tenons sur la terre, malgré notre indignité, la place de Celui qui, en exerçant sa justice, ne cesse pas d'être le Dieu des miséricordes. C'est pourquoi nous défendons expressément, en vertu de la sainte obéissance, à tous les peuples chrétiens, et surtout à nos sujets, de causer à l'occasion de ces présentes lettres, ou sous quelque prétexte que ce soit, le moindre tort, le moindre préjudice, le moindre dommage à ceux que regardent les présentes censures, soit dans leurs biens, soit dans leurs droits ou prérogatives. Car en leur infligeant le genre de punition que Dieu a mis en notre pouvoir, en vengeant ainsi les nombreux et sanglants outrages faits à Dieu et à son Eglise sainte, notre unique but est de ramener à nous ceux qui nous affligent aujourd'hui, afin qu'ils partagent nos afflictions, *si Dieu leur accorde la grâce de la pénitence pour connaître la vérité.*

« Ainsi donc, levant les mains vers le ciel dans l'humilité de notre cœur, nous recommandons à Dieu la juste cause pour laquelle nous combattons, puisqu'elle est plutôt la sienne que la nôtre, nous protestons de nouveau que, par le secours de sa grâce, nous sommes prêt à boire jusqu'à la lie, pour le bien de son Eglise, ce calice que lui-même a voulu boire le premier pour elle; nous le prions, nous le conjurons par les entrailles de sa miséricorde de ne pas rejeter les prières ferventes que nous lui adressons jour et nuit pour la conversion et le salut de nos ennemis. Qu'il sera beau, qu'il sera doux pour nous le jour où, exaucé par la divine miséricorde, nous verrons ces mêmes enfants, qui nous causent aujourd'hui tant d'afflictions et de douleur, se jeter dans notre sein paternel, et se hâter de rentrer dans le bercail du Seigneur !

« Nous voulons que les présentes lettres apostoliques et ce qu'elles contiennent, ne puissent être impugnés, sous le prétexte que ceux qui y sont désignés, et tous ceux qui ont ou prétendent avoir intérêt au contenu desdites lettres, de quelque état, sang, ordre, prééminence et dignité qu'ils soient, quelque dignes qu'on les suppose d'une mention expresse et personnelle, n'y ont pas consenti, qu'ils n'ont pas été appelés, cités et entendus à l'effet des présentes, et que leurs raisons n'ont point été présentées, discutées et vérifiées. Ces mêmes lettres ne pourront également, et sous aucun prétexte, couleur ou motif, être considérées comme entachées du vice de subreption, d'obreption, de nullité ou du défaut d'intention de notre part ou de la part de ceux qui y ont intérêt. Le contenu de ces lettres ne pourra non plus, sous prétexte de tout autre défaut, être attaqué, enfreint, retouché, remis en discussion ou restreint dans les termes du droit. Il ne sera allégué contre elles ni le droit de réclamation verbale, ni celui de restitution dans l'entier état précédent, ou tout autre moyen de droit, de fait ou de grâce. Jamais on ne pourra leur opposer, ni en jugement, ni hors du jugement, aucun acte ou concession émané de notre propre mouvement, certaine science et plein pouvoir. Nous déclarons que lesdites lettres sont et demeureront fermes, valides et durables; qu'elles auront et sortiront leur entier et plein effet, et toutes leurs dispositions doivent être inviolablement et rigoureusement observées par ceux qu'elles concernent et intéressent ou qu'elles pourront concerner et intéresser dans la suite. Ainsi nous ordonnons à tous juges ordinaires ou délégués, aux auditeurs des causes de notre palais apostolique, aux cardinaux de la sainte Eglise romaine, aux légats *a latere*, aux nonces du Saint-Siége et à tous autres, de quelque prééminence et pouvoir qu'ils soient ou seront revêtus, de s'y conformer dans leurs décisions et leurs jugements, ôtant à toute personne le pouvoir et la faculté de juger et d'interpréter autrement, et déclarant nul et invalide tout ce qui serait fait au préjudice des présentes, avec connaissance de cause ou par ignorance, et de quelque autorité qu'on ose se prévaloir.

« Et autant qu'il en est besoin, nonobstant la règle de notre chancellerie sur la conservation du droit acquis et toutes autres constitutions et décrets apostoliques accordés à quelques personnes que ce soit, de quelque manière qu'elles soient qualifiées et de quelques dignités ecclésiastique ou séculière qu'elles soient revêtues, quand bien même elles prétendraient avoir besoin d'une désignation expresse et spéciale, qu'elles se prévaudraient des clauses dérogatoires, insolites et irritantes, et qu'elles réclameraient en leur faveur des règlements, des coutumes, des usages d'une antiquité immémoriale, autorisés par serment ou par le Saint-Siége, des priviléges et des décrets émanés du propre mouvement, de la certaine science et de la plénitude de la puissance du Siége apostolique, en consistoire et ailleurs, et que ces concessions auraient été faites, publiées et plusieurs fois renouvelées, approuvées et confirmées. Nous déclarons que nous dérogeons par ces présentes, d'une façon expresse et spéciale, et pour cette fois seulement, à ces constitutions, clauses, coutumes, priviléges, indults et actes quelconques, et nous entendons qu'il y soit dérogé, quoique ces actes ou quelques-uns d'eux n'aient pas été insérés ou spécifiés expressément dans les présentes, quel-

que dignes qu'on les suppose d'une mention spéciale expresse et individuelle ou d'une forme particulière dans leur supposition; voulant que les présentes aient la même force que si la teneur des constitutions à supprimer et celle des clauses spéciales à observer y étaient nommément et mot à mot exprimées, et qu'elles obtiennent leur plein et entier effet, nonobstant toutes choses à ce contraires.

« Etant de notoriété publique qu'on ne peut en sûreté répandre les présentes lettres partout, et principalement dans les lieux où il serait le plus important qu'elles fussent connues, nous voulons que des exemplaires en soient, selon l'usage, publiés et affichés aux portes de l'église de Latran et de celle de Saint-Pierre, ainsi qu'à la Chancellerie apostolique, dans la grande cour, au mont Citario et à l'entrée du Champ de Flore, et qu'ainsi publiées et affichées, tous et chacun de ceux qu'elles concernent aient à s'y conformer, comme si elles leur eussent été intimées individuellement et nommément.

« Nous voulons que les copies manuscrites ou imprimées de ces lettres, pourvu qu'elles soient signées par un notaire public et revêtues du sceau de quelque personne constituée en dignité ecclésiastique, méritent dans tous les pays du monde, tant en jugement que dehors, la même foi et la même confiance que l'inspection même de la minute des présentes.

« Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, sous l'anneau du Pêcheur, le 10 juin 1809, l'an x de notre pontificat.

(*Place du sceau.*) « PIE VII, Pape. »

Le Pape, après cet acte de vigueur, s'enferma dans son palais, dont les portes étaient occupées par des gardes suisses. Napoléon n'est pas nommé directement dans la bulle d'excommunication, mais il y est nécessairement compris comme l'auteur de tous les attentats contre l'Eglise et le Saint-Siége. Bientôt on prépara un assaut pour s'emparer du palais habité par le Pape. Dans la nuit du 5 au 6 juillet, différents piquets de cavalerie occupèrent les rues qui, des diverses parties de Rome, conduisent à ce palais. Des troupes furent postées sur les ponts pour empêcher toutes communications intérieures, et, vers trois heures du matin, un corps d'infanterie s'avança en marche forcée, mais en grand silence, et ferma toutes les issues autour du palais. Alors, au lever de l'aurore, la gendarmerie, qui accompagnait la troupe, et quelques traîtres Romains donnèrent l'assaut au Quirinal. Un détachement de trente hommes escalada les murs du jardin, près de la grande porte, pour garder les issues de la cour de la *Panèterie* et les passages des souterrains; un autre détachement de vingt-cinq hommes gardait la petite porte. Cinquante hommes, commandés par le colonel Syri, montèrent par la fenêtre d'une chambre inhabitée, dans le centre des bâtiments appartenant au Quirinal. De son côté, le général Radet, à la tête de quarante hommes, pénétrait dans les appartements. C'est alors que le cardinal Pacca fit réveiller le Saint-Père. Mais écoutons-le lui-même, rapportant en détail cette scène dans ses *Mémoires* : « Le Pape, » dit-il, « se leva avec une grande sérénité d'esprit, jeta sur sa robe la *Mozzetta* (le camail) et l'étole, et se rendit dans la salle d'audience. Nous nous rassemblâmes là, le cardinal Desping, moi, quelques prélats de ceux qui habitaient le palais, quelques employés et rédacteurs de la secrétairerie d'Etat.

« Cependant les assaillants, à coup de hache, jettent à bas les portes de l'appartement, et sont déjà arrivés à la porte de la chambre où nous étions avec le Saint-Père. Nous donnons l'ordre de l'ouvrir pour éviter de plus grands désordres et des événements fâcheux. De son siége, le Pape s'avance au-devant de la table, presque au milieu de la chambre; nous deux, cardinaux, nous nous plaçons aux deux côtés de Sa Sainteté, l'un à sa droite l'autre à sa gauche; les prélats et les employés nous font aile. Alors la porte s'ouvre, et le premier qui se présente est le général Radet, le directeur et l'exécuteur de l'opération; après lui paraissent quelques officiers, la plupart de la gendarmerie, et deux ou trois traîtres Romains, qui avaient conduit et dirigé les soldats dans l'escalade.

« Radet se met en face du Saint-Père, et ses satellites lui font aile. Pendant quelques minutes règne un profond silence. Nous nous regardions les uns les autres, interdits, silencieux, immobiles.

« Enfin Radet, la figure pâle et la voix tremblante, peinant à trouver ses paroles, dit au Pape : « Qu'il a une commission désagréable et pénible; mais, qu'ayant fait serment de fidélité et d'obéissance à l'empereur, il ne peut se dispenser d'exécuter son ordre; qu'en conséquence, au nom de l'empereur, il doit lui intimer de renoncer à la souveraineté temporelle de Rome et de l'Etat, et que, si Sa Sainteté le refuse, il a ordre de le conduire au général Miollis, qui lui indiquerait le lieu de sa destination. »

« Le Pape, sans se troubler, d'un ton ferme et plein de dignité, lui répond à peu près en ces termes : *Si vous avez cru devoir exécuter de tels ordres de l'empereur, à cause de votre serment de fidélité et d'obéissance, jugez de quelle manière nous devons, nous, soutenir les droits du Saint-Siége, auquel nous sommes lié par tant de serments! Nous ne pouvons, ni céder, ni abandonner ce qui n'est pas à nous. Le domaine temporel appartient à l'Eglise et nous n'en sommes que l'administrateur. L'empereur pourra nous mettre en pièces, mais il n'obtiendra jamais cela de nous. Après tout ce que nous avions fait pour lui, nous ne devions pas nous attendre à ce traitement.* — Saint-Père, dit alors le général Radet, je sais que l'empereur vous a beaucoup d'obligations. — *Plus que vous ne savez*, repartit le Pape avec un accent très-animé; et il ajouta : *Devons-nous partir seul?* — Votre Sainteté, répondit Radet, peut

conduire avec elle son ministre, le cardinal Pacca. Moi, qui étais aux côtés du Pape, je dis subitement : Quels ordres me donne le Saint-Père? Dois-je avoir l'honneur de l'accompagner? Le Pape me répondit : *Oui*. Je demandai la permission d'entrer dans la pièce attenante, et là, en présence de deux officiers de gendarmerie qui feignaient de regarder l'appartement, je revêtis mes habits de cardinal, avec le *rocchetto* et la *mozzetta*, croyant, sur l'assurance de Radet, accompagner Sa Sainteté au palais Doria, chez le général Miollis. Tandis que je m'habillais, le Pape fit de sa propre main la note des personnes qu'il désirait avoir à sa suite, et il eut avec Radet une conversation dont on m'a rapporté ce qui suit. Comme le Pape arrangeait quelques objets dans sa chambre, Radet lui dit : Que Votre Sainteté ne craigne pas, on ne touchera à rien. — *Qui ne tient pas à sa propre vie*, répondit le Pape, *tient bien moins encore aux autres choses de ce monde*. Radet aurait désiré que le Pape prît des habits qui ne le fissent pas si facilement reconnaître, mais il n'eut pas le courage de le lui dire.

« A mon retour dans la chambre du Pape, je trouvai qu'on l'avait déjà forcé de partir, sans laisser même aux *camériers*, dits *adjudants de chambre*, le temps de mettre dans une valise un peu de linge pour changer dans le voyage. Je rejoignis Sa Sainteté dans l'appartement. Alors tous deux, entourés de gendarmes, et de sujets rebelles, marchant péniblement sur les débris des portes abattues, nous descendîmes les escaliers. Nous traversâmes la grande cour occupée par la troupe française et le reste des sbires. Arrivés à la principale porte de Monte-Cavallo, nous trouvâmes la voiture de Radet, espèce de bastardelle, qui nous attendait, et nous vîmes en ordre de bataille sur la place, des troupes napolitaines arrivées depuis peu pour appuyer cette grande opération. Le Saint-Père s'arrêta un instant pour bénir la ville de Rome; puis on le fit monter le premier dans la voiture, parce que les persiennes du côté destiné au Pape étaient exactement clouées. Lorsque nous fûmes tous deux dans la voiture, un gendarme ferma à clef les deux portières. Alors Radet monte sur le siége avec un certain Cardini, Toscan, maréchal des logis, et donne l'ordre du départ. Jusqu'à la grande porte de Monte-Cavallo, quelques prélats, des employés de la secrétairerie d'État et plusieurs domestiques nous avaient suivis, tous pâles et consternés; mais ils ne purent, ni nous accompagner, ni même s'approcher de la voiture. Au lieu de prendre le chemin du palais Doria, on suivait la direction de *porta Pia;* puis on tourna vers *porta Salara*, et, longeant les remparts hors de la ville, nous arrivâmes à la *porte du Peuple*, qui était fermée, ainsi que toutes les autres. Sur tout notre passage, le long des murs, étaient postés des piquets de cavalerie, sabre en main; et, à voir l'air triomphant avec lequel Radet leur donnait ses ordres, on eût dit un général qui venait de remporter une éclatante victoire.

« Hors de la porte du Peuple se trouvèrent des chevaux de poste, et, pendant qu'on attelait, le Pape reprocha doucement à Radet le mensonge qu'il lui avait fait, en disant qu'il devait le conduire chez le général Miollis, et il se plaignit de la manière violente dont on l'arrachait de Rome, sans suite, sans provision aucune, et avec les seuls habits qu'il portait sur lui. Radet répondit que les personnes désignées dans la liste du Saint-Père, le joindraient incessamment avec tous les objets nécessaires, et il expédia sur-le-champ un gendarme au général Miollis pour faire hâter leur départ. Puis il me dit qu'il était content de s'être acquitté de sa commission si pacifiquement, sans qu'il y eût un seul blessé. « Mais croyiez-vous donc, » lui dis-je, « monter à l'assaut d'une place forte? » — « Je sais bien, » reprit-il, « que Votre « Eminence avait défendu toute résistance, « et qu'elle avait empêché plusieurs personnes de rôder avec un fusil autour de Monte-Cavallo. »

« Peu après, le Pape me demanda si j'avais pris de l'argent. Je lui répondis : « Votre « Sainteté a vu que j'ai été arrêté dans son « appartement, et qu'on ne m'a pas permis « de retourner dans le mien. » Alors nous tirâmes nos bourses, et, malgré notre affliction, notre douleur si juste et si profonde de nous voir arrachés de Rome et de son bon peuple, nous ne pûmes nous empêcher de rire en voyant que le Saint-Père n'avait qu'un *papetto* ou vingt *baïoques* (22 sous de France) dans sa bourse, et moi trois *grossi* ou quinze baïoques dans la mienne. Ainsi le souverain de Rome et son ministre entreprenaient le voyage à l'*apostolique*, selon les paroles de Notre-Seigneur aux apôtres : *Nihil tuleritis in via, neque panem, neque pecuniam, neque duas tunicas.* (*Matth.* x, 10.) *Neque panem*, nous n'avions aucune provision; *neque pecuniam*, nous n'avions à nous deux que trente-cinq baïoques; *neque duas tunicas*, nous n'avions pas d'autres habits, pas d'autre linge que ceux qui étaient sur nous : habits, de plus, fort incommodes, puisque le Pape était en *mozzetta* et *stola* et moi en *mantelleta*, *rocheto* et *mozzetta*. Pie VII prenant son *papetto*, le montra à Radet, et lui dit en riant : *De toute ma principauté, voyez ce que je possède à cette heure.*

« Comme nous nous éloignions de Rome, une pensée cruelle, que je reconnus ensuite être injurieuse à Pie VII, vint agiter et troubler mon esprit. Je craignais que le Pape, pénétré d'horreur pour l'exécrable sacrilége qui se consommait alors, et bien plus encore épouvanté des suites funestes qu'il pouvait avoir pour l'Eglise, ne se repentît des mesures énergiques qu'il avait prises, et ne m'accusât intérieurement de l'avoir porté par mes conseils à ces actes de rigueur. Mais le Saint-Père ne tarda pas à dissiper mon inquiétude, en me disant avec un air de véritable complaisance, et le sourire sur les lèvres : *Cardinal, nous avons bien fait*

de publier la bulle du 10 juin : car aujourd'hui, comment ferions-nous? Ces paroles me rendirent la paix, et me donnèrent de nouvelles forces pour supporter les angoisses, les peines d'esprit et de corps qui nous attendaient dans ce violent et douloureux voyage. La nuit suivante, d'après les ordres que j'avais laissés, on afficha dans Rome, au nom de Pie VII, une touchante notification, que l'on peut regarder comme l'adieu d'un tendre père arraché à des enfants chéris.

« Vers huit heures d'Italie (quatre heures du matin), on partit de Rome en prenant la direction de la Toscane. Aux premiers relais, dans la Campagne de Rome, nous pûmes remarquer sur la figure du peu de personnes que nous rencontrions, la tristesse, la stupeur que leur causait ce spectable. A Monterosi, plusieurs femmes sur les portes des maisons, reconnurent le Saint-Père que les gendarmes escortaient le sabre nu, comme un criminel, et nous les vîmes, imitant la tendre compassion des femmes de Jérusalem (*Luc.* XXIII, 20), se frapper la poitrine, pleurer, crier, en tendant les bras vers la voiture : « Ils nous enlèvent le Saint-Père ! « ils nous enlèvent le Saint-Père ! » Nous fûmes profondément émus à ce spectacle, qui, du reste, nous coûta cher : car Radet, craignant que la vue du Pape, *enlevé de cette façon*, n'excitât quelque tumulte, quelque soulèvement dans les lieux populeux, pria Sa Sainteté de faire baisser les stores de la voiture. Le Saint-Père y consentit avec beaucoup de résignation, et nous continuâmes ainsi le voyage renfermés dans la voiture, presque sans air, dans les heures les plus brûlantes de la journée, sous le soleil d'Italie, au mois de juillet. Vers midi, le Pape témoigna le désir de prendre quelque nourriture, et Radet fit faire halte à la maison de poste, dans un lieu presque désert, sur la montagne de Viterbe. Là, dans une chambre sale, espèce de bouge, où se trouvait à peine une chaise disjointe, la seule peut-être qui fût dans la maison, le Pape s'assit à une table recouverte d'une nappe dégoûtante, y mangea un œuf et une tranche de jambon. Sur-le-champ on se remit en route : la chaleur était excessive, suffocante. Vers le soir, le Pape eut soif, et, comme on ne voyait aucune maison près de la route, le maréchal des logis Cardini recueillit dans une bouteille de l'eau de source qui coulait sur le chemin, et la présenta au Saint-Père qui la but avec plaisir (102). Nulle part, depuis Monterosi, on ne put voir quel était le prisonnier enfermé dans la voiture, ce qui donna lieu à une anecdote curieuse. Tandis qu'on relayait à Bolséna, un certain Père, nommé Cozza, Franciscain, qui était bien loin de croire que le Pape allait tout entendre, accosta Radet près de la voiture, et lui déclina son nom, en lui rappelant qu'il avait été avec lui en correspondance épistolaire, et qu'il lui avait recommandé un avocat de Rome dont je n'entendis pas bien le nom. Radet se trouva fort embarrassé pour lui répondre, et le Pape se tournant vers moi me dit : *Oh! che frate briccone!* « Oh ! quel coquin de moine ! »

« Après dix-neuf heures d'une marche forcée, si fatigante pour le Saint-Père, dont j'ignorais alors l'incommodité (103), mais qui me disait souvent qu'il *souffrait beaucoup*, nous arrivâmes vers trois heures de nuit (une heure avant minuit) à Ridicofani, et nous descendîmes dans sa mesquine auberge, où rien n'était préparé. N'ayant pas d'habits à changer, il nous fallut garder ceux que nous avions, baignés de transpiration, et à l'air froid qui domine là, même au cœur de l'été, ils se séchèrent sur nous. On nous assigna, au Saint-Père et à moi, deux petites chambres contiguës, et des gendarmes furent placés aux portes de devant. Dans mon habit de cardinal, en *mozzetta* et en *rocchetto*, j'aidai la servante à faire le lit de Sa Sainteté et à préparer la table pour le souper. Le repas fut extrêmement frugal, et le Pape, que je m'empressai de servir, daigna m'admettre à sa table. Pendant ce temps, comme pendant toute cette triste journée, je tâchai de soutenir l'esprit du Pape, et d'être auprès de lui ce ministre fidèle qui, selon les paroles de l'Esprit-Saint, semblable au froid de la neige, au temps de la moisson, verse la fraîcheur et le calme dans l'esprit de son maître : *Sicut frigus nivis, in die messis, ita legatus fidelis ei qui misit eum, animum illius requiescere facit.* (*Prov.* XXV, 13.) Malgré les funestes et lugubres idées sur l'avenir qui se présentaient à mon imagination, le Seigneur me conserva toujours la sérénité d'esprit, et je prouvai, même dans le voyage, que je n'avais pas perdu ma naturelle inclination à la plaisanterie ; Radet m'en remercia à notre arrivée à Radicofani, en me disant qu'il avait souvent entendu le Pape rire à mes discours. Ce qui redoublait mon courage en ces horribles circonstances, c'était la consolante pensée que j'avais été choisi par la Providence pour être le *Simon de Cyrène* de l'excellent Pontife persécuté. Après le souper, le Saint-Père se jeta tout habillé sur un véritable grabat, et je me retirai dans ma chambre. Alors vint m'obséder une idée bien triste et douloureuse : c'est que je venais de laisser seul, malade, sans nulle assistance, dans un pays étranger, sur une montagne déserte, mon souverain, le Chef visible de l'Eglise. »

Quoique le Pape fût malade, on se remit en route, on voyagea toute le nuit, et, le 8 juillet, à la pointe du jour, le cortége arriva aux portes de Sienne. Des chevaux de poste et une forte escorte de gendarmerie l'attendaient hors la ville. On reprit la route de Florence au milieu d'un peuple immense demandant comme partout la bénédiction apostolique, avec les signes de la plus extraordinaire ferveur. Bientôt la

(102) *De torrente in via bibet.* (*Psal.* CIX, 7.)

(103) Pie VII avait une cruelle infirmité à laquelle était contraire toute espèce de fatigue, et surtout celle du voyage.

voiture versa avec violence, l'essieu cassa, la caisse roula au milieu du chemin. Le peuple pleurait et criait, puis, devenu furieux, appelait les gendarmes *cani, cani, chiens, chiens*. Ils donnèrent au Saint-Père les marques de la plus touchante vénération. Vers une heure de la nuit on arriva à la Chartreuse de Florence, et les gendarmes conduisirent le Pape dans l'appartement qui lui était destiné, le même où dix ans auparavant on avait retenu captif Pie VI. Le Pape était abattu, accablé de tant de fatigues et de douleurs. Ici, on sépara Pie VII de son ministre, et on le dirigea vers Alexandrie. Ce voyage dura sept jours, du 9 au 15 juillet. Sur cette route eurent lieu les scènes les plus émouvantes, et le peuple voulait enlever Pie VII, qui seul put les en empêcher. Plus on approchait de la France, plus l'enthousiasme augmentait. A Mondovi, des ordres religieux vinrent processionnellement au-devant du Pontife, et l'escortèrent. Partout on couvrait sa main de baisers, et on lui rendait les plus grands hommages. A Grenoble, la garnison de Saragosse, prisonnière de guerre, alla tout entière au-devant du Saint-Père, et tomba tout à coup à genoux comme un seul homme, pour recevoir sa bénédiction. Tout à coup arriva l'ordre de départ pour Valence. De là on gagna Avignon. La ville tout entière, sans distinction d'âge et de sexe, accourut autour de la voiture arrêtée sur une place. Cette multitude saluait avec des cris de joie. La population des campagnes accourait par la route de Carpentras et de tous les rivages du Rhône languedocien; les villages se précipitaient en torrents comme à une croisade. On fut obligé de fermer les portes de la ville, et ce fut avec les plus grandes difficultés qu'on parvint à faire sortir le Pape d'Avignon. Il y eut des scènes semblables à Aix; la Provence entière donna les mêmes signes de piété; la ville de Nice fit des préparatifs extraordinaires pour accueillir le Pape, qui, au pont du Var, trouva dix mille personnes à genoux, attendant sa bénédiction. Nice avait été semée de fleurs, et pendant le séjour du Pape elle fut illuminée tous les soirs. Enfin le Saint-Père arriva à Savone où il devait séjourner. Peu de jours après son arrivée, quelques cardinaux et quelques évêques le sollicitèrent vivement par lettres d'accorder les bulles d'institution aux ecclésiastiques que l'empereur avait nommés aux siéges vacants de France et d'Italie. Napoléon attachait le plus grand prix à l'expédition de ces bulles, pour pallier l'usurpation de l'Etat pontifical, les violences exercées contre le Saint-Père, et pour persuader l'univers catholique qu'il était loin de vouloir rompre les liens qui attachaient l'empire français à l'Eglise de Rome. Pie VII, seul et livré à lui-même, demeura inébranlable dans la résolution de n'accorder aucune bulle, s'il ne recevait préalablement satisfaction pour les attentats sans nombre des Français, et s'il n'était rétabli dans tous les droits dont on l'avait si injustement dépouillé; il répondit aux lettres qu'on lui adressa avec une dignité et une fermeté vraiment apostoliques. Il répondit entre autres au cardinal Caprara par une lettre remarquable, en date du 26 août, dans laquelle on remarque les passages suivants :

Après tant d'innovations funestes à la religion que l'empereur s'est permises et contre lesquelles nous avons si souvent et si inutilement réclamé; après les vexations exercées contre tant d'ecclésiastiques de nos Etats; après la déportation de tant d'évêques et de la majorité de nos cardinaux; après l'emprisonnement du cardinal Pacca à Fenestrelle; après l'usurpation du patrimoine de saint Pierre; après nous être vu nous-même assailli à main armée dans notre palais, traîné de ville en ville; gardé si étroitement, que les évêques de plusieurs diocèses que nous avons traversés n'avaient pas la liberté de nous approcher et ne pouvaient nous parler sans témoins: après tous ces attentats sacriléges et une infinité d'autres qu'il serait trop long de rapporter et que les conciles généraux et les constitutions apostoliques ont frappés d'anathème, avons nous fait autre chose qu'obéir à ces conciles et à ces mêmes constitutions ainsi que l'exigeait notre devoir? Comment donc pourrions-nous aujourd'hui reconnaître dans l'auteur de toutes ces violences le droit en question et consentir à ce qu'il l'exerçât? Le pourrions-nous sans nous rendre coupable de prévarication, sans nous mettre en contradiction avec nous-même, et sans donner lieu de croire, au grand scandale des fidèles, que, abattu par les maux que nous avons soufferts et par la crainte de plus grands encore, nous sommes assez lâche pour trahir notre conscience et approuver ce qu'elle nous force de proscrire? Pesez ces raisons, Monsieur le cardinal, non au poids de la sagesse humaine, mais à celui du sanctuaire et vous en sentirez la force.

.... Si l'empereur aime véritablement la paix de l'Eglise catholique, qu'il commence par se réconcilier avec son Chef; qu'il renonce à ces funestes innovations religieuses contre lesquelles nous n'avons cessé de réclamer; qu'il nous rende la liberté, notre Siége et nos officiers; qu'il restitue les propriétés qui formaient, non notre patrimoine, mais celui de saint Pierre; qu'il replace sur la Chaire de saint Pierre son Chef visible dont elle est veuve depuis sa captivité; qu'il ramène auprès de nous quarante cardinaux que ses ordres en ont arrachés; qu'il rende à leurs siéges tous les évêques exilés, et sur-le-champ l'harmonie sera rétablie.

L'énergie des réponses du Pape et sa fermeté embarrassèrent Napoléon, qui plus tard lui envoya une députation composée de trois prélats pour essayer de l'ébranler. Les trois évêques arrivèrent à Savone le 9 mai, et conférèrent avec le Saint-Père jusqu'au 19. Ne pouvant rien obtenir, ils résolurent de faire un dernier effort. Ils obsédèrent Pie VII d'instances, d'importunités incessantes, lui présentant d'un côté, sous les plus noires couleurs, les suites de son refus

et le schisme funeste qui allait déchirer l'Eglise; de l'autre, la paix importante qu'il pouvait lui rendre à l'instant par une légère concession. Epuisé de force et de combats, sans appui, sans conseillers, effrayé de la perspective de l'avenir et de l'immense responsabilité qui allait peser sur lui, Pie VII, dont le caractère était une grande modestie et une grande défiance de lui-même, finit enfin par céder. Il promit d'accorder les bulles de confirmation aux évêques nommés, d'étendre le concordat de 1801 aux Eglises de Toscane, de Parme, de Plaisance, et d'ajouter à ce même concordat la clause proposée par l'empereur. Les députés avaient à peine pris congé, que le Pape, sentant la gravité de la promesse qu'on lui avait arrachée par surprise, tomba dans la plus profonde affliction. La nuit suivante, il jetait de profonds soupirs et s'accusait lui-même à haute voix. Le lendemain de bonne heure il demanda si les députés étaient encore à Savone, et sur la réponse qu'ils étaient partis, il tomba dans l'abattement le plus profond.

Napoléon, sans perdre de temps, réunit un concile à Paris, dont le décret, attentatoire aux droits du Saint-Siége, fut présenté à l'adhésion du Pape par une seconde députation à la tête de laquelle était le cardinal Reverella. Celui-ci trompa ou plutôt trahit la confiance de Pie VII, et arracha à ce Pontife les concessions qui, plus tard, lui arrachèrent tant de larmes. Déjà enchaîné par la promesse faite à la première députaton, entouré de cardinaux qui avaient solennellement promis d'appuyer les desseins de son persécuteur, effrayé des maux innombrables qui allaient, disait-on, fondre sur l'Eglise à la suite de son refus, le Pape finit par succomber aux instances dont on l'assiégeait, consentit à l'expédition des bulles des évêques nommés, approuva et confirma le décret du concile. Mais Napoléon refusa d'accepter ce bref, lorsqu'il voulait d'autres concessions. Pendant l'hiver et le printemps de 1812, Napoléon, occupé des préparatifs de la mémorable expédition de Russie, laissa le Saint-Père respirer tranquillement dans sa prison. Mais le 5 juin, vers les sept heures du soir, on lui signifia l'ordre de son départ pour la France, et on l'enleva à dix heures, après l'avoir forcé de se déguiser. Il voyagea seul jusqu'à Stupinis, près de Turin, où l'on fit entrer dans la voiture Mgr Bertazzoli, qui ne le quitta plus. Après une course aussi longue que rapide, dans les heures les plus brûlantes de la journée, le Pape arriva au mont Cenis vers minuit. Il tomba si dangereusement malade, que les officiers qui l'escortaient crurent devoir en informer le gouvernement de Turin, et demander s'ils devaient suspendre ou poursuivre le voyage. On leur répondit qu'ils n'avaient qu'à suivre leurs instructions. Le 14, on administra le saint viatique au Saint-Père; la maladie avait pris un caractère plus grave. Le soir même, le Pape fut jeté dans sa voiture, et on le traîna, jour et nuit, jusqu'à Fontainebleau, où il arriva le 20 juin. Pendant les quatre jours et les quatre nuits de ce voyage, le Pape ne put jamais obtenir la permission de descendre de voiture; lorsqu'il avait besoin de prendre quelque nourriture, on s'arrêtait dans les lieux les moins populeux, et on faisait entrer la voiture dans la remise de la poste.

Le gouvernement allégua, pour prétexte de la translation subite du Pape, la crainte que les Anglais, qui croisaient dans la Méditerranée, ne voulussent tenter une descente soudaine à Savone pour s'emparer du Saint-Père et lui rendre la liberté; mais le but véritable de Bonaparte était de rapprocher Pie VII de Paris pour l'entourer de ses agents, et le faire consentir, à tout prix, aux demandes qu'il se proposait de lui faire. Ce qui est plus difficile à expliquer, c'est la manière rapide et violente avec laquelle on fit voyager le Pape, qui ne dut la vie qu'à une protection toute spéciale du Ciel. Ces violences n'avaient pour but que d'exténuer ce vénérable vieillard, d'affaiblir son esprit, d'éteindre le reste de son énergie, et de parvenir ainsi à lasser son héroïque patience. Le Pape arriva, en effet, à Fontainebleau, dans un état qui fit craindre pour ses jours, et pendant plusieurs semaines on le vit gisant sur un lit de douleurs. Napoléon le fit entourer de tous ceux qui travaillaient à favoriser ses desseins. Ceux-ci fatiguaient l'esprit du vieillard épuisé, par les plus sombres tableaux. Ils lui montraient l'Eglise sans pasteur et sans lien d'unité, la foi affaiblie, et l'anarchie prête à enfanter le plus déplorable schisme. Après avoir effrayé son esprit, ils cherchaient à émouvoir son cœur en lui rappelant la dure captivité de tant de prélats, d'ecclésiastiques et de cardinaux, frappés d'exil, traînés de prisons en prisons, et tant de maux qui semblaient lui crier d'en venir à une prompte réconciliation avec l'empereur. En fallait-il plus pour ébranler un Pontife abattu par les souffrances, et dont l'affaiblissement de corps et d'esprit était à son comble. Pour achever l'œuvre, on députa vers lui le négociateur le plus habile, l'évêque de Nantes. Lorsque les meneurs de cette intrigue virent le Pape chancelant et près de succomber, ils voulurent laisser à l'empereur la gloire du triomphe. Ce dernier, qui était instruit jour par jour des progrès des conférences, arriva tout à coup, dans la soirée du 19, à Fontainebleau, accompagné de Marie-Louise. Il entra inopinément chez le Pape, courut sur lui, le serra dans ses bras, lui donna un baiser et le combla de marques d'amitié. Leurs conférences durèrent plusieurs jours, et bien qu'on n'en connaisse pas tous les détails, on sait que Napoléon usa de tous les moyens, menaces et promesses, paroles de mépris et démonstrations amicales. Ce fut dans la soirée du 25 janvier que tout fut consommé. Le Pape, pressé de tous côtés de conclure, accablé par les violences de l'empereur, se tourna tout agité vers les cardinaux pour les consulter; mais ils baissèrent la tête, pour lui faire comprendre qu'il fallait bon gré

mal gré se résigner. Dans ce moment cruel, Pie VII, dans l'assurance qu'on ne lui présentait que des articles préliminaires qui resteraient secrets, signa enfin, en donnant les marques les moins équivoques de l'oppression et de la violence dont il était victime.

Les négociateurs de ce traité furent récompensés; mais à peine l'empereur fut-il parti, que le Pape tomba dans une profonde mélancolie. Il se crut même indigne de célébrer le saint Sacrifice, ne dissimulant pas le motif de la privation qu'il s'était imposée. Ce fut alors que Napoléon, dans la crainte que le Pape ne révoquât ses concessions, viola sa parole, publia les articles du concordat, et les fit communiquer solennellement au sénat. Par ce traité, qui n'eut et ne devait avoir aucune valeur, mais qui reste comme preuve de l'abus de la violence exercée contre un vieillard captif, le Pontife abandonnait la souveraineté de Rome. Il devait rester à peu près toujours en France, là où il plairait à l'empereur de l'envoyer. Six mois étant écoulés sans que le Pape ait accordé l'institution aux archevêques et évêques nommés par Napoléon, le métropolitain y procédait de droit. Le Pape, qui n'avait signé ces articles que dans l'espérance qu'ils resteraient secrets, entendant dans sa prison le retentissement de la réprobation générale, tomba dans un excès de tristesse et de douleur.

Cependant les cardinaux ayant pu rejoindre le Pape, celui-ci reprit le courage et la fermeté apostoliques qui ne l'abandonnèrent plus. Il demanda à tous ceux qui avaient sa confiance, ce qu'il devait faire dans les circonstances si graves où il se trouvait. Il fut résolu, de concert, que Pie VII devait déclarer nuls et sans valeur les articles du concordat, et les rétracter par une lettre adressée à l'empereur lui-même. Cette lettre, écrite de la main du Pape, et dont tous les cardinaux prirent copie, est ainsi conçue :

« Sire,

« Quelque pénible que soit à notre cœur « l'aveu que nous allons faire à Votre Majesté, quelque peine que cet aveu puisse « lui causer à elle-même, la crainte des jugements de Dieu, dont notre grand âge et le « dépérissement de notre santé nous rapprochent tous les jours davantage, doit « nous rendre supérieur à toute considération « humaine, et nous faire mépriser les terribles angoisses auxquelles nous sommes « en proie en ce moment.

« Commandé par nos devoirs, avec cette « sincérité, cette franchise qui convient à « notre dignité et à notre caractère, nous « déclarons à Votre Majesté que, depuis le « 25 janvier, jour où nous apposâmes notre « seing aux articles qui devaient servir de « base au traité définitif dont il y est fait « mention, les plus grands remords et le « plus vif repentir n'ont cessé de déchirer « notre âme, qui ne peut plus trouver ni « paix ni repos.

« Nous reconnûmes aussitôt, et une pro« fonde méditation nous fait sentir chaque « jour davantage l'erreur dans laquelle nous « nous sommes laissé entraîner, soit par « l'espérance de terminer les différends sur« venus dans les affaires de l'Eglise, soit « aussi par le désir de complaire à Votre « Majesté.

« Une seule pensée modérait un peu notre « affliction : c'était l'espoir de remédier, par « l'acte de l'accommodement définitif, au « mal que nous venions de faire à l'Eglise « en souscrivant ces articles. Mais quelle ne « fut pas notre profonde douleur, lorsque, à « notre grande surprise, et malgré ce dont « nous étions convenu avec Votre Majesté, « nous vîmes publier, sous le titre de con« cordat, ces mêmes articles qui n'étaient « que la base d'un arrangement futur! Gé« missant amèrement et du fond de notre « cœur sur l'occasion de scandale donnée à « l'Eglise par la publication desdits articles; « pleinement convaincu de la nécessité de le « réparer, si nous pûmes nous abstenir pour « le moment de manifester nos sentiments « et de faire entendre nos réclamations, ce ne « fut uniquement que par prudence, pour « éviter toute précipitation dans une affaire « aussi capitale.

« Sachant que, sous peu de jours, nous « aurions la consolation de voir le Sacré « Collége, notre conseil naturel, réuni auprès « de nous, nous voulûmes l'attendre pour « nous aider de ses lumières, et prendre en« suite une détermination, non sur ce que « nous nous reconnaissions obligé de faire « en réparation de ce que nous avons fait: « car Dieu nous est témoin de la résolution « que nous avions prise dès le premier mo« ment, mais bien sur le choix du meilleur « mode à adopter pour l'exécution de cette « même résolution.

« Nous n'avons pas cru pouvoir en trouver « un plus conciliable avec le respect que « nous portons à Votre Majesté, que celui « de nous adresser à Votre Majesté elle« même et de lui écrire cette lettre. C'est en « présence de Dieu, auquel nous serons bien« tôt obligé de rendre compte de l'usage de « la puissance à nous confiée, comme Vicaire « de Jésus-Christ, pour le gouvernement de « l'Eglise, que nous déclarons, dans toute la « sincérité apostolique, que notre conscience « s'oppose invinciblement à l'exécution de « divers articles contenus dans l'écrit du « 25 janvier. Nous reconnaissons avec dou« leur et confusion que ce ne serait pas « pour *édifier*, mais pour *détruire*, que nous « ferions usage de notre autorité, si nous « avions le malheur d'exécuter ce que nous « avons imprudemment promis, non par au« cune mauvaise intention, comme Dieu « nous en est témoin, mais par faiblesse et « comme cendre et poussière.

« Nous adressons à Votre Majesté, par « rapport à cet écrit signé de notre main, les « mêmes paroles que notre prédécesseur « Pascal II adressa dans un bref à Henri V, « en faveur duquel il avait fait aussi une con-

« cession qui excitait à juste titre les remords de sa conscience ; nous vous dirons avec lui : *Notre conscience reconnaissant notre écrit mauvais, nous le confessons mauvais, et, avec l'aide du Seigneur, nous désirons qu'il soit cassé tout à fait, afin qu'il n'en résulte aucun dommage pour l'Eglise, ni aucun préjudice pour notre âme.*

« Nous reconnaissons que quelques-uns des susdits articles sont susceptibles d'être amendés par une nouvelle rédaction, au moyen de quelques modifications et changements ; mais nous reconnaissons en même temps que d'autres sont essentiellement mauvais, contraires à la justice, au gouvernement de l'Eglise que Jésus-Christ lui-même a établi, qu'ils sont par là même inexécutables, et doivent être entièrement abolis.

« Comment pourrions-nous, par exemple, commettre la grande injustice de priver de leurs siéges, sans une raison canonique, tant de vénérables évêques, dont tout le crime est d'avoir suivi nos instructions ? Comment pourrions-nous encore, sans une raison canonique, admettre la suppression de leurs siéges ? Votre Majesté se rappellera sans doute le cri qui s'éleva dans l'Europe, en France même, lorsqu'en 1801 nous fîmes usage de notre autorité pour priver de leurs siéges les anciens évêques de France, après toutefois interpellation et demande de démission. Et cependant cette mesure avait été reconnue nécessaire dans ces temps malheureux, pour mettre fin à un schisme déplorable, et ramener une grande nation à l'unité et au giron de la catholicité. Mais, dans les circonstances actuelles, quelle est la grande nécessité qui pourrait justifier devant Dieu et devant les hommes les mêmes mesures ?

« Comment pourrions-nous encore approuver un règlement subversif de la divine constitution de l'Eglise de Jésus-Christ, qui a établi lui-même la primauté de Pierre et de ses successeurs, le règlement qui soumet notre puissance à celle d'un métropolitain, en lui accordant le droit de conférer l'institution canonique aux évêques nommés, que, dans certains cas, le Souverain Pontife n'aurait pas jugé, dans sa sagesse, devoir *instituer ?* Ne serait-ce pas constituer juge et réformateur du Chef de la hiérarchie le métropolitain, lui, son inférieur, et qui lui doit soumission et obéissance ? Pourrions-nous introduire dans l'Eglise de Dieu cette nouveauté inouïe, que le métropolitain pût donner l'institution canonique contre la volonté du Chef de l'Eglise ? Dans quel gouvernement bien réglé est-il concédé à une autorité inférieure de pouvoir faire ce que le chef du gouvernement a cru ne pas devoir faire ? A quels désordres, en outre, à quels schismes également funestes à l'Etat et à l'Eglise n'ouvririons-nous pas la porte par une telle concession ! Ne mettrions-nous pas les Pontifes romains dans la nécessité de se séparer des évêques *institués* par le métropolitain, au mépris de l'autorité pontificale ?

« Pourrions nous d'ailleurs dépouiller le Saint-Siége d'une de ses premières prérogatives, nous qui sommes obligé, par les serments les plus solennels, à les soutenir et à les défendre, au prix même de notre sang ? Mais Votre Majesté dira peut-être que nous avions souscrit ces mêmes concessions dans un bref daté de Savone, qui ne fut pas accepté par Votre Majesté, et dont elle nous fit notifier officiellement le refus. Nous ne répondrons, Sire, qu'en faisant l'humble aveu de la faute dans laquelle nous nous laissâmes entraîner, dans notre fâcheuse position, par l'espérance de remédier aux maux de l'Eglise, sans toutefois réfléchir que cette innovation deviendrait une source de maux bien plus funestes et sans cesse renaissants. D'ailleurs, ce bref n'ayant pas été accepté par Votre Majesté, la concession qu'il contenait demeure non avenue, et nous ne pouvons qu'admirer en cela les vues de la divine Providence, qui veille au gouvernement de l'Eglise. Mais quand bien même ce bref subsisterait encore, les mêmes raisons qui militent contre l'article dont il est question ci-dessus nous forceraient également de le révoquer.

« Nous ne pouvons néanmoins dissimuler que notre conscience nous reproche encore de n'avoir pas fait mention, dans les susdits articles, de nos droits sur les domaines de l'Eglise, droits que notre ministère et les serments prêtés à notre exaltation au pontificat nous obligent de maintenir, de revendiquer et conserver. Et assurément la lettre que Votre Majesté nous a adressée ne remédie pas d'une manière suffisante à cet oubli de nos devoirs.

« Par ces motifs, et d'autres non moins graves concernant tant les articles précités que ceux dont nous n'avons pas parlé, et notamment l'article 5 du traité du 25 janvier, motifs qu'il serait trop long d'exposer ici, il est évident que nos inflexibles devoirs nous en défendent absolument l'exécution.

« Si nous connaissons pleinement la force des stipulations, nous savons aussi que, lorsqu'elles se trouvent en opposition avec les institutions divines et nos devoirs, nous sommes obligé de céder à l'empire d'une obligation d'un ordre supérieur, qui nous en défend l'exécution et les rend illicites.

« Tout en cédant au cri de notre conscience, qui nous ordonne de faire cette déclaration à Votre Majesté, nous nous empressons de lui faire connaître que nous désirons ardemment d'en venir à un accommodement définitif, dont les bases fondamentales soient en harmonie avec nos devoirs.

« C'est dans ces sentiments que nous pouvons assurer Votre Majesté (aussitôt qu'il sera venu à notre connaissance qu'elle

« consent à ce que nous lui avons exposé dans notre lettre, avec une paternelle confiance et une liberté apostolique) de notre empressement à prendre toutes les mesures nécessaires pour procéder à la conclusion d'un arrangement définitif, si vivement désiré. Nous ne douterons pas alors que cette mesure ne remédie aux maux nombreux auxquels l'Eglise est en proie, maux qui tant de fois nous ont forcé de faire parvenir nos remontrances au pied du trône, et qu'elle ne mette enfin un terme aux différends qui, dans ces dernières années, ont été pour nous le sujet de tant de douleurs et de si justes réclamations; c'est là le but auquel nous devons atteindre dans un arrangement définitif, à moins que de trahir les devoirs de notre ministère.

« Nous supplions Votre Majesté d'accueillir le résultat de nos réflexions avec la même effusion de cœur que nous les lui avons exposées. Nous la prions, par les entrailles de Jésus-Christ, de consoler notre cœur, qui ne désire rien tant que d'en venir à une conciliation qui fut toujours l'objet de nos vœux. Nous la conjurons de considérer quelle sera la gloire qui en rejaillira sur elle, les précieux avantages que procurera à ses Etats la conclusion d'un accommodement définitif, gage d'une véritable paix pour l'Eglise, et digne d'être maintenu par nos successeurs.

« Nous adressons à Dieu les vœux les plus ardents, afin qu'il daigne répandre sur Votre Majesté l'abondance de ses célestes bénédictions.

« Fontainebleau, 24 mars 1813. »

Le 24 mars au matin, le Saint-Père fit appeler le colonel Lagorse et lui remit cette lettre, en lui recommandant de la porter sans retard à l'empereur; ce qui fut exécuté le même jour. Après le départ du colonel, le Pape fit venir tous les cardinaux, l'un après l'autre, et leur dit qu'en se décidant à envoyer à l'empereur la lettre par laquelle il rétractait toutes les concessions du 25 janvier, son plus vif désir avait été de réunir auprès de lui tous les cardinaux, pour prononcer une allocution préparée, leur retracer brièvement les motifs de sa conduite dans cette affaire, et leur manifester ses intentions personnelles; mais, qu'afin d'éviter toute accusation d'intrigues secrètes ou de conventicules, il avait préféré communiquer à chaque cardinal en particulier cette allocution et la copie de la lettre adressée à l'empereur. Ces communications durèrent jusqu'au lendemain; l'allocution était conçue en ces termes :

« *A nos vénérables frères et très-chers fils les cardinaux de la sainte Eglise romaine, qui se trouvent à Fontainebleau.*

« Après vous avoir manifesté, nos vénérables frères et très-chers fils, nos remords et notre repentir pour avoir apposé notre seing aux articles du 25 janvier, qui devaient servir de base à un arrangement définitif avec Sa Majesté l'empereur des Français; après nous être aidé de vos lumières, et vous avoir fait connaître notre détermination de nous adresser directement à Sa Majesté, pour lui notifier nos sentiments avec une sincérité évangélique et une liberté apostolique: aujourd'hui nous nous faisons un devoir de vous communiquer la lettre que nous lui avons écrite en date du 24 mars, relativement à cet objet. Vous verrez par sa teneur que nous n'avons pas dissimulé à Sa Majesté nos remords et notre repentir, et que nous lui avons signalé les puissants motifs qui nous défendent l'exécution de ce que nous avons si imprudemment souscrit. Comme un bref donné par nous, dans notre malheureux exil de Savone, contient, avec quelques modifications, les concessions de l'article IV, nous avons dû aussi faire mention de ce bref, qui, au reste, ayant été officiellement refusé par Sa Majesté, a été annulé par là même. Nous avons reconnu dans ce refus un de ces traits miséricordieux de la divine Providence, qui veille sans cesse au gouvernement de l'Eglise. Vous voyez donc, d'après ce qui vient d'être exposé, que nous regardons le bref de Savone et le traité du 25 janvier comme *nuls* et sans valeur; notre intention et notre volonté sont qu'on les regarde comme tels, afin qu'il ne puisse en résulter aucun préjudice, soit pour la constitution divine de l'Eglise, soit pour les droits du Saint-Siége. Dans la situation où nous nous trouvons, nous croyons que la lettre écrite à Sa Majesté et la présente déclaration atteignent suffisamment le but que nous nous sommes proposé, disposé que nous sommes, si les circonstances l'exigent, et si nous le jugeons expédient, de renouveler d'une manière plus solennelle la déclaration que nous venons de faire.

« Béni soit le Seigneur, qui n'a pas éloigné de nous sa miséricorde! c'est lui qui mortifie et qui vivifie. Il a bien voulu nous humilier par une salutaire confusion, mais en même temps il a daigné nous soutenir de sa main toute-puissante, et nous donner l'appui nécessaire pour remplir nos devoirs en cette difficile circonstance. A nous donc l'humiliation que nous acceptons volontiers pour le bien de notre âme. A lui soient aujourd'hui et dans tous les siècles l'exaltation, l'honneur et la gloire.

« Voilà la communication que nous vous faisons, nos vénérables frères et nos très-chers fils, et nous vous donnons la bénédiction apostolique. »

« Fontainebleau, 24 mars 1813. »

A peine le Saint-Père eut-il communiqué aux membres du Sacré Collége qui étaient à Fontainebleau la démarche hardie qu'il venait de faire, qu'un changement subit se fit remarquer dans toute sa personne. La douleur qui le minait insensiblement et qui était empreinte sur sa figure, s'évanouit entièrement. Son visage commença à s'épa-

nouir, il retrouva sa douce gaîté, un sourire agréable reparut sur ses lèvres, ses yeux recouvrèrent leur grâce et leur tendresse; enfin il reprit l'appétit, et son sommeil ne fut plus troublé par de nouvelles insomnies. Je sais qu'à cette époque il avoua à un cardinal qu'il *se sentait soulagé du poids énorme qui l'oppressait jour et nuit.*

Cependant on attendait dans des transes cruelles l'effet qu'allait produire sur l'esprit de Napoléon la rétractation inattendue du Pape et la révocation du concordat qui renversait tous ses projets. Après d'inutiles emportements, Napoléon, comprenant l'impossibilité d'un schisme, ne trouva rien de mieux que de garder le silence. Peu après il publia deux décrets impériaux, sous la date du 13 février et du 25 mars. Dans le premier le concordat de Fontainebleau était déclaré loi de l'empire, inséré au bulletin des lois et transmis à tous les tribunaux et aux autres autorités publiques. Le second déclarait ce même concordat obligatoire pour tous les archevêques, évêques et chapitres de l'empire et du royaume d'Italie. Pour protester contre ces décrets, le Saint-Père rédigea une allocution au Sacré Collége en date du 9 mai, et la communiqua à tous les cardinaux qui en prirent chacun une copie. Le Pape y confirme tout ce qu'il avait fait par sa lettre du 24 mars à l'empereur. Les cardinaux rédigèrent en même temps une bulle pour régler les dispositions du futur conclave au cas de la mort de Pie VII. Mais pendant ce temps les désastres des armées de Napoléon le décidèrent à rendre la liberté à son illustre captif. Il donna donc ordre de le reconduire à Rome. Le Saint-Père fut reçu partout durant le cours de ce voyage avec des transports indicibles de joie. Le 24 mai 1814 il fit son entrée solennelle dans la ville éternelle. Quelles durent être ses émotions de se voir ainsi ramené comme par prodige dans sa capitale, dans son palais dont on l'avait arraché depuis près de cinq ans ! Il versait des larmes de joie en se retrouvant au milieu de son peuple.

Le 7 août suivant, il publia une bulle pour le rétablissement des Jésuites, et le 26 septembre il prononça en consistoire la touchante allocution qui rappelait toutes les épreuves de sa vie passée. Bientôt Napoléon quitta l'île d'Elbe, et se retrouva maître de la France. Un de ses premiers soins fut d'écrire une lettre au Pape, sous la date du 4 avril, et de travailler à rétablir ses relations avec le Saint-Siége sur des principes plus justes que ceux qu'il avait proclamés peu auparavant. Après les Cent-Jours, Pie VII renoua avec Louis XVIII les relations les plus bienveillantes. Le 6 juillet 1816 il publia un *Motu proprio* qui promet un code civil, un code pénal, un code de commerce et un code de procédure et qui réorganise toute l'administration des Etats de l'Eglise sur le modèle des Etats de la France. Le 25 août suivant il signa un traité en quatorze articles qu'on appela depuis le concordat de 1817, parce qu'il fut modifié et définitivement arrêté le 11 juin de l'année suivante.

Déjà le bruit courait que Pie VII était attaqué d'une maladie dangereuse. Le 26 juin il fit une chute accompagnée de circonstances alarmantes, mais qui heureusement n'eut pas de suites funestes. Le 19 juillet il publia une bulle confirmant la convention du 11 juin. Le 9 août un concordat fut conclu avec le Piémont. Le 28 janvier 1818 un autre concordat fut signé au nom de la Russie, pour la Pologne. Cependant la santé du Pape s'affaiblissait de jour en jour. Le 6 juillet 1823 le Pape fit une chute qui entraîna fracture. Le 19 les symptômes les plus graves se déclarèrent. Le Pape prononçait vaguement les noms de Savone et de Fontainebleau. Bientôt sa voix s'altéra et à quelques sons de paroles latines, on reconnut qu'il était constamment en prières, et le 20 août à cinq heures du matin s'éteignit cette vie si sage, si pure, si forte. Pie VII était âgé de quatre-vingt-un ans et six jours, et avait régné vingt-trois ans, cinq mois et six jours. A cette nouvelle, Rome tout entière fut plongée dans la consternation.

Les cardinaux s'étant assemblés, le cardinal La Somaglia, doyen, remit au Sacré Collége divers papiers qu'il n'avait ordre d'ouvrir qu'après la mort du Pape. C'étaient deux brefs datés de Fontainebleau, qui ordonnaient aux cardinaux de se réunir immédiatement, et d'élire dans le plus bref délai un Pape au deux tiers des voix. Un autre bref remis entre les mains du secrétaire du Sacré Collége portait la date du mois d'octobre 1821. C'était l'époque où le Pape avait lancé sa bulle contre les Carbonari. Le Saint-Père ordonnait qu'on procédât à l'élection en secret, sans en avertir personne, par acclamation s'il était possible et pour ainsi dire sur le corps expirant. Mais ces ordres n'étaient plus appliquables aux circonstances actuelles.

PIE VIII. — Après la mort de Léon XII, les cardinaux s'étant réunis en conclave procédèrent au premier scrutin le 24 février 1829, et le 31 mars suivant élurent François Xavier Castiglioni. Il était né à Cingoli près d'Ancône le 20 novembre 1761 d'une famille noble et honorée. Dès son adolescence il montra des dispositions pour l'étude de la théologie et une conduite calme, soumise et réservée. Elève, puis compagnon du célèbre Dévoti, il composa les Notes remarquables d'érudition qui accompagnent et complètent ses Institutions canoniques. Il excellait aussi dans la science de l'antiquité et dans la numismatique. Pie VII l'affectionnait particulièrement et lui donnait souvent à résoudre les problèmes les plus difficiles. Nommé évêque de Monte-Alto dans la Marche d'Ancône, en 1800, il y déploya, au milieu des persécutions, la grandeur de son caractère et l'intégrité de sa foi. Dès lors on conçut la plus haute idée de ses talents et de sa fermeté. Exilé successivement à Milan, à Pavie et à Mantoue, il inspira à ses geôliers eux-mêmes un sentiment de vénération et d'amour. Pie VII songea à le récompenser, et le 8 mars 1816 il le fit cardinal et évêque

de Césene. Depuis ce moment les fonctions les plus difficiles lui furent confiées quoique sa santé fût déjà altérée par des travaux au-dessus de ses forces. Il fut successivement grand pénitencier, préfet de la congrégation de l'Index, et Pie VII le désignait clairement pour son successeur en lui disant dans l'intimité : *Aprèsnous Votre Sainteté Pie VIII fera mieux que nous.* Ce fut en effet le nom qu'il prit lorsqu'il fut élevé au souverain pontificat.

Le jour même de son élection il écrivit une lettre touchante au marquis Scipion Chiaramonti neveu de Pie VII ; le 31 mars il adressa une lettre à ses frères, où il leur dit : *Maintenons-nous humble et compatissant sous le fardeau dont le Seigneur nous a chargé. Qu'aucun de vous ni de la famille ne quitte son poste.* C'est en repoussant ainsi la voix de la chair et du sang que les plus grands Papes se sont illustrés et ont fait bénir leur mémoire. Le dimanche 5 avril eut lieu la cérémonie du couronnement qui fut annoncé par les plus grandes mesures de bienfaisance. Le 24 mai fut choisi pour la cérémonie de la prise de possession dans la basilique patriarcale de Saint-Jean de Latran. Le même jour il adressa aux évêques une épître circulaire, leur donnant les conseils relatifs aux circonstances où se trouvait alors l'Eglise. Le 18 juin il se recommanda par un bref aux prières de tous les fidèles, afin d'obtenir la plénitude de la miséricorde divine pour soutenir le poids du souverain pontificat. Déjà précédemment il avait érigé Mobile en évêché. C'était le dixième siége épiscopal des Etats-Unis. Peu après le Pape reconnut dom Miguel roi de Portugal, et son nonce à Lisbonne y reprit le 15 octobre 1829 les relations diplomatiques.

A cette époque il eut la joie de voir améliorer la situation des Arméniens catholiques, grâce à la médiation des ambassadeurs d'Autriche et de France. Le 25 mars 1830 il prit des mesures de douceur et de conciliation relativement à la Prusse, et régla dans le bref et l'instruction à ce sujet les questions qui depuis longtemps formaient l'objet d'un démêlé. Mais ces mesures restèrent sans effet à Berlin pendant la vie de Pie VIII. Les princes des Etats protestants de la Confédération germanique ayant soulevé des différends avec le Saint-Siége, Pie VIII adressa le 30 juin 1830 un bref à l'archevêque de Fribourg et aux évêques de Mayence, de Rottembourg, de Limbourg et de Fulde. Cette lettre paternelle demeura sans résultat; l'édit des princes protestants ne reçut aucune modification, et l'esprit d'opposition contre l'Eglise ne fit que s'étendre. Un décret pontifical du 16 mai précédent prononçait qu'on pouvait procéder en sûreté à la canonisation du bienheureux Liguori, fondateur de la congrégation du Saint-Rédempteur.

Bientôt éclata en France la révolution de 1830. Un envoyé se rendit à Rome chargé de deux lettres au Pape, l'une écrite par la reine des Français au nom de Louis-Philippe, l'autre de l'archevêque de Paris qui consultait Pie VIII sur la prestation du serment. Le Pape chargea l'envoyé d'engager l'archevêque de Paris à prêter le serment s'il lui était demandé, et lui adressa à ce sujet un bref en date du 20 septembre 1830.

Au milieu de l'agitation qui ébranlait alors toute l'Europe, et au moment où éclatait l'insurrection de Varsovie, l'Eglise était à la veille de perdre son Chef suprême. Les travaux si multipliés du gouvernement ne pouvaient encore qu'altérer la santé chancelante de Pie VIII. Déjà depuis longtemps tout mouvement lui était devenu pénible et douloureux. Mais esclave de ses devoirs assidus, le Pape n'en récusait aucun. Lorsqu'il travaillait avec ses ministres, c'était pour eux un spectacle d'admiration que ce Souverain savant, réfléchi, bon, patient et modeste, qui comprenait rapidement les affaires, les jugeait d'un coup d'œil et avec l'infaillibilité de sa longue expérience. Lorsque fatigué des longues cérémonies du souverain pontificat, épuisé et n'ayant qu'un souffle de vie dans ce corps qui n'était qu'une plaie, il se vit sur le point de mourir, un de ses souvenirs fut encore pour les lettres et les sciences qu'il avait cultivées avec tant de succès. La dernière maladie de Pie VIII commença le 17 novembre, et il ne voulut pas même qu'on appelât à Rome ses neveux, tant il avait horreur de tout ce qui pouvait ressembler au népotisme. Le 28 il voulut recevoir les sacrements, demanda son confesseur et communia en viatique avec une ferveur exemplaire. Le soir il reçut l'extrême-onction. On n'avait plus l'espoir que de le voir survivre quelques heures à peine. Ce fut alors qu'il confessa qu'il mourait très-pauvre, trop pauvre peut-être, qu'il avait suivi les exemples donnés par Pie VII et Léon XII, et que comme eux, il n'avait pas enrichi sa famille, qu'il se repentait même d'avoir poussé l'austérité jusqu'à ne pas faire ce qu'il aurait dû peut-être pour un de ses excellents serviteurs. Après avoir donné des preuves touchantes de son esprit de religion et de bonté, il entra dans le repos des justes, la nuit du 30 novembre 1830.

Pie VIII fut un Pontife dont la piété solide, la charité, la modération, la droiture et le rare tempérament de justice et de clémence recommandent la mémoire. Il n'avait fait que six cardinaux ; sous son gouvernement Rome s'était embellie, et l'Etat pontifical avait joui d'une tranquillité parfaite. Pie VIII avait vécu soixante-neuf ans et dix jours, et régné un an et huit mois. Son successeur fut Grégoire XVI.

PIE IX. — Grégoire XVI étant mort le 1er juin 1846, le 13, dernier jour des Novendiali, l'oraison funèbre du Pontife, prononcée par Mgr Rosani, évêque d'Erithrée, avait clos les funérailles. Le 14, après avoir assisté le matin à la Messe solennelle du Saint-Esprit et entendu le discours sur l'élection future, prononcé par Mgr Luca Pacifici, chanoine de Sainte-Marie-Majeure et secrétaire pour les lettres latines, le Sacré Collége, au nombre de cinquante cardinaux, s'était rendu pro-

cessionnellement au Quirinal, le soir vers les six heures; à onze heures, en présence des cardinaux chefs d'ordre et du grand maréchal, on avait fait la clôture du conclave.

Le 15 juin, après la communion générale des cardinaux, le scrutin s'était ouvert; le 16, le Pape était élu. Rien n'était prêt pour une si prompte élection, et ce ne fut que le lendemain au matin que l'on put ouvrir les portes du conclave et annoncer au peuple romain qu'il avait pour Pape le cardinal Mastaï Ferretti, archevêque-évêque d'Imola, du nom de Pie IX.

On sait que Pie VII fut aussi évêque d'Imola; c'est en mémoire de ce Pontife que le nouveau Pape s'est ainsi nommé.

Jean-Marie Mastaï Ferretti, de la noble famille des comtes Mastaï, né à Sinigaglia, dans la légation d'Urbino et Pesaro, le 13 mai 1792, passa les premières années de sa jeunesse dans le monde, où sa naissance, sa fortune, ses talents, la distinction de ses manières et de sa personne lui donnaient le droit de prétendre à tout.

Vers l'âge de vingt ans, atteint d'une maladie fort grave, que les médecins déclaraient incurable, il eut recours à la sainte Vierge, se trouva un jour radicalement guéri, et, accomplissant le vœu qu'il avait fait, entra dans l'état ecclésiastique.

Ordonné prêtre, il prit la direction de l'hospice *Tata Giovanni;* on nomme ainsi une maison qu'avait fondée pour faire vivre et élever chrétiennement de petits et pauvres orphelins, un vieillard chrétien, maçon de son métier, dénué de toutes ressources, mais riche des trésors de la charité. Le jeune prêtre, touché de son dévouement, lui associa le sien; il consacra son temps, son travail, son argent, tout ce qu'il avait à cette œuvre de piété et de miséricorde. Le Pape avait fait son apprentissage auprès des ouvriers, des pauvres et des orphelins; il l'a continué par l'apostolat.

Sous le pontificat de Pie VII, Mgr Muri, depuis évêque *di Cita di Castello*, étant envoyé vicaire apostolique au Chili, l'abbé Mastaï Ferretti le suivit en qualité d'*auditeur* (conseiller ou théologien). Des différends étant survenus entre le vicaire apostolique et les gouvernements du Chili, l'obligèrent bientôt, ainsi que Mgr Muri, à quitter ce pays: et l'on dit que dans ces circonstances difficiles, le jeune *auditeur* montra un courage et une fermeté qui frappèrent singulièrement le grand Pape Léon XII. Ce Pontife le nomma prélat, chanoine de Sainte-Marie *in Via Lata*, et puis président du grand hospice de Saint-Michel, à *Ripa Grande*. On sait que cet établissement, l'un des plus beaux du monde, est comme l'Hôtel-Dieu de Rome, et que le président en a la direction active.

Le 21 mai 1827, Léon XII le donna pour premier pasteur à Spolète, sa patrie, qu'il avait érigée en archevêché. Mgr Mastaï occupa ce siége jusqu'en 1832. Le 17 décembre de cette année-là, Grégoire XVI le transféra à l'évêché d'Imola, poste important, et qui, au milieu des agitations auxquelles était alors en proie la Romagne, demandait un homme de choix, un caractère aussi ferme que sage. L'évêque remplit les espérances de Grégoire XVI, et tout le monde savait en Italie combien l'évêque d'Imola était vénéré et aimé dans tout son diocèse.

Réservé *in petto* dans le consistoire du 23 décembre 1839, et proclamé le 14 décembre 1840, il était cardinal du titre des saints Pierre et Marcellin. Sa réputation de talent et de piété était grande dans tous les Etats de l'Eglise, et à Rome, le peuple qui l'avait connu, qui l'avait vu à l'œuvre d'abord dans le pauvre établissement du vieux maçon, puis à Saint-Michel, le peuple, lorsque quelque devoir appelait dans la capitale de la chrétienté l'évêque d'Imola, qui bien rarement quittait son diocèse, disait en le voyant passer: *Voilà le futur Pape; Dieu nous le donnera.*

Pie IX n'avait, lors de son élection, que cinquante-quatre ans; il y a longtemps que le Sacré Collége n'avait donné à l'Eglise un Pape si jeune; il y a longtemps aussi qu'on n'avait vu un conclave durer si peu, et ne pas même laisser aux puissances temporelles les quelques jours nécessaires pour envoyer leurs instructions aux ambassadeurs, pour faire arriver à Rome les cardinaux des couronnes.

Grâce à Dieu, nous espérons de longues années encore au glorieux pontificat de Pie IX. Comment donc oserions-nous entreprendre de retracer l'histoire d'un Pape encore vivant, et donner ainsi comme un lambeau d'une de ces illustres biographies que la postérité seule peut recueillir? Résumer une sèche nomenclature de ces actes si nombreux et si grands qui tiennent en suspens le monde entier, et les présenter arides et décolorés de tout ce qui en fait l'enseignement, la raison et la vie, nos lecteurs ne nous le pardonneraient pas, et certes ils auraient raison. Prétendre, en face d'un Pontife sur le siége, apprécier, juger et caractériser les faits d'un pontificat qui nous régit, ce ne serait pas seulement outrager l'impartiale justice de l'histoire en prétendant la devancer, ce serait manquer aux plus simples devoirs de Chrétien, et nos éloges mêmes perdraient toute valeur comme toute apparence d'indépendance. D'ailleurs tous les actes de Pie IX si récents, si publics, sont parfaitement connus de tout le monde, et nous ne tracerions, pour ainsi dire, qu'une page rétroactive de journal sans intérêt, en racontant ce qui s'est passé sous les yeux de toute la chrétienté de nos jours. Ainsi tout, depuis les plus simples convenances des rapports du Chrétien avec le Père commun des fidèles jusqu'aux sévères exigences de l'historien, depuis la notoriété contemporaine des faits, dont nous ne ferions qu'une redite inutile, jusqu'à la grandeur et à l'importance de ces évé[illegible] ébranlé l'Europe tout en[illegible] nde impérieusement [illegible] du

Chrétien et l'amour du fidèle. Nous ne voulons manquer ni à l'un ni à l'autre de ces deux devoirs.

PIERRE (Saint). — Prince des apôtres et premier Pape, saint Pierre, avant sa vocation à l'apostolat, se nommait Simon. Il était fils de Jonas, marié, et exerçait la profession de pêcheur à Bethsaïde, petite ville de Galilée, sur les bords du lac de Génézareth; puis il vint, avec André, son frère, à Capharnaum, ville située de l'autre côté du lac, et ils y continuèrent leur premier état. André se fit disciple de saint Jean-Baptiste; et ce précurseur du Messie ayant vu un jour venir à lui celui qui était l'objet de l'attente de la nation juive, l'appela l'*Agneau de Dieu*. André vint annoncer à Simon, son frère, qu'il avait trouvé le Messie, et, dès le lendemain, il l'amena à Jésus-Christ. Le Sauveur regardant Pierre d'un œil affectueux, lui dit, que désormais au lieu de Simon, fils de Jonas, il s'appellerait Céphas, mot syro-chaldaïque qui signifie Pierre. Les deux frères, après avoir passé un jour avec le Sauveur, s'en retournèrent aux occupations de la pêche, mais ils venaient de temps à autre l'écouter, et recevoir de lui les paroles de vie. Quelques mois s'étant écoulés, Jésus-Christ revenant de Jérusalem, les rencontra sur les bords du lac de Génézareth, où ils lavaient leurs filets. Etant monté dans leur barque, il instruisait le peuple, qui venait l'écouter en foule. Ensuite, il dit à Pierre : *Jetez vos filets en pleine mer.* (*Luc.* v, 4.) Pierre obéit, et tandis qu'ils n'avaient pu rien prendre toute la nuit, la pêche fut si abondante que leurs filets se rompaient. Pierre étonné du miracle, et se jugeant indigne que le Ciel fît ce prodige en sa faveur, se jeta aux pieds de Jésus, protestant qu'il ne méritait pas d'approcher de lui, parce qu'il n'était, dit-il qu'un homme pécheur, et dès ce moment il quitta tout pour suivre le Sauveur.

C'est Jésus-Christ lui-même qui choisit saint Pierre pour être le point d'unité du corps des Chrétiens et le chef de son Eglise, à qui l'on donna plus tard le nom de Pape. Non-seulement Jésus-Christ établit saint Pierre chef de son Eglise, mais encore il lui donna de fréquentes preuves de sa prédilection. En effet, Jésus ayant interrogé ses disciples sur ce que les Juifs disaient à son sujet, il ajouta : *Et vous, qui dites-vous que je suis? Simon Pierre répondant, dit : Vous êtes le Christ, Fils du Dieu vivant.*

Et Jésus repondant, lui dit : Tu es heureux, Simon, fils de Jean ; car ni la chair ni le sang ne t'ont révélé ceci, mais mon Père qui est dans les cieux.

Et moi, je te dis que tu es Pierre, et sur cette pierre j'élèverai mon Eglise et les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle.

Et je te donnerai les clefs du royaume des cieux; et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié aussi dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux. (*Matth.* xvi, 15-19.)

C'est donc à cette glorieuse confession de foi que saint Pierre dut cette primauté de Chef de l'Eglise, perpétuée par ses successeurs légitimes, primauté incontestable et reconnue même par les plus grands adversaires de la papauté. Luther s'exprime ainsi : « Personne ne nie que Pierre ne soit le premier parmi les apôtres. » (*In disp. Lyps.*) « Pour ce qui est, » dit-il encore, « de l'honneur et de la soumission qui sont dus au Souverain Pontife et au Siége de Rome, je n'ai jamais nié la primauté d'honneur à saint Pierre ni à ses successeurs. Au contraire, je l'ai constamment confessée et fortement défendue. Si l'on considère l'importance de cette primauté, on verra que la chose ne mérite pas que nous rompions l'unité de l'Eglise. » (*Contre les anabaptistes.*) « Je ne nie pas, » continue Luther, « que l'Evêque de Rome ne soit, n'ait été et ne doive être le premier. Ce qui me porte à croire que le Pontife romain est sur tous les autres le plus grand, c'est premièrement la volonté de Dieu, laquelle est visible en cette affaire : car le Pontife romain n'eût jamais pu arriver à cette monarchie, si Dieu ne l'eût voulu. Or la volonté de Dieu, de quelque manière qu'elle nous soit signifiée, doit être reçue avec respect, et partant il n'est pas permis de résister au Pontife romain en sa primauté. Cette raison est si puissante, que, quand même il n'y aurait en sa faveur aucun texte de la sainte Ecriture, ni aucune autre raison, celle-ci serait assez forte pour réprimer ceux qui lui résistent. » (Traité intitulé : *Résolution sur treize propositions*, c. 1er de l'édition de Iéna.) Après Luther, Calvin s'exprime d'une manière non moins positive sur la primauté de saint Pierre : « Pierre, » dit-il, « a été le principal entre les apôtres, je ne le nie pas; j'avoue même qu'en considération de l'excellence des dons dont le Seigneur l'avait comblé, il avait un fort grand pouvoir, ce qui faisait que toutes les fois qu'ils étaient assemblés, l'assemblée lui rendait respect, honneur, soumission. » (*Traité de la réforme de l'Eglise.*) Puis Zuingle accorde que « saint Pierre a été élevé en autorité au-dessus des autres apôtres. » Après ces trois prétendus réformateurs, une foule d'autres protestants, sceptiques, incrédules, tous sont forcés de reconnaître la primauté donnée par Dieu lui-même à saint Pierre et à ses successeurs légitimes. (*Dictionnaire des apologistes involontaires*, publié par M. l'abbé Migne.)

Mais revenons à la vie de saint Pierre.

Un jour que Jésus marchait sur les eaux, Pierre lui demanda d'aller à lui, et le Sauveur le lui permit pour récompenser son amour. Il est vrai que l'agitation des flots, causée par le vent, excita en lui un mouvement de crainte qui ébranla, pour le moment, la fermeté de sa foi; mais Jésus le rassura et le soutint. Le Sauveur passa ensuite dans le pays de Génézareth, de l'autre côté du lac, et y annonça la nouvelle du salut; mais comme il avait prêché des vérités que l'orgueil des esprits avait empêché qu'on ne goûtât, ceux qui l'écoutaient se

retirèrent. Il demanda alors à ses apôtres s'ils ne voulaient pas aussi le quitter et s'en aller à l'exemple des autres; mais saint Pierre, prenant la parole pour tous, lui dit: *Seigneur, à qui irions-nous? Vous avez les paroles de la vie éternelle: nous croyons et nous le savons certainement, que vous êtes le Christ, Fils de Dieu.* (*Joan.* VI, 68-70.)

La foi et le zèle de Pierre éclatèrent en bien d'autres occasions. Quand Jésus-Christ annonça à ses disciples qu'il allait être livré à ses ennemis, et qu'il serait abandonné de tous les siens, cet apôtre assura qu'il mourrait avec lui plutôt que de lui être infidèle, et que quand tous les autres l'abandonneraient, pour lui, il ne s'en séparerait jamais. Il en avait effectivement la volonté, mais comme elle était mêlée d'une présomption qui avait besoin d'être guérie par un remède qui l'humiliât, Jésus-Christ lui dit: *Je te le dis en vérité, cette nuit même, avant que le coq chante, tu me renieras trois fois.* (*Matth* XXVI, 75.) Puis ils se rendirent au jardin de Gethsémani, où les Juifs, conduits par Judas, vinrent se saisir de Jésus-Christ. Pierre, prenant une épée, en frappa Malchus, domestique du grand prêtre, et lui coupa l'oreille droite; mais le Sauveur le réprimanda et lui ordonna de mettre l'épée dans le fourreau. Pierre sentit bientôt son courage se refroidir, et il ne suivait déjà plus son Maître que de loin. Arrivé chez Caïphe, il se tenait assis dehors, dans la cour; *et une servante, s'approchant, lui dit: Et vous aussi vous étiez avec Jésus le Galiléen? Mais Pierre le nia devant tous disant: Je ne sais ce que vous dites. Et comme il sortait hors de la porte, une autre servante le vit, et dit à ceux qui étaient là: Celui-ci était aussi avec Jésus le Nazaréen. Et il le nia derechef avec serment: Je ne connais pas cet homme.*

Peu après, ceux qui se trouvaient là, s'approchant de Pierre, lui dirent: Certainement vous aussi vous êtes de ces gens-là: votre langage vous décèle. Alors il se mit à jurer avec exécration qu'il ne connaissait point cet homme. Et aussitôt le coq chanta.

Alors Pierre se souvint de la parole que lui avait dite Jésus: Avant que le coq chante, tu me renieras trois fois. Et étant sorti dehors, il pleura amèrement. (*Matth.* XXVI, 69-75.) La tradition dit même qu'à force de pleurer son crime, ses joues se cavèrent et devinrent, pour tous, une marque visible de son repentir. « Heureuses larmes, » s'écrie saint Ambroise, « qui ne demandent point de pardon et qui le méritent! Aussi le divin Sauveur oublia la faute de ce sincère pénitent, et continua de répandre sur lui ses faveurs avec abondance. »

Lorsque Pierre fut retourné à ses filets sur le lac de Génézareth, pendant qu'il était occupé à la pêche, il aperçut Jésus-Christ sur le bord, et il se jeta à la nage pour aller à lui. Quand il fut arrivé sur le rivage avec Jean et les autres, ils y virent des charbons allumés, avec un poisson rôti et du pain. Lorsqu'ils eurent mangé, Jésus dit à Simon Pierre: *Simon, fils de Jean, m'aimes-tu plus que ceux-ci? Il lui répondit: Oui, Seigneur, vous savez que je vous aime. Jésus lui dit: Pais mes agneaux. Il lui dit de nouveau: Simon, fils de Jean, M'aimes-tu? Il lui répondit: Oui, Seigneur, vous savez que je vous aime. Jésus lui dit: Pais mes agneaux.*

Il lui dit une troisième fois: Simon, fils de Jean, m'aimes-tu? Pierre fut contristé qu'il lui eût dit une troisième fois: M'aimes-tu? Et il lui répondit: Seigneur, vous savez toutes choses; vous savez que je vous aime. Jésus lui dit: Pais mes brebis. (*Joan.* XXI, 15-17.)

Après cette triple assurance de son amour, qui, selon les saints Pères, réparait le scandale de son triple reniement, Jésus-Christ lui confia la mission de gouverner son Eglise tout entière, et lui prédit ensuite qu'il terminerait sa vie par le supplice de la croix. Jésus apparut à Pierre et aux autres sur une montagne de Galilée, et leur ordonna de prêcher à toutes les nations l'Evangile, le baptême et la pénitence, et leur promit de confirmer leur doctrine par des miracles. Retournés à Jérusalem, les apôtres s'enfermèrent dans le cénacle, occupés à la prière, en attendant la descente du Saint-Esprit. Lorsqu'ils eurent reçu le Saint Esprit, saint Pierre, transformé en un homme nouveau, fit aux Juifs un discours si éloquent, qu'il en convertit trois mille, qui reçurent le baptême, ainsi que les dons du Saint-Esprit.

Depuis ce premier discours de saint Pierre, Dieu fit croître de jour en jour le nombre des fidèles par son ministère. C'est à quoi contribua beaucoup la guérison d'un boiteux fort connu dans la ville de Jérusalem, et qui se tenait à la porte du temple. Cet homme, voyant les apôtres, les pria de l'assister de quelque aumône. Mais saint Pierre lui dit: *Je n'ai ni or ni argent; ce que j'ai, je vous le donne. Levez-vous, au nom de Jésus de Nazareth, et marchez.* (*Act.* III, 7.) Il le prit en même temps par la main pour le faire lever; aussitôt ses jambes et ses pieds devinrent fermes; il se leva avec légèreté, et entra dans le temple avec les apôtres louant Dieu. Ceux qui le virent en cet état furent remplis d'admiration et d'étonnement, et un peuple nombreux s'assembla autour des apôtres dans la galerie de Salomon. Saint Pierre, profitant de l'occasion, leur dit: *Enfants d'Israël, quel est le motif de votre étonnement? et pourquoi arrêtez-vous les yeux sur nous, comme si nous avions guéri cet homme par notre propre puissance? Ce n'est pas nous, c'est Jésus-Christ, Fils unique du Très-Haut, le même que vous avez livré à Ponce Pilate, en forçant ce gouverneur infidèle à porter la sentence de condamnation; c'est ce fils de David, votre Christ et votre vrai Roi, que le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, vient de glorifier. Vous lui avez préféré un insigne brigand, un homicide; vous avez opiniâtrément sollicité la délivrance de Barabbas et fait proscrire l'Auteur même de la vie, que Dieu a ressuscité d'entre les morts, ainsi que nous l'attestons, nous qui l'avons vu de nos*

propres yeux dans la gloire de sa résurrection et de son triomphe. C'est par la foi qu'on doit avoir en lui que cet homme, que vous voyez et connaissez tous, vient d'obtenir une guérison complète à la vue de tant de témoins. (*Act.* III, 12-15.)... Et il leur parla avec tant de force de ce qu'ils avaient vu de leurs propres yeux, et que tout le monde connaissait, qu'après ce discours cinq mille personnes, sans y comprendre les femmes ni les enfants, se convertirent et demandèrent le baptême.

Les premiers fidèles n'avaient qu'un cœur et qu'une âme, et ils mettaient leurs biens en commun. Ceux qui étaient riches vendaient leurs propriétés et en déposaient le prix aux pieds des apôtres pour les répartir entre tous, selon les besoins de chacun. (*Ibid.*, 32.) Ananie entreprit, de concert avec sa femme Saphire, de tromper le Prince des apôtres. Ayant vendu ses terres, il présenta une partie de l'argent qu'il en avait rétiré et retint le reste. Dieu révéla au Chef de son Eglise cette criminelle dissimulation et la punit avec une rigueur étonnante. *Ananie*, lui dit saint Pierre, en le regardant fixement, *c'est à Dieu que vous mentez, et non aux hommes. Vous a-t-on contraint par des sollicitations à vous défaire de votre héritage? et quel aveuglement, sous l'apparence de l'œuvre la meilleure, vous précipite dans les piéges de Satan?* Frappé de ces mots comme d'un coup de foudre, Ananie tomba mort. Et, se levant, deux jeunes gens l'enlevèrent, et l'ayant emporté, ils l'ensevelirent. *Environ trois heures après, sa femme, ignorant ce qui était arrivé, entra. Pierre lui dit : Dis-moi si tu as vendu ton champ tant? Elle répondit : Oui, tant. Et Pierre lui dit : Pourquoi vous êtes-vous concertés ensemble pour tenter l'Esprit-Saint? Voilà que ceux qui ont enseveli ton mari sont à la porte pour t'emporter. Et aussitôt tombant à ses pieds, elle expira. Les jeunes gens entrant la trouvèrent morte, et ils l'emportèrent et l'ensevelirent auprès de son mari.* (*Act.* v, 1-10.)

Saint Pierre paraissait de plus en plus puissant en œuvres et en paroles. Les miracles et les prodiges se multipliaient sous sa main. On exposait même les malades dans les rues sur des lits, afin que, quand il passerait, son ombre au moins en couvrît quelques-uns, et qu'ils fussent guéris. Dieu faisait paraître sa puissance par le ministère des autres apôtres. Leur courage fut bientôt mis à l'épreuve. Le grand prêtre Caïphe et ceux de sa faction, qui était celle des sadducéens, irrités de la prédication de l'Evangile, firent prendre les apôtres et les mirent dans les prisons de la ville; mais un ange vint la nuit leur ouvrir les portes, sans que les gardes s'en aperçussent, et leur ordonna de retourner dans le temple et d'y annoncer l'Evangile comme auparavant. On trouva donc le lendemain la prison fermée et les gardes à la porte, mais il n'y avait personne dedans. On en fit le rapport au conseil des Juifs, qui se trouva fort embarrassé. En même temps on vint leur dire que les apôtres étaient dans le temple, et qu'ils y prêchaient. L'officier alla aussitôt avec ses gardes, et amena les apôtres. On leur demanda comment ils osaient encore prêcher Jésus, après les défenses qu'on leur en avait faites. Saint Pierre répondit pour tous, comme il avait déjà fait dans une autre rencontre, qu'ils étaient plus obligés d'obéir à Dieu qu'aux hommes; qu'ils étaient témoins de la résurrection de Jésus-Christ, et que le Saint-Esprit l'attestait encore par les miracles qu'il leur faisait faire. Caïphe et les autres du conseil furent si irrités de cette réponse, qu'ils délibéraient déjà de les faire mourir, lorsque Gamaliel, célèbre docteur de la Loi, détourna le coup par une habile observation : ils firent néanmoins fouetter les apôtres, et leur défendirent plus expressément de prêcher Jésus-Christ. Mais eux, pleins de joie d'avoir essuyé des opprobres pour son saint nom, n'eurent aucun égard à cette défense.

Peu de temps après saint Pierre sortit de Jérusalem pour prêcher l'Evangile hors de la Judée. Il alla d'abord à Samarie, où la parole de Dieu avait déjà été reçue; il imposa les mains aux fidèles de cette ville, et le Saint-Esprit leur fut donné. Un magicien fameux, nommé Simon, voyant que ceux à qui les apôtres imposaient les mains recevaient en même temps tous les dons de l'Esprit-Saint, leur offrit de l'argent pour avoir le même pouvoir. Pierre eut horreur de l'ambition sacrilége de Simon; il la rejeta avec indignation, et l'exhorta à faire pénitence de son péché. Cependant, comme Dieu voulait que l'Evangile fût aussi prêché aux gentils, il dit à cet apôtre dans une vision, d'aller baptiser et instruire le premier des gentils qu'il voulait appeler à la foi. C'était un centenier nommé Corneille, dont les prières et les aumônes étaient agréables à Dieu. Il écouta saint Pierre avec docilité; il crut, lui et toute sa famille.

La sollicitude pontificale de saint Pierre le conduisit d'abord à Lydde, ville de la tribu d'Ephraïm, assez proche de la Méditerranée, et sur la route de Césarée, et ayant été visiter un paralytique, nommé Enée, retenu depuis huit ans dans son lit, il fut touché de compassion. *Enée*, lui dit-il, *le Seigneur vous guérit, levez-vous; et pour faire connaître à tout le monde le plein effet de sa puissance, faites vous-même votre lit.* (*Act.* IX, 34.) Le paralytique se levant aussitôt en pleine santé, fit son lit; et le bruit de cette nouvelle se répendit par toute la ville et les habitations de la plaine de Sarone où elle était située.

Les merveilles qu'opérait saint Pierre à Lydde furent bientôt connues à Joppé, village proche de là. Or il venait de mourir une femme chrétienne, nommée Tabithe, et plus communément la mère des pauvres, parce qu'elle s'était entièrement consacrée à leur service. On envoya donc deux personnes à Lydde, pour prier le Prince des apôtres de se rendre à Joppé. Il partit aussitôt avec les messagers, qui, en arrivant, le conduisirent à la salle où le corps de Tabithe

était exposé. Il n'était pas entré qu'une troupe de pauvres veuves l'environnèrent en se lamentant. Pierre pleura avec elles, et, ne doutant pas du miracle, se prosterna pour prier ; puis, se tournant vers le corps, il dit à haute voix : *Tabithe, levez-vous.* (*Ibid.*, 40.) Tabithe ouvre les yeux et se met sur son séant. Puis, lui tendant la main, saint Pierre aide Tabithe à se lever tout à fait et la rend aux pauvres en parfaite santé. La nouvelle de ce miracle se répandit par toute la ville, et un grand nombre de citoyens se convertirent. Saint Pierre alla ensuite à Antioche, capitale de l'Orient, et il en fut le premier évêque. Il n'y résida pas toujours : car son zèle lui fit parcourir le Pont, la Cappadoce, la Galatie, la Bithynie, l'Asie Mineure. Ensuite il vint à Rome, afin de combattre l'erreur et l'idolâtrie jusque dans les lieux où elles dominaient avec le plus d'empire. C'est à ce temps qu'il faut rapporter ce voyage, selon la Chronique d'Eusèbe et le témoignage de saint Jérôme, c'est-à-dire, en la seconde année de l'empire de Claude qui était l'an de Jésus-Christ 42. Mais il paraît qu'il n'y demeura pas longtemps : car il était à Jérusalem l'année suivante. La Judée obéissait alors à Hérode Agrippa. Ce prince, qui voulait gagner l'affection des Juifs, et leur donner des preuves du zèle qu'il avait pour leur loi, excita contre les disciples de Jésus-Christ un nouvelle persécution. Il fit mourir l'apôtre saint Jacques, dit le Majeur, frère de saint Jean. Il fit aussi arrêter saint Pierre, et le fit garder en prison par seize soldats, voulant attendre que le temps de la Pâque fût passé, pour le faire mourir. Mais, pendant que l'Eglise faisait à Dieu de continuelles prières pour la délivrance de cet apôtre, l'ange du Seigneur vint dans sa prison, la remplit de lumière, réveilla Pierre, lui ordonna de se lever promptement et de le suivre. En même temps les chaînes dont il était lié tombèrent, les portes s'ouvrirent et saint Pierre sortit. L'ange l'ayant conduit jusqu'au bout d'une rue, le quitta et disparut. Pierre étant revenu à lui se réfugia dans la maison de Marie, mère de Jean Marc, parent de saint Barnabé, où plusieurs fidèles étaient assemblés : ce qui les remplit d'étonnement et de joie. Saint Luc, ni aucun des auteurs de ce temps ne nous apprennent où alla saint Pierre, en sortant de cette maison, ni ce qu'il fit jusqu'au concile de Jérusalem. Il paraît néanmoins qu'il retourna dans les provinces de l'Asie pour y faire de nouvelles conversions. Quelques-uns croient que ce fut alors qu'il alla à Rome, et qu'il y travailla à prêcher l'Evangile aux infidèles.

Ce fut à cette époque qu'il écrivit sa première Epître pour ceux du Pont, de la Bithynie, de la Galatie et de la Cappadoce. Elle est datée de Babylone, qui est le nom qu'il donnait à la ville de Rome, ainsi que l'entendent Eusèbe, saint Jérôme et les autres Pères, et écrite vers le milieu du Ier siècle ; il l'adresse aux Juifs convertis, répandus dans ces provinces. Après avoir passé près de trois ans en cette ville, il retourna à Jérusalem, où se tint le premier des conciles. Ce fut à l'occasion de ce que saint Tite vint consulter les apôtres et les anciens, sur ce que quelques Juifs convertis soutenaient qu'on ne pouvait être sauvé sans la circoncision et l'observation de la Loi de Moïse. Les apôtres saint Pierre, saint Jean et saint Jacques et toute l'Eglise s'étant assemblés, saint Pierre parla et fut d'avis de ne point imposer aux nations, c'est-à-dire aux gentils qui se convertissaient, un joug que la loi de l'Evangile rendait inutile. Le sentiment de cet apôtre fut embrassé par toute l'assemblée. Dans cette même année (an de J.-C. 51) saint Pierre retourna à Antioche, puis à Rome.

On ne sait que très-peu de chose de ce qu'il fit depuis l'an 51, jusqu'au temps de sa mort. Mais on comprend par quelques endroits de ses Epîtres, qu'il employa cet espace de temps, qui fut de quinze ans, à prêcher dans la ville de Corinthe, à travailler à la conversion des Juifs et des païens ; qu'il envoya de ses disciples pour fonder des Eglises en divers lieux de l'Italie, et dans les autres provinces de l'Occident. Il envoya prêcher dans les Gaules Trophime et saint Crescent disciples de saint Paul. C'est ce que nous apprend le témoignage des évêques de la province d'Arles, qui, en écrivant au Pape saint Léon, vers le milieu du Ve siècle, rappellent ce fait comme une chose connue dans la Gaule et qui ne pouvait être ignorée à Rome. On dit qu'il vint à Rome vers l'an 58, qu'il y fit de grands fruits par ses prédications et par ses miracles ; que de Rome il porta l'Evangile en divers endroits de l'Europe. Il est du moins constant qu'il retourna à Rome vers l'an 65. Saint Paul y arriva quelque temps après. Tous deux travaillèrent par leurs prédications et par leurs miracles avec tant de succès que le démon en frémit. On était alors sous le règne de Néron, que l'histoire dépeint comme un monstre d'infamie et de cruauté. Les impiétés et tous les vices régnaient dans Rome.

Saint Pierre, non plus que saint Paul, ne flatta point les puissances du siècle, en leur cachant la vérité, pour s'épargner un supplice qu'il regardait comme sa gloire. Il redoubla son zèle et son ardeur, et prêcha avec tant de force la chasteté, l'amour de Dieu, et toutes les autres vertus qui font le Chrétien que les païens en furent irrités. On dit que les fidèles, craignant qu'on ne le fît mourir, le prièrent instamment de se retirer. Saint Pierre refusant d'abord, céda à leur importunité, et choisit pour cela le temps de la nuit. Mais à peine était-il à la porte de la ville, que Jésus-Christ lui apparut. Le saint apôtre lui demanda : *Seigneur où allez-vous ?* — *Je viens à Rome*, lui répondit Jésus-Christ, *pour être crucifié de nouveau.* Saint Pierre vit dans ses paroles un reproche de sa lâcheté et une marque que Dieu lui demandait le sacrifice de sa vie. Il retourna sur ses pas, et raconta cette vision aux fidèles, la leur expliquant dans le sens où il l'entendait. Bientôt après on vint, par ordre de Néron, pour le prendre et le mettre en prison. Saint Paul avait déjà

été arrêté pour la conversion qu'il avait faite d'un des officiers de ce prince, et de l'une de ses concubines qu'il avait arrachée pour la porter à la continence; car le plus grand crime que les païens faisaient aux apôtres, était de prêcher la chasteté. Saint Pierre et saint Paul furent longtemps en prison; tout chargés de chaînes, ils faisaient un grand nombre de conversions parmi lesquelles on a remarqué celle de leurs gardes, saint Processe et saint Martinien. Saint Pierre profita de cet espace de temps pour faire souvenir les fidèles des vérités qu'il leur avait enseignées et de s'appliquer aux bonnes œuvres: ce fut le sujet de sa seconde Epître, qui est comme son testament spirituel: le style en est majestueux et l'on y admire un sens profond renfermé en peu de paroles. On tira saint Pierre et saint Paul de la prison Mamertine, où ils rétaient restés huit mois, et ils furent fouettés avant d'aller au supplice. Saint Pierre arrivé sur le lieu de l'exécution, demanda comme une grâce d'être crucifié la tête en bas, se jugeant indigne de mourir de la même manière que son Maître, ce que les bourreaux lui accordèrent. Son martyre, ainsi que celui de saint Paul, eut lieu le 29 juin de l'an 66, dans un marais près du Tibre, et non loin du chemin d'Ostie. Leurs corps furent enterrés dans les catacombes à deux milles de Rome. Ils n'y restèrent pas longtemps et le corps de saint Pierre fut porté sur le mont Vatican. L'église bâtie sur ce mont a un magnifique souterrain qu'on nomme la *Confession de saint Pierre*, et qui renferme la moitié de son corps, l'autre moitié se trouve dans la grande église de Saint-Paul, sur le chemin d'Ostie.

PONTIEN (Saint), dix-huitième Pontife. — Saint Pontien, citoyen romain et fils de Calpurnius, fut choisi pour succéder à saint Urbain I[er] et élu le 22 juillet 230. Il gouverna l'Eglise assez tranquillement pendant l'espace de cinq ans, jusqu'à la mort de l'empereur Alexandre Sévère, que nous avons dit avoir été si favorable aux Chrétiens. Mais ce prince ayant été tué, Maximin lui succéda, prince cruel, qui devint bientôt l'horreur du sénat et du peuple romain. Dès qu'il commença à régner, il se déclara le persécuteur de l'Eglise. Il poursuivit d'abord les ministres de la religion chrétienne, c'est-à-dire les évêques et les prêtres, croyant qu'il lui serait aisé de faire tomber l'édifice, dès qu'il en aurait ôté les appuis. Saint Pontien en était le principal. Il fut aussi des premiers que l'on attaqua. Maximin le chassa de son Siége, et le relégua avec un saint prêtre nommé Hippolyte, dans l'île de Sardaigne, en 235, première année de Maximin, sous le consulat de Sévère et de Quintien. C'était le condamner à une mort certaine, parce que l'air de ce pays était malsain pour ceux qui n'y étaient pas nés; plusieurs ont avancé qu'après avoir souffert bien des misères, il fut assommé à coups de bâton. Dans son exil, saint Pontien renonça au pontificat, le 28 septembre 235, après avoir tenu le Saint-Siége 5 ans et 3 mois, et mourut le 19 novembre de la même année. Le 21 novembre, seulement après sa mort, on élut, pour le remplacer, Anterre, qui ne régna guère plus d'un mois. Le corps de saint Pontien fut apporté à Rome et déposé dans le cimetière construit par le Pape saint Calixte et l'on croit que cette translation fut faite par le Pape saint Fabien.

PRELATURE ROMAINE. — Les laïques ne sont pas exclus de la prélature, seulement elle leur impose la loi du célibat, mais elle ne leur impose pas l'obligation de rester prélats; ils peuvent toujours abandonner la prélature, et par conséquent reprendre leur liberté.

On appelle prélature de grâce celle que donne la faveur; mais il y a aussi la prélature de justice. Le Pape nomme des prélats directement et selon son bon plaisir; mais il est des conditions déterminées, de naissance, de fortune, de savoir, et lorsqu'on les remplit, on peut se présenter devant le tribunal de la *signature*, qui admet ou refuse le candidat, selon qu'il réunit ou ne réunit pas les conditions voulues.

Dans Rome, les charges de gouverneur de Rome, de majordome, de préfet des palais apostoliques, d'auditeur général et de clerc de la chambre, d'auditeur de la Rote, etc, etc.; dans les provinces, les places de délégats apostoliques, sont réservées à la haute prélature, dite *in mantellata*, dont les membres sont encore appelés prélats domestiques.

Les camériers secrets, dits *participants*, parce que leur service de tous les jours auprès du Pape est rétribué au nombre de quatre, appartenant aux plus nobles familles; les camériers secrets surnuméraires, dont le nombre est illimité; les camériers secrets d'honneur, inférieurs aux autres dans l'ordre des préséances, et les camériers *extra urbem*, titre purement honorifique, forment la seconde classe de prélats, dits *prélats palatins*, *montelloni* ou *di montellone*.

PRISE DE POSSESSION A SAINT-JEAN DE LATRAN (CÉRÉMONIE DE LA). — L'église de Saint-Jean de Latran occupe le premier rang entre toutes les églises catholiques; elle porte son titre, pour ainsi dire, écrit sur le front, *Sacrosancta Lateranensis Ecclesia omnium Urbis et orbis Ecclesiarum mater et caput*. Elle est la cathédrale du monde, car elle est la cathédrale de Rome, et voilà pourquoi l'évêque du monde, évêque de Rome, le Pape, s'y rend peu après son couronnement, solennité surtout ecclésiastique et non point presque exclusivement civile et politique, comme le veulent certains auteurs. La cérémonie n'a nullement ce dernier caractère, il suffit de parcourir avec quelque attention le cérémonial que nous allons décrire, pour en être convaincu; il rappelle dans presque toutes ses parties, ce qui, dans les cas analogues, se fait pour les évêques. A Saint-Jean de Latran, ce n'est point le roi des

Etats romains qui vient prendre possession de son royaume, c'est l'évêque de Rome qui vient prendre possession de son évêché, ou du moins, si les deux choses sont mêlées, on ne peut s'empêcher de le reconnaître, le roi n'est là qu'au second rang et disparaît sans cesse derrière le pasteur.

Ce mot même de prise de possession est moderne, le mot primitif a une acception purement religieuse; la cérémonie s'appelait la procession (*processio et processione*), parce que le Pape et son cortége s'y rendaient encore processionnellement. Sixte-Quint, le premier, changea ce vieux nom et introduisit celui de *possessio*. Du reste, et quoi qu'il soit du mot, dès le XII[e] siècle, la chose était en usage. Calixte II prit possession, le 2 juin 1120, aux acclamations du peuple. En 1305, Clément V, couronné à Lyon, dans l'église Saint-Just, se souvenant de ce que ses prédécesseurs avaient toujours pratiqué à Rome, voulut aller prendre possession dans une autre église, comme Célestin V l'avait fait à Aquila. Depuis Grégoire XI, qui rendit à Rome la résidence pontificale, en 1377, la prise de possession s'est faite à l'avénement de chaque nouveau Pontife, et toujours à Saint-Jean de Latran. Elle avait lieu immédiatement après le couronnement. Jules II, en 1503, l'ajourna à un autre jour; Grégoire XIV, en 1590, suivit cet exemple, auquel leurs successeurs se sont jusqu'à présent conformés.

Le cérémonial de la prise de possession n'est plus ce qu'il fut jadis. Léon X, en 1513, est le dernier Pape qui l'ait observé dans toute sa magnificence. Il a été successivement et diversement modifié et amoindri. Le voici tel qu'il est maintenant pratiqué.

Le préfet des maîtres des cérémonies notifie aux cardinaux, à la prélature, à tous les dignitaires appelés à la cérémonie, le jour fixé par le Souverain Pontife. La veille, au nom du Saint-Père, on distribue publiquement et à domicile d'abondantes aumônes. Le Pape fait des fondations pieuses, donne aux sciences, aux lettres, aux arts, à l'agriculture et à l'industrie de précieux et effectifs encouragements.

A l'heure indiquée, les cardinaux, en cortége de *gala* et en habit de cérémonie, se rendent au palais que le Pape habite; le cortége se forme et sort au bruit de l'artillerie du château Saint-Ange.

Dragons, carabiniers, garde civile, piqueurs à cheval, camériers secrets, capitaine de la garde suisse en grand uniforme, gouverneur de Rome en habit de prélat, sur son cheval caparaçonné de violet, détachement de la garde noble.

Croix papale portée par le crucifère pontifical auditeur de Rote, sur sa mule blanche, le Pape en rochet et camail, portant l'étole précieuse, et bénissant le peuple des portières de sa voiture, traînée par six chevaux noirs.

Dans une seconde voiture, le doyen et le sous-doyen du Sacré Collége, avec deux autres cardinaux. Tout autour des carrosses, les domestiques en livrée, les doyens portant le parasol et la bourse pour recevoir les placets; les gardes suisses.

Le commandant et le capitaine des gardes nobles, les princes, tous en grand costume et richement montés; garde civile, carabiniers, dragons. Dans sept voitures de file à six chevaux, les dignitaires de la maison pontificale, leurs gentilshommes, ceux du gouverneur de Rome, du commandant des gardes nobles, etc., etc. Enfin, un détachement de cavalerie.

C'est dans cet ordre que le cortége défile et parcourt les rues et les places, toutes, d'un bout à l'autre, magnifiquement décorées d'arcs de triomphe, de feuillage, de guirlandes de fleurs et de tentures. Au palais de Latran, sur la place de la basilique est dressé un somptueux pavillon; là, entouré des *fidèles* (103) du Capitole, à l'ancien costume jaune et rouge; des doyens, camériers, chapelains, gentilshommes, pages; des juges du Capitole, du prieur des chefs du quartier et des trois conservateurs, le sénateur de Rome, en grand costume, attend. La voiture du Pape apparaît, arrive, s'arrête; l'écuyer majeur ouvre la portière et le sénateur, à genoux sur le marche-pied, félicite le Pontife, lui présente les clefs de la ville, et en son nom, au nom du sénat et du peuple romain, prête le serment d'obéissance et de fidélité. Le Pape le reçoit, remercie et bénit.

La voiture se dirige vers la basilique; les chanoines de Latran et les pénitenciers Franciscains (104) accourent à sa rencontre. Le cortége, laissant voitures et chevaux, se range sous le portique. A la grande porte, le corps diplomatique, les princes romains, les commandants de l'armée pontificale offrent leur hommage au Saint-Père.

L'Eglise est tapissée de tentures de soie frangées d'or; des inscriptions relatives à la cérémonie, se lisent aux portes, au trône, à l'autel papal. Un riche prie-Dieu est placé à la balustrade du portique, le Pape s'y met à genoux, au milieu des cardinaux revêtus des

(104) On appelle ainsi les domestiques de la magistrature municipale, que composent le sénateur, les conservateurs, le prieur des chefs du quartier, etc. Les *fidèles* ne sont pas toutefois les domestiques des magistrats, mais ceux de la magistrature, ou plutôt ils sont les domestiques de Rome. Les neuf places de *fidèles* sont réservées aux habitants de Viterchiano, village de l'ancienne Etrurie, qui, en 1266, soutint un siege et repoussa les Viterbois, alors révoltés contre Rome. C est par reconnaissance de ce service que Rome leur a donné et conservé le privilége d'occuper seuls les emplois domestiques anoblis par le titre de *fedeli del Campidoglio*.

(104) On sait que les pénitenciers de Latran sont des Franciscains, ceux de Sainte-Marie-Majeure des Dominicains, et ceux de Saint-Pierre des Cordeliers. Les Cordeliers tiennent cette charge de Clément XIV, qui sortait de leur Ordre, et qui la leur donna après la suppression des Jésuites, auxquels elle appartenait auparavant. On a, depuis le rétablissement de la Compagnie de Jésus, respecté la possession acquise.

habits sacrés. Le cardinal-archiprêtre (105), en chape rouge, lui donne à baiser le crucifix d'ivoire, les cloches s'ébranlent, les chantres entonnent l'antienne : *Ecce sacerdos magnus*, etc.

Conduit dans une salle contiguë, le Pape dépose son chapeau et l'étole, prend la *falda*, revient sous le portique et monte à son trône. Les deux cardinaux-diacres désignés, des votants de signature, des acolytes apostoliques l'entourent, le revêtent de l'aube, de l'étole précieuse, de la chape au riche formal ; il s'asseoit, le cardinal-diacre d'office lui met la mitre d'or.

Cependant le cardinal-archiprêtre et le doyen du chapitre s'avancent, portant dans un bassin de vermeil, garni de fleurs, la clef d'or et la clef d'argent (106). Le cardinal s'incline, harangue le Souverain-Pontife et lui présente les clefs. Le Pape les prend, les remet immédiatement au cardinal-archiprêtre qui fait son hommage, baise les pieds et la main du Saint-Père, reçoit de lui la double accolade et lui demande, pour le chapitre et le clergé de la basilique la faveur d'être admis au baisement des pieds. Elle est accordée, et chanoines bénéficiers, clercs et pénitenciers se présentent tour à tour.

Alors se forme le cortége qui doit précéder le Pontife à son entrée dans la basilique; il se compose des mêmes dignitaires, et marche dans la même ordonnance que celui du couronnement. A la porte majeure, le Pape reçoit l'eau bénite du cardinal-archiprêtre, et fait l'aspersion sur soi-même et sur ceux qui l'entourent. Le cardinal l'encense trois fois ; le Pontife monte sur la *sedia ;* huit chanoines de la basilique portent les bâtons du dais en toile d'argent aux armes pontificales qui s'étend au-dessus de de la tête souveraine ; les chantres entonnent le *Te Deum* traversant la nef dans toute sa longueur, et s'avanceut vers l'autel papal.

Le saint Sacrement est exposé dans la chapelle du Crucifix; la procession s'y arrête, le Pape descend, s'agenouille, adore. Le *Te Deum* fini, le cardinal-archiprêtre récite l'oraison d'usage ; le Pape remonte sur la *sedia*, on arrive à l'autel, le Pontife y vénère les têtes sacrées de saint Pierre et de saint Paul (107). Les chantres entonnent l'antienne *Petrus apostolus*. Le trône est érigé au milieu de l'abside ; après une courte prière le Saint-Père s'y rend, les cardinaux vont successivement lui rendre hommage ; le trésorier général à genoux, sur le pallier du trône, remet au cardinal premier diacre qui les présente au Pontife, les médailles à son effigie, frappées à l'occasion de la prise de possession. Chaque cardinal en reçoit deux dans sa mitre, l'une d'or, l'autre d'argent, et baise en même temps la main du Saint-Père.

Après avoir ainsi reçu le *presbyterium*, le premier cardinal-prêtre, accompagné des auditeurs de Rote et des avocats consistoriaux, se déployant sur deux ailes, monte à l'autel papal, *in cornu Evangelii*, et entonne les Laudes, chante les litanies, les mêmes que celles du couronnement.

Le Pape monte à l'autel, le baise au milieu et y laisse dans une bourse de velours cramoisi, brodée d'or, présentée par le trésorier, son *presbyterium* en monnaie d'or, dont la somme toujours assez considérable (108), remise par le fabricien au camerlingue du chapitre, est consacrée aux besoins et aux dépenses de la basilique. Du milieu de l'autel, le Pape entonne le *Sit nomen Domini benedictum*, et bénit. Puis, remontant sur la *sedia*, entouré du cortége, il se rend par l'intérieur de l'église sur la galerie du portique, où, entouré du Sacré Collége, au bruit des cloches, des fanfares, des salves d'artillerie, il donne comme à Saint-Pierre, le jour du couronnement, la grande et solennelle bénédiction apostolique.

Après avoir quitté ses habits pontificaux, puis le rochet et le camail, le Saint-Père, accompagné jusqu'à sa voiture par le chapitre de la basilique, se rend au Quirinal. Le cortége privé l'y suit et l'escorte ensuite jusqu'au Vatican, si ce dernier palais est alors le lieu de sa résidence

C'est d'ordinaire après la prise de possession que le Souverain Pontife notifie à l'Eglise son avénement par lettres encycliques adressées à tous les patriarches, archevêques et évêques catholiques du monde. (*Election et couronnement du Souverain-Pontife.*)

R

ROMAIN, cent quatorzième Pape et successeur d'Etienne VI, fut élu en août 897, sous le règne de Léon le Philosophe, empereur d'Orient, et de Charles le Simple, roi de France. — Romain Gallesin cassa la procédure de son prédécesseur contre Formose. (*Voy.* ETIENNE VI.) On ne saurait dire quel était son caractère ni quelle fut sa con-

(105) Les archiprêtres des trois basiliques patriarcales Saint-Jean de Latran, Saint-Pierre et Sainte-Marie-Majeure, dite aussi *basilique Libérienne*, sont toujours des cardinaux.

(106) Il y avait autrefois sept clefs, comme on le voit par la description que donne Pandolphe de l'élection de Pascal II. (*Voy.* le P. BONNANI, *Numismata Pontificum*, t. II, p. 728.)

(107) Au-dessus de l'autel de Saint-Jean de Latran est une immense châsse, à laquelle on arrive par des escaliers intérieurs pratiqués dans les colonnes de l'autel. C'est là que sont déposées toutes les reliques de la basilique, et notamment les têtes des deux saints apôtres.

(108) Le *presbyterium* de Pie VII s'élevait à la somme de 2,625 francs.

duite : car il ne tint pas le Saint-Siége quatre mois entiers, et mourut en novembre 897. Il eut pour successeur Théodore.

ROTE (Auditeur de la). — Il y a beaucoup d'affinité entre le tribunal de la Chambre et celui de la sacrée Rote. De même que les Souverains Pontifes confièrent dans l'origine à leurs clercs les causes relatives aux droits et intérêts du fisc, de même ils confièrent les autres aux chapelains de leur palais apostolique, les chargeant d'en faire le rapport. De là le nom d'auditeurs du sacré palais, qui se changea ensuite en celui d'auditeurs de Rote, soit parce qu'ils siégent en rond dans leur tribunal, soit parce qu'ils se partagent les affaires, de manière à siéger tour à tour. Sixte IV en avait fixé le nombre à douze, dont un Allemand, nommé par l'empereur; un Français, par le roi Très-Chrétien; deux Espagnols, un Toscan, trois Romains; les autres appartenaient aux diverses légations.

Ils siégent deux fois la semaine, quatre à la fois, cinq en y comprenant le rapporteur, qui a voix délibérative; et lorsque trois sont du même avis, la décision est publiée au nom de tout le tribunal. Leurs décrets ont force de loi dans les Etats de l'Eglise. Ils connaissent, tant au for intérieur qu'au for extérieur, des causes qui sont portées au Saint-Siége de toutes les parties du monde

S

SABINIEN, soixante-sixième Pape et successeur de saint Grégoire le Grand. — Après la mort de ce dernier, le Saint-Siége vaqua cinq mois et demi; et les Romains, qui avaient vu Sabinien employé dans des négociations importantes, crurent que lui seul était digne de remplir les fonctions de saint Grégoire, dont il avait été nonce. D'origine toscane, et fils de Benoît, Sabinien fut ordonné Pape le 1er septembre 604, et ne tint le Saint-Siége que cinq mois et neuf jours. La mémoire de son pontificat est demeurée assez obscure, et on ignore quels furent les principaux actes qui en signalèrent la courte durée. Tout ce qu'on sait, c'est que de son temps Rome fut affligée d'une grande famine, pendant laquelle il fit ouvrir le grenier de l'Eglise et vendre le blé au peuple, donnant trente boisseaux pour un sou d'or. Il ordonna vingt-six évêques en divers lieux, et fournit au luminaire de l'église de Saint-Pierre, où il fut enterré le 22 février 605. Après un an et trois jours de vacance, on élut, pour succéder au Pape Sabinien, Boniface, troisième du nom.

SCEAUX DU SOUVERAIN PONTIFE (Anneau du Pêcheur, etc.). — Nous avons dit que l'anneau du Pêcheur et les autres sceaux sont, à la mort du Pape, remis au camerlingue et aux clercs de la Chambre apostolique. Nous dirons tout à l'heure comment ces divers sceaux sont rompus dans la première congrégation générale des cardinaux (l'anneau du Pêcheur doit être, en attendant, montré à chaque cardinal) : quelques détails sur ces sceaux ne seront donc pas tout à fait hors de propos.

« L'anneau du Pêcheur porte l'image de *saint Pierre dans sa barque, et retirant ses filets de la mer :* de là son nom. Le nom du Pontife régnant y est gravé sur une forte lame d'or, de forme ovale, derrière laquelle se trouvent les noms du majordome, du joaillier du palais apostolique et du graveur. Tel était l'anneau du Pêcheur de Grégoire XVI; il pesait une once et demie d'or.

Jusqu'au xve siècle, les Papes se servaient de cet anneau pour sceller leurs lettres privées. Clément VI écrivait à son père : *Non scribimus tibi, nec consanguineis nostris sub bulla sed sub Piscatoris sigillo, quo Romani Pontifices in suis decretis utuntur.* Mais au xve siècle, les Papes commencèrent à sceller de cire rouge les brefs, qu'auparavant ils scellaient avec le sceau de plomb; et dès lors ils se servirent pour leurs lettres privées d'un sceau aux armes de leur maison.

Aujourd'hui donc les brefs émanés de la secrétairerie apostolique, et qui tous commencent par ces mots : *N. Papa, salutem et apostolicam benedictionem* (cette formule remonte à Jean V, élu en 685), et toutes les grâces et faveurs particulières accordées en forme de bref, sont données *sous l'anneau du Pêcheur; datum Romæ, apud Sanctum Petrum,* si le Pape habite le Vatican, contigu à la basilique de Saint-Pierre; *apud Sanctam Mariam Majorem,* s'il habite le Quirinal, compris dans la circonscription de Sainte-Marie-Majeure.

Le sceau de plomb, autrefois commun aux brefs et aux bulles, est, depuis le xve siècle, réservé pour les bulles seules. Les bulles sont délivrées par la chancellerie apostolique, et commencent par ces mots : *N. Episcopus, servus servorum Dei,* formule adoptée par les Papes depuis saint Grégoire le Grand, qui l'employa le premier, en 590; elles finissent par ceux-ci : *Datum sub plumbo anno Incarnationis Domini* ... (109). Le chiffre de l'année est en lettres romaines; tandis que dans les brefs il est en chiffres arabes. Le sceau de plomb a d'un côté saint Pierre et saint Paul; de l'autre, le nom du Pontife régnant.

Quelques écrivains font remonter l'usage de ce sceau à saint Sylvestre; d'autres, à saint Grégoire le Grand; d'autres, à des Papes moins anciens. On peut consulter sur cette question Mabillon, dans sa *Diplomatique.* Quoi qu'il en soit, il est hors de doute

(109) C'est-à-dire de la *Nativité du Seigneur,* l'année commençant le jour de Noël.

qu'Honorius Ier, Pape en 625, et Deusdedit, élu dix ans avant lui, s'en servirent, puisque Anastase assure avoir eu sous les yeux le sceau de plomb d'Honorius, et que Gori donne celui de Deusdedit, où se lit la légende *Deusdedit Papa*, et au revers le bon Pasteur, caressant de ses mains deux brebis, avec les lettres grecques A et Ω.

On a beaucoup discuté la question : Pourquoi, sur le sceau de plomb, la droite est donnée à saint Pierre, et la gauche à saint Paul? (S. Petr. Damian., opusc. 24.) Les uns conjecturent que cela vint, dans l'origine, du peu d'habileté des graveurs, qui, plaçant saint Pierre à droite et saint Paul à gauche, ne prirent pas garde que l'impression renverserait cette disposition. D'autres font remarquer que chez beaucoup de nations, dans l'antiquité, la gauche était la place d'honneur. (Baron., ann. 142 et 325, n. 58.)

Il ne faut pas confondre l'anneau du Pêcheur, qui est un sceau, comme nous venons de l'expliquer, avec l'anneau pontifical que porte le Pape dans les grandes solennités religieuses. Celui dont se servait Grégoire XVI était d'or, avec un seul diamant à facettes, de forme oblongue, et d'une valeur de 32,400 francs ; il vient de Pie VII, et autour on lit d'un côté : *Pius VII*, de l'autre : *Pont. Max.* L'usage de l'anneau pontifical est de toute antiquité : on voit que saint Etienne Ier, élu en 253, en avait un dans l'exercice des fonctions sacrées. Lorsqu'on découvrit le corps de Boniface VIII, on trouva à son doigt un magnifique anneau, orné d'un saphir d'une grande beauté. Le Pape a, en outre, un anneau qu'il porte habituellement. Celui de Pie VII avait un camée représentant la sainte Vierge; celui de Léon XII, un camée entouré de brillants, et représentant le Sauveur; celui de Grégoire XVI, une simple algue marine. (*Election et couronnement du Souverain Pontife.*)

SECRÉTAIRE DU SACRÉ COLLÉGE. — La charge de secrétaire (il doit être Italien) (110) consiste, pendant la vacance du Saint-Siége, à écrire en conclave, au nom du Sacré Collége, les lettres souscrites par les trois cardinaux chefs d'ordre, et revêtues de leurs sceaux. Il assiste aux congrégations générales, aux réunions des chefs d'ordre, note les ordres et décrets, enregistre toutes les résolutions formées dans les consistoires secrets, dont les minutes lui sont remises par le cardinal camerlingue, lorsqu'il doit sortir du consistoire, où il ne paraît qu'avec l'habit long de laine rouge et le capuchon de même couleur. Il remplit auprès du Sacré Collége, durant la vacance, les mêmes fonctions que le cardinal secrétaire d'Etat remplit auprès du Pape régnant.

SERGIUS Ier (Saint), quatre-vingt-quatrième Pontife et successeur de Conon, fut contemporain des empereurs d'Orient Justinien II, Léonce et Tibère, et des rois de France Thierri Ier et Clovis III. — Fils de Tibère, Sergius était originaire de Syrie, et né à Palerme en Sicile; il fut admis dans le clergé de Rome par le Pape Adéodat, vers l'an 671. Il y montra tant de preuves de sa vertu et de sa doctrine, que le Pape Léon II lui donna le titre ou la paroisse de Sainte-Suzanne à gouverner. Il fit concevoir une si haute opinion de son mérite dans les fonctions de son ministère, qu'on jeta les yeux sur lui pour terminer un schisme déplorable qui s'était élevé à la mort du Pape Conon, son prédécesseur. L'élection de ce Pontife, qui ne siégea qu'un an, avait été traversée par la brigue de deux compétiteurs, Théodore et Pierre, qui s'étaient fait élire chacun par leur parti. Pierre avait cédé ensuite, mais Théodore, voyant mourir Conon, avait renouvelé sa brigue pour s'emparer du Saint-Siége. Il s'en éleva une autre contre la sienne, et on lui opposa Pascal. La douleur qu'eurent les gens de bien de voir l'Eglise ainsi déchirée par ces deux adversaires, les fit conspirer ensemble pour chercher le remède au mal. Dans cette vue ils nommèrent, le 15 décembre 687, Sergius pour succéder à Conon; et comme ils composaient la plus grande et la plus saine partie du clergé, de la noblesse et du peuple, on dit que Théodore et Pascal eurent honte de ne lui pas céder. Sergius fit, suivant les formes de ce temps-là, la protestation publique à Saint-Pierre, sur l'autel de son église. Les Papes, en prêtant ce serment, promettaient à l'apôtre, sous la protection duquel ils se mettaient, qu'ils garderaient fidèlement la foi orthodoxe suivant les six conciles généraux, dont le dernier ne s'était tenu que depuis sept ans; qu'ils observeraient de la même manière la discipline, les anciens usages, les canons et les décrets, et qu'ils se reconnaissaient responsables de leur conservation.

Cependant Pascal, qui n'avait renoncé à ses prétentions au pontificat que comme forcé, ne laissa pas longtemps Sergius en paix; il entreprit de le détrôner par le moyen de Jean, exarque de Ravenne, à qui il promit cent livres d'or du trésor de Saint-Pierre. Jean vint à Rome, attiré par ces promesses. Mais ayant trouvé tout le monde du côté de Sergius, il n'osa rien entreprendre contre lui. Il ne laissa pas de se faire payer, avec violence, les cent livres d'or que Pascal lui avait promises, disant qu'elles lui étaient dues pour avoir maintenu le Pasteur légitime. Il paraît néanmoins, par un monument ancien, que le saint Pape fut obligé de demeurer, pendant près de sept ans, absent de son Eglise, à cause de la persécution que lui fit l'exarque Jean. Mais, pendant cet espace de temps, il ne laissa pas de veiller avec soin sur les besoins de son troupeau.

L'empereur Constantin II, considérant que les deux derniers conciles généraux n'avaient point fait de canons sur la discipline, en fit assembler un nouveau dans le dôme du palais impérial, appelé *Trulle*. Les

(110) *Voy.* la constitution 34 d'Urbain VIII : *Admonet nos*.

quatre patriarches de l'Orient y assistèrent avec cent huit évêques. On y dressa cent dix canons. L'empereur voulant leur donner toute l'autorité nécessaire, les fit envoyer à Rome pour y être approuvés du Saint-Siége. Sergius les examina, et en remarqua quelques-uns qui lui parurent dangereux, et qui l'empêchèrent d'approuver les autres. Tous les Occidentaux suivirent son jugement, et refusèrent de recevoir ce concile, appelé chez eux *Quini Sexte*. L'empereur, irrité du refus du Pape, envoya à Rome son premier écuyer, Zacharie, avec ordre d'enlever le Pape et de le lui amener; mais la milice d'Italie prit les armes et marcha bien vite à Rome pour empêcher cette violence. Zacharie, voyant les troupes arriver de tous côtés, pria le Pape de faire fermer les portes. Un moment après, il se réfugia jusque dans la chambre du Souverain Pontife, et le conjura avec larmes de lui sauver la vie. Les troupes entrèrent par la porte de Saint-Pierre, s'avancèrent en bon ordre jusqu'au palais de Latran, et demandèrent à voir le Pape avec d'autant plus d'empressement, que le bruit courait qu'on l'avait enlevé la nuit. Comme elles trouvèrent les portes fermées, elles menacèrent, avec des clameurs terribles, de les enfoncer si l'on n'ouvrait promptement. Alors Zacharie, voyant sa vie en danger, perdit absolument la tête, et alla se cacher sous le lit du Pape, qui fit en vain tous ses efforts pour le rassurer. Le Pape sortit ensuite de ses appartements, et, ayant fait ouvrir les portes, se mit sur un siége élevé à la vue de tout le monde. Il reçut avec son affabilité ordinaire les gens de guerre et les citoyens romains, qui tous s'empressaient pour le voir, et calma tous les esprits par la douceur et la sagesse de ses paroles. Il ne put néanmoins les engager à se retirer. La première idée du péril qu'avait couru un Pontife chéri universellement comme un père, demeurait toujours présente à leur esprit, et ils ne cessèrent de garder le palais pontifical, jusqu'à ce qu'ils eussent honteusement chassé de Rome le lâche Zacharie.

La vie de Sergius fut traversée par bien des souffrances pour le service de Dieu et de son Eglise. Il n'épargna ni les veilles, ni les travaux pour les besoins de l'Eglise. Il ramena, par ses instructions, à l'unité de la foi l'archevêque d'Aquilée et ses suffragants, qui avaient tenu un concile où, par ignorance, ils faisaient difficulté de recevoir le cinquième concile général. Ce Pape répara et orna plusieurs églises, et fit, entre autres, un grand encensoir d'or avec ses colonnes et son couvercle, où l'on brûlait des parfums les jours de fête, pendant la Messe. Il éleva un tombeau au Pape saint Léon, dans l'église de Saint-Pierre. Il ordonna que l'on chantât à la Messe, *Agnus Dei*, pendant que l'on rompait les hosties; il institua des processions à la fête de l'Annonciation, à celle de la nativité de la sainte Vierge, à celle de sa *dormition*, c'est-à-dire de sa bienheureuse mo[illegible] la saint Siméon, que nous appelons la Purification de la Vierge, et de la présentation de Notre-Seigneur au temple, ce qui prouve l'antiquité de ces fêtes. Saint Sergius I[er] baptisa à Rome le prince des Saxons, et ce fut à lui que ce peuple, encore idolâtre, fut redevable des premières lueurs de la foi. Il fut enterré dans la basilique de Saint-Pierre, le 9 du même mois, et eut pour successeur Jean VI.

SERGIUS II, cent deuxième Pape et successeur de Grégoire IV, fut élu au commencement de l'année 844. — Il était Romain de naissance, fils d'un autre Sergius. Il perdit son père étant encore enfant et fut élevé avec grand soin par sa mère; mais l'ayant perdue, n'ayant encore que douze ans, le Pape Léon III, connaissant la noblesse de son extraction et son beau naturel, le prit en affection, et le mit à l'école des chantres, pour être instruit dans le chant et les belles lettres; il s'y distingua bientôt, et fut élevé ensuite aux divers ordres ecclésiastiques. Le Pape Grégoire étant mort, les grands et le peuple s'étant assemblés pour lui donner un successeur, comme on vint à parler du mérite de l'archiprêtre Sergius, tous s'écrièrent qu'il était digne du pontificat. Mais un diacre de l'Eglise romaine, nommé Jean ayant rassemblé une troupe de séditieux, enfonça la porte du palais de Latran et y entra à main armée. Sur la nouvelle du tumulte, la noblesse romaine accourut à l'Eglise de Saint-Martin, où l'élection avait eu lieu, et menèrent Sergius avec grand honneur au palais de Latran, où le diacre Jean était resté seul; tout le peuple suivait en grande foule, chantant des hymnes et des cantiques spirituels. Sergius fut donc élu solennellement; et, le même jour, il tomba tant de neige que Rome parut toute blanche; ce que le peuple prit pour un signe de joie. Les Romains chassèrent honteusement du palais le diacre Jean, et le firent mettre en prison. Ils voulurent qu'il fût déposé, plusieurs même voulaient le mettre en pièces à coup d'épée, mais le Pape Sergius l'empêcha.

L'empereur Lothaire ayant appris que Sergius avait été non-seulement élu, mais consacré Pape sans sa participation, le trouva mauvais, et envoya à Rome Louis, son fils aîné, accompagné de son oncle Drogon, évêque de Metz, pour empêcher qu'à l'avenir, on n'ordonnât de Pape que par sa permission et en présence de ses envoyés, comme on en avait usé du temps de son père et de son aïeul. Il joignit à la suite de son fils, qu'il avait déclaré roi d'Italie, un grand nombre d'évêques, d'abbés et de comtes. Sergius, instruit de sa venue, envoya au devant de lui tous les magistrats et les compagnies de la milice, avec les croix et les bannières; et tous chantaient, en l'honneur du roi, des acclamations de louanges. Le jeune prince marcha vers Saint-Pierre avec toute sa suite. Le Pape l'attendait sur les degrés de l'Eglise, et, quand le roi les eut montés, [illegible] Pape, et, le tenant

par la main, il entra dans l'Eglise. On chanta, *Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur* (*Matth.* XXIII, 39), et, après que le Pape eût dit une oraison, ils se retirèrent.

Cependant les évêques qui avaient suivi le roi s'assemblèrent, et, après avoir examiné si l'ordination de Sergius était selon les règles, ils la confirmèrent. On demanda au Pape que tous les grands de Rome fissent serment de fidélité au roi Louis; mais Sergius représenta que c'était à l'empereur Lothaire, son père, que ce serment avait été prêté, ce qui fut fait solennellement dans l'église. Ainsi l'empereur Lothaire était reconnu Souverain de Rome. Cette affaire étant finie, le Pape couronna le roi Louis dans l'église de Saint-Pierre; il lui fit l'onction de l'huile sainte, lui donna la couronne et l'épée, et le proclama roi des Lombards. Le Pape accorda à Drogon, évêque de Metz, des lettres par lesquelles il l'établissait vicaire apostolique dans toutes les provinces au deçà des Alpes, avec autorité sur tous les métropolitains, et le pouvoir d'assembler des conciles généraux dont toutefois on pourrait appeler au Pape. L'histoire ne nous apprend plus rien de remarquable touchant le Pape Sergius. On sait seulement qu'il mourut subitement le 27 janvier 847, après avoir tenu le Saint-Siége trois ans, et qu'il répara et orna plusieurs églises de Rome. Il fut enterré à Saint-Pierre; mais avant qu'on l'y eût porté, Léon IV fut élu d'une voix unanime pour lui succéder.

SERGIUS III, cent vingtième Pape, et successeur de Christophe, était Romain de naissance et fils de Benoît. — En 898, Sergius avait disputé le pontificat à Jean IX, et depuis cette époque il se tenait caché; mais les Romains le rappelèrent pour prendre la place de Christophe, et il fut ordonné Pape en 905. « Bien qu'on ait essayé de ternir la réputation de ce Pape, » dit M. Henrion, « Flodoard, qui vivait dans le même temps, fait l'éloge du gouvernement de Sergius sur plusieurs points. Ce fut lui qui termina l'affaire délicate concernant les quatre noces de l'empereur Léon. Il fit réparer de fond en comble l'église de Latran, ruinée du temps d'Etienne VI, et se montra constamment libéral et magnifique. Mais il approuva l'indigne procédure d'Etienne VI contre Formose, regarda comme un usurpateur Jean IX avec lequel il avait concouru pour le pontificat, et traita aussi injurieusement les trois Papes suivants. La vérité nous oblige encore à convenir que, sans mériter toute la flétrissure qu'imprime à ses mœurs le satirique et passionné Luitprand, Sergius donna du moins lieu au scandale par des liaisons trop étroites avec Marozie, et surtout par les secours qu'il reçut de cette femme décriée pour s'établir enfin sur la Chaire de saint Pierre.

« Epoque funeste du déchaînement de l'esprit immonde contre Rome, où pendant une longue suite d'années, Marozie et sa sœur Théodora, aussi débauchée qu'elle, créèrent et destituèrent les pasteurs suivant les caprices de leurs passions, firent couronner des Pontifes dignes d'un oubli éternel, et qu'on ne compte parmi les Papes, pour ainsi dire, qu'afin d'en marquer l'ordre des temps et des événements. » On ne saurait fixer le temps de la mort de Sergius III, il y a toute apparence qu'il mourut l'an 911; car on ne sait pas s'il fut chassé du Saint-Siége, ou s'il termina son administration avec sa vie. Il eut pour successeur Anastase III.

SERGIUS IV, cent quarante-troisième Pape, et successeur de Jean XVIII, se nommait Pierre avant son élection. — Il était Romain de naissance, et avait été cinq ans évêque d'Albano, lorsqu'il fut élu Pape le 20 octobre 1009. Selon Platine, il avait une vertu exemplaire, libéral envers les pauvres, doux envers les pécheurs, et modeste dans les corrections qu'il était obligé de faire. Durant son pontificat, il embrassa tout dans sa sollicitude pastorale, et gouverna l'Eglise avec intégrité; enfin, il possédait toutes les belles qualités qu'on peut désirer dans un Pape. Mais le peu de durée de son règne, qui ne fut que de deux ans et quelques mois, ne lui permit pas d'exécuter de grandes choses; il mourut le 13 juillet de l'an 1012, et fut enterré à Saint-Jean de Latran. Après sa mort les Romains se partagèrent, les uns élurent un nommé Grégoire, les autres Jean, évêque de Porto; ce dernier l'emporta, et, étant reconnu Pape, il prit le nom de Benoît VIII.

SEVERIN, soixante-douzième Pontife et successeur d'Honorius Ier. — Après la mort de ce dernier, le Saint-Siége ayant vaqué un an sept mois et dix-sept jours, on élut, le 29 mai 640, Severin, Romain de naissance, et fils d'Avienus. Il ne gouverna l'Eglise romaine que deux mois et quatre jours; et, dans ce peu de temps, il se fit aimer par sa vertu, sa douceur extrême, son amour pour les pauvres et le clergé, à qui il fit une distribution entière et des présents. Il renouvela de mosaïque l'abside de Saint-Pierre qui était ruinée. Il mourut dans la même année 640, et fut enterré à Saint-Pierre le 2 août.

SILVÈRE (Saint), cinquante-huitième Pontife et successeur d'Agapet Ier, était fils du Pape Hormisdas, qui avait été engagé dans le mariage avant d'entrer dans l'état ecclésiastique. — Silvère n'était que sous-diacre lorsqu'il fut élu pour succéder à saint Agapet Ier, et sa consécration eut lieu le 3 juin 536. Il fut redevable de son élection à Théodat, alors maître de Rome. Le clergé de Rome, à qui on avait ainsi ôté la liberté des suffrages, refusa d'abord de consentir à cette nomination. Mais lorsqu'on vit Silvère sacré par les évêques, chacun se rendit. On prétend qu'il avait ambitionné cette dignité, et qu'il y avait des irrégularités dans son élection. Quoi qu'il en soit, Dieu l'éprouva par des souffrances et par la persécution qui lui fut bientôt suscitée.

L'impératrice Théodora, femme de Justinien, avait fait espérer le pontificat à Vigile, après lui avoir fait promettre que, quand il serait sur le Saint-Siége, il rétablirait An-

thime sur celui de Constantinople, d'où Agapet l'avait déposé pour son hérésie, et qu'il casserait le concile de Chalcédoine. Vigile vint donc en Italie, chargé de l'or et de l'argent qu'elle lui donna; mais ayant trouvé Silvère placé sur le Saint-Siége, il dissimula ses desseins, et alla visiter Bélisaire, général des troupes de l'Empire, qui venait de saccager la ville de Naples, et lui fit part des intentions de l'impératrice. Le peuple romain se rendit à Bélisaire. Mais Vitigez, roi des Goths, qui avait succédé à Théodat, vint mettre le siége devant Rome. Pendant ce temps-là, l'impératrice fit proposer à Silvère le rétablissement d'Anthime et l'abrogation du concile de Chalcédoine; mais Silvère répondit à cette princesse qu'il ne trahirait jamais la cause de l'Eglise. Ne pouvant donc réussir, Théodora fit donner ordre à Bélisaire de chercher quelque prétexte pour chasser Silvère. Bélisaire, touché de l'injustice de ce procédé, eut beaucoup de peine à obéir; mais ne voulant pas s'exposer à une disgrâce pour défendre un innocent, et séduit, dit-on, par une somme d'argent que Vigile lui donna, il fit entendre des témoins qui soutinrent faussement que Silvère entretenait des intelligences avec le roi des Goths. En conséquence, Silvère fut dépouillé de ses habits pontificaux et de son *pallium*, et revêtu d'une robe de moine. En même temps, un sous-diacre alla trouver le clergé, et lui déclara que Silvère était déposé. Ce Pape, après avoir été ainsi traité, fut envoyé en exil à Patare par l'ordre de Bélisaire, qui fit aussitôt mettre Vigile à sa place. L'évêque de Patare, touché de voir le Pape chassé de son Siége avec tant d'injustice, alla trouver l'empereur pour lui représenter l'indignité d'un tel traitement. Justinien ordonna qu'on ramenât Silvère en Italie, ce qui fut exécuté. Mais Vigile, averti de ce retour, fit tant auprès de l'impératrice, qu'elle obligea Bélisaire à livrer Silvère à son ennemi; aussitôt Vigile le relégua dans une île déserte de la mer de Toscane. Mais, peu de temps après, ne se croyant pas en repos tant qu'il le verrait respirer, il lui fit retirer le pain de tribulation dont il le substantait, et le laissa mourir de faim. On ne lui donne qu'un an et cinq mois de pontificat. Au reste, il a toujours été regardé de toute l'Eglise comme Pape légitime jusqu'au dernier moment de sa vie, et est honoré comme saint le 20 juin, jour anniversaire de sa mort, qui eut lieu en 538.

SIMPLICE (Saint). — Né à Tibur, aujourd'hui Tivoli, dans la Campagne de Rome, il entra de bonne heure dans l'état ecclésiastique, et devint l'ornement du clergé de Rome sous les Papes saint Léon et saint Hilaire. Il fut ordonné le 25 février 468 eut d'abord à combattre les hérétiques macédoniens, et, par sa fermeté, il empêcha qu'ils ne fissent des progrès. Il résista à l'empereur Léon, qui voulait l'engager à confirmer le canon 28 du concile de Chalcédoine, qui élevait le siége de Constantinople au second ran[g] la dignité épiscopale. Il gouverna l'Egli[se] Rome avec une sollicitude vraiment pastorale au milieu des troubles et des désordres qui régnaient dans l'empire.

Ce fut sous son pontificat que l'empire romain, qui croulait déjà depuis quelque temps, tomba sous les coups des Barbares, qui étaient venus fondre sur lui de tous côtés. « Comme ils étaient pour la plupart hérétiques ou païens, » dit M. Petin, « le saint Pontife ne put que gémir de cette révolution, et ce ne fut pas sans douleur qu'il vit l'Hérule Odoacre proclamé roi de Rome, en 476, par ceux de sa nation. Ce guerrier, devenu maître de l'Italie, se montra hostile aux Catholiques, parce qu'il était arien déclaré. Simplice défendit avec courage et succès la cause de l'Eglise; il consola les fidèles et les encouragea à persévérer dans la foi. Son zèle ne s'en tint pas là : par ses soins, les idolâtres et les hérétiques qui inondaient l'Occident furent instruits des vérités chrétiennes et il s'opéra de nombreuses conversions. L'Eglise d'Orient ne donnait pas moins de sollicitude à Simplice. L'eutychianisme portait partout le trouble et la confusion. » Comme nous le verrons plus loin, ce saint Pontife écrivit à l'empereur Zénon pour l'exhorter à maintenir le concile de Chalcédoine, à rétablir dans le siége d'Alexandrie l'évêque catholique, et à chasser le meurtrier Timothée Elure; il écrivit aussi pour le même sujet à Acace de Constantinople. L'empereur, sollicité par le Pape et les orthodoxes, fit chasser les eutychiens des Eglises dont ils s'étaient emparés. Pierre le Foulon, Jean d'Apamée et Paul d'Ephèse furent de ce nombre. Jean Talaïa, qui avait succédé à Timothée Solofaciole dans le siége d'Alexandrie, en appela à Simplice. Le Pape écrivit pour lui à Acace.

Acace ayant donné avis au Pape Simplice du retour de Timothée Elure, déjà déposé, et des troubles qu'il causait à Constantinople pour se faire rétablir dans le siége d'Alexandrie, le Pape écrivit à ce sujet à l'empereur, le 10 janvier 476. En même temps, il écrivit à Acace, le chargeant même, comme son légat, de se joindre aux prêtres et aux moines qui résistaient à Timothée, et de solliciter avec eux l'empereur pour l'exclure d'Alexandrie et empêcher qu'on ne parlât de tenir un nouveau concile. *Car*, dit-il, *on n'en a jamais tenu que quand il s'est élevé quelque nouvelle erreur ou quelque doute dans les dogmes, afin qu'il fût éclairci par la communion des évêques.* Néanmoins, Timothée Elure vint à Alexandrie, et continua à obliger les fidèles de cette Eglise à anathématiser le concile de Chalcédoine.

L'empereur Zénon écrivit au Pape Simplicius. Celui-ci, dans sa réponse, prie l'empereur, avant toutes choses, de délivrer l'Eglise d'Alexandrie de l'usurpateur; d'y établir le pasteur légitime; d'ôter de même ceux que l'usurpateur a ordonnés, pour [...]r place des évêques catholiques; [...] souffrir en aucune manière que [...]einte au concile de Chalcédoine

ni à la lettre de saint Léon. Cette lettre du Pape Simplice est datée du 8 octobre 477.

Acace envoya au Pape Simplice le diacre Epiphane, avec une ample relation de tout ce que les hérétiques avaient fait contre la foi et les canons, demandant comment on pourrait secourir les Eglises auxquelles Timothée Elure avait fait violence à la faveur de la tyrannie de Basilisque. Le Pape répond : Que c'est de l'empereur, après Dieu, qu'il faut attendre le secours de l'Eglise; qu'il doit publier une ordonnance pour exiler ceux que Timothée a ordonnés, et rétablir les évêques catholiques.

Joignez donc, dit-il, *à nos lettres, vos instances et celles de tant d'évêques, qui sont venus à Constantinople afin que Timothée et ses sectateurs soient bannis sans retour. La même loi doit comprendre Paul d'Ephèse, Pierre d'Antioche, et tous ceux qu'ils prétendent avoir ordonnés évêques. Quant à Jean, autrefois prêtre de Constantinople, que les hérétiques ont fait évêque d'Apamée, et qui, tournant cette entreprise contre son auteur, a chassé d'Antioche l'usurpateur Pierre et usurpé lui-même cette Eglise : il doit être anathématisé et retranché de la société des Chrétiens, sans espérance de retour... Au reste, il ne convient pas que nos frères les évêques séjournent longtemps à Constantinople, surtout maintenant que le peuple de ces Eglises est en alarme à cause de la persécution passée, de peur que quelqu'un ne s'imagine que l'on veuille donner atteinte au concile de Chalcédoine; car on tient pour inviolable ce qui a été ordonné par tous les évêques.*

Quelque temps après le Pape Simplice reçut des lettres de l'empereur Zénon et du patriarche Acace, l'informant du désordre arrivé à Antioche au sujet d'Etienne. Etienne siégeait, comme évêque de cette ville, depuis un an à peine, lorsque les hérétiques s'élevèrent contre lui, et le tuèrent dans l'église à coups de cannes aiguisées comme des lances, traînèrent le corps dans la ville, le jetèrent dans l'Oronte. L'empereur l'ayant appris envoya à Antioche et fit punir les auteurs de la sédition. Les citoyens envoyèrent des députés pour demander pardon, et prièrent que, pour éviter de pareils désordres, on leur ordonnât un évêque à Constantinople; ce que l'empereur leur accorda. Ainsi Acace, par ordre de l'empereur, ordonna évêque d'Antioche un autre Etienne, que l'on nomme Etienne le Jeune, recommandable par sa piété aussi bien que son prédécesseur.

Cette ordination étant contre les règles, l'empereur et le patriarche écrivirent au Pape pour le prier de l'approuver, comme faite par nécessité pour le bien de la paix. Le Pape répondit à l'empereur en ces termes :

Si l'on avait suivi ce que j'ai écrit à mon frère Acace au sujet de Pierre et des autres, on n'aurait pas eu de tels crimes à punir; car j'avais mandé que l'on vous suppliât de le chasser hors des limites de votre Empire, lui et tous ceux qui avaient usurpé les Eglises à l'occasion de la domination du tyran. C'est pourquoi, s'il s'en trouve quelques restes, faites-les chasser dans les pays étrangers. Et parce que vous avez cru ne pouvoir apaiser les séditions d'Antioche qu'en ordonnant un évêque à Constantinople, contre l'ordonnance du concile de Nicée, à la charge de réserver à l'avenir au concile d'Orient l'ordination de l'évêque d'Antioche : l'apôtre saint Pierre conserve votre promesse et votre serment, afin que ce que mon frère Acace a fait par votre ordre ne soit pas à l'avenir une habitude. C'est pourquoi nous ne pouvons désapprouver ce que vous avez fait pour le bien de la paix. La lettre est datée du 22 juin 479.

Le Pape écrivit à Acace dans le même sens, lui recommandant surtout que cet exemple ne se renouvelât plus à l'avenir. L'empereur suivit l'avis du Pape, et envoya Pierre le Foulon en exil à Pityonte, sur la frontière de l'Empire, dans le Pont; mais Pierre trompa ses gardes, et se retira auprès de saint Théodore des Euchaïtes, que l'on croit être celui que les Grecs nomment Trichinas, à cause du rude cilice qu'il portait.

Jean Talaïa ayant été élu patriarche d'Alexandrie, l'empereur Zénon écrivit au Pape Simplice une lettre où il déclarait Jean indigne du siége d'Alexandrie comme coupable de parjure, et jugeait que pour procurer la réunion des Eglises d'Egypte il était plus à propos de rétablir Pierre dans ce siége. Le Pape Simplice avait déjà reçu la lettre synodale de Jean, et était prêt à confirmer son ordination; mais il s'arrêta sur la lettre de l'empereur, et lui fit réponse, qu'il suspendait l'ordination de Jean; mais que, pour le rétablissement de Pierre, il ne pouvait y consentir. *Il a été,* disait-il, *complice, et même chef des hérétiques, et j'ai demandé plusieurs fois qu'il fût chassé d'Alexandrie. La promesse qu'il fait à présent de professer la vraie foi, ne peut servir tout au plus qu'à le faire rentrer dans la communion de l'Eglise, mais non pas à l'élever à la dignité du sacerdoce, de peur que, sous prétexte d'une feinte abjuration, il n'ait la liberté d'enseigner l'erreur; ce qui est d'autant plus à craindre, que l'on dit qu'il est demandé pour pasteur par ceux mêmes avec lesquels il s'est autrefois séparé de l'Eglise.* Le Pape écrivit à Acace dans le même sens, le 15 juin 428.

L'empereur Zénon, irrité de ce refus, écrivit à Pergamius, duc d'Egypte, au gouverneur Apollonius, de chasser Jean d'Alexandrie et de mettre Pierre en possession du siége patriarcal. Alors Acace, avec le secours des patrons de Pierre, persuada à l'empereur de faire le fameux édit d'union nommé en grec *Henoticon*, que Pierre devait souscrire en rentrant dans le siége d'Alexandrie. Il est adressé à tous les évêques et le peuple d'Alexandrie, d'Egypte, de Libye et de Pantapole.

Cet édit fut envoyé à Alexandrie, avec les lettres de l'empereur pour le gouverneur et le duc, par l'abbé Ammon et les apocrisiaires de Pierre Monge, qui l'accompagnaient. Avant leur départ Acace communi-

qua avec eux et avec les autres Egyptiens qui se trouvèrent à Constantinople, et qui reçurent l'hénotique, quoique jusqu'alors ils eussent été hérétiques. Il permit aussi de lire dans les diptyques le nom de Pierre comme patriarche d'Alexandrie, sur la simple promesse de réunion. Pergamius, qui venait d'être déclaré duc d'Egypte, y porta, avec les députés, les lettres de l'empereur. Il trouva que Jean Talaïa avait pris la fuite; mais Pierre Monge reçut l'hénotique de Zénon, et le fit recevoir, non-seulement à ceux de son parti, mais à ceux du parti de Protérius avec lesquels il communiqua; et prit occasion d'une fête qu'on célébrait à Alexandrie pour parler au peuple dans l'église et fit lire l'hénotique publiquement.

Il anathématisa le concile de Chalcédoine et la lettre de saint Léon; il ôta des diptyques les noms de Proterius et de Timothée Solofaciole, y mit ceux de Dioscore et de Timothée Elure. Il déterra le corps de Timothée Solofaciole, l'ôta de l'église, et le mit hors de la ville, dans un lieu désert. Acace, de Constantinople, averti par Calandion, d'Antioche, et par d'autres; embarrassé de cette conduite de Pierre Monge, envoya des gens pour éclaircir cette affaire; mais Pierre les assura qu'il n'en était rien, et écrivit à Acace une lettre où il approuve expressément le concile de Chalcédoine, se plaignant seulement du zèle indiscret et de la légèreté de son peuple, qui veut le gouverner plutôt que de lui obéir.

Il écrivit de même au Pape Simplice, qu'il approuvait le concile de Chalcédoine, quoique, dans le même temps, il voulût persuader au peuple d'Alexandrie qu'il le rejetait. Cette conduite double lui aliéna plusieurs personnes de son propre parti. Dès le commencement il y en eut qui se séparèrent de lui, parce qu'en recevant l'hénotique il n'anathématisait pas le concile de Chalcédoine. On les appela acéphales, c'est-à-dire sans chef, parce qu'ils s'assemblaient séparément et ne suivaient point leur patriarche; et quoiqu'ensuite il anathématisât le concile, ils ne voulurent point communiquer avec lui.

Jean Talaïa étant chassé d'Alexandrie alla à Antioche trouver Illus, maître des offices, à qui il raconta ce qui s'était passé, et, par son conseil, il s'adressa à Calendion, patriarche d'Antioche. Il prit de lui des lettres synodales en sa faveur, et appela au Pape Simplice, comme avait fait saint Athanase. Etant arrivé à Rome, il fut très-bien reçu du Pape, qui écrivit pour lui à Acace de Constantinople, mais Acace lui répondit qu'il ne connaissait point Jean pour évêque d'Alexandrie, qu'il avait reçu Pierre Monge dans sa communion, en vertu de l'hénotique de Zénon, et qu'il l'avait fait, contre l'avis du Pape à la vérité, mais pour la paix de l'Eglise et par ordre de l'empereur.

Le Pape, mécontent d'Acace, lui répondit qu'il n'avait pas dû recevoir à sa communion un hérétique condamné, et qu'il ne suffisait pas que Pierre Monge embrassât la communion de l'Eglise catholique suivant l'hénotique de Zénon, s'il ne recevait pas aussi le concile de Chalcédoine et la lettre de saint Léon.

Tandis qu'Acace délibérait sur la réponse qu'il devait faire à cette lettre, le Pape Simplice mourut après avoir tenu le Saint-Siége 15 ans et 5 mois. Il fut enterré à Saint-Pierre le second jour de mars 483. Il dédia l'église de Saint-Etienne au mont Celius; celle de Saint-André au mont Esquilin; une autre de Saint-Etienne près Saint-Laurent; une autre de Sainte-Bibienne. Il établit des prêtres semainiers, qui fussent toujours près de certaines églises pour administrer le baptême et la pénitence en cas de nécessité; savoir à Saint-Paul pour le premier quartier de Rome, à Saint-Laurent pour le troisième, à Saint-Pierre pour le sixième et septième : peut-être que les Goths tenaient les autres quartiers. Simplice fit trois ordinations au mois de décembre et de février, et ordonna cinquante-huit prêtres, onze diacres, trente-six évêques en divers lieux.

Outre les lettres dont nous avons parlé, il nous en reste trois. La première à Zénon, évêque de Séville, où il dit qu'étant informé de son zèle, il le fait son vicaire en Espagne, pour veiller à la conservation des canons. La seconde à Jean, évêque de Ravenne, en date du 30 mars 482. Il le reprend sévèrement de ce que, par envie, il avait ordonné évêque un nommé Grégoire malgré lui, et avec violence. *Celui*, dit-il, *qui abuse de sa puissance, mérite de perdre son privilége : c'est pourquoi mon frère Grégoire gouvernera l'Eglise de Modène, à la charge de n'avoir rien à démêler avec vous. S'il a quelque affaire comme demandeur ou défendeur on s'adressera à nous : et pour le soulager dans la nécessité où vous l'avez réduit, il aura près de Boulogne une terre de 30 sols d'or de revenu pendant sa vie, la propriété conservée à l'Eglise de Ravenne. Au reste, nous vous déclarons que si à l'avenir vous entreprenez d'ordonner un évêque, un prêtre ou un diacre malgré eux, vous serez privé des ordinations de l'Eglise de Ravenne, ou de la province d'Emilie.*

La troisième lettre du Pape Simplice est datée du 19 novembre 475, et adressée à Florentius Equitius et Sévère, évêques. *Nous avons appris*, dit-il, *par votre relation, que Gaudence, évêque d'Ausinium, a fait des ordinations illicites; c'est pourquoi nous lui ôtons entièrement la puissance d'ordonner. Nous avons écrit à notre frère l'évêque Sévère, qu'il exerce cette fonction dans cette Eglise, s'il en est besoin. En sorte que ceux que Gaudence a ordonnés contre les règles, soient privés du ministère ecclésiastique. Il aura seulement la quatrième partie des revenus de l'église, et des oblations des fidèles, dont il ne sait pas user. Deux portions seront employées aux réparations et à l'entretien des étrangers et des pauvres, et administrées par le prêtre Onagre, sous peine de déposition s'il en abuse. La dernière partie sera distribuée aux clercs, selon leur mérite. Les vases sacrés, qui ont*

été aliénés seront rétablis à la diligence de Sévère, qui fera aussi rendre les trois parts du revenu que Gaudence s'est appropriées pendant trois ans. Ce partage et cet emploi des revenus ecclésiastiques sont à remarquer.

Le Pape saint Simplice eut pour successeur saint Félix II.

SIRICE (Saint), trente-huitième Pontife, était Romain de naissance et fils de Tiburce. — Il fut élu, pour succéder à saint Damase, le 1er janvier 385. Le jeune empereur Valentinien, qui résidait à Milan, applaudit à cette élection, et fit expédier un rescrit, où il est dit qu'Ursin, qui n'avait pas encore renoncé à ses prétentions, était rejeté par le peuple, et Sirice choisi d'une voix unanime.

Ce saint Pape fit connaître sa sagesse et sa capacité, dès le commencement de son pontificat, par les réponses qu'il fit aux consultations qu'Himérius, évêque de Tarragone, métropolitain d'Espagne, avait envoyées à saint Damase, et qui n'avaient été reçues à Rome qu'après sa mort. La lettre qui contient ces réponses est très-célèbre. C'est la première de ce genre qui soit venue jusqu'à nous, et que l'on nomme *décrétales;* parce que ce sont des décisions qui ont force de loi, et que, pour l'ordinaire, elles étaient le résultat d'un concile. Après avoir dit qu'il avait communiqué la consultation à l'assemblée des Pères, c'est-à-dire aux évêques qui avaient assisté à son élection, il fait part, selon l'usage d'alors, à Himérius de sa promotion. Ensuite il propose des règles pour réformer divers abus qui régnaient dans les Eglises d'Espagne. Quant au baptême, saint Sirice défend de rebaptiser les ariens, suivant les décrets envoyés par le Pape Libère, après la cassation du concile de Rimini. *Ils sont reçus*, dit-il, *comme les autres hérétiques, par la seule invocation du Saint-Esprit et l'imposition des mains faite par l'évêque, c'est-à-dire qu'on leur donnera la confirmation.* En Espagne chacun baptisait quand il le jugeait à propos, à Noël, à l'Epiphanie, aux fêtes des apôtres et des martyrs. Le Pape saint Sirice condamne cet abus; et, conformément à l'usage de toutes les Eglises, il ordonne de ne baptiser qu'à Pâques et pendant les cinquante jours suivants jusqu'à la Pentecôte : *Encore ne doit-on baptiser alors que ceux qui auront été choisis, qui auront donné leur nom au moins quarante jours auparavant, c'est-à-dire avant le Carême, et qui auront été purifiés par les exorcismes, les oraisons journalières et les jeûnes.* Dans le reste de l'année l'on ne pouvait observer si régulièrement ces saintes préparations. *Mais pour les enfants qui ne peuvent encore parler, et ceux qui se trouvent en quelque nécessité, comme dans un naufrage, une incursion d'ennemis, un siége ou une maladie désespérée, nous voulons*, dit le Pape, *que ceux qui demandent le baptême en ces occasions, le reçoivent au même moment; de peur que si quelqu'un meurt sans le baptême, nous ne répondions de la perte de son âme au péril de la nôtre.* L'exception pour les petits enfants est remarquable et montre l'antiquité de notre usage de les baptiser en tout temps

Ensuite vient la question de la pénitence, où le Pape s'exprime ainsi : *Les apostats qui retournent à l'idolâtrie sont privés des sacrements; seulement ils seront réconciliés à la mort, s'ils passent tout le reste de leur vie en pénitence. Ceux qui, après avoir fait pénitence, retournent au péché, soit en portant les armes, ou exerçant des charges, soit en fréquentant des spectacles, ou contractant de nouveaux mariages; ceux-là, n'ayant plus le remède de la pénitence, ne participeront qu'aux prières des fidèles, et recevront le viatique à la mort, encore qu'ils se soient corrigés.* La milice et le mariage étaient défendus aux pénitents publics; de sorte que c'était un nouveau péché, si, pendant le cours de la pénitence; ils s'engageaient dans le service, contractaient mariage ou usaient du mariage déjà contracté. Et ce que le Pape dit ici : *après avoir fait pénitence*, se peut entendre après la plus grande partie, avant le dernier degré et l'absolution reçue. *Les moines et les religieuses, qui, au mépris de leur profession, auront contracté des mariages sacriléges et condamnés par les lois civiles et ecclésiastiques, doivent être chassés de la communauté, des monastères et des assemblées de l'Eglise, et enfermés dans des prisons, pour y pleurer leurs péchés et ne recevoir la communion qu'à la mort.* On peut remarquer ici qu'il y avait dès lors en Espagne des communautés religieuses, outre ce qui a déjà été observé sur le concile de Saragosse; et que les mariages des personnes de cette profession étaient condamnés par le concours des deux puissances. *Il est défendu d'épouser une fille fiancée à un autre; et c'est une espèce de sacrilége de violer la bénédiction des fiançailles.*

Puis viennent les règles sur les ordinations. Il y avait en Espagne des prêtres et des diacres, qui, longtemps après leur ordination, vivaient avec leurs femmes ou avec d'autres; en sorte qu'ils en avaient des enfants, et alléguaient pour prétexte de leur incontinence l'exemple des prêtres de l'ancienne Loi. A quoi le Pape répond *que ces anciens usaient du mariage, parce que les ministres de l'autel ne pouvaient être d'une autre famille : et toutefois ils se séparaient de leurs femmes dans le temps de leur service. Mais Jésus-Christ étant venu perfectionner la loi, les prêtres et les diacres sont obligés, par une loi inviolable, à garder du jour de leur ordination la sobriété et la continence, pour plaire à Dieu dans les sacrifices qu'ils offrent tous les jours. Ceux donc qui ont péché par ignorance et reconnaissent leur faute, demeureront dans l'ordre où ils sont, à la charge d'observer la continence à l'avenir : ceux qui voudront défendre leur erreur, seront privés de toute fonction ecclésiastique : ce qui est dit en général pour les évêques, les prêtres et diacres.* On n'examinait pas assez les ordinants, principalement sur la bigamie : c'est pourquoi le Pape donne les règles suivantes :

Celui qui, dès son enfance, s'est voué au service de l'Eglise, doit être baptisé avant l'âge de puberté et mis au rang des lecteurs. S'il a tenu jusqu'à trente ans une conduite approuvée, se contentant d'une seule femme, qu'il l'ait épousée vierge avec la bénédiction du prêtre, il doit être acolyte et sous-diacre. Ensuite il peut monter au degré de diaconat, s'il en est jugé digne, après avoir promis la continence. Quand il aura servi dignement plus de cinq ans, il pourra recevoir la prêtrise. Dix ans après, il pourra monter à la chaire épiscopale, si l'on est content de sa foi et de ses mœurs. Mais celui qui, dans un âge avancé, désire d'entrer dans le clergé ne l'obtiendra qu'à condition d'être mis au rang des lecteurs ou des exorcistes, aussitôt après son baptême, pourvu qu'il n'ait eu qu'une femme et l'ait prise vierge. Deux ans après, il pourra être acolyte, et sous-diacre pendant cinq ans; et ainsi être élevé au diaconat; puis avec le temps, à la prêtrise et à l'épiscopat, s'il est choisi par le clergé et par le peuple. C'est la première ordonnance ecclésiastique où l'âge des ordinants et les interstices soient marqués si distinctement. On y voit que l'Eglise ne désapprouve pas que les laïques s'offrent d'eux-mêmes pour entrer dans le clergé. Le clerc, qui aura épousé une veuve ou une seconde femme, est réduit à la communion laïque. Il est défendu aux femmes d'habiter dans les maisons des clercs, sinon celles que permet le concile de Nicée.

Nous souhaitons, dit le Pape, *que les moines qui seront trouvés dignes, soient admis dans le clergé, à la charge que s'ils sont au-dessous de trente ans, ils soient promus aux moindres ordres par tous les degrés, et qu'ils viennent dans un âge mûr au diaconat et à la prêtrise; mais qu'on ne les fasse pas tout d'un coup sauter à l'épiscopat. Comme il n'est point permis aux clercs de faire leur pénitence publique, ainsi il n'est pas permis d'admettre à la cléricature les laïques qui ont fait pénitence publique, quoique réconciliés et purifiés de leurs péchés. On use d'indulgence pour le passé, à l'égard de ceux qui ont péché par ignorance contre ces règles, et qui se sont intrus dans le clergé étant pénitents ou bigames, mais à la charge qu'ils demeureront dans leur rang, sans espérance d'être promus à un ordre supérieur.* Le Pape envoya ces décisions à l'évêque Himérius, l'exhortant à en faire part à tous les évêques, non-seulement de sa province de Tarragone, mais de celle de Carthagène, de la Bétique, de la Lusitanie et de la Galice et des autres provinces de son voisinage; ce qui s'entendait dans la Gaule Narbonaise.

Le Pape saint Sirice s'opposa avec zèle et vigilance aux hérésies de son temps. Ce fut lui qui procura le bannissement des manichéens par l'empereur Théodose; et, comme ils se dissimulaient et se mêlaient avec les Catholiques dans les églises, il ordonna de prendre garde qu'ils ne reçussent la communion et ne touchassent le corps de Notre-Seigneur de leurs bouches impures. Il en priva même ceux qui se convertissaient, les reléguant dans des monastères pour y passer le reste de leurs jours dans les jeûnes et les prières; et permit seulement, qu'après les avoir bien éprouvés, on leur donnât le viatique à la mort. Il ordonna en général que les hérétiques seraient reçus par l'imposition des mains et réconciliés en présence de toute l'Eglise; ce que nous trouvons ordonné en particulier à l'égard des novatiens et des montenses ou donatistes de Rome, dans un concile que ce Pape y tint, avec quatre-vingts évêques, le 6 janvier 386. Il nous en reste une épître synodale, contenant neuf canons de discipline et adressée aux évêques d'Afrique.

Dans un autre concile tenu à Rome, vers la même époque, le Pape saint Sirice condamna Jovinien. Cet hérétique avait passé les premières années de sa vie dans les austérités de la vie monastique; jeûnant, vivant de pain et d'eau, marchant pieds nus, portant un vêtement noir et travaillant de ses mains; mais il sortit de son monastère, qui était à Milan, et alla à Rome, où il commença à semer ses erreurs. Elles se réduisent à quatre principales. Il disait que ceux qui ont été régénérés par le baptême avec une pleine foi, ne peuvent plus être vaincus par le démon; que tous ceux qui auront conservé la grâce du baptême, auront une récompense dans le ciel; que les vierges n'ont pas plus de mérite que les veuves ou les femmes mariées, si leurs œuvres ne les distinguent d'ailleurs; enfin, qu'il n'y a point de différence entre s'abstenir des viandes et en user avec action de grâce. Il niait aussi que la sainte Vierge Marie fut demeurée vierge après avoir mis Jésus-Christ au monde; prétendant qu'autrement c'était attribuer à Jésus-Christ un corps fantastique avec les manichéens.

Jovinien trouva même de la résistance dans les laïques illustres par leur naissance et leur piété, entre lesquels on nomme Sammaque. Ils portèrent au Pape Sirice un écrit dans lequel Jovinien avait publié ses erreurs et lui demandèrent son jugement. Le Pape assembla son clergé : cette doctrine fut trouvée contraire à la loi chrétienne, et, de l'avis de tous ceux qui étaient présents, tant prêtres que diacres et autres clercs, il condamna Jovinien avec huit autres, qui sont nommés comme auteurs d'une nouvelle hérésie; et il ordonna qu'ils demeureraient séparés de l'Eglise pour toujours.

Jovinien et les autres condamnés s'en allèrent à Milan, où l'empereur était retourné. Mais le Pape saint Sirice y envoya trois prêtres, Crescent, Léopart et Alexandre, avec une lettre à l'Eglise de Milan, qui contenait la condamnation de ces hérétiques et la réfutation sommaire de leurs erreurs. Aussi y furent-ils rejetés de tout le monde avec horreur, et les légats du Pape les firent chasser de la ville. Les évêques qui se trouvèrent alors à Milan avec saint Ambroise, s'assemblèrent en concile et les condam- [illegible] ent au jugement du Pape, [illegible] ent une lettre synodale.

Ils y louent d'abord sa vigilance pastorale, et ensuite réfutent, par l'Ecriture, les écrits de Jovinien, s'étendant particulièrement à prouver que la sainte Mère de Dieu est toujours demeurée vierge. Cette lettre est souscrite par sept évêques, Eventius de Ceno, Maxime d'Emone, Félix de Jadres, Bassien de Lodi, Théodore d'Octodure, Constantius d'Orange et par le prêtre Aper, au nom de Géminien, évêque de Modène.

Saint Sirice ne s'intéressait pas moins à conserver l'unité de l'Eglise que la pureté de la foi. C'est ce qui le rendit sensible au schisme de l'Eglise d'Antioche, qui divisait l'Orient d'avec l'Occident, depuis plus de trente ans. La source du schisme venait de ce qu'une partie des Catholiques de la ville s'était donné un évêque à part, ne voulant pas obéir à saint Mélèce. Cet évêque, nommé Paulin, qui avait été soutenu par le Pape Damase et les Occidentaux, étant mort en 389, on lui avait substitué Evagre, pour continuer la division plutôt que de se soumettre à saint Flavien, successeur de saint Mélèse. Quoique l'ordination d'Evagre fût très-défectueuse d'ailleurs, l'Occident ne laissa pas de le reconnaître pour évêque d'Antioche; et le Pape Sirice, prévenu contre saint Flavien, lui accorda sa communion, comme Damase avait fait à Paulin. Les évêques d'Italie tinrent un conseil à Capoue pour tâcher de remédier à cet état de choses. On y résolut d'accorder la communion à tous ceux qui professaient la foi catholique et l'on renvoya aux évêques d'Egypte l'examen du différend entre Evagre et Flavien.

Le Pape Sirice, après avoir dignement servi l'Eglise durant un pontificat de près de 14 années, mourut dans une grande vieillesse, le 26 novembre 398, jour auquel sa fête est marquée dans les plus anciens martyrologes.

SISINNIUS, quatre-vingt-septième Pontife était Syrien et fut élu en janvier 708 pour succéder à Jean VII. — Quoiqu'il fût si fort incommodé de la goutte qu'il ne pouvait porter ses mains à la bouche, il avait un grand courage et une affection paternelle pour son peuple. Il entreprit la réparation des murs de Rome; mais il mourut subitement le 7 février 708 après vingt jours de pontificat durant lesquels sa bienfaisance et la grandeur de ses vues lui méritèrent l'affection et les regrets de tout le peuple romain. Ce Pape, contemporain de l'empereur Justinien II et de Childebert II, roi de France, fut enterré dans la basilique de Saint-Pierre et eut pour successeur Constantin.

SIXTE Ier (Saint), était Romain et fut le sixième des successeurs de saint Pierre. — On ne connaît aucun détail de la vie privée de ce Pape. Tout ce que l'on sait, c'est qu'il fut élu le 7 juin 119, et qu'il succéda à saint Alexandre vers le commencement du règne d'Adrien; mais on peut assurer qu'il gouverna l'Eglise avec assez de tranquillité, pendant près de neuf ans; on peut ajouter qu'il la régit très-saintement. En effet le souverain pontificat était regardé alors comme peu propre à flatter l'ambition ou les autres passions, et on n'y élevait que ceux qui joignaient la sainteté des mœurs, l'habileté et la sagesse, au mépris d'une mort presque inévitable, qui en était comme le prix. Il ordonna que les vases sacrés ne pourraient être touchés que par les ministres des autels, et que les corporaux seraient d'étoffe de lin. Il défendit que l'on reçut les évêques cités par le Saint-Siége, s'ils retournaient à leurs Eglises, sans porter avec eux des lettres de recommandation pour leur peuple. Il commanda également qu'on chantât à la Messe : *Saint, Saint, Saint est le Seigneur, le Dieu des armées*. Ce fut, disent, plusieurs auteurs de ce temps, le 23 décembre 127, sous l'empereur Adrien, que le Pape saint Sixte Ier fut couronné par le martyre. Sa mémoire est honorée le 6 avril. Il avait occupé le Saint-Siége près de neuf ans, fait onze prêtres, onze diacres et quinze évêques et fut enterré dans l'église de Saint-Pierre à Rome.

SIXTE II (Saint), vingt-quatrième Pontife et successeur de saint Etienne Ier. — Après la mort de ce dernier, le Saint-Siége vaqua pendant vingt-deux jours, et on élut à sa place Sixte ou Xixte, le 24 août 257. Ce Pape était Grec de nation, et Athénien de naissance. Il avait exercé avec beaucoup de charité, de zèle et de fidélité la charge de diacre, sous le Pape saint Etienne; il fut même le compagnon de sa prison lorsque ce saint Pape fut arrêté. Saint Sixte, pendant son court pontificat, qui ne dura pas un an, s'acquitta fidèlement de toutes les fonctions d'un si haut ministère. Il s'appliqua à combattre ou à repousser les ennemis qui attaquaient l'Eglise au dehors, et il n'eut pas moins d'application à guérir les maux dont elle était travaillée au dedans. Saint Cyprien le qualifie d'*amateur de la paix* et d'*excellent en toutes sortes de vertus*. La question sur le baptême des hérétiques, violemment agitée sous le Pape saint Etienne, son prédécesseur, continuait à diviser l'Eglise. Saint Denis d'Alexandrie lui écrivit trois lettres pour le consulter à ce sujet et pour le prier de supporter pendant quelque temps encore les Africains et ceux des Asiatiques qui prétendaient qu'il fallait rebaptiser ceux qui avaient reçu le baptême des hérétiques. Le saint Pape eut égard à cette recommandation et traita cette question avec plus de douceur que ne l'avait fait le Pape Etienne, et, au lieu de retrancher de l'Eglise les rebaptisants, il se contenta de les exhorter fortement à abandonner leur erreur. Tout en réunissant par sa modération et sa douceur, les esprits divisés, saint Sixte travailla aussi à la propagation de l'Evangile, et l'Eglise de France reçut par ses soins une nouvelle troupe d'ouvriers évangéliques. Saint Pérégrin, premier évêque d'Auxerre et martyr, saint Memmie de Châlons-sur-Saône, saint Sixte de Reims et son disciple saint Sinice, qui prêcha à Soissons, ne forment qu'une

portion de cette apostolique et fervente colonie dont chaque membre se rendit à jamais recommandable par les plus heureux travaux.

Ce saint Pape, qui le premier introduisit l'usage des autels consacrés, ne vécut pas longtemps après avoir procuré la lumière évangélique aux Gaules. Il était temps qu'il reçût la couronne due à cette grande œuvre, celle du martyre. L'empereur Valérien avait écrit au sénat une lettre portant que l'on fît mourir sans délai les évêques, les prêtres et les diacres. En exécution de cet ordre, saint Sixte fut pris avec quelques-uns de son clergé, et crucifié le 6 août de l'an 258 avec six diacres. Le 29 juin précédent, il avait transféré les reliques des apôtres saint Pierre et saint Paul dans les catacombes où l'on avait coutume d'enterrer les martyrs. Quelques-uns disent que saint Sixte eut la tête tranchée, mais d'autres, d'après le poëte Prudence, disent qu'il fut attaché à un gibet, heureux et fort honoré de mourir en croix à l'exemple du Maître qui l'y avait précédé, et pour la cause duquel il donnait sa vie.

Nous lisons dans les *Extraits des Offices de saint Ambroise*, où il est parlé de saint Laurent (liv. I, c. 41), que saint Laurent, voyant que l'on conduisait au supplice saint Sixte, son évêque, se mit à pleurer, non de ce que ce saint Pape allait mourir, mais de ce qu'il ne mourait pas avec lui. « Où allez-vous, » lui disait-il, « mon cher père, où allez-vous sans votre fils? Où courez-vous, prêtre de Jésus-Christ, sans votre diacre? Vous n'aviez pas coutume d'offrir le sacrifice sans ministre. Qu'ai-je donc fait qui ait pu vous déplaire? Qu'avez-vous remarqué en moi qui me rendît indigne d'être appelé votre fils? Eprouvez du moins si je ne mérite plus le choix que vous aviez fait de moi pour consacrer avec vous le sang du Seigneur. Vous ne voulez pas que je joigne mon sacrifice au vôtre; vous me l'avez permis tant de fois dans la célébration des saints mystères. Ah! prenez garde que, lorsqu'on donne de si grandes louanges à la généreuse fermeté que vous faites paraître, l'on vous accuse en même temps de ne me pas rendre toute la justice que vous me devez; ou bien l'on croira que vous avez reconnu en moi quelque défaut. Mais l'abaissement du disciple ne tournera jamais à la gloire du maître; et, quelque illustre qu'il soit, il triomphe bien plus glorieusement par la victoire que remporte son élève, que par celle qu'il remporte lui-même. Enfin, Abraham offrit son fils, saint Pierre envoya devant lui saint Etienne. Faites-en de même, mon cher Père, montrez, par ce que peut votre fils, ce que peut un Père tel que vous, et que sa vertu fasse admirer la vôtre. Offrez celui qui est le fils de votre esprit et de votre charité, faites l'essai de sa foi, afin qu'étant sûr de ne vous être pas trompé dans le jugement que vous avez porté de lui, vous arriviez à la gloire qui vous attend, accompagné d'un second qui, vous ayant suivi dans le combat, mérite de vous suivre dans votre triomphe. »

Saint Sixte se tournant alors vers saint Laurent : *Je ne vous abandonne pas mon fils*, lui dit-il, *ce n'est pas moi qui vous laisse; mais le Ciel vous réserve à de plus grands combats. On nous épargne, nous autres vieillards. Pour vous, qui êtes dans la fleur de l'âge, et qui avez toute la vigueur de la jeunesse, une victoire plus éclatante vous attend. Cessez de vous affliger, dans trois jours vous me suivrez; il est de la bienséance qu'il y ait quelque distance entre le prêtre et le diacre. Il ne vous aurait pas été avantageux de combattre sous les yeux de votre maître, comme si vous eussiez eu besoin d'aide pour vaincre. Pourquoi désirez-vous partager les tourments que je vais endurer? je vous les laisse tous par ma mort. Ma présence vous est-elle nécessaire pour vous animer au combat? Ne savez-vous pas que les officiers font marcher devant eux les soldats timides; mais ils se font suivre par les braves. C'est ainsi qu'Elie laissa Elisée sur la terre, lorsqu'il fut enlevé dans le ciel. Je vous laisse donc en mourant le dépositaire de mon esprit, et je vous fais héritier de toute ma vertu.* Après ces douces paroles de consolation le saint Pontife expira.

SIXTE III (Saint), quarante-quatrième Pontife. — On sait peu quelle fut la vie de ce saint Pape dans sa jeunesse; mais on doit être persuadé quelle avait été irréprochable et édifiante : car il fut choisi pour gouverner l'Eglise, dans un temps où l'élection pouvait former un préjugé légitime de la sainteté de celui qui en était le sujet. Les Catholiques furent ravis de le voir élevé sur le Siége de saint Pierre : car ils avaient été témoins du zèle avec lequel il avait combattu, n'étant que prêtre de l'Eglise de Rome, deux fameuses hérésies qui commençaient à troubler l'Eglise, celle des pélagiens et celle des nestoriens. Saint Augustin lui avait déjà écrit deux lettres pour le féliciter du zèle qu'il avait fait paraître contre les pélagiens. Dans la première, il parle d'un livre composé par ce saint Pape touchant la grâce de Jésus-Christ et le pernicieux dogme qui l'attaquait, et il lui témoigne qu'il faisait son possible pour en procurer la lecture à tout le monde.

Saint Sixte, Romain de naissance, fut ordonné le 26 avril 432, en présence de deux évêques orientaux, Hermogène de Rhinocorura en Egypte, et Lampétius de Cassium, envoyés par les évêques, qui avaient assisté au concile d'Ephèse, avec des lettres de recommandation de saint Cyrille. Saint Sixte les chargea de ses réponses à saint Cyrille et aux évêques : quoiqu'il eût déjà suffisamment déclaré son sentiment, par les lettres qu'il avait remises aux clercs de Constantinople et à un diacre de saint Cyrille. Nous avons les deux lettres qu'il envoya par les évêques Hermogène et Lampétius : la première à saint Cyrille en particulier, la seconde circulaire à tous les évêques qui les avaient députés. Elle a deux buts : le premier de leur faire part de son ordination, suivant la coutume; le second de procurer

la réunion des Eglises d'Orient. Il loue le zèle de saint Cyrille, qui sans esprit de vengeance, oubliant les injures qu'il avait souffertes, ne songe qu'à rétablir la paix des Eglises. Le Pape déclare qu'il est du même avis : que l'on reçoive tous ceux qui voudront revenir; mais que l'on pourvoie aux Eglises de ceux qui ne voudront pas se réunir. Il déclare, à l'égard de Jean d'Antioche en particulier, que s'il veut être reconnu pour évêque catholique, il faut qu'il condamne tout ce que l'Eglise a condamné.

Jean d'Antioche s'étant enfin réconcilié avec saint Cyrille, ce dernier en écrivit au Pape Sixte III. Les lettres de saint Cyrille arrivèrent à Rome et y trouvèrent le Pape tenant un concile avec les évêques, qui étaient venus célébrer l'anniversaire de son ordination. Tout le peuple était assemblé dans l'église de Saint-Pierre, quand cette heureuse nouvelle y fut publiée. Le Pape écrivit à saint Cyrille et à Jean d'Antioche des lettres de congratulation, datées du 17 septembre 433. Dans sa lettre à saint Cyrille, le Pape témoigne ne pas croire que Jean d'Antioche ait jamais suivi l'erreur de Nestorius, mais seulement, qu'il a suspendu son jugement.

Le Pape Sixte III soutint sa juridiction sur l'Illyrie, comme nous l'apprennent trois de ses lettres, deux à des conciles d'Illyrie, une à Proclus. La première est datée du 8 juillet 435, et adressée au concile, qui devait s'assembler à Thessalonique. Il exhorte les évêques à s'attacher plus aux lois ecclésiastiques, qu'à celles des princes ; il entend sans doute la loi de Théodose du 14 juillet 421, dont le Pape Boniface avait obtenu la révocation. Il donne à Anastase, évêque de Thessalonique, la même autorité, que les Papes précédents avaient donnée à ses prédécesseurs; c'est-à-dire que chaque métropolitain fera les ordinations dans sa province, mais du consentement de l'évêque de Thessalonique : qu'il ne s'en fera aucune sans sa participation, et qu'il examinera ceux qui sont appelés à l'épiscopat : que les causes majeures lui seront rapportées : qu'il choisira d'entre les évêques ceux qui jugeront avec lui, ou qu'il députera pour juger sans lui. L'évêque de Corinthe est averti en particulier, de ne point se regarder comme indépendant.

La seconde lettre envoyée par le prêtre Artémius est datée du 18 décembre 437. Elle porte que tout ce que font les évêques d'Illyrie, chacun en particulier, doit être rapporté à l'évêque de Thessalonique qui assemblera le concile, quand il jugera nécessaire, et que sur sa relation, le Siége apostolique confirmera ce qui aura été fait. *Ne croyez pas*, ajoute-t-il, *être obligé à ce que le concile d'Orient a voulu ordonner contre notre volonté, outre ce qu'il avait jugé sur la foi sans notre consentement*. Il entend par là le troisième canon du concile de Constantinople en 381 qui donne le second rang à l'évêque de Constantinople. Il déclare Anastase, vicaire du Siége apostolique, comme Rufus son prédécesseur, et prêche la paix et l'union. La troisième porte la même date (18 décembre 437). Elle est adressée à Proclus, pour l'exhorter à maintenir les droits de l'évêque de Thessalonique, et à ne recevoir aucun des évêques de sa dépendance sans ses lettres formées, comme le Pape l'observait lui-même. Cette lettre est pleine de témoignages d'estime et de confiance pour Proclus. Le Pape lui marque qu'il a depuis peu confirmé son jugement touchant Idduas. On croit que c'est l'évêque de Smyrne, qui avait assisté au concile d'Ephèse, et que Proclus l'ayant jugé, il en appela au Pape. Car les évêques d'Asie avaient peine à reconnaître la juridiction de l'évêque de Constantinople.

Sixte III écrivit à Nestorius, qui avait été déjà condamné à Rome par saint Célestin et par le concile général d'Ephèse pour essayer de le ramener à la foi catholique; mais Nestorius, bien loin de se rendre, publia des calomnies contre ce saint Pape. L'accusation d'un misérable nommé Bassus parut si atroce, que l'empereur Valentinien fit tenir un concile de cinquante-six évêques; le calomniateur y fut condamné et excommunié. Le saint Pape sortit de cette calomnie comme l'or de la fournaise, et il continua à travailler au bien de l'Eglise avec sa sollicitude ordinaire.

Julien d'Eclame, ce fameux pélagien, souhaitant avec passion de recouvrer le siége dont il avait été déposé, s'efforça de rentrer dans la communion de l'Eglise, feignant d'être converti et employant divers artifices pour le persuader au Pape saint Sixte III : mais le Pape s'en défendit habilement par les avis de saint Léon, son archidiacre et son successeur, ce qui donna une grande joie à tous les Catholiques. Le Pape saint Sixte mourut peu de temps après, le 28 mars 440, après avoir tenu le Saint-Siége près de huit ans. Il fit des ordinations à Rome au mois de décembre, et ordonna vingt-huit prêtres, douze diacres et cinquante-deux évêques en divers lieux. Ce saint Pape eut un zèle extraordinaire pour la majesté du culte et l'honneur de la maison de Dieu. On est étonné des dons prodigieux dont il enrichit, en moins de huit ans de pontificat la plupart des grandes églises de Rome. Il eut le mérite d'engager l'empereur Valentien, autant par ses exemples que par ses exhortations, à signaler pour le même objet sa libéralité et sa magnificence.

SIXTE IV. — Le 9 août 1471, quelques jours après la mort de Paul II, François d'Abbescola de la Rovère, cardinal du titre de Saint-Pierre-aux-Liens, fut élu pour lui succéder, et prit le nom de Sixte IV.

Il était né le 22 juillet 1414, au village de Celles, à cinq lieues de Savone. La plupart des auteurs le font fils d'un Léonaro Roüère, pêcheur de profession. On croit que la noble famille des Rovère, voyant un Pape de son nom, voulut se faire honneur en l'adoptant. Le cardinal Bessarion qui possédait parfaitement les langues grecque et latine, avait

été son maître à Pavie. Ensuite, étant entré chez les Frères mineurs, il enseigna la philosophie dans les plus célèbres écoles d'Italie et devint général de son ordre. Paul II, instruit de son mérite, le fit entrer dans le Sacré Collége, et depuis qu'il fut cardinal, il mena une vie si régulière et si édifiante, que son palais ressemblait à un monastère.

Ayant été élu Pape, il s'occupa aussitôt des affaires de l'Eglise. Il déclara qu'il voulait travailler à rétablir la discipline, et à traiter de la guerre contre les Turcs. Il envoya en même temps de tous côtés des hommes pour lever les décimes du clergé, le vingtième du bien des Juifs, et le trentième de celui des Catholiques, suivant le décret de l'assemblée de Mantoue. Il accorda des priviléges et des indulgences à ceux qui prendraient les armes pour cette guerre, ou qui y contribueraient de leurs biens : il écrivit à l'empereur et aux autres souverains, pour les engager à concourir à une œuvre si sainte : il rétablit les chanoines réguliers de Saint-Jean de Latran à Rome, pour faire plaisir aux Romains; car on dit qu'il était si facile, qu'il ne pouvait rien refuser.

Au commencement de l'année 1472, il fit partir les légats qu'il avait choisis pour aller exhorter les princes chrétiens à la guerre contre les Turcs. Le cardinal Caraffa, Napolitain, fut chargé de commander la flotte que l'on armait contre les infidèles : il reçut des mains du Pape les enseignes des galères bénites. Ensuite le Pape, accompagné de tous les cardinaux, le conduisit jusqu'à la flotte qui était sur le Tibre, monta sur la principale galère, et de la pouppe il donna la bénédiction au légat et à tous ceux qui étaient dans les autres galères, au nombre de vingt-cinq. Ces galères devaient se joindre à celles des Vénitiens et de Ferdinand, roi de Naples : mais toute cette flotte composée de quatre-vingts galères, ne fit rien de très-considérable. Tout se réduisit à la prise d'Attalie, dans la Pamphilie. Cependant le légat et Mocenigo qui commandait la flotte vénitienne, surprirent la ville de Smyrne et enlevèrent un riche butin. Après cette expédition, le légat retourna à Rome, où il entra comme en triomphe; menant avec lui vingt-cinq Turcs, montés sur de beaux chevaux, et douze chameaux chargés des dépouilles des ennemis.

Dans le même temps, le Pape envoyait de tous côtés des personnes pour lever les décimes qui devaient être employés aux frais de la guerre contre les Turcs, avec menaces d'excommunier ceux qui en retiendraient quelque chose. Mais les Allemands et beaucoup d'autres, refusèrent de les payer. La même année, Louis XI envoya à Sixte IV des ambassadeurs qui demandèrent, entre autres choses, de la part de leur maître, que l'on assemblât un concile à Lyon; que les ordinaires eussent du moins la consolation des bénéfices de mois en mois à leur tour avec le Pape; que les taxes des bénéfices fussent réduites selon les décrets du concile de Constance; que les procès ne fussent point évoqués en première instance à Rome; que le clergé déjà épuisé, ne fût point obligé de payer les décimes pour la guerre contre les Turcs : mais le Pape éluda ces demandes, et montra que le roi ne devait point empêcher cette levée.

L'an 1473, Sixte IV confirma la bulle de Paul II, qui étendait le Jubilé à chaque vingt-cinquième année; il fit aussi de nouvelles promotions de cardinaux. Vers le même temps, don Juan d'Aragon ayant voulu donner l'évêché de Saragosse à un bâtard de son fils Ferdinand, et qui n'était encore que dans sa sixième année, le Pape s'y opposa, et le cardinal de Pavie écrivit même à ce prince, lui représentant que c'était contre les lois de l'Eglise d'élever à l'épiscopat un enfant. Cependant le roi d'Aragon finit par obtenir plus tard sa demande. Le 23 mai de la même année, le Souverain Pontife confirma la règle des religieux Minimes instituée par saint François de Paule. L'année suivante, il érigea en métropole le siége d'Avignon et donna pour suffragants au nouvel archevêché les évêchés de Carpentras, de Cavaillon et de Vaison. Quelque temps après il sécularisa le chapitre d'Avignon qui avait embrassé la règle de Saint-Augustin sous le pontificat d'Urbain II.

Le Jubilé pour l'année 1475, ayant été ouvert, un grand nombre de fidèles vinrent à Rome pour avoir part à cette indulgence. Ferdinand, roi de Naples, fut de ceux qui firent ce voyage; le Pape, en reconnaissance, lui remit le tribut qu'il devait à l'Eglise romaine, à condition qu'il lui ferait présenter tous les ans une haquenée blanche, c'est-à-dire un cheval blanc tout harnaché, comme un témoignage que ce royaume relevait du Saint-Siége. Cette cérémonie s'observa jusqu'à nos jours, la veille de saint Pierre, et on l'appela le présent de la haquenée.

L'an 1476, les inondations du Tibre et la peste ayant fait de grands ravages, le Pape, pour apaiser la colère de Dieu, établit par une bulle du 30 mars, la Conception de la sainte Vierge, et accorda les mêmes indulgences que le Pape Urbain IV et Martin V avaient accordées pour la fête du Saint-Sacrement. La même année que Sixte IV établit la fête de l'Immaculée Conception, il fit une promotion de cinq cardinaux. Trois ans auparavant, il en avait déjà créé huit, du nombre desquels était Jean-Baptiste Cibo, qui lui succéda sous le nom d'Innocent VIII.

Deux ans après, il y eut à Florence de grands troubles causés par la division qui se mit entre les deux maisons de Médicis et de Pazzi, les plus puissantes de cette république. Les chefs de la famille de Médicis étaient alors Laurent et Julien son frère, adversaires du Pape. Les Pazzi, au contraire, avaient toute son estime et toute sa confiance. Ces derniers, formèrent une conspiration contre les Médicis, et ils y engagèrent un grand nombre de personnes. Au milieu de la Messe solennelle de la cathédrale, où assistaient les Médicis, Julien fut poignardé, et mourut sur-le-champ. Laurent son aîné qui

n'avait reçu qu'une blessure à la gorge se sauva dans la sacristie, et s'y enferma. Les assassins déconcertés de ce que Laurent leur eût échappé, et voyant que le Pape ne les secondait pas, comme ils s'en étaient flattés, montèrent au palais, dans le dessein d'égorger les magistrats; mais comme ils ne furent suivis de personne, on ferma les portes sur eux, et les magistrats les firent pendre sur-le-champ aux fenêtres du palais. L'archevêque de Pise qui était du nombre de ces furieux, fut pendu de même. La plupart des Pazzi furent punis en différentes manières; et comme Laurent de Médicis était aimé et honoré, on lui donna des gardes pour la sûreté de sa personne.

Le Pape Sixte ayant appris tout ce qui s'était passé à Florence, et la mort violente de l'archevêque de Pise, interdit la ville, et excommunia Laurent de Médicis. Les Florentins implorèrent la protection du roi de France, du duc de Milan et des Vénitiens, assemblèrent les évêques de Toscane, et obligèrent les prêtres à célébrer le service divin, malgré l'interdit. Sixte se fondait avec raison sur ce qu'ils avaient osé emprisonner le cardinal neveu, et punir de mort un archevêque; entreprise criminelle et qui renversait toute la discipline ecclésiastique, qui voulait qu'aucun prince séculier ne pût juger à mort les ecclésiastiques. Il fit saisir dans toute l'étendue de l'État de l'Eglise, les comptoirs et les effets des négociants de Florence.

Cependant les Vénitiens assistèrent secrètement les Florentins. Louis XI voyant que l'état de ses affaires ne lui permettait pas de secourir longtemps les Florentins, imagina un expédient pour embarrasser le Pape : il assembla son clergé et les grands du royaume à Orléans, pour établir la *Pragmatique sanction*, et abolir les *Annates ;* mais on ne prit aucune mesure pour l'exécution : il donna cependant un édit, dans lequel, après s'être plaint de la rigueur que le Pape avait exercée contre la république de Florence, et des sommes qu'il en coûtait à son royaume pour les expectatives des bénéfices, et autres exactions qu'il appelait illicites, il défendit à tous ses sujets d'aller à Rome pour obtenir des bénéfices et d'y envoyer aucun argent.

Louis XI avait déjà envoyé une ambassade à Rome, pour menacer le Pape d'un appel au concile; le vicomte de Lautrec était chef de l'ambassade. Le Pape remontra à cet ambassadeur les droits du Siége de Rome, et l'autorité légitime que les canons accordent aux Souverains Pontifes. Il ajouta que les affaires de l'Eglise n'appartenaient point au roi, que Laurent de Médicis devait se soumettre à la sentence prononcée contre lui, que par là il serait aisé d'en venir à un accommodement; comme s'il était permis de punir un innocent par préalable, parce qu'on peut lui pardonner ensuite. L'ambassadeur signifia au Pape, de la part du roi, que l'on tiendrait un concile en France, et qu'on y rétablirait la Pragmatique sanction. Dans le même temps, tous les princes d'Italie envoyaient des ambassadeurs au Pape; mais il proposait des conditions que les Florentins ne voulaient pas accepter, et entre autres, qu'on chassât de Florence Laurent de Médicis. Enfin deux ans après, il accorda la paix aux Florentins. Les députés de cette république furent admis à l'entrée de l'église de Saint-Pierre, où s'étant prosternés, on leur donna l'absolution, et chacun d'eux reçut un coup de verge, selon la coutume. Ensuite, ils entrèrent dans l'église et assistèrent à la Messe.

La même année 1480, l'armée des Turcs, ayant à leur tête Achmet, assiégea la ville d'Otrante dans la Calabre; ils la prirent, et y mirent tout à feu et à sang : il y eut plus de douze mille Chrétiens tués ou faits prisonniers. Huit cents furent menés hors de la ville, tous nus, et égorgés, parce qu'ils aimèrent mieux souffrir la mort, que de renoncer à la religion chrétienne : la prise de cette ville jeta la consternation dans l'Italie. Le Pape, pour arrêter le progrès des infidèles, exhorta les princes chrétiens à donner des secours, et on forma une flotte considérable. Achmet l'ayant aperçue, se retira avec précipitation; et la mort de Mahomet qui arriva sur ces entrefaites, acheva de rassurer les esprits.

Peu de temps après, tous les princes d'Italie firent une alliance entre eux pour s'opposer à la trop grande puissance des Vénitiens; et d'un autre côté, le Pape s'allia avec eux contre Ferdinand, roi de Naples, pour maintenir les droits de l'Eglise; mais dans la suite il se détacha de leur parti et alla jusqu'à les excommunier. Ces guerres qui durèrent deux ans furent funestes à toute l'Italie et forcèrent la cour de Rome à augmenter les impôts et à en établir de nouveaux. On a vu quels efforts prodigieux fit incessamment Sixte IV pour repousser l'invasion imminente des Turcs; mais la lâche politique des princes chrétiens fut loin de seconder ses généreux desseins. Il combattit également pour la liberté de l'Italie; mais ses projets furent traversés par les divisions des Italiens eux-mêmes.

Sixte IV mourut un an après Louis XI, le 13 août 1484 dans la soixante et onzième année de son âge et la quatorzième de son pontificat. Ce Pontife avait beaucoup de vertus, des mœurs intactes, une science extraordinaire, le talent des affaires, de l'application au travail, l'âme noble et généreuse. Malheureusement on lui reproche avec fondement le népotisme suite de sa bonté ellemême. Cependant son ardeur pour le progrès des lettres, la protection et la libéralité dont il honora les savants, ses propres ouvrages de philosophie et de théologie, sans compter ses bulles savantes et nombreuses, les monuments sans nombre qu'il a laissés pour l'embellissement et l'utilité de Rome pleines encore aujourd'hui de ses inscriptions et de ses titres rendent à jamais son nom mémorable. On a dit que, des seules pierres qui portent son nom dans les bâtiments super-

bes qu'il multiplia dans Rome, on pourrait construire un vaste édifice. Il est resté de lui à Rome deux monuments; un pont sur le Tibre qui porte encore son nom, et la chapelle Sixte dans le Vatican. Nous avons aussi de lui plusieurs écrits sur divers sujets.

SIXTE V dit communément SIXTE-QUINT. — Le successeur de Grégoire XIII fut le cardinal Félix Peretti. Il était né le 13 décembre 1521, dans un village de la Marche d'Ancône, appelé les Grottes. Son père était vigneron chez un habitant du lieu qui lui fit épouser sa servante. Il en eut trois enfants, dont l'aîné fut le Pape dont il est ici question. On peut juger de la situation de cette famille par cette anecdote sur le jeune Félix qui, un jour, étant tombé dans un étang fut retiré par sa tante qui lavait sur les bords. Il apprit à connaître ses lettres dans des abécédaires laissés par d'autres enfants venus à la campagne pendant les vacances; car faute de cinq bajorchi par mois, le père ne pouvait l'envoyer aux écoles. A la fin cependant un parent, Fra Salvatore, de l'ordre des Franciscains se laissa toucher par la position de l'enfant et paya ses mois d'école. Le jeune Félix commença donc à recevoir l'instruction commune. Il emportait avec lui un morceau de pain qu'il allait manger à midi auprès d'une fontaine qui lui fournissait l'eau de son repas. Son père n'étant pas en état de le nourrir, le donna fort jeune à un laboureur qui lui fit garder les moutons, et ensuite ses pourceaux. Il s'acquittait de cet emploi, lorsqu'il vit un Cordelier qui allait à Ascole, et qui s'était égaré de son chemin. Le jeune garçon courut à lui, et lui fit offre de l'accompagner jusqu'à la ville. Le religieux charmé de l'empressement et de la vivacité de son esprit, se rendit au désir que lui témoigna Félix, d'être reçu dans le couvent des Frères mineurs d'Ascoli, et l'emmena avec lui. On lui donna l'habit de Frère convers; on reconnut qu'il était propre à des emplois plus élevés; on lui fit faire ses études; et en deux ans de temps il parvint, par son application, à entendre les auteurs latins : bientôt après, il s'appliqua à la théologie, devint professeur de cette science, et prédicateur. Félix étudiait dans le cloître à la lueur d'une lanterne et sans avoir soupé. Quand la lanterne s'éteignait il allait à l'Eglise auprès de la lampe qui brûlait devant le tabernacle. Il fit de grands progrès, et aussi bien à Fermo qu'aux écoles et aux universités de Ferrare et de Bologne, il obtint ses grades académiques avec beaucoup d'honneurs. Il manifesta un grand talent pour la dialectique et la théologie. Il se fit remarquer à l'assemblée générale des Franciscains tenue en 1549 et ses prédications dans les églises de Rome y excitèrent un enthousiasme général. Il fut présenté à Paul IV et consulté souvent dans les cas difficiles. Comme théologien il travaillait dans la congrégation pour le concile de Trente, comme *consultor* pour l'Inquisition. Le Pape Pie V lui donna toute sa confiance et le nomma vicaire général des Franciscains avec l'autorisation de réformer cet ordre. Il se livra en effet énergiquement à cette œuvre et rétablit l'ancienne constitution. Pie, voyant son attente surpassée, il le nomma évêque de Sainte-Agathe et en 1570 le créa cardinal. L'évêché de Fermo ne tarda pas à lui être donné et il revint revêtu de la pourpre là où autrefois il avait gardé les fruits et le bétail.

Tous les historiens de quelque valeur, même parmi les protestants et en particulier Léopold Ranke ont fait justice des fables ridicules qu'on a rapportées sur les moyens dont Félix Peretti se serait servi pour arriver à la papauté. Le pâtre de Montalte et qui avait pris ce dernier nom vivait retiré, paisible, économe et appliqué au travail. Les OEuvres de saint Ambroise l'occupaient dans ses heures de recueillement et il les publia en 1580. Ses plaisirs consistaient à faire du bien à sa ville natale et à planter des ceps de vigne dans l'enclos que l'on visite encore. Il fit toujours preuve d'un empire extraordinaire sur lui-même et cette qualité jointe à toutes les autres et à sa complexion robuste le firent élirent le 24 avril 1585 dans des circonstances où l'on avait besoin avant tout d'un homme énergique et vigoureux. Le berger de Montalte était le souverain de son temps le plus digne de régner. Aussitôt élu, il montra une gravité, une force, une grandeur vraiment assorties à la dignité suprême dont il était revêtu. On le vit constamment ennemi du vice, protecteur de la vertu, pénétrant, juste, vigilant, sévère observateur de l'ordre, magnifique en tout ce qui regardait la gloire de la religion et la splendeur de l'Etat; ami des lettres et de tous les arts, très-appliqué lui-même à l'étude à laquelle il consacrait une partie de la nuit, après avoir donné le jour aux affaires. Ce fut un de ces hommes rares qui font honneur à l'humanité. Avant de se faire couronner il manda le gouverneur et les juges de Rome pour leur enjoindre, avec cette force qui lui était particulière de rendre exactement la justice. Attachant peu d'importance aux cérémonies de simple appareil, il était bien résolu à consacrer chacun des moments de son pontificat à des œuvres utiles.

La cérémonie de son couronnement fut magnifique. Il reçut les ambassadeurs du Japon avec les plus grands honneurs et les renvoya comblés de présents. La douceur excessive du gouvernement ecclésiastique avait engendré des désordres qui commandaient indispensablement une répression sévère. Sixte-Quint y pourvut dès les premiers moments de son exaltation. En vain les cardinaux lui firent des remontrances à ce sujet. *Vos remontrances*, dit-il, *doivent vous faire honte. Quand Jésus-Christ confia les clefs de son Eglise à saint Pierre, nous ne voyons pas dans l'Evangile qu'il ait été soumis aux avis ni aux leçons des autres apôtres, et vous vous trompez gravement si vous croyez prendre cette autorité sur moi.* Les cardi-

naux furent consternés par ce discours, mais ils eurent un moment plus de crainte encore lorsque le Pape qui les avait congédiés les fit rappeler : ils revinrent, et Sixte leur dit : *J'avais oublié de vous avertir qu'en faisant faire ce procès aux coupables, je veux qu'on agisse aussi contre ceux qui les ont protégés.* Les cardinaux se retirèrent sans oser ouvrir la bouche.

Sixte-Quint s'appliqua tout aussitôt à purger les terres de l'Eglise des brigands qui y exerçaient toutes sortes de violences, et qui s'étaient fait redouter sous le pontificat précédent. Il fit dresser des potences pour punir sur-le-champ tous ceux qui se rendraient coupables. Il déposséda plusieurs juges, à cause de leur douceur, et fit punir avec rigueur ceux qui avaient prévariqué dans leurs charges. Il ordonna que les adultères fussent punis de mort, et ce châtiment fut exercé à l'égard d'un gentilhomme de Salerne, qui avait séduit la femme d'un homme d'affaire. Il réprima l'insolence de la noblesse qui depuis longtemps refusait de payer ses dettes ; il voulut que chacun réglât sa dépense sur ses revenus ; il défendit, sous peine de la vie, de tirer l'épée et de porter des armes dans la ville, et fit punir ceux qui contrevinrent à cette ordonnance : il fit observer ses lois avec tant de rigueur qu'il rétablit en peu de temps la sûreté dans Rome. Il serait trop long de rapporter les châtiments terribles qu'il fit exercer contre les coupables. Il ordonna à tous les archevêques et évêques de se retirer dans leurs diocèses. En moins d'une année les Etats de l'Eglise furent purgés des bandits qui l'infestaient auparavant et Sixte-Quint licencia la plus grande partie des troupes et diminua de moitié le nombre des sbires. S'il maintenait l'exécution des lois, de l'ordre et de la justice avec une rigueur parfois excessive, il se montrait doux, indulgent et conciliant dans les actes généraux de l'administration.

Dès le commencement de son règne il s'empressa d'étouffer toutes les mésintelligences dans lesquelles ses prédécesseurs avaient jeté le Saint-Siége et ses voisins au sujet des droits ecclésiastiques. Il rendit aux Milanais la place de la Rota, que Grégoire XIII avait voulu leur enlever, et décida en faveur des Vénitiens dans l'affaire d'Aquilega. Il abolit la congrégation chargée de la juridiction ecclésiastique qui avait enfantée la plupart des différends survenus. Certes, il y a de la grandeur d'âme à abandonner spontanément des droits contestés. Cette disposition conciliatrice produisit aussitôt les plus heureux résultats. Le roi d'Espagne écrivit à ses ministres de Milan et de Naples d'obéir aux ordres du Pape comme aux siens. La Toscane se montre dévouée, Venise satisfaite et tous ces Etats qui servaient de refuge aux bandits, les livrèrent au Pape.

Après avoir puni les féuax de la terre coupable, il gagna les autres barons, il unit les deux grandes familles Colonna et Orsini, et accomoda leur différend sur la préséance. Il rendit aux Anconitins quelques-uns de leurs anciens priviléges, institua à Macerata un tribunal suprême pour toute la province, gratifia le collége des avocats de nouvelles concessions, érigea Fermo en archevêché, et Tolentine en évêché ; et, à l'aide d'immenses travaux fit une ville de Lorette. Il créa des institutions pour arrêter l'accroissement des dettes communales ; et, à partir de ces ordonnances, datent le retour progressif de la prospérité des communes. Partout il favorisa l'agriculture. Il chercha à dessécher la Chiano d'Orviéto et les Marais Pontins qu'il visita lui-même. Il releva l'industrie en favorisant la fabrication de la laine et de la soie.

Dès la première année de son pontificat, il fulmina une bulle terrible contre le roi de Navarre et le prince de Condé, chef du parti calviniste. Sixte-Quint y relève d'abord la puissance pontificale, placée au-dessus de toutes les puissances de la terre, en vertu du pouvoir donné par Notre-Seigneur à saint Pierre en l'établissant Chef de son Eglise, il stigmatise ensuite ces deux princes, les déclarant déchus de tous les droits attachés à leur rang, et incapables de succéder à la couronne de France. Il dépouillait même le roi de Navarre de la partie de ce royaume, sur laquelle ce prince avait des prétentions.

Sixte, voulant apporter quelque remède à la corruption qui régnait à Rome, fit chasser les femmes les plus scandaleuses, espérant dans la suite enfermer toutes les autres. Il fit des ordonnances rigoureuses pour obliger les ecclésiastiques à mener une vie chaste et exemplaire. Il attira plusieurs savants à Rome ; car il avait une grande inclination pour les lettres.

Il entreprit de relever le fameux obélisque que Caligula avait fait transporter d'Espagne à Rome. Il surmonta les difficultés de cette entreprise, ayant mis en œuvre le nombre d'hommes et de chevaux nécessaires pour faire agir les machines destinées à transporter cette grande masse qui a cent pieds de hauteur, il vint à bout de le faire placer sur son piédestal ; il s'empressait en même temps à mettre en meilleur ordre les affaires de la Chambre apostolique. L'année suivante il érigea Lorette en ville épiscopale ; il confirma la nouvelle congrégation des Feuillans. Parmi le grand nombre de bulles qu'il publia, la plus fameuse est la *Detestabilis*, qui sert de règle aux canonistes dans la matière des contrats. Le Pape y condamne toutes les sociétés illicites qu'on fait dans ces sortes de traités. Désirant répandre ses faveurs sur sa patrie, il fit une ville du bourg de Montalte, auprès duquel il était né, et lorsqu'elle fut bâtie il l'érigea en évêché. La même année 1586, il fixa le nombre des cardinaux à soixante, par une bulle qui a été observée par ses successeurs. Il donna une nouvelle forme à la congrégation de l'*Index*, pour l'examen des livres. On le regarde comme l'instituteur de celle des Rits, qui prend connaissance de tout ce

qui regarde les usages, les cérémonies, les préséances et les canonisations des Saints. On compte jusqu'à soixante bulles données par cet infatigable pontife en moins de deux ans, soutenues dans l'exécution d'une vigilance et d'une vigueur égale, et tendant à la répression de tous les vices, de tous les crimes, de toutes les superstitions, et à la gloire de l'Eglise.

Il créa une nouvelle congrégation de cardinaux dont six pour les affaires de l'Etat et six pour celles de l'Eglise. Il voulait que les cardinaux donnassent la plus haute idée d'eux-mêmes, et fixa leur nombre à soixante-dix. Lors de son avénement il trouva les finances dans un complet épuisement. Il les releva à ce point qu'en avril 1588 il avait déjà amassé plus de quatre millions et demi de scudi. Il fit déposer ce trésor au château Saint-Ange en le consacrant à la sainte Vierge et aux saints apôtres Pierre et Paul, et le destinait soit à soutenir une expédition générale en Terre-Sainte, soit à prévenir une famine ou une invasion. Nous n'énumérerons pas ici ses entreprises et ses constructions gigantesques, aqueducs immenses, obélisques et monuments de tout genre. Cependant Elisabeth, reine d'Angleterre, envoyait à Rome pour sonder les dispositions du Pape à l'égard des Espagnols. De son côté Philippe II faisait les plus grands efforts pour amener le Pape à publier une croisade contre la reine d'Angleterre, qui n'avait, disait-il, d'autre dessein que de ruiner la religion catholique. En effet, Sixte-Quint publia une bulle terrible contre Elisabeth, par laquelle il mettait l'Angleterre en interdit, déclarait que ce royaume était un fief du Saint-Siége, dont Elisabeth ne lui avait jamais rendu hommage, ordonnait aux Anglais de se joindre à l'armée espagnole, promettait de grandes récompenses à ceux qui s'assureraient de la reine et la laisseraient aux catholiques; et il ouvrit le trésor de l'Eglise à ceux qui favoriseraient cette expédition.

Au reste, Sixte-Quint nourrissait les projets les plus gigantesques. Il se flatta longtemps de parvenir à mettre fin à l'empire turc; il noua des intelligences en Orient avec la Perse, avec quelques chefs arabes, avec les Druses. Il équipa des galères; l'Espagne et la Toscane devaient lui en fournir d'autres. Il pensait ainsi pouvoir venir par mer se joindre à Etienne Bathory, roi de Pologne, qui devait tenter par terre l'attaque principale. Le Pape espérait réunir pour cette expédition toutes les forces du nord-ouest et du sud-est de l'Europe. Il voulait conquérir l'Egypte, joindre la mer Rouge à la Méditerranée, rétablir l'ancien commerce du monde et conquérir le Saint-Sépulcre. Un moment il pensa élever un de ses neveux sur le trône de France, et Henri IV avait déjà donné son consentement à ce sujet. Toutes ses actions cependant avaient toujours pour but unique l'intérêt général de la religion catholique. Il se montrait accessible à toutes les idées grandioses, et savait les exécuter avec cette fermeté et cette grandeur qui ne connaît pas d'obstacles.

La dernière année de son pontificat, Sixte-Quint s'appliqua à réparer la célèbre bibliothèque du Vatican : il n'épargna ni soins, ni dépenses, pour la rendre la plus riche et la plus belle de l'univers. Il fit bâtir pour cela dans la partie du Vatican appelée Belvéder un superbe édifice pour l'y placer, fit orner ce lieu de très-belles peintures, qui représentaient les principales actions de son pontificat, les conciles généraux et les plus célèbres bibliothèques de l'antiquité. On y comptait déjà plus de dix mille manuscrits, la plupart très-importants; elle est devenue, dans la suite, une des premières du monde, surtout depuis que la bibliothèque Palatine et celle des ducs d'Urbin et de la reine Christine de Suède y ont été réunies. Ce Pape fit encore bâtir, près de cette bibliothèque, une très-belle imprimerie, destinée à faire des éditions exactes de beaucoup d'ouvrages altérés et corrompus par la mauvaise foi des hérétiques.

Quelques mois avant sa mort, il s'était senti attaqué d'une violente douleur de tête, mais il crut qu'elle n'avait d'autre cause que sa trop grande application au travail. Cette incommodité ne l'empêchait pas néanmoins de vaquer aux affaires; il répétait souvent les paroles de l'empereur Vespasien, *qu'un prince doit mourir debout*. Peu de jours avant sa mort, il fit venir le gouverneur de Rome, et lui ordonna de condamner aux galères les prisonniers accusés de crimes, voulant les voir partir dans la semaine pour Civita-Vecchia. Le mal devint toujours plus grand, et il mourut bientôt après, le 27 août 1590, âgé de 69 ans. Le roi de France, Henri IV, apprenant la nouvelle de sa mort, dit qu'il perdait un Pape qui était tout à lui, et qu'il souhaitait que son successeur lui ressemblât.

Si on a blâmé la trop grande rigueur de Sixte-Quint, on la loue avec raison sur le bon ordre qu'il mit dans la ville de Rome; car il rétablit la sûreté dans cette ville et dans tout l'Etat ecclésiastique, où l'on n'entendait parler auparavant que de vols, d'adultères et autres crimes. Il faisait rendre la justice à ses sujets avec tant d'exactitude, que, dans toute l'étendue de ses Etats, on ne pardonnait pas un criminel. D'un autre côté, il défendait avec vigueur les intérêts des pauvres et des orphelins : il donnait audience à toutes sortes de personnes, et les plus pauvres étaient écoutés les premiers. Il avait une grande attention aux placets qu'on lui adressait contre le gouvernement, et il les faisait examiner article par article. Il était tellement infatigable, que jamais Pape ne l'a égalé dans le travail, et toutes les affaires généralement lui passaient par les mains. Il dormait peu, mais il n'avait point d'heures réglées pour son sommeil; il avait ordonné à ses camériers de l'éveiller à quelque heure que ce fût, s'il arrivait quelque chose d'imprévu; il réprimait sévèrement

ceux qui manquaient à leur devoir. Il aimait cependant qu'on se défendît, avec respect toutefois, et en alléguant de bonnes raisons. Au seul nom de Sixte-Quint est tellement attachée l'idée d'un grand prince, qu'on ne saurait rien ajouter à l'impression qu'il réveille. Malgré les vives douleurs de sa dernière maladie, il mourut debout et travaillant sans relâche au bien de la religion et de l'Etat, après avoir néanmoins satisfait, avec beaucoup de piété, à tous les devoirs de chrétien. Jamais Pape n'a formé de plus grands projets que Sixte-Quint, et peu les ont exécutés avec tant de force et de grandeur.

SOTER (Saint) succéda à saint Anicet, en l'an 168, sous l'empereur Marc-Aurèle. — Il était natif de Fondi, dans la terre de Labour, et fils de Concordius. Il se montra le père des pauvres et des malheureux. Non content de faire sentir à Rome et aux provinces voisines les effets de son immense charité, il envoya des secours jusqu'à Corinthe; et saint Denis, qui était alors évêque de cette ville, lui témoigna sa reconnaissance et celle de son troupeau, par une lettre en réponse à celle que Soter avait adressée aux Corinthiens; cette lettre était si édifiante, qu'on la lisait avec celle de saint Clément dans l'assemblée des fidèles. Il employa toute sa vigilance et ses soins à découvrir les besoins spirituels et corporels des fidèles. Marchant sur les pas des saints Papes qui l'avaient précédé, il envoya des aumônes aux églises des diverses villes, et il joignit à ces charités des instructions très-salutaires dans les lettres qu'il leur écrivit, pour les exhorter à demeurer fermes dans la foi et unis entre eux avec les évêques et les prêtres qui les gouvernaient. Sa charité s'étendit principalement sur ceux qui souffraient pour la cause de Jésus-Christ, soit dans les prisons, soit dans les mines, et qui se trouvaient souvent abandonnés et destitués de tout secours. Il n'avait pas moins de sollicitude pour détourner tout ce qui aurait pu donner atteinte à la pureté de la foi, que les hérétiques cherchaient à corrompre. Il s'opposa fortement aux montanistes ou cataphryges, dont l'hérésie commençait à paraître. C'est en l'année 171, troisième du pontificat de saint Soter, qu'on fixe le commencement de cette hérésie. Montan, qui en fut l'auteur, était né en Phrygie, et désirait ardemment les premières dignités de l'Eglise, quoique sa qualité de néophyte et d'eunuque dût l'empêcher d'y prétendre. Il parvint bientôt à séduire Priscille et Maximille, femmes nobles et riches, qui se donnèrent pour prophétesses. Les montanistes avaient la prétention d'enseigner et de pratiquer une religion plus parfaite que celle de Jésus-Christ et des apôtres. Ils se vantaient d'avoir reçu la plénitude de l'Esprit de Dieu, qui auparavant ne s'était communiqué qu'en partie; en sorte que la perfection de la vérité n'existait que dans leur secte et cela par l'effet d'une révélation nouvelle, qui servait de complément à la révélation chrétienne. Dieu, selon eux, avait accommodé jusqu'alors ses préceptes aux circonstances et à la faiblesse des hommes; mais n'ayant pu sauver le monde ni par Moïse et les prophètes, ni même par l'incarnation de Jésus-Christ, il était enfin descendu par le Saint-Esprit dans les auteurs de la nouvelle doctrine afin de consommer son ouvrage en répandant par eux la plénitude de la grâce et de la lumière. Saint Soter dut combattre une telle hérésie, qui devint plus tard l'occasion de plusieurs conciles tenus dans la Phrygie et les provinces voisines. Cette hérésie corrompit plusieurs Eglises, et subsistait encore au ve siècle. Elle s'étendit aussi en d'autres provinces et ne tarda pas à se diviser en plusieurs branches, telles que les procliens, etc.

On rapporte à la même époque, sous le pontificat de saint Soter, le commencement de deux autres hérésies, dérivées en partie du système des gnostiques : celle des encratites, qui eut pour chef Tatien, et celle de Bardesane.

Tatien, d'abord parfaitement orthodoxe, admit ensuite, comme Valentin, plusieurs puissances invisibles émanées du Dieu suprême; et, comme Marcion, il supposait un autre principe qui avait créé le monde, à l'exception de la lumière, produite par le bon principe. Il regardait la matière comme essentiellement mauvaise, prétendant expliquer ainsi l'origine du mal; et c'est d'après cette idée qu'il faisait profession de haïr le corps, qu'il ordonnait l'abstinence du vin et de la chair des animaux, qu'il condamnait le mariage comme une débauche introduite par le démon. Comme les autres gnostiques, Tatien soutenait que Jésus-Christ n'avait eu qu'un corps apparent; il n'admettait qu'une partie de l'Ancien Testament, et il est le premier qui ait enseigné, contre la croyance générale de l'Eglise, qu'Adam n'était point sauvé.

Bardesane se montra d'abord fortement attaché à la doctrine catholique. Pressé par Marc-Aurèle d'abandonner la religion chrétienne, il lui résista courageusement. Il composa pour la défense de la foi plusieurs ouvrages contre les hérétiques de son temps et particulièrement contre les erreurs de Marcion. Ses ouvrages furent en grande partie traduits en grec et sont fort estimés. Mais enfin Bardesane se laissa entraîner aux erreurs des gnostiques et devint l'auteur d'une secte qui subsista longtemps en Syrie. Comme eux, il admettait deux principes de toutes choses, l'un qui était la source de tout bien, l'autre essentiellement mauvais et cause de tout le mal qui existe dans le monde. Le bon principe avait créé les âmes pures et les avait unies à un corps subtil et aérien ; ensuite le principe du mal était venu à bout de les séduire, et les avait enfermées dans un corps matériel et corruptible : ce qui produisait la lutte des passions et de la raison. Bardesane supposait donc le corps mauvais par sa nature, et c'est pourquoi il niait la résurrection de la chair et ne voulait admettre en Jésus-Christ qu'un corps aérien ou céleste.

Après avoir combattu énergiquement ces hérétiques, et réparé en grande partie les ravages qu'ils occasionnèrent parmi les Chrétiens, saint Soter souffrit le martyre, en l'an 177, pendant la première persécution de Marc-Aurèle, et sa mémoire est honorée le 22 avril.

SOUVERAINETE TEMPORELLE. — *Voy.* Domaine temporel du Pape.

SUPREMATIE.— « Rien, » dit de Maistre, « dans toute l'histoire ecclésiastique, n'est aussi invinciblement démontré, pour la conscience surtout qui ne dispute jamais, que la suprématie monarchique du Souverain Pontife. Elle n'a point été sans doute, dans son origine, ce qu'elle fut quelques siècles après, mais c'est en cela précisément qu'elle se montre divine : car tout ce qui existe légitimement et pour tous les siècles, existe d'abord en germe et se développe successivement.

Bossuet a très-heureusement exprimé ce germe d'unité, et tous les priviléges de la Chaire de saint Pierre, déjà visibles dans la personne de son premier possesseur.

« Pierre, » dit-il, « paraît le premier en « toutes manières : le premier dans l'obli- « gation d'exercer l'amour; le premier de « tous les apôtres, qui vit le Sauveur res- « suscité des morts, comme il en avait été le « premier témoin devant tout le peuple; le « premier quand il fallut remplir le nombre « des apôtres, le premier qui confirma la foi « par un miracle; le premier à convertir « les Juifs; le premier à recevoir les gen- « tils; le premier partout. Mais je ne puis « tout dire : tout concourt à établir sa pri- « mauté; oui, tout, jusqu'à ses fautes.... La « puissance donnée à plusieurs porte sa res- « triction dans son partage; au lieu que la « puissance donnée à un seul, et *sur tous* et « *sans exception*, emporte la plénitude..... « Tous reçoivent la même puissance, mais « non en même degré, ni avec la même « étendue. Jésus-Christ commence par le « premier, et dans ce premier il développe le « tout..... afin que nous apprenions..... que « l'autorité ecclésiastique, premièrement « établie en la personne d'un seul, ne s'est « répandue qu'à condition d'être toujours « ramenée au principe de son unité, et que « tous ceux qui auront à l'exercer se doivent « tenir inséparablement unis à la même « chaire. » (*Sermon sur l'unité*, part. I.)

Puis il continue avec sa voix de tonnerre :

« C'est cette chaire tant célébrée par les « Pères, où ils ont exalté comme à l'envi « *la principauté de la Chaire apostolique, la* « *principauté principale, la source de l'unité,* « *et dans la place de Pierre, l'éminent degré* « *de la Chaire sacerdotale; l'Eglise-Mère, qui* « *tient en sa main la conduite de toutes les* « *autres Eglises; le chef de l'épiscopat, d'où* « *part le rayon du gouvernement; la chaire* « *principale, la chaire unique, en laquelle* « *seule tous gardent l'unité.* Vous entendez « ces mots saint Optat, saint Augustin, saint « Cyprien, saint Irénée, saint Prosper, « saint Avite, saint Théodoret, le concile de « Chalcédoine et les autres; l'Afrique, les « Gaules, la Grèce, l'Asie, l'Orient et l'Occi- « dent unis ensemble..... Puisque c'était le « conseil de Dieu de permettre qu'il s'éle- « vât des schismes et des hérésies, il n'y « avait point de constitution, ni plus ferme « pour se soutenir, ni plus forte pour les « abattre. Par cette constitution tout est fort « dans l'Eglise, parce que tout y est divin « et que tout y est uni ; et comme chaque « partie est divine, le lien aussi est divin, et « l'assemblage est tel que chaque partie agit « avec la force du tout..... C'est pourquoi « nos prédécesseurs ont dit..... *qu'ils agis-* « *saient au nom de saint Pierre, par l'auto-* « *rité donnée à tous les évêques en la personne* « *de saint Pierre, comme vicaires de saint* « *Pierre*, et ils l'ont dit lors même qu'ils « agissaient par leur autorité ordinaire et « subordonnée; parce que tout a été mis « premièrement dans saint Pierre, et que la « correspondance est telle dans tout le corps « de l'Eglise, que ce que fait chaque évêque, « selon la règle et dans l'esprit de l'unité « catholique, toute l'Eglise, tout l'épiscopat « et le chef de l'épiscopat le fait avec lui. »

Le Pape et l'Eglise, c'est tout un! Saint François de Sales l'a dit (*Epîtres spirituelles*, liv. VII, épître 49), et Bellarmin avait déjà dit avec une sagacité qui sera toujours plus admirée, à mesure que les hommes deviendront plus sages : *Savez-vous de quoi il s'agit, lorsqu'on parle du Souverain Pontife? Il s'agit du christianisme.* (Bellarmin, *De Summo Pontifice*, in Præfat.)

La question des mariages clandestins ayant été décidée à une très-grande majorité de voix dans le concile de Trente, l'un des légats du Pape n'en disait pas moins aux Pères rassemblés, après même que ses collègues avaient signé : « Et moi aussi, légat du Saint-Siége, je donne mon approbation au décret, s'il obtient celle de N. S. P. (111). »

Saint François de Salès terminera ce chapitre. Il eut jadis l'ingénieuse idée de réunir les différents titres que l'antiquité ecclésiastique a donnés aux Souverains Pontifes et à leur Siége. Ce tableau est piquant et ne peut manquer de faire une grande impression sur les bons esprits.

Le Pape est donc appelé :

Le très-saint évêque de l'Eglise catholique. (*Conc. Suessionens.*)

Le très-saint et très-heureux patriarche. (*Ibid.*, t. VII *Concil.*)

Le très-heureux Seigneur. (S. Aug., epist. 95.)

Le patriarche universel. (S. Leo, Papa, epist. 62.)

(111) *Ego pariter legatus sedis apostolicæ adprobo decretum si S. D. N. adprobetur* (Pallav., *Hist. conc. Trident.*, lib. XXXII, cap. 4 et 9, lib. XXXIII, c. 9. — Zaccaria., *Anti-Febronius vindicatus*, in-8° in *Dissert.* 4, cap. 8, p. 187 et 188.

Le chef de l'Eglise du monde. (INNOC., *Ad PP. Conc. Milevit.*)

L'Evêque élevé au faîte apostolique. (S. CYPR., epist. 3, 12.)

Le Père des Pères. (*Conc. Chalced.*, sess. 3.)

Le Souverain Pontife des évêques (*Ibid.*, in Præf.)

Le Souverain prêtre. (*Ibid.*, sess. 16.)

Le Prince des Prêtres. (STEPHAN., episc. Carthaginens.)

Le Préfet de la maison de Dieu et le Gardien de la vigne du Seigneur. (*Conc. Carthaginens., epist. ad Damasum.*)

Le Vicaire de Jésus-Christ, le Confirmateur de la foi des Chrétiens. (S. HIERONYM., *Præf. in Evang., ad Damasum.*)

Le Grand-Prêtre. (VALENT. *et alii.*)

Le Souverain Pontife (*Conc. Chalcedonens., Epist. ad Theodor. imper.*)

Le Prince des évêques. (*Ibid.*)

L'Héritier des Apôtres. (S. BERNARD, *De considerat.*)

Abraham par le patriarcat. (S. AMBROS.)

Melchisédech par l'ordre. (*Conc. Chalced., Epist. ad Leonem.*)

Moïse par l'autorité. (S. BERN., epist. 190.)

Samuel par la juridiction. (ID., *De consid.*)

Pierre par la puissance. (*Ibid.*)

Christ par l'onction. (*Ibid.*)

Le Pasteur de la bergerie de Jésus-Christ. (*Ibid.*)

Le Porte-clef de la maison de Dieu. (*Ibid.*, c. 8.)

Le Pasteur de tous les pasteurs. (*Ibid.*)

Le Pontife appelé à la plénitude de la puissance. (*Ibid.*)

Saint Pierre fut la bouche de Jésus-Christ. (S. CHRYSOST., hom. 2, et in divers. serm.)

La bouche et le chef de l'apostolat. (ORIG., hom. 45, *in Matth.*)

La chaire et l'Eglise principale. (S. CYPR., epist. 45, *Ad Cornel.*)

L'origine et l'unité sacerdotale. (ID., epist. 3, n. 2.)

Le Lien de l'unité. (ID., epist. 4, n. 2.)

L'Eglise où réside la puissance principale : *Potentior principalitas.* (ID., epist. 3, n. 8.)

L'Eglise, racine, matrice de toutes les autres. (S. ANACLET, Papa, *Epist. ad omn. episc. et fideles.*)

Le Siége sur lequel le Seigneur a construit l'Eglise universelle. (S. DAMASE, *Epist. ad univ. episc.*)

Le point cardinal et le chef de toutes les Eglises. (S. MARCELLIN. Papa, *Epist. ad episc. Antioch.*)

Le Refuge des évêques. (*Conc. Alex., Epist. ad Felic., Papam.*)

Le Siége suprême apostolique. (S. ATHAN.)

L'Eglise présidente. (JUSTIN, imper., *Cod. de sum. Trinit.*, lib. VIII.)

Le Siége suprême qui ne peut être jugé par aucun autre. (S. LEO, *in Nat. SS. Apost.*)

L'Eglise préposée et préférée à toutes les autres. (VICTOR Uticens., *De perfect.*)

Le premier de tous les siéges. (S. PROSPER, *De ingrat.*)

La Fontaine apostolique. (S. IGNATIUS, *Epist. ad Rom. in subscript.*)

Le Port très-sûr de toute communion catholique. (*Concilium Roman.*, sub Gelasio Papa.)

SYLVESTRE I[er] (Saint), trente-troisième Pontife et successeur de saint Miltiade. — Saint Sylvestre était Romain de naissance, fils de Rufin, et ayant été formé de bonne heure dans la piété chrétienne et dans l'étude des lettres, il fut admis dans le clergé de l'Eglise de Rome. Il passa par tous les degrés de la cléricature, et fut ordonné prêtre par le Pape saint Marcellin avant le temps de la grande persécution des empereurs Dioclétien et Maximien. Il se rendit si recommandable dans ce saint ministère, qu'il fut jugé digne de gouverner l'Eglise romaine après la mort du Pape saint Miltiade, et fut élu le 31 janvier 314. L'Eglise n'avait point alors d'affaire plus embarrassante, surtout en Occident, que celle des donatistes, qui y avaient formé un schisme depuis sept ou huit ans. L'empereur Constantin, pour le faire cesser, indiqua un grand concile à Arles. Saint Sylvestre y envoya deux légats, et les évêques de ce concile lui adressèrent les canons de discipline qu'ils firent avant de se séparer, avec une lettre synodale conçue en ces termes : « Plût à Dieu, notre très-cher frère, que vous eussiez été présent avec nous à ce grand spectacle ! La condamnation des indociles eût été plus sévère, et notre assemblée aurait eu plus de consolation en vous voyant juger avec nous. Mais vous n'avez pu quitter ces lieux révérés que les saints apôtres ont consacrés par leur sang, et où ils ne cessent de présider. Cependant nous avons cru devoir ne pas nous borner aux affaires pour lesquelles on nous avait convoqués, mais pourvoir encore aux divers besoins de nos provinces. En conséquence, nous avons fait plusieurs règlements, où nous pensons n'avoir suivi que l'inspiration du Saint-Esprit et de nos bons anges. Ce qui ne nous fait pas oublier que c'est à vous, à cause de l'étendue supérieure de votre autorité et de votre juridiction, de leur apposer leur sceau principal et de les intimer à tous les fidèles. » Le Pape confirma les décrets et les canons de ce concile d'Arles et les fit publier pour servir de règle à toute l'Eglise. Il en tint un autre à Rome, l'an 320, contre les Juifs, où des docteurs de cette nation assistèrent; mais son grand âge et ses infirmités ne lui ayant pas permis de se trouver en 325 au concile général de Nicée, il y envoya trois légats, dont l'un était le célèbre Osius, qui y présida au nom du Pape. Bien que la convocation du concile de Nicée soit attribuée, par des écrivains contemporains, à l'empereur Constantin, l'intervention du Pape saint Sylvestre ne saurait être mise en doute. « En effet, comme c'est au Souverain Pontife qu'il appartient incontestablement de convoquer les conciles généraux, en vertu de sa suprématie sur toute l'Eglise, l'exercice de ce droit n'a pas besoin d'être énoncé positivement, et son évidence même sert à expliquer le silence des historiens à cet égard. Cette intervention est d'ailleurs con-

statée par le témoignage du sixième concile général (act. 18), et on en trouve aussi une preuve manifeste dans la présence de plusieurs évêques qui durent se rendre à Nicée sur une autre convocation que celle de Constantin, puisqu'ils étaient étrangers à l'empire. Si les historiens attribuent cette convocation à l'empereur, c'est qu'en effet il y prit une très-grande part en écrivant aux évêques et leur fournissant les voitures publiques pour le voyage. Les historiens attribuent de même aux empereurs la convocation du concile de Sardique; et l'on sait néanmoins par le témoignage positif de saint Athanase (*Epist. ad Solit.*) que le Pape Jules leur avait écrit pour cet objet, en sorte qu'elle eut lieu par le moyen des empereurs, mais du consentement et par l'autorité du Souverain Pontife. Du reste, on ne peut nier qu'en envoyant ses légats au concile de Nicée, le Pape saint Sylvestre n'en ait au moins ratifié ainsi la convocation. » (*Hist. eccl.*, par l'abbé Receveur, t. II, p. 51.) Ce concile convoqué par saint Sylvestre pour apaiser les troubles excités par la doctrine d'Arius, comptait, outre un grand nombre de prêtres et de diacres, trois cent dix-huit évêques, parmi lesquels plusieurs s'illustrèrent. Tels sont Osius légat du Pape, et qui présidait le concile en son nom, saint Athanase, Paul de Néocésarée, Eusèbe, Pamphile et plusieurs autres. L'hérésie qui donna lieu à cette célèbre réunion enseignait que le Verbe n'était Fils de Dieu que par adoption; qu'il n'était qu'une pure créature tirée du néant avant les siècles, sujette aux vices comme aux vertus, d'une autre nature que le Père éternel, qui seul devait être appelé Dieu éternel, bon, sage et immortel.

Le concile ouvrit ses séances le 19 juin 325 et les termina le 25 juillet suivant. On y fit comparaître l'hérésiarque Arius afin de se convaincre de ses sentiments, et celui-ci ne craignit pas de renouveler hautement ses blasphèmes contre la divinité du Fils de Dieu. Toute latitude fut laissée à la défense de l'accusé, que soutinrent subtilement Eusèbe de Nicomédie, Théognis et Maris, dans les premières séances. Saint Athanase, qui pénétra merveilleusement les replis tortueux de leur cœur et de leur doctrine, les confondit tous avec une rare habileté, après avoir dévoilé leurs artifices. Arius et ses sectateurs furent anathématisés par tous les Pères, à l'exception de Theonas, évêque de Marnorique, et de Secundus, évêque de Ptolémaïde. Après cette condamnation, on dressa le symbole, dont Osius représentant du Pape, suivant saint Athanase, qui fut un de ses principaux auteurs, rédigea les articles. Saint Basile appelle cette profession de foi le grand et invincible symbole; et un concile tenu à Rome, sous le Pape saint Damase, le nomme un boulevard élevé contre tous les efforts du prince des ténèbres. Le même concile condamna le schisme des méléciens, qui divisait l'Egypte depuis l'année 306. Il établit en outre vingt canons pour conserver l'ancienne discipline qui se relâchait.

C'est à cette époque du pontificat de Sylvestre Ier, si célèbre dans l'histoire, que se rapporte le règne de Constantin. « Du règne de ce prince, » dit M. Gautier, « date l'émancipation civile des Chrétiens; et c'est aux rayons de la foi qui avaient pénétré dans son âme, à l'aspect du signe de notre salut qui brilla miraculeusement dans les airs au commencement de son règne, non moins qu'à la splendeur des vertus des premiers fidèles, que le monde est redevable des progrès de la civilisation. »

Que ceux qui accusent le christianisme d'avoir élevé une barrière à la propagation des avantages de la vie sociale, comme ceux qui soutiennent qu'il a peu contribué à cette propagation, lisent l'histoire de Constantin le Grand : ils verront qu'à peine catéchumène, cet empereur puisa dans les conseils des successeurs des apôtres une justice et des lumières qui lui suggérèrent les lois les plus propres à assurer le bonheur temporel des peuples. C'est à la lueur de la religion chrétienne qu'il décréta une infinité d'arrêts chers à l'humanité.

Ce prince décréta que les enfants des pauvres seraient nourris à ses dépens; que tous les lieux de débauche seraient abolis; que les esclaves pourraient être affranchis dans les églises en présence des pasteurs. Il proscrivit les délations que l'esprit de vengeance ou de cupidité dictait chaque jour à des hommes qui, sous le prétexte du bien de l'Etat, mais dans la seule vue de nuire ou de retirer une récompense, en accusaient d'autres de posséder des biens qui ne leur appartenaient pas; il ne permit qu'aux avocats du fisc de veiller à ses intérêts; il autorisa tout le monde à se plaindre de ses officiers, entendant lui-même les dépositions, et récompensant les accusateurs lorsque les réclamations étaient fondées; il abolit la peine du fouet et de la prison, établie contre les contribuables retardataires; il réduisit d'un quart l'impôt territorial, et pour obtenir la juste répartition des trois quarts restants, il fit exécuter un nouveau cadastre; il adoucit le sort des enfants des criminels, et déroba les biens de leurs femmes à la confiscation; non-seulement il ordonna de juger promptement les prévenus, mais encore il défendit de placer les accusés dans des endroits malsains et de les charger de chaînes; il voulut que les infirmes, les veuves et les orphelins pussent en appeler à sa personne impériale des sentences rendues contre eux; il révoqua la faculté de séparer les maris de leurs femmes et les pères de leurs enfants dans le partage des esclaves d'une même succession; enfin il reçut avec bonté 300,000 Sarmates qui vinrent se réfugier dans ses Etats, qu'ils avaient ravagés deux ans auparavant, enrôlant les uns dans son armée et assurant l'existence des autres par la concession de terres à cultiver en Macédoine, en Scythie, en Thrace et même en Italie.

Ce prince, qui agissait sous l'influence de la papauté, ne se contenta pas d'améliorer le sort des classes ignorantes, que les véri-

tés éternelles protégent plus que les savants, il contracta dans le commerce des évêques de son époque un goût prononcé pour les lettres, qu'il encourageait par les bienfaits et les distinctions. (*Abrégé des conciles généraux.*)

Le Pape Sylvestre Ier, à qui l'on doit, au moins en partie, les sages décrets de Constantin, est auteur d'un *Traité sur la Divinité de Jésus-Christ*, dont de nombreux fragments furent récemment découverts. Il fit paraître un grand zèle pour la défense de la foi contre les hérésies de son temps, et une grande sagesse dans le gouvernement de l'Église. Les actions particulières de ce saint Pape sont demeurées pour la plupart inconnues à la postérité. Après un pontificat de près de vingt-deux ans, il mourut le 31 décembre 335, et fut enterré dans le cimetière de Priscille. Saint Symmaque bâtit en son honneur une église dans laquelle Serge II transféra son corps, qu'il déposa sous le grand autel.

SYLVESTRE II, cent quarantième Pape et successeur de Grégoire V, se nommait Gerbert avant son élection au Saint-Siége.— Il naquit en Auvergne, à Aurillac même ou dans le voisinage, d'une famille obscure. Jeune encore, il embrassa la vie religieuse dans le monastère que le comte Saint-Gérald avait fondé dans cette ville, vers la fin du IXe siècle. Après y avoir étudié la grammaire et les autres parties de la littérature qu'on y enseignait, le désir de s'avancer de plus en plus dans les sciences lui fit solliciter la permission d'aller les étudier en divers pays. Son abbé l'envoya dans la Marche française d'Espagne, à Borel, comte de Barcelone, qui le mit auprès d'un évêque nommé Hatton pour étudier les mathématiques. Les sciences s'étaient mieux conservées en Catalogne qu'ailleurs, parce que ces cantons avaient été moins exposés aux incursions des Normands. De plus, leur proximité de l'Espagne les mettait à portée de profiter des connaissances dont les Arabes faisaient alors profession. Gerbert mit tout à profit pour s'instruire. Il cultivait avec soin les savants du pays. On en juge ainsi par l'étroite liaison qu'il contracta avec Guérin, abbé de Saint-Michel du Cusan, homme non moins célèbre par son savoir que par sa piété, et qui avait d'habiles artistes dans son monastère. Il est même des écrivains qui prétendent, mais la chose n'est ni certaine ni même probable, que Gerbert pénétra plus avant en Espagne, et qu'il alla jusqu'à Séville et Cordoue, pour faire de nouvelles découvertes auprès des Arabes qui y dominaient. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il acquit des connaissances prodigieuses dans les mathématiques, la philosophie, l'astronomie, la médecine et même dans les arts mécaniques. (ROHRBACHER, *Phénomènes historiques du Xe siècle.*)

Gerbert fut l'illustre représentant du Xe siècle dans ce que cette époque eut de plus noble et de plus élevé. « Il sut tout embrasser, tout comprendre, » dit M. Axinger, le consciencieux traducteur de M. Hock : « spéculations métaphysiques, recherches mathématiques, mécanique, histoire, lois divines et humaines, doctrines des Pères, rien n'échappait à son regard d'aigle, rien n'arrêtait sa soif de savoir, pour éclairer ses semblables et pour les rendre plus heureux. » Son action sur la papauté fut immense et se continua longtemps après lui sous ses successeurs, qui n'eurent le plus souvent qu'à suivre la ligne que le grand homme leur avait tracée ; celle qu'il exerça sur la société de son époque par ses lumières et par le crédit dont il jouissait à la cour des empereurs d'Allemagne et de ces grands seigneurs français que l'on appelait les rois de France, ne fut ni moins puissante ni moins profonde. Au reste, laissons parler M. Hock lui-même ; les considérations suivantes par lesquelles il commence son histoire la résument tout entière, et prouvent beaucoup mieux que tout ce que nous pourrions dire quelle fut l'influence de Gerbert.

« Saint-Gall, Reichenau, Fulde, Hirschard, Metz et Trèves, ces antiques théâtres de l'activité studieuse de l'Allemagne; les faibles restes de la splendeur des Carlovingiens dans le nord de la France; l'ordre florissant de Cluny; l'Italie et les Iles-Britaniques, où les traces de dix siècles d'efforts scientifiques n'étaient pas encore effacés ; enfin le contact passager qui s'était établi entre les peuples de l'Occident et la haute culture des Arabes et des Grecs, telles furent les six principales sources d'où était sortie la civilisation du Xe siècle, pour s'étendre et s'accroître dans les autres pays sous l'égide protectrice des empereurs d'Allemagne. L'homme qui devint le centre de tous ces efforts au moment où ils atteignaient leur point culminant, celui qui se les appropria tous, celui qui, s'élevant à des vues encore plus hautes et plus vastes, sut les accroître et les généraliser, établir entre eux une connexion plus intime, et les amena presque tous au point de perfection que comportait leur époque ; celui enfin qui, par ses amis et par ses disciples, exerça même sur les siècles suivants l'influence la plus grande, ce fut le héros de cet ouvrage, Gerbert, le philosophe, le mathématicien et le musicien, plus tard désigné sous le nom de Sylvestre II. Les résultats de l'activité qu'il déploya de concert avec ses amis furent encore sensibles sous le règne de Henri II et de Conrad-le-Salique ; ils reparurent avec un nouvel éclat sous Henri III, fils de Conrad, et eurent une consistance telle, que ni le règne désastreux de Henri IV, en Allemagne, ni celui de Henri Ier et de Philippe Ier, en France, ne purent les anéantir, et que désormais l'Europe n'eut plus à déplorer les malheurs qui avaient marqué la fin du IXe siècle et le commencement du Xe. »

Pour mieux apprécier l'importance du rôle rempli par Gerbert, et mieux comprendre tout ce qu'il fallut de génie, il est bon de jeter un regard sur la situation de l'Europe au moment où il vivait.

L'Empire si laborieusement édifié par Charlemagne était brisé; les nationalités mal jointes s'étaient dissoutes, les haines

privées avaient repris leur fureur, et l'ordre passagèrement entretenu par la fermeté du grand empereur était remplacé par le désordre le plus effréné. On avait vu les fils armés contre le père, des frères se déchirer entre eux au milieu d'une effroyable anarchie; toutes les mauvaises passions, un instant comprimées, avaient fait explosion à la fois. Plus de pouvoirs sociaux, plus de lois protectrices, mais partout l'empire de la violence et le règne de la force brutale. Le sol, abandonné, sans défense, était devenu comme une proie que mille petits tyrans rivaux et ennemis se disputaient dans des luttes sanglantes. De toutes parts surgissaient des souverainetés indépendantes, et entre ces souverainetés des guerres acharnées; il semblait qu'une aveugle fureur de détruire se fût emparée des hommes. Le clergé lui-même, cette lumière vivante du monde, n'avait pas été à l'abri de cette désorganisation contagieuse, de cette fièvre de discorde dont l'air était comme imprégné. Les bénéfices ecclésiastiques étaient mis au pillage, le glaive décidait du sort des évêchés, et tandis que des prélats, oubliant les devoirs sacrés de leur ministère, portaient sous leurs vêtements sacerdotaux le cœur d'un soldat et non d'un pasteur, des guerriers, violant la sainteté du sanctuaire, épouvantaient les autels par les habitudes féroces du champ de bataille. La simonie, la licence des mœurs, la grossièreté sauvage d'une race d'hommes à peine échappés à la barbarie, désolaient l'Église par le spectacle de scandales incessants. Pour comble de malheur, l'auguste Siége de Rome semblait lui-même chanceler sur ses inébranlables fondements. La violence, l'intrigue et l'impudicité présidaient à l'installation des successeurs de saint Pierre. Pendant ce temps de nouveaux Barbares entouraient toutes les frontières, les Normands ravageaient l'Occident, les Sarrasins dévastaient le Midi, tandis qu'au Nord et à l'Orient les peuples slaves, frémissant d'impatience, menaçaient de se précipiter à leur tour sur la grande route qu'avait ouverte, cinq siècles avant, la terrible épée d'Attila.

Depuis la grande invasion, jamais époque n'avait laissé entrevoir à l'humanité un si sombre avenir; aussi les imaginations frappées de stupeur, ne pouvant expliquer de pareilles calamités, se figuraient que les jours de l'Antechrist étaient arrivés et que la fin du monde était proche.

Au milieu de ce naufrage de toutes choses, les sciences, les lettres, qui pendant un instant avaient paru renaître, s'étaient évanouies de nouveau. Ces fleurs délicates de la pensée croissent mal au milieu des orages. Hincmar, le dernier représentant de l'école d'Alcuin, était mort; toute vie intellectuelle semblait éteinte, et si quelques hommes apparaissaient encore çà et là comme de pâles reflets du passé, ils ne servaient qu'à rendre plus sensibles les ténèbres au sein desquelles se débattait le monde. Ce siècle était bien réellement le siècle de fer, nom qui lui a justement été infligé par la sévérité de l'histoire.

Telles étaient les difficultés que devait rencontrer l'homme dont M. Hock nous a tracé la vie; tels étaient les abus sur lesquels il lui fallait porter sa hache. Heureusement cette mort morale était plutôt superficielle que profonde. Au-dessous de cette corruption agitée et bruyante, il y avait des germes de vitalité qui croissaient dans l'ombre et se conservaient, pleins d'une admirable énergie, pour réagir avec toute la puissance du bien contre le mal, aussitôt que la plus grande furie de la tempête serait passée. Tout ce qu'il y avait alors de nobles cœurs, d'âmes généreuses et élevées, dégoûté du spectacle d'un présent qui n'engendrait que des crimes, cherchait dans la solitude un remède à des souffrances que le monde ne comprenait pas, et qu'il était d'ailleurs impuissant à guérir. C'était dans la retraite des cloîtres, sous l'abri de l'hospitalière cellule, que les hommes dévorés de la soif de connaître allaient boire aux sources pures de la vérité, et satisfaire les désirs de leur ardente intelligence. Plusieurs monastères, sortis purs de toute contagion, étaient devenus comme des académies où le feu des connaissances divines et humaines était soigneusement entretenu; l'activité qui y régnait dépasse tout ce qui se peut imaginer; les obstacles matériels, ainsi qu'il arrive toujours, n'avaient fait qu'irriter les besoins de l'esprit. On s'adressait de tous côtés les livres rares, les manuscrits importants, les œuvres heureusement échappées à la destruction; on les copiait avec avidité, on les étudiait avec amour. Là se cultivaient les sciences et les lettres antiques, la philosophie, l'éloquence, la poésie, et, ce qui est plus précieux que les sciences et que les lettres, là se conservait le goût des choses sacrées et les saintes traditions des Pères; là des hommes illustres protestaient, par leurs vertus et par leur savoir, contre les désordres et l'ignorance de leur siècle. Hâtons-nous de le dire, néanmoins, pour l'honneur de ce siècle, malgré le chaos extérieur, la foi vivait au fond des âmes. Ce fut le salut de la société; car, tant qu'il existe une étincelle de foi dans le cœur, on peut tout espérer, il suffit d'un souffle pour ranimer la flamme. L'étincelle existait, le souffle vint plus tard. L'homme alors, en effet, était plus emporté que méchant, plus barbare que vicieux. Sa raison, à peine développée, le laissait abandonné à toute la fougue de ses passions. S'il faisait mal, c'était le plus souvent sans calcul, sans préméditation, comme un enfant impétueux qui comprend à peine la valeur de ses actes. Il commettait de grands crimes, il est vrai, mais il éprouvait de grands remords et se condamnait à de grandes pénitences. Le coupable, quel qu'il fût, croyait en Dieu et redoutait sa justice. Il y a des hommes qui résument leur époque; le comte d'Anjou, le vieux Foulques Nerra, est la personnification de celle-ci. Ce terrible seigneur avait assassiné et incendié,

dévasté des pays entiers, brûlé l'une de ses femmes et exilé l'autre à Jérusalem. Pour expier ces abominations, il fit deux pèlerinages à Rome et trois à la Terre-Sainte. Dans le dernier, prosterné demi-nu, aux yeux de tous, devant le Saint-Sépulcre, tandis que l'un de ses serviteurs lui tenait sur le cou un joug de bois, et qu'un autre le battait doucement de verges, il s'écriait: *Reçois, seigneur, reçois ton misérable Foulques, ton fugitif, ton parjure.* Il désirait mourir en Palestine, il ne mourut qu'à son retour. Certes, il y avait de l'espoir avec de pareils hommes.

Un peu avant le milieu du xᵉ siècle, lorsque l'anarchie générale perdit de son intensité, et que les petites souverainetés nées de la dissolution commencèrent à prendre de la stabilité, il s'opéra un sensible changement dans la société. L'instinct de la destruction avait achevé son œuvre, c'était à l'esprit de réédification à songer à la science. On sentait de nouveau le besoin de la sécurité, par conséquent de l'ordre, de la morale, de la justice. Le signal de la réforme partit des monastères. Cluny avait été fondé au commencement du siècle, et déjà il était devenu le foyer de la lumière la plus vive et du mouvement le plus actif. Aurillac et Fleury lui devaient le jour, et se montraient dignes de rivaliser avec leur mère. En même temps florissaient sur divers points de la France : Lérins, Montmajour, l'Ile-Barbe, Saint-Riquier, Saint-Maur, Saint-Germain-l'Auxerrois, Saint-Remi de Reims, et beaucoup d'autres centres religieux et intellectuels, qu'il serait trop long d'énumérer. En Allemagne, Metz, Trèves, Strasbourg conservaient leur vieille splendeur, tandis que les abbayes de Fulde, de Richenau et de Saint-Gall, brillaient du plus grand éclat. Les esprits supérieurs entrevoyaient enfin l'aurore de la régénération sociale.

Ce fut alors qu'un pauvre enfant, d'une famille inconnue d'Aquitaine, fut recueilli par les moines d'Aurillac; cet enfant était Gerbert. L'abbé Gérald, surtout, et l'écolâtre Raimond lui prodiguèrent des soins de père. Ils n'eurent point affaire à un ingrat, et, tant qu'il vécut, dans les circonstances heureuses comme dans les circonstances malheureuses, c'est à ces bienveillants protecteurs de son enfance qu'il raconte dans une douce intimité les joies ou les infortunes de sa vie. Grâce à cette influence bienfaisante, les facultés naturelles du jeune Gerbert se développèrent avec une merveilleuse rapidité, et le duc espagnol Borel, étant venu sur ces entrefaites visiter les frères d'Aurillac, l'abbé Gérald, qui avait deviné le génie naissant de son élève, et qui voulait favoriser ses brillantes dispositions, lui permit d'accompagner le duc, à son retour, pour aller en Espagne satisfaire cette soif ardente de science qui le dévorait. « L'Espagne alors, » dit M. Hock, « était parvenue à un degré d'élévation dont le reste de l'Europe était encore bien éloigné. A Cordoue, la résidence des rois ; à Séville, à Grenade, à Tolède, à Xativa, à Valence, à Murcie, à Almérie, il y avait des écoles supérieures; en outre quatorze académies étaient disséminées dans le pays ; des maîtres particuliers, en grand nombre, enseignaient les hautes sciences, et chaque mosquée avait une école élémentaire. Dans ces contrées, le désir de s'instruire faisait entreprendre des voyages lointains jusqu'en Perse et en Arabie, et l'on entretenait un commerce actif avec Bysance. Depuis des siècles les Arabes cultivaient en Espagne les mathématiques, surtout l'arithmétique, l'astronomie et ce qui s'y rattachait de mystérieux, même la médecine et l'alchimie, avec ce qu'elle avait de bon et de faux. La galanterie et la gloire que donne la poésie y étaient en honneur; la langue était cultivée avec tant de soin, qu'elle finit par remplacer l'ancien idiome des habitants; les mœurs y étaient tellement respectées, qu'il y eut jusqu'à des princes chrétiens qui envoyèrent leurs fils à la cour des rois sarrasins pour y servir comme pages. »

En Espagne, Gerbert, confié à l'évêque Hatton, se livra avec tant d'ardeur à l'étude des mathématiques que bientôt il ne lui resta plus rien à apprendre. C'est là-dessus que l'on a construit la fable de cette éducation sarrasine, si complaisamment rappelée par la plupart des historiens; il est, du reste, plus que douteux qu'il ait jamais vécu parmi les Arabes. Cependant le duc Borel et l'évêque Hatton résolurent de se rendre à Rome, et emmenèrent avec eux leur jeune protégé. Les destinées providentielles de l'enfant d'Aurillac marchaient à leur accomplissement. Le Pape, en effet, ne tarda pas à s'apercevoir du mérite de Gerbert; émerveillé surtout de ses connaissances en musique et en astronomie, connaissances ignorées alors de la triste Italie, il instruit sur-le-champ l'empereur Othon Iᵉʳ des avantages qu'il pourrait retirer, pour ses Etats, d'un jeune homme d'une si rare et si précieuse instruction. La maison de Saxe était alors peut-être la seule maison souveraine de l'Europe germanique qui marchât sur les traces de Charlemagne. Othon prétendait renouveler les prodiges du grand Empire; à ce titre il était le protecteur naturel de tous les hommes distingués par leurs talents ou leur savoir. Sa réponse ne se fit pas attendre : le Pape devait faire tous ses efforts pour retenir Gerbert. En effet, et quoiqu'à regret, le duc et l'évêque reprirent seuls le chemin de l'Espagne. Peu de temps après, le jeune homme fut présenté à l'empereur, et dès lors s'établit, entre Gerbert et la famille des Othon, cet attachement fondé sur l'estime, qui ne devait être rompu que par la mort.

Une imagination si ardente ne pouvait néanmoins être satisfaite tant qu'il lui resterait quelque chose à apprendre. La logique était alors la science vers laquelle Gerbert se sentait poussé par une force impérieuse. Il s'en ouvrit franchement à l'empereur, qui voulut bien consentir à ce qu'il suivît en France Gérard, archidiacre de

Reims, nomme très-illustre par son savoir, et qui se trouvait passagèrement près d'Othon, chargé d'une mission de la part du roi Lothaire. Le vénérable Adalbéron occupait le siége de Reims; il accueillit Gerbert avec joie, et, bientôt après, ravi de ses progrès dans les sciences logiques, et de ses admirables facultés, il lui confia la direction de l'école célèbre qu'entretenait la cathédrale métropolitaine, et qui croissait pleine de vigueur sous l'égide protectrice du sanctuaire.

On se fait généralement une assez fausse idée de l'instruction à cette époque reculée de nos annales. Beaucoup de gens, convaincus que le niveau de l'ignorance avait avili toutes les professions, s'imaginent que la supériorité des personnages illustres dont les noms sont restés jusqu'à nos jours l'expression de l'intelligence unie au savoir était, sinon tout à fait mensongère, du moins passablement équivoque, et pensent qu'ils ne doivent cet honneur qu'à la grossièreté relative de leur siècle. La méthode suivie par Gerbert, dans la carrière si nouvelle pour lui du professorat, fait bonne justice de ces insultants préjugés. En effet, quoique les sciences sacrées fussent alors, avec raison, la base de l'enseignement, les sciences profanes étaient loin d'être exclues. Tous les chefs-d'œuvre de l'antiquité classique connus, étaient entre les mains de ses élèves, et c'était avec une gradation pleine d'intelligence qu'il passait des uns aux autres, de manière à parvenir successivement des premiers éléments jusqu'aux notions les plus élevées de la rhétorique. Porphyre, Victorius, Aristote, Virgile, Stace, Térence, Juvénal, Perse, Horace, Lucain, étaient tour à tour l'objet de ses savantes leçons. Mais c'est surtout dans les sciences mathématiques, peu développées alors, que se distingue le génie créateur de Gerbert. Pour initier ses disciples aux secrets de l'astronomie, il construisit lui-même deux sphères: sur l'une, il avait marqué les pôles, les solstices, les équinoxes, et tracé tous les cercles avec les signes des constellations zodiacales, de manière à rendre sensibles le renouvellement des saisons, ainsi que le lever et le coucher des astres; sur l'autre, il figura les étoiles au moyen de petits fils d'airain et de fer, et ce travail, qui pouvait s'orienter au moyen d'une ouverture à travers laquelle il était facile d'apercevoir le pôle céleste, eut cela de divin, dit un de ses contemporains, qu'une personne étrangère à l'astronomie parvenait aisément, et sans maître, si l'un des signes lui était expliqué, à comprendre tous les autres. La géométrie, dont les Gaules ne possédaient encore aucun ouvrage, fut en même temps l'objet de sa sollicitude. Il fit d'abord exécuter un tableau avec lequel, au moyen de caractères fabriqués exprès, il expliquait la multiplication et la division, de manière à ce que sa démonstration s'adressât tout à la fois à l'esprit et aux yeux; puis il composa lui-même un traité sur cette science. Ce traité, évidemment tiré des sources grecques et arabes, car on y trouve des mots empruntés à chacun de ces idiomes, se distingue par la précision, et pourrait même encore aujourd'hui, que la géométrie a fait d'immenses progrès, ne pas être consulté sans fruit. On conviendra que ce n'était pas trop mal pour le xe siècle, et bien des hommes distingués de nos jours seraient, sans nul doute, fort embarrassés, s'il leur fallait résoudre les problèmes que le jeune professeur de Reims développait devant la foule de disciples qui se pressait autour de la chaire, avide de l'entendre. C'est alors qu'il se lie avec les principaux personnages de la cour du roi de France, et son école, d'où sortirent des abbés et des évêques vénérables, devint si célèbre, que la pieuse Adélaïde, veuve de Hugues Capet, duc des Francs, lui confia l'éducation de son fils unique, de son cher Robert. Ce fut alors aussi que l'envie commença à lui créer des ennemis.

Malgré ces succès, car la persécution qui naît du mérite est encore un triomphe, le génie de Gerbert l'appelait sur un théâtre plus vaste. En 980, nous le trouvons, à la suite d'Adalbéron, son archevêque et son ami, en Italie, où il soutint brillamment, en présence de l'empereur Othon II, une vive discussion contre Ottrik, le célèbre scolastique de Magdebourg, qui, jaloux de sa gloire et pour le confondre, avait attaqué quelques-unes de ses propositions. Ce fut quelque temps après cette éclatante épreuve que Othon, convaincu par lui-même de la supériorité de Gerbert, lui confia l'abbaye de Bobbio. Malheureusement les fonctions du nouvel abbé ne furent pas d'une longue durée; mais si la difficulté des circonstances l'emporta sur sa résolution, elle servit du moins à mettre en évidence son esprit de justice et sa fermeté. Incapable de supporter les usurpations violentes que de puissants voisins s'étaient permises, grâce à la faiblesse de ses prédécesseurs, il les somma de restituer des biens dont la source était entachée d'iniquités. Dès lors, ceux-ci devinrent d'irréconciliables ennemis, et, la mort de l'empereur Othon le laissant sans protection contre la perfidie de ses adversaires, il se vit obligé de reprendre précipitamment le chemin de la France: *Nous cédons à la fortune*, écrit-il à l'abbé Gérald, d'Aurillac, *et nous reprenons nos études interrompues, mais toujours chéries, désirant vivement que notre maître Raimond veuille bien s'y intéresser*. Dans une autre lettre qu'il adresse à un diacre de Rome, nommé Etienne, il laisse voir le dégoût et l'indignation que lui a causés l'expérience des mœurs italiennes: *Toute l'Italie m'a semblé une Rome*, lui dit-il, *et le monde a horreur des mœurs des Romains*. C'est à Reims qu'il revint se fixer, près du viel Adalbéron, pour partager avec lui les soins du diocèse, et diriger une seconde fois l'école métropolitaine. De cette nouvelle retraite, il ne perd pas de vue son abbaye, dans laquelle il avait eu le regret de laisser, avec ses livres, l'ébauche d'un orgue qu'il destinait à ses anciens amis d'Aurillac;

il gourmande les moines qui lui avaient montré peu de dévouement; il leur rappelle avec sévérité leurs devoirs, et adresse à d'autres des conseils et des paroles d'amitié.

A dater de ce moment, la vie politique de Gerbert commençait, et prenait ce caractère d'universalité qu'elle devait conserver jusqu'à la fin. Ses liaisons avec les Othons et les ducs de France le mettaient naturellement en rapport avec les hommes importants de cette époque; aussi l'histoire nous le montre-t-elle dès lors mêlé à tous les grands mouvements qui agitèrent la société.

A la mort d'Othon II, arrivée en 983, il se déclara hautement pour son fils encore en bas âge, et ne craignit pas de s'élever avec force contre Lothaire, dont les prétentions ambitieuses menaçaient d'entamer le domaine impérial. Il fit envisager le duc de France comme le véritable roi, et ménagea une alliance entre Hugues et la maison de Saxe. Ses efforts, dans ces graves circonstances, contribuèrent efficacement à ramener la paix. Plus tard, en 986, après la mort de Lothaire, toujours animé du même esprit de justice, il prend la défense de la reine Emma et d'Adalbéron de Laon, contre lesquels des bruits odieux avaient été répandus, et les couvre tous les deux de sa puissante influence. L'irritation était extrême, la guerre paraissait imminente; la mort du faible Louis empêcha de plus grands malheurs, et fut le signal d'un événement auquel Gerbert ne resta pas étranger, la chute des Carlovingiens et l'élévation des Capétiens. Un homme comme lui avait dû facilement comprendre que la mission des premiers était accomplie. « Charles, oncle de Louis, dit la chronique, voulut recueillir le royaume de France; mais il ne le put, parce que Dieu, dans ses jugements, en avait choisi un meilleur que lui. Les Francs, en effet, s'étant concertés, le rejetèrent et élurent pour roi le duc Hugues avec son fils Robert. » La même année 987, Hugues Capet fut sacré par Adalbéron de Reims, et l'année suivante il fit sacrer et couronner roi, par le même archevêque, son fils Robert, âgé de seize ans.

Gerbert s'était activement employé pour amener un changement qui faisait passer la couronne de France sur une tête plus digne de lui rendre son ancien éclat, et plus capable d'en défendre les prérogatives; il avait même écrit jusqu'à Constantinople, pour faire valoir auprès des empereurs d'Orient l'amitié de Hugues, et pour demander, en faveur de son cher Robert, la main d'une princesse de sang impérial. L'année du couronnement de Robert lui fut néanmoins fatale : le métropolitain de Reims, le vénérable Adalbéron, ce vieil et fidèle ami, mourut; l'année précédente, Gerbert avait perdu son père adoptif, l'abbé d'Aurillac, et n'avait reçu quelque consolation que par l'élection de son ancien maître Raimond à la place de Gérald. Dans la lettre qu'il écrivit alors au nouvel abbé, pour le complimenter, il laissait déjà percer les chagrins et les déboires dont son existence était abreuvée.

La mort d'Adalbéron lui fut d'autant plus cruelle, qu'elle le laissa seul exposé aux coups des ennemis nombreux que sa participation aux affaires du temps lui avait faits dans tous les partis, et qu'elle arriva précisément au moment où Charles de Lorraine, le compétiteur malheureux de Hugues, venait, par une attaque imprévue, de jeter le trouble et l'épouvante dans le diocèse de Reims. Malgré tant de sujets de découragement, il resta ferme à son poste, et justifia pleinement la confiance de son ancien archevêque : Adalbéron, à son lit de mort, avait nommé Gerbert pour lui succéder sur le siége de la métropole. Les lumières de celui-ci, la fermeté de son zèle, la rigidité de ses principes, les services qu'il avait rendus, tout semblait justifier le choix de son chef spirituel. Cependant, quand il fut question d'élire un nouveau métropolitain, ce ne fut pas lui que les exigences de la politique élevèrent à cette haute dignité. Les évêques, rassemblés pour donner un successeur à Adalbéron, désignèrent Arnulf, fils illégitime de Lothaire, jeune homme sans expérience et sans caractère, mais qui, par l'éclat de sa naissance, pouvait être un précieux auxiliaire, et que l'on espérait rattacher à la cause des Hugues.

Gerbert, comme tous les hommes de cette trempe, devait nécessairement avoir l'instinct de son mérite; il sentait sa valeur personnelle, l'influence qu'il pouvait exercer autour de lui; il avait cette noble ambition que donne le désir d'être utile et la conscience des services que l'on peut rendre : il serait donc bien difficile de croire qu'il ne fut pas péniblement affecté en se voyant écarter des honorables fonctions auxquelles il avait des droits incontestables; cependant il n'en laissa rien paraître, et se rangea franchement du côté d'Arnulf, aussitôt que celui-ci se fut engagé par un serment solennel à garder aux nouveaux rois des Francs une fidélité inviolable. Les premiers mois se passèrent heureusement, et ne furent signalés que par l'infatigable activité de Gerbert, qui résidait auprès du nouveau métropolitain au même titre qu'auprès de son prédécesseur. Mais bientôt la voix du sang fut plus puissante que celle de la conscience : Arnulf oublia le caractère sacré de ses promesses, et s'allia secrètement à son oncle Charles, pour ramener, s'il était possible, la couronne dans la famille carlovingienne. En vain Gerbert s'efforça-t-il d'abord de tenir tête à l'orage : l'invasion de Reims par les soldats de Charles, la ruine des amis de la nouvelle famille, enfin la participation déclarée d'Arnulf à ces audacieuses tentatives, le déterminèrent à prendre le seul parti qui convenait à sa loyauté : il écrivit à son métropolitain une lettre motivée, dans laquelle il lui expliquait les raisons de la conduite qu'il avait tenue dans le passé, et de celle à laquelle il était résolu pour l'avenir; puis il se retira auprès des rois Hugues et

Robert, où il reçut, comme on doit le penser, l'accueil le plus affectueux.

On sait les événements qui furent la suite de cette levée de boucliers : Charles, sa famille, à l'exception de l'un de ses fils, qui échappa, et l'archevêque de Reims, tombèrent au pouvoir de Hugues, qui fit emprisonner les premiers à Orléans, et traduire le dernier devant une assemblée d'évêques chargés de prononcer sur son sort. La politique avait été cause de l'élection d'Arnulf, parce que l'on avait espéré qu'il rallierait les partisans de l'ancienne famille royale à la nouvelle; la politique fut cause de sa déposition, parce qu'on ne vit plus en lui qu'un descendant des Carlovingiens, autour duquel venaient se ranger tous les hommes mécontents ou jaloux du nouveau règne.

Arnulf comparut devant le synode de Reims comme un pénitent et un criminel; il s'avoua coupable, avec larmes, et se confessa indigne du ministère ecclésiastique. Cette première séance fit naître un sentiment général de pitié. La naissance de l'accusé, sa jeunesse, son repentir, la honte que le châtiment ferait nécessairement rejaillir sur le clergé, avaient disposé ses juges en sa faveur, lorsque tout à coup, le lendemain, les rois francs, accompagnés des principaux seigneurs de leur cour, parurent au milieu de l'assemblée : il était dès lors évident qu'une éclatante condamnation pouvait seule satisfaire les exigences royales. Arnulf, en effet, dut confesser publiquement ses torts et se jeter aux pieds des princes, pour en obtenir son pardon. « Quand Arnulf, » dit M. Hock, « les bras étendus en forme de croix, se jeta aux pieds de Hugues, et demanda, en sanglotant, que l'on épargnât sa vie et son corps, ce fut un spectacle grave et saisissant, qui remua tous les cœurs et arracha des soupirs et des larmes à toute l'assistance. Au nom du synode, l'archevêque Daïbert, de Bourges, embrassant les genoux des princes, appuyait la prière du coupable; Hugues lui-même était ému, et il lui garantit la vie, tant qu'il ne chercherait point à se soustraire à la prison qui lui était destinée. Après beaucoup de prières, les évêques, qui craignaient que le jeune homme ne pût être que trop facilement décidé à prendre la fuite, et qu'il n'encourût ainsi la peine de mort, obtinrent des conditions plus douces, avec l'assurance que le glaive ne le frapperait point tant qu'il ne commettrait point de crime qui méritât la mort. » (*Histoire du Pape Sylvestre II et de son siècle*, par C.-F. Hock, traduit de l'allemand par l'abbé Axinger.) A la suite de cette triste cérémonie, on dressa l'acte de ses aveux et de son abdication, on le lui fit signer; puis il fut reconduit, comme prisonnier, à Orléans. C'est dans ces circonstances que les prélats, réunis à Reims, nommèrent Gerbert pour remplir le siége métropolitain, vacant par la déposition d'Arnulf.

Dans l'acte d'élection, il était fait mention qu'Arnulf n'avait été choisi par les évêques qu'à cause de l'acclamation du clergé et du peuple, mais que la voix du peuple n'était pas toujours la voix de Dieu : *Sed clamore multitudinis impulsi, scriptura dicente, vox populi vox Dei;* qu'après de mûres réflexions, et du consentement des rois Hugues et Robert, comme aussi des hommes pieux parmi le clergé et parmi le peuple, ils avaient élu pour archevêque l'abbé Gerbert, lequel, déjà avancé en âge, était prudent par caractère, accessible aux bons conseils, affable et compatissant. Un tel homme, disaient-ils, en faisant allusion à Arnulf, est préférable à un jeune homme inconstant et ambitieux, qui, s'élevant avec orgueil et se servant sans discernement de tous les moyens, n'est capable de maintenir, avec sagesse et prudence, ni les droits de l'Eglise ni ceux de l'Etat. Ils ajoutaient, en outre, qu'ils connaissaient la vie et les mœurs de Gerbert depuis son enfance, et qu'ils avaient eu des preuves de son savoir dans les choses divines et humaines.

C'est donc entouré de cette considération que Gerbert monta sur le siége métropolitain de Reims. Ainsi qu'on le pense bien, il eut à s'occuper de beaucoup de choses. Les affaires étaient embrouillées, et il fallut toute son activité et toute sa fermeté pour y mettre quelque ordre. Il termina le procès d'Arnulf et rétablit la paix. On a de lui plusieurs décisions remarquables sur différentes questions de droit. Il intervint dans une dissension qui avait éclaté entre les moines de Saint-Denis de Paris, et dit à cette occasion cette belle parole à l'évêque d'Orléans : « Dieu a beaucoup fait pour l'homme en lui donnant la foi et en ne lui ôtant pas la science. Par là, saint Pierre a reconnu Jésus-Christ pour le Fils de Dieu, et a fidèlement confessé sa divinité. C'est pourquoi le juste vit de la foi. Unissons donc la science à la foi; car les insensés ne peuvent point croire. » Il décida dans beaucoup de différends, et toujours il fit voir la supériorité de son esprit, la justesse et la droiture de sa raison.

Ici commence l'épisode critique de la vie de Gerbert, sa lutte avec le Saint-Siége, lutte qui ne manqua pas d'âcreté, mais qui, néanmoins, se termina par la soumission. « Pendant tout le procès d'Arnulf, » dit M. Hock, « le nouvel élu avait observé un silence profond; et, malgré de nombreux et de graves sujets de plainte, il n'avait laissé échapper aucune parole accusatrice. Il aurait regardé comme au-dessous de sa dignité de contribuer à la ruine de celui dont la place lui paraissait destinée. Aussi ce ne fut ni avec plaisir, ni avec empressement, qu'il accepta la charge épiscopale : il avait peur des orages qu'il voyait se former. Les évêques furent obligés de lui rappeler les divisions et les déchirements auxquels l'Eglise était exposée, et la promesse qu'il avait faite à son Père Adalbéron d'en prendre soin. » Il nous paraît cependant difficile de supposer que Gerbert, qui avait tant à se plaindre d'Arnulf, et qui, d'un autre côté, devait être si fortement pénétré de sa culpabilité, ait

pu se résigner au silence dans une affaire qui le touchait lui-même de si près : aussi ne sommes-nous pas éloigné de croire qu'il y prit, du moins indirectement, une part beaucoup plus grande que ne veut bien le dire M. Hock. Ce fut lui, en effet, qui écrivit au Pape la lettre dans laquelle le roi Hugues raconte au chef de la chrétienté ce qui s'est passé à Reims, et lui demande son assentiment. Il est également probable qu'il ne resta pas étranger à l'énergique anathème fulminé contre les traîtres qui avaient livré à Charles la ville de Reims, et contre les pillards qui y avaient porté la dévastation, le meurtre et l'incendie. Avec un caractère ardent comme le sien, il ne lui aurait pas été facile de se renfermer dans un rôle purement passif. Du reste, il avait franchement prévenu Arnulf au moment de son départ : on ne pouvait donc lui reprocher ni duplicité ni mauvaise foi.

Je ne me crois lié à vous et à votre parent, lui avait-il écrit alors, *que par un sentiment de bienveillance gratuite. Si vous l'agréez, conservez-moi et aux miens, avec les meubles qui s'y trouvent, les maisons que j'ai fait construire à grands frais, et préservez de tout dommage les églises que j'ai acquises par des donations solennelles de la province. J'insisterai peu sur le reste. Si vous agissez ainsi, vous attacherez à votre service d'une manière honorable un homme indépendant. Mais si vous transgressez ces limites; s'il est vrai, comme je l'apprends d'une foule de personnes, que vous ayez abandonné toutes mes possessions à mes ennemis, je n'hésiterai point à répondre à vos sentiments par les conseils les plus rigoureux que je donnerai contre vous, et il ne me sera pas possible d'oublier les maux passés, si les décisions que vous prenez maintenant me les rappellent.* Si quelque chose manque à cet avertissement, ce n'est certes pas la clarté; Arnulf devait donc se considérer comme bien et dûment prévenu, et il n'est guère douteux que Gerbert, avec la droiture et la rigidité de son caractère, ne lui ait scrupuleusement tenu parole.

Au surplus, nous le répétons, afin qu'on n'oublie pas une considération qui est à nos yeux de la plus haute importance dans toute cette affaire : l'ambition de Gerbert était excusable parce qu'elle partait d'une conscience désintéressée, et qu'elle n'avait d'autre mobile que l'amour éclairé du bien. Ce n'était pas cette soif méprisable des honneurs qui n'aspire au pouvoir que pour y chercher d'indignes jouissances ou pour satisfaire de viles passions, tel que nous en avons de nos jours le hideux spectacle sous les yeux; c'était le désir de faire triompher des idées élevées, de restaurer les mœurs et de rétablir l'empire salutaire de la justice. Gerbert dominait son siècle de toute la hauteur de son intelligence, et, comme tous les hommes supérieurs, il voulait, bon gré mal gré, pousser la société dans cette voie difficile et féconde que lui découvrait son génie, mais dont sa volonté était impuissante à briser les obstacles.

A peine élu, le nouveau métropolitain, après avoir fait une énergique profession de foi, n'a rien de plus pressé que de s'adresser au vieux Raimond et à ses frères d'Aurillac; il leur annonce sa nouvelle dignité, leur dépeint tristement la recrudescence de haine avec laquelle ses envieux s'acharnent contre lui, et leur demande le secours de leurs prières.

La victoire du disciple est la gloire du maître. Je vous remercie tous en général pour mon éducation, mais particulièrement le P. Raimond, auquel, si je possède quelque science, je dois, après Dieu, des actions de grâces entre tous les mortels. Et maintenant mes adieux à votre sainte communauté, mes adieux aussi, s'il en est qui vivent encore, à mes connaissances et à mes parents, dont je conserve à peine un vague souvenir; non que l'orgueil me les ait fait oublier, mais torturé par la férocité des Barbares, j'ai été pour ainsi dire entièrement changé. Ce que j'ai appris dans l'enfance, je l'ai oublié dans la jeunesse; et ce que j'ai désiré dans la jeunesse, je l'ai méprisé dans la vieillesse. Voilà les fruits que j'ai recueillis. O volupté! telles sont les joies qu'enfantent les honneurs du monde. Croyez à mon expérience; plus la gloire extérieure élève les princes, plus les tourments intérieurs les déchirent. Nobles paroles dans lesquels apparaissent à la fois et la reconnaissance de Gerbert, et la constance de ses affections, et le peu de cas qu'il faisait des choses de la terre.

Il s'occupait avec zèle des devoirs de son nouveau ministère, prononçant dans des difficultés théologiques, apaisant des dissensions, poursuivant rigoureusement les fauteurs de désordre, corrigeant les évêques ses suffragants, donnant aux uns des avis, adressant aux autres des réprimandes, n'oubliant en même temps ni les sciences, ni les arts, et protégeant avec la plus vive sollicitude les hommes qui s'adonnaient à leur culture. En un mot, il portait surtout cette activité d'esprit et cette ardeur de réforme qui ne l'abandonnèrent jamais quand il fut subitement interrompu au milieu de ses travaux. Le Pape Jean XV avait été informé des événements de Reims, et, quoiqu'il ne se fût pas immédiatement prononcé, à cause des difficultés de la situation dans laquelle le retenait la lutte incessante qu'il était forcé de soutenir, au sein même de Rome, contre les entreprises de l'agitateur Crescentius, sa protestation ne pouvait se faire attendre longtemps. C'était, en effet, sans son autorisation qu'ils avaient déposé un métropolitain. En outre, des principes subversifs de la doctrine des apôtres et de la hiérarchie ecclésiastique avaient été publiquement proclamés dans le conciliabule de Reims. Une pareille usurpation de pouvoirs était destructive de l'autorité pontificale, des traditions de l'Eglise et de l'inviolabilité du caractère épiscopal; elle allait directement contre le texte formel des canons et même des capitulaires de Charlemagne. Il n'y avait pas deux marches à suivre. A cet égard, le

passé servait de loi pour l'avenir. Le Pape, d'ailleurs, qui ne partageait pas les passions politiques des juges d'Arnulf, voyait dans celui-ci un jeune homme victime de l'attachement qu'il devait naturellement avoir pour sa famille ; il faisait la part de la faiblesse humaine, et le jugeait bien plus aveuglé que coupable; il désapprouva donc formellement ce qui s'était passé dans le synode de Reims, et frappa d'interdicion les évêques qui y avaient pris part. Tels furent en réalité les graves motifs qui décidèrent la conduite de Jean XV; motifs justes, impérieux, nécessaires, et qui, dans tous les temps, avaient été la règle immuable du Saint-Siége apostolique.

La décision du Pape porta un rude coup à Gerbert; la condamnation du conciliabule de Reims était en effet la condamnation de son élection, puisque c'était de cette assemblée qu'il avait reçu la dignité métropolitaine. A cette nouvelle, ses ennemis reprirent courage, ses amis tremblèrent, le clergé et le peuple se montrèrent plus difficiles et lui témoignèrent de la défiance. Cependant il redoublait d'activité; il écrivait à tous les hommes dont l'appui pouvait lui être utile; il s'adressait aux uns pour soutenir leur courage ébranlé, aux autres pour leur demander la continuation de leur amitié. Dans l'opposition qu'il fit alors aux décrets pontificaux, il se ressouvint trop vivement de ces mœurs italiennes qu'il avait déjà flétries avec tant de vigueur, et des débordements dont la cour romaine avait malheureusement donné le scandale; son langage en prit un caractère d'aigreur qui lui a valu plus tard le triste honneur d'être loué par les ennemis de l'Eglise. Grande leçon pour ces âmes ardentes qui ne savent pas comprimer avec assez d'empire l'effervescence de la passion, et qu'un instant d'oubli emporte souvent bien au delà du but qu'elles voulaient atteindre. *On dit que Rome*, écrit-il à Séguin, archevêque de Sens, *a le pouvoir de justifier ce que le monde condamne, et de condamner ce que le monde justifie; et nous, nous disons qu'il n'appartient qu'à Dieu de condamner ce qui paraît juste aux hommes, et de justifier ce qui leur semble condamnable.* C'était décider ce qui était précisément en question. *Si Dieu est avec nous*, dit-il à Notger, évêque de Liége, *qui sera contre nous?* (*Rom.* VIII, 31.) C'est parfaitement juste, mais Dieu était-il pour le concilabule de Reims? Ailleurs, il fait savoir à l'évêque de Strasbourg, Wilderold, qu'il ne demande ni or, ni biens, et que son unique désir est de voir se renouer les liens rompus de la charité. *L'envie dévorante et l'aveugle jalousie*, ajoute-t-il, *ont répandu par la bouche des méchants, que j'ai envahi le siége étranger, et que c'est à mes instigations que le pasteur a été saisi, accusé et déposé. Cela est faux; j'en atteste le clergé de la Gaule, les rois et les grands du royaume.* Nous ne demandons pas mieux que de croire à la vérité de cette chaleureuse protestation; nous avouons même qu'on y découvre le langage indigné de l'innocence injustement poursuivie; cependant nous sommes forcé de convenir que le témoignage des hommes qui, tous ou presque tous, avaient pris une part active dans l'affaire de Reims, n'est pas fait pour inspirer une entière confiance. (*Université catholique*, t. XVI, p. 289; compte rendu de l'*Histoire du Pape Sylvestre II*, de C. HOCK, par H. PEUT.) Ecrivant une seconde fois à Séguin, archevêque de Sens, Gerbert s'exprime ainsi : *Je dis hardiment que, si l'évêque de Rome lui-même pèche contre son frère, et étant averti plusieurs fois, n'obéit pas à l'Eglise, cet évêque de Rome, suivant le commandement de Dieu, doit être regardé comme un païen et un publicain. Plus le rang est élevé, plus la chute est dangereuse... Que s'il nous croyait indigne de sa communion, parce qu'aucun de nous ne veut juger contre l'Evangile, il ne pourra pas pour cela nous séparer de la communion de Jésus-Christ, ni nous ôter la vie éternelle. On ne doit pas appliquer aux évêques ce que dit saint Grégoire, que le troupeau doit craindre la sentence du pasteur, soit qu'elle soit juste ou injuste. Car les évêques ne sont pas le troupeau, c'est le peuple. Vous n'avez donc pas dû être suspendu de la communion pour un crime que vous n'avez pas confessé et dont vous n'êtes pas convaincu, et on n'a pu vous traiter de rebelle, puisque vous n'avez jamais évité les conciles. Il ne faut pas donner occasion à nos ennemis de dire que le sacerdoce, qui est un par toute l'Eglise, soit tellement soumis à un seul que, s'il se laisse corrompre par argent, par faveur, par crainte ou par ignorance, personne ne puisse être évêque, sans se soutenir auprès de lui par de tels moyens. La loi commune de l'Eglise est l'Ecriture, les canons et les décrets du Saint-Siége, qui y sont conformes. Quiconque se sera écarté de ces lois par mépris, soit jugé suivant ces lois; qui les observe soit toujours en paix. Gardez-vous donc de vous abstenir des saints mystères, ce serait vous rendre coupable.*

Gerbert écrivit plus amplement sur ce sujet à Wilderode, évêque de Strasbourg, qui l'avait prié de l'instruire de cette affaire. Il la raconte ainsi : *Arnulf, fils du roi Lothaire, après avoir circonvenu son évêque et l'avoir livré avec la ville* (c'est l'évêque de Laon), *après beaucoup de sang répandu, des pillages et des incendiès, a été condamné dans un concile des évêques de la Gaule. Ensuite, après la mort de l'archevêque Adalbéron, ayant été réconcilié, il a obtenu le siége de Reims, en vue de la paix, et faisant aux rois serment de fidélité. Mais à peine y avait-il six mois depuis son ordination, quand il livra la ville à l'ennemi et réduisit le clergé et le peuple en captivité. Arnulf prononça anathème contre ces pillards, et en fit prononcer autant par les évêques : mais il ôta les terres de l'Eglise à ses vassaux pour les donner aux ennemis, et fit marcher des troupes contre son roi. Cependant on avertit le Pape par des députés et par des lettres synodiques de remédier aux troubles de l'Eglise; mais il n'y donna aucun ordre. Ainsi, par délibération des évêques, Arnulf est averti de se purger canoniquement,*

sans le vouloir faire pendant dix-huit mois. Enfin, se sentant abandonné par ses plus grands protecteurs, il vint trouver le roi et lui fit de nouveaux serments. Ceux qui y avaient intérêt, ne pouvant souffrir d'être trompés tant de fois, prennent la forteresse de Laon. Arnulf, pris, est présenté à un conseil, et, pressé de rendre compte de tant de crimes, il confesse volontairement ses péchés et renonce à sa dignité.

Gerbert, ayant ainsi exposé le fait, continue : *On convient assez entre les parties des crimes d'Arnulf, mais les défenseurs se partagent en deux. Les uns disent que le roi lui a pardonné, et que depuis il n'a rien fait qui ne soit pardonnable. Les autres soutiennent que l'on a fait injure au Pape, en déposant Arnulf sans son autorité.* Pour y répondre, Gerbert distingue entre la loi et la coutume : ce qui fait la loi en matière ecclésiastique, c'est l'Ecriture sainte, les canons des conciles et les écrits des Pères. *Si tous les évêques*, ajoute-t-il, *gardaient inviolablement les canons, la paix et la concorde régneraient par toutes les Eglises ; il n'y aurait point de différends, ni sur les biens, ni sur les ordinations, ni sur les priviléges.* Il traite ensuite de la différence des crimes et de l'ordre judiciaire, et soutient que les péchés d'Arnulf sont manifestes ; les évêques n'ont fait qu'exécuter les lois établies ; et que la contumace d'une année aurait suffi pour le condamner sans l'entendre.

Quant au Pape, continue Gerbert, *on ne lui a pas fait injure, puisqu'étant invité pendant dix-huit mois, par lettres et par députés, il n'a point voulu répondre. Son silence ou ses nouvelles constitutions ne doivent pas préjudicier aux lois déjà établies. Vous qui voulez garder au roi la foi que vous lui avez promise; qui, loin de trahir votre peuple et votre clergé, avez horreur de ces crimes, soyez favorable à ceux qui obéissent à Dieu plutôt qu'aux hommes. On dit qu'Arnulf étant évêque n'a pu être jugé que par le Pape ; mais après sa confession les évêques ont dû le déposer, suivant le concile de Nicée, et cela quand même sa confession serait fausse, puisqu'il serait au moins coupable de faux témoignage contre lui-même.*

Quant à ceux qui alléguaient le pardon du roi pour la défense d'Arnulf, Gerbert leur répond : *que le pouvoir des rois ne s'étend pas sur les âmes, mais celui des évêques, auxquels il appartient de lier et de délier, c'est-à-dire d'imposer les peines spirituelles, comme la déposition et l'excommunication.* Enfin, il s'adresse à l'impératrice Adélaïde, et la prie de lui servir d'intermédiaire avec Rome ; mais tous ses efforts demeurèrent inutiles, le Pape resta inébranlable. C'est par cette noble et louable fermeté que, pendant le moyen âge, et jusqu'à nos jours, le Saint-Siége s'est maintes fois montré le vengeur du bon droit, l'organe de la justice, et le soutien de la liberté.

Cependant le peuple et le clergé de Reims s'éloignaient de la table du métropolitain ; on n'assistait plus à ses Offices. Il était en butte à des offenses journalières ; sa liberté, sa vie même étaient en danger. La position dans laquelle il se trouvait s'aggravait chaque jour. Une lettre qu'il reçut alors [994] d'Othon III, et dans laquelle ce jeune prince l'appelait auprès de lui, mit un terme à ses irrésolutions, et le décida à demander à l'Allemagne un refuge contre les persécutions auxquelles il était en butte. C'est de là qu'il adressa à la reine Adélaïde de France, qui l'engageait à rentrer dans son diocèse, une lettre remarquable, dans laquelle il lui explique les raisons de sa conduite, et laisse voir le fond de sa pensée.

Eh quoi! divine Majesté, lui dit-il, *on me croit donc assez avide d'honneurs, et assez dépourvu de sens, pour que je n'aperçoive pas les glaives qui me menacent, et que je scandalise l'Eglise par un schisme? Quant à moi, je distingue clairement les embûches des hommes pervers, et je suis décidé à empêcher, même au prix de ma vie, tout schisme qui pourrait déchirer l'unité de l'Eglise. Je supplie donc ma souveraine, toujours auguste, et mes frères qui, à cause du traître Arnulf, ont été placés soit justement soit injustement sous le coup de l'anathème, de me laisser attendre patiemment le jugement de l'Eglise; je ne veux pas plus abandonner sans la volonté des évêques l'Eglise dont j'ai reçu la direction par le conseil des évêques, que je ne prétends la retenir comme par la violence, malgré la décision épiscopale, aujourd'hui surtout qu'une haute autorité s'est interposée. En attendant le jugement, ce n'est pas sans une profonde douleur, qu'en public ou en particulier, j'oppose une âme égale à cet exil que plusieurs cependant disent heureux.*

Ce jugement eut lieu en juin 995, dans une assemblée d'évêques réunis à Notre-Dame de Mousson, par les soins de l'abbé Léon, que le Pape Jean avait spécialement chargé de le représenter, après avoir plusieurs fois inutilement tenté d'amener les prélats français à se prononcer sur l'illégitimité des actes du synode de Reims. Dans cette réunion se voyaient l'archevêque de Trèves, les évêques de Verdun, de Liége, de Munster, des étrangers et par conséquent des hommes désintéressés.

Gerbert, de son côté, s'y rendit sans être accompagné d'aucun prélat français. Il plaida lui-même sa cause avec un grand art et une rare éloquence, mais le prestige du talent ne pouvait faire oublier les devoirs de la justice. *J'ai toujours eu ce jour devant les yeux*, dit-il, *depuis qu'au péril de ma vie, j'ai reçu le sacerdoce, par le conseil de mes frères, tant j'étais touché du salut d'un peuple qui périssait, et de l'autorité par laquelle je me croyais en sûreté. Je me souvenais avec plaisir des témoignages de votre bienveillance, que j'avais tant de fois éprouvée, quand j'appris avec une grande surprise que vous étiez mécontents de moi; et votre indignation me fut plus terrible que ne l'avait été le fer de mes ennemis. Maintenant, puisque Dieu m'a fait la grâce de me trouver devant ceux à qui j'ai toujours confié le soin de mon salut, je dirai en peu de mots ce qui montre mon innocence*

Après la mort de l'empereur Othon, je résolus de ne point quitter le service de mon père Adalbéron, qui, à mon insu, me choisit pour le sacerdoce, et, en mourant, me désigna pour son successeur, en présence de personnes illustres. Mais la simonie fit qu'Arnulf me fut préféré; et je ne laissais pas de le servir fidèlement, jusqu'à ce que, connaissant clairement sa révolte, je renonçai par écrit à son amitié, et l'abandonnai avec ses complices, sans autre espérance ni autre intérêt que de ne point participer à ses crimes. Après qu'il eut été longtemps poursuivi et contumacé suivant les lois de l'Eglise, comme il ne restait que de le punir suivant les lois du prince, et le chasser de son siége comme rebelle, mes confrères et les grands me pressèrent encore de prendre soin d'un troupeau dispersé et déchiré. Je différai longtemps, et ne cédai qu'avec peine, sachant bien les maux qui me menaçaient. Voilà, devant Dieu, quelle a été la simplicité de ma conduite.

On m'accuse d'avoir trahi mon maître, de l'avoir mis en prison et usurpé son siége. Etait-il mon maître, lui à qui je n'avais jamais prêté aucun serment? Si je l'ai servi pour un temps, je l'ai fait par l'ordre de mon père Adalbéron, qui me dit de demeurer dans l'Eglise de Reims, jusqu'à ce que je visse la conduite de celui qui en serait évêque. Pendant que je l'observais, je devins la proie des ennemis, et je perdis tout ce que je tenais de votre libéralité et de celle des seigneurs; encore mes ennemis m'ayant dépouillé, eurent regret que je leur eusse échappé en vie. Depuis que j'ai quitté ce rebelle, je n'ai eu aucun commerce avec lui, et n'avais garde de le livrer, puisque je ne savais où il était...

« Les Pères du concile, » dit M. H. Peut, « après avoir délibéré, renvoyèrent le prononcé définitif du jugement à une prochaine assemblée, afin d'entendre les deux parties en même temps; toutefois, et d'après l'ordre du Pape, ils invitèrent Gerbert, qui s'y soumit, à s'abstenir de la célébration du saint sacrifice. Peu de jours après le 1er juillet de la même année, un nouveau synode s'assembla à Reims. Les évêques y prononcèrent la déposition de Gerbert et la réintégration d'Arnulf sur le siége métropolitain. Par ce décret furent annulés les actes des faux synodes de Reims et de Chéla (ce dernier avait été convoqué par le roi Robert pour y faire sanctionner ce qui s'était passé à Reims); l'autorité du Pape fut reconnue, et le schisme, qui menaçait l'Eglise de France, étouffé dans son germe. Gerbert se démit d'une charge qui lui avait causé de nombreux chagrins, sans lui offrir de bien grands dédommagements; il quitta le sol de sa patrie, et chercha à la cour des empereurs d'Allemagne un adoucissement à ses souffrances. »

Nous ne nous sommes autant étendu sur cette phase de la vie de Gerbert qu'afin de mieux faire sentir que si la promptitude et la vivacité de son esprit l'emportèrent quelquefois sur la prudence, la pureté de sa foi et son obéissance filiale aux décisions de l'Eglise restèrent du moins toujours inaltérables. La haute position de Gerbert, la glorieuse renommée, l'énergie, disons le mot, la violence avec laquelle il s'était prononcé, durent lui rendre sa condamnation cruelle; cependant il se soumit, parce que son caractère était plus grand que son ambition. Bel exemple donné à certains esprits de nos jours qui s'imaginent que l'opiniâtreté conduit à l'illustration, et qui, sans être élevés à l'éminence du rang qu'occupait Gerbert, plutôt que d'avouer leurs erreurs, persévèrent néanmoins avec folie dans la triste rébellion de l'orgueil.

L'ex-métropolitain de Reims, employa son séjour en Allemagne à des études et à des travaux scientifiques. Ce fut alors qu'il construisit à Magdebourg, dit l'annaliste Thielmar, une horloge qu'il orienta en observant à travers un trou une certaine étoile, guide des matelots. C'est à cause de cette horloge, ou plutôt de ce cadran solaire, que plusieurs historiens ont mal à propos représenté Gerbert comme l'inventeur de l'horloge à balancier.

Cependant le Pape Jean XV était mort (7 mai 996), et l'influence d'Othon avait fait élever sur le siége de Rome, son jeune parent Brunon, qui prit à son avénement le nom de Grégoire V. Bientôt après, Othon fit son entrée dans la ville, et fut lui-même couronné avec les solennités d'usage. Gerbert qui avait accompagné l'empereur en Italie, y resta après son départ, probablement afin de donner à sa santé délabrée les soins qu'elle exigeait. Un nouveau sujet de chagrin l'y attendait: à peine installé, Grégoire V revint sur l'affaire de Reims, approuva la conduite de son prédécesseur, et exigea du roi Robert, qui venait de succéder à son père, la réintégration d'Arnulf, que l'impitoyable politique de Hugues Capet avait jusqu'alors retenu dans sa prison.

Mais l'heure de Gerbert était arrivée; un aussi beau génie ne devait pas rester plus longtemps inutile. Dès que Gerbert fut rétabli, le nouveau Pape s'empressa de lui rendre la justice qui lui était due et le nomma à l'archevêché de Ravenne, en ajoutant à cette nouvelle dignité des dons importants comme marque particulière de son estime. Remarquons, en passant, que ce fut Grégoire V lui-même qui lui conféra cet honneur, *ex gratuita largitate*, dit la bulle d'investiture, et non point Othon III, ainsi qu'on le lit dans presque toutes les histoires.

La présence de Gerbert sur le siége de Ravenne fut le signal de la destruction des abus. Il poursuivit avec sa vigueur et sa fermeté ordinaires la réforme des mœurs du clergé, base de toutes les autres, quand arriva la mort de Grégoire V [998]. La chaire de Saint-Pierre était vacante encore une fois, mais dans cette circonstance il n'y eut qu'une voix sur l'homme le plus capable de l'occuper, et Gerbert fut élu Pape, sous le nom de Sylvestre II, le 9 février 999 et son intronisation eut lieu le dimanche des Rameaux, 2 avril

Son premier acte fut un manifeste plein d'humilité, de force et d'onction, qu'il adressa aux évêques, et dans lequel il signalait les vices du temps avec une sévérité et une précision qui annonçaient de sa part une expérience consommée et une connaissance parfaite de son époque. Puis il fit un acte de magnanimité admirable : dans un écrit que l'histoire a conservé comme un modèle d'une alliance rare de sagesse et de vertu, il réintégra dans ses fonctions l'archevêque de Reims, Arnulf, et lui rendit ses pouvoirs. Rien n'échappait à sa sollicitude. Il sut gouverner avec sagesse et avec force les domaines soumis à la domination du Saint-Siége ; il fit rentrer Césène sous son obéissance, donna à Orviéto des lois rédigées avec une telle prudence, qu'elles ont même mérité l'éloge des modernes, et ajouta à la Messe des saints Anges, la prose *Ad celebres, Rex cœli.* Il tint plusieurs conciles et portait ainsi sa vigilance sur toutes choses, autant du moins que le permettaient les difficultés du moment. L'approche de l'an mil jetait alors les imaginations dans le délire, et causait d'affreux désordres. On croyait généralement que la fin des temps annoncée par l'Ecriture était arrivée, et, si quelques-uns songeaient à leurs âmes, il y en eut beaucoup qui profitaient de leurs derniers jours pour se plonger dans toutes les jouissances, et s'abandonner sans retenue à l'emportement des plus détestables passions. Cependant le terme fatal passa sans malheur.

Ce n'était point assez pour Sylvestre que ces soins intérieurs donnés à l'Eglise ; sa vue s'étendait sur un plus vaste horizon. Il voyait en gémissant les infidèles dévaster la Terre-Sainte, menacer l'Italie et frapper aux portes de l'empire d'Orient. Le premier, il songea à la croisade, et l'annonça au monde par cette belle lettre si connue : *Quoique le Christ, par sa divinité, soit partout, cependant c'est là (en Palestine) qu'il est né, qu'il a souffert, qu'il a été enseveli; c'est de là qu'il s'est élevé vers le ciel. Et quoique le prophète ait dit* (*Isa.* XI,10) *:« Son sépulcre sera glorieux,» les infidèles désolent les lieux saints, et le démon s'efforce d'en ternir la gloire. Levez-vous donc, soldats du Christ! saisissez l'etendard avec l'épée, et ce que vous ne pouvez faire par vos armes, faites le par vos conseils et vos richesses. Que donnez-vous et à qui donnez-vous? Vous prélevez peu de chose sur de grands biens pour Celui qui nous a tout donné gratuitement, et qui ne reçoit rien sans le rendre au centuple. C'est lui qui multiplie et qui récompense dans l'avenir; c'est lui qui vous bénit par mes mains pour que vous croissiez en le servant; c'est lui qui vous remet vos péchés pour que vous régniez éternellement avec lui.* Mais l'âge héroïque de la foi n'était pas encore arrivé, et quoique la terreur de l'an mil se fût évanouie, personne ne répondit à la voix du grand Pontife. Les Pisans seuls partirent sur plusieurs vaisseaux. C'est à Gerbert que l'on attribue également la première idée du jubilé, cette grande fête du monde chrétien, qui devait réunir les peuples de toute la terre autour de la ville éternelle, foyer toujours vivant de la science et de la foi. Ce fut lui qui emprunta aux moines de Cluny la belle et consolante idée de la commémoration des morts, instituée en 998, par saint Odilon, et qu'il introduisit dans l'Eglise.

L'année 1000 lui apporta une douce consolation : le roi de Hongrie, Etienne, qui depuis a mérité d'être mis au rang des saints, abandonna le paganisme pour se faire chrétien, et vint à Rome pour recevoir des mains du Pape lui-même, avec sa couronne royale, des priviléges qui annoncèrent toute la joie que celui-ci ressentait d'une si importante conquête ; mais les deux dernières années de sa vie furent empoisonnées par les troubles qui s'élevèrent autour de lui, et surtout par la mort de son élève chéri et de son puissant protecteur, Othon III. Enfin lui-même, accablé d'infirmités et d'années, suivit son jeune élève dans le tombeau, le 12 mai 1003, dans la cinquième année de son pontificat, et fut enseveli sous le portique de l'église de Saint-Jean de Latran. Un Pape, Sergius IV, son troisième successeur, fit placer sur sa tombe une épitaphe qui n'est que le résumé de la vie entière de Sylvestre II, et qui, par conséquent, est tout à sa louange. De siècle en siècle nous le voyons honorer : Jean, diacre de l'église de Latran, qui écrivait vers le milieu du XIIe siècle, raconte des faits à son honneur ; et, vers le milieu du XVIIe, César Rasponi, chanoine de Latran, rapporte que, lorsqu'en 1648 on ouvrit son tombeau, il en sortit une odeur agréable, douce émanation de ses vertus et de sa sainteté....

Tel fut ce grand homme, si étrangement méconnu et si indignement calomnié par l'histoire, qui, par le seul ascendant de son mérite et de ses éminentes qualités, sut parvenir, à travers des obstacles et des persécutions sans cesse renaissants, des rangs les plus obscurs de la société aux fonctions les plus augustes qu'il soit donné à un homme de remplir. Le crime capital de Gerbert fut d'être infiniment supérieur à tout ce qui l'environnait, et de voir bien au delà du cercle étroit dans lequel s'agitait l'ignorance de ses contemporains. De là ces rivalités qui l'ont abreuvé de tant d'amertume, et ces clameurs hostiles qui l'ont accompagné à travers les âges. Dorénavant, le temps du dénigrement est passé, et celui de la gloire commence.

Il n'est pas sans intérêt de voir comment Gerbert est traité par divers historiens : M. Sismondi est un de ceux qui lui fait la plus belle part, mais parce qu'il trouve en lui un adversaire ardent de la papauté, et un intrépide défenseur de ces libertés gallicanes, dont on parle d'autant plus qu'on les comprend moins. Il faut bien reconnaître cependant qu'il se soumit franchement à la décision de l'Eglise.

Quant à M. Michelet, s'il fait mention de Gerbert, c'est sur ce ton moitié romanesque,

moitié sérieux, qui remplace trop souvent dans son ouvrage la sévérité que le langage de l'historien ne devrait jamais oublier.« Ce Gerbert,» disent-ils,« n'était pas moins qu'un magicien; moine à Aurillac, chassé, réfugié à Barcelone, il se défroque pour aller étudier les lettres et l'algèbre à Cordoue; de là, à Rome, le grand Othon le fait précepteur de son fils, de son petit-fils; puis il professe aux fameuses écoles de Reims; il a pour disciple notre bon roi Robert. Secrétaire et confident de l'archevêque, il le fait déposer, et obtient sa place par l'influence de Hugues Capet. Ce fut une grande chose pour les Capet d'avoir pour eux un tel homme; s'ils aident à le faire archevêque, il aide à les faire rois. » Il suffit de connaître les faits pour apprécier la valeur d'un pareil jugement. Voilà cependant comme des savants, qui se recommandent d'ailleurs par de solides et de brillantes qualités, abusent quelquefois de la science et faussent la vérité.

Au surplus, avant M. Sismondi et M. Michelet, un écrivain ecclésiastique, le cardinal Baronius, avait jugé Gerbert avec une rigueur qui va jusqu'à l'emportement. Ne voyant en lui que l'antagoniste du Pape, il s'écrie : « Ecoutez la constance avec laquelle cet homme ose affirmer sa souveraine inconstance; voyez son impudence infinie et sa témérité; faites attention à son audace et à son arrogance, et demeurez stupéfaits de sa superbe, si du moins les paroles de ce furieux sont dignes de notre examen, et non de notre mépris. » Il ne trouve à louer dans Gerbert que son indépendance et sa fermeté à défendre les droits de l'Eglise. C'est ainsi que les erreurs s'accréditent, se perpétuent, et frappent quelquefois jusque dans leur mémoire les hommes les mieux faits pour mériter l'estime et commander l'admiration.

Mais l'histoire de Sylvestre II, par M. Hock, est un service rendu à tous les esprits qui cherchent sincèrement la vérité; de pareilles œuvres ne sauraient être trop encouragées, elles honorent celui qui s'y livre, et contribuent puissamment au progrès de la science. On regrette bien encore l'absence de quelques détails, mais on doit sans doute attribuer cette lacune à la pénurie des matériaux que le xe siècle nous a laissés, et qui, probablement, ne permettra jamais de dissiper toutes les obscurités de cette époque. Au surplus, M. Axinger y a pourvu en partie par des notes tirées de l'annaliste Richer de Saint-Remy, dont M. Hock ne connaissait pas le travail : ces notes, qui ajoutent un grand prix à l'*Histoire de Gerbert*, sont d'autant plus importantes qu'elles corrigent fréquemment de graves erreurs dont l'auteur allemand n'avait pas pu se défendre. Nous avouerons même que, toutes succinctes qu'elles sont, la clarté qui y règne, la précision de style que l'on y remarque, nous les ont fait préférer à la narration souvent un peu diffuse du texte primitif. Elles offrent, en outre, le précieux avantage de substituer de temps à autre la saine doctrine de l'Eglise à des doctrines qui n'ont pas toujours le mérite d'une parfaite orthodoxie. L'œuvre de M. Axinger est plus qu'une traduction, c'est tout à la fois une traduction et une rectification.

M. Hock, à la fin de son ouvrage, revient sur l'existence privée de Gerbert; il nous initie à son caractère, il nous fait remarquer de nouveau, comme un des aspects les plus saillants de son individualité, son goût pour les travaux de l'esprit, son zèle à réunir tous les ouvrages qui traitent de science, tous les livres qui pouvaient être un utile sujet d'études.« Le but de tant d'efforts,» dit Gerbert lui-même dans une de ses lettres, « est d'arriver au mépris de la fortune trompeuse, mépris que nous refuse la nature, mais que nous donne la science; ainsi, pour occuper nos loisirs, nous enseignons ce que nous savons, et nous apprenons ce que nous ignorons. » Il nous le montre ensuite s'occupant d'ouvrages d'art, construisant des sphères, et fabriquant, bien avant la découverte de Papin, un orgue dont les sons étaient produits par la force expansive de la vapeur. Enfin il nous cite ses plus illustres élèves, et fait l'analyse de ses principaux ouvrages.

Il est une autre particularité de la vie de Gerbert sur laquelle l'historien ne pouvait garder le silence : Gerbert, comme plus tard Albert le Grand, comme Roger Bacon, comme la plupart des hommes qui se distinguèrent par leur savoir dans le moyen âge, fut accusé de magie. Le vulgaire est toujours tenté d'expliquer, par des causes mystérieuses et surnaturelles, ce qui dépasse la portée de son intelligence. Ce fut seulement un siècle environ après sa mort que ces bruits étranges commencèrent à prendre quelque crédit, et trouvèrent des chroniqueurs pour les répandre; c'est dans l'ouvrage même qu'il faut voir ces bizarres croyances, dont M. Hock indique l'origine et prouve la fausseté. (*Histoire du Pape Sylvestre II et de son siècle*, par C.-F. Hock, traduite de l'allemand, par M. l'abbé J.-M. Axinger, reproduite par H. Peut.)

Outre un très-grand nombre de *lettres*, Gerbert écrivit des *traités* sur l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie, sur la manière de construire un astrolabe, un cadran ou quart de cercle, une sphère, sans compter des traités de rhétorique et de dialectique. Son auteur favori était le célèbre Boëce, qui, avec son ami Cassiodore, traduit en latin et transplanta en Occident, pendant le IVe siècle, toutes les sciences de la Grèce. Gerbert était surtout habile à construire des instruments d'astronomie et de musique.

Ditmar, évêque de Mersebourg, le plus judicieux et le plus fidèle historien de ce temps-là, nous dit : « Qu'il était parfaitement versé dans l'astronomie, qu'il surpassa tous ses contemporains en plusieurs autres belles connaissances; qu'étant à Magdebourg avec l'empereur Othon III, il fit une horloge dont il régla le mouvement sur l'étoile polaire,

qu'il considérait *à travers un tube.* » De ces paroles d'un auteur contemporain, des savants ont conclu que Gerbert inventa, dès le xe siècle, premièrement une horloge à roues, et, en second lieu, un tube astronomique ou lunette à longue vue, autrement télescope. Un autre ancien auteur parle avec admiration des orgues hydrauliques, où Gerbert introduisit le vent et le mouvement nécessaire, par le moyen de *l'eau bouillante;* paroles qui nous apprennent, à n'en pouvoir douter, que, dès le xe siècle, Gerbert inventa des machines à vapeur. Nous croyons donc qu'il n'est plus permis de taxer d'ignorance et de barbarie un siècle pareil; car Gerbert y fut recherché, admiré, fêté comme savant par tout le monde. Son successeur fut Jean XVII.

SYMMAQUE (Saint), cinquante et unième Pontife et successeur d'Anastase II. — Fils de Fortunat et natif de Sardaigne, le Pape Symmaque fut ordonné le 22 novembre 498. Le patrice Festus, dévoué à l'empereur Anastase, s'était engagé de faire souscrire au Pape un édit de l'empereur, qui contenait l'*Henoticon* de Zénon, pour l'union prétendue des Catholiques et des eutychéens. Il fit si bien par ses intrigues et par l'argent qu'il distribua, que le jour même de l'élection de Symmaque, quelques-uns du clergé romain nommèrent un autre Pape appelé Laurent : c'est ce qui fit naître un schisme que l'on compta pour le cinquième de ceux qui ont déchiré l'Eglise romaine. Il causa de grands désordres dans la ville de Rome, et la divisa en deux partis : à la fin ils demeurèrent d'accord de s'en rapporter au jugement de Théodoric, roi des Goths, qui était arien. Ce prince ayant jugé que celui des deux Papes, qui avait été ordonné le premier, ou celui à qui le plus grand nombre adhérait, devait demeurer en possession, Symmaque fut ainsi reconnu pour Pape légitime. Le schisme ayant par là cessé, Symmaque travailla à réunir tous les esprits. Au lieu de traiter Laurent avec sévérité, il le fit évêque de Nocéra, parce qu'il parut se démettre volontairement; mais il ne lui fût pas aussi facile de réduire les schismatiques.

Quatre mois après son élection, le 1er mars 499, le Pape Symmaque assembla à Rome un concile de soixante-douze évêques dans la basilique de Saint-Pierre et y présida.

L'archidiacre Fulgence ouvrit le concile, et dit : « Votre Sainteté ayant envoyé des ordres dans les provinces, a assemblé ce nombreux concile des évêques d'Italie; réglez maintenant ce qui regarde la sûreté et la paix de l'Eglise. » Tous les évêques et les prêtres s'écrièrent :« Jésus-Christ, exaucez-nous : vive Symmaque, nous vous prions de le faire. » Ce qu'ils répétèrent dix fois. Le Pape dit : *Je vous ai assemblés, malgré la rigueur de l'hiver, pour chercher les moyens les plus puissants de retrancher les brigues des évêques, et les tumultes populaires, comme on en a excité à mon ordination; voyons donc ce que l'on doit observer relativement à l'ordination de l'évêque de Rome.* Tous les évêques et les prêtres dirent : « Nous prions qu'on le fasse : qu'on retranche les scandales, qu'on éloigne les brigues. » Après ces acclamations répétées plusieurs fois, le Pape fit lire par le notaire Emilien les décrets du concile.

Le premier porte : « Si quelque prêtre, diacre ou clerc, du vivant du Pape, et sans sa participation, ose donner sa souscription, promettre son suffrage par billet ou par serment, ou délibérer sur ce sujet, dans quelque assemblée particulière : qu'il soit déposé ou excommunié. » Le second : « Si le Pape meurt subitement sans avoir pu pourvoir à l'élection de son successeur, celui-ci sera consacré évêque, qui aura les suffrages de tout le clergé, ou du plus grand nombre. » Le troisième : « Si quelqu'un découvre les brigues que nous venons de condamner, et le prouve, non-seulement il sera absous, s'il est complice, mais encore récompensé. »

Le concile témoigna son contentement par plusieurs acclamations : soixante-treize évêques souscrivirent, en comptant le Pape, dont la souscription est en ces termes : *Cœlius Symmaque, évêque de la sainte Eglise catholique de Rome, j'ai souscrit à ces décrets synodaux que j'ai approuvés;* puis Rustique, évêque de Minturnes, Boniface de Vélitres, Misène de Cumes et les autres, suivant apparemment le rang de leur ordination, ensuite soixante-sept prêtres, dont le premier est Cœlius Laurent, archiprêtre du titre de Sainte-Praxède, le même qui avait été élu antipape, et qui depuis fut fait évêque de Nocéra. Enfin il y a les souscriotions de cinq diacres.

Peu de temps après, quelques-uns du clergé de Rome, et quelques sénateurs, principalement Festus et Probin, accusèrent le Pape Symmaque de crimes horribles; et subornèrent de faux témoins, qu'ils envoyèrent à Ravenne, au roi Théodoric. En même temps, ils rappelèrent secrètement Laurent et renouvelèrent le schisme; car une partie communiquait à Symmaque, une partie à Laurent. Festus et Probin demandèrent au roi qu'il envoyât à Rome un évêque visiteur, comme on avait l'habitude, aux Eglises vacantes. Le roi Théodoric y envoya Pierre, évêque d'Altino, avec ordre exprès, quand il serait arrivé à Rome, d'aller d'abord à la basilique de Saint-Pierre, d'y saluer le Pape Symmaque, et de lui demander les esclaves que l'on prétendait produire pour témoins contre lui, afin qu'ils fussent interrogés par les évêques, mais sans les mettre à la question. L'évêque d'Altino n'observa point cet ordre, et sans aller à Saint-Pierre, il se joignit aux schismatiques. Les Catholiques de leur côté furent indignés que l'on eût envoyé à Rome un évêque visiteur, prétendant que c'était contre l'usage et les canons.

Ce fut peut-être ce qui détermina le roi Théodoric à venir alors à Rome où il était très-désiré; car sa présence était de grand poids pour la tranquillité du concile qui devait juger le Pape Symmaque. Les évê-

ques de Ligurie, d'Emilie et de Venétie, allant au concile, passèrent à Ravenne qui se trouvait sur leur chemin et virent le roi qui y était revenu. Ils lui demandèrent pourquoi il avait voulu qu'ils s'assemblassent; il leur répondit : « que c'était pour examiner les crimes dont on accusait le Pape Symmaque. » Les évêques dirent : « que le Pape lui-même devait convoquer le concile; que le Saint-Siége avait ce droit, et par la primauté de saint Pierre, et par l'autorité des conciles; qu'il n'y avait point d'exemple, qu'il eût été soumis au jugement de ses inférieurs. » Le roi dit que le Pape avait consenti à la convocation du concile et leur fit donner les lettres qu'il avait écrites à ce sujet. Les évêques d'Italie, étant arrivés à Rome, s'abstinrent de voir le Pape Symmaque pour ne pas se rendre suspects; mais ils firent toujours mention de lui au saint Sacrifice, pour marquer qu'ils étaient dans sa communion. On marque en particulier Laurent de Milan et Pierre de Ravenne, parce que la dignité de leurs siéges les mettait à la tête de tous les autres.

Le concile s'assembla d'abord dans la basilique de Jules, au mois de juillet. Là, les évêques qui avaient passé par Ravenne firent leur rapport de ce qu'ils avaient dit au roi. Ensuite, comme ils voulaient commencer à traiter l'affaire principale, le Pape Symmaque entra dans l'église, témoigna sa reconnaissance envers le roi pour la convocation du concile, et déclara qu'il l'avait désiré lui-même. Ainsi les évêques n'eurent plus aucune peine sur ce sujet. Mais le Pape demanda, avant toutes choses, que l'on fît retirer les visiteurs qui avaient été demandés contre les règles par une partie du clergé et par quelques laïques; et qu'on lui restituât tout ce qu'il avait perdu, après quoi il répondrait aux accusations, si on le jugeait à propos. Le plus grand nombre des évêques trouva la demande juste.

Ensuite le concile s'assembla le 1er septembre dans l'église de la Sainte-Croix de Jérusalem, autrement la basilique du palais de Sessorius. Quelques évêques furent d'avis de recevoir le libelle des accusateurs; mais on y trouva deux défauts : l'un que les crimes de Symmaque avaient été prouvés devant le roi, ce qui parut être faux, puisqu'il avait renvoyé la cause aux évêques, comme entière; l'autre défaut est, que les accusateurs prétendaient convaincre Symmaque par ses esclaves, et demandaient qu'il les livrât pour cet effet, ce qui était contraire aux lois civiles, et par conséquent aux canons, qui en étaient exclus par les lois.

Cependant le Pape venait au concile, suivi d'un grand nombre de peuple de l'un et de l'autre sexe, qui témoignait son affection par ses larmes. Mais il fut attaqué en chemin par une troupe de ses ennemis qui lui jetèrent une grêle de pierres, blessèrent plusieurs des prêtres qui l'accompagnaient, et les auraient tués, sans trois officiers du roi qui les arrêtèrent, et conduisirent le Pape à Saint-Pierre d'où il était parti. Les évêques envoyèrent au roi une relation de ce qui s'était passé.

Le roi Théodoric répondit ainsi au concile : « Si j'avais voulu juger cette affaire, je crois que j'aurais pu la terminer à la satisfaction de tout le monde; mais je n'ai pas cru qu'il m'appartînt de décider les affaires ecclésiastiques : c'est à vous de juger comme vous le trouverez à propos, soit en examinant la cause, soit sans l'examiner, pourvu que vous rétablissiez la paix dans Rome. » Cette réponse était datée du 1er octobre. Le concile l'ayant reçue, envoya des députés au sénat, lui déclarer que les causes de Dieu devaient être laissées au jugement de Dieu, principalement s'agissant du successeur de saint Pierre; que presque tout le peuple était dans la communion de Symmaque et qu'il fallait remédier promptement au mal que pouvait causer la division. Ils firent plusieurs fois au sénat des remontrances semblables. Enfin ils tinrent, le 23 octobre, leur dernière séance dont nous avons les actes. On y rapporte tout ce qui s'était passé dans les trois précédentes : la première tenue à Ravenne par les évêques qui y passèrent; la seconde à Rome dans la basilique de Jules; et la troisième, encore à Rome, à Sainte-Croix de Jérusalem. Ensuite on prononça le jugement en ces termes : « Nous déclarons le Pape Symmaque, quant aux hommes, déchargé des accusations intentées contre lui, laissant le tout au jugement de Dieu. Nous ordonnons qu'il administrera les divins mystères dans toutes les Eglises qui dépendent de son Siége. Nous lui rendons, en vertu des ordres du prince qui nous en a donné le pouvoir, tout ce qui appartient à l'Eglise, au dedans ou au dehors de Rome. » Ceci se doit entendre du temporel qui avait été usurpé. « Nous exhortons tous les fidèles à recevoir de lui la sainte communion, sous peine d'en rendre compte au jugement de Dieu. Quant aux clercs qui ont fait schisme, en donnant satisfaction au Pape, ils obtiendront le pardon et seront rétablis dans leurs fonctions. Mais quiconque, après ce jugement, osera célébrer des Messes dans des lieux consacrés à Dieu de l'Eglise romaine, sans le consentement du Pape Symmaque, sera puni canoniquement comme schismatique. » Ce jugement est souscrit par soixante-treize évêques, dont les premiers sont Laurent de Milan et Pierre de Ravenne. C'est cette quatrième séance qui est nommée dans un concile suivant le quatrième synode, ou le synode de Palme, *Palmaris*, peut-être à cause du lieu où elle avait été tenue.

Dans le même concile, on demanda la condamnation de ceux qui avaient écrit contre celui de l'année précédente. Symmaque s'y opposa, jugeant qu'il valait mieux user de clémence pour tâcher de les ramener : sa douceur produisit l'effet qu'il souhaitait, et ils rentrèrent dans la communion du Saint-Siége. C'est ainsi que la paix fut rendue à l'Eglise par la patience de son légitime pasteur. Saint Avit avait obtenu du Pape Ana-

tase un règlement entre lui et l'évêque d'Arles, qui étendait sa juridiction sur les évêques voisins. Eonius, évêque d'Arles, s'en plaignit au Pape Symmaque, soutenant que ce règlement avait été obtenu par subreption contre les canons. Le Pape Symmaque ne voulant juger qu'en connaissance de cause, manda aux deux évêques d'Arles et de Vienne de lui envoyer à jour nommé des gens pour soutenir leurs prétentions. La lettre est du 3 novembre. Eonius envoya à Rome un prêtre nommé Crescence qui, ayant instruit Symmaque, vit que le Pape Anastase avait mis la confusion dans la province en changeant l'ordre ancien. Il blâme cette conduite, et dit : Que le sacerdoce étant indivisible, les successeurs ne peuvent donner atteinte aux ordonnances de leurs prédécesseurs, autrement cette légèreté ôterait tout le respect dû au Saint-Siége. Il ordonne donc à Eonius de s'en tenir à la vénérable antiquité, sans avoir égard aux nouvelles constitutions, qui ne servent qu'à troubler la paix et à favoriser l'ambition, c'est-à-dire qu'il lui fit gagner sa cause. La lettre est du 29 septembre 500. Saint Avit en ayant eu connaissance, se plaignit d'avoir été condamné sans être entendu ; car il ne paraît pas qu'il eût envoyé à Rome ; mais le Pape lui fit cette réponse : *Si vous pouvez montrer qu'Anastase, mon prédécesseur, ait eu raison de faire ce qu'il a fait, nous serons bien aise qu'il n'ait point blessé les canons.* Car il faut quelquefois relâcher de la rigueur de la loi pour un bien que la loi même aurait ordonné, si elle l'avait prévu. La lettre est du 30 octobre 501.

L'année suivante 502, le 6 novembre, le Pape Symmaque tint un concile à Rome, dont les règlements tendent principalement à empêcher les aliénations des biens ecclésiastiques. Ce concile fut tenu dans la basilique de Saint-Pierre : avec le Pape, il y eut quatre-vingts évêques, dont les premiers étaient Laurent de Milan et Pierre de Ravenne. On y voit aussi Eulalius de Syracuse, recommandable par sa vertu. Il y avait trente-sept prêtres et quatre diacres, dont le second était Hormisdas, depuis Pape. Symmaque remercia d'abord les Pères d'avoir offert le pardon aux clercs schismatiques ; puis il ajouta que ceux-ci avaient voulu prendre avantage d'un écrit fait par le patrice Basile, sous prétexte de la conservation des biens ecclésiastiques ; et on le fit lire par le diacre Hormisdas. C'était le décret fait sous le roi Odoacre, l'an 483.

Après la lecture, Laurent de Milan dit : « Cet écrit n'a pu obliger aucun évêque de Rome, parce qu'un laïque n'a pas eu le pouvoir de rien ordonner dans l'Eglise, vu principalement que le Pape n'y a point souscrit ni aucun métropolitain. » Pierre de Ravenne en dit autant. Eulalius de Syracuse ajouta : que les évêques qui avaient consenti à ce décret n'avaient pu faire préjudice au Pape, le Saint-Siége étant vacant. Tout le concile fut de même avis, qu'on ne devait avoir aucun égard à cet écrit. Ensuite le Pape, voulant pourvoir à l'avenir, prononça le décret suivant : *Il ne sera permis à aucun Pape d'aliéner à perpétuité aucun héritage de la campagne, ni de le donner en usufruit, si ce n'est aux clercs, aux captifs et aux étrangers. Les maisons des villes qui ne pourraient être entretenues qu'à grands frais, pourront être données à rente. Les prêtres des titres de la ville de Rome, seront tenus à la même loi, sous peine de déposition : celui qui aura reçu la chose aliénée, sera frappé d'anathème, le contrat sera nul. Tout ecclésiastique pourra répéter les choses aliénées avec les fruits.* Cette ordonnance n'est que pour le Saint-Siége : chaque évêque, dans les provinces, suivra selon sa conscience la coutume de son Eglise.

L'année suivante 503, il se tint encore un concile à Rome, que l'on compte pour le cinquième, sous le Pape Symmaque. Les évêques étant assis devant la confession de saint Pierre, le Pape dit : *Qu'on apporte l'écrit composé par Ennodius contre ceux qui ont osé attaquer notre quatrième concile tenu à Rome, à la Palme, et qu'on le lise devant tout le monde.* Ennodius était un diacre en grande réputation par son éloquence ; nous avons ce traité composé pour la défense du Pape Symmaque, en réponse à un écrit publié par les schismatiques, sous ce titre : *Contre le synode de l'absolution irrégulière.* Leur principale objection était, qu'en disant que le Pape ne pouvait être jugé, on semblait dire que saint Pierre et ses successeurs avaient reçu de Dieu la licence de pécher, avec les prérogatives de leur Siége. Ennodius nie cette conséquence et dit, parlant de saint Pierre : « Il a transmis à ses successeurs un avantage perpétuel de mérites avec l'héritage de l'innocence. Celui qui lui a été accordé pour la gloire de ses actions s'étend à ceux dont la vie ne brille pas moins. Car qui peut douter que celui-là ne soit saint qui est élevé à une si haute dignité ? S'il manque des avantages acquis par son mérite, ceux de son prédécesseur lui suffisent. Jésus-Christ élève des hommes illustres à cette place si éminente, ou rend illustres ceux qu'il y élève : lui, sur qui l'Eglise est appuyée, prévoit ce qui est propre à lui servir de fondement. » En un mot, Ennodius prétend que le Saint-Siége rend impeccables ceux qui y montent, ou plutôt que Dieu n'en permet l'entrée qu'à ceux qu'il a prédestinés pour être saints. Et véritablement la plupart des Papes qui avaient été jusqu'alors, avaient vécu si saintement, qu'ils pouvaient donner lieu à cette pensée.

Les schismatiques disaient encore : « S'il est vrai que le Pape n'ait jamais subi le jugement de ses inférieurs, pourquoi a-t il été cité, emmené en jugement ? » A quoi Ennodius répond : « Qu'il l'a fait par humilité et sans y être obligé, et que ce sont leurs violences qui l'ont obligé à se retirer. » Ils soutenaient que le Pape devait recevoir un évêque visiteur, comme il en donnait aux autres Eglises. Ennodius le nie et ajoute : « Dieu a voulu peut-être terminer, par des

hommes, les causes des autres hommes; mais il a réservé à son jugement l'évêque de ce Siége, et si vous dites que toutes les âmes sont sujettes à ce jugement, je répondrai qu'il n'a été dit qu'à un seul : *Tu es Pierre*, et le reste. »

Après que l'écrit d'Ennodius eut été lu dans le concile de Rome, les évêques l'approuvèrent tout d'une voix, et dirent : « Que cet écrit soit reçu de tout le monde, et gardé à la postérité entre les actes de notre concile, comme ayant été composé par son autorité. » Le Pape ordonna qu'il fût mis au nombre des décrets apostoliques. Les évêques demandèrent ensuite la condamnation de ceux qui avaient accusé le Pape et attaqué le concile. Mais le Pape pria que ses persécuteurs fussent traités plus doucement, déclarant qu'il leur pardonnait. Toutefois, pour prévenir de tels maux, il demanda l'observation des anciens canons, suivant lesquels les ouailles ne doivent accuser leur pasteur, s'il n'erre contre la foi ou s'il ne leur a fait tort en particulier. Il ajoute qu'un évêque dépouillé de son bien, ou chassé de son siége, doit être réintégré, et toutes choses rétablies en leur entier, avant qu'il puisse être appelé au jugement. Le concile confirma toutes ces règles, sous peine de déposition pour les clercs; et pour les moines et les laïques, sous peine d'être privés de la communion, et, s'ils ne se corrigent, d'être frappés d'anathème.

Il paraît, par quelques endroits de l'apologie d'Ennodius, que la calomnie inventée contre le Pape Symmaque était un adultère ou quelque crime semblable. On croit que ce fut l'occasion d'une ordonnance faite par le Pape dans ce même temps, mais on ne sait pas dans quel concile, pour obliger les évêques, les prêtres et les diacres d'avoir toujours auprès d'eux une personne de probité connue qui fût témoin de leurs actions; ceux qui n'avaient pas assez de bien pour entretenir un tel compagnon devaient servir de compagnon à d'autres, afin que la vie des ecclésiastiques fût à couvert, non-seulement du mal, mais du soupçon. On appelait ces compagnons inséparables syncelles.

Le Pape Symmaque écrivit une apologie pour lui-même, servant de réponse à un libelle publié contre lui par l'empereur Anastase. Il l'accusait d'être manichéen, à quoi le Pape répondit : *Suis-je eutychéen ou protecteur des eutychéens, dont l'erreur favorise principalement celle des manichéens? Rome m'est témoin, et ses archives font foi, si je me suis écarté de la foi que j'ai reçue du Saint-Siége en sortant du paganisme.*

Au reste, on rapporte que ce même Pape ayant trouvé à Rome des manichéens, brûla leurs livres devant la porte de la basilique de Constantin, et les envoya en exil. Il poursuit ainsi son apologie : *Vous dites que j'ai conspiré avec le sénat pour vous excommunier; il est vrai, mais je ne fais en cela que suivre ce que mes prédécesseurs ont eu raison de faire. Que m'importe, dites-vous, ce qu'a fait Acace? Abandonnez-le donc, pour montrer que vous n'y prenez point d'intérêt. Nous ne demandons pas mieux. Ce n'est pas vous, Seigneur, que nous excommunions, c'est Acace; séparez-vous de lui, vous vous retirez aussi de son excommunication.* Il se plaint ensuite de la persécution que l'empereur faisait souffrir aux Catholiques, leur défendant à eux seuls le libre exercice de la religion, tandis qu'il le permettait à toutes sortes d'hérétiques. *Quand ce serait une erreur*, dit-il, *il faudrait la souffrir comme les autres; si vous l'attaquez, il faut les attaquer toutes.*

Après cette tempête qui dura cinq ans, Symmaque gouverna le vaisseau de l'Eglise dans un calme dont il profita pour veiller aux besoins des fidèles. Ce saint Pape, apprenant toutes les violences que l'empereur Anastase exerçait contre les Catholiques d'Orient, écrivit aux évêques qui défendaient la foi orthodoxe, pour les exhorter à ne pas déférer aux volontés injustes de ce prince. Il leur déclara qu'il rejetait de sa communion ceux qui s'obstineraient à vouloir retenir dans les diptyques de l'Eglise le nom d'Acace, autrefois évêque de Constantinople, mort excommunié du Saint-Siége. Ces évêques avaient écrit à Symmaque, pour lui protester qu'ils recevaient la lettre du Pape saint Léon contre Eutychès et les décisions du concile de Chalcédoine; qu'ils anathématisaient Eutychès et ses sectateurs. Dans cette longue lettre, les Orientaux demandent à être rétablis dans la communion du Pape : « Ne nous rejetez pas, » disent-ils, « à cause que nous communiquons avec nos adversaires; car ceux qui le font, ne le font pas par attachement à la vie, mais de peur de laisser leurs troupeaux en proie aux hérétiques. Et tous, soit ceux qui communiquent avec eux en apparence, soit ceux qui s'en séparent, attendent après Dieu votre secours, et que vous rendiez à l'Orient la lumière que vous en avez originairement reçue. Le mal est si grand, que nous ne pouvons même aller chercher le remède, il faut que vous veniez à nous. » Enfin, pour montrer qu'ils sont Catholiques, ils finissent par l'exposition de leur doctrine, où ils condamnent nettement Nestorius et Eutychès, et reconnaissent en Jésus-Christ deux natures, la divine et l'humaine unies dans une seule personne.

La lettre du Pape Symmaque aux Orientaux, dont nous avons déjà parlé, semble être la réponse à celle-ci, quoiqu'elle n'en fasse point mention. Le Pape les console, et les exhorte à demeurer fermes dans ce qui a été une fois décidé contre Eutychès, et souffrir, s'il est besoin, pour la foi, l'exil et toutes sortes d'extrémités. Il veut qu'ils se séparent de la communion des eutychéens, et déclare qu'il n'y a aucun autre moyen de rentrer dans celle du Saint-Siége, que de condamner ceux qu'il a condamnés, c'est-à-dire Eutychès, Dioscore, Timothée, Pierre et Acace. Cette lettre du Pape Symmaque est datée du 8 octobre 512.

Ce Pape mourut le 19 juillet 514, après être parvenu à une grande sainteté, malgré

les troubles qui agitèrent son pontificat, qui fut de quinze ans et près de huit mois. Il fut enterré dans l'Eglise de Saint-Pierre, et eut pour successeur Hormisdas. On prétend que le Pape Symmaque ordonna de chanter le *Gloria in excelsis* tous les dimanches et les fêtes des martyrs. Il fit bâtir plusieurs églises, et mit dans plusieurs des ciboires ou tabernacles d'argent du poids de cent vingt livres chacun et dont le travail répondait à la richesse de la matière. On vante surtout l'un de ces chefs-d'œuvre, sur lequel on admirait les figures du Sauveur et des douze apôtres. Ce saint Pape pourvut avec beaucoup de générosité aux besoins d'un grand nombre d'évêques d'Afrique, qui avaient été exilés en Sardaigne par Trasimond, roi des Vandales, que son attachement à l'arianisme avait rendu persécuteur des Catholiques. Il leur envoyait tous les ans de l'argent et des habits, et il leur écrivit, pour les consoler, une lettre que nous avons encore. Symmaque employa des sommes considérables pour racheter un grand nombre de prisonniers. Il nous reste de lui onze lettres et plusieurs décrets.

T

TÉLESPHORE (Saint), fils d'Anachoret, était Grec de naissance, et le septième successeur de saint Pierre. — On dit qu'avant son élection, saint Télesphore avait mené la vie érémitique. On a peu de documents sur ce saint Pontife. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il succéda à saint Sixte Ier, en l'an de Jésus-Christ 127; et gouverna l'Eglise onze ans, trois mois et vingt-deux jours. Quelques auteurs donnent de grandes louanges sur la capacité de ce Pape, et sur quelques louables établissements qu'il fit. On lui doit de très-beaux règlements pour le bon ordre de l'Eglise. Il ordonna qu'on jeûnerait sept semaines avant les fêtes de Pâques, et qu'on célébrerait trois Messes le jour de Noël. La première au milieu de la nuit, au moment même où le Fils de Dieu naquit à Bethléem; la deuxième au point du jour quand les pasteurs vinrent le reconnaître; la troisième à l'aurore. L'usage de l'Eglise observé jusqu'alors était de ne célébrer le Sacrifice de l'autel qu'à neuf heures du matin. Télesphore fit une autre constitution touchant le *Gloria in excelsis Deo*, qui depuis lui se chante à la Messe avant la consécration. Il ordonna quinze prêtres, huit diacres et treize évêques, et souffrit le martyre le 5 janvier de l'an 139, au commencement du règne d'Antonin le Pieux. Son corps fut placé auprès de ceux de ses prédécesseurs, et il eut pour successeur saint Hygin.

THÉODORE Ier, soixante-quatorzième Pontife et successeur de Jean IV. — Grec de nation, natif de Jérusalem et fils d'un évêque du même nom, Théodore fut élu le 25 novembre 642. Dès le commencement de son pontificat, il fit paraître les vertus d'un véritable pasteur, et se donna de grands soins pour maintenir la pureté de la foi. Son élection fut confirmée sans délai par l'exarque de Ravenne.

Ayant reçu les lettres synodales de Paul, nouveau patriarche de Constantinople, il lui écrivait en ces termes pleins de vigueur : *La lecture de vos lettres nous a fait connaître que votre foi est pure et conforme à la nôtre. D'où vient donc que vous n'avez point ôté des lieux publics l'écrit qui y était affiché, au grand scandale des Eglises* (c'était l'*Ecthèse* d'Héraclius). *Si vous approuvez cet écrit, pourquoi ne nous l'avez vous pas déclaré par vos lettres synodales? Si la foi, confirmée par tant de conciles, est corrigée par Héraclius et par Pyrrhus, c'est en vain que les Pères l'ont examinée avec tant de soin, et les morts ont été frustrés de la béatitude qu'ils espéraient. Au reste, nous sommes étonné que les évêques qui vous ont consacré, aient donné à Pyrrhus le titre de très-saint, déclarant qu'il avait renoncé à l'Eglise de Constantinople, à cause du trouble de la haine populaire. Ce qui nous faisait douter si nous ne devions point différer à recevoir vos lettres, jusqu'à ce que Pyrrhus fût déposé; car le tumulte et la haine du peuple n'ôte pas l'épiscopat: Tant que Pyrrhus est vivant, et n'est point condamné, on doit craindre un schisme; et, pour affermir votre ordination, il faut assembler contre lui un concile des évêques les plus proches. Nous avons donné nos ordres pour cet effet à l'archidiacre Serixus, et à Martin diacre et apocrisiaire, que nous avons délégués pour tenir notre place, et examiner canoniquement avec vous la cause de Pyrrhus. Car sa présence n'est pas nécessaire, puisque l'on a ses écrits et que ses excès sont notoires. D'abord il a donné de grandes louanges à Héraclius, qui a condamné la foi des Pères; il a approuvé par sa souscription, la lettre sophistique, qui contient un prétendu symbole* (c'était l'*Ecthèse*) *; il l'a fait souscrire chez lui par quelques évêques qu'il a surpris; il l'a fait insolemment afficher en public, et n'a point tenu compte de l'admonition de notre prédécesseur pour réparer le scandale. Tout cela étant examiné dans votre concile, vous devez le dépouiller du sacerdoce, non-seulement pour la conservation, mais pour la sûreté de votre ordination. Que si les partisans de Pyrrhus apportent du retard à cette affaire, et veulent exciter un schisme, on peut rendre vains leurs artifices, en obtenant un ordre de l'empereur, pour envoyer Pyrrhus à Rome, comme nous l'en avons déjà prié, afin qu'il y soit jugé par notre concile.* On voit par cette lettre que Pyrrhus n'avait pas été encore condamné par aucun jugement canonique. Le diacre Martin, apocrisiaire à Constantinople et chargé de cette lettre, fut plus tard le successeur de Théodore.

Le Pape écrivit en substance les mêmes

choses aux évêques, qui avaient ordonné Paul, et envoya à Constantinople un décret, par lequel il rejetait tout ce que Pyrrhus avait avancé de nouveau contre la foi, et il anathématisait l'*Ecthèse*, qu'il affectait, ce semble, de ne point nommer.

Le patriarche Paul ne profita point des avis du Pape, à qui il en vint des plaintes de divers lieux. Théodore, voyant que ni ses lettres, ni les avertissements de ses légats n'avaient pu ramener le patriarche Paul à la foi catholique, prononça contre lui la sentence de déposition. On croit que ce fut dans un concile, et dans le même où il condamna Pyrrhus; car celui-ci s'étant retiré de Rome, où il avait fait une rétractation, vint à Ravenne où il professa de nouveau le monothélisme. Le Pape Théodore l'ayant appris, assembla dans l'église de Saint-Pierre les évêques et le clergé, et prononça contre lui la déposition avec anathème. Il se fit même apporter le calice, et, ayant pris du sang précieux de Jésus-Christ, il en souscrivit la sentence. Pyrrhus retourna en Orient. Mais le patriarche Paul, ayant appris sa propre déposition, renversa l'autel que le Pape avait à Constantinople, dans l'oratoire du palais de Placidie. Il persécuta plusieurs évêques et d'autres Catholiques: les uns furent mis en prison, d'autres bannis, d'autres déchirés de coups.

Le Pape Théodore mourut peu de temps après, le 14 mai 649, après avoir tenu le Siége six ans et demi, et fut enterré le même jour dans l'église de Saint-Pierre. Il était très-doux, très-charitable, et libéral envers les pauvres. Il transféra les corps des saints martyrs Primus et Félicien du cimetière où ils étaient en l'église de Saint-Etienne, à laquelle il fit de grands présents, ainsi qu'à l'église de Saint-Valentin qu'il rebâtit entièrement. Il construisit aussi un oratoire de Saint-Sylvestre dans le palais de Latran, et un second hors la porte Saint-Paul. Plusieurs modernes lui donnent le titre de saint.

THÉODORE II, cent quinzième Pape et successeur de Romain, était natif de Rome et fils d'un nommé Photius. — Il fut élu au commencement de l'année 898. Ce Pape était sobre, chaste, libéral envers les pauvres, chéri du clergé et ami de la paix. Dans le peu de temps qu'il tint le Saint-Siége, il travailla, autant qu'il put, à la réunion de l'Eglise; il rappela les évêques chassés de leurs siéges, et rétablit les clercs ordonnés par Formose et injustement déposés par Etienne VI, leur rendant l'exercice de leurs fonctions. Il fit reporter, solennellement, dans la sépulture des Papes, le corps de Formose, qui avait été trouvé par des pêcheurs.—*Voy.* ETIENNE VI.—Mais ces lueurs d'un heureux pontificat s'évanouirent par sa mort, qui arriva le vingtième jour après son ordination. Son successeur fut Jean IX.

U

URBAIN Ier (Saint), dix-septième Pape, était fils de Pontian et Romain de naissance. —Il fut choisi pour succéder à saint Calixte; et gouverna l'Eglise pendant la paix dont elle jouissait sous l'empereur Alexandre Sévère; car ce prince, quoique païen, avait de l'affection pour les Chrétiens; il ne se contentait pas de les souffrir, il leur accordait encore une liberté entière. On ne s'étonnera pas d'une pareille conduite, si l'on suit l'opinion de ceux qui veulent que sa mère Mammée était Chrétienne, et qu'il se conduisait par ses conseils; qu'il avait l'image de Jésus-Christ dans son cabinet, au rang des personnes pour lesquelles il avait de la vénération, et qu'il avait eu la pensée de le faire recevoir au nombre des dieux de l'empire. Urbain sut profiter du calme que la bienveillance de ce prince procurait à l'Eglise pour étendre le christianisme dans la maison même de l'empereur. Quoi qu'il en soit, on ne peut nier que les Chrétiens furent persécutés sous son règne, soit pa[r] [l]e peuple ou par les magistrats. Sainte Cécile, dans ses *Actes*, nous apprend que saint Urbain convertit un grand nombre d'idolâtres et qu'il encourageait les martyrs. Il ordonna que les biens qui seraient offerts par les fidèles, serviraient à l'entretien des ministres de l'Eglise et que les revenus seraient partagés également, sans qu'aucun pût rien posséder en particulier. Selon le martyrologe romain, il fut martyrisé lui-même en 230, après un pontificat d'environ 6 ans et demi, et enterré dans le cimetière de Prétextat. Son corps ayant été retrouvé en 821, Pascal Ier le fit transporter dans l'église Sainte-Cécile, avec les reliques de cette sainte qu'on avait aussi retrouvées au même endroit. En 849 le Pape Léon IV envoya le corps de ce saint à l'impératrice Irmengarde, épouse de Lothaire Ier, et cette princesse le déposa dans l'abbaye de chanoinesses qu'elle venait de fonder à Erstein, en Alsace. L'empereur Charles IV, ayant visité sa châsse en 1353, obtint une portion de ses reliques qu'il fit transporter à Prague. Le culte de saint Urbain était très-célèbre en France dès le commencement du ve siècle, et sa mémoire est honorée le 25 mai.

URBAIN II, cent cinquante-septième Pape et successeur de Victor III, était fils du seigneur de Lagery, près de Chatillon-sur-Marne, en France, et se nommait Othon. — Il naquit vers l'an 1042 et fut élevé à Reims, où il fit ses études sous saint Bruno, alors chancelier de cette Eglise. Othon devint chanoine de la cathédrale de cette ville. Il était archidiacre de Reims en 1070. Mais, peu de temps après, il résolut de quitter le monde et se retira à Cluny, où il eut pour maître Pierre, avec qui il fut depuis envoyé à Rome. Saint Hugues, voyant la capacité d'Othon, le fit prieur du monastère vers l'an 1076, et deux

ans plus tard Grégoire VII lui ayant demandé quelques-uns de ses moines les plus capables, pour l'aider dans le gouvernement de l'Eglise, Hugues lui envoya Othon. Le Pape, frappé de son mérite, le nomma évêque d'Ostie, et en fit son principal confident. Il resta quatre ans durant continuellement avec lui. Envoyé comme légat en Allemagne en 1084, Othon y fit un assez long séjour et y ordonna plusieurs évêques. Désigné par ses deux prédécesseurs, Grégoire VII et Victor III, pour leur succéder, il eut des difficultés à accepter la dignité papale. Cependant il dut céder aux vœux unanimes du clergé et du peuple. Il fut sacré et couronné Pape, sous le nom d'Urbain II, le 12 mars 1088.

Comme l'antipape Guibert était alors maître de presque toute la ville de Rome, et qu'il s'agissait de donner un successeur au Pape Victor, les évêques qui étaient dispersés se réunirent et tinrent une assemblée à Terracine. Jean, évêque de Porto, avait pouvoir de tous les cardinaux et de tout le clergé de Rome; et après que les uns et les autres eurent délibéré quelque temps, ils élurent, d'une commune voix, Othon, évêque d'Ostie. Il était initié à toutes les pensées de Grégoire VII et avait été témoin de ses vertus. Aussi, dès le lendemain de son élection, il écrivit à tous les Catholiques pour leur en faire part et leur déclarer qu'il suivrait en tout les traces de son ancien maître. *Ce qu'il rejette*, disait-il, *je le rejette; ce qu'il condamne, je le condamne; ce qu'il veut, je le veux; ses vues et ses pensées sont les miennes.* C'est ce qu'il montra bientôt par ses actes. De ses lettres nous avons encore celle qu'il écrivit à l'archevêque de Saltzbourg et aux autres évêques d'Allemagne; celle qu'il écrivit aux évêques de la province de Vienne; et la lettre à saint Hugues, de Cluny, dont il se reconnaissait disciple. Peu de temps après, le Pape vint au Mont-Cassin, d'où il tira le moine Jean Cajetan, qu'il fit diacre-cardinal de l'Eglise romaine, et qui fut depuis Pape sous le nom de Gélase II.

De là Urbain II alla sacrer l'église du monastère de Bantin, en Pouille, et lui accorda de grands priviléges. Ensuite il passa en Sicile où commandait le comte Roger, avec lequel il eut une entrevue. Le Pape avait envoyé, peu de temps auparavant, des légats à l'empereur Alexis Comnène pour l'avertir paternellement qu'il avait tort de défendre aux Latins de son empire l'usage des azymes au saint Sacrifice. L'empereur avait bien reçu cette remontrance du Pape et lui avait écrit, par les mêmes nonces, de venir à Constantinople avec des théologiens, pour y assembler un concile qui trancherait la question des azymes entre les Grecs et les Latins. Le comte de Sicile conseilla au Pape d'y aller pour mettre fin à ce schisme; mais celui plus pressant de Guibert, qui était alors maître de Rome, empêcha Urbain de faire ce voyage.

Bernard, nouvel archevêque de Tolède, vint, dans ce temps, poursuivre le rétablissement des anciens priviléges de son Eglise. Il trouva sur le Saint-Siége Urbain qui lui donna le pallium et l'établit primat sur toute l'Espagne. Cette bulle, datée du 15 octobre 1088, dit en substance : *Nous rendons à Dieu de grandes actions de grâce de ce que l'Eglise de Tolède, dont la dignité est si ancienne et dont l'autorité a été si grande en Espagne et en Gaule, vient d'être délivrée de l'oppression des Sarrasins, après environ trois cent soixante-dix ans. C'est pourquoi, tant par le respect de cette Eglise qu'à la prière du roi Alphonse, nous vous donnons le pallium, c'est-à-dire la plénitude de la dignité sacerdotale, et nous vous établissons primat dans tous les royaumes des Espagnes, comme il est certain que l'ont été anciennement les évêques de Tolède. Tous les évêques des Espagnes vous regarderont comme leur primat; et s'il s'élève entre eux quelques questions qui le méritent, ils vous en feront le rapport, sauf, toutefois, les priviléges de chaque métropolitain.* Le Pape écrivit en même temps au roi Alphonse une lettre où il lui marque ce qu'il a accordé à l'archevêque Bernard et comment il a rétabli Tolède dans son ancienne dignité, l'exhortant à protéger l'Eglise et à lui obéir en fils soumis. Puis il ajoute : *Nous avons appris avec douleur que vous avez fait arrêter l'évêque de Saint-Jacques et que, pendant sa prison, vous l'avez fait déposer de la dignité épiscopale, ce qui est entièrement contraire aux canons. Rétablissez donc cet évêque dans sa dignité et renvoyez-nous-le avec vos députés pour être jugé canoniquement. Autrement vous nous obligeriez à faire contre vous ce que nous ne voudrions pas.*

La même année 1088, Arnaud, élu évêque d'Elne, en Roussillon, vint à Rome pour se faire sacrer par le Pape Urbain, qui l'ordonna après qu'il se fut purgé du soupçon de simonie.

En Allemagne, le schisme s'affaiblissait. Urbain avait pour légat dans ce royaume Gébehard, de Constance, qui le consulta sur plusieurs questions touchant les excommuniés. Le Pape lui répondit par la décrétale suivante : *Nous tenons pour excommuniés, au premier rang, l'hérésiarque de Ravenne, usurpateur de l'Eglise romaine, avec le roi Henri au second rang, ceux qui les aident d'argent, de conseils ou d'obéissance, principalement en recevant d'eux ou de leurs fauteurs les dignités ecclésiastiques. Au troisième rang, sont ceux qui communiquent avec eux; nous ne les excommunions pas nommément, mais nous ne les recevons point en notre société sans pénitence, que nous modérons selon qu'ils ont agi par ignorance, par crainte ou par nécessité, car nous voulons qu'on traite plus rigoureusement ceux qui sont tombés volontairement ou par négligence, ce que nous laissons à votre discrétion.* Cette bulle, datée de Rome, le 18 avril, use, autant que le permet la discipline, d'indulgence envers les clercs ordonnés par les évêques excommuniés.

Urbain tint un concile de cent quinze évê-

ques, où il y a apparence que l'on confirma l'indulgence à l'égard des schismatiques. Car les Romains chassèrent honteusement Guibert et lui firent promettre par serment qu'il n'usurperait plus le Saint-Siége; mais il conservait toujours celui de Ravenne. Le Pape passa ensuite dans la Pouille; il y tint un concile à Melfi, où tous les évêques du pays, au nombre de soixante-dix, assistèrent; on y publia seize canons qui confirment les anciens contre les investitures. Cependant les schismatiques demeuraient les plus forts à Rome. Ils surprirent le château Saint-Ange, qui jusque-là avait tenu pour le Pape; et la prise de Mantoue, que l'empereur Henri assiégeait depuis un an, les encouragea, en sorte que les Romains permirent à l'antipape Guibert de rentrer dans Rome, d'où ils l'avaient chassé.

En 1090, vers la Pentecôte, le Pape Urbain fit tenir par ses légats un concile à Toulouse, où assistèrent les évêques des diverses provinces. On y corrigea divers abus, et l'évêque de Toulouse s'y purgea canoniquement des crimes dont il était accusé. A la prière du roi de Castille on envoya à Tolède une légation pour rétablir la religion. Rainier, nouveau légat du Saint-Siége pour l'Espagne, passa en Catalogne, où il reçut, au nom du Pape, la députation de Béranger, comte de Barcelone, qui donna à l'Eglise romaine la ville de Tarragone; reconnaissant que lui et ses successeurs ne la tiendraient désormais que comme vassaux du Pape et lui payeraient tous les cinq ans un tribut de 25 livres d'argent.

Le 28 mars 1091, Urbain tint un concile à Bénévent, où l'on réitéra l'anathème contre Guibert, et où l'on fit quatre canons de discipline, dans lesquels on ordonna que tous les fidèles recevraient les cendres le jour du Carême, et qu'on ne pourrait célébrer des mariages depuis la Septuagésime jusqu'à l'octave de la Pentecôte. Le Pape confirma, cette année et les deux années suivantes, l'érection ou le rétablissement de plusieurs évêchés que le comte Roger fonda en Sicile, où la plupart avaient été ruinés pendant la domination des Sarrasins. On remarque parmi ces évêchés ceux de Messine, de Catanes, de Syracuse et d'Agrigente.

Urbain, ayant appris que le roi Philippe avait quitté sa femme Berthe pour épouser Bertrade, femme de Foulques, comte d'Anjou, et que l'évêque de Senlis leur avait donné la bénédiction nuptiale, écrivit à l'archevêque de Reims et à ses suffragants, leur reprochant d'avoir souffert un crime si scandaleux : *Nous vous ordonnons*, disait-il, *d'aller promptement trouver le roi, pour l'avertir, de la part de Dieu et de la nôtre, et l'obliger à se relever d'un si grand crime. Que s'il méprise vos avis, nous serons obligé d'employer le glaive spirituel contre son adultère. Faites aussi la même instance pour la délivrance de notre confrère l'évêque de Chartres.* C'était le célèbre Yves, que le roi avait fait mettre en prison, parce qu'il n'avait pas voulu approuver le mariage de ce prince. Cette lettre à l'archevêque de Reims est du 27 octobre 1092, et le Pape en envoya de semblables à tous les évêques de France.

Le clergé et le peuple d'Arras, voulant rétablir leur ancien évêché, envoyèrent une députation au Pape Urbain, qui accueillit favorablement leur demande, en écrivit à Reynaud, archevêque de Reims, puis au clergé et au peuple d'Arras, leur ordonnant d'élire un cardinal-évêque, et de le faire sacrer et installer par le métropolitain. La même année, le Pape avait érigé en archevêché l'Eglise de Pise, à laquelle il accorda plusieurs priviléges.

En 1092, le Pape Urbain vint à Rome et y célébra la fête de Noël. Il savait que plusieurs partisans de Guibert y étaient encore cachés; mais il ne voulut pas les en chasser, parce qu'il eût fallu le faire à main armée et troubler la tranquillité de Rome. L'année suivante, s'étant trouvé dans une affreuse disette de toutes choses, il reçut de grands secours de Godefroi, abbé de Vendôme, qui vint le visiter, et employa tout ce qu'il possédait pour le soulager; il lui procura même les moyens d'entrer dans le palais de Latran, dont jusqu'alors l'antipape s'était rendu maître. Ainsi, Urbain ayant pris le dessus, célébra un concile à Plaisance, que l'on tint en pleine campagne, à cause du grand nombre d'évêques, de clercs et de laïques qui s'y trouvèrent. On renouvela dans ce concile la condamnation de l'hérésie de Bérenger, et on déclara que le pain et le vin, quand on les consacre sur l'autel, sont changés, non en figure, mais véritablement et essentiellement au corps et au sang de Notre-Seigneur.

En 1095, Urbain passa en France et parcourut les principales villes du royaume, où il fit la dédicace de plusieurs églises. Il se rendit à Clermont, où il avait indiqué un concile. Il s'y trouvait treize archevêques et plus de deux cents prélats portant crosse. On y fit plusieurs canons; mais celui de tous les actes de ce concile le plus fameux fut la publication de la première croisade, pour laquelle le Pape fut aidé par Pierre l'Ermite. C'était un homme de grande vertu, qui, étant allé à Jérusalem, avait été touché de voir les lieux saints sous la domination des infidèles. Le Pape fit à cette occasion un sermon pour exhorter tout le monde à cette entreprise. Les assistants en furent tellement émus qu'ils s'écrièrent : *Dieu le veut, Dieu le veut*; et s'étant prosternés, pendant que le cardinal Grégoire récitait la confession, et tous se frappant la poitrine, ils reçurent l'absolution de leurs péchés, puis la bénédiction.

Le lendemain, pour encourager encore plus à la croisade, Urbain déclara de nouveau, que tous ceux qui auraient pris la croix étant pénitents, seraient dès lors absous de tous leurs péchés, et dispensés des jeûnes et des autres œuvres pénales auxquels ils étaient obligés, en considération des périls et des fatigues auxquels ils s'exposeraient en ce voyage. Mais il ordonna que tous ceux qui se seraient croisés, se-

raient obligés d'accomplir leur vœu, sous peine d'excommunication. Enfin il ordonna à tous les évêques de prêcher la croisade, chacun dans son diocèse.

Dans ce concile de Clermont, on adopta tous les décrets des conciles que le Pape Urbain avait tenus à Melfi, à Bénévent, à Troie en Pouille et à Plaisance. On renouvela les décrets contre la simonie et l'incontinence; on défendit aux rois et aux princes de donner l'investiture des dignités ecclésiastiques, et aux évêques ainsi qu'aux prêtres d'en faire hommage-lige entre leurs mains, ou celles de tout autre laïque. On confirma soigneusement la trêve de Dieu et le droit d'asile qu'on étendit jusqu'aux croix érigées sur les grandes routes. Tant d'affaires importantes dont nous ne pouvons énumérer ici le détail se terminèrent à Clermont en moins de quinze jours. Le Pape partit de cette ville le 2 décembre et parcourut une multitude de provinces, faisant partout publier la croisade et distribuant lui-même des croix. Il pénétra dans les montagnes sauvages de l'Auvergne, et se rendit successivement à Saint-Flour, à Aurillac, à Limoges, à Poitiers, à Angers, au Mans, à Tours, à Bordeaux, à Toulouse, à Montpellier et en mille autres lieux.

Avant de quitter la France, Urbain, qui, dans son long et laborieux voyage, avait réglé en concile une multitude d'affaires, eut la satisfaction de voir le roi Philippe se soumettre à l'autorité apostolique. Ce prince vint lui-même dans ce but au concile que ce Pape tint à Nîmes, en 1096, et Urbain leva l'excommunication qui le frappait. Voulant enfin rentrer en Italie, le Pape alla de Nîmes à Saint-Gilles, à Avignon, puis à Vienne, où, continuant avec un zèle infatigable à remplir les fonctions de sa sollicitude pontificale, il fit rendre au corps de saint Antoine les honneurs que méritaient d'aussi précieuses reliques.

Mais au milieu de tant d'affaires diverses, Urbain s'appliquait surtout à l'objet principal de son voyage, c'est-à-dire au service de la croisade. Il la publiait dans tous les conciles qu'il célébrait incessamment sur sa route, et, par ses ordres, les évêques et les prédicateurs exaltaient en tous lieux l'enthousiasme des populations. Bientôt tout s'ébranla dans toute l'étendue de la France, en Italie, en Allemagne et jusque sur les plages glacées du Danemark et de la Norwége. Nobles et plébéiens, laboureurs, artisans, commerçants, tous quittaient leurs maisons, leurs charrues, leur négoce; les voleurs mêmes et les malfaiteurs confessaient leurs péchés et s'offraient à les expier par la guerre sainte. Femmes, vieillards, enfants, troupes de clercs et de moines, d'infirmes et de reclus, tous voulaient donner leur sang en témoignage de leur foi. Les inimitiés et les guerres particulières cessaient tout à coup, et la chrétienté tout entière, debout comme un seul homme, se levait pour arracher le tombeau du Christ des mains des infidèles.

L'an 1098, le Pape Urbain étant revenu à Rome, tint le concile de Bari, où il se trouva cent quatre-vingt-trois évêques. Les Grecs y proposèrent la question de la procession du Saint-Esprit; prétendant prouver qu'il ne procède que du Père. Le Pape y répondit par plusieurs raisons. L'année suivante il en tint un autre à Rome, dans l'église de Saint-Pierre; il nous en reste dix-huit canons. Depuis ce concile, on ne trouve plus rien de ce Pape. On sait seulement qu'il mourut à Rome le 29 juillet de l'an 1099, après avoir tenu le Saint-Siége 11 ans et 4 mois.

Dans un temps orageux, Urbain II ne signala pas moins sa prudence que son activité et sa grandeur d'âme. Ayant à combattre tout à la fois un antipape puissant et emporté, un empereur schismatique et sans religion, des rois sans mœurs et sans respect pour l'Eglise, ses propres pasteurs qui la déshonoraient en grand nombre par leurs simonies et leur concubinage, il fit face à tant d'ennemis divers avec un zèle exemplaire auquel on attribue des miracles, et consomma le grand dessein, tant de fois conçu avant lui, d'arrêter les ennemis du nom Chrétien en Orient.

URBAIN III, cent soixante-dixième Pape et successeur de Lucius III, fut élu d'une commune voix et sacré le 1er décembre 1185. — Natif de Milan, avant son élection, ce Pape se nommait Hubert Crivelli. Il avait été archidiacre de Bourges, ensuite de Milan, puis cardinal, et enfin archevêque de Milan. Il eut d'abord plusieurs conférences avec l'empereur Frédéric, touchant les affaires que Lucius avait laissées indécises, et qui produisirent bientôt des différends entre eux; car Urbain était zélé pour les droits de l'Eglise, et comme Milanais, il avait peine à oublier les maux que Frédéric avait faits à sa patrie. Il se plaignait que ce prince s'était emparé injustement des biens que la princesse Mathilde avait donnés à l'Eglise romaine, qu'il prenait les dépouilles des évêques morts; en sorte que leurs successeurs trouvant les églises dénuées de tout, étaient réduits à faire des extorsions; qu'il avait dissipé plusieurs monastères de filles dont il avait pris les revenus, sous prétexte de la conduite des abbesses. L'empereur, de son côté, était irrité de ce que le Pape avait fait cardinal Volmat, élu archevêque de Trêves; car ce prince soutenait Rodolphe, compétiteur de Volmat. Il empêcha même ce dernier de jouir du temporel de son archevêché, et y maintint Rodolphe. Le Pape cita l'empereur, menaçant de l'excommunier s'il ne renonçait à ses prétentions sur la succession des évêques; mais ce prince étant de retour en Allemagne, ferma tous les passages des Alpes pour empêcher que personne n'allât à la cour de Rome, ce qui obligea le Pape à établir pour son légat en Allemagne Philippe, archevêque de Cologne. L'an 1187, Jérusalem étant retombée sous la puissance des infidèles, après avoir été sous

celle des Chrétiens latins pendant 88 ans, Urbain fut si affligé de cette triste nouvelle et de la perte de la Terre-Sainte, qu'il en tomba malade, et, comme il était déjà consumé de vieillesse, il mourut le 18 octobre 1187. Ce Pontife qui honora le Saint-Siége par la variété de ses connaissances, par la puissance de sa parole, et bien plus encore par sa loyauté, par sa vie irréprochable et par la sévérité avec laquelle il veillait sur la conduite des membres de sa famille, eut pour successeur Grégoire VIII.

URBAIN IV. — Il n'y avait à Viterbe que huit cardinaux ; ils se trouvèrent tellement divisés, qu'ils ne purent convenir de nommer aucun d'eux. Ils s'accordèrent enfin à élire Pape, Jacques Pantaléon, patriarche de Jérusalem, qui se trouvait alors à Viterbe, pour solliciter une affaire de son Eglise ; il était de Troyes en Champagne et d'une naissance obscure. Etant venu fort jeune étudier à Paris, il s'appliqua au droit canon, et ensuite à la théologie ; il devint fameux prédicateur, fut pourvu de l'archidiaconé de Liége, et ensuite de l'évêché de Verdun. Il s'était distingué dans plusieurs légations du Nord. Ayant été élu Pape, il prit le nom d'Urbain IV. Aussitôt après sa promotion, il écrivit aux évêques pour leur en faire part et se recommander à leurs prières. Il écrivit en particulier à saint Louis, dont il était sujet, et à Philippe, son fils aîné; et il leur donna des indulgences. Comme les cardinaux étaient réduits à un petit nombre, Urbain IV en fit quatorze, dont deux furent depuis Papes.

Cependant l'Empire de l'Allemagne était encore vacant depuis la mort de Frédéric, c'est-à-dire depuis plus de douze ans, et les deux contendans, Alphonse, roi de Castille, et Richard, comte de Cornouaille, pressaient le Pape de décider la question. Urbain eût bien souhaité que ce grand différend se fût terminé par un accommodement entre les parties. Il leur envoya des nonces qui les citèrent à comparaître devant lui; mais il ne vécut pas assez longtemps pour voir la fin de ce différend. Vers ce même temps Mainfroi se fortifiait de plus en plus en Italie. Il avança même dans les terres de l'Etat ecclésiastique. Urbain crut devoir procéder contre lui ; il le cita publiquement à Rome, pour comparaître devant la multitude des fidèles qui y venaient le jeudi saint, et pour satisfaire au Saint-Siége, sur les crimes qu'il avait commis. Mainfroi ne voulut pas donner sujet au Pape de l'accuser de contumace, et il lui envoya proposer ses excuses, mais cette négociation n'eut point de résultat. Urbain avait déjà offert le royaume de Sicile à saint Louis pour un de ses enfants ; mais le saint roi craignit de faire tort à Conradin, qui semblait en être l'héritier légitime ; sur quoi ce Pape écrivit à Albert de Parme, son nonce, et le chargea de rassurer saint Louis à ce sujet, et de lui déclarer que le droit du Saint-Siége avait été bien examiné par le Pape et les cardinaux qui avaient aussi leur conscience à garder et étaient bien éloignés de faire tort à personne. Au refus du roi, Albert était chargé d'offrir cette couronne à son frère Charles, comte d'Anjou, à qui il l'avait déjà offerte neuf ans auparavant, de la part d'Innocent IV.

[1264] Quoique le Pape Urbain fût occupé de la guerre contre Mainfroi, il ne laissa pas d'instituer la fête du Saint-Sacrement de l'autel, et il donna pour cet effet une bulle, dont voici la substance : *Encore que nous renouvelions tous les jours, à la Messe, la mémoire de l'institution de ce sacrement, nous estimons toutefois convenable de la célébrer plus solennellement, au moins une fois l'année, pour confondre particulièrement les hérétiques : car, le jeudi saint, l'Eglise est occupée à la réconciliation des pénitents, à la consécration du saint chrême, au lavement des pieds et à plusieurs autres fonctions qui l'empêchent de vaquer pleinement à la vénération de ce mystère. Or nous avons appris autrefois, étant en un moindre rang, que Dieu avait révélé à quelques personnes catholiques, que cette fête devait être célébrée généralement dans toute l'Eglise.* (Le Pape veut parler ici d'une sainte fille nommée Julienne qui demeurait auprès de Liége, dans le temps qu'il était archidiacre de cette ville.) *C'est pourquoi nous ordonnons que le premier jeudi après l'octave de la Pentecôte, les fidèles s'assembleront dévotement dans les églises, pour y chanter avec le clergé les louanges de Dieu et pour y exciter les fidèles. Nous accorderons cent jours d'indulgence à ceux qui assisteront aux Offices de cette fête.*

Depuis deux ans Urbain IV demeurait à Orviéto, mais cette année, les habitants s'étant déclarés contre lui, et ayant pris une forteresse appartenant à l'Eglise, il se fit porter à Pérouse, où il mourut le 2 octobre 1264, après avoir tenu le Saint-Siége trois ans et un mois. On remarque de ce Pape qu'il pardonnait les injures avec la plus grande bonté.

Ce grand Pape était fils d'un cordonnier. Loin de rougir de son origine, il fit peindre son père exerçant son métier sur les vitraux de l'église de Troyes. Il eut la gloire de fournir un nouvel aliment à la piété catholique en instituant la fête du Saint-Sacrement. Inébranlable au milieu des plus grands dangers, il meurt sans savoir où reposer sa tête, mais en léguant à l'Eglise la protection du frère de saint Louis et une royauté française dans la Sicile.

URBAIN V. — Dix jours après les funérailles d'Innocent VI, les cardinaux, qui étaient à Avignon au nombre de vingt, entrèrent au conclave. Ils y furent plus d'un mois avant que de s'accorder ; ils n'élurent aucun d'entre eux, mais ils choisirent Guillaume Grimoard, abbé de Saint-Victor de Marseille, né en Gévaudan, au diocèse de Mende. Il avait été d'abord abbé de Saint-Germain d'Auxerre; il fut sacré évêque et couronné le 6 novembre par le cardinal Audouin Aubert, qui avait été transféré du siége de Paris à celui d'Auxerre, et enfin à

celui d'Ostie. Le nouveau Pape prit le nom d'Urbain V. Voulant éviter le faste séculier, il ne fit point la cavalcade ordinaire, quoique tout fût préparé.

L'Eglise d'Avignon n'avait point eu d'évêque sous les deux derniers Papes Clément et Innocent, qui s'étaient réservés cette Eglise et la faisaient gouverner par des grands vicaires. Urbain V la mit en règle et en pourvut son frère, qui était chanoine régulier de Saint-Pierre de Die.

Dès le commencement de son pontificat, Urbain fit publier en France une croisade contre l'empereur Michel Paléologue, qui, loin d'aider les croisés dans leur sainte entreprise, les trahissait et leur suscitait d'incessantes difficultés. Mais les généreux efforts des Papes contre les infidèles, qui menaçaient la chrétienté, ne rencontraient souvent, de la part des princes surtout, que la plus lâche indifférence, et l'appel d'Urbain V eut peu de résultats.

Au milieu des inquiétudes et des alarmes qui l'assiégeaient de tous côtés, Urbain poursuivait le projet de rétablir les mœurs et la discipline. Il donna d'abord des ordres pour la résidence des bénéficiers et contre la pluralité des bénéfices, puis il prit d'autres mesures efficaces contre les abus. Le principal fut de rétablir l'usage presque oublié de tenir les conciles provinciaux. Il adressa dans ce but aux métropolitains une lettre remarquable, où il fait tout pour réveiller leur zèle.

Cependant les Romains sollicitaient vivement Urbain de faire cesser les maux causés en Italie par la longue absence des Papes. L'empereur Charles IV le pressait de se rendre à leurs instances. En France, au contraire, le roi Jean voulait lui persuader que son séjour à Avignon était plus avantageux pour le maintien de son autorité et pour le bien général de l'Eglise. Urbain fut déterminé par la seule envie de faire son devoir. Il comprit que les prééminences attachées à sa dignité de Chef de l'Eglise ne le dispensaient pas de l'obligation de résider comme évêque, et il ne se crut pas suffisamment autorisé par l'exemple de ses prédécesseurs, à vivre séparé du troupeau que la Providence avait confié à ses soins. Occupé de ces sages pensées, il prit des mesures pour aller établir sa demeure à Rome. Il partit de Marseille le 19 mai 1367, avec une flotte de vingt-trois galères et d'autres bâtiments que la reine de Naples et les Vénitiens lui avaient fournis. Il était suivi de la plupart des cardinaux. Il fut reçu à Gênes avec les plus grands honneurs, et débarqua au port de Cornero, qui est dans l'Etat ecclésiastique. Il y passa trois mois; il arriva enfin à Rome le 16 octobre suivant, soixante-trois ans après la mort de Benoît XI, qui quitta Rome en 1304. Urbain V y étant entré, le clergé et le peuple le reçurent avec de grandes démonstrations de joie, louant et bénissant Dieu de son arrivée. Après qu'il eut été installé dans la Chaire pontificale, il passa au Vatican, qu'il fit rétablir magnifiquement.

Au commencement de l'année suivante, le Pape alla à Saint-Jean et célébra la Messe dans la chapelle nommée le Saint des saints. Ensuite il en fit tirer les chefs de saint Pierre et de saint Paul, qui étaient enfermés sous l'autel. On les porta à la loge qui donne sur la place, d'où le Pape les montra à tout le peuple, après quoi il donna de nombreuses indulgences aux assistants. Les chefs de ces saints apôtres étaient enchâssés dans de l'argent. Mais le Pape Urbain fit faire de nouveaux reliquaires. Ce sont des bustes d'argent, ou plutôt des demi-statues avec leurs bras, précieux surtout par la richesse de la matière et des ornements. Saint Pierre y est représenté en Pape, avec la tiare, telle qu'on la portait alors, pointue, en forme de cône et chargée de trois couronnes. De sa main droite, il donne la bénédiction, et de sa gauche, il porte deux grandes clefs. Saint Paul tient à sa main droite une épée, et à sa gauche un livre; chacune de ces figures porte sur la poitrine une fleur de lis de pierreries, donnée par le roi de France Charles V.

L'an 1368, l'empereur Charles IV vint en Italie, à la prière du Pape, avec une grande armée, pour soumettre les usurpateurs des terres de l'Eglise. Mais avant d'entrer en Italie, il confirma, par une bulle d'or, toutes les donations et priviléges accordés par les empereurs, faisant le dénombrement exact des domaines et des droits de l'Eglise de Rome, parce que la longue absence des Papes et des empereurs y avait apporté une grande confusion, et avait donné lieu à plusieurs usurpations. L'empereur trouva le Pape à Viterbe; il alla ensuite à Rome et le Pape partit aussitôt pour s'y rendre. L'empereur l'attendit dans une église, à un mille de la ville, d'où il l'accompagna marchant à pied, et tenant la bride de son cheval d'un côté; le comte de Savoie la tenait de l'autre. Ils vinrent ensuite à Saint-Pierre et demeurèrent à Rome, attendant l'impératrice qui arriva le 29 octobre. Le jour de la Toussaint, le Pape célébra la Messe à l'autel de Saint-Pierre et couronna l'impératrice. A cette Messe, l'empereur faisait la fonction de diacre, excepté qu'il ne lut point l'Evangile; ce qu'il ne pouvait faire que le jour de Noël.

Urbain resta encore à Rome l'année suivante; et, le 15 avril 1370, il fit porter à Saint-Jean de Latran les deux reliquaires, qui venaient d'être achevés et destinés pour les chefs de saint Pierre et de saint Paul, qui y furent enchâssés par trois cardinaux et posés sur un grand tabernacle, soutenu de quatre colonnes de marbre, au-dessus du grand autel. Deux jours après, ce Pape partit de Rome pour la dernière fois, et alla à Monte-Fiascone. Alors il déclara qu'il avait le dessein de retourner à Avignon, pour procurer la paix entre la France et l'Angleterre. Quelque temps après, il écrivit aux Romains pour les consoler de son absence et prévenir

le tort qu'elle pourrait leur faire. Il leur déclara donc, que s'il se retirait, ce n'était point pour aucun mécontentement qu'il eût reçu d'eux, et qu'ils l'avaient au contraire bien traité lui et sa cour, pendant les trois ans qu'il avait séjourné à Rome. Sainte Brigitte de Suède s'efforça de détourner le Pape de son dessein, et elle lui déclara qu'il mourrait bientôt, s'il retournait à Avignon. Urbain partit le 26 août, et arriva le 24 septembre à Avignon, où on le reçut avec joie.

Urbain avait confirmé à Viterbe la congrégation des Jésuites, fondée par Jean Colomban. Il avait fait plusieurs promotions de cardinaux et s'était efforcé d'éteindre le schisme d'Orient ou du moins d'en arrêter les progrès. Il avait organisé des missions en Tartarie, et réformé le Mont-Cassin par une réorganisation nouvelle. De retour à Avignon, il voulut aller en personne négocier la paix qui motivait son retour, et déjà il avait fait quelques préparatifs pour ce voyage, quand il fut attaqué d'une grande maladie et ne songea plus qu'à ce qui regardait son salut. Il se confessa plusieurs fois, reçut les sacrements et dit en présence des assistants : *Je crois fermement tout ce qu'enseigne l'Eglise catholique. Si j'ai avancé quelque chose qui y soit contraire, je le rétracte, et je me soumets à la correction de l'Eglise.* Il mourut le 19 décembre 1370, après avoir tenu le Saint-Siége huit ans et deux mois. Son corps fut porté à Saint-Victor de Marseille, où il avait choisi sa sépulture.

Urbain V exerça son zèle contre les clercs déréglés, les simoniaques et les usuriers; il condamnait la pluralité des bénéfices, et il la restreignit autant qu'il lui fut possible. Pendant son pontificat, il entretint mille étudiants en diverses universités; il fonda à Montpellier un collége pour douze étudiants en médecine, et donna en plusieurs occasions des marques de sa tendre affection pour les pauvres. Il bâtit plusieurs églises et fonda plusieurs chapitres de chanoines. Le palais d'Avignon fut construit par ses soins; il avait d'ailleurs un goût singulier pour les bâtiments; il aimait à terminer les affaires et à réprimer la chicane des avocats et des procureurs. Aussitôt après sa mort, on l'invoqua et l'on exposa de toutes parts son image sur les autels. Il fut question de le mettre solennellement au nombre des saints; et les troubles du schisme empêchèrent seuls le jugement définitif du Siége apostolique à cet égard. Naturellement bienfaisant et magnifique, lorsqu'il s'agissait du culte divin et des fondations religieuses qu'il multipliait en grand nombre, il était d'une réserve presque unique pour ses proches. Libéral jusqu'à la profusion pour les pauvres, il entrait avec l'attention d'une mère dans le détail de leurs besoins, se déclarait le protecteur des faibles et de tous ceux qui avaient besoin d'appui. Humble et ennemi du faste, son régime était moins celui d'un Pape que d'un moine austère; il joignait à l'esprit de mortification et de pénitence celui de piété, l'amour de la prière et du recueillement, la confession presque journalière et l'assiduité à tous les exercices religieux. Il s'appliqua invariablement à bannir de la cour de Rome et de toutes les Eglises le désordre des mœurs, la simonie, l'amour du gain, l'intrigue et la lenteur à traiter les affaires. Infatigable, il se faisait remarquer par sa douceur, son affabilité, sa popularité, sa patience. Jusqu'à son dernier soupir, tous les fidèles eurent accès près de lui, et, suivant le témoignage de Pétrarque lui-même, censeur si rigoureux des Papes français, il ne se trouva jamais personne qui eût à se plaindre du moindre de ses actes.

URBAIN VI. — A la mort de Grégoire XI, les cardinaux s'assemblent à Rome au nombre de seize et choisissent pour Pape l'archevêque de Bari, Napolitain, qui prend le nom d'Urbain VI. Ils le proclament, l'intronisent, le couronnent et font part de leur choix, qu'ils disent avoir été libre et unanime, aux cardinaux absents. Cinq mois après, les mêmes cardinaux s'assemblent à Fondi, petite ville du royaume de Naples. Là, ils défont leur premier ouvrage, rejettent l'élection d'Urbain comme ayant été faite par violence et choisissent à sa place Robert, cardinal de Genève, qui prend le nom de Clément VII et va demeurer à Avignon.

De ces deux Papes, quel est le légitime? Quel est le schismatique? Telle est la question que les savants même de notre époque n'ont jamais pu résoudre. En effet, pour juger de quel côté est le droit, il faudrait savoir d'une manière exacte et précise ce qui s'est passé dans le premier conclave. Or voilà ce qu'on n'a jamais pu savoir au juste. D'après la relation des Romains, les cardinaux étaient convenus dès avant l'ouverture du conclave de choisir Barthélemy Prignano, archevêque de Bari, connu par son mérite personnel. Ils entrèrent au conclave le 7 mai 1378, et, le lendemain, choisirent d'un consentement unanime l'archevêque de Bari. Ils conviennent, il est vrai, qu'il y eut quelque tumulte parmi le peuple, mais qu'il n'est devenu sérieux qu'après l'élection et qu'il n'a point influé sur la détermination des cardinaux. S'il en était ainsi, rien ne serait plus clair que la légitimité de l'archevêque de Bari.

Mais il y a une autre relation bien différente de celle des Romains et qui a déterminé la France à se prononcer contre Urbain VI. Voici comment les choses se sont passées suivant cette seconde version.

Il était question de donner un successeur au dernier Pape. De seize cardinaux qui étaient alors à Rome, il n'y en avait que quatre Italiens, les autres étaient Français, excepté Pierre de Lune qui était d'Aragon. Ceux-ci auraient bien voulu élire un homme de leur nation; mais les Romains, croyant qu'un Pape français retournerait tenir son siége en France, et irrités de se voir privés depuis si longtemps de la présence d'un

Pape, prirent les mesures les plus violentes pour les obliger à élire un Italien. Ils se saisirent des clefs de la ville: ils firent entrer des montagnards à qui ils fournirent des armes pour intimider les électeurs; ils mirent des gardes partout. Les cardinaux, en entrant au conclave, furent suivis d'un grand nombre de gens armés qui criaient avec fureur : *Romano lo volemo lo Papa*, nous voulons un Pape romain, et menaçaient de mort les cardinaux s'ils faisaient autrement. Le jour se passa dans ce trouble et dans cette confusion : la nuit ne fut pas plus tranquille: on n'entendait autre chose que ces cris furieux : *Un Pape de Rome, ou du moins d'Italie, ou la mort*. Le lendemain la fureur augmenta, et comme les cardinaux, pour apaiser la populace qui environnait le conclave, promettaient qu'ils auraient un Pape tel qu'ils le demandaient, et qu'ils les priaient de se retirer : « Non, non, » dirent-ils, « nous le voulons tout à l'heure, ou nous allons vous mettre en pièces. » Les cardinaux, voyant qu'il fallait ou se résoudre à être massacrés, ou contenter le peuple, après avoir protesté contre la violence, jetèrent enfin les yeux sur Barthélemy de Prégnano, archevêque de Bari, originaire de Naples, et le déclarèrent Pape sur-le-champ. Il était docteur en droit canon, et, en cette qualité, il ne pouvait ignorer qu'une telle élection n'était pas légitime, puisqu'il avait été témoin de la violence avec laquelle elle s'était faite. Ainsi les cardinaux ne doutaient pas qu'il y renonçât dès que la liberté serait rendue. Quelques jours après, ils furent forcés de le couronner et de le reconnaître pour Pape sous le nom d'Urbain VI; ils lui rendirent même, pendant trois mois, tous les honneurs dus à un Pape légitime, et il y a lieu de croire qu'ils auraient continué de lui obéir si, par sa sévérité, il ne s'était entièrement aliéné les esprits; car, dès le lendemain de son couronnement, il commença à faire des reproches aux évêques, les traitant de parjures, parce qu'ils avaient quitté leurs Eglises pour rester à la cour. Dans un consistoire public, il reprit les mœurs des cardinaux d'une manière très-dure. Ceux-ci, piqués, se retirèrent à Agnani et résolurent d'élire un autre Pape. S'étant assurés de la protection du comte de Fondi, ils se rendirent en cette ville qui est du royaume de Naples, et ils y élurent, cinq mois après, Robert, cardinal de Genève, qui prit le nom de Clément VII. Il était habile, éloquent, et propre aux affaires. Urbain VI, se voyant abandonné de ses cardinaux, reconnut l'imprudence de sa conduite; et, pour la réparer en quelque sorte, il en créa 29 de diverses nations. Après l'élection de ces deux Papes, toute la chrétienté se divisa. Urbain VI avait presque toute l'Europe dans son parti; cependant on garda la neutralité dans plusieurs conciles qui se tinrent alors, en attendant un concile général.

Le schisme qui troubla l'Eglise après la mort de Grégoire XI, et qu'on appelle le schisme d'Occident, est une des plus grandes plaies qui l'aient déchirée. Le simple tableau que nous tracerons de ce qui se passa dans l'espace de près de trente et un ans prouvera que ce que nous avançons n'est que trop véritable.

On voit par ce que nous venons de dire que les rapports sur la première élection sont contradictoires. Il semble évident que le peuple romain y exerça une certaine pression. Mais fut-elle de nature à enlever réellement toute liberté aux cardinaux? Ceux-ci, en rejetant la première élection pour procéder à une seconde, n'ont-ils pas agi par dépit plutôt que par devoir de conscience? C'est ce qu'on pourrait peut-être à bon droit supposer. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'Urbain, bon canoniste, homme vertueux et savant, est devenu intraitable du moment qu'il a été élevé sur la Chaire pontificale. Tous conviennent qu'il ne ressemblait plus alors à ce qu'il avait été auparavant.

L'année suivante, la France se déclara pour la neutralité, dans un concile tenu à Paris sous Charles V; mais, quatre mois après, ce prince se déclara pour Clément VII, et Urbain VI fut regardé comme intrus dans plusieurs Etats catholiques. Au reste, les deux Papes soutenaient leurs droits avec tant d'art, et chacun donnait des raisons si frappantes de l'intrusion de son concurrent, que cette affaire, qui n'avait point eu d'exemple jusqu'alors, causa un extrême embarras aux personnes même les plus éclairées et les plus judicieuses. Elle parut si douteuse et si remplie d'obscurité, tant sur le droit que sur le fait, que les peuples et les royaumes entiers, les princes et les évêques embrassèrent différents partis, et chaque parti avait des hommes célèbres par la sainteté de leur vie et même par leurs miracles.

Clément et Urbain employèrent l'un contre l'autre les armes matérielles et spirituelles : ils écrivaient chacun des apologies, s'excommuniaient et se chargeaient réciproquement de malédictions. Leur défaut de modération ne fit qu'échauffer le schisme et produisit une infinité de maux. Les prélats et les prêtres attachés à Urbain étaient traités par les clémentins avec la dernière cruauté. On ruina plusieurs villes et plusieurs châteaux et villages dans le royaume de Naples, et dans les terres de l'Etat ecclésiastique on détruisit un grand nombre d'églises et de monastères; on ne voyait partout que meurtres, pillages et abominations. Les clémentins n'étaient pas mieux traités de la part d'Urbain; il les persécuta si cruellement dans leurs personnes et dans leurs biens, qu'ils étaient obligés de recourir à Clément et de le supplier de pourvoir à leur subsistance; et, comme il ne pouvait les secourir tous, ils étaient réduits à mourir de misère. Ce n'est encore là qu'une partie du tableau affligeant que les historiens nous ont tracé des maux de ce schisme.

Cependant Clément VII se retira à Avignon, ce qui ruina son parti en Italie. Ur-

bain VI, qui était à Rome, se rendit maître du château Saint-Ange, fit faire le procès au comte de Fondi, à la reine Jeanne de Naples, et à tous ceux qui favorisaient le parti de Clément : il donna le royaume à Charles de Duras, le fit venir de Hongrie et le couronna roi de Sicile. La reine Jeanne, pour s'opposer aux entreprises de ce Pape, donna ses Etats à Louis d'Anjou, frère du roi Charles V. Mais Charles de Duras s'étant rendu maître de Naples et du château où la reine s'était retirée, il la tint en prison, et quelque temps après la fit étrangler. D'un autre côté, Louis d'Anjou, alors régent du royaume, sous la minorité de Charles VI, passa en Italie avec une grande armée pour conquérir la Sicile; mais, au lieu d'aller en avant pour se rendre maître d'Urbain, il s'arrêta dans l'Abruzze, où son armée fut presque détruite par la mortalité, et il mourut lui-même l'année suivante. Charles de Duras étant venu en Italie, trouva Urbain à Averse, entre Naples et Capoue, et aussitôt il fit fermer les portes de la ville et se rendit bientôt maître de la personne du Pape. De là, il le fit conduire à Naples où il le tint en prison dans le Château-Neuf, jusqu'à ce que, par l'entremise des cardinaux, la paix se fit entre eux, à condition que le Pape ne se mêlerait plus du gouvernement de Naples et que le roi Charles ferait le neveu d'Urbain prince de Capoue. Cette paix ne fut pas de longue durée. S'étant brouillés de nouveau, Charles fit éclater le dessein qu'il avait de perdre Urbain; il fit semer dans le public la question, s'il n'était pas permis de donner un curateur à un Pape trop opiniâtre. Plusieurs docteurs se déclarèrent pour l'affirmative. Urbain ayant soupçonné quelques cardinaux d'être de ce nombre, en fit arrêter six, que l'on chargea de chaînes, et il leur fit souffrir la question. En même temps, il lançait des excommunications contre Charles. Ce prince vint l'assiéger dans le château de Nocera; et, pendant ce siége, le Pape, de sa fenêtre, excommuniait l'armée ennemie, une clochette et un cierge à la main. La ville ayant été prise, on trouva le moyen de le faire sauver de la citadelle et de le conduire dans un port; mais il traîna à sa suite les six cardinaux qu'il avait traités cruellement. Etant arrivé à Gênes, il se refusa aux prières qu'on lui fit pour leur délivrance, et il les fit mourir par divers genres de supplices, à l'exception du cardinal de Sainte-Cécile, à qui il fit grâce, à la prière de Richard, roi d'Angleterre. Cette conduite d'Urbain indisposa contre lui ceux qui lui avaient été attachés, et la plupart des Etats se retirèrent de son obédience. Après avoir quitté Gênes, et passé un an à Pérouse, il partit pour Naples, n'étant occupé que du dessein de s'emparer de son royaume; comme il était prêt d'y arriver, le mulet qu'il montait, étant tombé rudement par terre, Urbain fut fort blessé; il se fit porter à Rome, où il mourut un mois après.

Nous n'avons pas cru devoir entrer dans le détail des démarches innombrables qui furent successivement tentées auprès d'Urbain VI, comme auprès de son compétiteur, pour terminer le schisme. La France, et spécialement l'université de Paris, s'y employa avec une grande ardeur, mais sans succès. Ces détails, d'ailleurs, appartiennent moins à l'histoire du Pape proprement dit, qu'à celle de l'Eglise.

URBAIN VII. — Après la mort de Sixte-Quint, après dix-huit jours de vacance du Saint-Siége, on élut, le 14 septembre 1590, Jean-Baptiste Castagnac, cardinal de Saint-Marcel. Il prit le nom d'Urbain, qui convenait à son humeur douce et facile. Il fut ensuite porté à l'église de Saint-Pierre avec une contenance modeste, qui marquait que ce changement de condition n'en avait apporté aucun au sentiment de son âme. Le peuple accourut en foule autour de lui, se mettant à genoux pour recevoir sa bénédiction. Tout le monde dans Rome témoigna être content de son élection. Les nobles aussi bien que les artisans, espéraient qu'après avoir exercé avec beaucoup de douceur et d'application les emplois que ses prédécesseurs lui avaient confiés dans la ville, il remédierait, par sa prudence, aux maux dont la chrétienté était affligée. En effet, ayant été professeur de droit civil et de droit canon, il avait toujours rendu la justice exacte à tout le monde, sans écouter les recommandations de ses meilleurs amis. Il fut nonce en Angleterre et en Espagne, et gagna si bien l'amitié du roi catholique par ses manières douces et paisibles, que ce prince lui fit tenir la princesse sa fille sur les fonts de baptême : il traita toujours les affaires publiques et particulières avec beaucoup d'adresse, ne regardant en toutes choses que la justice. On ne pouvait pas trouver un homme plus propre à maintenir l'union entre les princes chrétiens, ce qui était le plus nécessaire dans la conjoncture présente des affaires. Il fut toujours modeste dans ses actions, et principalement dans celles qui regardaient sa famille. Il était sobre dans son manger, retenu dans ses paroles, et donnait un bon exemple à ses proches. Il ne dit jamais à personne une parole d'aigreur : il se montra toujours égal avec ses amis, et toujours fort recueilli dans sa prière : il fut élu du commun consentement de tous les cardinaux. Lorsqu'il fut revêtu de l'habit blanc qu'ont accoutumé de porter les Papes, il témoigna que, quoiqu'il parût léger, il le trouvait pesant et au dessus de ses forces.

Le même jour, ayant été porté au Vatican, il fit payer toutes les dettes des monts-de-piété, et leur remit tout ce qui leur était dû à cause des sommes qu'il leur avait prêtées étant cardinal. Il fit distribuer de grandes sommes aux pauvres des faubourgs, ordonna qu'on fît une liste de tous ceux qui étaient dans la nécessité à chaque paroisse, afin qu'il pourvût à leurs besoins. Il ordonna aussi à Mgr Centurione de faire donner le pain à meilleur marché, et se chargea de dédommager les boulangers de ce qu'ils en pourraient souffrir; il voulut

faire cesser le luxe; et, afin que ses officiers donnassent exemple aux autres, il défendit à ses camériers de porter des habits de soie: il fit continuer le bâtiment de la chapelle de Saint-Pierre et du palais du Vatican et du Quirinal, qui avaient été commencés par Sixte-Quint: il voulut qu'on y mît les armes de ce Pape, pour montrer qu'il était exempt d'ambition. Il réforma la daterie, et éloigna ses parents, qui s'étaient rendus à Rome sur le bruit de son exaltation, quoiqu'il y en eût plusieurs capables de servir l'Eglise, pour donner cet exemple de modération à ses successeurs. *Il disait qu'il ne voulait pas donner les charges vacantes à ses parents, afin d'avoir plus de liberté de punir ceux qui en seraient pourvus, s'ils manquaient à leur devoir:* paroles dignes d'un bon prince, qui préfère le bien public à l'avantage de sa maison. Mais il n'eut pas le temps de faire tout le bien qu'il méditait, car il fut attaqué d'une fièvre maligne, le 15 septembre, troisième jour de son pontificat, et mourut le 26 du même mois.

URBAIN VIII. — Les cardinaux, au nombre de 54, entrèrent au conclave le 19 juillet 1623. Il fut plus long et plus rempli de difficultés que les précédents, pour trois raisons. La première, parce que la bulle de Grégoire XV, ayant réduit l'élection au scrutin secret, pour assurer la liberté des suffrages, chaque cardinal ne se trouvait plus guidé que par son propre sentiment, ce qui rendait la réunion des esprits plus difficile. La seconde, était le peu de sympathie qui se trouvait entre Borghèse et Ludovisio, chefs des deux principales factions; et la troisième, le grand nombre de candidats, qui, par leur âge, par leur mérite et leurs protections, avaient droit de prétendre au pontificat. Cependant, après bien des contestations, le plus grand nombre de voix fut pour le cardinal Maffée Barberini, qui, aussitôt qu'il fut élu, prit le nom d'Urbain VIII. Le nouveau Pape était né en 1568 d'une famille noble et ancienne de Florence, où elle avait eu des emplois considérables dans le gouvernement de cette république. Dès l'âge de 19 ans, il fut fait prélat. Sixte-Quint lui donna la charge de référendaire. Clément VIII le pourvut du gouvernement de Fano, à l'âge de 24 ans, et le fit ensuite protonotaire apostolique. Ce fut lui qui dressa l'acte de prise de possession de Ferrare, et celui du mariage de Philippe III, roi d'Espagne, avec la reine Marguerite. Clément VIII l'envoya nonce en France, du temps de Henri IV, pour complimenter ce prince, sur la naissance du dauphin, son fils, Louis XIII. Il fut depuis archevêque de Nazareth, et nommé nonce ordinaire en France. Paul V le fit cardinal en 1606. Enfin il fut élevé sur le Saint-Siége le 6 août 1621, étant âgé de 55 ans. Pendant la tenue du conclave, il y eut à Rome une violente sédition, dans laquelle il se commit les plus grands désordres. Le nouveau Pape en fut d'autant plus affecté, qu'il était naturellement doux et bon.

Urbain VIII est l'un des Papes qui a le plus fait parler de lui, et dont le pontificat fournit à l'histoire les plus curieux événements. On loue d'abord l'intégrité de ses mœurs, son érudition, et l'assiduité avec laquelle il s'était acquitté, dès sa jeunesse, des emplois qu'on lui avait confiés. Avant d'être revêtu de ses habits pontificaux, il se prosterna devant l'autel, et pria Dieu avec larmes de lui ôter la vie avant qu'il sortît de la chapelle, s'il jugeait que son exaltation ne fût pas avantageuse à l'Eglise.

Bientôt après son couronnement, Urbain fit la béatification d'André Avellin, et celle de Gaëtan de Thienne, tous deux Théatins; de Félix de Cantalice, Capucin; de François Borgia, général des Jésuites; de Madeleine de Pazzi. Il canonisa sainte Elisabeth de Portugal, et saint Roch. Il bâtit de nouvelles églises, et en répara d'autres. Il fit construire, sur les frontières du pays de Bologne, Castelfranco, que l'on a appelé le fort Urbano, quoique la destination militaire de cette forteresse fût si peu frappante, que les Bolonais soupçonnaient qu'elle était érigée plutôt contre eux que pour eux. Il commença, dès l'année 1625, à fortifier, à Rome, le château Saint-Ange par de nouveaux remparts; il le pourvut aussitôt de munitions de guerre et de provisions de bouche; il fit bâtir, sur le Monte-Cavallo, le mur élevé qui entoure le jardin du Pape. Attentif au bien temporel et spirituel de l'Eglise, il réunit au Saint-Siége le duché d'Urbain, par la donation que lui en fit le duc François-Marie de la Rovère, dernier de cette maison. Il réunit en même temps au domaine du Saint-Siége le comté de Montfeltro, celui de Gobio, la seigneurie de Pesaro et le vicariat de Sinigaglia.

Dans le cours de son pontificat, il eut part à toutes les grandes affaires qui agitèrent la France, l'Espagne et l'Empire. Pendant la guerre de la Valteline, et sous le ministère du cardinal de Richelieu, il imposa un tribut sur tout le clergé d'Italie, qui était sous la domination des Espagnols; il fit fortifier le château Saint-Ange et plusieurs autres endroits de Rome. Il avait beaucoup de zèle contre les hérétiques, il exhortait souvent les princes catholiques à les réprimer par tous les moyens qu'ils avaient en main. Il s'appliqua à réunir à l'Eglise romaine les schismatiques d'Orient, il y réussit à l'égard de plusieurs. Pendant que l'Allemagne était désolée par les armes victorieuses des Suédois, et par celles de quelques-uns de ses princes unis aux Français, Urbain fournit de l'argent à l'empereur. Il renouvela plusieurs fois la fameuse bulle *In Cœna Domini.*

Urbain VIII publia la bulle de canonisation de saint Ignace de Loyola, donnée par Grégoire XV; mais il abolit, par une autre bulle, en 1630, l'ordre des Jésuitesses, qui s'était multiplié en Italie et dans les Pays-Bas, comme étant opposé à la saine doctrine et aux bonnes mœurs. Il exhorta les évêques à procéder contre les femmes qui osaient paraître à l'église d'une manière indécente et contraire à la modestie. Il s'attacha les cardinaux, en leur donnant le titre d'émi-

nentissime à ceux qui composaient alors le Sacré Collége.

Ce fut sous son pontificat que parut le fameux ouvrage de Jansénius intitulé *Augustinus*. Comme le système de l'auteur combattait ouvertement celui de Molina, les Jésuites se plaignirent; ils obtinrent un décret de l'Inquisition, le premier août 1641, qui en interdisait la lecture. Ce livre renouvelait les propositions enseignées par Baïus, qui avaient été condamnées par les bulles de Pie V. En conséquence, le Pape donna l'année suivante une bulle qui renouvelle celles de Pie V, et les autres qui défendaient de traiter les matières de la grâce. Cette bulle d'Urbain déclare que l'*Augustin* de Jansénius renferme plusieurs propositions déjà condamnées. Mais les députés de l'université de Louvain étant venus à Rome pour se plaindre de la bulle, il leur dit qu'il était bien éloigné de porter préjudice à la doctrine de saint Augustin; que ceux qui oseraient dire le contraire, mériteraient d'être punis. Il y eut des difficultés pour faire recevoir la bulle d'Urbain VIII dans les Pays-Bas. Les docteurs de Louvain firent des démarches auprès du gouvernement des Pays-Bas, et soutinrent que la publication du livre de Jansénius n'avait causé aucun scandale. Les évêques de la province appuyèrent cette déclaration par des certificats. Ces pièces furent envoyées au roi d'Espagne qui écrivit au Pape, pour le prier de faire examiner le livre de Jansénius, et de ne pas trouver mauvais que la publication de sa bulle fût suspendue jusqu'à ce qu'il eût rendu un nouveau jugement sur ce livre.

Sur ces entrefaites le Pape Urbain VIII mourut au mois de juillet 1644, dans la soixante-dix-huitième année de son âge, après avoir tenu le Saint-Siége vingt et un ans. On loue sa facilité à pardonner les injures; on cite, par exemple, sa conduite à l'égard du cardinal Déti : il en avait été fort maltraité avant son pontificat; mais il n'en témoigna aucun ressentiment et le mit en possession du décanat, contre l'avis de plusieurs cardinaux.

Ce Pape aimait les belles-lettres et se déclara le protecteur des savants; il voulut connaître les plus célèbres et les attira à sa cour. La poésie latine surtout avait pour lui de grands attraits. Il était lui-même un des plus célèbres poëtes de son temps, et ses poëmes ont été imprimés magnifiquement à Paris, sous ce titre : *Maffei Barberini Poemata*; ils sont en latin et en italien. Quoiqu'il eût pu réussir dans tous les genres, il préféra le genre lyrique. Les plus considérables de ses pièces sont des paraphrases sur quelques psaumes et sur quelques cantiques de l'Ancien et du Nouveau Testament. Au sentiment des connaisseurs, il n'a été rien fait approchant de ses *Odes*. Vittorio Rossi dit qu'elles l'ont fait parvenir à la gloire des anciens; qu'elles sont très-pures, très-élégantes, très-latines et remplies de toutes les grâces poétiques. Urbain composa une fort belle élégie, que l'on voit à la tête de ses poëmes, pour exhorter les cardinaux à faire des vers chastes et édifiants

V

VALENTIN, centième Pape et successeur d'Eugène II, fut le contemporain de Michel le Bègue, empereur d'Orient, et de Louis le Débonnaire, empereur d'Occident. — Ce Pape, Romain de naissance et fils de Pierre, fut élevé dans le séminaire du palais pontifical de Latran. Il fut ordonné sous-diacre par le Pape Pascal Ier, qui le prit à son service; ensuite il l'ordonna diacre. Le Pape Eugène II l'aima comme son fils et l'avait toujours auprès de lui. Valentin était archidiacre lorsque ce dernier Pape mourut : il fut élu le 1er septembre 827; mais il mourut le 10 octobre suivant, au bout de six semaines de pontificat. Il eut pour successeur Grégoire IV.

VATICAN (Le Pape au). — Lorsque l'élection avait lieu au Vatican, le nouveau Pontife se rendait à la chapelle Sixtine pour y recevoir la seconde adoration, dès que les portes du conclave étaient ouvertes. Depuis que l'élection se fait au Quirinal, le Pape n'est ordinairement conduit au palais de Saint-Pierre que le lendemain. Du moins il en a été ainsi pour Pie VIII et Grégoire XVI. Le cortége est celui qu'on appelle noble ou semi-public : *treno nobile, o semi publico* (112). Les cardinaux, sauf deux que le Pape désigne et prend dans sa voiture, le précèdent à la chapelle Sixtine, en équipages de *gala*; en cette occasion, ils portent toujours, avec le rochet, la soutane et la *cappa* rouge, même en Carême ou en Avent.

Arrivés dans la petite salle des parlements, *de parlamenti*, le Pape prend la mitre d'or et la chape d'argent, entre dans la chapelle, prie, s'asseoit sur le coussin préparé au milieu de l'autel, où il reçoit la deuxième adoration des cardinaux, qui baisent ses pieds, sa main sous la frange de la chape, et reçoivent de lui le double baiser.

Le gouverneur de Rome présente son bâton de commandement à Sa Sainteté, qui le lui rend d'ordinaire; le gouverneur et le maréchal du conclave, les autres officiers et les conclavistes sont admis au baisement des pieds.

Sa Sainteté, élevée sur la *sedia*, précédée de la croix et des chantres de la chapelle papale, qui chantent l'*Ecce sacerdos magnus*,

(112) Ce cortége tient le milieu entre le *treno di città*, train de ville, ou improprement train de campagne, et le cortége solennel.

entourée des gardes suisses, escortée de tous les prélats et dignitaires de sa maison et de la cour pontificale, est portée à la basilique, à travers la salle royale et par l'escalier royal, et reçue par le chapitre, sous le portique, au chant de l'antienne: *Tu es Petrus*. Le Saint-Père descend de la *sedia*, devant l'autel du Saint-Sacrement, s'agenouille et prie. On le porte ensuite devant l'autel de la Chaire de saint Pierre qui fait face au grand autel de la Confession. Le Pape descend de nouveau, et de nouveau s'agenouille et prie. Puis, assis au milieu de cet autel, il reçoit la troisième *adoration* des cardinaux, qui la rendent, la barrette à la main et le manteau traînant. Le cardinal doyen ayant, le premier, fait son obédience, entonne le *Te Deum* que les chantres continuent jusqu'à ce que le Pape ait reçu l'adoration de tout le Sacré Collége. Alors le cardinal entonne le *Pater noster*, le verset *Salvum fac servum tuum*, avec les versets ordinaires; le chœur répond, et le Pontife sans mitre, assis sur l'autel, commence le verset : *Sit nomen Domini benedictum;* puis debout, la tête inclinée, il bénit solennellement pour la première fois le peuple dont les flots inondent la basilique.

Remonté sur la *sedia* et avec le même cortége, il s'arrête dans la chapelle de la Pitié, la première à droite en entrant dans Saint-Pierre, et qui, les jours de solennité, sert au Pape de salle des parements ou de sacristie. Assisté des deux cardinaux premiers-diacres, il quitte les vêtements pontificaux, et rentre au Vatican ou revient au Quirinal, si l'on est dans la saison pendant laquelle le Souverain Pontife occupe cette résidence.

Dans la soirée les cardinaux rentrent dans leurs palais; toute la nuit et les deux suivantes de magnifiques illuminations, d'immenses feux de joie éclairent les rues de Rome.

Le plus souvent le Pape n'est couronné que huit jours après l'élection; et quoique, dès l'instant où il est élu, il ait, comme le dit Nicolas IV, la plénitude de l'autorité pontificale, d'après l'usage établi il s'abstient de toute fonction jusqu'au jour de la consécration et du couronnement. Consacrant ses premiers moments à la nomination des dignitaires de l'Eglise romaine, des hauts fonctionnaires de l'Etat, et à la notification de son avénement, soit aux membres du Sacré Collége qui n'ont pu prendre part au conclave, soit aux diverses puissances, il se borne à donner des brefs, sous l'anneau du Pêcheur, et n'expédie aucune affaire par bulles, sous le sceau du plomb, à moins que des circonstances imprévues ne l'y obligent, et alors la bulle, ainsi souscrite : *Datum a nostri suscepti apostolatus officii anno primo*, n'offre que l'image des apôtres saint Pierre et saint Paul, le côté du sceau où d'ordinaire est gravé le nom du Pontife, demeurant nu et vide. (Riganti, *De regul. cancell.*, t. II, reg. 17.)

VÊTEMENTS DU PAPE. — Le Pape a la soutane blanche, en soie, ou, s'il est sorti d'un ordre religieux, en serge de la même couleur, le rochet de lin, la mosette rouge, de velours en hiver, de soie en été, la calotte blanche, les bas blancs, les souliers rouges, en velours ou en laine avec bordure d'or, et la croix d'or brodée sur le milieu (113).

On connaît le récit que fait Eusèbe (*Hist. eccl.*, lib. XVI), de l'apparition miraculeuse d'une colombe sur la tête du Pape, saint Fabien; certains auteurs font remonter à cette époque la coutume où sont les Papes de se vêtir de blanc, mais elle est probablement encore plus ancienne; le même Eusèbe nous apprend que l'habit blanc était en usage du temps des apôtres, et que saint Jacques, premier évêque de Jérusalem, était vêtu de lin : *linea veste aut sindone induebatur.*

Selon saint Cyrille, les patriarches de Jérusalem se distinguaient des ministres inférieurs par leurs habits blancs. Les Papes des premiers siècles nous apparaissent vêtus de blanc sur les vieilles mosaïques; sous l'ancienne loi, les vêtements du grand prêtre étaient de bysse et de lin, et peut-être saint Pierre, demeurant fidèle à l'antique tradition de la Synagogue, a-t-il voulu rappeler tout à la fois et la robe blanche dont le Sauveur fut revêtu dans le cours de sa passion et le vêtement de lumière, *blanc comme la neige*, qui l'entourait au Thabor, quand il montra sa gloire.

Le Pape garde toujours cette couleur; son costume ne se modifie que dans l'Avent et le Carême, où il prend la soutane de laine blanche, et du samedi saint au samedi suivant, qui précède le dimanche *In albis*, où il revêt la mosette de damas blanc. Lorsqu'il sort de ses appartements, il porte l'étole rouge brodée d'or.

Les vêtements et ornements du Pape, quand il célèbre les saints mystères, ou remplit quelque fonction sacrée, sont : les sandales (114), l'amict, l'aube, la ceinture à glands d'or, le *succinctorium*, cordon or et soie, l'étole, le manipule, la tunique et la dalmatique, la chasuble, le pallium, le fanon, la folda, le pluvial, la chape traînante ornée du formal précieux, la mitre et la tiare.

Tous ces ornements sont de drap tissu ou brodé d'or ou d'argent. Les couleurs varient selon les temps ou les solennités, ainsi qu'il est prescrit par le cérémonial: le rouge, au temps de la Pentecôte et pour les fêtes des martyrs; le blanc, au temps de Pâques et pour les fêtes des vierges et des confesseurs; le violet, pendant le Carême et l'Avent et toutes les vigiles; le noir, le vendredi saint et aux Messes pour les morts.

Le Pape ne porte jamais la tiare au tri-

(113) *Scarpe di velluto rosso, con croce ricamata d'oro sul mezzo.* C'est ce qu'on appelle en France les *mules du Pape.*

(114) Ce sont des espèces de brodequins, avec la croix d'or brodée sur le milieu du pied.

regno, pendant le temps du divin sacrifice. Il remplit toutes les autres fonctions sacrées en pluvial, et avec la mitre ou en tiare, excepté la nuit de Noël, où il prend le manteau à capuchon de velours rouge, et, pendant la semaine sainte, où il se sert de la chape de même forme, mais en drap, et distincte du pluvial (115). Lorsque le Pape porte la mitre ou la tiare, il garde par-dessous la petite calotte blanche.

Le Pape assiste aux congrégations et aux consistoires dans son costume ordinaire, sauf au premier consistoire qui suit son élection, où il paraît en pluvial et mitre, pour remercier le Sacré Collége. Lorsque le Pape a la mitre ou la tiare, les cardinaux vont devant lui deux à deux, les diacres d'abord, puis les prêtres, puis les évêques; quand il n'a ni la mitre ni la tiare, les cardinaux suivent, les évêques d'abord, puis les prêtres et enfin les diacres.

Donnons quelques mots d'explication sur les divers ornements que nous avons nommés. Le formal précieux ou pastoral, qui rappelle le rational du grand prêtre chez les Juifs, est une large plaque d'argent ou de vermeil qui retient sur la poitrine les bords de la chape, et où sont gravés divers emblèmes. Le formal des cardinaux-évêques peut être d'or ou d'argent, mais il ne peut avoir d'autre ornement que trois pommes de pin rangées perpendiculairement; sur le formal du Pape elles forment un triangle. Ces pommes de pin sont formées avec des perles fines.

L'étole est le symbole des liens qui tenaient le Sauveur attaché à la colonne; le Pape la porte à la manière des évêques, qui ne la croisent pas, parce qu'ils ont la croix sur la poitrine.

Le *succinctorium* est l'ancien cordon auquel était attachée la bourse en forme de manipule, appelée en italien *saccone*, où était l'argent pour les aumônes du Pape. Ce cordon est tissé d'or; les extrémités en sont larges et aplaties; il est ceint de manière à ce qu'elles retombent à gauche.

La *falda* est une longue et large jupe de soie blanche retombant sur les pieds, d'une grande ampleur et à queue traînante, que l'on soutient à droite et à gauche et par derrière, pour que le Pontife puisse marcher. Le prince assistant, le sénateur romain et les camériers secrets ont le privilége de porter la queue de la falda. Ce vêtement est exclusivement réservé au Pape. On n'en connaît pas l'origine; il en est fait mention à la prise de possession de saint Pie V, en 1566.

Le *fanon* est comme une pèlerine cousue à une autre pèlerine, dans la partie qui environne le cou. Au-dessous il couvre les épaules et la poitrine du Pape; au-dessus il entoure sa tête, pendant qu'on le revêt de ses autres vêtements; il retombe ensuite sur la chasuble et ressemble alors à une mosette. Au temps d'Innocent III on l'appelait *orale* : *Romanus Pontifex*, dit ce Pape, *assumit orale, quod circa caput involvit et replicat super humerum*. L'étoffe est soie et or, à raies perpendiculaires blanches et or, réunies par une ligne amarante. Sur la poitrine est brodée une croix rayonnée. Le fanon est également réservé au Souverain Pontife; il rappelle le voile qui, dans les fonctions sacrées, couvrait la tête des anciens évêques grecs.

Le *pallium* est en Orient un insigne commun à tous les évêques, qui le reçoivent à la cérémonie de leur sacre; en Occident, les Papes ont seuls le droit de le porter partout et toujours, et d'accorder aux archevêques et à quelques évêques le privilége de le porter, à des époques déterminées de leurs fonctions épiscopales. Le pallium est l'étole de l'apostolat; il a six croix de taffetas noir, réparties d'une manière déterminée.

Le chapeau du Pape est de feutre, de forme oblongue, recouvert d'étoffe de soie rouge, bordé d'un galon d'or et entouré d'un cordon à glands d'or, mais frange de soie, les prélats portent les glands rouges ou verts.

Le Pape a trois mitres comme les évêques; la *glorieuse* ornée de pierres précieuses et d'un cercle d'or qui en forme comme la base; la deuxième, riche, mais dégarnie de ce cercle; enfin, la mitre blanche de drap d'argent. Le droit de porter la mitre a été donné aux cardinaux ainsi qu'aux abbés chefs de monastères, *crossés et mitrés*.

La *couronne* ou *regnum* n'était dans l'origine qu'une mitre ornée du cercle d'or semblable à une couronne; lorsque deux autres couronnes ont été ajoutées, elle est devenue la trirègne ou la tiare. La tiare que portait le plus souvent Grégoire XVI était en velours blanc, les trois couronnes sont dessinées sur ce fond blanc par trois rangs, à peu près à égales distances, de saphirs, d'émeraudes, de rubis, de perles et de diamants. La partie supérieure et convexe consiste en un fond d'or; sur le sommet est une large émeraude surmontée d'une croix en diamants.

Le Souverain Pontife n'a point de crosse; mais il prend, en certaines occasions, la grande croix, différente de la croix papale, dont nous parlerons tout à l'heure; la crosse, recourbée dans sa partie supérieure, est l'emblème d'une juridiction bornée, dit Innocent III; la juridiction du Pape n'a pas de limites.

La croix papale précède toujours et partout le Souverain Pontife, non-seulement dans l'Eglise romaine, mais dans tout l'univers; il est l'évêque universel, le monde est son diocèse. En 1215, le concile de Latran déclara que la croix est l'insigne distinctif du Pontife romain; par privilége du Saint-Siége les patriarches peuvent la faire porter devant eux partout, excepté à Rome et

(115) Le pluvial, la chape et le manteau sont une même chose, et se prennent l'un pour l'autre. (*Voy.* DURAND, *Ration.*, t. II, c. 10.) L'usage de la mosette et du manteau à capuchon fut introduit pendant le séjour des Papes à Avignon, contre les intempéries de l'air. Auparavant ils n'avaient que le manteau sans capuchon, comme on le voit par ceux de leurs vieux portraits qui ont été conservés.

dans les lieux où se trouve le Pape ou son légat *a latere*. Ils ne peuvent jouir de ce privilége devant un cardinal. Les primats, les archevêques et quelques évêques l'ont dans leurs diocèses respectifs. La croix papale a la forme ordinaire, et ne ressemble point à celle des patriarches, qui est double, c'est-à-dire qui a deux traverses. Dans l'exercice de certaines fonctions sacrées, telles que la consécration des églises, des autels, des évêques, le Pape, ainsi que nous venons de le dire, tient de sa main une croix aussi haute que la croix papale, mais qui ne porte point la figure du Sauveur.

Le Pape ne porte la croix pectorale que lorsqu'il chante la Messe pontificalement. On croit, assez communément, que les évêques doivent cacher leur croix dans les diocèses étrangers; mais cette idée ne repose sur rien; il n'y a ni loi canonique, ni constitution apostolique qui ait prescrit rien de semblable. La croix pectorale, dit Benoît XIV, n'est point un signe de juridiction.

Le grand autel des trois basiliques patriarcales : Saint-Jean de Latran, Saint-Pierre et Sainte-Marie-Majeure, dit *autel papal*, est réservé au Souverain Pontife; nul autre n'y peut célébrer les saints mystères, à moins d'un bref spécial qui demeure appendu à l'une des colonnes de l'autel tout le temps que dure le saint sacrifice.

Dans les fonctions sacrées le Pape se sert d'un *faldistorio*, en manière de prie-Dieu. Le faldistorio est un siége à quatre pieds à l'usage des cardinaux, en bois doré, bronze ou fer ouvragé, à bras, mais sans dossier; le coussin est recouvert en étoffe de la couleur du rite.

La *sedia gestatoria* est le fauteuil pontifical, de velours cramoisi, aux armes du Pape, placé sur un plan horizontal, que soutiennent et lient de fortes traverses en bois et que recouvrent des tapis cramoisis. Placé sur ce siége, le Pape est porté sur les épaules des *sediarii* pontificaux. En 752, Etienne II, ayant été élu Pape, les Romains, ivres de joie, le portèrent en triomphe et dans leurs bras jusqu'à la basilique de Latran; c'est ainsi que nos ancêtres portaient leurs rois sur le pavois. L'usage de la *sedia gestatoria* remonte au moins jusqu'à cette époque.

A droite et à gauche de la *sedia*, dans les cortéges solennels qui accompagnent les Papes, on agite les *flabelles* ou grands éventails à plumes de paon, dont les yeux que la nature y peint, figurent les regards des fidèles, fixés de tous les points du globe sur le Chef de l'Eglise, et en même temps rappellent au Pontife quelle vigilance lui est nécessaire pour pourvoir à toutes les affaires du monde catholique. Comme la *sedia* les *flabelles* ne sont en usage que dans ces occasions; c'est une marque d'honneur réservée au Souverain Pontife.

VICE-CHANCELIER DE L'EGLISE ROMAINE. — « La dignité de chancelier de l'Eglise romaine fut toujours regardée comme une des plus éminentes, et, à certaines époques, on la plaçait immédiatement après la dignité suprême. Les Eglises cathédrales avaient leurs chanceliers, l'Eglise romaine avait le sien dont la fonction était de transmettre dans les pays étrangers les réponses du Souverain Pontife, relativement aux doutes qu'on lui soumettait, soit aux matières de la foi.

« Au XIIe siècle Albert Mora, chancelier, ayant été élu Pape sous le nom de Grégoire VIII, ne jugea pas à propos de nommer à la place qu'il laissait vacante, et dont un chanoine de Latran qu'il avait eu sous lui, continua à remplir les fonctions. Celui ci signait : *vicem agens cancellarii*, et il en fut ainsi jusqu'à ce que, sous Honorius III, Ranieri prit le titre de *vice chancelier* que l'on a retenu depuis. Boniface VIII réserva cette dignité aux seuls cardinaux. Le cardinal vice-chancelier a toujours le titre de l'insigne collégiale de Saint-Laurent *in Damaso*; il occupe le palais de la chancellerie, où il exerce ses fonctions. Les affaires les plus délicates, principalement celles qui se traitent dans les consistoires, les lettres de provisions apostoliques expédiées sous le sceau de plomb, doivent être signées par lui ou ses subordonnés, etc. » (*Election et couronnement du Souverain Pontife.*)

VICTOR Ier (Saint), Africain de naissance, fils de Félix et rangé par saint Jérôme au nombre des écrivains ecclésiastiques, fit paraître de bonne heure une grande vertu et une grande capacité. — Il montra surtout un zèle ardent pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. C'est ce qui le fit juger digne de succéder à saint Eleuthère. Il monta sur le trône papal en 192 et fut le treizième Pontife. Saint Victor se fit remarquer par des efforts infatigables pour l'affermissement de l'unité catholique et donna des preuves de toutes ses vertus. Il condamna plusieurs hérésiarques, entre autres Théodote le Corroyeur, qui, ayant apostasié à Byzance pendant la dernière persécution, était venu à Rome, et, pour justifier sa chute, publiait que Jésus-Christ qu'il avait renoncé n'était qu'un homme. Comme il se faisait de nombreux disciples, le Pape saint Victor l'excommunia, ainsi qu'un autre Théodote, surnommé le Trapezite ou le Banquier, Ebion et Artémon, qui enseignaient les mêmes blasphèmes.

La question du jour où l'on devait célébrer la Pâque, cette grande question, déjà agitée sous le pontificat d'Anicet, se ranima sous celui de saint Victor. « L'Eglise romaine, » dit M. Henrion, « comme la plupart des Eglises, était dans l'usage immémorial de faire la Pâque le dimanche après le quatorzième jour de la lune de mars. Les églises de l'Asie Mineure, au contraire, la faisaient le quatorzième même de la lune, quelque jour de la semaine qu'il tombât. Anicet et Polycarpe ne purent se persuader l'un l'autre de prendre le même jour : mais l'union ne fut pas pour cela rompue, et chacun retint, dans la paix et la concorde, la coutume de sa propre Eglise. Alors la dispute n'était

qu'entre les Catholiques. Sous le pontificat de Victor, la diversité sur ce point parut favoriser l'hérésie, les montanistes enseignant qu'on ne pouvait, sans erreur, célébrer la Pâque un autre jour que le quatorzième précis de la lune, et qu'ainsi l'ordonnait leur Paraclet. Blaste, prêtre de l'Eglise romaine, avait fait schisme pour cette cause, et entraîna à sa suite un grand nombre de personnes. » Saint Victor crut ne devoir plus user de ménagement envers ces hérétiques, et résolut de convoquer un concile.

Ce concile se tint à Rome en l'année 196. Saint Victor écrivit aux évêques de l'Orient pour les inviter à se réunir. Eusèbe rapporte un fragment de la lettre synodale qui fut composée par le concile de la Palestine, où présidaient saint Théophile de Césarée et saint Narcisse de Jérusalem, et auquel assistèrent plusieurs évêques de Syrie. Après avoir solidement appuyé la coutume de célébrer la Pâque le dimanche, conformément à la tradition qu'ils disaient tenir des apôtres, les évêques terminaient ainsi cette lettre en s'adressant au Pape : « Nous vous prions d'envoyer les copies de notre lettre à toutes les Eglises, de peur qu'on ne nous impute la faute de ceux qui s'engagent témérairement dans l'erreur. Nous vous faisons savoir aussi que l'Eglise d'Alexandrie célèbre la Pâque le même jour que nous. » Eusèbe cite encore les conciles de la Grèce, des Gaules, du Pont, de l'Osrhoène ou de la Mésopotamie, qui tous, d'un commun accord, portèrent un jugement semblable et décidèrent que la Pâque ne devait être célébrée que le dimanche.

Polycrate, évêque d'Ephèse, assembla aussi les évêques de l'Asie, sur l'invitation du Pape; mais ils ne se conformèrent point à la décision générale, et Polycrate écrivit au Pape une lettre où il déclara que, malgré toutes les menaces, il est bien résolu à ne point changer de sentiment. Il exalte d'abord la tradition de son Eglise, qu'il rapporte à saint Polycarpe, à saint Philippe le diacre et même à saint Jean l'Evangéliste, puis il ajoute : « Moi qui sers le Seigneur depuis soixante-cinq ans, qui ai communiqué avec les frères de toutes les parties du monde, et qui ai soigneusement étudié l'Ecriture sainte, je ne me suis point effrayé des menaces qu'on nous fait, car j'ai appris qu'il fallait obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. Je pourrais mettre ici les noms des évêques que j'ai rassemblés d'après vos ordres. Vous seriez étonné de leur multitude, et tous ont approuvé cette lettre, sachant que je ne porte pas en vain des cheveux blancs, et que je me suis toujours conduit selon Jésus-Christ. »

Polycrate semblait oublier que la coutume des Asiatiques, fondée sur une condescendance qui avait eu ses motifs, comme la tolérance de quelques autres pratiques légales, ne devait pas être considérée comme une règle permanente; que si quelques hommes apostoliques l'avaient observée par ménagement pour les Juifs, qui étaient en grand nombre dans l'Asie Mineure, ils n'en avaient point fait une loi, et que les mêmes motifs n'existant plus, il était juste, au contraire, qu'une seule province ne refusât pas plus longtemps de se conformer à l'usage général de l'Eglise sur un point de cette importance. Aussi le Pape Victor, voyant cette obstination et craignant sans doute qu'elle ne provînt d'une erreur contre la foi, ne crut pas devoir tolérer davantage cet inexplicable attachement des Asiatiques à leur coutume particulière. Il manifesta l'intention de les retrancher de la communion de l'Eglise, et quelques auteurs croient même qu'il les excommunia en effet. Mais cette sévérité ne fut pas regardée comme opportune par tous les évêques. Plusieurs écrivirent au Pape afin de l'engager à ne point excommunier des Eglises entières pour de simples questions de discipline. Saint Irénée fut de ce nombre, et nous avons encore quelques fragments de sa lettre. Quoiqu'il n'approuvât pas la coutume des Asiatiques, il fit remarquer cependant que cette diversité durait depuis longtemps sans que la paix eût été troublée; et il rappela ce qui s'était passé entre saint Polycarpe et saint Anicet. Il ajouta que la différence des coutumes portait aussi sur la manière de jeûner. plusieurs croyant ne devait jeûner qu'un jour, d'autres deux ou davantage, et que néanmoins ces pratiques diverses n'avaient point fait rompre l'unité. Saint Irénée ne parle ici que des jeûnes de la semaine sainte, qui étaient les plus rigoureux de tous, en sorte que l'on passait tantôt un jour, tantôt plusieurs, sans prendre aucune nourriture. On croit que cette lettre au Pape Victor est la lettre synodale du concile des Gaules, tenu à ce sujet par saint Irénée qui écrivait aussi à plusieurs évêques sur cette question, pour les exhorter au maintien de la paix. (L'abbé Receveur, *Hist. de l'Eglise*, t. I.)

Après saint Irénée, bien d'autres reprochent à saint Victor la rigueur avec laquelle il se prononça sur cette question. Mais ce saint Pontife n'agissait point de son propre mouvement; avant qu'il procédât contre les Asiatiques, il y eut plusieurs conciles tenus à ce sujet, un dans la Palestine, un dans le Pont, un dans l'Osrhoène, province de la Mésopotamie, un dans les Gaules, une lettre écrite par l'évêque de Corinthe, et Victor agissait à la tête d'un concile de Rome; tous avaient décidé qu'il ne fallait point faire la Pâque avec les Juifs; un canon de ces conciles se trouva au nombre des canons apostoliques, en ces termes : *Si un évêque, un prêtre, ou un diacre célèbre le saint jour de Pâque avant l'équinoxe du printemps comme les Juifs, qu'il soit déposé.* (Can. 5, n. 7.) Ces conciles ne regardaient donc point alors la question comme indifférente; les choses n'étaient plus au même état que du temps du Pape Anicet et de saint Polycarpe, et saint Irénée a pu ignorer ces circonstances quand il écrivit à saint Victor. Mais une preuve de plus que le Pape saint Victor n'avait pas tort, c'est que la sentence qu'il prononça contre

la coutume des Asiatiques fut confirmée par le concile de Nicée.

En effet, l'an 325, ce concile décida que désormais toutes les Eglises célébreraient uniformément la fête de Pâques, le dimanche après le quatorzième jour de la lune de mars, et non le même jour que les Juifs. Eusèbe nous a conservé le discours que Constantin fit au concile à ce sujet (*De vita Constant.*, lib. III, c. 18), et cet usage est devenu général. Ceux qui ne voulurent pas s'y conformer furent dès lors regardés comme schismatiques. Comme il y avait dans Alexandrie une école célèbre d'astronomie et de mathématique, le patriarche de cette ville était chargé de notifier d'avance aux autres Eglises le jour auquel la fête de Pâques devait tomber; il en écrivait au Pape qui l'indiquait à toutes les Eglises de l'Occident.

Saint Victor au rapport de Tertullien, se laissa tromper par l'hérésiarque Montan, qui lui avait envoyé des déclarations catholiques en apparence, et qui cachait ses dogmes pervers sous le masque de l'orthodoxie; mais Praxéas, le même qui devint hérésiarque à son tour dans la suite, ne l'eut pas plus tôt informé du véritable état des choses, qu'il révoqua les lettres de communion qu'il lui avait adressées. Nous avons de saint Victor plusieurs épîtres. Ce fut lui qui décida qu'en cas de nécessité toute sorte d'eau commune était une matière suffisante pour la validité du baptême. La durée de son pontificat fut de dix ans, trois mois et dix jours. Il mourut en odeur de sainteté. Le Martyrologe romain lui donne le titre de martyr, et plusieurs auteurs, parmi lesquels se trouve saint Jérôme, assurent qu'il versa son sang pour la foi; on met sa mort en l'année de Jésus-Christ 202 sous l'empereur Sévère, et sa mémoire est honorée le 28 juillet.

VICTOR II, cent cinquante et unième Pape et successeur de saint Léon IX.—Après la mort de ce dernier le Saint-Siége vaqua près d'un an, et comme il ne se trouvait à Rome personne qui réunît toutes les qualités nécessaires pour le remplir dignement, les Romains envoyèrent en Allemagne Hildebrand, alors sous-diacre, avec pouvoir d'élire, au nom du clergé et du peuple, Gebehard, évêque d'Eichstet et proche parent de l'empereur. Cette élection se fit dans un concile tenu à Mayence; mais l'empereur Henri III en fut affligé, tant à cause de la tendre amitié qu'il portait au prélat, qu'à raison des services qu'il tirait de sa grande capacité dans les affaires. De son côté Gebehard refusa longtemps; mais il céda enfin de peur de résister à l'ordre du ciel, et partit pour Rome, où il fut reçu d'un consentement unanime sous le nom de Victor II, et intronisé le jeudi saint, 13 avril 1055. Il confirma à la tête de l'Eglise toutes les espérances qu'il avait fait concevoir de lui. Il fut habile, éclairé, ferme, sage, et mit le plus grand zèle à poursuivre l'œuvre sainte commencée par ses prédécesseurs. Son zèle pour la discipline lui attira des ennemis : un sous-diacre voulant le faire périr mit du poison dans le calice, et le Pape, ne le pouvant lever après la consécration, se prosterna avec le peuple pour demander à Dieu de lui en découvrir la cause. Aussitôt l'empoisonneur fut saisi du démon, et le Pape, connaissant son crime, fit enfermer le calice dans un autel avec le sang de Notre-Seigneur pour le garder à perpétuité avec les reliques. Puis il se prosterna de nouveau en prière avec le peuple, jusqu'à ce que le sous-diacre fût délivré.

Victor II tint la même année un grand concile à Florence, en présence de l'empereur, pour corriger plusieurs abus. Il envoya en France le sous-diacre Hildebrand, pour réprimer la simonie qui y faisait de grands ravages, aussi bien qu'en Bourgogne. Il en fit tenir un aussi à Toulouse par ses légats, où l'on fit treize canons, la plupart contre la simonie. L'année suivante, invité par l'empereur Henri, il l'alla trouver en Saxe, à Gostar, où il célébra la fête de la Nativité de la Vierge. En 1051, il assista à une grande assemblée qui se tint à Cologne, et il y réconcilia l'impératrice Agnès avec le roi Baudouin, comte de Flandre, et Godefroi, duc de Lorraine, et il pacifia le royaume autant qu'il lui fut possible. Pendant le séjour de Victor II en Allemagne, Henri le Noir mourut, laissant un fils en bas âge. « Au lit de la mort, » dit un auteur contemporain, « Henri III voulut consolider de toutes ses forces sur la faible tête de son enfant ce lourd fardeau de la couronne impériale d'Allemagne. Le hasard avait en ce moment réuni autour du mourant ce qu'il y avait de plus illustre dans l'empire; outre le Pape, l'archevêque d'Aquilée et l'évêque de Ratisbonne, il se trouvait alors à la cour une grande quantité des plus puissants seigneurs ecclésiastiques et laïques de l'empire. Il en profita pour leur faire confirmer l'élection d'Henri IV, et pour remettre sa tutelle ainsi que le gouvernement de l'empire pendant la minorité, entre les mains de Victor II. Voilà donc le Pape à la tête de l'Eglise et de l'empire. Jamais la tiare n'avait resplendi de tant de puissance, et jamais Pontife ne s'était trouvé ni plus capable, ni plus ardemment disposé à s'en servir pour le bien de la religion catholique et pour le bonheur de la chrétienté, lorsqu'un trépas prématuré vint l'enlever aux fidèles. Victor II mourut en Toscane le 28 juillet 1057, après deux ans, trois mois et demi de règne. Cet événement funeste causa, au dire de tous les historiens, un effroi, une terreur inimaginable; il est toutefois très-simple de s'expliquer de pareils sentiments en songeant aux magnifiques espérances qui se trouvaient déçues. » Ce saint Pontife eut pour successeur Etienne IX.

VICTOR III, cent cinquante-sixième Pape et successeur de Grégoire VII, était abbé du Mont-Cassin lorsque ce dernier le désigna en mourant comme le plus digne d'être élevé à la chaire pontificale. — Il jouissait dès lors, dans toute la chrétienté et principalement en Italie, d'une immense ré-

putation de sainteté. C'était un des confidents les plus intimes de Grégoire VII, qui n'avait avec lui qu'une seule et même pensée, la liberté, la réforme et la gloire de l'Eglise. Il avait dit hardiment à Henri IV : *Jamais nous ne permettrons que le roi d'Allemagne nous donne un Pape selon ses caprices.* Malgré ce noble exemple de fermeté, les partisans de Henri ne purent s'empêcher de l'admirer, et l'empereur lui-même respecta son caractère, et lui donna une bulle d'or pour la sûreté de son monastère. « D'après le suffrage de Grégoire VII, » dit un auteur contemporain, « encore tout-puissant dans l'Eglise après sa mort, on fit les instances les plus vives auprès de Didier, abbé du Mont-Cassin, afin de remplir les intentions de ce pontife qui l'avait désigné pour son successeur. Mais, pendant près d'un an, quoiqu'on peignît à Didier la Chaire de saint Pierre abandonnée, comme un vaisseau sans pilote, aux orages les plus dangereux, on ne put jamais le résoudre à prendre en main le gouvernail. Ceux qui étaient chargés de l'élection, voyant enfin que l'antipape Guibert se prévalait de cette vacance, et qu'on ne gagnait rien sur Didier, concertèrent des voies plus sûres que la persuasion. On ne lui parla plus de la papauté, et la dissimulation se soutint assez longtemps pour lui donner lieu de penser qu'on avait jeté les yeux sur quelque autre que lui. Les cardinaux et les évêques s'assemblèrent ensuite à Rome, et mandèrent l'abbé du Mont-Cassin, qui avait promis de rendre à l'Eglise, qu'il ne se croyait pas en état de gouverner, tous les services qui, d'ailleurs, dépendraient de lui. Il se mit en route avec sécurité, et arriva, le 23 mai 1086, veille de la Pentecôte. Le même jour, on lui renouvela les anciennes prières qu'on lui avait si souvent faites sans succès : les prélats se jetèrent plusieurs fois à ses genoux, et quelques uns avec larmes. Il refusa invinciblement, protesta qu'il ne consentirait jamais, menaça d'aller se renfermer dans un monastère, et de ne plus prendre part aux affaires de l'Eglise. Les sollicitations durèrent jusqu'à la nuit sans rien avancer ; les prélats se retirèrent désolés. » (*Chron. Cass.*, lib. III, c. 63.) « Le lendemain, jour de la Pentecôte, dès le grand matin, tous revinrent lui faire les mêmes instances ; il persista dans son refus avec tant de fermeté, qu'on désespéra de le vaincre, et qu'on fût près d'élire l'évêque d'Ostie, qu'il proposait à sa place. Mais un des cardinaux s'écriant qu'il n'y consentirait jamais, sa persévérance, comme si elle eût été inspirée, ramena tous les autres à leur premier dessein. Aussitôt les évêques, les cardinaux, le clergé de second ordre, toutes les classes de citoyens, d'un concert unanime, entourent Didier, le prennent de force, et le transportent à l'église de Sainte-Lucie, où ils l'élisent Pape dans les formes canoniques, et lui donnent le nom de Victor III. Ils le revêtirent de la chape rouge, malgré sa résistance ; mais ils ne purent jamais lui mettre l'aube. Quatre jours après, les partisans de l'empereur Henri excitèrent dans Rome des troubles qui obligèrent le nouveau Pape et sa suite à en sortir. Arrivé à Terracine, il quitta la croix, la chape et tous les autres ornements du pontificat, sans qu'on pût l'en empêcher, ni lui persuader de les reprendre. Il était résolu à passer le reste de sa vie en pèlerinage, plutôt que de se charger de cette dignité. Cependant il retourna au Mont-Cassin, et y demeura inaccessible pendant toute une année. Ce ne fut qu'en 1087, le 9 mai, que l'antipape Guibert ayant été chassé de l'Eglise de Saint-Pierre dont il s'était emparé, le Pape Victor y fut sacré avec les cérémonies d'usage, aux acclamations du peuple et du clergé. Le duc de Calabre, Roger, fils de Robert Guiscard, et Jourdain, prince de Capoue, aidèrent puissamment les prélats à soutenir et à persuader Victor, qui craignait enfin d'attirer la colère du Ciel en abandonnant plus longtemps l'Eglise aux maux extrêmes qu'elle éprouvait. Après avoir demeuré huit jours à Rome, il retourna encore au Mont-Cassin, mais en se reconnaissant chargé du gouvernement universel de l'Eglise. » (*Chron. Cass.*, lib. III, c. 55; FLEUR., *Hist. eccl.;* t. IV; l. XXXIII, p. 444-445.)

Après avoir confirmé l'excommunication de l'empereur Henri, le Pape Victor III tenta de réaliser le projet conçu par Grégoire VII, de terrasser le colosse de la puissance musulmane. De concert avec les cardinaux et les évêques, il assembla une grande armée de presque tous les peuples d'Italie, leur donna l'étendard de saint Pierre, avec espérance d'obtenir la rémission de leurs péchés, et les fit partir pour l'Afrique. Ils attaquèrent la ville maritime de Méchédia, défirent cent mille hommes et se rendirent maîtres de la ville, ce qui passa pour un miracle. Cette première croisade eut lieu au mois d'août 1087.

Pendant le même mois d'août 1087, le Pape Victor III se rendit à Bénévent, pour y tenir un concile qui fut assez nombreux. Après avoir représenté l'intrusion de l'antipape Guibert, et la persécution qu'il avait faite à Grégoire VII, le Pape prononça contre lui une sentence de déposition et d'anathème, puis il ajouta :

Vous savez aussi la persécution que m'ont faite Hugues, archevêque de Lyon, et Richard, abbé de Marseille, qui sont devenus schismatiques, quand ils ont vu qu'ils ne pouvaient réussir dans le désir secret qu'ils avaient de monter sur le Saint-Siége. Richard avait fait notre élection à Rome, avec les évêques et les cardinaux : Hugues était venu peu après nous baiser les pieds, et, nous reconnaissant pour Pape malgré nous, il avait demandé et obtenu la légation des Gaules. Tant qu'ils ont vu que nous résistions à l'élection qu'ils avaient approuvée, ils nous ont pressé d'accepter ; mais quand ils ont vu que nous nous étions laissé fléchir, ils n'ont pu se retenir plus longtemps sans faire éclater leur ambition ; et voyant que nos frères s'opposaient constamment à ce

scandale, ils se sont séparés de leur communion et de la nôtre. C'est pourquoi nous vous ordonnons de vous abstenir de la leur et de n'avoir aucune communication avec eux.

Nous ordonnons aussi, que si désormais quelqu'un reçoit un évêché ou une abbaye de la main d'une personne laïque, il ne soit point compté entre les évêques ou les abbés, et n'ait aucune audience en cette qualité. Nous le privons de la grâce de saint Pierre et de l'entrée de l'Eglise, jusqu'à ce qu'il quitte la place qu'il a usurpée. Nous ordonnons la même chose touchant les dignités inférieures de l'Eglise. De même si quelque empereur, roi, duc, marquis, comte ou autre personne séculière présume donner l'investiture des évêchés ou des autres dignités ecclésiastiques, il sera compris dans la même condamnation. Quand donc vous n'évitez point de tels évêques, de tels abbés, de tels clercs, quand vous entendez leur Messe ou priez avec eux, vous encourez avec eux l'excommunication. Car c'est se tromper que de croire même qu'ils soient prêtres. Ne recevez la pénitence et la communion que d'un prêtre catholique; s'il ne s'en trouve point, il vaut mieux demeurer sans communion et la recevoir de Notre-Seigneur invisiblement. Ces décrets ayant été confirmés par l'autorité de tous les évêques qui assistaient au concile, on en fit des copies que l'on répandit en Orient et en Occident.

Pendant ce concile qui dura trois jours, le Pape Victor III tomba grièvement malade; et quand ce concile fut fini, il retourna au Mont-Cassin. Il se démit de cette abbaye qu'il avait gardée jusque-là et fit reconnaître pour abbé Odérise, diacre de l'Eglise romaine. Ensuite ayant appelé les évêques et les cardinaux, il leur recommanda d'élire pour Pape, suivant l'intention de saint Grégoire VII, Otton, évêque d'Ostie: et comme Otton était présent, le Pape Victor le prit par la main, et, le présentant aux autres évêques, il dit: *Recevez-le et l'ordonnez pour l'Eglise romaine; je vous en donne en tout mon pouvoir, jusqu'à ce que vous le puissiez faire.* Il fit bâtir son tombeau dans le chapitre et mourut trois jours après, le 16 septembre 1087, après avoir été vingt-neuf ans abbé du Mont-Cassin, et Pape depuis son sacre, quatre mois sept jours. Ainsi il donna moins de temps à l'administration du pontificat qu'on en avait consumé à le lui faire accepter. Ce Pape fit transcrire beaucoup de livres et en composa quelques-uns lui-même, dont il nous reste trois livres de *Dialogues sur les miracles de saint Benoît et des autres moines du Mont-Cassin.* Il eut pour successeur Urbain II.

VIGILE, cinquante-neuvième Pontife. — Nous avons déjà sommairement expliqué, dans l'histoire du Pape Silvère, ce que fit le diacre Vigile pour obtenir le Saint-Siége; mais ici, pour en donner de plus amples détails, nous laisserons parler de plus compétents que nous. Théodora, femme de Justinien empereur, protégeant les partisans d'Eutychès, voulut faire nommer un Pape qui leur fût favorable. « Le diacre Vigile, » dit M. l'abbé Jager (*Cours d'Histoire ecclésiastique; Université catholique*), « qui avait déjà cherché à se faire nommer le successeur de Boniface II, du vivant de ce Pontife, était alors à Constantinople en qualité d'apocrisiaire du Saint-Siége. Théodora, qui connaissait son ambition et son avarice, le fit venir, et lui dit en secret qu'elle se chargerait de le faire Pape par l'intermédiaire de Bélisaire, si toutefois il voulait lui promettre que, dès qu'il le serait, il rejetterait le concile de Chalcédoine, reconnaîtrait la foi d'Antnime, de Sévère d'Antioche et de Théodose d'Alexandrie, et les recevrait dans sa communion; elle ajouta que, s'il lui rendait ce service, elle lui donnerait en outre sept cents livres d'or. Vigile, qui aimait autant l'argent que la dignité, fut au comble de la joie et souscrivit à tout ce qu'on demandait, c'est-à-dire qu'il consentit à trahir sa foi et celle du Saint-Siége, pour devenir Pape. Jamais on n'avait vu un trafic plus infâme et un traité plus honteux. A cette heure-là même Bélisaire prenait la ville de Naples après une vive résistance. Il s'était conduit avec modération, selon les historiens byzantins, et avec cruauté, selon les historiens d'Italie, mieux informés. Théodora envoya donc Vigile à Rome, avec une recommandation pour Bélisaire, qu'elle croyait déjà sans doute maître de cette ville. Vigile, en arrivant à Rome, trouva la ville encore occupée par Théodat et un nouveau Pape déjà consacré et intronisé; c'était Silvère, diacre de l'Eglise romaine, fils du Pape Agapet, que celui-ci avait eu, bien entendu, d'un mariage antérieur à son pontificat. Il y avait bien quelque chose à dire sur l'élection de Silvère. Théodat l'avait faite de sa propre autorité, et menacé de mort tout clerc qui n'y souscrirait point. Malgré ces menaces, le clergé n'y souscrivit qu'après son ordination; encore ne fût-ce que pour éviter un schisme dans l'Eglise romaine. Par cette souscription, quoique peu volontaire, Silvère était devenu Pape légitime.

« Vigile, désappointé, quitta Rome, s'en alla à Naples trouver Bélisaire. Il lui montra les ordres de l'impératrice Théodora, lui promit deux cents livres d'or s'il venait à les faire exécuter: deuxième marché. Ensuite il s'en retourne à Constantinople pour raconter sa mésaventure à Théodora et se concerter avec elle. Dans l'intervalle Théodat est assassiné, et Vitigès nommé roi d'Italie. Mais Bélisaire s'était emparé de la ville de Rome, grâce surtout aux efforts du Pape Silvère, qui, voyant toute résistance inutile, avait conseillé aux habitants de Rome de recevoir le vainqueur. La nouvelle de la prise de Rome étant arrivée à Constantinople, Théodora, qui tenait moins à Vigile qu'à la protection du Pape pour les hérétiques, s'adressa à Silvère, le priant ou de venir à Constantinople, ou de rétablir le patriarche Anthime, déposé par son père. Le Pape ne consentit ni à l'un ni à l'autre. Cependant Vitigès avait fait un appel à tous

les Goths, même au delà des Alpes; se trouvant à la tête d'une armée de cent cinquante mille hommes, il vint mettre le siége devant la ville de Rome, mais sans succès. Bélisaire en resta maître.

« Théodora, toujours vivement préoccupée de la papauté, n'avait attendu le refus du Pape Silvère que pour envoyer Vigile à Rome, avec ordre pour Bélisaire de faire déposer le Pape Silvère ou de l'envoyer à Constantinople, et de faire nommer Vigile à sa place. Il répugnait à la conscience de Bélisaire d'exécuter un pareil ordre; mais il n'osa pas désobéir à l'impératrice. Il était d'ailleurs poussé par sa femme, qui était dans les intérêts de Théodora. Il chercha donc à faire déposer Silvère; les causes ne manquaient jamais aux souverains quand ils voulaient se défaire d'un évêque. Silvère fut accusé de trahison contre l'Etat; de faux témoins rapportèrent qu'il avait été d'intelligence avec les Goths; qu'il avait appelé Vitigès et cherché à l'introduire dans la ville. Ces accusations étaient fausses; mais quand même elles auraient été vraies, elles n'étaient pas une raison pour la déposition d'un Pape. La politique des princes ne regarde pas de si près.

« Silvère fut déposé, exilé, et Vigile ordonné à sa place; c'était en 537. Bélisaire, après cet acte dont il sentait lui-même l'injustice, demanda à Vigile les deux cents livres d'or que celui-ci lui avait promises; mais le Pape, retenu par la crainte des Romains et par sa propre avarice, ne les donna pas; il était Pape, c'est tout ce qu'il désirait.

« Cependant le sort de Silvère avait révolté tous les Catholiques; mais on n'osait ouvrir la bouche, parce qu'on était frappé de terreur au milieu des événements politiques. L'évêque de Patare, dans l'Asie Mineure, où Silvère avait été relégué, indigné de cette cruelle injustice, alla trouver l'empereur en l'accusant de sacrilége pour avoir laissé déposer le père commun des fidèles, et le menaçant des jugements de Dieu. L'empereur, effrayé de ce langage, rappela Silvère de son exil, et ordonna une nouvelle instruction. Théodora voulut empêcher le retour de Silvère; mais elle s'y prit trop tard, Silvère était déjà en Italie.

« Vigile, craignant d'être chassé, demanda à Bélisaire de lui livrer Silvère; autrement il ne pourrait pas lui donner l'argent promis. Bélisaire eut la faiblesse de céder; Silvère fut livré à Vigile, qui le fit transporter dans l'île de Palmarie, où il mourut de faim et de misère.

« L'argent et l'ambition avaient été le mobile de cette horrible tragédie. Vous voyez, par ce cruel et hideux exemple, ce que peut faire la politique des princes quand elle s'ingère dans les affaires de l'Eglise. Mais vous voyez en même temps à quels excès peut se porter celui qui entre dans le sanctuaire par voie de simonie. Cependant, par une grâce spéciale, le Pape Vigile s'en est préservé; car il faut rendre justice à la dernière partie de sa vie. La mort tragique du Pape Silvère, les miracles opérés à son tombeau, l'avaient fait rentrer en lui-même. Il se soumit à une nouvelle élection, et, protégé par Bélisaire, il devint Pape légitime. Il refusa alors de reconnaître Anthime et de remplir les promesses faites à Théodora, et il expia plus tard ses fautes dans la même ville de Constantinople, où il les avait commises, dans l'affaire des trois chapitres; il mérita même d'être inscrit sur la liste des grands Papes qui ont bien mérité de l'Eglise. Mais il n'est pas moins vrai de dire qu'il était entré par voie de simonie. C'est heureusement le seul exemple que nous offre l'histoire de la papauté des six premiers siècles.

« Je n'oserai pas dire que l'exemple du Pape Vigile n'ait exercé une funeste influence; c'est principalement depuis cette époque que la simonie fit de rapides progrès, surtout en France, où elle devint un vice dominant. Mais le Saint-Siége n'en fut pas atteint; il devint, au contraire, un des plus redoutables adversaires de cette hérésie. »

Après avoir décrit les voies criminelles par lesquelles Vigile obtint le Saint-Siége, il reste à faire voir la manière dont il se comporta durant son pontificat. Il répara d'ailleurs par son zèle pour la foi les fautes qu'il avait pu commettre pour arriver au pontificat. L'empereur Justinien envoya à Rome le patrice Dominique, avec des lettres par lesquelles il témoignait sa défiance à l'égard du Pape et son attachement à la foi. Le Pape Vigile, dans sa réponse, loue hautement la foi de l'empereur, et déclare qu'il n'en a point d'autre que celle de ses prédécesseurs Célestin, Léon, Hormidas, Jean et Agapet; qu'il reçoit les quatre conciles et la lettre de saint Léon, et anathématise tous ceux qui croient le contraire, et en particulier Sévère, Pierre d'Apamée, Anthime, Zoara et Théodose d'Alexandrie; mais que comme ils ont été déjà suffisamment condamnés, il n'a pas cru devoir répondre à la déclaration que Mennas en avait donnée. Enfin, dit Fleury, il prie l'empereur de ne lui envoyer que des personnes catholiques et irréprochables. Il écrivit en même temps au patriarche Mennas une lettre, où il le félicite de ce qu'il exécute ce qu'il avait promis au Pape Agapet Ier à son ordination, c'est-à-dire de recevoir les quatre conciles et d'anathématiser les schismatiques. A la fin de ces deux lettres, outre la souscription du Pape Vigile, était celle du patrice Dominique, datée du 17 septembre 540.

Ayant ensuite reçu une consultation de Profuturus, évêque de Brague en Lusitanie, Vigile, dans sa réponse, parle d'abord des prisciliianistes qui s'abstenaient de la chair par superstition, et termine ainsi : *Nous ne blâmons pas l'abstinence agréable à Dieu; mais nous ne recevons point ceux qui détestent ses créatures.* Il parle de la manière de réconcilier les ariens, à cause des Goths qui dominaient en Espagne et dont il se convertissait toujours quelques-uns. Il dit qu'une église est suffisamment consacrée dès qu'on

y célèbre la Messe, quoiqu'on n'y ait pas jeté de l'eau bénite, et que l'ordre des prières est toujours le même. On voit par cette lettre que l'eau bénite était déjà usitée. Peu après Théodebert, roi des Francs, ayant envoyé des troupes en Italie, à l'occasion de la guerre entre les Romains et les Goths, fit consulter le Pape Vigile par Moderic, son ambassadeur, pour savoir quelle devait être la pénitence de celui qui avait épousé la femme de son frère. Le Pape, outre la réponse qu'il fit au roi, écrivit à saint Césaire d'Arles, qui était dans ses Etats, de s'informer de la nature du fait et de la disposition du pénitent, pour instruire le roi du temps nécessaire à une telle pénitence et le prier d'empêcher de tels désordres à l'avenir. La raison de renvoyer cette affaire à saint Césaire est remarquable : *On doit*, dit le Pape, *commettre aux évêques présents la mesure de la pénitence, afin que l'on puisse aussi accorder l'indulgence, selon la componction du pénitent.* Cette lettre est du 3 mars 538. Saint Césaire étant mort eut pour successeur Auxanius, qui, après son ordination, envoya à Rome le prêtre Jean et le diacre Térède, pour en faire part au Pape Vigile, lui demandant en même temps le pallium. Le Pape, dans sa réponse datée du 18 octobre 543, dit à Auxanius qu'il le faisait son vicaire dans les Gaules et lui donnait pouvoir d'examiner et terminer les différends des évêques, en se faisant assister d'autres évêques en nombre suffisant, à la charge toutefois de renvoyer au Saint-Siége les questions de foi et les causes majeures. Il lui accorde l'usage du pallium, comme le Pape Symmaque l'avait accordé à son prédécesseur. Il écrivit en même temps aux évêques de Gaule, les exhortant à reconnaître Auxanius pour son vicaire et à lui obéir. Ces lettres sont du 2 mai 543. Auxanius mourut peu après, et le Pape Vigile, par deux lettres datées du 23 août 546, l'une aux évêques de Gaule et l'autre à son successeur Aurélien, accorde à ce dernier le même pouvoir aux mêmes conditions.

L'Italie fut livrée aux horreurs de la guerre pendant toute la durée du pontificat de Vigile, c'est-à-dire pendant plus de dix-huit ans, et l'Eglise troublée par des disputes au sujet des trois chapitres. C'était le nom qu'on avait donné à trois sortes d'écrits : savoir, 1° ceux de Théodore de Mopsueste ; 2° la lettre d'Ibas, évêque d'Edesse, à Maris Persan ; 3° l'ouvrage de Théodoret contre les douze anathèmes de saint Cyrille. Un grand nombre de moines demandaient la condamnation de ces trois pièces, comme contenant les erreurs d'Origène. L'empereur Justinien, séduit par Théodore de Cappadoce, et sollicité par les acéphales, donna un édit intitulé : *Confession de foi*, portant condamnation des trois chapitres ; car ce prince, naturellement vain et léger, s'arrogeait de décider sur la doctrine, au lieu d'en laisser le jugement à l'autorité ecclésiastique.

Cet édit causa de grands troubles, parce qu'on obligeait tous les évêques d'y souscrire. On récompensait libéralement ceux qui approuvaient la condamnation des trois chapitres. On déposait et on envoyait en exil ceux qui la refusaient : car ces derniers craignaient par là de donner atteinte au concile de Chalcédoine. Plusieurs s'enfuirent et se cachèrent. Le Pape Vigile eut ordre de l'empereur de venir à Constantinople, mais il n'y arriva que l'année suivante, ayant demeuré longtemps en Sicile. Justinien le reçut avec beaucoup d'honneur; cependant le Pape suspendit pour quatre mois de sa communion Mennas, patriarche de Constantinople, parce qu'il avait souscrit la condamnation des trois chapitres. Il publia aussi une sentence de condamnation contre l'impératrice Théodora et les acéphales ; mais il rabattit ensuite de son zèle et reçut Mennas à sa communion. Cette condescendance ne contenta pas les esprits. On le pressa lui-même de condamner les trois chapitres, et avec tant de violence, qu'il s'écria publiquement dans une assemblée : *Sachez qu'en tenant Vigile captif, vous ne tenez pas Simon Pierre, et que les craintes de l'homme ne me feront pas trahir les devoirs du Pontife.* Cependant il rassembla un concile avec les évêques qui lui étaient unis, au nombre d'environ soixante-dix ; mais, après plusieurs sessions, il clôt le concile, et prie les évêques de donner chacun leur avis par écrit. Il donna lui-même le sien, qu'il nomma jugement, *judicatum*. Il y condamna les trois chapitres, sans préjudice du concile de Chalcédoine, et à la charge que personne ne parlerait plus de cette question, ni de vive voix, ni par écrit. Vigile crut pouvoir user de cette condescendance dans une question de fait, où la foi n'était point intéressée. Cependant il ne contenta personne par cet écrit. Les ennemis des trois chapitres étaient choqués de la clause, sauf l'autorité du concile de Chalcédoine ; et les défenseurs de ces trois pièces étaient indignés de ce que le Pape les avait condamnés. Ces derniers étaient en grand nombre ; car c'étaient tous les évêques d'Afrique, d'Illyrie et de Dalmatie, qui, à ce sujet, se séparèrent de la communion du Pape, et ceux d'Afrique, assemblés en concile, l'excommunièrent. Bien plus, Facundus, évêque africain, qui se trouvait à Constantinople, composa, pour la défense des trois chapitres, son ouvrage qu'il adressa à l'empereur Justinien. C'est le merveilleux qui ait été fait pour ce parti. Il y fait voir que la condamnation des trois chapitres n'est venue que du dépit qu'ont eu les origénistes, ennemis du concile de Chalcédoine, de ce que l'empereur avait condamné Origène ; il prouve enfin qu'il faut reconnaître deux natures en Jésus-Christ.

Aurélien, évêque d'Arles et successeur de saint Césaire, ayant appris cette condamnation des trois chapitres, en écrivit au Pape Vigile ; et le Pape, dans sa réponse, dit qu'il n'avait rien fait contre les décrets de ses prédécesseurs, ni contre les quatre conciles. *Vous donc*, continue-t-il, *qui êtes vicaire du Saint-Siége, avertissez tous les évêques de ne se troubler ni des fausses lettres, ni des fausses*

nouvelles qu'ils pourront recevoir, et d'être assurés que nous gardons inviolablement la foi de nos pères. Quand l'empereur nous aura congédiés, nous vous enverrons un homme pour vous instruire exactement de tout ce que nous n'avons pu faire encore, tant à cause de la rigueur de l'hiver, que de l'état où est l'Italie et que vous n'ignorez pas. Il parle ensuite de la guerre des Goths et ajoute : *Comme nous savons que le roi Childebert a une profonde vénération pour le Saint-Siége, priez-le instamment de prendre soin de l'Eglise, dans une si grande nécessité. Et comme on dit que les Goths sont entrés avec leur roi dans la ville de Rome, qu'il lui écrive de ne rien faire au préjudice de notre Eglise, sous prétexte qu'il est d'une autre religion. Car il est digne d'un roi catholique, comme le vôtre, de défendre de tout son pouvoir la foi et l'Eglise dans laquelle il a été baptisé.* Cette lettre est du 29 avril 550. Le 18 mars précédent, Vigile avait écrit à Valentinien, évêque de Tomi en Syrie sur le même sujet et pour se justifier des calomnies de Rustique et de Sébastien, dont il le prie de ne plus recevoir les lettres, parce qu'il les a déjà séparés de sa communion ; et il les menace de les juger canoniquement, s'ils ne reviennent bientôt à résipiscence.

Il tint parole, et condamna Rustique et Sébastien, par une sentence conçue en forme de lettre, adressée à eux-mêmes. Il parle d'abord à Rustique, et lui dit entre autres choses : *Vous avez demandé vous-même la condamnation des trois chapitres jusqu'à crier en présence des diacres Sapatus et Paul, et de Surgentius, primicier des notaires, que non-seulement nous devions condamner le nom et les écrits de Théodore de Mopsueste, mais que l'on vous ferait plaisir de déterrer ses os, et de les brûler. Notre* JUDICATUM *ayant été prononcé de votre consentement, comme du reste de notre clergé, vous nous avez pressé de le donner promptement à notre frère Mennas, à qui il était adressé. Et comme Surgentius en demandait l'original pour le garder, selon la coutume, vous refusâtes de le lui donner pendant plusieurs jours, jusqu'à ce que vous en eussiez envoyé des copies en Afrique.*

Le samedi saint, jour auquel nous publiâmes notre JUDICATUM*, vous vîntes à l'Eglise, vous fîtes vos fonctions au retour de l'Eglise, vous dîtes à l'évêque Julien que l'on n'avait pu mieux faire. Le lendemain, jour de Pâques, vous fîtes de même, et demeurâtes longtemps dans le même sentiment, exhortant les autres à suivre volontairement notre jugement. Comme les apocrisiaires de l'Eglise d'Antioche nous en demandaient des copies, nous disions qu'ils devaient plutôt les demander à Mennas, à qui nous l'avions adressé; mais vous le demandiez pour eux à haute voix, disant que saint Léon en avait usé ainsi ; que si tout le monde n'en recevait des copies de nous-mêmes, craigniez-vous que dans la suite on ne voulût le cacher. Ayant trouvé l'occasion de quelqu'un qui allait en Sicile, vous vous pressâtes d'envoyer une copie au diacre Pélage, mais il reçut la nôtre auparavant.*

Après tout cela, nous avons appris, par bruit commun, que vous étiez changé, et que vous traitiez secrètement avec les ennemis de l'Eglise, qui combattaient notre JUDICATUM. *Le diacre Paul, qui voulait s'en aller en Italie, ayant appris ce scandale que vous vouliez exciter ici et en Afrique, nous pressa de vous obliger à nous satisfaire publiquement, ou de recevoir la requête qu'il voulait donner contre vous, et qu'il avait entre les mains. Alors vous nous fîtes serment, en touchant les Evangiles, de ne quitter jamais notre service ; nous avons dans nos archives vos paroles qui furent écrites par un notaire. Mais depuis que Sébastien est venu à Constantinople, vous avez conjuré secrètement, et le scandale a éclaté.*

Le Pape s'adresse ensuite à Sebastien. Après quelques autres reproches, il dit: *Vous nous avez prié instamment de vous envoyer au patriarche de Dalmatie; mais étant arrivé à Solone, vous avez pris part aux ordinations illicites qu'a faites l'évêque Honorius. Etant de retour à Constantinople, vous avez loué publiquement notre* JUDICATUM *en présence de tout le clergé, disant qu'il était venu du ciel, et que vous aviez trouvé à Rome les écrits de Théodore de Mopsueste remplis de blasphèmes.*

La fête de Noël étant venue, nous vous avons appelé, et vous avons dit ce que nous avions appris de votre conduite en Dalmatie; et que si Dieu nous fait la grâce de retourner à notre Eglise, nous serons obligé de punir cette faute suivant les canons. Dès lors le reproche de votre conscience vous a fait chercher l'occasion de vous séparer : vous avez toutefois continué de faire les fonctions de diacre, aussi bien que Rustique, et vous avez tous deux mangé à notre table. Vous avez dit aux évêques Jean et Julien : « Je me conforme au jugement du Pape, pourvu qu'il châtie ceux qui y sont contraires. » Et les moines Lampride et Félix, qui n'ont pas voulu recevoir notre JUDICATUM*, étant venus vous trouver, vous leur fîtes dire : « Nous ne pouvons vous voir parce que vous êtes d'un autre parti que nous. » Toutefois, ensuite vous avez communiqué avec eux et d'autres, qui avaient écrit contre le* JUDICATUM*, et par conséquent étaient excommuniés, en vertu de l'acte même : d'où il s'ensuit que vous êtes vous-mêmes excommuniés, suivant les canons. De plus, vous vous êtes attribué l'autorité de prêcher, ce que les personnes de votre ordre n'ont jamais fait sans la permission de l'évêque. Vous avez attaqué le premier concile d'Ephèse et saint Cyrille, et soutenu des blasphèmes avancés contre Notre-Seigneur-Jésus-Christ. Vous avez écrit faussement par toutes les provinces, que nous avons combattu le concile de Chalcédoine. Ainsi ceux qui ne savaient pas votre malice, et recevaient vos écrits comme diacre romain, y ont simplement ajouté foi: d'où il est arrivé que dans quelques lieux on a répandu du sang dans l'Eglise. Vous avez même osé avancer depuis peu, dans un écrit donné à l'empereur, que notre prédécesseur saint Léon a autorisé les erreurs de Théodore de Mopsueste*

Nous avons attendu longtemps avec patience, espérant que vous rentreriez en vous-même. Nous vous avons fait avertir deux fois par les évêques Jean et Julien, le diacre Sapatus, le patrice Cethegus, et par d'autres; mais vous n'avez point voulu nous écouter. Il faut donc en venir enfin à la punition canonique; c'est pourquoi nous vous déclarons, en gémissant, par l'autorité de saint Pierre, que, pour tous ces excès, vous êtes privé de l'honneur et du ministère de diacre, à la charge que, si de notre vivant vous venez à faire pénitence, nous vous accorderons le pardon; mais après notre mort, personne ne pourra vous rétablir. Nous déposons aussi Jean, Géronce, Séverin, Importunus, un autre Jean et Deusdedit, et les privons des fonctions de sous-diacres, notaires et défenseurs. Le moine africain Félix, que l'on dit avoir gouverné le monastère de Gillit, et tous vos complices et adhérents clercs, moines ou laïques, seront compris dans la même condamnation. Telle est la sentence du Pape Vigile contre Rustique et Sébastien, qui leur fut envoyée par trois évêques et cinq clercs.

D'un autre côté, Théodore de Césarée et les Orientaux pressaient vivement Vigile de condamner les trois chapitres, sans faire aucune mention du concile de Chalcédoine, et ils ne lui donnaient aucun repos. Ce Pape dit alors à l'empereur : *Que nos frères les évêques viennent ici de toutes les provinces, cinq ou six de chacune, et nous réglerons paisiblement cette affaire; car je ne pourrais jamais me résoudre à faire seul, et sans le consentement de tous, une chose qui rend douteuse l'autorité du concile de Chalcédoine, et qui scandalise mes frères.* Ainsi il fit promettre à l'empereur que, sans avoir égard à tout ce qui avait été dit ou écrit touchant les trois chapitres, on examinerait ce qu'il fallait faire, dans un concile, avec les evêques d'Afrique et ceux des autres provinces, et que, jusqu'à la décision du concile, personne n'entreprendrait rien au sujet des trois chapitres.

En exécution de ce projet, l'empereur envoya en Afrique et en Illyrie pour faire venir les évêques; mais aucun de l'Illyrie ne voulait venir au concile. Ainsi le Pape retira son *Judicatum*.

Cependant sans avoir égard à la surséance accordée jusqu'au concile général, on recommença à presser le Pape de condamner les trois chapitres avec les Grecs; et, comme il n'en voulait rien faire. Théodore de Césarée fit en sorte que l'édit de la condamnation des trois chapitres fût relu dans le palais en présence de Vigile et de quelques évêques grecs. Le Pape s'en étant plaint, on l'apaisa par des soumissions apparentes. Ensuite Théodore fit publier et afficher l'édit de l'empereur dans l'église de Constantinople, et en d'autres endroits de la ville. Le Pape et Dacius de Milan demandèrent avec instance que l'empereur fit ôter les copies de l'édit qui avaient été affichées, et qu'il attendît, comme on en était convenu, que les évêques latins fussent venus au concile.

On n'eut aucun égard à cette demande, et, malgré les menaces du Pape et les protestations de Dacius, Théodore, avec les évêques de son parti, alla célébrer la Messe dans l'Eglise où l'édit était affiché, ôta des dyptiques le nom de Zoïle, patriarche d'Alexandrie, et mit à sa place le nom d'Apollinaire, intrus dans ce siége. Alors le Pape ne voulut plus communiquer avec les Orientaux, ni même les voir. L'empereur fut tellement irrité contre lui et contre Dacius de Milan, que, pour mettre leur vie en sûreté, ils furent obligés de se réfugier dans des églises. Le Pape se retira à Saint-Pierre, dans le palais d'Hormisdas. On voulut l'en tirer de force, et on envoya, pour cet effet, le préteur destiné à rechercher les voleurs et les meurtriers. Il entra avec quantité de soldats, les épées nues à la main, les arcs bandés. Le Pape se mit sous l'autel, et embrassa les piliers qui le soutenaient. Le préteur en fureur fit prendre par les cheveux les diacres et les autres clercs, pour les éloigner de l'autel; puis, pour en arracher le Pape, il le fit tirer par les pieds, par la barbe et par les cheveux. Le Pape tint ferme, et, comme il était grand et puissant, il rompit quelques piliers de l'autel, en sorte que la sainte Table serait tombée sur lui, si les clercs ne l'avaient soutenue. Le peuple, qui était accouru au bruit, et quelques-uns même des soldats, touchés de compassion, commencèrent à crier, et le préteur, craignant la fureur du peuple, fut contraint de se retirer.

Ce fut après cette violence que le Pape dressa une sentence contre Théodore, où il lui reproche que, depuis qu'il est évêque de Césarée, il n'a pas résidé un an dans son Eglise, mais qu'il n'a cessé d'exciter des troubles par son crédit; et, après avoir marqué qu'il l'a séparé de la communion du Saint-Siége, il le prive de l'épiscopat et de la communion de l'Eglise catholique, lui ordonnant de ne plus songer qu'à faire pénitence. A l'égard de Mennas de Constantinople et des évêques complices de Théodore, il les suspend seulement de la communion, jusqu'à ce qu'ils satisfassent. Il ne voulut pas encore publier cette sentence, pour donner le temps à l'empereur de révoquer ce qu'il avait fait. On lui dit ensuite que, s'il ne voulait recevoir les serments qu'on lui offrait, on le tirerait par force de l'église de Saint-Pierre: ce qui l'obligea de donner un mémoire de ce qu'il désirait qu'on lui promît. Mais enfin, les officiers que l'empereur envoya, ayant mis la formule des serments sur l'autel et sur les balustres qui environnaient les reliques de Saint-Pierre, le Pape retourna au palais de Placidie où il demeurait auparavant. Ces serments furent mal observés, et le Pape reçut encore plusieurs mauvais traitements. Il s'en plaignit aux officiers que l'empereur lui envoyait souvent et les somma jusqu'à trois fois, de vive voix, et par écrit, d'observer les serments qu'ils lui avaient faits; mais il était plus maltraité de jour en jour.

Enfin, il s'aperçut peu de temps après que le palais de Placidie était environné de gardes.

Dans cette extrémité, il s'enfuit pendant la nuit avec beaucoup de peine et de péril. Etant sorti de Constantinople, il se réfugia dans l'Eglise de Saint-Euphémie de Chalcédoine, il y tomba dangereusement malade, et l'empereur lui envoya dire de revenir à Constantinople dès qu'il serait rétabli; mais Vigile exigea, avant tout, que Théodore et ceux de son parti fissent une entière satisfaction. Ils lui adressèrent donc une profession de foi où ils déclarent que, pour conserver l'unité ecclésiastique, ils reçoivent les quatre conciles généraux de Nicée, de Constantinople, d'Ephèse et de Chalcédoine, et promettent de suivre inviolablement tout ce qui a été décidé du consentement des légats, par lesquels les Papes y ont présidé, chacun en leur temps. Cette profession de foi ayant satisfait le Pape, il retourna à Constantinople. Il demanda à l'empereur que le concile où l'on devait examiner l'affaire des trois chapitres fût tenu en Italie, et que les évêques d'Occident y fussent appelés. Il ne put l'obtenir, et l'on convint seulement que les évêques, tant grecs que latins, qui se trouveraient à Constantinople, conféreraient en nombre égal sur les trois chapitres.

Malgré cette convention, les Orientaux commencèrent à tenir le concile le 4 mai 553, dans la salle de la cathédrale à Constantinople. Cependant le Pape Vigile, voulant exécuter la promesse qu'il avait faite de donner son avis séparément, dressa un décret que l'on nomma *Constitutum*, pour le distinguer du *Judicatum*. Il est adressé à l'empereur, et commence par les deux professions de foi qui lui avaient été données par Mennas. Ensuite il dit que, comme on ne lui a pas tenu parole, pour faire assembler en nombre égal les évêques des deux partis d'Orient et d'Occident, et qu'au contraire on l'a pressé de donner sa réponse sur les trois chapitres, il a demandé un délai de vingt jours, à cause de son indisposition. *Nous avons donc*, continue-t-il, *examiné les actes des conciles, les décrets des Papes nos prédécesseurs, et les autres pièces nécessaires. Nous avons aussi vu un volume, qui nous a été présenté de votre part, par Bénigne, évêque d'Héraclée, plein de blasphèmes exécrables et de dogmes contraires à la foi catholique, que nous avons condamné comme il suit.* Il rapporte soixante articles tirés des écrits de Théodore de Mopsueste, mais sans coter les ouvrages; ce sont à peu près les mêmes que les soixante et un premiers qui furent proposés dans le concile; sur chacun de ces articles le Pape en explique le mauvais sens, et le condamne avec anathème.

Après avoir ainsi rejeté les erreurs attribuées à Théodore, il défend, sous peine d'anathème, d'en prendre occasion d'injurier les Pères et les docteurs de l'Eglise. *Et parce que ces articles*, ajoute-t-il, *portent le nom de Théodore de Mopsueste, nous avons examiné ce que les Pères ont dit de lui; nous avons trouvé que saint Cyrille écrit à Jean d'Antioche que le concile d'Ephèse, condamnant le symbole attribué à Théodore, n'a point fait mention de lui par discrétion; ce que nous avons vérifié dans le concile même. Sur quoi saint Cyrille ajoute qu'il ne faut point insulter aux morts. Proclus de Constantinople a parlé de même au sujet de Théodore, et a condamné les erreurs qui lui étaient attribuées, sans le nommer. Nous ne trouvons rien non plus dans le concile de Chalcédoine contre la mémoire de Théodore de Mopsueste, quoique ce concile fasse mention de la lettre de Jean d'Antioche à l'empereur Théodose, où il dit qu'il ne faut point condamner Théodore après sa mort.*

Ensuite, nous avons examiné si nos prédécesseurs ont ordonné quelque chose contre les morts qui n'ont point été condamnés de leur vivant; nous avons trouvé des autorités contraires de Léon et de Gélase. On a aussi observé la même règle à l'égard de Jean et de Flavien, de Constantinople, qui, bien que chassés de leur vivant, n'ont point été tenus pour condamnés. Eusèbe rapporte dans son histoire, que Denys d'Alexandrie ne voulut point condamner Népos, bien que millenaire, parce qu'il était mort. Tout cela considéré, nous n'osons condamner Théodore de Mopsueste, et ne permettons à personne de le condamner.

Quant aux prétendus écrits de Théodoret, nous nous étonnons que l'on puisse reprocher quelque chose à un évêque qui s'était présenté, il y a plus de cent ans, au jugement du concile de Chalcédoine, et qui y souscrivit sans hésiter, aussi bien qu'aux lettres de saint Léon. Quoique Dioscore et les Egyptiens dissent alors qu'il était hérétique, nos Pères néanmoins, après l'avoir soigneusement examiné, n'exigèrent autre chose de lui, sinon qu'il anathématisât Nestorius et sa doctrine : ce qu'il fit tout haut en présence de tout le concile.

Après quoi on ne peut condamner sous son nom des dogmes nestoriens, sans accuser de mensonge ou de dissimulation les Pères de Chalcédoine. Et il ne faut pas croire qu'ils aient ignoré l'injustice qu'il avait faite à saint Cyrille, en attaquant ses douze chapitres; mais ils ont suivi l'exemple de saint Cyrille même, qui, pour l'amour de la paix, passa sous silence tout ce que les Orientaux avaient écrit contre lui, vu principalement, que Théodoret ayant reconnu les vrais sentiments de saint Cyrille, par ses lettres lues dans le concile de Chalcédoine, loua la doctrine de celui qu'il avait faussement soupçonné de se tromper. C'est pourquoi nous défendons, à qui que ce soit, de rien avancer au préjudice de la mémoire de Théodoret; mais, en conservant le respect dû à sa personne, nous condamnons tous les écrits qui portent son nom, et qui sont conformes aux erreurs de Nestorius ou de quelque autre hérétique. Ensuite le Pape Vigile prononce cinq anathèmes contre les erreurs que l'on relevait dans les écrits de Théodoret, puis il continue :

Quant à la lettre d'Ibas, nous voyons par les actes du concile de Chalcédoine que, sur la lecture des pièces, et particulièrement de cette lettre, Ibas fut déclaré innocent et ca-

tholique. La lettre même fut déclarée orthodoxe, parce qu'elle embrasse la foi sur laquelle saint Cyrille se réconcilia avec Jean d'Antioche et les Orientaux. Mais les Pères du concile n'approuvèrent pas pour cela ce que cette lettre contient d'injurieux à saint Cyrille. Ibas lui-même le rétracta, puisqu'il déclara nettement qu'il recevait la décision du concile d'Ephèse. Il avait rejeté les douze chapitres de saint Cyrille, parce que, les entendant mal, il croyait qu'ils ôtaient la distinction des natures; quand il en a compris l'explication, il les a reçus. Dioscore et Eutychès louaient saint Cyrille, parce qu'en le prenant mal, ils croyaient y trouver leurs hérésies; au contraire, Ibas le blâmait en croyant y voir la même erreur; en cela il était catholique, et c'est pour cela qu'il fut déposé au faux concile d'Ephèse, et rétabli au concile de Chalcédoine. C'est pourquoi nous ordonnons que le jugement du concile de Chalcédoine subsiste à l'égard de la lettre d'Ibas, comme à l'égard de tout le reste. Enfin, pour montrer, en général, combien doit être inviolable l'autorité du concile de Chalcédoine, le Pape Vigile rapporte plusieurs extraits des lettres de saint Léon et de Simplicius; il révoque même son *Judicatum*, en ce qui concerne les trois chapitres. Il conclut en défendant, à qui que ce soit, de rien décider de contraire. Tel est le *Constitutum* du Pape Vigile. Seize évêques y souscrivirent avec lui, et trois diacres de l'Eglise romaine. Mais il n'eut aucun effet, quelque sage que paraisse le tempérament que ce Pape y avait pris, de condamner les erreurs en épargnant les personnes.

Cependant les Pères du concile de Constantinople ayant prononcé la condamnation des trois chapitres, le Pape, après bien des hésitations, se rendit enfin à leur avis, et, six mois après, il écrivit une lettre au patriarche Eutychius, où il dit qu'on ne doit point avoir de honte de se rétracter quand on reconnaît la vérité, et il apporte l'exemple de saint Augustin. Il ajoute qu'ayant mieux examiné l'affaire des trois chapitres, il les trouve condamnables. Il rapporte les principales erreurs de Mopsueste, de Théodoret et d'Ibas, et conclut en disant : *Nous faisons savoir à toute l'Eglise catholique que nous condamnons et anathématisons, comme tous les autres hérétiques, Théodore de Mopsueste et ses écrits impies; les écrits de Théodoret contre saint Cyrille et contre le concile d'Ephèse; et pour Théodore et Nestorius, la lettre à Maris Persan, que l'on dit être d'Ibas. Nous soumettons au même anathème quiconque croira que l'on doit défendre ou soutenir les trois chapitres. Nous reconnaissons pour nos frères et nos collègues tous ceux qui les ont condamnés, et nous cassons par cet écrit tout ce qui a été fait par nous ou par d'autres pour la défense des trois chapitres.* Cette lettre du Pape Vigile est du 8 décembre 553, et l'original grec en est perdu; mais nous avons en latin une *Constitution* plus ample, donnée trois mois après. Il y reconnaît, de même que le cinquième concile général, que la lettre de saint Léon n'a été approuvée, au concile de Chalcédoine, qu'après avoir été examinée et trouvée conforme aux trois conciles précédents. Vigile, après avoir ainsi satisfait l'empereur Justinien, obtint de lui une grande *Constitution* en faveur de l'Italie, portant, entre autres choses, confirmation de toutes les donations faites aux Romains par Athalaric Amalasonte, et révocation de celle de Totila. Elle déclare aussi nuls les mariages faits avec les vierges consacrées à Dieu. Vigile eut alors la liberté de retourner à Rome. Etant parti de Constantinople, il fut attaqué, dans son voyage, des violentes douleurs de la pierre, et obligé de s'arrêter à Syracuse en Sicile; il y mourut le 10 janvier 555, après avoir tenu le Saint-Siége 18 ans et demi. Son corps fut rapporté à Rome et enterré à Saint-Marcel.

« Vigile, » dit le P. Doucin, « trouva dans la papauté tout ce qu'il avait mérité en la recherchant : beaucoup de maux, très-peu de gloire, et nulle compassion. »

« On a souvent reproché au Pape Vigile, » dit l'abbé Receveur, « ses variations dans l'affaire des trois chapitres; mais si l'on se reporte aux circonstances où il s'est trouvé, on reconnaîtra sans peine que toutes les critiques faites à ce sujet n'ont aucun fondement. Il est certain que les trois chapitres étaient réellement condamnables, et le Pape Vigile n'a jamais soutenu ni encore moins défini le contraire. Mais ce qu'ils contenaient de répréhensible offrait-il assez de danger pour qu'il fût nécessaire ou expédient de prononcer contre ces écrits une condamnation dont s'était abstenu le concile de Chalcédoine, et de flétrir ainsi la mémoire de leurs auteurs, morts dans la communion de l'Eglise? C'était une question d'opportunité qui pouvait recevoir des solutions différentes selon les circonstances. Vigile, appelé à Constantinople par Justinien, et forcé de partir malgré lui par Bélisaire, ne vit d'abord dans l'affaire des trois chapitres qu'une intrigue insidieuse, imaginée par les acéphales contre le concile de Chalcédoine, et une coupable entreprise sur les droits de l'Eglise par l'autorité temporelle, qui osait décider souverainement des questions graves et délicates sur lesquelles ni les conciles ni le Saint-Siége n'avaient rien prononcé. On conçoit donc que ce motif, assurément bien fondé, dut l'engager à séparer de sa communion les évêques qui avaient eu la faiblesse de souscrire à l'édit de l'empereur. Mais, bientôt après, voyant l'opiniâtre entêtement de Justinien, l'obséquieuse servilité de quelques évêques, et les troubles dont l'Eglise d'Orient était agitée, il crut pouvoir remédier au mal en condamnant lui-même les trois chapitres, avec défense de remuer davantage cette question, et sous la réserve expresse de l'autorité inviolable du concile de Chalcédoine, afin d'ôter ainsi aux acéphales tout moyen d'abuser de cette condamnation. Toutefois, son jugement plein de sagesse n'eut pas

l'effet qu'il en espérait. Justinien et les acéphales voulaient une condamnation pure et simple, sans aucune mention du concile de Chalcédoine. Le Pape s'y refusa avec une constante fermeté qui déjoua les projets des sectaires, et les Orientaux prirent le parti de reconnaître solennellement l'autorité de ce concile, avant de rien prononcer sur les trois chapitres. D'un autre côté la décision du Pape souleva en Occident de vives et nombreuses réclamations. Il jugea donc expédient de la retirer, et de faire convoquer un concile où la question serait examinée par un certain nombre d'évêques de toutes les provinces, et terminée par un jugement commun qui rétablirait la paix et l'union entre les Eglises. Il persista constamment dans cette détermination, et ce fut la source des persécutions exercées contre lui. Quand ensuite les Orientaux, pressés par Justinien, résolurent de tenir un concile en l'absence des évêques d'Occident, le Pape refusa d'y assister; et craignant qu'une décision trop absolue, telle que la voulait Justinien, ne servît à perpétuer les divisions, il voulut la prévenir par une constitution rédigée avec tant de ménagements qu'elle devait tout à la fois calmer les inquiétudes des Occidentaux relativement au concile de Chalcédoine, et satisfaire les ennemis des trois chapitres. Enfin, quand il vit que la décision du concile de Constantinople était reçue de tout l'Orient et que l'opiniâtreté de Justinien ne permettait plus d'en espérer la révocation, il ne lui resta plus d'autre parti à prendre, pour conserver la paix de l'Eglise et prévenir un schisme déplorable, que de confirmer, par son autorité, la décision orthodoxe du concile pour la faire recevoir par les Eglises de l'Occident. »

VITALIEN (Saint), soixante-seizième Pape et successeur de saint Eugène Ier, fut le contemporain des empereurs Constant II, Constantin Pogonat, et des rois de France Clovis II, Clotaire III, Théodoric et Chilpéric II. — Saint Vitalien était originaire de Segnia, en Campanie, et fils d'Anastase. Il fut élu le 30 juillet 657 et il envoya, selon la coutume, des légats à Constantinople, pour faire part de son élection à l'empereur Constant et au patriarche Pierre. L'empereur les reçut, renouvela les priviléges de l'Eglise, et envoya à Saint-Pierre, par les légats du Pape, un livre des Evangiles, couvert d'or et orné de pierres précieuses d'une grandeur extraordinaire. Le patriarche, dans sa réponse à la lettre du Pape, semblait témoigner une grande union avec lui; mais sa lettre contenait divers passages des Pères, tronqués exprès pour établir l'unité de volonté et d'opération en Jésus-Christ. Nous n'avons plus la réponse de Vitalien à la lettre du patriarche. Du reste, les actions de ce Pape sont restées dans une grande obscurité. Il envoya des missionnaires dans la Grande Bretagne, et sacra, en 667, saint Théodore pour le siége de Cantorbéry. Ce Pontife, aussi savant que pieux, gouverna l'Eglise avec zèle et fermeté. Il tint, en 667, un concile à Rome où Jean, évêque de Lappe, qui avait été condamné par un concile de l'île de Crète, fut absous. C'est de son temps que commença l'usage des orgues dans les églises. Saint Vitalien mourut le 27 janvier 672, après 14 ans et environ 6 mois de pontificat. Il fut enterré à Saint-Pierre, et le Saint-Siége vaqua deux mois et treize jours, après lesquels on élut pour lui succéder Adéodat que plusieurs, en traduisant son nom, appellent Dieudonné.

Z

ZACHARIE (Saint), quatre-vingt-onzième Pape, fut élu le 28 novembre 741, et tint le Saint-Siége 10 ans 3 mois et 13 jours. — Grec de naissance, Zacharie fut élevé avec un grand soin dans la piété et les sciences, et, après la mort de Grégoire III, il fut choisi pour lui succéder. On avait besoin d'un homme qui eût la prudence et la modération nécessaires pour rétablir les affaires de l'Eglise et de l'Etat en Italie. C'est ce qu'on trouvait dans le prêtre Zacharie, dont on connaissait la vertu et la capacité. L'innocence de sa vie et l'intégrité de ses mœurs étaient accompagnées d'une bonté naturelle et d'une douceur qui charmaient tout le monde : « Homme d'une bonté incomparable, » dit Anastase; « le vrai père du clergé et de tout le peuple romain; aussi prompt à pardonner que lent à punir; ne voulant triompher de ses ennemis qu'en les forçant au repentir par la continuité de ses bienfaits; et possédant, au souverain degré, l'art des expédients et des ressources, le talent de s'insinuer dans les esprits, de se faire tout à tous et de gagner jusqu'à ses plus opiniâtres persécuteurs. »

On était alors dans des circonstances bien tristes. La ville de Rome était dans les alarmes au sujet des Lombards. Luitprand, qui régnait sur ces barbares en Italie, était indisposé contre les Romains. Constantin Copronyme était irrité contre les peuples d'Italie, et s'était déclaré contre le culte des images. Zacharie, résolu de s'exposer à tout pour le salut de son peuple, envoya d'abord un nonce, avec des lettres pleines de bonté, au roi Luitprand. Ce prince en fut si touché, qu'il résolut d'acquiescer à tout ce qui serait proposé de sa part. Zacharie profita de ces heureuses dispositions. Il alla lui-même, accompagné des principaux de son clergé, trouver Luitprand à Terni, en Ombrie. Ce roi le reçut avec les plus grands honneurs; il fit avec lui un traité de paix, et rendit au Saint-Siége les villes qu'il avait prises sur les terres de l'Eglise. Plus tard il envoya

une ambassade à Rachis, successeur de Luitprand et roi des Lombards, et stipula avec lui une paix de vingt ans, *en vertu de laquelle toute l'Italie fut tranquille.*

Entre les circonstances les plus glorieuses de son pontificat, on compte le renoncement que deux princes firent au monde. Le premier fut Carloman, maire du palais d'Austrasie, fils de Charles Martel, et frère aîné de Pépin qui fut peu de temps après élu roi de France. Ce prince, qui portait le titre de duc des Français, et qui partageait avec son frère toute la puissance royale, renonça au siècle tout d'un coup, vint à Rome recevoir la tonsure des mains du saint Pape, se retira dans le mont Soracte où il bâtit un monastère, et passa ensuite au mont Cassin où il embrassa la règle de Saint-Benoît. L'autre prince fut Rachis, roi des Lombards, qui fut si sincèrement converti à Dieu, qu'il descendit du trône, et se réduisit à l'état d'une vie privée pour mieux servir Dieu.

Ce fut vers ce même temps que Pépin, qui était le maître de la France sous l'ombre et le nom de Childéric III, envoya à Rome Burchard, évêque de Wurtsbourg, en Franconie, et son chapelain Fulrad, abbé de Saint-Denis, pour consulter le Pape sur le dessein qu'avaient les Français, ou plutôt qu'il leur avait inspiré, de lui mettre la couronne sur la tête. Zacharie, bien aise de procurer une puissante protection au Saint-Siége contre les Lombards, avec lesquels les Romains ne pouvaient être en sûreté, approuva le choix des Français, et exhorta même secrètement Pépin à ne pas refuser une couronne que la Providence paraissait lui destiner. Dans sa réponse, il ne parla ni de déposer Childéric, ni d'élire Pépin; mais il leur manda que le mieux était que celui qui avait toute la puissance fût roi. Pépin ne manqua pas de faire valoir cette réponse du Pape, dont la sainteté était en vénération dans la France. Chacun la prit pour une approbation, et Pépin se fit sacrer l'année suivante, à Soissons, par saint Boniface.

Cet apôtre de l'Allemagne, ayant appris l'élection du Pape Zacharie, lui écrivit, témoignant sa soumission au Saint-Siége, consultant le Pape sur plusieurs points de la discipline et le priant d'approuver l'érection de trois nouveaux évêchés en Germanie. Le Pape Zacharie par sa réponse approuva l'établissement des trois nouveaux évêchés, avertissant toutefois saint Boniface de se souvenir des canons qui défendent d'en ériger dans les lieux trop petits. Il ordonna que l'on tînt un concile suivant le désir de Carloman. *Car*, ajoute-t-il, *c'est le seul moyen de connaître le sacerdoce, et ce que font ceux qui portent le nom d'évêques*. Ensuite, répondant aux consultations de Boniface, il déclare que dans ce concile futur on doit interdire toutes fonctions aux évêques, aux prêtres et aux diacres qui seront tombés dans l'adultère, qui auront répandu le sang de Chrétiens ou des païens, ou péché de quelque autre manière contre les canons.

Le Pape Grégoire III avait promis à Boniface de désigner un certain prêtre pour son successeur. Boniface avait consulté sur cette difficulté le Pape Zacharie, qui lui répond : *Nous ne pouvons souffrir que de votre vivant on élise un évêque à votre place, cela est contraire à toutes les règles. Priez Dieu pendant votre vie qu'il vous donne un digne successeur, et, à l'heure de votre mort, vous pourrez le désigner en présence de tout le monde, afin qu'il vienne ici pour être ordonné : nous vous accordons en cela ce que nous n'accordons à aucun autre.*

Un laïque de grande autorité était venu trouver saint Boniface, et lui avait dit qu'il avait obtenu une permission du Pape Grégoire d'épouser la veuve de son oncle, qui d'ailleurs était sa parente au troisième degré, et avant son mariage avait fait vœu de chasteté et porté le voile. Ayant consulté le Pape Zacharie, il lui répond sur cet article : *Dieu nous garde de croire que notre prédécesseur ait accordé une telle permission : Il ne vient rien du Saint-Siége qui soit contraire aux saints canons.*

Quant aux superstitions du premier jour de janvier, dit-il, *aux augures, caractères, enchantements et telles autres observances païennes que vous dites se pratiquer à Rome près de l'église de Saint-Pierre, sachez que nous les jugeons détestables avec tous les Chrétiens; et, parce qu'elles se renouvelaient, du jour que nous tenons la place du saint apôtre, nous les avons toutes retranchées, comme avait fait le Pape Grégoire notre prédécesseur par une constitution dont nous vous envoyons copie.*

Il y a, disait saint Boniface, des évêques et des prêtres de la nation des Francs plongés dans l'adultère et la débauche, comme il paraît par les enfants qu'ils ont depuis leur ordination. Ils ont été à Rome, et soutiennent que le Pape leur a permis d'exercer leurs fonctions. Nous leur soutenons, au contraire, que nous n'avons jamais ouï dire que le Saint-Siége ait jugé contre les canons. *Ne croyez pas*, dit le Pape Zacharie, *qu'ils aient obtenu la permission qu'ils prétendent, mais punissez-les selon les canons : car nous ne voulons point que vous fassiez autre chose que ce qu'ils ordonnent, et que vous avez appris de ce siége apostolique. Il ne nous convient d'enseigner que ce que nous avons appris des Pères.*

S'il arrive quelque chose de nouveau, ne craignez point de nous en avertir, nous vous répondrons aussitôt pour y remédier : car vous devez savoir, mon très-cher frère, que nous vous portons dans notre cœur, en sorte que nous désirons tous les jours de vous voir. Au reste, prenez courage, et travaillez à l'œuvre où Dieu vous a appelé; une grande récompense vous attend; et tout pécheur que nous sommes, nous ne cessons de prier Dieu qu'il achève en vous ce qu'il a commencé, et que saint Pierre coopère avec vous. Cette lettre est datée du premier avril 743.

Dans une seconde lettre à saint Boniface le Pape Zacharie se justifie sur deux plaintes que l'on faisait de lui. *On nous accuse*,

dit-il, *de commettre une simonie en obligeant ceux à qui nous accordons le pallium à nous donner de l'argent. Dieu nous en garde! Personne n'a rien pris pour les trois palliums que vous avez demandés. Nous avons aussi donné gratis les lettres émanées de notre secrétairerie pour votre confirmation et votre instruction. Anathème à quiconque sera assez hardi pour vendre le nom du Saint-Eprit !*

Vous nous avez mandé par d'autres lettres que vous avez trouvé en Bavière un faux évêque qui se prétendait ordonné par nous : vous avez bien fait de ne pas le croire, car il vous a dit faux; nous vous commandons, par l'autorité de saint Pierre, de ne point souffrir l'exercice du sacré ministère à quiconque s'écarte de nous. Vous nous avez demandé si vous deviez avoir droit de prêcher dans la province de Bavière, ce que notre prédécesseur vous a accordé : loin de diminuer le pouvoir qu'il vous a donné, nous l'augmentons; en sorte que, tant que vous vivrez, vous corrigiez, par notre autorité, tous ceux que vous trouverez errer contre la foi ou les canons, non-seulement en Bavière, mais par toutes les Gaules.

Les dates de ces lettres montrent que le Pape se reconnaissait toujours sujet à l'empereur de Constantinople. Aussi Zacharie, au commencement de son pontificat, envoya suivant la coutume sa lettre synodique portant sa confession de foi, accompagnée d'une lettre à l'empereur Constantin. Mais ses légats, arrivant à Constantinople, trouvèrent Artabase en possession du palais. Cependant en Italie le Pape travaillait pour le service de l'Empire. L'été de l'an 743, la province de Ravenne étant prise par le roi Luitprand, qui se préparait même à marcher pour assiéger la ville, l'exarque Eutychius avec Jean, archevêque de Ravenne, tout le peuple de la même ville et celui de la Pentapole et d'Emilie écrivirent au Pape pour le prier de venir à leur secours. Il envoya au roi des légats avec des présents ; mais n'ayant rien obtenu, il alla lui-même à Ravenne.

Quand il arriva le peuple sortit pour le recevoir, en criant : « Béni soit notre pasteur qui a laissé ses ouailles, et est venu nous délivrer, nous qui allions périr » ! Le Pape, étant à Ravenne, envoya prévenir le roi Luitprand qu'il allait lui-même le trouver. Le roi ne voulait point le recevoir ; mais le Pape, méprisant tout danger, sortit de Ravenne, et arriva sur le Pô, le vendredi 28 juin. Le roi l'envoya recevoir par des seigneurs qui l'amenèrent à Pavie : mais comme c'était la veille de saint Pierre, il alla d'abord à l'église de ce saint, nommée au ciel d'or, et y fit la prière de None. Le lendemain, il y célébra la Messe à la prière du roi, et mangea avec lui. Le Pape le pria de ne plus envoyer ses troupes dans la province de Ravenne, et de lui rendre les villes qu'il lui avait prises, particulièrement Cesène. Le roi résista longtemps, mais enfin il consentit à rendre à Ravenne tout le territoire qu'elle avait auparavant, et les deux tiers du territoire de Cesène ; gardant pour caution l'autre tiers et la ville jusqu'au 1er juin de l'année suivante, afin que ses ambassadeurs eussent le temps de revenir à Constantinople. Après la restitution de ces places, le Pape revint à Rome.

Quelque temps après, le Pape Zacharie tint un concile à Rome dans l'église de Saint-Pierre avec quarante évêques, tous d'Italie, vingt-deux prêtres et six diacres, et tout le clergé de Rome. Ce concile fit quinze canons, la plupart touchant la vie cléricale et les mariages illicites. Il est défendu aux évêques et aux clercs de loger avec des femmes, de porter des habits séculiers et de grands cheveux. L'évêque, le prêtre ou le sous-diacre venant de célébrer la Messe ne doit point porter de bâton ni avoir la tête couverte ; l'évêque ou le prêtre ayant dit l'oraison ne doit point faire achever la Messe par un autre, mais continuer jusqu'à la fin. On ne fera les ordinations qu'aux Quatre-temps. Les clercs ne plaideront point devant les juges séculiers, leurs différends seront jugés par l'évêque, ceux des évêques par le Pape, ce qu'il faut entendre des évêques d'Italie. Ce sont les canons les plus remarquables de ce concile.

Zacharie tint à Rome un second concile, le 25 octobre 745. Il y présidait ; sept évêques des environs de Rome, dix-sept prêtres, les diacres et le reste du clergé étaient présents. Le concile était réuni dans la maison patriarcale de Latran, à la basilique de Théodoret ; les Evangiles étaient au milieu de l'assemblée. Grégoire, notaire régionaire et nomenclateur, ouvrit la session en disant : « Le vénérable prêtre Deneard, légat du très-saint archevêque Boniface, de la province de Germanie, est à la porte, et demande à entrer : qu'ordonnez-vous ? » On le fit entrer, et il dit : « Seigneur, l'évêque Boniface mon maître, ayant, suivant vos ordres, assemblé un concile dans la province de France, y a privé du sacerdoce les faux évêques Adalbert et Clément, et les a fait mettre en prison avec l'autorité des princes. Ils demeurent impénitents et continuent à séduire le peuple. Je vous présente cette lettre, et vous prie de la faire lire devant le saint concile. »

Théophane, notaire régionaire et saccellaire, lut la lettre de saint Boniface, après quoi le Pape Zacharie dit : *Vous avez entendu ce qui a été lu de ces impies qui se préfèrent aux apôtres.* Les évêques et les prêtres dirent : « Ce sont des ministres de Satan et des précurseurs de l'Antechrist. Quel est le saint qui a jamais donné pour reliques au peuple de ses cheveux ou de ses ongles, comme Adalbert ? » Comme il était un peu tard, le Pape remit à une autre fois l'examen de leur vie et de leurs actes.

Dans la seconde session, le Pape demanda au prêtre Deneard la Vie d'Adalbert et les autres écrits qu'il avait en main. On lut d'abord la Vie, qui, après un titre magnifique, commençait ainsi : « Il est né de parents simples, et a été couronné de la grâce de Dieu ; car avant sa très-heureuse naissance,

sa mère crut voir un veau qui sortait de son côté droit, et qui signifiait la grâce qu'il avait déjà reçue. » On n'inséra que ce commencement dans les actes du concile, mais la Vie y fut lue tout entière. Après cette lecture, le Pape Zacharie demanda : *Que dites-vous de ces blasphèmes, mes très-saints frères?* Epiphane, évêque, répondit : « Certes, Votre Sainteté a été inspirée de Dieu d'avertir notre frère Boniface et les princes des Français, pour faire assembler un concile après un temps si long, et vous informer de ces schismes et de ces blasphèmes. »

Le Pape demanda à Deneard s'il avait encore quelque pièce à faire lire. « Voici, » dit-il, « la lettre dont il se servait, et qu'il publiait être de Jésus-Christ, descendu du ciel. » On la lut avec son titre ainsi conçu : « Au nom de Dieu, ici commence la lettre de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui est tombée à Jérusalem, a été trouvée par l'archange saint Michel à la porte d'Ephrem, lue et copiée par un prêtre nommé Icoré, qui l'a envoyée à la ville de Jérémie à un autre prêtre nommé Talasius, qui l'a envoyée au prêtre Léoban; celui-ci l'a envoyée à la ville de Verfanie, où elle a été reçue par le prêtre Macruis, qui l'a envoyée à la montagne de l'archange saint Michel, et la lettre est arrivée par les mains d'un ange à la ville de Rome, au sépulcre de saint Pierre, où sont les clefs du royaume des cieux, et les douze prêtres qui sont à Rome ont fait des veilles de trois jours, avec des jeûnes et des prières jour et nuit. »

Les actes n'en rapportent pas davantage; mais la lettre fut lue tout entière. Après cette lecture, le Pape Zacharie dit : *Assurément, mes frères, cet Adalbert a perdu le sens; et tous ceux qui reçoivent cette lettre ont aussi peu de jugement que des enfants; mais de peur que des esprits faibles n'y soient encore trompés, nous ne pouvons laisser cette affaire sans examen.* Les évêques en convinrent, et le reste fut remis à une autre session, qui fut la troisième.

Le prêtre Deneard y présenta une oraison composée par Adalbert, qui commençait ainsi : « Seigneur Jésus-Christ, alpha et omega, qui êtes assis sur le trône souverain, sur les chérubins et les séraphins, je vous prie et vous conjure, ange Uriel, ange Raguel, ange Tubuci, ange Michael, ange Inias, ange Tubuas, ange Sabaoth, ange Simiel. » Après que l'oraison eut été lue tout entière, le Pape Zacharie s'écria : *Que dites-vous à cela, mes très-chers frères?* Les évêques et les prêtres répondirent : « Qu'y a-t-il à faire, sinon à brûler ces écrits et à anathématiser leurs auteurs? Ces noms, hors celui de Michel, ne sont pas des noms d'anges, mais des démons. » Le Pape Zacharie dit : *Vous avez raison de condamner au feu tous les écrits d'Adalbert; mais il est à propos de les garder dans nos archives pour sa confusion éternelle. Il faut maintenant les juger l'un et l'autre.* Le conseil prononça sa sentence contre Adalbert et Clément, les déposa du sacerdoce, avec anathème contre eux et leurs sectateurs, s'ils persistaient dans leurs erreurs. Le Pape souscrivit avec tous les évêques et les prêtres. Les trois séances de ce concile portent la même date, comme ayant été tenues le même jour.

Le Pape Zacharie envoya les Actes du concile à saint Boniface, avec une grande lettre datée du dernier jour d'octobre 745, qui sert de réponse à trois lettres de saint Boniface. Sur la première, le Pape le console et l'encourage au sujet des oppositions des mauvais Chrétiens et des incursions des infidèles. *Rome même*, dit-il, *a été déjà plusieurs fois ravagée pour ses péchés*, *mais Dieu a bien voulu la consoler*. Ensuite le Pape approuve le concile qui venait d'être tenu, et la résolution des princes français pour ériger un siége métropolitain à Boniface sur la frontière des païens.

Pepin avait envoyé à Rome le prêtre Ardobane, du consentement des évêques, des abbés et des seigneurs, pour consulter le Pape Zacharie sur plusieurs points de discipline qui se rapportaient à trois chefs principaux, l'ordre épiscopal, la pénitence des homicides, et les conjonctions illicites. Les seigneurs français envoyèrent aussi vers le Pape, pour lui donner avis du choix qu'ils avaient fait de Mayence pour être métropole; et saint Boniface lui écrivit par saint Burchard, évêque de Visbourg, qui allait à Rome, se plaignant du prêtre Virgile, qui ayant rapporté de Rome une réponse favorable concernant le baptême administré en mots barbares, s'était vanté, à son retour, que le Pape l'avait renvoyé pour succéder au premier mourant des quatre évêques que saint Boniface avait établis en Bavière; qu'il semait la division entre Boniface et le duc Odilon, et qu'il enseignait quelques erreurs Tout cela paraît par les réponses de Zacharie.

La première est adressée à Pepin, maire du palais, aux évêques, aux abbés et aux seigneurs de France, qu'il exhorte à continuer de faire chacun leur devoir : les séculiers, en combattant contre les infidèles; les ecclésiastiques, en les assistant de leurs prières et de leurs conseils. Ensuite il répond à vingt-sept articles touchant l'autorité des métropolitains, les évêques, les prêtres et les clercs coupables ou condamnés, les prêtres rebelles ou vagabonds, la continence, les conjonctions illicites et les homicides. Sur tous ces articles, le Pape ne fait que rappeler les anciens canons contenus dans le code de l'Eglise romaine. Cette lettre est accompagnée d'une autre lettre particulière à saint Boniface. Le Pape lui recommande de faire assembler un concile où ces décisions soient lues; d'y faire amener les trois sacriléges, Adalbert, Godolsace et Clément, afin que leur cause y soit encore exactement revue : *S'ils persistent dans leur opiniâtreté à se dire innocents, envoyez-les-nous avec deux ou trois évêques des plus vertueux et des plus sages, afin que leur affaire soit approfondie et terminée devant le Saint-Siége.* Cette lettre est datée du 5 janvier 747.

L'année suivante, le Pape écrivit à saint Boniface, répondant en même temps à plusieurs lettres : *Vous m'avez dit que vous avez trouvé des imposteurs en beaucoup plus grand nombre que les prêtres catholiques, qui portent faussement le nom d'évêques et de prêtres, sans jamais avoir été ordonnés par de vrais évêques, se moquant des peuples, et troublant le ministère de l'Eglise, trompeurs et vagabons, coupables d'homicides, d'adultères et de crimes abominables, hypocrites et sacriléges; plusieurs esclaves fugitifs qui, s'étant fait tonsurer, se transforment en ministres de Jésus-Christ, qui vivent à leur fantaisie, sans reconnaître d'évêques; au contraire, le peuple les soutient contre les évêques, de peur qu'ils ne répriment leurs mœurs criminelles. Ils assemblent à part le peuple qui les approuve, dans des lieux champêtres et des maisons des paysans où ils puissent se cacher. Ils ne prêchent point aux païens la foi catholique, et ne la savent pas eux-mêmes. Ils n'enseignent pas aux catéchumènes les paroles solennelles de la profession de foi et des renonciations au démon, ne font point sur eux le signe de la croix avant le baptême. Partout où vous trouverez ces ministres de Satan, privez-les du sacerdoce dans ce concile provincial, et soumettez-les à la règle monastique, pour finir leur vie dans la pénitence. S'ils ne se convertissent pas, vous ne perdrez pas le mérite de vos instructions.*

Le Pape condamne ensuite un prêtre écossais nommé Samson, qui soutenait qu'on pouvait devenir Chrétien sans baptême, par la seule imposition des mains de l'évêque; il ajoute : *Vous nous avez écrit concernant ce Virgile, que nous ne savons si on nomme prêtre; qui, parce que vous le confondez sur ses erreurs, s'efforce de vous nuire en semant la division entre vous et Odilon, duc de Bavière, et disant que nous l'avons envoyé pour remplir la place d'un des quatre évêques que vous y avez ordonnés. Quant à sa perverse doctrine, s'il est prouvé qu'il soutienne qu'il y a un autre monde et d'autres hommes sous la terre, un autre soleil et une autre lune, chassez-le de l'Eglise dans un concile, après l'avoir dépouillé du sacerdoce. Nous avons écrit au duc de Bavière de nous l'envoyer, afin de l'examiner nous-même et le juger suivant les canons.* Le Pape témoigne, dans cette lettre, approuver un écrit touchant la foi, que saint Boniface lui avait envoyé en son nom et au nom des autres évêques de France, et rend grâces à Dieu de ce qu'il les a ramenés à l'unité du Saint-Siége. Il les loue de leur union entre eux et l'Eglise romaine, et les exhorte à agir de concert avec Boniface, légat du Saint-Siége.

Saint Boniface avait demandé que le Pape envoyât un évêque en France, à quoi il répond : *Tant que Dieu vous conservera, il n'est point nécessaire d'y en envoyer d'autre qui tienne votre place.* Il approuve ensuite le choix que les Français avaient fait de de Mayence pour être la métropole et le siége de Boniface. Il lui permet, pour le soulagement de sa vieillesse, d'ordonner évêque celui qu'il trouvera digne de lui succéder, c'est-à-dire un coadjuteur. Cette lettre est datée du 1er mai 748.

Saint Boniface avait envoyé une lettre au Pape par le prêtre Lulle, où il lui disait, entre autres choses : « Il y a, dans une vaste forêt, un lieu sauvage au milieu des peuples de notre mission, où nous avons bâti un monastère, et établi des moines qui vivent selon la règle de saint Benoît, dans une étroite abstinence, sans chair, ni vin, ni bière; sans serviteurs, contents du travail de leurs mains. J'ai acquis ce lieu par le moyen des personnes pieuses, principalement de Carloman, ci-devant prince des Français. Je l'ai dédié au Sauveur; je me propose, avec votre consentement, de m'y reposer quelque jour pour le soulagement de ma vieillesse, et d'y être enterré après ma mort. » On voit que c'est l'abbaye de Fulde.

Le Pape Zacharie, répondant à cette lettre, accorde à saint Boniface un privilége pour le monastère de Fulde; le pape l'exempte de la juridiction de tout autre évêque, excepté du Saint-Siége, en sorte qu'aucun n'entreprenne d'y célébrer la Messe s'il n'y est invité par l'abbé. C'est le premier exemple d'une pareille exemption.

Cette dernière faveur accordée par le Pape Zacharie ne précéda que d'un an sa mort. Ayant exercé toutes les fonctions d'un digne Pontife, avec un zèle infatigable et un rare bonheur pendant plus de dix ans, il mourut saintement le 14 mars 752. Ayant su que des marchands vénitiens avaient acheté à Rome quantité d'esclaves de l'un et de l'autre sexe, et voulaient les mener en Afrique pour les vendre aux infidèles, le Pape Zacharie ayant rendu aux Vénitiens le prix qu'ils en avaient donné, mit les esclaves en liberté et défendit ce trafic indigne, *n'étant pas juste*, dit-il, *que des personnes devenues enfants de Dieu par le baptême soient les esclaves des gentils.* Saint Zacharie orne la ville de Rome de plusieurs églises magnifiques, rebâtit presqu'à neuf le palais de Latran; il fit des dons considérables à toutes les églises de Rome, et particulièrement à celle de Saint-Pierre, dont il décora l'autel d'un parement tissu d'or et de pierreries, qui représentait la nativité de Notre-Seigneur. Il acquit plusieurs fermes à l'Eglise et construisit d'immenses bâtiments; il établit une distribution d'aumônes pour les pauvres et les pèlerins qui demeuraient à Saint-Pierre, et distribua lui-même des sommes considérables à tous les pauvres et à tous les malades des divers quartiers de Rome. Ce saint Pape aimait ses clers, dont il augmenta les pensions annuelles, les traitait comme un bon père, et se fit aussi chérir du peuple, qui vécut dans la paix et l'abondance sous son pontificat. Il traduisit les *Dialogues* de saint Grégoire en grec, qui était sa langue maternelle, et il nous reste de lui un grand nombre de lettres et de décrétales. Saint Zacharie fut enterré à Saint-Pierre le 15 mars, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire, et eut pour successeur Etienne II.

ZEPHIRIN (Saint), quatorzième successeur de saint Pierre, et romain de naissance.— Saint Zéphirin fut choisi pour gouverner l'Eglise de Rome après la mort du Pape Victor Ier. Dès la première année de son pontificat, il eut la douleur de voir redoubler la persécution que Sévère exerçait contre les Chrétiens en Orient, et surtout en Egypte. Cependant il gouverna l'Eglise avec beaucoup de prudence durant cette rude tempête, qui fut de neuf ans, et il fit un bon usage du calme dont elle fut suivie, car il s'en servit pour maintenir la foi dans sa pureté contre les erreurs qui l'attaquaient. C'est à lui qu'on attribue la condamnation de Praxéas, chef des patripassiens, qui n'admettaient qu'une personne dans la Sainte-Trinité, savoir, le Père, disant que le Père est descendu dans Marie, qu'il est né de cette Vierge, qu'il a souffert, et qu'il est Jésus-Christ même. Saint Zéphirin ayant démontré à Praxéas l'absurdité de sa doctrine, cet hérétique se soumit au jugement du Pape, et il paraîtrait même qu'il rentra dans le sein de l'Eglise, et, ce fut le célèbre Tertullien qui reçut en Afrique l'acte de sa rétractation. Tertullien était, sans contredit, le plus grand docteur qu'eût alors l'Eglise latine. Il avait été prêtre de l'Eglise de Rome, et il l'était alors de celle de Carthage. Mais il eut le malheur bientôt après de quitter l'Eglise catholique qu'il avait si bien servie par sa plume, et sa chute fut pour saint Zéphirin le sujet d'une grande affliction. Dans le même temps, le clergé romain était aussi florissant qu'il avait jamais été, et on ne peut douter que ce ne fût par les soins de saint Zéphirin. On peut s'en convaincre par la belle peinture qu'en a faite Minucius Félix, avocat romain, qui vivait alors. Lorsque la persécution se fit sentir à Rome, ce saint Pontife exhorta les fidèles à confesser Jésus-Christ avec courage. Il fit triompher la vraie foi sur les hérésies qui parurent de son temps, et dont les principales étaient celles des marcionites, des montanistes et des Valentiniens. Les dernières années de son pontificat ne furent troublées que par les hérésies, car les fidèles jouissaient alors d'un assez grand calme.

Saint Zéphirin ordonna que les prêtres et les ministres de l'autel recevraient les ordres en présence des autres clercs et des laïques, ce qui fut confirmé par le concile de Chalcédoine. Il voulut qu'on se servît de calices de verre pour la consécration, au lieu de ceux en bois qui étaient autrefois en usage. Il prescrivit à tout Chrétien, ayant atteint l'âge de puberté, qu'il communiât au moins une fois l'an à la fête de Pâques. Il ôta aux archevêques, métropolitains, primats et patriarches, le pouvoir de condamner un évêque accusé devant eux, sans l'autorité du Saint-Siége. Il commanda que tous les prêtres assistassent l'évêque quand il célèbre. Après avoir occupé le trône pontifical pendant dix-sept années, saint Zéphirin mourut le 20 décembre 219, sous le règne d'Héliogabale.

ZOZIME (Saint), quarantième Pape, était Grec de nation. — Il fut élu le 18 mars 417, pour succéder au Pape saint Innocent Ier, d'une commune voix par le clergé et le peuple romain. Dès le commencement de son pontificat, les hérésiarques Pélage et Célestius se voyant condamnés, non-seulement par les évêques d'Afrique, mais par le Pape saint Innocent, cherchèrent les moyens d'effacer cette tache. Pélage écrivit au Pape pour se justifier; Célestius vint lui-même à Rome. Il espérait y trouver de l'appui, et engager à sa défense plusieurs du clergé : on faisait même courir le bruit que le prêtre Sixte, depuis Pape, favorisait les ennemis de la grâce. Célestius, ayant été condamné à Carthage en 412, appela au Pape; mais, au lieu de poursuivre son appel, il s'en alla à Ephèse, et par surprise y fut ordonné prêtre. De là, quelques années après, il alla à Constantinople; mais l'évêque Atticus ayant découvert les erreurs qu'il professait, prit grand soin de l'en chasser, et en écrivit aux évêques d'Asie, à Thessalonique et à Carthage. On ne voit point qu'il en ait écrit à Rome : peut-être n'était-il pas encore réconcilié avec le Pape au sujet de saint Jean Chrysostome. Célestius, chassé de Constantinople, vint donc à Rome avec toute la promptitude possible, et se présenta au Pape Zozime, prétendant poursuivre son appel interjeté cinq ans auparavant, et se justifier des erreurs dont on l'avait accusé devant le Saint-Siége, et faisant valoir l'absence de ses accusateurs, c'est-à-dire du diacre Paulin, qui l'avait accusé à Carthage, et des évêques Héros et Lazare, qui l'avaient accusé en Palestine.

Il présenta une confession de foi où il parcourait tous les articles du symbole, depuis la Trinité jusqu'à la résurrection des morts, expliquant en détail sa croyance sur tous les articles où on ne lui reprochait rien. Mais quand il venait au point dont il s'agissait, il disait : « S'il s'est fait quelques disputes sur des questions qui ne sont point de la foi, je n'ai point prétendu les décider, comme auteur du dogme ; mais je vous présente à examiner ce que j'ai tiré de la source des prophètes et des apôtres, afin que, si je me suis trompé par ignorance, vous me corrigiez par votre jugement. » Il disait ensuite sur le péché originel : « Nous confessons que l'on doit baptiser les enfants pour la rémission des péchés, suivant la règle de l'Eglise universelle et l'autorité de l'Evangile, parce que le Seigneur a déclaré que le royaume des cieux ne peut être donné qu'aux baptisés. Mais nous ne prétendons pas, pour cela, établir le péché transmis par les parents, qui est fort éloigné de la doctrine catholique. Car le péché ne naît pas avec l'homme, c'est l'homme qui le commet après sa naissance; il ne vient pas de la nature, mais de la volonté. Nous avouons donc le premier, pour ne pas admettre plusieurs baptêmes ; et nous prenons cette précaution, pour ne pas faire injure au Créateur. » Telle fut la confession de foi de Célestius.

Le Pape Zozime était alors embarrassé de plusieurs affaires qu'il estimait plus consi-

dérables : toutefois, il ne voulut pas remettre à un autre temps la décision de celle-ci, pour ne pas tenir plus longtemps en suspens les évêques d'Afrique, qui savaient que Célestius était à Rome. Il marqua donc le jour et lieu de ce jugement; et il choisit l'église de Saint-Clément pour être excité par l'exemple de ce saint martyr à y procéder plus religieusement. Outre le clergé de l'Eglise romaine, il s'y trouva plusieurs évêques de divers pays. On y examina tout ce qui avait été fait jusque-là dans la cause de Célestius. On le fit entrer, on lut sa profession de foi : plusieurs du clergé de Rome témoignèrent approuver ses sentiments. Le Pape lui-même fit comme s'il avait jugé sa profession catholique, non qu'il approuvât les dogmes qu'elle contenait, mais parce que Célestius déclarait qu'il était prêt de se soumettre au jugement du Saint-Siége. Voyant un homme qui pouvait être utile à l'Eglise s'il se corrigeait, il approuva l'intention qu'il témoignait de se corriger, et craignit de le pousser dans le précipice en le traitant durement.

Il ne se contenta pas néanmoins de sa confession de foi par écrit; il lui fit diverses questions pour éprouver si c'étaient ses véritables sentiments, laissant à Dieu de juger de la sincérité de ses réponses. Célestius confirma de vive voix, par plusieurs déclarations réitérées, ce que contenait son écrit. Le Pape lui demanda s'il condamnait toutes les erreurs qui avaient été publiées sous son nom. Célestius dit qu'il les condamnait, suivant le jugement du Pape saint Innocent, et promit de condamner tout ce que le Saint-Siége condamnerait. Toutefois, étant pressé par le Pape Zozime de condamner ce qui lui avait été reproché par le diacre Paulin, il ne le voulut pas. Il fut aussi interrogé sur les reproches d'Héros et de Lazare, contenus dans leurs lettres, que le concile de Carthage avait envoyées à Rome. Il dit qu'il n'avait jamais vu Lazare qu'en passant, et qu'Héros lui avait fait satisfaction d'avoir eu mauvaise opinion de lui.

Le Pape Zozime ayant résolu de ne pas l'aigrir, ne jugea pas toutefois à propos de l'absoudre de l'excommunication dont il était frappé. Il donna un délai de deux mois, pour plus grande sûreté, avant de prononcer un jugement définitif, afin d'en écrire aux évêques d'Afrique, à qui sa cause était plus connue, et de donner du temps à Célestius pour revenir à la raison. Mais il l'exhorta, ainsi que les évêques qui étaient présents, d'éviter à l'avenir ces vaines disputes et ces questions curieuses. Il alla plus vite à l'égard d'Héros et de Lazare; tout absents qu'ils étaient, il les déposa de l'épiscopat et les excommunia; prévenu contre eux par les plaintes de Célestius ou de Patrocle, qui occupait le siége d'Arles à la place d'Héros.

Le Pape Zozime écrivit à Aurélius et aux autres évêques d'Afrique ce qu'il avait fait dans ce jugement, et leur en envoya les actes. Il se plaignit de ce qu'ils avaient ajouté foi trop légèrement aux lettres d'Héros et de Lazare : *Nous avons trouvé*, dit-il, *que leurs ordinations étant irrégulières, on n'a pas dû recevoir de leur part une accusation par écrit contre un absent qui, étant présent maintenant, explique sa foi et défie son accusateur.* Ensuite : *Souvent, quand on fait difficulté de croire ceux qui témoignent la droiture de leur foi, on les précipite dans l'erreur comme par nécessité.* La lettre est de l'an 417.

Après que le Pape Zozime eut écrit cette lettre, il en reçut une de Prayle, évêque de Jérusalem, successeur de Jean, qui lui recommandait très-affectueusement l'affaire de Pélage même, accompagnée de sa confession de foi, l'une et l'autre adressées au Pape Innocent, dont il ne savait pas encore la mort. Pélage disait dans sa lettre qu'on voulait le décrier sur deux points : l'un de refuser le baptême aux enfants et de leur promettre le royaume des cieux sans la rédemption de Jésus-Christ; l'autre d'avoir tant de confiance au libre arbitre, qu'il refusait le secours de la grâce. Il rejetait la première erreur, comme manifestement contraire à l'Evangile, et disait : « Qui est assez impie pour refuser à un enfant la rédemption commune du genre humain, et pour empêcher de renaître pour une vie certaine celui qui est né pour une incertaine? » Il se sauvait par ces dernières paroles. Car quand on l'interrogeait sur cette matière, il disait : « Je sais où ne vont pas les enfants qui meurent sans baptême, mais je ne sais pas où ils vont. » Sur l'article de la grâce, il disait : « Nous avons le libre arbitre pour pécher, et dans toutes les bonnes œuvres, il est toujours aidé du secours divin. » Ensuite : « Nous disons que le libre arbitre est en tous généralement : dans les Chrétiens, les Juifs et les gentils; ils l'ont tous par la nature, mais il n'est aidé par la grâce que dans les Chrétiens. Dans les autres, ce bien de la création est nu et désarmé. Ils seront jugés et condamnés; parce qu'ayant le libre arbitre, par lequel ils pourraient venir à la foi et mériter la grâce de Dieu, ils usent mal de leur liberté; les Chrétiens seront récompensés, parce qu'usant bien de leur libre arbitre, ils méritent la grâce du Seigneur, et observent ses commandements. »

Sa confession de foi était semblable à celle de Célestius. Il y expliquait au long tous les articles de foi dont il n'était point question, depuis le mystère de la Trinité jusqu'à la résurrection de la chair. Sur le baptême, il disait : « Nous tenons un seul baptême, et nous assurons qu'il doit être administré aux enfants avec les mêmes paroles qu'aux adultes. » Sur la grâce, il disait : « Nous confessons le libre arbitre; mais en disant que nous avons toujours besoin du secours de Dieu, et que ceux-là se trompent également, qui disent, avec les manichéens, que l'homme ne peut éviter le péché; et qui disent, avec Jovinien, que l'homme ne peut pécher. » Il conclut par ces paroles : « Voilà, bienheureux Pape, la foi que nous avons apprise dans l'Eglise catholique, que nous avons tou-

jours tenue et que nous tenons encore. Si elle contient quelque chose qui ne soit pas expliqué avec assez de lumière ou de précaution, nous désirons que vous les corrigiez, vous qui tenez la foi et le Siége de Pierre. » Rien ne paraissait plus catholique que cette confession de foi, et toutefois elle laissait la porte ouverte aux erreurs de Pélage.

Ces écrits ayant été lus à Rome publiquement, tous les assistants et le Pape même en furent éblouis. Ils trouvèrent que Pélage parlait à Jérusalem comme Célestius à Rome. Ils furent remplis de joie et d'admiration; à peine pouvaient-ils retenir leurs larmes, tant ils étaient touchés qu'on eût pu calomnier des hommes d'une foi si pure. Il leur semblait que ces écrits ne parlaient que de la grâce et du secours de Dieu. Héros et Lazare, déjà décriés d'ailleurs, parurent des calomniateurs qui ne cherchaient qu'à troubler l'Eglise. Dans ces dispositions, le Pape Zozime, trompé dans le fait, écrivit une seconde lettre à Aurélius et à tous les évêques d'Afrique plus forte que la première, où il témoigne être content de la profession de foi de Pélage, et persuadé de sa sincérité; mais, suivant sa prévention, et croyant avec trop de facilité ce qu'avait dit Célestius, il parle ainsi contre Héros et Lazare : *Est-il possible, mes chers frères, que vous n'ayez pas encore appris, du moins par la renommée, qu'ils sont perturbateurs de l'Eglise? Ignorez-vous leur vie et leur condamnation? Mais quoique le Siége apostolique les ait séparés de toute communion par une sentence particulière, apprenez encore ici sommairement leur conduite. Lazare est accoutumé, depuis longtemps, à accuser des innocents; en plusieurs conciles, il a été calomniateur contre notre saint confrère Brice de Tours, Proculus de Marseille l'a condamné comme tel dans le concile de Turin. Toutefois, le même Proculus l'a ordonné plusieurs années après évêque d'Aix pour soutenir le jugement du tyran : il est entré dans le siége épiscopal, presque encore teint du sang innocent, et a soutenu l'ombre du sacerdoce tant que le tyran qui le protégeait a gardé une image d'empire; mais, après sa mort, il a quitté la place, et s'est condamné lui-même.* Ce tyran, protecteur de Lazare, est Constantin, qui fut reconnu empereur dans les Gaules en 411. Le Pape Zozime continue : *Il en est de même d'Héros : c'est la protection du même tyran, ce sont des meurtres, des séditions, des emprisonnements des prêtres qui lui restaient; toute la ville consternée : le même repentir l'a fait renoncer au sacerdoce. Toutefois ces évêques, si maltraités ici, sont reconnus par saint Augustin pour gens de bien, et saint Prosper qualifie Héros homme saint et disciple de saint Martin.* Ce qui fait croire que le Pape Zozime avait trop facilement prêté l'oreille aux calomnies de Patrocle d'Arles.

Le Pape relève encore l'absence d'Héros et de Lazare comme une preuve de la faiblesse de leur accusation, puisqu'ils n'ont osé la soutenir; et il traite de même Jacques et Timase. Il blâme les évêques d'Afrique d'avoir cru légèrement à de telles accusations; il les exhorte à être plus circonspects à l'avenir, à ne juger personne sans l'entendre, suivant l'Ecriture; à conserver soigneusement la paix et la charité, et à se réjouir de ce que Pélage et Célestius n'ont jamais été séparés de la vérité catholique. Cette lettre est datée du 22 septembre; et le Pape envoya en même temps des copies des écrits de Pélage. C'est ainsi qu'il se laissa surprendre à l'artifice de ces deux hérétiques, par une trop grande crédulité, sans approuver leurs erreurs.

Il se laissa aussi prévenir en faveur de Patrocle, évêque d'Arles, au préjudice des autres évêques des Gaules. Car la même année, et dès le commencement de son pontificat, il ordonna que tous les ecclésiastiques, même les évêques, qui partiraient de quelque endroit des Gaules pour aller à Rome ou en quelque autre lieu du monde, prendraient les lettres formées de l'évêque d'Arles, sans lesquelles ils ne seront point reçus. Il déclare qu'il a envoyé ce décret partout, et que ce privilége de lettres formées est particulièrement accordé à Patrocle en considération de son mérite. Il conserve à l'évêque d'Arles le droit de métropolitain sur la province viennoise et sur la première et seconde narbonaise, tant pour les ordinations des évêques que pour les jugements : *Si ce n'est*, dit-il, *que la grandeur de la cause demande que nous en prenions connaissance.* Voilà les causes majeures réservées au Pape. Il fonde les prérogatives de l'Eglise d'Arles sur la dignité de saint Trophime, évêque, et qui a été envoyé pour premier évêque, et qui a été la source de la foi dans les Gaules. Cette lettre est datée du 22 mars 417.

Quelque temps après, Ursus et Tuentius ayant été ordonnés évêques sans la participation de l'évêque d'Arles, le Pape Zozime écrivit une lettre circulaire aux évêques d'Afrique, des Gaules et d'Espagne, où il marque plusieurs autres défauts dans ces ordinations, et déclare Ursus et Tuentius privés de tout rang ecclésiastique, et même de la communion. La lettre est du 23 septembre 417.

Proculus, évêque de Marseille, prétendait avoir le droit d'ordonner les évêques dans la seconde Narbonaise; et Simplicius de Vienne avait la même prétention pour sa province. Le Pape Zozime les condamna l'un et l'autre, et dit que le Saint-Siége même ne pouvait pas leur accorder ce droit, parce qu'il s'attache à conserver inviolablement l'antiquité et les ordonnances des Pères. La lettre est du 29 septembre de la même année 417.

Le même jour il écrivit aussi à Hilaire, évêque de Narbone, qui prétendait faire les ordinations dans la première Narbonaise, et en avait obtenu un décret du Saint-Siége. Le Pape Zozime le déclare subreptice, et ordonne que l'on s'en tiendra au privilége de l'Eglise d'Arles, confirmé par une possession continuelle depuis saint Trophime, sous peine de déposition contre ceux qu'Hi-

laire aurait ordonnés, et contre lui-même. Proculus de Marseille ne se rendit pas, et continua de faire des ordinations. Le Pape Zozime déclara, par une lettre écrite à Patrocle d'Arles, que personne ne devait tenir pour évêques ceux que Proculus avait ordonnés; et, par une autre lettre au clergé et au peuple de Marseille, il déclare qu'ils ne doivent plus le reconnaître lui-même, mais s'adresser à Patrocle, et lui obéir pour le gouvernement de leur Eglise. Ces deux lettres sont du même jour, 5 mars 418. Mais toutes ces décisions furent peu soutenues par les Papes suivants : ce qui fait croire que Zozime était prévenu en faveur de Patrocle.

Les évêques d'Afrique, ayant reçu la lettre du Pape Zozime en faveur de Célestius, lui écrivirent pour le prier de laisser les choses dans l'état où elles étaient, jusqu'à ce qu'il fût instruit plus à fond de cette affaire. Cette lettre fut écrite de Carthage, par les évêques qui s'y trouvèrent, ou qu'Aurélius y put assembler promptement; mais, vers le mois de novembre 417, il se tint un concile de deux cent quatorze évêques. On y fit des décrets sur la foi, que Rome, tout le monde et les empereurs suivirent ensuite, et dont le concile suivant composa les huit articles fameux contre les pélagiens. A la tête de ces décrets, ils mirent une seconde lettre au Pape Zozime, où ils lui parlaient ainsi : « Nous avons ordonné que la sentence donnée par le vénérable Innocent, contre Pélage et Célestius, subsiste jusqu'à ce qu'ils confessent nettement que la grâce de Jésus-Christ nous aide non-seulement pour connaître, mais encore pour faire la justice dans chaque action : en sorte que sans elle nous ne pouvons rien avoir, penser, dire ou faire, qui appartienne à la vraie piété. » Ils ajoutent qu'il ne suffisait pas, pour les personnes moins éclairées, que Célestius eût dit, en général, qu'il s'accordait aux lettres d'Innocent, mais qu'il devait anathématiser clairement ce qu'il avait mis de mauvais dans son écrit, de peur que plusieurs ne crussent que le Siége apostolique eût approuvé ses erreurs, plutôt que de croire qu'il s'en fût corrigé. Les évêques d'Afrique rappelaient aussi au Pape Zozime le jugement du Pape Innocent sur le concile de Diospolis, lui découvraient l'artifice de la confession de foi envoyée à Rome par Pélage, et réfutaient toutes les chicanes des hérétiques. Et comme Zozime les avait repris d'avoir cru légèrement aux accusateurs de Célestius, ils montraient, de leur côté, qu'il s'était un peu hâté de croire à ses paroles. Enfin ils expliquaient au Pape tout ce qui s'était passé chez eux dans cette occasion, et lui envoyaient les actes qui en avaient été dressés, soit dans la présence de Célestius, soit en son absence. Cette lettre fut portée par Marcellin, sous-diacre de l'Eglise de Carthage.

Il se chargea aussi d'un écrit du diacre Paulin, le même qui avait accusé Célestius en 412, et qui était encore à Carthage. Il avait été sommé de la part du Pape, le 2 novembre, de se présenter à Rome au jugement du Saint-Siége, qu'on l'accusait d'avoir voulu fuir; mais il s'excusa en disant : « Célestius a abandonné l'appel qu'il avait interjeté en 412. Je n'ai plus d'intérêt particulier dans cette affaire, qui est devenue celle de toute l'Eglise. Célestius est assez convaincu, puisque le Pape Zozime l'ayant pressé de condamner ce que je lui avais reproché à Carthage, il l'a toujours refusé. » Cet écrit de Paulin est daté du 8 novembre 417. Le Pape Zozime accorda aux évêques d'Afrique de laisser toutes ces choses dans le même état, comme il paraît par sa lettre du 12 mars 418, qui fut reçue à Carthage le 29 avril. L'empereur Honorius, ayant reçu les Actes du concile de Carthage, donna un rescrit contre les pélagiens, qui marque les deux premiers articles de leurs erreurs : « qu'Adam avait été créé et destiné à la mort, et qu'il n'avait point transmis de péché à sa postérité. » Puis il ordonne, premièrement, que Célestius et Pélage soient chassés de Rome : ce qui doit s'entendre s'ils s'y trouvaient; car Pélage était encore en Palestine. Ensuite, que quiconque connaîtra leurs sectateurs les dénonce aux magistrats, et que les coupables soient envoyés en exil. Ce rescrit, donné à Ravenne le 30 avril 418, fut adressé à Pallade, préfet du prétoire d'Italie, qui, en conséquence, rendit son ordonnance, conjointement avec Monaxius, préfet du prétoire d'Orient, et Agricola, préfet des Gaules; ils ordonnent que tous ceux qui seront convaincus de cette erreur seront bannis à perpétuité, avec confiscation de leurs biens.

Cependant les évêques de toute l'Afrique s'assemblèrent à Carthage, en concile plénier, au nombre de plus de deux cents : de la province de Byzacène, de celle de Tripoli, de la Numidie, de la Mauritanie, de Sitifi, de la Césarienne; il y en eut même d'Espagne. Aurélius de Carthage et Donatien de Télepse, primat de la Byzacène, présidaient au concile, qui fut tenu dans la salle secrète de la basilique de Fauste, le 1er mai 418. Avant le décret de ce concile, du moins avant que la nouvelle en fût portée à Rome, le Pape Zozime avait déjà reconnu qu'on l'avait surpris, et avait condamné authentiquement les pélagiens. Il voyait le zèle de tous les fidèles de Rome contre les erreurs de Pélage, qu'ils ne pouvaient ignorer à cause du long séjour qu'il avait fait chez eux, et ils n'ignoraient pas non plus que Célestius était son disciple. Ils firent venir à la connaissance du Pape quelques écrits de Pélage, comme ses Commentaires sur saint Paul : du moins est-il certain que le Pape se fonda sur ces Commentaires pour condamner Célestius. Cependant l'hérésie avait à Rome ses défenseurs, et il y eut une grande division, qui donna prétexte aux pélagiens d'accuser de sédition les catholiques; et Constantius, qui, après avoir été sicaire des préfets du prétoire, s'était retiré pour servir Dieu, souffrit de leur part une si grande persécution,

qu'elle l'a fait mettre au nombre des confesseurs.

Les choses étant à Rome dans cet état, le Pape Zozime résolut, suivant l'avis que lui avaient donné les évêques d'Afrique, d'examiner encore Célestius, et de tirer enfin de sa bouche une réponse précise, afin que l'on ne doutât plus qu'il avait renoncé à ses erreurs, ou qu'il devait passer pour imposteur; mais Célestius n'osa se présenter à cet examen, et s'enfuit de Rome. Alors le Pape Zozime, n'ayant plus rien qui le retînt, donna sa sentence, par laquelle il confirma les décrets du concile d'Afrique de 417; et, conformément au jugement du Pape Innocent, son prédécesseur, il condamna de nouveau Pélage et Célestius, les réduisant au rang des pénitents, s'ils abjuraient leurs erreurs; sinon, les excommuniant. Le Pape Zozime écrivit aux évêques d'Afrique en particulier, et en général à tous les évêques. Il y expliquait les erreurs dont Célestius avait été accusé par Paulin, rapportait plusieurs passages du Commentaire de Pélage sur saint Paul, et n'omettait rien de ce qui regardait Pélage et Célestius. Il y établissait solidement le péché originel, et condamnait Pélage de ce qu'il donnait aux enfants morts sans baptême un lieu de repos et de bonheur hors le royaume des cieux. Il y enseignait qu'il n'y a aucun temps où nous n'ayons besoin du secours de Dieu, et que dans toutes nos actions, nos pensées, nos mouvements, nous devons tout attendre de son assistance, et non des forces de la nature. Cette lettre du Pape Zozime fut envoyée aux évêques d'Egypte et d'Orient, à Jérusalem, à Constantinople, à Thessalonique, enfin à toutes les Eglises du monde; et tous les évêques catholiques y souscrivirent, suivant l'ordre du Pape, particulièrement ceux d'Italie.

Tout le clergé de Rome suivit ce jugement, même ceux que les pélagiens prétendaient leur être favorables, surtout le prêtre Sixte, dont ils se vantaient comme de leur principal défenseur. Il fut le premier à prononcer anathème contre eux devant un très-grand nombre de peuple, et eut grand soin d'en écrire à ceux auprès desquels les pélagiens se vantaient de son amitié. Non content de se déclarer lui-même, il commença à presser les hérétiques, par la terreur des lois impériales, de renoncer à leurs erreurs. C'est ce prêtre Sixte qui fut Pape quatorze ans après. Il accompagna la lettre du Pape Zozime, sur la condamnation de Pélage, d'une lettre à Aurélius de Carthage, dont il chargea l'acolyte Léon, que l'on croit être le même qui fut Pape vingt-deux ans après. Sixte écrivit aussi à saint Augustin, par le prêtre Firmus.

Les évêques qui ne voulurent pas souscrire à la condamnation des pélagiens furent déposés par les jugements ecclésiastiques et chassés d'Italie, suivant les lois impériales. Plusieurs renoncèrent à l'erreur, vinrent se soumettre au Saint-Siége et rentrèrent dans leurs Eglises. Il y en eut dix-huit qui demeurèrent obstinés, dont le plus fameux était Julien, évêque d'Eclane. On les interpella de condamner avec toute l'Eglise Pélage et Célestius, et de souscrire à la lettre du Pape Zozime. Ils le refusèrent. Nous avons encore une confession de foi par laquelle ils prétendirent se justifier; elle est assez semblable à celles de Pélage et de Célestius. Ils reconnaissent que les enfants ont besoin de baptême; mais ils nient le péché originel. Ils demandent au Pape qu'il leur écrive s'ils doivent croire autrement; mais ils déclarent que si, sans les convaincre, on veut exciter du scandale, ils en appellent à un concile général. Ils disent que ceux qu'on accuse de tenir des erreurs condamnées les ont condamnées eux-mêmes par écrit. Ils prient le Pape de ne pas trouver mauvais s'ils ne peuvent condamner ces personnes en leur absence, et sans les entendre, et emploient les mêmes autorités dont le Pape Zozime se servait d'abord contre les évêques d'Afrique, comme pour lui reprocher son changement. Zozime n'eut point d'égard à cette confession de foi, et ne laissa pas de condamner Julien et ses complices. Julien écrivit encore une lettre au Pape Zozime, où il condamnait en apparence quelques erreurs de Célestius, qu'il ne laissa pas de soutenir depuis. Avant que cette lettre vînt entre les mains du Pape, quelques disciples de Julien l'avaient portée par toute l'Italie, et la montraient comme un ouvrage admirable.

Urbain, évêque de Sicque, dans la Mauritanie césarienne, et ami de saint Augustin, avait excommunié le prêtre Apiarius, comme mal ordonné et chargé de plusieurs crimes infâmes, dont il était accusé par les habitants de Tabraque. Apiarius se pourvut à Rome devant le Pape Zozime, qui envoya en Afrique trois légats, Faustin, évêque de Potentine dans le Picenum, Philippe et Asellus, prêtres. Quand ils furent arrivés à Carthage, les évêques assemblés avec Aurélius leur demandèrent de quoi le Pape les avait chargés; et non contents qu'ils expliquassent leur commission de vive voix, ils le prièrent de faire lire l'instruction qu'ils avaient par écrit. On la lut, et on trouva qu'elle contenait quatre chefs. Le premier, sur les appellations des évêques au Pape; le second, contre les voyages importuns à la cour; le troisième, de traiter les causes des prêtres et des diacres devant les évêques voisins, en cas que leur évêque les eût excommuniés mal à propos; la quatrième, d'excommunier l'évêque Urbain, ou même de le citer à Rome, s'il ne corrigeait ce qui semblait être à corriger.

Le Pape Zozime mourut le 26 décembre de la même année 418, ayant tenu le Saint-Siége un an et neuf mois. On dit qu'il ordonna que les diacres porteraient des palles ou serviettes de lin sur le bras gauche, d'où est venu le manipule; et qu'il permit de bénir le cierge pascal dans les paroisses. On le faisait déjà dans les principales Eglises, comme on le voit par l'hymne de Prudence sur ce

sujet. Il défendit aussi que l'on donnât à boire aux clercs en public, mais seulement dans les maisons des fidèles, principalement des clercs. Il fit une ordination au mois de décembre, où il ordonna dix prêtres, trois diacres et huit évêques en divers lieux. Il fut longtemps et gravement malade, et on le crut mort plusieurs fois. On l'enterra sur le chemin de Tibur, près le corps de saint Laurent.

TABLE CHRONOLOGIQUE DES PAPES.

—

I. Saint Pierre établit son siége à Rome, en l'année 42, mort le 29 juin 67.

II. Saint Lin, élu en 67, mort en 78.

III. Saint Anaclet, élu en 78, mort en 91.

IV. Saint Clément, élu en 91, mort en 100.

V. Saint Evariste, élu en 100, mort le 26 octobre 109.

VI. Saint Alexandre, élu en 109, mort le 3 mai 119.

VII. Saint Sixte Ier, élu le 7 juin 119, mort en 127.

VIII. Saint Télesphore, élu en 127, mort le 2 janvier 139.

IX. Saint Hygin, élu en 139, mort le 11 janvier 142.

X. Saint Pie Ier, élu le 9 avril 142, mort le 11 juillet 157.

XI. Saint Anicet, élu en 157, mort le 17 avril 168.

XII. Saint Soter, élu en 168, mort en 177.

XIII. Saint Eleuthère, élu en 177, mort en 193.

XIV. Saint Victor Ier, élu en 193, mort en 202.

XV. Saint Zéphirin, élu en 202, mort le 20 décembre 218.

XVI. Saint Calixte Ier, élu en 219, mort le 14 octobre 222.

XVII. Saint Urbain Ier, élu en 222, mort le 25 mai 230.

XVIII. Saint Pontien, élu le 22 juillet 230, mort le 28 septembre 235.

XIX. Saint Antère, élu le 21 novembre 235, mort le 3 janvier 236.

XX. Saint Fabien, élu le 10 janvier 236, mort le 20 janvier 250.

XXI. Saint Corneille, élu le 4 juin 251, mort le 14 septembre 252.

XXII. Saint Lucius Ier, élu le 25 septembre 252, mort le 4 mars 253.

XXIII. Saint Etienne Ier, élu en 253, mort le 2 août 257.

XXIV. Saint Sixte II, élu le 24 août 257, mort le 6 août 258.

XXV. Saint Denis, élu le 22 juillet 259, mort le 26 décembre 269.

XXVI. Saint Félix Ier, élu le 29 décembre 269, mort le 22 décembre 274.

XXVII. Saint Eutychien, élu le 6 janvier 275, mort le 8 décembre 283.

XXVIII. Saint Caius, élu le 17 décembre 283, mort le 22 avril 296.

XXIX. Saint Marcellin, élu le 30 juin 296, mort le 24 octobre 304.

XXX. Saint Marcel Ier, élu le 19 mai 308, mort le 16 janvier 310.

XXXI. Saint Eusèbe, élu le 20 mai 310, mort le 26 septembre 310.

XXXII. Saint Miltiade, élu le 2 juillet 311, mort le 10 janvier 314.

XXXIII. Saint Sylvestre Ier, élu le 31 janvier 314, mort le 31 décembre 335.

XXXIV. Saint Marc, élu le 18 janvier 336, mort le 7 octobre 336.

XXXV. Saint Jules Ier, élu le 6 février 337, mort le 12 avril 352.

XXXVI. Libère, élu le 22 mai 352, mort le 24 septembre 366.

XXXVII. Saint Damase Ier, élu le 1er octobre 366, mort le 10 décembre 3[illegible]4.

XXXVIII. Saint Sirice, élu le 1er janvier 385, mort le 26 novembre 398.

XXXIX. Saint Anastase Ier, élu le 5 décembre 398, mort le 27 avril 402.

XL. Saint Innocent Ier, élu en 402, mort le 12 mars 417.

XLI. Saint Zozime, élu le 18 mars 417, mort le 26 décembre 418.

XLII. Saint Boniface Ier, élu le 29 décembre 418, mort le 4 septembre 422.

XLIII. Saint Célestin Ier, élu le 10 septembre 422, mort le 6 avril 432.

XLIV. Saint Sixte III, élu le 26 avril 432, mort le 18 août 440.

XLV. Saint Léon le Grand, élu le 29 septembre 440, mort en novembre 461.

LXVI. Saint Hilarius, élu le 10 novembre 461, mort le 21 février 468.

XLVII. Saint Simplice, élu le 25 février 468, mort le 27 février 483.

XLVIII. Saint Félix II, élu le 2 mars 483, mort en février 492.

XLIX. Saint Gélase Ier, élu le 1er mars 492, mort le 19 novembre 496.

L. Saint Anastase II, élu le 24 novembre 496, mort le 17 novembre 498.

LI. Symmaque, élu le 22 novembre 498, mort le 19 juillet 514.

LII. Saint Hormisdas, élu le 26 juillet 514, mort le 6 août 523.

LIII. Saint Jean Ier, élu le 13 août 523, mort le 18 mai 526.

LIV. Félix III, élu le 24 juillet 526, mort en octobre 530.

LV. Boniface II, élu le 15 octobre 530, mort en novembre 532.

LVI. Jean II, élu le 22 janvier 533, mort le 27 mai 535.

LVII. Agapet Ier, élu le 3 juin 535, mort le 22 avril 536.

LVIII. Silvère, élu le 8 juin 536, mort le 20 juin 538.

LIX. Vigile, élu le 22 novembre 537, mort le 10 janvier 555.

LX. Pelage Ier, élu le 16 avril 555, mort le 1er mars 560.

LXI. Jean III, élu le 18 juillet 560, mort le 13 juillet 573.

LXII. Benoît Ier surnommé Bonoze, élu le 3 juin 574, mort le 13 juillet 578.

LXIII. Pelage II, élu le 13 novembre 578, mort le 8 février 590.

LXIV. Saint Grégoire le Grand, élu le 8 février 590, mort le 12 mars 604.

LXV. Sabinien, élu en septembre 604, mort le 22 février 606.

LXVI. Boniface III, élu le 19 février 607, mort le 11 novembre 607.

LXVII. Boniface IV, élu le 25 août 608, mort le 7 mai 615.

LXVIII. Saint Deusdedit, élu le 13 novembre 615, mort le 3 décembre 618.

LXIX. Boniface V, élu le 23 décembre 619, mort le 22 octobre 625.

LXX. Honorius Ier, élu le 27 octobre 625, mort le 12 octobre 638.
LXXI. Séverin, élu le 28 mai 640, mort le 1er août 640.
LXXII. Jean IV, élu le 24 décembre 640, mort le 14 octobre 642.
LXXIII. Théodore Ier, élu le 24 novembre 642, mort le 13 mai 649.
LXXIV. Saint Martin Ier, élu le 5 juillet 649, mort le 16 septembre 655.
LXXV. Eugène Ier (du vivant de son prédécesseur), élu le 8 septembre 654, mort le 1er juin 657.
LXXVI. Vitalien, élu le 30 juillet 657, mort le 27 janvier 672.
LXXVII. Adéodat, élu le 22 avril 672, mort en juin 676.
LXXVIII. Donus Ier, élu le 2 novembre 676, mort le 10 avril 678.
LXXIX. Saint Agathon, élu en juin 678, mort le 10 janvier 682.
LXXX. Saint Léon II, élu le 17 août 682, mort le 3 juillet 683.
LXXXI. Benoît II, élu le 26 juin 684, mort le 7 mai 685.
LXXXII. Jean V, élu le 23 juillet 685, mort le 1er août 686.
LXXXIII. Conon, élu le 21 octobre 686, mort le 26 septembre 687.
LXXXIV. Sergius Ier, élu le 15 décembre 687, mort le 8 septembre 701.
LXXXV. Jean VI, élu le 28 octobre 701, mort le 9 janvier 705.
LXXXVI. Jean VII, élu le 1er mars 705, mort le 17 octobre 707.
LXXXVII. Sisinnus, élu en janvier 708, mort le 7 février 708.
LXXXVIII. Constantin, élu en mars 708, mort le 9 avril 715.
LXXXIX. Saint Grégoire II, élu le 19 mai 715, mort le 10 février 731.
XC. Grégoire III, élu le 18 mars 731, mort en novembre 741.
XCI. Zacharie, élu en novembre 741, mort en mars 752.
XCII. Etienne II, élu en mars 752, mort le 25 avril 757.
XCIII. Saint Paul Ier, élu le 29 mai 757, mort le 28 juin 767.
XCIV. Etienne III, élu en 768, mort en 772.
XCV. Adrien Ier, élu le 9 février 772, mort le 25 décembre 795.
XCVI. Saint Léon III, élu en décembre 795, mort le 11 juin 816.
XCVII. Etienne IV, élu le 11 juin 816, mort en janvier 817.
XCVIII. Saint Pascal Ier, élu en janvier 817, mort en 824.
XCIX. Eugène II, élu en 824, mort en août 827.
C. Valentin, élu en 827, mort en 827.
CI. Grégoire IV, élu en 827, mort en 844.
CII. Sergius II, élu en 844, mort en janvier 847.
CIII. Saint Léon IV, élu en 847, mort en juillet 855.
CIV. Benoît III, élu en septembre 855, mort en avril 858.
CV. Nicolas Ier, élu le 24 avril 858, mort le 13 novembre 867.
CVI. Adrien II, élu le 14 décembre 867, mort en 872
CVII. Jean VIII, élu en 872, mort en décembre 882.
CVIII. Marin Ier, élu en décembre 882, mort en mai 884.
CIX. Adrien III, élu en 884, mort en septembre 885.
CX. Etienne V, élu en 885, mort en août 891.
CXI. Formose, élu en septembre 891, mort en avril 896.
CXII. Etienne VI, élu en août 896, mort en 897.
CXIII. Romain, élu en 897, mort en 897.
CXIV. Théodore II, élu en 898, mort en 898.
CXV. Jean IX, élu en juillet 898, mort en novembre 900.
CXVI. Benoît IV, élu en décembre 900, mort en octobre 903.
CXVII. Léon V, élu en octobre 903, mort en novembre 903.
CXVIII. Christophe, élu en 903, mort en 904.
CXIX. Sergius III, élu en 904, mort en 911.
CXX. Anastase III, élu en août 911, mort en octobre 913.
CXXI. Landon, élu en 913, mort en 914.
CXXII. Jean X, élu en 914, mort en mai 928.
CXXIII. Léon VI, élu en juin 928, mort en février 929.
CXXIV. Etienne VII, élu en février 929, mort en mars 931.
CXXV. Jean XI, élu en mars 931, mort en janvier 936.
CXXVI. Léon VII, élu en janvier 936, mort en juillet 939.
CXXVII. Etienne VIII, élu en juillet 939, mort en novembre 942.
CXXVIII. Marin II ou Martin III, élu en 942, mort en janvier 946.
CXXIX. Agapet II, élu en janvier 946, mort en 953.
CXXX. Jean XII, élu en janvier 956, mort en mai 964.
CXXXI. Benoît V, élu en mai 964, mort en juillet 965.
CXXXII. Jean XIII, élu en octobre 965, mort en septembre 972.
CXXXIII. Benoît VI, élu en 972, mort en 974.
CXXXIV. Donus II, élu en 974, mort en 974.
CXXXV. Benoît VII, élu en janvier 975, mort en juillet 983.
CXXXVI. Jean XIV, élu en novembre 983, mort en août 984.
CXXXVII. Jean XV, élu en 984, mort en 985.
CXXXVIII. Jean XVI, élu en juillet 985, mort en 996.
CXXXIX. Grégoire V, élu en mai 996, mort en février 999.
CXL. Sylvestre II, élu en avril 999, mort en mai 1003.
CXLI. Jean XVII, élu le 13 juin 1003, mort le 31 octobre 1003.
CXLII. Jean XVIII, élu le 26 décembre 1003, mort en 1009.
CXLIII. Sergius IV, élu en 1009, mort 1012.
CXLIV. Benoît VIII, élu en 1012, mort en juillet 1024.
CXLV. Jean XIX, élu en 1024, mort 1033.
CXLVI. Benoît IX, élu en 1033, déposé en 1046.
CXLVII. Grégoire VI, élu en mai 1044, abdique en 1046.
CXLVIII. Clément II, élu en décembre 1046, mort en 1047.
CXLIX. Damase II, élu en 1048, mort en 1048.
CL. Saint Léon IX, élu en 1049, mort le 19 avril 1054.
CLI. Victor II, élu en 1055, mort en juillet 1057.
CLII. Etienne IX, élu le 2 août 1057, mort le 29 mars 1058.
CLIII. Nicolas II, élu en 1058, mort en juillet 1061.
CLIV. Alexandre II, élu le 30 septembre 1061, mort le 21 avril 1073.
CLV. Saint Grégoire VII, élu le 22 avril 1073, mort le 25 mai 1085.
CLVI. Victor III, élu en 1086, mort le 16 septembre 1087.
CLVII. Urbain II, élu le 12 mars 1088, mort le 29 juillet 1099.
CLVIII. Pascal II, élu le 13 août 1099, mort en janvier 1118.
CLIX. Gélase II, élu le 25 janvier 1118, mort le 29 janvier 1119.
CLX. Callixte II, élu le 1er février 1119, mort

en décembre 1124.

CLXI. Honorius II, élu en décembre 1124, mort le 14 février 1130.

CLXII. Innocent II, élu le 15 février 1130, mort le 24 septembre 1143.

CLXIII. Célestin II, élu le 26 septembre 1143, mort le 9 mars 1144.

CLXIV. Lucius II, élu le 12 mars 1144, mort le 25 février 1145.

CLXV. Eugène III, élu le 27 février 1145, mort en juillet 1153.

CLXVI. Anastase IV, élu le 9 juillet 1153, mort le 2 décembre 1154.

CLXVII. Adrien IV, élu le 3 décembre 1154, mort le 1er septembre 1159.

CLXVIII. Alexandre III, élu le 7 septembre 1159, mort le 30 août 1181.

CLXIX. Lucius III, élu le 1er septembre 1181, mort le 24 novembre 1185.

CLXX. Urbain III, élu le 25 novembre 1185, mort le 19 octobre 1187.

CLXXI. Grégoire VIII, élu le 20 octobre 1187, mort le 17 décembre 1187.

CLXXII. Clément III, élu le 19 décembre 1187, mort le 27 mars 1191.

CLXXIII. Célestin III, élu le 30 mars 1191, mort le 8 janvier 1198.

CLXXIV. Innocent III, élu le 8 janvier 1198, mort le 16 juillet 1216.

CLXXV. Honorius III, élu le 18 juillet 1216, mort le 18 mars 1227.

CLXXVI. Grégoire IX, élu le 19 mars 1227, mort le 21 août 1241.

CLXXVII. Célestin IV, élu en octobre 1241, mort le 18 novembre 1241.

CLXXVIII. Innocent IV, élu le 25 juin 1243, mort le 7 décembre 1254.

CLXXIX. Alexandre IV, élu le 12 décembre 1254, mort le 25 mai 1261.

CLXXX. Urbain IV, élu le 29 août 1261, mort le 2 octobre 1264.

CLXXXI. Clément IV, élu le 5 février 1265, mort le 29 novembre 1268.

CLXXXII. Grégoire X, élu le 1er septembre 1271, mort le 10 janvier 1276.

CLXXXIII. Innocent V, élu le 21 février 1276, mort le 22 juin 1276.

CLXXXIV. Adrien V, élu le 11 juillet 1276, mort le 16 août 1276.

CLXXXV. Jean XX, élu le 13 septembre 1276, mort le 17 mai 1277.

CLXXXVI. Nicolas III, élu le 25 novembre 1277 mort le 22 août 1280.

CLXXXVII. Martin IV, élu le 22 février 1281, mort le 28 mars 1285.

CLXXXVIII. Honorius IV, élu le 2 avril 1285, mort le 3 avril 1287.

CLXXXIX. Nicolas IV, élu le 15 février 1288, mort le 4 avril 1292.

CXC. Célestin V, élu le 5 juillet 1294, se démet le 13 décembre 1294.

CXCI. Boniface VIII, élu le 24 décembre 1294, mort le 11 octobre 1303.

CXCII. Benoît XI, élu le 22 octobre 1303, mort le 7 juillet 1304.

CXCIII. Clément V, élu le 5 juin 1305, mort le 20 avril 1314.

CXCIV. Jean XXI, élu le 7 août 1316, mort le 4 décembre 1334.

CXCV. Benoît XII, élu le 20 décembre 1334, mort le 25 avril 1342.

CXCVI. Clément VI, élu le 7 mai 1342, mort le 4 décembre 1352.

CXCVII. Innocent VI, élu le 18 décembre 1352, mort le 12 septembre 1362.

CXCVIII. Urbain V, élu le 28 septembre 1362, mort le 19 septembre 1370.

CXCIX. Grégoire XI, élu le 30 décembre 1370, mort le 27 mars 1378.

CC. Urbain VI, élu le 9 avril 1378, mort le 18 octobre 1389.

CCI. Boniface IX, élu le 2 novembre 1389, mort le 6 octobre 1404.

CCII. Innocent VII, élu le 17 octobre 1404, mort le 6 novembre 1406.

CCIII. Grégoire XII, élu le 30 novembre 1406, déposé en 1409.

CCIV. Alexandre V, élu le 20 juin 1409, mort le 3 mai 1410.

CCV. Jean XXII, élu le 17 mai 1410, déposé le 29 mai 1415.

CCVI. Martin V, élu le 11 novembre 1417, mort le 20 février 1431.

CCVII. Eugène IV, élu le 3 mars 1431, mort le 23 février 1447.

CCVIII. Nicolas V, élu le 6 mars 1447, mort le 24 mars 1455.

CCIX. Callixte III, élu le 8 avril 1455, mort le 8 août 1458.

CCX. Pie II, élu le 27 août 1458, mort le 26 août 1464.

CCXI. Paul II, élu le 31 août 1464, mort le 28 juillet 1471.

CCXII. Sixte IV, élu le 9 août 1471, mort le 13 août 1484.

CCXIII. Innocent VIII, élu le 29 août 1484, mort le 25 juillet 1492.

CCXIV. Alexandre VI, élu le 11 août 1492, mort le 18 août 1503.

CCXV. Jules II, élu le 1er novembre 1503, mort le 2 février 1513.

CCXVI. Léon X, élu le 11 mars 1513, mort le 1er décembre 1521.

CCXVII. Adrien VI, élu le 9 janvier 1522, mort le 14 septembre 1523.

CCXVIII. Clément VII, élu le 19 novembre 1523, mort le 26 septembre 1534.

CCXIX. Paul III, élu le 13 octobre 1534, mort le 10 novembre 1549.

CCXX. Jules III, élu le 8 février 1550, mort le 23 mars 1555.

CCXXI. Marcel II, élu le 9 avril 1555, mort le 1er mai 1555.

CCXXII. Paul IV, élu le 23 mai 1555, mort le 18 août 1559.

CCXXIII. Pie IV, élu le 26 décembre 1559, mort le 9 décembre 1565.

CCXXIV. Pie V, élu le 7 janvier 1566, mort le 1er mai 1572.

CCXXV. Grégoire XIII, élu le 13 mai 1572, mort le 10 avril 1585.

CCXXVI. Sixte V, élu le 24 avril 1585, mort le 27 août 1590.

CCXXVII. Urbain VII, élu le 15 septembre 1590, mort le 27 septembre 1590.

CCXXVIII. Grégoire XIV, élu le 5 décembre 1590, mort le 15 octobre 1591.

CCXXIX. Innocent IX, élu le 29 octobre 1591, mort le 30 décembre 1591.

CCXXX. Clément VIII, élu le 30 janvier 1592, mort le 3 mars 1605.

CCXXXI. Léon XI, élu le 1er avril 1605, mort le 27 avril 1605.

CCXXXII. Paul V, élu le 16 mai 1605, mort le 28 janvier 1621.

CCXXXIII. Grégoire XV, élu le 9 février 1621, mort le 8 juillet 1623.

CCXXXIV. Urbain VIII, élu le 6 août 1623, mort le 29 juillet 1644.

CCXXXV. Innocent X, élu le 15 septembre 1644, mort le 7 janvier 1655.

CCXXXVI. Alexandre VII, élu le 7 avril 1655, mort le 22 mai 1667.

CCXXXVII. Clément IX, élu le 20 juin 1667.

mort le 9 décembre 1669.

CCXXXVIII. Clément X, élu le 29 avril 1670, mort le 22 juillet 1676.

CCXXXIX. Innocent XI, élu le 21 septembre 1676, mort le 12 août 1689.

CCXL. Alexandre VIII, élu le 6 octobre 1689, mort le 1er février 1691.

CCXLI. Innocent XII, élu le 12 juillet 1691, mort le 27 septembre 1700.

CCXLII. Clément XI, élu le 23 novembre 1700, mort le 19 mars 1721.

CCXLIII. Innocent XIII, élu le 8 mai 1721, mort le 7 mars 1724.

CCXLIV. Benoît XIII, élu le 29 mai 1724, mort le 21 février 1730.

CCXLV. Clément XII, élu le 12 juillet 1730, mort le 6 février 1740.

CCXLVI. Benoît XIV, élu le 17 août 1740, mort le 3 mai 1758.

CCXLVII. Clément XIII, élu le 6 juillet 1758, mort le 2 février 1769.

CCXLVIII. Clément XIV, élu le 19 mai 1769, mort le 22 septembre 1774.

CCXLIX. Pie VI, élu le 14 février 1775, mort le 29 août 1799.

CCL. Pie VII, élu le 14 mars 1800, mort le 20 août 1823.

CCLI. Léon XII, élu le 28 septembre 1823, mort le 10 février 1829.

CCLII. Pie VIII, élu le 31 mars 1829, mort le 30 novembre 1830.

CCLIII. Grégoire XVI, élu le 2 février 1831, mort le 1er juin 1846.

CCLIV. Pie IX, élu le 16 juin 1846, actuellement régnant, 1857.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

FIN.

Imprimerie MIGNE, au Petit-Montrouge.